Oeuvres diverses de M. Pierre Bayle,...



OEUVRES
DE
Mr. P. BAYLE.
TOME IV.

2 6

OEUVRES DIVERSES DE Mr. PIERRE BAYLE,

PROFESSEUR EN PHILOSOPHIE, ET EN HISTOIRE, A ROTTERDAM:

Contenant tout ce que cet Auteur a publié sur des matieres de THEOLOGIE, de PHILOSOPHIE, de CRITIQUE, d'HISTOIRE, & de LITTERATURE; excepté son DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

NOUVELLE ÉDITION CONSIDERABLEMENT AUGMENTÉE.

Où l'on trouvera plusieurs Ouvrages du même Auteur, qui n'ont point encore été imprimez.

TOME QUATRIEME.



A LA HAYE,

PAR LA COMPAGNIE DES LIBRAIRES.

M. DCC. XXXVII.

AVEC PRIVILEGE.

AVERTISSEMENT
DES
LIBRAIRES.



ORSQUE nous publiâmes le troisiéme Volume des *Oeuvres diverses de Mr. Bayle*, nous promîmes de faire attendre le moins qu'il nous seroit possible le quatriéme & dernier, qui restoit à imprimer. Nous accomplissons aujourd'hui notre promesse, en donnant ce Volume.

Il commence par les *Entretiens de Maxime & de Themiste, ou Réponse à Monsieur le Clerc & à Monsieur Jaquelot.* Ces Entretiens sont le dernier Ouvrage de Mr. *Bayle*, & il travailloit actuellement, quand (*) la mort le surprit.

On trouvera à leur suite, sous le titre d'*Opuscules*, plusieurs petites Pieces, qu'il a fait inserer dans divers Journaux, dans des Recueils, & dans quelques Livres. Quelques-unes de ces Pieces sont en Latin, & on les a imprimées en la même Langue qu'elles ont été écrites, excepté les deux premieres, ausquelles on a crû devoir joindre une Traduction Françoise, parce qu'elles appartiennent en quelque façon à sa Philosophie. On a aussi rangé sous le même titre d'*Opuscules*, les *Préfaces* & les *Avertissemens*, qu'il a mis à la tête de quelques Livres.

Ces *Opuscules* sont suivis de son *Systême de Philosophie*, *en quatre Parties; La Logique*, *la Morale*, *la Physique & la Metaphysique.* Il le composa pour remplir les devoirs de la Charge de Professeur en Philosophie qu'il a exercée premierement à Sedan, & ensuite à Rotterdam, & c'est le *Cours* qu'il dictoit & qu'il expliquoit à ses Disciples. Il le fit en Latin, suivant l'usage ordinaire; mais nous en avons procuré une Traduction Françoise, que l'on a mise à côté de l'Original. On en a usé ainsi, afin que ceux à qui la Langue Latine est étrangere, pussent s'instruire des Principes de la Philosophie dans les Ecrits d'un si grand Maître en cette Science.

Après ce *Cours*, qui n'a point encore paru, & qui occupe dans ce Volume

(*) Le 28. de Decembre 1706.

Volume 322. pages, on a placé ses *Lettres*: Elles sont au nombre de CCCLI, & contiennent 362. pages. Il s'en est déja fait deux Editions, l'une en 1714. & l'autre en 1719, toutes deux en trois volumes *in* 12. La premiere ne contient que CCLIII. Lettres; la seconde, dont le Public est redevable à Mr. *Des Maizeaux*, en contient XLII. de plus; ensorte qu'on en trouvera dans ce Volume LVI. nouvelles, qui n'avoient jamais été imprimées. Nous n'entreprendrons point ici de faire l'éloge de ces Lettres. Mr *Des Maizeaux* en a assez fait connoître le mérite & l'utilité dans la Préface qu'il a mise à la tête de son Edition. Ainsi nous nous contenterons de renvoyer à ce que nous avons copié ci-dessous de cette (*) Préface.

La derniere Piece de ce Volume est un *Discours Historique sur la Vie de Gustave Adolphe, Roi de Suede*. On y verra les premiers faits d'Armes de ce Heros du Nord, & la situation où étoient les Affaires d'Allemagne, lorsqu'il y entra. Le plaisir qu'on aura en lisant cette Histoire, qui n'avoit point encore été imprimée, fera regretter que l'Auteur ne l'ait point achevée.

Outre les Tables des Chapitres, qui sont à la tête de chaque Volume, on trouvera à la fin de celui-ci une ample *Table Alphabétique* des

(*) Ceux qui se plaisent à connoitre les Hommes illustres, verront dans ces Lettres les differentes situations où Mr. Bayle a été depuis l'an 1673. jusqu'à sa mort en 1706, les Ouvrages qu'il a publiez, ceux qu'on lui a attribué sans fondement, & les Disputes où il a été engagé. Ils y trouveront un Portrait fidelle de ses Mœurs; humble, modeste; Ami constant, officieux, desinteressé; plein d'Amour pour la Verité, sensible aux secours qu'on lui fournissoit pour la découvrir; haïssant toute sorte de supercherie & de mauvais détours. Aimant toûjours la France, autant qu'il déploroit la servitude où elle étoit reduite. Ils y trouveront aussi l'Histoire & le Caractere de plusieurs Ecrivains de son tems.

Ceux qui aiment à s'instruire dans la connoissance des Livres, seront ici agréablement occupez par les Nouvelles Litteraires que Mr. Bayle & ses Amis se communiquent reciproquement, par l'Histoire qu'on y donne de plusieurs Ouvrages, & par le jugement qu'on en fait.

On peut même mettre à profit les Nouvelles Politiques qui y sont repanduës. On y voit ce que le Public jugeoit de la conduite de quelques Princes, des actions de leurs Generaux, & du gain de quelques Batailles. L'Auteur d'un Ouvrage imprimé depuis peu en France, en a bien sû profiter (†).

Voilà en general l'utilité qu'on peut tirer de ces Lettres. On ne doit pas s'attendre à y trouver des traits vifs & brillans, un stile fleuri & compassé. Ce sont des Lettres écrites d'un stile familier, sans étude, sans préparation.

On dira peut-être, que toutes les particularitez litteraires contenuës dans ces Lettres n'interessent point le Public. Quelques personnes avoient dit la même chose du premier Tome de la *Reponse aux Questions d'un Provincial*. Je l'écrivis à Mr. Bayle, & voici ce qu'il me repondit (‡).

» On ne peut nier que ceux qui disent que » l'Ouvrage n'interesse pas assez le Public, » n'ayent raison; mais ils doivent considerer » qu'un Auteur ne peut guéres interesser le Pu- » blic, à moins qu'il ne discute des Questions » qui concernent l'honneur & la gloire de » tout un Peuple, ou de tout un Corps de » Religion; ou à moins qu'il ne traite de » quelque Dogme important dans la Morale, » ou dans la Politique. Tous les autres sujets » dont les gens de Lettres remplissent leurs » Livres, sont inutiles au Public; & il ne faut » les considerer que comme viandes creuses » en elles-mêmes, mais qui contentent néan- » moins la curiosité de plusieurs Lecteurs, se- » lon la diversité des goûts. Qu'y a-t-il, par » exemple, de moins interessant pour le Pu- » blic, que la *Bibliotheque Choisie* du Sieur » Colomiés: Ouvrage qui a été néanmoins » regardé

(†) Ce Livre est intitulé, *Memoires Chronologiques pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe, depuis 1600 jusqu'en 1716. Avec des Reflexions & des Remarques Critiques. A Amsterdam chez la veuve Desbordes*, 1725. 4. voll. in 12. Le P. d'Avrigny Jesuite en est l'Auteur.

(‡) Lettre du 8. de Fevrier 1704.

des Matieres contenuës dans toutes les Oeuvres. Pour peu qu'on prenne la peine de la parcourir, on se convaincra que ces *Oeuvres* ne le cedent en rien au *Dictionnaire Critique*, ni pour la varieté, ni pour l'importance des choses. Litterature, Critique, Histoire, Politique, Morale, Philosophie, Theologie y sont traitées avec une impartialité, une érudition, une force & un agrément, qui ont enlevé tous les suffrages. D'ailleurs les Matieres délicates, qu'il avoit discutées dans son Dictionnaire, reparoissent ici munies de nouvelles preuves. Elles y sont approfondies, & poussées jusqu'à la derniere précision. C'est-là, où il a répondu à ses Adversaires, qu'il a justifié l'innocence & l'orthodoxie de ses opinions, & qu'il a résolu les objections qu'on lui a faites. Desorte qu'on peut considerer une partie de ses Oeuvres comme le Supplément & l'explication des endroits difficiles de son Dictionnaire.

On a renvoyé à la fin de cette Table deux ou trois Fragmens manuscrits qu'on n'avoit pû ranger sous aucun titre. Ce sont quelques *Corrections* & quelques *Additions au Dictionnaire de Moreri.*

Au reste nous esperons qu'on nous saura d'autant plus de gré du soin que nous avons pris de rassembler en un seul Corps tous les Ouvrages dispersez d'un Auteur si estimé, que par ce moyen on pourra, en joignant

*2 les

» regardé comme très-bon en son espece, & » duquel les Curieux de Particularitez Litte- » raires sont presque enchantez ? Je vous pour- » rois nommer plusieurs autres Livres qui se » font lire, sans contenir rien qui interesse le » Public.

En effet, on pourroit encore nommer le *Scaligerana* & les autres Ouvrages de cette nature, les *Jugemens des Savans* de Mr. Bailles, les *Eloges des Hommes Savans* tirez de l'Histoire de Mr. de Thou, & publiez avec des Additions par Mr. Teissier, les *Mélanges de Vigneul-Marville*, les *Lettres de Mr. Simon*, & tant d'autres Livres qui sont goûtez d'un grand nombre de personnes, comme cela paroît par les Impressions réïterées qui s'en font tous les jours.

Il est vrai que bien des gens se font une habitude de ramener tout à leur goût particulier; & dès qu'un Ouvrage ne leur convient point, ils le regardent comme inutile. Il l'est en effet à leur égard. Mais ils ne considerent pas que les Sciences & les Lettres ont une infinité d'objets; & dans cette varieté chacun se détermine pour ce qui lui plaît le plus: il en fait son affaire, & tout ce qui s'y rapporte devient interessant.

On raconte que lorsque le Pere le Long travailloit à sa *Bibliotheque Historique de la France*, le Pere Mallebranche, qui ne se plaisoit qu'aux Speculations abstraites, regardoit avec étonnement tous les soins que le Pere le Long se donnoit pour trouver des Titres de Livres, pour marquer des Editions, pour découvrir le tems de la mort des Auteurs, &c. Toutes ces recherches paroissent au Pere Mallebranche un amusement vain & frivole; tandis que le Pere le Long étoit sans doute surpris de le voir comme absorbé dans les Abstractions Métaphysiques. En cela, ils se livroient l'un & l'autre à leur goût particulier. Mais le Pere le Long, en exécutant le plan qu'il s'étoit fait, devoit entrer dans la discussion seche & épineuse des Titres, des Editions, des Dattes, que le Philosophe regardoit comme des minucies. Par-là, il nous a donné un Ouvrage curieux, instructif, & qui sembloit être au-dessus des forces d'un seul homme. Cependant il n'a fait qu'appliquer à un cas particulier la connoissance de l'Histoire Litteraire, qui est d'une étenduë infinie.

L'Histoire Litteraire a pour objet toutes les personnes qui cultivent les Lettres, les Arts & les Sciences. Ils forment un Etat repandu dans tous les Etats, une Republique où chaque Membre, dans une parfaite indépendance, ne reconnoît d'autres Loix que celles qu'il se prescrit à lui-même. On s'y attache à éclaircir les particularitez de la Vie des Savans, de leurs Ecrits, de leurs Disputes. Puisque la Republique des Lettres donne des Historiens à toutes sortes d'états & de conditions, pourquoi n'auroit-elle pas elle-même ses Historiens ?

L'Histoire Litteraire est utile à ceux qui se destinent aux Lettres, par les exemples qu'elle leur offre, & par l'émulation qu'elle leur inspire. Or les Lettres des Savans ne fournissent pas seulement d'excellens materiaux pour écrire leur Vie; mais elles en donnent une Histoire assez complette, lorsqu'elles sont en aussi grand nombre, & aussi suivies que celles de Monsieur BAYLE.

les *Oeuvres diverses* au *Dictionnaire*, avoir un *Bayle* complet en 9. volumes *in folio* d'égale grandeur.

Nous avions dessein de donner une *Histoire de la Vie & des Ecrits de Mr. Bayle.* Mais comme il y en a une très-ample & très-circonstantiée à la tête de la derniere Edition du Dictionnaire Critique en 5. volumes, on nous a fait comprendre, que cette Vie pouvoit servir aussi aux Oeuvres, & que ce seroit rebuter le Public que de lui en donner une nouvelle. Nous nous sommes rendus à ces raisons; & au lieu d'une Vie détaillée, dont on n'a plus besoin, nous mettrons ici l'Eloge de Mr. *Bayle* par Mr. *Basnage de Beauval.* Cet Eloge, qui contient une Histoire abregée de la Vie & des Ecrits de notre illustre Auteur, & qui donne une idée fort juste du caractere de son esprit & de ses Ouvrages, servira d'Introduction à ses *Oeuvres diverses.*



ELOGE

ELOGE

DE

Mr. BAYLE,

PAR Mr. DE BEAUVAL.

Tiré de ſon *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Mois de Décembre 1706. pag. 545.

R. PIERRE BAYLE étoit fils & frere de Miniſtre; né au (*) Carlat, petite Ville du Comté de Foix. Il préfera de bonne heure l'étude à tous les amuſemens, & à tous les divertiſſemens que la jeuneſſe cherche avec empreſſement. Il recherchoit le commerce des Savans, & remarquoit ſoigneuſement tout ce qu'il apprenoit de curieux, ou de particulier; & rien ne lui échapoit. Il avoit naturellement l'eſprit net & penetrant; une imagination vive & féconde; & une memoire heureuſe juſqu'au prodige. C'étoit un tréſor d'où il tiroit à point nommé tout ce qu'il lui avoit confié. Il la chargeoit non ſeulement des faits importans; mais encore des détails, qu'il rappelloit avec beaucoup d'exactitude.

En 1675. il diſputa une Chaire de Philoſophie vacante dans l'Académie de Sedan, & l'emporta. Ce fut là qu'il compoſa ſes *Penſées Diverſes ſur la Cométe de* 1680. Il vouloit deſabuſer le monde d'une infinité de préjugez ſur les préſages. Mais pour rendre ſon ſujet moins triſte & moins ſérieux, il y ménagea des digreſſions remplies d'une littérature agréable, & de reflexions très-fines & très-ſenſées. On jugea d'abord qu'un Auteur, qui debutoit par-là pour ſon coup d'eſſai, iroit bien loin. Il a bien ſoûtenu en effet l'idée que le Public avoit conçuë de lui, & il ne s'eſt pas démenti dans la ſuite.

Après la chûte de l'Academie de Sedan, il ſe (†) retira en Hollande; ſa réputation l'y avoit devancé, l'on érigea pour lui une Chaire de Profeſſeur en Philoſophie à Rotterdam. Il ſe fixa là, & il y a conſtamment demeuré juſqu'à ſa mort, quoiqu'on lui offrit ailleurs des emplois plus lucratifs. Le Pere MAIMBOURG ayant publié une *Hiſtoire du Calviniſme*, Mr. BAYLE le réfuta ſous le titre de *Critique* (‡) *Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme.* On chercha long-tems l'Auteur qui ſe tenoit caché derniere le rideau: on ne ſongeoit point à l'aller deterrer en Hollande, & dans la pouſſiere du College, & du Cabinet. Ce n'étoit point une critique amere, & chagrine: c'étoit un badinage ingénieux, & cependant plein de ſens & de raiſon, plus propre à embarraſſer, ou à déconcerter ſon Adverſaire, que des argumens graves & ſerieux. Mr. BAYLE avoit obſervé que chaque parti déguiſe tellement les faits, qu'on a de la peine à en demêler la verité: chacun releve tout ce qui eſt à ſon avantage, & diſſimule, ou n'exprime que foiblement, tout ce qui ne lui eſt pas favorable. Et comment débrouiller le vrai d'avec le faux à travers des déguiſemens frauduleux? Il ne faut donc pas tant s'étonner, s'il y tant de Pyrrhoniſme dans l'Hiſtoire. On reproche à Mr. BAYLE d'avoir porté là-deſſus le doute, & l'incertitude trop loin; mais il avoit ſouvent raiſon, ſurtout dans les faits où l'animo-

ſité

(*) En 1648.

(†) En 1682.

(‡) Il y a trois Editions de cét Ouvrage, la premiere en 1682. la ſeconde en 1683. fort augmentée; la troiſiéme en 1684. avec deux nouveaux volumes de Lettres ſur le même ſujet.

sité, & la chaleur de parti conduisent, & dirigent la plume de l'Historien.

Mr. BAYLE composa ensuite les *Nouvelles de la République des Lettres.* De tous ses Ouvrages c'étoit celui qu'il affectionnoit le plus. Tout étoit vif & animé dans ses Extraits; il avoit l'art d'égaier toutes ses matieres, & de renfermer en peu de mots l'idée d'un Livre, sans fatiguer le Lecteur par un mauvais choix, ou par de froides & ennuieuses reflexions. Il étoit sage & retenu dans ses jugemens: ne voulant ni choquer les Auteurs, ni se commettre en prostituant ses loüanges: à la fin il se relâcha un peu, sachant jusqu'où va le ressentiment d'un Auteur offensé. Il commença(*) en 1684. & finit (†) en 1687. Depuis ce tems-là ce n'est plus Mr. BAYLE. Il se trouva fatigué d'un travail qui demandoit trop d'assiduité, & trop d'application. On soupçonna de-plus qu'un Ouvrage secret avoit achevé d'épuiser ses forces. La liberté de conscience étoit son dogme favori; & il ne pouvoit souffrir qu'on commandât la Foi & la Religion. Raisonnant philosophiquement, & de consequence en consequence, il poussoit fort loin la tolérance des Religions, & les droits de l'ignorance invincible. Le *Commentaire Philosophique* sur ces paroles de l'Evangile, *Contrains-les d'entrer*, étant dans les mêmes principes, l'on ne manqua pas de le lui attribuer. D'ailleurs il y a une si grande force, & une si grande précision de raisonnement dans cet Ouvrage, que tout le monde jetta les yeux sur lui, comme étant seul capable de l'avoir composé. A la verité, ce n'est pas le style ordinaire de Mr. BAYLE; mais on s'imagina qu'il s'étoit caché par politique, & qu'il s'étoit servi de termes inusitez, & fabriquez exprès, pour se dérober aux yeux clairvoyans des Critiques. Il ne l'a pourtant jamais reconnu, quoiqu'il l'eût pû faire sans risquer beaucoup.

L'*Avis* (‡) *aux Refugiez*, qui a fait tant de bruit dans le monde, excita une furieuse tempête contre lui. Ses ennemis se prévalurent de quelques conjectures apparentes pour l'accuser d'en être l'Auteur. C'étoit un Ouvrage odieux, insultant pour les Refugiez, & tendant à aggraver leurs malheurs; le procez est devant le Public, & il ne nous appartient pas de prononcer là-dessus. Quoiqu'il en soit, Mr. BAYLE a toûjours protesté à ceux qui étoient le plus avant dans sa confidence, que le Livre n'est point de lui; ainsi il faut l'effacer du Catalogue de ses Ouvrages; du moins cela suffit pour ne le point alléguer en preuve contre lui; & puisqu'il l'a constamment nié, l'équité ne permet pas qu'on le cite en témoignage pour noircir sa memoire. En le désavoüant il est censé en avoir désavoüé les sentimens. Il publia alors *Janua Cœlorum reserata.* Il prétendoit que Mr. JURIEU par son nouveau *Systême de l'Eglise* avoit ouvert la porte des Cieux aux Juifs, aux Payens, & en particulier à toutes les Sectes du Christianisme. Quoiqu'il écrivît élégamment en Latin, il affecta d'imiter le stile barbare des Scholastiques, soit qu'il ne voulût pas encore rompre ouvertement avec Mr. JURIEU, soit qu'il eût quelque autre raison de se cacher. C'est dommage que la méthode dogmatique dont il s'est servi, ait dégoûté bien des gens. Il manioit son sujet avec beaucoup d'adresse, & de subtilité. Au reste les Apologies de Mr. BAYLE pour se justifier d'avoir produit l'*Avis aux Refugiez*, n'eurent pas tout le succès qu'il en attendoit. Les Puissances y étoient intéressées, & en matiere d'Etat un simple soupçon est un crime. Ses ennemis remuerent le Ciel & la Terre pour irriter le Magistrat, & pour le perdre. Il fut privé de sa Charge de Professeur, & de sa pension. Il reçut cette disgrace avec une fermeté philosophique, & même avec trop d'indifference; surtout sans chagrin par rapport à sa fortune. Il ne se soucioit nullement d'amasser du bien, parce qu'en effet il n'en avoit pas besoin. Sa tempérance & sa sobrieté suppléoient à tout, en sorte qu'avec peu de bien, il ne manquoit de rien. Il n'étoit pourtant pas dans l'indigence; bien-loin de là. Aussi ne se donna-t-il aucun mouvement pour se procurer un autre emploi. Il se trouva plus libre & plus à lui-même, étant chargé de l'ennuieuse occupation d'enseigner & de faire des leçons. Enfermé avec ses livres, & enveloppé de sa propre vertu, il ne songea qu'à exécuter son Projet d'un *Dictionnaire* (**) *Historique & Critique.* Ce n'est pas un Ouvrage chargé de Genealogies, ou de simples faits. Il y peint au naturel le caractere de ceux dont il parle; il y demêle les circonstances de leur vie, & les motifs de leur conduite, & les accompagne de réflexions pour en donner une plus juste idée, & en porter un jugement avec plus de certitude & d'intelligence. Il y traite les matieres de Religion, de Morale & de Philosophie avec beaucoup d'érudition: en sorte

(*) Au mois de Mars.
(†) Au mois de Février.
(‡) En 1689.

(**) La prémiere Edition en deux volumes est de 1696. & la seconde de 1702. en trois volumes.

sorte que c'est un Dictionnaire d'une forme nouvelle & singuliere. Il y a une varieté qui plaît infiniment. Cependant son Dictionnaire n'a pas eu une approbation général; la critique ne l'a pas épargné. On dit qu'il alloit jusqu'au Spinosisme, & au contraire il n'approuvoit point les absurditez du Systême de Spinosa; il l'a réfuté solidement, & le tenoit insupportable, & monstreux. Il a donné plus de prise sur lui dans l'article des Manichéens & des Pauliciens. Il a fait valoir leurs difficultez sur l'origine du mal, & la permission du peché, & peut-être qu'il leur a prêté de nouvelles raisons. Ce n'est point qu'il adoptât l'opinion des deux Principes souverains du bien & du mal. Il en étoit fort éloigné. Son but étoit de faire sentir à ceux qui prononcent avec tant de fierté & de securité sur tous les points de la Religion, qu'une Secte ridicule peut faire des objections, dont il est très-difficile de sortir & de se débarrasser. Il vouloit mortifier la Raison humaine, ou du moins l'accoûtumer à ne point précipiter ses jugemens, & à ne rien adopter sans examen & sans connoissance. La plûpart des Théologiens lui paroissoient trop décisifs, & il auroit souhaité qu'on ne parlât que douteusement des choses douteuses. Dans cet esprit il se faisoit un plaisir malicieux d'ébranler leur assurance, & de leur montrer que certaines veritez qu'ils regardent comme évidentes, sont environnées & obscurcies par tant de difficultez, qu'ils feroient quelquefois plus prudemment de suspendre leurs décisions. Il avoit aussi discuté tant de faits, qui ne sont point révoquez en doute par le commun des Savans, & qu'il avoit reconnus évidemment faux, qu'il se défioit de tout, & n'ajoûtoit foi aux Historiens que par provision, & en attendant une plus ample instruction. Dans cette disposition d'esprit il ne faut pas s'étonner que le monde ait conclu, que le Pyrrhonisme étoit son dogme capital.

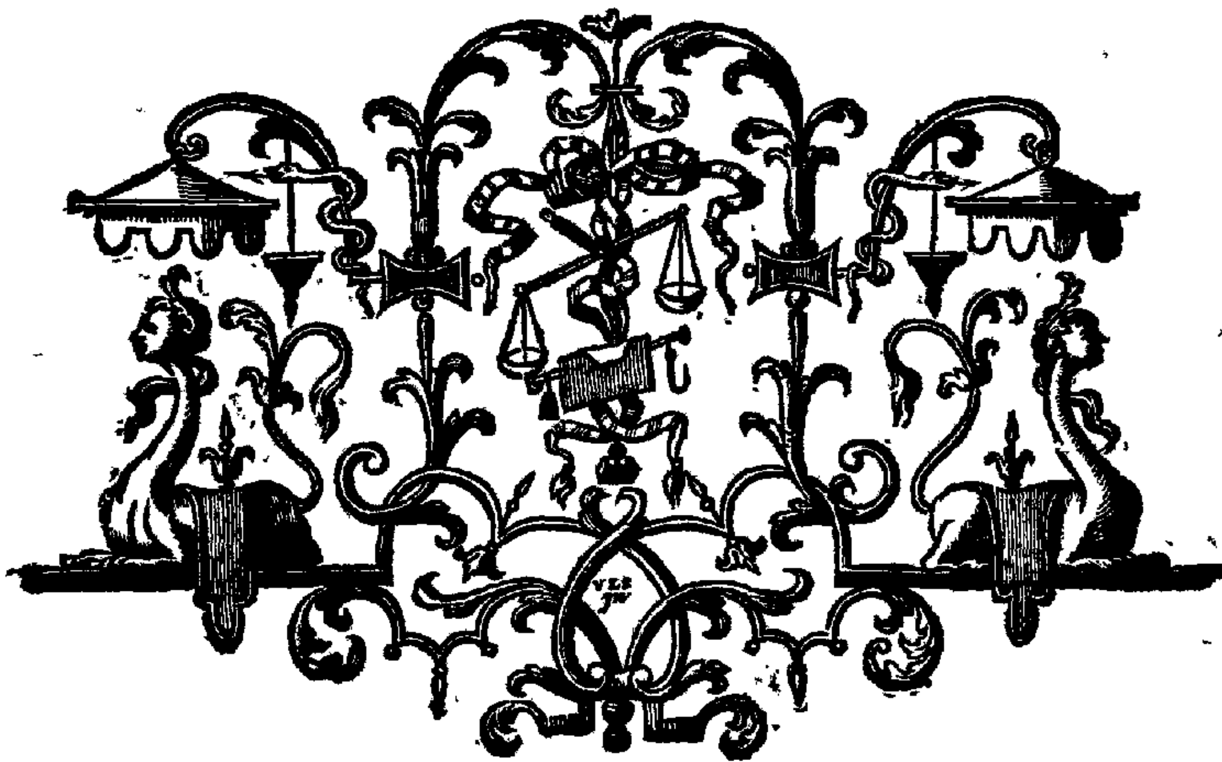
Pendant qu'il travailloit à la correction & au suplément de son Dictionnaire, il se délassoit à faire ses *Réponses aux Questions d'un Provincial.* Il y en a V. Tomes: le dernier est posthume. Il les remplissoit de divers faits détachez qu'il n'avoit pû mettre en œuvre, & qu'il avoit jettez à l'écart; & il se réjouïssoit en se répondant à soi-même sur tout ce qui se présentoit à son imagination. Il n'y avoit rien de trop recherché, ni de trop travaillé; c'étoient des amusemens utiles. Il fut à la fin obligé de changer son plan; les *Réponses au Provincial* n'étoient plus que des accessoires. Le repos de sa solitude fut troublé par diverses censures qu'on fit de ses Ouvrages. Mr. JAQUELOT & Mr. LE CLERC, ses deux plus redoutables Adversaires, parurent avoir fait ligue offensive & défensive contre lui. Ils se réünirent sur la question de savoir, s'il est possible *d'accorder la Foi avec la Raison.* Ils tâcherent de lever toutes les difficultez que propose Mr. BAYLE au nom des Manichéens sur l'origine, & la dispensation du mal physique & du mal moral: Mr. BAYLE remplit ses *Reponses au Provincial* de ses *Répliques*, & de ses plaintes. Mr. JAQUELOT revint à la charge, & sans abandonner absolument la réconciliation de la foi avec la Raison, il attaqua la Religion particuliere de Mr. BAYLE, & l'accusa de fournir des argumens à l'Athéïsme, dans tous ses Ouvrages. Mr. BAYLE travailla à son Apologie, & se défendit contre Mr. JAQUELOT & Mr. LE CLERC, qui avoient une cause commune dans un même Ouvrage, sous le titre d'*Entretiens.* Il ne l'avoit pas encore tout-à-fait achevé quand la mort le surprit.

Il étoit attaqué d'une ardeur de poitrine qui l'affoiblissoit sensiblement. Comme c'étoit un mal de famille, il le jugea mortel. Ses Amis ne pûrent le faire consentir à prendre des remedes. Il voyoit approcher la mort sans frayeur, & même sans inquiétude; & sans la desirer ni la craindre, il l'envisageoit avec une tranquillité peu ordinaire. Seulement la tristesse & la mélancolie, inséparables de ces sortes de maux, l'avoient presque fait renoncer à toute sorte de Société, & il se séquestra de ses Amis. Il travailloit pourtant sans relâche, & il est mort la plume à la main. Il venoit de parler à son Hôtesse, & un moment après on le trouva mort dans son lit, sans avoir poussé le moindre soupir, le 28. de Decembre 1706.

Il étoit veritablement Philosophe dans ses mœurs; sans faste, sans ambition; ne se préferant à personne. Sobre jusqu'à la frugalité, & même jusqu'à l'insensibilité; indifferent pour tous les plaisirs hors ceux de l'esprit, il sembloit être hors de l'atteinte pes passions. Il étoit Ami fidelle & obligeant. Sa conversation étoit agréable, parce qu'elle étoit utile & instructive. Sa memoire heureuse & fidelle lui rendoit à propos tout ce qu'il lui avoit mis en garde dès qu'il venoit à le redemander. Il disputoit sans chaleur, & ne prenoit jamais un ton magistral & dogmatique. C'est pourquoi l'on a été surpris que dans ses querelles il soit sorti des bornes de la moderation qui lui étoit naturelle. Mais il fut aigri &

piqué, parce qu'il crut que ses Ennemis en vouloient à sa personne encore plus qu'à sa doctrine, & qu'ils n'oublioient rien pour le livrer à l'indignation publique: en ce cas *vim vi repellere licet.* Il seroit à souhaiter d'un côté qu'il eût pû contenir son courroux, & renfermer son ressentiment; & de l'autre, que ses Adversaires eussent eu plus d'égards & de ménagemens pour lui.

Le plus essentiel, c'est qu'il a été un peu trop libre dans ses Ecrits, & qu'il s'est un peu émancipé sur le chapitre des femmes. Il s'est quelquefois échappé au-delà de la bienséance. S'il avoit eu l'usage du monde poli, qui ne s'acquiert pas dans la solitude & la retraite du cabinet, il auroit badiné avec plus de retenuë, & enveloppé plus délicatement certaines choses qu'on peut faire entendre finement, sans qu'il soit besoin de les dire. Cela n'influë point sur ses moeurs, & ses ennemis les plus acharnez ne lui ont jamais rien reproché là-dessus. Sur l'article de la Religion il s'est trop abandonné à son esprit de doute, & de Pyrrhonisme, & il a poussé trop loin sa sagacité à trouver des difficultez. Il pouvoit s'expliquer avec plus de circonspection. En voulant rabattre l'orgueil de la Raison, il n'a pas assez ménagé le Public, il a donné l'essor à son imagination, & pris des libertez, qu'on appellera, si l'on veut, ées débauches d'esprit. Quoiqu'il en soit, ceux-mêmes qui n'approuvent point du tout ses sentimens, admirent la beauté & la fertilité de son génie, & l'étenduë de son savoir; & ceux qui ne lui rendent pas cette justice, & qui affectent, ou font semblant de le mépriser pour s'élever sur ses ruïnes, décrient moins Mr. BAYLE que leur propre discernement dans l'esprit des personnes équitables & de bon goût. Entre les Savans du siecle s'il y en a quelques-uns au-dessus de lui, il y en a encore plus au-dessous. Les uns ont beaucoup de savoir, & peu de génie, & les autres peu d'érudition, & beaucoup d'esprit. Mais l'un & l'autre brillent dans les Ecrits de Monsieur BAYLE. Ce sont deux talens qui ne se trouvent pas communément ensemble.



TABLE

TABLE
DES
PRINCIPALES MATIERES,
Contenuës dans le
QUATRIEME VOLUME
DES OEUVRES DE M. P. BAYLE.

ENTRETIEN DE MAXIME & DE THEMISTE.

PREMIERE PARTIE, ou

Réponse à ce que Mr. le Clerc a écrit contre Mr. Bayle dans le X. Tome de la Bibliotheque Choisie.

SECONDE PARTIE.

OPUSCULES DE Mr. P. BAYLE.

PREFACES,

PREFACES, &c. DE Mr. BAYLE.

SYSTEME ABREGÉ DE PHILOSOPHIE

En quatre Parties,

LA LOGIQUE, LA MORALE, LA PHYSIQUE, & LA METAPHYSIQUE,

à l'usage des Etudians, en Latin & en François.

PREMIERE PARTIE.

La Logique.

SECONDE PARTIE.

De la Morale.

TROISIEME PARTIE.

Traité de Physique, divisée en generale & particuliere.

PREMIERE PARTIE, ou La Physique generale.

SECTION PREMIERE,

Des Principes du Corps naturel.

SECONDE PARTIE, ou Physique particuliere.

QUATRIEME PARTIE.

La Metaphysique.

Discours Préliminaire.

Premiere Partie, ou La Métaphysique generale.

Seconde Partie, ou Métaphysique particuliere.



LETTRES DE MR. BAYLE,

Avec des Remarques, &c.

N. B. Les Lettres marquées d'une * sont celles qui paroissent ici pour la premiere fois.

DISCOURS HISTORIQUE

SUR LA VIE DE

GUSTAVE-ADOLPHE, ROI DE SUEDE.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

FIN DE LA TABLE

DU QUATRIEME ET DERNIER TOME DES OEUVRES DE M. P. BAYLE.

ENTRETIENS

ENTRETIENS
DE
MAXIME ET DE THEMISTE;
OU
REPONSE

à ce que Mr. LE CLERC a écrit
dans son X. Tome de la Bibliotheque Choisie,
contre Mr. BAYLE.

(*) AVIS AU LECTEUR.

M. Bayle meurt en travaillant à ces Entretiens.

L'*Auteur mettoit la derniere main à cet Ouvrage, lors que la mort l'a enlevé. Il avoit prévû les suites de son mal; mais indiférent pour la mort ou la vie, il avoit négligé les remedes qui pouvoient le soulager ou le guérir. Infatigable au travail, il n'a point voulu l'interrompre, pour modérer l'ardeur de la fiévre qui le consumoit. Il s'apliqua pendant une partie de la nuit à la composition des Entretiens qu'on publie, & se préparoit à reprendre la plume, lors que la mort l'arrêta d'une* (a) *maniere imprévûë.*

Ses Ouvrage ont son éloge.

Nous ne ferons point ici son éloge. Ceux qui ne le connoissent pas par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a publiez, sont tout-à-fait étrangers dans la République des Lettres. D'ailleurs la vie des Philosophes est rarement chargée d'évenemens considerables. Leurs disputes sont les batailles & les actions éclatantes de l'histoire de ces Héros La lecture, la méditation & la solitude firent l'unique plaisir de Mr. Bayle. Ceux qui croient découvrir le caractere des Auteurs dans leurs Ouvrages, pourront se tromper à son égard. Il donnoit un tour enjoüé à toutes les matieres qu'il manioit, quoi qu'il vecût dans la retraire. Sa Critique de l'Histoire du Calvinisme, *& ses* Nouvelles de la République des Lettres *sont écrites avec une politesse & un agrément qui se trouve rarement chez les Savans: & certains endroits de son Dictionnaire feront soupçonner qu'il aimoit le sexe, pour lequel il a toujours eu beaucoup d'éloignement.*

Importance de la matiere de celui ci, & ses difficultez.

Ces Entretiens sont le dernier Ouvrage auquel il s'est apliqué. Il n'y manque rien d'essentiel. Ce qui regarde M. le Clerc, a été imprimé pendant sa vie, aussi bien que la meilleure partie de sa dispute contre Mr. Jaquelot. Il prétendoit avoir répondu à toutes ses objections, & se bornoit à faire quelques réflexions sur certains endroits qu'il avoit réservées pour la fin. La matiere ne peut être plus importante, ni plus difficile; & si elle n'est point suffisamment éclaircie par tous les écrits de main de maitre qui ont paru depuis quelque tems, on ne doit pas espérer d'y voir beaucoup plus clair à l'avenir. En effet il faut sonder la Providence pour déveloper ses motifs & la fin qu'elle s'est proposée dans la chûte de l'homme: il faut concilier des choses qui paroissent contradictoires. On y travaille depuis long-tems. Les Philosophes Païens qui pouvoient se donner carriere sur la liberté de l'homme, ont épuisé leur subtilité sur cette question. Le Christianisme renferme les Théologiens dans des bornes plus étroites, puis qu'il nous donne des idées plus nettes de la préscience & de la bonté de Dieu, & qu'il dévelope les opérations de la grace nécessaires pour leur conversion, qui étoient inconnues aux Païens. Il n'est pas étonnant qu'on dispute sur cette matiere, & qu'on ne s'accorde pas sur les routes qu'on prend pour parvenir au but. Il seroit seulement à souhaiter que s'agissant d'un sujet environné de difficultez, on se contentât du plaisir d'avoir trouvé la vérité, lors qu'on croit la posséder, sans traiter avec mépris ses adversaires. On devroit garder jusques dans les Ouvrages Polémiques cette modération, qui fait un des plus beaux caracteres des Ecrivains. Mais c'est ce qu'on ne fait pas toujours. On se trouve offensé par des accusations personnelles. L'amour propre se souleve contre ces outrages; on se croit obligé par honneur de les repousser, & on lance à son tour des traits perçans contre son ennemi. Il semble que ce soit un stile permis à ceux qui sont en guerre. L'Auteur s'est servi de cette liberté; & malgré son amour pour la tolérance & la modération, il l'a peut-être poussée trop loin: mais il a crû que les accusations fortes qu'on avoit intentées contre lui, l'autorisoient à témoigner de l'indignation, & que l'indiférence sur une matiere si délicate auroit été criminelle.

(*) Cet Avis est de la façon de M. Basnage de Beauval.

(a) Le 28. de Décembre 1706. à 9. heures du matin, à l'âge de 59. ans & quelques mois.

ENTRE-

ENTRETIENS
DE
MAXIME ET DE THEMISTE.

PREMIERE PARTIE;

Ou Réponse à Mr. LE CLERC.

MAXIME.

VOus ne me blâmerez pas aujourd'hui (*a*) de faire trop le modeste, car je vous déclare qu'après avoir lû le dernier écrit de Mr. Bayle contre Mr. le Clerc, je jugeai positivement que son adversaire ne pourroit lui oposer qu'une très-foible réplique, & j'ai trouvé, en examinant avec une extrême attention le 8. article du 10. tome de la Bibliotheque choisie, que l'évenement a été tel que je l'avois crû.

THEMISTE.

Vous pouvez vous vanter de cela sans vous donner pour un grand devin, & sans vous attribuer beaucoup de pénétration; car dans les termes où Mr. Bayle avoit réduit la dispute, il étoit aisé de prédire que son adversaire ne feroit que s'embourber d'avantage s'il tâchoit de se dégager. Il y a long tems qu'on pouvoit aussi prédire que ces deux Messieurs s'entrediroient enfin bien des injures.

MAXIME.

Il n'a pas tenu à Mr. Bayle que cette afaire n'ait toûjours été traitée avec beaucoup de modération & d'honnêteté. J'avouë qu'il ne s'est point servi de la voie sûre de prévenir l'irritation de son adversaire, c'étoit d'en repousser foiblement l'attaque, mais on ne sauroit trouver mauvais sans une injustice grossiere, qu'il ne se soit point servi de ce moien-là.

THEMISTE.

Histoire de la dispute entre Mr. Bayle & Mr. le Clerc.

J'entre dans votre pensée. L'origine visible de ce long combat de plume, est que Mr. le Clerc attaqua dans le premier tome du *Parrhasiana*, le jugement que Mr. Bayle avoit porté sur les objections Manichéennes. Il ne le critiqua pas, en faisant voir que les systêmes, qui, selon Mr. Bayle, ne peuvent résoudre les dificultez du premier péché, & de ses suites, sont capables de les résoudre, mais en suposant que l'Origénisme, dont Mr. Bayle n'avoit rien dit, léve pleinement toutes ces dificultez. Il fit donc venir sur la scéne un Origéniste; il l'arma de pied en cap, avec tout le soin imaginable, & il s'en promit monts & (*b*) merveilles, ce qui n'empêcha pas qu'on ne le vit terrassé & dépouillé de toutes ses armes quelque tems aprés, dans la seconde édition du Dictionaire Critique. Si Mr. Bayle s'étoit contenté d'un avantage douteux, s'il avoit laissé à l'Origéniste quelques marques de victoire, Mr. le Clerc ne se seroit point fâché. N'est-ce pas ce que vous voulez dire?

MAXIME.

Vous m'avez très-bien compris; mais je ne dois pas omettre que la sensibilité de Mr. le Clerc pour l'offense qu'il crut avoir reçuë par une réfutation si forte, ne le mit pas hors des gonds; il la dompta: il se tut pendant quelques années, & aïant trouvé un prétexte de faire un nouveau procès à Mr. Bayle, à l'occasion d'une remarque que celui-ci avoit glissée dans l'un de ses livres, & qui concernoit les êtres plastiques de Mr. Cudworth, il se servit de plusieurs détours, & il garda des mesures, lors même que s'étant souvenu de la défaite de son Origéniste, il voulut tenter le sort d'un second combat. Vous en savez le succès puis que vous avez lû le 3. tome de (*c*) la Réponse aux questions d'un Provincial, où ce pauvre Origéniste a été encore dépoüillé de toutes ses armes. Cependant Mr. le Clerc par un mensonge que tous les lecteurs peuvent connoître manifestement, a osé dire (*d*) que son *Origéniste imaginaire* a réduit au silence Mr. Bayle. Je ne dis rien de l'avantage remporté sur Mr. le Clerc, dans le même tome, à l'égard des natures plastiques. Jusques-là tout s'est passé avec assez de retenuë, & sur tout de la part de Mr. Bayle, qui négligeoit de relever ce qui étoit propre à aigrir cette dispute, & qui ne songeoit qu'à combler (*e*) de civilitez son adversaire, & à l'accabler de raisons. Mais depuis la publication de ce 3. volume, les choses ont

(*a*) „ Conférez ci-dessous la première page des Entretiens sur le Livre de Mr. Jaquelot.

(*b*) „ Voiez le 7. tom. de la Bibliotheque Choisie, pag. „ 350. & tom. 9. pag. 107.

(*c*) „ Voiez chap. 172. &c. p. 863. & *suiv.* du Tom. 3. „ de cette Edition *in folio.*

(*d*) Bibliotheque Choisie tom. 10. pag. 380.

(*e*) „ Ce que dit Mr. le Clerc pag. 376. du 10. tome „ que Mr. Bayle a mêlé *quantité de raisons tirées* ex invidiâ *ou pour rendre odieux* avoit été réfuté dans la Let„ tre pour Mr. Bayle §. V. pag. 999. du Tome 3. de cette „ Edition *in folio.*

ont changé de face ; l'emportement s'y est mêlé d'une terrible maniere.

THEMISTE.

M. le Clerc s'érige en Accusateur public de M. Bayle.

L'époque que vous marquez-là est juste. Mr. le Clerc aïant vû par la lecture de ce qui le concernoit dans (*f*) la troisiéme partie de la Réponse au Provincial, qu'il ne pourroit continuer sur le même pied qu'à sa grande honte, (*g*) & trouvant encore plus honteux de se réduire au silence, a eu recours à une ruse pharisaïque. Il s'est couvert du beau prétexte des intérêts de la gloire de Dieu, pour s'ériger en accusateur public d'irreligion. C'est par là que la scéne a été changée; les diffamations les plus odieuses y ont paru : Mr. Bayle, après ces nouvelles démarches de son adversaire, a cessé de le ménager, & a commencé à le pousser fortement, & voilà une derniere réplique de Mr. le Clerc encore plus passionnée que la précédente.

MAXIME.

Pourquoi il a revêtu ce personnage.

On a bien ri par tout, & peut-être en France plus qu'ailleurs, de le voir sous ce nouveau rôle qui lui sied très-mal, & qui est si disproportionné au caractere d'esprit par où il s'étoit toûjours distingué. Mais que voulez-vous, la nécessité n'a point de loi, il ne savoit plus ni à quel Saint se voüer, ni de quel bois faire flêche, il a donc falu qu'il jettât (*h*) l'ancre sacrée, je veux dire qu'il fit de sa propre cause, celle de la Religion & du bon Dieu. Beau moïen de faire passer pour des actes de dévotion, les injures que la haîne personnelle, & l'esprit de vengeance font verser sur le papier !

THEMISTE.

A quoi on s'attachera uniquement dans ces Entretiens.

Il y a bien des Auteurs qui dans leurs écrits de querelle, sont plus contens de leur plume, lors qu'ils croient avoir bien placé une raillerie piquante, & bien décoché un trait satirique, que lors qu'ils croient avoir bien poussé un raisonnement. Plusieurs lecteurs mal tournez & du bas étage, ne cherchent dans cette sorte d'écrits que les endroits injurieux, ils ne sont sensibles qu'à cela. Mais puis que nous sommes d'une plus haute classe de lecteurs, & que nous avons résolu d'examiner aujourd'hui la derniere piece que chacun de ces deux Antagonistes a donnée, nous devons mettre à part les injures qu'ils se sont dites, & ne considérer que ce qui a du raport au fond même de l'afaire. Arrêtonsnous donc uniquement à cette question : *Mr. le Clerc a-t-il bien prouvé que Mr. Bayle soit coupable du crime dont il l'accuse?*

MAXIME.

Je suis ravi de vous voir dans cet esprit, car je regretterois tous les momens que je donnerois à la considération des reproches, & des plaintes, & de cent autres petits incidens que les Auteurs, en querelle, répandent dans leurs Ecrits. Tout cela est indigne de notre attention. Examinons seulement de quelle maniere Mr. le Clerc prouve son accusation, qui est que Mr. Bayle ne croit point la bonté & la sainteté de Dieu.

(*f*) „ Voïez p. 863. & *suiv.* du Tome 3. de cette Edition „ *in folio*.

(*g*) *Turpe quidem contendere erat, sed cedere visum Turpius.*

Ovid. Metam. lib. 5. v. 315.

(*h*) „ Voïez dans Erasme *Chil.* 1. *cent.* 1. *n.* 24. le proverbe *sacram ancoram solvere*.

CHAPITRE I.

Examen des preuves de Mr. le Clerc.

THEMISTE.

En quoi consiste la preuve sur laquelle il fonde son accusation.

Je ne me suis point aperçu que Mr. le Clerc fasse autre chose dans son dernier écrit que d'insinuer la validité de l'unique preuve qu'il avoit déja avancée, & dont Mr. Bayle (*a*) lui avoit fait voir le ridicule. Cette preuve consiste en ceci, c'est que Mr. Bayle demeure d'accord que l'on ne sauroit répondre aux objections par lesquelles les Manichéens soûtiennent que la conduite que les systêmes Chrétiens donnent à Dieu, ne s'accorde point avec les idées que nous avons de la bonté, & de la sainteté.

MAXIME.

Si on peut soutenir que toute Doctrine sujette à des objections insolubles est fausse.

Si Mr. le Clerc donne cela pour une preuve, il faut qu'il établisse comme une proposition incontestable, que quiconque reconnoit qu'une doctrine est exposée à des objections insolubles, reconnoit aussi par une conséquence nécessaire la fausseté de cette doctrine. Mais peut-on rien voir de plus faux que cette proposition ?

THEMISTE.

Ce nouvel axiome démenti par l'expérience, & par des faits évidens.

Mr. le Clerc étendroit les bornes de la République des lettres, s'il la pouvoit enrichir de ce nouvel axiome qui n'y a jamais eu droit de bourgeoisie, & qui au contraire a été continuellement démenti par l'expérience. Il y a trois opinions sur le continu. Les uns afirment comme une chose mathématiquement démontrée qu'il est divisible à l'infini. D'autres assûrent comme une chose prouvée par des démonstrations mathématiques qu'il est composé de parties indivisibles qui n'ont aucune étenduë. Et d'autres enfin soûtiennent comme une chose qu'on ne peut nier sans admettre une doctrine dont ils se vantent d'avoir démontré l'impossibilité, qu'il est composé de parties indivisibles qui ont de l'étenduë. Les voilà bien oposez dans leurs prétentions, néanmoins ils s'accordent tous à dire que le dogme qu'ils embrassent est exposé à des objections insolubles. Ceux qui prenent avec le moins d'irrésolution l'affirmative ou la négative quant à l'éternité du monde (*b*) réelle ou possible, ou quant à l'infinité du nombre, ou quant au plein, ou quant au vuide, &c. sentent fort bien qu'ils succombent sous le poids des objections de leurs adversaires ; & je suis sûr que de tant de Philosophes qui sont persuadez de l'existence du mouvement, & du tems, il n'y en a aucun qui fasse dificulté de reconoître que sa raison & son esprit se confondent, & se perdent dans les dificultez inexplicables qu'on peut objecter là-dessus. Voilà des faits évidens, & connus de toute la terre, & que Mr. le Clerc ne peut ignorer.

MAXIME.

Il peut encore moins ignorer les faits semblables que le Christianisme fournit, car il en a vû une infinité de témoignage dans les Ecrits de Mr. Bayle, je veux dire une infinité de citations où les plus illustres Théologiens assûrent que la Trinité, l'Incarnation, la Prédest-

(*a*) „ Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. VI. vers le commencement, pag. 1000. du Tom. 3.

(*b*) „ Voïez Pererius au livre 15. *de communibus rerum naturalium principiis.*

destination absoluë, &c. sont des mysteres qui demandent la soûmission de l'entendement en dépit de toutes les dificultez que la raison leur opose. Il n'y a donc rien de plus faux ni de plus contraire à l'expérience que la maxime qui doit servir de fondement à la prétenduë preuve de l'accusation, que Mr. le Clerc a intentée à Mr. Bayle.

THEMISTE.

Négligences affectées de Mr. le Clerc.

On ne sauroit pardonner à l'accusateur la négligence qu'il a euë par raport à l'axiome fondamental de tout le procès. Il l'a passé sous silence, & il n'a même jamais dit assez nettement, quelle est sa pensée sur les exemples, qui prouvent que sans tomber ni dans le mensonge, ni dans la contradiction, l'on peut assûrer que l'on croit des choses que l'on ne peut accorder avec toutes les idées de la lumiere naturelle. Il s'est contenté de dire par-ci par-là, qu'il faut avoir des égards pour les bonnes intentions d'un Docteur qui s'exprime de la sorte, & il a cherché quelques excuses dont nous aurons à parler.

MAXIME.

Il y a bien d'autres négligences dans son écrit aussi affectées & aussi artificieuses que celle-là. Je n'ai jamais rien vû de moins régulier que sa maniere de procéder. Ses écritures devoient avoir la forme d'un factum. Il devoit marquer d'abord le chef de l'accusation, & faire suivre la déduction de ses moïens bien distinguez les uns des autres, & bien numérotez. Au lieu de cette méthode il se sert d'une mauvaise rhétorique de déclamateur, il disperse ses argumens sans aucun ordre, & les broüille tantôt d'une façon & tantôt d'une autre. On peut néanmoins deviner au travers de cette confusion, qu'il se fonde sur des circonstances particulieres, & non pas sur une maxime générale, lors qu'il prétend que son adversaire, niant d'un côté qu'on puisse répondre aux objections des Manichéens, doit nier de l'autre la bonté & la sainteté de Dieu.

THEMISTE.

Rendons lui un bon office qu'il ne s'est point rendu à lui-même: donnons quelque ordre à ses preuves, tirons les de leur dispersion, & rangeons les en bataille.

Sa 1. Preuve est que Mr. Bayle a dit que les raisons des Manichéens étoient des démonstrations de Mathématique.

I. La premiere qui s'est présentée à mes yeux en lisant le dernier Ecrit de Mr. le Clerc, se peut réduire à ceci: *Mr. Bayle a dit que les raisons des Manichéens* (c) contre la bonté de Dieu sont démonstratives, (d) & des démonstrations de Mathématique, & fondées sur les notions les plus claires. *Il ne doit donc pas prétendre que l'on ait pour lui les mêmes égards que pour les Théologiens, qui se contentent de dire qu'ils croient les véritez révélées, quoi qu'elles leur paroissent environnées de dificultez que leur raison ne peut éclaircir. On a sujet de dire qu'il ne croit pas* (e), la vérité de la Révélation, qui n'est pas fondée sur des preuves plus claires que des démonstrations.

MAXIME.

Mr. Bayle n'a point dit cela.

Laissez-moi réfuter cela. Je ne me souviens point que Mr. Bayle ait jamais dit que les objections des Manichéens sont *des démonstrations de mathématique*. Mr. le Clerc auroit bien fait de marquer la page où cette expression seroit contenuë: il ne doit jamais être permis aux accusateurs de changer les termes, & encore moins de les exaggérer. Mais quoi qu'il en soit, je puis lui être caution que Mr. Bayle n'a jamais prétendu passer les bornes où se renferment ceux qui disent simplement, qu'il ne leur est pas possible de contenter leur raison sur les dificultez évidentes, qu'elle forme contre les mysteres de l'Evangile dont ils sont très-persuadez.

Il n'a dit que ce que diroit un Luthérien à l'égard de la Trinité & de la présence réelle.

Un Luthérien qui a de la bonne foi & de la pénétration, reconnoîtra ingénument que le dogme de la Trinité, & celui de la présence réelle sont combatus par des notions évidentes, & que toutes les réponses qu'on a inventées sont incapables de contenter notre raison, & qu'ainsi notre devoir est de l'obliger à sacrifier à l'autorité divine les notions évidentes qu'elle voudroit oposer à la doctrine de la Trinité, & à celle de la consubstantiation. Voilà présentement toute l'étenduë que Mr. Bayle s'est prescrite dans le jugement qu'il a fait des objections où l'on compare, avec les notions communes de la bonté & de la sainteté, les systêmes de la Prédestination. Il a donc autant de droit qu'un Luthérien de traiter de ridicule la chicanerie de son accusateur. Or qui doute qu'un Luthérien ne regardât avec le dernier mépris ceux qui tireroient de son aveu cette conséquence, *donc vous ne croïez pas la vérité de la révélation?*

THEMISTE.

Ce que les Orthodoxes repondroient à un Socinien qui leur intenteroit une accusation semblable à celle de Mr. le Clerc.

J'aprouve votre pensée, car je sai que tous les Orthodoxes traiteroient de haut en bas un Socinien qui leur tiendroit ce langage: » Vous » ne pouvez croire tout à la fois que l'Ecriture soit divine, & qu'elle contienne le dogme de la Trinité. Car Dieu qui nous a révélé par la lumiere naturelle que ce qui engendre est substantiellement distinct de ce qui » est engendré, ne peut point nous révéler par » l'Evangile que la personne du Pere éternel, & » celle du Verbe son Fils sont consubstantielles. » Il n'y a point de démonstration mathématique qui soit plus forte, ni plus évidente, que la » preuve par laquelle l'on termineroit le diférend de deux Critiques, dont l'un soûtiendroit » qu'un tel Roi de Macédoine est le même » qu'un tel, & l'autre soutiendroit le contraire. » Si l'on prouvoit qu'un tel Roi de Macédoine » est le pere d'un tel, on prouveroit qu'ils sont » deux hommes totalement distincts l'un de » l'autre; & l'on peut défier tous les Mathématiciens de fournir une démonstration plus » convaincante que celle-là. Vous ne pouvez » donc *croire la vérité de la Révélation qui n'est » pas fondée sur des preuves plus claires que des » démonstrations.*

MAXIME.

Vous avez raison de dire que tous les Orthodoxes se moqueroient d'un tel discours des Sociniens. Mr. le Clerc qui proteste qu'il croit le mystere de la Trinité, sait bien ce qu'il faudroit leur répondre; & il trouveroit mauvais que je me mêlasse de le lui aprendre; je dirai donc seulement que toute sa premiere preuve est un fantôme aussi méprisable que ce qu'il ajoûte, que les aveus de Mr. Bayle mettent (f) *les Chrétiens hors d'état de prouver ni qu'il y a un Dieu bon, ni la vérité de la révélation aux Athées, ou aux Manichéens.*

THEMISTE.

Ses accusations retombent sur lui-même.

Nous oublions le meilleur. C'est que toutes les conséquences les plus odieuses & les plus horribles qu'on voudroit tirer de l'opinion de Mr.

(c) „ Bibliotheque choisie tome 10. pag. 366.
(d) „ *Ibid.* pag. 397. Voïez aussi pag. 421.
(e) „ *Ibid.* pag. 366.
(f) „ *Ibid.* pag. 367.

M. Bayle, retombent à plomb sur celle de M. le Clerc, qui avouë que M. Bayle est très-bien fondé à l'égard de tous les systêmes Chretiens, hormis celui qui n'admet pas l'éternité infernale. Quelle absurdité! quel aveuglement! il se donne pour le défenseur zélé de la Religion Chretienne, mais dans le fond il ne plaide que pour un dogme détesté de tous les Chretiens, si vous exceptez fort peu de gens qui vivent *incognito* dans le Christianisme. Voilà un coup de massuë (*g*) que sans doute il a senti, & qu'il dissimule avec une insigne hypocrisie.

MAXIME.

Et les conséquences qu'il tire contre Mr. Bayle sont injurieuses à presque tous les Chrétiens.

Je passe à son second argument. Nous avons déjà (*h*) remarqué qu'à cause que la conséquence qu'il tire contre Mr. Bayle est injurieuse à presque tous les Chretiens, car ils seroient des impostures impies, si cette conséquence étoit bonne, il a évité de s'expliquer avec précision, & il s'est ménagé des lieux de retraite. Il s'est couvert d'alternatives, il a dit que ceux qui assûrent qu'ils croient des choses combatuës par des raisons évidentes, sont ou des menteurs, ou des ignorans qui raisonnent sans principes, & qui tombent en contradiction, & que ceux-ci sont excusables, n'aïant pas un mauvais dessein. Nous verrons ses autres excuses. Il est donc réduit, s'il veut se justifier de calomnie, à faire voir que les intentions de Mr. Bayle sont mauvaises. C'est à quoi tendent ses observations. Etrange extrémité pour un délateur public! Il n'est pas besoin que j'observe qu'une infinité d'exemples montrent manifestement la fausseté de ses alternatives.

Comparaison qu'il fait pour prouver que M. Bayle a de mauvaises intentions.

II. Voici une comparaison destinée à faire voir que Mr. Bayle n'est pas bien intentionné pour la Religion (*i*), *Si quelcun ramassoit tout ce qui se pourroit dire de plus odieux contre la conduite de son Souverain, qu'il défiât tous ses autres Sujets d'y répondre, & qu'il dit qu'il est néanmoins persuadé que la conduite de ce Souverain est irreprehensible, & que pour lui il est son très-humble Sujet, je voudrois bien savoir*, dit Mr. le Clerc, *si ce Souverain & ses Sujets se payeroient de ces discours, & s'ils ne les prendroient pas pour une pure Comedie, que cet homme joüeroit, pour se tirer d'affaires. Le Prince croiroit, avec raison, que cet homme auroit dessein de soulever ses Sujets contre lui, & les Sujets n'auroiens pas meilleure opinion de sa fidelité, quoi qu'il criât à la calomnie. S'il disoit que quoi que la conduite du Souverain parût à ses foibles lumieres éxécrable & tout à fait tyrannique, & qu'il fût impossible à ses Sujets de montrer le contraire, & qu'il se fachât même contre ceux qui l'entreprendroient; il soûmettoit néanmoins ses lumieres à la déclaration du Prince, qui protestoit de gouverner avec autant de bonté, que l'on en puisse imaginer; s'il parloit, dis-je, de cette sorte, son Souverain & le reste de ses Sujets pourroient-ils croire qu'il parleroit sincerement, & qu'il n'auroit que de bons desseins? Se contenteroit-on encore des protestations, qu'il pourroit faire de ne publier tant de mal du Souverain, que pour humilier quelques-uns de ses Sujets trop présomptueux; qui s'imaginoient de pouvoir rendre de bonnes raisons de sa conduite, & qui se croyoient obligez de le faire, pour l'honneur de leur Prince; en leur faisant voir qu'il leur étoit impossible de le defendre, par leurs lumieres? Ces mauvaises excuses; au lieu d'appaiser ce Souverain & ses Sujets, ne feroient que les offenser davantage; parce qu'ils s'appercevroient facilement, qu'il les prendroit pour des bêtes, & qu'à la calomnie il ajoûteroit la raillerie & le mépris.*

Si je vous ai lû tout ce passage sans rien sauter, c'est afin que vous vissiez mieux la supercherie de l'accusateur.

THEMISTE.

Cette comparaison rectifiée justifie M. Bayle.

Je n'ai jamais vû de tour de Sophiste plus frauduleux que celui-là. Mr. le Clerc veut qu'on croïe qu'il donne un portrait naïf de la conduite de Mr. Bayle, mais c'est un portrait horriblement défiguré. Mettons la chose dans son point de vûe, représentons-nous un Empereur qui surpasse autant les plus habiles politiques que celui-ci surpasse un maître d'école. Cette sublimité de génie lui fait former des desseins plus vastes & plus importans que ceux de ses prédécesseurs, & lui découvre des moïens nouveaux de parvenir à ses fins. Il ne suit point d'exemples, il se fait des routes de gouvernement inconnuës jusqu'alors, Les étrangers le blâment de ce qu'il s'écarte ainsi des voies qui avoient toûjours passé pour prudentes. Quelques-uns de ses Sujets murmurent contre ces nouveautez & en apréhendent les suites. Il s'éleve des Auteurs qui pour réfuter la critique des étrangers & les plaintes des Sujets entreprènent de montrer qu'il est faux que la conduite de l'Empereur ne soit point réglée sur les maximes ordinaires de la politique: ils font pour cela des paralleles, ils tordent, ils tiraillent, ils disloquent tous les lieux communs. Un autre Auteur vient qui ne nie pas le fait, mais qui montre que l'on se doit reposer entierement sur la sagesse de Sa Majesté Impériale; qu'Elle a ses raisons pour ne se pas conformer aux regles communes, qu'encore que sa conduite soit diférente de celle de ses ancêtres les plus prudens, elle n'en est pas moins prudente, & que puis que sa sagesse est d'un degré plus éminent sans comparaison que celle des autres hommes, ses maximes doivent avoir un caractere nouveau, & proportionné à cette grande supériorité de génie qu'il posséde. Que diroit l'Empereur quand il sauroit la méthode des premiers apologistes? Il excuseroit leur zèle peu éclairé, & se moqueroit néanmoins de leur ignorance, mais il aprouveroit extrêmement le dernier apologiste. Voilà comment il faut corriger la fausse peinture que Mr. le Clerc a faite, & il ne faut que cela pour le couvrir de confusion.

MAXIME.

Que penserez-vous de ce qu'il ajoûte que Mr. Bayle (*k*) a fait *des accusations abominables contre la Providence?*

THEMISTE.

Ce que Mr. le Clerc dit que M. Bayle a fait des accusations abominables contre la Providence retombe sur les Théologiens orthodoxes.

Peu s'en faut que je ne dise qu'il n'y a qu'un fou à lier qui puisse parler de la sorte; car à ce compte les Théologiens les plus orthodoxes, & sur tout entre les Réformez, seroient d'abominables blasphémateurs, puis qu'ils reconnoissent que dans la Providence de Dieu, quant au péché, il y a des abîmes impénétrables à la raison, & où elle se perdroit infailliblement, si elle ne soûmettoit ses foibles lumieres à l'autorité de la Révélation. Si les Eglises Réformées de France avoient crû que l'on peut concilier avec

(*g*) „ La Lettre pour Mr. Bayle porte ce coup à Mr. „ le Clerc plus d'une fois. Voïez §. IV. vers le commen„cement. §. VI. pag. 1001. & la conclusion de cette „ Lett. au Tome 3. de cette Edition *in folio*.

(*h*) „ Ci-dessus chap. I. à la fin de la page précéd.
(*i*) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 367, 368.
(*k*) „ *Ibid.* pag. 369.

avec nos manieres ordinaires de juger de la bonté, de la sainteté, de la justice & de la Providence de Dieu à l'égard du mal, auroient-elles dit, (*l*) *Nous adorons en humilité les secrets qui nous sont cachez, sans nous enquerir par dessus notre mesure?* On ne parle jamais ainsi lors qu'on se fait fort de satisfaire aux dificultez d'un Philosophe. Il importe peu après cela que j'observe que (*m*) Mr. Diroys & (*n*) Mr. Nicolle auroient proféré des blasphemes abominables, & qu'un livre de Mr. Jurieu (*o*) en seroit tout plein si l'on suivoit la tablature de Mr. le Clerc.

MAXIME.

Quelles réparations ne doit-il pas à une infinité de Docteurs graves! Il dira peut-être qu'ils doivent prendre pour eux le second membre de l'alternative, c'est qu'ils ne sont pas des blasphémateurs, mais de bonnes gens qui ne savent ce qu'ils disent. La belle consolation! La belle réparation!

THEMISTE.

Je vais vous montrer l'une des raisons les plus spécieuses par lesquelles il prétend légitimer ses soupçons sur les desseins qu'il impute à son adversaire. Elle comprend quatre faits.

Raisons sur lesquelles il fonde ses soupçons contre M. Bayle.

III. Que Mr. *Bayle*, (*p*) » 1. a inventé des » objections contre la Providence Divine, qu'il a » proposées dans son Dictionaire sous le nom des » Manichéens: 2. qu'il les a établies avec beau» coup d'art, qu'il a soûtenu sous son propre » nom, qu'il n'est pas possible d'y répondre par » la Raison, & traité de haut en bas ceux qui » l'ont voulu faire: 3. qu'il a dit qu'aucun Sy» stême de Théologie ne peut satisfaire à ces dif» ficultez: 4. qu'il fait croire pourtant que Dieu » est bon & saint parce que l'Ecriture le dit; » quoique, selon tous les Théologiens Chre» tiens elle enseigne des choses incompatibles » avec la Bonté & la Sainteté de Dieu: com» me les objections invincibles des Manichéens » le font voir. « Dites moi, je vous prie, votre sentiment sur ce passage.

MAXIME.

Examen de ces raisons.

Le premier fait est très-faux, car Mr. Bayle n'a point inventé les objections qu'il a étalées dans son Dictionaire: il n'a fait qu'étendre celles qui se trouvent dans un livre de Mr. Jurieu, & dans plusieurs autres Controversistes. Sur le second fait je vous dirai que ces objections entant qu'elles frapent le systême de la Prédestination absoluë sont établies avec beaucoup plus d'art dans les livres des Jésuites, & des Luthériens, & des Remontrans que dans le Dictionaire critique. J'observe une pareille chose à l'égard des objections qui frapent les systêmes de ces trois sectes. Les Thomistes, les Jansénistes, les Calvinistes les ont foudroïez avec beaucoup plus de force que Mr. Bayle. Il n'y a rien de plus injuste que de trouver mauvais que ceux qui ont bien examiné ces grandes disputes reconnoissent ingénument qu'aucun parti ne peut satisfaire aux dificultez qu'on lui objecte. Les Réformez avouënt qu'il faut s'arrêter sur le bord de cet abîme, & ne se vantent point de contenter la raison; mais ils font voir clairement que les objections de leurs adversaires prouvent trop, ils les rétorquent toutes, (*q*) & défient leurs antagonistes de parer la rétorsion. La remarque que j'ai à faire sur le troisiéme fait, accablera Mr. le Clerc, puis qu'il avouë que pour satisfaire aux dificultez des Manichéens il faut se servir non pas des systêmes qui sont enseignez parmi les Chretiens, mais ou du systême d'Origene (*r*) qu'il ne reconnoit point pour vrai, ou de quelques conjectures qu'il ne donne point pour certaines (*s*). Il croit donc lui-même ce de quoi il fait un crime à Mr. Bayle; vites-vous jamais rien de plus grotesque; Je trouve dans le quatriéme fait un péché d'omission & un péché de commission, Celui-là consiste en ce que Mr. le Clerc a suprimé ce que Mr. Bayle a dit que la raison nous faisant connoître que la perfection de Dieu est infinie, nous convainc nécessairement que tout ce que Dieu fait est bien fait. L'autre péché consiste en ce que Mr. le Clerc assûre que selon Mr. Bayle la parole de Dieu *enseigne des choses incompatibles avec la Bonté & la Sainteté de Dieu, comme les objections invincibles des Manichéens le font voir.* C'est n'entendre rien dans l'état de la question; car il est bien vrai que les objections invincibles des Manichéens tendent à prouver que l'Ecriture attribuë à Dieu une conduite incompatible avec les notions communes de la bonté & de la sainteté, mais les Orthodoxes soûtiennent que cette conduite est bonne, sainte & juste, quoi que nous ne connoissions pas son accord avec nos manieres ordinaires de juger de ces vertus. Vous voïez par là combien est vaine la calomnie contenuë dans ces paroles de Mr. le Clerc, (*t*) *Ni la Raison ni l'Ecriture ne disculpent pas Dieu, selon* Mr. Bayle, *du mal.* N'est-ce pas l'en disculper que de nous le faire connoître comme une Nature souverainement parfaite? Or c'est ainsi que la Raison & l'Ecriture nous le représentent: Mr. Bayle s'est déclaré (*u*) sur cela sufisament.

THEMISTE.

Je vais ajoûter quelques remarques à celles que vous avez données sur les 4. faits que l'Accusateur a étalez.

Que M. le Clerc a violé une regle de l'équité naturelle, en attribuant de mauvais motifs à M. Bayle.

C'est une regle de l'équité naturelle que si les motifs d'une action peuvent avoir été innocens, il ne faut jamais décider, pendant qu'on les cherche par des conjectures, qu'ils ont été criminels. Mr. le Clerc a violé cette regle; car il est possible, il est même vraisemblable que Mr. Bayle ait étalé avec quelque pompe les objections des Manichéens par des motifs innocens. On peut suposer que comme le caractere de son Ouvrage comportoit qu'il donnât l'Histoire des heresies, il a crû qu'il étoit de son devoir de faire connoître le fort & le foible de la qualité des opinions Manichéennes. Ce n'est pas la moins importante partie de l'Histoire d'une secte que celle qui représente l'état naïf de ses opinions, & les argumens qui les soûtiennent ou qui les combatent. Il arrive rarement que ceux qui traitent cette partie de l'Histoire d'une heresie, y aportent de la bonne foi; mais plus cela est rare, plus est-il possible que Mr. Bayle ait voulu mé-

(*l*) „ Confession de foi, art. 8.
(*m*) „ Voïez la 2. Part. de la Réponse au Provinc. chap. „ CLXV. vers le commencement.
(*n*) „ Voïez *ibid.* chap. CLXXVII.
(*o*) „ Voïez *ibid.* ch. CXXXV. vers le commencement.
(*p*) „ Bibliotheque choisie *ubi supra* pag. 370.
(*q*) „ Voïez la 2. Part. de la Réponse au Provincial, ch. „ CXXXV. à la fin, & chap. CXLVII. à la fin.
(*r*) „ Voïez Lettre pour M. Bayle §. IV. page. 994.
(*s*) „ Voïez la même Lettre §. V. pag. 999. §. VI. pag. 1001.
(*t*) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 371.
(*u*) „ Voïez dans son Dictionaire la rem. *D.* de l'Art. „ *Manichéens*, la rem. *E.* de l'Art. *Pauliciens*, & la 2. part. „ de la Réponse au Provincial, chap. CXXXIII. page „ 770.

mériter l'éloge d'Historien sincere par une ample & naïve description de ce que les Manichéens pouvoient objecter aux Orthodoxes. Y a-t-il rien de plus innocent qu'un tel motif? D'ailleurs la secte de ces gens-là étoit si abominable, & si ridicule que c'est une singularité des plus insignes qu'ils aient pû faire des objections qui réduisoient à d'étranges embarras les Orthodoxes. Cette singularité est fort propre à humilier notre esprit, & à nous porter à des réflexions utiles sur la constitution bizarrement ténébreuse des connoissances humaines. Pourquoi ne croiroit-on pas que cette bonne intention s'est trouvée dans Mr. Bayle lors qu'il a fait l'étalage que Mr. le Clerc fait naître d'un mauvais motif? De plus notre siecle étant si fertile en inventions, Mr. Bayle a pû espérer que son travail piqueroit d'honneur quelque uns de ces grands Génies qui forment de nouveaux systêmes, & qu'ils pourroient inventer un dénoüement inconnu jusques ici. Outre cela il pouvoit croire que son procédé lui serviroit à mieux juger des Lecteurs, & à discerner s'ils sont équitables ou iniques, & si les Controversistes en particulier sont coupables de toute la mauvaise foi dont ils sont suspects depuis long-tems. On n'aprend jamais une telle chose avec autant de certitude que lors que l'on est intéressé personnellement à une afaire; car les réflexions que l'on fait sur les injustices qui concernent notre prochain sont pour l'ordinaire assez superficielles. Si Mr. le Clerc avoit medité sans aucune préoccupation, il eut trouvé fort probable que son adversaire avoit eu de tels motifs qui sont tous très-innocens, & quand même il eût aperçu plus de vrai-semblance dans le motif qu'il impute, il ne s'y seroit point fixé, ou pour le moins il se seroit abstenu de rendre public son jugement, & de le faire servir de preuve à une accusation tout-à-fait atroce. Il n'y a qu'une passion aveugle qui puisse le pousser dans la conduite qu'il tient.

MAXIME.

Qu'il est d'autant plus coupable que M. Bayle avoit déclaré ses intentions.

Soufrez qu'à mon tour je vous fournisse un suplément. L'injustice de Mr. le Clerc seroit grande si Mr. Bayle n'avoit rien dit de ses intentions; car en ce cas-là même ceux qui auroient tâché de les deviner eussent été obligez de donner la préférence aux conjectures favorables, ou de se tenir en suspens, & de renvoïer l'afaire au jugement de Dieu. Mais Mr. Bayle aïant marqué avec un grand soin le but à quoi il tendoit, & ce but étant très-loüable & très-digne d'un Orthodoxe, vous voïez que l'injustice de Mr. le Clerc monte jusqu'au plus haut point. Il a sû que Mr. Bayle avoit averti ses Lecteurs que l'usage qu'ils devoient faire de tout ce long attirail de disputes, étoit de se tenir attachez à l'esprit du Christianisme, qui veut que l'on se soûmette aux véritez révélées, soit qu'on puisse les défendre contre les vains & infinis raisonnemens des Philosophes, soit qu'on ne le puisse. Il a sû qne Mr. Bayle avoit confirmé cela par deux longues Dissertations à la fin de la 2. édition de son Dictionaire. A-t-il pû sans une mauvaise foi insigne se dispenser de joindre ce fait aux quatre autres, lui qui ne pouvoit ignorer une remarque qui avoit été proposée (x) contre Mr. Jaquelot? Il pouvoit prétendre selon le style d'un bon frere Polonois que ce dessein (y) d'*humilier la Raison, suposé que cela fût nécessaire, est un remede pire que le mal*, mais il faloit par toutes les regles de la bonne foi que ce cinquiéme fait parût à la fin des autres, & même avec cette enseigne particuliere que les Protestans regardent comme une chose très importante à l'orthodoxie l'humiliation de la raison, & comme une chose très-pernicieuse à la Foi Chretienne d'avoir pour ses regles les notions communes.

THEMISTE.

Que M. Bayle ne s'est pas mis lui-même parmi les Pyrrhoniens.

Si nous ne suivions pas exactement la bonne foi dans l'examen que nous faisons, nous prendrions pour la quatriéme preuve de Mr. le Clerc ces paroles de la page 374. (z) *C'est ainsi que* Mr. Bayle *a decrit sa conduite, sans y penser, & qu'il s'est mis lui même parmi les Pyrrhoniens dont les argumens tendent à detruire l'existence de Dieu.* Mr. le Clerc parle de la sorte après avoir cité un passage où Mr. Bayle a représenté l'esprit des Pyrrhoniens. Mais comme Mr. le Clerc fait dépendre cette remarque d'une (a) condition qu'il n'afirme pas, il auroit lieu de se plaindre si l'on suposoit qu'il donne ici une preuve de son accusation; il pourroit, dis-je, se plaindre qu'on le tourne en ridicule mal à-propos; car on lui attribueroit ce raisonnement: *Mr. Bayle a decrit sa conduite dans ce passage sans y penser, j'ai donc raison de l'accuser d'avoir pour but la ruine de la Religion.* On le siffleroit s'il emploïoit une telle preuve; car pour la réfuter invinciblement, & pour le réduire au silence il sufiroit de nier que Mr. Bayle se soit peint dans ce passage sans y penser.

MAXIME.

Je consens à ce que vous venez de dire, mais je suis sûr que vous prendrez pour l'une des preuves de Mr. le Clerc ce que je vais vous montrer dans son écrit.

Que son style est sérieux dans les matieres graves.

IV. (b) *Il y a bien de la différence entre un stile de goinfre, comme l'est celui de* Mr. Bayle, *& celui des Théologiens persuadez de leur Doctrine.* Mr. le Clerc ne pouvant se débarasser de l'argument qui se tire de ce que les Orthodoxes reconnoissent que l'on ne peut satisfaire aux objections touchant le péché, & qu'elles peuvent être rétorquées contre les systêmes moins rigides, cherche autant d'excuses qu'il peut, & n'en trouve que de fausses. Vous voïez qu'il fait valoir le sérieux du style des Théologiens, & qu'il assûre que celui de Mr. Bayle est *un stile de goinfre*. Il seroit le plus pitoiable de tous les Critiques s'il n'avoit jamais donné que de telles marques de son goût. Il y a dans le Dictionaire de Mr. Bayle quelques articles qui peuvent souffrir la badinerie, & l'enjouëment du style; l'Auteur s'est servi de la liberté que le sujet lui permettoit; mais dans les matieres graves son style est aussi sérieux qu'il le doit être. J'en prens à témoin tous les connoisseurs, & j'ose bien afirmer que cette quatriéme prétenduë preuve n'est fondée que sur un mensonge visible.

THEMISTE.

Comment M. le Clerc excuse les Théologiens qui ont parlé comme M. Bayle.

Prouvez moi, s'il vous plaît, le jugement que vous faites des excuses que Mr. le Clerc aporte en faveur des Théologiens dont l'autorité sert de rempart à Mr. Bayle Elles sont au nombre de trois. I. Premierement, dit-il,

(x) „Voïez la Réponse au Provincial, 2. Part. chap. „CXXIX. vers la fin, & chap. CXXXII. au commence„ment.

(y) Biblioth. choif. tom. 10. pag. 405.

(z) *Ibid.* pag. 374.

(a) „Il dit page. 373. SI L'ON SUPOSE que Mr. Bayle „dit tout ce qui lui vient dans l'esprit . . . il faudroit „le ranger parmi les Pyrrhoniens qu'il décrie lui-même.

(b) Biblioth. choif. tom. 10. page. 378.

il, (c) *personne d'entre* les Théologiens Réformez *n'a inventé* les sentimens qu'il ont eu sur la Providence. Ces sentimens *étoient la doctrine des Ecoles avant la Réformation.* II. Secondement *personne d'entre eux n'a ramassé des objections contre la Providence, ni ne les a mises dans le plus grand jour qui lui a été possible, ni n'a insulté tous les Théologiens Chretiens comme a fait Mr.* Bayle. *Ils ont tous taché de la défendre de leur mieux, & ils n'ont eu recours aux profondeurs de la conduite de Dieu, que quand ils se sont trouvez embarrassez dans l'explication de quelques dogmes reçus, & qu'il n'étoit pas tout à fait en leur liberté de rejetter.* III. Troisiémement *personne d'entre eux n'a crû qu'ils étoient contre la raison quoi qu'ils dissent qu'ils étoient au dessus d'elle. Ils sont donc excusables en cela, & on ne leur doit attribuer aucun mauvais dessein.*

MAXIME.

Ses excuses sont une satire contre les Calvinistes, & contre les Arminiens.

La réfutation invincible de ce passage n'est pas une chose mal aisée. Il sufit de remarquer quant à la premiere excuse qu'il s'agit ici du systême de Calvin à l'égard de la Prédestination, & du franc arbitre. Or bien loin que les sentimens de Calvin sur ce sujet fussent la doctrine des Ecoles, qu'au contraire la plûpart des (d) Scholastiques étoient devenus ou Pélagiens ou Semi-Pélagiens; & si d'un côté Calvin déclara que les dogmes de l'Eglise Romaine sur ce point avoient un besoin extrême de réformation, ses adversaires lui déclarerent de l'autre qu'il introduisoit une nouvelle doctrine abominable qui faisoit Dieu auteur du péché. Ce sont des faits si connus qu'il est étonnant que Mr. le Clerc ait voulu donner à entendre qu'il les ignoroit. J'ajoûte que puis qu'il pense avec les Arminiens que ce systême de Calvin est impie, & plein de blasphemes, il a tort de dire que les Réformateurs l'aïant établi dans les Ecoles, sont excusables de l'avoir adopté. Il ne sauroit les justifier par cette raison à l'égard de cet article sans les condamner de ce qu'ils n'ont point retenu le dogme de la transubstantiation, celui du culte des créatures, celui du purgatoire &c. & enfin sans condamner en général l'œuvre de la Réformation, & le procédé des Arminiens; car il est de notoriété publique qu'ils ont trouvé établi dans les Ecoles Réformées, le systême qui a été confirmé dans le Synode de Dordrecht. Voïez si cet homme n'est pas heureux à faire des apologies, qui sont une espece de satire non seulement de la Réforme; mais même du parti Arminien qu'il a embrassé.

Sur la 2. excuse je lui demande s'il a oublié que Mr. Jurieu aïant dit (e) que les objections contre le systême de Dordrecht sont insolubles, propose aux sectateurs des autres systêmes beaucoup de dificultez, & les défie d'y répondre. Je lui demande de plus, s'il a oublié que ceux qui recourent *aux profondeurs de la conduite de Dieu*, ont en vûë une doctrine qu'il professent, non pas à cause qu'ils la trouvent établie, & qu'ils perdroient leurs charges, s'ils la condamnoient ouvertement, mais à cause qu'ils la jugent véritable. C'est l'opinion qu'il faut avoir des Ministres Réformez, car autrement il faudroit les prendre pour des imposteurs qui sacrifient à un intérêt temporel les lumieres de leur conscience. Voici un plaisant Apologiste, il insinuë que ceux qu'il veut excuser, ont trahi leurs propres lumieres.

Sur la 3. excuse je lui demande s'il a oublié que Théodore de Beze a reconnu (f) *qu'il n'y a aucune partie de la doctrine Chretienne qui soit* PLUS CONTRAIRE AU SENS ET A LA RAISON HUMAINE que la prédestination absoluë. A-t-il oublié ce que (g) Piscator confesse, & ce que Mr. Bayle a fait voir (h) sur la distinction, *au dessus de la raison, & contre la raison?*

Elles ne touvrent point les les Théologiens de l'insulte qu'il prétend qu'on leur a faite.

Autre dificulté. Par une froide & frauduleuse hyperbole il prétend que c'est avoir insulté tous les Théologiens que d'avoir dit que tous leurs systêmes sur la chûte de l'homme, & sur les suites de cette chûte sont exposez à des objections insurmontables. Il se montre fort sensible à cet afront prétendu, il y revient plus d'une fois; on diroit que c'est l'une des principales raisons pourquoi il a déclaré la guerre à Mr. Bayle, & néanmoins il n'y a nulle aparence qu'aucun repentir l'ait saisi de tant de choses par lesquelles il a tâché d'exposer les Théologiens au mépris, & à la haine du public. Mais passons lui cela; représentons lui seulement que ce grand zéle pour les Théologiens ne s'accorde pas avec sa conduite: il les abandonne tous à l'insulte qu'il prétend qu'on leur a faite; il reconnoit que Mr. Bayle a parlé juste touchant tous les Théologiens, hormis ceux qui conjecturent que les peines des damnez seront adoucies avec le tems. Or ces faiseurs de conjectures ne sont ni nombre ni figure dans la Chretienté, ils ne doivent être comptez pour rien.

THEMISTE.

Donnons lui pour cinquiéme preuve ce qu'il a dit vers la fin de son article.

M. le Clerc pour excuser les Théologiens, se contredit, & accuse M. Bayle sans preuves, après le défi qu'il lui a fait là-dessus.

V. « (i) Les Réformez, ni les autres Théologiens, ne disent pas qu'il croyent des choses » opposées à des démonstrations, comme fait » Mr. *Bayle*. Ils ne reconnoissent point les conséquences odieuses, qu'il a tirées de leur doctrine, » en faveur des Manichéens, comme que Dieu » agit contre toutes les idées, que nous avons » de Justice & de Bonté. Ils les nient formellement, & pendant qu'il les nient, on ne les » peut faire passer pour leur doctrine: comme » c'est incontestablement la doctrine de Mr. » *Bayle*, s'il parle sincerement.

MAXIME.

C'est peut-être la plus pitoïable de toutes les prétenduës preuves du délateur. N'a-t-il pas dit *que* (k) *l'on trouveroit sans doute dans les systêmes* quelques dogmes qui sont CONTRE LA RAISON, ou incompatibles avec une PROPOSITION DEMONTRÉE? Il faut donc qu'il prétende que si les Théologiens n'avoüent pas qu'il croient des choses opposées à des démonstrations, ils sont ou de grands fourbes, ou de grands sots. On ne sauroit ignorer sans être sot ou stupide qu'un dogme incompatible avec une proposition démontrée a réellement cette incompatibilité. Mais laissant cela, je dis que tous

(c) „ Biblioth. choisie tom. 10. pag. 377. 378.
(d) „ Voïez ce qui a été cité de Mr. Jurieu dans la 2. „ Part. de la Réponse au Provincial, chap. CLXXXIII. „ pag. 859.
(e) „ Dans son Jugement sur les méthodes.
(f) „ Voïez la Réponse au Provincial, 2. Part. chap. „ CLXIV. pag. 842. 843.
(g) „ Voyez *ibid.*
(h) „ Voyez la fin du Diction. Crit. au commencement du II. Eclaircissement, & la Réponse au Provinc. „ 2. Part. chap. CXXX. pag. 764. chap. CXXXI. pag. 766. „ & chap. CLIX. pag. 806. 807.
(i) „ Biblioth. choisie *ubi supra* pag. 420. 421.
(k) „ *Ibid.* tom. 9. pag. 159.

tous ceux qui voudront examiner sans passion les articles que l'on cite du Dictionaire, verront clairement que Mr. Bayle ne va pas plus loin que Mr. Jurieu. Or Mr. Jurieu n'a fait que déveloper ce que les Prédestinateurs avoient toûjours enseigné concernant la force des dificultez & leur rétorsion contre les autres systêmes. En un mot Mr. le Clerc ne sauroit prouver que Mr. Bayle ait reconnu les conséquences (*l*) rejettées par les Réformez. Quelle pitié qu'un délateur soit réduit à dire que la personne qu'il accuse est coupable, si elle parle sincerement? Il ne doit jamais accuser sans des preuves literales, & si dès qu'on niera, il ne peut plus avancer, ni dire autre chose si ce n'est qu'on n'est pas sincere, il merite d'être bafoüé de tout le monde.

CHAPITRE II.

Quatre grands défauts dans une objection de Mr. le Clerc, fondée sur des conséquences qu'il tire de l'opinion de Mr. Bayle.

THEMISTE.

Objection par laquelle il prétend prouver que le raisonnement de M. Bayle conduit à l'Athéisme.

VOici une objection de Mr. le Clerc tout-à-fait défectueuse. Il (*a*) cite un passage où Mr. Bayle remarque *que dès que l'on oseroit enseigner que Dieu est l'auteur du péché, on conduiroit nécessairement les hommes à l'Athéisme.* Il ajoûte que Mr. Bayle *soûtient hautement qu'aucun systême de Théologie ne peut disculper Dieu d'être un Etre mal faisant & qui ne se soucie ni de Sainteté ni de Vice.... Tout le remede qu'il y trouve*, continuë-t-on, *c'est d'avouër franchement que nous n'y voïons goute, ce qui est donner cause gagnée aux Athées, puis que, cela étant, on ne leur sauroit prouver que Dieu est Bon & Saint, selon notre Théologie.... Si l'on supose que* Mr. Bayle *raisonne & pense conséquemment, il faut dire qu'il* nous conduit nécessairement à l'Athéisme, *selon son propre jugement, puisque nous enseignons tous dans nos systêmes que Dieu est malfaisant & auteur du mal; car il ne nous donne point de meilleur systême.*

MAXIME.

Défauts de cette objection.

Vous avez bien raison de dire que cette objecton est tout-à-fait défectueuse. J'y ai compté jusqu'à quatre grandes bévûës pendant que vous la raportiez.

I. Elle est fondée sur une fausse maxime.

Premierement Mr. le Clerc continuë de bâtir sur une fausse maxime qui est la source de ses égarements, ou comme on diroit dans les Ecoles, son πρῶτον ψεῦδος. Il supose que dès qu'on ne peut répondre à des objections, l'on manque de tous les moyens de se maintenir dans la doctrine qu'elles attaquent, d'où il conclut que si les Chretiens ne peuvent résoudre les dificultez de l'origine du mal, ils sont incapables de disculper Dieu. Ignore t-il donc la conduite des Calvinistes? Il n'y a rien peut-être dont il soit plus persuadé que de cette these Arminienne que selon le systême de Dordrecht Dieu est l'auteur du péché. Il croit sans doute que les objections des Arminiens sont demonstratives là-dessus, & que les réponses des Réformez ne sont qu'un galimatias ridicule & pitoyable. On sait néanmoins qu'ils ne manquent pas de ressources pour disculper Dieu; car le concevant comme l'Etre souverainement parfait, tel que la raison & l'Ecriture le réprésentent, ils concluent démonstrativement qu'aucune sorte d'imperfection ne se peut trouver en lui, bien loin qu'un défaut aussi énorme que celui d'être l'auteur du péché s'y puisse trouver. Ils ajoûtent que par des secrets de sa sagesse infinie impénétrables à l'esprit humain, il influë de telle sorte sur les péchez de l'homme, que cela ne porte aucun préjudice à sa sainteté ni à ses autres attributs, & ils obligent leur raison à se soûmettre humblement à ce grand mystere avec toutes les dificultez insolubles qu'il lui est facile de proposer.

II. Elle retombe sur les Eglises Réformées.

La seconde bévûë de Mr. le Clerc consiste en ce que sachant très-bien que Mr. Bayle s'est servi du même dénouëment que les Réformez, il lui objecte des conséquences odieuses qui tombent sur tout le corps des Eglises Réformées. Cela ne s'accorde guerre avec les ménagemens qui se voient dans d'autres endroits de son écrit, & qui ne viennent peut-être que de ce qu'il tâche de mieux aprivoiser les fainéans Nouvelistes que l'on dit qu'il catechise chez les Libraires, en leur recommandant de ne point lire le Dictionaire de Mr. Bayle, s'ils veulent conserver la pureté de la foi. De telles gens une fois gagnez peuvent répandre de maison en maison la bonne odeur de l'orthodoxie de Mr. le Clerc, & lui procurer des partisans. Mais il sera le premier à se moquer d'eux *in petto*: ces bonnes gens, se dira-t-il à lui-même, sont assez dupes pour s'imaginer que j'attaque Mr. Bayle par zèle de Religion, que je vais devenir un bon Calviniste, que je brigue sincerement l'amitié de Mr. Jurieu, & que j'oublie Chretiennement les rudes coups que j'en ai reçus depuis peu, & (*b*) dont je ne me suis vengé qu'assez foiblement.

III. Elle contient des termes équivoques.

Sa troisiéme bévûë consiste en ce qu'il ne distingue point les deux sens de ces paroles, *enseigner que Dieu est l'auteur du péché.* Elles signifient ou que l'on enseigne une chose qui selon les objections des adversaires fait Dieu auteur du péché, ou que l'on avouë que l'on fait Dieu auteur du péché. Aucune secte du Christianisme n'enseigne au second sens que Dieu soit l'auteur du péché, mai, si l'on en vouloit croire les Catholiques Romains, les Luthériens, les Arminiens, &c. ce seroit une doctrine du Calvinisme que Dieu est l'auteur du péché. les Calvinistes se défendent de cela comme d'une noire calomnie, & déclarent en toute rencontre que Dieu influë d'une maniere ineffable dans les péchez du genre humain, sans nul préjudice de sa sainteté souverainement parfaite. S'ils ne peuvent pas résoudre toutes les dificultez, ils s'en prenent à la petitesse de leurs connoissances, & il rétorquent sur leurs adversaires ces mêmes dificultez, desorte qu'il n'y a parmi les Chretiens aucun systême qui, au jugement de tous les autres, disculpe Dieu lors qu'on veut juger de sa Providence selon nos manieres ordinaires; mais d'autre côté l'on avouë dans tous les systêmes qu'aucun des autres n'établit au second sens que Dieu est l'auteur du péché. Il est visible que dans le passage de Mr. Bayle ces paroles, *enseigner que Dieu est l'auteur du peché*, se doivent entendre au second sens; il n'est donc pas vrai que selon son propre jugement tous nos systêmes nous conduisent nécessairement à l'Athéisme; car immédiatement après il remarque que *toutes les sectes Chrétiennes qui sont accusées* d'enseigner que Dieu est l'auteur du péché, *s'en défendent comme d'un blasphème horrible, & comme d'une impiété exécrable, & qu'elles se plaignent d'être*

(*l*) „ Conférez la Lettre pour Mr. Bayle § VIII. pag. „1008. où il y a un défi à Mr. le Clerc, qui n'y a eu au„cun égard; il a continué d'accuser sans preuves.

(*a*) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 372. 373.
(*b*) „ Voïez la même Biblioth. tom. 6. pag. 428.

d'être calomniées diaboliquement. Mr. le Clerc n'a pas ignoré cette remarque, il l'a raportée en propres termes.

IV. Elle le perce du même coup qu'il a porté à son adversaire.

Sa quatriéme bévûë consiste en ce qu'il s'est percé du même coup qu'il a porté à son adversaire. Voici comment je le prouve; il prétend que le seul systême qui peut disculper Dieu, est de ne pas affirmer que les suplices infernaux seront éternels, (c) mais de conjecturer que peut-être l'état des damnez deviendra enfin suportable. Or il n'y a point de tel systême parmi les Chrétiens: il avouë donc que tous leurs systêmes ont le défaut que Mr. Bayle y a trouvé; il leur fait donc le même procès que Mr. Bayle, & il leur attribuë les mêmes conséquences, & néanmoins il lui fait un crime énorme d'avoir dit, que tous ces systêmes succomboient aux objections. Un homme agité des Furies au pied de la lettre ajusteroit-il plus mal ses raisonnemens?

THEMISTE.

Reponse au reproche qu'il fait à M. Bayle de n'avoir point donné un meilleur Systême pour lever les difficultez.

Vous avez oublié une chose qui mérite quelque attention. Mr. le Clerc compte beaucoup sur ce que Mr. Bayle *ne nous donne point de meilleur systême*. Cette instance auroit quelque force si Mr. Bayle avoit prétendu que c'est un caractère de fausseté dans un systême théologique que de ne pouvoir répondre à certaines objections; mais bien loin d'avoir prétendu une telle chose il a déclaré formellement, & prouvé très-amplement que cette impuissance de répondre n'empêche pas qu'un systême ne soit vrai. Il n'avoit que faire de donner un meilleur systême; car il croioit qu'il s'en faut tenir aux décisions de Dordrecht, puisque de toutes les hypotheses il n'y en a point d'aussi conforme à l'Ecriture que celle-là; & que les méthodes les plus relâchées ne levent point les difficultez qui l'accompagnent. Il a suivi en cela le principe de Mr. Jurieu. Si Mr. le Clerc se vante d'avoir donné un meilleur systême, il ne fera que manifester sa honte. Alleguera-t-il qu'il a employé l'hypothese d'Origene? Mais premierement il ne l'a jamais employée comme veritable, & enfin il l'a traitée de témérité. Il est évident qu'avec de semblables armes (d) on ne peut pas repousser les Manichéens. En second lieu s'il l'avoit donnée pour véritable, il n'auroit pas laissé de succomber aux objections, & il a succombé en effet à celles que Mr. Bayle lui a faites: il n'a pû fournir une seconde réplique. En troisiéme lieu si l'Origénisme pouvoit résister aux Manichéens, il n'en résulteroit aucun avantage pour le Christianisme, puis que ce dogme d'Origene est condamné depuis longtems comme pernicieux par presque tous les Chretiens. Que très-peu de gens inconnus se dérobent au bras du vainqueur pendant qu'il fait passer tout le reste au fil de l'épée, cela peut-il empêcher que la victoire ne soit complete? Toutes ces dificultez ont encore (e) plus de force contre le systême conjectural que Mr. le Clerc a proposé après s'être départi de l'Origénisme. Ce systême ne fera jamais fortune, le bras séculier & le bras Ecclésiastique se reüniront toûjours afin d'étoufer un dogme dont on croiroit que les suites seroient funestes aux bonnes mœurs. Si je voulois embarrasser par une nouvelle instance Mr. le Clerc, je le prierois de répondre à cette question: *Que diriez vous du systême de Calvin si l'on en retranchoit le dogme de l'éternité des suplices infernaux; & si l'on y entoit vos conjectures? Cesseriez vous de dire qu'il est contraire aux idées de la perfection de Dieu, qu'il fait Dieu auteur du péché; que par conséquent il est impie & abominable?* Je suis sûr que Mr. le Clerc s'il parloit selon sa pensée, me répondroit qu'il continueroit de faire ce jugement du systême de Calvin. Or, lui répliquerois-je, l'on prouve démonstrativement que ni l'Arminianisme, ni le Molinisme ne peuvent disculper Dieu, si nous jugeons de la conduite de Dieu, selon nos notions communes, & ainsi en ne considérant que la seule tête de votre systême conjectural, qu'elle qu'en puisse être la queüe, l'on vous prouvera invinciblement qu'il n'est point conforme aux idées naturelles que nous avons de la sainteté & de la bonté.

MAXIME.

On obvie à une chicane qu'il pourroit faire.

Vous avez eu raison de dire que j'avois oublié une chose considérable. Je m'aperçois d'une autre omission, & je vai la supléer. Mr. le Clerc est un assez grand chicaneur pour soûtenir que ceux qui enseignent au premier sens que Dieu est l'auteur, ou le promoteur, ou le complice du péché, conduisent à l'Athéisme; car ils ont beau protester qu'ils rejettent comme une abomination la conséquence qu'un adversaire passionné infere de leur doctrine, tout homme de jugement les quittera, parce qu'il verra que la conséquence qu'ils condamnent coule nécessairement de leur systême, qui dès là ne peut être vrai. Si donc tous les systêmes Chretiens avoient le défaut que Mr. Bayle leur impute, on les abandonneroit tous, après quoi l'on ne trouveroit où se fixer que dans l'Athéisme ou dans le Manichéisme. Que Mr. le Clerc ne s'avise pas de cette chicane; car premierement elle lui seroit aussi contraire qu'à son antagoniste dont il aprouve le jugement sur tous nos systêmes de Théologie. Secondement nous voïons par l'expérience la nullité de l'objection. Il n'y a point de Chretien qui ne connoisse évidemment que de permettre le mal que l'on a le droit & le pouvoir d'empêcher, & que l'on peut empêcher sans qu'il en arrive aucun inconvenient, est une mauvaise action. Il n'y a point de Chretien dont le systême sur la chûte du premier homme n'attribuë à Dieu une conduite qui semble contraire à cette notion évidente, & cependant l'on voit que tous les Chretiens trouvent un remede à cette contrarieté. Ils la méprisent par la notion encore plus évidente que tout ce que Dieu fait est bien fait, & que l'esprit de l'homme est trop borné pour comprendre tous les misteres de la conduite divine.

CHAPITRE III.

Si le zéle de Mr. le Clerc a été tardif.

THEMISTE.

Que son zele a été tardif.

PArlons de la réponse que Mr. le Clerc a faite au reproche d'avoir eu un zèle tardif. Il prétend se justifier (a) en alleguant qu'il est le premier qui ait répondu aux objections de Mr. Bayle, & il cite le 1. tome du *Parrhasiana*. Pitoiable justification! car il ne s'agissoit que du zèle qui l'a poussé, prétend-il, à n'épargner plus la personne de Mr. Bayle, mais à le dénoncer publiquement comme coupable du dessein tragique de ruiner la Religion. Or bien loin qu'il parois-

(c) „Voyez Lettre pour M. Bayle §. VI. pag. 1001.

(d) „Voyez la même Lettre §. V. pag. 998. 999. §. III. 993. & §. VI. pag. 1001.

(e) „Voiez la même Lettre §. IV. pag. 994. & §. VI. „pag. 1001.

(a) Biblioth. choisie tom. 10. pag. 378. 379.

se dans le 1. tome du *Parrhasiana* aucun vestige de ce zèle, que l'on y avoit fait au contraire une déclaration dans toutes les formes en faveur de Mr. Bayle. *Je ne le soupçonne nullement*, dit Mr. le Clerc (g), *de favoriser* les *objections* Manichéennes. *Je suis persuadé qu'il n'a pris la liberté philosophique de dire, en bien des rencontres, le pour & le contre, sans rien dissimuler, que pour donner de l'exercice à ceux qui entendent les matières qu'il traite, & non pour favoriser ceux dont il explique les raisons. On doit prendre les difficultez qu'il propose pour des objections qu'il est permis de faire dans un Auditoire .... C'est une* JUSTICE QU'IL A DROIT *de demander à ses lecteurs, & qu'on ne lui peut refuser.* POUR MOI, JE LA LUI ACCORDE TRE'S-VOLONTIERS. Mr. le Clerc n'a fait paroître d'autres sentimens qu'après avoir vû dans (h) la Réponse au Provincial la défaite entiere de son Origeniste. Quant aux raisons qu'il a données (i), pourquoi il n'a pas éclaté plûtôt, il n'y a que Dieu & lui qui sachent si elles sont vraies, c'est pourquoi je ne les examine pas.

MAXIME.

S'il se vantoit que son zèle contre la fausse doctrine n'a pas été lent, puis qu'il a été le premier qui ait répondu aux objections de Mr. Bayle, nous le confondrions bien-tôt; car il ne s'est intéressé qu'à la défense d'une secte enterrée depuis plusieurs siecles, & dont il n'aprouvoit pas les sentimens. A quoi comparerons-nous un si beau zèle? Ne ressemble-t-il pas à la charité d'une Dame qui ne donneroit rien aux pauvres, mais qui feroit porter du pain & du vin aux sepulcres pour l'entretien d'un petit nombre de morts? Mr. le Clerc a persévéré constamment jusques- ici dans ce zèle ridicule. Mais quand même nous aurions injustement la complaisance de tenir pour bon le zèle qu'il témoigna dans le 1 tome du *Parrhasiana*, nous ne laisserions pas de pouvoir dire qu'il le fit paroître trop tard. Il y avoit déja 13. années que Mr. Jurieu avoit publié un livre (k) qui fait voir qu'aucun systême ne peut lever les difficultez de la providence de Dieu à l'égard du mal. Si Mr. le Clerc avoit eu le zèle dont il se vante, il auroit fait éclater fort promptement contre ce livre de Mr. Jurieu, car il haïssoit l'Auteur & il en étoit haï, & il n'avoit pas les mêmes raisons de se taire, que Mr. Jaquelot (l) a euës. Avouez moi qu'un zèle qui étant fortifié de l'aversion pour la personne se tient en repos, doit être bien mince, & admirez l'inégalité de Mr. le Clerc: son zèle a été un très-bon dogue, quand il a été question de justifier Grotius & Episcopius contre les calomnies de Mr. Jurieu, & un chien muet quand il s'est agit de soutenir le Christianisme contre les (m) attaques du même Ecrivain.

CHAPITRE IV.

Ce que Mr. le Clerc a répondu au reproche de passer pour Socinien.

THEMISTE.

Comment il repond au reproche qu'on lui a fait.

PArlons un peu des répliques de l'accusateur au reproche qu'on lui avoit fait qu'il passoit pour infecté de l'héresie Socinienne. Il commence par dire (a) qu'on a voulu *l'en rendre suspect afin d'empêcher que ses raisons ne fassent de l'impression sur les esprits, mais que c'est une très-méchante finesse & qui ne trompera personne.* Il dit en suite que si un Turc, un Talapoin, ou un Bonze, ou un Mandarin trouvoient *à redire avec raison à la doctrine ou à la conduite de Mr. Bayle, ce dernier n'en seroit pas moins blamable*; un Socinien, continuë-t-il, le redresseroit très-facilement *s'il vouloit s'en donner la peine, je ne me suis point servi des principes des Sociniens pour détruire* les *objections* de Mr. Bayle & par conséquent *en cette occasion l'objection du Socinianisme est ridicule.*

qu'il passoit pour infecté de Socinianisme.

MAXIME.

La premiere fois que je lus cet endroit de la Bibliotheque choisie, je conclus en moi-même ou que l'Auteur agissoit de mauvaise foi, ou qu'il avoit naturellement l'esprit faux, ou qu'il n'étoit pas bon Logicien, ou qu'en cette occasion particuliere il y avoit toûjours entre les yeux de son entendement & les objets de sa plume un nuage épais excité par les passions. La Lettre pour Mr. Bayle ne contient pas un seul mot qui ait pu donner à Mr. le Clerc le moindre prétexte de dire ce qu'il a dit. Tous les Lecteurs peuvent s'en convaincre.

THEMISTE.

Ajoûtons qu'ils connoîtroient mal Mr. Bayle s'ils le croioient capable de s'imaginer que l'on afoiblit un argument dès qu'on fait entendre que ce sont des Hérétiques qui s'en servent. Personne n'est plus persuadé que lui que la qualité d'une objection est indépendante de la qualité de celui qui la propose: il s'est expliqué (b) là-dessus plus d'une fois; & quoi qu'il en soit, vous avez raison de dire que tout ce qu'il a raporté concernant les accusations de Socinianisme qui sont tombées sur le dos de Mr. le Clerc, a de toutes autres fins que celles que son délateur a marquées.

MAXIME.

Sa version Françoise du Nouveau Testament proscrite en Prusse.

Mr. le Clerc tombe d'accord (c) que *sa Version Françoise du Nouveau Testament a été proscrite dans les Etats du Roi de Prusse*, mais il élude l'autorité de ce fait par d'autres faits qu'il raporte sans en donner aucunes preuves. Chacun donc en pourra croire ce qu'il voudra, c'est une chose qui ne seroit pas même digne que nous l'examinassions par amusement,

THEMISTE.

Je suis tout-à-fait de votre avis, & néanmoins je vous prie de trouver bon que je vous montre cet extrait d'une lettre écrite de Berlin le 8. d'Octobre 1706. par une personne bien informée des choses: „ (d) Mr. le Clerc dit que la » condamnation de son Nouveau Testament n'a » point eu de suite dans les Etats du Roi de » Prusse, & que les Savans Ministres n'ont point » été pour cette condamnation. Tout cela est » faux. Il ne s'est pas vendu un exemplaire de » son Nouveau Testament depuis ce tems-là, à » moins qu'il ne se soit vendu en cachette. Le Libraire François envoïa le reste des siens à » Leipsic, & les Libraires Allemans n'en avoient

(g) „ Parrhasiana tom. 1. pag. 302.
(h) „ Dans la 2. part.
(i) „ Biblioth. choisie tom. 9. au commencement du „ 3. art.
(k) Voyez les Nouvelles de la Républ. des Lettres, Août „ 1686. art. 4.
(l) „ Voiez la Réponse au Provincial, 2. part. chap. „ CXXXVI. pag. 776.
(m) „ C'est-à-dire, les attaques que Mr. le Clerc a dû „ croire que Mr. Jurieu faisoit à la Religion.
(a) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 379. 380.
(b) „ Voyez la Réponse aux Quest. d'un Provincial, „ 2. Part. ch. CLII. pag. 816.
(c) „ Bibliotheque Choisie tom. 10. pag. 381.
(d) „ Extrait d'une Lettre manuscrite.

» voient pas. Pour ce qui est de ces Savans » Ministres, qui n'ont point été pour la con- » damnation, les espions de Mr. le Clerc l'ont » mal servi. Il n'eut point de défenseurs dans le » Consistoire François. Un seul Ministre vou- » lut faire quelque opposition, qui ne roula, que » sur ce qu'il prétendoit que le Consistoire n'a- » voit aucun droit de demander à la Cour la » proscription des mauvais livres. Cela n'em- » pêcha point qu'on ne passât outre, & que » l'Arrêt du Roi ne fût lû dans les Eglises & si- » gnifié aux Libraires. Vous pouvez faire fonds » sur ce que je vous écris; rien n'est plus cer- » tain. »

MAXIME.

Mr. le Clerc a remarqué avec raison que Mr. Bayle n'a point sû les procédures des Eglises Walonnes. C'est une ignorance qui fait honneur à Mr. Bayle; car elle montre qu'il n'agit point par passion, & qu'il conserve une indiférence parfaitement philosophique. Tout autre que lui se seroit curieusement informé de ces procédures; & les auroit raportées, parce qu'elles flétrissent l'ouvrage de Mr. le Clerc; mais l'adversaire de celui ci a négligé ces informations; il s'est exprimé d'une façon générale qui au lieu d'être trop forte est trop foible. Vous en conviendrez si je vous montre les resolutions Synodales. Voici ce que porte l'article 38. des Actes du Synode Walon tenu à Heusden au mois d'Août 1703.

Procedures des Synodes Walons contre cette Version. Extrait d'un Article de celui de Heusden

» L'un de nos Freres députez au Sinode aiant » lû dans l'Assemblée plusieurs extraits qu'il a » fait du N. Testament, traduit & publié de- » puis peu en François par le Sieur Jean le Clerc, » & imprimé avec des Notes chez Jean Loüis » de Lorme à Amsterdam, par lesquels extraits » il paroît, que l'Auteur a eu l'audace de mettre » ses pernicieux sentimens dans un plein jour: » La Compagnie loüant d'un côté le zèle & la » vigilance dudit Député pour la conservation » de la Vérité & de l'Orthodoxie dans nos Egli- » ses & déclarant de l'autre, qu'elle déteste les » explications horribles & manifestement héréti- » ques qui lui ont paru à la simple lecture de » plusieurs de ces extraits, & souhaitant d'ailleurs » d'arrêter autant qu'il lui est possible, les suites » & les effets funestes que la publication du dit » livre seroit capable de produire dans les esprits » des peuples, elle a jugé à propos de donner » commission aux Eglises d'Amsterdam & de » Naarden de travailler de concert sur la matiere » déja entamée, & de publier incessamment en » François & en Flamand les endroits & les passa- » ges de ce prétendu N. Testament, par lesquels » le Public étant informé du venin mortel que » l'Auteur du dit livre a osé répandre de tous » côtez, sous prétexte d'expliquer les passages » qui regardent les mysteres les plus importants » de nostre trés Sainte Religion, afin que les » bonnes ames en soient averties, & qu'elles ne » soient pas infectées par des sentimens aussi per- » nicieux que sont ceux de Socin & de semblables » Hérétiques, Et avant l'impression des dits » extraits Messrs. N. T. C. F. les Deputez » de la Haie sont priez d'en informer Monsieur » le Grand Pensionaire, afin qu'il ait la bonté » d'emploier son zèle & son authorité pour em- » pêcher le cours d'un si méchant livre, & pour » maintenir les dogmes de la saine doctrine. Et » la présente Resolution sera communiquée à nos » très chers Freres des Eglises Flamandes. »

Article d'un Synode tenu à Amsterdam.

L'article 43. du Sinode Walon tenu à Amsterdam au mois de Mai 1704. contient ce qui suit.

Messrs. les Commissaires nommez dans l'Article 22. pour l'examen du N. Testament de Mr. le Clerc, ont fait raport qu'aiant vaqué en diverses Séances à cet examen, ils avoient trouvé en général que c'est un livre dangereux & plein de venin, dans lequel l'Auteur a affecté de ne faire point remarquer la pluralité des personnes divines, leur Distinction, & la Génération éternelle du Fils; dans les Textes où ces grandes véritez sont enseignées, & que dans ceux où il a crû ne pouvoir pas éviter de faire quelques Remarques, il le fait dans un sens tout contraire à la Foy Chretienne & dans les principes des Sabelliens comme il paroit par ses Remarques sur l'Evangile de St. Jean ch. 1. v. 1; 2; 3-14. & par divers autres endroits. Ils ont aussi reconnu que cet Auteur a semé dans plusieurs endroits de cet Ouvrage des propositions Sociniennes tant sur la Personne Divine de Jésus Christ que sur sa satisfaction (e); ..... La Compagnie après avoir mûrement & en la crainte de Dieu, examiné cette affaire qui avoit été commencée dans le Synode précédent, & avoir déploré le malheur de nos peuples qu'on ait mis en nostre langue un livre qu'ils peuvent lire en croyant lire la pure Parole de Dieu, a déclaré qu'il est de l'intérest des Fideles de se garder de la lecture d'un livre qui répond si mal à la Majesté du Titre qu'il porte, c'est pourquoi la Compagnie exhortant toutes les personnes de sa Communion à se garder d'un livre si dangereux, a résolu, conformément à l'arrêté du Synode, d'en porter ses justes plaintes devant Nos Seigneurs les Etats, afin qu'il leur plaise d'arrêter par leur prudence Chretienne & par leur autorité le cours d'un tel livre dans ces Provinces: & Mrs. les Députez de l'Eglise de la Haye & de Delft iront de la part de ce Synode vers nos Souverains.

Et d'un autre tenu à Naarden

Le Synode Walon tenu à Naarden au mois de Septembre 1705. fit cet article, c'est le 29.

» Nos très chers Freres les Députez des Egli- » ses de la Haye & de Delft ont rapporté qu'ils » avoient eu l'honneur de voir plus d'une fois » Monsieur le Conseiller Pensionaire, & qu'ils » avoient été receus de lui non seulement avec » des témoignages de considération pour la Com- » pagnie, mais d'affection & de zèle pour les in- » térêts de la Vérité; qu'il s'étoit chargé de » s'emploïer à prévenir le cours des nouvelles » éditions qu'on pourroit se proposer de faire de » la Version du Nouveau Testament par Mon- » sieur le Clerc; dont il il étoit impossible d'em- » pêcher que la premiere édition ne fût débitée; » ayant eu le tems d'être répanduë par tout, de- » puis qu'elle a été faite. Surquoi diverses Per- » sonnes de la Compagnie ont rapporté ce qu'ils » savoient qui avoit été fait en conséquence; » d'où la Compagnie ayant pris occasion de met- » tre la matiere même en déliberation, elle a re- » mercié les Députez de leurs peines, & les a » chargez de voir Monsieur le Conseiller Pensio- » naire pour lui faire les remercimens convena- » bles au nom du Synode, & le suplier de tenir » la main comme il a fait jusques à présent, à » mettre la Vérité en sûreté contre les attaques » de ses Adversaires. Et pour mettre fin à cette » affaire elle confirme & renouvelle en toutes ses » parties l'Articles 43. du Synode d'Amsterdam, » contenant la Censure & la condamnation de la » dite

(e) » On trouve ici dans l'Original diverses preuves; » car on y a raporté le sens que Mr. le Clerc a donné à » divers passages.

» ditte version & des notes que l'Auteur y a jointes, & elle exhorte tous les Consistoires à » donner connoissance de cette Censure aux » Membres de leurs Eglises, afin que chacun se » puisse garder du venin qui se trouve répandu » dans cet Ouvrage. »

Avouëz moi que Mr. le Clerc a un très-juste sujet de dire (f) *qu'il n'est pas besoin d'aprendre* à Mr. Bayle *les procédures du Synode Wallon*. Il doit souhaiter passionement que Mr. Bayle continuë de les ignorer, & que le public n'en soit jamais informé.

THEMISTE.

On pourroit faire bien des remarques, si l'on vouloit, sur ce qu'il ajoûte qu'il a répondu *d'une maniere qui ne soufre point de replique*, aux objections qu'un des membres du Synode suggéra à l'Assemblée. Je ne sai point les raisons qui ont obligé ce Ministre à ne point répliquer pour soûtenir sa premiere pointe, mais je sai que la réponse dont parle Mr. le Clerc n'empêche pas les Réformez de juger de sa version & de ses notes comme les Synodes en ont jugé, & il paroît depuis peu un livre tout-à-fait propre à faire connoître en même tems les hérésies & les fourberies de ce nouveau traducteur. Vous comprenez sans peine que je parle du livre que Mr. Gabillon vient de publier sous le titre de *la défense de la Divinité de Jesus Christ, & de la Grace intérieure, par l'Ecriture Sainte contre les paradoxes impies & extravagans de Mr. le Clerc & de ses adhérans, avec la réfutation de ses notes sur le Nouveau Testament.*

MAXIME.

Je n'ai pas eu encore le tems de lire cet Ouvrage-là, mais on m'en a dit beaucoup de bien; Mr. de Gabillon est fort louable d'avoir travaillé sur un tel sujet. Dieu lui a fait la grace de réconnoître les erreurs de la Communion de Rome, & de l'attirer dans l'Eglise Réformée. Il a brillé parmi les Prédicateurs de Paris, & son éloquence fut à la Haïe un cruel sujet de jalousie à un Ministre qui s'est établi depuis en Allemagne.

THEMISTE.

Comment M. le Clerc se tire du reproche qu'on lui a fait d'avoir laissé sans réponse le Livre du P. d'Epineüil.

Parlons de la querelle de Mr. le Clerc avec les Jésuïtes de Trévoux. Si Mr. Bayle avoit compté pour quelque chose deux ou trois mots par lesquels ils auroient dit en général qu'un tel livre de Mr. le Clerc sentoit le Socinien, il auroit eu très-grand tort, mais il ne s'est point fondé sur une expression si vague, il s'est fondé sur les preuves détaillées qu'un des Journalistes de Trévoux à fournies, & qui l'on fait demeurer le maître du champ de bataille. Mr. le Clerc dit (g) qu'il a répliqué cinq fois, & que s'il n'a point répliqué au dernier livre de son accusateur, c'est à cause que c'est un livre ridicule qui a été méprisé à Paris, qui *ne s'est pas pû vendre* à Paris, & qui ne contenant rien qui n'ait déjà été réfuté, ne mérite point de réponse. Nous n'avons point lû cet ouvrage-là ni vous ni moi, & ainsi nous n'en saurions juger, mais nous serions bien simples si nous nous en raportions au jugement de Mr. le Clerc. C'est la méthode ordinaire des Ecrivains que l'on a poussez à bout, & qui ne pourroient répondre que des impertinences, de dire qu'ils n'ont daigné répliquer à un écrit qui ne vaut rien, ils ne sont jamais aussi fanfarons que lors qu'ils se taisent par l'impuissance de continuer la dispute. Quand même la derniere réplique du Jésuite n'auroit pû se vendre à Paris, je n'en croirois pas moins que c'est un bon livre en son genre, car pour être bon en son genre il faut qu'il soit tel que les Journalistes de Trévoux (h) l'ont annoncé, c'est-à-dire, que l'on y poursuive Mr. le Clerc dans toutes ses fuites, qu'on le démasque par tout, & qu'enfin on le fasse voir sous sa figure naturelle de Frere Polonois. Pour faire cela après la cinquiéme réplique de Mr. le Clerc, il est nécessaire de comparer ensemble plusieurs passages, de confirmer cent choses déjà discutées, & de donner tant de détails de critique, que vû le goût qui regne à Paris, un Lecteur doit être bien-tôt fatigué, & sur tout, puis qu'il ne s'agit que d'une question à quoi le public (i) ne s'intéresse nullement, c'est de savoir si Mr. le Clerc est Socinien. Vous savez que les répliques dont il se vante sont des mémoires assez courts, & chargez de matieres étrangeres, car il récrimine, & il dit bien des injures; ce que l'on y voit d'apologétique est assez vague & ambigu. Quel mal lui eut pû faire une sixiéme réplique? Tous les préjugez sont contre lui.

MAXIME.

Comment il prouve que M. Bayle doit être Socinien, s'il raisonne conséquemment.

Je suis d'avis que nous laissions tout ce qu'il déclame contre l'Abbé Faydit qui répondra bien pour lui-même, & que nous passions tout d'un coup à l'endroit où pour faire mieux comprendre au public *que Mr.* Bayle *ne fait l'accusation de Socinianisme que par chagrin*, il assure (k) qu'*il faudroit que* Mr. Bayle raisonnant conséquemment *fût Socinien*. Voici ce qu'on fait pour prouver cela: premierement on afirme que Mr. Bayle est dans les même sentimens que l'Abbé Pyrrhonien qu'il fait disputer dans son Dictionaire avec un Abbé bon Catholique; car, ajoûte-t-on, il avouë que les raisonnemens du Pyrrhonien sont bons & il en tire cette conséquence, qu'il faut se soûmettre à la Foi. Secondement on raporte ce que le Pyrrhonien objecte contre les mysteres de la Trinité, & de l'Union hypostatique, c'est qu'ils sont oposez à des notions évidentes. En troisiéme lieu l'on conclut que Mr. Bayle trouvant bonnes les objections du Pyrrhonien, *il faut que malgré lui il dévienne* Socinien *car on ne peut pas ne point croire des choses évidentes.*

THEMISTE,

Vous donnez là une analyse très-exacte des pages 387. & 388. du 10. tome de la Bibliotheque choisie. Si Mr. le Clerc donnoit de semblables analyses des raisonnemens de son adversaire, nous n'aurions pas tant de preuves de son esprit faux & peu pénétrant, ou de sa mauvaise foi. Il vous sera facile de justifier ici Monsr. Bayle.

MAXIME.

Cette récrimination refutée.

Très-facile. Je fais d'abord une observation générale, qu'il n'y auroit rien de plus injuste que de soûtenir qu'il croit tout ce qu'il met dans la bouche de l'Abbé Pyrrhonien, car sur ce pied-là l'on imputeroit très-justement aux Auteurs qui dans un Dialogue ou dans une piece de théatre font parler une personne conformément au caractere qu'ils lui ont donné, toutes les maximes qu'elle débite. Or rien ne seroit plus ridicule qu'une telle (l) imputation. Je reviens à Mr. le Clerc & je dis que par une supercherie ou par une

(f) Biblioth. chois. tom. 10. pag. 381.

(g) *Ibid.* pag. 382.

(h) „ Voyez la Lettre pour Mr. Bayle §. II. pag. 990 & „ 991.

(i) *Id populus curat scilicet.*
Terent. in Andria Act. 1. sc. 2.

(k) „ Biblioth. choisie tom. 10. p. 387.

(l) „ Voyez dans le Diction. de Bayle, la remarque Q „ de l'article *Erasme.*

une illusion qu'il fait régner dans cette dispute depuis un bout jusques à l'autre, il supose que cette proposition *une telle doctrine est exposée à des objections évidentes à quoi l'on ne peut répondre*, est équivalente à celle-ci *une telle doctrine doit être rejettée comme fausse*. Cette hypothese de Mr. le Clerc quelque oposée qu'elle soit non seulement à la pratique des Théologiens, (*m*) mais aussi à celle des Philosophes, est le grand principe en vertu duquel les Sociniens rejettent la Trinité, l'Incarnation, la satisfaction, le péché originel, l'éternité des enfers, la prévision des évenemens contingens, &c. S'il étoit donc vrai que Mr. Bayle adoptât cette maxime de son adversaire, il faudroit que pour raisonner conséquemment il imitât les Sociniens à l'égard de la rejection des mysteres Evangéliques, mais non pas qu'il embrassât le systéme des Sociniens; car il leur feroit voir que ce qu'ils disent de la Nature divine qu'elle n'occupe qu'un certain espace, qu'elle ne connoit les pensées libres des hommes qu'à mesure qu'elles existent, qu'elle a abandonné au caprice du hazard le regne de la vertu ou du vice, sont des dogmes exposez à des objections évidentes à quoi ils ne peuvent répondre rien qui vaille. La maxime de Mr. le Clerc conduit non pas au Déisme ou à l'Athéisme qui sont des systêmes combatus par des objections évidemment insolubles, mais au Pyrrhonisme le plus outré, ou à (*n*) *l'Acataleptisme*.

THEMISTE.

De ce que vous venez d'exposer nous pouvons conclure que si Mr. le Clerc raisonnoit conséquemment, il faudroit qu'il fût un Pyrrhonien outré, ou un Acataleptique. Mais renversez, je vous prie, l'accusation d'inconséquence qu'il a intenté.

CHAPITRE V.

S'il on peut rejetter une proposition évidente.

MAXIME.

IL se fonde sur ce que Mr. Bayle a raisonné de cette façon, *on propose des dificultez évidentes & irrésolubles contres nos mysteres, il faut donc humilier la raison, & la soumettre à la Foi*. Cette conséquence paroit absurde à Mr. le Clerc, il n'admet pour bonne que celle-ci *donc nos mysteres sont faux*, & parce que Mr. Bayle n'a point conclu de la sorte, il le croit coupable d'inconséquence. Il en doit croire coupables tous les Chretiens qui admettent des mysteres; son accusation regarde en particulier les Sectateurs du Synode de Dordrecht. Cela ne sufiroit-il pas à Mr. Bayle pour se moquer de l'accusation? Mais pour démonter toute la machine de l'accusateur il faut que je réfléchisse sur ce qu'il dit (*a*) *qu'on ne renoncera jamais aux axiomes qui sont d'une évidence mathématique, à moins que de devenir fou tout à fait; car il n'est pas au pouvoir d'un homme, qui est en son bon sens, de croire que des propositions évidentes, s'il les entend, sont fausses .... (b) on ne peut pas ne point croire des choses évidentes*. A qui croit-il parler lors qu'il tient un tel discours? Est-ce à des Margajats ou à des personnes d'étude? Ou bien ignore-t-il ce qui est de notoriété publique dans tout le monde savant? Les Philosophes Chretiens afirment les uns que l'éxistence d'un nombre infini est impossible, les autres qu'elle est possible. Ils s'entr'acablent d'objections évidemment insolubles, & néanmoins ils persistent tous dans leurs sentimens; il faut donc qu'ils se puissent dispenser de croire (*c*) des choses évidentes. Mr. le Clerc dira-t-il qu'ils sont devenus tout-à-fait fous? A ce compte, Gassendi, le Pere Maignan, Mr. de Cordemoi & plusieurs autres grands Philosophes atomistes auroient été fous tout-à-fait; car ils n'ont eu aucun égard aux démonstrations géométriques, ni aux idées métaphysiques qui engagent évidemment les Péripatéticiens à soûtenir la divisibilité à l'infini. Il est évident 1. que ce qui touche une chose, & ce qui ne la touche pas sont deux êtres réellement distincts. 2. Qu'il y a dans un atome rond mis sur un plan quelque chose qui touche le plan & quelque chose qui ne le touche pas. En dépit de ces deux propositions évidentes, Gassendi soûtient qu'un atome rond n'est point composé de parties, que c'est un corps parfaitement simple. Qu'on aille dire après cela que nous ne pouvons pas ne point croire des choses évidentes, & qu'à moins que d'avoir perdu notre bon sens nous ne croirons jamais que des propositions évidentes sont fausses.

Que de grands Philosophes persistent dans leurs sentimens quoique sujets à des objections évidemment insolubles.

M. le Clerc croit sans doute que les notions communes sont évidentes, néanmoins Mr. Jurieu est si mal persuadé qu'elles doivent être suivies en matiere de Religion, qu'il a dit positivement que (*d*) *d'établir pour principe de la foi les notions communes, c'est livrer la Religion pieds & poings liez aux hérétiques & aux impies*, & que le principe des Rationaux selon lequel il ne faut rien croire sans évidence (*e*), *conduit au Socinianisme, au Pyrrhonisme, & au Déisme*. On a fait voir à Mr. le Clerc (*f*) que le savant Pere Pétau a quelque fois abandonné les notions les plus communes de la Philosophie en traitant de la Trinité.

Les notions communes proscrites de la Religion par Mr. Jurieu.

THEMISTE.

Vous ne serrez pas de si près l'accusateur qu'il ne puisse vous échaper par une chicane de Sophiste. Il vous soûtiendra que ceux qui rejettent des propositions évidentes sont tellement séduits par leurs préjugez, qu'ils ignorent qu'elles soient évidentes.

MAXIME.

Cette chicane est aisée à réfuter. Je ne nie pas que plusieurs personnes persuadées de nos mysteres ne se fassent un nuage pour ne point voir les opositions de la raison, mais on ne sauroit révoquer en doute qu'une infinité de Théologiens ne sentent toute la force des maximes philosophiques qui combatent les mysteres de la foi. Si le Pere Pétau eut crû que les notions communes qu'il abandonnoit n'étoient nullement évidentes, il ne les auroit point abandonnées; car une objection qu'il eut crû n'être fondée que sur un principe incertain & ténébreux ne l'eut point embarrassé. Il faudroit être fou pour croire que tous les Théologiens de la Confession d'Ausbourg ignorent qu'il soit évident selon la lumiere naturelle que la pénétration des dimensions, & la position d'un corps humain en plusieurs lieux à la fois sont impossibles. S'ils avoient ignoré cela ils n'auroient point

Theologiens célébres qui les ont recusées.

(*m*) „Voyez ci-dessus chap. I. au commencement & „ci-dessous au commencement du chap. V.

(*n*) „C'est-à-dire, l'incompréhensibilité de toutes cho„ses.

(*a*) Bibliotheque Choisie tom. 10. pag. 387.

(*b*) „*Ibid.* pag. 388.

(*c*) „Car par exemple ceux qui afirment qu'un nom„bre infini peut exister, rejettent cette proposition très„évidente. *les dixaines sont plus de fois que les centaines* „*dans tout nombre qui passe cent.*

(*d*) Voyez la Réponse au Provincial, 2. Part. chap. „CXXXIII. pag. 797.

(*e*) „*Ibid.* Chap. CXXX. pag. 765.

(*f*) „Voyez Lettre pour Mr. Bayle §. IV. pag. 995.

point soûtenu qu'il y a des conclusions qui sont vraies en Philosophie, & fausses en Théologie (*g*), ce qu'il faut réduire, pour bien faire, à ce sens-ci, il y a des conclusions qu'il faudroit prendre pour évidemment véritables si la Théologie ne s'y oposoit. On pourroit citer mille passages qui prouveroient clairement, que les Catholiques Romains n'ignorent pas l'évidence des principes philosophiques qui s'oposent à la transubstantiation. S'ils ignoroient cette évidence, ils ne releveroient point l'excellence de la foi, à proportion du sacrifice que la raison fait de ses lumieres à l'autorité de Dieu. Tout ce qu'ils étalent du mérite de la foi seroit vain & puérile s'ils étoient persuadez quelle est conforme à toutes les notions évidentes. Enfin l'ingénuité avec laquelle les Théologiens Réformez avouënt que le mystere de la Prédestination, & ce qui concerne le péché d'Adam soufrent des difficultez inexplicables, & que ce sont des abîmes où la raison se perdroit, si elle ne se soûmettoit humblement à l'autorité de Dieu, est une preuve manifeste qu'ils sentent toute l'évidence des objections des Arminiens. Les Rationaux eux-mêmes nous font clairement entendre lors qu'ils parlent de Trinité (*h*) qu'ils en connoissent clairement l'oposition aux maximes philosophiques. Je puis assûrer que ce qui oblige les Rationaux à ne vouloir point reconnoître le tribunal de la Philosophie, est qu'ils sentent vivement l'évidence des dificultez. Mr. Claude la sentoit si bien qu'il a dit que (*i*) *l'essence Divine & ses attributs, les personnes avec leurs relations, les decrets de l'election & de la réprobation, l'union hypostatique du Verbe avec la chair, la satisfaction de la justice Divine par le sang de Jesus Christ, & les voyes du concours de Dieu sur nos volontez, sont des choses éloignées de nostre veuë; & d'elles-mêmes incomprehensibles; nos sens ne s'en peuvent mêler, & nostre raison avouë qu'elle s'y trompe.* Voulez vous rien de plus fort que de dire que la raison même reconnoît qu'elle est incapable de juger de nos mysteres, & qu'elle s'y trompe?

Mr. le Clerc n'ose dire que les tourmens de l'enfer dureront toûjours, & il rejette hautement (*k*) le dogme du péché originel. C'est à cause qu'il a compris toute la force des objections que la raison forme contre ces deux sentimens des Chretiens. Mais croit-il être le seul qui ait eu assez d'esprit pour découvrir toute cette force? Il se tromperoit grossierement: Mr. Nicolle l'a découverte aussi bien que lui, & c'est pourquoi il a dit (*l*) *que les deux dogmes du péché originel & de l'éternité des peines sont comme le triomphe de l'autorité de Dieu sur la raison humaine.* (*m*) *Il a* reconnu que la doctrine du péché originel (*n*) *produit des difficultez impenetrables à la raison de tous les hommes, qu'un péché qui est une action de la volonté puisse passer d'une ame à une ame: que le corps qui n'est qu'une matiere, puisse corrompre l'ame qui est un esprit: que Dieu puisse justement former une ame dans un corps qui la corrompt au même instant qu'elle y est receuë: que Dieu puisse justement imputer un péché inévitable & involontaire. Toutes ces difficultez* sautent aux yeux, & *frappent d'abord l'esprit.*

(*g*) „ Voyez le Diction. de Mr. Bayle, remarque C de „ l'article *Hoffman* (Daniel) & de l'art. *Luther*. rem. *FF*. „ de la 2. Edit. ou *KK*. de la dern. Edit.

(*h*) „ Voïez la 2. Part. de la Réponse au Provinc. chap. „ CXXXI. pag. 766.

(*i*) „ Claude Réponse à la perpetuité de la foi, pag. m. 63.

(*k*) Biblioth. choif. tom. 10. pag. 391.

(*l*) „ Nicolle, Perpétuité de la foi, pag. m. 140.

(*m*) „ Voïez la Réponse au Provincial, 2. Part. chap. „ CLXXVII. pag. 874.

(*n*) „ Nicolle, Perpétuité de la foi pag. m. 140.

THEMISTE.

Source de l'erreur de M. le Clerc sur ce sujet

Ce qui a trompé Mr. le Clerc, est qu'il n'a pas consideré que toutes les propositions qui nous paroissent évidentes ne nous le paroissent pas également. Un Atomiste trouve de l'évidence dans les raisons qui prouvent la divisibilité à l'infini & dans les raisons qui la combatent, mais il en trouve beaucoup plus dans celles-ci que dans celle-là, c'est pourquoi il rejette l'évidence des premieres, & n'adhere qu'à l'évidence des secondes. Lors que les raisons du pour nous semblent égales aux raisons du contre, nous sentons que notre entendement demeure indéterminé; mais si les raisons du pour nous paroissent avoir plus de force que les raisons du contre, nous sentons que notre entendement se déclare pour le premier parti; il est entrainé de ce côté-là par la supériorité du poids (*o*) comme s'il étoit une balance. Et il n'est pas même nécessaire que cette balance porte d'un côté une raison plus évidente que de l'autre. Le poids supérieur pourra quelquefois ne contenir rien (*p*) d'évident tandis que le poids inférieur contiendra de l'évidence. Peut-on ignorer l'efficace des preuves de sentiment dans l'esprit du peuple, & la force du plaisir? On sent quelquefois l'incertitude d'une raison, & néanmoins l'on y aquiesce si elle est très-agréable, plutôt qu'à une raison qui chagrine & que l'on sent moins douteuse. Toutes les sectes sont pleines de gens que la coûtume & les préjugez attachent si fermement à une doctrine, qu'ils ne la quitteroient pas, quand même ils comprendroient clairement qu'on leur fait des objections à quoi ils ne peuvent rien oposer. On peut bien dire que leur foi est mal fondée, mais non pas qu'ils aient perdu le sens, & qu'ils soient tout-à-fait foux. Pourroit-on réfuter Mr. le Clerc par des raisons plus convaincantes que les nôtres? Ne les tirons-nous pas de l'expérience contre la quelle il est absurde d'alléguer des argumens spéculatifs? Il paroît n'avoir point du tout examiné cette matiere.

CHAPITRE VI.

Ce que Mr. le Clerc a dit de la Trinité, & de l'Abbé Pyrrhonien.

THEMISTE.

Sa négligence à résoudre la principale difficulté de l'Abbé Pyrrhonien contre l'Incarnation.

IL a raporté en peu de mots les réponses les plus communes que l'on fait aux Sociniens à l'égard de la Trinité; il a même répondu quelque chose aux dificultez que l'Abbé Pyrrhonien avoit proposées contre le mystere de l'Incarnation. Dieu veuille qu'il ait parlé selon sa conscience, & qu'il puisse convertir les Sociniens par cette courte apologie de ces deux mysteres. On pourra trouver étrange qu'il soit demeuré à moitié chemin, c'est-à-dire, qu'aïant commencé à répondre aux dificultez du Pyrrhonien touchant le dogme de l'Incarnation, il ait négligé de résoudre la principale.

THEMISTE.

Réfutation du reproche qu'il fait à M. Bayle de n'avoir point étudié la matiere de la Trinité.

N'oublions pas qu'il accuse (*a*) Mr. Bayle de *n'avoir point du tout étudié* la matiere de la Trinité. Il le prouve parce que l'Abbé Pyrrhonien ne

(*o*) „ Voyez la Réponse au Provincial. 2. part. chap. „ CXXXIX. pag. 783. 2. col.

(*p*) „ C'est-à-dire, ou évident en soi-même, ou qui l'est „ devenu par un examen exact des raisons du pour & du „ contre.

(*a*) Biblioth. choif. tom. 10. pag. 389.

ne réfute pas ces deux réponses des Orthodoxes : 1. *que ce en quoi les personnes divines sont une seule chose n'est pas ce en quoi elles sont distinctes.* 2. *que le mot* personne *ne marque pas en cette occasion la même chose que quand il s'agit des Créatures mais seulement une distinction véritable . . . dont la Révélation ne nous a point donné d'idée.* Mr. le Clerc supose que l'Abbé pyrrhonien n'a épargné ces deux réponses, *que le moindre Ecolier* peut faire, que parce qu'il les ignoroit. On auroit eu plus de raison si l'on avoit suposé qu'il les avoit sous-entenduës dans ces poroles, *inventez tant de distinction qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette maxime*, les choses qui ne sont pas differentes d'un troisiéme ne diferent point entre elles, *ne soit pas démentie par le mystere* de la Trinité. Mr. le Clerc sait mieux que bien d'autres le jugement dédaigneux que les Sociniens font de ces deux réponses. Il comprendra donc quand il voudra qu'afin de garder le vraisemblable il a falu suposer que l'Abbé pyrrhonien les jugeoit indignes de sa colere.

MAXIME.

Et d'avoir joint ce mystere, & celui de l'Incarnation avec la Transubstantiation comme également opposez à la raison.

Voici une accusation plus forte. Mr. le Clerc dit (*) que Mr. Bayle aïant joint dans son Dictionaire & dans le chapitre 128. de ses réponses au Provincial les dogmes de la Trinité & de l'Incarnation *avec celui de la Transubstantiation comme également opposez à la Raison*, mérite qu'on lui soûtienne qu'il ne croit ni la Trinité ni l'Incarnation. Je suis sûr que Mr. le Clerc a eu assez de génie pour connoitre qu'un reproche aussi grossier que celui-là étoit indigne de sa plume ; mais aïant oüi dire que certaines gens murmuroient de cette jonction des vrais mysteres avec les faux, il a crû qu'il lui convenoit mieux de fomenter cette plainte, que de s'abstenir d'une bévûë. il est d'autant plus inexcusable qu'il savoit que Mr. Jaquelot (†) étoit tombé dans ce paneau. Il est surprenant que ni l'un ni l'autre n'aïent rien compris dans le but de l'Abbé Pyrrhonien. Ils suposent qu'il veut montrer que les mysteres du Christianisme sont faux, & il est clair que sa dispute ne tend qu'à ceçi ; c'est que la vérité de ces mysteres prouve qu'il y a des axiomes qui sont tout ensemble faux & évidens ; d'où il conclut que les dogmatiques qui soûtiennent que l'évidence est le caractere de la vérité se trompent. Il faut se souvenir qu'il dispute avec un abbé bon Catholique Romain, & quil argumente contre lui *ad hominem* en conséquence des mysteres. S'il s'étoit donc prévalu des avantages qu'il espéroit de tirer de ce que son Antagoniste croïoit la chûte d'Adam, le péché d'origine, la Trinité, l'Incarnation, & qu'il eut gardé un profond silence à l'égard de la Transubstantiation qui lui pouvoit fournir les meilleures armes, il n'y a personne qui ne se fut récrié qu'on le faisoit agir en sot & en bête. Ainsi il a falu ou que Mr. Bayle foulât au pieds toutes les regles du vraisemblable & du bon sens ; ou qu'il fit faire à l'Abbé Pyrrhonien la jonction dont il s'agit, Mr. le Clerc tout le premier se fut moqué d'un personnage que l'on auroit feint assez ridicule pour ne rien dire de la Transubstantiation dans un pareil cas. Pour ce qui est du chapitre 128. de la réponse au Provincial, on n'y trouve qu'un fait historique connu de toute la terre. L'Inquisition la plus sauvage défend-elle de rapporter de simples faits que personne n'oseroit nier ? Mr. le Clerc est bien à plaindre si sa faute va plus loin que d'avoir suivi l'humeur ombrageuse de certains petits Esprits.

CHAPITRE VII.

Discussions des remarques de Mr. le Clerc sur les trois propositions à quoi Mr. Bayle a reduit toute sa doctrine.

THEMISTE.

SAns nous arrêter davantage à des matieres incidentes passons brusquement au point principal que la suite du discours de Mr. le Clerc nous fait rencontrer ici. Mr. Bayle a réduit sa doctrine à ces trois propositions.

Précis de la doctrine de M. Bayle.

» I. (*a*) La lumiere naturelle & la Révélation » nous aprennent clairement qu'il n'y a qu'un » principe de toutes choses ; & que ce principe » est infiniment parfait,

» II. La maniere d'accorder le mal moral & » le mal physique de l'homme avec tous les at- » tributs de ce seul principe de toutes choses in- » finiment parfait, surpasse les lumieres philo- » sophiques ; de sorte que les objections des Ma- » nichéens laissent des dificultez que la raison » humaine ne peut résoudre.

» III. Nonobstant cela il faut croire fermement » ce que la lumiere naturelle & la Révélation » nous aprenent de l'unité & de l'infinie perfec- » tion de Dieu, comme nous croïons par la foi » & par notre soumission à l'autorité divine le » mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation » &c. «

Opposition entre sa conduite & celle de Mr. le Clerc.

Il a ajoûté 1. qu'il donne de son propre mouvement ce précis de sa doctrine, & que *ce n'est pas imiter Mr. le Clerc qui a refusé la voie courte & facile de se justifier qui lui a été proposée : c'étoit de se déclarer sur la coéternité & sur la consubstantialité des trois personne divines réellement distinctes.* 2. (*b*) *Qu'il est bien sûr que jamais personne ne prouvera que les trois propositions* qu'il a marquées *ne sont pas ce qu'il enseigne constamment dans ses Ouvrages, ou que s'il les a établies dans quelques endroit, il a établies les trois propositions contraires dans quelques autres.* 3. que Mr. le Clerc (*c*) a bon besoin *de faire attention à ceci : car on ne voit pas qu'il ait rien compris dans les sentimens* de son adversaire ; *il les raporte par tout sous une autre idée que la véritable.*

MAXIME.

Quels sont les principes de Théologie que Mr. Bayle suit.

J'ay été choqué de ce que Mr. le Clerc n'a fait aucune remarque sur l'oposition qui lui avoit été indiquée entre sa conduite & celle de Mr. Bayle ; c'est que celui-ci a donné de son propre mouvement le précis de sa doctrine, & que Mr. le Clerc a réfusé la voie courte & facile de se justifier qui lui a été proposée : Mais j'ai été encore plus choqué de rencontrer ces paroles dans un endroit à l'écart, (*d*) *je n'ai point de Confession de foi que le Nouveau Testament.* (les plus pernicieux hérétiques diroient bien la même chose) *comme je l'ait dit à* Mr. Bayle *en le sommant de nommer la sienne ; ce qu'il n'a point fait, quoi qu'on lui ait fait cette sommation plus d'une fois.* Il ne me reste aucun souvenir de cette sommation réitérée, & cependant j'ai lû avec attention

(*) Biblioth. choisie tom. 10. pag. 391. 392.
(†) » Voïez la Réponce au Provincial, 2. pari. chap. » CLX. à la fin.
(*a*) » lettre pour Mr. Bayle §. III. pag. 992. & 993.

(*b*) *ibid.* pag. 993.
(*c*) *ibid.*
(*d*) » Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 408.

tention à mesure qu'ils ont paru tous les Ecrits que ces deux Messieurs ont publiez l'un contre l'autre. Mr. le Clerc a grand tort de n'avoir pas indiqué les pages où il a sommé son adversaire; car personne n'aura assez de patience pour relire tant de pieces afin de trouver la sommation. Je me souviens seulement de l'endroit où l'accusateur s'est exprimé de cette maniere, (e) *si* Mr. Bayle *veut attaquer le Nouveau Testament, que je m'oblige de défendre, il doit déclarer quels Principes de Théologie & de Philosophie il veut suivre; parce que ce seroit une chose infinie que de répondre à un homme dont les sentimens me seroient tout à fait inconnus.* Paroles absurdes, & qui ne seroient convenables qu'à un Pénitent qui pour témoigner son extrême humiliation s'accuseroit d'une grande stupidité! Un lecteur qui ne découvrira pas que Mr. Bayle est dans les principes des Théologiens Réformez non Rationaux, dans les principes, dis-je, de ceux qui combatent le plus fortement la dangereuse maxime des Sociniens, *qu'il ne faut rien croire qui ne nous paroisse conforme à toutes les maximes de la Philosophie*, un tel lecteur ne peut être qu'un esprit si épais, si matériel que les choses les plus claires sont des énigmes pour lui. Et voici Mr. le Clerc qui se croit un fort grand maître, & qui déclare néanmoins qu'il ne sait pas quels sont les principes de Théologie que Mr. Bayle veut suivre. Il déclare même cela après la lecture assez fraiche de la réplique à Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

J'ai été choqué des mêmes choses que vous, mais ce qui m'a paru encore plus scandaleux, est que Mr. le Clerc n'a fait aucune démarche pour prouver que les trois propositions ne sont point l'ancienne doctrine de son adversaire, & néanmoins il s'exprime ainsi à la page 394. *Je n'impute rien à* Mr. Bayle *que ce qu'il a dit, & je ne lui attribuë rien que ce qu'il avouë dans ses Ouvrages, comme on l'a déja vû, & il ne le nie ici que pour surprendre ceux qui ne veulent pas se donner la peine de lire ses gros livres.* Quelques pages après il remarque (f) que des principes de la troisiéme proposition Mr. Bayle a conclu dans son Dictionaire *qu'il falloit devenir Pyrrhonien. On peut voir par là*, ajoute-il, *s'il est vrai que Mr. Bayle ait enseigné par tout ces trois Propositions, dans le sens auquel les autres Chretiens les peuvent soûtenir, & si ce n'est pas, pour se moquer de nous, qu'il parle ainsi.*

MAXIME.

Doctrines impies que M. le Clerc lui attribuë faussement.

Tout cela est si rempli de mensonges qu'un lecteur seroit bien lâche s'il ne se choquoit du mépris qu'on lui témoigne en les osant publier. Je vous avouërai donc que ce qui vous scandalise le plus, est aussi ce qui m'a indigné davantage. Dévelopons la hardiesse de cet Imposteur. Ce qu'il attribuë à Mr. Bayle est (g) d'attaquer la Providence de Dieu, de tourner la Religion en ridicule, de faire l'apologie des Athées, de débiter des choses qui détruisent toute Religion. Or il assûre qu'il n'attribuë rien à Mr. Bayle que ce que Mr. Bayle avouë dans ses Ouvrages. Il faut donc ou que ce dernier ait avoué dans ses Ouvrages qu'il attaque la Providence de Dieu, &c. ou que l'accusateur soit coupable d'une insigne calomnie. Il est très certain que Mr. Bayle n'a jamais avoué de telles choses; il est donc très-certain que mr. le Clerc est le plus hardi menteur qui soit sur la terre. Autre menterie. Il se vante d'avoir prouvé (h) que l'on voit dans les Ouvrages de Mr. Bayle l'aveu de tout ce qu'il lui attribuë. Rien de plus faux: nous avons discuté toutes les remarques qui précedent la pag. 394. & nous n'y avons rien vû qui ne soit destitué de l'ombre même d'une foible preuve. Mais ce qui suit est encore plus surprenant. Mr. le Clerc veut que les conséquences que l'Abbé Pyrrhonien tire dans le Dictionaire soient les sentimens de Mr. Bayle, & nous voions tout le contraire; car la conséquence que Mr. Bayle tire après avoir fait parler le Pyrrhonien, est celle-ci (i) *qu'il faut avant toutes choses faire sentir* aux Pyrrhoniens *l'infirmité de la raison, afin que ce sentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui est la foi.* Il emploie une page entiere à confirmer cette conclusion, & il cite entre autres autoritez la Liturgie du batême que Calvin a composée pour l'usage des Eglises Protestantes de la Confession de Geneve. Il ne nous seroit pas facile de décider si la mauvaise foi de l'accusateur est ici plus admirable que son peu de jugement. Il cite la page (k) 2431. du Dictionaire critique pour prouver que M. Bayle n'a pas toûjours enseigné les trois propositions, dans le sens auquel les autres Chretiens les peuvent soûtenir. Or dans cette page 2431. c'est l'Abbé Pyrrhonien qui parle, & l'on trouve dans la page suivante que Mr. Bayle le redresse selon les principes que Calvin lui-même auroit emploïez en pareil cas. Est-ce tromper avec esprit? N'a-t-on pas dû craindre que tous les lecteurs qui consulteroient la page 2431. du Dictionaire critique, consulteroient aussi la page 2432?

THEMISTE.

S'il m'arrivoit d'être convaincu de fautes semblables à celles que vous venez de marquer, je renoncerois au monde, & m'irois cacher dans un Ermitage. La vûë d'un lecteur me feroit trembler.

Me préserve le ciel d'une telle infamie.

MAXIME.

Réfutation de la critique qu'il fait du précis de la doctrine de M. Bayle.

Mr. le Clerc n'a pas la même délicatesse. Mais voïons enfin la critique des trois propositions. C'est un amas des principales dificultez que les Sociniens & les Remontrans aient inventées contre le systême des Calvinistes. Quelle demangeaison de répéter les mêmes choses! Mr. Bayle n'avoit il pas déclaré assez netement qu'il ne prenoit point sur son compte les objections qui tomboient également sur la doctrine des Réformez & sur lui, que quant à cela il renvoïoit les lecteurs aux réponses qui ont été faites mille fois par les Orthodoxes aux ennemis des mysteres, & de la Prédestination absoluë. Il est effectivement plus raisonnable qu'il supose que les Théologiens Réformez ont déjà répondu pour lui, que s'il s'avisoit de croire qu'il doit répondre pour eux. Mr. le Clerc a ouï dire une chose fausse (l), c'est que Mr. Bayle prépare un plus gros Ouvrage. Il conjecture faussement qu'on y répondra à ce qu'il a dit de la Raison; car Mr. Bayle ne se plait pas à s'exercer sur des matieres rebatuës. Les Orthodoxes ont publié tant de beaux traitez sur l'usage de la raison dans les matieres de Théologie, que c'est un sujet qui doit passer desormais pour épuisé. Si Mr. le Clerc n'étoit pas si passionné, Il au-

(e) „ Bibliotheque choisie tom. 9. pag. 141.
(f) *Ibid.* tom. 10. pag. 401.
(g) „ *Ibid.* pag. 392.
(h) „ Comme on l'a déjà vû, *dit-il.*
(i) „ Diction. histor. & crit. rem. C de l'art. *Pyrrhon.*
(k) „ C'est la rem. B de l'art. *Pyrrhon*, pag. 2307. de la „ nouv. édit.
(l) „ Biblioth. choisie tom. 10. p. 426.

auroit laissé en repos les trois theses de Mr. Bayle, après avoir vû qu'il lui étoit impossible de prouver qu'elles ne sont pas l'ancienne & constante doctrine de cet Auteur, ou qu'elles ont été détruites en d'autres endroits de ses Ouvrages: mais un faux point d'honneur humain, & l'envie de mettre à profit quelques lieux communs l'ont emporté sur la justice, & même sur la prudence; car il n'étoit point à-propos qu'il portât des coups à Mr. Bayle qui frapent également le systême de Dordrecht. Réfutez, je vous prie, ses remarques sur la premiere proposition.

THEMISTE.

Réfutation de ses remarques sur la premiere proposition de ce précis.

Mr. Bayle au jugement de Mr. le Clerc (*m*) est le seul de tous les hommes qui la croie fausse; car il soûtient « *que la Raison naturelle prouve invinciblement que la conduite de Dieu n'est pas celle d'un Etre tout parfait, puis qu'elle n'est pas celle d'un Etre Bon & Saint, & qu'il faut* récuser les notions communes & la bonté idéale quand il s'agit de juger si les objections des Manichéens sont bonnes ou non. » Voilà deux preuves aussi mauvaises l'une que l'autre. La premiere contient une erreur crasse que Mr. le Clerc ne cesse de répéter. Lors qu'il commença de s'en servir on pouvoit croire que ce n'étoit qu'une bévûë, mais depuis qu'il en a été averti (*n*) il faut dire que c'est un acte de mauvaise foi On lui a apris que de prétendre comme il le prétend que ceux qui croient que l'on ne peut pas répondre aux objections par lesquelles les Manichéens soûtiennent que nos systêmes donnent à Dieu une conduite qui choque les notions communes de la bonté & de la sainteté, croient aussi que Dieu n'est ni bon ni saint, est une illusion si grossiere que plusieurs exemples connus à tout le monde en font voir la fausseté: En dépit de cette leçon il persiste à dire que Mr. Bayle avouant l'insolubilité des objections Manichéennes ne croit point véritable que Dieu soit bon & saint ni par conséquent *tout parfait*. Que la sagacité de Mr. le Clerc à trouver des preuves est admirable! Sa premiere preuve nous fait voir qu'il a oublié heureusement le fracas des Controverses Arminiennes. Il ne se souvient plus que les Remontrans soûtinrent que par le systême de Calvin & de Gomarus, Dieu étoi l'auteur du péché, un Tyran cruel & fourbe dont la conduite envers l'homme ressembloit comme deux goûtes d'eau (*o*) à celle de Tibere envers la fille de Séjan. Il ne se souvient plus que les Contre-Remontrans ne dissimulerent jamais les difficultez inexplicables de leur systême, qu'ils recoururent toûjours (*p*) à l'exclamation de Saint Paul, *ô profondeur! . . . que les jugemens de Dieu sont incomprehensibles & ses voies impossibles à trouver!* Il ne se souvient plus qu'ils avouërent que notre raison se perd si elle veut sonder ces profonds abîmes. Mais en avouant cela d'un côté ils soûtinrent de l'autre qu'on calomnioit leur doctrine, & ils allerent d'un pas ferme où l'idée naturelle de Dieu & l'Ecriture les conduisoient, c'est que Dieu ne peut rien faire qui ne s'accorde avec la souveraine perfection, qu'il est infiniment bon, saint, juste, &c. Aujourd'hui aussi bien qu'en ce tems-là les Théologiens Réformez avouënt les uns d'une maniere moins précise, les autres, comme Mr. Jurieu, d'une façon tout-à-fait claire, que la raison leur présente des dificultez insolubles, mais ils disent en même tems qu'il ne faut point abandonner pour cela l'interprétation qu'ils donnent à l'Ecriture, & que par l'idée de l'Etre souverainement parfait nous devons nous persuader indubitablement que toute sa conduite est bonne; sainte, juste, &c. Les sentimens de Mr. Bayle sont tellement conformes à ceux-là que si Mr. le Clerc avoit raison de l'accuser de croire fausse la premiere des trois propositions, il auroit raison d'imputer la même impieté à tout le Corps des Eglises Réformées, Ainsi Mr. Bayle peut se moquer de ce vain procès où il n'est pas plus interessé que tous les Théologiens Contre-Remontrans.

Qu'on peut croire Dieu bon sans avoir une idée distincte de sa bonté.

La seconde preuve de Mr. le Clerc est pitoïable; s'il faut récuser, dit-il, (*q*) les notions communes; il s'ensuit que nous n'avons point d'idée de la bonté & de la sainteté de Dieu, Si je lui accordois cela, en conclurroit-il que je ne croi pas que Dieu soit un Etre bon & saint? Mais s'il tiroit cette conséquence que deviendroient une infinité de Théologiens qui assûrent que l'éternité de Dieu n'est point successive, qu'elle est un point indivisible qui coexiste néanmoins sans aucune confusion aux diverses parties du tems? Ont-ils aucune idée d'une telle éternité? Avons-nous aucune idée de l'entendement divin? Ne croïons-nous pas néanmoins que Dieu a un entendement? Avons-nous aucune idée d'un pouvoir qui par un simple acte de volonté donne l'existence à ce qui n'étoit rien un moment auparavant? Ne croyons-nous pas néanmoins la création? Mais pour presser davantage l'accusateur; j'argumente contre lui *ad hominem*: Il aprouve la méthode d'expliquer la Trinité par le mot *personne* dont il reconnoit que nous n'avons aucune idée: Il trouve si excellente cette méthode qu'il traite d'ignorans ceux qui ne connoissent pas que ce mot *personne* destitué de toute idée leve toutes les dificultez (*r*). Il trouve donc fort raisonnables ceux qui croient la Trinité sans en avoir aucune idée. Comment pourroit-il donc condamner ceux qui lui diroient qu'ils n'ont point d'idée de la bonté de Dieu, & que cependant ils croient que Dieu est bon? Je ne ferois point dificulté de lui avouër, non pas que je n'ai aucune idée de la bonté de Dieu, mais que l'idée que j'en ai est imparfaite & confuse, parce que je ne connois point comment la bonté de Dieu est compatible avec des choses avec lesquelles la bonté en général me paroît manifestement incompatible, ce qui n'empêche pas que je ne croie que Dieu est bon; car dans la conduite de Dieu, le fait entraine le droit nécessairement. Il a permis le mal moral qui devoit être suivi du mal physique; c'est un fait indubitable, il faut donc qu'une telle permission se puisse ajuster avec la bonté de Dieu; quoi qu'il me paroisse qu'elle ne pourroit jamais s'ajuster avec la bonté que les notions communes me font conoître.

Que ce qui paroît une imperfection au tribunal des notions communes, ne l'est nullement à l'égard de Dieu.

Ou il faut avouër, selon Mr. Bayle, continuë Mr. le Clerc (*s*) *que la Bonté & la Sainteté, comme nous les concevons; ne sont point des perfections, & que par conséquent l'Etre tout parfait ne les a pas, ou qu'il n'est pas vrai que Dieu soit tout parfait.* Petite dificulté, & bien indigne d'un homme

(*m*) Bibliotheque Choisie tom. 10. pag. 394

(*n*) „ Dans la Lettre pour M. Bayle §. IV. vers le commencement §. V. au commencement §. VI. au commencement & §. VIII. à la fin.

„ (*o*) Voïez dans l'*Apologeticus* de Bertius contre Piscator pag. 17. un parallele à deux colonnes entre la conduite de Dieu & celle de Tibere.

(*p*) „ Voïez la Réponse aux Quest. d'un Provincial; „ 2. Part. ch CLXIV pag. 841.

(*q*) „ Biblioth. choisie tom. 10. 395.

(*r*) „ Voïez *ibid.* pag. 389. 408.

(*s*) „ *ibid.* pag. 395.

me qui a étudié la Théologie! Car tous les Théologiens orthodoxes nous aprenent que pour savoir si une certaine conduite est une imperfection, ou bien une perfection à l'égard de Dieu, il faut consulter la révélation & l'expérience, & non pas les idées spéculatives que nous avons dans l'esprit qui nous tromperoient à coup sûr. Si vous consultez ces idées, elles vous répondront que c'est un défaut de bonté & de sainteté, & par conséquent une imperfection que de permettre que ceux que l'on pourroit rendre très-heureux & très vertueux tombent dans la misere & dans le péché, & que c'est une très-grande perfection que d'emploïer tout son pouvoir & toute sa vigilance à faire que jamais personne ne s'écarte de son devoir, & ne sente du malheur. Voilà les réponses que vous tireriez de l'oracle des notions communes. Consultez après cela l'Ecriture & l'expérience, elles vous repondront que Dieu a permis le mal moral, & qu'il laisse tous les hommes sujets au péché & à la misere, d'où vous conclurrez que les notions communes vous avoient misérablement trompé en vous montrant comme une perfection ou comme une imperfection absolument parlant ce qui ne l'est point du tout à l'egard de Dieu. Mr. Nicolle a très-bien dit (*t*) *qu'il n'y a rien de moins conforme aux lumieres humaines & ordinaires par lesquelles les hommes jugent de la justice & de la misericorde que l'arrêt prononcé par Saint Paul contre tous ceux qui commettent les crimes dont il fait le dénombrement*. Mr. Nicolle étoit néanmoins très-persuadé qu'il n'y a rien de plus juste que cet arrêt. Il a dit aussi que (*u*) « c'est par » la vérité des dogmes qu'il faut juger s'ils sont » cruels, & non par ces vaines idées d'une pré» tenduë cruauté qu'il faut juger de leur vérité. » Tout ce que Dieu fait ne sauroit être cruel, » puisqu'il est la souveraine justice. C'est donc » à quoi nous devons borner toutes nos recher» ches, & non pas prétendre juger s'il a fait ou » n'a pas fait quelque chose, par les foibles » idées que nous avons de la justice & de la » cruauté. »

MAXIME.

On ne sauroit trop admirer l'aveuglement de Mr. le Clerc, il croit n'attaquer que Mr. Bayle, & il attaque en effet presque tout le Christianisme.

THEMISTE.

Que M. Bayle ne s'est point contredit en joignant la Révélation à la lumiere naturelle.

Par ce même aveuglement il se figure que son adversaire se contredit en joignant la Révélation à la lumiere naturelle dans la premiere proposition; car, ajoûte-t-il, (*x*) Mr. Bayle *soûtient que la Révélation nous enseigne des choses incompatibles avec les lumieres naturelles à l'égard de la Bonté & de la Sainteté de Dieu.* Mr. le Clerc parle en homme persuadé que les lumieres naturelles s'accordent toûjours ensemble, & que leur liaison est si étroite qu'on ne sauroit les adopter en partie & les rejetter en partie. On voit par là qu'il est peu instruit sur ce sujet, & qu'il ne l'a guere médité; car tant s'en faut qu'elles viennent au secours les unes des autres, qu'elles s'entre-choquent très-souvent. Voulez-vous des argumens insolubles pour la divisibilité à l'infini? la lumiere naturelle vous en fournira. En voulez-vous contre la divisibilité à l'infini? elle-vous en fournira de même; & si vous voulez demeurer neutre, elle ne manquera pas de vous équipper de tout ce qu'il vous faudra. Je pourrois aléguer d'autres exemples. Il n'y a donc rien qui ne soit conforme à l'exactitude dans la proposition où Mr. Bayle joint ensemble la lumiere naturelle & la Révélation, quoi que par la Révélation il rejette quelques maximes de la lumiere naturelle. La Raison m'aprend que Dieu est une nature souverainement parfaite, & que tout ce qu'une telle nature fait est bien fait. Rien ne sauroit être plus évident que cet axiome-là. La même Raison m'aprend ensuite qu'un Etre bon & saint ne permet pas lors qu'il le peut empêcher que ce qu'il aime tombe dans la misere & dans le crime. Je consulte la Révélation, & j'y voi que Dieu a permis qu'Adam & Eve qu'il aimoit & qu'il avoit comblez de biens, perdissent leur innocence, & exposassent par là toute leur postérité à des malheurs innombrables & à une corruption morale qui fait horreur. J'abandonne dès là le second principe que la Raison ou la lumiere naturelle m'avoit enseigné, je le rejette comme trompeur & comme faux, puis qu'il combat une vérité de fait, & j'afirme en vertu de mon premier axiome, & des témoignages de l'Ecriture que Dieu est bon & saint. On m'objectera (*y*) que je n'ai *aucune idée du sens auquel l'Ecriture dit que Dieu est Bon & Saint*, & je répondrai que j'en ai une idée sufisante à entretenir la Religion dans le cœur de l'homme; car cette idée renferme une partie des linéamens qui composent les notions communes de la bonté & de la sainteté. Je connois Dieu par cette idée comme un Etre qui répand beaucoup de biens; qui exauce nos prieres, &c. & qui par ses promesses, par ses menaces, par ses récompenses, par ses punitions témoigne qu'il aime la vertu & qu'il hait le vice. J'avouë que mon idée est imparfaite, parce que je n'y vois point l'autre partie des linéamens des notions communes, ni comment la bonté & la sainteté de Dien sont compatibles avec des choses qui selon la lumiere naturelle sont incompatibles avec ces deux qualitez, mais quand même mon idée seroit plus confuse, Mr. le Clerc ne pourroit point condamner ma foi, lui qui aprouve que l'on croie la Trinité (*z*) encore que l'Ecriture ne nous ait donné aucune idée de ce qu'on nomme *personne* dans ce grand mystere. Je ne pense pas qu'il s'osât vanter d'avoir une idée de ce qui met de la diférence entre l'union hypostatique & les autres sortes d'union, & cependant il fait profession de croire le mystere de l'Incarnation, & il s'est mis en frais d'esprit pour le défendre contre l'Abbé Pyrrhonien.

MAXIME.

Après cela ne doit-on pas se moquer de la basse plaisanterie *ocus bocus*, &c. qu'il a empruntée des Sociniens; car c'est ainsi qu'ils turlupinent tous les mysteres de l'Evangile, ils prétendent que croire la Trinité, l'Incarnation, &c. c'est se repaître d'un mot qui ne signifie rien. Prenez garde que tout ce qu'il dit contre les trois Theses de Mr. Bayle, & ce qu'il répete en d'autres endroits est un plaidoïé pour les principes des Sociniens contre nos plus augustes mysteres, que néanmoins il fait semblant d'adopter.

THE-

(*t*) „ Voïez la Réponse au Provincial, 2. Part. chap. „ CLXXVII. n. II. p. 874.

(*u*) „ Voïez *ibid.* n. VI. & conférez ce qui a été cité „ de Mr. Saurin dans la Réponse au Provincial 2. part. „ chap. CXLIV. p. 797.

(*x*) „ Bibliotheque Choisie tom. 10. pag. 396.

(*y*) *Ibid.*

(*z*) Voïez ci-dessus pag. 19.

THEMISTE.

Je m'en suis bien aperçu, mais réfutez, je vous prie, à votre tour ses remarques sur la seconde proposition de Mr. Bayle.

MAXIME.

Réfutation des remarques de M. le Clerc sur la seconde proposition du précis de la Doctrine de M. Bayle.

Cela sera bien aisé après la réfutation que vous venez de donner de sa critique de la premiere. Vous avez ruiné par avance la contradiction qu'il croit trouver entre la premiere & la seconde proposition. *Elles reviennent à ceci*, dit-il: (a) *la Raison m'apprend que Dieu est Bon & Saint; & la même Raison m'apprend qu'il n'est ni l'un ni l'autre; car il faut que je recuse ses notions de Bonté & de Sainteté, pour pouvoir résister aux Manichéens. Pour croire ces deux choses, il faut être comme celui qui disoit*, credo quia est impossibile. Ce prétendu grand Docteur est si versé dans la connoissance des faits; qu'il s'imagine qu'aussi-tôt que des Philosophes ou des Théologiens ont accepté une maxime que la Raison leur a présentée, ils acceptent pour ne se pas contredire toutes les autres maximes que la Raison leur présente. Mais il s'en faut bien qu'ils n'en usent de la sorte; car après avoir choisi entre ses maximes celles qui leur ont paru préférables; ils n'ont plus d'égard aux maximes qui s'accordent mal avec celles-là, & ils sont obligez de tenir cette conduite parce qu'autrement ils afirmeroient deux choses contradictoires. Gassendi choisit les argumens évidens que la raison lui présenta pour assûrer que le continu n'est pas divisible à l'infini; & il rejetta tous les argumens évidens que la même raison lui présentoit pour la divisibilité à l'infini. S'il eut déféré à cette derniere espece d'argumens comme à des preuves d'une doctrine véritable, il eut enseigné en même tems que la matiere est divisible & qu'elle n'est pas divisible à l'infini. Il n'eut donc garde d'y déférer, il les considera seulement comme des dificultez proposées contre un dogme véritable qui ne pouvoient être réfutées à cause de la petitesse de notre esprit. Il y a de pareils exemples abondamment dans la République des Lettres.

Vous voyez déja Mr. Bayle justifié, car je m'assûre que pendant que je vous parlois de Gassendi, vous apliquiez à la premiere & à la seconde proposition ce que je disois. Il est très-faux que l'une renverse l'autre, & si Mr. le Clerc étoit bien fondé à trouver là ce qu'on apelle contradiction, il faudroit établir comme une maxime certaine & universelle que tous ceux qui reconnoissent qu'un tel sentiment qu'ils tiennent pour vrai, est combatu par des objections à quoi ils ne peuvent satisfaire, se contredisent visiblement. Mr. Bayle établit dans sa premiere proposition que par la lumiere naturelle tout ce que Dieu fait est bien fait, & dans la seconde que notre esprit est trop borné pour accorder avec la conduite de Dieu les notions communes de la bonté & de la sainteté. Ce n'est point ôter d'une main ce que l'on donne de l'autre, c'est seulement reconnoitre que ces notions communes ne peuvent servir de regle à la conduite de Dieu, & qu'elles ne peuvent être véritables entant qu'on les emploie contre cet axiôme nécessairement certain, *tout ce que Dieu fait est bien fait*.

Mr. le Clerc continuant sa critique de la seconde proposition de Mr. Bayle observe (b) qu'il ne s'agit pas ici *de la nature divine considerée en elle même dans laquelle il y aura toujours des abimes pour toutes les Créatures, mais des idées abstraites de Vertu, ou de Bonté & de Sainteté qui sont très claires; & sur lesquelles on peut raisonner avec une entiere certitude.* Mais ne devoit-il pas considérer que la bonté & la sainteté de Dieu ne sont pas des qualitez de la Nature divine, mais la Nature divine elle-même? Tout ce qui est en Dieu est Dieu; sa bonté n'est point distincte de sa justice; sa miséricorde est réellement le même être que sa colere, & ainsi les idées que nous nous formons des vertus de Dieu, ne ressemblent point à l'original; nous nous représentons ces vertus comme si c'étoient des qualitez distinctes les unes des autres, & de la Nature divine; nous en usons de la sorte pour soulager la foiblesse de notre esprit, mais enfin il y a réellement autant d'abîmes pour toutes les créatures dans chaque attribut de Dieu que dans la Nature divine considérée en elle-même, puis que cette Nature est réellement chacun de ses attributs

La certitude avec laquelle l'on peut raisonner sur ces idées abstraites de bonté & de sainteté, n'est pas aussi grand que Mr. le Clerc le prétend. Il dit (c) qu'il ne nous est pas possible de juger qu'une action qui est contraire à ces idées soit bonne & sainte. Je crois donc que si je lui demandois en général ce qu'il pense d'une certaine conduite que je lui décrirois, il me répondroit sans hésiter qu'elle est oposée aux notions communes que nous avons de la bonté, & de l'amour de la vertu, & par conséquent mauvaise. Mais, lui répliquerois-je; c'est néanmoins une conduite tout-à-fait semblable à celle que Dieu a tenue envers Adam. J'aime mieux donc dire avec les Théologiens Réformez; qu'il ne faut point juger de Dieu selon les foibles lumieres de notre raison, que de dire avec vous *qu'on ne peut admettre (d) pour actions saintes & bonnes que celles qui sont conformes aux idées* que nous avons de la vertu.

THEMISTE.

Je suis très-persuadé que ce discours embarasseroit Mr. le Clerc, & qu'il ne se tireroit jamais de ce mauvais pas. Mais c'est un trait que je lui réserve. Continuez.

MAXIME.

Qu'il faut rejetter les notions communes comme fausses, lorsqu'elles sont en opposition avec la conduite de Dieu.

Les inconvéniens que Mr. le Clerc ramasse à l'imitation des Unitaires & des Remontrans afin de rendre odieux le système de Dordrecht, seroient à craindre, si les Chretiens généralement parlant étoient disputeurs à perte de vûë, & s'ils se faisoient une loi de ne rien croire qui ne fût très-evident, & de rejetter tout ce qu'ils ne verroient pas conforme à leurs notions naturelles, & si on leur promettoit de (e) leur faire voir conforme à ces mêmes notions toute la doctrine de l'Evangile. Il est certain qu'en ces trois cas, ils seroient bien-tôt dans le grand chemin du Pyrrhonisme pour n'en sortir jamais. Nos Théologiens les plus orthodoxes en conviennent, & font de cela une objection pour accabler les Rationaux. Mais Dieu merci les Chretiens s'instruisent dans une meilleure Ecole: on leur aprend que leur systême est environné de dificultez qui doivent servir d'exercice à leur foi, & qu'au lieu de l'esprit de dispute, ils doivent se munir d'un esprit humble & docile. Ils ont d'ailleurs un fondement inébranlable dans une seule maxime Philosophique & Théologique, & dans la certitude des faits révelez,

(a) Biblioth. choisi. tom. 10. pag. 397.
(b) *Ibid.* pag. 397. 398.
(c) *Ibid.* pag. 394.
(d) *Ibid.*

(e) „ Bien loin de leur promettre une telle chose, on „ leur tient un langage tout different. Voiez Mr. Nicolle „ dans la Perpêtuité de la foi pag. m. 92. & suiv.

velez, ils savent, dis-je, que Dieu étant la perfection souveraine ne peut rien faire qui ne soit bien fait, & que sa conduite envers l'homme a été certainement telle que l'Ecriture la raporte. Dès qu'ils savent par la Révélation que Dieu a fait une telle chose, ils sont fermement persuadez qu'elle est juste, & cent maximes Philosophiques qui tendroient à leur prouver qu'elle est injuste ne les ébranleroient pas. De sorte qu'au lieu de raisonner comme Mr. le Clerc veut que l'on doive raisonner, *une telle conduite de Dieu n'est pas conforme aux idées naturelles de la bonté & de la sainteté; Dieu donc n'est ni bon ni saint*, ils raisonnent de cette maniere, *une telle conduite de Dieu n'est pas conforme aux notions communes de la bonté & de la sainteté; donc ces notions sont fausses & illusoires quand on les fait servir de régle pour juger de la conduite de Dieu.* Ils ne mettent point en balance (*f*) s'il faut s'attacher à ces notions communes, ou à la maxime Philosophique & Théologique que je viens de vous marquer: ils décident fermément avec un plein droit que toute évidence contraire à cette maxime est une illusion. Ils se maintiennent par ce moyen dans l'état des vrais fidelles, & ils ont tous les motifs d'en pratiquer les devoirs. C'est ainsi que les inconvéniens ramassez par l'accusateur disparoissent comme des fantômes. Qu'il lise un peu Mr. Jaquelot (*g*).

Qu'un Prince qui se conduiroit envers ses Sujets comme Dieu envers les hommes ne rempliroit pas toute la notion commune de bonté.

Ce qu'il observe (*h*) que l'Ecriture quand elle parle de la bonté, de la sainteté, de la justice de Dieu entend ces mots *dans le sens auquel les hommes les entendent*, est vrai, mais il faut savoir premierement que les expressions de l'Ecriture s'accommodent très-souvent à la portée du vulgaire, & ne pourroient point subir un rigoureux examen métaphysique. En second lieu que l'idée que ces passages de l'Ecriture nous donnent contient une partie des linéamens qui forment les notions communes de ces vertus, comme vous l'avez fort bien remarqué (*i*). En troisiéme lieu que nous pouvons nous imaginer un Prince qui remplit toute la notion commune de la bonté, mais que nous concevons clairement qu'il ne la rempliroit pas, s'il se conduisoit envers ses Sujets comme Dieu envers les hommes, si pouvant leur faire des biens sans aucun mêlange de mal, il mêloit beaucoup de maux aux biens qu'il leur communiqueroit, si pouvant les corriger de leurs défauts, il ne les en corrigeoit pas, s'il souffroit que ses Provinces se fissent la guerre les unes aux autres, s'il punissoit les fautes dont il auroit été en quelque maniere le promoteur, &c. Mr. le Clerc qui n'a pû souffrir (*k*) qu'on lui parlât de la Calprenede, & de la Scudéri, ne seroit point si délicat à l'égard de Pline le jeune. Permettez moi de feindre ceci.

Fiction où l'on suppose un Romain qui veut donner des avis à Pline le jeune pour louer Trajan.

» Un Romain alla voir Pline le jeune & lui » dit: je sai que vous travaillez au Panégyrique » de Trajan, & que vous destinez quelques pages à louer la bonté de cet Empereur. Voici une » particularité qui ornera bien cet endroit-là. Ce » Prince s'apliqua avec tant de promptitude à réparer les malheurs d'une Province qui avoit été » ravagée pendant trois ans, qu'au bout de trois » mois il ne resta aucune marque de la désolation. » Mais pour ne vous rien dissimuler je dois vous » dire qu'il auroit pû prévenir tous ces malheurs, » il ne lui en auroit coûté qu'une Lettre. Il ne » voulut point l'écrire ni avant le commencement des troubles ni pendant qu'ils durerent; » quoi qu'il sût qu'en quelque tems qu'elle fut » reçue elle apaiseroit la guerre civile. Il employa même quelques intrigues secretes pour » animer les chefs de la rebellion à la commencer & à la continuer. Enfin après trois ans de » miseres effroyables il eut pitié de la Province, » il y remit le calme, & il dépensa tout ce qu'il » faloit pour la rétablir promptement. Je me » garderai bien, répondit Pline, d'employer tout » ce narré: j'en ôterai les trois ans puis qu'ils » sont mal propres à prouver que Trajan est un » bon Prince; je ne parlerai que des trois mois. » J'ai à vous aprendre, continua le Romain, » deux particularitez dont vous pourrez faire usage en louant la justice de cet Empereur. 1. Il » fait faire une recherche & une punition exacte » des malversations de ses domestiques: 2. il » fait en sorte qu'ils soient dignes de châtiment » soit à cause que pouvant avec la derniere facilité » les détourner de mal faire, il ne les en détourne » pas, soit à cause qu'il leur donne des emplois dont il sait qu'ils s'aquiteront très-mal, » & ne leur donne pas les emplois dont il sait » qu'ils s'aquiteroient très-bien. Je n'aurai garde, répliqua Pline, de me servir de votre seconde particularité, qui prouve manifestement » que l'Empereur sacrifie la vertu à une vaine » ostentation de justice, & qu'il ne ressemble » point à cet ancien Grec (*l*) de qui l'on a » dit:

„ il ne veut pas sembler juste, mais l'être. „

THEMISTE.

Il est sûr que tous les Panégyristes suposent quand ils louent la bonté d'un Monarque qu'il a prévenu autant qu'il l'a pû, & qu'il a fait cesser aussi promptement qu'il l'a pû l'incommodité de ses Sujets. L'on n'oseroit dire dans une Oraison funebre que par un principe de bonté il fit remporter une victoire à quelques-unes de ses Provinces sur les autres, car est-ce une bonté que de faire un grand plaisir aux vainqueurs & encore un plus grand chagrin aux vaincus? On n'oseroit assûrer que par un principe de justice il faisoit punir ceux dont il avoit procuré les fautes.

MAXIME.

Dénombrement & réfutation des faussetez contenuës dans un passage de M. le Clerc.

Nous voyons présentement ce qu'il faut juger d'un passage qui est vers la fin de l'Ecrit de Mr. le Clerc, & qu'on pourroit prendre pour une récapitulation des choses qu'il a tant de fois repetées. Mr. Bayle, dit-il, (*m*) *enseigne que les Manichéens démontrent, par la Raison, que Dieu n'est pas Bon, & il ne donne aucune raison de croire le contraire, sinon que l'Ecriture le dit, ce qui, selon ses principes, n'est rien dire; premierement, parce qu'il dit que nous n'avons point de notion de la Bonté de Dieu; secondement, parce que si l'Ecriture enseigne des choses contraires à des veritez évidentes, comme il le dit dans son article de* Pyrrhon, *on n'a point de raison de la croire; & en troisiéme lieu, parce que l'on ne peut pas refuser son consentement à des choses évidentes, comme sont, selon*

(*f*) „ Ceci sert de Réponse à ces paroles de Mr. le „ Clerc (pag. 402) Mr. Bayle ne sait ce qu'il doit croi- „ re.

(*g*) „ Voiez dans l'article XI. des Entretiens sur Mr. „ Jaquelot qu'il abandonne les notions communes dont „ la réjection paroit à Mr. le Clerc le renversement de la „ Religion. C'est ainsi que s'accordent les ennemis de „ Mr. Bayle.

(*h*) „ Bibliotheque choisie *ubi supra* pag. 400.

(*i*) „ Ci-dessus pag. 20.

(*k*) „ Voïez le 9. tome de la Biblioth choisie, pag. 127.

(*l*) „ Voyez dans le Dictionaire de Bayle la remarque *H* „ de l'article *Amphiaraus.*

(*m*) „ Biblioth. chois. tom. 10. page. 420.

selon lui, les objections, qu'il a (n) inventées en faveur des Manichéens.

THEMISTE.

Il seroit dificile d'entasser dans un passage de cette longueur autant de faussetez que j'en trouve ici. 1. Il est faux que Mr. Bayle ne se fonde pas sur la raison (o) pour croire la bonté de Dieu, 2. Il est faux qu'il dise qu'absolument nous n'avons aucune (p) notion de la bonté de Dieu. 3. Il est faux qu'il dise que l'Ecriture enseigne des choses contraires à des véritez évidentes. Son sentiment est qu'une notion évidente doit faire moins d'impression sur notre esprit qu'une doctrine révélée contraire à cette notion, & qu'ainsi l'on doit abandonner cette notion comme fausse entant qu'elle est combatuë par l'Ecriture. 4. Il est faux que l'on ne puisse refuser son consentement à des choses évidentes. La pratique des Théologiens & des Philosophes prouve le contraire comme nous l'avons déja dit plus d'une fois, & j'ajoûterai néanmoins qu'il est évident que ce qui est répandu dans un espace a de l'étenduë, mais presque tous nos Théologiens ont abandonné cette évidence; car ils disent que la substance de Dieu sans avoir aucune étenduë se répand par tous les espaces de l'Univers & en pénetre toute la masse. Et remarquez qu'ils n'ont point abandonné cette évidence pour embrasser une doctrine encore plus évidente; car il n'y a rien de plus incomprehensible (q) que ce qu'ils croient sur l'immensité de Dieu.

MAXIME.

Le passage d'Esaïe que Mr. le Clerc a cité, (r) *jugez entre moi & ma vigne*, &c. est l'une des plus fréquentes objections que l'on fasse aux Calvinistes. Elle pourroit être rétorquée même contre les Pélagiens, & ainsi elle ne sauroit passer pour bonne.

Que la troisieme proposition du précis de la doctrine de M. Bayle s'accorde avec les deux premieres.

Après avoir défendu la premiere & la seconde proposition de Mr. Bayle contre toutes les chicaneries de Mr. le Clerc, nous pouvons conclurre qu'elles sont parfaitement d'acord avec la troisiéme, & nous moquer de Mr. le Clerc qui se vante d'avoir prouvé le contraire. Ce qu'il ajoûte, (s) *que si la Raison & la Révélation se contredisent réellement, il n'est plus possible de s'y fier, & toutes les lumieres que nous avons sont éteintes pour jamais*, est un misérable lieu commun des Unitaires que les Orthodoxes ont éclairci & réfuté cent mille fois. L'oposition entre la Révélation & quelques maximes de la Raison n'est pas plus à craindre que l'opposition qui se trouve entre les maximes de la Raison. On s'abuseroit grossierement si l'on croïoit que nôtre Raison est toûjours d'accord avec elle-même; les disputes innombrables dont les Ecoles retentissent sur presque toutes sortes de sujets prouvent manifestement le contraire. (t) La Raison est une foire où les sectes le plus diametralement oposées vont faire leur provision d'armes; elles se batent ensuite à toute outrance sous les auspices de la raison, & chacune rejette quelques-unes des axiomes évidens. S'ensuit-il de tout cela qu'il *n'est plus possible de se fier* à la Raison, *& que toutes les lumieres que nous avons sont éteintes pour jamais?*

Au reste les trois propositions de Mr. Bayle sont si visiblement orthodoxes selon les principes des Réformez que je ne m'étonne pas que Mr. le Clerc ait refusé l'ofre de faire juger cette dispute par les Facultez en Théologie des Provinces-Unies. Il a bien senti que sa condamnation y seroit inévitable. L'expédient qu'il propose à Mr. Bayle (u) de faire aprouver son Dictionaire, &c. par les Académies est l'échapatoire d'un Sophiste qui est au bout de son rôle. Ce n'est pas l'usage de ce païs de faire aprouver de tels livres par les Théologiens: & d'ailleurs cette aprobation seroit superfluë. Il sufit à Mr. Bayle d'avoir témoigné publiquement qu'il souhaitoit qu'ils jugeassent de sa doctrine, & de l'avoir réduite à un précis manifestement orthodoxe.

Pourquoi M. le Clerc n'a point accepté l'ofre de faire juger cette dispute par les Facultez en Théologie des Provinces-Unies

CHAPITRE VIII.

Rétorsion contre Mr. le Clerc.

THEMISTE.

Voici la botte franche que je garde à Mr. le Clerc. Je lui prouverai que les pierres qu'il a jettées à Mr. Bayle & au systême de Dordrecht en même tems, & dont on a évité le coup, peuvent être repoussées contre lui sans qu'il puisse se garantir d'en être assommé.

Tout est perdu, à ce qu'il prétend, si la conduite divine n'est point conforme aux notions communes que nous avons de la bonté & de la sainteté. Il faut entendre ici par le mot de *Sainteté* l'amour du bien moral, & la haine du mal moral, Si donc je lui prouve que par son systême la conduite de Dieu n'est point conforme à ces notions communes, il se trouvera que toutes ses objections, & que toutes ses conséquences sont autant de coups de poignard dont il s'est percé lui-même sans qu'il en puisse guérir.

Son systême est sans doute celui des Arminiens à cela près qu'il en a ôté la décision touchant l'éternité des suplices infernaux; car il ne décide rien là dessus, il se réduit à des conjectures, dequoi nous parlerons en son lieu.

Que selon le Systême Arminien la conduite de Dieu n'est point conforme aux notions communes que nous avons de la sainteté & de la bonté.

Il y a trois choses à considérer dans le systême des Arminiens, 1. qu'avant que Dieu se determinât à créer l'homme il savoit qu'elles seroient les suites du mauvais usage de la liberté humaine, en cas que l'homme se servît mal de sa liberté: 2. qu'il savoit que s'il mettoit Adam & Eve dans de certaines circonstances ils feroient un bon usage de leur franc arbitre, mais que s'il les mettoit dans un autre amas de circonstances, ils abuseroient de leur liberté: 3. qu'il décréta de les mettre dans les circonstances, où il avoit prévû qu'ils feroient ce mauvais usage nonobstant la peine terrible dont il les auroit menacez. Il n'y a personne qui ne puisse voir manifestement dans cette conduite 1. que Dieu a voulu qu'Adam & Eve péchassent: 2. qu'il a voulu qu'eux & tous leurs descendans fussent exposez à toutes les suites qu'il avoit vûës attachées au premier mauvais usage de la liberté. Or ces suites sont une étrange corruption de mœurs, & une effroïable multitude de miseres.

Si Mr. le Clerc étoit capable de nous faire découvrir

(n) „ Touchant cette fausseté voyez ci-dessus chap. I. „ pag. 7.
(o) Voyez ci-dessus pag. 20.
(p) Voyez *Ibid.*
(q) „ Voïez la Réponse au Provinc. 3. Part. chap. „ XV. pag. 942. 943.
(r) Biblioth. choisi. tom. 10. pag. 400.
(s) „ *Ibid.* pag. 401.
(t) „ Voyez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXXXIII. pag. 770. & chap. CXXXVII pag. 778.
(u) „ Biblioth. choisi. tom. 10. pag. 423.

couvrir une parfaite conformité entres ces deux actes de la volonté de Dieu & les notions communes de la sainteté & de la bonté, il seroit capable de prouver que la conduite d'un Marchand de Londres, qui va être représentée, n'auroit rien qui ne fût conforme aux idées que nous avons de la bonté paternelle & de l'amour de la vertu.

Comparaison entre la conduite d'un Marchand envers ses fils, & celle de Dieu envers nos premieres peres.

Ce Marchand a dix fils, & il sait par révélation que s'il les envoie à Cambrige, ils y feront des progrès considérables dans les sciences & dans la vertu, de sorte que leur mérite les élevera à des emplois honorables dont ils s'aquiteront bien toute leur vie, mais que s'il les envoie à Oxford ils se débaucheront, ils deviendront des garnemens, & ils passeront de friponnerie en friponnerie jusques à ce que la justice y mette ordre en les condamnant à diverses peines. Il sait aussi qu'il obtiendra grace pour l'un d'eux. Ne doutant nullement de la vérité de cette révélation il envoie ses fils à Oxford, & non à Cambrige. N'est-il pas manifeste selon les notions communes, 1. qu'il veut qu'ils soient méchans & infortunez: 2. que par conséquent il agit contre la bonté, & contre l'amour de la vertu?

Les disparitez que Mr. le Clerc pourra inventer ne vaudront pas mieux que celles que lui & Mr. Jaquelot ont alléguées sur la comparaison d'une mere, & qui ont été ruïnées de fond en comble par Mr. Bayle.

Ainsi ces grandes tempêtes que l'Accusateur excite, qu'il s'ensuit que Dieu n'est ni bon ni saint, que nous n'avons aucune idée de la bonté & de la sainteté de Dieu, que cela *(a) mene droit à l'Irreligion & à l'Athéisme*; (*b*) que l'on ne peut plus prouver aux Athées qu'il y a un Dieu, que c'est fournir aux Païens une voïe sûre de défendre tous les crimes que les Poëtes ont attribuez à leurs Dieux &c. tombent sur lui-même, & l'accablent de telle sorte qu'il n'a nul moïen d'en échaper. Voilà le prétendu bon office qu'il rend à la Religion, il la fait dependre d'une chose qui se trouve fausse par ses propres principes.

MAXIME.

L'objection que M. le Clerc à fondée sur ces paroles : Jugez entre moi & ma vigne, *rétorquée contre lui.*

Je ne perdrai point l'occasion qui se présente de lui rétorquer l'objection qu'il a fondée sur les paroles: *Jugez entre moi & ma vigne*. Mr. Bayle, dit-il, (*c*) *répondroit à Dieu selon ses principes, que Dieu n'a justement omis que ce qui étoit nécessaire à sa vigne afin qu'elle portât des fruits*. Mais cette réponse quadre merveilleusement avec le systême de Mr. le Clerc. Les plus grands pécheurs peuvent dire selon ce systême, que Dieu n'a fait pour eux que ce qu'il savoit leur devoir être inutile, & qu'il a fait précisément ce qu'il savoit leur devoir être funeste, qu'il les a pris dans les momens où la fortune (*d*) leur avoit été contraire, & qu'il a suprimé les momens où elle leur avoit été favorable, c'est-à-dire, qu'il a décrété de les poser non pas dans les circonstances où il savoit qu'ils useroient bien de leur liberté, mais dans les circonstances où il savoit qu'ils en useroient très-mal. Que Mr. le Clerc réponde à cela s'il peut.

THEMISTE.

Qu'une même chose peut être injuste entre les hommes & juste en Dieu.

Ce qu'il objecte comme un inconvénient (*e*) horrible que selon les principes de son adversaire une certaine action pourra être une injustice parmi les hommes & une justice en Dieu, est une dificulté qui regarde non seulement tous les systêmes Chretiens, mais aussi tous les systêmes des anciens Philosophes qui reconnoissoient la Providence. On s'est toûjours choqué que sous un Dieu tout parfait les méchans prosperent, & les gens de bien soient dans l'opression, mais à mon sens on devroit être plus surpris de ce qu'aucun homme n'a jamais été exempt de péché & d'aflictions sous un Dieu qui n'a qu'à dire la parole, & tout aussi-tôt tous les hommes seroient saints & heureux. Cette conduite de la Providence n'a néamoins aucun défaut; mais un Prince qui auroit un moïen sûr de rendre vertueux & contens tous ses sujets, & qui ne se serviroit pas de ce moïen, mais de cent autres dont l'inutilité lui seroit connuë, se comporteroit très-mal. Il est donc certain que la même chose qui est mauvaise entre les hommes, ne l'est point en Dieu.

MAXIME.

Notre homme en tient, & je ne puis assez condamner dans sa conduite l'omission que l'on y trouve. Pourquoi n'a-t-il pas fait voir par un parallele divisé en deux colonnes que la maniere dont Dieu en a usé envers nos premiers peres & une certaine maniere dont il auroit feint qu'un bon pere très-honnête homme se seroit servi envers ses enfans selon les idées naturelles de la bonté & de l'amour de la vertu, sont très-semblables? Je voudrois qu'il nous donnât un jour un tel parallele.

CHAPITRE IX.

Que Mr. le Clerc livre aux Athées la Religion pieds & poings liez, & qu'il se livre lui-même à eux.

THEMISTE.

Fiction d'une Conférence entre quelques Athées & M. le Clerc.

PErmettez moi de me donner le plaisir de renvier sur vous: j'ai une botte à lui porter encore plus rude que la vôtre. Je me représente deux ou trois Athées qui étant convenus avec lui d'une conférence débutent par ce syllogisme hypothétique.

Syllogisme par où les Athées ouvrent la conférence.

Si le Dieu des Chretiens est faux, il n'y a point de Dieu.

Or le Dieu des Chretiens est faux, si sa conduite n'est pas conforme aux notions communes de la bonté, de la sainteté & de la justice.

Donc si la conduite du Dieu des Chretiens n'est pas conforme à ces notions-là, il n'y a point de Dieu.

Ce que M. le Clerc y répondroit.

Mr. Bayle les arrêteroit tout court en leur niant la mineure, mais Mr. le Clerc qui est obligé de leur accorder tout ce syllogisme que deviendra-t-il? Il faudra qu'il leur abandonne tout d'un coup les Chretiens Grecs, les Catholiques Romains, les Luthériens, les Calvinistes, les Arminiens

(*a*) „ Biblioth. choisi. tom. 10. pag. 399.
(*b*) „ *Ibid.* page. 411.
(*c*) *Ibid.* pag. 400.
„ (*d*) Je parle ainsi parce que dans l'hyothese de la liberté d'indiférence il n'y a point d'autre raison qui „ détermine la volonté que son bon plaisir, or c'est un „ coup de hazard que son bon plaisir soit tel plutôt que „ tel en chaque rencontre.

„ (*e*) Quand on se met à raisonner par inconvéniens „ sur la conduite de Dieu, jusqu'où ne va-t-on point? „ On tombera aisément par ce moien de précipice en „ précipice jusqu'à l'abyme de l'impiété & de l'Athéisme. *Histoire du cas de conscience to. 2. pag. 491.*

miniens, & qu'il avouë qu'il résulte de leurs systêmes par une conséquence très-légitime qu'il n'y a point de Dieu, puis qu'ils attribuent à Dieu une conduite qui choque les notions communes de la bonté, de la sainteté, & de la justice. Il abandonnera même les Sociniens ? car sans doute il considere comme un grand défaut de bonté l'anéantissement des méchans, & comme une bonté signalée la conservation de leur existence. Je soupçonne que c'est la raison pourquoi il n'a jamais mis l'hypothese des Sociniens entre les manieres de répondre à l'objection qui est fondée sur l'éternité des peines. C'est déjà une demarche bien horrible & bien injurieuse à la Religion que d'accorder aux Athées tout ce qu'ils veulent conclurre de plus abominable contre toutes les Societez Chrétienes. Mais l'embarras sera plus grand lors qu'ils réfuteront la reponse qu'il leur fera, que quand à lui en particulier, il n'a rien à craindre de leur syllogismes vû qu'il ne reconnoît pas que les damnez seront toûjours & très-malheureux & très-méchans, & qui conjecture que leurs suplices cesseront pour faire place à des remors & à des chagrins qui n'empêcheront pas que leur condition ne soit tolérable.

Réplique des Athées, & avantages qu'ils tirent du systême de M. le Clerc.

Ces Athées lui répliqueront qu'il ne laisse pas de donner à Dieu une conduite très-opposée aux notions communes. Vous voulez, lui représenteront-ils, 1. que Dieu ait créé Adam & Eve capables de faire le bien & le mal : 2. quil ait sû qu'ils useroient bien de leur liberté s'il les mettoit en certaines circonstances, & qu'ils en useroient mal s'il les mettoit dans d'autres situations : 3 qu'il les ait mis dans les circonstances où il avoit prévû qu'ils pécheroient : 4. qu'il leur ait fait une menace qu'il savoit très-bien qui ne leur seroit d'aucun secours dans la tentations mais qui rendroit leur faute plus griéve & plus punissable : 5. qu'il ait permis leur chûte quoi qu'il eût des moïens sûrs de l'empêcher, sans donner aucun atteinte à leur franc arbitre, & quoi qu'il eût prévû qu'elle seroit infailliblement suivie de tous les desordres qui regnent dans le genre humain. Ces desordres sont inconcevables (f) aucun homme n'a jamais été exempt de péché ni de misere ; les gens de bien ont été toûjours en fort petit nombre, & tout bien compté ils ont commis plus de mauvaises actions que de bonnes : la corruption des autres est énorme : les miseres des honnêtes gens, & des mal-honnêtes gens sont innombrables, ils sont tous sujets à mille incomoditez, à la douleur, au chagrin : la peste, la famine les afligent de tems en tems, & la guerre presque toûjours ; ils sont le jouët d'une infinité d'erreurs extravagantes & monstrueuses, & la proïe d'une infinité de passions basses, & bizarres. L'ame de l'homme est un sujet dont on pourroit faire quelque chose d'excellent. Vous, Mr. le Clerc, ne nous le nierez pas, puis que vous croïez la doctrine du Paradis. Vous croïez d'ailleurs qu'il est toûjours au pouvoir de Dieu de guérir toutes les maladies de notre ame, & de nous garantir de tout mal physique : vous ne doutez pas que Dieu n'ait des moïens sûrs de faire qu'elle juge toûjours sainement des choses, quelle ne s'écarte jamais du chemin de la vertu ; & qu'elle soit toûjours contente, qu'il n'ait dis-je, de tels moïens qui nous laisseroient un plein usage de la liberté, & cependant l'état d'erreur, l'état criminel, l'état malheureux qui ont duré depuis Adam jusques à nos jours dureront jusqu'à la fin du monde, sans que Dieu se serve d'autres remedes (g) contre ce desordre que de ceux dont il connoît l'inutilité par raport au plus grand nombre de gens. C'est votre doctrine : vous n'oseriez en disconvenir. Voilà pour ce qui concerne la vie présente : après la mort les impénitens (h) dont le nombre est comme le sable de la mer, seront peut-être condamnez, dites-vous, à des (i) suplices très-sensibles, & puis aux remors de la conscience, à l'inquiétude, aux regrets, ce qui durera peut-être toûjours, & sera une condition tolerable. Vous n'allez pas loin, ajoûteront-t'ils, les personnes condamnées ou aux galéres ou aux mines, les esclaves d'Alger trouvent suportable leur condition dès qu'ils craignent de tomber dans un état plus accablant, de sorte qu'il n'est pas nécessaire pour produire cet effet de mêler quelques douceurs parmi les peines qui accablent un malheureux, il sufit de lui faire craindre un plus grand mal ; & si l'inspiration de cette crainte prouve quelque chose, c'est que la dureté de celui qui fait trouver suportable par ce moïen une condition, n'a pas atteint le plus haut dégré de la barbarie.

Défi qu'ils pourroient lui faire de montrer par ce systême la bonté de Dieu.

Après avoir ainsi exposé fidelement le systême de Mr. le Clerc, ces Athées le défieroient de leur montrer dans cette conduite de Dieu les traits qui composent l'idée de la bonté, & de l'amour de la vertu selon les notions communes. ils lui soûtiendroient que par nos manieres ordinaires de juger des choses, cette conduite ne peut convenir qu'à une nature, qui a cent fois plus de haine que d'amitié pour le genre humain & pour la vertu, & qu'il y a là dequoi faire qu'un ennemi du genre humain & du bien moral s'aplaudisse de l'habileté avec laquelle il a contenté sa haine. Traiteriez-vous ainsi votre femme & vos enfans, demanderoit-on à Mr. le Clerc, & si vous aviez traité de la sorte à proportion la personne qui vous seroit la plus odieuse, ne vous regarderiez-vous pas comme un grand maitre dans l'art de haïr ?

MAXIME.

Qu'il ne pourroit leur répondre qu'en se contredisant lui-même.

Voilà ce qu'on apelle des coups de barre ; j'avouë que vous avez renvié sur moi, & je n'en suis pas jaloux. Je ne sai quelle seroit la contenance de Mr. le Clerc dans une pareille conjoncture. Il crieroit peut-être, & se mettroit bien en colere, mais peut-être aussi que la pesanteur du coup lui ôteroit la parole. S'il répondoit que les hommes sont obligez par une loi supérieure à se secourir les uns les autres autant qu'il leur est possible, mais que la divinité peut disposer de ses faveurs selon son bon plaisir, & qu'elle n'a pas été obligée de faire à l'homme plus de bien qu'elle ne lui en a fait, il se brouilleroit de plus en plus, il se contrediroit même ; car il soûtient que si la conduite de Dieu n'étoit pas conforme aux idées que nous avons de la bonté & de la sainteté, Dieu ne seroit ni bon ni saint. Il faut donc qu'il croie que Dieu a été obligé de conformer sa conduite à nos notions communes. Outre qu'en matiere de bonté & d'amitié, il est certain que les principes externes ne sont pas nécessaires. La bonté & l'amitié sont en elles-mêmes un principe complet qui se réduit en acte sans qu'il faille se de-

(f) „ Mr. le Clerc s'étant plaint souvent que l'on exaggere les malheurs de l'homme, on en parlera ici très-simplement, mais on le renverra à Mr. Amyraut qui en a fait une ample & vive peinture dans son Traité des Religions, pag. 177. & suiv.

(g) „ Exhortations, promesses, menaces, châtimens „ temporels, &c.

(h) „ Voyez Lettre pour Mr. Bayle § VI. pag. 1002.

(i) Voïez ibid.

I. Partie.

demander s'il y a des loix qui nous ordonnent de faire du bien. C'est une remarque qu'on a (*k*) objectée à Mr. le Clerc : il n'y a rien répondu encore. Si on le traitoit selon la loi du Talion, on le dénonceroit au public, comme un fauteur de l'Athéïsme, puis qu'il s'opiniâtre à soûtenir une These dont les Athées peuvent tirer tant d'avantage. Mais soïons plus équitables que lui, soïons le assez pour juger, qu'il n'a point vû ces suites pernicieuses de son dogme : l'impétuosité aveugle de son chagrin personnel contre Mr. Bayle, qu'il a suivie à corps perdu, l'a empêché de bien réfléchir sur cette matiere. Quoi qu'il en soit, nous avons ici un exemple qui prouve admirablement ce que nous avons (*l*) cité de Mr. Jurieu.

THEMISTE.

Qu'ils argumenteroient contre lui ad hominem, *& que la conférence se termineroit à sa confusion.*

Je m'imagine, que Mr. le Clerc étaleroit à ces Athées les plaisirs sans nombre dont notre ame est susceptible, les prosperitez éclatantes dont Dieu favorise beaucoup de personnes, & quelquefois même une Nation; la République Romaine, par exemple, qu'il rendit victorieuse de tous ses voisins, & de tant de peuples éloignez. Un déclamateur trouveroit là une ample matiere, mais il faudroit que Mr. le Clerc se souvint qu'on le considéreroit comme un Théologien Remontrant obligé de se défendre contre les raisons *ad hominem*, qui lui seroient objectées. On lui représenteroit en 1. lieu que pour réduire à l'innocence l'usage de la plûpart des plaisirs il faut luter continuellement avec la nature, car sans cela l'on violeroit les ordres de l'Evangile; que dans ce combat très-incommode, la nature gagne presque toûjours la victoire, ce qui est une source inépuisable de crimes, & de remors de conscience, qu'il y a des plaisirs très-injustes qui s'élevent machinalement, ou ausquels on s'abandonne malgré la raison, telle est la coûtume générale de se réjoüir du mal d'autrui; que toutes ces choses ont été connuës éternellement à la Divinité, & arrangées selon sa prévision. On représenteroit en 2. lieu à Mr. le Clerc, que selon lui chaque chose arrive telle que Dieu l'a prévûë, & dans l'arrangement où Dieu l'a mise. Or comme la plûpart des particuliers qui parviennent à une fortune éclatante abusent de leur prospérité, & finissent misérablement leurs jours, il faut dire que Dieu a prévû leur catastrophe comme une suite de leur élévation, & qu'ainsi il ne les a pas comblez de biens par un principe de bonté, mais afin de les mettre dans une route qui les conduiroit au précipice. Les notions communes nous aprennent qu'un ennemi qui sauroit haïr & faire du mal avec esprit, se serviroit agréablement d'une semblable méthode de perdre ses ennemis. Un Courtisan rusé s'empresseroit de faire donner à ses Rivaux les charges les plus brillantes s'il étoit sûr qu'ils y trouveroient leur ruïne. Nous ne saurions comprendre que l'on puisse être bien intentioné pour une personne que l'on comble de richesses & de dignitez, dont on sait qu'elle abusera de telle sorte qu'elle périra misérablement.

La Théologie ne permet pas de croire que Dieu aime les méchans qu'il fait prospérer, elle nous aprend que s'ils ne sont point punis en ce monde, ils le seront dans l'autre; c'est donc une marque de la haine de Dieu qu'ils aient aquis des biens terrestres dont ils devoient abuser. Il y a dans le Pseaume 92. une chose très-remarquable, c'est que *les pensées* de Dieu *sont merveilleusement profondes*, que *l'homme brutal n'y connoît rien*, & que *le fol n'entend point ceci* à savoir *que les méchans s'avancent comme l'herbe*, & *que tous les ouvriers d'iniquité fleurissent* POUR *être exterminez éternellement*. Il faut entendre ici par *l'homme brutal* & par le *fou* tous ceux qui ne se soûmettent point humblement aux lumieres de la foi; car ceux qui consulteroient seulement les notions communes dont il s'agit dans la querelle de Mr. le Clerc, ne pourroient jamais comprendre, quelque esprit qu'ils eussent, ce passage du Psalmiste, ce POUR ETRE EXTERMINEZ ETERNELLEMENT.

Les dificultez qui embarrassent cette matiere ont été cause, si je ne me trompe, de la contradiction où les Païens sont tombez. Ils ont considéré la bonté comme l'un des principaux attributs de la nature divine, & ils en jugeoient ainsi lors qu'ils contemploient l'idée de l'Etre souverainement parfait, mais lors qu'ils considéroient ce qui arrive parmi les hommes, ils se représentoient la Divinité sous le nom vague de Fortune comme un être mal faisant, ennemi de la vertu, envieux des grandeurs humaines, &c.

MAXIME.

Pour ce qui est des conquêtes des Romains on représenteroit en 3. lieu que Mr. Amiraut en a jugé comme il faloit : *ç'ont esté*, dit-il (*m*), *ordinairement plustost des jugemens desployez sur les autres nations, que tesmoignages de la faveur de Dieu sur la Republique de Rome, laquelle il vouloit expressément rendre terrible & puissante, comme s'il eust donné à une forte beste & devorante des dents de fer pour briser tout ce qui luy venoit à la rencontre, afin qu'en gourmandant les autres peuples, elle exerçast dessus eux sans y penser la vengeance divine.* Les Romains ont ruïné Carthage, ce n'est pas à cause que Dieu les aimoit, c'est à cause que sa haine pour Carthage etoit plus meure, pour ainsi dire, que sa haine pour les Romains. Cette derniere haine se trouva quelque tems après à son point de maturité; Rome fut désolée, & saccagée plusieurs fois, & il faut d'ailleurs se souvenir que ses victoires augmentoient les vices de ses habitans, & ne garantissoient personne des maux ordinaires tels que sont les maladies & les chagrins domestiques. Mr. le Clerc ne peut ignorer un style commun entre les Théologiens; c'est que les Nations conquérantes sont les instrumens de la punition divine, un fleau de Dieu, les verges qu'il jette au feu après s'en être servi. Concluons que la conférence se termineroit à la confusion de Mr. le Clerc.

Qu'on deteste la conséquence que les Athées tireroient du principe de M. le Clerc.

Au-reste il ne seroit pas bon pour nous qu'il sût la fiction que nous venons de produire; car il nous accuseroit publiquement de croire, & de soûtenir avec tout l'art imaginable que le Dieu des Chrétiens a été toûjours l'ennemi du genre humain, & de la vertu. Mr. Jaquelot souscriroit à l'accusation, ils sont accoûtumez l'un & l'autre à prendre pour le sentiment de Mr. Bayle ce qu'il ne fait qu'objecter de la part des disputans qu'il introduit. Il y auroit des lecteurs qui donneroient dans le panneau, & qui ne connoîtroient pas que nous ne faisons qu'argumenter *ad hominem*, & que nous détestons la conséquence que les Athées tireroient du principe de Mr. le Clerc, & qu'ils ne pourroient tirer de notre principe.

(*k*) „ Voiez la 2. part. de la Réponse au Provincial, „ chap. CLXXIV. pag. 870.

(*l*) „ Ci-dessus chap. V. pag. 15.

(*m*) „ Amyraut, Traité des Religions, pag. 118.

CHA-

CHAPITRE X.

Si Mr. le Clerc a eu recours au même azyle que Mr. Bayle. Addition à ce qu'il avoit dit de la Trinité.

THEMISTE.

Ce que M. le Clerc a répondu au reproche qu'on lui a fait d'avoir recours au même azile que M. Bayle.

QUe dites vous de la réponse à la remarque qu'on avoit faite qu'il s'étoit retiré au même azyle que Mr. Bayle, en sacrifiant les foibles lumieres de la raison au pied du thrône de la Majesté de Dieu (a).

MAXIME.

Je dis qu'il répond comme un grand menteur, car il soûtient (b) qu'il s'agit là *non de la conduite de Dieu, mais du sens des paroles de Jésus Christ*: Quoi! ces paroles de J. CHRIST touchant l'état des damnez ne concernent-elles pas précisément & formellement une partie de la conduite de Dieu? Mr. le Clerc s'imagine assûrément que tous les lecteurs ressemblent à quelques petits ignorans qui croient tout ce qu'il dit. S'il étoit persuadé que certains lecteurs confrontent les écrits des deux parties, sa hardiesse à déguiser la vérité seroit moindre. Pour ce qui est d'un autre mensonge (c) qu'on voit dans la même page, & qu'il répete à tout bout de champ, nous l'avons déja réfuté, & il seroit inutile d'examiner l'accusation de la page suivante, que c'est se moquer de Dieu & des hommes, que c'est être fanatique que de dire que l'on soumet la Raison à la foi. Mr. Bayle n'est pas plus interessé à cette attaque que tout ce qu'il y a de plus digne de vénération parmi les plus grandes lumieres de la primitive Eglise, & de celles de tous les siecles jusques au nôtre inclusivement. C'est une audace insuportable qu'un petit particulier traite de la sorte presque tout le Corps du Christianisme.

THEMISTE.

Examen de sa réponse.

Il me semble que vous passez trop légerement sur sa réponse à l'objection qu'on lui avoit faite qu'il se retireroit au même azyle que Mr. Bayle. Vous n'avez point réflechi sur ce qu'il a observé que (d) *la raison nous dicte qu'il vaut mieux dire que nous n'entendons pas les paroles de Jésus Christ; que de leur attribuer un sens contraire à la Raison qui n'est jamais opposée à la Révélation.* Voilà ce qui l'empêche de prendre au sens literal les passages de l'Evangile qui nous représentent comme éternels les suplices des damnez. Il craindroit d'attribuer aux paroles du Fils de Dieu un sens contraire à la Raison, & par conséquent faux, & ainsi au pis aller il aimeroit mieux dire qu'il ne les entend pas. Mais pourquoi n'a-t-il pas eu la même circonspection quant aux passages qui concernent le péché originel, qui en aparence ont beaucoup moins de clarté que ceux qui concernent l'éternité des peines? Il nie tout net le péché originel, & il suspend son jugement à l'égard de l'éternité des peines. D'où peut venir cette disparate? Vient-elle de ce que la rejection de l'éternité des Enfers ne seroit point tolérée dans les Provinces Unies comme on y tolere la rejection du péché originel? Il le sait mieux que moi, & il ne considere pas que c'est assez se commettre que de faire le Pyrrhonien sur cet autre article. Je lui demande encore pourquoi il n'a pas la même circonspection, quant aux passages de l'Ecriture qui concernent la Trinité, l'Union hypostatique, la rédemption du genre humain par la mort de J. CHRIST. Il affirme ces trois mysteres, & il sait pourtant que les Freres Polonois les combattent par des notions communes. Il devroit dire pour raisonner conséquemment que de peur d'attribuer à l'Ecriture un sens oposé à la Raison il aime mieux avouër qu'il n'entend pas les passages par lesquels les Orthodoxes prouvent ces trois articles de leur confession de foi.

MAXIME.

Vous l'avez mis entre le feu des Orthodoxes & celui des Sociniens, je louë votre remarque, j'ai eu tort de l'omettre.

THEMISTE.

Impossibilité d'accorder les notions communes avec le mystere de la Trinité.

On l'avoit défié (e) *d'oser dire qu'il n'abandonne pas* les Notions communes *lors qu'il reconnoît en Dieu trois personnes réellement distinctes*; (f) *coëssentielles & consubstantielles.* Il répond froidement (g) *qu'il n'y a rien là pour quoi l'on doive abandonner les Notions Communes*, soit que l'on entende avec les Peres que les trois personnes divines sont *troi substances égales* & de *la même essence en espece*, soit que l'on prenne *le mot de* personne *comme on le prend à présent dans toute la Chretienté, & avec raison.* Ces dernieres paroles nous font voir qu'il condamne le Trithéïsme qu'il attribuë aux anciens Peres; & qui est fort propre à énerver plusieurs objections des Sociniens. Aussi ont-ils pour but de réduire les Orthodoxes à la nécessité de renoncer à l'unité numérique de nature; & de reconnoître également le nombre ternaire dans l'essence & dans la personalité. S'ils en venoient là, ils triompheroient hautement des Trinitaires. Voilà donc Mr. le Clerc dans l'Orthodoxie la plus rigoureuse des Catholiques Romains & des Protestans sur le mystere de la Trinité. Si nous lui demandons par quel secret il le concilie avec les notions communes; quoi qu'il reconnoisse que l'on ne peut attacher aucune (h) idée au mot de *personne*, il nous répondra que *ce en quoi les personnes divines sont une seule chose n'est pas ce en quoi elles sont distinctes.* C'est tout son secret, mais, comme il l'avouë lui-même, le moindre Ecolier connoît ce dénouëment. A plus forte raison faut-il supposer que les grands Docteurs le savent, & néanmoins le Pere Pétau a renoncé aux notions communes en expliquant ce mystère: seroit-il bien possible qu'un dogme que l'on accorderoit si facilement avec les notions communes, paroîtroit aux Théologiens le plus grand exemple du sacrifice des lumieres de la Raison à l'autorité de Dieu? S'il y a quelque point dans notre foi, dit Mr. Nicolle, (i) « qui » accable & revolte la raison, c'est sans doute la » créance de ce mystere. S'il y a des difficultez » *qui sautent aux yeux* ... ce sont celles qu'il » fournit, que trois persones réellement distinc- » tes n'ayent qu'une même & unique essence & que

(a) „ Voyez la Lettre pour Mr. Bayle §. IV. p. 994. & 995.

(b) „ Biblioth. choisie tom. 10. pag. 403.

(c) „ Il dit *ibid.* que Mr. Bayle soûtient que l'éternité „ des peines *est absolument contraire à la justice & à la* „ *bonté de Dieu.* Calomnie toute pure, car Mr. Bayle dit „ seulement qu'on ne peut montrer aux Manichéens „ qu'elle est conforme aux notions communes.

(d) Biblioth. chois. tom. 10. pag. 403.

(e) „ Voïez Lettre pour M. Bayle §. IV. page. 995.

(f) „ Il a cru que Mr. Bayle vouloit dire *coëternelles*; „ mais c'est ignorer qu'ordinairement les Théologiens „ joignent ensemble ces deux synonymes *coëssentiel, con-* „ *substantiel.*

(g) Biblioth. chois. tom. 10. pag. 407.

(h) „ Voyez *ibid.* pag. 389.

(i) „ Perpétuité de la Foi de l'Eglise Catholique, pag. „ 118. 119. édit. de Paris 1666. in 12.

I. Partie.

» que cette essence estant la même chose en chaque personne que les relations qui les distinguent, elle puisse se communiquer, sans que les relations qui distinguent les personnes se communiquent. Si la raison humaine s'écoute elle-même, elle ne trouvera en soy qu'un soulevement general contre ces veritez inconcevables. Si elle pretend se servir de ses lumieres pour les penetrer, elles ne lui fourniront que des armes pour les combatre. Il faut pour les croire qu'elle s'aveugle elle-même, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens & toutes ses veües, pour s'abaisser & s'aneantir sous le poids de l'autorité divine. «

MAXIME.

Un homme qui parle de la sorte est bien éloigné de croire que l'on concilie avec les notions communes le mystere de la Trinité par l'expédient que Mr. le Clerc indique, car c'est dans ce prétendu expédient que se trouve la principale dificulté, comme il paroît par ce passage du même Mr. Nicolle, *il s'ensuit de la Trinité que la Divinité du Pere n'estant point en lui distincte de sa paternité qui le rend Pere, & estant une même chose avec elle, se communique neanmoins au Fils sans elle, & devient une même chose avec la relation qui le rend fils, sans se multiplier & sans perdre son unité.* N'est ce pas une notion commune que puisque douze pouces & un pied sont la même chose, il est impossible de donner un pied sans que l'on donne douze pouces? Par quel tour d'esprit, par quel bonheur d'invention, Mr. le Clerc a-t-il trouvé que cette notion s'accorde parfaitement avec un dogme selon lequel la paternité, n'étant qu'une même chose avec la Divinité du Pere, n'a point été communiquée lors que cette Divinité a été communiquée au Fils éternel? S'il a découvert cette concorde, il doit abandonner le langage de tous les Théologiens qui croient la Trinité. Il ne peut plus dire avec eux que c'est un mystere incompréhensible, &c. car dès que l'on a bien connu la parfaite intelligence qu'il y a entre les notions communes, & une doctrine, rien n'est plus aisé que de comprendre cette doctrine. Je suis fort tenté de croire que Mr. le Clerc joüe ici le personnage d'un des plus grands fourbes que l'on vit jamais. Qu'on voie un peu comme il parle de la Trinité lors qu'il en dispute (k) dans une conversation. Son style est alors celui d'un homme qui la traite de chimerique.

CHAPITRE XI.

Des Natures plastiques.

THEMISTE.

Estes vous d'avis que nous discutions l'endroit qui concerne les natures plastiques?

MAXIME.

M. le Clerc a changé l'état de la question par raport aux Natures plastiques, afin d'éluder la dificulté.

Non: ce seroit abuser de notre loisir, contentons nous de marquer un gros mensonge de Mr. le Clerc: *il a été impossible* à Mr. Bayle, dit-il (l), *de montrer que ce sentiment donne lieu aux Athées de rétorquer un de nos meilleurs raisonnemens contre eux. C'étoit là son principal dessein, & c'est en quoi il a échoüé.* Il est visible par l'inspection des pieces de ce procès que Mr. le Clerc n'a jamais laissé la question dans l'état où Mr. Bayle prétendoit qu'elle donnoit lieu à la rétorsion; car dès que Mr. le Clerc a senti la dificulté il a dit que Dieu apliquoit & dirigeoit ces êtres Plastiques, l'état de la question a été changé par là, & tout le triomphe est demeuré à Mr. Bayle. Je suis sûr que Mr. le Clerc n'a pas sujet d'être content de ce que Mr. Jaquelot (m) observe sur les Natures plastiques dans son dernier Ouvrage contre Mr. Bayle.

CHAPITRE XII.

Remarques touchant l'Origénisme.

THEMISTE.

Pourquoi on n'a pas refuté son Origeniste.

ARrêtons nous un peu plus sur ce qui concerne l'Origénisme. Toute personne sensée auroit goûté la raison (a) pourquoi Mr. Bayle n'a point réfuté les sentimens d'Origene sur l'état futur des damnez. Mr. le Clerc néanmoins semble s'en fâcher (b) vû dit-il, que je l'en ai *défié plusieurs fois*. Il ajoûte que *la plupart des raisonnemens Manichéens* raportez par Mr. Bayle *suposent* l'éternité infernale, & par conséquent *qu'ils sont ridicules parce qu'ils suposent ce qui est en question.* Que cela est pitoïable! les Chretiens de l'Orient & de l'Occident, les Romains, les Calvinistes, les Luthériens, les Episcopaux, & les Presbytériens de la Grand Bretagne, les Arminiens, &c. assûrent tous que les peines de l'Enfer seront éternelles. Quand donc un Manichéen leur objecte que leurs systêmes attribuent à Dieu une conduite qui choque les notions communes, & qu'il le prouve nommément par la doctrine qui concerne l'état des damnez, se fonde-t-il sur des sentimens révoquez en doute par ses adversaires? Ne se fonde-t-il pas sur ce qu'ils enseignent formellement? Est-ce suposer ce qui est en question? N'est-ce pas une bévüe ridicule que de prétendre qu'il le fait? Remarquez que Mr. Bayle dans sa dispute avec l'Origéniste de Mr le Clerc ne se fonde jamais sur l'hypothese de l'éternité des Enfers.

MAXIME.

Mr. le Clerc me paroît si foible en matiere de raisonnement que j'en suis tout étonné. S'il s'étoit borné à la simple profession de Grammairien, je ne serois pas surpris de sa mauvaise logique, comme je le suis après avoir sû qu'il y a long tems qu'outre la langue Hébraïque il enseigne la Philosophie dans le Collége des Arminiens, & qu'il a même publié diverses fois son Cours de Philosophie.

THEMISTE.

Facilité de le réduire à l'absurde.

Peut-être raisonneroit-il mieux, si sa passion étoit moins fougueuse qu'elle ne l'est. A quoi songe-t-il de suposer continuellement que dès qu'on soutient que l'éternité des peines *est tout à fait incompatible avec l'idée que nous avons de la justice*, l'on ne sauroit répliquer à un Origéniste qui concluroit *invinciblement* de cela *que les peines ne sont donc pas éternelles parce que Dieu est juste* (c)? Qu'il examine un peu les (d) passages de Mr. Nicolle, il verra que presque tous les Chretiens sont fortement persuadez que les peines éternelles des méchans sont justes, quoi qu'elles paroissent injustes selon nos manieres ordinaires & humaines de juger de la justice & de la miséricorde. Voilà ce

(k) „ Voyez dans le livre de Mr. de Gabillon, dont le „ titre a été donné ci-dessus chap. IV. pag. 14. l'Avertissement qui suit la Préface.
(l) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 408. 409.
(m) „ Jaquel. Examen de la Théol. de Mr. Bayle pag. „ 134.
(a) „ Voyez Lettre pour M. Bayle § VIII. pag. 1006.
(b) „ Bibliotheque choisie tom. 10. pag. 412.
(c) *Ibid.* pag. 412. 413.
(d) „ Voyez ci-dessus chap. VII. pag. 20.

ce que l'on répliqueroit à l'Origéniste, & s'il s'obstinoit à prétendre que nos idées sont la regle des vertus de Dieu, on le réduiroit bien-tôt à l'absurde.

MAXIME.

Si Mr. le Clerc se faisoit justice il loueroit moins l'Origénisme : il ne diroit pas que (e) si l'Origénisme *étoit vrai, il sauveroit la Religion des attaques de Mr. Bayle*. Il se souviendroit qu'en accordant aux Origénistes tout ce que M. le Clerc leur donne, Mr. Bayle n'a pas laissé de montrer que leur systême ne s'accorde point avec les notions communes. Jusqu'ici Mr. le Clerc n'a pu parer ces grands coups.

THEMISTE.

Que M. le Clerc met en problême la bonté & la sainteté de Dieu.

Il nie (f) qu'il mette en problême la bonté & la sainteté de Dieu. Mais ne déclare-t-il pas qu'il ne sait si les peines des damnez seront éternelles ; & n'avance-t-il pas des conjectures (g) oposées au sentiment commun des Théologiens touchant l'éternité de ces peines ? Voilà un fait qu'il ne peut nier. Nous savons d'ailleurs qu'il établit comme une doctrine incontestable que si la conduite de Dieu n'étoit point conforme aux notions communes que nous avons de la bonté, de la sainteté & de la justice, Dieu ne seroit ni bon, ni saint, ni juste. Nous savons outre cela qu'il tombe d'accord que les systêmes ordinaires touchant l'état des damnez attribuent à Dieu une conduite qui n'est point conforme à nos notions communes. Il n'a entrepris de défendre contre les objections Manichéennes que l'Origénisme, & il leur abandonne tout le reste du Christianisme. On doit tenir pour constant que s'il croïoit que la doctrine ordinaire touchant l'enfer s'accorde avec les notions communes, il ne la rejetteroit pas ; car pourquoi se separeroit-il de tout le corps du Christianisme ? Pourquoi en expliquant les passages de l'Ecriture concernant l'état des damnez abandonneroit-il le sens litéral qui paroit d'abord très-clair, s'il n'étoit fortement persuadé que les peines éternelles ne sont point conformes aux notions communes, & par conséquent qu'elles ôtent à Dieu la bonté, la sainteté & la justice ? J'argumente donc ainsi.

Argument par lequel on lui prouve cela.

Selon Mr. le Clerc, Dieu seroit injuste s'il tenoit une conduite qui ne fût point conforme aux notions que nous avons de la justice.

Or, selon Mr. le Clerc, infliger des peines éternelles aux damnez est une conduite qui n'est point conforme aux notions que nous avons de la justice.

Donc, selon Mr. le Clerc, Dieu seroit injuste s'il infligeoit des peines éternelles aux damnez.

Si après cela cet Auteur déclare qu'il ne veut rien décider, qu'il se contente de conjecturer telle ou telle chose, je soûtiens qu'il réduit à *un problême que l'on ne pourra soudre que dans l'autre vie*, la bonté, la sainteté, & la justice de Dieu ; & que s'il connoit dans l'autre vie que les peines des damnez seront éternelles, il sera obligé de décider que Dieu n'est ni bon, ni saint, ni juste ; & ainsi pendant qu'il ignorera le sort des damnez, il sera obligé de dire pour raisonner conséquemment qu'il ignore si Dieu est juste, saint, bon &c.

MAXIME.

I. Partie.

Inconséquence où il est tombé en ne voulant rien décider sur les peines éternelles.

Les embarras où il s'est trouvé ici l'ont entraîné dans des inconséquences pitoïables. La raison vouloit qu'après avoir établi la majeure & la mineure de votre syllogisme, il décidât nettement que les peines des damnez ne seront point éternelles ; mais la politique aiant exigé qu'il ne fut point décisif sur un tel article, il s'est retranché dans des *peut-être*, où il ne peut (h) repousser l'attaque.

THEMISTE.

Il dira sans doute que de quelque maniere qu'il soit éclairci du fait dans l'autre monde, il résoudra toûjours le problême en faveur de la justice de Dieu, c'est à dire, que si Dieu revele aux bienheureux que les peines des réprouvez seront éternelles, alors lui Mr. le Clerc reconnoîtra qu'elles sont justes.

MAXIME.

En ce cas-là il faudra qu'il reconnoisse qu'il s'est bien trompé lors qu'il a crû que la conduite divine ne peut être juste si elle n'est conforme aux notions communes. Il verra l'injustice des chicaneries qu'il a faites à Mr. Bayle, il aprouvera le principe de cet adversaire que dès là que nous savons que Dieu a fait une chose, nous devons être assurez qu'elle est bien faite, soit que nous puissions l'accorder avec nos idées, soit que nous ne le puissions. Mr. le Clerc ne peut ignorer que ce ne soit là le principe de Mr. Bayle, & néanmoins il lui fait cette objection-ci : « (i) Mr. » Bayle soûtient en conjecturant contre ses propre preuves, car il n'en sait rien, que Dieu » punira les Méchants de peines qu'il dit être injustes & tout à fait indignes d'un Etre tout » parfait. « Où a-t-il trouvé que Mr. Bayle dise cela ? On le défie d'en produire la moindre preuve. Où a-t-il trouvé que Mr. Bayle ne parle de l'éternité des peines que par conjecture & sans en savoir rien ? Mr. Bayle ne suit-il pas le torrent de presque tous les Chretiens qui se fondent sur une révélation nette & précise concernant cette éternité des peines ? Mr. le Clerc a-t-il bien pris garde qu'il offence mortellement presque tout le corps du Christianisme ? Croit-il que les Ministres Réformez lui sauront bon gré de ce qu'il les accuse de prêcher l'éternité des peines sans savoir si elle est véritable, & sans s'apuyer sur autre chose que sur des conjectures ? Voudroit il bien qu'on l'accusât de n'avoir que des conjectures sur l'éternité du bonheur des prédestinez ? Le Nouveau Testament s'est-il exprimé d'une maniere plus claire sur leur bonheur éternel, que sur le malheur éternel des réprouvez ?

Il impute faussement à M. Bayle de n'en avoir parlé que par conjecture.

THEMISTE.

D'avoir mis en dispute si ce dogme est vrai ou faux.

Vous entassez là bien des remarques qui font voir que l'accusateur ne sait plus où il en est. Je ne veux pas omettre le passage où il prétend (k) que Mr. Bayle ne s'apuie que sur une double conjecture : 1. *Qu'il n'y a rien de comminatoire dans les peines de l'autre vie dont l'Ecriture parle, & que le mal moral & physique demeurent éternellement, & cela dans un dégré excessif, de sorte qu'un nombre infini de créatures seront infiniment méchantes & infiniment malheureuses pour toute l'éternité, quoi que cela soit directement opposé à la bonté sans bornes, à la misericorde éternelle, & à la justice très-exacte de la Divinité : 2. que l'on ne peut point entendre les peines éternelles autrement qu'il ne les entend, quoi qu'il n'en donne aucune preuve.* Après avoir lû ces paroles j'ai rapellé ma mémoire autant qu'il m'a été possible, mais j'ai trouvé qu'il ne me

(e) „ Bibliotheque Choisie tom. 10. pag. 413.
(f) „ *Ibid.* pag. 414.
(g) „ Voyez Lettre pour Mr. Bayle §. VI. pag. 1002.
(h) „ Voïez *ibid.* §. V. pag. 999.
(i) „ Bibliotheque Choisie tom. 19. pag. 414. 415.
(k) „ *Ibid.* pag. 418. 419.

I. Partie.

me restoit aucune idée de la dispute où Mr. le Clerc supose que Mr. Bayle s'est engagé sur le fond même du dogme de l'éternité des peines. Mr. le Clerc a grand tort de ne point marquer les pages où il a lû ce qu'il impute à son Antagoniste, car il ne doit pas s'imaginer qu'on se donnera la peine de les rechercher, & peut-être n'en use-t-il de la sorte que parce qu'il sait qu'on ne prendra pas cette peine, & qu'ainsi l'on ne découvrira point s'il impute des faussetez. Quoiqu'il en soit, je suis sûr autant qu'il m'en peut souvenir que Mr. Bayle n'a jamais mis en dispute si le dogme de l'éternité des peines est vrai ou non. Il ne l'a jamais supposé pour vrai en réfutant l'Origéniste de Mr. le Clerc, & il eut été très-inutile de prouver à l'égard des autres Chrétiens la vérité de ce dogme, car ils n'en doutent aucunement. Je ne croi pas qu'il se soit jamais servi des deux conjectures que l'accusateur raporte, & je vous garantis pour faux qu'il ait jamais dit que l'éternité des peines telle qu'on l'explique ordinairement, *est directement opposée à la bonté sans bornes, à la misericorde éternelle, & à la justice très-exacte de la Divinité.* C'est une infame calomnie que de lui attribuër cela. Il n'a prétendu autre chose si ce n'est que l'on ne pouvoit pas montrer, afin de répondre aux objections Manichéennes, que cette éternité des suplices infernaux s'accorde avec les notions communes. Mais n'a-t-il pas dit mille & mille fois que lors que Dieu parle, c'est à la Raison à se taire, & à conclure que puis que Dieu fait une chose elle est bien faite, quoi que nos idées naturelles n'y comprenent rien?

Et d'avoir dit qu'il est directement opposé à la bonté, à la misericorde & à la justice infinies de Dieu.

MAXIME.

Fausse conclusion d'un exemple qu'il propose contre M. Bayle, prouvée par deux autres exemples semblables.

Faisons voir par deux exemples la fausseté de ces paroles de Mr. le Clerc: (*l*) *Si quelcun, parmi les Réformez, s'avisoit de proposer, avec beaucoup d'art & de force, les objections des Sociniens, contre la Trinité & l'Incarnation; s'il défioit tous les Théologiens d'y répondre, par la Raison, & se fâchoit furieusement contre ceux qui choquez de cette maniere d'agir, tâcheroient de le faire, en disant pourtant que les Sociniens ont tort; il passeroit pour Socinien, ou pour avoir perdu le sens. Il auroit beau dire que c'est pour humilier la Raison, on ne le croiroit point Orthodoxe, dans le Parti Réformé; à moins qu'on ne crût qu'il a le cerveau troublé.* Suposons qu'un Catholique Romain, voulant forcer les Protestans à reconnoître la nécessité d'un juge infaillible, composât un livre pour leur montrer, que par la voie de la dispute, ils ne sauroient venir à bout de l'hérésie Socinienne, & que pour cet effet il étalât avec tout l'art imaginable les raisons des Sociniens, & les comparât avec les réponses des Protestans, ce Catholique Romain passeroit-il dans sa communion ou pour un Frere Polonois, ou pour un fou, sous prétexte qu'il auroit avoué que les Protestans répondroient mal aux Sociniens? Ne passeroit-il pas au contraire pour un homme à qui le principe de l'autorité tient fort au cœur? Voici mon second exemple. Suposons qu'un Ministre voulant seconder Mr. Jurieu qui soûtenoit à Mr. Saurin que la foi Chretienne ne demande pas nécessairement que nous sachions avec évidence qu'un certain dogme nous a été révélé, eut fait un livre pour montrer que quant aux mysteres que les Sociniens nient, il n'y a point de passage dans l'Ecriture qu'ils n'obscurcissent par leurs subtilitez, suposons, dis-je, qu'un Ministre dans la vûe de montrer les conséquences de l'hypothese des Rationaux eut fait tout ce qui est contenu au passage de Mr. le Clerc, l'eût-on regardé comme un faux frere, comme un Socinien déguisé, ou comme un fou? Point du tout. Il eut passé au contraire pour un sectateur de l'orthodoxie rigide, & l'on eut loüé le tour judicieux & ingénieux qu'il auroit pris pour confondre les Rationaux.

THEMISTE.

Fausse conséquence qu'il tire de l'aveu que fait M. Bayle qu'aucun Systême ne leve les dificultez.

Ceci nous montre de plus en plus que Mr. le Clerc n'a que des lumieres superficielles, & que c'est un Ecrivain qui médite peu les sujets qu'il traite. S'il avoit la patience de les biens examiner, il se seroit mieux justifié qu'il n'a fait de l'une des neuf sophistiqueries dont on l'accuse dans la Lettre pour Mr. Bayle. Il ne nie pas (*m*) qu'il n'ait mal pris le sens des paroles dans l'endroit qu'il a cité, mais il soûtient qu'en tout cas Mr. Bayle croit ce qu'il lui impute, qui est *qu'aucun systême ne leve les difficultez, & par conséquent que tous les Chretiens les doivent trouver bonnes & solides, & les peuvent proposer aussi bien que lui.* Cet antécédent est vrai. Selon Mr. Bayle, *aucun systême ne leve les dificultez*, mais la conséquence que Mr. le Clerc en tire, *donc tous les Chretiens les doivent trouver bonnes & solides*, ne vaut rien du tout, si par *bonnes & solides* on entend que le dogme contre lequel on les propose doit passer pour faux. Ainsi pour ôter toute équivoque, & pour agir de bonne foi & pour montrer qu'il n'ignoroit pas les faits (*n*) dont l'ignorance lui seroit honteuse, Mr. le Clerc devoit dire que selon son adversaire, elles sont insolubles, & néanmoins destinées à combattre une doctrine véritable. L'Insolubilité des objections ne passe point pour un caractere de vérité; car les habiles Peripatéticiens sont persuadez & que les objections contre la divisibilité à l'infini sont insolubles, & que néanmoins elle est véritable. D'ailleurs à quoi songe Mr. le Clerc de trouver mauvais que son adversaire dise qu'aucun systême ne leve les dificultez? N'est-ce pas le sentiment de Mr. le Clerc? A-t-il trouvé dans aucune Ecole Chretienne un systême qu'il ait voulu adopter pour combattre Mr. Bayle? N'a-t-il pas été chercher un systême enterré depuis plusieurs siecles, & après cela, ses propres conjectures qui ne plairont à aucun parti? Ce qui me paroît le plus grotesque est qu'après avoir prouvé que selon Mr. Bayle tous les Chretiens peuvent proposer aussi bien que lui les dificultez en question, il demande si Mr. Bayle *a un privilege de proposer seul ces objections?* Cette demande n'insinuë-t-elle pas que Mr. Bayle trouveroit mauvais que d'autres que lui les proposassent? Comment accorder cela avec ce que l'on venoit de dire? & pouvoit-on ignorer qu'il tire avantage (*o*) de ce qu'elles sont proposées ou directement ou par rétorsion dans tous les systêmes Chretiens?

MAXIME.

Rien n'étoit plus facile que de comprendre la pensée de Mr. Bayle dans l'endroit où il assûre (*p*) que *les Catholiques Romains, les Luthériens, les Réformez, les Arminiens, l'Eglise Greque & les Schismatiques peuvent proposer aussi bien que les sectateurs de Manés l'objection dont il s'agit en ce qui*

(*l*) „ Biblioth. choisi. tom. 10. pag. 421.
(*m*) *Ibid.* pag. 423.
(*n*) „ Voiez la Réponse au Provincial. 2. Part. chap. „ CLIV. pag. 871.

(*o*) „ Voyez Lettre pour Mr. Bayle §. VI. pag. 1000. „ §. VII. pag. 1003. & §. VIII. pag. 1008.
(*p*) „ Réponse au Provincial, „ 2 Part. chap. CLXXV. „ pag. 824.

qui concerne le salut des Reprouvez, & des Démons. Il étoit aisé de voir que cela veut dire qu'on peut objecter à Origene qu'il n'élude que par une fausseté les coups des Manichéens. Mr. le Clerc a pris la chose tout autrement; il a prétendu (q) que la pensée de Mr. Bayle est que la doctrine d'Origene ne leve point les difficultez non plus que les autres.

THEMISTE.

Si l'on jugeoit par là de son esprit, on ne s'en feroit pas une grande idée.

CHAPITRE XIII.

Quelle est la tolérance de Mr. le Clerc.

MAXIME.

Nous avons négligé dans son écrit tout ce qui ne se raporte pas à l'affaire principale, mais nous n'avons rien laissé passer de ce qui contient quelque raison, ou quelque dificulté. Il est donc tems de finir sur ce chapitre.

THEMISTE.

Bornes qu'il donne à la tolérance.

Je ne suis pas tout-à-fait de votre avis; car nous n'avons point fait d'attention à un passage très-considérable qui nous aprend ce que c'est que la tolérance de Mr. le Clerc. Ses livres prechent ce dogme en toute occasion, & c'est aussi l'un des quatre articles (a) essentiels de la secte Arminienne. On croiroit facilement par la lecture de ses Ouvrages qu'il donne beaucoup d'étendue à l'esprit de tolérance, mais nous allons voir qu'il le limite extrêmement. Il déclare (b) qu'il n'a rien fait contre ses principes de tolérance par son procédé contre Mr. Bayle, parce qu'il est du devoir des Théologiens de crier contre ceux qui attaquent la Providence de Dieu, & qui débitent des choses qui détruisent toute Religion. *C'est contre les regles de toutes les Religions*, continue-t-il, *que de faire des difficultez contre la Providence, & cela en termes tout-à-fait outrageans à la Divinité. Cela est même contre la Société Civile, dont un des plus grands fondemens est la créance qu'il y a un Dieu Saint & Bienfaisant.* Or qui sont ceux, je vous prie, qui selon lui attaquent la Providence, & débitent des choses qui détruisent toute Religion, &c.? Ce sont tous ceux qui avouent que l'on ne peut concilier avec les notions communes la conduite divine à l'égard du péché, & qu'aucun systême ne peut résoudre les objections. Il prétend que c'est combattre la bonté, la sainteté, & la justice de Dieu; que c'est nier que Dieu soit bon, saint & juste, que par conséquent c'est ruiner la Religion. Vous voiez donc qu'il exclut du bénéfice de la tolérance tous les sectateurs du systême de Dordrecht, & tous ceux qu'on nomme Augustiniens; car ils reconnoissent ingénument que la Prédestination est un mystere si abstrus qu'il ne faut point le soumettre à nos manieres ordinaires de juger des choses, mais qu'il faut que notre raison s'humilie sous l'autorité de l'Ecriture, & impose silence aux objections qu'on ne lui sauroit éclaircir. Remarquez outre cela que Mr. le Clerc avoue que tous les systêmes qui admettent l'éternité des Enfers attribuent à Dieu une conduite opposée aux notions communes de la bonté, de la sainteté & de la justice. Or il prétend que d'attribuer à Dieu une pareille conduite, c'est le faire un Dieu qui n'est ni bon, ni saint, ni juste, & par conséquent saper tous les fondemens de la Religion, & combattre la Providence divine. Il ne trouveroit donc aucune Société Chretienne digne de sa tolérance, il se croiroit obligé de livrer au bras séculier si cela dépendoit de lui, tous ceux qui ne voudroient pas signer le formulaire qu'il dresseroit, & qui condamneroit nettement l'article de l'éternité des peines. Il se trouveroit dans toute l'étendue du Christianisme très-peu d'honnêtes gens qui voulussent consentir à ce formulaire; car le dogme de l'éternité des Enfers est l'un de ceux que l'on enseigne le plutôt aux enfans, & que l'on inculque le plus dans les sermons. Et on ne l'enseigne pas comme une chose médiocrement importante, mais comme un article fondamental & pour l'Eglise, & pour la Société civile. La plûpart des signatures que Mr. le Clerc obtiendroit manqueroient de sincérité, ou seroient fournies par cette espece de débauchez & de scélérats à qui la crainte des Enfers fait souffrir des inquiétudes. Ceux qui ne cherchent qu'à se flater dans la pratique du vice s'accomoderoient merveilleusement du systême de Mr. le Clerc qui leur permettroit de conjecturer. Vous savez qu'en matiere de conjectures chacun suit son goût, & qu'il n'y a plus de point fixe dès qu'on abandonne la regle ordinaire des Théologiens, que le démérite croît à proportion de la dignité de la personne offensée; d'où ils concluent que le péché mérite des peines infinies, puis qu'il ofense un Etre infini, mais que ces peines ne pouvant être infinies en degrez le doivent être en durée. Mr. le Clerc abandonnant cette regle fait telles conjectures qu'il trouve à-propos touchant l'état des damnez. Il ne peut point empêcher que l'on ne fasse d'autres conjectures, il (c) y exhorte même les gens. Chacun en fera donc d'aussi favorables qu'il pourra à ses intérêts (d), & pourra croire que trois jours de souffrance peuvent aussi bien suffire que cent ans à apaiser la Divinité; car si les peines annoncées dans l'Ecriture ne sont que comminatoires, il est aussi probable que l'exécution en sera très-courte, qu'il est probable qu'elle durera beaucoup. Voilà comment Mr. le Clerc pourroit esperer de grossir sa secte; mais après tout il paroit manifestement que sa tolérance exclut presque tout le corps du Christianisme, & qu'il ne feroit point de grace aux Arminiens s'ils ne cassoient l'un des articles (e) de leur Confession de Foi.

Il pourroit, selon la maxime qu'il pose, en exclure toutes les Societez Chrétiennes, & les Arminiens mêmes.

MAXIME.

Les Réformez ne pourroient obtenir grace en lui déclarant qu'ils rejettent les conséquences qu'il tire de leur Doctrine.

Je comprens toute la force de l'objection que vous venez de lui faire; car je voi que les Réformez ne pourroient pas esperer d'être à l'abri de son esprit persécuteur, en lui disant qu'ils rejettent les conséquences qu'il infere de leur doctrine, & en lui protestant qu'ils sont très-persuadez de la bonté, & de la sainteté & de la justice de Dieu. Cela, dis-je, ne les rendroit pas tolérables auprès de lui, puis qu'il a déclaré que Mr. Bayle est indigne de tolérance. Or jamais personne n'a déclaré, ni plus souvent, ni plus authentiquement que Mr. Bayle, qu'encore que l'on ne puisse résoudre les objections des Manichéens l'on

(q) „ Biblioth. choisie tom. 10. pag. 424.
(a) Voyez le 9. tom. de la Biblioth. chois. pag. 140.
(b) *Ibid.* tom. 10. pag. 392. 393.
(c) *Ibid.* tom. 9. pag. 144.
(d) „ Conferez la Lettre pour Mr. Bayle § V. pag 999.
(e) „ Voiez la même Lettre §. VIII. pag. 1003.

I. Partie.

l'on doit être fermement persuadé que toute la conduite de Dieu est juste, & souverainement parfaite, de quoi il a donné (*f*) des raisons philosophiques & theologiques.

CHAPITRE XIV.

Considérations générales sur le procedé de Mr. le Clerc contre Mr. Bayle.

THEMISTE.

Reflexions sur l'infirmité humaine à l'occasion de cette dispute.

JE ne sai si en examinant cette dispute vous avez moralisé autant que moi. J'y ai fait des réflexions qui m'inspiroient l'esprit d'Héraclite beaucoup plus que celui de Démocrite; car j'ai déploré bien tristement le sort de l'imperfection humaine. C'est effectivement une chose déplorable que des gens qui ont travaillé avec ardeur à devenir doctes, ce qui leur a réussi, aient si peu travaillé à purifier leur cœur, ou que s'il y ont travaillé attentivement, leur peine ait été inutile. Je ne voudrois pas douter qu'ils ne soient capables de donner des preuves d'équité & de probité dans des choses indiférentes, c'est-à-dire, où leurs passions ne prenent point d'intérêt, mais ont-ils conçu quelque chagrin contre un Auteur, contre un Auteur même dont ils n'ont aucun sujet de se plaindre, & dont ils devroient plutôt se louër, viennent-ils à le haïr sans en pouvoir donner de raison (*a*) peuvent-ils seulement dire, *nous ne l'aimons pas*, il n'y a point d'iniquité qu'ils ne soient prêts de commettre pour lui nuire? Ils cherchent les occasions de le quereller, bien assurez que le cours de la querelle donnera lieu d'emploïer les ruses d'un vieux Tartuffe, je veux dire de se couvrir du beau prétexte de la Religion.

MAXIME.

Qu'on ne trouve dans les deux derniers écrits de M. le Clerc contre M. Bayle, aucune trace d'honnête homme.

Je n'ai point consideré ces moralitez, mais je me suis occupé à une autre chose, j'ai cherché avec tout le soin possible quelques traces d'honnête homme dans les deux derniers écrits de Mr. le Clerc contre Mr. Bayle, & je n'ai pû y en trouver. J'y ai vû par tout des marques de la mauvaise foi, & d'une malice noire & lâche, je pourrois peut-être ajoûter *sanguinaire & meurtriere*; car qui me répondra que Mr. le Clerc n'a pas espéré qu'en répétant mille & mille fois l'accusation d'impiété, & en l'exprimant d'une maniere vive par toutes les diférentes phrases que la langue Françoise a pû fournir à un homme qui n'ignore pas les préceptes du (*b*) *copia verborum*, il inspireroit à des têtes chaudes, l'esprit des anciens Zélateurs Juifs, de sorte que Mr. Bayle seroit immolé au zéle de ces furieux; ou à la brutalité d'une canaille qu'ils auroient effarouchée? Ne peut-on pas se confirmer dans ce soupçon en considérant ces paroles de Mr. le Clerc (*c*) *s'il y a* DU DANGER *pour* Mr. Bayle *en agissant ainsi, ce n'est pas par ma faute, mais par la sienne?* Elles se trouvent vers le commencement de l'accusation, c'étoit se précautionner de bonne heure.

THEMISTE.

Ni d'habile homme.

Je n'ai point cherché la même chose que vous, j'étois assûré que je ne la rencontrerois point dans les deux derniers écrits de l'accusateur. J'y ai seulement cherché s'il s'y montroit habile homme, & j'ai trouvé que non, car il prend à contre-sens les choses les plus aisées à entendre: il confond ce qui est visiblement distinct: il répete sans aucune nécessité, & cela en plusieurs rencontres sans avoir aucun égard à ce qui lui a été répondu: il est tombé dans des bévûës qui lui ont été marquées par son adversaire, & il n'a pas pû rien imaginer pour ses excuses: il ne répond rien aux dificultez les plus importantes & les plus pressantes qui lui aient été proposées, il ne forme aucune objection dont un habile homme n'eut pû trouver le dénouëment: il ne donne aucune déduction de ses moïens: ses prétendues preuves sont dispersées sans aucun ordre: il ne lie point ses matieres, il les brouille & les entrelasse avec une extrême confusion, *arena sine calce*: il se fonde sur des maximes qu'il prétend incontestables, néanmoins une pratique connue de tout le monde leur donne le démenti: il n'a point prévû comme un habile homme eut fait que l'on peut rétorquer (*d*) contre son systême tous les inconvéniens dont il a chargé les autres: enfin il a fait paroître par biens des endroits qu'il n'entend point cette matiere.

Mais quand même il eut évité ces défauts, il n'eut pas laissé de nous donner lieu de dire qu'il ne s'est point montré habile homme dans cette afaire; car il est certain qu'un homme de jugement ne l'eut jamais entreprise; la témérité qu'il y eut vûe, l'en eut détourné infailliblement. Qu'y a-t-il de plus téméraire que de voir qu'un Arminien traite d'impiété ce dogme-ci, *aucun systême ne peut lever les dificultez de l'origine & des suites du péché, mais il faut que la raison se soûmette avec toutes ses dificultez à l'autorité de l'Ecriture?* N'est-ce pas le dogme des Réformez? Quelle témerité n'est-ce pas lors que les vieilles querelles de l'Arminianisme sont assoupies, & doivent l'être par des raisons d'Etat, de les réveiller avec tant de bruit? Un homme de jugement n'eut-il pas prévû qu'il se trouveroit ou des Ministres Flamans ou des Ministres Walons qui ne pourroient point soufrir qu'un Arminien envelopât dans ses querelles particulieres le systême de Dordrecht, & le vint charger de conséquences odieuses: & de tous les inconvéniens que les Freres Polonois entassent pour prouver que tout est perdu si la philosophie n'est la regle du sens de l'Ecriture? Un homme judicieux se seroit-il engagé dans une démarche qui devoit naturellement renouveller le fracas d'une dispute scandaleuse & dangereuse? N'eut-il pas sur tout examiné avant toutes choses s'il étoit en état de soûtenir son accusation devant les Juges Ecclésiastiques, & même devant les Juges civils protecteurs nez de l'honneur & de la réputation des particuliers; car cette cause est d'une telle nature que l'accusé pourra s'adresser quand il voudra aux Juges civils. Que feroit Mr. le Clerc devant un tel Tribunal? Ne lui prouveroit-on pas qu'il ne fonde son accusation que sur un dogme qui est celui des Eglises Réformées? Il répondroit qu'il excuse les Réformez sur leurs bonnes intentions, mais que les intentions de Mr. Bayle sont mauvaises. On lui demanderoit des preuves des intentions de Mr. Bayle, il n'en pourroit point donner, & ainsi il devroit s'attendre à être condamné à une espece d'amande honorable, à reconnoître en pleine audience la témérité de ses accusations, & à les dé-

Sa témérité.

Son peu de jugement.

savouer

(*f*) „ Voyez ci-dessus chap. VII. pag. 20.

(*a*) *Non amo te, Sabidi, nec possum dicere quare,*
Hoc tantum possum dicere, non amo te.
Mart. epigr. 33. lib. 1.

(*b*) „ Traité que l'on met entre les mains des Ecoliers „ pour leur aprendre à exprimer en plusieurs manieres une „ même chose.

(*c*) „ Bibliothéque Choisie tom. 9. 105.

(*d*) Voïez ci-dessus chap. VIII. pag. 23. 24.

avouër dans un Ecrit imprimé. Les Juges Ecclésiastiques de cette afaire devroient être nécessairement des Théologiens Réformez. Soufriroient-ils que leur doctrine fût difamée en la personne de Mr. Bayle? Ne renverroient-ils pas à Dieu le jugement des intentions cachées au fond du cœur? & ne censureroient-ils pas terriblement un accusateur qui s'apuie, non sur les paroles, mais sur les prétenduës pensées de l'accusé?

MAXIME.

Il n'a consulté que sa passion pour s'ériger en accusateur public de M. Bayle.

Vous prouvez avec la derniere évidence que Mr. le Clerc n'a consulté ni la raison, ni le bon sens, mais qu'il s'est livré aveuglément à sa passion lors qu'il s'est érigé en accusateur public de Mr. Bayle. Je vais confirmer cela par une nouvelle observation. Que répondroit-il à des Juges Réformez qui lui demanderoient si Mr. Bayle laisse sans remede le Christianisme? *Il ofre un remede*, repondroit-il, (e) *qui est pire que le mal, c'est qu'il faut humilier la raison*; c'est néanmoins, repartiroient les Juges, le remede que nos Eglises ont toûjours fourni: mais vous, quel remede donnez vous, car vous êtes autant obligé que Mr. Bayle à guérir le mal, puis que vous reconnoissez avec lui qu'aucun des systêmes que l'on enseigne dans le Christianisme ne leve les dificultez, & n'attribuë à Dieu une conduite conforme aux notions communes? *Je remédie à tout*, repliqueroit-il, *car je n'afirme pas que la peine des damnez sera éternelle, je me réduis là-dessus à des conjectures.* C'est-là, répliqueroient les Juges, ce qu'on peut nommer un remede pire que le mal: vous voulez qu'il nous en coûte le dogme de l'éternité des enfers, mais c'est un dogme trop important & trop essentiel à la Religion pour que nous puissions l'abandonner; outre qu'en l'abandonnant nous ne nous mettrions pas en état de satisfaire aux objections de l'ennemi. Allez faire pénitence de vos calomnies, retirez-vous avec votre prétendu remede. Celui que Mr. Bayle a emprunté de nos Eglises nous sufit.

THEMISTE.

On ne voit point le cui bono de la tempête qu'il a excitée.

Nous ne finirions jamais si nous discutions tous les détails de la témérité de l'accusateur: arrêtons nous donc à cette remarque générale. Où est le *cui bono* de la tempête qu'il a excitée? Ce seroit donner dans la vision que de prétendre qu'il a espéré des Arminiens une augmentatton de pension, sous prétexte qu'il leur sera glorieux que leur Philosophie ait tant de zèle pour les interêts de Dieu, qu'il a porté sa vigilance jusques dans la Communion des Réformez, quoi qu'elle ne manque pas de personnes attentives à réprimer les opinions dangereuses. Les Arminiens ont trop de bon sens pour se repaître de chimeres, & je puis vous assûrer que cette équippée de Mr. le Clerc déplaît à plusieurs d'entr'eux. Peut-être même n'est-elle aprouvée d'aucun d'eux; outre que s'il s'y étoit engagé par une espérance de profit pécuniaire, il n'éviteroit pas qu'on ne le pût accuser d'avoir mal suivi les devoirs d'un honnête homme bien sensé. Mais je me persuade sans peine que ce motif n'a point eu de part à son entreprise. A-t-il donc espéré de rendre quelque service à nos veritez Chretiennes? Il n'y a point d'apparence qu'il ait espéré cela, car le seul moïen qui ait dû lui paroître propre à se rendre utile à l'orthodoxie est précisément ce qu'il a omis. De qu'elle utilité est-il aux Chrétiens qu'on les avertisse que ceux qui avoüent que nous ne pouvons satisfaire aux objections des Manichéens, débitent une impiété, si d'ailleurs l'on tombe d'accord qu'ils ont raison d'avouer cela par raport à tous les systêmes qui sont enseignez publiquement dans le Christianisme? L'importance est de prouver qu'il ont tort dans cet aveu, & que ces systêmes réfutent très-bien les objections Manichéennes, & montrent manifestement que la conduite qu'ils attribuent à Dieu est conforme aux notions communes. Voilà ce que Mr. le Clerc devoit faire: & puis qu'il a embrassé le parti des Arminiens, & qu'ils lui ont confié l'instruction de leur jeunesse, il devoit d'abord tant pour sa propre justification, que pour témoigner sa reconnoissance, faire voir à tout le monde que la conduite que leur systême attribue à Dieu s'accorde parfaitement avec les notions communes. Aïant commencé par là il devoit & par générosité, & par équité faire voir que le systême de Dordrecht ne dit rien de Dieu qui ne soit conforme aux idées naturelles de la bonté, de la sainteté & de la justice, & puis prouver la même chose quant aux systême des Thomistes, des Jansénistes, des Molinistes, des Luthériens, &c. C'étoit le seul moïen de réprimer les inquiétudes qu'il s'imagine que le Dictionaire de Mr. Bayle peut exciter dans les fideles, & les avantages qu'il supose que les libertins en tirent. Il ne s'est point mis en peine de rendre ce bon office à la Religion, il n'a pas voulu y dépenser un seul mot: au contraire il a donné un nouveau poids à ces inquiétudes des vrais Chrétiens, & à ces avantages des Esprits forts, en avouant que tout ce que Mr. Bayle a dit est véritable, quant aux Chrétiens qui afirment la peine éternelle des damnez; c'est-à-dire, quant à tous les Chrétiens visibles; car on ne sait ni le nom ni la demeure des Chrétiens qui ont sur l'enfer le sentiment de l'accusateur. On ne sait donc à qui la conduite de Mr. le Clerc peut aporter quelque profit. Le terme d'*extravagance* seroit assurement trop foible pour représenter cette conduite, si nonobstant l'omission de la seule chose importante qu'il devoit faire, il s'étoit imaginé qu'il rendroit un bon service au Christianisme.

Ce qu'il devoit faire pour rendre un bon service au Christianisme.

Il a fait tout le contraire.

MAXIME.

Non non, il n'a point été capable d'une telle extravagance, il a très bien sû qu'il feroit plutôt du mal que du bien à la Religion, mais rien ne lui a coûté, pourvû qu'il satisfit sa haine; & cela sufiroit à nous prouver qu'il n'a point agi en homme de jugement.

THEMISTE.

Y a-t-il rien de plus contraire à une conduite judicieuse que de crier autant qu'il a fait que tout est perdu en matiere de Religion, si l'on ne dit pas que Dieu se conforme aux notions communes, & que de laisser sans réponse les argumens par lesquels Mr Jurieu & Mr. Bayle ont prouvé qu'aucun des systêmes des Ecoles du Christianisme ne peut disculper la Providence quand on en veut juger selon nos lumieres naturelles? Un peu de bon sens n'aprend-t-il pas que lors qu'on néglige de prouver que Dieu agit selon les notions communes de l'homme, il est inutile de le suposer contre des gens qui le nient. Mr. le Clerc a négligé la premiere de ces deux choses, & a suposé la seconde. Quel effort de jugement!

MAXIME.

Il s'érige en Docteur universel de la Chrétienté.

Un homme de jugement n'eut-il pas prévû qu'il se rendroit le plus odieux de tous les hommes par sa présomption s'il s'embarquoit dans cette entreprise? Mr. le Clerc a taché d'inspirer à ses lecteurs de comparer à Goliath Mr. Bayle, qui

(e) Voïez ci-dessus chap. II. pag. 10.

I. Partie.

qui *défie*, dit-il, (f) les Batailles rangées *des Théologiens de défendre la Providence contre ses objections*. Mais c'est Mr. le Clerc qui agit en Goliat : il brave, il insulte l'Eglise Chretienne de tous les siecles, il la croit incapable de résister aux objections des ennemis de la bonté, & de la sainteté, & de la justice de Dieu, il se vante d'être le seul qui puisse leur résister. Il faut donc que tout le corps du Christianisme vienne à l'École de Mr. le Clerc, afin d'aprendre le vrai moïen de soûtenir la gloire de Dieu. Mr. le Clerc sera le Docteur universel de la Chretienté, il la délivrera de l'erreur impie qui la rend captive sous les armes victorieuses des Manichéens : & comment fera-t-il cela ? en lui enseignant qu'au lieu d'afirmer que les damnez soufriroient toûjours, il faut faire des conjectures qui ne soient pas trop rigides sur leur état. A moins donc qu'elle ne profite des leçons de Mr. le Clerc, & qu'elle ne vienne abjurer aux pieds de ce nouveau maître son dogme de l'éternité des peines, on la pourra toûjours accuser très-justement de combatre la Providence, la bonté, la sainteté & la justice de Dieu, &c. Etoit-il dificile de prévoir qu'un afront aussi sanglant que celui-là indigneroit tout le corps du Christianisme, & feroit détester l'audace d'un particulier (g) qui auroit la présomtion de dire qu'il n'y a que lui qui disculpe Dieu ?

THEMISTE.

Et en véritable Goliath qui défie toutes les Batailles rangées du Christianisme.

La peinture que vous venez de donner de la conduite de Mr. le Clerc est très-fidelle. C'est un véritable Goliath qui défie toutes les batailles rangées du Christianisme, & au lieu que Mr. Bayle a tiré du systême des Chretiens, la méthode sûre de repousser l'ennemi par le bouclier de la foi; car il a eu recours à un principe (h) qui a toûjours passé pour essentiel à la Religion Chretienne, Mr. le Clerc n'a rien trouvé dans les systêmes qui pût nous mettre à couvert des insultes des Manichéens, il a tout tiré de ses propres conjectures, il a fait entendre que si on ne les adopte, le Christianisme croupira toûjours dans l'impuissance de montrer que Dieu est bon, saint & juste, c'est-à-dire, de montrer qu'il y a un Dieu, & de tenir tête aux Athées. Le bon sens s'il l'avoit daigné consulter, ne lui eut-il pas apris que toutes les Communions Chretiennes auroient sujet de se soûlever contre un homme qui s'ingéreroit de les guérir par une instruction aussi choquante que celle qui porte à nier l'éternité des Enfers ?

MAXIME.

Il s'est fait beaucoup d'ennemis par toute l'Europe, & sur tout parmi les Théologiens, soit à cause de ses doctrines dangereuses, soit à cause de son affectation de décrier en général les personnes de leur ordre, soit à cause de la hauteur avec laquelle il a traité plusieurs (i) célebres Ministres, Je ne sai pas si parmi tant de personnes irritées il s'en trouvera qui veuillent se prévaloir d'une occasion aussi favorable que celle-ci; mais je ne doute pas qu'il n'eut eu cette juste crainte s'il eut consulté la prudence. Il eut prévû en la consultant qu'il ne pourroit point traiter cette matiere sans donner lieu à ses ennemis de l'embarrasser & de le mortifier. Les dificultez que nous avons trouvées dans ses dogmes ne sont qu'une petite partie des argumens que des Auteurs qui entreprendroient de le pousser, & qui écriroient *ex professo* contre lui, rassembleroient sans beaucoup de peine. A quelles extrémitez ne le peut-on pas réduire si on le presse de déclarer ce qu'il entend par *notions communes de la bonté, de la sainteté, & de la justice* ? S'il les décrit conformes à ce qu'elles sont dans l'entendement de tous les hommes, il ne pourra jamais les accorder avec la conduite de Dieu. S'il les décrit de telle maniere qu'elles soient conformes à la conduite divine, on lui prouvera qu'il donne pour notions communes ce qui est diamétralement oposé aux notions communes. Sa doctrine conjecturale sur les Enfers, quelle prise ne donne-t-elle pas sur lui ? Qu'on le presse l'épée aux reins, de s'expliquer sur cet état tolérable où il conjecture que les damnez seront éternellement, & de dire si cet état sera tolérable au même sens que l'état des païsans de Pologne, & l'état des Galériens sont tolérables, il ne saura de quel côté se tourner; car s'il répond qu'il l'entend ainsi, il ne levera point la dificulté que les Manichéens fondent sur l'éternité des peines; il n'y aura qu'une diférence du plus au moins entre sa doctrine & la doctrine commune. S'il répond que par *tolérable* il entend une condition mêlée de quantité d'agrémens, (k) il ruïnera toute la crainte des Enfers, ce qui sera s'exposer à mille tempêtes théologiques. Les mêmes embarras l'environeront, si on le presse de déclarer ses conjectures sur l'état moral des damnez. Pécheront-ils dans cet état tolérable, ou seront-ils exempts de péché ? Au premier cas le mal moral tout comme le mal physique sera éternel, & ainsi l'objection Manichéenne triomphera de l'accusateur de Mr. Bayle : & au second cas rien ne sera plus absurde, ni moins conforme à nos idées que de ne faire que tolérable la condititon de ceux qui sont exempts de péché.

Embarras où l'on le jetteroit en le pressant de déclarer ce qu'il entend par notions communes de la bonté &c.

Et par ses conjectures sur l'état moral des damnez.

THEMISTE.

On a déja fait sentir (l) à Mr. le Clerc une partie de ces grandes dificultez qu'il a soigneusement éludées par un profond silence. Mais ce sera toute autre chose si quelques Théologiens irritez contre sa personne, ou animez simplement de l'amour de l'Orthodoxie se ruent sur lui. N'a-t-il pas du prévoir qu'il s'exposeroit témérairement à des disputes épineuses par la délation de Mr. Bayle ? S'il ne l'a pas prévû, c'est un signe qu'il n'a point agi en habile homme, mais qu'au lieu de consulter le bon sens, il n'a consulté que sa passion.

MAXIME.

Qu'il devoit craindre qu'on ne le mit aux prises avec M. Jurieu.

Permettez-moi de descendre à quelque chose de particulier. Pour peu qu'il eût réfléchi sur les suites de son entreprise, il eût pressenti qu'on lui feroit rencontrer bientôt au milieu de son chemin Mr. Jurieu. Or il y a très-peu de choses qu'il eût dû éviter plus soigneusement que cette rencontre. C'est un Théologien pour qui il a depuis longtems une furieuse aversion, & qui le hait mortellement. L'étoile de Mr. le Clerc a eu l'ascendant plusieurs années de suite, & l'a perdu en-

(f) „ Biblioteque Choisie tom. 9. pag. 141.

(g) „ Pour un sujet bien moindre on fit cette leçon-ci „ a Mr. le Clerc dans une Lettre pour Mr. Vander Wayen „ imprimée en 1699. pag. 114. 115. *Il y a là dedans une „ vanité & une hardiesse insuportables pour ne dire rien de pis : „ il s'oublie beaucoup dans cet endroit : il devoit avoir un „ peu plus d'égards & de retenuë pour la Société dominante „ de ces Provinces . . . . Le seul parti de Parrhase a-t-il „ du zêle pour la vérité ? Faudra-t-il croire qu'elle périroit „ sans eux ? . . . Le Lecteur concevra assez d'indignation pour des „ sentimens si orgueilleux.*

(h) „ C'est-à-dire, à la soûmission de la Raison à l'autorité de Dieu.

(i) „ Mr. Vander Wayen, par exemple, Mr. Allix, „ Mr. Benoit dans le premier tome du *Parrhasiana*.

(k) „ Conférez ci dessus chap. XIII. à la fin.

(l) „ Voyez Lettre pour M. Bayle §. VI. pag. 2002.

enfin. Il poussa si fortement Mr. Jurieu au sujet de Grotius & d'Episcopius qu'il lui inspira de la terreur. Mr. Jurieu avala ces deux calices avec toute la patience imaginable, quelque amers qu'il les trouvât; mais le courage lui est revenu sur ses vieux jours lors qu'il a vû qu'on avoit égratigné l'un de ses livres dans la (m) Bibliotheque choisie. Il a chargé vertement Mr. le Clerc, & l'a réduit à je ne sai quelle foiblesse dont on s'aperçoit presque à chaque ligne de la petite (n) réplique, qui finit par une espece de menace qui a été vaine jusque ici. Il ne pouvoit rien arriver de moins agréable à Mr. le Clerc dans cette situation que de rencontrer Mr. Jurieu comme conforme à Mr. Bayle, & il a dû s'assûrer qu'on lui feroit faire (o) bientôt cette rencontre. C'est l'enfermer dans un détroit infiniment incommode, c'est lui imposer la dure nécessité ou de faire violence aux inclinations du cœur pour suivre la politique, ou de mépriser les conseils de la prudence pour suivre les inclinations du cœur. S'il parle désobligeamment de la personne & de la doctrine de Mr. Jurieu, il le chatouillera ou la nature lui peut donner un très-grand plaisir, mais il perdra les principaux fruits qu'il a espérez de l'accusation de Mr. Bayle; car au lieu de s'aquérir la faveur des amis de Mr. Jurieu, il les irritera. S'il fait l'apologie de la doctrine de Mr. Jurieu sous prétexte que cet Auteur est de bonne foi dans le systême de Dordrecht, & rejette les conséquences que les Arminiens tirent de la Prédestination absoluë, & ignore le venin de l'aveu qu'aucun systême ne peut disculper la Divinité, ils s'embarrassera en plusieurs manieres; car premierement il posera pour principe qu'il ne faut ni condamner ni réfuter les erreurs & les impietez, que lors que ceux qui les enseignent en connoissent le venin: or c'est un principe ridicule & abominable. Secondement il déchirera, il difamera la mémoire des premiers Arminiens, puis qu'il est indubitable que Gomarus, Bogerman, Lubbert, & les autres Prédestinateurs qu'ils attaquerent avec un fracas qui causa tant de tumultes & tant d'émotions populaires étoient dans la bonne foi, & rejetoient les conséquences odieuses dont on chargeoit leur doctrine. En troisiéme lieu il sera obligé de prouver que Mr. Bayle est un Auteur qui n'agit pas de bonne foi, qui admet les conséquences, & qui connoît le poison de la doctrine de Mr. Jurieu. Mais n'est-ce pas une folie que d'espérer que l'on prouvera de telles choses?

THEMISTE.

Qu'il y a apparence que ces deux Ministres useront de dissimulation.

Il y a beaucoup d'aparence que Mr. le Clerc prendra le parti de cacher sa haine invétérée? & qu'au prix de faire pâtir nature il fera semblant d'estimer Mr. Jurieu, & d'en excuser la doctrine la plus conforme à celle de Mr. Bayle. La politique veut qu'il se serve de cette dissimulation. Peut-être même qu'il sera un jour le Panégyriste de Mr. Jurieu par une inconstance placée à contre-sens de celle qu'il (p) a reprochée à Mr. Bayle, & dont il y a plus de neuf ans que celui-ci c'est justifié. Si Mr. le Clerc l'a sû, pourquoi renouvelle-t-il des accusations surannées & ruinées? S'il ne l'a point sû, c'est une ignorance qui ne le disculpe point. Mais pour revenir à mon sujet, je vous répete qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il fera sa cour à Mr. Jurieu, & que celui-ci lui rendra bien la pareille. On a tort de s'imaginer que la haine Théologique est celle où tous les caracteres de la haine sont les mieux unis & concentrez: elle est aussi souple que celle des Courtisans les plus fins, & cede admirablement aux raisons de l'intérêt.

MAXIME.

Que M. le Clerc a suivi un mauvais conseil en se rendant le délateur de M. Bayle.

Ne nous mettons point en peine si ces deux Ministres passeront du noir au blanc l'un quant à l'autre, mais soïons bien assûrez que Mr. le Clerc a suivi un mauvais conseil lors qu'il s'est rendu le délateur de Mr. Bayle. C'est une querelle qui ne lui fera point d'honneur. On m'a dit qu'il y a des Rationaux, gens suspects d'Arminianisme & même de Socinianisme, qui lui savent gré de ce qu'il a fait. Je ne doute pas que quelques personnes préoccupées contre Mr. Bayle, parce qu'il ne s'est jamais soucié d'écrire selon leur goût, ne se déclarent pour Mr. le Clerc avec une certaine volée d'esprits populaires que l'on gagne facilement dès que l'on se farde de quelque zèle pour la vérité. Mais qu'est-ce qu'un tel aplaudissement en comparaison d'un arrêt de condamnation prononcé par les personnes habiles, & judicieuses qui savent discerner (q) les fausses lueurs d'avec la vraie lumiere? Quand Mr. le Clerc ne perdroit que la réputation qu'il s'étoit aquise de s'être guéri de plusieurs faux préjugez qui éloignent du chemin de l'équité, & de la droite raison, je ne compterois point sa perte pour peu de chose. Il n'avoit point aquis une telle réputation à peu de frais? mais par une affectation hardie renouvellée en toutes rencontres pendant plusieurs années, de censurer la conduite des Théologiens d'une secte dominante; qui est-ce qui ne dira désormais qu'il nourrissoit dans son sein les mêmes défauts dont il étoit un si sévere censeur, & qu'aussi-tôt que l'occasion s'est présentée, ces défauts-là se sont produits à la lumiere du jour gras & gros & bien robustes; marque évidente qu'ils existoient depuis long-tems? Si Mr. Bayle avoit dédaigné de lui répondre, il auroit pû justifier son silence par les principes de la dissertation (r) où Mr le Clerc a examiné s'il faut toûjours répondre aux calomnies des Théologiens. Ce qu'il dit (s) pour faire voir qu'il n'a point agi contre ses principes est si court, si vague, si foible, qu'il auroit grand tort d'espérer qu'il effacera par là les impressions que la lecture de ses Ouvrages a faites sur les esprits.

MAXIME.

Qu'il a les mêmes préjugez de parti, qu'il a reproché aux autres.

Les préjugez de parti produisent entre autres défauts une inclination violente à favoriser tout ce qui est propre à rendre odieuses les autres sectes. Un homme qui a ce défaut ne sauroit soufrir qu'on fasse connoître ce qu'elles peuvent avoir de louable, ni que l'on réfute les faussetez qui les noircissent. On auroit crû en lisant les livres de Mr. le Clerc qu'il étoit exempt de ce défaut, mais sa derniere conduite nous aprend tout le contraire. Il n'a pû soufrir que Mr. Bayle ait raporté fidellement les objections qu'un sectateur des deux principes peut proposer aux Chretiens. Il n'a pû soufrir que le même Auteur ait soûtenu selon la pensée d'un très-grand nombre d'Ecrivains célebres que l'Athéisme n'est point le pire de tous les états où l'ame de l'homme puisse tomber, & qu'une Société qui seroit privée de Religion

(m) „ Dans l'article 6. du tome 5.
(n) „ Voïez l'article 9. du tome 6. de la Bibliot. choisie.
(o) „ Voïez ci-dessus chap. III. à la fin.
(p) „ Biblioth. choisi. to. 10. pag. 383.

(q) . . . . . . *Dignoscere cauti,*
Quid solidum crepet, & picta tectoria lingua.
Persius sat. 5. v. 24.
(r) „ Elle est à la fin du 3. tome de son *Ars critica.*
(s) „ Bibliot. choisie to. 10. pag. 392.

I. Partie.

gion pourroit néanmoins se maintenir. Il prétend (t) que c'est travailler *à diminuer la haine que l'on a avec raison contre les Athées*. C'est une remarque qu'il a copiée de Monſ. Jurieu ſans avoir aucun égard aux raiſons qui avoient ſervi à la réfuter (u) C'eſt en même tems nous aprendre qu'il eſt bien perſuadé, qu'il ne faut jamais convenir d'aucune choſe qui puiſſe diminuer la haine dont les Religions que l'on croit fauſſes ſe trouveront chargées. Car ſi les intérêts de la vraie Religion demandent que la haine que l'on a pour l'Athéiſme ne ſoufre aucune diminution, ils demandent incomparablement davantage que la haine que l'on a pour les Infidelles, pour les Hérétiques, pour les Chretiens idolatres, ſoit maintenuë dans toute ſa force. Il eſt infiniment plus dangereux qu'un Orthodoxe ne devienne ou Mahométan, ou Socinien, ou Papiſte, qu'il n'eſt dangereux qu'il devienne Athée. Il eſt donc plus important aux Communions Proteſtantes de fomenter tous les faits vrais ou faux qui peuvent entretenir l'averſion pour le Socinianiſme, ou pour le Papiſme, que de fomenter par toutes ſortes de moïens juſtes ou injuſtes l'averſion pour l'Athéiſme, & par conſéquent Monſ. le Clerc eſt obligé d'aprouver toutes les fraudes pieuſes avec leſquelles les zèlez indiſcrets augmentent le plus qu'il leur eſt poſſible la haine de la Papauté, & il doit trouver condamnable Mr. Reland (vv) qui a recueilli les fauſſetez que les Chretiens ont débitées touchant les Mahométans; car ſi ſon livre étoit lû par les Chretiens qui demeurent en Turquie, il diminueroit l'idée odieuſe & ridicule qu'ils ont de la Religion de Mahomet. Or il eſt bon qu'ils conſervent cette idée, parce qu'ils ſont expoſez à des tentations qui les peuvent entraîner au Mahométiſme.

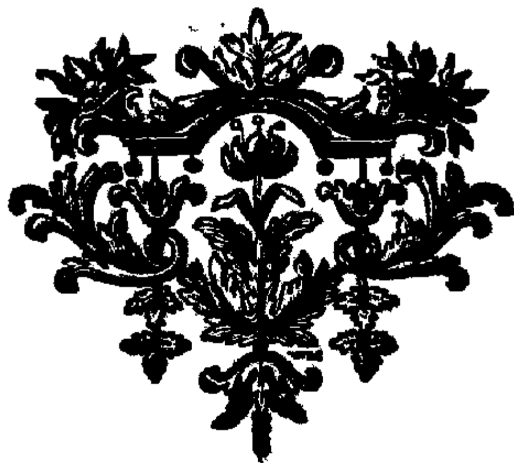
THEMISTE.

Enfin qu'il reſſemblera bientôt aux Bigots Catholiques & aux Bigots Proteſtan:

Si Mr. le Clerc ne prend garde à lui, il reſſemblera bientôt parfaitement à ces bigots de la communion Romaine, qui ſoupçonnent d'un penchant ſecret au Calviniſme tous les Catholiques qui avouent que Calvin n'a pas été fleurdeliſé, ou à ces bigots Proteſtans qui regardent comme de faux freres tous ceux qui révoquent en doute la Nécromancie de quelques Papes, & l'hiſtoire de la Papeſſe Jeanne. Les uns & les autres n'ont-ils pas le même principe que Mr. le Clerc? Les bigots de l'Egliſe Romaine ne diſent-ils pas que le conte de la fleur de lis de Calvin entretient la haine du Calviniſme, & qu'il faut bien ſe garder de diminuer cette haine? Les bigots Proteſtants ne diſent-ils pas que rien n'eſt plus propre à inſpirer de l'horreur pour l'Egliſe Romaine que de dire que des Papes ſe ſont donnez au Diable, ont accouché dans les ruës, &c. & qu'il faut bien ſe garder de diminuer cette averſion?

(t) „ Bibliotheque Choiſie tom. 10. pag. 323.
(u) „ Voiez l'Addition aux Penſées ſur les Cometes, „ Réponſe à la 13. & à la 20. objection *& paſſim alibi.*

(vv) „ Voyez les Nouvelles de la République des Lettres „ Sept. 1705. pag. 317. & ſuiv.



ENTRE-

ENTRETIENS DE MAXIME ET DE THEMISTE;

SECONDE PARTIE, OU REPONSE

A l'Examen de la Théologie de Mr. BAYLE par Mr. JAQUELOT.

MAXIME.

Vous voyez que je me suis bien souvenu de l'heure que nous avions marquée pour conférer ensemble sur le dernier livre de Mr. Jaquelot. Je l'ai lû avec beaucoup d'attention, & avec beaucoup de surprise aussi de n'y trouver pas les solutions que j'en attendois.

THEMISTE.

Ne faites pas tant le modeste: nous avons assez batu le fer vous & moi pour répondre sûrement qu'on ne pourra point parer tels & tels coups. Pour moi aprés avoir lû le (*a*) 3. tome de la Réponse aux Questions d'un Provincial, j'aurois parié dix contre un que la Réplique de Mr. Jaquelot laisseroit dans toute leur force les objections de Mr. Bayle. La voix publique forma d'abord ce pronostic.

MAXIME.

Je le sai bien, mais cela même faisoit attendre de la Réplique beaucoup de choses extraordinaires. J'ai fort connu Mr. Jaquelot: l'humilité n'est point son partage: il est sensible à la gloire humaine, d'où je concluois que le jugement du public qui attribuoit la victoire tant pour le passé que pour l'avenir à son Antagoniste, le piqueroit tellement d'honneur qu'il pousseroit les efforts de son esprit jusques à l'enthousiasme. Vous n'ignorez pas quels sont les effets de la fureur poëtique. Elle donne des pensées & des expressions qui rendent un homme aussi supérieur à lui-même qu'il est supérieur aux hommes vulgaires dans son état naturel. Or vous savez que la prose a sa veine, sa verve, ses enthousiasmes.

THEMISTE.

Dans cette matiere-ci je ne me fie pas plus aux enthousiasmes que la vûë d'un trophée renversé, & la passion violente de le rétablir ne peuvent inspirer, qu'aux extases des Mystiques. Tout ce qu'une personne de cet ordre dut aprendre (*b*) *dans l'excès de son amour* fut qu'au plus fort de sa priere par laquelle elle *faisoit des instances au Pere Eternel que par les merites de son fils il detruisit & aneantit le péché .... elle oüit la voix de Dieu qui lui dit ces paroles*: que c'étoit un Arrêt donné au Tribunal de la divine sagesse que les hommes demeurassent en leur franc & libre arbitre pour le servir ou l'offenser, & que suivant cet Arrêt il ne pouvoit les forcer, ni violer leur liberté.

MAXIME.

Vous croïez donc que si Mr. Jaquelot s'étoit guindé jusqu'aux étoiles par les violens efforts de l'ambition, il n'en seroit revenu qu'avec le dénouëment du franc arbitre qu'il avoit déjà produit.

THEMISTE.

A quoi se réduit la dispute entre M. Jaquelot & M. Bayle.

C'est ma pensée: mais quoi qu'il en soit, commençons d'examiner sa Réplique: elle contient 472. pages dont nous pouvons négliger les 304. premieres qui ne sont chargées que de superfluitez pour le moins à notre égard. La dispute a été réduite à (*c*) ces trois points: 1. à la liberté d'indiférence: 2. à l'origine du mal: 3 aux objections que le Pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes révélez. Le premier point ne mérite plus notre attention: Mr. Jaquelot auroit dû l'abandonner entierement dans sa Réplique, puis que Mr. Bayle lui avoit donné la carte blanche, je veux dire qu'il lui avoit permis (*d*) de se montrer tout-à-fait Pélagien; & puis qu'il l'avoit combatu quant à l'origine du mal en ne suposant que le principe de la liberté d'indiférence. Mr. Jaquelot n'a pas laissé de remanier comme une afaire capitale la

(*a*) „ Il commence à la page 754. du Tom. 3. de cette „ Edition *in Folio*. Voyez pag. 760. & suiv.

(*b*) „ Vie de la bonne Armelle, pag. 249. édit. 1704.

(*c*) „ Voiez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXXVIII. pag. 761.

(*d*) „ *Ibid.* chap. CXLII. pag. 794.

II. Partie.

la question si l'homme possede cette liberté. La demangeaison de dogmatiser à l'Arminienne l'a engagé à cela ; il a fait paroître la même impatience que les nouveaux Prosélytes qui publient incessamment les motifs de leur conversion.

CHAPITRE I.

Si Mr. Jaquelot est un Néophyte Arminien.

MAXIME.

M. Jaquelot est sorti Arminien de France selon bien des gens.

JE vous arrête en cet endroit. Il me semble que vous le prenez pour un Néophyte Arminien, ne vous fiez pas trop à ce qu'il dit (a) *qu'en méditant cette matiere plus à fonds lors qu'il a voulu répondre à Mr.* Bayle, il a trouvé préférable le systême des Remontrans au systême de Dordrecht. Une infinité de gens sont persuadez qu'il est sorti de France bon Arminien, & qu'il ne signa en Hollande le Synode de Dordrecht que par ce que sans cela il eût été exclus de toutes les gratifications que l'on faisoit aux Ministres Réfugiez. Il est un des principaux Ministres que Mr. Jurieu avoit en vûë dans cette comparaison : (b) *Quand le feu se met dans une forest .... ce ne sont pas seulement les biches & les dains, les colombes & les tourterelles qui sortent : les loups & les lions, les vautours & les hiboux se sauvent aussi .... lors que le feu de la persecution a embrasé les Eglises Protestantes du Roiaume de France .... les ames veritablement touchées de Dieu & de sa verité en sont sorties, mais avec elles il est aussi sorti des animaux impurs, des gens corrompus de cœur & d'esprit, des ennemis de Dieu & de sa verité.* Il décrit ensuite la cabale qui s'étoit formée en France parmi les Réformez, & (c) *qui conjuroit contre le Christianisme en général. Ces Messieurs*, ajoûte-t-il (d), *se sont presque entierement decouverts depuis que la persecution les a dispersez en des lieux où il ont cru pouvoir s'ouvrir avec liberté .... & cependant voulant avoir part aux charitez que l'on fait aux Protestans fugitifs ils ont dissimulé une partie de leurs sentimens.* Il est hors de doute que Mr. Jaquelot étoit l'un des principaux de ces Messieurs au sentiment de Mr. Jurieu.

Soupçonné par M. Jurieu.

THEMISTE.

Tâche de se disculper de ce soupçon.

Vous me ramenez au fait, vous me faites ressouvenir qu'il se crut envelopé dans cette invective de Mr. Jurieu, car il travailla sérieusement à se disculper en publiant un Avis sur le Tableau du Socinianisme. Il déclara (e) qu'il n'étoit point Socinien, & que *pour la part qu'il pouvoit avoir .... à tous ces facheux soupçons*, & *pour se vanger de tout ce fiel*, *il prioit Dieu* de benir l'accusateur. *Il faut laisser tomber les injures*, continua-t-il, (f) *efacer les idées d'Ours & de Chtahuans, que la flame chasse hors de leurs repaires & de leurs trous. Le premier précepte de l'Evangile nous l'ordonne. Il veut même que s'il arrivoit à quelque railleur de dire, que Mr. Jurieu étoit le Lievre de cette forest, qui s'est sauvé au premier bruit des feuilles, sans attendre l'orage & la fureur de l'embrasement : Il veut, dis-je, ce Saint Evangile, que nous soutenions la réputation de Mr. Jurieu.* Il ne mit point son nom à la tête de cet Ouvrage, mais le public & sur tout Mr. Jurieu surent bien-tôt qu'il en étoit le vrai auteur, & ce fut l'un des articles sur quoi les Commissaires d'un Synode Walon le voulurent interroger à la poursuite de Mr. Jurieu. Une maladie de (g) commande tira Mr. Jaquelot de l'embarras de cet interrogatoire ; mais il n'a jamais pû effacer les impressions que ce petit livre & les conséquences que (h) son adversaire en tira laisserent dans les esprits. Si quelques-uns s'abstinrent de croire qu'il étoit Socinien, ils ne lui firent pas la même grace quant à l'Arminianisme tolérant le Socinianisme, qui selon le Tableau de Mr. Jurieu (i) *est un pur Déisme* par quelques endroits, & (k) pire que le Mahometisme par quelques autres. Cependant je ne me rétracte point d'avoir dit que cet Auteur a voulu avec toute l'impatience d'un nouveau Prosélite dogmatiser à l'Arminienne, car ce n'est que depuis peu qu'il le peut faire à découvert. Je croi aussi qu'un autre motif l'a déterminé à s'etendre sur la matiere du franc arbitre, c'est qu'il cherchoit un prétexte d'accuser son adversaire de détruite la liberté. Quoi qu'il en soit, s'il eut suivi le goût du public, il ne se seroit attaché qu'aux dificultez du second article qui est l'origine du mal. La curiosité des lecteurs de cette dispute n'est piquée que sur ce point, & il n'y a pas de controverse dont on soit plus dégoûté que de celle du franc arbitre. Abandonnons la, & commençons notre examen à la page 304. de la Réplique de Mr. Jaquelot. C'est là qu'enfin il examine le second chef de cette querelle.

MAXIME.

Je vous suplie de ne vous pas tant presser, & de soufrir qu'avant que d'en venir là nous fassions quelques remarques préliminaires, qui nous montreront le foible de la conduite de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

J'y consens puis que vous le voulez.

CHAPITRE II.

Premiere faute de Mr. Jaquelot : il a attaqué la doctrine de Mr Bayle sans faire semblant de savoir qu'elle est la même que celles des Réformez, & puis il a fait semblant de croire qu'elle en est très-diférente.

MAXIME.

M. Bayle n'a rien dit sur l'origine du mal qui ne soit conforme au Systême de Dordrecht

IL est évident à tous ceux qui lisent avec un peu d'attention les articles du Dictionaire de Mr. Bayle qui regardent les dificultez de l'origine du mal, qu'il n'a fait que paraphraser ce que Mr. Jurieu avoit publié dans son *Jugement sur les méthodes*, l'an 1686. Or Mr. Jurieu en avouant d'un côté que le systême de Dordrecht ne peut satisfaire aux objections, & en prouvant de l'autre qu'aucun autre sistême ne les peut résoudre, n'a fait que déveloper le sentiment ordinaire des Prédestinateurs ; car ils ont toûjours avoué que la chûte du premier homme, & ses suites sont des mysteres impénétrables, & que notre raison est trop foible pour découvrir la concorde de la liberté d'Adam avec les décrets de Dieu. Ils ont ajoûté

(a) „ Jaquelot, Examen de la Théologie de Mr. Bayle „ pag. 66.
(b) „ Tableau du Socinianisme pag. 4. & 5.
(c) „ *Ibid.* pag. 5.
(d) „ *Ibid.* pag. 8.
(e) „ Avis sur le Tableau du Socinianisme 1. part. pag. „ 5.
(f) „ *Ibid.* pag. 6.
(g) „ C'est-à-dire, que l'on en jugea ainsi alors.
(h) „ Voïez le Tableau du Socinianisme pag. 97. & „ suiv.
(i) „ Tableau du Socinianisme pag. 20. Conférez Lettre pour Mr. Bayle §. II. pag. 991.
(k) „ Tableau du Socinianisme pag. 78. & suiv.

ajoûté que cela n'empêche point qu'on ne doive croire que les perfections de Dieu demeurent en leur entier; & ils ont rétorqué les objections de leurs adversaires, & soûtenu que la simple permission du péché forme un argument insoluble quand on veut juger de la conduite de Dieu par la lumiere naturelle. Ils se sont servis de cette occasion pour relever l'excellence de la foi, & du caractere de l'Evangile; & pour montrer que notre raison se doit soûmettre à l'autorité de l'Ecriture à l'égard du dogme de la prédestination absoluë comme à l'égard du mystere de la Trinité &c. Mr. Bayle n'a fait que suivre cette route, il a traitté cette matiere dans le goût & selon l'esprit des Théologiens Réformez. Cela est indubitable quand on considere les réfléxions qu'il a inserées à la suite des objections qu'il raporte, mais sur tout quand on considere les deux longues Dissertations qu'il a mises à la fin de son Ouvrage. Cependant il a plû à Mr. Jaquelot de considérer la doctrine de Mr. Bayle comme une nouveauté inconnuë à toute l'Eglise Chretienne, & de l'attaquer sur ce pied-là, sous prétexte de défendre la Religion.

THEMISTE.

M. Jaquelot l'a dissimulé par quelque mécontentement.

Je connois des gens qui l'ont voulu excuser d'une maniere qui m'a paru tout-à-fait impertinente. Ils ont dit qu'aïant emploié plusieurs années à la lecture des plus doctes Humanistes du XVII. siecle pendant qu'il travailloit à son Ouvrage de l'existence de Dieu, il avoit oublié ce que disent les Prédestinateurs, & que peut-être ne savoit-il pas ce que Mr. Jurieu avoit avancé dans le Jugement sur les méthodes; car son aplication à l'Ouvrage de l'existence de Dieu étoit telle qu'il ne donnoit aucun tems à la lecture des livres nouveaux (*a*), non pas même quand il les recevoit en don de l'Auteur. Cette excuse là me paroît fausse & injurieuse à Mr. Jaquelot. Il y a plus d'aparence que quelque mécontentement particulier a été cause qu'il a querellé Mr. Bayle en dissimulant ce qu'il savoit de la conformité de la doctrine du Dictionnaire avec celle des Prédestinateurs.

MAXIME.

Une infinité de gens savent en Hollande qu'il fut outré de dépit en voïant que Mr. Bayle avoit cité la Dissertation (*b*) sur l'existence de Dieu sans lui donner que l'éloge de *beau livre*. Il en murmura hautement, & fit retentir ses plaintes en divers lieux. Il est vrai qu'il n'osa dire qu'elles fussent fondées sur ce que l'on n'avoit emploïé que le positif *beau* au lieu du superlatif *très-beau*, ou de quelque épithete sublime. Il prétendit que l'on avoit emploïé (*c*) ironiquement le terme de beau. Mr. Bayle aïant sû cela lui fit protester par un ami commun qu'il avoit pris ce terme dans sa signification naturelle, & il est sûr qu'il s'en est servi à l'égard d'un livre dont personne ne le soupçonnera jamais d'avoir prétendu parler ironiquement. Plusieurs personnes augurerent dès ce tems-là que Mr. Jaquelot écriroit contre Mr. Bayle avec l'animosité d'un grand ennemi, qu'il voileroit néanmoins un peu dans sa premiere attaque; parce qu'il sauroit que la réplique lui ouvriroit un assez beau champ. Quoi qu'il en soit, vous avez raison de dire qu'il prendroit pour une injure l'excuse que vous avez raportée; car il a été piqué jusques au vif (*d*) de ce que Mr. Bayle lui reproche de s'être comporté comme un Auteur qui n'auroit eu nulle connoissance de la doctrine des Réformez.

THEMISTE.

Raisons qui l'ont forcé à ne le plus dissimuler.

C'étoit néanmoins le tour le moins désobligeant que l'on pouvoit prendre; car si l'on eut suposé comme un fait certain que cette doctrine s'étoit présentée à l'esprit de Mr. Jaquelot, on l'eut représenté comme coupable d'avoir déchiré la mémoire de Luther & de Calvin; & de plusieurs autres Hérós des Eglises Protestantes. En effet il les auroit accusez d'avoir avancé des maximes pernicieuses & funestes à la Religion Chretienne. Or ils auroient sû qu'elles avoient cette qualité, ou ils ne l'auroient point sû. Au premier cas ils eussent été des impies, & au second ils eussent été des ignorans incapables de réformer la Religion, puis qu'ils ne pouvoient discerner ce qui la ruïnoit d'avec ce qui lui étoit utile. Soïons bien persuadez que Mr. Jaquelot feroit un très-mauvais compliment à Mr. Jurieu s'il lui écrivoit, *j'excuse en vous la doctrine que je condamne dans Mr. Bayle, car vous n'en avez pas connu le venin; vous l'avez débité bonnement & dans la simplicité d'un Israëlite sans fraude.* Pour le dire en passant, je croi que l'une des plus sensibles offenses qu'il ait prétendu recevoir de son adversaire, est la cruelle nécessité où on l'a mis de parler de Mr. Jurieu; car il a falu qu'il en parlât ou désobligeamment ou obligeamment. (*e*) Le premier parti eut été conforme à l'inclination du cœur, mais non pas à la politique, il a donc falu sacrifier à la politique cette inclination en prenant le dernier parti. Il n'étoit pas à propos d'aigrir ceux qui sont déja assez (*f*) mécontens de sa doctrine. Mais laissons tous ces petits incidens, & disons que la dissimulation où il s'est tenu dans son premier livre n'a pû continuer dans le second. Il y a dans le (*g*) 3. volume de la Réponse au Provincial tant de déclarations formelles, tant de passages du Jugement de Mr. Jurieu sur les méthodes, & des livres qu'il a publiez contre Mr. Saurin, tant d'autres citations d'Auteurs vénérables & orthodoxes, & outre cela Mr. Bayle a si clairement marqué dans sa derniere Réplique à Mr. le Clerc (*h*) que sa doctrine réduite à trois propositions étoit la même que celle des Réformez, & que pour soûtenir le choc des Manichéens il emploiroit (*i*) les mêmes armes que les Réformez, qu'il a falu nécessairement que le second livre de Mr. Jaquelot expliquât le sentiment de l'Auteur sur la conformité dont son adversaire se vantoit. Il s'est donc expliqué, mais au lieu de profiter de l'occasion de faire une action glorieuse devant Dieu & devant les honnêtes gens, (c'étoit d'avoüer de bonne foi qu'il voïoit enfin que les principes de Mr. Bayle étoient ceux du systême de Dordrecht) il a soûtenu

(*a*) „ On sait certainement qu'il a dit ou écrit cela à „ Mr. Drelincourt Professeur en Médecine à Leide.

(*b*) „ Voïez Dictionnaire de Mr. Bayle à la fin de la rem. „ C. de l'art. *Pergame*.

(*c*) „ C'étoit une ruse très-grossiere, car il n'y a rien „ de plus commun que de dire sérieusement, *voilà un* „ *beau livre; j'ai acheté un beau livre, on m'a prêté un beau* „ *livre, &c.*

(*d*) „ Voïez son examen de la Théologie de Mr. Bay- „ le pag. 440.

(*e*) „ Conférez les Entretiens sur Mr. le Clerc chap. „ XIV. ci dessus pag. 35.

(*f*) „ Mr. Jaquelot dans la Préface de son Examen de „ la Théologie de Mr. Bayle page 18. observe qu'on dit „ qu'il y a des Théologiens qui criaillent contre lui.

(*g*) „ Voïez le 3. vol. de cette Edit. *in folio*, depuis la „ page 760. jusqu'à la 863.

(*h*) „ Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. III. au com- „ mencement.

(*i*) „ Voïez la même Lettre §. V. au commence- „ ment.

II. Part.

tenu le contraire, & s'est apuïé sur trois faussetez insignes.

MAXIME.

Differentes qu'il a imaginées entre ce que disent les Réformés & ce que dit M. Bayle.

Voilà quels sont d'ordinaire les effets du faux point d'honneur humain, on aime mieux sortir de la presse par un coup de témérité, que par un acte sincere. Mr. Jaquelot en est un exemple lors qu'il (k) soûtient 1. que Mr. Bayle *nie la liberté de l'homme de quelque maniere qu'on la considere : 2. qu'il prétend que Dieu est auteur du péché : 3. qu'il croit que les maux & les miséres de cette vie, & sur tout les peines éternelles sont incompatibles avec un Etre infiniment bon*, au lieu que les sectateurs du systême de Dordrecht (l) nient que l'homme soit privé de l'essence de la liberté, qu'il ne soit qu'un sujet purement passif des actions de Dieu, que Dieu soit auteur du péché. Nous examinerons bientôt avec un peu de détail la premiere de ces différences d'où la seconde dépend, & nous ferons voir que ni l'une ni l'autre ne sont la doctrine de Mr. Bayle, & quant à la troisiéme il suffit de dire que Mr. Jaquelot a confondu grossierement deux propositions très-diférentes; la premiere est de dire que les maux de cette vie & sur tout ceux d'un Enfer éternel seroient incompatibles avec un Etre infiniment bon si l'on jugeoit de sa conduite par les notions communes de la bonté. La seconde est de dire qu'absolument ils ne sont point compatibles avec l'Etre infiniment bon. Mr. Bayle a soûtenu constamment le contraire de cette seconde proposition; il n'a soûtenu que la premiere en reconnoissant toûjours que nos idées naturelles de la bonté ne peuvent point servir de regle à la conduite divine. Nous verrons en tems & lieu que c'est aussi le dogme de Mr. Jaquelot.

CHAPITRE III.

Seconde faute de Mr. Jaquelot : il croit que la même doctrine est innocente ou condamnable selon la diversité des intentions de ceux qui l'enseignent.

THEMISTE.

Que la bonté ou le défaut d'une objection ne dépend ni des vertus ni des vices de celui qui l'avance.

Mais à quoi songe-t-il de nous parler éternellement des intentions de Mr. Bayle ? Une raison, une objection, une opinion ne sont point bonnes parce qu'elles sont proposées par des gens de bien très-orthodoxes, ou mauvaises parce qu'elles sont proposées par des scélérats ennemis de l'orthodoxie. Elles sont bonnes ou mauvaises par une qualité inhérente & intrinseque (a) qui ne depend ni des intentions, ni des vertus, ni des vices de ceux qui les avancent. D'ailleurs le public n'a que faire de savoir quels sont les desseins secrets de Mr. Bayle, (b) *id populus curat scilicet :* le public ne s'intéresse qu'aux actions & qu'aux paroles des gens, c'est par là qu'ils peuvent nuire ou faire du bien à la Société; les simples pensées d'un particulier ne font ni du bien ni du mal à personne : les Juges Civils & les Juges Ecclésiastiques les renvoient au Tribunal de Dieu, & se contentent de connoître de ce que l'on a fait. Si ce qu'un Auteur enseigne est vrai il faut l'aprouver quand même ses intentions ne seroient point bonnes, & s'il enseigne des faussetez il faut les réfuter quand même ses motifs seroient très bons Que m'importe de savoir si Mr. Jaquelot a publié la Conformité de la foi avec la raison par le seul zèle de la vérité, ou s'il a eu en vuë 1. de se venger de n'avoir pas été cité avec un éloge magnifique : 2. de mettre à profit une épitre dédicatoire : 3. de s'attirer la réputation d'un bon serviteur de Dieu, & par là quelque augmentation de gages, quelque bonne part aux legs pieux des femmes dévotes. Il ne seroit pas honnête que je m'amusasse à de tels soupçons, mon devoir est de profiter si je puis de la lecture d'un Ouvrage sans m'informer des intentions de l'Auteur. Ce n'est pas à moi qu'il en doit répondre. On introduiroit le brigandage dans la République des Lettres (c) s'il étoit permis de quereller les Auteurs sous prétexte d'un mauvais dessein.

MAXIME.

M. Jaquelot absout M. Jurieu & condamne M. Bayle, quoi qu'il enseigne la même Doctrine que ce Théologien.

Mr. Jaquelot a d'autres principes, il sait que Mr. Jurieu a enseigné qu'aucun systême ne peut résoudre les objections touchant la chûte d'Adam & ses suites, il n'ignore point ces paroles du même Auteur : » (d) A quel point d'aveuglement faut il être monté pour dire que devant ce tribunal de la raison nous gagnerons nôtre cause, sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la satisfaction, sur le peché du premier homme, sur la resurrection des corps ? Ceux qui disent cela ne le peuvent croire : On ne nous persuadera jamais qu'ils parlent de bonne foy. Car toutes les fausses lumieres de la raison se revoltent contre ces mysteres. Et ces fausses lumieres sont telles qu'il est impossible de les distinguer des vrayes, que par les lumieres de la foy.» Il n'ignore point cent autres passages de la même force qui se lisent dans les Ouvrages de Mr. Jurieu, & par conséquent il sait que Mr. Bayle n'a point parlé plus avantageusement des objections Manichéennes, ou Sociniennes, que ce Ministre, & on peut lui faire sur cela un défi (e) très-incommode, & cependant il déclare (f) qu'il n'a rien à dire contre les dogmes de Mr. Jurieu, parce qu'il le croit *de bonne foi dans son sistême sans donner aucune atteinte directe aux fondemens de la Religion ;* mais qu'il veut réfuter Mr. Bayle seul, parce qu'il le croit mal persuadé du systême de Dordrecht, & mal intentionné pour les principes de la Religion.

THEMISTE.

Injustice de cette conduite.

Voilà un rare secret : les Hibernois si fertiles en distinctions n'ont jamais sû séparer de telles choses. Ils croient avec le reste des hommes que si Titius & Mévius enseignent la même doctrine, l'on ne sauroit réfuter celle de Titius sans réfuter celle de Mevius. Mr. Jaquelot ne doit pas craindre pour sa nouvelle invention ni les envieux ni les plagiaires. Personne n'en sera jaloux & ne tâchera de s'en emparer. Mais on lui demandera sans doute s'il comprend sa distinction, & par quel effort de génie il a pû s'élever jusques à comprendre qu'on peut désunir des choses si étroitement conjointes.

MAXIME.

Il ne faut pas oublier la promptitude de ses progrès quant à la divination des desseins de son ad-

(k) „ Jaquelot Examen de la Théol. pag. 417.
(l) „ *Id. ib.* pag. 433.
(a) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CLII. pag. 816.
(b) *Terent. in Andria act.* 1. *sc.* 2.
(c) Voïez Lettre pour Mr. Bayle §. I. au commence- „ ment.
(d) „ Jurieu, Religion du Latitudinaire pag. 383.
(e) „ Car où en seroit-il si quelcun le défioit de prouver par un parallele à deux colonnes, dont l'une contiendroit les passages de Mr. Jurieu, & l'autre les passages de Mr. Bayle sur les mêmes questions, que le premier est Orthodoxe & que l'autre ne l'est pas?
(f) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 66. 67.

Pourquoi M. Jaquelot accuse M. Bayle de mauvaises intentions.

adversaire. Il déclara dans son premier livre (*g*) qu'il n'avoit *aucun dessein d'attaquer la personne* NI LE COEUR *de Mr. Bayle ..... Je le repete encore une fois*, ajoûta-t-il, (*h*) *je n'ai aucun dessein de penetrer dans* SON INTENTION: *j'en laisse le jugement à Dieu & à sa propre conscience. Il declare que ce sont des difficultez qu'il propose uniquement, afin qu'on y reponde .....* (*i*) *Je ne veux point penetrer* LES VUES SECRETES *de cet Auteur ..... gardons nous de jugemens temeraires.* Mais dans son second livre il ne cesse d'afirmer que Mr. Bayle a de très-mauvaises intentions. D'où lui sont venuës ces nouvelles lumieres en si peu de tems? Est-ce de la lecture de la réponse qu'on lui a faite? Ce seroit une absurdité visible que de le prétendre. Parlons nettement, ce changement de conduite ne vient que d'une passion irritée du mauvais succès de l'attaque.

THEMISTE.

Désaveu qu'il fait de ses jugemens téméraires.

Savez-vous bien que sa conscience n'a pas été toûjours endormie; car ayant prévu dans ses intervalles lucides que la chaleur de la dispute & le besoin des prétextes le contraindroient à répéter mille & mille fois ses jugemens téméraires, il en a donné dans les formes un désaveu & une espece de retractation. *Je souhaite seulement*, dit-il (*k*) dans sa Réplique, *qu'on se souvienne que je ne prétens parler ni de la personne de* Mr. Bayle, NI DE SON COEUR.... *Le titre de ce Chapitre*, dit-il (*l*) quelques pages après, *montre assez que je ne veux parler* NI DE L'INTENTION NI DU COEUR *de Mr.* Bayle. Ce peu de paroles sont une très-bonne machine pour ruiner l'ouvrage de Mr. Jaquelot, & m'empêcheront de lancer sur lui les foudres dont Mr. Arnauld (*m*) écrasa un certain Ministre qui avoit eu la témérité de débiter que Mrs. de Port-Roïal ne croïoient pas la doctrine de la transubstantiation sur laquelle ils publioient tant de volumes. Les accusateurs des intentions auroient besoin de profiter des arrêts terribles que Mr. Arnauld prononce contre eux.

CHAPITRE IV.

Troisiéme faute de Mr. Jaquelot: il soûtient que Mr. Bayle ôte à l'homme toute sorte de liberté.

MAXIME.

M. J. accuse à tort M. B. de vouloir ruiner toute sorte de liberté.

NOus avons vû (*a*) que la premiere diférence que Mr. Jaquelot a forgée entre le dogme des Prédestinateurs & celui de Mr. Bayle est de dire qu'ils laissent à l'homme quelque liberté, mais que Mr. Bayle ne lui en laisse aucune sorte. Mr. Jaquelot parle si affirmativement & si souvent de cet article qu'on ne sauroit s'empêcher de croire que c'est ce qu'il veut principalement persuader à ses lecteurs. Il n'attend pas qu'ils soient arrivez au corps du livre; il les assûre trois ou quatre fois dans sa préface que Mr. Bayle s'efforce de ruiner la liberté. Il est dificile de comprendre par quel travers d'esprit Mr. Jaquelot est tombé dans cette illusion, suposé que ce ne soit qu'une illusion.

(*g*) „ Jaquelot Conformité de la Foi, Préface fol. ***2. „ *verso*.
(*h*) „ *Ibid. fol.* *** 3.
(*i*) *Ibid. pag.* 222.
(*k*) „ *Id.* Examen de la Theol. pag. 66.
(*l*) „ *Id. ib.* pag. 78.
(*m*) „ Voïez l'Apologie pour les Catholiques 2. part. „ ch. 5. 6. Mr. Claude se trouva bien embarrassé de la „ maniere dont ils le poussérent, à cause qu'il insinuoit que „ leurs écrits & leurs pensées ne s'accordoient pas. Voïez „ la même Apologie ch. 6. & la Perpetuité defenduë liv. „ 11. ch. 9.

THEMISTE.

M. B. ne s'est point attaché à combattre le franc-arbitre: il a même offert de disputer avec M. Jaquelot comme avec un Pelagien.

Je ne comprens rien dans tout cela; car je me souviens de ce que l'on répondit à ces paroles. (*b*) *Mr. Bayle* a bien senti *que les péchez & les miseres sur quoi il fonde la difficulté sont des suites du libre arbitre.* C'EST POURQUOI IL FAIT TOUS SES EFFORTS POUR LE DETRUIRE. On répondit que Mr. Jaquelot n'avoit trouvé dans le Dictionaire de M. Bayle que quatre objections concernant le franc arbitre; que la premiere n'est rien moins qu'une objection: que la seconde peut passer pour une difficulté considérable, mais non pas pour un combat dans les formes; que la troisiéme est embarrassante, mais qu'elle n'a été proposée qu'en passant & qu'en peu de mots, au lieu que les objections dirigées contre ceux qui se retranchent dans l'hypothese du franc arbitre sont très-étenduës, que la quatriéme est dans un endroit du Dictionnaire où l'on n'avoit point en vûë de contester l'existence de la liberté humaine. Comment peut-on dire qu'un Auteur qui a semé par-ci par-là ces quatre remarques selon que l'occasion s'en présentoit, *a fait tous ses efforts pour détruire le franc arbitre*? Comment le peut-on dire après avoir vû que cet Auteur avoit insisté principalement & très-amplement à faire voir que la liberté d'indiférence ne servoit de rien à lever les dificultez? C'est sans doute un prodige dans le premier ouvrage de Mr. Jaquelot que d'avoir parlé de la sorte touchant les prétendus efforts de ruiner le franc arbitre; mais le prodige est beaucoup plus grand dans la Réplique de Mr. Jaquelot composée depuis qu'il a vû que Mr. Bayle (*c*) consentoit à disputer avec lui comme avec un Pélagien, & qu'en effet il a toûjours soûtenu le combat en suposant la liberté d'indiférence, & comme un Auteur qui prétendoit que cette espéce de liberté n'afoiblissoit point les objections Manichéennes. Encore un coup, il n'y a rien de plus incompréhensible que la prétension de Mr. Jaquelot qui n'ignorant aucun de ces faits afirme continuellement que Mr. Bayle rejette & anéantit toute sorte de liberté.

MAXIME.

A qui persuadera-t-on que Mr. Bayle ait travaillé à une chose aussi inutile que celle-là? S'il lui eut été impossible de parvenir à son but pendant qu'il eut reconnu le franc arbitre, l'on pourroit croire qu'il auroit fait tous ses efforts pour le ruiner, mais puis qu'en se conformant à la prétention de Mr. Jurieu & de tous les Théologiens Réformez il a soûtenu que l'hypothese de la liberté d'indiférence laisse dans toute leur force les dificultez de l'origine & des suites du péché, il est visible qu'il lui a été indiférent que cette hypothese fût vraie ou fausse; & qu'ainsi n'aïant aucun intérêt à la combatre, il ne s'est point proposé de la détruire. Mais je veux qu'avec presque tous les Théologiens Réformez il l'ait combatuë de toutes ses forces, s'ensuivra-t-il qu'il ait prétendu détruire toute sorte de liberté?

THEMISTE.

Point du tout: cette conséquence seroit chimérique: les Contre-Remontrans rejettent la liberté d'indiférence & ne laissent pas de soûtenir que l'homme agit librement; car ils enseignent que

(*a*) „ Ci-dessus à la fin du chap. II.
(*b*) „ Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial. chap. „ CXLII. au commencement.
(*c*) „ Voïez *ibid.* le même chap. à la fin.

II. Part.

que la liberté consiste en ce que l'homme agit volontairement & avec déliberation. Ils prétendent que la nécessité & la liberté ne sont point incompatibles, & que la grace efficace par elle-même qui fait vouloir le bien nécessairement, n'empêche pas qu'on ne le veuille librement. On a disputé autrefois (*d*) si la volonté humaine coopéroit avec la grace dans le premier acte de la conversion. Ceux qui le nioient ne prétendoient pas que l'homme par raport à ce premier acte fût dépouillé de toute sorte de liberté; car il se sentoit tourné vers Dieu sans contrainte, il vouloit aimer Dieu, & il l'aimoit en connoissant ce qu'il faisoit. Il est facile de comprendre que la liberté selon cette définition est inaliénable de l'ame humaine. A qui est-ce que Mr. Jaquelot a espéré de persuader que Mr. Bayle est assez fou pour entreprendre d'ôter à l'homme cette espece de liberté; c'est-à-dire de prouver que nous ne voulons aucune chose avec déliberation, & sans sentir une contrainte qui nous entraîne malgré nous à vouloir ceci ou cela? On défie Mr. Jaquelot de faire voir que son adversaire ait ôté à l'homme la liberté telle que les Ecoles Réformées la définissent ordinairement. Le *fatum* astrologique ne nous la raviroit point: Mr. Bayle (*e*) l'a montré fort clairement, Mr. Jaquelot ne le sauroit ignorer: je ne sai plus où j'en suis il faut que je passe de prodige en prodige.

MAXIME.

Croïons néanmoins par charité que Mr. Jaquelot se fonde sur quelque chose qui peut éblouïr un Controversiste échaufé déja dans la dispute, & cherchons ce que ce peut être.

CHAPITRE V.

S'il y a quelque chose qui ait pû ici faire illusion à Mr. Jaquelot. Deux caracteres du Dictionaire de Mr. Bayle.

M. Bayle dans son Dictionnaire fait voir la foiblesse de la raison humaine & la nécessité de la soûmettre à l'obéissance de la foi.

CEux qui ont bien étudié le Dictionaire de Mr. Bayle, y ont remarqué facilement ces deux caracteres, l'un qu'il établit constamment toutes les fois que le sujet le comporte que notre raison est plus capable de réfuter & de détruire que de prouver & de bâtir; qu'il n'y a presque point de matiere philosophique ou théologique sur quoi elle ne forme de très grandes dificultez, de maniere que si on vouloit la suivre avec un esprit de dispute aussi loin qu'elle peut aller, l'on se trouveroit souvent réduit à de fâcheux embaras; qu'il y a des doctrines très-certainement véritables qu'elle combat par des objections insolubles; qu'il faut alors se moquer de ces objections en reconnoissant les bornes étroites de l'esprit humain, & l'obliger elle-même à mettre bas les armes, & à se captiver sous l'obéissance de la foi; ce qu'elle peut & qu'elle doit faire en vertu de quelques-unes de ses maximes les plus incontestables; & qu'ainsi en renonçant à quelques-unes de ses autres maximes, elle ne laisse pas d'agir selon ce qu'elle est, je veux dire en Raison. Voilà pour ce qui regarde le premier caractere du Dictionaire de M. Bayle. Le second est que l'Auteur prend la liberté de donner bien des exemples des dificultez que la Raison trouve dans les matieres les plus sublimes. Il le fait le plus souvent comme un simple Raporteur ou comme un Historien sincere des disputes que l'esprit philosophique a excitées ou peut exciter, de sorte qu'à moins qu'il ne déclare positivement & expressément quel est son avis, l'on ne doit pas lui imputer une telle ou une telle opinion sous prétexte qu'il l'a représentée par ses beaux côtez. Si l'on se fondoit sur un tel prétexte, l'on imiteroit ceux qui étant sortis de l'audience un peu avant que l'Avocat Général eut fini son plaidoïé, afirmeroient qu'il a conclu en faveur d'une telle partie, parce qu'ils auroient remarqué qu'il en auroit fait valoir les raisons avec tout l'art imaginable. Le contraire n'arrive pas rarement: on voit quelquefois qu'un Avocat Général se déclare contre la partie dont les raisons ont eu le brillant, le plus beau détail, la déduction la plus nette dans son plaidoïé. C'est qu'il y a des causes dont une raison solide, mais un peu sombre, doit l'emporter sur l'éclat de plusieurs moïens peu solides. Ce n'est donc point par la maniere dont un Avocat Général étale les raisons des deux parties, mais par les conclusions qu'il prend que l'on connoît ce qu'il pense. Il faut en user ainsi envers Mr. Bayle: il pousse vivement une objection; il la fait même briller, si l'on veut, mais ce n'est pas un signe qu'il condamne le dogme qu'elle combat. On ne peut dire qu'il le condamne que lors qu'il déclare qu'il le condamne, & l'on doit toûjours se souvenir du principe qu'il a posé, qu'il y a des doctrines certainement véritables qui sont environnées de dificultez inexplicables, & exposées à des objections insolubles. Quelque sombre, quelque disgraciée que puisse être en aparence la condition d'un sentiment incompréhensible, & combatu par des argumens que l'on ne peut repousser, il a assez fait entendre que ce n'est point une preuve que ce sentiment soit faux. On lui doit donc la justice de ne lui point attribuer une opinion qu'il n'adopte pas formellement quoi qu'il en montre le fort.

S'il raporte beaucoup d'exemples des dificultez que fait la raison, c'est pour la plûpart en simple Historien.

THEMISTE.

Permettez moi d'apliquer à notre sujet ce que vous venez de dire.

Argumens de M. B. pour la liberté humaine.

Il y a peu de matieres aussi embrouillées que celle du franc arbitre de l'homme: afirmez en l'existence ou niez là, vous tombez également dans un labyrinthe (*a*) d'où vous ne savez comment sortir. La seule preuve convaincante qu'on puisse donner de la liberté humaine est que les hommes sont méchans & malheureux. C'est un phénomene que l'on ne sauroit expliquer plus commodément que par la suposition qu'ils sont malheureux parce qu'ils pèchent. Mais afin que cette suposition ait toute sa force elle doit être confirmée par l'Ecriture, où nous aprenons que Dieu punit le péché; d'où il s'ensuit nécessairement que l'homme péche avec assez de liberté pour être justement punissable. Mr. Bayle a reconnu cette conséquence, puis qu'afin d'enseigner à ses lecteurs comment ils se doivent prémunir contre les objections importunes des Manichéens, il les a toûjours ramenez à cette maxime incontestable que tout ce que Dieu fait est bien fait, & qu'ainsi dès que nous savons par l'Ecriture que Dieu a fait une telle chose, il faut être très-assuré qu'elle ne renferme aucun défaut. Or ce seroit un défaut que de punir une créature pour une action faite sans aucune sorte de liberté; il faut donc que les pécheurs que Dieu punit aient assez de liberté pour être justement punissables, quoi qu'au reste nous ne puissions

(*d*) „ Voïez dans le Dictionnaire de Mr. Bayle l'article „ *Synergistes*.

(*e*) „ Dans la 2. part de la Réponse au Provincial chap. „ CLXX. pag. 860.

(*a*) „ Voïez dans le Diction. Hist. & Crit. les endroits „ marquez dans la table des matieres sous le mot *arbitre*.

sions concevoir l'accord de la liberté de l'homme avec les décrets de Dieu ni avec la condition d'un être créé. Si un Lecteur qui n'a fait que voltiger sur le Dictionaire de Mr. Bayle ignore que l'on y trouve ce que je viens de marquer, je ne le condamne point. Mais si Mr. Jaquelot étoit dans une semblable ignorance, lui qui a fureté tous les coins & tous les recoins de ce Dictionaire afin d'y trouver des sujets d'accusation, & qui a dû examiner attentivement les articles du Manichéïsme puis qu'il les a combatus, je ne l'excuserois pas.

Il a raporté aussi les objections qu'on lui peut oposer.

Après avoir établi ce fondement très-solide (*b*) qui nous fait croire, mais non pas comprendre que l'homme péche avec une liberté qui le soûmet justement à la punition, il est fort permis d'examiner les autres preuves que l'on aporte du franc arbitre, & les objections qui le combatent, & d'en dire son sentiment. C'est ce qu'a fait Mr. Bayle. Il eut choqué toutes les regles de l'histoire & du vraisemblable si en donnant le détail des attaques des Manichéens contre tous les systêmes du Christianisme, il eut suprimé les dificultez qui peuvent être oposées à la premiere réponse des Chretiens. On leur demande d'abord, *S'il n'y a qu'un seul Principe de toutes choses infiniment bon, d'où vient le mal?* ils répondent, *du mauvais usage que l'homme a fait de sa liberté: Dieu n'a point produit le mal, il l'a seulement permis.* Il est naturel de repliquer que la simple permission ne donneroit point à Dieu une prescience certaine de l'abus de la liberté, qu'il faut donc qu'il y ait eu une liaison nécessaire entre cet abus & la cause de cet abus, & par conséquent que l'homme n'ait pas eu un pouvoir égal de se bien servir, ou de se mal servir de son franc arbitre, ce qui ruine l'hypothese de la liberté d'indiférence. Il est encore naturel détablir un argument sur la doctrine des Chretiens que la conservation des créatures est une création continuée, d'où il s'ensuit qu'elles ne sont point la cause efficiente de leurs volitions. Voilà les deux dificultez que Mr. Bayle a suposé (*c*) que les sectateurs des deux Principes oposeroient à la premiere réponse des Orthodoxes. Mr. Jaquelot a réfuté ces deux objections le mieux qu'il lui a été possible, quoi qu'il eut autrefois proposé (*d*) à Mr. Jurieu la seconde comme un argument dont il souhaitoit qu'on lui donât la solution, marque évidente qu'il le trouvoit insoluble. Mr. Bayle a défendu vigoureusement toute la force de ces deux objections, & a confirmé la seconde par la nouvelle philosophie qui nous aprend que les modes d'une substance ne sont point distincts de cette substance. Il a rejetté aussi les raisons que Mr. Jaquelot avoit alléguées pour prouver le franc arbitre, & il lui a proposé des dificultez si embarassantes que l'on n'a pû s'en tirer dans sa nouvelle Replique. C'est ce que je vous prouverois à vûë d'œil si nous voulions nous amuser à l'examen de cette partie du dernier Ouvrage de Mr. Jaquelot. Or voilà le fondement de sa conduite. Il a vû que les objections de Mr. Bayle prouvoient que l'homme n'est point la cause efficiente de ses modalitez, & il a crû devoir inférer de cela que cet adversaire ôtoit à l'homme toute sorte de liberté, & faisoit Dieu la cause unique du mal moral.

MAXIME.

Etat naturel de la dispute de M. Jaq. avec M. Bayle sur le franc arbitre.

Si M. Jaquelot étoit un petit esprit je serois moins étonné de la confusion qu'il a répanduë sur cette matiere, mais sachant qu'il a beaucoup de pénétration je ne puis comprendre pourquoi il n'a pas réduit la chose à son état naturel. Il l'y eut réduite s'il avoit dit: » M. Bayle se fondant sur » l'Ecriture (*e*) & sur un axiome philosophique » reconnoit de la liberté dans l'homme, & ne fait » point Dieu auteur du péché, mais il rejette » hautement toutes les preuves que j'allégue du » franc arbitre, & il soûtient que les objections » qu'il propose contre la liberté humaine sont in» solubles. «

THÉMISTE.

Raisons qui l'ont porté à brouiller cette matiere.

Vous en parlez bien à votre aise, & vous ne considérez pas que s'il eut parlé de la sorte il n'eut point trouvé des diférences entre les Peres du Synode de Dordrecht & M. Bayle, & néanmoins il avoit un besoin extrême d'en trouver à quelque prix que ce fut. Son genie l'a mal servi, il lui a forgé trois diférences chimériques, & il a pris pour prétexte des deux premieres ce qu'un esprit net & droit n'eut jamais tourné de ce côté-là: Les Théologiens Contre-Remontrans les plus zélez pour l'orthodoxie ne feroient rien qui ne leur convint s'ils prouvoient à M. Jaquelot qu'il a eu tort de prétendre que leur doctrine sur la liberté humaine nourrit la discorde entre la Raison & la Religion, mais que le franc arbitre Arminien pacifie tous les troubles; s'ils lui prouvoient, dis-je, que la liberté qu'ils admettent est la seule qu'on doive admettre, & que la liberté d'indiférence ne sauroit être conciliée avec la Raison, bien loin qu'elle puisse mettre d'accord la Raison & la Religion. Pour lui prouver cela il seroit fort légitime qu'ils ruïnassent tous les argumens qu'il aporte de son opinion sur la liberté, & qu'ils lui fissent les objections les plus accablantes que leur savoir & leur génie leur pourroient fournir, qu'ils le foudroïassent sans miséricorde en faisant valoir l'argument fondé sur ce que la conservation des créatures est une création continuée, qu'ils renversassent toutes ses défenses, qu'ils ne lui laissassent aucun moïen d'échaper, qu'ils le contraignissent à nier (*f*) la proposition qu'il avoit reconnuë véritable & qu'on voit évidemment démontrée dans tous les Cours de philosophie scholastique, savoir *que la conservation des créatures est une création continuée*, qu'ils l'exposassent à la honte de changer de sentiment là-dessus sans en pouvoir donner qu'une raison pitoïable; qu'ils le forçassent à admettre dans les créatures la faculté de créer & d'annihiler une infinité d'êtres dont elles n'ont aucune idée, qu'ils le réduisissent à un silence total par raport à la dificulté; *la véritable cause efficiente d'un effet doit le connoître & savoir aussi de quelle maniere il le faut produire, or notre ame ne sait pas comment se forment les volitions*, enfin qu'ils le pressassent de telle sorte qu'il fut obligé de recourir à des (*g*) mensonges, & à des exemples (*h*) qui lui sont contraires. Quelle absurdité ne seroit-ce pas si sous ce prétexte on les ac-

(*b*) „ Il faut noter que Mr. Jaquelot dans son Avis sur „ le Tableau du Socinianisme s'est apuié sur un semblable „ fondement au sujet de la prévision des évenemens con„ tingens. Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial „ chap. CXXXIII. pag. 770.

(*c*) „ Voïez *ibid.* chap. CXL. à la fin, & chap. CXLII. „ au commencement.

(*d*) „ Voïez *ibid.* chap. CXLI. pag. 787.

(*e*) „ Voïez ci-dessus à la fin de la page précédente.

(*f*) „ C'est ce qu'a fait Mr. Jaquelot pag. 277. de l'Exa„ men.

(*g*) „ Il dit pag. 257. que Mr. Bayle *prétend que l'ame* „ *ne peut se servir* de son corps, *qu'elle n'en connoisse toute* „ *la composition & tous les ressorts.* On le défie de prouver „ que Mr. Bayle ait jamais dit une telle chose.

(*h*) „ Celui de ces gens grossiers qui font danser & „ tourner cent petites figures sans savoir autre chose sinon „ qu'il faut tourner la manivelle. (pag. 258.) Mais notre

I. Partie.

accusoit de faire l'homme un sujet purement passif, & d'attribuer à Dieu la production du mal moral? C'est néanmoins l'absurdité où Mr. Jaquelot tombe, & cela d'une maniere qu'il faut avoir une charité insigne pour ne point s'en prendre à sa mauvaise conscience; car il a sû la déclaration formelle de Mr. Bayle (*i*) *je ne prétens pas decider absolument que l'ame ne peut être la cause efficiente de ses volitions, je ne considere cela que relativement aux principes de l'objection*

MAXIME.

Finissons donc cet article en remarquant que si Mr. Bayle se fut fait une afaire capitale de pousser à bout Mr. Jaquelot sur la question du franc arbitre, personne n'eut pû le trouver mauvais. On laisse en repos, on traite au moins doucement ceux qui avouent l'incompréhensibilité de ce qu'ils croient & l'insolubilité des objections, (*k*) mais ceux qui se vantent comme Mr. Jaquelot (*l*) de *détruire toutes les dificultez* par le moïen du franc arbitre, & qui se portent pour médiateurs d'une éternelle alliance entre la Théologie & la Philosophie, doivent se tenir bien fermes sur leurs arçons, & n'attendre aucun quartier. Malheur à eux s'ils se défendent foiblement, ils font plus de tort que de bien à la bonne cause. Mr. Amyraut (*m*) ne me le nieroit pas.

CHAPITRE VI.

Quatriéme faute de Mr. Jaquelot: il attaque Mr. Bayle sur la concorde de la Foi & de la Raison, & il dit au fond la même chose que Mr. Bayle.

THEMISTE.

L'idée qu'on s'étoit faite par le 1. livre de M. Jaquelot d'une parfaite concorde entre la Foi & la Raison détruite par sa réplique.

MAis pour dire la vérité Mr. Jaquelot est digne de quelques égards depuis qu'on a sû à quoi il borne ses prétensions. C'est ce qu'il explique dans son second Ouvrage, & par là il fait tomber de bien haut l'idée que l'on s'étoit faite de son projet en lisant le titre de son premier livre, *Conformité de la Foy avec la Raison, ou défense de la Religion contre les principales dificultez répandues dans le Dictionaire . . . de Mr. Bayle* Ce titre faisoit espérer une réconciliation heureusement terminée selon le plan qui se trouve dans la Réponse au Provincial, & qui revient à ceci: (*a*) *il faut montrer non seulement qu'on a des maximes philosophiques qui sont favorables à notre foi, mais aussi que les maximes particulieres qui nous sont objectées comme non conformes à notre catéchisme, y sont effectivement conformes d'une maniere que l'on conçoit distinctement. . . . .* (*b*) *Cet acord demande non seulement que votre these soit conforme à plusieurs maximes philosophiques, mais aussi qu'elle ne soit pas victorieusement combatue par quelques autres maximes de la raison. Or elle en sera combatue victorieusement si vous ne pouvez vous défendre que par des distinctions inintelligibles, ou qu'en vous excusant sur la profondeur impénétrable du sujet.* Il étoit facile à Mr. Jaquelot de s'apercevoir avant que de lire ce plan que c'est là l'idée de la bonne paix que l'on demande lors qu'on souhaite la conformité de la Foi avec la Raison. Mais il s'en faut bien qu'il ait travaillé sur cette idée, il nous aprend dans son dernier livre (*c*) que *quand il parle de la conformité de la Foi avec la Raison, il veut dire qu'il ne faut point renoncer à la Raison pour admettre la Religion. Car quoi qu'il y ait*, ajoûte-t-il, *des Mysteres dans la Religion que la Raison ne sçauroit bien comprendre, il ne s'ensuit pas, que ces Mysteres soient contraires à la Raison: de même qu'il ne s'ensuit pas que la divisibilité des corps à l'infini ni le mouvement soient contraires à la Raison, encore qu'elle ne puisse répondre aux difficultez qui combattent ces propositions.*

MAXIME.

M. Bayle est d'accord avec lui qu'il ne faut pas renoncer à la Raison pour admettre la Religion.

S'il ne prétend autre chose, la querelle qu'il a faite à Mr. Bayle est une querelle d'Allemand, puis que Mr. Bayle n'a jamais dit qu'il faut renoncer à la Raison pour admettre la Religion, & qu'au contraire il a dit mille & mille fois que l'on ne sauroit agir plus conformément à la raison qu'en préférant l'autorité de l'Ecriture aux maximes philosophiques qui s'oposent à nos mysteres. Mr. Jaquelot n'a qu'à relire les pages 770. 832. & 836. de la 2. part. de la Réponse aux questions d'un Provincial.

THEMISTE.

Si Mr. Bayle avoit sû que son adversaire ne prétend que ce que l'on vient de voir, il ne lui auroit pas avoué (*d*) que la Religion est obligée de reculer devant la Raison *lors qu'il s'agit de quelques mysteres & en particulier de celui de la Prédestination.* Il lui auroit soûtenu que la Religion ne se trouve jamais obligée de reculer devant la Raison; car si elle se retire quelquefois derriere les retranchemens de la foi, c'est sous les ordres, sous la conduite, & sous les auspices de la Raison? c'est la Raison elle-même qui le lui commande, & qui fait la fonction de guide. Rien donc ne seroit plus faux que de suposer qu'en ces rencontres l'on renonce à la Raison, & ainsi il ne reste plus aucun sujet de scandale pour Mr. Jaquelot dans le livre de Mr. Bayle; car puis qu'il prétend que reculer devant la Raison, c'est renoncer à la Raison, on lui peut déclarer de la part de M. Bayle que la Religion ne recule jamais devant la Raison.

MAXIME.

Leur dispute là dessus n'est qu'une dispute de mots.

C'est une chose pitoïable que de voir de grandes disputes qui ne sont fondées que sur un mal entendu. Otez les équivoques, obligez les gens à s'expliquer avec précision, vous trouverez que les Rationaux Réformez & les Anti-Rationaux disent au fond la même chose, & que Mr. Jaquelot & Mr. Bayle sont parfaitement d'accord. Ce dernier avoit reproché à l'autre (*e*) l'illusion d'argumenter *contre les non-Rationaux comme s'ils disoient que la Raison en général, ou l'universalité de la Raison s'opose à la foi des mysteres Evangéliques*, au lieu qu'*ils n'entendent par la Raison que quel-*

„ ame ne fait pas même cela à l'égard du mouvement de „ nos organes; elle ne fait ni s'il y a une manivelle ni „ où elle est, ni comment il faut la tourner.

(*i*) Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. CXL. „ à la derniere Note.

(*k*) „ Voïez *ibid.* chap. CXXXVII. pag. 779.

(*l*) „ Jaquelot, conformité de la Foi. pag. 250.

(*m*) „ Qui fait profession de vouloir rendre une chose „ absolument recevable à la raison, & maintenir qu'elle „ nous a été donnée à croire comme telle, s'il n'y réussit „ ruine entierement le crédit que l'authorité de la Révélation luy donneroit autrement envers les esprits des „ hommes. *Amyraut, De l'élevation de la foi pag. 61.*

(*a*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CXXXIII. „ à la fin de la pag. 770. & au commencement de la „ 771.

(*b*) *ibid.*

(*c*) „ Jaquelot Examen de la Théologie de Mr. Bayle, „ pag. 287.

(*d*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CXXXIV. „ pag. 771.

(*e*) „ *ibid.* chap. CXXXIII. pag. 770.

quelques-uns des axiomes par lesquels nous avons accoûtumé de juger des choses naturelles, & d'en discerner la vérité & la fausseté; & *qu'ils ne nient point qu'il n'y ait d'autres axiomes très-certains & très-évidens qui nous autorisent à consentir aux mysteres.* Mr. Jaquelot n'a profité ni de ce reproche ni de cet éclaircissement : il ne distingue point dans son dernier livre entre reculer devant la Raison & renoncer à la Raison, & cependant ce sont deux choses très-diférentes. Reculer devant la Raison (*f*), c'est ne vouloir point admettre pour juge dans une matiere de Religion, une telle ou une telle maxime philosophique. C'est reconnoître qu'une dispute où cette maxime serviroit de regle seroit un combat désavantageux, parce que l'on ne pourroit oposer à des objections evidentes aucune réponse évidente. C'est éviter sagement un tel combat, ou sonner la retraite de bonne heure afin de gagner un meilleur poste sous la conduite de la Raison qui nous commande ellemême par quelques-uns de ses axiomes les plus évidens d'en user ainsi. Cela se pratique tous les jours dans des Controverses purement philosophiques, on abandonne quelques-uns des axiomes de la Raison, & l'on se met sous la protection des autres; nous en parlons (*g*) ailleurs : mais renoncer à la Raison c'est abandonner universellement toutes ses maximes. Or c'est ce que ne font point ceux qui reculent devant la Raison au sens que je viens de rapporter. Si l'on s'expliquoit exactement, l'on ne prendroit pas pour la Raison toute entiere une partie de ses axiomes, on éviteroit ainsi beaucoup de disputes, & tel qui se croit fort oposé à un autre verroit qu'au fond leurs pensées sont les mêmes.

En quel sens on doit prendre ces mots: reculer devant la Raison.

Et ceux-ci: renoncer à la Raison.

THEMISTE.

Vrai point de cette dispute déguisé par M. Jaquelot.

Mr. Jaquelot est dans le cas : il n'y a guere de Théologiens qui reculent plus souvent que lui devant la Raison, & cela dans le sujet même (*h*) qui fait sa principale dispute avec Mr. Bayle; nous le prouverons en son lieu : on lui a donné déjà là-dessus (*i*) quelques atteintes, & cependant il s'imagine qu'il rétablit entre la Raison & la Foi la concorde que Mr. Bayle avoit rompuë en reculant devant la Raison. Au reste la lecture que nous avons faite (*k*) du plan qui lui avoit été tracé nous convainc d'une injustice grossiere dont il s'est rendu coupable. Il supose qu'on a exigé de lui qu'il fît voir (*l*) que tous les articles de la foi sont aussi clairs que cette proposition, *le tout est plus grand que sa partie*, & que (*m*) toutes les questions de Religion peuvent être conçuës par la Raison humaine avec la derniere évidence. Comment saura-t-on le vrai point de cette dispute pendant qu'il le déguise avec autant de hardiesse que s'il prenoit tous ses lecteurs pour des gens *ignares & non lettrez.*

(*f*) „ Notez que même cette phrase *reculer devant la Raison* n'est point exacte, il vaudroit mieux dire *reculer devant quelques maximes de la Raison.*

(*g*) „ Dans les Entretiens contre M. le Clerc chap. VI. „ vers le commencement.

(*h*) „ La question de l'origine & des suites du mal moral.

(*i*) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. Part. chap. „ CXXIX. au commencement, chap. CXLI. pag. 790. & „ CLII. pag. 816.

(*k*) „ Ci-dessus au commenc. de ce chap. p. précedente.

CHAPITRE VII.

Examen de trois diférences que Mr. Jaquelot allégue entre sa doctrine & celle de Mr. Bayle.

MAXIME.

Trois diférences qu'il met entre sa doctrine & celle de M. Bayle.

Ne vous y trompez pas; il veut à toute force que ses diférens avec Mr. Bayle soient très-réels, & il prétend le prouver. (*a*) 1. parce qu'il nie que quelques mysteres de la Religion impliquent contradiction, & que Mr. Bayle l'afirme. 2. Parce qu'il rejette la doctrine qui fait Dieu auteur du péché, & que Mr. Bayle ne la rejette pas. 3. Parce qu'il nie *que la plûpart des articles de Foi soient dans une telle opposition avec la Raison qu'ils en sont combatus par les maximes philosophiques les plus évidentes*; & que Mr. Bayle l'afirme. Que pensez vous de ces trois preuves ?

THEMISTE.

M. Jaquelot avance sans preuve que Mr. Bayle afirme que quelques Mysteres de la Religion impliquent contradiction.

Je dis sur la premiere que Mr. Jaquelot auroit dû citer la page où il prétend que Mr. Bayle reconnoît que quelques-uns de nos mysteres impliquent contradiction; car dans des matieres comme celles-là il faut se faire une loi inviolable de ne (*b*) faire point le paraphraste, ou l'interprête des paroles de l'Auteur que l'on accuse; il faut raporter précisément les propres termes dont il s'est servi. Si Mr. Jaquelot a eu en vûë le passage qu'il avoit cité à la page 119. & qu'il ait crû que c'étoit avoir prouvé ce qu'il avoit à prouver, il n'a rien compris dans le second (*c*) caractere du Dictionaire de Mr. Bayle, & il a confondu mal à-propos les choses qu'il étoit le plus facile de distinguer. Mr. Bayle dans le passage que Mr. Jaquelot allegue se représente ce que le Poëte Simonide auroit répondu aux Théologiens qui lui auroient expliqué le systême de (*d*) la Grace. Toutes les Loix de la vrai-semblance veulent que l'on supose qu'il leur auroit répondu qu'il y a dans le mystere de la Trinité une formelle contradiction; car tous ceux qui ne sont point persuadez de la vérité de ce mystere l'envisagent sur ce pied-là, & nous savons que les Unitaires le réfutent perpétuellement comme une doctrine contradictoire & qu'ils s'étonnent qu'il y ait des gens qui n'en voient pas les contradictions. Mr. Jaquelot doit donc chercher de meilleurs moyens de justifier ce qu'il avance : il auroit beau compiler mille passages où Mr. Bayle auroit feint qu'Aristote, que Chrysippe, &c. eussent traité de haut en bas les mysteres des Chretiens, cela seroit inutile à l'accusateur : il doit citer un passage où Mr. Bayle ait exposé son sentiment personel. Ainsi la premiere preuve de Mr. Jaquelot est pour le moins une très-grosse illusion. La seconde a été déjà réfuté (*e*) comme chimérique. Passons à la troisiéme.

MAXIME.

N'allez pas si vîte, s'il vous plait : laissez moi un peu réflêchir sur la premiere de ces trois prétenduës preuves.

S'il

(*l*) „ Jaquelot pag. 286.

(*m*) „ *Id. ibid.* pag. 293.

(*a*) „ Jaquelot *ubi suprà* pag. 287.

(*b*) „ Conférez Entretiens contre Mr. le Clerc chap. „ I. nombre I.

(*c*) „ Voyez ci-dessus pag. 20.

(*d*) „ Il renferme l'union hypostatique du Verbe & la „ la mort de JESUS-CHRIST pour la rédemption des „ hommes.

(*e*) „ Ci-dessus chap. IV. pag. 41.

II. Part.

M. Jaquelot même doit croire que la Trinité contient des contradictions.

S'il y a quelque homme qui doive croire que la Trinité contient des contradictions, ou des opositions formelles à la Raison, c'est sans doute Mr. Jaquelot, car il avoua en 1690. (*f*) qu'à l'égard de cette proposition, *les trois personnes divines ne font qu'un seul Dieu*, il semble *qu'être au dessus de la raison* soit *être entierement inaccessible à la raison*. Ce qui ne differe que de mots avec *être contre la raison*. Du moins, ajouta-t-il, *on ne voit pas comment on en peut être persuadé, & croire véritablement ce que notre raison ne peut atteindre par aucun endroit*. N'est-ce pas déclarer d'une maniere tout-à-fait intelligible qu'il semble que le mystere de la Trinité est contre la raison ? Or cet Auteur nous aprend qu'une contradiction aparente produit en lui le même effet qu'une contradiction réelle. *Tant qu'une proposition*, dit-il, (*g*) *tout consideré, tout examiné, me paroît contradictoire, elle est à mon égard autant incroyable que si elle impliquoit véritablement contradiction*. Ainsi la doctrine de la Trinité est autant incroyable à l'égard de Mr. Jaquelot à qui elle paroît être contre la Raison, que si elle impliquoit véritablement contradiction, & néanmoins il (*h*) protesta l'an 1690. qu'il la croyoit : il ne pourroit donc point dire sous prétexte que Mr. Bayle auroit avancé que ce mystere implique contradiction qu'il y a entre eux une diférence réelle de sentimens.

Il croit des choses qui selon lui même impliquent contradiction.

Mr. Jaquelot remarque dans son nouveau livre (*i*) que *chacun convient qu'il y a une éternité qui a précédé l'instant où* il parle. Il en convient donc lui aussi, & néanmoins il montre qu'*il s'ensuit de là manifestement deux contradictions*, & aprés les avoir exposées il conclut par ces paroles, *Voilà donc une chose qui est certaine & indubitable, quoi qu'*ELLE IMPLIQUE CONTRADICTION SELON NOS CONNOISSANCES LES PLUS CLAIRES ET LES PLUS CERTAINES. Je ne ferai pas un incident sur ce qu'il faut qu'il supose ou que la matiere est éternelle ou que la durée de Dieu est successive : il me sufit qu'il avouë qu'il croit une chose qui renferme manifestement deux contradictions. On lui peut montrer que ces deux contradictions se trouvent dans une opinion que je suis certain qu'il adopte, c'est la divisibilité de la matiere à l'infini, & par conséquent il y a deux choses qu'il croit véritables quoi qu'elles impliquent deux contradictions. S'il dispose ainsi de sa foi par raport à des doctrines purement humaines, il seroit bien déraisonnable de rejetter la Trinité en cas qu'elle renfermât des contradictions, ou des opositions formelles à la Raison. Il seroit obligé en ce cas-là même de s'assujetir humblement à l'autorité de l'Ecriture. Il n'y auroit donc point une diférence réelle de sentimens entre lui & Mr. Bayle, quand même ce dernier auroit dit (*k*) que quelques mysteres de l'Evangile impliquent contradiction.

THEMISTE.

Puisque vous cessez de reflêchir sur la premiere preuve de Mr. Jaquelot, il est tems que j'examine la troisiéme.

Si M. Bayle a soûtenu que la plûpart des articles de foi sont combatus par des maximes évidentes.

Elle seroit bonne s'il avoit donné le catalogue des articles de foi qui sont combatus selon lui par des maximes évidentes, & le catalogue des articles de foi qui sont selon Mr. Bayle dans le même cas, & si la comparaison de ces deux listes eût fait voir que son catalogue est plus petit que celui de son adversaire, mais n'ayant point fait cela, il doit nous permettre de penser que cette troisiéme preuve ne vaut pas mieux que les deux autres. On peut lui être garant que la liste de Mr. Bayle ne surpasse point celle (*l*) de Mr. Jurieu, & que si Mr. Jurieu eût été d'humeur de diminuer la sienne, Mr. Bayle l'imitera. Or Mr. Jaquelot n'a point cru avoir aucune raison de quereller Mr. Jurieu. Il a donc dû croire qu'il n'avoit aucune raison de quereller Mr. Bayle.

Il ne pourra pas répondre que selon lui aucun article de foi n'est conbatu par les maximes philosophiques les plus évidentes ; car nous avons vû (*m*) qu'il avouë que dans le mystere de la Trinité *être au dessus de la Raison* ne differe que de mots avec *être contre la raison*, & que c'est un dogme *entierement inaccessible à la Raison*, & que *la Raison perd de vûe par toutes ses faces*, & qu'elle *ne peut atteindre par aucun endroit*. Nous savons qu'il s'est servi de la distinction ordinaire (*n*) pour répondre à l'argument que les Sociniens tirent de l'axiome, *quæ sunt idem uni tertio*, &c. & qu'il a reconnu que c'est une réponse dont *l'esprit humain ne sauroit se former aucune notion distincte*. Il sait que selon Mr. Bayle (*o*) l'on est victorieusement combatu par des maximes philosophiques lors qu'on ne peut se défendre que par des distinctions inintelligibles, ou qu'en s'excusant sur la profondeur impénétrable du sujet. Il n'ignore pas qu'on a souhaité qu'il prouvât (*p*) qu'*une doctrine qui impliqueroit contradiction si l'on entendoit les termes dans le seul sens que notre raison s'en peut former, cesse d'être contradictoire pourvû que nous ne leur donnions point ce sens là, mais un autre dont nous n'avons nulle idée*. Il sait bien qu'il n'a nullement entrepris de prouver cela, & qu'il s'est seulement servi (*q*) de ces paroles de Mr. Bayle pour avoir lieu de l'accuser de croire que le mystere de la Trinité implique contradiction. Conséquence absurde qui confond des choses entre lesquelles il y a une diférence infini ; car c'est prétendre que dès qu'un homme soûtient à ses adversaires qu'ils répondent mal à une objection, il rejette la doctrine combatuë par cette objection. Mille & mille exemples réfutent cette pensée, & ainsi Mr. Bayle quoi que persuadé que le mystere de la Trinité n'implique aucune contradiction, a pû soûtenir que la réponse de Mr. Jaquelot ne réfute point l'argument par lequel les Sociniens tâchent de prouver que ce dogme est contradictoire. Mais revenons au point principal.

Le silence de Mr. Jaquelot quant à la preuve qu'on eut souhaité (*r*) qu'il donnât, fait voir qu'il convient que le mystere de la Trinité est victorieusement combatu par quelques maximes de la raison, si l'on attache à ces paroles *être victorieusement combatu par quelques maximes de la raison*, l'idée que (*s*) Mr. Bayle y attache. Le voilà donc d'accord avec Mr. Bayle quant aux dificultez de ce mystere. On montreroit aisément qu'ils ne s'accordent pas moins quant à celles de l'Incarnation, &c.

MAXI-

(*f*) „ Voïez Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXXXI. §. II. p. 766.
(*g*) „ Jaquelot, Examen de la Théol. pag. 2.
(*h*) „ Voyez la Réponse au Provincial *ubi supra*.
(*i*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 284. 285.
(*k*) „ Mais il faut toûjours se souvenir de la faute épouvantable de Mr. Jaquelot qui fait cette accusation à „ Mr. Bayle sans aucune preuve.
(*l*) „ Voyez ci-dessus chap. III. pag. 40.

(*m*) „ Ci-dessus à la col. précéd.
(*n*) „ Voyez la 2. part. de la Réponse au Provincial „ chap. CLX. pag. 834. 835.
(*o*) „ Voyez *ibid.* chap. CXXXIII. à la fin.
(*p*) „ Voiez *ibid.* chap. CLX. pag. 835.
(*q*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 4[illegible].
(*r*) „ Voyez quelques lignes plus haut.
(*s*) „ Voyez ci-dessus chap. VI. pag. 44.

MAXIME.

En quel ſens il faut prendre les mots victorieuſement & invinciblement dont M. Bayle s'eſt ſervi.

Les adverbes *victorieuſement*, *invinciblement* ont fait trop de peur à M. Jaquelot: il devoit ſe raſſûrer par l'idée que M. Bayle y attache ſelon laquelle ils ne ſignifient autre choſe qu'être obligé lors que l'on eſt combatu par une objection évidente de ſe ſervir (*t*) *d'une réponſe qu'on ne peut donner que comme une choſe poſſible, & que l'on ne comprend pas*, & de ne pouvoir (*u*) *ſe défendre que par des diſtinctions inintelligibles, ou qu'en s'excuſant ſur la profondeur impénetrable du ſujet.* Mr. Jaquelot au lieu de prendre les termes ſelon le ſens que Mr. Bayle leur a donné, ſupoſe (*x*) *qu'être combatu invinciblement par des maximes évidentes* ſignifie qu'*il faut abandonner la Raiſon pour ſe retrancher dans la Foi. C'eſt ce que je nie*, ajoûte-il, *il n'arrive rien à la Raiſon, dans les matieres de Religion, que ce qui arrive dans les autres Sciences. De ſorte que Mr.* Bayle *n'a pas plus de droit, de prétendre qu'il faille abandonner la Raiſon, dans la Religion, qu'il en auroit de le dire dans les autres Sciences.* Il n'y a dans tout ceci qu'un miſérable mal entendu qu'il ſera aiſé d'éclaircir, & après cela nous verrons que ces deux Meſſieurs s'accordent parfaitement enſemble.

CHAPITRE VIII.

Réflexion ſur les phraſes abandonner la raiſon, être contraire à la raiſon.

Que M. Bayle eſt d'acord avec M. Jaquelot que l'incomprehenſibilité d'un dogme & l'inſolubilité des objections qui le combatent n'eſt pas une raiſon de le rejetter.

MR. Jaquelot ſupoſe faux quand il dit que ſelon Mr. Bayle il faut abandonner la Raiſon pour ſe retrancher dans la Foi; car au contraire ſelon M. Bayle on ne ſe retranche dans la Foi (*a*) que ſous la conduite & par les ordres des maximes les plus évidentes de la Raiſon. Eſt-ce abandonner la Raiſon que de la prendre pour guide? Ce qui trompe Mr. Jaquelot eſt qu'il prend pour une même choſe 1. *préferer quelques-unes des maximes évidentes de la Raiſon à quelques autres maximes évidentes de la Raiſon*; 2. *renoncer à la Raiſon, abandonner la Raiſon.* C'eſt confondre deux procédures entre leſquelles il y a une extrême diférence. Si M. Jaquelot les eut diſtinguées, il eut connu clairement qu'il abandonne la Raiſon pour ſe retrancher dans la Foi, au même ſens que Mr. Bayle, & qu'au ſens où il n'abandonne pas la Raiſon, Mr. Bayle ne l'abandonne pas non plus.

THEMISTE.

Rien ne confirme mieux votre penſée que l'exemple répété ſouvent par Mr. Jaquelot. C'eſt celui des ſciences humaines. *Tous les Docteurs demeurent d'acord*, dit-il (*b*), *qu'on ne doit pas rejetter un dogme parce que la Raiſon y trouve des difficultez qu'elle ne ſçauroit expliquer ni éclaircir. Non ſeulement, parce que la Raiſon rencontre de pareils embarras dans les Sciences humaines, même dans des queſtions fondées ſur des démonſtrations, mais ſur tout dans la Religion.* Il dit en un autre endroit (*c*) que quand même l'on ne pourroit *découvrir aucun defaut dans le raiſonnement de Mr. Bayle ſur la création continuée*, l'on ne laiſſeroit pas d'être bien fondé à donner aux créatures une faculté active, & qu'autrement l'on ſe verroit *bientôt contraint de nier le mouvement, de rejetter la diviſibilité des corps à l'infini, & tant d'autres propoſitions certaines; quoi qu'on les combatte par des argumens, à quoi on ne ſçauroit donner des réponſes capables d'éclairer & de ſatisfaire l'eſprit.* Après quoi il montre qu'encore qu'il y ait deux contradictions dans l'éternité antérieure, il faut néanmoins en admettre l'exiſtence. De tout cela nous pouvons conclure qu'il eſt avec Mr. Bayle dans une parfaite conformité de ſentiment. Il n'y a point de principe que Mr. Bayle ait plus ſouvent inculqué dans les endroits où il traitte de ces matieres que celui-ci, *l'incomprehenſibilité d'un dogme, & l'inſolubilité des objections qui le combatent n'eſt pas une raiſon légitime de le rejetter.* Il aprouve (*d*) une penſée de Mr. Bernard (*e*) qui a paru bien outrée à pluſieurs perſonnes: il a cité (*f*) les mêmes exemples que Mr. Jaquelot, l'éternité anterieure, la diviſibilité à l'infini, le mouvement.

MAXIME.

Si M. Bayle eſt d'accord que les myſteres ſont contraires à la raiſon.

Ce à quoi Mr. Jaquelot s'aheurte le plus, ce me ſemble, eſt qu'il prétend que Mr. Bayle demeure d'accord que nos myſteres ſont contraires à la raiſon; c'eſt-à-dire, (*g*) que nous y apercevons manifeſtement des impoſſibilitez & des contradictions; mais premierement il faudroit voir ſi Mr. Bayle a parlé ainſi lors qu'il a notifié ſon ſentiment particulier, ou lors qu'il a introduit des gens qui diſputoient contre nos myſteres. Il a dû en ce dernier cas ou fouler aux pieds toutes les regles de la vraiſemblance confirmée par des (*h*) faits réels, ou attribuer ces expreſſions à ſes perſonnages. En ſecond lieu les éclairciſſemens qu'il donne dans la ſeconde partie de ſa Réponſe au Provincial peuvent ôter tout prétexte à Mr. Jaquelot de le quereller ſur la contrarieté en queſtion. Troiſiémement il faudroit ſavoir ſi Mr. Bayle s'eſt exprimé de cette maniere, *les myſteres ſemblent contraires à la raiſon*, ou de celle-ci, *les myſteres ſont effectivement contraires à la raiſon.* Mr. Jaquelot ne cite rien de précis, il s'en tient à des termes vagues, & ainſi l'on ne ſauroit vérifier ce qui concerne ce fait. Mais puis qu'il prétend que ces deux manieres de s'exprimer (*i*) ſont équivalentes par raport à la perſuaſion d'un chacun, il n'a point dû ſe formaliſer de la ſeconde; car il ne s'eſt point formaliſé de ce que Mr. Saurin a dit (*k*) *qu'il n'y a ni diſtinction ni raiſonnement,*

(*t*) „ Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXXXIII. „ à la fin.

(*u*) *Ibid.*

(*x*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 294.

(*a*) Voyez ci-deſſus chap. VI. pag. 44.

(*b*) „ Jaquelot *ubi ſupra* pag. 157.

(*c*) „ *Ibid.* pag. 284.

(*d*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ XCVI. au commencement.

(*e*) „ Je ſuis perſuadé qu'on peut faire un plus grand „ nombre de difficultez & plus plauſibles contre la pro- „ poſition *que les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux* „ *droits* que contre l'argument du conſentement des peu- „ ples. Si cela en valoit la peine, & que quelcun en vou- „ lut faire la gageure, je me ferois fort d'écrire un Li- „ vre plus gros que celui de notre Auteur contre cette „ Propoſition, & d'aporter des objections, auſquelles il „ ſeroit difficile de répondre, & auſquelles j'avouë que „ j'aurois moi même de la peine à ſatisfaire; moi, dis- „ je, qui ne doute pas plus de la vérité de cette propo- „ ſition, que de ma propre exiſtence. *Bernard nouv. de* „ *la Rép. Fevr.* 1705. *pag.* 129. 130.

(*f*) „ Voyez la Réponſe au Provincial 2. part. chap. „ CXXXIII. à la fin.

(*g*) „ Jaquelot pag. 420.

(*h*) „ Les Sociniens ſoûtiennent actuellement dans leurs „ écrits que les myſteres qu'ils ont rejettez ſont contraires „ à la raiſon.

(*i*) „ Voyez ci-deſſus chap. VII. pag. 46.

(*k*) „ Voyez Réponſe au Provincial 2. part. chap. CXXXI pag. 766. 767.

II. Partie. ment, ni réflexion qui puisse nous satisfaire pleinement sur les absurditez & les CONTRADICTIONS APPARENTES que le mystere de la Trinité présente aux yeux de tous les cotez. Je laisse ce que les (l) Arnaulds, les (m) Mallebranches, les (n) Nicolles, les (o) Claudes, & plusieurs autres grands Génies ont avoué touchant le même mystere. Je me contente d'observer que si Mr. Jaquelot avoit des yeux d'aigle qui decouvrissent l'accord de ce dogme avec les maximes philosophiques dont les Sociniens se servent pour le combatre, il n'auroit néanmoins aucune raison de faire un procès à Mr. Bayle, à qui sans doute il doit être permis de n'avoir pas la vûë plus longue que les grands hommes qu'on vient de nommer. Ajoûtons que Mr. Jaquelot se condamneroit lui-même (p) s'il condamnoit ceux qui disent que le mystere de la Trinité leur paroît contraire à la raison, c'est-à dire à quelques maximes évidentes de la Philosophie. Enfin il blesseroit la charité, puis qu'il ne communiqueroit point au public ces lumieres supérieures dont il se trouveroit rempli, & qu'à l'exemple des fameux Chymistes il voudroit mourir avec son secret.

THEMISTE.

Jusqu'ici il n'a marqué que de faux points de séparation : voïons si dans la suite il trouvera plus heureusement une diférence réelle entre sa doctrine & celle de Mr Bayle. Il le blâme (q) *d'abandonner la Raison à la premiere dificulté pour se retirer dans les retranchement de la Foi*, & il dit que *c'est donner un foible & un ridicule à la Religion, ce qui est d'une pernicieuse & detestable consequence.*

MAXIME.

Ce que M. Jaquelot devoit faire pour l'éclaircissement de la dispute.

S'il avoit eu en vûë l'instruction de ses lecteurs, il eut parlé d'une maniere moins vague, & il eut donné deux éclaircissemens essentiels. Le premier doit contenir 1. le catalogue des articles de Religion à l'égard desquels Mr. Bayle abandonne la Raison. 2. Les dificultez qui l'engagent à cette conduite. 3. Le catalogue des articles de Religion à l'égard desquelles Mr. Jaquelot se retire dans le retranchement de la foi. 4. Les motifs de cette retraite. Le second éclaircissement doit contenir ce qu'il faut proprement entendre par *abandonner la Raison*, & en quel sens Mr. Bayle veut qu'on se retire dans le retranchement de la foi. Si Mr. Jaquelot eut pris la peine de nous donner ces deux éclaircissemens, nous serions en état de juger de cette partie de la dispute, mais pendant que nous ignorerons ce qu'ils doivent contenir, cette nouvelle diférence entre sa doctrine & celle de son adversaire nous sera aussi imperceptible que toutes les autres. Je ne puis assez m'étonner de ce qu'il impute à Mr. Bayle plusieurs doctrines épouvantables sans alléguer aucun texte, sans renvoïer ni à page, ni à chapitre. Cela me fait croire que s'il a déja toute la malice d'un vieux calomniateur, il n'en a point aquis encore l'habileté. Un fin calomniateur prend la peine de recueillir des preuves, & de les mettre à la place qui leur convient; il ne se flatte pas que l'on se contentera de son témoignage.

THEMISTE.

Enfin Mr. Jaquelot demande comment Mr. Bayle (r) *croit la divisibilité de la matiere à l'infini, puis que la Foi ne lui peut servir de retranchement, non plus que pour l'éternité qui nous précéde? Car il est certain, qu'il y a contre l'une & contre l'autre de ces deux véritez, des objections à quoi on ne sçauroit répondre. Cependant on ne rejette pas la raison pour cela : il est donc certain, qu'on n'abandonne pas dans les Sciences humaines la Raison, quoi qu'elle s'y trouve souvent engagée dans des embarras inexplicables. Pourquoi donc faudroit-il l'abandonner dans la Religion, à cause de quelques difficultez, sur lesquelles difficultez on auroit peine à se satisfaire.* C'est comme si Mr. Jaquelot disoit : Mr. »Bayle abandonne la Raison dans les matieres »théologiques qui soufrent de grandes difficultez, »il doit donc l'abandonner dans les matieres phi»losophique exposées à des embarras inexplica»bles, mais pour moi je n'abandonne jamais la »raison ni dans ces matieres théologiques, ni »dans ces matieres philosophiques. Il y a donc »une grande diférence entre mes sentimens, & »les sentimens de Mr. Bayle.« Cette conséquence est fausse, car Mr. Bayle ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux sortes de matiere n'abandonne jamais la raison. S'il adopte la divisibilité à l'infini, c'est parce qu'il préfere aux raisons évidentes des Atomistes les raisons évidentes des Péripateticiens, & s'il rejette quelques axiomes de Métaphysique que les Unitaires oposent au mystere de la Trinité, c'est-à-dire, s'il ne veut pas consentir que la vérité de ce mystere dépende de sa conformité avec ces maximes-là, c'est parce qu'il leur préfere d'autres axiomes de la raison. Mr. Jaquelot ne sauroit nier qu'il ne tienne une semblable conduite : il est donc d'accord avec Mr. Bayle. Une misérable équivoque renfermée dans cette phrase *abandonner la Raison* a mis aux champs Mr. Jaquelot: on veut dire assez souvent par ces paroles qu'on renonce à quelques maximes philosophiques. Il les a entenduës comme si elles signifioient toûjours que l'on renonce absolument à la Raison toute entiere. Au reste on peut l'assûrer que l'aveu qu'il fait (s) qu'il y a des dogmes dans la Religion où *la Raison trouve des difficultez qu'elle ne sauroit expliquer ni éclaircir*, est tout ce que Mr. Bayle a voulu dire en parlant le plus fortement de l'insolubilité des objections Manichéennes, &c.

Que M. Bayle n'abandonne poi t la Raison ni dans les matieres Philosophiques ni dans les Théologiques qui sont sujettes à de grandes difficultez.

CHAPITRE IX.

Que par l'état de la question donné par Mr. Bayle il paroît que Mr. Jaquelot & lui n'ont point de dispute réelle.

MAXIME.

Que M. Jaquelot est dans le fond d'accord avec M. Bayle.

J'Admire que nous aïons oublié l'une des remarques les plus essentielles à notre sujet. Mr. Bayle en marquant quel est l'état de la question entre lui & Mr. Jaquelot, a déclaré (a) qu'il lui accorde *que l'état passé, présent & futeur des hommes n'a rien qui ne soit conforme à la souveraine perfection de Dieu, & que non seulement l'Ecriture, mais aussi la Raison nous en convainquent pleinement*, qu'il ne s'agit donc que de *savoir si notre Raison peut comprendre l'accord réel & effectif qui se trouve*

(l) Voïez ci-dessous chap. X. à la fin.
(m) „ Recherche de la vérité liv. 3. ch. 8. pag. m. „ 432.
(n) „ Voyez les Entretiens sur Mr. le Clerc Chap. X. „ vers la fin.
(o) „ Voyez *ibid.* chap. V.
(p) „ Voyez ce qu'on a cité de lui ci-dessus chap. VII. „ pag. 46.
(q) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 287.
(r) Jaquelot *ubi supra.*
(s) „ *Ibid.* pag. 157.
(a) „ Voïez la Réponse au Provincial. 2. part. chap. „ CXLVI, pag. 795. 796.

ve entre les attributs de Dieu & le systême de la Prédestination, & si elle peut satisfaire aux dificultez qui nous couvrent la connoissance ou les idées de cet accord, & que (*l*) *la dispute ne roule que sur la question si la lumiere naturelle ou philosophique nous présente les idées dont on a besoin pour montrer l'accord de nos mysteres avec tous les axiomes de la raison, & pour répondre nettement & précisement aux dificultez qui naissent de quelques maximes philosophiques qui ont toûjours paru évidentes.* Mr. Bayle exposant ainsi l'état du procès croyoit que Mr. Jaquelot soûtenoit l'afirmative, mais nous savons présentement ou que Mr. Jaquelot n'a eu jamais cette intention, où que s'il l'a euë il a changé d'avis : il est aussi éloigné que Mr. Bayle de prendre l'afirmative sur cette question. N'est-ce pas être d'accord ? pourquoi donc écrire contre Mr. Bayle ?

THEMISTE.

Il y a beaucoup d'aparence que quand Mr. Jaquelot commença cette querelle il ne prévoyoit pas qu'il se verroit obligé d'imiter en plusieurs choses, & nommément dans la rejection des notions communes son Antagoniste, ce qui feroit que la dispute ne pourroit durer qu'à la faveur des équivoques, & de l'invention de cent diferéns imaginaires. S'il n'eut pas été de l'humeur de ces Duellistes qui rejetoient toutes sortes d'éclaircissemens, & qui alléguoient pour toute raison qu'ils savoient fort bien que leur querelle étoit bien fondée, il eut rengainé, & il eut eu honte des chicaneries malicieuses qui lui font répéter tant de fois je ne sai combien d'accusations vagues dont il ne donne jamais la preuve.

CHAPITRE X.

Cinquiéme faute de Mr. Jaquelot : Il a entrepris un accommodement dont personne n'avoit besoin.

MAXIME.

Tous les Chrétiens excepté quelques fanatiques conviennent qu'il ne faut point renoncer à la Raison pour admettre la Religion.

JE passe à une autre considération qui est que personne n'avoit besoin du traité de paix que Mr. Jaquelot a voulu faire entre la Foi & la Raison, car il declare que son but a été de faire voir (*a*) *qu'il ne faut point renoncer à la Raison pour admettre la Religion.* Or tout le monde savoit que ceux qui admettent la Trinité & les autres mysteres de l'Evangile, ne renoncent point à la Raison, & qu'au contraire ils se fondent sur les axiômes philosophiques qui ont le plus haut dégré d'évidence & de certitude. Ils se fondent sur ce que Dieu ne peut tromper ni être trompé, & que par conséquent il doit être toûjours crû sur sa parole ; & ils emploient la Raison pour discerner le vrai sens de l'Ecriture. Si les personnes du menu peuple ne peuvent pas examiner par les regles de la Grammaire, & de la Dialectique les divers sens que l'on peut donner aux textes de la parole de Dieu, elles présupposent que leurs Docteurs ont fait cêt examen-là avec toute la précision nécessaire.

THEMISTE.

Vous me faites songer à une chose que Mr. Jaquelot a dite après avoir cité (*b*) plusieurs écrivains qui ont parlé de l'usage qu'il faut faire de la Raison dans les matieres de Théologie : *Si j'ai passé le Rubicon*, ajoûte-t-il, (*c*) *je l'ai passé en bonne compagnie sans avoir dessein de faire la guerre à la Religion.* Je puis l'assurer qu'hormis quelques fanatiques ridicules (*d*) tous les Chrétiens soit savans, soit ignorans passeront le Rubicon avec lui : Mr. Bayle se mettra de la partie tout le premier. Les Catholiques Romains ont un intérêt particulier à humilier la Raison, à cause que leur doctrine sur l'Eucharistie renverse quelques principes philosophiques très-évidens. Néanmoins ils se mettront sans difficulté dans la barque de Mr. Jaquelot. Une infinité de femmes parmi eux sont assez instruites de leur Religion pour pouvoir dire que bien loin de renoncer à la Raison quand elles croient la transubstantiation, elles font le meilleur usage qui se puisse de la Raison, & que c'est la Raison qui leur ordonne de préférer à quelques-uns de ses axiômes les plus évidens la voix de Dieu manifestée dans l'Ecriture. Si on leur objecte que c'est sans Raison qu'elles croient suivre la voix de Dieu, elles répondront qu'il n'y a rien de plus conforme à la Raison que de suposer que les promesses que J. CHRIST a faites à son Eglise signifient qu'il ne permettroit jamais qu'elle décidât en faveur du mensonge dans les matieres de foi. Que pourrions nous faire de plus raisonnable, diront elles, que de prendre pour véritables les décisions de l'Eglise, ces décisions qui ont été précédées d'un examen où la Raison, la Tradition, l'étude, la science ont eu tant de part ? Y a-t-il rien de plus contraire à la Raison que de suposer que Dieu n'a point établi sur la terre un Tribunal qui jugeât infailliblement les controverses ? Nous suivons donc la Raison quand nous croyons la réalité Si l'on passoit plus avant l'on s'engageroit dans les détails de la dispute, & l'on pourroit réduire au silence ces femmes-là, mais il seroit vrai qu'elles ne prétendent pas croire sans Raison, ou contre la Raison, leurs mysteres Eucharistiques.

MAXIME.

Mr. Amiraut critiqué.

Un fameux Théologien Protestant a dit (*e*) que si la plûpart des peuples de l'Eglise Romaine *avoient quelque peu de soin de rechercher & d'examiner en leurs consciences les raisons pour lesquelles ils retiennent si fermement la creance de la Transubstantiation, ils confesseroient franchement que la principale est ce prejugé dont leurs esprits ont esté préoccupez dès leur enfance ; Que pour estre bon Chrestien, en ce point comme en quelques autres, il faut entierement renoncer à nostre intelligence.* Il y a là une équivoque qui ne se fourre que trop souvent dans les discours de cette nature : on fait glisser le tout pour l'une de ses parties : il est sûr qu'une infinité de Théologiens ont dit que pour être bon Chrétien, il faut soûmettre plusieurs maximes de la Raison à l'autorité de Dieu ; mais ils n'ont jamais dit qu'il faut même abandonner cette maxime de la Raison, *Dieu est plus croyable que les hommes*, & *renoncer* tellement *à notre intelligence*, que nous n'en conservions pas même cette partie qui nous fait juger qu'il n'y a rien de plus

(*l*) „ Voyez la Réponse au Provincial. 2. part. chap. „ CLVIII. au commencement.

(*a*) „ Jaquelot pag. 287.

(*b*) „ Ces citations sont inutiles, car il est assez manifeste que tous nos Théologiens non-Rationaux donnent „ beaucoup d'étenduë aux emplois de la Raison dans la „ Religion. Les Rationaux en devroient être contens : „ voyez la Réponse au Provincial, 2. part. chap. CXXXI. „ pag. 767.

(*c*) *Id. ib.* pag. 173.

(*d*) „ La faction de Daniel Hofman qui vouloit proscrire l'usage de la philosophie, fut bien tôt éteinte : „ voyez l'article de ce *Hofman* dans le Dictionaire de Mr „ Bayle. Un certain Verdenhagen infatué des visions de „ Jaques Boehm s'est fait moquer de lui en décriant l'usage de la Raison philosophique. Voïez son ψυχολογία „ *vera*, imprimé à Amst. 1632.

„ (*e*) Amyraut, de l'Elevation de la Foi, pag. 12. 13.

II. Part.

plus raisonnable que de suivre la voix de Dieu préférablement à quelques maximes philosophiques.

THEMISTE.

Inutilité d'un accord de la Raison & de la Foi, dans le sens que M. Jaquelot le propose.

Concluons donc qu'un accord de la Raison & de la Foi n'est point nécessaire lors qu'il ne consiste qu'à nous aprendre que nous agirons raisonnablement si nous embrassons les véritez révelées. On savoit cela. On savoit aussi que ce n'est pas un juste sujet de rejetter une doctrine que de voir qu'elle est exposée à de très-grandes dificultez, car il y a des dogmes philosophiques qui passent pour très-certains, quoi qu'il ne soit pas possible de résoudre les objections qui les combatent. On savoit aussi que la prééminence de la nature divine ne nous permet pas de la soûmettre aux mêmes devoirs qui lient les hommes les uns aux autres. On n'avoit donc pas besoin de ces trois voies dont Mr. Jaquelot se sert pour accorder la Raison avec la foi : on pouvoit les trouver ailleurs & même dans le Dictionaire critique. S'il eut écrit en faveur de ceux qui se font encore des inquietudes de l'oposition que les Sociniens ou les Libertins suposent entre la Raison & nos systêmes, il nous eut apris que les axiômes particuliers (*f*) qui fournissent des objections contre le dogme de la Trinité &c. sont conformes à ce dogme. Or c'est ce qu'il n'a point fait.

MAXIME.

J'ai remarqué dans les volumes des Scolastiques qu'un Auteur accusé d'inconséquence se justifie quelquefois manifestement. On avoit comparé avec son principe général une proposition particuliere qu'il avoit avancé, & l'on avoit montré qu'elle combatoit son principe, mais en remaniant cette matiere il fait voir par d'autres faces sa proposition, & il montre qu'elle est liée avec son principe. Voilà ce que Mr. Jaquelot devoit faire à l'égard de la maxime, *quæ sunt idem uni tertio* &c. *de eadem re negatio & affirmatio veræ esse simul non possunt* (*g*), & de plusieurs autres.

THEMISTE.

Méthode que doivent suivre les conciliateurs de la Foi avec la Raison.

Il paroît n'avoir point sû ce que le public attend de ceux qui promettent de faire voir la concorde de la foi avec Raison. On ne demande pas qu'ils prouvent que nos systêmes sont unis à la Raison par des maximes qui ont & beaucoup d'éclat & beaucoup de force. On fait déja cela, & un Philosophe Païen le suposeroit, pourvû qu'il eût quelque idée générale de la Religion Chretienne, & qu'il sut que les Chretiens cultivent les sciences, & composent bien des livres sur la Théologie Polémique. Ce qu'on attend de ces conciliateurs de la foi & de la raison est qu'ils montrent que nos systêmes sont unis à la Raison par les maximes mêmes qu'elle fournit à l'ennemi, & qui sont le fondement des objections. On attend que la solution qu'ils donneront à ces objections, découvrira le lien qui joint ensemble ces maximes & ces hypotheses théologiques.

MAXIME.

M. Jaquelot ne l'a point suivie.

Mr. Jaquelot l'entend autrement : il rejette les notions communes de la bonté & de la sainteté, tant s'en faut qu'il prenne la peine de les accorder avec sa Théologie ; nous en parlerons bien-tôt, & pour ce qui est de la Trinité, il ne s'est point mis en devoir de réfuter le grand Arnauld qui a dit (*h*) *qu'on* NE VOIT PAS *le moien* D'ACCORDER le principe, *quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se avec ce que nous croïons d'une seule Essence en trois personnes*, & qu'il est faux (*i*) *que tout ce que l'on trouve dans la Raison sur le sujet de la Trinité est qu'elle n'enseigne pas ce mystere*, qu'il faut ajoûter qu'elle fournit *une foule infinie de difficultez contre cet article à ceux qui prennent cette dangereuse voie de juger des mysteres de la Foy.* Quelle gloire Mr. Jaquelot ne se fut-il pas aquise s'il eût réfuté cela ! & d'où peut venir qu'un homme si vain a négligé cette occasion ? Il s'est bien mis en colére de ce qu'on a crû qu'il ne lui convenoit pas de demander grace sur des incompréhensibilitez. *Est-ce que j'ai prétendu jamais*, répond-il (*k*), *que tous les articles de Foi fussent au dessus de toutes difficultez & aussi clairs que cette proposition*, le tout est plus grand que sa partie ?

THEMISTE.

Il faut être bien fâché pour passer ainsi d'une extrémité à l'autre. N'y a-t-il donc point de milieu entre les choses incompréhensibles & inexplicables, & entre les propositions aussi claires que celle-ci, *le tout est plus grand que sa partie ?* Et ne faloit-il pas prendre garde que le reproche qui lui déplait tant, lui avoit été fait à l'occasion du franc arbitre qui sufit selon lui (*l*) *pour détruire toutes les difficultez ?* Mais finissons nos remarques préliminaires : je ne croiois pas qu'elles dussent nous occuper si long tems. Allons tout droit au nœu Gordien, à la page 304. de la Réplique de Mr. Jaquelot. C'est là qu'il commence de traiter le second point de sa dispute avec Mr. Bayle, la question de l'origine du mal.

CHAPITRE XI.

EXAMEN *de la Réplique de Mr. Jaquelot sur les dificultez de l'origine du mal. Il abandonne les notions communes.*

Il récuse comme Mr. Bayle les notions communes.

D'Abord je remarquerai que si quelque chose a paru déplaire à bien des gens, c'est que Mr. Bayle ait avoüé que tous nos systémes sur la chûte sont incapables de répondre aux objections qui font voir que la conduite de Dieu n'est pas conforme aux notions communes que nous avons de la bonté & de la sainteté, d'où il a conclu qu'il faut récuser ces notions communes, quand il est question de juger de la Providence de Dieu à l'égard du mal.

MAXIME.

Vôtre rémarque est juste ; car Mr. le Clerc s'étant érigé en accusateur public de Mr. Bayle, ne s'est fondé que sur cela : il n'a point eû d'autre prétexte de lui imputer des impietez que l'aveu dont vous venez de parler & la récusation des notions communes. On dit néanmoins qu'il loüe beaucoup le dernier livre de Monsieur Jaquelot : le manuscrit lui en a été communiqué par l'Auteur comme à un bon & ancien ami, & comme à un juge compétent. Mais

(*f*) „ Un Anglois Catholique Romain nommé Thomas Bonars entreprit ainsi par la nouvelle philosophie „ d'accorder la Foi & la Raison. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1665. in 4. sous le titre de *Concordia scientiæ cum fide è difficillimis Philosophiæ & Theologiæ Scholasticæ quæstionibus concinnata.* Il réfute très bien les Scholastiques, mais ce qu'il substituë n'est pas meilleur.

(*g*) „ Cet axiôme se trouve faux dans la Trinité. Voïez „ les paroles de Mr. Nicolle citées dans les Entretiens „ contre Mr. le Clerc chap. X. à la fin.

(*h*) „ Arnauld, Apologie pour les Catholiques 2. part. „ pag. 57.

(*i*) „ *Id.* Perpétuité défenduë, liv. 10. ch. 6. pag. m. „ 220. 221.

(*k*) „ Jaquel. *ubi supra* pag. 286.

(*l*) „ *Id.* Conformité de la Foi pag. 250.

Mais puis que Mr. Jaquelot récuse les notions communes de la bonté & de la sainteté, & qu'il afirme que les damnez soufriront éternellement, il se doit croire envelopé dans la délation de Mr. le Clerc, comme complice des prétenduës impietez de Mr. Bayle. Comment n'a-t-il point senti ce coup? Ou comment Mr. le Clerc a-t-il eu la complaisance d'aprouver un livre où il trouvoit les mêmes attaques de la Religion, & les mêmes manieres de les repousser que dans le Dictionaire critique?

THEMISTE.

Victoire de M. Bayle sur Mrs. le Clerc & Jaquelot.

Laissez faire ces deux Messieurs, ils sauront bien s'accorder, ils se pardonneront tout l'un à l'autre pendant qu'ils seront unis contre un ennemi commun. Remarquons seulement la plénitude de la victoire que Mr. Bayle a remportée sur eux: l'un (*a*) a été contraint d'aller chercher un asile dans un lieu (*b*) frappé de la foudre, & situé en un désert inhabité depuis plusieurs siécles; & ne s'y trouvant point en sûreté il en est sorti pour se sauver dans un grote construite de conjectures. L'autre a été si effrayé du plan d'accommodement qu'on lui marquoit (*c*) entre sept propositions philosophiques qu'il n'a osé s'en aprocher, & qu'il n'a pû prendre autre parti que de dire que ces dix neuf propositions (*d*) *sont des maximes fausses dont on ne doit faire aucun usage dans la question dont il s'agit.* Mr. Bayle n'eut pû souhaiter un plus beau triomphe, car outre qu'il voit que l'un de ces aggresseurs réfute l'autre, il obtient une déclaration qui porte qu'il a eu raison de soûtenir qu'on doit récuser les notions communes de la vertu quand on juge de la Providence divine à l'égard du mal, & que si on les admettoit pour la regle de la conduite que nos systêmes donnent à Dieu l'on succomberoit aux objections des Manichéens. Voilà comment Mr. Jaquelot accorde la foi avec les notions communes, c'est en les abandonnant comme son adversaire avoit voulu que l'on fit.

MAXIME.

En quoi M. Jaquelot a trompé l'attente du Public.

Que d'espérances frustrées! de tous les (*e*) chapitres du 3. Tome de la Réponse au Provincial, il n'y en avoit point dont on souhaitât la réfutation avec autant d'avidité que de celui qui montroit quelles sont les maximes philosophiques que Mr. Jaquelot devoit accorder avec nos systêmes de Théologie. Il y a eu bien des gens que la lecture de ce chapitre a surpris: ils avoient lû ou entendu lire mille fois l'histoire de la chûte d'Eve & d'Adam, & ils ne s'étoient jamais aperçus qu'il fut contre les idées de la bonté que Dieu, qui avoit formé Eve de ses propres mains, l'abandonnât à la malice d'un esprit mille fois plus ruzé qu'elle. C'est en lisant les maximes philosophiques que Mr. Bayle a raportées qu'ils ont vû pour la prémiere fois que les idées de la bonté & de l'amour de la vertu choquent manifestement cet abandon. L'aspic (*f*) par un instinct naturel bouche ses oreilles à la voix de l'enchanteur. Ulysse boucha les oreilles à ses compagnons afin (*g*) qu'ils n'entendissent pas le dangereux chant des Sirenes. Ne faloit-il pas inspirer à Eve de porter ses mains sur ses oreilles afin de ne pas entendre les suggestions pernicieuses du Démon? Cent pensées semblables ont agité bien des lecteurs sans que leur foi fut troublée: ils souhaitoient seulement d'aprendre comment les idées de la bonté s'accordent avec la victoire que Dieu laissa remporter au Diable sur nos prémiers peres, & qui a été si funeste au genre humain. Ils se tranquillisoient là-dessus par l'espérance que Mr. Jaquelot plus heureux que les Théophrastes anciens & modernes, découvriroit dans la bonté, & dans l'amitié plusieurs caracteres inconnus jusques ici, qui nous montroient une parfaite conformité entre l'amour de Dieu pour l'homme & pour la vertu, & la permission acordée au Diable de faire tomber le genre humain dans le crime & dans la misere. En général tous les lecteurs se sont attendus à quelque chose d'extraordinaire sur ce point-là, soit que Mr. Jaquelot prît pour un défi ce chapitre de Mr. Bayle, soit qu'il le prît pour une simple exposition de ce qu'il avoit à faire, & je vous avouë que c'est principalement en cet endroit-la que je crois voir ses enthousiasmes.

THEMISTE.

Rien n'étoit plus naturel que la méthode qu'on lui avoit prescrite pour accorder la Foi avec la Raison.

Et moi je vous dis que j'ai toûjours crû que s'il avoit à saigner du nez en quelque endroit, ce seroit principalement au chapitre des dix-neuf maximes philosophiques. Je louë l'ingénuité avec laquelle il réconnoît (*h*) que ce poste n'est point tenable, & qu'on a voulu lui *imposer la nécessité de se servir d'une épée de plomb*; mais je ne vois pas qu'il ait eu sujet de dire qu'il y a quelque chose d'assez singulier dans la méthode du combat, qui lui a été prescrite. Y avoit-il rien de plus naturel que de lui prescrire cette méthode de combat? Il avoit attaqué Mr. Bayle sur la question si le mal morale & le mal physique dont nôtre monde est tout plein, s'accordent avec les idées que nous avons d'un Etre infiniment bon, infiniment saint, & infiniment puissant. Il avoit soûtenu contre Mr. Bayle qu'il y a sur ce sujet une véritable conformité entre la Foi & la Raison. Or puis que Mr. Bayle avoit soûtenu que l'on ne pouvoit concilier la chûte d'Adam & ses suites avec les notions communes que nous avons de la bonté & de la sainteté, il étoit naturel de croire qu'un Auteur qui le combatoit sur cela prétendoit exécuter heureusement cette réconciliation. Il étoit donc de l'ordre que l'on marquât distinctement à cet Auteur les notions communes qu'il devoit réconcilier avec telles & telles propositions théologiques.

MAXIME.

Contradiction où il tombe en rejettant les maximes philosophiques, qu'on lui avoit proposé d'accorder avec sa Théologie.

Mr. Jaquelot remarque (*i*) qu'il n'auroit pas été dificile de forger une cinquantaine de propositions philosophiques semblables aux dix-neuf qu'on a marquées. Tant pis pour lui; car c'est un signe que ces notions communes ont jetté beaucoup de branches dans nôtre esprit; ou qu'elles sont lumineuses de tous côtez; de sorte qu'en quelque sens qu'on les tourne, elles présentent la même évidence. Je vous avertis que dans une digression contre Mr. Locke, il fait voir qu'on ouvre la porte au (*k*) Pyrrhonisme le plus outré si l'on refuse d'aquiescer aux idées évidentes, sous prétexte que Dieu peut faire les choses les plus incompréhensibles. Cela ne s'accorde guere avec sa rejection de tant de notions communes.

THEMISTE.

Inutilité de l'observation qu'il fait contre les sept maximes théologiques de Mr. Bayle.

N'oublions pas qu'il observe que les sept propositions théologiques ne conviennent point au systême de Pélage. Cette observation est inutile, car

(*a*) „ Mr. le Clerc.
(*b*) „ L'Origénisme.
(*c*) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXLIV.
(*d*) „ Jaquel. Exam. de la Théol. pag. 317.
(*e*) „ Depuis le chap. CXXVIII. de la 2. partie, jusqu'au chap. CLXXII.
(*f*) „ Voïez le Pseaume 58. v. 5. & 6.
(*g*) Voïez le 12. livre de l'Odyssée.
(*h*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 311.
(*i*) *Ibid.*
(*k*) „ *Ibid.* pag. 57.

II. Partie.

car premierement il suffisoit de marquer le systême que Mr. Jaquelot embrasse, c'est celui-là qu'il doit concilier avec les notions communes : les Protestants lui sauroient très-mauvais gré s'il montroit que le Pélagianisme est le seul systême qu'on puisse accorder avec les maximes de la raison, avec lesquelles Mr. Bayle a prétendu que l'on ne peut pas accorder la Théologie. Secondement Mr. Jaquelot auroit dû se souvenir qu'on a consenti (l) qu'il allât jusqu'au Pélagianisme, & qu'on lui a declaré qu'en s'étendant jusques là il ne seroit point en état d'afoiblir les dificultez Manicheénnes. Il n'a donc tenu qu'à lui de confondre le Zoroastre qui attaque tous les systémes Chretiens dans le Dictionaire critique. Il ne falloit que lui montrer que par le dogme de Pélage on leve toutes les dificultez. *Si Zoroastre*, ce sont les paroles de Mr. Jaquelot (m) *est confondu par les Pélagiens, son Manichéisme est à bas, & tous les efforts de Mr.* Bayle *déclarez vains & superflus*. Cela est vrai, d'où peut donc venir que l'on ait perdu une si belle occasion de confondre & de renverser tous ces efforts de Mr. Bayle ? En voulez-vous savoir la raison ? C'est que l'on savoit trés-bien que le Pélagianisme ne peut point être concilié avec les 19. maximes philosophiques, & que Mr. Jurieu dans son jugement sur les méthodes, & M. Bayle dans son Dictionaire avoient démontré cela en raisonnant contre les Sociniens. N'est-ce pas une chose incompréhensible que M. Jaquelot ait osé parler comme un homme qui ignoroit (n) les attaques que le Pélagianisme a soufertes dans le Dictionaire critique ?

MAXIME.

M. Bayle ne les a point données comme des dogmes reçus de tous les Chrétiens.

Il remarque en un autre edroit, (o) *qu'il y a des Chretiens en état de salut qui n'enferment pas la damnation éternelle ni la nécessité indispensable de pécher dans la peine qui suivit la chûte du premier homme*, que les Théologiens de Saumur *demeurent d'accord du premier point avec ces Chrétiens, & qu'ils ne sont pas fort éloignez d'accorder le second*. Il fait cette note afin de prouver que Mr. Bayle *se trompe fort de mettre au rang des dogmes Théologiques reçus de tous les Chretiens*, qu'Adam avec toute sa postérité fut condamné *à la damnation éternelle & assujettis à une telle inclination au peché qu'ils s'y abandonnent presque sans fin Et sans cesse*. Mais c'est Mr. Jaquelot qui s'abuse extrêmement de croire que Mr. Bayle ait donné ses sept propositions théologiques, comme des dogmes reçus de tous les Chrétiens. Dès qu'on sait lire on connoît évidemment que la 6. & la 7. proposition sont hautement rejettées par les Sociniens. Mr. Bayle n'a eu en vuë que le systême qu'il a crû que Mr. Jaquelot n'oseroit traiter de faux. Je ne me suis pas aperçu que Mr. Jaquelot ait traité de cette maniere aucune des sept propositions théologiques, & vous voyez qu'ici même il ne se déclare pas pour les Théologiens de Saumur, ni pour ces Chretiens en état de salut qu'il nous donne à deviner. Ce qu'il ajoûte des vertus morales que Mr. Bayle ne refuse pas même aux Athées, n'afoiblit point la vérité de ces paroles, *les hommes s'abandonnent au péché sans fin & sans cesse*. Les bonnes actions des hommes comparées à leurs mauvaises actions sont comme un ruisseau comparé à l'Océan. Ce que les Infideles, ce que les Chretiens réprouvez font de bon est si défectueux & dans son principe & dans sa fin, qu'on y trouveroit un mélange supérieur de vice si on l'examinoit selon la rigueur de la morale.

THEMISTE.

Vous oubliez le principal, c'est que l'accord de la Foi avec la Raison ne cessera pas d'être impraticable si l'on supose que les péchez & les miséres du genre humain n'ont pas pour leur fondement un arrêt du Ciel dans toutes les formes. La force de l'Objection sera assez grande dès que l'on suposera avec Mr. Jaquelot que Dieu a sû que la chûte du premier homme seroit suivie de tout ce dont elle a été, & dont elle sera suivie effectivement.

MAXIME.

Inexactitude du titre de son premier Ouvrage contre M. Bayle.

Nous voyons présentement qu'il n'y a rien de plus trompeur que le titre de son premier Ouvrage, *Conformité de la Foi avec la Raison, ou défense de la Religion contre les principales difficultez répandues dans le Dictionaire de Mr. Baylé.* Pour rectifier ce titre il faudroit y faire ce changement, *Conformitez (p) imparfaites de la Foi avec quelques-unes des maximes de la Raison, ou dispute contre Mr. Bayle, à qui l'on avouë que les maximes philosophiques (q) qu'il a crû irréconciliables avec nos systémes de Théologie, le sont effectivement.*

THEMISTE.

Si un Catholique Romain avoit fait un livre sur la Transubstantiation, & qu'il y eut étalé avec pompe toutes les raisons que l'on a imaginées pour montrer que la sagesse de Dieu, son amour pour l'homme &c. brillent d'une façon extraordinaire en ce que JESUS-CHRIST nous donne sa propre chair à manger ; si cet Auteur au lieu de concilier son dogme avec les maximes philosophiques par lesquelles David Derodon l'a réfuté, rejettoit ces maximes comme très-fausses, & qu'il intitulât son livre, *Conformité de la Transubstantiation avec la Raison, ou defense du mystere de l'Eucharistie contre les principales dificultez philosophiques de David Derodon*, il imiteroit parfaitement Mr. Jaquelot, & se rendroit ridicule.

CHAPITRE XII.

Si Mr. Jaquelot a du mettre l'état de la question en ce qu'il supose que selon Mr. Bayle Dieu est l'auteur du péché.

MAXIME.

Que Mr. Bayle a déclaré que Dieu n'étoit point l'auteur du péché.

NOus avons vû (a) que Mr. Bayle exposant l'état de la question a déclaré formellement qu'il accordoit à son Adversaire *que l'état passé, présent & futur des hommes n'a rien qui ne soit conforme à la souveraine perfection de Dieu.* C'est avoir déclaré formellement qu'il croyoit que ni la chûte du premier homme, ni les suites de cette chûte ne préjudicient en aucune maniere aux attributs de la nature divine, & par conséquent que Dieu n'est point l'auteur du péché. Néanmoins il plait à Mr. Jaquelot de soûtenir avec mille répétitions

(l) „ Voïez Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLII. „ à la fin.

(m) „ Jaquel. pag. 311.

(n) „ Mr. Jaquelot, pag. 306. de son Examen raporte „ un passage de Mr. Bayle où le Pélagianisme est attaqué.

(o) „ Jaquel. *ibid.* pag. 341.

(p) „ Mr. Jaquelot pag. 310. reconnoît qu'il n'a jamais „ pensé à montrer une parfaite intelligence entre la Foi „ & la Raison.

(q) „ Notez que dans ce prémier livre Mr. Jaquelot „ fit assez entendre qu'il ne faloit point consulter les idées „ de la bonté & de la sainteté en jugeant de la conduite „ de Dieu.

(a) Ci-dessus pag. 48. chap. IX. au commencement.

petitions (b) que sa dispute consiste en ce qu'il nie que Dieu soit l'auteur du péché, & que Mr. Bayle l'afirme.

THEMISTE.

Ce n'est que pour disputer que M. Jaquelot le conteste.

Cela est violent. Si vous & moi avions à partager une succession, & que vous me vinssiez dire *je suis d'accord avec vous à l'égard de ce champ-là, vous croïez qu'il vous apartient, je le crois aussi*, & que je vous répondisse, *néanmoins je veux plaider avec vous touchant ce morceau de la succession, je vais tout-à-l'heure vous faire assigner par un sergent*, ne mériterois-je pas d'être relégué parmi les sauvages de l'Amérique? Seroit-on blamable de me regarder comme une personne possédée de la rage des procès? Ne faut-il pas que l'adversaire de Mr. Bayle soit bien friand de disputes, puis qu'il veut disputer à toute force sur des articles où l'on lui déclare que l'on est de son sentiment.

MAXIME.

Raisons qu'il allegue pour prouver son accusation.

S'il alléguoit des raisons qui pussent tromper un habile homme jaurois quelque indulgence pour lui, mais les quatre raisons qu'il allégue m'excitent plûtôt à l'indignation qu'à la pitié. Après avoir soûtenu (c) que Mr. Bayle *prétend & affirme, & le dit trop clairement pour en pouvoir douter, que* DIEU EST LA VERITABLE ORIGINE DU MAL ET LA PROPRE CAUSE DU PECHE, voici les preuves qu'on donne: 1. que Mr Bayle a conclu de ce que la conservation des créatures est une création continuée, *que Dieu fait tout & que l'homme n'est qu'un sujet purement passif des actions de Dieu*: 2 qu'il veut que toutes les déterminations de la volonté humaine arrivent en vertus des décrets absolus qui les produisent par voie de création; car n'étant pas distinctes de la volonté, la volonté ne sauroit non plus les produire que se créer elle même. L'on cite sur cela un passage du Dictionaire: 3. qu'il a dit (d) que l'objection fondée sur ce qu'un principe qui ne peut empêcher le mal & qui ne l'empêche point, le veut, n'est point afoibli par l'hypothese du franc arbitre: 4. qu'il a dit (e) que la volonté de Dieu ordonnateur des évenemens & la volonté de Dieu législateur sont contenuës l'une dans l'autre & combinées de telle sorte que la seconde est éssentiellement nécessaire à la premiere. Mr. Jaquelot est si content de ses quatre preuves qu'il les acompagne de ces paroles: *voilà donc Dieu déclaré auteur du péché dans toutes les formes & à tous égards.*

THEMISTE.

Il faut avouër que celui qui félicita Mr. Bayle d'avoir à faire à Mr. Jaquelot connoissoit mal ce dernier. C'est un esprit net, disoit-il à Mr. Bayle, il vous entendra à demi mot, & s'il vous arrive de ne pas développer une pensée il la dévelopera pour vous, & la prendra dans son véritable sens, relâchez vous donc du grand soin que vous avez de vous rendre si intelligible que les lecteurs mêmes qui songent à leurs maîtresses ou à leurs procès vous puissent comprendre.

MAXIME.

Réfutation générale de cette accusation.

Je connois la personne qui félicita ainsi Mr. Bayle, & je suis sur qu'elle avouëra que l'évenement n'a point répondu à ses espérances. Mr. Bayle n'auroit pû tomber en de plus mauvaises (f) mains, Mr. Jaquelot est infiniment plus propre à obscurcir les choses claires qu'à éclaircir les choses obscures. Il se perd dans les chemins les plus unis, il prend de travers la plûpart des choses; & il ne travaille qu'à faire perdre de vûë le vrai état de la question. Il a pû connoître manifestement que Mr Bayle a établi dans son Dictionaire ces deux articles, l'un qu'il faut croire que Dieu n'est point l'auteur du peché, l'autre qu'il faut convenir que l'on ne peut point répondre aux objections par lesquelles les Manichéens font voir que nos systêmes donnent à Dieu une conduite qui ne s'accorde point avec les notions communes de la bonté, de la sainteté & de la justice. Le premier de ces deux articles doit être censé évidemment établi dans tous les endroits où Mr. Bayle recourt à la maxime *que tout ce que Dieu fait est bien fait*, & à la Révélation qui nous aprend que Dieu a permis le péché, qu'il le condamne, qu'il le punit. Car il résulte de là très-certainement qu'il n'est point l'auteur du péché. Or cette certitude nous doit sufire quoi que nous ne puissions comprendre comment il ne participe point au péché des créatures, ni comment les hommes ont toute la liberté qui nous semble nécessaire pour qu'on soit l'auteur d'une chose punissable justement. On ne peut pas dire que Mr. Bayle n'a eu recours à cela que d'une façon superficielle; car il a très-souvent marqué avec une extrême force que le vrai caractere du Chrétien est de soumettre sa raison à l'autorité de Dieu. On peut voir principalement les Dissertations qu'il a mises à la fin de son Dictionaire. C'est donc une chose indubitable que si l'on peut trouver à redire à ses sentimens, ce n'est pas qu'il ait prétendu que Dieu soit l'auteur du péché, mais quil ait prétendu qu'aucun systême ne pouvant résister aux objections, il faut recourir à la Foi, sous les auspices d'un axiôme de la lumiere naturelle très certain & très-évident, *tout ce que Dieu fait est bien fait.*

THEMISTE.

Il étoit si sûr qu'on ne pouvoit lui faire un procès qu'à l'égard du second article, qu'il déclara en posant l'état de la question (g) entre Mr. Jaquelot & lui, qu'il ne s'agissoit point du tout de savoir si la conduite de Dieu quant au péché de la créature est conforme à la perfection suprême, mais de savoir si notre raison peut comprendre l'accord réel & éffectif qui se trouve entre les attributs de Dieu & le systême de la prédestination. Et comme il étoit persuadé qu'il convenoit parfaitement avec Mr. Jaquelot sur le fond du dogme, & que leur dispute ne rouloit que sur (h) *un accessoire peu important au Christianisme*, il avertit son Provincial de ne se pas alarmer de ce que la force des objections seroit poussée librement. Quelles sont ces objections? celles que Mr. Jaquelot devoit essuïer dans l'engagement où il s'étoit mis de lever toutes les dificultez par le moïen du franc arbitre. Il pouvoit discerner delà très-facilement, & néanmoins il a tellement broüillé les choses, qu'il assure que les objections de Mr. Bayle tendent absolument à prouver que Dieu est la véritable origine du mal & la propre cause du péché, ce qui est, ajoûte-t-il, le sentiment de Mr. Bayle.

MAXIME.

Je souhaitte qu'il n'y ait ici que de l'illusion, car

(b) „ Jaquelot *ubi supra*. pag. 305.
(c) *Id. ib.*
(d) *Ibid.* pag. 306.
(e) *Ibid.* pag. 307.
(f) „ C'est-à-dire, les mains d'un adversaire qui donnât, plus souvent à gauche &c.
(g) „ Voïez ci-dessus chap. IX. au commencement.
(h) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CLXIV. au comencement.

car ce seroit pour moi une véritable peine que de me représenter qu'un Ministre qui annonce la parole de Dieu depuis si long-tems, est coupable d'une malice aussi noire que le seroit celle de Mr Jaquelot s'il avoit usé de supercherie en cet endroit-ci. Je le défens dans mon cœur autant que je puis, mais j'avouë qu'une certaine déclaration (i) de Mr. Bayle me paroît une forte preuve que son adversaire a foulé ici aux pieds les lumieres de sa conscience.

THEMISTE.

Quoi que vous soïez l'un de mes meilleurs amis, j'argumenterois contre vous à toute outrance si vous me disiez que la méthode dont je me suis servi pour me convaincre que Dieu n'est point l'auteur du péché, n'est point bonne. Je me suis servi de la méthode de Mr Bayle qui est celle des Calvinistes. J'ai rejetté l'évidence des notions communes de la bonté, &c. pour m'attacher à l'évidence des faits contenus dans l'Ecriture, & à l'évidence de la maxime que Dieu ne peut rien faire qui déroge à ses perfections infinies. Je me repose tranquillement sur le giron de la foi, & me souvenant que c'est un mystere qui ne m'a point été révelé afin que je le comprisse, mais afin que je le crusse, je ne cherche point à en expliquer le incompréhensibilitez. Je me conforme à l'esprit de la confession de Foi (k) des Eglises Réformées de France. Si vous me soûtenicz que votre méthode qui est de prouver par la liberté d'indiférence que Dieu n'est point l'auteur du péché est la seule dont il faille se servir, je lancerois sur vous tous les argumens que je pourrois rassembler. Je refuterois toutes vos preuves de la prétenduë existence de cette espece de liberté, & je vous accablerois de l'objection qui nous est fournie par l'axiome que la conservation des Créatures est une création continuée. En un mot je n'oublierois (l) rien pour vous convaincre que tant s'en faut que la liberté d'indiférence puisse accorder nos systêmes avec la raison, qu'elle est elle-même irréconciliable avec plusieurs maximes évidentes de la raison. Que mériteriez vous si vous m'accusiez de croire que Dieu est l'auteur du péché, & que ma dispute avec vous ne tend qu'à prouver cela?

MAXIME.

Je mériterois sans doute d'être bafoué. Fasse le ciel que je ne tombe jamais dans une injustice aussi criante & aussi sotte que le seroit la mienne en cette rencontre.

THEMISTE.

Si vous m'objectiez comme fait Mr. Jaquelot que je pousserois (m) l'argument *de toutes mes forces* (n) sans y répondre un seul mot, je vous repondrois que je le traite comme les notions communes alléguées par les Manichéens, desquelles je ne me puis démêler qu'en les récusant. Mr. Jaquelot a été reduit à la même nécessité.

MAXIME.

Réfutation particuliere des preuves qu'il en donne.

Il paroît présentement avec la derniere évidence que sa premiere preuve est une chimere. La seconde qu'il ne devoit pas distinguer de la précédente est une chimere aussi. Mais remarquons qu'au sujet de la seconde il a cité comme le véritable sentiment de Mr. Bayle, ce que celui-ci ne raporte que comme une dificulté que les Scholastiques peuvent faire aux Cartésiens. Quel préjugé contre les autres citations! La troisiéme preuve est admirable, elle consiste dans ce raisonnement, la liberté d'indiference donnée à l'homme ne disculpe point Dieu, donc Dieu est l'auteur du péché. Tous les Théologiens Réformez nient que les Arminiens se tirent d'afaire par la suposition du franc arbitre. S'ensuit-il qu'ils croïent que Dieu est l'auteur du péché? La quatriéme preuve est aussi foible que les autres. Tout ce que Mr. Bayle propose concernant les deux volontez de Dieu sont des objections destinées à prouver que Mr. Jaquelot n'établit pas la concorde entre la raison & la Foi. C'est la seule question dont il s'agit entre ces deux antagonistes. Voïez ce que Mr. Bayle a déclaré (o) dans la 2. partie de sa Réponse au Provincial Mr. Jaquelot dissimule toutes ces choses parce qu'il voudroit intéresser à sa querelle tout le corps des Réformez.

CHAPITRE XIII.

Examen des cinq principes que Mr. Jaquelot substituë aux notions communes qu'il a rejettées.

THEMISTE.

Quels sont les 5. principes que M. Jaquelot substituë aux 19 maximes philosophiques de Mr. Bayle.

AIant rompu avec la raison en rejetant les maximes philosophiques qu'on lui avoit données à concilier avec la Théologie, il pose cinq autres principes. C'est pour se racrocher avec la raison par leur moïen.

Le 1. de ces principes est „ (a) que la prééminence de Dieu est infiniment au dessus des Créatures, de sorte que ce seroit folie aux hommes, de prétendre entrer dans toutes les vûës de Dieu, & dans tous ses desseins, quand il créa l'Univers, de vouloir prescrire des régles à sa Providence, conformes aux maximes que les hommes observent entre eux, & par lesquelles ils sont liez mutuellement. „

Le 2. *est* (b) *qu'il ne faut pas juger du dessein de Dieu, ni de la manifestation de tous ses Attributs, dans la création de cet Univers, par la seule dispensation des choses qui sont sur cette Terre; laquelle est moins qu'un point par rapport à l'Univers.*

Le 3 *est que Dieu a créé les hommes sur cette Terre afin qu'ils s'appliquassent à le chercher dans ses Ouvrages*, & (c) qu'ainsi *la recherche de Dieu & de sa vérité, est le devoir de l'homme & la fin que*

(i) „ Voïez ci-dessus chap. V. à la fin.

(k) „ Voïez la reponse au Provincial 2. part. chap. „ CLXXI. pag. 834.

(l) „ Joignez à ceci ce qui a été dit ci-dessus chap. V. „ pag. 43. & 44.

(m) „ Celui qui est fondé sur la maxime que la conservation est une création continuée.

(n) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 305.

(o) „ Je parle selon les lumieres philosophiques; car „ dès que Saint Augustin déclarera que c'est d'une maniere „ ineffable que ce qui arrive contre la volonté de Dieu, „ n'arrive pas néanmoins sans la volonté de Dieu, je me „ soûmets, je n'allégue plus les idées naturelles, mais „ Mr. Jaquelot ne peut point nous renvoïer à des manieres ineffables, car puis qu'il veut accorder la doctrine du péché avec la raison, il s'engage à nous donner „ des notions distinctes. *Réponse au Prov. 2. part. ch. CLIV.* „ *pag.* 821. Je ne nie point que cette sorte de distinction „ ou quelque autre qui ne nous est pas connuë, ne soit „ véritable, & si Mr. Jaquelot la proposoit comme un „ objet de notre foi, il se pourroit légitimement promettre l'aquiescement de tous les Chrétiens, mais son „ entreprise va plus loin, il promet de satisfaire la Raison, & de repousser toutes les attaques d'un pur Philosophe. *Ibid. chap. CLIV. cha* 821. Ajoûtez ce qu'il „ dit *chap. CL. pag.* 810. *& chap. CLII. pag.* 815.

(a) Jaquelot *ubi supra* pag. 312.

(b) *Id. ib.* pag. 313.

(c) *Id. ib* pag. 317.

que Dieu s'est proposé dans la Création & dans la Rédemption; ajoûtant le salut éternel, comme une récompense à ceux qui le trouveroient pour l'adorer, pour l'aimer, & pour faire sa volonté.

Le 4. est que *Dieu a tout fait pour sa gloire puis qu'il a voulu que les hommes le cherchassent dans ses Ouvrages.*

Le 5. est » (*d*) que Dieu conduit les Créatu-» res par des Loix immuables qu'il a établies, » & ausquelles il ne déroge jamais sans mira-» cles. »

MAXIME.

Presque tous les Théologiens admettent le premier.

Le premier de ces cinq principes est tel que tous les Théologiens ou presque tous sont obligez de l'admettre Mr. Bayle le supose continuellement lors qu'il montre que notre Foi ne doit pas être ébranlée par l'impuissance où nous nous trouvons de concilier nos systêmes avec les notions communes que les Manichéens font tant valoir. Je croi qu'il a senti un véritable plaisir de ce que l'on a (*e*) fait connoitre que dès le tems qu'il commença à faire des Livres il adoptoit ce grand principe: les passages raportez de ses Pensées diverses, & de sa critique de Maimbourg en sont une preuve manifeste. Mais admirons le faux pas que Mr. Jaquelot a fait ici: il veut mettre Mr. Bayle en contradiction avec lui-même sous prétextedes 19. maximes philosophiques. Il assûre (*f*) que Mr. Bayle a voulu les faire prendre pour une bonne monnoie à ses lecteurs, & n'a point connu qu'elles doivent être envoïées au billon. Le contraire de cela est vrai: Mr Bayle a toûjours dit que les maximes alléguées par les manichéens ne doivent point servir de regle à la conduite de Dieu: il les a (*g*) récusées hautément, Mr. le Clerc fonde sur cette récusation les prétendues impiétez dont il accuse Mr. Bayle, & voici Mr. Jaquelot qui l'accuse d'adopter ces mêmes maximes, il n'a point sû distinguer entre ce que l'on aprouve, & ce que l'on objecte *ad hominem* à un adversaire; car quoi que Mr. Bayle qui ne prétend pas accorder avec toutes les maximes philosophiques nos systemes de Théologie, puisse rejetter celles qui ne l'accommodent pas, il a tout le droit imaginable de prétendre que Mr. Jaquelot se faisant fort de prouver la conformité de la Foi avec la raison, est obligé de les accorder avec son systême théologique.

Mr. Bayle n'a proposé ses 19. maximes que comme des argumens ad hominem.

THEMISTE.

Inutilité du 1. principe de Mr. Jaquelot.

Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ce Ministre est qu'apres avoir mis la Divinité dans l'indépendance des *maximes que les hommes observent entre eux*, il détesteroit ceux qui oseroient soutenir que Dieu peut produire une Créature moralement mauvaise, faire soufrir à des Créatures innocentes, un suplice éternel, tromper les hommes & mentir, leur ordonner de le hair, & d'aimer le Diable, leur commander le mépris des lumieres de la conscience, & la haine de la vertu. Mr. Jaquelot n'ignore pas que les Sectateurs de la prédestination absoluë opposent son premier principe aux objections qu'on leur fait, & que cela n'empêche point qu'on ne leur soûtienne qu'ils attribuent à Dieu une conduite qui doit faire horreur à tous les hommes. Un Fameux Prédicateur Luthérien à Hambourg a reproché aux Calvinistes que leur Dieu est pire que tous les Diables, & que par sa malice essentielle il surpasse mille & mille fois tout ce que l'on peut imaginer de crimes afreux. (*h*) Les Catholiques Romains & les Arminiens ne sont guere plus modérez à cet égard-là envers les Calvinistes que le Prédicateur de Hambourg. C'est un signe manifeste que l'on se persuade qu'en vertu du premier principe de Mr. Jaquelot personne ne peut assûrer que les décrets absolus ont mis l'homme dans la nécessité de désobeïr à Dieu. Mr. Jaquelot condamne sans doute ceux qui raisonnent ainsi, *la prééminence de Dieu est infiniment au dessus des Créatures, & le rend indépendant des maximes que les hommes observent entre eux, donc il a pû faire les décrets de réprobation & de prédestination expliquez dans le systême des supralapsaires*: & il détesteroit ceux qui tireroient cette conséquence de son principe, *donc Dieu peut produire dans l'ame de l'homme une volition moralement mauvaise, ou pousser invinciblement une ame à former une telle volition.*

MAXIME.

Les Supralapsaires peuvent s'en servir aussi bien que lui.

Je sens déja toute l'inutilité du premier principe de Mr. Jaquelot. C'est un principe dont les Supralapsaires se servent aussi bien que lui, & dont on se pourroit servir en faveur d'une hypothese qui seroit encore plus dure que la leur. C'est un principe qui ne nous empêche pas de décider qu'il y a des actes qui émanent si nécessairement des attributs de la nature Divine, que Dieu ne peut faire des actes contraires à ceux-là. Que par exemple il ne peut point assujetir une Créature innocente à des douleurs éternelles, ni révéler des (*i*) faussetez. C'est un principe qui n'empêche pas Mr. Jaquelot de croire que les Prédestinateurs font tenir à Dieu une conduite oposée à ses perfections. Que reponderoit-il à ceux qui lui parleroient ainsi; » en admettant ce principe nous » ne perdons pas la liberté de croire que les Théo-» logiens qui soûtiennent que Dieu pouvant » mettre les hommes dans les circonstances où il » savoit qu'ils feroient très-bien leur devoir, » aime mieux les mettre dans les circonstances » où il sait qu'ils pécheront, lui attribuent une » conduite tout-à-fait indigne de sa nature. » Voilà quelle est la conduite que Mr. Jaquelot attribuë à Dieu: or puis que nonobstant son premier principe il condamne le systême des Supralapsaires, & des Infralapsaires, on peut aussi nonobstant le même principe condamner le systême des Arminiens; car quelle diférence y a-t-il entre *mettre l'homme dans les circonstances où il péchera nécessairement, & le mettre dans les circonstances où il péchera infailliblement?* On ne veut pas moins le péché au second cas qu'au premier. En un mot la dificulté que notre raison rencontre en ce que c'est une mauvaise action que de permettre le mal que l'on pourroit empêcher sans qu'il en résultât aucun inconvénient, subsiste dans toute sa

(*d*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 317.
(*e*) „ *Ibid* pag. 312 313.
(*f*) „ *Ibid.* pag. 313.
(*g*) „ Voyez la Réponse au Provincial 2. part chap. „ CLXXI. pag. 861. 862. chap. CLXXII. pag. 865. „ & cha. CLXXIII. pag. 866. & Lettre pour Mr. Bayle „ §. V. au commencement.
(*h*) *Deum Calvinistarum esse ipsum peccatum, & omnibus diabolis pejorem. Deum quem adorant Calvinistæ esse desperatum Archinebulonem, archifurem, archilatronem, archimendacem, archiproditorem, archinequam archisordes, archipatibularium ut nullum homicidium, nullum furtum, nullum facinus, nulla fraus, nulla proditio, nullum dedecus, nullum scelus, nulla tanta nequitia toto orbe invehiri, aut cogitari potuerit, tam magna; tam horrenda, tam crassa, tam abominanda, quam non Calvinistarum Deus essentiali suâ malitiâ plus centies millies, longe vincat, atque excedat* Philppus Nicolai in Refutatione Relig. Calvinist pag 134. apud Admum Contzen de pace Germaniæ pag. 282. 283.
(*i*) „ que deviendroit la certitude de la Bible si l'on „ n'étoit assuré que Dieu ne peut point mentir?

II. Part.

ſa force quoi que nous admettrions le premier principe de Mr. Jaquelot, de ſorte que ce Théologien n'en peut tirer aucun ſecours pour accorder avec la raiſon la chûte de l'homme. Il n'y a point d'autre concorde à moïenner que de dire avec les Prédeſtinateurs que notre raiſon doit ſe ſoûmettre à la Foi des véritez révélées, quoi qu'elles lui ſoient entierement incompréhenſibles. Mais ſi Mr. Jaquelot n'a point d'autre voie pour montrer la conformité de la Foi avec la raiſon, toute ſa peine eſt inutile, ſon projet mal conçu a été encore plus mal exécuté.

THEMISTE.

Qu'il ne peut ſervir à accorder la bonté de Dieu avec la chûte de l'homme.

Nous pouvons encore lui porter un rude coup. Demandons lui s'il n'eſt pas vrai que dans quelque dégagement que Dieu ſoit conçu de tout devoir envers l'homme, nous concevons Dieu comme un Etre naturellement bien faiſant, ami de la vertu, ennemi du vice? Si Mr. Jaquelot nioit cela daans quelque aſſemblée que ce fut, ſoit de ſavans, ſoit d'ignorans, il feroit frémir d'horreur toute l'aſſiſtance, & il courreroit riſque d'être lapidé. Suppoſons donc qu'il nous accorde que notre propoſition eſt véritable, & prions le de l'accorder avec la chûte de l'homme. Il ne niera pas que ſi Dieu avoit été obligé de la prévenir, elle ne ſeroit jamais arrivée, & moi je lui ſoûtiendrai que les effets des inclinations naturelles ſont auſſi ſûrs que les effets du devoir. Il arrivera plutôt à un homme dur & impitoïable & qui ne laiſſe pas de donner l'aumone parce qu'il ſçait que Dieu le lui a commandé, de laiſſer périr un pauvre, que cela n'arrivera à un homme qui fait des charitez par inclination, & à cauſe du plaiſir extrême qu'il y prend, & qui ne conſulte que ſon panchant naturel. Or puis que la propoſition que j'ai ſupoſé que Mr. Jaquelot m'accorde, Dieu eſt naturellement bien faiſant, ami de la vertu, ennemi du vice, il paroît auſſi impoſſible qu'il ait ſoufert que l'homme tombât dans le crime & dans la miſere, que ſi quelque obligation l'avoit engagé de l'empêcher. Le ſeul amour de la vertu eſt un motif invincible pour ne ſoufrir pas qu'elle ſoit chaſſée de l'ame de l'homme. La ſeule haine du vice eſt un pareil motif pour ne ſoufrir pas qu'il s'impatroniſe dans cette ame où Dieu avoit placé de ſa propre main l'innocence & la vertu.

MAXIME.

Il laiſſe dans toute leur force les maximes philoſophiques de Mr. Bayle.

Je voi bien qu'il eſt inutile à Mr. Jaquelot d'avoir rejetté les notions communes qu'on lui (k) avoit articulées. Il croit leur avoir opoſé une barriere par ſon premier principe, mais elles la forcent ſans peine & ſe préſentent avec la même importunité qu'auparavant. J'ajoûte que s'il s'eſt imaginé qu'il leur fermeroit la porte par ſon premier principe, il n'a pas bien ſû ce que c'eſt que la notion commune de la bonté. Il a crû que ce n'étoit que l'idée de l'affection que les hommes doivent avoir les uns pour les autres, mais il devoit ſavoir que c'eſt une idée ſi abſtraite qu'elle eſt ſéparée mentalement de tous les ſujets où la bonté peut exiſter, & de toutes les eſpeces particulieres de bonté. Elle ne renferme que l'eſſence de la bonté, elle fait abſtraction de la bonté patenelle, où fraternelle, &c. & de la bonté d'inclination, ou de devoir, & ainſi du reſte. C'eſt pourquoi Mr. Jaquelot qui ſe vante d'accorder la Religion avec la raiſon, ne peut pas ſe défaire des notions communes de la bonté, de la ſainteté, &c. auſſi cavalierement qu'il s'en defait, il faut qu'il les diſcute, qu'il les examine à fond & qu'il prenne garde à l'abſtraction que je viens de propoſer, & qui montre que toute l'eſſence de la bonté en général ſe doit trouver en Dieu puis que Dieu eſt bon. Or par l'eſſence de la bonté en général il eſt manifeſte qu'on prévient autant qu'on le peut le malheur de ceux pour qui on a de la bonté. Les Théologiens qui engagent la raiſon à ſe ſoûmettre aux faits révélez, quelque inexplicables & incompréhenſibles qu'ils puiſſent être, ſe peuvent diſpenſer des diſcuſſions que Mr. Jaquelot doit faire néceſſairement.

THÉMISTE.

On peut tirer de ce principe une conſéquence toute contraire à celle qu'il en tire.

S'il avoit bien médité cette matiere; il auroit connu que l'on peut tirer de ſon premier principe une conſéquence toute contraire à celle qu'il en a tirée. La prééminence de Dieu eſt infiniment au deſſus des Créatures, donc Dieu peut ſoufrir que l'homme ſoit criminel & malheureux, & laiſſer régner ſur la terre une infinité de déſordres que les Princes ne doivent point tolérer dans leurs Etats, ni les maîtres dans leurs familles. C'eſt ainſi que Mr. Jaquelot raiſonne, mais il n'y a point de Philoſophe qui ne puiſſe raiſonner tout autrement. La prééminence de Dieu eſt infiniment au deſſus des Créatures, donc ſa bonté, ſon amour pour l'ordre & pour la vertu, ſurpaſſent infiniment l'amour que les eſprits créez les plus parfaits peuvent avoir pour la vertu, donc il a ſoin de la vertu & de l'ordre avec une vigilance infiniment plus grande que ne ſeroit celle des eſprits créez les plus parfaits qui auroient reçu un commandement de s'oppoſer au vice & de favoriſer la vertu.

MAXIME.

La conſéquence de ce Philoſophe s'accorde beaucoup mieux avec la lumiere naturelle que la conſéquence de Mr. Jaquelot qui ſe voit par là expoſé à de nouveaux précipices, & à une nouvelle impuiſſance de faire voir la concorde de la chûte d'Adam avec la raiſon. Y a-t-il rien de plus capable d'effaroucher & de révolter la raiſon que ce qu'il prétend que Dieu à cauſe de la prééminence de ſa nature poſſede une prérogative incommunicable à tous les êtres créez, c'eſt de pouvoir laiſſer régner parmi les hommes toutes ſortes de crimes & de confuſions, toutes ſortes de maux phyſiques, & cela depuis le commencement du monde juſques à la fin, & à l'égard de la plus grande partie des hommes pendant toute l'éternité.

THÉMISTE.

Inutilité de ſon 2. principe.

Le ſecond principe ne lui ſera pas moins inutile que le premier; car encore que la Terre ſoit *moins qu'un point par raport à l'Univers*, il ne s'enſuit pas que Dieu y puiſſe produire ce qui ſeroit indigne de lui, s'il le produiſoit ailleurs. C'eſt ſe faire des idées baſſes de la grandeur de Dieu que de s'aller figurer qu'il ſe garderoit bien de permettre les déſordres parmi les habitans des étoiles, mais qu'il n'a pas la même attention ſur la Terre chétif & petit recoin de l'Univers.

MAXIME.

Il prouve trop, & doit l'engager à rejetter le ſyſtême Arminien.

L'embaras où cette Auteur s'eſt jetté depend principalement de ce que ſes principes prouvent trop; car quelque mépris qu'il ait pour la Terre il n'oſeroit dire que Dieu ſe ſoit comporté envers l'homme ſelon l'hypotheſe de Dordrecht. Mais tous les Sectateurs de cette hypotheſe lui ſoûtiendront que s'il raiſonne conſéquemment, il doit rejetter

(k) Dans le chap. CXLIV. de la réponſe au Provincial.

jetter la conduite que le systême Arminien attribuë à Dieu, puis que s'il est indigne de la nature divine de créer un homme qui péchera nécessairement, il est indigne de la même nature de mettre un homme dans les circonstances où elle sait qu'il péchera infailliblement. On n'a jamais pû répondre à cette rétorsion des Réformez : leurs adversaires y ont sué sang & eau inutilement. Mr. Jaquelot n'y aura pas un meilleur succès : *Dieu*, dit-il, (*l*) *ne peut être l'Auteur du péché, on est en droit de l'affirmer, parce que sa nature y répugne. Mais dire que Dieu ait pû permettre le péché dans ce petit recoin de l'Univers, parce qu'il a voulu y mettre des Créatures raisonnables, dans une telle situation qu'elles pouvoient abuser de leur Franc-Arbitre; c'est ce qui ne paroît aucunement incompatible avec la sagesse & la bonté de Dieu. Sur tout, puisque Dieu est un Etre Libre, qui agit librement & qui ne déploie pas dans chaque partie de l'Univers toute sa sagesse & toute sa bonté, dans toute leur étenduë.*

THEMISTE.

Pendant qu'il voudra philosopher on lui soûtiendra que s'il répugne à la nature de Dieu de produire le péché, il répugne à la même nature de produire des Créatures qui produiront le péché infailliblement dans les circonstances qu'il leur choisira; car selon nos idées les plus distinctes c'est toute la même chose, commettre un meurtre soi-même, ou faire trouver un homme dans les circonstances où l'on sait certainenent qu'il sera tué. C'est à Mr. Jaquelot à prouver qu'il *ne paroît aucunement incompatible avec la sagesse & la bonté de Dieu* d'avoir mis des Créatures raisonnables dans une telle situation sur cette Terre (*m*) qu'elles pécheroient infailliblement. Tout homme qui ne consultera que l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait telle que nous la trouverons dans la lumiere naturelle, & sans les additions systématiques, niera sans aucun détour cette proposition de Mr. Jaquelot, qui ne pourra jamais la prouver : on l'accablera toûjours d'argumens *ad hominem* puis qu'il rejette le systême de Dordrecht.

MAXIME.

Que pensez-vous de ce qu'il ne compte que pour une moindre étenduë de bonté l'état misérable du genre humain, & la damnation éternelle de la plûpart des adultes ? A son dire cela prouve seulement que Dieu n'a pas déploïé sur la terre toute sa bonté dans toute son étenduë. N'est-ce pas se moquer du monde que d'avancer de telles définitions ?

THEMISTE.

Incompatibilité de son 3. principe avec la sagesse de Dieu.

Mon jugement est ici conforme au vôtre : je ne puis assez m'étonner que cet Auteur ait des idées si diférentes de celles des autres hommes, & qu'il ait l'audace de proposer ses sentimens bourrus & particuliers comme une chose qui pacifiera sûrement les dissensions des Théologiens & des Philosophes. Mais voïons son troisiéme principe : la Raison n'y trouve rien de choquant lors qu'elle le considere dans la notion générale qu'il en donne d'abord, mais quand elle en examine l'explication qu'il en a donnée à la page 317. elle y trouve bien à mordre; car elle ne sauroit comprendre que Dieu se soit proposé une fin à laquelle il n'est nullement parvenu. La fin qu'il s'est proposée, selon Mr. Jaquelot, dans la Création & dans la Rédemtion, est que les hommes le recherchassent. Pour ajuster cela avec les idées de la sagesse il faut ajoûter une clause que Mr. Jaquelot a omise, c'est *que les hommes trouvassent Dieu*, puis que rien ne paroît moins digne de Dieu que de vouloir que les hommes le cherchent, mais non pas qu'ils le trouvent. Disons donc que si la fin que Dieu s'est proposée est que les hommes le cherchassent, cette fin a été aussi qu'ils le trouvassent. Or l'expérience nous montre que la plûpart des hommes ne l'ont point trouvé, & qu'ils ont pris pour Dieu un Jupiter chargé de crimes, un serpent, un arbre, un chou, un chat, &c. Donc si Dieu avoit eu pour but d'être trouvé par les hommes; il auroit été frustré de ses fins, ce qui ne pourroit venir que de ce que les mesures qu'il auroit prises n'étoient point justes. Or il seroit indigne de Dieu de se proposer une fin, & de prendre de fausses mesures qui l'empéchassent d'y parvenir. Il faut donc dire qu'il ne s'est point proposé que les hommes le trouvassent, ni par conséquent qu'ils le cherchassent. Que Mr. Jaquelot s'efforce de satisfaire à ces objections; s'il y réussit, il accordera avec la Raison le troisiéme de ses principes; s'il ne réussit pas, il ne se racrochera point avec la Raison, il ne se dédommagera point de la rupture qu'il a faite en rejettant les 12. Maximes philosophiques de Mr. Bayle.

MAXIME.

Son 4. Principe est rejetté par de très-savans Théologiens.

Le quatriéme principe de Mr. Jaquelot, *Dieu a tout fait pour sa gloire*, est invinciblement combatu par des raisons (*n*) évidentes, & a été rejetté par de très-savans Théologiens. Mr. Bayle en a nommé (*o*) plusieurs auxquels il auroit pû joindre Mr. Cudworth (*p*) aprouvé par Mr. le Clerc. Outre que c'est un principe qui entraîneroit Mr. Jaquelot dans les labyrinthes des Supralapsaires, & duquel on peut tirer une conséquence qui renverse celle qu'il en tire. En effet qu'y a-t-il de plus conforme aux notions communes que de raisonner ainsi ? *Dieu a tout fait pour sa gloire, donc il a rendu heureuses & vertueuses toutes les Créatures qui étoient capables de félicité & de vertu*, & qu'y a-t-il de moins conforme à l'idée de l'etre souverainement parfait que de raisonner comme le Ministre de Berlin ? *Dieu a tout fait pour sa gloire, il a donc dû permettre que le mal moral & le mal physique inondassent tout le genre humain pendant toute la durée du monde, & la plûpart du genre humain pendant toute l'éternité.* Ce raisonnement doit être mis entre les mysteres qui choquent le plus la Raison, au lieu que l'autre raisonnement s'accorde de plain pied avec la lumiere naturelle; parce que nous ne concevons rien qui soit plus glorieux à l'Etre infini que de banir de toute l'étenduë de son empire le péché & la misere, ni rien qui lui soit moins honorable que de faire dépendre sa gloire du péché & de la misere du genre humain (*q*).

THEMISTE.

Son 5. principe n'est nullement propre à accorder la Foi avec la Raison.

L'Auteur ne nous aprend point la destination de son cinquiéme principe, mais on découvre dans la suite que sa pensée est que Dieu n'auroit pû

(*l*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 314.

(*m*) „ Notez que Mr. Jaquelor n'a osé représenter cet „ endroit de son systême, il s'est contenté de dire que „ les Créatures raisonnables seroient dans une telle situa- „ tion qu'elles pourroient abuser de leur franc arbi- „ tre.

(*n*) „ Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial, „ chap. LXXIV. au commencement & chap. XCI. „ pag. 681. 1. colonne.

(*o*) „ Voïez *ibid.* & chap. CL. pag. 809. note (*c*).

(*p*) „ Voïez la Biblioth. choisie to. 9. pag. 69. 70.

(*q*) „ Conférez Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CL. pag. 809.

II. Part.

pû prévenir la chûte d'Adam sans faire un miracle indigne de sa sagesse. Or à qui persuadera-t-il que ce soit un bon moïen de faire trouver conforme la foi avec la Raison ? Le moindre Philosophe ne lui objectera-t-il pas qu'il paroît par l'Ecriture que Dieu a fait un grand nombre de miracles incomparablement moins utiles & moins nécessaires que celui-là, & qu'il n'est jamais aussi à-propos de déroger aux loix générales que lors qu'il s'agit d'empêcher qu'une corruption effroïable de mœurs, & une infinité de miséres n'inondent le genre humain ? Le salut du peuple est la loi supréme, *salus populi suprema lex esto*. Ce seroit pécher contre les loix du gouvernement que de ne vouloir pas déroger aux vieilles loix lors qu'il s'agit du salut du peuple. On choque donc les lumieres naturelles si l'on supose que s'agissant du salut du genre humain Dieu n'auroit pas voulu déroger aux loix générales. De plus si un miracle étoit nécessaire pour empêcher la chûte d'Adam, elle se trouvoit dans le cours (r) des loix générales, dont toutes les suites sont liées nécessairement les unes avec les autres. Cela est incompatible avec l'hypothese de la liberté d'indiférence, & jette Mr. Jaquelot dans une contradiction honteuse. Mais nous lui prouverons bientôt démonstrativement que pour prévenir la chûte de l'homme, il n'étoit point nécessaire que Dieu dérogeât à aucune loi générale. D'ailleurs on ne conçoit pas que ce soit disculper la Divinité que de dire, *elle auroit bien voulu sauver tout le genre humain en la personne d'Adam, mais les loix qu'elle avoit établies pour le gouvernement du monde s'y opposoient.* On demandera d'abord, *ne savoit-elle pas que ces loix entraineroient nécessairement la ruïne du genre humain à moins d'un miracle qu'elle ne vouloit point faire ? Elle a donc fait ces loix ou avec une extrême indiférence pour l'homme, ou avec de mauvaises intentions pour l'homme.*

MAXIME.

Il ne peut rien repliquer en faveur de ses principes qui soit aussi évident que ce qu'on leur peut opposer.

Mr. Jaquelot a ignoré une chose qu'un peu de méditation lui eut aprise, c'est qu'avant que de faire servir ces principes à l'accommodement de la Foi & de la Raison il faut qu'il livre combat pour chacun d'eux, & qu'il ne pourra jamais rien répliquer qui soit aussi évident que ce qu'on lui répliquera. Ce qu'il observe (s) *que le bon sens nous aprend assez que pour disputer contre les Chretiens, il ne faut point poser pour principe, des maximes ou douteuses, ou fausses, & rejettées par les Chretiens*, telles que sont les 19. maximes philosophiques alléguées par Mr. Bayle, mérite une petite censure. Le bon sens veut que l'on supose que les notions communes sont des principes que notre adversaire ne peut nier. Or les 19. maximes de Mr. Bayle sont des notions communes. C'est un si grand avantage que de réduire son adversaire à la nécessité de rejetter les notions communes, que le bon sens veut qu'on l'y réduise toutes les fois qu'on le peut. Il n'est pas vrai que tous les Chretiens rejettent les maximes en question. Mr. le Clerc (t) prétend que si l'on rejette les notions communes de la bonté, &c. l'on expose le Christianisme aux derniers périls; & nous savons que la grande baterie des adversaires du systême de Dordrecht consiste à le mettre en opposition avec les idées naturelles des attributs divins.

CHAPITRE XIV.

Explication du mal entendu touchant la liberté de l'homme. Examen d'une raison fondée sur le 3. principe de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

M. Jaquelot laisse toute l'essence de la liberté aux Anges & aux Saints.

Mr. Bayle se fondant sur la définition (a) que son adversaire avoit donnée du franc arbitre, avoit suposé qu'il mettoit la même diférence que les Arminiens & les Molinistes entre la détermination à l'un des contraires & l'indétermination à l'un & à l'autre. Mr. Jaquelot rectifiant sa définition, a déclaré formellement (b) qu'il laisse toute l'essence de la liberté aux bons Anges & aux Saints du Paradis invariablement déterminez au bien, & que les disputes sur la liberté des Calvinistes, & sur celles des Arminiens ne sont que des disputes de mots (c).

MAXIME.

Pourquoi selon lui Dieu n'a pas invariablement déterminé la liberté de l'homme au bien.

Il s'est exposé par là à une terrible objection, car puis qu'il étoit possible à Dieu de laisser à nos premiers peres leur liberté en les déterminant d'une façon invariable au bien moral, il s'ensuit qu'il ne les a pas laissé tomber à cause qu'il n'eut pû les en garantir sans leur ôter le libre arbitre, la plus grande perfection qu'il leur eut donnée selon Mr. Jaquelot (d). Desorte que jusqu'ici le franc arbitre n'est d'aucun usage pour expliquer la chûte de l'homme.

THEMISTE.

Voulez-vous savoir la raison pourquoi Dieu n'a point donnée aux hommes l'adresse de se bien servir toûjours de leur liberté, c'est qu'il vouloit (e) qu'ils s'apliquassent à le chercher dans ses ouvrages.

MAXIME.

Objection à laquelle la raison qu'il en donne l'expose.

Quelle raison ! qu'elle est pitoïable ! car au contraire ce motif de Dieu nous devroit faire conclurre qu'il leur a donné l'adresse de se bien servir toûjours de leur liberté. Mr. Jaquelot avouë que la recherche de Dieu dans ses ouvrages est environnée de dificultez, *on est obligé*, dit-il, (f) *de pénétrer par la méditation, & par réflexions à travers toutes les causes sensibles pour arriver à cette Cause souveraine & invisible le premier principe de toutes choses.* Je laisse les autres difficultez qu'il articule, & dont il eut pû donner un catalogue plus ample s'il eut voulu. Jugez si la conduite qu'il attribuë à la Divinité ne ressemble point à celle d'un pere fou ou méchant, qui parce qu'il feroit faire à ses fils un voïage très dangereux, les laisseroit sur leur bonne foi, & les abandonneroit à tous les caprices de la fortune. Il a falu, prétend Mr. Jaquelot, que les hommes eussent la liberté de s'égarer autant qu'ils voudroient, parce qu'ils avoient à faire une route où il étoit extrêmement dificile de ne se point égarer. Il n'y a point de femme si ignorante qui ne lui répondit qu'au contraire il faloit les mettre sous la direction d'un très-bon guide avec d'autant plus de

(r) „ Le Sieur de Vallone dans sa défense de l'Apologie des Réformez 2. part. pag. 137. dit qu'en mettant „ Adam dans la Nature, en le plaçant au milieu d'une „ infinité d'autres objets, qui selon les loix de la Nature „ devoient agir sur lui pour de très-bonnes fins; infailliblement il devoit tomber en certaine occasion, où „ il falloit qu'il se trouvât par une suite de ces Loix.

(s) „ Jaquelot *ibid.* pag. 317. 318.

(t) „ Conférez ci-dessus chap. XI. au commencement, pag. 50. & 51.

(a) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXLV. au commencement, pag. 798.

(b) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 320.

(c) *Id.* pag. 321. & *passim alibi.*

(d) „ Voïez Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLV. „ pag. 800.

(e) „ Jaquelot pag. 322.

(f) „ *Id. ibid.* pag. 315.

de soin qu'il leur étoit dificile de ne point donner à gauche.

THEMISTE.

Il ne pourroit prouver à un Philosophe Payen que cette conduite est digne de Dieu.

Que voulez-vous : chacun a sa maniere de raisonner, Mr. Jaquelot s'accommode de celle-là : je ne lui en porte point d'envie. Mais d'où vient qu'il n'a point confirmé par l'expérience ce qu'il a dit touchant les dificultez qui environnent la recherche de Dieu dans les ouvrages de la création ? Tous les hommes, si vous exceptez les Juifs & les Chretiens, se sont égarez en mille manieres extravagantes dans cette recherche de Dieu. Il n'y a point de folies qu'ils n'aient cruës touchant la Divinité. Les Philosophes (*g*) les plus fameux n'ont guere mieux réüssi que le peuple à connoître le vrai Dieu. Si les Juifs & les Chretiens ont frapé au but ce n'est pas à cause qu'il ont mieux cherché que les autres hommes le Créateur dans les Créatures, c'est à cause que Dieu s'est manifesté à eux extraordinairement, & qu'il leur a laissé des Ecrits composez par des personnes qu'il inspiroit. Tout cela nous montre que l'on ne sauroit mieux lier les choses qu'en disant que la volonté que Dieu a euë qu'on le cherchât dans ses ouvrages, l'a porté à ne laisser point aux hommes la disposition de leur franc arbitre sans leur donner un moïen sûr de s'en servir utilement, puis qu'à moins de cette assistance ils en feroient toûjours un mauvais usage. Mr. Jaquelot aime mieux cette autre liaison, la volonté que Dieu a euë qu'on le cherchât dans ses ouvrages l'a porté à laisser aux hommes la disposition entiere de leur franc arbitre quoi qu'il sût qu'ils en abuseroient continuellement, & qu'ils ne feroient que passer de faux chemin en faux chemin, Mr. Jaquelot, dis-je, aime mieux combiner ainsi les choses, à lui permis. Qu'il voie comment il pourra prouver à un Philosophe Païen que cette conduite de Dieu est conforme à la Raison, ou à l'idée de l'Etre souverainement parfait. Je ne répeterai pas les dificultez terribles que j'ai déja (*h*) proposées sur ce que si Dieu a voulu qu'on le cherchât, il a dû vouloir qu'on le trouvât, &c.

MAXIME.

Qu'il ne suffisoit pas pour mettre l'homme en état de trouver Dieu de lui donner la liberté de faire le bien ou le mal.

Je ne comprens rien dans ces paroles de Mr. Jaquelot, (*i*) *il suffisoit de donner à l'homme le pouvoir de faire le bien ou le mal, autrement il n'y eut pas eu lieu à la recherche de Dieu.* Est-ce qu'une ame dirigée par des lumieres qui la déterminassent toûjours à se bien servir de la liberté deviendroit par là incapable de chercher Dieu ? Je comprens au contraire qu'elle deviendroit plus capable de le chercher utilement & de le trouver. Rien n'est plus faux que de dire qu'il suffisoit de donner à l'homme le pouvoir de faire le bien ou le mal : ce pouvoir a-t-il suffi aux Païens pour trouver Dieu dans les ouvrages de la création ? N'a-t-il pas falu emploïer une Révélation extraordinaire toutes les fois que Dieu a voulu qu'on le connut & qu'on le servit légitimement ?

THEMISTE.

M. Jaquelot ne doit jamais perdre de vûë qu'il écrit pour des gens qui veulent des preuves.

Mr. Jaquelot devroit toûjours se représenter qu'il écrit non pas pour des personnes persuadées de nos veritez, mais pour des personnes qui offrent d'embrasser le Christianisme pourvû qu'on leur prouve sa conformité avec la Raison. Diroit-il à ces gens-là, s'il y pensoit bien, que Dieu a donné (*k*) assez d'adresse à l'homme *pour faire infailliblement un bon usage de son Franc Arbitre ?* A quoi songe-t-il ? par son systême Dieu met les hommes (*l*) dans les circonstances où il a prévû qu'ils abuseroient de leur liberté, & se garde bien de les mettre dans les circonstances où il a prévû qu'ils feroient un bon usage de leur franc arbitre. Un Philosophe Paien conclura de ce systême que Dieu ne conserve aux hommes leur liberté qu'afin qu'elle soit l'instrument de leur perdition, ce qui répugne manifestement à l'idée de l'Etre souverainement parfait.

MAXIME.

Voici une distinction merveilleuse. Dieu a prévû que les hommes abuseroient de leur liberté, (*m*) *mais il n'a pas dû pour cela renoncer à son dessein, de mettre les hommes dans l'obligation de le rechercher dans ses ouvrages. Dieu ne doit pas juger les hommes sur ce qu'il prévoit qu'ils feront, mais sur ce qu'il feront actuellement & librement.* Ce que Dieu prévoit que les hommes feront, & ce qu'ils feront actuellement & librement est la même chose, ainsi Dieu ne sauroit juger les hommes sur le second article sans les juger sur le premier.

THEMISTE.

Ses fautes d'omission.

Je ne veux rien dire sur *l'état d'épreuve*, & *l'état de récompense*. Mr. Bayle a proposé sur cela (*n*) des dificultez sur lesquelles Mr. Jaquelot a gardé un profond silence aussi-bien que sur quelques autres objections contenuës dans le chapitre, dont le titre du chapitre 11. de sa 2. partie promet l'examen. Il seroit bon que les lecteurs fussent avertis de ces fautes (*o*) d'omission de Mr. Jaquelot qui sont fréquentes.

MAXIME.

N'oublions pas que la raison qu'il a donnée pourquoi Dieu a laissé aux hommes la permission d'abuser de leur franc arbitre, ne sert de rien pour la solution de la grande dificulté, qui est la chûte d'Adam ; car il n'étoit point question de rechercher Dieu dans ses ouvrages au tems de la tentation, & d'ailleurs Adam n'avoit pas beaucoup de besoin de faire cette recherche. Dieu s'étoit fait connoître à lui intimement & immédiatement, il lui avoit parlé, &c.

CHAPITRE XV.

Examen de la réponse de Mr. Jaquelot à la question, pourquoi Dieu a permis le péché.

THEMISTE.

Avant que d'examiner la réponse de Mr. Jaquelot à la question, *pourquoi Dieu a permis le péché*, nous devons dire que dans le systéme de ce Théologien, cette question-là ne difere point de celle-ci, *pourquoi Dieu a voulu qu'Adam &*

(*g*) „ Qu'on lise un peu en Ciceron le récit que Vellejus y fait des opinions des Philosophes *sur la nature de Dieu* ; il s'y en trouvera vingt-quatre ou vingt-cinq de conte fait sans celles qu'il a oubliées. Et s'en trouveroit en Diogenes Laërtius en leurs vies davantage, toutes convenantes en ce poinct qu'elles sont à peu près également fausses, extravagantes & indignes du nom de leurs autheurs, la pluspart très-recommandables personnages ; mais au reste toutes discordantes ou contraires. *Amyraut, Traité des Religions, pag.* 125.

(*h*) „ Ci-dessus chap. précédent, pag. 57.

(*i*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 323.

(*k*) „ *Id. ib.*

(*l*) „ Exceptez ceux que Dieu veut sauver.

(*m*) „ *Id. ib.* pag. 322.

(*n*) „ Voyez la Réponse au Provincial. 2. part. chap. CXLV. pag. 800. & chap. CXLIX. au commencement pag. 806. & 807.

(*o*) „ C'est-à-dire, des dificultez qui lui avoient été proposées dans la 2. part. de la Réponse au Provincial, & qu'il a passée sous silence dans sa Réplique.

II. Partie.

& Eve pechassent. Il semble qu'il y ait de grands intervalles entre ces deux propositions, mais je les raprocherai si promptement l'une de l'autre que vous les verrez bientôt aboutir à la même ligne.

Permettre le péché lors qu'on peut le prévenir, & vouloir le péché, est la même chose.

Selon Mr. Jaquelot Dieu a mis Adam & Eve dans les circonstances où il savoit qu'ils pécheroient, (*a*) & ne les a point mis dans les circonstances où il savoit qu'ils obéïroient à sa loi. C'est en cela que consiste la permission qu'il leur a donnée de pécher. Or il est manifeste que Dieu n'a point préféré les premieres circonstances aux secondes sans vouloir positivement qu'ils péchassent; car il ne les a point mis dans les premieres sans vouloir les y mettre, & il n'a point voulu les y mettre sans vouloir tout ce qu'il avoit prévû qui en résulteroit, & par conséquent le péché. Il a donc voulu qu'ils péchassent, & il les a placez dans les premieres circonstances afin qu'ils péchassent. Et ainsi dans les principes de Mr. Jaquelot la question, *pourquoi Dieu a permis le péché*, & la question *pourquoi Dieu a voulu le péché*, sont réellement la même question.

MAXIME.

Je suis bien aise que vous aiez entamé par cette remarque le grand sujet que nous avons sous la main. Pressons nous, je vous prie, d'examiner si Mr. Jaquelot se tire d'afaire, négligeons tout ce qui ne se raporte pas au principal de la question.

THEMISTE.

Réponse que M. Jaquelot fait à cette objection.

J'aprouve fort que nous nous pressions, & pour cet effet je passe tout d'un coup à la réponse que Mr. Jaquelot a faite. Nous la pouvons réduire à cet argument (*b*). Dieu a fait les hommes *afin qu'ils le recherchassent dans ses ouvrages.* Or ils n'auroient pû faire cette recherche (*c*) s'ils n'eussent eu le *pouvoir de faire ce qu'ils voudroient, soit bien, soit mal.* Il a donc falu que Dieu leur donnât ce pouvoir-là. Il prouve la mineure. 1. parce que (*d*) *si les hommes n'avoient que le pouvoir de faire le bien, s'ils y étoient determinez, il n'y auroit plus ni recherche de Dieu, ni Foi, ni Religion à proprement parler :* 2. parce (*e*) que si Dieu n'avoit point donné aux hommes le pouvoir de faire ce qu'ils voudroient soit bien soit mal, il *auroit lui-même detruit son dessein, il auroit donné d'une main ce qu'il auroit repris de l'autre & Dieu auroit imposé à l'homme un devoir que Dieu lui-même auroit accompli*, ce qui ne s'accorderoit pas avec la Religion. Mr. Jaquelot pour confirmer son argument ajoûte (*f*) que Dieu aïant *enfin formé l'homme sur la terre pour y exerçer la liberté qu'il lui donnoit*, ne dérogea point aux loix générales & immuables qu'il avoit déja faites pour la conduite de l'Univers, & qui pouvoit *fournir aux hommes des occasions de pecher.*

MAXIME.

Premier défaut de cette réponse.

Je ne pense pas que depuis qu'on a commencé d'agiter cette matiere, on ait donné une réponse aussi misérable que celle que vous venez de raporter. Car en 1. lieu elle ne prouve que ce que l'on ne contestoit point à Mr. Jaquelot. On lui permettoit de supposer qu'il avoit été nécessaire (*g*) que l'homme pût se tourner vers le mal & vers le bien: on avoit dit que personne ne trouvoit étrange que l'homme eut été créé muable (*h*), & que toute la dificulté venoit de ce qu'il avoit changé de bien en mal, ce qui n'avoit nulle liaison nécessaire avec sa mutabilité. Nonobstant tout cela Mr Jaquelot n'emploie tous les efforts de son esprit qu'à prouver qu'il faloit que l'homme reçut de Dieu le franc arbitre; il ne dit pas un seul mot pour montrer que le péché étoit une suite inévitable de ce présent qu'il avoit falu que Dieu fit à l'homme. Il répond comme si on lui eut demandé, *pourquoi il avoit falu que le péché fût possible ?* Mais il ne s'agissoit pas de cela, il ne s'agissoit que de savoir pourquoi le péché existe actuellement ?

THEMISTE.

Second défaut.

Vous marquez très-bien le premier défaut de la réponse de Mr. Jaquelot: je vais marquer le second. La mineure de son argument est tout-à-fait fausse, car si les hommes étoient dirigez de telle maniere par des secours intérieurs que leur volonté ne choisit jamais le mal, ils seroient beaucoup plus propres à rechercher Dieu dans ses ouvrages selon son intention, & à l'y trouver, qu'ils n'y sont propres pendant qu'ils sont abandonnez à tous les caprices de leur liberté. L'expérience ne nous montre que trop qu'ils réussissent très-mal dans cette recherche, & que même ils n'y songent pas. Comptons pour un troisiéme défaut que Mr. Jaquelot se contredit visiblement, lors qu'il assure que s'ils étoient déterminez au bien, il n'y auroit plus ni recherche de Dieu, ni Foi, ni Religion à proprement parler. Il reconnoit que toute l'essence de la liberté est conservée dans le systême de Dordrecht; car il avouë qu'il n'y a qu'une dispute de mot entre les Contre-Remontrans & les Remontrans, & que les Saints du Paradis si déterminez à l'amour de Dieu (*i*) qu'ils n'ont plus le pouvoir prochain de le haïr, possedent tout ce qu'il y a d'essentiel dans le franc arbitre. Or selon le systême de Dordrecht l'homme assisté de la grace efficace par elle-même fait le bien nécessairement, & l'homme qui n'a point de part à la grace, fait le mal nécessairement, & néanmoins Mr. Jaquelot est persuadé qu'il y a recherche de Dieu, Foi & Religion dans l'Eglise Réformée. Il ne peut donc suposer sans se contredire ce qu'il avance dans la premiere preuve de la mineure, & il ne faut pour ruiner entierement cette preuve-là & la suivante que le faire ressouvenir de ce qu'il avouë touchant le dogme des Contre Remontrans sur le franc arbitre, que c'est un dogme qui conserve toute l'essence de la liberté.

MAXIME.

Le parti des Augustiniens est considérable dans la Communion de Rome, or ils enseignent tout comme les Réformez que la grace efficace par elle-même n'est point soûmise à l'instabilité de la volonté humaine; mais qu'elle détermine cette volonté au bien infailliblement, inévitablement, ou même nécessairement. Voici un passage que j'ai copié pour vous le montrer „ Mr. Nicolle „ trouve dans le Pere Thomassin que la différence „ entre la grace d'Adam & celle de Jésus-Christ con-

(*a*) „ Outre que Mr. Jaquelot ne sauroit nier cela (voïez „ la Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLVII. pag. „ 803. & 804.) Voïez ce qu'il avouë pag. 350. de son Examen.

(*b*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 326.

(*c*) „ *Ibid.* pag. 327.

(*d*) „ *Ibid.*

(*e*) „ *Ibid.* pag. 329.

(*f*) „ *Ibid* pag. 330.

(*g*) „ Notez que ceci même est contestable & soufre de „ grandes dificultez comme on le verra ci-dessous chap. „ XXI. n. I.

(*h*) „ Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial. ch. „ CLXXIII. pag. 866.

(*i*) „ Jaquel. *ubi supra* pag. 320. 321.

» consistoit en ce que la grace d'Adam étoit soumise à la flexibilité du libre arbitre, au lieu » que la grace de Jésus-Christ *arrête & fixe* la » mutabilité de notre volonté; quoi qu'elle lui » laisse (k) *son indifference*; parce que Dieu a » bien voulu éprouver *une fois* les forces du libre » arbitre, *en lui laissant le choix d'accepter ou de* » *rejetter la grace*, mais après qu'il s'est perdu » avec cette grace soumise à son libre arbitre, » Dieu a jugé qu'il valoit mieux ne plus exposer » les graces qu'il donne aux hommes pour operer » leur salut, à un évenement incertain, & ne » *s'en fier plus qu'à sa toute puissance* & à son im- » mutabilité (l) „.

Je ne demande pas à Mr. Jaquelot qu'il prenne pour véritable le dogme des Augustiniens & des Réformez sur l'efficace & sur la nécessité de la grace: je le prie seulement de feindre pour un moment qu'ils enseignent là-dessus la vérité, & de se demander si parmi les Prédestinez qui sont conduits par cette grace il n'y a plus ni recherche de Dieu, ni Religion à proprement parler. Je m'assûre que pendant le moment de sa fiction il trouvera que ce seroit une ridicule calomnie que de prétendre que ces Prédestinez sont réduits à ce malheureux état. Je suis sûr aussi qu'il n'oseroit dire que si les Réformez raisonnent conséquemment ils doivent croire que les Elus sont sans Foi & sans Religion. Voilà néanmoins les conséquences de sa réponse. Au reste l'exemple qu'on vient de lui alléguer est pris (m) sur la terre; & dans cet état d'épreuve qu'il distingue si soigneusement de l'état du Paradis.

THEMISTE.

Ses contradictions sur la matiere de la liberté.

On ne peut assez admirer qu'un homme qui a prétendu avec tant de faste que le franc arbitre détruisoit toutes les dificultez Manichéennes, se contredise si souvent sur le chapitre de la liberté. Soïez, je vous prie, attentif à ces paroles de la page 367. „ (n) la bonté de Dieu ne devoit pas » s'oposer à ce que l'homme fût mis en l'état » de recherche & d'épreuve & qu'il reçut pour » cela, la liberté de faire ce qu'il veut, soit » bien, soit mal. Car si l'homme eût été déter- » miné nécessairement à reconoître Dieu, il » s'ensuivroit que la sagesse & la puissance de » Dieu auroient été interessées, en ce que l'hom- » me ne les auroit pas reconnuës par choix ni » librement. „ Quels ennemis chimeriques se fait-il en suposant qu'on lui objecte que la bonté de Dieu devoit s'oposer à ce que l'homme pût faire le bien & le mal? Ce n'est point là le grief. On lui objecte seulement que la bonté de Dieu devoit s'oposer à ce que l'homme se perdît par le mauvais usage de sa liberté. Il cherche encore des ennemis imaginaires quand il supose qu'on lui objecte que la bonté de Dieu devoit determiner nécessairement au bien l'ame de l'homme. On s'est contenté de représenter plusieurs fois (o) que selon les hypotheses de la plûpart des Chretiens Dieu a des moïens infaillibles de faire que l'homme se serve bien de sa liberté, & ainsi sans aucune détermination au bien, naturelle ou permanente, l'ame de l'homme feroit toûjours un bon usage de la liberté, si Dieu emploïoit ces moïens-là. Mais enfin donnons à Mr. Jaquelot un ennemi qui ne soit point chimérique & qui soit Mr. Jaquelot lui-même. Il dit ici que les hommes n'auroient point fait d'honneur à la sagesse & à la puissance de Dieu, s'ils avoient été déterminez nécessairement à les reconnoître; car, ajoûte-t-il, ils ne les auroient pas *reconnuës par choix ni librement*. Mais en cent autres endroits il assûre que toute l'essence de la liberté se conserve avec la détermination au bien, & il dit même (p) que nous faisons usage de notre liberté quand nous afirmons une regle d'Arithmérique évidemment démontrée. Il avouë (q) qu'il ne dit de la liberté que ce qu'en disent les supralapsaires. Pourquoi donc ne dit-il pas avec eux qu'une ame nécessitée à l'amour de Dieu aime Dieu par choix & librement? II. Partie.

MAXIME.

Je vous louë de l'avoir poussé de cette façon: C'est une chose pitoïable qu'il n'ait pû forger le pivot de sa dispute sans se réfuter soi-même, & sans autoriser ses adversaires à lui objecter que selon lui il n'est point glorieux à Dieu que les Saints du Paradis reconnoissent sa puissance, sa sagesse, &c. vous l'avez tellement posé entre deux abimes, qu'il tombe dans l'un ou dans l'autre. Il faut qu'il assûre que c'est une conséquence nécessaire de la doctrine des Réformez & des Augustiniens sur la liberté, qu'il n'y a plus parmi les hommes *ni recherche de Dieu, ni foi, ni Religion à proprement parler*, que Dieu a lui même détruit son dessein, & donné d'une main ce qu'il a repris de l'autre &c. Si la politique empêche Mr. Jaquelot d'intenter publiquement aux Eglises Réformées tant d'accusations abominables, il faudra qu'en évitant ce précipice, il se jette dans celui-ci, c'est qu'il y auroit parmi les hommes recherche de Dieu, Foi, Religion, c'est que Dieu ne détruiroit point lui-même son dessein, ni ne donneroit d'une main ce qu'il reprendroit de l'autre, quand même Adam & Eve, & tous leurs descendans auroient été sûrement dirigez au bien dans toutes les circonstances de leur vie par des secours intérieurs qui n'auroient fait aucun préjudice à leur liberté. Je dis que ce dernier dogme est un précipice pour Mr. Jaquelot, parce qu'il ne peut le débiter sans se contredire puérilement, & sans détruire lui-même son ouvrage comme faisoit Pénelope.

THEMISTE.

Dieu peut sans déroger aux loix générales fournir aux hommes des moyens infaillibles d'éviter le peché.

Quant à ces loix générales qui pouvoient *fournir aux hommes des occasions de pécher* & ausquelles selon Mr. Jaquelot (r) *Dieu ne déroge jamais que par miracle; ce que sa sagesse ne lui permet de faire, qu'au déffaut d'autres moyens capables de donner à l'homme ce qui est nécessaire & suffisant pour s'acquiter de son devoir*; il me permettra de croire qu'elles lui sont inutiles: il se fait une trop petite idée de Dieu, il s'imagine ici que peu de chose embarrasse la Divinité. Qu'il se désabuse de cette erreur: la Divinité a mille moïens infaillibles de conserver la vertu dans l'ame de l'homme sans déroger aux loix générales. Ce sont des loix qui n'influent sur l'ame de l'homme qu'autant qu'il a plû à Dieu par un usage de sa puissance ar-

(k) „ Il y a beaucoup d'aparence que le Pere Thomassin „ glissa ce mot pour le bien de la paix, & qu'il l'entendoit à sa maniere.

(l) „ Journal des Savans du 11. Janvier 1706. pag. 18. „ edit. in 4. dans l'extrait des Instructions théolog. & „ morales sur le symbole, par Mr. Nicolle.

(m) „ Par là on réfute ce qu'il dit pag. 327. que Mr. „ Bayle se trompe d'alléguer à tout propos l'exemple des „ Anges, &c.

(n) „ Jaquelot *ubi suprà* pag. 367.

(o) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXLVI. pag. 802.

(p) Jaquelot *ib.* pag. 340.

(q) „ *Ibid.* pag. 441.

(r) „ *Ibid* pag. 331.

II. Partie. arbitraire. Il n'a tenu qu'à lui de faire qu'elles n'excitassent jamais dans l'homme que de foibles tentations, & il dépend toûjours de son plaisir d'envoïer un bon contre-poids. De sorte que Mr. Jaquelot ne peut rien dire qui élude la demande que des Philosophes Païens lui pourroient faire, *pourquoi Dieu a-t-il permis que le premier homme & la premiere femme perdissent d'abord leur innocence & que toute leur postérité s'abandonnât au mal moral?* Toute sa réponse est 1. que l'homme a dû conserver son franc arbitre afin de rechercher Dieu dans ses ouvrages comme c'étoit l'intention de Dieu : 2. que Dieu ne déroge point aux loix générales. Mais lui répliqueroient ces Philosophes, si l'intention de Dieu avoit été telle que vous dites, les hommes n'auroient pas si mal cherché la Divinité; car il est contre les idées de la perfection de Dieu qu'il exige d'eux ce à quoi ils sont mal propres, ou qu'il ne corrige pas les défauts qui les empêchent de répondre à ses intentions ou que par ses propres loix il se soit lié les mains à l'égard de la guérison des maladies de l'ame.

MAXIME.

Vous avez oublié une clause très-essentielle en raportant la question que ces Philosophes pourroient proposer. Il faloit dire qu'ils demanderoient, *pourquoi Dieu veut-il que tous les hommes soient pécheurs & malheureux? Cela choque évidemment l'idée que la lumiere naturelle nous donne de l'Etre infiniment parfait.* Remarquons que Mr. Jaquelot supose que lors que Dieu ne se sert point de miracle tous les hommes ont *ce qui est nécessaire & suffisant pour s'acquitter de leur devoir.* Comment ose t-il dire cela, lui qui enseigne que les pêcheurs sont mis non pas dans les circonstances où il seroient d'honnêtes gens, mais dans les circonstances où Dieu a prévû qu'ils feroient un mauvais usage de leur liberté? Peut-on dire que Dieu accorde tout ce qui est nécessaire & suffisant lors qu'il n'accorde que ce qu'il connoît devoir être inutile & même nuisible? Mais suposons avec lui que tous les hommes reçoivent de Dieu ce qui est nécessaire & suffisant pour s'aquiter de leur devoir, ne le reçoivent-ils pas sans que Dieu déroge aux loix générales? Il pourroit donc sans y déroger fournir aux hommes les moïens sûrs d'éviter le crime.

THEMISTE.

Les réponses de M. Jaquelot seroient meilleures pour soûtenir une chose opposée à la sienne.

Notre pacificateur de la Foi & de la Raison est beaucoup plus loin de son compte que jamais, & peut-être a-t-il déjà bien senti qu'il s'est mêlé d'une chose qui passoit ses forces. La réponse qu'il a faite à sa question seroit très-juste si la question eut été toute contraire, *pourquoi Dieu n'a-t-il pas voulu soufrir que les hommes devinssent pêcheurs.* Vous satisfaites à cela admirablement, si vous répondez comme Mr. Jaquelot, c'est à cause que Dieu a voulu que les hommes le cherchassent dans ses ouvrages; car autant qu'une ame nette de tout vice est propre à faire des progrès continuels dans la recherche de Dieu caché sous le voile des causes secondes, autant une ame soüillée de vices y est mal propre. Ainsi la liaison que cet Auteur a trouvée entre sa question & sa réponse est réellement une désunion.

MAXIME.

Pourquoi il a biaisé sur la matiere de la permission du peché.

Je conjecture qu'il a marché sur des épines, & que n'aïant pas osé donner la seule réponse qu'il puisse faire, il s'est caché le mieux qu'il a pû sous des termes vagues. Aïant craint d'éfaroucher ceux à qui il a promis la conformité de la Foi avec la Raison, il n'a osé dire ce qu'il doit nécessairement répondre, savoir que Dieu a voulu que les hommes le cherchassent, & tombassent tous dans le crime afin qu'il en put damner les uns éternellement, & faire misericorde aux autres. Voilà ce qu'un écrivain sincere eut avoüé ingénument, eut-il falu renoncer au projet de réunion entre la Théologie & la Philosophie. Par la même crainte d'effaroucher les lecteurs, Mr. Jaquelot s'est bien gardé de représenter fidelement l'état des loix générales ausquelles Dieu ne veut point déroger. Il les représente simplement comme des choses qui pouvoient fournir aux hommes des occasions de pécher. Mais s'il eut été sincere il eut dit que Dieu savoit très-certainement qu'elles ameneroient (s) à coup sûr parmi les hommes toutes les fausses Religions, en un mot tous les désordres qui ont été jusqu'ici & qui seront à l'avenir dans le genre humain.

CHAPITRE XVI.

Qu'un Philosophe Payen prouveroit facilement que selon Mr. Jaquelot la bonté & la sainteté de Dieu ne sont entrées pour rien dans la création du monde.

ON lui avoit reproché je ne sai quelle affectation d'éloigner l'idée de la bonté & de la sainteté de Dieu pour ne faire considérer que la gloire & que la sagesse divine (a). Ce reproche étoit bien fondé : Mr. Jaquelot déclarée dans son dernier livre (b) que *si on recherche lequel* des attributs divins *prévaut dans la Création, on reconnoîtra sans peine, que c'est* son pouvoir *prémierement, qui éclatte dans la production des Etres qu'il a tirez du néant, ensuite* sa sagesse, *qui brille dans leur structure & dans l'ordre où il les a rangez : Après quoi vient* sa bonté, *par rapport à l'homme principalement, qu'il a formé* à son image & à sa ressemblance.

THEMISTE.

Un Philosophe Payen ne trouveroit ni bonté ni sainteté dans l'idée que M. Jaquelot donne de Dieu.

Un Philosophe Païen concluroit de ce Passage que Dieu n'a créé le monde que pour faire voir sa puissance & sa science infinie de l'architecture & de la méchanique, sans que son attribut de bon, & d'ami de la vertu aïent eu aucune part à la construction de ce grand ouvrage. Ce Philosophe ne manqueroit pas de s'écrier, quel Dieu que le Dieu de Mr. Jaquelot! Il ne se pique que de science, il aime mieux laisser périr tout le genre humain que de soufrir que quelques atomes aillent plus vite ou plus lentement que les loix générales ne le demandent. Il ne dérangeroit pas la moindre chose dans la symmétrie de son ouvrage pour empêcher que le vice ne dominât parmi les hommes, & n'exposât toute la nature humaine à des desordres & à des malheurs innombrables & épouvantables. Un tel Dieu n'est point celui dont la lumiere naturelle nous donne l'idée. Par cette idée nous connoissons que la bonté est le principal attribut de Dieu, & que s'il faloit nécessairement opter

(s) „ A cause qu'il permettoit aux hommes de se laisser vaincre par les tentations dans toutes les circonstances où il avoit prévû qu'ils succomberoient; car au reste selon le dogme du franc arbitre il n'y a point de liaison nécessaire entre les loix générales & les déterminations de la volonté humaine.

(a) „ Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLVIII. au commencement pag. 804.

(b) „ Jaquelot *ibid.* pag. 326.

opter entre une irrégularité physique, & une irrégularité morale, il choisiroit la premiere (*c*). Que l'architecture de l'Univers ait quelque défaut, cela ne nuit à aucune Créature, mais si le mal moral s'introduit parmi les hommes, c'est un préjudice qui se répand sur une infinité de sujets.

MAXIME.

Ce qu'il répliqueroit aux reponses que lui feroit M. Jaquelot.

Le discours que vous prêtez à ce Philosophe est entierement vraisemblable, & si Mr. Jaquelot répond qu'il n'a pas laissé sans emploi la bonté divine, puis qu'il a dit qu'Adam a été formé à l'image de Dieu, le Philosophe lui soûtiendra que cet ornement n'a pas été donné au premier homme par un principe de bonté, mais par un principe de haine pour le genre humain & pour la vertu. Il prouvera aisément sa these par cette raison, Dieu avoit prévû qu'Adam & Eve perdroient bien-tôt tous les avantages qu'ils avoient reçus de lui, qu'ils abuseroient du libre arbitre dont il les avoit partagez, qu'à cause de cela ils seroient bannis honteusement du jardin d'Eden & obligez de gagner leur vie à la sueur de leur front, qu'ils seroient exposez & à pécher très-souvent, & à soufrir mille chagrins, qu'ils verroient l'un de leur fils tué par l'autre, & leurs descendans plongez dans les abominations les plus criminelles. En un mot Dieu avoit prévû que le prompt abus qu'il feroient de leur liberté seroit suivi de tous les crimes, & de toutes les miseres qui déshonorent & qui accablent le genre humain. Il n'y a point d'ennemi de l'homme & de la vertu qui à cette condition là n'eut conféré au premier homme tous les avantages contenus dans l'expression (*d*) de Mr. Jaquelot. Il répond à cette dificulté (*e*) que l'intention de Dieu est bonne & sainte, au lieu que l'intention d'un ennemi est maligne & criminelle, mais le Philosophe lui demandera des preuves de la bonne intention de Dieu, elle ne paroît nullement ni dans la chûte de l'homme ni dans les suites de cette chûte. Tout cela ressemble extrêmement au projet d'un ennemi. Il faut donc montrer par des preuves claires & incontestables que l'intention de Dieu a été bonne. Mr. Jaquelot ne peut alléguer en sa faveur aucun exemple, ni aucune maxime Philosophique, au lieu que ceux qui l'attaqueront auront pour eux l'induction toute entiere & plusieurs notions communes. S'il leur allégue la menace faite au premier homme, ils lui soûtiendront que visiblement elle est un acte d'inimitié, puis que Dieu savoit qu'elle n'auroit point d'autre usage que de rendre l'homme plus criminel & plus punissable. S'il dit qu'après la chûte de l'homme Dieu a destiné son Paradis à un certain nombre de gens, on lui répondra que ce n'est point par bonté puisque nous n'avons aucune idée d'une bonté, qui étant accompagnée du pouvoir d'agir selon sa nature laisse exposez les gens à la misere depuis le premier moment de leur vie jusques au dernier, & au péché depuis les premieres étincelles de la raison jusques à la mort. Toutes les idées que nous avons de la bonté portent qu'une nature bienfaisante rend heureux & vertueux aussi promptement qu'elle le peut les objets de son amitié. (*f*) On soûtiendra donc que ce que Mr. Jaquelot apelle miséricorde n'est point une marque sûre de bonté; car il y a eu des Conquérans durs & barbares qui sans sentir aucun mouvement de compassion ont donné ordre que l'on exceptât de la peine générale infligée aux habitans d'une ville ceux qui avoient échapé à l'épée du soldat, & qu'on leur fit beaucoup de bien. Les raisons d'Etat, & le faste sont un principe sufisant de cette conduite sans que l'humanité s'en mêle.

Que le meilleur expedient est de croire que tout ce que Dieu a fait est bien fait.

Si Mr. Jaquelot imagine ici un meilleur expédient que celui de Mr. Bayle, savoir que nous devons croire soit que nous le comprenions, soit que nous le comprenions pas que tout ce que Dieu fait est bien fait, il sera bien fin. Mais s'il n'a point d'autre expédient il ne montrera jamais la conformité de la Foi avec la Raison sur l'origine du mal. S'il nioit avec les Sociniens la prévision des évenemens contingens, il se mettroit plus au large; car il pourroit soûtenir que les intentions de Dieu étoient bonnes, mais comment prouvera-t-il qu'une nature qui savoit toutes les malheureuses suites du présent qu'elle faisoit à Adam, avoit une bonne intention (*g*)?

THEMISTE.

La bonté est préférable à la gloire.

Il ne pouvoit rien faire qui fut plus oposé à son projet de réunion que de donner à la bonté de Dieu un emploi si maigre & si mince dans la création de l'Univers. Toutes les sectes se souleveront contre lui, les Chretiens autant que les Infideles; car il n'y a point de notion plus généralement répanduë que celle qui fait considérer la bonté comme l'un des principaux attributs de la nature divine. La lumiere naturelle nous montre manifestement que rien ne convient mieux à la véritable grandeur, & à la suprême perfection que de faire servir sa puissance & sa science au bonheur d'autrui. Nous sommes plus étourdis de la gloire d'Alexandre & de César, que de celle de Titus & de Marc Aurele, mais ce n'est que par un tumulte d'imagination. Laissez calmer cette tempête, consultez la Raison toute pure, elle vous répondra que les Alexandre & les César méritent d'être détestez, puis qu'ils n'ont fait servir leur valeur, leur science militaire, leur esprit qu'à ruiner les peuples, & qu'à l'effusion du sang humain, & que l'humeur bienfaisante de Titus & de Marc Aurele est un titre d'honneur infiniment plus glorieux, que les trophées, & que les victoires des plus fameux Conquérans. Les Panégyristes font bien valoir cette idée comme il paroît par les réflexions de Pline sur la bonté de Trajan. Mr. Bayle a raporté sur cela (*h*) bien des raisons & une infinité d'autoritez que Mr. Jaquelot a fait semblant de ne pas apercevoir.

CHA-

(*c*) „ Conferez la Réponse au Provincial, 2. part. chap. „ CLV, pag. 825.

(*d*) „ Formé à son image & à sa ressemblance.

(*e*) Jaquel. *ibid.* pag. 343.

(*f*) „ Et néanmoins Mr. Jaquelot crédule comme un „ enfant s'imagine pag. 389. qu'*un Philosophe ne sçauroit* „ *ne pas appercevoir la bonté de Dieu envers l'homme, toutes* „ *les fois qu'il se represente l'excellence de la nature humaine.* „ Mais que fera ce Philosophe toutes les fois qu'il se re- „ présentera la méchanceté, les folies, les extravagances, „ les miseres du genre humain, choses infiniment plus „ sensibles, & plus à la portée de tous les hommes que „ l'excellence de la nature humaine, que le suc de cent „ sortes d'herbes peut réduire à la stupidité ou à la fureur? „ Conferez Entret. sur Mr. le Clerc chap. IX. ci-dessus „ pag. 25.

(*g*) „ Lors qu'il prend le franc arbitre pour une marque „ de la bonté de Dieu il s'expose à être comparé à ceux „ qui voudroient prouver qu'on a témoigné son amitié „ & sa liberalité à Mévius en lui donnant un très-beau „ cordon de soie dont on savoit qu'il s'étrangleroit au „ premier jour.

(*h*) Voyez la Réponse au Provincial, 2. part. chap. „ CXLVIII. pag. 798. chap. CL. pag. 809. chap. CLI. „ pag. 812. chap. CLII. pag. 815. chap. CLIII. pag. 820. „ chap. CXXX. pag. 764. à la fin de la 1. colomne & pag. „ 765. & chap. CLV. pag. 825.

II. Partie.

CHAPITRE XVII.

Réflexions sur ce que Mr. Jaquelot a dit touchant les loix générales. S'il a pû reprocher à Mr. Bayle de s'être contredit sur ce sujet.

MAXIME.

L'opinion de M. Bayle sur les loix générales mal representée par M. Jaquelot.

Nous n'avons pas assez parlé des loix générales. Revenons y, je vous prie. Mr. Jaquelot assûre (*a*) *que Mr.* Bayle *ne convient pas de cette supposition que Dieu a établi des loix générales & invariables selon lesquelles il se conduit tant à l'égard des corps qu'à l'égard des Esprits.* C'est fort mal représenter l'opinion de Mr. Bayle; car il ne nie point les loix générales, il croit seulement qu'elles ne sont pas absolument invariables, & qu'elles ne peuvent servir à résoudre les dificultez de l'origine du mal, ni celles de la Prédestination.

THEMISTE.

Un Païen qui auroit étudié ce qu'ont dit de ces loix le P. Mallebranche & M. Arnauld embarrasseroit fort M. Jaquelot.

Le Pere Mallebranche, l'inventeur de ce système des loix générales, avouë que Dieu y déroge toutes les fois que l'ordre le veut. Or on lui a fait voir que Dieu agit très-souvent par des volontez particulieres, non seulement dans l'ordre de la Grace, mais aussi dans l'ordre de la Nature, & qu'il n'est pas possible d'expliquer sa Providence si l'on ne lui donne que des volontez générales, soit qu'on considere ce que l'histoire profane nous aprend, soit qu'on examine ce qui s'est passé parmi les Juifs. Il y a trois tomes là-dessus composez par Mr. Arnauld contre le Pere Mallebranche. Un Païen qui les auroit bien étudiez, & qui iroit disputer avec Mr. Jaquelot l'embarrasseroit d'une étrange sorte, & le forceroit d'avouër que la sagesse permet très-souvent à Dieu de déroger aux loix générales. Après quoi si Mr. Jaquelot lui répondoit que Dieu a permis la chûte d'Adam parce qu'il ne la pouvoit empêcher sans déroger aux loix générales, on le réduiroit aux dernieres extrémitez. Quoi! répliqueroit le Païen, Dieu n'avoit fait autre chose pendant les six jours de la création que déroger aux loix générales pour former des pierres, des plantes, & des animaux; & il n'auroit pû y déroger un peu aprés pour (*b*) épargner au genre humain le mal moral & le mal physique qui regnent parmi les hommes, & qui regneront éternellement dans les Enfers? il a dérogé à ces mêmes loix en mille occasions moins importantes, & il n'auroit pû y déroger lors qu'il s'agissoit ou du salut ou de la ruïne de l'espece humaine, la plus noble Créature qu'il eut produite dans notre monde?

MAXIME.

Dilemme contre l'opinion de M. Jaquelot sur cette matiere.

Je ne croi pas que Mr. Jaquelot pût parer ce coup. Mais en voici un autre qu'il ne parera pas mieux. Ou Dieu a prévû la chûte d'Adam comme une suite nécessaire des loix générales, ou seulement comme une chose à quoi elles pouvoient disposer Adam par des tentations vincibles. Au premier cas il sera certain qu'Adam a péché nécessairement. Qu'on ne nous parle donc plus de franc arbitre. Il sera certain aussi que Dieu a voulu nettement & précisément le péché, car dès qu'on veut une chose que l'on sait nécessairement liée à certaines suites, on veut positivement ces suites, & sur tout si connoissant un remede sûr, comme seroit de déroger aux loix générales, on se détermine tout bien pesé & consideré à n'y pas déroger. Au second cas Dieu eut pû sauver Adam sans déroger aux loix générales: tout leur effet devoit être d'exciter en lui quelques tentations vincibles; elles les eussent effectivement excitées, & auroient eu par conséquent tout leur cours, & si Dieu par quelque assistance morale eut aidé Adam à prendre infailliblement le bon parti, il se fut épargné le miracle dérogatoire aux loix générales, & il eut fermé la porte au mal moral & au mal physique.

THEMISTE.

Qu'un miracle ne change rien à l'ordre de l'Univers.

Mr. Jaquelot se fait un très-grande illusion lors qu'il supose qu'un miracle change (*c*) l'ordre de l'Univers, & que ce changement est *de plus haute importance infiniment que la santé d'un homme de bien.* Il s'imagine que la Divinité cesseroit de voir dans son ouvrage toutes les beautez d'architecture & de méchanique qu'elle y a mises, si elle dérogeoit aux loix générales pour guérir miraculeusement un pestiféré, & que ce miracle dérangeroit toute la machine de l'Univers. C'est un grand abus (*d*): le miracle des nôces de Cana ne fit point d'autre changement dans l'air de la chambre si ce n'est qu'au lieu de recevoir dans ses pores quelques corpuscules d'eau il reçut des corpuscules de vin. La Nature corporelle demeura par tout ailleurs au même état où elle étoit avant le miracle, & où elle seroit demeuré si le miracle ne se fut point fait. Si Dieu immédiatement avant qu'Eve succombât l'eut préservée du péril par l'inspiration de quelque pensée, rien n'auroit changé de face dans le Jardin d'Eden, toutes les feuilles, toutes les herbes, toutes les eaux seroient demeurées dans leur état. Il n'auroit pas été nécessaire qu'aucun corpuscule ni dans lair, ni sur la terre, ni sur les fleuves du Jardin allât ou plus vîte ou moins vîte. Et néanmoins voici un Docteur qui est Ministre depuis plus de 30. ans qui ose assûrer que si Dieu avoit fourni ce secours à Eve, toute la Nature auroit été dérangée. Quelles pauvretez! le Soleil sans doute seroit sorti de sa place, la Lune eut rétrogradé, tous les tourbillons des étoiles se seroient mêlez ensemble, & eussent formé un cahos horrible. Ne voilà-t-il pas un beau moïen de prouver aux Philosophes la concorde de la Foi avec la Raison sur l'origine du mal?

MAXIME.

Qu'il n'y a aucune liaison naturelle entre le mouvement local & le sentiment de l'ame.

Je trouve que Mr. Jaquelot ne discerne pas les loix générales de la communication des mouvemens, d'avec les loix de l'union de l'ame & du corps. Ce sont deux sortes de loix dont la seconde n'a aucune liaison naturelle avec la premiere. Les loix de la communication du mouvement pourroient être exécutées sans qu'il y manquât rien quoi que l'ébranlement qu'elles causeroient dans les fibres d'un cerveau d'homme n'excitât aucun sentiment dans l'ame. Il n'y a aucune liaison naturelle entre le mouvement local, & le sentiment, (*e*) non pas même (*f*) dans la suposition de la matérialité de l'ame. Il faut donc que la correspondance

(*a*) „ Jaquel. *ubi supra* pag. 330.

(*b*) „ Conférez ci-dessus chap. XIII. pag. 58.

(*c*) „ Jaquelot Conform. pag. 208. Voiez aussi son examen, pag. 336.

(*d*) „ Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial „ chap. XCI. pag. 681. & 682.

(*e*) „ Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial „ chap. LXXXIII. pag. 665. au bas de la 2. colomne & „ pag. 666. au haut de la 1. colomne, & chap. LXXXIV. „ pag. 667. 2. colomne & page 668. 1. colomne au „ haut.

(*f*) „ C'est ce que Mr. Bayle prouve dans la réfutation „ des extraits que Mr. Bernard a donnez de la 2. part. de „ la Réponse au Provincial. Voiez la 3. part. de la Réponse à un Provincial, depuis le chap. IX. jusqu'au dernier.

dance que nous éprouvons entre certaines modifications de nos organes & certaines pensées ait été établie par une loi arbitraire du Créateur. Suivant cela nous pouvons dire qu'il n'a tenu qu'à lui de faire une loi générale que les objets malhonnêtes n'excitassent jamais un plaisir qui nous détournât de l'attention à notre devoir, & ainsi de toutes les autres tentations. Mais si Mr. Jaquelot s'obstine à croire qu'il n'étoit point de la sagesse de Dieu de faire une telle loi générale, nous prendrons un autre tour, nous dirons qu'il n'a tenu qu'à Dieu d'ajoûter aux loix générales de l'union de l'ame & du corps cette loi-ci, *qu'immédiatement avant que l'ame soit vaincuë par les tantations, il se forme dans le cerveau un mouvement qui corresponde à une pensée par laquelle la raison fasse tourner du bon coté le franc arbitre.* Alors sans miracle, sans déroger à aucune loi ni de la premiere espece ni de la seconde, Dieu eût maintenu dans l'ame de l'homme le bon usage perpetuel du franc arbitre. L'expérience nous aprend que nous sommes assujetis à d'autres loix; si Monsieur Jaquelot prétend que ce sont des loix qui ne nous exposent qu'à des tentations vincibles, il faudra qu'il avouë que Dieu nous peut préserver toûjours du peché sans avoir besoin de déroger aux loix générales. S'il disoit qu'elles nous exposent à des tentations invincibles, il faudroit qu'il crût que nous ne sommes pas plus responsables d'une mauvaise volition que de la douleur que nous sentons quand une épingle nous pique. C'est ce qu'il n'a garde de penser, ou qu'il ne pourroit penser sans une contradiction ridicule.

THEMISTE.

Ni entre le franc arbitre & les loix générales

En effet ceux qui admettent le franc arbitre en doivent parler comme d'un empire absolu établi dans l'ame de l'homme, & indépendant de tout le reste de l'Univers. Les objets peuvent exciter des passions, la Raison peut conseiller mille choses, la volonté peut par là être disposée à pancher d'un certain côté, mais néanmoins elle conserve une pleine autorité sur ses déterminations, elle choisit parce qu'elle veut choisir, elle a égard aux conseils de la Raison parce qu'il lui plaît d'y avoir égard, & il ne tient qu'à elle de n'y avoir aucun égard, & de préférer d'autres motifs; desorte que dans toutes les circonstances de la vie si elle choisit ceci plûtôt que cela, c'est à cause que tel est son bon plaisir. La liberté humaine est donc une chose qui n'a aucune (*g*) liaison avec les loix générales, est détachée de tout le reste du monde; il étoit donc indifférent & aux loix générales & à toute la nature qu'Adam & Eve choisissent bien ou choisissent mal.

MAXIME.

Cela est de la derniere évidence; Mr. Jaquelot est obligé d'avouër que de produire une détermination dans la volonté humaine est au delà de la sphere de toutes les loix générales quelles qu'elles soient, & de tous les êtres particuliers. Il doit dire que Dieu n'a point prévû la chûte d'Adam comme une suite des loix générales, mais par le privilege qu'une partie des Chrétiens donnent à sa science, qui est de connoître certainement les choses mêmes qui sont à l'égard de lui purement fortuites. Il doit donc dire que l'Univers gouverné par les loix générales n'avoit aucun intérêt à l'obéïssance ou à la désobeïssance d'Adam. Il n'importoit à aucune de ces loix, ni à la nature en général qu'Eve fût secouruë d'une bonne inspiration, qu'elle fût abandonnée à ses propres forces, & cependant Mr. Jaquelot par une inconstance, par des disparates prodigieuses dit & répete en mille lieux qu'il étoit de l'intérêt général de l'Univers qu'Eve ne fût point secouruë; car si elle l'avoit été, il seroit survenu, prétend-il, des dérangemens & des bouleversemens horibles dans les ouvrages de la création. Que cela est conforme à la lumiere naturelle!

THEMISTE.

Que changer de sentiment n'est point tomber en contradiction.

Concluons hardiment que le systême des loix générales ne peut fournir aucune raison à Mr. Jaquelot pour répondre au Philosophe qui le prieroit de lui dire pourquoi Dieu a permis le peché. C'est donc avec beaucoup de justice que Mr. Bayle a renoncé à ce systême. Mr. Jaquelot se fait un plaisir de raporter ce que Mr. Bayle publia incidemment sur ce sujet dans ses Pensées diverses: Il cite même le Dictionaire Critique; mais tout cela est vain lors qu'un Auteur a montré les raisons solides qui l'ont fait changer de sentiment. Si Mr. Jaquelot avoit voulu porter un bon coup à Mr. Bayle, il eût réfuté les objections qui se trouvent contre le Pere Mallebranche dans le 3. Tome (*h*) de la Réponse au Provincial. Le public eut connu par là que Mr. Bayle seroit coupable d'une inconstance inexcusable. D'où vient que Monsieur Jaquelot n'a point profité de cette occasion de mortifier son adversaire? C'est que la chose lui auroit été impossible. *Il n'y doit rien avoir de plus mortifiant*, dit-il, (*i*) *pour* Mr. Bayle *que de nier ce qu'il a dit & de tomber en contradiction.* Et moi je répons qu'il doit être très-mortifiant pour celui qui parle ainsi que d'ignorer qu'un Auteur qui avertit le public qu'il a changé de sentiment, ne tombe pas en contradiction. Le moindre Ecolier sait celà. De plus grands Auteurs que Mr. Jaquelot & que Mr. Bayle ont rejetté des sentimens qu'ils avoient crus véritables plusieurs années de suite. Pourquoi étudie-t-on? n'est-ce pas pour aquérir de jour en jour plus de lumieres? Mr. Jaquelot en se préparant à écrire contre Mr. Bayle n'a-t-il pas commencé (*k*) à rejetter le systême de Dordrecht qu'il avoit signé à la Haye? Peut-on dire que la contradiction où il tombe est mortifiante? Je suis d'avis que l'on reserve cette épithéte pour la diversité qui se trouve entre ses deux derniers livres, il a renoncé dans l'examen de la Théologie de Mr. Bayle à plusieurs (*l*) dogmes qu'il avoit afirmez dans sa Conformité de la Foi avec la Raison.

CHAPITRE XVIII.

Nouvelles considérations qui montrent que Mr. Jaquelot ne se pouvant plus servir du systême des loix générales n'a plus de ressource pour donner raison de la permission du peché.

MAXIME.

M. Jaquelot ne pourroit prouver à un Philosophe que la bonté ait eu aucune part à la création du monde.

NOtre Philosophe Payen pourroit prétendre que la bonté est de tous les attributs divins celui qui a du avoir le plus de part à la création du monde, & briller le plus dans les ou-

(*g*) „ que Mr. Mr. Jaquelot pag. 357. nie que la situation d'Adam dans le Jardin d'Eden fût liée avec le „ peché.

(*h*) „ Voïez la 2. part. de la Rép. à un Provincial, „ chap. CLI. pag. 811. Voïez aussi chap. CLV. pag. 825.

(*i*) „ Jaquelot Examen pag. 338.

(*k*) „ Voïez ci-dessus chap. 1. au commencement.

(*l*) „ On en voit un exemple ci-dessus chap. V. pag. „ 43. On en verra d'autres ci-dessous en foule.

II. Part.

ouvrages de Dieu, néanmoins il se relacheroit, & pour abréger la dispute il consentiroit à la doctrine de Monsieur Jaquelot que la puissance de Dieu a dû avoir le prémier rang, & que sa science infinie de l'architecture & de la méchanique a dû avoir le second, & que sa bonté a dû avoir le troisiéme; mais il soûtiendroit que Mr. Jaquelot n'oseroit montrer que cette bonté ait eu le troisiéme rang, ni aucun rang dans la construction du monde, puis que la conduite de Dieu envers Adam & Eve porte (*a*) tous les caracteres ou de la haine ou de l'indiférence pour le genre humain.

THEMISTE.

Il falsifie les sentimens de Mr. Bayle.

Mr. Jaquelot qui falsifie presque toûjours les sentimens de Mr. Bayle, (*b*) lui impute *de s'arrêter uniquement à considerer la seule bonté de Dieu, comme si l'homme avoit été le seul objet de Dieu & de la Création.* Ce n'est point la pensée de Mr. Bayle ni le but des objections qu'il a faites sur l'origine du mal. *Il consent*, comme l'avouë (*c*) son adversaire, *que les hommes croissent successivement en vertu & en felicité.* Il ne demande donc pas que Dieu répande sur eux tous les thrésors de sa bénéficence, il supose seulement que les objections sont fondées sur ce que Dieu n'a point eu pour l'homme le dégré de bonté qui empéche de laisser périr sous ses yeux ceux qu'on peut sauver très-facilement. Quant au reste il consent que Dieu ait donné à ses autres attributs toute l'étenduë qu'ils demandoient. En un autre endroit Mr. Jaquelot assûre (*d*) que selon Mr. Bayle le plan *le plus propre de tous à montrer la sagesse infinie de Dieu* devoit être changé. Nouvelle falsification.

MAXIME.

Dieu peut sans blesser sa sagesse empêcher le mauvais usage du franc arbitre.

Voici, ce me semble, quel doit être desormais le point de vûë de cette controverse. Les interêts de la sagesse de Dieu, c'est-à-dire, de son habileté infinie dans l'architecture, & dans la méchanique, ne demandent point que l'homme abuse de sa liberté. Ils n'empêchent donc pas Dieu de faire servir sa bonté à la conservation continuelle de la vertu dans l'ame de l'homme. On ne peut donc plus prétendre que si Dieu n'empêche point le mauvais usage de la liberté humaine, c'est qu'il ne pourroit l'empêcher sans faire du préjudice à sa sagesse qui lui est plus précieuse que sa bonté, les intérêts de la sagesse étant préférables à ceux de la bonté, attribut (*e*) subordonné à la sagesse. Mr. Jaquelot croyoit satisfaire aux objections pourvû qu'il suposât cette préférence de la sagesse divine, & qu'il ajoûtât que Dieu seroit obligé de déroger à ses loix, c'est-à-dire, d'agir contre sa sagesse, pour prévenir le mauvais usage du franc arbitre de l'homme. Nous l'avons tellement chassé de ce poste, qu'assûrement il n'y mettra plus le pied; car nous lui avons fait voir qu'il seroit facile à Dieu de prévenir les péchez encore que toutes les loix générales fussent exécutées sans aucune interruption, & sans qu'on y dérogeât jamais en nulle maniere.

THEMISTE.

Pour le mieux convaincre de cette vérité il faut faire quelques remarques sur ce qu'il dit des loix de l'union de l'ame & du corps. *En vertu de cette union*, dit-il, (*f*) l'ame devoit avoir *des sentimens de joie, de plaisir ou de tristesse par raport à tels & tels mouvemens du corps. . . . Cette vérité est au dessus de toute contestation.* Il se trompe, la plûpart des Théologiens soûtiennent & lui (*g*) avec eux que la douleur, les maladies, les chagrins sont une peine du péché, & que l'état d'innocence en auroit été exempt. L'Auteur ne prend point garde que si les loix de l'union de l'ame & du corps ont assujeti à la douleur & à la tristesse une ame innocente, ces loix ne portent ni le caractere de la bonté ni celui de la justice, ni celui de la sagesse. Pour la bonté & la justice cela est clair, & pour la sagesse je le prouve ainsi. La symméterie admirable des parties de l'Univers, la fécondité d'un petit nombre de loix générales, tout ce en un mot qui selon l'Auteur donne aux intérêts de la sagesse de Dieu ce qu'ils demandent, subsisteroit également quoi que les hommes ne sentissent jamais de la douleur, & de la tristesse.

MAXIME.

Il répliquera que c'est un acte de sagesse d'avoir assujeti l'aime à la douleur & au chagrin, parce que c'est un avertissement prompt de s'éloigner des objets qui peuvent nuire aux organes à quoi elle est unie. Mais il doit savoir que pour se servit d'une semblable raison avec quelque sorte de bienséance, il faut avoir refuté (*h*) tous les argumens qui la ruinent de fond en comble dans la 2. part. (*i*) de la Réponse au Provincial. De plus, il doit se souvenir qu'il croit que l'état d'innocence n'eut été sujet à aucun mal, & que les bêtes (*k*) sont des automates: elles s'éloignent néanmoins, ou s'aprochent fort à propos des objets qui peuvent nuire à leur machine, ou qui peuvent contribuer à la maintenir en son état: il doit donc croire que le sentiment de plaisir, ou de douleur n'est point nécessaire à l'homme pour s'aprocher, ou pour s'éloigner de certains objets, & qu'une loi établie à cette fin seroit superfluë, & par conséquent indigne de la sagesse de Dieu. Il prétend que Dieu donna à notre ame (*l*) l'amour d'elle même, ce qui *fait naitre la haine, les desirs de vengeance, l'orgueil*, &c. que le mauvais usage de l'amour propre, & des plaisirs corporels a été la cause & l'origine du peché, & que Dieu ne pouvoit empêcher le peché (*m*) *par une impression de plus ou de moins dans l'Ame, car c'eut été alors deranger tout l'Univers & renoncer aux loix générales & immuables que la sagesse infinie de Dieu a établies. Un homme né avec tel tempérament, selon les Loix générales, exposé au milieu de telles & telles circonstances, de tels & de tels objets, suivant les mêmes Loix, reçoit de ces objets, telles & telles impressions; que Dieu ne veut point changer, parce qu'il ne veut point déroger aux Loix, qu'il a établies, pour manifester sa sagesse. S'il arrive donc, que l'homme méprisant ou oubliant son devoir se détermine à suivre ces impressions, qui le sollicitent au péché, c'est sa propre faute, Dieu n'en est point l'Auteur.* Il renvoie au Traité de

(*a*) „ Voïez ci-dessus chap. XVI. pag. 62.
(*b*) „ Jaquelot *ib.* pag. 326.
(*c*) „ *Id. ib.* pag. 322.
(*d*) „ *Id. ib.* pag. 335.
(*e*) „ *Id. ib.* pag. 327.
(*f*) „ *Id. ib.* pag. 334.
(*g*) „ *Id. ib.* pag. 395. 405.
(*h*) „ Mr. Jaquelot y a égratigné quelque chose comme on le verra ci-dessous dans le chapitre. 31.

(*i*) „ Voïez le chap. LXXXVII. Il faut voir aussi la réfutation des extraits que Mr. Bernard a donnez de cette 2. part. Elle se trouve dans la 3. part. de la Réponse à un Provincial depuis le chap. II. jusqu'au dernier.
(*k*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 491.
(*l*) *Id. ib.* pag. 334.
(*m*) *Id. ib.* pag. 336.

de la Conformité, & trouve mauvais (*n*) que Mr. Bayle ait passé sous silence *l'exemple de la conduite de David à l'égard de Saul, & de celle de Jeroboam à l'égard de Roboam.*

MAXIME.

Cet exemple ne servoit de rien à l'afaire dont il s'agissoit, c'est pourquoi Mr. Bayle n'y fit aucune attention. Mais faisons revenir le Philosophe Payen, il renversera cette prétenduë solution de Mr. Jaquelot par la demande que nous avons déja faite. Ou les loix générales de la communication du mouvement & celles de l'union de l'ame & du corps exposent la volonté humaine à des tentations invincibles ou à des tentations vincibles. Ce n'est selon Monsieur Jaquelot qu'à des tentations vincibles. Donc, conclura le Philosophe, toutes ces loix seront pleinement exécutées quoi que les hommes n'abusent jamais de leur liberté. Donc la sagesse de Dieu lui laisse un libre usage de tous les moyens efficaces de soûtenir l'homme dans les plus violentes tentations. Il ne faut pas pour cela déranger un seul atome, chaque loi générale aura sorti son plein & entier effet, c'est donc en vain qu'on débite que Dieu n'a pû prévenir le mauvais usage de la liberté humaine sans agir contre les loix que sa sagesse infinie avoit établies. C'est insinuer que Dieu eût voulu conserver parmi les hommes le regne du bien moral, mais qu'il ne l'a pû à cause que sa sagesse s'y oposoit, & le poussoit à laisser tomber le genre humain dans la corruption & dans la misere. Ce langage trompera quelques esprits superficiels, mais les personnes d'un esprit solide verront clairement que Dieu a pû sauver tout le genre humain sans déroger le moins du monde à sa sagesse, c'est-à-dire, au plan de sagesse que Mr. Jaquelot supose. Desorte qu'à l'avenir cet Auteur sera obligé de dire, *Dieu a permis le péché parce que tel a été son bon plaisir, je n'en saurois donner d'autre raison.*

THEMISTE.

Le Philosophe ne laisseroit pas en repos l'illusion perpétuelle de Mr. Jaquelot. Il croit ou il fait semblant de croire que les objections tendent à imputer à Dieu seul tout le péché: par cette fausse suposition il s'imagine qu'il répond très-bien pourvû qu'il montre que les hommes sont coupables lors qu'ils abusent de leur franc arbitre. Deux exemples raportez par Mr. Bayle (*o*) pouvoient lui faire savoir qu'on tombe d'accord du crime d'Adam & d'Eve, &c. qu'est-ce donc que l'on objecte? c'est que Dieu ne sauroit être innocent de leur peché, & qu'il en est l'une des causes principales. Les notions les plus évidentes nous conduisent à cela; les désordres que les inférieurs commettent au vû & au sû de leur supérieur rendent criminel celui-ci & ne disculpent point les autres. Le supérieur devient criminel non seulement lors qu'il ordonne, qu'il excite, qu'il fait espérer l'impunité, mais aussi lors que toute sa faute consiste dans la seule connivence, dans la seule permission.

MAXIME.

Mr. Jaquelot a sa réplique toute prête, qui est, que Dieu n'est point obligé comme les autres supérieurs à empêcher les désordres de leurs inférieurs. A la bonne heure, lui répondra-t-on, nous cesserons de vous objecter que Dieu est complice du péché d'Adam & d'Eve, nous nous contenterons de dire qu'il en a été l'une des principales causes, & qu'il a voulu positivement qu'ils péchassent; ce qui à cause de la péeminence de sa nature ne peut préjudicier à ses infinies perfections. Outre qu'il s'est conduit en cela avec une espéce de nécessité; car en faveur de sa sagesse il s'est assujeti à la servitude de laisser regner le vice, les loix générales ont prévalu sur la bonté & sur l'amour du bien moral. Dieu a trouvé si belles, si admirables, si dignes de lui, les loix générales qui doivent causer tous les crimes, toutes les héréfies; en un mot tous les desordres du genre humain qu'il s'est engagé à l'excution continuelle & perpétuelle de ces loix.

THEMISTE.

Je ne sai pas si Mr. Jaquelot seroit content d'une pareille explication; mais je suis persuadé qu'il y a beaucoup de Chrétiens qui la prendroient pour une ironie maligne du Philosophe Payen.

CHAPITRE XIX.

Inutilité des remarques par lesquelles Mr. Jaquelot montre que son systême n'est pas celui des Supralapsaires. Exposition de son nouveau systême.

MAXIME.

On n'avoit pas réproché à Mr. Jaquelot de suivre le systême des Supralapsaires, mais seulement de se retirer comme eux derriere les retranchemens de la gloire de Dieu, & on lui avoit prouvé (*a*) que de la maniere dont il faisoit valoir les intérêts de cette gloire, comme un dénouëment de toutes les dificultez de la permission du péché, il devoit poser une liaison indissoluble entre cette permission & ces intérêts. On lui avoit montré (*b*) que la réponse qu'il faisoit à une objection étoit vaine & illusoire, à moins qu'il ne suposât *qu'il faloit que les êtres libre abusassent de leur liberté.* Enfin on lui avoit montré qu'il s'étoit rendu si conforme aux Supralapsaires pour ce qui regarde l'inévitabilité du péché fondée sur les raisons de la gloire de Dieu, qu'il étoit responsable aussi bien qu'eux des dificultez prodigieuses, qui émanent de ce que les intérêts de Dieu ont rendu nécessaire la chûte du premier homme. Quant au reste on savoit très-bien que dans le détail, il s'éloignoit des hypotheses des Prédestinateurs rigides, & on ne lui a rien dit qui marquât que l'on doutât de cela. Néanmoins il s'est apliqué sérieusement à faire voir la diférence qu'il y a entre son systême & celui des Supralapsaires, & s'étant bien aperçu des abîmes où il s'étoit précipité, il a changé de langage, & il a cherché tous les détours qu'il a pû imaginer pour rompre la liaison nécessaire entre la gloire du Créateur & le péché de la Créature. Mr. Bayle ne pouvoit pas deviner que son adversaire abandonneroit son premier style & s'en feroit un tout nouveau. Ainsi Mr. Jaquelot me fait pitié lors qu'en considérant son nouveau langage il trouve (*c*) qu'il faut que ce soit ou par ignorance ou par mauvaise foi qu'on l'accuse de se retirer avec les Supralapsaires derriere le retranchement de la gloire de Dieu.

II. Part.

C'est avec raison qu'on a accusé M. Jaquelot de se sauver dans l'asyle des Supralapsaires.

THE-

(*n*) „ Cela lui tient au coeur: il renouvelle souvent „ cette plainte.

(*o*) „ Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial chap. „ CXLVIII. pag. 805. & chap. CLIV. pag. 821. 2. col. „ & 822. 1. col.

(*a*) „ Voyez la 2. part. de la Réponse au Provincial ch. „ CXLVIII. pag. 804.

(*b*) „ *Ibid.* pag 805. & 806. Mr. Jaquelot n'a rien pû „ répondre à cette remarque, il a rejetté en général pag. „ 355. la phrase, *il faloit que les êtres libres abusassent de* „ *leur liberté.*

(*c*) „ Jaquelot. *ibid.* pag. 345.

II. Partie.

THEMISTE.

Il falsifie les paroles de M. Bayle

Il vous fait pitié à cause de cela : vous seriez plus raisonnable si vous vous remplissiez d'indignation contre sa superchérie, & pour moi je conçois pour lui toute l'horreur que les Théologiens de mauvaise foi méritent. Je l'en trouve coupable à chaque page, & en voici un exemple insigne : il dit que selon Mr. Bayle (*d*) les Supralapsaires enseignent *que l'homme ne contribuë rien davantage que d'être le sujet dans lequel Dieu produit le péché, que l'homme reçoit comme n'étant à l'égard du péché qu'un sujet purement passif.* Il ne cite ni page, ni chapitre, ni livre, & je vous garantis qu'il se comporte en cet endroit-là comme un insigne falsificateur.

MAXIME.

L'hipothese de Mr. Jaquelot réduit à l'inaction la bonté de Dieu.

J'ai pris garde que l'hypothese qu'il nous donne, & dont le Malebranchisme fait la principale piece, ne ressemble à aucun de nos systêmes. Ce qui me fait souvenir du Sieur de Vallone, qui aiant embrassé le parti des Réformez en Allemagne, publia une Apologie de leur Prédestination, & puis une défense de son Apologie. Pour faire quelque chose d'utile il eut falu qu'il justifiât le systême de Dordrecht, mais au lieu de cela il débite des pensées nouvelles sur la Prédestination, il fait le Malebranchiste. Un Luthérien l'eut embarrassé par cette demande, votre zéle de prosélyte ne nous eut-il pas engagé à justifier le systême de Dordrecht si vous aviez crû le pouvoir faire ? N'est il pas bien inutile aux Réformez que vous donniez quelque raison d'une hypothese que vous avez forgée à plaisir ? Mr. Jaquelot se trouve dans le même cas ; car quand même il contenteroit la raison avec un systême nouvellement fabriqué, la concorde de la Foi des Eglises Protestantes avec la Raison n'avanceroit point d'un pas, & si ces Eglises vouloient profiter des lumieres de Mr. Jaquelot, elles seroient obligées de sacrifier tous leurs systêmes au sien, c'est-à-dire, d'adopter une hypothese dont le précis est que la maniere de se manifester que Dieu a préférée à toutes les autres, réduit à l'inaction sa bonté & son amour pour la vertu. Idée afreuse & qui ressemble beaucoup mieux à une Furie infernale qu'aux notions que la lumiere naturelle nous donne de l'Etre souverainement parfait. Je doute que Mr. Jaquelot osât débiter au peuple cette idée, il craindroit de faire murmurer ses Auditeurs. Enfin par ces nouveautez on convient sufisamment que Mr. Bayle a eu raison de juger comme il a fait de tous nos systêmes ; car on n'a entrepris la défense d'aucune hypothese déjà établie dans la Chretienté, on ne s'est occupé qu'à en dresser une nouvelle.

THEMISTE.

Discorde entre son nouveau Systême & le culte publique.

Vous oubliez un point essentiel, c'est que quand même Mr. Jaquelot accorderoit avec la philosophie ses nouvelles spéculations, il y auroit une discorde prodigieuse entre sa Théologie spéculative, & sa Théologie pratique. Il n'y a jamais eu de Religion qui n'ait suposé que la Providence de Dieu envers l'homme comprend une infinité de volontez particulieres. Les Chrétiens le suposent manifestement, & c'est la base du culte public qu'ils rendent à Dieu, c'est le fondement de leurs prieres & de leurs actions de graces particulieres & publiques. Mais selon Mr. Jaquelot Dieu ne déroge presque jamais aux loix générales. Qu'il accorde un peu cela avec les prieres qu'il fait à Dieu au nom de toute une Eglise.

MAXIME.

J'avouë qu'il n'y a rien qui soit plus capable de le jetter dans la confusion (*e*) que cette discorde entre son systême, & le culte public qu'il doit rendre à Dieu en qualité de Ministre. Mais articulons un peu son systême si nous pouvons ; car il est aussi mal digeré qu'une chose le puisse être.

Ce Systême réduit à VII. propositions.

I. Dieu (*f*) résolut de créer le monde afin de manifester sa puissance & sa sagesse, & il créa des êtres libres afin qu'ils le cherchassent dans ses ouvrages. II. Dieu avoit formé ce premier plan, ce premier dessein (*g*), qui étoit son *grand & son général dessein*, sans avoir fait aucune attention au péché, & sans s'être informé (*h*) si les êtres libres abuseroient ou non de leurs forces. III. Mais le peché s'étant introduit dans (*i*) le monde par accident, Dieu en profita (*k*) pour faire paroître sa justice & sa miséricorde. IV. Ce n'est donc que par accident (*l*) que le peché est entré dans les décrets de Dieu, il n'entroit pas dans le premier dessein de la formation de l'Univers ni de la création de l'homme. V. Il ne faut donc point dire qu'il a falu que le péché arrivât, que le péché étoit nécessaire aux intérêts de la gloire de Dieu (*m*), ni que Dieu a voulu le péché, sa sagesse s'en seroit très-bien passée. Voilà comment Mr. Jaquelot rétracte tout ce qu'il avoit dit dans son premier livre pour justifier par les intérêts de la gloire de Dieu la permission du péché.

THEMISTE.

Il a été forcé à cette rétractation par l'impuissance de satisfaire aux dificultez que Mr. Bayle lui avoit proposées. Je lui pardonnerois son inconstance, s'il avoit eu l'ingénuité d'avouër la cause de son changement de langage. Mais les Auteurs présomptueux creveroient plûtôt que d'avouër de pareilles choses.

MAXIME.

Il faut ajoûter aux cinq articles que vous avez déjà vûs, cette VI. maxime : Dieu (*n*) *fit tout ce qui sufisoit pour tourner la liberté de l'homme vers le bien*, car il le menaça de la mort ; mais comme il n'eut pû *s'oposer à sa chute sans changer l'ordre de l'Univers, ni sans deroger aux loix immuables qu'il avoit établies*, il le laissa sucomber à la tentation du Diable. C'est-ce qu'il expose plus amplement dans la page 350. Dieu, dit-il, » (*o*) en créant ce vaste Univers a choisi les combinaisons les plus propres à la manifestation de » son pouvoir & de sa sagesse infinie : Et entre ces » combinaisons, il y en a une qui regarde les hommes sur cette terre, ce petit recoin de l'Univers. » Par cette combinaison, Dieu a voulu mettre » l'homme en état de le chercher dans ses ouvrages & lui a donné le pouvoir de faire ce qu'il » veut, soit bien, soit mal. Cela posé, il » a prévu que l'homme dans une telle combinaison abuseroit de sa Liberté, il a voulu le » permettre, parce qu'il n'a pas voulu changer

Jaquelot *ubi supra* pag. 346.

(*e*) Voïez les remarques de l'Abbé Faydit sur Virgile & sur Homere pag. 128. & suiv.

(*f*) Jaquelot pag. 326.

(*g*) *Ibid.* pag. 346.

(*h*) Voilà ce me semble ce que signifient ces paroles de Mr. Jaquelot pag. 347. *le peché n'entroit pas dans le premier dessein de la formation de l'Univers ni de la création de l'homme.*

(*i*) *Id. ib.* pag. 347. 348.

(*k*) *Id. ib.* pag. 342.

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Id.* pag. 348.

(*n*) *Id. ib.* pag. 346.

(*o*) *Id. ib.* pag. 350.

» ger ce premier ordre qu'il avoit sagement éta-
» bli pour la manifestation de sa gloire. Y a-t-il
» là dequoi conclurre que Dieu ait voulu efficacement le péché? Point du tout, il a voulu
» le permettre, c'est la seule conséquence qui
» soit juste. » De tout cela nous recueillons cette VII. proposition; Adam & Eve ont perdu leur innocence parce que Dieu n'a point voulu troubler le (p) *plan qu'il s'étoit formé afin de montrer sa sagesse infinie.*

CHAPITRE XX.

Examen du nouveau systême de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

La I. a déjà été réfutée.

IL y a beaucoup d'endroits censurables dans ce nouveau systême de Mr. Jaquelot. N'insistons plus sur ce qu'il pose dans son premier article que les hommes furent créez afin qu'ils cherchassent Dieu dans ses ouvrages. Nous avons assez fait voir (a) qu'il donne à Dieu une conduite qui seroit une folie achevée, ou une noire malice parmi les hommes, c'est qu'à cause que les hommes devoient faire la recherche de Dieu dans les œuvres de la création, ce qui est extrêmement dificile, il a bien falu se garder de leur donner des guides qui eussent l'adresse de ne s'égarer jamais, qu'au contraire il a falu leur donner des guides qui pussent s'égarer à chaque moment. Je ne dis rien du second article de ce systême parce que pour connoître ce que l'on en doit juger, il faut se servir des remarques que nous avons à faire sur le troisiéme & sur le quatriéme article, où Mr. Jaquelot assûre que le péché est entré par accident dans le monde & dans les décrets de Dieu.

MAXIME.

Réfutation de la III. & de la IV. qui posent que le péché est entré par accident dans le monde & dans les Décrets de Dieu.

Ces paroles *par accident* sont si choquantes, quand on les aplique à la Providence de Dieu, que Mr. Jaquelot étoit indispensablement obligé de les expliquer, (b) car tous les lecteurs pourront croire en voïant qu'il ne les explique point, qu'il veut qu'on les prenne dans la signification ordinaire. Mais si on les prend de cette façon il faudra dire qu'il est arrivé des choses qui ont trompé l'œil perçant de la Providence, de sorte qu'elles se sont fourrées dans le monde à l'insu de Dieu, sans son intention, sans sa participation. Nous ne disons jamais que l'on a changé, ou ajoûté, ou retranché par accident quelque chose dans un projet, que nous n'entendions que des cas fortuits, & ausquels les directeurs de l'entreprise n'avoient point songé, ont été cause que le premier plan a été abandonné en partie, & accommodé aux évenemens inopinez qui sont survenus. Ce seroit une impiété horrible que d'entendre de la sorte le *par accident* de Mr. Jaquelot. Qu'en ferons nous donc? Je ne saurois voir qu'il puisse servir à d'autres usages.

THEMISTE.

Faisons voir que l'Auteur de ce systême en a mal lié les parties. Il dit (c) *que Dieu ayant créé l'Univers pour être conduit par telles & telles loix toutes générales & immuables il forma enfin l'homme sur la Terre* & le laissa exposé à l'action de ces *loix constantes & invariables* ausquelles il ne voulut point déroger. Or il faut observer que ces loix considérées en elles-mêmes & toutes nuës n'avoient rien qui méritât le choix & l'aprobation de la sagesse divine, elles ne sont devenuës dignes de cet honneur que par la beauté, par la régularité, par la fécondité des effets qu'elles devoient produire depuis le commencement du monde jusques à la fin des siecles. Dieu avoit examiné un par un tous ces effets, il les avoit tous passez en revûë, il leur avoit donné son aprobation, & pour ainsi dire sa bénédiction avant qu'il décrétât d'établir ces loix pour le gouvernement de l'Univers, & de les rendre immuables & invariables. Or selon Mr. Jaquelot la chûte d'Adam & d'Eve étoit une (d) suite des loix générales, puis que Dieu ne la pouvoit prévenir qu'en dérogeant à ces loix, & Dieu ne voulut point du tout déroger aux loix générales pour prévenir cette chûte. Il est donc faux que le péché soit entré au monde & dans les décrets de Dieu par accident. Il y est entré par la porte naturelle de tous les autres effets des loix générales. Il entroit dans le premier dessein de la formation de l'Univers, & de la création de l'homme, puis que Dieu n'aprouva aucune loi générale qu'après avoir connu un par un tous les évenemens qu'elles devoient amener, entre lesquels la chûte de l'homme, & les suites de cette chûte tiennent un rang très-considérable. Vous voïez donc qu'il y a dans ce systême bien des faussetez, & bien des choses qui s'entre-détruisent les unes les autres.

MAXIME.

Permettez moi de donner un nouveau jour à votre pensée. Nous pouvons suposer que Dieu considéra d'abord seulement comme possibles les effets d'un certain nombre de loix exécutées d'une certaine maniere, mais que les aïant trouvez très-propres à manifester sa puissance & sa sagesse, il les tira de l'état de pure possibilité & les rendit actuellement futurs. Cela demande nécessairement les décrets de la volonté divine, & comme Dieu en examinant un par un tous les effets des loix générales, eut suprimé ceux qui lui auroient déplu, s'il s'en fut trouvé de tels, nous pouvons dire qu'entre ceux qu'il rendit futurs il n'y en eut aucun qu'il n'aprouvât, qu'il n'aimât, & auquel il ne destinât l'existence actuelle avec toute la complaisance de son bon plaisir. Or selon Mr. Jaquelot la chûte d'Adam & d'Eve fut l'un des évenemens que les loix générales devoient amener. Puis donc que Dieu rendit futur cet évenement, il s'ensuit que cette chûte entra dans le premier plan de Dieu & dans ses décrets tout comme les autres suites des loix générales, les suites, dis-je, que Dieu aprouva comme très-convenables à l'exécution de son grand dessein. Ce seroit une illusion puérile que de prétendre que dans le systême des loix générales, Dieu n'est pas l'ordonnateur & le dispensateur de tous les évenemens particuliers; car il n'a établi immuables ces loix générales qu'après avoir aprouvé toutes leurs suites, & c'est lui proprement qui est l'auteur de ces suites, vû qu'il a choisi les loix qui les devoient amener.

THEMISTE.

Je ne sai pas ce que Mr. Jaquelot pourroit répondre à cela, non plus qu'à un homme qui lui diroit froidement, *vous n'avez apris ni par l'Ecriture ni par la lumiere naturelle que le péché n'en-*

(p) „ Jaquel. *ubi supra* pag. 337.

(a) „ Ci dessus chap. XIV. pag. 58. & suiv. Voyez aussi „ chap. XIII. pag. 57.

(b) „ Ce *par accident* est la maîtresse rouë, la clef de la „ voute dans le systême de Mr. Jaquelot: c'est pourquoi il „ est entierement inexcusable de n'en avoir point donné „ l'explication, car jusques à ce qu'il la donne il sera im- „ possible de comprendre son nouveau systême.

(c) „ Jaquelot. *Ubi supra* pag. 330.

(d) „ Pour voir les contradictions de Mr. Jaquelot sur „ ce point-ci consultez ci-dessus le chap. XVII. pag. 65.

II. Part. *n'entroit point dans le premier, dans le grand, & dans le général dessein de Dieu, c'est une pure fiction de votre esprit que chacun a droit de rejetter; vous n'en sauriez donner aucune preuve*, je ne sai pas, dis-je, ce qu'il répondroit, mais je sai bien que son systême se dément par tout, & que s'il en veut faire quelque chose de passable, il faudra qu'il le lêche deux ou trois ans comme un petit ours.

MAXIME.

Réfutation de la V. où il est supposé que le péché n'est nullement nécessaire à la gloire de Dieu.

J'en suis convaincu autant que vous, & je vais vous donner un nouvel exemple. Mr. Jaquelot supose dans son article cinquiéme que le péché n'a aucune relation aux intérêts de la gloire de Dieu, & néanmoins il dit ailleurs que Dieu ne pouvoit prévenir la chûte de l'homme sans déroger aux loix générales, ce que sa sagesse ne lui permettoit pas de faire. Dès qu'on est obligé de consentir au péché de l'homme à peine de s'écarter des regles de la sagesse, n'est-il pas vrai qu'on est obligé nécessairement d'y consentir pour les intérêts de sa gloire? de plus y a-t-il de nécessité plus invincible, ou plus inévitable que celle qui vient de l'éxécution des loix générales immuables & invariables ausquelles Dieu ne veut point déroger? Je conclus de là que la chûte d'Adam & d'Eve est arrivée aussi inévitablement & aussi nécessairement que les éclipses de Lune, puis que selon Mr. Jaquelot, elle étoit l'une des suites des loix générales, & que Dieu voulut qu'à cet égard-là ces loix fussent exécutées selon leur forme & téneur. Néanmoins ce nouveau faiseur de systême veut qu'on cesse de dire qu'il a falu que le péché arrivât. Admirerez-vous la peine qu'il s'est donnée de bien ajuster ensemble ses aphorismes? Pourrez-vous concevoir que dès la premiere vûë il n'en ait pas aperçu les défauts & les contrariétez? Ne trouverez-vous pas que plus on étudie cet Auteur, plus le trouve-t-on incomprehensible?

THEMISTE.

Réfutation de la VI. qui pose que Dieu ayant menacé le premier homme de la mort a fait tout ce qui suffisoit pour tourner sa liberté vers le bien.

Que dirons-nous de son sixiéme aphorisme, où il assûre que Dieu aïant menacé de la mort Adam & Eve a fait tout ce qui sufisoit pour tourner leur liberté vers le bien? Un Frere Polonois parleroit ainsi avec quelque sorte de raison, mais Mr. Jaquelot qui ne peut nier que Dieu n'ait prévû que d'un côté la menace ne rendroit aucun service, & que de l'autre elle rendroit le péché de l'homme plus punissable devroit avoir honte d'afirmer ce qu'il afirme. Il est impossible de toute impossibilité que l'on croie que l'on donne tout ce qui est sufisant lors qu'on sait qu'on ne donne que des choses qui seront inutiles d'un côté & pernicieuses de l'autre. Mr. Jaquelot a si peu de honte là-dessus qu'il ose accuser (*e*) son adversaire de s'être contredit en assûrant d'un côté que Dieu ne garde pas beaucoup de ménagemens pour la liberté de l'homme par la menace de mort aposée à la défense, & en assûrant de l'autre que Dieu intervint en qualité de cause morale au péché d'Adam. Il prétend que Mr. Bayle a voulu dire dans le premier endroit que la menace de Dieu *devoit déterminer nécessairement Adam à faire le bien*. Je ne saurois comprendre d'où le Théologien de Berlin tire tant de contradictions chimeriques qu'il objecte gravement à Mr. Bayle. Y a-t-il aucune ombre de contradiction dans cette these? *Selon nos manieres de juger la menace de la mort devoit produire un très-bon effet dans l'ame d'Adam, mais au jugement de Dieu & selon sa prévision elle ne devoit servir qu'à rendre plus grand le crime du premier homme.*

CHAPITRE XXI.

Continuation du même sujet: qu'il s'ensuit visiblement du systême de Mr. Jaquelot que Dieu a voulu le péché, & en a été cause d'une maniére proprement dite.

MAXIME.

Le nouveau systême de M. Jaquelot réfuté en gros & dans son tout par un Philosophe Zoroastrien.

RENonçons à toutes les autres notes critiques contre son systême. Attaquons-le en gros & dans son tout, & faisons voir qu'il est inutile à résoudre les dificultez dont il s'agit. Mettons aux prises Mr. Jaquelot avec un Philosophe Zoroastrien, & nous verrons qu'il ne se tirera point d'afaire. Il a beau réduire à ceci tout l'état de la question (*a*) *de ce que Dieu a permis le péché s'ensuit-il que Dieu soit la cause* EFFICIENTE *du mal & le* VERITABLE *auteur du péché.* On lui montrera que sa retraite sous le mot de *efficiente* n'est qu'un artifice dont les moins habiles Théologiens doivent connoître la vanité.

THEMISTE.

Je me hâte de me representer le Philosophe Zoroastrien au cabinet de Mr. Jaquelot & debutant par cette remarque.

I. Instance du Zoroastrien contre M. Jaquelot.

I. » La conduite que vous attribuez à Dieu » fait voir manifestement qu'il n'a jamais été » bien intentionné pour la vertu, & que son » panchant a été de favoriser le vice. Vous en» seignez qu'il donna à Adam & à Eve le pouvoir » de faire le bien & le mal: c'étoit un mauvais » augure. Auroit-il fait cela s'il eût souhaité que » la vertu ne fût jamais troublée dans sa posses» sion? Le véritable & l'infaillible moïen de la » conserver toûjours dans le monde n'étoit-il pas » qu'il n'y eût aucune cause qui pût produire le » vice? Avoir donc produit une telle cause & » l'avoir placée dans l'ame de l'homme, c'est » avoir souhaité que la porte fût toûjours ouverte » au mal moral, c'est avoir mis le loup dans la » bergerie, c'est avoir obligé l'homme à nourrir » un ennemi domestique & à tenir dans son sein » un serpent qui lui perceroit le cœur tôt ou » tard. Je ne voi pas trop que vous puissiez dire » qu'après avoir fait la revûë générale de toutes » ses œuvres il n'y trouva rien qui ne fût bon; » (*b*) car la faculté de faire le mal ne sauroit être » une bonne chose puis qu'il est impossible que » le mal sorte du bien. Vous me direz que cette » faculté est unie avec la faculté de faire le bien, » mais je vous répons que l'union d'une mau» vaise chose à une bonne ne fait perdre ni à » l'une ni à l'autre ses qualitez naturelles, & » que tout ce qu'on vous peut accorder est que » le franc arbitre comprenant la faculté de faire » le bien & le mal est en partie une bonne chose » & en partie une mauvaise chose.

» Les Chrétiens généralement parlant sont si » persuadez que le pouvoir de faire le mal est un » défaut énorme, & une imperfection capitale, » qu'ils enseignent que les ames en sont delivrées » dès qu'elles entrent dans le Paradis. Ceux qui » décrivent avec le plus de force l'amour de Dieu » pour ses élus disent que dès cette vie il les dé» livre assez souvent de ce malheureux pouvoir » en agissant sur leur volonté par des graces effi-

caces.

(*e*) „ Jaquelot *ubi supra* pag. 351.
(*a*) „ *Id. ib.* pag. 324.

(*b*) „ Ceci réfute ce que Mr. Jaquelot remarque contre „ les Manichéens, pag. 344.

» caces. On voit par plusieurs formulaires de prie- » re que le désir le plus ardent des ames dévotes » est d'être dégagées de cette funeste faculté d'of- » fenser Dieu. Dans le cours des vertus morales » ceux qui aspirent à la perfection ne souhai- » tent rien plus fortement qu'une habitude qui » les fixe au bien & qui les rende incapables d'é- » couter sans une aversion extrême une sollicita- » tion au mal (c). Je conclus que quand même la » faculté de faire du mal, n'auroit été jamais ré- » duite en acte, c'eut été une mauvaise chose » dans l'Univers. Une vipere qui n'a jamais fait » de mal a été pourtant toûjours une très mauvaise » bête. »

MAXIME.

Laissez-moi, je vous prie, la seconde pointe: laissez moi, dis-je, vous raporter la suite des objections du disciple de Zoroastre. Il me semble qu'il continuë de cette façon.

II. Instance. II. » Le moïen de faire taire la médisance eut » été de garder à vûë la faculté de faire le mal, » ou de la mettre sous une direction qui l'empê- » chât d'exécuter ce dequoi elle étoit capable. » Mais vous enseignez que Dieu n'en usa pas de » la sorte, & qu'au contraire aïant prévû cer- » tainement qu'Adam & Eve useroient bien de » leur liberté en certaines circonstances, & très- » mal en d'autres circonstances, il ne voulut point » les faire trouver dans les premieres, & voulut » les faire trouver dans les secondes. Ces secondes » circonstances comprenoient entre autres cho- » ses qu'un tentateur ruzé & malin livreroit com- » bat à Eve & triompheroit de l'innocence de » cette bonne & simple femme. Dieu spectateur » attentif de ce combat en suivit de l'œil tous » les progrez, il connut les impressions funestes » dont Eve se laissoit toucher, & il vit le mo- » ment fatal où elle seroit vaincuë infailliblement » si elle n'étoit assistée de quelque secours, mais » bien loin de lui en fournir dans un besoin si » pressant & si important, & de la tirer de ce » mauvais pas, il lui refusa toute sorte d'assistan- » ce, & la laissa en proie au Tentateur qui se re- » tira triomphamment. Dès lors ce qui étoit une » conjecture très-bien fondée est devenu un point » de science, c'est que Dieu ne donna à l'hom- » me la faculté de faire le mal qu'afin que le mal » inondât le genre humain, & ainsi les consé- » quences de votre doctrine sont que Dieu n'a » créé l'homme que par un principe d'inimitié » pour la nature humaine & pour la vertu, & » que pour favoriser le vice. La menace qu'il fit » à Adam (d) est une puissante confirmation de » ceci.

» Il est indubitable par les faits qui viennent » d'être exposez que Dieu a voulu formellement, » pleinement, positivement qu'Adam & Eve pé- » chassent; car il n'y a point de marque plus cer- » taine d'une volonté complete que de voir que » les mesures que l'on prend pour faire réüssir » une chose sont infaillibles, & aussi sûres qu'il » soit possible d'en inventer. Or telles sont les » mesures que Dieu a prises pour l'introduction » du péché: il a choisi les circonstances où il sa- » voit certainement qu'Adam & Eve pécheroient » & il les a mis précisément dans ces circonstan- » ces à l'exclusion de toute autre conjoncture où » il savoit qu'ils useroient bien de leur liberté. Il » les a donc apliquez entant qu'il savoit qu'ils s'é- » toient nécessitez eux-mêmes au mal par le mau- » vais usage de leur franc arbitre. L'évenement » étoit donc aussi certain (e) que si l'on se fût servi » d'une cause naturellement déterminée à pécher. » Je vous prie, Mr. Jaquelot, de suposer pour » un moment que Dieu a voulu avec autant de » force qu'on puisse vouloir une chose qu'Adam » & Eve péchassent, eut-il pû emploïer des voies » plus efficaces, plus infaillibles pour parvenir à » son but, que celles dont il s'est servi dans le Jar- » din d'Eden? Je vous défie de me nier cela avec » quelque sorte de preuve recevable. Je sai bien » que sur la question, *quelle diférence y a-t-il en-* » *tre placer un homme dans les conjonctures où l'on* » *sait qu'il péchera nécessairement, & le placer dans* » *les conjonctures où l'on sait qu'il péchera infailli-* » *blement*, vous avez (f) allégué deux diféren- » ces, mais qui n'ont aucun raport à la question, » car il s'agissoit uniquement de savoir si la volonté » de ceux qui mettent dans les conjonctures où ils » savent qu'on péchera infailliblement, n'est pas » aussi pleine & aussi entiere, & ne parvient pas » aussi sûrement à son but, que la volonté de ceux » qui choisissent les conjonctures, où ils savent » qu'on péchera nécessairement. Vous n'avez pû » rien dire sur cette dificulté qui étoit l'unique » qu'on vous eût faite, & vous ne pourriez jamais » inventer aucune chicane qui élude le principe » clair & évident qui sert de base à l'objection » (g).

» Je confirme tout ceci par quelques remar- » ques, & je dis en premier lieu que ces deux » choses étoient également impossibles, l'une » qu'Adam & Eve n'obéïssent ni ne desobéïssent » à Dieu, l'autre qu'ils lui obéïssent & qu'ils lui » desobéïssent en même tems, d'où il s'ensuit 1. » qu'il a falu de toute nécessité que leur obéïssan- » ce, ou leur desobéïssance passât de l'état de pu- » re possibilité à l'état de futurition: 2. que par » le décret qui a rendu future leur desobéïssance, » leur obéïssance est devenuë impossible. Je dis » en second lieu que pendant que les diférentes » déterminations de leur volonté selon les diverses » combinaisons des circonstances étoient l'objet » de la science moïenne, elles n'étoient à pro- » prement parler que possibles; car leur futurition » conditionelle ne les faisoit point changer d'état » avant qu'un décret absolu de la volonté divine » intervint pour le choix d'une détermination qui » avoit été prévûë conditionellement. Je dis en » troisiéme lieu que le décret par lequel Dieu éta- » blit absolument qu'Adam & Eve seroient pla- » cez dans les circonstances où il avoit prévû » qu'ils pécheroient, rendit leur desobéïssance si » infaillible, si inévitable, que leur obéïssance » eût impliqué contradiction; car il est contra- » dictoire que ce que Dieu a rendu futur par un » décret de sa volonté n'arrive point, & que le » contraire arrive (h). Enfin je dis que par ce dé- » cret leur obéïssance (possible tant qu'il vous » plaira considerée dans un état d'abstraction) » devint impossible, puis qu'il est impossible que » ce que Dieu a décrété n'arrive point, & que ce qu'il

(c) „ Voyez la 2. part. de la Réponse au Provincial chap. „ LXXXIII. pag. 666. & chap. CXI. pag. 682.

(d) „ Voyez ci-dessus chap. XVI. pag. 63.

(e) „ Voyez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXLIV. pag. 798. max. XVII.

(f) „ Jaquel. pag. 358.

(g) „ Notez que Mr. Jaquelot compte beaucoup sur ce „ que Dieu n'a point eu de volonté efficace qui ait dé- „ crété absolument le péché. C'est une pure illusion: on „ lui fera voir dans le chapitre 26. que dans son hypothese „ un tel décret étoit impossible.

(h) Conferez Réponse au Provincial 2. part. chap. CLII. „ pag. 815.

» qu'il n'a point décrété (*i*) arrive. D'où je conclus que les mesures que Dieu prit pour l'introduction du péché par la desobéïssance d'Adam & d'Eve étoient si immanquables, que la volonté la plus consommée & la plus puissante qu'ils desobéïssent, n'eut pû en choisir de plus sûres; & ainsi il faut être presque visionaire pour assûrer que le péché n'est entré au monde que par accident.

THEMISTE.

Je vous ai laissé la seconde pointe, laissez-moi vous réciter la troisiéme instance de notre Zoroastrien. C'est à Mr. Jaquelot qu'il continuë de parler.

III. Instance.

III. » Vous me surprenez en suposant que pourvû que Dieu ne soit pas la cause efficiente du péché, toutes les objéctions sont nulles. Ignorez-vous qu'il y a plusieurs manieres d'être proprement la cause d'un crime. Je ne vous en marquerai que quatre: 1. on est coupable de meurtre lors qu'on tue quelcun: 2. lors qu'on le fait tuer par des gens que l'on nécessite à cela: 3. lors qu'on le fait trouver dans les occasions où l'on sait qu'il sera tué: 4. lors qu'on le laisse tuer, & qu'on pourroit très-facilement lui sauver la vie. Je crois qu'au tems de Calvin il y avoit des fanatiques qui faisoient Dieu auteur du péché en la premiere maniere. Il l'est en la seconde selon le systême de Dordrecht, si l'on s'en raporte aux prétensions, des Luthériens, des Arminiens, & des Molinistes. Vous ne sauriez nier qu'il ne soit en la troisiéme & en la quatriéme maniere la cause du péché d'Adam & d'Eve, puis qu'il les mit dans les circonstances où il savoit qu'ils pécheroient, & que pouvant les sauver avec la derniére facilité par le rafraîchissement de quelque idée, il les abandonna à la malice du Tentateur, & soufrit que sous ses yeux cet esprit malin les fit périr misérablement.

» Si vous me soûteniez que la troisiéme & la quatriéme maniére d'être la cause d'une chose sont impropres & métaphoriques, vous vous abuseriez étrangement; car jamais homme n'a été plus proprement la cause de la mort d'un autre que David le fut de celle d'Urie, & c'est une notion généralement reçuë qu'une mere qui pouvant donner de la nourriture à son fils le laisse périr de faim, ou qui souffre de sang froid qu'un serpent se glisse dans le berceau de son fils & tue cette innocente créature, est aussi proprement la cause de la mort de cet enfant que si elle le tuoit. Par les notions communes nous joignons ensemble (*k*) ces deux devoirs: 1. qu'il ne faut point faire le mal à son prochain: 2. qu'il ne faut point souffrir qu'on lui en fasse. Ce sont deux des caracteres des prédestinez dans l'un des (*l*) Pseaumes de David. » Cette jonction marque qu'on ne remplit point son devoir par la premiere de ces deux choses si l'on manque à la seconde. Vous n'avez pas assez réfléchi sur la confiance avec laquelle les Théologiens Réformez soûtiennent que dès là que les Luthériens, les Arminiens, les Catholiques Romains avouënt que Dieu n'a point conservé l'innocence humaine comme il le pouvoit, ils sont hors d'état de résoudre les objections. Tant il est vrai que c'est un principe de la lumiere naturelle que la permission du mal qu'on peut empêcher est une mauvaise action. Je suis surpris qu'à votre âge vous aïez pû espérer que vous leveriez toutes les dificultez pourvû que vous pussiez soûtenir que le péché a été commis par un agent libre. Ignorez-vous que l'on est aussi coupable de meurtre lors qu'on fait assassiner un homme par des gens qui n'exécutent cela qu'après une longue délibération, que si on le faisoit périr par la chûte d'un plancher? Ces vieilles matrones qui font commettre tant d'impuretez, sont-elles moins criminelles parce qu'elles ne les commettent pas elles mêmes, & qu'elles laissent tout leur franc arbitre aux jeunes gens dont elles ménagent les rencontres?»

MAXIME.

A mon tour je vous réciterai la quatriéme instance de notre Philosophe.

IV. Instance.

IV. » Il vous reste une ressource, qui est de dire qu'à la vérité selon nos notions communes il s'ensuivroit de votre doctrine que Dieu a voulu qu'Adam & Eve péchassent, & qu'il a été en deux manieres proprement dites la cause de leur péché, mais qu'il ne faut point juger de Dieu selon nos notions communes que vous avez rejettées, que Dieu par la prééminence de sa nature est au dessus de toutes comparaisons, & qu'il peut faire sans blesser sa sainteté ce que les hommes ne sauroient faire sans crime. Vous croïez sortir par là d'un grand labyrinthe, & vous ne vous apercevez pas que vous tombez dans un autre beaucoup plus afreux, (*m*) car que répondriez-vous aux Fanatiques contemporains de Calvin qui vous soûtiendroient que Dieu est la cause efficiente & immédiate du péché, sans que cela fasse aucun tort à sa perfection infinie, vû la prééminence de sa nature? que pourriez-vous leur dire sinon qu'il est évident par la lumiere naturelle que Dieu ne peut être l'auteur du péché en cette maniere-là? (*n*) Mais, répliqueroient-ils, il n'est pas moins évident par la lumiere naturelle qu'il ne peut être l'auteur du péché selon les deux manieres proprement dites que vous admettez. Il est évident que si l'on pouvoit disculper David à l'égard d'Urie, ou la mere qui dans les deux cas marquez ci-dessus laisseroit périr son fils, on les pourroit aussi disculper quand même David & cette femme auroient tué de leurs

(*i*) „ On dit ordinairement que tout ce qui n'implique point contradiction est possible: par conséquent l'obéïssance d'Adam & sa desobéïssance ont été également possibles, puisque ni l'une ni l'autre n'impliquoit contradiction: mais il faut remarquer que cela cesse d'être vrai dès qu'on ne considere pas ces deux actes en eux-mêmes, & qu'on les considere relativement au décret de Dieu, car comme il seroit contradictoire qu'Adam obéit & desobéit en même tems, si le décret de Dieu a rendu future la desobéïssance, dès là l'obéïssance devient impossible & implique contradiction. Il n'importe que le décret soit antérieur ou postérieur à la prévision divine.

(*k*) „ *Arbitror id tibi notum esse, duas injustitiæ dici partes, unam cùm quempiam injuria afficimus, alteram cum ne quis patiatur, modò id in nostra sit potestate, non prohibemus.* Jul. Cæsar Scaliger Orat. 1. in Erasmum pag. m. 14.

(*l*) „ Qui à son prochain ne mefait,
„ Qui aussi ne soufre de fait,
Qu'oprobre à son voisin on face.
„ *Pseaume 15. selon la version de Marot.*

(*m*) „ Conférez ci-dessus chap. XIII. pag. 55. & le Diction. de Mr. Bayle, article *Pyrrhon*, rem. *B.* pag. 2431. col. 2. de la 2. édit. p. 2307. col 2. de la dern. édit.

(*n*) „ Notez qu'on peut voir ici un échantillon de ce que Mr. Bayle avoit ofert à Mr. Jaquelot (pag. 809. de la Réponse au Provincial 2. part.) Ce qu'il y a de plaisant est que Mr. Jaquelot *ubi supra* pag. 359. accepte le défi non pas en demeurant dans les Principes à l'égard desquels le défi avoit été fait, mais en adoptant un systême tout diférent. Quoi de plus pitoïable

» leurs propres mains l'un Urie, l'autre son fils. » C'est à vous à nous marquer une regle sûre & » évidente par laquelle nous puissions juger que » la lumiere naturelle doit être suivie jusques à » un certain point quant à la conduite de Dieu, » mais qu'il faut l'abandonner dans tout le reste. » Où trouverez-vous cette regle-là? Nous vous » défions de marquer jamais un certain point » fixe, & ainsi par la même liberté avec laquel- » le vous rejettez toutes les notions communes » qui vous incommodent, nous rejettons celles » que vous voulez retenir; car vous ne les retenez » que par caprice, ou pour l'interêt de votre » hypothese. Alléguerez-vous que l'Ecriture » nous aprend que Dieu n'est point la cause ef- » ficiente & immédiate du peché? C'est là où » nous vous voulons; car c'est l'Ecriture qui nous » porte à croire par des textes précis & formels » que Dieu produit le peché en cette maniere- » là lors que les interêts de sa gloire le deman- » dent. Témoin Pharaon qu'il endurcit plusieurs » fois de suite parce que cela étoit nécessaire » pour manifester la superiorité de sa puissance. » Si vous dites qu'il faut expliquer ces passages » par d'autres, ce ne sera que la matiere d'un » procès, mais si enfin vous vous reduisez à dire » que le sens literal qui donne à Dieu une condui- » te manifestement oposée à la lumiere naturelle » est faux, vous tomberez dans une pitoyable » contradiction, puis que vous avez rejetté la lu- » miere naturelle en tout autant d'articles qu'il » vous a plû; outre que vous n'avez aucun droit » de nous prescrire des bornes après avoir pris la » liberté de vous étendre tout à votre aise. Vous » déclamerez sur les suites épouventables de notre » doctrine, vous direz qu'on ne pourra plus assû- » rer que Dieu ne nous trompe point, que c'est » là l'introduction du plus affreux Pyrrhonis- » me, vous direz tout ce qu'il vous plaira, » personne n'est plus interessé que vous à ces » consequences, elles naissent de vos dogmes, » votre principe sur la prééminence de Dieu, & » votre mépris pour la lumiere naturelle vous » entraînent là nécessairement, vous ne sauriez » nous faire aucune objection que nous ne puis- » sions rétorquer contre vous d'une maniere in- » vincible. »

THEMISTE.

Je sens qu'il lui reste encore une objection, permettez-moi de vous la décrire en cette maniere.

V. Instance. V. » J'ai encore une petite question à vous » faire qui vous placera entre deux labyrinthes » dont vous tomberez nécessairement dans l'un » ou dans l'autre. Dieu a-t-il pû empêcher la » chûte de l'homme, ou ne l'a-t-il point pû? » S'il a pû l'empêcher, il s'ensuit qu'il n'a point » voulu l'empêcher, mais qu'il l'a voulue po- » sitivement & formellement, puis que c'étoit » une suite nécessaire de ce qu'il ne vouloit pas » l'empêcher, qu'elle arriveroit infailliblement; » car il avoit posé Adam & Eve dans les circons- » tances, où il avoit prévû qu'ils pecheroient. » Vous devez donc dire qu'ayant une pleine li- » berté de sauver le genre humain, ou de le » laisser périr, il a choisi de gaieté de cœur, & » parce que tel étoit son bon plaisir, le dernier » parti. Or vous voilà dans un labyrinthe où » bien loin de pouvoir esperer que l'on vous re- » gardera comme un homme propre à faire voir » la conformité de la Foi avec la Raison: vous » devez craindre que tous les Philosophes ne vous » regardent avec exécration comme un Docteur » qui attribuë à la Divinité la conduite la plus » diamétralement oposée à l'idée de l'Etre sou- » verainement parfait. Rien ne brille avec tant » d'éclat (o) dans cette idée que la bonté, & » l'amour de la vertu, & la haine du vi- » ce. Persuaderez-vous jamais aux contempla- » teurs de cette idée que ne tenant qu'à Dieu » que les hommes ne fussent heureux & ver- » tueux, son bon plaisir ait été qu'ils tombassent » dans la condition lamentable & abominable, » où ils croupissent depuis le commencement du » monde, & où ils (p) croupiront éternellement? » Si vous me répondez que Dieu n'a pû em- » pêcher la chûte d'Adam, parce qu'il étoit obligé » à de grands égards pour les loix générales qu'il » avoit établies, & pour la liberté qu'il avoit » donné à l'homme, je vous ferai cette autre » question. Ou ces égards étoient invincibles, » ou ils étoient surmontables. S'ils étoient sur- » montables, votre réponse ne vaut rien; Dieu » conservoit, sa liberté d'indiférence, soit pour » empêcher la chûte de l'homme, soit pour ne » la pas empêcher. S'ils étoient insurmontables, » cette chûte est arrivée par une fatalité qui » émanoit de la nature divine absolument néces- » sitée à la rendre future. Vous tombez dans » le labyrinthe de la liaison nécessaire du peché » avec les interêts de Dieu. Vous avez été si » mal traité dans ce poste-là par M. Bayle que » pour guérir vos plaies vous avez forgé une » hypothese toute diférente où Dieu ne se soucioit » point du peché, & n'y a pris garde qu'après » coup, c'est-à-dire après que le peché s'est in- » troduit dans le monde par accident. Vous n'a- » vez pas moins à craindre dans ce second laby- » rinthe que dans le premier que tous les con- » templateurs de l'idée de l'Etre souverainement » parfait ne vous regardent avec horreur.

MAXIME.

Je suis d'avis que nous terminions ici les attaques du Philosophe Zoroastrien. Elles sufisent à donner bien de l'exercice à celui qui les a essuiées.

CHAPITRE XXII.

Confirmation du chapitre précédent par la réfutation de quelques maximes de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

Vous avez raison: voilà cinq coups qui brisent toute la machine de Mr. Jaquelot. Mais faisons-le monter sur son grand cheval de bataille pour voir s'il pourra mettre quelque ordre à ses afaires délabrées.

MAXIME.

Je vous entens; vous voulez que nous le fassions recourir à l'immutabilité des loix générales. Mais n'avons-nous pas déja ruïné de fond en comble (a) tout ce qu'il avoit bâti sur ce mauvais fondement? Comptons que ce grand cheval de bataille est déja mort de ses blessures.

THE-

(o) » Cela s'accorde parfaitement avec l'Ecriture qui » ne parle d'aucun attribut de Dieu aussi fortement que » de sa bonté & de son amour pour la vertu & de sa haine » pour le vice.

(p) » Exceptez une poignée de prédestinez.

(a) » Voiez ci-dessus chap. XVII. pag. 64. & chap. » XVIII. pag. 66.

II. Part.

Réfutation des raisons que Mr. Jaquelot allégue pour prouver que Dieu n'a pas voulu le peché d'Adam.

THEMISTE.

Mr. Jacquelot prétend deux choses, 1. que Dieu n'a point voulu le peché d'Adam : 2. que le grand dessein de Dieu étoit tout formé, tout dressé jusques à avoir reçu la derniere main lors que Dieu n'avoit point encore délibéré sur le sort de l'homme, qu'un pur accident fit entrer le peché dans l'Univers, après quoi Dieu prit ses mesures.

MAXIME.

J'observe contre la premiere de ces deux prétentions, qu'il n'y a point de Procureur assez impudent pour oser suggérer à une mere qui auroit laissé périr de faim son fils, cette chicane, *dites aux Juges que vous avez bien voulu permettre qu'il mourût de faim, mais que vous n'avez pas voulu qu'il mourût de faim.* Quelle distinction! qu'elle est insensée, qu'elle est extravagante! & néanmoins il plait à Mr. Jacquelot de s'en servir pour disculper Dieu auprès des Philosophes Payens. Dieu, dit-il (*b*), n'a point voulu le peché (*c*), il a voulu seulement le permettre. Souvenons-nous que la conduite de Dieu spectateur du combat d'Eve avec le serpent, & la conduite d'une mere qui regorgeant de lait laisseroit mourir de faim son fils, sont très-semblables. Si Mr. Jacquelot y trouve cette diférence que la permission de cette mere est un crime, mais que la permission de Dieu est innocente, le Philosophe Payen lui répliquera deux choses, 1. que sur ce pied-là il sera aisé de soutenir que Dieu peut nécessiter au peché innocemment, & produire même le peché dans l'ame de l'homme innocemment : 2. qu'il ne s'agit pas ici d'examiner la diférence morale de ces deux permissions, qu'il s'agit de savoir si par leur état physique elles ne sont également jointes avec une volonté complete que leurs objets arrivent actuellement. Monsieur Jaquelot exposera le Christianisme aux risées des étrangers s'il s'opiniâtre à soutenir qu'à la vérité il est impossible qu'une mere permette que son fils meure de faim, & ne veuille pas pourtant qu'il meure de faim, mais qu'il est très-possible que Dieu permette qu'Eve périsse sous ses yeux, & qu'il ne veuille pas qu'elle périsse. Quant à sa seconde prétention que le peché n'entroit point dans le premier plan de Dieu, nous l'avons déja (*d*) réfutée invinciblement.

THEMISTE.

Il est assez opiniâtre dans ses chicanneries pour que je puisse supposer avec beaucoup de vraisemblance qu'il prétend que la conduite de cette mere envers son fils, & celle de Dieu envers Eve ne doivent point être comparées, puis que l'enfant ne peut résister à la faim, & qu'Eve pouvoit résister au Tentateur.

MAXIME.

Réponse du Zoroastrien aux chicanes auxquelles Mr. Jaquelot pourroit avoir recours.

Je le croi très-capable de débiter gravement une différence aussi chimérique que celle-là, & que je réfute par deux raisons. La premiere est que Dieu étoit plus assuré qu'Eve périroit si elle n'étoit secouruë, que la mere n'est assûrée que son enfant périra s'il n'est secouru. D'où il s'ensuit que la résolution de ne point secourir Eve marque une volonté aussi consommée qu'elle périsse, que la résolution de la mere de ne point secourir son fils marque pleinement qu'elle veut qu'il meure. Je dis (*e*) en second lieu qu'Eve aiant été réduite en un état qu'elle ne savoit plus se servir des armes que Dieu lui avoit données, c'étoit un aussi grand acte de ne la point secourir que si elle n'avoit point eu d'armes; car être entierement désarmé, & avoir des armes qui sont entierement inutiles parce qu'on ne sçait pas s'en servir dans le besoin, c'est toute la même chose. Je ne me croirois pas plus redevable à un homme qui me donneroit des armes dont il sauroit que je ne retirerois aucun secours, qu'à un homme qui me refuseroit absolument toutes sortes d'armes (*f*).

THEMISTE.

Votre seconde raison est si évidente que je la ferois gouter du premier coup au plus grossier des paisans. Je lui demanderois, *si vous nagiez avec un de vos voisins, & que vous le vissiez en péril de se noier, & que vous le laissassiez périr au lieu de lui sauver la vie comme vous le pourriez faire infailliblement en lui tendant la main, croiriez-vous vous pouvoir justifier en alleguant que vous saviez qu'il étoit un bon nageur, mais un bon nageur qui avoit perdu la tramontane, & qui ne se souvenoit plus d'aucune des regles de l'art de nager, tant le trouble que la crainte de la mort avoit excité dans son ame étoit grand?* Je suis sûr que ce paisan me répondroit qu'il se sentiroit coupable de la mort de son voisin s'il s'étoit conduit de la maniere que je lui aurois décrite.

MAXIME.

Si Mr. Jaquelot ne connoit pas l'évidence de ces choses, il a l'esprit autrement tourné que le genre humain. Qu'il ne s'avise pas de rejetter fierement nos comparaisons; car il faut pour le moins qu'il les admette afin de découvrir le sens de quelques phrases essentielles, comme *vouloir une chose, vouloir pleinement, &c.* expressions naturellement claires, mais sur lesquelles il s'efforce de répandre des obscuritez impénétrables afin de cacher le mauvais état de sa cause.

THEMISTE.

Epargnons-lui la honte de débiter des chicanneries, aussi indignes d'un homme de bonne foi & de jugement, que celles que vous avez réfutées. Servons-nous non pas de l'exemple d'une mere qui laisse périr de faim son petit enfant, mais de l'exemple d'une mere qui connoissant à toutes sortes de signes que sa fille cajolée par un galant lui laissera faire bien-tôt tout ce qu'il voudra, ne se remuë point, ne dit pas un mot, fait semblant de regarder ailleurs, soufre en un mot que sous ses yeux le tentateur enleve la proie. Il n'y a plus de diférence à inventer entre nos comparaisons. C'est à présent qu'elles se ressemblent comme deux goûtes d'eau, & si la mere dont nous venons de parler ne pourroit dire sans se rendre ridicule, *j'ai bien voulu permettre que ma fille accordât la derniere faveur, mais je n'ai point voulu qu'elle l'accordât*, elle ne se rendroit pas moins ridicule en s'excusant sur le franc arbitre de sa fille.

MAXIME.

Toute la réponse que Mr. Jaquelot pourra faire est que la derniere comparaison est indécente, mais un Manichéen se moquera justement de ce subterfuge.

THE-

(*b*) » Jaquelot pag. 350.

(*c*) » Mr. Jaquelot met ici l'adverbe *efficacement* qui » n'est qu'une vaine chicanerie. Prétend-il donc que Dieu » a voulu inefficacement le peché? Pur galimatias. Voïez » ci-dessus la note (*g*) du chap. précédent. pag. 71.

(*d*) » Voïez ci-dessus chap. XX. pag. 69.

(*e*) » Toûjours en suposant que c'est le Zoroastrien qui » attaque Mr. Jaquelot. Ce qui soit dit une fois pour tou» tes.

(*f*) » Conférez la Réponse au Provincial. 2. part. chap. » CLXIX. pag. 858.

THEMISTE.

Que Mr. Jaquelot contredit l'Ecriture.

Nous lui pouvons faire une objection qui lui sera desagréable. L'Histoire sainte nous aprend que le Jardin d'Eden fut formé par une volonté particuliere de Dieu, qu'Adam & Eve y furent placez par une semblable volonté, que Dieu leur prescrivit une loi, qu'il y aposa une très-rude menace, deux choses qui ne peuvent point être l'effet de loix générales. On voit donc que Dieu s'intéressoit d'une façon particuliere à l'usage qu'ils feroient de leur liberté, & qu'ainsi Mr. Jaquelot dément l'Ecriture lors qu'il afirme 1. que Dieu ne fit attention au peché qu'après qu'un pur accident l'eut fait naître : 2. que Dieu ne permit le peché qu'afin de laisser immuables les loix générales qu'il avoit établies.

MAXIME.

Cette seconde réponse est une absurdité que nous avons sufisamment réfutée. Mais continuons à montrer qu'il a oublié l'Ecriture. Il veut que l'on dise (g) non pas que Dieu place l'homme dans de telles & de telles conjonctures; mais *que l'homme se rencontre placé au milieu de telles conjonctures par un effet de loix immuables de l'Univers*. S'il aplique cela à nos premiers peres, il réfute hardiment l'Histoire sainte, & s'il avouë qu'il a eu tort de ne les pas excepter, il sera toûjours dans d'étranges embarras; car il nous donnera des idées de la Providence divine qui ne sont conformes ni à l'Ecriture ni à nos systêmes, & qui combatent directement ce qu'il avoit enseigné (h) touchant la permission efficace de Dieu. Il a dit positivement dans le livre de la Conformité, (i) *que Dieu est Maître de la disposition des objets & des conjontures* OÙ IL LUI PLAIT DE NOUS FAIRE RENCONTRER.

THEMISTE.

Que les Loix générales ne sont pas moins la cause des évenemens particuliers que la volonté particuliere de Dieu.

J'ajoûte ou qu'il n'entend rien dans le systême des loix générales, ou qu'il doit dire que par ce systême la volonté de Dieu est autant la cause de tous les évenemens particuliers que par le systême commun. N'ayons aucun égard aux passages de l'Ecriture; Mr. Jaquelot y consentira très-volontiers, & disons que Cyrus sans aucune volonté particuliere de Dieu, mais par les seules suites des loix générales devint Roi de Perse & de Babylone, &c. nous ne laisserons pas d'être obligez d'assûrer que ce fut par la volonté de Dieu qu'il marcha de jour en jour dans la route qu'il a tenuë depuis sa naissance jusques à sa mort. Dieu a connu avant que de faire choix des loix générales qu'il a établies, tous les évenemens qui seroient les suites de leur exécution, (k) & pas un de ces évenemens n'est devenu futur que parce que Dieu l'aprouvoit, & qu'il en vouloit l'existence en tel tems & en tel lieu. Ayant trouvé à la suite des effets des loix générales toute la fortune de Cyrus, il y aplaudit, & il l'enferma dans les décrets qui concernent le gouvernement du monde, de sorte que ce n'est que par la volonté divine que ce Monarque fut ce qu'il fut. C'est parler très-proprement que de dire que Dieu le plaça dans ces conjonctures, mais ce seroit une impiété que de dire qu'il s'y rencontra placé par un effet des loix générales sans que Dieu s'en fut mêlé. La 6. proposition Théologique de Mr. Bayle (l) est aussi véritable dans le systême des loix générales que dans le systême ordinaire, c'est que Dieu a prévû éternellement tout ce qui arriveroit, & qu'il a réglé toutes choses & les a placées chacune en son lieu; &c.

MAXIME.

Que Mr. Jaquelot par son systême expose Dieu à la raillerie des Payens.

Mr. Jaquelot ne sauroit soufrir (m) que l'on assûre *que Dieu* DESTINE *à presque toutes les creatures libres une suite de combinaisons de circonstances dans lesquelles il avoit prévu qu'elles pécheroient*. Le terme *destine* est mal emploié ici, ajoûte-t-il, *ce n'est point l'intention de Dieu de faire servir les combinaisons des circonstances, à la damnation des hommes. Ne sçait-il pas que selon un grand nombre de très-doctes Théologiens Réformez, l'intention de Dieu a été de sauver tous les hommes par la mort de Jesus-Christ?* J'ai bien peur que ce Ministre ne couve une monstreuse doctrine sur la Providence de Dieu; car la proposition qu'il condamne est selon le style de la plûpart des Théologiens, & ne pouroit être fausse qu'en suposant qu'il arrive mille choses que Dieu n'avoit point déterminées ni fixées. Quant à ces Théologiens qui assûrent que l'intention de Dieu a été de sauver tous les hommes par la mort de J. CHRIST, le Philosophe Zoroastrien pourroit bien être assez raisonnable pour conseiller en ami à Mr. Jaquelot de tenir cachée dans les Ecoles des Chretiens une telle doctrine; car, lui représenteroit-il, si vous étiez entourez de Payens savans, ils vous tourneroient en ridicule, & ils feroient des chansons contre votre Dieu, comme les Juifs en faisoient contre les idoles des Gentils. La matiere seroit favorable, *le Dieu des Chretiens veut que tous les hommes soient sauvez; il a le pouvoir nécessaire pour les sauver tous; il ne manque ni de puissance ni de bonne volonté, & cependant presque tous les hommes sont damnez*. Contemplez tout à votre aise & par tous les cotez imaginables l'idée vaste & immense d'Etre souverainement parfait; vous n'y découvrirez rien qui ne combate cette doctrine. Il répugne manifestement à un tel Etre d'échouër dans aucun dessein: tout ce qu'il veut doit arriver, & si quelque chose n'arrive pas c'est qu'il ne veut point qu'elle arrive. Cela est clair par la lumiere naturelle la plus évidente, ce n'est pas une proposition semblable à tant d'aphorismes par lesquels vous voulez accorder votre Foi avec la Raison, & qui ne sont point conformes à l'idée naturelle que nous avons de l'Etre éternel & nécessaire infini en toutes sortes de perfections.

CHAPITRE XXIII.

Recueil & examen de quelques propositions qui montrent entre autres choses, que Mr. Jaquelot a abandonné les principes qui lui étoient communs avec les Supralapsaires.

THEMISTE.

Nous pourrions finir ici notre examen de la réplique de Mr. Jaquelot; car après avoir ruiné son nouveau systême, & après avoir montré que son franc arbitre qui devoit détruire toutes les dificultez ne sert de rien à l'explication de l'origine du mal, que nous importe qu'en quelques observations critiques semées par ci par là il ait bien ou mal réüssi. Ce n'est point de là que dépend le sort de cette dispute, & nous pourrions lé-

(g) „ Jaquelot pag. 358.
(h) „ Voyez la 2. part. de la Réponse au Provincial. „ chap. CLXVII. pag. 852. & suiv. & ci dessous le cha- „ pitre 27.
(i) „ Pag. 138.
(k) „ Voïez ci-dessus chap. XX. pag. 69.
(l) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLIV. „ pag. 705.
(m) „ Jaquelot *Ubi supra* pag. 351. 352.

II. Part.

légitimement nous dispenser de toutes sortes de nouvelles discussions. Nous pouvons sur tout abandonner cent petites choses que Mr. Jaquelot répete presque à chaque page sur la prévision & sur la permission du peché, &c. Elles doivent être censées tombées en ruïne par la chûte totale du bâtiment.

MAXIME.

Avertissement sur les citations que fait Mr. Jaquelot.

Je vous aprouve en cela : mais je veux biens vous communiquer une remarque que j'ai faite, & que peut-être vous avez faite aussi-bien que moi, c'est que je n'ai trouvé qu'une observation solide (*a*) parmi celles que Mr. Jaquelot a jointes aux citations de la (*b*) seconde partie de la Réponse au Provincial. Ces citations, comme vous savez, sont en grand nombre & très-courtes pour l'ordinaire. Cela trompera les lecteurs dupes qui en lisant ce dernier Ouvrage de Mr. Jaquelot ne se souviendront plus de la 2. partie de la Reponse au Provincial. Ils jugeront que puis qu'il y a tant de passages de cette seconde partie dans le livre de Mr. Jaquelot accompagnez de réfutation, il a très-bien repliqué à Mr. Bayle.

THEMISTE.

Et sur son changement de systême.

Ne nous mettons point en peine de ce que ce genre de lecteurs pourroit dire ou penser. Leur jugement ne merite que les mépris des connoisseurs Qu'il nous suffise de savoir que les connoisseurs qui confronteront la 3. partie de la Reponse au Provincial, & l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle, jugeront que Mr. Jaquelot n'a repliqué à quoi que ce soit en demeurant dans les principes sur lesquels il avoit été attaqué. Il n'a point eu d'autre ressource que d'inventer une nouvelle hypothese qui ne fut point exposée aux bateries de Mr. Bayle. Il a laissé son premier Ouvrage écrasé sous le poids des objections, il n'a rien fait en faveur de son ancienne doctrine, il a seulement forgé de nouveaux principes, qui dussent le faire échaper aux objections qu'il n'eut jamais pû éluder s'il eût persisté dans ses premiers dogmes. Ainsi le pronostic (*c*) de la voix publique a eu un plein accomplissement. Mr. Jaquelot a été forcé de céder à Mr. Bayle une victoire complete sur son livre de la Conformité. Il n'en a point entrepris l'apologie, tout ce qu'il a pû faire a été de changer de sentiment, & de se présenter avec un nouveau systême que l'on n'avoit ni connu ni attaqué dans la Reponse au Provincial. Ce ne seroit pas un grand exploit si par une nouvelle doctrine on répondoit aux objections invincibles qui n'avoient été proposées que contre une autre doctrine.

MAXIME.

Ce qu'il y a de facheux ici pour le Ministre de Berlin, c'est que les bateries que nous avons dressées contre son nouveau systême ont été pour le moins aussi foudroyantes que celles dont on s'est servi dans la Reponse au Provincial pour ruïner de fond en comble son dessein, son projet, (*d*) toute sa peine ; de sorte que si après avoir échoüé deux fois de suite honteusement, il ne se rebute point, il faudra qu'il forge sur nouveaux frais une troisiéme hypothese. Les pacificateurs de Religion s'entêtent si fort de leur entreprise qu'aucun mauvais succès ne les décourage. C'est ce qui nous peut faire juger que le Théologien que nous refutons fera de nouvelles tentatives.

THEMISTE.

Il rencontreroit peut-être enfin quelque chose s'il avoit le genie systématique, mais c'est ce qui lui manque visiblement. Nous avons vû (*e*) de combien de pieces mal assorties son nouveau systême est bâti, & nous allons voir un recueil de propositions qu'il seroit bien dificile d'ajuster ensemble.

Extrait de XX Propositions contenues dans son nouveau systême.

I. (*f*) *Supposé que les hommes n'eussent point peché, la manifestation de la sagesse de Dieu dans la Creation du monde eut toûjours été la même.* II. (*g*) Si Dieu avoit voulu prévenir la chûte de l'homme, il eut dérogé *au plan qu'il s'étoit formé, afin de montrer sa sagesse infinie.* III. (*h*) Si Dieu avoit *empêché le peché par une impression de plus ou de moins dans l'ame* de l'homme, *il eut derangé tout l'Univers, & renoncé aux loix générales & immuables que sa sagesse infinie a établies.* IV. (*i*) Si Dieu étoit un Bienfacteur *tellement lié à l'homme qu'il ne put avoir d'autre vûë que celle de le rendre heureux à quelque prix que ce soit*, il n'auroit point donné de graces qui selon sa prévision ne devoient servir qu'à la ruïne de ceux à qui il les faisoit, mais il est faux que Dieu soit un tel Bienfacteur à l'égard de l'homme. V. (*k*) *Dieu en creant ce vaste Univers à choisi les combinaisons* LES PLUS PROPRES *à la manifestation de son pouvoir & de sa sagesse infinie.* VI. (*l*) Dieu *a voulu permettre* le peché *parce qu'il n'a pas voulu changer ce premier ordre qu'il avoit sagement établi pour la manifestation de sa gloire.* VII. (*m*) *La bonté de Dieu envers l'homme est reglée par la sagesse de Dieu & soumise à cette premiere fin qui est la manifestation de sa gloire dans la Creation de l'Univers.* VIII. (*n*) Dieu auroit pû trouver dans la vertu un moyen convenable & proportionné à ses fins. IX. (*o*) *Le peché est arrivé par accident, il étoit hors du premier dessein de Dieu* X. Il est faux (*p*) *que Dieu aime nécessairement tous les moiens sans lesquels il ne pourroit parvenir à manifester sa gloire.* XI. (*q*) S'il n'y avoit que quatre moyens de manifester la gloire de Dien, & que chacun y put suffire, Dieu n'en aimeroit nécessairement aucun, puis qu'il le pourroit laisser & en prendre un autre. XII. (*r*) *Le peché est devenu par accident un de ces moiens, Dieu ne l'a point choisi par aucun decret efficace, il l'a seulement permis.* XIII. (*s*) *Il n'étoit pas impossible que Dieu formât cette terre d'une autre maniere, ni qu'il y mît les hommes en un autre état & en une autre situation.* XIV. (*t*) Il est faux *que le moien que Dieu a choisi de manifester sa gloire étoit le seul qui fut convenable à sa sagesse.* XV. (*u*) *Le peché n'est point le seul moien qui fut convenable à la sagesse de Dieu pour la manifestation de sa gloire.* XVI. (*x*) *La bonté de Dieu ne devoit pas s'opposer* a ce qu'il y eut des

(*a*) Elle est à la pag. 361. & regarde la pétition de „ principe dont Mr. Bayle a crû sans sujet que les Mani„ chéens se pourroient plaindre.
(*b*) „ Depuis le chap. CXXVIII. jusqu'au CLXXI. in„ clusivement.
(*c*) „ Voïez-ci-dessus pag. 37.
(*d*) „ Sousentendez toûjours qu'on ne parle que des „ endroits où Mr. Bayle s'est interessé.
(*e*) „ Ci dessus chap. XX. pag. 69.
(*f*) Jaquel. Examen pag. 336.
(*g*) „ *Id. ib.* pag. 337.
(*h*) „ *Id. ib.* Voïez aussi pag. 347.
(*i*) „ *Id.* pag. 343.
(*k*) „ *Ib.* pag. 350.
(*l*) *Id. ib.*
(*m*) „ *Id.* pag. 355.
(*n*) „ *Ibid.* pag. 364.
(*o*) *Ibid.*
(*p*) *Ibid.*
(*q*) „ *Ib.* pag. 365.
(*r*) *Ibid.*
(*s*) *Ibid.*
(*t*) *Ibid.*
(*u*) *Ibid.*
(*x*) „ *Ibid.* pag. 367.

Etres intelligens & libres qui recherchassent Dieu dans ses Ouvrages. XVII. (y) Si elle s'y fut oposée, la sagesse & la puissance de Dieu eussent été sacrifiées à sa bonté. XVIII. (z) Cette proposition, *la sagesse infinie de Dieu ne pouvoit rien faire de plus digne ni de plus excellent que ce qu'elle a fait*, comme si elle avoit épuisé toutes ses forces, est *temeraire & fausse*. XIX. (a) Il est faux que Dieu ait créé le monde pour sa gloire, si l'on entend par là qu'il l'a créé pour manifester sa miséricorde & sa justice. XX. (b) *Dieu aiant donné la liberté à l'homme pour reconnoître sa puissance & sa sagesse infinie dans la Création de l'Univers, ce qui est le premier dessein de Dieu; il ne devoit pas reprendre cette liberté, à cause qu'il prévoioit que l'homme en abuseroit. Dire le contraire, c'est attribuer à l'Etre tout parfait, une inconstance indigne d'un ouvrier qui a quelque peu d'habileté: d'où il s'ensuit que Dieu a dû dans cette vûë permettre le péché.*

MAXIME.

Remarques générales sur ces XX. Propositions. Permettez-moi de faire d'abord deux remarques générales sur ces 20. propositions. La premiere est qu'on ne peut pas s'éloigner plus que Mr. Jaquelot s'éloigne des principes qu'il avoit établis dans son premier livre. Je parle de la liaison nécessaire qu'il reconnoissoit entre le péché & les interêts de la gloire de Dieu. Aujourd'hui ce n'est plus cela: le péché étoit une chose tout-à-fait indiférente à la gloire de Dieu, il n'est entré au monde que par accident. Cette nouvelle hypothese est propre à résoudre plusieurs dificultez qui sont insolubles quand on suit les premiers principes de Mr. Jaquelot. S'il se glorifie d'y répondre (c) il se repaît d'une victoire imaginaire. Il n'y a point d'Ecolier qui en passant de ouï au non ne puisse débarasser des argumens les plus invincibles. Ma seconde remarque est que ces propositions de Mr. Jaquelot s'entre-détruisent quelquefois les unes les autres, & qu'elles n'ont point la clarté qui leur seroit nécessaire pour servir à la concorde de la Foi & de la Raison. Bien loin qu'on sente qu'elles émanent de l'idée de l'Etre souverainement parfait, on trouve qu'elles combatent les notions que la lumiere naturelle nous donne des attributs divins. En un mot la plûpart font naître beaucoup de nouvelles dificultez.

THEMISTE.

Ces trois défauts paroîtront avec la derniere évidence si nous épluchons un peu chacune des 20. propositions.

Critique particuliere de la I. La I. ne s'accorde ni avec la II. ni avec la III. ni avec la VI. ni avec la XX. car si l'obéissance d'Adam & d'Eve avoient autant de convenance avec la manifestation de la sagesse de Dieu que leur desobéïssance, il est visiblement faux que Dieu ait été obligé de permettre leur chûte afin de conserver le plan qu'il s'étoit formé pour montrer sa sagesse infinie.

De la II. III. & VI. La II. proposition aussi bien que la III. & la VI. ramenent ce que Mr. Jaquelot s'est efforcé d'éviter avec le plus de vigilance, je veux dire la liaison nécessaire entre le péché & les interêts de la gloire de Dieu.

De la IV. La IV. est chimérique; puis que ceux qui trouvent que la chûte d'Adam & d'Eve ne s'accorde point avec la bonté de Dieu, ne prétendent pas que Dieu ait été tellement lié à l'homme qu'il ne pût avoir d'autre vûë que celle de le rendre heureux à quelque prix que ce soit. Ils prétendent seulement que sans faire tort ni à ses autres attributs, ni aux autres parties de l'Univers, sa bonté & son amour pour la vertu lui ont pû permettre d'exempter du mal moral, & du mal physique le genre humain. Quoi de plus absurde que d'oposer à une telle prétention le IV. aphorisme de Mr. Jaquelot?

De la V. La V. ne s'ajuste pas bien avec la XIII. la XIV. la XV. & la XVIII. car si les combinaisons que Dieu a choisies sont les plus propres (d) *de toutes* à la manifestation de son pouvoir & de sa sagesse infinie, il est mal aisé de comprendre qu'il en ait pû choisir de moins propres. Celles qu'il a choisies sont un moïen unique; car il n'y a pas deux moïens dont chacun contienne les combinaisons les plus propres de toutes. Ainsi ce moïen unique a mérité la préference sur tous les autres, & la sagesse divine a dû s'y fixer.

De la VI. Ce que Mr. Jaquelot assûre dans la VI. proposition & qu'il avoit déja débité dans la II. & dans la III. est si faux que nous l'avons refuté par des argumens invincibles. Mais quand on n'auroit qu'à lui objecter qu'il avance une chose qui n'a nulle convenance avec les notions communes que nous avons de l'Etre infiniment parfait, on se pourroit moquer de lui très-justement. Quel trait a-t-il trouvé dans l'idée de la nature divine, quel trait, dis-je, y a-t-il trouvé qui lui aprenne évidemment que la conservation de l'innocence d'Adam & d'Eve eut derangé tout l'Univers, & changé le plan de la manifestation de la gloire de Dieu? Ce galimatias à qui est-il intelligible? où sont les hommes qui par l'idée de Dieu ne conçoivent clairement que sa science lui peut fournir mille moïens d'accorder sa bonté & sa sagesse, & de conserver l'Univers au même état, soit que les hommes soient vertueux ou vicieux. Mr. Jaquelot l'avouë dans sa I. & dans sa XV. proposition.

De la VII. La VII. These est tout-à-fait inutile; parce que nous concevons clairement qu'encore que la bonté de Dieu envers l'homme fût réglée par la sagesse de Dieu & soumise à la manifestation de la gloire de Dieu dans la création de l'Univers; le genre humain pourroit être heureux & vertueux.

De la VIII. La VIII. proposition exposera Mr. Jaquelot à d'étranges embaras: voici comment. Si un systême d'où le peché eut été bani, a eu de la convenance avec les fins pour lesquelles Dieu a créé l'Univers, il sera impossible de comprendre que Dieu ne l'ait point preferé au systême qui renferme le crime & la misere des hommes. Par l'idée de Dieu nous concevons évidemment que toutes choses étant égales d'ailleurs, il preferera un systême qui fait regner la vertu à un systême qui fait regner le vice: & néanmoins Mr. Jaquelot assûre que le systême de la vertu, quelque convenable & proportionné qu'il fût aux fins de Dieu, & quoi qu'il fût (e) également propre à la manifestation de la gloire du Créateur, a été rejetté pour faire place au systême qui favorisoit le vice. Si le Philosophe Zoroastrien attaquoit Mr. Jaquelot sur cet article, il le réduiroit bien-tôt à se taire, ou à n'emploïer la force de ses poumons qu'à dire des absurditez. Quelle Divinité est-ce que vous nous produisez là? lui demanderoit ce Philosophe, une Divinité qui de gaieté de cœur a rendu

(y) Ibid.
(z) Ibid.
(a) „ Ibid. pag. 371.
(b) „ Ibid. pag. 377.
(c) „ Conferez ci dessus pag. précédente.

(d) „ Ce *de toutes* n'est point dans le livre de Mr. Jaquelot, mais il doit être nécessairement sousentendu.
(e) „ Voïez ci dessus pag. précédente la 1. proposition „ de Mr. Jaquelot.

II. Part.

rendu un arrêt contradictoire en faveur du vice contre la vertu, une Divinité qui aïant comparé ensemble le systême qui ne renfermoit ni le mal moral ni le mal physique, & le systême qui étoit tout inondé de ce double mal quant au genre humain, a preferé celui-ci à l'autre quoi qu'il trouvât une égale convenance aux interêts de sa gloire dans tous les deux.

De la IX.

La IX. proposition de notre Théologien ne s'accorde ni avec la II. ni avec la III. ni avec la VI. Nous l'avons réfutée (*f*) invinciblement, & nous pouvons ajoûter ici qu'elle est combatuë par l'Histoire Sainte qui nous aprend que Dieu n'abandonna point aux loix générales le sort de l'homme, mais qu'il s'y intéressa par des volontez particulieres qui sont selon Mr. Jaquelot autant de dérogations aux loix générales. Dieu vint (*g*) signifier à nos premiers peres qu'ils eussent à s'abstenir d'un certain arbre, & qu'il les puniroit de mort s'ils n'étoient obéïssans; il vint, dis-je, leur signifier cela par une dérogation aux loix générales & sans craindre de déranger l'Univers.

Il ne craignit une telle chose, selon Mr. Jaquelot, & il ne se trouva obligé de respecter les loix générales que lors qu'il fut question de décider si les hommes seroient vicieux & malheureux, ou vertueux & contens. La décision tomba sur le premier membre, parce qu'autrement il eut falu se servir d'une volonté particuliére. Y a-t-il rien de plus éloigné de la vraisemblance, & de l'idée de Dieu que ces dogmes que Mr. Jaquelot emploie pour accorder la Théologie avec la Philosophie sur les dificultez de l'origine du mal? Que devient le bon sens d'un homme lors qu'il dogmatise de la sorte? Je n'en sai rien.

De la X. XI. XII. XIII. XIV. & XV.

La X. proposition est si évidemment fausse qu'il seroit inutile de la réfuter.

La proposition XI. devient par le V. un hors-d'œuvre tout-à-fait inutile.

Disons seulement sur la XII que Mr. Jaquelot ne pourra jamais répondre aux objections du Philosophe Zoroastrien raportées (*h*) ci-dessus, ni se tirer du ridicule que nous lui avons (*i*) montré.

Les dificultez qui accompagnent la XIII. la XIV. & la XV. proposition, ont été marquées quand nous avons parlé de la VIII.

De la XVI.

La XVI. est ridicule, parce qu'elle ne donne aucun autre emploi à la bonté de Dieu que d'avoir consenti que les hommes recherchassent Dieu dans ses ouvrages bien ou mal. Il n'y a personne qui conçoive que ce soit un acte de bonté, & qui ne conçoive que pour en faire un acte de bonté il y faut joindre que les hommes seroient dirigez sûrement dans la recherche de Dieu, afin qu'ils ne manquassent pas de le trouver.

De la XVII.

La XVII. n'est pas moins ridicule que la XVI. car si la bonté de Dieu eut réglé que les hommes seroient sûrement dirigez dans la recherche de leur Créateur, la puissance & la sagesse divine n'auroient pas laissé de conserver tous leurs avantages. Quel préjudice peut faire à la puissance & à la sagesse de Dieu que sa bonté empêche les hommes de s'égarer du droit chemin? D'où est-ce que Mr. Jaquelot a puisé des connoissances si rares & si oposées aux notions communes? Je voudrois bien le savoir.

Des XVIII. & XIX.

Sa XVIII. proposition s'accorde mal avec la V.

La XIX. n'est fondée que sur la IX. & la XII. dont il est facile de montrer la fausseté.

De la XX.

La XX. nous fait connoître que Mr. Jaquelot trouve bien des embarras où il n'y en a aucun. Car qui lui a dit qu'il n'y a point de milieu entre ces deux choses, *reprendre la liberté qu'on a donnée, & permettre que l'on en abuse?* Les esprits les plus bornez imagineront facilement un milieu entre ces deux propositions, c'est de dire que par des graces congruës, Dieu assistera toûjours à propos la volonté humaine afin qu'elle se détermine du bon côté. Par ce moïen le franc arbitre sera conservé tout entier à l'homme, & il n'en sera jamais fait un mauvais usage. Mr. Jaquelot avouë (*k*) que l'évidence d'une démonstration d'Arithmetique n'empêche point l'usage de la liberté. Il doit donc avouër qu'une lumiére communiquée aux hommes pour les éclairer sur leurs véritables interêts dans toutes les tentations ne préjudicieroit point au franc arbitre quoi qu'elle les aidât sûrement à faire toûjours un bon choix. Il ne paroît pas necessaire que ce secours soit fort lumineux; car nous voïons qu'avec une attention médiocre une infinité de personnes font toute leur vie un bon usage de leur liberté à certains égards. Combien y a-t-il de vieux Peintres, de vieux Musiciens, de vieux Prédicateurs, de vieux Avocats, (ainsi des autres professions,) qui peuvent dire sincerement qu'ils n'ont jamais voulu mal peindre, mal chanter, mal prêcher, mal plaider, &c.? C'est pourquoi l'on peut soûtenir qu'un certain dégré de lumiére communiqué aux hommes lors qu'ils furent destinez à emploïer leur liberté à la recherche du Créateur dans ses Créatures, pouvoit faire qu'ils cherchassent toûjours librement le Créateur, (*l*) & qu'ils n'abusassent jamais de leur franc arbitre. Mr. Jaquelot sera forcé de reconnoître ceci, puis qu'il avouë que l'homme agissant selon les principes des Supralapsaires ne laisseroit pas d'agir avec toute l'essence de la liberté.

On lui montrera encore un second milieu entre les deux choses qu'il croit n'en soufrir aucun. Dieu n'avoit qu'à mettre les hommes dans les circonstances où il avoit prévû qu'ils feroient bien leur devoir. Il est donc faux qu'il faille parler comme M. Jaquelot, ou attribuer à Dieu *une inconstance indigne d'un ouvrier qui a quelque peu d'habileté.* Mais s'il faloit choisir entre ces deux extrémitez, ou d'attribuër à Dieu la révocation de la liberté qu'il auroit donnée à l'homme, ou la dureté de laisser périr le genre humain, il n'y auroit personne qui ne rejetât le dernier parti. Persévérer dans une résolution qui suivant les lumiéres naturelles a tout l'air de la cruauté est un plus grand défaut que de passer dans une résolution contraire après avoir consideré les suites funestes du présent que l'on auroit fait. J'ajoûte que ce n'est point une inconstance, mais un attachement ferme au même principe que d'ôter ce que l'on a donné, si l'on s'aperçoit que c'est un présent qui feroit la cause

(*f*) „Voïez ci dessus pag. 69.

(*g*) „Voïez le chapitre 2. de la Génese.

(*h*) „Ci dessus chap. XXI. pag. 70. & suiv.

(*i*) Ci-dessus chap. XXII. pag. 74.

(*k*) „Voïez ci-dessus chap. XV. pag. 61.

(*l*) „Notez qu'il faut suposer afin de comprendre qu'un „certain dégré de lumiere auroit suffi à l'homme, que „l'homme se fut délivré par là des inclinations violentes „qu'il a contractées vers le mal. Dans ce dernier état il „nous paroît plus dificile qu'il soit dirigé au bien. Voïez „ci-dessous le chap. 28.

cause de la ruine de celui qui l'auroit reçu. C'est par un principe de bonté (*m*) que l'on fait de magnifiques présens, on les ôte donc par un principe de bonté dès qu'il s'agit d'empêcher qu'ils ne soient funestes (*n*).

Que l'idée que Mr. Jaquelot se forme de la puissance & de la sagesse de Dieu est basse, & injurieuse à la nature divine! (*o*) Il prétend que Dieu après avoir donné aux hommes la liberté a été réduit à l'impuissance de les préserver du crime & de la misere; car il n'y avoit qu'un seul moïen de les en préserver, mais ce moïen-là étoit absolument impraticable, puis qu'il étoit indigne d'un ouvrier qui a quelque peu d'habileté. Je laisse les variations de cet Ecrivain; il nous donne ici une raison très différente de celle qu'il a donnée tant de fois, & qu'il a tirée de l'engagement où Dieu s'étoit mis d'observer les loix générales.

MAXIME.

La critique que vous venez de faire est très-propre à désabuser ceux qui s'imaginent que Mr. Jaquelot est un habile homme.

CHAPITRE XXIV.

Réflexion sur le faste avec lequel Mr. Jaquelot a prétendu que le franc arbitre levoit toutes les difficultez de l'origine du mal.

THEMISTE.

M. Jaquelot n'a regardé le franc arbitre que de son beau côté.

SI un Proposant âgé de 20. ans se laissoit infecter des hérésies de Pélage, & qu'à 25. ans il publiât un écrit rempli de tous les éloges que Mr. Jaquelot a donné à la faculté de pécher, ou de ne pécher pas, je n'en serois pas étonné. Je dirois en moi-même: *le grand feu de la jeunesse ne lui a pas permis d'examiner cette question par tous ses côtez: il ne l'a considérée que du côté qui l'enchante, il ne s'y est apliqué qu'afin de devenir un plus grand admirateur du franc arbitre, & il a évité tout ce qui eut pû troubler son admiration.* Mais que Mr. Jaquelot qui a eu tout le loisir nécessaire d'examiner de sang froid le fort & le foible du libre arbitre fasse voir qu'il n'en a considéré que le côté qui le charme, c'est ce qui me surprendra & qui me choquera fort longtems.

MAXIME.

Il a ignoré les rétorsions des Réformez contre les Arminiens.

Je ne suis pas moins surpris ni moins scandalisé que vous de cette conduite, mais enfin chacun a sa méthode d'étudier & de méditer les matieres. Si généralement parlant c'est celle de Mr. Jaquelot, il n'a point pris le chemin de donner de la solidité & de la justesse à l'esprit. C'est son afaire, peu m'importe; disons seulement qu'il paroît en lui une très-crasse ignorance de tout ce qui concerne dans les Ecrits des Théologiens Réformez les rétorsions contre la permission du péché; car s'il eut connu la (*a*) force de ces rétorsions qui est encore plus grande contre lui que contre les autres Arminiens, vû la maniere dont il (*b*) explique la permission de Dieu, il eut parlé plus modestement de la liberté humaine: il n'eut pas assuré si superbement que le franc arbitre sufit pour détruire toutes les dificultez, ce qui est la même chose que de dire qu'il sufit à terrasser tous les Zoroastriens, tous les Manichéens, tous les Esprits forts, tous les Philosophes. Il n'eut pas dit qu'à cause de cette vertu admirable du franc arbitre tous ceux qui veulent faire valoir les dificultez Manichéennes, *tournent tête contre cette liberté afin de l'anéantir* (*c*). L'expérience a bien pû le désabuser; car on l'a accablé de dificultez insolubles en supposant toûjours avec lui le franc arbitre des Arminiens. Il ne tient qu'à lui de connoître par la voie de sentiment que son franc arbitre est ce roseau cassé qui perce la main de celui qui s'y apuie.

THEMISTE.

S'il eut fait la moindre attention à ce que tant de maximes, tant d'exemples, & une certaine lumiére répanduë dans tous les esprits nous font savoir touchant la complicité de ceux qui n'ont d'autre part à un crime que d'en avoir ménagé les occasions, & d'avoir mis en jeu adroitement les passions d'autrui, eut-il dit avec tant de confiance, qu'on leve toutes les dificultez pourvû qu'on prouve par le franc arbitre que Dieu n'a point été la cause efficiente du peché d'Adam?

MAXIME.

S'il eut sû ce que l'on objecte le plus communément quand on dispute sur cette matiere, il n'eut pas osé se servir d'une distinction qui n'est propre qu'à faire tourner (*d*) en ridicule le Christianisme, & à l'exposer aux plus cruelles & aux plus sanglantes railleries des Philosophes Païens.

THEMISTE.

Et les dificultez qui rendent la Foi irréconciliable avec la Raison.

Enfin s'il ne se fut pas borné à admirer ce qui l'enchante dans le franc arbitre, & s'il eut donné quelque tems à s'informer des dificultez qui accompagnent le projet de réunion sur l'origine du mal entre la Théologie & la Philosophie par le moïen de la liberté humaine, il se fut contenté d'avoir échoué une fois, il n'eut point fait de nouvelle tentative, il n'eut point espéré qu'en entassant plusieurs principes, & en forgeant un nouveau systême il viendroit à bout d'accorder la Foi avec la Raison. C'est ce qu'un homme judicieux ne peut jamais esperer pendant qu'il n'allegue que des maximes qui lui peuvent être niées, & dont il ne sauroit donner une bonne preuve, si on les lui nie; ou bien pendant qu'il fabrique un systême non pas en consultant l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait, mais en consultant les besoins où il se trouve.

MAXIME.

Que son nouveau systême est bâti sur des supositions insoutenables.

Vous décrivez merveilleusement le foible du dernier livre de Mr. Jaquelot. Cet Auteur se fonde sur des principes qui n'aïant point d'évidence lui seront contestez par le premier occupant, desorte qu'au lieu d'aller à grands pas à l'affaire de la pacification, il faudra à tout moment s'engager dans des disputes particulieres, où on le détiendra tant qu'on voudra. De plus son nouveau systême est tout bâti de supositions gratuites qu'on lui peut nier & qu'il ne sauroit prouver. La régle qu'il a suivie pour y faire entrer une suposition plûtôt qu'une autre n'a pas été l'idée de l'Etre sou-

(*m*) » Mr. Jaquelot avouë pag. 323. que les esprits que » Dieu a donez du franc arbitre sont les Créatures qu'il a » aimé le plus. La distinction qu'il joint à cela est un pur » galimatias.

(*n*) » Conférez la 2. part. de la Réponse au Provincial » chap. LXXXI. pag. 662. & chap. XCI. pag. 680.

(*o*) » Ceci sera retouché ci-dessous dans le chapitre » 28.

(*a*) » Voïez le chapitre 167. de la Réponse au Provincial.

(*b*) » On est si persuadé que la rétorsion contre la permission doit repousser & confondre les adversaires, que » Mr. King s'en est servi même contre les Manichéens. » Voïez la 2. part. de la Réponse au Provincial chap. LXXV. » pag. 654.

(*c*) » Voïez Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLII. » pag. 791.

(*d*) » Voïez ci-dessus chap. XX. pag. 74.

II. Partie.

souverainement parfait, ou l'évidence de la lumiere naturelle. Il n'a eu pour regle que d'éviter les inconveniens où il s'étoit engagé dans son premier livre, & les objections que Mr. Bayle lui avoit faites. Je ne dis rien de la discorde effroiable qui regne entre les parties de son systême, non plus que de l'oposition qu'il laisse entre ses maximes. Le pis est qu'il n'avance rien de considerable que nous n'ayons renversé de fond en comble.

THEMISTE.

Voilà dequoi l'entêtement est capable dans un esprit présomptueux, qui ne sauroit prendre la peine d'étudier ce qui pourroit diminuer l'admiration qu'il a conçuë pour un certain dogme.

CHAPITRE XXV.

Pourquoi on ne réfute point plusieurs petites remarques que M. Jaquelot a opposées à divers endroits de la 2. partie de la Réponse au Provincial qu'il a détachez, d'où il lui a plû, & abrégez autant qu'il lui a plû. Quelques traits du caractere de son esprit.

MAis je me souviens d'une chose que vous m'avez dite & sur laquelle je ne vous ait point repondu. Il est tems que je le fasse: vous m'avez dit (a) que peut-être j'avois fait la même remarque que vous sur la qualité des notes critiques que Mr. Jaquelot a jointes aux citations de la 2. partie de la Réponse au Provincial. Votre conjecture est très-bien fondée; car il m'a paru que parmi ces notes critiques il n'y en a presque aucune qui puisse faire honneur à un Ecrivain médiocre. Ce ne sont que des égratignures semblables à celles que fait un chat à une piece de bois. C'est pourquoi je suis d'avis que nous ne nous amusions point à les réfuter; nous tomberions dans des minuties ennuiantes, & nous nous fatiguerions inutilement, puis que le fort de cette dispute ne dépend point de la réfutation de chaque remarque de Mr. Jaquelot, mais de ce que son systême & le gros de l'arbre a été réduit en poudre.

MAXIME.

Qu'on n'est pas obligé de s'arrêter à des chicaneries.

Quelle nécessité y a-t-il de suivre un Auteur dans tous les détails de sa critique, lors que l'on voit clairement qu'il ne cherche qu'à chicaner, & qu'à déguiser les choses? Vous me direz votre sentiment sur l'exemple que je vais vous raporter. M. Bayle (b) avoit remarqué que son adversaire avoit laissé sans réponse beaucoup de choses, & emploié des observations, sans toucher aux argumens par lesquels on les avoit déja réfutées. Il avoit indiqué à la marge (c) un exemple de ce dernier chef. Mr. Jaquelot (d) conclut de cela qu'il n'est coupable que de cette faute unique.

THEMISTE.

Exemples de quelques mauvaises réponses de M. Jaquelot aux raisons de M. Bayle.

Puis que vous voulez savoir mon sentiment là-dessus, je vous dirai que c'est une chose aussi indigne d'un Auteur grave que digne d'un petit Sophiste. Mais voici deux exemples qui vous feront voir que la préocupation de Mr. Jaquelot résiste aux lumieres les plus fortes. Mr. Bayle (e) avoit montré avec la derniere évidence qu'un Prince qui choisiroit cent personnes pour leur faire faire un voïage, à condition que si l'argent qu'il leur donneroit leur suffisoit, ils seroient récompensez, & qu'autrement ils seroient mis en prison, n'auroit aucune bonté pour eux en cas qu'il fût assûré qu'ils emploiroient mal la somme qu'il leur auroit donnée. M. Jaquelot soûtient (f) froidement que ce Prince ne manqueroit point de bonté. M. Bayle avoit montré évidemment (g) que s'il est impossible aux hommes d'accomplir la loi de Dieu, il leur est impossible d'éviter toujours le peché. Mr. Jaquelot (h) se moquant de cette évidence soûtient (i) qu'encore qu'il leur soit impossible d'éviter toujours le peché, ils ne pechent jamais nécessairement, c'est-à-dire, que toutes les fois qu'ils pechent ils ont le pouvoir prochain de ne pécher pas. Un homme qui est capable de soûtenir ces deux choses en même-tems, 1. *il est quelquefois impossible aux hommes d'éviter le peché*, 2, *les hommes ne pêchent jamais sans qu'il leur soit possible de ne pêcher pas*, mérite-t-il qu'on le suive dans tous les détails de ses défenses! ne mérite-t-il pas qu'on l'abandonne à son opiniâtreté & à son entêtement?

MAXIME.

Grossiereté avec laquelle il les mutile.

Les supercheries, & la mauvaise foi de Mr. Jaquelot sont quelquefois si grossieres qu'on est étonné qu'il méprise ainsi le public, mais sans doute son audace vient de ce qu'il est assûré que la plûpart des lecteurs ne confrontent rien, de sorte qu'il se flate de pouvoir impunément mutiler les raisons de son adversaire. C'est ce qu'il a fait d'une maniere furieuse dans la page 375. Il y supose hardiment que la (k) quatriéme réflexion de Mr. Bayle n'est fondée que sur le passage cité en cet endroit-là: sur quoi il fait le bel esprit, il plaisante, il se donne de grands airs. Tours de Sophiste qui causeroient des remors à un Auteur dont la conscience ne seroit point encore éteinte. Il n'y a rien de plus facile à connoître à tous les lecteurs que ce point de fait, que la quatriéme réflexion de M. Bayle est fondée sur un très-grand nombre de passages démonstratifs qu'il a tirez fidelement du livre de M. Jaquelot.

THEMISTE.

Il combat ses propres principes.

Il est quelquefois si étourdi qu'il combat ses propres principes. *A qui fera-t-on comprendre*, avoit demandé Mr. Bayle (l) *que la chûte d'Adam & ses suites contribuent quelque chose à la régularité des cieux, ou au bien de quelque partie du monde?* Je ne sçai à qui il en veut, répond Mr. Jaquelot, (m) *pour moi je ne le dis ni ne le crois.* D'où vient donc qu'il a repeté cent & cent fois que si Dieu avoit assisté Eve dans ses grands besoins, tout l'Univers auroit été dérangé? Il ajoûte *qu'il n'a jamais prêché que le peché ait introduit des désordres dans les élemens, qu'il auroit crû dire*

une

(a) » Voïez ci-dessus chap. XXIII. au commencement » pag. 76.
(b) » Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLIII. pag. » 794. & 795.
(c) » Voïez *ibid.* pag. 795. note (o).
(d) Jaquelot Examen pag. 304.
(e) » Réponse au Provincial 2. part. chap. CXLVIII. » pag. 804.
(f) » Jaquelot *ubi suprà* pag. 353.
(g) » Réponse au Prov. 2. part. chap. CLII. pag. » 816.
(h) » Notez qu'il dit faussement qu'il s'agissoit de » l'homme innocent sortant des mains de Dieu. Qu'on » lise tout le passage de M. Bayle, on verra manifeste- » ment qu'il ne s'agissoit que des hommes d'aujour- » d'hui.
(i) » Jaquelot pag. 374.
(k) » Mais par erreur il la nomme la troisiéme.
(l) » Réponse au Provincial 2. part. chap. CLIII. pag. » 817.
(m) Jaquelot pag. 377.

une sottise. L'Historien sacré a donc dit une sottise quand il a raporté (*n*) que la terre fut maudite à cause du péché d'Adam. En vérité notre Théologien s'abandone trop à sa présomption. Il devoit respecter un nombre infini de grans hommes qui ont écrit & préché ce qu'il apelle une sottise (*o*).

MAXIME.

Nous avons assez de traits de son caractere pour nous dispenser de le suivre pied à pied: abandonnons lui plusieurs remarques, & nommément toutes ses nouvelles chicaneries sur la comparaison d'une mere. Il s'est bien tourmenté l'esprit pour ne rien dire de raisonnable lors qu'une seule chose lui suffisoit, c'étoit de dire, *une mere est obligée d'avoir soin de la vertu de ses filles, mais c'est une prérogative de Dieu d'être dispensé du soin de conserver la vertu des hommes, & de s'opposer aux progrès du vice*. Admirable sujet pour un Sermon!

CHAPITRE XXVI.

Des deux sortes de volonté de Dieu.

THEMISTE.

Voici une matiere où nous ne saurions nous dispenser de suivre Mr. Jaquelot, car elle est trop liée avec l'afaire principale. Elle est d'ailleurs très-dificile, desorte que si l'on venoit à bout de s'accorder avec les Philosophes Païens sur les questions que nous avons vûes, ce seul article seroit capable de causer une rupture, & de faire finir toutes les négociations de paix.

MAXIME.

C'est ici que j'ai attendu un enthousiasme de Mr. Jaquelot.

THEMISTE.

Que M. Jaquelot a passé sous silence plusieurs objections de M. Bayle.

Et moi j'ai été sûr qu'il y saigneroit du nez, & je ne me suis pas trompé dans mon pronostic. J'ai confronté avec son chapitre 18. le chapitre 154. de Mr. Bayle, & j'ai trouvé qu'il n'est point possible de répondre plus pitoïablement que Mr. Jaquelot a répondu à ce chapitre 154. Il y a rencontré plusieurs objections qu'il a redoutées de telle sorte qu'il ne s'en est point aproché, & qu'il n'a point pris d'autre parti que de faire le muet. Son silence à cet égard-là est une preuve signalée du triomphe de son Antagoniste. Son babil par raport à quelques autres objections ne signalera pas moins la victoire de Mr. Bayle, comme nous le ferons voir bientôt, & il ne doit point s'aplaudir si en niant qu'il y ait aucune relation nécessaire entre le péché & les intérêts de la gloire de Dieu, il évite quelques dificultez qui accablent & qui écrasent la doctrine qu'il avoit débitée dans son premier livre.

MAXIME.

Qu'on ne s'attachera qu'aux endroits où il raisonne.

Nous acheverons d'autant plutôt l'examen de son chapitre 18. qu'il contient beaucoup de verbiage uniquement destiné à traiter desobligeamment Mr. Bayle. Or vous savez que nous nous sommes fait une loi de n'avoir aucun égard (*a*) aux reproches vagues, ni aux injures des Auteurs. Nous nous attachons seulement aux endroits où ils raisonnent. Suivant cette méthode je passerai tout d'un coup à la 4. page du chapitre 18. de Mr. Jaquelot, dans laquelle il commence d'entrer en matiere.

Pourquoi M. Bayle a suprimé quelques mots en citant un passage de M. Jaquelot.

Il se plaint (*b*) que Mr. Bayle ait suprimé quelques paroles en citant un passage du livre de la Conformité. On y avoit dit *que rien n'arrive contre la volonté de Dieu, ni même sans sa permission*. Mr. Bayle s'est contenté de citer *que rien n'arrive contre la volonté de Dieu*, & l'on prétend que ce qu'il a suprimé fait *le denoüement de son Sophisme*. Prétention absurde! car les termes qu'il n'a point raportez étoient beaucoup plus favorables à sa cause que ceux qu'il a raportez, vû la maniere dont Mr. Jaquelot explique le dogme de la permission de Dieu. On doit être sûr que Mr. Bayle ne suprima les paroles, *ni même sans sa permission*, que parce qu'il ne vouloit pas entamer en cet endroit-là une matiere qu'il prétendoit traiter à part, & qu'il a traitée en effet dans deux chapitres au grand dommage de son adversaire. Je ne saurois comprendre par quel tour d'esprit Mr. Jaquelot a pû se persuader que ces paroles, *ni même sans sa permission*, plus fortes que les précédentes, sont le dénoüement du Sophisme prétendu. Il y a des singularitez dans son caractere un peu bien étranges (*c*).

THEMISTE.

Que tout ce qui arrive doit être ou conforme ou contraire à la volonté de Dieu.

Pressons le vivement par cette observation de Mr. Bayle, (*d*) que Dieu étant incapable de l'indiférence des Dieux d'Epicure qui ne se soucient de rien, qui ne veulent ni qu'on péche, ni que l'on ne péche pas, il faut que tout ce qui arrive soit conforme ou contraire à la volonté de Dieu, & que dès là qu'une chose n'arrive point contre la volonté de Dieu, elle arrive selon la volonté de Dieu. Voïons comment Mr. Jaquelot se tire de ce mauvais pas. (*e*) *Si par*, selon la volonté de Dieu, *il entend que cela est conforme à une volonté efficace, qui ait décrété absolument l'événement, cela est faux: que s'il entend* selon la volonté de Dieu *en ce sens, que Dieu ne l'a pas voulu empêcher par une volonté efficace & que même il l'a permis; cela est vrai: & voilà un milieu entre ces deux termes* contre & selon. *Desorte qu'il est vrai de dire, qu'il arrive des choses que Dieu n'a pas decrétées absolument & avant la prévision de l'usage que l'homme feroit de sa Liberté; ce qu'il n'a pas voulu empêcher & que même il a permis.*

MAXIME.

Réfutation de la distinction de M. Jaquelot entre la volonté morale de Dieu & sa volonté physique.

Cette solution est la plus vaine du monde, elle nous vient présenter la distinction que nous avons foudroyée, *Dieu Spectateur du combat du Serpent & d'Eve a bien voulu permettre qu'elle fut vaincuë, mais il n'a pas voulu qu'elle fut vaincuë*. Ne comptez vous donc pour rien, répondroit un Philosophe

(*n*) „ Notez que Mr. Bayle a cité ce passage & un „ autre de Saint Paul dans l'endroit que Mr. Jaquelot réfute.

(*o*) „ Conférez ce que Mr. King avouë 2. part. de la „ Réponse au Provincial chap. LXXIX. pag. 658.

(*a*) „ Voïez ci-dessus Entretiens sur Mr. le Clerc chap. „ IV. pag. 14. C'est à cause de cela qu'on n'a fait aucune attention aux plaintes réitérées de Mr. Jaquelot que „ Mr. Bayle ne suit aucun ordre dans ses pensées, qu'il „ les laisse dans la confusion &c. c'est un lieu commun „ & un formulaire de reproche que Mr. Jaquelot a pû „ copier dans le premier livre polémique qui lui sera „ tombé sous la main. Il affecte de parler très-souvent du „ livre de Mr. Bayle avec le dernier mépris. C'est ainsi „ qu'il répond aux honnêtetez & aux éloges dont Mr. „ Bayle l'avoit comblé.

(*b*) „ Jaquel. p. 386.

(*c*) „ S'il avoit sû le métier d'Auteur dont il se mêle, „ il eut mis en forme syllogistique le raisonnement de „ Mr. Bayle & y eut montré quatre termes. Sans cela „ il se moque des lecteurs, & il néglige leur instruction „ de dire d'une façon vague que c'est un Sophisme.

(*d*) „ Part. 2. de la Réponse au Provincial chap. CLIV „ pag. 821.

(*e*) „ Jaquelot pag. 388.

II. Partie. losophe à Mr. Jaquelot, que le Créateur des ames humaines, qui sont les créatures (f) qu'il aimoit le plus, ait voulu permettre qu'elles se perdissent? Si vous parliez ainsi avec quelque timidité, vous ne me choqueriez pas tant, mais la confiance ou plutôt l'arrogance avec laquelle vous répétez en toute rencontre cette volonté de permettre la ruïne du genre humain, volonté si évidemment oposée aux notions que la lumiere naturelle nous donne d'un Dieu infini en bonté, en sainteté, en puissance & en sagesse, me scandalise horriblement, & sur tout lors que je fais attention à l'efficace que vous donnez au mot *permettre* quand il s'agit de Dieu. De plus si Dieu n'a pas voulu qu'Eve fut vaincuë, elle a été vaincuë contre la volonté de Dieu. *Distinguo*, répondra Mr. Jaquelot; contre la volonté inefficace ou de morale (g) de Dieu, je l'avouë; contre la volonté efficace, ou physique, je le nie. Pitoïable distinction! car de quoi peut servir à disculper Dieu de dire que la desobéissance d'Adam & d'Eve se raporte à sa volonté physique dont tous les objets arrivent inévitablement chacun en son tems, & que cette desobéissance ne se raporte pas à la volonté morale de Dieu, qu'au contraire l'obéissance du premier homme s'y raporte. Tout cela ne sauroit lever aucune dificulté, puisque Mr. Jaquelot est obligé d'enseigner que les objets de la volonté morale de Dieu ne parviennent jamais à l'existence, à moins qu'ils ne soient les mêmes que les objets de la volonté physique. La plupart des objets de la volonté morale n'arrivent jamais, marque évidente que Dieu ne s'y intéresse point. Que peut-on donc conclure de ce que l'obéissance d'Adam & d'Eve auroit été l'objet de la volonté morale de Dieu pendant que leur desobéissance étoit contenuë dans les décrets de sa volonté physique? On n'en peut rien inférer qui ne démontre la discorde de la Philosophie & de la Théologie. Mais nous nous amusons trop à examiner la réponse du Ministre de Berlin: il eut mieux valu la renvoier au Philosophe qui lui a prouvé démonstrativement que les décrets postérieurs à la prévision ne sont pas moins que les décrets absolus une volonté consommée que l'évenement arrive, puis que par les décrets absolus l'évenement ne devient pas plus certain & plus inévitable que par les décrets de Mr. Jaquelot.

Cette distinction ne peut lever aucune dificulté.

THEMISTE.

Quelle illusion que de nous parler d'une volonté physique & d'une volonté morale de Dieu, & de dire que les objets de la volonté physique arrivent toûjours, & que les objets de la volonté morale manquent souvent d'arriver! quelle illusion, dis-je, que de nous parler de ces deux sortes de volontez sans prouver qu'il est possible qu'une même substance veuille par sa volonté physique qu'une telle chose se fasse, & par sa volonté morale qu'elle ne se fasse pas!

MAXIME.

C'est en vain qu'il nous renvoie (h) à son premier livre: on n'y trouve qu'une exposition de la doctrine ordinaire sans la solution d'aucune dificulté. Est-ce la peine de consulter un Auteur? Tous ses éclaircissemens, tous ses exemples dont il paroît enchanté, n'aboutissent qu'à nous aprendre que Dieu fait acroire aux hommes qu'il ne veut pas certaines choses, & néanmoins ce sont des choses qu'il a renduës infailliblement futures par les décrets de sa volonté physique, à laquelle rien ne sauroit résister. Or tant s'en faut que cela leve aucune dificulté, qu'au contraire il en naît une terrible sur laquelle nous voulons bien être muets à l'exemple de Mr. Jaquelot. Il n'est pas moins mal fondé lors qu'il assûre (i) que Mr. Bayle *n'a pas dit un seul mot de l'explication* des deux volontez de Dieu contenuë *dans la Conformité de la Foi avec la Raison*, que Mr. Bayle *a voulu ignorer* les pages *qu'il avoit devant les yeux*, que *quand on veut dissimuler les raisons de son adversaire il faut garder plus de modestie* (k) *qu'on sera surpris de l'entendre repeter si souvent les mêmes dificultez sans dire un seul mot des éclaircissements qu'on y a donnez*. Ce discours nous aprend deux choses, l'une que Mr. Jaquelot est rempli d'admiration pour ses éclaircissemens, qui néanmoins au lieu de lever les dificultez, en font naître de terribles; l'autre qu'il a été fort mal instruit de ce qui a été fait par Mr. Bayle. Voici ce qu'on trouve chap. XLIII. à la (l) p. 819. de la 2. partie de la Réponse au Provincial: *Mr. Jaquelot fera goûter facilement aux fidelles dociles & humbles la doctrine qui lui est commune avec tous les Prédestinateurs, & qu'il a fort bien expliquée* (m). *Je parle de la doctrine des deux volontez dont l'une convient à Dieu comme au souverain Directeur de l'Univers, & l'autre convient aussi à Dieu comme au suprême Législateur. Aristote avec son esprit analytique pourroit tailler bien de la besogne là-dessus, & il pourroit arriver que des Rationaux qui l'auroient oüi disputer sur cette matiere, se touveroient dans l'état où Cicéron met l'un de ses personnages de dialogue* Je veux, *lui fait-il dire*, que le dogme des Stoïciens sur la formation & sur la nature du monde soit vrai, il est néanmoins incompréhensible, & je vois fondre sur eux le torrent de l'éloquence d'Aristote. A quoi m'en tiendrai-je? Dans le chapitre suivant Mr. Bayle examine assez à fond le dogme des deux volontez de Dieu, & accable Mr. Jaquelot. Jugez après cela de l'audace de ce dernier qui ose se plaindre qu'on n'ait pas dit un seul mot de son explication des deux volontez de Dieu, qu'on ait dissimulé ses raisons, &c.

M. Jaquelot accuse sans fondement M. Bayle de n'avoir point parlé des deux volontez de Dieu.

THEMISTE.

Je ne saurois mieux l'excuser qu'en suposant qu'il a écrit ce dernier Ouvrage sans nulle attention & si l'on doit être surpris de sa paresse, l'on doit être encore plus étonné que voulant accorder ses dogmes théologiques avec la philosophie il reconnoisse (n) des velléitez en Dieu, c'est-à-dire des imperfections manifestement incompatibles avec la suprême majesté de l'Etre infini & nécessaire.

MAXIME.

Ce qu'il dit pour faire l'apologie d'un exemple dont Mr. Descartes s'étoit servi, est si mal tourné, que cela ne mérite pas la peine que nous en marquions les défauts. Aureste puis qu'il n'a osé toucher à la grande & à la capitale dificulté (o) touchant les deux volontez de Dieu, & qu'il a jugé à-propos de ne mouvoir point cette *Camarine*, imitons sa discrétion, soïons muets aussi bien que lui. Je le félicite de ce que la prévention pour le franc arbitre Pélagien ne lui a pas encore tout-à-fait

(f) „ Mr. Jaquelot l'avouë.
(g) „ Jaquelot. pag. 390.
(h) „ Jaquelot. pag. 385. 387.
(i) „ Jaquelot pag. 384. 385.
(k) „ *Ibid.* pag. 387.
(l) „ 2. Colomne.

(m) Notez que Mr. Bayle cite les mêmes pages auf„ quelles Mr. Jaquelot renvoie.
(n) „ Jaquelot pag. 392.
(o) „ Voïez la Réponse au Provincial 1. part. chap. „ CLIII. pag. 819. & 820.

fait gâté l'esprit. L'entêtement où elle le jette lui endurcit l'intelligence à un point que ce qui a toûjours paru aux plus grands génies une question très-dificile, ne lui semble qu'une bagatelle, mais la dificulté des deux volontez de Dieu a rompu tous les calus, & s'est renduë sensible à Mr. Jaquelot. Si les Philosophes le poussent un peu là-dessus il aura bien de la peine à se tirer de leurs mains.

THEMISTE.

Il me semble que nous n'avons pas secoué assez rudement le passage où Mr. Jaquelot s'éforce de faire voir qu'il y a des événemens qui ne sont ni conformes ni contraires à la volonté divine. Donnons lui donc des secousses beaucoup plus fortes, & qui le fassent tomber par terre.

S'il y a des événemens qui ne sont ni conformes ni contraires à la volonté Divine.

Premierement je remarque que cet Auteur se contredit; car il assûre dans son premier Ouvrage, (p) que *rien n'arrive que d'une maniere* CONFORME AUX DESSEINS DE DIEU, & (q) que *tous les événemens sont conduits & dirigez par la Providence; desorte que rien n'arrive que* CONFORMEMENT *à la volonté de Dieu*. Secondement j'observe qu'il ne donne aucun exemple de ces événemens qui ne sont ni conformes ni contraires à la volonté divine, & qu'il ne nous aprend point quel nom nous devons donner à cette troisiéme espece de choses qui tiennent le milieu entre les événemens conformes & les événemens contraires à la volonté divine. Est-ce savoir la méthode d'éclaircir les dificultez & d'instruire ses lecteurs? Troisiémement j'observe qu'il prend le mot *volonté* en deux sens très-diférens lors qu'il cherche un milieu entre *être contraire*, & *n'être pas conforme* à la volonté divine. Il entend d'abord une volonté permissive, celle-là decrete *absolument l'événement*, celle-ci n'ordonne rien, & ne fait que lâcher la bride afin qu'on aille où l'on voudra. Il est visible que ce n'est rien entendre dans l'état de la question, ou que c'est écrire seulement pour embroüiller les matieres. Qui peut douter que Mr. Bayle n'ait toûjours attaché la même idée au mot *volonté* lors qu'il a dit (r) que sous une Providence à qui rien n'est indiférent, *tout ce qui n'est pas conforme à la volonté* de Dieu *y est contraire, & tout ce qui n'y est pas contraire y est conforme*, & voici son Antagoniste qui lui répond en suposant deux sortes de volontés. En quatriéme lieu j'observe qu'il a beau chercher un azile dans ces deux sortes de volontés, il faudra malgré qu'il en ait qu'il abandonne la volonté efficace qui decrete absolument l'événement; car selon lui Dieu n'a jamais eu une telle volonté à l'égard des actions libres. Rien ne peut donc être ni conforme, ni contraire à cette volonté, ni tenir le milieu entre ces deux extrêmitez, puis qu'elle est un pur néant. Ainsi il ne reste à Mr. Jaquelot que la volonté permissive, sur quoi j'observe en cinquiéme lieu qu'une telle volonté est quelquefois accompagnée d'une pleine indiférence. Un pere qui permet à ses fils d'aller à la guerre est quelquefois dans l'équilibre. S'ils y vont il n'en est pas fâché, s'ils n'y vont point il n'en est pas faché non plus. C'est à cause que sa volonté de permettre ne forme aucun acte ni d'aprobation, ni de condamnation, ni aucun souhait touchant la chose permise. On ne peut point imputer à Dieu une semblable volonté de permission, ce seroit lui attribuer l'indiférence des Dieux d'Epicure. Mr. Jaquelot est l'un des Théologiens qui peuvent le moins biaiser en cette rencontre, vû ce qu'il a dit (s) sur la permission de Dieu. Etablissons donc comme un fait certain que la volonté permissive de Dieu a été accompagnée d'un acte par lequel il a voulu ou qu'Adam & Eve fissent ce qu'il leur permettoit de faire, ou qu'ils ne le fissent pas. Il leur permettoit de pecher, il a donc voulu ou qu'ils pechassent, ou qu'ils ne pechassent pas. S'il a voulu qu'ils pechassent, l'événement a été conforme à sa volonté; mais s'il a voulu qu'ils obéïssent à ses ordres, l'événement a été contraire à sa volonté. Qu'on cherche un milieu tant qu'on pourra, on ne le trouvera jamais. Le Ministre de Berlin attaqué par mon dilemme se sauvera mal aisément.

MAXIME.

Qu'il a été impossible à Dieu de n'avoir point eu de volonté efficace touchant le peché.

Puis que vous vous arrêtez-là, vous n'aurez pas tout le butin, j'aurai quelque part à la dépoüille de Mr. Jaquelot. Il ne cesse de répéter comme une chose qui leve pleinement les dificultez, que Dieu n'a point eu de volonté efficace touchant le peché, que ses decrets sont posterieurs à la prévision, qu'ils ne sont point absolus, qu'ils laissent à l'homme tout son franc arbitre, en un mot que Dieu n'a fait que permettre que l'homme pechât. C'est vouloir disculper la Divinité aux dépens des Eglises Reformées, c'est lui faire honneur d'une chose qui lui étoit impossible. Je le démontre.

Il est impossible qu'un Ouvrier infiniment sage & habile, que Dieu en un mot, l'Etre Souverainement parfait, fasse des fautes.

C'est faire des fautes que de faire des choses inutiles.

C'est faire des choses inutiles que d'employer deux moyens (t) lors que par un seul moyen l'on peut aussi commodément réüssir que par deux.

Il est donc impossible dans l'hypothese de Mr. Jaquelot que Dieu ait fait aucun decret efficace sur le peché; puis que ce decret eut été très-inutile, la chûte d'Adam étoit aussi sûre, aussi infaillible, & aussi inévitable sans un tel decret, qu'avec un pareil decret. Je voudrois que Mr. Jaquelot allât dire à des Philosophes Payens, qu'il accorde avec la Raison les dificultez de l'origine du mal, en montrant que la Divinité a toûjours voulu que les hommes se servissent bien de leur franc arbitre, puis qu'elle n'a jamais rien decreté efficacement sur le peché. Ils lui repondroient que cette conduite ne marque aucun amour de la vertu, mais seulement l'habileté d'éviter les inutilitez qui d'ailleurs en qualité de fautes sont impossibles à la nature divine. Nous voyons même parmi les hommes, que quand on sait exercer l'inimitié avec esprit on ne pousse pas à sa ruïne un ennemi qui y court assez de lui-même, pour peu qu'on soit certain qu'il sera bien-tôt perdu. La prudence exige que dans un tel cas l'on se tienne coi: elle condamne toutes les superfluitez.

CHA-

(p) „ Jaquel. Conform. pag. 315.

(q) „ *Ibid.* pag. 367.

(r) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLIV. pag. „ 824.

(s) „ Voyez le chapitre suivant.

(t) „ Il n'y a point de maxime plus certaine ni plus „ évidente que celle-ci, *frustra fit per plura quod aque* „ *commodè fieri potest per pauciora.*

CHAPITRE. XXVII.

Examen de la doctrine de Mr. Jaquelot sur la permission de Dieu.

THEMISTE.

Comment il faut concevoir les Decrets permissifs de Dieu.

PUis qu'il ne cesse de répéter que toutes les dificultez disparoissent pourvû qu'on dise que Dieu n'a fait que permettre le péché, ne diférons pas davantage à considérer ce qu'il entend par les décrets permissifs de Dieu. La 2. partie de la Réponse au Provincial ne contient guere de chapitre, où il ait été réduit à d'aussi facheuses extrémitez que dans le 167. & le 168. où l'on a examiné sa doctrine sur la permission de Dieu. Ceux qui confronteront ces deux chapitres avec le chapitre où il a taché de les réfuter, verront clairement sa déroute. Il s'est comporté en muet à l'égard d'un très-grand nombre d'objections embarrassantes; & il ne fait que de légeres escarmouches contre quelques autre endroits qu'il a choisis à sa fantaisie dans les deux chapitres de son adversaire. Je conjecture qu'il a senti son mauvais état; car il est plus fanfaron dans le chapitre que nous allons discuter, que dans aucun autre de son livre.

MAXIME.

Pour garder un bon ordre je croi que nous devons commencer par cette remarque, c'est que selon Mr. Jaquelot il n'est pas nécessaire que Dieu permette à l'ame de l'homme de bien user ou de mal user de ses forces en général, cela n'est nécessaire qu'à l'égard des usages actuels & particuliers aux combinaisons des circonstances; *Dieu*, dit-il, (*a*) *prevoïant que l'homme fera tel ou tel mauvais usage en telle ou telle occasion, a bien voulu le lui permettre quoi qu'il ait pu l'empêcher*. Suivant cela il faut dire que toute les actes de la science moïenne par lesquels Dieu connoissoit que s'il mettoit Adam & Eve dans de telles conjonctures, ils se serviroient de leur liberté tantôt bien & tantôt mal, renfermoient un décret de permission, de sorte que nous devons les concevoir de cette maniere, *si je mettois Adam & Eve dans les circonstances du Jardin d'Eden, & que je le leur permisse ils pécheroient*. Or comme l'objet de cet acte de la science moïenne est devenu de futur conditionelement, futur absolument par un décret de la volonté divine, nous devons concevoir ainsi ce décret: *je veux mettre Adam & Eve dans les circonstances où jai prévû que moiennant ma permission ils pécheroient, & je veux leur permettre de pécher*. Mr. Jaquelot conviendra sans doute que toutes ces choses sont des suites naturelles & nécessaires de son principe. Il ne s'agit plus que de savoir ce qu'il entend par ces paroles, *Dieu permet ceci ou cela*.

THEMISTE.

Que M. Jaquelot reconnoit que la permission de Dieu est d'une efficace infaillible.

Nous trouverons sa doctrine sur ce sujet dans la page 313. de son premier livre. (*b*) *Dieu*, dit-il, *comme Createur & souverain Maître des évenemens gouverne le monde de telle sorte que* RIEN *n'arrive contre sa volonté*, NI MEME *sans sa permission. Cela ne peut être contesté. Cette permission de Dieu ne doit pas être considérée comme une simple permission d'une chose indifferente, mais comme Dieu* DIRIGE TOUT *par sa sagesse, quand on dit qu'il permet quelque chose, ce n'est pas seulement pour dire qu'il ne veut pas l'empêcher, il dirige de plus les choses qu'il permet, à l'exécution de ses desseins. Il met des bornes à l'iniquité des méchans & l'empêche d'aller ici ou là, pour la conduire précisément au but qu'il s'est proposé.... la permission de Dieu fait que les choses arrivent quand il lui plait, & comme il lui plait*. Nous voïons par là manifestement que selon Mr. Jaquelot la permission de Dieu est d'une activité & d'une efficace infaillible qui fait toûjours parvenir les choses au but qu'il s'est proposé. Puis donc que le décret de Dieu touchant le premier péché doit être conçu en ces termes, (*c*) *Je veux mettre Adam & Eve dans les circonstances où j'ai prévû que moiennant ma permission ils pécheroient, & je veux leur permettre de pécher*, il faut dire qu'en voulant permettre leur péché il s'engagea à diriger les choses si surement vers leur desobéissance, qu'elle arriva quand il lui plut & comme il lui plut. Il faut dire qu'il mit des bornes à l'iniquité du serpent, & qu'il l'empêcha d'aller ici ou là POUR LA CONDUIRE PRECISEMENT au but qu'il s'étoit proposé. Or ce but ne pouvoit pas être une chose qui n'est point arrivée; car la direction de Dieu est infaillible, il faut donc que ce fut ce qui arriva effectivement, je veux dire la chûte du premier homme, & qui peut douter que le but immédiat de Dieu en permettant une chose ne soit l'existence de cette chose? Ce but immédiat tend à un autre & ainsi de suite selon qu il plait à Dieu de faire servir les causes secondes à l'exécution de ses desseins.

MAXIME.

En quoi il tombe dans les mêmes dificultéz que les Prédestinateurs.

Voilà Mr. Jaquelot pris dans ses propre filets: il croioit ne se servir que de termes vagues, sans influence, sans conséquences lors qu'il répétoit à tout moment que Dieu n'a fait que permettre le péché, mais il se trouve par l'explication qu'il a donnée de la permission divine qu'il tombe dans les mêmes dificultez que les Prédestinateurs. Rien n'est plus propre que cette explication à confirmer les argumens par lesquels le Philosophe Zoroastrien a prouvé que selon le systême de Mr. Jaquelot la volonté de Dieu qu'Adam & Eve péchassent a été aussi pleine & aussi forte que selon l'hypothese de la prédestination absoluë. Je laisse les conséquences que Mr. Bayle a tirées de cette doctrine de son Antagoniste, on les peut voir dans la seconde partie de la Réponse (*d*) au Provincial. Mr. Jaquelot s'est tenu dans un silence respectueux à l'égard de la plus grande partie de ces conséquences: il s'est senti trop foible pour les attaquer.

THEMISTE.

Et dans la nécessité fatale que les Remontrans attribuent au Decret absolu.

Il eut été sage s'il eut fait le muet à l'égard de toutes, car ce qu'il a répliqué donne encore mieux à conoître sa foiblesse. La preuve suivra bien-tôt. Il avouë (*e*) que la permission de Dieu étant suposée, *il ne se peut faire que la chose permise n'arrive point, parce*, ajoûte-t-il, *que* la permission *suppose* la prévision *que Dieu a euë précedemment à la permission, du mauvais usage qu'Adam feroit de sa liberté en telle occasion*. Il se trompe, nous lui avons montré (*f*) que la prévision a suposé la permission, mais ce n'est pas ici le principal de l'afaire. Voici le point capital. Si j'avouë, dit-t-il (*g*), que la permission de Dieu étant suposé il est impossible que la choses permise n'arrive pas, Mr. Bayle veut que *j'amene une aussi fatale nécessité que celle que les*

(*a*) Jaquelot pag. 448.
(*b*) „ Jaquelot, Conform. pag. 313.
(*c*) „ Voyez le paragr. précédent.
(*d*) „ Dans les chap. CLXXII. & CLXVIII. depuis la „ page 852. jusqu'à la page 855.
(*e*) „ Jaquel. Examen page 450.
(*f*) „ Ci-dessus chap. XXVI. pag. précédente.
(*g*) „ Jaquelot *ubi supra*.

les Remontrans attribuent à un décret absolu. Cela est nul; *Rien de plus faux que cette conséquence*, continuë-t-il, *comme chacun voit.*

MAXIME.

Preuves de la justesse de cette conséquence.

Mais au contraire chacun voit la nécessité de cette conséquence; car quelle est la nécessité fatale que les Remontrans attribuent à un décret absolu? Ne consiste t-elle pas en ce que ce décret étant suposé il est nécessaire que la chose décrétée arrive? Les Remontrans ont-ils jamais accusé leurs adversaires de soûtenir que l'obéïssance d'Adam étoit impossible lors même qu'on la considéroit sans aucune relation aux décrets de Dieu? Ils n'ont jamais été assez injustes pour leur attribuer une semblable folie; ils savoient trop bien que leurs disputes ne rouloient pas sur la question si antécédemment aux décrets de Dieu il étoit également possible à l'homme de se bien servir & de se mal servir de sa liberté; ils savoient, dis-je, trop bien que sur cela ils étoient d'accord avec les Contre-Remontrans, de sorte que la fatalité qu'ils leur ont reprochée est celle qui nait de ce que les décrets de Dieu sont absolus, & que par la suposition qu'ils contiennent un évenement, il est nécessaire que cet évenement arrive, & impossible qu'il n'arrive point. Or Mr. Jaquelot avouë que la permission de Dieu étant suposée il est impossible que la chose permise n'arrive point, & il est obligé de reconnoître que la permission de pécher est contenuë dans le décret qui a fait trouver Adam & Eve au milieu des circonstances où Dieu avoit prévû qu'ils seroient desobéïssans. Donc la fatalité qu'il amene est parfaitement semblable à celle que les Remontrans attribuent à un décret absolu. S'il n'a pas compris cela il a eu la vûë plus courte que le moindre Proposant; s'il l'a compris & que par fierté & par esprit de contradiction il ait parlé comme il a fait, il mérite la malédiction de tous ses lecteurs.

CHAPITRE XXVIII.

Digression contenant des remarques sur ce que Mr. Jaquelot enseigne du franc arbitre, & plusieurs dificultez sur ce qu'il a dit que Dieu n'a pû prévenir la chûte de l'homme.

THEMISTE.

Que M. Jaquelot se sert du franc arbitre dans deux sens opposez.

IL seroit inutile de s'arrêter aux remarques, où il fait entrer le franc arbitre: c'est une chose dont il se peut servir à deux mains, tantôt à la maniere des Molinistes, tantôt à la maniere des Supralapsaires. Ce ne sont, dit-t-il, que des disputes de mots. Laissons lui donc dire (*a*) que lors que Dieu empécha que les Juifs n'exécutassent le dessein de se saisir du Messie, il ne détruisit point leur liberté, encore QU'ILS NE PUSSENT *exécuter leur dessein.* Que pourroit-on lui oposer là-dessus? S'il ne trouve pas son compte dans le franc arbitre Moliniste, il se sauvera dans la liberté des Supralapsaires.

MAXIME.

Qu'il croit que Dieu ne pouvoit prévenir le mauvais usage de la liberté de nos premiers parens qu'en leur ôtant la liberté.

Je ne croi pas que vous entriez bien dans ses vûës. Il est ce me semble, très persuadé que de quelque maniere que Dieu réprime les méchans pour les empêcher d'exécuter leurs desseins, cette action divine réprimante est tellement tempérée qu'elle laisse aux hommes tout leur franc arbitre Moliniste, comme d'un autre côté les graces célestes par lesquelles les gens de bien sont excitez sûrement à la pratique des bonnes œuvres, ne font aucun préjudice à la liberté de Molina. Je ne doute point que ce ne soit la foi constante de Mr. Jaquelot, & je ne prétends pas lui rien contester là-dessus, je lui dirai seulement que par une inconséquence absurde & impie il croit qu'à l'égard d'Adam & d'Eve la Divinité n'avoit point d'autre moïens de prévenir le mauvais usage de leur liberté, que celui de leur ôter la liberté. La puissance, la sagesse, la science, la bonté, la sainteté, tous les autres attributs divins se trouverent dans un épuisement total; ils ne purent découvrir qu'un moïen unique qui étoit impraticable. Si Mr. Jaquelot trouvoit mauvais qu'on lui renouvelât cette objection, nous lui dirions qu'il a bien renouvellé son inconséquence; car il a dit dans le chapitre que nous avons sous la main, (*b*) que *Dieu prevoit qu'Adam au milieu de telles circonstances où il se rencontre fera un mauvais usage de sa liberté.* IL NE LUI REPREND POINT LA LIBERTE', SA SAGESSE NE LE PERMETTOIT PAS, *mais il le laisse agir.*

THEMISTE.

Impieté de cette suposition.

Je conviens que vous prenez mieux que je ne l'avois prise la pensée de ce Théologien, & je vous félicite du coup que vous lui avez si bien asséné. Quel paradoxe impie & extravagant n'est-ce pas que de suposer que la nature divine fut entierement épuisée lors qu'il fut question de trouver quelque moïen de prévenir la chûte de l'homme! Cela seul pourroit prouver que Mr. Jaquelot est le plus mal propre de tous les Auteurs à faire voir la conformité de la Foi avec la Philosophie; car comment la feroit-il voir, demanderoient les Philosophes, lui qui ne sait pas discerner quand un dogme est conforme ou oposé à la Raison? Ne croit-il pas bonnement que cet épuisement total de la nature divine est une vérité philosophique, au lieu qu'il devoit juger que c'est une impiété manifeste?

Qu'elle jette M. Jaquelot dans un embarras dont il ne pourra jamais se tirer.

Il me revient des idées qui me font voir non seulement que je n'avois pas bien entendu la pensée de Mr. Jaquelot, mais aussi qu'elle ne vous a pas été assez bien connuë. Il me semble, avez vous dit (*c*) que selon lui le franc arbitre des Molinistes se conserve sous toutes les directions par lesquelles Dieu réprime les méchans, & assiste de ses graces les Elus. Je ne doute point, avez vous ajoûté, que ce ne soit sa doctrine constante: ces expressions ne marquent pas la certitude que vous devez avoir. Il s'est expliqué fort nettement là-dessus dans son (*d*) premier livre & dans le (*e*) second. Avant que de vous dire la conséquence que je veux tirer de son dogme je vous prierai de remarquer qu'il n'y a point deux hommes qui se ressemblent parfaitement en goût, en inclination, en passion. Un même homme difere de lui-même selon les changemens de l'air, selon qu'il a bien ou mal passé la nuit, selon qu'il aprend de bonnes, ou de mauvaises nouvelles, &c. de sorte que l'on éprouve que les moïens qui nous avoient souvent réussi auprès de quelcun, le mettent en furie s'il est chagrin quand on les lui propose. Ceci nous donne une vaste idée de la varieté de moïens dont il faut que Dieu se serve pour diriger à l'exécution de ses desseins le franc arbitre des hommes. Ce qui a pû réprimer un scélérat à midi ne l'auroit pas réprimé deux heures après, il auroit eu

(*a*) „ Jaquelot, Exam. pag. 451.
(*b*) „ Jaquelot pag. 455.
(*c*) „ Ci-dessus au commencement.
(*d*) „ Voyez-y le chapitre 11. & 12. de la 2. partie.
(*e*) „ Voyez-y page 470. 471.

II. Partie.

eu le tems de boire, ou d'être excité au mal par une occasion favorable. En un mot les moyens de réprimer les méchans, & d'exciter à la vertu les gens de bien doivent varier selon la diversité infinie des dispositions de l'ame & des circonstances où chaque homme a été placé. Selon Mr. Jaquelot, la Providence divine depuis la chûte d'Adam jusques à la fin du monde a été & sera continuellement occupé à se servir de cette diversité infinie des moyens pour faire que les hommes tant bons que mauvais parviennent à son but sans que jamais leur franc arbitre Molinien reçoive la moindre atteinte. D'où peut donc venir qu'à l'égard d'Adam & d'Eve, Dieu ne peut trouver aucun moyen d'accorder leur liberté avec leur obéissance? Est-ce qu'en ce moment fatal dont le Démon profita si bien, la science de Dieu tomba dans une éclipse totale dont elle ne sortit que lors qu'il n'y avoit plus de remede à donner? Si Mr. Jaquelot osoit proposer de pareilles choses à des gens graves, il croiroit qu'il leur voudroit faire un afront, en les laissant s'imaginer qu'il les prend pour des butors. Quoi qu'il en soit il faut qu'il donne une raison pourquoi pendant qu'Eve étoit tentée, Dieu ne connoissoit aucun moyen de la secourir que de lui ôter la liberté, ce qui lui étoit absolument impossible, au lieu que depuis le premier péché Dieu a conu une infinité de moyens de secourir les fideles & de les conduire sûrement au port du salut sans donner aucune atteinte à leur franc arbitre. Celui qui donnera une bonne raison de ce changement de la nature divine, aura sans doute beaucoup d'esprit.

MAXIME.

Qu'elle ne peut s'accorder avec l'immutabilité de Dieu.

Ce changement a été considérable; car au lieu que la Divinité ne connoissoit aucun moyen au tems de la tentation d'Eve, elle en a conçu dans la suite une infinité. L'homme est une créature si volage, si capricieuse, si pleine de disparates, d'inconséquence, de contradictions, & de passions qui se disputent le terrain dans son cœur, que selon nos manieres de juger des choses nous nous porterions facilement à croire que la direction du genre humain coûte plus de peines à Dieu que le gouvernement de tout le reste de l'Univers. La manœuvre qu'il faut faire pour conduire tant de gens si mal conditionnez à un certain but qu'ils ignorent, & où on les fait parvenir toûjours sans qu'ils cessent jamais de se servir de leur liberté comme bon leur semble, ne sauroit être jamais admirée assez dignement.

THEMISTE.

Je crains que si Mr. Jaquelot voit nos Conférences, il ne nous accuse d'avoir fait ici les déclamateurs. Qu'il dise ce qu'il voudra; je le lui pardonne pourvû qu'il reconnoisse ingénument qu'il a eu tort d'avancer une doctrine qui donne sujet de lui reprocher qu'il assujetit la Divinité à des épuisemens, ou à des évanouïssemens, ou à des éclipses, ou à des actes de léthargie, ou d'apoplexie qui lui font perdre toute connoissance, mais que cela ne dure pas. J'exige encore de lui qu'il nous montre la confor mité de son dogme avec l'immutabilité de la nature divine. Qu'il fasse le Déclamateur outré, qu'il s'éleve jusques à l'enthousiasme; cela me fera du plaisir si j'y trouve la solution des dificultez.

MAXIME.

Il est en place, on s'imagine qu'il peut servir & desservir, c'est pourquoi il ne trouvera à Berlin que des flateurs qui l'accableront de complimens sous prétexte d'avoir été le défenseur de la Foi.

THEMISTE.

Je suis sûr que s'il s'élevoit à la Cour de Prusse une puissante faction contre lui on l'exposeroit à l'afront à quoi Vorstius (f) fut exposé lors que le Comte de Bentheim son maître lui commanda d'aller rendre raison de la foi devant la Falculté de Théologie d'Heidelberg. On pourroit extraire du livre de Mr. Jaquelot diverses propositions au sujet desquelles on l'enverroit à Francfort sur l'Oder; afin qu'il s'y purgeât devant la Faculté de Théologie. Je croi que s'il dépendoit du Synode Wallon comme autrefois, on lui feroit des afaires.

CHAPITRE XXIX.

Continuation de l'examen de la doctrine de Mr. Jaquelot sur la permission de Dieu.

MAXIME.

Que la permission de Dieu est antérieure à sa prévision.

Revenons à notre sujet, & ne pardonnons point au Ministre de Berlin la contradiction où il tombe quand il dit que (a) *cette proposition*, Dieu a permis le péché d'Adam, *suppose celle-ci que Dieu a prévu auparavant le mauvais usage qu'Adam & Eve feroient de leur liberté lors qu'il pouvoient en faire un bon usage.* Comment accorderons-nous ceci avec ce qu'il afirme ailleurs (b) *que rien n'arrive sans la permission de Dieu*, c'est-à-dire, sans avoir été dirigé *précisément au but que Dieu se propose*, & que *la permission de Dieu fait que les choses arrivent quand il lui plait & comme il lui plait?* Il est certain que toutes choses arrivent précisément de la maniere que Dieu a prévû qu'elles arriveroient. Puis donc qu'aucune chose n'arrive sans la permission de Dieu, il s'ensuit nécessairement que Dieu a prévû que les choses arriveroient selon qu'il permettroit qu'elles arrivassent, c'est-à-dire, selon la direction par laquelle il les auroit conduites plûtôt à un but qu'à un autre. Cela prouve qu'avant que de prévoir la chûte d'Adam & d'Eve, Dieu savoit qu'il la permettroit, c'est-à-dire, qu'il dirigeroit infailliblement à ce but les circonstances & les causes secondes qui doivent concourir à cet évenement. Il est donc clair que la prévision du premier péché a été postérieure à la permission divine touchant ce péché, de sorte que Mr. Jaquelot en suposant le contraire dans son nouveau livre renverse de fond en comble ce qu'il avoit enseigné dans le précedent.

THEMISTE.

S'il eut sû raisonner conséquemment, il eut trouvé dans la permission efficace & directrice une raison plus certaine de la prévision des évenemens contingens, que celles dont il se sert. Car cette permission efficace & directe telle qu'il la décrit étant une fois supposée, la chose permise ne sauroit manquer d'arriver. Dieu en avoit donc nécessairement la futurition dans l'acte par lequel il veut permettre que cette chose arrive.

MAXIME.

M. Jaquelot a changé de sentiment sur la prévision des évenemens contingens.

Permettez moi de vous avertir que Mr. Jaquelot ne peut pas dogmatiser de la sorte; car il passeroit dans l'hypothese de ceux qui disent que Dieu ne prévoit que dans ses décrets les évenemens

(f) „ Voyez son article dans le Dictionaire de Mr. „ Bayle.

(a) „ Jaquelot *ubi supra*.
(b) „ Voiez ci-dessus chap. XXVII. pag. 84.

mens contingens. Or il n'y a point d'hypothese dont il puisse moins s'accommoder que de celle-là. Je remarquerai par occasion qu'il a changé de sentiment depuis l'an 1690. Il croioit alors (c) que c'étoit une témérité de vouloir dire précisément comment Dieu connoît l'avenir. Mais dans le livre que nous examinons & qu'il a fait imprimer l'an 1706. il trouve possible de concevoir en Dieu cette connoissance, *parce*, dit-il (d), *qu'on doit se représenter que la connoissance de Dieu suit, si on peut s'exprimer ainsi, de moment à autre les dispositions de l'homme & celles de toutes les circonstances qui l'environnent. Ainsi quand il est parvenu au moment qui precede immediatement la determination de l'homme, qui est-ce qui ne conçoit sans peine qu'un Esprit infini pourra connoitre infailliblement ce qui arrivera? ...... Je suis donc*, continuë-t-il, (e) *entierement dans le sentiment de Mr.* Amyraud, *qui croit que Dieu dispose toutes les circonstances de telle maniere, qu'il s'ensuit de-là nécessairement, que l'homme fera ceci ou cela, quoi que très- librement. Il est vrai, que je ne me servirois pas du mot* nécessairement; *mais cela ne change rien au fond, puis que ce n'est qu'une dispute de mot.*

THEMISTE.

Que selon sa nouvelle hypothese, il seroit très-aisé de concevoir comment Dieu peut prévoir ces évenemens.

Il fait tomber par là tout (f) le merveilleux de la prévision des évenemens contingens, & au lieu de dire (g) *qu'il n'est pas impossible de la concevoir en Dieu*, il devoit décider magistralement qu'il n'y a rien de plus facile à comprendre. Car s'il y a une liaison nécessaire entre la détermination de la volonté de l'homme, & les dispositions & les circonstances qui environnent l'homme lors qu'il se détermine, la desobéïssance d'Adam & d'Eve a été prévûë tout comme Dieu a prévû les éclipses de soleil. Mr. Jaquelot n'esquivera pas le coup par la rejection du terme (h) *nécessairement*, car il faut qu'il mette à la place de ce mot-là le mot *infailliblement* ou quelques autre, qui comme il l'assûre lui-même *ne change rien au fond, puis que ce n'est qu'une dispute de mot*, Au reste je lui conseillerois de consulter les Scholastiques qui sans doute entendent beaucoup mieux que lui la nature de la liberté d'indiférence. S'il l'entendoit, il ne diroit pas (i) que la volonté humaine attirée d'un côté sans l'être de l'autre, perd son équilibre, & il n'auroit pas emploïé contre *le pouvoir égal* que Mr. Bayle lui a objecté la distinction frivole dont il se sert (k). Je croi aussi qu'il ne connoît guére le monde, puis qu'il afirme que (l) *comme l'homme agit toûjours sagément par raport à ses connoissances & à ses inclinations, il est rare que dans les matieres un peu importantes & serieuses, il agisse uniquement pour montrer sa liberté, plûtôt que de se determiner par les raisons graves & importantes qu'il a d'agir.* Le caprice de montrer la liberté, n'est pas le seul qui porte les hommes à des brusqueries, & à des téméritez ridicules. La bizarrerie de la volonté humaine & les folies qu'elle produit en tout tems & en tout lieu sont innombrables.

MAXIME.

Qu'il adopte l'hypotese de M. Amyraut qui donne les Decrets divins pour la source de la prevision.

Je m'étonne que vous ne m'aïez pas averti de la faute qui m'est échapée quand j'ai dit qu'il n'y a point d'hypothese dont Mr. Jaquelot puisse moins s'accommoder que de celle qui donne les décrets divins pour la source de la prévision des évenemens contingens. Je me suis lourdement trompé. Il adopte nettement cette hypothese par une révolution très-promte de ses opinions. Il prouve dans la page 292. par un syllogisme en forme, qu'il ne faut point refuser à un esprit infini la connoissance des évenemens contingens, quoi que cette connoissance nous soit incompréhensible. Il dit dans la page 295. que l'infinité de la science de Dieu est une raison sufisante pour assûrer que Dieu a prévû les déterminations de la volonté humaine. *Il est injuste*, dit-il dans la page 297. *de me demander que j'explique précisement de quelle maniere & comment Dieu connoît les diverses determinations du franc arbitre.* Après ces observations & plusieurs autres il embrasse dans la page 303. l'opinion de Mr. Amyraut, selon laquelle il est visible que Dieu n'a prévû que par ses décrets les déterminations de la liberté de l'homme; car cette disposition que Dieu fait *de toutes les circonstances de telle maniere qu'il s'ensuit de là nécessairement que l'homme fera ceci ou cela, quoi que très-librement*, ne peut être qu'une exécution de la volonté de Dieu par laquelle il a établi de toute éternité que chaque chose arriveroit de telle maniere. Mr. Jaquelot a trouvé une invention inconnuë jusques ici. C'est d'éviter les armes des ennemis en se rangeant sous leur banniere.

THEMISTE.

Et qu'il l'abandonne en faisant la prévision du peché antérieure à la permission du peché.

Si l'on avoit été essez charitable pour croire que Mr. Jaquelot ne voudroit pas renoncer à une doctrine qui lui a fait honneur parmi les Théologiens les plus orthodoxes, j'entends sa doctrine touchant la permission de Dieu, l'on se feroit abusé. Il y renonce; en voici une preuve : il dit ici que la prévision du péché a été antérieure à la permission du péché. Ce qu'il ajoûte, (m) *que le but que Dieu s'est proposé de se servir du péché pour telle ou telle fin est posterieur à la prévision de de la chute d'Adam*, est tout-à-fait inutile, car il faut considerer le but immédiat de Dieu avant que de considérer le but de ce but & ainsi successivement jusqu'à la fin. Or le but immédiat de Dieu en permettant le péché n'a pû être que l'existence de la chose permise. Il est donc faux que ce but immédiat soit postérieur à la prévision du péché.

MAXIME.

M. Bayle justifié de deux reproches que lui fait M. Jaquelot.

Mr. Jaquelot est plaisant de reprocher à Mr. Bayle qu'il supose (n) *toûjours qu'il n'y a point de milieu entre une permission oisevse & une permission efficace*; car Mr. Bayle n'a rien avancé de son chef touchant le dogme de la permission de Dieu, il n'a fait qu'examiner la doctrine de son adversaire, & par conséquent, puis que ce dernier n'avoit suposé aucun milieu entre ces deux permissions, on n'a point dû en suposer. Autre particularité assez plaisante. Mr. Jaquelot ne nous aprend point ici quel est ce milieu.

THE-

(c) Voyez la Réponse au Provincial, 2. part. chap. „ CXLII. pag. 792.

(d) „ Jaquelot pag. 300.

(e) „ *Ibid.* pag. 302.

(f) „ Il ne paroit pas avoir étudié cette matiere. s'il „ avoit feuilleté les livres que les Thomistes ont publiez „ contre la Concorde de Molina, &c. il sauroit que cet- „ te question est tout autrement épineuse qu'il ne s'ima- „ gine. Conférez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CXLII. pag. 792.

(g) „ Jaquelot *ibid.* pag. 300.

(h) „ Mr. Jaquelot est extrêmement délicat sur le ter- „ me *nécessaire*, car pag. 319. il ne veut pas qu'on dise „ que l'amour que Dieu a pour la vertu est nécessaire. „ Pures vetilleries; car dès qu'on aime une chose que „ l'on ne peut pas haïr, cet amour est proprement nécessaire.

(i) „ *Ibid.* pag. 299.

(k) *Ibid.*

(l) „ *Ibid.* pag. 297.

(m) „ *Ibid.* pag. 451.

(n) *Ibid.*

II. Part.

THEMISTE.

Il fait un autre reproche à Mr. Bayle, c'est de confondre (o) *toujours la permission avec la direction*. Je répete votre reponse au premier reproche: Mr. Bayle n'a fait que suivre Mr. Jaquelot, qui a déclaré en propres termes que quand on dit que Dieu permet quelque chose, il faut entendre, QU'IL DIRIGE *les choses qu'il permet, à l'exécution de ses desseins*, & qu'il les conduit *précisément au but qu'il s'est proposé*. N'est-ce pas dire que la direction est enfermée dans sa permission comme son caractere essentiel & distintif? Si Mr. Jaquelot pouvoit éluder quelque dificulté en suposant aujourd'hui que la permission est distincte de la direction, que feroit-il que se réfuter soi-même?

MAXIME.

Que selon M. Jaquelot Dieu est un spectateur oiseux des mouvemens de l'ame.

Il nous aprend (p) *que* la permission *ne regarde proprement que la résolution que l'homme forme en lui-même, & que* la direction *appartient à l'exécution de cette résolution*. Voici un grand rabais. Rien n'arrive sans cette permission par laquelle Dieu dirige les choses infailliblement à un certain but. C'est ce que Mr. Jaquelot enseigne dans son livre de la Conformité, mais présentement il dit que toutes les déterminations de la volonté humaine arrivent sans cette permission, & qu'il n'y a que l'éxécution des actes de la volonté de l'homme, c'est-à-dire, le mouvement des bras & des jambes, & de la langue, &c. qui arrive par cette permission de Dieu. N'est-ce pas soustraire à la direction de la sagesse divine les plus considérables évenemens, soit qu'on considere le nombre, soit qu'on considere la qualité? Quelle comparaison y a-t il entre le mouvement local des organes corporels, & ce qui se passe dans les ames avant qu'elles forment leurs résolutions bonnes ou mauvaises? Dieu, selon le dernier livre de Mr. Jaquelot, est un spectateur oiseux par raport aux résolutions de l'ame, & par raport à tout ce qui les précede, il permet simplement & laisse faire, il n'emploie sa direction que lors que les hommes veulent remuer leurs bras pour exécuter un dessein.

Embarras où le jette cette opinion.

Vous verrez qu'il se sera embarrassé dans deux doctrines dont l'une ne peut compatir avec l'autre. Il est certain que l'éxécution des résolutions de l'ame influë extrêmement sur plusieurs autres résolutions de la volonté humaine; car ceux qui voïent que Titius se donne tels & tels mouvemens pour exécuter la résolution qu'il a prise, & qui s'y trouvent intéressez entrent en délibération, & forment enfin une résolution à quoi les procédures de Titius ont beaucoup de part. Or puis que selon Mr. Jaquelot la direction divine apartient à l'éxécution de la résolution de l'ame, Dieu a dirigé les mouvemens que Titius s'est donnez. Ces mouvemens ont été les principaux motifs des résolutions que d'autres ames ont prises, ils avoient donc de la relation à ces résolutions. Si Mr. Jaquelot avouë que cette relation dépend de la direction de Dieu, il faudra qu'il avouë aussi que cette direction regarde non seulement l'éxécution des actes du franc arbitre, mais aussi la formation de ces actes. S'il nie que cette relation dépendoit de la direction divine, il renverse tout ce qu'il a dit concernant cette direction.

MAXIME.

Vous lui proposez-là une très-bonne difficulté. L'expérience nous aprend qu'il y a une continuelle correspondance entre l'éxécution des déterminations de la volonté & la production de plusieurs autres déterminations de l'ame. Il m'est arrivé plus d'une fois qu'en exécutant un acte de ma volonté, j'en formois d'autres que je n'avois pas prévûs, je me réglois sur les circonstances. Or il ne faut point doner au hazard, mais à la Providence de Dieu la rencontre de ces conjonctures.

THEMISTE.

Je voudrois bien qu'on me marquât par quels moyens Mr. Jaquelot a apris en si peu de mois tant de belles choses, dont il ne sauroit doner aucune preuve si quelcun les lui nioit. Or il n'y a personne qui ne puisse les lui nier avec la même confiance qu'il les afirme.

MAXIME.

Je pense qu'il s'est bien mordu les doigts d'avoir été si orthodoxe sur la nature de la permission divine; car il s'est attiré par-là de terribles objections, & l'on ne voit pas qu'il puisse accorder avec ce dogme son nouveau systême où les loix générales & immuables font tant de figure. Il n'avoit point songé aux suites de la doctrine, il ne les a senties que par la confusion qu'elles lui causent.

THEMISTE.

N'aiez point de telles pensées, jamais homme n'a eu moins de honte que lui de tourner comme une girouette; peu lui importe de s'échaper, ou en soutenant ce qu'il avoit avancé, ou en avançant tout le contraire. Vous en avez des exemples dans son chapitre 25. sur lequel nous faisons des observations; & qu'il est tems d'abandonner; car plusieurs choses qui y sont répétées sont de la nature de celles dont nous avons dit (q) qu'il faut les considerer comme envelopées dans la ruine du bâtiment.

CHAPITRE XXX.

Ce que Mr. Jequelot a répondu aux autoritez par lesquelles Mr. Bayle a prouvé, que plusieurs graves & vénérables Auteurs ont reconnu que l'on ne peut contenter la Raison sur les mysteres de l'Evangile, & nommément sur celui de la Prédestination, mais qu'il faut l'obliger à se soumettre à l'obéissance de la Foi.

MAXIME.

Mr. Bayle a recueilli ces passages afin de convaincre d'une extrême témérité Mr. Jaquelot, qui tache de rendre suspecte la foi de ceux qui enseignent que notre raison ne découvrant point que nos mysteres s'accordent avec toutes ses maximes évidentes, doit sacrifier toutes ses dificultez à l'autorité de Dieu.

THEMISTE.

Les deux chapitres que Mr. Jaquelot a oposez à cela sont sans doute les plus pitoyables de tout son livre. Il y paroît étourdi du coup de massuë que tant de citations à quoi il ne s'étoit pas attendu lui ont donné. On ne sauroit découvrir quel est son but, il craint tant de se commettre qu'il suspend ses expressions, il s'écarte mal à propos, il dogmatise à l'Arminienne sans aucune nécessité sur le chapitre 9. de l'Epitre aux Romains, & il n'oublie pas sa marote, je veux dire, les diférences chimériques qu'il a forgées calomnieusement entre la doctrine de Mr. Bayle & celle des Contre-Remontrans.

MAXIME.

Je suis bien aise qu'il se soit conduit de la sorte; car

(o) „ Jaquelot pag. 452.
(p) „ *Ibid.* pag. 452.

(q) „ Ci-dessus chap. XXIII. pag. 76.

car s'il avoit fait quelques remarques plausibles, nous aurions la peine de les discuter, & nous n'arriverions pas à la fin de notre travail aussi-tôt que nous le souhaitons.

THEMISTE.

Je ne goûte pas tout-à-fait votre pensée; car je m'imagine que le ridicule de ses remarques ne nous doit pas dispenser d'en faire la discussion. Pour vous en convaincre j'insisterai un peu sur la prémiere chose qu'il a observée.

Raisonnement absurde que Mr. Jaquelot impute sans aucun fondement à M. Bayle.

Mr. Bayle (*a*) lui reprocha de juger de la foi tout autrement que JESUS-CHRIST, qui a déclaré heureux ceux qui croient sans avoir vû. Voici la réplique de Monsieur Jaquelot. » (*b*) C'est » abuser miserablement des paroles du Fils de Dieu. » Il nous apprend au sujet de l'Apôtre incrédule, » que nous devons recevoir avec Foi les promes» ses que Dieu nous a faites, sans attendre que » nous en voyons l'accomplissement. Donc, se» lon la logique de Mr. *Bayle*, on est bien fon» dé à dire que les dogmes de la Religion sont » combattus par des maximes évidentes, desor» te qu'ils sont presque toûjours opposez à la Rai» son. Appelle-t-il cela raisonner? »

J'ai de la peine à deviner dans quel état étoit Mr. Jaquelot lors qu'il a composé ce que je viens de vous réciter. N'est-ce pas une imprudence tout-à-fait téméraire que de découvrir le malheureux penchant qui le porte à favoriser les Sociniens? Tous les Orthodoxes se servent de ces paroles de JESUS-CHRIST pour prouver que la Raison se doit soûmettre à l'autorité de l'Ecriture par raport à nos mysteres, soit qu'elle puisse répondre aux objections philosophiques, soit qu'elle ne le puisse pas. Ils combattent par ces mêmes paroles de JESUS-CHRIST ceux qui refusent de croire ce qui ne leur paroît pas conforme à des maximes évidentes de la Raison, ils les emploient nommément contre les Sociniens, & voici un Ministre Contre-Remontrant de profession qui veut nous enlever ce passage de JESUS-CHRIST. Il le réduit presque à rien par une fausse glose qu'il a forgée, ou plutôt qu'il a copiée dans le livre de quelque Frere Polonois.

Enfin un homme ne paroît pas être dans son état naturel, mais animé par une violente passion, lors qu'il impute à un adversaire qui peut se justifier promptement, une absurdité chimérique. C'est ainsi que Mr. Jaquelot en use: il veut que Mr. Bayle ait fait ce raisonnement, *Bienheureux sont ceux qui n'ont point vû & qui ont cru. Donc les dogmes de la Religion sont combatus par des maximes évidentes, desorte qu'ils sont presque toûjours, opoposez à la Raison.* Il n'y a pas la moindre trace de ce raisonnement ridicule dans le livre de Mr. Bayle: c'est une pure fiction de son adversaire qui fait voir par là qu'il n'y a point de mensonge qu'il n'ait la hardiesse de publier.

MAXIME.

Sa mauvaise foi & ses chicaneries.

Peut s'en faut que je ne conçoive de l'aversion pour les manieres déraisonnables de cet homme: il foule aux pieds la bonne foi pour s'abandonner aux plus indignes chicaneries. Il reconnoît (*c*) véritables trois principes que Mr. Bayle avoit établis, dont le dernier porte *qu'il faut abandonner ce que la lumiere naturelle dicte qui ne s'accorde point avec l'Ecriture Sainte.* Puis il supose que cet argument ne sert de rien à moins que l'on n'établisse cette fausseté, *Dieu nous enseigne plusieurs choses qui sont manifestement contraires à la Raison. Ce raisonnement*, conclut-il, *est dònc aussi ridicule que seroit celui-ci.* Il faut croire le témoignage de la Raison plûtôt que le témoignage des sens. Or la Raison nous dicte qu'un homme n'est pas différent d'un arbre. *Donc &c.* Si j'étois fur qu'il a parlé de la sorte pendant quelque égarement d'esprit j'aurois pour lui une véritable compassion, mais il y a plus d'aparence que la sophistiquerie a conduit sa plume, & ne lui a pas permis de voir ce que tout autre auroit vû, c'est que la conséquence naturelle des trois principes qu'il a reconnus véritables est celle-ci, *donc il faut croire les mysteres de l'Evangile soit qu'ils nous paroissent manifestement contraires à la Raison, soit qu'ils ne nous le paroissent pas.* Voilà donc ce Théologien convaincu de trouver du ridicule où il n'y a rien que de raisonnable. Ce qui n'est pas un moindre défaut que de trouver raisonnable ce qui au fond est très-ridicule. Ces deux défauts regnent autant l'un que l'autre dans le caractere de cet Ecrivain.

THEMISTE.

Qu'il n'a jamais prouvé que les dogmes de la Religion ne sont point contraires à la Raison.

Je suis bien patient, mais non pas assez pour suporter l'arrogance avec laquelle il soutient (*d*) qu'il a prouvé que les dogmes de la Religion ne sont point contraires à la Raison; c'est une chose qu'il a suposée & afirmée mille & mille fois, & qu'il n'a jamais prouvée: On le défie de marquer ni dans son prémier Ecrit ni dans le second, aucun endroit où il ait examiné les objections & les instances des Sociniens. Or à moins que de faire cette discussion, & de montrer que la derniere réplique qu'on leur fait est plus évidente que la derniere objection qu'ils ont faite, c'est vainement qu'on se vante d'avoir prouvé que nos mysteres ne combatent pas quelques maximes de la Raison. Quelle pitié que la maniere dont il se débarasse des objections Manichéennes, qui prouvent que la chute d'Adam & ses suites sont manifestement contraires aux notions évidentes que la Raison nous donne de Dieu, c'est-à-dire, de l'Etre infiniment parfait, infiniment bon, infiniment ennemi du vice, infiniment ami de la vertu? Il ne sort de ce labyrinthe qu'en traitant de fausses (*e*) ces notions-là, par où il se rend usurpateur d'un droit qui n'apartient qu'à ceux qui avouënt qu'il est impossible de résoudre les dificultez de l'origine du mal, & il donne dans une méthode qui peut autant favoriser les Transubstantiateurs, & toutes sortes de visionaires que les Orthodoxes. Outre que s'il s'engageoit à une dispute purement philosophique pour soutenir que ces notions-là sont fausses, il y succomberoit infailliblement: tout ce qu'on lui répliqueroit seroit plus conforme à la lumiére naturelle que ce qu'il répliqueroit.

MAXIME.

S'il s'étoit fait du mot *prouver* la même idée que Mr. Nicolle (*f*) s'en étoit faite, & si selon cette notion rigoureuse il eût prouvé tout ce qu'il se vante d'avoir prouvé, ce seroit une noble & légitime confiance en ses exploits, & non pas une vanité que d'avertir de tems en tems ses lecteurs que l'on a donné des preuves d'une telle chose, mais nous voïons manifestement qu'il a pris le mot *prouver* dans la signification populaire.

THEMISTE.

En quoi il est d'autant plus inexcu-

Il est d'autant plus inexcusable de n'avoir pas prouvé selon l'idée de Mr. Nicolle les mysteres Evan-

(*a*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLXI. „ pag. 863.

(*b*) „ Jaquelot pag. 431.

(*c*) „ *Id.* & pag. 432.

(*d*) *Ubi suprà* pag. 432.

(*e*) „ Voïez ci-dessus le chap. XI.

(*f*) „ Voyez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ XVII. pag. 525. & 526.

II. Part.

sable, qu'il sôtient qu'ils sont conformes à la Raison.

Evangéliques, qu'il soûtient (*g*) qu'ils sont conformes à la Raison, quoi qu'elle ne puisse les comprendre dans toute leur étenduë, que quand on dit (*h*) qu'ils sont au-dessus de la Raison on veut dire que l'on ne les comprend pas dans toute leur étenduë pour pouvoir répondre nettement & précisement à tous les dificultez qu'on pourroit faire. Ce qui est commun à la Religion avec toutes les sciences. Il résulte de là deux choses, 1. que la Raison comprend les mysteres de l'Evangile dans (*i*) presque toute leur étenduë: 2. qu'ils n'ont rien de plus relevé que les objets les plus vulgaires de la physique; car il est certain que nous ne comprenons pas dans toute son étenduë ce que les Philosophes nous disent de la chaleur & du froid, de la pesanteur & de la fluidité, &c. & que personne ne repond nettement & précisement à toutes les dificultez qui se présentent sur ces matieres. Mr. Jaquelot qui avilit de telle sorte nos mysteres apaisera comme il voudra les autres Théologiens, je ne m'en embarrasse pas, mais il est fort blamable de n'avoir jamais prouvé ce qu'il afirme si positivement sur la compréhensibilité des mysteres. Il faut qu'il sache cela par expérience, & c'est un bonheur tout particulier, vû que presque tous les Théologiens avouënt que les mysteres absorbent entierement leur raison, & qu'ils ne les considerent que comme des objets de foi. Si Mr. Jaquelot par une sagacité extraordinaire, ou par une faveur spéciale de Dieu a pénétré ce que personne n'avoit compris jusques ici, c'est-à-dire, presque toute l'étenduë de nos mysteres, il devroit se hâter de faire savoir au public comment sa Raison s'est élevée si avant au delà de ce qui est au dessus de la Raison, car (*k*) s'il meurt avec son secret ce sera un très-grand dommage, vû qu'il n'y a point d'aparence que de long-tems il s'élevât un Docteur semblable à lui quant à cette sagacité pénétrative des mysteres. Je sai bien qu'il ne se l'aproprie pas; car il blame la Raison de rejetter nos mysteres si elle (*l*) *ne les peut comprendre dans toute leur étenduë*. Cela signifie 1. qu'elle ne seroit point blamable de les rejetter si elle n'y comprenoit que peu de chose: 2. qu'elle est capable d'en concevoir une très-grande étenduë. Je ne rétracterai pourtant pas ce que j'ai dit.

MAXIME.

Je ne croiois pas que les deux chapitres oposez aux citations de Mr. Bayle nous occupassent si long-tems, quoi qu'ils contiennent 16. pages. J'avois esperé que nous pourrions en abandonner toutes les parties comme des superfluitez très-mal digerées. Cependant je découvre dans la derniere (*m*) page une illusion qui est très-fréquente dans la réplique de Mr. Jaquelot, parce qu'il emploie des principes tout-à-fait diférens de ceux que son adversaire avoit attaquez: Ce qu'il y a de plus honteux est qu'avec ce changement même il ne leve point la dificulté: faisons en juges les lecteurs intelligens: ils verront sans avoir besoin de confronter les écrits des deux Antagonistes que Mr. Jaquelot n'a osé mordre à la preuve que Mr. Bayle à donnée de cette proposition, *la chûte d'Adam étoit absolument inévitable &* ANTECEDEMMENT *même au décret de Dieu.*

(*g*) „ Jaquel. pag. 416.
(*h*) „ *Ibid.* pag. 420.
(*i*) „ C'est ainsi que nous entendons ordinairement „ cette expression, je ne comprens pas cela dans toute „ son étenduë. En tout cas Mr. Jaquelot devoit marquer „ si l'étenduë selon laquelle nous comprenons les mysteres, surpasse ou égale ce que nous n'y comprenons „ pas.

THEMISTE.

N'apellez point cela une illusion, c'est une mauvaise ruse d'un Sophiste qui se moque fierement de de la bonne foi.

CHAPITRE XXXI.

Réponse à quelques-unes des remarques contenuës dans le chapitre 21. de la 2. partie du livre de Mr. Jaquelot.

MAXIME.

Rien n'est plus admirable que ce chapitre de notre Théologien. On n'y trouve presque autre chose que la répétition des pensées & des calomnies qui avoient déjà paru en cent endroits de l'Ouvrage. Cet Auteur ne peut contenter l'admiration qu'il a pour lui-même, à moins qu'il ne la répande chaque jour sur le papier.

THEMISTE.

Que M. Bayle à parlé comme les Orthodoxes en disant que les mysteres y paroissent contraires.

Cette admiration ne l'occupe pas tellement qu'il ne se souvienne de ses tours de Sophiste. Monsieur Bayle (*a*) avoit débité que *les plus orthodoxes avouënt que nous ne conoissons pas la conformité de nos mysteres aux maximes de la philosophie. Il nous semble donc qu'ils ne sont point conformes à notre Raison. Or ce qui nous paroît n'être pas conforme à notre Raison, nous paroît contraire à notre Raison, tout de même que ce qui ne nous paroît pas conforme à la verité, nous paroît contraire à la verité, & ainsi pourquoi ne diroit-on pas également & que les mysteres sont contre notre foible raison, & qu'ils sont au dessus de notre foible raison?* Mr. Jaquelot (*b*) a tiré de ce passage les conséquences que sa malignité lui a dictées, mais il n'a pas dit un seul mot sur cet aveu que les Orthodoxes font. C'est qu'il a bien vû que cela réfutoit ses calomnies; car que peut-on reprocher à nn Auteur qui reconnoît qu'il ne lui paroît pas que nos systêmes soient conformes à la Raison, ce qui signifie la même chose que, *il me paroît que nos mysteres sont contraires à la Raison*, que peut-on, dis-je, lui reprocher si les plus orthodoxes font un tel aveu?

MAXIME.

Reproches que lui fait Mr. Jaquelot, de se contredire.

Nous avons vû plus d'une fois que Mr. Jaquelot n'est pas heureux à reprocher des contradictions à Mr. Bayle. Celle dont il l'accuse à la page 419. a quelque aparence, ce qui fait que je m'étonne qu'il ne l'ait point répétée en plusieurs endroits afin de s'épanouïr souvent la rate. Mr. Bayle, dit-il (*c*), doit s'accorder avec lui-même, » quand » il avoüe que s'il étoit véritable de dire, que ce » qui est faux en Philosophie, peut-être vrai en » Théologie, ce seroit ouvrir la porte à toutes » sortes d'erreurs; comment peut il dire présente» ment que ce qui paroît *contraire* à notre Raison, » peut-être véritable à l'égard de la Raison en » général, à la Raison universelle qui est en Dieu. » Car être faux en Philosophie, ce n'est rien autre » chose que paroître *contraire* à notre Raison: » Desorte que si ce qui paroît contraire à notre » Raison, peut-être vrai à l'égard de la Raison » suprême, il s'ensuit démonstrativement que *ce » qui est faux en Philosophie, peut-être vrai en Théologie*, proposition néanmoins que Mr. *Bayle* a re» jettée & condamnée. »

THE-

(*k*) „ Conférez ci-dessus pag. 76. 77.
(*l*) Jaquelot Conform. pag. 280.
(*m*) „ C'est-à-dire la page 446.
(*a*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLIX. pag. „ 833.
(*b*) „ Jaquelot pag. 419.
(*c*) „ *Ubi supra* pag. 419.

THEMISTE.

Refutation de cette objection. Il y a là, comme vous dites, quelque aparence, mais point de réalité. Il faut pour bien éclaircir ceci que je raporte ce que Mr. Bayle observe lors qu'il nous aprend que selon Luther, il y a des propositions vraies en Philosophie & fausses en Théologie. (*d*) *Il se peut mêler du mal entendu dans cette dispute là & beaucoup de* logomachies, *& l'on blameroit à tort la doctrine de Luther, s'il l'eut exprimée de cette façon*; les mêmes dogmes qui paroissent faux & impossibles, quand on n'en juge que par les lumieres naturelles, sont vrais & certains quand on juge par les lumieres de la parole de Dieu. *Mais de prétendre qu'après même que la Révélation nous a fait connoître qu'une doctrine est véritable, elle continuë d'être fausse en Philosophie, c'est s'abuser. Il est bien plus juste de reconnoître que les lumieres philosophiques, dont l'évidence nous avoit paru un guide certain pour juger des choses, étoient trompeuses & illusoires, & qu'il faut les rectifier par les nouvelles connoissances que la Révélation nous communique.* Voilà l'observation de Mr. Bayle: elle montre manifestement qu'il ne croit pas avec Mr. Jaquelot que ce soit la même chose *être faux en Philosophie*, & *paroître contraire à notre Raison*. Son sentiment est qu'il y a des choses qui peuvent paroître contraires à la Raison, quoi qu'elles soient véritables, & c'est le sentiment des Théologiens les plus orthodoxes, puis qu'ils ne font point dificulté de convenir (*e*) qu'il y a des contrariétez aparentes entre nos mysteres & la raison. Ils reconnoissent aussi des contradictions aparentes dans l'Ecriture sans se persuader qu'elles soient réelles. Je ne sai si vous vous accommoderiez des observations (*f*) d'Antoine Mirandula Evêque Italien, l'un des plus doctes & des plus ingénieux Ecrivains de son siecle: & dans le fond on ne peut conclure sûrement de ce qu'une chose nous paroît contraire à ceci ou à cela qu'elle le soit; on ne peut, dis-je, le conclure sûrement, si l'on n'a fait tous les examens nécessaires. Combien de fois avons-nous vû qu'il y avoit de l'oposition entre une certaine conséquence & un principe (*g*). Si nous avons consulté un habile homme, ou si nous avons médité quelque tems nous nous sommes désabusez. Ainsi l'objection de Mr. Jaquelot est pleinement renversée.

MAXIME.

Qu'il y a une diférence réelle entre notre Raison & la Raison généralement parlant. Tout ce qu'il ajoûte (*h*) touchant la nécessité qu'il veut qu'il y ait que notre portion de raison soit toûjours conforme à la Raison suprême qui est en Dieu, & touchant la distinction, *être au dessus de la Raison*, & *être contre la Raison*, ne doit pas nous arrêter: ce sont des matieres qui ont été trop rebatuës. Il faut seulement le prier de se souvenir de sa doctrine de l'an 1690. & de s'acorder avec lui-même (*i*). C'est à tort qu'il traite (*k*) de pure illusion & d'échapatoire *inventée à plaisir pour faire prendre le change aux lecteurs*; ce que Mr. Bayle a dit de la Raison généralement parlant. Ces mots sont très-raisonnables, ils signifient ou notre Raison avec toutes ses maximes évidentes sans en excepter aucune, ou la Raison telle qu'elle est dans la Divinité, dans les Anges, dans les esprits glorifiez.

THEMISTE.

Fausse conséquence que M. Jaquelot tire d'un principe de M. Bayle. Pour voir le peu de justesse d'esprit de Mr. Jaquelot, il ne faut que considerer la conséquence qu'il tire de ces paroles de Mr. Bayle: Les Orthodoxes *concluent que puis* qu'un mystere *a été révelé on doit passer par-dessus tous les argumens philosophiques & les immoler à l'autorité de l'Ecriture.* Cela est faux, répond Mr. Jaquelot (*l*). *Il n'y a point de Théologien qui admette le mystere de la Trinité en demeurant d'accord, qu'il implique contradiction. Il n'y a donc point d'argument philosophique, qu'on soit obligé nécessairement d'immoler à l'autorité de l'Ecriture.* Quelle bévuë! il croit méprisables tous les argumens qui ne prouvent pas que nos mysteres impliquent contradiction; ignore-t-il qu'il y a d'autres argumens très-propres à faire voir la fausseté d'une doctrine, & si embarrassans qu'on ne s'en peut dépêtrer.

MAXIME.

Qu'il ne devoit point s'attacher à des incidens qui ne font rien au sujet principal. Je veux faire encore une observation. Il est presque impossible qu'un Ecrivain qui donne quelque étenduë à ses argumens & à ses éclaircissemens, ne fasse par occasion quelques remarques incidentes qui n'importent point à son sujet principal. Si elles sont fausses, l'afaire principale reçoit peu de préjudice; si elles sont vraies, elle en tire peu d'avantage. Qu'est-ce que doit faire un grand Auteur qui écrit contre celui-là? Il doit négliger toutes ces remarques incidentes, puis que quand même il y trouveroit des erreurs, le sort de la dispute capitale ne changeroit point. Mr. Jaquelot n'a point suivi cet esprit, il a fait paroître un génie si vétilleux & si chicaneur qu'il a couru après toutes les remarques incidentes de son adversaire qui lui ont paru susceptibles de censure. N'auroit-il pas mieux fait de négliger celle-ci? (*m*) *Sur le mystere de la Trinité l'évidence de l'objet n'étoit pas plus grande dans l'ame de Martin Luther que dans l'ame de Socin.* S'il montre qu'elle est fausse, quel profit en reviendra-t'il à sa dispute principale? Mais le mal est pour lui qu'il ne montre pas cela. (*n*) *Les Sociniens*, ce sont ses paroles, *dans la supposition que le mot* personne *signifie nécessairement une nature singuliere, comme lors qu'il se rapporte aux Créatures, concluent de là manifestement qu'il y auroit trois Dieux en un seul Dieu; ce qui implique formellement contradiction: de sorte que dans cette supposition, ils ont raison de rejetter ce Mystére, de la maniere qu'ils le conçoivent. Mais comme ce n'est ni la pensée ni le sens des Orthodoxes, la question doit être réduite à ces propres termes, que l'Ecriture nous révele dans la divinité qui est simple & unique, le Pere, le Fils & le Saint Esprit: ce qu'on veut entendre quand on parle de* personnes, *parce que c'est le seul mot que nous ayons qui exprime un principe d'actions, quoiqu'il ne signifie pas une*

(*d*) » Diction. histor. & crit. Art. LUTHER. Note (*FF*) » de la 2. Ed. & (*KK*) de la derniere.

(*e*) » Voïez ci-dessus chap. III. pag. 40. chap. VIII. » pag. 47. & 48. chap. X. pag. 50. & la Réponse au Pro- » vinc. 2. part. chap. CLX. pag. 835.

(*f*) » Il décide nettement & par des exemples que les » Chrétiens croient des choses qui diférent des conclusions » de la Raison, *nos qui Christiani sumus non negamus rationem naturalem* aliquando concludere aliud ab eo quod » ipsi credimus..... Nemo est ex nobis, qui Christi re- » demptoris ac servatoris nostri religionem & pietatem » verè profitemur, qui nesciat ex principiis naturalibus » fieri non posse, ut ex eo quod non est simpliciter, ali- » quid fiat, & fieri non posse, ut verbum fiat caro; & » tamen firmiter non credat, mundum universum à Deo » optimo maximo, ex eo quod non erat simpliciter, crea- » tum fuisse, & verbum factum esse carnem. Proque his » tuendis ac defendendis vitam libentissime, si opus esset, » non profunderet. *Anton. Bern. Mirandula lib. 27. Eversionis singularis certaminis sect. 6. apud Launoium de varia Aristot. fortuna pag. 79.*

(*g*) » Conferez ci-dessus chap. X. page 50.

(*h*) » Page 420.

(*i*) » Voïez ci-dessus chap. VII. page 46.

(*k*) » Jaquelot page 416.

(*l*) » Page 421.

(*m*) » Réponse au Provinc. 2. part. chap. CLIX. à la fin.

(*n*) » Jacquelot page 422.

II. Part.

une nature singuliere dans ce Mystere, comme dans les Créatures.

THEMISTE.

Qu'il y a peu d'exactitude dans ce passage! Il s'agissoit de prouver que l'évidence de l'objet quant au mystere de la Trinité n'est pas plus grande dans l'esprit des Orthodoxes, que dans l'esprit des Sociniens, & au lieu de prouver cela, on se contente de montrer que les consequences des Sociniens diférent des consequences des Orthodoxes, ce que Mr. Bayle (o) avoit avoué formellement. Si Mr. Jaquelot s'imagine qu'il dévelope le mystere de la Trinité en disant que les trois personnes sont trois principes d'actions, il ne sait plus ce qu'il dit; car rien n'est plus incompréhensible qu'une substance qui est trois principes d'actions. Les plus pures lumieres naturelles nous montrent que le principe des actions, c'est la substance, d'où il résulte que le principe des actions ne peut être multiplié sans que la substance soit multipliée.

CHAPITRE XXXII.

Du mal physique.

MAXIME.

Examen de ce que M. Jaquelot a répondu aux objections manichéenes sur l'origine du mal.

Après nous être égarez pour suivre M. Jaquelot, nous rejoignons ici notre afaire capitale de l'original du mal. Les Manichéens fortifient puissamment leurs objections par le nombre innombrable de miseres à quoi les hommes sont sujets; car si elles sont une suite nécessaire du peché, les dificultez qu'ils ont alléguées pour faire voir que l'Etre qui a permis la chûte de l'homme est mal faisant, ennemi du genre humain & de la vertu, deviennent plus insolubles, parce qu'ils soûtiendront qu'il ne l'a permise qu'à cause qu'elle devoit assujettir le genre humain à une infinité de maladies, de chagrins, & de douleurs. Il ne se peut rien voir de plus maigre que ce que M. Jaquelot opose à ces grandes dificultez.

THEMISTE.

Il croit avoir fait des merveilles dans son autre livre, & il y accuse (a) Mr. Bayle d'avoir laissé sans réplique ce que l'on y avoit enseigné, & de n'avoir pas dit un mot des réponses qu'on avoit faites à ses dificultez. On renvoie au Chapitre 7. de la seconde partie de la Conformité & aux réponses de Mr. Bayle tous les lecteurs qui souhaiteront de se convaincre de ce point de fait.

MAXIME.

Le vieux quolibet, *qui me doit me demande*, n'a jamais été mieux apliqué qu'il le peut être en cet endroit-ci. Mais ne soïons pas assez prodigues de notre tems pour nous amuser à la vérification du point de fait que Mr. Jaquelot propose. Renvoïons cela à tous les lecteurs qui auront cette curiosité, je suis sûr que leur arrêt sera favorable à Mr. Bayle; j'en suis, dis-je, d'autant plus sûr que je sai que le chapitre 7. de Mr. Jaquelot ne contient rien de considerable qui n'ait été bien réfuté dans la 2. partie de la Réponse au Provincial, de sorte que Mr. Jaquelot demeure souvent en reste, quand il réplique le mieux qu'il peut.

THEMISTE.

Que ses réponses n'éfleurent seulement pas la grande dificulté.

Il est plaisant (b) de s'imaginer qu'il fera taire Zoroastre en lui proposant cinq principes d'où il conclut que les peines & les miseres de la vie viennent de ce que les hommes sont pécheurs, (c) & que la justice de Dieu a joint la peine avec le péché. Est-ce s'aprocher de la grande & de la capitale objection? N'est-ce pas s'en éloigner de mille lieuës? Il n'est pas moins plaisant lors qu'il cite (d) une réponse de Mr. Bayle mutilée de 8. lignes qui en sont le fort. Il prétend bien réfuter l'autre portion en disant (e) que *la bonté de Dieu, toute infinie qu'elle est, néanmoins elle est dirigée par la sagesse de Dieu conformément à ses desseins.* Que veut-il faire d'une réponse si vague? Il n'en sauroit tirer la plus petite utilité s'il ne prouve premierement que la sagesse de Dieu ne pouvoit aucunement se donner un exercice digne d'elle à moins que sa bonté & son amour pour la vertu ne fussent réduites à l'inaction. Je le défie de montrer jamais la conformité de cet article de sa Foi avec la Raison, ni de satisfaire les Philosophes qui lui prouveront par la lumiere naturelle que cet article est formellement contraire à la Raison. Je suis sûr que si l'on prenoit la peine de rassembler toutes les maximes de Mr. Jaquelot dont on auroit besoin, & qu'on sut les mettre bien en œuvre, on lui trouveroit que sa doctrine renferme ce monstrueux » & abominable blasphême *si les hommes étoient sages, Dieu ne seroit point sage*, & cependant il avouë en d'autres endroits qu'un systême exempt de peché eut fourni à Dieu de quoi manifester parfaitement sa sagesse, &c.

MAXIME.

Qu'elles sont remplies de contradictions.

On pourroit apeller ses livres un goufre de contradictions. Il sauve (f) tous les enfans qui meurent avant l'âge de raison, c'est-à-dire qu'ils sont exempts de la peine du peché. Quelques lignes après il assure: que les petits enfans qui ne meurent point de maladies doivent être sujets aux mêmes douleurs à quoi ils seront sujets lors qu'ils seront actuellement pécheurs, *à moins*, ajoûte-t-il, *qu'on ne supose de continuels miracles, ce que la sagesse de Dieu ne permet pas.* Ainsi selon Mr. Jaquelot dans le même paragraphe, les petits enfans ne sont point sujets & sont sujets à la peine du peché. Souvenons-nous qu'il décide 1. qu'un (g) Magistrat qui *connoîtroit avec certitude qu'un homme à l'âge de vingt ans deviendroit homicide ou larron à l'âge de quarante, ne seroit pas en droit de le punir tandis qu'il est innocent*: 2. que des meres (h) qui desheriteroient actuellement & chasseroient de leur maison l'une de leurs filles, qui seroit *alors très-sage & très innocente, parce* qu'elles prévoient *certainement qu'elle se conduira mal*, ne feroient pas *une action conforme à une exacte justice... car la punition pour être juste doit avoir nécessairement un raport à la faute, & il n'y en a point encore.*

THEMISTE.

Comment il répond à l'objection que M. Bayle lui avoit faite, que c'est une nécessité que l'homme fasse le bien & le mal.

Voïons sa réponse à cette objection de Mr. Bayle » (i) si pour connoître la vertu, il faut qu'il » y ait des crimes, ce ne sera plus une chose con» tingente que l'homme se serve de sa Liberté ou » bien ou mal; il faut de toute nécessité qu'il s'en » serve tantôt bien & tantôt mal; & ainsi le vi» ce & la vertu seroient des choses également » nécessaires & inévitables. Accordez un peu cela

(o) » Réponse au Provincial *ubi supra.*

(a) » *Ubi supra* pag. 394.

(b) » Page 395.

(c) » Il ne veut avoir aucune querelle avec les Théo» logiens. (Voïez page 405.) il croit avec eux que l'état » d'innocence n'eut été troublé d'aucune douleur, ni cha» grin, &c.

(d) » *Ibid.* page 397.

(e) *Ibid.*

(f) *Ubi supra* page 396.

(g) » Jaquelot page 353.

(h) *Ibid.* page 380.

(i) » Réponse au Provincial 2. part. chap. CLV. page » 826.

» cela avec notre Libre-Arbitre. (k) » *Rien de plus facile que cet accord*, (l) répond Mr. Jaquelot: *supposons donc qu'il fût autant nécessaire que l'homme fit* BIEN OU MAL, *qu'il l'est*, *que* j'irai aujour d'hui me promener, ou que je n'y irai pas, *cela est contradictoire*, *il n'y a point de milieu*, *il faut de toute nécessité faire l'un ou l'autre. Qui est-ce pourtant qui oseroit dire*, *que je n'agirai pas librement*, *soit que j'aille me promener*, *soit que je n'y aille pas*, *quoique ce soit une nécessité absolue de faire l'un ou l'autre*.

MAXIME.

Sa solution n'est qu'un pur sophisme. Preuve de la proposition de M. Bayle.

S'il n'a point de meilleur secret pour mettre d'accord les choses qui paroissent oposées que de changer tout l'état de la question, il est bien à plaindre. Or sans doute il n'a eu ici que ce secret: il s'est servi de la particule disjonctive OU lors que selon l'état de la question il falloit qu'il se servît de la particule conjonctive ET. L'objection de Mr. Bayle ne supose pas qu'il est nécessaire que l'homme fasse le bien ou le mal, mais qu'il est nécessaire qu'il fasse le bien & le mal, de sorte que la nécessité tombe également sur l'un & sur l'autre des termes opposez, au lieu que dans l'exemple de Mr. Jaquelot elle ne tombe que sur l'un des deux. Ainsi sa prétenduë solution n'est qu'un sophisme puérile, & voici un bon moïen d'en montrer la nullité. La vertu, selon Mr. Jaquelot, ne peut exister sans le vice, ni le vice sans la vertu: donc il est impossible que l'homme abuse toujours de sa liberté, & qu'il n'en abuse jamais; il faut de toute nécessité qu'il en abuse quelquefois, & qu'il s'en serve bien quelquefois; car s'il s'en servoit toujours bien, la vertu existeroit sans le vice; s'il s'en servoit toujours mal, le vice existeroit sans la vertu, ce qui est contre la suposition. Or s'il est impossible que l'homme abuse toujours de sa liberté, & qu'il n'en abuse jamais, il n'agit point avec cette liberté d'indiférence que Mr. Jaquelot lui attribuë. Ceux qui agissent avec cette liberté, ont le pouvoir prochain de mal choisir lors qu'ils choisissent bien, & le pouvoir prochain de bien choisir lors qu'ils choisissent mal, d'où il résulte qu'il leur est toujours possible de faire un acte de vertu, & toujours possible de tomber dans le peché, d'où il résulte qu'il est possible, qu'il n'y ait ou que de la vertu ou que du vice dans l'ame de l'homme, & qu'il est faux par conséquent que l'existence du vice soit nécessaire à l'existence de la vertu, & que l'existence de la vertu soit nécessaire à l'éxistence du vice. Mr. Jaquelot supose pourtant cette nécessité réciproque qui ruine son franc-arbitre Pélagien; car comment l'accorderoit-il avec la nécessité fatale qui rend impossible l'existence de la vertu sans le vice, & l'existence du vice sans la vertu! Par ce franc-arbitre il est possible à l'homme ou de faire toujours le bien, ou de faire toujours le mal: il n'y a donc aucune nécessité qu'il y ait des vices au monde; & cependant nous suposons que s'il n'y avoit point de vices, il n'y auroit point de vertus. L'explication de ceci supose que l'homme agit nécessairement, & non pas avec un pouvoir égal de choisir l'un des contraires, ou l'autre.

THEMISTE.

II. Part.

Défaut de la seconde réponse de M. Jaquelot à cette même objection.

Il fait une seconde remarque sur la même objection de Mr. Bayle: *selon cette rare découverte*, dit-il (m), *il s'ensuivroit qu'il est impossible de toute impossibilité*, *qu'il y ait jamais eu*, *ni qu'il y puisse jamais avoir d'actions libres ni en Dieu ni dans les Créatures. Puis qu'il n'y peut avoir aucune action*, *qui ne soit renfermée dans cette alternative nécessaire*, ou elle se fera, ou elle ne se fera pas. Cette consequence de Mr. Jaquelot ne donnera pas une grande idée de sa Dialectique: il fait voir manifestement qu'il n'a sû connoître la diférence palpable qui se trouve entre une nécessité qui ne tombe (n) qu'indéterminément sur l'un ou l'autre de deux termes contradictoires, & une nécessité qui tombe précisément sur l'un & sur l'autre de deux termes contraires. Supposons un fait certain (o) que M. Jaquelot a nié témérairement que la vertu pourroit exister sans le vice & le vice sans la vertu, la liberté humaine se conserve en son entier. Il est toujours libre à l'homme de se bien servir de ses forces, & toujours libre de s'en mal servir. On ne peut comprendre que ce Ministre se perde dans des chemins si aisez.

MAXIME.

Qu'il ne parle ni en Philosophe ni en Théologien sur le mal physique & sur le mal moral.

Je l'excuse beaucoup plus dans la foiblesse d'une réplique qu'il fait à une objection qui ne pouvoit être qu'accablante, vû que les choses qu'il avoit dites étoient entierement destituées de bon sens. Il avoit dit (p) qu'il n'y a au fond nulle différence *qu'une ville soit consumée par le vent*, *ou par un incendie: la Societé n'en est pas moins troublée. Il n'y a rien de particulier*, *sinon que cet Incendiaire s'est rendu coupable & qu'il rendra compte à Dieu de ce crime. Mais l'Univers n'en est pas troublé davantage*. Mr. Bayle ne trouve dans ce passage ni l'esprit d'un Philosophe, ni l'esprit d'un Théologien; car où est le Philosophe, mais sur tout où est le Théologien qui ne soit beaucoup plus frappé de voir la combinaison du mal physique, que de voir le mal physique tout seul? Les Théologiens orthodoxes assurent que si l'on ne pouvoit sauver une ville que par un crime il faudroit la laisser périr, parce que la perte d'une ville n'est qu'un mal physique, au lieu que le crime est une ofense de la majesté infinie de Dieu. Si les plus pieux Théologiens ne pouvoient obtenir par leurs prieres la conservation d'une ville, ils demanderoient pour le moins à Dieu qu'elle pérît plûtôt par la seule action des corps (q) que par la fureur des soldats, ou par la mutinerie des habitans; car en cette derniere conjoncture les crimes qui se commettroient seroient innombrables, & afreux. Mr. Jaquelot ne juge pas ainsi des choses, il ne connoît point cette délicatesse de conscience, il lui est indiférent que la peste & la famine dépeuplent un païs, ou que les Goths, les Huns, les Bulgares y fassent un massacre général & y commettent toutes sortes de lubricitez, de profanations, & de sacrileges. Voilà pourquoi on lui a dit qu'il ne parloit ni en Philosophe ni en Théologien. Il étoit facile d'entendre cela, & néanmoins il n'y a rien compris, il se plaint que Mr. Bayle n'ait point marqué *précisément* (r) *en quoi consistoit la faute du* Théo-

(k) » Notez que cette objection est suivie d'une autre à » l'égard de laquelle Mr. Jaquelot a fait le muet.

(l) » *Ubi supra* page 397. 398.

(m) » Page 398.

(n) » C'est à dire, à notre égard.

(o) » Voïez Réponse au Provincial 2. part. ch. CXLIII. » page 795. Note (o).

(p) » Jaquelot Conform. page 200.

(q) » Sans doute Abraham eût été plus affligé de la ruine » de Sodome & de Gomorrhe, &c. si des ennemis aussi » méchans que les habitans de ces villes les eussent pillées, » saccagées, & puis brûlées. Les crimes qu'ils eussent com- » mis eussent été un nouveau sujet d'afliction pour ce pieux » Patriarche.

(r) » Jaquel. Examen pag. 400.

II. Part. Théologien. *Je veux croire pour son honneur qu'il a reconnu, qu'il s'étoit trop avancé & qu'il s'est ressouvenu qu'on enseignoit en Théologie, sur tout dans son systême, que Dieu punit souvent un peché par un autre.* Il est fâcheux de disputer avec un Antagoniste qui a la tête si dure. Il faudroit le suivre à travers champ mille fois, si l'on vouloit réfuter ses brouilleries, & l'on peut toujours craindre qu'il prendra à contre-sens les choses les plus intelligibles.

THEMISTE.

Cette proposition de Mr. Jaquelot *l'Univers n'en est pas troublé davantage*, fut réfutée (s) d'une maniere démonstrative, il a dissimulé cette disgrace, il n'a ni justifié ni retracté ce qu'il avoit dit: c'est la méthode des esprits superbes. Mais pour pouvoir dire que lui & M. Bayle seront bientôt égaux il s'est avisé d'un expédient assez singulier. Il montre que les maux physiques indépendans du crime des hommes se combinent avec le mal moral, plusieurs habitans d'une ville submergée (t) *réduits à la derniere extremité deviennent voleurs dans les autres villes & sur les grands chemins.* La misere de ceux qui ont été obligez de jetter la charge d'un navire dans la mer, *leur fait naître l'envie de devenir Corsaires.* Les Corsaires que la nécessité a contraints *de courir le bon bord comme ils parlent*, ont causé souvent des divisions entre les Princes. Les gens *ruinez par le feu commettront des brigandages & des assassinats dans les terres d'un Prince voisin qui cherchera des Représailles dans la guerre.* Mr. Jaquelot dire de là cette conclusion, (u) *que la Societé n'en est pas moins troublée soit qu'une ville se trouve consumée par un cas fortuit, ou par un guet-à-pens.*

MAXIME.

Où a-t-il apris à raisonner, & à calculer d'une maniere si ridicule? Tous les crimes qu'il a articulez comme des suites des maux physiques indépendans de l'homme ne laissent pas moins d'être des maux physiques dont l'homme est la cause; & comme d'ailleurs les maux physiques de cette derniere espece sont accompagnez de tous les desordres que Mr. Bayle a marquez, il est évident, 1. que Mr. Jaquelot n'a pas atteint l'égalité où il prétendoit parvenir: 2. que sa these, *l'Univers n'en est pas troublé davantage*, demeure aussi fausse qu'auparavant. La bévûë que je vais réfuter surpasse celle dont je viens de le convaincre. Il conclut de tout son discours, (x) que *ni le Théologien ni le Philosophe ne devoient pas être invincibles aux yeux de Mr.* Bayle, *mais* continue-t-il, *il n'y a point de plus grand aveugle, comme on le dit en commun proverbe; que celui qui ne veut pas voir.* Aveugle lui-même; car il n'a point vû que si l'addition qu'il a faite à son ancienne doctrine pouvoit le rendre visible en qualité de Théologien & de Philosophe dans son nouvel Ouvrage, il n'en seroit pas moins vrai qu'il auroit été invisible sous ces deux qualitez dans l'Ouvrage précedent.

THEMISTE.

Je n'ai jamais mieux connu sa vaine Sophistiquerie, qu'en lisant les pages 403. & 404. de son Examen. On voit là qu'il est dans son element lors qu'il emploie les chicaneries les plus injustes, & les plus vétilleuses. Il est parfaitement d'accord avec Mr. Bayle sur la diférence spécifique entre la substance étenduë & la substance qui pense. Il doit donc être fermement persuadé que toutes les combinaisons que l'expérience nous a aprises entre les pensées de notre ame, & les modifications de notre corps ne sont qu'une institution arbitraire du Créateur. D'où il s'ensuit que nos ames ont pû être unies à nos corps sans être sujettes ni à la douleur, ni au chagrin, ni à la jalousie, &c. Il avouë d'ailleurs (y) qu'aucune incommodité physique n'auroit troublé le repos de l'homme innocent. Et néanmoins il n'y a tour de Sophiste qu'il n'emploie contre ce que Mr. Bayle a soutenu que les sentimens de douleur n'ont pas été nécessaires pour la conservation des animaux. Il ne se contente pas de chicaner, il fait le plaisant & l'agréable, il se divertit à pousser des railleries froides & fades. Quel caractere d'homme!

CHAPITRE XXXIII.

Recueil de diverses chicanes & contradictions de Mr. Jaquelot qui ont du raport au mal physique.

MAXIME.

Je vais commencer le détail, vous le finirez.

I. La premiere chicane de Mr. Jaquelot est de dire *qu'une diminution de plaisirs ne se fait qu'avec chagrin.* Cela n'est point vrai quand on l'aplique à l'hypothese de Mr. Bayle, selon laquelle ceux qui sentiroient que leur plaisir diminuë, seroient déterminez à chercher un plus grand plaisir qu'ils trouveroient à coup sûr au même moment. De plus il n'y a nulle consequence à tirer de nos expériences à l'hypothese de Mr. Bayle. Si nous éprouvons que la diminution de nos plaisirs, & un sentiment de chagrin vont de compagnie, il ne s'ensuit pas que ce soit une liaison naturelle & nécessaire. Il a été libre à Dieu de faire une autre combinaison, je veux dire de joindre le plaisir en telle sorte que le contentement continuât d'être entier quoique le plaisir soufrît quelque petite diminution. *Chicanes de M. Jaquelot. La I. roule sur la diminution de plaisirs.*

II. La seconde chicane combat ces paroles de Mr. Bayle (a), *on répondra, cette nécessité même de fuir le péril est un désordre, & que les ouvrages d'un Etre infiniment bon, sage & puissant ne doivent jamais courir aucun risque.* Mr. Jaquelot conclut de là (b) » qu'être obligé de se détourner, pour ne point se heurter contre un arbre ou contre une muraille, pour ne point » tomber dans un fossé ou dans un grand feu, » c'est un désordre qui expose à la critique les » ouvrages d'un Etre infiniment sage & bon. » *Je suis persuadé*, continuë-t-il, *qu'un tel censeur ne mérite autre chose, que d'être sifflé.* Mais le censeur de ce censeur que mérite-t-il? d'être renvoié à une Ecole Françoise pour y aprendre ce que c'est que *péril*, & *courir risque*: il n'entend point ces mots-là, & puis qu'il en ignore la signification, il y a beaucoup d'aparence qu'un très-grand nombre de termes François moins communs lui sont inconnus, de sorte qu'un Maître de langue Françoise lui viendra fort-à-propos. Où est l'homme de bon sens qui oseroit dire qu'il a été en péril, qu'il a couru risque parce qu'il *La II. sur ce que M. Bayle a dit que la nécessité de fuir le péril est un désordre.*

a

(s) » Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. » CLV. page 826.
(t) Jacquelot *ibid.*
(u) » *Ibid.* page 401.
(x) *Ibid.*

(y) Page 405.
(a) » Voïez la Réponse au Provincial 2. part. chap. » CLV. page 827.
(b) » Jaquelot page 403. 404.

à recontré en son chemin un Arbre, une muraille, un fossé, un grand feu ? Ce n'est pas même un péril pour toutes sortes (c) de fous, mais seulement pour les frénétiques, & pour les maniaques.

La III. sur ce qu'il a soûtenu que le plus grand plaisir nous attire du côté qu'il se présente.

III. Je ne raporterai pas toute la troisiéme chicane de Mr. Jaquelot, car pour ce coup il a eu la bonne foi d'indiquer (d) la réflexion par laquelle Mr. Bayle a détruit la dificulté. Il sufit donc de réfuter ce qu'il opose à Mr. Bayle. Il lui nie que l'avant-goût d'un plus grand plaisir puisse déterminer à s'éloigner du feu un homme qui est content. *Rien ne manque à celui qui est content*, ajoûte-t-il, si un âne que son Maître charge *de mille coups de bâton pour le faire marcher* est content, il demeurera *ferme en sa place pour goûter plus long-tems le plaisir des coups de bâton*. Si un autre animal a faim ou soif, pourquoi se donneroit-il *la peine de chercher à manger & à boire ?* Il est content de son état, il y trouve du plaisir. Mr. Jaquelot conclut que cette critique des ouvrages de Dieu n'est point sensée. S'il ne faisoit voir dans tout ceci beaucoup d'ignorance nous pourrions avoir quelques égards à sa critique, mais il se trouve qu'il ignore des expériences connuës de toute la Terre. Il y a des tems où le froid ne nous incommode pas encore, cependant si nous sentions l'air du feu nous goûterions un certain plaisir qui nous attireroit facilement de ce côté-là. Lors qu'au printems le Soleil commence d'avoir de la force, s'il nous fait sentir une chaleur plus bénigne que celle du feu, nous quittons le feu pour nous aprocher des fenêtres, quoique nous ne sentissions auprès du feu aucune incommodité. Si des personnes qui souperoient chez un Traiteur étoient parfaitement contentes de toutes ses viandes & de tous ses vins, & qu'il leur vînt dire qu'il a fait un ragoût qui surpasse tout ce qu'il leur a servi, & qu'il a reçu quelques bouteilles de vin encore plus délicat que tous les autres, il est sûr qu'elles voudroient incessamment avoir ce nouveau vin. Non seulement les voluptueux en useroient de la sorte, mais aussi beaucoup de gens éloignez de l'intempérance ; car ils diroient que se trouvant là pour se divertir honnêtement, ils pourroient jouïr des présens les plus exquis de la nature. Voilà des expériences (e) certaines, & que personne n'ignore. Que penserons-nous donc du Théologien de Berlin qui veut prouver qu'on ne se soucie pas d'un plus grand bien lors qu'on est content de sa condition ? Des argumens réfutez par l'expérience peuvent-ils être que des spéculations creuses & chimériques ? Qu'il consulte un peu Balzac qui se moque bien de ces raisonneurs outrez. Prenons son livre & lisons ce qu'il y raconte : *Un gentilhomme de Saintonge* étant arrivé chez le grand Prieur de France à la Rochelle, *lui dit pour nouvelles, que Mr. le Duc d'Espernon estoit de retour d'Angleterre depuis deux jours. Le Pere *** fameux & redoutable Dialecticien, qui se trouva là, ne donna pas le loisir à Monsieur le grand Prieur de parler, & de dire ce qui luy sembloit de cette nouvelle. Mais se levant de sa Chaire, avec sa mine & sa démarche de Philosophe gladiateur ; Cela ne sçauroit estre, s'escria-t-il, s'adressant au Gentil-homme Saintongeois, par quatre raisons indisputables, & je m'en vay vous prouver qu'il faut de necessité que Monsieur d'Espernon soit encore à Londres. Je l'ay pourtant veu à Plassac, répondit le Gentilhomme. N'importe, repliqua le Pere, il est plus à croire que les Yeux se trompent que la Raison ; C'est un Fantosme que vous avez veu, & c'est la Verité que je sçay. Je pense que vous estes homme d'honneur, & que vous ne voudriez pas en faire accroire à personne : Mais je soûtiens que les Sens sont des imposteurs ; que l'Homme extérieur est sujet aux illusions ; que la Nouvelle dont il s'agit, implique contradiction morale, & peut-être contradiction physique* (f).

Pardonnerons-nous à Mr. Jaquelot la hardiesse avec laquelle il falsifie les sentimens de Mr. Bayle ? Je n'en suis point d'avis. Mr. Bayle enseigne qu'il n'a tenu qu'à Dieu de lier un sentiment de plaisir à toutes les modifications que les objets exciteroient dans nos organes, ce qui n'empêcheroit pas que l'homme ne s'éloignât à-propos, ou ne s'aprochât de tels & de tels lieux selon que la conservation de la machine du corps humain l'exigeroit. Mais selon Mr. Jaquelot il enseigne (g) que les hommes se seroient laissez brûler & réduire en cendres, & (h) *qu'un rocher tombant sur leurs têtes ne les eut pas écrasez*. Autre falsification : l'hypothese de Mr. Bayle que toutes les actions des objets sur nos organes fussent liées avec des sentimens de plaisir, Mr. Jaquelot supose que selon cette hypothese les animaux sentiroient la faim & la soif.

THEMISTE.

Votre détail à été long, le mien le sera peut-être d'avantage. Vous avez épuisé toutes les chicaneries des pages 403. 404. 405. J'en vais chercher d'autres ailleurs.

La IV. consiste à l'accuser d'avoir critiqué les Oeuvres de Dieu.

Mr. Jaquelot se donnant un adversaire réel qui pouvoit lui tailler bien de la besogne, ne laissa pas de se forger un ennemi imaginaire à qui il prêta (i) une déclamation contre les œuvres de Dieu, & une critique dans laquelle les rochers se plaignent de n'être pas couronnez de fleurs, les plantes de n'avoir pas la faculté de se mouvoir, les mouches & les fourmis de n'être pas des paons & des aigles, &c. On lui répondit (k) entre autres choses qu'il est indiférent aux créatures insensibles d'être ou un rocher, ou de la bouë, ou un arbre, qu'il n'y a que les substances pensantes à qui il puisse importer d'être plûtôt sous un tel état que sous un autre, & que la bonté infinie agiroit sufisamment selon sa nature, vû que depuis le plus bas dégré de grace jusques au plus haut, (l) il n'y en eut aucun qui ne contentât la créature qui l'au-

(c) *Fuit haud ignobilis Argis.*
Qui se credebat miros audire tragœdos . . . .
Cætera qui vita servaret munia recto.
More . . . .
Posset qui rupem & puteum vitare patentem.
Horat. epist. 2. lib. 2.

(d) „ Jaquelot pag. 404.

(e) „ On pourroit en alléguer beaucoup d'autres, & „ prendre à temoin ceux qui sont sensibles à entendre „ bien chanter ou bien prêcher, & à voir bien danser, „ &c. ils diroient que quand ils quittent un plaisir pour „ en chercher un autre il n'est pas nécessaire qu'ils trou„ vent aucun défaut dans le plaisir qu'ils quittent, qu'il „ leur sufit d'espérer que le plaisir qu'ils vont chercher se„ ra plus grand.

(f) „ Balzac, Socrate Chrétien pag. m. 78. & suiv.

(g) „ Jaquel. pag. 404.

(h) „ *Ibid.* pag. 405.

(i) „ Jaquel. Conform. pag. 245. & suiv.

(k) „ Voiez Réponse au Provincial 2. part. chap. CLVII. „ pag. 831.

(l) „ On allégua ici ce que les Théologiens disent des „ divers dégrez de la gloire du Paradis : dans la page sui„ vante on allégua ce qu'ils disent de la subordination des „ bons Anges.

II. Part.

l'auroit reçu, & que si les fourmis sont contentes de leur condition, peu leur importe de n'être pas des paons & des aigles. Tout homme qui chercheroit sincerement la vérité aquiesceroit à ces Réponses de Mr. Bayle, mais Mr. Jaquelot afamé de chicaneries prend en main la défense de son censeur imaginaire des œuvres de Dieu. Il soûtient (*m*) que ce Critique dira : vû » que la sagesse de Dieu a formé des plan» tes pour produire du fruit, pourquoi ne » leur a-t-elle pas donné la faculté de se mou» voir & de s'enfoncer en terre, pour éviter les » rigueurs du froid & les chaleurs excessives, » qui les privent souvent & de feuilles & de » fruits? » Mais si l'on représente à ce Critique qu'il est indiférent aux plantes d'éviter le froid ou le chaud, qu'elles ne sentent point, & d'avoir des fruits qui ne leur causent ni bien ni mal, ne comprendra-t-il pas que sa censure ne peut donner aucune atteinte à la bonté de Dieu? car ce ne seroit point par bonté pour elles que Dieu leur donneroit les avantages dont le Censeur fait mention, ce sont des avantages qu'elles ne sentiroient point. Si l'on veut donc se renfermer dans l'état de la question il faut seulement parler des créatures sensibles & sujetes à mille maux. C'est cela seul qui donne lieu à de grandes dificultez. Comptons ceci pour la quatriéme chicane de notre Théologien.

La V. est que suivant l'hypothese de M. Bayle les bêtes auroient droit de se plaindre de Dieu.

La cinquiéme est contenuë dans cette demande; (*n*) comme Mr. Bayle » donne de la con» noissance aux bêtes pourquoi ne voudroit-il » pas que les Fourmis, les Tortuës, les Lie» vres, eussent envie d'avoir des ailes com» me les Oiseaux. Nous-mêmes, tout rai» sonnables que nous sommes, si nous connois» sions des hommes, qui pussent voler en l'air, » toutes les fois qu'ils voudroient voyager, » nous leur envierions ce bonheur. » Jamais rien ne fut proposé avec moins de jugement; car si Monsieur Bayle suposoit que les bêtes qui ne peuvent pas voler souhaitent des aîles, il augmenteroit la misere des animaux qui n'ont point peché, & la force de l'objection qu'un Manichéen fonde là-dessus. Et ce seroit à Monsieur Jaquelot à trouver quelque échapatoire, & ainsi en pensant embarasser Monsieur Bayle il tombe lui-même dans son propre panneau. Je ne sai point si les tortuës, les fourmis, les lievres portent envie aux oiseaux, je ne le croi pas; mais il n'est guere possible de douter que les bêtes ne soient sujetes à certaines sortes de jalousie, ce qui est incontestablement un mal physique très-incommode. Le malheur des hommes surpasse en cela sans comparaison celui des bêtes; car *tout raisonnables qu'ils sont*, à ce que prétend Mr. Jaquelot, qui n'a peut-être regardé jamais la vie humaine qu'avec les lunettes du Pélagianisme, l'envie & la jalousie les rongent perpétuellement. Il y a bien des personnes qui voudroient persuader que cette passion & quelques autres ont été données à l'homme comme quelque chose d'utile. C'est autant contre ces personnes-là que contre ceux qui prétendent que l'homme a été assujeti à la douleur pour sa propre utilité, que Mr. Bayle propose l'hypothese que Mr. Jaquelot persécute, quoi qu'elle ne difere en rien du dogme de Mr. Jaquelot touchant l'état d'innocence; car on n'assûre dans cette hypothese si ce n'est que Dieu pouvoit joindre des sentimens de plaisir & un plein contentement avec toutes les impressions des objets sur nos organes. On n'y dit point que les hommes se laisseroient réduire en cendres avec plaisir, & qu'ils ne seroient pas écrasez par un rocher tombant sur leurs têtes. Ce sont des fictions & des mensonges de Mr. Jaquelot.

La VI. est que Dieu est obligé de traiter toutes les créatures également.

Sa sixiéme chicane consiste en ce qu'il prétend que son Censeur imaginaire peut soutenir qu'un Etre infiniment bon & puissant est obligé de conférer à toutes les Créatures les mêmes graces & les mêmes privileges, (*o*) *car pourquoi un Etre infiniment bon, voudroit-il mettre quelque préference entre ses Créatures pour en rendre quelques-unes plus parfaites que les autres? Ce moins d'excellence, n'est-il pas une marque d'une moindre bonté? ..... les bienfaits pour être* finis *ne peuvent-ils pas être égaux?* Mr. Jaquelot a un grand besoin qu'on l'avertisse que quand une raison a été solidement réfutée, ceux qui l'alléguent sans avoir aucun égard à la réfutation, ressemblent à ceux qui voudroient donner pour témoin un homme que la Justice auroit declaré intestable. Il est évident qu'un tel homme ne peut porter témoignage devant les Juges avant que de s'être fait réhabiliter en son honneur. Disons la même chose d'un argument bien refuté, on ne doit jamais s'en servir qu'aprés avoir repondu solidement à toutes les raisons qui avoient été emploiées à le réfuter. Voilà une maxime très-certaine que Mr. Jaquelot ignore, ou que pour le moins il ne reduit pas en acte. Il sait que l'argument qu'il ramene sur la scene a été entiérement ruiné (*p*) par Mr. Bayle, & il le propose tout de nouveau sans oposer quoi que ce soit à la destruction, ni sans prendre garde que Dieu agissant avec une souveraine liberté, rien ne l'oblige à distribuer ses graces également, l'ordre demande, au contraire qu'il les distribuë selon le plus & le moins, parce que la varieté est l'un des plus beaux, & des plus nécessaires ornemens de l'Univers, & quand même la bonté qu'il témoigneroit à quelques-unes des Créatures seroit plus grande que celle qu'il témoigneroit aux autres, il ne feroit rien qui ne fût conforme à la bonté, si d'ailleurs il rendoit parfaitement contentes de la portion de bien qui leur écherroit toutes les créatures sensibles (*q*).

La VII. est que M. Jaquelot veut que la suposition du contentement de toutes les créatures soit une chimere.

La septiéme chicanerie de Mr. Jaquelot est qu'il veut que cette suposition du contentement de toutes les créatures sensibles soit une chimere. Mr. Bayle, dit-il, (*r*) nous ramene *à son monde chimerique. On a tantôt vû* (*s*) *dans cette sage République, de son invention, un homme qui se brûle avec plaisir & contentement :* & on va revoir un spectacle qui ne sera guere moins réjouïssant, *c'est que tant les pauvres que les riches, &c. sont sujets à mille chagrins, à mille douleurs, & à mille inclinations criminelles.* Le fait est certain, c'est un spectacle que nous avons toûjours sous les yeux, & qui aflige les bonnes ames, & qui ne sauroit être *rejouïssant* que pour des personnes qui ressemblent à Timon le Misanthrope. C'est d'ailleurs une dificulté que Mr. Jaquelot devoit résoudre, on l'en (*t*) avoit averti, & l'on est bien assûré qu'il

(*m*) „ Jaquelot, Exam. pag. 412.
(*n*) „ *Ibid.*
(*o*) „ *Ibid.* pag. 401.
(*p*) „ Voïez Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CLVII. pag. 831. chap. CLXV. pag. 846. & chap. „ CLXXIII. part. 866.

(*q*) „ Voïez la note marginale (*e*) de la page 865. de „ la 2. partie de la Réponse au Provincial, chapitre „ CLXXIII.
(*r*) „ Jaquelot pag. 412.
(*s*) „ Cela est faux & un mensonge ridicule.
(*t*) Réponse au Prov. 2. part. chap. CLVII. pag. 831.

qu'il ne montrera jamais que le spectacle qui lui paroît *rejoüyssant*, a de la conformité avec ce que la Raison & la lumiere naturelle nous enseignent de la bonté infinie de Dieu, & sur son amour pour la vertu. Mais enfin voïons le raisonnement de nôtre Théologien : s'il n'y a pas de dificulté, dit il, (u) *à voir des hommes riches & des hommes pauvres, il n'y en doit point avoir, en ce que les hommes sont chagrins & qu'ils ont de la douleur; parce que cela vient de ce qu'ils sont pauvres, & si le riche se chagrine de son état, c'est qu'il se croit pauvre à quelque égard, parce qu'il lui manque quelque chose qu'il voudroit avoir.* Ce raisonnement seroit suportable si la liaison entre le chagrin, & la connoissance que l'on est pauvre, ou qu'il nous manque certains biens terrestres dont d'autres hommes jouïssent, étoit naturelle, nécessaire, & inévitable, mais comme il a été très-facile à Dieu (v) de lier avec une telle connoissance un plein contentement de l'ame, l'observation de Mr. Jaquelot est la plus vaine & la plus chimérique du monde.

La VIII est une suite de la VII. La huitiéme chicanerie n'est qu'une branche de la septiéme. Il n'est rien de plus facile, dit-il, (vv) „ que de faire des supositions, mais se représenter un pauvre mangeant son pain sec & noir, » travaillant nuit & jour pour en avoir, lorsque » le riche vit dans les delices & dans les plaisirs; » ou bien se représenter un riche qui en voit » d'autres plus heureux que lui; & s'imaginer » neanmoins que ce pauvre & ce riche soient » également heureux & contens, ce n'est autre » chose que revenir à l'homme qui se brule avec » plaisir. Mr. *Bayle* ne trouvera point mauvais » qu'on ne se paye pas de telles chimériques„. Il y a bien de grosses fautes dans ce discours; car premierement c'est faire entrer de son autorité privée dans l'hypothese que l'on combat *un pauvre mangeant son pain sec & noir, travaillant nuit & jour pour en avoir.* Non seulement l'hypothese de Mr. Bayle ne renferme pas de telles choses, ni rien qui probablement ait de la liaison avec elles, mais aussi il est naturel de dire qu'elle les exclut pour le moins implicitement. En second lieu c'est donner des bornes injurieuses à la puissance divine que de suposer que la jonction du contentement de l'ame avec la nécessité de travailler nuit & jour, & de ne manger que du pain sec & noir, pendant que d'autres vivent délicieusement, est impossible. Mr. Jaquelot étend l'impossibilité de cette jonction sur les riches qui savent qu'il y a des gens encore plus riches qu'eux. En troisiéme lieu répéter souvent la remarque (x) qu'un homme se brûle avec plaisir, &c. c'est faire paroître un mauvais cœur qui se plait aux redites continuelles de ses impostures. En quatriéme lieu Mr. Jaquelot se fouette lui-même; car hormis les falsifications qu'il a fourrées sans aucune pudeur dans l'hypothese de Mr. Bayle, cette hypothese est toute pure la doctrine de Mr. Jaquelot touchant l'état d'innocence, & ainsi tout ce que ce Ministre allégue contre Mr. Bayle; *ce Monde chimerique, cette sage République de son invention*, &c. retombe sur l'état d'innocence tel qu'il l'admet. Veut-il qu'on lui objecte qu'aprés la résurrection l'union de l'ame & du corps sera aussi réelle & aussi hypostatique qu'elle l'a été en ce monde? La personne de chaque Saint glorifié sera composée essentiellement de corps & d'ame. N'est-il pas vrai que le corps des bien-heureux ne causera jamais aucun sentiment desagréable à l'ame à qui il sera uni; & qu'il sera plutôt le véhicule de divers plaisirs? D'où vient que Mr. Jaquelot n'a point prévû cet argument *ad hominem*, ni connu qu'il fouetoit lui-même cette partie de la Théologie?

MAXIME.

Ses contradictions. Vous aviez raison de croire que votre détail seroit plus long que le mien. Je ne suis pas surpris qu'outre les chicanes que vous vouliez rassembler vous aïez trouvé des contradictions, c'est le péché dominant du Ministre de Berlin. En voici une considérable: „ (y) Pour *les loix particulieres de » l'Ame humaine avec un corps organisé*, dès qu'on » supose le corps de l'homme sujet à être detruit, » il n'y a rien de plus sagement établi, que ces » Loix qui avertissent les hommes & les animaux, » de travailler à leur conservation, par les cha» grins & par les douleurs qu'ils ressentent ». Souvenons nous 1. qu'il s'est déclaré assez hautement pour l'opinion de Descartes que les bêtes ne sont que des automates: ici il leur donne du sentiment. 2. Qu'il a dit en termes précis que le mal physique est la peine du péché, & que l'homme dans l'état d'inocence n'eut été sujet à aucune incommodité physique: ici il veut que ce soit pour l'utilité des animaux, & non pas pour leur punition que Dieu les ait assujettis aux chagrins & aux douleurs.

Autre contradiction. (z) *Si Mr* Bayle *pour soûtenir son hypothese nous renvoioit à l'état d'innocence, on lui dira qu'on ne connoît pas assez cet état pour en faire la description.* Voici un homme qui branle au manche, & qui paroit se repentir de ce qu'il a confessé. Mais s'il a fait une faute il en portera la peine tout du long: nous le contraindrons l'épée aux reins d'accorder ensemble ces deux theses tirées de son livre. 1. (A) *Je veux bien croire comme les Théologiens* que ni la douleur, ni le chagrin, ni aucune autre incommodité physique n'auroient troublé le repos d'Adam s'il eut conservé son innocence. 2. *Mr.* Bayle *pour soutenir l'hypothese selon laquelle les modifications de nos organes auroient été toûjours liées avec des sentimens de plaisir ne peut pas nous renvoier à l'état d'innocence, on ne le connoit pas assez pour en faire la description.* Pitoyable échapatoire, ne sufit-il pas pleinement au dessein de Mr. Bayle que Mr. Jaquelot sache touchant l'état d'innocence ce qu'il en avouë dans sa premiere these?

Nouvelle contradiction plus honteuse que les précédentes. Il assûre (B) que Mr. Bayle *argumente perpetuellement sur la bonté infinie de Dieu comme si elle devoit toûjours agir dans toute l'étenduë de ses forces: & de là on conclut, que si cela étoit, les Creatures seroient les meilleures & les plus parfaites qu'il auroit pû produire. Il répond que cette consequence ne vaut rien, je n'en vois pas la raison.* Je ne me servirai point d'hyperbole si je vous dis qu'il n'y a pas une goûte de sens commun dans cette

(u) „ Pag. 413.
(v) „ Voïez Réponse au Provincial 2. Part. chap. XCI. „ pag. 682. 683. & chap. CLVII. pag. 831.
(vv) „ Pag. 413. 414.
(x) „ Il la répete en ces termes pag. 444. Cela *revient* „ *à la République nouvelle de l'invention de Mr.* Bayle, *dans* „ *laquelle le Porte-faix seroit aussi content que celui qui va en* „ *ca osse, toutes choses égales d'ailleurs, & celui qui auroit* „ *faim & soif, autant que celui qui seroit rassasié. Rare &* „ *heureux païs qui se rencontre sans doute dans la carte des* „ *espaces imaginaires.*
(y) „ Jaquelot pag. 447. 448.
(z) „ *Ibid.* pag. 445.
(A) „ *Ibid.* pag. 405.
(B) „ *Ubi supra* pag. 405.

II. Part. cette objection. Il n'y a rien de plus faux que d'assurer que Mr. Bayle prétend que la bonté infinie de Dieu doit toûjours agir dans toute l'étenduë de ses forces. Le contraire paroît visiblement par des passages de son livre que Mr. Jaquelot a citez & critiquez. C'est Mr. Diroys & les adversaires de Mr. Bayle qui pour éluder ses objections tachent de conclure qu'elles prouvent que la bonté de Dieu doit toûjours agir selon toute l'étenduë de ses forces. Il leur a nié cette conséquence & en a montré la fausseté, mais sans contester l'autre conséquence que Mr. Jaquelot allegue, c'est que si la bonté divine agissoit dans toute l'étenduë de ses forces, les créatures seroient les meilleures & les plus parfaites que Dieu auroit pû produire. C'est falsifier misérablement le texte de son adversaire que de le représenter sous cette image. Mr. Bayle n'a point dit que cette conséquence ne vaut rien, il a seulement réfuté (A) une conséquence beaucoup plus forte que Mr. Diroys & Mr. le Clerc avoient objectée.

THEMISTE.

Je ne vois pas la raison, c'est Mr. Jaquelot qui parle (B), pourquoi cette (C) conséquence est fausse. *Pourquoi les hommes & les animaux ne seroient-ils pas immortels, puisque la matiere aussi bien que l'esprit ne peuvent être detruits que par un entier anéantissement? Il ne s'agissoit que d'entretenir des corps organisez dans le même état. Pourquoi donc une bonté infinie, toute puissante, qui les y entretient pendant quarante ou cinquante années ne pourroit-elle les conserver toûjours? Est ce que cette durée éternelle ne pourroit* compatir avec l'idée parfaite de leur espece, *ni avec la bonté de Dieu? Mais on ne voit pas cette incompatibilité, on voit même tout le contraire.* Pour dissiper toutes ces petites dificultez nous n'avons 1. qu'à nous souvenir de ce que nous avons déja dit de la souveraine liberté avec laquelle Dieu distribuë ses faveurs. Il les choisit ou plus fortes ou plus foibles, & il en regle le commencement & la fin selon qu'il le juge à-propos pour varier les évenemens. 2. Que notre raison ne trouve rien de contraire à la bonté que de faire du mal, & ainsi elle juge qu'il ne répugne point à la bonté infinie de Dieu de faire rentrer dans le néant les créatures sensitives qu'il en avoit tirées; car c'est un état où elles ne sont malheureuses en aucune façon. Que les bêtes ne vivent que 10. 20. 30. 100. années plus ou moins, quoi que si Dieu vouloit elles pussent vivre toûjours, n'est pas une chose oposée à sa bonté.

MAXIME.

Vous épargnez Mr. Jaquelot, puis que vous vous arrêtez-là. Vous pourriez dire qu'il s'est montré ici un très-mauvais Logicien. Il vouloit prouver que cette conséquence est bonne, *si la bonté de Dieu agissoit dans toute l'étenduë de ses forces, les créatures seroient les meilleures & les plus parfaites que Dieu auroit pu produire*, & pour toute preuve il nous allegue que les hommes & les animaux pourroient être immortels. Mais quand ils le seroient, leurs perfections (D) n'augmenteroient pas; une fourmi ne seroit toûjours qu'une fourmi; aucune bête n'égaleroit l'homme; il seroit donc faux que les bêtes auroient été produites les meilleures & les plus parfaites que Dieu auroit pû les produire. Il y a cent qualitez qu'elles n'auroient pas, & que Dieu eut pû leur donner s'il l'eut voulu.

THEMISTE.

Je regretterois le tems que les détails de ce chapitre nous ont coûté si je ne me figurois que Mr. Jaquelot croit s'être surpassé lui-même dans ces endroits-là, & y avoit fait briller un feu d'imagination qui lui attirera de toute part quantité d'éloges.

CHAPITRE XXXIV.

Des peines éternelles.

MAXIME.

Les peines éternelles méritent bien un chapitre à part. Ceux qui compareront avec les dificultez de Mr. Bayle les réponses qu'on lui a faites s'étonneront que Mr. Jaquelot, sensible autant qu'il l'est à la gloire humaine, ait fait si peu d'efforts pour dérober aux yeux des lecteurs la déroute où il avoit été mis. Il la leur laisse toute visible.

THEMISTE.

Silence de M. Jaquelot sur la dificulté tirée du grand nombre des malheureux.

Renouvellons lui donc nos Complimens de félicitation: les calus de son entendement ne sont pas à toute épreuve: plusieurs dificultez les percent à jour & se rendent si sensibles, que ne se voïant pas assez fort pour les attaquer il les honore d'un silence respectueux. C'est ainsi qu'il traite la dificulté qu'il avoit lui-même proposée dans son premier livre, je parle de celle qui (*a*) *depend du grand nombre des méchans & des malheureux, en comparaison du peu de bons & de bienheureux.* Mr. Bayle (*b*) s'est servi de toutes les insinuations possibles pour l'engager à résoudre cette objection, mais Mr. Jaquelot n'a point mordu à la grappe, il a fait la sourde oreille, il s'est réduit à un très-profond silence.

MAXIME.

Et sur une autre objection.

Il a pris le même parti à l'égard de l'objection qu'on lui avoit faite (*c*) sur ce qu'il avoit dit que les damnez se voïant exclus de la béatitude éternelle dont d'autres joüiront, se laisseront dévorer à la jalousie & à de grands regrets.

THEMISTE.

Il tronque celles qu'on a faites contre son systême.

Il a été plus hardi par raport aux cinq remarques que l'on avoit suposé (*d*) que presque tous les Philosophes s'oposeroient à son systême. Mais cette hardiesse est dans le fond un acte de poltronerie, puis qu'il ne les attaque qu'après les avoir estropiés, je veus dire qu'après en avoir éclipsé tout ce qui en faisoit la force. La premiere remarque supose des Philosophes, qui jugent (*e*) que si l'Etre infiniment parfait avoit sû qu'en cas qu'il donnât l'éxistence à des créatures libres, il les faudroit punir éternellement à cause de leurs péché, il eut mieux aimé les laisser dans le néant, on ne leur permettra pas d'abuser de leur franc arbitre, que de se voir obligé de leur infliger des peines qui ne finiroient jamais. Y a-t-il rien de plus évident que cette

(A) „ Voyez Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CLV. pag. 847. 848. & chap. CLXXIII. pag. 865. „ 866.
(B) „ *Ubi suprà.*
(C) „ C'est-à-dire, celle qu'il a raportée, & qu'il a dit „ faussement que Mr. Bayle a rejettée.
(D) „ Voyez la Réponse au Provincial 2. part. chap. „ CLXV. pag. 847.
(*a*) „ Jaquel. Conform. pag. 232.
(*b*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLVI. „ pag. 828. 829.
(*c*) „ *Ibid.* pag. 828.
(*d*) „ *Ibid.* pag. 829. 830.
(*e*) „ *Ibid.*

cette proposition, quand on ne consulte que la lumiere naturelle; Que diroit-on d'un homme qui se vanteroit d'avoir comme Prométhée l'art d'animer les statuës, & qui diroit, *je vais donner du mouvement & du sentiment à celle-là: elle aura des yeux pour se conduire, & il ne tiendra qu'à elle d'aller en des lieux très-agréables: cependant je suis sûr qu'elle n'ira qu'en des lieux où elle souffrira mille & mille incommoditez*. Vous n'avez pas un cœur d'homme, lui diroit-on, mais un cœur de tigre, puis que vous ne voulez animer cette statuë qu'afin qu'elle passe d'un état où elle ne sent aucun mal, à un état où elle ne sentira que du mal. Mr. Jaquelot n'a point mis dans son point de vûe la premiere remarque; il s'est contenté de dire que *tous les Philosophes, excepté les Athées, ont accordé à la Divinité la connoissance de l'avenir & conjecturé qu'il y avoit des peines après la mort destinées aux scelerats quoi qu'ils aient accompagné ces conjectures de mille fables*.

MAXIME.

Il est clair que cette maniere vague de représenter les sentimens des Philosophes ne peut éluder l'objection. Car pour savoir ce qu'ils jugeroient d'une matiere particuliere, il est presque inutile de savoir ce qu'ils ont dit en général lors qu'ils ne songeoient point du tout à cette matiere. Il faut se représenter qu'on les consulte là-dessus, qu'on leur expose fidelement tout l'état de la question, qu'on les prie d'examiner attentivement les raisons des deux parties, & d'en dire ensuite leur avis. Voilà l'état où Mr. Bayle a fait considérer les Philosophes: il a suposé qu'on les prioit de dire ce qu'ils trouveroient de plus conforme à la sagesse de Dieu à l'égard des enfers en ne consultant que la lumiere naturelle.

THEMISTE.

Qu'il a éclipsé de son Systême de la liberté ce qui le feroit rejetter des Philosophes.

Avoüons que Mr. Jaquelot est un maître homme, quand il s'agit d'énerver une objection avant que d'entreprendre de la combatre. Je ne nie pas qu'il ne fasse considérer aux Philosophes son systême de la liberté, mais il en éclipse ce qu'ils doivent savoir nécessairement: il ne leur dit pas que tous les hommes auroient fait un bon usage de leur liberté s'ils avoient été mis dans les circonstances où Dieu avoit prévû ce bon usage, au lieu dequoi (*f*) ils ont été mis de la propre main de Dieu dans les circonstances, où Dieu avoit prévû qu'ils se perdroient. S'il espere que des Philosophes bien instruits de cet article de son systême, prononceront en sa faveur, il faut qu'il soit tellement infatué du franc arbitre Pélagien qu'il ne sera jamais capable d'entendre raison sur cette matiere. Que peut-on attendre d'un Docteur qui afirme (*g*) qu'un Philosophe prononcera que Dieu remplit tout ce que la bonté demande, pourvû qu'il donne aux hommes le pouvoir de faire le bien, pouvoir qu'il sait devoir être infailliblement la cause de leur damnation éternelle. Si cela remplit toute l'idée de la bonté, d'où vient que Mr. Jaquelot récuse les notions communes, quand il s'agit de juger de la conduite de Dieu? N'est-ce pas se contredire visiblement que de les récuser, & de suposer néanmoins qu'un Philosophe prononceroit ce qu'on vient de dire.

MAXIME.

Il me semble que Mr. Jaquelot entend aussi peu le mot de *bonté* que le mot de *peril*, ce qui augmente le besoin dont nous avons parlé ci-dessus. Il dit (*h*) que les peines éternelles n'ont *rien d'opposé* à la bonté divine, *à moins qu'on ne se forme une idée de la bonté comme d'une indifference ou d'une insensibilité pour le bien & pour le mal*. Ce galimatias compliqué d'erreurs me paroît inexplicable.

THEMISTE.

Qu'il répond mal à la seconde remarque des Philosophes sur l'inutilité des peines des Damnez.

La seconde remarque des Philosophes de Mr. Bayle roule (*i*) sur l'inutilité des peines des damnez, elles les rendent plus méchans, & ne sont d'aucun usage aux autres hommes. Mr. Jaquelot (*k*) répond 1. que la premiere dificulté est nulle, parce que la peine que Dieu inflige aux damnez ne comprend que la privation de la béatitude: 2. que la seconde dificulté est incertaine: l'état des damnez *peut servir à augmenter la gratitude des Bienheureux*, & il est très-utile dans cette vie de craindre l'Enfer. Si Mr. Jaquelot avoit réfuté l'objection qui ruïne (*l*) sa premiere réponse, on lui permettroit d'user de redites, mais aïant été muet comme un poisson à cet égard-là, il est bien hardi de la répéter. On ne peut mettre en doute ce principe, *quand on veut infliger une peine on veut infliger aussi toutes les suites que l'on sait qu'elle aura certainement*. Un mari parfaitement assûré que s'il gronde d'une certaine maniere sa femme en présence de tous les domestiques, elle en concevra un chagrin dont elle mourra, ne peut la gronder de la sorte sans vouloir qu'elle meure, & il lui seroit inutile de représenter devant le Tribunal de Dieu que toute la peine qu'il a infligée à sa femme est de la gronder, & qu'il n'est point responsable du chagrin qui l'a tuée. Réellement il auroit voulu la mort de sa femme, & il en seroit la cause. Disons pareillement que si Dieu a sû que la privation de la béatitude plongeroit les damnez dans une sombre mélancolie qui augmenteroit leur malice, il a voulu nettement qu'ils tombassent dans cet état, Mr. Jaquelot a pû trouver son autre réponse dans les Nouvelles de la République des lettres comme un sentiment de Mr. King. Mais qu'y a-t-il de plus creux que de prétendre que les Saints glorifiez n'ont pas assez de motifs de gratitude s'ils ne jettent les yeux sur les Enfers? & qui oseroit soûtenir qu'en cas que Dieu ne leur révélât point ce qui s'y passe, ils courroient risque de chanceler dans leur devoir? Nos Philosophes croiroient que l'Antagoniste de Mr. Bayle attribuë à Dieu une conduite semblable à celle d'un grand Empereur qui diroit, *je veux ruïner dix Provinces, détruire cent villes, faire périr un million d'hommes, parce que ce sera un nouveau motif à mon Favori de songer à moi, à qui il songe nuit & jour, & à qui il tient sans cela par des liens si fermes que je suis sûr que rien ne sera jamais capable de les relacher*. Pour ce qui est de l'utilité de la crainte des Enfers pendant cette vie, elle ne peut pas s'étendre sur le tems qui suivra la résurrection. Or c'est principalement à ce tems-là que l'on se raporte quand on traite cette matiere.

MAXIME.

Et à la troisiéme qui regarde l'Anéantissement.

Par la troisiéme observation des Philosophes de Mr. Bayle l'anéantissement est de tous les genres de peine celui qui paroît le mieux convenir aux idées de la sagesse de Dieu. Ils en donnent des raisons que Mr. Jaquelot laisse sans réplique

(*f*) „ C'est-à-dire, ceux qui seront damnez.
(*g*) „ Jaquelot pag. 409.
(*h*) „ Pag. 407. 408.
(*i*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLVI. pag. „ 829.
(*k*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 409.
(*l*) „ Dans la pag. 828. de la Rép. au Prov. 2. part. „ chap. CLVI.

II. Partie.

plique. Il se contente de soûtenir que l'anéantissement de quelques créatures (*m*) *feroit paroître une inconstance peu digne, ce semble, de la sagesse infinie de Dieu.* Il continuë à imiter ceux qui produisent un témoin déclaré intestable par la Justice. La raison que l'on a donnée pourquoi Dieu doit toûjours conserver les êtres qu'il a une fois créez, la raison, dis-je, que l'on donne de cela tirée de la constance de Dieu, a été tellement détruite & (*n*) anéantie que c'est une très-grande imprudence à Mr. Jaquelot de s'en servir sans l'avoir réhabilité en son honneur. Si, parmi les esprits que Dieu a créez il s'en trouve qui se sont rendus dignes de la peine capitale, c'est à-dire, de perdre la vie, l'ordre ne veut-il pas que Dieu leur inflige cette peine. Ses décrets ne peuvent-ils pas renfermer cette conduite? où seroit donc l'inconstance?

THEMISTE.

Comme aussi à la quatriéme qui regarde le même sujet.

Ce qu'on répond à la quatriéme remarque des Philosophes a beaucoup d'afinité avec la réponse qui a été faite à la troisiéme. Par cette quatriéme remarque (*o*) *l'anéantissement des méchans ne formeroit pas un vuide oposé à la sagesse du Créateur, car il a été un tems où il n'y avoit que deux ames humaines, & cependant l'Univers ne manquoit de rien d'essentiel.* Cela *me paroit indigne* de Mr. Bayle, répond Mr. Jaquelot. „(*p*) Il n'y avoit „point de vuide dans l'Univers lors que Dieu „n'avoit encore créé que deux Ames: Que s'il „les eût détruites après les avoir créées, il y au„roit eu un vuide, & ç'auroit été une incon„stance indigne de Dieu; donc à plus forte rai„son ce seroit un vuide & une inconstance, „que d'anéantir des millions d'Ames, après leur „avoir donné l'être". Mr. Jaquelot a des talens extraordinaires pour trouver des distinctions où il n'y en a aucune. Plusieurs anciens Philosophes ont crû le vuide: & c'est un sentiment fort goûté parmi les plus célebres Mathématiciens de nos jours. A-t-on jamais crû dans cette hypothese qu'un vuide qui a été quelquefois rempli est diférent d'un vuide qui n'a jamais été rempli? On croiroit se rendre absurde si l'on afirmoit une telle diférence. Mr. Jaquelot ne craint point cela, il supose que les deux vuides qui étoient dans l'Univers avant que Caïn & Abel fussent au monde, & les deux vuides qu'il y auroit eu si Adam & Eve eussent été anéantis, sont d'une nature très-différente, car l'Univers ni la constance divine ne peuvent soufrir ces deux derniers vuides & peuvent fort bien soufrir ces deux premiers. Si pour éviter cet écueil il veut soûtenir qu'il n'y avoit point de vuide lors qu'il n'y avoit encore que deux ames sur la terre, il tombera dans une autre absurdité, il soûtiendra que la destruction des ames feroit un vuide quoi que leur existence ne remplit aucun vuide.

MAXIME.

Pour finir cette matiere par un trait de condescendance pour Mr. Jaquelot, accordons lui que l'anéantissement des réprouvez formeroit des vuides dans l'Univers, & comparons après cela avec le spectacle que Mr. Jaquelot fournit à Dieu, le spectacle que nos Philosophes lui fourniroient. Ils lui feroient contempler autant de vuides dans l'Univers qu'il y auroit eu d'ames humaines anéanties. Ce phénomene incapable d'ôter aucune perfection à l'Univers, n'auroit rien de nouveau. Dieu a toûjours vû de pareils vuides, puis qu'il n'a créé nos ames que successivement, & que le nombre de celles qu'il a produites a été fini, & a laissé une infinité de places vacantes; car Dieu peut toûjours produire de nouveaux Etres. Le spectacle de Mr. Jaquelot est un nombre presque infini d'hommes plongez dans une morne mélancolie, & dans une noire haine de leur Createur. Dieu saura qu'il n'a tenu qu'à lui que tous ces hommes se rendissent dignes de la félicité éternelle par leurs propres forces, & fussent par conséquent les artisans de leur bonheur. Cela seroit arrivé infailliblement s'il les eut mis dans les circonstances, où il avoit prévû qu'ils useroient bien de leur liberté, mais il lui a plû de les mettre dans les circonstances où il avoit prévû qu'ils pécheroient. Dieu contemplera perpétuellement & éternellement & avec plaisir le triste état de ces malheureux & méchans, & en tirera de la gloire.

Si Mr. Jaquelot espere que son spectacle paroîtra plus digne de Dieu que celui des Philosophes, à ceux qui ne consultent que la Raison; c'est-à-dire, ce que la lumiere naturelle nous aprend de la nature divine, qu'elle est infiniment bonne, infiniment amie de la vertu & de l'ordre, infiniment sage, &c. s'il espere, dis-je, de montrer que son sentiment est très-conforme à la Raison; il faut que son entêtement, son aveuglement soit incurable.

THEMISTE.

Je lui conseillerois de consulter non pas les Théologiens ou les dévots de Berlin, mais les personnes de la Cour, soit de Robe, soit d'Epée. Il en trouvera un bon nombre qui ont de l'esprit, & du savoir, & beaucoup de discernement. Qu'il les prie de mettre à part pour un quart d'heure tout ce que la foi leur enseigne, & de ne considérer que l'idée de l'Etre souverainement parfait; & de décider ensuite lequel des deux spectacles, dont il leur laisseroit la description telle que nous l'avons donnée, leur paroît plus convenable à la nature divine. Je m'assûre que leurs réponses ne lui plairoient pas.

MAXIME.

Ce qu'il dit sur la cinquiéme observation des Philosophes de Mr. Bayle, ne sert de rien.

Inutilité de sa réponse à la cinquiéme.

THEMISTE.

Vous avez remarqué aussi bien que moi qu'il parle de la peine des damnez le plus noblement du monde, & que citant divers passages du Nouveau Testament, il évite avec une extréme affectation ceux qui donnent une forte idée de cette peine. On l'avoit pourtant catéchisé sur cela (*q*) dans une note marginale.

CHAPITRE XXXV.

Du Pyrrhonisme, troisiéme & dernier chef de la dispute de Mr. Jaquelot & de Mr. Bayle.

MAXIME.

Que Mr. Jaquelot s'est trompé sur le but que se propose l'Abbé Pyrrhonien dans le Dict. Crit. Art. Pyrrhon.

CE dernier chef de la controverse de ces deux Auteurs ne nous arrêtera pas beaucoup. Il y a dans le Dictionaire de Mr. Bayle à l'article *Pyrrhon* le récit d'une dispute entre un Abbé Pyrrhonien, & un Abbé bon Papiste. Le principe commun aux deux parties est que les mystéres de l'Eglise Romaine, la Trinité, l'Incarnation

(*m*) „ Pag. 408.
(*n*) „ Par Mr. Arnauld. Voyez la Continuation des „ Pensées sur les Cometes chap. CIX. pag. 338. & 339.
(*o*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLVI. „ pag. 829.
(*p*) „ *Ubi supra* pag. 409.
(*q*) „ Réponse au Provincial. 2. part. chap. CLVI. pag. „ 829, 830.

carnation, la Transubstantiation, la chûte d'Adam, le péché originel, sont des dogmes indubitablement vrais. De cette supposition reconnuë pour véritable par les deux disputans l'Abbé Pyrrhonien infere que l'évidence n'est pas un caractere certain de la vérité, puis qu'il y a diverses propositions évidentes qui sont fausses dès que l'on admet la vérité des mysteres. Voilà le but, & l'analyse de tous les discours de cet Abbé: la chose est si visible, à tous les lecteurs qui ont un peu de sens commun, qu'on ne sauroit assez admirer que Mr. Jaquelot (*a*) n'y ait rien compris, & qu'il se soit imaginé que le but de l'Abbé Pyrrhonien étoit de prouver, que la Trinité & l'union hypostatique impliquent contradiction. C'est pour cela qu'il crut être de son devoir de venir au secours de ces deux mysteres en exposant avec beaucoup de netteté ce que l'on en dit dans tous les élémens de Théologie, & ce que tous les Proposans répondent lors qu'ils soûtiennent quelque these là-dessus.

THEMISTE.

Son opiniatreté à persister dans son erreur sur ce sujet.

Mr. Bayle fit sentir le plus honnêtement du monde que son adversaire donnoit à gauche. Un Auteur modeste & bien sûr de sa réputation auroit avoüé sa méprise, mais Mr. Jaquelot, trop fier pour convenir qu'il se soit jamais trompé, soûtient opiniâtrement qu'il a bien pris la pensée de l'Abbé Pyrrhonien, & il tache de le prouver par cette nouvelle raison (*b*). Mr. Bayle a introduit Simonide qui assûre qu'un seul & même Dieu en trois personnes est une formelle contradiction. Donc son Abbé Pyrrhonien a objecté la même chose.

MAXIME.

Quel raisonnement bizarre m'alléguez-vous là? Quand il seroit cent fois plus probable, détruit-il un point de fait dont toutes les personnes qui savent lire pourroient s'assûrer, quand il leur plaira? Raisonner contre l'expérience, est-ce la conduite d'une tête bien sensée? Que penserons-nous donc d'un homme qui veut prouver que l'Abbé Pyrrhonien objecte actuellement que la Trinité implique contradiction, qui le veut prouver, dis-je, parce que sa dispute a été narrée par un Ecrivain qui a dit ailleurs que Simonide objecteroit aux Chrétiens une telle chose? N'est-ce pas vouloir prouver qu'un fait dont il n'y a nulle trace dans un livre y est nettement & précisément? Et cela comment le définirions-nous? Ce seroit trop vivement piquer Mr. Jaquelot que de dire au juste ce que c'est. Epargnons lui ce chagrin en cas que nos Entretiens s'impriment, comme cela pourroit très-bien arriver.

THÉMISTE.

Qu'on ne peut excuser sa méprise.

Ses amis diront peut-être pour l'excuser, (car quant à lui il dédaigneroit de s'abaisser jusques-là) qu'une très-grande vraisemblance est la cause de sa méprise. Il a trouvé si probable que son adversaire prêtoit l'objection de Simonide à l'Abbé Pyrrhonien, qu'il l'a assûré à vûë de païs. Mais je puis vous dire que ceux qui feront ainsi son Apologie, ignoreront une chose connuë dans toutes les Universitez. C'est qu'un bon disputeur ne change point de *medium* dans une même séance. Desorte que l'Abbé Pyrrhonien paroissant sous le caractere d'un bon disputeur, Mr. Bayle eut choqué la vraisemblance s'il lui eût prêté deux *mediums*.

MAXIME.

Nous avons vû que ce disputeur compte la Transubstantiation parmi les mysteres de l'Eglise Romaine. Mr. Jaquelot soutient que Mr. Bayle (*c*) *pouvoit & devoit se passer* d'indiquer cela. Il lui fut répliqué *qu'en introduisant un Catholique Romain on eut choqué toutes les loix de la vraisemblance si l'on n'eut pas mis sur les rangs ce mystere du Catholicisme* (*d*) Mr. Jaquelot (*e*) trouve *singuliere* cette réponse. *Si* Mr. Bayle, continue-t-il, *avoit voulu introduire un Anthropomorphite, il auroit donc été en droit de charger la Religion Chrétienne de plusieurs autres absurditez.*

THEMISTE.

Si l'on ne jugeoit de la science de Mr. Jaquelot que par ce passage de son dernier Livre, on jureroit qu'il n'a rien lû, non pas même l'art poëtique de Mr. Despreaux. Les regles de l'art de parler & de composer portent qu'il faut attribuer aux gens un langage qui soit conforme au caractere dont on les revet. Un Anthropomorphite que l'on amene sur la scene, doit parler en Anthropomorphite; (*f*) sans cela celui qui le fait parler se rend ridicule. Et comme il n'y a point de Sociétez Chrétiennes qui suivent l'erreur de cette secte, qui n'a jamais fait figure, chacun voit qu'il leur est trés-indiférent qu'on fasse parler cet homme-la selon les regles, ou contre les regles.

MAXIME.

Il me semble que le faux pas que fait ici Mr. Jaquelot montre qu'il n'est guere versé dans la connoissance de l'Histoire Ecclésiastique. Car on diroit qu'il supose que si quelques Ecrivains faisoient au nom des Anthropomorphites ce que Mr. Bayle a fait au nom des Manichéens, ils jetteroient toutes les Sociétez Chrétiennes dans d'aussi grands embarras que ceux où les Manichéens les peuvent jetter. La diférence est néanmoins très-sensible, & connuë de tout le monde. Les Manichéens trouvent par tout des systêmes avoüez & reconnus des Chrétiens, & qui leur prêtent le flanc. Mais un Anthropomorphite ne trouveroit dans le Christianisme aucun systême d'où il put tirer quelque avantage.

THEMISTE.

Je reviens à la qualification de *singuliere* que Mr. Jaquelot donne à la réponse de Mr. Bayle touchant l'insertion de la Transubstantiation au nombre des mysteres de la Communion de Rome. Cette réponse a tout le naturel qui puisse être dans une pensée. Mais Mr. Jaquelot est sujet à tant de petites singularitez qui assurément n'ont pas un caractere capable de faire honneur à un Ecrivain; il juge si souvent des choses tout autrement que les autres hommes, qu'il ne faut pas s'étonner de cette derniere faute.

MAXIME.

Que les idées monstrueuses qu'il se fait de la Transubstantiation peuvent être apliquées à l'impanation des Lutheriens.

On a eu lieu de croire qu'il prenoit la Transubstantiation pour un monstre si abominable que le nom même n'en devoit pas être prononcé par les Orthodoxes. En effet il a blamé Mr. Bayle d'avoir récité qu'un Abbé Pyrrhonien disoit à un Abbé Catholique que l'Eglise Romaine croit la Transubstantiation. On a donc crû (*g*) que Mr. Ja-

(*a*) „ M. le Clerc est tombé dans la même faute. Voïez „ ci-dessus, Entretiens sur sa derniere réplique chap. VI. „ pag. 17.
(*b*) „ Jaquel. pag. 425. Voiez aussi pag. 119.
(*c*) „ Jaquelot Conform. pag. 293.
(*d*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. XCI. pag. „ 835. & 836.
(*e*) „ Jaquelot pag. 420.
(*f*) „ Voïez ci-dessus Entretiens sur Mr. le Clerc chap. „ VI. pag. 17.
(*g*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLX. „ pag. 863.



II. Partie. Jaquelot méritoit d'être averti que l'excès de ses notions choquoit le Luthéranisme, & ne s'accordoit pas avec l'engagement où il avoit été en France de communier de sa propre main un homme persuadé de l'impanation, dogme qui à plusieurs égards est sujet aux mêmes dificultez philosophiques que celui de la Transubstantiation. Toute sa réponse à cela est (*h*) qu'il n'eut reçu *les Luthériens à la communion qu'après les avoir avertis de leurs erreurs dont il n'est pas responsable*, & qui *ne renversent pas les fondemens du salut.* Il avoueroit la même chose de la Transubstantiation, si les Luthériens l'enseignoient séparée des rites & des pratiques dont elle est accompagnée dans la Communion Romaine. En ce cas-là le Synode National de Charenton en 1631. n'eut pas jugé du Luthéranisme moins favorablement qu'il en jugea. Je ne veux pas m'arrêter au jugement de plusieurs Théologiens Réformez qui ont soutenu avec chaleur que l'impanation renverse des dogmes fondamentaux : l'ardeur de la dispute fait aller trop loin ces Messieurs. Mais je veux bien vous dire qu'il n'y a pas long-tems qu'un Professeur en Théologie à Leipsic a publié une rélation de ce Synode de Charenton dans (*i*) laquelle il semble vouloir tourner en ridicule l'indulgence qu'on eut pour les Luthériens. Je reviens à Mr. Jaquelot pour dire que sa réponse ne le tire d'aucune dificulté, & que s'il se fut tû comme à l'égard de l'autre objection que Mr. Bayle ajoûta à la premiere, il eut été plus prudent.

THEMISTE.

Subtilité de l'Abbé Pyrrhonien tirée du dogme de la création continuée réfuté par M. Bayle.

L'une des subtilitez de l'Abbé Pyrrhonien étoit tirée de la maxime que la conservation est une création continuée. Il en inféroit que nous ne pouvons pas être assurez d'être le même homme deux momens de suite (*k*). *Un savant Théologien*, lui répondit, *que la création étant une fois supposée, il étoit aussi facile à Dieu de créer à chaque moment une nouvelle ame que de reproduire la même, que néanmoins les idées de sa sagesse, & plus encore les lumieres que nous puisons dans sa parole nous peuvent donner une certitude légitime que nous avons la même ame en nombre aujourd'hui que nous avions hier, avant hier &c. & il conclut, qu'il ne faloit point s'amuser à la dispute avec des Pyrrhoniens, ni s'imaginer que leurs Sophismes puissent être commodement éludez par les seules forces de la Raison, qu'il faloit avant toutes choses leur faire sentir l'infirmité de la Raison, afin que ce sentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui est la foi.* Ces dernieres paroles servent de texte à une longue remarque où Mr. Bayle les éclaircit, & où même il les confirme par la Liturgie du Batême des Eglises Réformées.

MAXIME.

Que M. Bayle ne lui a point donné gain de cause.

La maniere dont le savant Théologien réfute par les idées de la sagesse de Dieu la subtilité Pyrrhonienne en question plut à Mr. Jaquelot (*l*), mais peu de lignes après il afirme que Mr. Bayle n'adjuge pas la préférence sur cette subtilité-là au raisonnement solide tiré de la sagesse de Dieu, qu'au contraire on donne *indirectement gain de cause à ce Pyrrhonisme outré en concluant* qu'il ne faloit point s'amuser à la dispute avec des Pyrrhoniens, &c. Je m'étonne que Mr. Bayle n'ait pas relevé une bévûë aussi grossiere que celle-là. Il n'a point réproché à son adversaire d'avoir réfuté son propre jugement dans la même page. Mais la prescription n'aïant point de lieu ici, nous pouvons bien faire honte à Mr. Jaquelot de son peu de jugement.

THEMISTE.

Contradiction où tombe M. Jaquelot là-dessus.

Il répete sa faute dans son dernier livre, car il y soûtient (*m*) qu'à l'égard même de cette these, *la Raison ne peut m'assûrer que je sois aujourd'hui la même personne par raport à mon ame que j'étois il y a vingt ans*, Mr. Bayle donne gain de cause à l'Abbé Pyrrhonien. S'il en fut demeuré là, il ne se seroit point exposé aux observations mortifiantes que nous allons faire contre lui. Mais il a renchéri cruellement sur ses premieres bévûës. *Si la Raison*, dit-il, (*n*) *n'est pas suffisante pour m'assûrer* que je suis aujourd'hui la même personne que j'étois il y a vint ans, *Helas! dequoi seroit elle capable!* Vous voïez qu'il supose constamment qu'on a reconnu pour bonne l'objection Pyrrhonienne dont il s'agit, & néanmoins il avoit dit qu'on l'avoit réfutée fort bien par les idées de la sagesse de Dieu. Mr. Bayle ajoûte, continuë-t-il (*o*), *qu'il seroit facile de me faire voir que des » personnes très-pieuses, très-éclairées & très-zé» lées pour l'Orthodoxie Evangélique ont bâti sur » ce fondement*. Et moi je défie Mr. *Bayle* d'alle» guer un seul passage d'un Docteur Chretien, » de quelque communion qu'il soit, qui ait de» gradé la Raison au point que fait Mr. *Bayle*, qui » croit qu'elle ne suffit pas pour assurer un » homme, qu'il soit toûjours la même person» ne.«

MAXIME.

On voit par ces répetitions de la même fausseté qu'il ne se soucie point de se contredire, & que pourvû qu'il accuse à tors & à travers, peu lui importe qu'on le puisse batre de ses propres armes. Je ne crois pas qu'il rougisse de ce qu'on peut réfuter par son premier jugement les mensonges qu'il vient de nous répeter, mais tant pis pour lui, on ne pourra pas lui faire l'aplication de ces paroles de Térence, (*p*) *erubuit, salva res est.* Je rougis pour lui ou pour l'honneur de son caractere, que l'on ne flétrit pas seulement lors que l'on tombe dans des crimes grossiers; mais aussi lors qu'on foule aux pieds la bonne foi afin de suivre les instincts d'une haine personnelle. Un Auteur qui eut consulté la probité qu'un Païen tant soit peu honnête homme consulteroit, eut-il crû que les paroles de Mr. Bayle sont un juste fondement du défi que le Ministre de Berlin propose après avoir reconnu que l'unique chicanerie Pyrrhonienne qui est le sujet du défi, avoit été bien réfutée dans le Dictionaire critique.

THEMISTE.

Que les plus célebres Théologiens Réformez ont reconu l'insuffisance de la Raison.

Nous verrons mieux le petit mystere d'iniquité de ce Ministre si nous supléons au passage qu'il raporte ce qu'il en a mutilé. Mr. Bayle remarque (*q*) que Mr. Jaquelot trouve fort suspect que l'on ait dit *qu'il faloit avant toutes choses faire sentir aux Pyrrhoniens l'infirmité de la Raison afin que ce sentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui est la foi*, & puis il ajoûte ce que Mr. Jaquelot a cité, & fait une note marginale qui avertit que les 3. ou 4. chapitres suivans prouveront que des personnes très-pieuses, très-éclairées &

(*h*) „ Jaquelot pag. 429.
(*i*) „ Voiez *Thomæ Ittigii Dissertatio Theologico-Historica* „ *de Synodi Carentonensis erga Lutheranos indulgentia*, im„ primée à Leipsic 1705. in 4.
(*k*) „ Diction. hist. & crit. Art. PYRRHON. rem. (B).
(*l*) „ Jaquelot, Conform. pag. 295.
(*m*) „ Jaquelot Examen pag. 430.
(*n*) *Id. ib.*
(*o*) *Ibid.*
(*p*) *Terent. in Adelph. Act. IV. sc. 5.*
(*q*) „ Réponse au Provincial 2. part. chap. CLX. pag. „ 863.



& très-zélées pour l'orthodoxie ont bâti sur le fondement de la nécessité qu'il y a que la Raison soûmette ses dificultez à l'autorité de l'Ecriture; & reconnoisse son incompétence par raport à nos mysteres. Mr. Jaquelot a vû dans cette compilation ce à quoi il ne s'étoit pas attendu; que Luther, Calvin, Beze, quelques Confessions de foi des Eglises Protestantes, divers Professeurs en Théologie, dont quelques-uns vivent encore (r) foudroyoient & ses principes & ses soupçons.

MAXIME.

Ce que M. Jaquelot devoit faire pour l'instruction de ses lecteurs.

Je ne pense pas qu'il sache encore ce qu'il faut faire pour rendre utile aux lecteurs ce que l'on publie, & cest néanmoins le principal but qu'un Ecrivain se doit proposer. Il importoit à l'instruction des lecteurs de savoir le jugement qu'ils doivent faire du passage que nous avons cité du Dictionaire critique. Mr. Jaquelot étoit donc indispensablement obligé de nous aprendre s'il faut poursuivre les Pyrrhoniens de coin en coin jusques à ce qu'on les ait forcez à convenir que nos mysteres sont conformes à la Raison, & si pendant ces disputes, il faut suspendre les actes de foi par raport à nos mysteres; car ce seroit croire témérairement que de croire avant que d'avoir réfuté tous les sophismes de ces gens-là. S'il eut embrassé ce parti il auroit dû le prouver par de solides raisonnemens, & par des fortes réponses aux objections de ses adversaires. Si ce parti-là ne lui eut point plû non plus que celui de Mr. Bayle, il eut été obligé d'en inviter un troisiéme, & de le bien prouver. Nous lui marquerions si nous voulions un plus grand détail très-propre à instruire les lecteurs. Au lieu de faire de telles choses il s'est contenté de dire dans son premier Ouvrage & dans le second, *cela est suspect*.

THEMISTE.

Au moins devoit-il expliquer si la doctrine contenuë dans le passage de Mr. Bayle étoit suspecte en elle-même, ou si Mr. Bayle se rendoit personnellement suspect en la débitant. Il est hors de doute qu'il a entendu la chose en cette seconde maniere, ainsi toute l'instruction qu'il a donnée à ses lecteurs n'est qu'une injure qu'il a dite à son Antagoniste, & une confidence de ses préjugez contre Mr. Bayle. Or ce sont toutes bagatelles, dont le public se soucie peu, & qui ne l'intéressent point du tout.

MAXIME.

Qu'il n'a osé dire qu'il étoit dangereux de parler contre la Raison & d'en faire sentir la foiblesse.

S'il étoit obligé de s'expliquer, je suis sûr qu'il n'oseroit dire que la doctrine dont il s'agit est dangereuse; car hardi comme un tigre contre Mr. Bayle, & poltron comme un liévre à l'égard de Mr. Jurieu, il craindroit qu'on ne lui prouvât que ce Ministre de Rotterdam a parlé encore plus fortement contre la Raison que le Théologien du Dictionaire critique. Remarquons que le dogme de ce Théologien, sur quoi Mr. Jaquelot prononce en général, *cela est suspect*, répond merveilleusement à l'esprit de l'Ecriture, à celui des anciens Peres, & de tout le vaste corps du Christianisme Grec & Latin, & à celui des deux Communions Protestantes. Il n'y a que les Sociniens & les Arminiens à qui il déplaise.

THEMISTE.

Au reste si Mr. Jaquelot eut embrassé le premier parti qu'il faut pousser les Pyrrhoniens jusques aux derniers extrémitez, il eut imité les Pharisiens (s) qui mettoient des fardeaux pesans sur les épaules d'autrui, & qui n'auroient pas voulu les remuer du bout du doigt; car de plusieurs grandes & terribles dificultez contenuës dans le discours de l'Abbé Pyrrhonien, il n'a fait que ferrailler légerement avec quelques-unes des moins difficiles, & laissé toutes les autres dans un plein repos.

CHAPITRE XXXVI.

Pourquoi l'on n'examine pas les 303. premieres pages du dernier livre de Mr. Jaquelot & que l'on se contente d'un petit nombre d'observations nommément sur le recueil des dificultez ramassées dans le Dictionaire de Mr. Bayle.

MAXIME.

CEssez de m'exhorter à la discussion d'un certain nombre d'endroits choisis dans les 303. premieres pages du livre de Mr. Jaquelot: Mon parti est pris, je ne veux plus songer à ce livre-là, je commence à être las de ces disputes, & je dois réserver pour nos conférences sur la derniere réplique de Mr. le Clerc à Mr. Bayle (*) ce qui me reste de goût.

THEMISTE.

Si nous avions voulu nous donner la peine d'examiner pied à pied cette premiere partie de Mr. Jaquelot, la moisson des triomphes n'eut pas été moins grande pour nous que celle que nous avons trouvée dans la derniere partie. Je ne sai pourquoi vous voulez perdre tant d'occasions de réfuter invinciblement un homme qui a bon besoin d'être humilié. L'abondance des sujets dignes de censure vous fait peur, mais je remédie à cela en vous ofrant de choisir un certain nombre d'endroits parmis les plus considérables. Nous nous y fixerons, & nous abandonnerons tout le reste.

MAXIME.

Qu'il devoit pour faire une bonne réplique à M. Bayle débuter par la solution des dificultez Manichéennes.

Ne me parlez plus de cela, je vous en prie. Mr. Jaquelot a eu principalement en vûë de faire voir qu'il pouvoit faire un assez gros livre en peu de tems. Nous savons que pendant qu'il travailloit à ce dernier, il montroit dans toutes ses visites actives & passives combien ses écriture avançoient de semaine en semaine. Ce motif lui a fait oublier ce que des Auteurs de beaucoup de jugement, & bien pénétrez de l'importance de leur sujet n'eussent jamais mis en oubli. Il ne s'est point souvenu qu'une réplique à la seconde partie de la Réponse au Provincial devoit mener tout droit les lecteurs à la solution des dificultez Manichéennes, & à la preuve de cette doctrine importante, c'est que l'on accorde très-heureusement avec la Raison la chûte d'Adam & ses suites, pourvû qu'on supose que l'homme a été orné du franc arbitre. Il faloit que Mr. Jaquelot debutât par là *ex abrupto*; & qu'il se fit une ligne droite dont il ne s'écartât jamais, non pas même pour répondre aux objections qui attaquent le franc arbitre, puis que son adversaire lui permettoit

(r) „On y pourroit ajoûter Mr. Van Til plein de vie, & „Professeur en Théologie à Leide; car il a fait imprimer en 1704. avec une Préface d'aprobation & de sa „façon la *Theologia naturalis* de feu Mr. Bachman Professeur en Théologie à Duisbourg. Or Mr. Bachman déclare pag. 88. 89. qu'il faut mettre entre les choses incompréhensibles ἀκατάληπτα que la science fixe de „Dieu & les déterminations libres de l'homme aboutissent toûjours au même point. Cette incompréhensibilité, ajoûte-t-il, ne fait aucun préjudice à la verité.

(s) „Evangile selon S. Matth. ch. 23. v. 4.

(*) C'est la premiere partie de ces Entretiens de *Maxime* & de *Themiste*, laquelle a été la premiere imprimée, quoi qu'il paroisse par cet endroit qu'elle n'a pas été composée la premiere.

II. Part. mettoit d'agir en Pélagien, & le suposoit toûjours bon Molinistè. Il n'y a point de lecteur qui se fait une idée juste de leur controverse, & de la vraie maniere de la traiter qui n'ait crû qu'il trouveroit aux premieres pages du livre de Mr. Jaquelot le commencement de cette ligne droite dont je viens de vous parler. Mais au lieu de cela on trouve.

Articles contenans le somaire des 108. premieres pages de son livre.

I. Des remarques générales sur la seconde partie de la Réponse aux Questions d'un Provincial.

II. Deux longs chapitres destinez à faire voir que Mr. Bayle a comparé les Chrétiens avec les Athées, & à discuter plusieurs choses qu'il a dites touchant l'Athéisme.

III. Un chapitre destiné à examiner si Mr. Bayle a fait un grand tort dans son article *Perrot* à la doctrine de l'immortalité de l'ame, & si les principes de Mr. Locke sont pernicieux.

IV. Plusieurs observations sur des choses qui ne doivent êtrre considérées que comme des incidens ou des diférens personnels. Rarement faut-il excepter de cette espece de choses les plaintes que font les Auteurs que l'état de la question a été misérablement défiguré par leurs adversaires. Mr. Jaquelot forme cette plainte ici & en cent autres endroits.

V. Un gros recueil de passages du Dictionaire de Mr. Bayle avec des réflexions de Mr. Jaquelot. Le tout destiné à faire voir que Mr. Bayle attaque la Religion. On a même attaqué la Dissertation touchant les obscénitez, quoi qu'elle n'ait aucun raport ni directement ni indirectement à la dispute de ces deux Ecrivains. Mais enfin c'étoit des recueils dont l'on étoit bien aise de se décharger afin de grossir plus promptement la masse du livre. Ce recueil de passages du Dictionaire avec les gloses du compilateur contient 78. pages.

VI. Un Examen de la question si Mr. Bayle a varié sur la création de la matiere.

VII. Un long discours sur l'usage de la Raison dans les matieres de Religion.

VIII. Un gros recueil de passages touchant la même matiere. Mr. Jaquelot y fait paroître Mr. Bayle comme l'Auteur du Commentaire philosophique. Ce qui est agir frauduleusement & malignement; car Mr. Bayle a toujours desavoüé ce Commentaire, non seulement en particulier, mais aussi publiquement en bonne forme *(a)*, & Mr. Jaquelot ne peut pas avoir oublié que dès que cet Ouvrage parut, Mr. Jurieu le réfuta, & l'attribua *(b)* à la dangereuse cabale des Ministres Réfugiez, de laquelle nous avons parlé *(c)* ci-dessus.

IX. Un second discours sur le même usage de la Raison.

X. Enfin un examen fatiguant & ennuïeux de tout ce que lui avoit été répliqué ou objecté par Mr. Bayle sur la matiere du franc arbitre. Cela seul comprend 108. pages.

Quoi vous voudriez que parce que Mr. Jaquelot a trouvé utile au dessein qu'il avoit de convaincre le public, qu'il peut composer beaucoup en peu de tems, de faire usage de plusieurs recueils préparez de longue main, j'eusse la complaisance de discuter toutes les choses qui précedent dans son livre le chef principal de la dispute, & dont la plûpart n'y ont nulle relation. J'ai tout ce que je cherchois, je ne prenois intérêt avec tous les lecteurs habiles qu'à la question de l'origine du mal. Nous avons bien discuté tout ce que Mr. Jaquelot a pû dire là-dessus. Je n'en demande pas d'avantage.

THEMISTE.

A moins que vous ne vous bouchiez les oreilres, ou que vous ne sortiez de cette chambre, vous irez plus loin que vous ne pensez, car je ne veux point me retirer que je ne vous aie fait part d'un petit nombre d'observations sur quelques-uns des articles que vous avez spécifiez.

MAXIME.

Puis qu'elles sont en petit nombre, je vous préterai audience.

THEMISTE.

Je puis vous assûrer quant à l'article 2. qu'on y peut faire essuier à Mr. Jaquelot bien des mortifications très-rudes sans aucune nécessité, mais seulement afin de suivre les mauvaises intentions de son cœur, il toucha quelque chose concernant ce que Mr. Bayle a dit de l'Athéisme, mais il le fit si ignoramment qu'il fut confondu par des preuves convaincantes. La honte d'avoir été surpris en flagrant délit & son cœur altéré depuis long-tems l'ont engagé dans les chicanes les plus malignes. Tout ce qu'un Sophiste enflammé de haine, & vieux routier auroit pû inventer de plus malicieux sans aucun égard à la bonne foi, a été mis en pratique par Mr. Jaquelot, quand il a taché de se justifier sur ce point-là. Si quelque chose lui a réüssi, c'est d'avoir prouvé que Mr Bayle parla de Vanini sans s'être informé du fait. Ce fut dans les Pensées diverses sur les Cometes: Ouvrage composé l'an 1681. lors que Mr. Bayle avoit très-peu de loisir, & très peu de livres. Il a connu dans la suite cette faute touchant Vanini, & néanmoins il l'a laissée dans toutes les éditions suivantes: il n'a voulu ni les corriger, ni les augmenter, parce que ne voulant point faire de changement à la date 1681. des lettres dont l'Ouvrage est composé, il a crû qu'il agiroit plus sincerement avec ses lecteurs, si sous cette année-là il ne se produisoit point avec des connoissances qu'il n'avoit point alors, & qu'il n'a aquises que par le cours des années: une raison particuliere l'obligeoit à ne pas corriger la faute concernant Vanini; c'est qu'il avoit dessein de donner un long article de cet homme-là dans son Dictionaire.

Observation sur le second article concernant l'Athéisme.

Je fais à-peu-près le même jugement sur le 3. de vos articles que sur le second, & j'ajoûte en particulier que le Ministre de Berlin, aussi malheureux qu'on le puisse être à reprocher des contradictions à Mr. Bayle prétend le convaincre de s'être contredit dans un même chapitre par ces deux propositions: 1. *(d) quand Mr. Jaquelot supose que selon Mr. Bayle* la Religion est toûjours obligée de reculer devant la Raison, *c'est une calomnie aussi mal fondée qu'atroce*: 2. *(e) le portrait que M. Jaquelot donne de la doctrine de Mr. Bayle*

Sur le troisiéme.

(a) „Voïez les Nouvelles de la Républiq. des Lettres, Avril 1687. au revers du titre, & l'Addition aux Pensées „sur les Cometes chap. V. pag. 179. & 180. du 2. vol. „de cette Edit. *in folio.*

Quoique Mr. Bayle ait desavoué le *Commentaire Philosophique*, il est cependant très certain qu'il en est Auteur on en verra des preuves convaincantes dans sa vie, où l'on trouvera aussi les raisons qu'il a euës de desavouer cet Ouvrage.

(b) „Les paroles dont il se sert dans son Avis au lecteur sont de grands poids, ainsi on exhorte les lecteurs „à les consulter. Notez qu'il repete pag. 9. *que ce livre „n'est pas d'un seul Auteur. Cela paroît un ouvrage de cabale, & une conspiration contre la verité. Il n'est rien de plus „inégal que le style.*

(c) „Chap. 7. pag. 38.

(d) „Réponse au Provincial, 2. part. chap. CXXXIV, „pag. 771.

(e) „*Ibid.* pag. 772. & 773.

Bayle touchant l'Athéïsme ne ressemble en rien à l'original, je ne saurois me persuader qu'il l'ait fait si dissemblable tout exprès : je le croi trop consciencieux pour vouloir faire une semblable supercherie, & trop prudent pour n'en vouloir pas éviter les mauvais sucès. Il n'y a point là de trace de contradiction : une calomnie est toûjours une calomnie soit que celui qui la débite en connoisse la fausseté, soit qu'il ne la connoisse pas. La même personne peut avoir assez de conscience pour ne vouloir point affirmer publiquement ce qu'il sait être une calomnie, & assez de crédulité & de précipitation pour publier comme véritable un fait de calomnie (*f*).

Sur la cinquieme qui regarde l'accusation que M. Jaquelot a faite à M. Bayle d'attaquer la Religion.

Le 5. article m'a obligé de me représenter un homme d'esprit & d'érudition qui va s'éclaircir auprès de Mr. Jaquelot : Je supose qu'il lui parle ainsi. « Je croi que vous êtes incomparablement » plus habile que Mr. Bayle, & par conséquent » que toutes les dificultez qu'il a trouvées dans » les questions de Religion, se sont présentées à » votre esprit depuis long-tems encore plus for- » tes & plus embarrassantes ? car dequoi n'est pas » capable la pénétration de votre génie ? & qu'y » a-t-il que vous n'aiez médité profondément ? » Si ces dificultez-vous sont venuës pourquoi » ne les avez-vous pas réfutées dans quelque Ou- » vrage ? Si vous avez crû que vos réponses ne » seroient pas solides, qu'il seroit dangereux de » faire connoître au public un amas de dificultez » qu'on ne réfuteroit pas bien, vous n'agissez pas » de bonne foi, & vous maintenez par des frau- » des les intérêts de la Religion. Je vous deman- » de encore si les dificultez raportées par Mr. » Bayle sont tellement de son invention que l'on » n'en trouve aucun vestige dans les écrits des » anciens, ni dans les écrits des modernes. J'au- » rois de la peine à croire cela quand même vous » en jureriez ; car il est contraire à toute la vrai- » semblance que de telles pensées attendent à se » produire qu'un simple particulier vienne à naî- » tre dans le 17. siecle après qu'une infinité de » grands hommes ont médité si profondément » les matieres les plus importantes Si nos Au- » teurs n'ont pas réfuté ces dificultez, je me dé- » fie ou de leur cœur ou de leur esprit. S'ils » avoient de l'esprit, ils devoient les découvrir » aussi bien ou même mieux que Mr. Bayle ne » les a découvertes. S'ils les ont découvertes, & » passées sous silence, c'est une fraude pieu- » se.

MAXIME.

Vous me remettez en goût ; je ne veux plus être simple auditeur, je veux partager avec vous le soin de déveloper cette matiere curieuse. Je veux supose que votre homme d'esprit & d'érudition demande encore trois choses à Mr. Jaquelot, & qu'il emploie ces termes.

I. « Les dificultez que Mr. Bayle a répanduës » dans ses Ouvrages, & dont vous avez recueilli » une partie dans le vôtre, peuvent-elles être ré- » futées facilement, ou y en a-t-il quelques-unes » très-mal aisées à résoudre ? Si le premier cas est » le véritable, vous faites beaucoup de bruit » mal-à-propos, & vous devriez plutôt dire que » cet Auteur a fourni aux Orthodoxes les plus » favorables occasions de faire triompher la véri- » té avec une nouvelle pompe. Vous en particu- » lier, Mr. Jaquelot, vous deviez saisir cette » occasion & ne laisser aucune dificulté dans les » écrits de Mr. Bayle sans la détruire. Vous n'a- » vez pas été assez ardent sur ce point-là, car il » y a même des objections que vous ne comba- » tez point parmi celles que vous avez transpor- » tées du Dictionaire critique dans votre dernier » Ouvrage. Que s'il y a dans ce Dictionaire » quelques dificultez mal aisées à résoudre, vous » faites du bruit imprudemment, car vous don- » nez à connoître que vous ne pouvez soufrir la » sincérité avec laquelle un Auteur avouë le fort » & le foible de ce qu'il a examiné. Vous vou- » lez qu'on se contente de proposer les objections » qu'on peut vaincre, & que s'il s'en présente » d'invincibles, on les étoufe comme des mon- » stres. Cela peut faire conjecturer que les livres » sur l'existence de Dieu, & sur les points de » Religion & de controverse se composent sur » ce pied-là.

Que M. Bayle a fourni un remede contre toutes les difficultez qu'il a proposées.

II. « Vous devez considérer qu'il y a une » circonstance très-notable qui excuse Mr. Bayle » d'avoir proposé librement & rondement cer- » taines dificultez. C'est que le remede (*g*) » qu'il a fourni contre tous les scrupules des lec- » teurs lui a paru infaillible. Il s'est servi d'un » principe qui a toûjours régné parmi les Chre- » tiens, & qui y regne autant que jamais, si » nous exceptons une poignée d'Hérétiques & » de Schismatiques & quelques particuliers cachez » dans l'Eglise Réformée & qu'on nomme Ratio- » naux. Ce principe est, *que la Raison se doit » soûmettre aux véritez révelées, lors même qu'on » n'a pû résoudre toutes ses dificultez, dont il faut » qu'elle fasse un sacrifice à la Foi.* Il ne seroit » pas étonnant qu'un Auteur qui veut résoudre » les dificultez par un principe auquel on ne peut » mettre tant de confiance, n'osât dire ce que » Mr. Bayle a dit.

Que ce remede qui consiste à sacrifier sa Raison à la Foi n'est point dangereux

III. « Je remarque que l'on ne cesse de dire » que le triomphe que Mr. Bayle accorde à la » Foi sur la Raison est un principe très-pernicieux » & très-dangereux à la Religion Chretienne. » Coup perdu ; car jamais cette objection ne » pourra nuire à Mr. Bayle si l'on ne montre que » son sentiment difere de celui du vaste corps du » Christianisme. Vous lui auriez fait un préju- » dice infini, Monsieur, si par un parallèle à » deux colonnes vous aviez montré qu'il va plus » loin que les Docteurs innombrables qu'il a ci- » tez dans son Dictionaire, dans ses disserta- » tions, & dans ses Réponses au Provincial ; » qu'en particulier il va plus loin que Mr. Jurieu, » que les Synodes Wallons ont reconnu Ortho- » doxe depuis la publication des livres d'où l'on » a tiré quatre propositions insignes. Pourquoi » avez-vous négligé d'aprendre au public par un » parallèle de passages que ce que Mr. Bayle dit » de plus fort surpasse ce qui a jamais été avan- » cé de plus fort sur la nécessité de la soûmission » de la Raison à l'autorité de la Foi ? Pendant » qu'il pourra se vanter de suivre l'esprit général » de la Religion Chretienne, il répondra froide- » ment à ceux qui lui objecteront, *votre principe » est pernicieux*, qu'ils aillent demander compte » de cela à tout le corps du Christianisme, ou » pour le moins au Synode Wallon qui a décla- » ré Orthodoxe Mr. Jurieu. «

THEMISTE.

Si l'on faisoit une compilation complete de toutes les dificultez répanduës dans les écrits de Mr. Bayle, & qu'on la fît imprimer à part, on pour-

(*f*) „ Cette personne a la qualité de calomniateur. „ Voïez le 8. tome de la Morale pratique des Jésuites „ pag. 3.

(*g*) „ Conférez ci-dessus chap. V. pag. 42.

pourroit l'intituler, ***Preuves de la vérité des quatre propositions de Mr. Jurieu.*** Au reste Mr. Jaquelot se sert de toutes ses ruses pour prévenir les lecteurs, quand il raporte ce que Mr. Bayle a fait dire à Simonide. Tout cela est bien barricadé dans le Dictionaire, & nos Théologiens ne font aucun scrupule de reconnoître l'incompréhensibilité de Dieu. Mr. Amyraut *(h)* montre fort bien que les dificultez qui restent après qu'on s'est déchargé de celles de la Trinité, sont terribles, & en bon nombre.

Pour ménager votre patience je n'observerai rien sur les articles *(i)* 6, 7, 8, & 9. & je ne ferai que glisser sur le 10. qui traite du franc arbitre dont les discussions vous donnent tant de dégoût.

Observation sur le dixiéme article, qui regarde le franc arbitre.

I. Il y a peu de pages où Mr. Jaquelot n'accuse son adversaire d'avoir fait tous ses efforts pour réduire l'homme à l'état d'un sujet purement passif. Néanmoins *(k)* l'accusateur rassemble des raisons pourquoi l'Accusé *a traitté si legerement cet important sujet* de la liberté, *qui fait la décision de la dispute.* Il est *(l) fort surpris & fort étonné* que Mr Bayle n'ait point voulu faire servir de préliminaire la dispute du franc arbitre, sous prétexte que » c'eût été le moyen d'acrocher » pour bien du tems la dispute principale. *Com- » me si ce n'étoit pas le principal d'une dispute, d'e- » xaminer le principe d'une opinion que l'on contes- » te* ». J'ai cherché inutilement dans ces paroles quelque marque d'un Auteur qui songe à ce qu'il écrit. Tout y fait voir des distractions qui renversent le sens commun Quoi! Mr. Jaquelot ayant une pleine permission de se servir de la liberté de Pélage, trouve que le principal de la dispute est d'examiner & d'établir certainement, positivement si l'homme est doüé du franc arbitre. Pourroit-on rien faire de plus superflu? La question principale entre Mr. Jaquelot & Mr. Bayle étoit de savoir si par la suposition du franc arbitre on leve toutes les dificultez des Manichéens. M. Bayle le nie, & comme il prétend donner des preuves authentiques de sa These en accordant tout ce qu'on veut quant aux forces & à l'étenduë de la liberté, il n'a point eu de besoin de rechercher si l'homme est libre. C'étoit un principe qui lui étoit commun avec Mr. Jaquelot. Il lui a donc sufi de répondre aux dificultez que l'on avoit oposées à ses anciens argumens.

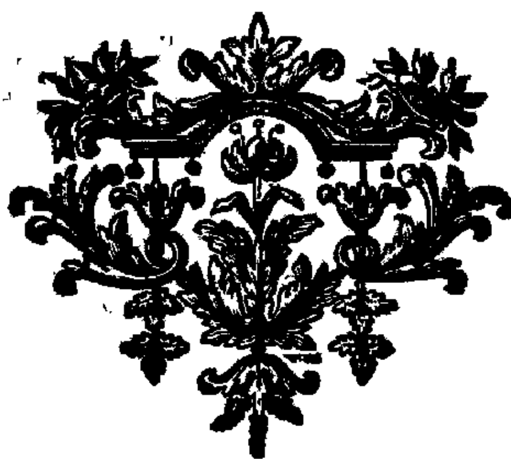
L'une des plus fortes preuves que Mr. Jaquelot prétende avoir du franc arbitre, est que nous avons un sentiment vif de l'autorité avec laquelle notre volonté choisit une chose plutôt qu'une autre. Or si ce sentiment vif ne prouvoit pas nécessairement que nous sommes les maitres chez nous, & que notre liberté se détermine elle-même comme bon lui semble, Dieu seroit la cause de notre erreur. J'ai trois questions à lui faire. Premierement, s'il a consulté toutes sortes de personnes, ou s'il s'est arrêté à sa propre expérience, ce qui ne signifieroit rien; car la nature lui auroit pû donner un tempérament heureux qui feroit que sa volonté seroit aisément fléxible en tous sens. Cela ne tireroit point à conséquence sur les autres hommes. Secondement, je lui demande si les expériences qui l'ont convaincu de l'empire qu'il a chez lui, ont eu pour objet les afaires ordinaires de la vie, se promener, acheter une maison, solliciter un procès, faire des visites, &c.? Troisiémement je lui demande si ce n'est pas être téméraire que de recourir à l'argument que Dieu nous tromperoit?

(h) „ Voïez son Traité des Religions pag. 406. & son „ livre de l'Elévation de la Foi, pag. 56.

(i) „ Voïez quelque chose touchant ceux qui traitent „ de l'usage de la Raison ci-dessus chap. X. pag. 49.

(k) „ Jaquel. pag. 203.

(l) „ *Ibid.* & pag. 204.



OPUS-

OPUSCULES

DE

M. PIERRE BAYLE.

OPUSCULES
DE
M. PIERRE BAYLE.

DISSERTATIO.

In quâ vindicantur à Peripateticorum exceptionibus rationes quibus aliqui Cartesiani probarunt essentiam corporis sitam esse in extensione.

I.

PRodiit in lucem hyeme præteritâ Parisiis Tractatus Philosophicus adversus Cartesianos, vafrè admodum simulque amarulenter conscriptus. Magno enim eos periculo subjicere doctrinam cœlitus revelatam; non ampliùs gloriam agi Sectæ Aristotelicæ; ipsam agi Religionem; veritatibus Divinis status moveri controversiam; acerbis & ambitiosis querelis declamitat Ludovicus à Villa, Author illius libri. Proinde sibi credit implorandam esse fidem Quiritium, vehementerque admonendos, ut in re valdè momentosa, Sacri Ordinis Antistites, videant ne quid Respublica Ecclesiastica detrimenti capiat; classicum canendum ad bellum sacrum, Philosophiam Cartesii pro Tribunali Religionis ream sistendam, omnique operâ enitendum, ut damnetur. & Anathema fiat in posterum,

Triste jacens lucis evitandumque Bidental;

gladioque ultore armatæ leges in eam animadvertere satagant. Nihil esse ad invidiam Cartesianis conflandam magis idoneum; eorumque abolendam Philosophiam, motis semel in Religionem animis, sensit vir callidus, ideoque omnium primum rem ad multitudinem efficacissimam, hæreseon metum injiciendum ratus;

Tragica desævit & ampullatur in arte;

nullumque non movet lapidem ut ostendat eos abire diversos à Patribus Concilii Tridentini. Ne quid verò desideretur, hoc quoque probare nititur eos peccare adversus lumina Philosophiæ naturalis, dum dicunt essentiam corporis sitam esse in extensione. Non sibi defuerunt, ut fama est, nec porrò defuturi sunt Cartesiani, quorum refert non videri alienos à decretis Concilii Tridentini, quominus hanc invidiæ tempestatem abs se eliminarent, & in posterum eliminent. Nos interim quos ea cura quietos non sollicitat, alteram Apologiæ partem de

DISSERTATION.

Où on défend contre les Péripatéticiens les raisons par lesquelles quelques Cartésiens ont prouvé que l'essence du corps consiste dans l'étenduë.

I.

ON a publié l'hyver dernier à Paris un traité Philosophique contre les Cartésiens, écrit avec beaucoup de subtilité & d'aigreur. Mr. de la Ville Auteur de ce Livre s'y répand en plaintes ameres & en déclamations outrées contre eux. Il prétend qu'ils mettent la Révélation en grand danger; qu'il ne s'agit plus seulement de la gloire du Péripatétisme; que la Religion même est exposée; qu'on dispute aux vérités divines leur certitude. Aussi il en appelle au public, & il croit de son devoir d'avertir les chefs du Clergé, qu'ils prennent garde dans une chose de la derniere importance que l'Eglise ne coure risque. Il voudroit que les trompetes sonnassent pour appeller à la guere Sainte; que la Philosophie de Descartes fut conduite en Criminelle devant le tribunal de la Religion, qu'on fît tous les efforts imaginables pour couvrir cette Philosophie d'anathemes; & pour l'accabler des foudres Ecclésiastiques, & que les loix tirassent contre elle le glaive vengeur. Persuadé que rien n'est plus propre à rendre les Cartésiens odieux & à décréditer leur Philosophie pour jamais, que d'interesser à leur ruïne la Religion du public, il a finement mis à profit la meilleure des machines pour soulever la multitude, savoir le soupçon d'hérésie; il déclame contre le Cartésianisme d'un ton tragique, enfin il n'est rien qu'il ne fasse pour montrer que les Cartésiens s'écartent de la doctrine établie dans le Concile de Trente. Afin même qu'il n'y manque rien, il s'efforce de prouver qu'ils péchent contre les lumieres de la Philosophie naturelle, en disant que l'essence du corps consiste dans l'étenduë. Il y a déja eu des Cartesiens, à ce qu'on dit, & sans doute il y en aura encore, qui interessés à prouver qu'ils s'accordent avec le Concile de Trente, n'ont rien oublié & n'oublieront rien pour détourner cet orage de dessus leur tête. Pour nous que ce soin n'inquiete pas, nous nous chargerions volontiers

Occasion de cet Ouvrage.

de la seconde partie de leur Apologie, en prouvant la conformité de leur hypothèse avec la droite raison par rapport à l'essence de la matiere, s'il nous étoit permis de nous étendre autant qu'il le faudroit : Mais comme un sujet aussi vaste ne peut être traité dans un petit nombre de pages avec l'exactitude nécessaire, nous ne prenons sur nous que l'emploi de défendre contre ce Peripatéticien moderne les raisons de certains Cartésiens.

II.

Défense d'une preuve de Mr. Clerselier.

Nous commencerons par la preuve dont s'est servi l'Illustre Monsieur Clerselier, l'ornement & l'appui du Cartésianisme. La voici. *Il est nécessaire que la substance spirituelle ait quelque chose d'inséparable, par quoi elle soit constituée dans la qualité de chose spirituelle, & par quoi elle differe de la substance corporelle, comme il est nécessaire que la substance corporelle ait quelque chose d'inséparable, par quoi elle soit constituée dans la qualité de chose corporelle, & par quoi elle differe de la substance spirituelle. Or selon des notions claires & distinctes, gravées pour ainsi dire au dedans de nous, ce que la substance spirituelle a d'inséparable, & qui constitue son essence & sa diférence d'avec le corps, c'est la pensée, & au contraire ce que la substance corporelle a d'inséparable qui constitue son essence & sa différence d'avec l'esprit, c'est l'étenduë. Donc* ...... A cette preuve Monsieur de la Ville oppose d'abord, que selon Descartes même, il y a plusieurs attributs outre l'étenduë, par lesquels les corps different essentiellement des esprits, puis que ce même Descartes enseigne avec Aristote que tout corps est composé de diverses parties, & qu'il convient avec tous les Philosophes que le corps n'a par lui-même ni activité ni mouvement. Comme donc l'Esprit est une substance simple, & intelligente & active, il ajoute qu'il est évident que sans compter l'étenduë, on peut assigner trois différences essentielles entre le corps & l'esprit, selon l'hypothese même de Descartes. Il ajoûte ensuite que l'essence du corps ne peut consister dans l'étenduë, quand même on ne pourroit reconnoître d'autres différences entre le corps & l'esprit; parce que par l'étenduë le corps ne differe point des autres êtres matériels, & que cependant l'essence de chaque chose lui est tellement propre, qu'elle differe par elle du reste des choses.

III.

Mais il est aisé de défendre le raisonnement de Monsieur Clerselier contre ces dificultez. On peut dire en premier lieu que ce savant argumentoit *ad hominem* contre presque tous les Philosophes, qui ont coûtume de ne diviser la substance qu'en corps & en esprit, & qui établissent l'immatérialité & la matérialité en qualité de différences qui constituent l'esprit & le corps, d'où il s'ensuit que la différence entre le corps & l'esprit consiste dans la matérialité, & que par conséquent une substance est spirituelle, par cela seul qu'elle n'est point matérielle. Or selon la lumiere naturelle, la matérialité consiste dans l'étenduë. Donc on conçoit que toute substance sans étendue est immatérielle, & par conséquent ne differe point de l'esprit. On ne peut donc point dire que Mr. Clerselier ait oublié de remarquer la difference que mettent entre l'esprit & le corps, la simplicité, l'intelligence, & l'activité, puis que les Philosophes auxquels il a affaire ne renferment point ces attributs dans la difference qui constitue la substance spirituelle, non plus que les attributs opposés dans la difference qui constitue la substance corporelle. En second lieu Mr. Clerselier n'a pû emploier ces attributs, pour concevoir la

concordia Cartesianorum hypothesis cum recta ratione circa essentiam materiæ libenter susciperemus in ista Diatriba, si liceret nobis esse prolixis quantum requiritur: sed quia amplum adeò argumentum nequit eâ qua par est diligentiâ tractari paucis paginis, id solùm nobis seponimus ut vindicemus rationes quorundam Cartesianorum ab exceptionibus nuperi istius Peripatetici.

II.

Ducatur initium à probatione qua usus est Clarissimus Clerselerius Cartesianarum

Grande decus columenque rerum,

& sic se habet. Necesse est substantiam spiritualem aliquid habere inseparabiliter quo in ratione rei spiritualis constituatur & differat à substantia corporea: sicut necesse est substantiam corpoream aliquid habere inseparabiliter quo in ratione rei corporeæ constituatur & differat à substantia spirituali. Atqui juxta notiones claras & distinctas in nobis ipsis, quasi insculptas illud vero quod habet inseparabiliter substantia spiritualis, quo constituitur ejus essentia & differentia à corpore, est cogitatio, illud verò quod habet inseparabiliter substantia corporea, quo ejus essentia differentiaque à spiritu constituitur, est extensio; ergo, &c. *Contra hanc probationem sic insurgit Ludovicus à Villa, 1. vel Cartesio suffragante, multa esse attributa præter extensionem quorum ope corpus essentialiter differat à spiritibus, nam Cartesium una cum Aristotele docere, omne corpus esse compositum ex variis partibus: cum omnibus Philosophis, corpus nullam habere per se activitatem, motumve. Cùm ergo spiritus sit substantia simplex, intelligens & activa, evidens esse independenter ab extensione assignari posse triplicem differentiam essentialem inter corpus & spiritum, idque in hypothesi Cartesiana. 2. essentiam corporis non posse consistere in extensione, quantumvis hac sola agnosci posset differentia inter corpus & spiritum, quia per extensionem corpus non differt ab aliis entibus materialibus, & tamen essentia cujuslibet rei ita est illi propria, ut per eam à cæteris omnibus rebus differat.*

III.

Sed facile est vindicare rationem Clarissimi Clerselerii ab ejusmodi exceptionibus. 1. enim dici potest argumentatum esse illum ad hominem *adversus ferè omnes Philosophos, qui substantiam dividere solent adæquatè in spiritum & corpus, per immateriale & materiale, tanquam per differentias constitutivas spiritûs, & corporis: ex quo sequitur discrimen intercedens inter corpus & spiritum consistere in materialitate, atque adeò substantiam hoc ipso esse spiritualem quod non est materialis. Atqui secundum lumen naturale materialitas consistit in extensione, ergo omnis substantia quæ caret extensione, intelligitur esse immaterialis, ergo non differre à spiritu. Non ergo sine causa omisisse dici potest Clerselerius observare discrimen quod intercedit inter spiritum & corpus penes simplicitatem, intelligentiam & activitatem, cum hæc attributa non includantur à Philosophis quibuscum ipsi res est in differentia constitutiva substantiæ spiritualis, neque attributa opposita in differentia constitutiva substantiæ corporeæ. 2. Ipse Clerselerius non potuit uti istis attributis ad concipiendum discrimen intercedens inter corpus & spiritum; quia si semel supponas materiam carere omni extensione, nullam ampliùs compositionem partium in ea concipis: ergo concipis eam ut simplicem,* ergo

ergo ut perfectè similem spiritibus quoad simplicitatem, Itaque frustra est Author cum opponit Cartesium fatentem omne corpus esse compositum ex variis partibus, Clerselerio non agnoscenti substantiam inextensam differre à spiritu penes compositionem ex variis partibus, cùm ideò solùm Cartesius fateatur omne corpus constare partibus diversis, quia docet omne corpus esse essentialiter extensum. Non potuit etiam Clerselerius agnoscere discrimen inter corpus & spiritum penes intelligentiam, quia si semel supponas substantiam corpoream & spiritualem perfectè similes in carentia extensionis, nulla potest concipi ratio quapropter substantia spiritualis sit potiùs essentialiter intelligens quàm substantia materialis. Si verò aequè potest concipi intelligens substantia materialis, ac substantia spiritualis, aequè potest etiam concipi activa, ergo sublatâ semel extensione à corpore, nihil remanet in eo, vi cujus intelligatur differre à spiritu: non compositio, quia res inextensa instar puncti mathematici nullas habere partes concipitur: non carentia intelligentiæ, quia substantia simplex, cujusmodi esset corpus omni carens extensione, aequè potest donari virtute intelligendi ac spiritus: non denique carentia activitatis, quia substantia intelligens, cujusmodi esse posset corpus inextensum, aeque potest donari activitate ac spiritus. Atque ista cùm necessariò fluant ex principiis Cartesii, immeritò arguitur inconsequentiæ Clerselerius, quod non animadverterit tria superesse attributa essentialia quibus, sublatâ extensione, corpus differat à spiritu. Debebat Ludovicus à Villa qui adeò subactus videri vult in Philosophia Cartesiana, recordari ideò Cartesium denegasse cogitationem rei extensæ, quod cogitatio non possit esse modus extensionis, & ideò activitatem, quod res cogitationis expers, indifferens sit ad quemcumque statum.

différence qu'il y a entre le corps & l'esprit. Car si vous supposez une fois que la matiere est privée de toute étenduë, vous n'y concevez plus aucune composition de parties. Donc vous la concevez comme simple & par conséquent comme semblable tout à fait aux esprits par rapport à la simplicité. Ainsi Mr. de la Ville oppose mal à propos l'aveu de Descartes, que tout corps est composé de diverses parties, à Mr. Clerselier, qui ne reconnoît point que la substance non étenduë differe de l'esprit en tant que composée de diverses parties, puis que Descartes n'avance que tout corps est composé de diverses parties, que parce qu'il enseigne que tout corps est étendu essentiellement. Monsieur Clerselier n'a pû reconnoître non plus la différence que l'intelligence met entre le corps & l'esprit. En effet, si on suppose une fois que la substance corporelle & la substance spirituelle soient tout à fait semblables par rapport au manque d'étendue, on ne peut concevoir aucune raison pourquoi il seroit plus de l'essence d'une substance spirituelle que d'une substance matérielle d'être intelligente. Or si on peut aussi bien concevoir comme intelligente une substance matérielle qu'une substance spirituelle, on peut aussi bien concevoir l'une & l'autre comme active. Donc ôtez l'étenduë du corps, il n'y demeure plus rien par quoi on conçoive qu'il differe de l'esprit. Ce n'est point la composition; car on conçoit qu'une chose non étenduë telle qu'un point mathématique n'a aucune partie. Ce n'est point la privation d'intelligence, car une substance simple comme seroit le corps non étendu n'est pas moins capable qu'un esprit d'être douée d'intelligence. Enfin ce n'est pas la privation du pouvoir d'agir, car une substance intelligente comme pourroit être le corps non étendu, peut aussi bien que l'esprit être douée du pouvoir d'agir. Ainsi ces conséquences coulant nécessairement des principes de Descartes, on accuse mal à propos Mr. Clerselier d'inconséquences, pour n'avoir pas pris garde que sans l'étenduë, il y a encore trois attributs essentiels, par lesquels le corps differe de l'esprit. Mr. de la Ville qui veut passer pour un homme versé dans la Philosophie de Descartes, devoit se souvenir que si ce Philosophe a nié la pensée des choses étenduës, c'est parce que la pensée ne peut être un mode de l'étenduë, & qu'en niant l'activité d'une chose étenduë, il l'a fait, parce qu'une chose privée de la pensée est indifferente pour quelque état que ce soit.

IV.

Saltem, dixerit aliquis, si non jure merito accusavit Autor Clerselerium derelicti Cartesii, meritò dixit corpus sublatâ extensione differre adhuc à spiritu triplici nomine, scilicet carentiâ simplicitatis, intelligentiæ & activitatis. Respondeo non posse hoc dici, quia non magis concipitur substantia inextensa habere partes quàm spiritus. Deinde cùm Peripatetici fateantur corpus posse spoliari omni extensione, fateantur quoque necesse est spiritum posse spoliari omni intelligentia, non enim est potior ratio pro uno quàm pro alio, ergo fieri posset ut spiritus sit perfectè similis corporis quoad carentiam intelligentiæ, ergo spiritum & corpus, si considerentur quoad attributa essentialia, non differre penes intelligentiam. Si dicas differre penes facultatem intelligendi, quam spiritus habeat, non verò corpus, gratis hoc dices; nam unde habes duarum substantiarum tantoperè si-

IV.

Au moins dira quelcun, si l'Auteur n'a pas dû accuser Monsieur Clerselier d'avoir abandonné Descartes, il a remarqué avec raison que l'étenduë ôtée, le corps differe à trois égards de l'esprit, savoir par le manque de simplicité, d'intelligence, & d'activité. Mais c'est ce que je nie, par ce qu'on ne conçoit pas davantage la composition des parties dans une substance non étendue que dans un esprit. Je dis ensuite que les Péripatériciens reconnoissant que le corps peut être dépouillé de toute étendue, ils doivent reconnoître aussi que l'esprit peut être dépouillé de toute intelligence, car il n'y a pas plus de raison pour l'un que pour l'autre. Que par conséquent il se peut faire qu'un esprit soit parfaitement semblable à un corps par raport au manque d'intelligence. Que par conséquent enfin si on considére l'esprit & le corps par rapport à leurs attributs essentiels, ils ne différent point entre eux en ce qui concerne l'intelligence. Que si on dit qu'ils différent par la faculté de concevoir, que l'esprit a, & non point le corps, on parle sans preuve; en effet d'où sait on

on que de deux substances si semblables par rapport au manque d'étendue & d'intelligence & à d'autres attributs, l'une a la faculté de concevoir & non point l'autre, puis qu'on n'a aucun moien par lequel on puisse connoître ce dont les choses sont capables? C'est ce que je prouve avec la derniere évidence. Nous connoissons de deux manieres qu'une chose est propre à quelque opération, savoir si nous remarquons que de fait elle produit telle opération, & si comparant entre elles l'idée de la chose & l'idée de l'opération, nous observons que l'une convient bien avec l'autre. Or nous ne pouvons connoître ni de l'une ni de l'autre maniere qu'une substance non intelligente en est capable. Donc. . . . La mineure est claire quant à la premiere maniere, & voici comme je la prouve quant à la seconde. Pour connoître de la seconde maniere qu'une chose est propre à une certaine opération, il faut connoître clairement & distinctement la nature de cette chose indépendamment de l'idée de cette opération, & comparer l'idée de cette chose ainsi connuë avec l'idée de cette opération. Par exemple, pour qu'un homme qui ne sait pas qu'il y a des corps formez en globe, puisse juger qu'un corps peut avoir la figure d'un globe, il faut qu'il connoisse la nature d'un corps distinct d'un globe, & qu'il applique l'idée de ce corps à l'idée d'un globe. Pour qu'un homme qui ne sait point que l'Ame fait des actes d'amour, puisse savoir qu'elle est capable d'aimer, il faut qu'il connoisse la nature de l'ame en faisant abstraction de l'amour, & qu'il applique ensuite cette notion à une chose qui aime. Si l'idée d'un globe est liée nécessairement avec l'idée d'un corps distinct d'un globe, & l'idée d'une chose qui aime avec l'idée d'une ame faisant abstraction de l'amour, on conclut que le corps est propre à former un globe, & l'ame à aimer. Autrement c'est ce qu'on ne sauroit conclurre. Que, dis-je, on doit connoître la nature du corps, distincte de la faculté de former un globe, & la nature de l'ame, distincte de la faculté d'aimer; parce qu'il seroit ridicule de demander si un corps est capable de former un globe, & si une ame est capable d'aimer ou non, supposé qu'on regardât le corps comme capable d'aimer, de même qu'il seroit extravagant de demander si un homme est un animal, à moins qu'on ne sépare pour un temps l'idée d'animal de l'idée d'homme, afin qu'en les combinant ensuite, on s'assûre que l'une convient bien avec l'autre. De même pour connoître qu'un Esprit dépouillé de toute intelligence est capable de penser, il faut que nous aïons l'idée d'esprit en faisant abstraction de la capacité de penser, & que nous l'appliquions ensuite à l'idée de chose qui pense. Si l'idée de chose qui pense est liée nécessairement avec l'idée d'esprit séparé de la capacité de penser, nous devons conclure que l'esprit est capable de penser, & non autrement. Or chacun sait clairement par sa propre expérience qu'on ne peut connoître de cette maniere si l'esprit est capable de penser. Donc. . . . . Je prouve ma mineure, parce que si vous séparez l'esprit de la capacité de penser ou de l'intelligence aptitudinale, vous n'avez que l'idée de substance: or l'idée de substance en général n'a pas plus de liaison avec celle d'intelligence qu'avec celle de non intelligence, parce qu'elle est prédicable dans le même sens du corps & de l'esprit; donc on affirme à tort qu'un esprit dépouillé de toute intelligence est néanmoins essentiellement plus propre à penser que le corps. Les mêmes raisons sont contre le troisieme attribut, savoir l'activité. Car on ne peut dire avec aucun droit que de deux substances qui d'ailleurs sont semblables parfaitement, l'une est active & non point l'autre; ajoutez que les Péripatéticiens reconnoissent de leur plein gré que le corps a la faculté intrinseque d'agir. Donc si nous disons que le corps est étendu essentiellement, nous ne parviendrons jamais à connoître sa différence d'avec l'esprit.

milium quoad carentiam extensionis & intelligentiæ, aliaque attributa, alteram habere vim intelligendi, non verò alteram, quandoquidem tibi desunt omnes viæ ac rationes quibus cognosci possunt rerum aptitudines? Probo evidentissimè. Duobus modis cognoscimus res esse aptas ad aliquam operationem, 1. si cognoscamus eas de facto edere talem operationem, 2. si comparantes inter se ideam rei & ideam operationis deprehendamus, alteri cum altera rectè convenire. At qui neutro modo cognoscere possumus substantiam carentem intelligentia esse aptam ad intelligendum, ergo &c. minor patet quoad priorem modum: probatur verò quoad alterum. Ut cognoscamus posteriori modo aliquid esse aptum ad certam operationem, necesse est cognosci à nobis clarè ac distinctè ejus naturam independenter ab idea talis operationis, & conferri ideam illius rei ita cognitæ cum idea talis operationis. Verbi gratia ut quis ignorans dari actu corpora globosa, judicare possit corpus esse aptum ad formandum globum, necesse est cognosci ab illo naturam corporis præcisi à globo, & applicari ideam corporis præcisi à globo ad ideam globi. Ut quis ignorans animam actu amare, scire valeat eam esse capacem amandi necesse est cognosci ab illo naturam animæ abstractam ab amore, & hanc deinde notionem applicari rei amanti. Si globi idea nexum habet necessarium cum idea corporis præcisi à globo, & idea rei amantis cum idea animæ præcisæ ab amante, concluditur corpus esse aptum ad formandum globum, & animam ad amandum. Secùs, non illud concluditur. Quinimo natura corporis debet cognosci præcisa à facultate formandi globum, & natura animæ à facultate amandi, quia ineptè quæreretur an corpus sit aptum formare globum & anima capax amandi nec ne, si consideraretur corpus ut capax amandi, quemadmodum insulsè quæsieris an homo sit animal, nisi ad tempus seponas ideam animalis ab idea hominis, ut postmodum eas combinando fias certior alteri cum altera egregiè convenire. A pari, ut cognoscamus spiritum spoliatum omni intelligentia, esse aptum ad intelligendum necesse est nos habere ideam illius ut præcisi ab aptitudine intelligendi, quam deinde applicemus ad ideam rei quæ intelligit. Si autem idea rei quæ intelligit nexum habet necessarium cum idea spiritûs præcisi ab aptitudine intelligendi, concludere debemus spiritum esse aptum ad intelligendum: non verò aliter. Atqui clarum est unicuique experientiâ propriâ non posse hoc modo cognosci an spiritus sit aptus ad intelligendum, ergo &c. Probo subsumptum, quia si præscindas spiritum ab intelligentia aptitudinali, habes solùm ideam substantiæ; substantia verò in communi non majorem habet nexum cum intelligentia quàm cum non intelligentia, quippe univocè prædicabilis de corpore & spiritu, ergo perperàm asseritur spiritus exutus omni intelligentia, esse tamen essentialiter magis aptus ad intelligendum quàm corpus. Ista omnia æqualiter militant contra tertium attributum, nempè activitatem, nullo enim jure dici potest duarum substantiarum cætera perfectè similium alteram esse activam, non verò alteram. Adde quod Peripatetici ultro fatentur corpus habere vim agendi intrinsecam, ergo nisi dicamus corpus esse essentialiter extensum, nunquam deveniemus ad notitiam ejus differentiæ à spiritibus.

V. Con-

V.

Confirmatur hæc doctrina, quia dici non potest corpus inextensum retinere aliquod attributum positivum quod non habeat spiritus, verbi gr. exigentiam formarum materialium. Cùm enim formæ non sint materiales nisi quatenus fiunt ex materia, dici non potest absque manifesta petitione principii & circulo vitioso, materiam constitui in esse materiæ per exigentiam formarum materialium, nam supponendo aliquas esse formas materiales, supponis quoque substantiam illam inextensam de qua disputatur an sit materia, an verò spiritus, esse reapse materiam: & si quis quærat cur aliquæ formæ sint materiales, respondendum erit tibi, quia fiunt concurrente materia, sicut dixisti materiam esse materiam, quia exigit formas materiales. Deinde absurdum est tribuere rebus insensibilibus aliquam exigentiam, nec ego satis mirari queo tot serias admonitiones, amarulentas reprehensiones, facetias & scommata, rationesque evidentissimas absterrere non potuisse Peripateticos ab ejusmodi phrasibus quæ rebus inanimatis appetitum & spontaneitatem tribuunt. Quod si exigentia formarum materialium redigatur ad meram capacitatem recipiendi extensionem, redeunt argumenta superiùs à me proposita contra aptitudinalem intelligentiam. Etenim materia spoliata omni extensione non aliter concipi potest apta eam recipere, quàm quia substantia in communi apta nata est esse in corpore & in spiritu (quippe eadem est omnino idea substantiæ in communi, & idea substantiæ omni extensione & formis extensionem subsequentibus nec non cogitatione denudatæ; qualis est materia Peripateticorum considerata secundum suam essentiam) atqui ea aptitudo efficere nequit ut materia differat à spiritu, quia substantia in communi habens eam aptitudinem potest tamen æquè fieri spiritus ac corpus, ergo licet concipias materiam ut substantiam aptam recipere extensionem, non tamen eam concipies ut essentialiter diversam à substantia spirituali. Profectò si corpus & spiritus semel concipiantur convenire in ratione substantiæ carentis extensione & cogitatione, nulla forma distinctè concipitur posse advenire uni, quæ non concipiatur posse advenire alteri, ergo impossibile est assignare discrimen essentiale corporis à spiritu per nescio quas exigentias & aptitudines. Ipsi Peripatetici nobis hujus rei præclarum documentum suppeditant: dum enim docent posse dari corpus completum simplex, hoc est, non constans materiâ & formâ, & animas brutorum perfectorum esse indivisibiles, totas per consequens in toto corpore & totas in singulis partibus corporis, satis ostendunt substantias spirituales non posse differre à materialibus penes simplicitatem & ubi definitivum. Dum docent Angelos se posse inflare & comprimere, imò se reddere impenetrabiles, satis ostendunt extensionem & impenetrabilitatem non ita esse formas materiæ proprias, ut non possint advenire spiritui: Angelos æquè fieri coloratos ac corpora (nam quicquid reflectit lucem versùs oculos, ut naturaliter facere possent Angeli qui se reddidissent impenetrabiles,

V.

Ce qui confirme ce sentiment, c'est qu'on ne sauroit dire qu'un corps non étendu conserve quelque attribut positif que l'esprit n'ait point, comme par exemple l'exigence d'une forme materielle. Car les formes n'étant matérielles qu'entant qu'elles sont faites de la matiere, on ne peut avancer sans tomber dans une manifeste pétition de principe & dans un cercle vicieux, que la matiere est constituée dans la qualité de matiere par l'exigence des formes materielles. En effet, en supposant qu'il y a quelques formes matérielles, vous supposez que cette substance non étendue touchant laquelle on dispute si elle est matiere ou esprit, est matiere; & si on demande pourquoi quelques formes sont matérielles, il vous faudra répondre que c'est parce qu'elles sont faites avec le concours de la matiere, comme vous avez dit que la matiere est matiere parce qu'elle exige des formes matérielles. D'un autre côté, il est absurde de supposer que des êtres insensibles exigent quelque chose, & je ne puis assez admirer, qu'après tant d'avis serieux, de critiques ameres, de railleries piquantes, & de raisons évidentes & claires, on n'ait pû faire renoncer les Péripatéticiens à ces sortes de phrases qui attribuent la faculté appétitive & la spontanéité à des choses inanimées. Que si on réduit l'exigence des formes matérielles à la simple capacité de recevoir l'étendue, alors les arguments contre l'intelligence aptitudinale reviennent tous. Car la matiere dépouillée de toute étendue ne peut être conçue comme propre à la recevoir, que parce que la substance en général est propre à être & dans le corps & dans l'esprit, l'idée de substance en commun étant la même que l'idée de substance dépouillée de toute étendue & des formes qui suivent l'étendue, & de la pensée, telle qu'est la matiere des Péripatéticiens considérée par rapport à son essence. Or cette capacité ne peut faire que la matiere differe de l'esprit, puis que la substance en général qui a cette capacité, peut néanmoins devenir également & un esprit & un corps. Donc bien que vous conceviez la matiere comme une substance propre à recevoir l'étendue, vous ne la concevrez pourtant pas comme essentiellement différente de la substance spirituelle. Certainement, si on conçoit une fois que le corps & l'esprit conviennent ensemble en qualité de substance dépourvûe d'étendue & de pensée, on ne conçoit point distinctement que l'un puisse recevoir une forme, que l'autre ne puisse recevoir. Donc il est impossible d'assigner pour différence essentielle du corps & de l'esprit je ne sai quelles aptitudes & exigences chimeriques. Les Péripatéticiens eux mêmes nous en fournissent une telle preuve. Car alors qu'ils enseignent qu'un corps auquel il ne manque rien peut être simple, c'est-à-dire non composé de matiere & de forme, & que les ames des brutes parfaits peuvent être indivisibles, & par conséquent toutes dans tout le corps, & toutes dans chaque partie du corps, ils montrent assez que les substances spirituelles ne peuvent différer des substances matérielles par la simplicité & par les bornes locales. Lors qu'ils enseignent encore que les Anges peuvent s'enfler, se comprimer, & même se rendre impénetrables, ils font bien entendre que l'étendue & l'impénétrabilité ne sont pas tellement des formes propres de la matiere, qu'elles ne puissent devenir les formes d'un esprit: que les Anges peuvent devenir colorez comme les corps, car tout ce qui reflêchit la lumiere vers les yeux comme pourroient naturellement faire les Anges qui se feroient ren-

dus impénétrables est coloré: qu'ils peuvent être touchez comme les corps, ce qui est contre cet axiome de Lucrece? que *rien ne peut toucher ni être touché qui ne soit corps.* En un mot qu'ils peuvent aussi bien que les corps s'échauffer, se refroidir, devenir humides, s'enflammer & autres choses semblables. Car si une substance Angélique est un sujet propre à recevoir l'étendue, l'impénétrabilité, & la couleur, & à se raréfier ou se condenser, pourquoi le froid, l'humidité, & même les formes substantielles ne pourront-elles pas être tirées du même sujet, puis qu'il est certain que le froid & l'humidité n'emportent point dans leurs idées formelles une relation plus nécessaire à la matiere que ne font l'étendue, la couleur, l'impénétrabilité, la rareté & la densité? Lors qu'ils enseignent qu'il n'est pas de l'essence d'une chose spirituelle de n'avoir point de parties intégrantes, & que les formes matérielles sont capables de connoissance, ils montrent assez que l'esprit & le corps ne différent point entre eux par la composition & par la faculté de penser. En un mot les Scholastiques mis aux prises ensemble prouveroient sans peine que les choses spirituelles & matérielles ne différent que par quelques attributs extérieurs. Tant il importe d'établir d'abord de bons principes, de peur que les jugemens faux qu'on fait dès l'entrée, ne soient comme des fondemens mal affermis, & que l'édifice entier ne s'écroule.

VI.

Il est aisé de répondre à la seconde objection de Mr. de la Ville, puis qu'il l'a prouvée, non par raison, mais par autorité; car bien que souvent il faille déferer beaucoup à cette maniere de raisonner, cependant on ne doit jamais renoncer à des idées distinctes par respect pour toute autre autorité que pour celle de Dieu. Donc quand on auroit écrit de tout temps qu'il y a quelques êtres étendus qui ne sont point des corps, personne n'est pourtant obligé de mépriser l'idée distincte par laquelle il conçoit que la substance étendue & le corps sont une seule & même chose, pour s'efforcer d'imaginer dans une rose par exemple de la matiere, une forme substantielle, de la quantité, une couleur, un goût, une odeur, de la chaleur, de la sécheresse, de l'opacité, de la pesanteur, comme autant d'êtres différents, qui n'ont tous que la même étendue & le même lieu, & qui se pénetrent les uns les autres. Car nous n'avons aucun *Criterium* pour juger que l'étendue de la matiere & l'étendue de la forme différent essentiellement, & puissent plûtôt se pénetrer entre elles qu'avec toute autre étendue. Au contraire nous concevons distinctement tous les êtres étendus comme parfaitement homogenes par rapport à l'étendue. Donc on doit dire, ou qu'aucun de ces êtres n'est un corps ou que ces êtres sont tous des corps. Et il ne faut point m'opposer le sentiment d'un illustre Cartésien, qui dans l'excellent livre de la *Recherche de la Vérité* a dit qu'il étoit incertain si tout être créé étoit corps ou esprit; car il ne croit pourtant point qu'aucune Créature puisse être étendue sans être corps, mais seulement qu'il pourroit y avoir quelque Créature qui ne fût point corps & qui pourtant ne fût point esprit. D'un autre côté, ce soupçon n'étant pas une suite nécessaire des principes de Descartes, on ne devoit pas le proposer comme une objection contre un de ses fidelles disciples.

VII.

Défense de Mr. Rohaut.

Il s'agit maintenant de deffendre Mr. Jacques Rohault, illustre Cartésien, qui a étendu la ré-

est coloratum) æquè posse tangi ac corpora contra Lucretianum illud,

Tangere vel tangi nisi corpus nulla potest res.

uno verbo æquè posse calefieri, frigefieri, humefieri, inflammari &c. ac corpora. Nam si substantia Angelica subjectum est idoneum, è cujus potentia educantur extensio, impenetrabilitas, & color: quodque rarefiat & condensetur; quare frigus, humiditas, imo formæ substantiales non poterunt educi ex eodem subjecto, cùm certum sit frigus, humiditatem &c. non importare in suo conceptu formali necessariam magis relationem ad materiam, quàm extensionem, colorem, impenetrabilitatem, raritatem & densitatem. Dum docent non esse de essentia rei spiritualis ut careat partibus integrantibus, & formas materiales esse cognoscitivas, satis significant spiritum & corpus non differre à se invicem penes compositionem & facultatem intelligendi. Quid plura? Non difficilè probarent Scholastici inter se commissi, res spirituales & materiales differre tantùm penes adjuncta quædam extrinseca. Adeò magni refert statim bona principia constabilire, ne si semel in limine aberratum,

Prodita judiciis fallacibus omnia primis,

Labem minitentur, ut

In fabrica si prava est regula prima &c.

VI.

Ad secundam exceptionem Ludovici à Villa facilis est responsio, non enim ratione eam probavit, sed autoritate: cui quamquam sæpe multùm tribuendum est, nunquam tamen eatenus ut in ejus gratiam, nisi divina sit, ideas distinctas floccifaciamus. Ergo licet ab omni ævo passim scriptum fuerit dari aliqua entia extensa distincta à corpore, nemo tamen sibi hanc crucem figere tenetur ut spretâ ideâ distinctâ qua concipit substantiam extensam & corpus esse unum & idem, imaginari nitatur in rosa v. gr. materiam, formam substantialem, quantitatem, colorem, saporem, odorem, calorem, siccitatem, opacitatem, gravitatem &c. tanquam totidem entia diversa sibi mutuò coextensa & commensurata & secum invicem penetrata, nullum enim nobis adest criterium quo judicemus extensionem materiæ & extensionem formæ differre essentialiter, & posse potiùs penetrari inter se quàm cum alia extensione, sed contra concipimus distinctè omnia entia extensa ut perfectè homogenea in ratione extensionis, ergo dicere debemus vel nullum horum esse corpus, vel omnia esse corpus. Nec obstat sententia Clarissimi illius Cartesiani, qui in suo nunquam satis laudato de disquisitione veritatis *libro, dixit dubium esse an omnia entia creata, sint vel corpus vel spiritus, quia non ideò ille credit aliquam creaturam posse esse extensam nec tamen corpus, sed solùm aliquam posse esse distinctam à corpore, nec tamen spiritum. Aliunde cum hæc suspicio non fluat necessariò ex principiis Cartesii, minimè proponi debebat ut instantia adversus fidissimum ejus sectatorem.*

VII.

Succedat jam celeberrimus alter Cartesianus Jacobus Rohaldus, qui tum vivâ voce, tum scriptis nitidissimis

dissimis sectam maximè reddidit illustrem. Magnificà utitur præfatione Autor, & grandiore cothurno instructus, ea dicit de divina omnipotentia quibus nos plenâ cerâ subscribimus, neque enim magis vitio debet verti Cartesianis si dicant Deum non posse conservare materiam sine extensione, quàm Peripateticis si dicant Deum non posse eam conservare sine exigentia extensionis. Unde patet eâdem ratione desumptâ ex infinita amplitudine divinæ potestatis probari posse adversùs Peripateticos Deum posse spoliare materiam omni exigentia extensionis; quæ ipsi probare conantur adversùs Cartesianos Deum posse spoliare materiam omni extensione, atque adeò argumenta istius commatis sæpenumero sermones esse abundantes sonantibus verbis uberibusque sententiis; prætereaque nihil. At, *inquit Ludovicus à Villa*, non probat Rohaldus, vel alii Cartesiani dari contradictionem si corpus existat absque sua extensione formali, nisi committendo circulum ridiculum. Dicunt nempe quod cùm extensio sit tota essentia materiæ, materia sine extensione esset materia sine materia; ergò ut probent extensionem esse totam essentiam materiæ, supponunt eam non posse separari à materia sine contradictione; ut verò probent non posse separari sine contradictione, dicunt eam esse totam essentiam materiæ. *Hîc certè desiderare est vel memoriam vel bonam fidem istius Autoris. Passim enim extant in libris nostrorum hominum probationes directæ, & quibus in nulla alia materia meliores dari soleant. Nonne enim ostendunt extensionem esse totam essentiam materiæ quia est differentia specifica materiæ, & esse differentiam specificam materiæ quia per ejus adventum substantia in communi coarctatur ad eam speciem substantiæ, quæ corpus sive materia dicitur? nonne ostendunt extensionem esse totam essentiam materiæ quia, ut perfectè concipiatur materia & perfectè distinguatur ab aliis entibus, nihil aliud requiritur quàm ut concipiatur extensa; quia sublatis quibuscumque aliis, modò extensio remaneat, remanet idea materiæ, è contra sublatâ extensione, non alia remanet idea quàm substantiæ in communi? Ne multus sim, omnes adhibent probationes quas Peripateticus adhiberet, si probandum ipsi incumberet rationalitatem esse totam essentiam hominis qua hominis; exigentiam extensionis; totam essentiam materiæ, Ergo vel Ludovicus à Villa probaret circulo ridiculo rationalitatem esse totam essentiam hominis; exigentiam extensionis totam essentiam materiæ &c. vel Cartesiani non probant circulo ridiculo extensionem esse totam essentiam materiæ. Equidem si rogetur Cartesianus quare materia non possit spoliari extensione; respondet quia hoc implicat contradictionem. Si iterum rogetur quare hoc implicet contradictionem, respondet quia extensio est essentia materiæ. Si ampliùs ab eo quæratur quare extensio sit essentia materiæ, respondet quia extensio ita includitur in conceptu formali sive idea distincta materiæ, ut eâ sublatâ, pereat funditùs idea materiæ, quod idem ferè est ac si responderet extensionem esse essentiam materiæ quia est inseparabilis ab illa. Sed quidquid sit de illa gradatione probationum, nonne quilibet Philosophus eodem modo rogatus circa essentiam eu-*

putation de sa secte & par ses leçons & par ses écrits. L'Auteur emploie contre lui un exorde magnifique, & chaussant le cothurne, il dit sur la toute puissance divine des choses ausquelles nous souscrivons de bon cœur; car on ne doit pas reprocher d'avantage aux Cartésiens leur opinion que Dieu ne peut conserver la matiere sans étenduë, qu'on ne reproche aux Péripateticiens leur opinion que Dieu ne peut conserver la matiere sans l'exigence de l'étenduë. C'est ce qui fait voir que par la même raison, par laquelle les Péripateticiens veulent prouver contre les Cartésiens que Dieu peut dépouiller la matiere de toute étenduë, les Cartésiens pourroient prouver contre les Péripateticiens que Dieu peut dépoüiller la matiere de toute exigence d'étenduë. Ces sortes d'argumens ne sont donc au bout du compte que de grands mots, de belles sentences, & puis c'est tout. *Mais*, dit Mr. de la Ville, *Rohault ni les autres Cartesiens ne prouvent pas qu'il est contradictoire qu'un corps existe sans son étenduë formelle, que par un cercle vicieux & ridicule. Ils disent que l'étendue étant toute l'essence de la matiere, la matiere sans étenduë, seroit une matiere sans matiere. Par conséquent, pour prouver que l'étenduë est toute l'essence de la matiere, ils supposent qu'elle ne peut sans contradiction être séparée de la matiére; après quoi pour montrer qu'elle ne peut sans contradiction être séparée de la matiere, ils disent qu'elle est toute l'essence de la matiere.* Ici paroît un grand défaut ou de mémoire ou de bonne foi dans le censeur. En effet les livres des Cartésiens nous présentent sur ce sujet je ne sai combien de preuves directes, aussi bonnes qu'on ait coûtume d'en donner en quelques autres matieres que ce soit. Ne montrent-ils point que l'étenduë est toute l'essence de la matiere par la raison qu'elle en est la différence spécifique, & qu'elle est la différence spécifique, par la raison qu'à son arrivée la substance perdant sa généralité; & bornée à cette espece de substance qu'on appelle corps ou matiere? Ne montrent-ils point que l'étenduë est toute l'essence de la matiere par la raison que; pour concevoir parfaitement la matiere, & la distinguer de tout autre être, il ne faut que la concevoir étendue? Ne le montrent ils point par la raison qu'en ôtant tout autre attribut excepté l'étendue, l'idée de matiere demeure, au lieu qu'ôté l'étendue, il ne demeure plus que l'idée de substance en général? En un mot ils apportent toutes les preuves qu'un Péripatéticien emploïeroit s'il avoit à prouver que la rationalité est toute l'essence de l'homme entant qu'homme; & que l'exigence de l'étendue est toute l'essence de la matiere. Ainsi, ou Mr. de la Ville prouveroit par un cercle vicieux que la rationalité est toute l'essence de l'homme, & que l'exigence de l'étendue est toute l'essence de la matiere, ou bien il est faux que les Cartésiens prouvent par un cercle vicieux que l'étendue est toute l'essence de la matiere. En effet, si on demande à un Cartésien pourquoi la matiere ne peut-être dépouillée de l'étendue, il répond que c'est parce que la chose implique contradiction. Si on lui demande pourquoi la chose implique contradiction; il répond que c'est parce que l'étendue est essentielle à la matiere. Si on ajoûte cette question; pourquoi l'étendue est-elle l'essence de la matiere, il répond que c'est parce que l'étendue est renfermée de telle sorte dans l'idée distincte de la matiere, que si l'on ôte l'etendue, l'idée de matiere ne subsiste plus, ce qui est presque comme s'il repondoit que l'étendue est l'essence de la matiere, parce qu'elle en est inséparable. Mais quoi qu'il en soit

soit de cette gradation de preuves, tout Philosophe interrogé de la même maniere sur l'essence d'une chose, ne répondroit-il pas de la même maniere ? Donc il n'y a aucune preuve directe qui ne soit un cercle vicieux, où bien les nôtres sont de cette espece. Donc en ce point tout est pareil entre un Cartésien qui prouve que l'étenduë est l'essence de la matiere, & un Péripateticien qui prouve que c'est l'éxigence de l'étenduë. Mais d'ailleurs la cause du Cartésien est meilleure, en ce que l'exigence de l'étenduë attachée à la substance en général, ne donne aucune idée distincte & ne fait naître qu'une idée vague, confuse, & d'une fausseté manifeste, à moins que contre l'usage de toutes les langues, vous ne reduisiez l'exigence à une simple puissance passive, laquelle ne signifiant distinctement qu'une non-répugnance qui convient à tout être possible, est tout à fait incapable de constituer la différence spécifique de la matiere.

justlibet rei, simili quoque modo responderet? Ergo vel nulla probationes directa & immunes à circulo afferri possunt, vel nostra sunt ejusmodi; ergo quoad hoc punctum pares sunt hinc Cartesianus probans extensionem, illinc Peripateticus probans exigentiam extensionis esse totam essentiam materia. At longè melior est quoad catera ratio Cartesiani, quia exigentia extensionis affixa substantia in communi non prabet ullam ideam distinctam, sed conceptum vagum, confusum & manifestè falsum, nisi redigas contra usum omnium linguarum, exigentiam ad meram potentiam passivam, qua cùm nihil distinctiùs significet quàm non repugnantia omni enti possibili conveniens, inepta est prosus ad constituendam differentiam specificam materia.

VIII.

Le même M. Rohault avoit dit que l'étenduë, la divisibilité, la figure & l'impénétrabilité sont quatre proprietez essentielles de la matiere, & que l'étenduë en constitue l'essence parce qu'on conçoit qu'elle précede les trois autres. Mais voici Mr. de la Ville qui se plaint qu'on renverse l'ordre, & que ce Philosophe est peu d'accord avec lui-même, puis qu'il enseigne que l'étenduë n'est rien autre chose que l'impénétration actuelle des parties, & leur position les unes hors des autres, d'où il s'ensuit que l'impénétrabilité précede l'étenduë, étant évident que l'impenétrabilité est le principe de l'impenétration actuelle, & non au contraire. Je réponds que le censeur cherche à s'embarrasser lui-même, & qu'il n'auroit rien trouvé d'obscur, s'il avoit voulu se servir de sa sagacité naturelle, & s'épargner de vaines subtilitez. En effet selon les principes de M. Rohault, la composition des parties, la position des parties les unes hors des autres, & l'extension sont dans la matiere des attributs aussi premiers & immédiats les uns que les autres, & non seulement ils sont réellement identifiez entre eux, mais même ils le sont selon notre maniere de concevoir, puis qu'il est impossible de concevoir que la matiere à des parties les unes hors des autres, si on la conçoit réduite à un point mathématique, dont nous n'avons non plus d'idée que du néant même. Donc selon ces principes, l'impenétrabilité de la matiere nait de son étenduë, puis que la raison pour laquelle la matiere est impénétrable, c'est qu'elle a des parties; & qu'avoir des parties est la même chose formellement qu'avoir de l'étenduë. Et quoique l'impenétration actuelle & l'étenduë soient une seule & même chose, il ne s'ensuit pourtant point que l'impenétrabilité précede l'étenduë. Car il n'est pas évident, comme le censeur le suppose à tort, que l'impenétration actuelle naisse de l'impenétrabilité comme de son principe. Autrement de l'impénétration actuelle à l'impenétrabilité la conséquence seroit bonne en vertu de la forme, ce que n'admettront jamais les Péripatéticiens, qui croient que la matiere est presque toûjours impenétrée actuellement, mais qu'elle n'est jamais impenétrable, Les Cartésiens eux mêmes tout persuadez qu'ils sont que l'impenétrabilité & l'impenétration sont nécessairement jointes dans la matiere, ne prouvent pourtant point la premiere par la seconde, sachant bien que cette proposition universelle, affirmative, *tout ce qui a l'acte a le principe*, est fausse ainsi qu'il paroît par l'exemple de la forme matérielle, qui bien que revêtue de l'incorruption actuelle

VIII.

Dixerat idem Rohaldus extensionem, divisibilitatem, figuram, & impenetrabilitatem esse quatuor proprietates essentiales materia, extensionem verò constituere essentiam ejusdem materia, quia concipitur pracedere tres alias. Sed ecce Ludovicum à Villa praposterè agi querentem, nec sibi satis constare illum Philosophum; docere enim extensionem nihil esse aliud quàm actualem partium impenetrationem & positionem extra se invicem, ex quo sequitur impenetrabilitatem esse priorem extensione, cùm evidens sit impenetrabilitatem esse principium impenetrationis actualis, non vice versâ. Ego verò respondeo nodum in scirpo quæri, & Autorem potuisse ipsum, si voluisset uti ingenita sagacitate, parcereque subtilitatibus, rem expedire. Etenim ex principiis Rohaldi, materiam habere partes, materiam habere partes extra se invicem, materiam esse extensam, attributa sunt æquè prima & immediata, nec solùm identificata inter se realiter, sed etiam secundum nostrum concipiendi modum, cùm impossibile sit concipere materiam habere partes, si concipias eam redactam ad punctum mathematicum, cujus idea nulla est in nobis non magis quàm puri nihili, ergo juxta hac principia, impenetrabilitas materia oritur ab ejus extensione, quandoquidem ratio cur materia sit impenetrabilis, est quia habet partes, & materiam habere partes idem est formaliter quod materiam habere extensionem. Quamvis verò impenetratio actualis & extensio sint unum & idem, non tamen sequitur impenetrabilitatem esse priorem extensione, neque enim evidens est, ut falsò supponit Autor, impenetrationem actualem oriri ab impenetrabilitate tanquam à suo principio, alioquin valeret consequentia vi forma ab actuali impenetratione ad impenetrabilitatem, quod nunquam admittent Peripatetici, qui credunt materiam esse ut plurimùm actualiter impenetratam, nunquam impenetrabilem. Ipsi Cartesiani quamvis credant impenetrabilitatem & impenetrationem conjungi necessariò in materia, non tamen illam probant per istam, haud nescii propositionem universaliter affirmantem quicquid habet actus habere principium, *esse falsam ut constat exemplo forma materialis, qua licet habeat incorruptionem actualem quamdiu conservatur, nunquam tamen*

tamen habet incorruptibilitatem. Cùmque illi sedulò in id allaborent ne quid in judicando amplius eo complectantur quod distinctè concipiunt, minimè judicare debent impenetrationem actualem præsupponere impenetrabilitatem, quia impenetratio actualis præcisè considerata in se nihil aliud necessariò supponit quàm rem posse esse impenetratam, si verò consideretur ut extensio materiæ, tunc non præsupponit sed ponit impenetrabilitatem. Miror Ludovicum à Villa non animadvertisse labem suæ ratiocinationis, nam si actualis impenetratio fluit ab impenetrabilitate tanquam à suo principio, indivisio continui ab ejus indivisibilitate, & quisquis actu non vincitur, dici potest invincibilis, quod est falsum. Non ergo perperam dictum est extensionem priùs cognosci quam impenetrabilitatem, licet non differat ab impenetratione actuali, neminique mirum videri debet idem attributum, extensionem scilicet, esse simul actualem impenetrationem & principium illius, cùm certum sit spiritualitatem animæ esse simul ejus indivisionem actualem & indivisibilitatem, & tamen indivisibilitas non concipitur præcedere spiritualitatem. Inter Recentiores indubium est, vim calefactivam ignis non distingui à motu actuali ejus partium in quo consistit ejus calefactio, & tamen vis illa calefactiva non concipitur præcedere motum illum actualem. Præterea, si Rohaldus constituisset essentiam materiæ in impenetrabilitate præcedente extensionem, æquè obscurum nobis dedisset conceptum corporis ac Peripatetici, quia idem fecisset ac si quis essentiam opii explicaret per vim consopitivam. Etenim impenetrabilitas præcisa ab extensione non aliter concipitur quàm sub vaga idea facultatis seu potentiæ: distinctè verò concipitur, si fluere dicatur ab extensione.

IX.

Instat Ludovicus à Villa. Habere partes concipitur necessariò priusquàm extensio formalis, nec concipi potest extensio formalis quin partes præsupponantur, nam antequam concipiatur res esse hujus vel illius modi, oportet concipere illam esse: oportet etiam aliquatenus illam esse priùs quam sit taliter vel taliter: partes verò materiæ esse vel intra vel extra se invicem, modi sunt varii essendi illarum; ergo necesse est concipere materiæ partes antequam concipiantur illæ partes vel esse extra vel intra se invicem, eo ferè modo quo dicimus quo concipi oportere animam & corpus priusquam concipiatur anima esse vel extra vel intra corpus. Igitur peccavit Rohaldus in sua principia qui non dixerit essentiam materiæ consistere in eo quod sit substantia constans partibus. *Respondeo 1. erratum esse ad summum à Rohaldo quod non ascenderit usque ad extremum apicem præcisionum metaphysicarum: qui error levis sine dubio videbitur ipsi Adversario, si animadvertat eum qui se auctore diceret essentiam materiæ consistere in compositione ex partibus, non immunem fore à simili culpa, quippe prius est rem esse aptam habere partes quàm habere partes, ergo essentia materiæ*

tandis qu'elle est conservée, n'a pourtant jamais l'incorruptibilité. Comme ils se proposent toûjours de ne rien enfermer dans leurs jugemens que ce dont ils ont des idées distinctes, ils ne doivent point juger que l'impénétration actuelle présuppose l'impénétrabilité, puisque l'impénétration actuelle considerée précisément en soi-même ne suppose rien necessairement, sinon que la chose peut être impénétrée, & que si elle est considerée comme étenduë de la matiere, alors elle ne presuppose point l'impénétrabilité, mais elle la pose. Je m'étonne que Mr. de la Ville n'ait pas apperçu le défaut de son raisonnement; car si l'impénétration actuelle découle de l'impénétrabilité comme de son principe, la non-division du continu doit découler de son indivisibilité, & quiconque n'est point vaincu actuellement, peut être dit invincible, ce qui est de la derniere fausseté. On n'a donc pas eu tort de dire que l'étenduë est connue avant l'impénétrabilité, bien qu'elle ne differe point de l'impénétration actuelle, & personne ne doit être surpris que le même attribut savoir l'étenduë, soit en même temps & l'impénétration actuelle & le principe de cette impénétration, puis qu'il est certain que la spiritualité de l'ame en est à la fois l'indivision actuelle & l'indivisibilité, & que néanmoins l'indivisibilité n'est pas conçuë preceder la spiritualité. Les Modernes sont persuadez, que la vertu qu'a le feu d'échauffer, n'est pas distinguée du mouvement actuel de ses parties, dans lequel consiste l'action d'échauffer, & néanmoins cette vertu d'échauffer n'est pas conçuë preceder ce mouvement actuel. D'ailleurs si Mr. Rohault avoit constitué l'essence de la matiere dans une impénétrabilité qui precede l'étendue, il nous auroit donné du corps une idée aussi obscure que celle que nous en donnent les Péripatéticiens, puis qu'il auroit fait la même chose qu'un homme qui expliqueroit l'essence de l'opium, par sa faculté d'endormir. Car enfin l'impénétrabilité separée de l'étendue ne se conçoit que sous l'idée vague de faculté ou de puissance, au lieu qu'on la conçoit distinctement, si on dit qu'elle découle de l'étendue.

IX.

Monsieur de la Ville pousse cette difficulté en ces termes. *On conçoit necessairement qu'une chose a des parties, avant que de concevoir l'étendue formelle, & on ne sauroit concevoir l'étendue formelle, qu'on ne présuppose des parties; car avant que de concevoir qu'une chose est de telle ou de telle maniere, il faut concevoir qu'elle est, & avant qu'elle soit d'une maniere ou de l'autre, il faut qu'elle soit en quelque maniere. Or que les parties de la matiere soient les unes dans les autres ou hors des autres, ce sont autant de différentes manieres d'être de ces parties. Donc il est necessaire de concevoir les parties de la matiere, avant que de concevoir que ces parties sont les unes dans les autres ou hors des autres, de la même maniere à peu près qu'on dit qu'il faut concevoir l'ame & le corps, avant que de concevoir que l'ame est dans le corps ou hors du corps. Par conséquent M. Rohault a peché contre ses principes, en ne disant point que l'essence de la matiere consiste en ce qu'elle est une substance composée de parties.* *Suite de cette défense.*

Je repons en premier lieu que si Mr. Rohault a fait une faute, c'est tout au plus en ce qu'il n'a pas été jusqu'à la derniere précision métaphysique, faute qui doit sembler legere à notre censeur, s'il fait attention qu'un homme qui diroit après lui que l'essence de la matiere consiste dans la composition des parties, tomberoit dans une faute semblable, puis qu'il faut qu'une chose soit propre à avoir des parties avant que d'avoir

voir des parties, d'où il s'ensuit que l'essence de la matiere consiste, non dans la composition actuelle des parties, mais dans une composition aptitudinale ou d'aptitude. De plus, avant qu'une chose soit capable d'avoir des parties, il faut qu'elle puisse en devenir capable. Donc l'essence de la matiere doit consister, non dans une aptitude actuelle, mais dans une aptitude potentielle, & ainsi à l'infini. De même s'il n'est pas permis de dire que l'étenduë formelle est l'essence de la matiere, par la raison que l'étenduë formelle suppose des parties, on ne devra pas dire non plus que la substance est l'essence de la matiere, puis que la substance suppose l'être avant soi. Si donc être une chose précede être de telle ou de telle maniere, & que par conséquent être les unes dans ou hors les autres par rapport aux parties de la matiere, suppose avant soi l'existence de ses parties, par la même raison les parties doivent être avant que d'être les parties de la matiere, d'autant plus que selon les Péripatéticiens, être les parties de la matiere ou de quelque autre chose sont diverses manieres d'être des parties. Par la même raison, il faut qu'une chose existe avant que d'être dans un sujet ou sans sujet, & que la substance existe avant que d'être un corps ou un esprit. Ainsi on ne pourra placer l'essence d'aucune chose que dans l'idée vague & general d'Etre. Il faut donc mettre des bornes à ces abstractions métaphysiques, & s'arrêter aux attributs que chacun conçoit distinctement être réellement les mêmes entre eux, & marquer les différences des diverses especes d'êtres, bien que peut-être ces attributs pussent être conçus comme separez les uns des autres par un homme versé dans la Logique. Or tels sont ces attributs-ci, être matiere & avoir ses parties les unes hors des autres; car je reponds en second lieu que le censeur se trompe grossiérement, s'il croit que les parties de la matiere sont indifferentes à la pénétration ou à l'impénétration. Elles sont impénétrées essentiellement, ce que je prouve de la maniere suivante.

collocari debet in compositione aptitudinali ex partibus, non verò in actuali. Praeterea prius est rem posse fieri aptam habere partes quàm esse actu aptam habere partes, ergo essentia materiæ poni debet, non in aptitudine actuali, sed in aptitudine potentiali & sic in infinitum. Similiter, si non liceat dicere extensionem formalem esse essentiam materiæ quia extensio formalis supponit partes, non licebit quoque dicere substantiam esse essentiam materiæ, quia substantia supponit ens tanquam aliquid prius. Si prius est rem esse, quàm esse hoc vel illo modo, ac proinde prius est partes materiæ esse, quàm esse intra vel extra se invicem, ergo à pari prius est partes esse, quàm esse partes materiæ (præsertim quia juxta Peripateticos esse partes materiæ vel alterius rei, sunt varii modi essendi partium) & propter eamdem rationem prius est rem existere quàm existere vel in subjecto vel sine subjecto: prius substantiam existere, quàm esse corpus vel spiritum, & sic nullius rei poterit collocari essentia, nisi in vago & generalissimo conceptu entis. Modus ergo adhibendus est istis abstractionibus metaphysicis, & sistendum in illis attributis, quæ licet fortasse præscindi possint à se invicem si quis oppidò quàm in Logica fuerit subactus, distinctè tamen concipiuntur esse idem realiter inter se & primariò secernere varias species entis à se invicem. Talia verò sunt esse materiam & habere partes extra se positas, nam respondeo 2. vehementer errare Autorem, dum credit partes materiæ esse indifferentes ad penetrationem vel impenetrationem: sunt enim essentialiter impenetratæ, quod sic ostendo.

X.

Que les parties de la matiere sont impenetrées essentiellement.

Si les parties de la matiere pouvoient être mises les unes dans les autres, toute la matiere pourroit être réduite en un état où elle n'occuperoit pas plus d'espace qu'un point Mathématique. Or c'est ce qui ne se peut faire. Donc..... On ne peut nier la majeure, parce qu'il est évident que les parties de la matiere pénétrée ne conservent aucune extension. Pour la mineure, en voici en premier lieu la preuve *ad hominem*. Mr. de la Ville accorde que la composition des parties est necessairement présupposée par l'étendue formelle. Donc il doit accorder que tout ce qui peut être étendu formellement est de toute necessité composé de parties. Or chaque partie de la matiere peut être étendue formellement, ainsi qu'il est manifeste. Donc elle est composée necessairement de parties, donc elle est divisible à l'infini, donc lors qu'elle est étendue actuellement, elle repond à un espace divisible à l'infini, donc chaque partie de l'espace est divisible à l'infini, donc toutes les parties de l'espace sont étendues essentiellement, puis qu'elles sont essentiellement impénétrables entre elles, comme chacun le reconnoît, donc il est impossible que quelque partie de l'espace soit sans étendue, donc toute chose qui est dans l'espace repond à quelque partie étendue, donc elle a necessairement quelque étendue, donc il est impossible que la matiere soit reduite en un état où elle n'occupe pas plus d'espace qu'un point Mathématique. Je n'examine point ici si l'espace est un être corporel, ou spirituel, ou d'une na-

X.

Si partes materiæ possent poni intra se invicem; tota materia posset redigi in eum statum, in quo non occuparet plus spatii quam punctum mathematicum, atqui hoc fieri nequit; ergo &c. Major non potest negari quia evidens est partes materiæ penetratæ nullam prorsus retinere extensionem: minor verò sic probatur 1. ad hominem. *Concedit Ludovicus à Villa compositionem ex partibus præsupponi necessariò ab extensione formali, ergo ex concedendis quidquid potest extendi formaliter componitur necessariò ex partibus, atqui qualibet pars materiæ potest extendi formaliter ut per se patet, ergo componitur necessariò ex partibus, ergo est divisibilis in infinitum, ergo quando est actualiter extensa, respondet spatio divisibili in infinitum, ergo singula partes spatii sunt divisibiles in infinitum, ergo sunt essentialiter extensæ (sunt enim essentialiter impenetrabiles inter se ut omnes fatentur) ergo impossibile est ut aliqua pars spatii sit inextensa, ergo quicquid est in spatio respondet alicui parti extensæ, ergo habet necessariò aliquam extensionem, ergo impossibile est ut materia redigatur ad eum statum ut non plus spatii occupet quàm punctum mathematicum. Non hic inquiro an spatium sit ens corporeum, spirituale, media natura inter utrumque &c. sufficit mihi quod ultrò concedunt Peripatetici, spatium esse locum realem, & nemine cogitante cor-*

correspondere rei locatæ, divisibile per mentem in infinitum, ejusque partes non posse poni intra se invicem: nam inde sequitur nullam esse partem designabilem in spatio, cui aliqua materiæ portio actualiter extensa non possit commensurari, ac proinde nullum esse locum in spatio pro punctis mathematicis, si enim punctum ejusmodi poneretur in spatio, aliquid inextensum commensuraretur loco capaci recipiendi aliquid extensum, quod contradictionem implicat.

XI.

Probatur 2, eadem minor; quia impossibile esset reddere extensam materiam, quæ semel penetrationem esset passa, ut sic ostendo. Materia penetrata se haberet eodem modo quoad positionem in spatio, quo multitudo punctorum mathematicorum penetratorum; atqui multitudo punctorum ejusmodi non potest fieri extensa, ergo &c. Non potest negari major, nam quantacunque sit differentia inter punctum mathematicum & partes materiæ penetratæ quoad simplicitatem, certum est multitudinem punctorum mathematicorum penetratorum esse compositam ex pluribus entibus non secus ac materiam penetratam, nec magis esse positam in spatio sub quocunque respectu indivisibili quàm materiam penetratam. Minor verò probatur omnibus argumentis tum Physicis, tum Geometricis, quibus probatur adversùs Zenonem continuum non posse componi ex punctis mathematicis. Dicant quicquid velint Zenonistæ adversùs demonstrationes Geometricas quibus opprimuntur, nunquam excutient pondus istius ratiocinii; nihilum additum nihilo non facit ens reale, ergo nihilum extensionis additum nihilo extensionis non facit extensionem. *Certè vel mens nostra nihil clarè & distinctè percipit, vel clarè & distinctè percipit non posse exsurgere aliquam extensionem ex aggregatione plurium entium, nisi singula illa entia habeant aliquam extensionem, quia extensio nihil aliud esse concipitur quàm appositio rei extensæ ad rem extensam. Atque hinc adeò est cur omnes Physicorum sectæ, rejectis punctis mathematicis, componant hodiè, cùm Philosophia severissimo examini subjecta est, continuum vel ex punctis inflatis, vel ex atomis Epicuri, vel ex partibus divisibilibus in infinitum Aristotelis: magno utique argumento compositionem continui ex punctis Zenonis videri omnibus impossibilem, alioquin nunquam derelicta fuisset ea hypothesis, quæ ejus est opportunitas ad vitandas difficultates quibus premitur sententia componens continuum ex partibus extensis. Eadem verò argumenta quæ probant contra Zenonem probare quoque contra materiam penetratam hinc patet evidentissimè, quia qualibet pars materiæ penetratæ est nihilum extensionis, ergo sicut ex quantalibet multitudine punctorum mathematicorum juxta se positorum nunquam fieri potest extensio, quia ponere unum punctum juxta alterum, nihil aliud est quàm addere nihilum extensionis nihilo extensionis, ita etiam ex quantalibet multitudine partium materiæ semel penetratæ juxta se*

ture moienne entre l'un & l'autre. Il me suffit de ce que les Péripatéticiens accordent de leur plein gré, savoir que l'espace est un lieu réel, & qu'il correspond réellement à la chose mise dans le lieu, qu'il est divisible à l'infini par la pensée, & que ses parties ne peuvent se pénétrer les unes les autres. Car il s'ensuit de là qu'on ne peut désigner aucune partie dans l'espace, à laquelle quelque portion de matiere étenduë ne réponde exactement, & qu'ainsi il n'y a point de lieu dans l'espace pour les points Mathématiques, puis que si un point de cet espéce étoit mis dans l'espace, quelque chose de non-étendu répondroit exactement à un lieu capable de recevoir quelque chose d'étendu, ce qui implique contradiction.

XI.

Je prouve en second lieu ma mineure, parce qu'il seroit impossible de rendre étenduë une matiere qui auroit été pénétrée une fois, ce que je montre de la maniere suivante. La matiere pénétrée seroit de la même maniere par rapport à la position dans l'espace, qu'une multitude de points mathématiques pénétrez. Or une multitude de ces sortes de points ne peut devenir étenduë. Donc. . . . . On ne sauroit nier la majeure, car quelques différences qu'il y ait par rapport à la simplicité entre un point mathématique & les parties de la matiere pénétrée, il est pourtant certain qu'une multitude de points mathématiques pénétrez est composée de plusieurs êtres, de même qu'une matiere pénétrée, & qu'elle n'est pas plus placée dans l'espace sous quelque regard indivisible que la matiere pénétrée. Quant à la mineure, elle se prouve par les mêmes raisonnemens physiques & géométriques, par lesquels on prouve contre Zénon que le continu ne peut être composé de points mathématiques. Que les disciples de ce Philosophe disent ce qu'ils voudront contre les démonstrations géométriques dont on les accable, ils succomberont toûjours sous le poids de ce raisonnement-ci, *Le néant ajouté au néant ne fait point un être réel, donc le néant d'extension ajouté au néant d'extension ne fait point une extension réelle*. Certes, ou notre esprit ne conçoit rien clairement & distinctement, ou bien il conçoit clairement & distinctement qu'une étenduë réelle ne peut résulter de l'amas de plusieurs êtres, à moins que chacun de ces êtres n'ait quelque étenduë, parce qu'on conçoit que l'étenduë n'est rien autre chose que l'apposition d'une chose étendue près d'une chose étendue. Aussi les Physiciens de toutes les sectes rejettent les points mathématiques, depuis qu'on a soumis la Philosophie à un examen rigoureux, & tous composent le continu, ou de points enflez, ou des atomes d'Epicure, ou des parties divisibles à l'infini d'Aristote, ce qui est une forte preuve qu'ils regardent tous comme impossible la composition du continu imaginée par Zénon; car ils n'auroient pas abandonné cette hypothese, vû la commodité dont elle est pour éviter les difficultez qui environnent ceux qui composent le continu de parties étendues. Or que les mêmes argumens qui prouvent contre Zénon prouvent aussi contre la matiere pénétrée, c'est ce qui paroît évidemment par la raison que chaque partie d'une matiere pénétrée est un néant d'étendue. Donc comme de quelque multitude que ce soit de points mathématiques posez les uns près des autres, il ne peut résulter aucune étendue, parce que mettre un point mathématique près d'un autre, c'est simplement ajoûter un néant d'étendue à un néant d'étendue, ainsi quelque quantité de parties de matiere pénétrée qu'on ajoûte les unes aux autres, il ne peut s'en former au-

aucune étenduë, parce que mettre une partie de matiere pénétrée près d'une autre partie de la même matiere, c'est simplement ajoûter un néant d'étendue à un néant d'étendue. Et il ne faut point dire que la matiere ne demeure point pénétrée, lors qu'une de ses parties est mise près de l'autre; car cette solution ne leve point la difficulté. Supposez tant qu'il vous plaira d'un côté une multitude infinie de points mathematiques pénétrez, & de l'autre une multitude infinie de parties de matiere aussi pénétrées, & imaginez vous que Dieu veut délivrer & les points mathématiques & les parties de la matiere de l'état de pénétration où ils se trouvent. Vous concevez sans doute que Dieu le fait en plaçant les points les uns auprès des autres, & en arrangeant de même les parties de la matiere; car de cette maniere il semble que ces points & ces parties ne soient plus les uns dans les autres, qui est ce en quoi la pénétration consiste. Fort bien imaginé. Donc pour ôter la pénétration, on place une partie de la matiere près d'une autre, & on range de même les points les uns à côté des autres. Or un point mis près d'un autre ne forme aucune étenduë, puis que tous deux sont un néant d'étenduë. Donc une partie de matiere pénétrée placée auprès d'une autre partie ne formera point d'étendue, toutes deux étant un néant d'étendue. Que nos adversaires se tournent de quel côté ils voudront, il leur est impossible d'apporter une bonne disparité, parce qu'il est évident que les parties de la matiere pénétrée sont chacune à part un néant d'étendue, & qu'elles sont dégagées de la pénétration, entant qu'elles sont placées les unes à côté des autres, d'où il s'ensuit que quand elles sont dégagées de la pénétration, un néant d'étendue est mis à côté d'un néant d'étendue, ce qui ne peut non plus former une étenduë que l'apposition d'un point mathématique près d'un point mathématique. Il est certain que Dieu feroit plus de miracles si d'un néant d'étenduë il faisoit une étenduë, que lors qu'il a produit le monde du néant. La raison en est que le néant seroit alors par rapport à l'étendue non seulement le terme *à quo*, comme dans la création du monde, mais encore la cause matérielle, ce qui implique contradiction.

XII.

Il n'est pas même vrai que les parties de la matiere pénétrée puissent être dégagées de la pénétration par leur position les unes auprès des autres; car comme les Physiciens démontrent qu'un point mis près d'un point se pénétre avec lui, ce qui est une nouvelle raison pour prouver qu'un point ajouté à un point ne forme aucune étendue, ainsi on peut démontrer qu'une partie de matiere pénétrée ajoutée à une autre partie pénétrée se pénétre avec elle. En effet, de même qu'un point approché d'un autre point le touche par toutes ses parties, & selon tout l'espace qu'il occupe, en quoi consiste la pénétration, de même une partie de matiere pénétrée approchée d'une autre partie pénétrée la touche toute entiere & selon tout l'espace qu'elle occupe. Autrement, c'est-à-dire si elle ne la touchoit que par une partie d'elle-même, & selon une partie de l'espace qu'elle occupe, elle ne seroit point pénétrée avec elle, ce qui est contre la supposition. Pour concevoir mieux cette difficulté, il faut remarquer que si un corps de deux pieds étoit pénétré avec un autre corps de deux pieds, Dieu pourroit séparer ces quatre pieds de matiere sans leur rendre l'impénétration actuelle, & les placer à quelque distance l'un de l'autre, de telle maniere que chacun soit dans une espace parfaitement indivisible

positarum numquam fieri potest extensio, quia ponere unam partem materiæ penetratæ juxta alteram nihil aliud est quàm addere nihilum extensionis nihilo extensionis. Nec dicas materiam non manere penetratam quando pars altera illius ponitur juxta alteram, non enim ideò tollis difficultatem, nam finge ex unâ parte multitudinem infinitam punctorum mathematicorum penetratorum, & ex alterâ infinitam multitudinem partium materiæ similiter penetratarum, & Deum velle liberare tum puncta mathematica, tum partes materiæ à penetratione in qua detinentur. Concipis sanè Deum hoc facere collocando puncta juxta se invicem, & partes quoque materiæ juxta se invicem, nam hoc modo & puncta & partes videntur non fore ampliùs intra se invicem, in quo consistit penetratio. Benè habet: ergo ut tollatur penetratio, pars una materiæ collocatur juxta alteram, & punctum unum juxta alterum: atqui punctum positum juxta alterum non facit ullam extensionem, quia scilicet utrumque est nihilum extensionis, ergo etiam pars una materiæ penetratæ collocata juxta alteram non facit ullam extensionem, cum utraque sit nihilum extensionis. Vertant se in omnem partem Adversarii, numquam afferent bonam disparitatem, quia evidens est partes materiæ penetratæ esse singulas nihilum extensionis, & liberari à penetratione, quatenus ponuntur juxta se invicem, ergo quando liberantur à penetratione, unum nihilum extensionis ponitur juxta alterum, unde non magis exsurgere potest extensio quàm ex appositione puncti ad punctum. Profectò majus esset miraculum, si Deus ex nihilo extensionis faceret extensionem, quam fuit productio mundi ex nihilo, quia extensio alia fieret ex nihilo non solùm tanquam ex termino à quo, ut mundus, sed etiam tanquam ex causa componente, quod contradictionem implicat.

XII.

Ac ne illud quidem verum est partes materiæ penetratæ liberari posse à penetratione si ponantur juxta se invicem, nam sicut Physici probant demonstrativè punctum appositum puncto penetrari cum ipso (quæ nova ratio est cur punctum additum puncto non faciat extensionem) ita demonstrari potest partem materiæ penetratæ appositam alteri parti penetratæ penetrari cum illa. Sicut enim punctum appositum puncto tangit illud secundum se totum & secundum omne spatium quod occupat, in quo consistit penetratio; ita pars materiæ penetratæ apposita alteri tangit illam secundum se totam & secundum omne spatium quod occupat, nam si tangeret illam secundum aliquid sui & aliquam partem spatii quod occupat, non tangeret verò secundum aliquid aliud sui & alteram spatii partem, non esset penetrata, contra suppositionem. Ut clarior fiat difficultas, adverte quod si corpus bipedale penetraretur cum altero corpore bipedali, Deus posset separare quatuor illos pedes materiæ à se invicem, absque eo quod redderet illis impenetrationem actualem, & collocaret illos in locis dissitis, ita ut quilibet futurus esset in spa-

spatio perfectè indivisibili. Suppone jam Deum separatos illos quatuor pedes penetratos admovere ad se invicem, reddereque contiguos manentes penetratos: concipis sanè fieri non posse quin pes A tangat pedem B secundum se totum & secundum omne spatium quod occupat, & sic de cæteris; ergo concipis materiam penetratam non fieri impenetratam præcisè quia pars una separatur ab altera, ergo possunt manere penetratæ post separationem: atqui si manentes penetratæ iterum conjungerentur, non tolleretur penetratio per eam conjunctionem, ergo à pari Deus ponendo præcisè partes materiæ penetratæ juxta se invicem, non eas liberat à penetratione, ergo contradictorium est supponere partes materiæ semel intra se invicem positas, poni extra se invicem, nam ponuntur extra se invicem ex suppositione, non ponuntur verò quia pars penetrata posita juxta partem penetratam penetratur cum ipsa. Cæterùm ex eo quod punctum additum puncto non possit facere extensionem, sequitur manifestissimè neque spatium neque corpus posse constare punctis mathematicis, quandoquidem spatium essentialiter extensum est, corpus verò saltem ut plurimùm. Hinc ulteriùs sequitur materiam non posse penetrari, nam si nihil est in spatio quod non sit extensum, & quicquid est in spatio commensuretur cum illo, nihil autem inextensum possit commensurari rei extensæ, sequitur materiam penetratam non posse poni in spatio: ergo non posse esse in rerum natura. Propter eamdem rationem non potest unum corpus penetrari quin totus mundus penetretur, nam si v. gr. partes globi plano impositi perfectè penetrarentur, plano manente in suo statu naturali, non ampliùs globus posset tangere planum (quod est absurdum) nam neque posset tangere illud in parte divisibili, cùm res inextensa commensurari nequeat rei extensæ ut per se patet, neque in parte indivisibili, cùm res extensa ex ante dictis non constet ex punctis mathematicis, ergo ut globus penetratus posset tangere alia corpora, necesse esset illa penetrari, quod erat probandum.

Supposez maintenant que ces quatre pieds pénétrez qui sont séparez l'un de l'autre, fussent approchez par Dieu, & qu'il les rendît contigus sans leur ôter leur pénétration, vour concevez sans doute que cela ne se peut faire que le pied A. ne touche le pied B. & selon tout ce qu'il est & selon tout l'espace qu'il occupe, & ainsi des autres. Vous concevez donc que la matiere pénétrée ne peut cesser de l'être précisément, parce qu'une partie en est séparée de l'autre. Donc elles peuvent demeurer pénétrées après leur séparation. Or si demeurant pénétrées, elles étoient jointes de nouveau, la pénétration ne cesseroit point par cette conjonction. Donc par la même raison, Dieu ne fait point que les parties de la matiere pénétrées cessent d'être pénétrées, par cela seul qu'il les met les unes à côté des autres. Donc il est contradictoire de supposer que les parties de la matiere mises une fois les unes dans les autres, sont mises les unes hors des autres; car selon la supposition elles sont mises les unes hors des autres, & d'un autre côté elles n'y sont point mises, puis qu'une partie pénétrée mise à coté d'une partie pénétrée est pénétrée avec elle. Au reste de ce qu'un point ajouté à un point ne sauroit faire d'étendue, il s'ensuit manifestement que ni l'espace, ni le corps ne peuvent-être composez de points mathématiques, puis que l'espace est étendu essentiellement, & que le corps l'est au moins la plûpart du temps. Il s'ensuit de plus que la matiere ne peut être pénétrée; car s'il n'y a rien dans l'espace, qui ne soit étendu, & que toute chose qui est dans l'espace soit commensurée avec lui, comme rien de non étendu ne peut être commensuré avec une chose étendue, il s'ensuit que la matiere pénétrée ne peut être mise dans l'espace, & que parconséquent elle ne peut exister dans la nature. Par la même raison, un corps ne peut être pénétré que le monde entier ne le soit aussi; car par exemple si les parties d'un globe posé sur un plan étoient pénétrées parfaitement, sans que le plan sortit de son état naturel, le globe ne pouroit plus toucher le plan, ce qui est absurde. Il ne pouroit plus le toucher dans une partie divisible, puis qu'une chose non étendue ne peut être commensurée avec une chose étendue, ainsi qu'il est manifeste. Il ne pourroit pas non plus le toucher dans une partie indivisible, puis que selon ce qui a été dit, une chose étendue n'est pas composée de points mathématiques. Donc pour qu'un globe pénétré pût toucher les autres corps, il faudroit qu'ils fussent pénétrez aussi, ce qui est la chose qu'on devoit prouver.

XIII.

Non aliter mihi videntur Adversarii explicare posse quî materia semel penetrata evadere possit extensa, quàm dicendo extensionem produci de novo tanquam ens adæquatè distinctum à materia, & adjungi materiæ. Sed hæc responsio non caret difficultate, nam de illo ente quæri potest an sit extensum nec ne. Non negabis esse extensum, quandoquidem extendit materiam, ipsique extensæ coextenditur. Si verò est extensum, rursus quæro an sit tale per se, an per aliud. Si per aliud, dabitur progressus in infinitum. Si per se, ergo datur aliquod ens extensum per se, & cujus partes per se sunt extra se invicem. Quod si res est, cur eo non contenti sumus? cur ex eo non dicimus constare mundum? cur multiplicamus entia sine necessitate? cur non æquè dicimus partes materiæ esse per se extensas ac partes extensionis? ut præ-

XIII.

Il paroît que nos adversaires ne peuvent expliquer comment la matiere une fois pénétrée peut devenir étendue, qu'en disant que l'étendue est produite de nouveau comme un être distinct à tous égards de la matiere, & qu'elle est ajoutée à la matiere. Mais cette réponse n'est point sans difficulté. Car enfin je puis demander si ce prétendu être est étendu ou non. Vous ne nierez point qu'il soit étendu, puis qu'il étend la matiere, & qu'il est coétendu avec elle, lors qu'elle est étendue. Mais là dessus je vous demanderai encore si c'est par lui même, ou par une autre chose qu'il est étendu. Si c'est par une autre chose, vous tomberez dans le progrès à l'infini. Si c'est par lui même, il y a donc quelque être étendu par lui même, & dont les parties sont par elle mêmes les unes hors des autres. Or s'il y a une telle chose, que ne nous en contentons nous? Pourquoi ne disons nous pas que le monde en est com-

posé ? Pourquoi multiplions nous les êtres sans nécessité ? Pourquoi ne disons nous pas aussi bien que les parties de la matiere sont étenduës par elles mêmes que nous le disons des parties de l'étenduë ? Je passe sous silence que cet être est produit par une véritable création. Car ou nous ne concevons rien, ou nous concevons qu'il est impossible qu'une chose non étenduë telle qu'on suppose la matiere, soit la cause matérielle d'une chose étenduë, c'est-à-dire qu'elle entre dans la composition d'une chose étenduë ? car c'est la seule idée qu'on ait d'une cause matérielle. Mais si elle est créée, c'est une substance. Donc elle a tout ce qu'a la matiere des Cartésiens. Donc les Péripatéticiens admettent sans y penser une substance étendue essentiellement, outre leur prétendue matiere non étendue. Donc. . . . . De plus on ne sauroit expliquer comment la matiere devient étendue par l'adjonction d'un être étendu qui en est distinct à tous egards, puis qu'on ne conçoit pas d'avantage qu'une chose puisse être étendue par l'extension d'une autre chose, qu'on ne conçoit qu'une chose puisse exister par l'existence d'une autre. Ajoutez qu'il est évident que l'or ne devient point de l'argent, quand même il seroit mêlé avec de l'argent; que Dieu ne deviendroit pas étendu, quand même il seroit uni pénétrativement à l'étendue du monde, comme enseignent les Théologiens ; & enfin que l'ame ne devient ni étendue, ni corporelle, bien qu'elle soit dit-on, unie pénétrativement avec le corps. Donc de quelque maniere que la matiere soit mêlée & jointe avec l'étendue, elle n'est pas plus étendue que l'ame raisonnable n'est corporelle, ou si elle est étendue, c'est de la même maniere que le bois est dit être doré. Or la dénomination de doré n'empêche point que le bois ne demeure du bois véritablement & réellement. Donc la dénomination d'étendue ne doit pas empêcher que la matiere ne demeure non étendue véritablement & réellement. Or il est impossible que l'étendue soit la maniere d'être d'une chose qui demeure non étendue. Donc l'étendue n'est point une maniere d'être de la matiere, & c'est tout au plus une substance qui environne la matiere de tout côté. Donc il ne convient réellement qu'à la seule extension d'être une substance étendue, comme c'est à l'or seul qui environne un fil que convient la dénomination de substance d'or. Donc la matiere ne devient pas étendue réellement & intrinséquement par la jonction de l'étendue, d'autant plus que l'extension arrivant à une matiere non étendue par elle même, se pénétre avec cette matiere ; or ce qui est pénétré avec une autre chose ne sauroit l'étendre. Que nos adversaires alléguent quelque disparité qui ne soit pas une petition de principe, ou qui soit plus intelligible que l'éduction des formes, & ils me feront beaucoup de plaisir. Je ne dis rien de la raison prise, soit de ce que les parties de l'espace, de la durée, & du nombre, sont necessairement les unes hors des autres, selon l'aveu de nos adversaires mêmes, soit de ce que si les parties de la matiere étoient les unes daus les autres, le tout ne seroit pas plus grand que sa partie, puis qu'on n'estime la grandeur du corps que par ses dimensions, ce qui fait dire aux Peripateticiens qu'une aulne de fer & une aulne de bois son égales, bien que selon eux le fer contienne plus de matiere que le bois sous la même dimension. Je n'entre pas non plus dans un examen scrupuleux de la nature & de la production de l'impénétrabilité, que les Péripatéticiens sont obligez de distinguer de la position actuelle des parties les unes hors des

termittam, istud ens verè fieri per creationem, quia vel nihil concipimus, vel concipimus impossibile esse ut res inextensa qualis supponitur materia, sit causa materialis, hoc est causa componens (nam hæc solùm habetur idea causæ materialis) rei extensæ. Si verò creatur, est substantia, ergo habet quidquid materia Cartesianorum, ergo Peripatetici vel imprudentes admittunt substantiam essentialiter extensam præter suam chimericam materiam inextensam, ergo &c. Adhæc explicari non potest qui materia fiat extensa per adjunctionem entis extensi ab ipsa adæquatè distincti, cùm non magis concipiatur aliquid posse esse extensum extensione alienâ quàm existere existentiâ alienâ, & evidens sit aurum non fieri argentum etiamsi exquisitissimè misceatur cum argento, Deum non fieri extensum, etiamsi ut docent Theologi penetrativè uniatur extensione mundi; animam nec fieri extensam nec corpoream etiamsi, dicatur uniri penetrativè cum corpore. Ergo quocunque modo materia permisceatur & conjungatur cum extensione, non magis dici debet extensa, quàm anima rationalis dicitur corporea: vel eo solùm modo debet dici extensa quo lignum dicitur deauratum: atqui denominatio deaurati non impedit quominus lignum remaneat verè & physicè lignum; ergo denominatio extensæ non debet impedire quominus materia verè & physicè remaneat inextensa. Impossibile autem est ut extensio sit modus essendi rei manentis inextensæ, ergo extensio non est modus essendi materiæ, sed ad summum substantia materiam undique ambiens, ergo soli extensioni physicè convenit ut sit substantia extensa, sicut soli auro circum quaque filum ambienti, ut sit substantia aurea, ergo materia non fit intrinsecè & realiter extensa quando conjungitur cum extensione. Præsertim quia extensio adveniens materiæ per se inextensæ penetratur cum illa, quod verò penetratur cum alio non potest illud extendere. Afferant Adversarii aliquam disparitatem quæ non sit petitio principii, *vel saltem intelligibiliorem quàm eductionem formarum, & erunt nobis* Magnus Apollo. *Prætermitto rationem desumptam tùm ex eo quod partes spatii, durationis, & numeri necessariò sunt extra se invicem, fatentibus adversariis, tum ex eo quod si partes materiæ ponerentur intra se invicem, totum non esset majus sua parte, ut per se patet, nam magnitudo corporis æstimatur solùm ex ejus dimensionibus, unde est quod Peripatetici constanter dicant ulnam ferream & ligneam esse æquales, licet ferrum juxta eos plus materiæ contineat quàm lignum sub eadem dimensione. Prætermitto etiam morosiùs quærere de naturâ & productione impenetrabilitatis quam tenentur distinguere à positione actuali partium extra se invicem, cùm positio actualis Angelorum, partium spatii, & formarum extra se invicem non illis afferat impenetrabilitatem, Quæri posset an impenetrabilitas sit ens extensum & impenetrabile nec ne: si negativè responderetur; qui ergo ipsa in punctum redacta per totam naturam corpoream effundat suam virtutem. Si affirmativè; qui ergo penetrari possit cum materia*

ria & cum extensione & sic de cæteris. Sed nos ista longiùs abriperent qui solas defendentis partes suscepimus, non verò accuratum totius quæstionis examen. Ex dictis patet 1. quod nisi statuamus partes materiæ naturâ suâ esse extra se invicem, statuendum est eas esse naturâ suâ intra se invicem, nec posse proinde indiscriminatim, vel esse intra vel extra se invicem. Parùm moror exemplum hominis quia altera ejus pars est spiritus, altera corpus 2. doctrinam Cartesianorum circa impenetrabilitatem materiæ iis fundari principiis quæ si negentur, ruat omnis certitudo & fœdissimus inducatur Pyrrhonismus. Ejusmodi sunt istæ propositiones; Nihilum additum nihilo non facit ens reale: punctum additum puncto penetratur cum illo, nec facit extensionem: omnes spatii partes sunt essentialiter extensæ: corpus coextenditur loco, in quo ubicatur: non potest dari coextensio inter rem inextensam & rem extensam: ens inextensum unitum enti extenso æquè remanet inextensum ac corpus unitum spiritui remanet corpus: penetratio non extendit res penetratas: totum est majus sua parte. *Nihil ergo aliud est talem doctrinam sollicitare quàm dare operam ut laciniosis distinctionibus obscuretur veritas luce clarior meridiana, veluti cùm Scotistæ nescio quibus vitiligationibus freti credere recusant, totum identificari cum partibus simul sumptis & unitis.*

autres, puis que la position actuelle des Anges; des parties de l'espace, & des formes les unes hors des autres ne les rend pas impénétrables. On pourroit demander si l'impénétrabilité est un être étendu & impénétrable. Si on répond que non; comment est ce que réduite dans un point, elle répand sa vertu dans toute la nature corporelle? si on fait une réponse affirmative, comment est-ce que l'impénétrabilité peut être pénétrée avec la matiere, avec l'étendue, & ainsi du reste? Mais ce sujet nous méneroit plus loin qu'il ne nous conviendroit, puisque nous n'avons pris que le parti de la defensive, sans nous charger d'un examen exact de toute la question. Il paroît par ce que nous avons dit, en premier lieu, que si nous n'établissons que les parties de la matiere sont par leur nature les unes hors des autres, il s'ensuit qu'elles sont par leur nature les unes dans les autres, & qu'ainsi elles ne sont pas indifférentes à l'un ou à l'autre de ces deux états. L'exemple de l'homme ne fait rien contre moi, parce que l'une de ses parties est un esprit, & l'autre est un corps. Il paroît en second lieu, que la doctrine des Cartésiens, touchant l'impénétrabilité de la matiere, est fondée sur des principes qu'on ne sauroit nier sans renverser toute sorte de certitude, & sans introduire un ridicule Pyrrhonisme. Ces principes sont les propositions suivantes. *Le Néant ajouté au néant ne fait point un être réel : un point ajouté à un point, se pénétre avec lui & ne fait point d'étendue : Toutes les parties de l'espace sont étendues essentiellement : Le corps est coétendu au lieu dans lequel il est placé : Une chose non étendue ne peut-être coétendue à une chose étendue. Un être non étendu uni à un être étendu demeure non étendu; de même qu'un corps uni à un esprit demeure un corps. La pénétration n'étend point les choses pénétrées : Le tout est plus grand que sa partie.* Parconséquent attaquer une doctrine semblable, c'est chercher à obscurcir par des distinctions Sophistiques une vérité claire comme le jour, & imiter les Scotistes qui fondez sur je ne sai quelles chicanes, nient que le tout soit identifié avec ses parties prises ensemble.

XIV.

Aliquanto fusiùs ista prosequuti sumus quod videatur credere Ludovicus à Villa (quamvis non præter solitum astutus declarare recusarit suam de essentia materiæ sententiam) differentiam specificam materiæ consistere in compositione ex partibus, nam hoc attributum præsupponi ab extensione & ultra extensionem concipi debere in materia, materiamque distinguere à spiritu. Ostensum est, ni fallor, esse contradictionem in adjecto, si quis dicat materiam esse compositam ex variis partibus & tamen redigi ad spatium indivisibile: ideoque solùm concipi extensionem in materia, quia concipitur in illa distinctio partium & vice versa. Ergo per illud attributum præcisum ab extensione non concipitur materia distincta à spiritu; ergo fallitur Autor, qui de cætero eam nobis tradit ideam materiæ quam communem agnoscit formis omnibus substantialibus & accidentalibus toto cœlo diversis à materiâ, parum memor censuræ quam eo nomine in Clarissimum Clerselerium exercuerat. Forte putat sibi licere quà Theologo quæ in Philosophis reprehendit, quemadmodum sibi fas esse credit quà Theologo refutare errores Philosophorum Theologiæ contrarios, nullâ meliore substitutâ doctrinâ in locum rejectæ. Profectò qui tam infensus exagitat recentiores Philosophos, non suam de

XIV.

Nous nous sommes étendus baucoup, parce que Mr. de la Ville semble croire que la différence spécifique de la matiere consiste dans la composition des parties, quoi qu'avec son adresse accoûtumée il ait dissimulé son sentiment sur l'essence de la matiere. Il paroît s'être fondé sur ce que cet attribut est présupposé par l'étendue, & doit être conçu séparément de l'étendue dans la matiere, & distinguer la matiere de l'esprit. Je crois avoir trouvé qu'il y a de la contradiction dans les termes à dire que la matiere est composée de diverses parties, & que cependant elle est réduite dans un espace indivisible, d'où il s'ensuit qu'on ne conçoit l'étendue dans la matiere, que parce qu'on y conçoit une distinction de parties? & au contraire. Donc par cet attribut séparé de l'étendue, on ne conçoit point une matiere distincte de l'esprit. Donc le censeur se trompe, lui qui d'ailleurs nous donne une idée de la matiere qu'il reconnoît être commune à toutes les formes substantielles & accidentelles, lesquelles different de la matiere du tout au tout, oubliant la censure qu'il avoit faite à Mr. Clerselier sur ce sujet. Peut-être se croit-il permis en qualité de Théologien de faire ce qu'il blâme dans les Philosophes: de même qu'il a cru pouvoir en qualité de Théologien réfuter les erreurs des Philosophes qui sont contraires à la Théologie sans y substituer rien de meilleur. Sans doute un homme qui combat les Philosophes avec tant de véhémence, n'auroit point

point caché son sentiment sur l'essence de la matiere, s'il ne l'avoit cru sujet à de grandes difficultez.

XV.

Défense du Pere Mallebranche.

Le troisiéme & dernier Cartésien dont nous devons plaider la cause, est le célébre Auteur du livre de la *Recherche de la Vérité*, homme d'une sublimité de génie étonnante, qui non content *d'avoir mesuré la terre, la mer & le sable sans nombre, d'être monté jusques dans le ciel, & d'avoir parcouru par l'esprit la demeure des Dieux, a pénétré au de là des murs enflammez du monde*, & a considéré la nature intelligible & le monde Archétype, d'où il nous a rapporté ce que sont les esprits & comment ils agissent. C'est contre lui sur tout que Mr. de la Ville est de mauvaise humeur, & par conséquent cette partie de la dispute nous donnera plus de peine que les autres. Le Cartésien prouve que l'étendue est l'essence de la matiere, en premier lieu, *parce que nous ne concevons rien distinctement dans la matiere qui précéde l'étenduë. Ainsi qu'il est évident en ce que les Peripatéticiens expliquent les uns d'une maniere, les autres de l'autre, ce qu'ils entendent par cette chose qu'ils admettent dans la matiere outre l'étendue, & qu'ils font comprendre qu'ils n'en ont d'autre idée que celle d'être ou de substance en général. C'est ce qui paroît en ce que cette idée n'enferme point d'attributs particuliers qui conviennent à la matiere. Quant à ce qu'ils disent que c'est le sujet & le principe de l'étendue, ils le disent sans preuve & sans avoir d'idée distincte de ce qu'ils disent. Tout au plus ils n'ont qu'une idée vague & de Logique, comme de sujet & de principe, de sorte qu'on pourroit en idée imaginer un autre sujet & un nouveau principe de ce sujet de l'étendue, & ainsi à l'infini. En second lieu parce que si l'on ôte l'étendue de la matiere, on en ôte toutes les propriétez qu'on conçoit distinctement lui appartenir quand même on y laisseroit cette chose qu'ils s'imaginent en être l'essence : car il est visible qu'on n'en pourroit pas faire un ciel, une terre, ni rien de ce que nous voions. Et tout au contraire si on ôte ce qu'ils imaginent être l'essence de la matiere, pourvû qu'on laisse l'étendue, on laisse tous les attributs & toutes les proprietez, que l'on conçoit distinctement renfermez dans l'idée de la matiere ; car il est encore certain qu'on peut former avec de l'étendue toute seule un ciel, une terre, tout le monde que nous voions, & encore une infinité d'autres* Il le prouve en troisieme lieu, parce que, *si on y prend bien garde, il est nécessaire que tout ce qu'il y a au monde soit ou bien un être, ou bien la maniere d'un être. Or l'étendue n'est pas la maniere d'un être : donc c'est un être. Mais parce que la matiere n'est pas un composé de plusieurs êtres, comme l'homme qui est composé de corps & d'esprit, puisque la matiere n'est qu'un seul être, il est manifeste que la matiere n'est rien autre chose que l'étendue. Pour prouver maintenant que l'étendue n'est pas la maniere d'un être, mais un être véritable, il faut remarquer qu'on ne peut concevoir la maniere d'un être, qu'on ne conçoive en même tems l'être dont il est maniere. . . . Car la maniere d'un être n'étant que l'être même d'une telle façon. . . . . il est visible qu'on ne peut concevoir la maniere sans l'être. Si donc l'étendue étoit la maniere d'un être, on ne pourroit concevoir l'étendue sans cet être, dont elle seroit la maniere. Cependant on la conçoit facilement toute seule. Donc elle n'est la maniere d'aucun être.* Il n'y a qu'à consulter l'Auteur même, livre troisiéme, chapitre huitiéme, les preuves paroîtront avec plus de force qu'elles ne font ici, réduites en abrégé comme elles sont, & mises dans un ordre différent.

essentia materiæ sententiam suppressisset, nisi eam credidisset nimiis obnoxiam difficultatibus.

XV.

Tertius & ultimus Cartesianus cujus causa nobis agenda sit, celeberrimus Autor est libri de disquisitione veritatis, *stupendâ Vir sublimitate ingenii, qui non satis existimans se* maris & terræ numeroque carentis arenæ mensorem, aerias tentasse domos, animoque rotundum percurrisse polum ; extra processit longè flammantia mœnia mundi, *& naturam intelligibilem ipsumque adeò mundum Archetypum* peragravit mente animoque, unde refert nobis victor ; *quid & quomodo operentur spiritus, Ei potissimum irascitur Ludovicus à Villa, ut proinde hæc videatur futura difficillima pars totius disputationis. Probat Cartesianus ille extensionem esse essentiam materiæ.* 1. quia nihil distinctè concipimus in materia quod præcedat extensionem, sit vel hinc manifestè constat quod Peripatetici explicare rogati quid illud rei sit quod admittunt in materia ultra extensionem, diversis modis id faciant, quibus omnibus palam fiat non aliter illud ab iis intelligi quàm sub ideâ entis vel substantiæ in communi ; quippe hanc ideam nulla includere attributa materiæ propria. . . . . Quod verò dicunt illud esse subjectum & principium extensionis gratis dici & absque conceptu distincto ejus quod dicitur, sed ad summum juxta vagam & Logicam ideam subjecti & principii, cujus novum subjectum, novumque principium fingi valeat & sic in infinitum 2. quia sejunctâ extensione à materia, tolluntur omnes proprietates quæ ad ipsam pertinere distinctè concipiuntur, remanente licet eâ re quam Peripatetici fingunt esse illius essentiam. Nam clarum esse ex materiâ ejusmodi formari non posse cælos, terram, ullamve creaturam visibilem : è contra dempto illo ente quod fingunt esse essentiam materiæ, modo remaneat extensio, remanere omnes proprietates quæ distinctè concipiuntur contineri in ideâ materiæ ; nam certum esse è solâ extensione effici posse cœlos, terram, mundum hunc & infinitos alios. 3. quia negari nequit si rem attentè consideres quin quidquid est in rerum universitate sit aut ens aut modus entis, atqui extensionem non esse modum entis, ergo esse ens. Quia vero materia ut pote unum ens non est composita ex multis entibus ad instar hominis constantis corpore & spiritu, manifestum esse eam nihil esse aliud quàm extensionem. Hanc autem esse verum ens, non verò modum entis inde probari quòd modus alicujus entis, concipi non possit quin ens unà concipiatur . . . . Nam cùm modus entis nihil sit aliud quàm ipsum ens prout taliter se habet . . . . Evidens est modum non posse concipi sine ente : si ergo extensio esset modus alicujus entis, concipi non possit sine aliquo ente cujus ipsa esset modus : tamen facillimè sola concipitur, ergo nullius entis modus est. *Sed consulatur Autor ipse lib. 3. c. 8. videbuntur ejus probationes multo validiores quàm hic appareant in compendium reducta & nonnihil turbato ordine.*

XVI.

Ad primam rationem satis habet Ludovicus à Villa reposuisse. Non omnes Scholasticos essentiam materiæ collocare in eo quod sit subjectum extensionis, seque ostendisse compositionem partium esse attributum antecedens extensionem formalem. *Impunè ergo possum ego hinc facere gradum ad vindicias secundæ rationis. Duas in eâ propositiones ut falsas exagitat Adversarius, nempe* ex materiâ extensionis experte nihil horum quæ videmus effici posse, & ex solâ extensione mundum hunc effici posse. *Probat falsitatem prioris quia de fide sit corpus humanum posse fieri absque extensione formali: posterioris verò quia extensio ut pote modus entis nunquam sola esse potest, nedum ut ex eâ solâ quidpiam construi valeat. Evidens est nihil esse hic quod nos remoretur, nam autoritas Conciliorum non hujus erat loci in quo receperat Autor ostendere* rationes Cartesianorum naturâ suâ vel manifeste falsas, vel saltem valdè dubias fore, si vel maximè nihil decretum fuisset ab Ecclesiâ ipsis contrarium. *Sufficit breviter cum ipso expostulare quod non promissis steterit, quod toto suo libro usus autoritate, ne quidem in eo articulo ratione solâ causam suam agere potuerit, in quo jure omni præjudiciorum Ecclesiasticorum in Cartesianos abstinere necessariò eum oportuerat, sed identidem ad fidem tanquam ad sacram anchoram perfugerit. Utrum verò extensio sit modus entis an verò ens, videbitur in vindiciis tertiæ rationis.*

XVI.

Mr. de la Ville se contente de répondre à la premiere raison, *que les Scholastiques ne font pas consister tous l'essence de la matiere en ce qu'elle soit le sujet de l'étenduë, & qu'il a montré que la composition des parties est un attribut qui précéde l'extension formelle.* Je puis donc impunément passer à la défense de la seconde raison. Le Censeur y combat deux propositions comme fausses, savoir que *rien de ce que nous voions ne peut être fait d'une matiere non étenduë, & que le monde peut être fait de la seule étenduë.* Il prouve la fausseté de la premiere par la raison qu'il est de foi qu'un corps humain peut être sans étenduë formelle, & combat la seconde en disant que l'étenduë étant une maniere d'être, ne peut subsister seule, loin que d'elle seule on puisse composer quelque chose. il est évident qu'il n'y a rien ici qui doive nous arrêter, car l'autorité des Conciles est alleguée mal à propos dans un ouvrage où l'auteur s'engageoit à montrer que *les raisons des Cartésiens sont par leur nature, ou manifestement fausses, ou du moins, très-douteuses, quand même l'Eglise n'auroit rien décidé contre elles.* Il suffit de lui faire nos plaintes en peu de mots de ce que contre sa promesse, & après s'être fondé dans tout son livre sur l'autorité, il n'a pas recouru à la raison seule, même dans un sujet où il ne devoit s'armer contre les Cartésiens d'aucun préjugé de Religion, & de ce qu'ils s'est réfugié de temps en temps sous les ailes de la foi. Quant à la question, si l'étenduë est une maniére d'être ou un être, c'est ce que nous allons examiner.

XVII.

Adversus tertiam rationem dicit Ludovicus à Villa passim Philosophos asserere se concipiendo extensionem concipere eam necessario ut extensionem alicujus rei, & quæcunque tandem fiat à nobis abstractio, non tamen concipi extensionem quin concipiatur aliqua res extensa; ipsum Cartesium quamquam perpetuò supponentem extensionem esse substantiam, fateri tamen *nihili nullam posse esse extensionem.* Et verò agi hic de extensione positivâ & sitâ in positione partium extra se invicem: quo autem modo extensionem positivam concipi posse quæ nullius rei extensio sit, & positionem partium extra se invicem absque ideâ partium extra se positarum? non magis posse concipi extensionem solam quàm durationem solam, atqui durationem semper concipi ut durationem alicujus rei, nec concipi posse quin concipiatur aliquid durans, ergo à pari extensionem semper concipi ut extensionem alicujus rei, nec concipi posse quin concipiatur aliquid extensum, atque adeò extensionem æquè esse modum entis ac durationem, præsertim quia de tempore ratiocinandum sit quemadmodum de loco, atqui existentiam duorum corporum vel in eodem vel in diverso tempore esse ad summum duos diversos modos essendi horum corporum; ergo positionem duarum partium materiæ vel in eodem, vel in diverso loco, esse solùm duos diversos modos essendi harum partium materiæ. *Sed quàm facilè poterat Autor nobis gratiam facere istorum sermonum, si contemtis rationum argutiis, candidè voluisset rem examinare juxta principia Adversarii sui. Qui enim non videt se*

XVII.

Mr. de la Ville dit contre la troisiéme raison, *que les Philosophes assurent en toute occasion qu'en concevant l'étenduë, ils la conçoivent nécessairement comme l'étenduë de quelque chose, & que quelque abstraction qu'on fasse, on ne sauroit pourtant concevoir l'étenduë, qu'on ne conçoive quelque chose étenduë, que Descartes qui suppose toûjours que l'étenduë est une substance, avoue pourtant qu'il ne peut y avoir d'étenduë de ce qui n'est point. Qu'au reste il s'agit ici d'une étenduë positive & qui consiste dans la position des parties les unes hors des autres. Qu'on ne pourroit en effet concevoir une étenduë positive qui ne fut l'étenduë d'aucune chose, ni une position des parties les unes hors des autres, sans l'idée des parties placées les unes hors des autres. Qu'on ne sauroit concevoir davantage l'étenduë seule, que la durée seule; or que la durée est toûjours conçuë comme la durée de quelque chose, & qu'on ne peut la concevoir qu'on ne conçoive quelque chose qui dure; donc que l'étenduë est toûjours conçuë comme l'étenduë de quelque chose, & qu'on ne peut la concevoir, qu'on ne conçoive quelque chose d'étendu. Que par conséquent l'étenduë n'est pas moins une maniere d'être que la durée, d'autant plus qu'il faut raisonner du temps comme du liêu. Or l'existence de deux corps, ou dans le même temps, ou en divers temps, sont au plus deux différentes manieres d'être de ces corps. Donc que la position de deux parties de matiere dans le même lieu ou en différent lieu sont seulement diverses manieres d'être.* Mais combien auroit-il été facile au censeur de nous épargner ces longs discours, si méprisant de vaines chicanes, il avoit voulu examiner la chose de bonne foi, selon les principes de son adversaire? Car comment ne voit-il point qu'il prouve autre chose que ce qui est en question, & qu'il se bat contre un ennemi imaginaire? Comment n'a t'il point remarqué que Descartes qu'il attaque,

avouë d'abord qu'on ne peut concevoir l'étendue qu'on ne conçoive une chose étenduë ? Un homme qui dit que l'étendue est plûtôt conçuë comme un être que comme une maniere d'être, ne déclare-t'il pas clairement qu'on ne sauroit concevoir l'étendue que sous l'idée de chose ou de substance, & par conséquent que sous l'idée de chose étendue ? Quel est donc l'usage & le but de tant d'instances qui supposent que l'Auteur de la Recherche a cru qu'on pouvoit concevoir l'étendue sans concevoir la chose étendue, lui qui prouve au contraire que l'étendue n'est pas une maniere d'être, par la raison que l'idée de l'étendue est la même que celle de la chose étendue ? Dissipons le nuage dont Mr. de la Ville a tâché d'obscurcir l'état de la dispute en habile & vieux disputeur qu'il paroît être. Qand nous disons que l'étendue est conçuë seule, nous entendons, non pas qu'elle est conçuë sans la chose étendue, mais qu'on la conçoit comme identifiée avec la chose étendue, tellement que de la chose étendue & de l'étendue il résulte un objet simple & totale, dont l'idée est anéantie si on ôte l'une de ses parties, savoir ou l'étendue ou la chose étendue. C'est ce qui ne convient point à des maniéres d'être; car quoique nous ne puissions concevoir le mouvement sans quelque chose qui soit mû, nous ne le concevons pourtant point comme identifié avec la chose muë, tellement que du mouvement & de la chose muë, il résulte un objet simple & total dont l'idée soit anéantie si on ôte le mouvement, étant visible que si on ôte le mouvement il reste néanmoins toûjours l'idée de la chose qui étoit muë. Il en est de même de l'amour & de la joïe par rapport à l'ame. Mais pour ne pas tomber dans un piége qui a été cause que les Philosophes ont multiplié les êtres sans nécessité, j'observe qu'il y a plusieurs mots différens en apparence, qui néanmoins signifient la même chose, comme *Existence*, *Exister*, *Existant*, *raisonnable*, *rationalité* & autres. Il ne faut donc pas croire qu'*étenduë & étendu* soient des êtres différens, parce qu'ils sont désignez l'un par un nom substantif, & l'autre par un adjectif. Autrement *raisonnable* devroit être divisé en *Aiant & Rationalité*, comme en deux êtres distincts réellement, ce qui seroit absurde. Si j'avois envie de m'amuser à des subtilitez, & de chercher la petite gloire qu'il y a à le faire, par les mêmes raisons dont se sert Mr. de la Ville, je pourrois prouver que l'humanité & la spiritualité ne sont pas des substances, mais des accidens sans lesquels l'homme & l'esprit peuvent être conservez. Car de même que malgré toutes sortes de précisions, nous ne saurions concevoir l'étendue, que nous ne concevions une chose étendue; & qu'il ne peut y avoir d'étendue positive qui ne soit l'étendue d'aucune chose, ainsi nous ne saurions concevoir l'humanité que nous ne concevions la nature humaine, ni la spiritualité que nous ne concevions une chose spirituelle, & il ne peut y avoir d'humanité ni de spiritualité qui ne soit l'humanité ou la spiritualité de quelque chose. Mais comme vous concluriez mal à propos que la spiritualité est un accident séparable de la chose spirituelle, & l'humanité de la nature humaine, ainsi vous concluriez à tort que l'étendue est un accident séparable de la chose étendue, & comme il est certain que l'humanité est la nature humaine même, & la spiritualité & la rationalité de l'ame, l'ame même, quoi qu'on ne puisse les concevoir sans quelque chose à quoi elles appartiennent, de même il est certain que l'étendue est la substance éten-

peccare ignoratione elenchi *& congredi cum hoste imaginario ? qui non animadvertit Cartesianum quem impugnat vel in primis fateri, non posse concipi extensionem quin concipiatur res extensa ? Nonne qui dicit extensionem concipi potiùs ut ens, quàm ut modum entis, apertè declarat non posse concipi extensionem nisi sub ideâ rei extensæ ? Quis ergo usus, quave utilitas tot instantiarum quæ supponunt Autorem* disquisitionis *credidisse extensionem posse concipi non conceptâ re extensâ, qui è contra hinc probat extensionem non esse modum entis quia eadem est idea extensionis, quæ rei extensæ ? Discutiamus nubeculam quâ obtectum voluit statum controversiæ Ludovicus à Villa, homo sanè acutus & disputandi vetus, ut verisimile est. Cùm dicimus extensionem concipi solam, non intelligimus, eam concipi sine re extensâ, sed concipi ut identificatam cum re extensa ita ut è re extensa & extensione exurgat unum simplex & totale objectum, cujus ideà pereat funditus si alterutrum vel extensio vel res extensa tollatur. Illud in modos entis nequaquam competit, quamvis enim nequeamus concipere motum sine aliqua re quæ moveatur, non tamen concipimus motum ut identificatum cum re quæ movetur, ita ut ex motu & re quæ movetur exurgat unum simplex & totale objectum, cujus idea funditus pereat si tollatur motus, quippe evidens est sublato motu superesse nihilo seciùs ideam rei quæ movebatur. Idem dic de amore vel gaudio respectu animæ. Ne verò impingamus in offendiculum quod in causa fuit cur Philosophi entia multiplicaverint sine necessitate, observo multa esse vocabula diversæ omnino formæ, quæ nihilominus rem eamdem significant, ut* existentia, existere, existens: rationalitas *&c. non ergo credendum, extensionem & extensum esse duo entia distincta quia nominibus* substantivo & adjectivo *designantur, alioquin rationale resolvi deberet in habens & rationalitatem tanquam in duo entia distincta realiter, quod esset absurdum. Si animus esset subtilitatibus dare operam & in eo mustaceo laureolam quærere, iisdem rationibus quibus utitur Ludovicus à Villa, probare possemus humanitatem & spiritualitatem non esse substantias, sed accidentia sine quibus conservari possint homo & spiritus: sicut enim factis quibuscunque præcisionibus concipere non valemus extensionem quin concipiamus rem extensam, nec extensio positiva potest esse quæ nullius rei extensio sit; ita concipere non valemus humanitatem quin concipiamus naturam humanam, spiritualitatem quin concipiamus rem spiritualem, nec ulla potest esse humanitas aut spiritualitas quæ nullius rei sit humanitas vel spiritualitas. At enim sicut malè inde colligeres spiritualitatem esse accidens separabili à re spirituali, & humanitatem à naturâ humana, ita malè colligis extensionem esse accidens separabile à re extensa: & sicut certum est humanitatem esse ipsam naturam humanam, & spiritualitatem rationalitatemque animæ esse ipsam animam, quamvis non possint concipi sine aliqua re cujus sint; ita certum est extensionem esse ipsam substantiam extensam, licet*

concipi

concipi nequeat sine re cujus sit extensio. Videat Autor quantum tribui debeat responsionibus quæ non magis probant extensionem esse modum quàm rationalitatem : & quantum rationibus quæ eodem modo probant extensionem esse ens non verò modum entis, quo probatur rationalitas esse ens non verò modus entis. Perpendat, amabo, sequens ratiocinium ; & cognoscet extensionem non esse modum entis. Omnis modus est in aliqua substantia tanquam in subjecto, sed extensio in nulla potest esse substantia tanquam in subjecto, ergo non est modus entis. Probatur minor quia extensio nec accidere potest subjecto extenso nec subjecto inextenso. Non subjecto extenso ; quare enim natura conferret subjecto jam extenso extensionem, cumque extensio sit necessariò extensa, quomodo natura posset simul ponere in eodem loco extensionem & subjectum extensum ? Esset hæc vera & realis penetratio dimensionum. Non potest etiam extensio advenire subjecto inextenso, quia debet esse unio intima & penetrativa inter subjectum & accidens ; qualis nulla esse potest inter rem quæ occupat locum, & rem quæ non occupat locum, ut per se patet. Manifestum est attendenti rem inextensam non esse in loco. Quisquis ergo dicit extensionem non esse substantiam, fallitur.

XVIII.

Exemplum durationis nobiscum facit, quia juxta ferè omnes Philosophos etiam Scholasticos, duratio non est modus realiter distinctus à re durante, sed ipsamet res prout permanens in esse suo, & si qui sint qui intricatis argutiis probare conentur eam esse modum distinctum, ii risum potius quàm fidem faciunt. Certè duratio non videtur posse differre ab existentia, cùm impossibile sit etiam divinitùs rem existere, quin duret, si maximè supponas nihil aliud ipsi advenire : existentia verò non distinguitur à re existente, quamvis non possit concipi sine aliqua re existente, ergo duratio non distinguitur à re existente sive durante, quamvis necessariò concipiatur ut duratio alicujus rei, unde refellitur adhuc ratiocinatio autoris qua vult probare, quidquid non potest concipi quin concipiatur res aliqua ut modificata, esse modum illius rei distinctum & separabilem ab illa, minimè revocans in memoriam modorum essentialium quos omnes Sectæ admittere tenentur. Quis enim Peripateticus negare audeat rationale & irrationale esse duos varios modos essendi animalis, quorum alter constituit essentiam hominis, alter essentiam bestiæ ? Liceat ergo dicere nobis extensionem esse modum essendi substantiæ constituentem essentiam corporis. Magna, inquis, est disparitas, nam rationale & irrationale non sunt duo modi essendi hominis, sed solùm animalis ; extensio verò & inextensio non solùm duo sunt modi essendi substantiæ, sed etiam corporis, duo enim corpora non minùs indifferentia sunt ut existant in eodem vel in diverso loco quàm ut existant eodem vel diverso tempore. Jam suprà probavi partes materiæ esse natura sua extra se invicem : nihilominus cedens jure hinc mihi quæsito respondeo 1. quidem corpora posse esse vel eodem vel

duë elle même, bien qu'on ne puisse concevoir l'étenduë, sans la chose dont elle est l'étenduë. Que le censeur juge quel cas on doit faire de réponses qui ne prouvent pas d'avantage que l'étenduë est un mode, qu'elles ne le prouvent de la rationalité, qui ne montrent que l'étenduë est un être & non une maniere d'être, que comme on prouve que la rationalité est un être & non une maniere d'être. Qu'il pese le raisonnement suivant, & il verra que l'étenduë n'est pas une maniere d'être. Tout mode est dans quelque substance comme dans un sujet, mais l'étendue ne peut être dans aucune substance comme dans un sujet, donc elle n'est pas une maniere d'être. La preuve de la mineure est que l'étendue ne peut arriver, ni à un sujet étendu ; ni à un sujet non étendu. A un sujet étendu ; car pourquoi la nature confereroit-elle l'étendue à un sujet étendu, & d'ailleurs l'étendue étant étendue de toute néceffité, comment est-ce que la nature mettroit dans le même lieu l'étendue & un corps étendu ? Ce seroit une véritable & réelle pénétration des dimensions. L'étendue ne sauroit être communiquée à un sujet non étendu, parce qu'il doit y avoir une union intime & pénétrative entre le sujet & l'accident, laquelle ne peut être entre une chose qui occupe un lieu & une autre qui n'en occupe point, ainsi qu'il est visible. Il est clair quand on y songe qu'une chose non étendue ne peut être dans le lieu. Donc c'est se tromper que de dire que l'étendue n'est pas une substance.

XVIII.

L'exemple de la durée fait pour nous ; car selon la plûpart des Philosophes & selon les Scholastiques mêmes, la durée n'est pas un mode distingué réellement de la chose qui dure, mais cette chose même entant qu'elle conserve son être, & s'il y en a qui par des chicanes embarassées s'efforcent de prouver que c'est un mode distinct, on en rit au lieu de les croire. Et de fait il paroît que la durée ne peut différer de l'existence, puis qu'il est impossible même par miracle, qu'une chose existe à moins qu'elle ne dure, sur tout si on suppose qu'il ne lui arrive rien de nouveau. Mais l'existence n'est pas distinguée de la chose existente, bien qu'on ne puisse la concevoir sans quelque chose qui existe. Donc la durée n'est pas distinguée de la chose qui existe ou qui dure, quoiqu'on ne puisse la concevoir que comme la durée de quelque chose. C'est ce qui renverse le raisonnement par lequel le censeur s'efforce de prouver que ce qu'on ne peut concevoir qu'on ne conçoive quelque chose comme modifiée, est un mode de cette chose distinct & séparable d'avec elle, sans se ressouvenir de ces modes essentiels que toutes les sectes sont obligées d'admettre. Car enfin quel est le Péripatéticien qui oseroit nier que *raisonnable* & *irraisonnable* soient deux différentes manieres d'être *d'animal*, dont l'une constituë l'essence de l'homme, & l'autre l'essence de la bête ? Qu'il nous soit donc permis de dire que l'étendue est une maniere d'être de la substance qui constituë l'essence du corps. Mais il y a une grande disparité, direz-vous. *Raisonnable* & *irraisonnable* sont deux manieres d'être, non de l'homme, mais seulement de l'animal, au lieu que l'étendue & la non-étendue sont deux manieres d'être, & de la substance, & même du corps ; car deux corps ne sont pas moins indifférents à exister dans le même lieu ou en divers lieux qu'à exister dans le même temps ou en divers temps. J'ai déja prouvé que les parties de la matiere sont les unes hors des autres. Néanmoins renonçant à mon droit, je réponds en premier lieu, que

que les corps peuvent être en même temps ou en différens temps, si on prend le temps pour la mesure de la durée, comme par exemple pour le mouvement des cieux, car il est évident que ces corps peuvent correspondre à telles révolutions des cieux ou à telles autres. Mais il n'en est pas de même, si on prend le temps pour la durée, parce qu'on voit clairement qu'il est autant impossible que la durée d'un corps soit la durée d'un autre, c'est à dire qu'un corps dure par la durée d'un autre corps, qu'il est impossible qu'un corps soit un autre corps, & existe de l'existence d'autrui. Les corps peuvent donc être dans le même temps extrinseque, mais non dans le même temps intrinseque. Ainsi pour raisonner sur cette comparaison, il faut dire que les corps peuvent exister dans le même lieu extérieur ou en divers lieux extérieurs, comme par exemple dans la même ville ou en différentes villes, mais non dans le même lieu intérieur, c'est-à-dire dans la même partie de l'espace. Je réponds en second lieu que les corps ne sont indifférens à être dans le même temps ou en divers temps, qu'entant qu'ils peuvent être produits ou détruits l'un avant l'autre; car s'ils existent, Dieu même ne peut faire qu'ils soient en différens temps. Donc par la même raison, les corps ne sont indifférens à exister dans le même lieu ou en divers lieux, que parce que l'un peut être mis ici par exemple avant que l'autre y soit mis. On voit par là que l'exemple allégué par le censeur non seulement ne prouve point ce qu'il se propose, mais encore qu'il démontre une chose que lui censeur rejette, savoir que les corps existans sont déterminez par toute sorte de nécessité à être mis dans le même lieu, comme ils le sont à être dans le même temps. Que si nous raisonnons sur le temps de même que sur le lieu, comme il le souhaite, il faudra dire que les corps ne peuvent être ni ensemble ni successivement dans le même lieu intérieur, & que ceux qui existent ensemble ne sauroient être mis même par miracle en différens lieux extrinseques, les corps ne pouvant avoir ni ensemble ni successivement le même temps intérieur, non plus que ceux qui existent ensemble ne peuvent exister même par miracle en divers temps extérieurs. Or ces choses se détruisent les unes les autres, & tant s'en faut qu'elles plaisent aux Scholastiques, qu'au contraire ils affirment constamment que les corps peuvent bien être pénétrez, mais que ce ne sauroit être que par un miracle, & que naturellement ils se chassent les uns les autres du même espace. Donc. . . . . . Avec combien moins d'embarras expliquons nous l'indifférence des corps à être dans le même temps & dans le même lieu, ou en divers temps & en divers lieux, sans cette position simultanée de plusieurs corps en un même espace, en disant que l'existence de César par exemple n'étoit pas attachée par sa nature à la ville de Rome ou au siecle de Pompée, mais qu'il a pû indifféremment naître le frere de Cyrus ou de Moyse, & mourir ensuite ou en même temps que Pompée ou en divers temps, & enfin être assis dans le même siege que Pompée ou dans un autre. Ainsi Mr. de la Ville n'avoit pas assez pesé le lieu commun *à simili*, puis qu'il emploie une comparaison qui le jette lui même dans l'embarras, & dont l'un des membres ne peut être que par miracle dans cet état d'où l'autre ne peut être tiré même par un miracle.

XIX.

Quoi qu'il en soit, peut-être est-ce une faute légere à lui d'avoir emploié des raisons qui lui nuisent à lui même, & qui le livrent à ses ad-

diverso tempore; si tempus sumatur pro mensura durationis, cœlorum motu v. gr. nam evidens est illa posse correspondere iisdem vel diversis cœlorum revolutionibus; non verò si tempus sumatur pro ipsa duratione, quia evidens est æquè esse impossibile ut duratio unius corporis sit duratio alterius, sive ut unum corpus duret duratione alterius, ac ut unum corpus sit alterum & existat existentiâ alienâ. Possunt ergo corpora eodem esse tempore extrinseco; sed non intrinseco. Ergo ut argumentemur à pari *dicendum est corpora posse existere in eodem vel in diverso loco externo, puta in eadem vel in diversa urbe, sed non in eodem loco interno sive eadem numero parte spatii. 2. corpora eatenus solùm esse indifferentia ut sint eodem vel diverso tempore quatenus possunt produci, vel destrui unum ante alterum, nam si existant fieri nequit etiam divinitùs ut sint tempore diverso, ergo à pari corpora non aliter indifferentia sunt ut existant in eodem vel diverso loco quàm quia unum potest hic poni v. gr. ante quàm aliud. Undè patet exemplum ab Adversario allatum non solùm non probare quod ipse intendit, sed etiam probare aliquid quod ab ipso rejicitur, nempe corpora existentia esse determinata omnimoda necessitate ut sint in eodem loco, quemadmodum determinata sunt absolutè ut sint eodem tempore. Si verò, ut ipse cupit, ratiocinemur de tempore quemadmodum de loco, dicendum erit corpora nec simul nec successivè posse esse in eodem loco interno, & quæ simul existunt; ne quidem divinitùs posse poni in diversis locis extrinsecis: nam nec simul nec successivè corpora possunt habere idem tempus internum, & quæ simul existunt, ne quidem divinitùs coexistere possunt diverso tempori extrinseco. Atqui ista sese mutuò confodiunt, & adeò non sapiunt Scholasticis ut corpora posse equidem penetrari, sed nonnisi adhibito miraculo primarum partium; naturaliter verò sese expellere ex eodem spatio, firma sit eorum sententia, ergo. Quantò commodius explicatur à nobis sine ulla plurium corporum in eodem spatio simultanea positione eorum indifferentia ut sint in eodem vel diverso tum loco tum tempore, dicendo existentiam Cæsaris v. gr. non fuisse natura sua affixam urbi Romæ vel sæculo Pompeii, sed potuisse illum indiscriminatim vel produci fratrem geminum Cyri vel Mosis, & ex quo productus est, vel mori eodem momento quo Pompeium vel diverso: sedere in eodem subsellio quod Pompeius occupasset antea, vel in diverso. Non satis ergo perpenderat* locum à simili *Ludovicus à Villa ut qui comparationem adhibuerit qua ipse indutus est, & cujus alterum membrum non nisi per miraculum esse valeat in eo statu unde alterum ne quidem miraculosè potest dejici.*

XIX.

Sed levis forte an fuerit culpa rationes adhibuisse propter quas sibi contingat vetus illud, sensit medios delapsus in hostes. *At hoc minimè ferendum, sup-*

supprimere clausulas integras quò Adversarium insulsi ratiocinii manifestum, ridendum propinare possis, ut factum est ab isto Peripatetico qui sic loquentem inducit Autorem disquisitionis. Extensio est ens: materia est unum ens, ergo materia est extensio. *Protinusque admirabundus quærit*, qui fieri possit ut vir tanto ingenio præditus tam malè ratiocinetur? *moxque allato in medium syllogismo ejusdem formæ quem cum ratiocinio Adversarii sui in syllogismum redacto comparat, subjungit*, verendam sibi fuisse imposturæ accusationem nisi ipsissima autoris verba allegasset, nisi utriusque libri tum sui tum Adversarii perinde lectio obvia esset unicuique; nisi hac solum forma indui posset ejus argumentum. *Ego verò vicissim quæram admirabundus qui fieri possit ut Vir accusatorem agens Cartesianorum sedente Clero Gallicano, tam supinè libros examinet unde suas probationes eruit, tamque securus Lectorum judicii, ad eorum oculos provocet? Nam evidens fieri potest autopsiâ, Autorem* disquisitionis *ante omnia supponere extensionem esse intimè conjunctam cum materia, ex quo sequitur illam esse in materia, velut animam in corpore humano, vel ut motum in lapide projecto. Probat deinde illam nec esse in materia ut motum in lapide projecto, quia non est modus entis sed ens, nec ut animam in corpore humano, quia materia non est unum compositum ex multis entibus, sicut homo: jure ergo concludit eam esse in materia ut quid identificatum cum illa, ergo esse materiam, ut proinde iste sit habitus totius ratiocinii.*

> Quod est in materia, nec tamen est modus illius, vel substantia ipsi adjuncta, est ipsa materia.
> Extensio est ejusmodi.
> Ergo extensio est ipsa materia.

Si quæ est labes in ea ratiocinatione, neutiquam formæ fuerit, sed rationum probantium minorem propositionem, nec ullus, opinor, Logicus simili via probare nollet spiritualitatem esse ipsam animam hominis. Ergo Ludovicus à Villa mutilum exhibuit nobis argumentum Adversarii sui, syllogismoque immane quantum diverso comparatum, quod fraudis est vel negligentiæ, ergo parùm honestâ de causâ exultavit.

XX.

Liceat jam mihi defuncto munere quod susceperam refutandi exceptiones istius Autoris, verba D. Augustini quibus ipse utitur, paululum immutata usurpare, Ecce quibus argumentis *evidentiæ rationis* humana contradicit *credulitas* quam possidet *obscuritas, ac demùm receptui canere, si priùs Lectorem observare rogaverim* 1. *rationes quas ego vindicavi nec omnes esse quibus constabilitur Cartesianorum sententia, & posse adhuc evidentiores fieri magisque invictam conficere demonstrationem, si non sparsim in variis Autoribus legantur, sed omnes in unum collectæ & methodo Geometricâ vel etiam Scholasticâ propositæ.* 2. *allatam esse contra illas rationes non turbam inconditam objectionum, sed delectum speciosioris cujusque & subtilioris, ita ut is videatur ultimus conatus Sectæ Peripateticæ. Neque enim*, si credere dignum est, *liber Ludovici*

versaires. Mais on ne peut lui pardonner de supprimer des phrases entieres pour convaincre son adversaire d'absurdité, & pour l'exposer à la risée. Voici comme il fait parler l'Auteur de la Recherche. *L'étenduë est un être: la matiere est un être; Donc la matiere est l'étenduë.* Ensuite, il demande avec un air de surprise, *comment il est possible qu'un homme qui a tant d'esprit raisonne si mal*, après quoi rapportant un syllogisme de la même forme qu'il compare avec le raisonnement de son adversaire réduit en syllogisme, il ajoûte *qu'il auroit craint d'être accusé d'imposture, s'il n'avoit cité les propres paroles de l'Auteur, si le livre de son adversaire & le sien propre n'étoient à la portée d'un chacun, si enfin l'argument de l'Auteur de la Recherche pouvoit recevoir une autre forme.* Je demanderai à mon tour avec surprise, comment il se peut qu'un homme, qui revêt le personnage d'accusateur contre les Cartésiens devant le Clergé de France, examine avec tant de négligence les livres d'où il tire ses preuves, & en appelle aux yeux des lecteurs avec tant de sécurité. On peut se convaincre par la simple lecture que l'Auteur de la Recherche suppose avant tout que l'étenduë est unie intimement avec la matiere, d'où il s'ensuit qu'elle y est, ou comme l'ame dans le corps humain, ou comme le mouvement dans une pierre qu'on a jettée. Il prouve ensuite qu'elle n'est dans la matiere, ni comme le mouvement dans une pierre qu'on jette, parce qu'elle est, non une maniere d'être, mais un être, ni comme l'ame dans le corps humain, parce que la matiere n'est pas un composé de plusieurs êtres, tel que l'homme. Ainsi il conclut avec raison qu'elle est dans la matiere comme quelque chose d'identifié avec elle, & par conséquent qu'elle est la matiere même, de sorte que son raisonnement revient à ce syllogisme.

> Ce qui est dans la matiere, & qui n'en est ni une maniere d'être, ni une substance qui y soit jointe, est la matiere même.
> Or l'étenduë est de cette espece:
> Donc l'étenduë est la matiere même.

S'il y a quelque défaut dans ce raisonnement; il ne peut être dans la disposition des propositions, mais dans les preuves de la mineure, & je crois qu'il n'y a point de Logicien qui fit difficulté de prouver de la même maniere que la spiritualité est l'ame même de l'homme. Donc Mr. de la Ville nous a représenté l'argument tronqué de son adversaire, & l'a comparé à un syllogisme qui en differe du tout au tout, ce qui est une marque ou de mauvaise foi, ou de négligence, & ainsi il triomphe avec peu de sujet & de gloire.

XX.

Conclusion de ce Traité.

Après avoir réfuté de la sorte les difficultez du censeur, qu'il me soit permis de m'attribuer avec un léger changement ces paroles de St. Augustin dont il se sert, *Ecce quibus argumentis evidentiæ rationis humana contradicit credulitas quam possidet obscuritas.* Maintenant je finis en priant mes lecteurs de remarquer, en premier lieu, que je n'ai pas apporté toutes les raisons qui établissent le sentiment des Cartésiens, & qu'on peut leur donner plus d'évidence & de force, en les tirant des divers Auteurs où elles sont dispersées, pour les proposer selon la méthode des Géometres, ou même des Scholastiques. Je dis en second lieu qu'on a emploié contre ces raisons, non une foule d'objections communes, mais un choix de ce qu'on a trouvé de plus spécieux & de plus subtil, en sorte que c'est là le dernier effort des Péripatériciens. Car enfin si les bruits sont vétitables, le livre de Mr. de la Ville n'a paru qu'après que les

principaux chefs des Péripatéticiens ont délibéré dans leurs assemblées sur les moïens de le perfectionner, & il a falu que des communautez entieres y aïent contribué de leur travail, semblables à ces Nations qui s'unirent pour bâtir le Temple de Diane d'Ephése. Si donc un livre travaillé avec tant de soin, un livre dont nos adversaires s'applaudissent & se félicitent, un livre enfin qui a fait retentir le Lycée de souhaits & d'acclamations, n'a pû nuire à notre doctrine, c'est une preuve qu'elle est invincible, tant qu'on ne dressera contre elle que des machines empruntées de la Philosophie. En troisieme lieu, j'ajoute que ce n'est pas assez pour renverser un sentiment, de l'attaquer par des distinctions & des difficultez subtiles & recherchées; car autrement il faudroit douter de l'existence du mouvement contre laquelle Zénon disputa jadis avec tant de subtilité. Quand il arrive que la manie de disputer porte certaines gens d'un grand loisir à obscurcir des véritez évidentes, il faut en appeller aux lumieres naturelles de la raison, & se mettre dans l'esprit que ceux qui combattent l'indentité de la matiere avec l'étendue, peuvent combatre de même, non seulement l'identité de la matiere avec l'exigence de l'étendue, mais encore quelque autre doctrine que ce puisse être, sans se soucier des conséquences ridicules de leurs difficultez, d'où il s'ensuit que leurs instances ne doivent point nous embarrasser. En quatrieme lieu, comme il est vrai que l'étendue n'est point l'essence de la matiere, s'il répugne à la foi qu'elle le soit, & que tout principe Philosophique contraire à la révélation est faux, on peut dire aussi que si l'étendue est l'essence de la matiere, il est certain qu'aucune révélation ne peut detruire cette vérité, & que tout dogme Théologique qui y seroit contraire est faux. En cinquieme lieu, je remarque que quelques Modernes ont à cet égard un sentiment absurde. En effet, bien qu'ils rejettent d'ailleurs avec beaucoup de mépris la Philosophie vulgaire, ils aiment néanmoins à faire paroitre qu'ils ne croient point l'étendue identifiée avec la matiere, soit qu'ils veuillent se rendre moins odieux aux Péripatéticiens, soit qu'ils cherchent à se concilier les bonnes graces de quelcun. Si vous leur dites que les pierres tendent en bas par leur pesanteur innée, que la chaleur du feu est distincte de la figure & du mouvement de ses parties, & autres choses semblables, ils se moquent, ils plaisantent, ils s'écrient que vous leur contez des fornettes & des êtres de raison, & que vous les ramenez à la bande des secondes intentions. Cependant ils reconnoissent de leur plein gré que la matiere est non étenduë par sa nature, c'est-à-dire que l'étendue de l'univers entier & les figures de toutes especes ont été tirées d'un point; qu'un être réel est fait d'un sujet existant auparavant, & en est néanmoins distinct à tous égards; qu'il n'a point été créé ni fait de rien, bien que tout ce qui compose son entité fût auparavant un pur néant; qu'il n'est point anéanti lors qu'il est détruit, bien que tout ce qui le composoit soit péri entierement; que la cause materielle n'entre point dans la composition de son effet; que le feu qui raréfie la matiere fait quelque chose de plus admirable que la création; car comme il seroit plus difficile de changer un Ange en pierre, ou de faire une pierre d'un Ange que de créer un Ange, selon la judicieuse remarque de l'Auteur
(*) l. 3. c. 3. de la *Recherche*, (*) ainsi il est plus difficile de changer une chose non étendue en étendue, que de la créer; que le froid qui condense l'air fait quelque chose de plus difficile que l'annihilation,

à Villa priùs in publicum prodiit quàm celeberrimi quique Peripateticorum capita contulerint, ac de illo perpoliendo anxiè deliberaverint, integraque adeò sodalitates, ut nationes olim ad construendum fanum Dianæ Ephesiæ, operam suam impenderint. Si ergo liber tantâ industriâ elaboratus, de quo tantopere se amant Adversarii, propter quem faustis omnibus & acclamationibus Lyceum personuit, non potuerit efficere nostræ doctrinæ, debet ea censeri extra omnem aleam posita, si non aliis quàm Philosophicis machinis impeturatur. 3. non continuò evidentiam alicujus doctrinæ evanescere si argutæ quædam & morosiores distinctiones vel difficultates ipsi opponantur, alioqui dubitandum foret de motûs existentia contra quam subtiliter olim disseruit Zeno: sed sicubi rixandi intemperies malè feriatorum hominum veritatibus evidentibus offucias paret, provocandum esse ad lumen naturale, illudque reputandum qui pugnant adversùs identitatem materiæ cum extensione, posse pugnare simili modo, non solùm contra identitatem materiæ cum exigentia extensionis, sed etiam contra quamlibet aliam doctrinam, spretis quibuscunque consectariis ridiculis, unde sequitur nihil nos morari debere eorum instantias. 4. sicut verum est, extensionem non esse essentiam materiæ si hoc fidei repugnet, & omne principium Philosophicum revelationi contrarium, esse falsum: ita verum esse, si extensio sit essentia materiæ, nullam revelationem huic rei repugnare, & omne dogma Theologicum contrarium esse falsum. 5. absonam esse prorsus hac in parte quamplurium Recentiorum doctrinam qui de cætero satis fastuosè rejectâ vulgari Philosophiâ, tamen præ se ferre amant non sibi videri extensionem identificari cum materia, sive amoliendæ invidiæ causâ, sive ad aucupandam aliquorum gratiam. Illis si dixeris lapides tendere deorsum gravitate innata, calorem ignis distingui à motu & figura ejus particularum &c. rident enimverò, delicias faciunt, sibi narrari somnia, entia rationis, & universam secundarum intentionum propaginem queruntur. Interim ultro fatentur materiam esse natura sua inextensam, hoc est extensionem totius mundi & omne genus figurarum eductâ fuisse ex puncto; ens reale factum esse ex præjacente subjecto & tamen adæquatè distingui ab illo; non creatum fuisse, non factum ex nihilo licet quidquid ejus entitatem componit antea fuerit merum nihil; non annihilari quando destruitur, licet omnia quæ ipsum componebant, funditùs aboleantur; causam materialem non ingredi compositionem sui effectûs; ignem rarefacientem materiam edere opus creatione mirabilius (sicut enim difficilius esset mutare Angelum in lapidem, sive facere lapidem ex Angelo, quàm creare Angelum, ut benè observavit Autor disquisitionis l. 3. c. 3. *ita difficilius est convertere rem inextensam in extensam quàm creare illam) frigus condensans aerem opus edere annihilatione difficilius, qui annihilat reapse ali-*

quid

quid extensionis & simul non annihilat; extensionem posse produci & destrui virtute creata, & tamen impenetrabilitatem quæ est ipsius appendix non posse tolli nisi per miraculum; materiam fieri extensam & impenetrabilem adjunctione accidentium quæ actu ipsam penetrant, quod idem est ac si diceretur reddi incapax caloris adjunctione formæ ipsam actu calefacientis; mundi molem posse redigi in punctum salvâ distinctione omnium specierum, ita ut ignis motu, calore, luce &c. destitutus & in eodem loco indivisibili positus cum aqua experte frigoris, fluiditatis &c. differat specie ab illa; & sexcenta ejusmodi passim à nobis observata præsertim sub finem sect. 13. *vel facilè indicanda si non ad finem properaremus, præ quibus nihil habet Philosophia Peripatetica non summoperè conspicuum. Quid enim? qui semel osculatus fuerit eductionem extensionis propemodum infinitæ ex puncto, audebitne movere litem formis substantialibus? His verò semel admissis, quâ fronte rejiciet antiperistasim, ideæ distinctæ carentiam causatus? Profectò nihil ampliùs ipsi causæ est quominus fruatur commodissimâ effectus omnes explicandi ratione quæ obtinet in Scholis, assignatâ unicuique Phænomeno suâ facultate, quæ si nomine peculiari donetur, manifesta vocatur qualitas, ut calor: sin minus, occulta, ut virtus magnetis. At non concipitur, inquies, clarè ac distinctè quid sit calor apud Peripateticos. Papæ! quantum mutatus ab illo hoc quereris, qui formarum eductionem admisisti. Tuumne est tenebras expostulare, qui fatearis corpus humanum, ignem &c. omni extensione & qualitate sensibili exutum retinere tamen totam corporis humani, & ignis essentiam? an clarè & distinctè concipis differentiam specificam ignis & aquæ per penetrationem resolutorum usque ad sua prima principia? an quid sit extensio realiter distincta à re entensa, impenetrabilitas distincta tum à re extensa tum ab extensione, res non facta ex ullo ente nec tamen creata &c. si ab ipso limine tibi verba dari voluisti, postulat Doctrinæ ratio ut in toto decursu in verbis acquiescas, nec si quis doceat corpus humanum redactum in cineres retinere corporis humani essentiam, vel quid aliud à sensu communi abhorrens, juris quidpiam tibi est obscuritatis nomine ea rejiciendi. Ut paucis complectar quod res est, nisi certa principia præstruantur toti Physicæ, nisi ideam distinctam & claram naturæ corporis ejusque proprietatum teneamus, desperanda est laus instauratæ naturalis Philosophiæ, verique Philosophi explicantis potiùs effectus per causas, quàm effectus effectibus cumulantis. Frustra vexamus corpora, frustra ad fornaces insudamus, frustra analysin Mixtorum molimur; Plinios solùm habituri sumus Compilatores experientiarum & Naturæ Historicos: ac ne Historicos quidem quorum est in abditos sensus & secretiores rerum gestarum causas inquirere, nec minus cur quidquid actum fuerit quàm quid actum fuerit enucleare, sed meros Annalium conditores quibus eventus*

puis que réellement il anéantit quelque étendue & qu'en même temps il ne l'anéantit pas; que l'étendue peut être produite & détruite par une cause créée, & que néanmoins l'impénétrabilité qui en est une suite ne sauroit être détruite que par un miracle; que la matiere devient étendue & impénétrable par la jonction des accidens qui la pénétrent actuellement, ce qui est comme si on disoit qu'elle est renduë incapable de chaleur par l'adjonction de la forme qui l'échauffe actuellement? Que la masse de l'univers peut être réduite dans un point, & les especes demeurer distinctes, de sorte que le feu privé de mouvement, de chaleur, & de lumiere, & mis dans un même lieu indivisible avec l'eau destituée de froideur, de fluidité, & le reste, en différe comme une espece, d'une espece; & une infinité d'autres conséquences semblables que nous avons remarquées à la fin de la troisiéme section, ou que nous indiquerions sans peine, si nous ne nous hâtions de finir, au prix desquelles il n'y a rien que d'excellent dans la Philosophie Péripatéticienne. Car enfin quiconque admet une fois qu'une étendue presque infinie peut être tirée d'un point, osera t'il combatte les formes substantielles? Et s'il les admet, de quel front rejettera t'il l'antipéristase, sous prétexte qu'il n'en a point l'idée distincte? Certes rien n'empêchera qu'il ne mette à profit cette maniére commode d'expliquer toutes sortes d'effets, qui a lieu dans l'Ecole, & qui consiste à donner à chaque Phénomene sa faculté, laquelle s'appelle simplement qualité lors qu'elle a un nom particulier comme la chaleur, & qui autrement s'appelle qualité occulte, comme la vertu de l'aimant. Mais direz-vous, on ne conçoit pas clairement & distinctement ce que c'est que la chaleur chez les Péripatéticiens Ciel! Combien vous êtes différent de cet homme qui admettoit tout à l'heure l'éduction des formes! Est ce à vous à vous plaindre de l'obscurité, vous qui avouez que le corps humain & le feu dépouillez de toute étendue & qualité sensible, conservent néanmoins l'essence entiere de corps humain & de feu? Concevez vous clairement & distinctement la différence spécifique du feu & de l'eau ramenez par la pénétration jusqu'à leurs premiers principes? concevez-vous ce que c'est que l'étendue distinguée réellement de la chose étendue, l'impénetrabilité distinguée de la chose étendue & de l'étendue, une chose qui n'est faite d'aucun être & qui n'est pourtant point créée? Si dès l'entrée vous vous êtes laissé amuser par des paroles, l'ordre demande que dans la suite vous vous laissiez encore paier de paroles, & si quelqu'un enseigne qu'un corps humain réduit en cendres conserve l'essence du corps humain, ou telle autre absurdité semblable, vous n'avez aucun droit de la rejetter, sous prétexte d'obscurité. En un mot, si on ne débute dans la Physique par établir des principes certains, & que nous n'aïons point d'idée distincte & claire de la nature & des propriétez du corps, il ne faut point compter de renouveller la Philosophie naturelle, ni prétendre au nom de Philosophie qui explique les effets par leurs causes, & qui n'entasse point effet sur effet. C'est en vain que nous foüillons dans les corps, que nous suons auprès des fourneaux, que nous faisons l'analyse des mixtes. Nous n'aurons que des Plines, c'est-à-dire des compilateurs d'expériences & des Historiens de la nature, & encore quels Historiens? Ce ne sera point des ceux qui pénétrent dans les causes secretes des choses, & qui n'examinent pas moins pourquoi une chose a été faite, que si elle a été faite. Ils seront de simples Annalistes,

nalistes, pour qui ce sera assez que d'avoir exposé les évenemens. C'est en vain que nous abandonnons les Scholastiques: Car enfin ce qu'ils disent que la lumiere est une qualité, vaut-il moins que cette distinction d'un célébre Physicien moderne (*) que la lumiere est un esprit igné qui n'est ni tout à fait incorporel, ni tout à fait corporel, étendu localement, aïant une quantité & néanmoins indivisible, doué d'une diffusion instantanée & d'un mouvement actif & pénétratif, & par conséquent distingué du corps, termes qui confondent l'idée du corps & de l'esprit, & qui nous replongent dans des idées vagues & confuses.

(*) *Du Clos.*

exposuisse satis est. Frustra Scholasticos deserimus; quis enim ipsis dicentibus lucem esse qualitatem pratulerit Physicum illum (*) inter Recentiores valdè celebrem, qui dicit lucem esse spiritum igneum nec prorsus incorporeum, nec prorsus corporeum, extensum localiter & quantum sed indivisibilem, diffusione instantaneâ, motu activo & penetrativo praditum, proindeque distinctum à corpore: qua omnia ideam corporis & spiritûs confundunt, & in conceptus vagos & in distinctos denuò nos immergunt.

(*) *Du Clos Dissert. de nat. mixtor.*

THESES PHILOSOPHIQUES.

I.

Nous croions la Logique beaucoup plus utile & plus digne de l'étude des Philosophes, que plusieurs Modernes ne se l'imaginent.

De l'utilité de la Logique.

Ce qui arrive souvent aux autres est arrivé aux Philosophes qui ont attaqué la doctrine ancienne des Péripateticiens, je veux dire que par une chaleur indiscrete, ils sont tombez dans l'excès de négliger trop la Logique, en voulant éviter l'amour outré qu'ils voioient aux Scholastiques pour les finesses de la Dialectique. Ils devoient s'y prendre de telle sorte à ôter l'abus de la chose, qu'ils n'en détruisissent pas aussi l'usage légitime. Il est vrai que les Philosophes se plaisoient trop aux subtilitez captieuses & aux distinctions chicaneuses de l'école. Semblables à Euclide de Megare (A), par l'étude excessive de la Logique, ils avoient versé dans les cœurs *la rage de disputer*, & ils éprouvoient ce que dit Cicéron (B) *que souvent les Logiciens se blessent avec les armes qu'ils ont aiguisées, & qu'à force de chercher, ils trouvent non seulement des difficultez qu'ils ne peuvent résoudre, mais encore des choses qui renversent ce qu'ils ont élevé auparavant.* Cependant il ne falloit pas apporter à ce mal un remede qui desséchât la Logique & qui la rendît sans force. Il y a de bonnes choses dans les gros volumes des Scholastiques, qui vaudroient bien la peine qu'on les dégageât du fatras qui les environne pour les transporter dans la Philosophie moderne. Le grand Hugues Grotius jugea que les adversaires des Philosophes Scholastiques ne savoient pas se tenir dans de justes bornes, & il en parloit en ces termes (C), *Il me semble qu'Aurelius auroit besoin qu'on le retint un peu; car à quoi bon tant de mépris pour Suarez, homme, si j'en sai juger, dont presque personne n'égale la subtilité par rapport à la Philosophie, avec laquelle la Théologie Scholastique est liée à présent.* Le seul Martin Smiglecius Jésuite Polonois & un des meilleurs Antagonistes des Sociniens, est une preuve qu'on peut tirer un très-grand avantage de la Logique vulgaire. En effet ses commentaires prolixes, mais doctes & travaillez sur la Logique d'Aristote semblent renfermer tout ce qui appar-

(A) *Diogen. Laërtius l. 2. de vit. Philosoph. in Euclide.*
(B) *De Orator. l. 2. c. 38.*

THESES PHILOSOPHICÆ.

I.

Credimus Logicam multò esse utiliorem ac studio benè Philosophantium digniorem, quàm passim existiment Recentiores Philosophi.

Nempè quod sæpè aliis contigerat, id ipsum usu-venit Philosophis, qui veteri & vulgari Aristoteleorum Doctrinæ moverunt statûs controversiam, ut τῇ ἀμετρίᾳ τῆς ἀνθολκῆς plus æquo Logicam negligendam crediderint, dum nimium argutiarum Dialecticæ studium quo laborare videbant Scholasticos, effugere voluerunt. Atqui meminisse oportebat sic abusum rei tollendum esse, ut non etiam usus tollatur legitimus. Indulserant nimis subtilitatibus & morosis captiosisque distinctionibus scholæ Philosophorum, fateor; & ut olim (A) *Euclides Megarensis, immoderatâ Logicæ curâ* λύσσαν ἐρισμοῦ rabiem disputandi *animis instillaverant, atque etiam experiebantur quod ait* (B) *Cicero*, Dialecticos ad extremum ipsos se compungere suis acuminibus, & multa quœrendo reperire non modò ea quæ jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorsa & priùs detexta propè retexantur; *id quoque fateor: sed tamen illud remedii malo non adhibendum erat, quod exsanguem prorsus atque aridiorem Logicam efficeret. Multa sunt bonæ frugis in vagrandibus illis Scholasticorum voluminibus, quæ ab omni face repurgata non sine operæ pretio transferri poterant in Recentiorum Philosophiam. Scholasticorum adversarios modum tenere nescios fuisse judicavit summus vir Hugo Grotius,* (C) *cujus hæc sunt verba*, Et mihi Aurelius interdum sufflaminis egere videtur, nam quorsum tantus Suarezii contemptus, hominis, si quid rectè judico, in Philosophiâ, cui hoc tempore connexa est Scholastica Theologia, tantæ subtilitatis, ut vix quemquam habeat parem? *Vel unus Martinus Smiglecius Jesuita Polonus; Socinianorum oppugnator haud unus è multis, fidem facere potest fructum haud mediocrem capi posse ex usu vulgaris Dialecticæ: nam ejus in Logicam Aristotelis Commentarii,* pro-

(C) *In Epist. ad Joan. Cordesium, apud Balzacium, epist. select. Latin. p. 172.*

prolixiores equidem, sed docti & laboriosi, omnia continere videntur, quæ ad naturam operationum intellectûs, ad vim ratiocinandi, ad fundamenta & principia veritatis pertinent; & si ea exceperis quæ ipsi inhærere necesse erat vel falsa vel abstrusiora ab ingenio Sectæ quam sequebatur, certat in eo soliditas judicii cum subtilitate atque perspicuitate. Audire est passim Recentiores Philosophos dicentes tribus posse paginis includi quæcunque de Logica scire oportet. Sed hoc falsissimum esse ostendunt Claubergii Philosophi Cartesiani Logica, & Ars cogitandi, *à doctissimo alio Cartesiano composita, qui duo sunt tractatus admodum uberes & copiosi, licet nullas Scholasticorum inanitates corraserint, severiorique falce resecuerint inutiles eorum Disputationes.*

tient à la nature des opérations de l'entendement à la faculté de raisonner, aux fondemens & aux principes de la Vérité? & si vous en exceptez quelques endroits faux ou obscurs qu'on doit imputer au génie de sa secte, on ne sait qui l'emporte en lui de la solidité, ou de la subtilité & de la clarté. On entend souvent des Philosophes modernes soûtenir qu'on peut renfermer en trois pages tout ce qu'il faut savoir de la Logique. Mais on voit le contraire par la Logique de Clauberge Philosophe Cartésien, & par l'*Art de penser* d'un autre Savant de la même secte, qui sont deux traitez amples & abondans, bien qu'ils n'y aient ramassé aucune des vetilles des Scholastiques, & qu'ils en aient retranché jusqu'à la moindre dispute inutile.

II.

Ideæ, judicia, & ratiocinia prout ad verum dirigibilia, sunt objectum Logicæ: at falsum esse videtur tria hæc cogitationum genera pertinere ad intellectum, quippe verisimilius est judicium esse actum voluntatis, quam esse actum intellectûs.

II.

Les idées, les jugemens & les raisonnemens entant qu'ils peuvent être dirigez vers la vérité sont l'objet de la Logique. Mais il paroît faux que ces trois sortes de pensées appartiennent a l'entendement, & il y a plus de vraisemblance à dire que le jugement est un acte de la volonté, que non pas qu'il est un acte de l'entendement.

Communis est admodum inter Philosophos sententia, animam quatenus cognoscit non solùm objecta apprehendere, sed etiam de iis judicium ferre, tum per negationem tum per affirmationem, ac ex duobus judiciis colligere tertium. Sed quidam inter Recentiores, acriùs examinatâ naturâ cogitationum, suspicati sunt animam prout cognoscit puram esse potentiam passivam, & si quam habeat activitatem, habere eam quatenus est facultate volendi prædita. Hinc sequitur affirmationem & negationem non pertinere ad animam quatenus cognoscit, sed quatenus vult, etenim causa quæ affirmat vel negat, quæ assentitur ideis oblatis, vel ab eis dissentit, revera agit, non verò patitur. Hanc autem conjecturam non carere fundamento hinc maximè probatur, quod affirmatio sit adæquatè distincta à cognitione subjecti & prædicati, nec non à cognitione nexûs subjecti cum prædicato, nam fieri potest ut quis perfectè cognoscat integram hanc propositionem, Terra movetur circa suum centrum: *neque tamen affirmet illam esse veram. Nimirum ita cognosci potest, quid sit terra, quid sit motus circa centrum, quid sit terram & motum circa centrum conjungi simul, ut tamen ille qui hæc omnia concipit distinctè, non affirmet terram moveri circa suum centrum. Potest etiam abstinere à negandâ illâ propositione dum clarè intelligit sensum illius: ergo in eodem intellectu possunt esse simul distincta idea subjecti & prædicati, & connexionis prædicati cum subjecto, & carentia assensûs atque dissensûs, ergo assensus & dissensus sunt actus distincti à cognitione. Hoc ulteriùs indè probatur quod certum sit duos homines quorum alter negat, alter affirmat, terram moveri circa suum centrum, posse pari evidentiâ intelligere totam hanc propositionem,* Terra movetur circa suum centrum. *Sunt ergo pares quoad cognitionem objecti, & differunt solùm quatenus alter affirmat, alter verò negat existentiam objecti, quod ambo clarè intelligunt: ergo affirmatio & negatio*

Si le jugement appartient à l'entendement.

C'est un sentiment commun parmi les Philosophes, que l'ame entant qu'elle connoît, conçoit non seulement les objets, mais encore qu'elle en juge, soit en niant quelque chose, soit en affirmant, & que de deux jugemens, elle en infere un troisieme. Mais quelques Modernes aïant mieux examiné la nature des pensés de l'ame, ont soupçonné qu'entant qu'elle connoît, elle est une puissance purement passive, & que si elle a quelque activité, elle ne l'a qu'entant que douée de la faculté de vouloir. Il suit de là que l'affirmation & la négation n'appartiennent point à l'ame, entant qu'elle connoît, mais entant qu'elle veut; car la cause qui affirme ou qui nie, qui donne son consentement aux idées présentées, ou qui le leur refuse, est active, & non passive. Ce qui prouve d'avantage que cette conjecture n'est pas sans fondement, c'est que l'affirmation est parfaitement distincte de la connoissance du sujet & de l'attribut, & de celle de la liaison du sujet avec l'attribut; car il se peut faire qu'un homme connoisse bien cette proposition entiere, *la terre se meut autour de son centre*, sans néanmoins qu'il affirme qu'elle est véritable. En effet on peut connoître ce que c'est que la terre, & le mouvement autour du centre, & ce que c'est que la terre mue autour du centre, sans néanmoins que celui qui connoît ces choses distinctement, affirme que la terre est muë autour de son centre On peut aussi s'abstenir de nier cette proposition, quand on en entend bien le sens. Donc le même entendement peut avoir à la fois une idée distincte du sujet & de l'attribut, & connoître la liaison de l'attribut avec le sujet, & néanmoins n'affirmer ni ne nier rien. Donc l'affirmation & la négation sont des actes distincts de la connoissance. Une autre preuve, c'est que deux hommes dont l'un nie & l'autre affirme que la terre est muë autour de son centre, peuvent concevoir avec la même évidence cette proposition-ci, *la terre est mue autour de son centre*. Ils sont donc pareils quant à la connoissance de l'objet, & ils différent seulement en ce que l'un affirme & l'autre nie l'existence de cet objet, que tous deux entendent clairement Donc la négation & l'affirmation, entant que telles différent

de la connoissance, bien qu'elles la supposent necessairement. Donc elles ne viennent point de l'ame, entant qu'elle est entendement. Donc elles en découlent, entant qu'elle est volonté. Et il ne faut point objecter que le consentement donné à une proposition n'est pas toûjours agréable, & qu'il paroît souvent ne pas dépendre de notre volonté, ainsi qu'on le fera voir en répondant aux objections qui pourront être faites.

III.

Entre les idées que la Logique dirige vers la vérité, les unes sont universelles, & les autres singulieres. Dans la premiere classe sont les genres & les especes, dont on a écrit tant de volumes, & dans la seconde sont les idées par lesquelles nous connoissons les individus. Nous affirmons, non seulement qu'il y a dans notre ame des idées qui représentent la ressemblance de plusieurs choses distinctes entre elles, mais encore qu'il y a des substances distinctes réellement & à tous égards les unes des autres, & qui néanmoins sont semblables dans les attributs que l'idée de substance renferme.

Qu'il y a plusieurs substances

Cette Thése est diamétralement opposée aux principes de Spinosa, qui dans un ouvrage posthume obscur & embarassé au dernier point (A), n'a pas fait difficulté d'assûrer qu'il ne peut y avoir, & qu'on ne sauroit concevoir qu'une seule substance qu'il appelle Dieu. Cette erreur n'est pas nouvelle. Parmi les anciens Payens, Alexandre l'Epicurien, qui est peut-être le même dont Plutarque a parlé au livre second de ses discours de table, disoit au rapport d'Albert le Grand, (B) *que Dieu est la matiere, ou qu'il n'est pas hors d'elle, que toutes choses essentiellement sont Dieu, que les formes sont des accidens imaginaires, & qu'elles n'ont pas une véritable entité. Il soûtenoit par cette raison que toutes choses sont une même substance, & quelques fois il appelloit ce Dieu du nom de Pallas.* Parmi les Chrétiens un certain David de Dinant qui vivoit sous l'empire de Philippe fils de Barberousse, vers l'an 1204. dont les livres furent condamnez & brulez (C), & que Theophile Raynaud appelle avec raison *la honte du nom Chretien*, enseignoit que Dieu est la matiere premiere, par où il entendoit que le monde & Dieu sont une seule & même substance, ainsi qu'il est visible, puisque son Précepteur Amaulri, dont il suivoit les sentimens en tout, selon Pratéole dans son livre sur les hérésies, enseignoit que toutes choses sont Dieu, que Dieu est toutes choses, que le créateur & la créature ne sont qu'une même chose, que les idées creent & sont créées, que Dieu est dit la fin de toutes choses, parce que toutes choses retourneront en lui, pour y reposer à jamais & sans changement, & pour ne former plus qu'un seul individu immuable, & que comme Abraham n'est pas d'une nature & Isaac d'une autre, mais que tous deux ne sont qu'une même nature, ainsi toutes choses sont une, & toues choses sont Dieu, par la raison que Dieu est l'essence de toutes les créatures. C'est ce que Gerson Chancélier de l'Université de Paris célébre du temps de Concile de Constance rapporte touchant Amaulri, dans son traité sur l'accord de la Métaphysique avec la Logique quatrieme partie. Il allégue pour témoins Odon Evêque de Tusculum & l'Evêque d'Ostie, qui a remarqué qu'Amaulri avoit tiré ses erreurs du livre de Jean Scot Erigene (D). C'est avoir assez refuté cet bizarres fictions que de les avoir exposées.

(A) *Ethic. part.* 1. *proposit.* 14.
(B) *Physic. tract.* 3. *c.* 13.

quæ tales non sunt cognitio, licet eam supponant necessariò; ergo non fluunt ab anima quatenus est intellectus, ergo fluunt ab ipsa quatenus est voluntas. Nec obstat quod assensus non semper gratus, non semper in nostra potestate positus esse videatur, ut patebit solutione objectionum si quæ proponentur.

III.

Inter ideas quæ à Logicâ diriguntur ad verum, aliquæ sunt universales, aliquæ verò singulares. Prioris ordinis sunt genera & species de quibus tot volumina fuerunt conscripta: posterioris verò illæ quibus individua cognoscimus. Affirmamus autem non modò esse in mente nostra ideas quæ multarum rerum à se invicem distinctarum similitudinem repræsentent, sed etiam existere multas substantias à se invicem realiter & adæquate distinctas, similes tamen in attributis quæ in idea substantiæ continentur.

Hæc Thesis è diametro adversatur principiis Spinosæ, qui in Opere posthumo obscurissimo & intricatissimo (A) *asserere non dubitavit, nullam dari neque concipi posse substantiam præter unam quam Deum vocat. Non novus est hic error Spinosæ, nam inter veteres Ethnicos Alexander Epicureus (idem ille fortasse de quo Plutarchus Symposiac. lib.* 2. *cap.* 3.) *dixit, teste Alberto Magno,* (B) Deum esse materiam, vel non esse extra ipsam, & omnia essentialiter esse Deum, & formas esse accidentia imaginata, & non habere veram entitatem, & ideò dixit omnia idem esse substantialiter; & hunc Deum appellavit aliquando Palladem. *Inter Christianos verò quidam* David de Dinanto *qui vixit imperante Philippo Barbarossæ filio circa annum Domini* 1204. *cujusque libri damnati & exusti sunt* (C), *quemque Theophilus Raynaudus jure merito vocat*, Christiani nominis probrum, *docendo Deum esse materiam primam, nihil aliud sibi voluit quàm mundum & Deum unam esse eandemque substantiam, quemadmodum colligere pronum est ex eo quod præceptor ejus Almaricus, cujus ipse opinionem in omnibus sectabatur, (ut ait Prateolus in Elencho Hæresium) docuerit omnia esse Deum: Deum esse omnia: Creatorem & Creaturam idem: Ideas creare & creari: Deum ideò dici finem omnium quod omnia reversura sunt in ipsum, ut in Deo immutabiliter conquiescant, & unum individuum atque incommutabile permaneant: & sicut alterius naturæ non est Abraham, alterius Isaac, sed unius atque ejusdem, sic omnia esse unum, & omnia esse Deum, Deum enim esse essentiam omnium creaturarum. Hæc de Almarico tradit Gerson Academiæ Parisinæ Cancellarius celeberrimus tempore Concilii Constantiensis, tractat. de concord. Metaphys. cum Log. part.* 4. *& testes laudat Odonem Tusculanum & Hostiensem, qui observavit Almaricum errores suos hausisse è libro cujusdam Joannis Scoti Erigenæ* (D). *Cerebrosa hæc commenta proposuisse, abundè refutasse est.*

IV.

(C) *Benedict. Pererius, de communib. princip. l.* 5. *c.* 12.
(D) *Theolog. natur. dist.* 6. *n.* 6.

IV.

Idea substantiæ duas cognoscitur comprehendere sub se species, nimirum substantiam corpoream, & substantiam spiritualem, quarum illa est objectum Physicæ, hæc verò in Metaphysica considerati solet. Substantiæ corporeæ natura in actuali extensione posita est.

Non meliùs probari potest, ut mihi quidem videtur, actualem extensionem constituere essentiam corporis, quàm hoc ratiocinio. Corpus est extensum, ergo est extensum per se & naturâ suâ. Consequentia probatur, quia nemo unquam explicabit quomodo corpus quod naturâ suâ careret extensione, fieret extensum. Non posset sanè fieri extensum, nisi acquirendo extensionem. Sed quomodo acquireret illam? Sine dubio, quia Deus vel aliud agens quodpiam produceret extensionem, eamque uniret corpori. Sed jam ego quæro utrum ea extensio foret extensa nec ne? Esset sanè extensa, quomodo enim dici posset extensio si esset inextensa, aut quomodo ipsa inextensa, extensam posset reddere materiam? Si esset extensa, iterum quæro an foret extensa per se an verò per aliud? Si per aliud, datur progressus in infinitum: si per se, fateris ergo aliquod esse ens extensum per se; quidni ergo id ipsum de corpore statuis, ut non multiplices entia sine necessitate? Adde quod sicut fieri nequit ut res aliqua sit formaliter alba albedine aliena, vel læta gaudio alieno, ita etiam fieri nequit ut sit formaliter extensa extensione aliena, hoc est extensione realiter à se distinctâ. Ut prætermittam corpus non fore magis extensum si uniretur extensioni à se totaliter distincta, quàm anima fiat materialis cum unitur materia, vel lignum fiat aurum, quando auro apponitur. Atque hæc argumenta non solùm probant extensionem non distingui à corpore, sed accidentia quoque corporis esse modificationes extensionis ab ipsa minimè distinctas.

IV.

On connoît que l'idée de substance contient deux espéces, savoir la substance corporelle & la substance spirituelle, dont la premiere est l'objet de la Physique, & la seconde est traitée communément dans la Métaphisique. La nature de la substance corporelle consiste dans l'étendue actuelle.

On ne sauroit mieux prouver ce me semble que l'étendue actuelle constitue l'essence du corps que par ce raisonnement. Le corps est étendu, donc il est étendu par soi & de sa nature. La preuve de la conséquence est que personne n'expliquera jamais comment un corps qui de sa nature est sans étendue pouroit devenir étendu. Ce ne pouroit être qu'en acquérant l'étendue. Mais comment l'acquereroit-il? Il faudroit sans doute que Dieu ou qu'un autre agent produisît l'étendue, & l'unît au corps. Mais je demande si cette étendue seroit étendue ou non? Elle seroit sans doute étendue; car si elle étoit non étendue, comment pouroit elle être appellée extension, ou rendre la matiere étendue? Si elle est étendue, je fais cette autre demande, est elle étendue par elle même ou par quelque autre chose? Si vous dites que c'est par autre chose, nous voilà dans le progrès à l'infini. Si c'est par elle même, vous avouez qu'il y a un être étendu par soi même: que ne le ditesvous donc du corps même, pour ne point multiplier les êtres sans nécessité? Ajoutez que comme il est impossible qu'une chose soit blanche formellement par la blancheur d'une autre chose, ou qu'un homme soit joieux par la joie d'un autre homme, de même il ne se peut faire qu'une chose soit formellement étendue par l'étendue d'une autre chose, c'est-à-dire par une étendue qui est réellement distincte d'elle. Je passe sous silence que le corps ne deviendroit pas plus étendu, s'il étoit uni à une étendue distinguée entierement de lui même, que l'ame ne devient materielle lors qu'elle est unie à la matiere, ou que le bois ne devient or, lors qu'on l'approche de l'or. Ces raisons prouvent non seulement que l'étendue n'est pas distincte du corps, mais aussi que les accidens du corps sont des modifications de l'étendue, non distinctes d'elle.

V.

Scimus omnes modificationes extensionis per quas corpora diversa sunt à se invicem, oriri è solo motu locali, sed neutiquam scimus veram & genuinam naturam motûs localis: saltem nulla est definitio illius inter Philosophos obtinens quam inexplicabilem esse non pronunciemus.

Difficultas explicandi naturam motûs oritur ex eo quod non possit explicari quid sit motus, quin simul explicetur quid sit locus; explicare autem quid sit locus, res est in paucis ardua, nam vel dicendum est locum esse extensionem distinctam à corpore, vel esse ipsam extensionem corporis. Si prius, tum iterum quæritur an ea extensio distincta à corpore sit substantia, an verò accidens, an verò nihil, & quidquid respondeas, urgent te argumenta inenodabilia. Si posterius, tum verò quæritur quomodo motus distinguatur à quiete, neque facile discrimen illud assignatur, nam si, ut volunt Cartesiani, spatium, locus & corpus sint realiter una eademque substantia, sequitur motum consistere in mera mutatione relationum distantiæ

V.

Nous savons que toutes les modifications de l'étendue par lesquelles les corps différent les uns des autres, naissent du seul mouvement local, mais nous ignorons la véritable nature de ce mouvement, ou du moins les Philosophes n'en aportent aucune définition que nous n'assurions être inexplicable.

De la difficulté d'expliquer la nature du mouvement.

La difficulté d'expliquer la nature du mouvement vient de ce qu'on ne peut expliquer ce que c'est que le mouvement, qu'on n'explique en même temps ce que c'est que le lieu. Or l'explication de cet article n'est pas peu difficile; car il faut dire, ou que le lieu est une étendue distincte du corps, ou que c'est l'etendue même du corps. Si vous dites le premier, alors on vous demandera si cette étendue distincte du corps est une substance, ou un accident, ou rien du tout, & quelque chose que vous répondiez, on vous pressera par des argumens insolubles. Si vous dites le second, alors ou vous demandera comment le mouvement est distingué du repos, à quoi il ne vous sera pas aisé de répondre. Car si l'espace, le lieu, & le corps sont réellement une seule & même substance, comme prétendent les Cartesiens, il s'ensuit que le mouvement consiste dans le simple changement des rélations de distance &

de

de proximité, changement qui ne convient pas moins au corps en repos dont un autre s'éloigne, qu'au corps qui s'éloigne, ce qui prouve que le mouvement n'est pas moins dans le corps en repos que dans le corps qu'on dit être mû. Vous répondrez en vain que le corps est mû, lors qu'il est transporté du voisinage de certains corps considérez comme immobiles dans le voisinage de quelques autres corps. Car lors qu'on ne connoit pas la nature du mouvement, il faut bien qu'on ignore ce que c'est que le repos, & que d'être immobile. Donc la connoissance du repos ne peut conduire à la connoissance du mouvement, c'est-à-dire que nous ne pouvons définir le mouvement dépendamment de la connoissance du repos, connoissance que nous cherchons encore; car quiconque ignore ce que c'est que le mouvement ne peut qu'ignorer ce que c'est que le repos. Remarquez encore que si on veut vous pousser, en demandant ce que Dieu doit produire dans une portion de matiere que d'immobile il veut faire passer à l'état de muë, & ce qu'il doit faire quand il veut qu'elle se meuve avec plus ou moins de vitesse, il nait des difficultez qui accablent la raison humaine. Et il ne faut point s'en étonner, puis qu'on ne peut connoître la vélocité, si on ne connoît le temps, dont la naure est un secret qu'il a plû à Dieu de nous cacher.

& vicinitatis, quæ mutatio cùm non minùs conveniat corpori quiescenti à quo aliud recedit, quàm corpori recedenti, sequitur motum æquè esse in corpore quiescente ac in corpore quod moveri dicitur. Frustra dices corpus moveri quando transfertur è vicinia corporum quæ ut immota spectantur, in viciniam aliorum, quippe antequam probè teneatur motûs natura, ignoretur necesse est quid sit quies, & quid esse immotum. Ergo cognitio quietis non potest esse criterium motûs, sive non possumus definire motum dependenter à cognitione quietis quam adhuc inquirimus; qui enim ignorat quid sit motus, ille profectò ignorat quid sit quies. Adde quod si quis morosiùs quærat quid debeat producere Deus in ea materiæ portione quàm è quiescente vult reddere motam, quidve quando vult eam velociùs vel tardiùs moveri, difficultates emergunt quibus humana intelligentia absorbeatur. Neque id mirum, quandoquidem velocitas cognosci nequit, si tempus non cognoscatur, cujus natura arcanum est quod Deus clam nobis esse voluit.

VI.

De ce que la nature du lieu & du mouvement est inexplicable, il s'ensuit qu'on ne sauroit expliquer ce que c'est que le temps. Néanmoins, de peur qu'on ne nous chicanne en disant que nous fuïons l'occasion de disputer, nous nous engageons à soutenir que la nature du temps est inexplicable, même pour ceux qui pourroient expliquer ce que c'est que le mouvement.

VI.

Ex eo quod natura loci & motûs sit inexplicabilis, sequitur explicari non posse quid sit tempus, proinde ne forte quis cavilletur nos disputandi ansam præreptum ire, recipimus propugnare temporis naturam esse inexplicabilem: imo esse inexplicabilem iis quoque qui explicare possent quid sit motus.

Que la nature du tems est inexplicable.

Peu s'en faut qu'on ne doive se moquer de ceux qui ne craignent point de dire que le temps & le mouvement sont une même chose, comme si les choses en repos ne duroient pas aussi bien que celles qui sont unies. Qu'ils disent que le mouvement est la mesure de la durée des choses, on les laissera dire, pourvû qu'ils entendent que le temps est la mesure de la durée non absolument & simplement, mais par rapport aux hommes qui veulent connoître si une chose a duré plus qu'une autre. C'est ainsi qu'en faisant attention aux mouvemens du Ciel, nous connoissons combien on a emploié ou de jours ou de mois à faire quelque chose. Mais il s'en faut beaucoup que nous sachions ce que c'est absolument que de durer beaucoup ou peu. Aussi nous ne désaprouvons point ceux qui croient qu'un esprit peut recevoir en une heure tant de pensées différentes, que cette heure lui paroîtra être de plusieurs années. Cela posé il est évident que ce que nous appellons une année, peut parroître un siecle à des esprits plus parfaits que notre ame, ce qui prouve que nous n'avons point d'idée de la durée absoluë. Quoi qu'il en soit, on leur permet de soutenir que le mouvement est la mesure du tems quant à nous; mais qu'ils se gardent de prétendre que le mouvement est le temps, & d'ajoûter en faveur de cette erreur que Dieu n'a pû créer ni conserver le monde immobile. En effet, nous concevons clairement & distinctement que le mouvement est un accident du corps, c'est-à-dire qu'il n'est pas renfermé dans l'idée du corps, & d'ailleurs il est certain que Dieu peut conserver la substance sans les accidens. Mais direz-vous, sans le mouvement on n'auroit point vû cette variété de productions, dans laquelle la beauté & la magnificence de l'ouvrage de Dieu consiste. Quoi donc?

Parùm abest quin ludibrium debeant qui dicere sustinent tempus & motum esse idem. Quasi verò res quiescentes non durent æquè ac illæ quæ moventur. Dicant motum esse mensuram durationis rerum, nemo ipsis refragabitur, dummodò intelligant tempus esse mensuram durationis non absolutè & simpliciter, sed erga homines cognoscere cupientes an res una diuturnior fuerit alterâ. Hoc modo cognoscimus attendentes ad motum cœli quot dies mensesve collocati fuerint in aliqua re conficienda: sed multùm abest ut propterea sciamus quid sit absolutè rem multùm vel parùm durare, neque illi hallucinari videntur qui credunt intra horam posse tot cogitationibus diversis affici aliquem spiritum, ut ea hora instar plurium annorum ipsi sit videnda: quo semel posito evidens est, quod à nobis vocatur annus, posse videri seculum spiritibus animâ nostrâ perfectioribus, atque adeò fugere nos absoluta durationis ideam & mensuram. Quidquid id est, liceat dicere motum esse mesuram temporis quoad nos, sed caveant dicere motum esse tempus, & ut errorem suum tueri possint, desinant dicere mundum non potuisse creari & conservari à Deo immotum, concipimus enim clarè & distinctè motum esse accidens corporis, sive non includi in idea corporis, & aliunde certum est Deum posse conservare substantiam sine accidentibus illius. At, inquies, sine motu non extitisset pulcherrima ea generationum varietas in quâ consistit ornatus elegantiaque operis divini. Quid tum? An Deus qui sine mundo per totam æternita-

æternitatem felicissimus extitit, beatus esse non potuisset nisi eam legem motûs posuisset unde emergerent tot mutationes, quot reapse eveniunt? An divina felicitas ita est affixa mundo ut pendeat ab eo quod hodie musca generetur vel corrumpatur? At inquiunt, si mundus creatus fuisset sine motu, saltem Deus creasset spiritus quorum successive cogitationes fuissent tempus. Quàm hæc parùm considerate dicuntur! I. Enim & mundus conservari potuisset sine motu, & Deus abstinere à creandis spiritibus. II. Cum cogitationes successive spirituum possint esse plures vel pauciores intra certum tempus, fieri profectò non potest ut ipsæ sint temporis mensura, sed è contra tempus est mensura ad quam componi debent illæ cogitationes, ut cognoscatur quinam spirituum celeriores sint in cogitando quàm alii. Et quamvis spiritus qui magis operatur, magis vivere dici possit moraliter, non tamen physicè magis durat, alioquin dicendum esset à pari corpora quæ velociùs moventur, magis durare quàm quæ moventur tardiùs, quod est absurdum. Itaque certum est tempus esse distinctum à motu corporum & à cogitationibus spirituum. Optimè & candidè egit præclarus Bernerius celeberrimi Gassendi Discipulus addictissimus, dum in Tractatu recens publici juris facto Parisiis, se tandem agnoscere post 30. annos in studio Philosophiæ impensos fassus est, nihil esse magis incertum & obscurum quam quod circa motus, loci & temporis naturam tradunt nobis Philosophi; nec usquam magis testatus est. D. Augustinus suam perspicaciam quam cùm ingenuè fassus est tempus esse (*) implicatissimum ænigma, *quod sola revelatione votis impetratâ cognosci possit.*

Dieu qui a été infiniment heureux sans le monde pendant toute l'éternité, n'auroit-il pû être heureux, s'il n'eût établi une loi du mouvement d'où sortissent tant de vissitudes que nous y voïons? Le bonheur de Dieu est-il tellement attaché au monde, qu'il dépende de ce qu'une mouche soit engendrée ou corrompuë aujourd'hui? Mais dira-t'on, si Dieu avoit créé le monde sans mouvement, du moins il auroit créé des esprits, dont les pensées successives auroient été le temps. Qu'on y pense peu en parlant de la sorte! En premier lieu, le monde auroit pû être conservé sans mouvement, & Dieu s'abstenir de créer des esprits. En second lieu, comme les pensées successives des esprits peuvent être plus ou moins nombreuses en un certain espace de temps, il ne peut se faire qu'elles soient la mesure du temps, & le temps est au contraire la mesure à laquelle on doit raporter ces pensées, pour connoître lesquels des esprits pensent avec plus de vîtesse que les autres. Quoi qu'un esprit qui agit davantage puisse être dit vivre plus dans un sens moral, néanmoins dans un sens physique il n'en dure pas d'avantage. Autrement, il faudroit dire que les corps qui se remuent avec plus de vitesse durent plus que ceux qui se meuvent moins vite, ce qui est absurde. Il est donc certain que le temps est distinct du mouvement des corps & des pensées des esprits. Mr. Bernier disciple zélé de l'illustre Gassendi, a reconnu avec une louable candeur dans un traité qui vient de paroître à Paris, qu'après trente années emploiées à l'étude de la Philosophie, il ne trouve rien de plus incertain & de plus obscur, que ce que les Philosophes enseignent sur la nature du lieu, du mouvement, & du temps. Le même éloge est dû à saint Augustin, & ce Pere n'a jamais mieux témoigné sa pénétration que dans l'aveu ingénu qu'il fait, que le temps est *une énigme très-embarassée*, qu'on ne peut expliquer sans le secours de la révélation obtenuë par des prieres.

VII.

Verè dixit Cartesius motum communicari juxta certas leges, sed quas ipse singillatim leges credidit statutas esse inter corpora, illæ vel falsæ vel parùm utiles sunt explicandis Phænomenis. Verbi gratia inutile est dicere corpus quod movetur & alteri occurrit habenti majorem vim ad permanendum in suo loco, quàm ipsum habeat ad illud expellendum, reflecti cum toto suo motu, nam in principiis Cartesii nunquam potest habere locum ea suppositio.

VII.

Descartes a eu raison de dire que le mouvement se communique selon certaines loix, mais celles qu'il a cru établies entre les corps, sont ou fausses, ou de peu d'usage pour expliquer les Phénomenes. Par exemple, il est inutile de dire qu'un corps mû qui en rencontre un autre, lequel a plus de force pour demeurer en sa place que lui n'en a pour le chasser, est reflêchi avec tout son mouvement; car cette supposition ne peut avoir lieu dans les principes de Descartes.

Sic probo ultima verba illius Thesis. Juxta Cartesii doctrinam corpus est divisibile in infinitum, & spatium non distinguitur à corpore, ergo juxta Cartesii doctrinam spatium est divisibile in infinitum. Hinc sequitur motum esse divisibilem in infinitum; cùm enim nulla sit pars in mensa v. gr. supra quam movetur globus, qua non possit dari minor, sequitur nullum esse motum necessarium ad percurrendam quamlibet partem mensæ quo non possit dari minor, quippe si supponas globum indigere quatuor gradibus motûs ut percurrat totam mensam, evidens est unum gradum sufficere ipsi ut percurrat quartam mensæ; & dimidium gradûs ut percurrat octavam partem; & quadrantem gradûs ut percurrat decimam sextam, & sic deinceps ita ut motus semper eadem proportione decrescat qua decrescit spatium.

Fausseté d'une des loix du mouvement de Descartes.

Voici comme je prouve les derniers mots de cette These. Selon la doctrine de Descartes, le corps est divisible à l'infini, l'espace n'est pas distingué du corps. Donc selon la doctrine de Descartes, l'espace est divisible à l'infini. Il s'ensuit de là que le mouvement est divisible à l'infini, car n'y aiant aucune partie dans une table par exemple, sur laquelle on roule une boule, qu'il ne puisse y en avoir une plus petite, il s'ensuit qu'il n'y a point de mouvement nécessaire pour parcourir quelques parties de la table, qu'il ne puisse y en avoir un plus petit. Car si vous supposez qu'un corps a besoin de quatre degrez de mouvement pour parcourir la table entiere, il est évident qu'un degré lui suffit pour parcourir la quatrieme partie de la table, & un demi dégré pour parcourir la huitieme partie, & un quart de dégré pour parcourir la seizieme, & ainsi de suite, tellement que le mouvement diminuë dans la

(*) *Augustin. Confess. lib. II. cap. 22.*

la même proportion que l'espace. C'est une preuve évidente qu'il n'y a point de corps en repos de quelque grandeur qu'on le supose, dont la résistance ne puisse être surmontée par un globe lancé contre lui, & que par conséquent la supposition dont il est fait mention dans la These ne peut jamais avoir lieu. Supposons qu'on jette un globe de fer de quatre livres & qui ait quatre dégrez de mouvement contre une Enclume de mille livres. Ces quatre dégrez peuvent être divisez à l'infini, comme nous l'avons prouvé, donc ils peuvent être divisez en mille parties égales. D'ailleurs, selon les loix de la communication du mouvement imaginées par Descartes, un corps qui en meut un autre, lui communique de son mouvement, jusqu'à ce que tous deux se meuvent avec une égale célérité. Donc dans la supposition donnée, les quatre dégrez de célérité du globe de fer pesant quatre livres étant partagez en mille & quatre parties égales, ce globe doit garder pour lui quatre parties de mouvement, & communiquer les mille autres à l'enclume; car par cette distribution, l'enclume de mille livres & le globe de quatre se mouvront avec une égale vitesse. Comme donc selon Descartes, la nature peut alors arriver à son but, qui est que le corps qui pousse & celui qui est poussé se meuve avec une égale vîtesse, il n'y a point de raison pourquoi l'enclume doive repousser le globe de fer. Donc il doit surmonter la resistance de l'enclume, & non pas être renvoié. Et comme à proportion que l'enclume surpasse le globe en pesanteur, on peut diviser le mouvement du globe de telle sorte, qu'il en conserve toujours une partie qui réponde à sa grandeur, & qu'il en communique à l'enclume une portion qui réponde à la grandeur de cette enclume, il est évident que jamais un corps en repos ne peut avoir plus de force pour demeurer en sa place qu'un corps mobile pour l'en chasser, & qu'ainsi Descartes suppose une chose qui ne peut avoir lieu. C'est ce qu'il falloit prouver.

Hinc evidenter demonstratur nullum esse corpus quiescens, quantumcumque habere supponatur molem, cujus resistentia non valeat superari à globo in ipsum impacto, ergo suppositionem de qua in Thesi nunquam posse habere locum. Supponamus globum ferreum 4. librarum & 4. gradibus motûs instructum impingi in incudem mille librarum. Quatuor illi gradus possunt dividi in infinitum, ut probavimus, ergo possunt dividi in mille & quatuor partes æquales. Aliunde juxta leges communicationis motûs à Cartesio allatas corpus quod alterum movet, eatenus ipsi communicat de suo motu, donec ambo posteà æquè celeriter moveantur, ergo in suppositione data divisis 4. gradibus celeritatis globi ferrei quatuor librarum in 1004. partes æquales, globus debet sibi servare quatuor partes, & mille alias cum incude communicare, nam factâ distributione in hunc modum, incus 1000. librarum & globus 4. librarum pari celeritate movebuntur. Cùm ergo juxta Cartesium natura tunc finem suum assequi possit, nempe ut corpus impellens & corpus impulsum æquè celeriter moveantur, non est quod incus repellere debeat globum ferreum, non ergo reflecti debet globus, sed superare resistentiam incudis occurrentis. Cumque juxta excessum quo corpus quodcunque occurrens superat mole globum impactum, fieri possit talis divisio motûs ut globus servet sibi semper partem motûs suæ magnitudini respondentem, & corpori occurrenti communicet partem motûs illius magnitudini respondentem, evidens est nunquam corpus occurrens vires habere posse majores ad permanendum in suo loco, quam mobile ad illud expellendum, ergo Cartesium supponere rem quæ juxta ejus principia non potest habere locum; quod erat probandum.

VIII.

Le mouvement reflêchi semble naître de la vertu élastique des corps.

Cause du mouvement reflêchi.

Cette proposition suit de ce qu'on vient de dire. Car si on peut diviser le mouvement à l'infini, un globe de quatre livres, qui a quatre dégrez de vîtesse, rencontrant une enclume de mille livres, partage son mouvement en mille & quatre parties égales, dont il en donne mille à l'enclume, & en garde quatre pour lui; après quoi le globe & l'enclume avancent avec une égale vitesse, de sorte que si le globe a parcouru un pied en une minute, l'enclume en une minute parcourt la milliéme partie d'un pied. Il ne demeureroit donc point de mouvement au globe pour retourner au lieu d'où il est parti, si les parties de l'enclume qu'il a comprimées reprenant leur premiere figure par la vertu elastique qu'elles ont, ne lui communiquoient un nouveau mouvement & une détermination nouvelle.

VIII.

Motus reflexus videtur oriri à virtute elastica corporum.

Sequitur hoc ex ante dictis: si enim motus potest dividi in infinitum; globus quatuor librarum, quatuorque gradibus celeritatis instructus, occurrens incudi mille librarum dividit suum motum in partes æquales quatuor supra mille, & datis mille incudi, quatuor sibi servat, ac deinde globus & incus antrorsum tendunt æquali celeritate, ita ut si globus percurrerit intra unum minutum, unum pedem, incus percurrat millesimam ferè partem pedis intra unum minutum. Non ergo superesset globo motus quo regrederetur in locum undè fuerat profectus, nisi partes incudis quas compressit, redeuntes ad pristinam figuram virtute sua elastica, communicarent illi novum motum novamque determinationem.

IX.

Les raisons qui prouvent que Dieu produit immédiatement le mouvement qu'on voit au monde, sont telles qu'on n'y peut gueres répondre.

IX.

Rationes quæ probant Deum immediatè producere motum qui cernitur in mundo, eæ sunt quibus vix responderi valeat.

Que Dieu est la cause immediate du mouvement.

Car en premier lieu, il paroît de la derniere certitude que les corps n'ont point le mouvement d'eux mêmes, & qu'une fois en repos, ils ne se donneront pas le mouvement par leur propre vertu. En effet nous concevons distinctement que les corps ne tendent pas d'avantage par leur nature à un état qu'à l'autre, puis qu'étant tous privez de connoissance, ils ne sont point capables

I. Primo enim hoc videtur certissimum, corpora non habere motum à seipsis, & si semel quiescant, nunquam propria virtute sibi ipsis motum esse datura, quippe distinctè concipimus corpora non tendere potius naturâ suâ ad unum statum quàm ad alterum, quia cum omnis cognitionis sint expertia, inepta sunt unum statum præ altero sibi esse congruum ju-

judicare, atque adeò unum præ altero eligere. Motus ergo qui primò productus est, à Deo immediatè processit. Cùm aliunde certum sit conservationem esse continuatam rei productionem, Dei solius est conservare motum, qui solus eum produxit. Sed non potest Deus aliter conservare motum quàm movendo corpora, ergo quamdiu conservatur motus, tamdiu Deus movet corpora.

II. Motus corporum projectorum nulli causæ corporeæ assignari posse videtur; non corpori projecto, nam satis evidens est lapidem sursum projectum non esse causam motûs quo recedit à terra: non homini projicienti, qui nonnunquam mortuus est dum corpus projectum adhuc movetur, quique semper à corpore projecto distat post projectionem, manifestè autem constat causam debere actu existere quando actu agit, nec posse dari actionem in distans: non alicui virtuti impressæ corpori projecto, illa enim vel esset substantia vel accidens; si esset accidens, non posset expellere corpus projectum è loco quem occupat, accidentia enim ita inhærent suo subjecto ut nihil agant nisi per illud, ergo si aliquod accidens lapidi inhærens moveret illum, lapis moveretur per se ipsum, (quod falsum esse jam probavimus) & præterea nulla posset assignari causa quamobrem motus cessaret in lapide projecto; vel concipi unquam quomodo accidens penetratum cum suo subjecto, nullumque alium locum occupandi capax quàm quem habet in suo subjecto, impelleret illud perpetuo ab uno loco in alium. Si virtus illa impressa corpori projecto est substantia, necesse est ut sit effluvium quodpiam corpusculorum ingredientium corpus projectum. At unde promanant ea corpuscula, & quare quò major est aëris raritas, eò diutius manent in corpore projecto (nam eò diuturnior est motus corporis projecti) cùm è contra citiùs exire deberent? Unde habent motum quo se ipsa & alia quoque movent? Habentne ab aliqua virtute ipsis impressa à projiciente? Sed tum dabitur progressus in infinitum. Si non habent ab aliqua virtute impressa à projiciente, cur non similiter fateris lapidem projectum moveri absque ulla virtute quam à projiciente acceperit? Denique non potest tribui motus projectorum virtuti aëris elasticæ, ut multis rationibus evidentissimis probatur, neque dici motus simul produci totus à projiciente, cùm enim motus sit ens successivum, non simul existere possunt duæ ejus partes, ergo quando existit pars quâ percurritur primus spatii palmus, nondum existit pars quâ percurritur secundus, ergo si maximè concederemus illum qui projicit lapidem, producere motum quo prima pars spatii à lapide conficitur, non tamen haberetur causa quæ producit motum quo partes aliæ spatii à lapide conficiuntur.

III. Corpora quæ moventur modò magis modò minùs sui motûs communicant cum corporibus occurrentibus; communicant magis, si corpus occurrens sit majus, & minus, si sit minus. Hinc sequitur eam

de juger qu'un état leur convient mieux qu'un autre, & de le choisir par préférence. Donc le premier mouvement qui a été produit est venu de Dieu. Maintenant il est certain que la conservation est une production continuée de la chose. Donc c'est à Dieu seul qui a produit le mouvement à le conserver. Mais Dieu ne peut conserver le mouvement qu'en mouvant les corps. Donc aussi long temps que le mouvement est conservé, aussi long temps Dieu meut les corps.

En second lieu, le mouvement des corps jettez paroît ne pouvoir être attribué à aucune cause corporelle. Il ne peut être attribué au corps jetté, car il est évident qu'une pierre jettée en haut n'est pas la cause du mouvement par lequel elle s'éloigne de la terre. Ce n'est pas non plus à l'homme qui a jetté la pierre, puis qu'il est quelques fois mort, tandis que la pierre est encore en mouvement, & qu'après l'avoir jettée il en est toûjours éloigné; or il est évident qu'une cause doit exister actuellement lors qu'elle agit actuellement, & qu'on ne peut agir sur un objet éloigné. Ce ne peut être non plus à quelque vertu imprimée au corps jetté; car cette vertu seroit une substance ou un accident. Si elle étoit un accident, elle ne pourroit point chasser le corps jetté du lieu qu'il occupe, puis que les accidens sont tellement attachez à leur sujet, qu'ils ne font rien que par lui. Donc si quelque accident attaché à la pierre étoit ce qui la meut, la pierre seroit muë par elle même, ce qui est une chose dont nous avons montré la fausseté. D'un autre côté on ne pourroit, ni assigner la raison pourquoi le mouvement cesseroit dans une pierre jettée, ni concevoir jamais comment un accident pénétré avec son sujet, & qui ne peut occuper d'autre lieu que celui qu'il tient dans son sujet le pousseroit sans cesse d'un lieu dans un autre. Reste donc que cette vertu imprimée au corps jetté soit une substance, auquel cas il faut que ce soit une foule de corpuscules qui entrent dans ce corps. Mais d'où viennent ces corpuscules, & pourquoi demeurent-ils plus de temps dans le corps jetté lors que l'air est moins condensé; car alors le mouvement du corps jetté dure d'avantage, ainsi ces corpuscules devroient en sortir plus vîte? D'où ont-ils le mouvement par lequel ils se meuvent & meuvent les autres? L'ont-ils de quelque vertu qui leur soit donnée par celui qui a jetté le corps? Mais alors ce sera un progrès à l'infini. S'ils ne l'ont point de quelque vertu qui leur soit donnée par celui qui jette le corps, que n'avouëz vous de même qu'une pierre jettée est muë sans aucune vertu qu'elle ait reçue de celui qui l'a jettée? Enfin on ne peut attribuer le mouvement des corps jettez à la vertu élastique de l'air, ainsi qu'on le prouve par plusieurs raisons de la derniere évidence, ni dire que le mouvement est produit tout à la fois par celui qui jette un corps; car le mouvement étant un être successif, deux de ses parties ne peuvent exister ensemble. Donc tandis que la partie qui parcourt le premier pied de l'espace existe encore, celle qui parcourt le second n'existe point. Donc quand nous accorderions que celui qui jette une pierre produit le mouvement par lequel elle parcourt la premiere partie de l'espace, on n'auroit pourtant pas encore la cause du mouvement par lequel cette pierre parcourt les autres parties de l'espace.

En troisieme lieu, les corps mûs communiquent tantôt plus tantôt moins de leur mouvement aux corps qu'ils rencontrent, c'est-àdire qu'ils en communiquent davantage si le corps est plus grand, & moins si ce corps est plus petit. Il s'ensuit

suit que cette communication vient d'une cause qui connoît parfaitement la proportion de la grandeur du corps rencontré à la grandeur du corps. Or il n'y a aucune cause corporelle de cette espece. Donc les corps ne sont point la cause du mouvement qu'ils paroissent communiquer aux autres. Si vous dites que le mouvement des corps jettez dure par la vertu de la loi naturelle, qui a établi que les corps autant qu'en eux est demeurent toûjours dans le même état, par cela même vous recourez à un Dieu qui meut immédiatement les corps jettez; car les loix naturelles ne sont d'aucune efficace, à moins que quelque agent ne les exécute. Or cet agent ne peut être ni un corps comme nous l'avons prouvé, ni un Angé comme nous le prouverions aisément. Donc c'est Dieu même.

communicationem fluere ab aliqua causa quæ perfectè cognoscat rationem magnitudinis corporis occurrentis ad magnitudinem mobilis; atqui nulla causa corporea est ejusmodi, ergo corpora non sunt causa motûs quem videntur cum aliis communicare. Si dicas motum projectorum durare virtute legis naturalis quâ statutum est ut corpora quantum est in se, maneant in eodem semper statu, hoc ipso recurris ad Deum immediatè moventem corpora projecta; leges enim naturales nullius sunt efficaciæ, nisi si agens aliquod eas exequatur, atqui illud agens non potest esse aliquod corpus, ut probatum est, facileque probaremus non posse esse Angelum quemdam, ergo est ipse Deus.

X.

Entre les corps mobiles il n'y en a point dont le mouvement soit plus admirable que celui des cieux. Mais il est incertain si le mouvement des étoiles fixes est véritable ou s'il n'est qu'apparent; & nous approuvons beaucoup le sentiment de Copernic, du moins comme une hypothese.

X.

Inter corpora quæ moventur, nulla magis admirabilem habent motum quàm cœli. Sed dubium est an motus stellarum fixarum sit verus, an apparens duntaxat; multumque nobis placet, saltem ut hypothesis, Copernicanorum sententia.

Du mouvement des Etoiles.

Philastrius Evêque de Bresse rapporte qu'on regardoit comme des hérétiques ceux qui enseignoient que les cieux étoient solides. Au contraire dans les derniers siecles il n'y avoit qu'un sentiment dans les écoles, savoir celui de la solidité des cieux, *tant la longueur des années change les choses.* Maintenant ce seroit une hérésie Philosophique, ou du moins une erreur grossiere de soûtenir encore que les globes célestes sont durs & cristallins. Voilà comme la doctrine des hommes ainsi que leur langage est sujette à des vicissitudes. On pourroit appliquer aux opinions des Philosophes ce qu'Horace disoit des mots, * *il en renaitra beaucoup qui ne subsistoient plus, & il en disparoitra plusieurs qui sont aujourd'hui à la mode.* On n'a pas même conservé une opinion qui avoit régné, sans contradiction pendant tant de siécles, savoir celle de l'incorruptibilité des cieux. Plusieurs d'entre les anciens Philosophes croioient que la partie supérieure du monde étoit immuable, & que la partie inférieure seule étoit sujette à des vicissitudes de génération & de corruption, & enfin que les confins de l'incorruptibilité & de la corruptibilité étoient situez dans la Lune; *car le cercle qui environne la Lune fait la séparation de l'immortalité & de la génération*, comme remarque Ocellus Lucanus. En conformité à cette opinion, Claudien introduit Pluton Dieu des Enfers, montrant à Proserpine enlevée, son Empire qui s'étend autant que la nature mortelle, & qui est borné néanmoins par le globe de la Lune. Il lui parle en ces termes, *Tu seras obéie par les animaux qui vivent au dessous du globe de la Lune, lequel est le septieme du monde, & sépare les choses mortelles des astres éternels.* Les Péripatéticiens se souvenant de cette quinte-essence qu'Aristote attribuoit aux Cieux, ont crû long-tems qu'ils étoient d'une autre matiere que le reste de l'Univers, & que rien n'y étoit engendré ni ne s'y altéroit. Mais aujourd'hui convaincus par les Phénomenes modernes, ils ne se font aucun scrupule de renoncer à cette doctrine.

Memorat Philastrius Brixiensis Episcopus pro Hereticis habitos olim fuisse qui docerent cœlos esse solidos. At contra superioribus sæculis una in scholis obtinebat opinio quæ cœlorum soliditatem admitteret, Tantùm ævi longinqua valet mutare vetustas? *Nunc iterum Hæresis esset Philosophica, vel saltem error crassissimus, si quis orbium cœlestium duritatem crystallinam propugnaret, adeò hominum doctrina non secus ac loquela vicissitudini est obnoxia, vereque in Philosophorum opiniones competit, quod ait ille de vocibus,*

* Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula.

Ac ne illius quidem opinionis jam stat honos & gratia vivax, quæ tamdiu nullis ferè reclamantibus, cœlorum incorruptibilitatem asseruit. Crediderunt antiquissimi Philosophi non pauci superiorem mundi regionem mutationis esse nesciam, inferiorem verò perpetuis generationis & corruptionis patêre reciprocationibus; confinia verò incorruptibilitatis & corruptibilitatis sita esse in Luna, ἰσθμὸς γάρ ἐστιν ἀθανασίας καὶ γενέσεως ὁ περὶ τὴν Σελήνην δρόμος, *inquit Ocellus Lucanus. Juxta hanc sententiam inferorum Deus Pluto inducitur à Claudiano raptæ Proserpinæ ostendens ditionem suam per universam mortalem naturam pertinentem, & simul intra orbem lunæ cohibitam,*

Cuncta tuis pariter cedent animalia regnis
Lunari subjecta globo, qui septimus auras
Ambit, & æternis mortalia separat Astris.

Peripatetici memores quintæ illius essentiæ, quam Aristoteles tribuit cœlo, diu crediderunt materiam cœlorum esse diversam specie à cætera materia, nihilque in cœlis generari vel alterari, sed nunc victi recentibus phænomenis, doctrina illi nuncium mittere non verentur.

Je m'étonne moins de ce que la doctrine de la solidité & de l'incorruptibilité des Cieux a été rejettée & reprise plusieurs fois, que de ce que de Grands hommes ont enseigné pendant plusieurs siecles que les Cieux étoient solides, & qu'ils se

Minùs ego miror reciprocum illum soliditatis & incorruptibilitatis cœlorum ortum & interitum, quàm docuisse per multa sæcula gravissimos viros cœlos esse solidos & moveri circa terram immobilem Hæc

(*) *Horat. de Art. Poët.*

Hæc enim duo planè ejusmodi sunt quæ absque perpetuo miraculo inter se conciliare nequeas. Nam si cœli sunt solidi & ultima mundi circumferentia, dicendum est mundum se habere instar dolii cujusdam liquore pleni intermixti quibusdam corporibus solidis. Sicut ergo fieri nequit ut dolio circa suum centrum versato, liquor cæteraque corpora inclusa maneant immota, ita planè fieri nequit ut cœli moveantur incredibili velocitate circa centrum mundi, quin simul moveantur quæcunque cœlorum ambitu continentur. Moveri ergo debet necessariò aëris sphæra unà cum cœlis, quemadmodum liquor in vase contentus movetur una cum vase in orbem rotato. Moveri quoque debet terra una cum cœlis & aëre, quemadmodum globi cérei forte natantes in liquore in vase contento, moventur una cum vase & liquore, neque ullam virtutem imaginari possumus quâ terra resistere valeat impressioni totius Universi, nullis retinaculis revincta, nullisque fulcris subnixa. Quamquam autem videtur hæc objectio solam Ptolemaïcorum hypothesim convellere, nocet tamen plurimùm hypothesi Tychonis Brahei; cùm enim ille motum diurnum tribuat stellis fixis, neque denegare valeat alterum illum motum quo stellarum longitudo, sive æquinoctiorum præcessio crescere conspicitur, ponere debet supra firmamentum aliam sphæram solidam quæ vicem fungatur primi Mobilis, & hoc semel posito, evidens est mundum esse instar dolii circa suum centrum agitati, cujus proinde omnes partes, ne quidem terrâ exceptâ, gyrentur necesse est. Insuper cùm Tychonici agnoscant Solem imprimere motum Mercurio, Veneri, Marti, Jovi & Saturno, quo illi Planetæ circa solem propriè & circa terram per accidens jugiter ferantur, qui causam dabunt quapropter Sol non eundem communicet motum Lunæ & aëri terram ambienti? Si verò nulla est ratio cur aër non moveatur circa Solem propriè & circa terram per accidens, nulla etiam est ratio quare terra non moveatur; atque adeò miraculum est continuum in hypothesi Tychonica quies telluris. Cùm ergo conciliari nequeat physicè cœlorum motus cum quiete telluris, & cœlestia phænomena postulent necessariò vel ut terra moveatur quiescente cœlo, vel ut cœli moveantur quiescente terrâ, præstat dicere terram moveri tum circa suum centrum, tum circa solem sub ambitu firmamenti immobilis.

tournoient autour de la terre qui demeuroit immobile. En effet ce sont deux choses qu'on ne sauroit concilier sans un miracle perpétuel. Si les Cieux sont solides, & qu'ils soient la derniere circonférence du monde, l'Univers est donc comme un tonneau plein de liqueur, avec quelques corps solides entremêlez. Or comme il est impossible qu'en roulant un tonneau autour de son centre, la liqueur & autres corps qui y sont demeurent immobiles, de même il ne se peut faire que les cieux se meuvent avec une vîtesse incroiable autour du centre du monde, que tout ce que les cieux environnent ne soit mû en même temps. Donc la sphere de l'air doit nécessairement être muë avec les Cieux comme la liqueur contenuë dans un vase se meut lors qu'on tourne le vase en rond. La terre doit être muë aussi avec les cieux & l'air, de même que des globes de cire qui nagent dans la liqueur d'un vase, se meuvent avec le vase & la liqueur, & nous ne saurions imaginer par quelle vertu la terre pourroit résister à l'impression de l'Univers entier, vû qu'elle n'est retenuë par quoi que ce soit & qu'elle ne pose sur rien. Quoique cette objection semble n'ébranler que le systême de Ptolomée, elle fait beaucoup de tort à l'hypothese de Tycho Brahé; car comme il attribuë le mouvememt diurne aux étoiles fixes, & qu'il ne sauroit leur refuser cet autre mouvement par lequel on voit croître la longitude des étoiles, ou la précession des équinoxes, il est obligé de mettre au dessus du firmament une autre sphere solide qui fasse l'office de premier mobile. Or cela posé, il est évident que le monde est comme un tonneau qui tourne autour de son centre, & par conséquent ses parties doivent tourner toutes, sans en excepter la terre même. D'ailleurs les sectateurs de Ticho Brahé, reconnoissant que le Soleil imprime à Mercure, à Venus, à Mars, à Jupiter, & à Saturne le mouvement par lequel ces Planettes tournent proprement autour du Soleil & par accident autour de la Terre, comment expliqueront-ils pourquoi le Soleil ne communique pas le même mouvement à la Lune & à l'air qui environne la Terre. Mais s'il n'y a point de raison pour que l'air ne soit pas mû proprement autour du Soleil & par accident autour de la Terre, il n'y a point non plus de raison pour que la Terre ne soit point muë, & ainsi le repos de la Terre est un miracle continuel dans l'hypotese de Ticho Brahé. Puis donc qu'on ne peut concilier d'une maniere naturelle le mouvement des Cieux avec le repos de la Terre, & que les Phénomenes celestes demandent, ou que la Terre se meuve, le Ciel demeurant en repos, ou que ce soit le Ciel qui se meuve, tandis que la Terre demeure immobile, il vaut mieux dire que la Terre se tourne, & sur son centre & autour du Soleil, tandis que le firmament demeure immobile.

XI.

Altera species quam diximus contineri sub idea substantiæ, quamque spiritualem vocavimus; omni extensione caret, suamque habet essentiam in actuali cogitatione positam.

La seconde espece que nous avons dit être renfermée dans l'idée de la substance, & que nous avons appellée spirituelle, n'a aucune étendue, & son essence consiste dans la pensé actuelle.

Nam si esset extensa, non solùm ejusdem naturæ esset cujus corpus, sed etiam cogitandi incapax, quia res cogitans est necessariò una, nulla verò res extensa una est. Res cogitans est necessariò una, quia si esset composita ex multis substantiis, sicuti corpus nostrum constat ex variis membris, non posset unquam cernere integrum aliquod objectum, sed una pars illius videret unam partem objecti, alteræ verò

Si cette substance étoit étendue non seulement elle seroit de la même nature que le corps, mais elle seroit même incapable de penser, parce que une chose pensante doit être une, & qu'aucune chose étenduë n'est une. Je dis qu'une chose pensante doit être une. En effet si elle étoit composée de plusieurs substances, comme notre corps est composé de plusieurs membres, elle ne pourroit jamais voir un objet entier, & l'une de ses parties verroit une partie de l'objet, tandis qu'u- *Quelle est l'essence de l'esprit.*

ne autre de ses parties verroit une autre partie de ce même objet, tellement qu'il n'y auroit rien dans la chose pensante, qui pût dire avec vérité, *je vois toute cette pierre*. Que les Epicuriens se tournent de tous côtez, eux qui ne veulent point admettre l'immatérialité de l'ame humaine, ils ne concevront ni n'expliqueront jamais ce que c'est qui dit dans un homme, *je veux, je vois, je sens*. Car enfin il est évident si la chose qui veut est étenduë, que l'acte de vouloir lui est coétendu, c'est-à-dire se trouve dans chacune de ses parties, de même que le mouvement est coétendu à la chose mobile, c'est-à-dire se trouve en chaque partie de cette chose. Donc comme il n'y a rien dans une pierre jettée, qui pût dire avec vérité, *j'ai tout le mouvement qui a été imprimé à la pierre*, de même il n'y auroit rien dans une ame étenduë si elle vouloit quelque chose, qui pût être fondée à dire, *j'ai l'acte entier de vouloir*. Or il est impossible qu'un être veuille, qu'il n'ait l'acte entier de vouloir. Donc il est impossible qu'un être étendu veuille quelque chose. Il en faut dire autant de toute autre pensée.

On prouve que l'essence de l'ame consiste dans la pensée actuelle par un argument *à pari* tiré de la nature du corps, que nous avons prouvé consister dans l'étenduë actuelle, & non dans celle que les Catholiques appellent *radicale* ou *aptitudinale*, qui n'a été imaginée que pour appuier sur quelque chose s'il est possible le dogme chimérique & chancelant de la Transubstantiation. Et il ne faut point nous objecter que la pensée est par rapport à l'ame ce qu'est le mouvement par rapport au corps, & qu'ainsi comme le corps n'est point toûjours en mouvement, de même l'ame ne pense point toûjours. Par cette parité même il me seroit aisé de prouver ce que j'ai à prouver, parce que comme le corps qui est mû n'acquiert pas simplement la qualité de mis en un lieu, mais celle d'être mis en un autre lieu, de même l'ame qui pense acquiert non la qualité de concevoir quelque chose, mais celle de concevoir un nouvel objet. Et comme le mouvement actuel du corps signifie non point que d'absent du lieu il lui devient présent, puis qu'il est dans le lieu avant que d'être mû, mais que de présent dans un certain lieu, il devient présent dans un autre, de même la pensé actuelle de l'ame fait, non que de non pensante actuellement, elle devienne pensante actuellement, mais que de pensante à un objet elle devienne pensante à un autre objet, de sorte que le repos de l'ame consiste, non à demeurer sans aucune pensée, mais à persévérer dans la même pensée, de même que le repos du corps consiste non pas à être absent de tout lieu, mais à demeurer dans le même lieu. Ainsi la comparaison du mouvement du corps avec la pensée de l'ame fait pour moi, parce que comme aucun mouvement n'est imprimé au corps, que ce mouvement ne soit précédé de la position actuelle du corps dans quelque lieu, de même il faudra dire qu'il n'entre aucune pensée dans l'esprit, qu'elle ne soit précédée de la perception actuelle de quelque objet. Nous en exceptons la premiere pensée donnée à l'ame, & le premier mouvement imprimé au corps, & nous observons d'ailleurs qu'il faut comparer la pensée de l'ame, non au mouvement du corps, mais à la présence locale; car du reste nous avouons que cette comparaison cloche, d'autant que le corps peut être conservé sans mouvement, au lieu que l'ame ne sauroit être conservée sans pensée.

alteram, & sic nihil esset in re cogitante, quod verè dicere posset, Ego video totum illum lapidem. *Vertant se in omnem partem Epicurei, qui animæ humanæ immaterialitatem admittere nolunt, nunquam concipient, nunquam explicabunt quid illud sit, quod in uno quoque homine dicit*, Ego volo, ego video, ego sentio: *nam evidens est si res volens sit extensa, actum volendi coextendi ipsi sive reperiri in qualibet illius parte, quemadmodum motus coextenditur mobili, sive reperitur in qualibet parte mobilis; ergo sicut in lapide projecto nihil est quod, si loquendi facultate præditum esset, verè dicere posset*, Ego habeo totum motum lapidi impressum: *ita nihil esset in anima extensa, si vellet aliquid, quod verè dicere posset*, Ego habeo integrum actum volendi. *Fieri autem nequit ut res aliqua velit quin habeat integrum actum volendi, ergo fieri nequit ut res extensa aliquid velit. Idem dic de qualibet alia cogitatione.*

Essentiam autem animæ positam esse in cogitatione actuali probatur argumento à pari desumpto à natura corporis, quam probavimus suprà consistere in actuali extensione, non verò in ea quam Pontificii vocant radicalem, *seu* aptitudinalem, *non aliâ de causâ excogitata, quàm ut, si fieri possit, fictitium transsubstantiationis dogma nonnullo tibicine fulciatur, caducum cæteroquin. Nec est quod nobis objiciatur cogitationem se habere quoad animam sicut se habet motus quoad corpus, ergo sicut corpus non semper movetur, ita animam non semper cogitare, nam eâ ipsâ paritate facile erit mihi illud evincere quod probandum mihi incumbit, quia sicut corpus quod movetur non acquirit simpliciter τὸ esse in loco, sed solùm τὸ esse in alio loco, ita dicendum est animam quæ cogitat non acquirere simpliciter τὸ percipere aliquid, sed solùm τὸ percipere novum objectum. Et sicut corpus moveri non significat illud è non præsente loco fieri præsens loco simpliciter; (est enim revera in loco antequam moveatur) sed significat è præsente uni loco fieri præsens alteri; ita dicendum est animam cogitare non idem esse ac è non percipiente actu fieri percipientem actu, sed significare è percipiente objectum unum fieri percipientem alterum, ita ut quies animæ non sit cessatio ab omni cogitatione, sed permanentia in eadem cogitatione; quemadmodum quies corporis non est absentia ab omni loco, sed permanentia in eodem. Comparatio ergo instituta inter motum corporis & cogitationem animæ mecum facit, quia sicut motus non imprimitur corpori quin præcesserit eum actualis positio corporis in aliquo loco, ita dicendum est unam cogitationem non imprimi intellectui quin eam præcesserit actualis perceptio cujusdam objecti. Excipimus & primam cogitationem inditam animæ, & primum motum corpori impressum, & præterea observamus comparandam esse cogitationem animæ non motui corporis, sed præsentiæ locali corporis, nam de cætero fatemur comparationem quam ostendimus nobis favere, claudicare tamen, neque enim sicut corpus conservari potest sine motu, anima conservari potest sine cogitatione.*

Ratio

Ratio est quia si semel anima existeret sine cogitatione, non videtur unquam futurum ut cogitandi fieret capax. Quomodo enim acquireret cogitationem? An quia sibi daret? Sed non posset sibi dare quin vellet sibi dare, si verò vellet sibi dare, jam haberet, (quia velle est cogitatio) atque adeò non fieret è non cogitante cogitans? An quia cogitationem aliunde acciperet ut munus realiter ab ipsa distinctum? Non hoc dici potest, nam illa cogitatio realiter distincta ab anima vel esset res cogitans, vel non esset; si non esset res cogitans, non posset reddere animam cogitantem; si verò esset, rursum quæro an esset res cogitans par se an verò per aliud; si per aliud, datur progressus in infinitum, si per se, ergo fateris dari aliquid cogitans per se & essentialiter, quidni hoc ipsum fateris de anima, cur entia multiplicas absque ulla necessitate? Adde quod æquè impossibile videtur animam reddi formaliter cogitantem cogitatione aliena, sive distincta ab ipsa, ac Petrum reddi formaliter lætum eodem numero gaudio quo Paulus afficitur. Dicendum ergo sicut corpus nihil est aliud quàm extensio, ita animam nihil esse aliud quàm cogitationem, & sicut corpus ideò potest transire ab uno loco in alium, quia essentialiter aliquem semper occupat locum, ita animam ideo posse cogitare modò hanc modò illam rem, quia essentialiter aliquam semper habet cogitationem, & sicut corpus nunquam posset acquirere novum locum, si non esset res per se & essentialiter locata, ita nunquam animam acquisituram esse novam cogitationem, si non esset res per se & essentialiter cogitans.

XII.

Inter substantias spirituales una est infinita, scilicet Deus, ejusque existentia lumine naturali cognosci potest: cæteræ sunt finitæ, & illarum quadam propria experientiâ cognoscimus uniri materiæ.

Stolidè, ne quid graviùs dicam, loquuntur qui se non credituros Deum esse profitentur, nisi id didicissent ex Sacra Scriptura: etenim idcirco fidem habemus Sacræ Scripturæ quia credimus eam esse verbum Dei, ut verò credamus aliquod extare verbum Dei, necesse est ut priùs credamus Deum esse, evidens enim est nihilum non loqui. Cognitio ergo existentiæ divinæ prior est cognitione revelationis & ab ea supponitur, atque adeò fluit à lumine naturali. Medium quo Cartesius est usus ad probandam divinam existentiam, desumptum ab idea entis infiniti quam in mente nostra deprehendimus, optimum quidem est & verum, sed parùm idoneum convincendis plebeiis ingeniis, neque enim ipsis evidens est animam nostram ut ut infinitam fingere non posse conceptum rei carentis omnibus imperfectionibus quas illa in se experitur, & instructæ omnibus perfectionibus quæ illis imperfectionibus opponuntur, & aliis si qua. At si quis semel distinctè concipiat (quod certissimum est) animam non esse causam efficientem suarum idearum,

La raison en est que si l'ame étoit une fois sans pensée, on ne voit point qu'elle pût jamais devenir capable de penser. Car enfin comment acquerroit-elle la pensée? Est-ce qu'elle se la donneroit? Mais elle ne pourroit se la donner, qu'elle ne voulût se la donner, & si elle vouloit se la donner, elle l'auroit déjà, puis que l'action de vouloir est une pensée, tellement qu'elle ne deviendroit point pensante de non pensante qu'on la suppose. Recevroit elle d'ailleurs la pensée comme un don réellement distinct d'elle même? Mais c'est ce qu'on ne peut dire, car cette pensée réellement distincte de l'ame seroit une chose pensante ou non: si elle n'étoit pas une chose pensante, elle ne pourroit rendre l'ame pensante; si elle étoit une chose pensante, je demande si elle seroit pensante par elle même ou par une autre chose. Si on disoit que c'est par une autre chose, on tomberoit dans le progrès à l'infini: si on disoit que c'est par elle même, c'est avouër qu'il y a quelque chose qui pense par soi même & essentiellement: pourquoi donc ne le pas dire de l'ame, au lieu de multiplier les êtres sans nécessité? Ajoûtez qu'il paroît autant impossible que l'ame devienne formellement pensante par une pensée etrangere & distincte d'elle même, qu'il l'est que Pierre devienne formellement joieux par la même joie que Paul ressent. Il faut donc dire que comme le corps n'est rien autre chose que l'étendue, de même l'ame n'est rien autre chose que la pensée, & que comme le corps peut passer d'un lieu dans un autre parce qu'il lui est essentiel d'occuper toûjours quelque lieu, de même l'ame peut avoir tantôt une pensée & tantôt une autre, parce qu'il lui est essentiel d'avoir toûjours quelque pensée, & enfin que comme le corps ne pourroit jamais entrer dans un nouveau lieu, s'il n'étoit essentiel au corps d'être toûjours dans quelque lieu, de même l'ame n'acquerroit jamais une nouvelle pensée, si elle n'étoit un être pensant par soi même & essentiellement.

XII.

Parmi les substances spirituelles, il y en a une qui est infinie, savoir Dieu, & on peut en connoître l'existence par la lumiere naturelle. Les autres sont finies, & nous savons par notre propre expérience que quelques-unes d'entre elles sont unies à la matiere.

Il y a de l'imprudence, pour ne rien dire de plus, à témoigner avec certaines personnes qu'on ne croiroit point qu'il y a un Dieu, si on ne l'avoit appris de l'Ecriture Sainte. Car si nous ajoûtons foi à l'Ecriture Sainte, c'est parce que nous croions qu'elle est la parole de Dieu. Or avant que de croire qu'une chose est la parole de Dieu, il faut croire qu'il y a un Dieu, puis qu'il est évident que ce qui n'existe point ne parle point. La connoissance de l'existence divine précede donc la connoissance de cette révélation, & est supposée par elle, d'où il s'ensuit qu'elle vient de la lumiere naturelle. L'argument que Descartes à emploié pour prouver l'existence de Dieu, pris de l'idée d'un être infini que nous trouvons dans notre ame, est à la vérité excellent, mais il ne peut guéres servir à convaincre des esprits vulgaires, parce qu'ils ne voient pas évidemment qu'une ame finie comme la nôtre puisse se former l'idée d'une chose qui n'a aucune des imperfections qu'elle trouve en elle même, & qui a au contraire toutes les perfections opposées à ces imperfections, & aux autres défauts s'il y en a. Mais si on conçoit une fois distinctement une chose qui est de la derniere certitude, savoir que l'ame n'est point la *De l'existence de Dieu.*

cause

cause efficiente de ses idées, alors on ne doutera point que cette conséquence-ci ne soit nécessaire, *j'ai en moi l'idée d'un être infiniment parfait; donc il existe hors de moi un être infiniment parfait.* Mais comment faut-il s'y prendre quand on a affaire à des esprits qui ne sont pas encore instruits de la doctrine des idées? Il faut emploier beaucoup d'autres raisonnemens solides qui sont dispersez dans les écrits des Métaphysiciens.

Au reste cette union de certains esprits avec la matiere, qui autrement est bien difficile à concevoir, se conçoit sans peine, si on la fait consister en une loi naturelle qui veut que certaines modifications étant mises dans le corps, il naisse dans l'ame certaines pensées, & qu'à la présence de certaines pensées dans l'ame, le mouvement du corps soit déterminé de certaine maniere. Si vous ne dites cela, c'est un mystere inexplicable que le sentiment de chaleur produit dans nous par le feu, parce qu'il faudra dire que le feu est la cause physique de ce sentiment, ce qui est une chose que ceux qui la disent ne comprennent en aucune maniere. Nous ne concevons rien distinctement dans le feu que le mouvement & les figures des particules; d'où il ne peut rien venir qu'un mouvement & changement de figure, ce qui est une preuve que le feu ne peut rien communiquer à la chose qu'il échauffe, qu'un mouvement & changement de figure. Mais nous concevons distinctement que le changement de situation & de figure n'est pas le sentiment de la chaleur. Donc nous concevons distinctement que le feu n'est pas cause du sentiment de la chaleur. Il est tellement vrai que le mouvement n'est pas le sentiment de la chaleur, qu'un Péripatéticien moderne voulant réfuter ceux qui se plaignent qu'on ne trouve aucun principe méchanique dans les livres de Physique d'Aristote, dit que c'est une fausseté, vû que ce Philosophe fait servir le mouvement local à produire toute sorte de qualitez, de telle sorte néanmoins que le mouvement soit distinct des qualitez que des qualitez semblables produisent par son moien. Par exemple la chaleur produite dans l'ame par le mouvement, non seulement est distinguée de ce mouvement, mais encore elle répond & est semblable à quelque qualité réelle qui existe dans le feu. Les Péripatéticiens reconnoissent donc que le mouvement n'est pas le sentiment de la chaleur. Donc cette autre qualité qu'ils supposent être dans le feu & ressembler à la chaleur que l'ame sent, étant tout à fait incompréhensible, & le mouvement étant conçu ne pouvoir produire rien autre chose que le mouvement, il s'ensuit qu'on ne conçoit point que le feu soit la cause physique du sentiment de la chaleur. Si nous voulons concevoir l'union de l'ame & du corps, qui fait que le corps agit sur l'ame, il faut donc dire que le feu par exemple n'est que la cause occasionelle du sentiment de la chaleur, entant qu'il met dans l'ame une disposition, en la présence de laquelle le sentiment de la chaleur doit être excité dans l'ame, en vertu d'une loi établie par celui qui a fait & qui gouverne toutes choses.

tum illi non dubium erit quin hac consequentia necessaria sit, inest mihi idea entis ingenitè perfecti, ergo existit extra me ens infinitè perfectum. *Sed quid faciendum illis ingeniis quibus nondum illuxit idearum Doctrina? Utendum est multis aliis ratiociniis solidissimis quæ passim extant in Scriptis Metaphysicorum.*

Cæterum unio illa quorumdam spirituum cum materia, quæ cæteroquin difficillima est conceptu, nullo negotio concipitur, si consistere dicatur in eo quod sancita fuerit lex naturalis statuens ut positis quibusdam modificationibus in corpore, excitentur in anima certæ cogitationes, & vicissim positis quibusdam cogitationibus in anima, motus corporis certo modo determinetur. Nisi hoc dicas, mysterium est inenarrabile sensus caloris, verbi gratia, productus in nobis ab igne, quia dicendum erit ignem esse causam physicam illius sensus: hoc autem qui dicunt, ea certè dicunt quæ ipsi juxta cum ignarissimis intelligunt. Nihil distinctè concipimus in igne præter motum & figuras diversas particularum, unde nihil proficisci potest præter motum mutationemque figuræ, ex quo sequitur ignem nihil aliud quàm mutationem situs & figuræ communicare posse rei quam calefacit. At distinctè concipimus mutationem situs & figuræ non esse sensum caloris, ergo distinctè concipimus ignem non esse causam sensus caloris. (*) Adeò verum est motum non esse sensum caloris ut nuperus Peripateticus repellere cupiens eorum instantiam qui nulla reperiri principia mechanica in Physicis Aristotelis queruntur, dicat hoc esse falsum, quandoquidem Aristoteles motum adhibet localem ad producendas qualitates quaslibet, ita tamen ut motus sit distinctus à qualitatibus quæ ipsius beneficio producuntur à similibus qualitatibus. Verbi gr. calor qui producitur in anima per motum, non modo distinguitur à motu, sed etiam respondet & similis est alicui qualitati reali in igne existenti. Fatentur ergo Peripatetici motum non esse sensum caloris, ergo cùm illa alia qualitas quam supponunt inesse igni similem calori quem anima sentit, sit omnino incomprehensibilis, & motus nihil aliud producere posse concipiatur quàm motum, sequitur ignem non concipi esse causam physicam sensus caloris. Dicendum ergo est si velimus concipere unionem animæ & corporis qua fit ut corpus agat in animam, ignem v. gr. esse causam occasionalem duntaxat sensus caloris, quatenus eam introducit in corpus humanum dispositionem, ad cujus præsentiam excitari debet in anima sensus caloris juxta legem à summo rerum omnium opifice & moderatore constabilitam.

COROLLAIRES.

I.

Les Principes du Corps naturel sont la matiere & la forme. Il n'y a point de formes substancielles, ni de qualitez materielles distinctes de la figure, du mouvement, de la situation & du repos des particules de la matiere.

COROLLARIA.

I.

Principia corporis naturalis sunt materia & forma. Non dantur formæ substantiales, neque ullæ qualitates materiales distinctæ à figura, motu, situ, quiete particularum materiæ.

II. Ca-

(*) *Petrus Angot Jesuita in Tractatu Gallico de Optica.*

II.

Calor consistit in motu perturbato & celerrimo particularum insensibilium corporis calidi circa suum centrum. Frigus non tam est privatio caloris, quàm calor minor eo qui est in nostris organis.

III.

Partes insensibiles corporum liquidorum sunt actu à se invicem divisæ, & agitantur variis modis.

IV.

Non datur vacuum : experientiæ verò quæ vulgo tribuuntur horrori naturæ erga vacuum, ut ascensus aquæ in antlias, & suspensio hydrargiri in barometro, pendent à gravitate aëris.

V.

Lux videtur consistere potiùs in pressione materiæ cujusdam aethereæ, quàm in effluvio corpusculorum. Colores non distinguuntur à modificatione lucis reflexæ.

VI.

Motus unius corporis minuitur, quia communicatur corporibus obviis.

VII.

Anima rationalis est spiritualis & immortalis, & à Deo immediatè creatur.

VIII.

Accidens non est entitas distincta realiter à suo subjecto.

IX.

Criterium veritatis non est evidentia sensuum, ut volebat Epicurus, sed potius evidentia intellectus. Aliquid est in intellectu, quod prius non fuit in sensu.

X.

Habitus hominis non sunt in anima; sed in quibusdam cerebri modificationibus consistunt.

II.

La chaleur consiste dans le mouvement confus & très rapide des particules insensibles du corps chaud autour de leur centre. Le froid n'est pas tant une privation de chaleur qu'une chaleur moindre que celle qui est dans nos organes.

III.

Les parties insensibles des corps liquides sont séparées actuellement les unes des autres, & agitées en diverses manieres.

IV.

Il n'y a point de vuide ; & les experiences qu'on attribue d'ordinaire à l'horreur du vuide, comme l'élévation de l'eau dans les pompes, & la suspension du vif-argent dans le Barometre, dépendent de la pesanteur de l'air.

V.

La lumiere paroit consister plûtôt dans la pression d'une certaine matiere éthérée, que dans une foule de corpuscules qui s'exhalent des corps. Les couleurs ne sont que les modifications de la lumiere refléchie.

VI.

Le mouvement d'un corps est diminué, parce qu'il se communique aux corps qu'il rencontre.

VII.

L'ame raisonnable est spirituelle, immortelle, & créée de Dieu immédiatement.

VIII.

L'accident n'est pas une entité distincte de son sujet réellement.

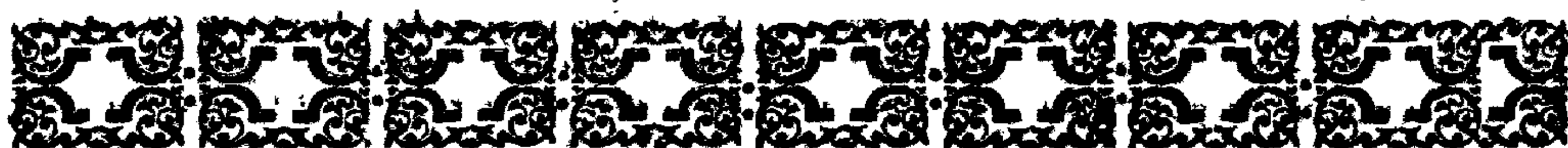
IX.

Ce n'est pas l'évidence des sens, comme Epicure le prétendoit, qui est la marque certaine de la vérité; mais l'évidence de l'entendement. Il y a quelque chose dans l'entendement qui n'a pas été auparavant dans les sens.

X.

Les habitudes de l'homme ne sont point dans l'ame, mais elles consistent en certaines modifications du cerveau.





OBJECTIONES
IN LIBROS QUATUOR
DE DEO, ANIMA ET MALO.



Doctissimo & Sapientissimo Viro,

DN. ANCILLON, *Ecclesiastæ Metensis dignissimo,*

S. P. D.

PETRUS BAELIUS.

TAndem aliquando, VIR CLARISSIME, fidem meam exsoluturus eo, nimium diu non obsequutus desideriis tuis, quæ mihi semper instar imperii merito fuerint, nec satis memor promissi quo in me receperam fore ut si quid mihi non probaretur in Doctissimi Viri D. Poiret *Cogitationibus Rationalibus*, tecum communicarem. Non opus est iterum tibi significem quanti faciam ejus lucubrationem, quamque magnam apud me gratiam inieris quum egregio adeò munere me donatum voluisti: dudum enim est quum ad te scripserim librum hunc auro contra non charum mihi semper futurum; non solum quod dono mihi à te missus fuerit, sed etiam ob singularem reconditamque eruditionem quæ in eo continetur. Grates tibi persolvere dignas non opis est nostræ, nec etiam Auctorem dignis celebrare laudum titulis; proindè satius est ut te nonnihil de harum *Objectionum* ratione præmoneam.

Ea est natura argumenti quod pertractavit Amicus tuus eruditissimus, ut Lectorem summè attentum postulet. Igitur cum primum in manus meas pervenit ejus Tractatus, non festinanter ac veluti per saltus eum legendum esse credidi, ut fieri solet si quando aliquid novi è Republica literaria præbeatur Viris harum rerum avidioribus; sed diligentissimè, continuoque tenore singula ejus capita examinanda; eo magis quod à te, Viro solertissimi ingenii, mihique multis nominibus summoperè colendi, rogabar ut inter legendum animadversiones, si quæ mihi viderentur faciendæ, conscriberem, quas deinceps tecum communicarem. Annuendum esse credidi tuis postulatis, quamquam non nescius audaciam minimè tolerandam redolere si quis unus è multis, qualis ego sum, scripta reconditæ eruditionis, secretiorisque Philosophiæ sensus non vulgari modo explicantia, censuræ suæ subjiciat; cum aliundè apud me reputarem non alium magis decere quam me, Philosophiæ vix mediocriter imbutum, dubia sua proponere doctissimis Viris, quo responsis eorum ex ignorantiæ suæ tenebris emergere valeat. Itaque non aliter ad legendum me accinxi quam si partes mihi essent demandatæ eorum propugnandi sententiam à quibus Dn. Poiret dissentiret. At etenim non mihi tantum otii fuit quantum ad id consilium exequendum requirebatur: quippe muneris mei pensum adeò laboriosum est, præsertim Viro nondum tanto oneri assuefacto, nondum scientia requisita satis instructo, ut vix par esse valeam prælectionibus præter solitum frequentibus quas mihi imponit; nedum ad sexcentas alias occupationes quæ nemini non ex inopinato eveniunt, mentem adjungere valeam. Non igitur ea qua par est diligentia hunc librum examinare potui; quodque magis est vituperandum, ne illud quidem efficere mihi licuit ut Observationes meas tibi mitterem nonnihil castigatas. Nam ut tute satis, Vir emunctæ naris ut si quis alius, facile deprehendes, tales pervenient quales ex recenti lectione fervidus animus in chartam effudit, intonsas, me hercule, & inordinatas! quibus si secunda cura accessisset, vel nitor nonnullus additus, vel multum ex nativa rubigine detractum, vel saltem verborum luxuries resecta fuisset. Proindè rogatum te etiam atque etiam volo, Amicissime & Reverendissime Vir, ut causam meam agas apud Dn. Poiret. Fac eum certiorem, amabo, me summa cum voluptate legisse ipsius Tractatum, nec sine admiratione tot rerum quas ex proprio fundo nobis suppeditat, quibus doctrina Cartesianorum solidissimè confirmetur illustreturque; & ideò me ausum nonnulla reprehendere, non quod veluti egregio inspersos corpore nævos reputaverim, sed quia instantias adhuc pati, & uberiori explanatione difficultatum indigere viderentur. Ergo nullas intermiscendas laudes credidi, quamvis singulis paginis mihi occurrerent quæ laudanda judicarem: Proponere solum volui mea dubiosa, enixe rogaturus Virum Doctum, ut si tanti sit, mihi solutionem dare velit:

velit: namque ego is ſum qui ejus principia omnibus aliis anteponam, quique proinde cupiam habere ad manum bonas reſponſiones difficultatibus quibus oppugnantur: quas reſponſiones quia proprio marte non reperire valeo, neceſſe eſt ut ad Philoſophos me doctiores & ſagaciores recurram. Vale, Vir Clariſſime, & hancce, rudem indigeſtamque molem noli eo ea qua polles judicii perſpicacitate examinare, ne cauſam inde habeas nimium legitimam eum ſpernendi quem tua benevolentia dignatus es, quique ſummi beneficii loco ſemper habebit ſi eodem favore porrò ipſum proſequi velis. Noſtin ſatis quem hominem loquar? Ille ipſe eſt hancce epiſtolam claudit ſolemni voto pro tua incolumitate in annos Neſtoreos, ſuique adverſum te perpetui obſequii adſeveratione.

Dabam Sedani, Idibus Aprilis, 1679.

IN LIBRUM PRIMUM.

IN CAP. II. § 1. 2.

Facile eſt, ni fallor, dicta *Hobbii* inter ſe conciliare, quæ Auctor Cap. II. §. 1. & 2. pag. 101. & 102. tanquam frontibus adverſis pugnantia ſecum exagitat. Dicit Vir doctus Hobbium ſtatuiſſe ex una parte Deum nec ſenſatione, nec imaginatione cognoſci: ex altera vero Deum eſſe corpus, omnem ſubſtantiam eſſe corpus, nos in Deo moveri ut extenſum in extenſo, quæ imaginabilia ſunt. Non video qui hæc ſibi ſint contraria, cum non intelligantur de eodem ſubjecto ad idem, hoc eſt, eodem modo ſe habente. Quando enim Hobbius dicit nos nec ſenſatione nec imaginatione cognoſcere Deum, loquitur de Deo qualem alii Philoſophi admittunt, puta incorporeo & inextenſo. Quando vero affirmat Deum eſſe corpus, unde ſequitur illum eſſe imaginabilem, propriam aperit ſententiam de natura divina, quæ ſententia toto cœlo differt à vulgari ſtatuente Deum eſſe ſpiritum. Hinc facile ſolves objectionem Auctoris quæ continetur his verbis: *cum fateatur Deum non noſci ſenſu nec imaginatione, ſequitur illud quod in animo eſt, & quod nomine ſignatur, eſſe cogitatum ſenſu & imaginatione ſuperius.* Supponunt illa verba cum Hobbius Deo nomina tribuit, & per conſequens aliquid cogitat de Deo (nam juxta illum nomina ſunt ſigna cogitationum animi) tunc illum ideam Dei habere quæ nec ſenſatio nec imaginatio ſit. At non ita ſe res habet: quin imo intelligit Hobbius ſe imaginatione cognoſcere Deum, ita ut hæc verba, *Deus non noſcitur ſenſu nec imaginatione*, ſignificent Deum mere ſpiritum non cognoſci ſenſu nec imaginatione. Atqui hic non alius eſt ipſius ſcopus quam refellere adverſarios ſuos in hunc modum. Nulla poteſt eſſe cogitatio Dei quæ non ſit ſenſatio nec imaginatio: Atqui datur cogitatio Dei: eſt ſenſatio vel imaginatio. Subſumit: Atqui objectum ſenſationis & imaginationis eſt res corporea: Ergo Deus eſt corporeus.

Argumentum ad hominem quo utitur Vir doctus adverſus eundem *Hobbium* (pag. 105.) videtur mihi obnoxium cuidam exceptioni. Sic ſe habet inſtantia. *Certò noſcit* (Hobbius) *ſe cogitare, & interim non noſcit an dentur corpora, ſenſibilia & imaginabilia:* Ergo dari poſſunt cognitiones certæ, atque adeo cogitationes ſine auxilio corporum, ſenſuum, & imaginationis. Nil aliud mihi videtur colligi poſſe ex iſto ratiocinio, niſi nos poſſe eſſe certos de noſtra exiſtentia abſque eo quod certi ſimus nos eſſe hinc & illinc, campis, nemoribus, domibus, &c. circumſcriptos, eſſeque adeo compagem ex oſſibus, nervis, carne, &c. coagmentatam. At niſi aliud intervenerit, non certo cognoſcimus non plane eſſe diſtinctos à corpore, noſtramque cognitionem eſſe incorpoream. Equidem verum eſt nos non clare diſtincteque percipere noſtram cogitationem eſſe opus ſenſuum; ſed hoc multum abeſt ut probet hunc actum in ſe non eſſe corporeum: quippe fieri poteſt ut ille actus ſit corporeus, & motus fibrarum imperceptibilium cerebri, quin tamen non illud advertamus. Magnum ergo obſervari debet diſcrimen inter τὸ nos dubitare an ſimus corpus & interim certos eſſe nos cogitare, & inter τὸ nos eſſe certos quod cogitamus quodque non ſimus corpus. Quod ideo ſubjungo quia hinc videtur labefactari demonſtratio Carteſiana pro incorporeitate animæ, deſumta ex eo, quod quamvis ſupponamus nulla à nobis certo cognoſci corpora, certi ſimus tamen nos, qui cogitamus, exiſtere. Pari modo quis ratiocinari poſſet ad probandum animam non eſſe ſpiritum: quamvis ſupponam nullam exiſtere ſubſtantiam incorpoream, nullum ens immateriale, certus ero tamen me, qui de exiſtentia ſpirituum omnium dubito, exiſtere. Ergo non ſum ſpiritus ego qui cogito. Igitur cum Auctor fateatur (Lib. III. C. VI. §. 1. pag. 285.) res creatas eſſe incomprehenſibiles ſibi ipſis, nil certo ſtatuere poſſunt de natura ſua. Solum affirmare poſſunt ſe tales ſuppoſitiones facere, & nihilominus remanere in ſe has vel illas. Sed quid hæc omnia ad concludendum certo res eſſe ſecundum naturam ſuam hujus potius quam alterius ordinis? Profecto ſi anima noſtra eſſet corpus, nec tamen ſciret ſe eſſe corpus, (nam poſſibile admodum eſſet eam hoc ignorare, cum creatura non ſeipſam perfecte cognoſcat) æque poſſet ſupponere nulla exiſtere corpora, dum ipſa, quæ de omnium corporum exiſtentia dubitaret, certa foret de exiſtentia ſui, ac *Carteſius* id ipſum ſuppoſuit: Male tamen inde concluderet tunc anima noſtra ſe non eſſe corpus.

Non obſervavi in particulari vim quam arceſſit Vir doctus ſuo argumento ex eo quod *Hobbius* fateri teneatur ſibi certo eſſe cognitam cogitationem ſuam abſque eo quod cognoſcat an dentur voces & nomina, unde ſequitur dari notitiam rei ſine nomine: non, inquam, hoc obſervavi; propterea quod credam Hobbium non negare quin aliquando deſint nobis nomina quibus res deſignemus, v. g. cum primum in ſenſus noſtros incurrunt, ac præſertim ſi quis mutus naſcatur. Ergo dixerit Hobbius, nomina eſſe quidem ſigna cogitationum noſtrarum; ſed non in omnibus circumſtantiis præſto nobis adeſſe ejuſmodi ſigna cogitationum noſtrarum: ſicut veſtigium eſt quidem ſignum tranſitus feræ; ſed non quotieſcunque tranſit fera relinquit veſtigium.

IN CAP. III. §. 3. (LIB. I.)

Aſſentior Viro doctiſſimo probanti Cap. III. pag. 111. & ſequentibus ſolidiſſime, ſenſus non eſſe cauſam efficientem vel exemplarem idearum noſtrarum, fateorque eos eſſe ſolum occaſionem perceptionum animæ. Sed non video quapropter Auctor dicat ſenſus eſſe occaſionem idearum quas vocat primarias, non vero earum quas ſecundarias dicit. Ideæ *primariæ* ſunt, v. g. perceptio lucis, caloris, famis &c. *Secundariæ* vero ſunt eæ cogitationes quæ excitantur in anima conſequenter ad ideas primarias, ut cùm poſt perceptam lucem vel famem cogitamus de Providentia divina, de-

que nostra imperfectione. Probat autem Vir doctus assertionem suam hac præsertim ratione, quod *ideæ primariæ statim vel invitâ voluntate ponuntur positis sensuum motibus; non ita ultimæ.* Nimirum Sole agente in oculos, inconsulta voluntate percipimus lucem: stomacho certo modo affecto, percipimus famem: at non similiter percepta luce & fame statim cogitamus de Deo vel de nostra inopia. Hoc verissimum est; nec tamen inde sequi videtur esse aliquas cogitationes quibus sensus occasionem non præbeant. Nam quæcunque anima cogitat reflectendo supra cogitationes suas, ut cum ex perceptione famis & sitis colligit se esse ens imperfectum, Deique Bonitatem admiratur, qui molesto illi affectui tot remedia nobis paraverit, ea profecto non minus pendere videntur ab actione objectorum in organa (scilicet tanquam à conditione seu occasione) quam ideæ primæ, v. g. ipsa famis perceptio: neque enim corpus agens in mea organa magis ineptum est ut determinet animam meam ad illos actus reflexos, quam ad formandas ideas figuræ, coloris, frigoris &c. Atqui ex concessis corpus agens in organa valet determinare animam meam ad formandas ideas figuræ, coloris, frigoris, &c. Ergo potest etiam determinare ad producendos actus reflexos circa meam imperfectionem, Deique Bonitatem, præsertim quia nulla requiritur proportio physica inter causam moralem vel occasionalem, & suum affectum: nam si hæc requireretur proportio, nunquam corpus agens in mea organa esset causa sensationis. Cum igitur ratio non vincat sensus non esse occasionem idearum secundarum, consulamus experientiam. Dicit Vir doctus non omnes homines qui sentiunt famem ideo cogitare de sua imperfectione. At hoc nihil aliud probat quam actionem objectorum non pervenire semper usque ad certam cerebri partem quæ ex instituto naturæ agitari debet ut anima mea de sua imperfectione cogitet. Quando vero anima mea cogitat de sua imperfectione consequenter ad sensum famis, dicendum est actionem objecti sese extendisse usque ad eam cerebri partem. Et hinc est quod cogitationes reflexæ non minus plerumque involuntariæ sint quam ipsæ sensationes, quia nempe mechanice fit ut actio objectorum in nervos, cerebrum afficiat eo modo qui ex instituto naturæ alligatus est quibusdam intellectionibus animæ. Ergo mihi videtur statui posse omnes nostras ideas communicari nobis ad præsentiam modificationum sensuum, vel immediatè, propter impressionem receptam in ipso organo sensuum, vel mediatè, ob modificationem quandam cerebri quæ sequitur mechanicè priorum illam organi sensuum motionem. Ergo quoad hoc punctum nulla est differentia inter ideas primarias & secundarias. Nolim tamen inficias ire quin sensus removeant nos à cogitatione rerum spiritualium; quia actiones objectorum in organa determinant potius machinam nostram ut se habeat eo modo qui cogitationibus de materia respondet, quam illo cui ex instituto naturæ respondent cogitationes rerum spiritualium. Certe qui mera intellectione res spirituales meditantur, ii citius spiritus animales exhaustos, cerebrumque, ut ita dicam, defatigatum quæruntur, quam si corpora imaginati essent: quod argumento est ipsas quoque puras intellectiones animæ elici dependenter à spiritibus animalibus.

In Cap. V. (Lib. I.)

Bene meretur Auctor de Philosophia Cartesiana qui tam solide probaverit Cap. V. spatium non convenire spiritibus, nec ab ipsa substantia coporea esse distinguendum. Sed cuperem illum diligentius & fusius laborasse in eorum refutando errore qui spatium esse ipsum Deum pronunciant. Ad hoc enim asylum confugere solent Anticartesiani; (ut videre est in Metaphysica *Henrici Mori*, Angli celeberrimi:) eaque re non amplius solvendas habent quæstiones molestissimas, num spatium productum fuerit, num destrui possit à Deo, num sit substantia vel accidens, &c.

Quæ in § 5. istius Capitis habentur, solida sunt, sine dubio, sed respondebunt adversarii nihilominus, durationem in spatio haud equidem necessariam esse spiritibus ut facultates suas exerceant; sed tamen eos in eodem loco remanere vel quia inclusi sunt à Deo in quodam veluti carcere portatili, qui interdum quietem postulat (quod animæ humanæ proprium est,) vel quia non eos subit desiderium agendi in corpora remota; itaque eos immotos stare usque dum cupido exercendi suas vires in regionibus longinquis; quo sensu Angeli mali dicuntur instar Leonis rugientis circumire homines ut modo, hunc, modo alium, in casses suos protrudant. Ergo quas admittent species actionum in spiritibus, nempe actiones immanentes, ad quas edendas nihil quicquam confert spatium; & transeuntes, pro quarum executione requiritur eos esse in loco ubi est patiens. Ad accidentia seu modos spirituum quod attinet, dicent illos modos esse divisibiles & extensos pro natura & conditione suorum subjectorum, idque probabunt motus exemplo. Ac sane, nonne amor & dolor divisibiles & extensi sunt æque ac motus, quandoquidem suscipiunt magis & minus æque ac motus? Nonne si globum qui movetur in duas partes secueris, quælibet pars retinebit partem motus? Quid vetat quominus dicamus quamlibet animæ amantis portionem habere aliquam portionem amoris, ita ut si anima dividi possit, amor quoque dividendus sit?

In Cap. VI. §. 2. & 6. (Lib. I.)

Merito rejecisse mihi videtur Vir doctus Cap. VI. quasdam phrases à Cartesianis adhiberi solitas post ipsum Cartesium ad designandam divinam ubiquitatem. Sed nonnulla reponi possunt adversus Demonstrationem Sect. 2. Nunquam enim adducentur adversarii ut fateantur Deum fuisse aliquando cum nulla essent spatia, atque adeo non esse de ratione essentiæ ejus ut sit in spatio: quippe illi vel supponunt spatium esse ipsum Deum, vel meram capacitatem recipiendi corpora, vel aliquam entitatem realem distinctam à Deo. Quodcunque vero horum dicant, pertinaciter pugnant spatium semper fuisse, & Deum in eo semper fuisse præsentem. Ceterum quando Deus dicitur ubique præsens ratione essentiæ suæ, intelligitur præsentia quæ opponatur illi quâ Reges dicuntur præsentes universis suis ditionibus. Nempe Reges in tantum præsentes sunt singulis provinciis regnorum suorum in quantum Præfectos constituunt singulis qui jussa regia exequantur; & ipsi sedulo invigilant ne quid absque auctoritate & consensu suo alicubi fiat. Sunt ergo præsentes per totum regnum non ratione suæ personæ, quæ in uno loco simul esse potest; sed ratione suæ providentiæ. Non sic se habet præsentia divina: quippe intelligitur ipsum suppositum divinum, substantia Dei, ipsemet Deus uno verbo, esse præsens in omnibus locis universi: atque hic modus præsentiæ significatur dicendo illum esse præsentem ratione suæ essentiæ, non vero

solum

solum ratione providentiæ, ut Reges vigilantissimos. Ista vero observatio mirum quantum labefactat demonstrationem Viri docti; quia inde sequitur Deum potuisse fieri præsentem ratione suæ essentiæ creaturis absque acquisitione ullius modi interni, sed acquirendo solum meram denominationem extrinsecam, quemadmodum Rex in solio sedens præsens fit personaliter, si ita loqui fas est, illis qui ipsum adeunt, nec tamen ullo modo mutatur intrinsecè. Potest ergo dici, contra quam censet auctor, Deum qui ratione suæ essentiæ non erat præsens creaturis, fieri ipsis omnibus præsentem ratione suæ essentiæ.

Sect. 4. ejusdem Cap. VI. ea dicit Vir doctus quæ non injuria rejiciant adversarii. Dicit nempe, quod si Deus ratione suæ essentiæ alicui creaturæ præsens esset, illa possideret & in se haberet omne id quod Deus in essentia sua possidet: esset enim essentia Dei in illa? ex quo concludi posset eam fore ipsum Deum: quo sensu Auctor Cap. VII. (§. 1. p. 158.) dicit, quod si essentia Mentis esset in corpore, corpus foret mens. Hæc omnia non recte inferri videntur, neque enim spatio in quo includimur communicamus nostras perfectiones, nec vinum ita possidetur à dolio, ut dolium qualitates vini etiam possidere dici possit. Fateor ista exempla non usquequaque quadrare, quia dolium & vinum sunt extra se invicem, proprie loquendo: si vero supponatur spatium esse distinctum à nobis qui cum ipso penetramur, petitur principium. Ad alia ergo exempla recurro. Si per impossibile aurum & argentum penetrarentur secum invicem, non credo propterea eorum naturas mutatum iri: utrumque maneret distinctum ab altero: nec quisquam est qui non videat quod si anima humana esset in corpore eo modo quo dicitur esse à Peripateticis, non ideo corpus esset præditum perfectionibus animæ, non ideo in animam converteretur, non ideo ratiocinaretur, amaret &c. Aliud est dicere, Petrus habet naturam humanam, & aliud, Petrus habet aërem; eum scilicet qui continetur in pulmonibus. Hoc posteriori sensu, qui non impedit distinctionem realem dici posset, Petrus habet Deum, hoc est, Deus diffunditur per idem spatium per quod Petrus.

OBJECTIONES IN LIBRUM II.

IN CAP. II. § 2.

I. Libro II. Cap. II §. 2. pag. 168. satis clare innuit Vir doctus naturam animæ in cogitatione generaliter sumta esse positam. Hoc vero perdifficile est. Ego enim quæro, quomodo se habeat una cogitatio in particulari respectu animæ? Estne illius essentia; estne solum accidens illius? Si est illius accidens, sequitur nullam cogitationem determinatè sumtam constituere essentiam animæ: Quomodo ergo cogitatio vaga & illimitata illius naturam constituet? Certe id quod in se determinatum, majoris est virtutis quam in quod indeterminatum est: atque adeo si nulla cogitatio actualiter existens sit essentia animæ, cogitatio in communi non eam constituet. Ergo præstaret dicere animæ naturam consistere in facultate cogitandi, præsertim cum alioqui anima perpetuo caritura sit essentia sua: nunquam enim habet illam cogitationem vagam quæ dicitur facere ejus essentiam. Semper habet unam & certam cogitationem, quæ ejus essentiam non constituit, sed ipsi est mere accidentalis quando quidem absente illa, nihilosecius anima perseverat in suo esse. Unde patet non posse responderi quæstioni meæ unam cogitationem in particulari esse essentiam animæ: nam præter difficultatem mox expositam, aliæ non minores occurrent. v. g. sequeretur animam amittere singulis momentis essentiam suam, & fieri alterius speciei. Probo sequelam. Anima constituitur in sua essentia cogitationem quam hic & nunc habet, ex suppositione. Ergo cogitatio quam hic & nunc habet est ejus differentia specifica Ergo quando non habebit istam cogitationem; sed aliam, amittet suam differentiam specificam, & aliam acquiret, præsertim cum certum sit cogitationes non esse omnes ejusdem speciei. Vitarentur hæc incommoda si essentia animæ collocaretur in facultate cogitandi, quia hæc fixa & immutata manet dum anima diversis modificationibus successivè afficitur; & aliunde sufficit hæc facultas ad distinguendam animam à corpore, sicut divisibilitas satis superque distingueret corpus à spiritu quamvis corpus nunquam actu divideretur: Exemplum *figuræ* non tantum favet quantum videtur prima fronte: quia falsum est figuram in particulari sumtam esse accidentalem materiæ, & solum illi esse essentialem figuram generaliter sumtam. Verum quidem est ceram; quatenus est totum quoddam, induere successivè diversas figuras: sed hoc ad summum probat partes quibus constat cera moveri de loco in locum, & acquirere diversum situm; minime vero probat partes materiæ, quatenus sunt partes, mutavisse suam figuram: si enim pars una materiæ determinatè sumta fieret alterius figuræ, non esset impenetrabilis, ut examinanti patebit. Ergo sicut materia ob suam impenetrabilitatem perpetuò servat quoad singulas sui partes figuram quam unaquæque semel habuit; ita quælibet anima deberet semper servare cogitationem quam semel habuit: quod cum sit contra Cartesianos; evidens est exemplum desumptum à mutabilitate figuræ esse ipsis inutile. Exemplum *extensionis*; quo etiam utuntur, dicentes, quod sicut ea quæ facit naturam corporis debet existere actu, nimis probat: inde enim sequitur quod sicut nullum corpus in particulari potest habere modo istam, modo aliam extensionem, sed palmare [verbi gratiâ] semper occupat spatium, nec majus nec minus; ita nullus spiritus in particulari potest habere modo hanc cogitationem, modo aliam: Alioqui statuendo essentiam animæ meæ, v. g. generaliter sumta, errorem eorum erraveris qui dicunt essentiam quantitatis consistere in extensione indeterminata, ac proinde eandem esse numero quantitatem quæ replet quatuor palmos post rarefactionem, & duos solum post condensationem: Præterea, nulla est cogitatio, quæ, si accurate loqui velimus, non sit actio animæ, nam videre arborem, sentire frigus, & similia, quid aliud sunt quam applicationes animæ quibusdam objectis quemadmodum velle aliquid & affirmare aliquid? Differentia fuerit fortasse ad præsentiam ignis anima necessariò determinatur ad sentiendum calorem, non vero ad amandum. Jam quis non videt essentiam rei permanentis non posse consistere in eo cujus essentia sit, sive in communi, sive in particulari sumatur, momentanea & pendens in sui productione ab eo cujus essentia? Atqui sic se habet cogitatio respectu est animæ: est enim *actio* illius: actio vero est quid momentaneum; & essentialiter pendet tanquam à causa sua efficiente ab eo cujus est actio. Ergo, &c. Adde, quod si cogitatio constitueret essentiam animæ, cum aliunde anima sit causa efficiens cogitationis, sequeretur animam esse causam efficientem suæ essentiæ, quod est absurdum.

In Cap. III. §. 2. (Lib. II.)

Dicit Vir doctus, pag. 170. Cap III. §. 2 Conceptum substantiæ ante attributionem cogitationis consideratæ, esse conceptum corporis: seu, quod idem est, eum qui concipit substantiam præcisam à cogitatione, hoc ipso concipere necessariò corpus. Ego vero nullam hujus rei video necessitatem; cum nulla ratione probari possit duas tantum esse posse species substantiæ, cogitantis scilicet, & extensæ. Credo equidem omnem substantiam extensam esse corpus; non vero omnem substantiam inextensam esse spiritum, sive cogitantem: nullam enim deprehendo naturalem connexionem aut indispensabilem concordiam inter non extensionem & cogitationem. Ergo substantia posset esse simul non extensa & non cogitans. Ergo qui concipit substantiam sine cogitatione, non ideo concipit corpus. Hinc ulterius sequitur cogitationem esse ens super adjunctum substantiæ non extensæ. Quod si res est, tunc certe facile probabitur corpus esse capax cogitandi. Nam si cogitatio & non extensio potuerunt à Deo uniri in spiritibus, licet nullam concipiamus affinitatem inter cogitationem & non extensionem; quidni posset Deus unire cogitationem cum extensione, licet nos non videamus has duas naturas congruere sibi invicem? Certe, qui dicunt cogitationem & substantiam inextensam esse unum & idem ens, vix faciunt fidem. Nam quis credat actum amoris esse integram animam? Nonne inde sequeretur, quod si quis excitet in anima amorem, ille completam & perfectam substantiam, producit? si extinguatur amor, substantia quoque amans extinguitur? Nam quæ sunt realiter idem, eorum unum non potest tolli remanente altero, vel vice versa. Ergo admitendum est subjectum quoddam commune actuum amoris & odii realiter distinctum ab illis actibus, quodque super est illis destructis & sese invicem expellentibus, quemadmodum aqua semper subsistit dum frigus & calor eam successive afficientes, sese mutuo destruunt. Adhibeamus exemplum motus, quo nullum aptius est: nam eodem modo se habere videtur cogitatio respectu spiritus, quo motus respectu corporis. Evidens est motum non esse substantiam, Ergo cogitatio etiam non est substantia: Et sicut in mobili ego aliquid concipio præter motum, sic in cogitatione ego concipio aliquid præter cogitationem, nempe rem per se subsistentem, nec tamen conscíam sibi alicujus rei. Insuper nihil vetat quin sint duæ species substantiæ discrepantes quoad extensionem, & in eo convenientes quod neutra aliquid cognoscat. Hæc & similia, ostendunt difficultatem quam sibi proponit Vir doctur §. 4. remanere pene integram. Cum vero ibidem ita loquitur: *Cogitatio non debet concipi ut accidens sive modus qui non subsistat nisi in alia re creata; sed ut ens ab omni alia creatura in existendo independens* rem certe asserit valde duram. Ecquis enim concipit sensum frigoris & caloris, affirmationem aut negationem, tanquam modum seu accidens animæ suæ, subsistens tantum dependenter ab anima, & sine quo anima tum existere potuisset, tum de facto extitit, quandoquidem causa fuit efficiens illius affirmationis, verbi gratia? Nec minus durum est si quis dicat cum Viro docto, *perceptionem quæ ex natura sua non est determinata ad certa objecta, sese ad illa determinare, adeoque singulares perceptiones producere, nec non, cogitationem esse in cogitatione.* Nam vel intelligitur perceptio in communi; vel aliqua perceptio, in particulari. Non prior: quia sicut nullus existit homo in communi, ita nulla perceptio in communi existit. Non posterior; quia perceptio in particulari est necessariò determinata ad unum pariculare objectum; quippe quæ existere nequeat aut esse perceptio, quin determinata sit. Uno verbo, quamdiu ipsa substantia animæ & modi illius pro eodem realiter ente sumentur, & iisdem nominibus insignientur, nunquam satisfiet lumini naturali, ex quo habemus, cogitationes esse actus animæ, causam vero esse realiter distinctam à suo effectu.

In Cap. IV. (Lib. II.)

Exquisitissima mihi videntur quæ Cap. IV. exponit Auctor, ac præsertim §. 14 vellem solùm hunc scrupulum mihi eximi. Quæro, num Deus Virtute sua infinita & omnipotenti efficere valeat ut corpus existentiæ suæ, alteriusve cujusdam rei, fiat sibi conscium? Si neges, imminuis Dominium Dei ejusque omnipotentiam, asserisque Deum composuisse Universum ex eo genere substantiarum quæ prorsus ineptæ sint quibus creator suus seipsum communicet: neque enim Deus vere communicat se suis creaturis nisi in quantum reddit eas capaces suæ cognitionis. Præterea, cum quæcunque non implicant contradictionem possibilia sint, rogo quænam contradictio emergeret ex eo quod corpus redderetur actu cogitans? Fortasse sequeretur illud fore corpus, & simul non fore corpus: foret enim corpus, ex suppositione; non foret vero, quia quod cogitat est spiritus, adeoque distinguitur realiter à corpore. At hæc est mera petitio principii. Fateor me non concipere qui corpus ex non cogitante fieri posset cogitans mutata figura vel positione ipsius partium, determinationeque illius motus: Sed unde habemus corpus non alias adhuc modificationes posse suscipere si Deus virtutem suam in illud explicare voluerit? Unde habemus, quod Deus operatur in spiritibus cum in ipsis aliquam cogitationem excitat, illud ipsum non posse effici in corpore? An cognoscimus modum quo Deus sese aplicat creaturæ spirituali ut ab uno objecto trahat eam ad aliud, hoc est, ut mutet ejus præsentem cogitationem alia longe diversa cogitatione? Certe fateamur necesse est, actionem Dei immutantis, diversimodeque modificantis animam, imperviam esse nobis. Ipsum effectum equidem cognoscimus, nempe novam cogitationem in mente excitatam percipimus, neutiquam vero actionem Dei, seu modum quo animam ab una cogitatione in alteram perducit. Si autem ignoremus modum quo Deus sese applicat Spiritibus, ut novam ipsis modificationem tribuat, qua fronte affirmare audemus Deum non posse eodem modo se applicare corporibus? Nonne necesse est distincte cognoscere duos terminos si velimus pronunciare alterum esse incompossibilem cum altero? Nec dicas fieri equidem posse per miraculum ut corpus cogitet: nam inde ego manifeste colligam corpus habere sua natura ut sit capax cogitandi. Itaque non credendum est Cartesianos hoc responso unquam esse usuros. Addam hanc quoque Observationem. Plerique, ferme omnes, Cartesiani docent solum Deum esse causam efficientem sensationum nostrarum: nam cum acicula pungit me, neque ipsam producere in me sensum doloris, neque animam meam producere in semetipsa sensum adeo molestum. Ergo Deum esse causam immediate productivam illius dolo-

ris,

ris, aciculam vero se habere ut conditionem, quatenus eum in me excitat motum ad cujus præsentiam Deus ita animam meam modificat ut ipsa doleat. Dicam ego pariter, ad præsentiam certorum motuum materiam sic posse modificari à Deo ut ipsa gaudeat vel doleat. Atque hoc pacto ruet objectio præcipua Cartesianorum desumta ex eo quod motus, figura, aliæque modificationes corporum, toto cœlo discrepent ab idea cogitationis. Ergo enim non dico motum & figuram esse formaliter actum cogitandi, sed solum *occasionem* cogitandi.

In eodem §. 14. Cap. IV. reperitur instantia quæ facile retorqueri potest adversus hypothesin Cartesianam de unione animæ & corporis. Sic loquitur Vir doctus: *Qui unquam Deum, cum is injungit ut se contemplemur, &c. arbitretur hisce nos jubere ut sanguis noster tali vel alio temperamento sit præditus, &c.?* Profecto hoc ipsum quæri potest adversus Auctorem: nam juxta ejus principia, habitus in corpore resident; atque adeo non aliter acquiruntur habitus charitatis, v. g. quam quia in cerebro certæ dispositiones imprimuntur, spiritusque animales modificationes quasdam patiuntur. Ergo cum Deus se amare nos jubet, postulat à nobis necessariò ut temperiem cerebri immutemus, spirituum animalium cursum aliorsum derivemus, &c.

In Cap. V. §. 3. (Lib. II).

Non gravabor hic proponere difficultatem quam video ne ipsis quidem hominibus illiteratis non sese offerre adversus celebrem *Cartesii* methodum demonstrandi existentiam Dei. Credidit *Cartesius* intra semetipsum, hoc est, examine suarum idearum, se nactum esse invictissimum medium ad probandum dari Deum. Hanc ipsam viam demonstrandi divinam existentiam insistit Vir doctus pag 205. Cap. V. §. 3. Dicit enim: *Deus revera possidet illas perfectiones quarum ideæ sunt objectum nostræ cogitationis:* & paulo post: *qui conceptus cum non potuisset in te poni ab illo qui re illa destitueretur; cumque involvat existentiam, siquidem concipere perfectissimam cogitationem sit concipere existentem cogitationem, determinat te ut judices illum existere.* Ecce vim argumenti. Habeo ideam Entis summe perfecti, Ergo datur revera & existit ens summe perfectum. Ratio consequentiæ est, quia hæc idea potuit solum in me excitari ab ente summe perfecto. Nemo fere est qui evidentiam in eo ratiocinio deprehendat: pauci sunt qui pro paralogismo non habeant: Facile enim concipimus creaturam cogitandi capacem, posse sibi repræsentare propria virtute & independenter ab ullo alio ente rem se ipsa perfectiorem. Si verbi gratia, recordetur se per sexennium omni dolore caruisse, deinde duos menses ægrotasse, concipiet absque ulla revelatione & ideis extrinsecus datis, futuram se fuisse beatiorem si porro per duos illos menses nullum dolorem sensisset: cum lumine naturali notum sit eum qui dolore privatur, beatius vivere, quam qui dolore afficitur. Proximum est, ut creatura quæ hocce judicium protulisset, cupiat se extra doloris sensum evehi: ac per consequens illa habet ideam entis dolore immunis. Vel deneganda est animæ rationali facultas discurrendi: vel fatendum est illi vim qua comparet statum valetudinis interruptæ, & judicet, alterum altero præstare, & sibi deinde fingat optando quod optimum judicat, ideam rei se beatioris. Jam quod circa morbos observamus, applicetur aliis cogitationibus quas in se anima quandoque experitur, nempe metui, dubitationi, &c. & concipiemus eam proprio marte efformare posse ideam entis carentis istis imperfectionibus, & removendo ab ea idea quicquid imperfectionis cognoscit, habere ideam entis summe perfecti: Ac per consequens facile concipimus animam non indigere alieno auxilio ut hac idea imbuatur. Ergo frustra sunt Cartesiani, dum dicunt, hanc ideam posse solum produci ab ente summe perfecto; nisi omnem facultatem activam cognoscendi ac discurrendi animæ auferant & dicant, ipsam se habere mere passive respectu omnium cogitationum suarum, quemadmodum corpus respectu motus. Sed si hoc dicant, risum movebunt omnibus hominibus, nedum evidenti demonstratione eos convincant de existentia Dei; Deumque manifestissime facient Auctorem peccati: ut examinanti patebit.

In Cap. VI. §. 2 (Lib. II.)

Pag. 215. Cap. VI. §. 2. legitur ratio valde subtilis, sed quæ nimis probat. *Cogitatio mera* (sic loquitur Vir doctus) *cogitat se esse efficacissimam, alioqui hac cogitatione destitueretur, & sic esset in illa non cogitatio.* Hinc ego probarem Deum cogitare se non esse efficacissimum; alioqui hac cogitatione destitueretur. Præterea si sit de ratione cogitationis meræ ut in ea non sit non cogitatio, sequitur cogitationem quæ vocatur odoratio, gustatio, &c. esse in Deo; alioqui dici posset Deus non cogitare omnibus modis possibilibus, & in eo esse aliqua non cogitatio.

In Cap. VII. §. 7. (Lib. II.)

Nonnulla observo circa ea quæ dicuntur Cap. VII. §. 7 pag. 237 de attributis negativis & positivis. Sic loquitur Vir doctus. *Vocabula mortalis, comprehensibilis, mutabilis, finitus, imperfectiones connotant; quapropter negativa sunt, tollunt enim realitates quasdam à subjectis quibus tribuuntur.* Si hæc verissima esse concedam, non video tamen qui ea propter doctrina communis, statuens nos cognoscere attributa divina negative, labefactetur. Fateor qui dicit Deum esse incomprehensibilem & infinitum, non solum removere comprehensibilitatem & finitudinem, sed & ponere in ipso perfectiones reales: sed ego nego eum qui hoc affirmat, cognoscere positive & distincte eas perfectiones. Scit generatim eas existere, nec esse ejusdem naturæ cum perfectionibus humanis. Si quis dicat; En virum qui non est Gallus, ille non solum removet denominationem unam ab eo viro, sed etiam aliam supponit maxime realem & positivam, quam tamen non positive cognoscit: scit enim positive eum virum quadam è regione esse oriundum quæ non est Gallia; ac proinde cognoscit solum patriam ejus negative. Facile aptari potest comparatio controversiæ de qua hic agitur. Observo præterea non omnia vocabula quibus Dei perfectiones designamus, negare aliquam imperfectionem: Dicimus enim Deum esse invisibilem, quæ vox nullam removet imperfectionem: nam visibilitas, quam est perfectio æque realis & positiva ea invisibilitas; ut constat ex eo quod aër, licet sit invisibilis, non tamen est perfectior quam ignis vel aurum. Qui dicit corporeum & materiale, ponit qualites reales qui dicit incorporeum & immateriale, negat illas, nec quicquam positivi statuit cujus ideam distinctam efformare valeamus. Denotant nobis hæc attributa ens quod non est corpus; ac per consequens idem efficiunt ac si quis dicat de quodam viro, non est Gallus. Ergo fatendum est per-

perfectiones Dei esse reales & positivas, sed non ita, ut cognoscantur à nobis idea includente hanc realitatem: quippe idea quâ divinas perfectiones cognoscimus, importat solum negationem imperfectionum nobis cognitarum eo fere modo quo de numero infinito statuendum est. Nemo unquam cognovit distincte proprietates & naturam numeri carentis prima & ultima unitate; & per consequens quicquid hac super quæstione balbutiendo proferunt homines, non ultra progreditur quam si dixeris, numerus infinitus non habet proprietates quas deprehendo in numero finito. Nihilne amplius cognoscis de illo? Nullamne proprietatem positivam in illo concipis? Nullam certe. Sunt verba & voces prætereaque nihil quod ad me quicquid affirmative dicitur de numero infinito.

In Cap. VIII. §. 9. (Lib. II.)

Cap. VIII §. 9. pag 252 video doctrinam non solum piam, sed & valde solidam: quid enim rectæ rationi magis congruum quam in omnibus respicere Deum tanquam nostrum ultimum finem? Sed fortasse difficile fuerit explicare, qui anima tendere possit extra semet ipsam ut alium à se ipsa quærat scopum ultimum. Sic argumentor. In eo debemus acquiescere quod noster est finis ultimus, nostraque beatitudo. Atqui Deus prout cognitus & amatus, est ejusmodi. Ergo debemus acquiescere in Deo prout cognito & amato. Jam subsumo. Atqui Deus prout cognitus & amatus, non distinguitur ab anima nostra: (nam quid aliud est Deus cognitus & amatus quam cognitio & amor Dei? cognitio vero & amor Dei, quid aliud sunt quam modi animæ nostræ, ab ipsa realiter indistincti, juxta Cartesianos?) Ergo acquiescere debemus in anima nostra. *Modum ipsum* (inquit Auctor) *cogitandi de Deo per notitiam & amorem, non debet mens amplecti quatenus in mente est, sed extra sese efferri in objectum modo isto repræsentatum.* Egregie hoc dicitur; sed quomodo anima extra sese efferri potest in objectum suum? Certe non nisi mediantibus cogitationibus suis, quæ sunt modus ipsius, intra eam inclusius & quidem essentialiter. Ergo fieri nequit ut anima extra se egrediatur. Præterea, quisnam est finis ultimus animæ? nonne possessio summi boni, amor & glorificatio Dei? Nemo hoc negaverit. Atqui si hic est finis ultimus animæ, anima est sibi suus ultimus finis. Ergo, &c. Probo sequelam. Possessio summi boni, amor & glorificatio Dei, sunt actus quidam perficientes animam: Ergo si possessio summi boni, amor & glorificatio Dei, sunt ultimus finis animæ, actus quoque seu modi perficientes animam, sunt ipsius finis ultimus: Ergo anima tendit ad se perficiendum tanquam ad suum ultimum finem: Ergo ipsi sibi est finis ultimus. Ac sane impossibile est respicere actus quibus Deum possidemus, amamus, & glorificamus quin simul eos respiciamus ut modos animæ nostræ: nec alia de causa tendimus ad Deum per eos quam ut Deus fiat nostrum bonum nostraque beatitudo. Ergo tendimus in Deum tanquam in medium seu instrumentum nostræ felicitatis: Ergo ipsa felicitas nostra, quæ modus est animæ, est noster finis ultimus: Ergo fieri nequit ut anima non se respiciat tanquam ultimum in quod revolvuntur omnia ejus consilia & labores. Fortasse non male explicarentur phrases istæ tam sæpe à Sanctis viris adhibitæ, *creatura non debet subsistere in objecto finito, debet sibi proponere objectum infinitum, &c.* dicendo animam non debere acquiescere in actibus tendentibus ad objectum finitum: Interim, verum est animam debere acquiescere in actibus tendentibus ad objectum infinitum; imo, non ultra eos actus progredi potest, sed necessario ipsius adhærendum est: nam si ulterius progrederetur anima, progrederetur certè per alios actus: Ergo semper in suis actibus haberet sibi præfixos limites. Lucem afferet Vir doctissimus argumento isti, quod equidem Metaphysicarum abstractionum plenum est; sed non fortasse indignum ipsius meditatione.

IN LIBRUM TERTIUM.

In Cap. III. §. 3.

CAp. III. §. 3. pag. 267. videtur innuere Vir doctus Mentem humanam esse aliquid præter Cogitationem, quandoquidem Deo tribuit ut præter cogitationem nihil habeat in sua natura. Tamen certum est animam in suo conceptu nihil aliud includere quam Cogitationem, si *Cartesianos* audiamus. Quicquid est anima, quicquid agit, cogitatio est, & nihil aliud. Dices has cogitationes esse diversas. Sed ego quæro, an significes substantiam animæ acquirere cogitationes quarum entitas distinguatur ab ipsa anima? An vero intelligas entitatem harum cogitationum identificari cum anima? Si prius, equidem anima erit aliquid præter cogitationem, & per consequens ipsa non erit cogitatio, contra quam docet Auctor in toto suo opere. Si posterius; Ergo anima est solum cogitatio diversimodè determinata, sive tendens ad diversa objecta, manens interim una & simplex entitas. Atqui hoc etiam Deo convenit: nam Cogitatio divina alia terminatur ad amorem boni, alia ad cognitionem rerum omnium, alia ad puniendum, &c. Non nego Dei cogitationes in se esse unum & simplicem actum; sed hoc etiam convenit animæ: ipsa, & actus seu cogitationes suæ, sunt una & simplex entitas. Ergo omnes cogitationes illius sunt unus & simplex actus, cujus deinde diversitas consideratur in ordine ad diversa objecta, sicut in Deo.

In Cap. IV. §. 5. (Lib. III.)

Pag. 273. statuit Vir doctus hoc principium. *Si quid est à se, illud nullam, ne minimam quidem imperfectionem habet, & per consequens omnes perfectiones cogitabiles habet, &c.* Probari solet hoc principium variis rationibus. 1. Quod necessarium sit illud habere minus, quod excellentiâ naturæ suæ possidet majus. Atqui Ens à se, excellentiâ naturæ suæ possidet existentiam, quæ perfectio major est quam cognitio & similes qualitates: Ergo necessario possidet cognitionem & omnes alias qualitates. 2. Quod cum aseïtas sit omnium perfectionum maxima, sequitur ens cui aseïtas convenit, esse perfectissimum, adeoque nulla carere perfectione. 3. Quod si quibusdam perfectionibus careret, essetque adeo limitatum in sua virtute, assignandum foret aliquod ens cujus è nutu & auctoritate entis hæc limitatio fuisset determinata, quod proinde esset causa istius quod tamen supponitur esse à se. 4. Quod ens capax sibi dandi existentiam, non sibi deneget ea quæ complent & exornant existentiam. His omnibus responderi potest, tum hæc ratiocinia habitura esse robur invictissimum si Deus se ipsum produxisset: Quia enim in ea suppositione Deus habuisset vim sibi ipsi dandi existentiam, nec alio ulli

ullo indiguisset ad permanendum in suo esse; consentaneum videtur quod habuisset etiam vim sibi dandi omnes perfectiones imaginabiles, ita ut nullis limitibus à quoquam circumscribendus fuisset. At non ita se res habet. Deus enim non est Auctor suæ essentiæ. Ad naturam rerum, ut ita dicam, ascendendum est, cujus veluti ex præscripto oportuit aliquid esse potius quam ut nihil omnino existeret. Si vero Deus existat necessitate ineluctabili, non vero optione quadam facta qua maluerit educi è nihilo quam manere in nihilo, quidni dicamus naturam rerum, quæ necessario statuit esse aliqua entia, sic se habuisse, ut statuerit necessario hæc entia talis esse ordinis potius quam alterius: Ergo non fuisse penes liberum Dei arbitrium sibi dare hanc vel illam perfectionem, sed naturam rerum de his statuisse? Jam nullus est hominum qui possit certo scire, an natura rerum fuerit necessario adacta nullos ipsi præfinire limites: Nam de re limitatæ virtutis æquè potest responderi naturam rerum voluisse ut esset limitata, ac responderi potest de re infinita naturam rerum voluisse ut infinita foret. Quærenti enim, cur Deus nequeat ignorare aliquid, vel fraudare se jure quod obtinet in creaturas, vel perire, si per impossibile illud velle? responderi solet, talem esse ejus naturam. Similiter, posito quod materia esset à se, si quis quæreret, cur non esset simplex, indivisibilis, intelligens, cur esset limitatæ virtutis? responderi posset, talem esse ejus naturam.

IN idem CAP. IV. §. 6. (LIB. III.)

Carpit Vir doctus (p. 277.) Metaphysicos quod inter causas non numeraverint eam quæ est causa sui ipsius, quæ tantopere est perfecta: ut nullo alio præter se indigeat ad existendum: cujusmodi est, Deus. Jure videntur mihi hoc fecisse Metaphysici cum idea causæ illi enti non nisi improprie conveniat. Conceptus causæ importat rem quæ dat esse rei cujus est causa: Atqui Deus non dat esse Deo: Ergo Deus non est causa respectu Dei. Ac sane cum Deus sit mera Cogitatio, evidens est illum non esse causam nisi quatenus cogitat. Atqui impossibile est, ut Deus sit causa sui ipsius cogitando: quia fieri nequit ut Deus, vel cognoscendo, vel volendo sibi det esse. Nam ut aliquid cognoscat & velit, requiritur necessario ut habeat esse & existere; Ergo, &c. præterea omnes uno ore fatentur nihil esse causam sui ipsius: quod falsum esset si doctissimi Viri obtineret sententia. Nec dicat has objectiones valere duntaxat contra causam efficientem: nam si hac utatur exceptione, probandum erit ipsi dari causas distinctas ab efficiente, & assignandus erit conceptus novus causæ in communi. Ergo satius est dicere Deum, non habere causam; & hanc esse prærogativam infinitatis suæ naturæ. Vel si dicas, illud omne esse causam à quo aliquid est, Deum autem esse à se; facilis est responsio, Deus est à se negative quatenus non ab alio.

IN CAP. V. §. 3. (LIB. III.)

Statuit Vir doctus (pag. 281. §. 3.) omnes facultates animæ nostræ esse *capacitates recipiendi id quod nondum actu est in ipsis*. Inde manifeste infertur spiritus non magis esse causam eorum quæ facere creduntur, quam corpora; actusque adeo cogitandi advenire ipsis quomodo motus advenit corporibus. Hinc quoque inferre datur facultatem peccandi esse solum capacitatem recipiendi peccatum. Sed ego quæro unde anima accipiat peccatum? An à se? an ab alio? si à se; ergo anima sibi potest dare aliquid: Ergo omnes ejus facultates non sunt mera capacitas recipiendi. Si ab alio, maxime à Deo, Ergo Deus erit auctor peccati, sicut est causa physica motus localis. Hic sane nodus vindice dignus videri debet Viro docto: magna enim invidia laborant *Cartesiani*, quasi creaturam ab omni culpa absolvant, ut quæ non ipsis aliter se habeat quam nervis alienis mobile lignum.

IN CAP. VI. §. 4. (LIB. III.)

Adversus hæc verba pag. 288. §. 4. *Hic conceptus absurdissimus est; repræsentare Deum complete & adæquate; nec tamen formaliter, sed objective; cum ista repræsentatio Dei completa sit de forma, de natura, de essentia Dei, adeoque inseparabilis ab illo, & extra illum impossibilis.* Observo non requiri, juxta CARTESIUM, conformitatem naturæ inter ideam & ejus objectum; ut manifeste patet ex eo quod idea Dei, qua utitur Cartesius ad demonstrandam ejus existentiam, est modus animæ nostræ; objectum vero illius non solum est substantia, sed etiam substantia infinite perfecta. Ergo posset dari idea repræsentans adæquate Deum quæ tamen non esset Deus ipse, & in anima nostra subjectaretur: alioqui ego dicam debere dari semper proportionem inter ideam & ejus subjectum; ita ut si subjectum sit finitum idea quoque finita sit. Quod si res est; non poterit anima nostra habere ideam infiniti. Dices ideam infiniti non esse infinitam; Ergo nihil impedire quominus anima finita suscipiat ideam infiniti. Bene habet. Ergo quod in se finitum est, repræsentare potest infinitum: Ergo non necesse est ut idea repræsentans Deum complete sit ipse Deus: Ergo idea finita quoad suam entitatem, poterit repræsentare infinitatem Dei complete: Ergo poterit recipi in subjecto finito; Ergo non est impossibilis extra Deum.

AD CAP. VII. §. 5. (LIB. III.)

Dicit Vir doctus, pag. 296. §. 5. objectum simplicis intelligentiæ Dei non esse ulla creabilia; sed ipsum esse Dei duntaxat. At in hoc latere videtur contradictio quædam: quia Deus non potest se ipsum cognoscere quin cognoscat Omnipotentiam suam: non potest autem cognoscere omnipotentiam suam quin hoc ipso cognoscat & cogitet res quas facere potest: Ergo cognoscendo se ipsum, cognoscit omnes creaturas. Nec dicas hanc cognitionem creaturam revocari debere ad scientiam visionis: nam mea objectio probat, quod si per impossibile Deus haberet solum scientiam simplicis Intelligentiæ, cognosceret tamen infinita ut à se distincta, & veluti extra se posita. Si dicas Deum non cognoscere omnipotentiam suam nisi cognoscat sua decreta; non propterea vitas difficultatem: nam Deus non potest cognoscere seipsum perfecte & adæquate (quomodo haud dubie se ipsum cognoscit scientia simplicis intelligentiæ) quin sciat quid velit; & in nullo momento Deus potuit seipsum respicere, quin cognoscere voluntatem suam. Ergo semper verum est, etiam concedendo Cartesianis quicquid petunt, Deum non posse seipsum cognoscere quin cognoscat res omnes possibiles. Ergo non male dixerunt Scholastici, scientiam visionis eam esse per quam Deus cognoscit res in suis decretis, hoc est, prout sunt actualiter futuræ in aliqua differentia temporis: Scientiam ve-

ro simplicis intelligentiæ eam per quam Deus se ipsum & omnia possibilia cognoscit abstrahendo ab eorum futuritione. Prætermitto difficilem probatu fore Viro docto istam propositionem, Deus non cognoscit potentiam suam nisi cognoscat quicquid actu facere velit: Nam vel ipsi homines multa cognoscunt ut sibi possibilia quæ tamen nolunt facere.

In Cap. VIII. §. 5. 6. (Lib. III.)

Multa possem opponere probationi Unitatis Dei quæ exponitur à Viro docto pag. 302. §. 5. Sed ut brevitati consulam, observo solum, quod quamvis concedatur Deum esse omnia quæ realissima sunt, & omne perfectum in genere perfectionis absolutæ; sive, quamvis concedatur, nullam esse realitatem, nullam perfectionem absolutam quam Deus non possideat, conceptumque Dei sufficere ad repræsentandas omnes perfectiones imaginabiles; non tamen inde inferre licet, vel non plures esse Deos, vel non esse posse. Attende ad sequens ratiocinium. Petrus habet perfectiones omnes quibus homo constat: nulla est realitas necessaria ad constituendum hominem quam Petrus non habeat: Solus conceptus Petri mihi repræsentat totam speciei humanæ perfectionem; nec alius homo requiritur ut hæc species existat: Ergo non dantur alii homines quam Petrus. Negatur optimo jure consequentia. Hinc patet non bene probari unitatem Dei ab iis qui dicunt fore, ut si duo essent Dii, alter non haberet perfectiones alterius: nam hoc falsum est: etenim alter alterius possideret attributa quomodo Petrus possidet perfectiones essentiales Pauli: quod sufficit ut uterque vere sit homo. Intelligunt fortasse Deum non habiturum esse easdem numero perfectiones quas alter Deus haberet. Hoc verum est. Sed neutiquam requiritur Deum habere easdem numero perfectiones quas habent alia entia; alioqui haberet easdem numero perfectiones quas homines habent. Sufficit si habeat perfectiones creaturarum eminenter; ut fatentur communiter Theologi. Ergo, à pari, sufficeret si unus Deus haberet formaliter perfectiones alterius Dei; hoc est, easdem specie perfectiones, quomodo unus ignis dicitur continere formaliter perfectiones alterius.

Si urgeas: *Quod est omne absolute, id excludit aliud omne absolute*; & intelligas per ea verba unum posse esse ens duntaxat quod possideat absolute quicquid est & concipi potest; non solum petis principium, sed etiam falleris: quippe Deus noster non possidet extensionem, quæ est ens reale & contentum sub notione *omnis*: nam qui dicit omne, involvit haud dubie res extensas.

Contra secundam probationem (§. 6.) dici potest, Quod si plures essent Dii, unusquisque gauderet sua existentia; nec tamen inde sequeretur essentiam & existentiam fore distinctas realiter: quamvis enim existentia Petri & ejus essentia non distinguantur realiter: Petrus tamen non habet existentiam Pauli, & unusquisque hominum propria gaudet existentia: Nec moror disparitatem desumtam ex eo quod essentia & existentia Petri saltem distinguatur formaliter; non vero essentia & existentia divina: quia inde solum evincitur, quod quicumque essentiam divinam habere concipirentur, existere quoque conciperentur: ac per consequens, si essentia Divina conveniat multis existentiam quoque convenire.

Quod spectat hæc verba, §. 7. *Unus Deus cognosceret necessario alterum: Ergo non esset cogitatio mera; cum seipsa sola non compleretur*: Respondeo, quod cum Deus teneatur amplitudine scientiæ suæ cognoscere quicquid est, haud dubie si essent plures Dii, eos necessario cognosceret; essetque imperfectio non mediocris valdeque indecora si eos non cognosceret. Adde quod Deus ab æterno mundum hunc cognovit ut possibilem; nunc vero cognoscit ut existentem. Ergo vel non se ipsa completur ejus cogitatio; vel cognitio rerum à Deo distinctarum non impedit quin Deus compleatur se solo.

Addo in confirmationem, Deum cognoscere aliquid non solum à se distinctum sed etiam independens. Nam Jesus Cristus, quatenus Deus, cognoscit perfecte Patrem suum, qui & ab illo distinguitur, nec ab illo dependet ullatenus. Quod ideo observatum volui ne forte Vir doctus disparitatem peteret quod mundus est quid factum & dependens à Deo.

Aliæ probationes pro Unitate Dei solidissimæ sunt profecto, & in paucis acutæ.

In Cap. IX §. 6. &c. (Lib. III.) & Cap. X. in genere.

Multa occurrunt pag. 384 §. 6. & sequentibus, quæ supradictas difficultates solvere idonea videantur. Nempe ostendit Vir doctus contra hanc Atheorum assertionem, *Infinitum in genere entis sive perfectionis excludit quodlibet aliud ens*, hoc non esse intelligendum de ente finito, atque adeo non requiri ut Ens infinitum & infinite perfectum in se & subjective sit omnia; quin imo postulare talis entis naturam ut non sit id quod sunt entitates imperfectæ, ut extensio, v. g. Sed nescio an æquè feliciter hoc responsum diluat objectionem Polytheïsmi ac Atheïsmi: Nam tenetur fateri Vir doctus conceptum Entis infiniti & perfectissimi non importare quicquid est vel esse potest: fatetur non esse de ratione talis entis ut contineat in se & subjective omnia. Inde ego concludo ejus conceptum non excludere aliud ens infinitum. Nam modo ejus perfectiones sint entitative infinitæ, ipsum erit infinitum. Et nihil refert postea identificeturne cum alio ente, cujuscunque sit naturæ, necne.

Supponit deinde Vir doctus §. 10. Deum non revera completum iri se solo si necessario cognosceret aliquid à se distinctum: unde concludit Deum potuisse non cognoscere res à se diversas; quippe qui in tantum res à se diversas cognoscat, in quantum libere decrevit eas producere. Merito fatetur auctor hæc dogmata esse insolentia: nam communiter sentiunt Theologi & Philosophi Deum intuendo in semet ipsum cognoscere quæcunque fieri possunt, etiam independenter à suis decretis; & vi sui decreti cognoscere solum res ut actu futuras. Ac sane si doctrina Auctoris valeat sequitur, 1. Fieri potuisse ut Deus nullam haberet ideam rerum quæ nunc fiunt utque ignoraret naturam hominis, corporis &c. 2. Deum non cognoscere nunc quicquid potest cognosci: nam cognoscit tantum ea quæ decrevit producere: Atqui non decrevit producere omnia quæ producere potuisset, & per consequens quæ cognoscere potuisset: Ergo non cognoscit nunc quicquid cognosci potest: Ergo cognitio divina talis est ut recipere possit magis & minus. Ac ne illud quidem certum videtur Deum ea duntaxat cognoscere de quibus condendis statuit, si vel concedamus essentias rerum oriri ex placito Dei. Nam quod res aliquando existant, oritur ex eo quod Deus voluerit eas existere: Ergo à contrario, quod res nunquam extituræ sint, oritur ex

eo

eo quod Deus noluerit eas existere: Ergo circa istas fuit in Deo iste actus, Nolo eas existere. Sed si fuit talis actus, sequitur evidenter Deum cognovisse ideas illarum rerum: quia absurdum est dicere, Deum nolle quod non cognoscit.

Adde quod absurdum est dicere, Deum cognoscere res quia vult illas: nam volitio illarum supponit eas cognosci: Alioqui voluntas divina ferretur in incognitum. Hæc ergo doctrina contradictionem implicat.

Interim non nego quin Auctor validissimis probet rationibus, Cap. X. Veritates pendere à libero placito divino. Sed Adversarii suas quoque rationes habent, easque validissimas: ut proinde pronunciare æquum sit, NON LIQUET.

IN CAP. X. § 10. &c. (LIB. III.)

Proponit sibi difficultates modo allatas Vir doctus pag. 398. & ad ultimam quidem, in qua ego suppono Deum scire quid velit statuere, adeoque decretum antecedi à cognitione, respondet, qui ita ratiocinantur petere principium, & præsupponere esse quid diversum à Deo quod ante Dei placitum habeat veritatem & possibilitatem. Fateor me hoc præsupponere propter absurditates quæ alioqui mihi offerrentur. Nam si judicandum sit de rebus secundum ideas distinctas quas habemus de illis, ut jubent Cartesiani, dicendum est, non posse fieri judicium, decretum, vel statutum circa id quod plane incognitum est. Ergo si Deus statuit & decrevit de naturis & essentiis rerum, eas jam aliquatenus cognoscebat. Ita se habere operationes rerum cogitantium distincte concipimus, ut cognoscant ea quæ volunt. Ergo qui contrarium affirmant de Deo, rem dicunt cujus nullam habent ideam; nec unquam explicare poterunt qui Deus decreta sancire potuerit circa objecta quæ ipsi erant prorsus incognita. Præterea fatetur Vir doctus, Deum fuisse indifferentem ad statuendum circa veritates & essentias rerum, vel non statuendum. Quis unquam indifferens fuit sine aliqua saltem cognitione utriusque partis, vel saltem alterutrius? An voluntas potest dici indifferens ad amandam virtutem vel non amandam si nulla notione virtutis imbuatur?

Ad alias objectiones nostras respondet Vir doctus, Deum non posse dici ignarum nisi ignoret objectum scibile & verum: Atqui nunquam potest ignorare tale objectum, quia objectum non tale est nisi postquam à Deo statuente & decernente tale quid fuit redditum. Ego vero repono, quod sicut res dicitur possibilis modo produci possit à Deo, ita etiam dici debet scibilis modo sciri possit à Deo. Si autem sit scibilis, est etiam vera, saltem potentia. Igitur si ego ostendam Deum ignorare aliquod scibile, habebo intentum, nempe, Deum esse ignarum multarum rerum. Sic argumentor. Illud potest sciri à Deo, & per consequens est scibile, de quo Deus decernere potest. Atqui Deus ignorat multa de quibus decernere potest: (cum juxta sententiam quam hic examinamus tunc solum Deus cognoscat res quando illas decrevit:) Ergo Deus ignorat multa scibilia. Igitur verum manet quod objiciebatur Viro docto, Dei scientiam non tantam esse quanta esse potuit, quia sine dubio Deus non decrevit quicquid decernere potuit. Nam fatentur adversarii Deum posse destruere veritates præsentes & alias statuere de novo. Hinc quoque nova exurgit difficultas. Nam supponamus Deum ab æterno decrevisse ut hæc propositio foret vera usque ad hodiernum diem, à puncto ad punctum linea ducta omnium brevissima, est recta; usque ab hodierna die in posterum contraria propositio vera sit: evidens est in ea suppositione Deum semper esse simul cognosciturum veritatem & falsitatem ejusdem rei: Veritatem, Deus enim nil obliviscitur; atqui aliquando cognovit istam veritatem; ergo semper eam cognoscet; & si minus cognoscat eam existere, saltem cognoscet quid sit supra dictam propositionem esse veram: Falsitatem vero, quia Deus cognoscit quæ vult & statuit: atqui statuit falsitatem istius rei: Ergo illam cognoscit.

Dices non esse absurdum si Deus cognoscat aliquid esse verum & falsum pro diverso tempore, cum in confesso sit apud omnes Deum cognoscere simul Petrum esse vivum & mortuum pro diverso tempore. Sed longe dispar est ratio: quia unio cum corpore Petri, non est essentialis animæ Petri, sicut rectitudo est essentialis lineæ quæ à puncto ad punctum omnium ducitur brevissima. Ergo licet unio cum corpore Petri possit convenire & non convenire animæ Petri pro diverso tempore, non sequitur rectitudinem posse convenire & non convenire pro diverso tempore lineæ quæ à puncto ad punctum ducitur omnium brevissima. Ergo falsum est Deum posse cognoscere simul falsitatem & veritatem supradictæ propositionis.

Ut illius effati solidissima detur ratio, probandum mihi est essentias rerum esse immutabiles. Sic ostendo, in ista propositione, v. g. Mens est substantia cogitans. Ut hæc propositio possit transire de vera in falsam, requiritur prædicatum illius non convenire amplius subjecto: Atqui impossibile est ut prædicatum illius non amplius conveniat subjecto: Ergo &c. Probo minorem: Quia impossibile est ut subjectum remaneat, hoc est, ut detur Mens, quin sit substantia cogitans. Ergo quamdiu erit mens, tamdiu conveniet illi hoc prædicatum, substantia cogitans. Ergo illa veritas est æterna & immutabilis: Nam quando Scholastici dicunt hanc propositionem esse æternæ veritatis, homo est animal rationale, intelligunt solum quod posito homine, ponitur necessariò animal rationale, ita ut Deus necessariò cognoscat se non posse ponere hominem quin ponat animal rationale. Si autem Deus hoc necessariò cognoscat; non potest aliter statuere de homine. Ergo propositio importans definitionem hominis non potest mutari.

Ut capiatur vis objectionis, observare sufficit, quod si Deus statuisset, v. g. hanc Veritatem, *Corpus est substantia inextensa*: non propterea aliter statuisset de corpore quam statuit de facto: nam in illa suppositione corpus non fuisset id quod est nunc. Sicut autem Deus non censetur de spiritu duobus modis contrariis statuisse quando ipsum fecit substantiam cogitantem, & corpus fecit substantiam extensam, quia scilicet hæ duæ oppositæ dispositiones cadunt in diversa subjecta; ita etiam non diversis modis statuere potest de corpore, quamvis potuerit sancire (ut volunt Cartesiani) has veritates, corpus est substantia inextensa, corpus & substantia extensa: quippe hæ contrarietates caderent in diversa subjecta: Ac per consequens falluntur *Cartesiani* dum dicunt essentias rerum non esse immutabiles & necessarias.

Quæ dicit Vir doctus pag. 403. §. 17. *Non potest concipi Deum aliter velle quam vult, voluisse quam voluit: non potest concipi Deum placiti sui consensui non consentire, &c.* Vera equidem sunt in sensu composito, sed non in sensu diviso: hoc est, non possumus concipere Deum aliter velle pro tempore quo vult, concedo; pro alio tempore,

pore, nego. Deus vult me hodie vivere: Ergo non potest nolle me vivere pro die hodierna; rectè sequitur, non potest aliter velle pro alio tempore, negatur. Itaque in sententia Auctoris debemus concipere veritates Geometricas interitui obnoxias instar vitæ animalis, absque eo quod Deus secum ipse pugnet & placiti sui consensui non consentiat: Ergo non propter eam rationem dicere debemus veritates Geometricas esse immutabiles.

Sect. 21. pag. 406. ea sanè statuit Vir doctus quæ non multum discrepant à sententia communi. Fatetur enim Deum non posse statuere ut circulus esset quadratus. Indè concludere est essentiam circuli esse unam, & non posse constitui à Deo nisi unam; atque adeò esse necessariam & immutabilem. Ergo falsum est Deum potuisse aliter statuere de naturis rerum quam reapse statuit. Ergo Deus non habet dominium in Veritates Metaphysicas quale v. gr. in animam meam, quam poterat non unire corpori & unire, donare cognitione sui vel non; destinare ad beatitudinem Paradisi vel non, conservare innocentem vel non, & sic de multis aliis contrariis statibus, sub quibus æqualiter anima mea fuisset substantialiter id quod est, nempè spiritus seu substantia cogitans. Fatetur Auctor Deum non sic de circulo statuere potuisse ut esset rotundus vel non. Igitur quoad illas veritates alligat Deum fatali cuidam necessitati, non secus ac alii Philosophi, nisi quod credit Deum, è numero plurium Veritatum immutabilium quas sancire poterat, aliquas præteriisse. Interim agnoscit quas statuit nec posse in posterum aliter se habere, nec potuisse olim. Nescio an Scholastici plus petant quam quantum ipsis hic largitur Vir doctus. Fateor *Cartesium*, quem hic rejicit, paradoxum incomprehensibile protulisse: Sed tamen magis consequenter philosophari eum dico quam qui utuntur limitatione viri docti. Sed de hoc iterum aliquid subnectam observatione sequenti.

In Cap. XIII. §. 13. & 14. (Lib. III.)

Habetur pag. 455. §. 13, *Quæcunque eis* (statutis rerum ideis essentiisque) *repugnant, ea sunt abnegatio Dei statuentis, Dei volentis efficere quæ statuit, & efficientis quæ voluit; adeoque sunt abnegatio potentiæ Dei.* His verbis aliisque quæ præcedunt vel subsequuntur, declarat Vir D. eos injuriam facere potestati divinæ qui credunt aliqua esse possibilia quæ ideis à Deo statutis non concordent, quasi hoc sit abnegare statuta Dei. Quicquid id est, certum mihi videtur quod Deus reduplicative, ut statuens aliquam essentiam, & in sensu composito, non potest facere aliquid repugnans cum suo statuto. Sed de hoc non videtur esse controversia. Quæritur an aliquid adversans statutis sit possibile? Et qui hoc affirmant, intelligunt Deum qui libere statuit illas ideas, posse illas destruere (sicut potest destruere mundum quem liberè creavit:) quo semel posito, posset alias ideas contrarias prioribus statuere; adeoque res adversantes prioribus illis ideis possibiles essent. Sicut ergo ille non abnegat divinam Omnipotentiam qui credit Deum posse facere ut iste mundus contrario modo gubernetur ei qui nunc viget in dispensatione effectuum naturalium, ita ut præsentia Solis noctem, absentia diem afferat, ignis sensum frigoris, glacies sensum caloris in nobis causet; quia nempe non supponit hæc evenire posse perseverante placito & statuto præsenti Dei, sed novo placito succedente; ita etiam illi non convellit divinam Omnipotentiam qui ideis nunc stabilitis contraria evenire posse existimat. Ergo *Cartesius* consequenter philosophatur dicendo se nescire an per divinam Omnipotentiam duo contradictoria simul vera esse possint. Nam si Deus liberè fecit istam veritatem, quo contradictoria non possunt esse simul vera; poterat ergo facere veritatem contrariam, nempè, duo contradictoria possunt esse simul vera; & potest nunc destruere illam. Destructa vero illa idea, idem poterit statuere quod ante illam statutam: Atqui ante illam statutam poterat facere istam veritatem, *Duo contradictoria possunt esse simul vera*: Ergo poterit etiam istam veritatem producere destructa illa priori. Ne vero Auctor credat me supponere istam veritatem fieri de novo, concedam ipsis decretum statuens primam veritatem, & decretum statuens secundam veritatem primæ contrariam, esse ab æterno; quemadmodum decretum de creando isto mundo, deque illo annihilando, deque alio prorsus diverso condendo quandocumque Deo libuerit, possunt esse ab æterno. Nec tollitur difficultas dicendo, ut Vir doctus dicit, Deum non posse fallere, se ipsum abnegare. Quia est magna disparitas. Deus enim non est indifferens ut fallat vel non fallat, ut se abneget vel non: At supponitur indifferens ut statuat corpus esse extensum vel non esse. Rectè omninò exagitat Cartesianos pag. 456. & 457. qui etiam dum vident veritatem naturæ corporis in extensione partium perseverare, credunt illud posse redigi in punctum: nam hoc est, statuere Deum in sensu composito & non statuere.

Miror Virum D. pag. 461. (§. 14.) parem eorum fecisse conditionem qui adorant Sacramentum Eucharistiæ quia credunt corpus Domini esse in eo præsens, & eorum qui non adorant quia credunt illud corpus non esse præsens. Priores enim immane quantum gravius errant: quia in eo errore versantur qui ducit eos ad idololatriam; posteriores vero mera ignorantia præsentiæ corporis Christi laborant, nec debito cultu ipsum fraudant propterea, cum ipsum ut sedentem à dextris Dei adorent. Ac tantum abest ut aliqua irreverentia accusandi sint; ut etiam illi venia dignissimi mihi videantur qui licet Christum in Eucharistia præsentem credant secundum humanitatem, non eum tamen in Sacramento adorant. Nonne enim naturam divinam, propter quam Christi corpus est adorabile, substantialiter credunt præsentem in Sacramento? neque tamen propterea tenentur illam adorare quatenus est in Sacramento. Certè si peccatum Pontificiorum adorantium Eucharistiam, consisteret in mera ignoratione circumstantiæ rei, nempe loci humanitatis, nulli essent Idololatræ, vel pauci: Quis enim statuas adorabat nisi quia credebat Deos in illis peculiari modo esse præsentes?

In Cap. XIV. §. 5. (Lib. III.)

Dicit Vir D. pag. 499. *Error in eo omnis est, quod cogitem sive judicem Deo placuisse quædam operari, quæ tamen non posuit; aut contra, &c.* Movent mihi hæc verba aliquem scrupulum. Supponit Auctor nihil esse scibile vel cognoscibile, etiam respectu Dei, nisi quod placito vel voluntate divina statutum fuit. Ergo à fortiori, nihil est cognoscibile respectu hominis nisi quod Deus statuit. Indè videtur sequi hominem nihil posse cognoscere nisi quod Deus ipsi notificat de rebus à se statutis. Quomodo ergo potest habere homo cogitationes repræsentantes objecta quæ ipsi sunt incognita? Quomodo potest judicare

care extensionem esse rem cogitantem si Deus non fecerit hoc objectum cognoscibile, ut de facto non fecit, cum Auctor supponat non placuisse Deo statuere hanc Veritatem, Extensio est res cogitans? Quin imo ex principiis Viri docti videtur Deus esse Auctor erroris nostri; nam in tantum erramus in quantum judicamus rem aliquam continere in se perfectiones quæ aliâ ideâ nobis repræsentantur. Hoc judicium est cogitatio maxime realis & positiva: quicquid est in me reale & positivum fluit à solo Deo Ergo illud judicium communicatur mihi à Deo. Quomodo nim substantia creata pati solum idonea, quæque, sive motu, sive diversis cogitationibus modificetur, incapax est se ipsam diversimode modificandi, conjungeret propriis viribus realitatem ab idea B repræsentatam cum realitate quam idea C repræsentat? Nonne hoc esset cogitare seque modificare independenter à Deo?

IN CAP. XV. §. 9. (LIB. III.)

Quæ proponit Vir D. §. 9. pag. 516. ut ostendat temerarium esse inquirere in finem propter quem facta sunt opera divina, quadam limitatione indigere mihi videntur, si nempe dicamus, non esse inquirendum finem ultimum, licet fines alios subalternos inquirere & assignare valeamus. Nam quidam Epicurei recentiores rejiciunt indiscriminatim quicquid finalem causam sapere videtur: negant v. g. pluere, ut segetes irrigatæ crescant, dorsum vertebris constare ut homo sese incurvare valeat; & tamen pro certo habeo si minus is fuit scopus ultimus Dei, at certe hunc usum partium conspexisse, & in ejus gratiam eo modo contexuisse corpus nostrum. Disponere enim aliquid eo modo quod reddatur medium aptissimum ad assequendum aliquem finem, nec tamen sibi proponere illum finem, agentis est parum providi minimeque perspicacis. An si aliquis Rex pontem exstruendum curaret suæ magnificentiæ ostentandæ ergo, ac ne hilum quidem cogitaret de utilitate ex eo capienda ad trajiciendum fluvium, non vel illius socordiam, qui non videret opus suum in hos usus dirigi posse; vel malevolentiam, qui non destinaret subditorum bono rem aptam natam illis inservire, reprehenderemus.

IN CAP. XVI. §. 3. 6. 7. 9. (LIB. III.)

Quæ dicit Vir doctus §. 3. pag. 529. sapiunt sane mentem sublimibus cogitatis assuefactam, & ex qua liceat expectare explanationem argumenti mirum quam difficilis; naturam *temporis* dico. Proinde operæ pretium me facturum existimo si proponam hic breviter aliquas difficultates tam solerti OEdipo enodandas. Dicit Vir doctus, naturam temporis respectu mentis in eo esse positam quod mens modo huic, modo alteri objecto applicetur, & plurimis diversisque cogitationibus, quarum una alteram sequitur, afficiatur; unde est quod quia in cœlis in unum objectum uniformiter defixa permanebit, non futura sit in tempore. Ego quidem concipio hanc uniformitatem cogitationis impedire posse ne mens successionem animadvertat, non vero ne ipsa Mens & ejus cogitatio successiva duratione fluant. Duratio enim independens est à nostra opinione; & sive hora brevis videatur lætantibus, sive longa mœrentibus, est in se certa & determinata portio temporis. Porro sicut corpus non minus successivè correspondet diversis partibus durationis quando quiescit quam quando movetur, ita dicendum est animam non minus durare & esse in tempore quando una numero cogitatione detinetur, quam cum modo una, modo alia succedenter afficitur. Ergo neque motus, neque diversitas cogitationum est tempus; (quis enim audeat negare quin si Deus solum creasset corpora, eaque conservaret immota, illa duratura fuissent plus vel minus, prout Deus diutius vel minus diu ea conservasset?) Cuperem ergo ut quis mihi explicaret, quænam sit ratio formalis temporis, & unde desumeretur germana ejus mensura si quando nec motus esset, nec cogitationum diversitas, ut fieri potest.

Dicat quicquid velit Vir D. pag. 534. (§. 6.) nunquam impediet quin homo latine intelligens hanc phrasim verissimam esse concipiat, *Deus & creatura sibi coëxistunt hodie:* quia hoc nihil aliud significat nisi, hodie Petrus existit, hodie Deus existit: quod verissimum est. Ergo non immerito quærunt Philosophi, *quomodo Deus & creatura sibi coëxistant?* quandoquidem indubium est sibi coëxistere.

Similiter cum negat Vir doctus pag. 537. (§. 7.) conceptus Dei esse æternos, non solum diversus abit à cæteris hominibus, sed etiam obscurat ideas maxime distinctas luminis naturalis. Distincte enim concipimus illud esse æternum quod semper fuit, ita ut esse divinum non illud præcesserit. Atqui sic se habent decreta Dei. Ergo illa decreta sunt æterna; & per consequens Veritates Metaphysicæ, essentiæque rerum quæ statutæ sunt per illa decreta, distincte concipiuntur esse æternæ, saltem in cognitione divina.

Cæterum, hæc consequentia, (pag. 538.) *Idea trianguli est omnipotens si concipiatur actu omnipotenti*, non bene deducitur, licet ista bene deducatur, *essentiæ sunt æternæ si concipiantur actu æterno.* Disparitas est, quia posito actu ponitur necessario terminus vel objectum: ac per consequens actus & objectum sunt necessario coæva, ut visio & visum: non autem posito actum esse talis naturæ, sequitur objectum esse ejusdem naturæ; nam visio est modus spiritualis, res visa est corpus, arbor. v. g. Idea Dei est modus finitus; objectum illius è contra Ens infinitum.

Pag. 539. (§. 9.) Probat Vir doctus mundum habere necessario existentiæ initium; quia quamvis supponatur durasse per infinita momenta, nullum est tamen momentum quod aliquando non futurum fuerit: Ergo omnis & tota mundi existentia præterita, cum omnibus partibus, prius non fuit, deinde fuit: Ergo habuit initium. Peccat hæc argumentatio: quia concludit à partibus distributivè sumtis ad totam collectionem partium. In quo ita ego ostendo esse fallaciam. Credit Vir doctus mundi extensionem tantam esse ut nec prima pars in ea, nec ultima concipiatur. Supponamus talem esse qualis concipitur, hoc est, carentem terminis, & de facto infinitè extensam, sine principio & fine extensionis. Jam sic ego argumentor. Nulla est pars ex infinito numero partium quibus constat mundus, quæ non habeat terminos, hoc est, initium & finem extensionis: Ergo omnis & tota mundi extensio, cum omnibus partibus, habet terminos, & initium finemque extensionis: negaretur recte consequentia. Ergo sicut conflatur infinita extensio, hoc est, extensio non habens initium nec finem, ex infinitis partibus, quarum omnes habent initium & finem; ita poterit conflari duratio non habens initium ex infinitis momentis quorum omnia habuerint initium. Confirmatur exemplo æternitatis à parte

post, quæ non habent finem durationis quamvis omnia ejus momenta habitura sint finem.

Ultima objectio circa tempus & æternitatem sic paucis proponitur Antequam darentur creaturæ erat aliqua successio in duratione. Ergo ipsum durare Dei non est sine aliqua successione. Antecedens probatur, quia Deus voluit ab æterno creare mundum in certo quodam puncto sive momento quod ipse definierat; ita ut potuerit vel citius, vel tardius creare. Hoc vero manifeste arguit Deum cognovisse momenta priora illo in quo voluit mundum prodire è nihilo. Non autem ulla cognoscebat mediantibus cogitationibus successivis creaturarum; vel motu locali corporum. Ergo dantur momenta successiva durationis independenter ab existentia creaturarum. Quod vero decretum Dei de creando mundo alligatum fuerit uni momento potius quam alteri, vel hinc solum probatur, quod nisi hoc dicas, statuendum tibi sit existentiam mundi esse coævam decreto Dei: Nam si Deus decreto suo solum dixisset, volo mundum existere; cum aliunde ejus voluntas sit efficacissima, mundus exstitisset statim atque positum fuisset illud decretum: Cum itaque non exstiterit simul ac decretum de ejus creatione, evidens est decretum Dei sic se habuisse, volo mundum existere in tali momento. Hoc vero momentum Deus inter alia pro lubitu suo selegerat quæ istud præcessura erant. Probo manifestissime: quia, ut supra vidimus, decretum Dei de creando mundo, respicit necessario unum quoddam momentum in particulari: illud vero momentum non potest esse omnium primum: nam si esset omnium primum, Deus suo decreto dixisset, volo creare mundum momento omnium primo: quod esset ridiculum: quia, juxta sententiam, momentum creationis est necessario omnium primum: atque adeo idem est dicere, volo creare mundum, & dicere, volo creare mundum momento omnium primo. Ergo vel Deus dixit suo decreto rem prorsus inutilem & nugatoriam, (quod falsum est,) vel nullum momentum connotavit, dicendo solum, Volo creare mundum: quod etiam falsum est. Ergo momentum importatum in decreto creationis non potuit esse omnium primum: Ergo multa alia illud præcessura fuerunt: quod erat probandum.

Deinde quis credat Deum momenta quæ productioni uniuscujusque animæ assignat, cognoscere dependenter à motibus syderum, à nostris annis & mensibus, vel etiam ab eo puncto unde dicunt vulgo incipere tempus, nempe à creatione mundi? Quis non potius dicat, quod sicut momentum in quo mundus incipere debuit, cognitum fuit Deo independenter ab instantibus secuturis, ita momentum in quo anima quælibet incipere debet, cognoscitur à Deo independenter à duratione præterita mundi? Adde, quod si Deus annihilaret omnes creaturas nunc existentes, posset ita alium mundum creare ut certo cognosceret effluxisse aliquod tempus inter annihilationem primi & productionem secundi mundi. Unde desumeretur hæc duratio nisi ab ipso Deo? Si dicas, nullum fore tempus inter annihilationem primi & productionem secundi, responsum dabis repugnans è diametro lumini naturali, nec tibi ipsi satisfeceris.

In Cap. XIX. (Lib. III.)

Circa doctrinam Cap. XIX. expositam, observo Cartesianos & Theologos quam plurimos verborum abuti significatione quando agunt de *Libertate*: Nam nisi homo habeat vim seipsum determinandi, nisi gaudeat jure quodam in suos actus, ita ut nulla auctoritas superior eum inflectat quo sibi relictus non tenderet, non proprie liber est, nec aliter differt ab automatis nisi quatenus non ignorat ea quæ patitur, & sæpe ea patitur quæ ipsi grata & optabilia videntur. At, inquies, saltem agit spontaneè. Fateor: sed nonne etiam videt colores & audit sonos spontaneè? An sentit se violenter rapi & cogi ad videndum quod se circumdat? Minime gentium. Ergo sensationes sunt spontaneæ. Nemo tamen qui proprie loqui velit, dixerit sensationes esse liberas. Ergo perperam dicimus, quod spontaneum est, id quoque esse liberum. Non nego esse quandam differentiam inter sensationes & volitiones, quatenus non penes animam est videre vel non videre, est tamen penes ipsam amare vel non amare. Nihilominus re diligenter examinata, deprehendo disparitatem esse nullam. Quia eatenus solum potest anima non amare objectum quod amat, quatenus potest supprimere cogitationem qua cognoscit ejus bonitatem. Sed nonne simili quodam modo penes ipsam est non videre objecta, si nempe obtegat illa, vel claudat oculos? Idem enim est, abigere ideas repræsentantes objecti amabilitatem, ac oculos claudere, vel objectum coloratum abscondere. De cætero, sicut oculis apertis & objecto debite applicato non liberum est animæ videre illud vel non videre; ita præsentibus ideis amabilitatis objecti & judicio lato de eo amando, non liberum est animæ amare illud vel non amare. Adde quod anima non causa est cur objectum quod nunc amat aliter consideret, ut detegat in eo motiva odii; quia ipsa nullam sibi cogitationem dare de novo potest, nec viribus propriis transire ab una idea ad alteram, utpote quæ suas omnes modificationes à Deo recipiat, juxta Cartesianos. Cum ergo non sit causa consensus vel dissensus, amoris vel odii, non dicenda est libera, licet actus illi sint ipsi grati: alioqui ego dicerem quod si quis è paupere fieret dives liberalitate Principis, qui ipsi inconsulto thesauros tradi juberet, acquisitio illarum opum esset opus libertatis, propterea quod ipsi esset gratissima. Itaque quod Vir doctus ait de indifferentia nostra, nil facit pro libertate, si consequenter philosophetur. Vera idea libertatis soli Deo convenit, qui independenter ab omni alio se ipsum determinat ad hoc vel illud, prout ipsi libitum est. Non video libertatem hominis in alia re esse positam quam in certa lege naturæ, qua Deus statuit ut postquam animæ dedisset certam modificationem, v. g. percipere objectum gratum, deinceps continuo tenore quandam aliam modificationem ipsi imprimeret, v. g. amare illud: Cum è contra, non hanc sibi legem Deus imposuerit, ut postquam sensum doloris & desiderii illius abigendi communicasset animæ, continuo tenore poneret in ea cogitationem cupitam. Hinc dicimus animam amare libere vel non amare; non vero libere dolere vel non dolere.

In Cap. XX. §. 3. (Lib. III.)

Bene observat Vir D. pag. 576. Cartesium non bene solvere difficultatem de sensatione fallaci, qualis est, v. g. sitis hydropis. Bonam sane ipse insistit viam, dicendo non esse attendendum ad solas sensationes; sed consulendum esse quid ratio statuere habeat pro conservatione corporis. Nihilominus subest aliqua fallacia in ea lege naturæ secundum quam hydropicus tantopere

re sitit: quia ratio non potuit scire nisi post longas experientias & mortem multorum hominum, noxium esse indulgere sibi in tali morbo, & bibere quantum cupimus. Ergo saltem pro illis temporibus sensatio ita fallebat homines ut nihil errorem corrigere posset.

IN CAP. XXIV. §. 6. (LIB. III.)

Nescio qui Vir doctus dicere possit, pag. 614. §. 6. Mentem nostram habere *cogitationis variationes & modos excellentiores quam sua sit natura*. Hæc verba supponunt substantiam animæ, & variationes cogitationis illius, esse duo entia distincta à se invicem: si enim essent una & simplex entitas, non daretur comparatio nec excessus dignitatis in uno præ alio. Quod si cogitationes distinguantur ab anima, distinguuntur sane ut modus à suo subjecto. Atqui impossibile est ut modus sit excellentior suo subjecto, cum pertineat ad speciem entis immane quantum inferioris speciei ad quam subjectum pertinet: Ergo, &c. In nullo casu perfectio seu realitas entis inhærentis in alio, adæquare potest realitatem perfectionemque substantiæ.

IN CAP. XXV. §. 8. 11. 17. 18. (LIB. III.)

Responsio quam affert Vir doctus pag. 623. §. 8. instantiæ desumtæ ex eo quod anima existere incipiat quando corpus generatur, unde infertur eam quoque cessare existere quando corpus corrumpitur, hæc, inquam, responsio ingeniosa est; sed non satis solida: nam supponit eodem opus esse argumento ad negandum rem existere, quo ad affirmandum rem existere: & tamen certum est [rationes] non esse pares. Quippe ut ergo affirmem mentem existere, requiruntur rationes evidentes desumtæ ab experientia, vel ab alio aliquo fundamento firmissimo: Ut vero negem eam existere, sufficit si nullæ mihi appareant rationum quibus antea certus fiebam de existentia illius. Hoc vero evenit in morte. Nulla omninò supersunt indicia conservationis animæ. Et quamvis hoc non probet demonstrativè illam fuisse annihilatam, præbet tamen justam dubitandi occasionem de ejus conservatione, eosque temeritatis insimulandi qui affirmativam tenent; & multo pluribus opus est argumentis ad propugnandam conservationem animæ, quam ad eam impugnandam.

Probatio *Immortalitatis* animæ quam arcessit Vir D. ex Dei constantia, pag. 625. §. 11. non mihi firma videtur, qui nunquam judicaverim *Cartesium* bonam dedisse rationem, quare unaquæque res quantum in se, maneat in eodem statu, dicendo, hanc legem naturæ oriri ex divina constantia. Ut ostendatur debilitas hujus rationis, observo Immutabilitatem Dei solum postulare ut Deus rejecta volitione quam per multos annos habuit, non eliciat aliam de novo quæ nunquam fuerit in ipso; minimè vero postulare ut velit res se habere eodem modo: alioqui non posset pati animam nostram modo uniri corpori, modo sejungi, sine inconstantia. Quomodo autem diversi status creaturarum concordant cum immutabilitate Dei? Quia Deus ab æterno, unico & simplici actu immutabiliter perseverante statuit ut res varias subirent vicissitudines. Ergo illæsa constantia sua Deus potuisset creare animas, eas conservare per 1000. annos v. g. deinde destruere, eo ferè modo quo disposuit de imperiis mundi.

Probabile est quod dicit Vir D. pag. 633. §. 17. animas post mortem hominis non affici cogitationibus quarum occasio sunt organa corporea, ut sunt, visio, auditio, &c. sed nulla id ratione necessaria evincitur: nam perceptiones illæ nullam habent naturalem proportionem vel affinitatem cum actione objectorum in organa corporis nostri: Ergo tamen bene communicari possunt animæ solutæ ab organis quam unitæ organis. Imo ut anima igne torqueatur, hoc est, doloribus excrucietur quos sensum combustionis vocamus, non solum sufficit (ut ait Auctor Artis Cogitandi) quandam materiæ portionem ita disponi ut motus ejus particularum sint occasio animæ habendi cogitationes molestissimas; sed etiam non necessario requiritur existere corpora. Quamvis enim omnis materia periret, facile esset Deo statuere, ut animæ perceptionibus molestissimis acutissimisque torquerentur vel nulla conditione adhibita, vel ad præsentiam quorundam signorum v. g. quarundam cogitationum alterius Spiritus: nam, juxta Cartesianos, volitio unius Spiritus causa est occasionaliter cur alter Spiritus aliquid cognoscat, v. g. quid velit ille Spiritus. Ergo absque interventu corporum mentes infinitis modis variari possunt & percipere colores, sapores, &c.

Nescio quid Vir D. pag. seq. intelligat per *habitus remanentes in anima*, cum juxta ejus hypotheses nil sit in ea præter actualem cogitationem.

IN LIBRUM QUARTUM.

IN CAP. III. §. 9. & CAP. IV. §. 2. & 9.

Fatetur Auctor Capitibus prioribus Libri IV. & alibi, quicquid realitatis est in Mente nostra, esse à Deo. Quomodo ergo verum est quod subjungit, Cap. III. §. 9. pag. 665. peccatum esse quando creatura rationalis *deficit à statu non determinationis in quo est non determinata à se ad se, per se, ad inane aliquod spectrum pejus quam nihil, cui quanquam subsit cogitatio realis & spontanea, absurda inest forma; quasi nimirum creatura illa rationalis à se esset, posset, faceret aliquid reale?* Hæc verba innuere videntur peccatum consistere in cogitatione reali & positiva qua consideramus nos ipsos ut independentes. Sed ego quæro, An realitas illius cogitationis, sive hæc cogitatio, producatur à me, nec ne? Si non producitur, sed communicatur ab Ente supremo, æquè ac cogitatio qua Deum colo & veneror, ego non sum verè auctor peccati, nec puniendus eo nomine: si vero producitur, ego sum capax me ipsum movendi & determinandi, mihique dandi cogitationes quam maximè reales: contra quam Cartesiani statuunt. Si dicas, materiale cogitationis produci à Deo, formale vero à me, rursus quæro an formale illius cogitationis sit aliquid, an nihil? si nihil? falsum est à me produci; quia nihil non habet causam: si aliquid; ergo potest aliquid à me produci. Certè non potest dici formale cogitationis, in quo propriè latet peccatum, esse merum nihil, cum juxta Auctorem sit determinatio seu tendentia ejus qui cogitat ad se, & deflexio à Deo. Evidens est tendentiam cogitationis ad unum objectum distingui equidem à cogitatione in communi, cum possibile sit cogitationem non tendere ad illud objectum: sed neutiquam distinguitur ejusmodi tendentia ab hac numero cogitatione in particulari quæ tendit ad tale objectum. Ergo hæc tendentia est aliquid reale, non secus ac ipsa cogitatio. Ergo

go homo peccans producit aliquid reale ex se si vera sit causa tendentiæ suæ cogitationis ad se ipsum.

Confirmatur ex eo quod dicit Vir D. pag. 668. §. 2. Cap. IV. Spontaneitatem indeterminatam esse illum statum in quo hæremus an objectum perceptum amplectamur tanquam id esset quod Dei ideæ, aut placito, aut operi conveniat, non videntes illud objectum convenire cum eo quod Deus manifestavit de se ipso, de placito, de opere suo. Nam hoc modo fatetur Auctor hominem posse cohibere se ipsum quominus cogitatione feratur in tale objectum. Sed si potest se cohibere, potest etiam se non cohibere, sive potest permittere sibi ut feratur in tale objectum. Supponamus ferri de facto cogitatione in illud: Nonne hæc cogitatio erit ipsius opus? nonne ipse se determinaverit, ac per consequens, nonne habebit libertatem indifferentiæ etiam positivæ, quam impugnat Vir D. postea? Nam qui potest ponere unum actum vel alterum actum, ille certe indifferentia positiva gaudere censendus est.

Redeunt eædem difficultates adversus hæc verba Viri D. pag. 671. §. 9. (Cap. IV.) *Sufficit ad culpam peccati agnoscendam consideratio indifferentiæ negativæ in mente quæ poterat vel in statu nihilum suum decenti manere, nil ut à se gerere; vel ab illo ad statum privativum sive indecentem peccaminosumque desciscere:* Redit inquam quæstio, Num Mens desciscat ab uno statu ad alterum producendo aliquem actum positivum, nec ne? Non posterius; quia τὸ nihil à se gerere opponis isti defectioni ab uno statu ad alterum: Ergo prius, scilicet, hæc defectio est actus positivus, actualis & realis cogitatio quam mens producit, non vero Deus, quippe qui non sit auctor peccati.

In Cap. IV. §. 10. 11. (Lib. IV.)

Adhibet Vir D. ratiocinia validissima adversus Libertatem quam multi creaturis affingunt. Sed cum perpetuo supponit fore ut si creatura esset causa alicujus suæ cogitationis, daretur aliquid operans à se præter Deum, quodque subtraheretur Dei potentiæ, fieretque independens, mihi videtur falso principio niti: quia illud solum proprie est agens à se quod à nullo alio mutuatur vim agendi. Hoc vero ne ipsi Pelagiani dixerint de anima nostra: nam fatentur ejus vires ortum habere à Deo, indigere continuo influxu Dei ut conserventur, subjacere semper Dei Dominio, ita ut Deus pro lubitu possit eas inhibere, sistere, destruere. Multum ergo abest ut creaturam independentem faciant. Dicunt solum quod Deus ex mero suo beneplacito reliquit aliquas creaturas potentes se determinare in quibusdam circumstantiis.

Comparatio quam instituit Vir doctus, pag. 673. §. 11. inter conservationem & cogitationem spontaneam ut probet utramque esse ab alio, licet non animadvertantur à nobis esse ab alio, valde claudicat: Nam facile convincimur conservationem nostram esse opus alienum, quod non conservamur ex lubitu & arbitrio nostro; cum è contra, experiamur cogitationes spontaneas oriri & cessare quando volumus ex arbitrio nostro.

Quæ dicit Vir D. pag. 675. §. 13. postulant diligentem attentionem: nam & abstracta sunt, & doctissima; nec tamen carere difficultate mihi videntur. Concedit mentem Adami à Deo relictam, *non determinatam ut à se ipsa & ad se ipsam*, potuisse manere in eo statu, vel transire in oppositum: hoc est, (si modo ego mentem Auctoris assecutus fuerim) potuisse manere non se spectantem, nec de se ipsa, ac si aliquid esset, disponere tentantem; vel se determinare ad se ipsam spectandam quasi aliquid esset à se. Hanc vero affert rationem. Quod cum utriusque status ita spectati forma sit nihil, non requiritur causa positiva. Ego certe non concipio qui forma status in quo anima tendit ad se, se ipsam respicit, de se ipsa disponit ac si esset aliquid à se, sit nihil. Nam mens in eo statu æquè realiter ac positivè cogitat, ac cum cogitat de Deo: & quamvis sit infinita distantia inter realitatem objectorum, nulla est tamen inter realitatem formæ sive actuum quos anima elicit de se ipsa vel de alia re cogitans, & de Deo cogitans: Quasi vero imaginationes delirantium sint entitas minus realis quam imaginationes hominis bene valentis. Ergo anima relicta in ea non determinatione ad se ipsam, quam explicat Auctor, non potuit fieri determinata ad se ipsam quin aliquem actum positivum ederet: ac proinde ille status non est nihil. Ergo illius requiritur causa positiva; & per consequens erat in Anima Adami indifferentia positiva.

Eodem premitur incommodo quod dicit Vir D. §. seq. sub fine Cap. IV. *si ego, res sponte [libere] cogitans, deficiam à non-determinatione, à me, ad me, per me, &c. adsitque aliqua realitatis larva inanis, qua ego, qui nihil sum, is mihi videar qui à me aliquid sim, sciam, benè optem, velim, operer, tunc eo ipso pecco. Unde patet peccatum non cogitationem spontaneam ejusve positionem actualem esse, sed absentiam nihili, &c.* Imo, inde patet peccatum esse cogitationem, ejusque positionem actualem: nam hoc ipso ego pecco, quod talem cogitationem eliciam, quod actu credam me esse aliquid à me: Illud judicium de me, constituit me peccantem: Illud judicium est ens positivum: Ergo ens positivum reddit me peccantem, sive est peccatum meum. Iterum rogo, quænam sit causa efficiens illius cogitationis qua ego is mihi videar qui mihi aliquid sim? Si Deus; Ergo non ego culpabilis sum. Si ego; Ergo creatura est causa efficiens suarum cogitationum.

In Cap. V. §. 2. 3. 5. 11. (Lib. IV.)

Exponit Auctor §. 2. Cap. V. pag. 679. doctrinam quæ pias mentes temefacere valeat, nempe, Deum nullum actum positivum imperare nobis. Quando vero §. 2. pag. 680. subjungit omnia mandata Dei esse resolvenda in negativa, argui posset inconsequentiæ: nam si homo incapax sit omnis actionis, frustra & nugatorie Deus ipsi aliquid prohibet, frustra obligaverit Deus minis & promissis creaturam ut cesset ab agendo si impossibile sit eam non cessare ab agendo.

Non capio sententiam Viri D. dicentis pag. 682. §. 5. prætermissionem sui esse præparationem requisitam ad hoc ut Deus operetur in anima divinam determinationem: nam cum ipse fassus fuerit paulo ante, *mentem non posse esse in illo statu ut sit & maneat sine determinatione ad aliquod objectum, cui applicetur*, evidens est jam cum anima nihil de se circa se cogitat, versari circa aliud objectum: Ergo τὸ non cogitare de se non fuit præparatio ad hoc ut adveniret divina determinatio. Præterea hæc sui prætermissio non videtur esse posse præparatio ad divinam determinationem: nihil enim habet quod Deo gra-

tum

tum sit: ut enim Deo placeret, requireretur animam se ipsam negligere & non considerare, quia cognovisset se non à se, & Deum unice esse contemplandum. Sed si hoc faceret anima, non esset in mera indeterminatione: jam applicaretur alicui objecto. Ergo status ille animæ seipsam prætermittentis in sensu Auctoris rejiciendus est. Et vero sicut una figura non communicatur ceræ, quin hoc ipso alia figura æque positiva ipsi adimatur; sic una cogitatio non communicatur animæ quin alia expellatur æque actualis. Ergo quando anima accipit divinam determinationem non est vacua ab omni determinatione: nisi ascendas ad primum momentum creationis animæ, quando nondum anima cogitaverat: Sed quid mirum si illa non seipsam consideraverit, cum nondum supponatur suæ existentiæ sibi fuisse conscia?

Quantacunque sit modestia Auctoris, pag. 693. §. XI. ingenue fatentis se nescire quomodo Deus potuerit cognoscere primum peccatum; certum est illum proposuisse principia è quibus deducatur Deum cognovisse illud, quatenus operatus est actionem positivam unde exulabat rectitudo debita. Statuit enim fere toto Libro suo Vir doctus, creaturam nihil agere, sed Deum esse causam omnis realitatis, Deinde mentem Adami relictam fuisse non determinatam à se ipsa & ad se ipsam: (in quo nulla est ratio peccati:) Dixit præterea, ut observatum est non ita pridem, statum illum non determinationis esse præparationem ad recipiendam divinam determinationem. Ergo statim atque mens Adami visa est in statu in quo supponit Vir D. relictam fuisse à Deo, communicata est ipsi divina determinatio. Ad quid autem determinata est? Ad violandum obsequium Deo debitum: voluit enim actu positivo edere de fructu vetito. Ergo (dicent profani) Deus ipsam ad hunc actum determinavit, juxta Auctoris principia, ipsi hanc volitionem actualem indidit, utpote causa efficiens & unica omnis realitatis. Quid ergo est quamobrem nunc Autor nobis dicat se nescire quomodo peccatum Adami fuerit Deo perspectum? Si consequenter philosophetur, dicet Deum fecisse decretum de producenda olim in mente Adami volitione edendi de fructu prohibito, quæ volitio est Adami peccatum. Unde sequitur Deum cognovisse Adami peccatum eo modo quo mundum, intuendo nempe in sua decreta. Dicetne Vir D. peccatum esse nihil, & per consequens non esse actum volendi, qui est ens reale? Sed si peccatum sit nihil, unde est quod cognoscitur? quare inquiritur ejus causa? nihilum habetne proprietates, causam & conceptum? si dicamus Adamum fuisse indifferentem ut maneret in ea prætermissione sui quam tantopere commendat Vir Doctus, vel ut non maneret, fateor non concipi posse quomodo Deus cognoverit illum peccaturum.

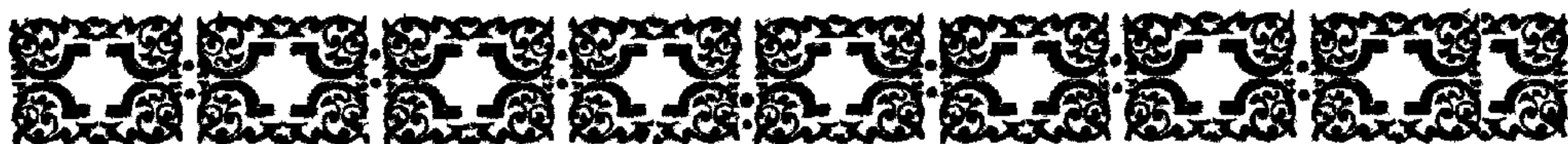
In Appendicem. §. 1. 6. 8.

Quod in Appendice subinnuit Vir doctus. §. 1. pag. 718. animam nunquam forte separari à materia, non confirmatur, ut ipse autumat, exemplo Transfigurationis, cum nempe Moses sub forma corporea apparuit: nam illud phænomenon non potest explicari sola hypothesi Viri D. dicentis animam manere unitam post mortem hominis materiæ internæ, spiritualiori & subtiliori quæ exhalat ex cadavere: quippe materia illa invisibilis est? corpus vero Mosis apparebat? & per consequens addenda fuisset materiæ illi spiritualiori cortex quidam materiæ opacæ. Si vero recurrendum fuit ad mediam humani corporis partem (eoque amplius; nam quantulum est illud quod avolat cum anima in morte? quàm non minuit molem cadaveris!) aliunde formandam ut Moses appareret, quid causæ est cur ideò dicamus Mentem remanere conjunctam materiæ post extinctum hominem? Observo opinionem Viri D. non multum discrepare à quorumdam Scholasticorum placitis, qui præter quatuor elementa nescio quam quintam essentiam venire in compositionem humani corporis opinantur, quæ sit veluti medium quoddam vinculum, quo incorporeus & immortalis animus cum terreno ac mortali corpore copuletur: aliter enim si res esset, nulla videretur esse proportio & convenientia inter corpus & animam rationalem: & illam quidem quintam essentiam naturæ cœlestis esse volunt, eamque ferre animum quando per mortem è corpore migrare cogitur, & in ea pœnas apud inferos luere sceleribus suis promeritas. Sed hæc ut Platonicos errores nimium redolentia respuunt communiter Philosophi.

Sect. 6. pag. 722. occurrit aliquid quod olim in Pomponacio gravissimè offendit Theologos. Nimirum dicebat Pomponacius cum Aristotele, Deum non præcognoscere futurum contingens; sed in ejus notitiam devenire cum præsens fit. Ne vero hoc divinæ scientiæ derogaret, addebat, Deum nosse quæcunque vult, & hoc sufficere ut ejus scientia sit perfecta: nolle autem cognoscere quædam antequam fiant. Idem dicit Vir doctus, quanquam alia de causa, & diversis principiis.

Quod observat circa libertatem hominis non lapsi, pag. 727. eam id virium habuisse ut posset resistere vel non Dei placito, ita ut actio divina in ejus mentem sortiretur effectum suum modo non homo ei resisteret; negat vero hominem potuisse positive operari ad immutandam divinam impressionem: hoc, inquam, captum meum superat, quia nullam habeo ideam resistentiæ quæ non importet aliquid positivè oppositum actioni cui resistitur. Saxum resistit quominus in sublime efferatur, quia causa gravitatis determinat illud ad motum cujus determinatio contraria est motui quem homo conans evehere saxum ipsi communicare nititur. De spiritibus res adhuc est manifestior. Non resistunt nobis nisi edendo actus contrarios illis quos cuperemus iis inesse. Cum vero quis dicitur ingenio tam hebeti ut resistat instructioni, is sane intelligendus est sic habere fibrillas cerebri dispositas ut spiritus animales eas modificent secus quam deceat ad percipiendam aliquam artem: quæ resistentia, licet involuntaria, est tamen quid valde positivum. Igitur si anima Adami poterat resistere actioni divinæ, poterat edere actui divino. Omnis resistentia est actio positiva; Ergo resistentia Adami erat actio positiva. Confirmatur quia Adamus resistebat rei cognitæ vel incognitæ: Non incognitæ: cur enim agens cognoscitivum sese opposuisset rei de qua non cogitabat, quamque nesciebat an sibi esset bona, necne? Ergo cognitæ. Sed si cognitæ rei sese opponebat, certè quia ut sibi malam percipiebat: Ergo actum positivum rejectionis edebat. Confirmatur iterum, quia homines non resistunt gratiæ nisi positive, quatenus nempe frequenter edunt actus vitiosos, qui impediunt effectum gratiæ.

Interim fateor cum Viro docto sub finem §. 8. pag. 729. nihil esse incomprehensibilius quam libertatem hominis, hoc est, quam esse creaturas quas Deus ita sibi permittat ut sinat agere quicquid velint, quamvis ipsi Deo ingratum. Quis capiat Deum apud se non esse Magistrum?



PETRI BÆLII

Ad Virum Doctissimum

THEODORUM J. AB ALMELOVEEN

EPISTOLA

DE SCRIPTIS ADESPOTIS.



VIRO CLARISSIMO

THEOD. JANSONIO AB ALMELOVEEN,

Medicinæ Doctori

PETRUS BÆLIUS,

Philosophiæ Professor Roterodami

S. P. D.

NOn illepidum sanè neque illiberale est argumentum in quo jam ante aliquot annos Vir multijugæ lectionis Johannes Deckherrus operam suam industriamque voluit collocatam; *emissis in lucem de Scriptis Adespotis, Pseudepigraphis & Supposititiis Conjecturis.* Placent multis viris doctis ejusmodi disquisitiones, & in amœnitatibus Literarum quas plerumque omnes consectari amant. numerantur. Sunt quidam gravioris supercilii, & nimiùm delicati fastidii qui non se credunt pretium operæ facturos, si veritates id genus unde non pendeant Musarum fata indagaverint. Utatur quisque suo judicio, & quemadmodum æquum est nos ista non scribere viris illis supra nubium tractus vaga sidera sequentibus, ita patienter illi ferant detegi isthæc arcana talium studio correptis hominibus, librorum ut plurimum, atque adeò humanioris literaturæ amantissimis; à quibus profecto magnam inibis gratiam quod tuis curis effectum sit ut typis nitidioribus prodeant in lucem conjecturæ Deckherrianæ auctiores multo quàm in utraque præcedenti editione. Quia verò à me intellexeras non solùm ex Reipublicæ Literariæ Excerptis mense Sept. novissimo vulgatis (A) p. 1013. sed etiam & ex literis observasse me nonnulla in opusculo optimi Deckherri quæ secus quàm oportuerat observata fuissent, egisti apud me ut ea Tibi indicarem, vadem te præstans fore ut Autor id non ferret parùm æquo animo, sciebas enim quid hac super re ipsemet Tibi scripsisset. Tum si quæ addere possem ex propria penu, ea ut tecum communicarem operi quod sub prælo sudaret annectenda, non semel pro tua in me prolixa voluntate petiisti. Ego verò qui tui causa multo plura eaque ampliora, si vires suppeterent facere paratum me sentio, libens conditionem amplexus sum, quamquam non nescius exiguam mihi esse admodum talium rerum suppellectilem. Sed dicent fortasse aliqui Lectores stetisse per excerpta Reip. Literariæ mihi singulis mensibus adornanda, (opus ad se rapiens universum otium ac tempus viri multo me diligentioris, laborisque patientioris) quominus plura Tibi hoc super argumento scripserim. Quidquid id est æqui bonique consulite Tuque operis editor, & Clarissimus Deckherrus Author, hasce qualescunque meas tum animadversiones, tum additiones.

Ea quæ habentur pag. 88. de Hottomanno, & de Junii Bruti vindiciis contra Tyrannos revocant me in memoriam ejus quod subinnui in Excerptis mensis Sept. 1684. (B) pag. 151. Hottomannum haberi Autorem earum vindiciarum. Rogavit me paulo post per epistolam causarum patronus doctissimus apud Trajectum ad Mosam D. Niser, num ea diceret Clarissimus Hubertus, cujus de jure civitatis commentarii egregii epitomen tunc dabam, nam ex Grotii sententiâ sub ficto Bruti nomine latère Mornæum Plessiacum; judice vero Bœclero, Hubertum Languetum: Jacobum verò magnæ Britanniæ Regem existimasse fœtum hunc esse pontificii cujusdam qui voluisset Reformatis invidiam creare nomine doctrinæ principibus detestatæ. Dicam hic me ex Hubero

(A) *Vide pag. 575. tom. I. hujus Edit. in folio.*

(B) *Vide pag. 127. Tom. I. hujus Edit. in folio.*

to ea non sumpsisse, sed ex libro Gallico Parisiis impresso anno 1589 cui titulus, *Traité de la puissance des Rois contre le Roi de Navarre.* An verò iste Tractatus idem sit de quo Cl. Deckherus p. 338 loquitur tanquam Lugduni combusto, & falso adscripto Carolo Molinæo J. C. sed quem alii tribuant *Hugoni Sorello Roserio*, non mihi liquet.

Pag. 93. extat duplex mendum, prius annotat Cl. Paulus Vindingius in Epistola ad Deckherum scripta secundæque editioni apposita; sic enim loquitur, *meministi cujusdam Episcopi Lincolniensis Dn.* BACLOSIS, *si placet est Thomas* BARLOVIUS. Subjungit quædam de operibus illustrissimi Reverendissimique senis; sed cum non loquantur de scripto egregio super excommunicatione Regum quod ex Anglico Gallicè versum ab Anonymo prodiit in lucem anno 1681. sub ficto Claudii Barbin Typographi Parisiensis nomine, non gravabor hic ea de re meminisse Posterius erratum in eo consistit quod M. CHOFFETAN Ordin. prædicat. dicatur scripsisse in Apologiam Jacobi Regis. Haud ita vocabatur, sed *Coeffetau*, vir in paucis Gallicâ facundiâ clarus & tandem evectus ad Episcopatum Massiliensem. Vertit Gallicè Florum, & Historiam Imperatorum Romanorum usque ad Constantinum eadem lingua elucubravit.

Pag. 119 sic loquitur Autor; *Scelesti* de tribus impostoribus *in Gallia, ut referunt, passim venalis libri autorem Bernardinum* OCHINUM *fecit huc usque fama publica.* In 2 editione desunt hæc verba, *ut referunt*, quibus fides fit visam fuisse viro docto nimium crudam & parùm tutam priorem assertionem. Certum est falsissimum esse rumorem hunc librum emi posse in Gallia, vix ullus alius tam difficilè reperiri potest emendus ab iis qui hæc sagacissimè rufpantur. Sed ut credamus Ochinum non conscripsisse famosum adeò tractatum facit quod ait Grotius in Appendice de Antichristo p. m. 84. *Librum de tribus impostoribus absit ut aut Papæ tribuam aut Papæ oppugnatoribus. Jam olim inimici Friderici Barbarossæ imperatoris famam sparserant libri talis, quasi jussu illius scripti. Sed ab eo tempore nemo est qui viderit: quare fabulam esse arbitror.* Hæc ultima verba probant ut quod maximè falsum esse hunc librum facilè in Gallia reperiri. Si res ita se haberet, nequaquam Grotium latuisset. Observavit Paulus Colomesius Rupellensis in suis *Miscellaneis Historicis*, vernacula lingua Arausione vulgatis anno 1675. Vir, ut probè notasti in novissima tua Epistola, harum rerum callentissimus quique in Gallia sua Orientali p. 27. dudum promisit dissertationem cui titulus sit futurus, *Découverte d'Auteurs cachez*, observavit, inquam, in illis *Miscellaneis* p. 28 errasse Grotium dicentem inimicos Imperatoris Barbarossæ tribuisse illi librum de tribus impostoribus, non enim illum sed Fridericum II. jactatum esse Autorem ejuscemodi libri, ut patet ex Epistolis Petri de Vineis, ipsi à secretis & à sigillo, utque ipsemet Grotius scripsit in notis in 3. partem Philosophiæ realis Thomæ Campanellæ. Debuisset dicere Colomesius Fridericum Barbarossam teste Grotio jussisse ut liber ille conscriberetur, non verò fuisse Autorem illius, hæc enim duo non tam parum differunt ut dubium relinqui debeat lectori utrum affirmetur. Quidquid id est hoc unum saltem patet non fuisse Ochinum illius teterrimi libri Autorem, quippe de quo fama fuerit vagata multo ante natum Ochinum.

Haud prorsus dijudicare valeo sint ne certa quæ refert Doct. Auctor pag. 135 *Bibliothecam Gallo-Suecicam* à Jesuitis Moguntinis fuisse editam, vel ab aliquo ex eorum Collegio sodali. Hoc unum scio Dominum Graverolium Nemausi in Gallia Juris consultum eruditissimum dicere in suis observationibus super senatus consultis Tolosanis ab Rupe-Flavino collectis, autorem Bibliothecæ Gallo-Suecicæ esse Isaacum Wolmarum; ejusque libri Typographum à Senatu Parisino flagris fuisse damnatum.

Pag. 181. agit Cl. Autor de scripto celeberrimo in Originem libertatis Reipublicæ Venetæ anno hujus sæculi 12. publici juris facto Italicè cum hoc titulo *Squittinio della liberta.* Verè equidem refert adscriptum fuisse id operis Marco Velsero, at ignorasse eum Virum miror superesse jam ferè nullum dubium quin autor Operis sit Alphonsus *de la Cueva*, Marchio de *Bedmar*, Regis Hispaniarum apud Venetos Legatus, & tandem in Cardinalium album relatus. Legere illud est tum in præfatione Versionis Gallicæ *Scrutinii* illius quam D. Amelot de la Houssaye creditur concinnasse & notis locupletasse, atque Ratisbonæ (si operis titulo fidem adjungas) typis tradidisse anno 1677. tum ex libello elegantissimo, cui titulus *la Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en l'année 1618*, quem Abbas de S. Real patriâ Sabaudus Parisiis in lucem edidit ante aliquot annos. Ille idem Abbas Autor est trium quatuorve aliorum opusculorum Anonymorum, quorum ecce Tibi titulum *Dom Carlos, nouvelle Historique: De l'usage de l'Histoire: Mémoires de Madame le Duchesse Mazarin* (degit nunc ea in Anglia, magnæ famæ, formæ, ingeniique fœmina) *Cesarion, ou Entretiens divers*, de quo opere nos in Excerptis Reip. Literariæ mensis Oct. 1684 (*) p. 266. &c.

Pag. 262 credit Dom. Deckherus Catharinæ Mediceæ vitæ, actorum; & consiliorum stupendam narrationem, scriptum esse Joh SERRANI; sive SERRARII. Illum sine dubio intelligit quem vulgo vocamus *Jean de Serres*, quique composuit *l'Inventaire de l'Histoire de France*, non quidem usque ad suam ætatem sed usque ad excessum Caroli VII. At parùm verisimile est scripsisse illum narationem supra memoratam de rebus gestis Catharinæ Mediceæ. Sapit hoc scriptum aliud longè ingenium & dicendi genus. Non ægrè crederem Henricum Stephanum esse Autorem illius libri prout ipsi à Mainburgio tribuitur in Historia *Ligæ.* Solet divindi & compingi ille libellus cum Diario Henrici III. cujus Autor ignoratur, & cum divortio Satyrico Henrici IV. & Margaretæ Valesiæ, nec non amoribus ejusdem Regis, atque Confessione Catholica DE SANCY. Suspicantur quidam priorem illam Satyram de divortio Regio fuisse conscriptam à nobilissimo Historico *D'Aubigné*, nemo vèro dubibat quin fecerit Confessionem Catholicam *de Sancy*, opus dicteriis aculeatis & salibus urbanissimis quamquam non raro acrioribus refertissimum, multoque lepidius alterâ Satyrâ ab eodem sripta sub titulo *le Baron de Feneste.* Cæterum Joannes ille *de Serres* Minister fuit verbi divini in Delphinatu; qui ejus opus ad Henricum usque IV. deduxit; erat quoque Minister & vocabatur Monliart.

Quæ habentur pag. 265. continent me Hercule errorem non levem, sed qui condonandus sit viro peregrino. Dicit nempe Autor Cl. Ephemerides Eruditorum anni 1666. pag. 137. testari librum cui titulus, *Mémoires de la Régence de la Reine Marie de Médicis*, scriptorem habere Cardinalem *Richelium.* Minimè gentium extat

(*) *Vide pag. 148. tom. I. hujus Edit. in fol.*

extat illud in Ephemeridibus eruditorum, sed fuisse illum librum pro Cardinali Richelio, sive ad ejus usum. Verus Autor Operis est Franciscus Annibal *d'Etrées* Par & Polemarchus Franciæ qui annosissimus obiit anno hujus sæculi 70, quippe centenario propemodum æqualis. Is bellicæ artis apprimè sed non minus politicæ prudens, opus hoc contexuit, multaque alia hucusque inedita & publicâ luce dignissima ut intelligere datur ex literis patris le Moine Jesuitæ celeberrimi operi præfixis. Sic enim interpretor & jure quidem hanc subscriptionem epistolæ præfixæ *le* P. L. M.

In iis quæ proxime sequuntur melius id quod res est assequutus fuit Deckherrus, quippe Historiæ amatoriæ Galliarum genuinum opus est Comitis *Bussi Rabutini*, Viri olim præclaris muneribus instructi, quorum jacturâ & aliquot mensium carcere luit pœnas omnes quas metuere habebat, asperiores sine dubio futuras sub Rege minus clementi. Est ille dudum inter quadraginta viros Academiæ Gallicæ, nec temerè reperias qui stilo comptiori & venustiori scribat. Fama est illum in conscribenda Historia Franciæ laborare.

Subsequitur mox observatio de Autore *Ministerii Cardinalium Richelii, & Mazarini*, quæ me in summam admirationem rapit. Nam quî fieri potest ut quis crediderit utrumque horum librorum conditum esse ab eodem scriptore, quandoquidem prioris Cardinalis *Ministerium* Gallicè duntaxat scriptum est, posterioris verò Italicè primum ab Comite Galeazzo Gualdo Priorato: (viro multis aliis Historiis in lucem editis inclyto, quique Vicentiæ in patria obiit anno 1678. Cæsareæ Majestatis Historiographus) dein Gallicè versum. Accedunt multæ aliæ rationes quas profert Deckherrus ut conjecturam Burgoldensis valde absonam confutet. Quæ postea subnectit, videntur significare Joh. Silhonium sibimet ipsum asseruisse *Ministerii Mazarinei* Historiam quam videret aliis tribui Citat librum *du ministre d'Etat* veré à Silhonio concinnatum, sed cùm minimè mihi nunc satis sit otii ad librum hunc evolvendum, & festinanter omnino ista Tibi sint mittenda, (operæ enim omnis moræ sunt impatientes ob instantes Francofurtenses Nundinas quibus opus Deckherrianum adornant) non possum hoc quidquid est frustrationis probè corrigere. Dicam tamen nihil quicquam aliud videri mihi scriptum esse à Silhonio circa *Ministerium* Cardinalis Mazarini, præter Tractatum haud ita crassum quem vocavit, *Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin*, Opus sanè egregium: præterea certum est librum *du Ministre d'Etat*, longé ante fuisse vulgatum quàm Cardinalis Mazarinus ad clavum sederet. De Ministerio Cardinalis Richelii legere me memini apud Sorellum cap. 2 Biblioth. Gallicæ p. m. 27 Autorem illius esse *Dom Charles de S. Paul* Fulliensium Monachorum Præsidem, & Episcopali infulâ tandem donatum. Ejus alia quædam sunt opera & in his Geographia sacra in quam Lucas Holstenius annotationes quasdam edidit Romæ ante 20. annos plus minus.

Quæ leguntur pag. 267. ea sunt ut accidisse aliquid humanitùs Erud. Deckherro probent apertissimè. Ait nempe ipsum Armandum Richelium in Pseudonymorum familiam adsciscendum visum esse *cum adversus Petri de Marca de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ operam* OPTATUS GALLUS *insurrexisset*. Primo fallitur dum dicit opus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ in quod Optatus Gallus insurrexit, fuisse scriptum à Petro de Marca, cura enim prodierat Petri Puteani, & quod Petrus de Marca composuit hoc super argumento subsequutum est non vero præcessit Tractatum *Optati Galli*. Sed hic alter, venia sit gravior est verbo, error circa sensum verborum quæ ex Fageto vitæ P. de Marca scriptore laudat paulo post Cl. Deckherrus. En verba. *Eodem ipso anno* (1640.) *prodiit famosus quidam libellus sub Optati Galli nomine, duo volumina de libertate Ecclesiæ Gallicanæ recens edita graviter insimulans: quod ex eorum lectione Schismatis periculum pertimescendum esset cujus authorem fore* RICHELIUM *ambitione Gallici Patriarchatus atrociter* (Marca) *præsagiebat*. Duplex hic quoque lapsus, nam neque Petrus de Marca ille est qui præsagiebat; Optatus Gallus id faciebat, neque qui præsagiebat aut quispiam alius suspicatus est Richelium esse Authorem libri qui sub fictitio Optati Galli nomine prodierat. Tantum abest ut Cardinalis esset Autor illius libri vel remotus vel proximus, ut è contra in eo acriter sugilletur; eumque refutandum majorem in modum Petro de Marca tradiderit. Dicit Clarissimus Baluzius in ejusdem Præsulis vita, Autorem qui sub nomine Optati Galli latere voluit satis *alioqui esse cognitum si larvam illi detrahere liberet*.

Plura potuissent dici his quæ de *Castellione* extant pag. 313. Auctor ille fuit libri, *de non puniendis Hæreticis*, qui sub nomine Martini Belli vulgatus est post Servetum ultimo supplicio Genevæ punitum, cui libro ut scis Theodorus Beza respondit. Posuerunt Galli nuper illum Tractatum Martini Bellii in suo indice librorum prohibitorum Parisiis autoritate senatus & Archiepiscopi typis mamdato.

Rectè omninò sententiam mutavit Deckherrus pag. 321. de *Antonio le Grand*: is enim revera Autor est librorum qui non pauci numero sub ejus nomine prodierunt; Diu est cùm inter Anglos vivat, Pontificiæ sectæ addictus, nec semel iter Gallicum instituit præfectus studiis & moribus nobilium quorumdam Ephœborum ex ea gente. Duaci natus est in Flandria, & si benè memini, opus Gallicum anonymum conscripsit ante annos 20. plus minus, cui titulum fecit, *l'homme sans passions selon les sentimens de Seneque*, in Gallia primum, deinde in Batavia typis excusum. Ejusdem est alius tractatus Parisiis publici juris factus cum hoc titulo, si benè memini, *l'Epicure Chretien & spirituel.*

Pag. 333. dicit Autor operibus posthumis Benedicti de Spinosa anno 1678 typis exscripta præfixam esse *tetrissimam incogniti Authoris præfationem*. Dictum est mihi nuper præfationem illam fuisse primo Belgicè conscriptam ab viro quodam è Menonitarum Secta cui nomen *Jarich Jelles* qui postquam Mercaturam exercuisset Amstelodami, in privato otio & ex quæsitis reditibus vixit vir cæteroquin literis haud ita instructus, Eam vero præfationem creditur postea latinè vertisse prout extat in libro Spinosæ Ludovicus Meyer Medicus Amstel. ante paucos annos vivis exemptus, Autor ut fama est Dissertationis paradoxæ cui titulus *Philosophia sacræ Scripturæ interpres*, quæ non immerito displicuit Theologis, utpote sapiens Hæresim. Contra eam stilum strinxerunt varii Theologi in hac Belgica Fœderata.

Jam ego in Excerptis Reip. literariæ mensis Junii 1684. (*) p.341. retuli ex Diecmanni Tractatu de *naturalismo*, truculentissimum librum *de justa Republica Christianæ in Reges impios & Hæreticos.*

[*] *Vid. pag. 65. tom. I. hujus Edit. in folio.*

reticos auctoritate prodiisse anonymum Parisiis anno 1590., & biennio post Antwerpiæ Pseudonymum sub Guill. Rossæi nomine (citat Dieckmannus V. Placcium Pseudon. p. 249. 250.) verumque ejus Autorem esse Jesuitam quemdam. At hîc pag. 337. dicitur Scavenius testatus pestilentem hunc fœtum deberi acceptum ferri Guillielmo GIFFORDO.

Circa Autorem recentium librorum de polygamia, de quibus Cl. Deckherrus pag. 341. legantur nostra Excerpta Reip. Lit. anni superioris (*) p. 359. & 1351.

Hæc sunt quæ carptim observare potui dum festinanter legerem folia libri Deckherriani adhuc à prælo madentia quæ submittendo mihi curasti doctè & Benevole ALMELOVEENI. Fac me quæso ut purges apud Autorem de libertate quâ usus sum in recensendis quibusdam ipsius erroribus.

NUNC ad Clar. Vindingii Epistolam venio, & paucis absolvo meas in eam emendationes.

Dicit ille 1. libri cui titulus, *la Recherche de la vérité*, Auctorem esse MAILBRANUM *Pere de l'Oratoire.* Dicendum fuerat MALLEBRANCHIUM. 2. Dum ille Autor ejusque censor digladiarentur, *Nonaceum Benedictinum è Lotharingia*, Don Robert de Gales *si rectè memini (nomen enim tacetur) litem componere aggressum esse per* la Critique de la Recherche de la verité. Dicendum erat *Dom Robert des Gabets*, cujus opus vocatur *la Critique de la Critique de la Recherche de la vérité.* 3. In Belgio qui prodiit Tractatus contra Historiam Criticam V. T. per RICAREDUM SIMONEM Ampl. FR. SPANHEMIUM authorem habere. Dicendum erat, *Richardum Simonem*, & *Ezechielem Spanhemium* Oratorem Electoris Brandenburgici. Cæterum Robertus ille *des Gabets* Monachus Benedictinus, Lotharingus, & Congregatione S. Vanne bonus fuit Philosophus, Cartesianæ sectæ addictissimus. Missi sunt huc non pauci ejus Tractatus Philosophici qui forsan propediem in lucem prodibunt. In his est brevis responsio Epistolæ cuidam quæ sine nomine Autoris prodiit Parisiis ante annos 15. circiter, sub hoc titulo. *Lettre d'un Philosophe à un Cartésien des ses amis.* Credit ipse Autor responsionis Jesuitam Rapinum scripsisse illam Epistolam, sed fallitur. Scripsit eam, vel omnia conjiciendi argumenta me fallunt, ipsaque adeò opinio summorum hac in re judicum, Jesuita *Pardies* ex Prov. Benearnia oriundus, & Lutetiam accersitus docendæ Matheseos ergo, qua in Sparta egregiè inclaruit.

TANDEM supplementa quædam, ne prorsus ἀσύμβολοι accedamus, suppeditemus, nullo servato vel temporum, vel materiarum ordine, sed prout unumquodque nomen memoriæ occurrerit. Non meliorem curam nobis liberam faciunt hinc aliæ occupationes *quæ caput & circa saliunt latus*, illinc Typographi ardor Nundinas Francofurtenses anhelantis, indocilisque aliquam moram interponere inter opus Cl. Deckherri prælo exemptum mecumque statim communicatum, & istam appendicem prælo submittendam.

Occurrit mihi omnium primus larvatus ille Joannes Baptista Gallus J. C. qui notationes edidit in Jacobi Augusti Thuani Historiam, quas Ingolstadii excusas anno 1616. & recens ex Nundinis Francofurtensibus allatas Prætor Parisinus damnandas & supprimendas curavit. Autor earum erat Jesuita quidam Parisiensis nomine Joannes Baptista de MACHAUD, seu MACALDUS fatente Philippo Alegambe pag. 224.

Jesuitarum Catechismus qui prodiit in lucem anno 1602. quique deinde anno 1677. recusus est Ultrajecti (quanquam in fronte libri videas, *A Ville Franche chez Guillaume Grenier*) Autorem habet Stephanum Pasquier egregium virum & in Gallia præclaris muneribus secunda fama perfunctum. Non diffitetur filius cum respondet acerbo scripto Jesuitæ Francisci Garassi in parentem, cui titulus *la Recherche des Recherches*, in quo inter alia crimini datur Stephano Pasquier quod dixit de miraculis Xaverianis in suo Catechismo Jesuitarum. Videatis pag. 795. libri Jesuitæ & pag. 316. Apologiæ pro Stephano illo.

Tractatus celeberrimus *de la Politique de France* qui anno 1669. prodiit in lucem cum hac appellatione Autoris P. H. Marquis de C. continente primas literas nominis illius, scriptus est à Marchione du Chatelet nobili Aremorico ex antiqua Hajorum familia, filio ut mihi verisimile videtur *Pauli* illius *Hay* Domini du Chatelet de quo Pelissonius non pauca refert scitu digna in eleganti Historia Academiæ Gallicæ. In 2. & 3. Caput supradicti tractatus ubi de Religione agitur vulgavit aliquas observationes Petrus Molinæus Petri filius Canonicus Cantuariensis, sed mutato vero nomine in fictum de *l'Ormegrigni.* Tertio verò Capiti in quo de Reformatis agit Autor respondit Minister & Professor Arausionensis Dominus de Chambrum, assumpta in fronte operis nomenclatura Græca, nimirum de M. de *Melanchthon.* Idem ille Canonicus Cantuariensis Autor est *clamoris Regii sanguinis ad cælum adversus parricidas Anglicanos*, qui liber vehementer stomachum movit Jo. Miltono in Alex. Morum quem vel credidit, vel finxit edidisse eum clamorem.

La connoissance des bons livres, opus typis mandatum Parisiis, & in Hollandia quoque anno 1672. Autorem habet Dom. Sorel, multorum aliorum librorum parentem, quos ipsemet recensuit ad calcem Bibliothecæ suæ Gallicæ.

Prodiit Parisiis liber Gallicus venustè admodum scriptus anno 1671. sub hoc titulo, *Entretiens d'Ariste & d'Eugene*, cujus Autor vocatur *Bouhours*, Jesuita Parisinus. In eum censuram strinxit quæ summopere placuit anonymus quispiam Cleanthis nomen mentitus, qui vocatur *Barbier d'Aucour*, Advocatus Parisinus, & nunc Academicis Gallicis cooptatus, postquam præfuisset studiis unius ex filiis Clarissimi Colberti, sed pro Jesuita Apologiam concinnare aggressus est Abbas non incelebris, edito in lucem libello *de la Délicatesse*, qui sanè minori in numero habitus est, quàm opus quod non multo ante conscripserat, cum hoc titulo, *le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secretes.* Erat hic Author *l'Abbé de Villars*

Les Conformitez des Cérémonies modernes avec les anciennes, qui liber si titulo stes impressus fuit Lugduni Batavor. apud Jo. Sambix anno 1667, sed si rem ipsam sequaris Genevæ, opus est Petri Mussardi Genevensis, viri admodum illustris, qui postquam Lugduni in Gallia verbi divini Ministrum egisset summa cum laude, ex eaque statione migrare coactus fuisset, cum Rex Galliæ Ministros extraneos suo munere abire jussisset in patriam se contulit, unde vocatus Londinum inter Gallos verbi divini præco, quoad vixit, extitit. Ejus est aliud opusculum haud illepidum nec indoctum, cui titulus *Jugement de Messieurs de la propagation de la Foy sur le Traité du purgatoire de M. A. Bobye*, scripsit præterea *Historiam Deorum Fatidicorum* in 4. quæ primum Genevæ excusa, Francofurti ad Mænum recusa est anno 1680.

(*) *Vide pag. 260. Tom. I. hujus Edit. in folio.*

Scripserunt multi in expositionem Doctrinæ Catholicæ quam composuit Episcopus Condomiensis, nunc Meldensis, sed omnes suum nomen professi, si unum excipias, quem ideò Episcopus in præfatione posteriorum editionum anonymum solet vocare. Vocatur is *D. de la Bastide* patria Ruthenus in Occitania, diu multumque in partem curarum Ecclesiasticarum vocatus quippe unus ex senioribus, quos vocabant, Carentonensibus. At nunc ille derelicta nostra religione vexatus novissimis procellis pontificiæ Ecclesiæ Mysta est. Duos libros edidit in Episcopum Meldensem; priorem adversus 1. editionem Expositionis; posteriorem verò adversus præfationem novæ editionis. Nec non etiam in arenam descendit cum Clero Gallicano anno 1682. scriptâ de illius cœtus Actis religionem spectantibus, responsione Apologetica primum Parisiis, deinde Amstelodami typis mandata. In eumdem cœtum scripsit celeberrimus Joh. Claude, ab ipsius enim calamo prodierunt *considerations sur les lettres Circulaires de l'Assemblée du Clergé de France*, Hagæ anno 1682. typis mandatæ.

percrebuit majorem in modum Tractatus Gallicus *de Episcopo Aulico*; carpens in primis Episcopum Ambianensem, & Archiepiscopum Rothomagensem. Fuit iste antea Episcopus Sagiensis in Neustria, & ab eo multa mala passus est Presbyter quidam nomine *le Noir* Theologalis, ut vocant, ejusdem sedis Episcopalis, qui cum acriori esset indole non modo diem dixit Præsuli, hæresiumque criminumque postulavit, sed Scripto juxta erudito & falso Episcoporum superbiam, & aulicos mores perstrinxit. Hic ille est liber quem vocant *l'Evêque de Cour* qui in ipsa Gallica furtim impressus in 4. minori deinde forma recusus est in Hollandia. Apposita est epistolâ ejusdem *le Noir* ad ducem Guisiam fœminam negotiis Religionis immersam. Ille tandem pœnas dedit gravissimas inimicis suis ad triremes damnatus, sed mutata est pœna carcere perpetuo.

Miror nostrum D. Deckherrum qui tot libros politicos anonymos recensuit, & conjecturis suis submisit, tacuisse de solidissimo illo Baronis Lisola Opere quod juribus Galliæ Reginæ in Brabantiam oppositum est sub titulo, *le bouclier d'Etat & de Justice.* Fama est ex interceptis literis Domini de *Lionne* cognitum esse fateri eum ingenuè hoc scriptum esse omni exceptione majus. Nunquam audivi quidquam reposuisse Gallos tali clypeo.

Tractatus de *Origine Fontium* qui prodiit Parisiis anno 1674. opus est Dom. Perrault, non illius qui Præfectus est ædificiis Regiis, & versionem Vitruvii commentariis locupletatam concinnavit, estque unus ex 40. Academicis Gallicis; nec illius qui Medicinæ Doctor Parisiensis, & Academiæ Regiæ scientiarum socius tentamina Physica edidit Gallicè anno 1680. 3 *vol. in* 12, sed tertii horum fratris.

Dissertatio de *Trisagii* origine Authore P. A. V. D. M. quæ prodiit in lucem Rothomagi anno 1674. non ab Ministro Rothomagensi ut perperam Maimburgius censet in sua Pontificatus Gregorii magni Historia, concinnata est, sed à Domino Allix nuper Pastore Carentonensi, nunc verò Londini commorante. Ex eodem fonte emanarunt Homiliæ Gallicæ de quibus nos in Excerptis mensis Aprilis 1685. (*) p. 431, necnon *Anastasii Sinaitæ anagogicarum contemplationum in Hexameron liber* 12., *hactenus desideratus, cui præmissa est expostulatio de S. Johannis Chrysostomi epistola suppressa*, qui liber Londini lucem aspexit in 4. anno 1682.

Nullus liber melius indicat quàm pauci sint homines qui genium habeant ad jocos & sales ritè interpretandos factum, eo qui ante decennium vulgatus est sub hoc titulo *Jani Alexandri Ferrarii Cœnobitæ Augustiniani* EUCLIDES CATHOLICUS. Ridetur in eo falsè & urbanè præfidentia Pontificiorum qui non secus ac si fidem suam firmis stabilirent fundamentis gloriantur, & alios præ se contemnunt; tamen ille liber multis Reformatis tantum non visus est impius haud quaquam discernere cautis *quid distent æra lupinis.* Sed quid facias cum eo genere hominum qui cucurbitas lippiunt, qui fatuè sapiunt ad cibos exquisitissimos? an propterea ironiæ valedicetur? Non censebunt, opinor, periti rerum æstimatores. Videsis supra laudatum Dieςmannum pag. m. 19. qui melius judicat de *Euclide Catholico*; cujus non ignorat esse Authorem, celeberrimum Fabricium Heidelbergæ Theologiæ Professorem.

Richardus Simon, de quo supra, Autor esse creditur libri qui sub nomine de *Simonville* impressus est Parisiis anno 1681. & continet versionem Tractatus Leonis Mutinensis de Ceremoniis Judæorum cum notis, tum etiam ipsi tribuitur versio Itineris ad Montem Libanum Jesuitæ Dandini, notis exquisitis comitata, nec non *l'Histoire Critique de la créance des Nations du Levant & l'Histoire de l'origine & du progrez des revenus Ecclésiastiques.* Videantur Excerpta Reip. Litterariæ mensis Maji 1685. (A) pag. 531. mensis Maji 1684. art: 2. & 3.

Egregium poëmation vidimus ante paucos annos, cui titulus *l'Art de precher.* Crediderunt quidam Autorem ejus esse eumdem illum Poëtam nominatissimum qui Satyris suis adeo inclaruit ut regiæ Historiæ conscribendæ Provinciâ fuerit donatus. Alii vero dixerunt artem illam concionandi fœtum esse Monachi S. Genovefæ, quod fortasse non ignorarent esse quandam in ea Congregatione Monachum qui quam plurima composuit carmina inedita quibus acerbè carpit pravos mores Clericorum. Falluntur utrique. Author operis vocatur *le P. Villiers* ex Jesuitarum Sodalitio. Admonet me titulus istius Poëseos, alterius tituli similis, nempe *de l'art de parler.* Liber ille ter jam fuit impressus, & factus est à patre Bernardo Lami Presbytero Oratorii ut vocant. Idem Autor est alterius libri Anonymi, *Entretiens sur les Sciences*, de quo videas mentionem in Excerptis mensis Decemb. 1684. (B) pag. 468. Versatur nunc ille Gratianopoli in Delphinatu, & multis operibus nomen decusque aliquod sibi peperit quæ anonyma prodire non passus est; de quibus proinde hîc sileri oporteat.

Plurimi fiunt à multis Lectoribus tria hæc opuscula, *Somnia sapientis*, *Genius seculi*, *Gyges Gallus Auctore Petro Firmiano.* Verus Autor erat Monachus quidam Capucinus nomine Zacharias Lexoviensis. Tribuitur eidem opusculum satis atrox in Jansenistas, cui titulus, *Relation du pays de Jansénie, par Louis Fontaines Sieur de S. Marcel*, Parisiis typis mandatum anno 1660. Vide Sorellum *Bilioth. Gall.* pag. m. 172.

Inter eos qui Expositioni Episcopi Meldensis responderunt nomen suum professus est Advocatus quidam Monspeliensis, nomine Brueys, qui nunc ejusdem Episcopi castra sequutus, & in clien-

(*) *Vide pag.* 273. *tom. I. hujus Edit. in folio.*

(A) *Vide p.* 290. 291. *&* 44. *&* 47. *tom. I. hujus Edit. in fol.*

(B) *Vide pag.* 183. *tom. I. hujus Edit. in fol.*

clientelam admissus, non rarò in nostra dogmata calamum exerit. Auspicatus est ab examine rationum quæ locum dederunt Secessioni majorum nostrorum ab Ecclesia Romana. Hunc librum tres ex nostris refutarunt. Primò celeberrimus Petrus Jurieu Theologiæ hac in urbe Professor, Collega mihi æternùm colendus & de me semper optimè meritus, qui libellum eximium vulgavit cui titulus, *Suite du Préservatif*, Ratio tituli haud ignota est iis qui sciunt jam opposuisse illum Authorem Expositioni Condomiensis Præsulis; Alexipharmacum optimum; sive *préservatif contre le changement de Religion*. Secundus qui in Brueysium insurrexit, edito in lucem tractatu, *le prosélyte abusé, ou fausses vûes de M. Brueys*, est D. *de Larroque* filius illius inclyti fama Ministri Rothomagensis cujus elogium videre est in Excerptis nostris mens. Mart. 1684. ubi quoque videntur nonnulla de scriptis ejus anonymis. Tertius Adversarius Brueysii fecit observationes generales in ejus librum (Vide Excerpta nostri ejusd. mensis (A) p. 100.) & vocatur D. *L'enfant*, verbi divini Minister Heidelbergæ, vix in ætate parum provecta jam fructus edens qui ætatem ferent. Pater ejus olim Castellione ad Lupam Minister, nunc in Hessia eodem munere fungens scripsit in Methodum pacificam Jesuitæ Maimburgi. Ut hoc obiter dicam, liber qui Roterodami vulgatus est in eandem Methodum pacificam, ante triennium, opus est Theodori Maimburgii Cognati Jesuitæ illius, qui Theodorus dudum valedixerat Ecclesiæ Pontificiæ, & in nostram se receperat. Agit nunc ille Londini. Ejus est aliud opus quod jam Groningæ typis mandatum fuerat cura celeberrimi Samuelis Maresii anno 1664. cum hoc titulo, *Réponse sommaire au Livre de Monsieur le Cardinal de Richelieu par le Sieur* R. DE LA RUELLE.

Prodiit Hagæ anno 1683. liber qui admodum placuit Lectoribus: en Titulum ejus. *Apologie pour les Réformez où on voit la juste idée des guerres civiles de France & les vrais fondemens de l'Edit de Nantes.* Autor illius operis vocatur D. *Fetizon*, tunc Verbi Divini Minister in finibus Campaniæ apud nobilissimum & strenuissimum Virum Dominum de BRIQUEMAU, nomen Reformatis jure merito carissimum, nunc eandem Provinciam strenuè obit Lipstadii, cujus urbis præfectura data est à Sereniss. Electore Brandenburgico, eidem Dom. de Briquemau.

Non hîc repetam quæ in Excerptis mensis Martii 1684. (B) habentur de Autore Anonymo libri adversus Methodos Cleri Gallicani adornati, sub hoc titulo, *Examen des Méthodes.* Jam satis notum est prodiisse opus è calamo D. *Basnage* Ministri Rothomagensis facundissimi, & patroni causarum celeberrimi adhuc superstitis, filii. Si quis diligenter evolvat Excerpta Reipublicæ Litterariæ videbit detectos aliquot alios Autores anonymos.

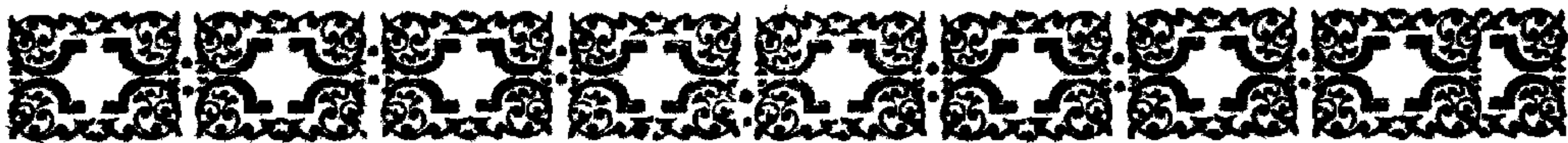
Tractatus Gallicus *de volontate*, qui anno superiore prodiit in lucem Parisiis, quemque nonnulli falso tribuerant Domino Nicolle, Autori anonymo, *de la Perpétuité de la foi; des Préjugez légitimes contre les Calvinistes; des Essais de Morale, des Prétendus Réformez convaincus de Schisme*, factus est à Theologo Parisiensi qui vocatur D. *Ameline* ad quem extant Epistolæ Jo. Launoii inter Opera celeberrimi illius viri.

Les Observations sur la nouvelle défense de la Version Françoise du nouveau Testament imprimée à Mons, de quibus Excerpta nostra mens. Maji 1685. (C) p. 479. factæ sunt à Jesuita quodam qui vocatur *le Tellier*.

HABES his Clarissime Vir, quæ mihi venerunt in memoriam festinanter scribenti de argumento *Deckherriano*: plura potuissem fortasse, & minus vulgaria congerere, si scrinia evolvere, & libros quosdam examinare, atque amicos sciscitari per temporis angustias licuisset, tum etiam si non veritus fuissem molestiam creare iis authoribus quorum nomen dias in luminis oras revocassem. Erunt sine dubio qui dicent tanti non fuisse appendicem istiusmodi assuere operi Deckherri, quippe agere me tantum de scriptis cuilibet obviis, & recentissimis. Sed ô utinam cum olim scripta adespota recens è manu Typographi evolaverant, aliquis notam fecisset nomen Autorum. Nunc facilius esset suum unicuique fœtum vindicare. Promisit vir eruditus, Dominus *Baillet* in iis quæ publici juris fecit *Doctorum judiciis*, Tractatum uberiorem de scriptis anonymis, & pseudonymis, quem sperare fas est nobis ad satietatem præbiturum quæ hac in re desiderantur. Vale Vir Clarissime & me ama, Tibi omni obsequio devinctum. Dabam Roterodami ipsis Nonis Martiis CIↃ IↃCLXXXVI.

(A) *Vide pag. 22. tom. I. hujus Edit. in folio.*
(B) *Vide pag. 21. tom. I. hujus Edit. in fol.*
(C) *Vide pag. 281. tom. I. hujus Edit. in fol.*

OPUS-



OPUSCULES.

*Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique à Monsieur ***. contenant quelques corrections pour l'article* Polydore Virgile.

L'Eclaircissement que vous me demandez, Monsieur, pourra être nécessaire à bien des gens, c'est pourquoy vous trouverez bon, je m'assure, que je le rende public. J'ai assûré que Polydore Virgile fut envoyé en Angleterre environ l'an 1510. Vous avez cherché à la marge la preuve de ce fait-là, & vous avez trouvé que je renvoie à la remarque E. Vous avez lû & relû cette remarque sans découvrir aucune chose qui puisse prouver ni directement, ni indirectement ce point de Chronologie, & vous souhaitez que je vous tire de peine. Je le fais, Monsieur, en vous disant que les Imprimeurs ont mis E au lieu de F; car c'est dans la remarque F, que j'ai cité mes garans. Le passage que j'ai rapporté de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre témoigne que Polydore Virgile sortit de ce païs-là en 1550. aprés y avoir demeuré près de 40. ans. M. de Larrey que je cite aussi, témoigne la même chose, mais dans une note marginale il observe qu'un Critique de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre a dit que Polydore Virgile ne se retira qu'en 1551. Je m'étonne qu'un Lecteur aussi vigilant que vous, n'ait pas cherché dans la remarque suivante ce que vous ne trouviez pas dans celle qui avoit été indiquée. On est si souvent trompé par les indices des matieres, & l'on trouve si souvent le vrai chemin en consultant on la page qui precede, ou celle qui suit l'endroit que la table marque mal, qu'on se fait une habitude de tâcher de se remettre dons les voïes par cette sorte d'expédient, soit qu'un chifre n'ait pas été bien marqué, soit qu'une lettre de citation ait été brouillée. Je ne m'étonnerois pas qu'un jeune Lecteur sans expérience se fût perdu dans la faute que les Imprimeurs ont faite en cet endroit-là de mon livre. Mon étonnement vient de ce que je n'ignore pas votre méthode de lire.

Je m'étonne aussi de ce que vous ne m'avez pas fait savoir que mes deux garans peuvent être critiquez; car si Polydore Virgile n'a quitté l'Angleterre qu'en 1550. ou qu'en 1551. il n'est pas vrai qu'il l'ait quittée après y avoir demeuré près de quarante ans. Il faloit dire qu'il y avoit démeuré près de 50. années. Il y avoit été envoié par le Pape Alexandre VI. qui mourut l'an 1503. & il avoit déjà publié l'an 1499. son livre *de Inventoribus rerum*. Il s'apliqua dès l'an 1505. à composer une Histoire d'Angleterre à la priere du Roi Henri VII. J'ai trouvé depuis peu de jours la preuve de toutes ces choses dans l'Epitre dédicatoire d'une édition faite à Bâle, *apud Joan. Frobenium in fol.* 1521. de son livre *de Inventoribus Rerum*. Cette Epitre dédicatoire datée de Londres le 5. de Décembre 1517. n'est point dans les éditions que j'avois vûës. La conclusion de tout ceci sera qu'aïant pris pour guides deux célebres Historiens, & même le Critique de l'un d'eux, j'ai mis vers l'année 1510. l'arrivée de Polydore Virgile en Angleterre. Corrigez cela, s'il vous plaît, Monsieur, dans vôtre exemplaire, & au lieu de 1510. mettez 1500. ou 1501. Je suis &c.

Le 5. de Mars 1702.

*Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique à Monsieur ***. Elle contient entre autres choses une remarque sur un passage de Ciceron, & une remarque de Physique.*

Vous m'aprenez, Monsieur, qu'aïant oüi dire à plusieurs personnes que j'avois suprimé un très-grand nombre de chose dans la 2 édition de mon Dictionnaire vous l'aviez crû fort bonnement, mais que par la confrontation exacte que vous avez faite des deux éditions en une infinité d'endroits choisis, vous n'avez pû apercevoir aucune trace de ces supressions, & vous vous adressez à moi pour savoir ce que l'on doit croire. Je vous repons que plus vous confronterez, plus vous trouverez qu'il s'en faut tenir à ce que j'ai dit dans mes avertissemens sur la 2 édition. si l'idée que j'y donne des endroits retranchez n'est pas exactement juste, c'est plûtôt parce qu'elle est trop forte, que parce qu'elle est trop foible. Ce que vous aviez oüi dire doit être consideré comme des discours de gens mal-intentionez pour le Libraire, ou accoutumez à décider sur les choses dont ils n'ont nulle connoissance.

Vous m'apprenez aussi que votre aïeule étoit cousine du fameux Historiographe Nicolas Vignier, & qu'à cause de cela vous avez lû avec quelque sorte de chagrin ce que j'ai dit contre lui, dans l'article de Françoise. Prenez garde, je vous prie, Monsieur, que je ne l'ai pas accusé de citer à faux Volaterran, j'ai seulement dit qu'aïant *cheché dans Volaterran par tout où la table des matieres qui n'est gueres bonne, & la distribution des sujets avoient pû me servir de guide*, je n'avois pû rencontrer ce passage là. Vous m'avoüez vous même que jusques ici vous avez feuilleté inutilement le gros volume de cet Auteur, mais vous ajoûtez que vous ne laissez pas de croire que Vignier y avoit lû ce qu'il raporte. Vous avez raison généralement parlant, & je suis bien aise tant pour votre satisfaction, que pour celle de tous mes lecteurs de faire savoir ici au public, qu'en cherchant il y a deux jours une autre chose dans Volaterran, je tombai sur celle-là. Elle se trouve au livre 22. à la pag. 810. de l'édition de Francfort 1603. à l'endroit où il fait mention du Pape Urbain V. C'est là que l'on trouve ces paroles. *Quam* (Catharinam Virginem filiam Brigidæ) *Julius jamjam in catologum referre unà cum Francisca Romana matrona statuit, quæ & ipsa sub Eugenio claruit prodigiis ac sanctitate: voluptatem inviti coitûs ardente supra vulvam larido reprimebat.* J'ai raporté dans mon

mon Dictionnaire pag. 1276. (*) la version Françoise que Vignier donne de ce passage. Examinez bien ma critique, vous la trouverez juste; car il est bien vrai que Volaterran remarque que Jules II. avoit dessein de canoniser cette Dame; mais non pas qu'il l'eût canonisée &c.

Vous me faites trop d'honneur en voulant savoir ce que je pense d'une conjecture qui a été communiquée au public dans les nouvelles de Mr. Bernard *du mois d'Avril* 1702 *pag.* 393. Vous la trouverez ingénieuse, mais le mot *scepsis* forgé de nouveau vous fait de la peine, au commencement d'un Livre tel que celui de Cicéron *de Natura Deorum*. J'en juge tout comme vous & je ne crois point qu'il y ait rien à changer dans ces paroles, *de qua* (natura Deorum) *tam variæ sunt doctissimorum hominum tamque discrepantes sententiæ, ut magno argumento esse debeat causam, id est principium Philosophiæ esse scientiam, prudenterque Academicos à rebus incertis assensionem cohibuisse.* Ce passage a été la croix des Critiques. Manuce a voulu qu'on mît *inscientiam* au lieu de *scientiam*. Turnébe a rejetté avec le dernier mépris cette correction, & a expliqué la chose suivant la leçon vulgaire. Lescalopier l'a expliqué d'une autre façon; Mr. Gronovius encore d'une autre. Les interprétations de ces savans hommes sont trés-belles, & j'en conviens sans dificulté; néamoins il a été un tems que je pensois qu'il faloit lire *non esse scientiam*, comme si la pensée de Cicéron eût été que les diverses opinions sur la nature des Dieux étoient une marque que le principe de la Philosophie l'être des êtres, la cause premiere étoit d'une nature incompréhensible, & n'étoit point par conséquent un sujet de Science: mais j'abandonnerai bientôt cette conjecture & voici, ce me semble, ce que Cicéron a voulu dire: » Les plus savans hommes ont formé sur la » nature des Dieux tant d'opinions diférentes, » & oposées, que c'est une grande preuve que la » science, c'est-à-dire, une connoissance certaine » & évidente, doit être la base, le principe, & » le fondement de la Philosophie, & que les » Académiciens sont bien sages, eux qui refusent » leur consentement à des choses incertaines. Pour développer ce raisonnement & aprocher un peu plus les extrémitez de l'enthymeme, je voudrois qu'on sousentendit ceci: » car si les Philosophes s'étoient prescrit cette loi de n'afirmer jamais rien que ce qu'ils concevroient clairement & distinctement, c'est-à-dire, ce qui » étoit une science, ils ne nous auroient pas jetté » dans l'embaras où nous sommes pour tant de » sentimens contraires sur l'article important & » capital de la nature des Dieux. Vous connoîtrez aisément, Monsieur, qu'au cas que Cicéron ait voulu parler ainsi, il a donné à la Philosophie la même base que M. Descartes. La pensée de Turnebe n'a qu'une ressemblance fort générale avec la mienne.

Enfin vous voulez savoir mon avis sur le sentiment d'un anonime touchant la cause de la continuation du mouvement. Vous avez vû son hypothese dans le Journal de Trévoux, mois de Septembre & d'Octobre, & sa réponse aux objections de Mr. de la Hire, mois d'Avril 1702. Art. XII. Vous lui trouvez une grande netteté d'esprit, & moi aussi, Monsieur: mais en lisant son systême, il m'est venu plusieurs doutes dont voici, ce me semble, le principal. Si une pierre jettée en haut continuoit de monter à cause que la colonne où elle se trouve, forme un jet d'air par le poids supérieur des colonnes qui l'environnent, toute autre pierre qui seroit dans ce jet d'air, devroit monter avec autant de vitesse que celle-là, ce qui est contraire à l'expérience: car pendant qu'une pierre jettée en haut monte, tous les corps pesans qui se trouvent directement au dessous descendent comme s'ils étoient dans les colonnes voisines.

La difficulté sera peut-être plus sensible si l'on considére le mouvement horizontal d'une boule qu'on frappe du pied. Nous ne voions pas que pendant qu'elle continuë à se mouvoir les pailles mêmes qui sont derriere elle sortent de leur place, ce qui arriveroit nécessairement si un courant d'air étoit la cause de la continuation du mouvement de cette boule. Il y a des vents qui vont plus vite qu'une pierre que l'on jette avec un petit effort, mais ces vents-là n'empêchent pas qu'un morceau de bois ne tombe. Ils devroient pourtant avoir plus de force que le jet d'air horizontal, qui selon l'Auteur anonyme pousse la pierre depuis qu'elle est séparée de la main qui l'a jetté. Qu'en dites-vous, Monsieur? Je suis votre &c. le 6. de Mai 1702.

*Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique, à Monsieur *** sur la question s'il a bien ou mal compris la doctrine de Spinoza. On y trouve aussi quelques corrections pour le Dictionnaire Hist. & Crit.*

JE sai enfin, Monsieur, sur quoi l'on se fonde quand on dit que j'ai réfuté Spinoza sans avoir entendu ses dogmes, & je suis redevable de cette découverte à Monsieur Bernard. Je l'en remercie de tout mon cœur. Il a fait savoir au public dans les (A) *Nouvelles de la Rep. des Lettres* que ceux qui pretendent depuis même la 2. Edition de mon Dictionnaire, que je n'ai pas entendu les sentimens de Spinoza, croient que mon erreur est venuë de ce que j'ai crû que cet homme *attribuoit aux mots de Dieu, de substance, de modification, les idées ordinaires*, & que je n'ai pas compris que *le mot de* Dieu *est un mot hors d'œuvre dans le systême de Spinoza*, qui ne *s'en est servi que pour se cacher & en imposer aux simples*. Permettez moi de vous communiquer sur cela 3. ou 4. réflexions.

I. Il est certain que j'ai reconnu formellement que le mot de *Dieu* ne signifie point dans le systême de Spinoza ce qu'il signifie dans le systême des Orthodoxes. Il n'y a pas une seule ligne dans mes objections qui donne lieu de soupçonner que j'aie jamais perdu de vûë cette these de Spinoza, que par le mot *Dieu* il faut entendre la substance unique de l'Univers entant qu'elle produit en elle même par une action immanente tout ce que ce Philosophe nomme modifications. Il n'est guere possible de se méprendre là dessus, & il n'y a point d'aparence qu'il ait jamais crû que l'on seroit assez simple pour s'en laisser imposer. C'est donc sans nulle raison que l'on supose par cet endroit-là que je n'ai pas bien compris ses sentimens. Je les ai réfutez en suposant qu'il attache au mot de *Dieu* cette étrange idée.

II. J'avouë que j'ai aussi suposé que par les mots de substance & de modification il entendoit ce que les Carthésiens entendent par ces mots-là. Si je m'étois trompé ce seroit sa faute; mais je ne croi point que ceux qui liront attentivement ce

(*) Art. FRANÇOISE, note (B) p. 1215. de l'édit. de 1720.

(A) Juin 1702. pag. 668. & suiv.

ce que j'ai dit dans la remarque pénultieme de son article, soient capables de s'imaginer qu'il ait eu d'autres idées que celles que je lui attribuë. Et en tout cas le devoir de ceux qui continueront à dire que je ne l'ai pas entendu, sera de montrer quelles sont les nouvelles idées qu'il attache aux mots de substance & de modification, car jusques à ce qu'ils en usent de la sorte, ils ne mériteront point d'être reçus à soûtenir d'une façon vague que j'ai mal compris ses sentimens.

III. Mais quand même il se trouveroit qu'il a attaché aux mots *Dieu*, *substance*, *modification*, d'autres idées que celles que j'ai suposé qu'il y attache, mes objections n'y perdroient rien, car si elles ont quelque force, c'est parce qu'elles montrent une opposition manifeste entre les notions les plus évidentes de notre esprit, & le systême qui *identifie* l'Etre éternel & nécessaire avec les choses que les Chrétiens nomment substances créées, qualitez, accidens, vices, vertus, douleur, chagrin &c. Que j'aie entendu ou que je n'aie pas entendu dans l'exacte précision la these de Spinoza que j'ai conbatuë, il est pour le moins indubitable qu'elle reduit toutes choses à une cause qui n'est point réellement distincte de ses effets. Puis donc que mes argumens combattent cette chose-là entant qu'elle fait cette réduction, ils ne tiennent rien du sophisme que l'on nomme *ignoratio elenchi*, *ignorance de ce qu'il faut réfuter*. Ceux qui les accusent de ce défaut pourroient bien y être tombez eux-mêmes; car il semble qu'ils n'aient rien entendu de l'état, ni du fondement, ni du caractere de mes objections.

IV. Quant à ce qu'ils disent (*) que pour bien réfuter Spinoza *il faut lui prouver*, 1. *Qu'il y a un être intelligent distingué du monde.* 2. *Que l'étenduë & la pensée ne conviennent pas à un seul & même sujet.* 3. *Que toutes les choses du monde n'arrivent pas par une nécessité invincible*, c'est une chose que je ne leur conteste point: ce sont des manieres de l'attaquer très-avantageuses, & dont Mr. Jaquelot entre autres s'est servi heureusement & avec une grande force. On a même lieu de croire que rien ne paroît plus embarassant aux Spinozites que l'alliage de la pensée & de l'étenduë dans un seul & même sujet, & qu'ils considerent cela comme l'endroit le plus foible de leur systême. Mais comme la nature de mon livre ne permettoit pas que je m'engeasse à une dispute complete, je n'ai pris qu'un *medium*, & j'ai laissé tous les autres; j'ai crû même que je leur devois préférer celui que j'ai pris (A), parce que les Spinozistes n'en font pas grand cas. Il importoit de leur montrer que si on les peut battre en ruïne par l'endroit où ils ne se croient point foibles, ils ne doivent pas espérer de se maintenir où ils se croient postez avec le plus de desavantage. Voilà pourquoi je me suis fixé à étaler les contradictions qui résultent de l'hypothese qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers. J'ai crû que si un tel argument n'étoit pas capable de faire revenir ceux qui ont déjà pris racine dans ce systême, il étoit infiniment propre à retenir ceux qui n'y sont pas engagez. Car tout homme qui cherchera sincérement les véritez philosophiques, & qui verra qu'il ne sauroit faire un pas dans l'Ecole de Spinoza sans rejetter comme fausses les regles les plus certaines que la Logique & la Métaphysique nous puissent donner pour nous conduire en fait de raisonnement, rejettera avec le dernier mépris un pareil systême. Quel progrès peut-on espérer s'il faut d'abord se dessaisir de ces deux propositions; *les choses qui ne sont point distinctes d'une troisiéme, ne sont point distinctes entre elles. On ne peut nier & affirmer véritablement du même sujet le même attribut en même tems?* Quel plus grand degoût pour un Mathématicien que de lui apprendre que s'il veut être bon Spinoziste il doit croire que l'étenduë n'a point de parties, qu'elle n'est point divisible, que cent pieds de matiere sont réduits à l'unité absoluë tout de même que le point Mathématique? Je n'en dis pas davantage, puis qu'il ne s'agit point de savoir si j'ai combatu Spinoza par l'argument le mieux choisi, mais seulement si j'ai entendu ce qu'il enseigne.

Au reste, Monsieur, la liberté avec laquelle nous nous écrivons me permettra bien de vous reprocher que vous ne me tenez point la parole que vous m'aviez donnée, que vous liriez mon Ouvrage avec beaucoup d'attention, afin de pouvoir me donner avis des fautes les moins sensibles. Vous m'avez écrit votre sentiment sur l'Article du persécuteur *Hierocles*, & vous ne m'avez pas averti que l'on y trouve *Domitien* au lieu de *Diocletien*. (B) Cette horrible bévûë doit être mise, ce me semble, sur le compte du Correcteur plûtôt que sur celui de l'Imprimeur. Celui-ci sans doute transposa la seconde letter, & prit la syllabe *cle* mal écrite aparemment pour une *m*, & ainsi il mit *Diomtien*. Le Correcteur voïant cela sur l'epreuve le changea en *Domitien*, & m'exposa par là aux insultes d'un critique Chicaneur, comme si j'avois été assez ignorant pour faire Domitien l'Auteur des persecutions de l'Eglise, au commencement du IV. siécle. Vous étiez bien distrait, Monsieur, quand vous lisiez la page 1553. de mon Dictionnaire, puis que vous ne vous êtes pas aperçu de cette faute d'impression. Mais que je vous trouve heureux de continuer à ne vouloir pas être Auteur; car si vous aviez fait imprimer quelque gros livre, vous n'y jetteriez jamais les yeux sans y découvrir des choses que les Imprimeurs auroient gatées, & des choses sur quoi vous ne seriez pas content de vous-même. J'éprouve cela tous les jours. Avez-vous lû ce que j'ai dit des Editions de la Taxe de la Chancellerie de Rome? Avez-vous lû, dis-je, la page 2427? Si vous l'avez luë avec attention vous y aurez vû une chose qui vous aura paru avoir besoin d'être retouchée. Vous aurez sur tout jugé cela si vous avez le livre (C) en question comme je l'ai présentement. Effacez, je vous prie, à votre exemplaire depuis, *je sçai que l'on imprima à Boisleduc* jusqu'à *certificat* inclusivement, (D) & lisez ainsi, *Je sai qu'en* 1664. *Etienne du Mont Libraire de Boisleduc y publia en Latin & en Flamand sur une Edition de Rome* 1514. *un livre intitulé* Taxæ Cancellariæ & Apostolicæ & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ *& qu'il fit collationner mot à mot son Edition à celle de Rome, de quoi un Sécrétaire de la Ville de Boisleduc donna un certificat qui est imprimé à la page* 131. *On débite dans la préface que ce même Livre fut imprimé à Cologne* apud Gosuinum Colinium *l'an* 1515. Je suis, Monsieur, votre &c. le 16. Juin 1702.

Remar-

(*) Voyez Mr Bernard *ubi supra*.

(A) Voyez dans mon Dictionnaire la Remarque *AA* de la 1. édit. ou *EE* de la dern. édit. de l'Article de SPINOZA.

(B) L'Edition de Boisleduc 1664.

(C) Cette faute est corrigée dans la derniere édit. du Diction. p. 1462.

(D) Ce passage est corrigé dans la dern. édit. du Diction. à la p. 2303 2. col.

Remarques générales sur les *Essais de Littérature* que l'on publie tous les mois à Paris depuis le mois de Juillet 1702.

LE dessein que l'Auteur de ces Essais se propose *est de ne traiter précisément que de certains livres recommandables par leur antiquité, par leur rareté, ou par leur singularité; de discerner les meilleures éditions qui en ont été faites, d'indiquer les endroits qui en ont fait suprimer quelques-uns, & ceux qu'on a retranchez ou ajoûtez à d'autres, & de rendre sur tout au public la connoissance de certains livres curieux & secrets que le tems a fait périr, ou a fait devenir si rares qu'ils sont entierement inconnus, même à la plûpart des Gens de lettres qui ont le plus d'érudition.* C'est par-là qu'il prètend que son ouvrage est *d'un caractere tout différent* des autres Journaux de Littérature, que l'on publie en tant d'endroits de l'Europe, & *tout nouveau*. Ce plan est admirable: un livre formé selon cette idée manquoit à la Republique des Lettres, & lui étoit nécessaire, & je sai que bien de gens le souhaitoient. On doit donc savoir bon gré à l'Auteur qui a bien voulu rompre la glace, & qui ne s'est point rebuté de la Critique un peu trop forte qui a été faite de son premier Essai dans le Journal des Savans. Il y a lieu de croire que comme à l'imitation de Paris plusieurs autres villes de l'Europe ont publié des Journaux, toutes les nations savantes fourniront des Essais de Littérature selon le plan que cet Auteur a donné. On doit principalement attendre cela de l'Allemagne, où il y a tant de gens qui cultivent la Bibliographie. Celui qui a commencé de publier à Paris l'ouvrage dont nous parlons a des talens pour y réüssir. Ce qu'il a donné qui se raporte à son plan, est très-bon & très-curieux: mais ces endroits-là sont si peu en nombre, qu'au lieu de faire le principal de l'ouvrage, comme la raison le demandoit, ils n'en font qu'à peine l'accessoire. La plûpart des livres, dont il a parlé dans son premier Essai, ne sont point rares, & les choses qu'il en dit le sont encore moins: elles se trouvent ou dans les Lettres de Mr. Simon, ou dans la Bibliotheque de M. du Pin, ou dans les Mélanges de Vigneul-Marville, ou dans le Journal des Savans, ou dans le Dictionnaire de Moreri, ou dans le Dictionnaire Historique & Critique, ou dans d'autres livres nouveaux, & connus de tout le monde. Les Essais suivans n'ont été guere moins exposez au même reproche, si vous exceptez celui du mois de Novembre qui contient un peu plus de choses proportionnées au premier projet. Cela peut nous faire croire que l'Auteur profite des avis de ses lecteurs, & qu'il s'aperçoit que les manieres d'exécuter qu'il avoit choisies, n'ont pas assez de raport au plan qu'il a si heureusement formé, & enfin qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on lui représente ici certaines remarques, qui lui serviront peut-être pour perfectioner son travail.

En 1. lieu il ne doit jamais perdre de vûë ce point capital & essentiel, que le caractere de son ouvrage exige que les livres dont il parle soient rares, qu'il en fasse connoître le sujet, & la matiere, l'occasion, & le destin; qu'il en indique les diverses éditions, leurs différences, les propriétez de la meilleure, le lieu & le tems de l'impression. S'il y veut mêler l'histoire de l'Auteur, il se doit borner à des singularitez qui n'ayent pas été raportées dans les Dictionnaires Historiques, ou dans les Ouvrages terminez en *ana*, ou par quelque autre Auteur moderne comme Mr. Teissier &c. Il lui doit suffire de renvoyer à ces Auteurs-là, ou tout au plus de supléer ce qui manque, & de rectifier les faits qu'ils n'auront pas bien détaillez. Il est sûr qu'il a pris le contrepied de cela; car par exemple, lors qu'il traite d'un écrit qui fut publié à Paris l'an 1643: *de recta Paracleti pronuntiatione*, il ne dit presque rien du livre, & s'étend beaucoup sur l'Histoire de l'Auteur, qu'il a tirée des Mélanges de Vigneul-Marville. Il ne faloit pas avoir assez de mauvaise opinion du public, pour croire qu'on eut oublié si-tôt un endroit aussi curieux que celui-là du 2. tome de ces Mélanges.

En 2. lieu on souhaiteroit qu'il louât avec plus de modération, & qu'il s'abstint des phrases pompeuses du Panégyrique, pour employer seulement la simplicité du langage narratif. Il nous fait de Jerôme Osorio un personnage qui, sans le respect qu'on doit aux Anciens, s'étoit mis avec justice au dessus de Cicéron. Cela est outré, & peut tromper la jeunesse, & l'on peut dire sûrement que l'Histoire des Empereurs par Egnatius ne mérite point les éloges qui lui sont donnez dans les Essais de Novembre pag. 346. Je n'allégue que ces deux exemples, & je lui en pourrois alléguer autant presque, qu'il y a d'articles dans ses Essais. On peut apliquer ceci à la marque précédente.

Ma troisiéme remarque est qu'il seroit à souhaiter qu'il n'avançât rien sans preuve, je veux dire, sans citer quelque bon Auteur. Il résulteroit de là deux bons effets, l'un par raport à lui-même, l'autre par raport à ses Lecteurs: Il les préoccuperoit avantageusement sur sa fidelité & sur son exactitude, & il leur fourniroit les moyens d'aller aisément aux sources où ils trouveroient assez souvent d'autres circostances dont ils feroient un nouvel usage pour l'extension & pour l'ornement de cette partie de l'Erudition qu'il a entrepris de traiter. Il n'est que trop ordinaire de s'abstenir de citer, parce que l'on craint que la licence qu'on se donne d'embelir un fait, afin qu'il interesse davantage les Lecteurs, & que le débit d'un livre aille mieux, ne soit découverte. C'est une supercherie qui a été réprochée à Mr. Varillas. Ceux donc qui veulent se mettre à couvert de ce soupçon, & faire voir qu'ils se précautionnent contre la défiance d'un Lecteur qui se plaît à vérifier, doivent se rendre scrupuleux sur le chapitre des citations, & n'avancer rien sans avertir d'où ils le tirent. Cette regle doit être sur tout observée, lors qu'on raporte des faits peu connus, comme lors que notre Auteur raconte les (*) avantures de Renaud de Pol, camarade de Vanini, & lors qu'il assûre (A) que Jean Villani étoit un excellent Poëte, & que le chagrin de se voir disgracié le fit mourir.

En 4. lieu on souhaiteroit que lors que certains Auteurs ont tâché d'éclaircir des faits, sans être en état d'en venir à bout, il se fit un devoir particulier d'achever l'afaire, puis qu'il a tant de ressources, & tant de secours qu'on n'a pas en d'autres païs. Par exemple, l'Auteur du Dictionnaire Historique & Critique a avoüé qu'il ne pouvoit pas vérifier si Calvin se donna un nom d'anagramme, ou quelque autre à la tête des premiéres éditions de l'Institution Chrétienne, & s'il mit à la premiere la devise dont on a tant parlé,

(*) Dans les Essais d'Août p. 120.

(A) Essais de Sept. p. 159.

parlé, une épée entourée de flammes avec ces mots, *non veni mittere pacem &c.* Cela devoit engager l'Auteur des Essais à vuider une fois pour toutes ce diferend : mais au lieu de le faire il se contente de raconter (*) touchant la personne de Calvin, & touchant son Institution, ce que l'on trouve par tout. Il ne corrige aucune des fautes que l'on a marquées dans le Dictionaire Critique, il ne dit point qu'il ait pris la peine d'examiner la premiére édition de l'Institution, il en marque le tems d'une façon assez vague & il ne dit rien des éditions qui suivirent celle là: Il a taché de remédier à ces négligences par des additions à la fin du livre, mais il n'y a pas trop bien réüssi. Il y adopte la fausse date du 1. d'Août 1536. Il dit *qu'il y a eu de ce livre cinq éditions*, & tout aussi-tôt il en marque (A) six dont la derniére est de l'an 1558. & ne songe pas que depuis celle-ci il s'en est fait un très-grand nombre.

Ces sortes de méprises échapent pour l'ordinaire à un Ecrivain, qui a l'esprit vif. Il lui prend un tel feu d'imagination en composant, que son attention en est dissipée & éblouïe, il ne s'aperçoit pas qu'il écrit ce qu'il n'a pas intention d'écrire. Ce feu se ralume toutes les fois qu'il relit son Manuscrit, & sur tout quand il voit l'épreuve de l'Imprimeur, & par ce nouvel éblouïssement. Il laisse passer des choses qui s'entre-détruisent dans la même page : Il y a beaucoup de pareils endroits dans les Essais de Littérature, & c'est sur quoi je fonde ma derniere remarque.

On souhaite en 5. lieu que l'Auteur prenne la peine de se recueillir & de se tranquilliser, quand il relira la copie pour la derniere fois, & l'épreuve de l'Imprimeur, ou qu'il recommande à quelque Ami éclairé de bien corriger l'épreuve. S'il en avoit usé de la sorte on ne verroit pas dans les Essais de Juillet p. 5. que Postel né l'an 1477. mourut presque centenaire l'an 1581. & dans les Essais d'Août pag. 87. & 90. que l'édition des Recherches de Pâquier chez Sonnius à Paris 1617. fut faite pendant la vie de l'Auteur qui mourut l'an 1615. & dans les Essais de Novembre page 305. & 322. qu'une Apologie d'Origéne faite l'an 1522. fut soûtenuë par le credit que le Pere Parvi avoit au Conseil de Louis XII. qui *étoit mort la nuit du 31. Decembre 1514. au 1. Janv. 1515.* Si l'Auteur veut que ses Lecteurs prennent quelque confiance en son exactitude, & qu'ils ne soupçonnent pas qu'il prend de travers les paroles de ses originaux, il est nécessaire qu'il évite de pareilles négligences.

En voici un nouvel exemple sur lequel je m'arrêterai un peu plus. Il donne dans ses Essais d'Août l'Article de l'Histoire de Bresse publiée par Guichenon l'an 1650. & il dit page 169. que *Guichenon étoit de Bourg en Bresse, & ne fut jamais Huguenot, comme l'a crû mal à propos Mr. Bayle.* Premierement, il pouvoit aprendre dans les premieres pages de cette Histoire de Bresse que Guichenon étoit de Macon. Secondement, s'il se fonde sur la 1. édition du Dictionnaire Critique, il n'a pas dû dire que Mr. Bayle a crû que cet Auteur avoit été Huguenot, & s'il se fonde sur la 2. édition, il a dû dire que Mr. Bayle a donné ce fait comme certain. La 1. édition porte que l'on avoit oüi dire cela, mais qu'on n'en étoit pas assez assûré pour l'afirmer. On trouve la même chose dans la 2. édition si l'on s'arrête à l'article de Guichenon, mais si l'on consulte les additions & les corrections à la fin du tome, on voit que l'Auteur afirme simplement & absolument que Guichenon avoit été Huguenot. Dès-là il est à présumer que dans les Essais de Littérature on nie en l'air un fait constant : car puis que l'*errata* du Dictionnaire Critique veut que l'on ôte tout ce qui sent l'incertitude, il est fort probable que dans l'intervalle qui s'écoula depuis la réimpression de l'article GUICHENON, jusques à la fin de l'édition, l'Auteur reçut quelques éclaicissemens très-certains. De sorte que toutes les apparences étant pour lui, l'Auteur des Essais ne sauroit se dispenser d'aporter des preuves inconrestables de son assertion, s'il veut qu'on le croie. Il y a au reste beaucoup d'aparence qu'il n'a vû ni la 2. édition du Dictionnaire Critique ni l'extrait qui en a été donné dans le Journal de Mr. Basnage, puis qu'on ne voit point dans ses Essais le passage de Varillas qui accuse de Plagiarisme Guichenon, ni la preuve de l'innocence de ce dernier. Tout cela eût trouvé place dans l'article de l'Histoire de Bresse, comme le passage de Mr. le Laboureur y en a trouvé qui se voit dans la premiére édition du Dictionnaire Critique.

Je n'entre point dans un détail de Remarques particulieres sur les erreurs de fait, que je puis avoir observées dans les Essais de Littérature. Ce peu de Remarques générales me suffisent, n'ayant d'autre dessein que de faire en sorte pour ma petite part, qu'un Ouvrage où j'ai trouvé de très-beaux endroits, & qui peut devenir très-bon, se perfectionne de jour en jour.

A . . . . le 16. de Decembre 1702.

(*) Essais d'Août p. 96.

(A) Ce sont celles qui ont été articulées dans le Dictionnaire Critique.

Refutation de ce qui a été dit de Mr. Bayle dans les Essais de Littérature du mois de Février 1703.

LE premier article de ces Essais concerne les poësies de Marulle : la plûpart des faits qu'on raporte se trouvent dans le Dictionnaire de Mr. Bayle. On en raporte quelques autres qui lui ont été inconus, ce que peut-être il seroit impossible de prouver. Cela pourra être discuté en un autre lieu : il ne s'agit point ici de critique, & c'est pourquoi je n'observe point qu'on a dit avec un peu trop de négligence que Marulle né au commencement du 15. siecle, mourut l'an 1511. à l'âge de 81. ans, & je ne demande point pourquoi l'on adopte sur l'an mortuaire de ce Poëte, l'erreur de Vossius qui avoit été réfutée dans le Dictionnaire Critique.

Laissons tout cela, & venons au fait : l'Auteur dit (B) que *Monsieur Bayle, à son ordinaire, ne manque pas de mêler de l'intrigue* dans les liaisons de Politien & d'Alexandre Scala femme de Marulle, *& de faire un Roman des amusemens de ces deux personnes.* . . . . . (C) *qu'il a voulu faire de la femme* de Marulle *une Dame galante* . . . . *qu'on croiroit mieux tout ce qu'il dit sur ce sujet, si on ne savoit qu'il a toûjours aimé à mêler dans les évênemens qu'il décrit, de l'extraordinaire & du merveilleux, ce qui entre plus dans le caractere d'un Romancier que d'un Historien.*

Voilà deux questions à examiner : la premiere s'il a traitté de galanterie les liaisons de Politien, & de la docte Alexandra Scala : la seconde

(B) Essais de Février, Pag. 79.

(C) *Ibid.* pag. 81.

conde si c'est sa coûtume d'amener le merveilleux.

Sur le premier point on déclare ici que l'on défie l'Auteur des Essais, de marquer dans le Dictionnaire Critique aucun mot qui insinue la moindre galanterie par raport aux deux personnes en question. On lui fait le même défi quant à l'autre point ; personne n'a jamais été plus éloigné que Mr. Bayle du caractere marqué ci-dessus. Il condamne en toute occasion non seulement ceux qui font des livres, moitié Roman, moitié Histoire, mais aussi ceux qui paraphrasent de telle sorte ce qu'ils citent d'un Auteur, qu'ils y ajoûtent des circonstances qui rendent les choses plus curieuses, & plus singulieres. Il ne pratique point ce qu'il blâme dans les autres, il ne raporte aucun fait sans citer l'Auteur d'où il le tire, & il allégue très-souvent les propres paroles de ses témoins, qui presque toûjours sont plus significatives, que le précis qu'il en donne avant que de les citer. C'est de quoi tous les Lecteurs se peuvent convaincre facilement.

Cette justification seroit surperfluë, si son Dictionnaire étoit sous la main de tous ceux qui lisent les petits écrits de nouveautez. Mais il y a une infinité de gens qui ne l'ont pas, & qui lisent ces sortes d'écrits que la curiosité pour les nouvelles, le bon marché & la petitesse du volume rendent communs par toute l'Europe. Ce n'est que pour désabuser cette infinité de gens qu'on a voulu insérer le present mémoire dans un des écrits de cette nature.

Tous ceux qui se donneront la peine de procéder à la vérification de ce que je viens de dire, s'étonneront que l'Auteur des Essais de Littérature ait fait paroître si peu de discernement par raport au Dictionnaire Critique.

Ce 20. de Mars. 1703.

Examen de quelques endroits des Essais de Littérature du mois d'Avril 1703.

ON a vû dans l'Article sixiéme du mois de Janvier 1703. de ce (*) Journal, que l'Auteur des Essais de Littérature fut averti de relire son Manuscrit, & les épreuves de l'Imprimeur avec attention, parce qu'il lui échapoit des négligences qui ne pouvoient proceder que d'un esprit qui étoit ailleurs qu'où ses yeux le devoient fixer. On lui en donna pour exemple d'avoir dir que Postel né en 1477. étoit mort presque centenaire en 1581.

I. Il répond dans sa Préface du mois d'Avril 1703. qu'à la vérité cette faute est demeurée jusques ici dans le Morery, mais qu'il ne suit point un tel guide : que *son Manuscrit portoit que Postel étoit né environ l'an* 1487. & il ajoûte que s'il remarque cela, c'est principalement *pour établir une sûre époque de la naissance de Postel.* Je lui réplique 1. qu'il y a entre son Article de Postel, & le Postel du Morery, une si grande conformité, comme on le peut voir par le parallele que Mr. Pelhestre en donne, que selon toutes les apparences il a copié du Morery la faute en question. Cette conformité s'étend jusqu'à des défaut cachez, que je pourrois bien indiquer, mais la crainte d'être trop long m'en empêche. 2. Qu'il n'a marqué cette faute dans nul des *Errata* qu'il a donnez en si grand nombre. 3. Que le terme *environ* n'est nullement propre à donner une certitude précise. 4. Que l'Auteur observe dans la page suivante que Postel nâquit *précisément* en 1585. (il vouloit dire 1485.) Il se seroit donc trompé quand même son Manuscrit auroit été tel qu'il le supose. 5. Que s'il y a mis *environ l'an* 1487. il a eu grand tort de dire que Postel a été *l'un des plus grands homme du quinziéme siécle.* Cela seroit suportable si Postel eût eu 23. années à la fin de ce siécle là, mais non pas s'il n'en avoit eu que 13.

II. Un peu plus bas on nous dit que *l'Histoire de la ville de Thoulouse par Mr. de la Faille*, donne de grands éclaircissemens sur la question, si le President Duranti est le véritable Auteur du livre *de Ritibus*. C'est ne pas comprendre la note qui a été ajoûtée à l'édition de ces Essais en Hollande. Mr. de la Faille éclaircit très-bien ce qui concerne la vie & la mort de ce Président, mais il n'examine point cette question-là.

III. L'erreur sur l'édition de Pasquier 1617. est si visible qu'on auroit dû en convenir ingénument. Voici les paroles des Essais, *cette édition est enfin meilleure que celles qui l'ont précédée, en ce que l'Auteur qui vivoit encore, y ajoûta plusieurs choses.* Prétendre que cela ne veut dire si ce n'est qu'elle fut faite *sur le Manuscrit nouvellement corrigé par l'Auteur*, mais qui étoit mort avant que l'on l'imprimât, c'est vouloir qu'on donne aux termes de notre langue un sens tout à fait contraire à l'usage & à la raison.

IV. L'Auteur tombe dans la même faute un peu après ; car il veut que ces parules, *il y a eu* de l'Institution de Calvin *cinq éditions*, ne veulent pas dire qu'il n'y en a pas eu davantage, & que quand on compte les éditions de 1535. de 1539. de 1543. de 1544. & de 1550. & qu'on ajoûte qu'en 1558. l'Auteur revit son ouvrage & le divisa en 4. parties, on n'articule pas six éditions, quoi qu'il soit certain que l'ouvrage fut rimprimé sur cette nouvelle révision.

V. Sur la fin de la Préface l'Auteur prétend que si *l'on examine de près & sans préjugé ses termes* l'on *verra clairement qu'il n'a pas voulu dire, que Louis XII. vivoit en* 1522. véritable date de l'Apologie de Merlin. Examinons les ainsi, & nous verrons ce que le Lecteur en jugera.

Voici les termes de l'Auteur dans ses Essais de Novembre 1702. pag. 305. Merlin *fut obligé de publier en* 1522. *une Apologie pour défendre son ouvrage, & pour en empêcher la suppression que toute la Falculté déchainée contre lui, sollicitoit avec une ardeur extraordinaire..... C'est cette Apologie qui sauva en partie l'édition de Merlin..... Le pere Parvy d'ailleurs la défendit vigoureusement, autant par une savante Dissertaton qu'il fit en faveur d'Origene & qu'il joignit à l'Apologie de Merlin, que par le credit qu'il avoit dans le Conseil de Louis XII. dont tous les Ministres opinoient à la supression pour appaiser la Faculté qui faisoit un bruit extraordinaire.* Pour peu qu'on entende le François on voit clairement que ces paroles signifient que deux causes empêcherent la supression, que l'Apologie de Merlin fut l'une de ces deux causes ; que la Dissertation du Pere Parvy, jointe à cette Apologie, & son crédit dans le Conseil de Louis XII. furent l'autre cause ; & que cette supression étoit demandée par la Falculté avec une ardeur & avec un bruit extraordinaire dans le tems que Merlin publia son Apologie. S'il est donc vrai que cet Ouvrage, & la Dissertation du Pere Parvy soûtenuë de son crédit dans le Conseil de Louis XII. arrêterent les clameurs de la Faculté, il faut que Louis XII. ait vécu en 1522. Si cette conséquence n'étoit pas juste on ne sauroit plus se fonder sur

(*) Journal de Trévoux. Voyez ci-dessus p. 172. col. 1.

sur les loix de la Grammaire, ni sur l'usage des langues reçu & autorisé généralement.

Voilà pour la Préface : passons au corps du livre.

VI. Le premier Article qu'on y rencontre concerne un Ouvrage intitulé *Illustres Contemplationes de anima.* L'Auteur des Essais n'en marque ni l'année de l'impression, ni la forme, ce qui est un signe qu'il ne l'a point vû, & néanmoins il assûre *qu'il a préféré l'édition de Venise, parce qu'elle fut augmentée.* Il n'en donne aucune analyse, mais selon son péché dominant il abandonne l'ouvrage, & ne s'attache qu'à l'Auteur qui est Cremonin, dont il dit beaucoup de choses la plûpart connuës de tout le monde, puis qu'elles sont dans les Dictionnaires Historiques, ou dans le Naudæana. Il en ajoûte une qui assûrément est anecdote, savoir que Cremonin (*a*) quoi qu'*Athée s'est caché sous la figure d'un dévot & sous le manteau d'un Docteur Catholique, qu'il a trompé toute l'Italie par l'éclat & le faste de sa pieté prétenduë, qu'il cachoit si finement son jeu qu'il passoit en ce païs-là pour un Saint, & un Saint à révélation, qu'il parloit de la Religion en homme inspiré, & dans les termes du monde les plus mystiques : qu'aussi le croyoit-on le plus grand contemplatif de dela les Monts.* Je conjecture que ce n'est là qu'une paraphrase de ces mots du Naudæana, *nihil habebat pietatis & tamen pius haberi volebat.* Je serai détrompé agréablement si l'on me cite quelque Auteur qui ait dit que Cremonin passoit pour un Saint à révélation &c.

VII. Je voudrois bien aussi qu'on citât quelque Ecrivain qui ait dit de Pierre Martyr le Milanois (*b*) toutes les choses que l'Auteur des Essais (*c*) en conte. Il le louë trop, c'est un de ses péchez dominans : il ne prend pas garde que par la lecture der lettres de ce Milanois, on peut aisément connoître qu'elles ne sont pas en bon Latin Ferdinand & Isabelle, dit-il, *lui confierent l'éducation de leurs enfans dont Vasée dans sa Chronique d'Espagne dit qu'ils furent très-contens. Vasée prétend qu'il y eut quelque chose dans les Decades de Pierre Martyr qu'on ne trouva pas conforme à la doctrine de l'Eglise Romaine, que cela lui fit des affaires.* Sur cela l'Auteur des Essais s'efforce de le justifier : peine inutile qu'il se seroit épargnée s'il avoit lû l'Auteur qu'il cite ; car Vasée dit seulement qu'il y avoit des gens qui censuroient certaines choses dans les Decades de Martyr comme suspectes de fausseté. (*d*) *In iis* (Decadibus) *à quibusdam tanquam suspectæ fidei reprehenditur in nonnullis.* Cela veut dire non pas que la foi de l'Auteur entant que Catholique Romain étoit suspecte, mais en qualité d'Historien. Vasée lui donne la qualité de Précepteur des Pages de Ferdinand & d'Isabelle, & non pas celle de Précepteur de leurs enfans. *Puerorum nobilium Catholicorum Regum Præceptor.* Ces deux fautes ont été copiées de Vossius.

VIII. Notre Auteur en rétractant ce qu'il avoit dit de Benjamin Priolo prétend qu'il s'étoit trompé en partie pour avoir suivi Mr. Bayle. Il est certain qu'il y avoit dans le Dictionnaire Critique deux choses touchant Mr. Priolo qui ont eu besoin de réformation. On avoit avancé la premiere comme tirée du Sorberiana qu'on avoit cité à la marge, & dont on avoit raporté les paroles en caractéres Italiques. L'autre avoit été débitée simplement comme un oüi-dire. L'Auteur des Essais, s'il étoit exact, n'allégueroit point ici Mr. Bayle, mais Mr. Sorbiere, puisque Mr. Bayle a déclaré plusieurs fois & nommément dans sa Préface, qu'il ne garantissoit que la fidélité de ses citations, mais non pas les faits ; que s'ils étoient faux, il s'en faloit prendre non pas à lui, mais aux Auteurs qu'il citoit ; que n'aïant pas toûjours des preuves de leurs erreurs, il ne les réfute que quand il en a. J'ajoûte que l'Auteur des Essais ne suit Mr. Bayle ni à l'égard de l'oüi-dire, ni à l'égard du Sorberiana, comment donc se pourroit-il excuser sur lui ? *Il s'étoit glissé*, continuë-t-il, *une faute d'impression qui concerne la naissance & le mariage de Mr. Priolo : tout ce qui est dit sur ce sujet regarde le Pere de l'Historien, & non pas l'Historien lui-même comme le dit Mr. Bayle que j'ai suivi* (*e*). Tout cela est faux : Sorbiere cité par Mr. Bayle parle de la naissance du pere de l'Historien, & non pas de celle de l'Historien, & ce qu'il dit du mariage de celui-ci est vrai, & par conséquent l'Auteur desavouë comme une faute ce qui n'est point une faute. On en sera moins surpris quand on saura qu'il s'est rétracté d'une chose, (savoir que Mr. Priolo fût mort à l'Hôtel-Dieu de Lion,) qu'il n'avoit point dite, & que même il avoit niée. Enfin l'on doit avertir l'Auteur des Essais, qu'il ne seroit point excusable quand même il auroit copié fidelement le Dictionnaire Critique. Il doit savoir que dans la Republique des Lettres c'est s'exposer à la honte que de suivre les fautes d'une premiere édition, si elles ont été corrigées dans une autre. La 2. édition du Dictionnaire Critique où l'Article *Priolo* est si ample, & si bien rectifié, est la seule qu'il ait dû suivre. S'il se croit permis de marquer les fautes de la premiére, il est obligé en même tems de faire savoir au public si elles ont été corrigées ou non dans la seconde. Il ne peut se départir de cette regle sans faire voir qu'il ignore le métier de bon Critique. Je ne remarquerai point qu'il a parlé de l'Histoire de Mr. Priolo sans l'avoir vûë : il en a falsifié (*f*) le titre, & il a dit que l'édition de Leipsic *a l'avantage d'une plus belle impression.* Rien moins que cela : son avantage consiste en toute autre chose, comme il eût pû l'aprendre dans le Dictionnaire de Mr. Bayle à la premiére édition même.

IX. Il assûre (*g*) que *Fauchet qui connoissoit si bien les véritables Auteurs des piéces anonymes, a toûjours attribué à Abelard le Roman de la Rose, & que la Croix du Maine est du même sentiment.* Néanmoins, Fauchet (*h*) assûre & prouve que ce Roman fut commencé par Guillaume de Loris, & achevé par Jean de Meun. La Croix du Maine le dit aussi en deux endroits. On prie l'Auteur des Essais de citer la page du livre où ces deux Auteurs l'ont donné à Abelard. Voïons comment il réfute la raison que Mr. Bayle avoit tirée du silence d'Heloïse : il ne trouve aucun inconvénient dans ce silence, qui lui paroît même *plus convenant à ces misteres de tendresse, & sur tout à la conjoncture où ces deux amans se trouvoient.* Abelard, ajoûte-t-il, *par le détour qu'il prenoit, faisoit assez connoître qu'il ne vouloit être entendu que par Heloïse.* Cette maniere de réfuter une raison est très-mauvaise ; car c'est la considerer comme si

(*a*) Pag. 241. 242.
(*b*) On ne veut pas dire qu'il étoit de Milan, mais du Duché Milan.
(*c*) Pag. 255. & suiv.
(*d*) *Vasæus Chron. Hisp. cap. 4. p. m. 22.*

(*e*) Essais d'Avril pag. 291.
(*f*) Essais de Janvier p. 64.
(*g*) Essais d'Avril p. 302.
(*h*) Page 198. & suiv. de son Recueil des Poëtes François.

si c'étoit une raison fondée généralement parlant sur le silence d'Heloïse, au lieu qu'elle est determinée à des circonstances décisives par un long passage de cette femme que Mr. Bayle venoit de roporter, où elle expose à Abelard les marques qu'il lui avoit données de son amour, & qui faisoient voler son nom par toute la France. Eût-elle oublié de lui représenter ce qu'il eût dit dans ce Roman? C'étoit à lui qu'elle écrivoit: le Public ne voïoit point ses Lettres.

X. L'Auteur page 104. dit que nous avons une traduction Latine du Roman d'Heliodore *composée par Stanislas Warscheiriczi & non pas Warsceivviczki comme l'écrit Mr. Bayle.* Mr. Bayle a écrit ce nom *Vuarsscheiwiczki* lettre pour lettre comme il se trouve dans l'épitome de la Bibliotheque de Gesner page 320. de l'édition de Zurich 1583. Il a préféré cette orthographe à celle de *Warscheivisce* qui est à la page 763. du même livre, car il voioit que ceux qui ont latinisé ce nom-là d'une maniere un peu douce, nomment cet Auteur (*) *Varsevicius*, ou (A) *Warzavicius*, ou *Varsevitius*, ce qui prouve que la terminaison Polonoise n'étoit pas *riczi* mais *vviczi*. Dans la 2. édition du Dictionnaire Critique on a mis *Warszevviczki* par le conseil du Correcteur d'Imprimerie, Polonois de Nation.

XI. Que S. Antonin & Melin de St. Gelais (B) aient crû qu'Heliodore aima mieux renoncer à son Evêché que de consentir à la supression de son Roman, n'est pas un juste sujet de dire *que ce n'est pas le seul Nicephore qui dit la chose.* C'est ainsi qu'il faudroit parler si des gens antérieurs à Nicephore, ou ses contemporains l'avoient dite. Mais si l'Auteur n'a pas jugé à propos de détailler *les preuves & les témoignages incontestables* sur quoi Melin de Saint Gelais assûroit cela, parce que la briéveté de l'Article ne le lui permettoit pas, il est prié d'en faire un Article exprès à l'avenir. Rien ne convient mieux à son dessein que de telles anecdotes.

XII. Il dit page 306. qu'il y a des gens qui ont pris Longus, Auteur des Amours de Daphnis & de Chloë, pour Velius Longus qui a écrit sur Virgile, & duquel *Aurelius Arcadius Charisius ce docte Jurisconsulte nous a fait une si honorable mention dans son Comentaire sur Lucrece.* Je suis fort trompé si ceci n'est pris de l'épitome de Gesner où l'on trouve ces paroles pag. 812. *Velius in Lucretium à Charisio citatur,* ce qui veut dire, non pas que Charisius dans son Commentaire sur Lucrece ait fait *une si honorable mention* de Velius Longus, mais qu'il a cité le Commentaire que Velius Longus a fait sur Lucrece. Or ce Charisius n'est point le Jurisconsulte Aurelius Arcadius Charisius dont l'abrégé de Gesner parle pag. 94. mais le Grammairien Flavius Sosipater Charisius dont il est parlé page 233. du même abrégé.

Voilà les principales fautes que j'ai observées en parcourant les Essais de Littérature de ce mois. On en trouve beaucoup de semblables dans les Essais précédens. Mr. Pelhestre ne manquera pas de les découvrir, & je souhaite qu'il les tasse d'une maniere à ne pas décourager l'Auteur. Je suis si éloigné de souhaiter que les Essais tombent, que j'apréhende que cela ne leur arrive. On peut obvier à ce malheur en travaillant avec plus d'exactitude, & en prenant plûtôt le parti d'avoüer la dete que de chercher de pretenduës justifications qui soient de nouvelles fautes: à quoi l'on doit ajoûter quelques autres choses dont on a été averti, & le soin de n'imputer pas aux Auteurs que l'on critique ce qu'ils n'ont point dit. C'est ce que je prie l'Auteur de bien peser quand il lira ce mémoire.

Le 28. d'Avril 1703.

Mémoire de Mr. Bayle sur quelques endroits qui le concernent dans les nouvelles additions de Monsieur Teissier aux éloges des hommes Savans.

L'Impatience de témoigner publiquement à Monsieur Teissier ma gratitude, m'oblige à me servir des la voie des Journaux, au lieu d'attendre la conjoncture qu'une Préface, ou qu'un Chapitre de quelque écrit de ma façon eut pû me fournir, mais qui peut-être ne se seroit pas présentée si-tôt. Ce savant homme en a usé d'une maniere si honnête & si généreuse, qu'elle devroit servir d'exemple à tous les Auteurs. Il n'a point pris en mauvaise part la liberté de ma critique: ses réponses ont été non seulement doctes, mais assaisonnées aussi d'une politesse très-obligeante. J'avois toûjours espéré qu'il s'apliqueroit les excuses que je fis dans la Préface de mon projet, & j'ai vû avec un plaisir extrême que cette espérance n'a pas été mal fondée. J'ai eu toûjours une grande estime, & pour lui, & pour ses Ouvrages, & je le témoignai fort sincerement dans les Nouvelles (c) de la République des Lettres, lors que je parlai de la premiere édition de son Livre. Si j'ai consideré ce Livre-là comme l'un de ceux dont il falloit principalement indiquer certaines choses selon la critique, c'est parce que je le considerois comme un excelent morceau de Dictionnaire historique que tout le monde lisoit. Les nouvelles additions de Mr. Teissier sont si curieuses & si remplies, qu'elles montrent que peu de gens seroient aussi propres que lui à composer un tel Dictionnaire complet. Elles me seront très-utiles, soit en retouchant mon Ouvrage, soit en le continuant, & c'est là l'une des raisons de la gratitude que je témoigne ici à cet illustre Ecrivain. Si je ne le remercie pas des éloges dont il me comble, c'est à cause que je me sens infiniment éloigné de les mériter. Je me reconnois son inférieur, & je m'aplique avec justice les paroles de Virgile, dont il n'a pu se faire l'aplication qu'en termes de compliment. J'en dirois davantage si je ne considérois que je me sers d'un papier d'emprunt, dont il faut être meilleur œconome que du sien propre.

Le principal motif de ce mémoire est ce que je viens de dire; mais en voici un autre que les Lecteurs qui s'ingerent à juger des intentions, & qui ne prenent jamais le sens le plus favorable, croiront être le principal. Ce seroit un très-fâcheux préjugé contre tout mon Dictionnaire, si entre les observations critiques qui se raportent aux additions de Mr. Teissier, il y en avoit un aussi grand nombre de mal fondées qu'il le prétend. J'ai donc crû qu'il étoit de mon devoir de faire quelques discussions, afin de mettre tous les Lecteurs en bon état de juger de la dispute.

I. Je commencerai par l'endroit qui se presente le premier. On le trouve dans la Préface de Mr. Teissier, & dans la page 24. du corps du livre. On

(*) *Simon Starovolscius pag. 121. Elog. centum Polonor.*

(A) Alegambe pag. 424.

(B) On peut remarquer ici, que ce n'est pas Melin de St. Gelai, mais son pere Octavien de St. Gelais Evéque d'Angoulême qui a traduit ce Livre d'Heliodore en vers François. Voïez le Journ. des Savans, Nov. 1727. p. 327.

(c) A l'Article 2. d'Oct. 1684.

On y voit que *j'ai presque insinué*, & *qu'il semble que j'ai voulu insinuer* qu'il avoit *inventé* & *forgé* un passage de Longolius. Je proteste que rien n'a été plus éloigné de ma pensée que cela, ce seroit une iniquité dont assûrement je suis incapable, & sur tout à l'égard d'un homme dont le mérite m'étoit si connu. Je ne veux pas qu'on m'en croie sur ma parole, je m'apuie sur trois raisons. 1. J'ai dit (*a*) que si je n'avois pas trouvé ce passage, c'étoit peut-être ou parce que *je n'avois pas eu assez de patience pour le chercher*, 2. ou parce que *mon édition étoit moins ample que* celle de Mr. Teissier. 3. J'ai raporté d'autres passages de Longolius, & nommément un dont j'ai marqué *qu'il avoit quelque raport à celui de Mr. Teissier*. Je n'ai point dit comme on (*b*) l'assûre, que *je n'ai pas pû trouver* les paroles en question dans les lettres de Longolius, *bien que je les aie cherchées avec beaucoup de soin*: j'ai insinué au contraire que je ne les avois pas cherchées avec assez de diligence. La vérité est que je les cherchai négligemment; elles se trouvent en effet dans l'édition que javois entre les mains, je ne niai point qu'elles n'y fussent, je me contentai de dire que je ne les avois pas trouvées, & je n'en usai de la sorte qu'afin de m'excuser de ce que suivant ma coûtume, je ne raportois pas le texte même de l'Auteur dont il s'agissoit, mais seulement la version Françoise de Mr. Teissier.

Ce passage de Longolius est un éloge de ce même Flaminius, sur lequel voici une autre controverse. Mr. Teissier ne convient pas que j'aie pris contre lui avec raison le parti de Mr. de Thou. Pour bien juger lequel de nous deux se trompe, il faut se bien mettre devant les yeux tout l'état de la question. Il ne s'agit pas de savoir si Flaminius aprouvoit quelques articles de la foi des Protestans, & s'il se rendit suspect de Luthéranisme. Mr. de Thou ne le nie pas, je l'ai nié encore moins, puis que j'ai cité le passage du Cardinal Palavicin. Les nouvelles preuves de Mr. Teissier ne sauroient s'étendre au delà de ce que Mr. de Thou avouë, elles n'enferment pas ce point principal de la question, savoir que Flaminius aprouva le reste de la nouvelle doctrine répanduë en Allemagne, & nommément celle qui concerne l'Eucharistie, & qu'il *embrassa la Religion des Protestans*. Ainsi ma remarque conserve toute sa force à l'égard même du discours de Simler dans la vie de Pierre Martyr, & à l'égard de l'épigramme sur la mort de Savonarola. Il sufisoit pour faire cette épigramme que l'on eût de ce Martyr vrai ou faux, la même opinion qu'en ont euë plusieurs Catholiques Romains, & que la plûpart des Religieux de son Ordre en ont encore. Je continuë à dire qu'ils signeroient l'épigramme de Flaminius. Je n'ai point dit que Mr. Teissier alléguât en preuve du fait contesté la lettre qui a été insérée dans la vie de Galeas Caracciol: je n'ai parlé de cette lettre que dans une autre vûe; c'est-à-dire, pour confirmer la narration de Mr. de Thou, par le silence que Flaminius a gardé en écrivant à un ami du Luthéranisme. En un mot, je prie tous les Lecteurs tant à l'égard de ce point-ci qu'à l'égard de tous les autres, de bien comparer ensemble tout ce que j'ai dit, & les réponses de Mr. Teissier. De là dépend le vrai moien de juger du diférend; car si l'on ne connoit les exposez d'un Auteur, que par les portions qui en paroissent dans les réponses d'un autre, il est impossible de décider justement qui a tort, ou qui a raison. L'omission d'un mot est quelquefois cause que l'un prouve ce que l'autre n'a point nié. On en va donner un exemple.

II. Mr. Teissier (*c*) cite Trithème qui a dit que Rodolphe Agricola enseigna dans le College d'Heidelberg. Il cite aussi une harangue où l'on assûre qu'Agricola fit des leçons sur le Latin & sur le Grec dans l'Académie d'Heidelberg. Enfin il allégue Mr. de Seckendorf qui a dit qu'Agricola fut le successeur de Weisselius de Groningue dans la charge de Professeur en Philosophie, & en humanitez à Heidelberg. Cela sert de réfutation à ces paroles; *Mr. Bayle dit qu'il n'a pas trouvé ce que Vossius avance qu'Agricola ait été Professeur en cette ville-là*. Ceux qui consulteront (*d*) mon Dictionnaire à la premiere édition, qui est celle que Mr. Teissier cite, y trouveront cette note marginale: *Je ne trouve point dans Melchior Adam ce que Vossius . . . avance qu'Agricola professa trois ans la Philosophie à Heidelberg*. Cette note dans (*e*) la seconde édition a été changée en celle-ci, *Notez que Melchior Adam ne dit point qu'Agricola ait jamais enseigné la Philosophie dans Heidelberg. Vossius supose qu'il l'y enseigna trois ans*. Il est visible que pour bien répresenter la remarque que l'on peut croire que j'ai voulu faire contre Vossius, il ne faut omettre ni le mot *Philosophie*, ni le terme *de trois ans*; car il peut être vrai qu'Agricola ait été Professeur à Heildelberg, & faux qu'il y ait enseigné trois ans la Philosophie. Je n'ai pas ignoré le premier de ces deux faits, & j'en ai donné (*f*) une preuve. Les trois Auteurs citez par Mr. Teissier ne prouvent point le second fait, & j'ai raporté une remarque qui réfute le calcul de Vossius. Je laisse le tems où Agricola professoit à Worms, & non pas à Heidelberg, comme je l'ai dit après Melchior Adam.

III. Ce que Mr. Teissier (*g*) allegue touchant trois faits qui regardent Castalion, est une fort bonne excuse; mais qui laisse néanmoins dans toute sa force la preuve démonstrative que j'ai donnée. On est fort excusable de dire sur la foi de Théodore de Beze que Castalion étoit Ministre, & qu'il fut chassé de Geneve. Il y a très-peu de gens qui ne croient ces deux choses; je les croiois avec le reste du monde, & j'assurai ce banissement lors qu'en 1695. je composai l'article de Gomarus, où il se présenta incidemment (*h*) une occasion de parler de Castalion. Mais lors que deux ans après je fis l'article de celui-ci, je déterrai une attestation de Calvin qui me convainquit qu'il n'avoit pas été Ministre, & qu'on ne l'avoit point condamné à vuider la ville. Ceux qui conoissent le caractere de Calvin, ne croiront jamais qu'il ait usé de complimens menteurs & officieux envers un tel homme, & puis que d'ailleurs son attestation fut donné au tems même de la retraite de Castalion, il est indubitable que son témoignage le doit emporter sur Théodore de Beze qui ne parla que vingt ans après. Il n'est pas fort surprenant pu'après un tel intervalle Beze se soit servi d'une expression trop outrée en parlant d'un homme qu'il haïssoit; car un tems beaucoup plus

(*a*) Pag. 1251. de mon Dict. 2. édit. Ce passage est rectifié dans la dern. édit. p. 1102. col. 2.
(*b*) Teiss. pag. 24.
(*c*) Pag. 64.
(*d*) A la page 127.
(*e*) Pag. 107.
(*f*) Aux addit. du 1. tome de la 2. édit.
(*g*) Pag. 157.
(*h*) Voyez la remarque D de l'art. GOMARUS.

plus court a sufi aux ennemis de Mr. Arnauld pour dire (*) très-faussement qu'on l'avoit chassé de France. On chasse un homme en plusieurs manieres, & entre autres en ces deux-ci. 1. Lors qu'on lui commande de sortir, 2. lors qu'on l'oblige à se défaire d'un emploi qui lui donne du pain; car il faut après cela qu'il aille chercher ailleurs dequoi vivre. Castalion fut chassé en ce second sens; mais on a debité la chose dans l'autre sens qui est beaucoup plus odieux.

J'aurois dû ôter de la seconde édition de mon Ouvrage, ce que j'avois dit en passant de Castalion dans la premiere à l'article *Gomarus*; mais il se passa un si long tems depuis la composition de (A) l'article de Castalion, jusques à ce que l'article de Gomarus se réimprimât, que par un péché de mémoire j'y laissai une expression qu'il auroit falu effacer. C'est l'un des plus grands inconvéniens des vastes compilations que l'on corrige, & que l'on augmente. Ce que l'on corrige ou que l'on ajoûte en un endroit, demande souvent la correction de cent autres, mais on ne se souvient pas toûjours à point nommé de la faire par tout où il faut. Les Lecteurs qui s'aperçoivent qu'un Auteur parle d'une maniere en un lieu, & d'une autre maniere en un autre, doivent s'en tenir à ce qu'il a dit, lors qu'il a traité *ex professo* un certain sujet.

Le troisiéme fait ne mérite pas qu'on s'y arrête: Mr. Teissier est excusable, puis qu'il a pour lui l'autorité de Scaliger. Mais la preuve literale que j'ai donnée est meilleure encore que l'autorité de ce grand homme.

IV. Sur les quatre remarques que Mr. Teissier (B) a réfutées concernant Ramus, je conviens qu'il a raison à l'égard de la premiere. Il prouve fort bien que Pena à servi de maître de Mathématique à Ramus. Comme il est rare que le disciple d'un homme devienne son précepteur, j'avois crû que cela n'étoit point arrivé à Pena disciple de Ramus; mais je devois considérer que la regle générale est sujette ici à des exceptions. Je dis sur la seconde remarque la même chose que dans l'article précedent. Mr. Teissier allégue de grands Auteurs qu'il a suivis; mais la preuve literale que j'ai aportée, n'en est pas moins forte, ni moins capable de les réfuter tous tant qu'ils sont. Quant à la troisiéme, il me semble qu'elle tombe sur Mr. Teissier aussi bien que sur Moreri, car quoique Mr. Teissier ne dise pas dans ses additions ce que je critique, il le dit formellement dans le texte. On répondra que le texte est de Mr. de Thou, je réplique que comme la faute ne se trouve point dans Mr. de Thou, il faloit que je l'imputasse à celui qui a produit la version Françoise de ces paroles de ce grand Historien: *Opibus etiam suis quantum in ipso fuit rem litterariam juvit ac promovit* (Ramus), *instituta Mathematices professione, cui annum vectigal* 500. *librarum è facultatibus suis attribuit*. C'est-à-dire, selon la version qui se trouve dans le livre de Mr. Teissier: *Ramus est recommandable en ce qu'il aida beaucoup les lettres . . . . . mêmes par son bien, ayant établi un Professeur en Mathématique à qui il donnoit tous les ans cinq cens livres qu'il prenoit sur son revenu.* Selon cette traduction Ramus faisoit cette libéralité pendant sa vie, mais le Latin ne le porte pas. Sur le quatrième point je n'ai qu'à prier les Lecteurs de lire d'un bout à l'autre ma remarque M & le paragraphe IV. de ma remarque N de l'article *Ramus*, je suis assûré qu'ils prononceront en ma faveur. Les phrases honnêtes & les protestations de service qui sont dans une lettre ne signifient rien, lors qu'elles sont précédées de témoignages intelligibles de peu d'amitié.

V. Touchant Bullinger, la preuve que j'ai donnée qu'il voulut se faire Chartreux à l'âge de douze ans, & qu'il n'y songea plus à l'âge de dix-sept, est la plus forte du monde; car j'ai marqué sous quelle année l'Auteur de sa vie fait mention de ces deux choses. Melchior Adam qui a donné l'abrégé de cette vie, est un peu sujet à brouiller les tems, cela est ordinaire à ceux qui veulent serrer les longs récits, néanmoins je ne trouve pas qu'il dise que Bullinger (C) *avoit fait ses études* avant que de souhaiter l'habit de Chartreux. Il detaille les occupations de la jeunesse qui étudioit à Emmeric, & il observe que la discipline y étoit rigide, mais que cette sévérité ne deplaisoit point à Bullinger, qui quoi qu'enfant résolut dès lors à se consacrer à la vie de Chartreux. Il dit ensuite que Bullinger passa trois ans à Emmeric. Il y a, ce me semble, fort peu de gens qui puissent lire ces paroles, *Bullinger se retira à Zurich, & après la mort de Zuingle il fut choisi pour remplir sa place*, sans s'imaginer que sa retraite à Zurich précédea la mort de Zuingle. Voilà le sens le plus naturel qui se présente au Lecteur; j'ai donc dû suposer que c'étoit le sens de Mr. Teissier; mais puis qu'il déclare qu'il n'a pas ainsi entendu la chose, je veux l'en croire. Pour ce qui est de la durée du ministere de Bullinger, nous pouvons avoir tous deux raison, lui de la faire de cinquante ans, à y comprendre les années où Bullinger prêcha sans être promu, & moi de la faire un peu plus courte en ne comptant que depuis sa promotion. C'est ici que l'occasion se présente de corriger une grosse faute qui m'échapa immédiatement après mes remarques sur Mr. Teissier. J'avertis donc qu'il faut effacer près de quatre lignes dans la remarque H de l'article de Bullinger, depuis *Mr. de Thou* jusques *à trois ans* inclusivement. La premiere fois que je m'aperçus de cette bévûë, je ne pus comprendre par quelle illusion j'y étois tombé; mais en y songeant le lendemain je crus que le mal étoit venu de ce qu'écrivant à la chandelle, & n'y regardant pas d'assez près je pris 1543. pour 1547. J'avois écrit 1543. qui est le nombre dont Mr. de Thou s'est servi, une illusion de la vûë me fit croire que j'avois écrit 1547. Bien d'autres que moi éprouvent ces égaremens de l'œil.

VI. Je conviens avec Mr. Teissier (D) de cette regle générale, que par *une figure de rhétorique* on exprime moins *que ce qu'on veut donner à entendre*, & suivant cela il y a mille occasions où *parum pius* peut être traduit par *impie*; mais lors que j'ai critiqué cette traduction j'ai eu égard aux circonstances particulieres du sujet, qui m'ont paru ne pas permettre que l'on s'écartât de la rigueur de la lettre. Cardan avouë entre ses autres défauts qu'il avoit été *parum pius*. Or puis qu'il s'étoit servi de cette expression, & non pas du mot *impius*, je croi qu'il faloit traduire *peu devôt*, ou *peu pieux*, au lieu de prétendre que de son propre aveu *il avoit été impie*. Ce terme est si odieux, & si exécrable qu'on doit présumer que Cardan qui vivoit en Italie, ne se servit pas sans

(*) Voyez dans la 2. Ed. de mon Diction. la remarque *K* de son article, ou rem. *M* de la derniere édit.
(A) Il n'est point dans la premiere édition.
(B) Pag. 219. & suiv.
(C) Voyez Mr. Teissier pag. 248.
(D) Pag. 260.

sans choix, ni sans attention du *parum pius* préférablement à *impius*, & ainsi le Traducteur ne se devoit pas servir de la liberté des figures de Rhétorique. Je fais une semblable remarque à l'égard de la traduction (*) du *millies excusa* par *imprimée plus de mille fois*. Il y a une infinité d'occasions où *mille fois* ne signifie que *plusieurs fois*, mais s'il s'agit d'un grand nombre d'éditions de quelque Ouvrage célebre, je croi encore aujourd'hui qu'il faut se servir ou du mot vague *plusieurs*, ou marquer le nombre certain, de sorte que si l'on emploie le terme *cent*, ou celui de *mille*, on conduit naturellement tous les Lecteurs à prendre cela au pied de la lettre.

VII. En critiquant Mr. Teissier d'avoir dit que la profession de belles lettres à Lausanne fut offerte à François Hotman par l'entremise de Théodore de Beze, je me suis fondé entre autres raisons sur ce qu'Hotman étoit Professeur à Lausanne avant Théodore de Beze: j'ai prouvé cela par un passage de la vie de ce dernier. Mr. Teissier cite la vie d'Hotman composée par Nevelet, & en allégue des paroles qui témoignent que Beze enseignoit le Grec à Lausanne, lors qu'Hotman y fut apellé: (A) *Lausannam equestrium (ubi tum magnus ille Beza, Hotmanno & communi exsilio, & amicitiæ nexu conjunctissimus, Græca docebat) à Senatu Bernensis Reipublicæ evocatus.* Il marque l'édition de Francfort 1595. in 4. Je n'ai pû la consulter, non plus que celle de Hanau 1613. in 12. mais aiant consulté l'édition de Leipsic 1686. procurée par les soins de Mr. Leickher, j'y ai trouvé seulement ceci: *In urbem Equestrium (ubi tum magni viri Hotmano & communi exilio, & amicitiæ nexu conjunctissimi docebant) ad humaniorum quæ dicuntur litterarum professionem honorificè à Senatu Bernensis Reipub. evocatus, cujus in ditione urbs illa, se contulit.* Il y a beaucoup d'aparence que Mr. Leickher à choisi la meilleure de toutes les éditions de la vie de François Hotman, puis donc qu'on ne trouve point dans celle qu'il a suivie le passage de Mr. Teissier, il faut croire que Nevelet le trouva fautif, & qu'il le changea de la maniere que l'on a vûë. Et cela confirmeroit beaucoup ma note critique.

VIII. J'ai dit que Théodore de Beze étant arrivé à Geneve, fut voir à Tubingue Melchior Wolmar, avant que de fixer à quoi il se destineroit. Mr. Teissier (B) opose à cela une chose qui se trouve dans la vie de Théodore de Beze, c'est qu'il resolut d'exercer la profession d'Imprimeur, & qu'il s'associa pour cet effet avec Jean Crepin, *mais qu'avant que d'exécuter cette résolution il voulut aller voir Wolmar à Tubingue.* Je répons que Beze & Crepin ne firent que projetter l'établissement d'une imprimerie. Cela leur vint dans la pensée; mais ils n'avoient encore conclu rien de fixe, lors que Beze alla voir Wolmar: (C) *Ambo* (Beza & Crispinus) *de novo vitæ genere suscipiendo una deliberant & de societate ad typographicam artem faciendam ineunda cogitarant. . . . Sed Bezæ alium cursum Dei providentia distinarat. Nam* PRIUSQUAM ALIQUID CERTI INTER SE CONSTITUISSENT, *Bezæ visum est Tubingam usque excurrere ubi* Wolmarus *degebat.* Voilà ce qu'on trouve dans la vie de Théodore de Beze.

Si j'ai dit que Théodore de Beze ne fut point Professeur à Lausanne pendant dix ans, comme Mr. Teissier l'avoit assûré, ce n'est pas que j'ignorasse les paroles de la Foye que Mr. Teissier raporte pour sa justification, je les ai citées, c'est que je croiois qu'il faloit plûtôt s'en raporter au témoignage de Beze, qu'à celui de son Historien. Or j'ai cité un passage où Beze ne se donne qu'environ neuf ans de profession à Lausanne, & j'ai dit comment il faloit entendre les dix ans dont il fait mention ailleurs. Mr. Teissier auroit pû se justifier d'une maniere plus forte que par le témoignage de la Foye: j'ai découvert depuis la seconde édition de mon Dictionnaire le tems auquel Théodore de Beze quitta Lausanne. Ce fut au mois de Mars 1559. & cela prouve qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il y avoit séjourné dix ans. Au reste il sortit de cette ville-là en même tems que le Ministre Pierre Viret, & pour les mêmes raisons. On n'a point trouvé à-propos de (D) s'expliquer sur ces raisons; mais il y a lieu de croire que ce fut une faction ou une bourasque Théologique, chose qui en ce tems-là ne finissoit que par l'exil, ou par la retraite forcée du parti plus foible.

Voilà ce que j'ai à dire pour la défense de mes remarques: je laisse aux Lecteurs à décider si elles ont été justes; mais je déclare en même tems que s'ils décidoient en ma faveur, ils ne laisseroient pas d'être obligez de convenir que Mr. Teissier est très-excusable, puis qu'il a suivi des Auteurs qui devoient sembler bien instruits des choses. Personne n'a été plus persuadé que moi, que mes petites observations ne feroient aucun préjudice à son Ouvrage, & personne n'est plus intéressé que moi à banir de la République des Lettres cette fausse & pernicieuse maxime, qu'afin qu'un livre soit estimable, il doit être sans défaut. L'affaire ne va pas mal pour certains Ouvrages, & sur tout pour les Dictionnaires, lors qu'il n'y a dans chaque page l'une portant l'autre que sept ou huit choses à corriger.

J'ajoûte en faveur de M. Teissier que les Ouvrages tels que le sien & le mien, ne peuvent être bâtis que d'une matiere trouvée dans d'autres Auteurs. Si l'on fait des fautes considérables en s'apuiant sur leur témoignage, c'est principalement lors qu'on entend de travers ce qu'ils ont dit, ou que l'on en tire de mauvaises conséquences; mais si on le raporte, & si on l'aplique fidelement & exactement, & que ce soit une erreur, on n'en doit point être responsable, à moins que l'on n'en fasse son bien propre, ou que l'on s'en rende garant. Je remarquerai à cette occasion que ceux qui raportent une chose sans citer personne, ne doivent point trouver étrange si on les prend à partie, & si au lieu de prendre la peine de rechercher leur original, on fait marcher tout droit à eux la critique que l'on a à faire. Il y a même une maniere de citer qui ne met pas à couvert de cette critique. Beaucoup d'Auteurs se contentent de considérer en gros ce qu'ils veulent emprunter d'un autre, ils ne s'assujetissent point à ses expressions, ni à son arrangement, ils se rendent maîtres de la forme, ils paraphrasent, ils transposent, ils entremêlent ce que bon leur semble, & mettent seulement à la marge quelque citation. Il y a telle période où ils afirment quatre faits, dont il n'y en a qu'un qui ait été raporté par l'Auteur qu'ils citent. Ceux qui en usent de la sorte, doivent trouver bon qu'on

(*) Voyez Mr. Teissier pag. 162.
(A) *Ibid.* pag. 359.
(B) Pag. 350. 351.
(C) *Melch. Adam. in vit. Theol. exter. p.* 205.
(D) Voyez dans mon Diction. la remarque D de l'article BEZE.

qu'on leur impute les erreurs que l'on remarque dans leurs livres. Mais lors qu'un Auteur raporte les termes des Ecrivains qu'il allégue, & que pour une plus grande précaution il déclare dans sa préface; qu'il ne se rend point garand des faits qu'ils ont avancez; & qu'il se contente de la fidélité de la citation, (voilà ma méthode) ce n'est point lui qu'on doit censurer, il faut que la critique tombe sur les Auteurs dont il raporte les paroles, & c'est une maniere de procéder tout-à-fait injuste, que de s'en prendre à lui nommément & uniquement. Voilà l'injustice dont l'Ecrivain anonyme des Essais de literature s'est rendu coupable à mon égard; comme on le lui a montré dans quelques (*) memoires.

Il résulte de ceci que la plus légere faute qu'on puisse faire dans les livres de compilation, est d'emploier des témoignages qui contiennent des erreurs de fait. Toute la faute consiste alors à n'avertir point par des notes marginales, ou autrement qu'il y a telles & telles erreurs dans ce qu'on raporte. Mais où est l'homme qui puisse ou qui doive s'engager à vérifier absolument tous les témoignages qu'il recueille? On se doit contenter de voir rassemblé les diverses traditions, pourvû que d'ailleurs on s'aperçoive qu'un compilateur ne s'épargne pas à rectifier, & qu'il s'y aplique de son mieux quand il traite expressément d'une certaine matiere. Au pis aller s'il y a quelque méprise dans les passages qu'il raporte selon les termes de l'original, on doit l'imputer à l'Auteur qu'il cite. Si Mr. Teissier avoit suivi cette regle, il n'auroit pas dit (A), que j'attribue à François Hotman un livre qui a été composé par Jean Hotman; car ce n'est pas moi qui parle dans l'endroit (B) où cet Ouvrage-là est donné à François Hotman, je ne fais que raporter les propres paroles du Sieur Bullart.

Je ne sai s'il y a dans les nouvelles additions de Mr. Teissier quelques autres notes qui me concernent, je n'ai remarqué que celles-là en parcourant son Ouvrage. Il en eut pû faire beaucoup, j'y aurois acquiescé ingénuement, si la raison l'eût voulu; & c'eût été en tout cas un profit certain pour mon Dictionnaire.

Mémoire communiqué par Mr. Bayle pour servir de réponse à ce qui le peut intéresser dans un Ouvrage imprimé à Paris sur la distinction du bien & du mal, & au IV. article du 5. tome de la Bibliotheque choisie.

IL y a déjà quelques mois que je reçus une copie d'un mémoire inséré dans le Mercure galant du mois de Décembre 1703. Ce mémoire est un grand éloge d'un livre anonyme sur la distinction du bien & du mal, & fait connoître que l'Auteur de cet Ouvrage m'accuse d'avoir *ouvertement favorisé le systême de Manès*, & admis *la distinction des deux principes du bien & du mal*, & qu'il fonde cette accusation sur ce que j'ai dit qu'on ne peut répondre aux objections des Manichéens, & sur ce que même je leur ai prêté des raisons contre l'unité d'un Dieu bienfaisant, & contre les diférens systêmes des Chrétiens. En réfléchissant sur cela & sur l'idée magnifique que l'on donne du travail de cet Auteur dans le Mercure galant, je cessai bien-tôt d'avoir quelque sorte d'impatience de voir son livre; car je m'imaginai qu'il n'avoit aucune justesse d'esprit, puis qu'il avoit une si haute opinion de son Ouvrage, & qu'il définissoit si mal ce que j'ai dit touchant le systême des deux principes. Il me sembla que ses préjugez l'avoient ebloui & l'avoient rendu aussi injuste que le sont certains esprits turbulens qui prennent pour des ennemis de la Patrie tous ceux qui avouent que l'on n'a pû repousser par tout les hostilitez. Est-ce favoriser ouvertement l'Arianisme que d'avouer que le dogme de la Trinité ne se prouve que par la Révelation, & que la Philosophie n'est pas capable de nous fournir la solution des dificultez qu'elle propose contre ce mystere? Combien y auroit-il d'Orthodoxes, qui sur ce pied-là mériteroient de passer pour des fauteurs manifestes du Socinianisme?

Ma curiosité étant donc fort tiede pour la lecture de ce livre, il me tomba entre les mains une (c) brochure imprimée à Paris qui m'excita un peu plus; car j'y trouvai qu'on jugeoit que je ne pouvois pas bonnement me dispenser de répondre à l'anonyme. Je tâchai alors de faire venir un exemplaire de son Ouvrage; mais comme l'interdiction du commerce rendoit cela difficile, je n'ai pû me satisfaire promptement. Enfin j'ai vû le livre, & après l'avoir examiné j'ai conclu que je n'avois besoin d'aucune réponse par raport à ceux qui connoissent ce que j'ai dit des Manichéens; & que je n'en ai besoin que d'une très-courte par raport à ceux qui ne le connoissent pas. Ainsi ce petit mémoire me suffira; car pour renverser tout ce que cet anonyme a voulu faire contre moi, il faut seulement montrer qu'il n'a rien compris dans l'état de la question, ou qu'il n'a pas jugé à-propos de le prendre pour sa regle.

Que l'Auteur combat ce qu'on ne conteste point.

Tout ce qu'il a dit de son chef, ou qu'il a tiré de Saint Augustin, n'aboutit qu'à faire voir 1. que le systême des deux principes est faux, absurde, & visiblement contraire aux idées de l'Etre souverainement parfait. 2. Que ce systême est sur tout absurde, ridicule & abominable dans les details, où les Manichéens descendirent. Mais il n'y a rien de plus superflu que de se donner la peine de prouver cela contre moi; car ce sont deux propositions que j'ai expressément avouées, & répanduës en tant d'endroits de mon Ouvrage, qu'on peut se plaindre que j'ai emploié trop de redites. Il ne s'agissoit donc point de la vérité de ces deux theses entre cet Auteur & moi: il devoit supposer que nous en étions d'accord, & les prendre pour un principe qui nous étoit commun. La seule chose qu'il devoit combatre, est ce que j'ai dit que l'hypothese des deux principes quelque fausse & quelque impie qu'elle soit, attaque l'autre hypothese par des objections que la lumiere naturelle ne peut résoudre. Or c'est précisément ce à quoi il n'a pas touché, je veux dire qu'il a négligé entierement d'examiner ces objections, & d'y faire des réponses. Il y étoit néanmoins d'autant plus indispensablement engagé qu'il trouvoit étrange que j'eusse dit que les anciens Peres ne se sont pas bien tirez des objections sur l'origine du mal. Le seul moyen de me combatre sur ce point-là étoit de montrer que les réponses des Peres sont très-fortes, & que les répliques que j'ai supposé qu'on y pouvoit faire, sont très-foibles. Mais il n'a daigné effleurer aucune

Qu'il devoit réfuter les objections que Mr. Bayle prête aux Manichéens sur l'origine du mal.

(*) Inserez dans le Journal de Trévoux à l'édition d'Amsterdam, & qu'on trouvera ci-dessus depuis la p. 171. jusqu'à la page 175.

(A) Pag. 380.

(B) C'est dans l'article de *Busbec*, lieu tout-à fait accidentel par raport à ce qui concerne les *Hotmans*.

(c) Intitulée *Contre-Critique des Auteurs de ce tems*.

cune de ces repliques : il s'est contenté d'agir offensivement contre les principes des Manichéens, ce qui n'est aujourd'hui d'aucune nécessité, vû qu'il ne reste nulle trace de cette secte dans toute l'Europe, & ce qui après tout ne servoit de rien dans une dispute particuliere contre moi, puisque j'ai assez manifestement reconnu que le dogme des deux principes tombe en ruïne quand on l'attaque, & toute sa force ne consiste que dans les attaques que ceux qui voudroient le soûtenir, peuvent faire principalement aux Chrétiens les plus orthodoxes. Il faloit donc que cet Auteur se tint seulement sur la défensive, il s'agissoit non pas de porter des coups, mais de parer ceux que l'on portoit. Puis qu'il est demeuré dans l'inaction quant au seul point qui demandoit son activité, je n'ai aucun intérêt dans la dispute, & c'est assez que je déclare publiquement pourquoi je ne lui répons pas.

Qu'on ne peut y répondre en disant que le mal n'est qu'une simple privation.

En vain travailleroit-on à le disculper si l'on disoit que par l'adoption de la doctrine de Saint Augustin, que le mal n'est point un être, mais une simple privation, il renverse toutes les bateries du systême des deux principes; car il est bien vrai que cette doctrine étant une fois prouvée, refutoit solidement les Manichéens entant qu'ils disoient que le mal est une substance, mais il n'y a rien de plus facile que d'éviter cette attaque de Saint Augustin, & si un Manichéen eût voulu se tirer d'afaire, il n'eût eu besoin que d'un petit éclaircissement, par lequel il eût montré que la dispute étoit plûtôt sur les mots, que sur la chose. On n'avoit qu'à demander à Saint Augustin s'il ne croyoit pas que l'on pouvoit dire, proprement parlant, que les Diables sont des esprits très-mauvais, quoi que selon lui leur substance & toutes leurs facultez réelles positives fussent très-bonnes. Ne faloit-il pas qu'il avoüât que la bonté qu'il attribuoit à tous les êtres réels, n'étoit que métaphysique comme l'unité & la vérité de l'être, desquelles on parle dans les écoles, & que l'on marque par ce fameux aphorisme, *omne ens est unum verum bonum?* Ne devoit-il pas convenir qu'un homme aveugle, & qu'un scélerat sont de bonnes choses en leur espece, puis qu'il ne leur manque rien de ce qu'il est nécessaire pour être aveugle, & pour être scélerat? Pouvoit-il nier que la fausse monnoie ne fût une bonne piece de monnoie; car elle a tout ce qui est nécessaire pour être l'assemblage qu'elle est de divers métaux. La bonté métaphysique ou transcendentelle n'etant que l'état réel & positif qui constitue chaque chose dans ce qu'elle est, se trouve nécessairement dans tout ce qui existe : il n'est donc pas concevable qu'un Manichéen ait pû nier qu'elle ne fût dans le principe du mal, & dans toutes ses créatures, & par conséquent il n'y avoit qu'un mal entendu entre Saint Augustin & ses adversaires, ceux-ci prétendant qu'un être déterminé invinciblement au mal devoit être appellé une mauvaise substance, & ne s'arrêtant qu'aux notions de la bonté ou de la malice morale, sans se mettre en peine des notions de la bonté métaphysique, à quoi Saint Augustin vouloit que l'on fit beaucoup d'attention. Je suis persuadé qu'un Manichéen qui eût entendu l'art de la dispute eût éludé facilement les instances de ce Pere, & qu'il lui eût dit, *pour couper court je vous accorde que la malice du mauvais principe n'est qu'une pure privation de toute bonté morale, & si vous voulez l'appeller bon en ce qu'il a de réalité & d'existence & de puissance, à vous permis; mais comme vous reconnoissez que les Diables très-bonnes créatures métaphysiquement parlant, & très-mauvaises par la privation de toute bonté morale sont cause d'une infinité de maux, & méritent d'être appellez méchans, soufrez que je parle ainsi à l'égard du mauvais principe, & de toutes ses productions.*

Que cette supposition ne leve point les difficultez.

Pour faire mieux comprendre que notre anonyme ne fait rien qui contribuë au dénouëment des difficultez lors qu'il recourt à l'hypothese que le mal n'est qu'une simple privation, il faut lui demander ce qu'il jugeroit d'un Docteur qui ayant admis la même hypothese, assûreroit que Dieu a créé les Diables tels qu'ils sont présentement. Il diroit sans doute que ce Docteur enseigne un blaspheme horrible en prétendant que Dieu soit l'auteur de la malice des Diables. Quand on accuse Luther & Calvin de faire Dieu auteur du péché, ne se moqueroit-on pas, & n'auroit-on pas bien raison de se moquer de leur prétenduë justification, s'ils n'avoient rien à répondre que ceci, que le péché n'est pas un être réel, mais un néant, ou une simple privation? D'où je conclus que Saint Augustin n'a pas été plus en état que les autres Peres de résoudre l'objection que s'il n'y avoit qu'un principe de toutes choses infiniment bon, il n'y auroit aucune misere, ni aucun péché dans l'Univers. Voilà cependant la grande machine, avec laquelle l'Ecrivain moderne de la distinction du bien & du mal s'est imaginé que l'on ruïnoit sans ressource les objections des Sectateurs du systême des deux principes.

Qu'il ne suffit pas de faire des objections victorieuses aux Manichéens; mais qu'il faut aussi triompher des leurs.

Il trouve surprenant que je ne me sois pas apliqué à combatre cette hypothese de Saint Augustin; mais j'ai bien plus de sujet d'être surpris qu'il ait négligé de réfuter les raisonnemens de l'Auteur (*), à qui il a vû que je renvoie. Il croit que si j'avois bien examiné les Ouvrages de ce Pere : je n'aurois *pas jugé si favorablement de l'hypothese des deux principes*; c'est-à-dire, que je n'aurois pas jugé que les objections des Manichéens fussent si fortes; car c'est à quoi il se doit réduire s'il ne veut passer pour un homme qui n'a rien compris ou qui a fait semblant de ne rien comprendre dans l'état de la question. Il verra par les choses que je viens de dire, que la lecture de Saint Augustin n'est guere capable de l'effet qu'il lui attribuë. Elle est à la vérité fort capable de convaincre que l'on peut livrer aux Manichéens un combat victorieux, & les réduire aux dernieres extrémitez; mais prémierement c'est une chose que j'ai toûjours reconnuë, & en second lieu il est beaucoup plus facile de combattre avec avantage les Manichéens qui s'étoient chargez d'un fatras d'explications mal imaginées, & que Saint Augustin neût pas manqué d'écarter, s'il eût écrit toute sa vie contre les Orthodoxes, qu'il n'est facile de confondre en général le systême des deux principes, quoique dans la plus grande généralité il soit très-foible quant aux raisons *à priori*. En troisiéme lieu on ne se vante point justement d'une victoire complete si pendant que l'on met en fuite son ennemi par tout où l'on est son agresseur, on est contraint de faire retraite par tout où il nous attaque. La victoire se partage lors que ceux qui chargent, font plier les ennemis, & sont enfoncez par ceux qui les chargent. L'honneur du triomphe seroit-il dû à un Général qui pourroit dire, *par tout où j'ai attaqué les ennemis, je les ai menez batant; mais ils m'ont forcé par tout où ils m'ont fait des attaques. J'ai*

ra-

(*) Mr. Papin, qu'il nomme mal *Mr. Patin.*

ravagé leurs terres ; mais je n'ai pas empêché qu'ils ne ravageassent celles de mon Prince ? Il faut faire un semblable jugement sur les disputes des Sectes : la victoire n'y est point complete si l'on ne remporte l'avantage qu'en faisant des objections, il faut aussi le remporter sur les objections qui nous sont faites. Le second de ces avantages n'apartient point à Saint Augustin comme le premier.

Mais ce grand Evêque d'Hippone n'a-t-il point dit que Dieu devoit donner à l'homme le franc arbitre, & que le péché est venu du mauvais usage que l'homme a fait de sa liberté ? Il l'a dit sans doute, & cette remarque & la suposition que le péché est un néant sont les deux machines qui, selon notre anonime, renversent toute les chicanes des Manichéens. On a vû ci-dessus quel fond il faut faire sur la seconde, ajoûtons que cet Auteur nous aprend lui-même si l'on peut se fier beaucoup sur la premiere ; car il n'ose ni afirmer qu'elle soit solide ni nier qu'elle ne soit foible. On n'a qu'à lire l'endroit où il remarque que j'ai réfuté une pensée de Saint Bazile. Cette pensée est la même que celle de Saint Augustin à l'égard de la liberté de l'homme & de son mauvais usage, & il n'y a rien de plus commun que cela parmi ceux qui ont écrit sur l'origine du mal. Si ceux à qui l'on donnoit cette solution, y acquiesçoient, on n'étoit pas obligé d'aller plus loin ; mais lors qu'au contraire ils attachent là le combat, & qu'ils donnent mille assauts à ce premier poste, il n'y a rien de plus étrange que de donner cette solution pour l'unique dénouëment de toutes les dificultez. Voilà le cas où se trouve notre anonime. Il avoit vû dans mon Dictionnaire ce que l'on opose à cette réponse de Saint Bazile, & il la répete froidement & gravement comme quelque chose d'invincible sans daigner dire un seul mot contre les opositions.

...'il s'agit ...n d'atta- ... mais de ...ndre.

Après toutes les remarques que je viens de faire, je me puis croire fondé à l'avertir que s'il prétend que ce que j'ai débité touchant l'hypotese des deux principes, l'engage à travailler pour les intérêts de la verité, il n'a qu'à recommencer, vû qu'il n'est pas plus avancé que lors qu'il traça le premier mot de son livre. S'il n'a point d'autres choses à alléguer que celles qu'il trouvera dans Saint Augustin ; il fera mieux de se tenir en repos ; Elles pourroient mettre sans doute dans un beau jour les absurditez de la Secte Manichéenne ; mais il n'est point question de cela, il ne s'agit que de se défendre, & nullement d'attaquer, il ne sufiroit pas même de confondre par des objections les impietez des Manichéens, il faudroit entrer dans une dispute où l'on pût vaincre ceux qui ne donneroient pas la même prise que les adversaires que Saint Augustin a réfutez : il faudroit se figurer que l'on combat contre des Sceptiques, qui rebutez par les embarras des deux principes rejettent cette hypothese sans vouloir embrasser l'autre jusques à ce qu'on l'ait dégagée des dificultez qui l'accompagnent. En un mot il faudroit montrer par la lumiere naturelle qu'il y a une très-étroite liaison entre les crimes & les miseres du genre humain ; & les idées d'une cause infiniment sainte, infiniment puissante, infiniment libre. C'est à quoi l'Auteur fera bien de s'exercer ; il y trouvera une occupation très-digne de tout le temps que lui laissent (*) les pratiques de sa regle, & qu'il consacre à l'étude de la Métaphysique & de la Théologie. C'est enfin où je l'attens, & s'il y réüssit, je serai tout le premier à l'en louër, à l'en féliciter, & à l'en remercier. Il fera bien aussi de profiter des bons avis que j'ai ouï dire que Dom François Lami Religieux Bénédictin, grand Philosophe, célébre par plusieurs excellens Ouvrages, & d'une justesse d'esprit tout-à-fait particuliere, lui a donnez.

Si je me contente de ce petit nombre d'observations générales, c'est uniquement à cause qu'elles sufisent ; car au reste j'en eusse pû faire beaucoup plus, si j'eusse voulu discuter tout ce qu'il a dit. J'eusse pû même montrer que dans les raisons qu'il allégue de Saint Augustin il y a quelquefois du Paralogisme. J'entrerai peut-être un jour dans l'examen dont je me dispense aujourd'hui, & l'on pourra s'en apercevoir ou dans la continuation de mon Dictionnaire, ou dans quelque autre rencontre.

Je croiois finir ici ce mémoire, mais lors qu'on en commençoit l'impression, je me suis vû obligé de l'allonger à cause du 4. article du 5. tome de la Bibliotheque choisie. Voici donc encore quelques remarques. Je les fais avec d'autant plus de satisfaction que j'espere qu'elles couperont chemin à toute dispute.

Eclaircissement sur ce que Mr. Bayle a dit des Natures Plastiques.

I. D'abord je remercie Mr. le Clerc de m'avoir fourni une occasion de donner des éclaircissemens que j'eusse donnez avec le plus grand plaisir du monde dans les endroits où j'ai parlé de Mrs. Cudworth & Grew, si j'eusse prévû que ce que je remarquois concernant leur dogme de la *nature plastique* & du *monde vital*, pourroit inspirer quelques préjugez desavantageux ou à la réputation de leur piété ou à celle de leur capacité. J'eusse fait en ce cas-là un chapitre exprès pour prévenir autant qu'il m'auroit été possible ces conséquences. Mais il ne m'entra dans l'esprit aucune idée ni aucun soupçon là-dessus, & voilà pourquoi je me contentai de dire (**) que Mr. Cudworth & Mr. Grew *très-grands Philosophes* & du nombre de ceux qui ont combatu *le plus vivement l'athéïsme, lui donnent des armes* SANS Y PENSER, & font tort *à la bonne cause* SANS QUE CE SOIT LEUR INTENTION. Je n'oubliai pas de marquer que cela venoit de la profondeur & de la dificulté qui environe cette matiere. Il me sembla que je mettois sufisamment à couvert la sincérité de leur zêle pour l'orthodoxie, sans diminuer les loüanges de leur grand esprit qui se fait voir si clairement à ceux même qui n'ont lû que les excellentes analyses que Mr. le Clerc a faites de leurs Ouvrages. L'événement montre que ce que j'avois crû pouvoir sufire, n'a point sufi en effet : on n'a qu'à voir l'éclaircissement que Mr. le Clerc a donné de la doctrine de ces deux Messieurs, *à l'occasion* de ce que j'en avois dit. Je ne trouve nullement mauvais qu'il en ait usé de la sorte, puis qu'il s'agissoit de prévenir dans une matiere très délicate les interprétations sinistres. Je suis bien aise au contraire que cela me donne lieu de déclarer que je condamne toutes ces sortes d'interprétations, & que tout Lecteur qui sous prétexte de ce que j'ai dit, feroit de ces deux illustres Anglois un jugement tant soit peu préjudiciable à leur piété ou à la pénétration de leur esprit, agiroit & contre la justice & contre mon intention, & que je souhaite que l'on donne à mes paroles toute l'étenduë que les plus zélez pour la gloire de ces deux Auteurs peuvent désirer.

Que les plus grands genies donnent quel-

II. Si quelqu'un m'objecte que ce n'est pas une bonne marque de grandeur d'esprit que de fournir des

(*) Voyez le Mercure galant de Décembre 1704.

(**) Continuation des Pensées diverses à la fin de la p. 216. & au commencement de la 217.

quelquefois, contre leur intention, prise aux adversaires qu'ils réfutent.

des armes sans y penser & contre son intention à l'Athéïsme que l'on combat vivement, je répons deux choses. La premiere que si pour être grand esprit il faloit n'alléguer dans une dispute traitée à fonds aucune chose qui donnât prise, il n'y auroit jamais eu peut-être aucun grand esprit. Où sont les Docteurs en quelque Faculté que ce soit, qui aiant voulu soutenir à fond tout un systême, ou tout un grand corps de controverse, n'aient dit des choses qui s'accordent mal ensemble, ou qui peuvent être rétorquées? Ainsi de ce qu'il feroit arrivé à Mrs. Cudworth & Grew, d'avoir établi un principe sans prévoir que l'adversaire trouveroit moien d'en tirer quelque profit, il ne faudroit pas conclure qu'ils ne sont pas de très-grands genies. Je répons en second lieu que l'inadvertance que je leur ai attribuée, est autant ou plus excusable qu'aucune autre; car elle leur est commune avec presque tous les plus célébres Docteurs qui ayent jamais été. Il y a eu avant la naissance du Cartésianisme quelques Philosophes qui ont dit que Dieu seul est la cause efficiente des effets de la nature; mais ils ont été peu de chose en comparaison de ceux qui ont enseigné le contraire. La doctrine générale & dominante, soit parmi les anciens Païens, soit parmi les Chretiens & les Musulmans a toûjours été, que la production des plantes, & des animaux, &c. depend des facultez actives de la Nature, mais que Dieu est la premiere & la souveraine cause, & pour prouver qu'il y a un Dieu auteur du monde on a principalement fait valoir la symmetrie & la subordination, l'ordre & la beauté des parties de l'Univers. Cela supose manifestement ce principe, qu'un Etre qui ne connoît point ce qu'il fait, ni le plan qu'il doit remplir, ni le but où il doit tendre, ne sauroit rien faire de régulier. On n'a pas laissé de dire que l'ame des plantes, cause de toute leur végétation, ne connoît aucune chose, & que l'ame des bêtes, cause de leur génération, ne connoît point ce qu'il faut faire pour organiser un corps. On a donc établi ces deux choses en même tems; 1. que le monde est l'ouvrage d'une cause intelligente, puis qu'il contient des parties si proportionnées entres elles. 2. Que les arbres, leurs fruits, leurs fleurs, les membres des animaux sont l'ouvrage d'une cause qui ne connoît point ce qu'elle fait, quoi qu'on voie tant de proportions & tant de subordinations entre leurs parties; on a, dis-je, établi en même tems ces deux choses sans apréhender aucune chicane de la part des Philosophes (*) Naturalistes. De sorte que si Mr. Cudworth & Mr. Grew n'ont point aperçu qu'il y avoit quelque chose à craindre de ce côté là, ils se peuvent excuser sur la conduite d'une infinité de grands Docteurs anciens & modernes.

La sécurité où l'on a vêcu à cet égard, a pû venir de deux sources, l'une est qu'on ne voïoit pas dans les ouvrages précédens composez sur cette matiere que la rétorsion des Naturalistes eût tenu lieu d'objection. Si l'on avoit remarqué dans les ecrits contre l'Athéïsme que leus auteurs avoient prévenu cette chicane, on se seroit fait une afaire de la réfuter de plus en plus; mais n'y voïant rien sur cela, il n'est pas étrange que l'on ait perpétué cette omission. L'autre source est qu'en admettant une intelligence suprême directrice des causes secondes, on s'est flaté de fermer la porte à toutes les rétorsions d'un Stratonicien. Quoi qu'il en soit, il y a un (A) grand silence là-dessus dans les livres des Philosophes, & je ne croi point que le pere Mallebranche, qui a un esprit si sublime, & qui a combatu par tant de raisons l'activité que l'on attribuë aux causes secondes, se soit avisé de la combatre par l'argument dont il s'agit, je veux dire en objectant que c'est une activité qui donne lieu aux Athées de soûtenir que la Nature sans avoir de l'intelligence peut organiser des corps. &c.

En quoi les Natures plastiques different de l'hypotese Cartésienne.

III. Il faut voir présentement si les deux illustres Anglois ont des principes qui donnent lieu d'éluder par la rétorsion l'un des argumens qui embarassent le plus un Naturaliste. Mr. le Clerc assûre que non, parce que les causes secondes qu'ils admettent, (B) *ne sont que des instrumens dans la main de Dieu*, qu'*elles n'ont aucune force que celle que Dieu leur a donnée*, que *Dieu regle leurs actions*, (C) que *ce ne sont que des causes instrumentales produites & emploiées par la principale.* Afin de connoître si cela sufit à exclurre la rétorsion, il faut d'abord se bien souvenir que ces deux Messieurs ont rejeté l'hypothese Cartésienne qui fait Dieu l'auteur immédiat de tous les effets de la Nature, (D) & qu'ils ont trouvé de si grands inconvéniens dans cette partie du Cartésianisme, qu'ils ont jugé qu'il ne faloit point l'admettre. Il est donc juste de suposer que ce qu'ils ont enseigné, est fort diférent de ce que les Cartésiens enseignent, & par conséquent que leurs Natures plastiques & vitales ne sont pas de simples instrumens dans la main de Dieu; car les Cartésiens n'ont jamais nié que les corps ne soient de vrais instrumens dont Dieu se sert pour la production des plantes, & des animaux, &c. On établiroit une diférence notable entre le Cartésianisme & l'hypothese de ces Messieurs, si l'on disoit que les instrumens qu'ils donnent à Dieu ressemblent aux instrumens des causes morales, au lieu que les instrumens divins, selon les Cartésiens, ressemblent aux instrumens des causes physiques. Les instrumens des causes morales sont par exemple les ouvriers qui fortifient une ville selon le plan & sous les ordres d'un Ingenieur. Ces instrumens-là ne sont pas des êtres purement passifs, ils agissent en qualité de véritable cause efficiente. Les instrumens des causes physiques sont par exemple les limes & les marteaux dont se sert un serrurier pour faire une clef. Ce sont des êtres purement passifs, & qui ne méritent point le nom de causes efficientes. Je croi donc que puis qu'il faut suposer une grande diférence entre l'hypothese des Natures plastiques & vitales & le Cartésianisme, il faut se représenter ces Natures comme des principes actifs qui exécutent le plan de Dieu à-peu-près comme certains hommes exécutent le plan d'un Ingénieur. Je mets à part entre autres disparitez celle-ci, c'est que l'ingénieur ne donne point aux maçons leur force & leur industrie, & que Dieu donne aux êtres plastiques & vitaux tout ce qu'ils ont de puissance. Mais si outre cela il devoit les apliquer, les pousser, les diriger dans leur opération comme les hommes en usent à l'égard des scies & des marteaux, il est visible que l'on tomberoit dans les inconvéniens de l'hypothese Cartésienne qu'on avoit voulu éviter, & que l'on feroit d'ailleurs une faute; car on multiplieroit les êtres

(*) C'est-à-dire qui comme Straton n'admettoient pour cause de toutes choses que la Nature, à qui ils ne donnoient point d'intelligence.

(A) Je ne veux pas afirmer qu'il soit général en toute rigueur, je dis seulement que je ne sais point qu'on ait disputé sur cette chicane.

(B) Bibl. choisi. tom. V. pag. 297.

(C) *Ibid.* pag. 298. 299.

(D) *Ibid.* pag. 297.

être sans nécessité, on admettroit dans les créatures je ne sai quelles facultez actives qui auroient autant de besoin de l'action continuelle du Créateur qu'une cause instrumentale purement passive. Je croi donc que pour ne pas soupçonner de tels défauts Mr. Cudworth & Mr. Grew, ils ont prétendu que leurs principes n'ont pas besoin d'être poussez & dirigez sans interruption, mais qu'il sufit que Dieu les place où il faut, & qu'il veille sur leurs démarches pour les redresser s'il est nécessaire, ou qu'il leur donne le concours (*) dont on parle dans les écoles.

…mment elles …t sujettes à la …orsion des …ratoniciens.

Or voici comment il me semble qu'un tel dogme est exposé à la rétorsion des Stratoniciens. Que Mr. Cudworth leur allégue comme une preuve de l'existence de Dieu l'ordre & la symmetrie du monde, ne lui répondront-ils pas que son argument supose qu'afin de produire un ouvrage regulier, il en faut avoir l'idée? Pourquoi donc assûrez-vous, demanderont-ils, que la Nature plastique, qui produit les plantes & les animaux, ne connoît rien de ce qu'elle fait? S'il réplique qu'elle a été créée avec cette faculté par un être qui sait tout, & dont elle ne fait qu'exécuter les idées, ne repliqueront-ils pas que si elle les exécute en qualité de cause efficiente, c'est une chose aussi incompréhensible que celle qu'il leur objecte, vû qu'il est aussi mal aisé de suivre un plan qu'on ne connoît pas, & qu'une autre cause connoît, que de suivre un plan qui n'est connu de personne? De quoi peuvent servir à une cause les idées qui sont hors d'elle? Si elle est conduite comme une plume qui sans savoir ni A ni B sert à écrire tout ce qu'on veut, il n'y a plus de dificulté; mais si elle est gouvernée comme les ouvriers d'un Ingénieur, toute la dificulté demeure. Ces ouvriers-là s'ils n'avoient aucune idée ni de mortier, ni de pierre, ni de muraille, & que néanmoins ils executassent le plan de l'Ingénieur qui les eut placez en un certain lieu, & qui auroit l'œil sur leur travail afin de le redresser en cas de besoin, seroient aussi admirables que des ouvriers qui feroient la même chose sans qu'aucun Ingénieur en eut le plan; car à moins que les idées de l'Ingénieur ne se communiquent à ses ouvriers ils n'en retirent pas plus de secours que si elles n'existoient dans aucune tête. Enfin un Stratonicien pourroit parler ainsi à Mr. Cudworth; Dieu, selon vous, a pû donner aux créatures une faculté de produire d'excellens ouvrages séparée de toute connoissance. Vous devez donc avouër qu'il n'y a point de liaison necessaire entre la faculté de produire d'excellens ouvrages, & l'idée de leur essence, & de la maniere de les produire. Pourquoi donc prétendez-vous que ces deux choses ne peuvent pas être séparées dans la Nature, & que la Nature ne peut avoir d'elle-même ce qu'ont, selon vous, les êtres plastiques par un don de Dieu?

Avec l'argument de Mr. Cudworth un Cartésien poursuivroit les Naturalistes l'épée aux reins jusques dans un cul de sac, où ils ne pourroient lui échaper; mais ils se dégageroient de Mr. Cudworth, & prendroient le large parce qu'ils l'obligeroient à changer de *medium*. Il faudroit leur demander comment un être qui existe nécessairement, peut manquer de se connoître soi-même, ce qui ameneroit bien-tôt la dispute à l'examen de la possibilité de la création, l'un des forts de l'Athéïsme.

(*) Notez que ce concours ne sert de rien à éviter la rétorsion. Je l'ai fait voir dans mon livre. C'est-à dire, dans la Continuation de Pensées diverses.

Si les Natures Plastiques ne sont que de Causes instrumentales passives, elles ne diférent point de l'Hypotese Cartésienne.

Malgré tout ce que je viens de dire, je consens que la décision de ceci dépende de cette question de fait; ces Messieurs ont-ils enseigné que les Natures plastiques & vitales ne sont que des instrumens passifs dans la main de Dieu? Mr. le Clerc semble l'afirmer par ces paroles » (A) on ne peut » pas dire qu'un bâtimemt a été fait sans art, par- » ce que non seulement les marteaux, les regles, » les équierres, les compas, les haches, les scies, » mais encore les bras des hommes qui se sont » servis de ces outils, sont des choses destituées » d'intelligence. Il sufit que l'esprit de l'Archi- » tecte ait conduit tout cela, & l'ait emploié » pour parvenir à ses fins ». D'où il conclut que la rétorsion des Athées est nulle. Il est visible qu'à l'égard de l'architecte tous ces outils, & ses bras mêmes sont des instrumens passifs qui ne se meuvent qu'autant qu'on les pousse. Si les Natures plastiques & vitales sont au même cas, j'avouë qu'il n'y a nulle rétorsion à craindre; mais d'ailleurs Dieu sera seul la cause prochaine & immédiate de toutes les générations, ce qui sera admettre le dogme Cartésien que l'on vouloit rejetter.

On ne gagne rien en suposant que ces Natures sont immatérielles.

IV. On ne gagne rien, ce me semble, en suposant que ce n'est pas à la matiere, mais à des êtres immatériels que Dieu a donné (B) *la vertu plastique, par laquelle ils agissent sur la matiere.* Car nous comprendrions plus facilement qu'un corps mouvroit un autre corps si Dieu lui donnoit la force motrice, que nous ne comprenons qu'une chose incorporelle puisse remuer, agiter, & arranger les parties de la matiere. Au bout du compte si ces êtres immatériels, à qui Dieu donne la puissance de modifier la matiere, ne connoissent point comment il la faut remuer pour la convertir en une telle ou une telle espece de corps, la rétorsion n'a pas moins de lieu que si l'on attribuoit à la matiere la vertu plastique.

Qu'elles donnent plus de prise aux Argumens ad hominem que l'hypotese Cartésienne.

V. Quand j'ai dit que l'hypothese Cartésienne est au fond la plus capable de soûtenir la spiritualité de Dieu, j'ai entendu seulement qu'elle donne moins de prise à ce qu'on apelle argumens *ad hominem.* Si Mr. le Clerc veut prendre la peine de réfléchir sur les conséquences que l'on peut tirer de ce que les partisans des formes substancielles prétendent que les formes substancielles des bêtes sont matérielles, & ont néanmoins du sentiment, & même quelques vestiges de raison, il m'avouëra qu'ils prouveroient dificilement que l'ame de l'homme soit un esprit. Or si elle pouvoit être matérielle, il ne seroit pas si aisé de conclure de la science infinie de Dieu qu'il est immatériel. J'ai crû que Mrs. Cudworth & Grew donnent à l'ame des bêtes quelque connoissance, sans dire qu'elle soit immatérielle, ou un esprit. Si cela est; ils ont plus de peine à se défendre des argumens *ad hominem* par raport à la spiritualité de Dieu que Mr. Descartes, qui nioit absolument qu'aucune substance non spirituelle fût capable de penser, or sous le mot de penser, il comprenoit non seulement la réflexion, & les idées universelles, mais le simple sentiment de faim & de soif, &c.

En quoi elles sont conformes aux formes substantielles des Péripatéticiens.

VI. J'aurois mal compris la doctrine de ces Messieurs, si j'avois dit purement & simplement quelle est conforme à celle des Péripatéticiens sur les formes substancielles. Mr. le Clerc montre évidemment qu'il y a une grande diférence sur ce point-là entre leurs principes, & ceux des Scholastiques,

(A) Biblioth. choif. tom. V. pag. 299.
(B) *Ibid.* pag. 300.

lastiques; mais j'ai assez fait connoître que j'y trouvois de la diférence, puis que j'ai dit qu'ils ont mis *dans un plus beau jour &* SOUS UNE NOUVELLE FACE *la doctrine des formes substancielles, & qu*'EN EFFET ILS NE SUIVENT *point la route ordinaire des Péripatéticiens.* Je n'ai eu égard qu'à quelques conformitez générales qui se trouvent entre les êtres plastiques ou vitaux, & les formes substancielles. J'ai considéré aussi que le systême de ces formes se peut multiplier en plusieurs manieres: Mr. Leibniz en médite un qui diferera beaucoup de celui des Scholastiques, & qui mettra dans un nouveau jour *l'entelechie* d'Aristote; & qui pourra être justement nommé le systême des formes substantielles. Les Péripatéticiens n'ont pas toûjours expliqué de la même sorte la nature de ces êtres substantiels. Jules César Scaliger n'en parloit pas tout comme les Scholastiques, & je croi qu'il y a quelques Régens de Philophie dans l'Université de Paris qui réforment beaucoup de choses dans le systême péripatéticien. On le raprochera, si l'on veut, de celui de la Nature plastique & du monde vital: que d'un côte l'on diminuë la dépendance qui est attribuée aux formes substancielles par raport à la matiere, que de l'autre l'on diminuë l'indépendance attribuée aux êtres plastiques & vitaux par raport à la matiere, on formera un parti qui ne paroîtra qu'un Péripatétisme rectifié.

Justice qu'on rend a l'habileté & à l'Ortodoxie de Mrs. Cudworth & Grew.

VII. Je passe sous silence diverses choses qui ne concernent pas l'essentiel de l'article 4. du 5e tome de la Bibliotheque choisie. Je ne pourrois m'y arrêter sans une affectation de disputes dont j'ai un éloignement extrême, & si je publie les éclaircissemens que l'on vient de voir, c'est beaucoup moins pour justifier ma remarque sur les systêmes de Mrs. Cudworth & Grew, que pour protester solemnellement que je n'ai eu aucune intention de fuire, en sorte que l'on diminuât la haute idée que l'on doit avoir de l'orthodoxie, & de l'habileté de ces deux illustres Auteurs, & que pour concourir de mon mieux avec Mr. le Clerc à effacer les mauvaises impressions que l'on pourroit prendre. J'aurois tâché d'y remedier, comme je l'ai déja dit, si la moindre conjecture sur l'avenir m'en eut fait comprendre la nécessité. J'aurois principalement travaillé à mettre Mr. le Clerc hors d'intérêt, si j'eusse prévû qu'il pourroit être mêlé dans l'affaire, à cause qu'il auroit donné son aprobation aux principes de ces Messieurs. Il me fait beaucoup de justice en (*) croïant que je n'ai pas voulu le desobliger. Rien au monde n'a été plus éloigné de ma pensée que cela. Il est certain en général qu'on ne se propose point de desobliger une personne lors qu'on lui objecte les conséquences qui résultent de son systême. Les meilleurs amis en usent ainsi lorsqu'ils ont fait choix, l'un d'une hypothese de Philosophie, l'autre d'une autre. Le systême des causes occasionelles est celui qui m'a paru préférable à tous les autres, & voilà pourquoi l'occasion s'étant présentée de faire voir que le systême qui attribuë aux creatures inanimées une véritable activité, est sujet à une fâcheuse rétorsion qui n'est point à craindre dans le Cartésianisme, j'en ai parlé. Mr. Cudworth, ni Mr. Grew ne sont pas plus intéressez à cela que toute la Secte des Péripatéticiens, & que presque tout ce qu'il y a de Théologiens & de Philosophes, soit parmi les Catholiques, soit parmi les Protestans; car tout le monde, à la réserve des Cartésiens, embrasse hautement le systéme des causes secondes véritablement efficientes. Ma remarque sur ce sujet (A) a beaucoup plus d'étenduë contre les Péripatéticiens que contre les deux Anglois, d'où il est juste de conclure que je n'ai pas eu plus d'intention de les offenser que d'offenser tous les Anticartésiens; c'est-à-dire, presque tout le genre humain. Si j'avois eu quelque vûë particuliere, ce n'eut point été contre Mr. le Clerc, car j'ai pour lui une très-grande consideration, & je connois ce qui est dû à son mérite & aux importans services qu'il a rendus & qu'il ne cesse de rendre à la République des Lettres.

Réflexions de Mr. Bayle sur l'Article VII. du 6. Tome de la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc.

En quoi consiste la force de la rétorsion que font les Athées de l'objection de ces Messieurs.

L'Objection que j'ai dit que les Athées peuvent rétorquer contre ceux qui attribuent aux causes secondes une véritable activité, & nommément contre Mrs. Cudworth & Grew, est fondée sur ce que quand même par un *dato non concesso* on accorderoit que la Nature, quoique destituée de connoissance & de plusieurs autres perfections, existeroit d'elle-même, on ne laisseroit pas de pouvoir nier qu'elle fût capable d'organiser les animaux, vû que c'est un ouvrage dont la cause doit avoir beaucoup d'esprit. Ceux qui font cette objection suposent nécessairement que le défaut de connoissance est incompatible avec le pouvoir d'organiser les animaux; ils la ruinent donc eux-mêmes, & ils n'en sauroient parer la rétorsion, s'ils disent avec les Péripatéticiens, & avec M. Cudworth que la cause qui organise certaines portions de matiere, ne connoît rien. Il leur est inutile de répondre qu'elle a reçu d'une cause intelligente cette faculté; car cela n'empêche pas qu'ils ne suposent la compatibilité de ce pouvoir avec le défaut de connoissance, & par conséquent ils renversent le fondement de leur objection.

Réponse de Mr. le Clerc.

Mr le Clerc aïant bien compris toute la force de cette dificulté, a répondu que les Natures plastiques de Mr. Cudworth agissent (B) *sous la direction* de Dieu, que Dieu *les conduit encore quoique nous n'en sachions pas la maniere*, que si elles *agissent régulierement par elles-mêmes*, c'est *sous les ordres néanmoins de Dieu qui intervient, comme il lui plaît, & quand il lui plaît*, que toute la diférence entre cela & la faculté des bêtes qui *font deverses choses régulierement, lors que les hommes les conduisent, quoiqu'elles ne sachent pas ce qu'elles font, ni pourquoi*, est que nous ne savons pas *comment Dieu intervient*, & que nous voïons *comment les hommes agissent*. Faisons quelques remarques sur cette réponse.

Examen de cette Réponse.

Qu'une créature destituée de connoissance fasse sous la direction de Dieu certaines choses aussi régulierement qu'une créature intelligente, cela ne soufre point de dificulté. Tous les premiers nez des Egyptiens eussent pû périr par le feu aussi sûrement qu'ils périrent par l'action d'un Ange, si Dieu y avoit emploié le feu comme il l'emploïa à la ruïne de Sodome, mais il y auroit eu cette diférence que le feu n'auroit été qu'un instrument passif, & que l'Ange à été une véritable cause, en cas qu'il ait discerné par ses idées les maisons pes Egyptiens d'avec celles des Israëlites, & les premiers nez des Egyptiens d'avec les pui-

(*) Biblioth. chois. tom. V. pag. 286.

(A) Voyez Continuat. des Pensées ch. CXI & suiv.

(B) Bibl. choisie Tom. VI. pag. 423 & suiv.

puisez ; car si ses idées ne lui faisoient point faire ce discernement, il n'a pû être qu'un instrument passif. Ceci montre que les Natures plastiques de Mr. Cudworth ne peuvent pas être la cause efficiente de l'organisation, mais tout au plus l'instrument. Elles ont besoin de la direction de Dieu autant que le feu en eut besoin pour faire périr tous les premiers nez d'Egypte: elles ne sont pas plus capables de discernement au premier moment de la conception que dans tous les autres momens qui suivent jusques à ce que l'organisation soit achevée, il faut donc que Dieu les aplique, & les dirige sans interruption depuis le commencement jusques à la fin, come il faudroit qu'il dirigeât depuis le premier mot jusques au dernier une Nature plastique, à qui l'on suposeroit qu'il auroit donné la faculté de composer un poëme sans qu'elle connût aucune regle de l'art poëtique, ni même aucune langue.

On ne sauroit me nier que la construction de notre corps ne demande plus de lumieres que tous les ouvrages de l'art humain, machines, harangues, poëmes épiques, &c. S'il y a donc des créatures aveugles qui sous la direction de Dieu puissent organiser notre corps, il pourroit y avoir de semblables créatures qui sous la même direction feroient un poëme plus beau que l'Enéide. Mais comme il est certain que Dieu y devroit intervenir par sa direction depuis le premier vers jusques au dernier, il faut dire aussi qu'il intervient sans nulle discontinuation depuis que l'organisation commence jusques à ce qu'elle finisse, d'où il suit nécessairement qu'il y intervient de telle sorte que la Nature plastique n'est qu'un instrument passif entre ses mains, & ainsi Mr. Cudworth ne peut éviter la rétorsion qu'en suposant ce que suposent les Cartésiens. L'exemple des bêtes confirme la dificulté ; car si nous faisons la revûë de tous les services que nous en tirons, il se trouvera qu'en tout ce où leurs connoissances ne leur servent point de guide, il faut les pousser ou les diriger tout comme si elles étoient de pures machines.

[...]nt ce que Mr. [...]yle a dit con[...] le Systême de [...]. Cudworth [...]est qu'une [...]auche.

Mr. le Clerc (*) veut *que je n'aie pas encore fait assez de réflexion* sur cette matiere, *& que la nouveauté des Idées m'ait un peu embrassé.* Je lui avouë ingénument que ce que j'ai dit là-dessus, ne doit être considéré que comme une ébauche d'objection contre le systême de l'activité des causes secondes, & en faveur du systême des causes occasionelles, qui me semble le plus propre de tous à établir l'existence du vrai Dieu. Si quelque disciple du Pere Mallebranche se vouloit donner la peine de travailler sur cette ébauche, je croi qu'il en pourroit faire quelque chose de bon. Je juge beaucoup plus avantageusement du travail de Mr. le Clerc ; je ne le considere pas comme un essai de réponse, mais comme l'effet d'une profonde méditation qui a produit la meilleure solution, & peut-être même la seule qu'on puisse donner. Je veux bien pourtant que sans attendre de nouveaux efforts de mon côté le public prononce sur cette dispute.

Plaintes de Mad. Masham mal fondées.

Quant à la lettre que Mr. le Clerc a reçuë de Madame Mashàm (A), *où elle se plaint avec raison de mon procédé*, dit-il, *à l'égard de Mr. Cudworth son pere*, je ne puis dire autre chose si ce n'est que j'en apelle au jugement de tous ceux qui auront examiné ma précédente réponse, & je suis sûr que si cette Dame qui a beaucoup de lumieres, la veut bien examiner, elle trouvera qu'on l'avoit mal informée. Mr. Cudworth n'est pas plus intéressé à ceci que presque tous les Philosophes du monde, & ceux d'Angleterre principalement ; car je ne croi pas que parmi tant de Savans dont cette Isle abonde, il y ait deux Sectateurs des causes occasionnelles.

*Lettre de Mr. Bayle sur ce qui a été dit d'*ARNAULD D'ANDILLY, *dans les Nouvelles de la République des Lettres du mois d'Avril* 1704. *pag.* 469.

MONSIEUR,

J'AI lû avec beaucoup de plaisir le *Mémoire* de Mr. *Des Maizeaux*, dans vos *Nouvelles* d'Avril 1704. Les Mémoires d'un Favori du Duc d'*Orléans* me tomberent entre les mains l'an 1672. J'en lûs seulement les premiéres pages. Il me restoit une idée assez confuse de ce Livre-là lors que je faisois mon Dictionnaire : mais j'ignorois tout-à-fait que ce Favori du Duc d'*Orléans* eût dit quelque chose de Mr. *Arnauld d'Andilly*. Si je l'eusse sû j'aurois fait chercher son Livre ; mais je crois pourtant que la raison, qui m'empêcha de toucher au fait en question, m'eut empêché de me servir des récits de ce Favori. Cette raison est que j'attendois l'Apologie que le Président de *Gramond* avoit opposée aux plaintes publiques de Mr. *Arnauld* d'*Andilly*. On ne peut nier que le témoignage de ce Président ne soit d'un tout autre poids, que celui d'un Favori, qui avoüe, que Mr. *Arnauld d'Andilly* l'a voulu perdre. Pour bien juger donc de cette affaire, il la faut réduire au démêlé de d'*Andilly* avec *Gramond*. Chacun d'eux a produit ce qu'il a pû pour sa justification. J'ignore les répliques du Président, mais je doute qu'il ait pû se tirer d'affaire, tant les justifications de d'*Andilly* me paroissent fortes, ayant été publiées sous les yeux, pour ainsi dire, du Duc d'*Orléans*, & de plusieurs de ses Domestiques, qui vivoient encore. J'ai été bien aise des particularitez, que Mr. *Des Maiseaux* a recueillies touchant l'Auteur des Mémoires. J'ai trouvé un suplément dans d'autres Mémoires de ce même Prince publiez à Amsterdam l'an 1685. En voici un passage tiré de la page 34. *Le Sieur de* (B) Boisdanemets, *Gentilhomme Normand*, *pour qui Monsieur avoit de la bonne volonté*, *ayant pressenti l'établissement*, *que son Altesse vouloit faire dans sa Maison*, *fit effort pour n'être pas exclus du secret des affaires dont il étoit déja entré en quelque part avec* Puylaurent ; *mais il y avoit beaucoup de vanité & de présomtion en son fait*, *& il étoit mal-aisé*, *que de jeunes gens pussent se modérer de telle sorte*, *que chacun n'essayât d'emporter la faveur du Maître par dessus son compagnon. En quoi l'avantage tourna du côté* de Puylaurent, *qui étoit d'un esprit plus traitable & accommodant ; outre que la recommandation de la Maréchale* (d'Ornano) *avoit suplée à ce qui manquoit d'ailleurs à* Puilaurent *pour remplir cette place*, *& le Président* le Coigneux *ayant crû par toutes ces raisons devoir mieux trouver son compte avec ce dernier*, *s'étoit déja* (C) *accorporté avant lui ; & tous deux travaillérent depuis de concert à persuader à leur maitre*, *qu'il n'étoit pas du bien de son service que tant de monde se mêlât de ses affaires. A quoi son Altesse s'accorda volontiers*, *& résolut qu'elles passeroient par la direction de ces deux personnes*

(*) Biblioth. choif. tom. VI. pag. 426.
(A) *Ibid.*

(B) On a mal écrit son nom qui est *Bois d'Almay.*
(C) Il y a ainsi dans l'Imprimé.

sonnes seulement. Boisdanemets se voyant ainsi exclus de sa prétension, joüa un mauvais personnage, & ne pouvant souffrir de la diminution en sa fortune fit tôt après retraite, ayant été quelques jours auparavant le joüet du Maître & des principaux de la Maison.

AVIS DE M. BAYLE AU LECTEUR.

Qu'il a mis à la tête du *Recueil de quelques Pieces curieuses concernant la Philosophie de M. Descartes.* Ce Recueil, dont M. Bayle est l'Editeur a été imprimé à Amsterdam en 1684. en petit *in* 12.

On donne ici un Recueil de quelques Pieces, qui méritoient bien ne pas demeurer ensevelies dans l'obscurité, où on les a laissées jusqu'à présent. La plûpart ont été déja imprimées, mais de telle sorte qu'elles n'ont presque pas vû le jour, tant on a redouté le crédit de ceux qui pouvoient s'en scandaliser. Un de nos Poëtes remarque très-ingénieusement, qu'il y a des Ouvrages qui ne deviennent point publics, quoi qu'ils soient exposez en vente,

Le Jonas imprimé n'a point vû la lumiere.

Il est arrivé à ceux-ci la même chose qu'à ce Jonas, quoi que par une différente raison; car s'ils sont demeurez cachez, on peut dire que ce n'est que *propter metum Judæorum.*

Ce seroit un grand malheur pour toute la République des Lettres si on étoit par tout aussi formaliste & aussi pointilleux à l'égard de l'impression des Livres, qu'on l'est en France depuis quelque tems, où l'Inquisition qui s'y établit à grands pas, empêche de paroître plusieurs beaux Ouvrages, & rebute les plus célébres Auteurs. Et qui ne seroit rebuté de voir que ceux qui sont établis pour l'aprobation des Livres, gardent un Manuscrit de trois ou quatre ans sans y regarder, & qu'ils en desaprouvent tout ce qui sent une ame élevée au dessus de la servitude, & des opinions populaires? Quelle mortification pour un Auteur, qui ne trouve jamais que les presses roulent assez vîte sur ses Ouvrages, de voir qu'après un délai de trois ou quatre ans, on lui ordonne de suprimer ce qu'il estime le plus dans ses Ecrits, s'il n'aime mieux les voir condamnez à une éternelle prison, par le refus qu'on lui fera d'un Privilege du Roi!

Monsieur le Févre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, n'a pû s'empêcher de se plaindre de cette dure servitude, & de ce qu'on n'accorda promptement des Approbations & des Privileges, qu'à certains Livres *de menuë dévotion, & généralement à tous ceux qui vont selon le* Tran Tran *du petit monde.* C'est dans une Lettre qu'il écrivit à Monsieur Arnaud au mois de Juillet dernier, & qu'il a renduë publique, qu'il fait cette judicieuse remarque; faisant connoître de plus que son Manuscrit ne traîne si long-tems entre les mains des Censeurs de Livres, que parce qu'il accuse Monsieur Arnaud, d'avoir imputé aux Calvinistes des choses qu'ils ne croyent pas sur le sujet de la Justification. Cette bonne foy qui est d'une ame généreuse ne plaît pas, parce qu'on prévoit que les Protestans de France s'en prévaudront; ainsi on n'ose plus dire les véritez que l'on découvre, à moins qu'elles ne soient de la portée des esprits vulgaires.

Pour ceux qui se hasardent de faire imprimer quelque chose en ce païs-là sans Privilege du Roy, ils se cachent si exactement, & ils distribuent leur Livre avec tant de précautions, & à si peu de personnes, que c'est presque la même chose que si on ne l'imprimoit pas. Encore un coup, c'est dommage que la France qui pourroit si fort contribuer aux progrès des belles Lettres, & à l'éclaircissement de la vérité, tienne une conduite qui décourage les grands Hommes, & qui laisse les presses en proye aux petits Auteurs. Encore si on avoit la même sévérité pour les Romans, & pour les Ouvrages de galanterie, qui ne peuvent que corrompre les bonnes mœurs des jeunes gens, pourroit-on se consoler; mais on n'en veut qu'aux bons Livres, qui se donnent la liberté d'examiner les opinions généralement reçûës, qui sont bien souvent les plus fausses.

Pour remédier à ce desordre, autant qu'il seroit possible, il faudroit que tous les Curieux ramassassent avec soin les Pieces qui ne se debitent que sous le manteau, & qu'ils les envoyassent en païs de liberté pour les y rendre publiques. C'est ce qu'on a fait à l'égard des cinq ou six petits Ouvrages qui composent ce Recueil.

Le premier est une espece de Concordat passé entre les Peres de l'Oratoire & les Jésuites, par lequel ceux-là s'engagent à certaines manieres d'enseigner qui soient agréables à ceux-ci. Entre autres choses ils s'engagent à renoncer à la Philosophie de Descartes, dont ils commençoient à être les partisans. Cela déplaisoit fort aux Jésuites, soit qu'ils craignissent que les Colléges de Philosophie, où les Peres de l'Oratoire régenteroient, n'attirassent toute la jeunesse, qui trouve cent fois plus de goût à la nouvelle Philosophie qu'à la vieille, soit qu'ils craignissent que les principes de Descartes ne fissent brêche à la Religion. Il y avoit apparamment de l'un & de l'autre dans leur crainte, mais beaucoup plus du premier que du dernier.

Le second contient plusieurs Réflexions sur cette conduite des Peres de l'Oratoire. Je pense qu'il n'a jamais été imprimé, l'Auteur dit franchement sa pensée, & paroît fort habile homme.

Pour entendre mieux l'histoire des autres Pieces, il faut savoir qu'en l'année 1680. un Jésuite de Caën nommé le Pere de Valois, se déguisant sous le nom feint de *Louïs de la Ville*, fit impri-

mer

mer un Traité, qui s'intitule, *Sentimens de Monsieur Descartes touchant l'essence & les proprietez du corps opposez à la Doctrine de l'Eglise, & conformes aux erreurs de Calvin sur le sujet de l'Eucharistie*. Il le dédia au Clergé de France, & exhorta Messieurs les Prélats de remédier promptement au grand mal dont l'Eglise étoit menacée par les Cartésiens. Il les conjure au nom de toute la France de prononcer sentence de condamnation contre le Cartésianisme, & pour les y engager par une raison qu'il sçavoit être toute puissante sur leur esprit, il leur parla d'un Arrêt du Conseil d'État qui bannissoit de l'Université de Paris la Philosophie de Mr. Descartes, & d'une Lettre de Cachet qui avoit interdit un Professeur Cartésien. Ce Livre allarma toute la Secte de ce Philosophe; M. Régis célebre Cartésien qui tenoit des Conférences à Paris, fut obligé de les rompre, & de joindre cette disgrace à celle de n'avoir jamais pû obtenir un Privilege pour faire imprimer un Cours de Philosophie qu'il avoit tout prêt depuis long-tems. Chacun craignoit de se voir obligé à la signature d'un Formulaire, ou d'être excomunié comme Hérétique.

Sur cela M. Bernier si connu par ses Voyages, par l'estime que le célebre M. de Gassendi avoit pour lui, & par les témoignages publics qu'il a donnez de sa vénération & de sa reconnoissance pour un si grand Maître, craignant les malignes influences du zèle de ces Messieurs, fit imprimer sourdement un petit Ecrit (c'est la troisiéme Piece de ce Recueil) dont il distribua quelques exemplaires en secret à ses amis, & même à quelques Prélats. Il consent qu'on fasse des Cartésiens tout ce qu'on voudra, & se déclare fort vertement contre quelques-unes de leurs Doctrines; pour mieux faire sa paix; du reste ayant autant de raisons qu'eux de craindre qu'on ne l'accusât d'hérésie au sujet de la Transsubstantiation, il fait ce qu'il peut pour faire connoître son innocence.

On vit à la dérobée environ le même tems quelques exemplaires de la quatriéme Piece de ce Recueil. De tous les Cartésiens que le Pere de Valois avoit pris à partie dans son Livre, il n'y en a point contre qui il ait paru plus animé que contre le P. Marllebranche, si célebre & avec tant de raison par ses beaux Ouvrages *de la Recherche de la Vérité*. Le Jésuite fait tout ce qu'il peut pour faire douter de l'Ortodoxie de cet Auteur, ce qui étoit l'ataquer par l'endroit le plus sensible, comme on l'a pû connoître par un petit Ecrit imprimé depuis deux ans où le P. Mallebranche repousse avec beaucoup de modération & de modestie les insultes de son Adversaire. Mais laissant à part cet Ecrit dont il n'est point ici question, je reviens à l'autre, & je dis qu'il fut d'autant plus suspect, & plus observé, qu'il explique l'Eucharistie Romaine, selon les Hypotheses de la nouvelle Philosophie, d'une maniere toute différente de celles qu'on avoit vûës ou dans les Ecrits de M. Descartes, ou dans ceux de M. Rohault, ou dans ceux du P. Maignan célebre Minime de Toulouse. Ainsi ce petit Ouvrage ne peut être que curieux, & digne de la lumiere publique qu'il n'a pû trouver en France.

M. de la Ville ne s'étant pas contenté de réfuter par l'autorité des Conciles, l'opinion des nouveaux Philosophes touchant la nature du Corps, tâcha de la refuter aussi par les lumieres de la raison, & assûrément il dit tout ce qui se peut dire de mieux pour montrer que l'étenduë n'est pas l'essence de la matiere. C'est sur cela qu'il fut entrepris par un (*) Professeur en Philosophie dans l'Académie de Sedan, qui voulant faire soûtenir des Theses raisonnées à ses Ecoliers, prit pour son sujet le Chapitre du Livre de M. de la Ville, où il examinoit l'essence de la matiere par les seules lumieres de la raison. On sçait bien que des Theses de Philosophie ne sont pas des Ecrits qui aillent fort loin, c'est pourquoi celles qui furent soûtenuës à Sedan contre M. de la Ville étoient aussi inconnuës du public, que si elles n'eussent jamais été imprimées. On a crû les devoir joindre aux deux autres Pieces qui furent faites contre le Livre de ce Jésuite, & c'est la cinquiéme Piece de ce Recueil (A).

Tout ce que je viens de dire est assûrément fort capable de prévenir les esprits en faveur de ce Livre-ci; car on se préoccupe aisément pour les Ouvrages difficiles à trouver, sur tout quand ils ne sont devenus rares que parce qu'ils contiennent des paradoxes odieux à la multitude. Mais j'oserois bien assûrer que ce n'est pas la principale chose qui doit rendre cet Ouvrage considérable, il le doit être par une raison incomparablement plus solide, sçavoir parce qu'il fournit des éclaircissemens si importans pour décider la célebre Controverse de la *Réalité*, qu'on peut dire que si les hommes se servoient des lumieres claires & distinctes de la raison pour choisir une opinion plûtôt qu'une autre, il n'en faudroit pas davantage pour convaincre tous les Catholiques Romains de leurs erreurs à l'egard de l'Eucharistie.

En voici la raison en deux mots. Il est clair que le Concile de Trente a décidé non seulement que le Corps de Jésus-Christ est présent par tout où il y a des Hosties consacrées, mais aussi que toutes les parties de son Corps sont pénétrées les unes avec les autres. Il est clair par le Livre de M. de la Ville que cette décision est absolument incompatible avec la doctrine qui pose que l'étenduë fait toute l'essence de la matiere. Il est clair par les éclaircissemens de M. Bernier, & du P. Mallebranche que la maniere dont ils expliquent la Transsubstantiation, n'est point celle qui est clairement contenuë dans les paroles du Concile. Enfin il est clair par la Dissertation du Professeur de Sedan, qu'il est aussi impossible que la matiere soit pénétrée, qu'il est impossible que deux choses soient égales lors que l'une est plus grande que l'autre. Donc il est clair que le Concile de Trente a décidé une fausseté quand il a parlé de la présence du Corps de notre Seigneur sur les Autels.

Après cela c'est en vain que l'on se tourmente pour réfuter le sens de figure que nous donnons aux paroles, *Ceci est mon corps*, la plus grande grace que l'Eglise Romaine pourroit attendre de nous, c'est qu'avant d'exiger d'elle qu'elle abandonnât le sens litteral, nous lui donnassions le temps d'imaginer une nouvelle maniere de présence réelle, sous la promesse qu'elle nous feroit de casser irrévocablement le Canon qui a décidé que le corps de Jesus-Christ a toutes ses parties pénétrées les unes avec les autres sous les especes du pain & du vin. Mais comme jamais elle ne pourra

(*) C'est M. Bayle même.

(A) On la trouve ici dans ce quatriéme Volume des Oeuvres de M. Bayle p. 109. & suiv.

pourra renoncer à une pénétrabilité de matiere si clairement définie; pendant qu'elle se croira infaillible, nous n'avons qu'à lui laisser entasser volumes sur volumes pour prouver son sens littéral; deux pages nous suffiront pour la confondre, dans lesquelles nous lui prouverons géométriquement, que comme il est impossible qu'il y ait de l'égalité entre un & rien, il est impossible qu'un corps soit dans quelque lieu avec la pénétration de ses parties.

Au reste, on se croit obligé de dire en publiant ces Ecrits, qu'on n'a nullement en vuë d'aigrir les Catholiques Romains contre les Cartésiens de leur Communion, ni de leur rendre suspecte la foy de ceux-ci. On voudroit seulement leur faire connoître combien il importeroit pour la paix de toute l'Eglise qu'ils voulussent bien convenir que la maniere de la présence réelle décidée dans le Concile de Trente est impossible; car ensuite de cet aveu on chercheroit une autre maniere de réalité dont les Calvinistes ne s'éloigneroient peut-être pas, & en cela les Cartésiens pourroient être d'un grand secours à toutes les Sectes du Christianisme, & quand ce ne seroit que pour cela, l'Eglise Romaine doit les ménager. Les expressions fortes dont Calvin s'est servi en parlant de la manducation du Corps de notre Seigneur, témoignent clairement qu'il n'eût point rompu avec cette Eglise, si elle eût laissé le dogme de la réalité dans une notion plus générale que celle où elle l'a renfermé, prétendant que c'est une présence pénétrée & transsubstanciée, & determinant toutes les suites de cette présence avec la derniere précision, ce qu'il ne faut jamais faire dans les choses mystérieuses, si on veut éviter les Schismes.

La sixiéme & derniere piece de ce Recueil ne parut que comme un éclair à Paris l'an 1678. imprimée à Cologne in 16. à ce qu'on disoit, mais il y a apparence que ce fut à Paris même qu'on l'imprima. Elle est intitulée, *Meditations sur la Métaphysique, par Guillaume Wander.* C'est apparamment un nom supposé, & c'est quelque François, Disciple de l'Auteur *de la Recherche de la Vérité*, qui s'est ainsi travesti en Alleman ou en Flaman pour exciter moins de soupçons, & moins de tempêtes. Le dix-septiéme Journal des Sçavans de 1678. fit sçavoir au public le titre de ce petit Ouvrage, & qu'il se trouvoit chez Pralard (c'est celui qui a imprimé *la Recherche de la Vérité*,) mais cela ne servit de gueres aux Curieux; car on fut bien-tôt privé de l'espérance de voir ces Méditations, par la difficulté de les trouver chez les Libraires. Plusieurs crûrent que l'Auteur du Journal avoit annoncé un Livre qui n'étoit pas encore imprimé, comme il a fait à l'égard d'un Traité d'Astronomie composé par une Sçavante Parisienne qui se nomme Mademoiselle Dumée. Il en a parlé au long dans le 23 Journal de l'année 1680. sous le titre d'*Entretiens sur l'opinion de Copernic touchant la mobilité de la Terre*, & il a été cause qu'une infinité de personnes ont couru toutes les Boutiques des Libraires de Paris, demandant ce Livre-là, & murmurant de ce qu'un Ouvrage qui devoit être public ne se trouvoit point. Monsieur l'Abbé de la Roque eût pû épargner toute cette peine aux Curieux, s'il eût fait sçavoir dans son Journal que Mademoiselle Dumée lui avoit bien communiqué son Manuscrit; mais que faute de Privilege, qu'on ne lui auroit pas refusé, si elle eût aussi mal employé son tems que la Dame de Ville Dieu, ses Entretiens n'étoient pas sortis de dessous la presse. On crût qu'il avoit aussi parlé d'un Manuscrit quand il parla des Méditations de Guillaume Wander. La vérité est pourtant qu'elles ont été imprimées; ce qui n'empêchant pas qu'elle ne soyent aussi rares, qu'elles méritent d'être communes à cause des importantes véritez qu'elles contiennent, on a crû qu'il faloit les faire réimprimer. On y trouvera le précis de la plus belle Metaphysique, & tout ce qu'il y a de plus excellent dans les Méditations de Monsieur Descartes, avec cet avantage, que tout est ici mieux digéré, plus court, plus moelleux, & qu'on est allé plus avant que Monsieur Descartes. La seule Méditation où on examine ce que c'est que la liberté, est un Theme sur lequel les plus grands Théologiens devroient exercer leur génie. Au lieu de se tant chicaner sur la nature du Franc-Arbitre qu'ils supposent, sans s'amuser à le prouver, ils devroient premierement le bien prouver. La question seroit plus importante & plus profonde qu'ils ne pensent.

PREFACE DE M. BAYLE,

Pour la premiere Edition du Dictionaire de M. l'Abbé Furetiere, en 1691.

IL n'y a jamais eu peut-être Livre qui ait pû se passer plus aisément de Préface que celui-ci; Car les traverses qu'il a essuyées avant que de voir le jour ont donné lieu à plusieurs Ecrits, qui l'ont fait connoître dans le monde avec assez d'éclat, & par des traits assez bien circonstanciez, pour n'avoir plus besoin que de se produire lui-même sans aucune sorte d'Avant-propos. Cependant, comme l'on est assuré que si l'Auteur avoit vêcu jusques à cette heure, il auroit mis une Préface à la tête de son Dictonnaire, l'on s'est crû obligé à se conformer à son dessein, encore qu'on se voye destitué de tout son projet, & de toutes les remarques qui auroient produit infailliblement entre ses mains un discours tout-à-fait curieux & instructif. Cette privation n'a pû nous réduire à ne pas donner quelque chose à l'intention de l'Auteur, & à la coûtume. Voici donc une Préface.

Mais que le Lecteur ne s'attende pas à nous voir pousser des lieux communs sur l'utilité des Dictionnaires. Le Public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grands services, ni plus promptement, ni à plus de gens que ceux-là: & si jamais on a pû s'appercevoir de cette favorable disposition du public par les fréquentes réimpressions, ou par la multiplicité de cette sorte d'Ouvrage, c'est sur tout en ces der-

dernieres années; car à peine pourroit-on compter tous les Dictionnaires ou réimprimez, ou composez depuis quinze ou vingt ans, dont la plûpart ont été, & sont encore d'un débit extraordinaire. Rien donc ne pourroit être plus superflu, que d'entreprendre ici la preuve si souvent donnée par d'autres, de l'utilité de cette sorte de Compilations. Mais cela même nous montre qu'on ne sauroit publier le Dictionnaire de M. Furetiere sous de plus favorables auspices, puis qu'on le fait pendant que le monde est encore dans le fort de sa passion pour cette espece de livres.

Ce n'est pas qu'on fasse difficulté de déclarer, qu'en quelque autre tems qu'il eût pû paroître, on auroit dû se flatter de l'espérance d'un très-bon accueil. Car c'est un Ouvrage distingué avantageusement par tant d'endroits, qu'il n'y a point de dépravation de goût, ou de contre-temps bizarres, contre lesquels il ne semble qu'il pourroit tenir. Comme le Public en a pû juger par l'Essai que l'Auteur en distribua à Paris, & qui fut tout aussi-tôt réimprimé en Hollande, on se croit moins obligé de faire connoître ici au Lecteur l'importance de ce Dictionnaire. On suppose avec raison sur le grand cours qu'ont eu ces fragmens & ces pieces détachées, que l'Ouvrage est déjà si connu & si estimé, qu'il n'a plus besoin de ces favorables préventions, que les Ecrivains ou les Libraires tâchent d'inspirer dans une Préface par des dénombremens artificieux, & par certains détails qu'ils choisissent, & qu'ils exposent le plus avantageusement qu'il leur est possible.

On ne fera donc pas remarquer au Lecteur, que Mr. l'Abbé Furetiere ayant travaillé long-temps à composer & à polir son Ouvrage, a pû profiter des bonnes & des mauvaises qualitez d'un très-grand nombre d'Auteurs qui l'ont précédé en ce genre de travail; & qu'il en a pû profiter d'autant plus considérablement, que lors qu'il avoit le plus à cœur son Dictionnaire, il en paroissoit souvent d'autres, revûs, corrigez & augmentez: ce qui ne pouvoit manquer de le conduire aux plus justes idées de la perfection d'un tel Ouvrage, tant parce qu'il remarquoit comment on avoit remédié aux défauts des premieres Editions, que parce qu'il apprenoit des Lecteurs les plus éclairez, si on y avoit bien ou mal remédié.

On ne fera point non plus ressouvenir le Public, que Mr. Furetiere a inséré dans son premier Factum une Critique sur le Dictionnaire de l'Académie, par laquelle on peut s'appercevoir clairement, qu'il découvroit jusqu'aux plus petis défauts d'exactitude. Or c'est beaucoup, qu'un Auteur se fasse des regles si séveres, & en comprenne si vivement toute l'étenduë selon la plus scrupuleuse précision; car si ce n'est pas une marque convaincante qu'il les consulte aussi exactement lors qu'il compose, que lors qu'il censure le travail d'autrui, c'est du moins un préjugé en sa faveur.

On n'avertira point non plus le Public, que la sécheresse qui accompagne ordinairement les Dictionnaires, n'est pas à craindre dans celui-ci. Car outre que la vaste étenduë, & la carriere immense que l'Auteur a choisie pour son dessein, fournit dans chaque page beaucoup de diversité, & ne permet pas que le Lecteur fasse beaucoup de chemin sans apprendre quelque chose qui en vaut la peine; outre cela, dis-je, on a soin de donner du relief aux définitions par des exemples, par des applications, par des traits d'Histoire; on indique les sources, on marque souvent les origines & les progrès; on réfute, on prouve, on ramasse cent belles curiositez de l'Histoire naturelle, de la Physique expérimentale, & de la pratique des Arts. Ce ne sont pas de simples mots qu'on nous enseigne, mais une infinité de choses, mais les principes, les regles & les fondemens des Arts & des Sciences: desorte qu'au lieu d'amplifier l'idée de son Ouvrage, l'Auteur l'a retressie, quand il a dit en dédiant ses Essais au Roi, *qu'il avoit entrepris l'Encyclopédie de la langue Françoise.*

A quoi serviroit de dire, que la vivacité qui a paru dans ses Factums, ne doit pas faire soupçonner qu'il ait manqué de la patience & de l'aplication phlegmatique que son entreprise demandoit? Car la République des Lettres ignore-t-elle, que les François, qui semblent, à n'en juger qu'à vûë de païs, beaucoup plus propres à des études promptement expédiées, qu'à celles qui demandent une longue & infatigable application, s'acquitent aussi bien que qui que ce soit du métier de compiler, quand ils s'en mêlent? C'est ce qu'il seroit aisé de prouver par des exemples de toute nature, si c'en étoit ici le lieu. Mais sans sortir de l'espece dont il est question présentement, d'où sont venus, je vous prie, les Dictionnaires de la plus pénible recherche & portez du premier coup le plus près de la perfection, que d'un Robert Etienne, & de son fils Henri? Où est le savant parmi les Nations les plus fameuses pour l'assiduité au travail? & pour la patience nécessaire à copier, & à faire des extraits, qui n'admire là-dessus les talens de Mr. Du Cange, & qui ne l'oppose à tout ce qui peut être venu d'ailleurs en ce genre-là? Si quelqu'un ne se rend pas à cette considération générale, on n'a qu'a le renvoyer *ad pœnam libri:* qu'il feuillete ce Dictionnaire, & il trouvera, pour peu qu'il soit connoisseur, qu'on n'a pû le composer sans être un des plus laborieux, & des plus patiens hommes du monde.

On ne nie point que l'Auteur n'ait eu des avantages qui ont manqué à ceux qui ont fait les Dictionaires des Langues mortes; car avec moins de travail il a pû savoir au juste toutes les différentes notions des mots & les propriétez de leurs combinaisons. Chacun se peut convaincre par sa propre experience, qu'il est plus facile d'entendre à demi mot les diverses significations des paroles en sa Langne maternelle, qu'avec beaucoup de méditation le sens que l'on doit donner en mille rencontres aux expressions des Auteurs Latins.

Mais le seul avantage des Dictionnaires des Langues vivantes, par dessus les Dictionnaires des Langues mortes, n'est pas que dans les premiers, on donne plus aisément & plus sûrement que dans les autres la véritable signification des termes, selon toutes leurs combinaisons, & selon la diversité des matieres où on les employe: voici encore un avantage très-important, c'est que les Dictionnaires d'une Langue morte ne la représentent qu'en partie, parce que ceux qui les compilent, ne sauroient où prendre une infinité de mots qui ont aussi proprement appartenu à cette Langue, que les mots qui nous en sont encore connus. Car, par exemple, combien y a-t-il de mots Grecs & Latins qui n'ont jamais passé dans les livres? Combien y en a-t-il qui n'ayant pas été confinez au seul commerce de vive voix, mais ayant eu place dans les Ecrits de quelque Auteur, n'en sont pas moins perdus pour cela, à cause de la perte totale qu'on a faite de ces Ecrits? Il y a tel mot & telle phrase dans les Dictionnaires les plus amples, qu'on ne peut justifier que par un seul Auteur,

encore se faut-il contenter quelquefois d'un passage unique: d'où il s'ensuit que si nous avions tous les Auteurs, ou tous les Ecrits de ceux dont il nous reste beaucoup de Traitez, nous y trouverions de quoi amplifier les Dictionnaires. Nous voyons tous les jours qu'à mesure qu'on publie des Manuscrits de la basse Latinité, on découvre de nouveaux termes à insérer dans le Glossaire de Mr. du Cange, lesquels bien souvent n'avoient échappé à ses infatigables recherches, que parce qu'ils n'avoient été employez par aucun Ecrivain connu.

Outre ces raisons l'on peut dire encore, que les mots qui ne sont que très-peu de fois dans les livres, sont fort sujets à demeurer exclus d'un Dictionnaire. Et c'est la raison pourquoi le savant Borrichius a pû ramasser plus de 400. mots de la lettre C, qui avoient échappé aux Compilateurs du *Forum Romanum*, gens néanmoins qui étoient venus plus d'une fois au secours les uns des autres, marchant successivement sur les mêmes voyes. Le même Borrichius observe judicieusement, que ce qui fait que le Thrésor de Henri Etienne, qu'il regarde d'ailleurs comme le meilleur Ouvrage que l'on ait fait en ce genre-là, manque d'une infinité de mots, c'est que l'Auteur n'avoit pas assez feuilleté Aristote, Platon, Xenophon, Demosthene, Thucydide, Euripide, Plutarque, Galien &c. & qu'il n'avoit pû consulter plusieurs autres livres qui n'ont été publiez que depuis sa mort. Puis donc qu'il est extrémément difficile d'assembler tous les mots qui nous restent des Langues mortes, & impossible d'ailleurs de retrouver ceux que l'on en a perdus, qui peut-être sont en plus grand nombre que ceux que l'on a encore dans les livres, il est évident que ces Langues-là ne sont représentées qu'à demi dans les Dictionnaires, & qu'elles y perdent nécessairement une infinité d'expressions qui n'étoient bonnes que pour l'entretien familier, & qui appartenoient en propre à certains Arts, ou à certaines fonctions de la vie, sur quoi il ne nous reste aucun Traité particulier. Mais ces obstacles ne regardant point les Langues vivantes, il s'ensuit que quand on s'en veut donner la peine avec les talens requis pour cela, on peut faire des Dictionnaires qui les représentent dans toute leur étenduë.

On ne dit rien d'un grand défaut qui regne pour l'ordinaire dans les Lexicons des Langues savantes, & sur tout dans les Dictionnaires polyglottes: c'est qu'on y voit bien les rapports d'un mot à un autre mot; mais non pas aussi souvent qu'il le faudroit, la définition des choses signifiées par les mots. C'est néanmoins ce qu'il y a de plus nécessaire à savoir. Car, que me sert de pouvoir nommer en plusieurs façons une même chose, si je ne suis capable d'en donner une bonne définition? Que m'importe, par exemple, qu'un niveau ait un tel nom en Latin, en Grec, en Alleman, en cent autres Langues différentes, si je ne sais ce que c'est au fond qu'un niveau? Or voilà principalement à quoi l'on remédie le plus dans les Dictionnaires des Langues vivantes, & en quoi celui de Mr. Furetiere sera d'un usage continuel & universel au-delà de tout ce qu'on a vû jusques-ici. Quiconque voudra profiter de ses travaux, pourra desormais représenter chaque sujet par ses véritables caracteres, & selon les termes des plus experts en chaque profession. On ne sera plus réduit, comme le sont tant de gens dans les matieres même les plus communes, à recourir au mot vague de *chose*, de *piece*, à faire des postures de mains & de pieds, (manieres qui passent avec raison pour rustiques) afin d'exprimer la figure, la situation, & l'étenduë de ce dont on parle. Cet Auteur apprend à tout le monde, non seulement la nature des choses par leur matiere, leurs usages, leurs especes, leurs figures, & leurs autres propriétez, mais aussi les termes propres, dont il se faut servir pour les décrire. Et en cela il est descendu dans un détail, qui surprendra tous ceux qui l'examineront attentivement.

Il seroit à souhaiter qu'un Aristarque ou un Didyme, un Varron ou un Cicéron eussent fait un pareil travail en l'honneur de la Langue Grecque & de la Langue Latine, en faveur de leur siécle & de toute la posterité. Quels thrésors n'y trouveroit-on pas, & quelles sources inépuisables d'éclaircissemens! Mais il semble que la bonne fortune de la Langue Françoise lui ait ménagé cette glorieuse prérogative, d'être la premiere qui ait paru réünie en un corps si vaste & si étendu. Il ne faut pas douter que les autres Nations n'imitent un si bel exemple: ce qui fera que par toute l'Europe on accoûtumera les personnes les moins lettrées à parler de tout avec connoissance de cause & avec justesse. Or il est certain que l'utilité d'une semblable coûtume va plus loin que l'on ne pense, & qu'on ne se doit pas borner en mettant ces sortes de Dictionnaires entre les mains de tout le monde, à instruire chaque personne dans l'art de définir exactement. C'est un mal peu réel pour la Société civile, que d'ignorer la propriété de plusieurs termes: mais il n'est point de profession, où la justesse d'esprit ne soit d'un usage merveilleux; & c'est une grande préparation pour l'acquérir, que de s'accoûtumer de bonne heure à parler des choses de son ressort selon les notions qu'un bon Dictionnaire en fournit.

Quoi qu'il en soit, il y a quelque sorte de justice dans ce privilege de la Langue Françoise, puis qu'on ne sauroit raisonnablement lui contester certaines perfections très-avantageuses qui ne se trouvent point dans les autres Langues. On pourroit peut-être s'exprimer plus fortement; mais on aime mieux témoigner sa reconnoissance de l'honneur qui lui est fait dans les Païs étrangers, que de faire trop de mention de sa bonté. On l'entend ou on la parle dans toutes les Cours de l'Europe; & il n'est point rare d'y trouver des gens qui parlent François, & qui écrivent en François aussi purement que les François mêmes. Combien y a-t-il de Villes d'ailleurs très-souvent en guerre avec la France, dans lesquelles non seulement tout ce qu'il y a de distingué dans l'un & dans l'autre sexe, parle François; mais aussi plusieurs personnes parmi le peuple? Veut-on qu'un libelle courre bien le monde, aussi-tôt on le traduit en François, lors même que l'original en est Latin: tant il est vrai que le Latin n'est pas si commun en Europe aujourd'hui que la Langue Françoise. Ce sera un grand moyen à ce livre-ci de répandre sur plus de Nations les lumieres qu'il contient, & d'acquitter cette Langue auprès de ceux qui lui rendent tant d'honneur.

Au reste, c'est depuis long-tems qu'elle reçoit des honneurs particuliers. La Capitale de l'Empire Romain, & de l'Eglise Latine, où toutes les autres Langues devroient se taire, quand le Latin parle; Rome, dis-je, observe pourtant cette coûtume dans la publication du Jubilé, que deux Prêtres en lisent la Bulle, l'un en Latin, l'autre en François, sur deux chaires différentes dans l'Egise de S. Pierre du Vatican. Dans le siécle passé Charles-Quint, d'ailleurs ennemi mortel de la France, aimoit si fort la Langue Françoise, qu'il s'en servit pour haranguer les Etats du

du Païs-Bas le jour qu'il fit son abdiction, & pour écrire les Mémoires de sa vie. Ceux qui nous parlent de ses lectures, font principalement mention de Thucydide traduit en François, & de Philippe de Commines. Après cela il ne doit pas être surprenant, qu'Henri VIII. Roi d'Angleterre sçût si bien le François, qu'il écrivoit ordinairement en cette langue à sa maitresse Anne de Boulen. On peut bien insérer ici cette particularité concernant ces billets de galanterie, puis que la Bibliotheque du Vatican leur fait l'honneur de les garder parmi ses autres Manuscrits.

On ne croit pas se tromper, si l'on s'imagine que le Lecteur attend ici avec quelque sorte d'impatience, qu'on lui dise un mot touchant le Dictionnaire de l'Académie Françoise. On va donc dire, qu'on ne prétend point faire de tort à l'Ouvrage de ce Corps Illustre, en publiant celui-ci. Ce sont deux Dictionnaires de différent ordre. Celui de l'Académie est destiné aux mêmes fins que l'Académie. Or il est certain que ceux qui l'ont établie, n'ont jamais eu d'autre but que de travailler à polir la Langue Françoise, & principalement par rapport à des Ouvrages d'esprit, tant en vers qu'en prose, à des pieces d'Eloquence, à l'Histoire, &c. & il n'y eut que des ennemis outrez du Cardinal de Richelieu, ou des gens tout-à-fait ridicules, qui s'imaginerent qu'il vouloit se préparer des prétextes pour imposer des taxes sur ceux qui n'observeroient pas les regles du beau langage, à la ruïne infaillible des Procureurs, des Notaires, & autres suppôts de la Justice. Sur ce pied-là, quel est le but du Dictionnaire de l'Académie? Quel est son caractere essentiel? C'est de fixer les beaux esprits qui ont un Panégyrique à faire, une piece de Théatre, une Ode, une Traduction, une Histoire, un Traité de Morale ou tels autres beaux livres; c'est, dis-je, de les fixer, lors qu'ils ne sçavent pas bien si un mot est du bel usage; s'il est assez noble dans une telle circonstance, ou si une certaine expression n'a rien de défectueux. Pour se mieux convaincre de cette vérité, il suffit de considérer, que ni les Remarques de Vaugelas puisées dans les Conférences de l'Académie, ni celles qui ont paru depuis la mort de Vaugelas sur le même plan, ne regardent que le beau stile, & nullement celui qu'on appelle du Palais, ou celui qu'on employe en parlant de Navigation, de Finance, de Commerce, d'Arts liberaux, méchaniques, & de telles autres choses. Et en effet, cette Illustre Compagnie peut bien enseigner à ceux qui veulent écrire sur ces matieres, comment il faut débarrasser une periode, & donner a son discours la netteté & la majesté convenables; mais pour ce qui est des termes propres à chaque Art, pour ce qui est des phrases consacrées dans chaque matiere, c'est à l'Académie, c'est aux Parlemens, c'est même au Conseil d'État à les apprendre des Maîtres en chaque profession.

Voilà qu'elle est la différence spécifique du Dictionnaire de l'Académie. Tout ce qui ne se rapporte pas à ce but, n'y doit être considéré que comme un accessoire, dont les Lecteurs équitables ne laisseront pas de sçavoir bon gré; car c'est toûjours un avantage, que de rencontrer en son chemin plus de biens qu'on n'en cherchoit. Mais pour Mr. Furetiere, il ne s'est pas proposé les termes du beau langage, ou du stile à la mode, plus que les autres. Il ne les a fait entrer dans sa Compilation que comme des parties du tout qu'il avoit enfermé dans son dessein. De sorte que le langage commun n'est ici qu'en qualité d'accessoire. C'est dans les termes affectez aux Arts, aux Sciences, & aux professions, que consiste le principal. Outre cela, l'Auteur a déclaré publiquement, qu'il ne prétendoit rien à la fonction spéciale & essentielle de Messieurs de l'Academie; *Qu'il ne donnoit son Dictionnaire que comme provisionnel, & le précurseur de celui qui viendroit de leur part juger en souverain dans une entiere pureté tous les mots vieux & nouveaux, & interposer son autorité pour les faire valoir; qu'il leur laissoit leur jurisdiction toute entiere, & qu'il ne pretendoit rien décider sur la Langue.* (*)

Il est donc certain que l'Ouvrage de ces Messieurs est aussi nécessaire que jamais, afin que sur le jugement d'un Corps muni de toute l'autorité qu'on peut raisonnablement souhaiter dans une telle cause, on ait lieu de croire qu'on parle & qu'on écrit bien. Nous faisons des vœux ardens pour l'heureuse naissance de cet Ouvrage, & nous lui souhaitons une meilleure destinée qu'au fameux Dictionnaire de l'Académie *della Crusca*; c'est-à-dire, que s'il s'élevoit un nouveau Paul Beni, qui eût la témérité de luter tout seul contre l'Académie Françoise, nous souhaitons que le Public le châtiât de son audace, & fît tellement éclater son indignation, que personne n'osât faire comme le Tomasini, qui attribuë l'honneur du trihomphe à Paul Beni dans ce combat si inégal. Et quant à ceux qui ne cessent de faire des plaintes malignes sur la lenteur, on les renvoye à la réponse de Zeuxis, ce Peintre si renommé & si admirable: *Je suis long-tems à faire un tableau*, répondit-il à un autre qui se vantoit de sa promptitude, *parce que je peins pour l'éternité*.

La remarque qu'on a faite sur ce qui distingue le Dictionnaire de l'Académie d'avec celui-ci, fait juger que cette célébre Compagnie pouvant mieux examiner les choses après l'impression de ce livre, & après la mort de l'Auteur, aura l'équité de faire cesser ses poursuites contre un Ouvrage qui fait tant d'honneur à la langue Françoise, & où l'on peut apprendre si aisément tant de choses. Et bien loin qu'elle doive persévérer dans le premier esprit, sous prétexte que ses richesses auroient été répanduës dans le Dictionnaire Universel,

ce

(*) Ceci ne regarde que la premiere Edition du Dictionnaire de M. Furetiere. M. Basnage de Beauval qui en a donné une seconde & une troisiéme augmentées de plus de la moitié, ne s'est pas moins attaché à ce qui regarde la politesse & l'exactitude de Langage qu'aux termes des Arts & des Sciences. *M. l'Abbé Furetiere*, dit-il, *pour ne se point trouver en concurrence avec Mrs. de l'Académie Françoise, n'avoit pas été entrepris de décider du bon ou du mauvais usage des mots, ni de la pureté de la Langue. Ce n'étoit pas là son but principal. Il s'étoit spécialement attaché aux termes des Arts: le reste n'étoit qu'accessoire, & n'étoit pas enfermé dans son plan. Mais cette différence spécifique ne subsiste plus. On a crû que pour bien remplir le titre de* DICTIONNAIRE UNIVERSEL, *il falloit qu'on y pût apprendre à parler poliment aussi bien qu'à parler juste, & dans les termes propres à chaque Art.* C'est sur ce même plan que M. de la Riviere a travaillé à la quatriéme & derniere Edition de ce Dictionnaire, publiée en 1727. en 4. vol. *in folio*, & augmentée de près d'un tiers. Outre que les Articles qui regardent les Arts & les Sciences y ont plus d'étendue que dans les Editions précédentes, où ils étoient trop resserrez, & ne donnoient pas une assez juste idée des matieres. M. de la Riviere s'y est particulierement attaché à la Langue. *J'ai tâché*, dit-il, dans sa Préface, *d'établir la juste signification des mots, d'en marquer l'usage, & les diverses acceptions, & de les arranger dans l'ordre le plus naturel; en quoi je me suis très-utilement servi du nouveau Dictionnaire de l'Académie, qui a porté les choses a tous ces égards à un point qui n'est pas éloigné de la perfection.*

ce devoit être plûtôt une raison d'aimer ce livre ; car plus il contiendroit de cette sorte de thrésor, plus on s'aimeroit soi-même en l'aimant. D'ailleurs, il faut avoir assez de bonne opinion du Public, pour attendre qu'il jugera que l'honneur qu'a eu Mr. Furetiere d'être long-tems Membre de l'Académie, lui a fait acquérir les lumieres, dont il a eu besoin dans sa vaste Compilation : & ainsi la gloire n'en reviendra-t-elle pas à l'Académie comme à la cause originale ? N'a-t-on pas lieu de dire qu'elle est la cause ou immédiate, ou médiate de toute la politesse du François, & qu'elle a rempli les espérances de son Fondateur le grand Cardinal de Richelieu, qui représenta au Roi son Maître, que *pour réparer la négligence de ceux qui auroient pû rendre la Langue Françoise la plus parfaite des modernes, & pour la rendre en effet non seulement élégante, mais capable de traiter tous les Arts & toutes les Sciences, il n'étoit besoin que d'établir cette Académie ?*

On ne disconvient pas, que l'Auteur en protestant qu'il respectoit l'Académie Françoise autant qu'il étoit possible, n'ait écrit contre quelques membres de ce Corps avec trop d'emportement, & que le chagrin de se voir frustré du fruit de tant de veilles, n'ait donné un trop grand essor à ces impérieuses passions, que la malheureuse qualité d'Auteur a coûtume de produire, dans les ames mêmes qui connoissent le mieux l'esprit de modération, à quoi l'étude des belles Lettres & la Religion nous engagent. Il a poussé, on l'avoüe, l'esprit de satire au delà de ses justes bornes, *ultra moderamen inculpatæ tutelæ*, contre des Académiciens recommandables par un mérite distingué. Mais enfin, puis qu'il est mort avec les regrets convenables, ne faut-il pas que ces Messieurs en demeurent-là ; & voudroient-ils venger sur un livre les injures de son Auteur enterré ? Voici deux mots pour cet Auteur, en attendant que quelqu'un de ses amis lui dresse un Eloge Historique dans les formes.

MESSIRE ANTOINE FURETIERE n'âquit à Paris l'année 1620. Il fit ses études avec succès, & se rendit habile en Droit Civil & en Droit Canon. Aprés avoir été reçu Avocat au Parlement, il fut pourvû de la Charge de Procureur Fiscal de la Justice de l'Abbaye de Saint Germain des Prez. Il passa ensuite dans l'Etat Ecclésiastique, & fut gratifié de l'Abbaye de Chalivoi au Diocese de Bourges, & du Prieuré de Chuines. Il fut reçu à l'Académie Françoise le 15. Mai 1662. La nouvelle Allégorique qu'il fit imprimer en 1658. sur l'Eloquence du tems, est toute pleine de railleries ingénieuses & savantes. Il a publié divers autres Ouvrages tant en vers qu'en prose, où il a montré qu'il avoit beaucoup de talens pour cette espece de Morale qui cherche à nous guérir du vice en le tournant en ridicule. C'est dans cet esprit qu'il composa le Roman Bourgeois, imprimé à Paris en 1666. où il se moque de plusieurs défauts qui ne sont que trop communs dans le monde ; & en particulier il y raille d'une maniere fort plaisante les Auteurs d'Epitres Dédicatoires. Le Voyage de Mercure, & un Recueil de Poësies diverses qu'il avoit déjà publiez, parmi lesquelles il y a quelques Satires, & quelques Epitres, sont à-peu-près de ce même caractere, & ces pieces eurent beaucoup de débit dans leur nouveauté. Il n'en fut pas de même de Fables en vers, qu'il publia quelque temps après que celles d'Esope traduites par Mr. de la Fontaine eussent paru : & c'est peut-être ce qui a commencé la mesintelligence de ces deux Auteurs. Mais il est aisé de connoître par l'importance de ce Dictionnaire Universel, que Mr. Furetiere ne regardoit les autres Ouvrages que comme des amusemens de sa jeunesse, ou de simples délassemens d'esprit, & qu'il réservoit toutes ses forces pour celui-ci. Il n'a pas eu la satisfaction de le voir imprimé, étant mort le 14. Mai 1688. Grand exemple de la vanité des occupations des Savans ! Ceux qui travaillent aux Ecrits les plus durables, qui d'un côté demandent une plus longue application, produisent de l'autre une plus glorieuse immortalité, meurent le plus souvent, sans que personne les ait pû ou remercier, ou loüer de leur peine : & puis les voilà dans l'état dont parle le saint homme Job : *Ses enfans seront avancez, & il n'en sauront rien.* Vanitas vanitatum, & omnia vanitas.

Pour conclusion on avertit le Public, qu'on est bien éloigné de croire qu'il ne manque rien à cet Ouvrage. Un Dictionnaire est un de ces livres qui peuvent être améliorez à l'infini ; & quoi qu'on ne les gâte que trop souvent dans les dernieres Editions, il faut pourtant convenir, qu'en général la premiere n'est qu'une ébauche en comparaison de celles qui la suivent, comme il est aisé de s'en convaincre en comparant le *Catholicon* de Joannes de Janua fagoté des recueils de Papias & de ceux d'Ugotion, avec celui d'Ascensius Badius ; & en comparant le *Cornucopia* de Nicolas Perotus, avec le Calepin d'aujourd hui, quelque défectueux qu'il soit encore. En disant cela, on ne veut pas dire qu'un coup d'essai tel que celui-ci fait dans un siecle si savant, & limé plusieurs années, ne surpasse les dernieres Editions de plusieurs autres Dictionnaires. On veut seulement avoüer, qu'il peut devenir meilleur : & c'est pourquoi le Sieur Reinier Leers, à qui le Public est redevable de l'impression de ce livre, prie ceux qui y trouveront quelque chose ou à corriger, ou à ajoûter, de le lui faire tenir, afin que si le débit des Exemplaires le fait songer à une nouvelle Edition, elle puisse être plus parfaite, par le soin que prendront des personnes intelligentes de mettre chaque chose à sa place, & de lui fournir leurs observations particulieres : de quoi ils lui ont dejà donné leur parole. Ceux qui souhaiteront qu'on leur fasse honneur des Avis & des Mémoires qu'on tiendra d'eux, seront servis selon leur envie.

On a lieu d'espérer que cette priere ayant son effet à l'égard de quantité de Lecteurs habiles, & affectionnez au bien public, & à l'honneur de leur Langue, l'on pourra avec le tems faire porter à ce Dictionnaire le titre d'Universel en toute rigueur. (*) Il faudroit pour cela y enfermer tous les mots qui étoient en usage du temps de Ville-Hardoüin, de Froissard, de Monstrelet du Sire de Joinville, & de nos vieux Romanciers. Mais peut-être seroit-il plus à propos d'en faire un Volume à part, que l'on intituleroit *l'Archeologue*, ou *le Glossaire de la langue Françoise*. Un pareil Volume, s'il étoit entrepris par des gens aussi doctes que Mr. Du Cange, pourroit devenir un Ouvrage très-curieux, & très-fécond en mille sortes d'éclaircissemens. On y pourroit insérer l'histoire des mots, c'est-à-dire, le tems de leur regne, & celui de leur décadence, avec les changemens de leur signification. Il faudroit observer à l'égard de ces vieux termes ce qu'on pratique dans les Dictionnaires des Langues mortes, c'est

(*) C'est ce que Mrs. de Beauval & de la Riviere ont fait.

c'est de cotter les passages de quelque Auteur qui les auroit employez. On ne feroit pas mal non plus de se répandre sur les Ouvrages des anciens Poëtes Provençaux ; & rien ne serviroit plus à perfectionner la science étymologique, qu'une recherche exacte des mots particuliers aux diverses Provinces du Royaume ; car on connoîtroit par là l'infinie diversité de terminaisons & d'altérations de syllabes, que souffrent les mots tirez de la même source ; ce qui donneroit une nouvelle confirmation, & plus d'extension aux principes de cet art, & justifieroit plusieurs conjectures qui ont servi de sujet de raillerie à quelques mauvais plaisans. Ceux qui auront lû les Antiquitez Gauloises & Françoises du Sieur Pierre Borel, Médecin de Castres imprimées à Paris l'an 1655. & citées quelquefois par Mr. Furetiere, conviendront de ce que l'on vient de dire. Car cet Auteur s'est servi utilement plus d'une fois de la Langue de son pays, pour expliquer le sens & l'origine des vieux termes. Mais combien de choses a-t-il laissé à faire à ceux qui voudront marcher après lui ? C'est donc un fort beau dessein que celui d'un Archéologue, ou d'un Glossaire de notre Langue.



AVERTISSEMENT DE M. BAYLE,

Sous le nom du Libraire, sur la seconde Edition du NAUDÆANA & PATINIANA.

JE n'ai pas pû faire tout ce que je souhaitois pour perfectionner cette nouvelle Edition du *Naudæana & Patiniana*. Je voulois y joindre les endroits que Mr. le Président *Cousin* a retranchez de l'Original, & les Pieces Latines que le Pere *Jacob* publia en l'honneur de M. *Naudé* à Paris l'an 1659. mais jusques ici il m'a été impossible de les recouvrer. J'ai été plus heureux par raport à la taille-douce de M. *Naudé*, car j'en ai enfin déterré un exemplaire, on la trouvera ici avec celle de Mr. *Patin*. Mais pour faire bien connoître que cette édition ne laisse pas d'être incomparablement meilleure que celle de Paris, il me suffira d'avertir que j'ai fait corriger un très-grand nombre de fautes qui défiguroient si horriblement les noms propres, qu'ils en étoient méconnoissables. J'ai mis ensemble (A) les endroits qui appartiennent à la même personne, & qui se trouvent dispersez çà & là dans l'édition de Paris, & ce qui est beaucoup plus considérable, je donne des Supplémens très-curieux & fort nécessaires dont le manuscrit m'est venu de France : s'ils fussent venus assez-tôt j'eusse mis chaque addition au bas de l'article qu'elle concerne ; mais quoi qu'elles soient toutes ensemble à la fin du *Naudæana*, il n'y a personne qui ne puisse facilement les raporter où il faut. L'Auteur de ces Additions ne m'est connu que sous l'idée générale de savant homme. Vous allez voir son Avant-propos.

(A) A deux ou trois endroits près.



AVERTISSEMENT DE M. BAYLE,

Sur la seconde Edition des *Remarques Critiques sur la nouvelle Edition du Dictionnaire Historique de Moreri, donné en* 1704. Ces Remarques ont été premierement imprimées à Paris, & M. Bayle les fit réimprimer à Rotterdam en 1706. in 8°.

IL y a peu de livres d'une utilité aussi générale qu'un Dictionnaire Historique. Le Public en est tellement convaincu qu'encore que personne n'ait ignoré que le Dictionnaire de Moréri, depuis même qu'on l'avoit corrigé diverses fois, étoit plein de fautes, il s'en est vendu un très-grand nombre d'éditions. C'est donc rendre un fort bon service à la République des Lettres que de contribuer à la correction de ce Dictionnaire : voila pourquoi l'on a crû qu'il faloit réimprimer en ce pays-ci les Remarques Critiques qu'un Anonyme a publiées à Paris sur la derniere édition du Moreri. Elles peuvent servir & à ceux qui l'ont acheté, & encore plus à ceux qui travailleront de nouveau à le corriger.

Cette derniere édition du Moreri aussi bien que celle de Paris 1699. ont été faites sur la révision de Mr. Vaultier, & sont sans doute beaucoup meilleures que les précedentes ; car outre que Mr. Vaultier est très-habile, la grande vivacité de son esprit ne l'empêche pas d'être fort laborieux & capable d'une très-longue & très-profonde aplication. Cette derniere qualité est absolument nécessaire à ceux qui corrigent un Ouvrage aussi étendu & aussi défectueux que le Dictionnaire de Moreri ; mais en quelque degré qu'on la possede, il ne paroît point possible qu'un seul homme vienne à bout de perfectionner cet Ouvrage ; car il y a de petits soins qu'un grand Esprit ne sauroit prendre, ils sont trop au dessous de lui, il ne ne s'aplique volontiers qu'à la corection des défauts les plus répandus dans la masse de l'ouvrage, & pendant qu'il donne sa principale attention à cela, peut'il remarquer une fausse date, un nom propre mal écrit, & plusieurs autres détails dont il faudroit laisser toute entiere la révision à un homme doüé de plus de patience & de critique vetilleuse, que de vivacité de génie. Ceux qui prendront garde à cela liront les Remarques de l'Anonyme sur l'édition 1704. sans di-

diminuer les loüanges que Mr. Vaultier a si justement méritées.

Dans l'édition que l'on donne ici de ces Remarque l'on a eu soin de corriger plusieurs fautes d'impression, outre celles qui ont été indiquées dans l'*Errata* de l'édition de Paris. On n'a point tenu la même conduite à l'égard des fautes de langage, on les a laissées comme elles étoient, mais de peur que les étrangers qui ont assez de disposition à se servir de ces phrases, ne vinssent à croire qu'elles sont bonnes, ou que l'usage ne s'est encore déclaré ni pour ni contre, on a fait des notes marginales qui aprennent que ce sont des barbarismes de Province. Il est sûr que nos Grammairiens les plus indulgens s'accordent tous à rejetter de semblables expressions, comme des vices de terroir qui naissent au voisinage des Allobroges. Cela ne doit faire aucun préjugé ni contre l'esprit, ni contre l'érudition du Critique de Mr. Vaultier; car il y a des Provinciaux très-spirituels & très-savans qui ne s'aperçoivent que fort tard des mauvaise phrases de leur pays. Les autres notes marginales qu'on a faites servent à rectifier, ou éclaircir le texte, ou à donner des ouvertures aux Correcteurs du Moreri. On a crû qu'il faloit en user ainsi pour empêcher que les Lecteurs ne se trompassent quelquefois en prenant toûjours pour vrayes les remarques de l'Anonyme. Il est sans doute trop raisonnable pour trouver mauvais que l'on ait eu plus à cœur les intérêts du public que son intérêt particulier. Et comme il paroît diposé à continuer ses Remarques, ce qui est un dessein très-digne d'aprobation, & qui peut contribuer beaucoup à l'utilité publique, l'on a jugé qu'il exécuteroit son dessein, & qu'il feroit valoir son talent avec plus de vigilance, & d'une maniere plus profitable aux Editeurs du Dictionnaire Historique, si l'on critiquoit quelquefois ses Notes critiques. Je dis *quelquefois*, parce qu'il y a dans son Ouvrage certaines choses sur quoi nous n'avons point fait de réflexion, quoi que nous eussions pû les accompagner d'une remarque. En voici un exemple.

Il trouve mauvais, *que dans l'énumeration des Ouvrages* de Jaques Almain on ait oublié *celuy qui regarde les Laïques. Les circonstances même du temps*, ajoûte-t-il, *devoient engager l'Editeur à en parler avec un peu d'exactitude*, On peut critiquer justement cette censure; car la plûpart des Lecteurs n'y comprendront rien. Un Ouvrage *qui regarde les Laïques* est quelque chose de si vague, que l'on s'en peut faire cent idées diférentes. Les circonstances du tems ne sont pas à la vérité un objet si vague, mais néanmoins elles renferment plusieurs choses, & ainsi un Lecteur qui ne connoît pas précisément le caractere de cet Ouvrage d'Almain, n'en pourra jamais deviner la relation au tems présent. Or comme un Dictionnaire Historique doit servir de Bibliotheque aux ignorans, il faut faire en sorte que les Lecteurs y trouvent assez de clarté pour entendre sans d'autres secours ce qu'on y raconte. La même clarté se devoit trouver dans les Remarques de l'Anonyme, puis qu'elles sont une espece de suplément au Moreri, & un modele de le corriger. C'est donc un défaut que d'indiquer un livre d'Almain d'une maniere si obscure pour tant de Lecteurs. On peut ajoûter que pour se rendre commode aux Editeurs du Moreri, il faut leur épargner le plus de peine qu'il est possible, & les mettre sur les voies. C'est ce que l'on n'a point fait à l'égard de l'omission qu'on leur reproche concernant Almain, & c'est ce que l'on auroit fait si on leur avoit bien marqué le caractere de l'Ouvrage, le lieu & le tems de l'impression, &c. Je remédierois volontiers à ce défaut si j'avois sur cela les lumieres nécessaires, mais tout ce que je puis conjecturer est que notre Auteur a voulu dire qu'Almain écrivit un Ouvrage où il traita de l'autorité du peuple, & de l'autorité de l'Eglise, & qu'il soûtint que comme la puissance du peuple represénté par l'Assemblée des Etats du Royaume est superieure à celle du Chef de la Nation, c'est-à-dire à celle du Roi, la puissance d'un Concile représentatif de tout le corps de l'Eglise est supérieure à celle du Pape nonobstant la Primauté du Pape, & sa qualité de Chef de l'Eglise. Il est sûr que Jaques Almain ayant apris de Jean Major, Ecossois de nation, cettte doctrine de l'autorité du peuple, la soûtint vigoureusement, & qu'il l'employa comme une preuve de la supériorité des Conciles sur le Pape. L'énumération de ses livres donnée par Mr. de Launoi, (*) contient ceci: *Expositio circa decisiones quæstionum Magistri Guillelmi Occam de potestate summi Pontificis, liberque inscribitur de suprema potestate Ecclesiastica & laïca, ubi certa quædam est propositio quæ tunc ut apparuit, tolerabatur, sed nunc tolerari desiit.* Il y a eu toûjours en France des docteurs qui ont soûtenu la supériorité du Pape sur le Concile, & qui ont adroitement objecté que ceux qui font tant valoir les écrits d'Almain & de Major pour le sentiment contraire, autorisent un dogme Républicain tout à fait injurieux à la Majesté Royale. C'est ce qui contribua au renversement de la fortune du fameux Docteur Richer sous le Regne de Loüis XIII. car ce ne fut point par une pure complaisance pour la Cour de Rome qu'on le persécuta, on prévint la Cour de France contre lui en montrant qu'il ne soûtenoit avec chaleur l'infériorité du Pape que parce qu'il étoit fortement imbu de la Maxime que les Etats du Royaume sont supérieurs au Roi, & le peuvent détrôner, chasser, encloîtrer, & châtier de telles autres manieres que bon leur semble. On montra une these qu'il avoit soûtenuë l'an 1591. *que les Etats étoient indubitablement au dessus du Roi, & qu'Henri Troisieme avoit été justement poursuivi comme Tyran.*

Il me semble que si notre Auteur avoit voulu éclaircir ce qu'il ne propose qu'en énigme, & soulager les Editeurs du Moreri, en leur facilitant les moiens de rendre curieux l'article l'Almain, il auroit dit pour le moins en gros ce que je viens d'observer; mais il eût été nécessaire afin de se rendre bien intelligible, qu'il eût marqué le raport qu'il trouve entre le livre de ces Docteur, & les circonstances du tems; car on n'agite point en France la question si l'autorité du peuple est supérieure à celle du Roi; & pour ce qui est de la question, si les Conciles sont supérieurs au Pape, elle fut de saison à Paris pendant le Pontificat d'Innocent XI. mais depuis ce tems-là elle est tombée dans l'oubli, & quiconque affecteroit de la remuër, se rendroit odieux. Il n'est donc point facile de connoître que les circonstances du tems ayent dû *engager* Mr. Vaultier *à parler* du livre d'Almain *avec un peu d'exactitude*.

Nous pourrions montrer par d'autres exemples que ce n'est pas sans raison que nous avons dit que nous aurions pû faire plus de notes marginales que nous n'en avons faites. Nous ne laissons pas d'assûrer que les Remarques Critiques dont on donne ici une seconde Edition, méritent d'être luës: elles sont courtes & vives, & n'ennuieront personne. Si

(*) Pag. 613. de l'Histoire Latine du College de Navarre.

Si nous voulions prévenir en leur faveur l'esprit des Lecteurs, nous nous prévaudrions de ce qu'on expose dans le Privilege du Roi, *qu'elles ont été aprouvées par Mr. Pouchard.* C'est le nom d'un Critique redoutable & qui a désolé plus d'un Auteur dans le Journal des Savans. La societé de ceux qui composent ce Journal a fait par sa mort une grande perte : il donnoit du relief à cet Ouvrage par le sel qu'il répandoit sur les articles qui lui échéoient, & que les connoisseurs discernoient sans peine, & il ne possédoit pas dans un moindre dégré que ses confreres le talent de donner en peu de pages une idée suffisante d'un gros livre. Ce talent est rare parmi les Journalistes, dont il y en a qui fatiguent cruellement leurs Lecteurs en les ramenant trois ou quatre fois de suite sur le même Ouvrage, quelquefois bien médiocre, & qui seroit traité avec assez de complaisance pourvû que l'on en parlât une fois. Je pense que Mr. Pouchard se moquoit bien d'eux, & avec plus de raison que de quelques autres livres; car il faut avoüer que sa Critique étoit un peu trop sévere. On s'en est plaint obliquement; j'en vais donner une preuve : » (*) Si l'on avoit censuré autrefois les » Ouvrages d'esprit de la même maniere que l'on » fait aujourd'hui, l'Empire des Lettres se trou» veroit désert, & plusieurs de ceux dont les pre» miers Ouvrages n'ont pas réüssi auroient cessé » d'écrire, & ne seroient point devenus l'orne» ment de la France & l'admiration de toute » l'Europe, où leurs Ecrits se sont répandus. » On en voit encore aujourd'hui qui n'ont com» mencé à paroître dans le monde que par de sim» ples élégies, & qui sont devenus des lumieres » de l'Eglise. Enfin l'Eglise, le Barreau & plu» sieurs Compagnies du Royaume sont remplies » de Sçavans dont les premiers Ouvrages n'ont » pas brillé.

Quel préjugé ne seroit-ce pas pour les Remarques sur la nouvelle Edition du Moreri, que Mr. Pouchard les eût trouvées solides! mais comme nous ne voulons point surprendre les Lecteurs, nous déclarons ici de bonne foi que l'approbation dont on parle dans le Privilege, ne consiste qu'en ce que Mr. Pouchard déclare qu'il les a luës *par ordre de Monseigneur le Chancelier, & qu'il n'y a rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression.* Cela ne signifie autre chose si non qu'elles ne contiennent rien contre la foi, ni contre les mœurs, ni contre l'Etat.

Si l'on objecte à notre Auteur qu'il devoit communiquer ses Remarqnes à l'Editeur de Paris, & non pas les publier, il pourra répondre qu'il a voulu qu'elles servissent aux Editeurs de Hollande, & aux Traducteurs du Moreri en Anglois & en Allemand. Et après tout il n'y aura que ces Critiques chagrins qui ne sauroient endurer que rien échape à leur censure, qui puissent trouver mauvais qu'il ait publié ses découvertes, & qu'il veuille continuer de se rendre utile aux Editeurs du Dictionnaire Historique; car comme je l'ai déjà dit, il importe extrémement qu'un pareil Ouvrage soit purgé de tous ses défauts. Il est surprenant qu'aiant passé tant de fois sous les yeux des Réviseurs, & des Corecteurs d'imprimerie, il soit encore si plein de fautes grossieres, que par exemple l'on y trouve encore que Postel né vers 1477. mourut l'an 1581. âgé de près de cent ans. Il n'y a point d'Ouvrage qui eut dû faire des progrès aussi rapides que celui-là vers l'exemption des mensonges; car il a été lû par plus de gens que la plûpart des autres livres, & les Lecteurs les plus ignorans sont capables d'y découvrir quelques fautes. La premiere chose qu'ils font c'est d'y chercher le païs de leur naissance, & les villes où ils ont fait quelque séjour. Les méprises du Moreri dans de tels articles ne sauroient leur échaper. Ils devroient donc en faire avertir les Libraires, ce qui seroit très-aisé, & comme chaque Lecteur peut découvrir dans les matieres de son ressort les mensonges de ce Dictionnaire, il pourroit facilement en communiquer une liste qui serviroit à la correction des nouvelles Editions. Il faut avouër que l'indolence des Lecteurs a été bien prodigieuse; car ils ont négligé presque tous de faire savoir ce qu'ils avoient remarqué de faux. Comment se peut-il faire que de tant de gens qui avoient été à Brisach, & qui savoient que selon Moreri cette Ville avoit un pont de pierre sur le Rhin, il n'y en ait eu aucun qui ait eu la charité de dire ou de faire dire aux Imprimeurs ou aux Editeurs qu'il faloit corriger cet endroit-là ? Je voudrois bien que ce reproche servît de remede à l'indiférence presque léthargique de la plûpart des lecteurs.

Mais il ne sufiroit pas que chacun fournît la liste des fautes qu'il auroit remarquées; le travail de ceux qui se chargent *ex professo* de corriger le Moreri, ne laisseroit pas d'être fort grand. On ne fera jamais une correction complete si l'on ne prend la peine de visiter toutes les sources où Mr. Moreri a puisé. L'affaire, est pénible, mais non pas aussi épouvantable qu'elle le paroit à ceux qui se mettent devant les yeux la multitude d'Auteurs qu'il cite à la fin de plusieurs articles; car il ne faut pas croire qu'il ait consulté tous ces Auteurs-là. Je suis sûr qu'à l'égard des Historiens Grecs & Latins il n'a consulté pour l'ordinaire que Vossius, & qu'à l'égard des matieres & des Ecrivains Ecclésiastiques il n'a guere consulté que Baronius, Sponde, Godeau, & le Pere Labbe. Pourquoi donc en a-t'il cité tant d'autres? Je n'en sai rien? mais il me semble qu'une telle affectation qui lui coûtoit peu, puis qu'il ne faisoit que marquer les Auteurs que Vossius &c. avoit alléguez contribuë beaucoup moins à l'utilité des Lecteurs, qu'à leur persuader faussement qu'il feuilletoit une infinité de livres. Il auroit pû se contenter de renvoier à Vossius &c. Ceux qui auroient eu Vossius auroient cônnu en même temps tous les autres Ecrivains nommez à la fin des articles du Moreri. Je ne serois pourtant point d'avis que l'on retranchât ces citations qui ont tant duré; mais il faudroit les rendre toutes intelligibles; il y en a qui ne le sont point à cause que l'on a trop abrégé le nom des Auteurs ou le titre des Ouvrages. On a fait bien pis, quelquefois, car on a défiguré & le titre des livres & le nom des Auteurs. Un livre *de Venatione* que Moreri avoit cité a été métamorphosé dans les Editions de Hollande en un livre *de Veneratione*. Il s'est si mal exprimé à la fin de l'article *Calentio*, que n'ayant voulu citer qu'un Auteur il en cite deux, & qu'il defigure le nom du dernier. *Cornelius Tollius*, dit-il, in Append. *Pierre Valere*, de infelicit. Litterat. Cela doit être rectifié de cette façon, *Cornelius Tollius dans l'Appendix du traitté de Pierius Valerianus* de infelicit. Litterat.

En consultant les Auteurs dont Moreri s'est servi on trouvera qu'il a pris souvent leurs paroles de travers, qu'il n'a point choisi le meilleur, qu'il

(*) Mercure galant de Janvier 1706. pag. 226 dans l'endroit où il parle de la mort de Mr. Pouchard qui condamnoit presque tous les Ouvrages d'esprit.

qu'il a estropié beaucoup de choses, & ainsi la comparaison de la copie avec l'original feroit faire une très-bonne refonte.

Il y a des matieres où cette comparaison ne seroit pas suffisante. Moreri n'a presque point eu d'autre guide à l'égard des Païs-Bas que Loüis Guicciardin qui en a fait une très-bonne description; mais comme il est arrivé de grands changemens dans les villes de ce païs-là depuis l'an 1587. que Loüis Guicciardin donna la derniere édition de cet Ouvrage, il y a bien des choses qu'il affirmoit véritablement, que l'on ne peut plus affirmer sans un gros mensonge, & néanmoins on les affirme dans le Moreri tout comme on les avoit lûës dans Loüis Guicciardin. En voici un exemple.

Il assûre qu'il y a proche de Malines, un peu au-delà de la porte Sainte Catherine sur le chemin d'Anvers, un très-ample Monastere bâti presque en forme de Forteresse, dans lequel se trouve une maison consacrée à Saint Alexis, où demeurent continuellement plus de quinze cent, & quelquefois même seize cent Religieuses qui peuvent vaquer à leurs affaires, aller & venir deçà & delà, & même se marier si l'envie leur en prend. Moreri n'a pas manqué de copier cela. *On voit*, dit-il, *dans le fauxbourg de Malines le Monastere de Saint Alexis, où il y a quinze ou seize cent Religieuses qui ont la liberté de sortir, de se promener, de faire & recevoir des visites & de se marier quand bon leur semble.* Cet endroit du Moreri m'a toûjours paru suspect; car y ayant eu de nos jours bien des armées qui ont campé dans le voisinage de Malines & quantité d'Officiers qui ont passé & repassé par la même Ville, il me paroissoit incroyable que personne ne parlât de ce Couvent de 15. ou de 16. cent Chanoinesses, & que néanmoins il fut actuellement l'une des singularitez de Malines. Mes soupçons se fortifioient quand je faisois réflexion que lors que des armées campent proche de Remiremont, ou de Maubeuge &c. le Public est presque toûjours informé de l'assiduité des principaux Officiers auprès des Chanoinesses de ces lieux-là. Mais j'ai sû enfin qu'il y a long-tems que ce Monastere de Saint Alexis ne subsiste plus, il fut demoli rez pied, rez terre pendant les guerres civiles vers la fin du 16. siecle. On voit donc que pour rectifier le Dictionnaire Historique en ce qui concerne les Païs-Bas il ne sufit point de le confronter avec Guicciardin l'Original de Mr. Moreri, il faut consulter des Ecrivains plus modernes.

Puis que l'occasion s'est présentée de marquer une grosse faute de l'article de Malines, laquelle a passé d'Edition en Edition jusqu'à la (*) premiere révision de M. Vaultier 1699. inclusivement, pour le moins, j'ajoûterai qu'une partie des autres fautes a été corrigée dans les Editions de Hollande, mais qu'on y a laissé celles-ci; *les habitans de Malines sont francs de tous impots à cause des bons services qu'ils rendirent à Charles le Hardi Comte de Flandres, au siege de Nans sur le Rhin.* Il faloit dire *Nuis*, & non pas *Nans*, & *Charles le Hardi Duc de Bourgogne*, & non pas *Comte de Flandres;* car quoi qu'il fût Comte de Flandres, il n'étoit jamais caracterisé par ce titre-là. La premiere de ces deux fautes a été corrigée dans l'Edition de Paris 1699. mais non pas la seconde. On n'y a point corrigé non plus le nom de la riviere qui passe à Malines: elle s'appelle *la Dile*, & non pas *la Dele*. On n'a point observé que la Seigneurie de Malines est l'une des 17. Provinces du Païs-Bas, & que le grand Conseil Royal institué l'an 1473. ne fut point fixé alors à Malines. Il fut ambulatoire (je veux dire qu'il suivoit la Cour du Prince) jusques à ce que Philippe d'Autriche passant en Espagne l'an 1503. le rendit sédentaire à Malines.

Plus on descendroit dans les détails, plus convaincroit-on tous les Lecteurs qu'une correction parfaite du Moreri ne sauroit être l'ouvrage d'une seule personne. Mr. Vaultier seul pourroit fort bien être le Directeur Général, & le dernier Réviseur de tout; mais il lui faudroit des Coadjuteurs, je veux dire des gens qui travaillassent sous lui selon les rôles qu'il leur partageroit. Il lui faudroit nommément un de ces Critiques chagrins, bourrus, si l'on veut, & fantasques, à qui la moindre ombre d'irrégularité fait naître de grands soupçons qu'un Auteur se trompe. Un tel Critique n'auroit pas eu la patience de lire deux fois les premieres lignes de l'article *Madruce* dans le Moreri sans les avoir pour suspectes de servir de taniere à quelque bête sauvage. Il en eut été choqué du premier coup d'œil. Voici ces lignes.

MADRUCE OU LIBER (*Christofle*) *dit le Cardinal de Trente, étoit fils de Jean Gaudence Liber, Baron de Madruce.* Il n'est pas impossible qu'une même famille s'appelle *Madruce*, & *Liber*, & qu'ainsi les uns la nomment *Madruce*, & les autres *Liber*, & par conséquent qu'un Auteur de Dictionnaire pour joüer au plus sûr se serve de la disjonctive *ou* sans tomber en faute, mais il y a pourtant dans tout cela, je ne sai quel vuide, de probabilité qui arrête & qui frappe un Lecteur soupçonneux & attentif. Il médite avant que de passer plus avant, & il peut conjecturer que Moreri trompé par quelque Ecrivain François, ou n'entendant pas lui-même les Auteurs Latins qui ont parlé de ce Cardinal de Trente, ait mal divisé *Liber Baro*, & qu'il ait pris le prémier de ces deux mots pour le nom de la famille, au lieu de le prendre pour le caractere de la qualité de Baron. On sait que les Empereurs d'Allemagne créent des Barons qui relevent immédiatement de l'Empire, & qui sont par là distinguez des Barons Vassaux de quelque autre membre de l'Empire: Un Baron qui releve immédiatement de l'Empire, est appellé Baron Libre, *Liber Baro*. Il y a beaucoup (A) d'aparence que le premier de la famille de Madruce qui fut créé Baron, étoit de ces Barons Libres, & que de là vient que les Ecrivains Latins qui ont parlé du Cardinal de Trente & de son pere, leur ont donné la qualité de *Liber Baro*. Si cela est, dans quelle bevûë Mr. Moreri n'est-il pas tombé? Et comment a-t'elle pû échaper si long temps aux Editeurs?

Je les avertirai par occasion qu'il faut qu'ils corrigent une faute concernant le Cardinal Loüis Madruce. Il ne fut pas fait Evêque de Trente après sa promotion au Cardinalat, comme Moreri l'assûre, il étoit déja Evêque de Trente par la résignation de son oncle le Cardinal Christofle Madruce lors que Pie IV. le gratifia du Chapeau l'an 1561. & le lui envoya même à Trente par une faveur particuliere. Il faut corriger outre cela l'alternative du tems de la promotion du Cardinal

(*) Je parle ainsi parce que je n'ai point vû celle de 1704.

(A) Je m'exprime ainsi n'ayant pas les Auteurs Latins citez par Moreri.

nal Christofle Madruce : il en faut fixer la date à l'an 1542. & non pas la laisser vague comme fait Moreri entre l'an 1542. ou l'an 1544. Il est honteux d'ignorer le tems véritable de la création d'un Cardinal du XVI siecle, & quand on corrige l'ouvrage d'un homme qui a ignoré cela, & qui a été assez paresseux pour ne point éclaircir le fait, on se devroit faire une obligation de ne pas tomber dans cette même paresse. Nous pouvons aussi avertir les Editeurs qu'ils feront bien de réparer quelques fautes d'omission. La terre de Madruce érigée en Baronie, & située dans le Trentin ; demande un petit article géographique qui manque dans le Moreri. La famille *Madruce* demande un article généalogique qui la mêne depuis le tems où elle commença à être titrée, ou à faire figure, jusqu'au tems présent. Le Cardinal Madruce créature de Clément VIII. & qui monta à une telle considération qu'il fut regardé comme Papable dans le Conclave où Urbain VIII. fut élu l'an 1623. demande aussi un article.

Il y a dans le Moreri un infinité d'endroits qui ont encore autant de besoin que l'article de Madruce d'être guéris & des péchez de commission, & des péchez d'omission.

Je n'ignore pas qu'il y a des gens qui prétendront qu'il n'est d'aucune importance au Public de savoir certainement si la famille *Madruce* s'appelloit *Liber*, ou si Christofle Madruce parvint au Cardinalat l'an 1542. & non pas l'an 1544. ou si Louïs Madruce étoit déjà Evêque de Trente lors qu'il obtint le Chapeau de Cardinal. Les Journalistes de Trévoux pourront faire cette objection ; car après avoir traitté de mince (*) la remarque qui a été faite par notre Auteur (A) que Giles Boileau mourut en 1669. & non comme on l'assûre dans le Moreri, l'an 1671. ils ajoûtent *Grand interêt que prendra l'Univers à cette erreur du Dictionnaire!* Mais les Editeurs du Moreri s'ils sont sages ne se régleront point sur ce faux goût des Journalistes de Trévoux. Ils jugeront qu'il est du devoir de tout Correcteur d'un livre d'en ôter tous les faits faux, & d'y substituer les faits véritables, & que si sous prétexte qu'une erreur de fait ne préjudicie ni à la fortune ni aux bonnes mœurs de personne, il faloit la laisser dans un Ouvrage, il n'y auroit guere de mensonges dans le Dictionnaire Historique qui ne dussent être épargnez & conservez soigneusement. Un bon esprit se plaît à savoir la vérité jusques dans les choses qui n'intéressent ni sa vertu ni le bien de sa famille, & l'on doit tenir pour indubitable que si Fra Paolo qui a tant parlé des Cardinaux Christofle Madruce, & Louïs Madruce, étoit tombé dans les méprises que j'ai marquées, Pallavicin son Antagoniste l'en eut censuré, & que les Journalistes de Trévoux ne condamneroient pas cette censure. Ils seroient eux mêmes très-fâchez si on les convainquoit d'une erreur semblable à celle qui concerne Giles Boileau, & si quelqu'un les accusoit faussement d'une pareille méprise, ils s'en justifieroient avec beaucoup de vivacité. Ils ne se contenteroient pas de répondre que l'Univers ne prend pas un grand intérêt à des erreurs de cette nature.

L'une des choses en quoi les Editeurs du Dictionaire Historique ont le plus heureusement réüssi, est qu'ils ont réduit à des bornes plus raisonnables les louanges excessives que Moreri avoit prodiguées à une infinité de gens, & les médisances outrées qu'il avoit répanduës sur beaucoup de personnes. Il avoit suivi l'esprit d'un déclamateur qui monte souvent en chaire, & ne s'étoit point souvenu qu'il se revêtoit du caractere d'Historien. Mais sur ce chapitre même son Ouvrage n'a pas été encore conduit à la perfection. Il y reste des flateries, & des injures que l'on devra diminuer, & il est sûr qu'en effaçant certains éloges l'on en rendra un bon office à ceux à qui ils ont été donnez ; & qu'on agira non seulement par amour pour la vérité, mais aussi par un principe de charité fraternelle. J'en vais donner un exemple.

On afirme dans le Moreri qu'un Maréchal de France, dont je tais le nom, a commandé les armées *avec beaucoup de prudence, & de bonheur & de gloire*. Quelque distrait que soit un Lecteur, & quelque envie qu'il ait de gagner chemin en courant, il s'arrêtera tout court à la rencontre d'un tel éloge, & il voudra réflechir sur un objet si surprenant. Depuis plus de 15. années, se dira-t'il à lui-même j'ai suivi pied à pied les Gazettes, & les autres Nouvellistes, & je ne me souviens d'aucune espece d'évenement qui puisse fonder cette prudence, ce bonheur, & cette gloire que je trouve ici. Je puis marquer le lieu & le temps où les entreprises de ce guerrier ont été fort malheureuses, mais non pas le lieu & le tems de leur réüssite. Ses plus glorieuses campagnes sont celles où il n'a formé aucun projet, & où l'on n'a formé aucun projet contre lui. Il faut ou que mes connoissances soient très-imparfaites, ou que ces éloges soient injustes ; car ils ne peuvent être justes qu'en conséquence de quelques actions d'un succès si heureux & si brillant, qu'elles aient pû obscurcir les disgraces fréquentes & éclatantes dont toute l'Europe est informée, & qui ont été l'objet de mille chansons satiriques qui ont couru par toute la terre. D'où peut venir que j'ignore ces actions si glorieuses ? Il faut que je parte de la main pour en demander des nouvelles.

On comprend qu'un tel Lecteur priera tous ceux qu'il rencontrera de l'instruire, & qu'il ne trouvera personne qui en sache plus que lui, de sorte qu'il sera cause qu'une infinité de gens qui ne songeoient plus à ce Maréchal, récapituleront toutes ses disgraces. Ce sera donc lui rendre un très-bon service que d'effacer cet endroit du Dictionnaire. On ôtera par ce moïen une pierre d'achopement, un fâcheux *memento*. Les Lecteurs qui ne la trouveront pas en leur chemin passeront outre sans s'arrêter, & voilà bien des réflexions suprimées qui seroient desavantageuses à ce Maréchal de France. Cet éloge n'est rien moins qu'un mensonge officieux, & ressemble beaucoup plûtôt aux louanges que l'inimitié la plus maligne fait donner, *Pessimum inimicorum genus laudantes*. J'avouë pourtant qu'il n'a point été donné dans cet esprit-là.

L'Editeur ne pouvoit pas ignorer le jugement de toute la France, & que si les souhaits de la Nation eussent été considérez, le commandement des Armées eut été bien-tôt ôté au Guerrier dont nous parlons, mais il semble que le Prince ait voulu montrer en cela qu'il se croyoit autant supérieur à ses Sujets par les lumieres de son jugement que par la dignité de son caractere. L'Editeur ne pourroit pas s'excuser sur un certain tour d'esprit que l'on remarque dans les François, & qui a été assez bien représenté par un Ecrivain mo-

(*) Dans les Mémoires de Juin 1706. pag 948.

(A) Voiez Remarques crit. sur la vouvelle Edit. du Moreri, pag. 13.

moderne: *Les François*, dit-il, *sont souvent fort incompréhensibles. Ils aiment leur Roi & leur Patrie, ils aiment l'honneur de leur Nation, ils ont d'elle . . . la plus haute opinion qu'on puisse avoir: cependant leur Nation même ne fait rien dont ils soient contens; il leur semble toujours qu'il faudroit faire autre chose que ce qu'on fait. Les réponses les plus sages, les entreprises les plus heureuses, les mesures les mieux concertées évitent rarement leur censure. Ils loüent les Estrangers ils vantent leurs Ouvrages, leurs forces, ils admirent leurs conseils; ils relevent leurs succès.* L'Eloignement augmente le respect (*). *Ils méprisent & ils blâment tout ce que produit la France.* Quelque grand que soit par tout le Roiaume le nombre de ceux à qui ce caractere convient, un Auteur n'est pas pourtant obligé de ne loüer ou de ne blâmer que ce qu'ils loüent ou blâment; mais comme ils n'ont pas été les seuls qui ayent crié contre le Général en question, & qu'au contraire ils n'ont fait que joindre leur voix à celle de tout le Public, l'Editeur ne pourroit pas se disculper s'il n'alléguoit point d'autre raison que celle-là? Que s'il vouloit s'excuser sur ce que la faveur de celui qu'il loüe a plûtôt augmenté que diminué auprès de son Maître, il se justifieroit très-mal. Cela prouve bien que la Fortune qui ne l'a jamais suivi en Campagne, lui a tenu une fidelle compagnie à la Cour; mais on ne peut tirer de cela nulle conséquense contre la notorieté publique: & si un Monarque se veut distinguer en faisant entrer dans son caractere un Paradoxe de pratique aussi rare que l'est celui de récompenser magnifiquement les mauvais succès, un Auteur n'a pourtant nul droit de donner des loüanges dont tout le monde reconnoit la fausseté. Si au lieu de ces paroles, *prudence, bonheur & gloire*, on se fut servi des termes *d'affection, de zèle, de bonne intention*, on n'eut point scandalisé le Public, ni rendu un aussi mauvais office au guerrier qu'on a loüé. Mais encore un coup, le mieux seroit d'effacer l'éloge & de ne rien mettre à la place de ce qui sera effacé.

Pour parler encore une fois de la peine qu'une bonne correction du Moreri oblige de prendre, je remarquerai que les premieres Editions de ce Dictionnaire, quoi qu'elles soient plus défectueuses que celles de Hollande, peuvent néanmoins servir très-utilement à les corriger. Il faudroit donc que les Editeurs eussent toûjours sous les yeux ces premieres Editions, & les comparassent ligne à ligne avec les suivantes. De plusieurs exemples qu'on pourroit donner des corruptions qui se sont glissées dans celles-ci, on en remarquera seulement un. M. Moreri avoit dit dans l'article de Gilles le Maître *que le Duc de Mayenne & les autres Chefs de la Ligue nommerent* Jean le Maître *Président* au Parlement de Paris *à la place de Barnabé Brisson, & qu'en cette qualité on les députa aux prétendus Etats du Roiaume convoquez à Paris en 1593. Que le Légat y proposa la publication du Concile de Trente sans réserve ni modification, que l'affaire étoit assez délicate d'elle-même, que le Maître & du Vair, alors Conseiller, eurent ordre de l'examiner &c.* Il y a là une faute qui a été corrigée dans les Editions de Hollande, où l'on a mis *on le députa*, au lieu de *on les deputa*; mais on y a gâté un autre endroit, car au lieu de *le Maître & du Vair, alors conseiller*, on a mis *le Maître & du Vair, alors Conseillers.* Cette faute se trouve dans l'Edition de Paris 1699. Et cela fait voir que l'attention des Editeurs est quelquesfois bien relâchée; car en lisant le mot *Conseillers* ils ne se sont point souvenus que deux ou trois lignes auparavant ils avoient lû que le Maître avoit été député *en qualité de Président.*

La derniere chose que je veux observer est qu'il se glissera toûjours de nouvelles fautes dans les Editions du Moreri malgré toute l'attention & l'habileté des Reviseurs s'ils ne prennent eux-mêmes la peine de coriger exactement toutes les épreuves, ou s'ils ne les font corriger par des gens fort éclairez & fort attentifs. C'est par la négligence du Correcteur d'imprimerie que l'on trouve dans l'Edition de Paris 1699. à l'article *Lodrin* une faute bien grossiere qui avoit été corrigée dans les Editions de Hollande. Voici cet article selon l'Edition de Lion 1688.

LODRIN, Ville & Golphe d'Albanie dans la Grece. Il ne faut pas la confondre avec LODRON, Seigneurie du pais de Trente en Italie, proche du Braslan.

Tout cela se trouve dans l'Edition de Paris 1699. mais dans l'Edition de Hollande dont je me sers, qui est celle de l'an 1698. on a mis comme il faloit *Bressan*, au lieu de *Braslan*, & l'on a retenu la ligne suivante qui est,

LODRON. Voiez *Lodrin.*

Elle a été retranchée dans l'Edition de Paris; mais il auroit mieux valu la conserver, parce qu'il y a beaucoup de Lecteurs qui ne trouvent point ce qu'ils cherchent dans un Dictionnaire s'il n'y paroît *alinea*. Le meilleur moyen de corriger étoit d'éffacer ces paroles, *il ne faut pas la confondre avec*, & de mettre la suite *alinea*. Ce sont des paroles qui sans qu'on en avertisse personne aprenent assez aux Lecteurs qu'il ne faut point confonde *Lodron* avec *Lodrin*. On peut aussi avertir les Editeurs qu'ils feront bien d'alonger l'article *Lodron* & en Géographes & en Généalogistes. Ils doivent savoir que la curiosité des Lecteurs s'augmente beaucoup pour des lieux mêmes assez obscurs, dès que les Gazettes en parlent souvent. Tel qui ne s'étoit jamais soucié de savoir où est l'Oglio, & l'Adda, ce que c'est que Salo, Dezenzano, Gavardo, Montechiaro &c. s'est plaint mille fois depuis quatre ou cinq ans de ne touver pas dans le Moreri des articles fort détaillez sur la source, & le cours de ces rivieres, & sur la situation, & les qualitez de ces villes. On est présentement dans la même curiosité par raport à Lodron. D'ailleurs ce n'est point une simple Seigneurie, c'est une ancienne Comté, & il y a longtems, que les Comtes de Lodron ont fait parler d'eux. La suite de leur Généalogie peut faire un digne article dans le Moreri. Les Savans s'y intéresseront, à cause que Joseph Scaliger a prétendu que sa grand mere Bérénice ou Véronique de Lodron étoit fille du Comte de Lodron. Scioppius dans son *Scaliger Hypobolimaus* a traité cela de faux, & a cité plusieurs faits qui pourront servir de marériaux aux Editeurs.

Je ne fais point excuse de la longueur de cet Avertissement que j'ai joint à la seconde Edition des Remarques Critiques publiées à Paris. Chacun connoîtra que ceci leur peut servir de Suplément.

(*) *E longinquo reverentia major.*

VIRI

VIRI CLARISSIMI

PETRI BAYLE,

PHILOSOPHIÆ & HISTORIARUM
in Scholâ illustri ROTERODAMENSI Professoris celeberrimi,

INSTITUTIO BREVIS ET ACCURATA TOTIUS PHILOSOPHIÆ,

in quatuor præcipuas partes distincta,
LOGICAM, ETHICAM, PHYSICAM, & METAPHYSICAM,
in usum Studiosæ Juventutis.



SISTÊME ABRÉGÉ DE PHILOSOPHIE,

en quatre parties,
LA LOGIQUE, LA MORALE, LA PHYSIQUE & LA MÉTAPHYSIQUE,
à l'usage des Etudians:

Par PIERRE BAYLE,
Professeur en Philosophie & en Histoire
à ROTTERDAM.

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

PROOEMIUM.

Quid sit Philosophia.

Si ad vocis etymologiam spectetur, Philosophia est amor sapientiæ, si ad usum, est aggregatum multarum cognitionum, ratiocinio acquisitarum, quibus explicatur natura rerum, & præcipiuntur honestatis officia.

Antiquitus, qui rerum omnium exquisitâ cognitione insigniter exculti erant, & modo quodam laudabili vitâ aliis præstare videbantur, σοφοὶ, *id est sapientes, &* σοφίας, *id est sapientiæ doctores audiebant. Intelligebatur ergo per sapientiam, dispositio animæ rectè sentientis de rebus, & rectè agentis in vitâ.*

Pythagoras omnium primus nomen Philosophi usurpavit; rogatus enim à Leonte, Principe Phliasiorum, cum quo doctè si copiosè disseruerat, quam maximè artem profiteretur, respondit artem quidem se scire nullam, sed esse Philosophum, hoc est studiosum sapientiæ.

Exinde invaluit usus, ut docti & sapientes viri se Philosophos titulo modestiori nuncuparent.

Definita est Philosophia à multis veteribus, rerum divinarum & humanarum scientia, vel etiam rerum divinarum & humanarum, causarumque quibus res divinæ & humanæ continentur, scientia. Quibus definitionibus per res humanas significabantur ea quæ ad mores actionesque hominum pertinent, & per res divinas ea quæ ad Deorum naturam, & cultum, ad cælos, ad elementa, cæteraque mundi corpora pertinerent.

Neutra harum definitionum à nobis admitti potest, qui scimus dari cognitionem rerum divinarum & humanarum beneficio revelationis quæ Theologia

DISCOURS PRELIMINAIRE.

Ce que c'est que la Philosophie.

Le mot de Philosophie considéré par rapport à son étymologie signifie l'amour de la Sagesse. Mais dans l'usage ordinaire, il se prend pour l'assemblage de plusieurs connoissances acquises par le raisonnement, par lesquelles on explique la nature des choses, & l'on enseigne les devoirs de la vertu.

Dans les premiers tems, ceux qui se distinguoient par des connoissances étenduës & profondes, & qui paroissoient mener une vie plus pure que les autres, étoient honorez des titres de σοφοὶ, *Sages* & de *Maîtres de la Sagesse* : ce qui prouve que par Sagesse on entendoit la disposition d'une ame qui a des idées justes des choses & une conduite sage.

Pythagore fut le premier qui prit le nom de Philosophe. Interrogé par Leon Prince des Phliasiens, avec lequel il avoit eu des conversations doctes & profondes, de quel art il faisoit principalemant profession, il répondit qu'il n'en savoit aucun, mais qu'il étoit Philosophe, c'est-à-dire, amateur de la Sagesse.

De là vient que dans la suite les gens sages & savans se donnerent le titre modeste de Philosophes.

Plusieurs Anciens ont défini la Philosophie, la Sciences des choses divines & humaines; où bien la connoissance des choses divines & humaines, & des canses qui renferment ces choses. Par les mots de choses humaines, ils vouloient exprimer ce qui appartient aux mœurs & aux actions des hommes, & par ceux de choses Divines, ce qui a rapport à la nature & au culte des Dieux, au Ciel, aux Elémens, & aux autres corps naturels.

Mais nous ne saurions admettre ni l'une ni l'autre de ces définitions, parce que nous savons qu'il y a une connoissance des choses Divines & humaines, laquelle nous vient de la révélation, &

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

& qui est différente de la Philosophie, savoir la Théologie.

D'ailleurs ces définitions ne conviennent qu'à la Philosophie spéculative, & non à la Philosophie pratique. Elles ont donc deux défauts. Le premier, qu'elles ne conviennent pas à la seule chose définie, puisqu'elles conviennent aussi à la Théologie; & le second qu'elles ne comprennent pas en son entier la chose définie, puisqu'elles ne font mention que de cette Philosophie qui s'occupe seulement à connoître son objet, & qu'on appelle spéculative, sans rien dire de celle qui donne des préceptes pour former ou pour diriger son objet, qu'on appelle pratique.

Pour le dire en passant, ces réflexions font voir quelle différence il y a entre une Science spéculative & une Science pratique, & elles montrent en même tems que les regles d'une bonne définition demandent qu'elle soit propre à la chose définie, c'est-à-dire qu'elle n'ait ni plus ni moins d'étenduë que la chose définie.

Quelques Modernes définissent donc la Philosophie, la connoissance des choses humaines & divines acquise par le raisonnement, ou entant qu'on peut l'acquerir par les lumieres naturelles, deux restrictions qui signifient la même chose, parce que par raisonnement on entend l'usage de la lumiere naturelle pour inférer une chose d'une autre.

A la vérité, cette définition distingue la Philosophie de la Théologie, & de toute autre Science ou connoissance surnaturelle, mais du reste elle est défectueuse, en ce qu'elle ne dit rien de cette partie de la Philosophie qui dirige notre volonté vers ce qui est honnête.

Il vaut donc mieux la définir, une habitude de raisonner évidemment sur la vérité des choses, & de se conduire sagement dans la vie.

Par habitude nous entendons une qualité acquise par la répétition fréquente des mêmes actes, & qui rend celui qui la posséde propre à agir facilement; d'où il est aisé de juger que nous parlons, non point de cette Philosophie naturelle commune à tous les hommes, qui est la raison même, mais de celle qu'on n'acquiert que par l'étude.

Par le mot *raisonner*, nous entendons inférer une connoissance d'une autre, ou découvrir une chose inconnuë par une chose connuë: Et c'est à quoi se réduit presque tout ce que font les Philosophes. Car s'ils voient, par exemple, le Soleil s'éclipser, de ce Phénomene connu, ils tirent deux véritez inconnuës, la premiere, que la Lune est plus voisine de la Terre que le Soleil, puisqu'elle est entre d'eux, & la seconde, que la Lune est un corps opaque, puisqu'elle empêche les rayons du Soleil de parvenir jusqu'à nous. Le principal but des Physiciens, est d'assigner la cause des Phénomenes, c'est-à-dire, des effets que les corps produisent sur nos sens, ce qui est porprement tendre à des choses inconnuës par le moyen de celles qui sont connuës.

Reste de cette phrase, *raisonner évidemment*. Elle signifie se servir de raisons qui prouvent nécessairement, & qu'on entend clairement, lesqu'elles sont confirmées ou par l'expérience des sens, ou par les lumieres naturelles. Ainsi quand on prouve quelque chose par une raison qui peut être fausse, ce raisonnement n'est rien moins qu'évident. Si par exemple on prouve que Pierre n'a pas donné l'aumône à Paul, par la raison, ou que Pierre est avare, ou que Jean atteste que Pierre n'a rien donné à Paul, l'avarice de Pierre & le

dicitur & à Philosophia distinguitur

Praterea hæ definitiones non conveniunt Philosophiæ practicæ, sed solum speculativæ. Laborant ergo duplici vitio, primo quod non conveniant soli rei definitæ, conveniunt enim Theologiæ; secundo quod non comprehendant totam rem definitam, loquuntur enim solum de ea Philosophia quæ cognoscit duntaxat suum objectum, & speculativa dicitur, prætermittunt vero eam, quæ præcepta tradit de formando aut dirigendo suo objecto, & practica dicitur.

Hinc obiter notabis differentiam quæ est inter disciplinam speculativam & practicam, & bonæ definitionis leges postulare, ut definitio sit adæquata rei definitæ, hoc est neque latius pateat, neque minus latè quam res definita.

Definitur ergo Philosophia à quibusdam recentioribus, cognitio rerum humanarum & divinarum, per discursum parta, vel quatenus lumine naturali comparari potest, quæ duæ restrictiones idem significant, quia per discursum intelligitur ratiocinatio, & usus luminis naturalis ad inferendum unum ex alio.

Hæc definitio quidem Philosophiam distinguit à Theologia & quâcumque alia disciplina sive cognitione supernaturali, sed mutila est, quandoquidem nihil dicit de eâ Philosophia, quæ voluntatem nostram dirigit ad honestatem.

Proinde melius definitur habitus evidenter discurrendi de rerum veritate, & bene agendi in vitâ.

Intelligimus hic per habitum, qualitatem acquisitam eorundem actuum frequenti répetitione, & reddentem suum subjectum idoneum ad facile oporandum & hinc patet, non agi à nobis de philosophia illa naturali omnibus hominibus ingenita, quæ est ipsa ratio, sed de ea, quam nobis studio comparamus.

Per τὸ discurrere intelligimus, ex unâ cognitione aliam inferre, sive ignotum per notum patefacere, in quo fere tota Philosophorum opera collocatur; nam si verbi gratia videant solem pati eclypsim, ex illâ re nota colligunt duas veritates ignotas, primo Lunam viciniorem esse Terræ, quam Solem, ut quæ inter Solem & Terram sistat media, secundo Lunam esse corpus opacum, ut quæ impediat Solis radios ad nos usque pervenire. Is est præcipuus Physicorum scopus, ut causam Phænomenorum, id est eorum quæ corpora in sensus nostros operantur, assignent, quod propriè est tendere ad ignota mediantibus iis quæ nota sunt.

Discurrere evidenter significat uti rationibus necessariis, & clarè perceptis, quæ vel experientia sensuum, vel lumen naturale confirment; nam si quis rem probat ratione, quæ possit esse falsa, illius discursus non debet dici evidens: verbi gratia si probet Petrum non dedisse eleemosynam Paulo, quia est avarus, vel quia Joannes testatur Petrum non dedisse eleemosynam Paulo; avaritia & testimonium Joannis non sunt rationes infallibiles, proinde ille discur-

discursus, ad summum probabilis dici potest, sed non evidens.

Quod si quis ratione utatur necessario vera, sed quæ non distinctè percipiatur, discursus illius certus quidem, & verus est, non tamen evidens: talis est discursus Theologorum circa mysteria, à Deo, fallere & falli nescio, nobis revelata, & captum nostrum superantia.

Hic patet dupliciter aliquid esse inevidens, primò, si probetur ratione quæ non sit necessario vera, secundò, si nitatur fundamento, quidem necessario, sed quod non faciat distinctè percipere rem. Etenim ut discursus sit evidens debet non solum niti ratione, necessariò vera, sed quam distinctè percipiamus; talis est discursus, quo probamus Lunam esse corpus opacum, quia sistit Solis radios: quæ enim affertur ratio clarè & distinctè concipitur, necessariò sequi concipitur, & necti cum eo quod probandum est, neque id ab experientia abludit.

Objici potest contra definitionem allatam, nihil esse minus evidens, quam discursus Philosophorum, ut patet ex eo quod multis modis contrariis eamdem experientiam explicant. Verbi gratia, descensus lapidis explicatur à Peripateticis, dicendo inesse lapidi qualitatem quandam quæ apta nata sit propellere subjectum suum deorsum; ab Epicureis, dicendo lapidem attrahi à terra per spiritus magneticos, qui ab ipsa effluunt; à Cartesianis, dicendo lapidem non posse recedere à centro vorticis in quo includitur quantum aërem, ac proinde detrudi versus terram ab aëre.

Diversitas harum explicationum ostendit earum nullam esse evidentem, nam si una esset evidens, omnes Philosophi in illam sine controversiâ consentirent.

Respondeo hanc objectionem probare duntaxat, cognitionem rerum naturalium, quam huc usque homines sibi compararunt, esse valdè imperfectam, Philosophiamque adeo multum distare ab eo statu in quo eam concipimus quando ipsam definimus, quia res definiri debent secundum ideam per quam earum essentiam concipimus, abstrahendo ab accidentibus, quæ ipsarum existentiam comitantur; ita quando definimus virtutem, non consideramus imperfectiones, quibus laborat in homine: ergo à pari, quando definimus Philosophiam, non opus est ut eam repræsentemus cum suis imperfectionibus; delineanda est, qualis esset revera, si homines eam perfectè sibi comparassent; tunc autem ejus ratiocinationes summâ constarent evidentiâ.

Ex dictis colliges objectum adæquatum Philosophiæ esse rerum veritatem, & morum honestatem, finem verò veritatis cognitionem, & morum juxta honestatem institutionem.

témoignage de Jean n'étant pas des preuves infaillibles, ce raisonnement n'est que probable tout au plus, & non pas évident.

Discours préliminaire.

Que si quelcun emploie une raison qui prouve nécessairement, mais qu'on n'entend pas distinctement, son raisonnement à la vérité est certain & vrai, mais il n'est pas évident. Tels sont les raisonnemens des Théologiens sur les mysteres qui nous sont révélez par Dieu qui ne peut tromper ni être trompé & qui surpassent la capacité de notre esprit.

C'est ce qui fait voir qu'une chose peut être inevidente, en deux manieres. En premier lieu, si elle est fondée sur une raison qui puisse être fausse, & en second lieu, si elle est appuiée sur une raison qui prouve nécessairement, mais qui ne fasse pas concevoir clairement la chose. Car pour qu'un raisonnement soit évident, il doit non seulement être fondé sur une raison nécessairement vraie, mais il faut encore qu'on en ait une perception distincte. Tel est le raisonnement par lequel on prouve que la Lune est un corps opaque, parcequ'elle intercepte les rayons du Soleil; car on conçoit clairement & distinctement cette raison, on conçoit que cette preuve prouve nécessairement ce qui est à prouver, & d'ailleurs on n'y voit rien qui ne s'accorde avec l'expérience.

On peut objecter contre cette définition, qu'il n'est rien de moins évident que les raisonnemens des Philosophes, ainsi qu'il paroît en ce qu'ils expliquent la même expérience de plusieurs manieres opposées. Par exemple, les Péripatéticiens expliquent la décente d'une pierre, en disant que la pierre a une certaine qualité propre à pousser en bas la matiere où elle se trouve; les Epicuriens en avançant, que la terre attire la pierre par le moïen des esprits magnétiques qui s'élevent de la terre: les Cartésiens en supposant que la pierre ne peut s'éloigner du centre du Tourbillon où elle est enfermée, autant que l'air s'en éloigne, tellement que l'air la précipite vers la terre.

La diversité de ces explications prouve qu'aucune des trois n'est évidente, puis que s'il y en avoit une qui le fût, les Philosophes s'accorderoient tous à la recevoir.

Voici ma réponse. Cette objection prouve seulement que la connoissance des choses naturelles à laqelle les hommes sont parvenus jusqu'à present, est bien éloignée de la perfection, & que par conséqnent la Philosophie est encore bien au dessous de l'état où nous la concevons, lorsque nous la définissons. Mais aussi on doit définir les choses selon l'idée par laquelle nous concevons leur essence, en faisant abstraction des accidens qui accompagnent leur existence. Ainsi quand nous définissons la vertu, nous ne considérons pas les imperfections dont elle est mêlée dans l'homme. Donc par une raison semblable quand nous définissons la Philosophie, il n'est pas nécessaire que nous la représentions avec ses imperfections: Il faut en faire un portrait qui ressemble, à ce qu'elle seroit, si les hommes l'avoient acquise dans un dégré parfait; car alors ses raisonnemens seroient de la derniere évidence.

De tout ce que je viens de dire, il est aisé d'inférer que l'objet propre de la Philosophie est la vérité des choses & l'intégrité des mœurs, & qu'elle a pour fin la connoissance de la vérité, & la doctrine des mœurs conformément à la vertu.

De quelle maniere on divise la Philosophie.

Quo modo dividatur Philosophia.

DIVISION DE LA PHILOSOPHIE EN SES PARTIES.

EN premier lieu, comme nous l'avons insinué, on divise la Philosophie en Spéculative & en Pratique.

La premiere differe de la seconde à deux égards principaux, savoir par rapport à l'objet, & par raport à la fin.

Par rapport à l'objet, parce que la Philosophie spéculative roule sur des choses nécessaires, ou quant à leur existence, ou du moins quant à leur cause, au lieu que la Philosophie pratique n'a rien de semblable.

Et par rapport à la fin, en ce que la Philosophie spéculative se borne à la considération de la chose, ou à la simple connoissance de la vérité, au lieu que la Philosophie pratique se propose encore quelque action, outre l'acquisition de la vérité. Par exemple, quand on demande si le Soleil tourne autour de la Terre, ce qui est une question appartenante à la Philosophie spéculative, il ne reste plus rien à faire, pourvû qu'on en soit venu à connoître la vérité de la chose qui est en question. Mais au contraire, quand nous demandons si on doit conformer sa conduite aux regles de la vertu, question qui est du ressort de la Philosophie pratique, ce ne sera pas assez d'avoir démontré qu'on doit vivre de cette maniere : la Philosophie se propose encore de nous rendre tels qu'elle a prouvé que nous devions être, c'est-à-dire de régler notre conduite selon les loix de la vertu.

La fin de la Philosophie spéculative est donc la connoissance de son objet, la connoissance par exemple du mouvement du Soleil autour de la Terre, ou la connoissance du repos de cet Astre, & non point aucune opération sur cet objet, comme qui diroit la production de quelque qualité qui détermine le Soleil au repos ou au mouvement. Et au contraire la fin de la Philosophie pratique est quelque opération sur la chose qu'elle considere. Ainsi la Morale a pour fin de porter notre volonté à des actions conformes à la vertu, ou à la droite raison.

Pour expliquer maintenant ce que c'est que cette nécessité que nous attribuons à l'objet de la Philosophie spéculative, je dis qu'une chose est nécessaire, où quant à son existence, lors qu'elle est telle qu'elle ne peut nè pas être, ou être autrement qu'elle n'est, comme est Dieu seul, ou quant à sa cause, lors qu'il y a une cause naturelle & déterminée de son existence, & qu'il ne dépend point de la volonté humaine de donner des préceptes pour la faire. Tels sont le Soleil, la Lune, & les autres corps de l'Univers.

Il paroît de là, en premier lieu, que la Philosophie spéculative s'occupant à connoître la nature des choses, son objet est un être nécessaire ; & en second lieu que l'objet de la Philosophie pratique n'est pas un être nécessaire, puisqu'on donne des préceptes pour le former, ou le diriger, ce qui suppose que l'existence en est soûmise à la volonté humaine, & ne découle point d'une cause naturelle & déterminée constamment. Telles sont les opérations de l'ame, entant qu'elles peuvent être dirigées vers la vérité, & vers la vertu.

Vous direz, que comme les actions de l'ame peuvent être faites suivant des regles dépendantes de notre volonté, de même il y a plusieurs corps qui sont produits suivant les regles inventées par l'industrie des hommes. Nous savons l'art, par exemple, de tirer le feu des cailloux, &

1. *Dividitur Philosophia primo ut jam innuimus, in Speculativam & Practicam.*

Philosophia speculativa differt à practica duobus præsertim nominibus, quoad objectum scilicet, & quoad finem.

Quoad objectum, quia Philosophia speculativa versatur circa res necessarias, vel quoad existentiam, vel saltem quoad causam, practica verò non versatur circa res eo modo necessarias.

Quoad finem, quia Philosophia speculativa in ipsa rei consideratione, seu quod idem est in veritatis cognitione acquiescit, practica verò præter cognitionem veritatis, actionem aliquam intendit. Verbi gratia, si quæramus an Sol moveatur circa Terram, quæ quæstio ad Philosophiam speculativam pertinet, confecta est disputatio, modo cognoscatur veritas rei, de qua quæritur ; sed si quæramus, an vita sit instituenda secundùm virtutem, quæ quæstio ad Philosophiam practicam pertinet, non confecta erit res, si constiterit de facto esse vivendum secundùm virtutem ; proponit sibi præterea Philosophia instituere nos, & dirigere ad reapse vivendum secundùm virtutem.

Finis ergo Philosophiæ speculativæ est cognitio objecti, verbi gratia, quod Sol movetur vel non movetur circa Terram, non verò aliqua operatio circa objectum, verbi gratia, productio alicujus qualitatis quâ Sol ad quietem, vel ad motum determinetur. E contra finis Philosophiæ practicæ est operatio aliqua circa rem quam considerat, verbi gratia, directio voluntatis humanæ ad edendas actiones congruas virtuti, aut rectæ rationi.

Jam ut sciamus, quæ sit ista necessitas quæ convenit objecto Philosophiæ speculativæ, dico necessarium aliud esse, quoad existentiam, & sic se habet ut non possit non esse, vel aliter esse quam est, cujusmodi est solus Deus ; aliud quoad causam, & sic se habet, ut detur causa naturalis & determinata illius existentiæ, nec de eo faciendo tradantur præcepta pro libitu arbitrii humani. Talia sunt Sol, Luna, & alia corpora universi.

Hinc patet, primò, quod cum Philosophia speculativa versetur circa naturam rerum cognoscendam, ejus objectum esse ens necessarium ; secundò, objectum Philosophiæ practicæ non esse ens necessarium quia de illo faciendo, vel dirigendo traduntur præcepta, quod supponit ejus existentiam subesse arbitrio humano, non verò fluere à causa, naturaliter & constanter determinata : ejusmodi sunt operationes animæ prout dirigibiles ad verum & honestum.

Dices quod sicut actiones animæ fieri possunt juxta regulas à nostro arbitrio pendentes, ita productio multorum corporum fit juxta industriam & præcepta artis humanæ : verbi gratia, sciunt homines artem eliciendi ignem ex silicibus, & pullos ex ovis,

certo

certo modo calefactis, undè concludi potest, vel actiones humanas, quæ sunt objectum Philosophiæ practicæ, esse ens necessarium, vel corpora naturalia, quæ sunt objectum Philosophiæ speculativæ, non esse ens necessarium.

Respondeo discrimen esse, quod ignis eductus è silicibus, & pulli ex ovis in fornace, non habent hominem pro suâ causâ, quemadmodum actus animæ: Homo enim non est causa physica efficiens horum corporum, sed solum est causa moralis, applicans activa passivis; ignis & pulli habent pro suâ causâ naturali, & constanter determinatâ virtutem corporum applicatorum: ergo ens necessarium potiori jure dicuntur, quam actiones animæ.

Observa præterea corpus naturale non propriè objectum esse Philosophiæ speculativæ, quatenus arte humana tales vel tales modificationes acquirit, verbi gratia, Physica non considerat vitrum, quatenus ad ejus productionem adhibita est industria hominum, considerat solùm in vitro naturam corpoream certis proprietatibus instructam, per causas ac leges à natura, non verò ab homine statutas, demonstrandam. Itaque eodem modo versatur circa vitrum arte factum, quo circa vitrum independenter ab homine productum. Ergo corpus sub eo respectu, quo consideratur à Philosophia speculativa, est verè objectum necessarium sive independens ab arbitrio humano, sed de his plura in Physica.

Secundò, Philosophia speculativa subdividitur ab Aristotele in Metaphysicam, Physicam & Mathematicam.

Metaphysica, quam Aristoteles vocavit Theologiam, & primam Philosophiam, agit de rebus divinis, & à corpore distinctis, nec non de generalibus entis in communi rationibus.

Physica agit de rebus corporeis, & de mundo prout constat cœlis, elementis, & iis quæ ex elementis componuntur, quæ quidem sunt vel mixta inanimata, ut lapides & metalla, vel animata, ut plantæ & animalia.

Mathematica agit equidem de rebus materiæ conjunctis, sed eas tamen considerat, ut abstractas à materia, quales sunt numeri, figuræ, soni, motus; undè fluxit haud dubiè illa Mathematicæ divisio quadripartita, à veteribus celebrata, in Arithmeticam, Geometriam, Musicam, & Astronomiam: sed observandum est figuram & motum non ita posse abstrahi à materiâ, ut concipiamus ea sejuncta ab omni materia. Intelligere ergo debemus per τὸ considerare figuram & motum, ut abstracta à materia, considerare materiam, præcisè quatenus habet figuram & motum, sine ulla attentione ad cæteras ejus proprietates.

Tertiò, Philosophia practica dividi solet in Logicam & Ethicam; quarum prior versatur circa operationes intellectus dirigendas ad verum, posterior circa actus voluntatis dirigendos ad honestum, & comprehendit sub se Politicam, quæ de Reipublicæ regimine præcipit, Oeconomicam quæ de benè ordinandis familiis agit, & Monasticam, quæ hominis solitariè sumpti mores instituit.

de faire éclore des poulets en échaufant les œufs d'une certaine maniere, d'où on peut conclure, ou que les actions humaines qui sont l'objet de la Philosophie pratique sont un être nécessaire, ou que les corps naturels qui sont l'objet de la Philosophie spéculative ne sont pas un être nécessaire.

Division de la Philosophie en ses Parties.

Je répons qu'il y a cette différence, que le feu tiré des cailloux, & les poulets éclos dans un four, n'ont point l'homme pour cause, comme les actions humaines l'ont: Il n'en est que la cause morale, par l'application des principes actifs àdes sujets passifs, mais non point la cause physique. Leur cause naturelle & déterminée constamment est la vertu des corps qu'on leur applique. Donc le nom d'êtres nécessaires leur convient mieux qu'aux actions de l'ame.

D'ailleurs il faut observer que les corps naturels ne sont pas proprement l'objet de la Philosophie spéculative, entant qu'ils acquierent telles ou telles modifications par l'art humain. Ainsi la Physique ne considere point le verre, entant que l'industrie des hommes concourt à sa production: Elle n'y considere que sa nature corporelle, doüée de certaines proprietez, selon des causes & des loix établies par la nature, & non par les hommes. C'est pourquoi elle raisonne de la même maniere sur le verre qui est l'ouvrage de l'art, que sur celui qui est produit sans la participation de l'homme. Donc le corps du côté que la Philosophie spéculative le considere, est véritablement un objet nécessaire & independant de la volonté humaine. Mais nous parlerons plus au long de ces choses dans la Physique.

En second lieu, Aristote subdivise la Philosophie spéculative, en Métaphysique, Physique, & Mathematique.

La Méthaphysique à la quelle ce Philosophe a donné les noms de Théologie & de premiere Philosophie, traite des choses divines, de celles qui sont distinctes des corps, & enfin des attributs généraux & communs de l'Etre.

La Physique traite des choses corporelles, du monde entant que composé des Cieux, des Elémens, & des choses formées des Elémens, lesquelles sont ou inanimées, comme les pierres & les métaux, ou animées, comme les Animaux & les Plantes.

Les Mathématiques enfin traitent de choses apartenantes à la matiere, qu'elles considerent pourtant comme séparées de la matiere, telles que sont les nombres, les figures, les sons, le mouvement; d'où est venuë sans doute cette division des Mathématiques, célebre chez les Anciens, en Arithmétique, Géométrie, Musique & Astronomie. Mais il faut observer que la figure & le mouvement ne peuvent être séparez tellement de la matiere par l'esprit, que nous les considérions comme indépendantes de la matiere. Par ces expressions, considérer la figure & le mouvement comme séparez de la matiere, nous devons donc entendre, considérer la matiere précisément entant qu'elle a figure & mouvement, sans aucune atention à ses autres proprietez.

En troisieme lieu, on divise d'ordinaire la Philosophie pratique, en Logique & Morale, dont la premiere s'applique à diriger vers la vérité les operations de l'entendement, & la seconde travaille à diriger vers la vertu les actes de la volonté. Celle-ci comprend sous elle la Politique qui prescrit des regles pour le gouvernement des Etats, l'Oeconomique qui s'occupe à bien regler les familles, & la Monastique qui forme les mœurs de l'homme considéré seul & sans aucune relation avec les autres hommes.

DIVISION DE LA PHILOSOPHIE EN SES PARTIES.

Quelques-uns aiment mieux diviser la Philosophie en spéculative & pratique. Ils subdivisent ensuite la spéculative en Ontologie qui roule sur l'Etre en commun, sur les attributs généraux de l'Etre, sur les noms communs de l'Etre: en Pneumatologie, qui considére l'Etre spirituel, Dieu, les Anges &c. en Somatologie qui traite de l'Etre corporel, de ses principes, de ses propriétez & de ses especes, qui est la même qu'on appelle d'ordinaire Physique; & en Mathématique, qui examine la quantité selon toutes ses propriétez & especes. Pour la Philosophie pratique, ils la subdivisent en Morale & en autant d'arts qu'il y en a, qui rendent raison de leurs préceptes, & qui raisonnent avec évidence sur leur objet. Enfin ils font servir la Logique à toutes ces parties de la Philosophie, comme d'instrument général, & comme étant moins une partie de la Philosophie, qu'un moïen d'apprendre, & une route pour parvenir à la connoissance de la Philosophie.

Pour nous, nous ne sortirons point du chemin battu, & nous diviserons notre Systême de Philosophie comme on fait d'ordinaire, en Logique, Morale, Physique & Métaphysique, quoique d'ailleurs nous n'approuvions pas que dans une même partie de la Philosophie, savoir dans la Métaphysique, on traite de l'Etre en général, & d'une espece d'Etre en particulier, je veux dire l'Etre spirituel.

Quibusdam magis placet dividere primo Philosophiam in speculativam & practicam; secundo speculativam, in Ontologiam, quæ de ente in communi, deque entis generalibus affectionibus, communibusque nominibus agat; Pneumatologiam quæ ens spirituale, Deum, Angelos &c. consideret; Somatologiam, quæ de ente corporeo deque illius principiis, proprietatibus, & speciebus discurrat, sitque eadem ac Physica vulgaris; & Mathematicam, quæ quantitatem secundùm omnes suas proprietates ac species persequatur. Tertio Practicam in Ethicam, & in alias si quæ sint artes, quæ rationem reddant suorum præceptorum, & de suo objecto evidenter disserant: quibus omnibus Philosophiæ partibus subservire faciunt Logicam, tanquam instrumentum generale, ut quæ non tam pars Philosophiæ sit, quam modus sciendi, & organum ad Philosophiam assequendam.

Nos à trita via non discedemus eorum, qui systema Philosophiæ tradunt, in Logicam, Ethicam, Physicam & Metaphysicam divisum, quanquam non probemus in eadem parte, scilicet Metaphysica, agi tum de ente in communi, tum de specie entis quod spirituale est.



LA LOGIQUE.

Idée courte & générale de la Logique

LA LOGIQUE.

LA Logique est nommée ainsi du mot Grec λόγος, entant qu'il sigifie non un discours prononcé de bouche, mais un discours intérieur, ou une pensée.

La cause de cette dénomination est, que la Logique a pour objet les opérations mêmes de l'entendement, & sur tout l'action de raisonner, & quelle n'a point pour objet les mots comme la Grammaire. C'est pourquoi on lui a donné le nom de *rationalis* qui raisonne.

Par la même raison, on l'appelle d'ordinaire Dialectique, nom formé du Grec διαλέγεσθαι, qui signifie raisonner, ou disputer, ce qui a donné lieu aux anciens Auteurs Latins de la surnommer *Disputatrice*, c'est-à-dire, qui enseigne l'art de disputer. Aristote n'entend d'ordinaire par le mot *Dialectique* que cette partie de la Logique qui traite des moiens de raisonner d'une maniere probable, ou par des principes dont on peut soutenir le pour & le contre.

Les Philosophes ont donné diverses définitions de la Logique. Les uns l'ont définie l'art de penser, les autres l'art de rechercher la vérité, & quelques-uns l'art de discerner le vrai du faux. Pour nous, nous la définissons avec l'illustre Mr. *Burgersdyck* l'art de faire les instrumens qui conduisent l'entendement à la connoissance de la vérité.

Il paroît par les noms & les définitions de la Logique, qu'elle est un art par lequel l'esprit humain est rendu capable de prouver par de bonnes raisons ce qu'il a à prouver; de découvrir la fausseté des raisons qu'on emploie pour prouver quelque chose, de répondre aux difficultez proposées contre la vérité, en un mot de surmonter les obstacles qui nous cachent la vérité.

LOGICA.

Logicæ brevis & generalis delineatio.

LOgica nomen habet ἀπὸ τοῦ λόγου, non quatenus λόγος significat sermonem ore prolatum, sed quatenus significat sermonem internum, sive cogitationem.

Causa denominationis, ejusmodi est, quia Logica versatur circa ipsas intellectûs operationes, circa ratiocinationem, non verò circa voces ut Grammatica; dixerunt proindè illam rationalem, sive ratiocinatricem.

Vocari enim solet Dialectica ἀπὸ τοῦ διαλέγεσθαι quod significat disserere, vel disputare; undè factum est, ut veteres auctores Latini eam dixerint disputatricem. Aristoteles ut plurimum per Dialecticam, eam solùm partem Logicæ intelligit quæ tractat de modis disserendi probabiliter, sive per principia in utramque partem disputabilia.

Variè à variis definita est Logica. Modò ars cogitandi, modò ars inquirendæ veritatis, modò ars ratiocinandi, modò ars veri & falsi dijudicandi. Nobis eam definire placet, cum Clarissimo Burgerdicio, artem conficiendi instrumenta intellectum dirigentia ad veritatis cognitionem.

Patet ex omnibus Logicæ nominibus & definitionibus, eam esse disciplinam, quâ ingenium humanum efficitur idoneum ad probandum bonis rationibus quod probandum incumbit, ad detegendam falsitatem rationum quibus aliquid probatur, ad respondendum difficultatibus in veritatem propositis, uno verbo ad superanda impedimenta quæ veritatem nobis obtegunt.

Ut

Ut eò perveniatur adhiberi solent aliqua instrumenta, quemadmodum habetur in definitione Burgerdisci, nimirum definitio, divisio, argumentatio, & methodus.

Definitio est oratio explicans naturam rei, ut cum qui dicit, homo est animal raitionale; circulus est figura, unica linea comprehensa, quæ circumferentia dicitur, cujus omnes partes æqualiter distant ab uno quod vocatur centrum. Per hæc verba declaratur in quo consistat natura hominis & circuli, & per consequens in illis continentur definitio hominis, & circuli.

Cæterùm, sive quis dicat, homo est animal rationale sive tantum mentaliter affirmet hominem esse animal rationale, perinde se res habet, atque adeo definire aliquid, nihil aliud est, quam affirmare de illo attributa, quæ essentiam ejus constituunt.

Divisio est partitio totius in partes, quas continet, ut cum homo dividitur in corpus & animam, corpus deinde humanum in caput, brachia, & cæteras partes integrantes quibus componitur.

Argumentatio est actio animæ, qua unum ex alio inferimus, ut cum dicimus Sol lucet, ergo dies est, nam ex eo quod scimus unum istud Sol lucet, colligitur necessario istud alterum, ergo dies est.

Methodus est actio animæ, quâ aptè ritèque ordinantur ea omnia, quæ ad universam aliquam disciplinam pertinent.

Per hæc quatuor instrumenta docet nos Logica bene cogitare, hoc est bene concipere, bene proponere, bene colligere, & bene ordinare, nam cum docemur definitionem, docemur concipere & affirmare quid sit res: cum docemur argumentationem, docemur quid inferri, vel colligi debeat, aut non debeat in qualibet propositione; cum docemur divisionem & methodum, docemur bene ordinaire.

Hinc capies quod vulgo dicitur, Logicam dirigere tres mentis operationes ad verum, quæ sunt apprehensio, judicium, & discursus.

Apprehensio est actus, quo rem aliquam nudè, & simpliciter cognoscimus absque affirmatione vel negatione, ut cum idæam hominis formamus, nihil affirmantes vel negantes de homine.

Judicium est actus quo aliquid de aliquo affirmamus vel negamus ut cum mentaliter dicimus Deus est bonus, homo non est sensûs expers.

Discursus est actus, quo unum ex alio colligimus, ac proinde non differet ab argumentatione, de quâ supra.

Ut autem Logica congruè facere queat sua instrumenta, materiam ex quà conficiuntur variè considerat & explorat.

Hæc materia vocatur Thema, quo nomine significatur illud omne, quod intellectui cognoscendum proponi potest.

Dividitur Thema primo in simplex & complexum.

Simplex est illud quod unicâ idæâ apprehenditur, ut arbor, & est objectum primæ operationis intellectus.

Pour y parvenir on a coûtume d'employer quelques instrumens, ainsi que M. *Burgersdyck* les appelle dans sa définition, savoir la définition, l'argumentation, la division, & la méthode. **La Logique.**

La définition est un discours qui explique la nature de la chose, comme lorsqu'on dit, *l'Homme est un animal raisonnable; le Cercle est une figure renfermée dans une seule ligne, qu'on appelle circonférence, dont toutes les parties sont à une égale distance d'un point qu'on appelle centre.* On montre par ces mots en quoi consiste la nature de l'Homme & celle du Cercle, d'où il s'ensuit qu'ils contiennent la définition de l'Homme & du Cercle.

Au reste, soit qu'on dise de bouche, *l'Homme est un Animal raisonnable*, ou qu'on l'affirme seulement par la pensée, c'est la même chose, & par conséquent définir n'est rien autre chose, qu'affirmer d'une chose des attributs qui en constituent l'essence.

La Division est le partage d'un tout en ses parties, comme lorsqu'on divise l'Homme en corps & en ame, & ensuite le corps en tête, bras, & autres parties intégrantes dont il est composé.

L'Argumentation est l'action de l'ame, par laquelle d'une chose nous en inférons une autre, comme lorsque nous disons, *le Soleil luit, donc il est jour;* car de ce que nous savons cette vérité, *le Soleil luit*, cette autre suit nécessairement, *donc il est jour.*

La Méthode enfin est l'action de l'ame, par laquelle on place dans un ordre convenable les choses qui appartiennent à une certaine Science.

Par le moyen de ces quatre instrumens, la Logique nous enseigne à bien penser, c'est-à-dire à concevoir bien les choses, à les bien proposer, à conclure bien, & à les arranger comme il faut. Car en nous apprenant la définition, on nous apprend à concevoir & à affirmer ce que c'est que la chose: en nous apprennant à argumenter, on nous apprend ce que nous devons inférer ou conclure d'une proposition, & au contraire ce que nous devons n'en pas inférer; enfin en nous enseignant la division & la méthode, on nous enseigne l'art de bien arranger les choses.

Voilà qui doit faire comprendre ce qu'on dit d'ordinaire, que la Logique conduit à la vérité les trois opérations de l'esprit, concevoir, juger, raisonner.

Concevoir est un acte par lequel nous connoissons queque chose nuement & simplement, sans en affirmer ou nier rien, comme lorsque nous nous formons l'idée de l'Homme, sans en affirmer, ou nier quoi que ce soit.

Juger est l'acte par lequel nous affirmons, ou nous nions quelque chose d'une autre, comme quand nous disons mentalement, *Dieu est bon, l'Homme n'est pas insensible.*

Raisonner est un acte par lequel d'une chose nous en inférons une autre, de sorte que le raisonnement ne differe point de l'argumentation, dont nous avons parlé cy-dessus.

Or pour former ces instrumens, la Logique considere & examine en diverses manieres la matiere dont ils sont composés.

Cette matiere est nommée theme, ou sujet, noms qui signifient tout ce qui peut être proposé à l'entendement pour en être connu.

On divise le Theme en simple & complexe.

Le simple est celui qui est conçu par une seule idée, comme *arbre*, & il est l'objet de la premiere opération de l'entendement.

Le

Le complexe est celui qui est conçu par plusieurs idées affirmées ou niées les unes des autres, comme, *Le corps n'est pas une substance pensante*, & c'est l'objet de la seconde opération de l'entendement.

En second lieu, ou divise le theme simple, en singulier, & en universel.

Le singulier est celui qui ne convient qu'à une chose, & qu'on ne peut par conséquent affirmer que d'elle seule, comme *Rotterdam*.

L'universel est celui qui convient à plusieurs, & qu'on peut affirmer d'eux tous, comme *Ville*.

En troisiéme lieu, on divise l'universel en cinq especes, le genre, l'espece, la différence, le propre, & l'accident.

Le genre est ce qu'on peut affirmer de plusieurs choses de différentes especes, dans cette question, *qu'est ce qu'une telle chose?* Tel est le mot *animal*, Ce mot est le genre, parce qu'on l'affirme & de l'Homme & de la Bête, quand il faut expliquer ce que c'est & que l'homme & que la bête, l'homme & la bête étant deux diverses especes de l'animal.

L'Espece est ce qu'on affirmée de plusieurs choses différentes en nombre, en répondant à cette question, *qu'est-ce qu'une telle chose*. Tel est le mot, *Homme*; car on peut le dire de Pierre & de Paul qui sont différens en nombre, lorsqu'il faut répondre ce que c'est que Pierre & que Paul.

On définit la Différence ce qui peut être dit de plusieurs choses, lorsqu'il s'agit de marquer qu'elle est la chose essentiellement. Tel est le mot, *Raisonnable*, par rapport à l'homme.

Le Propre est défini, ce qu'on peut dire de plusieurs choses, lorsqu'il faut marquer quelle est la chose nécessairement. Le mot, *Risible*, par rapport à l'Homme, est un exemple du Propre.

L'Accident est ce qui peut se dire de plusieurs choses, quand on en veut marquer une qualité contingente: comme lorsqu'on demande, *quelle est la chose*, & lorsqu'on répond de telle maniere que la réponse puisse également être vraie & fausse. Tel est le mot *docte*, par raport à l'homme; & c'est ce qui met de la différence entre le Propre & l'Accident, d'autant que le Propre convient à la chose dont il est le Propre & est nécessairement dans elle.

Mais outre ces observations, la Logique considere encore le thême, entant qu'il est enfermé dans une Catégorie, c'est-àdire dans un ordre ou classe de choses rangées par dégrez sous un genre qui les renferme toutes.

Ces Catégories sont au nombre de dix, la *Substance*, *la Quantité*, *la Qualité*, *la Relation*, *l'Action*, *la Passion*, *l'Où*, *le Quand*, *la Situation & l'Avoir*.

La substance est un être subsistant par soi même.

La quantité est définie d'ordinaire, un accident qui a par soi même ses parties hors de ses parties.

La qualité est ce par quoi une chose est dite telle.

La relation est la maniere dont une chose est par rapport à une autre, ou une espece de similitude, par laquelle une chose nous fait penser à une autre qui lui est semblable.

L'action est le mode d'où nous sommes dits agir.

La passion est le mode d'où nous sommes dits recevoir en nous l'effet d'un agent.

L'où est la maniere d'exister dans le lieu.

Complexum est illud, quod plurimis ideis, affirmatis vel negatis de se invicem apprehenditur, ut, corpus non est substantia cogitans, & est objectum secundæ mentis operationis.

Secundo thema simplex dividitur in singulare, & universale.

Singulare est, quod uni tantum convenit rei, ac proinde de uno tantum prædicari, sive affirmari potest, ut Roterodamum.

Universale est, quod pluribus convenit, ac proinde de pluribus prædicari potest, ut Urbs.

Tertiò universale dividitur in quinque species, quæ sunt genus, species, differentia, proprium, & accidens.

Genus est prædicabile de multis specie differentibus, in questione quâ quæritur quid res sit. Tale est animal, affirmatur enim de homine & bestia, quando respondendum est, quid sit homo & bestia, homo autem & bestia sunt duæ diversæ species animalis.

Species est prædicabile de multis numero differentibus, in quæstione quâ queritur quid res sit. Talis est homo, prædicatur enim de Petro & Paulo, numero differentibus, quando respondendum est quid sit Petrus & Paulus.

Differentia definitur, prædicabile de multis in quale essentialiter hoc est quando quæritur qualis res sit. Tale est rationale, respectu hominis.

Proprium difinitur, prædicabile de multis in quale necessario. Tale est risibile, respectu hominis.

Accidens definitur prædicabile de multis in quale contingenter, hoc est quod ita prædicatur, quando quæritur qualis res sit, ut responsio possit æquè esse vera ac falsa. Tale est Doctus, respectu hominis; & hinc pendet discrimen inter proprium & accidens, nam proprium necessario convenit & inest rei, cujus est proprium.

Præter has observationes circa thema simplex, considerat illud Logica, prout includitur in Categoriis. Est autem Categoria, series, seu classis rerum sub uno summo genere gradatim dispositarum.

Decem sunt Categoriæ, nimirum substantia, quantitas, qualitas, relatio, actio, passio, ubi, quando, situs, & habitus.

Substantia est ens per se subsistens.

Quantitas definitur vulgo, accidens habens per se partes extra partes.

Qualitas est id à quo quales dicimur.

Relatio est habitudo unius rei ad aliam, veluti similitudo, per quam res una ducit respectum ad aliam sibi similem.

Actio est modus à quo dicimur agere.

Passio, modus à quo dicimur recipere effectum agentis.

Ubi est modus existendi in loco.

Quando

Quando, est modus existendi in tempore.

Le quand, est la maniere d'exister dans le temps.

Situs, est dispositio partium corporis, ad partes loci, ut sedere.

La situation, est la disposition des parties du corps par rapport aux parties du lieu, comme être assis.

Habitus, est modus, quo vestis aliquidvè simile corpori apponitur, ut armatum esse.

Enfin l'avoir, est le mode par lequel un habit ou quelque chose de semblable est mis sur le corps, comme, être armé.

Hæc omnia considerantur à Logica, ut duo prima instrumenta, nempe definitio & divisio conficiantur. Sed ut argumentatio fiat, considerandum est Thema prout est complexum, quia argumentatio componitur ex pluribus Thematibus complexis, sive ex pluribus propositionibus.

Ces choses sont employées par la Logique à former ses deux principaux instrumens, savoir la définition & la division. Mais pour former l'argumentation, il fauc qu'elle considére le theme entant que complexe, parce que l'argumentation est composée de plusieurs themes ou propositions complexes.

Propositio est oratio per quam mens de aliquâ re judicat, affirmando vel negando talem esse, ac proinde coincidit cum secundâ mentis operatione de qua supra. Talis est hæc oratio, Deus amat homines Deus non amat peccatum.

La Proposition est un discours par lequel l'ame juge de quelque chose en affirmant ou en niant qu'elle est telle, & par conséquent elle revient à la seconde opération de l'esprit, dont nous avons fait mention. Tel est ce discours, *Dieu aime les hommes, Dieu n'aime pas le péché.*

Propositio tres habet partes, quæ vocatur subjectum, prædicatum & copula. Subjectum & prædicatum sunt materia propositionis, copula vero est illius forma.

Toute Proposition a trois parties, le Sujet, l'Attribut, & la Connexion. Le Sujet & l'Attribut sont la matiere de la Proposition, & la Connexion en est la forme.

Subjectum propositionis est illud de quo aliquid dicitur, ut, Deus in istâ propositione, Deus est justus.

Le Sujet de la Proposition est ce dont on dit quelque chose, comme, *Dieu*, dans cette proposition, *Dieu est juste.*

Prædicatum est illud, quod dicitur de alio, ut justus in eadem propositione, dicitur enim de Deo, quod justus est.

L'Attribut est ce qu'on dit de quelque chose, comme, *juste*, dans la proposition précédente, où il est dit de Dieu qu'il est juste.

Copula nihil aliud est quam verbum, est, conjungens subjectum cum prædicato.

La Connexion n'est autre chose que le Verbe, *est*, qui joint le Sujet avec l'Attribut.

In hac propositione, Deus amat homines copula implicatur in attributo, sive in verbo amat, ac proinde nulla est propositio in quâ copula, est, non sit vel explicitè, vel implicitè.

Dans cette Proposition, *Dieu aime les hommes*, la Connexion est renfermée dans l'Attribut ou dans le Verbe *aime*, d'où il suit qu'il n'y a point de proposition où la Connexion ne soit renfermée explicitement ou implicitemenr.

Multa sunt species propositionis, at nos hìc eas tantum consideramus quæ consistant in quantitate & qualitate propositionis.

Il y a plusieurs especes de Propositions, mais nous ne considérons que celles qui consistent dans la quantité ou dans la qualité de la Proposition.

Per quantitatem propositio habet, ut sit universalis, vel particularis, vel singularis, vel indefinita.

La quantité d'une Proposition est ce qui la rend universelle, ou particuliere, ou singuliere, ou indéfinie.

Per qualitatem verò ut sit vel affirmans vel negans.

La qualité, est ce qui fait qu'elle est affirmative, ou négative.

Propositio universalis est ea cujus subjectum est universale, & habet notam universalitatis adjunctam, ut omnis homo est animal, nullus lapis est animal. Notum est ex antedictis circa Thema universale, quid sit subjectum universale. Notæ universalitatis sunt omnis & nullus.

Une Proposition universelle est celle dont le Sujet est universel, & qui est acccompagnée d'une marque d'universalité, comme celle-ci, *Tout homme est animal, aucune pierre n'est animal.* Ce que nous avons dit du theme universel fait comprendre ce que c'est qu'un Sujet universel. Les marques de l'universalité sont ces mots, *Tout*, *Nul*.

Propositio particularis est ea cujus subjectum est quidem universale, sed notam habet particularitatis sibi adjunctam, ut, aliquis homo est doctus. Notæ particularitatis, sunt aliquis, nonnullus, quidam &c.

Une proposition particuliere est celle dont le Sujet est universel, mais qui est accompagnée d'une marque de particularité, comme, *Quelque homme est savant.* Les marques de particularité sont les mots suivans, *Quelque*, *Quelqu'un*, *Un Certain*, ou d'autres semblables.

Propositio singularis est ea cujus subjectum est singulare, vel habet notam singularitatis adjunctam, ut, Aristoteles fuit discipulus Platonis, hæc mensa est lignea. Notæ singularitatis sunt pronomina, hic, ille, &c.

Une Proposition singuliere est celle dont le Sujet est singulier, ou qui porte avec soi une marque qui désigne la singularité, comme *Aristote a été disciple de Platon, cette table est de bois.* Les marques de singularité sont les pronoms *celui-ci*, *celui-là*, & autres semblables.

Propositio indefinita est ea, cujus subjectum est universale, & nullam habet sibi adnexam particularitatis, nec universalitatis notam, ut, lapis est corpus.

Une Proposition indéfinie est celle dont le Sujet est universel, & qui n'a aucune marque d'universalité ni de particularité, comme, *La pierre est un corps.*

LA LOGIQUE.

On sait assez ce que c'est qu'une proposition affirmative, & qu'une proposition négative, sans qu'il soit nécessaire pour le présent de l'expliquer davantage.

Mais comme il est certain que l'argumentation est composée de plusieurs propositions, il faut voir comment on doit les arranger, pour bien argumenter, particulierement pour faire de bons Syllogismes.

Le Syllogisme est une action de l'esprit, ou si on l'aime mieux, un discours, par lequel de deux propositions avancées on en infere nécessairement une troisieme, comme,

Tout Animal vit,
Or tout Homme est animal,
Donc tout Homme vit.

Pour comprendre la maniere de construire un Syllogisme, nous devons en connoître la matiere & la forme.

La matiere du Syllogisme est ce dont il est composé, & cette matiere est de deux especes; l'une éloignée, & l'autre prochaine.

Les trois termes ou themes simples sont la matiere éloignée du Syllogisme, comme dans celui qui précéde ceux-ci, *Animal*, *Vit*, *Homme*. On l'appelle éloignée, parce qu'entre elle & le Syllogisme, il y en a une autre, savoir la matiere prochaine.

Les trois propositions, dont on appelle l'une Majeure, l'autre Mineure, & la troisieme Conclusion, sont la matiere prochaine du Syllogisme.

On appelle ces trois termes l'un grand; l'autre petit, & la troisieme moyen.

Dans l'exemple précédent d'un Syllogisme, cette proposition placée la premiere, *Tout animal vit*, est la Majeure; celle-ci qui est la seconde, *Or tout homme est animal*, est la Mineure: enfin celle qui est la troisieme en rang, *Donc tout Homme vit*, est la Conclusion. Quand aux termes qui y entrent, *Vit*, est le grand terme, *Homme* est le petit, *Animal* le moyen.

Quand à la forme du Syllogisme, il faut savoir qu'elle n'est rien autre chose que la disposition convenable des trois propositions selon la Figure & le Mode.

Pour faire comprendre ceci, je vais, expliquer ces deux termes figure & Mode.

Le Mode d'un Syllogisme est la disposition juste des trois propositions selon leur quantité & leur qualité.

La Figure est la disposition convenable du terme moyen avec les deux autres, comme dans l'exemple ci-dessus, où Animal est joint avec Vit & avec Homme.

L'effet de la figure est donc que les trois termes qui sont la matiere éloignée du Syllogisme, soient combinez ensemble selon de certaines loix ou regles, & celui du mode, que les trois propositions qui sont la matiere prochaine, soient universelles ou particulieres, affirmatives ou négratives, ainsi qu'elles doivent être.

Il y a trois figures. Dans la premiere le terme moyen est le sujet de la majeure, & l'Attribut est le sujet de la mineure. Dans la seconde il est l'Attribut & de la majeure & de la mineure. Dans la troisieme il est le sujet de la majeure & de la mineure.

Remarquez que la majeure est la proposition où le grand terme se trouve, laquelle est d'ordinaire la premiere du Syllogisme, & que la mineure est la proposition, où le petit terme se rencontre,

Quid sit propositio affirmans & negans, satis notum est absque ulteriori explicatione pro nunc.

Porro cum certum sit argumentationem consistere pluribus propositionibus, videndum est quonam pacto illæ propositiones sint disponendæ ad hoc, ut rectè argumentemur, præsertim ad hoc ut bonos faciamus Syllogismos.

Syllogismus est actio mentis, aut si mavis, oratio quâ, ex duabus propositionibus positis, colligitur necessariò tertia, ut.

Omne animal vivit.
At qui omnis homo est animal.
Ergo omnis homo vivit.

Ut inteligatur modus exstruendi Syllogismum, tenere debemus ejus materiam, & formam.

Materia Syllogismi est id, ex quo Syllogismus componitur, & est duplex, remota & proxima.

Remota, sunt tres termini, seu tria themata simplicia, ut in superiori Syllogismo, animal, vivit, homo, & vocatur remota, quia inter illam & Syllogismum mediat alia vicinior, nempè materia proxima.

Proxima sunt tres propositiones, quarum una vocatur major, altera minor, tertia conclusio.

Tres verò termini vocantur, unus major, alter minor, tertius medius.

In exemplo allato, omne animal vivit, quæ in prima sede ponitur est major propositio. Atqui omnis homo est animal, quæ occupat secundum locum, est minor propositio. Ergo omnis homo vivit, quæ tertio loco ponitur, est conclusio. Vivit est major terminus, homo est minor, animal est medius.

Quoad formam Syllogismi, sciendum est eam nihil esse aliud, quam aptam trium propositionum dispositionem, secundùm figuram & modum.

Ut hæc capias, observa quid sit figura & modus.

Modus est legitima propositionum dispositio secundùm quantitatem & qualitatem determinata.

Figura est legitima dispositio medii termini cum majore & minore, ut in exemplo allato, τὸ, animal cum τῷ vivit & τῷ homo.

Itaque figura facit, ut materia remota Syllogismi, nempe tres termini secundùm certas leges, ac regulas combinentur secum invicem; modus verò ut materia proxima, nempè tres propositiones, habeat universalitatem vel particularitatem, affirmationem, vel negationem debitam.

Tres sunt figuræ. In prima medius terminus est subjectum majoris propositionis, & prædicatum minoris: in secunda medius terminus est prædicatum majoris propositionis, & etiam minoris; in tertia medius terminus est subjectum majoris & minoris.

Observa majorem propositionem esse illam, in quâ reperitur major terminus, & ferè semper est prima in Syllogismo, minorem propositionem in qua reperitur.

peritur minor terminus, & ferè semper secunda in Syllogismo.

Major terminus est prædicatum conclusionis, minor est subjectum ejusdem conclusionis, medius est ille qui nunquam est in conclusione, sed semper in majori, aut minori propositione; hæc omnia patebunt in isto Syllogismo.

Virtus est amanda.
Atqui justitia est virtus.
Ergo justitia est amanda.

Prædicatum conclusionis est, amanda, & per consequens amanda est major terminus. Ergo propositio in quâ reperitur amanda est major, scilicet ipsa virtus est amanda.

Subjectum conclusionis est, justitia, ergo justitia est minor terminus, & per consequens ista propositio, Atqui justitia est virtus, in quâ reperitur justitia est minor.

Facile jam cognosces medium terminum, quærendo illum, qui est in duabus præmissis (sic vocantut major & minor propositio, quia præcedunt conclusionem) non verò in conclusione. In præsenti Syllogismo cognosces hac via medium terminum esse, virtus.

Hinc verò facilè cognosces cujus figuræ sit Syllogismus quilibet propositus, nam semel cognitis majore & minore termino, facilè cognoscitur major & minor propositio, & quomodo medius terminus sit in illis.

Si sit subjectum utriusque, Syllogismus in tertia erit figura, ut in hoc exemplo.

Justitia punit scelera.
Atqui justitia est virtus.
Ergo aliqua virtus punit scelera.

Si sit prædicatum utriusque, Syllogismus est in secundâ figurâ, ut in hoc exemplo.

Nullus homo est lapis.
Atqui marmor est lapis.
Ergo nullum marmor est homo.

Tandem si sit subjectum majoris, & prædicatum minoris, Syllogismus est in primâ figurâ, ut in exemplo allato.

Virtus est amanda.
Atqui justitia est virtus.
Ergo justitia est amanda.

Hæc sufficiant circa figuram Syllogismi. Dicamus aliquid de modo Syllogismi, nempè de modorum numero, & virtute.

Modi sunt quatuordecim, quorum quatuor pertinent ad primam figuram, totidem ad secundam, sex verò ad tertiam.

Eorum virtus, seu usus est denotare qualitatem singularum propositionum cujuscumque Syllogismi, nempè an sint universales, an particulares, affirmantes aut negantes.

Singulis modis imposita sunt certa nomina, eo artificio excogitata, ut tribus syllabis constent, quæ respondeant tribus Syllogismi propositionibus unaquæquo verò syllaba vocalem habeat, quæ certam quantitatem exigat in propositione cui respondet.

Quatuor sunt vocales in hunc finem adhibitæ, nempè A, E, I, O. A. postulat propositionem uni-

proposition qui a coûtume d'être la seconde en rang.

Le grand terme est l'Attribut de la Conclusion, le petit en est le Sujet, le moien est celui qui n'est jamais dans la Conclusion, & qu'on trouve toûjours dans la majeure ou dans la mineure. Le Syllogisme suivant eclaircira ces matieres.

La Vertu doit être aimée,
Or la Justice est une Vertu,
Donc la Justice doit être aimée.

L'Attribut de la Conclusion est, *doit être aimée*, donc *doit être aimée* est le grand terme, & par conséquent la proposition où se trouve, *doit être aimée*, est la majeure.

Le Sujet de la Conclusion est *la justice*, donc *la justice* est le petit terme, & par conséquent cette proposition, *or la justice est une vertu*, est la mineure, puisque le mot *justice* y est

Il est aisé maintenant de réconnoître le terme moïen. Il ne s'agit que de chercher celui qui est non dans la conclusion, mais dans les deux premisses, savoir la majeure & la mineure, nommées ainsi parce qu'elles précédent la conclusion. Ainsi dans le présent Syllogisme *vertu* est le terme moyen.

Par cette méthode on connoîtra facilement de quelle figure est tout Syllogisme proposé; car dès qu'on est parvenu à découvrir le grand terme & le petit, il est aisé de voir quelle proposition est la majeure, quelle la mineure, & comment le terme moyen y est combiné.

S'il est le sujet des deux premisses, le Syllogisme est de la troisieme figure, ainsi que dans cet exemple,

La Justice punit les crimes
Or la Justicc est une Vertu,
Donc quelque Vertu punit les crimes.

Si au contraire, il est l'attribut de la majeure & de la mineure, le Syllogisme est de la seconde figure, comme celui-ci par exemple,

Aucun homme n'est une pierre.
Or le marbre est une pierre.
Donc aucun marbre n'est un homme

Enfin s'il est le sujet de la majeure, & l'attribut de la mineure, le Syllogisme est de la premiere figure, comme dans l'exemple ci-dessus,

La Vertu doit être aimée.
Or la Justice est une Vertu.
Donc la Justice doit être aimée.

Mais en voilà assez sur la figure du Syllogisme Parlons maintenant de ses modes, c'est-à-dire de leur nombre, & de leur usage.

Il y a quarorze modes, dont quatre apparriennent à la premiere figure, tout autant à la seconde, & six à la troisieme.

Leur effet, ou leur usage est de marquer la qualité des propositions de quelque Syllogisme que ce soit, savoir, si elles sont universelles ou particulieres, affirmatives ou négatives.

Chaque mode a son nom construit de telle maniere, qu'il n'a que trois syllabes, qui répondent aux trois propositions du Syllogisme, & que chaque syllabe a une voyelle qui exige une certaine quantité dans la proposition à laq uelle elle répond.

Pour cet effet, on a choisi les quatre voyelles, A, E, I, O. A demande une proposition uni-

LA LOGIQUE. universelle affirmative. E. une proposition universelle négative. I. une proposition particuliere affirmative. O. une proposition particuliere négative. C'est ce que contiennent ces deux vers.

Asserit A. negat E, verùm generaliter ambo.
Asserit I. negat O, sed particulariter ambo.

Ces quatorze modes sont caracterisez par les noms suivans, *Barbara*, *Celarent*, *Darii*, *Ferio*, qui appartiennent à la premiere figure, *Cesare*, *Camestres*, *Festino*, *Baroco*, qui sont de la seconde, & *Darapti*, *Felapton*, *Disamis*, *Datisi*, *Bocardo*, *Ferison*, qui appartiennent à la troisiéme.

Le Syllogisme en *Barbara* doit être composé de trois Propositions universelles affirmatives, parce que la voyelle A qui demande de telles propositions se trouve trois fois dans *Barbara*.

Le Syllogisme en *Cesare* doit avoir trois propositions, savoir une majeure universelle négative, parce que la voyelle E. qui demande une pareille proposition se trouve dans la premiere syllabe qui répond à la premiere proposition. Par la même raison, la conclusion doit être universelle négative, parce que la voyelle E est dans la derniere syllabe. Enfin la mineure doit être universelle affirmative, parce que la voyelle A y répond.

Le Syllogisme en *Ferison* doit être composé d'une majeure universelle négative, parce que la voyelle E répond à la majeure; d'une mineure particuliere affirmative, parce que la voyelle I qui y répond le demande: & d'une conclusion particuliere négative, parce que la voyelle O qui y répond, exige une pareille proposition. Ces Regles feront facilement juger des autres modes. Mais pour plus de clarté, en voici des exemples.

Premiere figure.

1.

BAR	-	*Tout Corps est une substance,*
BA	-	*Or tout Arbre est corps,*
RA	-	*Donc tout Arbre est une substance.*

2.

CE	-	*Nul Corps n'est un accident,*
LA	-	*Or tout Arbre est un corps,*
RENT	-	*Donc nul Arbre n'est un accident.*

3.

DA	-	*Tout Corps est étendu,*
RI	-	*Or quelque Substance est un corps,*
I	-	*Donc quelque Substance est étenduë.*

4.

FE	-	*Nul Esprit n'est un corps,*
RI	-	*Or quelque Substance est un esprit,*
O	-	*Donc quelque substance n'est pas un corps.*

Seconde figure.

1.

CE	-	*Nulle Pierre n'est raisonnable,*
SA	-	*Or tout Homme est raisonnable,*
RE	-	*Donc nul Homme n'est une pierre.*

2.

CA	-	*Toute Pierre est un corps,*
MES	-	*Or nul Ange n'est un corps,*
TRES	-	*Donc nul Ange n'est une pierre.*

3.

FES	-	*Nul Arbre n'est un animal,*
TI	-	*Or quelque Substance est un animal,*
NO	-	*Donc quelque Substance n'est pas un arbre.*

4.

BA	-	*Tout homme pense,*

versalem affirmantem, E. universalem negantem; I. particularem affirmantem, O. particularem negantem, quemadmodum circumfertur his versiculis.

Asserit A, negat E, verùm generaliter ambo.
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

Sic autem vocantur quatuordecim modi, Barbara, Celarent, Darii, Ferio, (hi quatuor pertinent ad primam figuram) Cesare, Camestres, Festino, Baroco (hi quatuor sunt secundæ figuræ) Darapti, Felapton, Disamis, Datisi, Bocardo, Ferison (hi sex pertinent ad tertiam figuram).

Syllogismus in Barbara debet constare tribus propositionibus universalibus affirmantibus, nam vocalis, A, quæ tales propositiones postulat, reperitur ter in Barbara.

Syllogismus in Cesare debet constare tribus propositionibus, majore universali negante, quia vocalis, E, quæ talem propositionem requirit, est in prima syllaba, quæ respondet majori propositioni; propter similem rationem conclusio debet esse universalis negans, nam vocalis, E, reperitur in ultima syllaba: minor debet esse universalis affirmans, quia vocalis, A, respondet illi.

Syllogismus in Ferison debet constare majori universali negante, quia vocalis, E, respondet majori propositioni minori particulari affirmante, quia vocalis, I, respondens ipsi, hoc postulat; conclusione particulari negante, quia vocalis, O, ipsi respondens, talem exigit propositionem. De cæteris modis facilè judicabis juxta eas regulas. Sed hic ecce majoris claritatis causa tot Syllogismos, quot sunt modi.

In prima figura.

1.

BAR	-	Omne corpus est substantia.
BA	-	Atqui omnis arbor est corpus.
RA	-	Ergo omnis arbor est substantia.

2.

CE	-	Nullum corpus est accidens.
LA	-	Atqui omnis arbor est corpus.
RENT	-	Ergo nulla arbor est accidens.

3.

DA	-	Omne corpus est extensum.
RI	-	Atqui quædam substantia est corpus.
I	-	Ergo quædam substantia est extensa.

4.

FE	-	Nullus spiritus est corpus.
RI	-	Atqui quædam substantia est spiritus.
O	-	Ergo quædam substantia non est corpus.

In secunda figura.

1.

CE	-	Nullus lapis est rationalis.
SA	-	Atqui omnis homo est rationalis.
RE	-	Ergo nullus homo est lapis.

2.

CA	-	Omnis lapis est corpus.
MES	-	Atqui nullus Angelus est corpus.
TRES	-	Ergo nullus Angelus est lapis.

3.

FES	-	Nulla arbor est animal.
TI	-	Atqui aliqua substantia est animal.
NO	-	Ergo aliqua substantia non est arbor.

4.

BA	-	Omnis homo cogitat.

RO

RO	-	Atqui quædam ſubſtantia non cogitat.	RO	-	*Or quelque Subſtance ne penſe pas,*
CO	-	Ergo quædam ſubſtantia non eſt homo.	CO	-	*Donc quelque Subſtance n'eſt pas un homme.*

In tertia figura. 1. — Troiſieme figure. 1.

DA	-	Omnis homo eſt animal rationale.	DA	-	*Tout Homme eſt Animal raiſonnable,*
RAP	-	Atqui omnis homo eſt ſubſtantia.	RAP	-	*Or tout homme eſt une ſubſtance,*
TI	-	Ergo aliqua ſubſtantia eſt animal rationale.	TI	-	*Donc quelque ſubſtance eſt un animal raiſonnable.*
		2.			2.
FE	-	Nulla planta eſt rationalis.	FE	-	*Nulle Plante n'eſt raiſonnable,*
LAP	-	Atqui omnis planta eſt corpus.	LAP	-	*Or toute Plante eſt un corps,*
TON	-	Ergo aliquod corpus non eſt rationale.	TON	-	*Donc quelque corps n'eſt pas raiſonnable.*
		3.			3.
DI	-	Aliquis Angelus eſt infelix.	DI	-	*Quelque Ange eſt malheureux,*
SA	-	Atqui omnis Angelus eſt ſpiritus.	SA	-	*Or tout Ange eſt un eſprit,*
MIS	-	Ergo aliquis ſpiritus eſt infelix.	MIS	-	*Donc quelque Eſprit eſt malheureux.*
		4.			4.
DA	-	Omnis arbor eſt vivens.	DA	-	*Tout Arbre eſt vivant,*
TI	-	Atqui aliqua arbor eſt montana.	TI	-	*Or quelque Arbre croît ſur les montagnes,*
SI	-	Ergo aliquod montanum eſt vivens.	SI	-	*Donc quelque choſe qui croît ſur les montagnes eſt vivant.*
		5.			5.
BO	-	Aliquod animal non eſt homo.	BO	-	*Quelque Animal n'eſt pas un homme,*
CAR	-	Atqui omne animal eſt ſenſitivum,	CAR	-	*Or tout Animal eſt ſenſitif,*
DO	-	Ergo aliquod ſenſitivum non eſt homo.	DO	-	*Donc quelque choſe de ſenſitif n'eſt pas un homme.*
		6.			6.
FE	-	Nullum brutum eſt rationale.	FE	-	*Nul Brute n'eſt raiſonnable,*
RI	-	Atqui aliquod brutum eſt amabile.	RI	-	*Or quelque Brute eſt aimable*
SON	-	Ergo aliquod amabile non eſt rationale.	SON	-	*Donc quelque choſe d'aimable n'eſt pas raiſonnable.*

Regulæ Syllogiſmorum aliæ generales ſunt, aliæ propriæ ſingulis figuris.

Regulæ generales ſunt ſex. Prima, in Syllogiſmo non debent eſſe plures termini, nec pauciores quam tres; ſecunda, non debet eſſe plus aut minus in concluſione quam in præmiſſis; tertia medius terminus non debet ingredi concluſionem; quarta, ex duabus negantibus nihil concluditur; quinta, ex duabus particularibus nihil concluditur; ſexta, concluſio ſequitur debiliorem partem, hoc eſt negat, ſi altera præmiſſarum fuerit negativa, particularis, eſt, ſi altera præmiſſarum fuerit particularis, nam eſſe negativam & particularem arguit imperfectionem in propoſitione. Tres ultimæ regulæ ſola inſpectione modorum innoteſcent.

Regulæ peculiares primæ figuræ ſunt duæ, prima, major debet eſſe univerſalis, ſecunda minor debet eſſe affirmans.

Sit minor affirmans, nec major ſit ſpecialis.

Regulæ ſecundæ figuræ ſunt etiam duæ, prima, major debet eſſe univerſalis, ſecunda, altera præmiſſarum debet eſſe negans.

Altera ſit negans, nec major ſit ſpecialis.

Regulæ tertiæ figuræ ſunt etiam duæ; prima, minor debet eſſe affirmans, ſecunda, concluſio debet eſſe particularis.

Sit minor affirmans, concluſio ſit ſpecialis.

Quæ omnia patent ex ſolâ inſpectione modorum.

Les regles des Syllogiſmes ſont, les unes générales, & les autres propres à une certaine figure.

Les regles générales ſont au nombre de ſix. La premiere eſt qu'un Syllogiſme ne peut avoir ni plus ni moins de trois termes. La ſeconde qu'il ne doit y avoir dans la concluſion ni plus ni moins que dans les prémiſſes. La troiſieme que le terme moien ne doit jamais entrer dans la concluſion. La quatrieme, que de deux négatives on ne conclut rien. La cinquieme que de deux prémiſſes particulieres on ne conclut rien. La ſixieme que la concluſion ſuit la plus foible partie, c'eſt-à-dire qu'elle eſt négative, ſi une des prémiſſes eſt négative & particuliere, quand l'une des prémiſſes eſt particuliere, parce qu'être négative & particulierere marque une imperfection dans la propoſition. Les trois dernieres regles n'ont beſoin pour être compriſes que de la ſimple vûë des modes.

Les regles particulieres de la premiere figure ſont au nombre de deux, la premiere que la majeure doit être univerſelle, & la ſeconde que la mineure doit être affirmative.

Sit minor affirmans nec major ſit ſpecialis.

Il y a auſſi deux regles pour la ſeconde figure, la premiere que la majeure doit être univerſelle, & la ſeconde qu'une des deux prémiſſes doit être négative.

Altera ſit negans, nec major ſit ſpecialis.

Les regles de la troiſieme figure ſont auſſi au nombre de deux. Par la premiere, la mineure doit être affirmative, & par la ſeconde la concluſion doit être particuliere.

Sit minor affirmans, concluſio ſit ſpecialis.

Il ſuffit de la ſimple vûë des modes pour entendre ces regles.

LA LOGIQUE.

Examen particulier des principales parties de la Logique.

CHAPITRE PREMIER.

Du genre, de l'objet, & de la fin de la Logique.

QUand on demande quel est le genre de la Logique, l'état de la question est si l'attribut essentiel qui convient à la Logique, ou qui lui est commun avec d'autres genres d'étude, doit être appellé science ou art. Car le genre de chaque chose, c'est cette partie de son essence qui ne lui est point propre, & qu'elle a en commun avec d'autres. Ainsi *être animal* est le genre de l'homme.

Pour répondre à cette question, il faut observer que la science dans un sens étroit est la connoissance certaine & évidente d'une chose nécessaire par une cause nécessaire. Le mot *nécessaire* est clair, par ce que nous avons dit pour expliquer en quoi différe la science spéculative de la science pratique.

L'art, se définit communément, une habitude qui produit son effet selon la droite raison. Par le terme *qui produit son effet*, on entend quelque ouvrage extérieur, soit qu'il demeure sous les sens aprés qu'il est fait, comme il arrive lors qu'on bâtit une maison, soit qu'il n'y demeure pas, comme dans la dance.

Mais il vaudroit mieux le définir, l'habitude d'opérer selon des préceptes qui tendent à une fin utile à la vie.

Ces principes posez, il est évident, en premier lieu, que la Logique n'est pas une science proprement dite. En effet, elle n'a point pour objet des choses nécessaires, puisqu'elle est occupée à conduire à la vérité les opérations de l'ame selon des préceptes inventez pour bien définir, bien penser, bien raisonner, & le reste. Par conséquent ces opérations dépendent de la liberté de l'homme, d'où il suit qu'elles ne sont pas un objet nécessaire. En second lieu, il est clair que la Logique est un art, puis qu'elle nous apprend à définir, & à raisonner selon certains préceptes qui tendent à nous faire trouver la vérité, objet bien digne des recherches de l'homme.

Il ne faut pourtant pas croire pour cela que la Logique soit destituée de conclusions nécessairement vraies, & scientifiquement démontrées, puisqu'il est certain qu'elle enseigne des choses qui ont toute sorte de certitude.

Telles sont celles-ci. En premier lieu, *la Définition doit être plus claire que le défini*, ce qui se prouve, parce que la définition est un discours qui sert à découvrir ou à expliquer la nature du défini. Or il est de la derniere évidence qu'une chose qui en explique une autre doit être plus claire que celle qu'elle explique. En second lieu, *un Syllogisme démonstratif donne des connoissances certaines, & un Syllogisme probable ne produit que des opinions.* On le prouve, parce que la conclusion d'un Syllogisme démonstratif est fondée sur des propositions certaines & nécessairement vraies, d'où il suit qu'elle est certaine & vraie nécessairement, & par consequent qu'elle est une science. Mais la conclusion du Syllogisme probable est fondée sur des propositions qui peuvent être vraies ou fausses. Il s'ensuit donc que la connoissance qu'elle produit, peut être fausse, & par conséquent

Specialis præcipuarum Logicæ partium consideratio.

CAPUT PRIMUM.

De genere, objecto, & fine Logicæ.

QUando quæritur quodnam sit genus Logicæ, status quæstionis est utrum attributum essentiale quod Logicæ convenit, sive commune est cum aliis disciplinis, vocari debeat scientia, an verò ars; genus enim uniuscujusque rei illa est ejus essentiæ pars, quæ non est ipsi propria, sed communis cum aliis, ut esse animal in homine.

Ut satisfiat quæstioni, observandum est, scientiam strictè sumptam esse cognitionem certam & evidentem rei necessariæ per causam necessariam. Intelliges quid sit res necessaria, ex iis quæ diximus ad explicandam differentiam disciplinæ speculativæ, à practica.

Ars definitur communiter, habitus rectâ cum ratione effectivus; per effectivum verò intelligunt illud quod versatur circa opus aliquod externum, sive remaneat sensibus expositum post operationem, ut accidit in constructione ædium, sive non maneat, ut accidit in saltatione ad numeros.

Sed melius definiri potest ars, habitus operandi secundum præcepta ad finem utilem vitæ tendentia.

His positis, evidens est, primò, Logicam non esse scientiam propriè dictam, quia non versatur circa res necessarias, versatur enim circa operationes animæ prout dirigendas ad verum, juxta præcepta benè definiendi, benè cogitandi, benè argumentandi, &c. quæ proindè pendent ab arbitrio hominis, ideoque non sunt objectum necessarium. Secundò, Logicam esse artem, quandoquidem docet nos definire, & ratiocinari secundum præcepta quædam quæ tendunt ad veritatis adeptionem, quâ est nihil homine dignius.

Neque proindè existimandum est Logicam carere conclusionibus, necessariò veris, & scientificè demonstratis; nam certum est quædam tradi in ea, quæ omnimodam habent certitudinem.

Talia sunt ista, primò, definitio debet esse clarior definito, hoc enim probatur quia definitio est oratio manifestans, sive explicans naturam definiti, evidentissimum verò est, quod alterum explicat, debere esse clarius illo. Secundò, Syllogismus demonstrativus generat scientiam, Topicus verò opinionem, hoc enim probatur, quia conclusio Syllogismi demonstrativi nititur propositionibus certis, & necessariò veris, ex quo sequitur illam esse certam, & necessariò veram, ac proindè scientiam, conclusio verò Syllogismi Topici nititur propositionibus, quæ possunt esse veræ, vel falsæ, ex quo sequitur illam esse cognitionem quæ potest esse falsa, ac proindè opinionem. Tertiò, regulæ Syllogismorum generales, & particulares sunt,

sunt; possunt enim probari ratione evidenter & necessariò vera.

Similiter verum est esse quædam in Logica, quæ non pendent ab arbitrio nostro, ut sint vel non sint. Verbi gratia, non pendet à nobis, ut ex duabus præmissis veris, & legitimè dispositis inferatur vera conclusio, ut definitio perfecta constet genere & differentia, Syllogismus tribus terminis &c.

Sed nihilominus Logica vere dici potest ars.

Ratio est, quia multæ sunt artes ex omnium confessione, quæ suas regulas probare possunt rationibus evidentibus & necessariis. Ex. Causa, ars sutoria demonstrat calceum debere esse in debita proportione ad pedem, quia si major erit, subvertet, si minor uret, soleas constare corio solidiori, quia iis innititur totius corporis pondus, & calcatur terra, sed minus eleganter debere perpoliri, quia non apparent, & statim defœdantur. Præterea non pendet à nobis, ut navis, secundùm artis præcepta constructa, exstet supra aquam, vel ut pictura ex artis præscriptione effecta repræsentet aliquid, & tamen architectura & pictura sunt artes. Ergo in artibus non minus, quam in Logica, quædam sunt veritates necessariæ, & à nostro arbitrio independentes. Ergo Logica non impediri dicitur quin sit ars.

His adde, quod, cum à majori parte sumi debeat denominatio, & Logica multo plures doctrinas tradat, non demonstrativè probatas, quam demonstrativè probatas, æquum est, ut potius vocetur ars, quam scientia.

Adverte aliquando denominationem sumi à nobiliori parte, ut cum homo dicitur rationalis, spiritualis, factus ad imaginem Dei &c. hæc enim ob solam animam homini conveniunt, quæ præcipua est illius pars. Aliquando etiam denominatio sumitur à deteriori parte, ut cum homo dicitur mortalis, carneus &c. à corpore, quæ minus præcipua est pars illius.

Sed quando aliquod totum constatur ex coacervatione multarum partium, usus & ratio ferunt, ut denominatio sumatur à majori parte. Verbi gratia si exercitus decem millium hominum contineat octo millia militum strenuorum, ab illis denominari debet exercitus, non à duobus millibus ignavorum.

Ideo hæc dico, quia multi volunt Logicam dici scientiam, ex eo quod contineat aliquas conclusiones paucas quidem, sed necessariò veras.

Verùm parum interest, dicatur ne sciencia vel ars, & hæc fortasse mera est quæstio de nomine. Nos potius artem eam vocamus, quia dirigit operationes animæ ad verum, quæ non sunt ens necessarium, sed in nostrâ potestate positum.

Hinc patet quodnam sit objectum Logicæ.

Objectum est illud in quod tendunt actus ali-

qu'elle n'est qu'une opinion. En troisieme lieu, *il y a des Regles générales & particulieres des Syllogismes, qui peuvent être démontrées par des raisons évidentes & nécessairement vraies.*

De même, il est vrai qu'il y a certaines choses dans la Logique, dont l'existence ou la non existence ne dépendent point de notre choix. Par exemple, c'est indépendemment de notre volonté, que de deux prémisses vraies, & arrangées selon les Regles, on en tire une conclusion véritable : qu'une Définition parfaite est composée du genre & de la différence de la chose, & qu'un Syllogisme a trois propositions.

Mais malgré cela la Logique n'en est pas moins un art.

La raison en est que de l'aveu de tout le monde, il y a plusieurs arts qui peuvent prouver leurs regles par des raisons évidentes & nécessaires. Par exemple, l'art d'un cordonnier démontre qu'un soulier doit être proportionné au pied, parce que s'il est trop grand, il mettra en danger de tomber, & s'il est trop petit, il blessera ; que les semelles doivent être d'un cuir plus fort, parce que le poids de tout le corps porte dessus, & qu'elles foulent la terre ; mais qu'elles doivent être polies avec moins de soin que l'empeigne, parce qu'elles ne paroissent pas, & qu'elles sont d'abord gâtées. De même, il ne dépend pas de notre volonté qu'un Navire construit selon les regles de l'art se tienne sur l'eau. De même encore la Peinture respréśente diverses choses selon les principes de l'art, & cependant elle est un art. Donc dans les arts, non moins que dans la Logique, il y a quelques véritez nécessaires & independantes de notre volonté. Donc rien n'empêche que la Logique ne soit un art.

De plus, comme les choses prennent leur dénomination de ce qu'elles ont de plus considérable, & que la Logique enseigne bien plus de choses qu'elle ne prouve point démonstrativement, qu'elle n'en enseigne qu'elle prouve démonstrativement, il est juste qu'elle soit plûtôt nommée un art qu'une science.

Remarquez que la dénomination est prise quelques fois de la partie la plus noble, comme lors qu'on dit que *l'homme est raisonnable, spirituel, fait à l'image de Dieu;* car ces choses ne conviennent à l'homme que par rapport à son ame, qui est la principale partie de lui-même. Quelques fois aussi on prend la dénomination de la moindre partie, comme quand on appelle l'homme *mortel, charnel*, &c. à cause de son corps qui est la moindre partie de lui-même.

Mais lors qu'un tout est formé de l'assemblage de plusieurs parties, l'usage & la raison demandent que la dénomination soit prise de la principale. Par exemple, si dans une armée de dix mille hommes il y a huit mille braves soldats, elle doit tirer sa dénomination de ces huit mille, & non des deux mille lâches.

Je fais ces remarques, parce que plusieurs veulent que la Logique soit traitée de science, fondez, sur ce qu'elle contient quelques conclusions vraies nécessairement, quoiqu'en petit nombre.

Mais il importe peu qu'elle soit appellée, où science, ou art, & peut-être n'est-ce qu'une question de nom. Pour nous, nous la nommons art, parce qu'elle dirige vers la vérité les opérations de l'ame, lesquelles ne sont point un être nécessaire, puisqu'elles dependent de nous.

Ces choses font assez sentir quel est l'objet de la Logique.

L'objet est ce à quoi tendent les actes de quel-

quelques facultez. Par exemple la couleur est l'objet de la vûë, parce que les opérations de la faculté de voir tendent aux couleurs & se bornent à les appercevoir. Par la même raison, le son est l'objet de l'ouie, la vérité celui de l'entendement, le bien celui de la volonté.

On divise l'objet en matériel & en formel.

L'objet matériel est celui sur lequel s'exerce quelque art, ou quelque faculté, comme le corps humain par rapport à la Médecine. L'objet formel est cet attribut de l'objet matériel par rapport auquel, ou à cause duquel l'objet matériel est consideré, comme, par exemple, le pouvoir que le corps humain a d'être guéri par rapport à la Médecine. De là vient qu'on dit que le corps humain est l'objet matériel de la Médecine, & qu'il en est l'objet formel entant qu'il peut être guéri.

Une même chose peut être l'objet matériel de plusieurs sciences. Ainsi le Corps est celui de la Physique, de la Géométrie, & de la Médecine; car ces sciences s'exercent toutes sur le corps, mais à divers égards. La Médecine le considére entant que capable d'être guéri, la Géometrie entant qu'on peut le mesurer, & la Physique entant qu'il est le sujet de la génération & de la corruption.

Vous comprendrez par là pourquoi le corps est l'objet matériel de la Médecine, & pourquoi, entant que capable d'être guéri, il en est l'objet formel. La raison en est que de même que la matiere est commune à tous les corps, & que la forme est propre à chacun d'entre eux, ainsi le corps est l'objet de la Médecine en commun avec d'autres sciences, au lieu que la capacité d'être guéri le rend l'objet propre de la Médecine.

Je dis maintenant que les opérations de l'ame sont l'objet matériel de la Logique, & qu'elles en sont l'objet formel, entant que capables d'être dirigées au vrai.

Les opérations de l'ame sont aussi l'objet de cette partie de la Philosophie qui traite de l'être spirituel. Donc elles sont l'objet matériel de la Logique. Mais comme elle seule les considére, entant que pouvant être conduites à la vérité, celles qui sont telles sont l'objet formel de la Logique.

Pour parler maintenant de la fin de la Logique, il faut sçavoir que chaqne art a deux fins, l'extérieure & l'intérieure. La fin intérieure est l'ouvrage même que l'art enseigne à faire, comme le soulier par rapport à l'art des Cordonniers, & la bride par raport à celui des Bourrelliers.

Quant à la fin extérieure, c'est celle de l'ouvrage fait par l'ouvrier. Ainsi marcher commodément, & conduire à son gré un Cheval étant la fin du soulier, & de la bride, sont la fin extérieure de l'art des Cordonniers, & de celui des Bourreliers. Il s'ensuit de ces principes que la fin intérieure de la Logique est de nous apprendre à bien penser, c'est-à-dire à faire de bonnes définitions, à raisonner juste, & à bien arranger les raisonnemens, & que la fin extérieure est de parvenir à la vérité.

Car comme la bride est un instrument pour bien gouverner un Cheval, & que la fin de la bride est de le bien conduire, ainsi les définitions, les raisonnemens, & la méthode sont des instrumens pour diriger l'entendement vers la vérité, & leur fin est de l'y conduire. Elles sont donc la fin intérieure de la Logique, & leur fin en est la fin extérieure.

Au reste comme ce n'est point au Bourrelier

cujus facultatis. Color est verbi gratia objectum visûs, quia operationes facultatis videndi tendunt in colores, & in iis perceptis terminatur. Propter eandem rationem, sonus est objectum auditûs, verum est objectum intellectûs, bonum est objectum voluntatis.

Dividitur objectum in materiale & formale.

Materiale est illud, circa quod versatur aliqua disciplina, vel facultas, ut corpus humanum respectu Medicinæ. Formale est attributum quodpiam objecti materialis propter quod objectum materiale consideratur, ut sanabilitas corporis humani respectu Medicinæ. Hinc dici solet corpus humanum esse objectum materiale Medicinæ, corpus verò humanum quatenus sanabile, esse objectum formale illius.

Unum & idem ens potest esse objectum plurium disciplinarum materiale. Corpus verbi gratia est objectum materiale Physicæ, Geometriæ, Medicinæ, nam omnes versantur circa corpus, sed sub diverso respectu. Medicina considerat illud quatenus sanabile, Geometria quatenus mensurabile, Physica quatenus generabile corruptibile.

Hinc capies cur corpus sit objectum materiale Medicinæ, & corpus quatenus sanabile objectum formale Medicinæ, quia sicut materia communis est omnibus corporibus, forma verò unicuique propria, ita corpus est objectum commune Medicinæ, cum aliis disciplinis, sed quatenus sanabile, proprium est objectum Medicinæ.

Dico nunc objectum materiale Logicæ esse operationes animæ, objectum verò formale esse operationes animæ, quatenus dirigibiles ad verum.

Operationes animæ sunt quoque objectum illius Philosophiæ partis, quæ agit de ente spirituali. Ergo dici debent objectum materiale Logicæ. Sed quia sola Logica eas considerat ut dirigibiles ad verum; illæ quæ sunt tales, sunt objectum formale Logicæ.

Ut de fine Logicæ aliquid dicam, sciendum est finem artium esse duplicem, externum & internum. Internus est ipsum opus ad quod conficiendum præcepta traduntur ab arte, ut calceus respectu artis sutoriæ, frænum respectu artis frænefactoriæ.

Externus est ipsius operis ab artifice facti finis, ut commoda ambulatio, & moderamen equi (qui fines sunt calcei & fræni) respectu artis sutoriæ & frænefactoriæ.

Juxta hanc doctrinam, dicendum esse videtur, finem internum Logicæ, esse docere nos bene cogitare, sive bonas facere definitiones, argumentationes, & dispositiones, finem verò externum esse adeptionem veritatis

Nam sicut frænum est instrumentum regendi equum, & ejus finis est moderamen equi, ita bonæ definitiones, argumentationes &c. sunt instrumenta dirigendi intellectum ad verum, & earum finis est deductio intellectûs ad verum. Illæ ergo sunt finis internus Logicæ, finis verò illarum finis externus Logicæ est.

Cæterùm, sicut non est artis frænefactoriæ uti fræ-

freno, sed artis equestris ita totum Logicæ officium in eo consistit, si nos appositè ad inventionem veritatis cogitare, hoc est definire disponere, argumentari doceat.

Quod superest, nempe ipsum definire, argumentari &c. reliquarum scientiarum est officium, cujuslibet in materia sibi subjecta, unde fluxit Logicæ divisio, docentis & utentis.

Observare non gravabor, quod quamvis in universum affirmemus Logicam præbere instrumenta quibus mens ad verum dirigatur, non tamen omnis veritas est objectum Philosophiæ sed illa solum, quæ cum occulta sit in se ipsa, potest tamen per aliud innotescere.

Talis est existentia meatuum in cute. Non possunt illi quidem ab oculo reperiri, ac conspici, ac proinde natura sua occulti sunt.

Pertinet tamen illorum disquisitio ad Philosophiam, quia ratiocinando probatur earum existentia, nam ex cognitione sudoris, qui sensibus patet, devenire potest mens nostra ad cognitionem meatuum inconspicuorum, ita discurrendo.

Sudor qui supra cutem videtur transivit per mediam cutem.

Atqui non potuit transire per mediam cutem, nisi sint in cute varia foraminula.

Ergo sunt in cute varia foraminula.

Ratio minoris est, quia cum corpora sint impenetrabilia, unum corpus non potest transire per aliquem locum, quin æquale sibi corpus expellat, vel æquale sibi spatium vacuum reperiat. Ergo necesse est ut sudor transeundo per mediam cutem, vel jam invenerit viam factam, vel saltem sibi fecerit separando partes cutis.

Quod spectat veritates claras sua natura, ut sunt eæ quas oculis intuemur, vel ita occultæ sunt ut nullo modo detegi vel comprehendi valeant, Philosophia non occupatur circa illas.

Talis est quæstio, an numerus stellarum sit par vel impar; an numero infinito possit aliquid addi; an Deus possit facere ut duo non sint duplum unius.

Ex occasione observabo quædam esse incomprehensibilia, tum quoad existentiam, tum quoad modum existentiæ, ut circulus quadratus, nam neque comprehendimus, quomodo circulus possit esse quadratus neque comprehendimus circulum esse aliquem quadratum. Sed alia quædam sunt quorum existentia est certissima, & tamen modus eorum existentiæ capi non potest. Verbi gratia, clarum est materiam esse divisibilem in infinitum, sed quomodo illud esse possit, & consistere cum plurimis absurditatibus. quæ inde fluere videntur, nullo modo potest concipi Satis habet Philosophia, si rem ita esse demonstret, modum verò utpotè supra captum humanum non investigat.

Idem dicendum de æternitate, quam necessario admittere debemus, licet non bene capiamus qui res aliqua sine principio esse possit.

Cum enim negare non possimus existere nunc aliquid, necesse est ut fateamur etiam ab æterno aliquid

de se servir de la bride, mais au Cavalier, de même la Logique sert à nous apprendre comme il faut les moyens de trouver la vérité, en nous montrant à bien raisonner, à bien définir, & à bien arranger. La Logique.

D'ailleurs, définir, raisonner, arranger, est l'office des autres sciences, & c'est à chacune à le faire par raport à son objet respectif, d'où est née la division de la Logique, en Logique qui enseigne, & en Logique qui pratique ses préceptes.

J'ajoûte cette observation, qu'en assûrant en général que la Logique nous fournit des instrumens pour conduire l'esprit à la vérité, nous n'avons pas pretendu que toute vérité soit l'objet de la Philosophie, mais seulement celle qui étant cachée par elle même, peut être connuë par le moyen d'une autre.

Telle est l'existence des pores de la peau. A la vérité, on ne peut ni les trouver, ni les voir, & par conséquent ils sont cachez par leur propre nature.

Cependant il appartient à la Philosophie d'en parler, parce qu'on prouve leur existence en raisonnant, puisque par la connoissance de la sueur que nous appercevons, nous pouvons arriver à celle des pores que nous n'appercevons point, selon le raisonnement suivant.

La sueur qu'on voit sur la peau, a passé au travers de la peau.

Or elle n'a pû passer au travers de la peau, s'il n'y a dans la peau plusieurs petits pores.

Donc il y a dans la peau plusieurs petits pores.

La preuve de la mineure est que les corps étant impénétrables, un corps ne peut passer par quelque lieu, qu'il ne chasse un corps égal à lui même, ou qu'il ne trouve vuide un espace égal. Donc il faut que la sueur qui a passé au travers de la peau, ait trouvé ce chemin fait, ou s'en soit fait un, en séparant les parties de la peau.

Pour les véritez qui sont, ou claires par leur nature, comme celles que nous voyons de nos yeux, ou tellement cachées, qu'on ne peut les découvrir ni les comprendre en aucune maniere, la Philosophie n'en fait point son objet.

Telles sont ces questions, si le nombre des étoiles est pair ou impair, si on peut ajoûter quelque chose à un nombre infini, si Dieu peut faire que deux ne soient pas le double d'un.

J'observerai par occasion qu'il y a des choses incompréhensibles, & par rapport à leur existence, & par rapport à leurs manieres d'exister. Tel est un cercle quarré; car nous ne concevons, ni comment un cercle, peut être quarré, ni qu'il y ait un tel cercle. Mais il y a d'autres choses dont l'existence est très-certaine, & dont on ne peut pourtant comprendre la maniere d'exister. Par exemple, il est clair que la matiere est divisible à l'infini. Mais on ne sauroit concevoir comment cela peut être, ni le concilier avec les nombreuses absurditez qui semblent en être les conséquences. La philosophie se contente de démontrer que la chose est telle, & ne s'amuse point à en chercher la maniere, parce qu'elle est au dessus de notre portée.

Il en faut dire autant de l'éternité, que nous devons nécessairement admettre, bien que nous ne concevions point comment une chose peut être sans commencement.

Car comme nous ne pouvons nier qu'il n'existe quelque chose maintenant, nous devons avouër que quelque chose existe de toute éternité, par-

ce que s'il n'avoit rien existé de toute éternité, rien n'auroit pû être produit, le néant ne pouvant donner l'être à aucune chose. Ceux mêmes qui nient la Divinité ne peuvent révoquer cette vérité en doute, puis qu'ils disent au contraire, ou que le Monde existe de toute éternité, ou que la matiere est éternelle.

exstitisse, quia si ab aterno nihil exstitisset, nulla res unquam produci potuisset nihilum enim nulli rei esse dare potest. Et hanc veritatem ne illi quidem, qui Deum negant, in dubium revocare sustinent quippe qui vel mundum hunc ab aterno existere, vel materiam ejus ab aterno fuisse dicant.

De la nécessité de la Logique.

A La question, si la Logique est nécessaire pour acquérir les autres sciences, je répons que je n'approuve, ni ceux qui la rejettent comme inutile, ni ceux qui croient que sans elle on ne peut absolument rien savoir. La vérité est qu'on peut acquérir les sciences sans la Logique artificielle, & par le secours de la seule Logique naturelle. Mais cependant les préceptes de la Logique sont un secours qui n'est nullement méprisable, & dont on doit même s'empresser de profiter.

Ceux qui disent qu'on ne peut avoir aucune connoissance, si on ne l'a acquise par les regles de la démonstration que la Logique enseigne, & par conséquent que la Logique est nécessaire pour avoir la certitude qui convient à une connoissance scientifique, sont dans l'erreur, parce que la seule lumiere naturelle suffit pour connoître si une conclusion est certaine & indubitable.

Quand des Païsans raisonnant sur un homme qui a volé les Bœufs d'un autre concluent, ou qu'il doit être puni, par la raison que les voleurs sont dignes de punition, ou qu'il doit les restituer, parce qu'on doit rendre à chacun le sien, ils sont certains à tel point que leur conclusion est bonne, qu'ils n'en sauroient douter en aucune maniere.

Or d'où vient cette certitude, si ce n'est que le Païsan connoît parfaitement qu'on doit restituer le bien d'autrui, & que les voleurs sont punissables? Donc la seule connoissance de la connexion des termes peut produire une certitude inébranlable, quoiqu'on ne connoisse pas la conformité de la conséquence avec les préceptes de la Logique. Donc par une raison semblable, dès qu'un Physicien comprendra par l'étude de la nature que tous les êtres naturels & étendus sont des corps, & que tous les corps occupent un espace égal à leur quantité, il en conclura sans qu'il lui reste le moindre doute, qu'une aune ne peut occuper ni plus ni moins d'espace qu'une autre aune, quoiqu'il n'ait jamais entendu parler des regles de la démonstration. Donc dans quelque science que ce soit, pourvû qu'on entende bien la question proposée, & que la connexion des termes soit nécessaire, on peut avec la seule Logique naturelle tirer des conclusions, dont on ne doutera point, & dont on saura qu'on ne doit point douter.

Ce qui confirme cette vérité, c'est que sans le secours de la Logique artificielle, ceux qui en ont établi les régles, en ont compris la certitude. Donc par une pareille raison, on peut comprendre sans la Logique artificielle la certitude des principes & des conclusions de la Physique, de la Géométrie & des autres Sciences. Si par les seules lumieres naturelles on comprend les préceptes de la Logique, on pourra aussi comprendre la connexion de deux termes & on verra si on raisonne bien ou mal, ainsi qu'il est mani-

De necessitate Logicæ.

SI quaras an Logica sit necessaria ad cateras scientias acquirendas, respondeo nec mihi probari eos, qui illam ut inutilem rejiciunt penitus, nec qui credunt sine illa neminem posse habere scientiam. Dicendum ergo posse sine Logica artificiali, solius Logica naturalis auxilio, acquiri cateras scientias, sed tamen Logica pracepta esse auxilium non solùm non aspernandum, sed etiam avide arripiendum.

Qui dicunt non posse aliquem scire se habere cognitionem infaillibilem, nisi eam compararit cum regulis demonstrationis, qua traduntur in Logica, atque adeo Logicam esse necessariam, ut quis habeat certitudinem, qua cognitioni scientifica convenit, illi sane frustra sunt, quia solo lumine naturali cognosci potest an conclusio habeat indubiam certitudinem.

Profecto quando rustici concludunt aliquem qui furatus est boves alienas, debere puniri, quia fures pœna digni sunt, vel debere restituere eas, quia suum cuique tribuendum est, illi adeo certi sunt de conclusione ut de illa nullo pacto dubitare valeant.

Jam unde oritur illa certitudo, nisi ex eo quod rusticus perfecte cognoscat res alienas esse restituendas, & fures esse puniendos? Ergo sola cognitio connexionis terminorum, sine ulla cognitione conformitatis consequentia cum praceptis Logicis, certitudinem inconcussam parere potest. Ergo à pari quoties Physicus ex peritissima rerum naturalium contemplatione comprehendet omnia naturalia entia extensa esse corpora, & omnia corpora occupare spatium sua quantitati commensuratum, toties concludet absque ulla dubitatione ullam non posse extendi vel coarctari ad spatium majus vel minus ulnâ, etiam si de legibus perfecta demonstrationis ne somniando quidem inaudierit. Ergo in quâlibet scientia modò proposita questio bene intelligatur, & connexio terminorum necessaria sit, haberi possunt conclusiones, de quibus nec dubitatur, & scitur non debere dubitari; solo Logica naturalis beneficio.

Confirmatur ex eo quod certitudo regularum percepta fuerit sine Logica artificiali ab illis, qui eas statuerunt. Ergo pari modo percipi potest sine Logicâ artificiali certitudo principiorum & conclusionum Physica, Geometria &c. Et si quis solo lumine naturali capit pracepta Logica, ille etiam capere poterit connexionem duorum terminorum, & utrum bene vel malè ratiocinetur, ut vel hinc manifeste patet, quod bonitas regularum Logica potest probari & confirmari Syllogismis, ex quo sequitur bonitatem

tatem Syllogismorum notiorem esse quam bonitatem regularum.

Adverte errores hominum non tam procedere ex eo quod male eliciant consequentias, quam ex eo quod admittant falsa principia, è quibus consequentiæ deductæ, etiam secundum formam non possunt esse falsæ.

Imo sæpe evenit ut qui falsa principia admittunt, non ideo admittant consectaria, quæ fluunt naturaliter ex illis, quod probat homines sæpius errare circa præmissas, quam circa consequentiam. Igitur non tam laborandum est, ut mens cognoscat rectam rationem eliciendi conclusionem (quod à solo lumine naturali haberi potest) quam ut non admittant erronea principia, ad quod non videtur Logia artificialis omnio necessaria, sed solum utilis.

CAPUT SECUNDUM.

De Universalibus.

Considerantur vulgo multæ species Universalium. Nos solum dicimus, alliud esse Universale in repræsentando, ut effigies ovi, quæ singula quæque ova repræsentat, aliud in essendo, quod vulgo definitur, unum aptum prædicari de multis univoce. Talis est natura solis, nam licet in uno tantum sole existat, apta est tamen esse in multis aliis solibus, à Deo producibilibus, & per consequens apta est affirmari de multis.

Prædicari univoce de multis, est affirmari de multis secundum idem nomen, & eamdem nominis significationem. Hoc modo prædicatur Homo de Petro & Paulo, quia dicitur de illis juxta idem significatum, scilicet animal rationale.

Cum aliquid dicitur de multis juxta diversas significationes, ut cum canis dicitur de animali domestico, & de stella quadam, vocatur id prædicari æquivoce.

Causa, quæ homines adduxit ad cognitationem naturarum Universalium, fuit quod animadverterent multas esse res, à se invicem discrepantes, quæ tamen conveniunt perfecte in quibusdam attributis, ita ut vere dici possit hæc attributa convenire illis æqualiter. Hoc advertimus in specie humana.

Nullus est homo, qui non differat ab aliis, & vix concipi potest, quantum pro diversitate ætatum, nationum, conditionum, & educationum homines inter se differant. Tamen est in singulis aliqua natura per quam singuli sunt homo. Hæc natura duo involvit attributa, nempe animal & rationale.

Dicendum ergo est animal rationale esse naturam Universalem, sive unum aptum prædicari de multis hominibus univoce.

Nec tantum credendum est, naturam humanam quæ est in multis, esse unam, multiplicatur enim

feste, quand même on n'en auroit que cette preuve-ci, savoir que la bonté des régles de la Logique peut-être prouvée & confirmée par des syllogismes, d'où il s'ensuit que la bonté des syllogismes est plus connuë que la bonté des régles.

Il faut remarquer que les erreurs des hommes ne viennent point tant de ce qu'ils tirent mal des conséquences, que de ce qu'ils admettent des principes faux, dont les conséquences qu'ils en déduisent ne peuvent être fausses dans la forme, puisqu'elles sont légitimement tirées de ces principes.

Au contraire, il arrive souvent que ceux qui reçoivent de faux principes n'admettent pourtant point les conséquences qui en coulent naturellement, ce qui fait voir que les hommes se trompent plus souvent touchant les prémisses que touchant la conséquence. Par conséquent, il ne faut pas tant travailler à faire que l'esprit connoisse la véritable maniere de tirer des conséquences, ce qui lui est possible par les seules Lumieres naturelles, qu'à faire qu'il n'admette point de principes erronez, but pour lequel la Logique artificielle est seulement utile, mais non point absolument nécessaire.

CHAPITRE SECOND.

Des Universaux

On distingue d'ordinaire plusieurs especes d'universaux. Mais pour nous, nous n'en distinguons que deux, l'un qui est universel représentatif, comme l'image d'un Oeuf qui représente tous les Oeufs, & l'autre qui est universel *in essendo*, qu'on définit communément ce qui convient à plusieurs choses dans un sens univoque. Telle est la nature du Soleil; car bien qu'elle n'existe que dans le Soleil seul, elle est néanmoins propre à exister dans plusieurs autres Soleils que Dieu peut produire, & elle peut par conséquent être affirmée de plusieurs.

Un nom convient à plusieurs choses dans un sens univoque, lorsqu'on donne à plusieurs choses le même nom dans la même signification. Tel est le nom *Homme* par rapport à Pierre & à Paul, parce qu'il est dit de Pierre & de Paul, dans la même signification, savoir dans celle d'animal raisonnable.

Lors qu'on donne le même nom à plusieurs choses selon différentes significations, comme, par exemple, quand on donne le nom de chien à un animal domestique & à une certaine étoile, ce nom s'appelle équivoque.

Ce qui a conduit les hommes à la connoissance des natures universelles, c'est qu'ils ont remarqué qu'il y a plusieurs choses qui différant les unes des autres, conviennent néanmoins entre elles en certains attributs, tellement qu'on peut dire avec verité que ces attributs leur conviennent également. C'est ce que nous remarquons dans l'espece humaine.

Il n'y a point d'homme qui ne différe des autres, & il est à peine concevable combien de différence la diversité des âges, des conditions, des nations de l'éducation met entre les hommes. Cependant il y a dans chacun d'eux une nature commune, qui fait que chacun est un homme. Cette nature renferme deux attributs, savoir *animal*, & *raisonnable*.

Animal raisonnable est donc une nature universelle, c'est-à-dire une chose propre à être dite de plusieurs hommes dans un sens univoque.

Néanmoins on ne doit pas croire que la nature humaine qui est en plusieurs hommes soit une. Elle

Elle se multiplie autant que les hommes dans lesquels elle existe, puis qu'il est certain que la nature humaine dans Pierre n'est pas la même en nombre avec celle de Paul.

Si on dit donc qu'elle est une, c'est que la ressemblance qui est entre les natures humaines, nous les fait concevoir toutes comme une. Car quand nous avons l'idée d'un homme, nous avons une idée qui représente également toutes les natures humaines qui existent.

Par conséquent le sens de cette proposition est que la nature humaine est une par rapport à notre maniere de concevoir.

C'est ce qui sert à faire entendre ce qu'on dit d'ordinaire, que l'unité qui convient à l'universel, convient à l'universel matériel, & non à l'universel formel.

L'universel matériel est, par exemple, l'assemblage de tous les hommes, & l'universel formel est l'idée qui les représente tous également entant qu'ils sont hommes, bien que cette idée soit unique.

La raison ou le fondement de l'universalité des choses, est qu'il peut y avoir plusieurs créatures formées sur un même modele, comme un potier peut faire plusieurs vases, sur un moule unique, qu'il a dans l'esprit. Or comme toute les créatures ont été faites par Dieu, selon l'idée qu'il en a conçûe de toute éternité, idée selon laquelle il peut former encore d'autres individus à l'infini, il s'ensuit que toute créature est universelle, & que Dieu seul est singulier, parce qu'on ne peut former un second Dieu. Ce n'est pas que chaque créature qui existe ne soit singuliere, mais comme Dieu en peut produire une infinité sur le même modele, c'est-à-dire leur donner une nature semblable, toute nature créée est universelle.

Maintenant pour comprendre la multiplicité des natures universelles, il faut savoir qu'elle difference il y a entre les pensées par lesquelles nous concevons la nature des choses; car comme j'ai déja dit, il y a beaucoup de relation entre l'universalité, & les idées de notre entendement, puisque l'unité de chaque nature universelle ne consiste que dans ces idées.

Nous connoissons qu'une nature est universelle, lors que l'idée par laquelle nous la concevons, peut servir à nous représenter quelque chose qui étant dans un sujet, est aussi dans plusieurs autres. Par exemple, l'idée de substance me représente un attribut qui existe dans Dieu, dans les Anges, dans le Corps. J'en infére donc que la substance est une nature universelle. Mais j'ai dit auparavant, que *Animal raisonnable* est aussi une nature universelle. Comment connoitrai-je donc à présent la diversité de ces natures entant qu'universelles ?

En voici le moyen *Animal raisonnable* existe en plusieurs sujets, qui ne différent que par quelques attribus accidentels, mais la substance existe dans plusieurs sujets qui différent entre eux essentiellement. *Animal raisonnable* est donc une espéce, au lieu que la sustance est un genre, après quoi il faut dire que toute Nature qui se trouve dans plusieurs être différens entre eux, par rapport à l'attribut essentiel, est un genre au lieu que celle qui se trouve en plusieurs êtres qui ne différent que par des accidens, est une espéce.

pro numero hominum, in quibus existit, quandoquidem certum est naturam humanam, quæ est in Petro, non esse eamdem numero cum eâ quæ est in Paulo.

Dicitur ergo una, quia propter similitudinem quæ est inter omnes humanas naturas, concipitur à nobis una, quando enim habemus ideam hominis, habemus conceptum qui repræsentat æqualiter omnes naturas humanas existentes.

Dicendum est ergo naturam humanam esse unam in ordine ad nostrum conceptum.

Hinc intelliges, quod vulgo dicunt, Unitatem quæ vulgo convenit Universali, non convenire Universali materiali, sed formali Universali.

Universale materiale, sunt verbi gratia omnes homines; formale est idea hominis repræsentans æqualiter omnes homines, quatenus sunt homines, licet sit unica.

Ratio autem, sive fundamentum Universalitatis rerum, est quod possunt existere plures creaturæ factæ ad idem exemplar, quemadmodum figulus potest formare plura vasa, juxta idem exemplar mente conceptum. Quia verò creatura facta est à Deo, juxta ideam quam Deus formavit ab æterno, de essentia rerum, juxta quam ideam formari possunt plura & plura individua in infinitum, sequitur omnem creaturam esse universalem, & solum Deum esse singularem, non enim potest formari alter Deus. Equidem unaquæque creatura existens est singularis, sed quia infinitæ aliæ creari possunt ad idem exemplar, hoc est, accipere naturam similem, ideo omnis natura creata est universalis.

Jam ut sciamus multiplicitatem naturarum Universalium, sciendum est quænam sit differentia inter cogitationes nostras, quibus rerum naturam concipimus, nam ut jam dixi, magna est relatio inter Universalitatem & ideas intellectûs, quippe unitas naturæ universalis in nostris ideis consistit.

Cognoscimus aliquam naturam esse universalem, quando idea per quam illam concipimus, inservire potest ad repræsentandum nobis aliquid, quod est in uno subjecto &, etiam ad repræsentandum nobis aliquid, quod est in multis aliis subjectis. Verbi gratia idea substantiæ mihi repræsentat attributum aliquod existens in Deo, existens in Angelis, existens in corpore. Colligo inde substantiam esse naturam universalem. Sed quia ex ante dictis scio animal rationale esse quoque naturam universalem, unde cognoscam diversitatem earum naturarum quatenus sunt universales ?

Ecce modum. Animal rationale existit in multis subjectis, quæ differunt solum, juxta quædam attributa accidentalia Substantia vero existit in multis subjectis, quæ differunt inter se quoad essentiam. Dic animal rationale esse speciem, substantiam vero esse genus. Postea dic omnem naturam, quæ reperitur in multis diversis inter se quoad attributum essentiale, esse genus, eam vero quæ reperitur in multis solis accidentibus à se discrepantibus, esse speciem.

Hoc modo cognosces corpus esse genus respectu ignis & aquæ, animal esse genus respectu bestiæ & hominis, circulum verò esse speciem.

Postea, quia videbis aliquod attributum essentiale facere discrimen unius speciei ab altera, dices illud esse differentiam. Tale est extensum, facit enim discrimen corporis à spiritu, quæ sunt duæ species substantiæ. Tale est etiam rationale, facit enim hoc discrimen hominis & bruti, quæ sunt duæ species animalis.

Videbis deinde aliquod attributum necessario conjunctum cum differentia. Dices illud esse proprium. Tale est divisibile, fluit enim necessario ab extenso.

Videbis deinde aliquod attributum, quod potest abesse à subjecto, in quo est, absque eo quod mutetur natura subjecti. Dices illud esse accidens.

Tale est doctum respectu hominis, licet enim ab homine absit, homo est tamen homo, non minus quam si adesset.

Hoc modo habentur quinque Universalia vulgaria, quæ vocantur genus, species, differentia, proprium & accidens, de quibus singulis aliquid dicendum est.

De Genere.

Per genus, ut non semel diximus intelligitur, ea pars essentiæ, quâ una res similis est alteri. Ars verbi gratia est genus Logicæ, quia per τὸ esse artem Logica similis est Grammaticæ, & Rhetoricæ, esse vero artem, est attributum essentiale Logicæ, quia eo sublato, tolleretur idea Logicæ. Hâc notâ discernere debes attributum essentiale ab accidentali.

Solet definiri genus, prædicabile de multis specie differentibus in quid. Tale est animal, si enim quis quærat, quid est bestia, quid est homo, respondetur animal est. Ergo animal prædicatur in quid de multis specie differentibus, quippe homo, & bestia sunt duæ species diversæ animalis.

Inde sequitur genus prædicari incomplete tanquam alteram partem essentiæ.

Genus deviditur in summum & subalternum. Genus summum est, quod sub nullo alio genere continetur. Subalternum verò est quod continetur sub alio genere. Multiplex esse potest genus subalternum, sed summum est necessariò unicum.

In aliquorum sententia, ens est genus summum, nam nihil est superius ente, & omnia sunt sub illo.

Aliqui credentes ens non prædicari univoce de Deo & creaturis, dicunt, ens non esse genus proinde juxta illos, substantia est genus summum.

Exempla generis subalterni sunt, corpus, planta, animal, bestia, nam verbi gratia corpus continetur

De cette maniere vous connoîtrez que le corps est un genre, par rapport à l'eau & au feu, que l'animal est un genre par rapport à la bête & à l'homme, mais que le cercle est une espéce.

Ensuite, quand vous verrez qu'un attribut essentiel fait la différence d'une espéce d'avec une autre espéce, vous conclurez que cet attribut est ce qu'on appelle différence. Tel est l'attribut *étendu*, parce qu'il constitue la différence du corps & de l'esprit, qui sont les deux espéces de la substance étenduë. Tel est aussi l'attribut *raisonnable*, parce qu'il établit la différence de l'homme & de la bête, qui sont les deux espéces de l'animal.

Vous remarquerez ensuite qu'un certain attribut est joint nécessairement à la différence, & vous en conclurez que cet attribut constitue ce qu'on appelle le Propre. Tel est l'attribut *divisible*, parce qu'il coule nécessairement de l'attribut *étendu*.

Enfin, vous verrez qu'il y a tel attribut qui peut-être éloigné du sujet dans lequel il est, sans qu'il arrive de changement à la nature de ce sujet. Vous connoîtrez à cette marque que c'est un accident.

Tel est l'attribut *docte* par rapport à l'homme car quand cet attribut manqueroit à l'homme, l'homme n'en seroit pas moins un homme que s'il l'avoit.

Il y a donc cinq universaux ordinaires, savoir le Genre, l'Espéce, la Différence, le Propre, & l'Accident. Nous allons parler de chacun en particulier.

Du Genre.

Par genre on entend cette partie de l'essence, par laquelle une chose est semblable à une autre. *Art*, par exemple, est le genre de la Logique, parce qu'en qualité d'art, la Logique est semblable à la Grammaire & à d'autres tels arts, & c'est un attribut essentiel de la Logique d'être art, parce que si l'on ôte cet attribut, l'idée de Logique ne subsiste plus. C'est donc par cette marque qu'on discerne l'attribut essentiel de l'attribut accidentel.

On définit d'ordinaire le Genre, ce qui peut être dit de plusieurs êtres d'espéces différentes, lors qu'on demande ce qu'ils sont. Tel est le mot *animal*; car si on demande ce que c'est qu'une bête, ou ce que c'est qu'un homme, on répond que c'est un animal. Donc *animal* se dit de plusieurs êtres de différentes espéces, puis que l'homme & la bête sont les deux différentes espéces de l'animal.

Il s'ensuit de là que le genre ne fait que l'une des deux parties de l'Essence.

On divise le genre en suprême & en subalterne. Le genre suprême est celui qut n'est contenu sous aucun autre genre. Il peut y avoir plusieurs genres subalternes . mais le genre suprême est nécessairement unique.

Selon quelques uns l'*Etre* est ce genre suprême car il n'y a rien au dessus de l'*Etre*, & tout est au dessous de lui,

D'autres au contraire, croiant que l'*Etre* ne se dit point dans le même sens de Dieu & des Créatures, disent que l'*Etre* n'est point un Genre, & que la *substance* est ce genre suprême qu'on cherche.

Corps, *Plante*, *Animal*, *Bête* sont des exemples du genre subalterne, parce que *corps* est ren-

fermé dans *substance*, *plante* dans *corps*, *bête* dans *animal*.

Il paroît par là que le genre subalterne est genre & espéce en même-tems sous divers égards. Ainsi *corps*, qui est un genre, par rapport aux plantes & aux métaux, renfermez dans l'idée de *corps*, est une Espéce par rapport à la Substance, sous laquelle il est renfermé lui-même.

sub substantia, planta continetur sub corpore, bestia continetur sub animali.

Hinc patet genus subaltenum esse genus & speciem simul, sub diverso respectu, nam verbi gratia, corpus est genus respectu plantarum, & metallorum, quæ continentur sub corpore, sed idem corpus species est respectu substantiæ sub quâ continetur.

De l'Espéce.

L'Espéce comprend l'essence entiere de chaque chose, & par elle chaque chose différe parfaitement & essentiellement de toute autre. Par exemple, *homme* est une espéce, parce qu'il renferme toute l'essence de *Pierre*, laquelle le distingue de l'arbre, & du chien.

On définit d'ordinaire l'Espéce ce qui peut être dit de plusieurs choses qui ne different qu'en nombre, lors qu'on demande ce qu'elles sont. *Homme* par exemple, est dit de Pierre & de Paul, lors qu'on demande ce qu'ils sont. Or Pierre & Paul ne différent qu'en nombre, c'est-à-dire que leurs attributs essentiels sont semblables. C'est pourquoi on dit qu'ils sont des individus de la même espéce.

Un individu, c'est par exemple, chaque homme, chaque arbre, & on l'appelle ainsi, parce qu'il ne peut-être divisé en plusieurs êtres à chacun desquels la même nature convienne, comme l'homme est divisé en Pierre & Paul, à chacun desquels la nature de l'homme convient toute entiere.

L'Espéce est ou subalterne, qui est la même que le genre subalterne, ou derniere, & c'est de cette espéce derniere dont nous parlons maintenant, qui n'a sous soi que des Individus. Tel est l'homme & le cercle.

De Specie.

Species complectitur essentiam integram cujuslibet rei, per quam res unaquæque perfecte differt ab aliis essentialiter. Homo est verbi gratia species, quia continet totam essentiam Petri, distinguentem Petrum ab arbore & cane.

Definitur vulgo prædicabile de multis solo numero differentibus in quid. Homo verbi gratia prædicatur de Paulo & Petro, quando quæritur quid illi sint, Petrus verò & Paulus differunt solo numero, sive habent attributa essentialia similia, proinde dicuntur individua ejusdem speciei.

Individuum est verbi gratia, quilibet homo, quælibet arbor, & sic dicitur quia non potest dividi in plura, quorum singulis conveniat eadem natura, quemadmodum homo di viditur in Petrum & Paulum, quibus singulis convenit tota natura hominis.

Species alia est subalterna, quæ idem est cum genere subalterno de quo superius; alia est infima & de hâc hic agimus, quæ nihil aliud continet sub se præter individua, talis est homo & circulus.

De la Difference.

La Différence est cette partie de l'Essence, qui constitue le propre de chaque chose. *Etendu* par exemple est la différence du Corps, parce que c'en est un attribut essentiel, qui ne convient qu'à lui seul.

On la définit d'ordinaire ce qu'on peut dire de plusieurs choses lorsqu'on demande quelles elles sont essentiellement. Et comme c'est ce qu'on affirme d'une chose, quand quelqu'un demande quelle elle est, de là vient qu'on la définit ce qui peut-être dit de plusieurs choses *in quale*. Mais comme en même tems ce qu'on en affirme est essentiel au sujet, on ajoute que c'est ce qu'on en dit *in quid*. Par exemple, si à quelcun qui vous demande ce que c'est que le corps, vous répondez c'est une substance, il ajoûtera d'abord, mais qu'elle substance est-ce, sur quoi vous répondrez, c'est une substance *étenduë*. Vous voyez donc qu'*Etendu* qui est la différence du Corps en est dit *in quale*.

La Différence a cela de particulier, que bien qu'elle soit l'essence même de son sujet, on la conçoit pourtant comme un attribut joint à ce sujet. C'est pourquoi on l'exprime par un nom adjectif, au lieu qu'on exprime le Genre, & l'Espece par des substantifs, parce qu'on les conçoit comme sujets, c'est-à-dire comme une chose qui n'est pas jointe à une autre.

Par exemple, on conçoit *Animal* comme une chose subsistante par-elle même, & qui n'est pas jointe à une autre. Il en est de même de l'homme. Mais *étendu*, *sensitif*, *raisonnable*, sont

De Differentia.

Differentia est illa essentiæ pars quæ propria est unicuique rei, extensum verbi gratia: est differentia corporis, quia est attributum essentiale corporis soli corpori conveniens.

Definitur vulgo prædicabile de multis in quale essentialiter, sive in quale quid. Quia solet affirmari de re aliqua, quando quæritur, qualis illa sit, ideo dicitur prædicari in quale; sed quia est essentialis subjecto, dicitur etiam prædicari in quid. Si quærenti quid sit corpus, respondeas est substantia, ille statim subjunget, sed qualis substantia, respondebis extensa. Vides ergo extensum, quæ est differentia corporis, prædicari in quale.

Hoc habet differentia, quod licet sit ipsamet essentia sui subjecti, concipiatur tamen ut attributum adjunctum suo subjecto, unde est quod exprimitur nomine adjectivo. E contra genus & species exprimuntur nomine substantivo, quia concipiuntur ut subjectum, sive, ut res non adjuncta alteri.

Verbi gratia, animal concipitur ut res subsistens per se, nec alteri adjuncta: idem dic de homine, at vero extensum, sensitivum, rationale concipiuntur,

tur, ut qualitates adjuncta, & adherentes alicui subjecto, puta substantia, corpori viventi, animali.

Quando res aliqua sic concipitur, licet in se sit substantia, non tamen datur illi nomen substantivum. E contra quando non consideratur prout adhærens alteri, licet in se adhæreat alteri, nec per se subsistat, vocatur tamen nomine substantivo, ut virtus, color.

Duplex tribuitur officium differentiæ, primò, ut genus dividat, secundò, ut constituat speciem.

Differentia dividit genus, quia adjuncta generi limitat ipsum ad unam speciem, cum antea esset indifferens ad species diversas. Ita animal in se consideratum indifferens est, ut sit homo, vel brutum. Sed postquam rationale adjunctum est animali non amplius animal est indifferens ut sit homo vel brutum, & jam determinatum est ut sit homo. Ergo differentia adventu suo, rationale verbi gratia adveniens animali, dividit illud in duas species, nam animal cui adjungitur rationale fit homo, illud verò cui non adjungitur fit brutum.

Hinc patet quomodo differentia constituat speciem, nam hoc ipso, quod rationale adjungitur animali, Homo constituitur, & hoc ipso quod extensum adjungitur substantiæ, Corpus constituitur. Homo autem est species respectu animalis, corpus est species respectu substantiæ.

Ut hæc melius intelligantur, placet in medium afferre, quæ observata sunt de idearum extensione, & comprehensione.

Extensio idearum sunt ea omnia, quibus ideæ conveniunt, verbi gratia omnes homines, sunt extensio ideæ hominis, quia illis omnibus convenit hæc idea.

Comprehensio idearum sunt attributa, quæ in ipsis continentur, verbi gratia, animal & rationale sunt comprehensio ideæ hominis.

Extensio idearum potest minui, salvâ remanente idea, non verò comprehensio, si enim coarctetur de idea animalis, ad unam partem subjectorum, quibus convenit, quæ coarctatio fit per additionem alterius ideæ, verbi gratia, τῦ rationalis, non labefactatur propterea idea animalis. Sed si minueretur comprehensio ideæ animalis per detractionem alicujus attributi in ea contenti, extemplo periret idea animalis. Nam ex istis attributis, quæ comprehenduntur in idea animalis, corpus, vivens, sentiens, si vel unum tollas, ruit illico animalis conceptus.

Cæterùm quando idearum extensio minuitur, quod fit ut diximus per additionem alterius ideæ, tunc genus fit species, & idea addita est differentiæ. Ita si addas ideæ animalis, ideam rationalis, habebis animal rationale, sive hominem, qui est species cujus differentiæ est rationalis.

Hinc capies speciem esse aggregatum ex genere & differentiâ.

Observa differentiam vocari genericam, quando

conçus comme des qualitez jointes à quelques sujets, par exemple, à la substance, au corps vivant, à l'animal. LA LOGIQUE.

Quand on conçoit ainsi quelque chose, bien qu'en elle même elle soit une substance, on ne lui donne pourtant point un nom substantif. Au contraire, quand on ne la conçoit pas comme jointe à quelque autre chose, bien quelle le soit en effet, & qu'elle ne subsiste point par elle même, on l'appelle d'un nom substantif, comme *Vertu*, *Couleur*.

La Difference a deux usages, le premier qu'elle divise le genre, le second qu'elle constituë l'espéce.

La Différence divise le genre, parce que jointe à lui, elle le limite à une espéce, au lieu qu'auparavant il étoit indifférent par rapport à diverses espéces. Ainsi *animal*, considéré en lui même, peut indifféremment convenir à l'homme, ou à la brute, mais dès qu'il est accompagné du mot *raisonnable*, il perd cette indifférence, & est determiné à signifier *l'homme*. Donc la différence, par son adjonction au genre, le mot *raisonnable*, par exemple, par son adjonction au mot *animal*, le divise en deux espéces, puis qu'*animal* par cette jonction reçoit la signification d'homme, au lieu qu'*animal* par la jonction d'*irraisonnable* prend la signification de brute.

On voit par là comment la différence constituë l'espéce; car par cela même que *raisonnable* est joint à *animal*, on constituë l'idée d'homme, & par cela même qu'*étenduë* est jointe à *substance*, on constituë l'idée de corps. Or *homme* est une espéce par rapport à *animal*, & *corps* par rapport à *substance*.

Pour faire entendre mieux ces choses, il est bon de s'expliquer sur l'étenduë & sur la compréhension des idées.

Par l'étenduë des idées on entend toutes les choses auxquelles les idées conviennent. Par exemple, tous les hommes sont l'étenduë de l'idée *homme*, parce que cette idée leur convient à tous.

On entend par la compréhension des idées les attributs qu'elles renferment. Ainsi *animal*, & *raisonnable* sont la compréhension de l'idée *homme*.

On peut diminuer l'étenduë des idées, sans que les idées cessent d'être entieres, mais il n en est pas de même de la compréhension. Si on borne, par exemple, l'idée d'animal à une partie des sujets auxquels elle convient, ce qui se fait en ajoutant une autre idée par exemple, en ajoutant le mot *raisonnable* au mot *animal* l'idée d'animal ne laisse pas que de subsister. Mais si on diminuoit la compréhension de cette idée, en retranchant quelques uns des attributs qu'elle contient, on anéantiroit en même temps l'idée d'animal. Car si des attributs qu'elle comprend, savoir *corps vivant sensible*, vous en retranchez seulement un, l'idée d'animal ne subsiste plus.

Au reste, quand on diminuë l'étenduë des idées, ce qui se fait comme nous avons dit, en y ajoutant une autre idée, alors ce genre devient espece, & l'idée ajoutée est la différence. Ainsi, si vous ajoutez à l'idée d'animal celle de raisonnable, vous aurez *animal raisonnable* ou *Homme* qui est l'espéce dont *raisonnable* est la différence.

L'espéce est donc le composé du genre & de la différence.

Remarquez que la Difference est appellée générique,

LA LOGIQUE. rique, quand elle constitue le genre : Tel est le mot, *étendue* ; & qu'elle s'appele spécifique, lors qu'elle constitue la derniere espece, ainsi que le mot *raisonnable*.

Remarquez aussi que la Différence n'est Différence que par raport à l'espéce qu'elle constitue ; car *raisonnable*, par exemple, est bien la différence de l'homme d'avec la bête, mais non la différence de Pierre d'avec Paul.

Il faut donc dire que par raport aux individus, la Différence est quelque chose de commun & d'universel, au lieu qu'elle est quelque chose de propre par raport à l'espece. On en doit dire autant du Propre dont nous allons parler.

constituit genus, talis est extensum, & vocari specificam quando constituit speciem infimam, talis est rationale.

Observa etiam differentiam, non esse differentiam nisi respectu speciei, quam constituit, nam rationale, verbi gratia, equidem est differentia hominis & bruti, sed non differentia Petri à Paulo.

Dicendum ergo respectu individuorum, differentiam esse quid commune & universale, respectu verò speciei aliquid proprium. Id ipsum dic de Universali quod sequitur, scilicet de Proprio.

Du Propre.

ON distingue d'ordinaire en Logique quatre sortes de propre. Le premier est celui qui convient à une seule espéce, mais non à tous les individus de cette espéce, comme d'être Médecin, qui convient à l'homme seul, mais non à tous les hommes. Le second est celui qui convient à tous les individus d'une espéce, mais non à cette espéce, seule, comme d'avoir deux pieds, ce qui convient non seulement à tous les hommes, mais encore à tous les oiseaux. Le troisieme est celui qui convient à toute une espéce, & à elle seule, mais non point toûjours, comme la faculté de voir par rapport à l'homme. Le quatrieme est celui qui convient à toute une espéce, à elle seule, & toûjours, & dont le nom peut être reciproquement emploié pour celui de cette espéce. Tel est, selon le sentiment ordinaire, la faculté de rire par rapport à l'homme ; car elle convient à l'homme seul, à tout homme, & toûjours, & le mot *risible* est réciproque avec celui d'homme, c'est-à-dire qu'après avoir dit *tout homme est risible*, on peut dire en tournant la phrase, *tout risible est homme*.

De Proprio.

DE *quadruplici proprio solet fieri mentio in Logicâ. Primum est, quod convenit soli alicui speciei, sed non omnibus ejus individuis, ut esse medicum, quod soli homini convenit, sed non omnibus hominibus. Secundum, quod convenit omnibus individuis, sed non solis, ut esse bipedem, quod convenit, non solùm homini, sed etiam avibus. Tertium quod convenit omni & soli, sed non semper, ut videre respectu hominis. Quartum quod convenit omni, soli & semper subjecto, & cum eo reciprocatur, ut risibile juxta communem sententiam respectu hominis, nam risibile convenit soli homini, omni homini, semper homini, & convertitur cum homine, hoc est, postquam verè dictum est omnis homo est risibilis, verè dici potest vice versa, omne risibile est homo.*

C'est de ce dernier Propre qu'on appelle *quarto modo*, que nous parlons maintenant ; car les trois autres appartiennent à l'Accident, dont nous traiterons ensuite.

De proprio quarto modo agimus hîc, quia tria alia pertinent ad ultimum Universale, nimirum accidens, de quo agimus inferiùs.

On dit que le Propre *quarto-modo* différe des trois premiers universaux, en ce qu'il est un attribut essentiel, & du dernier, en ce qu'il est un attribut joint nécessairement à son sujet, & non point contingemment, comme l'Accident. C'est pourquoi on le définit ce qui est dit de plusieurs choses lors qu'on demande quelles elles sont nécessairement.

Proprium quarto modo dicitur distingui à tribus prioribus Universalibus, quod sit attributum essentiale, ab ultimo verò, quod sit attributum necessario conjunctum cum subjecto, non verò contingenter ut accidens. Hinc est ut definiatur, prædicabile de multis in quale necessario.

Pour nous qui ne reconnoissons aucune différence entre un attribut joint necessairement & un attribut essentiel, nous disons que le propre *quarto modo*, est un attribut essentiel & identifié réellement avec la différence.

Nos qui nullum discrimen agnoscimus inter attributum necessario conjunctum, & attributum essentiale, dicimus propium quarto modo esse attributum essentiale & identificatum realiter cum differentia.

On le prouve par l'exemple de l'attribut *divisible* qui est le Propre *quarto modo* de la substance *corporelle*. Le *divisible* ne différe point réellement de l'*étendu* qui est la différence du Corps. Donc le Propre *quarto modo* ne différe point de la Différence, & par conséquent il est réellement l'essence même de son sujet. Je prouve l'antecédent par cette raison, que si le *divisible* différoit de *l'étendu*, il s'ensuivroit que ce qui est étendu est divisible, non par soi même, mais par quelque autre chose qui lui est jointe. Or c'est ce qui est absurde. Car bien que nous supposons qu'on n'ajoute rien à l'étendu, néanmoins nous conçevons qu'il est divisible, parceque nous concevons, distinctement

Probatur exemplo divisibilis, quod est proprium quarto modo substantiæ corporeæ. Divisibile non differt realiter ab extenso, differentia corporis. Ergo proprium quarto modo non differt à differentia, ideoque est ipsa essentia sui subjecti realiter. Probatur antecedens, quia si divisibile differret ab extenso, sequeretur extensum non esse per se ipsum divisibile, sed per aliud sibi adjunctum, quod est absurdum, quamvis enim supponamus nihil quippiam adjungi extenso, concipimus tamen distinctè illud esse divisibile, quia concipimus distinctè illud constare partibus distinctis, quarum nulla postulat vicinam unius partis

partis potiùs quam alterius, ex quo sequitur, singulas esse separabiles à se invicem; in quo consistit corporis divisibilitas.

Si res ita se habet, inquies; proprium quarto modo non debet dici prædicabile diversum a differentia.

Respondeo proprium concipi à nobis ut fluens à differentia, & posteriùs esse in subjecto, quam differentiam, quod sufficit, ut illud distinguamus à differentia. Concipimus corpus esse extensum, prius quam divisible, quia possumus probare corpus esse divisibile, quia est extensum; non vice versa esse extensum quia est divisibile. Interim observa prioritatem illam non esse quoad tempus; corpus enim; eodem instanti est extensum & divisibile; sed quoad nostrum concipiendi modum.

Si applicemus quæ dicta sunt ad risibile, facilè constabit; non esse illud proprium quarto modo hominis; nam ex antedictis proprium quarto modo est attributum essentiale suo subjecto, identificatum realiter cum differentia; & à nobis conceptum, ut fluens necessariò ab illa, atqui non potest dici de risibili; ergo risibile non est proprium quartò modo hominis.

Probatur minor, quia risibile non identificatur realiter cum rationali, quæ est differentia hominis, nec ullus unquam concepit; risibile fluere necessario ex rationali; ita ut verè affirmari valeat, homo est risibilis; quia & quatenus est rationalis.

Si hoc esset; sequeretur, quod si homo careret ea dispositione pectoris, quæ facit risum, licet de cetero esset præditus ratione, voluntate, intellectu, sensu, corpore organico, non esset homo, atqui falsum hoc est; quis enim non concipit, quod quamvis pulmones non possent exire ex eo statu quem habent, cum benè valemus; nec tamen ridemus, homo non desineret esse homo; ergo homo potest esse rationalis absque eo quod sit risibilis, undè sequitur risibile non identificari cum rationali.

Res patet adhuc evidentiùs, si consideremus nunquam hominem ridere, propter aliquem discursum, quo sibimet proposuerit ridendum esse, & tamen si homo esset risibilis, quia est rationalis, rideret actu, quia ratiocinaretur actu, & risus actualis esset actualis ratiocinatio, ut patet ex eo quod, quia homo habet facultatem videndi; quatenus est sensitivus, sequitur illum actu sentire; quoties actu videt, & visionem actualem esse sensionem actualem. Falsum autem est risum actualem, vel esse actualem ratiocinationem, vel produci ab aliqua ratiocinatione.

Dicendum ergo risibile non convenire homini, quatenus constat animâ, sed quatenus constat corpore taliter organisato. Nam si homo esset risibilis quia habet animam, vel hoc esset quia habet animam rationalem, vel quia habet animam sensitivam, vel quia vegetativam. Non primum ut probavimus, non secundum, quia indè sequeretur bestias esse ri-

qu'il est composé de parties distinctes, dont aucune ne demande le voisinage d'une partie plûtôt que d'une autre; d'où il s'ensuit que chacune peut être séparée d'avec sa voisine; qui est ce en quoi consiste la divisibilité du corps.

Mais direz-vous, si cela est vrai, on ne doit point dire que le propre *quarto modo* est un attribut différent de la différence.

Je réponds que nous concevons le propre comme naissant de la différence, & comme lui étant postérieur dans le sujet, ce qui suffit pour le distinguer d'avec la différence. On conçoit que le corps est étendu, avant que de concevoir qu'il est divisible puisque nous pouvons prouver que le corps est divisible par la raison qu'il est étendu, mais non point qu'il est étendu par la raison qu'il est divisible. au reste il faut observer que cette priorité n'est telle que selon notre maniere de concevoir, & qu'elle n'est point une priorité de tems, puisque le corps est dans le même instant étendu & divisible.

Que si nous appliquons ces principes au mot *risible*, on verra sans peine que cet attribut n'est pas le propre *quarto modo* de l'homme. Car; par ce que nous avons dit, le propre *quarto modo* est un attribut essentiel à son sujet; indentifié réellement avec la différence, & conçu comme naissant d'elle nécessairement. Or c'est ce qu'on ne peut dire de l'attribut *risible*. Donc il n'est point le propre *quarto modo* de l'homme.

Je prouve la mineure par la raison que *risible* n'est pas réellement indentifié avec *raisonnable*, qui est la différence de l'homme, & que jamais personne n'a conçu que *risible* coule nécessairement de *raisonnable*, tellement qu'on puisse dire avec fondement *l'homme est risible parce qu'il est raisonnable, & entant que raisonnable.*

Si cela étoit, il s'ensuivroit qu'un homme qui n'auroit point cette disposition de poitrine qui fait le rire ne seroit point homme, bien qu'il eut d'ailleurs une raison, une volonté, un entendement, des sens, & un corps organique. Or c'est une fausseté; car on conçoit de reste, que quand même les poumons ne pouroient sortir de la situation où ils sont, quand nous nous portons bien, & que pourtant nous ne rions point, un homme ne cesseroit point pour cela d'être homme. Donc l'homme peut être raisonnable, sans qu'il ait la faculté risible, d'où il s'ensuit que *risible* n'est pas identifié avec *raisonnable*

La chose paroîtra avec encore plus d'évidence, si nous faisons attention que jamais un homme ne rit en consequence d'un raisonnement, par lequel il se soit proposé de rire. Néanmoins si l'homme étoit risible par la raison qu'il est raisonnable, il riroit actuellement par la raison qu'il raisonneroit actuellement, & le ris actuel seroit un raisonnement actuel. C'est ce qui se confirme par la faculté qu'a l'homme de voir, entant qu'il est un animal sensitif; car en même tems qu'il voit une chose, il s'ensuit qu'il sent actuellement, que la vision actuelle est une sensation actuelle. Mais il est faux que ce ris actuel soit un raisonnement actuel, ou qu'il naisse d'un pareil raisonnement.

Il faut donc dire que l'attribut *risible* convient à l'homme, non-entant qu'il est composé d'une ame, mais entant qu'il a un corps organisé d'une certaine façon. En effet, si l'homme étoit risible par la raison qu'il a une ame, ce seroit, ou parce qu'il a une ame raisonnable, ou parce qu'il a une ame sensitive, ou parce qu'il a une ame végetative. Nous avons prouvé que ce n'est point par la premiere raison. Ce n'est point par

par la seconde, puis qu'il s'ensuivroit que les bêtes sont aussi risibles. Ce n'est pas non plus par la troisieme, par ce qu'il s'ensuivroit que les plantes seroient risibles. Donc....

Que si vous demandez quels sont les organes du rire, je réponds que je trouve probable le sentiment de ceux qui le font naîte de ce que les esprits animaux partant des fibres du diaphragme dans le tendon, & du tendon dans les fibres en foule, & avec vitesse, ils enflent le diaphragme tout d'un coup, après quoi ils l'étendent en long, tellement que par ce flux & reflux il souffre diverses vibrations très rapides par lesquelles l'air est chassé des poumons violemment, & par secousse, de sorte qu'en sortant de la trachée il va se froisser avec violence contre le gosier, les dents, & le palais, ce qui cause ce bruit, que font les personnes qui rient.

Il faut ajouter à cette cause la chute précipitée d'une foule d'esprits animaux sur les fibres charnues du poumon, chute qui fait que les bronchies achevent leur sistole & leur diastole avec plus de vitesse & de confusion, ce qui est cause que l'air sort de la poitrine par secousses.

La raison pour laquelle les levres s'élargissent en riant, c'est que leurs nerfs naissent du même tronc d'où partent quelques-uns de ceux du diaphragme, ce qui n'aiant point lieu dans les bêtes, est peut-être la cause de ce qu'elles ne rient point.

sibilis, non etiam tertium, quia indè sequeretur plantas esse risibiles.

Si quaras quanam sint organa risûs, respondeo probabilem esse eorum sententiam, qui dicunt illum oriri, ex eo quod spiritus animales ultro citroque transeuntes, ex fibris diaphragmatis in tendinem & è tendine in fibras, idque agmine facto & velociter, tumefaciunt diaphragma, oppido quam subitò, mox verò in longum distendunt. Itaque patitur diaphragma fluxu eo ac refluxu reciproco, varias vibrationes, easque celerrimas, quibus violenter & succussatim extruditur è pulmonibus aer, qui dum exit ex aspera arteria, violenter allisus ad fauces, dentes, & palatum, producit eum fragorem, quem ridentes efficiunt.

Accedit ad eam causam copiosus ac praceps allapsus spirituum animalium in fibras carnosas pulmonis, quo promtiùs & tumultuosiùs bronchia pulmonum suam peragunt systolen & diastolen, undè fit ut aer abigatur succussatim è pectore.

Ratio autem cur in risu diducantur labra, oritur ex eo quod nervi labrorum oriantur ex eodem trunco, ex quo oriuntur nervi quidam diaphragmatis, quod quia non habet locum in bestiis, ideò fortè non rident.

De l'Accident

On a coûtume de considérer l'accident sous deux égards, en premier lieu, entant qu'il est opposé à substance, & en second lieu, entant qu'il l'est à essence. Dans le premier sens, il signifie cette espece d'être qui ne peut exister sans quelque sujet auquel il soit attaché, & qu'alors on appelle mode, par où on fait entendre que ce n'est pas proprement un être distinct de la substance, mais une maniere d'être de la substance. Tels sont par rapport au corps le mouvement, la figure, & la situation, & par rapport à l'ame, l'amour, l'imagination, &c. Dans cette signification, l'accident est quelquefois de l'essence de la chose. Ainsi le mouvement est de l'essence de la flamme, & la douleur de l'essence d'une maladie. Dans la seconde signification, l'accident est un attribut qui n'est point renfermé dans l'idée d'une chose, & sans lequel la chose peut être, & être conçuë, soit que ce soit une substance ou le mode d'une substance, car il est constant que certaines substances sont des acccidens en ce sens-là. Ainsi les plumes & les cornes sont à la fois des substances, & des accidens par rapport à l'animal qui les porte.

C'est de l'accident pris en ce second sens qu'il s'agit, quand il est question de la cinquieme espece des universaux. On peut le définir un attribut substantiel ou modal, sans lequel le sujet peut exister & être conçu.

Il faut remarquer que cet accident est toûjours pris dans un sens concret, & non dans un sens abstrait. Un accident dans un sens concret est un attribut consideré avec son sujet, comme *docte*. Un accident dans un sens abstrait est le même attribut consideré sans son sujet, & séparé de ce sujet par la pensée, comme *doctrine*.

De Accidente.

Solet accidens sumi duobus modis, primò, pro eo quod opponitur substantia, secundò, pro eo quod opponitur essentia. Primo sensu significat illam speciem entis, qua non potest existere sine aliquo subjecto cui inhareat, & vocari nunc solet modus, quo innuitur accidens non propriè esse ens distinctum à substantia, sed modum quemdam se habendi substantia. Talis est motus respectu corporis, figura & situs. Talis est etiam amor, imaginatio, respectu anima. In hac significatione accidens est aliquando de rei essentia, nam motus est de essentia flamma, dolor de essentia agrotantis. Secundo sensu accidens significat attributum, quod non includitur in idea alicujus rei, & sine quo res existere ac concipi potest, sive de catero illud sit substantia, sive modus substantia; nam aliquas substantias hoc sensu esse accidens certum est: pluma verbi gratia, & cornua sunt substantia, & simul accidens respectu animalis cujus sunt.

De accidente hoc secundo sensu accepto agitur, quando quastio est de quinta specie universalium, quam non incommodè definieris, attributum substantiale vel modale, sine quo subjectum esse & concipi potest.

Observa istud accidens semper sumi in concreto, non verò in abstracto. Accidens in concreto est attributum aliquod consideratum una cum subjecto suo, ut doctum; accidens verò in abstracto est idem attributum consideratum sine suo subjecto, & separatum per mentem ab illo, ut doctrina.

Acci-

Accidens in abstracto non potest esse quintum prædicabile, quia non prædicatur de multis contingenter, sive ut attributum non essentiale, nam quando istud accidens prædicatur de aliquo, prædicatur de illo ut genus, vel ut species. Verbi gratia scientia prædicatur de Philosophia ut genus. Logica prædicatur ut species. De hac aut illa ergo Logica prædicatur ut attributum essentiale.

Quæres quid sentiendum sit de vulgari definitione accidentis à Porphyrio tradita, accidens est quod potest abesse, vel adesse subjecto, sine ejus interitu. Respondeo illam esse veram.

Nec obstat, quod vulnus lethale non adsit animali, absque ejus interitu, licet sit decidens respectu animalis, & combustio, quæ est accidens respectu ligni, non possit adesse ligno sine ejus destructione, hoc inquam non obstat, ut falsò quidam credunt. Nam licet homo, & lignum pereant, quando adest ipsis aliquod ejusmodi accidens, verum tamen est illud adesse suo subjecto absque ejus interitu, quia adest absque interitu materiæ, quæ verum & unicum subjectum est vulneris & combustionis, & æquè perfecta est in animali mortuo, & in cineribus, ac in carne, homine & ligno. Probatur evidentissime materiam esse subjectum vulneris & combustionis, quia vulnus est motus quidam, faciens certam solutionem continui, in corpore animalis, & combustio est motus quidam faciens certam solutionem continui in ligno, abradens partes materiæ conjunctas, easque minutatim concidens, ac dispergens, atqui motus subjectum est materia, ergo vulnus & combustio habent materiam pro suo subjecto.

Observo lignum quatenus est lignum, non esse substantiam, sed modum quemdam materiæ. Cum verò unus modus existens in materiâ possit tollere ab eâ alterum modum, non mirum est si natura ligni tollatur, quando advenit illi modus ille quem dicimus combustionem.

Quærunt Philosophi an aliquod accidens sit inseparabile à suo subjecto. Ego respondeo negative, & si objicias nigredinem non posse separari ab Æthiope, dicam Æthiopem, non esse subjectum nigredinis, quia ex ante dictis materia est verum & proprium subjectum accidentium, ergo cum nigredo Æthiopis possit separari naturaliter à materia remanente æque perfecta ac antea, sequitur omne accidens posse viribus naturæ separari à suo subjecto remanente æque perfecto ac antea.

Observa duplicem considerari separationem, aliam realem, per quam verbi gratia, si findas lignum medium, una pars separatur ab altera, aliam mentalem, quæ fit per conceptus nostros.

Ista duplex est; vel enim mens nostra sejungit unum attributum ab altero, concipiens unum sine altero, vel concipiens unum non esse alterum, illudque affirmans.

Priori modo separatio vocatur abstractio simplex,

Un accident dans un sens abstrait ne peut être le cinquieme universel, parce qu'on ne le dit point de plusieurs choses contingemment, c'est-à-dire comme un attribut qui n'est point essentiel. Car quand cet accident est dit de quelque chose, il en est dit, ou comme genre, ou comme espece. Par exemple, la Science est dite de la Philosophie comme genre, & la Logique comme espece. La Logique est donc dite de l'une, ou de l'autre, comme un attribut essentiel.

Vous me demanderez ce qu'il faut penser de la définition vulgaire de l'accident, inventée par Porphyre. *L'accident est ce qui peut être ou n'être point dans un sujet, sans que ce sujet périsse.* Je réponds qu'elle est vraie.

Il ne faut point m'opposer qu'un animal ne sauroit recevoir sans mourir une blessure mortelle, bien que cette blessure soit un accident par rapport à l'animal, ni que la brûlure qui est un accident par rapport au bois, ne peut s'y trouver sans qu'il soit détruit. Ces objections ne prouvent rien, quoique quelques uns se le persuadent faussement; car bien que l'homme & le bois périssent lorsqu'il leur arrive de pareils accidents, il est pourtant vrai que ces accidents se trouvent dans leurs sujets sans les détruire, puisqu'ils ne détruisent point la matiere qui est l'unique & véritable sujet de la blessure, & de la brûlure, & qui n'est pas moins parfaite dans un cadavre, & dans des cendres, que dans la chair, dans l'homme, & dans le bois. On prouve évidemment que la matiere est le sujet de la blessure & de la brûlure, par la raison que la blessure est un certain mouvement qui fait une solution de continuité dans le corps de l'animal, & que la brûlure est un autre mouvement qui fait une certaine solution de continuité dans le bois, en rongeant les parties de la matiere jointes ensemble, en les brisant en petites parcelles, & en les séparant les unes des autres. Or le mouvement a la matiere pour sujet.

Je remarque que le bois entant que bois n'est pas une substance, mais un mode de la matiere. Or comme un mode existant dans la matiere peut en chasser un autre mode, il n'est pas étonnant, que la nature du bois soit chassée par l'arrivée de ce mode que nous appellons brulure.

On demande en Philosophie, s'il y a quelques accidens inséparables de leur sujet. Je réponds que non, & si on objecte que la noirceur ne peut être séparée du visage d'un Ethiopien, je dis que l'Ethiopien n'est pas le sujet de la noirceur, parce que, selon ce qui précede, la matiere est le véritable & propre sujet des accidents. Donc la noirceur d'un Ethiopien pouvant être séparée naturellement de la matiere, sans que cette matiere soit moins parfaite qu'auparavant, il s'ensuit que tout accident peut être séparé de son sujet par la force de la nature, sans que ce sujet soit moins parfait qu'auparavant.

Remarquez qu'il y a deux sortes de séparations, l'une réelle par laquelle une partie est séparée d'une autre, comme quand on fend un arbre par le milieu, & l'autre mentale, qui se fait par la pensée.

Cette derniere est de deux especes; car notre ame sépare un attribut de l'autre, ou en les concevant séparement, ou en concevant que l'un n'est pas l'autre, & en l'affirmant.

Cette premiere sorte de séparation est appellée abstraction simple, & la seconde abstraction composée

 posée. Ce qui est accidentel à quelque sujet, peut en être séparé par un abstraction composée. Par exemple, on peut concevoir que l'eau n'est pas froide, & nier qu'elle soit froide. Mais ce qui est de l'essence d'une chose, la pensée ne peut l'en séparer par une abstraction composée. Ainsi nous ne saurions concevoir que le corps ne soit point divisible, ni l'affirmer. Au contraire par une abstraction simple nous pouvons séparer les choses qui sont essentielles. Ainsi nous pouvons songer à Pierre entant qu'animal, sans songer à lui entant qu'il est raisonnable. Nous pouvons concevoir l'étenduë, sans songer en même tems qu'elle est divisible.

posteriori, abstractis composita. Quidquid est accidentale aliquid subjecto potest separari ab illo, per abstractionem compositam. Verbi gratia possumus concipere aquam non esse frigidam, & negare esse frigidam. Sed quæ sunt de essentia alicujus rei non possunt per mentem sejungi ab illa abstractione composita. Verbi gratia non possumus concipere corpus non esse divisibile, illudve affirmare. At verò abstractione simplici possumus separare ea quæ sunt essentialia. Verbi gratia possumus cogitare de Petro, ut est animal, absque eo quod cogitemus de illo, ut est rationalis. Possumus concipere extensum, absque eo quod in pro eo momento cogitemus illud esse divisibile.

CHAPITRE TROISIEME.

Des Catégories.

COmme nous avons donné ailleurs la definition & la division de la Catégorie, nous ne la répéterons point ici.

CAPUT TERTIUM.

De Categoriis.

T*Radidimus aliàs definitionem & divisionem Categoriæ: hîc non repetemus.*

De la Substance.

LA premiere catégorie est celle de la substance. On entend par ce nom un être subsistant par lui-même, c'est-à-dire qui n'a besoin pour subsister d'aucune autre chose à laquelle il soit attaché, & c'est en quoi elle differe de l'accident, qui ne sauroit exister sans quelque sujet, auquel il soit attaché intimement.

C'est ce qu'on peut éclaircir par l'exemple du corps qui est une substance, & du mouvement qui est un accident. Le corps n'a besoin d'aucune autre chose pour conserver son existence, & il peut subsister par lui-meme, & indépendamment des autres créatures, au lieu que le mouvement ne peut subsister sans le corps, & a besoin pour être conservé d'être soutenu toûjours par quelques corps. Il en faut dire autant de la couleur, de la figure, de la douleur, de la joie, & de tout ce qui n'est qu'accidentel.

Cependant la substance créée ne subsiste point par elle seule, & elle a besoin d'être conservée par un concours perpétuel de Dieu, sans quoi elle ne pouroit durer un moment sans tomber dans le néant. Il est certain qu'il faut la même vertu pour conserver les créatures, qu'il a falu pour les produire, sur quoi est fondée l'opinion commune des Philosophes, que la conservation est une production continuée de la chose, d'où il s'ensuit que comme c'est par la seule toute puissance de Dieu que la créature a commencé d'exister, la même toute puissance seule est cause que cette créature continue d'être.

Il est donc faux que le corps soit un être subsistant par lui-même, me direz-vous, je nie la conséquence. Il est certain que par le mot *subsister par soi-même*, nous entendons seulement subsister indépendamment de quelque sujet. Or il est certain que Dieu n'est point le sujet dont les créatures dépendent. Un sujet, par exemple, c'est notre ame par rapport à la douleur, & à la joie, & le corps par rapport au mouvement & au repos. Or la joie & la douleur, le mouvement & le repos subsistent dépendamment de l'ame & du corps, comme de deux sujets que ces accidens modifient. Mais l'ame & le corps dépendent de Dieu, non comme de leur sujet, mais comme de leur cause efficiente.

Vous me direz que le corps humain ne peut

De Substantia.

P*Rima est Categoria substantiæ. Intelligitur, per illud nomen, ens per se subsistens, hoc est, quod non indiget ad existendum ullâ aliâ re, cui inhæreat, & hinc patet ejus discrimen ab accidente, quod existere nequit sine aliquo subjecto, cui intimè adhæreat.*

Hoc patet exemplo corporis, quod est substantia, & motûs qui est accidens. Corpus ad perseverandum in suo esse nulla alia re indiget, ipsum per se, & independenter ab aliis creaturis subsistere potest, motus verò subsistere non potest sine corpore, & indiget perpetuò sustentari, ab aliquo corpore. Idem dic de colore, de figura, de dolore, gaudio &c.

Interim sciendum est substantiam creatam non subsistere de se sola, sed indigere perpetuo influxu Dei, sine quo ne unum quidem momentum duraret. Imo certum est eamdem requiri virtutem ut creaturæ conserventur, quæ requiritur, ut primum producatur, unde est, quod vulgo statuant Philosophi; conservationem esse continuatam rei productionem, ex quo sequitur, quod sicut sola Dei omnipotentia causa fuit, quod creatura inciperet existere, sola etiam Dei omnipotentia est causa quod creatura pergat existere.

Ergo falsum est, inquies, corpus esse ens per se subsistens. Nego consequentiam, quia per τὸ subsistere per se, certum est nos intelligere solum subsistere independenter ab aliquo subjecto. Certum autem est Deum non esse subjectum, à quo creaturæ dependeant. Subjectum est verbi gratia anima nostra, respectu doloris & gaudii, corpus respectu motûs, & quietis. Gaudium, motus &c. subsistunt dependenter ab anima, & corpore, tanquam à subjecto, quod modificant. Anima verò & corpus dependent à Deo, ut à causa efficiente, sed non ut à suo subjecto.

Dices corpus humanum non posse subsistere sine ali-

alimentis, ergo substantiam unam non subsistere sine aliis.

Respondeo corpus humanum non posse subsistere sine alimentis, sed ut tale, non esse substantiam, sed modo substantiæ. Si consideremus corpus humanum in se, & prout importat solam corporis naturam, certum est illud non indigere ad subsistendum ullo alio corpore: sed quatenus corpus habet certam formam, quæ forma est accidens, indigere multis rebus ut retineat illam formam.

Hinc intelliges quod vulgo dicitur substantiam non habere contrarium ratione sui, sed ratione suarum qualitatum. Verbi gratia, ignis & aqua non sunt substantiæ contrariæ in quantum sunt corpus, & eo sensu non tendunt in mutuam sui destructionem, sed quatenus ignis est substantia calida, & sicca, aqua vero substantia frigida, & humida, sibi contrariantur, & se mutuo destruunt.

Substantia non suscipit majus & minus, sive non est intentionis vel remissionis capax, hoc est una substantia, non magis participat rationem substantiæ, quam altera, nec dici potest magis substantia quam altera. Potest equidem dici ratione accidentium, magis calida, rotunda, docta &c. quam altera, sed nunquam magis substantia, quam altera. Hinc intelliges quod vulgo dicitur, essentias consistere in indivisibili, nam hoc significat verbi gratia, essentiam substantiæ non posse dividi in partes, & tribui uni subjecto secundum unam partem, alteri verò secundum alteram. Tribuitur tota, vel nullo modo tribuitur. Nam si quid tolleretur, non amplius esset substantia, sicut numerus denarius non manet denarius, si quidpiam ab eo distrahatur, vel ei adjungatur.

De Quantitate.

QUantitas in suo conceptu formali importat multitudinem partium. Proinde dicendum est quantitatem nihil aliud esse, quam numerum, qui definiri solet multitudo unitatum. Hoc sensu quantitas convenit rebus spiritualibus, non equidem uni substantiæ spirituali, animæ Petri, Angelo Gabrieli, &c. nam Angelus & anima nullis constant partibus, sed quatenus plures dantur animæ vel Angeli, vel etiam cogitationes. Itaque dicendum est decem Angelos esse quantitatem. Hinc patet Deo, qui unicus est, non competere quantitatem.

Sed communis est magis notio quantitatis, prout pertinet ad res extensas, sive ad materiam, & multi quidem dicunt quantitatem esse accidens distinctum à materia, facient ut materia habeat suas partes extra se invicem, sive habeat extensionem. Nos dicimus hoc esse falsum, quia materia per se ipsam habet plures partes, extra se invicem positas, unde sequitur quantitatem materiæ esse ipsam materiam, etenim ex ante dictis, quantitas materiæ nihil aliud est, quàm multitudo partium materiæ, partes verò materiæ esse ipsam materiam nemo negare potest.

subsister sans nourriture, & que par conséquent une substance ne peut subsister sans d'autre substance.

Je réponds que le corps humain ne peut subsister sans nourriture, mais qu'à cet égad, il est un mode de substance, & non une substance. Si nous considérons le corps humain en soi même, & par rapport à sa seule nature de corps, il est constant qu'il n'a besoin d'aucun autre corps pour subsister. Mais entant que ce corps a une certaine forme, laquelle est un accident, il a besoin de plusieurs choses pour conserver cette forme.

C'est ce qui doit faire entendre ce qu'on dit d'ordinaire que la substance n'a point de contraire entant que substance, mais bien entant que revêtue de certaines qualitez. Le feu & l'eau, par exemple, ne sont point des substances contraires entant que corps, & en ce sens elles ne tendent nullement à leur destruction mutuelle. Mais entant que le feu est une substance chaude & séche, & l'eau une substance froide & humide, ces deux substances sont contraires l'une à l'autre, & se détruisent mutuellement.

La substance n'est pas capable de plus ni de moins, ou d'augmentation ou de diminution, c'est-à-dire qu'une substance ne participe ni plus, ni moins qu'une autre à la nature de substance. On peut bien dire par rapport à ses accidents, qu'elle est plus chaude, plus ronde, plus docte qu'une autre, mais non qu'elle est plus substance qu'une autre substance. C'est par-là que vous comprendrez ce qu'on dit communément, que les essences consistent dans un point indivisible. Cette expression signifie que l'essence de la substance ne peut être divisée en parties, dont l'une soit donnée à un sujet, & l'autre attribuée à un autre. La substance est toute entiere où elle est, ou bien elle n'y est point du tout, par la raison que si on en ôtoit quelque chose, elle ne seroit plus substance, de même que le nombre de dix cesse d'être le nombre de dix, dès qu'on y ajoute, ou qu'on en retranche quelque chose.

De la Quantité.

L'Idée formelle de quantité emporte une multitude de parties. Par conséquent elle n'est rien autre chose que le nombre, qu'on définit d'ordinaire une multitude d'unité. En ce sens, la quantité convient aux choses spirituelles, non à chacune en particulier, à l'ame de Pierre, par exemple, ou à l'Ange Gabriel: car un Ange & un homme ne sont point composez de parties; mais entant qu'il y a plusieurs ames, plusieurs Anges, plusieurs pensées. Ainsi dix Anges sont une quantité, au lieu qu'on ne peut attribuer la quantité à Dieu, parce qu'il est unique.

Mais la notion ordinaire de quantité, c'est celle qu'on en a entant qu'apartenante aux choses étenduës, ou à la matiere. Plusieurs Philosophes disent que la quantité est un accident distinct de la matiere, lequel fait qu'elle a ses parties les unes hors des autres, ou qu'elle a de l'étenduë. Mais c'est ce que nous nions, vû que la matiere a par elle même ses parties les unes hors des autres, d'où il s'ensuit que la quantité de la matiere est la matiere même, puisqu'il est clair par ce qui précede, que la quantité de la matiere, n'est autre chose que la multitude de ses parties, & qu'on ne peut nier que les parties de la matiere ne soient la matiere même.

On donne divers noms à la quantité, selon que ses parties sont situées differemment. Lors qu'elles sont jointes par un lien commun, comme les parties d'un bâton, c'est une quantité continue. Mais quand elles sont séparées les unes des autres, par exemple, comme les hommes dont une armée est composée, alors c'est une quantité discrete.

Lorsque les parties de la quantité continue existent, non pas ensemble, mais successivement, comme les parties du tems, on l'apelle quantité successive. Mais lors qu'elles existent ensemble, comme dans l'exemple précédent d'un bâton, c'est une quantité permanente, ou une grandeur.

Cette derniere est subdivisée encore en lignes, quand on ne considere que la seule longueur, en superficie, quand on considere la longueur & la largeur, & en corps, quand on considere à la fois la longueur, la largeur, la profondeur, qui sont les trois dimensions du corps.

Il faut remarquer que dans la nature des choses, il n'y a ni lignes, ni superficies, & qu'il ne peut y avoir, ni de longueur, ni de largeur, sans profondeur. Mais l'esprit peut néanmoins concevoir l'une, sans concevoir l'autre, ainsi que nous l'avons expliqué en parlant de la maniere de considerer les choses par *abstraction*. C'est ainsi que les voiageurs ne font attention qu'à la longueur des lieuës, sans songer à leur largeur, & que les Arpenteurs considerent la superficie seule du terrain.

Solent tribui quantitati varia nomina, prout ejus partes diversimode se habent, nam quando illa communi vinculo copulantur, ut partes baculi, vocantur quantitas continua, quando sunt sejunctæ à se invicem, ut homines quibus constat exercitus vocatur quantitas discreta.

Rursus, quando partes quantitatis continua non simul existunt, sed successivè ut partes temporis, vocantur quantitas fluens; si vero simul existant ut baculi partes, vocantur quantitas permanens sive magnitudo.

Iterum magnitudo vocatur linea, quando sola longitudo consideratur, & quando sola latitudo vocatur superficies. Si verò considerentur simul longitudo & latitudo, & profunditas, quæ sunt tres corporis dimensiones, tunc vocatur corpus.

Observa à parte rei nullas esse lineas, vel superficies, non enim possunt dari longitudo & latitudo, sine ulla profunditate, sed potest tamen mens humana concipere longitudinem, non conceptâ latitudine, prout explicavimus, ubi de separatione mentali. Ita viatores ad solam leucæ longitudinem attendunt, agrimensores ad solam superficiem jugeris.

De la Qualité.

Nous avons dit que la quantité ne convient point à chaque esprit, comme elle convient à chaque corps, & à chaque grain de sable par exemple. Mais au contraire la qualité ne convient pas moins à chaque esprit, du moins créé, qu'à chaque corps.

Le mot qualité est si clair, qu'il est impossible de le définir plus clairement. C'est pourquoi nous passerons au détail de ces principales espéces.

On en compte d'ordinaire quatre, la premiere est l'habitude, c'est-à-dire la qualité qui rend son sujet propre à agir facilement. Si cette qualité n'est pas parfaite, on ne l'appelle plus habitude, mais disposition.

L'habitude est ou infuse, ou acquise. L'habitude infuse est celle que Dieu produit en nous, sans nous. Telle est l'intelligence de plusieurs langues communiquée aux Apôtres le jour de la Pentecoste. L'habitude acquise est celle que l'homme acquiert par son travail, par son adresse, & par la fréquente répétition des mêmes actes. Tels sont les arts & les sciences. Les habitudes apartiennent à l'entendement, & les vertus & les vices à la volonté.

La seconde espéce de la qualité est apellée puissance naturelle, comme, par exemple, la faculté de voir, ou celle d'entendre. Quand ces facultés sont foibles, on les appelle impuissance.

La troisieme espéce est apellée en Philosophie qualité passible, & elle comprend tous les sentimens que le corps reçoit par les cinq sens extérieurs, comme les couleurs, les odeurs, les saveurs, les sons, les qualités tactiles, le froid, le chaud & autres. Si ces qualités demeurent peu de tems dans leurs sujets, comme la pâleur causée par la crainte, & la rougeur produite par la honte, elles prennent le nom de passions, au lieu de celui de qualité passible. Au reste on leur donne ces deux noms parce que nos sens affectés par ces qualités en souffrent.

De qualitate.

Quantitas ut diximus non convenit uni spiritui, sicut convenit unicuique corpori; verbi gratia, singulis granis arenæ. At verò qualitas non minus unicuique spiritui, saltem creato convenit, quam unicuique corpori.

Qualitas vox est adeo clara, ut non possit clarior definiri, itaque progrediamur ad præcipuas ejus species recensendas.

Quatuor vulgò recensentur species qualitatis, prima vocatur habitus, id est qualitas reddens subjectum habile ad expeditè operandum. Si nondum perfecta sit, tunc non dicitur habitus, sed dispositio.

Habitus, vel est infusus, vel acquisitus. Infusus est quem Deus in nobis, sine nobis operatur, verbi gratia, intelligentia plurium linguarum, communicata Apostolis die Pentecostes. Acquisitus est ille, quem homo labore, & industria, crebrâque eorumdem actuum repetitione sibi comparat, ut artes & scientiæ, & illi quidem pertinent ad intellectum, virtutes verò & vitia pertinent ad voluntatem.

Secunda species qualitatis vocatur potentia naturalis, & est verbi gratia, facultas videndi, audiendi, quæ si sint debiles, vocari solent impotentia.

Tertia species vocatur patibilis qualitas, & comprehendit omnes affectiones, quas per quinque sensus externos percipimus, in corpore, ut calores, odores, sapores, sonos, qualitatesque tactiles, frigus, calorem; &c. Si parum durent in subjecto, ut pallor metu contractus, & rubor ex pudore ortus, vocatur passio, non vero patibilis qualitas, nomen vero istud ideo tributum est, quia sensus nostri patiuntur ab illis qualitatibus.

Quar-

Quarta species vocatur forma & figura. Sed illa malè distinguuntur à tertia specie. Figura est id quod extensionem materiæ exterius determinat & circumscribit. Dicebatur olim figura nullius esse virtutis capax, quod verum est de circulis, aliisve figuris, quibus uti dicuntur magi, ad operanda effecta mirabilia. Sed falsum est de figurâ clavis, exempli causâ; undè pendet facultas reserandi januam.

Qualitas dicitur habere contrarium, & suscipere magis & minus, nam calor contrarius est frigori, & unum corpus calidus est altero.

La forme & la figure sont la quatrieme espéce de qualité, mais on les distingue mal à propos de la troisieme. La figure est ce qui détermine & qui borne extérieurement l'étenduë de la matiere. On disoit anciennement que la figure n'est capable d'aucune vertu, ce qui n'est vrai que des cercles & autres figures, dont on dit que les magiciens se servent pour opérer des effets merveilleux; mais cela est faux de la figure d'une clef, par exemple, puisque de cette figure dépend la faculté d'ouvrir la porte.

On dit que la qualité a son contraire, & qu'elle est capable du plus ou du moins. En effet la chaleur est contraire au froid, & un corps peut être plus chaud qu'un autre.

De Relatione.

PEr relationem intelligimus *respectum, quem una res ducit ad alteram, ut pater ad filium, dominus ad servum, maritus ad uxorem.*

Tria considerantur in relatione, subjectum, fundamentum & terminus. In paternitate homo generans est subjectum, homo genitus est terminus, ipsa verò generatio est fundamentum.

Subjectum & terminus dicuntur relata, & de illis statuitur, ea esse simul naturâ & cognitione, hoc est posito & cognito uno, poni etiam & cognosci alterum. Etenim posito patre, ponitur filius, & si cognoscas aliquem ut patrem, hoc ipso cognosces ipsi esse filium.

Ubi observandum patrem posse considerari, vel specificativè, quatenus est homo, vel reduplicativè, quatenus est pater. Priori sensu præcedit filium, & cognosci potest sine filio, sed non posteriori.

De la Relation.

ON entend par relation le rapport d'une chose à un autre, comme de Pere, de fils, de maître, de serviteur, de mari, de femme.

Il y a trois choses à considérer dans la relation, le sujet, le fondement, & le terme. Dans la paternité, l'homme qui engendre est le sujet, l'homme engendré est le terme, la génération est le fondement.

Le sujet & le terme sont appellez relatifs. Ils existent & sont connus en même tems, c'est-à-dire que dès que l'un existe ou est connu, l'autre existe & est connu aussi. Ainsi dès qu'il y a un pere, il y a un fils & dès là qu'on connoît quelqu'un en qualité de pere, on connoît qu'il a un fils.

Il faut observer qu'un pere peut être considéré, ou par rapport à son espéce, c'est-à-dire entant qu'il est homme, ou par rapport à sa paternité, c'est-à-dire entant qu'il est pere. Dans le premier sens il précede le fils, & peut être connu sans qu'on connoisse le fils, mais non dans le second sens.

De Actione & Passione.

IDeo *hæc duo prædicamenta conjungimus, quia sunt unum & idem; nam eadem verberatio, verbi gratia, est simul actio & passio; actio, prout oritur à verberante, passio prout recipitur in verberato. Hinc vides actionem esse modum, quo aliquid producimus, & passionem esse modum, quo aliquid in nobis producitur.*

In omni actione considerantur agens & patiens, terminus à quo, & terminus ad quem, & ipsa tendentia ab uno termino ad alterum.

Agens est causa, à quâ procedit actio, patiens est subjectum, in quo recipitur actio, terminus à quo, est id quod per actionem amittitur, terminus ad quem est illud, quod per actionem acquiritur, actio verò est id per quod terminus à quo expellitur, & terminus ad quem introducitur.

Cum aqua calefit, ignis est agens, aqua est patiens, frigus quod ex aqua expellitur est terminus à quo, calor qui in aqua producitur est terminus ad quem.

Sed observandum, cum quid creatur, non dari patiens, quia creare, est producere aliquid ex nihilo, quando ergo creatus est mundus, Deus equidem fuit agens, nihilum fuit terminus à quo, exi-

De l'Action & de la Passion.

NOus joignons ces deux Catégories, parce qu'elles sont une seule & même chose, frapper, par exemple, étant à la fois & une action & une passion, une action dans celui qui frappe, & une passion dans celui qui est frappé. D'où il s'ensuit que l'action est un mode par lequel nous produisons quelque chose, & la passion celui par lequel quelque chose est produite en nous.

Dans toute action il faut considérer l'agent, & le patient, le terme *à quo*, le terme *ad quem*, & cette tendance même d'un terme vers l'autre.

L'agent est la cause de laquelle l'action procede. Le patient est le sujet dans lequel l'action est reçuë. Le terme *à quo* est ce qui est perdu par l'action. Le terme *ad quem* est ce qu'on acquiert par l'action. Enfin l'action est ce par quoi le terme *à quo* est chassé, & le terme *ad quem* introduit.

Quand on fait chauffer de l'eau, le feu est l'agent, l'eau est le patient, le froid chassé de l'eau est le terme *à quo*, & enfin la chaleur produite dans l'eau est le terme *ad quem*.

Il faut observer que quand Dieu crée quelque chose, il n'y a point de patient dans cette action, parce que créer, c'est produire quelque chose de rien. Lors donc que le monde fut créé, Dieu fut l'agent, le néant fut le terme *à quo*, l'e-

l'existence du monde fut le terme *ad quem*, mais il n'y eut point de patient ; parce qu'il n'y eut point de sujet c'est-à-dire de matiere préexistente sur laquelle Dieu opérât.

On divise l'action en immanente & en transitive. L'action immanente est celle dont le terme est reçu dans l'agent même, comme l'action d'entendre ou celle de vouloir ; car ce que l'ame produit lorsqu'elle entend, ou qu'elle veut, ne sort point hors d'elle même. L'action transitive est celle dont le terme est reçu dans un sujet distinct de l'agent, comme l'action de jetter une pierre, ou le mouvement du bras par lequel l'ame exécute sa volonté, action qui passe dans le corps en y produisant du mouvement. L'action de vouloir est appellée un acte tiré de l'ame, & l'action de remuer le bras est nommé un acte commandé par l'ame.

Il n'y a rien à dire sur les quatre autres Catégories.

stentia mundi, fuit terminus ad quem ; sed quia nullum erat subjectum, materiave praexistens, in quam Deus operaretur, nullum fuit patiens.

Actio solet dividi in immanentem & transeuntem. Immanens est ea, cujus terminus recipitur in ipso agente, ut intellectio, volitio : quod enim anima producit, cum intelligit & vult, non exit extra animam ; sed in ipsa remanet. Actio transiens est ea cujus terminus recipitur in subjecto, distincto ab agente, ut projectio lapidis, vel etiam motus brachii, quo anima exequitur suam voluntatem, qua actio transit in corpus producendo motum in illo. Volitio vocatur actus elicitus anima, motus verò brachii vocatur actus imperatus anima.

Nihil est dicendum de quatuor aliis Categoriis.

Des Causes.

NOus allons ajoûter quelques remarques sur les causes, afin qu'il ne manque rien à ce que nous avons dit de l'action.

La Cause est ce par la force de quoi la chose est. La chose causée est ce qui tire son être de la cause, ce qui est clair par soi même.

En premier lieu, on divise la cause en extérieure, & en intérieure:

La cause extérieure est celle qui produit son effet sans entrer dans la composition de cet effet. La cause intérieure au contraire y entre, & en est une partie qui le constitue, tellement qu'elle n'en est pas distinguée entierement, au lieu que la cause extérieure l'est du sien. On peut éclaircir cette définition par l'exemple d'un homme qui écrit, & de l'encre. L'Ecrivain est la cause extérieure des lettres, & l'encre en est la cause intérieure.

En second lieu, il faut remarquer qu'il y a deux sortes de causes exterieures, la cause efficiente & la cause finale: Il y a aussi deux causes intérieures, la matiere & la forme, remarque qui montre clairement que la cause extérieure est distincte entierement de son sujet ce qui ne peut se dire de la cause intérieure. Je m'explique. Il est évident que ni celui qui bâtit un navire, lequel en est la cause efficiente, ni la navigation qui en est la cause finale, n'entrent en rien dans l'essence du navire. Au contraire la matiere dont le navire est construit, & sa forme c'est-à-dire la diverse disposition de ses parties, sont le navire même.

On a coûtume de définir la matiere, ce de quoi se fait quelque chose.

On définit la forme ce qui fait qu'un Etre est tel.

Voici des exemples pour éclaircir ces définitions. L'eau & le feu sont faits d'une substance étenduë, laquelle est leur matiere, & jusques là l'eau & le feu ne différent point l'un de l'autre. Mais la forme ajoûtée à la matiere dont le feu est composé, fait qu'elle devient un certain corps différent des autres, de l'eau & de l'air, par exemple. Il en est de même de la forme qui reçoit la matiere dont l'eau est composée.

Vous concevrez ces principes par l'exemple d'une table & d'un banc. Ces deux choses qui conviennent perfaitement entre elle par rapport au bois dont elles sont composées, différent l'une de l'autre par rapport à la forme, qui fait que l'une est une table & l'autre un banc.

De Causis.

UT ea qua diximus de actione pleniora sint, subjungimus aliquid de causis.

Causa id est, cujus vi res est, causatum vero id quod à causis suum esse habet, ut per se satis clarum est.

Dividitur causa primò in externam & internam.

Causa externa producit quidem suum effectum, sed non ingreditur ejus compositionem. Interna verò ingreditur, & est pars constituens illius, proindè non distinguitur adaquatè ab illo, cum è contra, causa externa distinguatur adaquatè à suo effectu. Res patet exemplo scribentis, qui est causa externa litterarum, & atramenti, quod est earum causa interna.

Secundò, causa externa duplex est, efficiens & finalis. Interna est etiam duplex, materia scilicet & forma, quod adhuc clarum facit causam externam distingui adaquatè à suo effectu, internam verò non distingui. Nam evidens est structorem navis, qui causa est efficiens illius, & navigationem, qua causa est finalis, esse adaquatè extra essentiam navis, materiam verè, ex quâ fit navis, & formam, sive variam dispositionem partium, esse ipsam navim.

Materia solet definiri, id ex quo inexistente, sive remanente fit aliquid.

Forma definitur id, quod tale dat esse rei. Verbi gratia, ignis & aqua fiunt ex sustantia extensa, tanquam à sua materia, & eatenus non differunt à se invicem, sed deindè forma, qua adjungitur materia, ex quâ componitur ignis, facit eam esse tale corpus, diversum à cateris, ab aqua, ab aere, &c. Idem dic de forma, qua advenit materia, ex quâ componitur aqua.

Rem concipies, si advertas mensam & scamnum convenire perfectè inter se, quoad lignum, ex quo componuntur, differre verò quoad formam, qua additur ligno, ut fiat mensa vel scamnum.

Tertia Causa efficiens, quæ in genere definiri potest id quod alteri esse dat à suo distinctum subdividitur, multifariam.

Primo in causam primam, quæ Deus est, & causam secundam, ut sunt creaturæ. Deus est causa prima, quia cæteræ omnes causæ acceperunt ab eo suum esse, & suam agendi facultatem, unde est, quod in progressu causarum, diveniatur tandem ad Deum.

Secundo in causam universalem, quæ eodem influxu ad plures specie effectus cum aliis causis concurrit, & particularem, quæ ad quosdam effectus limitatur. Deus verbi gratia est causa maximè universalis, quia virtute suâ simul influit in productionem lapidum, metallorum, hominum, plantarum, &c. Sol quoque est causa universalis, quia calore suo simul promovet generationem frugum, lapidum, animalium, &c. at verò arbor est causa particularis: quia si excipias vegetationem, illa nullos efficit effectus.

Tertio in remotam & proximam. Remota est ea, quæ dat esse causæ alterius, ut avus respectu nepotis: proxima est ea quæ immediatè attingit effectum, ut pater respectu filii. Vulgo dicitur quod est causa causæ, est causa causati.

Quarto in liberam, & necessariam. Libera est, quæ agit, quia vult agere, quæ agit ex prævio consilio, & ita agit unum effectum, ut possit vel non agere, vel agere contrarium. Talis est homo respectu Eleemosyna, quam largitur. Necessaria est ea quæ non potest non agere, illud quod agit, & ad illud agendum determinatur ineluctabiliter ab extrinseco, vel saltem naturâ suâ. Talis est non solum ignis, respectu caloris, sed etiam homo, respectu amoris felicitatis, ad quam ita est naturâ determinatus, ut non possit suam felicitatem non amare.

Quinto in causam per se, & causam per accidens. Causa per se est ea quæ producit effectum intentum, homo verbi gratia, qui inimicum vulnerat, ut occidat, est causa per se mortis inimici. Causa per accidens est ea, quæ producit certum effectum, non juxta suum consilium, sed ob occursum certarum circonstantiarum. Ita illi qui Prometheum Thessalum, & Jasonem Phereum, gravi vulnere, occidendi causâ percusserunt, & ictu suo vomicam perforarunt, unde secuta est sanatio morbi periculosissimi, causa fuerunt per accidens illius sanationis. Evangelium quoque fuit causa multarum cladium per accidens, scilicet propter malitiam hominum, quam veritatis lumen irritavit. Veritas odium parit, non per se, sed per accidens.

Sexto in causam principalem, & minus principalem, sive instrumentalem. Illa est, quæ suâ virtute, vel aliud assumendo, effectum producit, ut pictor respectu tabulæ; hæc est, quæ causæ principali inservit, ut penicillus.

Causa principalis continet necessario, vel forma-

En troisiéme lieu, la Cause efficiente, qu'on peut définir en général ce qui donne à un autre un être distinct du sien, est subdivisée en plusieurs autres causes.

Premierement en cause premiere, qui est Dieu, & en cause seconde, savoir les créatures. Dieu est la cause premiere, parce que les autres causes ont reçu de lui leur être, & leur faculté d'agir, tellement qu'en remontant de cause en cause, on arrive enfin à Dieu.

Secondement en cause universelle, qui par le même acte concourt avec d'autres causes à plusieurs effets de differentes especes, & en cause particuliere qui est bornée à de certains effets. Dieu, par exemple, est la cause universelle par excellence, parce que par sa toutepuissance il influe à la fois dans la production des pierres, des métaux, des hommes, des plantes, &c. Le Soleil est aussi une cause universelle, parce que par sa chaleur il concourt en même-tems à la génération des fruits, des pierres, des animaux. Mais un arbre est une cause particuliere, parce qu'il ne produit point d'autres effets que ceux qui appartiennent à la végétation.

Troisiemement en cause éloignée & en cause prochaine. La cause éloignée est celle qui donne l'être à la cause d'une autre chose. Tel est le grand pere par rapport au petit fils. La cause prochaine est celle qui produit immédiatement un effet. Tel est le pere par rapport au fils. On dit d'ordinaire ce qui est la cause de la cause, est la cause de l'effet.

Quatriemement en cause libre & en cause nécessaire. La cause libre est celle qui agit, par ce qu'elle veut agir, qui agit de son propre choix, & qui produit tellement un effet qu'elle peut ne le pas produire, ou produire le contraire. Telle est l'homme par rapport à l'aumône qu'il donne. La Cause nécessaire est celle à qui il est impossible de ne pas faire ce qu'elle fait, & qui est invinciblement déterminée à agir d'une certaine maniere; ou par une cause extérieure, ou du moins par sa propre nature. Tel est le feu par rapport à la chaleur. Tel est aussi l'homme par rapport à l'amour de la félicité, amour auquel il est tellement déterminé par sa nature, qu'il ne peut pas ne point aimer son bonheur.

Cinquiemement en cause par soi-même, & en cause par accident. La cause par soi-même est celle qui produit l'effet qu'elle s'est proposée, comme un homme, par exemple, qui blesse son ennemi pour le tuer, est la cause par soi-même de la mort de cet ennemi. La cause par accident est celle qui produit un certain effet, non de propos délibéré, mais à cause du concours de certaines circonstances. Ainsi ceux qui blesserent Promethée le Thessalien & Jason de Phéres dans la vuë de les tuer, & qui percerent un apostume à ces deux hommes, tellement qu'ils furent guéris d'une maladie dangereuse, furent cause par accident de cette guérison. De même l'Evangile a été la cause de plusieurs malheurs par accident, savoir par la malice des hommes, que la lumiere de la verité offense; car la vérité irrite, non par elle-même, mais par accident.

Sixiemement en cause principale, & en cause moins principale, ou instrumentale. La premiere est celle qui produit un effet, ou par sa seule vertu, ou en employant quelque autre chose, comme le Peintre par rapport au tableau. La seconde est celle qui sert à la cause principale, comme le pinceau qui sert au peintre.

La cause principale contient nécessairement son effet, ou formellement, ou éminemment, sans

quoi elle ne pourroit le produire, puis qu'on ne peut donner ce qu'on n'a point. Quand une cause est de la même espéce que son effet, elle le contient formellement, & on l'appelle cause univoque. Telle est la jument par rapport à son poulain. Lorsque la cause n'est pas de la même espéce que son effet, & qu'elle est d'une nature bien superieure, elle le contient éminemment, & elle porte le nom d'équivoque. Telle est Dieu par rapport à la matiere qu'il a produite du néant; car bien qu'il ne contienne point formellement la matiere dans sa nature, néanmoins comme il est infiniment plus parfait que la matiere, il peut lui donner l'être de même que s'il la contenoit formellement. C'est ainsi qu'un Roy qui n'a pas formellement la relation de pere avec son sujet, mais qui a celle de maître souverain qui lui donne bien plus d'autorité que la relation de pere, peut exercer l'autorité paternelle comme le pere même.

La cause instrumentale ne doit contenir son effet ni formellement ni éminemment.

On doit remarquer qu'il y a des Philosophes qui croyent que l'effet peut-être meilleur que la cause, ce qu'ils prouvent par l'exemple de la chaleur qui fait éclore les poulets, & par celui d'un pere infirme qui fait des enfans robustes. Mais il n'y a qu'à répondre, ou que la chaleur est simplement la cause instrumentale du poulet, ou que le poulet n'a pas plus de perfection que les autres corps. Quant à l'homme qui a plus de vigueur que ses parens, il faut dire que ce ne sont pas eux qui sont la cause de cette vigueur; car les alimens, l'air, & les autres corps extérieurs ont plus de part au tempérament que les parens même.

Septiemement en cause physique & en cause morale. La cause physique influe réellement & véritablement dans son effet, comme par exemple, le feu dans la brulure. La cause morale n'agit qu'en exhortant, en dissuadant, ou en appliquant les choses actives aux passives. C'est en ce sens que les Prédicatenrs, sont la cause morale des bonnes œuvres que leurs auditeurs font à leur persuasion. Dans le même sens, un homme qui met le feu à une maison, est la cause morale qu'elle est brulée.

Huitiemement en totale & en partiale. Lorsque deux chevaux tirent un carosse, chacun des deux est une cause partiale de ce que le carosse avance, parce que tous deux sont des causes de la même nature. Mais bien que le Peintre & le pinceau concourent à peindre, néanmoins le peintre est la cause totale du tableau, d'autant que le peintre & le pinceau ne sont point des causes du même ordre, le peintre étant la cause principale, & le pinceau la cause instrumentale. Cette explication fait comprendre ce que disent les Théologiens, que l'homme est la cause totale de ses actions, bien qu'il les produise avec le concours de Dieu. Leur assertion est fondée sur ce que Dieu agit comme cause universelle, & l'homme comme cause particuliere.

Pour parler maintenant de la cause finale, il faut savoir que la fin n'influe point immédiatement dans l'effet, & qu'elle excite seulement la cause efficiente à agir. Ainsi la science qui est la fin des études, n'est la cause du travail de ceux qui étudient, que parce qu'elle excite dans leur ame par de certains charmes le dessein d'étudier.

Elle est donc plûtôt une cause morale, qu'une cause physique. En effet, une cause physique doit exister actuellement lors qu'elle agit, au lieu que la cause finale agit avant que d'exister. Avant que la navigation existe, par exemple, elle est la cause

liter, vel eminenter suum effectum, alioquin non posset illum producere: nemo enim dare potest, quod non habet. Quando causa est ejusdem speciei tum sue effectu, continet illum formaliter, & dicitur causa univoca, ut cum equus generat equum. Sed quando causa non est ejusdem speciei, sed multo excellentioris, tunc continet effectum suum eminenter, & dicitur æquivoca. Talis est Deus respectu materiæ, quam produxit è nihilo, licet enim Deus non contineat formaliter in sua natura materiam, quia tamen infinities est perfectior, quam materia, potest illi dare esse, non secus ac si contineret formaliter. Quemadmodum Rex, qui non habet formaliter relationem patris ad suum subditum, sed relationem supremi dominii, multo majori auctoritate praditam, quam sit relatio patris, æquè potest fungi auctoritate patris, ac ipsemet pater.

Causa instrumentalis, neque suum effectum continere debet formaliter, neque eminenter.

Observa esse, qui credant effectum posse esse perfectiorem suâ causa, quod probant exemplo caloris producentis pullos, & hominis infirmi producentis prolem robustissimam. Sed respondendum est, vel calorem esse solum causam instrumentalem pulli; vel pullum non esse perfectiorem, quam catera corpora. De homine robustiore suis parentibus dicendum est, parentes non esse causam illius roboris, nam alimenta, & aer, & catera corpora externa, plus sæpe quam ipsi parentes, causa sunt temperamenti.

Septimo in causam physicam, & moralem. Physica vere & realiter influit in effectum, ut ignis in combustionem. Moralis verò agit solum hortando, & dehortando, vel etiam aplicando activa passivis, ita concionatores sunt causa moralis bonorum operum, quæ auditores persuasi ab illis, edunt. Et qui ignem admovet ædibus, est causa moralis combustionis.

Octavo in totalem, & partialem. Cum duo equi trahunt currum, uterque est causa partialis, quia est causa ejusdem ordinis. Sed licet pictor & penicillus concurrant ad pingendum, pictor tamen est causa totalis, quia nempe pictor, & penicillus non sunt causa ejusdem ordinis, sed pictor causa principalis, penicillus causa instrumentalis. Hinc intelliges quod docent Theologi, hominem esse causam totalem suarum actionum, licet eas producat concurrente Deo, quia nempe Deus agit, ut causa universalis, homo ut causa particularis.

Ut de causa finali aliquid dicamus, sciendum est finem non influere immediate in effectum, sed movere dumtaxat & excitare causam efficientem. Ita scientia, quæ est finis studiorum, non aliter causa est laboris studentium, quam quia illecebra quadam excitat in animâ studentis consilium studendi.

Proinde potius est causa moralis, quam causa physica, nam causa physica debet actu existere, quando actu causat, finis vero agit antequam existit. Navigatio gratiâ, antequam existat, est causâ

causa constructionis navigii, verum quidem est saltem existere objective in mente operantis.

Finis varias divisiones patitur. Præcipua sunt in finem subordinatum, & finem ultimum. Ultimus est, beatitudo, nam quæcumque sint hominum occupationes, collineant omnes in hoc, ut felices sint.

Finis alius quicumque subordinatus illi est Si verbi gratia quis mercimonium exerceat ut fiat dives, divitiæ sunt finis illius; si velit esse dives, ut Reipublicæ muneribus admoveatur, Magistratus est illius finis. Divitiæ tunc sunt finis subordinatus magistraturæ, sed magistratura quoque est finis subordinatus felicitati.

CAPUT QUARTUM.

De Oppositis.

Opposita definiuntur quæ neque de se invicem, neque de eodem tertio, secundum idem, ad idem, eodem tempore, verè affirmari possunt.

Primo opposita non possunt verè dici de se invicem. Talia sunt ignis & aqua, nam ignis non potest verè dici aqua, nec aqua ignis.

Secundo non possunt dici de eodem tertio. Talia sunt rationale, & irrationale, quorum utrumque dici nequit de eodem Petro.

Tertio non possunt dici de eodem tertio secundum idem, hoc est secundum eandem partem. Talia sunt materiale, & spirituale, quæ licet verè affirmentur de Petro, non tamen secundum eandem partem, sed materiale quoad corpus, spirituale, quoad animam.

Quarto non possunt dici de eodem tertio ad idem, hoc est sub eodem respectu. Talia sunt duplum & dimidium, quæ licet verè affirmentur de eodem numero denario verbi gratia, non tamen eodem respectu, sed duplum respectu quinque, dimidium verò respectu viginti.

Quinto non possunt dici de uno tertio eodem tempore. Talia sunt videns, & cæcus, quæ licet possint verè affirmari de Petro secundum eandem partem, & eodem respectu, non simul, sed successive, & quando in Evangelio legitur cæci vident, hoc intelligendum est in sensu diviso, non in sensu composito, hoc est illi qui antea erant cæci, vident. Hinc intelliges divisionem sensus divisi, & sensus compositi, de quâ sæpe fit mentio.

Dividuntur opposita præcipuè in quatuor species, nempe in relata, contraria, privativa, & contradictoria.

De relatis qualia sunt pater & filius Actum est alibi.

Contraria sunt entia absoluta, quæ sub eodem genere maxime distant, ut calor & frigus, virtus & vitium. Aliquando contraria sunt sub eodem

qu'on bâtit des navires Il est pourtant vrai que la navigation existe objectivement dans l'esprit de celui qui construit un Navire.

Sans parler de plusieurs autres divisions de la fin, la principale est celle qu'on en fait en fin subordonnée & en fin derniere. La fin derniere est la félicité, car les occupations des hommes, quelles qu'elles soient tendent toutes à être heureux.

Toute autre fin lui est subordonnée. Si par exemple un homme exerce la marchandise pour devenir riche, les richesses sont sa fin. S'il souhaite d'être riche pour être élevé aux dignitez de la République, ces dignitez sont sa fin. Alors les richesses sont une fin subordonnée aux dignitez, & les dignitez à leur tour sont une fin subordonnée à la félicité.

CHAPITRE QUATRIEME.

Des Opposez.

On définit les opposez des attributs qui ne peuvent être dits véritablement ni l'un de l'autre, ni d'un troisieme, au même égard, par rapport à la même partie, & dans le même tems.

En premier lieu, les opposez ne peuvent être affirmez véritablement l'un de l'autre. Tels sont le feu & l'eau, car on ne peut dire, ni que le feu est l'eau, ni que l'eau est le feu.

En second lieu, ils ne peuvent être dits d'un même tiers. Tels sont les attributs *raisonnable* & *irraisonnable*, lesquels ne peuvent convenir tous deux au même homme, à Pierre, par exemple.

En troisieme lieu, ils ne peuvent être dits selon la même partie. Tels sont les attributs *materiel* & *spirituel*, qui peuvent bien être affirmez tous deux du même Pierre, mais non point par rapport à la même partie, *matériel* ne lui convenant que par rapport au corps, & *spirituel* que par rapport à l'ame.

En quatrieme lieu, ils ne peuvent être dits du même tiers au même égard. Tels sont les attributs *double* & *la moitié*, qui peuvent bien être affirmez du même nombre *dix*, mais non pas au même égard, ce nombre n'étant le double que par rapport à cinq, & la moitié que par rapport à vingt.

En cinquieme lieu, les opposez ne peuvent être dits d'un même tiers par rapport au même tems. Tels sont les attributs *voïant* & *aveugle*; car bien qu'ils puissent être affirmez de Pierre selon la même partie & sous le même égard, néanmoins ce ne peut être que l'un après l'autre, & non pas ensemble. Ainsi quand il est dit dans l'Evangile *les aveugles voient*, il faut entendre cela dans un sens divisé, & non dans un sens composé. C'est-à-dire, *ceux qui étoient aveugles aupararavant, voient maintenant*. Cette explication fait comprendre ce que c'est que sens divisé, & sens composé, dont ont parle souvent.

On divise les opposez en quatre especes principales, savoir les relatifs, les contraires, les privatifs, & les contradictoires.

Nous avons parlé ailleurs des relatifs, tels que sont pere & fils.

Les contraires sont des êtres absolus qui étant sous le même genre, sont aussi differents qu'il est possible. Tels sont le chaud, & le froid, la vertu & le vice. Quelquefois, les contraires sont sous

sous le même genre éloigné comme la justice & l'injustice, qui sont sous le genre, *habitude*, & quelquefois ils sont sous le même genre prochain, comme la blancheur & la noirceur, qui sont sous le genre *couleur*.

On divise les contraires en médiats & en immédiats. Les contraires immédiats sont ceux qui n'admettent point de milieu, comme pair & impair, droit & oblique, & dont l'un est toujours dans un sujet qui lui convient. Ainsi toute ligne est droite ou oblique.

Les contraires médiats admettent une certaine forme mitoienne, qui participe de l'une & de l'autre, comme la chaleur & la froideur, entre lesquelles est la tiédeur, qui est composée en partie du chaud & du froid. Telles sont aussi la blancheur & la noirceur.

Les contraires médiats peuvent n'être ni l'un ni l'autre dans un sujet qui leur convient. Ainsi un ruban vert n'est ni blanc ni noir.

Entre les contraires immédiats, il y a un milieu, qu'on appelle de négation, duquel l'un & l'autre contraire sont niez. Tel est l'être spirituel par rapport aux deux contraires, *droit* & *oblique*, car cet être n'est ni droit ni oblique.

Les contraires privatifs sont l'avoir & la privation de l'avoir, comme la lumiere & les ténébres, la faculté de voir & l'aveuglement. Par privation nous entendons le defaut d'une forme dans le sujet qui en est capable. Le manque de vuë est une privation dans l'animal, parce qu'il est capable d'avoir la faculté de la vuë, au lieu que dans une pierre, c'est une négation. C'est pourquoi on dit bien qu'une pierre ne voit point, mais non qu'elle est aveugle. On dit qu'une pierre n'est pas juste, mais non point qu'elle est juste ou injuste, parce que l'injustice étant une privation, elle ne convient qu'aux seules choses qui sont capables de justice.

On dit d'ordinaire qu'il n'y a point de retour de la privation, à l'avoir, comme de l'aveuglement on ne revient point à la faculté de voir, ni de la mort à la vie. Mais cela n'est pas vrai en tout. Car du repos, ou de la privation du mouvement, on revient au mouvement, & du sommeil on revient à la la veille.

Les contradictoires sont ceux dont l'un nie ce que l'autre affirme, comme *homme*, *non homme*. Cette oposition est la plus grande de toutes, & ne reconnoît aucun milieu; car toute chose est ou homme, ou non homme. Or comme selon un axiome de la Philosophie, ce qui est le premier de chaque genre est la mesure des autres especes, il s'ensuit que l'oposition entre deux choses est d autant plus grande qu'elle approche davantage des contradictoires.

CHAPITRE CINQUIEME.

Des Signes.

On traite en Logique de l'interprétation, ou des signes par lesquels l'homme explique ses pensées.

En géneral le signe est ce qui tombe sous les sens, & qui présente à l'entendement la chose dont il est le signe, comme le son d'une cloche qui nous avertit lorsque nous l'entendons qu'il faut aller au Temple.

Le signe est ou naturel, ou institué. Le signe naturel est celui qui signifie quelque chose indépendamment de la volonté des hommes. La fumée, par exemple, est un signe naturel par rapport

genere remoto, justitia & injustitia sub habitu, aliquando sub eodem genere proximo, ut albedo & nigredo sub colore.

Contraria dividuntur in immediata, & mediata. Immediata sunt, quæ nullum admittunt medium, ut par & impar, rectum & obliquum, & horum alterum est semper in subjecto apto. Verbi gratia qualibet linea vel est recta, vel est obliqua.

Contraria mediata admittunt mediam quandam formam, participantem ex utroque, ut calor & frigus, inter quæ mediat tepor, qui conflatur partim ex calore & frigore. Talia etiam sunt albedo & nigredo.

Contraria mediata possunt ambo abesse à subjecto apto, nam tænia viridis, neque alba neque nigra est.

Inter contraria immediata datur medium, quod vocatur negationis, de quo utrumque contrarium negatur. Tale est ens spirituale respectu recti & obliqui, neque enim rectum est, nec obliquum.

Privativa sunt habitus, & illius privatio. Nomine habitus intellige quicquid habetur. Lux & tenebræ, visus & cæcitas, ad hanc speciem oppositorum pertinent. Per privationem intelligimus, carentiam formæ in subjecto apto. Sic absentia visus in animali privatio est, quia anima capax est visus. In lapide vero est negatio, unde dicimus equidem lapidem non videre, sed non dicimus esse cæcum. Lapis neque est injustus, neque justus; sed non justus. Injustitia, utpote privatio, convenit solum rebus, quæ possunt habere justitiam.

Dicitur vulgo, à privatione ad habitum non datur regressus, ut à cæcitate ad visum, à morte ad vitam, hoc non est Universaliter verum, nam à privatione motus, sive à quiete, datur regressus ad motum, à somno datur regressus ad vigiliam.

Contradictoria sunt, quorum unum negat, quicquid ab altero ponitur, ut homo, non homo. Ista oppositio est omnium maxima, & nullum omnino agnoscit medium, nam quidlibet est vel homo, vel non homo. Cum vero juxta axioma Philosophicum, primum in unoquoque sit genere mensura reliquorum, dicendum est eò oppositionem esse majorem inter duo, quò magis accedant ad contradictoria.

CAPUT QUINTUM.

De Signis.

Agitur in Logica de interpretatione, sive, de signis quibus mens suas cogitationes enunciat.

Signum in communi est, quod se ipsum sensibus, & id, cujus est signum, intellectui, offert, ut sonus campanæ, qui auditus nos docet eundum esse in templum.

Signum aliud est naturale, aliud ex instituto. Naturale est quod independenter à voluntate hominum significat aliquid, ut fumus respectu ignis,

au-

aurora respectu solis mox orituri. Quando simile est significato, vocatur formale, ut vestigium respectu plantæ pedis; quando non est simile, vocatur materiale, ut fumus respectu ignis. Signum naturale apud omnes gentes, & omni tempore significat.

Signum ex instituto est, quod placuit assumere quibusdam hominibus ad denotandum aliud, ut hedera suspensa, respectu vini venalis, sonus campanæ respectu sacri exercitii. Istud varium esse potest pro diversitate locorum, & temporum.

In homine signa sunt quædam naturalia cogitationis, sed multo plura ex instituto.

Naturale signum lætitiæ est risus, doloris verò gemitus, & lacrhyma.

Signa ex instituto, quibus placuit uti hominibus ad sibi mutuò declaranda sensa animi, sunt præter varios motus oculorum, manuum, & capitis, voces ore prolatæ.

Omnium horum signorum solas voces considerat Logica, ac ne illas quidem omnes, sed inter articulatas, nomen & verbum, ex quibus fiunt propositiones.

Nomen definitur vulgo vox significans sine tempore, quæ conjuncta verbo, est, facit orationem veram vel falsam.

Significare solet dici nomen sine tempore, quia nullam temporis differentiam connotat, in quâ res significata esse, fuisse, vel fore intelligatur. Hoc convenit omnibus nominibus, etiam anno, mensi, horæ, quæ tempus quidem significant, sed sine connotatione præsentis, præteriti & futuri, nam verbi gratia annus abstrahit ab omni temporis differentia, licet tempus significet.

E contra verbum semper significat cum tempore, sive adsignificat tempus, quia præter rem significatam, connotat, vel præsens, vel præteritum, vel futurum in quo res significata, sit, fuerit, vel futura sit; & hoc est præcipuum discrimen inter nomen, & verbum; nam explicatio, & explicare verbi gratia idem significant; sed cum eo discrimine, ut explicatio nullum importet tempus, explicare verò importet tempus præsens.

Ut melius cognoscatur natura verbi, observa veram & germanam ejus essentiam consistere in affirmatione. Est ergo verbum vox significans affirmationem, sive secundum operationem intellectus, nomina verò sunt voces, quibus significantur objecta primæ operationis intellectus, ita ut per verbum homines repræsentent judicium, quod ferunt de rebus; per nomina verò ipsas res significent.

Observa etiam nullum esse verbum, quod non significet affirmationem, nam quamvis secunda operatio intellectus, sæpe neget unum de altero, nunquam tamen hæc negatio significatur per verbum, sed per particulam negativam verbo adpositam.

Ideo autem omne verbum continet copulam, est, quia significat, vel connotat aliquam actionem; ni-

au feu, & l'aurore par rapport au lever prochain du Soleil. Lorsque ce signe est semblable à la chose signifiée, on l'appelle formel. Tels sont les vestiges des pas par rapport à la plante des pieds. Un signe naturel signifie par tout, & en tout tems.

Un signe d'institution c'est celui qu'il a plû à des hommes de choisir pour lui faire signifier une autre chose. Par exemple un bouchon pendu à une porte est un signe institué qui marque qu'il y a du vin à vendre, le son des cloches est un signe de la même nature par rapport aux exercices de dévotion. Cette sorte de signe peut differer selon les tems & selon les lieux.

Il y a dans l'homme quelques signes naturels de sa pensée, mais il y en a beaucoup plus d'institution.

Le ris est un signe naturel de la joie, & les larmes un signe naturel de douleur.

A l'égard des signes instituez, dont il a plû aux hommes de se servir pour se communiquer leurs pensées, outre les divers mouvemens des yeux, des mains, de la tête, il y a encore les paroles prononcées de la bouche.

Ces derniers signes sont les seuls que la Logique considere, & même elle ne les considere point tous, puisqu'entre les paroles articulées, elle ne considere que le nom & le verbe dont les propositions sont composées.

On définit d'ordinaire le nom un mot qui a une signification sans aucune marque de tems, & qui étant joint au verbe, *est*, fait que la proposition est vraie ou fausse.

Le nom est un mot qui a une signification sans aucune marque de tems, parce qu'il ne désigne aucune partie de tems dans laquelle il soit marqué que la chose signifiée est, a été, ou sera. C'est ce qui convient à toutes sortes de noms, & même à ceux d'année, de mois, d'heures, qui signifient à la vérité un tems, mais sans marquer ni présent, ni passé, ni futur. Ainsi le mot d'*année* fait abstraction de toute différence de tems, bien qu'il signifie une durée de tems.

Au contraire le verbe est un mot, qui outre la chose par lui signifiée, marque encore le tems, c'est-à-dire le présent, le passé ou le futur, dans lequel la chose signifiée est, a été, ou sera. C'est-là la principale difference qu'il y a entre le nom & le verbe. Car d'ailleurs *explication* & *expliquer*, par exemple, sont, une même chose excepté seulement que le mot *explication* n'emporte aucune marque de tems, au lieu que le mot *expliquer*; par exemple, emporte le tems présent.

Pour mieux connoître la nature du verbe, il faut remarquer que sa veritable essence consiste dans l'affirmation. Le verbe est donc un mot qui signifie l'affirmation ou la seconde operation de l'entendement, qui est *juger*, & les noms sont des mots qui signifient les objets de la premiere operation de l'entendement, qui est *concevoir*, de sorte que par les verbes les hommes représentent le jugement qu'ils portent des choses, & par les noms ils signifient les choses mêmes.

Remarquez aussi qu'il n'y a point de verbe qui ne signifie l'affirmation; car bien que la seconde operation de l'entendement nie souvent une chose d'une autre, cependant cette negation n'est jamais signifiée par un verbe, mais par une particule negative jointe au verbe.

Le verbe au reste contient en soi la connexion, *est*, par la raison qu'il signifie quelque action, &

& que rien ne peut agir, à moins qu'il n'existe, selon cet axiome, *l'agir suit l'existence*, & *le néant ne peut être la cause de quelque chose*. Donc quiconque agit, existe. Donc l'existence est présuposée dans toute action. Donc la connexion, *est*, est contenuë dans tout verbe, puisque tout verbe marque action.

hil verò non potest agere quin sit, nam operari sequitur esse, & nihilum non potest esse alicujus rei causa, ergo quidquid agit, existit, ergo existentia præsupponitur in omni actione, ergo copula, est, involvitur in omni verbo, cum omne verbum actionem quampiam innuat.

CHAPITRE SIXIEME.

De l'Enonciation.

ON définit d'ordinaire l'énonciation un discours par lequel nous jugeons de quelque objet.

Il y a diverses especes d'énonciations, dont quelques-unes ont déjà été expliquées ailleurs. Il ne reste donc que d'expliquer en premier lieu ce que c'est que l'énonciation simple, & l'énonciation composée. L'énonciation simple est celle qui n'a qu'un sujet & qu'un attribut, comme, *la vertu & honnête*, & l'énonciation composée celle qui en a plusieurs, comme dans ces propositions, *la nuit, l'amour, & le vin, ne donnent point de conseils moderez, il est doux & glorieux de mourir pour la patrie.* L'énonciation composée peut être divisée en plusieurs autres. Cette proposition ci, par exemple, *il est doux & glorieux de mourir pour la patrie*, qui a deux attributs, peut composer deux propositions, & on peut dire, *il est doux de mourir pour sa patrie, il est glorieux de mourir pour sa patrie.* Il faut observer ici qu'il y a des propositions simples, c'est-à-dire composées d'un seul attribut & d'un seul sujet, lesquelles ne laissent pas que d'être longues, comme celle-ci, *je suis le pieux Enée dont la renommée à répandu le nom dans l'univers*, car tout ce qui est dans cette proposition après le verbe, *je suis*, ne compose qu'un seul attribut.

En second lieu, on divise l'énonciation en disjonctive comme celle-ci, *ou il est jour, ou il est nuit*. En hypothetique, comme la suivante. *Si l'âne vole, il a des ailes*. En causale, comme, *le verre est diaphane*, parce qu'il a des pores qui donnent un libre passage aux raïons de la lumiere.

On doit remarquer par rapport à l'énonciation disjonctive, que ses parties doivent être immediatement opposées, sans quoi elle seroit fausse. Ce seroit comme si on disoit *l'homme est ou Philosophe ou ignorant*, ce qui est faux, parce qu'il y a un milieu entre ces deux choses.

Quant à l'énonciation hypothétique, il faut observer que la premiere partie en est appellée antécédent, & la seconde conséquent.

Dans l'exemple rapporté ci-dessus, *l'âne vole*, est l'antécédent, & *il a des ailes* est le conséquent. La vérité de cette proposition consiste dans la connexion de l'antécédent & du conséquent, laquelle est appellée conséquence. Car quand même l'antécédent & le conséquent seroient faux, si cependant la connexion qui est entre l'un & l'autre, & qu'on exprime par la particule conditionelle, *si*, est veritable, la proposition l'est aussi. Dans l'exemple précédent il est faux que l'âne vole & qu'il ait des ailes. Cependant si l'âne vole, il a des ailes, & la proposition est vraie.

Au contraire cette proposition ci est fausse, *si l'ame d'Adam a été créée de Dieu, elle a été créée la premiere de toutes les ames*, & néanmoins l'antécédent & le consequent sont la vérité même.

De même l'énonciation causale peut être fauss-

CAPUT SEXTUM.

De Enunciatione.

DEfiniri debet enunciatio, oratio quâ de aliquo objecto judicamus.

Variæ sunt species enunciationis, quarum jam aliquæ alibi sunt explicatæ. Supersunt explicandæ primo enunciatio simplex, & enunciatio composita. Illa est, quæ uno solum constat subjecto & attributo, ut virtus est honesta; hæc verò plura habet subjecta vel attributa, ut nox, & amor vinumque nihil moderabile suadent. Dulce & decorum est pro patria mori.

Enunciatio composita potest resolvi in plures alias, hæc verbi gratia, dulce & decorum est pro patria mori, quæ duplici constat attributo, potest resolvi, in has duas, mori pro patria est dulce, mori pro patria est decorum. Ubi observandum multas esse propositiones simplices, hoc est unico tantum attributo, vel subjecto constantes, quæ tamen prolixæ sunt, ut

Sum pius Æneas, fama super æthera notus.

Ibi enim omnes quæ post sum, leguntur voces, unicum tantum attributum conficiunt.

Secundo enunciatio composita dividitur multifariam, in disjunctivam, ut vel dies est vel non, in Hypotheticam, ut si asinus volat, habet alas, in causalem, ut vitrum est diaphanum, quia poros habet, liberum exitum præbentes radiis lucis &c.

Circa enunciationem disjunctivam observa, ejus partes debere esse immediatè oppositas, alioquin esset falsa, ut siquis diceret homo vel est Philosophus, vel ignarus est. Datur enim medium inter hæc duo.

Circa enunciationem hypotheticam observa priorem ejus partem vocari antecedens, posteriorem verò consequens.

In exemplo allato antecedens est si asinus volat, consequens verò, habet alas. Veritas autem ipsius enunciationis consistit in nexu antecedentis & consequentis, qui vocatur consequentia. Nam licet antecedens & consequens sint falsa, si tamen connexio quæ est inter utrumque, quæque exprimitur per particulam conditionalem, si est vera, tota propositio vera est. In exemplo allato falsum est asinum habere alas, & volare, tamen si asinus volat, habet alas, vera est propositio.

E contra ista propositio falsa est, si anima Adami creata est à Deo, creata est omnium prima animarum & tamen antecedens & consequens verissima sunt.

Similiter enunciatio causalis potest esse falsa, quam-

quamvis vera sint ejus partes verbi gratia, Imbre madefactus sum quia vestibus novis eram indutus, est falsa propositio, etiam si quis quo diè vestem primum induerat pluviam copiosam passus sit; quia nempe causa quam affert falsa est; non enim madefactus est pluvia, quia indutus erat veste nova.

Quando enunciatio constat duobus attributis, quorum alterum non vere affirmatur de subjecto, tota propositio evadit falsa, ut homo est essentialiter rationalis, & doctus.

Idem dic quando duo sunt subjecta, quorum uni non convenit attributum, ut sanctitas & opes necessaria sunt ad salutem. Dicunt vulgò Philosophi bonum ex integra causa, malum ex quolibet defectu; verbi gratiâ ut propositio sit vera, oportet omnes ejus partes esse veras. Sed ut sit falsa sufficit unam partem esse falsam.

De propositione universali egimus alias: sed addendum est universalitatem esse vel metaphysicam, vel physicam vel moralem. Metaphysica nullam pati potest exceptionem, ut omne corpus est substantia, Physica non patitur exceptionem juxta ordinem naturæ, ut omne corpus debilius debet cedere fortiori. Moralis in communi hominum societate, non sæpè patitur exceptionem, ut omnes matres amant suos libros.

Hinc oritur triplex necessitas, juxta quam propositio dicitur necessario vera, vel metaphysicè vel physicè vel moraliter; quanquam solet etiam triplex necessitatis gradus explicari, ita ut primus sit, cum prædicatum convenit omni & semper subjecto, verbi gratia corvus est niger, secundus cum prædicatum est de essentia subjecti, verbi gratiâ homo est animal, tertius cum prædicatum convenit essentialiter & reciprocè suo subjecto, verbi gratia, homo est rationalis.

Necessitas primi gradus est omnium minima, possumus enim concipere corvum separatum à nigro, non ergo omnimodam certitudinem generat.

Sed quando distinctè concipimus nexum prædicati & subjecti esse indissolubilem, ut in hâc enuntiatione, homo est animal; binarius est numerus, tunc habetur perfecta certitudo, quæ ad huc major dici potest, quando nexus ex utrâque parte est indissolubilis, ut in hac enunciatione, bis bina sunt quatuor, & hæc est necessitas tertii gradus, illa verò altera est secundi.

Observandum est enim non dari mutuam inseparabilitatem inter hominem, & animal quia licet homo non possit sejungi ab animali, animal tamen possit sejungi ab homine. Et id ipsum habet locum inter quodcumque genus, & suam speciem, nume-

se, bien que ses parties soient vraies. Telle est celle-ci, *j'ai été trempé de la pluye parce que j'avois un habit neuf.* Cette proposition est fausse, quand même il seroit vrai que celui qui la fait auroit été trempé de pluie le jour qu'il avoit mis un habit pour la premiere fois, parce que la cause qu'il en apporte est fausse, puis qu'il est bien certain que s'il a été trempé de pluie, ce n'est point parce qu'il avoit un habit neuf.

Quand la proposition est composée de deux attributs, dont l'un ne convient pas au sujet, toute la proposition devient fausse, comme dans cet exemple, *il est essentiel à l'homme d'être raisonnable & savant.*

Il en faut dire autant lors qu'il y a deux sujets à l'un desquels l'attribut ne convient point, ainsi que dans l'exemple suivant, *la sainteté & les richesses sont nécessaires au salut.* Les Philosophes disent d'ordinaire, *qu'afin qu'une chose soit bonne, il faut que rien ne lui manque, & que le manque de la moindre chose suffit pour la rendre mauvaise.* Ainsi, pour qu'une proposition soit vraie, il faut que toutes ses parties le soient toutes, au-lieu que pour qu'elle soit fausse, il suffit qu'une seule de ces parties le soit.

Nous avons parlé ailleurs de la proposition universelle. Nous ajoutons maintenant que l'universalité est ou métaphysique, ou physique, ou morale. L'universalité métaphysique ne peut souffrir aucune exception, ainsi qu'il paroit par cet exemple, *tout corps est une substance.* L'universalité physique ne souffre point d'exception selon l'ordre de la nature. Ainsi il est vrai d'une vérité universelle physique que tout corps plus foible doit céder au plus fort. L'universalité morale ne souffre gueres d'exception dans la société. C'est de cette sorte de vérité qu'il est vrai que toutes les meres aiment leurs enfans.

De là vient qu'il y a trois sortes de nécessité, selon lesquelles une proposition est dite nécessairement vraie, savoir nécessité métaphysique nécessité physique, nécessité morale. Néanmoins, on ajoute encore trois autres dégrés de nécessité. Le prémier est lors que l'attribut convient en tout tems & à toute l'espéce, comme dans cet exemple, *le corbeau est noir.* Le second lorsque l'attribut est de l'essence du sujet, comme dans cette proposition, *l'homme est animal.* Le troisieme lorsque l'attribut convient essentiellement & réciproquement à son sujet, comme dans l'exemple suivant, *l'homme est raisonnable.*

Cette prémiere sorte de nécessité est la moindre de toutes; car nous pouvons concevoir un corbeau qui ne soit pas noir, d'où il s'ensuit qu'elle ne produit pas une entiere certitude.

Mais quand on conçoit distinctement que la connexion de l'attribut & du sujet est indissoluble, comme dans cette proposition, *l'homme est un animal, deux c'est un nombre,* alors la certitude est parfaite. Elle peut pourtant l'être encore davantage, savoir lors que la connexion de l'attribut & du sujet est indissoluble des deux côtez, comme dans cette proposition, *deux fois deux sont quatre,* ce qui est une nécessité de la troisieme sorte, comme la précédente est une de la seconde.

On doit observer que *homme* & *animal* ne sont point séparables mutuellement l'un de l'autre; car bien que *homme* ne puisse être séparé *d'animal, animal* peut-être séparé *d'homme,* & c'est ce qui a toûjours lieu entre chaque genre & son espéce, comme dans l'exemple du nombre, & du nombre de deux.

deux. Mais *homme* & *animal raisonnable* sont des attributs mutuellement inséparables, parce qu'aucun des deux ne peut-être sans l'autre. Il en est de même de *deux fois quatre*, & de *huit*.

Il n'est pas besoin d'expliquer ce que c'est qu'une proposition affirmative, mais pour ce qui est de la négative, il est bon d'observer qu'une proposition n'est pas toûjours négative, bien qu'on y trouve la particule *non*. Pour qu'une proposition soit négative, il faut que la négation soit immédiament avant la connexion, comme *un homme n'est pas un pierre*, ou avant ce qui désigne la quantité, comme dans cet exemple Latin, *non omnis homo est sapiens*, ou contenuë dans la marque de la quantité, comme *nul homme n'est ennemi de son bonheur*. Si on disoit *tout ce qui n'est pas homme est irraisonnable*, la proposition seroit non pas négative, mais au contraire universelle affirmative.

On sent qu'il y a de la différence entre ces deux propositions, *Enée a pû ne pas vaincre Turnus*, *Enée n'a pas pû vaincre Turnus*, selon que la particule négative est placée dans un endroit, ou dans l'autre; car par cette raison la prémiere est véritable, & affirmative, & la seconde négative & fausse.

On sait aussi ce que c'est qu'une proposition vraie ou fausse. La prémiere est celle qui est conforme à son objet, c'est-à-dire qui affirme de cet objet ce qui lui convient, & qui en nie ce qui ne lui convient pas. Il n'y a qu'a dire le contraire d'une proposition fausse.

J'observerai donc seulement que la vérité qui fait que la pensée est conforme à son objet est autre que celle qui fait que les paroles prononcées sont conformes à la pensée.

La prémiere est appellée physique, & la seconde logique, ou plûtôt morale. Celui-là mérite plus d'être blamé duquel les paroles different de ses pensées, que celui duquel la pensée différe de son objet.

Les choses précédentes font entendre ce que c'est qu'une proposition nécessaire, & une proposition contingente. Une proposition nécessaire est celle qui ne peut-être fausse, comme celle-ci, *l'homme est un animal*, ou qui ne peut-être vraie, comme la suivante, *l'homme est une pierre*. Une proposition contingente est celle qui peut être vraie, ou fausse comme celle-ci, *l'homme est savant*.

Les Philosophes remarquent quelques différences entre les propositions contraires & les propositions contradictoires. Les propositions contraires doivent être toutes deux universelles, l'une négative & l'autre affirmative, & elles peuvent être toutes deux fausses, mais non toutes deux vraies, comme dans cet exemple, *tout homme est juste*, *nul homme n'est juste*. Mais les contradictoires, sont l'une négative, l'autre affirmative, l'une particuliere, l'autre universelle, tellement qu'elles sont opposées, & en quantité, & en qualité, comme ces deux-ci, *tout homme est juste*, *quelque homme n'est pas juste*. L'une doit toûjours être vraie & l'autre fausse.

Je ne parle point des propositions *subalternes*, ni *subcontraires*.

rum verbi gratia & numerum binarium. Datur verò mutua inseparabilitas inter hominem, & animal rationale, quia neutrum potest esse sine altero. Idem dic de bis quatuor, & octo.

Non opus est ut explicemus, quid sit propositio affirmans, sed circa negantem operæ pretium est observare, non omnem propositionem esse negantem; in quâ reperitur particula, non, sed eam solum in quâ particula, non, ponitur, vel immediatè ante copulam, ut homo non est lapis, vel ante notam quantitatis, ut non omnis homo est sapiens, vel includitur in nota quantitatis, ut nullus homo est osor suæ felicitatis. Si quis diceret omne non homo est irrationale, propositio non esset negans, sed infinita affirmans.

In isto exemplo, Æneas potuit non vincere Turnum; Æneas non potuit vincere Turnum, patet esse discrimen inter propositiones, prout particula, non, certam sedem obtinet, prior enim ob eam causam vera est, & affirmans, posterior negans est falsa.

Non etiam opus est explicare quid sit propositio vera, vel falsa, nam satis unicuique notum est, propositionem veram esse eam quæ conformis est suo objecto; hoc est quæ de illo affirmat, quæ ipsi conveniunt, negat quæ ipsi non conveniunt. Contrarium dic de enuntiatione falsa.

Solum igitur observabo aliam esse veritatem, quâ cogitatio mentis conformis est objecto suo, aliam quâ voces ore prolatæ conformes sunt cogitationi.

Illa veritas dicitur physica, hæc verò logica, vel potius moralis. Vituperandus est magis, cujus voces à cogitatione discrepant, quam cujus cogitatio discrepat à suo subjecto.

Ex supradictis intelliges, quid sit propositio necessaria, & contingens. Necessaria est quæ non potest esse falsa, ut homo est animal, vel quæ non potest esse vera, vel falsa, ut homo est doctus.

Observant Philosophi nonnullum discrimen inter propositiones contrarias, & contradictorias. Contrariæ debent esse ambæ universales, altera negans, altera affirmans, & possunt esse simul falsæ, licet non possint esse simul veræ, ut omnes homines sunt justi, nulli sunt homines justi. Contradictoria vero sunt altera negans, altera affirmans, altera particularis, altera universalis, pugnantes nimirum, & secundum quantitatem, & secundum qualitatem, ut omnes homines sunt justi, aliqui homines non sunt justi. Harum altera debet esse semper vera, altera falsa.

Mitto propositiones subalternas & subcontrarias.

CAPUT SEPTIMUM.

De Definitione.

Definitio alia est nominis, alia rei.

Definitio nominis, est declaratio sensûs, quem alicui voci tribuimus, & sæpè admodum necessaria est. Cum enim voces significent solùm ex instituto, & aliquando non singulis vocibus singulæ ideæ respondeant, sed multæ ideæ uni voci, necesse est designare distinctè, quæ sit idea, quam intelligimus per quamlibet vocem. Defectu hujus regulæ disputant plerumque Philosophi inter se, licet idem sentiant, quia quod unus hoc modo appellat, alter alio nuncupat. Verbi gratia sunt qui dicunt ignem non esse calidum, lapidem non esse gravem; alii vero omnes acriter adversùs eos disputant. Plerumque hæc disputatio mera est logomachia, & si ambæ partes explicent quid intelligant per calidum, & grave, evanescit controversia. Nam si per calidum intelligas illud, quod habet vim calefaciendi, per grave illud quod videtur cadere in terram, si non sustineatur, tunc nemo est qui neget ignem esse calidum, lapidem esse gravem. Si per calidum intelligas quod sentit calorem, nemo tibi refragabitur dicenti ignem non esse calidum; si per grave intelligas, quod appetit centrum terræ & se ipsum impellit versus centrum, ut appetitum suum expleat, nemo quoque non tibi assentietur dicenti lapidem non esse gravem.

Itaque ut vitentur sæpè controversiæ multum conducit explicare, quid per voces intelligamus, quibus utimur, dicendo nempè verbi gratia, per animam intelligo, illud quod est in homine principium cognitionis.

Dummodo admoneamus alios, significationis vocum à nobis usurpandarum, liberum est unicuique voci hanc vel illam interpretationem tribuere. Definitio enim vocis ab hominibus pendet, sed definitio rei fundatur in ipsa idea, quæ à nobis induitur quæque independens est à nostro arbitrio. Verbi gratia, non pendet à nobis ut idea hominis repræsentet aggregatum ex corpore organico, & ex spiritu.

Definitio est oratio, quæ rei naturam explicat, sive quæ enunciat conceptum & ideam, quâ quid sit cognoscimus.

Dividitur definitio rei, in perfectam, & imperfectam.

Perfecta est ea, quæ attributa essentialia rei definitæ explicat, nempè genus proximum, & differentiam specificam, ut cum dico, corpus est substantia extensa, homo est animal rationale.

Duas debet habere proprietates.

Primo, ut sit clara, hoc est ut vi illius ideam magis claram ac distinctam rei definitæ habeamus, illiusque proprietatem principia cognoscamus. Debet ergo paucis constare verbis, iisque non ambiguis, sed valdè propriis, & quantum fieri possit positivis. Nam vocabula negativa dicunt solùm quid res non

CHAPITRE SEPTIEME.

De la Définion.

La définition est, ou du nom, ou de la chose.

La définition du nom est l'explication du sens que nous donnons à quelques mots, & souvent elle est d'une extrême nécessité. En effet, comme les mots ne sont que des signes d'institution, & que quelquefois plusieurs idées répondent à un seul nom, il est nécessaire de désigner distinctement quelle est l'idée que nous attachons à un mot. Faute d'observer cette regle les Philosophes disputent souvent ensemble, bien qu'ils pensent la même chose, parce que ce qui est appellé d'une maniere par l'un, l'autre l'appelle d'une autre maniere. Il y en a, par exemple qui disent que le feu n'est pas chaud, & qu'une pierre n'est pas pesante, & les autres disputent contre eux avec chaleur. Mais la plûpart du tems ce n'est qu'une pure dispute de mots & si les deux parties expliquent ce qu'elles entendent par chaud & par pesant, la contestation finit d'abord. Car si par chaud vous entendez ce qui a la vertu d'échauffer, & par pesant ce qu'on voit tomber à terre, s'il n'est point soûtenu, personne ne vous niera qu'en ce sens le feu ne soit chaud, & la pierre pesante. Que si par chaud vous entendez ce qui sent la chaleur, vous pouvez dire sans qu'on s'y oppose, que le feu n'est pas chaud. Enfin si par pesant vous entendez ce qui par sa nature tend vers le centre de la terre, & s'y précipite de soi même pour satisfaire ce penchant naturel, chacun sera de votre avis, lors que vous direz que la pierre n'est point pesante.

Ainsi le meilleur moyen d'éviter de fréquentes disputes, c'est d'expliquer ce qu'on entend par les termes dont on se sert, & de dire, par exemple, j'entends par ame ce qui est dans l'homme le principe de la connoissance.

Pourvû que nous avertissions les autres de la signification du mot que nous employerons, il est libre à chacun d'attacher à chaque nom telle idée qu'il lui plait, parce que la définition des noms dépend des hommes, au lieu que celle des choses est fondée sur l'idée que nous en avons, laquelle est indépendante de notre volonté. Ainsi il ne dépend point de nous que l'idée d'homme représente ou ne réprésente pas un composé d'un corps organique, & d'un esprit.

Cette derniere définition est un discours qui explique la nature de la chose c'est-à dire, qui énonce l'idée par laquelle nous connoissons ce que c'est que cette chose.

On divise la définition en parfaite & en imparfaite.

La définition parfaite est celle qui explique les attributs essentiels de la chose définie, savoir son genre prochain & sa différence spécifique, comme quand je dis, *le corps est une substance étendue, l'homme est un animal raisonnable.*

Elle doit avoir deux qualitez.

En premier lieu, il faut qu'elle soit claire, c'est-à-dire que par elle nous aions une idée plus claire & plus distincte de la chose définie, & que nous connoissions les principes de ses propriétez. Il est donc nécessaire qu'elle soit composée de peu de mots que ces mots n'aient rien d'ambigu, qu'ils soient propres à désigner l'idée qu'on y attache, & enfin qu'ils soient positifs au-

autant qu'il est possible. Car les noms négatifs disent bien ce que la chose n'est pas, mais non ce qu'elle est, d'où il s'ensuit qu'ils servent peu à produire un connoissance distincte.

Cette remarque fait voir que les définitions suivantes, *l'esprit est une substance immatérielle*, la *bête est un animal irraisonnable*, sont bien imparfaites, puisqu'elles ne font pas mieux connoître l'esprit & la brute, que celles-ci, *l'esprit est une substance*, *la brute est un animal*, lesquelles ne contiennent que le genre de l'esprit & de la brute.

Les Scholastiques ont donc raison de dire que la définition doit être plus claire que le défini, & qu'elle doit être courte, affirmative, &c.

En second lieu, il faut que la définition puisse être dite du défini, & réciproquement le défini de la définition. Telle est cette proposition *le corps est une substance étenduë*, car il n'y a point de corps auquel elle ne convienne, & elle ne convient à rien qui ne soit un corps. Une définition parfaite est rare, parce qu'il est difficile que l'homme connoisse la véritable différence de chaque espéce.

La définition imparfaite est ce qu'on appelle autrement description. On l'emploie pour suppléer au défaut de la définition parfaite, & elle se fait en expliquant les diverses propriétez & les accidens extérieurs de la chose. C'est ainsi que nous distinguons un arbre d'un autre. Telle est aussi cette définition de l'horloge par sa cause matérielle & par sa cause finale, *l'horloge est une machine de fer, garnie de diverses roues pour montrer les heures.*

sit, non verò quid sit, ergo parum juvant ad distinctam cognitionem habendam.

Hinc patet has definitiones, spiritus est substantia immaterialis, brutum est animal irrationale, esse valdè imperfectas, non enim faciunt nos magis cognoscere spiritum & brutum, quam istæ, spiritus est substantia, brutum est animal, quæ solum explicant genus.

Ex dictis patet jure dici à Scholasticis, definitio debet esse clarior definito; debet esse brevis, affirmans &c.

Secundò, ut reciprocetur cum suo definito. Talis est hæc oratio, corpus est substantia extensa, num nullum est corpus, cui non conveniat, nec ulli rei convenit, quæ non sit corpus. Definitio perfecta rara est, quia difficilè cognoscit homo germanam singularum specierum differentiam.

Definitio imperfecta vocatur aliter, descriptio, & adhibetur ad supplendam alterius carentiam. Fit explicando varias proprietates, & adjuncta externa rei, ut cum unam arborem ab alterâ distinguimus & discernimus. Talis est definitio hæc horologii, per causam materialem & finalem, Horologium est machina ferrea variis constans rotulis, ad demonstrandas horas.

CHAPITRE HUITIEME.

De la Division

LA division est le partage d'un tout en ses parties.

On peut diviser, ou le genre en ses espéces, ou l'espéce en ses individus, ou l'espéce en ses membres, ou enfin un tout en ses parties qui le composent physiquement ou intégralement.

Un exemple de la premiere sorte de division, c'est lors qu'on divise l'animal en l'homme ou en la brute, & l'homme en Socrate & en Platon. On peut l'appeller universelle, & chaque partie de cette division retient l'essence entiere de la chose divisée.

L'exemple de la seconde espéce de division est, lors qu'on divise l'homme en animal, & en raisonnable, ou le corps en substance, & en étenduë. On peut l'appeller formelle, & les parties n'en sont point distinguées les unes des autres.

Un exemple de la troisieme, c'est lors qu'on divise l'homme en corps & en ame, & le corps humain en ses membres. On appelle cette division physique & les parties en sont distinguées les unes des autres.

I. Les regles d'une bonne division sont que le parties en soient opposées entre elles, comme, par exemple, quand on divise le nombre en pair, & en impair, ou la proposition en vraie & en fausse.

Une division est donc défectueuse, lorsqu'elle est faite en parties, dont l'une est renfermée dans l'autre comme lorsque les Jurisconsultes disent que les préceptes du droit sont de mener une vie honnête, de ne faire tort à personne, de rendre à chacun le sien.

CAPUT OCTAVUM.

De Divisione.

D*Ivisio est partitio totius in suas partes.*

Alia est, per quam genus dividitur in suas species, vel species in sua individua; alia per quam species dividitur in membra definientia; alia denique per quam aliquid dividitur in partes, physicè, vel integraliter ipsum constituentes.

Primæ exemplum est, cum animal dividitur in hominem & brutum, homo in Socratem & Platonem, & potest vocari universalis. Hujus quælibet pars divisionis retinet integram essentiam totius.

Secundæ exemplum est, cum homo dividitur in animal, & rationale, corpus in substantiam, & extensam, & potest vocari formalis. Hujus partes non distinguuntur à se invicem.

Tertiæ exemplum est, cum homo dividitur in corpus & animam, corpus deindè humanum in caput, brachia, &c. Hæc dici solet Physica, & partes à se invicem distinguntur.

1. Leges bonæ divisionis sunt primo ut partes opponantur, inter se, sicut cum numerus dividitur in parem & imparem; propositio in veram vel falsam.

Vitiosa est ergo divisio, quæ fit in partes, quarum una continetur in altera, ut ea, quæ Jurisconsulti dicunt, præcepta juris, honestè vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.

Ob-

Observa eo divisionem esse perfectiorem, quo major est oppositio inter partes. Ita rerum divisio in corporeas & spirituales melior est, quam in visibiles & invisibiles, quia res quædam invisibiles (ut aer & exhalationes subtiles) corporea sunt non minus quam res res visibiles.

2. *Observa quoque non esse prætermittendum medium, si quod reperiatur inter partes oppositas. Alioqui divisio peccaret in secundam legem, quæ est ut partes simul sumptæ adæquent totum. Si quis divideret homines in avaros, & prodigos, partes simul sumptæ, nempe homines avari & prodigi in unum collecti, non adæquarent totum hominem. Ratio est, quia datur medium inter avaros & prodigos, nempe homines liberales. Ergo divisio debet tunc fieri in partes duas oppositas, & in medium.*

3. *Ut divisio fiat in partes proximas, & immediatas. Verbi gratia, substantia dividi debet in spiritum & corpus, non vero in angelum, arborem &c.*

La division est d'autant meilleure qu'il y a plus d'opposition entre ses parties. Ainsi la division des êtres en corporels & en spirituels vaut mieux que si on les divisoit en visibles & en invisibles, parce qu'il y a des choses invisibles, comme l'air & les exhalaisons subtiles, qui ne sont pas moins corporelles que les choses visibles.

II. Observez aussi qu'il ne faut point oublier le milieu, lorsqu'il y en a un entre les parties opposées, sans quoi la division pécheroit contre la seconde regle, qui est que les parties prises ensemble soient égales au tout. Si on divisoit les hommes en avares & en prodigues, les parties prises ensemble, ne seroient pas égales à tout l'homme, par la raison qu'il y a un milieu entre les avares & les prodigues, savoir les hommes libéraux. Donc on doit diviser alors le tout en ses deux parties opposées, & en leur milieu.

III. Enfin on doit diviser le tout en ses parties prochaines & immédiates. Il faut, par exemple, diviser la substance en esprit & en corps, & non point en anges & en arbres, &c.

CAPUT NOVUM.

De Argumentatione.

HÆc est tertia operatio intellectûs, quæ à secunda non aliter differt, nisi quia est judicium factum post alterum judicium. Cum mens producit secundam operationem, comparat duas ideas inter se, & vel conjungit eas per affirmationem, vel sejungit per negationem. Sed quando producit tertiam, comparat duo judicia ad se invicem: & ex illis tertium format. Verbi gratia, postquam mens judicavit omnem hominem esse animal, & Petrum esse hominem, considerans simul hæc duo judicia, format statim hoc tertium, vi & virtute duorum priorum, ergo Petrus est animal.

Istud tertium semper verum est, quando duo priora sunt vera, unde est quod definiatur syllogismus, oratio in quâ, duobus positis, aliud quid necessario sequitur, propter ea quæ posita sunt.

Adverte necessitatem, quâ conclusio syllogismi vera est esse necessitatem consequentiæ, non vero necessitatem consequentis. Necessitas consequentis est ea, per quam conclusio, & in genere quælibet propositio, necessaria est independenter ab alio, ut omnis homo est animal. Necessitas consequentiæ est eâ, per quam aliqua propositio est necessaria, propterea quod sequitur ex quâdam veritate, quæ supponitur certa. Verbi gratia, posito quod Petrus disputet, hæc propositio est necessario vera, Petrus loquitur.

Si consideres eam in se, & independenter ab omni suppositione, contingens est, non vero necessaria. Ergo non illi convenit necessitas consequentis, quæ vocatur quoque absoluta. Sed cum consideratur ut fluens ab altera illa, Petrus disputat, quæ ut vera supponitur, tunc necessaria est necessitate scilicet consequentiæ, sive hypothetica. Hoc est, non habet necessitatem vi materiæ, sed vi formæ; nam nexus prædicati cum subjecto non fluit ab ipsa natura rerum;

CHAPITRE NEUVIEME.

De l'argumentation.

L'Argumentation est la troisieme opération de l'entendement. Elle ne différe de la seconde, que parce qu'elle est un jugement fait après un autre jugement. Lors que l'ame produit la seconde opération, elle compare deux idées entre-elles, & les joint par l'affirmation, ou les sépare par une négation. Mais lors qu'elle produit la troisieme opération, elle compare deux jugemens entre-eux, & en forme un troisieme. Ainsi après que l'ame a jugé que tout homme est animal, & que Pierre est homme, comparant ensemble ces deux jugemens, elle forme d'abord ce troisieme, en vertu des deux premiers, *donc Pierre est animal.*

Ce troisieme raisonnement est toûjours vrai, lors que les deux premiers sont vrais, ce qui fait qu'on définit le syllogisme, un discours où de deux choses posées, il s'ensuit nécessairement une troisieme,

Remarquez que la nécessité par laquelle la conclusion du syllogisme est vraie, est une nécessité de conséquence, & non de conséquent. La nécessité de conséquent est celle par laquelle & une conclusion & toute proposition en général sont nécessaires indépendamment d'autre chose comme cette proposition, *tout homme est animal.* La nécessité de conséquence est celle par laquelle une proposition est nécessaire en vertu d'une autre vérité d'où elle suit, & qu'on suppose certaine. Ainsi quand on a posé que Pierre dispute, cette proposition-ci est vraie nécessairement, *Pierre parle.*

Si vous la considérez en elle-même, & indépendamment de toute supposition, elle est contingente, & non point nécessaire. Donc la nécessité de conséquent, ou la nécessité absoluë, ne lui convient point. Mais quand on la considere comme suivant de cette autre proposition, *Pierre dispute*, qu on suppose vraie, alors elle est nécessaire d'une nécessité de conséquence, ou hypothétique, c'est-à-dire qu'elle est nécessaire, non en vertu de sa maniere, mais en vertu de sa forme. Car la connexion de l'attribut avec le sujet ne découle

 point de la nature même des choses, mais bien de la juste disposition des termes dont le syllogisme est composé.

Nous avons dit ailleurs en quoi consiste la forme du syllogisme. J'ajouterai ici quelques observations courtes sur les regles qu'on y doit suivre.

Il faut savoir que le fondement de toute la forme syllogistique, c'est cet axiome de Métaphysique, *les choses qui sont les mêmes avec une troisieme sont les mêmes entre elles, & celles qui ne sont point les mêmes avec une troisieme, ne sont point les mêmes entre elles.* Nous en concluons que la substance pensante & l'ame raisonnable sont une même chose entre elles, puisqu'elles sont une même chose avec l'*esprit*, & que l'ame raisonnable n'est pas une même chose avec le corps, parce que le corps n'est pas une même chose avec l'esprit, avec lequel l'ame raisonnable est une même chose.

C'est ce qui doit faire comprendre pourquoi dans le syllogisme le sujet & l'attribut de la conclusion, qui sont le grand terme & le petit terme, sont identifiez entre-eux, toutes les fois qu'ils sont identifiez dans les prémisses avec le terme moyen. Et enfin pourquoi quand l'une des prémisses est négative, la conclusion est négative, & si l'une & l'autre prémisse est affirmative, pourquoi la conclusion l'est de même.

La premiere regle du syllogisme, qui est qu'il ne doit y avoir ni plus ni moins de trois termes, coule de ce principe. Car ils doivent être au nombre de trois, pour qu'on sache si le sujet & l'attribut de la conclusion sont une même chose ou non avec une troisieme vérité, qu'on en puisse conclure qu'ils signifient ou qu'ils ne signifient point une même chose entre-eux. S'il y avoit quatre termes, alors on ne sauroit point si les termes de la conclusion sont identifiez avec un troisieme. Au contraire, le sujet seroit identifié alors avec le troisieme terme, & l'attribut avec le quatrieme, tellement qu'on ne pourroit pas bien conclure qu'ils sont la même chose entre-eux. Par cette raison, le syllogisme suivant est vicieux.

Le rat ronge le fromage,
Or rat est une syllabe,
Donc une syllabe ronge le fromage.

Il y a dans ce syllogisme quatre termes, parce que *rat* dans la majeure est un animal, & celui de la mineure est un mot. Or l'attribut de la conclusion, savoir *ronge le fromage* est identifié avec l'animal, au lieu que le sujet, savoir, syllabe est identifié avec le mot. Il n'est donc pas étonnant que le sujet & l'attribut de la conclusion ne soient pas identifiez entre-eux, puis qu'ils ne sont pas identifiez dans les prémisses avec un troisieme.

Cette explication sert à résoudre les syllogismes sophistiques, où un même mot est pris en deux sens, de sorte qu'on trouve quatre termes.

Il n'y a rien à dire ni sur la seconde, ni sur la troisieme regle des syllogismes.

Pour la quatrieme, qui est que de deux négatives, on ne peut rien conclure, il faut observer qu'elle est véritable; car de ce que deux choses ne sont pas les mêmes avec une troisieme il ne peut s'ensuivre qu'elles soient les mêmes entre elles Ainsi ce seroit mal raisonner que de dire.

Les Turcs ne sont pas Chrétiens.
Or les Allemans ne sont point Turcs,
Donc les Allemans ne sont pas Chrétiens.

Néanmoins de deux prémisses négatives on tire quelquefois une conclusion véritable, comme quand on dit,

sed à rectâ dispositione terminorum, ex quibus fit syllogismus, vel argumentatio.

Diximus alibi in quo consistat forma syllogismi. Hic subnectam aliquas observationes breviter super regulis syllogismorum.

Sciendum est totius formæ syllogisticæ fundamentum esse hoc axima metaphysicum; Quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se quæ non sunt idem cum uno tertio, non sunt idem inter se. Hinc concludimus substantiam agitantem, & animam rationalem esse idem inter se, ex eo quod sint idem cum spiritu, & animam rationalem non esse idem cum corpore, ex eo quod corpus non sit idem cum spiritu, sicut anima rationalis est idem.

Hinc concipies, quare in syllogismo subjectum & prædicatum conclusionis, quæ sunt minor & major terminus, identificentur inter se, quoties in præmissis identificata sunt cum medio termino. Hinc denique concipies quare si altera præmissarum sit negans, conclusio quoque sit negans, si utraque præmissarum sit affirmans, conclusio quoque sit affirmans.

Prima regula syllogismorum, quod non debent in syllogismo esse plures, aut pauciores termini, quam tres, inde fluit. Nam debent esse tres, ut cognoscatur utrum subjectum & prædicatum conclusionis sint idem nec ne cum uno tertio, ex quâ cognitione colligitur vel illa identificari inter se, vel non. Non debent verò esse quatuor, quia tunc non cognosceretur utrum termini conclusionis identificentur cum uno tertio, nam è contra tunc subjectum cum tertio termino identificaretur, prædicatum verò cum quarto, ergo male colligeretur ea esse idem inter se. Eâ de causâ vitiosus est hic syllogismus.

Mus rodit caseum.
Atqui mus est syllaba.
Ergo syllaba rodit caseum.

Ibi sunt quatuor termini, quia mus in majori est animal, in minori vero est vox; prædicatum conclusionis, scilicet rodit caseum, identificatur cum animali, subjectum vero, scilicet syllaba, identificatur cum voce; non ergo mirum si subjectum & prædicatum conclusionis non identificentur inter se, cum in præmissis non identificentur cum uno tertio.

Hinc solvi possunt omnes syllogismi sophistici, in quibus quia aliqua vox sumitur duobus modis, reperiuntur quatuor termini.

Circa secundam & tertiam regulam nihil opus est observare.

Circa quartam, quæ sic se habet, ex duabus negantibus nihil concluditur, observandum est quidem illam esse veram, quippe ex eo quod duo non sint idem cum uno tertio, non potest sequi ea esse idem inter se. Qui ergo sic ratiocinatur, malè ratiocinatur.

Turcæ non sunt Christiani.
Atqui Germani non sunt Turcæ.
Ergo Germani non sunt Christiani.

Sed tamen aliquando ex duabus negantibus sequitur vera conclusio, ut cum dicimus.

Qui

Qui non amant Deum non rectè agunt.
Atqui Dæmones non amant Deum.
Ergo Dæmones non rectè agunt.

Dicendum est tunc conclusionem esse veram vi materia, non vi forma, hoc est propter nexum necessarium, qui est inter hos duos terminos amare Deum, & rectè agere, qui facit ut si prior de aliquo negetur, alter quoque negandus veniat.

Huc refer hoc axioma, de quo negatur genus negatur species, ut non est animal, ergo non est homo; negatâ causâ necessariâ;, negatur effectus, ut, non datur corpus opacum, ergo non datur umbra. In his, & similibus casibus, ex duabus negantibus verè concluditur, vi materia scilicet, non vi formæ.

Quinta regula, ex duabus particularibus nihil concluditur, ideo est vera, quod quatuor sint termini in syllogismo, quando utraque præmissarum est particularis, verbi gratia.

Aliquis homo est fur.
Atqui aliquis homo est sanctus.
Ergo aliquis sanctus est fur.

Homo qui est medius terminus aliter sumitur in majori, aliter in minori, ergo facit duos terminos. In majori sumitur, pro altera parte suorum inferiorum, scilicet pro quibusdam hominibus, in minori verò sumitur pro altera parte suorum inferiorum, scilicet pro quibusdam hominibus, ab aliis longè diversis.

Hinc est quod dicatur, debere medium terminum semel saltem sumi universalitar in syllogismo; alioquin non potest cognosci an major & minor identificentur cum uno tertio.

Nihil dico de sexta regula generali, nec de regulis particularibus.

De divisione syllogismi.

Alius est syllogismus simplex, alius conjunctus. Simplex est, in quo medius terminus jungitur in una propositione cum altero solùm extremorum. Conjunctus in quo tum minor tum major terminus reperiuntur simul cum medio in una propositione. Exemplum simplicis est.

Deus est bonus.
Atqui bonum est amandum.
Ergo Deus est amandus.

Exemplum compositi est.

Si Deus est bonus, est amandus.
Atqui est bonus.
Ergo est amandus.

Bonus, qui medius est terminus, reperitur in majori simul cum Deus & amandus, qui sunt minor & major terminus. Itaque sciendum est in majori syllogismorum cunjunctorum contineri totam conclusionem.

Syllogismus iste subdivitur in hypothetico, & disjunctivo.

Ceux qui n'aiment point Dieu, ne font pas bien,
Or les Démons n'aiment point Dieu,
Donc les Démons ne font pas bien.

Mais alors la conclusion est vraie, non pas formellement, mais matériellement, c'est-à-dire à cause de la connexion nécessaire qu'il y a entre ces deux termes, *aimer Dieu*, & *bien faire*, laquelle fait que si le premier est nié de quelqu'un, le second doit l'être aussi.

Il faut rapporter ici cet axiome, *ce dont on nie le genre, on en nie aussi l'espece*, comme dans cette proposition, *il n'est pas animal, donc il n'est pas homme.* De même en niant la cause nécessaire d'une chose, on en nie aussi l'effet, comme dans cette proposition, *il n'y a point de corps opaque, donc il n'y a point d'ombres.* Dans ces cas & autres semblables, de deux négatives on tire une conclusion vraie, en vertu de la matiere du syllogisme & non en vertu de sa forme.

La cinquiéme regle du syllogisme est que de deux propositions particulieres on ne conclut rien. Cette regle est véritable, parce qu'il y a quatre termes dans le syllogisme, lors que les deux prémisses sont deux particulieres. En voici un exemple.

Quelque homme est voleur.
Or quelque homme est saint.
Donc quelque saint est voleur.

Homme qui est le terme moyen est pris en deux sens différens dans la majeure & dans la mineure, & par conséquent il fait deux termes. Dans la majeure il est pris pour une partie de ses individus, & dans la mineure pour une autre partie, c'est-à-dire pour des hommes bien différens des prémiers.

Delà vient qu'on dit que le terme moyen doit toûjours être pris une fois pous le moins dans un sens universel. Autrement on ne connoîtra point si le grand & le petit terme sont identifiez avec un troisieme.

Je ne dis rien de la sixieme regle générale, ni des regles particulieres.

De la division du syllogisme.

Le syllogisme est ou simple, ou composé. Le syllogisme simple est celui dans lequel le terme moyen est joint dans une proposition avec un seul des deux autres termes. Le syllogisme composé est celui où le grand terme & le petit terme se trouvent dans une même proposition avec le terme moyen. Voici un exemple du syllogisme simple.

Dieu est bon,
Or ce qui est bon est aimable.
Donc Dieu est aimable.

Un exemple du syllogisme composé c'est le suivant.

Si Dieu, est bon, il est aimable.
Or il est bon.
Donc il est aimable.

Bon qui est le terme moyen, se trouve dans la majeure avec *Dieu* & *aimable*, qui sont le grand & le petit terme. Il faut donc savoir que dans la majeure des syllogismes composez la conclusion y est contenue toute entiere.

Le syllogisme composé se subdivise en hypothétique & en disjonctif.

Du syllogisme hypothétique.

LE syllogisme hypothétique est celui dont la majeure est hypothétique, c'est-à-dire dont la majeure est composée de parties liées ensemble par la particule *si*. Vous en avez un exemple ci-devant.

Dans ce syllogisme la conclusion est absoluë. Mais il faut y observer certaines regles, sans lesquelles elle seroit fausse, quand même les prémisses seroient vraies.

Il faut que si l'antécédent est affirmé dans la majeure, il le soit aussi dans la mineure, & s'il est nié dans la majeure, qu'il le soit de même dans la mineure. Au contraire, si le conséquent est affirmé dans la majeure, il faut qu'il soit nié dans la mineure, & s'il est nié dans la majeure, il faut qu'il soit affirmé dans la mineure. En observant ces regles, pourvû que la majeure & la mineure soient vraies, la conclusion le sera aussi.

C'est ce qu'on entend, lors qu'on dit qu'il faut de la position de l'antécédent procéder à la position du conséquent, & de la négation du conséquent inférer la négation de l'antécédent.

Nous avons dit ailleurs ce que c'est que l'antécédent & le conséquent dans une proposition hypothétique.

Si le corps est divisible, il a des parties,
Or il est divisible,
Donc il a des parties.

Ce syllogisme procede de la position de l'antécédent à la position du conséquent.

Celui-ci, au contraire,

Si le mode est indépendant du sujet, il est une substance.
Or il n'est pas une substance.
Donc il n'est pas indépendant du sujet.

procede de la négation du conséquent à la négation de l'antécédent.

Que si on procede de la négation de l'antécédent à la négation du conséquent, la conséquence est fausse, comme dans le syllogisme qui suit.

Si la plante est un animal, la plante vit.
Or la plante n'est pas un animal.
Donc la plante ne vit point.

La conclusion est aussi fausse, lors que de l'affirmation du conséquent on procede à l'affirmation de l'antécédent, comme dans ce syllogisme.

Si la plante est un animal, la plante vit.
Or la plante vit.
Donc la plante est un animal.

Du syllogisme disjonctif.

LE syllogisme disjonctif est celui dans la majeure duquel se trouve la particule, *ou* comme

L'Ange est un corps ou un esprit.
Or il n'est pas un corps.
Donc il est un esprit.

Si la majeure est composée de deux membres opposez immédiatement, comme dans l'exemple ci-dessus, il faut procéder de l'affirmation de l'un à la négation de l'autre, ou de la négation de l'un à l'affirmation de l'autre.

Si la majeure a plus de deux membres, alors

De syllogismo hypothetico.

SYllogismus hypotheticus est ille, cujus major propositio est hypothetica, hoc est propositio, cujus partes connectuntur particulâ si, *exemplum habes paulò antea.*

In isto sillogismo, conclusio est absoluta, sed observanda sunt quædam, sine quibus conlusio esset falsa, licet præmissæ sint vera.

Nempe oportet, ut si antecedens affirmetur in majori, affirmetur quoque in minori, si verò negetur in majori, negetur quoque in minori. E contra oportet ut si consequens affirmetur in majori, negetur in minori, si verò negetur in majori, affirmetur in minori. Si hæc observes, & major & minor sint veræ, erit quoque vera conclusio.

Hæc intelligunt vulgò, quando dicunt procedendum esse à positione antecedentis ad positionem consequentis, & à remotione consequentis ad remotionem antecedentis.

Jam diximus alibi, quid sit consequens, quid antecedens in propositione hypothetica. Iste syllogismus.

Si corpus est divisibile, habet partes.
Atqui est divisibile.
Ergo habet partes.

Procedit à positione antecedentis ad positionem consequentis. Iste verò,

Si modus est independens à subjecto, est substantia.
Atqui non est substantia.
Ergo non est independens à subjecto.

Procedit à remotione consequentis ad remotionem antecedentis.

Si procedatur à remotione antecedentis ad remotionem consequentis, falsa est consequentia, ut

Si planta est animal, planta vivit.
Atqui planta non est animal.
Ergo planta non vivit.

Si etiam procedantur à positione consequentis ad positionem antecedentis, falsa est conclusio.

Si planta est animal, planta vivit.
Atqui planta vivit.
Ergo planta est animal.

De syllogismo disjunctivo

SYllogismus disjunctivus est ille cujus major propositio, particula vel, habet partes suas affectas, ut

Angelus vel est corpus, vel est spiritus.
Atqui non est corpus.
Ergo est spiritus.

Si major constat duobus membris immediatè oppositis, ut in exemplo allato, procedendum est à positione alterutrius ad aversionem alterius, aut ab eversione alterutrius ad positionem alterius.

Si major habet plura membra quam duo, tunc

ea

cæteris sublatis, retinetur unum, si conclusio sit affirmans: vel tolluntur omnia, si conclusio sit negans, ut

Vel est ver, vel æstas, vel autumnus, vel hyems.
Atqui neque est ver, neque æstas, neque autumnus.
Ergo est hyems.
Qui alium lædit, vel lædit opere, vel verbo, vel scripto &c.
Atqui Petrus neque læsit Paulum opere, neque verbo, neque scripto &c.
Ergo non læsit.

In istis syllogismis ritè observandum est, ut fiat sufficiens enumeratio partium, utve detur oppositio immediata inter partes.

on les nie tous pour en affirmer un seul, lors que la conclusion est affirmative ou bien on les nie tous sans réserve, lors que la conclusion est négative. En voici des exemples.

Il est, ou printems, ou été, ou automne, ou hiver.
Or il n'est ni printems, ni été ni automne.
Donc il est hiver.
Quiconque offense quelqu'un, l'offense, ou d'effet, ou de parole, ou par écrit, &c.
Or Pierre n'a offensé Paul ni d'effet, ni de parole, ni par écrit, &c.
Donc Pierre n'a pas offensé Paul.

Il faut bien observer dans ces syllogismes de faire un détail complet des parties, & de ne joindre que des propositions opposées immédiatement l'une à l'autre.

De Inductione.

QUando ita ratiocinamur, ut aliquid de universali concludamus, quia illud de singulis inferioribus affirmatum est, vocatur nostra argumentatio, inductio ut

Milites, agricolæ, mercatores, opifices, patroni causarum, judices &c. non sunt sua sorte contenti.
Ergo nullum genus hominum est suâ sorte contentum.

De l'Induction.

LOrs que nous raisonnons de telle maniere que nous concluons quelque chose de l'universel, sur ce fondement que cette chose peut être affirmée de tous les individus de cet universel, cette espéce de raisonnement s'appelle induction. Exemple.

Les gens de guerre, les laboureurs, les marchands, les ouvriers, les Avocats, les Juges ne sont point contens de leur sort.
Donc les hommes de quelque ordre qu'ils soient ne sont pas contens de leur sort.

De Enthymemate.

SIc vocatur ratiocinatio duabus tantum constans propositionibus, quarum prior vocatur antecedens, posterior vero consequens. Tertia propositio non exprimitur quidem, sed tamen subintelligitur, & retinetur in mente argumentantis, verbi gratia qui dicit,

Salvare potuit.
Ergo poterit perdere.

Ille supponit tanquam veram istam propositionem, eamque in mente considerat, qui potest salvare, potest perdere. Abesse potest ab Enthymemate, tum major, tum minor propositio. Cognosces tunc suppressam esse majorem, quando subjectum consequentis reperitur in antecedente, ut

Avarus eget.
Ergo avarus non est dives.

Suppressa est hæc propositio, nullus dives eget, quæ est major. Quando vero prædicatum consequentis reperitur in antecedente, tunc deest minor, ut

Qui non peccat non est autor peccati.
Ergo Deus non est autor peccati.

Deest hæc propositio, atqui Deus non peccat, quæ est minor.

De l'Enthymême.

C'Est ainsi qu'on appelle un raisonnement qui n'est composé que de deux propositions, dont la premiere se nomme antecedent & la seconde conséquent. A la vérité, la troisieme proposition n'y est pas exprimée, mais on la sousentend, & elle demeure dans l'esprit de celui qui raisonne. Ainsi quiconque dit.

Il a pû sauver.
Donc il a pû perdre.

Il suppose comme vraie cette proposition-ci, & l'a dans l'esprit, *celui qui peut sauver peut perdre*. On peut retrancher de l'Enthymême ou la majeure ou la mineure, comme on veut. On peut connoître que c'est la majeure qui est supprimée, lors que le sujet du conséquent se trouve dans l'antécédent, comme dans celui qui suit.

L'avare est pauvre.
Donc l'avare n'est point riche.

On y a supprimé cette proposition, *aucun riche n'est pauvre*, qui est la majeure. Au contraire, lors que l'attribut du conséquent se trouve dans l'antécédent, c'est une marque que la mineure manque. Exemple.

Celui qui ne pêche point n'est point auteur du péché.
Donc Dieu n'est point auteur du péché.

Il y manque cette proposition-ci, *Or Dieu ne pêche point*, qui est la mineure.

De Dilemmate.

DIlemma est ratiocinium in duo membra divisum, concludens de toto, quod de qualibet parte conclusum est, ut

Vel quia longus est dolor, debet formidari,

Du Dilemme.

LE dilemme est un raisonnement divisé en deux membres, lequel conclut du tout ce qui a été conclu de quelque partie, comme,

On doit craindre la douleur, ou parce qu'elle est lon-

longue ou parce qu'elle est violente.
On ne doit pas la craindre par sa longueur, parce que les longues douleurs sont légeres.
On ne doit pas la craindre non plus à cause de sa violence, rien de violent n'étant durable, d'où il s'ensuit qu'une douleur violente doit finir bientôt, ou emporter bientôt le patient.
Donc on ne doit pas craindre la douleur.

Il faut prendre garde que les membres de la proposition disjonctive qui est dans le dilemme n'aient point de milieu, comme dans ce célebre dilemme de Bias sur le mariage.

Si votre épouse est belle, elle aura des amans, si elle est laide, ce sera pour vous un supplice de la voir.
Donc il ne faut point se marier.

Entre belle & laide il y a un milieu, & par conséquent, la conclusion est vicieuse. Ajoûtez que la raison sur laquelle Bias fonde les deux membres de sa proposition, ne prouve point nécessairement. Car il ne s'ensuit point de ce qu'une femme est belle, qu'elle soit impudique, ni de ce qu'elle est laide qu'elle soit dégoutante.

Il faut prendre garde aussi que le Dilemme ne puisse être retorqué contre son auteur. C'est ce qui arriva à Evathlus Disciple de Protagoras. Il avoit promis à son maître une grande recompense, pourvû qu'il gagnât la premiere cause qu'il plaideroit. Le premier procès qu'il soûtint fut contre ce maitre, auquel il refusoit la récompense promise, & qu'il attaquoit par ce Dilemme.

Ou je gagnerai ma cause, ou je la perdrai,
Si je la perds, selon nos conditions, je ne vous devrai rien;
Si je la gagne, selon la sentence, je ne vous devrai rien non plus.

Protagoras lui rétorqua ainsi cet Argument.

Ou vous gagnerez votre cause, ou vous la perdrez,
Si vous la perdez, selon la sentence, vous me serez redevable,
Si vous la gagnez, selon nos conditions, vous me serez aussi redevable.

Le procès fut pendu au croc, & les Juges les renvoyerent avec ce vieux proverbe, *d'un méchant corbeau il ne peut sortir qu'un méchant œuf.*

Du Sorite.

Le sorite est un raisonnement composé de plusieurs propositions, disposées en telle maniere que l'attribut de la précédente soit le sujet de la suivante, & que l'attribut de la derniere soit conclu du sujet de la premiere. Comme

Pierre est un homme,
L'homme est un animal,
L'animal est vivant,
Le vivant est un corps,
Le corps est une substance,
Donc Pierre est une substance.

Pour qu'un sorite soit bon, il faut que les termes soient affirmez & non pas niez, & subordonnez les uns aux autres par eux mêmes, & non pas par accident. C'est ce qui vous fera reconnoître le sophisme du sorite suivant.

Celui qui boit bien dort bien,
Celui qui dort bien ne péche pas,
Celui qui ne péche pas est agréable à Dieu,
Donc celui qui boit bien est agréable à Dieu.

vel quia magnus.
Non quia longus, nam diuturni dolores leves sunt.
Nec etiam quia magnus, nam nullum violentum est durabile, ac proinde magnus dolor brevis est, cito solvitur aut cito solvit.
Ergo non est formidandus dolor.

Cavere oportet ne membra propositionis disjunctivæ quæ est in dilemmate, habeant aliquod medium, ut in illo celebri Biantis dilemmate de non capienda uxore.

Si est pulchra erit κοινὴ, si deformis, erit ποινὴ.
Ergo nulla est ducenda.

Inter pulchram & deformem datur medium; ergo vitiosa est illatio, & præterea ratio, qua probat Bias utrumque membrum, non probat necessario, quia non sequitur uxorem esse impudicam, ex eo quod sit pulchra, vel fastidiosam, ex eo quod sit deformis.

Cavere etiam oportet ne dilemma possit retorqueri in suum auctorem, ut accidit Evathlo discipulo Protagoræ. Promiserat ille præceptori magnam mercedem, modò prima causa, quam ageret, superior foret. In ipsa prima causa, lis erat de non solvenda mercede: Ibi discipulus hoc dilemma adhibuit.

Aut cadam hac causa, aut vincam.
Si cadam, non debebo ex pacto.
Si vincam, non debebo ex sententia,

Tum Protagoras retorquendo.

Aut cades hac causa, aut vinces.
Si cadas, debebis ex sententia.
Si vincas, debebis ex pacto.

Lis à judicibus in sæculum venturum prorogata est dicentibus interim, mali corvi, malum ovum, quæ vetus est parœmia.

De Sorite.

Sorites est argumentatio constans multis propositionibus, ita dispositis ut prædicatum præcedentis sit subjectum consequentis, & tandem prædicatum ultimæ concludatur de subjecto primæ, ut.

Petrus est homo
Homo est animal.
Animal est vivens.
Vivens est corpus.
Corpus est substantia.
Ergo Petrus est substantia.

Ut benè procedatur, debent esse termini affirmati, non negati. Item subordinati sibi invicem, per se, non vero per accidens. Hinc concipies fallaciam istius soritis.

Qui bene bibit bene dormit.
Qui bene dormit, non peccat.
Qui non peccat est gratus Deo.
Ergo qui bene bibit est gratus Deo

Con-

Consistit fallacia, tum in eo, quod bene bibere non est causa determinata somnii, sed per accidens, tum quia non peccare, in eo statu in quo facultas peccandi veluti mortua est, non reddit hominem Deo gratum. Alioquin non peccare redderet lapides Deo gratos.

La fausseté de cet argument consiste en ce que bien boire n'est pas la cause déterminée du sommeil, & en ce que ne pas pécher dans un état où la faculté de pécher est comme morte, ne rend pas l'homme agréable à Dieu, puisqu'autrement ne pas pécher lui rendroit les pierres agréables.

De syllogismo demonstrativo.

Sic vocatur argumentatio constans tribus propositionibus necessariæ veritatis, & pariens scientiam.

Notum est ex dictis aliàs, scientiam esse cognitionem certam & evidentem rei necessariæ per causam necessariam. Hic addimus assensum quem mens nostra præbet alicui conclusioni, vocari aliquando scientiam, aliquando opinionem, aliquando fidem.

Vocatur scientia, quando conclusio, cui assentimur probata est per rationem necessariam, claram & certam.

Vocatur opinio, quando conclusio, cui assensum præbemus, probatur per rationem probabilem, hoc est, quæ videtur vera, sed ita ut cognoscatur posse esse falsa.

Hinc est, quod opinio, ut plurimum sit assensus præditus cum formidine erroris. Dico ut plurimum, quia certum est hominem nulla incertitudine laborare, circa propositiones, quæ probantur rationibus fallibilibus, qualis est ista, datur urbs, quæ vocatur Roma.

Denique vocatur fides, quando assentimur alicui propositioni, propter alicujus testimonium. Si vero sit testimonium Dei, vocatur fides divina, si alicujus hominis, vocatur fides humana.

Fides humana eò est certior, quò majorem persuasionem habemus de veracitate loquentis, sed nunquam potest ascendere usque ad omnimodam certitudinem, quia certo scimus nullum esse hominem, qui non sit capax mentiendi & errandi. Sed fides divina omnem excludit dubitationem, quia certo scimus Deum nec fallere, nec falli posse.

Ergo quoad certitudinem non datur discrimen, inter scientiam, & fidem divinam; sed quoad evidentiam datur, quia res, quæ sunt objectum scientiæ, distinctè & clarè percipiuntur à nobis, ut corpus esse divisibile, quia constat diversis partibus extra sed invicem positis, Lunam esse rotundam, quia successivè illuminatur per incrementa sphærica. Sed quæ res sunt objectum fidei divinæ, non clarè, & distinctè percipiuntur, ut mundum factum esse ex nihilo.

Observa scientiam, quæ generatur per syllogismum demonstrativum differre, à cognitione primorum principiorum, quæ cum clara sit, certa, ac evidentissima, potest jure mertio scientia vocari. Tamen Aristoteles intelligentiam vocavit, non vero scientiam: Ratio diversitatis est, quod prima principia non probentur per aliud, per se ipsa satis clara intelliguntur, aliæ vero sunt cognitiones quæ

Du syllogisme démonstratif.

C'Est ainsi qu'on appelle un raisonnement composé de trois propositions nécessairement vraies, & qui produit la science.

On a vû par ce qui a été dit ailleurs, que la science est une connoissance certaine & évidente d'une chose nécessaire par une cause nécessaire. Nous ajoûtons ici, le consentement que nous donnons à une conclusion est appellé tantôt science, tantôt opinion, & tantôt croyance ou foi.

On l'appelle science, lorsque la conclusion à laquelle nous donnons notre consentement, est prouvée par une raison nécessaire, claire & certaine.

On l'appelle opinion, lorsque la conclusion que nous admettons, est fondée sur une raison probable, c'est-à-dire, qui paroît vraie, mais de telle maniere qu'on sait qu'elle peut être fausse.

De-là vient que la plûpart du tems l'opinion est un consentement accompagné de la crainte de se tromper. Je dis la plûpart du tems, parce qu'il y a de certaines propositions, dont on ne doute nullement, bien qu'elles soient prouvées par des raisons qui peuvent être fausses. De cette nature est l'assertion suivante, *il y a une ville nommée Rome.*

Enfin ce consentement est appellé foi, lorsque nous admettons quelque proposition sur le témoignage de quelqu'un. Si ce témoignage est de Dieu, le consentement qu'on y donne s'appelle foi divine, & s'il vient de quelque homme, on l'appelle foi humaine.

La foi humaine produit d'autant plus de certitude, que nous avons meilleure opinion de la sincérité de celui qui parle. Mais elle ne peut jamais arriver jusqu'à être parfaite, parce que nous savons certainement qu'il n'y a personne qui ne soit capable de mentir & de se tromper. La foi divine, au contraire, exclut toute sorte de doute, parce que nous savons que Dieu est incapable de tromper & d'être trompé.

Il n'y a donc point de différence par rapport à la certitude, entre la science & la foi divine, mais il y en a par rapport à l'évidence, parce que les choses qui sont l'objet de la science sont conçuës distinctement & clairement. C'est ainsi qu'on connoît que le corps est divisible, parce qu'il est composé de plusieurs parties les unes hors des autres, & qu'on sait que la Lune est ronde, parce qu'elle est éclairée successivement par dégrez sphériques. Mais on ne conçoit pas clairement & distinctement les choses qui sont l'objet de la foi divine, comme cette proposition, *Dieu à fait le monde de rien.*

Il faut observer que la science produite par le syllogisme démonstratif, différe de la connoissance des premiers principes, laquelle tant claire, certaine, évidente, peut à bon droit être nommée science. Cependant Aristote l'appelle intelligence, & non point science. La raison de cette différence est que les premiers principes ne se prouvent point par d'autres, & qu'ils sont entendus par eux-mêmes avec assez de clarté, au lieu

 que les autres connoissances sont des sciences véritables & proprement dites, lorsqu'elles sont prouvées par des raisons nécessaires. Voici un exemple d'un syllogisme démonstratif.

Tout ce qui est étendu est divisible.
Or tout corps est étendu.
Donc tout corps est divisible.

On prouve dans ce raisonnement que la divisibilité convient au corps par l'étenduë, qui est la cause nécessaire de la divisibilité. Donc la conclusion de ce syllogisme est la connoissance d'une chose par une cause nécessaire. D'ailleurs nous concevons clairement & distinctement, & que tout corps est étendu, & que tout ce qui est étendu est divisible, & que cet objet est un être nécessaire. Donc cette conclusion a toutes les conditions requises pour être scientifique.

Remarquez qu'en disant que l'étenduë est la cause de la divisibilité, nous n'entendons point la cause réelle & physique, mais la cause de la connoissance, c'est-à-dire l'attribut dont on conçoit qu'un autre découle; car du reste il est certain que l'étenduë & la divisibilité sont la même chose en elles-mêmes, d'où il s'ensuit que l'une n'est pas la cause physique de l'autre, cette cause étant toûjours distinguée de son effet, puisque rien ne peut être la cause de soi-même, par la raison que pour être cause, il faut déja exister.

L'exemple ci-dessus d'un syllogisme démonstratif appartient à la démonstration que les Grecs, appellent τοῦ διότι, *à priori*. Mais il y en a une seconde qu'ils nomment τοῦ ὅτι, *à, postériori*. La premiere affirme qu'une chose est telle, & le prouve par une cause nécessaire. La seconde affirme que la chose est telle, & le prouve par son effet, ou par une cause éloignée. Exemple.

Ce qui éclaire les murs est lumineux.
Or le Soleil éclaire les murs,
Donc le Soleil est lumineux.

On prouve ici que le Soleil est lumineux, à *posteriori*, c'est-à-dire par l'effet du Soleil, au lieu que dans le syllogisme ci-dessus la divisibilité a été prouvée à *priori*, c'est-à-dire par la cause.

Les prémisses de la demonstration τοῦ διότι, *à priori*, doivent être, ou des propositions claires par elle-même, comme sont celles qu'on appelle premieres notions, ou des propositions qu'on puisse ramener aux premieres notions, c'est-à-dire qui soient prouvées par elles ou immédiatement, ou médiatement.

Il est utile d'avoir à la main plusieurs de ces notions ou principes, comme on voudra les appeller, telles que sont celles-ci. *Il est impossible qu'une même chose soit & ne soit point en même-tems. Une chose est telle ou n'est pas telle. Si de choses égales vous ôtez des choses égales, les parties restantes seront égales. Les choses égales à une troisieme sont égales entre elles. La nature ne fait rien en vain. On fait inutilement par plusieurs moiens, ce qu'on peut faire avec autant de commodité par moins de moiens. Il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité. Rien ne se fait de rien. Tout ce qui est, tant qu'il est, est de toute nécessité. Le néant n'a point d'accidens*, &c.

Du syllogisme dialectique.

Le syllogisme dialectique est celui qui est composé de prémisses probables, & qui par conséquent produit l'opinion, c'est-à-dire un consentement qui peut être faux. Tel est ce raisonnement.

probantur, per rationem quampiam necessariam, & illæ sunt, quas vocant scientiam proprié dictam. Exemplum syllogismi demonstrativi esto.

Omne extensum est divisibile.
Atqui omne corpus est extensum.
Ergo omne corpus est divisibile.

Probatur in ea argumentatione divisibile convenire corpori, per extensionem; quæ causa necessaria est divisibilitatis. Ergo conclusio illius syllogismi, est cognitio rei per causam necessariam. Aliunde clarè & distinctè concipimus, tum omne corpus esse extensum, tum omne extensum esse divisibile, & objectum illud esse ens necessarium. Igitur hæc conclusio habet omnes conditiones requisitas ad rationem scientiæ.

Observa, quod quando dicimus extensionem esse causam divisibilitatis, non intelligimus causam realem & physicam, sed causam cognitionis, sive attributum, ex quo aliud fluere concipitur; nam de cætero certum est extensionem & divisibilitatem esse idem realiter; ergo altera non est alterius causa physica, quæ semper distinguitur realiter à suo effectu, nihil enim potest esse causa sui ipsius, quia ut aliquid sit causa, opportet ut jam existat.

Exemplum supra allatum syllogismi demonstrativi pertinet ad demonstrationem quam vocant τοῦ διότι. *Præter illam datur alia, quam vocant* τοῦ ὅτι. *Prior dicit rem esse talem, & probat esse talem, per causam necessariam; posterior verò dicit rem esse talem, sed probat vel per effectum, vel per causam remotam; ut.*

Quod illustrat parietes est lucidum.
Atqui sol ilustrat parietes,
Ergo sol est lucidus.

Ibi probatur à posteriori solem esse lucidum, sive per effectum, at supra divisibilitas probata est, à priori, sive per causam.

Præmissæ demonstrationis τοῦ διότι *debent esse, vel propositiones per se claræ, cujusmodi sunt, quas communes nationes vocant, vel propositiones quæ possint resolvi in communes notiones, hoc est quæ probatæ sint, vel immediatè, vel mediatè per communes notiones.*

Utile est habere ad manum multas ex communibus notionibus, sive principia malis dicere cujusmodi sunt, impossibile est idem simul esse & non esse, de qualibet re vera est affirmatio vel negatio; si æqualibus æqualia demas, residua erunt æqualia; quæ commensurantur uni tertiò, commensurantur inter se. Natura nihil frustra facit; frustra fit per plura, quod æquè commodè fit per pauciora; non sunt multiplicanda entia sine necessitate; ex nihilo nihil fit. Quiquid est, quandiu est, necesse est esse; non entis nulla sunt accidentia &c.

De syllogismo dialectico.

Sic vocatur syllogismus, qui constat præmissis probabilibus, ideoque generat opinionem, sive assensum, qui potest esse falsus. Talis est iste discursus.

Quod ad sanandum est comparatum pellit morbos.
Atqui medicina ad sanandum est comparata.
Ergo medicina pellit morbos.

Conclusio est solum probabilis, sæpè vera est, sed sæpe etiam est falsa. Ejusmodi syllogismi non planè convaincunt intellectum humanum, quia non datur nexus necessarius inter hæc duo, esse comparatum ad sanandum, & sanare.

Idem sentiendum est de discursu, quo quis probare vellet, versus quosdam esse bonos, quia facti sunt à bono Poëta. Orationem aliquam fuisse actu persuasivam, quia coagmentata erat, juxta præcepta Rhetoricæ.

Hic agere solent de inventione medii, sive de Topica. Dicemus breviter quid isthæc rei sit.

Per Topicam intelligunt Rhetores, & Logici, considerationem quorumdam locorum communium. Sic vocant quædam summa capita, ad quæ revocari possunt probationes, quibus aliqua sententia confirmatur, unde dictum est à magistris, locum esse sedem argumentorum, sive penum, unde eruuntur argumenta, seu media apta ad probandam conclusionem.

Ita si quis probare vellet, aliquos versus esse optimos, quia ab optimo Poëta, Homero verbi gratia, facti essent, ejus argumentum revocaretur ad caput causæ efficientis, atque adeo causa efficiens esset locus, unde ipse suum desumpsisset argumentum, hoc est medium terminum.

Duo considerantur in inventione medii, locus nempe, & regula.

Locus est classis ea generalis, ex qua eruitur argumentum, quo probatur conclusio, ut verbi gratia, causa efficiens.

Regula est axioma quodpiam continens rationem bonitatis consequentiæ. Verbi gratia qualis causa, talis est effectus, nam si quis ita argumentaretur, à causa efficiente.

Versus facti ab optimo Poëta, optimi sunt.
Atqui versus Homeri sunt facti ab optimo Poëta.
Ergo versus Homeri optimi sunt.

Ille istam propositionem, qualis causa, talis est effectus, supponeret tanquam fundamentum ratiocinii.

Hinc patet quid sit locus; nunc videndum qui dividatur.

Missa divisione locorum in artificiales & inartificiales, in internos & externos &c. sufficiat scire dari locos Logicos, & locos Metaphysicos.

Logici petuntur à genere, specie, differentia, proprio, definitione, divisione. Regulæ generis sunt; primo, sublato genere, tolluntur omnes species; secundò, quod universè affirmatur, vel negatur de genere; hoc etiam affirmatur, vel negatur de speciebus. Per primam regulam probares aliquem, qui nihil dixit non affecisse proximum verbis contumeliosis. Nihil dixit, ergo nihil dixit contumeliosi. Vera est consequentia, nam sublato genere, tolluntur quoque species.

Ce qui est destiné à guérir chasse les maladies;
Or la Médecine est destiné à guérir.
Donc la Médecine chasse les maladies.

Cette conclusion n'est que probable, souvent elle est vraie, souvent aussi elle est fausse. Ces sortes de syllogismes ne convainquent point tout-à-fait, parce qu'il n'y a point une liaison nécessaire entre ces deux choses, *être destiné à guérir*, & *guérir effectivement*.

Il en faut dire autant du raisonnement, par lequel on voudroit prouver que des vers sont bons, parce qu'ils viennent d'un bon Poëte, & qu'un discours est persuasif, parce qu'il a été composé selon les préceptes de la rhétorique.

On a coûtume de traiter ici de la maniere de trouver les moiens de faire des argumens probables, ou autrement de la topique. Nous dirons donc en peu de mots ce que c'est.

Par topique les Rhéteurs & les Logiciens entendent certains lieux communs, c'est-à-dire quelques principes généraux, auxquels on peut rapporter les preuves dont on se sert pour confirmer quelque sentiment. C'est pourquoi les maîtres de l'art disent que le lieu commun est comme le magazin d'où on tire les argumens, ou les moiens propres à prouver une conclusion.

Ainsi, si on vouloit prouver que quelques vers sont excellens, parce qu'ils viennent d'un excellent Poëte, comme d'Homere, par exemple, la preuve se rapporteroit aux principes de la cause efficiente, c'est-à-dire que la cause efficiente seroit le lieu d'où on auroit tiré cette preuve, ou ce moïen.

Il faut considerer deux choses par rapport à l'invention du moien, savoir le lieu & la regle.

Le lieu est cette classe générale d'où on tire les argumens, par lesquels on prouve les conclusions. La cause efficiente est un de ces lieux.

La regle est tout axiome qui contient la raison de la bonté d'une conséquence, comme celui-ci, *telle est la cause, tel est l'effet*; car si quelqu'un argumentoit ainsi par la cause efficiente.

Les vers d'un excellent Poëte sont excellents.
Or les vers d'Homere sont d'un excellent Poëte.
Donc les vers d'Homere sont excellents.

Cet homme supposeroit cette proposition, *telle est la cause tel est l'effet*, comme la base de son raisonnement.

Après avoir ainsi vû ce que c'est que le lieu, il faut voir comment on le divise.

Sans parler de la division des lieux en artificiels & en non artificiels, en interieurs & en extérieurs, &c. il suffit de savoir qu'il y a des lieux logiques, & des lieux métaphysiques.

Les lieux Logiques sont pris du genre; de l'espéce, de la différence, du propre, de la définition, & de la division. Les regles du genre sont, la premiere, *qui ôte le genre, ôte les espêces* La seconde, *ce qui est affirmé ou nié universellement du genre est aussi affirmé ou nié universellement de ses espêces*. Par la premiere regle vous prouverez qu'un homme qui n'a rien dit n'a pas offensé son prochain par des paroles injurieuses. *Il n'a rien dit, donc il n'a rien dit d'offensant*. Cette conséquence est vraie, parce que, *le genre ôté, les espêces le sont aussi*.

La Logique. Cet exemple suffit pour juger comment on doit se servir des autres regles.

Les lieux métaphysiques sont pris des causes, des effets, des opposez, & des comparatifs. Chacun de ces lieux a ses regles particulieres, comme nous avons dit en parlant de la cause.

Les regles qui appartiennent au lieu des causes sont, la premiere, que *ce qui est la cause de la cause, est la cause de l'effet*, & la seconde, que *la fin posée en pose les moiens*, & que *les moiens ôtez on ôte la fin*. Vous pouvez raisonner ainsi par la premiere. *Les richesses sont la cause de votre bonheur. Donc celui qui vous a enrichi, vous a rendu heureux.* Le raisonnement suivant est fondé sur la seconde regle. *Il sera sauvé, Donc il aura la foi. Il n'aura pas la foi. Donc il ne sera pas sauvé.*

Les regles des opposez sont, la premiere que *des choses dont on affirme un opposé, on en nie l'autre opposé*, comme, *Il est oblique. Donc il n'est pas droit.* La seconde que *ce qui reçoit ou ne reçoit pas un des deux contraires, reçoit aussi ou ne reçoit pas l'autre*, comme, *L'amour est dans la volonté. Donc la haine y est aussi. La blancheur n'est point dans l'ame. Donc la noirceur n'y est pas non plus.* La troisieme, que *les effets & les causes des contraires sont contraires.* Exemple, *La vertu nous rend agréables à Dieu, & nait d'une bonne accoûtumance. Donc le vice nous rend odieux à Dieu, & nait d'une mauvaise habitude.*

Enfin les regles des comparatifs sont, la premiere que *ceux à qui le plus convient, le moins leur convient aussi*, comme, *Dieu a donné la vie aux hommes, Donc il leur donnera la nourriture*, ce qui est un raisonnement de plus au moins. La seconde que *ce qui ne convient pas au plus, ne convient pas au moins*, comme *Les Anges ne sont pas purs devant Dieu, Donc les hommes ne le sont pas non plus.* Et la troisieme que *ce à quoi le moins ne convient pas, le plus aussi ne leur convient pas.* Exemple. *Il n'est pas permis de se fâcher contre son frere. Donc il n'est pas permis de le tuer*, ce qui est raisonner du moins au plus.

En voici assez, excepté qu'il faut observer que ces regles souffrent quelques exceptions.

Par exemple, cette proposition, *la raison des contraires, est une raison contraire*, n'a pas lieu, premierement par rapport à certains attributs communs; car on ne peut pas dire, *la blancheur est visible, Donc la noirceur est invisible.* Secondement dans les contraires qui ne sont opposez que comme l'excès & le défaut; car on ne sauroit dire, *La prodigalité est blamable, donc l'avarice est loüable.* Troisiemement par rapport aux attributs qui ne conviennent point par eux mêmes, mais par accident, comme d'endurcir la boue par rapport à la chaleur du Soleil; car de ce que le Soleil endurcit la boue, il ne s'ensuit pas que le froid l'amollisse. Quatriemement, lors qu'un attribut détruit un sujet; car on ne peut dire *un homme sain est vivant, Donc un homme malade est mort.* Cinquiemement par rapport aux actions morales; car bien que les méchantes actions méritent la mort éternelle, il ne s'ensuit point de là que les bonnes méritent la vie éternelle. La raison en est que les méchantes actions sont parfaitement méchantes, au lieu que les bonnes ne sont bonnes qu'imparfaitement, que les méchantes actions viennent proprement de nous mêmes, & que les bonnes sont faites en nous par Dieu, & enfin que la dignité de la personne offensée & l'indignité de la personne offensante, nous rendent plus dignes de la peine, & moins dignes de

Hoc exemplo disces quomodo sit utendum aliis.

Loci metaphysici desumuntur à causis, effectis, oppositis, comparatis. Singulorum aliquæ sunt regulæ, ut jam vidimus circa causam.

Hæ regulæ pertinent ad locum causarum, primò quod est causa causæ, est causa causati: secundò, posito fine ponuntur media, & sublatis mediis, tollitur finis. Per primam sic potes ratiocinari. Divitiæ sunt causa tuæ felicitatis. Ergo qui fecit te divitem, fecit te beatum. Per secundam verò sic. Salvabitur. Ergo habebit fidem; non habebit fidem, ergo non salvabitur.

Ad opposita pertinent hæ regulæ. Primò, De quo affirmatur unum oppositorum, de eo negatur alterum, ut, est obliquum, ergo non est rectum. Secundò, quod suscipit, vel non suscipit alterum contrariorum, id etiam suscipit, vel non suscipit alterum, ut, Amor est in voluntate, ergo & odium; albedo non est in anima, ergo neque nigredo. Tertiò contrariorum contrarii sunt effectus, & causæ; ut, Virtus nos efficit Deo gratos, & oritur à bonâ consuetudine; ergo vitium facit nos Deo invisos, & oritur à pravâ consuetudine.

Ad comparata pertinent hæ regulæ. Primò, cui convenit majus, ei convenit minus, ut Deus dabit vitam hominibus, ergo dabit alimentum, quod est argumentari à majori ad minus. Secundo, Quod non convenit majori non convenit minori, ut, Angeli non sunt puri coram Deo, ergo homines non sunt puri coram Deo. Tertio cui non convenit minus, ei neque convenit majus, ut, non licet irasci fratri suo, ergo non licet occidere, quod est argumentari à minori ad majus.

Hæc sufficiant, nisi quod observare juvat unico exemplo has regulas pati quasdam exceptiones.

Verbi gratia, hæc propositio, contrariorum contraria est ratio, non habet locum, primo quoad prædicata quædam communia, non enim dici potest, Albedo est visibilis, ergo nigredo est invisibilis. Secundo non habet locum in contrariis, quæ opponuntur per excessum, & defectum, non enim dici potest, Prodigalitas est vituperanda, ergo avaritia est laudanda. Tertio quoad prædicata quæ non conveniunt per se, sed per accidens, cujusmodi esse dicunt indurare lutum respectu caloris, non valet consequentia, Calor indurat lutum, ergo frigus emollit lutum. Quarto non habet locum, quando unum prædicatum destruit subjectum, non enim dicere licet, sanus est vivens, ergo æger mortuus est. Quinto quoad opera moralia, nam licet mala opera mereantur mortem æternam, bona tamen non merentur vitam æternam. Ratio est tum quia mala opera sunt perfectè mala, bona vero non sunt perfectè bona, tum quia mala propriè oriuntur à nobis, bona vero à Deo in nobis fiunt, tum denique, quia meritum pœnæ crescit ex dignitate personæ offensæ, & vilitate personæ offendentis, meritum vero præmii decrescit. Imo tanta est improportio inter Deum & hominem, ut

hu-

humanum, & salutem, ut ex natura rei præmium nullum debeatur hominibus; sed solùm ex beneplacito & promissione Dei.

la recompense. Telle est même la disproportion entre Dieu & l'homme, entre nos œuvres & le salut, que naturellement il ne nous est dû aucune récompense, & qu'il ne nous revient rien que du bon vouloir & de la promesse de Dieu. La Logique.

De syllogismo sophistico.

Iste syllogismus constat præmissis falsis, sed apparenter veris, & parit errorem. Ut plurimùm sufficit ad detegendam fallaciam, si ostendas esse aliquam ambiguitatem, ex qua resultant quatuor termini. Verbi gratia iste syllogismus.

Qui dicit vestras theses esse theses verum dicit.
Atqui qui dicit vestras theses esse falsas, dicit vestras theses esse theses.
Ergo qui dicit vestras theses esse falsas verum dicit.

Peccat quia continet quatuor terminos, nam in majori τὸ dicere theses esse theses significat dicere illud expressè & directè; in minori verò significat dicere illud implicitè, indirectè & compositè, per consequentiam.

Præterea ut detegatur fallacia, cavere oportet, ne à sensu diviso concludatur ad sensum compositum, vel à sensu composito ad sensum divisum, nam sæpe aliquid verum est, si sumatur conjunctum; falsum verò, si sumatur divisum. Verbi gratia, quinque esse numerum parem & imparem verum est, si dividas quinque in duo & tria, & consideres ut divisa, non verò si consideres duo & tria, ut conjuncta. Hinc solves hunc syllogismum.

Duo & tria sunt numerus par & impar.
Atqui duo & tria sunt quinque.
Ergo quinque est numerus par & impar.

Ad hæc sciendum est conclusionem esse sophisticam, quando deducitur generaliter, & sine restrictione, à propositione quæ vera est solùm per accidens, ut si quis concluderet eloquentiam esse malam, quia nocet justitiæ aliquando, culpâ ejus qui eloquens est.

Huc pertinet sophisma, quod vocatur à dicto secundùm quid, ad dictum simpliciter, ut

Vinum noxium est febricitanti.
Ergo vinum noxium est.

Cui sophismati opponitur id quod vocatur à dicto simpliciter, ad dictum secundùm quid; ut

Vinum est bonum.
Ergo est bonum febricitanti.

Aliud est sophisma, quod vocatur ab ignoratione elenchi, & tunc committitur, quando impugnatur tanquam opinio adversarii, ea quæ non est opinio adversarii. Verbi gratia, si quis diceret unicum esse principium rerum omnium, intelligendo Deum, & alius ipsum confutaturus sic argumentaretur.

Omnia corpora constant duobus principiis, nempe materia & forma.
Ergo falsum est unicum esse principium rerum omnium.

Ille ignoraret elinchum, loqueretur enim de principiis compositionis, & probaret esse duo, alter verò loqueretur de principio efficiente, aut causa

Du syllogisme sophistique.

Le syllogisme sophistique est composé de prémisses fausses, qui ont une apparence de vérité, & il produit l'erreur. La plûpart du tems il suffit pour en découvrir la tromperie de montrer qu'il y a quelque ambiguité, d'où il résulte quatre termes. Tel est ce syllogisme.

Celui qui dit que vos theses sont des theses dit la vérité.
Or celui qui dit que vos theses sont fausses, dit que vos theses sont des theses.
Donc celui qui dit que vos theses sont fausses dit la vérité.

Ce syllogisme péche en ce qu'il a quatre termes; car dans la majeure le mot *dire que des theses sont des theses*, signifie *le dire expressément & directement*, au lieu que dans la mineure il signifie *le dire implicitement, indirectement &, par conséquence.*

De plus pour découvrir la tromperie, il faut prendre garde que du sens divisé on ne concluë pas au sens composé, ou du sens composé au sens divisé. Car souvent une chose est vraie, considerée dans sa totalité, & fausse, prise en partie. Ainsi il est vrai que cinq est un nombre pair & impair, si vous divisez cinq en deux & en trois, & que vous le consideriez comme divisé de cette maniere, au lieu que cette proposition est fausse, si vous considerez deux & trois comme pris ensemble. Par ce principe vous résoudrez le sophisme suivant.

Deux & trois sont un nombre pair & impair.
Or deux & trois sont cinq.
Donc cinq est un nombre pair & impair.

Il faut sçavoir encore qu'une conclusion est sophistique, lorsqu'on la tire sans restriction & dans un sens général, qui n'est vrai que par accident, comme si on concluoit que l'éloquence est mauvaise, parce qu'elle nuit quelques fois à la justice par la faute de celui qui est éloquent.

C'est à cette régle qu'appartient le sophisme, qu'on appelle, *passer de ce qui est vrai à quelqu'égard à ce qui est vrai simplement*, comme

Le vin fait du mal à ceux qui ont la fievre.
Donc le vin est nuisible.

A ce sophisme est oposé celui qu'on appelle, *passer de ce qui est vrai simplement à ce qui est vrai à quelque égard*, comme

Le vin est bon.
Donc qu'il est bon à ceux qui ont la fievre.

Il y a un autre sophisme qu'on appelle l'*ignorance de ce qu'on doit prouver.* Il consiste à attaquer comme l'opinion de son adversaire ce qui n'est pas son opinion, comme si on disoit qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses, en entendant Dieu, & qu'un autre qui voudroit réfuter cette proposition raisonnât de la maniere suivante.

Tous les corps ont deux principes, la matiere & la forme.
Donc il est faux qu'il n'y ait qu'un principe de toutes choses.

Ce seroit ignorer le sujet de la question; car l'un parleroit des principes de la composition, & diroit qu'il y en a deux, tandis que l'autre parleroit du principe efficient, ou de

la cause premiere des choses, laquelle est unique.

prima rerum omnium, quæ unica est.

Mais il n'y a point de sophisme qui revienne autant de fois que celui qu'on appelle, *petition de principe*. Il consiste en ce que ce dont on dispute est employé comme preuve de ce qui est en question. Comme si on prouvoit que l'ame est immortelle par la raison qu'elle ne peut mourir, ou que le monde est éternel par la raison qu'il n'a point eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin. Il est évident que quand un homme nie que l'ame est immortelle, il croit qu'elle peut mourir. Si vous voulez donc lui prouver qu'il se trompe en croiant l'ame mortelle, & que vous le prouviez par cette raison qu'elle ne peut mourir, de là vous prenez comme un principe qu'il admet une chose qu'il nie, & qui est le sujet de votre dispute.

Sed nullum est sophisma frequentius, quam quod vocatur petitio principii. In eo consistit, quod illud ipsum de quo disputatur, assumatur tanquam medium ad probandam rem, de qua controvertitur; ut si quis probaret animam esse immortalem, quia non potest mori, & mundum esse æternum, quia non habuit principium, nec finem habiturus sit. Evidens est, quod si quis negat animam esse immortalem, illum credere eam posse mori. Si ergo velis probare illum errare, dum credit animam esse mortalem, quia anima non potest mori, hoc ipso sumis ut principium ab illo admissum, quod negat, & de quo disputatur inter vos.

Il faut donc observer dans toute dispute que les raisons soient fondées sur un principe commun admis par les deux parties; car si elles sont appuyées sur un principe nié par l'un des deux disputants, alors ce qui est en question est pris comme vrai, ce qui est une *pétition de principe*.

Itaque observandum est, in omni disputatione, ut argumentationes nitantur aliquo communi principio, ab utraque parte admisso: nam si nitantur aliquo principio, ab altero disputantium negato, tunc id ipsum de quo est controversia assumitur tanquam concessum, & in hoc consistit petitio principii.

Enfin il y a un sophisme qu'on appelle, *prendre pour cause ce qui n'est point cause*. Il consiste à donner pour cause d'un effet ce qui n'en est point la cause, comme quand on dit que le lever de la Canicule est cause de la chaleur qui regne d'ordinaire dans ce tems-là, & qu'on attribue aux cométes les malheurs qui suivent souvent leur apparition. Ce sophisme est aussi appellé, *post hoc, ergo propter hoc*. C'est-à-dire, *cela est arrivé ensuite de telle chose, il faut donc que cette chose en soit cause*.

Denique committitur fallacia, à non causâ pro causa, quando affertur pro causa alicujus effectus id quod revera non est causa, ut cum ortus caniculæ dicitur causa æstûs, qui viget ut plurimum post ortum caniculæ, & cometæ dicuntur causa malorum quæ sæpe sequuntur eorum apparitionem. Dicitur quoque hæc fallacia, post hoc, ergo propter hoc.

Il faut parler maintenant de ce que les Logiciens appellent un cercle vicieux. C'est une maniere de raisonner, par laquelle l'on prouve une chose par ce qui a été prouvé par cette chose, comme si je disois *les plantes sont composées de matiere & de forme, parce qu'elles sont des corps naturels*, & que je prouvasse ensuite qu'elles sont des corps naturels, parce qu'elles sont composées de matiere & de forme. Il y a dans ce cercle deux syllogismes composés des mêmes termes, mais dans l'un & dans l'autre le terme moien est la cause prochaine de la majeure, & c'est en quoi consiste le défaut, parce qu'il s'ensuit que la même chose est la cause & l'effet d'elle-même.

Aliquid dicendum est de eo quod vocant Logici, Circulum vitiosum. Sic vocatur ea discurrendi ratio, qua probatur aliquid, per illum ipsum, quod probatum fuit ab illo, ut si probarem plantas constare materia, & forma, quia sunt corpora naturalia, & rursus probarem esse corpora naturalia quia constant materia & forma. Sunt ergo in illo circulo, duo syllogismi constantes iisdem terminis. Sed medius est in utroque causa proxima majoris, in quo consistit vitium, quia inde sequitur idem esse causam, & effectum sui ipsius.

On l'apelle cercle vicieux, pour le distinguer d'un autre cercle que les Philosophes ne rejettent point, & qu'ils nomment *regressus* ou retour. Dans ce dernier il y a deux syllogismes, mais dans le premier la cause est démontrée par l'effet, au lieu que dans l'autre l'effet est demontré par la cause. Si par exemple, après avoir prouvé que la terre est entre le Soleil & la Lune, par la raison que la Lune souffre un éclipse, ce qui est une démonstration τοῦ ὅτι, *à posteriori*, on retourne à la cause, & on prouve que la Lune est éclipsée, parce que la terre est entre elle & le Soleil, ce qui est une démonstration τοῦ διότι, *à priori*, c'est un *regressus* ou un retour, qui se fait en remontant à la cause.

Vocatur autem circulus vitiosus, quia datur alius circulus quem Philosophi non rejiciunt & vocatur regressus. In illo sunt etiam duo syllogismi, sed in priori demonstratur causa per effectum, in posteriori verò effectus per causam. Si verbi gratia, postquam quis probasset terram interponi inter solem & lunam, ex eo quod luna patiatur eclypsin; (quæ est demonstratio τοῦ ὅτι) revertatur ad causam, & probet ideo lunam pati eclypsin, quia terra interponitur inter illam & solem; (quæ demonstratio τοῦ διότι) fit regressus.

Ce qui fait que cette maniere de raisonner n'est point vicieuse c'est qu'elle ne ramene point l'ame au terme d'où elle étoit partie, parce que d'une connoissance confuse elle l'amene à une connoissance moins confuse, pour revenir ensuite à la premiere connoissance, qui de confuse est devenue distincte. En effet, d'abord nous connoissons confusément un effet, & par là nous avons une connoissance confuse de la cause, mais ensuite examinant cette

Ratio autem cur regressus non sit vitiosus, sed quia intellectus non redit ad terminum unde profectus erat, tendit enim à confusa cognitione ad magis distinctam, ut ab illa regrediatur ad primam non amplius confusam, sed distinctam factam; nempe cognoscimus primò confuse effectum, & per eum confuse etiam causam: sed diligentius explorantes causam, reddimus cognitionem illius magis distinctam.

stinctam, eademque opera, naturam effectuum distinctius percipimus. Verbi gratia, videntes ferrum liquefieri ab igne, cognoscimus confuse natura liquiditatis, & vim quam habet ignis eam producendi in ferro, quam vim deinde investigantes cognoscimus procedere ex rapidissima partium ipsius agitatione, qua fit ut partes ferri dissocientur à se invicem, & agitentur seorsim à se invicem. Inde autem à causa liquefactionis distinctius cognita regredimur ad liquiditatis cognitionem magis accuratam.

CAPUT DECIMUM.

De Methodo.

Hic per methodum intelligimus aptam plurium definitionum, propositionum, divisionum, canonum, ratiocinationum, &c. ad aliquam disciplinam pertinentium dispositionem, per ea verò, quæ ad aliquam disciplinam pertinent, intelligimus, ea quæ pertinent ad objectum disciplinæ, vel tanquam proprietates, vel tanquam species.

Itaque Physica censetur methodice tractata, si congruo atque apto ordine explicentur principia corporis naturalis (quod est objectum Physicæ) nimirum materia, & forma; tum proprietates corporis naturalis, nempe impenetrabilitas, divisibilitas, figura, motus, locus: denique ejus species, nempe cœli, elementa, meteora, mineralia, plantæ, animalia, &c. In universum illud tenendum est, eam esse methodum optimam, quacumque quæstiones, & media quæ ad quæstionis explicationes adhiberi solent, ordine pertractat.

Quæstiones sic debent disponi ut, quæ priores sunt, quæ faciliùs intelliguntur, & congnitionem sequentium juvant priori loco exponantur, quæ verò posteriores sunt, & sine præcedentibus intelligi non possunt, posteriori.

Circa media is ordo servandus, ut cum plura suppetunt, ad aliquid probandum, adhibeantur priori loco, quæ rei probandæ viciniora sunt.

Duplex memoratur methodus, altera synthetica, seu compositiva; altera analytica, seu resolutiva

Methodus synthetica progreditur à principiis simplicioribus ad ea quæ ex istis principiis componuntur, à partibus verbi gratia ad totum, ab universalibus ad particularia, à mediis ad finem.

Methodus analytica, facto initio à fine, vel toto, vel particularibus, vel conclusione, progreditur ad media, vel partes, vel universalia, vel principia.

Quæcumque adhibeatur methodus, hæc necessariò observanda videntur, primo ut subjecta materies clare & distincte concipiatur, nulla in verbis remanente ambiguitate. Secundo ut initio bona & clara definitione pateat, quid sit id de quo agitur. Tertio ut res definita congruâ partitione in suas partes distribuatur, & quidem eâ lege servatâ, ut incipiatur à membris generalioribus, aliter enimo non posset vitari tautologia, quæ nihil est est importunius

cause avec plus d'attention, nous venons à la connoître mieux, par où nous acquérons une connoissance distincte des effets. Par exemple, en voyant que le fer se liquéfie dans le feu, on acquiert une connoissance confuse de la nature de la liquidité, & de la force que le feu a de la produire dans le fer, & en examinant ensuite cette force, on découvre qu'elle vient de l'agitation rapide des parties du feu, agitation qui fait que les parties du fer se séparent les unes des autres, & s'agitent violemment. Après avoir trouvé ainsi la cause de la liquéfaction, on acquiert une connoissance plus exacte de la liquidité.

CHAPITRE DIXIEME.

De la Méthode.

Nous entendons ici par méthode l'arrangement convenable de plusieurs définitions, propositions, divisions, axiomes, raisonnemens, qui appartiennent à quelque science, & par ces mots, *qui appartiennent à quelque science*, noùs entendons ce qui appartient à l'objet de cette science, ou comme parties, ou comme espéces.

Ainsi la Physique est traitée méthodiquement, lorsque les principes du corps naturel, qui en est l'objet, savoir la matiere & la forme sont traitez dans un ordre propre & convenable, & qu'on y examine dans le même ordre, & les propriêtez du corps naturel, savoir l'impénétrabilité, la divisibilité, la figure, le mouvement, le lieu, & les espéces, savoir le Ciel, les éléments, les méthéores, les minéraux, les plantes, les animaux. En un mot une bonne méthode est celle qui traite dans un ordre naturel & les questions & les moyens qui servent à expliquer ces questions.

On doit disposer tellement les questions que celles qui sont les premieres, qu'on entend avec plus de facilité & qui servent à faire entendre les suivantes, soient toûjours traitées les premieres, & que celle qu'on ne peut entendre sans les précédentes soient traitées les dernieres.

Quant aux preuves, lors qu'il y en a plusieurs pour une seule chose, il faut avoir soin d'employer les premieres celles qui sont plus propres à prouver la chose que les autres.

Il y a deux sortes de méthodes, l'une qu'on appelle Synthese, ou méthode de composition, & l'autre Analyse, ou méthode de résolution.

La méthode synthétique procede des principes simples à ceux qui sont composez de ces principes, comme, par exemple, des parties au tout, des choses universelles aux particulieres, des moyens à la fin.

La méthode analytique, au contraire, commence, ou par la fin ou par le tout, ou par les choses particulieres, oû par la conclusion, & procede ainsi aux moyens, ou aux parties, ou aux choses universelles, ou aux principes.

Quelque méthode qu'on emploie, il est nécessaire d'observer, en premier lieu, qu'on ait conçu la matiere clairement & distinctement, & qu'il ne reste aucune ambiguité dans les mots. En second lieu, qu'on donne dès le commencement une définition bonne & claire de la chose dont il s'agit. En troisieme lieu, que la chose définie soit divisée comme il faut en ses parties, de telle sorte qu'on commence par les membres les plus généraux, sans quoi on ne peut éviter une ennuieuse tautologie:

tologie. En quatriéme lieu, qu'on ne mêle rien d'étranger au sujet, & qu'on n'obmette rien qui soit propre à le faire connoître. En cinquiéme lieu, qu'on débute par les choses plus connuës, & qui servent à faire entendre les suivantes.

Quartò, ut nihil inducatur alienum, nihil prætermittatur proprium. Quintò, ut semper à notioribus & ad sequentium intelligentiam necessariis incipiatur.

Le reste dépend de la nature, & consiste à s'accommoder à la nature de la chose qu'on enseigne, & au génie du disciple auquel on veut l'enseigner.

Alia pendent à natura, & peculiari genio rei docendæ, & discipuli docendi, quibus accommodari debent.

On peut rapporter ici quatre regles établies par le célébre Descartes. La premiere, que nous n'admettions jamais pour vrai ce qui n'est pas évident, c'est-à-dire, que nous fuyions avec soin les jugemens précipitez & la prévention, & qu'en jugeant des choses nous n'affirmions que ce qui paroît d'une telle clarté, qu'il ne nous reste aucun lieu d'en douter. La seconde, que nous divisions chaque difficulté en autant de parties qu'elle en contient, & qu'il en faut pour la mettre dans un jour parfait. La troisieme, que nos pensées soyent conduites par ordre insensiblement & par dégrez des objets simples & aisez aux objets composez & difficiles. La quatrieme, que nous fassions une énumération suffisante & parfaite, & des examens généraux, tellement que nous puissions être sûrs que nous n'avons rien oublié.

Huc revocari possunt quatuor præcepta viri celeberrimi (Cartesii). Primum, ut nihil admittamus unquam pro vero, quod non est evidenter verum, hoc est, ut fugiamus diligenter præceps & præoccupatum judicium, nec aliud quicquam in judicando de rebus complectamur quam quod ita perspicuum videatur intellectui, ut nulla de illo dubitandi detur occasio. Secundum, ut quamlibet difficultatum examinandarum dividamus in tot partes, quot dari possunt; & requiruntur ad commodam perfectamque dilucidationem. Tertium, ut rectè atque ordine procedant cogitata nostra, ductoque initio ab objectis simplicioribus & facilioribus, sensim atque gradatim ascendant ad disquisitionem compositorum. Quartum, ut semper enumerationem adeo sufficientem & perfectam faciamus, nec non examina adeo generalia, ut certi esse possimus nihil esse prætermissum.

Le premier précepte est fondé sur cet axiome, *tout ce qui est conçu clairement & distinctement est véritable*, d'où il est aisé de conclure qu'on ne peut jamais être sûr d'avoir trouvé la vérité, à moins qu'on n'ait une idée claire & distincte des choses. Or comme on ne peut savoir qu'on a une pareille idée de quelque chose, à moins d'être sûr qu'on n'a aucune des imperfections, d'où naissent les erreurs & les jugemens faux, il faut éviter en jugeant, la précipitation & les préjugez qui sont les causes de la plûpart de nos erreurs. En effet, on croit mal à propos connoître une chose clairement & distinctement, quand on l'a admise avec précipitation aveugle, sans avoir pésé murement les raison pour & contre, & qu'on s'est laissé entraîner, ou par l'autorité, ou par l'antiquité, ou par la nouveauté, ou par le préjugé de l'éducation, ou par d'autres raisons semblables.

Fundamentum primi præcepti istud afferri potest axioma, illud omne verum est, quod clarè distinctèque percipitur. Unde colligere licet, numquam aliquem posse esse certum se veritatem esse nactum, nisi claram & distinctam rerum ideam habeat. Quia verò nemo potest esse certus se habere ideam claram & distinctam alicujus rei, nisi certo sciat se immunem esse ab illis imperfectionibus, unde fluunt errores, & prava judicia, idcirco evitanda est præceps judicandi celeritas, præjudiciaque omnia, omnium ferè errorum causa. Temerè enim credit se aliquis distinctè & clarè cognoscere, quod vel cœco impetu admisit, nec benè expensis & maturè pensitatis rationibus ex utraque parte, vel propter authoritatem docentis, vel propter vetustatem, aut novitatem, vel quia sic à puero institutus est, vel simili de alia causa.

Une idée est claire, distincte & vraie par conséquent, lors qu'elle paroît telle après s'être dépouillé des préjugez, des vieilles opinions, du respect de l'antiquité, des charmes de la nouveauté, & autres tels ennemis de la droite raison.

Ea demum idea clara est, atque distincta, & consequenter vera, quæ talis videtur post exuta omnia præjudicia, omnesque præconceptas pueritiæ opiniones, omnem antiquitatis reverentiam, novitatis ambitionem, & similes rectæ rationis inimicas.

Il est certain que la plûpart de nos erreurs viennent de ce que nous avons porté divers jugemens sur les choses, avant que de les avoir conçuës clairement, ou même avant que d'avoir l'usage entier de la raison. Or ces premiers jugemens ne s'effacent qu'avec peine, & le commerce des hommes y ajoute tous les jours de nouvelles erreurs.

Certum est maximam partem nostrorum errorum inde fluere, quod varia de rebus judicia tulimus; antequam illas clarè conceperimus, imo etiam antequam integrum nostræ rationis usum habeamus. Hæc autem prima judicia vix deleri possunt, sed novis quotidiè erroribus in societate & consuetudine hominum cumulantur.

Au reste, de ce que l'évidence & la dépréoccupation sont la marque de la vérité, on tire une réponse facile à la raison, par laquelle Platon prouvoit que la science des hommes est une simple reminiscence.

Cæterùm ex eo quod evidentia intellectûs præjudiciis immunis sit veritatis criterium, respondetur facilè Platonis rationi, quâ probabat scientias nostras esse solùm reminiscentiam.

Ce Philosphe enseigne que Dieu a créé les ames de toute éternité, & qu'il les a ornées de toutes les sciences, c'est-à-dire, des idées de tou-

Existimabat Plato animas fuisse creatas ab æterno à Deo, & scientiis sive rerum omnium ideis ornatas, sed propter unionem cum materiâ, illas ideas

ideas obrui, & immergi, & deindè paulatim exsicatis humoribus emergere, & experientia, studio & praceptis iterum excitari. Non multum ab ea abludebat opinione Origenes, credens animas à Deo initio mundi fuisse conditas, & in cœlo asservari, ut deindè in corpore demergerentur, prout unum quodque illis recipiendis sit idoneum, & quia omnes juxta Origenem peccarunt in Celo, alias demersas esse in corpora subtiliora, qualia sunt Dæmonum, alias in crassiora, qualia sunt hominum, agendæ pœnitentiæ causâ. Sed hac fictitia sunt.

tes choses, mais que par leur union avec la matiere, ces idées son comme étouffées & noiées, jusqu'à ce qu'elles se dégagent peu à peu des humeurs, & qu'elles soient comme réveillées par l'expérience, par l'étude, & par les préceptes. Origene ne s'éloignoit pas beaucoup de cette opinion, puisqu'il croioit que les ames avoient été faites par Dieu dès le commencement, & qu'elles étoient gardées dans le Ciel comme dans un magazin, en attendant qu'elles fussent plongées dans un corps, selon que ce corps étoit propre à les recevoir. Or comme selon Origene elles pécherent toutes dans le Ciel, les unes furent placées dans des corps subtils, tels que ceux des Démons, & les autres dans des corps grossiers tels que ceux des hommes, pour y faire pénitence. Mais toutes ces idées ne sont que de pures fictions.

Ratio quâ utebatur Plato sic se habebat. Quod didicimus, vel priùs erat nobis cognitum, vel incognitum. Non cognitum, quia non discimus ea, quæ jam scimus. Non etiam simpliciter incognitum, numquam enim illud discere potuissemus, sicut ille, qui furem de facie ignotum quærit, frustra est, licet occurrat, non tamen illum dignoscere poterit. Ergo illud fuit eo modo incognitum, quo res quas obliti sumus.

Voici la raison que Platon alléguoit. Ce que nous avons appris, nous étoit connu ou inconnu auparavant. Il ne nous étoit point connu auparavant; car nous n'apprenons point ce que nous savons déjà. Il ne nous étoit pas inconnu tout-à-fait; car nous n'aurions jamais pû l'apprendre. Ainsi un homme qui cherche un voleur qu'il ne connoît point de visage, prend une peine inutile, puisqu'il pourroit le rencontrer sans le connoître. Donc ce que nous avons apris nous étoit inconnu de la même maniere qu'une chose que nous avons oubliée.

Respondeo, quod sicut homo quærens furem, quem non cognoscit, potest illum discernere à cæteris hominibus, si sciat quædam indicia ipsi propria, ita intellectus noster veritates, quas nunquam antea cognoverat, dignoscere potest, cum primum sese offerunt indicia veritatis propria, nimirum claritas & evidentia. Sicut enim lux per se ipsam manifestatur, ita veritas quædam, nempè veritas primorum principiorum, suâ perspicuitate dignoscitur. Per eas autem veritates inquirimus alias minùs claras. Nisi concedat Plato animam nostram posse cognoscere aliquam veritatem, cum primum ipsi offertur, sequitur nunquam potuisse illi communicari à Deo ullam ideam, quod est contra Platonem. Ergo ejus ratio nimis probat, ergo nihil probat.

Je répons que comme un homme qui cherche un voleur qu'il ne connoît point, peut le distinguer des autres hommes, s'il sait quelques indices, propres de cet homme, de même la raison peut reconnoître des véritez qu'elle n'avoit jamais connuës, lorsquelles viennent s'offrir avec le marques qui les caractérisent, savoir la clarté & l'évidence Car comme la lumiere se manifeste par elle même, de même il y a une certaine vérité savoir celle des premiers principes, qu'on reconnoît par sa propre clarté. Or par ces véritez nous en cherchons d'autres qui sont moins claires. Platon lui même doit accorder que notre ame peut connoitre certaines véritez dès qu'elles se présentent, sans quoi il faudra qu'il admette que Dieu n'a pû communiquer aucune idée à l'ame, ce qui est contre Platon. Donc sa raison prouve trop, d'où il s'ensuit qu'elle ne prouve rien.

Fin de la Logique.

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

IDÉE COURTE ET EXACTE DE LA MORALE.

Ce que c'est que la Morale & quel est son objet.

LA MORALE.



Comme il y a deux choses dont la possession rend l'homme heureux, savoir la connoissance de la vérité, & l'amour de ce qui est honnête, & que l'esprit humain a besoin de plusieurs secours pour acquérir ces deux biens, ce n'est pas assez qu'il y ait une Logique pour conduire l'entendement à la vérité, mais il faut encore une autre science qui dirige la volonté, & c'est ce que nous appellons la Morale, laquelle on définit l'art de diriger les actions humaines vers le bien.

Par actions humaines, on entend, non pas toutes sortes d'actions produites par l'homme, mais seulement celles qu'il produit par la détermination de sa volonté, lesquelles étant faites avec liberté & du sçu de la raison, peuvent porter le caractére de vice ou de vertu. Tel est l'amour de Dieu & de la vertu, la haine du péché, l'attachement au vice, ou l'éloignement du desordre. Ce sont des actions qu'on appelle mœurs ou morales.

On définit les mœurs, des habitudes d'agir à l'égard d'un objet honnête. Si ces habitudes d'agir sont conformes à la droite raison, elles sont bonnes, & si elles y sont contraires, elles sont mauvaises. Quand on dit que quelcun vit bien ou mal moralement, on entend qu'il est accoûtumé à faire des actions vertueuses ou vicieuses. Car si on agit par une habitude qui n'a pas la vertu ou le vice pour objet, quoiqu'on agisse librement, ce n'est pas là agir bien ou mal morale-

BREVIS ET ACCURATA ETHICÆ DELINEATIO.

Quid sit Ethica, & quodnam ejus objectum.



Cum duplex sit illud cujus possessio reddit hominem beatum, nempè cognitio veritatis, & amor honestatis, animа vero humana indigeat multis auxiliis, multisque remediis, ut possit utrumque illud bonum acquirere, non satis est dari Logicam quæ intellectum dirigat ad verum, esse debet insuper alia disciplina, quæ voluntatem dirigat, atqui hæc est, quam vocamus Ethicam, sive moralem, & sic definitur. Ethica est ars dirigendi actiones humanas ad bonum.

Per actiones humanas, non intelliguntur omnes actiones quas homo producit, sed illæ solùm, quas producit ex determinatione voluntatis, quæ quia fiunt cum libertate, & rationis advertentia, induere possunt characterem vitii, aut virtutis. Tales sunt amor Dei, & virtus, odium peccati, prosecutio vel fuga vitii. Atqui hæ sunt actiones, quæ propriè mores dicuntur sive morales.

Mores definiuntur habitus, seu assuetudines agendi circa objectum honestum. Si sint assuetudines agendi secundum rationem rectam, sunt boni, si contra rectam, sunt mali. Cum quis dicitur benè, vel malè vivere moraliter, intelligitur assuetus esse edere actiones virtutis, vel vitii, nam si agat ex consuetudine, circa aliud objectum, quam vitium, vel virtutem, etiam si libere agit, non tamen censetur benè, vel malè agere moraliter. Pictor verbi gra-

gratiâ, qui frequenter pingit liberè, & juxta, vel contra artis regulas & præcepta, non tamen censetur benè agere moraliter, vel malè.

Hinc capies actus voluntatis esse objectum Ethicæ, quatenus referantur ad objectum honestum, nam eo solùm respectu considerantur ab Ethica; sicut ab ea parte Physica, quæ animastica vocatur, considerantur, quatenus sunt ens animam modificans. Dicunt vulgò actionem humanam considerari posse, vel in genere entis, vel in genere moris; priori respectu pertinere ad Physicam, posteriori ad Ethicam.

De principiis Ethicæ.

H*Abet hæc secunda Philosophiæ pars quasdam propositiones æternæ veritatis, per quas demonstrat nonnullas conclusiones. Ejusmodi sunt ista axiomata, quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris; suum cuique tribuendum est; honorandi sunt parentes; Deus est colendus. Fateor hominem esse adeo depravatum, ut major sit respectu illius evidentia principiorum Metaphysicæ, quam principiorum Ethicæ, sed hoc non impendit, quin ista haberi debeant pro principiis universaliter atque evidenter veris.*

Sunt adhuc in homine reliquiæ quædam justitiæ originalis, ut cum homines cognoscunt quod justum & honestum est, & ab injusto & turpi secernunt, quamvis enim peccatum rationem humanam multum obscuraverit, noluit tamen Deus permittere ut ejus lumen penitùs extingueretur. Est quædam lex naturæ, quæ sine doctrinâ & præceptis ab omnibus hominibus intelligitur, quæque discrimen ponit inter bonum & malum. Itaque nonnulla sunt principia circa mores, quæ solo lumine naturali percipiuntur esse verissima, ut, quod tibi fieri non vis alteri ne feceris; honorandi sunt parentes, &c. quorum deinde applicatione à ratione nostra, si quando opus est, veritas modificationem accipit.

Verbi gratia, ex dictamine rectæ rationis cognoscimus parentes esse semper honorandos, licet non teneamur illis obedire prava jubentibus, eosque venerari, quatenus infami aliquo scelere constrictos, & licet filius in supremo Reipublicæ magistratu constitutus, & quatenus fungens eo munere, potiùs ab ipsis cultum & honoris officia accipere, quam ipsis reddere debeat.

Eadem hominis ratio, quæ cognoscit certitudinem regulæ, cognoscit exceptiones adhibendas.

Sed quia, quod patitur exceptionem, non videtur esse principium, ideo addendum est Ethicam non carere propositionibus omni exceptione majoribus. Talia sunt axiomata, Deus est colendus; majus bonum preferendum est minori: faciendum est quod melius est ex duobus malis, quorum alterum necessariò subeundum sit, & fugiendum est majus; omne agens intellectivum appetit, quod sibi judicat esse bonum. Tales sunt quoque quatuor Canones Epicuri; primò, ea voluptas, quæ nullam habet adnexam molestiam est amplectenda: secundò, ea molestia, quæ

ment. Ainsi un peintre qui peint librement souvent n'est point censé agir bien ou mal moralement, soit qu'il suive les régles de son art ou qu'il ne les suive pas. La Morale.

C'est donc une preuve que les actes de la volonté sont l'objet de la morale, entant qu'on les rapporte à un objet honnête; car ce n'est qu'à cet égard qu'ils appartiennent à la morale, de même qu'ils ne sont l'objet de cette partie de la Physique appellée *animastique*, qu'entant qu'ils sont un être qui modifie l'ame. On dit d'ordinaire que les actions humaines peuvent être considérées, ou comme êtres ou comme mœurs. Au premier égard, elles appartiennent à la Physique, & au second elles sont l'objet de la Morale.

Des principes de la Morale.

CEtte seconde partie de la Philosophie contient quelques propositions d'une éternelle vérité, par lesquelles elle démontre un certain nombre de conclusions. Tels sont ces Axiomes: *Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez point qui vous fut fait. Il faut rendre à chacun le sien. On doit honorer ses parens. Il faut adorer Dieu.* J'avouë que telle est la dépravation de l'homme, que les principes de la Métaphysique ont plus d'évidence pour lui que ceux de la morale. Mais cela n'empêche point que ces derniers ne soient des principes vrais universellement & évidemment.

Il y a encore dans l'homme quelques restes d'une justice universelle comme lors qu'il reconnoît ce qui est juste & honnête; & qu'il le distingue de ce qui est injuste & honteux. Car bien que le péché ait fort obscurci la raison humaine, Dieu n'a pourtant point voulu permettre que sa lumiere fut éteinte tout-à fait. Il y a une certaine loi de la nature, que les hommes entendent tous sans régles & sans préceptes & qui met de la difference entre le bien & le mal. Il y a donc par rapport aux mœurs quelques principes, dont la lumiere naturelle suffit pour connoître la vérité, comme ceux-ci, *ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait, il faut honorer ses parens*, & divers autres; que la raison applique & modifie quand il est nécessaire.

Par exemple, la droite raison nous dicte que nous devons toûjours honorer nos parens bien que nous ne soions point tenus de leur obéïr, lors qu'ils nous commandent de mauvaises choses ni de les respecter entant que coupables de quelques crimes infames. Il est même permis à un fils qui est à la tête de la République, de recevoir de ses parens des marques d'honneur & de respect, entant qu'il exerce la souveraine magistrature.

La même raison de l'homme qui connoît la certitude d'une regle connoît aussi les exceptions qu'il y faut faire.

Mais comme ce qui souffre exception paroît n'être point un principe, il faut ajoûter que la morale ne manque point de véritez qui soient au dessus de toutes exceptions. Tels sont les Axiomes suivans, *il faut adorer Dieu, il faut préférer un plus grand bien à un moindre; de deux maux il faut choisir le plus petit, de deux maux qu'il est impossible d'éviter tous deux; il faut éviter le plus grand, tout agent intelligent désire ce qu'il juge être bon.* Telles sont encore ces quatre Maximes d'Epicure. La premiere, *il faut embrasser la volupté qui n'est accompagnée d'aucun chagrin.* La seconde, *il faut éviter le chagrin qui n'est accom-*

 pagné

LA MORALE.

pagné d'aucune volupté, La troisieme, *on doit fuir toute volupté qui est un obstacle à un plus grand plaisir, ou qui produit un plus grand chagrin*. La quatrieme, *le chagrin qui détourne un plus grand chagrin, ou qui produit un plus grand plaisir doit être embrassé.*

Remarquez encore qu'il n'y a aucune Nation assez barbare pour ne pas connoître qu'il est honnête de faire du bien à son bienfaiteur, de garder fidellement les promesses & les contracts, faits librement & volontairement de part & d'autre, de préférer son ami à son chien, de ne point faire tort à ceux qui ne nous en font point, & les mêmes Nations sentent qu'il y a de la turpitude dans les actes contraires. S'il y a des gens qui violent la foi donnée, ou qui oppriment leur bienfaiteur, ou des personnes qui ne leur ont point fait de mal, ce n'est pas qu'ils jugent que leur conduite est honnête. Donc il reste dans tous les hommes quelque notion de la bonté morale.

nullam habet voluptatem adnexam fugienda est; tertiò, ea voluptas, quæ aut majorem voluptatem impedit, aut graviorem molestiam parit, est fugienda; quartò, ea molestia quæ aut majorem avertit molestiam, aut uberiorem voluptatem creat, est amplectenda.

Observa præterea nullam esse gentem adeo efferam, quæ non cognoscat inesse aliquam honestatem in τῷ benefacere suo benefactori, stare suis promissis & pactis, ultro citroque voluntariè factis; præferre amicum suo cani, non lædere eos, qui nihil injuriæ ipsi intulerunt, & aliquam è contra inesse turpitudinem actibus contrariis. Si qui sunt qui fidem datam violent, noxios, & benefactores suos opprimant &c. non illi sanè judicant hoc honestum esse, sed certo sciunt hoc esse turpe, faciunt tamen, quia præferunt utile honesto. Ergo remanent in omnibus hominibus notiones quædam bonitatis moralis.

Comment on divise la Morale.

CE qui précéde fait comprendre que la morale peut être divisée en naturelle & en acquise; car la morale naturelle n'est rien autre chose qu'une certaine lumiere qui brille dans l'ame par la force de laquelle il n'y a point d'homme qui ne reconoisse les premiers principes généraux des mœurs.

Or qu'il y ait une certaine loi naturelle qui marque les limites du bien ou du du mal, c'est ce qu'on prouve par la ra raison que Juvenal raporte, qu'un coupable a beau être absous par son juge, qu'il est déchiré par les remords de la conscience, qui tourmente les méchans, lors même qu'ils ont péché sans témoin, & qu'ils n'ont rien à craindre de la justice des hommes. Je ne dis rien du consenement général à louër les bonnes actions, & à blâmer les crimes, ce que les scélérat ne feroient pas, si la lumière naturelle ne les avertissoit que le bien est loüable, & le mal blâmable.

Cette lumiere naturelle par laquelle nous approuvons les principes des mœurs est appellée conscience, & ceux qui conduits par elle seule menent une vie conforme à l'équité, sont censez avoir la morale naturelle.

C'est de cette morale naturelle que dérive la morale acquise, qui n'est rien autre chose qu'un art composé de préceptes, que les hommes aidez par l'étude, par l'expérience, & par le raisonnement, ont bâtis sur la loi naurelle, après avoir examiné avec plus d'attention & d'exactitude les devoirs qu'impose la vertu, & les maladies de notre ame.

La morale naturelle & la morale acquise différent, en ce que la morale naturelle est la même chez toutes les Nations, au lieu que la morale acquise varie selon les peuples & selon les sectes; car ce qui paroît honnête aux Grecs, paroît deshonnête aux Romains, & les Stoïciens parlent autrement de la vertu que les Epicuriens.

Quomodo dividatur Ethica.

H*Inc intelliges divisionem Ethicæ in naturalem, & acquisitam; nam Ethica naturalis nihil aliud est, quam lumen quoddam menti impressum, vi cujus prima & generalia principia morum, à singulis hominibus, sine institutis aut præceptis, approbantur, qualia superiùs retulimus.*

Dari autem legem quandam naturalem, quæ nobis boni & mali limites definiat, probatur maximè ex eo quod ut ait Juvenalis, si à judice homo nocens absolvitur, attamen illis stimulis conscientiæ torqueatur, qui malos excruciant, etiam quando remotis testibus peccaverunt, nec ullum à justitia humana imminet periculum, ut nihil dicam de generali consensu in laudandis bonis actionibus, & criminibus vituperandis, à quo sanè scelerati homines secederent, nisi lumine naturali admonerentur bonum esse laudabile, malum verò vituperandum.

Porro lumen istud naturale, quo approbamus principia morum, vocari solet synteresis, quâ solâ quicumque adjuti vitam suam ad æquitatis regulam componunt, Ethicam naturalem habere censendi sunt.

Ex illa deindè ortum duxit Ethica acquisita, quæ nihil aliud est, quam disciplina conflata ex variis præceptis, quæ homines studio, experientia & ratiocinio adjuti, superstruxerunt legi naturali, distinctiùs & accuratiùs examinatis virtutum officiis, & morbis animi nostri.

Differunt Ethica naturalis & acquisita, quod naturalis eadem sit apud omnes gentes, acquisita verò diversa, pro varietate populorum & sectarum; qui enim mores videntur honesti Græcis videntur inhonesti Romanis; aliter de virtute præcipiunt Stoici, aliter Epicurei.

De la conscience & de la droite raison.

LE remords, dont nous venons de parler, est considéré comme une habitude dont l'acte ast appellé conscience. La conscien-

De conscientia, & recta ratione.

C*Æterùm synteresis de qua suprà, consideratur tanquam habitus, cujus actus vocatur* con-

conscientia. Est autem conscientia judicium practicum intellectûs dictantis aliquid agendum esse vel fuisse, tanquam honestum, vel fugiendum esse vel fuisse tanquam turpe. Est lumen naturæ, seu cognitio legis naturæ, quâ unusquisque judicat, quid turpe & honestum, quid sit faciendum, vel non faciendum, in genere moris.

ce est un jugement pratique de l'entendement, qui nous dicte qu'il faut ou qu'il a fallu faire quelque chose, comme étant honnête, & qu'il faut ou qu'il a fallu fuir une certaine chose comme étant honteuse. En un mot, c'est une connoissance de la loi naturelle, par laquelle chacun juge quelle chose est honnête, & à faire, & quelle autre est hontheuse, & à fuir.

De illâ dixerunt veteres, eam esse testem ad nos accusandos, judicem ad nos damnandos, carnificem ad nos puniendos, ex quo peccavimus, admonitorem & dissuasorem antequàm peccemus, consolatorem renumeratoremque, si non peccaverimus.

Les Anciens on dit d'elle qu'elle est un témoin pour nous accuser, un juge pour nous condamner, un bourreau pour nous punir, un conseiller avant que nous péchions, un consolateur & rémunérateur si nous n'avons point péché.

Sed quia solet dici, illud esse bonum moraliter, quod est rectæ rationi consentaneum, videndum est quid sit recta ratio. Sic vocant Philosophi judicium, quod intellectus facit naturaliter de conclusionibus practicis (hoc est ad mores pertinentibus) ex principiis practicis deductis. Quod autem conforme est illi judicio intellectûs bonum est, non enim adeo depravata est natura humana, nec adeo extinctus rationis fulgor, quin possit mens rectè judicare de discrimine honesti & turpis, & sicut superest homini lumen naturale, vi cujus absque errore fert judicium de veritatibus per se notis, ita potest tutum ferre judicium de conclusionibus ex illis veritatibus eductis. Cum ergo aliquod præceptum est per se notum, vel ex principio per se noto colligitur evidenti consequentiâ, tunc dicere possumus illud congruere rectæ rationi, & actiones humanas, quæ juxta illud fiunt, esse veræ & rectæ rationi consentanea.

Mais, comme on dit d'ordinaire qu'une action est bonne moralement, lorsqu'elle est conforme à la droite raison, il faut voir ce que c'est que la droite raison. Les Philosophes appellent ainsi le jugement que l'ame porte naturellement sur des conclusions pratiques ou appartenantes aux mœurs, tirées de principes pratiques. Ce qui est conforme à ce jugement de l'entendement est bon; car la nature humaine n'est pas tellement dépravée, ni la lumiere de la raison tellement éteinte que l'ame ne puisse juger sainement de la différence de l'honnête & du honteux, & comme il reste à l'homme une lumiere naturelle, par la force de laquelle il juge sans se tromper des véritez connuës par elles mêmes, ainsi il peut porter un jugement sur des conclusions tirées de ces véritez. Lors donc qu'un précepte est connu par lui même, ou qu'il est tiré d'un principe connu par lui même par une conséquence évidente, alors on peut dire que ce principe est conforme à la droite raison, & que les actions faites par ce principe lui sont aussi conformes.

Verum altiùs repetenda est hæc res, utpote valdè momentosa.

Mais la chose étant d'une extrême importance, il faut la prendre de plus haut.

Dico igitur, quod cum aliæ actiones dicantur bonæ, aliæ malæ, evidens est dari aliquam regulam earum, à quâ si desciscant, malæ, cui si aptentur, bonæ constituantur. Regula illa duplex est, alia remota, quæ vocatur lex æterna, alia propinqua quæ vocatur humana ratio. Lex æterna nihil aliud est quam summa ratio, quæ in Deo tanquam in summo omnium opifice viget, quâ justum est ut omnia sint ordinatissima. Non potuit autem hæc summa Dei ratio; omnia rectè ordinare, quin statuerit omnia debere tendere ad optimum finem, & quæ felicitatem appetunt tanquam suum ultimum finem, debere illam ponere in possessione summi boni, quod satiare valeat appetitum, & irrequietam motionem voluntatis sistere, undè sequitur eos à rectâ ratione & ordine diviare, qui ea ut summum bonum expetunt, quæ non possunt voluntatem explere.

Je dis donc qu'y aiant des actions, dont les unes sont appellées bonnes, & les autres mauvaises, c'est une preuve évidente qu'il y a une régle, & que les actions faites selon cette régle, sont bonnes, au lieu que celles qui n'y sont pas conformes, sont mauvaises. Cette regle est double, l'une éloignée qu'on appelle loi éternelle, & l'autre prochaîne, qui est la raison de l'homme. La loi éternelle est la souveraine raison, qui brille en Dieu comme dans l'Auteur souverain de toutes choses, & par laquelle il est juste que tout soit réglé. Or cette souveraine raison n'a pû régler toutes choses, qu'elle n'ait statué que tout devoit tendre à une fin excellente, & que les êtres qui désirent la félicité comme leur derniere fin, devoient la placer dans la possession du souverain bien, seul capable de satisfaire leur désirs & de fixer l'agitation inquiéte de la volonté, d'où il suit que ceux là s'écartent de l'ordre, & de la droite raison, qui recherchent comme souverain bien ce qui ne peut remplir leurs souhaits.

Non potuit eadem summa ratio omnia ritè ordinare, quin statuerit Deum debere amari, ut summum bonum, omnesque actus creaturæ rationalis & felicitatis avidæ debere referri ad Deum, tanquam ad ultimum. Cum enim ordo postulat, ut unaquaque res ametur prout bona est & amabilis, æquum est nos amare Deum propter se, & consequenter alia in tantum amare quatenus ad Deum referantur.

Cette même raison souveraine n'a pû bien régler toute chose, qu'elle n'ait établi que Dieu doit être aimé comme le souverain bien, & que tous les actes d'une créature raisonnable, & qui souhaite la félicité, doivent être rapportez à Dieu comme à leur fin derniere. Car comme l'ordre demande que toute chose soit aimé, à proportion qu'elle est bonne & aimable, il est juste que nous aimions Dieu à cause de lui même, & par coséquent que nous aimions les autres choses entant qu'elles se rapportent à Dieu.

Indè sequitur leges singulas, regulasque vivendi, justitiam suam mutari, ex eo quod consona sint

Il suit de ces principes que les loix & les préceptes de la morale empruntent leur justice de leur

La Morale. leur conformité à cette raison souveraine, par laquelle Dieu a voulu que tout fût réglé, ce que les anciens Philosophes n'ont point ignoré. Voici comme Ciceron s'exprime sur ce sujet dans le second Livre des loix. » Je vois que des hommes très-sages ont crû que la loi n'étoit point » l'ouvrage de l'industrie des hommes, ni le » résultat des délibérations de quelque Peuple, » mais quelque chose d'éternel qui gouvernoit » l'Univers, en un mot la sagesse qui consiste à » savoir commander & deffendre. » Ils disoient donc que cette premiere & derniere loi étoit la pensée de Dieu, qui oblige à faire ou à éviter les choses, selon qu'elles sont ou conformes ou contraires à cette souveraine raison. C'est pourquoi il dit dans le même Livre, » la véritable & » principale loi propre à commander & à dé» fendre est la raison de Jupiter, le souverain des » Dieux.

Par rapport à la seconde régle des actions humaines savoir la droite raison, il faut remarquer que Dieu a voulu que la loi éternelle brillât dans nos ames, & qu'il a imprimé en nous le sentiment de cette rectitude qui est la souveraine raison de Dieu. Nous avons donc emprunté & copié, pour parler de la sorte, sur la loi éternelle, certaines régles ausquelles nous devons conformer nos actions & nos jugemens, & ces régles sont ce qu'on appelle droite raison, ou la loi naturelle; car la loi naturelle est ce dictamen de la droite raison, par lequel nous connoissons que l'Auteur de la Nature commande, ou défend certaines choses, parce qu'elles conviennent ou ne conviennent pas à une créature raisonnable. Donc par cette lumiere de la loi naturelle, ou de la droite raison que Dieu a imprimée dans notre ame, nous pouvons distinguer les actes honnêtes de ceux qui ne le sont pas, aussi bien que par l'idée que nous avons d'un être souverainement parfait, auquel comparant quelque chose, nous jugeons si elle est droite, ou non, selon qu'elle s'accorde ou ne s'accorde point aux perfections, que nous savons convenir à cet être.

La loi naturelle différe des autres loix, en ce que ce qu'elle commande est bon par soi même, & que ce quelle défend est mauvais par soi même, au lieu que les autres loix font qu'une chose est illicite en la défendant, & qu'une autre est bonne en la commandant.

Il faut remarquer que la loi naturelle, ou le droit naturel se prend tantôt dans un sens étroit, & tantôt dans un sens large. La loi naturelle se prend dans un sens étroit, lorsqu'elle dénote un devoir qui n'admet point d'exception, ou de dispense, comme d'aimer Dieu, & de n'être ni avare, ni superbe, ni envieux; car il est impossible qu'un acte produit par la haine de Dieu, par l'orgueil, par l'envie, ou par tel autre sentiment, soit bon. Le mot de loi naturelle est pris dans un sens large, quand il dénote un devoir, dont nous pouvons être dispensez, ou par l'ordre de Dieu, ou par sa permission, quoique ce devoir semble découler de la loi naturelle. Tel est celui de se marier avec une seule femme, de conserver ses enfans, de s'abstenir du bien d'autrui, d'observer ses promesses, & quelques autres, qui sont le lien de la société humaine, & qui ont lieu chez toutes les Nations qui ont tant soit peu de politesse.

Ainsi ceux qui disent que l'utilité est la source & la mesure de la justice, sont dans une erreur grossiere; car le droit naturel pris dans un sens étroit est immuable & clair, & par conséquen-

rationi illæ summæ, quâ Deus omnia ordinatissima esse voluit, quod veteres Philosophi haud ignoraverunt. » Hanc video, ait Tullius libro secun» do de legibus sapientissimorum fuisse sententiam, » legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec » scitum esse aliquod populorum; sed æternum » quiddam, quod universum mundum regeret, im» perandi prohibendique sapientiam «. Itaque principem illam legem & ultimam mentem esse dicebant omnia ratione, aut cogentis, aut vitantis Dei, quamobrem dicit in eodem libro. » Lex vera atque » princeps apta ad jubendum, & ad vetandum, » ratio est recta summi Jovis.

De regula altera actionum humanarum, nempè rectâ ratione, hoc sciendum est, Deum voluisse ut lex æterna mentibus nostris affulgeret, & impressisse adeo menti nostræ sensum illius rectitudinis, quæ summa Dei ratio est. Profectæ ergo sunt, & quasi transcriptæ in animas nostras ab æternâ lege regulæ quædam, quibus actiones nostras, & judicia aptare debemus, quæ regulæ recta ratio, vel lex naturalis dicuntur. Est enim lex naturalis dictatum rectæ rationis, quo actus quosdam ab authore naturæ per se aut præcipi, aut vetari intelligimus, quia vel conveniunt, vel non creaturæ rationali. Ergo per lumen illud legis naturalis, sive rectæ rationis, menti nostræ impressum ab authore naturæ, discernere valemus actus honestos ab iis qui non sunt, atque etiam per ideam entis summè perfecti, quam habemus, ad quam componentes aliquid, judicamus sit ne rectum nec ne, prout congruere vel non congruere videmus perfectionibus, quas enti summè perfecto convenire scimus.

In hoc vero differt lex naturalis ab aliis legibus, quod, quæ præcipiuntur à lege naturæ sint per se bona; quæ prohibentur sint per se mala; è contra aliæ leges vetando faciunt res illicitas, præcipiendo, debitas.

Interim observa legem naturalem, seu jus naturale sumi aliquando strictè, aliquando latiori significatione. Sumitur strictè, quando denotat officium, nullam suscipiens exceptionem, vel dispensationem, cujusmodi est amor Dei, carentia invidiæ, superbiæ, avaritiæ. Nam impossibile est, ut actus qui oritur ex odio Dei, vel ex invidia, aut superbia, similibusve affectibus, bonus sit. Sumitur latiori sensu, quando denotat officium, quo Deo vel permittente, vel jubente, abstinere possumus, licet videatur fluere ex legibus naturæ. Ejusmodi est conjugium cum unicâ uxore, conservatio liberorum, alieni abstinentia, observatio promissorum, & quædam alia, quæ sunt veluti societatis humanæ columen, & apud omnes gentes, saltem moratiores, obtinent.

Hinc colliges falli eos, qui cavillantur non aliam esse justitiæ mensuram, & fontem, quam utilitatem; nam jus naturale strictè sumptum immutabile & perpetuum est, nec proindè pendet ab usu & fructu

fructu ex ipso colligendo. Jus præterea voluntarium Dei, hoc est lex, quam verbi gratia dedit Mosi, licet mutari possit pro varietate personarum, & temporum, reddit actus, quos præcepit justos independenter ab utilitate. Imo si consulamus rationem, comperiemus eum injustè se gerere, qui nactus in deserto loco hominem, infirmum, & multo auro onustum, eum spoliat, quamvis latroni utilis sit ea spoliatio, nec imposterum immineat ea de causa ullum periculum. Comperiemus etiam violationem pactorum liberè initorum esse injustam, quamvis fructuosa sit.

Sed observandum est, quod cum Deus sit judex rerum omnium, & remunerator boni vindexque mali, nulla propriè loquendo potest esse utilitas sejuncta à bono, quia licet in præsens furtum utile sit, multò majora accessire solet mala à Deo vindice scelerum, quam præsens sit utilitas.

Circa conscientiam observare juvat, eam ut sit legitima bonitatis moralis regula, esse debere immunem à præconceptis, & pravis opinionibus, nam superstitiosus, æquè sentit conscientiæ stimulos, quando aliquid committit, quod sibi falsò persuadet esse illicitum, ac si de facto violasset jus naturale. Inde tamen malè colligeres actum illum in se consideratum, non esse rectæ rationi consentaneum. Dico in se consideratum, quia si consideretur prout sit ab homine, certis opinionibus imbuto, fieri potest ut sit pravus, quamvis in se consideratus, sit legitimus. Verbi gratia, si quis crederet esum sanguinis esse à Deo prohibitum, & tamen ederet, illius actus esset pravus, quia esset contra conscientiam, tamen esus sanguinis in se consideratus, res est omnino innoxia.

De Hæretico, qui falsò credit actum quemdam esse licitum, & illum committit non reluctante conscientia, dicendum est eum actum esse pravum, neque rectæ rationi congruere, licet conscientiæ hæretici congruat, quia non congruit conscientiæ sanæ.

Hæc conscientia falsa dicitur, quæcumque præjudiciis, vel affectibus serviens, non evidenter cognoscit quod faciendum est, sed confuse ut bonam rem percipit, quam cæteroquin malam judicasset. Fit autem sæpè ut error conscientiæ, non solùm ex negligentia, sed etiam ex malitia oriatur. Quot enim sunt homines qui rationem suam exorant, ut conticescat, & ad nutum voluntatis in libidinem propensæ, paulatim se inflecti patiatur, tandemque impetrant, ut quod libitum est, approbet.

Error ille maximè culpandus. Tolerabilior est fluctuatio conscientiæ, quam error illius modi, quamquam & ipsa actus producat, non ab omni culpa vacuos, nam si non obstante ea dubitatione conscientiæ, in actum erumpas, de industria peccandi periculum subis. Qui verò audet actionem periculi plenam committere, non sincerè bonus est. Quod si non semper quod certum est & evidens occurrat quoad mores, id agere æquum est, quod æternæ legi magis congruum videtur.

il ne dépend point de l'avantage qu'on en peut retirer. D'ailleurs le droit volontaire de Dieu, c'est-à-dire, par exemple, la loi qu'il donna à Moïse, rend justes les actes qu'il commande, indépendamment de l'intérêt, bien que ce droit puisse changer selon les personnes & les tems. Que dis-je, si nous consultons la raison, nous decouvrirons que celui-là se conduit injustement qui trouvant dans un lieu désert un homme foible, chargé de beaucoup d'argent, le dépouille, bien que cette action soit avantageuse au voleur, & qu'elle ne lui fasse courir dans la suite aucun danger. Par le même examen, nous découvrirons qu'il est injuste de violer des contrats faits libement, quelque profit qu'on en puisse tirer.

Mais il faut observer que Dieu étant le juge de toute chose, le rémunerateur du bien & le vengeur du mal, il n'y a, à parler proprement, aucun avantage à faire le mal parce que si le vol est utrile pour le présent, de l'autre côté il nous attirera de la part du Dieu vengeur plus de mal que nous n'avons tiré de profit du crime.

Pour ce qui est de la conscience, il faut observer qu'elle ne peut être une régle légitime de la bonté morale, à moins qu'elle ne soit dégagée des préjugez & des erreurs; car le superstitieux ne sent pas moins les remords de sa conscience, lors qu'il fait quelque chose qu'il se persuade faussement être un crime, que si en effet il violoit le droit naturel. Cependant vous auriez tort d'en conclure que cet acte consideré en lui même n'est pas conforme à la droite raison. Je dis consideré en lui-même; car si on le considére entant que fait par un homme imbu de certaines opinions, il se peut qu'il soit mauvais, quoique consideré en lui même, il soit légitime. Par exemple, si quelcun croioit que Dieu défend de manger du sang & qu'il en mangeât, bien qu'en soi même, manger du sang soit une chose tout-à-fait indifférente, cependant son action seroit mauvaise, parce qu'elle seroit contre sa conscience.

Quant à un Hérétique qui croit faussement qu'un certain acte est licite, & qui le commet sans remords, son action est mauvaise & contraire à la droite raison parce qu'elle est faite avec une conscience érronée, bien qu'elle soit conforme à la conscience de cet homme.

On appelle conscience fausse celle, qui asservie à des préjugez & à des passions, ne connoît point avec évidence ce qu'il faut faire, & conçoit confusément comme bonne une chose qu'elle auroit jugée mauvaise si elle avoit été dans une autre situation. Il arrive souvent que l'erreur de la conscience vient non seulement de la négligence, mais encore de la malice. Car combien y a-t-il d'hommes qui obtiennent de leur raison qu'elle se taîra, qui la prient de se prêter un peu aux vœux d'une volonté corrompuë par la passion, & qui lui font approuver ce qu'il leur plait?

Cette erreur est blâmable au dernier point, & une conscience flottante seroit plus tolérable, bien que les actes qu'elle produit ne soient pas exempts de tout péché. En effet, si malgré les doutes de votre conscience, vous ne laissez point d'agir, vous vous exposez de gaieté de cœur au danger de pécher. Or on n'est pas sincérement bon, quand on ose commettre un action pleine de danger. Que si on ne voit pas toûjours avec certitude & avec évidence ce qu'il faut faire, on doit prendre le parti qui paroît s'accorder le mieux avec la loi éternelle.

Nous

LA MORALE. Nous sommes entrez dans un grand détail sur cette matiere, parce qu'elle est la base de la morale.

Hæc fusius explicuimus, quia sunt totius moralis Philosophiæ fundamentum.

Comment on divise la Morale acquise.

LA Morale acquise, est ou habituelle, savoir celle qui est dans l'ame du Moraliste, ou systémarique, savoir celle qu'on enseigne, selon une certaine méthode, ou de vive voix, ou par écrit.

On la divise encore en morale théorique, & en morale pratique.

La morale théorique est celle qui donne des principes généraux de conduite, en faisant abstraction des circonstances particulieres. La morale pratique est celle qui applique ces préceptes, suivans les circonstances où il faut faire une action de tempérance ou de justice. Il est vrai que la morale théorique enseigne comment il faut agir en certaines circonstances. Mais comme elles sont infinies, on ne peut les prévoir toutes, tellement que ses préceptes peuvent être regardez comme généraux & comme indépendans des circonstances particulieres. Ainsi il faut une prudence parfaite pour en bien appliquer les régles.

On divise encore la morale en monastique, en œconomique, & en politique, selon les trois états de la vie dans lesquels on peut considérer l'homme, savoir ou comme homme, ou comme menbre d'une famille, ou comme membre d'une Republique.

On divise la morale systématique de diverses manieres. Mais il semble que la meilleure méthode est de traiter en premier lieu des principes, en second lieu des actions humaines, & en troisieme lieu de leur fin qui est le souverain bien ou la béatitude.

Quomodo dividatur Ethica acquisita.

ALia est Ethica habitualis, quæ scilicet est in anima Ethici, alia systhematica, quæ scilicet docetur vel viva voce, vel scriptis, certa methodo.

Dividitur præterea in docentem, & utentem.

Ethica docens tradit præcepta generalia benè vivendi abstrahendo à circumstantiis particularibus. Utens vero applicat illa præcepta prout hic & nunc actio temperantiæ vel justitiæ, verbi gratia, edenda est, habita ratione circumstantiarum. Equidem Ethica docens præcipit, quomodo sit agendum in certis circumstantiis, sed quia circumstantiæ infinitæ sunt, nec omnes prævideri possunt, ideo omnia præcepta possunt dici generalia, & abstrahentia ab eo quod hic & nunc agendum sit. Itaque in applicandis regulis perfecta requiritur prudentia.

Insuper dividitur Ethica in Monasticam, Oeconomicam, & Politicam, pro triplici statu, sub quo homo considerari potest, nempè vel ut homo, vel ut membrum alicujus familiæ, vel ut membrum alicujus Reipublicæ.

Ethica systematica variè à variis dividitur, sed optima videtur ea methodus, si primò agatur de principiis, secundò, de ipsis actionibus humanis, tertiò, de earum fine, qui est summum bonum seu beatitudo.

Des principes des actions humaines.

PAr principes des actions humaines nous entendons, leurs causes efficientes, qui sont intérieures ou extérieures.

Il n'y a rien à dire des causes extérieures, si ce n'est que par elles on entend Dieu, l'Ange qui conseille, l'objet & autres causes semblables qui excitent l'homme à faire une action morale.

Pour les causes intérieures, ce sont les facultez qui sont naturelles à l'ame. Ces facultez considérées comme appartenantes à une ame sensitive, se réduisent ordinairement à trois, savoir celles qui regardent le sens, l'appetit concupiscible, & la faculté de se remuer dans le lieu. Lors qu'on les considére entant qu'appartenantes à une ame raisonnable, on en compte deux, savoir l'entendement, & la volonté. Le sens répond à l'entendement, dont il différe en ce qu'il se borne à un objet corporel. L'appetit concupiscible répond à la volonté, & en différe en ce qu'il ne se porte qu'au bien agréable & utile, au lieu que l'entendement le porte aux objets spirituels, & la volonté au bien honnête.

L'entendement est le principe des actions humaines, parce que pour toute action humaine il est nécessaire que l'entendement connoisse la chose qui est l'objet de l'action, outre que ce qui est fait sans connoissance n'est pas libre. L'entendement excite la volonté à agir en général, & à faire quelque chose en particulier.

On dit que l'entendement excite en général la volonté à agir, parce que la volonté ne se porte

De principiis actionum humanarum.

PEr principia actionum humanarum intelligimus hìc causas earum efficientes, quæ sunt vel internæ, vel externæ.

De externis nihil est quod dicamus, nisi per eas intelligi Deum, Angelum suasorem, objectum, & similia, quæ determinant hominem ad moraliter operandum.

Causæ internæ sunt facultates animæ ingenitæ, quæ cum considerantur prout in anima sensitiva, ad tres vocari solent, nempè ad sensum, ad appetitum, & ad facultatem loco motivam, cum vero considerantur prout in anima rationali, sunt duæ, nempè intellectus & voluntas. Sensus respondet intellectui, & differt ab illo, quia fertur duntaxat in objecta corporea. Appetitus respondet voluntati, & differt ab illa, quia solùm fertur in bonum jucundum, & utile. Intellectus è contra fertur in objecta spiritualia, voluntas in bonum honestum.

Intellectus est principium actionum humanarum, quia ad omnem actionem humanam requiritur, ut intellectus cognoscat rem, circa quam versatur actio, neque illud liberè fit quod sine cognitione fit. Dicitur intellectus movere voluntatem ad agendum, tum quoad exercitium, tum quoad speciem.

Intellectus movet voluntatem quoad exercitium, hoc est eam determinat ad agendum simpliciter, quia

quia voluntas non fertur in incognitum, juxta vulgare effatum, ignoti nulla cupido, nihil volitum quin præcognitum. Ergo nullum exercet actum, quin moveatur prævia cognitione mentis.

à rien d'inconnu, & qu'il faut connoître avant que d'aimer. Donc elle ne fait aucun acte, qu'elle n'y soit excitée par une connoissance antérieure de l'entendement.

Intellectus quoque movet voluntatem quoad speciem, hoc est eam determinat ad unum actum alterutrius speciei, ad amorem potiùs quam ad odium.

L'entendement excite aussi la volonté ou la détermine à un acte de telle ou de telle espéce, par exemple, *plûtôt à l'amour qu'à la haine.*

Quærunt hìc philosophi an intellectus determinet necessariò voluntatem.

Ici les Philosophes demandent si l'entendement détermine necessairement la volonté.

Respondendum est, judicium quod vocant ultimò practicum, hoc est quo intellectus, omnibus rectè perpensis statuit, hìc & nunc, hoc vel illud agendum esse, ita plectere voluntatem, ut ea agat necessariò juxta illud judicium, quod minimè tollit libertatem, quia judicium potest tolli & poni pro libitu animæ, nisi quoad summum bonum, nam judicium, quo judicamus fœlicitatem esse amandam non potest mutari. Adhoc enim homo non minus determinatus est sua natura; quam ignis ad comburendum.

Il faut répondre que ce jugement qu'on appelle le dernier acte de l'entendement, c'est-à-dire, celui par lequel l'entendement, aprés avoir murement pésé toutes choses, détermine qu'il faut dans la circonstance présente faire telle, ou telle action, plie tellement la volonté, qu'elle agit nécessairement d'une maniere conforme à ce jugement, ce qui ne lui ôte pourtant point la liberté, parce que l'ame fait ou ne fait point ce jugement, selon qu'il lui plait. Il n'y a que par rapport au souverain bien que ce jugement est nécessaire; car le jugement que nous portons que la félicité est aimable, ne peut être changé, l'homme n'étant pas moins déterminé à le faire par sa nature que le feu à brûler.

Voluntas est principium actionum humanarum, tum quia ipsa producit actus volendi & nolendi, in quibus consistit ratio virtutis & vitii, tum quia imperat facultati loco-motivæ exercitium sive executionem consiliorum sumptorum. Dico rationem virtutis & vitii constare in actibus voluntatis, nam dare eleemosynam non aliter est actus charitatis, quam si procedat ex voluntate proximum diligente; alioquin, si fiat laudis amore, & hypocrisi, pessima res est.

La volonté est l'autre principe des actions humaines, en ce qu'elle produit les actes de volition & de nolition, dans lesquels consistent la vertu & le vice, & qu'elle commande à la faculté *loco motive* de mettre en exécution les desseins de la volonté. Je dis que ce qui constitue la vertu & le vice consiste dans les actes de la volonté. Car donner l'aumone n'est un acte de charité, qu'entant qu'il procéde d'une volonté qui aime son prochain. Autrement, si on ne la fait que par l'amour des loüanges, ou par hypocrisie, l'aumône est un crime.

Præter facultates animæ, dicuntur etiam habitus causa interna actionum humanarum.

Outre les facultez de l'ame, il y a une autre cause interne des actions humaines, savoir les habitudes.

Diximus alibi quid sit habitus. Hìc addo habitus, de quibus quæstio est in Ethica, esse virtutes & vitia.

Mais comme nous avons dit ailleurs ce que c'est, j'ajoûte seulement que les habitudes dont il est question en morale, sont les vertus & les vices.

De Actionibus humanis.

Des actions humaines.

Examinant sedulò Philosophi proprietates actionum humanarum, ac præcipuè libertatem, de cujus natura viget acris & difficillima controversia inter Philosophos & Theologos ad solvendum.

Les Philosophes examinent avec soin les proprietez des actions humaines, & principalement la liberté, sur la nature de laquelle eux & les Théologiens disputent avec beaucoup de vivacité.

Volunt quidam sufficere ad hoc ut actio sit libera, si fiat ex deliberatione, & voluntariè, ἐκ προαιρέσεως.

Quelques-uns prétendent qu'il suffit pour qu'une action soit libre, qu'elle soit faite en conséquence d'une délibération, volontairement, & par un choix précédent.

Alii volunt requiri ad hoc, ut actio sit libera, libertatem indifferentiæ, sive potestatem ad utrumlibet. Definiunt proinde libertatem, facultatem agendi & non agendi positis omnibus ad agendum prærequisitis.

D'autres prétendent que pour qu'une action soit libre, il faut que l'homme ait une liberté d'indifférence, c'est-à-dire le pouvoir de faire les deux opposez. Ainsi ils définissent la liberté, la faculté d'agir, & de ne pas agir, lorsqu'on a tout ce qui est requis pour agir.

Isti distinguentes liberum à voluntario, agunt deinceps de spontaneitate, & de coactione, de voluntario, & de involuntario. Duplex est involuntarium alterum, quod fit per coactionem, alterum per ignorantiam. Prioris ordinis est modus quo quis in carcerem rapitur, posterioris cædes, verbi gratia, à Cephalo commissa, quando uxorem latentem sagittâ confixit, opinatus hanc esse feram quampiam.

Ceux-ci distinguant ce qui est libre de ce qui est volontaire, traitent ensuite de la spontanéité & de la contrainte, du volontaire & de l'involontaire. Il y a deux sortes d'involontaire, l'un qui est l'effet de la contrainte, & l'autre de l'ignorance. De la premiere espéce est le mouvement par lequel on traîne quelqu'un en prison, & de la seconde, le meurtre que Cephale commit lorsqu'il perça d'une fléche Procris sa femme, croyant que c'étoit une bête. Ils observent que toute sorte

sorte d'ignorance ne suffit point pour qu'un homme puisse dire avoir agi malgré lui ; & qu'il faut pour cet effet, une ignorance invincible & antécédente.

Il y a aussi des actions mixtes, qui ne sont ni tout-à-fait volontaires, ni tout-à-fait involontaires, comme lorsqu'un marchand, par la crainte du naufrage, jette ses marchandises dans la mer.

On examine ensuite une autre propriété des actions humaines, savoir la bonté & la malice, & on recherche ce que c'est que l'une & que l'autre, & d'où elles coulent dans les actions humaines. On demande encore s'il peut y avoir une action humaine qui soit indifférente, c'est-à-dire qui ne soit ni vertu, ni vice. La plûpart des Théologiens le nient par cette raison principalement, que toute action humaine doit être rapportée à une fin excellente. Or si elle y est rapportée, & que d'ailleurs elle ait les qualitez nécessaires, elle est bonne, au lieu que si elle n'y est point rapportée, par cette raison seule elle est vicieuse & criminelle.

Ils parlent ensuite des passions, dont le sujet est l'appétit, qu'ils divisent en concupiscible & en irascible. On compte onze passions, l'amour, la haine, le désir, la fuite, la joie, la tristesse, l'espérance, le desespoir, la crainte, la hardiesse, & la colere. Les six premieres appartiennent à l'appétit concupiscible qui tend au bien simplement entant que bien, & les cinq dernieres à l'appétit irascible qui tend au bien entant que difficile à obtenir.

Ils traitent aussi de la vertu, qu'Aristote définit une habitude *préélective* qui consiste dans une médiocrité déterminée par raport à nous, par la prudence & par la raison. On la divise en quatre espéces, qu'on appelle vertus cardinales ; la prudence, la justice, la force & la tempérance, ausquelles les autres se rapportent toutes.

Par rapport à la fin des actions humaines, on examine la nature du Souverain bien, qui est cette fin, & on établit comme un principe indubitable, que par rapport à la félicité, l'homme n'est point indifférent, & qu'il est déterminé pleinement.

On a aussi coûtume de demander si tout agent agit pour une fin, & la réponse est que tout agent agit pour une fin, matériellement & non formellement, c'est-à-dire qu'il ne se fait rien dans le monde qui ne tende à quelque fin, & à la fin que Dieu lui-même s'est proposée, mais que tous ne connoissent point la fin pour laquelle ils agissent ; que les seuls agens raisonnables connoissent la fin de leurs actions, & choisissent les moïens pour arriver à cette fin.

On demande encore si une créature raisonnable & intelligente peut aimer le mal entant que mal, à quoi on répond que non, & on prouve que les Démons même malgré leur méchanceté horrible n'aiment ce qu'ils aiment qu'en qualité de bien, & qu'ils n'aiment que ce qu'ils croient pouvoir leur apporter quelque avantage.

Enfin on traite du bien même, qu'on divise d'ordinaire en honnête, en utile, & en agréable. Les Epicuriens disent que le bon & l'agréable sont identifiez, & qu'ils se divisent en deux espéces, l'honnête & l'utile, mais Ciceron nie dans le troisieme livre des Offices que l'utile puisse subsister sans l'honnête.

Observant non omnem ignorantiam reddere actionem invitam, sed solùm ignorantiam invincibilem, & antecedentem.

Dantur quoque actiones mixtæ, quæ nec sunt prorsus voluntariæ, nec prorsus involuntariæ, ut cum quis naufragii metu, merces projicit in mare.

Postea examinatur alia proprietas actionum humanarum, nempe bonitas & malitia, & inquiritur quid sit bonitas & malitia, & unde derivetur in actiones humanas. Inquiritur quoque an aliqua possit esse actio humana indifferens, quæ neque sit virtus neque vitium. Negant plurimi Theologi, hâc præsertim ratione, quia omnis actio humana debet referri in finem optimum. Si referatur autem, & aliunde non careat debitis qualitatibus, est bona; si non referatur, hoc solo redditur vitiosa & peccaminosa.

Ad hoc agunt de affectibus, quorum subjectum est appetitus, quem dividunt in concupiscibilem, & irascibilem. Undecim numerantur affectus, nempe amor, odium, desiderium, fuga, gaudium, tristitia, spes, desperatio, metus, audacia, ira. Sex priores pertinent ad appetitum concupiscibilem, qui tendit in bonum simpliciter, quinque posteriores pertinent ad appetitum irascibilem, qui tendit in bonum quatenus arduum.

Insuper agunt de virtute, quæ ab Aristotele definita est habitus praelectivus, situs in mediocritate, quoad nos per prudentiam & rationem determinatâ. Dividitur in quatuor species, quæ vocantur virtutes Cardinales, & sunt prudentia, justitia, fortitudo, & temperantia, ad quas cætera omnes revocantur.

De fine actionum humanarum examinatur hîc natura summi boni, qui finis est actionum humanarum, & statim ut principium indubium, statuitur, hominem non esse indifferentem quoad felicitatem, sed plenissimè determinatum.

Quæri etiam solet an omnia agentia agant propter finem, & respondetur omnia agere propter finem materialiter, non verò formaliter, hoc est nihil fieri in mundo, quod non tendat ad finem aliquem, & quidem ad finem, quem Deus ipse sibi proposuit; sed non omnia cognoscere finem propter quem agunt. Sola agentia rationalia cognoscunt finem actionum suarum, & media eligunt ad finem illum assequendum.

Quæritur etiam an creatura rationalis & intelligens possit amare malum, quatenus malum, & respondetur negativè, & probatur ipsos dæmones, quamquam malitiâ horribili præditos, amare quicquid amant sub ratione boni, & nihil amare nisi quod credunt aliquam sibi afferre posse commoditatem.

Denique agitur de ipso bono, quod vulgò dividitur in honestum, utile, & jucundum. Alii ut Epicurei dicunt bonum & jucundum identificari, & dividi in duas species, nempè in honestum, & utile; sed Cicero negavit libro tertio de Officiis ullum esse utile absque honesto.

De

De summo bono, quod à Boethio definitur status omnium bonorum aggregatione perfectus, afferuntur quamplurimæ veterum Ethnicorum sententiæ. Stoici dixerunt illud consistere in sola virtute. Aristoteles in actione virtutis comitata bonis animi, corporis, & fortunæ. Alii verò in contemplatione, & scientia. Alii in bonis fortunæ, nempè honoribus, fama, divitiis &c. Alii in voluptate, vel corporis, ut Aristippus, & Cyrenaici ejus sectatores, vel animi, ut Epicurus.

Les Payens ont été partagez en plusieurs opinions sur le souverain bien que Boethius définit un état composé de l'assemblage de toute sorte de biens. Les Stoïciens ont dit qu'il consistoit dans la vertu seule. Aristote le place dans l'exercice de la vertu accompagnée des biens de l'ame, du corps, & de la fortune. D'autres l'établissent dans la contemplation & dans la science. D'autres dans les biens de la fortune, savoir les honneurs, la réputation, les richesses, & autres choses semblables. Les autres dans la volupté du corps, comme Aristippe & les Cyrénaïques, ses Sectateurs Les autres dans celle de l'esprit, comme Epicure.

Observa omnes illos Philosophos, si Aristippum, & Epicurum excipias, per summum bonum intelligere non ipsam felicitatem, sed causam illius.

Il faut observer, qu'excepté Aristippe, & Epicure, les Philosophes ont tous entendu par le souverain bien non la félicité, mais la cause de la félicité.

Dicitur vulgò duplex esse felicitas, objectiva scilicet & formalis. Prior est res, quæ suum possessorem beatum efficit, posterior est illius rei perfecta possessio.

On dit qu'il y a deux sortes de félicitez, l'une objective, & l'autre formelle. La premiere est la chose qui rend heureux son possesseur & la seconde la possession parfaite de cette chose.

Si quæras quid sit statuendum de summo bono, respondeo Deum esse nostram felicitatem objectivam, ejus verò cognitionem, & amorem esse nostram felicitatem formalem, quia per cognitionem & amorem, Deum possidemus, & gaudio perfundimur.

Si vous demandez ce qu'il faut croire du souverain bien, je répond que Dieu est notre félicité objective, & que la connoissance de Dieu est notre félicité formelle, parce que par cette connoissance & cet amour nous possédons Dieu, & nous somme remplis de joie.

Dicebat Aristoteles summum bonum has habere conditiones, ut sit homini proprium, & in ejus optima parte scilicet animâ situm; ut sit firmum & permanens, & extra omnem jacturæ aleam; ut sit perfectum, & per se expetibile; sibi sufficiens & se ipso contentum, ac tandem multis commune. Has conditiones benè attendenti evidenter patet nec divitias, nec honores, nec nominis celebritatem, nec scientias, nec virtutem, nec voluptates corporis esse summum bonum.

Selon Aristote, le souverain bien doit être propre à l'hommes situé dans la meilleure partie de lui même, savoir dans son ame, ferme, permanent, inamissible, parfait, & souhaitable par lui-même, se suffisant & content de soi-seul & enfin commun à plusieurs. Quand ou songe bien à ces conditions, on voit avec évidence que ni les richesses, ni les honneurs, ni la réputation, les sciences, ni la vertu, ni la volupté du corps, ne sont pas le souverain bien.

Deus solus est summum bonum, sive causa efficiens perfectæ felicitatis, cum ipse solus inexplebilem hominis appetitum infinitate sua satiare possit. Undè illud Divi Augustini dictum, fecisti nos Domine ad te, & ideò irrequietum est cor nostrum, donec requiescat in te.

C'est Dieu seul qui l'est, c'est-a-dire qui est la cause efficiente de la félicité parfaite, lui seul pouvant remplir par son infinité, les désirs insatiables de l'homme. C'est pourqui Saint Augustin disoit, Seigneur, tu nous as fait pour toi, & ainsi notre cœur n'est point en repos jusqu'à ce qu'il se repose en toi.

Fin de la Morale.

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

TRAITÉ DE PHYSIQUE,

Divisée en générale & en particuliere.

QUESTION PRÉLIMINAIRE.

Ce que c'est que la Physique, & comment on la divise.

QUESTION PRELIMINAIRE.

Nous entendons par Physique cette partie de la Philosophie qui traite des corps. On peut la définir la connoissance spéculative du corps naturel entant qu'il est naturel. Le mot Physique vient du Grec φύσις, qui est dérivé de φυεῖν, engendrer ou naître, & qui signifie nature. Mais on prend ce mot en plusieurs sens différens.

En premier lieu, il signifie l'universalité des choses, comme lorsqu'on demande, si un tel Etre subsiste dans la nature des choses.

En second lieu, il se prend pour cet ordre ou cette loi universelle que Dieu a établi dans le monde, comme lorsque nous disons que quelque chose se fait selon la nature, par exemple, que le feu brule, & que d'autres se font contre la nature, c'est-à-dire, sont des miracles, comme lorsque le feu de la fournaise de Babylone épargna les jeunes Hébreux qu'on y avoit jettez. C'est à ce sens du mot nature qu'on peut rapporter ces manieres de parler, il est contre la nature qu'un chien naisse avec deux pieds seulement, & les fruits que la nature produit dans leur tems sont meilleurs que ceux que l'industrie humaine fait venir au milieu de l'hyver, ou avant le tems marqué par la nature.

Nous opposons les monstres aux ouvrages de la nature, parce que nous soupçonnons que lors qu'il naît des monstres, la pente & la force ordinaire des causes naturelles a été empêchée ou détournée par l'intervention de quelque cause fortuite.

Nous opposons aussi les ouvrages de la nature à ceux que l'industrie des hommes produit en appliquant les choses actives aux passives. Mais d'ailleurs

SYNTAGMA PHYSICUM,

In generalem & particularem divisum.

QUÆSTIO UNICA PROOEMIALIS.

Quid sit Physica, & quomodo dividatur.



Ntelligimus per Physicam, illam Philosophiæ partem, quæ agit de corporibus. Definiri potest scientia speculativa corporis naturalis quatenus naturale est. Vox Physica oritur à voce Græca φύσις, deducta ἀπὸ τῦ φυεῖν, gignere vel nasci, & significante naturam. Sed vox hæc multifariam sumitur.

Primo, significat rerum universitatem, ut cum quærimus, sitne aliquid in rerum natura.

Secundò, ordinem illum, & legem universalem quam Deus in mundo constituit, ut cum dicimus aliquid fieri secundùm naturam, verbi gratia, ignem comburere, aliqua vero fieri contra naturam, miracula scilicet, verbi gratia, cum ignis fornacis Babyloniæ non combussit Hebræos injectos. Ad hunc sensum revocari possunt loquendi formulæ, quibus dicimus esse contra naturam, ut canis nascatur bipes & quod fructus quos natura producit æstate meliores sint, quam quos industria hominis in media hieme, vel ante tempus à natura constitutum.

Tunc opponimus monstra operibus naturæ, quia suspicamur, quod quando monstra generantur, inclinatio & vis ordinaria causarum naturalium impedita fuerit, & aliorsum inclinata, interventu alicujus causæ fortuitæ.

Tunc etiam opponimus opera naturæ illis, quæ per industriam humanam applicantem activa passivis, producuntur. Sed interim sciendum est tum mon-

monstra, tum fructus præcoces esse propriè opera naturæ, oririque vi atque virtute legis, atque ordinis, quem Deus inter corpora constabilivit.

Tertio, sumitur natura pro essentia cujuslibet rei, ut cum dicimus definitionem esse orationem quæ explicat naturam rei definitæ; & magnetem sua natura attrahere ferrum.

Quartò, pro causis omnibus naturalibus, in quantum ex innata propensione agunt, quo sensu intelligi debent hæc Philosophorum dicta. Natura nihil frustra facit, natura facit optimum quod potest; natura abhorret à vacuo, & cætera. Natura sic sumpta nihil aliud est quam lex à Deo stabilita inter corpora pro actione & reactione unius in alterum, quo sensu Platonici optimè dixerunt naturam esse artem Dei in materia.

Cum enim ars sit ea mentis virtus, ad cujus leges diriguntur opera, quæ fiunt ab artifice, & effectus corporum producuntur, juxta leges naturæ quas Deus sancivit, evidens est naturam esse artem ipsius Dei.

Quintò, sumitur natura pro interno cujuscumque rei principio, à quo primùm unaquæque res habet ut moveatur, id est ut aliquam mutationem patiatur, acquirendo aliquid de novo, & amittendo etiam aliquid, quæ duo se mutuò consequi solent, quippè generatio unius est corruptio alterius. Hoc ultimo sensu sumitur natura, cum definitur ab Aristotele principium & causa motûs, & quietis ejus, in quo est primò & per se, & non per accidens. Non videtur hæc quinta acceptio distinguenda à tertia.

Hinc patet, quarè Physica nomen suum habet & mutuatur à naturâ, quia nempè versatur circa essentiam, vim agendi, principia, & proprietates corporum, quatenus per illa corpus in varias formas mutari potest.

Intelligentia definitionis Physicæ sumi debet ex iis, quæ diximus alias, tum circa scientiam, tum circa discrimen disciplinæ speculativæ à practicâ. Indè etiam solvere poteris objectionem, quæ proponi potest contra incertitudinem & obscuritatem Physicæ.

Cæterùm non opus est probare Physicam esse scientiam speculativam, quia satis evidens est, eam sistere in nuda cognitione corporis naturalis; quippè dum contemplatur opera naturæ, non id sibi proponit, ut similia corpora efficiat, sed solùm ut cognoscat industriam exquisitissimam quâ facta sunt.

Ubi observandum est, non esse de ratione scientiæ speculativæ, ut opus omne externum rejiciat; nam quamvis Astronomia sit maximé speculativa, requirit tamen ut multa instrumenta summo labore, manibus versemus. Sufficit ergo ad rationem scientiæ speculativæ, si omnes ejus operationes fiant propter solam cognitionem veritatis, ut cum Astronomi sese multopere fatigant in movendis suis orga-

QUESTION PRELIMINAIRE.

il faut savoir que les monstres & les fruits précoces sont proprement des ouvrages de la nature, & qu'il naissent de la force de cette loi, & en vertu de l'orde, que Dieu a établi entre les corps.

En troisieme lieu, la nature est prise pour l'essence de chaque chose. On dit dans ce sens que la définition d'un discours explique la nature de la chose définie, & que l'aiman par sa nature attire le fer.

En quatrieme lieu, le mot nature est pris pour toutes les causes naturelles, entant qu'elles agissent par une suite de la pente qui est leur naturelle. C'est en ce sens qu'il faut entendre les axiomes suivans, la nature ne fait rien en vain, la nature fait toûjours ce qu'elle peut de mieux, la nature abhorre le vuide. La naturelle considérée de cette maniere n'est rien autre chose que la loi établie par Dieu entre les corps pour l'action & la réaction des uns sur les autres ce qui a donné lieu à cette excellente pensée des Platoniciens, que la nature est l'art de Dieu agissant sur la matiere.

En effet, cette faculté de l'ame selon les loix de laquelle l'artisan travaille étant un art, & les effets des corps étant produits selon les loix de la nature que Dieu a établies, il est évident que la nature est l'art de Dieu même.

En cinquieme lieu, la nature se prend pour le principe interieur & premier de chaque chose qui fait qu'elle est muë, c'est-à-dire qu'elle souffre quelque changement, en acquérant quelque chose de nouveau, & en perdant aussi quelque chose de ce qu'elle avoit, effets qui ont coûtume de s'accompagner l'un l'autre, parce que la génération d'une chose est la corruption d'une autre. C'est dans ce sens qu'Aristote a considéré la nature, lors qu'il l'a définie le principe & la cause du mouvement, & du repos, dans lequel elle est premierement & par soi-même, & non par accident. Cette cinquieme acception du mot nature ne paroît pas devoir être distingué de la troisieme.

On conçoit maintenant que la Physique n'emprunte son nom de la nature, que parce qu'elle roule sur l'essence des choses, sur la faculté d'agir, sur les principes & les propriétez des corps, entant que par ces choses le corps peut acquérir diverses figures.

Pour entendre la définition de la Physique, il faut se rappeller ce que nous avons dit ailleurs, tant par rapport à la science en général que par rapport à la différence qu'il y a entre une science spéculative & une science pratique. On peut résoudre par les mêmes principes l'objection qu'on fait contre la Physique, en la traitant d'une science incertaine & obscure.

Au reste, il n'est pas nécessaire de prouver que la Physique est une science spéculative. On voit assez qu'elle se borne à la simple connoissance du corps naturel; car en contemplant les ouvrages de la nature, elle se propose, non de faire des corps semblables, mais seulement de connoître l'industrie singuliere avec laquelle ils ont été faits.

Mais il est nécessaire de remarquer ici qu'il n'est pas de l'essence d'une science spéculative de rejetter tout sorte d'ouvrages extérieurs. En effet quoi que l'Astronomie soit toute spéculative, elle exige néanmoins que nous employions plusieurs instrumens avec bien de la peine. Il suffit donc pour qu'une science soit spéculative, que toutes ses opérarions tendent à la seule connoissance de la vérité, comme lors que les Astronomes se fatiguent beaucoup à remuer les instrumens dont ils se servent; car ils

le font, non pas pour former de nouvelles étoiles, mais seulement pour en connoître mieux la nature.

Cette réponse doit servir contre ceux qui objectent que la Physique est une science qui n'est rien moins que spéculative, parce qu'elle s'exerce à disséquer les animaux, à résoudre les mixtes, & à d'autres expériences semblables.

Et il ne faut point alléguer qu'elle s'occupe souvent à former ses objets, & qu'elle donne plusieurs regles pour produire des animaux, faire de l'or, composer des liqueurs & des médecines. Car en premier lieu, les préceptes de la Physique ne sont point la cause efficiente du corps naturel, qui est toujours produit par la vertu des agents naturels, vertu que l'industrie humaine ne fait que modifier par l'application des causes naturelles, & par conséquent la production des animaux, de l'or, des remedes ne dépend de la Physique que comme d'une cause morale. Je réponds en second lieu que ce n'est pas l'affaire de la Physique, si quelqu'un connoissant par son moyen la nature & la faculté d'agir du corps naturel, se sert de cette connoissance pour produire divers effets, comme il arrive dans la Méchanique, dans la Médecine, dans la Chymie, qui sont autant d'artsou de sciences distinctes de la physique, bien qu'elles en empruntent diverses observations par rapport à la propriété des choses naturelles.

Il ne convient pas à notre sujet d'examiner si la Chymie peut faire de l'or véritable. Néanmoins je dirai en passant que la chose ne me paroit pas impossible, parce que pour faire de l'or il suffit d'une certaine disposition des parties de la matiere.

Cependant comme nous ignorons quelle est la figure & la disposition de ces parties, & que personne ne sait au juste quelle est la matiere prochaine de l'or, & quel dégré de chaleur il lui faut, & enfin qu'il paroît d'une impossibilité physique de savoir jusqu'à la moindre circonstance nécessaire pour y réussir, nous disons que c'est le comble de la folie de prodiguer ses biens pour une telle entreprise. Mais comme nous l'avons déjà insinué, quand même les Chymistes feroient de l'or, il ne s'ensuivroit pourtant print que ce métal ne fût point fait par une vertu naturelle, puisque la production en dépendroit entierement de la chaleur du feu, & du mouvement imprimé à la matiere selon les loix dela nature, de même qu'un homme qui met le feu à la poudre enfermée dans des mines ne renverse point les forteresses, & détermine seulement vers certains lieux le mouvement qui existe dans la nature.

Il faut dire la même chose des montres, car leur mouvement vient non de l'art, mais de la nature, c'est-à-dire ou d'une lame d'acier courbée avec force, & qui se détend peu à peu, ou de quelques poids proportionnez d'une certaine maniere.

De ce que nous avons dit, il faut inférer que l'objet total de la Physique c'est le corps naturel, entant qu'il est susceptible de génération, & de corruption. En effet, tout ce que la Physique considere se raporte au corps, ou en qualité de principe comme la matiere ou la forme, ou en qualité de propriétez ou d'attributs, comme la quantité, le lieu, le tems, le mouvement, la chaleur, ou en qualité d'espé-

nis, nam hac non faciunt ad conficiendas novas stellas, sed solùm ad cognoscendam melius naturam earum.

Hinc solves objectionem desumptam ex eo quod Physica maximè actuosa sit, dum scilicet ad animalium anatomen, mixtorum resolutionem & similia nos vocat.

Nec dicas Physicam sæpè versari circa effectionem objectorum, multa tradere præcepta de producendis animalibus, conficiendo auro, de miscendis Pharmacis &c. Nam respondeo primò Physicæ præcepta non se habere, ut causam productivam corporis naturalis, quod semper vi & virtute agentium naturalium producitur, quam industria humana solum modificat applicando activa passivis, itaque productionem animalium, auri, &c. pendere solùm à Physicâ tanquam à morali quadam causa. Respondeo secundò non jam pertinere hoc ad Physicam, si quis ejus beneficio cognoscens naturam, & vim agendi corporis naturalis, utatur illa cognitione ad varia patranda, ut fit in Mechanica, Medicina, Chymia, & disciplinis id genus. Sunt hæ artes vel distinctæ scientiæ à Physica, licet mutuentur ab eâ varias observationes circa naturalium rerum proprietatem.

Utrum autem ars Chymica possit facere verum aurum non est hujus loci inquirere. Dicam tamen obiter, haud impossibile mihi videri tale quid fieri, nam ut fiat aurum nihil requiritur aliud, quam certa dispositio materiæ, secundum figuram partium.

Nihilominus cum ignoretur à nobis, quænam sit illa figura partium, & dispositio materiæ secundum figuram partium, & nemo sciat accuratè quæ sit auri materia proxima, & quo gradu caloris postulet concoqui, cum etiam moraliter impossibile videatur omnes ad unam circumstantias tenere, quæ opus hoc adjuvant, dicimus nullam stultitiam esse puerilioremn, quam opes suas in eo molimine profligare. Sed ut jam supra innuimus, si vel maximè efficerent Chymici aurum, non tamen sequeretur hoc opus non fieri virtute naturali, quandoquidem tota hæc productio penderet à calore ignis, & à motu impresso materiæ applicatæ, secundùm leges naturæ. Sicut homo, qui pulverem nitratum in cuniculis inclusum accendit, non evertit propugnacula, sed tantùm determinat motum in natura existentem, versùs quadam loca.

Idem dicendùm est de horologiis. Eorum motus non ab arte, sed à natura proveniunt, à lamina scilicet chalibea violenter conplicata, & paulatim sese explicante, vel à libratis certâ ratione ponderibus.

Ex dictis inferes objectum adæquatum Physicæ esse corpus naturale, quatenus capax est generationis, & corruptionis quicquid enim consideratur à Physica refertur ad corpus, vel tanquam principium, ut materia, & forma, vel tanquam proprietates & attributa, ut quantitas, locus, tempus, motus, calor; vel tanquam species, ut cali,

cæli, elementa, atqui hæc est tota objecti adæquati, ergo &c.

Quod vero sit objectum formale, hinc patet, quia sub ea ratione tantùm consideratur corpus à Physica, quatenus capax est generationis, & corruptionis, sive quatenus habet principium diversarum operationum, per quas immutatur, & per hoc differt Physica à Mathematicis disciplinis, quæ habent pro suo objecto corpus, quatenus est mensurabile, item à Medicina, quæ considerat corpus quatenus sanabile.

Sic dividemus Physicam, ut primo agamus de corpore in communi, secundo de corpore in particulari.

ce, comme les Cieux, les Elémens. Or tel doit être un objet total. Donc . . . . . .

Une preuve que c'est aussi l'objet formel de la Physique, c'est qu'elle ne considere le corps, qu'entant qu'il est susceptible de génération & de corruption, c'est-à-dire, entant qu'il a le principe de diverses opérations par lesquelles il change de figure. C'est par là que la Physique différe des Mathématiques, qui ont pour objet le corps entant que capable d'être mesuré, & de la Médecine, qui le considere entant que capable d'être guéri.

Voici comme nous diviserons la Physique. En premier lieu, nous traiterons du corps en général, & en second lieu du corps en particulier.

QUESTION PRÉLIMINAIRE.



PARS PRIMA SIVE PHYSICA GENERALIS.



Quæcumque in hâc primâ parte dicturi sumus, non huic vel illi corpori in particulari, ut propria convenire intelligenda sunt, sed omnibus corporibus omnino communia esse, loquimur enim de essentia corporis ut sic, deque eius proprietatibus. Duo igitur erunt membra istius partis, primum de principiis corporis, secundum de ejusdem proprietatibus.

DISPUTATIO PRIMA.

De Principiis corporis naturalis.

CAPUT UNICUM.

In quo videbimus primo quod sit, & quotuplex principium, secundo varias corporis naturalis opiniones, tertio quid sit materia, quarto quid sit forma.

ARTICULUS PRIMUS.

Quid & quotuplex principium.

Aliquando sumitur principium pro qualibet causa etiam externa, ut cum dicimus Deum esse rerum omnium principium. Sed hîc per principium præcipuè intelligimus causam internam; cum enim Physici agunt de principiis corporis naturalis, intelligunt solùm principia generationis & compositionis. Per principia generationis intelligimus solùm illa, ex quibus corpus constat, postquam generatum est. Aliter principium significat propositionem quandam universaliter verum, quâ probatur, quales non paucas retulimus in Logicâ, quæ sunt idem uni tertio sunt idem inter se, duo contradictoria

PREMIERE PARTIE OU PHYSIQUE GENERALE.



Ce que nous dirons dans cette premiere partie doit être regardé non comme convenant à tels ou à tels corps en particulier, mais comme étant commun à quelque corps que ce soit; car nous parlons ici de l'essence du corps entant que corps, & de ses propriétez. Ainsi ce premier traité sera divisé en deux parties, la premiere qui roulera sur lers principes du corps, & la seconde sur ses proprietez.

LA PHYSIQUE.

SECTION PREMIERE.

Des Principes du corps naturel.

CHAPITRE UNIQUE.

Nous examinerons en premier lieu ce que c'est que principe, & combien il y en a, en second lieu, nous rapporterons les diverses opinions sur les principes du corps naturel, en troisiéme lieu nous verrons ce que c'est que la matiere, & en quatrieme lieu ce que c'est que la forme.

ARTICLE PREMIER.

Ce que c'est que Principe & combien il y en a.

On prend quelque fois le mot de Principe pour toutes sortes de causes, même extérieures, comme quand on dit que Dieu est le Principe de toutes choses. Mais par Principe nous n'entendons ici principalement que la cause intérieure; car lorsque les Physiciens traitent des Principes du corps naturel, ils entendent seulement les Principes de la génération ou de la corruption, c'est-à-dire ces Principes dont le corps est composé après la génération. Autrement le mot Principe signifie, une proposition vraie d'une vérité universelle, qui sert de preuve, ainsi que nous en avons rapporté plusieurs dans la Logique, tels que sont ceux-ci, *les choses qui sont*

sont les mêmes avec une troisieme sont les mêmes entr'elles, deux propositions contradictoires ne peuvent être vraies toutes deux ensemble. Le mot Principe en ce sens appartient à la Métaphysique.

On définit d'ordinaire les Principes dont il s'agit ici, les choses qui ne sont ni des autres, ni les unes des autres, mais desquelles toutes choses sont. Par *être d'une autre chose* il faut entendre être composé d'une autre chose, & non point être fait par une autre chose. Autrement cette définition de Principe conviendroit à Dieu, puis qu'il n'est d'aucune autre chose, & que toutes choses sont de lui comme de leur cause efficiente, & non point comme d'une cause qui entre dans leur composition. C'est ce qui fait comprendre pourquoi la matiere est un Principe, bien qu'elle soit d'un autre, savoir de Dieu. Elle est un Principe, en ce qu'elle n'est point composée.

On distingue d'ordinaire trois principes de la génération, savoir la matiere, la privation & la forme. Par exemple, le feu comprend ces trois choses, la matiere du bois, la privation de la forme du bois, & la forme du feu; car quand on conçoit le feu qui est produit, il est en effet composé de ces trois choses.

Les Principes de composition sont au nombre de deux, la matiere & la forme; car le feu déjà produit ne renferme que ces deux choses, la matiere qui étoit bois auparavant, & ce nouvel être par lequel cette matiere est feu à présent, être qu'on appelle la forme du feu.

Il vaudroit peut-être mieux dire que les Principes de la génération sont ceux desquels le corps qui est produit reçoit son Etre. Or ils ne sont qu'au nombre de deux, savoir la cause efficiente, & la matiere.

Par exemple, le feu qui est produit lors qu'on allume une chandelle, prend son existence du feu dont on l'approche, & du suif de la chandelle, savoir du feu comme de sa cause efficiente, & du suif comme de sa cause matérielle. Quant à la privation, elle ne peut rien faire, parce qu'elle n'est point un Etre, & pour ce qui est de la forme qui est engendrée, puis qu'elle n'existe point encore, elle ne sauroit être un Principe.

Par rapport aux Principes de la composition, il faut avouër qu'il n'y en a que deux, savoir la matiere & la forme. La cause efficiente ne peut être considérée comme Principe dans ce sens, parce que le corps naturel qui est conçu comme déjà fait, par exemple le feu allumé dans la chandelle, n'est plus conçu recevoir son être du feu qui l'a produit; & quand même il le recevroit encore, il n'en seroit néanmoins pas composé, donc le feu qui en a produit un autre ne peut être dit le Principe de cette production.

Qu'il y ait deux Principes de composition dans chaque corps, c'est ce qu'il est aisé de prouver, en premier lieu parce que dans chaque corps on trouve ces deux choses, qu'ils sont corps, & qu'ils sont tels corps. Par exemple, le feu & l'eau ont deux choses, la premiere qu'ils sont composez de parties mises les unes hors des autres & remplissant un certain espace, ce qui les constitue dans la qualité de corps, & la seconde qu'ils sont solides, durs, secs, ou humides, liquides, transparens, ce qui les constitue dans la qualité de tels corps. Ce qui constituë simplement les corps dans la qualité de corps, & qui par conséquent leur est commun à tous, s'appelle matiere. Ce qui les constituë dans la qualité de tels

non possunt esse simul vera &c. Principium hoc modo sumptum pertinet ad Metaphysicam.

Vulgo definiuntur principia, de quibus quæstio hîc est, ea quæ neque ex se invicem, neque ex aliis sunt, sed ex iis omnia. Per esse ex alio intelligendum est, non componi ex alio, non vero fieri ab alio, alioquin hæc principiorum definitio conveniret Deo, cum ipse à nullo alio sit, sed omnia sint ab ipso, tanquam causâ efficiente, minimè vero tanquam à causâ componente. Hinc capies quarè materia sit principium, licet sit ab alio, nempe à Deo. Est principium, quia non componitur, seu est ex alio.

His positis, dicunt vulgo principia generationis esse tria, scilicet materiam, privationem, & formam. Verbi gratia ignis qui generatur tria hæc comprehendit, materiam ligni, privationem formæ ligni, & formam ignis: quando enim concipimus, ignem, qui generatur, revera constat ex illis tribus.

Principia compositionis dicuntur duo duntaxat, materia & forma, nam ignis jam generatus hæc duo solùm involvit, materiam quæ antea lignum erat & novum illud esse per quod ea materia nunc ignis est, quod forma ignis dicitur.

Fortasse melius esset dicere principia generationis esse illa à quibus corpus quod generatur accipit suum esse. Illa vero sunt duo duntaxat, nimirum causa efficiens, & materia.

Exempli causa, ignis qui generatur, cum candela accenditur, suam existentiam desumit, tum ab igne, cui candela admovetur, tum à sebo, vel ellychnio ipsius candelæ, ab igne tanquam à causa efficiente, à sebo & ellychnio tanquam à causâ materiali. Privatio autem utpote non ens, non potest quidpiam facere; forma vero, quæ generatur, cum nondum existat, non potest dici principium.

Quoad principia compositionis, fatendum est, ea esse duo supra memorata, nimirum materiam, & formam. Causa efficiens non habet rationem principii hoc sensu, quia corpus naturale, quod jam factum concipitur, verbi gratia ascensus in candela, non amplius concipitur arripere suum esse ab igne, qui ipsum produxit, & si vel maximè acciperet, non tamen componeretur ex illo. Ergo ignis, qui alterum generabit, non potest dici principium generationis illius.

Esse autem duo principia compositionis in quolibet corpore facilè probatur, quia primo in singulis corporibus hæc duo reperiuntur, tum quod sint corpus, tum quod sint tale corpus, lignum verbi gratia, & aqua. Hæc duo habent, alterum quod constant partibus extra se invicem positis, & spatium quoddam replentibus, & per hoc in ratione corporis constituuntur, alterum quod habent soliditatem, duritiem, siccitatem, vel humiditatem, liquiditatem, transparentiam, & per hoc constituuntur in ratione talis corporis. Illud per quod omnia corpora constituuntur in ratione corporis simpliciter, quod, proinde omnibus commune est, vocatur materia-

ria. Illud verò per quod constituuntur in ratione talis corporis, quod proprium est unicuique, vocatur forma. Sunt ergo duo principia componentia unumquodque corpus naturale, nimirum materia, & forma.

Secundo, hoc ipsum probatur ex eo quod corpora sunt in se invicem transmutabilia, ut constat non solùm exemplo ligni, quod in ignem convertitur, sed præcipuè animalium nutritionis, in quâ alimenta omne genus, panis, avena, fructus & cætera convertuntur in sanguinem, carnem, ossa, ac rursus sanguis & caro in aerem, aer & terra in fruges, & fructus, qui rursum alunt animalia, & sic deinceps.

In illis conversionibus, corpus quod destruitur retinet aliquid sui, & illud aliquid ingreditur compositionem ejus corporis, in quod fit transmutatio. Ergo datur aliquid commune corpori destructo, & corpori generato, verbi gratia, ligno quod corrumpitur, & igni qui ex ligno corrupto generatur. Ergo ex transmutationibus corporum in se invicem manifestè colligitur inesse singulis corporibus aliquid commune.

Præterea, ex iisdem transmutationibus manifestè probatur esse in singulis corporibus aliquid proprium. Si enim ignis non haberet aliquid quo lignum careret, lignum non posset dici mutatum in ignem, & posset æquè vocari lignum, quando ardet, ac antea. Ergo advenit aliquid corpori, quod antea lignum erat, cujus adventu non ampliùs lignum, sed ignis est. Quod verò advenit facit, ut corpus sit tale corpus, ignis nempe potiùs, quam aliud corpus; ergo est igni proprium.

Insuper cum viribus naturæ nihil possit fieri ex nihilo, evidens est illud, quod advenit ligno, quando in ignem convertitur, fieri ex aliquo, si fit ex aliquo, maximè ex aliquo igni, ac per consequens aliquid ligni remanet in igne, undè ulterius confirmatur nostrum ratiocinium, nempè in omnibus generationibus esse aliquid, quod est commune corpori mutato, & corpori in quod fit mutatio. Jam illud commune est quod vocamus materiam. Aliundè certum est esse aliquid proprium, cujus vi materia est potiùs ignis, quam lignum, & illud vocatur forma, quâ remanente, materia esse tale corpus, ignis verbi gratia esse perseverat. Sunt ergo duo principia compositionis corporis naturalis, nec plura, nec pauciora.

ARTICULUS SECUNDUS.

Referuntur quædam opiniones Veterum circa corporum principia.

PArmenides & Melissus unum tantùm rerum omnium principium, illudque immobile, statuerunt.

Hæc opinio ideo rejicienda non est, quia illi non loquebantur de principio componente res naturales, sed de ente illo summè perfecto & immutabili, à quo omnia facta sunt, & conservantur, scilicet Deo. Nam si dumtaxat de materia, ex quâ con-

corps, & qui est particulier à chacun, s'appelle forme. Il y a donc deux principes qui composent tout corps naturel, sçavoir la matiere & la forme.

Une seconde preuve, c'est que les corps peuvent se changer les uns dans les autres, ainsi qu'il paroît non seulement par l'exemple du bois qui se convertit en feu, mais encore mieux par la nutrition des animaux, dans laquelle les alimens de toute sorte, le pain, l'avoine, le fruit, se convertissent en sang, en chair, en os, le sang & la chair, à leur tour, en air, l'air & la terre en grains & en fruits, & ainsi successivement.

Dans ces changemens, le corps qui est détruit a quelque chose qui entre dans la composition du corps, dans lequel il est changé. Donc il y a quelque chose de commun au corps détruit & au corps engendré, par exemple au bois qui est corrompu, & au feu qui est engendré du bois corrompu. Donc des changemens des corps les uns dans les autres, il s'ensuit manifestement qu'il y a dans chacun quelque chose de commun à tous.

De plus ces mêmes changemens prouvent qu'il y a dans chaque corps quelque chose de particulier à chacun. En effet, si le feu n'avoit rien qui ne fût dans le bois, on ne pourroit point dire que le bois est changé en feu, & il devroit être appellé bois aussi bien quand il brûle qu'auparavant. Donc il arrive quelque chose au corps qui étoit auparavant du bois; & ce quelque chose fait qu'il n'est plus du bois, mais du feu. Or ce qui arrive à un corps fait qu'il est un tel corps, & qu'il est, par exemple, du feu plûtôt qu'un autre corps. Donc c'est ce qu'il y a de particulier au feu.

D'un autre côté, comme par les forces de la nature rien ne peut être fait de rien, il est évident que ce qui arrive au bois lors qu'il est changé en feu, est fait de quelque chose, & que s'il est fait de quelque chose, c'est sur tout d'un autre feu. Par conséquent il demeure dans le feu quelque chose du bois, ce qui acheve de confirmer notre raisonnement, sçavoir que dans toute génération il y a quelque chose de commun au corps changé, & au corps dans lequel le changement se fait. Or cette chose commune est ce que nous appellons la matiere. D'ailleurs, il est certain qu'il y a quelque chose de propre à chaque corps, qui fait que la matiere est plûtôt du feu, par exemple, que du bois. C'est là ce qu'on appelle forme, & tandis qu'elle subsiste, la matiere continuë d'être un tel corps, comme par exemple d'être du feu. Il y a donc deux principes de composition du corps naturel, & ni plus ni moins.

ARTICLE SECOND.

Opinions de quelques Anciens touchant les Principes des corps.

PArménide & Mélisse ne reconnoissoient qu'un principe de toutes choses qu'ils faisoient immobile.

On ne doit point pour cela rejetter cette opinion, parce qu'ils parloient, non des principes de composition naturelle, mais de l'Etre infiniment parfait & immuable, par qui toutes choses ont été faites & sont conservées, sçavoir de Dieu; car s'ils avoient parlé de la matiere, dont les choses corporelles

LA PHYSIQUE. sont composées, il est évident qu'ils auroient été dans un erreur grossiere.

Mais comme en établissant un seul principe, il n'y a aucune difference entre les choses naturelles, & qu'en ôtant le mouvement, il n'y a plus ni générations ni corruptions, de sorte que toutes choses demeurent dans le même état, plusieurs autres Philosophes qui n'admettoient qu'un principe unique le suposoient mobile & doué de certaines qualités élémentaires. Ainsi les uns prenoient le feu pour ce principe, comme Héraclite, les autres l'eau comme Thales de Milet, ceux-ci l'air, comme Anaximene, & ceux-là la terre, comme Phérécides le Syrien.

Ceux qui reconnoissoient le feu pour le premier principe prétendoient que tout étoit fait de feu, c'est-à-dire, que du feu condensé se faisoit l'air, de l'air condensé l'eau, & de l'eau condensée la terre, laquelle se raréfiant ensuite produisoit l'eau qui raréfiée produisoit l'air, & enfin l'air raréfié redevenoit feu.

Ceux qui mettoient l'eau, l'air ou la terre pour le premier principe, raisonnoient d'une maniére semblable, de sorte que cette variété d'opinions semble au fonds n'être qu'un jeu; car quelque Elément qu'on prît pour premier principe, il étoit également aisé de faire retomber les autres Elémens dans celui-là par une circulation comme celle d'Héraclite.

Il suffit donc pour détruire ces systêmes de cette unique raison, que ces Elémens sont d'une autre chose, sçavoir d'une matiere modifiée d'une certaine façon. Ainsi le feu est composé d'une entité qui a les parties les unes hors des autres, & remplissant l'espace, & de certaines qualités comme la lumiere, la chaleur, le mouvement, la fluidité & la sécheresse. Donc on peut résoudre le feu en deux êtres plus simples. Donc le feu n'est pas un principe, puisqu'un principe ne doit rien avoir avant soi.

Il y avoit d'autres Philosophes qui admettoient plus d'un principe, & les autres en établissoient deux, la terre & l'eau, ou la terre & le feu, d'autres trois, & d'autres enfin quatre appellés Elémens. Empédocles étoit de ce nombre.

La raison raportée ci-dessus combat tous ces Philosophes, puisque leurs quatre Elémens peuvent se résoudre en une matiere & en une forme propre à chacun d'eux. D'ailleurs ce que les sectateurs d'Empédocle alléguent en leur faveur n'est d'aucun poids. Ils disent que les mixtes se résolvent tous dans les quatre Elémens vulgaires, ce qu'ils prouvent par l'exemple du bois, que le feu a détruit.

Mais il est aisé de répondre, en premier lieu que les mixtes ne se résolvent pas tous dans les quatre Elémens, témoin les choses qu'on ne détruit point par le feu, comme les cadavres qu'on laisse pourrir dans la terre, & en second lieu qu'il est faux que le bois en se consumant se résolve dans les quatre Elémens. Car enfin les cendres ne sont point de la terre, & on doute si la fumée se résoud en air. En effet, les parties de la fumée se répandent peut-être dans les pores de l'air, sans devenir de l'air, de même que les particules terrestres répanduës dans l'eau trouble ne deviennent point de l'eau, & que les vapeurs qui sortent de l'eau se répandent dans l'air sans devenir air elles-mêmes, ainsi qu'il paroît en ce que si elles rencontrent un corps

stant res corporeæ locuti essent, evidens est illos totâ viâ fuisse hallucinatos.

Porro quia si unum dumtaxat principium statuas, nulla est differentia inter res naturales, secundo quia sublato motu tolluntur generationes, & corruptiones, & omnia æternum manerent in eodem statu, multi alii unicum ponentes principium, fecerunt illud mobile, & qualitatibus quibusdam elementaribus præditum, hi quidem ignem ut Heraclitus; nonnulli aquam ut Thales Milesius: alii aerem ut Anaximenes; alii terram ut Pherecides Syrus.

Ac ii quidem, qui ignem statuebant primum principium, statuebant omnia fieri ex igne, tum per raritatem, tum per densitatem, hoc est ex igne condensato fieri aerem, ex aere condensato fieri aquam, ex aquâ condensata fieri terram, quæ deinceps rarefacta aquam gigneret, aqua rarefacta aerem, aer denique rarefactus ignem.

Illi verò qui aquam, aerem vel terram pro principio habebant, simili ratione utebantur ita ut ista opinionum varietas merus esse lusus videatur, nam quodcumque elementum pro primo principio sumatur, circulatione quadam in idem recidente, & pari facilitate ad reliqua elementa devenitur.

Adversus ergo omnes has opiniones sit hæc unica ratio, quod elementa ista sunt ex alio, nempè ex materia taliter modificata. Ignis verbi gratia ex entitate, quæ partibus extra se invicem positis, & spatium replentibus constat & ex qualitatibus quibusdam, luce, calore, motu, fluiditate, & siccitate &c. Ergo possumus resolvere ignem in duo entia simpliciora. Ergo ignis non est principium, quippe quod debet nihil habere prius se in principiis.

Alii erant Philosophi, qui plura quam unum principium admittebant, hi quidem duo, terram & aquam, vel terram & ignem, alii tria, alii denique quatuor vulgò dicta Elementa, ut Empedocles.

Contra eos omnes militat ratio supra allata, quandoquidem quatuor elementa sunt resolubilia in materiam, & formam singulis propriam. Aliunde ratio, quâ utuntur Empedoclis sequaces minimè urget. Dicunt omnia mixta resolvi in quatuor elementa vulgaria, ut hoc probant exemplo ligni quod ab igne destructum fuit. Sed facile est ei respondere.

Primo resolutio mixtorum, quæ fit sine igne ut cum cadavera dissolvuntur sub terrâ, non fit in quatuor elementa. Secundo falsum est lignum resolvi in terram, cineres enim non sunt terra. Dubium etiam est an fumus resolvatur in aerem, fieri enim potest ut partes fumi disseminentur per poros aeris, absque eo quod fiant aer, quemadmodum particulæ terrestres disseminantur per aquam turbidam, absque eo quod convertantur in aquam, & vapores quoque ex aqua prodeuntes disseminantur per aerem, absque eo quod fiant aer, ut constat ex eo quod si impingantur in corpus cui adhæreant, iterum apparent sub forma aquæ, quod non evenit particulis

culis aeris. Res patet in operculo vasis, in quo est aqua juxta ignem, cujus interior superficies aquâ est madefacta, propter vapores qui per eum occursum addensantur.

auquel elles s'attachent, elles reparoissent encore sous la forme d'eau ce qui n'arrive point aux particules de l'air. C'est ce qu'on peut voir dans le couvercle d'un vase, où il y a de l'eau qui bout sur le feu. La superficie intérieure de ce couvercle est toute humide de vapeurs qui s'y condensent en y arrivant. LA PHYSIQUE.

Iisdem rationibus refutari debet Chymicorum sententia dicentium quinque esse principia compositionis corporum, nempè sal, sulphur, mercurium, phlegma, & terram damnatam seu caput mortuum; sic enim vocantur ab illis quinque corpora, quæ actione ignis extrahunt ex qualibet mixto.

Sal est solida materia quapiam, perquam sapida, quam aqua exsolvit, & ignis vehemens fundit.

Sulphur est substantia liquida, odora, atque unctuosa.

Mercurius est substantia liquida, limpida, & acida, (hinc intelliges salem, sulphur, & mercurium, in tabernis venalia, non esse idem cum sale sulphure, & mercurio Chymicorum de quibus hic).

Phlegma est liquor insipidus.

Terra damnata est substantia solida & pulverea.

Quis non videt hæc corpora esse ulteriùs resolubilia, & accidentibus variis prædita, sine quibus integra potest esse corpus natura, ac proinde non sunt tam principia corporis naturalis, quam species, cum constent materiâ & formâ.

On doit réfuter par les mêmes raisons les Chymistes qui établissent cinq principes de composition des corps, savoir le sel, le soulphre, le mercure, le flegme & le *caput mortuum*; car c'est ainsi qu'ils appellent les cinq corps qu'ils tirent de chaque mixte par le moyen du feu.

Le sel est une matiere solide, pleine de saveur, que l'eau dissout, & qu'un feu véhément fait fondre.

Le soulphre est une substance liquide, qui a de l'odeur, & qui est onctueuse.

Le mercure est une substance liquide, claire & acide, ce qui prouve, pour le dire en passant, que le sel, le soulphre & le mercure qu'on trouve dans les boutiques différent du sel, du soulphre & du mercure des Chymistes, dont il s'agit maintenant.

Le flegme est une liqueur insipide.

Enfin le *caput mortuum* est une substance solide, & qui ressemble à la poussiere.

Qui ne voit que ces corps peuvent être résouts en d'autres corps & qu'ils ont divers accidens sans les quels la nature du corps peut subsister en son entier? Ils ne sont donc point tant les principes du corps naturel que des espéces de ce corps, puisqu'ils sont composez de matiere & de forme.

Admodum celebris evasit nostrâ ætate opinio Leucippi, Democriti, Epicuri, à præclaro viro Petro Gassendo restaurata, statuens ultimum in quod resolvuntur corpora, & per consequens prima eorum principia esse corpuscula quædam insectilia, seu atomos. Illas atomos habere existentiam quamdam, neque tamen esse disivibiles, quia juxta illos Philosophos, nulla potest divisio fieri, ubi non datur vacuum; atomum autem esse corpusculum adeo solidum, ut nullas in se admittat vacuitates; porro, ex conjunctione multarum atomorum conflari omnia corpora universi, & horum diversitatem oriri ex eo quod atomi diversas habeant figuras & motum variè modificatum: necessariò verò dari vacuum, quia impossibile est, ut duæ atomi rotunda & triangulares se tangant secundum se totas, secundum totam suam superficiem; relinquunt ergo inter se quædam spatia vacua, unde oritur corporum divisibilitas.

Une opinion devenuë célébre de nos jours c'est celle de Leucippe, de Démocrite & d'Epicure, renouvellée par le savant Pierre Gassendi, qui établit que la derniere chose en quoi les corps se résolvent, & par conséquent le premier Principe de ces corps, sont certains corpuscules indivisibles, c'est-à-dire des atômes. Que ces atômes ont une certaine existence, & que, néanmoins ils ne sont pas divisibles, parce que, comme parlent ces Philosophes, il ne peut y avoir de division, où il n'y a point de vuide. Que l'atôme est un corpuscule d'un telle solidité, qu'il n'admet en soi aucun vuide. Que les corps sont tous formez de l'assemblage des atômes. Que la diversité des corps vient de ce que les atômes sont de diverses figures, & que leur mouvement est modifié en diverses manieres. Et qu'il y a nécessairement du vuide, parce que deux atômes ronds & triangulaires ne pouvant se toucher tout entiers & par toute leur superficie, il doit rester entr'eux quelque espace vuide, d'où vient la divisibilté des corps.

Habet hæc opinio magnam commoditatem hanc, quod juxta hanc principia sint perfectè simplicia, omnisque compositionis expertia. Tamen eam rejicimus, tum quia admittit vacuum, tum quia incomprehensibile est corpus magnitudine præditum, cujusmodi est atomus Epicureorum, nullam partium compositionem admittere.

Cette opinion a cela de commode, qu'elle établit des Principes d'une parfaite simplicité, & qui sont exempts de toute composition. Néanmoins nous la rejettons, & parce qu'elle admet un vuide, & parce qu'il est incompréhensible qu'un corps qui comme l'atôme a quelque grandeur n'admette cependant aucune composition de parties.

Non prætermittam Anaxagoræ opinionem qui innumera, imo infinita admisit principia, tot nempe quot possunt cerni corpora diversa in rerum universitate. Illa autem principia ejusdem dicebat esse naturæ, cujus corpora, quæ ex eorum principiorum mixtione

Je n'oublierai point l'opinion d'Anaxagore, qui admettoit des Principes innombrables, ou pour mieux dire qui en admettoit une infinité, savoir autant qu'il y a de corps dans l'Univers. Il disoit que ces pricnipes étoient de la même nature que les corps formez du mélange de ces princi-

 pes, par cette raison il les appelloit ὁμοιομερῆ, c'est-à-dire parties similaires, & ὁμοιομερεία, c'est-à-dire, *similarité* des parties.

Selon cette hypothese, tous les mixtes étoient composez de corpuscules homogénes, les os de petits os, le sang de plusieurs goutes de sang rassemblées, l'or de plusieurs grains d'or. Ainsi par exemple, lorsque du pain dont l'animal se nourrit, il se forme des os, de la chair, du sang, de la moelle, du poil, il faut qu'il y ait dans le pain certaines particules d'os, de chair, de sang, de moelle, de poil, qui separées par la digestion, s'appliquent aux particules d'os, de chair, &c. qui existoient avant l'animal en question.

De là ce mot célébre d'Anaxagore que *tout est dans tout*, c'est-à-dire que chaque chose est dans chaque chose.

C'est là ce qu'on appelloit la fameuse doctrine de la *Panspermie*, c'est-à-dire du mêlange général des semences.

Ce sentiment différe de celui d'Epicure, en ce qu'il n'admet point de vuide, & en ce qu'il suppose que les mixtes peuvent se résoudre à l'infini en d'autres mixtes; car du reste on ne voit pas une grande différence entre les parties similaires d'Anaxagore, & les atômes d'Epicure. En effet, ce dernier admettoit des atômes refroidissants, échauffants, des atômes propres à composer de la chair, & d'autres à composer du sang, de sorte que quand du pain il se fait du sang, c'est seulement que des atômes d'une certaine grandeur & figure dispersez auparavant par la masse du pain se rassemblent en un.

Il est vrai que lorsque d'un corps il s'en fait un autre, il faut que les parties de la matiere acquiérent une certaine figure & une certaine qualité, ou que celles qui ont cette figure & cette qualité se ramassent toutes ensemble, & par conséquent nous avouons que tout corps exige des parties qualifiées d'une certaine maniere. Mais il ne s'ensuit pas que ces sortes de parties soient les premiers Principes des corps, puis qu'elles peuvent se résoudre en quelque chose de plus simple qu'elles, savoir la matiere simplement étenduë.

Ainsi il paroît qu'Anaxagore n'a pas tant parlé de la matiere premiere & éloignée que de la matiere seconde & prochaine. Il a fait comme un homme qui diroit que les mots sont les Principes du discours, quoique les mots puissent se résoudre en lettres, qui par conséquent sont plus les Principes du discours que les mots ne le sont.

Concluons donc que le véritable Principe de tous les corps, c'est la matiere entant qu'étenduë simplement; car dès qu'il lui arrive quelque modification, elle devient une espéce de corps différente du reste de la matiere.

Article Troisieme.

Examen des choses appartenantes à la matiere.

J'Observe d'abord qu'autre chose est la matiere premiere, & autre chose la matiere seconde. La matiere premiere est celle que nous concevons sans aucune forme, & qui peut recevoir indifféremment toutes sortes de formes. La matiere seconde est la même matiere, entant qu'on

exsurgerent, unde est quod vacaret illa ὁμοιομερῆ, *quod est partes similares, &* ὁμοιομερείαν, *quasi dixeris similaritatem.*

Juxta hanc hypothesim, omnia mixta fiebant ex corpusculis quibusdam homogeneis, ossa è pauxillis & minutis ossibus, sanguis è multis guttis sanguinis in unum coeuntibus, aurum ex auri quibusdam micis &c. Cum verò ex pane verbi gratia nutriente animal, fit os, caro, sanguis, medulla pilus &c. necesse est ut in pane contineantur latentes quædam particulæ, osseæ, carneæ, sanguineæ, &c. quæ per digestionem separatæ applicantur particulis osseis, carneis &c. animali quod nutritur præexistentibus.

Hinc celebre hoc dictum Anaxagoræ esse omnia in omnibus, hoc est quod libet in quolibet mixtum esse, quia quidlibet est ex quolibet.

Hinc celebris Panspermiæ doctrina, id est generalis seminum commixtionis.

Differt hæc sententia ab Epicuri sententiâ, tum quod non admittat vacuum, tum quod supponat mixta posse resolvi in infinitum. De cætero non videtur magna esse differentia inter partes similares Anaxagoræ, & atomos Epicuri. Epicurus enim censebat dari atomos frigorificas & calorificas, alias quæ aptæ sint componere carnem, alias sanguinem &c. Ita ut cum ex pane fit sanguis, nihil aliud eveniat, nisi quod atomi certæ magnitudinis, & figuræ, antea dispersæ per panis massam, in unum confluant.

Certè fatendum est cum ex uno corpore aliud fit, necesse esse, ut partes materiæ acquirant certam figuram, & qualitatem, vel ut quæ tali figura & qualitate sunt præditæ in unum confluant, atque adeo fatemur quodlibet corpus exigere partes certâ ratione qualificatas: sed non sequitur inde ejusmodi partes esse prima corporum principia, quandoquidem possunt resolvi in aliquid simplicius, nempè in materiam simpliciter extensam.

Itaque non tam videtur Anaxagoras de materiâ prima & remota egisse, quam de secunda & proxima, ut si quis diceret principia orationis esse voces, nam voces resolvi possunt in litteras, quæ per consequens principia sunt orationis, magis quam vocabula.

Concludamus itaque verum & germanum principium omnium corporum esse materiam prout simpliciter extensam; cui cum accidit aliqua modificatio, fit una species corporis diversa à cætera materia.

Articulus Tertius.

Examinantur quæ ad materiam pertinent.

S*Tatim observo aliam esse materiam, quæ vocatur prima, aliam esse secundam. Materia prima est ea quæ concipitur sine formis, & indifferens ad quaslibet formas recipiendas. Materia verò secunda est eadem materia prout concipitur actu* in-

instructa aliqua forma, praeviisque dispositionibus ad unam formam potius, quam alteram determinata.

Si concipiamus verbi gratia materiam, quae neque sit lignum, neque ulla alia species corporis; quae neque sit calida, neque frigida, sicca, vel humida, nec denique ullis aliis qualitatibus affecta; habebimus materiam primam. Sed si concipiamus materiam prout est sub forma ligni, vel prout accipit vi agentium naturalium, ignis verbi gratia, multos gradus caloris, quae sunt dispositiones ad formam ignis, habebimus materiam secundam.

Ideo praetermittenda haec observatio non fuit, quia non agimus hîc de materia prout habet aliquam formam. Hoc enim sensu materia, non principium corporis naturalis est, sed tantùm corpus naturale.

Agimus hîc de materia prout est principium corporis contra distinctum à forma.

Ergo agimus de materia prout concipimus eam sinè formis; ergo necesse fuit observare aliam esse primam materiam, aliam esse secundam.

Quaeritur hîc quid sit materia prima.

Si audiamus Aristotelem, est materia prima, quae per se ipsam, neque quid, neque quantum, neque quidpiam aliud eorum dicitur, quibus ens determinatur, vel quae est primum unius cujusque subjectum, ex quo inexistente fit aliquid per se, & non secundum accidens; has enim duas praecipuè attulit materiae definitiones.

Prior definitio satis intelligitur ex antedictis. Posterior verò significat materiam remanere in composito, illudque esse ens per se, non per accidens, qualia sunt composita arte facta. Nam cum arte facta solent fieri ex ligno verbi gratia, non debet vocari materia ex quâ fiunt, materia prima. Ergo ea solum est materia prima, ex qua componuntur, seu fiunt inexistente natura composita.

Observa ut prior definitio sit vera, intelligi debere per quid certam corporis speciem, & per quantum certam determinatam mensuram: nam hoc sensu materia prima neque est quid neque est quantum, quia nulla est certa corporis species, & nulla determinata magnitudo. Interim verum est materiam primam non posse existere, quin hoc vel illud sit corpus, habeatque semper hanc, vel illam quantitatem, vel mensuram. Ut haec omnia clariora fiant, duo supersunt nobis observanda.

Dari materiam primam, quae secundum se sumpta nihil sit horum, quae videmus, non lignum, aqua, ignis, nòn dulcis, alba, gravis &c. quae possit tamen fieri haec omnia, eo fere modo, quo truncus neque est cathedra, scamnum, statua, nec quicquam eorum opificiorum, quibus lignum determinatur, potest tamen recipere has omnes formas. Porro materiam primam posse fieri, omnia genera corporum probatur maximè ex eo quod intervenit in omni generatione, verbi gratia in generatione ignis, quae nihil est aliud, nisi materia, quae antea erat lignum, nunc ignem fieri.

la conçoit revêtue actuellement d'une forme, & déterminée per certaines dispositions antécedentes à une forme plûtôt qu'à un autre. LA PHYSIQUE.

Si nous concevons, par exemple, une matiere qui ne soit ni bois, ni aucune autre espéce de corps, & qui n'ait ni chaleur, ni froideur, ni sécheresse, ni humidité, ni aucune autre qualité, nous aurons la matiere premiere. Mais si nous concevons la matiere entant qu'elle est revêtuë de la forme du bois, & que la force des agents naturels, du feu, par exemple, lui communique plusieurs dégrez de chaleur, qui sont la disposition à la forme du feu nous aurons la matiere seconde.

Il a falu commencer par cette observation, parce que nous ne faisons point mention ici de la matiere entant qu'elle a quelque forme; car dans ce sens la matiere est non un Principe du corps naturel, mais un corps naturel.

Nous parlons ici de la matiere entant qu'elle est un Principe du corps distingué de la forme.

Donc nous parlons de la matiere, entant que nous la concevons sans forme, & par conséquent il a fallu remarquer que la matiere premiere & la matiere seconde étoient différentes.

On demande à présent ce que c'est que la matiere premiere.

Aristote la définit ce qui par soi-même n'est ni telle chose, ni de telle grandeur, ni rien de tout ce par quoi l'Etre est déterminé, ou ce qui est le premier sujet de chaque chose, & qui compose ce qui existe par soi & non par accident; car voilà les deux principales définitions qu'il a données de la matiere.

Ce que nous avons dit auparavant suffit pour faire entendre la premiere. Quant à la seconde, elle signifie que la matiere demeure dans le composé, & que ce composé est un être subsistant par soi-même & non par accident, en quoi il différe des ouvrages de l'art. Car dans ces derniers la matiere qui les compose, le bois, par exemple, ne doit pas être appellée matiere premiere. Donc il n'y a de matiere premiere que celle dont les ouvrages de la nature sont composez.

Remarquez que pour que la premiere définition soit vraye, on doit entendre par le mot *telle chose* une certaine espéce de corps, & par le mot de telle grandeur une certaine mesure déterminée; car en ce sens la matiere premiere n'est ni une telle chose, ni d'une telle grandeur, parce qu'elle n'est ni une certaine espéce de corps, ni une certaine grandeur déterminée. D'ailleurs il est vrai que la matiere premiere ne peut exister, qu'elle ne soit tel ou tel corps, & qu'elle n'ait telle ou telle quantité ou mesure. Mais pour exprimer clairement cette pensée il nous reste à observer deux choses.

En premierlieu qu'il y a une matiere premiere qui considerée en elle-méme n'est rien de ce que nous voyons, qui n'est ni bois, ni eau, ni feu, ni rouge, ni blanche, ni pesante, & qui peut devenir toutes ces choses, de la même maniere à peu près qu'un tronc d'arbre n'est ni une chaire, ni un banc, ni une statuë, ni aucun des ouvrages qu'on fait de bois, & peut cependant recevoir toutes ces formes. Que la matiere premiere puisse devenir toutes sortes de corps, une grande preuve de cela, c'est qu'elle intervient dans toutes sortes de générations, par exemple, dans celle du feu, qui n'est rien autre chose que le changement en feu d'une matiere qui étoit bois.

En effet, le feu ne se fait pas de rien, & le bois ne s'anéantit point. Donc ce qui est feu maintenant étoit du bois auparavant. Donc il y a une matiere qui peut être tour à tour du bois, du feu, de la fumée.

J'observe en second lieu que cette matiere pour qui c'est une acident d'être du bois ou du feu, (car comme nous le verrons dans l'article suivant ces différens états naissent de la diversité, du mouvement, de la situation, & de la figure des parties de la matiere) j'observe, dis-je, que cette matiere considérée en elle-même & dans son essence est une substance étenduë.

La matiere premiere ou le corps en général, doit donc être définie une substance étenduë, car telle est l'idée du corps, qui par-là est distingué de l'esprit. Voici une preuve triomphante de cette définition. L'essence de chaque chose consiste en ce qui est conçu le premier en elle, & qui est de telle nature que si on l'ôte, bien que le reste demeure, la chose ne subsiste plus, & que si elle demeure, bien qu'on ôte le reste, la chose subsiste. Or telle est l'étenduë par rapport à la matiere. Donc l'essence de la matiere consiste dans l'étenduë. La preuve de la mineure c'est que toutes les propriétez que nous concevons dans la matiere, supposent l'étendue, & sont conçuës dépendre d'elle. Telles sont la *mensurabilité*, la divisibilité, l'impénétrabilité, la figure, la mobilité. Car il est évident que si une chose contient une certaine mesure, si elle peut être divisée en plusieurs parties, si elle ne peut être réduite dans un point, ni être quarrée ou ronde, & enfin si elle peut occuper tour à tour plusieurs espaces, c'est parce qu'elle a plusieurs parties les unes hors des autres, au lieu que nous ne concevons point qu'une chose soit étenduë par la raison qu'elle est divisible. Donc de tous les attributs que la matiere renferme le premier est d'avoir de l'étenduë.

D'ailleurs il est certain qu'ôté l'étenduë, il ne reste aucune idée de la matiere, & que cette idée subsiste tant que l'étenduë demeure, quoi qu'on en ôte l'odeur, la couleur, la saveur, la dureté, la pesanteur. J'avouë qu'il est impossible que l'étenduë soit séparée réellement de la divisibilité, de la *mensurabilité*, de la figure, de l'impénétrabilité, parce que ces choses ne sont dans le fonds qu'une seule & même entité, & que par conséquent elles sont toutes des propriétez inséparables & essentielles, de la matiere. Mais il est pourtant vrai que nous concevons quelque priorité entre-elles, & que l'essence de la matiere consiste dans celle qui est conçuë la premiere de toutes convenir à la matiere.

Les autres qualitez dont la matiere est susceptible, & qui la font être de telle maniere, savoir la dureté & la molesse, le son, la chaleur, la pesanteur, la couleur peuvent toutes être séparées de la matiere, & n'en sont par conséquent que des accidens. En effet, ne voyons-nous point que la matiere est sans chaleur dans un endroit, sans froid dans un autre, sans son dans un autre, sans chaleur ou sans sécheresse dans un autre? Donc la matiere existe de fait sans ces qualitez. Que dis-je, nous concevons aisément qu'elle conserveroit toute son essence, quand même elle n'auroit absolument aucune de ces qualitez. Comparez avec ceci ce que nous avons dit du propre dans la Logique, & ce que nous dirons bientôt de la quantité.

On dit d'ordinaire que la matiere est ingénérable & incorruptible, parce qu'il est certain que dans les générations & dans les corruptions perpétuelles

Revera enim, ignis neque fit ex nihilo, neque lignum in nihilum abit. Ergo quod nunc est ignis antea lignum erat. Ergo datur materia, quæ successive lignum, ignis, fumus &c. potest esse.

Secundo materiam illam, cui accidens est, quod sit ligum vel ignis &c. (nam ut articulo sequenti videbitur, oriuntur varii illi status ex diverso motu, situ & figurâ partium materiæ) esse secundùm se sumptam, & in suâ essentia substantiam extensam.

Definiri ergo debet materia prima, seu corpus in communi, substantia extensa, talis enim est idea corporis, & per hoc distinguitur corpus à spiritu. Probatur hæc definitio hâc palmaria ratione. In eo consistit essentia cujuslibet rei, quod concipitur primum in illâ, & quo sublato, licet cætera remaneant, tollitur res, & quo remanente, licet cætera tollantur, remanet res. Atqui talis est extensio respectu materiæ. Ergo essentia materiæ consistit in extensione. Probatur minor, quia quæcumque proprietates concipiuntur in materia supponunt extensionem, & concipiuntur dependere ab illâ, mensurabilitas verbi gratia, divisibilitas, impenetrabilitas, figura, mobilitas &c. Nam evidens est rem aliquam ideo continere certam mensuram, posse dividi in plures patres, non posse redigi in unum punctum, esse quadratam vel rotundam, posse occupare successivè spatia multa, quia habet plures partes extra se positas, sed non vice versa concipimus ideo aliquam rem esse exensam, quia est divisibilis. Ergo omnium attributorum, quæ includuntur in materia, primum est τὸ habere extensionem, ergo &c.

Præterea certum est, sublatâ extensione nullam super esse materiæ ideam, & remanente extensione, quantumvis absint color, odor, sapor, duritas, gravitas &c. superesse tamen ideam materiæ. Fateor fieri non posse, ut τὸ esse extensum separetur realiter à divisibili, mensurabili, figurato, impenetrabili &c. cum hæc omnia sint una, & eadem realiter entitas, ac per consequens, has omnes esse proprietates inseparabiles & essentiales materiæ. Sed tamen verum est concipi à vobis aliquam prioritatem inter illas, & in ea collocari essentiam materiæ, quæ prima omnium convenire materiæ concipitur.

Repliqua omnia, quorum materia est capax, & quæ illam afficere videmus, durities nempe & mollities, sonus, calor, gravitas, color &c. hæc inquam omnia separari possunt à materia, atque adeo solùm sunt accidentia illius. Et sanè nonne videmus materiam esse hîc sine calore vel frigore, illic sine sono, alibi sine calore, siccitate, &c. Ergo de facto materia existit sine illis qualitatibus. Imo facilè concipimus materiam conservaturam esse totam suam essentiam, quamvis nullam omnino ex illis qualitatibus haberet. Confer quæ in Logica diximus dum de proprio, & quæ inferiùs dicemus de quantitate.

Dicitur vulgò materia esse ingenerabilis & incorruptibilis, quia certum est quod quamvis perpetuò

fiant

fiant generationes & corruptiones in mundo, nihil corrumpitur præter formas materia, qua interim farta tectaque remanet.

Nunc de formis nobis incumbit agendum.

Articulus Quartus.

Examinantur ea quæ ad formam pertinent.

Forma est alterum corporis naturalis principium per quod singula corpora habent, ut sint tale vel tale, & à quolibet alio differant.

Duæ sunt supra naturam illius formæ opiniones è diametro opposita. Docent alii formam esse substantiam, & adequatè esse distinctam à materia. Alii verò, formam nihil aliud esse, quàm materiam tali vel tali modo modificatam, sive consistere, in eo quod materiæ partes habeant certam figuram, situm, magnitudinem, motum & quietem.

Prior sententia propugnatur à Peripateticis, posterior ab omnibus recentioribus, qui quidem formas essentiales admittunt, sed non formas substantiales ut Peripatetici.

Dicunt ergo Peripatetici, formam corporis naturalis esse substantiam incompletam, eductam è potentia materiæ, illique unitam, ad componendam certam corporis speciem.

Munus esse formæ quod compositum resultans ex unione ipsius cùm materia sit potiùs lapis, quàm vitrum. Facere eam, ut compositum illud sit instructum quibusdam qualitatibus: Verbi gratia, aqua frigida & humida sit, utque si quando destruatur temperamentum composito debitum, denuo restituatur; quemadmodum fieri videmus in aqua, quam si ab igne removeas, licet aeri calido expositam, redire ad suum frigus cernes. Est igitur quælibet forma natura sua determinata ad quasdam qualitates, potiùs quàm ad alias, & distinguitur ab eo omni, quod sensus & imaginatio deprehendunt in corpore.

Contra hanc doctrinam proponunt multas objectiones gravissimas recentiores Philosophi. Primo sic argumentantur. Illud ens non est substantia quod per se non subsistit. Atqui talis est forma. Ergo non est substantia.

Major patet ex definitione & idea substantiæ, quæ idea repræsentat nobis ens per se subsistens, hoc est, independenter ab omni subjecto.

Probatur minor, quia juxta Peripateticos, forma pendet & in esse; & in fieri, & in operari à materia, è cujus sinu educitur, quod ipsum significat vox educi, quam interpretantur produci concurrente materia tanquam subjecto.

Secundò non sunt multiplicanda entia sine necessitate, atqui nulla est necessitas admittendi formas substantiales, ergo &c. Minor patebit solutione objectionum, & explicatione doctrinæ, quæ formarum naturam collocat in modificatione partium ma-

qui arrivent au monde, les formes seules périssent, tandis que la matiere demeure en son entier.

Il s'agit maintenant de traiter des formes. LA PHYSIQUE.

Article Quatrieme.

Examen des choses apartenantes à la forme.

La forme est le second principe du corps naturel, & c'est elle qui fait que chaque corps est tel ou tel, & différe de toute autre corps.

Il y a deux opinions diamétralement oposées sur la nature de cette forme. Les uns enseignent que la forme est une substance, & qu'elle est totalement distincte de la matiere, & les autres que la forme n'est rien autre chose que la matiere modifiée de telle ou de telle façon, c'est-à-dire, que la forme consiste en ce que les parties de la matiere ont certaine figure, certaine situation, certaine grandeur, certain mouvement & du repos.

Le premier sentiment est celui des Péripatéticiens, & le second celui de tous les modernes, qui admettent à la vérité des formes essentielles, mais non pas des formes substantielles, comme les Péripatéticiens.

Ceux-ci disent que la forme du corps naturel est une substance incomplette, tirée de la puissance de la matiere, & unie à elle, pour composer une certaine espéce de corps.

Que l'office de la forme est de faire que le composé qui résulte de son union avec la matiere soit plûtôt une pierre que du verre. Que c'est elle qui fait que ce composé est revêtu de certaines qualités, & que l'eau, par exemple, est froide & humide. Enfin que si le tempérament du composé est détruit, elle fait qu'il le recouvre, comme nous le voyons dans l'eau, qu'il reprend sa premiere froideur, lorsqu'on la retire du feu, bien qu'on l'expose à un air chaud. Chaque forme est donc déterminée par sa nature à certaines qualités plûtôt qu'à d'autres, & elle est distincte de tout ce que les sens & l'imagination découvrent dans le corps.

Les Philosophes modernes alléguent contre ce sentiment beaucoup d'objections importantes, dont voici la premiere. Un être qui subsiste par autre chose n'est pas une substance. Or telle est la forme. Donc elle n'est pas une substance.

La majeure est constante par la définition & l'idée de substance, idée qui nous represente un Etre subsistant par soi même, c'est-à-dire indépendamment de tout sujet.

Pour la mineure, on la prouve, parce que, selon les Péripatéticiens, pour subsister, pour devenir telle, & pour agir, la forme dépend de la matiere: du sein de laquelle elle est tirée; car c'est ce que signifie le mot être tiré, par lequel ils entendent, être produit par le concours de la matiere en qualité de sujet.

En second lieu, on raisonne de la sorte. Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Or il n'y a aucune nécessité d'admettre des formes substantielles. Donc . . . . Il ne faut pour prouver la mineure que répondre aux objections, & expliquer le sentiment qui fait consister la nature des

des formes dans la modification des parties de la matiere. On verra clairement que la diversité des figures des parties de la matiere, leur situation, leur mouvement, leur repos, leur grandeur suffisent pour expliquer les phénoménes de la nature. Mais on peut encore prouver autrement la mineure.

La forme substancielle est inutile pour rendre raison des effets naturels & des propriétés de chaque corps, si nous n'avons point d'idée claire de cette forme. Or cette idée nous manque, ainsi qu'on le prouve par l'exemple du bois.

En effet la forme substantielle du bois selon les Péripatéticiens n'est ni cette substance qui remplit un certain espace, ni la chaleur, ni la dureté, ni la sécheresse, ni la froideur, ni rien enfin de ce qu'on peut apercevoir dans le bois. Or nous n'avons point d'idée claire & distincte d'autre chose qui existe dans le bois. Donc nous n'avons aucune idée claire & distincte de la forme substancielle du bois.

Si quelqu'un nie la mineure, qu'il consulte sa propre conscience, & il verra qu'il ne peut concevoir dans le bois que les choses que nous venons de nommer. Pour la majeure du syllogisme précédent, on ne sçauroit la nier; car comment expliquera-t-on les propriétés du bois, sa pesanteur, sa dureté, son épaisseur, sa faculté de brûler & d'être fendu, par je ne sçais quelle forme, dont on n'a aucune idée, ni aucune notion claire, dont on ignore la maniere d'agir, & qu'on ne conçoit que sous l'idée vague & confuse d'être? Ajoutez qu'on ne sçauroit concevoir de différence entre la forme du bois & entre la forme d'une pierre.

Vous direz que la forme du bois exige & produit certaines qualités dans son sujet, & que la forme de la pierre en exige & en produit de differentes dans le sien.

Mais je répons en premier lieu, qu'on ne sauroit dire proprement que des choses insensibles comme la forme d'une pierre exige quelque chose. Il faut donc réduire cette exigence des choses à la faculté de produire tel ou tel mélange de qualités. Donc les formes substancielles sont distinctes les unes des autres par diverses facultés d'agir. Mais si nous ne sçavons d'où procedent ces diverses facultés, & de quelle maniere & avec quels instrumens elles agissent, nous ne connoissons rien distinctement, & nous ne pourrons expliquer la cause d'aucun effet.

Je dis, en second lieu, que si quelqu'un demande à un Péripatéticien pourquoi le feu a certaines qualités, & produit constamment certains effets, & que ce Philosophe réponde que c'est parce que le feu a une forme qui exige ces qualités, & qui peut produire ces effets, ce sera comme s'il répondoit le feu brule & échauffe parce qu'il a la faculté de bruler & d'échauffer. Or ce n'est point répondre; car ce que je demandois, c'est quelle étoit cette faculté, & comment la brûlure & la *calefaction* étoient produites.

Les modernes ajoutent cette troisieme preuve. Les formes substantielles ne sont ni divisibles ni indivisibles. Donc elles ne subsistent point. Elles ne sont point indivisibles, puisque les diverses parties d'un serpent se remuent après leur séparation, & que chaque partie de la matiere pour être complette a besoin d'une forme, comme les Péripatéticiens le reconnoissent. Or il est évident que les parties de la matiere ne peuvent être renduës complettes par la forme, à

teria, ex quâ planum fiet solam figurarum diversitatem, particularum materiæ situm, motum, quietem, & molem sufficere ad explicanda naturæ phænomena. Sed alia quoque via sic probant minorem propositionem.

Forma substantialis inutilis est ad dandam rationem effectuum naturalium, & proprietatum uniuscujusque compositi, si nullam habeamus ideam claram illius, atqui verum prius, ergo & posterius. Probatur minor exemplo ligni.

Forma substantialis ligni secundum Peripateticos, neque est illa substantia, quæ replet spatium quoddam, neque color, durities, gravitas, siccitas, frigus &c. quæ in ligno animadverti possunt. Atqui nullius alterius rei in ligno existentis habemus ideam claram & distinctam. Ergo nullam habemus ideam claram & distinctam formæ substantialis ligni.

Si quis neget minorem, excutiat propriam conscientiam, & videbit se nihil aliud concipere posse in ligno, præter ea, quæ mox fuerunt enumerata. Major verò superioris syllogysmi negari non potest; nam quomodo explicabit quis proprietates ligni, pondus, duritiem, densitatem, combustibilitatem, fissibilitatem &c. per nescio quam formam; cujus nullam habet ideam, sive notionem claram, cujus ignorat modum operandi, quamque non aliter concipit, quam sub vago & confuso conceptu entis. Adde quod differentia concipi non potest inter formam ligni, & formam lapidis.

Dices formam ligni exigere & producere certas qualitates in subjecto suo, formam verò lapidis longè alias qualitates in subjecto suo exigere & producere.

Sed contra primo, quia impropriè dicuntur exigere aliquid res sensus expertes, ut verbi gratia forma lapidis. Igitur reduci debet illa exigentia formarum, ad facultatem producendi hoc vel illud temperamentum. Ergo distinguuntur à se invicem formæ substantiales per diversas facultates operandi. Sed nisi cognoscamus undè procedant illæ diversæ facultates operandi, & quâ ratione quibusve instrumentis in actum erumpant, nihil distinctè cognoscimus, nullius effectûs causam explicare possumus.

Contra secundò, quia si quis quærat cur ignis habeat certas qualitates, & producat constanter certos effectus, tu verò illi respondeas, quia habet formam, quæ exigit illas qualitates, & producere potest illos effectus, nihilo plus ages, quam si respondeas, ignis urit & calefacit, quia habet principium urendi & calefaciendi. Sed de hoc non erat quæstio; nam ego id ipsum quærebam, quod illud esset principium, & quibus modis produceretur combustio & calefactio.

Tertio sic argumentantur. Formæ substantiales nec sunt divisibiles, nec indivisibiles. Ergo non dantur. Probatur non esse indivisibiles, tum quia variæ partes serpentis moventur, post separationem, tum quia singulæ partes materiæ indigent formâ, per quam compleantur, ut fatentur Peripatetici. Evidens autem est, materiæ partes non posse compleri per formam, nisi forma uniatur ipsis. Ergo quot

sunt

sunt partes materiæ, tot debent esse partes formæ. Ergo sicut materia est divisibilis, forma quoque si detur est divisibilis.

Probatur verò non esse divisibilis, quia si forma haberet tot partes, quot haberet materia, daretur naturaliter penetratio dimensionum, nam partes materiæ, & partes formæ, quarum singulæ haberent extensionem sibi propriam, ponerentur tamen in eodem loco; atqui implicat contradictionem dari penetrationem dimensionum. Ergo &c.

Consulat unusquisque imaginationem suam, & videbit substantiam illam materialem, quam formam dicunt, concipi à se ut extensam, vel nullo modo concipi. Videbit etiam se virtute talis conceptus non posse distinguere materiam à forma, cum utraque concipiatur tanquam substantia extensa. Concipiet ergo duas substantias extensas, ideoque si ponantur ambæ in eodem loco, concipientur poni penetrativè, præsertim quia certum est, lumen naturale agnoscere discrimen inter unam extensionem, & alteram reduplicativè, ut sunt extensiones, neque inter extensionem, & principium impenetrabilitatis, ex quo sequitur formam abundè concipi impenetrabilem, hoc ipso quod partes extra partes habere concipiatur.

Quartum argumentum sic se habet. Si darentur formæ substantiales, agentia naturalia possent creare & annihilare; consequens est falsum: ergo & antecedens. Probatur consequentia majoris primò quoad creationem. Creare nihil aliud est, quam producere aliquid ex nihilo sui, & nihilo subjecti (produci enim ex nihilo sui ipsimet fatentur Peripatetici, & satis evidens est cum certum sit illas formas ante sui productionem nihil fuisse,) si non componantur ex subjecto. Atqui non componuntur ex subjecto, nihil enim subjecti desumitur, ad constituendas formas, nullaque formarum particula pertinuit unquam ad materiam, ergo &c.

Consequentia majoris evidens est, nam juxta usum omnium linguarum, fieri ex aliquo significat componi ex illo, quemadmodum candelæ fiunt è sebo. Ergo cum quid non componitur ex aliquo subjecto, non fit quoque ex illo subjecto; ergo fit è nihilo subjecti.

Quoad secundam partem argumenti de annihilatione, res clara est; nam illud vere & propriè annihilatur, quod ita perit, ut nihil illius remaneat, atqui sic pereunt formæ substantiales, ergo annihilantur. Nec obstat quod remaneat materia post destructionem formarum; cum enim materia sit realiter & adæquatè distincta à formis, non magis impedire potest conservatio materiæ annihilationem formæ destructæ, quam cælorum conservatio impediret annihilationem terræ, si Deus eam penitus destrueret salvo remanente cælo.

Postquam in eum modum impugnarunt formas substantiales recentiores Philosophi, suam de naturâ formarum opinionem sic enucleantur.

moins que la forme ne leur soit unie. Donc autant qu'il y a de parties de matiere, autant doit il y avoir de parties de la forme. Donc comme la matiere est divisible, de même la forme doit l'être, supposé qu'il y en ait.

D'un autre côté, on prouve qu'elle n'est point divisible, parce que si la forme avoit autant de parties que la matiere, on verroit une pénétration naturelle des dimensions, puisque les parties de la matiere & les parties de la forme, qui auroient chacune leur étenduë particuliere, seroient placées dans le même lieu. Or la pénétration des dimensions implique contradiction.

Que chacun consulte son imagination, & il verra que cette substance matérielle qu'on appelle forme, il la conçoit comme étenduë, ou qu'il ne la conçoit point du tout. Il verra aussi qu'en vertu d'une telle idée, il ne peut distinguer la matiere d'avec la forme, puisqu'il les conçoit toutes deux comme des substances étenduës. Il concevra donc deux substances étenduës, & par conséquent, si elles sont placées dans un même lieu, il concevra qu'elles s'y pénétrent l'une l'autre, d'autant plus qu'il est certain que la lumiere naturelle reconnoit de la difference entre une étenduë, & une autre étenduë entant qu'étenduës, & non entre étenduë & principe d'impénétrabilité, d'où il s'ensuit que la forme est conçuë être impénétrable, par cela seule qu'elle est conçuë avoir ses parties les unes hors des autres.

La quatrieme preuve des modernes est la suivante. S'il y avoit des formes substantielles, les agents naturels pourroient créer & anéantir. Le conséquent est faux. Donc l'antécédent l'est aussi. Voici la preuve de la conséquence de la majeure en premier lieu par rapport à la création. Créer, c'est produire quelque chose qui n'existoit point, & dont la matiere n'existoit point non plus. Or de l'aveu des Péripatéticiens les formes n'existoient point quand elles ont été produites, & d'ailleurs il est évident qu'elles n'étoient rien avant leur production. Donc il sera vrai que les formes sont créées, si elles ne sont point composées d'un sujet préexistent. Or elles ne sont point composées d'un sujet; car on n'en emploie aucun pour constituer les formes, & aucune particule des formes n'a jamais appartenu à la matiere. Donc . . . . .

La conséquence de la majeure est évidente, parce que selon l'usage de toutes les langues, être fait de quelque chose signifie en être composé, de même que des chandelles faites de suif en sont composées. Donc ce qui n'est pas composé d'un sujet n'est pas fait de ce sujet, & par conséquent il est produit d'un néant de sujet.

Quant à la seconde partie qui regarde l'anéantissement, la preuve est claire, puisqu'une chose est vraiement & proprement anéantie, quand elle périt d'une maniere qu'il n'en demeure rien. Or c'est ainsi que les formes substantielles périssent. Donc elles sont anéanties. Et il ne sert à rien de dire que la matiere demeure après la destruction des formes; car la matiere en étant distincte réellement & totalement, la conservation de cette matiere n'empêche pas plus l'anéantissement de la forme détruite, que la conservation des cieux n'empêcheroit l'anéantissement de la terre, s'il plaisoit à Dieu de la détruire sans détruire les cieux.

Après avoir attaqué de la sorte les formes substantielles, les Philosophes modernes exposent ainsi leur sentiment sur la nature des formes.

LA PHYSIQUE.

LA PHYSIQUE.

Ils disent que le corps naturel est composé d'une substance unique qui est étenduë, & que le corps naturel a ou n'a pas diverses formes, & devient du feu, de l'eau, un arbre, une pierre, selon que cette substance a ou n'a pas differens mouvemens, que ses parties sont plus ou moins grandes, qu'elles ont différentes figures & situations. Que par conséquent la forme des corps est non pas une substance distincte de la matiere, mais une certaine modification de cette matiere. Qu'il y a donc bien des formes essentielles, car il est de l'essence de l'eau, par exemple, d'avoir certains accidens, lesquels ôtez, il ne demeure point d'eau, d'où il s'ensuit qu'ils en sont la forme essentielle. Mais que du reste il n'y a point de forme substantielle, si on en excepte l'ame raisonnable, qui est vraiement & proprement une substance, & que pour éviter les disputes de mots, les modernes appellent la forme de l'homme, parce qu'elle le constitue dans la qualité d'homme, qu'elle le distingue des autres Etres, & qu'elle est le principe des diverses opérations qui sont propres à l'homme, ce qui est ce en quoi consiste l'office de la forme.

Dicunt corpus naturale componi unica substantia, quæ extensa est: prout verò hæc substantia extensa variis motibus cietur, vel non cietur, prout in majores, vel minores partes secatur, prout illæ partes varias sortiuntur figuras, & situm; ita corpus naturale variis formis affici, & ignem, aquam, arborem, lapidem &c. fieri. Itaque formam corporum non esse substantiam distinctam à materia, sed modificationem quandam materiæ; ita ut dentur quidem formæ essentiales (nam de essentia aquæ est verbi gratia habere aggregationem certorum accidentium, quibus sublatis non remanet aqua, undè sequitur aggregationem illam esse formam essentialem) sed non formæ substantiales, si animam rationalem excipias, quæ verè & propriè substantia est, quamque fatentur, ne circa voces dissidium sit, esse formam hominis, quandoquidem constituit hominem in esse hominis, distinguit à cæteris rebus, estque principium variarum operationum homini propriarum, in quo consistit officium formæ.

D'ailleurs ils nient que l'ame raisonnable soit la forme du corps humain, entant qu'il est un composé de plusieurs membres disposez de diverses manieres. En ce sens, sa forme est différente de l'ame, & consiste en ce qu'il est composé de parties d'une certaine figure, d'une certaine situation, & d'une certaine qualité, ainsi qu'il est évident, quand il n'y auroit que ceci que dépouillé de l'ame raisonnable, il conserve cette forme pendant quelque temps.

Interim negant animam rationalem esse formam corporis humani in quantum corpus humanum est aggregatum multorum membrorum certo modo dispositorum. Habet hoc corpus suam formam distinctam ab anima ex eo quod partibus constet talis figuræ, situs, magnitudinis, & qualitatis, ut vel hinc manifestè patet, quod sine anima rationali retineat illam formam saltem per aliquod tempus.

Excepté l'ame humaine ils n'admettent donc point de formes qui soient des substances, & néanmoins ils les divisent en essentielles & en accidentelles, parce que, comme on a dit dans la Logique, un accident peut être de l'essence de quelque chose, témoin la santé qui est de l'essence d'un homme sain.

Nullas ergo admittunt formas excepta mente humana, quæ sint substantiæ, & tamen dividunt eas in essentiales, & accidentales, quia ut dictum est in Logica, accidens potest esse de essentia alicujus rei, sanitas verbi gratia est de essentia hominis sani.

En ce sens, quoi que la liquidité & la froideur de l'eau soient des accidens, la premiere en est néanmoins la forme essentielle, puisque sans elle l'eau ne sauroit continuer d'être eau, & la seconde en est la forme accidentelle, parce qu'elle peut être absente de l'eau sans que l'eau cesse d'être eau, ainsi qu'il paroît par l'exemple de l'eau bouillante.

Hoc sensu, quamvis liquiditas & frigus aquæ sint duo accidentia, alterum tamen est forma essentialis, nempe liquiditas, cum aqua retinere nequeat esse aqua sine liquiditate, alterum verò nempè frigus est forma accidentalis, quia potest abesse ab aqua salvo remanente esse aquæ, ut constat exemplo aquæ ferventis.

C'est une preuve que la glace n'est pas de l'eau.

Colliges hinc glaciem non esse aquam.

Les modernes disent en faveur de leur hypothese qu'on la conçoit distinctement & sans peine, au lieu que celle des Péripatéticiens est intelligible pour les meilleurs esprits. Il n'est rien de plus facile que de concevoir que la matiere a des parties, que ces parties sont différemment placées, qu'elles sont en repos les unes auprès des autres, ou qu'elles se meuvent çà & là, que par ce mouvement elles acquierent différentes situations, qu'elles sont divisées en de moindres particules ou jointes à d'autres, ce qui augmente leur grandeur.

Illustrant suam hypothesim, primò quia facilè & distinctè concipitur, dum altera illa Peripateticorum vel acutissimis ingeniis est impervia. Nihil faciliùs est quam concipere materiam habere partes; has partes diversimodè præditas esse, juxta se invicem quiescere, vel moveri huc & illuc, & beneficio illius motus varium situm acquirere, dividi in minutiores particulas, vel conjungi cum aliis particulis, ac proindè fieri majores.

Ces choses & autres semblables se conçoivent aisément, même dans les parties insensibles de la matiere, c'est-à-dire, dans des parties d'une telle petitesse qu'elles échappent à la vûë & au toucher; car quand un grain de sable seroit divisé en un millier de parties qu'on ne pourroit ni voir ni toucher, nous concevons cependant qu'il n'a pas été anéanti, & qu'il n'a perdu ni toute figure, ni tout mouvement.

Hæc & similia etiam facilè concipiuntur etiam in partibus materiæ insensibilibus, hoc est ita exilibus ut visum & tactum fugiant; nam licet granum arenæ redigatur in partes millies minores, quas nec videamus nec digitis contrectare valeamus, concipimus tamen eas, non fuisse redactas in nihilum neque figuram omnem motumque amisisse.

Les mêmes Philosophes confirment leur hypothese parce qu'on observe dans les ouvrages de l'art, savoir que du même fer il ne faut que

Illustrant secundò per id quod in artefactis observatur; nempe ex eodem ferro, mutatis solum figurâ, situ, numero, & magnitudine partium, infinita conficiuntur.

ctur composita diversa, horologia, crates, forcipes, catena &c. ex eodem ligno mensa, arca, sedilia &c. Quid vetat quominus natura, quam ars imitari solet, eodem modo ex eadem materia innumeras operum species effingat? Facilè concipimus positis illis principiis incredibilem orituram esse varietatem, in rebus ex eadem materia confectis, variasque operandi facultates. Videmus enim immanem esse differentiam inter horologium, & acum, & suas cuique proprias esse operationes.

changer la figure, la situation, le nombre, & la grandeur des parties pour faire une infinité de choses différentes, comme des horloges, des grils, des tenailles, des chaînes. Il en est de même du bois dont on peut faire des tables, des coffres, des statuës, des chaises, & mille autrea choses. Pourquoi donc la nature, que l'art a coûtume d'imiter, ne pourroit-elle pas de même former mille ouvrages divers de la même matiere? Ces Principes posez, il est aisé de concevoir qu'il doit y avoir une variété incroiable dans la figure & dans les facultez des choses formées de la même matiere, puisque nous remarquons une différence prodigieuse entre une horloge & une éguille, & que chacune a ses opérations particulieres.

Ut validiùs probent solà modificatione partium immuata diversissimas efformari compositorum species, afferunt in medium diversitatem, quæ reperitur inter cannabem, & papyrum. Certè non major datur differentia inter aquam & vinum. Atqui papyrus fit ex cannabi, immutatâ solùm partium modificatione. Ergo &c. Minor patet, nam quis dicere auderet, ex quo cannabis eradicata fuit, donec tela ex ipsa conficitur, aliud quidpiam ipsi evenire præter novam partium figuram, & posituram? Maceratur cannabis, texitur, pectitur, in filum redigitur, ex quo arte textoria fit tela. A quo producta esset nova forma substantialis, cum nullum agens naturale applicatum fuerit illi materiæ, quod substantiam in ea generaret, quæ esset forma fili, vel telæ? Dicendum ergo fuisse solum immutatam per motum localem, figuram & situm partium materiæ, & idem dicendum quando postea ex linteis, sive frustulis telæ maceratis efficitur charta, nisi dicas pistrinum habere vim generandi substantias toto cælo à se diversas, quod absurdum esset ac ridiculum.

Pour mieux prouver qu'en changeant seulement la modification des parties, il se forme une infinité de composez divers, ils alléguent la différence qu'on remarque entre le chanvre & le papier. Il est certain que l'eau & le vin ne different pas d'avantage, & néanmoins le papier se fait de chanvre, en changeant la seule modification des parties. Donc.... La mineure est claire; car depuis que le chanvre est arraché jusqu'à ce qu'on en fasse de la toile, qui oseroit dire qu'il lui arrive autre chose qu'une nouvelle figure & une nouvelle situation de parties? On fait tremper le chanvre, on le séche, on le peigne, on le réduit en fil, dont les tisserans font leurs toiles. Qui est ce qui y auroit produit une nouvelle forme substantielle, puisqu'on n'a appliqué aucun agent naturel à cette matiere, pour y produire une substance qui fût la forme du fil ou de la toile? Il faut donc dire que le chanvre n'a été changé que par le mouvement local, la figure & la situation des parties de la matiere, & on doit tenir le même langage, lorsque de la toile ou des chiffons de toile trempez, on fait du papier, à moins qu'on ne veuille dire que le moulin a la faculté d'engendrer des substances qui différent de lui-même du tout au tout, ce qui seroit absurde & ridicule.

Eadem instantia desumi potest è discrimine quod intercedit inter panem & triticum, certum enim esse videtur, ut triticum mutetur in panem, nihil aliud advenire materiæ, quam diversas particularum modificationes, & tamen non minus differt panis à tritico, quam lapis ab auro.

On peut encore tirer un exemple de la différence qu'il y a entre le pain & le froment; car il paroît certain que dans le changement du froment en pain, il n'arrive rien à la matiere qu'une diverse modification de ses particules, & cependant le pain ne différe pas moins du froment, qu'un pierre ne différe de l'or.

Ne autem inde oriatur scrupulus, quod ut plurimum artefacta minus à se invicem differant quam opera naturalia; acus enim & culter non solum in eo conveniunt quod sint substantia extensa, sed etiam in eo quod sint ferrum, sive materia taliter modificata; aurum verò & oleum differunt quoad talem materiam; ne inquam inde sequi videatur composita naturalia differre à se invicem penes formam aliquam substantialem, artefacta verò solùm penes solam modificationem partium: observant primò inde solùm colligi posse naturam aptius quam artem partes minutissimas corporum inter sese implicare, ac convolvere. Sed cum hæc sit sola differentia secundum magis & minus, quæ ut vulgò statuunt Philosophi, non mutat speciem, malè colligitur inde formas compositorum naturalium esse alterius ordinis quam formas artefactorum.

Au reste on ne doit point se faire de difficulté sur ce que la plûpart du tems les ouvrages de l'art différent moins entre-eux que ceux de la nature, témoin un éguille & un couteau, qui conviennent non seulement en ce qu'ils sont une substance étenduë, mais encore en ce qu'ils sont du fer, c'est-à-dire une matiere modifiée de certaine façon, au lieu que l'or & l'huile sont des matieres modifiées différemment. De peur qu'il ne semblât s'ensuivre de ces différences que les ouvrages naturels différent les uns des autres par une forme substantielle, & que les ouvrages de l'art ne différent entre-eux que par la modification des parties, les modernes observent en premier lieu, qu'on n'en peut rien conclure, si non que la nature fait bien mieux que l'art arranger comme il lui plaît les moindres parties des corps. Or comme ce n'est-là qu'une différence du plus au moins, ce qui ne change point l'espéce des choses selon les Philosophes, on a tort d'en inférer que les formes des composez naturels sont d'un autre ordre que celles des composez artificiels.

LA PHYSIQUE. Ils observent, en second lieu, que dans les exemples précédens le papier & le pain montrent assez que les ouvrages de l'art différent aussi par rapport à la matiere. Ils disent troisiemement que si une éguille & un couteau sont censez n'être point d'espéce différente, par la raison qu'ils sont composez de la même matiere modifiée d'une certaine façon, savoir du fer, il s'ensuit que toutes les bêtes, & que tous les arbres sont de la même espéce, puisque tous sont composez de chair, d'os, de sang, de veines, d'arteres, de bois, d'écorce, de feuilles. En quatriéme lieu, pour faire disparoître toute la difficulté, il remarquent que la modification des parties de la matiere ne concerne quelques fois que les parties sensibles, & d'une certaine grandeur, & d'autres fois que les parties que leur extrême petitesse met hors de la portée de nos sens.

Observant secundò exempla allata papyri & panis ostendere arte facta differre etiam quoad talem materiam. Tertiò quod si acus & culter non distinguantur specie, quia constant ex eadem materia taliter modificata, scilicet ferro, sequitur omnes bestias & arbores esse ejusdem speciei, quia constant ex carne, ossibus, sanguine, venis, arteriis, ligno, cortice, foliis &c. Quartò ut difficultas penitus tollatur, observant modificationem partium materiæ pertinere, aliquando ad partes solùm sensibiles, & mole praditas, aliquando verò ad partes quæ præ nimia sui tenuitate sensus fugiunt.

De la premiere espéce est la disposition différente des parties d'une horloge & d'une scie, disposition qui n'empêche point que la matiere ne paroisse toûjours modifiée de la même maniere, parce que de quelque maniere que les parties sensibles soient rangées, les parties insensibles dont la matiere est composée demeurent immobiles, à peu près comme les grains de bled ne souffrent aucun changement, bien que le tas qu'ils composent reçoive diverses figures.

Prioris ordinis est dispositio varia partium horologii & serræ, & hæc non impedit quin materia videatur semper eadem ratione modificata, quia scilicet qualicumque modo sensibiles partes ordinentur, minutiores atque exiguæ moleculæ, è quibus componitur materia, immotæ ramanent eo ferè modo, quo grana tritici nullam patiuntur mutationem, quantumcunque acervus in varias figuras redigitur.

Mais si le changement de situation & de figure arrive jusqu'aux moindres parties, alors la matiere paroît différente, comme lors que les grains de froment sont brisez sous la meule; car comme les parties insensibles sont séparées alors de la masse qu'elles composoient, le froment se change en farine, qui paroît tout-à-fait différente du froment.

Sed si immutatio sitûs & figuræ pertingit usque ad exiguas particulas, tum materia apparet diversa, ut cum grana tritici mola contunduntur, quia enim insenbiles partes separantur à massa, quam componebant, mutatur triticum in farinam quæ prorsus diversa apparet à tritico.

Les Péripatéticiens objectent en faveur de la forme substantielle, premierement que si elle ne subsiste point, il n'y a aucune génération substantielle ni spécifique. Secondement que l'homme a une forme substantielle, & qu'il en doit être de même des autres corps, puisque la matiere de l'homme étant de la même nature que le reste de la matiere, il s'ensuit, que si elle a besoin d'une forme substantielle la matiere doit avoir le même besoin. Troisiemement, qu'il y a dans tous les composez un certain Principe qui ne peut être que la forme substantielle.

Objiciunt Peripatetici in gratiam formæ substantialis, primò si non dentur tales formæ, nullam dari generationem substantialem, nullamque adeo specificam. Secundo hominem constare formâ substantiali. Ergo à pari cætera omnia corpora, quia cum materia hominis sit ejusdem naturæ, cujus cætera omnis materia, sequitur si illa indigeat formâ substantiali, hanc quoque simili indigentia laborare. Tertiò esse in omnibus compositis principium aliquod restitutivum temperati, quod necessariò est forma substantialis.

Ils éclaircissent cette derniere objection par l'exemple de l'eau boüillante, qui exposée à un Soleil brûlant, ne laisse pas de recouvrer sa premiere froideur: or cette froideur n'est reproduite ni par la matiere de l'eau, puisqu'il est indifférent à cette matiere d'être chaude ou froide, ni par les corps voisins, savoir l'air & le Soleil, puis qu'ou les suppose très-chauds, ni par la froideur de l'eau puisqu'on la suppose boüillante. Reste donc qu'elle soit reproduite par la forme substantielle de l'eau.

Res patet in aqua ferventi, quæ si vel exponatur soli calidissimo, recuperat tamen suum frigus. Jam illud frigus, neque reproducitur à materia aquæ, cum materia sit indifferens vel ad frigus, vel ad calorem, neque à corporibus vicinis, aere nempe & sole, cum ea supponantur calidissima, neque à frigore aquæ, cum ea supponatur fervere. Reliquum ergo est ut reproducatur à formâ substantiali aquæ.

Les modernes répondent à la première objection, en distinguant de la sorte. Il n'y auroit point de génération substantielle, c'est-à-dire, aucune substance ne recevroit une nouvelle maniere d'être, ils le nient. Mais si on ne veut point donner à cette génération le nom de substantielle, à la bonne heure, ce ne sera qu'une question de nom. Les substances sont engendrées de la même maniere qu'on bâtit les maisons, dont les architectes ne produisent de nouveau aucune partie, puisque les poutres, les pierres, les moilons, les cloux, & tout ce qui entre dans la composition des maisons, étoit auparavant dans le monde.

Ad primam objectionem respondent recentiores distinguendo, nulla daretur generatio substantialis, hoc est, nulla substantia acquireret novum modum se habendi, negatur. Hoc autem si nolis vocare generationem substantialem, esto, jam erit quæstio de nomine. Generantur substantiæ eodem modo quo construuntur ædes, quarum nulla certe pars producitur de novo ab Architectis, cum trabes, lapides, cæmenta, clavi, & quicquid omnino ingreditur compositionem ædium, antea extaret in mundo.

Di-

Dicuntur tamen extrui ades, quia scilicet materia earum huc & illuc dispersa congregatur & certa ratione conjungitur. Pari jure equi, arbores, generari dicuntur, quia varia corpuscula dispersa, & passim vagantia nectuntur secum invicem, atque in certam compagem rediguntur, qua apparet de novo in rerum natura. Cum verò illud corpus quod vocamus equum, quodque generari dicitur; sit substantia, meritò dicitur substantiam generari.

Les maisons sont pourtant dites être bâties, parce que la matiere qui en étoit dispersée çà & là y est rassemblée & arrangée d'une certaine façon. Par la même raison on peut dire que les chevaux & que les arbres sont engendrez, parce que divers corpuscules dispersez & errants de toutes parts se trouvent alors liez les uns avec les autres, & forment un certain arrangement. Or comme ce corps que nous appellons cheval, & que nous disons être engendré est une substance, on peut dire qu'une substance est engendrée.

Sed ut jam dictum est, quæstio hac est de nomine, & ultro fatentur recentiores generationem terminari ad sola accidentia, hoc est nihil fieri de novo, prater modum se habendi, sicut neque aliquid perire prater modum quemdam essendi, eo prorsus modo (ut in assumptâ comparatione maneamus) quod in destructione domus nihil ejus substantia perit, & quicquid lapidum, lignorum, calcis &c. ad ipsam pertinebat, illud alibi existit, quanmmcumque dissipatum fuerit. Perit tantum colligatio ac dispositio partium, figuraque ex ea resultans. Idem accidit in morte hominis, equi &c.

Mais comme nous l'avons déjà insinué, ce n'est qu'une question de nom, & les modernes avouënt de bon cœur que la génération se borne à produire les accidens seuls, c'est-à-dire, qu'il ne se fait rien de nouveau, & qu'il ne périt rien, exepté la maniere d'être des choses, de la même maniere (pour nous tenir toujours à la meme comparaison) que dans la destruction d'une maison il ne périt rien de sa substance, & que les pierres, le bois, la chaux, qui la composoient continuent d'exister ailleurs, bien que dispersez en divers endroits, tellement qu'il ne périt que l'union des parties, leur disposition, la figure qui en resultoient. Il arrive la même chose à la mort des hommes & des animaux.

Quia verò hinc sequi videtur confundi generationem cum alteratione, quippe alteratio mutatio est subjecti, quoad accidentia, ideo observant se non confundere illa duo, se enim docere tunc dari alterationem, quando res manens eadem secundum essentiam acquirit qualitatem quandam, ut cum lignum calefit; tunc verò dari generationem, quando res amittit suam essentiam, ut cum lignum fit ignis. Idem respondent circa differentiam specificam, non se eam tollere, cum certum sit ea specie differre, qua essentialiter differunt; atqui non negant res essentialiter differre inter se. Ergo &c.

Mais comme il semble que c'est confondre la génération avec l'altération, parce que l'altération est le changement d'un sujet par rapport à ses accidens, les modernes font observer qu'ils ne confondent point ces deux choses, vû que selon eux l'altération se fait quand la chose demeurant la même par rapport à son essence acquiert une certaine qualité, comme lorsque le bois s'échauffe, au lieu que la génération se fait, lorsqu'une chose perd son essence, comme lorsque le bois devient feu. Les mêmes répondent touchant la différence spécifique, qu'ils ne l'anéantissent point, puisqu'il est hors de doute que les choses qui différent essentiellement, différent d'espéce. Or ils ne nient point que les choses ne différent essentiellement entre elles. Donc....

Certè cum detur juxta Peripateticos differentia specifica inter albedinem & nigredinem, quidni res aliqua accidentibus specie diversis prædita poterunt differre specie,

En effet puisqu'il y a selon les Péripatéticiens une différence spécifique entre la blancheur & entre la noirceur, pourquoi des choses qui auroient des accidens d'espéce différente ne pourroient elles pas être dites différer d'espéce?

Ad secundam objectionem respondent, nos ideo hominem constare forma substantiali, quod corpus ejus sit incompletum, & indigeat comparte, qua ipsum perficiat; nam corpus humanum multas edit actiones independenter ab anima, chylum in sanguinem vertit, sibi simile corpus generat &c. quod manifestissimè probat illud esse per se completum & actuale. Non ideo Deus indit nobis animam rationalem, ut corpus nostrum habeat quandam formam, cum & ante adventum anima corpus jam conformatum sit, & post discessum anima maneat in sua integra conformatione, sed indit propter alias rationes nobis incognitas, vel solùm quia placet esse spiritus, qui cogitent dependenter à materia & quibusdam motibus materia utantur pro libitu. Hac secunda objectio retorqueri potest, nam si corpus humanum possit esse sine ulla forma substantiali, ut est de facto post mortem, reliqua omnis materia potest etiam carere formis substantialibus.

Ils répondent à la seconde objection que si l'homme a une forme substantielle, ce n'est pas que son corps soit incomplet, & qu'il est besoin d'une partie qui le perfectionne. Car le corps humain fait plusieurs actions indépendamment de l'ame. Il convertit le chile en sang, il engendre un corps semblable à lui même, ce qui prouve évidemment qu'il est un être auquel il ne manque rien. Quand Dieu nous donne une ame raisonnable, ce n'est pas afin que notre corps ait une forme, puisqu'il en avoit une avant l'arrivée de l'ame, & qu'il conserve sa conformation en son entier après la sortie de cette ame. Il nous la donne pour d'autres raisons qui nous sont inconnuës, ou seulement parce qu'il lui plaît qu'il y ait des esprits qui pensent dépendamment de la matiere, & qui se servent à leur gré de certains mouvemens de cette matiere. On peut aussi rétorquer cette seconde objection, en disant que si le corps humain est sans forme substantielle, comme il l'est en effet après la mort, le reste de la matiere peut être aussi sans formes substantielles.

Ad tertiam objectionem respondent, negando esse

Ils répondent à la troisieme objection en niant qu'il

La Physique. qu'il y ait dans les corps un Principe qui leur rende le témpérament qui leur est naturel. Car en premier lieu si cela étoit, il y auroit dans la nature des choses monstrueuses, témoin ces corps dont le tempérament consiste dans une grande sécheresse & une grande inflammabilité, tel que le soulphre; car si c'est la forme substantielle qui produit le tempérament de chaque corps, & qui le lui rend lorsqu'il l'a perdu, il s'ensuit que la forme du soulphre est sans cesse occupée à faire que le feu la détruise avec moins de peine, ce qui étant absurde, il faut dire qu'il n'y a dans les corps nul principe, qui exige, qui produise, & qui rétablisse un certain tempérament.

En second lieu, nous ne voions point qu'aucune autre qualité que le froid puisse être renduë à la chose qui l'a perduë. L'humidité, par exemple, qui appartient au tempérament de l'eau non moins que la froideur, selon les Péripateticiens, n'est jamais renduë à l'eau que par quelque action extrinseque; car la glace ne redevient liquide, que lors que le froid de la saison diminuë. Si l'eau recouvroit sa froideur par la vertu de sa forme substantielle, quoi qu'exposée à un air chaud, par la même vertu elle recouvreroit son humidité, bien qu'on l'exposât à un air sec. Or c'est ce qui est faux & contraire à l'expérience. Donc il est faux que de l'eau bouillante exposée au Soleil au milieu de l'été, se refroidisse parce que sa forme substantielle produit de nouveau la froideur. Pourquoi donc se refroidit-elle ? C'est ou parce que le mouvement des particules de l'eau dans lequel consiste la chaleur se communique à l'air contigu, & diminuë par conséquent, ou parce que les corpuscules ignez renfermez dans l'eau en sortent & s'élevent en l'air.

Vous me demanderez si la faculté d'agir du corps naturel vient de la matiere ou de la forme ?

Je réponds que la matiere est ce qui agit, & la forme ce qui modifie & détermine l'action, ainsi qu'il paroît par l'exemple d'une épée, dont le fer est ce qui frappe & ce qui coupe, tandis que sa figure détermine, modifie & aide l'action. Voici deux vers qui renferment toutes les causes efficientes ou déterminantes des Phénomenes.

Mens, mesura, quies, motus positura, figura.
Sunt cum materiâ cunctarum exordia rerum.

SECTION SECONDE.

Des affections générales des corps naturels.

On compte quatre propriétez du corps naturel, la premiere qu'il ait de la grandeur, la seconde qu'il soit dans le lieu, la troisieme qu'il soit mobile, & la quatrieme qu'il existe dans le tems. Nous traiterons de ces quatre choses en autant de chapitres.

Chapitre Premier.

De la Quantité

Nous examinerons dans ce chapitre, en premier lieu, ce que c'est que la quantité par rapport aux corps, ou à la chose qui a quelque grandeur, en second lieu, les diverses opinions touchant la divisibilité des corps, en troisieme lieu, le sentiment de Zénon en particulier, en quatrieme lieu, celui d'Epicure, & enfin celui d'Aristote.

in corporibus principium restitutivum temperamenti debiti. Nam primò si hoc esset, reperiretur in natura rerum ingens hæc monstrositas, ut aliqua sint corpora, quorum temperamentum debitum est siccitas, & magna inflammabilitas, ut sulphur. Si ergo temperamentum uniuscujusque corporis producatur à forma substantiali, & amissum sedulò reparetur, sequitur formam sulphuris perpetuò in eo laborare ut ipsa quam facillimè destrui possit ab igne, quod cum sit absurdum, dicendum est non dari in corporibus aliquid principium exigens, producens, & restaurans certum temperamentum.

Secundò non habemus à posteriori ullam aliam qualitatem recuperari amissam, præter frigus. Humiditas verbi gratia, quæ pertinet ad temperamentum aquæ, non minus quam frigus juxta Peripateticos nunquam recuperatur ab aquâ nisi actione quâdam extrinsecâ, nam glacies non prius liquefit quam remiserit frigus hibernum. Si aqua propria virtute formæ suæ substantialis recuperaret frigus amissum, licet exposita aeri calidissimo, recuperaret quoque eadem virtute humiditatem amissam, licet exposita aeri siccissimo. Sed istud falsum est, & experientiæ contrarium. Ergò falsum est aquam ferventem soli expositam infrigidari, vel in media æstate, quia forma ejus substantialis producit frigus de novo. Cur ergo infrigidatur? Respondent illud fieri, vel quia motus particularum aquæ, in quo consistit calor, communicatur aeri contiguo, ideoque minuitur, vel quia corpuscula ignea inclusa in aquâ foras erumpunt, & sursum avolant.

Quæres unde fluat vis agendi corporis naturalis, an à materia, an verò à forma.

Respondeo materiam esse id quod agit; formam verò, id quod modificat, & determinat actionem, ut patet in gladio, cujus ferrum est id quod ferit, & scindit: sed ejus figura determinat, modificat, & juvat actionem.

Mens, mensura, quies, motus, positura, figura,
Sunt cum materiâ cunctarum exordia rerum.

DISPUTATIO SECUNDA.

De generalibus corporis naturalis affectionibus.

Quatuor recensentur proprietates corporis naturalis, prima quod sit quantum, secunda quod sit in loco, tertia quod sit mobile, quarta quod sit in tempore. Quatuor capitibus de illis agendum nobis est.

Caput Primum.

De Quantitate.

Videbimus primò in hoc capite quomodo se habeat quantitas respectu corporis, sive quod idem est rei quantæ, secundò varias opiniones circa divisibilitatem rei quantæ, tertiò sententiam Zenonis in particulari, quartò sententiam Epicuri, quintò sententiam Aristotelis.

ARTICULUS PRIMUS.

An quantitas distinguatur à re quantâ.

Diximus in Logica generalem quantitatis conceptum importare multitudinem partium sive unitatum, atque adeo convenire non quidem uni spiritui sed multis spiritibus. Hic agendum propriè nobis est, de quantitate corporis, & inquirendum an quantitas corporis sit accidens distinctum à corpore, an verò sit ipsum corpus. Omnes Pontificii docent quantitatem esse distinctam à materia, & ideo præsertim illud docent, quia vix aliter credere possunt fictitium Transsubstantiationis mysterium. Sed Reformati credunt passim quantitatem materiæ non esse distinctam à materia.

Facilè hoc probatur in nostro principio, juxta quod materiæ quantitas nihil aliud est quàm multitudo partium materiæ, nam evidens est partes quæ componunt aliquod totum non distingui ab illo toto.

Sed quia adversarii non credunt rationem formalem quantitatis consistere in solâ multitudine partium, sed in actuali extensione partium, ostendendum est illis actualem extensionem partium non distingui à materia, undè sequitur quantitatem prout ab illis sumitur esse ipsam materiam.

Solent illi multis distinctionibus totam istam quæstionem intricare. Dicunt enim aliam esse quantitatem radicalem, aliam actualem, aliam in ordine ad se, aliam in ordine ad locum. Quantitatem radicalem esse distinctionem partium, & earum exigentiam naturalem, ut sint aliæ, extra alias: actualem verò esse ipsam positionem partium materiæ extra se invicem. Per priorem quantitatem, partes materiæ sunt distinctæ à se invicem, in ordine ad se, hoc est una non est alia, sed non distinctæ sunt in ordine ad locum, hoc est una non est extra locum alterius; sunt omnes intra se invicem quamdiu non adest quantitas actualis, quâ singulæ partes distinguantur à se invicem in ordine ad locum.

His positis dicunt corpus humanum, quale est corpus Jesu Christi, posse privari quantitatem actuali, & in ordine ad locum, salvâ remanente quantitate radicali, & in ordine ad se; quia licet caput & pedes sint intra idem punctum; distinguuntur tamen, & postulant poni extra se invicem.

Tædiosum autem esset prolixiùs prosequi omnes cavillationes, quibus uti solent. Itaque brevitati studentes dicimus & probandum suscipimus quantitatem actualem, sive extensionem actualem esse de essentia materiæ.

Hoc jam superiore disputatione probatum dedimus, quando agebamus de definitione materiæ, quæ dicitur esse substantia extensa. Sed quædam nova argumenta hìc afferre operæ pretium erit.

Primò, sic argumentor ad hominem. Secundùm vestra principia, essentiale est materiæ habere partes à se invicem distinctas & exigentes actualem exten-

ARTICLE PREMIER.

Si la quantité est distinguée du corps.

NOus avons dit dans la Logique que l'idée générale de quantité emporte multitude de parties, ou d'unités, & que par conséquent elle convient non à un seul esprit, mais à plusieurs esprits. Ici nous ne traiterons que de la quantité du corps, & nous examinerons si elle en est un accident distingué, ou si elle est le corps même. Les Catholiques enseignent tous que la quantitié est distincte de la matiere, & ils l'enseignent, parce qu'ils ne sçauroient gueres croire autrement le mystere de la Transsubstantiation, mais les Réformés croient communément que la quantité de la matiere n'est pas distincte de la matiere.

C'est ce qui se prouve aisément dans notre principe, selon lequel la quantité de la matiere n'est autre chose que la multitude des parties de la matiere; car il est évident que les parties qui composent un tout ne sont pas distinctes de ce tout.

Mais comme nos adversaires croient que l'idée formelle de quantité consiste, non dans la multitude seule des parties, mais dans l'extension actuelle de ces parties, il faut leur montrer que l'extension actuelle des parties n'est pas distincte de la matiere, d'où il s'ensuit que la quantité comme ils la prennent est la matiere même.

Ils embarassent d'ordinaire cette question par une infinité de distinctions. Ils disent qu'autre est la quantité radicale, autre la quantité actuelle, autre la quantité par rapport à elle-même, & autre enfin la qualité par rapport au lieu. Que la quantité radicale est la distinction des parties, & leur exigence naturelle d'être les unes hors des autres. Que la quantité actuelle est la position de ces parties de matiere les unes hors des autres. Par la premiere quantité les parties de la matiere sont distinctes les unes des autres par raport à elles mêmes, c'est-à-dire, que l'une n'est pas l'autre, mais elles ne sont point distinguées par rapport au lieu, c'est-à-dire, que l'une n'est pas hors du lieu de l'autre. Elles sont toutes les unes dans les autres, tant que la quantité actuelle ne s'y trouve point pour distinguer chaque partie des autres parties par rapport au lieu.

Ces principes posés, ils disent que le corps humain tel qu'est le corps de Jesus-Christ peut être privé de la quantité actuelle, & de la quantité par rapport au lieu, sans perdre la quantité radicale, & la quantité par raport à soi-même, parce que, bien que la tête & les pieds soient dans le même point, ils sont néanmoins distingués, & veulent être mis les uns hors des autres.

Il seroit ennuyeux de rapporter en détail les vaines chicanes dont ils se servent. C'est pourquoi afin d'être court, nous disons & entreprenons de prouver que la quantité ou l'étendue actuelle est de l'essence de la matiere.

Nous l'avons déjà prouvé dans la section précédente, en traitant de la définition de la matiere, que nous avons dit être une substance étenduë. Mais il ne sera pas inutile d'en alléguer encore de nouvelles preuves.

En premier lieu, voici comme j'argumente *ad hominem*. Selon vos principes, il est essentiel à la matiere d'avoir des parties distinctes les unes des au-

LA PHYSIQUE. autres, & qui exigent une étenduë actuelle. Or avoir des parties distinctes les unes des autres, c'est avoir de l'étenduë. Donc il est essentiel à la matiere d'avoir de l'étenduë. La preuve de la mineure, c'est qu'il ne peut y avoir de distinction de parties dans un point, c'est-à-dire, dans une chose qui n'est ni étenduë, tout-à-fait, ni absolument étenduë. Donc où il y a distinction de parties, là il y a de l'étenduë. Donc si la distinction des parties convient essentiellement à la matiere, l'étenduë y convient aussi essentiellement.

Efforçons-nous de concevoir comment il se peut qu'un corps humain ait toutes ses parties, lorsqu'il n'occupe encore aucun lieu. Nous n'y réussirons jamais, & il ne faut pas s'en étonner; car qui pourroit concevoir la distinction de l'estomach d'avec la tête dans une entité, qui n'occupe qu'un point indivisible ? Qu'est-ce qui peut faire qu'une partie ne soit par l'autre, puisqu'il n'y a rien dans l'une qui ne soit dans l'autre, pas même l'*ubication* ? Si la distinction des parties pouvoit subsister avec la pénétration, l'univers entier avec toutes ses parties pouroit être renfermé dans un point, ce qui est le comble de l'absurdité.

En second, lieu je raisonne de la maniere suivante. Il ne faut pas multiplier les Etres sans nécessité. Or il n'y a aucune nécessité de distinguer la quantité de la matiere. Donc . . . . . Voici la preuve de la mineure. Sans distinguer la quantité de la matiere, on peut de reste concevoir la matiere, comme longue, large, profonde, divisible. Donc il n'y a aucune nécessité de distinguer la quantité de la matiere. L'antécédent est clair, par la raison que la matiere étant composée de parties sans aucune quantité distincte, elle peut de même occuper un espace sans avoir besoin d'aucune quantité distincte; car il n'y a pas plus de raison pour l'un que pour l'autre : ou pour mieux dire il y en a plus pour que les parties de la matiere soient par elles mêmes, les unes hors des autres, qu'il n'y en a pour qu'elles soient les unes dans les autres.

En troisieme lieu si la matiere étoit non étenduë par elle même, & qu'elle devint étenduë par l'arrivée de la quantité, il faudroit que cette quantité, qui rendroit la matiere étenduë, fût étenduë ellee-même. Si elle étoit étenduë, elle le seroit, ou par elle-même, ou par quelque chose de distinct d'elle. Ce ne seroit point par une autre chose, parce qu'on tomberoit alors dans le progrès à l'infini. Ce ne seroit point non plus par elle-même, parce qu'il n'y a pas plus de raison pour que la quantité soit étenduë par elle-même, que pour que la matiere le soit. Donc si la matiere n'est pas étenduë par elle-même, on ne sçauroit expliquer comment elle le devient par une quantité distincte. Ajoutez que si la quantité est étenduë par elle même, elle ne sçauroit étendre la matiere à moins qu'elle ne soit reçue dans elle : or un être étendu ne sauroit être reçu dans un être non étendu, tel qu'on supose la matiere; car selon l'axiome des Philosophes, ce qui est reçu est reçu d'une maniere proportionnée à ce qui reçoit, donc . . . . .

En quatriéme lieu la quantité n'est pas un accident de la matiere, si elle est ce que nous y concevons le premier, & qu'étant ôtée, l'idée distincte de matiere soit détruite. Or le premier est vrai, donc le second l'est aussi. La conséquence de la majeure n'a pas besoin de preuve; & quant à la mineure, on la prouve de la sorte.

sionem. Atqui habere partes à se invicem distinctas, & exigentes actualem extensionem, est habere extensionem. Ergo essentiale est materiæ habere extensionem. Minor probatur, quia non potest dari distinctio partium in puncto, sive in eo quod est inextensum prorsus; & absolutè. Ergo ubicumque datur distinctio partium, ubi datur extensio. Ergo si materiæ essentialiter convenit partium distinctio, convenit quoque extensio essentialiter.

Conemur quantùm possumus concipere, qui fieri possit, ut corpus humanum habeat omnes suas partes, cùm adhuc nullum occupat locum, numquam id assequemur, neque id mirum, quis enim concipiat in ea entitate esse distinctionem stomachi à capite, quæ in puncto indivisibili includatur? Quid efficere potest ut pars una non sit altera, quandoquidem nihil est in una quod non sit in alia, nequidem ipsa ubicatio? Si posset manere partium distinctio cum penetratione, posset universa mundi machina suis omnibus partibus instructa, intra punctum includi, quo nihil potest dici absurdius.

Secundò sic argumentor, non sunt multiplicanda entia sinè necessitate, atqui nulla est necessitas distinguendi quantitatem à materiâ, ergo. &c. Probo minorem. Sinè quantitate distincta, potest materia intelligi abundè longa, lata, profunda, divisibilis. Ergo nulla est necessitas distinguendi materiam à quantitate. Antecedens patet, quia materia constat partibus absque ulla quantitate distincta. Ergo à pari occupare potest spatium absque ullâ quantitate distincta, non enim est potior ratio pro illo, quàm pro isto, E contra potior est ratio, cur partes materiæ sint per se extra se invicem, quàm intra se invicem.

Tertiò si materia esset per se inextensa & fieret extensa, adventu quantitatis, oporteret ut ea quantitas, quæ materiam redderet extensam, esset ipsa extensa. Si esset extensa, vel per se ipsam, vel per aliud à se distinctum esset extensa. Non per aliquid à se distinctum, quia sic daretur processus in infinitum. Non etiam per se, quia non potior est ratio cur quantitas sit extensa per se quàm materia. Ergo si materia non sit extensa per se, explicari non potest quomodo extendatur per quantitatem distinctam. Adde quòd quantitas si sit extensa per se, non potest extendere materiam, quin recipiatur in illa : non potest autem recipi ens extensum in ente inextenso, qualis supponitur materia, non ut habet axioma Philosophicum, quicquid recipitur, ad modum recipientis recipitur; ergo &c.

Quartò quantitas non est accidens materiæ, si nihil prius concipiatur in materia, sique eâ sublata pereat idea distincta materiæ, atqui verum prius, ergo & posterius : consequentia majoris non eget probatione, minor sic probatur. Si quid prius conciperetur in materia, maximè exigentia formarum,

&

& potentia recipiendi illas. Atqui hoc dici non potest, tùm quia res insensibiles nihil exigunt, & planè sunt indifferentes ad hunc vel ad illum statum, ita ut si semel existant sinè extensione, verbi gratiâ, per totam æternitatem contenta futura sint, quantùm est ex se, illâ non extensione, tùm quia idea illius exigentiæ seu potentiæ adeò vaga est, & confusa, ut nihil distinctius representet, quàm generalis idea entis, vel substantiæ, & tamen essentia alicujus rei distinctè debet eam secernere ab omni non ipsa.

Si on concevoit quelque chose dans la matiere avant la quantité, ce devroit être l'exigence des formes, & la puissance de les recevoir. Or c'est ce qu'on ne peut dire, soit parce que les choses insensibles n'exigent rien, & qu'elles sont tout-à-fait indifférentes à tel ou à tel état, de sorte que si elles existent une fois sans étenduë, elles demeureront, autant qu'il est en elles, pendant toute l'éternité contentes de cette non-étenduë, soit parce que l'idée de cette exigence ou de cette puissance est vague & confuse à tel point, qu'elle ne represente rien de plus distinct, que l'idée générale d'être ou de substance, & néanmoins l'essence d'une chose doit la distinguer parfaitement d'une autre chose.

Quintò argumentor ex differentia, quæ intercedit inter quantitatem, & alios modos. Alii modi concipi non valent distinctè sinè eo cujus sunt modi. Impossibile verbi gratiâ est concipere cessionem quin concipiamus rem sedentem, albedinem quin concipiamus rem albam. At verò concipimus extensionem (quæ idem est cum quantitate de quâ hîc agimus) absque eo quod concipiamus aliud ens, nam in re extensa nihil concipimus præter extensionem, in re alba præter albedinem concipimus aliquid occupans locum, figuratum, divisibile, quod posset manere albedine sublatâ. Ergo dicendum est albedinem quidem esse modum, extensionem verò ipsum subjectum omnium modorum corporis.

En cinquieme lieu, je tire une preuve de la difference qu'il y a entre la quantité & les autres modes. Ceux-ci ne sauroient être conçus distinctement sans ce dont ils sont les modes. Il est impossible, par exemple, de concevoir l'action d'être assis, sans concevoir la chose assise, & la blancheur, sans concevoir la chose blanche. Mais nous concevons l'étenduë qui est la même que la quantité dont nous parlons, sans concevoir un autre être; car dans la chose étenduë nous ne concevons que l'étenduë. Mais dans la chose blanche, outre la blancheur, nous concevons encore quelque chose qui occupe le lieu, nous concevons une figure, nous concevons quelque chose de divisible, qui pouroit subsister quand même on en ôteroit la blancheur. Donc il faut dire que la blancheur est un mode, & que l'étenduë est le sujet de tous les modes du corps.

Objiciunt primò, si quantitas potest separari à materia, distinguitur ab illa; atqui potest separari: ergo &c. Probatur minor quia de facto separata est, quando Jesus Christus ingressus est cubiculum, ubi erant Apostoli, januis clausis, nam tunc necesse fuit corpus Domini spoliari extensione.

Les Péripatéticiens objectent en premier lieu, que si la quantité peut être séparée de la matiere, elle en est distinguée. Or elle peut être séparée de la matiere. Donc . . . Ils prouvent la mineure, parce que la quantité fut séparée effectivement de la matiere, lorsque Jesus-Christ entra dans la chambre où étoient les Apôtres, quoique les portes fussent fermées, car il fallut alors que le corps du Seigneur fût dépoüillé de son étenduë.

Respondeo exemplum illud, & similia quæ afferuntur à Pontificiis, non probare possibilitatem penetrationis, nam facillimum est ea facta explicare sine ulla penetratione, si nempe dicamus tam subitò apertas esse januas, & clausas, ut nemo hominum advertere poterit, nam cum subito aliquod corpus redit in suum locum, videtur nobis quiescere, ut constat exemplo globi celeriter rotati circa suum centrum.

Je réponds que cet exemple & les autres que les Catholiques alléguent, ne prouvent point la possibilité de la pénétration, vû qu'il est aisé d'expliquer ces faits sans l'admettre, sçavoir en disant que les portes s'ouvrirent & se fermérent avec tant de vitesse que personne ne put s'en appercevoir; car quand un corps retourne en sa place avec beaucoup de rapidité, il nous semble qu'il est en repos, ainsi qu'il paroit par l'exemple d'un globe qu'on fait tourner avec vitesse autour de son centre.

Adde quod facillimum erat Jesu Christo impedire ne lux reflecteretur à janua & à corpore suo in oculos discipulorum & tunc licet lentè aperuisset & clausisset januam, nullus eorum id animadvertisset.

Ajoutez qu'il étoit facile à Jesus Christ d'empêcher la porte & son corps de réflechir la lumiere vers les yeux de ses disciples, auquel cas quand même il auroit ouvert & fermé lentement la porte, aucun des disciples ne l'auroit vû.

Quocunque modo illud fecerit, non de nihilo Evangelistæ observarunt, illum ingressum esse januis clausis, quia id erat argumentum insinuatæ potentiæ.

Mais de quelque maniere que la chose soit arrivée, les Evangelistes ont eu raison de remarquer que Jesus Christ entra dans l'apartement, les portes étant fermées, parce que c'est une marque d'une puissance extraordinaire.

De rarefactione & condensatione.

De la Raréfaction & de la Condensation.

OBjiciunt secundò, in rarefactione & condensatione augetur & minuitur extensio, sinè ad-

LEs Péripatéticiens objectent en second lieu, que dans la raréfaction, & dans la conden-

LA PHYSIQUE. sation l'étenduë est augmentée & diminuée, sans qu'il survienne, ni qu'il se retire aucune matiere, d'où ils concluent que la quantité est distincte de l'étenduë.

Pour entendre cette objection, il faut sçavoir qu'on définit d'ordinaire le corps rare, ce qui sous une grande dimension contient peu de matiere, l'air, par exemple, est censé un corps rare. On définit au contraire un corps dense, ce qui sous une petite dimension contient beaucoup de matiere, tel est le fer.

Selon cette notion lorsqu'on ajoute une quantité à une autre, comme quand nous enflons une vessie en la soufflant, & qu'une éponge s'imbibe d'eau, cela n'est pas censé être raréfaction, de même qu'on ne regarde point comme une condensation, la séparation d'une quantité d'avec une autre, comme quand nous comprimons une vessie ou une éponge. La raréfaction se fait lorsqu'une même portion de matiere acquert plus d'étenduë, ainsi qu'il arrive à l'eau bouillante.

De là il s'ensuit évidemment que la quantité ou l'étenduë est accidentelle à la matiere, puis qu'elle peut être plus grande ou plus petite dans une matiere qui demeure toujours la même.

Et de peur qu'on ne dise que la raison pourquoi le corps raréfié occupe plus d'espace vient seulement de ce que les corps voisins se mêlent avec lui, on apporte pour exemple la poudre à canon, qui lorsqu'on y met le feu se dilate, jusqu'à une espace cent vingt cinq mille fois plus grand, comme l'observe Snellius, & néanmoins il n'entre ni air, ni aucune autre matiere parmi les particules de la poudre. En effet il est évident que tout ce qui prend feu est poudre & non pas air, puisque si l'air pouvoit être enflamé, certainement dès que le feu seroit allumé, toute l'étenduë de l'air seroit bientôt en flammes.

Je réponds que la raréfaction & la condensation comme on les explique d'ordinaire, sont impossibles, & emportent deux choses qui enferment une contradiction, sçavoir la position d'un corps en plusieurs lieux, & la pénétration des dimensions. Car qui est-ce qui ne voit pas que si vingt parties d'eau qui répondoient auparavant à vingt parties d'un chauderon répondent maintenant par la raréfaction à quarante parties du même chauderon, chaque partie d'eau est à la fois en deux endroits, savoir en la partie du chauderon auquel elle répondoit avant la raréfaction, & en la partie du même chauderon auquel elle répond en même tems après la raréfaction. Si au contraire ces vingt parties d'eau condensées ne repondent plus qu'à dix parties du chauderon, au lieu de vingt, ausquelles elles répondoient auparavant, il s'ensuit que chacune de ses parties d'eau se pénétre avec sa voisine, de même que si un marbre d'un pied, joint à un autre marbre aussi d'un pied, n'occupoit que l'espace d'un pied.

D'ailleurs je demande lorsque l'eau d'un chauderon se rarefie, si l'air qui est au dessus du chauderon demeure en sa place ou non ? S'il y demeure, donc l'air & l'eau en montant se mêlent ensemble, ou bien ils sont dans le même lieu. Or ils ne sont point dans le même lieu, parce que ce seroit une pénétration des dimensions, donc ils se mêlent ensemble, & ainsi l'eau n'acquiert plus d'étenduë que par l'arrivée d'une matiere voisine. Si au contraire l'air ne demeure point en sa place, il s'ensuit, ou qu'il chasse un autre air, ou qu'il est condensé de lui-même, or il ne chasse

ventu vel recessu ullius materiæ, ergo quantitas distinguitur ab extensione.

Ut intelligatur objectio, sciendum est rarum vulgò definiri, quod sub magna dimensione parùm continet materiæ: aer verbi gratiâ censetur corpus rarum; densum verò definitur quod sub parva dimensione multum continet materiæ; hujusmodi verò est ferrum.

Juxta hanc notionem, quando una quantitas additur alteri, ut cum halitu vesicam inflamus, & spongia aquam imbibit, non censetur fieri rarefactio, sicut neque condensatio, quando, una quantitas separatur ab alia, ut cùm vesicam spongiamve comprimimus. Fit ergò rarefactio quando una eademque portio materiæ acquirit ampliorem extensionem, ut accidit aquæ effervescenti.

Hinc sequitur evidenter quantitatem seu extensionem esse accidentalem materiæ, quandoquidem potest esse major vel minor in materia remanente omnino eadem.

Ne quis autem dicat corpus rarefactum ideo acquirere solùm majus ubi, quia corpora vicina immiscentur cum illo; afferunt exemplum pulveris nitrati, qui ad spacium centies vicies quinquies millies magis dilatatur, quando incenditur, ut observatum à Snellio, nec tamen aer vel aliqua alia materia vicina intromittitur inter particulas pulveris, nam evidens est totum illud quod ignescit esse pulverem, non verò aerem: nam si aer posset inflammari, haud dubiè accenso semel igne tota aeris expansio brevi conflagraret.

Respondeo rarefactionem & condensationem prout vulgò explicatur esse impossibilem, & importare tùm positionem corporis unius in plurimis locis, tùm penetrationem dimensionum, quæ duo involvunt contradictionem. Quis enim non videt, quod si viginti partes aquæ respondentes antea viginti partibus lebetis, nunc per rarefactionem respondeant quadraginta partibus ejusdem lebetis, quælibet pars aquæ est in duobus locis, nempe in parte lebetis, cui ante rarefactionem respondebat, & in parte lebetis ejusdem, cui præterea post rarefactionem respondet. Si verò viginti illæ partes aquæ condensatæ respondeant solùm decem partibus lebetis, ex viginti quibus respondebant antea, quælibet ponitur penetrativè cum sua comparte, non secùs ac si marmor pedale cum altero marmore pedali conjunctum, repleret solum spatium pedale.

Quæro præterea cùm aqua lebetis rarefacit, an aer incumbens maneat in suo loco necne. Si maneat ergo aer & aqua ascendens miscentur, vel sunt in eodem loco. Non manent in eodem loco, quia hæc esset penetratio dimensionum; ergo miscentur, & sic aqua non acquirit majorem extensionem, sinè adventu vicinæ materiæ. Si verò aer non remanet in suo loco, ergò vel pellit alium aerem, vel ipse condensatur. Non prius, alioquin ad calefactionem unius guttæ aquæ moveretur tota mundi machina; non etiam posterius,

rius, tum quia nulla est ratio cur aer ille utpotè calidissimus condensetur, tum quia si hoc esset, nullum corpus rarefieri posset quin alterum condensaretur, quod est absurdum.

Præstat ergo explicare rarefactionem, vel per majorem dilatationem pororum, & majorum inanitatum intra particulas corporis interceptionem, vel per intromissionem vicinæ cujusdam materiæ, condensationem verò ratione contraria.

Prior est sententia Epicureorum, seu Atomistarum, posterior est sententia Cartesianorum, & nunc quoque plurium Aristotelicorum.

Dicamus itaque corpus rarefieri, quia adjungitur ipsi nova materia, condensari verò, quia recedit ab illo aliqua materia.

Dicamus etiam vas aere plenum tantundem materiæ continere, quantum si auro repletum esset, atque adeò falsam esse definitionem rari & densi supra allatam, cum major & minor extensio non aliundè oriri possit, quam ex partibus pluribus aut paucioribus materiæ. Proindè aqua igne exposita ideò sub majori extensione cernitur, quia ejus particulæ igne agitatæ feruntur huc & illuc, & majora relinquunt inter se intervalla, quæ occupantur ab aere. Cum removetur ab igne, cessat paulatim agitatio particularum, accedunt illæ ad se invicem propius, & minus spatium occupare cernuntur, sicut succutiendo saccum tritico plenum, facimus ut grana pressius se contingant, minusque spatii occupent in sacco, cujus proindè pars superior apparet vacua.

Ad exemplum pulveris tormentarii, dico quodlibet corpus licet exiguum dividi posse in tot particulas, ut per ingens spatium disseminari sufficiant. Verbi gratia, uncia auri in tot dividitur partes solâ industriâ humanâ ut stupendam longitudinem cooperiat; unum cupri granum spiritu salis armoniaci dissolutum, liquor fit cæruleus, qui eodem colore tingit plus ducenties mille aquæ partes, mole æquales cupri grano. Si eundem liquorem in lampadem diffundas, suppeditabit per semihoram integram, flammam, quæ semper nova generatur, cæruleo colore tinctam, magno utique argumento partes cupri minutissimè concidi, & sic posse disseminari per corpus, multò quam cuprum ampliùs.

Id ipsum statuendum est de pulvere nitrato, nempè ejus partes disseminari per aerem. Revera enim spatium quod videtur flamma repleri, occupatur majori parte ab aere, nihilque evenit pulveri, nisi quod sanguini qui ingentem aquæ copiam rubefacit, nam quicquid est in spatio ubi flammam vides, non revera est flamma, sicut neque quicquid est in spatio, ubi sanguinem vides, est sanguis.

Præterea advertendum est totum illud spatium, in quo cernuntur partes ignescentes pulveris nitrati, non simul, & semel occupari ab illis, sed successivè. Tamen quæ est earum motûs celeritas &

point un autre air; car autrement une seule goûte d'eau bouillie suffiroit pour remuer toute la machine du monde. Il ne se condense pas non plus parce qu'il n'y a aucune raison pourquoi cet air qui est d'une chaleur extrême seroit condensé, outre que si cela étoit, aucun corps ne pourroit être rarefié qu'un autre ne fût condensé, ce qui est absurde. LA PHYSIQUE.

Il vaut donc mieux expliquer la raréfaction, en supposant, ou que les corps s'élargissent davantage, & qu'il se forme plus de vuides entre le particules du corps, ou qu'il se glisse entre ces particules des particules de quelque matiere voisine, & alors il faut prendre le contrepied pour la condensation.

Le premier sentiment est celui des Epicuriens ou des Atomistes, & le second celui des Cartésiens, & même de plusieurs Péripatéticiens d'aujourd'hui.

Disons donc qu'un corps est raréfié, parce qu'il s'y joint une nouvelle matiere, & qu'il est condensé parce qu'il en sort quelque matiere.

Disons aussi qu'un vase plein d'air contient autant de matiere que s'il étoit plein d'or, & qu'ainsi la définition ci-dessus d'un corps rare & d'un corps dense est fausse, puisque le plus ou le moins d'étenduë ne peut venir que du plus ou du moins de parties de la matiere. Par conséquent de l'eau bouillante n'occupe plus d'étenduë, que parce que ses particules agitées par le feu sont portées çà & là, & laissent plus de grands intervalles que l'air occupe. Lorsqu'on la retire du feu, l'agitation des particules cesse peu à peu, elle s'approchent davantage les unes des autres, & on les voit occuper un moindre espace, de même qu'en secoüant un sac plein de bled, nous faisons que les grains se serrent les uns près des autres, & occupent moins d'espace dans le sac dont la partie supérieure paroît vuide par cette raison.

Quant à l'exemple de la poudre à canon, je répond que tout corps quelque petit qu'il soit peut être divisée en tant de particules, qu'elles suffisent pour être répanduës dans un grand espace. Par exemple, une once d'or peut être divisée en tant de parties par l'industrie des hommes, qu'elle couvre un espace d'une longueur prodigieuse. D'un grain de cuivre dissous par l'esprit de sel armoniac il se forme une liqueur bleuë qui teint de la même couleur plus de deux cent mille parties d'eau égales en grandeur au grain de cuivre. Si vous versez cette liqueur dans une lampe, elle vous fournira pendant une demi heure une flamme toûjours nouvelle & toujours bleuë, ce qui est une grande preuve que les parties du cuivre sont divisées en une infinité de petites parties, & qu'ainsi elles peuvent se répandre au travers d'un corps beaucoup plus grand que le cuivre.

Il en faut dire autant de la poudre à canon, savoir que ses parties se répandent dans l'air; car en effet l'espace qui paroît rempli de flammes est occupé en grande partie par l'air, & il n'arrive à la poudre que ce qui arrive au sang qui rougit une grande quantité d'eau, c'est-à-dire que tout ce qui est dans l'espace où vous voyez la flamme, n'est pas plus de la flamme, que tout ce qui est dans l'espace où vous voiez du sang, est du sang.

Il faut remarquer encore que tout cet espace, où l'on voit des parties enflamées de poudre est occupé par elles, non à la fois, mais successivement, mais la rapidité de leur mouvement, & l'impression qu'il fait sur nos yeux nous les font voir

 comme si elles remplissoient à la fois un long & vaste espace.

Quand on tourne en rond un bâton brûlant par un bout, il paroît à nos yeux un cercle entier de feu, & néanmoins ce bâton n'est jamais enflammé que dans un petite partie de la circonférence. De même nous pouvons dire que la flamme de la poudre ne remplit pas dans le même instant l'espace entier où nous la voions.

Au reste, on peut inférer sans peine de notre principe tous les attributs de la matiere. Car en premier lieu de ce qu'elle est étenduë il s'ensuit qu'elle occupe nécessairement un lieu, & qu'ainsi elle est impénétrable. En second lieu, qu'elle est divisible, car ce qui a plusieurs parties, peut être divisé en ces parties. En troisieme lieu, qu'elle a une figure, étant impossible que plusieurs parties étenduës n'aient une certaine situation, qu'il ne résulte de cette situation, ou de la rondeur, ou un quarré, ou un triangle. Il n'y a rien a examiner par rapport à la figure. Quant à l'impénétrabilité, elle doit sembler assez éclaircie par ce que nous avons dit ci dessus.

Reste donc de passer à la divisibilité de la matiere.

Article Second.

Diverses opinions touchant la divisibilité de la matiere.

Nous voici arrivé à la question, qui peut-être, est la plus difficile qu'il y ait dans la Physique, savoir si le continu est composé de parties divisibles à l'infini ou de points mathématiques, ou de corpuscules étendus, & indivisibles par leur solidité.

Quelque secte qu'on embrasse, il se présente des difficultez insolubles, & incompréhensibles.

Examinons cependant ce qu'on dit de chaque côté & tachons au moins de savoir historiquement ce que pensent les Philosophes, puisque la foiblesse extrême de l'esprit humain nous empêche de découvrir ce qu'il faut penser.

Nous réduirons donc les sentimens des Philosophes sur la composition du continu à trois principaux.

Le premier est de ceux qui veulent qu'il soit composé de points mathématiques, c'est-à-dire, d'entitez dépourvuës de toute étenduë.

Le second de ceux qui veulent qu'il soit composé de points Physiques, c'est-à dire, d'entitez indivisibles & qui n'ont point de parties, ce qui n'empêche point qu'elles n'aient quelque étenduë.

Le troisieme enfin de ceux qui veulent qu'il soit composé de parties divisibles à l'infini.

Vous demanderez ce qu'on entend par continu, à quoi je répons que c'est ce dont les parties sont unies par un lien commun, & dont les extrémitez sont unies entr'elles par des parties mitoyennes unies les unes aux autres. Tel est un bâton.

Les choses contiguës sont celles dont les extrémitez se touchent, comme les parois d'un vase, & l'eau contenue dans ce vase.

Il importe à présent d'expliquer ce que c'est que les parties proportionnelles & les parties aliquotes dans le continu, parce qu'on en parlera souvent dans l'examen de cette question.

impressio in oculos nostros, videntur unico impetu, ac sine successione, sese longè latèque diffundere.

Quando baculus altera parte ignitus in gyrum versatur, apparet nobis integer circulus igneus, & tamen baculus ille nunquam existit ignitus, nisi in exigua parte illius circumferentiæ. Ita à pari dicere possumus flammam pulveris nitrati non esse simul in toto spatio, in quo videtur.

Cæterum ex nostro principio commodè eliciuntur omnia materiæ attributa. Primò enim ex eo quod sit extensa, sequitur eam occupare locum necessariò, ac proindè esse impenetrabilem. Secundò sequitur eam esse divisibilem, nam quod plures habet partes, potest dividi in illas. Tertiò, habere figuram, cum impossibile sit, plures partes extensas habere situm quemdam, quin ex tali resultet situ, vel rotunditas, vel quadratum, vel triangulum &c. De figura nihil est quod examinemus. Impenetrabilitas ex suprà dictis abundè dilucidata videri debet.

Videamus ergo divisibilitatem materiæ.

Articulus Secundus.

Referentur variæ opiniones circa divisibilitatem materiæ.

Aggredimur quæstionem omnium fortasse quæ à Physicis agitantur difficillimam, an scilicet continuum componatur ex partibus divisibilibus in infinitum, an ex punctis mathematicis, an ex corpusculis extensis quidem, sed propter suam soliditatem insectilibus.

Quæcumque eligatur secta, inenodabiles atque incomprehensibiles sese offerunt difficultates.

Examinemus tamen, quid ex qualibet parte afferatur, ut saltem historicè sciamus, quid sentiant Philosophi, si minùs, quid sentire deceat, præ nimiâ ingenii humani debilitate detegere non valeamus.

Revocabimus omnes Philosophorum sententias circa compositionem continui ad tres partes præcipuas.

Prima est eorum, qui volunt illud constare punctis mathematicis, hoc est entitatibus omni extensione carentibus.

Secunda eorum qui volunt illud constare punctis physicis, hoc est entitatibus quidem indivisibilibus, & nullas partes habentibus, sed tamen aliqua extensione præditis.

Tertia eorum qui volunt illud constare partibus divisibilibus in infinitum.

Quæres quid intelligatur per continuum. Respondeo intelligi illud cujus partes communi vinculo copulantur, sive cujus extrema uniuntur inter se, per intermedias partes, sibi invicem unitas. Ejusmodi est baculus.

Contigua sunt ea quorum extremitates se tangunt, ut latera vasis, & aqua contenta in vase.

Explicare operæ precium est, quid sint partes proportionales in continuo, & quid sint partes aliquotæ, nam sæpè mentio earum fit in examine hujus quæstionis.

Par-

Partes aliquotæ sunt illæ, quæ aliquoties repetitæ exhauriunt, sive adæquant perfectè totum; ut pes respectu perticæ, quam sexies repetitus adæquat; pollex respectu pedis, quem duodecies repetitus complectitur. Pars quæ hoc non facit, vocatur aliquanta, ut quinque respectu quatuordecim, quem bis repetitus non attingit, ter verò repetitus superat.

Partes proportionales sunt, quæ decrescunt servatâ proportione, ut si dividas quantitatem bipedalem in duos pedes, deindè pedem in duos semi pedes, tum semipedem in duas medietates, & sic deinceps, habebis partes proportionales. Istæ non sunt æquales, inter se, sicut aliquotæ, neque ut illæ habent magnitudinem certam & determinatam, quandoquidem fieri possunt minores, & minores in infinitum. Sed juxta tertiam opinionem earum numerus infinitus est in quocumque corpore.

Les parties aliquotes sont celles qui répétées un certain nombre de fois épuisent ou égalent le tout parfaitement, comme le pied par rapport à la perche qu'il égale, étant répeté six fois, & le pouce par rapport au pied, qui répeté douze fois égale le pied. Une partie qui ne fait pas cela, est appellée aliquante, comme cinq par rapport à quatorze, qu'il n'égale point quand on le répete deux fois, & qui le surpasse quand on le répete trois.

Les parties proportionnelles sont celles qui décroissent dans une certaine proportion comme lorsqu'on divise une quantité de deux pieds en deux pieds, le pied en deux demi pieds, le demi pied en deux moitiez de demi pieds, &c. Ces parties ne sont point égales entre elles, & n'ont point une grandeur certaine & déterminée, comme les parties aliquotes, puis qu'elles peuvent s'appetisser & décroitre à l'infini. Selon la troisieme opinion le nombre de ces parties est infini dans chaque corps.

ARTICULUS TERTIUS.

Examinatur sententia Zenonis continuum componens ex partibus mathematicis.

Zeno Eleates qui sectam de suo nomine dictam habuit, Logicamque adinvenit, opinatus est continuum componi ex punctis mathematicis, hoc est omni extensione carentibus, definitur enim ab Euclide illud punctum, id cujus nulla est pars, ab aliis verò communiter definitur, minimum quod excogitari potest, quæ certè notio omnium partium compositionem excludit.

Sic argumentor primò contra Zenonem, impossibile est, ut ex non extensis fiat res extensa, ergo impossibile est ut continuum fiat ex punctis mathematicis. Probo antecedens, punctum additum puncto non potest facere extensionem, ergo ex non extensis impossibile est fieri rem extensam. Probo antecedens, quæ se invicem penetrant, non possunt facere extensionem, atqui puncta mathematica se invicem penetrant, ergo non possunt facere extensionem. Major est clara, quia cum duo penetrantur non majus spacium occupant, eo quod alterutrum solum occuparet, nam duo penetrari est duo poni in eodem loco. Probo igitur minorem, quæ se tangunt secundum se tota, & secundum omne spatium quod occupant, ea penetrantur atqui duo puncta se tangunt eo modo, ergo &c. Major ex se clara est. Probatur minor, quia si duo puncta se tangant secundum se tota, necesse est ut secundum aliquod sui tangant punctum vicinum, & secundùm aliquid sui non tangant. Quod si res est, jam non puncta erunt certè, sed partibus distinctis ac extra se positis prædita.

Difficultas evidentior fit, si supponas unum punctum in medio duorum aliorum; nam si tangitur ab ambobus secundùm idem, non impedit quin ambo se tangant quoque, non secus ac si unum punctum non mediaret inter illa: ergo non augetur extensio quam faciunt duo puncta, quando tertium punctum

ARTICLE TROISIEME.

Examen du sentiment de Zénon, qui compose le continu de points mathématiques.

Zenon d'Elée, auteur d'une secte qui prit son nom, & inventeur de la Logique, a crû que le continu étoit composé de points mathématiques, c'est-à-dire qui n'ont aucune étenduë; car Euclide définit ce point ce qui n'a aucune partie, & les autres le définissent d'ordinaire ce qu'on peut imaginer de moindre, notion qui exclut certainement toute composition de parties.

Voici ma premiere preuve contre Zénon. Il est impossible que de plusieurs choses non étenduës il s'en forme une étenduë. Donc il est impossible que le continu soit composé de points mathématiques. Je prouve l'antécédent. Un point ajoûté à un point ne sauroit faire d'étenduë, Donc il est impossible que de plusieurs choses non étenduës il s'en fasse une étenduë. Voici la preuve de de cet antécédent. Les choses qui se pénétrent ne peuvent faire d'étenduë. Or les points mathématiques se pénetrent les uns les autres. Donc ils ne sauroient faire d'étenduë. La majeure est claire, parce que deux choses qui se pénétrent n'occupent pas plus d'espace que l'une des deux en occuperoit seule; car dire que deux choses se pénétrent, c'est dire que deux choses sont mises dans le même lieu. Je prouve donc ma mineure dela maniere suivante. Les choses qui se touchent selon toutes leurs parties, & selon tout l'espace qu'elles occupent, ces choses sont pénétrées. Or deux points se touchent de cette maniere. Donc . . . . La majeure étant claire par elle même, je prouve la mineure par la raison que si deux points se touchent tout entiers, il faut qu'ils touchent le point voisin par quelque chose d'eux mêmes, & qu'ils ne le touchent point par quelque chose encore d'eux mêmes. Or si cela est, ce ne seront plus des points, mais ils auront des parties distinctes & mises les unes hors des autres.

La difficulté devient encore plus sensible, si on suppose un point placé entre deux autres points; car s'il est touché par ces deux points, au même endroit, rien n'empêche que ces deux points ne se touchent comme s'il n'y avoit pas un point entre deux. Ainsi l'étenduë que forment deux points, n'est pas augmentée, lors

LA PHYSIQUE. qu'on en met un troisieme entre deux, & ce troisieme n'empêche pas qu'ils ne se touchent immédiatement.

inter illa ponitur, nec impeditur contactus immediatus.

Que si vous dites que le point du milieu n'est pas touché au même endroit par les deux autres, il s'ensuivra qu'il a plusieurs parties, ce qui est contre votre supposition.

Si dicas punctum intermedium non tangi à duobus aliis in eodem, sequeretur illud habere partes plures, quod est contra te.

Ce qui confirme cette preuve, c'est que nous concevons clairement & distinctement, que de plusieurs néants d'étenduë, il ne peut se former une étenduë, de même que de plusieurs néants d'être, il ne peut se former un être. Or un point est un néant d'étenduë.

Confirmatur hoc argumentum ex eo quod clarè ac distinctè percipiamus, ex pluribus nihilis extensionis non posse conflari extensionem, sicut ex pluribus non entibus nequit constitui ens, punctum autem nihilum est extensionis.

Ajoûtez que quelque effort d'imagination que nous puissions faire, nous ne saurions concevoir qu'un corpuscule mis sur un plan soit d'une telle petitesse qu'il n'ait point quelque chose qui ne touche point le plan, & qu'il n'ait ni droite, ni gauche, ni dessus, ni dessous.

Adde quod quantumvis imaginationem nostram torqueamus, nunquam possumus concipere corpusculum plano impositum, usque adeò minutum esse, ut non habeat aliquid non tangens planum, & partem sinistram, dexteram, inferiorem, superiorem &c.

Et ne dites point que le nombre se forme de choses qui ne sont point nombre savoir d'unitez, & que l'homme est composé de choses qui ne sont point l'homme, savoir de corps & d'ame, & que de même une chose étenduë peut être faite de choses non étenduës. On peut bien concevoir que de deux choses mêlées, il s'en forme une différente de chacune de ces deux choses, parce que les qualitez de l'une & de l'autre étant unies, elles opérent bien autrement que si elles étoient séparées. Mais que deux choses unies, dont ni l'une ni l'autre ne contribuent en rien, fassent cependant quelque chose de différent d'elles mêmes, c'est ce que personne ne concevra jamais. Or tels sont plusieurs points, puis qu'aucun ne contribuë en rien par sa jonction avec un autre point, & qu'il n'apporte ni étenduë, ni mouvement, ni figure, ni chaleur, ni sécheresse, ni aucune de ces qualitez, qui se combattent, & s'affoiblissent les unes les autres dans les mixtes.

Nec dicas numerum fieri ex iis, quæ non sunt numerus, nempè ex multitudine unitatum, & hominem fieri ex iis quæ non sunt homo, nempè ex corpore & anima, ergo à pari extensum posse fieri ex non extensis. Nam concipi quidem potest è duabus rebus permixtis unum quid conflari diversum à quolibet, dum nempè qualitates utriusque unitæ longè aliter operantur, quam si essent separatæ. At verò quod duæ res conjunctæ, quarum neutra conferat aliquid in commune, efficiant tamen aliquid diversum à se, hoc verò est quod nemo unquam concipiet. Atqui sic se habent plura puncta, quandoquidem nullum punctum quicquam imaginabile confert, quod jungatur cum altero puncto, non extensionem, non motum, non figuram, non calorem, non siccitatem, aut cætera similia, quæ in mixtis se invicem attemperant, aut refringunt.

Quant à l'exemple de l'homme, je dis qu'il est composé de deux substances, dont l'une lui donne des organes disposez différemment, & l'autre une raison qui dirige ces organes.

Ad exemplum hominis, dico illum componi ex duabus substantiis, quarum altera tribuit organa variè disposita, altera rationem, quæ regat ea organa.

De là il s'ensuit, que le tout qui en est formé, différe de l'une & de l'autre de ces parties. En un mot dès que les parties qui composent quelque chose sont tout-à-fait homogenes le composé est en tout de la même nature qu'elles. Mais quand elles sont hétérogenes, comme les parties de l'homme, alors le composé est d'une nature différente de ses parties. Or les points sont tous parfaitement homogenes. Donc chaque point étant non étendu, l'assemblage de ces points doit l'être aussi.

Hinc sequitur totum, quod conflatur ex illis, esse diversum ab utraque parte. Uno verbo quoties partes aliquid componentes sunt perfectè homogeneæ, toties compositum est perfectè ejusdem rationis cum illis. Sed quando sunt heterogeneæ, ut partes hominis, compositum aliam induit rationem à partibus. Atqui omnia puncta sunt perfectè homogenea, ergo sicut quodlibet est inextensum, ita acervus illorum debet esse quid inextensum.

Pour ce qui regarde les unitez, à la vérité une d'elles n'est pas un nombre, mais cependant chacune apporte quelque chose propre à faire un nombre, au lieu que le point n'apporte rien de propre à faire une étenduë. Donc une multitude de points ne peut composer qu'un nombre, & non pas un corps.

Quod spectat unitates, una quidem earum non est numerus, sed tamen qualibet affert aliquid aptum ad conficiendum numerum, è contra punctum nihil affert aptum ad conficiendam extensionem, ergo multitudo punctorum nihil quidpiam aliud componere potest, quam numerum, minimè verò corpus.

Le second argument contre les Zénonistes est tiré de ce que posé leur hypothése il ne peut y avoir de mouvement plus vif qu'un autre. Car supposons qu'Achille & une tortuë soient mis sur une même ligne, savoir la tortuë sur le point B, & Achille sur le point A, & qu'ensuite l'un & l'autre marchent, jamais Achille n'attrappera la tortuë, parcé que dans l'instant A la tortuë parcourra au moins un point; car elle ne

Secundum argumentum adversùs Zenonistas petitur ex eo quod posita illorum hypothesi, non possit dari motus altero velocior. Supponamus enim Achillem, & testudinem poni in eadem linea, testudinem in puncto B: Achillem vero in puncto A, ac deindè utrumque moveri. Numquam Achilles assequetur testudinem, nam instanti A, testudo percurret

vet saltem unum punctum, cum non possit minus puncto percurrere; Achilles verò eodem instanti non poterit percurrere nisi unum punctum, alioqui esset simul in duobus locis, quod implicat; ergo quando Achilles erit in puncto b, *testudo erit in puncto* c, *& sic deinceps: ergo Achilles numquam assequetur testudinem; ergo ejus motus non potest esse velocior motu testudinis.*

Ut argumenti vim eludant Zenonistæ, tenentur vel instantia temporis divisibilia in infinitum admittere, vel negare continuitatem motûs. Prior evasio absurda est, nam divisibilitas partium temporis non magis admitti potest, quam divisibilitas partium continui. Posterior gravissimas patitur difficultates.

Nam si dicas Achillem assequuturum esse testudinem, quia testudo alternatim movebitur, & quiescet, Achilles verò etiam in illis instantibus movebitur, quibus testudo motum interrumpit suum, sequetur nullum esse motum continuum, & mobilia velocissima frequenter morulas pati, quippe nullus est motus, quo non possit dari celerior. Igitur globus è tormento emissus alternatè quiescet, & movebitur; quod cum per se absurdum est, tum quia explicari non potest quid rursum impellat mobile, quando in morulà cessavit moveri.

Præterea dantur casus in quibus tarditas motûs explicari nequit per morulas, verbi gratia, quando rota movetur, tunc partes viciniores circumferentiæ velociùs moventur, quam partes viciniæ centro (nam quo tempore perficitur una revolutio rotæ, majus spatium conficiunt partes vicinæ circumferentiæ quam partes vicinæ centro) & tamen partes vicinæ centro non patiuntur morulas, nam si paterentur, quiescerent, dum partes circumferentiæ vicinæ moverentur, atqui non ita quiescunt, quia si hoc esset, videretur incurvari radius rotæ notabiliter, quod tamen non videtur.

Alia insuper in Zenonistas depromunt argumenta, à Geometria, in quà demonstratur primò quamlibet lineam dividi posse in duas partes æquales, quod falsum esset, si lineæ constarent punctis, linea enim constans undecim punctis non posset dividi in duas partes æquales, secundò datis duobus circulis concentricis, circumferentiam includentis majorem esse, quam circumferentiam inclusi (quod patet etiam ad oculum) lineam diagonalem quadrati esse majorem, quam alias lineas, ab uno latere ad aliud ductas &c. Quæ omnia falsa sunt, si valeat Zenonis sententia.

Nam primò nullum est punctum in circulo includente, ad quod non possint duci lineæ rectæ à centro, ergo tot duci possunt lineæ rectæ, quot sunt puncta in circulo includente. Atqui singulæ illæ lineæ transirent per singula puncta circuli inclusi. Ergo circulus inclusus debet habere tot puncta, quot circulus includens, ergo non minor est, adverte nos loqui de lineis rectis, non curvis verò, ne forte dicas lineas, quæ ducuntur à centro ad circumferentiam, transire plures per idem punctum circuli inclusi, & terminari

peut en parcourir moins, & Achille dans le même instant ne pourra non plus en parcourir qu'un, autrement il seroit à la fois en deux endroits, ce qui implique contradiction. Donc Achille n'attrappera jamais la tortuë. Donc son mouvement ne pourra jamais être plus vif que celui de la Tortuë.

Pour éluder la force de cet argument, les Zenonistes sont obligez, ou d'admettre des instants divisibles à l'infini, ou de nier la continuité du mouvement. La premiere défaite est absurde; car on ne doit pas plus admettre la divisibilité des parties du tems, que la divisibilité des parties du continu, & quant à la seconde, elle souffre de grandes difficultez.

En effet, si vous dites qu'Achille attrappera la tortuë, par la raison que la Tortuë se remuera & se reposera tour à tour, & qu'Achille se remuera pendant les instants que la Tortuë interrompt son mouvement, il s'ensuivra qu'il n'y a aucun mouvement continuel, & que les mobiles les plus vites souffrent de fréquens retardemens, parce qu'il n'y a point de mouvement, qui ne puisse être surpassé en vitesse par un autre mouvement. Ainsi un boulet de canon se remuera & se reposera tour à tour, ce qui est absurde par soi même, outre qu'on ne sauroit expliquer qui est ce qui pousse de nouveau le mobile, lorsqu'il a cessé d'être mû pendant un instant.

De plus il y a des cas, où on ne peut expliquer la lenteur du mouvement par de petites pauses. Par exemple lors qu'une rouë se meut, alors les parties les plus voisines de la circonférence se meuvent avec plus de vitesse que les parties les plus voisines du centre; car dans le tems qu'il se fait une révolution de la rouë, les parties voisines de la circonférence parcourent un plus grand espace que les parties voisines du centre. Et néanmoins les parties voisines du centre ne font aucune pause; car si elles en faisoient, elles seroient en repos, tandis que les parties voisines de la circonférence seroient en mouvement. Or il est faux qu'elles se reposent, parce que si cela étoit, on verroit le raïon de la rouë se courber sensiblement, ce qui ne se voit point.

On tire encore contre les Zénonistes, des preuves de la Géométrie Il est démontré, en premier lieu que toute ligne peut être divisée en deux parties égales, ce qui seroit faux si les lignes étoient composées de point; car une ligne composée de onze points ne pourroit être divisée en deux parties égales, & en second lieu que deux cercles concentriques étant donnez, la circonférence du cercle exterieur est plus grande que celle du cercle intérieur, ce qui paroît même à l'œil, & que la ligne diagonale du quarré est plus grande que les lignes tirées d'un côté à l'autre. Or toutes ces choses sont fausses, si le sentiment de Zénon est véritable.

Car en premier lieu, il n'y a aucun point dans le cercle extérieur, vers lequel on ne puisse tirer des lignes droites. Donc on peut tirer autant de lignes droites, qu'il y a de points dans le cercle exterieur. Or chacune de ces lignes passeroient par chacun des points du cercle intérieur. Donc le cercle intérieur doit avoir autant de points que le cercle extérieur. Donc il n'est pas plus petit. Remarquez bien que nous parlons de lignes droites, & non de lignes courbes, afin que vous ne disiez point que plusieurs lignes tirées du centre à la circonférence passent par le même

point

LA PHYSIQUE. point du cercle intérieur, & se terminent à divers points du cercle extérieur.

En second lieu, de chaque point de la ligne diagonale on peut tirer des lignes droites, d'un côté du quarré à l'autre. Donc ces côtez ont autant de points que la ligne diagonale.

En troisieme lieu, si nous faisons une supposition, qu'on ne sauroit nier, savoir qu'il y ait une pyramide dont la base renferme dix points, & chaque côté, quinze, il est manifeste que la ligne tirée vers la pointe d'une telle pyramide d'un côté à l'autre aura au moins un point, la suivante deux, la troisieme trois, &c. jusqu'à ce qu'on arrive à la quatorzieme, qui devra en avoir quatorze. Or par la supposition faite, la base n'a que dix points. Donc il y auroit dans cette pyramide une ligne horizontale qui seroit plus grande que la baze, ce qui est la chose qu'il falloit démontrer.

ad puncta diversa circuli includentis.

Secundò à quolibet puncto lineæ diagonalis possunt duci lineæ rectæ ab una costa in alteram, ergò costa non habent tot puncta quot linea diagonalis.

Tertiò si supponamus (quæ suppositio negari non potest) dari pyramidem, cujus basis decem puncta, contineat, utrumque vero latus, quindecim; manifestum est, quæ in summa cuspide ducitur linea, ab uno latere in aliud, habituram esse saltem unum punctum, quæ proximè sequitur duo, quæ huic succedit tria, & sic deinceps, donec deveniatur ad decimam quartam, quæ necessario lata erit quatuordecim punctis, atqui ex suppositione, basis habet solum decem puncta, ergo daretur in ea pyramide, linea ab uno latere ad alterum ducta, quæ major esset basi, quod erat demonstrandum.

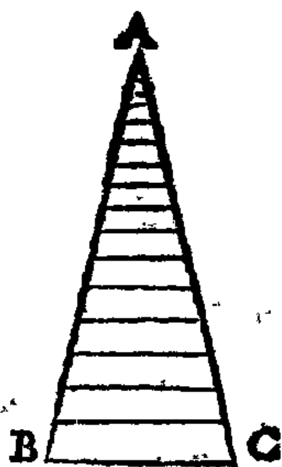


Figure 1.

La ligne B. C. est la base de la pyramide, & les lignes A. B. & A. C. en sont les côtez.

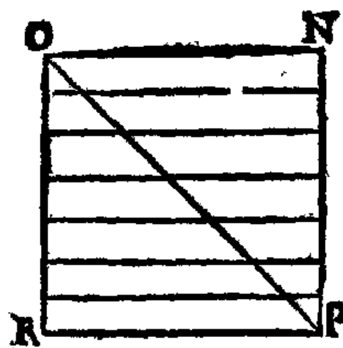


Figure 2.

La ligne diagonale est O. P. & les lignes N. P. ou O. R. sont les côtez.

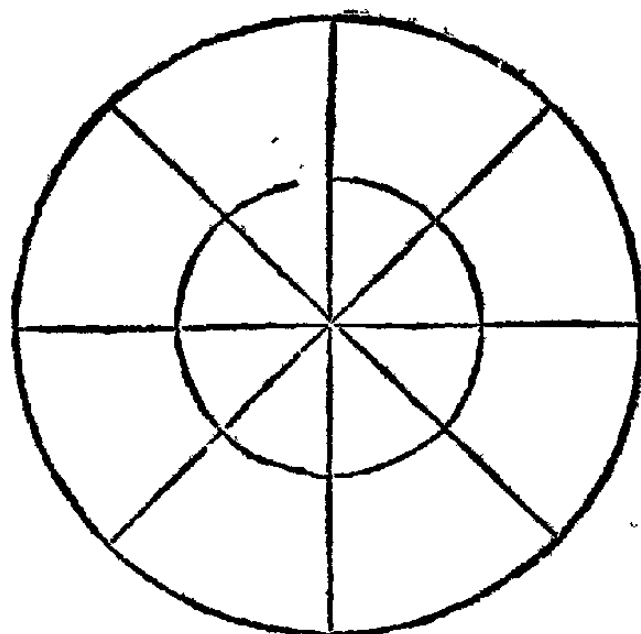


Figure. 3.

Deux cercles concentriques.

Mais pour dire les choses comme elles sont, ces argumens géométriques ne sont pas fort pressants. La raison en est que les Mathématiciens considerent la quantité comme séparée de la matiere, bien que la quantité ne puisse exister de la sorte. De là vient que les choses qui paroissent vraies en Mathématique se trouvent fausses, lorsque les argumens pris de la quantité abstraite sont appliquez à la quantité physique, ou au corps. Un autre défaut de ces démonstrations, c'est qu'on peut les rétorquer contre ceux qui composent le continu de parties étenduës. En effet si les lignes tirées du centre trouvent dans un petit cercle autant de parties que dans un grand, il est évident que ces cercles sont égaux, puisque ces parties égales en nombre, le sont aussi en grandeur; car nous supposons que les lignes tirées sont droites, & qu'ainsi elles touchent nécessairement dans le moindre cercle une partie égale à celle qu'elles touchent dans le grand cercle. Il en faut dire autant par rapport à la ligne diagonale.

Sed ut quod res est ingenuè fateamur, non urgent ista argumenta Geometrica; tum quia Mathematici versantur circa quantitatem abstractam à materià, qualis nulla existere potest, undè fit ut quæ apud Mathematicos vera esse videntur, falsa esse deprehendantur ubi è quantitate illà abstractà deducuntur ad quantitatem Physicam sive ad corpus; tum quia omnes ista demonstrationes retorqueri possunt adversus eos, qui continuum componunt ex partibus extensis, nam verbi gratia, si lineæ à centro ductæ reperiant in circulo minore tot partes quas transeant, quot reperiunt in circulo majore, evidens est circulos esse æquales, cum illæ partes numero æquales, sint aliunde æquales magnitudine, supponimus enim lineas ductas rectas esse, quæ necessariò partem in circulo minore æqualem tangunt ei, quam in circulo majore. Idem dicendum est respectu lineæ diagonalis.

ARTICULUS QUARTUS.

Examinatur Atomistarum sententia circa compositionem continui.

CRedunt Atomistæ materiam hanc, quam videmus, & tangimus, esse congeriem seu aggregationem variorum corpusculorum, ea verò corpuscula esse simplicia; esse quidem extensa, & variè figurata, sed tamen dividi non posse, quia unicum duntaxat continent ens: ac prorsus partibus carere.

Propter eam rationem vocantur atomi. Continuum ergo, baculus verbi gratia, juxta hanc sententiam dividi quidem potest in partes longe minutiores, quam sint eæ, quas vix præ suâ tenuitate cernere possumus. Sed affirmant non posse dividi in infinitum, deveniri tandem ad ea corpuscula simplicia, quæ ulterius dividi non possunt. Contra eos sic argumentor.

Si in Atomo sunt plures partes, atomus potest dividi in illas, atqui sunt plures partes, ergo &c. Consequentia majoris nititur hoc axiomate, quæ distinguuntur realiter sunt etiam separabilia realiter, & res ipsa loquitur, nam evidens est lumine naturali ens quodlibet existere posse sine eo, quod ipsi est accidentale, quale est respectu cujuslibet rei, illud quod ab eâ realiter, & adæquatè distinguitur, ac per consequens negari nequit Deum posse conservare unam partem atomi sine aliâ ipsi conjunctâ, si pars una distinguatur realiter ab altera. Probo autem dari in atomo plures partes realiter distinctas, quæ minor est syllogismi.

Ex concessis, atomus est extensa: atqui quod est extensum, habet plures partes; ergo atomus habet plures partes. Probo minorem. Quod est extensum, est simul in pluribus locis; atqui res eadem non potest esse simul in pluribus locis: ergo quod est extensum, non est res eadem, sive non est unica entitas, unde sequitur in eo esse plures entitates, seu partes distinctas.

Ad hæc, impossibile est atomum rotundam plano impositam tangere illud secundum totam suam superficiem. Ergo datur in atomo rotundâ aliquid tangens planum, & aliquid non tangens planum. Ergo datur in illa unum, quod non est aliud, verificari enim nequeunt de unâ eâdemque re, simul tangere & non tangere. Non potest responderi planum tangi ab atomo, secundùm superficiem superiorem: alioqui daretur penetratio dimensionum, quia planum & integra diameter atomi essent in eodem loco.

Hinc oritur secundum argumentum. Illa sunt distincta realiter, de quibus verificantur prædicata contradictoria. Atqui in atomo sunt quædam de quibus verificantur prædicata contradictoria. Ergo

ARTICLE QUATRIEME.

Où l'on examine l'opinion des Atomistes touchant la composition du continu.

LEs Atomistes croient que cette matière que nous voions, que nous touchons, en un mot qui est l'objet de nos sens, est un monceau, ou un assemblage de plusieurs Corpuscules: que ces Corpuscules sont simples; qu'à la vérité chacun d'eux a de l'étenduë & est figuré; mais qu'on ne peut néanmoins les diviser, parce qu'ils ne contiennent qu'un être unique, & qu'ils manquent absolument de parties. C'est pourquoi ils les appellent Atomes (*).

Ainsi le continu, un bâton, par exemple, peut bien selon cette hypothese être divisé en un grand nombre de parties, plus petites de beaucoup que ne sont celles là mêmes qui échapent à notre vûë par leur petitesse. Mais ils ajoûtent que cette divisibilité ne vas pas à l'infini, & qu'on pourroit à la fin arriver à ces corpuscules simples qui sont indivisibles.

Maintenant je raisonne ainsi contre cette opinion. S'il y a plusieurs parties dans un atome, l'atome peut être divisé en ces parties. Or il y a plusieurs parties dans un atome. Donc . . . La conséquence de la majeure est fondée sur cet axiome. *Les choses qui sont réellement distinctes sont réellement séparables*, & d'ailleurs la chose parle d'elle même. En effet, il est évident que tout être peut subsister sans ce qui lui est accidentel, tel qu'est par rapport à tout être ce qui est distingué réellement de lui. Par conséquent, il est certain aussi que Dieu peut conserver une partie d'un Atome sans une autre qui lui est jointe, si ces deux parties sont réellement distinctes. La mineure n'est pas moins claire, ainsi qu'on va le voir.

Les Atomistes reconnoissent qu'un Atome est étendu, or ce qui est étendu a plusieurs parties, donc un Atome a plusieurs parties. Je prouve ma mineure. Ce qui est étendu occupe en même tems plusieurs lieux. Or une même chose ne sauroit en même tems occuper plusieurs lieux. Donc ce qui est étendu n'est pas une même chose, ou pour m'exprimer autrement, ce qui est étendu n'est pas une entité unique. Ainsi dans un être étendu il y a plusieurs entitez ou parties distinctes.

De plus, il est impossible qu'un Atome rond mis sur un plan touche ce plan de toute sa superficie. Donc il y a dans un Atome rond quelque chose qui touche ce plan, & quelque chose qui ne le touche pas. Par conséquent, cet Atome a une chose qui n'est pas l'autre; car on ne peut dire véritablement d'une seule & même chose qu'elle touche & ne touche pas. Et il ne faut pas répondre que l'atome touche le plan de sa superficie supérieure; car ce seroit admettre la pénétration des dimensions, puisque & le plan, & le diamettre entier de l'Atome seroient dans un seul & même lieu.

De là nait un second argument en ma faveur. Les Etres dont on peut assûrer avec verité des choses contradictoires, sont réellement distinguez les uns des autres. Or dans un Atome il y a des Etres desquels on peut assûrer avec vérité des choses contra-

(*) Ce mot vient du verbe τέμνειν, *couper* & d'α privatif, comme qui diroit, *ne couper pas.*

tradictoires. Donc il y a dans un Atome quelques êtres distinguez réellement. On ne peut nier la majeure, & pour ce qui est de la mineure, outre l'exemple précédent qui lui sert de preuve, il est facile de la prouver encore de la maniere suivante.

in atomo sunt quædam distincta realiter. Major non potest negari. Minor quæ vel exemplo à me jam allato satis patet, in quo ostendi tangere, & non tangere, verificari de atomo, sic probatur.

Selon les Atomistes mêmes, il y a dans un Atome un côté oriental & un côté occidental, un côté droit & un côté gauche, un côté superieur & un inferieur. Autrement un Atome ne seroit pas étendu, & n'occuperoit point d'espace. Supposons maintenant qu'on place un Atome sur ce papier. Je demande si le côté oriental de cet Atome est éloigné autant de cette lettre que j'écris, que le coté occidental. S'il est également éloigné, donc le côté oriental & le côté occidental sont dans le même lieu ; donc l'un n'est pas hors de l'autre ; donc ils ne sont pas étendus, & par conséquent un atome ne differe nullement d'un point mathématique. S'il n'est pas également éloigné ; donc on peut dire avec verité d'un Atome, qu'il est autant éloigné d'une lettre, & qu'il n'en est pas éloigné autant, ce qui forme deux propositions contradictoires. L'unique moien de résoudre cette difficulté, c'est de répondre que ces deux choses, être éloigné autant, & n'être pas autant éloigné, ne sont pas vraies d'un même atome au même égard. Mais cette réponse suppose ce que nous prétendons, savoir qu'il y a dans un atome un être & un autre être encore.

Ex concessis, datur in atomo latus orientale & occidentale, sinistrum & dextrum, superius & inferius, alioquin atomus non esset extensa, neque repleret locum. Supponamus unam collocari super hanc chartam verbi gratia. Quæro an latus orientale atomi æquè distet ab ista littera, quam designo, ac latus occidentale? Si æquè distet, ergo latus orientale, & occidentale sunt in eodem loco; ergo non sunt extra se invicem neque faciunt extensionem, neque atomus differt à puncto mathematico. Si non distat æqualiter, ergo de atomo verificatur τὸ distare tantum ab una littera, & τὸ non distare tantum ab eâdem littera, quæ sunt prædicata contradictoria. Non potest solvi nodus, quin dicas ea prædicata non verificari de eâdem atomo secundum idem. Sed hoc dicendo, ultro fateris esse in atomo unum & alterum ens, quod nos intendimus.

Il est donc manifeste qu'un Atome est composé de parties distinctes, & en voilà autant qu'il nous en faut; car si le continu n'est pas composé de points mathématiques, reste qu'il le soit de parties divisibles à l'infini.

Ex dictis, manifestum est atomum constare partibus distinctis, quod si semel admittatur, res erit illico confecta, nempè continuum, si non componatur ex punctis mathematicis, componi ex partibus divisibilibus in infinitum.

Il ne s'agit pas tant ici de savoir s'il y a des Atomes qui conservent toûjours la même dimension, & qui ne souffrent point de division actuelle, que de voir s'il y a des corpuscules d'une simplicité parfaite, & dont chacun soit un être unique, de la même maniere qu'un Ange, par exemple, est un être unique.

Hic non tam quæstio est, utrum dentur atomi, quæ semper maneant sub eâdem dimensione, neque divisionem actualem patiantur, sed utrum dentur corpora omnino simplicia, quæque sint prorsus unicum ens, sicut unus Angelus est unicum ens.

Examinons maintenant ce qu'on dit de la solidité des Atomes. On les suppose indivisibles, non à cause de leur petitesse, mais par la raison de leur solidité, ou bien, parce que leur substance n'est entremêlée d'aucun pore ou vuide. Selon ce principe, la divisibilité des corps vient du vuide dispersé au dedans d'eux, lequel donne entrée aux agens externes, pour les séparer.

Videamus nunc quod dicitur de soliditate Atomorum. Dicunt eas esse indivisibiles, non ratione suæ exiguitatis, sed ratione suæ soliditatis, seu quia nullis porulis, & inanitatibus interpungitur earum substantia. Juxta hoc principium, divisibilitas corporis oritur ex vacuo disseminato per particulas ipsius, ingressum præbente virtuti externæ ad eas sejungendas.

Mais j'ai deux objections à faire contre cette doctrine. En premier lieu, il s'ensuivroit que l'Univers entier auroit pû être indivisible, & parfaitement simple. Car il étoit aussi possible à Dieu de créer de grands Atomes, qu'il lui a été possible d'en créer de petits, puisque la petitesse ne fait rien à la nature des Atomes. Donc il auroit pû créer un Atome égal en grandeur à la terre, ou au monde entier; il suffisoit pour cette fin qu'il créât une matiere, qui ne fût mêlée d'aucun vuide.

Contra hanc doctrinam duo objicio, primò inde sequi totum hunc mundum potuisse esse indivisibilem, ens simplicissimum, nam æquè possibile erat Deo atomos ingentes creare ac possibile fuit creare exiguas, quandoquidem parvitas nihil facit ad naturam atomorum. Ergò potuisset Deus creare atomum telluri æqualem, imo toti mundo, ad hoc enim nihil aliud requirebatur, nisi ut Deus crearet materiam, nullo vacuo intermixtam.

Alors l'Univers n'eût été qu'un Atome unique, qu'une unique entité, qu'un être parfaitement simple & absolument indivisible. Ainsi on auroit pû dire en même tems de la même partie de la même chose, qu'elle étoit lumineuse, & qu'elle ne l'étoit pas : car la terre auroit été opaque, & le Soleil lumineux de même qu'à présent ; or le Soleil & la terre n'auroient été qu'une entité unique & indivisible : donc . . . . . On voit assez combien ce raisonnement est absurde, & conséquemment jusqu'à quel point le principe en est faux.

Tunc universus unica fuisset atomus, unica entitas simpliciter, & prorsus indivisibilis. Tunc verè dici potuisset de eodem, ad idem, secundum idem, & eodem tempore, esse lucidum & non esse lucidum, nam terra fuisset opaca, sol lucidus ut nunc. Sol verò & terra fuissent unica indivisibiliter entitas. Ergo &c. quod cum sit absurdum, falsum illud est quoque, ex quo sequitur.

Se-

Secundò, si ea inter quæ nullum datur vacuum, indivisibilia sunt, sequi, vel nullum dari contactum immediatum, vel atomos semel contingentes immediatè, numquam posse sejungi, quod utrumque falsum est, etiam juxta illos Philosophos.

Consequentia probatur, quia certum est inter ea, quæ sese immediatè tangunt, nullum dari vacuum. Atqui secundum te, ea inter quæ nullum datur vacuum, indivisibilia sunt. Ergo quæ se immediatè contingunt sunt indivisibilia. Cum ergo secundum te, duæ atomi sejungi possint, necesse est ut nunquam se immediatè contingant. Hoc verò incomprehensibile est, cum tot dentur atomi cubicæ, numquam unam alteri incubuisse.

Revocabo ad sectam Atomistarum eos, qui dicunt in continuo ante divisionem actualem, nullas esse partes, ac proinde continuum unicam esse entitatem quæ divisibilis sit; non quod plures entitates actu includat: sed quia plures ex eâ per motum quemdam, qui divisio dicitur, produci possunt.

Ea doctrina prorsus improbabilis est, quia lumine naturali constat, ea quæ aliquando distingui possunt semper esse distincta, & quæ semel identificantur, semper manere identificata, ex quo sequitur, si partes continui distinctæ evadant per divisionem, eas fuisse etiam distinctas ante divisionem; & si ante divisionem, quæcumque componebant continuum identificabantur inter se, ea manere identificata etiam post divisionem, quod manifeste falsum est, neque ab istis admittitur.

Deinde certum est rem quamlibet per se ipsam distingui ab omni alio, non verò per aliquid extrinsecus adveniens, cujusmodi est divisio. Præterea certum est nihil posse dividi à se ipso, ac per consequens, si continuum sit unica entitas, nullam poterit pati divisionem. Ad hæc convenit inter omnes Philosophos ea distingui realiter, quæ sunt separabilia quoad tempus, & quoad locum, vel quorum uni convenit attributum, quod non convenit alteri. Atqui partes continui, etiam quando sunt unitæ, sunt separabiles quoad tempus, & quoad locum, & earum uni convenit attributum, quod non convenit alteri; verbi gratia, ramo arboris convenit esse frondosum, quod non convenit trunco ejusdem arboris. Ergo partes continui etiam actu unitæ distinguuntur realiter.

Hinc satis refellitur effugium eorum, qui dicunt in continuo non dari partes numero infinitas actu, sed potestate.

En second lieu, si les choses qu'aucun vuide ne sépare sont indivisibles, il s'ensuit, ou qu'il ne peut y avoir dans la nature de substances qui se touchent immédiatement, ou que deux Atomes qui se touchent immédiatement ne peuvent être separez, deux propositions également fausses, même selon les Philosophes dont nous combattons l'opinion.

La preuve de cette conséquence, c'est qu'entre les choses qui se touchent immédiatement il n'y a point de vuide: or les choses entre lesquelles il n'y a point de vuide, sont indivisibles, selon les Atomistes; donc les choses qui se touchent immédiatement sont indivisibles. Cependant, selon ces mêmes Atomistes, deux Atomes peuvent être separez, donc il est nécessaire que jamais deux Atomes ne se touchent immédiatement. Or il est incompréhensible que de tant d'Atomes cubiques dont l'Univers est plein, jamais un seul n'ait été apliqué immédiatement à un autre.

Je rangerai parmi les Atomistes les Philosophes qui disent, que le continu n'a point de parties avant la division actuelle, & que par conséquent il est une entité unique, laquelle néanmoins peut être divisée; non qu'elle renferme actuellement plusieurs parties, mais parce que plusieurs parties peuvent en être tirées par un certain mouvement qu'on appelle division.

Ce sentiment est destitué de toute vraisemblance. Car il est évident que deux choses qui peuvent être distinguées ont toûjours été distinctes, & que celles qui sont une fois identifiées, demeurent constamment telles. Ainsi les parties du Continu deviennent-elles distinguées par la division, c'est une preuve qu'elles étoient distinctes auparavant, & au contraire étoient-elles identifiées avant la division, elles doivent conserver leur identité après cette division, ce qui est manifestement faux, & que d'ailleurs ces Philosophes rejettent.

De plus, il est certain que chaque être est distinct de tout autre par soi-même, & non par quelque chose qui lui arrive de dehors, tel qu'est la division. Ce n'est pas tout. Il est certain encore qu'aucune chose ne peut être divisée d'avec elle-même, & par conséquent, que si le continu est une quantité unique, il ne peut souffrir de division. Bien plus, il n'est point de secte qui ne convienne qu'il y a une distinction réelle entre les choses qui peuvent exister en différens tems, & en différens lieux; ou à l'une desquelles convient un attribut qui ne convient pas à l'autre. Or les parties du continu, lors même qu'elles sont unies, peuvent exister en différens tems & en différens lieux; & d'ailleurs on peut dire de l'une des choses qui ne conviennent pas à l'autre: par exemple, on peut dire d'une branche d'arbre qu'elle est couverte de feuilles, ce qui ne convient pas au tronc du même arbre. Donc les parties du continu sont réellement distinctes, lors même qu'elles sont unies actuellement.

C'en est assez pour réfuter les faux fuïant de ceux qui disent, que le Continu est composé de parties infinies, qu'à la vérité, il ne contient pas actuellement, mais qu'il renferme *potestate*, en puissance.

ARTICLE CINQUIEME.

Examen du sentiment des Péripatéticiens touchant la divisibilité du Continu à l'infini.

LEs raisons qui prouvent ce sentiment, sont en premier lieu, que l'idée claire & distincte d'un corps nous représente une chose étenduë, c'est-à-dire qui a ses parties les unes hors des autres. D'ailleurs il est certain que le corps ou la matiere est un être homogéne. Donc ce qui convient essentiellement à quelque partie de la matiere, convient aussi à chacune. Donc chaque partie de la matiere doit être divisible, puisque toutes ses parties sensibles sont divisibles.

De plus nous voyons distinctement qu'il n'y a aucune portion si petite de la matiere, qu'elle n'ait une moitié; car les points mathématiques sont conçus, non comme matiere, mais comme pur néant: & nous ne concevons pas moins clairement qu'après quelque division que ce soit d'un grain de millet, il demeure toûjours quelque particule qui mise sur un plan, ne le toucheroit pas toute entiere.

Une seconde preuve de cette opinion, c'est qu'il est évident, comme nous l'avons fait voir ci-dessus, que la matiere ne peut être composée de points mathématiques, ou ce qui est la même chose, un être étendu ne peut être composé d'un néant d'étenduë.

Il est aussi de la derniere évidence que les Atomes, dans lesquels la matiere peut-être divisée, sont étendus, & que dans ce qui est étendu, il y a nécessairement quelque chose hors d'une autre chose, qui peut être désigné ou par les créatures, ou par Dieu, & que par conséquent ce qui est étendu à des parties. Donc il s'ensuit que la matiere est divisible à l'infini.

A ces raisons on peut ajoûter plusieurs raisons geometriques. La Geométrie démontre par exemple qu'il y a des quantitez incommensurables, comme la ligne diagonale d'un quarré, & un côté du même quarré. Deux quantitez sont commensurables, lorsqu'il en a une troisieme qui peut les mesurer toutes deux. En ce sens un pas & une perche sont commensurables, parce qu'il y a une mesure commune pour les mesurer savoir le pied, car le pied répété cinq fois égale un pas, & répété six fois une perche. Lors qu'on ne trouve point de mesure commune de deux quantitez, elles sont incommensurables. Or les Geometres démontrent que quelque partage qu'on fasse des parties du côté d'un quarré, on ne sauroit trouver aucune partie de ce quarré qui, pris un certain nombre de fois, égale précisément la ligne diagonale, ce qui ne pourroit se faire, si la ligne diagonale n'étoit divisible à l'infini.

La Géometrie démontre aussi qu'étant données deux lignes paralleles étenduës à l'infini, entre lesquelles il y ait une ligne perpendiculaire de dix pouces, par exemple, on peut tirer d'un certain point de la ligne parallele supérieure à chaque point de la ligne parallele intérieure, des lignes droites qui passent par la ligne perpendiculaire placée au milieu. Or les points de la ligne parallele inférieure sont infinis en nombre selon la supposition. Donc on peut tirer des lignes infinies de la ligne parallele supérieure à l'inférieure, sur quoi je raisonne de la sorte. Ces lignes passeroient par divers points

ARTICULUS QUINTUS.

Examinatur sententia Peripateticorum de divisibilate continui in infinitum.

R*Ationes, quæ probant sententiam istam, sunt primò, quod idea clara & distincta corporis repræsentat nobis rem extensam, hoc est habentem partes extra partes. Aliunde certum est, corpus seu materiam esse ens homogeneum. Ergo quicquid convenit essentialiter alicui parti materiæ convenit etiam singulis. Qualibet ergo materiæ portio debet esse divisibilis, cum omnes ejus portiones sensibiles sint divisibiles.*

Præterea distinctè concipimus, nullam esse materiæ portionem, adeo exiguam, quæ non habeat medietatem (nam puncta mathematica, non instar materiæ concipiuntur, se ut merum nihil (& post quamcumque divisionem grani milii, superesse adhuc particulam, quæ si imponatur plano, non illud tangat secundum se totam.

Secundò evidentissimum est, ut supra ostendimus, materiam non posse constare ex punctis mathematicis, seu quod idem est, rem extensam non posse componi ex nihilo extensionis.

Evidentissimum quoque est atomos in quas resolvitur materia, esse extensas: quod verò extensum est in eo esse necessariò aliquid extra aliquid designabile, vel à creaturis, vel à Deo, & per consequens habere partes; ex quo sequitur materiam esse divisibilem in infinitum.

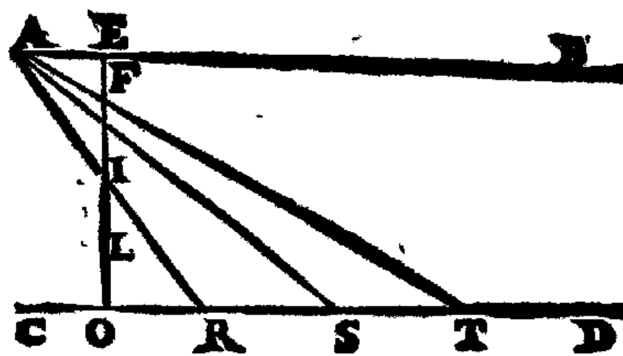
Accedunt his rationibus non pauca demonstrationes Geometricæ. Demonstrat Geometria, dari quantitates incommensurabiles, verbi gratia, lineam diagonalem quadrati, & costam. Tunc duæ quantitates sunt commensurabiles; quando datur tertia quantitas, quæ ambas mensurare potest. Hæ sensu passus & partica sunt commensurabiles, quia possunt commensurari communi mensura, scilicet pede, nam pes quinquies repetitus adæquat passum, sexies verò particam. Si nulla communis mensura duarum quantitatum reperiatur, illæ sunt incommensurabiles. Jam Geometræ demonstrant quâlibet facta divisione costa alicujus quadrati, nullam reperiri particulum costæ, quæ tot vel tot vicibus præcisè sumpta lineam diagonalem exhauriat, quod certè fieri non posset, si linea diagonalis non esset divisibilis in infinitum.

Demonstrat quoque Geometria datis duabus lineis parallelis in infinitum extensis, inter quas linea perpendicularis decem digitorum verbi gratia mediet, posse duci ab uno puncto certo lineæ parallelæ superioris ad singula puncta lineæ parallelæ inferioris lineas rectas transeuntes per lineam perpendicularem intermediam. Atqui puncta lineæ parallelæ inferioris sunt numero infinita ex suppositione. Ergo duci possunt lineæ infinitæ à superiori ad inferiorem. Jam subsumo, atqui lineæ illæ transirent per diversa puncta lineæ perpendicularis, quæ tamen non major

quam

quam decem digitis supponitur. Ergo reperirent, in illâ linea decem digitorum infinita puncta. Ergo hæc linea divisibilis est in infinitum.

de la ligne perpendiculaire, qu'on suppose néanmoins n'avoir que dix pouces de longueur. Donc elles trouveroient une infinité de points dans cette ligne de dix pouces. Donc cette ligne est divisible à l'infini. La Physique.



Les lignes paralleles sont A. B. & C. D. La ligne perpendiculaire est E. O. Les lignes qui peuvent être conduites de la ligne supérieure à la ligne inférieure, sont A. R. A. S. A. T. qui coupent la ligne perpendiculaire dans les points F. I. L.

Videamus nunc aliquas objectiones, earum quæ proponuntur, adversus divisibilitatem continui in infinitum.

Objicitur primò sequi ex illâ opinione, unicum granum tritici tot habere partes, quot habet universa mundi machina, & posse in tot superficies dividi, ut non solùm telluri cooperiendæ sufficiat, sed etiam universis stellis.

Respondeo, quamvis granum tritici tot partes, quot mundus, non tamen habere æquè magnas, unde semper servatur inæqualitas: seu quod idem est, dico partes aliquotas esse plures in mundo, quam in grano tritici, sed non partes proportionales. Fateor mirum esse, granum tritici tot superficies æquales præbere posse, ut totam telluris superficiem obtegerat: sed id non debet dici impossibile; nam cum certum sit, materiam esse infinitè divisibilem, sequitur quæcumque ex illâ divisibilitate eliciuntur consectaria, ut ut rationi nostræ impervia, esse tamen vera.

Observemus exiguam auri moleculam ita diduci ab homine, ut ingentem numerum leucarum cooperire sufficiat.

Observemus titionem viridem fumantem tot partes suæ substantiæ in fumum conversas emittere, ut si prohibeatur abire fumus, vastissima cubicula replere valeat; & tamen titio manet ad sensum ejusdem magnitudinis.

Observemus etiam, quod cum flamma candelæ sine ullâ interruptione depascatur sebum, singulis momentis abradit supernè superficieculam quandam. Ergo tot abraduntur superficieculæ quot sunt momenta diversa, in tempore, quo ardet candela.

Re ad calculum revocatâ, inveni Petrus Gassendus è candelâ, quæ per horam integram ardet, delibari superne actione continuâ caloris, quinquagies, quater millies, septingenties centena millia superficierum, 547000000; qui numerus est momentorum distinguibilium in una hora. Posito quod terra moveatur, cum in eâ suppositione, terra

Voyons maintenant quelques unes des objections qu'on propose contre la divisibilité du continu à l'infini.

On objecte en premier lieu, qu'il s'ensuit de cette opinion qu'un seul grain de froment a autant de parties que l'Univers entier, & qu'il peut être divisé en tant de superficies, qu'elles suffiroient pour couvrir la terre & les étoiles mêmes.

Je répons que si un grain de froment a autant de parties que le monde, du moins il n'en a pas de la même grandeur, ce qui met une grande différence entre ce grain & le monde, ou pour m'exprimer autrement; je dis qu'il y a plus de parties aliquotes dans le monde que dans un grain de froment, mais non pas plus de parties proportionelles. J'avouë qu'il est étonnant qu'un grain de bled puisse fournir assez de superficie, pour couvrir celle de la Terre; mais on ne peut dire que ce soit une chose impossible; car étant certain que la matiere est divisible à l'infini, les conséquences qui naissent de cette divisibilité sont véritables, bien que notre raison ne puisse les pénetrer.

Il faut observer que l'homme peut tellement étendre une petite quantité d'or, qu'elle suffira pour couvrir plusieurs lieuës de chemin.

Observons aussi qu'un tison de bois verd qui fume perd tant de parties de sa substance en fumée, que si on empêche cette fumée de sortir, elle remplira tout un grand appartement; bien que le tison paroisse toujours de la même grandeur.

Enfin une autre remarque, c'est que lorsque la flamme d'une chandelle se nourrit du suif sans interruption, elle enleve à chaque moment une petite superficie de suif, d'où il s'ensuit qu'elle enleve l'une après l'autre autant de ces superficies, qu'il y a de momens divers dans le tems où la chandelle brûle.

Le célébre Gassendi a calculé que d'une chandelle qui brûle pendant une heure entiére l'action continuelle de la chaleur enleve cinquante quatre mille sept cent fois cent mille superficies, ce qui est le nombre des momens qu'on peut distinguer dans une heure. Supposé que la Terre se meuve, comme dans cette supposition la Terre fait une révolution en vingt quatre heures,

La Physique. il s'ensuit que dans chaque heure on peut distinguer autant de parties que dans la vingt-quatrieme partie de la superficie de la Terre. Or cette superficie est de vingt-six mille deux cent cinquante cinq milles d'Italie. Donc la vingt-quatrieme partie en est de mille nonante quatre. Maintenant il est certain que mille nonante quatre milles d'Italie contiennent un million cent nonante quatre mille pas géométriques, & cinq million quatre cent septante mille pieds, & que chaque pied peut-être distingué en mille parties sensibles. Donc chaque heure contient le nombre des momens que j'ai dit. Donc comme à chaque moment, la flamme de la chandelle attire une superficie de suifs, il s'ensuit qu'un morceau de suif haut de deux ou de trois pouces perd en une heure cinq millards quatre cent septante million de superficies.

horis 24. unam sui revolutionem faciat, sequitur in singulis horis tot posse distingui partes, quot in vigesimâ quartâ parte superficiei terræ. Atqui ea superficies est Italicorum milliarium 26255. Ergo vigesima quarta pars est 1094. Jam certum est mille nonaginta quatuor milliaria, continere decies centies nonagies, quatuor millia, 1094000. passuum Geometricorum; & quinquies decies centies quadragies species millia 5470000. pedum, & quemlibet pedem posse distingui in partes sensibiles mille. Ergo quælibet hora continet numerum supra dictum momentorum. Cum ergo quolibet momento abradatur una superficies è sebo, ardente candelâ sequitur è sebo duos tresve digitos alto abradi superficiecularum quinquagies quater milles septengenties centena millia.

Le nombre sera beaucoup plus grand, si on suppose que le Ciel tourne, parce qu'alors on pourra distinguer autant de momens dans une heure qu'il y a de parties sensibles dans la vingt quatrieme partie de l'Equateur, qui est infiniment plus grande que la vingt-quatrieme partie de la superficie de la Terre. Le nombre sera encore plus grand, si au lieu d'une chandelle, on suppose un tonneau d'une grandeur extrême plein d'huile, où il y ait une méche allumée; car au bout de quelques jours, à peine pourriez vous remarquer que l'huile fût baissée de l'épaisseur d'une toile d'araignée, & néanmoins elle devroit diminuée sans cesse pendant tout cet intervalle, d'où il s'ensuit que l'épaisseur d'une toile d'araignée contient un nombre incroïable de superficies, que l'action du feu sépare les unes des autres. Il doit donc sembler possible que Dieu divise un grain de bled en tant de superficies, qu'elles suffisent pour couvrir la face de la Terre.

Nu.. erus longè erit major, si supponatur cœlum moveri, quia tunc tot erunt momenta distinguibilia in horâ, quot sunt partes sensibiles in vigesimâ quartâ parte æquatoris, immane quantum majori quam sit vigesima quarta pars superficiei terræ. Erit etiam major numerus, si loco candelæ, supponamus dolium vastissimæ magnitudinis oleo plenum, & in eo ellychnium accersum; nam post aliquot dies vix deprehenderes altitudinem olei decrevisse crassitudine telæ araneæ, & tamen successive decrevisset per totos illos dies i: c.ssanter. Ex quo sequitur crassitiem telæ araneæ incredibilem superficierum numerum continere, quas actio ignis sejungit à se invicem. Possibile ergo videri debet, ut granum tritici dividatur à Deo in tot superficies, quot requiruntur, ut tota tellus obtegatur.

On objecte en second lieu que le contenu est divisible à l'infini, il doit être d'une étenduë infinie, ce qu'on prouve de la sorte. Ce qui contient une infinité de parties est d'une étenduë infinie. Or ce qui est divisible à l'infini contient une infinité de parties. Donc ce qui est divisible à l'infini est d'une étenduë infinie. La mineure est claire, parce qu'une infinité de parties dont chacune est étenduë, & occupe quelque lieu, occoupant une infinité de lieux, & une infinité de lieux constituant une étenduë infinie, il faut que ce qui contient une infinité de parties, soit étendu infiniment.

Objicies secundò; si continuum est divisibile in infinitum, debet esse infinitè extensum, quandoquidem quod habet infinitas partes est infinite extensum. Atqui quolibet divisibile in infinitum habet infinitas partes. Ergo quod est divisibile in infinitum, est infinitè extensum. Minor patet, quia cum infinitæ partes, quarum qualibet est extensa & occupat aliquem locum, occupent infinita loca, & infinita loca constituant infinitam extensionem, necesse est ut quod continet infinitas partes sit infinitè extensum.

Il faut répondre en distinguant la mineure. Ce qui contient une infinité de parties aliquotes est étendu infiniment, cela est vrai, ce qui contient une infinité de parties proportionelles est étendu infiniment, je le nie. Or les parties du continu que nous disons être infinies en nombre, ne sont point des parties aliquotes, c'est-à-dire, des parties de la même grandeur déterminée, mais des parties proportionelles qui diminuent sans cesse. Or des parties qui diminuent à proportion ne sauroient faire une étenduë infinie, bien qu'elles soient infinies en nombre. C'est ce que vous comprendrez sans peine, si vous prenez par exemple une piéce de monnoie qu'on partageroit en deux moitiez pour être partagées ensuite en deux autres parties, & ainsi jusqu'à l'infini; car si vous rassembliez les parties divisées, vous trouveriez après quelque divisions que ce pût être, que les parties divisées étant réunies, ne font point la valeur de la piéce de monnoie, parce qu'il resteroit enore quelque

Respondendum est distinguendo minorem syllogismi, quod continet infinitas partes aliquotas, est infinitè extensum, concedo; quod continet infinitas partes proportionales est infinitè extensum, nego. Continui autem partes, quas numero infinitas esse dicimus, non aliquotæ sunt sive determinatæ omnes, & ejusdem magnitudinis; sed proportionales, hoc est semper decrescentes. Partes autem proportionaliter decrescentes non facere infinitam extensionem, licet sint numero infinitæ, hinc capies, si consideres nummum qui divideretur in duas medietates, ut deinde qualibet divideretur in duas alias partes, & sic in infinitum. Nam si congregares partes divisas, reperires post quamcumque divisionem factam, partes divisas collectas non efficere valorem nummi, quia scilicet restaret aliquid nummi ulterius dividendum. Si infinitæ partes proportionales nummi non faciant valorem

lorem nummi, non faciunt à pari extensionem nummi, ne dum efficere valeant extensionem infinitam, quæ necessariò includit infinitos passus, pedes, ulnas, leucas &c.

Objicies tertiò, quidquid habet partes, est divisibile in illas omnes. Ergo continuum est divisibile in omnes partes quas habet. Supponatur ergo dividi à Deo in omnes illas partes, quas habet, quæritur an sit adhuc divisibile, nec ne? Si est divisibile, ergo non fuit divisum in omnes suas partes; si non est, ergo potest redigi in atomos, neque constat partibus divisibilibus in infinitum. Non potest autem negari suppositio, quia Deus potest dividere rem quantum est divisibilis; sed res est divisibilis in omnes suas partes; ergo Deus eam potest dividere in omnes suas partes.

Respondendum est, negando suppositionem, ut quæ implicet in terminis. Nam per continuum esse divisibile in infinitum, intelligimus, illud post quamlibet divisionem factam restare adhuc divisibile. Et ergo contradictio manifesta, supponere illud dividi toties ut non sit amplius divisibile. Dicimus igitur Deum non posse, propter manifestam contradictionem, dividere simul continuum, quantum dividi potest; quia de essentiâ divisibilis in infinitum est ut possit actu poni, sed non possunt omnes divisiones collectivè poni, sicut omnis figura distributivè sumpta separabilis est à corpore, sed non collectivè.

Objicies quartò, si partes continui sint divisibiles in infinitum, nullus datur contractus corporum sinè penetratione, atqui falsum consequens, ergo & antecedens. Consequentia majoris probatur, quia pars verbi gratiâ, globi, quæ tangit planum, si sit divisibilis in infinitum, continet multas superficies, alias aliis impositas. Supponamus continere decem, atqui decem illæ superficies non possunt tangere omnes planum, quin detur penetratio, nam ut decima superficies tangat planum, debet esse in eodem loco, in quo est prima. Ergo &c.

Hic fatendum est responsionem non satis facere difficultati. Dicunt contactum globi fieri in parte, quæ quidem divisibilis, sed quæ considerari debet indivisibiliter. Si pars quæ supponitur immediatè contigua plano, habeat decem superficies, ultima tantum tangere dici debet planum, & sic in infinitum. Si regeras illam ultimam dividi posse in alias decem respondent harum etiam ultimam solum tangere planum; & sic in infinitum. Sed hoc minimè satisfacit, quia lumine naturali notum est esse aliquid in globo determinatum, quod tangit planum, & distinguitur ab eo, quod non tangit.

Plures alias objectiones difficillimas referre supersedeo, ut ad alia gradum faciam.

chose à diviser. Que si une infinité de parties proportionnelles d'une piece de monnoie ne font pas la valeur de cette piece, par la même raison elles n'en font point l'étenduë, bien loin qu'elles puissent faire une étenduë infinie, laquelle renferme nécessairement une infinité de pieds, de pas, d'aunes, de lieuës, &c.

On objecte en troisieme lieu que tout ce qui a des parties est divisible en toutes ses parties, & que par conséquent le contenu est divisible en toutes les parties qu'il a. Suposé donc que Dieu le divise en toutes ces parties, on demande s'il est encore divisible ou non, s'il est divisible, donc il n'a pas été divisé en toutes ses parties. S'il n'est plus divisible, donc il peut être réduit en atome, & il n'est pas composé de parties divisibles à l'infini. On ne peut nier cette supposition, parce que Dieu peut diviser une chose autant qu'elle est divisible, & qu'une chose est divisible en toutes ses parties, d'où il s'ensuit que Dieu peut la diviser en toutes ses parties.

Il faut répondre en niant cette supposition comme impliquant contradiction dans les termes; car quand nous disons que le continu est divisible à l'infini, nous ne voulons dire autre chose, sinon que le continu après quelque division que ce soit demeure encore divisible. Il y a donc une contradiction manifeste à supposer qu'il soit divisé tant de fois qu'il ne puisse plus l'être. Ainsi nous disons qu'à cause de cette contradiction, Dieu ne peut diviser en un même instant le continu autant qu'il est divisible, parce qu'il est de l'essence d'une chose divisible à l'infini, qu'elle puisse être toujours divisible à l'infini. Or toutes les divisions du continu ne peuvent pas être faites collectivement, de même que toutes les figures prises distributivement sont séparables du corps, & ne le sont point, prises collectivement.

On objecte en quatrieme lieu que si les parties du continu sont divisibles à l'infini, les corps ne sauroient se toucher qu'ils ne se pénétrent, ce qui est une fausseté, & on prouve la conséquence de la majeure par la raison que si la partie d'un globe qui touche un plan est divisible à l'infini, elle contient plusieurs superficies mises les unes sur les autres. Or suposons qu'elle en contienne dix, ces dix ne sauroient toucher toutes le plan, qu'elles ne se pénétrent, car pour que la dixieme superficie touche le plan, il faut qu'elle soit dans le même lieu que la premiere. Donc . . . . . .

Il faut reconnoître que la solution ne répond pas à la difficulté. On dit bien que le globe ne touche un plan que dans une partie, qui à la vérité est divisible, mais qui doit être considerée comme indivisible. On ajoute que si la partie qu'on supose toucher le plan immédiatement a dix superficies, il n'y a que la derniere qui doit être dite toucher le plan, & ainsi jusqu'à l'infini. Enfin, si vous repliquez que cette derniere peut être partagée en dix autres, ils répondent que la derniere seule touche le plan, & ainsi à l'infini. Mais cette réponse n'est pas suffisante, parce que la lumiere naturelle fait connoître qu'il y a quelque chose de déterminé dans le globe qui touche le plan, & qui est distingué de ce qui ne le touche point.

Je passe plusieurs objections trés-difficiles, pour en venir à d'autres choses.

CHA-

CHAPITRE SECOND.

Nous aurons trois choses à examiner dans ce chapitre, la premiere, ce que c'est que le lieu, la seconde s'il y a du vuide, & la troisieme, si la nature abhorre le vuide.

Article Premier.

Ce que c'est que le lieu, & combien il y a de lieux.

On définit d'ordinaire le lieu, la superficie premiere & immobile d'un corps qui en environne un autre, & par premiere superficie on entend celle qui termine immédiatement le corps contenant, qui lui est intrinseque, & qui environne par dehors le corps continu.

En ce sens, l'air qui environne immédiatement notre corps est le lieu de chacun de nous, mais comme cet air, loin d'être immobile, est au contraire dans un mouvement perpétuel, la définition précédente du lieu ne lui convient pas, d'où il s'ensuit qu'elle est fausse.

Le lieu est mieux défini, la situation du corps au milieu des corps les plus voisins, ce qui est la définition du lieu extérieur, car il y a encore le lieu intérieur, qui n'est rien autre chose que l'espace occupé par chaque corps.

Il faut remarquer qu'on peut changer le lieu intérieur, sans changer le lieu extérieur, & au contraire, qu'on peut changer le lieu extérieur, sans changer le lieu interieur. Par exemple, si la Terre tourne autour de son centre, chacun de nous est porté sans cesse dans de nouvelles parties de l'espace, & répond tour à tour à diverses parties des Cieux, ce qu'on peut appeller passer d'un lieu intérieur dans un autre. Que si on est assis pendant ce tems-là, on conserve la relation de distance ou de voisinage qu'on avoit par rapport aux parties de la Terre, des murailles, de la maison, des bancs, des livres, ce qui fait que nous disons qu'un homme assis demeure dans le même lieu, c'est-à-dire dans le même lieu extérieur.

Au contraire, si la Terre est en repos, Pierre étant assis demeure dans le même lieu intérieur. Mais il peut se faire que pendant qu'il est assis la disposition des corps voisins change. Par exemple, si l'on emporte les chaises & les livres, qui sont autour de lui, & si les gens qui l'environnent se retirent, & qu'ils perdent les rélations locales, qu'ils avoient par rapport à lui. Alors le lieu extérieur de Pierre sera changé, & néanmoins il sera dit simplement demeurer dans le même lieu, tant parce qu'il est censé demeurer dans le même lieu intérieur, que parce que le lieu extérieur est consideré par rapport aux corps voisins qui sont considerez comme immobiles. Par exemple, le lieu d'une poutre plantée dans le milieu d'une riviere, n'est pas déterminé par la considération de son emplacement au milieu d'une eau qui coule, mais par la situation ou elle est par rapport aux rivages, aux maisons, aux arbres, aux montagnes voisines. Ainsi bien que l'eau coule sans cesse, la poutre ne laisse pas que d'être considerée comme immobile, parce qu'elle reste toujours de la même maniere par rapport aux rivages, aux forêts, aux montagnes voisines.

Il faut remarquer aussi qu'une seule & même chose considerée sous differens regards peut être dite demeurer & ne demeurer pas dans le même

CAPUT SECUNDUM.

Tria erunt nobis videnda, primò quid sit locus; secundò an detur vacuum: tertiò an natura abhorreat à vacuo.

Articulus Primus.

Quid, & quotuplex sit locus.

Definitur vulgò locus, superficies prima & immobilis corporis ambientis. Per primam superficiem intelligitur superficies, quæ immediatè corpus continens intrinsecus terminat, & corpus contentum, seu locatum, extrinsecus circumdat.

Hoc sensu aer immediatè circumdatus corpori nostro, est locus uniuscujusque nostrum, sed quia aer non est immobilis, quin potiùs in perpetuo fluxu, ideo non convenit illi definitio loci supra allata, quæ proinde falsa putanda est.

Melius definitur locus, situs corporis in medio corporum viciniorum, quæ est definitio loci externi, nam præter locum externum datur locus internus, qui nihil est aliud, quam spatium à quolibet corpore occupatum.

Observandum est, locum internum posse mutari manente immoto loco externo, & vice versa posse mutari locum externum manente immoto loco interno. Verbi gratia, si terra movetur circa suum centrum, unus quisque nostrum defertur in novas continuò partes spatii, & correspondet successive variis partibus cælorum, quod vocari potest transire de uno loco interno in alium. Interim si sedeat homo, non mutatur relatio distantiæ, vel vicinitatis, quam habebat respectu partium terræ, parietum, domi, scamnorum, librorum &c. unde est quod dicamus hominem sedentem manere in eodem loco externo scilicet.

E contra, si terra quiescat, Petrus sedens manet in eodem loco interno, sed fieri potest ut mutetur interim dispositio corporum vicinorum, verbi gratia, ut cathedræ, homines, libri &c. auferantur, & admittant relationes locales, quas habebant respectu illius. Tum mutatur locus externus Petri, & tamen dicitur manere in eodem loco simpliciter, tum quia manere censetur in eodem loco interno, tum quia locus externus consideratur in ordine ad corpora vicina, quæ ut immota considerantur. Ex causâ, locus trabis in medio fluvio defixæ non determinatur ex eo quod trabs collocata sit in medio aquæ fluentis, sed ex eo quod talem habeat situm, respectu ripæ, ædium, arborum, montium viciniorum. Itaque licet aqua fluat perpetuò, trabs tamen immota censetur, quia nempe eodem semper se habet modo, quoad littora, & nemora, montesque vicinos.

Observa etiam unam eandemque rem simul dici sub diverso respectu, manere in eodem loco, & non manere. Homo, qui navi vehitur & dormit in lecto

lecto, movetur respectu littorum, sive transit de loco in locum, sed quoad asseres navis, non transit de loco in locum, quia servat eumdem situm, respectu earum.

Disputatur nunc acriter inter Cartesianos, & alios Philosophos, utrum locus internus sit distinctus à re locata, sive utrum spatium à quolibet corpore occupatum distinguatur ab ipso corpore nec ne. Soli Cartesiani negant.

Ut Cartesiani suam thesim probent, dicunt primò, si daretur spatium distinctum à corpore, sequi dari aliquid extensum, distinctum à corpore; nam spatium distinctum à corpore sine dubio esset extensum, utpotè commensuratum corpori occupanti spatium: nos autem nullam habere ideam rei extensæ, quæ non sit corpus, & clarè & distinctè concipere substantiam extensam esse corpus, & vice versa.

Secundò quærunt, an spatium illud distinctum à corpore, & extensum non minus quam corpus sit aliquid, an verò sit nihil. Non est nihil, nam nihilum non potest habere proprietates, vel accidentia quædam, juxta illud metaphysicum placitum, non entis nulla sunt accidentia, & tamen certum est spatium habere aliquas proprietates; nam verbi gratia spatium à globo occupatum est rotundum, habet tot digitos, habet extensionem uno verbo: non igitur nihilum est, est ergo aliquid.

Si est aliquid, quærunt an sit substantia, an verò accidens. Alterutrum sit necesse est, cum ens dividatur adæquatè in has duas species, substantiam scilicet, & accidens. Sed si est accidens, debet inhærere alicui subjecto, cum hæc sit natura accidentis, ut nequeat subsistere per se, & independenter ab aliqua substantia subjectante.

De illo verò subjecto cui inhæret spatium tanquam accidens, quæritur quod sit genus substantiæ, num corpus, num spiritus. Si est corpus, habeo intentum, nempè spatium nihil esse extra corpus. Si est spiritus, sequitur hoc absurdum, corpora esse in spiritu tanquam in loco, spiritusque esse spatium à corpore occupatum.

Si spatium non est accidens, sed substantia, redeunt supra dicta objectiones. Quæritur nempè, an sit spiritus, vel corpus, quæ duæ sunt species substantiæ quas cognoscimus. Non est spiritus, ut probatum est, si verò est corpus, habetur intentum, nimirum spatium non distingui à corpore.

Tertiò quærunt utrum ens illud distinctum à corpore, quod vocatur, spatium fuerit creatum à Deo necne. Si non fuerit creatum à Deo, ergo aliquod ens reale præter Deum est improductum, & independens, quod dici nequit sine impietate, præsertim, quia sequeretur ens illud esse indestructibile à Deo. Si fuit creatum à Deo, redeunt argumenta supra allata, quia necesse est, ut fuerit factum à Deo accidens vel substantia, utrumque verò falsum est.

lieu. Un homme qui va en bateau & qui dort dans un lit, est mû par rapport aux rivages, c'est-à-dire, qu'il passe d'un lieu à l'autre, mais d'ailleurs il ne change point de lieu par rapport au planches du batteau, puisqu'il conserve la même situation, par rapport à elles. LA PHYSIQUE.

Les Cartésiens & les autres Philosophes disputent vivement sur cette question, si le lieu intérieur est distinct de la chose mise dans le lieu, c'est-à-dire si l'espace occupé par un corps est distinct de ce corps ou non. Les Cartésiens seuls sont pour la négative.

Ils disent premierement en faveur de leur these, que s'il y a un espace distinct du corps, il s'ensuit qu'il y a quelque chose d'étendu distinct du corps; car l'espace distinct du Corps sera sans doute étendu, comme étant commensurable au corps qui occupe l'espace. Or ils ajoûtent qu'ils n'ont aucune idée d'une chose étenduë qui ne soit point corps, & qu'au contraire ils conçoivent clairement & distinctement qu'une substance étenduë est un corps, & qu'un corps est une substance étenduë.

Ils demandent en second lieu, si cet espace distinct du corps, & non moins étendu que lui est quelque chose ou rien. Ce n'est pas un néant; car le néant ne peut avoir de proprietez, ou d'accidens, selon cet axiome de Métaphysique, *il n'y a point d'accident de ce qui n'est point.* Néanmoins il est certain que l'espace a quelques proprietez, par exemple celui qu'un globe occupe est rond, il a un certain nombre de pouces, en un mot il a de l'étenduë. Donc ce n'est pas un néant. Donc c'est quelque chose.

Mais si c'est quelque chose, ils continuent de demander, si c'est une substance ou un accident; car ce doit être l'un ou l'autre, parce qu'on ne peut diviser l'être qu'en deux especes savoir en substance & en accident. Si c'est un accident, il doit être attaché à quelque sujet; car il est de la nature de l'accident de ne pouvoir subsister par lui même, & indépendamment de quelque substance qui lui serve de sujet.

Or ils demandent touchant ce sujet auquel l'espace est attaché comme accident, quelle sorte de substance c'est, si c'est un corps, ou un esprit? Si c'est un corps, les Cartésiens ont ce qu'ils veulent, savoir que l'espace n'est rien hors du corps. Si c'est un esprit il s'ensuit une chose absurde, savoir que les corps sont dans un esprit comme dans un lieu, & que les esprits sont l'espace occupé par le corps.

Si l'espace est une substance &non pas un accident, les objections reviennent toutes, & on demande si c'est un esprit ou un corps; car ce sont les deux uniques especes de substance que nous connoissons. On a prouvé que ce n'est pas un esprit. Reste donc que ce soit un corps, auquel cas les Cartésiens ont encore ce qu'ils veulent puisqu'on leur avouë que l'espace n'est pas distinct du corps.

Les Cartésiens demandent en troisieme lieu, si cet être distinct du corps qu'on appelle espace a été créé de Dieu ou non? S'il n'a pas été créé de Dieu, donc Dieu n'est pas le seul être réel qui soit improduit & indépendant, ce qu'on ne peut dire sans impiété, sur tout, parce qu'il s'ensuivroit que Dieu ne pourroit détruire cet être. Que si on dit que Dieu l'a créé, les argumens précédens reviennent encore, parce qu'il est nécessaire que Dieu l'ait créé substance ou accident, or l'un & l'autre est faux.

Ajoûtez que si Dieu avoit fait l'espace, il pourroit aussi le détruire, & qu'alors les objections qu'on fait contre les Cartésiens pourroient être rétorquées contre les autres. Donc ou elles sont de nulle valeur, ou bien Dieu ne peut détruire l'espace.

On objecte par exemple, aux Cartésiens que si Dieu détruisoit l'espace, lorsqu'il détruiroit les corps qui sont dans un tonneau, & qu'il empêcheroit qu'il n'en vint d'autres à leur place, il s'ensuivroit qu'il n'y auroit plus d'étenduë dans le tonneau, ce qui répugne au sens commun, puisque nous concevons qu'il y auroit toûjours la même distance entre les parois du tonneau, qu'il y avoit auparavant, & que cette distance n'est rien autre que l'espace. Mais cette objection peut être rétorquée par les Cartésiens, supposé que l'espace puisse être détruit par Dieu. En effet, supposons que Dieu détruise à la fois les corps qui sont dans le tonneau, & l'espace que ces corps y occupoient, alors il s'ensuivra de toute nécessité, qu'il n'y aura plus d'étenduë dans le tonneau, ce qui ne repugne pas moins au sens commun que cette autre chose qu'on objecte aux Cartésiens.

Ils demandent en quatrieme lieu comment il se peut faire, si l'espace est aussi étendu que le corps, que tous deux soient dans le même lieu, & se pénétrent? Comment, puisque deux étenduës corporelles ne peuvent être pénétrées, l'étenduë du corps & celle de l'espace peuvent se pénétrer? Enfin qu'est ce qu'il y a de particulier dans l'étenduë de l'espace, pour qu'elle ne puisse se pénétrer avec un autre espace, & qu'elle le puisse avec le corps, au lieu que l'étenduë du corps ne peut se pénétrer avec le corps?

On se tourne de tous côtez pour satisfaire aux Cartésiens. Les Péripatéticiens disent que l'espace est un pur néant, & qu'ainsi rien ne peut empêcher que le corps ne s'y jette, d'où il s'ensuit que le corps le pénétre, au lieu qu'un corps pouvant résister à un autre, ne peut se pénétrer avec lui. Mais d'autres Philosophes, auxquels cette réponse ne plait point disent, que l'espace est le plus parfait de tous les êtres, savoir l'immensité de Dieu, ce qui n'est pas sans difficulté, parce qu'il est certain qu'un espace occupé par un homme n'est pas occupé par un autre, sans quoi plusieurs corps pourroient être dans le même lieu, d'où il suit qu'il y a autant d'espaces distincts qu'il y a de corps, & que par conséquent si Dieu étoit un espace, Dieu seroit composé de parties distinctes, ce qui est faux.

D'un autre côté, on objecte aux Cartésiens, en premier lieu, que si le corps n'est pas distinct de l'espace Dieu ne pourroit détruire un corps, qu'il n'en produisît un autre; en second lieu qu'il s'ensuit de cette doctrine que le monde est infini, qu'il n'a pû être borné, & qu'il ne peut être détruit par parties, en troisieme lieu que quand quelqu'un se remuë, il n'abandonne pas l'espace qu'il occupoit, & qu'il l'emporte avec lui, ce qui paroît absurde & contraire à l'expérience, puisqu'il est évident que l'eau qui coule d'un tonneau, n'emporte pas avec elle l'espace du tonneau, & qu'elle y laisse celui qu'elle y occupoit.

C'est à chacun à se consulter sur le choix de l'une ou de l'autre de ces opinions.

Adde quod si Deus fecisset spatium, posset quoque destruere, si autem posset destruere, tunc objectiones quæ proponuntur adversus Cartesianos, in alios possent retorqueri. Ergo, vel illæ objectiones nullæ sunt, vel Deus non potest destruere spatium.

Objicitur Cartesianis, quod si Deus destrueret spatium, quando destrueret corpora, quæ sunt intra dolium, neque pateretur alia corpora succedere intra dolium, sequeretur juxta eos nullam fore extensionem intra dolium; hoc verò repugnare sensui communi: quippè nos concipere remansuram nihilo secius inter latera dolii distantiam eandem, quæ antea mediabat inter illa, hanc autem distantiam nihil aliud esse quam spatium. Hæc inquam objectio retorqueri potest à Cartesianis, posito quod spatium destrui posset à Deo. Supponamus Deum simul destruere corpora quæ sunt intra dolium, & spatium quod illa corpora occupabant intra dolium, tunc necessariò sequetur nullam fore extensionem intra dolium, quod non minùs repugnat sensui communi, quam illud alterum quod objicitur Cartesianis.

Quærunt quartò qui fieri possit, si spatium sit æquè extensum ac corpus, ut ambo ponantur in eodem loco, & penetrentur, cum duæ extensiones corporeæ non possint penetrari, extensio verò corporis & extensio spatii penetrari valeant, quærunt quid habeat eximii extensio spatii ut penetrari possit, non quidem cum alio spatio, sed cum corpore, extensio verò corporis non possit penetrari cum corpore.

In varias se torquent partes, ut satisfaciant Cartesianis. Dicunt Peripatetici spatium esse merum nihil, ac proindè non impedire posse quin corpus ipsum pervadat, penetrari ergo à corpore. Corpus verò unum, quia potest resistere alteri, non penetrari ab alio. Sed alii quibus non placet hæc responsio, dicunt spatium esse ens omnium perfectissimum, scilicet immensitatem Dei: quod non caret difficultate, quia certum est spatium occupatum ab uno homine, non occupari ab alio (alioquin plura corpora possent esse in eodem loco) ergo tot sunt spatia distincta quot sunt corpora; ergo si Deus esset spatium, Deus constaret partibus distinctis, quod est falsum.

Ex altera parte objiciunt Cartesianis alii Philosophi, primò, quod si corpus non distinguitur à spatio, non posset Deus destruere unum corpus, quin aliud produceret. Secundò, sequi ex eâ doctrinâ mundum esse infinitum, nec potuisse esse finitum, nec posse destrui per partes. Tertiò, quando quis movetur, illum non derelinquere spatium, quod occupabat, sed deferre secum suum spatium, quod videtur absurdum, & experientiæ contrarium, nam evidens est, dum aqua fluit è dolio non secum trahere spatium dolii, sed relinquere in dolio tantum spatii, quantum ipsa occupabat.

Utatur quisque suo judicio in deligendâ alterutrâ sententiâ.

ARTI-

ARTICULUS SECUNDUS.

An detur vacuum.

DUobus modis sumi solet vacuum, primo pro quolibet spatio, omni corpore carente, secundò & quidem propriè pro spatio ita corpore carente, ut circumquaque circumdetur corporibus. Ita qui credunt mundum esse infinitum, fatentur supra mundum dari spatia in infinitum extensa omni corpore destituta, quæ vocant spatia imaginaria, sed non vocant ea propriè vacua. At si Deus annihilaret omnia corpora in isto cubiculo inclusa, nec pateretur vel alia corpora ingredi, vel parietes accedere ad se invicem, tunc propriè istud cubiculum esset vacuum.

Tres sunt super quæstione de vacuo sententiæ Prima Epicureorum, qui dari actu vacuum in rerum naturâ existimant. Secunda Cartesianorum qui nec dari actu, nec dari posse opinantur. Tertia Peripateticorum qui medii incedentes inter hæc duo extrema, dicunt dari quidem posse vacuum virtute divinâ, sed non naturaliter, quippe naturam abhorrere à vacuo adeò, ut ad illud impediendum, corpora violentos sibi motus imprimere cogat. Audiamus toto hoc articulo Epicureorum rationes.

Prima ratio in gratiam vacui desumitur ex eo quod cum singulæ corporum partes habeant certam figuram, fieri nequeat, ut detur inter illas contactus secundum totam superficiem.

Ut res clarior fiat exemplo, concipe omnia corpora esse acervum variorum corpusculorum rotundorum triangularium, quadratorum &c. ordina corpuscula hæc prout libuerit, comprime, succute, efficies quidem ut in arctus spatium redigantur, nunquam tamen ut se tangant secundum latus utrumque, angulosque omnes, ut constat exemplo granorum tritici, arenæ, salis, castanearum, pomorum &c. Nec dicas esse particulas minores, quæ sese insinuant inter plures atomos rotundas verbi gratiâ, & sic repleant interstitia, nam de illis partibus minoribus fiet eadem difficultas, quia ipsæ quoque suas habent figuras, & quælibet acervus est plurium.

Hæc objectio non urget, nam posito quod dentur aliquæ partes materiæ valde flexiles, concipimus facile eas ad quancumque figuram se accommodare ut exquisite repleant spatia inter duas atomos posita. Et sicut videmus aquam sese accommodando ad omnes anfractus alicujus vasis, exquisite replere omnes civitates, quæ forte in eâ reperiuntur, & undequaque ambire ac pervadere aggregatum ex variis globis. Sicut etiam cerâ foramen aliquod aptè & perfectè ad sensum obturamus. Ita debemus concipere liquorem quemdam perpetuo inter corpora fluentem exquisite replere omnia foraminula, omnesque rimas obturare posse. Nec mirum si grana tritici nunquam sint, sine quibusdam intervallis, nam neque sunt flexibilia, nec tam diversas habent figuras, aut inæquales magnitudines, ut unum op-

ARTICLE SECOND.

S'il y a du vuide.

ON peut prendre le vuide en deux sens, sçavoir ou pour tout espace, où il n'y a point de corps, ou proprement pour toute espace, qui manque tellement de corps qu'il est environné de corps de toutes parts. Ainsi ceux qui croient que le monde est infini avouent qu'il y a au-dessus du monde des espaces étendus à l'infini déstituez de tout corps, qu'ils appellent espaces imaginaires, sans dire néanmoins que ces espaces soient vuides proprement. Mais si Dieu anéantissoit tous les corps renfermez dans cette chambre, sans laisser entrer d'autres corps, & sans permettre que les murailles s'aprochassent les unes des autres, alors la chambre seroit vuide dans un sens propre.

Il y a trois sentimens sur la question du vuide, Le premier des Epicuriens qui croient qu'il y a en effet du vuide dans la nature des choses: le second des Cartésiens, qui croient non seulement qu'il n'y en a point, mais même qu'il ne peut y en avoir, & le troisieme des Péripatéticiens qui prenant le milieu entre ces deux extrémités, disent, qu'il peut y avoir du vuide par un miracle, mais non pas naturellement, parce que la nature abhorre tellement le vuide, que pour l'éviter elle force les corps à se donner des mouvemens violens. Nous allons exposer dans cet article les raisons des premiers.

La premiere est que chaque partie des corps aiant une certaine figure, il est impossible qu'elles se touchent sélon toutes leurs superficies.

Pour mieux concevoir la chose, imaginez-vous que tous les corps sont un amas de divers corpuscules, ronds, triangulaires, quarrés, ou autres, arrangez les comme il vous plaira, pressez les, secouez les, vous ferez bien qu'ils occuperont moins d'espaces, mais non pas qu'ils se touchent, selon tous leurs angles & leurs cotez, ainsi qu'il est évident par l'exemple des grains de froment, de sable, de sel, de pommes, de chataignes. Et il ne faut point dire qu'il y a de moindres particules qui s'insinuent entre plusieurs atomes ronds, par exemple, & qui remplissent ainsi les intervales; car la même difficulté regarde aussi ces moindres particules, puisqu'elles ont toutes leurs figures particulieres, & que chacune en a plusieurs.

Cette objection n'est pas pressante; car supposé qu'il y ait quelque partie de matiere qui soit d'une extrême fléxibilité, nous concevons qu'elles s'accommodent sans peine à toutes sortes de figures, pour remplir exactement les espaces qu'il y a entre deux atomes. Et comme on voit que l'eau en s'accommodant aux diverses sinuosités d'un vase remplit jusqu'à la moindre des cavités qui s'y trouvent, & environne & pénétre de toutes parts un composé de diverses globes, ou comme on peut avec un morceau de cire boucher un trou parfaitement, autant qu'on peut s'en appercevoir, de même nous devons concevoir qu'une certaine liqueur qui couleroit sans cesse entre les corps rempliroit jusqu'aux moindres trous ou fentes. Et il n'est pas étonnant que les grains de bleds ne soient jamais sans quelques intervales, puisqu'ils n'ont ni assez de flexibilité, ni assez de figures differentes & de grandeurs inégales pour

LA PHYSIQUE. qu'un de ces grains puisse remplir juste l'espace qui demeure entre deux autres grains.

La seconde preuve que les Epicuriens regardent comme triomphante, est prise de ce que selon eux il ne peut y avoir de mouvement s'il n'y a quelque vuide ; car en suposant que tout est plein, aucune matiere ne peut passer dans la place d'une autre matiere, parce que cette place est déjà occupée autant qu'elle peut l'être, & qu'il ne peut y avoir de pénétration de dimensions.

Si vous dites qu'une partie passe à la place d'une autre en la chassant de sa place, je demanderai à mon tour, où cette partie chassée se retire. Si elle prend la place d'une autre, je rédemanderai encore, où va cette autre, & ainsi il faudra reconnoître qu'une puce ne peut se remuer que toutes les parties du monde ne se chassent les unes les autres, depuis la premiere jusqu'à celles qui touchent les Cieux qu'elle sera obligée de percer, s'ils sont solides, pour trouver une place, à moins qu'elle ne les heurte avec tant de violence, qu'ils deviennent convexes du côté des espaces imaginaires. Si vous dites que quand le corps A se meut vers le corps B, & le chasse de sa place, alors le corps B est déterminé à se reculer pour occuper la place abandonnée par le corps A, vous dites une chose qui n'a aucune probabilité ; car comment le corps B reculeroit-il, puisqu'il n'y a de place vuide derriere lui, qu'après que le corps A est allé en avant ? Or le corps A ne peut aller en avant qu'il n'y ait en avant quelque partie d'espace qui soit vuide. Donc tandis que le corps A n'est pas encore allé en avant, il est impossible que le corps B recule en arriere. Donc il ne recule que quand le corps A a déjà quitté sa place. Mais alors ou il se pénétre avec une autre corps, ou il trouve devant lui quelque espace vuide. Donc ou il y a du vuide, ou les corps se pénétrent, ou il n'y a point de mouvement. Or il est faux que les corps se pénétrent & qu'il n'y ait point de mouvement. Donc il y a du vuide.

A cette objection sur laquelle les Epicuriens comptent beaucoup, je répons qu'à la vérité le corps A ne peut se remuer qu'il ne chasse le corps B, ni le corps B qu'il n'en chasse un autre, & que néanmoins il ne se fait point de progrès à l'infini, ou jusqu'au dernier Ciel. La raison en est que dans le mouvement de quelque corps que ce soit, il y a une certaine portion de matiere qui se meut en rond autour de lui, & par conséquent l'impulsion mutuelle des corps ne dure que jusqu'à ce que ce tour soit achevé, & que la place abandonnée par le corps mû soit rempli, or dans le même instant qu'elle est abandonnée par le corps mû, elle se trouve occupée par les corps qui environnent ce corps mû.

Pour concevoir mieux la chose, rangez quelques petites boules en rond, & poussez en une où vous voudrez. Vous verrez que celle qui suit la boule poussée, en vient prendre la place avec la même vitesse que la boule poussée pousse celle qui est devant elle. Or c'est ce qui ruine la principale force de l'objection, car les Epicuriens veulent qu'un corps ne puisse occuper un certain lieu; à moins que ce lieu n'ait été vuide l'instant précédent, & que par conséquent il y a au moins un instant entre l'action du corps A. abandonnant sa place: Et celle du corps B qui la prend.

Le mouvement des boules disposées en rond montre que cette supposition est fausse, & la

portunè accomodetur interstitio inter alia duo, emanenti.

Secunda ratio, quæ videtur palmaria adversariis, desumitur ex eo quod dicant non posse dari motum, nisi detur aliquod vacuum. Nam si supponamus omnia esse plena, nulla pars materiæ potest transire in locum alterius, quia ille locus jam occupatur, quantum potest occupari, neque dari potest penetratio dimensionum.

Quod si dixeris, unam partem transire in locum alterius, expellendo illam è suo loco, quæram quonam se recipiat pars expulsa è suo loco ? an in locum alterius ? sed redit quæstio de istâ alterâ, & hoc pacto fatendum est, non posse culicem moveri, quin omnes mundi partes sese mutuò expellant, donec deveniatur ad cælos usque, qui si sint solidi, perrumpendi erunt, ut detur locus ultimæ parti, sede suâ depulsæ, vel adeò contundendi, ut gibbosi fiant versus spatia imaginaria. Si dicas quando corpus, A, movetur versus corpus, B, & illud suo loco expellat, tunc corpus, B, determinari ad retrocedendum ut occupet locum à corpore, A, derelictum, respondes rem omni probabilitate vacuam, nam quomodo corpus, B, retrorsum iret, cum nullus adhuc locus sit vacuus retrorsum, nisi postquam corpus, A, antrorsum processit ? Atqui corpus, A, non potest antrorsum procedere, nisi sit antrorsum aliquantula pars spatii vacua. Ergò quamdiu corpus, A, nondum processit antrorsum, impossibile est, ut corpus, B, tendat retrorsum. Ergo tunc tantum tendit retrorsum, quando corpus, A, jam locum suum deseruit. Tunc autem vel corpus, A, penetratur cum alio corpore, vel reperit antrorsum aliquid spatii vacui, ex quo sequitur, vel dari vacuum, vel penetrationem, vel nullum esse motum, atqui falsum secundum, & tertium, ergo verum est primum.

Huic objectioni, cui præsertim confidunt Epicurei, respondeo, dicendo corpus, A, equidem non posse moveri, quin expellat suo loco corpus, B, neque corpus, B, quin etiam aliud expellat, non tamen inde sequi progressum in infinitum, vel usque ad ultimum cælum. Ratio est quia in motu cujuslibet corporis, datur quædam materiæ portio, quæ in orbem movetur circa ipsum, proinde tamdiu durat impulsio mutua corporum, donec orbe absoluto locus à corpore moto derelictus occupetur ; locus verò ille eodem instanti occupatur, à corporibus ambientibus illud, quod movetur, quo derelinquitur.

Rem concipies, si disponas quosdam globulos in orbem, & quemcumque volueris impellas, videbis enim eum qui proximè sequitur, eâ proportione succedere in locum globi, à te impulsi, quâ iste anteriorem impellit, & hinc ruit præcipua vis objectionis. Nimirum intendunt Epicurei, corpus non posse aliquem locum occupare quin instanti præcedenti vacuus fuerit, atque adeò prius esse saltem unico instanti corpus, A, dereliquisse locum suum, quam corpus, B, in ejus locum succedere.

Hanc suppositionem esse falsam ostendit motus globulorum in orbem dispositorum. Sed præterea

cognoscitur, ejus falsitas per motum cujuslibet quantitatis continuæ; evidens enim est, dum baculus movetur, partem quamlibet baculi eodem instanti occupare spatium partis anterioris, quo spatium illud deseritur: alioquin daretur distractio inter partes baculi, nec simul totus baculus moveretur. Idem dic de circulo ferreo, circa suum centrum rotato.

Tertia ratio petitur ex variis compressionibus, quas patiuntur corpora, aer verbi gratia in bombarda pneumatica (de quâ Rohaldus parte secundâ Physicæ capite vigesimo) aqua in quolibet vase. Supponamus vas æneum aquâ plenum, & perfectè obturatum contundi, ita ut partes quædam superficiei deprimantur versus vasis interiorem capacitatem. Constat totidem esse partes aquæ in vase, quot essent antea, & tamen non occupare idem spatium, nam partes superficiei introsum gibbosæ factæ occupant partem aliquam spatii, quod aqua replebat. Hoc autem fieri nequit, quin vel detur penetratio inter aliquas partes aquæ, & vasis extuberantias, vel aliqua intermisceantur vacuola cum partibus aquæ, in quæ partes aquæ subingressæ fuerint, ob vim externam, atqui non datur penetratio, ergo dantur vacuola.

Respondeo has omnes experientias commodè explicari, quamvis omnia sint plena, si solùm supponamus contineri intra poros aquæ, vel particulas aerias, vel adhuc aere subtiliores, quæ exprimuntur, ac foras erumpunt per poros vasis, dum vas tunditur; nullum enim esse metallum adeò solidum, ut porulis careat, ut ipsi fatentur Epicurei, quando dicunt atomos caloris & lucis per omnia corpora insinuari. Dari autem talem materiam per poros omnium corporum permeantem alibi ostensuri sumus.

Quarta ratio desumi potest, ex eo quod dato vacuo disseminato, commodè explicantur omnes qualitates corporum, præsertim raritas, densitas, gravitas, levitas, duritas, mollities, & liquiditas. Cum è contrà videatur impossibile explicare, cur aer rarior, levior, fluidiorve sit, quam tellus, si ut aiunt Cartesiani, tantum materiæ contineat æquale volumen aeris, quantum æquale volumen ferri.

Sed respondemus harum qualitatum nos afferre rationes valde probabiles, ut videbitur suo loco; atque adeo nihil esse causæ, cur admittantur hæc inania, quæ aliunde tantas patiuntur difficultates.

De Experimento Torricelliano.

Experimentum, quod Torricellius fecit omnium princeps Florentiæ, creditum est diu apprimè aptum, ad probandum vacuum. Sic se res habet. Sumitur tubus vitreus tres pedes cum semisse, aut circiter longus, alterâ parte vitro obturatus,

même chose paroît encore par le mouvement de quelque quantité continuë que ce soit; car il est évident que tandis qu'on remuë un bâton; chaque partie de ce bâton occupe l'espace de la partie qu'il précéde, dans le même instant que cette partie en sort, sans quoi les parties du bâton seroient détachées les unes des autres, & on ne pourroit remuer un bâton entier à la fois. Il en faut dire autant d'un cercle de fer tourné en rond autour de son centre.

La troisieme raison des Epicuriens est prise des diverses compressions que souffrent les corps, comme celle de l'air dans le fusil pneumatique, dont Rohault parle au chapitre vingtieme de la seconde partie de sa Physique, & celle de l'eau dans toutes sortes de vases. Suposons qu'un vaisseau de bronze plein d'eau, & bouché parfaitement soit frappé à coups de marteau, de sorte que quelque partie de sa superficie s'enfonce vers la capacité intérieure du vase. Il est constant qu'il y a autant de parties dans ce vase qu'il y en avoit auparavant, & que cependant elles n'occupent pas le même espace, puisque les parties de la superficie, qui font une bosse dans l'intérieur du vase, occupent une partie de l'espace que l'eau remplissoit. Or c'est ce qui ne se peut faire que quelque partie de l'eau, & quelques unes du vase ne soient pénétrées, ou bien il faut qu'il y ait quelque petit vuide entre les parties de l'eau, ou que quelque partie d'eau se soit insinuée, lorsque leur place a été prise par celle du vase. Or il n'y a point de penetration. Donc il faut admettre ces petits vuides.

Je répons qu'il est aisé d'expliquer ces expériences dans l'hypothese que tout est plein, en supposant seulement qu'il y a entre les pores de l'eau, ou des particules d'air, ou des particules d'une matiere plus subtile, qui s'échappent par les pores du vase, lorsqu'on l'enfonce à coups de marteau. En effet, il n'est point de métal si solide, qu'il n'ait quelques petits pores, ainsi que l'avouënt les Epicuriens eux-mêmes, lorsqu'ils disent que les atomes de lumiere & de chaleur s'insinuent dans tous les corps, & nous montrerons ailleurs qu'il y a une matiere qui passe au travers des pores de quelque corps que ce soit.

Les Epicuriens fondent leur quatrieme preuve sur ce qu'en admettant un vuide répandu dans les corps, il est aisé d'expliquer toutes les qualitez corporelles, & principalement la rarité, la densité, la pesanteur, la légereté, la mollesse & la liquidité; au lieu qu'il paroît impossible d'expliquer pourquoi l'air est plus rare, plus leger & plus fluide que la terre, si ce que les Cartésiens disent est véritable, sçavoir qu'il y a autant de matiere dans un volume d'air d'une certaine grandeur, que dans un volume de fer de la même grandeur.

Mais je répons que nous rendons des raisons fort probables de ces qualitez, ainsi qu'on le verra en tems & lieu, de sorte qu'il est inutile d'admettre ces vuides, qui d'ailleurs souffrent de grandes difficultés.

De l'Expérience de Torricelli.

L'Expérience que Torricelli fit le premier de tous à Florence a été regardée long tems comme fort propre à prouver le vuide. Voici en quoi elle consiste, On prend un tube de verre de la hauteur environ de trois pieds & demi, bouché d'un côté avec le même verre, ce qu'on ap-

 appelle scellé hermétiquement, & ouvert de l'autre côté. On l'emplit de vif-argent, & ensuite on le renverse en bouchant exactement avec le doigt le côté qui est ouvert. On l'enfonce dans d'autre vif argent qui est dans un vase placé dessous, & alors on retire le doigt. Le vif argent descend du tube, & se mêle avec celui qui est dans le vase inférieur, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus dans le tube que jusqu'à la hauteur de deux pieds & trois pouces, ou autrement de vingt-sept pouces, après quoi il demeure suspendu sur le vif argent qui est au dessous.

Les Epicuriens en concluent qu'il y a du vuide, parce que la partie supérieure du tube n'est remplie d'aucun corps, & qu'il n'y a ni vif argent, ainsi qu'il paroît à la vûë, ni air, puisqu'il ne peut passer par les portes du verre, ou monter au travers du vif argent qui descend. Car quand le tube n'est pas entierement rempli de vif argent, l'air qui y demeure y fait des bulles, & laisse paroître d'autres marques de son arrivée, lorsque le vif argent monte dans le tube renversé. Or on ne voit aucune de ces marques, lorsque lé tube est rempli de vif argent. Donc l'air ne monte point alors dans le tube.

On peut faire la même expérience avec de l'eau à la place du vif argent, excepté que le tube doit être plus long, & qu'il doit avoir, par exemple, quarante pieds de longueur, & que l'eau y demeure suspenduë à la hauteur d'environ trente-deux pieds.

Il est aisé de prouver que l'espace qui paroit vuide dans le tube au dessus du vif argent ou de l'eau, n'est point vuide en effet, puis qu'il est éclairé; car la lumiere est ou une substance ou un accident. Si elle est une substance, donc cet espace éclairé est rempli de quelque corps, car la lumiere en est un, si elle est une substance. Si elle est un accident, il y a aussi quelque corps dans cette partie du tube, puisqu'un accident matériel ne peut subsister sans un corps. Or de ce que les atomes de lumiere peuvent passer par les pores du verre, on doit inférer que ces pores peuvent donner passage à certains corpuscules les plus subtils que l'air, & qui en remplissent les pores, & que par conséquent les corps qui environnent le tube peuvent venir y prendre la place, que le vif argent a abandonnée.

Ce qui fortifie cette preuve, c'est que nous voions les corps au travers de ce verre comme auparavant, ce qui n'arriveroit point si la partie supérieure du tube étoit vuide, parce que ce vuide empécheroit l'action des objets sur nos yeux, sans quoi il n'y a point de vision.

Outre cela, il est certain que les atomes du froid & de la chaleur peuvent pénétrer le verre, & agir sur les corps qui y sont renfermez, ainsi qu'il paroît par l'exemple du Thermometre. Donc on ne sçauroit nier, qu'il n'y ait dans les pores de l'air une matiere si subtile, qu'elle entre dans le tube par les pores du verre, dès que le vif argent descend du tube. Ajoûtez qu'à l'approche d'un corps chaud, il se fait une rarefaction dans cette partie du tube qu'on croit vuide, ainsi qu'il paroît manifestement par la descente du vif argent. Or il n'y a qu'un corps qui soit capable de raréfaction. Donc il y a quelque corps dans la partie supérieure du tube.

Si vous demandez aux Péripatériciens, pourquoi le vif argent demeure suspendu à la hauteur de vingt-sept pouces ou environ, ils répondent que c'est un effet de la crainte du vuide, parce que la nature qui l'abhorre prête des

quod vocant esse sigillatum hermeticè, alterâ verò apertus impletur hydrargyro, deinde, invertitur, qua parte apertus est, digito accuratè clausus, immergitur in aliud hydrargyrum in supposito vase contentum, ac demum subducitur digitus. Descendit argentum vivum è tubo, & immiscetur cum eo, quod in vase restagnat, donec ad altitudinem duorum pedum cum tribus pollicibus, sive ad altitudinem viginti & septem pollicum, pervenerit, tunc enim stat suspensum supra hydrargyrum suppositum.

Hinc colligunt Epicurei dari vacuum, quia superior pars tubi nullo corpore repletur, non hydrargyro ut oculis patet, non etiam aere, quia nec potest transire aer per poros vitri, neque ascendit per medium hydrargyrum descendentem, nam quando tubus non prorsus repletur hydrargyro, aer qui remanet in illo, bullas vel alias exhibet sui ascensûs notas, quando inverso tubo ascendit hydrargyrus. Tales autem notæ nullæ apparent, cum impletus est hydrargyro tubus, ergo tunc aer non ascendit.

Idem experimentum peragi potest aquâ adhibitâ loco hydrargyri, nisi quod tubus debet esse prolixior, verbi gratia quadraginta pedes longus, quodque aqua manet suspensa ad altitudinem triginta duorum pedum plus minus.

Facile est probare spatium, quod videtur esse vacuum supra hydrargyrum vel aquam, in tubo, non esse revera vacuum, quippe lucidum est; lux autem substantiâ est, vel accidens. Si est substantia, ergo spatium illud lucidum plenum est aliquo corpore, nam si lux est substantia, verè corpus est. Si lux est accidens, est etiam in eâ parte tubi aliquod corpus, quia accidens materiale non potest existere sine corpore. Jam ex eo quod atomi lucis transire possint per pores vitri, inferendum est vitrum posse præbere transitum corpusculis quibusdam aere subtilioribus, aerisque poros replentibus, ac per consequens corpora tubum ambientia succedere posse in locum ab hydrargyro intra tubum derelictum.

Confirmatur ex eo quod videmus trans vitrum tubi corpora sicut antea, quod neutiquam eveniret, si pars ea tubi superior esset vacua, vacuum enim actionem objectorum in oculos nostros, sine quâ non fit visio, impediret.

Præterea certum est, atomos frigoris & caloris posse permeare vitrum, & agere in corpora inclusa, ut constat exemplo Thermometri. Ergo non debet negari, quin sit in poris aeris materia adeò subtilis, ut statim atque hydrargyrus descendit è tubo, ipsa ingrediatur in tubum per poros vitri. Adde quod ad præsentiam alicujus corporis calidi fit rarefactio in eâ parte tubi, quæ creditur vacua, ut constat ex eo quod hydrargyrus videtur descendere, nihil autem capax est rarefactionis præter corpus, ergo ibi est aliquod corpus.

Si quæras à Peripateticis, cur hydrargyrus maneat suspensus ad altitudinem viginti septem pollicum circiter, respondent oriri illud ex metu vacui; naturam enim abhorrentem à vacuo imprimere hy-

drargyro

drargyro vires, quibus gravitatem suam exhibeat. Sed hæc responsio falsa est, quia si sumatur tubus quinquaginta pedes longus, descendit hydrargyrus usque ad vigesimum septimum pollicem, relictis ferè vacuis quadraginta & octo pedibus. Si natura abhorreat à vacuo, impediret sanè ne illi quadraginta & octo ferè pedes spatii ab hydrargyro derelicti, vacui fiant. Si potest autem impedire, ne fiat vacuum dum hydrargyrus derelinquit quadraginta & octo pedes, à fortiori impedire posset, quando tubus sumitur tres quatuorve pedes altus, si totus hydrargyrus in eo contentus descenderet, & tamen numquam descendit hydrargyrus, nisi usque ad vigesimum septimum pollicem circiter.

Ratio ergo istius Phænomeni aliundè petenda est, nempè ex aeris gravitate quippè aer incumbens hydrargyro in vase contento, obstat ejus ascensui, quamdiù ille hydrargyrus non cogitur ascendere vi fortiori: atqui cum hydrargyrus tubi non superat altitudinem viginti & septem pollicum, tunc qui in vase continetur non cogitur ascendere vi fortiori, quam sit resistentia aeris incumbentis; ergo tunc aer incumbens impedit, ne hydrargyrus in vase contentus ascendere valeat. Sed nisi ille ascendat, hydrargyrus tubi non potest descendere, ergo necesse est tunc ut hydrargyrus tubi maneat suspensus.

Cum hydrargyrus tubi altior est viginti & septem pollicibus, majori pondere premit hydrargyrum, sibi subjectum, ergo cogit illum sibi descendenti locum cedere. Sed statim atque fit æquilibrium inter hydragyrum, in tubo contentum, & columnam æqualem aeris incumbentem vasi, cessat descensus hydrargyri. Quamdiù autem hydrargyrus descendit, tamdiù ille qui est in vase ascendit, & ita premit aerem, ut materia in poris ejus contenta exprimatur, & huc & illuc diffluens, veluti cum spongia humida comprimitur, per poros vitri intra tubum subeat.

Confirmatur nostra explicatio, ex eo quod expertus est clarissimus Paschalius, hydrargyrum tribus digitis magis descendisse in vertice montis, quam in planitie. Hoc enim indè fit, quia in edito monte viginti quatuor pollices hydrargyri possunt esse in æquilibrio cum aere, in planitie verò requirantur viginti & septem. Requiritur autem plus hydragyri in planitie, ut fiat æquilibrium inter ipsum & aerem, quam requiratur in vertice montis, quia ut per se patet, columna aeris, quæ libratur cum hydrargyro in tubo incluso, altior est, ideòque gravior, cum experimentum peragitur in planitie, quam cum peragitur in vertice montis.

Observa aerem, qui dicitur esse in æquilibrio cum viginti & septem pollicibus hydrargyri, habere quidem totam altitudinem, quam habet aeris sphæra, sed ejus latitudo non major est, quam latitudo hydrargyri.

Iterum confirmatur validissimè explicatio experimenti, desumpta à gravitate aeris, ex eo quod aqua maneat suspensa ad altitudinem triginta duorum pedum, constat enim pondus viginti & sep-

forces au vif argent pour arrêter sa pesanteur. Mais cette réponse est fausse; car on prend un tube long de cinquante pieds, le vif argent descend jusqu'à la hauteur de vingt-sept pouces, & laisse vuide, prés de quarante huit pieds. Si la nature abhorroit le vuide, elle empêcheroit sans doute que ces quarante huit pieds d'espace abandonnez par le vif argent demeurassent vuides. Que si elle peut empêcher qu'il ne se fasse du vuide, lorsque le vif argent abandonne un espace de quarante huit pieds de longueur, à plus forte raison pourroit-elle l'empêcher, quand on prend un tube de trois ou quatre pieds de haut, si tout le vif argent qui y est contenu en descendoit, & néanmoins ce vif argent ne descend jamais que jusqu'au vingt-septieme pouce ou environ.

Il faut donc imputer ce Phénomene à une autre cause, savoir à la pesanteur de l'air; car l'air qui presse le vif argent contenu dans le vase l'empêche de monter, tandis que ce vif argent n'y est pas contraint par une force supérieure. Or tant que le vif argent du tube ne passe point la hauteur de vingt sept pouces, celui du vase n'est pas contraint de monter par une force supérieure à la resistance de l'air qui le presse. Donc alors l'air qui le presse empêche qu'il ne monte; mais s'il ne monte point, le vif argent du tube ne sauroit descendre; donc il faut que ce vif argent demeure suspendu.

Lorsque le vif argent du tube passe la hauteur de vingt sept pouces, il pese davantage sur le vif argent inférieur; donc il l'oblige de lui faire une place lorsqu'il descend. Mais dès qu'il y a de l'équilibre entre le vif argent contenu dans le tube & une colonne d'air égale qui presse le vase, le vif argent du tube cesse de descendre. Or tant que le vif argent descend, celui qui est dans le vase monte, & presse tellement l'air, que la matiere contenuë dans ses pores en est exprimée, & sort de toutes parts, de même que l'eau sort d'une éponge qu'on presse, & alors cette matiere exprimée entre dans le tube par les pores du verre.

Cette explication est fortifiée par l'illustre Mr. Pascal, qui a trouvé par l'expérience qu'il en a faite, que le vif argent descendoit trois pouces plus bas au haut d'une montagne qu'il ne faisoit dans la plaine; car ce Phenomene n'arriva que parce que sur une montagne élevée, vingt-quatre pouces de vif argent peuvent être en équilibre avec l'air, au lieu qu'il en faut vingt-sept dans une plaine. Or il faut plus de vif argent dans une plaine, pour le mettre en équilibre avec l'air qu'il n'en faut sur le sommet d'une montagne, parce que, comme il est visible, la colomne d'air qui est en balance avec le vif argent contenu dans le tube, est plus haute & par conséquent plus pesante, lorsque l'expérience se fait dans une plaine, que lors qu'elle se fait sur une montagne.

Remarquez que l'air qu'on dit être en équilibre avec vingt-sept pouces de vif argent à toute la hauteur de la sphere de l'air, mais que d'ailleurs la largeur de cette colomne est égale à la largeur de celle du vif argent.

Cette explication prise de la pésanteur de l'air est encore confirmée puissamment par l'expérience de l'eau, qui demeure suspendue à la hauteur de trente-deux pieds; car il est constant que vingt-sept pouces de vif argent sont égaux en poids

poid à trente-deux pieds d'eau : l'eau pese environ quatorze fois moins que le vif argent, vingt-sept pouces sont à trente-deux pieds comme un à quatorze. Donc la hauteur où l'eau demeure suspenduë est à la hauteur du vif argent, comme le poids de l'eau au poids du vif argent. Donc il faut attribuer cette suspension soit de l'eau, soit du vif argent, à l'équilibre qu'il y a entre vingt-sept pouces de vif argent, ou trente-deux pieds d'eau, & une colonne d'air du même diametre quoi que d'une hauteur bien différente, puisqu'elle contient la hauteur entiere de l'Atmosphere.

tem pollicum hydrargyri esse æquale ponderi triginta duorum pedum aquæ. Pondus aquæ quater decies circiter minus est, quam pondus hydrargyri. Viginti septem verò pollices se habent circiter ad triginta & duos pedes, sicut unum ad quatuordecim. Ergo altitudo ad quam manet suspensa aqua, se habet ad altitudinem, quam retinet hydrargyrus suspensus, sicut se habet pondus aquæ ad pondus hydrargyri. Ergo ea suspensio tum aquæ, tum hydrargyri tribui debet æquilibrio quod intercedit inter viginti & septem pollices hydrargyri, & columnam aeris æqualem quoad diametrum, tum etiam inter triginta & duos pedes aquæ, & columnam aeris æqualem quoad diametrum, sed longè altiorem, quippè continentem totam aeris altitudinem.

Article Second.

Examen des experiences qu'on attribuë d'ordinaire à l'horreur du vuide.

Lors qu'on demande au commun des Philosophes, pourquoi l'eau qu'ils disent être un corps pésant & déterminé par sa nature à descendre au dessous de l'air, monte dans le tube, dont on a tiré l'air, ils répondent que c'est parce que la nature abhorre le vuide. Mais on ne sauroit admettre cette explication.

Car en premier lieu il est faux que la nature soit capable de crainte ou d'horreur, en prenant ces mots à la lettre, puisque ces passions ne peuvent convenir qu'à des agents douez de sentiment & de connoissance.

En second lieu, si vous prenez la crainte & l'horreur dans un sens figuré, & que vous entendiez que la nature n'est pas moins prompte à empécher le vuide, que si elle avoit ce sentiment d'horreur, il faut expliquer ce que fait la nature pour empêcher le vuide. Si vous dites qu'elle donne les forces à l'eau pour monter dès que le vuide est à craindre, il faut nommer quelque chose qui avertisse l'eau, qu'il est à craindre qu'il ne se fasse du vuide, sans quoi elle emploieroit à descendre les forces qu'elle a pour monter.

Mais il est certain que l'eau étant dépourvûë de sentiment, elle est incapable de recevoir des avis. Donc si elle est déterminée à monter, dés qu'il y a du risque qu'il se fasse du vuide, il faut qu'elle soit poussée par un agent extérieur, auquel cas on doit plûtôt attribuer l'élévation de l'eau à l'impulsion de cet agent, qu'aux propres forces de l'eau.

En troisieme lieu, nous concevons clairement & distinctement que les corps sont indifférens par eux mêmes à tel ou à tel état ; qu'une fois en repos, ils y demeureront éternellement, à moins qu'il ne soyent mus par un autre corps : qu'une fois en mouvement, ils y demeureront pendant l'éternité, s'ils ne sont arrêtez par quelque autre corps ; que s'ils descendent une fois, ils ne cesseront jamais de descendre, à moins qu'un agent extérieur ne les détermine à un autre mouvement. Donc il sied mal à un Philosophe de dire que l'eau, par exemple, se détermine elle même à monter pour empécher le vuide.

En quatrieme lieu, dans la réponse ordinaire, les Philosophes ont recours à la cause finale au lieu de la cause efficiente qu'il falloit ; car quand on

Articulus Secundus.

Examinantur experimenta quæ tribui solent horrori erga vacuum.

Cum quæritur vulgò à Philosophis quare aqua, quam ipsi dicunt corpus grave esse, & ad descendendum infra aerem naturâ suâ determinatum, ascendat per tubum ex quo aer exsurgitur, respondent, quia natura abhorret à vacuo ; sed hæc responsio jure improbatur.

Primò enim falsum est naturam esse capacem metus, vel horroris litteraliter sumpti, quippè qui solis agentibus sensu & cognitione præditis convenire valeat.

Secundò, si sumas metum & horrorem metaphoricè, & intelligas naturam non minus promptè curare ut impediatur vacuum, quam si sensu horroris in illud corriperetur, explicandum venit quid faciat natura ut impediat vacuum. Si dicas dare illam vires aquæ ad ascendendum, quoties imminet periculum vacui, assignare debes aliquid, quod moneat aquam, jam adesse periculum vacui, alioquin ipsa vires, quas ad ascendendum habet, impenderet ad descendendum.

Jam certum est aquam, ut potè sensûs expertem non esse capacem admonitionis. Ergo si determinetur ad ascendendum quandò imminet periculum vacui, necesse est, ut ab extrinseco compellatur, si verò ab extrinseco compellitur, illi compulsioni potiùs tribui debet ascensus aquæ, quam propriis viribus illius.

Tertiò, concipimus clarè ac distinctè corpora esse indifferentia, secundùm se ad hunc vel ad illum statum, si semel quiescant in æternum esse quietura, nisi ab extrinseco moveantur, si semel moveantur, in æternum motum iri, nisi ab extrinseco sistantur, si semel descendant, in æternum descensura, nisi ab extrinseco ad alium motum determinentur &c. Ergo parum est philosophicum dicere aquam verbi gratia se ipsam determinare ad ascendendum, ad impediendum vacuum.

Quartò, responsio vulgaris recurrit ad causam finalem cum ad efficientem oporteat recurrere ; qui enim quærit causam ascensûs aquæ per tubum, ex quo

quo aer exsurgitur, quærit principium unde efficienter oritur ille motus, non verò finem, seu scopum in quem tandit; respondetur tamen illi per causam finalem: ascendit aqua, inquiunt, ut impediatur vacuum, qui finis est ascensûs, non verò causa efficiens.

Præstat ergo ad alias hypohteses recurrere, ut explicentur Phænomena, quæ olim per horrorem vacui explicabantur.

Prima experientia desumitur ex eo quod, exsucto per calamum aere, attrahitur sursum aqua supposita. Similiter si aquæ immergas diabetem aperto orificio, ac deinde pistillum retrahas, ascendit aqua. Idem contingit in antliis. Dicunt in his & similibus casibus, aquam ideò ascendere quod alioquin daretur vacuum, nullo corpore subeunte in locum aeris exsucti, vel pistilli educti.

Respondeo non ideò aquam ascendere, & vel hinc manifestè probo, quod non ascendat ad quamcumque altitudinem, licet æquale immineat periculum vacui. Constat enim experientia, Aquiles non posse construere pompas ut vulgò ajunt aspirantes, in quibus ascendat aqua supra triginta & duos pedes. Ubi tunc est horror vacui?

Est igitur recurrendum ut supra, ad pressionem aeris, nempe aer incumbens superficiei aquæ gravitat supra illam, sed propter æqualitatem pressionis in tota superficie, remanet aqua in suo statu. At ubi datur columna aquæ quæ non primitur aere, statim aqua cedit aeri prementi, ubi nihil ascensui resistit.

Hinc est cur aqua calamo respondens ascendat, quia non ampliùs premitur aere, aer enim sursum attrahitur, & aliunde nihil obstat quin aqua attollatur.

Facile rem concipies, si tibi repræsentes tubum vitreum utrique apertum aptari in foramine asseris cujusdam innatantis, supra superficem aquæ sibi æqualis. Evidens est quòd si asserem immergas manibus innixus, aqua ascendet intra tubum vitreum. Ratio est quia aer in tubo contentus minus gravitat super aquam sibi suppositam, quam à te pressus, supra reliquam aquam, & hinc est quod aqua minus pressa cogatur ascendere ab eâ, quæ magis premitur. Facilè applicabis comparationem.

Adde quod cum omnia plena sint, non potest aliquod corpus moveri, quin circulus quidam materiæ moveatur, hoc est quin moveantur corpora, quæ à partibus anterioribus mobilis, usque ad partes posteriores pertinent. Quippe necesse est ut eodem instanti, quo mobile antrorsum movetur, corpus quod ipsi à tergo immediatè contiguum est, in ejus locum succedat. Itaque corpus, quod mobile debet expellere suo loco, tendit retrorsum, & impellit corpus vicinum retrorsum, & hoc aliud, donec deveniatur illud quod immediate contingit à tergo mobile.

Eo modo aer, quem homo trahens pistillum impellit, determinatur versùs spatium, quod pistillum deserit, & corpora vicina eò impellit, ac per consequens aquam pistillo contiguam.

demande pourquoi l'eau monte dans un tube dont on tire l'air on demande le principe qui cause ce mouvement, & non point le but où il tend, & néanmoins, c'est cette derniere chose que les Péripatéticiens donnent pour réponse. L'eau, disent-ils, monte pour empêcher le vuide, ce qui seroit la fin pour laquelle elle monteroit, & non la cause efficiente de son élevation.

Il vaut donc mieux recourir à d'autres hypotheses, pour expliquer les Phénomenes, qu'on attribuoit auparavant à l'horreur du vuide.

La premiere expérience est qu'en suçant l'air par le moyen d'un tuiau, on attire l'eau qui est au dessous, & qu'en plongeant dans l'eau une seringue dont l'orifice inférieur est ouvert, & en retirant le piston, on fait monter l'eau, ce qui arrive aussi dans les pompes. Or ils disent que dans ces cas & autres semblables, l'eau ne monte que parce qu'il y auroit du vuide, s'il ne venoit aucun corps à la place de l'air sucé, ou du piston qu'on a retiré.

Je répons que l'eau ne monte point par cette raison, & il suffit pour le démontrer de ce qu'elle ne monte point à toute sorte de hauteurs, bien que le danger du vuide soit égal; car il est constant par l'expérience que les fontainiers ne sauroient faire de pompes aspirantes, où l'eau monte à plus de trente-deux pieds de hauteur, auquel cas, où est l'horreur du vuide?

Il faut donc recourir à la pression de l'air, & dire que celui qui est sur la superficie de l'eau pese sur elle, mais que la pression étant égale sur toute la superficie, l'eau demeure dans le même état, au lieu que quand il y a une colomne d'eau qui n'est point pressée par l'air, l'eau cede d'abord à l'air qui la presse, lorsque rien n'empêche qu'elle ne monte.

De là vient que l'eau qui répond à un chalumeau monte dedans, parce qu'elle n'est plus pressée par l'air, l'air étant attiré en haut, outre que rien n'empêche l'eau de lever.

Vous concevrez aisément la chose, si vous vous représentez un tube de verre ouvert par les deux bouts, & placé dans le trou d'une planche qui nage sur une superficie d'eau égale à elle même. Il est évident que si vous faite enfoncer la planche avec les mains, l'eau montera dans le tube de verre. La raison en est que l'air renfermé dans ce tube pese moins sur l'eau qui est au-dessous, que celui que vous comprimez, ne pese sur le reste de l'eau. C'est ce qui fait que l'eau qui est moins pressée est forcée de monter par celle qui est pressée davantage. Vous appliquerez sans peine la comparaison.

Ajoûtez que tout étant plein, il est impossible qu'un corps se remuë sans qu'un certain cercle de matiere se remuë en même tems, c'est-à-dire sans que les corps qui environnent le mobile soient mûs autour de lui. En effet, il est nécessaire que dans le même instant que le mobile se meut en avant, le corps qui lui est contigu immédiatement par derriere prenne sa place. Il faut donc que le corps, que le mobile doit chasser, aille en arriere, & pousse le corps voisin du même sens, & celui là un autre, jusqu'à ce que ce mouvement soit arrivé au dernier corps, qui touche immédiatement le mobile par derriere.

De cette maniere, l'air qu'un homme pousse en retirant un piston, est déterminé vers l'espace que le piston abandonne, & y pousse les corps voisins, & par conséquent l'eau qui est contiguë au piston.

Si vous demandez pourquoi l'eau ne monte pas à plus de trente-deux pieds dans les pompes, je répons que c'est parce qu'une colomne de trente-deux pieds de haut est en équilibre avec l'air qui l'environne, de sorte qu'il pese autant sur l'eau inférieure, que l'air pese sur l'eau qu'il a au dessous de lui, ce qui est cause que toute la superficie de l'eau étant pressée par tout également, il n'y a point de raison pourquoi dans un endroit elle monteroit plûtôt que dans l'autre.

Si quaras cur aqua non ascendat supra triginta & duos pedes in antliis, respondeo quia columna aqua triginta & duos pedes alta est in aquilibrio cum aere circumstante, ideoque aquè ponderat in aquam sibi subjectam, ac aer in aquam sibi pariter subjectam, unde, est quod cum tota superficies aqua aqualiter ubique prematur, nulla est ratio cur in uno loco potiùs ascendat, quam in alio.

La seconde expérience se prend, de ce que quelquefois le vin & l'eau ne coulent point hors d'un vase, bien qu'il y ait un chemin ouvert. C'est ainsi que le vin ne s'enfuit point par le trou d'un tonneau, à moins qu'on n'ouvre un passage à l'air par dessous le tonneau. De même, lors qu'on renverse une bouteille qui a le goulot étroit, il n'en sort point d'eau. Les Péripatéticiens en donnent pour raison, que si l'eau & le vin sortoient en pareil cas, il se feroit un vuide que la nature abhorre.

Secunda experientia desumitur, ex eo quod vinum & aqua aliquando non effluant, licet via pateat. Verbi gratia, vinum non effluit per foramen apertum, nisi detur desuper aditus aeri ad ingrediendum, & quandò phiala angustioris aditûs perpendiculariter invertitur, aqua inclusa non exit. Causa est, inquiunt, quia si tunc aqua & vinum effluerent, daretur vacuum, à quo abhorret natura.

Je répons qu'on peut expliquer ces expériences & autres semblables dans nos principes, selon lesquels tout étant plein, le mouvement doit cesser, tant qu'il n'y a point de corps qui puisse prendre la place d'un autre, soit parce qu'il n'y a point de pores assez grands dans la superficie du tonneau ou qu'il n'y a point de force suffisante pour exprimer de l'air une certaine matiere subtile, qui se fait par tout un passage. C'est pourquoi si le vin ne peut comprimer l'air, ni l'air entrer dans le tonneau, il est impossible que le vin en sorte, & bien que l'air soit un corps fluide, néanmoins s'il n'a pas de place où se retirer, on doit le considérer comme un corps doüé d'une extrême resistance, en ce qu'une partie soûtient l'autre, aucune ne pouvant céder à sa voisine.

Respondeo has, & similes experientias, commodè explicari in nostris principiis, juxta qua cum omnia plena sint, debet cessare motus, quamdiu nullum est corpus, quod in alterius locum succedere valeat, vel quia non dantur pori satis ampli in superficie dolii verbi gratiâ, vel quia non datur vis sufficiens, ad exprimendam ex aere materiam quandam subtilem, qua viam ubique reperit. Ita si vinum non possit comprimere aerem, neque aer ingredi in dolium, necesse est ut vinum non effluat; & licet aer sit corpus fluidum, si tamen non habeat quò se recipiat, concipi debet instar corporis summâ resistentiâ praditi & pollentis, quatenus una pars aliam sustentat, dum nulla cedere potest alteri.

La troisieme expérience est prise du syphon qui est un tuiau courbe, composé de deux jambes d'une égale longueur. Si on en plonge la plus courte dans le fond d'un seau plein d'eau, & qu'on suce l'air de la seconde, qui pend hors du seau, l'eau montera dans le tube, & sortira du s au par la jambe la plus longue, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien dans le seau.

Tertia experientia sumitur à siphone, qui tubus est inflexus, duobus cruribus constans, quorum alterum alio brevius. Si breviore crure in fundum situla, aqua plena demenso, ex longiore extra situlam dependente aerem exsugas, ascendit aqua per tubum, defluitque extra situlam per crus longius, donec tota exhausta fuerit.

Mais cette expérience non plus que les autres ne doit pas être attribuée à l'horreur du vuide. Il faut l'imputer au poids de l'air, parce que l'eau étant pressée par l'air, il faut qu'elle cede à sa pression dans la partie qui est moins pressée. Or elle n'est pressé en aucune maniere dans la partie qui est immédiatement au dessous du syphon, que lors qu'on en tire l'air. Donc cette partie d'eau doit céder, & par conséquent il faut qu'elle s'éleve dans le tube, & que le reste de l'eau tende vers celle qui n'est point pressée, tellement que l'eau du seau s'écoule toute par la jambe la plus longue du syphon.

Sed neque istud experimentum tribui debet horrori vacui, sed ponderi aeris, ut supra. Nam cum aqua prematur ab aere, necesse est ut ejus pressioni cedat in eâ parte, qua minus premitur. Atqui in ea parte qua immediatè subjacet siphoni, nullo modo premitur quandò exsugitur aer. Ergo hac pars aqua cedere debet, ac proinde ascendere totaque insuper aqua quantitas tendere versùs eam qua non premitur, effluereque adeo extra situlam per crus siphoni longius.

La même gravitation de l'air sert à expliquer pourquoi la chair s'enfle dans les ventouses; car l'air qui y est renfermé étant bien échauffé & réduit en un moindre espace, il presse moins la chair qui est au dessus, lorsque la chaleur diminuë, que le reste de la chair n'est pressée.

Per eadem gravitationem aeris explicatur intumescentia carnis, interea cucurbitulas medicas; nam aer inclusus in illis probè calefactus, ac dein ad minus spatium redactus, remittente calore minùs premit carnem sibi subjectam, quam alia caro prematur.

La raison pourquoi on n'ouvre pas aisément un souflet fermé, c'est que comme nous avons dit, la résistance de l'air est forte, lorsqu'il n'a pas où se retirer, & ce qui doit vous faire concevoir que ce phénomene ne vient point de l'horreur

Folles occlusi ideò non facile diducuntur, quia cum aer, ut jam diximus, non habet quò se recipiat, ejus resistentia magna est. Ut verò concipias hoc non oriri ex metu vacui, scito folles, altius im-

immersos in aquam, & habentes tubum longiorem apertum extra aquam, difficillimè aperiri, & tamen tunc nullum esse periculum vacui.

du vuide, c'est que si on enfonce davantage ce soufflet dans l'eau & que le tuiau s'etende beaucoup hors de l'au, on ne l'ouvre néanmoins qu'avec beaucoup de peine, bien qu'il n'y ait alors aucun vuide à craindre.

Quæres quarè non sentiamus pondus aeris? Respondeo primò, quia assuefacti sumus ad eum sustinendum ab ortu, quâ de causâ neque vestium pondus sentimus, neque olim Romani milites armorum pondus incommodum sibi ducebant. Secundò, quia nos circumquâque ambit, & intra ipsum nostrum corpus datur aer, qui repellit pressionem aeris externi. Cæterùm facilè concipies liquorem non videri gravem iis, qui ab eo hinc & indè ambiuntur, si memineris urinatores in fundo maris non sentire immensum aquæ pondus, sibi impositæ, dum scilicet columna aquæ ipsis imminens habet alias columnas circumquaque vicinas, æqualis ponderis, quæ ipsius gravitationem frangunt; nam etiam in aere, si quis humero subeat, vel manibus sustinere velit aliquod ingens pondus unco statere suspensum, & æquilibratum cum alio pondere, nullum sentit incommodum.

Vous demanderez pourquoi on ne sent point le poids de l'air? Je repons en premier lieu, que c'est parce que nous sommes accoutumez à le soûtenir depuis que nous sommes au monde. Par la même raison nous ne sentons point la pesanteur de nos habits, & les anciens Romains n'étoient pas incommodez du poids de leurs armes. Je dis en second lieu que c'est parce que l'air nous environne de toutes parts, & qu'il y en a même dans notre corps qui repousse la pression de l'air extérieur. Au reste, vous concevrez sans peine qu'une liqueur ne paroit pas pesante à ceux qui en sont environnez, si vous faites attention que les plongeurs ne sentent pas au fond de la mer le poids immense d'eau qui est sur leur corps, ce qui vient de ce que la colomne d'eau superieure a de tous côtez des colomnes d'eau voisines d'un poids égal, qui rompent sa gravitation. C'est ainsi que même dans l'air, si quelqu'un veut soûtenir de l'épaule ou des mains un grand poids qui soit suspendu au croc d'un peson, & mis en équilibre avec un autre poids, il ne sent pas la moindre incommodité.

CAPUT TERTIUM.

De Motu.

Videbimus primò, quid per motum intelligi debeat, secundò, quæ sit causa efficiens motûs, ejusque durationis, & cessationis, tertiò, quasdam ejus species & proprietates.

CHAPITRE TROISIEME.

Du mouvement.

Nous examinerons dans ce Chapitre en premier lieu ce qu'on doit entendre par le mouvement; en second lieu, ce qui est la cause efficiente du mouvement, de sa durée, & de sa cessation, & enfin nous parlerons de quelques-unes de ses espéces & de ses proprietez.

Articulus Primus.

Quid & quotuplex sit motus.

Vulgò Philosophi per motum in communi intelligunt mutationem, & hoc sensu quatuor species motûs admittunt. Nempè motum ad substantiam, qui aliter vocatur generatio, quem dicunt esse acquisitionem novæ formæ substantialis; motum ad quantitatem, qui aliter vocatur excretio, vel decretio, per quem corpus fit majus, vel minus: motum ad qualitatem, qui aliter vocatur alteratio, per quem corpus acquirit varias qualitates; & motum ad ubi, seu transitum ab uno loco in alium.

Verisimile satis est, quod ajunt recentiores, unam solùm esse speciem motûs nempè, motum localem, nam ex iis, quæ diximus dum de formâ, evidens est generationem, seu motum quem vocant ad substantiam, consistere in eo quod materiæ partes acquirant certam figuram, mensuram, positionem, motum, vel quietem, quæ omnia consistere possunt in solo motu locali. Si generatio ignis possit fieri per solum motum localem, à fortiori, decretio, accretio, alteratio cujuscumque materiæ potest fieri per solum motum localem.

Article Premier.

Ce que c'est que le mouvement, & combien il y en a d'espéces

Par mouvement en général les Philosophes entendent d'ordinaire le changement, & en ce sens ils admettent quatre espéces de mouvement, savoir le mouvement *ad substantiam*, nommé autrement génération, qu'ils disent être l'acquisition d'une nouvelle forme substantielle; le mouvement *ad quantitatem*, qu'on appelle autrement accroissement ou décroissement, par lequel le corps devient plus grand ou plus petit; le mouvement *ad qualitatem* qu'on appelle autrement altération, par lequel le corps acquiert diverses qualitez; & enfin le mouvement *ad ubi*, ou local, qui est le passage d'un lieu à un autre.

Les modernes, disent avec assez de vraisemblance, qu'il n'y a qu'une seule espéce de mouvement, savoir le mouvement local. En effet, il est évident par ce que nous avons dit en parlant de la forme, que la génération ou le mouvement *ad substantiam* consiste en ce que les parties de la matiere acquierent une certaine figure, une certaine mesure, position, mouvement, ou repos, choses qui peuvent consister toutes dans le mouvement local. Or si la génération du feu peut être faite par ce seul mouvement, à plus forte raison l'augmentation, la diminution, l'altération de quelque matiere que ce soit peut être l'effet de ce mouvement seul.

Pour ce qui est de l'augmentation & de la diminution, il paroit évident qu'elles viennent du mouvement local seul, parce que l'augmentation ne se fait que par l'arrivée d'une nouvelle matiere, & la diminution que par la retraite de quelque matiere. Que l'augmentation se fasse tant qu'on voudra, soit *per intus-susceptionem*, comme l'accroissement des plantes, soit *per juxta-positionem* comme l'accroissement des pierres, il est toûjours certain que l'augmentation consiste en ce que quelque parties de la matiere éloignées auparavant du corps qui s'accroit lui deviennent contigues, ce qui suppose manifestement un mouvement local.

Quant à l'altération, il n'est pas difficile d'en prouver la même chose. L'altération est l'acquisition de certaines qualitez qui changent tellement leur sujet, qu'il conserve néanmoins cette contexture de parties qui fait qu'il est un tel corps, & qu'il differe en espéce des autres corps. Ainsi quand l'eau devient chaude douce ou amere, elle souffre altération, & néanmoins ces changemens n'empêchent point que l'essence de l'eau ne demeure en son enier, c'est à dire que l'eau ne conserve cette situation & cet arrangement de parties qui fait l'eau.

Or il est certain que ces différens changemens peuvent être introduits dans les corps par le seul retranchement de quelques particules, ou en les transposant, on en les entremêlant, ou en changeant leur figure. Car, si les parties qui étoient compactes s'éloignent un peu les unes des autres, ou que celles qui étoient lâches se resserrent les unes contres les autres : si elles se trouvent dans une nouvelle situation les unes à l'égard des autres, soit par l'intromission d'une nouvelle matiere étrangere, soit par l'expulsion d'une matiere qui étoit mêlée avec elles ; si dans cette transposition de parties, il y en quelques-unes de coupées, de brisées, ou de conglobées, en sorte qu'elles acquierent de nouvelles figures & une nouvelle grosseur ; il est évident que les corps produiront en nous des impressions différentes &de nouveaux effets, & qu'ils nous paroîtront d'un autre goût, d'une autre couleur, d'une autre odeur. Or pour toutes ces choses il ne faut que du simple mouvement local, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une légére attention. Donc le mouvement local suffit pour faire tous les changemens,en quoi l'altération consiste.

L'exemple du froment que nous avons emploié ailleurs, montre que le simple changement de la situation, de la figure & de la grandeur des parties causé par le mouvement local, & que l'introduction & le melange d'une nouvelle matiere parmi les parties de ce froment, agitées par la chaleur du four, produit non seulement un changement accidentel, qui suffiroit pour quelque altération que ce fût, mais même un changement essentiel, qui suffit pour une génération ; car on ne sauroit nier que le pain ne différe essentiellement du froment, & ne soit d'une autre espéce.

Si vous ajoûtez que ce pain se convertit ensuite en sang & en chair, quoi que certainement il ne lui arrive rien de nouveau qu'un simple mouvement local par lequel il est broyé dans la bouche, & envoié par l'œsophage dans l'estomach, où il est divisé par des liqueurs acides qui le dissolvent comme feroit de l'eau forte, après quoi il entre dans les intestins, d'où il transpire par les veines lactées, se répand par tout le corps, après diverses circulations, & s'applique à diverses

De accretione & decretione manifestum esse videtur, eas oriri à solo motu locali, quia accretio non fit nisi per adventum novæ materiæ, & decretio nisi per recessum alicujus materiæ. Fiat quantum volueris aliqua accretio per intus-susceptionem, ut cum plantæ adolescunt, alia verò per juxta-positionem, ut cum lapides augentur, certum est semper accretionem consistere, in eo quod aliquæ partes materiæ antea remotæ à corpore crescente, fiunt illi contiguæ, quod manifestè supponit motum localem.

De alteratione non difficile idem probatur. Alteratio est acquisitio certarum qualitatum, quæ ita subjectum mutant, ut maneat tamen ea contextura partium, quâ id subjectum in ratione talis corporis constituitur, & specie discrepat ab aliis, veluti si aqua calefiat, dulcescat, inamarescat, &c. ejusmodi enim mutationes non impediunt, quin salva remaneat aquæ essentia, sive ille situs & ordinatio partium quæ facit aquam.

Jam certum est has omnes mutationes induci posse in aliquod corpus solâ detractione aliquarum particularum, vel transpositione, vel intromissione, vel immutatione earum figuræ. Nam si partes quæ priùs compactæ erant, solvant sese, vel quæ antea laxiores erant, intra se invicem subingredientes stipatiores fiant : si partes diversum situm erga se invicem obtineant, vel ob intromissionem alienæ materiæ, vel ob expulsionem ejus quæ cum ipsis permixta est : si in illa transpositione partium, quædam incidantur, conterantur, conglobentur, ita ut novas figuras, & novam molem acquirant; evidens est corpora diversas impressiones, novosque effectus in nos esse productura, & visum iri alterius saporis, caloris, odoris &c. Atqui nihil aliud præter motum localem interveniret in toto hoc negotio, ut examinanti hoc patebit. Ergo solus motus localis efficere potest omnes mutationes, quæ alterationem efficiunt.

Exemplum tritici, quo usi sumus alias, ostendit mutationem solam partium figuræ, situs, & magnitudinis, per motum localem introductam, & introductam novam quandam materiam, ac benè permixtam, rursus agitatis calore furni compositi illius partibus, non solùm mutationem accidentalem, quæ ad maximam alterationem sufficiat, efficere, sed etiam mutationem essentialem, quæ ad generationem sit satis, neque enim negari potest quin panis essentialiter differat specie à tritico.

Quod si addas panem sic converti in sanguinem & carnem, ut nihil aliud intervenire certi simus præter motum localem, quo in ore conciditur, indè per œsophagum in stomachum decidit, ubi à liquoribus acidis dividitur, & non secus ac per aquam fortem dissolvitur, hinc subit intestina, indè transpirat per venas lacteas, factisque demum multis itineribus, per totum corpus permeat, & secundum

dum varias sui partes, variis corporis partibus sese applicat, si inquam hæc addas, non erit quod dubitemus generationem quoque quam vocant substantialem solo motu locali perfici. His ita observatis, manifestum est de solo motu locali nobis agendum esse.

Definiri solet migratio, seu transitus ab uno loco in alium. Hæc definitio paucioribus indiget explicationibus in eorum sententia, qui spatium admittunt distinctum à corpore, quam in sententia, quæ nullum spatium agnoscit cum corpore non identificatum. Nam secundùm priorem sententiam, si tantulum progrediaris ab oriente versùs occasum, diversum locum internum, seu spatium occupas; atque adeò verè transis de loco in locum. Sed secundùm posteriorem, quantumcunque movearis, eundem semper locum internum, seu spatium occupas; undè non satis patet, quomodò dici possis transire de uno loco in alium.

Dicunt posterioris hujus sententiæ propugnatores, per locum hìc esse intelligendum situm inter corpora vicina, seu locum externum, prout articulo primo capitis superioris diximus ita ut illud corpus dicatur moveri, quod diversas acquirit relationes locales cum corporibus vicinis, ac præsertim cum eis quæ ut immota considerantur.

Cartesius sic definit motum, est translatio unius partis materiæ è viciniâ corporum, quæ illam immediatè contingunt, & tanquam quiescentia spectantur in viciniâ aliorum. Adversùs quam definitionem tria non parum difficilia objici possunt.

Primò, malè definiri motum, per quietem, quia nisi cognoscatur quid sit motus, impossibile est ut cognoscamus quietem.

Secundò, sequi ex ea definitione tignum ita flumine delatum, ut semper iisdem aquæ partibus ambiatur, non moveri, quia non transfertur ex viciniâ corporum immediatè contiguorum.

Tertiò, sequi quod si terra divideretur in duas partes, quarum altera versùs meridiem, altera versùs Boream simul citissimè deferrentur, neutra pars moveretur, quia non derelinqueret viciniam corporum, partibusque divisis & translatis maneret quiescens.

Quidam ex discipulis Cartesii definivit motum correspondentiam seu applicationem successivam unius corporis, secundùm totam suam superficiem, diversis partibus corporum immediatè proximorum. Vitat objectionem quâ exprobatur Cartesianis sequi ex definitione motùs, quam tradunt, trabem in medio fluvio defixam moveri, quandoquidem amittit semper viciniam corporum, immediatè proximorum, & acquirit viciniam aliorum. Is enim negare non potest, trabem moveri, quia non applicatur successivè secundùm totam suam superficiem diversis partibus corporum immediatè proximorum, pars enim trabis, quæ solo adhæret, eidem constanter corpori contiguo manet applicata. Præterquam quod aqua non potest considerari ut corpus quiescens, & tamen iuxta definitionem motùs à Cartesio traditam,

parties de ce corps, selon les diverses parties, dont il est composé lui même. Si, dis-je, vous ajoûtez cette remarque, il n'y aucun lieu de douter que la génération qu'on appelle substantielle ne puisse être faite par le simple mouvement local. Ainsi on voit assez que ce mouvement est le seul dont nons devons traiter.

On le définit d'ordinaire le passage d'un lieu dans un autre. Cette définition a moins besoin d'être expliquée dans le sentiment de ceux qui admettent un passage distinct du corps, que dans celui des autres qui veulent que l'espace soit identifié avec le corps. Car selon les premiers, si vous avancez tant soit peu de l'Orient vers l'Occident, vous occupez un lieu intérieur ou espace différent, & par conséquent, il est vrai à la lettre que vous passez d'un lieu dans un autre. Mais selon les seconds, quelque mouvement que vous fassiez, c'est toûjours le même lieu intérieur ou espace que vous occupez, tellement qu'on ne voit pas trop comment vous pouvez être dit passer d'un lieu dans un autre.

Les défenseurs du second sentiment disent que par le mot *lieu*, on doit entendre ici la situation entre les corps voisins, c'est-à-dire le lieu extérieur, ainsi que nous l'avons expliqué dans le premier article du chapitre précédent, de sorte que par un corps mû, on entend celui qui acquiert diverses relations locales avec les corps voisins, & principalement avec ceux qui sont considérez comme immobiles.

Descartes définit le mouvement, le transport d'une partie de la matiere hors du voisinage des corps qui la touchent immédiatement, & qui sont considérez comme étant en repos, dans le voisinage d'autres corps. On peut faire trois objections considérébles contre cette définition.

En premier lieu, on peut dire que le mouvement est mal défini par le repos, puisqu'il est impossible de connoître ce que c'est que le repos, si on ne sait ce que c'est que le mouvement.

En second lieu, qu'il s'ensuit de cette définition qu'une planche qui nage sur l'eau est sans mouvement, puisqu'elle ne sort point du voisinage des corps qui la touchent immediatement.

En troisieme lieu qu'il s'ensuit que si la terre étoit divisée en deux parties, dont l'une fût emportée rapidement vers le midi, & l'autre vers le septentrion, ni l'une ni l'autre ne seroient en mouvement, parce qu'elles seroient toûjours dans le voisinage des mêmes corps.

Un des disciples de Descartes a défini le mouvement, la correspondance ou l'application successive d'un corps selon toute sa superficie, aux diverses parties des corps, qui le touchent immédiatement. Il evite ainsi l'objection, par laquelle on reproche aux Cartésiens qu'il s'ensuit de leur définition du mouvement qu'une poutre enfoncée au milieu d'une riviere est en mouvement, puisqu'elle perd sans cesse le voisinage des corps qui la touchoient immédiatement, & qu'elle acquiert le voisinage de plusieurs corps nouveaux. En effet, il peut nier que cette poutre soit muë, puisqu'elle n'est pas appliquée successivement selon toute sa superficie à diverses parties des corps qui la touchent immédiatement car la partie de la poutre qui est enfoncée dans la terre, est toûjours voisine du même corps contigu, outre que l'eau ne sauroit être considérée comme un corps en repos, & que cependant selon la définition que Descartes a donnée du mou-

LA PHYSIQUE. vement, les corps du voisinage desquels on s'éloigne par le mouvement, doivent être considérez comme étant en repos.

Néanmoins la définition du disciple de Descartes est sujette à une objection trés importante, savoir que selon lui un globe immobile, enfermé dans un autre globe qui se meut, n'est pas moins en mouvement que le globe qui l'enferme. La raison en est, qu'il est appliqué successivement & selon toute sa superficie aux diverses parties du corps le plus proche.

Il faut donc avouër que si l'espace n'est pas distingué du corps, il est très difficile de donner du mouvement une définition qui ne convienne point au corps qu'on dit être en repos

Remarquez que comme un corps considéré sous divers égards demeure dans le même lieu, & n'y demeure point, de même aussi sous divers égards il est mû, & il ne l'est point. Ainsi un homme qui est dans un bateau, n'est point mû par rapport au bateau, & est mû par rapport au port.

Peut-être faudroit il distinguer entre mouvement actif & mouvement passif; mouvement passif, comme lors qu'un homme dormant dans son lit est porté en bateau d'un lit dans un autre, & mouvement actif comme lors qu'un homme se promene de la proüe à la pouppe. Le mouvement actif est opposé au repos, & le mouvement passif ne l'est point. Lors qu'un globe est en mouvement, on peut dire que ses parties prises collectivement sont muës, & que chacune d'elles prise distributivement est en repos, parce qu'elle demeure jointe à la partie voisine, & unie par un lien commun avec toutes les autres. Au contraire lorsqu'un cercle se meût autour de son centre, chacune de ses parties prise à part doit passer d'un lieu dans un autre, mais toutes prises ensemble sont en repos; car il est certain qu'alors le cercle entier ne passe point d'un lieu dans un autre lieu, bien que chacune de ses parties passe dans le lieu d'une autre partie.

ARTICLE SECOND.

De la cause efficiente du mouvement.

TOus les Chretiens avouent, & même plusieurs Païens l'ont reconnu, qu'il y a un pemier moteur de toute chose qui est Dieu; car il est évident par la lumiere naturelle que les corps n'ont point le mouvement d'eux mêmes, & qu'ainsi ils l'ont de quelque autre chose. Or il ne peut y avoir de progrès à l'infini dans les causes. Donc il faut qu'il y ait une premiere cause qui ne soit point muë par une autre, & qui meuve toutes les autres.

Mais les Philosophes modernes sont peu d'accord sur la maniere dont le premier moteur meut les choses. Les Péripatéticiens & les Epicuriens ou pour mieux dire les Atomistes, croient que les créatures ont reçu de Dieu la force de se mouvoir au lieu que selon les Cartésiens, c'est Dieu qui meut tout immédiatement.

Les premiers supposent qu'après que Dieu eut tiré la matiere du néant, il lui donna une certaine quantité de mouvement, qui en agita toutes les parties, lesquelles se poussérent les unes les autres, selon certaines loix établies par Dieu même touchant la communication du mouvement. Que cette quantité de mouvement réglée par les loix qu'on vient de dire suffit pour la

corpora quorum vicinia amittitur per motum debent spectari ut quiescentia.

Nihilominùs gravissima huic objectioni obnoxia est definitio discipuli, quod scilicet juxta illum globus immotus, circa quem volvitur alius globus excavatus, & includens, movetur aquè ac globus includens. Ratio est quia secundùm totam suam superficiem applicatur successivè variis partibus corporis immediatè proximi.

Fatendum ergo est, posito quod spatium à corpore non distinguatur, arduum esse definitionem motûs tradere, quæ non conveniat corporibus, quæ indicantur quiescere.

Observa, quod sicut unum corpus manet simul in eodem loco, & non movetur sub diverso respectu; ita etiam movetur & non movetur sub diverso respectu; qui verbi gratia navi vehitur non movetur respectu navis, movetur verò respectu portûs.

Fortasse dici debet alium esse motum activum, alium passivum, passivum ut cum quis dormiens in lecto navi vehitur, activum, ut cum quis ambulat à prorâ in puppim. Passivus non opponitur quieti, ut per se patet in hoc exemplo, activus verò opponitur. Cum globus aliquis movetur, dici quidem possunt partes ejus collectivè sumptæ moveri, sed quælibet earum distributivè sumpta, quiescere, quia manet firmiter adjuncta parti vicinæ, & communi vinculo copulata cum cæteris omnibus. E contra cum circulus movetur circa suum centrum, qualibet pars illius debet transire de loco in locum, sed omnes collectivè sumptæ quiescere, certum est enim totum circulum tunc non transire de uno loco in alium locum, licet una quæque pars illius transeat in locum alterius.

ARTICULUS SECUNDUS.

De causa efficiente motus,

F*Atentur omnes Christiani, & multi inter Ethnicos fassi sunt, unum esse primum motorem omnium rerum scilicet Deum; nam evidens est lumine naturali corpora non habere motum à se ipsis, habent ergo ab alio. Sed non potest dari progressus in infinitum in causis. Ergo necesse est, ut detur aliqua causa prima motûs, quæ à nulla alia moveatur; sed ipsa omnia moveat.*

Sed deindè dissensus est inter Philosophos hodiernos circa modum: quo primus motor omnia movet nam Peripatetici & Epicurei, vel potiùs Atomistæ, credunt, creaturas accepisse à Deo vim sese movendi; Cartesiani verò credunt Deum immediatè omnia movere.

Supponunt quippè Deum, postquam universam materiam eduxit è nihilo, certam motûs quantitatem ei impressisse, quâ omnes ejus partes agitatæ fuerint, ac se invicem impulerint, secundùm certas leges ab ipso Deo statutas, ad hoc ut partes materiæ motum sibi invicem communicent sufficere; eam quantitatem motûs illis legibus temperatam, ad pro-

productionem omnium effectuum naturalium : proinde conservari eamdem à Deo, ita ut nullus de novo producatur motus, sed solùm qui existit in unà portione materiæ, transeat in aliam, ac proinde nunquam motus remittatur in corpore, quin eà proportione intendatur in altero, non secus ac in ludo unius jactura alterius lucrum est.

Ubi observandum, motum semper habitum esse pro quâdam specie quantitatis, ejusque mensuram æstimari, tum ex longitudine spatii à mobili decursi, tum ex magnitudine mobilis. Hoc sensu dicimus materiam bipedalem, quæ unum stadium verbi gratià conficit intra semihoram, habere quantitatem motûs duplo majorem, quam si dimidium stadii percurreret intra semihoram : materiam verò pedalem, quæ percurrit stadium, duplo majorem habere quantitatem motûs quam materia semipedalis habeat unum etiam stadium conficiens intra idem tempus. Undè patet duo corpora inæqualis magnitudinis pari motûs quantitate ferri, quando spatia ab iis decursa se habent reciprocè ut eorum magnitudines, si verbi gratià spatium à corpore bipedali confectum quinque passuum sit, à semipedali verò sit viginti.

Præcipuæ leges, quas dicunt statuisse Deum ad movendam materiam, sunt primò, quod unaquaque res, quantum est in se, semper in eodem statu permaneat, nec unquam nisi ab agentibus extrinsecis immutetur. Verbi gratia pars materiæ, quæ rotunda est, per totam æternitatem erit rotunda, si nihil extrinsecum mutet ejus figuram ; quæ est immota, per totam æternitatem immota manebit, nisi impellatur ab extrinseco ; quæ movetur, per totam æternitatem movebitur, nisi ab alia sistatur.

Hinc concipitur, quare motus semel impressus perseveret, tametsi homo projiciens non maneat applicatus lapidi projecto verbi gratia ; quia nempe motus ille naturâ suâ determinatus est ad sui conservationem, juxta generalem legem mundi, quæ nihil patitur ad sui destructionem tendere. Hinc sequitur motum semel impressum lapidi projecto ideò non durare in æternum, quia occurrunt ipsi obstacula, ut dicemus inferiùs.

Secundò quod omnia corpora, quocumque modo moveantur, propendent ad pergendum suum motum, secundùm lineam rectam. Hoc exemplo lapidis in fundâ rotati manifestum est. Licet enim lapis circulariter moveatur in fundâ, tamen statim atque non retinetur à fundâ, movetur secundùm lineam rectam, cum adhuc circulariter moveatur in fundâ, ut cognoscitur ex eo quod fundam reddat tensam, & resistentiæ sensum imprimat nobis.

Tertiò ubi corpus, quod movetur alteri occurrit, si minorem habeat vim ad pergendum secundum lineam rectam, quam hoc alterum ad ei resistendum, tunc deflectitur in aliam partem, & motum suum retinendo, sola motûs determinationem amittit.

production de tous les effets naturels. Que par cette raison Dieu la conserve, & qu'il ne produit plus de nouveau mouvement. Que seulement celui qui existe dans une portion de la matiere passe dans une autre. Et que par cette raison jamais le mouvement n'est affoibli dans un corps, qu'il ne soit augmenté à proportion dans un autre, de même que dans le jeu, la perte de l'un est le gain de l'autre.

Au reste il faut remarquer que le mouvement a toûjours été regardé comme une espéce de quantité, & qu'on le mesure par la longueur de l'espace que le mobile parcourt, & par la grandeur du mobile même. En ce sens nous disons qu'un corps de deux pieds, qui parcourt un stade dans une demie heure a le double de mouvement d'un corps de la même grandeur qui parcourroit la moitié d'un stade dans une demie heure & qu'un corps du pied qui parcourt un stade a le double de mouvement d'un corps d'un demi pied qui parcourroit le même espace dans un tems égal. Il est donc clair que deux corps de grandeur inégale, ont une égale quantité de mouvement, lorsque les espaces qu'ils parcourent sont l'un à l'autre comme leurs grandeurs, & que par exemple l'espace parcouru par un corps de deux pieds est de cinq pas, & l'espace parcouru par un corps d'un demi pied, de vingt pas.

Les principales loix, qu'ils disent que Dieu a établies par rapport au mouvement, sont, la premiere que chaque chose, autant qu'il est en elle, demeure toûjours dans le même état, & n'est jamais changée que par des agents extérieurs. Ainsi une partie de matiere qui est ronde, demeurera ronde pendant toute l'éternité, si rien d'extérieur ne change sa figure. Celle qui est immobile, demeurera éternellement immobile, à moins que quelque agent extérieur ne la pousse. Celle qui est muë sera muë pendant toute l'éternité, à moins qu'elle ne soit arrêtée par quelque autre chose.

C'est ce qui fait concevoir, pourquoi le mouvement une fois imprimé à un corps continuë, bien que l'homme qui l'a imprimé ne touche plus le corps mû, & que, par exemple, il soit éloigné de la pierre qu'il a jettée. La raison en est que ce mouvement est déterminé par sa nature à sa propre conservation, selon la loi générale de l'Univers, qui ne souffre point que rien tende à sa propre destruction, d'où il s'ensuit que si le mouvement imprimé à une pierre jettée ne dure pas éternellement, c'est parce qu'elle rencontre des obstacles, comme nous le dirons ci-après.

La seconde regle est que tous les corps de quelque maniere qu'ils soient mûs, tendent à continuer leur mouvement en ligne droite. C'est ce qui paroît manifestement par l'exemple d'une pierre lancée par le moyen d'une fronde ; car bien que dans cette fronde elle ait un mouvement circulaire, néanmoins dès que la fronde ne la retient plus elle se meut en ligne droite, quoi qu'on la meuve encore circulairement dans la fronde, ainsi qu'on peut s'en appercevoir en ce qu'elle fait que la fronde est tenduë, & que nous sentons une certaine résistance.

La troisieme loi du mouvement est que quand un corps qui est mû en rencontre un autre, s'il a moins de force pour continuer de se mouvoir en ligne droite, que cet autre corps n'en a pour lui résister, alors il se détourne d'un autre côté, & conserve son mouvement, dont il ne perd que la seule

LA PHYSIQUE. seule détermination. Si au contraire il a plus de force que cet autre corps, il le meut avec lui, & perd autant de son mouvement qu'il lui en donne.

Si verò habeat majorem, tunc alterum corpus secum movet, ac quantum ei dat de suo motu, tantumdem perdit.

Les mêmes Philosophes disent que la communication du mouvement se fait à proportion de la grandeur du corps auquel le mouvement est communiqué, & de telle maniere que le corps qui communique le mouvement, & celui qui le reçoit, se meuvent avec une égale vitesse.

Dicunt autem communicationem motûs fieri habitâ ratione molis corporis, cui motus communicatur, & etenus ut corpus communicans motum, & corpus accipiens motum, moveantur eâdem celeritate.

Ils disent aussi que la résistance des corps vient non seulement de leur grandeur, & du repos où ils sont, mais aussi du mouvement, non qu'un mouvement par lui-même soit contraire à l'autre, mais parce que la détermination du mouvement est contraire quelquefois à la détermination d'un autre mouvement. Par exemple, le globe A, qui se meut vers le globe B, & le globe B, qui se meut vers le globe A, ont un mouvement d'une détermination contraire. C'est pourquoi ils ne se font pas moins d'obstacle l'un à l'autre, que si l'un étoit en repos, & l'autre en mouvement, & même ils sont plus opposez, ce qui est cause que celui des deux qui a moins de force, est réfléchi par l'autre.

Dicunt etiam resistentiam corporum oriri, non solum ex mole, quam habent, & ex quiete in quâ sunt, sed etiam ex motu non quia unus motus secundum se sit contrarius alteri motui, sed quia determinatio unius motûs contraria est aliquando determinationi alterius motûs. Verbi gratia globus A, qui movetur versùs globum B, & globus B, qui movetur versùs corpus A, motum habent contraria determinationis. Itaque non minus sibi obstant alter alteri, quam si alter quiesceret, alter moveretur, imo magis sibi obstant, undè est quod qui minori vi pollet reflectatur.

Pour expliquer la troisieme regle, ils distinguent entre la détermination du mouvement & le mouvement même. La détermination du mouvement n'est rien autre chose que la direction d'un mobile vers un certain côté, direction qui peut être changée, quoique le mouvement demeure en son entier, comme il paroît par l'exemple d'une bale jettée contre un mur, qui rejaillit avec tout son mouvement, & qui ne fait que recevoir une nouvelle détermination.

Ad explicandam tertiam regulam, observant determinationem motûs distingui ab ipso motu. Determinatio nihil est aliud, quam directio mobilis versùs certam regionem, & sic se habet ut possit mutari integro remanente motu, videmus enim pilam impactam parieti reflecti cum toto suo motu, novâ dumtaxat acquisitâ determinatione.

Mais il faut remarquer qu'une bale n'est réfléchie avec tout son mouvement, que lorsqu'elle est jettée contre un corps dur, qui a plus de force pour demeurer en sa place que la bale pour l'en faire sortir; car si elle rencontre un corps mol, ou bien ce corps ne la repousse point, comme lorsqu'on la jette dans la bouë, ou bien elle demeure en repos après avoir été réfléchie, comme lorsqu'on la jette contre un matelas ou contre une tapisserie. La raison en est que la bouë & le matelas obéïssent au corps qui les pressent & leur enlevent ainsi une partie de leur mouvement.

Sed observandum est tunc solum pilam reflecti cum toto suo motu, quando impingitur in corpus durum, quod majores habet vires ad permanendum in suo loco, quam pila, ut illud dimoveat ex eo; nam si occurrat corpori molli, vel nullo modo reflectitur, ut cum impingitur in lutum, vel statim post reflexionem quiescit, ut cum in culcitram, vel aulæa impingitur, cujus rei ratio est, quia lutum & culcitra obsequuntur corporibus prementibus, ideoque ad se rapiunt partem eorum motûs.

Et de fait, si le corps contre lequel on jette une bale est d'une telle dureté qu'il n'y ait aucune raison, pour que la bale à sa rencontre perde quelque chose de son mouvement, il faut bien qu'elle rejaillisse avec la même quantité de mouvement, avec laquelle elle l'a frappée. Mais il arrive souvent que les corps les plus durs peuvent être comprimez dans leur superficie, & de là vient qu'une bale doit être dite communiquer quelque chose de son mouvement au corps contre lequel on la lance, quelque dure qu'il soit.

Ac sanè si corpus, in quod pila impingitur, ita sit durum, ut nulla est ratio, cur pila ad ejus occursum aliquid sui motus amittat; ergo debet resilire cum eâdem quantitate motûs, quâ illud percussit. Sed sæpè accidit, ut corpora etiam durissima comprimi possint in superficie, & hinc fit ut pila dici debeat communicare aliquid de suo motu corpori in quod impingitur, cujuscumque sit duritatis.

C'est ce qui doit faire comprendre pourquoi la ligne de réfléxion est d'ordinaire moins longue que n'auroit été la ligne parcouruë par le mobile, s'il n'avoit trouvé aucun obstacle.

Hinc capias quare linea reflexionis non æquè sit longa ut plurimum, ac fuisset linea à mobili percursa, si nullum obstaculum offendisset.

On remarque quelquefois qu'une bale jettée contre quelque chose fait plus de chemin en arriere qu'elle n'en auroit fait en avant, si rien ne s'étoit opposé à son mouvement direct.

Aliquandò observatur pila impacta longiùs resilire, quam progressa esset, si nihil obstitisset motui ejus directo.

Celà vient de ce que la superficie du corps frappé, aiant été comprimée, revient en son premier état par une vertu qu'on appelle élastique & renvoye du côté opposé la bale qui l'a comprimée.

Dicendum est illud oriri ex eo quod superficies corporis occurentis compressa, se ad pristinum statum restituit, virtute quam vocant elasticam, sicque pilam, à quâ fuit compressa, in oppositam partem propellit.

Qui-

Quidam inter recentiores omnem motum reflexum tribuunt virtuti, quam habent corpora restituendi se ad pristinam figuram, quotiescumque comprimuntur, ideoque asserunt marmor, ferrum, ebur flexibilia esse, quotiescumque percutiuntur.

Ut autem prima lex vindicetur ab exceptionibus adversariorum, qui satis probabiliter objiciunt exempla omnium projectorum, quæ videntur alia citiùs, alia tardiùs, omnia tandem redire ad quietem, unde sequi dicunt falsum esse, motum esse naturâ suâ determinatum ad durandum.

Respondent Cartesiani causam illius Phœnomeni esse, quod corpora sint impenetrabilia, & nullum corpus moveatur versus aliud, quin corpora intermedia suo loco pellat. Atqui non potest corpora intermedia suo loco pellere, nisi movendo illa, hoc est nisi communicando aliquid de suo motu. Ergò necesse est, ut dum movetur, amittat semper aliquid de suo motu, tantum nempe, quantum communicat aliis corporibus, quæ sibi cedere cogit, ac proinde ut tandem desistat moveri.

Dicunt igitur, quod videamus motum projectorum paulatim minui, donec cesset penitus, tribui debere resistentia corporum ambientium, & expellendorum è suo loco; nam sic ratiocinari nos debere, ut postquam aliquem effectum certò vidimus ab aliquâ causâ procedere, statuamus similes omnes effectus à simili quadam causa oriri, licet ea non videatur. Cum ergò ipso sensuum testimonio constet aquam retardare mobilia, & propter ejus resistentiam motum corporum per eam transeuntium minui successivè, donec penitus tollatur. Cum constet experientia nos difficiliùs ambulare per aquam, quam per aerem, & globum è tormento emissum eo brevius spatium conficere, quo medium densius est; nam per mediam aquam brevius spatium decurrit, quam per aerem, & per mediam arenam brevius, quam per aquam: & globus in stadio lævigato diutius movetur, quam in aspero & inæquabili, multisve herbulis consito. Cum illarum experientiarum nulla verisimilior afferri valeat causa, quam si dicas globum amittere semper in transitu quasdam partes sui motûs, insumendo illas in superandâ medii resistentia, sive in expellendis è loco suo corporibus sibi obstantibus. Cum inquam hæc ita se habeant, dicendum est aerem quoque resistere corporibus per se transeuntibus eorumque motum paulatim minuere, atque adeò ejus resistentiam esse veram causam, quare corpora projecta brevi redeant ad quietem pristinam.

Hoc eo probabilius esse dicunt, quod nonnumquam sentiamus aeris resistentiam, verbi gratia, cum expanso flabello eum quasi ferire volumus. Adde quod idem homo, eodem nisu lapidem vibrans supra fluvium, & supra planitiem, ad minorem distantiam projicit supra fluvium, quia aer fluviis incumbens crassior est ob vapores permixtos.

Hæc ad Cartesianorum mentem explicandam dicta sunt. Nunc explicemus aliorum sententiam.

Quelques Modernes attribuent tout mouvement réfléchi à la vertu que les corps ont de reprendre leur premiere figure après avoir été comprimez, & par cette raison ils ajoutent que le marbre, le fer & l'yvoire se plient toutes les fois qu'ils sont frappez. LA PHYSIQUE.

On objecte contre la premiere Loi du mouvement avec assez de probabilité les exemples des corps jettez, dont les uns cessent de se mouvoir plûtôt & les autres plus tard, mais qui tous cessent enfin de se mouvoir, d'où il s'ensuit, dit-on, qu'il est faux que le mouvement soit determiné par sa nature à durer toûjours.

Les Cartésiens répondent que la cause de ce Phénoméne est que les corps sont impénétrables, & qu'aucun corps ne se meut vers un autre corps, qu'il ne chasse les corps mitoiens de leur place. Or il ne peut les chasser sans les mouvoir, c'est-à-dire, sans leur communiquer quelque chose de son mouvement. Donc, tandis qu'il se meut, il est nécessaire qu'il perde toujours quelque chose de son mouvement, c'est-à-dire, qu'il en perde autant qu'il en communique aux autres corps qu'il force de lui ceder, de sorte qu'à la fin il cesse de se mouvoir.

Ils disent donc que si nous voions le mouvement des corps jettez diminuer peu à peu jusqu'à ce qu'il cesse entierement, on doit attribuer cette diminution de mouvement à la résistance des corps voisins qu'il faut chasser de leur place. Car selon eux, lorsque nous avons vû un certain effet procéder d'une certaine cause, nous devons conclure que tous les effets semblables naissent d'une semblable cause, bien que nous ne le voions pas. Comme donc il est constant par le témoignage même des sens que l'eau retarde les mobiles, & que sa résistance diminue peu à peu le mouvement des corps qui la traversent, jusqu'à ce qu'il cesse tout-à-fait. Puisque nous sçavons par notre experience que nous marchons avec plus de peine dans l'eau que dans l'air, & qu'un boulet de canon parcourt un espace d'autant moins long que le milieu qu'il doit traverser est plus épais : car il ne va pas si loin dans l'eau que dans l'air, ni dans le sable que dans l'eau, puisqu'une boule roule plus longtems dans un chemin uni, que dans un chemin rude & couvert d'herbes. Puisqu'on ne peut imaginer de cause plus vraisemblable de ces expériences qu'en disant qu'un corps perd toujours dans son passage quelques parties de son mouvement, en les emploiant à vaincre la résistance du milieu qu'il traverse, ou à chasser de leur place les corps qui lui font obstacle. Puisque les choses sont telles, il faut dire que l'air résiste aussi aux corps qui les traversent, & diminue peu à peu leur mouvement, de sorte que sa résistance est la véritable cause pourquoi les corps jettez retournent bien-tôt dans leur premier repos.

Ils disent qu'il y a d'autant plus d'apparence là-dedans, que nous sentons quelquesfois la résistance de l'air, comme lorsque nous voulons le battre avec un éventail ouvert. Ajoutez que le même homme lançant une pierre avec le même effort sur un riviere & sur une plaine, la jette à une moindre distance sur la riviere, parce que l'air des rivieres est plus épais à cause des vapeurs qui s'y mêlent.

Après avoir expliqué ainsi la pensée des Cartésiens, il s'agit d'expliquer celle des autres Philosophes.

Les Péripatéticiens qui ne croient point que Dieu seul soit la cause immédiate du mouvement ; disent que les créatures ont reçû de Dieu la faculté de produire le mouvement ; mais que néanmoins ce mouvement est d'ordinaire un état violent pour elles ; & que par conséquent chacune a la force d'y opposer quelque résistance & de le détruire peu à peu, & que c'est par cette raison que les corps jettés ne se meuvent pas longtems.

Ils disent encore qu'un homme, qui jette une pierre, est non pas la cause prochaine du mouvement, mais la cause éloignée ; car comme ils croient que les agents ne peuvent agir sur un objet éloigné d'eux, ce qui est véritable, & qu'ils voient la pierre jettée se mouvoir encore, bien qu'éloignée de celui qui l'a jettée, ils supposent que la cause de ce mouvement est non pas l'homme, qui jette la pierre, mais une certaine qualité imprimée à la pierre qu'ils appellent *impétuosité*. L'homme donc selon eux produit non pas le mouvement mais *l'impétuosité*, laquelle produit le mouvement dans la pierre, tant qu'elle y subsiste elle même. Ils ajoutent que telle est la nature de cette qualité, que le corps auquel elle est attachée, travaille sans cesse à la détruire, ce qui est cause qu'elle s'affoiblit peu à peu, & qu'enfin le mouvement cesse.

Pour mieux entrendre la doctrine des Péripatéticiens, il est bon de faire attention à une ou deux difficultez, ausquelles elle est sujette.

En premier lieu, quand quelqu'un meut un corps, sans l'abandonner, il est absurde de dire, qu'il n'est pas la cause immédiate du mouvement, & qu'il produit seulement une certaine *impétuosité*, qui produit ensuite le mouvement ; car comme le moteur est contigu au mobile, cette prétenduë *impétuosité* est superfluë. Cependant personne n'éprouve en ce cas qu'il pousse autrement les corps que s'il ne les accompagnoit pas. Donc comme il ne produit pas alors cette *impétuosité*, il ne la produit pas non plus dans les autres cas.

Secondement, il paroît contre la nature des corps qu'ils travaillent sans cesse à détruire la détermination au mouvement qui leur est imprimé ; car ils ne sont point capables de souhaiter un état plûtôt qu'un autre, & jusqu'où qu'une pierre aille, elle ne sauroit se lasser. Donc les corps ne résistent point à l'impétuosité qui leur est imprimée, & qui leur donne le mouvement. Donc s'ils sont mûs une fois, ils doivent se mouvoir éternellement. Joignez à cette preuve que si le mouvement est contraire au corps, il s'ensuit que l'eau des rivieres & que les cieux sont toujours dans un état violent, ce qui est contre l'axiome des Philosophes, que *rien de violent n'est durable*. Ajoutez encore que le mouvement des corps graves en haut n'est pas le seul qui cesse en peu de tems ; qu'il en est de même de ceux qui se meuvent sur la terre, quoique ce mouvement ne doive pas être violent pour eux, puisqu'il ne les éloigne point du voisinage de la terre, voisinage dans lequel les Péripatéticiens font consister l'état naturel des corps pesans. Il paroît donc faux que les corps détruisent le mouvement qui leur est imprimé, ou la qualité qui produit en eux ce mouvement.

En troisieme lieu on ne voit pas comment, par exemple, une pierre jettée en l'air détruit *l'impétuosité* que lui a imprimée celui qui l'a jettée ; car elle devroit le détruire, en produisant un

Peripatetici non credentes solùm Deum esse causam immediatam motûs, dicunt creaturas accepisse à Deo vim producendi motum, sed tamen motum esse ut plurimum ipsis violentum, ideoque quamlibet creaturam habere vim resistendi aliquatenus motui, illumque paulatim destruendi, & hanc esse causam quare corpora projecta non moveantur diu.

Dicunt praterea hominem, qui projicit lapidem, non esse causam proximam motûs, sed solùm causam remotam. Nam cum ipsi credant agentia non posse agere in distans, quod sane verum est, videant tamen lapidem projectum moveri, etiam quando longè distat à projiciente, dicunt causam illius motus non esse hominem, qui projecit; sed qualitatem quandam lapidem impressam, quam impetum vocant. Hominem ergo producere non motum, sed impetum, qui deinde quamdiu durat in lapide, producit in eo motum. Impetum autem talis esse natura, ut corpus cui inhaeret, conetur semper illum destruere, unde fit, ut ille paulatim minuatur, & hinc oritur cessatio motûs.

Placet observare, ut meliùs cognoscatur doctrina Peripateticorum, unam vel alteram difficultatem, quam patitur.

Primò, quando quis movet aliquod corpus, ita ut maneat ipsi applicatus, absurdum esset dicere, non producere illum immediate motum, sed producere impetum quendam, qui denique motum producat. Hoc inquam absurdum foret, quia cum movens sit contiguum mobili, inutilis est impetus. Tamen nemo experitur se aliter tunc impellere corpora, quàm si nollet ea comitari. Ergo sicut tunc non producit impetum sic etiam non producit in aliis casibus.

Secundò, videtur esse contra naturam corporum, conari ea semper destruere determinationem ad motum, sibi impressam; corpora enim non capacia sunt optandi unum statum potiùs quam alterum, neque lapis unquam potest progrediendo esse defatigatus. Ergo non pugnant corpora contra impetum sibi impressum, & sibi dantem motum. Ergo si semel moveantur, debent moveri in aeternum. Adde quod si motus sit contrarius corpori, sequitur aquam fluviorum & caelos esse perpetuo in statu violento, contra Axioma Philosophorum, nullum violentum durabile. Accedit, quod non solùm motus, quo corpora gravia sursum feruntur, brevi cessat, sed etiam ille quo moventur super terrâ, & tamen iste non debet esse violentus corporibus gravibus, quandoquidem non removet ea à contactu terrae, in quo ut ajunt Peripatetici consistit naturalis status corporum gravium. Falsum ergo esse videtur corpora destruere motum sibi semel impressum, vel illud quod in se producit motum.

Tertiò, inexplicabile videtur qui lapis, verbi gratia, sursum projectus destruat impetum sibi à projiciente impressum; deberet enim destruere illum, pro-

producendo effectum impetui illi contrarium, verbi gratia producendo impetum alium, cujus effectus esset motus deorsum. Atqui hoc non potest dici, tum quia impetus quo lapis sursum fertur, superior est viribus lapidis, ut per se patet; tum quia si vel maximè concederemus lapidem posse producere impetum ad descendendum quamdiu impetus ad ascendendum est superior, non tamen sequeretur impetum ad ascendendum destructum iri, quia impetus ille ad ascendendum superior, pugnans cum impetu ad descendendum debiliori, potiùs illum destrueret, quam ab illo destrueretur. Ergo numquam deberet cessare ascensus lapidis.

Quod objiciunt maximi sanè momenti est. Motus inquiunt est essentialiter successivus. Ergo duæ partes ejus, non simul existunt; ergo Petrus qui projecit lapidem, non producit simul motum, quo lapis movetur primo instanti, & motum quo movetur instantibus sequentibus; ergo Petrus non est causa motûs, qui est in lapide post momentum projectionis: ergo alia est assignanda causa illius motûs, nempè qualitas quæ dicitur impetus.

Difficilè est respondere illi objectioni, nisi dicas ut supra causam motûs, qui est in lapide in momentis sequentibus projectionis, esse regulam generalem de permanentiâ cujuscumque rei in suo statu; quæ regula cum nihil aliud sit, quam actus voluntatis divinæ, dicendum esset Deum esse propriè causam motûs, qui aliquandiù viget in lapide projecto, nisi hoc suas quoque pateretur difficultates.

Hodierni Epicurei conveniunt cum Peripateticis, in eo quod dicunt Deum indidisse corporibus vim productivam motûs, sed discrepant ab iis quoad cætera. Dicunt enim atomos accepisse à Deo mobilitatem quandam inamissibilem, adeò ut inhiberi quidem valeant ne moveantur actu, at non ne perpetuò quasi connitantur motum suum inhibitum restaurare. Hoc semel posito, facilè explicant, quare corpora quædam indesinenter moveantur, quædam alia à quiete veluti resurgant, quia nempè in quibusdam, atomi ejus sunt figuræ ut non facilè irretiantur, vel in ea positurâ, ut non impingantur in moleculas hirsutas & intricatas; in aliis atomorum moleculæ ita sunt concretæ, ut se mutuò irretiant, sed accedente impulsione quadam externâ, vel innato nisu expediunt sese.

Pugnat contra hanc doctrinam, quod jam supra innuimus, nimirum corpus esse indifferens naturâ suâ ad motum & ad quietem. Ergo concipere non possumus illud aliter niti, quam si ab extrinseco urgeatur; & si dicas Deum dedisse illi virtutem productivam motûs, redit objectio, quia nunquam illa virtus impeditur motum producere. Ergo existere potest, absque eo quod actu moveat corpus. Indiget ergo aliqua virtute externa quâ moveatur ad transeundum à quiete ad motum. Si verò indiget

effet contraire à cette impétuosité, c'est-à-dire en produisant un autre dont l'effet seroit un mouvement du haut en bas. Or c'est ce qu'on ne peut dire, parce que l'*impétuosité* par laquelle la pierre est élevée en haut est supérieure aux forces de la pierre comme il est évident par soi même, oûtre que quand même nous accorderions qu'une pierre peut produire une impiétuosité pour descendre, tandis que celle qu'elle a pour monter est supérieure, il ne s'ensuivroit pourtant point que cette derniere fut détruite, puisqu'aiant à combattre une impétuosité moins forte qu'elle, elle la détruiroit plûtôt qu'elle n'en seroit détruite. Donc une pierre ne doit jamais cesser de monter.

Ce que les Péripatéticiens objectent est d'une extrême importance. Le mouvement, disent-ils, est essentiellement successif. Donc il n'en sauroit exister à la fois deux parties. Donc Pierre qui jette un caillou ne produit pas à la fois le mouvement qu'a ce caillou dans le premier instant, & le mouvement qu'il a dans les instans suivans. Donc Pierre n'est pas la cause du mouvement qui est dans le caillou au moment d'aprés qu'il l'a jetté. Donc il faut assigner une autre cause de ce mouvement, savoir une certaine qualité qu'on appelle *impétuosité*.

Il est difficile de répondre à cette objection, à moins qu'on ne dise comme ci-dessus, que la cause du mouvement qui est dans la pierre aprés qu'elle a été jettée, est la regle générale touchant la perséverance des corps dans leur état. Or comme cette regle n'est rien autre chose qu'un acte de la volonté Divine, il faudroit ajoûter que Dieu est proprement la cause du mouvement qui subsiste quelque tems dans une pierre, si cette réponse elle même ne souffroit quelques difficultez.

Le Epicuriens modernes conviennent avec les Péripatéticiens en ce qu'ils enseignent que Dieu a donné aux corps la faculté de produire le mouvement, mais ils en different quant au reste. En effet, ils soutiennent que les Atomes ont reçu de Dieu une certaine mobilité inamissible, de sorte qu'on peut bien les empêcher de se mouvoir actuellement, mais non pas les empêcher de faire comme des efforts perpétuels, pour recouvrer le mouvement qu'on leur ôte. Par cette hypotese, ils expliquent sans peine pour quoi quelques corps sont dans un mouvement perpétuel, & pourquoi quelques autres sortent quelquefois de leur repos. C'est, disent-ils, parce qu'il y a dans quelques-uns des Atomes qui sont ou d'une telle figure qu'il est malaisé de les arrêter, ou dans une telle situation, qu'ils ne rencontrent point de petits corps velus & embarassez, au lieu que dans les autres, les Atomes sont tellement pressez, qu'ils s'embarassent les uns les autres, jusquà ce qu'ils soient mis en liberté, soit par l'impulsion de quelque agent extérieur, soit par les efforts qui leur sont naturels.

On peut opposer à ce sentiment ce que nous avons dit ci-dessus, savoir que le corps est indifférent de sa nature au mouvement & au repos, & qu'ainsi on ne sauroit concevoir qu'il fasse d'effort, à moins qu'il ne soit pressé par quelque agent extérieur. Que si on réplique que Dieu lui a donné la faculté de produire du mouvement, l'objection revient, parce que jamais rien n'empêche cette faculté de produire du mouvement. Donc elle peut exister sans remuër le corps actuellement. Donc elle a besoin de quelque vertu extérieure qui la porte à passer de repos

LA PHYSIQUE. pos au mouvement. Or si elle a besoin de quelque vertu extérieure, il aura un progrès à l'infini, ou bien il faudra s'arrêter à Dieu, & alors Dieu sera proprement la cause du mouvement des corps.

Quant à la durée des mouvemens des corps jettez, il y a quelques Epicuriens qui disent, qu'elle vient de l'air, ce qu'ils expliquent de la maniere suivante. Une pierre jettée pousse l'air devant elle, & fait qu'il s'écarte des deux côtez, & qu'il passe derriere elle, pour occuper la place qu'elle a quittée, & cet air qui vient par derriere, & même qui presse par en haut & par en bas comme quand on presse un noyau de cerise par dessus & par dessous, communique une nouvelle impulsion à la pierre, qui fait qu'elle avance.

Mais cette hypothese paroît fausse par diverses raisons. En premier lieu, on ne sauroit croire que l'air qui vient pousser par derriere un boulet de canon, puisse le faire avec tant de force qu'il renverse les murailles, puisqu'une pierre jettée vers un lieu, contre lequel un vent impétueux souffle, n'en tombe gueres moins vite, que si l'air étoit fort tranquille.

En second lieu, si l'air qui revient par derriere étoit la cause que le boulet avance, nous verrions que les poils, qu'on auroit joints à ce boulet ne s'en sépareroient point, & y demeureroient appliquez.

En troisiéme lieu, l'air antérieur résiste autant à la pierre que l'air postérieur la presse. Donc il n'y a aucune raison pour que la pierre avance, & en effet l'air ne revient par derriere, que par ce qu'il est mû par la pierre. Donc la vitesse de l'air ne surpasse point la vitesse de la pierre. Donc l'air ne peut presser la pierre par derriere, & par conséquent l'exemple d'un noyau de cerise qu'on allégue ne prouve quoi que ce soit.

En quatrieme lieu, si cette opinion étoit véritable, plus il auroit d'air contre les parties postérieures du mobile, plus le mobile iroit vite & long-temps, ce qui est contre l'expérience, car bien qu'une boule de bois d'une livre ait plus de grosseur qu'une boule de fer aussi d'une livre & par conséquent qu'elle fende plus d'air, néanmoins elle ne va ni plus vite ni plus longtems qu'une boule de fer.

En cinquieme lieu, on ne peut recourir à la vertu élastique de l'air en disant qu'elle fait que l'air comprimé par la pierre jettée, & retournant en son premier état, pousse la pierre, parce qu'on ne sent presque aucune résistance de la part de l'air, lorsqu'on remuë les bras fortement, & néanmoins la compression est d'ordinaire fort difficile. Donc si celui qui chasse l'air par le mouvement de ses bras ne le comprime cependant point, on auroit pû jetter la pierre à une grande distance. Donc quand on jette une pierre, l'air n'est point comprimé, & par conséquent la vertu élastique n'a point lieu en cet endroit-ci.

D'ailleurs l'air n'est point comprimé, lors qu'on lui ouvre un chemin, où il se retire pour céder au corps qui le pousse, ainsi qu'on fait, lors qu'on jette une pierre. De plus lors qu'il est certain que l'air a été fortement comprimé, comme dans le fusil à vent, néanmoins il ne produit pas en retournant à sa place les effets que produit un boulet de canon. Enfin un homme qui frappe l'air fortement avec un bâton, ne sent point que rien fasse effort sur le dos du bâton,

aliqua virtute externa, vel dabitur progressus in infinitum, vel sistendum erit in Deo, & tunc Deus propriè erit causa movens corpora.

Quoad durationem motûs projectorum, sunt quidam Epicurei, qui dicunt oriri eam ab aere. Lapis enim projectus antrorsum cogit aerem, efficitque ut desiliat ad latera, ac currat ad tergum, ut locum à lapide relictum compleat. Aer autem ille pone succedens, imo superne instans & inferne, ut cum nucleum cerasi superne, & inferne premimus, novam impulsionem lapidi communicat, ut antrorsum feratur.

Videtur hoc esse falsum propter varias rationes. Primò, incredibile est aerem à tergo succedentem globo è tormento emisso, sic posse eum impellere, ut muros diruat, cum lapis projectus ad locum, ad quem tendit ventus vehementissimus, non impediatur ab illo cadere, æque citò propemodum, ac si aer fuisset quietissimus.

Secundò, si aer recurrens esset causa cur globus antrorsum procederet, videremus pilos quos forte globo adjunxisses, non fluitare & disjungi, sed in globum ipsum retortos esse.

Tertiò, aer anterior æquè resistit lapidi ac lapis premitur ab aere posteriori. Ergo nulla est ratio, cur lapis progrediatur, ac sanè aer non aliâ de causâ recurrit, nisi quia movetur à lapide. Ergo velocitas aeris non major est quam velocitas lapidis. Ergo aer non potest à tergo premere lapidem, atque adeò exemplum quo utuntur nuclei cerasi nihil probat.

Quartò, si hac opinio valeret, quò major copia aeris affueret ad partes posteriores mobilis, eò mobile diutiùs & velociùs progrederetur, quod est contra experientiam, nam globus ligneus unius libræ, quamvis majorem habeat molem, quam ferreus unius libræ, atque adeò majorem aeris copiam findat, non tamen plus movetur quam ferreus.

Quintò, non potest recurri ad virtutem elasticam aeris, per quam fiat ut aer compressus à lapide projecto, & restituens se ad pristinum statum lapidem propellat, quia nulla ferè sentitur aeris resistentia ab eo qui brachia sua fortiter vibrat, & tamen compressio valdè difficilis esse solet. Ergo si qui aerem brachiis suis abigit è suo loco, non comprimit illum tamen motu illo brachiorum, potuisset projici lapis ad magnam distantiam. Ergo quando lapis projicitur non comprimitur aer, ac per consequens virtus aeris elastica non hîc habet locum.

Præterea aer non comprimitur, quando datur via libera, quâ cedat corpori impellenti, ut datur, cum quis lapidem projicit. Insuper cum certum est, aerem fuisse summopere compressum, ut in Bombarda Pneumatica, non tamen rediens ad suum locum effectus edit, quos globus è tormento emissus. Denique homo baculo aerem fortiter feriens, non sentit aliquid niti in tergum baculi, quod tamen eveniret,

ret, si aer ad tergum baculi refluens ageret illum actione quæ sufficeret ad lapidem propellendum.

Sextò, si aer esset causa, cur motus projectorum duraret, deberet lapis perpetuò moveri.

ARTICULUS TERTIUS.

De quibusdam motûs affectionibus.

Solent vulgò dicere Philosophi, alium esse motum naturalem, alium violentum. Naturalem eum esse cujus principium internum est; violentum esse eum qui oritur ab impulsione externâ. Descensus lapidis & ascensus ignis censetur motus naturalis, quia creditur produci à virtute quadam intrinsecâ lapidi & igni. Sed cum lapidem projicimus, motus ille censetur violentus, præsertim quandò non projicimus illum deorsum, nam cum projicimus deorsum, quia motus illè ortus est ab extrinseco, conformis est naturali propensioni lapidis, vix vocari potest violentus.

Sed facilè cognoscitur ex ante dictis, parùm esse solidam eorum doctrinam. Cum enim corpus concipiatur naturâ suâ indifferens ad motum, & ad quietem, sequitur nullum esse corpus, quod è quiescente fiat movens, nisi per virtutem extrinsecam. Cum autem virtus extrinseca movens corpus non pugnet cum quadam corporis propensione, corpus enim ut potè sensûs expers nihil cupit vel metuit, impropriè dicitur aliquis motus esse naturalis, vel violentus corpori.

Si quis motus debeat vocari violentus, ille solùm est, qui cogit naturam intelligentem ire quò nollet, ut dum quis revinctis manibus, & stimulis admotis ad triremes rapitur, vel cæteroquin ipsi molestus est, ut si quis per viam salebrosam, cænosamque progredi necesse habeat.

Interim non negandum est, quin corpora possint moveri à partibus quibusdam suis interioribus, ut constat exemplo animalium, quorum tota machina movetur impulsione sanguinis & spirituum, quæ sunt partes ipsis internæ. Sed sciendum est tunc quoque motum oriri ab extrinseco, tum quia motus sanguinis non est ipsi innatus, sed ab extrinseco ipsi accedit, tum quia pars una corporis animalis verè extrinseca respectu alterius, hoc est distincta realiter ab illâ. Ergo idem est unam partem corporis nostri motum imprimere alteri, quod unam undam, ante se agere alteram, quæ vera est impulsio ab extrinseco.

Quicquid sit, solet motus violentus dictus in varias species dividi, in impulsionem, tractionem, vectionem, volutationem &c. Sed revocari debent omnes ad impulsionem, ut facilè cognoscitur quoad vectionem & volutationem.

Circa attractionem credunt vulgò Philosophi distingui eam ab impulsione, quatenus impulsio est,

ce qui arriveroit cependant si l'air qui revient sur le dos de ce bâton agissoit sur lui d'une maniere qui suffit pour pousser une pierre.

En sixieme lieu, si l'air étoit la cause de la duré du mouvement dans les corps jettez, une pierre ne devroit point cesser de se mouvoir.

ARTICLE TROISIEME.

De quelques especes & proprietez du mouvement.

Les Philosophes distinguent d'ordinaire entre le mouvement naturel, & le mouvement violent. Le mouvement naturel est celui qui a un principe intérieur ,& le mouvement violent, celui qui vient d'une impulsion intérieure. Quand une pierre descend ou que le feu monte, ce mouvement est censé être naturel, parce qu'on le croit produit par une vertu intrinseque à la pierre & au feu. Mais lorsqu'on jette une pierre, ce mouvement est censé être violent, parce qu'il vient d'une cause extérieure, sur tout quand on ne la jette point en bas; car alors ce mouvement ne peut gueres être appellé violent, puisqu'il est conforme à la pente naturelle de la pierre.

Mais il est aisé de connoître par ce que nous avons dit que cette opinion est peu solide. Comme on conçoit que de sa nature le corps est indifférent au mouvement ou au repos, il s'ensuit qu'l n'y a point de corps qui passe du repos au mouvement, à moins qu'il n'y soit poussé par une force extérieure. Or comme cette force extérieure, qui mettroit le corps en mouvement, ne combat point la pente naturelle de ce corps, puisqu'étant insensible, il ne souhaite ni n'appréhende rien, c'est improprement qu'on appelle certains mouvemens naturels, & que d'autres sont traitez de violens.

S'il y a quelque mouvement qu'on doive appeller violent, ce n'est que celui qui contraint une nature intelligente d'aller, où elle ne veut point, comme quand on force un homme qui a les mains liées d'aller aux galeres, ou celui qui l'incommode, comme lors qu'un homme est obligé de marcher par un chemin rude & plein de bouë.

Cependant il ne faut point nier que les corps ne puissent être mûs par quelques-unes de leurs parties intérieures. C'est ce qui est constant par l'exemple des animaux, dont toute la machine est muë par l'impulsion du sang & des esprits, qui sont des parties intérieures des animaux. Mais en même tems on doit savoir qu'alors même le mouvement naît d'une cause extérieure, tant parce que le mouvement du sang n'est pas né avec lui & lui vient de dehors, que parce qu'une partie du corps animal est réellement extérieure par rapport à une autre partie, c'est-à-dire, qu'elle en est distincte réellement. Ainsi quand une partie de notre corps imprime du mouvement à une autre, c'est comme quand un flot pousse un autre flot devant lui, ce qui est une véritable impulsion extérieure.

Quoiqu'il en soit, on divise d'ordinaire le mouvement nommé violent en plusieurs espéces, savoir en mouvement d'impulsion, en mouvement de tirer, de porter, de rouler, & autres. Mais tous doivent se rapporter à l'impulsion, comme il est aisé de s'en convaicre par rapport au mouvement de porter & de rouler.

Par rapport à l'attraction, la plûpart des Philosophes croient qu'elle différe de l'impulsion, en

 en ce que l'impulsion se fait lorsqu'un corps qui se meut pousse un autre corps qu'il rencontre, vers le lieu vers lequel il se meut.

Mais l'attraction ne suppose point que le corps qui attire soit en mouvement. Elle dit seulement que le corps demeurant immobile détermine quelques autres corps à s'approcher de lui, comme nous voions que l'aiman fait par rapport au fer, ou si le corps qui attire est en mouvement, du moins il ne se meut point vers le lieu, d'où part le corps attiré. C'est ainsi que l'air tiré d'un chalumeau par suction attire l'eau qui est dessous.

Il faut répondre quil n'y a point d'attraction de cette espéce. Si nous supposons que l'aiman demeure immobile, & n'envoie aucuns corpuscules hors de lui, qui comme autant de crocs attirent le fer, ou enfin qu'il ne détermine aucune matiere à pousser le fer par derriere, nous concevons qu'il est impossible que l'aiman soit la cause de ce mouvemeut dans le fer, & par conséquent nous ne concevons pas qu'il attire ce métal. Quant à l'air qu'on éleve en haut en le tirant par suction hors d'un chalumeau plongé dans l'eau, il ne peut être la cause du mouvement, si ce n'est entant qu'il chasse les corps qu'il rencontre, lesquels, comme tout est plein, sont obligez de tendre vers le lieu que l'air a abandonné, & forcent l'eau par cette raison d'entrer dans ce lieu. Ou plûtot l'air tiré par suction est cause que l'eau monte, entant qu'il fait que le reste de l'air pese plus que lui sur l'eau, qui par conséquent monte dans le lieu, où la pression est moindre, savoir dans le chalumeau, comme on l'a exqliqué ailleurs. En un mot, toute communication du mouvement suit la ligne que le mobile étoit prêt à décrire par la raison que ce mobile ne s'efforce de mouvoir que les corps qui ouccupent la place où il tend, d'où il s'ensuit que le mobile ne communique point de mouvement au corps qui sont derriere lui, mais seulement à ceux qui sont devant.

Il ne faut point nous objecter que les chevaux meuvent un carosse qui est derriere eux. Ils ne font rien que pousser leur poitrail & les autres choses qui sont devant eux. Or comme le carosse est attaché à ce poitrail, ou à quelques-uns des membres du cheval, il arrive que le cheval, ne sauroit aller en avant, que le carosse ne le suive. Il en faut dire autant d'un homme qui attire des corps éloignez avec un croc. Il ne fait rien autre chose que pousser le croc derriere lui, & c'est comme s'il jettoit une pierre par derriere. Or ce croc ne sauroit se mouvoir que les corps accrochez ne se meuvent aussi. Donc l'attraction & l'impulsion se font de la méme maniere, savoir par une communication véritable & physique du mouvement local, selon la ligne que le mobile est déterminé à décrire.

On divise encore le mouvement selon les diverses lignes que le mobile décrit, savoir en droit, en oblique, en circulaire & autres. On sait assez que la ligne droite est la plus courte d'un point à un autre point. On peut la diviser principalement en perpendiculaire, selon laquelle les corps graves descendent, & en horizontale, telle que les arpenteurs en décrivent sur une plaine.

La ligne oblique se prend souvent, non pour une ligne courbe, mais pour celle qui n'est point perpendiculaire, comme la diagonale d'un quarré. La ligne circulaire est celle dont toutes les

cum corpus, quod movetur, impellit aliud corpus sibi obvium ad locum ad quem movetur.

Attractio verò non supponit corpus attrahens moveri. Dicit solùm corpus manens immotum determinare corpora quædam, ut accedant ad se, quemadmodum videmus fieri à magnete respectu ferri: vel si corpus attrahens moveatur, non movetur tamen versùs locum, undè proficiscitur corpus attractum. Hoc modo aer exsuctus calamo, attrahit aquam suppositam.

Dicendum est nullam esse ejusmodi attractionem. Nam si supponamus magnetem manere immotum, & nihil emittere extra se quod veluti uncus rapiat ferrum, vel nullam aliam determinare materiam ad urgendum ferrum à tergo, impossibile esse concipimus, ut magnes sit causa illius motûs in ferro. Ergò non concipimus illum attrahere ferrum. Aer verò qui sursum educitur è calamo aquæ immerso, neutiquam esse potest causa motûs aquæ, nisi in quantum pellit corpora obvia, quæ quia omnia sunt plena, tendunt necessariò ad locum ab aere illo derelictum, ideòque cogunt aquam intrare in locum illum. Vel potiùs aer exsuctus in causâ est ascensus aquæ, quatenus facit ut reliquus aer magis gravitet quam ipse in aquam, quæ per consequens ascendit per locum, ubi est minor pressio, nimirum per calamum, ut alibi explicatum est. Uno verbo, omnis communicatio motûs fit per lineam, quam mobile paratum est describere, quia nulla alia corpora conatur mobile movere quam quæ occupant locum, in quem tendit, ex quo sequitur nullam motionem tendere proximè à mobili, ad ejus tergum, sed omnem tendere antrorsum.

Nec obstat, quod videamus equos movere currum qui ipsis posterior est, nam equi nihil aliud quam collare impellunt, vel partes anteriores sui. Sed quia currus alligatur illi collari, aut cæteroquin alicui membro equi, fit exindè ut equus nequeat procedere antrorsum, nisi currus eum sequatur. Idem dic de eo, qui unco ad se corpora remota tendere cogit, nihil enim est aliud, quam uncum impelli retrorsum, ut si lapidem post se jaceret, uncus verò non potest moveri, quin corpora ipsi adnexa moveantur quoque. Ergo attractio & impulsio eodem modo fiunt, nempè per veram & physicam communicationem motûs localis, secundùm lineam ad quam mobile describendam determinatum est.

Præterea solet dividi motus pro varietate linearum, quas mobile describit, in rectum, obliquum, circularem, &c. Satis notum est, lineam rectam esse eam, quæ à puncto ad punctum datur brevissima, & dividi potest præcipuè in perpendicularem, secundùm quam fit descensus gravium, & horizontalem, qualis describitur ab agrimensoribus in planitie verbi gratia.

Linea obliqua sæpè sumitur non pro lineâ curvâ, sed pro eâ, quæ non est perpendicularis, qualis est diagonalis quadrati. Linea circularis est ea, cujus

jus omnes partes æqualiter distant à certo puncto.

parties sont à une égale distance d'un certain point.

Observa, quod cum natura semper agat viâ brevissimâ, motus omnium corporum tendit, ut sequatur lineam rectam, ut habetur in secunda regula, superiori articulo allata. Igitur quotiescumque videmus mobile quoddam descripsisse lineam non rectam, concludere debemus occurrisse illi impedimenta, quæ naturalem ejus ad lineam rectam determinationem mutaverint, totque occurrisse illi impedimenta, quot sunt anguli in linea descripta, quinque verbi gratia, si mobile percurrerit figuram pentagonam. Hinc sequitur corpus, quod in orbem movetur, indesinenter reperire obstacula, quibus recedere ab incepta viâ cogatur, sive ipsum alligetur cuidam loco, à quo non possit recedere, aut mutare distantiam, ut cum equus molis versandis applicatur; tunc enim ideo movetur circulariter, quia impeditur motus rectus, ad quem ipse tendit.

Remarquez que la nature prenant toujours le chemin le plus court, le mouvement de tous les corps tend à suivre une ligne droite, selon la seconde régle du mouvement raportée dans l'article ci-dessus. Ainsi dès que nous voions un mobile d'écrire une ligne qui n'est pas droite, nous devons en conclure qu'il a rencontré des obstacles qui ont changé sa détermination naturelle à suivre une ligne droite, & qu'il en a rencontré autant qu'il y a d'angles dans la figure qu'il a décrite, c'est-à-dire, par exemple, qu'il en a rencontré cinq, s'il a parcouru une figure pentagone. Il s'ensuit de là qu'un corps qui se meut en rond rencontre sans cesse des obstacles qui le font sortir du chemin, où il étoit entré, ou bien qu'il est attaché à quelque lieu dont il ne peut s'éloigner que jusqu'à une certaine distance, comme lorsqu'on fait servir un cheval à tourner la meule; car alors il ne se meut en rond que parce qu'il trouve des obstacles au mouvement en ligne droite, auquel il tend.

Rursus potest considerari motus, prout est simplex, vel compositus. Simplex est ille, qui unam solùm participat determinationem, ut motus secundùm lineam perpendicularem. Compositus verò est ille, qui duas pluresve determinationes participat, ut motus secundùm lineam diagonalem. Si enim duo essent agentia, quorum unum determinaret mobile ad describendam lineam horizontalem, O, N, alterum verò ad describendam lineam perpendicularem O, R, moveretur mobile secundùm lineam diagonalem, O, P, & per consequens motu mixto ex circulari & horizontali. Similiter quando currus trahitur, rotæ moventur motu mixto ex circulari & horizontali, nam & lineam describunt horizontalem super terrâ, & præterea volvuntur circa suum centrum.

On peut encore considerer le mouvement entant que simple ou composé. Le mouvement simple est celui qui n'a qu'une détermination, comme par exemple le mouvement en ligne perpendiculaire. Le mouvement composé est celui qui a deux déterminations ou davantage, comme par exemple le mouvement en ligne diagonale. Car s'il y avoit deux agens, dont l'un détermina le mobile à décrire la ligne horisontale O, N, & l'autre à décrire la ligne perpendiculaire, O, R, le mobile suivroit la ligne diagonale O, P, & par conséquent il auroit un mouvement mêlé d'horisontal & de perpendiculaire. De même lorsque des chavaux tirent un carosse, les rouës ont un mouvement mêlé de circulaire & d'horisontal, car elles décrivent une ligne horizontale sur la terre, & de plus elles tournent autour de leur centre.

Denique dividi solet motus in directum, reflexum & retractum. Motus directus est ille, quo mobile versus aliquem locum ab impellente determinatur, ut cum pila versus parietem propellitur. Reflexus est ille, quo mobile, corpori duro occurrens, retrocedit, vel declinat in partes oppositas, ut cum pila parieti impacta resilit versus projicientem. Refractus tunc solùm datur, quandò mobile transit oblique à medio rariori in densius, vel in rarius à densiori; verbi gratia ab aqua in vitrum, vel ab aere in aquam: tunc enim incurvatur, sive frangitur linea motus, idque duplici modo, nimirum vel accedendo àd lineam perpendicularem, si mobile transeat à medio difficiliori in facilius, vel recedendo à perpendiculari, si transeat in difficilius à faciliori.

Enfin on divise le mouvement en direct, en réfléchi, & en mouvement de réfraction. Le mouvement direct est celui par lequel un mobile est déterminé vers quelque lieu, par celui qui le pousse, comme lorsqu'on jette une balle contre une muraille. Le mouvement réfléchi est celui par lequel un mobile rencontrant un corps dur, retourne en arriere ou s'écarte d'un côté opposé, comme lorsqu'une balle jettée contre une muraille retourne sur celui qui l'a jettée. Enfin le mouvement de réfraction se fait lorsqu'un mobile passe obliquement d'un milieu plus rare dans un milieu plus dense, ou d'un milieu plus dense dans un autre plus rare. On l'appelle de réfraction ou rompu, parce qu'alors la ligne de mouvement se courbe ou se rompt, ce qui se fait en deux manieres, savoir, ou en s'approchant de la ligne perpendiculaire, si le mobile passe d'un milieu plus difficile dans un autre plus facile, ou en s'écartant de la perpendiculaire, s'il passe d'un milieu plus facile dans un milieu plus difficile.

Habet præcipuè locum motus refractus in propagatione lucis, nam quoties lumen transit ab aere in aquam, ab aquâ in vitrum, à vitro in crystallum, & vice versa toties patitur refractionem, ut videmus, cum ex professo agemus de luce, & tunc etiam observabimus aerem, respectu lucis, esse

Le mouvement de refraction a sur tout lieu dans la propagation de la lumiere. Autant de fois que la lumiere passe de l'air dans l'eau, de l'eau dans le verre, du verre dans le cristal, ou au contraire, autant de fois elle souffre réfraction, comme on le verra lorsque nous traiterons de cette matiere expressément. Nous ferons remarquer alors que

LA PHYSIQUE. que par rapport à la lumiere, l'air est un milieu plus difficile que l'eau, ce qui est cause qu'un raïon passant de l'eau dans l'air, s'écarte de la ligne parpendiculaire, au lieu qu'il s'en approche en passant de l'air dans l'eau. Par la même raison, si l'œil est tellement placé par rapport à un seau d'eau, qu'il ne voie pas une partie du fond, il pourra la voir, sans que ni lui ni le seau changent de situation, pourvû que le seau soit rempli d'eau, ce qui se fait à cause de la réfraction que la lumiere souffre en passant de l'eau dans l'air.

On observe par rapport au mouvement réfléchi, que si un mobile tombe perpendiculairement ou dans un angle droit sur un corps dur & très poli, il rejaillit par la même ligne qui fait avec le corps réfléchissant le même angle que la ligne par laquelle le mobile est tombé sur ce corps, & c'est ce qu'on entend lorsqu'on dit que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion.

Nous avons déja remarqué que le mouvement est essentiellement successif, d'où il s'ensuit qu'il ne peut y avoir de vitesse assez grande pour faire que le mobile soit à la fois en deux endroits, savoir dans le lieu d'où il part, & dans le lieu où il va. Mais quoique le mouvement ne puisse se faire dans un instant; car il est certain que plusieurs parties de la matiere peuvent être mûes à la fois. Ainsi supposé qu'il y eut un bâton qui s'étendit depuis la terre jusqu'au ciel, dans le même moment qu'on en presseroit l'extrémité supérieure, dans ce moment l'extrémité inférieure presseroit aussi la terre qui est au-dessous. De même si on élevoit des boules les unes sur les autres jusqu'au Ciel, dans le même instant qu'on retireroit celle de dessous, celle d'enhaut quitteroit aussi sa place. C'est ce qui doit faire comprendre comment la lumiere se répand dans un instant.

medium difficilius quam aquam: unde est quod radius transiens ab aquâ in aerem recedit à perpendiculari, & ab aere in aquam accedit ad perpendicularem. Si oculus ita collocatus sit respectu situlæ, ut non videat certam partem fundi, poterit eam videre manente situlâ immotâ, & oculo quoque, si nempe impleatur aqua situla. Fit hoc ob refractionem, quam patitur lux, dum transit ab aquâ in aerem.

Circa motum reflexum observatur, quod si mobile incidat perpendiculariter, vel ad angulum rectum, in corpus durum, politum, & exquisite lævigatum, resilit per eandem lineam, quæ facit cum corpore reflectente eundem angulum, quem linea, per quam incidit in illud, & hoc est, quod intelligunt, quando dicunt angulum incidentiæ esse æqualem angulo reflexionis.

Jam observavimus motum esse essentialiter successivum, unde sequitur nullam posse tantam velocitatem, quæ faciat, ut mobile sit simul in duobus locis, nempe in termino à quo, & in termino ad quem. Sed quamvis motus non potest fieri instantaneè, potest tamen transmitti instantaneè, nam certum est plures materiæ partes simul moveri posse. Ita si daretur baculus à terra usque ad cælos pertinens, eodem momento quo extremitas superior premeretur, extremitas inferior premeret quoque partem terræ, sibi suppositam, & si ponerentur globi supra se invicem ad cælos usque, eodem instanti quo infimus loco suo demeretur, supremus quoque locum suum desereret. Hinc explicari potest quo modo lux propagetur in instanti.

CHAPITRE QUATRIEME.

Du tems.

Tout ce qu'on dit du tems est si obscur & si incompréhensible, que le meilleur est peut-être de n'en rien dire. Aussi nous nous bornerons à remarquer en peu de mots, premierement, que le tems n'est rien que la durée des choses, & en second lieu qu'on peut le prendre pour la mesure de la durée des choses, mais qu'il n'est pourtant point cette durée, c'est-à-dire, qu'il n'est point la mesure absoluë & unique de la durée. Il ne l'est que par rapport à nous.

Cette réflexion fait entendre ce qu'on veut dire en divisant le tems en intérieur & en extérieur. Le tems intérieur est la durée même de la chose, & le tems extérieur est la mesure par laquelle nous connoissons combien chaque chose a duré.

Le tems intérieur par rapport à Dieu, s'appelle éternité, & on dit qu'il differe infiniment du tems intérieur des créatures, parce que leur durée est excessive & composée de present, de passé & de futur, au lieu que l'éternité est, dit-on, exemte de toute succession, & qu'on la définit d'ordinaire la possession totale & parfaite dans le même instant d'une vie sans bornes.

On a coutume de définir le tems extérieur la mesure du mouvement par rapport à la priorité

CAPUT QUARTUM.

De Tempore.

Quæcumque dicuntur de tempore adeò sunt obscura, & incomprehensibilia, ut de iis silere fortasse operæ pretium sit. Nos certe hæc solùm breviter dicimus. Primò, tempus nihil esse aliud, quam durationem rerum. Secundò, motum posse quidem assumi, ut mensuram durationis rerum, sed non esse tamen ipsam durationem, vel mensuram absolutionem & solam durationis. Est solùm mensura respective ad nos.

Hinc intelliges divisionem temporis in internum, & externum. Tempus internum est ipsa duratio cujuslibet rei. Externum verò est mensura, quâ cognoscimus, quamdiu res quæquam duraverit.

Tempus internum, quatenus ad Deum pertinet, vocatur æternitas, & toto cælo differre dicitur à tempore interno creaturarum, nam duratio creaturarum successiva est, & constat præterito, præsente, & futuro, sed æternitas omnis successionis expers dicitur, & definiri solet interminabilis vitæ tota & simul perfecta possessio.

Tempus externum definiri solet numerus motus, secundum prius, & posterius, quibus verbis intelligere

gere debemus, motum esse mensuram durationis, ac præsertim motum orbium cœlestium, quo omnes gentes ab omni ævo usæ sunt ad definiendos dies, annos & secula; neque id mirum, quia ille motus constans est, æquabilis, & omnibus hominibus per universum terrarum orbem communis.

& à la posterité, termes qui signifient que le mouvement est la mesure de la durée, ce qui est vrai sur tout de la mesure du mouvement des globes célestes, dont toutes les Nations se sont toujours servis pour marquer les jours, les années, & les siécles, parce que ce mouvement est constant, régulier, & commun à tous les hommes.

Sed interim sciendum est, motum & tempus non esse unum & idem; nam si nullus esset motus, res tamen durarent sicut nunc durant, neque motus absolute loquendo, & naturâ suâ, est mensura temporis, sed solùm ex instituto, hoc est quia placuit hominibus adhibere illum ad mensurandas durationes rerum.

Au reste il faut remarquer que le mouvement & le tems ne sont pas la même chose; car quand même il n'y auroit pas de mouvement, les choses dureroient néanmoins comme elles durent à present, & le mouvement n'est pas absolument & par sa nature la mesure du tems, mais seulement par institution, c'est-à-dire, parce qu'il a plû aux hommes de s'en servir pour mesurer la durée des choses.

Atque hæc de corpore in communi dicta sufficiant.

Mais ce que nous avons dit suffit pour faire connoître le corps en général.

Fin de la Physique générale.



PARS SECUNDA, SIVE PHYSICA PARTICULARIS.



Xplicatis huc usque eis, quæ ad corpus generaliter sumptum pertinent, descendendum est jam nobis ad considerationem specierum corporis naturalis.

Dividi solet primò corpus in simplex & mixtum; secundò, corpus simplex in elementa, & cœlos, mixtum verò in imperfectè mixtum, qualia sunt metora, & perfectè mixtum; tertiò, corpus perfectè mixtum in animatum, seu vivens, & non animatum. Nos hac divisione utemur, ut agamus primò de corpore inanimato, secundò de corpore animato, in duos dividentes tractatus hanc Physicæ partem.

SECONDE PARTIE OU PHSYIQUE PARTICULIERE.



Près avoir expliqué jusqu'ici les choses qui appartiennent au corps, considéré en général, il est à propos d'en venir à la considération des espèces du corps naturel.

On le divise premierement en simple & en mixte. Secondement on subdivise le corps simple en élemens & en cieux, & le mixte en imparfait, tels que sont les météores, & en parfait. Troisiemement enfin, le mixte parfait se divise en animé ou vivant, & en inanimé. Selon cette division, nous traiterons en premier lieu du corps inanimé, & en second lieu du corps animé, de sorte que cette partie-ci de la Physique sera partagée en deux Traitez.

TRACTATUS PRIMUS.

De Corpore inanimato.

Comprehenduntur sub eo corpora simplicia, tum quæ Peripatetici incorruptibilia judicant, scilicet cœli, tum quæ corruptibilia, nempe quæ imperfectè mixta censentur, & lapides, metalla, &c. quæ pro perfectè mixtis habentur; Nos primò de elementis, secundò de meteoris & metallis, tertiò de cælis agemus.

PREMIER TRAITÉ.

Du Corps inanimé.

ON comprend sous le mot de corps inanimé les corps simple, tant ceux que les Péripatéticiens jugent corruptibles, savoir les cieux, que ceux qui sont incorruptibles, soit qu'ils soient des mixtes imparfaits, ou des mixtes parfaits comme les pierres & les métaux. Nous parlerons en premier lieu des élémens, en second lieu des météores & des métaux, & en troisieme lieu des cieux.

DISPUTATIO PRIMA.

De Elementis.

CAPUT PRIMUM.

De Elementis secundùm veteres, tum secundùm recentiores.

Prætermittemus ea, quæ solent agitare hic Philosophi circa mundum in genere, verbi

PREMIERE SECTION.

Des Elémens.

CHAPITRE PREMIER.

Des Elémens selon les anciens & selon les modernes.

NOus passerons sous silence les questions que les Philosophes ont coutume d'agiter ici sur

La Physique. sur le monde en général, comme par exemple, s'il est unique, quelle est sa grandeur & sa figure &c. Puisque par le monde on entend d'ordinaire un composé des cieux, des élémens & des autres corps, il est absurde de demander s'il n'y a qu'un monde, ou s'il y en a plusieurs; car il est évident qu'il ne peut y avoir plusieurs composez de tous les corps. Mais si par monde on entendoit ce composé que nous voions de corps ou de choses sensibles, il n'y auroit rien de ridicule à chercher s'il y a plusieurs mondes; parce qu'on ne sauroit prouver par aucune bonne raison, qu'outre les corps que nous remarquons, il n'y en ait point d'autres dans l'Univers.

gratiâ, an sit unicus, quæ sit ejus magnitudo & figura, &c. Cum per mundum intelligi solent compages ex cœlis, elementis, cæterisque corporibus coagmentata, absurdum est quærere an sit mundus unicus, an verò dentur plures mundi, nam evidens est impossibile esse ut dentur plures omnium corporum compages. Sed si quis per mundum intelligeret hanc aspectabilem corporum, rerumve sensibilium coagmentationem, ille non insulsè quæreret, sintne plures mundi, quia nullâ bonâ ratione probari potest, præter corpora, quæ oculis nostris observantur, nulla alia existere in universo.

C'est ce qui fait voir qu'il est inutile de demander quelle est la grandeur & la figure du monde, puisqu'il n'y a personne qui sache jusqu'où s'étend l'amas de toutes les choses que Dieu a créées. C'est donc sans fondement qu'on dit d'ordinaire que le monde est rond, & qu'il est renfermé dans la rondeur des cieux, qui sont la circonference du monde, dans le centre duquel est la terre.

Hinc patet inutile esse movere quæstionem de magnitudine & figurâ mundi, cum nemo mortalium sciat quosque extendatur rerum omnium à Deo creatarum compages. Gratis ergo & sine fundamento dicitur vulgo mundum esse figuræ rotundæ, & contineri intra cœlorum cancellos, qui sunt mundi circumferentia, terra autem existit in centro.

Les Sectateurs d'Aristote définissent l'élément, un corps simple, dont les autres corps sont composez, & auquel ils se résolvent. Il y en a quatre selon eux, le feu, l'air, l'eau & la terre.

Sectatores Aristotelis elementum definire solent, Corpus simplex, ex quo alia corpora componuntur, & in quod resolvuntur. Cæterum quatuor sunt elementa juxta illos, ignis, aer, aqua, & terra.

Ils croient que de ces élémens sont composez les mixtes, comme les pierres, les arbres, les métaux, les corps des animaux. Ils attribuent à chaque élément deux qualitez dans un degré souverain, savoir la chaleur & la sécheresse au feu, la chaleur & l'humidité à l'air, l'humidité & le froid à l'eau, le froid & la sécheresse à la terre. Ces quatre qualitez sont celles qu'ils appellent premieres.

Ex his componi credunt mixta, verbi gratia, lapides, arbores, metalla, corpora animalium. Duas inesse credunt singulis qualitates in summo gradu, igni calorem & siccitatem; aëri calorem & humiditatem; aquæ humiditatem & frigus; terræ frigus & siccitatem. Atque illæ quatuor sunt qualitates, quas vocant primas.

Ils disent encore que le feu & l'air sont des corps legers, dont le mouvement tend du centre à la circonference, savoir de la terre au ciel, au lieu que l'eau & la terre sont des corps pesants, dont le mouvement tend de la circonférence au centre, c'est-à-dire, du ciel vers la terre.

Dicunt insuper ignem & aërem esse corpora levia, quorum motus tendat ad circumferentiam à centro, scilicet à terrâ in cœlum; aquam verò & terram esse corpora gravia, quorum motus tendat ad centrum à circumferentiâ, scilicet à cœlo in terram.

Une raison que affoiblit beaucoup ce sentiment, c'est que les mixtes ne se résolvent pas tous dans quelcun des élémens, comme nous l'avons fait voir en parlant des principes, & que d'ailleurs aucune expérience ne nous convaint que la terre soit un corps moins composé que les pierres, & l'eau que le vin. Ajoutez qu'il n'est pas vrai que l'eau soit froide par sa nature, & l'air humide, puisqu'il est certain que sous la Zone torride l'air est toujours d'une extrême sécheresse, & que l'eau est plûtôt chaude que froide, d'où il paroît que ces corps, de même que les autres reçoivent tour à tour diverses qualitez selon les qualitez des corps qui agissent sur eux.

Hæc doctrina valde debilitatur ratione, quæ desumitur, tum ex eo quod omnia mixta non resolvantur in quatuor elementa, ut dictum est, dum de principiis: tum ex eo quod nulla experientia nobis ostendit, terram esse corpus minùs compositum quam lapides, aquam quam vinum. Adde quod aqua non potest dici naturâ suâ frigidâ, vel aër humidus; cum certum sit sub Zonâ torridâ aerem semper esse siccissimum, aquam verò potiùs calidam quam frigidam; unde patet ea corpora, non secus ac alia, qualitates varias successivè recipere, prout aliter se habent corpora, quæ agunt in ea.

Nous avons déja dit en parlant des principes, que les Chimistes comptent cinq élémens, ausquels ils ont donné les noms de sel, de mercure, de soufre, de phlegme, & *de caput mortuum*. Il n'est pas nécessaire de prouver ici que ce ne sont pas là les principes du corps naturel; car nous l'avons déjà fait. Nous dirons néanmoins en peu de mots qu'on ne doit pas même les admettre en qualité d'élémens du corps naturel.

Chymici, ut jam diximus de principiis, quinque assignant elementa omnium mixtorum quibus nomen dederunt, salis, mercurii, sulphuris, phlegmatis, & capitis mortui. Non opus est hîc probare, hæc non esse principia corporis naturalis, nam id jam à nobis præstitum est. Sed dicemus paucis neque admittenda esse pro elementis corporis naturalis.

La difference entre les principes & les élémens

Discrimen inter principia & elementa corporis est,

est, quod elementa sint primo à veluti composita ex simpliciori principiorum combinatione orta.

Impossibile est scire, utrum verbi gratiâ vinum componatur ex illis quinque substantiis, in quas resolvunt chymici : nam illæ substantiæ sic immutatæ sunt, sine dubio, actione ignis, sic earum partes attritæ fuerunt, ut dici possit nihil tale extitisse in vino, & per consequens non hæc esse elementa vini. Ac sane si quis permisceret illas quinque substantias, dato unicuique situ, quem antea habuisset, dubium est an vinum efficeret potiùs, quam mixtum toto cœlo abhorrens à vino. Sicut autem falsum est, flammam extitisse in ligno, illudque composuisse, quamvis lignum in eam resolvatur actione ignis, ita falsum esse dici potest, sulphur & Mercurium, extracta è vino verbi gratiâ actione caloris, fuisse in vino, illudque composuisse. Generantur ex vino, sicut flamma ex ligno, sed non sunt formaliter partes constituentes vinum.

Adde quod sulphur, verbi gratia, eductum è vino diversæ naturæ est à sulphure ex aliis mixtis educto; unde sequeretur tot esse elementa distincta, quot sunt mixta diversa, si hæc Chymicorum quinque essent elementa corporis. Insuper præter illa quinque elementa, multa sunt quæ constituant corpus naturale; quales sunc illæ partes, quæ in vaporem abeunt actione caloris, quarum natura diversa est ab eo, quod romanet.

Nunc de Cartesianorum elementis aliquid dicamus.

Tria sunt elementa apud illos, quem numerum colligunt, non ex eo quod materia esse videtur, sed ex eo quod concipimus evenire potuisse materiæ secundum se sumpta, & quidem respectu partium, præ suâ exilitate penitus insensibilium. Dari autem ejusmodi, quæ visum, tactum, cæterosque sensus fugiant, probatur, quia idea distincta concipimus nunquam, dividendo materiam, deveniri posse ad partem materiæ tantæ exiguitatis, ut non habeat duas medietates : aliunde evidenti discussu colligimus, in animalculis solo Microscopio conspicuis, verbi gracia, in illis serpentibus, quæ momento temporis pullulant in aceto soli per æstatem exposito, debere esse partes admodum exiles, quia sunt in illis varia organa motûs & nutritionis, nervi, & venæ.

Refert alicubi Athanasius Kircherus, quod si inter duas tabulas marmoris albi bene lævigati ponatur imago quibusdam coloribus delineata, & extrinsecus rimæ diligenter obducantur, ac deinde marmora in uno loco condantur, elapsis duobus vel tribus mensibus, imago in superficie marmoris depicta videtur.

Callet idem Kircherus artem, quâ colores marmori applicati sic se diffundant per totam ejus substantiam, ut si dividatur marmor in multas tabulas paralellas, singulis videatur inscripta eadem imago, quæ in superficie fuerit depicta, magno sane argumento existere in rerum naturâ particulas

du corps consiste en ce que les élémens sont comme les premiers composez de la combinaison la plus simple des principes.

Il est impossible de savoir, par exemple, si le vin est composé de ces cinq substances ausquelles les Chimistes les résolvent; car elles sont sans doute tellement changées par l'action du feu, & leurs parties tellement broiées, qu'on peut dire qu'il n'y a rien de semblable dans le vin, & qu'ainsi ce n'en sont pas là les élémens. En effet si on mêloit ces cinq substances, en donnant à chacune la situation qu'elle auroit euë auparavânt, il est incertain qu'on en fît du vin, & non un mixte différent du vin comme le ciel l'est de la terre. Or comme il est faux que la flamme ait existé dans le bois, & qu'elle ait entré dans sa composition, quoique le bois se résolve en flamme par l'action du feu, de même on peut dire qu'il est faux que le souffre & le mercure qu'on tire du vin par l'action de la chaleur, ayant été dans le vin, & ayant fait partie de sa composition. Ces deux choses s'engendrent du vin comme la flamme s'engendre du feu, & ne sont point des parties qui constituent le vin formellement.

Ajoutez que le souffre tiré du vin est d'une nature différente du souffre qu'on extrait des autres mixtes, d'où il s'ensuivroit qu'il y a autant d'élémens distincts, qu'il y a de mixtes différens, si ces cinq élémens des Chimistes étoient les élémens du corps. D'ailleurs outre ces cinq élémens, il y a beaucoup de choses qui constituent le corps naturel, témoin ces parties qui se dissipent en vapeur par l'action du feu, & qui sont d'une nature différente de ce qui demeure.

Il faut maintenant dire quelque chose des élémens des Cartésiens.

Ils en comptent trois, ce qu'ils inferent non de ce qu'ils voient que la matiere est, mais de ce que nous concevons qu'il a pû arriver à la matiere considerée en elle-même, & par rapport à ses parties que leur petitesse rend insensibles. La preuve qu'il y a des particules qui échappent à la vûë, au toucher & aux autres sens, c'est que nous concevons distinctement, qu'en divisant la matiere, nous ne saurions jamais arriver à une partie quelque petite qu'elle soit, qui n'ait deux moitiez. D'ailleurs, il est évident que dans ces petits animaux qu'on ne découvre que par le Microscope, comme par exemple ces serpens qui pullulent en un moment dans le vinaigre exposé à un soleil d'été, il doit y avoir des parties d'une extrême petitesse, puisqu'ils ont des nerfs, des veines, & divers organes pour servir au mouvement & à la nutrition.

Athanase Kircher raconte quelque part que si on place une image enluminée entre deux pieces de marbre blanc bien uni, & qu'on empêche l'air de s'insinuer entre ces deux pieces, lesquelles on doit entrer ensuite, on trouvera au bout de deux ou trois mois, cette image peinte sur la superficie du marbre.

Le même Savant a un secret pour faire que les couleurs appliquées au marbre se répandent tellement dans toute sa substance, que si on la coupe en plusieurs segmens paraléles, chacun seroit emprint de l'image peinte sur la superficie, ce qui est une preuve éclatante qu'il y a dans la nature des parties de matiere d'une telle petitesse, qu'elles

qu'elles peuvent passer au travers des pores du marbre.

Les Cartésiens peuvent donc chercher leurs élémens dans la matiere insensible, & en fonder le nombre sur les premiers changemens que nous concevons que la matiere ait pû souffrir.

Ils avertissent soigneusement qu'ils ne prétendent point établir une autre disposition de la matiere que celle qui est marquée dans le livre de la Genése, qu'ils reconnoissent de tout leur cœur la vérité de cet histoire, & que faisant abstraction de ce que Dieu a voulu employer dans la création du monde, ils considérent ce qui a pû vraisemblablement arriver à la matiere dans le commencement.

Or ils trouvent premierement qu'elle a dû être divisée en plusieurs cubes, & secondement, que chacune de ces parties a dû recevoir assez de mouvement, pour qu'elles se séparassent les unes des autres, & enfin qu'elles ont dû tourner autour de leur centre autant qu'il étoit possible. Cela posé, il est nécessaire que plusieurs des parties de matiere deviennent rondes, parce que le choc mutuel des cubes fait tomber leurs angles & éminences, & que par la même raison les parties se brisent en pieces & se réduisent en petits globes.

Jusqu'ici on conçoit qu'il est arrivé deux changemens à la matiere, en ce que premierement elle a acquis une figure ronde, & que secondement elle a été broiée en une infinité de particules très-petites & semblables à la poussiere. Voilà donc deux espéces de matiere, ou deux élémens. Le premier élément est composé de ces petits fragments de matiere qui ont été emportez des cubes dans la collision mutuelle des parties, & le second de ces mêmes parties qui sont devenus rondes en perdant leurs angles.

Mais il y a de plus certaines parties crochues & herissées, qui s'embarassent avec les parties voisines, & qui en sont moins propres à acquérir un mouvement circulaire & une figure sphérique. C'est d'elles qu'est composé le troisiéme élément.

La différence entre les trois élémens, consiste, en ce que le premier est composé de parties beaucoup plus petites que les deux autres, vû que ce n'est autre chose qu'une infinité de fragmens de la matiere d'une extrême finesse, qui ont été emportez des cubes, & que d'ailleurs la vitesse incroyable de leur mouvement fait qu'ils se séparent sans cesse en je ne sais combien de parties. Le second au contraire est bien composé de particules insensibles, mais pourtant chacune a une figure constante, & la quantité en est déterminée. Pour le troisieme, il est composé de parties qui sont plus grossieres, ou dont la figure est moins propre au mouvement.

Une des principales fonctions du premier élément est de remplir les petits intervalles qui demeurent entre le globule du second élément. Car comme il n'y a point de vuide, & que les parties rondes laissent autour d'elles des espaces qu'elles n'occupent point, il est nécessaire qu'il y ait une matiere très-subtile qui occupe ces espaces. Or c'est ce que fait la matiere du premier élément, matiere qu'on appelle subtile, à cause de sa petitesse & de sa vitesse, & parce qu'elle s'accommode à la figure du lieu qu'elle doit occuper, & des intervalles qu'elle doit remplir, en se sé-

materiæ adeo exiguas, ut per poros marmoris permeare possint.

Possunt ergo elementa sua quærere Cartesiani in materia insensibili, & numerum eorum colligere ex primis mutationibus, quæ concipiuntur materiæ advenire potuisse.

Sedulò admonet se non statuere materiam fuisse aliter dispositam, quam eo modo, qui legitur in libro Geneseos; at enim se veritatem illius historiæ plenissimo assensu amplexos, considerare, abstrahendo ab eo, quod Deus voluit actu adhibere in creando mundo, quid versimile sit materiæ accidere potuisse ab initio.

Reperiunt debuisse illam primò dividi in varios cubos, secundò, oportuisse singulas partes motu satis magno agitari, ut una ab aliis sejungerentur, & quidem quamlibet circa suum centrum, quantum posset rotari. Hoc posito, necesse est, ut quam plures materiæ partes fiant rotundæ, nam mutuâ collisione & attritu abraduntur anguli, omnesque protuberantiæ, eâdemque operâ comminuuntur partes, & in exiguos globulos rediguntur.

Huc usque duplex advenisse materiæ mutatio concipitur: primò, ut figuram rotundam acquisierit, secundò, ut in exilissima quædam fragminula, seu minutissimum pulverem contrita sit, & ita habemus duas species materiæ, seu duo elementa. Primum elementum constat ex illis materiæ fragminulis, quæ abrasa sunt in mutuo partium allisu. Secundum ex ipsis partibus, quæ rotundæ factæ sunt per ejusmodi angulorum abrasiones.

Quia verò quædam sunt partes, quarum figuræ admodum hamatæ, atque hirsutæ, identidem cum vicinis sese implicant, indeque minùs aptæ ad motum & ad figuram circularem acquirendam evadunt, habemus in illis ex quo componatur tertium elementum.

Hæc est autem differentia inter hæc tria elementa, ut primum sit compositum ex partibus longè minutioribus, quam duo alia, non solùm, quia exesurgit ex minutissimis materiæ ramentis abrasis, sed etiam quia ob incredibilem suum motum indesinenter dividitur. Secundum constet particulis insensibilibus quidem, sed tamen certæ, ac determinatæ quantitatis, ac figuræ. Tertium constet partibus vel magis crassis, vel habentibus figuras minùs aptas ad motum.

Unum est è præcipuis elementi primi officiis replere exigua intervalla, quæ inter globulos secundi elementi remanent. Cum enim non detur vacuum, & partes rotundæ spatia quædam circa se relinquant ab ipsis non occupata, necesse est dari materiam quandam subtilissimam, quæ hæc spatia opportunè occupet, & hæc est materia primi elementi, quam subtilem vocant propter exiguitatem, & velocitatem suam, tum etiam quia figuram suam accommodat loco occupando, juxta exigentiam inter-

tervallorum replendorum, sese dividens unde est, quod nullius sit figura determinata.

Si quaeras unde oriatur pecularis ista primi elementi velocitas, duplicem assignant causam. Prima est quod saepe occurrens particulis aliorum elementorum, non eas tamen loco movere possit prae suâ exiguitate, atque adeo resiliens cum toto suo motu, juxta leges supra expositas, diutius illum conservat; si verò alia corpora illam contingunt facile tribuunt ipsi de suo motu, eamque hoc modo faciunt ut celerius moveatur. Secunda est, quod cum ipsa repleat spatiola inter globulos intercepta, cogitur saepe per angustos atque obliquos meatus effluere: hoc verò mirum quantùm adauget ejus motum. Videmus aquam latissimo fluentem in alveo, quoties occurrunt angustiae inter duos scopulos, verbi gratiâ, toties motu longè celeriori quam antea ferri, quod nempe qualibet pars aquae longè pluribus pone impellatur quam antea; impellitur enim tum ab illis, quae antea tendentes versùs lineam paralelam ripae, coactae sunt propter obstaculum tendere hinc & inde versùs fauces inter duos scopulos patentes. Eodem plane modo, quotiescunque materia subtilis cogitur per angustos amfractûs inter globulos remanentes iter facere, intenditur ejus velocitas, prementibus hinc & inde particulis, eundem exitum quaerentibus.

Hinc evenire debet, ut licet globuli non eam valde premant, ipsa tamen summo impetu erumpat., sicut licet follis lente claudatur, aër tamen celerrime egreditur ex illo propter viae angustias.

Elementa haec in se invicem transmutabilia dici possunt, quia globuli secundi elementi possunt in pulverem redigi, fierique adeo primum, vel acquirere figuram rotundam, attritis omnibus angulis ob mutuam collisionem, quod est mutari in secundum elementum; primi elementi partes quodam possunt coagulari, ideoque commutari vel in tertium, vel in secundum, prout se habet figura moduli, ut ita dicam, in quo coagulantur.

Tria elementa quidam recentiores admittunt, quae vocant materiam lucidam, materiam perspicuam, & materiam opacam. Hi non multum abludunt a Cartesianis ducentibus solem & stellas fixas componi ex primo elemento, caelos è secundo, planetas verò, in quibus numerant terram, ex tertio; praeterea aquam & aërem habere suos poros plenos materiâ secundi elementi, licet de caetero sint corpora constata ex tertio, & inde oriri aquae & aëris perspicuitatem.

CAPUT SECUNDUM.

Explicatur natura qualitatum elementarium.

HOc nomine intelliguntur calor & frigus, humiditas & siccitas, quae videntur esse praecipua inter corporum qualitates, ideoque dici solent qualitates primae.

Antequam de illis agamus, placet conside-

parant en plusieurs parties, ce qui est cause qu'elle n'a point de figure déterminée. LA PHYSIQUE.

On assigne deux causes de la vitessedu premier élément. La premiere est que rencontrant souvent les particules des autres élémens, il ne peut les chasser de leur place à cause de sa petitesse, de sorte que retournant sur ses pas avec tout son mouvement, selon les loix du mouvement exposées ci-dessus, il le conserve plus longtems, outre que quand les autres corps le touchent, ils lui communiquent aisément de leur mouvement, ce qui fait qu'il se meut avec plus de rapidité. La seconde est que remplissant les petites espaces qui demeurent entre les globules, il est souvent obligé de se glisser dans des pores étroits & obliques, ce qui augemente son mouvement d'une maniere incroiable. On remarque au sujet des rivieres qui coulent dans un lit spatieux, que quand elles se trouvent pressées entre deux écueils, elles courent avec beaucoup plus de rapidité qu'auparavant, parce que chaque partie de l'eau en a beaucoup davantage qui l'a poussent par derriere, vû qu'alors elle est poussée par celles qui suivant une ligne parallele au rivage, sont forcées par l'obstacle qu'elles rencontrent de se rassembler vers l'embouchure de ces deux écueils. De la même maniere, dès que la matiere subtile est obligée de passer par des détours étroirs qui demeurent entre les globules, sa rapidité est augmentée par la pression des autres particules qui cherchent à en sortir en même tems.

C'est ce qui doit l'obliger à partir avec une impétuosité extraordinaire, bien que les globules ne la pressent pas beaucoup, de même que quand on ferme un soufflet lentement, l'air en sort néanmoins avec une extrême vîtesse, à cause du peu d'espace qu'il trouve dans le chemin.

Ces élémens peuvent se changer les uns dans les autres. En effet les globules du second peuvent être réduits en poudre, & devenir ainsi le premier, ou acquérir une figure sphérique, en perdant tous leurs angles par la collision réciproque des petits cubes, & devenir par là le second, & enfin les parties du premier peuvent se réunir avec d'autres, & devenir de la sorte, ou le troisieme élément, ou le second, selon la figure qu'il prend.

Quelques modernes admettent trois élémens, qu'ils appellent matiere lumineuse, matiere transparente, & matiere opaque. Ces Philosophes ne s'éloignent pas beaucoup des Cartésiens qui enseignent que le Soleil & les étoiles fixes sont composez du premier élément, les cieux du second, les plantes, parmi lesqu'elles ils comptent la terre, du troisiéme, & que d'ailleurs l'eau & l'air ont leurs pores remplis de la matiere du second élément, bien que du reste, ils soient composez du troisieme, & que là vient la transparence de l'eau & de l'air.

CHAPITRE SECOND.

De la nature des qualitez élémentaires.

ON entend par ce nom le chaud, le froid, l'humidité & la sécheresse, qui semblent être les principales qualitez du corps, & que par cette raison on appelle d'ordinaire premieres qualitez.

Avant d'en parler, il est à propos de faire

La Physique. attention à quelques axiomes physiques qui renferment la maniere d'opérer de ces qualitez.

Les Philosophes ont coûtume de dire en premier lieu, que les qualitez agissent *in orbem, uniformiter, difformiter*, c'est-à-dire qu'elles produisent autour d'elles leurs semblables, de telle maniere que plus le sujet est éloigné d'elles, plus les traits de ressemblance y sont foibles. Ainsi la chaleur échauffe plus ou moins les corps autour d'elle, selon qu'ils en sont proches, ou éloignez. Il s'ensuit de là que les qualitez n'agissent plus, passé une certaine distance, & que leur force est renfermée dans de certaines bornes, qu'on appelle la sphere de leur activité, laquelle s'étend plus ou moins selon que la qualité a plus ou moins de force, ou qu'elle s'étend plus ou moins au dehors. Nous sentons d'une plus grande distance la chaleur du feu que celle du bois échauffé, & celle d'un feu d'un pied, que celle d'un feu d'un demi-pied.

On dit en second lieu, que les qualitez n'agissent point sur un sujet qui a la même qualité au même dégré, d'où vient l'axiome vulgaire *le semblable n'agit point sur son semblable.* Ainsi, supposé deux corps avec chacun quatre dégrez de chaleur, quoi qu'on les approche l'un de l'autre, ils ne s'échaufferont point mutuellement. La raison en est en premier lieu que tout agent quant il agit tend à se rendre son sujet semblable, & que par conséquent s'il l'est déjà, il n'a plus rien à faire à son égard, & en second lieu que si le semblable agissoit sur son semblable, bien-tôt tout periroit, puisque deux corps avec quatre dégrez de chaleur s'échaufferoient l'un l'autre jusqu'à huit dégrez, en quoi consiste la forme du feu.

On dit en troisieme lieu, que les qualitez n'agissent point sur un sujet éloigné. Cette expression ne doit pas s'entendre comme si l'agent devoit être contigu immédiatement au patient; car il est manifeste que le Soleil tout éloigné qu'il est de nous, ne laisse pas de nous éclairer & de nous échauffer. Le sens de cette proposition est donc qu'un corps ne produit point d'effets sur un sujet éloigné, qu'il n'ait agi auparavant sur un sujet mitoien. Par exemple, la chaleur du feu doit avoir passé par l'air mitoien, avant que d'échauffer notre main. De là est née la division en présence immédiate & en vertu immédiate. Un fer chaud appliqué à la peau, est contigu à son sujet par une présence immédiate, au lieu que le Soleil qui éclaire la terre, ne lui est contigu que par une vertu immédiate.

On ajoûte en quatrieme lieu que les qualitez ont action & réaction, c'est-à-dire que l'agent devient à son tour le patient, & reçoit en lui l'activité du sujet sur lequel il agit. C'est ce qu'on voit dans les boutiques des maréchaux, où le fer chaud trempé dans l'eau, agit sur elle en l'échauffant, pendant que l'eau agit sur lui en le refroidissant.

On dit en dernier lieu que les qualitez souffrent antipéristase. C'est ainsi qu'on appelle la force d'une qualité contre une qualité contraire qui l'assiege de toutes parts, & on a coûtume d'entendre par ce mot l'action intérieure par laquelle la chose assiége de la sorte, se perfectionne elle même pour mieux résister à la qualité contraire. On suppose que c'est la cause pour laquelle les eaux de puits & les lieux souterrains sont chauds en hiver & froids en été. Mais il y a quelques Péripatéticiens à qui il ne paroît pas vraisemblable que l'eau qui est insensible puisse

rare aliqua axiomata Physica, quæ complectuntur modum operandi qualitatum.

Primò, dicere solent Philosophi, qualitates agere in orbem uniformiter, difformiter, hoc est producere circa se qualitatem sibi similem, eò remissiorem, quò subjectum magis distat ab illis. Verbi gratiâ, calor calefacit omnia corpora circumquaque, sed magis quæ contigua sunt, quam remota, & eò magis unumquodque quò magis vicinum est. Hinc sequitur qualitates non agere ad omnem distantiam; sed intra quosdam limites, qui vocantur sphæra activitatis, quæ modò major est, modò minor, prout qualitas est intensior aut remissior, vel etiam major & minor extensivè. Ad majorem distantiam sentimus calorem ignis quam calorem ligni calidi, & calorem ignis palmaris quam semipalmaris.

Secundò, qualitates non agere in subjectum affectum eadem qualitate in eodem gradu, unde vulgare axioma simile non agit in simile. Ita, si supponamus dari duo calida ut quatuor, quantumvis sibi invicem applicentur, neutrum alterum calefacit. Ratio est, primò, quia omne agens dum agit, intendit sibi assimilare passum: ergo si sit jam simile, nulla est ratio agendi in ipsum; secundò, quia si simile ageret in simile, brevi omnia perirent; duo calida ut quatuor brevi se invicem aducerent usque ad octavum gradum caloris, in quo consistit forma ignis.

Tertiò, qualitates non agere in distans. Hoc non ita debet intelligi, quasi agens debeat esse immediate contiguum passo, nam evidens est solem valde à nobis remotum nos tamen illuminare & calefacere; Ita debet intelligi, ut dicamus causas non producere suos effectus in passum remotum, nisi prius agerint in medium. Verbi gratia, calor ignis, antequam agat in manum nostram, debet intercipi in toto aëre intermedio. Hinc orta est divisio in immediationem suppositi, & immediationem virtutis. Ferrum candens applicatum cuti contiguum est posse immediatione suppositi. Sol illuminans terram est contiguus passo immediatione virtutis.

Quartò, qualitates agere & reagere, hoc est agens pati à passo, sive recipere in se activitatem subjecti, in quod agit. Hoc patet in officinis fabrorum, ubi ferrum candes in aquam immersum simul agit in aquam, eam calefaciendo, & simul patitur ab aquâ frigefactum ab illâ.

Quintò, qualitates pati antiperistasim, sic vocatur itensio unius qualitatis ad præsentiam alterius suæ contrariæ illam circum obsidentis, soletque intelligi per hanc vocem actio interna rei obsessæ, quâ se ipsam perficit propter circumsistentiam contrarii, ad melius ei resistendum. Hanc esse causam dicunt, cur aqua puteales, & loca subterranea hyeme sint calida, æstate frigida. Sed sunt quidam inter Peripateticos, quibus non verisimile videtur, aquam, sensûs non capacem, tam opportunè posse cor-

corroborare vires suas, ut inimico suo meliùs resistere valeat, quandoquidem nam sentit obsideri ab inimico. Credunt ergo aquam puteorum hyeme esse calidam, quia frigus impeditne halitus calidi è visceribus terræ assurgentes exeant è terrâ; æstate verò esse frigidam, quia liberè exeunt è terrâ omnes habitus illi.

se fortifier & se munir si à propos, pour mieux repousser son ennemi. Comme elle ne sent point les efforts qu'il fait contre elle, ils croient que l'eau de puits n'est chaude en hyver, que parce que le froid empêche que les vapeurs chaudes qui s'élevent des entrailles de la terre, ne passent au dehors, & que si elle est froide en été, c'est que ces mêmes vapeurs sortent alors librement de la terre.

Sed quia illud quoque minùs probabile est, idcirco non desunt inter Peripateticos, qui fatentur aquam puteorum non esse hyeme calidiorem, quam æstate, sed potiùs frigidiorem; sed videri nobis alidam hyeme, quia minùs frigida est quam aër ambiens nostrum corpus in superficie terræ; & videri frigidam æstate, quia minùs calida est quam aër qui nos circumdat, & hæc est vera sententia, ut probari potest multis rationibus & experimentis.

Néanmoins comme cette raison même n'est gueres probable, il y a d'autres Péripatéticiens qui avouent que l'eau de puits est plus froide en hiver qu'en été, qu'elle ne nous paroit chaude que parce qu'elle est moins froide que l'air qui environne notre corps sur la superficie de la terre, & enfin que nous la trouvons froide en été, parce qu'elle est moins chaude que l'air dont nous sommes entourrez. C'en est là en effet la véritable raison, ainsi qu'on peut le prouver par beaucoup de raisonnemens & d'expériences.

Experiuntur, qui è balneo calidiori prodeunt, aquam tepidam sibi videri frigidam; in mediâ planitie frigus captamus opacum sæviente æstu, sub umbrâ arborum vel muri: neque tamen locus ille, ubi est umbra, est revera frigidus, sed solùm minùs calidus quam reliquus aër.

Ceux qui sortent d'un bain chaud éprouvent que l'eau tiede leur paroît froide. Lorsqu'il fait une chaleur extrême, nous prenons le frais au milieu d'une plaine à l'ombre des arbres, ou de quelques murs. Cependant le lieu qui est à l'ombre n'est point froid, seulement il est moins chaud que le reste de l'air.

Colligendum ergo est ita dispositam corporis nostri machinam, ut sentiamus, frigus, quando tangimus aliquid minùs calidum quam nos sumus; calorem verò, quando tangimus aliquid minùs frigidum quam nos sumus.

Il en faut donc inferer que la machine de notre corps est disposée de telle maniere que nous sentons de la froideur, quand nous touchons quelque chose de moins chaud que nous ne sommes, & qu'au contraire nous avons le sentiment de chaleur quand nous touchons quelque chose de moins froid que nous.

Hinc capies, cur loca subterranea nos calefaciant hyeme, & refrigerent æstate, licet in se considerata, frigidiora sint hyeme quam æstate, ut constat tum ex thermometro, tum ex eo quod oleum nunquam concrescat æstate in illis locis, hyeme verò quandoque concrescat.

C'est ce qui vous fera comprendre pourquoi les lieux souterrains nous échauffent en hiver, & nous rafraichissent en été, bien qu'en eux mêmes ils soient plus froids en hiver qu'en été, ainsi qu'il est constant par l'expérience du termomêtre, & par celle de l'huile qui ne s'y épaissit jamais en été, bien qu'elle le fasse quelquesfois en hiver.

Supra dicta axiomata egregiè congruunt hypothesibus novæ Philosophiæ.

Les axiomes ci-dessus conviennent parfaitement aux hypotheses de la nouvelle Philosophie.

Primò enim, cum omnis activitas corporum dicatur à recentioribus consistere in eo quod corpora emittant extra se varia corpuscula, vel communicent aliquem motum corporibus vicinis, facile concipimus cur habeant sphæram activitatis, intra quam operentur uniformiter, difformiter, quippe constat experientiâ, motum projectorum, & omnem in genere motum impressum minui paulatim, donec penitus deficiat.

Car en premier lieu, comme les modernes enseignent que l'activité des corps consiste en ce qu'ils envoient au dehors diverses corpuscules, ou qu'ils communiquent quelque mouvement aux corps voisins, on conçoit sans peine pourquoi ils ont une sphere d'activité dans les bornes de laquelle ils agissent *uniformiter, difformiter*. En effet l'expérience nous montre que le mouvement des corps jettez & tout autre mouvement imprimé aux corps s'affoiblit peu à peu jusques à ce qu'il cesse.

Secundò, juxta regulas motûs, corpus quod movetur cum certâ celeritate, non debet communicare de suo motu, si offendat aliud corpus eâdem celeritate progrediens, unde verificatur axioma, simile non agit in simile.

En second lieu, selon les regles du mouvement, un corps qui se meut avec une certaine vitesse, ne doit point communiquer de son mouvement, s'il rencontre un autre corps qui marche avec la même vitesse. C'est ce qui s'accorde avec cet axiome, le semblable n'agit point sur son semblable.

Tertiò, tum corpora non agant aliter in se invicem quam per motum localem, evidens est non posse dari actionem in distans.

En troisieme lieu, comme les corps n'agissent les uns sur les autres que par le mouvement local, il est évident que les qualités n'agissent point sur un sujet éloigné.

Quartò, actio & reactio facile intelliguntur ex eo, quod diximus, dum de motu locali, nempè actionem consistere in communicatione motûs, omne verò corpus movens aliud tantumdem amittere de suo

En quatrieme lieu enfin, il est aisé d'entendre l'action & la réaction, par ce que nous avons dit en parlant du mouvement local, savoir que l'action consiste dans la communication du mouvement, & que tout corps qui en meut un autre perd

 perd autant de son mouvement qu'il en communique à cet autre corps. C'est ce qui doit faire comprendre pourquoi l'eau boüillante devient tiéde en tiédissant l'eau froide.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons déjà dit de l'antipéristase.

De la chaleur & du froid.

AVant toute chose je prie de bien remarquer que nous traitons ici des qualitez, non pas selon ce qu'elles sont dans nous, car on sait de reste par sa propre expérience ce que c'est par exemple que de sentir la chaleur, & on ne peut le comprendre que par ce sentiment intérieur qu'on appelle conscience, mais entant qu'elles sont dans les corps qui agissent sur nos organes. Aristote a défini le chaud, ce qui rassemble les parties homogenes, & qui sépare les hétérogenes & le froid au contraire ce qui ramasse également les hétérogenes & les homogenes. On confirme cette définition par l'exemple du feu & de la gelée, car la chaleur du feu dissout tellement une masse de métal, que les parties d'or pur séparées des autres métaux, se ramassent toutes ensemble, au lieu que la gelée fait que les cailloux, les brins de paille, le bois & l'eau ne composent plus qu'un seul corps.

Néanmoins il faut avouer que ces définitions sont imparfaites. Car premierement la chaleur rassemble souvent des choses hétérogenes, comme le vin, le beurre, la graisse, l'eau, le sel, lesquels ne peuvent plus être séparez, dès qu'ils ont une fois boüilli ensemble, tandis que le froid au contraire sépare quelques fois des choses hétérogenes, comme lorsque l'eau mêlée avec du vin gele seule.

Secondement, ces définitions ne disent que les effets de la chaleur, & du froid, effets que personne n'ignore, & n'en marquent point l'essence, qui est ce que les Philosophes cherchent.

Pour s'y prendre mieux, on doit commencer par ôter l'ambiguité du mot, *chaleur*. Il faut donc savoir qu'on le prend, ou pour le sentiment que nous avons quand nous sommes auprès du feu; ou pour la vertu que le feu a d'exiter en nous ce sentiment.

Or bien que ces deux choses aient un même nom, elles different pourtant du tout au tout. La premiere est une action spirituelle, ou une pensée de notre ame, au lieu que la seconde est une certaine modification de la matiere. Lorsqu'on demande ce que c'est que chaleur, le mot chaleur s'entend de la seconde maniere, & non pas de la premiere. Ce que nous en disons a lieu aussi par rapport aux autres qualitez.

Si nous consultons les Epicuriens, ils nous diront que la chaleur est la faculté d'envoier au dehors des atomes, qui pénétrent dans les corps, qui les séparent, & qui les dissolvent, selon qu'ils sont d'une certaine grandeur, & qu'ils ont une certaine figure & un certain mouvement. C'est pourquoi ils disent qu'un corps qui a la vertu d'échauffer, c'est celui dont les particules séparent les autres corps, en une infinité de petites parties, de sorte que la chaleur, soit dans le corps étouffant, soit dans le corps échauffé, consiste en un certain mouvement des atomes.

Quand les corps envoient actuellement au-dehors de ces atomes qui ont la vertu de dissoudre les autres corps, ils sont chauds formellement,

motu, quantum communicat alteri. Hinc facile intelliges, quare aqua fervens, dum aquam frigidam tepefacit, ipsa quoque fiat tepida.

De antiperistasi nihil dicendum est praterea qua jam supra à nobis observata sunt.

De Calore & Frigore.

ANte omnia velim observari, nos agere de qualitatibus, non quatenus se tenent ex parte nostri: nam propriâ experientiâ satis superque intelligimus quid sit calere verbi gratiâ, nec aliter hoc intelligi potest quam propriâ conscientiâ: sed quatenus se tenent ex parte corporum agentium in nostra organa. Aristoteles definivit calidum, quod congregat homogenea & disgregat heterogenea: frigidum verò, quod congregat tum heterogenea, tum homogenea. Confirmatur definitio exemplo ignis & gelu, nam calore ignis ita dissolvitur massa metallica, ut partes puri auri à cateris metallis secreta, simul congregenter: gelu verò facit ut lapilli, palea, ligna simul & aqua in unam molem concrescant.

Nihilominus dicendum est eas definitiones esse imperfectas, primò quia calor sæpissime congregat res heterogeneas, vinum verbi gratiâ, butyrum, adipem, aquam, salem, qua cum aliquandiu in eodem vase ferbuerunt, omnino indiscreta sunt: frigus quoque disgregat heterogenea aliquando, ut cum aqua vino permixta concrescit sola in glaciem.

Secundò, ha definitiones dicunt solùm effectus caloris & frigoris, quos nemo ignorat, non verò essentiam, qua à Philosophis inquitur.

Sed ut meliùs res procedat, tollenda est vocis homonymia. Sciendum ergo est calorem sumi, vel pro sensu quem habemus, quando sumus juxta ignem, vel pro virtute illa quam habet ignis excitandi in nobis eum sensum.

Hac duo licet eodem nomine gaudeant, toto genere differunt tamen. Prius est actus quidam spiritualis, sive cogitatio anima nostra; posterius est modificatio quadam materia. Jam cum quaritur quid sit calor, non priori sensu, sed posteriori calor intelligitur. Quod de calore dicimus, illud quoque locum habet erga cateras qualitates.

Si consulamus Epicureos, dicent nobis calorem esse vim quamdam emittendi atomos, qua prout pradita sunt certâ mole, figura, & motû, corpora subingrediuntur, discutiunt, & dissolvunt. Proinde illud corpus calefactivum vocant, quod parculis suis alia minutatim concidit, & per consequens calor, sive in corpore calefaciente, sive in corpore calefacto, situs est in motu quodam atomorum.

Quando corpora atomos eas incidendi virtute praditas actu emittunt, calida sunt formaliter, ut igni: quando atomos calorificas continent quidem,

sed

sed revinctâs, calida sunt virtualiter, ut non solùm piper & vinum; sed etiam lignum, & quæcumque ignescere apta sunt.

Corpus calidum virtualiter potest fieri calidum actu duobus modis, primò, quando atomi extrinsecus advenientes subeunt poros, laxant claustra, & ad partes minutissimas corpus incidunt: tunc enim atomis calorificis, antea revinctis, & materiæ heterogeneæ agglutinatis, datur libertas sese extricandi: hoc modo lignum & oleum, aliaque materia combustibilis, calida fiunt formaliter, scilicet flammâ extrinsecus admotâ.

Secundò quando corpus concutitur, sive commoveatur secundùm totum se, sive solùm quædam atomi illius motu intestino ciantur. Et quidem atomi calorificæ, dum semper connituntur in partes, quibus circumdantur, possunt tandem discutere moleculas heterogeneas, & viam sibi erumpendi facere. Quod si à circonstantibus corporibus repellantur, eò acceleratur magis calefactio actualis corporis, quia atomi elapsæ regrediuntur, & multis aliis atomis calorificis libertatem faciunt. Hoc modo fænum, triticum, & id genus alia incalescunt. Hoc modo fiunt fermentationes & putrefactiones. Si autem corpus agitatur secundùm se totum, facile concipimus solvi contexturam plurium molecularum, & fieri rimas, per quas atomi calorificæ extricentur. Hoc modo animal currendo, & corpora dura mutuo attritu incalescunt.

Circa frigus dicunt Epicurei contrarium ejus, quod circa calorem, nempe illud esse vim emittendi atomos, quæ diversam habentes molem, figuram, & motum à calorificis, diversum etiam producunt effectum, scilicet constrictionem corporum secundùm minutas particulas. Supponunt autem atomos frigorificas esse figuræ tetrahedricæ, & pyramidalis, quod illa sit ad motum maxime inepta: atomis calorificis tribuunt vel figuram rotundam, vel acutam, & semper superficiem lævem.

Cartesiani sic philosophantur de calore, illum esse varium, vehementem, & circularem corporis motum, quoad partes insensibiles.

Calorem esse motum probant, quia constat experientiâ pedes solâ deambulatione calefieri, & corpora durissima, cum ad se invicem alliduntur, tantum concipere calorem, ut nonnunquam inflammentur axes, verbi gratiâ, rotarum, & terebræ, quæ perforant lignum, & multa alia. Nihil potest assignari, quod interveniat, ut fiant hæ experientiæ, præter motum localem.

Motum verò particularum insensibilium esse calorem hinc verisimile ducunt, quia corpora tum demum bene calefiunt, quando eorum particulæ commoventur, & aliæ ab aliis distinguuntur. Manus, verbi gratiâ, directè mota parum aut nihil incalescunt, sed si altera alteri circumvolvatur, citò calefiunt. Ratio est, quia in priori casu, unus est

& tel est le feu. Mais lorsque ces sortes d'atomes sont comme emprisonnez au dedans d'eux, ils n'ont qu'une chaleur virtuelle, & tels sont le poivre, le vin, le bois, & tout ce qui est capable de s'enflammer.

Un corps chaud virtuellement peut devenir actuellement chaud en deux manieres. La premiere est, lorsque des atomes venus de dehors se glissent dans ses pores, élargissent ses ouvertures, & le coupent en une infinité de petites parties; car alors les atomes douez de la faculté d'échauffer lesquels étoient enchainez & embarassez dans la matiere hétérogene, se mettent en liberté. C'est de cette maniere qu'en approchant la flamme du bois, de l'huile, & des autres matieres combustibles, elles deviennent chaudes formellement.

La seconde maniere, c'est lorsque le corps est ébranlé & secoüé, soit que ce soit dans toute sa masse, soit qu'il n'y ait seulement que les atomes douez de la faculté d'échauffer qui soient agitées par un mouvement intérieur. Comme alors ils font des efforts continuels contre les parties qui les environnent, ils viennent enfin à bout de renverser les particules hétérogenes, & de s'ouvrir un passage. Que si les corps voisins les repoussent, cet obstacle ne sert qu'à hâter la calefaction actuelle du corps, parce que les atomes déja sortis, y rentrent & en dégagent plusieurs autres. C'est ainsi que le foin, le bled, & autres choses semblables s'échauffent. De la même maniere se font les fermentations & les putréfactions. Que si un corps est agité dans toute sa masse, il est aisé de comprendre que ce mouvement détruit la contexture de ses parties, & qu'il s'y fait des fentes par lesquelles sortent les atomes chauds. C'est de cette maniere que les animaux s'échauffent en courant, & les corps durs en se brisant les uns contre les autres.

Les Epicuriens disent par rapport au froid le contraire de la chaleur, sçavoir qu'il consiste dans la faculté d'envoyer au dehors des atomes dont la grandeur, la figure, & le mouvement different des atomes chauds, & qui produisent aussi un effet different, en ce qu'ils resserent les petites parties des corps. Ils supposent que les atomes froids sont tetrahedres & pyramidaux, parce que cette figure est moins propre au mouvement que les autres, & au contraire ils donnent aux atomes chauds une figure ronde, ou pointue, & une superficie polie.

Quant aux Cartésiens, ils enseignent que la chaleur est le mouvement varié, rapide, & circulaire des parties insensibles du corps.

Ils prouvent que la chaleur est un mouvement, par l'expérience des pieds qui s'échauffent en marchant, & par celle des corps durs qui conçoivent tant de chaleur par le choque mutuel de leurs parties, que quelquefois le feu prend aux aissieux des roues, aux tarieres dont on perce le bois, & à d'autres choses semblables. On ne peut imaginer d'autres choses de ces phénomenes que le mouvement local.

Ils montrent la vraisemblance qu'il y a que la chaleur consiste dans le mouvement des parties insensibles, en disant que les corps ne s'échauffent bien que quand leurs particules sont agitées, & se séparent les unes des autres. Par exemple; les mains s'échauffent peu ou point, quand elles n'ont qu'un mouvement direct; mais si on les tourne l'une autour de l'autre, elles deviennent bientôt chaudes. La raison en est que

La Physique. dans le premier cas, la main entiere n'a qu'un mouvement, au lieu que dans le second, les diverses particules des mains reçoivent des mouvemens divers & contraires les uns aux autres.

On ne peut nier qu'il n'y ait un tel mouvement dans les parties insensibles des corps chauds. En effet nous voions quand on jette de l'eau sur un fer rouge, qu'elle bout d'abord, & qu'elle rejaillit quelquefois avec violence. D'où cela vient-il? Ce n'est pas du mouvement du fer entier puisqu'il est en repos. C'est donc du mouvement de ses particules, car ce qui meut une chose, doit être mû lui-même. On tire la même conséquence de ce que l'étain ou le plomb mis sur un fer ardent se fondent d'abord, & que l'étoupe s'enflame dans le moment. Jamais ce fer ne produiroit de pareils mouvemens, si ses particules insensibles n'en avoient elles-mêmes un très-rapide.

En effet, puisqu'il est constant que la flamme se meut avec une extrême violence, on ne sauroit douter qu'elle n'agite en plusieurs sens les corps qu'elle touche, & que si elle ne peut les transporter tout entiers, du moins elle ne secoue, ne brise & ne tourne en cent façons leurs particules insensibles. Nous avons donc une preuve *à posteriori* que les corps chauds se meuvent, quant à leurs particules insensibles, puisqu'ils produisent du mouvement dans les corps qu'on approche d'eux. La même vérité se prouve aussi *à priori*, puisque nous savons que la chaleur est produite par les corps dont les parties sont agitées.

Mais toute sorte de mouvement des parties insensibles ne suffit pas pour produire la chaleur. Les Cartésiens disent qu'il faut encore que les parties se meuvent autour de leur centre, & que le corps chaud imprime un mouvement semblable au corps qu'il échauffe, parce que les diverses parties du corps échauffé étant secouées en même tems; elles se choquent les unes les autres, de sorte que comme les unes empêchent les autres de se mouvoir en ligne directe, toutes doivent avoir un mouvement irrégulier & circulaire.

On confirme cette hypotése par l'expérience vulgaire des hommes qui d'une même bouche soufflent le chaud & le froid; car si nous voulons refroidir quelque chose, nous soufflons vite & en resserrant la bouche, au lieu que pour nous échauffer les doigts nous soufflons doucement & en ouvrant la bouche. Ils disent que l'haleine envoiée en droite ligne refroidit, parce que ses parties ne conservent point le mouvement circulaire qu'elles avoient dans la poitrine, & détruisent cette même sorte de mouvement qu'avoient les corps chauds sur lesquels on la pousse, de même qu'en frappant fortement d'un bâton ou du pied une toupie tandis qu'elle tourne autour de son centre, on détruit son mouvement circulaire. Mais quand on souffle doucement, en ouvrant la bouche, les parties de l'haleine conservent leur mouvement circulaire, & sont propres par conséquent à échauffer. Donc la chaleur consiste dans le mouvement circulaire des particules.

On objecte contre ces Philosophes que les vents septentrionaux se meuvent avec une extrême vitesse, non seulement par rapport à leur masse entiere, mais encore par rapport à leurs parties insensibles, puisque l'air étant un corps liquide, doit être composé de parties agitées. Mais cette objection ne dit rien, parce que le mouvement d'un vent froid est direct, & que

motus manus integra, cum in posteriori varia quoque particula manuum diversis ac sibi contrariis agitationibus commoveantur.

Neque potest negari, quin detur talis motus in particulis minutissimis corporum calidorum. Videmus enim aquam injectam in ferrum candens immotum fervescere subitò, & aliquando resilire violenter. Unde hoc? non à motu totiùs ferri, cum quiescat. Ergo à motu particularum illius, nam quod aliud movet, debet moveri. Id ipsum colligitur ex eo quod stannum, vel plumbum impositum ferro candenti liquefiant citò, stupa verò citò inflammetur: nunquam hos motus produceret ferrum candens, nisi particulæ illius insensibiles rapidissimo motu agitarentur.

Ac sane cum constet flammam moveri violentissimè, dubitari non potest quin corpora sibi applicata multifariam agitet, & si minus transportare valeret integra, at saltem eorum particulas succutere, concidere, variisque modis circumrotare debeat. Habemus ergo à posteriori corpora calida moveri quoad partes insensibiles, quandoquidem producunt motum in corporibus sibi applicatis. Habemus hoc etiam à priori, quia scimus calorem produci à corpore, cujus partes sunt agitatæ.

Verùm non motus qualiscumque partium insensibilium sufficit ad rationem caloris. Requiri dicunt insuper, ut partes insensibiles moveantur circa suum centrum, & credunt corpus calefaciens talem motum excitare debere in corpore calefacto, quia cum variæ partes corporis calefacti simul succutiantur, aliæ in alias incurrunt, & sic aliis aliarum motum rectum inhibentibus, gigni debet motus perturbatus omnium, & circularis.

Affertur in confirmationem illius hypotheseos vulgare illud experimentum, quo ex eodem ore calidum & frigidum afflamus, quippe si halitu aliquid velimus frigefacere, constricto ore, & prompte emittimus; si calefacere digitos, afflamus in eos leniter, & diducto ore. Hinc fieri dicunt, ut halitus recto tenore emissus frigefaciat, quia neque partes ejus conservant motum circularem, quem habebant in pectore, & tollunt motum circularem, quem habent corpora calida in quæ vibrantur; etenim si violenter baculo, vel pede impellamus turbinem lusorium, dum movetur circa suum centrum, extinguimus motum circularem. Quod si placide & diducto ore expiremus, conservant partes halitûs motum circularem, ac per consequens apta sunt calefacere. Igitur calor consistit in motu circulari particularum.

Objectio, quæ proponitur adversus illos Philosophos, desumpta est ex eo, quod venti septentrionales moveantur celerrimè, non tantùm quoad se totos, sed etiam quoad partes insensibiles. Aer enim cum sit corpus liquidum, constare debet particulis agitatis. Hæc inquam objectio non urget, quia motus venti frigidi directus est motus verò particularum aëris, in

in quo ejus liquiditas consistit, non est circularis. Si venti sint calidi, & simul vehementissimi, dicendum est particulas eorum progredi tunc, sicut curruum rota progredientur, simul gyrantes circa suum centrum, & simul antrorsum delata.

Difficilior est objectio, & vix solubilis, qua desumitur ex eo, quod marmor calidissimum aquè durum videtur, ac frigidissimum, & tamen si omnes ejus partes insensibiles moverentur rapidissimè circà suum centrum, marmor esset corpus liquidum, ut per se patet.

Respondetur, partes minutissimas marmoris moveri posse agitatione sibi propria, licet faciant inter se unum continuum, sicut videmus folia arborum moveri diversis modis, & tamen manere affixa eodem ramo, vel arbori; quamdiù autem omnes marmoris partes continuum unum efficiunt, debet marmor conservare suam soliditatem sed hac responsione non satisfit.

Circa frigus dicunt illud consistere, vel in quiete particularum insensibilium, vel in earum motu contrario illi, quo in calore agitantur.

In genere affirmare possumus, ea corpora esse frigida, qua delere possunt peculiarem agitationem, in quâ consistit calor: hoc autem tribus modis fieri potest; primò, si partes alicujus corporis juxta se invicem quiescant: secundò, si illa partes nonnihil agitata, minùs tamen moveantur, quam partes corporis calidi, cui apponuntur; tertiò, si illa partes licet agitationem caloris propriam habentes, tali modo determinentur, qui circuitum & evolutiones partium calidarum impediat.

Primò, sensu corpora dura possunt dici frigida. Secundò, sensu aqua fluvialis, quam æstate sentimus frigidam, cum primum illam ingredimur, imo aqua fontana, & aer cryptarum cateraque omnia, qua creduntur esse frigida absolutè per antiperistasim, hac inquam ad secundam classem corporum frigidorum revocari possunt, quia enim calor noster æstate major est, quam calor aeris subterranei, communicamus illi aliquid motûs nostri, ideoque calidus sentitur. Tertiò, sensu aer æstivus, quem flabello ad vultum impellimus, frigidus est, nulla enim probabilior causa afferri potest refrigerationis, quam ab illo mutuamur, quam si dicamus particulas aeris licet sint calida, tamen propter illum impulsum directum immutare determinationem motûs, quo particula nostra agitantur, atque adeò cohibere earum vertigines, & circulationes, quo modo baculo impellentes turbinem lusorium, ejus motum circularem extingunt, quem conservat, si corpore quodam flexibili eum verberent.

Ex dictis patet pracipuum frigoris effectum esse redigere partes insensibiles corporum ad quietem, & tunc non difficilè intelliges, quarè non minùs quam calor induret lutum. Tunc idem effectus à duabus causis contrariis producitur, sed diversâ viâ. Calor induras lutum, quia humorem in vaporem convertit, frigus verò, quia partes aqueas, qua sunt

celui des particules de l'air qui fait sa liquidité, n'est pas circulaire. Si donc les vents sont à la fois & chauds & violents, il faut dire que leurs particules ont alors le même mouvement que les roues d'un chariot, lesquelles en même tems tournent au tour de leur centre, & vont en avant.

Une objection plus difficile & presque insoluble, c'est celle qu'on tire de ce qu'un marbre brulant paroît aussi dur qu'un marbre froid. Or si ses parties insensibles se mouvoient toutes avec une extrême rapidité autour de leur centre, le marbre seroit un corps liquide, ainsi qu'il est évident par soi-même.

On répond que les parties insensibles du marbre peuvent avoir une agitation qui leur soit propre, & ne faire néanmoins entre elles qu'un seul continu de même que nous voions les feuilles des arbres se mouvoir de diverses manieres, & demeurer néanmoins attachées à la même branche & au même arbre. Or tandis que les parties du marbre ne font qu'un seul continu, le marbre doit conserver sa solidité. Mais cette réponse n'est pas satisfaisante.

Par rapport au froid, les Cartésiens le font consister, ou dans le repos des particules insensibles, ou dans un mouvement contraire à celui qu'elles ont dans la chaleur.

Nous pouvons affirmer en général que tout corps est froid qui peut arrêter cette sorte d'agitation dans laquelle consiste la chaleur. Or c'est ce qui se peut faire de trois manieres, la premiere, si les parties d'un corps sont en repos les unes auprès des autres, la seconde si ses parties agitées à la vérité, le sont moins que celles du corps chaud dont on les approche, & la troisieme si ces parties aiant l'agitation qui fait la chaleur, sont déterminées d'une maniere qui empêche la circulation & l'émission des parties chaudes.

Les corps durs peuvent être appellez froids dans le premier sens. La froideur convient dans le second à l'eau des rivieres qui nous paroît froide en été quand nous y entrons, à celle des fontaines, à l'air des caves, & aux autres choses qu'on croit être froides absolument par antipéristase. Ces choses encore une fois appartiennent à la seconde classe des corps froids; car comme nous avons plus de chaleur en été que n'en a l'air souterrain, nous lui communiquons quelque chose de notre mouvement, & par cette raison nous sentons qu'il est chaud. Enfin la froideur convient dans le troisieme sens à l'air que nous agitons en été avec un éventail; car on ne sauroit rendre de meilleure raison du rafraichissement que cet air nous procure, qu'en disant que ses particules bien que chaudes changent par cette impulsion directe la détermination du mouvement qui agite nos particules, & qu'elles arrêtent ainsi leur circulation de la même maniere qu'en frappant une toupie avec une canne, on détruit son mouvement circulaire qu'elle auroit conservé, si elle avoit été frappée avec un corps flexible.

Il paroît par ce que nous avons dit, que le principal effet du froid est de mettre en repos les parties insensibles des corps, & c'est ce qui doit faire comprendre pourquoi il endurcit la boue, comme la chaleur le fait. C'est un effet semblable de deux causes opposées, lequel est produit par divers moiens. La chaleur durcit la boue parce qu'elle en fait évaporer l'humidité, & le froid, parce

 parce qu'il met en repos les particules aqueuses de la boue qui la rendoient molle.

Vous demanderez peut-être pourquoi nous sentons une douleur aigue, lors qu'aiant un froid extrême, nous approchons trop la main du feu. La raison en est, ou que les corpuscules froids chassez violemment par les corpuscules ignées, se choquent les uns les autres à cause de leur figure angulaire, & piquotent les organes de nos sens, non sans quelque solution de continuité, ou que le froid renverse tellement la disposition des pores sur la superficie de la peau, que les corpuscules chauds ne peuvent y entrer sans renverser de nouveau cette disposition, ce qui est cause que la peau s'entrouvre, que les pores se dilatent, & que nous sentons mille piquures dans les petites fibres de la chair. De là vient aussi le tort qu'un grand froid fait aux plantes & aux fruits. On y remarque alors des espéces de contusions en grand nombre, parce que le froid qui en a dilaté les pores, est cause qu'aprés le dégel, le suc se jette en abondance dans ces parties dilatées.

in luto, ad quietem redigit, quorum agitatio faciebat mollitiem luti.

Quares cur si manum frigore rigentem igni propiùs admoveamus; acutissimo dolore pungamur. Respondeo illud fieri, vel quia corpuscula frigorifica adventu corpusculorum igneorum violenter pelluntur, & propter suam angulosam figuram sibi occurrunt, compungunt, atque vellicant organa sensûs, non sine aliqua solutione continui, vel quia frigus sic interturbat dispositionem pororum in extremitate cutis, ut corpuscula calida nequeant introire, quin illam dispositionem iterum invertant; tum verò diducitur cutis, dilatantur pori, & fibrillæ carnis diversimodè vellicantur. Hinc etiam est cur plantæ & fructus post ingens frigus valdè labefactentur. Extant tum in pomis quasi multæ contusiones, quia frigus dilatans contexturam in causâ est, cur succus soluto gelu affluit abundantiùs in partes dilatatas.

De l'humidité & de la secheresse.

ARistote définit l'humide ce qui est renfermé difficilement dans ses propres bornes, & facilement dans celles d'autrui, & le sec, ce qui est renfermé aisément dans ses bornes, & malaisément dans celles d'autrui. On ne manque point d'exemples pour prouver cette définition; car les liqueurs s'accommodent toûjours à la figure du vase où elles sont, & n'en ont aucune qui leur soit propre, au lieu que les pierres conservant leur figure particuliere, ne peuvent être accommodées à celle d'autre chose, qu'en les brisant.

Nous disons néanmoins que ces définitions ne valent rien, puisqu'elles ne conviennent pas au seul défini. Car en premier lieu les cendres, la poussiere, la flamme, l'air d'été qui est sec s'accommodent sans peine aux figures & aux bornes des autres choses, & en second lieu la graisse, le beurre, la glace sont renfermez aisément dans leur propre figure, bien qu'ils ne soient pas des corps secs.

Ainsi il semble qu'Aristote en définissant le liquide & le dur n'a pas pris garde que liquide & humide ne sont point des termes reciproques; car il y a un liquide sec, comme un liquide humide, & au contraire un dur ou solide humide aussi bien qu'un dur sec. La flamme est un corps liquide & sec tout à la fois. L'eau est en même tems humide & liquide. Le marbre est dur & sec. Enfin la glace est à la fois dure & humide.

Mais il faut remarquer que l'humidité est une qualité relative du corps; car nous n'appellons humides que les choses qui répandues sur d'autres, les mouillent, c'est-à-dire, dont les particules insensibles s'attachent à la superficie de ces autres choses, & s'insinuent dans leurs pores quelque petits qu'ils soient. C'est pourquoi nous disons que le vif argent n'est pas humide, parce que ses particules ne s'attachent pas à nos mains quand nous les y plongeons. Au contraire nous disons que l'eau est humide, parce que ses particules s'attachent à la superficie, & se glissent dans les moindres pores de la toile & de la peau. Mais comme cette même eau ne s'attache point aux plumes des canards, l'eau n'est pas humide par rapport à eux, au lieu que le vif argent

De humiditate & siccitate.

H*Umidum, inquit Aristoteles, est quod difficilè suis, facilè verò alienis terminis continetur; siccum quod facilè suis, difficilè verò alienis terminis continetur. Non desunt exempla illud comprobantia: liquores enim ad quamcumque figuram vasis continentis se accommodant, & nullâ certâ figurâ per se circumscribuntur; è contra lapides propriâ figura tenaces sunt, & non nisi resectione, compressione, &c. ad alienam aptantur.*

Dicimus tamen eas definitiones non esse bonas, quia non conveniunt soli definito. Primò enim, cineres, pulvis tenuissimus, flamma, aër æstivus & siccus facilè aptantur figuris & terminis alienis. Secundò adeps butyrum, glacies propriâ figurâ continentur, quæ tamen non sunt corpora sicca.

Proindè dicendum esse videtur, Aristotelem definisse liquidum & durum, nec fortasse satis vidisse liquidùm & humidum non esse terminos reciprocos; datur enim liquidum siccum, sicut datur liquidum humidum: vice versâ datur durum seu solidum humidum, & datur durum siccum; flamma est corpus liquidum & siccum simul; aqua simul est humida & liquida; marmor est simul durum & siccum; glacies est simul dura & humida.

Sed advertendum est humiditatem esse qualitatem relativam corporis; nam eà solùm humida vocamus, quibus res perfusa madefit; hoc est, quorum particulæ insensibiles superficiei alterius rei adhærent, ac in minutissimos porulos se insinuant. Hinc dicimus hydrargyrum non esse humidum, quia particulæ ejus non adhærent manibus nostris immersis. E contra dicimus aquam esse humidam, quia particulæ ejus adhærent superficiei, & porulis intimis linteorum, & cutis nostræ. Quia verò non sic adhæret pennis anatum, non debet dici aqua humida, respectu illarum, & quia particulæ argenti vivi sic adhærent auro & argento, argentum vi-

vum

verum humidum est respectu illorum, quæ cum ita sint, certum est idem corpus esse humidum, & non esse humidum, quoad diversa corpora.

Si quæras cur idem corpus madefaciat quædam corpora, non verò alia, respondeo, causam esse, quod non detur proportio inter figuras partium aquæ, verbi gratia, & figuras partium atque pororum quorundam pennarum, verbi gratia.

Nunc ut ad naturam liquiditatis considerandam descendamus, dico probabilem esse admodum eorum sententiam, qui dicunt consistere eam in perpetuâ partium insensibilium corporis liquidi agitatione.

Ut hoc benè dilucident, statuunt corpora liquida constare partibus minutissimis à se invicem divisis, & variis motibus agitatis, esseque adeò consideranda, non ut continuum, sed ut acervum innumerabilium corpusculorum exiguitatis stupendæ, quorum alia in orbem, alia perpendiculariter, alia dextrorsum, alia sinistrorsum moventur.

Liquores esse aggregatum variorum corpusculorum certâ figuræ & magnitudinis hinc manifestè patet, quod dolia ex multis asseribus compacta aquam & vinum effluere prohibeant, quod non facerent, si partes aquæ non haberent majorem extensionem, quam sit magnitudo pororum ligni. Nisi hoc supponas, explicari non potest, cur aqua, quæ statuitur vulgò ubique divisibilis ob suam fluiditatem, non transeat per quascunque rimulas; supponendo verò partes aquæ habere certam quantitatem, explicatur illud eadem ratione, quæ facit ne triticum elabatur per quodcunque cribrum.

Probatur autem partes liquorum, aquæ verbi gratia, etiam quiescentis in vase moveri perpetuò. Primò, quia hæc suppositio maximè convenit cum eo, quod in dubiâ experientiâ scimus convenire aquæ, nimirum eam cedere facilè manibus, & semper diffluere, nisi terminis alienis continentur. Nam ex eo quod omnes partes aquæ varium motum habeant, sequitur nullam debere resistere manui nostræ, quia cum partes, quas tangimus, jam sint paratæ deserere suum locum, nullam vim adhibere debent in eo retinendo, sed cedere absque ulla resistentia, præsertim quia non sustinentur aliis partibus aquæ, ut quæ perpetuo mutent sedem. Ex eadem hypothesi sequitur partes aquæ effluere debere, quâcunque datur exitus, nam effluxio nihil aliud est, quam motus localis.

Secundò, quia aqua quiescens in vase dissolvit saccharum, sal & quædam alia; nam illa exsolutio corporum in aquam injectorum arguit manifestissimè omnes aquæ particulas agitari. Quæ causa verisimilior assignari potest, quare libra sacchari in cupam aquâ plenam evanescat intra certum tempus, & omnes aquæ guttas suo sapore imbuat, quam si dicas particulas aquæ continuò ad saccharum allidi, & aliquid illius abradere, ac secum deindè aspor-

qui ne l'est point par rapport à nous, l'est par rapport à l'or & à l'argent auquels ses particules s'attachent. Il est certain par conséquent que la même chose est humide & n'est pas humide par rapport à divers corps.

Si vous demandez pourquoi le même corps qui mouille certaines choses, ne mouille pas les autres, je répond que c'est parce qu'il n'y a point de proportion entre les figures des parties de l'eau, par exemple, & les figures des parties & des pores des plumes.

Pour considérer maintenant la nature de la liquidité, je dis que je trouve probable le sentiment de ceux qui la font consister dans une agitation perpétuelle des parties insensibles du corps liquide.

Ces Philosophes établissent que les corps liquides sont composez de parties d'une petitesse extrême, séparées les unes des autres, & agitées de divers mouvemens, & que par conséquent il faut les considérer, non comme un continu, mais comme un amas de corpuscules innombrables d'une petitesse prodigieuse, dont les uns se meuvent en rond, les autres perpendiculairement, les autres à droit, & les autres à gauche.

Que les liqueurs soient un amas de divers corpuscules d'une certaine figure & d'une certaine grandeur, c'est ce qui paroît clairement, par l'exemple de l'eau & du vin qui ne sauroient s'échaper au travers des pores d'un tonneau composé de plusieurs douves, ce qui arriveroit, si les parties de l'eau n'avoient pas plus d'étenduë que n'en ont les pores du bois. Sans cette supposition, on ne sauroit montrer pourquoi l'eau qu'on dit d'ordinaire être toûjours divisible à cause de sa fluidité, ne passe pas par toute sorte de fentes, au lieu qu'en supposant que ses parties ont une certaine quantité, on explique ce Phénomene par la même raison qui fait que le froment ne peut passer par toute sorte de cribles.

Quant au mouvement qu'on suppose être dans les parties des liqueurs qui sont en repos, on le prouve en premier lieu, parce que cette supposition s'accorde parfaitement avec ce que nous savons par une expérience indubitable convenir à l'eau, savoir qu'elle cede aisément aux mains, & qu'elle coule toûjours à moins qu'elle ne soit retenue dans les bornes de quelque autre chose. En effet de ce que les parties de l'eau ont toutes un mouvement varié, il s'ensuit qu'aucune ne doit résister à notre main parce que quand les parties que nous touchons, sont déja prêtes à quiter leur place, loin de faire aucun effort pour la conserver, elles doivent céder sans résistance, sur tout puisquelles ne sont point soutenues par les autres parties d'eau lesquelles changent de place à chaque instant. Il suit de la même hypothése que les parties d'eau doivent s'echaper dès qu'elles trouvent un passage; car l'action de s'écouler n'est rien autre chose qu'un mouvement local.

Leur seconde preuve est que l'eau qui repose dans un vase, fond le sucre, le sel, & quelques autres choses car cette liquefaction des corps jettez dans l'eau prouve avec la derniere évidence que les parties de l'eau sont toutes dans l'agitation. Peut-on expliquer avec plus de vraisemblance pourquoi une livre de sucre jetttée dans un vaisseau plein d'eau disparoît au bout d'un certain tems, & communique son goût à toutes les goûtes de cette eau, qu'en disant que les particules de l'eau se frottent sans cesse contre le sucre.

LA PHYSIQUE. cre, & en emportent les parties les unes aprés les autres? il eſt certain que le ſucre mis au fond d'un tonneau, n'eſt pas monté de lui-même ſur la ſuperficie de l'eau, puiſqu'il pêſe plus qu'elle, & que d'ailleurs un corps une fois en repos, tel qu'eſt la livre de ſucre au fond du tonneau, demeure toûjours en repos, juſquà ce qu'un autre le mettre en mouvement. Il eſt donc conſtant que la livre de ſucre ne s'eſt pas élevé d'elle même juſqu'à la ſuperficie de l'eau. Néanmoins elle y eſt arrivée, car on y en trouve le goût. Donc elle y a été portée par quelque autre choſe, ſavoir par l'eau. Donc les parties de l'eau montent & deſcendent. Mais comme on ne peut montrer un ſeul endroit dans le tonneau où cette ſaveur ne ſe faſſe ſentir, il faut reconnoître que les particules du ſucre ſont répandues de toutes parts dans l'eau, & que par conſéquent les particules de l'eau ſont agitées en tout ſens.

La même raiſon prouve que les particules inſenſibles de l'air ſont auſſi en mouvement, puiſqu'il eſt certain que quelques corps expoſez en l'air ſe corompent & ſe pourriſſent, comme la viande & les fruits.

Si vous demandez d'où vient cette agitation continuelle des particules inſenſibles des liquides, je répond que c'eſt de ce que ces liquides ſont compoſez de parties d'une extréme petiteſſe, ſéparées les unes des autres, qu'il y a parmi elles une matiere, ſubtile qui parcourt avec une rapidité prodigieuſe l'univers entier, matiere que nous avons appellée ci-deſſus du nom de premier élément. Or ſi les particules des corps parmi leſquelles elle ſe meut, ſont fort petites & détachées les unes des autres, elle peut les agites ſans peine, & les tenir dans un mouvement continuel.

Que ſi vous demandez pourquoi les vaſes qui contiennent les liqueurs, ſont immobiles, je répond que c'eſt parce que l'impulſion de la liqueur n'eſt pas dirigée toute vers la même partie du vaſe, & que les particules de cette liqueur vont les unes en haut les autres en bas, les autres à droit, les autres à gauche, de ſorte que le vaſe demeure dans le même état, comme ſi on le pouſſoit avec une force égale vers des lieux oppoſez.

La molleſſe & la liquidité ne différent que du plus au moins. Une choſe eſt molle lors qu'un grand nombre de ſes parties ſont en mouvement, ſans que néanmoins elles ceſſent d'être liées & attachées les unes aux autres.

Pour parler maintenant de la dureté, nous croions qu'elle conſiſte en ce que les parties des corps ſont en repos les unes auprés des autres. En effet, la dureté étant oppoſée à la fluidité, & les corps durs aiant des propriétez contraires à celles des corps liquides, ſavoir celles de réſiſter aux mains, & d'avoir une ſuperficie déterminée, il paroît certain que la dureté vient de ce que les parties du corps, ſe tiennent les unes aux autres, deſorte que leur connexion mutuelle n'eſt pas tout à fait interrompue par une matiere qui ſe meuve entre ces parties. En effet en ſuppoſant le repos des parties les unes auprés des autres, nous concevons ſans peine que les corps réſiſtent à la diviſion qu'on en veut faire parce que vous n'en ſauriez pouſſer du doigt aucune partie, qui ne ſoit ſoutenuë par toutes celles qui ſont derriere. De là vient que ſouvent on a moins de peine à mouvoir un corps

tare? Certum eſt ſaccharum in fundo cupæ collocatum, ſua ſponte non aſcendiſſe in ſuperficiem aquæ, gravius enim eſt aquâ, & præterea corpus ſemel immotum, cujuſmodi eſt libra ſacchari in fundo cupæ, ſemper manet immotum, donec ab alio moveatur. Ergo certum eſt libram ſacchari non ſua ſponte aſcendiſſe ad ſuperficiem aquæ, & tamen aſcendit, ſapor enim ejus percipitur in ſuperficie. Ergo aſcendit delata ab alio, ſcilicet ab aqua. Ergo particulæ aquæ aſcendunt & deſcendunt, & quia nullus locus eſt aſſignabilis in cupa ubi non deprehendatur ſapor ſacchari, dicendum eſt ejus particulas per totam aquam fuiſſe diſperſas, & per conſequens particulas aquæ omnifariam agitari.

Idem argumentum probat quoque particulas aëris inſenſibiles moveri, quia certum eſt corpora quædam aëri expoſita, ut carnes & fructus, exſolvi & corrumpi.

Si quæras undè oriatur continua hæc liquidorum agitatio, quoad partes inſenſibiles, reſpondeo eam oriri ex eo, quod liquida conſtant partibus admodum exiguis, & diviſis à ſe invicem, inter quas reperitur materia ſubtilior, & citiſſimo motu totum orbem permeans, nempè, quam ſupra vocavimus primum elementum. Hæc autem ſi particulæ corporum, inter quas movetur, ſint valdè exiles, nec ſibi mutuò adhæreant, facilè poteſt eas agitare, & perennem motum in illis conſervare.

Si verò quæras cur vaſa, quæ liquores continent, maneant immota, reſpondeo, quia non dirigitur tota impulſio liquoris ad eandem partem vaſis, ſed aliæ partes tendunt deorſum, aliæ ſurſum, aliæ dextrorſum, aliæ ſiniſtrorſum &c. ut proindè vas maneat in ſuo ſtatu, veluti ſi æquali virtute impelleretur ſimul versùs regiones oppoſitas.

Mollities & liquiditas differunt ſolùm ſecundùm magis & minùs. Tunc corpus molle eſt, quando partes moventur quidem quam plurimæ, ſed tamen non ſoluta eſt connexio & adhæſio aliarum ad alias.

Circa duritiem dicendum eſſe videtur eam conſiſtere in eo, quod partes corporum quieſcant juxta ſe invicem. Cum enim duritas opponatur fluiditati, & corpora dura proprietates habeant contrarias liquidorum proprietatibus, ſcilicet reſiſtere manibus, ſuperficieque determinata circumſcribi, certum eſſe videtur fluiditatem oriri ex eo quod partes corporis ſibi invicem adhæreant, ita ut earum connexio continua non planè interturbetur per quamdam materiam, quæ in medio earum moveatur. Revera poſita quiete partium juxta ſe invicem, facile intelligimus corpora reſiſtere diviſioni ſui, quia nulla eſt pars, quam digito impellas, quæ non à cæteris poſterioribus omnibus ſuſtineatur. Hinc eſt quod faciliùs ſæpè totum corpus durum moveatur, quam in partes dividatur, quia ſcilicet

licet totum corpus minùs cohæret cum corporibus vicinis, quam pars qualibet cum partibus vicinis.

dur entier, qu'à le diviser en plusieurs parties, parce que ce corps entier tient moins aux corps voisins, que chacune de ses parties ne tient aux parties voisines.

Sed non videtur sufficere sola quies, solaque particularum implicatio ad explicandam resistentiam incredibilem quorumdam corporum durorum. Verbi gratia, clavus ferreus, defixus usque ad mediam partem in assere paululum inclinato, & bene composito, non rumpitur, licet è loco superiori duobus digitis decidere sinas in clavum laminam ferream centies millies crassiorem clavo. Si duritas corporum oriretur à solà quiete, resistentia corporis duri vinceretur, quoties corpus impactum in corpus durum majus esset, quam illud corpus durum, quia tunc partes quiescentes pauciores essent numero, quam impellentes. Divideretur ergo tunc corpus durum, neque hoc tamen semper fit, ut patet experientia allata.

Mais il semble que ce n'est pas assez du repos & de la liaison des particules pour expliquer la résistance incroiable de certains corps durs. Par exemple, un clou de fer enfoncé jusqu'à la moitié dans une planche forte mise un peu en pente, ne se rompra point, quand même vous laisseriez tomber, de deux doits au dessus, une lame de fer cent mille fois plus grosse que le clou. Cependant si la dureté des corps ne venoit que du repos des parties, la résistance du corps dur ne serviroit à rien, dès que le corps lancé contre lui, l'emporteroit sur lui en grandeur. La raison en est qu'alors il y auroit moins de parties en repos, qu'il n'y en auroit qui les pousseroient. Donc alors le corps dur seroit divisé, ce qui n'arrive pourtant pas toujours, ainsi qu'il paroît par l'expérience en question.

Dicendum ergo est, esse aliquam materiam prementem ab extrinseco particulas minutas corporum durorum & inter particulas illas nullum esse aërem, qui virtute sua elastica nitatur in contrarium. Hoc posito, difficillimum esse debet sejungere partes eas à se invicem; videmus enim, quod si sphæra divisa in duas partes, cera inter se conjunctas, aëre evacuetur, non possunt sejungi hemisphæria, oppositis ponderibus gravissimis, vel etiam equorum jugis, hinc & inde trahentibus; sed si aere plena sit sphæra, facillimè sejunguntur hemisphæria.

Il faut donc dire qu'il y a quelque matiere qui presse par dehors les petites particules des corps durs, & qu'il n'y a point d'air entre ces particules, qui fasse des efforts contraires par sa vertu élastique. Posé ce cas, il doit être bien difficile de détacher ces parties les unes des autres, comme on peut le prouver par l'expérience d'une sphere divisée en deux parties jointes ensemble avec de la cire; car si on en tire l'air, il est impossible de séparer les deux hémispheres, quelque poids qu'on y attache, & quelque effort que fassent les chevaux qu'on y attelle, au lieu que si la sphere est pleine d'air, les deux hémispheres se séparent sans peine.

Hoc experimentum probat magnum esse momentum ad comprimenda corpora in aëre ambiente superficiem eorum, sed illam pressionem reddi parum efficacem, quando alius aer, inclusus aliquo loco, premit contrario sensu superficiem internam & concavam alicujus corporis.

Cette expérience prouve que l'air qui environne la superficie des corps a beaucoup de force pour les comprimer, mais que cette pression devient peu efficace, quand il y a d'autre air enfermé dans ces corps, qui fait contre leur superficie intérieure & concave des efforts contraires à ceux de l'air extérieur.

Hinc fit, ut si, dum externus premit hemisphæria, aër inclusus nitatur sursum, nullo fere negotio vincatur aëris externi activitas, qua absque auxilio aëris interni insuperabilis fere est. Ergo si supponamus nullum esse aërem inter particulas corporum durorum, concipimus quomodo pondus totius athmosphæra reddat eas difficile divisibiles.

De là vient que si l'air enfermé dans les deux hémispheres pousse le haut de ces hémispheres tandis que l'air de dehors les presse dans un sens contraire, il est aisé de vaincre l'effort de l'air extérieur qui seroit presque insurmontable sans le secours de l'air extérieur. Donc en suposant qu'il n'y a point d'air entre les particules des corps divers, nous concevons comment le poids de l'atmosphere entier rend leur division d'une extrême difficulté.

Aërem autem ambientem corpus premere illud versus partes interiores, aërem verò inclusum premere illud versus exteriores, patet ista experientiâ. Quando recipiens machinæ pneumaticæ non est rotundum, frangitur, dum aër inclusus attrahitur; si verò includas in recipiente phialam aëre plenam, frangitur phiala, dum attrahitur aër è recipiente.

Au reste que l'air qui environne le corps le presse vers ses parties intérieures, & que l'air enfermé dans ce même corps, le pousse vers ses parties extérieures, on le prouve par cette expérience. Lorsque le récipient de la machine pneumatique n'est pas rond, il se brise, dès qu'on suce l'air qu'il contient, & il en arrive autant d'une phiole qu'on y enferme.

Subjungamus explicationem duritatis, & liquiditatis, quam tradunt Epicurei.

Voions maintenant de quelle maniere les Epicuriens expliquent la dureté & la liquidité.

Dicunt ea corpora esse liquida, quorum atomi multis cavitatibus ita sunt interruptæ, ut libertatem habeant sese movendi variis modis secundùm totam superficiem, ea verò corpora esse dura, quorum atomi vel sunt admodum stipatæ, vel præterea suis se hamulis mutuò irretiunt. Lignum & aqua

Ils enseignent que les corps liquides sont ceux entre les atomes desquels il se trouve tant de cavitez, qu'ils ont la liberté de se mouvoir en divers sens, dans toute leur superficie, au lieu que dans les corps durs, les atomes sont fort pressez, & s'accrochent les unes aux autres. Le bois & l'eau différent beaucoup quant au poids. & l'eau l'emporte, Donc selon ces Philosophes,

phes, elle contient plus de matiere sous la même dimension que n'en contient le bois. Donc elle a moins de vuides que le bois, ou ces vuides sont moins grands. Que si le bois a néanmoins plus de dureté, ils en donnent pour raison que les atomes de l'eau sont polis, & ne se tiennent point les uns aux autres, comme les atomes rameux & pleins d'angles dont le bois est composé.

valde differunt, quoad pondus, nam aqua gravior est. Continet ergo juxta illos Philosophos plus materia sub eâdem dimensione, quam lignum. Ergo minora pauciorave continet vacua, & tamen lignum durius est. Causam esse dicunt, quia atomi aqua sunt leves, nec sibi mutuò agglutinantur, ut ramosa & angulosa atomi, quibus constat lignum.

Chapitre Troisieme.

De la nature des quatre Elémens en particulier.

Du Feu.

IL paroît que le feu & la chaleur ne différent que du plus au moins. C'est pourquoi les Epicuriens expliquent la production du feu de même que la production de la chaleur, excepté que selon eux, il faut pour la production du feu que plus d'atomes chauds renversent les obstacles qui s'oposent à leurs passages, & que ces atomes se mouvant avec plus de violence, entrainent avec eux les particules des corps. Ils croient donc que dans la matiére qui s'enflame il y a certains corpuscules ignés gras ou sulphureux, qui sont comme irritez & mis en liberté par l'action des corpuscules que le feu lance, ou par leur choc & frottement, & qui alors écartent la matiere qui les environne, sortent, & communiquent leur agitation à notre corps.

Cette opinion est moins difficile à comprendre que celle des Cartésiens: qui renferme un grand nombre de suppositions embarassées, comme on le verra par l'exposition que nous allons en faire.

Ils veulent en premier lieu qu'on se ressouvienne que leur matiere subtile ou premier élément se meut avec plus de vitesse que les deux autres élémens, & que la matiere globuleuse ou le second élément se meut avec plus de rapidité que le troisieme.

Ils disent en second lieu, que les trois élémens se mêlent souvent ensemble, de telle sorte que la matiere terrestre ou le troisieme élément n'a que quelques corpuscules qui nagent dans un composé des deux autres élémens. Alors selon eux, ces corpuscules participent en quelque chose à la vélocité des autres élémens, sans en avoir néanmoins autant que la matiere subtile, parce que les globules du second élément rallentissent la vitesse que la matiere subtile pourroit leur donner. Donc ils n'ont au plus qu'une vitesse égale à celle du second élément.

Mais s'il arrive que les corpuscules terrestres nagent dans un composé des seules parties de la matiere subtile, alors ils sont emportez par le mouvement rapide de cette matiere, parce que les globules du second élément ne les arrêtent point, & entrainez de tout côté par l'agitation violente de la matiere subtile dans laquelle ils nagent, ils reçoivent la forme de feu. Que s'ils nagent dans un composé des parties du premier & du second élément, ils prennent la forme de l'air, & n'imitent que l'agitation du second élément, de même que les brins de paille qui nagent dans l'eau, ne peuvent avancer avec plus de vitesse que l'eau. Quand donc les particules terrestres nagent dans le pre-

Caput tertium

De naturâ quatuor Elementorum in particulari.

De Igne

V*Identur ignis & calor differre solùm secundùm magis & minus. Proinde Epicurei generationem ignis explicant eodem modo, quo generationem caloris, nisi quod ad productionem ignis requiri dicunt, tum ut major copia atomorum calorificarum ruptis obstaculis libere prosiliat, tum ut concitatiore motu rapta atomi secum abripiant particulas corporum. Credunt ergo in materiâ, qua inflammatur, actu delitescere quadam corpuscula ignea pinguia, seu sulphurea, qua veluti proritantur, atque solvuntur actione corpusculorum ab igne ejaculatorum, vel etiam collisione & attritu, sicque proritata materiam circumstantem discutiunt, foras erumpunt, & tactui nostro suam agitationem communicant.*

Hæc opinio faciliùs multo concipitur, quam doctrina Cartesianorum, ut patebit explicatione mox afferendâ, qua intricatas non paucas continet suppositiones.

Primò jubent recordari materiam, quam vocant subtilem, sive primum elementum, velociùs multo moveri, quam duo alia elementa, materiam verò globulosam sive secundum elementum moveri velociùs tertio.

Secundò tria elementa sæpe invicem misceri, & ita quidem, ut materia terrestris, sive tertium elementum habeat solùm quadam corpuscula innatantia in aggregato ex duobus aliis elementis. Tunc illa corpuscula aliquid participant de velocitate aliorum elementorum, non tamen possunt habere tantam velocitatem, quantam habet materia subtilis, quia globuli secundi elementi retardant impetum, quem ipsis imprimere posset materia subtilis. Habent ergo ad summum velocitatem aqualem illi, quâ movetur secundum elementum.

Sed si aliquando eadem corpuscula terrestria in aggregato ex solis partibus materia subtilis fluitent, tunc celerrimo ejus motu rapiuntur, quia scilicet globuli secundi elementi nullatenus impediunt, atque ita rapta, & quâquâ versus impulsa agitatione celeri materia subtilis, in quâ innatant, formam ignis concipiunt. Si fluitent in aggregato ex partibus primi & secundi elementi, habent formam aëris, & imitantur solùm agitationem secundi elementi, quemadmodum palea, festuca, &c. fluitantes in aquâ fluviorum, non possunt velociùs moveri, quam ea aqua. Quando ergo particula terrestres,

ſtres primo elemento innatant, ſequuntur ejus velocitatem, quando ſecundo elemento, ſequuntur velocitatem ſecundi. Definiunt ante ignem particulas terreſtres, totâ materiæ ſubtilis agitatione & velocitate agitatas.

Præterea dicunt ad generationem ignis pertinere, ut globuli ſecundi elementi, qui occupant circa terram omnia intervalla, quæ ſatis magna ſunt ad illos capiendos, expellantur è quibuſdam ex illis intervallis; quandiu enim hæc intervalla occupantur à globulis, non poteſt materia ſubtilis ſecum rapere particulas terreſtres, quamvis ipſa celerrimè moveatur intra angulos exiguos à globulis relictos: non poteſt inquam ſecum rapere particulas terreſtres, quia in tam exiguis ſpatiolis, quam ſunt anguli inter globulos intercepti, non habet ſatis virium ad ſuperandam reſiſtentiam particularum terreſtrium.

Sed ſi globuli illi expellantur ab intervallis nonnullarum particularum terreſtrium, tunc materia ſubtilis majus ſpatium nacta, disjungit ab invicem particulas illas, quæ ſoli materiæ ſubtili innatantes, ſequi coguntur ejus rapiditatem, & ſic generatur ignis.

Quia verò illi globuli conantur perpetuò redire in locum, unde expulſi ſunt, neceſſe eſt ad hoc ut ignis conſervetur, particulas terreſtres eſſe craſſiuſculas, & ad motum aptas, ut vim habeant arcendi globulos quaquâverſum, ne rurſus occupent intervalla à primo elemento relicta, alioquin citò extingueretur ignis affluxu globulorum.

Porro in eo conſiſtere dicunt luciditatem ignis, quod particulæ terreſtres à materiâ mobili agitatæ, repellant circumquâque versùs oculos globulos ſecundi elementi, ut fuſiùs explicabitur, ubi de luce.

Juxta hanc hypotheſim, cauſa cur ex colliſione ſilicis ad chalybem vel ad alium ſilicem oriatur ignis, hæc eſt.

Silex lapis eſt virtute elaſticâ præditus, & ſimul ſatis friabilis. Quatenus habet virtutem elaſticam, ita comprimuntur partes ejus ictu, ut intervalla, quæ illas ſejungunt, fiant anguſtiora, ac proinde extunditur ab eis intervallis materia ſecundi elementi, & remanet ſola materia primi. Jam vis elaſtica facit, ut partes ſilicis compreſſæ regrediantur, ceſſante ictu, ad ſuam priorem figuram. Verùm ob ſuam friabilitatem, quædam earum micæ ab invicem deſiliunt, quæ quia ſolâ materiâ primi elementi ambiuntur, ejus motum, atque adeo formam ejus accipiunt.

Ex dictis patet requiri ad conſervationem ignis, ut particulæ terreſtres, quæ ſoli materiæ ſubtili innatant, habeant vim repellendi globulos ſecundi elementi, qui redire conantur in locum, ubi eſt ignis. Hinc verò ſequitur ignem non poſſe durare ſine pabulo, vel enim particulæ terreſtres, quæ formam ignis habent, ſic mutuâ colliſione imminuuntur, ut non ampliùs habeant vires ſufficienter ad repellendos globulos, vel egrediuntur è loco, in quo viget

mier élément, elles en ſuivent le mouvement, & quand elles nagent dans le ſecond, elles le ſuivent de même. Or les Cartéſiens définiſſent le feu des particules terreſtres, auſquelles la matiere ſubtile a donné tout ce qu'elles ont d'agitation & de viteſſe.

Ils ajoûtent qu'il faut pour la production du feu, que les globules du ſecond élément qui occupent tout ce qu'il y a d'intervalles vuides autour de la terre aſſez grands pour les reçevoir, ſoient chaſſez de quelques-uns de ces intervalles. Car tandis qu'ils ſont remplis par les globules, le matiere ſubtile ne peut pas emporter avec elle les particules terreſtres, bien qu'elle même ſe meuve avec beaucoup de viteſſe dans les petits angles que les globules laiſſent autour d'eux. Je dis qu'elle ne peut emporter ces particules, parce que dans des eſpaces auſſi petits que ſont les angles qui environnent les globules, elle n'a pas aſſez de force pour ſurmonter la réſiſtance des particules terreſtres.

Mais ſi ces globules ſont chaſſez par quelques-unes des particules terreſtres, alors la matiere ſubtile miſe au large, ſépare les unes des autres ces particules, qui ne nageant que dans la matiere ſubtile, ſont forcées d'en ſuivre le mouvement rapide, & c'eſt ainſi que le feu ſe produit.

Ce n'eſt pas tout encore. Comme ces globules s'efforcent ſans ceſſe de reprendre la place d'où ils ont été chaſſez, il faut pour la conſervation du feu, que les particules terreſtres ſoient un peu groſſes & propres au mouvement, afin qu'elles aient la force de repouſſer les globules de tout côté, & d'empêcher qu'ils ne rentrent dans les intervalles abandonnez par le premier élément, ſans quoi, le feu ſeroit bien-tôt éteint par le retour des globules.

Ils diſent auſſi que le feu n'eſt lucide, que parce que les particules terreſtres agitées par la matiere mobile, repouſſent de tout côté vers les yeux les globules du ſecond élément, ainſi qu'on l'expliquera au long, en parlant de la lumiere.

Selon cette hypothéſe, voici la raiſon pourquoi il ſort du feu d'un caillou frotté contre un morceau d'acier, ou contre un autre caillou.

Un caillou eſt une pierre qui a une vertu élaſtique, & qui en même tems eſt aſſez friable. Entant qu'il a une vertu élaſtique, ſes parties ſont tellement comprimées par le frottement, que les intervalles qui ſont entre elles, s'appetiſſent, ce qui eſt cauſe que la matiere du ſecond élément en ſort, & que celle du premier y demeure ſeule, après quoi cette même vertu élaſtique fait que les parties du caillou comprimées reprennent leur premiere figure. Mais entant qu'il eſt friable, quelque-unes de ſes particules ſe ſéparent des autres, & empruntent le mouvement & la forme de la matiere du premier élément, parce qu'elle ſeule les environne.

Il eſt clair par ce qu'on vient de dire qu'il eſt néceſſaire pour la conſervation du feu, que les particules terreſtres qui ne nageut que dans la matiere ſubtile, aient la force de repouſſer les globules du ſecond élément, qui font effort pour retourner dans l'endroit où eſt le feu. Il s'enſuit delà que le feu a beſoin de nourriture pour ſe conſerver. En effet, ou les particules terreſtres qui ont la forme du feu, ſe choquant les unes les autres, ſe diviſent en tant de petites parties qu'elles n'ont plus la force de réſiſter au ſecond élément,

LA PHYSIQUE. ment, ou bien elles passent hors du lieu où elles étoient, & s'engagent dans les parties de l'air, parmi lesquelles perdant leur mouvement, elles se dissipent en fumée. Or ces deux causes détruiroient bien-tôt le feu, si quelques-unes de ces particules terrestres ne rencontroient en même tems quelque corps moins subtil que l'air, & n'en détachoient quelques particules qui succédant à celles qui ont été converties en fumée, produisissent un nouveau feu. Il faut donc que le feu ait auprès de lui quelque corps inflammable, dont les particules soient sans cesse ébranlées, détachées, & emportées par celles qui sont déjà enflammées.

Que si on demande aux Cartésiens pourquoi l'eau est tellement contraire au feu, ils en apportent pour raison que ses parties sont unies & polies, de sorte qu'il est facile aux globes du second élément de les environner & de les suivre, au lieu que la matiere subtile ne sauroit emporter avec soi les particules terrestres, n'aiant aucune retraite où elle puisse demeurer seule. Ajoûtez que les parties de l'eau entrent aisément par leur flexibilité dans les pores des corps qui brûlent, & chassent ainsi les particules de feu qui auroient achevé de brûler ces corps.

On peut demander ensuite de quel usage l'air est pour conserver le feu; car il est constant que la flamme s'éteint dans un tuiau qu'on a bouché, & même que les corps combustibles ne peuvent s'allumer dans une machine de verre, dont on a tiré l'air. Les Cartésiens répondent qu'à la vérité les particules de l'air ne suffisent pas pour consever ce feu, parce qu'elles sont trop petites pour repousser de tous côtez le second élément, mais que d'ailleurs, elles y servent beaucoup, parce qu'étant chassées de leur place par les particules de la flamme & de la fumée, elles se retirent auprès de la flamme, après avoir fait un mouvement circulaire. Lorsque la flamme s'éleve, l'air y accourt & l'environne. C'est ainsi qu'il s'approche de la superficie d'une chandelle, par exemple, & que montant le long de la meche dans l'endroit qu'occupent la flamme & la fumée qui l'ont chassé, il entraîne avec lui les particules du suif qui étoient immobiles, de sorte qu'il fournit ainsi de la nourriture à la chandelle. Au reste il est aisé de prouver par l'expérience suivante que l'air accourt sans cesse auprès de la flamme; car si on fait un bon feu dans une chambre, & que la fumée s'envole par le tuiau de la cheminée, en fermant bien la chambre de sorte qu'il n'y reste qu'un trou, on sentira un vent assez fort passer par ce trou & aller droit au feu.

On pourroit dire avec raison que l'air est nécessaire à la conservation du feu, parce qu'il est cause par sa pesanteur que la liqueur qui est au dessous de la flamme s'éleve sans cesse vers le lieu que la flamme occupe. Il en est comme de l'eau qui ne monte dans la seringue après qu'on en a tiré le piston, & dans le syphon après qu'on en a sucé l'air que parce qu'elle est plus pressée dans les parties de sa superficie qui ne correspondent point à la capacité de la seringue & du syphon, que dans celles qui correspondent à cette même capacité, & qui monte toûjours jusqu'à ce qu'elle soit épuisée. De même le suif fondu, par exemple, doit monter continuellement le long de la meche allumée, puisque les parties du suif qui ne sont pas au-dessous de cette meche, sont plus pressées par l'air supérieur que

ignis, & intra partes aëris irrepunt, ubi languescente eorum motu, in fumum abeunt, quâ utraque de causa ignis brevi perit, nisi quad aliæ ex illis particulis terrestribus eodem tempore in aliquod corpus aëre crassius impingentes, quasdam ab eo particulas sejungerent, quæ succedentes in locum, earum, quæ conversæ sunt in fumum, novum ignem generarent: proinde necesse est, ut igni præsens adsit corpus quodpiam inflammabile, cujus particulæ perpetuò succutiantur ab iis, quæ jam ignitæ sunt, sejunganturque & sursum ferantur.

Causam, cur aqua sit adeo contraria igni, hanc afferunt, quod ejus partes leves & glabræ sint, unde facilè est globulis secundi elementi undique illas cingere & sequi; difficile verò materiæ subtili secum abripere terrestres particulas, cum nullos habeat recessus, in quibus sola remanere possit. Præterea partes aquæ sic sunt flexiles, ut facile subeant meatus corporum, quæ uruntur, & inde arceant particulas ignis, quæ corpus illud in ignem convertissent.

Si quæras quis usus sit aëris ad ignem conservandum, constat enim non solum flammam extingui in tubo obturato, sed etiam corpora combustibilia non posse accendi in machinâ vitreâ, unde aër extrahitur: respondent particulas aëris non quidem sufficere ad conservandum ignem, quia tenuiores sunt, quam ut repellant quaquâversùm secundum elementum, sed tamen multum juvare, quatenus expulsæ è suo loco per particulas flammæ & fumi, & facto circuitu motûs, sese recipiunt sub flammam. Dum ascendit flamma, affluit aër circulariter ad superficiem candelæ, verbi gratiâ, & ascendendo, per ellychnium, in locum, quem flamma & fumus, à quibus ipse pulsus est, occupant, secum rapit particulas ceræ jam immotas, & sic pabulum candelæ devehit. Fieri verò perpetuum affluxum aeris ad flammam probatur facili experientia; nam si facto luculento igni in cubiculo, & fumo per tubum camini evolante, cubiculum benè claudatur, actio solùm uno foramine, senties per illud foramen ventum satis vehementem, qui rectà tendit in focum.

Non injuriâ quis diceret aërem ideo etiam requiri ad conservationem ignis, quia pondere suo facit ut liquor flammæ suppositus perpetuò ascendat in locum à flamma occupatum. Sicut enim aqua ascendit in Syringem extracto embolo; & in Syphonem aere exsucto, quia magis premitur ab aëre incumbente, quoad partes suæ superficiei, quæ non correspondeat capacitati Syringis & Syphonis, quam quoad partes, quæ correspondent eidem capacitati, & tamdiu ascendit aqua, donec prorsus exhausta fuerit; sic sebum verbi gratia liquefactum ascendere debet continuò per ellychnium accensum, quia partes sebi, quæ non subjacent ellychnio, magis premuntur ab aëre incumbente, quam partes

quæ subjacent : partes enim sebi, quæ subjacent flammæ ellychnii, non premuntur deorsum, quia flamma ascendit. Ergo sebum hoc in loco cedere debet pressioni aëris, & per ellychnium ascendere, tanquam per crus Syphonis.

Forte quidam sunt spiritus nitrosi per aërem, qui adjuvant exsolutionem materiæ combustibilis, quemadmodum aliqui sunt venti, quibus flantibus bene liquefit aurum.

Possent innumera alia quæri circa ignem, sed non suppetit tempus singula examinandi, & aliqua relinqui debent proprio marte indaganda studiosis, & explicanda per principia jam posita : Hoc unum addo figuram flammæ esse pyramidalem, quia quò ejus partes magis ascendunt, eo minùs possunt secundum elementum repellere, à quo proinde magis comprimuntur in summitate quam alibi, & sic partes inferiores acquirunt majorem latitudinem.

celles qui sont au dessous, ces dernieres ne l'étant point par dessus, parce que la flamme monte. Donc le suif en cet endroit doit céder à la pression de l'air, & monter le long de la meche, comme dans la jambe d'un syphon.

Peut-être il y a dans l'air quelques esprits nitreux, qui aident à dissoudre la matiere combustible, ainsi qu'il y a de certains vents pendant la durée desquels l'or se fond mieux qu'à l'ordinaire.

On pourroit faire une infinité d'autres questions par rapport au feu. Mais nous n'avons pas le tems de les examiner toutes, & d'ailleurs il faut laisser aux personnes studieuses quelque chose à examiner par elles mêmes, & à expliquer par les principes que nous avons posés. J'ajoute seulement que la flame est de figure pyramidale, parce que plus ses parties s'élévent, moins elles peuvent repousser le second élément, qui par conséquent les presse plus dans leur sommité qu'ailleurs, ce qui est cause que ses parties inférieures s'élargissent davantage.

De Aere.

Dicunt Peripatetici aërem esse corpus humidum, calidum, & leve, occupans totum intervallum, quod à terrâ usque ad Lunam extenditur (nisi quod aliqui sub Lunam collocant sphæram ignis elementaris) divisum in tres regiones. Infima regio est ea, quæ nos ambit, & terminatur, ubi repercussio radiorum Solis desinit, nempe ubi formantur nubes. Media regio est ea, ubi formantur nubes, tonitrua, nix, & grando. Suprema continet quicquid est aeris à regione nubium usque ad cœlos. Suprema regio censetur esse semper moderatè calida, media semper frigida, infima pro diversitate tempestatum, modò valdè frigida, modò valde calida, modo temperata.

Supponit hæc opinio reflexionem lucis terminari, ubi formantur nubes, quod videtur falsum, tum quia non videtur tribui lux illa subobscura, quæ cernitur in Lunâ per novinulium, nisi reflexioni radiorum Solis, hinc ad Lunam redeuntium, à Lunâ verò ad oculos nostros, tum quia certum est Lunam reflectere usque ad terram lucem, quam accipit à Sole. Cur terra vicissim non reflecteret usque ad Lunam radios à Sole acceptos ?

Meliùs dixissent ascensum halituum è globo terraqueo prodeuntium terminari in regione nubium, paulò infra altissimorum montium juga ; nam verisimile est vapores & exhalationes non posse extolli usque ad ea cacumina : testantur enim, qui eousque conscenderunt, aerem ibi esse adeo tenuem, ut respirando sit parum idoneus, opusque esse spongiis aquâ & aceto plenis, unde sugatur identidem humor ; magno argumento aerem illum purum esse ab halitibus, quibus scatet aer vicinus terræ : ut prætermittam, quod referunt Historici, cineres relictos in vertice montis Olympi Athonisque toto

De l'Air.

Les Péripatéticiens disent que l'air est un corps humide, chaud & leger, qui occupe l'intervalle entier qui est depuis la terre jusqu'à la Lune, si ce n'est que quelques-uns placent sous cette derniere Planete la sphére du feu élémentaire. Ils divisent ensuite cet espace en trois régions. La région inférieure est celle qui nous environne, & elle se termine à l'endroit où finit la réverbération des raïons du Soleil, c'est-à-dire à l'endroit où se forment les nuées. La moïenne région est celle où se forment les nuées, les tonnerres, la neige & la grêle. La région supérieure renferme tout ce qu'il y a d'air depuis les nuées jusqu'au Ciel. Ils prétendent que la région supérieure est toujours d'une chaleur modérée, que la moïenne est toujours froide ; & que l'inférieure selon les saisons, est tantôt bien froide, tantôt fort chaude, & tantôt tempérée.

Cette opinion suppose que la réflexion de la lumiere se termine à l'endroit où se forment les nuées, ce qui paroît faux, puisqu'il semble qu'on ne sauroit attribuer cette lumiere sombre qu'on voit dans la Lune pendant le premier quartier, qu'à la réflexion des raïons du Soleil qui viennent de la terre sur la Lune, laquelle les renvoie vers nos yeux. Ajoutez que d'ailleurs il est certain que la Lune réfléchit sur la terre la lumiere qu'elle reçoit du Soleil. Pourquoi donc la terre ne pouroit-elle pas à son tour réfléchir vers la Lune les raïons qui lui viennent de cet Astre ?

Ils auroient mieux fait de dire que les vapeurs qui s'élévent de notre globe se terminent dans la région des nuées, un peu au-dessous des sommets des montagnes élevées. En effet, il est vraisemblable que les vapeurs & les exhalaisons ne peuvent parvenir jusqu'aux cimes de ces montagnes; car il est attesté par ceux qui y ont monté, que telle est la subtilité de l'air en ces endroits, qu'il est peu propre à la respiration, & qu'on y a besoin d'éponges trempées dans l'eau & dans le vinaigre, pour en sucer de tems en tems la liqueur. Or c'est une forte preuve, que cet air est exempt des vapeurs qui remplissent l'air voisin de la terre, pour ne rien dire de ce que rapportent les historiens, que des cendres laissées sur les som-

LA PHYSIQ.^{S}. sommets des monts Olympe & Athos, y furent retrouvées au bout d'un an sans que le vent les eut dissipées, ni qu'elles eussent été moüillées de la pluie.

anno nec ventis difflatos, neque imbribus dilutos fuisse.

Ce qu'ajoutent les mêmes Péripatéticiens, que l'air par sa nature est chaud, humide, & léger, semble réfuté par l'expérience journaliere qui nous montre que l'air est tour à tour chaud & froid, humide & sec, selon qu'il est affecté par les causes extérieures. D'un autre côté, en pesant une phiole pleine d'air, & un autre où il n'y en a point, la premiere emporte la seconde. C'est une preuve que l'air n'est pas un corps léger. Ajoutez que si l'air étoit chaud par sa nature, la moïenne région ne seroit pas toûjours assez froide pour que la neige pût se conserver plusieurs années sur la cime de certaines montagnes.

Quod addit eadem doctrina Peripateticorum, aerem esse naturâ suâ calidum, humidum, & levem, refutari videtur experientiâ quotidianâ, quâ scimus aerem successive esse calidum & frigidum, humidum & siccum, prout variè afficitur à causis externis. Præterea constat ad trutinam, phialam aere plenam graviorem esse, quam aere vacuam, quod probat illum non esse corpus leve. Adde, quod si aer esset naturâ suâ calidus, media regio non esset adeo frigida semper, ut nix conservari posset per multos annos in cacumine montium quorumdam.

Les Epicuriens croient que l'air n'est rien autre chose qu'un composé des exhalaisons & des vapeurs qui sortent sans cesse de notre globe, & qui l'environnent comme une espece de toison. Ainsi l'espace qu'occupe l'air, ils l'appellent atmosphére, & ils placent au dessus un grand vuide qui s'étend jusqu'au ciel, & qui est interrompu par les diverses atmosphéres des planettes & par les atomes de la lumiere; car la Lune, par exemple, envoie aussi ses exhalaisons & ses vapeurs jusqu'à une certaine distance, & il en est de même des autres astres.

Epicurei censent aerem nihil esse aliud, quam contexturam exhalationum & vaporum perpetuo è globo terraqueo erumpentium, quæ instar lanuginis globum illum circumvestiat, unde etiam vocant spatium ab aere occupatum atmospharam, & supra illud volunt esse ingens inane usque ad cælos, quod diversis planetarum atmospharis, & atomis lucis interrumpitur, nam Luna quoque verbi gratiâ suas emittit exhalationes & vapores, usque ad certam distantiam, & sic de aliis syderibus.

Voici à present le sentiment des Cartésiens. Ils avancent qu'il y a toujours dans l'air une infinité de corpuscules qui s'élevent de notre globe, mais ils nient que l'air ne soit rien autre chose que l'amas de ces corpuscules. Selon eux, ce corps fluide & diaphane qui entoure la terre & la mer, qu'on appelle air, est un composé de la matiere subtile, des globes du second élément, & des particules branchues du troisieme, de telle maniere qu'il y a plus de parties des deux premiers élémens dans ce composé, qu'il n'y en a dans les corps terrestres, comme la terre, l'eau, le bois &c. Ils l'appellent un tout par aggrégation, mais d'ailleurs ils y distinguent une espéce de corps, qu'ils disent être l'air propre, dans les pores duquel ils croient qu'il y a une grande quantité de matiere subtile & des globules du second élément, deux sortes de corps qui différent de l'air du tout au tout.

Ecce Cartesianorum placita. Fatentur reperiri semper in aere innumera corpuscula, è globulo terraqueo erumpentia, sed negant aerem nihil esse aliud. Dicunt ergo corpus illud fluidum & diaphanum, terram & mare ambiens, quod vocatur aer, esse aggregatum ex materiâ subtili, globulis secundi elementi, & ramosis tertii elementi particulis, ita ut duo prima elementa majori copiâ insint in eo aggregato, quam in reliquis corporibus nostratibus, in terrâ, in aquâ, in ligno, &c. Totum aggregatum vocant, sed interim in eo distingunt unam speciem corporis, quam propriè aerem dicunt, in cujus poris magnam materiæ subtilis & globulorum secundi elementi copiam esse credunt, quæ sunt duo corpora diversæ omnino naturæ ab aere.

Par rapport à cet air proprement dit, ils prétendent que c'est un amas de particules innombrables du troisieme élément, & ils leur attribuent une figure fort irréguliere, un grand nombre de branches, & une petitesse qui fait qu'elles cedent sans peine au mouvement du premier & du second élément dans lesquelles elles nagent. Ils ajoutent que par cette raison elles sont dans une agitation perpétuelle, & séparées les unes des autres; car bien que les parties élevées & rameuses dont les particules de l'air sont composées semblent les disposer à s'embarasser les unes dans les autres quand elles se rencontrent, la chose n'arrive pourtant point, par ce que leur petitesse les met en état d'obéir aisément à quelque impulsion que ce soit de la matiere du premier & du second élément, & qu'elles se plient de sorte qu'elles ne peuvent s'embarasser les unes dans les autres, d'autant plus que leurs branches étant courtes, il est difficile qu'elles s'accrochent.

Jam de isto aere propriè dicto censent illum esse acervum innumerabilium particularum tertii elementi, quarum figuræ valde irregulares sunt, variisque ramulis præditæ, sed tantæ tenuitatis, ut motibus primi & secundi elementi, quibus innatant, facile cedant, ideoque in perpetuâ sint agitatione, à se invicem sejunctæ. Quamvis enim prominentiæ, ramulique quibus partes aeris constant, eas disponere videantur, ut sibi mutuò occurrentes, se invicem intricent & irretiant, non tamen illud evenit, quia ob suam exiguitatem cuilibet impulsioni materiæ primi & secundi elementi obsequuntur, & ita inflectuntur, ut sese mutuò intricare impediantur cum præsertim rami earum adeo sint breves, ut in nodos non facilè necti valeant.

La différence de l'air avec l'eau, à laquelle il est semblable d'ailleurs par sa fluidité & par sa transf-

In hoc consistit differentia aëris ab aquâ, cui cæteroquin similis est in fluiditate, & perspicuitate: nempe

nempe particulæ aëris tam tenues sunt, ut vel minimo materiæ subtilis motui obsequantur, & tam breves habent ramulos, ut complicationem non patiantur; aquæ verò partes crassiores sunt, ideoque aliquando nequeunt agitari à materiâ subtili, & tunc quiescentes juxta se invicem in glaciem concrescunt, quod nunquam aeri contingit.

Præcipuæ proprietates aeris sunt liquiditas, perspicuitas, virtus elastica, aptitudo ad rarefactionem, & condensationem, & secundùm Peripateticos, levitas, &c.

De liquiditate ejus nihil est quod agamus in particulari, quia facilè cognosci potest ex iis quæ diximus, dum de liquiditate in genere. Hîc solum observo, cognitum esse à recentioribus, convenire aeri vim elasticam, quia si aer in bombarda Pneumatica, & in tubo hydraulico ad breve spatium cogatur, factâ deinde redeundi facultate, globos plumbeos & aquam ejaculatur summâ vi, ut arcus ad sese rediens sagittas in aerem vibrat; imo cum aliqua aeris portiuncula liberatur à consortio alterius aeris, qui ejus dilatationi resistit, continuò valde dilatatur, ut experiri licet in tubo illo vitreo, in quo Mercurius manet suspensus. Nam si implendo tubum Mercurio relinquas aliquid aeris in extremitate tubi, ac deinde more solito invertas tubum, videbis illum aerem ubi pervenerit supra Mercurium, ad spatium illud solâ materiâ subtili plenum, ita dilatari, ut Mercurium notabiliter descendere faciat: si vesicam cyprini piscis ex parte aere vacuam in tubum mittas, videbis eam subitò tumefieri.

Hinc explicari fas est rarefactionem & condensationem aeris. Quando aer flatu, vel follibus verbi gratia impellitur intra aliquod corpus, tunc condensatur, hoc est sub certo spatio plus est aeris, quam antea: quando verò removetur vis ea compressiva, dilatatur aer & rarefit, hoc est sub certa dimensione minus est aëris, quam antea. Itaque vera est utcunque definitio rari & densi, quam supra ut falsam rejecimus; nam aer densus sub parvâ dimensione multum materiæ aeriæ continet, aer rarus è contra sub magnâ dimensione parum materiæ ætheriæ continet.

Sed præter eam rarefactionis & condensationis aeris causam, datur alia, nempe calor, & frigus. Ad præsentiam corporis calidi particulæ aeris, novos gradus motûs acquirentes, latiores gyros describunt, & sibi mutuò occurrentes, validiùs se propellunt, ergo rarefiunt; propter rationem contrariam condensatur ad præsentiam corporis frigidi.

An aer sit levis, vel gravis non ampliùs ambigendum est, nam certum esse debet, convenire illi aliquam gravitatem, quæ se habet proximè ad gravitatem aquæ, ut mille ad unum. Ergo si pes cubicus aquæ pendit septuaginta libras, pes cubicus aeris pendit circiter duas uncias. Pes cubicus continet 1728. pollices cubos, sive qui sunt extensi unum

parence, consiste en ce que les particules de l'air sont d'une extrême petitesse, qui les fait obéir au moindre mouvement de la matiere subtile, & qu'elles ont des branches courtes qui les empêchent de s accrocher, au lieu que les parties de l'eau étant plus grossieres, ne peuvent quelquefois être agitées par la matiere subtile, de sorte qu'étant en repos les unes auprès des autres, elles se congelent, ce qui n'arrive jamais en l'air.

Les principales propriétez de l'air sont la liquidité, la diaphanéité, la vertu élastique, la capacité d'être raréfié & condensé, à quoi les Péripatéticiens ajoutent la légereté, l'humidité, & la chaleur.

Quant à la liquidité, il est inutile d'en parler en particulier, puisque nous en avons assez dit, en traitant de la liquidité en général. J'observe seulement que les modernes ont découvert la vertu élastique de l'air, par l'expérience du fusil à vent & du tube hydraulique. En effet, si on y renferme l'air dans un petit espace, retournant en sa place, il chasse violemment des balles de plomb & de l'eau, de même que la corde d'un arc reprenant sa premiere place, lance des fleches en l'air. Que dis-je ? lorsque quelque portion d'air se trouve dégagée de l'air voisin qui s'opposoit à sa dilatation, d'abord elle le dilate extrêmement, ainsi qu'on peut l'éprouver dans ce tube de verre, où le Mercure demeure suspendu. Car si en le remplissant de Mercure, vous laissez un peu d'air dans l'extrémité de ce tube, & que vous le renversiez ensuite à l'ordinaire, vous verrez que quand cet air sera parvenu au dessus du mercure, dans cet espace qui n'est plein que de matiere subtile, il se dilatera à tel point qu'il fera descendre le Mercure d'une maniere considérable. De même, si vous mettez dans ce tube une vessie de carpe, qui soit vuide d'air en partie, vous verrez qu'elle s'enflera d'abord.

Cette expérience sert à expliquer la raréfaction & la condensation de l'air. Lorsqu'on souffle soit avec la bouche, ou avec un soufflet dans quelque corps, alors l'air se condense, c'est-à-dire qu'il y a plus d'air dans un certain espace qu'il n'y en avoit auparavant, au lieu que quand on éloigne cette vertu qui le comprimoit, il se dilate & se raréfie, c'est-à-dire que sous la même dimension il y a moins d'air qu'il n'y en avoit auparavant. Ainsi la définition du rare & du dense que nous avons rejettée ci-dessus comme fausse, est vrai en quelque maniere ; car l'air dense contient dans une petite espace beaucoup de matiere aérienne, & l'air rare au contraire en renferme peu dans une espace considerable.

Mais outre cette cause de la raréfaction & de la condensation de l'air, il y en a une autre, savoir la chaleur & le froid. A l'approche d'un corps chaud, les particules de l'air acquerant de nouveaux degrez de mouvement décrivent des cercles plus larges, & se repoussent avec plus de force quand elles se rencontrent, ce qui fait qu'elles se raréfient. Par la raison contraire, elles se condensent, à l'approche d'un corps froid.

Si l'air est leger ou pesant, c'est ce dont on ne sauroit douter, étant certain comme il l'est qu'il a quelque pesanteur; laquelle est à celle de l'eau, comme mille à un. Donc si un pied cubique d'eau pese septante livres, un pied cubique d'air pese environ deux onces. Un pied cubique contient dix-sept cent vingt-huit pouces cubes, c'est-à-dire, qu'ils sont étendus d'un pouce en lar-

largeur & en profondeur, au lieu que le simple pied ne contient que douze pouces en longueur.

De l'Eau.

ON dit d'ordinaire que l'eau est un élément humide & froid. Mais on a tort de l'appeller élément, ainsi qu'il a été prouvé ci-dessus, & d'ailleurs, il est clair que la froideur ne lui convient pas au souverain degré, puisque l'eau froide à ce degré n'est plus de l'eau, mais de la glace, & que si elle conservoit encore la nature d'eau, du moins elle ne seroit point dans l'état naturel de l'eau, parce qu'elle ne seroit plus propre aux usages ausquels la nature l'a destinée, cemme de fournir une boisson aux oiseaux, d'être la demeure propre des poissons, & d'arroser les plantes. Ajoutez que si l'eau exigeoit par sa nature une froideur au souverain degré, l'eau de la mer principalement sous la Zone torride seroit toujours dans un état violent, ce qui est contre le train ordinaire de la nature selon lequel rien de violent n'est durable. D'ailleurs on emploie une mauvaise raison pour prouver que l'eau doit être d'une extrême froideur, savoir qu'étant contraire au feu qu'elle éteint, elle doit être par conséquent aussi froide que le feu est chaud. C'est un raisonnement frivole; l'eau est contraire au feu, non pas par sa froideur, mais par son humidité, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'expérience de l'eau boüillante qui n'éteint pas moins le feu que l'eau froide.

Les modernes disent en premier lieu que le corps que nous appellons eau, est un composé de trois élémens, où les globules du second occupent les intervales qui sont entre les parties propres de l'eau, tandis que la matiere subtile remplit les angles que laissent les globules.

Ensuite traitant de l'eau proprement dite, ils observent qu'elle est un ramas de particules terrestres, oblongues, polies, flexibles & glissantes comme une anguille.

Elle differe du feu, premierement en ce que les parties du feu ont diverses figures, comme étant prises de corps terrestres qui sont tous de diverse nature, au lieu que les parties de l'eau n'ont toutes qu'une figure oblongue, & secondement, en ce que les parties du feu se meuvent avec plus de rapidité, comme étant emportées par le mouvement de la matiere subtile, tandis que les parties de l'eau ne suivent que celui du second élément.

L'eau differe de l'air en ce que les parties de celui-ci sont plus petites, qu'elles ont des figures irrégulieres & rameuses, que par cette raison elles sont séparées par de plus grands intervalles, & qu'elles se meuvent avec plus de vitesse que les parties de l'eau, dont la superficie polie & la figure longuette sont cause qu'elles s'approchent davantage les unes des autres.

C'est ce qui doit faire comprendre la différence qu'il y a entre l'eau & l'huile, & les autres liqueurs grasses. Elle consiste en ce que ces liqueurs sont composées non de parties oblongues & polies comme l'eau, mais de parties rameuses, & embarassées de diverses manieres les unes dans les autres, ce qui fait que l'huile se congele aisément, ces branches s'accrochant ensemble, au lieu que les parties de l'eau qui sont

pollicem, & in latum, & in profundum, pes verò simpliciter duodecim solùm continet pollices in longum.

De Aquâ.

DIcunt vulgo aquam esse elementum humidum & frigidum. Sed non rectè dicitur elementum, ut supra probatum est, perperamque dici illi convenire frigus summum inde patet, quia aqua frigida in summo gradu non ampliùs est aqua, sed glacies, & si adhuc retineret naturam aquæ, certum tamen esset eam non fore in statu naturæ aquæ debito, quia non ampliùs aqua apta esset usibus, quibus natura eam destinavit, non enim potum præbere avibus potest, non esse regio propria piscium, non irrigare plantas. Adde quod si aqua postularet naturâ suâ summum frigus, aqua maris, præsertim sub Zona torrida, semper esset in statu violento, quod est contra indolem naturæ, juxta quam nullum est violentum durabile. Et prætereа ratio, qua probant aquam debere esse corpus frigidissimum, falsa est; dicunt nempe illam esse contrariam igni, quem extinguit: ergo sicut ignis est calidissimus, aquam debere esse frigidissimam. Hæc ratio frivola est, quia aqua non contraria est igni ratione suæ frigiditatis, sed ratione suæ humiditatis, ut constat ex eo quod aqua fervens non minùs extinguit ipsum, quàm aqua frigida.

Recentiores dicunt primò corpus quod vocamus aquam esse aggregatum ex tribus elementis, quatenus globuli secundi elementi occupant intervalla inter partes aquæ proprias, materia verò subtilis angulos replet, à globulis relictos.

Secundò de aqua propriè dicta agentes observant, eam esse aggregatum diversarum particularum terrestrium oblongarum, lævium, flexibilium, lubricarum instar anguillæ.

Differt ab igne, quod partes ignis sint variis figuris prædita, ut quæ desumantur è corporibus terrestribus diversissimæ naturæ, partes vero aquæ sint solùm figurâ oblongâ; deinde quod partes ignis celeriùs moveantur, utpote sequentes motum materiæ subtilis, cum partes aquæ sequantur solùm velocitatem secundi elementi.

Ab aëre differt aqua, quod partes aeris sint tenuiores, figuris irregularibus ramosisque prædita, ideoque majoribus intervallis à se invicem sejunctæ, celeriùsque agitatæ, quam partes aquæ, quarum lævitas, & figura longiuscula facit, ut propiùs ad se accedant, & juxta se invicem obrepant.

Hinc capies discrimen inter aquam, & oleum, similesve liquores pingues; nempè liquores illi constant partibus non oblongis, & lævigatis, ut aqua; sed ramosis, varieque inter se irretitis: unde est, quod oleum tam facile congelatur, ejus ramulis facile se invicem implicantibus, cum è contra partes aquæ

aquæ instar anguillarum lubricæ, non ita tenaciter se complectantur.

Hinc etiam est, quod aqua multò faciliùs oleo in vaporem convertatur, & è linteo, quod madefacit, sejungatur. Olei enim partes instar ramulorum multifida sic se irretiunt, cum particulis panni vel lintei, ut actione caloris non excutiantur; sed requiruntur aliqui sales, qui abscindant ramulos, quibus oleum adhæret filamentis pannorum, & post abscissos eos ramulos facile aqua abluit, & secum devehit olei particulas.

Cæteræ proprietates aquæ, fluiditas, diaphaneitas, gravitas intelligi possunt ex dictis, vel dicendis aliàs. Hîc videamus solùm quid sit quod aqua sæpe in glaciem concrescat.

Dicunt recentiores causam congelationis procedere, ex eo quod corpora, quæ fluiditatem aquæ causant, diversimodè agitando ipsius particulas, fiant inepta ad illas eo modo agitandas. Corpora illa sunt globuli secundi elementi in poris aquæ contenti, & materia subtilis, quæ tum interstitia inter globulos ramanentia, tum si quæ sint alia replet. Hæc duo elementa inter aquæ particulas velociter mota impellunt illas hinc & inde, & hæc est causa fluiditatis aquæ. Sed si hæc elementa non ampliùs valent diversimodè agitare particulas aquæ, peribit fluiditas aquæ, nam partes juxta se invicem quiescent, & efficient corpus durum: hoc vel hinc manifestè patet, quia præcipuè reddito motu, glacies evadit corpus fluidum, ut antea. Ergo absentia motûs causa est congelationis aquæ.

Difficultas est in assignandâ causâ, quæ reddit elementa aquam agitantia, inepta illam magis agitare. Non enim ea est vel remotio Solis, quandoquidem sæpe evenit, ut mense Novembri & Februario magis congelentur aquæ, quam circa brumam; vel aliquis ventus, nam sæpe intenditur frigus ad gelu usque, nullo exorto vento, & nullâ aliâ factâ immutatione in aëre, terra, aqua, saltem quæ nobis innotescat. Non levis sane hæc difficultas est omnium sectarum communis.

Fortè quædam materia immiscetur aquæ: & idem facit, ac cum spiritus vini & lotii simul miscentur. Ex illis duobus liquoribus valde fluidis resultat totum non solùm non fluidum, sed etiam duriusculum. Notum etiam est esse aliquos liquores, acetum verbi gratia, qui aliis immixti illos coagulant. Quicquid sit, dicendum est, sæviente hyeme, vel materiam, quæ agitat aquam, aliquid amittere sui motûs, vel fieri adeo subtilem, ut nequeat ampliùs crassiusculas aquæ particulas huc & illuc impellere. Multum enim facit ad partes ab invicem sejungendas instrumenti crassities; quippe licet aër multo velociùs cursitet inter juncos irretitos quam aqua, non potest tamen illos extricare sicut aqua. Sive autem materia, quæ inter aquæ poros movetur, amittat aliquid de sua velocitate, sive fiat subtilior, evenire debet ut partes aquæ non ampliùs agitatæ in unum coalescant, fiantque duræ, ob quietem juxta se invicem.

glissantes comme des Anguilles ne s'embarassent point avec tant de force. LA PHYSIQUE.

De là vient aussi que l'eau s'évapore avec bien plus de facilité que l'huile, & qu'il est moins difficile de la séparer du linge qu'elle mouille. Car les parties de l'huile étant branchües, elles s'accrochent tellement aux particules du drap & du linge, que l'action de la chaleur ne sauroit les en séparer, & qu'il faut emploier des sels pour couper les petites branches, par lesquelles l'huile se tient attachée aux filamens des draps, après quoi l'eau emporte aisément avec elle les particules de l'huile.

Il suffit de ce que nous avons déjà dit, ou que nous dirons ailleurs, pour entendre les autres propriétez de l'eau, savoir sa fluidité, sa diaphanéité, & sa pesanteur. Ainsi nous n'examinerons ici que la cause pourquoi elle se géle souvent.

Les modernes enseignent que sa congélation vient de ce que les corps qui causent la fluidité de l'eau, agitant ses particules en divers sens, deviennent incapables de les agiter de la maniere qui fait la fluidité. Ces corps sont les globules du second élément contenus dans les pores de l'eau, & la matiere subtile qui occupe les espaces qui demeurent entre ses globules, & les autres s'il y en a. Ces deux élémens se meuvent avec beaucoup de vitesse entre les particules de l'eau, les poussent de côté & d'autre, & c'est là la cause de la fluidité de l'eau. Mais si ces élémens ne peuvent plus agiter de divers sens les particules de l'eau, elle doit perdre sa fluidité; car alors ses parties demeureront en repos les unes auprès des autres, & formeront un corps dur, ainsi qu'il est clair, quand on n'en auroit que cette preuve, qu'en recouvrant son mouvement, la glace redevient un corps fluide. Donc l'absence du mouvement est la cause de la congélation de l'eau.

La difficulté gît à trouver la cause qui ôte le capacité d'agiter l'eau aux élémens par lesquels elle étoit agitée. Ce n'est pas l'éloignement du Soleil; car il arrive souvent que l'eau géle plus dans les mois de Novembre & de Février qu'en Décembre & en Janvier. Ce n'est pas non plus quelques vents particuliers, puisque souvent il géle, sans qu'il se soit levé aucun vent, qu'il y ait eu aucun changement au moins sensible dans l'air, dans la terre, & dans l'eau. Ainsi cette difficulté commune à toutes les sectes, n'est pas médiocre.

Peut-être il se mêle dans l'eau quelque matiere qui produit le même effet, que l'esprit de vin mêlé avec l'esprit d'urine. On sait que de ces deux liqueurs très-fluides il se forme un tout, qui loin d'être fluide, est même assez dur. On sait aussi qu'il y a d'autres liqueurs, qui mêlées avec les autres, les coagulent, & tel est le vinaigre. Quoi qu'il en soit, il faut dire que pendant l'hiver, la matiere qui agite l'eau perd quelque chose de son mouvement, ou bien qu'à force de s'être subtilisée, elle ne peut plus pousser çà & là les particules de l'eau un peu grossieres. En effet, la grosseur de l'instrument ne contribue pas peu à séparer les parties; car bien que l'air court avec bien plus de vitesse au travers des jones embarassez les uns dans les autres, il ne peut néanmoins les débarasser, comme l'eau le fait. Or soit que la matiere, qui se meut entre les pores de l'eau, perde de sa vitesse, soit qu'elle devienne plus subtile, il faut que les parties de l'eau qui ne sont plus agitées, se ramassent les unes auprès des autres, & qu'elles deviennent dures par leur repos & par leur union.

Mais

LA PHYSIQUE. Mais remarquez une chose assez extraordinaire, Le froid dont le propre est de condenser, raréfie l'eau, contre ce qu'on en croit communément. Au contraire, la chaleur qui raréfie les autres choses, condense la glace. Une preuve de cette vérité, c'est que la glace pese moins que l'eau, ce qui fait voir que les pores de la premiere, sont plus larges que ceux de la seconde. C'est dequoi on peut se convaincre par ses propres yeux; car si vous exposez à l'air froid un verre plein d'eau, vous verrez que la glace s'élevera beaucoup au-dessus des bords du verre. Or ce phénomene semble venir de ce que la chaleur rendant à l'eau sa fluidité, elle fait que ses parties sont flexibles, & que par conséquent elles se peuvent courber sans peine, & s'approcher davantage les unes des autres, au lieu que le froid roidissant les parties de l'eau, empêche qu'elles ne puissent se plier & se réduire à un moindre volume.

Sed adverte rem satis insolitam. Frigus, cujus proprium est condensare, aquam rarefacit, contra quam censet vulgus. Ex adverso calor, qui catera solet rarefacere, glaciem condensat. Patet res non solùm, quia glacies levior est aqua, quod argumento est latiores esse poros glaciei quam aqua, sed etiam ipso oculorum testimonio. Nam si exponas aëri frigido cyathum aqua plenum, videbis glaciem non paulo supereminere oram cyathi. Hujus experientia ratio esse videtur, quod calor, reddens aqua suam fluiditatem efficit ut partes ejus sint flexibiles, ac proinde possint facile incurvari, & propiùs ad se invicem accedere: frigus verò reddens partes aqua rigidas impedit ne plicari possint, & ad minus volumen redigi.

Quant à ce que les vases où il y a de l'eau gélée se cassent, & même que les pierres s'éclatent dans les grands froids, je croirois que c'est que les petits amas de parties d'eau qui se durcissent en se gelant, & qui ont besoin de plus d'espaces, pressent de toute part les parois du vase, & les ébranlent avec plus de force, à cause de leur grosseur, quoique d'ailleurs elles soient moins agitées qu'auparavant. Il en faut dire autant de l'humeur aqueuse qui est enfermée dans les pierres. Nous allons maintenant parler de l'eau salée.

Quod verò aliquando vasa in quibus aqua congelatur, frangantur, & lapides quoque pra frigore dissiliant, evenire crediderim ex eo, quod molecula partium aqua, dum congelantur, facta duriores, & majori indigentes spatio, premant ex omni parte latera vasis, & quanquam minori pollent agitatione quam antea, validiùs tamen concutiunt propter suam crassitiem. Idem dicendum de humore aqueo intra lapides incluso. Nunc subjungamus aliquid de aqua salsa.

La différence entre l'eau douce & l'eau salée semble consister en ce que l'eau salée a beaucoup de parties roides & inflexibles, mêlées avec ces parties polies, glissantes & pliantes, dont nous avons dit que l'eau est composée. Selon ce systême, il est évident que le sel est un amas de plusieurs particules terrestres, oblongues, droites, inflexibles, & que par conséquent les corps qui contiennent plusieurs parties de cette espece doivent être salez. Tel est la mer principalement.

Discrimen inter aquam dulcem & salsam in eo videtur consistere, quod aqua salsa multas habeat partes rigidas & inflexibiles, cum lævibus illis, lubricis, & flexilibus permixtas, quibus aquam constare diximus, Juxta hanc doctrinam, evidens est salem esse acervum plurium partium terrestrium; oblongarum, rectarum, inflexibilium, & per consequens ea corpora salsa esse debere, qua multas ejusmodi particulas continent. Tale est inprimis mare.

On ne sauroit mieux prouver cette hypothése, qu'en montrant que d'elle découlent toutes les propriétez qu'on découvre dans le sel. Or c'est ce que nous allons faire.

Hac hypothesis non meliùs probari potest, quam si ostendamus ex illâ sequi omnes proprietates, qua in sale deprehenduntur ut sic ostendemus.

En premier lieu, on éprouve que l'eau salée excite un sentiment de saveur très-vif, & que l'eau douce n'en excite presquepoint. On explique cet effet, en disant que les parties du sel sont droites oblongues & un peu dures, ce qui fait qu'elles pénétrent sans peine les particules intérieures de la langue, & qu'elles en piquent fortement les fibrilles nerveuses. Au contraire, les parties d'eau douce étant fort pliantes, elles ne font que glisser sur la langue, comme une corde glisse sur un mur contre lequel on la jette.

Primò experimur aquam salsam acutissimum saporis sensum excitare, aliam verò aquam ferè nullum. Bene hoc explicatur, dicendo partes salis esse rectas, oblongas & duriusculas; sic enim, & facile moventur versùs interiores lingua particulas, & fibrillas nervorum fortiter compungant. At partes aqua dulcis cum sint admodum flexiles, nil nisi supra linguam obrepunt, veluti si quis funem ad murum impingeret.

En second lieu, on remarque que l'eau salée pese plus que l'eau douce; car les vaisseaux marchands peuvent soûtenir plus de marchandises en mer que dans l'embouchure des rivieres. C'est ce qu'on explique aisement dans notre hypothése. Car comme on suppose les particules du sel grossieres & un peu dures, elles doivent contenir plus de matiere terrestres sous une certaine dimension, & ainsi elles pésent davantage.

Secundò experimur aquam salsam esse graviorem dulci, naves enim onerariæ multo plures merces substinent in mari, quam in ostiis fluviorum. Facilè hoc explicatur in datâ hypothesi. Cum enim particula salis supponantur crassiores, & duriuscula, continent magis materia terrestris, sub certâ dimensione; ergo graviores sunt.

On remarque en troisieme lieu que le sel répandu sur les viandes les empêche de se corrompre. C'est ce qui suit encore bien de notre hypothése; car la dureté & la figure des particules du

Tertiò experimur sal prohibere corruptionem carnium, qua illo asperguntur. Hoc quoque bene deducitur ex hypothesi positâ, quippe duritas & figura

ra particularum salis, reddit eas aptas ad subeundos carnis meatus, undè expellunt tantumdem materiæ subtilioris, quæ irrequietâ suâ mobilitate, carnis dissolutionem molita esset. Præterea particulæ salis instar clavorum particulas carnis sustentant, & impediunt, ne soluta compage putrescat caro. Contrarium evenit, si aqua dulci caro inspergatur, quia ejus partes flexibiles & mobiles sic sese insinuant in poros carnis, ut continuò ejus partes emoveant.

Quartò experimur, quod si aqua salsa igni imponatur, aqua in vaporem solvitur, partes verò salis in fundo vasis remanent, vel lateribus adhærescunt. Ratio est, quod cum particulæ salis rigidæ sint, & crassiuscula, habere debent satis gravitatis, ut vel non attollantur sursum actione caloris, vel si attollantur, brevi recidant.

Hinc explicabis, cur Oceanus magis salsus sit inter duos Tropicos, quam propè polos. Ratio est, quia Sol validior in eam regionem, multò plures aquæ dulcis partes in vaporem convertit, quam in Oceano Septentrionali, qui deindè vapor convertitur in pluviam procul illinc cadentem, prout nubes huc vel illuc devehuntur.

Hinc etiam intelligere datur, quare tot fluminibus ingentem aquæ copiam in mare deferentibus, non minuatur salsedo maris, Sol enim continuò etiam ingentem aquæ dulcis copiam in vapores conversam è mari extrahit.

Si quæras undè oriatur salsedo maris, respondeo Deum ab initio mundi composuisse mare ex coacervatione partium rigidarum, & flexibilium; & si deindè partes materiæ eam modificationem acquirant in poris terræ, quæ ad rationem salis requiritur, eas ad mare trahi quibusdam aquis subterraneis.

De fontibus salsis dicendum est, vel illos transire per loca quædam subterranea, ubi est magna copia salis, cujus multàs particulas secum vehunt, vel vias sequi satis liberas, indè à mari usque ad suum caput, ut particulæ salis marini pergere iter unà cum aquâ dulci valeant. Cæterùm omnes aliæ fontium qualitates explicari possunt, dicendo, eos facere iter per venas quorundam mineralium, vel metallorum, quorum varias particulas abradant, ac deindè secum trahant.

sel les rend propres à s'insinuer dans les pores de la viande, d'où elles chassent autant de matiere subtile, dont la mobilité continuelle auroit dissous les parties de la chair. D'ailleurs, les particules du sel semblables à des clous soûtiennent celles de la chair, & l'empêchent de se pourrir, en empêchant ses parties de se séparer. Le contraire arrive, si on répand de l'eau douce sur la viande; car ses parties flexibles & mobiles s'insinuent tellement dans les pores de la chair, qu'elles en ecartent bientôt les parties les unes des autres.

On éprouve en quatrieme lieu, que si on met de l'eau salée sur le feu, elle s'évapore, & que les parties de sel demeurent au fond du vase, ou s'attachent aux parois. La raison en est que les particules du sel étant roides & grossieres, elles doivent avoir assez de pésanteur pour n'être pas enlevées en haut par l'action de la chaleur, ou du moins pour retomber bien-tôt au cas que la chaleur les éleve.

On peut expliquer par là pourquoi l'Océan est plus salé entre les deux tropiques qu'auprès des poles. La raison en est que le Soleil aiant plus de force entre les tropiques, convertit en vapeur plus de parties d'eau douce, que dans l'Océan septentrional, & que cette vapeur est ensuite changée en pluie qui va tomber loin de là, selon que les nuées l'emportent d'un côté ou de l'autre.

La même raison fait comprendre pourquoi tant de fleuves portant une quantité prodigieuse d'eau douce dans la mer, la mer ne perd rien de sa salure. C'est que le Soleil tire sans cesse de la Mer une infinité de parties d'eau douce convertie en vapeurs.

Que si vous demandez d'où vient la salure de la mer, je répond qu'au commencement du monde Dieu composa la mer d'un amas de parties roides, & inflexibles, & que les parties de matiere qui acquiérent dans les pores de la terre la modification requise pour faire le sel, sont entrainées dans la mer par certaines eaux souterraines.

Pour ce qui est des fontaines salées il faut dire qu'elles passent par certains lieux souterrains où il y a beaucoup de sel, dont elles emportent plusieurs particules, ou que depuis la mer jusqu'à leur source, elles trouvent des chemins assez larges, pour que les particules du sel marin puissent passer avec l'eau douce. Du reste, on peut expliquer les autres qualitez des fontaines, en disant qu'elles traversent des veines de minéraux ou de métaux, dont elles arrachent plusieurs particules qu'elles charient avec elles.

De Terrâ.

Non dicunt recentiores terram esse elementum siccissimum & frigidissimum; sed dicunt tamen eam constare partibus crassis & duris, adeòque suâ naturâ esse siccam, & magis ad frigus, quam ad calorem dispositam, quod non impedit, ne actione corporum calidorum & humidorum calefiat plurimùm & humefiat. Considerant eam, ut aggregatum ex crassioribus tertii elementi particulis, quarum figuræ quia sunt valdè irregulares, ideò terra non potest non esse totum valdè irregulare, & superficiei valdè inæquabilis: Est tamen Sphærica

De la Terre.

Quoique les modernes ne fassent point de la terre un élément sec & froid au souverain dégré, ils disent pourtant qu'elle est composée de parties grossieres & dures, qu'ainsi elle est séche par sa nature, & qu'elle a plus de disposition au froid, qu'au chaud, ce qui n'empêche point qu'elle ne s'échauffe & ne s'humecte par l'action des corps chauds & humides. Ils la considérent comme un composé des parties les plus grossieres du troisieme élément, dont les figures sont fort irrégulieres, ce qui est cause que la terre ne peut ne pas être un tout bien irrégulier & d'une superficie fort inégale. Les Géographes démontrent pourtant qu'elle est ron-

LA PHYSIQUE. ronde, non à la vérité en prenant ce mot à la rigueur ; car il est certain que les montagnes sont plus éloignées du centre que les vallées, mais parce qu'à proportion de la grandeur de la terre, ces inegalitez & ces élévations de la superficie sont presque insensibles, semblables aux petites fossettes d'une boule de bois, qui n'empêche point qu'elle ne soit ronde.

(ut multis rationibus demonstrant Geographi) non quidem in rigore Mathematico, nam certum est montes magis distare à centro, quam valles, sed quatenus pro magnitudine telluris, illæ inæquabilitates atque eminentiæ superficiei fermè sunt insensibiles, quales verbi gratia exiguæ fossulæ in globo ligneo excavatæ, quæ certè non impediunt ejus rotunditatem.

En effet, les montagnes les plus élevées ne passent guerres une lieuë d'Allemagne à les mesurer en ligne perpendiculaire. Or le diamêtre de la terre contient prés de deux mille de ces lieuës, comme on le dira bientôt. Que dis-je ? Quand même en comparant les sommets d'une montagne bien haute placée au milieu de la terre avec la superficie de la mer, on trouveroit qu'il est vingt milles plus haut, il ne s'ensuivroit pourtant point que les inégalitez de la superficie de la terre fussent un obstacle à sa rondeur.

Etenim altitudo montium celsiorum vix unam leucam Germanicam, juxta lineam perpendicularem excedit, diameter verò terræ continet ferè duo millia ejusmodi leucarum, ut dicetur paulò post. Imò si comparando cacumen montis cujusdam celsioris in loco mediterraneo positi, cum superficie maris, deprehenderemus illud altius superficie maris viginti milliaria, non tamen sequeretur inæquabilitates superficiei terræ obstare ejus rotunditati.

La raison en est que vingt milles ne font pas la quatre centieme partie du diametrre de la terre. Or les petit grains qu'on voit sur la superficie d'une Orange, contiennent au moins la quatre centieme partie du diamêtre de cette Orange, & n'empêchent pas néanmoins qu'elle ne soit ronde. Donc. . . . . .

Ratio est, quia viginti milliaria non faciunt quadringentesimam partem diametri terræ. Atqui granula, quæ videntur in superficie mali aurei, continent ad minimum quadringentesimam partem diametri mali aurei, neque tamen impediunt quin sit rotundum. Ergo &c.

Au reste la figure sphérique convient non seulement à la terre, mais aussi à l'eau, ce qui est cause que le composé de la mer & de la terre s'appelle le globe terraquée.

Figura autem sphærica non ad solam terram pertinet, sed etiam ad aquam, undè est, quod compositum ex mari & terrâ vocetur globus terraqueus.

Une preuve de la rondeur de l'eau, c'est que quand un navire s'éloigne du port, un homme qui est au haut du mât, voit encore le port, tandis que celui qui est au pied du mât ne le voit plus, ce qui vient, pour ainsi parler, de l'enflure de la superficie de la mer, enflure qui vient de sa rondeur.

Ac sanè aquam esse rotundam maximè probatur ex eo, quod quando navis recedit à portu, homo existens in summitate mali videt portum diutiùs, quam qui est ad pedem mali, propter tumorem scilicet superficiei maris, ortum ex ejus rotunditate.

Ajoûtez que les raisons qui prouvent la rondeur de la terre prouvent aussi celle de la mer. Telle est par exemple cette remarque, que les étoiles se levent & se couchent de meilleure heure pour ceux qui voiagent vers l'Orient & que vers le Septentrion ils trouvent le pole élevé au dessus de l'horizon.

Adde qud rationes, quæ probant rotunditatem terræ, probant etiam rotunditatem maris : verbi gratiâ, quod iter facientibus versùs Orientem, stellæ citiùs oriantur & occidant ; versùs Septentrionem verò polus supra horizontem elevetur.

Ce que quelques-uns disent que la mer est plus élevée que la terre, est de la derniere fausseté ; car en ce cas, les fleuves qui vont se jetter dans la mer monteroient, & ceux qui naviguent verroient le lever du Soleil avant ceux qui demeurent sur la terre, quand même l'endroit de la mer où il se trouveroient, seroit plus éloigné de l'Orient que la terre, de même que du haut d'une montagne on apperçoit le Soleil levant avant ceux qui sont dans une plaine beaucoup plus orientale.

Quod quidam dicunt mare esse altiùs terrâ, longè falsissimum est ; nam si hoc esset, fluvii, qui è terra ad mare properant, ascenderent, & qui navigant citiùs exortum Solis viderent, quam qui in terrâ degunt, etiamsi locus maris, in quo navigarent, remotior esset ab Oriente, quam terra ; quemadmodum è cacumine montium citiùs animadvertitur Sol oriens, quam è planitie non paulò magis orientali.

Si on demande quelle est la grandeur de notre globe terraquée, je répond qu'il y a beaucoup de diversité dans les auteurs sur cet article. Mais je suivrai le calcul de Gassendi, selon lequel le tour de la terre est de vingt-six mille deux cens cinquante-cinq milles d'Italie. Il s'ensuit que son diametre a environ huit mille trois cens cinquante quatre milles, & son demidiametre de quatre milles cent septante sept ; car le diametre d'un cercle est à sa circonférence comme sept à vingt deux. Or le diametre est une ligne tirée d'un point de la circonférence à un point opposé au travers du centre, & par conséquent le demidiametre comprend la distance qu'il y a depuis la superficie jusqu'au centre.

Si quæras quæ sit globi terraquei magnitudo, respondeo magnam esse diversitatem apud authores. Placet adhærere calculis jam alibi relatis ex Gassendo, qui dicit ambitum terræ esse milliarium italicorum 26255. Hinc sequitur diametrum ejus esse milliarium circiter 8354. & semidiametrum 4177 ; nam ita se habet diameter circuli ad ejus circumferentiam, sicut septem ad viginti duo proximè ; est autem diameter linea à puncto circumferentiæ ad punctum oppositum per centrum ducta, & per consequens semidiameter complectitur intercapedinem, quæ est à superficie ad centrum usque.

Cum

Cum verò terra non minus quàm cœlum dividatur in trecentas sexaginta partes, quæ vocantur gradus, sequitur cuilibet gradui terræ respondere septuaginta & tria milliaria proximè, & hæc debet esse distantia inter duas urbes, quarum una sit, exempli gratià, sub vigesimo gradu latitudinis, altera sub vigesimo primo, nisi quod non debet mensurari secundùm obliquitatem viæ ducentis ab unâ ad alteram, sed secundùm lineam rectam.

Comme la terre ainsi que le ciel est divisée en trois cens soixante parties, qu'on appelle degrez, il s'ensuit que chaque degré de la terre a soixante treize milles, & ce doit être la distance de deux villes, dont l'une seroit, par exemple, sous le vingtieme degré de latitude, & l'autre sous le vingt & unieme, si ce n'est qu'on doit la mesurer en ligne droite, & non selon les obliquitez du chemin qui conduit de l'une à l'autre.

Rogabis fortè, an terra sit in centro mundi, ut creditur vulgò. Respondeo nihil posse definiri de centro mundi, quoniam ignoramus cujus sit figuræ mundus, quosve habeat limites. Plura hâc de re alibi dicemus, nimirum, quandò examinabimus utrum Sol moveatur circa terram, an verò terra circa Solem. Interim adverte terram dici punctum respectu cœli, non quod revera non sit magnum corpus, sed quia, si supponeretur elevari in cœlum, videretur esse punctum exiguum iis, qui ex hâc parte mundi in eam intuerentur, imo non posset cerni, vel etiam dicamus eam tot vicibus esse minorem cœlo, quot punctum minus est terrâ.

Vous demanderez peut-être si la terre est au centre du monde comme on le croit communément. Je répond qu'on ne peut rien définir touchant le centre du monde, parce qu'on ignore de quelle figure est le monde & quelles bornes il a. Nous nous étendrons davantage là-dessus, lorsque nous examinerons si le Soleil tourne autour de la terre, ou la terre autour du Soleil. En attendant remarquez que la terre est appellée un point par rapport au ciel, non qu'en effet elle ne soit un grand corps, mais parce que si on la supposoit élevée dans le ciel, elle ne paroîtroit qu'un petit point à ceux qui la regarderoient d'ici où nous sommes, & même ils ne pouroient la voir. C'est pourquoi nous disons qu'elle est autant de fois plus petite que le ciel, qu'un point est plus petit qu'elle.

Solet quæri an centrum gravitatis terræ sit idem cum centro magnitudinis: pro quo sciendum est, centrum gravitatis esse punctum medium lineæ, secantis corpus in duas partes æque graves, sive de cætero æquales sint magnitudine, sive non; centrum verò magnitudinis esse punctum medium lineæ secantis corpus in duas partes æquales magnitudine, sive de cætero gravitate æquales, sive non. Posse hæc duo centra esse diversa constat exemplo sphæræ, cujus altera medietas ferrea sit, altera lignea, nam evidens est centrum gravitatis non posse esse in medio illius sphæræ, in quo tamen est centrum magnitudinis.

On a coutume de demander si le centre de gravité de la terre est le même que le centre de sa grandeur. Pour bien entendre cette question, il faut savoir que le centre de gravité est le point du milieu d'une ligne, qui coupe un corps en deux parties également pesantes, soit que d'ailleurs elles soient egales en grandeur ou non, au lieu que le centre de grandeur est le point du milieu d'une ligne qui coupe un corps en deux parties d'égale grandeur, soit que d'ailleurs elles soient d'une pesanteur égale ou non. Que ces deux centres puissent être differents, c'est ce qui paroît par l'exemple d'une sphere dont une moitié seroit de fer & l'autre de bois; car il est évident que le centre de gravité ne pouroit pas être au milieu de cette sphere, où est néanmoins son centre de grandeur.

Hoc posito, dico verisimillimum esse in globo terraqueo duo centra esse diversa. Cum enim terra sit corpus valdè heterogeneum, & hîc quidem venis metallicis scateat, hîc vero sit saxosa, hîc cavernas, hîc ignes contineat, videtur improbabile eâ proportione mixtas esse tot partes diversæ gravitatis, ut globus ille dividi queat in duo hemisphæria æqualia simul quoad magnitudinem, & quoad pondus.

Ces principes posez, je dis qu'il y a beaucoup d'apparence que ces deux centres sont différents dans notre globe. En effet la terre étant un corps très-hétérogene, qui dans un endroit est plein de veines metalliques, dans un autre rempli de pierres, plein de cavitez dans un autre, contenant du feu dans un quatrieme, il n'est pas probable que tant de parties d'un poids different aient été mêlées avec tant de proportion, que ce globe puisse être divisé en deux hémispheres égaux quant à la grandeur & quant au poids.

Observa corpora gravia tendere motu suo secundùm lineam perpendicularem ad centrum terræ, unde sequitur lineas perpendiculares non esse perfectè parallelas: nam lineæ, quæ tendunt ad idem centrum, quò magis vicinæ sunt centro, eò minùs distant à se invicem, atque adeo inter se. Quoad fundamenta ædificia duo, ad perpendiculum exstructa, minùs distant, quam quoad tecta: ergo non sunt parallela; nam lineæ parallelæ, æqualem semper servant ad se invicem distantiam, neque si in infinitum prolongari supponantur, se unquam contingere intelliguntur.

Remarquez que les corps pesans tendent par une ligne perpendiculaire vers le centre de la terre, d'où il s'ensuit que les lignes perpendiculaires ne sont point parfaitement paralelles; car plus les lignes qui tendent vers un même centre en sont voisines, moins elles sont éloignées les unes des autres, & par conséquent deux édifices bâtis en ligne perpendiculaire sont moins éloignez l'un de l'autre par leurs fondemens, que par leurs toits. Donc ils ne sont point paralleles; car des lignes paralleles sont toujours à une distance égale les unes des autres, & on conçoit qu'elles ne se toucheroient jamais, quand même on les allongeroit à l'infini.

SECONDE DISSERTATION.

Du corps mixte inanimé.

Nous ferons trois choses dans ce traité. En premier lieu nous parlerons des qualités des mixtes, en second lieu des mixtes imparfaits, & en troisieme lieu des mixtes parfaits.

CHAPITRE PREMIER.

Des qualitez des mixtes.

De la ductilité & de la fragilité.

Il y a certaines qualitez qui semblent dépendre de celles que nous avons expliquées ci-dessus, savoir de la dureté & de la molesse. Telles sont la faculté d'être plié, celle d'être allongé, & celle d'être rompu.

Les corps qui ont ces qualitez sont composéz de parties embarassées les unes dans les autres, & qui se tiennent comme les anneaux d'une chaine & les fils de chanvre dont on fait les cables. Cette connexion fait que la partie qui est chassée de sa place, entraîne les autres avec elle, & que leur ébranlement ne divise point le composé.

Il ne faut pourtant pas croire qu'il ne se fasse point quelque solution de continuité quand on tire ainsi ces parties. La superficie du corps plié ou tiré, étant dilatée, il faut que les parties de la superficie soient éloignées davantage les unes des autres qu'elles ne l'étoient, sans quoi elles seroient à la fois en plusieurs lieux.

En effet si vous pliez une baguette d'osier, vous verrez la superficie convexe s'entrouvrir parce qu'elle est dilatée, & la superficie concave se rider parce qu'elle souffre contraction, & la raison vous convainc qu'il y arrive une désunion de parties, bien que vous ne l'aperceviez pas.

Lorsqu'on tire un nerf, il s'alonge à la vérité, mais en même tems il perd de sa grosseur. Or il n'en peut perdre que les parties de sa superficie ne s'éloignent les unes des autres. Donc... La preuve de la mineure, c'est que quand ce nerf devient moins gros, il faut que quelques-unes des particules intérieures qui composoient sa grosseur passent dans la superficie, sans quoi la grosseur demeureroit la même. Or si elles passent dans la superficie, il est nécessaire qu'elles occupent quelque place entre les parties qui composoient auparavant cette superficie, & que par conséquent elles les désunissent, & de là vient que le nerf s'allonge.

Que s'il ne paroît aucune solution de continuité, c'est que les parties intérieurs du nerf qui passent dans sa superficie, sont de la même nature que les parties voisines, & s'embarassent souvent avec elles. Si à force de tirer un nerf ou un cuir on les rompt, on verra paroître plusieurs filamens dans les deux endroits où la rupture s'est faite, ce qui est une marque que les parties d'une des deux moitiez s'étoient embarassées dans les parties de l'autre.

Pour parler maintenant de la ductilité, celle de l'or est merveilleuse, autant qu'aucune autre

DISPUTATIO SECUNDA.

De Corpore mixto inanimato.

Tria faciemus in hac disputatione, primò agemus de qualitatibus mixtorum, secundò de imperfectè mixtis, seu meteoris tertiò de perfectè mixtis.

CAPUT PRIMUM.

De qualitatibus mixtorum.

De ductilitate & fractilitate.

Sunt quadam qualitates, quæ ab illis pendere videntur, quas superiùs explicuimus, nempe à duritate, à mollitie. Ejusmodi sunt flexilitas, ductilitas, & fractilitas.

Corpora illis prædita partibus constant sibi invicem implexis, & sese mutuò apprehendentibus instar annulorum catenæ, & filorum cannabis ex quibus rudens tortus est. Illa connexio facit, ut pars, quæ suo loco pellitur, trahat alias secum, sicque motis omnibus, non tamen fiat dissociatio compositi.

Neque idcirco putandum est, nullam fieri prorsus solutionem continui in istis diductionibus corporum, nullamque partium dissociationem. Cum enim dilatetur superficies corporis inflexi, vel tracti, necesse est ut partes superficiei fiant distantiores à se invicem; alioquin essent simul in pluribus locis.

Ac sane si virgulam vimineam inflectas, videbis superficiem convexam quia dilatatur creberrimè hiare, concavam verò corrugari, quia contrahitur, & tametsi non videas partium dissociationem, ratio tamen convaincit dari.

Quippe dum trahitur nervus, fit longior quidem, sed attenuatur ejus crassitudo: atqui non potest attenuari, quin partes superficiei à se invicem discedant; ergo &c. Minor patet, quia quando crassitudo nervi attenuatur, necesse est, ut quadam è particulis nervi interioribus, quæ ejus crassitiem componebant, abeant in superficiem; alioquin eadem remaneret crassities. Si abeunt in superficiem, necesse est ut quemdam locum occupent inter partes, antea superficiem componentes, atque adeo eas dissocient, & hinc procedit major nervi longitudo.

Quod nulla appareat solutio continui oritur ex eo, quod partes interiores nervi, quæ emergunt ad superficiem, ejusdem sunt naturæ cum partibus vicinis, & cum iis implicantur sæpissimè. Si nervus vel corium nimiâ tractione rumpatur, vides multa filamenta prominere ex utraque parte abscissa in loco ruptionis, quod signum est partes unius medietatis radicatas fuisse inter partes alterius.

Mirabilis verò imprimis est ductilitas auri. Dicitur enim auri uncia obtegere posse decem terræ juge-

jugera, si in bracteas diducatur, & unum granum in fila diductum coextendi posse 400. pedibus: unde sequitur unam unciam constantem 576 granis coextendi posse pedibus ducenties, tricies, mille & quadringenties, 230400. Tria videntur concurrere ad hunc effectum, compactio auri, tenuitas ejus partium, & multitudo hamulorum. Compactio suppeditat multas partes educibiles in superficiem, dum crassitudo minuitur. Tenuitas facit ut crassitudo supra captum minui possit, aucta interim superficie. Multitudo hamulorum facit, ut particulæ auri, quæ ab aliis divellunt, alias quoque corripiant citò.

du monde. On dit qu'une seule once d'or mise en feüilles peut couvrir dix arpens de terre, & qu'un grain passé par la filiere, peut s'étendre jusqu'à quatre cens pieds de longueur, d'où il s'ensuit qu'une once étant composée de cinq cens septante six grains, on peut l'allonger jusqu'à deux cens trente mille quatre cens pieds. Trois choses semblent concourir à cet effet, la nature compacte de l'or, la petitesse de ses parties, & la multitude des petits crocs dont elles sont garnies. Sa nature compacte lui fournit plusieurs parties qui peuvent passer dans sa superficie, tandis que sa grosseur diminue. La petitesse de ses parties est cause que la grosseur de l'or peut diminuer d'une maniere incroiable tandis que sa superficie augmente. Enfin la multitude des petits crocs dont ces parties sont garnies, fait que celles qu'on séparent des autres, entrainent bientôt leurs voisines. LA PHYSIQUE.

Corpora fractilia friabiliave carent contexturâ partium invicem implicatorum, de quâ paulo ante loquuti sumus, & habent solùm partes juxta se invicem quiescentes.

Les corps fragiles ou friables n'ont point cette contexture de parties embarassées les unes dans les autres dont nous avons parlé ci-dessus. Seulement elles reposent les unes auprès des autres.

Hinc sequitur, quod si partes suo loco pellantur, statim separantur ab invicem: ac revera in vitro fracto nihil extuberat in eâ superficie, quâ duo frusta uniebantur; quod argumento est, partes vitri non subingredi intra se invicem. Sic sunt dispositæ partes corporis fractilis, ut quando tunditur, non dilatetur superficies illius, sed abrumpatur simul cum partibus interioribus, & abeat in frusta plura, vel pauciora, prout contextura quibusdam in locis compactior est, vel laxior.

Il s'ensuit que si leurs parties sont chassées de leur place, elles se séparent d'abord, & en effet dans un verre rompu vous ne voiez rien qui s'avance au dehors à l'endroit où les deux morceaux étoient unis, ce qui fait voir que les parties du verre n'entrent point les unes dans les autres. Les parties d'un corps fragile sont disposées de sorte que, quand on le frape, sa superficie au lieu de se dilater, se brise en même tems avec les parties intérieures & se rompt en plus ou moins d'éclats, selon que sa contexture est plus compacte, ou plus lâche en certains endroits.

Corpus friabile habet præterea hoc, ut vel sensim redigatur in granula, vel si abeat in frusta, quodlibet deinde frustum in pulverem redigi possit, pro quo summa requiritur siccitas, nam humor disseminatus per poros ut plurimum reddit partes tenues, ac ductiles, ut constat exemplo panis recens cocti, quem in micas tenuissimas conterere non possumus.

Le corps friable a encore cette propriété, c'est que d'abord il se réduit en poussiere, ou que s'il se brise en morceaux, chacun de ses morceaux peut être pulvérisé, ce qui demande une extrême sécheresse; car l'humidité répanduë dans les pores rend la plûpart du tems les parties petites & ductiles, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'exemple d'un pain fraichement cuit, qu'on ne sauroit réduire en petites miettes.

Asperitas & lævitas pendent à situ partium, quæ superficiem componunt. Fieri potest, ut superficies constans partibus politis, sentiatur tamen aspera, si nempè partes aliæ aliis sint depressiores, & instar urticarum spicula quædam habeant extantia. Consistit ergo asperitas in eo, quod particulæ corporum constent diversis angulis, atque tuberculis, vel inæquabilem situm obtineant, lævitas in eo quod superficies sit æqualis, nullaque pars emineat præ aliis, unde est, quod quando corpus scabrum perpolitur, soleant explanari & abradi quæ supereminent. Nec tamen credere debemus, arte humanâ sic lævigari corpora, ut superficies sit planè æquabilis, & microscopium docet, papyrum ad digitum & oculum æquabilissimam, esse valde inæquabilem; characteres verò atramento exaratos, ut videantur continui, innumeris lacunis & casuris esse interruptos.

La rudesse & la polissure dépendent de la situation des parties qui composent la superficie. Il peut arriver qu'une superficie composée de parties polies soit pourtant rude au toucher, si ces parties ne sont point de la même hauteur les unes que les autres, & qu'elles aient des petits piquants comme les orties. La rudesse consiste donc en ce que les particules des corps rudes ont divers angles & tubercules, ou qu'elles ne sont pas dans la même situation, & la polissure au contraire en ce que leur superficie est égale, & qu'aucune partie n'avance plus que les autres, ce qui fait que quand on polit un corps rude, on applanit & on emporte d'ordinaire ce qui avançoit plus que le reste. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'art humain puisse tellement polir un corps, que la superficie en soit tout à fait égale. Le microscope nous montre qu'un papier fort uni au doit & à l'œil, est fort inégale en lui-même, & que les lettres tracées avec l'encre qui nous paroissent continues, sont pleines d'une infinité de lacunes & de vuides.

De la vertu élastique.

NOus avons souvent fait mention de cette qualité. Maintenant il faut en assigner la cause, selon l'hypotése des modernes.

Ils prétendent que cette vertu vient d'une certaine matiere fluide, qui passant par les pores d'un corps roide (c'est le nom qu'ils donnent à un corps qui a la vertu élastique) leur rend l'étenduë qu'il avoit perdue par la compression ou inflexion qu'il avoit soufferte, afin qu'il se remette dans sa route ordinaire. Pour mieux entendre ceci, il faut savoir qu'afin qu'un corps soit roide, il est nécessaire qu'il ait plusieurs pores non interrompus, par lesquels une certaine matiere coule comme dans un canal, & dont la figure soit telle qu'ils donnent à cette matiere un passage libre, tant que le corps roide n'est pas contraint.

Ces principes posés il est évident qu'un tel corps ne peut être plié, que ses pores ne deviennent plus étroits d'un côté que de l'autre, ainsi qu'il arrive dont un arc courbé dont la superficie convexe s'allonge, tandis que la superficie concave s'étrecit. De là vient que la matiere accoutumée à passer par ces pores, trouvant des passages moins commodes qu'à l'ordinaire, se jette avec impétuosité sur leurs côtez, & leur rend ainsi leur premiere figure.

En effet, de quelque façon qu'on suppose les pores d'un arc lache, il est certain qu'ils s'élargissent plus dans la partie convexe que dans la partie concave, lorsqu'on le bande, parce que la superficie concave est de beaucoup moins longue que la convexe. C'est ce qui fait que la matiere fluide qui est entrée par la partie convexe, ne trouve plus de chemin commode pour elle, & se jette par cette raison sur les parties solides de l'arc, qui ont rétréci leurs poies, d'où il arrive que les parties solides s'écartent, & que les pores & l'arc recouvrent ainsi leur premiere figure.

Vous direz que cette matiere fluide doit retourner sur ses pas, quand elle trouve le chemin rétréci, ou bien accommoder sa figure à celle des pores rétrécis, & que supposé qu'elle ne recule, ni ne change de figure, il est impossible que des particules si petites puissent plier un corps dur.

On répond que la matiere qui est déjà entrée, en a derriere elle un autre qui la presse, qu'ainsi elle ne peut reculer, & d'ailleurs qu'elle accommode sa figure à celle des pores, autant de fois qu'elle ne peut vaincre la résistance des parties solides, qui lui bouchent le chemin en partie. Or c'est ce qui doit arriver nécessairement, lorsqu'on tient à la main un arc bandé; mais si les parties solides cedent à l'impétuosité de la matiere fluide, elle doit conserver sa figure.

Au reste on ne doit pas s'étonner que cette matiere force les parties solides sur lesquelles elle se jette, de lui ceder. Car elle est composée d'une infinité de particules qui s'étendant le long de la superficie de l'arc, conspirent toutes à se relacher, de sorte qu'on doit considerer leurs forces comme unies. Or on sait combien sont fortes les choses qui s'unissent de cette maniere comme les particules du feu, par exemple, qui travaillent ensemble à détruire quelque mur ou quelque fortification.

De virtute elastica.

JAm aliquoties mentionem fecimus hujus qualitatis. Nunc assignanda est illius causa juxta recentiorum hypothesim.

Dicunt illi eam virtutem oriri ex materiâ quâdam fluidâ, quatenus per poros corporis rigidi, (sic vocant corpus, vi elasticâ præditum), transiens, eos alterâ parte angustiores factos ob inflexionem vel compressionem dilatat, ut consuetum iter pergere possit. Ut hoc meliùs concipiatur, sciendum est, ad reddendum corpus rigidum, requiri, esse in illo quam plurimos meatus non interruptos, per quos materia quædam veluti continuato amne defluat, & habentes ejusmodi figuram, ut materiæ illi præbeant liberum transcurrendi iter quamdiu corpus rigidum non cogitur.

Hoc semel posito, evidens est tale corpus non posse inflecti, quin horum pororum figura fiat varia, angustior scilicet ab unâ parte, quam ex altera, sicut contingit in arcu curvato, cujus superficies convexa amplior, concava verò arctior evadit. Inde evenit, ut materia per eos meatus transire assueta vias sibi solito minùs commodas inveniens, impetum faciat in eorum latera, atque hoc pacto priorem ipsis figuram restituat.

Certè cujuscunque figuræ supponantur pori arcûs remissi, certum est illos ampliores evadere in parte convexâ, quam in parte concavâ, quando arcus tenditur, nam superficies concava multo brevior est, quam convexa. Hinc fit ut materia fluida, quæ ingressa est per partem convexam, non reperiat sibi viam accommodatam, ideoque impingat in partes solidas arcûs, quæ latitudinem pororum coarctarunt. Illâ impactione evenit, ut partes illæ solidæ secedant, sicque figura solita reddatur, & poris, & arcui.

Dices materiam illam fluidam debere retrocedere, quando reperit viam coarctatam, vel accommodare figuram suam figuræ pororum coarctatæ; posito verò, quod neque retrocedat, neque mutet figuram suam, non esse credibile, exiguas adeo particulas posse corpus durum inflectere.

Respondent materiam, quæ jam ingressa est, urgeri ab aliâ à tergo, ac proinde retrocedere non posse, & ipsam quidem accommodare suam figuram figuræ meatuum, qoties non vincere potest resistentiam partium solidarum, quæ ipsi viam ex parte occludunt, & hoc necesse est evenire, quamdiu arcus manibus tenetur inflexus; sed si partes solidæ cedant materiæ fluidæ incurrenti, illa retinere debet suam figuram.

Non mirum autem, si hæc materia fluida sibi cedere cogat partes solidas, in quas impingit: nam innumeræ sunt particulæ illius, quæ se diffundentes secundùm totam arcûs superficiem, conspirant ad illum reducendum, unde considerari debet omnium virtus, quasi unita; notum autem est, quam validæ sint, verbi gratiâ, multæ particulæ ignis, quæ simul agunt in eversionem muri, sive alicujus propugnaculi.

Quò

Quò arcus magis incurvatus est, eo violentiùs resilit, quia pars conversa latiores poros acquirens prabuit ingressum majori copia materia subtilis; si arcus diu maneat tensus, amittit vim suam elasticam, quia longo attritu materia fluida, qua intravit per poros latiores superficiei convexa, sibi liberiorem fecit viam per poros superficiei concava.

Plus un arc est bandé plus il se rétablit avec violence, parce que les pores de sa partie convexe s'étant élargis, il y est entré plus de matiere subtile. Si un arc demeure tendu long tems, il perd sa vertu élastique, parce que la matiere fluide qui est entrée par les pores élargis de la superficie convexe, s'est fait à la longue, en frottant, un passage libre au travers des pores de la superficie concave.

De Perspicuitate, & Opacitate.

Perspicuum aut diaphanum illud dicitur, trans quod possumus videre objecta, ut vitrum, & aer: opacum verò trans quod videre nequimus, ut marmor & lignum.

Videtur oriri perspicuitas ex eo quod partes corporis perspicui relinquant inter se veluti alveolos rectos, sive porulos recto tenore continnatos, qui liberam trajectionem offerant radiis lucis, pro quo necesse est contexturam corporis ita dirigi & ordinari, ut alternatim collocentur pori, & materia ipsa corporis, utque una superficies alteri substracta habeat suos poros, respondentes poris alterius, & partes solidas respondentes partibus solidis alterius.

Quò minùs interturbatur hic ordo, eo etiam corpus est magis diaphanum.

Rem concipies exemplo multarum pellium in modum cribri perforatarum, quarum alia ante alias collocantur. Si foramina foraminibus rectè respondeant, videbis objecta trans omnes pelles; si verò partes solida aliquarum occurrant foraminibus aliarum, eaque occludant, minuetur transparentia, & quidem ea proportione, qua plura vel pauciora foramina fuerint occlusa hac ratione, eoque ordine concipere debemus, naturam disponere materiam, ex quâ aerem, aquam, vitrum, &c. contexit.

Hinc facilè est explicare causam opacitatis, dicendo nimirum chartam verbi gratia constare filis, tam intertextis confuse, ut pori in fronte aperti non continuentur cum sequentibus, sed obturentur corpusculis pone occurrentibus, hoc ferè modo, quo tela laxior prater se patitur videre objecta, magis quam postquam in quatuor aut quinque plicas convoluta est, filis nempè unius plica directè occurrentibus interstitio filorum anteriorum.

Probatur hac diaphaneitatem explicans ratio, primò, quia per eandem vitri partem, duo homines hinc & indè possunt videre, quod signum est in superficie vitri esse partes reflectentes lucem, & partes luci liberam trajectionem permittentes, quasi alternatim distributas. Nam homo qui se videt trans vitrum, videt se mediantibus radiis reflexis in se à superficie vitri, quam aspicit, atqui trans eandem superficiem vitri potest videre objectum quodlibet externum, ex altera parte positum, quod non facit, nisi mediantibus radiis ab eo objecto trajectis, & transeuntibus per vitri superficiem, quam aspicit; ergo eadem vitri superficies reflectit simul, & sinit trajicere tot radios, quot requiruntur ad videndum; ergo pori & partes vitri quasi alternis disponuntur. Adverte majoris claritatis causâ,

De la Diaphanéité & de l'Opacité.

ON appelle diaphane ce au travers de quoi on peut voir les objets, comme le verre & l'air, & opaque ce au travers dequoi on ne sauroit voir, comme le marbre & le bois.

La diaphanéité semble venir de ce que les parties du corps diaphane laissent entre elles des espace ou pores droits, qui offrent un passage libre aux raions de la lumiere. Il faut pour cet effet que la contexture d'un corps transparant soit disposée de sorte que les pores & la matiere du corps soient placez alternativement, & qu'une superficie ait ses pores qui répondent aux pores de l'autre & ses parties solides aux parties solides de la suivante.

Moins cet ordre est interrompu, plus le corps est transparant.

Vous concevrez la chose par l'exemple de plusieurs peaux percées en forme de crible, & mises les unes devant les autres. Si les trous répondent juste aux trous, vous verrez les objets au travers de toutes les peaux ou lieu que si les parties solides de quelques-unes se trouvent devant les trous des autres, la transparence en sera diminuée à proportion qu'il y aura plus ou moins de trous bouchez. Nous devons concevoir que c'est ainsi que la nature a disposé la matiere dont elle a fait l'air, l'eau, & le verre.

Il est aisé maintenant d'expliquer la cause de l'opacité. Il suffit de dire que le papier par exemple, est composé de fils entrelassez confusément, en sorte que les pores de la superficie n'en ont point qui leur répondent, & sont bouchez par des corpuscules qui se rencontrent devant eux, de la même maniere à peu près qu'on voit mieux les objets au travers d'une toile lâche & simple qu'apres qu'on l'a plié en quatre ou cinq doubles, ce qui vient de ce que les fils d'un des plis se rencontrent droit devant les pores de l'autre.

La premiere preuve de cette maniere d'expliquer la diaphanéité, est que deux hommes, l'un d'un côté du verre & l'autre de l'autre, peuvent voir au travers de la même partie du verre, ce qui est une marque qu'il y a dans la superficie de ce verre des parties qui réfléchissent la lumiere, & d'autres qui lui ouvrent un libre passage, disposées comme alternativement. Car un homme qui se voit au travers d'un verre, se voit par le moien des raions que refléchit sur lui la superficie du verre qu'il regarde. Or au travers de la même superficie du verre, vous pouvez voir toutes sortes d'objets extérieurs placez de l'autre côté, ce qui ne sauroit se faire que par le moien des raions qui viennent de cet objet, & qui traversent la superficie de ce verre que vous regardez. Donc la même superficie du verre refléchit en même tems les raions de la lumiere, & en laisse passer autant qu'il en faut pour voir. Donc les pores &

LA PHYSIQUE. & les parties du verre sont rangez comme alternativement. Remarquez pour plus de clarté, qu'un homme qui se voit par le moien des raions réfléchis, est vû aussi de l'autre côté par le moien des raions qui ont traversé le verre.

Une seconde preuve, c'est que plus le verre est grossier, moins il est transparent, en sorte qu'il peut être d'une telle épaisseur, qu'il ne soit plus du tout diaphane. On peut expliquer cet effet en disant, que les corpuscules du verre ne sauroient être arrangez avec tant de justesse, que quelques-uns ne se trouvent devant quelques-uns des pores. Or il est aisé de concevoir que chaque superficie bouchant quelques-uns des pores qui sont devant elle, les passages ouverts sur la premiere superficie doivent à la fin se trouver interrompus.

L'eau perd sa diaphanéité quand elle a une certaine hauteur, ainsi que l'éprouvent les plongeurs qui a douze ou quinze coudées dans l'eau, ne discernent ni le Soleil, ni quoi que ce soit. Nous même nous n'appercevons point les pierres au fond d'une eau qui a quelque profondeur. C'est un effet de la même cause qui rend opaque un verre épais.

Remarquez que l'eau est moins transparente que le brouillard, car malgré son épaisseur, nous ne laissons pas que de voir la terre, quand nous sommes au haut d'une fenêtre ou d'une tour, au lieu que nous ne saurions la voir au travers d'une eau claire à la même distance.

hominem, qui se videt mediantibus radiis reflexis, videri etiam ex altera parte, mediantibus radiis trajectis.

Secundò, quia certum est, quò vitrum est crassius, eò esse minùs diaphanum, adeò ut possit habere eam crassitiem, quæ ei omnem adimat perspicuitatem. Hoc commodè explicatur, dicendo, non posse tam recto ordine collocari corpuscula vitri, quin quosdam porulos à fronte incipientes obturent, quo semel posito facilè concipitur, singulis superficiebus aliquos porulos anteriores claudentibus, tandem meatûs à fronte incipientes interrumpi.

Aqua suam diaphaneitatem amittit, quando habet certam altitudinem, ut experiuntur urinatores, qui ultra duodecim quindecimve cubitos demersi, nec solem, nec quidquam aliud circum se discernunt. Nos quoque lapides in fundo aquæ ad quamcumque profunditatem haud cernimus. Ratio hujus opacitatis aquæ altioris eadem est quæ vitri, crassities.

Observa aquam minùs esse perspicuam nebulâ: nam interjectâ licet densâ nebulâ videmus ex turri, vel fenestrâ terram; at ex pari distantiâ nequimus videre terram interjectâ aquâ limpidâ.

De la Saveur.

LA Philosophie a ce défaut, qu'elle ne fournit que des principes généraux pour expliquer la nature des principales qualitez.

Si vous consultez Aristote, il vous dira que la saveur est une qualité de l'humide aqueux, laquelle qualité est produite par le sec terrestre & par la chaleur.

Si vous interrogez les Modernes, ils vous répondront que la saveur consiste en certains sels d'une certaine figure, grandeur & mouvement, qui piquotant les petits nerfs de la langue, déterminent l'ame à avoir une telle ou une telle sensation, qu'on appelle goût.

Ces réponses sont vagues & trop générales. Nous voudrions savoir quelle sorte de figure, de grandeur, & d'agitation des parties est nécessaire pour produire la douceur ou l'amertume. Mais il est impossible d'aller jusques là, parceque les parties du poivre par exemple, qui excitent le goût sont trop petites pour être apperçuës. Ainsi il faut nous contenter de ce principe général que nous concevons distinctement, & qui nous fait comprendre en quelque maniere les différences des saveurs.

En effet, si le sentiment de la saveur naît en moi de ce que quelque corps appliqué à ma langue est séparé par la salive en plusieurs particules qui ébranlent les petits nerfs de la langue de la maniere que la nature l'a institué pour exciter ce sentiment dans notre ame, il est évident qu'autant de fois que ces particules séparées par la salive, différent en figure, en grandeur, & en mouvement, autant de fois, elles piquent differemmentles petits nerfs de la langue, de sorte qu'elles doivent exciter dans notre ame le sentiment de diverses saveurs. Ce principe fait comprendre pourquoi le même mets est agréable à certaines personnes, & desagreable à d'autres

De Sapore.

E*A laborat imperfectione Philosophia, ut nihil nisi generalia principia suppeditet ad explicandam naturam qualitatum præcipuarum.*

Si consulas Aristotelem, audies saporem esse qualitatem in humido aqueo, à sicco terrestri & calore ortam.

Si consulas Recentiores, audies saporem consistere in quibusdam salibus, certa figura, motu, & magnitudine præditis, qui nervulos linguæ vellicantes, determinant animam ad habendam talem vel talem sensationem, quæ vocatur gustatio.

Hæc omnia vaga sunt, & nimis generalia. Cuperet mens nostra scire, quænam figura, magnitudo, & agitatio partium requiratur ad faciendam dulcedinem, vel amaritudinem. Sed non possibile est eousque pervenire, quia partes, verbi gratia, piperis, quæ gustum excitant, minores sunt, quam ut oculi percipiant. Contenti ergo simus necesse est principio illo generali, quod distinctè concipimus, & ex quo intelligimus utcumque saporum diversitates.

Nam si sensus saporis oritur in me, ex eo quod corpus aliquod linguæ meæ applicatum exsolvatur vi salivæ in particulas varias, quæ nervulos linguæ succutiant, eo modo quem natura instituit ad sensum illum in anima nostra excitandum, evidens est, quoties particulæ à saliva exsolutæ sunt, diversæ figuræ, magnitudinis, & agitationis, toties nervulos linguæ diversimodè vellicari, & consequenter diversorum saporum sensum in anima excitari. Hinc intelliges cur idem cibus gratus sit, & ingratus diversis hominibus; nam cum homines non habeant poros eodem modo conformatos, accidit ut particu-

la ciborum, quæ leniter subire possunt in meatus linguæ Petri, non possunt nisi per vim ingredi in meatus linguæ Pauli.

Si cupias aliquid minùs vagum, dico probabile esse admodum, corpora sensum dulcedinis excitare, quæ particulis constant lævigatis, aut cæteroquin eâ ratione configuratis, ut porulos linguæ & palati leniter subeant, & congruè accommodentur particulis horum organorum, sicque eas demulceant, ac veluti titillent: ea vero corpora amara & acria apparere, quorum particulæ ita sunt configuratæ, ut cum organis haud debitam commensurationem habeant, atque adeo illa acriter compungant. Sic rem concipiebat Epicurus.

Hæc ubi lævia sunt manantis corpora succi,
Suaviter attingunt, & suaviter omnia tractant,
Humida linguaï circùm sudantia templa;
At contrà pungunt sensum, lacerantque coorta,
Quanto quæque magis sunt asperitate repleta.

Aliqua sunt corpora, quæ cum primùm linguæ applicantur, vultum corrugant præ suâ amaritudine, assuetudine fiunt jucunda. Ratio est, quia primùm non nisi per vim & lacerationem subeunt poros organi, sed deinde aperiunt sibi meatus, quales exigit figura earum partium. Quod autem febricitantibus vinum videtur injucundum, oriri crediderim ex eo, quod multi humores pravi, multaque fuligines expirantes è pectore, adhæreant linguæ & palato, tanquam parietibus camini, ac ibi magnam amaritudinem affricent. Constat, calorem, & statum linguæ notabiliter mutari in ægrotis.

Ideo autem fames optimum est condimentum, quia, quando esurimus, abundamus illo humore, qui exsolutionem ciborum in ore incipit; ex quo sequitur meliùs concidi cibos, & ex iis meliùs exprimi sales delitescentes. Contra, consumpto illo humore post cibos multos manducatos, incipiunt alimenta esse fastidiosa, quia non ampliùs adest dissolvens humor, qui particulas, in quibus residet sapor, dividit ab aliis. Solet etiam aqua videri nobis sapidior sitientibus, quia licet minùs habeamus humoris, habemus tamen plus ejus salis in ore, quo saliva miscetur, nempe quod aquæ dulcis inest, saliva dissipatur calore, quod salium inest, remanet: illi verò sales per os disseminati, aliquid saporis aquæ communicant.

car comme les hommes n'ont point les pores conformez de la même maniere, il arrive que les particules des viandes qui peuvent entrer doucement dans les pores de la langue de Pierre, ne sauroient entrer qu'avec effort dans celle de Paul.

Si vous voulez quelque chose de moins vague, je dis qu'il est fort probable qu'un corps excite le sentiment de douceur, lorsqu'il est composé de parties polies, ou figurées de telle sorte, qu'elles peuvent pénétrer doucement dans les pores de la langue & du Palais, s'accommoder aux particules de ces organes, & leur causer un chatoüillement agréable. Il paroît au contraire que les corps amers & acres sont ceux dont les particules sont tellement configurées, qu'elles ne peuvent s'accommoder à celles des organes, ce qui est cause qu'ils les piquent fortement. C'est ainsi qu'Epicure concevoit la chose, témoin les vers de Lucréce, dont voici la traduction. *Lorsque les corpuscules d'un suc sont polis, ils touchent doucement les cavitez humides de la langue, & au contraire ils piquent & déchirent les organes du goût, à proportion qu'ils sont inégaux & rudes.*

Il y a certains corps qu'on n'a pas plûtôt mis sur la langue, que leur amertume fait faire des grimaces, & que néanmoins l'accoûtumance rend agréables à la fin. La raison en est que d'abord ils ne peuvent pénétrer dans cet organe qu'en le déchirant avec violence, mais dans la suite ils s'ouvrent des passages tels que l'exige la figure de leurs parties. Quant à ce que le vin paroît desagréable à ceux qui ont la fievre, je croirois qu'il faut s'en prendre à la multitude des mauvaises humeurs & des parties fuligineuses qui, sortant de la poitrine, s'attachent à la langue & au palais comme aux parois d'une cheminée, & qui impriment une extrême amertume aux viandes. Du moins il est constant que la couleur & l'état de la langue changent à un point considérable dans les malades.

Que si la faim est une sauce excellente, c'est que quand nous avons faim, nous avons en abondance de cette humeur qui commence dans la bouche à dissoudre les alimens, d'où il s'ensuit qu'alors ils se dissolvent mieux, & que les sels cachez en sont mieux exprimez. Au contraire, quand cette humeur est épuisée, après avoir mangé beaucoup, les mets nous paroissent dégoûtans, parce que nous n'avons plus cette humeur dissolvante, qui sépare des autres les particules dans lesquelles la saveur réside. D'ordinaire nous trouvons l'eau meilleure quand nous avons soif, parce que si alors nous avons moins de cette humeur, d'un autre côté nous avons dans la bouche plus de ce sel, avec lequel la salive se mêle, de sorte que ce qu'il y a de doux dans l'eau, est dissipé par la chaleur de la salive, tandis que ce qu'il y a de sels y demeure. Or ces sels répandus, dans la bouche communiquent à l'eau une partie de leur saveur.

De Odore.

Credunt nunc Philosophi odorem corporis consistere in eo, quod extra se emittant innumera corpuscula, quæ respiratione in nares subeuntia partes earum interiores commovent, vellicant, ac cæteroquin afficiunt, unde resultat in anima sensatio jucunda, vel injucunda, prout illorum corpusculorum figura, magnitudo, agitatio diversa est.

De l'Odeur.

Les Philosophes d'aujourd'hui croient que l'odeur du corps consiste en ce qu'il envoye hors de lui une infinité de corpuscules, qui entrant par la respiration dans les narines, en ébranlent & piquotent les particules intérieures, d'où résulte dans l'ame une sensation agréable ou desagréable, selon la différente figure, grandeur, & agitation de ces corpuscules.

LA PHYSIQUE.

Il y en a qui croyent que les mêmes particules de matiere, qui appliquées à la langue & au palais excitent le sentiment du goût, excitent le sentiment d'odeur, lors que répandües dans l'air comme une espece de vapeur, elles frappent les parties intérieures des narines.

Les expériences s'accordent parfaitement avec ce principe. En premier lieu il est certain que toutes choses étant pareilles d'ailleurs, les corps chauds ont plus d'odeur que les corps froids. Or on explique sans peine cet effet, en disant que la chaleur fait évaporer les parties insensibles de ces corps, au lieu que la froideur les empêche de s'évaporer en resserrant les pores; & en remdant immobiles les parties intérieures. On éprouve en second lieu que plusieurs corps durs qui n'étoient pas odorans, le deviennent, soit en mollissant comme la cire à cacheter approchée du feu, soit lorsqu'on les broye, qu'on les frotte &c. Tels sont la plûpart des métaux. C'est ce qu'on explique encore sans peine en disant que le mouvement imprimé aux corps durs par le feu ou en les brisant, en fait sortir beaucoup d'esprits.

La même raison fait comprendre pourquoi les corps qu'on remue, ou qu'on brûle, ont plus d'odeur, & pourquoi les odeurs ont plus de force en été qu'en hiver, dans les lieux chauds que dans les lieux froids.

Remarquez que si les particules qui s'exhalent des corps, sont ou trop petites, ou trop émoussées pour émouvoir les organes de l'odorat, alors on ne sent point d'odeur. De là vient que les vapeurs qui s'élevent de l'eau ne sont pas odoriférantes non plus que l'air. C'est peut-être par la même raison que les fleurs mouillées sentent peu, & que les chiens ne sauroient suivre la piste des bêtes quand il fait du brouillard, parce que les corpuscules de l'eau enveloppent les corpuscules odoriférans, à moins que vous n'aimiez mieux dire que l'eau les empêche de s'exhaler de tous côtez.

Vous pourrez objecter que si les odeurs se répandoient par la dispersion des corpuscules, nous appercevrions quelque changement dans les corps odorans, & que néanmoins on n'en peut découvrir aucun dans le musc au bout de plusieurs années.

Je répond en premier lieu que les corpuscules qui s'échappent du musc sont d'une telle petitesse qu'il en faut une infinité pour faire la grandeur d'un grain de millet. Comme donc nous avons remarqué en parlant du continu, qu'une infinité de superficies enlevées par un feu continuel de dessus l'huile qui remplit un vaste tonneau, ne font pas néanmoins une grandeur sensible, de même nous disons ici qu'une infinité de particules séparées du musc par l'action continuelle de l'air, ou d'une autre matiere fluide, ne forment pas une quantité sensible. Nous disons de plus qu'il peut arriver, qu'après avoir fait un certain circuit, les esprits sortis du musc, y retournent, ce qui paroît bien vraisemblable, puisque la vertu de ce corps odorant s'affoiblit considérablement, à moins qu'on ne l'entoure de plusieurs enveloppes.

Ajoûtez qu'à la place des corpuscules odorans il se peut faire qu'il rentre des corpuscules d'une grandeur égale, tels qu'il y en a toûjours plusieurs dans l'air & qu'ils acquierent dans le corps odoriférant une modification qui les rende aussi odoriférens, de même que les particules du sang & des sucs terrestres acquierent dans chaque partie des ani-

Nec desunt, qui existiment easdem materiæ particulas, quæ linguæ & palato applicatæ excitant sensum saporis, excitare sensum odoris, quando instar halitûs per aërem dispersæ, interiores narium partes subagitant.

Cum hoc principio rectè concordant experientiæ. Primò certum est, corpora calida longè magis, cæteris paribus, olere frigidis, quod bene explicatur dicendo calorem insensibiles corporum particulas in vaporem evehere, frigus contra illud impedire, dum poros constringit, & partes intra se invicem retinet immotas. Secundò experimur, multa corpora dura ex inodoris fieri odora, vel quando mollescunt, ut cera obsignatoria; igni admota, vel quando conteruntur, fricantur, &c. ut metalla fere omnia. Hoc bene explicabimus, dicendo motum igne, & contusione, &c. impressum corporibus duris, efficere ut multi inde halitus erumpant.

Hinc facilè explicabis, quare intendatur odor corporum quæ commoventur, vel cremantur, & quare odores magis vigeant æstate: quam hyeme, locis calidis, quam frigidis, &c.

Observa quod si partes, quæ exhalantur à corporibus adeo sunt tenues, vel hebetes, ut organum olfactûs emovere nequeant, tunc non sentitur odor. Hinc est, quod vapores ex aquâ prodeuntes inodori sunt, & aër quoque. Fortè propter eandem rationem evenit, ut flores madidi minùs oleant, utque canes impediantur pruinâ indagare ferarum vestigia, quia scilicet corpuscula aquæ involvunt, ac veluti obtegunt circulationem odoriferam, nisi malis dicere aquam impedire, ne corpuscula odorifica huc & illuc exhalentur.

Objicies, si per corpusculorum effluxum propagentur odores, animadverteremus aliquam mutationem in corpore odoro, tamen constat moschum non minui ad sensum per multos annos.

Respondeo primò corpuscula, quæ effluunt è moscho esse adeo exigua, ut innumera ferre requirantur, ad faciendam magnitudinem grani milii. Sicut ergo observavimus in materiâ de continuo innumerabiles superficies continuâ ignis detractas actione, ex oleo replente dolium vastissimum non facere tamen crassitiem sensibilem, ita hîc dicimus, innumerabiles particulas é moscho exemptas continuâ actione aëris, vel alius materiæ fluidioris, non facere quantitatem sensibilem. Secundò, posse evenire ut circuitu quodam facto, halitus è moscho erumpentes ad suum principium redeant, quod valdè confirmatur, ex eo quod virtus notabiliter debilitetur, nisi multis integumentis circumveniatur.

Adde quod succedere possunt in locum corpusculorum corpuscula æqualis molis, qualia per aërem semper volitant, & in poris corporis odori acquirere modificationem, quâ quoque reddantur odora, sicut particulæ sanguinis & succorum terrestrium acquirunt in unâquaque parte animalis, & arbo-

arboris, modificationem requisitam, ut ipsi sint homogenea.

Sæpè evenit, ut quæ grata vel ingrata sunt gustui, eadem etiam grata vel ingrata sint odoratui quia fortasse eadem numero corpuscula excitant saporem & odorem, prout vel lingua, vel naribus applicantur.

Sed non rarò corpus graveolens insipidum est.

Ratio videtur esse vel quod interdum diversa sint corpuscula, quæ sensum odoris & saporis excitant, vel quod corpuscula eadem commensurentur porulis linguæ, non verò porulis organi olfactûs, & vice versâ, nam ex proportione inter figuras pororum, & corpusculorum odoriferorum procedere gratos odores, & contra, mihi pro certo videtur cum Lucretio,

Neu simili penetrare putes primordia forma
In nares hominum, cum tetra cadavera torrent,
Et cum scena croco Cilici perfusa recens est,
Araque Panchæos exhalat propter odores.

Si quæras cur quidam odores quibusdam animi deliquium afferant, respondeo quia corpuscula ad cerebrum penetrantia determinant spiritus animales versùs quosdam nervos, cordi vicinos, qui vel motum sanguinis ad cor retardando, vel accelerando nimis, totam animalis œconomiam interturbant.

De Sono.

S*Onus est quidam tremor aëris ad extremum auris tympanum continuatus. Pro cujus definitionis intelligentiâ sciendum est, auris externæ anfractus desinere in cavitatem orbicularem, cujus medietas tegitur membrana quadam, quæ tympanum dicitur, quæque sustinetur tribus ossiculis, ob figuram quam habent, nomine incudis, mallei, & stapedis, vocatis. Dicunt esse intra illam cavitatem materiam valdè subtilem, & raram, quæ aër innatus dicitur: sed de hoc non benè constat inter omnes Medicos. Ad illam cavitatem se extendit nervus auditorius è cerebro proficiscens. Hic ille est, qui impressiones ortas à corporibus sonoris ad cerebrum defert; indè ex institutione naturæ excitatur in anima sensatio ea, quam auditionem dicimus, quæ varia est, prout varia sunt corpora, ex quorum collisione aër tremulo motu ad aures delatus varias commotiones tympano & nervo auditorio communicat. Hinc patet ad rationem soni, requiri necessariò motum aëris continuatum usque ad intimos auris recessus, nam reverâ cùm inter aurem & corpus sonorum mediat aliquid perfectè sejungens aërem, qui ambit aurem & aërem, qui ambit corpus sonorum, nullu[illegible]tur sonus, ut experiuntur qui vitro undique sint septi.*

Nec obstat quod in cubiculis benè clausis audiamus strepitum foras editum, conservantur enim rimæ quædam, & quidam pori, quibus aer externus conjungitur cum aere cubiculi. Non malè dictum est,

maux & des arbres, la modification nécessaire pour leur devenir homogenes.

On voit souvent que les choses agréables ou desagréables au goût sont aussi agréables ou desagréables à l'odorat, parce que peut être les mêmes corpuscules numériques excitent la saveur & l'odeur, selon qu'ils sont appliquez à la langue ou aux narines.

Mais souvent aussi les corps qui sentent mauvais, sont insipides.

La raison semble en être, ou que quelquefois les corpuscules qui excitent le sentiment de l'odeur & de la saveur, sont différens, ou que les mêmes corpuscules proportionnez aux pores de la langue, ne le sont pas à ceux de l'organe de l'odorat, & au contraire. Je parle de la sorte, parce que je regarde comme une chose constante, que de la proportion entre les figure des pores & des corpuscules odoriférans, naissent les odeurs agréables, & au contraire. C'est ce que Lucréce exprime de la sorte. *Ne croiez point que ce soient des parties de la même figure qui entrent dans nos narines, lorsque des cadavres infects se pourissent, & lors qu'on vient de répandre sur le théatre du safran de Cilicie, ou que les autels exhalent les odeurs délicieuses de l'Arabie.*

Si on demande pourquoi certaines odeurs font évanouir quelques personnes, je répond que c'est parce que les corpuscules qui pénetrent dans le cerveau, déterminent les esprits animaux vers certains nerfs voisins du cœur, qui retardant ou hâtant trop le mouvement du sang vers le cœur, troublent de la sorte l'œconomie entiere de l'animal.

Du Son.

LE son est un certain tremblement de l'air prolongé jusqu'au tympan de l'oreille. Pour entendre cette définition, il faut savoir que les sinuositez de l'oreille extérieure se terminent en une cavité orbiculaire, dont la moitié est couverte d'une membranne qu'on appelle tympan, & qui est soûtenue par trois petits os aux quels leurs figure a fait donner les noms de marteau, d'enclume, & d'étrier. On dit qu'il y a dans cette cavité une matiere subtile & rare, qu'on appelle air inné, mais les Médecins n'en convi nnent pas tous. Le nerf auditoire qui parte du cerveau, s'étend usqu'à cette cavitée C'est lui qui porte au cerveau les impressions produites par les corps sonores, & c'est ainsi que par l'institution de la nature, il excite cette sensation que nous nommons ouïe, laquelle est différente, selon la différence des corps dont la collision a imprimé à l'air un mouvement tremblant qu'il porte jusqu'à nos oreilles, où il communique au tympan & au nerf auditoire l'agitation qu'il a reçuë. Cela fait voir que le son demande nécessairement un mouvement de l'air continué jusques dans les sinuositez intérieures de l'oreille. En effet, lors qu'il y a entre l'oreille & le corps sonore quelque chose qui sépare parfaitement l'air voisin de l'oreille d'avec l'air voisin du corps sonore on n'entend aucun son, ainsi que l'éprouvent ceux qui sont environnez de verre de toutes parts.

Il est inutile d'objecter qu'on entend le bruit de dehors dans des chambres bien fermées; car il y demeure toûjours des fentes & des pores par où l'air extérieur se joint à l'air de la chambre. On a dit avec raison qu'il arrive à l'air quand

LA PHYSIQUE. quelqu'un crie, la même chose qu'il arrive à l'eau où on jette une pierre. Nous voions qu'il s'y forme plusieurs cercles enveloppez les uns dans les autres, qui s'etendent jusqu'aux deux rivages. Il est probable que le son s'étend de la même maniere, c'est-à-dire qu'il meut d'abord en rond les parties d'air voisines, &ensuite les autres, en aggrandissant toûjours les cercles.

Cette explication fait concevoir pourquoi un nombre infini de gens placez les uns derriere une cloche, les autres devant, les autres à côté, d'autres audessus, d'autres audessous, entendent tous les mêmes sons; pourquoi l'on n'entend le bruit du canon & du tonnerre, que longtems aprés avoir vû la flamme & l'éclair; comment enfin nous pouvons entendre plusieurs sons à la fois. Il en est de ces divers sons, comme des cercles que forment deux pierres jettées dans un même endroit de la riviere, cercles qui sont moins distincts, mais qui pourtant ne s'embarassent point.

Vous direz que souvent l'air est ému, sans qu'on entende aucun son, comme lorsqu'un homme remuë les mains. Mais cette objection ne fait rien contre nous, puisque nous établissons que toute sorte de mouvement de l'air ne produit pas le son, & qu'il n'y a que celui qui consiste en vibrations & en ondulations tremblantes & réciproques. C'est l'expérience qui nous l'apprend; car nous le voions & nous le sentons quand on touche les cordes d'un instrument, & qu'on sonne les cloches. Or de ce que le corps sonore a ce mouvement tremblant & d'ondulation, il paroît raisonnable de conclure qu'il imprime un mouvement semblable à l'air voisin, ce qui se confirme par le tremblement & le bouillonnement de l'eau, lorsqu'on presse du doigt en rond & vîte les bords du verre où elle est contenuë. Il est évident que le verre qui jette un son quand on le presse de la sorte, agite l'air de la même maniere qu'il agite l'eau, & qu'il lui imprime un mouvement tremblant . . . Donc . . . . .

Si vous demandez d'où vient ce mouvement tremblant des corps sonores, comme par exemple des cloches ou des cordes d'instrumens, je répond qu'il est produit par la même cause qui fait que les corps comprimez reprennent leur premiere figure, ce que nous avons appellé vertu élastique. Une corde tendue a une certaine détermination à former une ligne droite. Aussi dés qu'on la tire, ou qu'on la pousse, comme on la fait sortir de cet état, d'abord elle s'y remet par son élasticité. Mais parce que la vitesse de la vertu élastique est cause que la corde passe au delà du lieu qu'elle occupoit, elle y retourne pour le reprendre, & le passant de nouveau, elle retourne encore vers les parties opposées. Or c'est dans ces vibrations ou dans ces allées & venuës que consiste le tremblement des cordes d'instrumens & le son.

Il faut dire la même chose par rapport aux cloches. Chaque fois qu'une cloche est frappée par le batant, sa figure de circulaire devient ovale, mais les parties qui avoient été éloignées davantage du centre, retournent à leur premiere place avec tant de vitesse, à cause de la grande élasticité du métal, qu'elles se trouvent plus prés du centre qu'auparavant, ce qui est cause qu'elles s'en éloignent & qu'elles y reviennent, mouvement de reciprocation qui ne finit qu'avec le son.

idem evenire aëri, quando, verbi gratiâ, aliquis clamat, quod aquæ, in quam lapis projicitur, in quâ videmus successivè formari plures circulos alios aliis majores, usque ad utramque ripam. Eodem modo probabile est propagari sonum hinc & indè in omnem lineam motis, primò, in orbem aëris partibus, quæ corpori sonoro contiguæ sunt: deindè illis quæ proximè succedunt, & sic deinceps.

Hinc capies, quare idem sonus audiatur ab innumerabilibus hominibus, pone, antè, ad latus, infrà, suprà collocatis respectu campanæ; quare sonus, quem edunt tormenta bellica explosa ipsumque tonitru audiatur multò post visam flammam & fulgur; & quare simul audire possimus plures sonos, sicut videmus in eadem parte fluvii circulos, qui ob duos lapillos injectos formantur, licet sint minus distincti, non tamen impedire se invicem.

Dices aërem sæpè moveri, quin tamen ullus audiatur sonus, ut cùm quis agitat manus, sed hæc objectio non nobis nocet, qui censemus non motum quemlibet aeris producere sonum, sed illum duntaxat, qui vibrationibus, tremulisque undulationibus ac reciprocis constat. Cur verò hunc potiùs motum quam alium afferamus causam soni, authorem habemus experientiam, cernimus enim illum, & manu sentimus in fidibus pulsatis, & campanis sonantibus. Jam ex eo, quod corpus sonorum habeat motum illum tremulum, undulatimque reciprocum, colligere æquum est, similem motum imprimi ab eo aëri circumquaque diffuso, quod confirmatur ex eo, quod videamus tremere, ac veluti effervescere aquam in cyatho, quando cyathi labra digito circumacto premuntur celeriter, evidens est vitrum, quod eo in casu sonitum edit, eodem modo agitare aërem, quo agitat aquam, motu tremulo. Ergo &c.

Si quæras undè oriatur tremulus ille motus corporis sonori, campanæ, verbi gratiâ, aut cytharæ chordarum, respondeo, causam esse eamdem, quæ facit ut corpora compressa restituant se ad pristinam figuram, quam supra vocavimus elasticam. Nempè chorda, quæ tenditur, habet quandam determinationem ad lineam rectam, & per consequens quoties tracta, vel digitis pulsa dimovetur ab eo statu, toties per vim elasticam redit in illum. Sed quia celeritas virtutis elasticæ facit ut chorda transiliat pristinam stationem, retrocedit iterum ad eam occupandam, & quia iterum transgreditur illam, idcircò denuò redit ad partes oppositas. Atqui in illis vibrationibus, itibus & reditibus consistit tremulus motus fidium & sonus.

Idem statuendum est circa campanam, nempè, quotiescumque percutitur, mutatur ejus figura è circulari in ovalem; verùm partes, quæ distantiores sunt factæ à centro restituunt se ad pristinum locum, & eâ quidem velocitate ob vim elasticam metalli maximam, ut viciniores centro quam antea evadant; indè iterum accedunt, receduntque, & hæc reciprocatio non ante desinit, quam sonus.

Haud

Haud prætermitto requiri in quibusdam sonis quasdam subsultationes, veluti in illis fidibus quæ pulsantur plectro; crines enim, ex quibus constat plectrum, pice obducti, evadunt denticulati instar serræ: ac proindè applicati successivè chordis fidium, cogunt illas saltare ab una dentium cavitate in alteram, undè oritur sonus; nam si crines oleo ungerentur, vel sebo, nullus efficeretur sonus, propterea quod chordæ leniter reperent juxta illos, & sine ulla successione.

Observa etiam collisionem aeris ad corpora solida crebris succussionibus repetitam, determinare illum ut motu tremulo cieatur, nam consequenter ad ejusmodi collisionem auditur sonus, ut accidit in fistulis, in tibiis, imo in ore animalium, quippè aer è pulmone emissus per asperam arteriam alliditur palato, dentibus, lingua ac labris, & præterea multas succussiones patitur in exitu asperæ arteriæ, ubi reperit epiglottida, quæ iteratis vicibus claudit & aperit asperam arteriam.

Ut clarè cognoscamus in sono nihil esse aliud, præter motum, observa præcisè moto tympano auris, oriri in animâ perceptionem alicujus soni, ut experiuntur, qui digitum in aurem inserunt, quod mihi in mentem revocat experientiam ipsis pueris familiarem, qui suspensam tenentes laminam ferream, & in aliquod corpus ferreum impingentes, immissis in aurem digitis una cum funiculo sustentante laminam ferream, sonum percipiunt, qualem tintinnabula edere solent.

Je ne dois pas oublier que certains sons demandent des soubresauts, ainsi qu'on le remarque dans les instrumens dont on joue avec un archet. Les crins dont les archets sont composez étant enduits de poix, ils deviennent dentelez comme une scie, de sorte qu'appliquez successivement aux cordes d'un violon, ils les font sauter depuis une partie de leur cavité jusqu'à l'autre, & c'est de là que vient le son; car si ces crins étoient frottez d'huile ou de suif, il n'en viendroit aucun son, parce que les cordes glisseroient doucement & à la fois le long de l'archet.

Remarquez aussi que la collision de l'air contre les corps solides accompagnée de plusieurs secousses, le détermine à un mouvement tremblant; car aprés une collision de cette sorte, on entend un son, ainsi qu'il arrive dans les flageolets, dans les flutes & même dans la bouche des animaux. En effet, l'air que le poumon envoie par la trachée-artere, se brise contre le palais, les dents, la langue, & les levres, & de plus il souffre plusieurs secousses au sortir de la trachée-artere, où il trouve l'épiglotide, qui ferme & ouvre plusieurs fois la trachée-artere.

Pour s'assûrer qu'il n'y a rien dans le son outre le mouvement, il suffit d'observer qu'en remuant seulement le tympan de l'oreille, l'ame a la perception de quelque son, ainsi que l'éprouvent ceux qui mettent un doigt dans leur oreille. Cette expérience m'en rapelle une connuë des enfans même, qui tenant suspendue une lame de fer, & la heurtant contre un morceau de fer mettent en même tems leur doigt dans l'oreille avec la ficelle qui soutient la lame de fer, après quoi ils entendent un son semblable à celui d'une sonnette.

De Echo.

Superest ut breviter agamus de reflexione soni, ex qua oritur Echo. Dico igitur tremorem aeris, qui communicatur in omnem lineam aeri vicino, non posse communicari omnibus corporibus. Debet ergo aer ad occursum similium corporum tremorem suum communicare per lineam reflexam, & hoc modo incipiunt fieri novi circuli tendentes versus locum, undè sonus profectus erat, atque adeò eadem vox auditur.

Sed non fit Echo, nisi corpora reflectentia aerem sint valdè dura, & utcunque lævia.

Deindè requiritur aliqua distantia inter corpus reflectens sonum, & loquentem. Alioquin motus reflexus aeris perveniret ad aurem, durante adhuc motu directo, & per consequens una esset sensatio, quæ etiam causa est, quare ultima solùm vox audiatur, aliæ enim prohibitæ sunt audiri, quia vigebat adhuc in medio tremor directus, quem voces succedentes impresserant,

De l'Echo.

Il reste que nous traitions en peu de mots de la réflexion du son qui produit l'écho. Je dis donc que le tremblement de l'air qui se communique de tous côtez à l'air voisin, ne sauroit se communiquer à toute sorte de corps. Ainsi à la rencontre de ceux qui sont incapables de ce mouvement, il faut qu'il le communique par réflexion. Et de cette maniere il se forme de nouveaux cercles qui tendent vers le lieu, d'où le son étoit parti, ce qui est cause qu'on y entend la même voix.

Il ne se fait point d'écho à moins que les corps qui réfléchissent l'air, ne soient bien durs & assez polis.

Il faut en second lieu qu'il y ait quelque distance entre le corps qui réfléchit le son, & l'homme qui parle. Autrement le mouvement réfléchi de l'air parviendroit à l'oreille lorsque le mouvement direct dure encore, & par conséquent il n'y auroit qu'une sensation. Aussi c'est par cette raison qu'on n'entend que les derniers mots, les premiers ne pouvant s'entendre, parce que le tremblement direct imprimé par les mots suivants, duroit encore au milieu de l'air.

CAPUT SECUNDUM.

De Meteoris.

Inter corpora, quæ ex quatuor elementis componi creduntur, quædam imperfectè mixta creduntur, quia facilè redeunt in formam illius elementi,

CHAPITRE SECOND.

Des Météores.

Entre les corps qu'on croit être composez des quatre élémens, il y en a qu'on apelle mixtes imparfaits, parce qu'ils reprennent aisément la forme de l'élément qui prédomine en eux, comme

La Physique. me la neige qui retourne aisément en eau. On les nomme aussi météores, c'est-à-dire, placez en haut, parce que la plûpart d'entre eux sont formez dans l'air.

Nous examinerons en premier lieu les météores ignées, comme le foudre & le tonnerre, en second lieu les météores lumineux comme l'arc-en-ciel, & le parhélie, en troisiéme lieu les météores humides, comme la pluie, & enfin les météores secs, comme les vents.

Des Météores ignées.

ON dit qu'il y a deux sortes de matiere de météores, l'une éloignée, & l'autre prochaine. La premiere comprend les corps terrestres & aqueux, & la seconde s'appelle exhalaison & vapeur. On définit l'exhalaison, un souffle chaud & sec, & la vapeur un souffle humide & plûtôt froid que chaud. Ces deux souffles conviennent en ce que l'un & l'autre sont produits par l'action du Soleil ou de quelque autre corps, comme par exemple des feux souterrains. La production des exhalaisons consiste en ce que les particules terrestres sont agitées de telle façon, que perdant de leur grosseur, elles sont forcées de monter, & celle des vapeurs, en ce que les particules flexibles & glissantes de l'eau sont muës de telle maniere qu'elles se rarefient, & montent. Ce qui fait que ces souffles s'élévent, c'est qu'ils ne peuvent se mouvoir autrement, lorsque la chaleur du soleil, par exemple, vient à les agiter. Ils ne peuvent tendre en bas, à cause de la résistance de la terre & de l'eau. Ils ne peuvent se mouvoir dans l'air en ligne transversale, tant parce qu'il s'éléve à leurs côtez des souffles semblables, que parce que moins l'air est éloigné de la terre, plus il résiste. Donc ils doivent s'élever, comme on remarque que fait la poussiere foulée aux pieds.

Entre les météores ignées, les principaux sont les cométes, le tonnerre, l'éclair & la foudre. Ceux de la seconde classe sont les étoiles tombantes, les torches ardentes, la chevre sautante, &c. dont la matiere est une certaine exhalaison séche & visqueuse, qui prend feu aisément, & qui représentant diverses figures, selon la situation de ses parties, & la maniere dont elle s'enflamme, a donné occasion de distinguer divers phénomenes ignées. La cause de leur inflammation semble être, ou la chute précipitée d'une petite nuée sur une autre, ou un certain vent excité dans la moienne region de l'air, ou le différent mêlange des exhalaisons mêmes. Car le feu n'étant rien autre chose que le mouvement rapide & violent de certaines particules terrestres, il peut allumer les exhalaisons sulphureuses dispersées dans l'air, à quoi on peut ajoûter qu'une exhalaison est mise en fermentation par l'arrivée d'une autre exhalaison hétérogene, de même que la chaux s'échauffe quand on y jette de l'eau, & que l'huile de tartre bout si on la mêle avec l'huile de vitriol.

Nous parlerons des cométes en traitant des cieux.

De la Foudre & du Tonnerre.

POur proceder par ordre, il faut supposer que les vapeurs qui sont attirées en haut, ne s'élévent pas toutes à la même hauteur, soit parce que les unes sont condensées avant les autres, soit parce qu'elles sont composées de parties plus

quod prædominatur in illis, ut nix in formam aquæ. Vocari quoque solent Meteora, quasi sursum posita, quia major pars eorum in aëre generatur.

Considerabimus ea primò, prout sunt ignita, ut fulmen, & tonitru, secundò, prout sunt lucida, ut Iris & Parhelii, tertiò, prout sunt humida, ut imber, quartò, prout sunt sicca, ut venti.

De Meteoris ignitis.

DUplex dicitur esse materia omnium meteororum, remota scilicet & proxima. Remota complectitur corpora terrestria & aquea. Proxima vocatur exhalatio & vapor. Definitur exhalatio halitus calidus, & siccus; vapor verò halitus humidus, & magis frigidus quam calidus. Sed in eo conveniunt hi duo halitus, quod uterque actione solis, vel corporis cujusdam alterius, verbi gratiâ, ignium subterraneorum producitur; exhalatio, quidem quatenus particulæ terrestres sic agitantur, ut factæ exiliores determinentur ad ascendendum; vapor verò, quatenus particulæ aquæ flexiles, & instar anguillarum lubricæ ita commoventur, ut rarefiant & ascendant. Ratio autem, cur illi halitus ascendant, est quia non aliter possunt moveri, cum calore solis, verbi gratiâ, agitantur. Non possunt enim tendere deorsum propter resistentiam terræ & aquæ; non moveri per aërem ex transverso, tum quia ipsis occurrunt ad latus utrumque halitus similes, tum quia aër, quo magis est vicinus terræ, eo magis resistit. Ergo moveri debent sursum, quod etiam observatur in pulvere calcato.

Inter meteora ignita præcipuus tribuitur locus cometis, tonitrui, fulguri, & fulmini; minùs præcipua vocantur stellæ cadentes, fax, capra saltans, &c. quorum omnium materia est exhalatio quædam sicca & viscosa, ideoque facilè inflammabilis, quæ pro diverso situ partium suarum, & modo quo ignescit, diversas exhibens figuras, occasionem dedit varia distinguendi phænomena ignita. Causa verò inflammans ea esse videtur, vel præceps casus unius nubis tenuioris in aliam, vel ventus quidam in media regione aëris excitatus, vel varia permixtio ipsarum exhalationum. Nam cùm ignis nihil aliud sit, quam motus velocissimus quarumdam particularum terrestrium, potest motus exhalationes sulphureas per aërem dispersas accendere, & cum constet calcem infusâ aquâ calefieri; & oleum tartari permixtum oleo vitrioli fervere, dici potest una exhalatio adventu alterius heterogeneæ fervere.

De cometis commodiùs agetur ubi de cœlis.

Nunc

De Fulmine & Tonitru, &c.

UT ordine procedamus, supponendum est vapores, qui sursum evehuntur, non omnes pervenire ad eamdem altitudinem, seu quia alii aliis citiùs condensantur, seu quia crassioribus constat partibus.

tibus. Hinc fit, ut media aëris regio diversis quasi contignationibus distinguatur, quarum aliæ aliis sint superiores. Secundò, exhalationes, quæ simul cum vaporibus ascendunt, ac plerumque intermiscentur iis, secerni deinde ab illis, vel eo modo, quo partes olei & aquæ ab invicem separantur, inter ascendendum, vel actione alicujus venti succutientis aggregatum ex vaporibus & exhalationibus, quem admodum frequentibus ictibus serum à butyro separatur. Itaque verisimile est, intervalla, quæ nubem superiorem ab inferiori sejungunt, multis exhalationibus esse referta. Hoc semel posito, sic explicatur tonitru.

Si nubes superior addensata gravior fiat, (addensatur autem actione caloris, ut alibi circa glaciem observatum est) debet illa toto suo pondere cadere præceps, illeque casus ad ingentem sonum producendum sufficit, sicut nives, quæ in Alpibus mense Majo calefiunt, & ingravescunt, acervatim corruentes, ingentem fragorem, & murmur per vallis efficiunt. Ille autem sonus nubis cadentis hàc de causâ intensior est, quia aer medians inter nubem inferiorem, & superiorem, valdè pressus delapsu superioris, & exitum quærens, citiùs nubi cadenti locum facit circa extremitates, quam in medio. Hinc fit ut extremitates nubis faciliùs descendant, ac veluti in fornicem efformentur, unde fit, ut aër inclusus cogatur exire per vias angustas & irregulares, quod maxime auget sonum, ex collisione ortum, ut constat experientiâ.

Insuper aer ille inclusus non tantopère comprimitur, atque impellitur, quin exhalationes in eo contentæ, nitrosæ plerùmque ac sulphureæ incendantur, hoc est dilatentur, & obvia quæque vi summâ impellant, quod novos addit gradus fragori, & sono, efficit adeo tonitru, sicut pulvis nitratus accensus, & è tormento violenter erumpens, ingentem edit strepitum.

Alii paulo aliter rem explicantes dicunt, nubes scatere quem plurimis exhalationibus, quæ per motum calefactæ, atque exitum quærentes, disrumpunt nubem eo modo, quo pulvis nitratus papyro inclusus complicatâ, rarefactus papyrum cum fragore perforat, spiritusque ignei in castaneâ inclusi ejus corticem disrumpunt cùm strepitu.

Fulgur autem est illa subita inflammatio exhalationis interceptæ inter nubem superiorem & inferiorem.

Juxta hanc hypothesim facile explicantur omnia tonitrus phenomena.

Primò experimur aliquando tonare unico ictu, aliquando multiplici, distincto, & tumultuoso, vel etiam obscuro. Hoc explicabis dicendo nubem superiorem aliquando ruere integram, aliquando per partes, modo breviori, modo minùs brevi temporis intervallo sibi succedentes, aliquando etiam nubem inferiorem magis resistere, vel minùs, & exhalationibus, quarum inflammatio præcipua est causa violentæ eruptionis, atque collisionis

grossieres. De là vient qu'on divise la moienne région de l'air comme en plusieurs étages les uns au dessus des autres. Une autre supposition, c'est que si les exhalaisons montent avec les vapeurs, & se mêlent avec elles, elles s'en séparent ensuite, soit de la même maniere que les parties de l'huile & de l'eau se séparent en montant, soit que quelque vent secoue le composé des vapeurs & des exhalaisons, de même qu'on sépare par des coups redoublez le petit lait d'avec la crême. C'est pourquoi il est vraisemblable que les intervalles qui séparent une nuée de celle qui est dessous sont remplis de beaucoup d'exhalaisons. Selon ces principes, on explique le tonnerre de la maniere suivante. LA PHYSIQUE.

La nuée supérieure est condensée par la chaleur, comme on l'a remarqué au sujet de la glace. Or si en se condensant, son poids augmente, il doit l'entrainer sur la nuée inférieure, & cette chute suffit pour produire un grand bruit, de même que les neiges qui s'échauffent & qui s'appesantissent sur les Alpes dans le mois de Mai, tombant par monceaux, remplissent les vallées du bruit éclatant de leur chute. Ce qui fait que le bruit de la nuée tombante frappe avec tant de force, c'est que l'air qui est entre la nuée inférieure & la nuée superieure, pressé extrémement par la chute de la nuée supérieure, & cherchant une sortie, lui fait place avec moins de peine par les extrémitez que par le milieu. De là vient que les extrémitez de la nuée descendent aisément, & forment une espéce de voûte, & c'est par cette raison que l'air enfermé est obligé de sortir d'entre les deux nuées par des ouvertures étroites & irrégulieres, ce qui augmente le bruit produit par leur collision, ainsi qu'il est constant par l'expérience.

De plus cet air enfermé n'est pas comprimé & poussé avec tant de force, sans que les exhalaisons qui y sont contenues, & qui la plûpart sont nitreuses & sulphureuses, s'allument, c'est-à-dire se dilatent & poussent violemment tout ce qu'elles rencontrent, ce qui augmente le bruit, & produit par conséquent le tonnerre, de même que la poudre allumée & sortant avec force du canon, excite un bruit extraordinaire.

D'autres expliquent la chose un peu autrement. Ils disent que les nuées abondent en exhalaisons, qui échauffées par le mouvement, & cherchant une issue, font crever la nuée, de la même maniere que la poudre à canon, enfermée dans un papier plié, le perce avec bruit lorsqu'elle est échauffée, ou que les esprits ignées enfermez dans une chataigne en crevent l'écorce avec éclat.

L'éclair est cette inflammation subite d'une exhalaison enfermée entre la nuée supérieure & la nuée inférieure.

Selon cette hypothése il est aisé d'expliquer tous les phénomenes du tonnerre.

On remaque en premier lieu que quelques fois le tonnerre éclate par un seul coup, & quelquefois à plusieurs coups redoublez, tantôt distincts & frappans, & tantôt confus & sourds. Pour expliquer ce phénomene, il suffit de dire que tantôt la nuë supérieure entiere tombe sur l'autre, & tantôt elle ne tombe que par parties, qui se succedent les unes vîte & les autres lentement; que quelquefois aussi la nuë inférieure résiste plus ou moins; que d'ailleurs les exhalaisons dont l'inflammation est la cause principale

de

LA PHYSIQUE. de l'éruption violente & de la collision de l'air, sont tantôt moins & tantôt plus serrées, & enfin que tantôt plusieurs prennent feu à la fois, & subitement, & tantôt les unes après les autres, & lentement.

aeris, modò esse confertiores, modò rariores, modò magnâ copiâ simul corripere flammam, ac subitò, modò successivè ac lentè.

On éprouve en second lieu que quelquefois il tonne sans qu'il éclaire, & que d'autres fois il éclaire sans qu'il tonne. On explique cet effet, en disant que l'exhalaison enfermée entre deux nuées, ou n'a pas été assez inflammable, ou a été trop subtile pour que la lueur en soit venue jusques à nous, ou plûtôt qu'il n'y a eu aucune exhalaison entre les deux nuées, & que la nue supérieure a été l'unique cause du tonnerre par sa chute précipitée. Que si telle est la petitesse ou la foiblesse de la nuë supérieure, qu'elle ne puisse chasser l'air qui est au dessous d'elle avec assez de vitesse pour causer un grand bruit, & que néanmoins elle puisse allumer une exhalaison plus séche & plus inflammable qu'à l'ordinaire, alors on voit l'éclair sans entendre le tonnerre.

Secundò aliquando experimur tonare sine fulgure, aliquando fulgurare sine tonitru. Explicatur illud, dicendo exhalationem interceptam inter duas nubes, vel non satis fuisse inflammabilem, vel fuisse adeo subtilem, ut non potuerit fulgorem suum usque ad terram mittere, vel potiùs tunc nullam fuisse inter duas nubes exhalationem, sed superiorem præcipiti suo descensu solam fuisse causam tonitru. Quod si nubes superior sit vel adeo tenuis, vel adeo lenta, ut non valeat aerem interceptum eâ celeritate expellere, quæ magnum fragorem producat, & tamen exhalationem solito sicciorem & inflammabiliorem accendere, valeat, videtur fulgur absque tonitru.

En troisieme lieu, il est remarquable qu'il tonne souvent en été, & rarement en hiver. Cela vient de ce qu'en hiver il n'y a pas assez de chaleur pour élever en haut beaucoup d'exhalaisons nitreuses & sulphureuses, ou pour les séparer d'avec les vapeurs aqueuses, outre que les nuës supérieures n'ont rien qui les échauffe par dessus, & qui en les condensant, les force par leur pesanteur de tomber sur les nuës inférieures.

Tertiò æstate frequenter, hyeme verò rarò auditur tonitru. Hoc explicatur dicendo, tum quod hyeme non datur calor sufficiens ad elevandas sursum quam plurimas exhalationes nitrosas, ac sulphureas, vel à vaporibus aqueis sejungendas; tum quod nubes superiores non habent à quo supernè calefiant, ut hoc pacto addensata, suo pondere in suppositas nubes præcipitentur.

Remarquez que le tonnerre cesse, dès que les nuës inférieures se résolvent en pluie. La cause de cet effet, c'est que les exhalaisons poussées par la chute des nuës supérieures, trouvent aisément un chemin au travers de l'air libre, & qu'il ne peut y avoir un grand bruit lorsque la nuë inférieure ne résiste plus.

Observa si nubes inferiores resolvantur in pluviam, cessare tonitru, tum quia exhalationes à superioribus nubibus decidentibus impulsæ, facile viam inveniunt per liberum aerem, tum quia cessante resistentiâ nubis inferioris, non potest oriri ingens strepitus.

C'est pourquoi le son des cloches est capable de détourner le tonnerre, parce qu'en agitant l'air qui est au dessous des nuës, il leur aide à se dissoudre.

Hinc capies, quare campanarum sonus averruncare possit tonitru, ratio est, quod aerem nubibus suppositum agitando, adjuvet earum dissolutionem.

Pour parler maintenant de la foudre, ce n'est rien autre chose, que la même exhalaison prise entre deux nuës, qui allumée par l'impulsion de la nuée supérieure, forme l'éclair & le tonnerre. Si poussée avec une extrême violence, elle s'ouvre un passage au travers de la nuë inférieure, & qu'elle arrive jusqu'à nous avant qu'elle ait eu le tems de se dissoudre, c'est ce qu'on appelle la foudre.

Ut de fulmine jam dicamus, sciendum est, illud nihil esse aliud, quam eandem illam exhalationem, inter duas nubes interceptam, quæ superioris nubis impulsione accensa, fulgur & tonitru efficit, si enim violentiori impetu acta trans nubem inferiorem, viam sibi faciat usque ad nos, conserta adhuc, nec dum dissipata, vocatur fulmen.

Je n'ignore point qu'on la regarde d'ordinaire comme un coin ou un dard, & que l'exhalaison ne passe que pour la cause qui fait partir ce dard, de même que la poudre à canon fait partir un boulet. Mais il ne me paroît pas certain qu'il y ait autre chose dans la foudre que cette exhalaison, exhalaison qui est capable de produire les effets de la foudre, puisqu'il est constant que la flamme fluide & subtile de la poudre peut bien renverser les tours & les montagnes.* Je ne nie point que quelques exhalaisons ne puissent se pétrifier dans la nuë, de même qu'il se forme une pierre de ces particules terrestres qui restent au fond d'un vase où il y a eu de l'eau de riviere, si on les mêle avec quelques parties de sel nitreux & sulphureux, & qu'on y mette ensuite le feu. Mais on peut expliquer les effets de la foudre sans recourir à cette supposition d'une pierre formée dans les nuës.

Non me latet, fulmen vulgò concipi instar cunei & teli, & exhalationem haberi dumtaxat pro causâ impellente illud telum, ut se habet pulvis tormentarius accensus respectu globi. Sed non videtur mihi constare esse aliquid in fulmine, præter supradictam exhalationem, quæ sine dubio effectus edere capax est fulminis, cum certum sit flammam fluidam ac pertenuem pulveris nitrati evertere montes & turres. Non nego, quasdam exhalationis partes lapidescere posse, intra nubem; nam si aliqua portiones illius terræ, quæ reperitur in fundo vasis, in quo aqua fluvialis requievit, misceantur cum quibusdam portionibus salis nitrosi, & sulphuris, ac deinde incendantur, subitò prodit lapis. Sed explicari possunt fulminis effectus, absque suppositione cujusdam lapidis in nubibus formati.

Les principaux effets de la foudre sont qu'elle fond l'or enfermé dans des sacs sans les endommager, qu'elle fond une épée sans gater le four-

Præcipui fulminis effectus sunt, quod sacculis non combustis constet aurum inclusum, ensem liquet illæ-

illæsâ vaginâ, ossa frangat incolumi carne, sæpiùsque loca editiora feriat. Explicari possunt hæc phænomena, dicendo ignitam exhalationem constare aliquando multis corpusculis subtilibus instar salium volatilium, & aquarum fortium. Quemadmodum autem aquæ fortes dissolvunt duriora metalla, non verò ceram, quia liberè transcurrunt per poros ceræ, non verò per meatus metallorum, quos ideo dilatare necesse habent, cumque dilatant, particulas hinc & inde abradunt, concidunt, secumque rapiunt; ita partes harum exhalationum liberè transeunt per poros corii, cutis, & carnis, ideoque innoxiè transcurrunt. Quia verò metalla & ossa non habent tam amplos meatus, necesse est, ut exhalationes per vim sibi aperiant exitum. De cætero non mirum est, si fulmen corpora excelsa offendat frequentiùs, quandoquidem ut plurimum evibratur ex transverso, scilicet per aliquam extremitatem nubis inferioris. Adde quod nubes inferior eâ potissimùm sui parte cedit exhalationi descendenti, quæ corpori prææalto respondet, quia corpus illud aeri descendenti resistens, determinat illud ut sese veluti findat, exhalatio verò eandem eam aeris determinationem sequitur.

peau, qu'elle brise les os sans faire mal à la chair, & qu'elle ne tombe la plûpart du tems que sur les lieux élevez. On peut expliquer ces phénomenes en disant qu'une exhalaison ignée est composée quelquefois de plusieurs corpuscules subtils, semblables à ceux des sels volatils & des eaux fortes. Or les dernieres dissolvent les métaux les plus durs, & non pas la cire, parce qu'elles passent librement par les pores de la cire & non par ceux des métaux qu'elles sont obligées de dilater; en quoi faisant, elles en emportent quelques particules avec elles. De même les parties de ces exhalaisons traversant librement les pores du cuir, de la peau, & de la chair, elles n'y laissent aucune trace de leur passage, au lieu qu'elles sont obligées de s'ouvrir une route avec violence au travers des métaux & des os, parce qu'ils n'ont pas des pores assez larges. Au reste, il n'est pas étonnant que le tonnerre frappe souvent les corps élevez, puisque la plûpart du tems il est lancé en ligne transversale, c'est à-dire par quelques-unes des extrémitez de la nuë inférieure. Ajoûtez que la nuë inférieure cede à l'exhalaison, qui descend principalement par la partie d'elle-même qui répond à un corps élevé, parce que ce corps résistant à l'air qui descend, le détermine comme à se fendre, & que l'exhalaison suit cette détermination de l'air.

De Meteoris lucidis.

Ista Meteora differunt à præcedentibus, quod non habeant formam ignis, sed speciem solùm corporis lucidi exhibeant.

Præcipua sunt Iris, Parelia; Paraselena, de quibus breviter agemus, exceptâ Iride, quam paulo fusiùs explicabimus.

Parelia sunt solis imagines in nube tanquam in speculo impressæ. Si enim soli occurat nubes quæpiam densa, polita, non in pluviam liquescens, sed potiùs congelata actione cujusdam venti; evenire debet, ut radii solis in eam incidentes, eo modo reflectantur ad oculos nostros, qui requiritur, ut imaginem illius astri nos intueamur, quemadmodum eidem radii à speculo vel aquâ resilientes solis imaginem nobis exhibent.

Si plures nubes taliter modificatæ accipiant simul radios solis, vel ita sint collocatæ, ut radii ab unâ in aliam reflectantur, plures videntur spurii Soles in nubibus, ut Romæ visi sunt quinque anno 1629, quod facile concipies, si memineris plurium speculorum, certo modo dispositorum, quæ ad se invicem mittunt imagines objectorum.

Paraselenæ, sive Lunæ imagines, in nubibus apparentes, eodem modo explicari debent.

Des Météores lumineux.

Ces météores différent des précédens en ce qu'ils n'ont point la forme de feu, & qu'ils n'ont que l'apparence de corps lumineux.

Les principaux sont l'arc-en-ciel, les parhélies, les parasélenes dont nous traiterons en peu de mots, excepté l'arc-en-ciel que nous expliquerons un peu plus amplement.

Les parhélies sont des images du Soleil imprimées dans les nuës comme dans un miroir. Voici comme ils se forment. Lorsqu'il se trouve devant le Soleil une nuée épaisse, polie, qui n'est pas disposée à se fondre en pluie, & qui est comme congelée par l'action de quelque vent, les rayons du Soleil qui tombent sur elle ne peuvent qu'être réfléchis vers nos yeux de la maniere qui est nécessaire pour voir l'image de cet astre, ainsi que les mêmes rayons, renvoyez par un miroir, ou par l'eau, nous la font appercevoir.

Si plusieurs nuées modifiées de la même maniere reçoivent les rayons du Soleil, ou sont placées de telle maniere que l'une réfléchisse ces rayons sur l'autre, on doit voir plusieurs Soleils dans les nuées, ainsi qu'on en vit cinq à Rome en l'année mille six-cent vingt-neuf. C'est ce qu'il est aisé de concevoir, si on se ressouvient que plusieurs miroirs disposez d'une certaine maniere, se renvoient les uns aux autres les images des objets.

Les parasélenes ou images de la Lune empreintes dans les nuës divent s'expliquer de la même maniere.

De Iride.

Definitur Iris, vel arcus multicolor in nube roridâ, opacâ, & concavâ, & radiorum Solis oppositi reflectione & refractione apparens: vel arcus multicolor lumine solis oppositi variè modificato in guttis decidentibus depictus.

De l'Arc-en-Ciel.

On définit l'arc-en-ciel un arc de plusieurs couleurs, qui paroît dans une nuée humide, opaque, & concave par la réflexion & la réfraction du Soleil qui est vis-à-vis, ou autrement un arc de diverses couleurs formé par la lumiere du Soleil modifiée diversement dans les petites goûtes d'une nuë qui commence à se fondre.

LA PHYSIQUE. La premiere définition suppose que la cause matérielle de l'arc-en-ciel est une nuée humide, diaphane dans sa partie antérieure, parce qu'elle doit admettre la lumiere, opaque dans sa partie postérieure, parce qu'elle doit réfléchir les raions du Soleil, comme font les miroirs, & concave, parce qu'autrement la figure de l'arc-en-ciel ne seroit pas semi-circulaire.

La seconde suppose avec plus de raison que la matiere de l'arc-en-ciel est une pluie qui tombe goûte-à-goûte.

D'ailleurs, les deux définitions supposent que les rayons du Soleil modifiez de plusieurs manieres, sont la cause efficiente de l'arc-en-ciel, & que le Soleil doit être d'un côté opposé. En effet, on ne voit jamais l'arc-en-ciel, que l'œil ne se trouve entre le soleil & la nuée, & ce météore paroît toûjours le matin au couchant, & le soir au levant. Une preuve qu'il n'est pas empreint dans la nuë, c'est que ses jambes se terminent toûjours sur la superficie de la terre. Or il est évident que les nuées tant qu'elles sont nuées, ne touchent point la terre, & par conséquent l'arc-en-ciel ne la toucheroit pas non plus, s'il étoit dans les nuées.

Il y a des Philosophes qui prétendent prouver la même chose par la raison que la figure & la grandeur de l'Iris sont toûjours les mêmes, & qu'il y a autant d'Iris que de spectateurs, de sorte que l'arc-en-ciel semble marcher quand on marche, & s'arrêter quand on s'arrête. Mais ils perdent leurs peines, puisque ces phénomenes s'expliquent aussi bien dans l'hypothése qui fait de la nuée le sujet de l'arc-en-ciel, que dans celle qui prend la pluie pour ce sujet. En effet, il n'y a qu'à supposer que les parties d'une nuë ne constituent pas toute l'Iris, & que ce ne sont que les parties qui par rapport à nôtre œil sont dans certaine situation, & à une certaine distance. Il s'ensuivra qu'il doit paroître autant d'arcs-en-ciel dans une même nuë qu'il y a de gens qui la regardent, & qu'en approchant de cette nuë, alors une autre partie doit leur paroître de diverses couleurs, & enfin que c'est ainsi que l'Iris semble marcher.

Mais du reste, l'autre raison qu'ils alléguent est excellente, savoir qu'il se forme des Iris dans l'eau qui s'éleve hors d'un tuiau, lorsque plusieurs goûtes de cette eau se répandent çà & là dans un endroit opposé au Soleil, soit qu'elles soient emportées par le vent, ou répoussées par la rencontre d'un rocher. On voit la même chose, lorsqu'un homme tenant de l'eau dans la bouche, la lance de telle maniere dans un lieu opposé au Soleil, qu'elle se disperse de toutes parts. Ces expériences prouvent d'une maniere incontestable que l'Iris vient, non de quelques nuées, mais bien des goûtes d'eau dans lesquelles une nuée se résout, & qui tombe doucement à terre. Ainsi il faut en conclure qu'il pleut toûjours dans l'endroit où l'arc-en-ciel paroît. Au reste, la situation de l'œil qui voit l'Iris est telle, que la ligne qui du centre du Soleil placé derriere nous va jusqu'à nous, avançant toûjours, passe par le centre de l'arc-en-ciel, & c'est ce qu'on appelle ligne d'union.

Pour parler maintenant de la cause des diverses couleurs de l'Iris, le rouge qui paroît sur le bord extérieur, le jaune qui vient après, le verd & le bleu qui succedent au jaune, il faut poser pour principe qu'elles naissent de la réflexion & de la réfraction de la lumiere.

Prior definitio supponit causam materialem Iridis esse nubem roridam, sive diaphanam in parte scilicet anteriore, quia debet admittere lumen, opacam in parte posteriore, quia debet reflectere radios Solis, ut faciunt specula, & concavam, quia alioquin Iridis figura non esset semicircularis.

Posterior definitio supponit, & quidem rectiùs, materiam Iridis esse pluviam stillatim cadentem.

De cætero utraque definitio fatetur causam efficientem Iridis esse radios solis multifariam modificatos, solemque debere esse oppositum. Ac sané nunquam videtur Iris, quin oculus interponatur inter solem, & nubem, semperque arcus matutinus in occasu, vespertinus in ortu appareat. Ut pateat Iridem non recipi in ipsâ nube, sufficit observare semper ejus crura terminari in superficie telluris; nam evidens est nubes, quandiu nubes remanent, non tangere terram: ergo non viderentur Irides tangere terram, si reciperentur in nubibus ipsis.

Probare illud ipsum quidam arbitrantur ex eo quod figura & magnitudo Iridis sit semper eadem, & quod tot sint Irides, quot sunt spectatores, ita ut Iris homini progredienti progredi, sistenti sistere videatur. Sed frustra, quia non minùs explicari possunt ea phænomena ab illis, qui dicunt nubem esse subjectum Iridis, quam ab iis qui dicunt pluviam esse subjectum Iridis: si nempe supponant, non omnes alicujus nubi partes constituere Iridem, sed illas solùm, quæ respectu oculi nostri sunt in quodam situ, & intervallo; ex quo sequitur tot diversas apparere Irides debere in eâdem nube, quot sunt spectatores, cumque aliquis accedit ad nubem, aliam partem debere tunc ipsis videri multicolorem, & sic Iridem quoque progredi.

At hæc saltem ratio optima ab iis affertur, sæpe Irides in aquis fieri, quæ per fistulas sursum erumpunt, quando scilicet plurimæ guttæ hàc & illàc disseminantur in loco Soli opposito, vel agitatione alicujus venti, vel propter occursum alicujus rupis. Id ipsum apparet, quando quis ita ore emittit aquam in loco similiter Soli opposito, ut illam despergat hinc & inde. Hæc experimenta indubium faciunt Iridem non provenire ex nube aliquâ, sed ex guttulis aquæ, in quas nubes solvitur, in terram leniter labentibus, unde concludendum est semper pluere in loco, ubi esse videtur Iris. Situs autem occuli videntis Iridem talis est: ut linea, quæ à centro Solis, à tergo positi, ad oculum ducitur, continuata ulteriùs transeat per Iridis centrum, & hæc est linea, quam vocant unionis,

Nunc ut dicamus unde oriuntur varii colores Iridis, ruber qui apparet in exteriori parte, flavus, qui rubrum sequitur, & viridis, & cæruleus, qui flavo succedunt, statuendum est eos oriri ex sola luminis reflexione & refractione.

Rem

Rem facilè concipimus, si meminerimus trigonum illud crystallinum, quod dicitur Prisma, varios repræsentare colores in loco ubi reverà non sunt, unde concludi debet solà refractione, quam patiuntur radii solares transeuntes per illud vitrum ad oculos nostros, efformari mirabiles illos colores. Ergo à pari, radios solares perductos ad oculum nostrum cum variis modificationibus, quas in transitu per guttas pluviæ cadentis acceperunt, esse causam adæquatam omnium colorum Iridis.

On concevra aisément cette vérité, si on prend garde que ce triangle de cristal qu'on appelle prisme, fait paroitre diverses couleurs dans un endroit où il n'y a rien de semblable. Or ces couleurs merveilleuses ne peuvent être formées que par la réfraction que souffrent les raïons du Soleil en passant par le prisme jusqu'à nos yeux. Donc il faut dire de même que les raïons du Soleil, arrivant à nos yeux avec les diverses modifications qu'ils ont reçuës en passant au travers des goûtes de pluie, sont la cause totale des diverses couleurs de l'Iris.

Res adhuc clarior fiet ex iis, quæ dicenda sunt de figurà Iridis. Quærunt quare semper in modum segmenti circuli appareat. Respondetur, quia ex instituto naturæ, radii reflexi & refracti non producunt certos effectus, nisi ad certam distantiam, ita ut requiratur spectatorem habere quendam situm, respectu guttarum aquæ, lumen modificantium si percipere velit Iridis colores.

Cette réponse acquerera un nouveau degré de clarté par ce que nous allons dire de la figure de l'Iris. On demande pourquoi il paroît toujours sous la forme d'un segment de cercle. La raison en est que par l'institution de la nature les raïons réfléchis & rompus ne produisent certains effets qu'à une certaine distance, de sorte que le spectateur doit être dans une certaine situation par rapport aux goutes d'eau qui modifient la lumiere, s'il veut appercevoir les couleurs de l'Iris.

Sol quidem omnes guttas pluviæ illustrat, & omnes guttæ radios reflectunt & refrangunt versus nos. Non tamen videmus omnes esse coloratos, quia non omnes habent eandem distantiam ab oculo nostro.

A la verité, le Soleil éclaire toutes les goutes d'eau, & toutes réfléchissent les raïons vers nous, & les rompent. Cependant toutes ne nous paroissent pas colorées, parce que toutes ne sont pas à la même distance de notre œil.

Hinc sequitur omnes aquæ guttas, quæ eundem situm, eandemque distantiam tenent respectu oculi nostri, reflectere versus nos lumen modificatum, prout est necesse ad colores percipiendos, ac per consequens colores illos debere nobis apparere in modum semicirculi, quia ut partes reflectentes lucem æqualiter distent ab oculo nostro, necesse est ut disponantur circulariter. Hoc facit, quod jam diximus, axem visionis transire à centro solis ad centrum Iridis; inde enim patet omnes Iridis portiones distare æqualiter ab oculo spectatoris.

Il s'ensuit que toutes celles qui sont par rapport à notre œil dans la même situation, & à la même distance, réfléchissent vers nous la lumiere modifiée, de la maniere qu'il faut pour appercevoir les couleurs, & que par conséquent ces couleurs doivent nous paroître en forme de demi cercle, parce que les parties qui réfléchissent la lumiere doivent être disposées en cercle, pour être à une distance égale de notre œil. Or c'est ce que fait l'axe de vision en passant du centre du Soleil au centre de l'Iris; car il est évident par cette raison que les parties de l'Iris sont toutes dans un éloignement égal de l'œil du spectateur.

Guttæ autem remotiores superiores, vel inferiores, non videntur nobis coloratæ, videntur verò illis, qui alium situm habent quam nos, unde concipies tot videri Irides diversas, quot sunt spectatores, eundemque hominem si accedat, vel recedat, non videre eandem Iridem.

Or les goûtes supérieures ou inférieures ne nous paroissent point colorées, & le paroissent à ceux qui sont dans une autre situation que nous. De là vient qu'on voit autant d'arcs-en-ciel qu'il y a de spectateurs, & que le même homme ne voit plus le même arc-en-ciel, dès qu'il s'approche ou qu'il s'éloigne.

Istud minimè prætcribo, quod quamvis Iris modò altior, modò humilior appareat, ejus tamen diameter est semper fere ejusdem magnitudinis. Solet autem eò altior assurgere arcus, quò sol est depressior, & remotior à meridiano, & vicissim eò est depressior, quò sol altiùs ascendit supra horizontem. Ratio, cur diameter sit semper æqualis, peti debet ex eo quod guttæ, quæ coloris sensationem excitate possunt, debent esse in certo situ respectu oculi, ultra & citra quem inefficaces solis radios reddunt. Ratio verò, cur altitudo Iridis sit minor, quò Solis altitudo est major, peti debet ex eo quod centrum Iridis in axe visionis collocatur, sive in lineà dictà à centro Solis ad oculum spectatoris, & hinc ulterius promota versus loca Soli opposita. Jam evidens est, quod quando Sol multum elevatur supra horizontem, axis visionis non procul ab oculo spectatoris ingreditur sub terram, & per consequens centrum Iridis sub terrà latet; unde nos non pos-

Je ne dois pas oublier que le diametre de l'Iris est toujours de la même grandeur ou à peu près, quoique son élevation ne nous paroisse pas toujours la même. L'arc-en-ciel d'ordinaire est d'autant plus haut que le Soleil est plus bas & plus éloigné du méridien, & paroît d'autant plus bas que le Soleil est plus élevé au dessus de l'horizon. Quant à ce que son diametre est toujours égal, la raison en est que pour exciter en nous la sensation de la couleur, les goûtes doivent être par rapport à notre œil dans une certaine situation, au-delà & au-deçà de laquelle elles rendent les raïons du Soleil inefficaces. Que si l'élévation de l'Iris est moindre à proportion que le Soleil est élevé davantage, c'est que le centre de l'Iris est placé dans l'axe de la vision, c'est-à-dire dans la ligne tirée du centre du Soleil jusqu'à l'œil du spectateur, & de l'œil jusqu'en des lieux opposez au Soleil. Or il est évident que quand le Soleil est à une grande élévation au-dessus de l'horison, l'axe de vision passe sous la terre, non loin de l'œil du spectateur, & qu'ainsi le centre de l'Iris est caché sous la terre,

 terre, de sorte que nous ne pouvons voir qu'une partie de sa circonference.

Lorsqu'on voit l'arc-en-ciel vers le lever ou vers le coucher du soleil, on ne le voit que comme un demi cercle, si on le regarde dans une plaine, parce qu'alors l'axe de vision, & par conséquent le centre de l'Iris sont sur la superficie de la terre; car on doit compter pour rien la hauteur de l'œil du spectateur. Mais à ceux qui le regarderoient d'un lieu élevé, il paroîtroit quelque chose de plus qu'un demi cercle, parce qu'alors l'axe de vision & le centre de l'Iris avanceroient d'une maniere notable au-delà de l'horison. Il se pourroit même qu'on vît l'arc-en-ciel comme un cercle entier, si on étoit dans un lieu d'une extrême hauteur, & alors au cas que quelque nuë empêchât les raïons du Soleil d'éclairer la partie supérieur de ce cercle; on verroit l'Iris renversé, parce qu'on ne verroit que le demi cercle inférieur.

Des Météores aqueux ou humides.

NOus avons déjà dit ailleurs que les vapeurs & les exhalaisons sont des particules que la chaleur fait élever de la terre & de l'eau. Nous remarquons à present que les particules des vapeurs conservent leur rareté ou ne la conservent pas. Tant qu'elles la conservent répandues dans l'air, elles s'y meuvent avec vitesse, & n'empêchent point l'action de la lumiere. Mais dès qu'elles sont condensées, elles composent une masse qui obscurcit l'air, en interceptant plusieurs raïons du Soleil. De là les broüillards & les nuages, dont se forment ensuite la pluïe, la neige, la grêle, &c. ainsi qu'on s'en convaincra par ce que nous dirons ci-dessous.

Si vous demandez comment les vapeurs condensées rendent l'air sombre, & deviennent visibles, je réponds qu'aiant perdu la meilleure partie de l'agitation où elles étoient, elles ne sont plus emportées par petites parcelles les unes d'un côté, les autres de l'autre, & qu'elles se trouvent ramassées en divers tas, dont les parties sont immobiles & rassemblées. C'est par cette raison que la partie de l'air où ces vapeurs s'entassent de la sorte, n'est plus éclairée de plusieurs raïons de lumiere, qui autrement y auroient brillé, d'autant que le nuage les réfléchit alors par sa partie supérieure vers le ciel, tandis que par une semblable raison, les vapeurs deviennent visibles, parce que le même nuage réfléchit par sa partie inférieure plusieurs raïons vers la terre. Une raison pareille fait que l'haleine des animaux est visible en hiver.

La principale cause de la condensation des vapeures est la froideur de l'air, à quoi on peut ajouter le vent qui d'un côté chasse les vapeurs, tandis que de l'autre les montagnes, les forêts, quelques nuages, ou un vent contraire les soutiennent; car par ce moien leurs particules se serrent davantage. Le vent fait souvent le contraire en désunissant & en dispersant les particules des nuages, & en rendant l'air serein de cette maniere.

Il paroît difficile d'expliquer pourquoi les nuages surnagent dans l'air, qui est, & moins grossier, & moins pesant qu'eux. On peut dire en premier lieu que plus opaques que l'air, ils ne sont pourtant ni plus compacts que lui, ni plus denses, & & qu'ainsi ils peuvent être plus

sumus videre nisi partem illius circumferentiæ.

Si sub ortum vel occasum Solis videatur Iris, non tamen videtur major semicirculo ab iis, qui è planitie intuentur, quia tunc axis visionis, & per consequens centrum Iridis sunt in summâ telluris superficie, quippe altitudo oculi spectatoris nihili facienda est, sed ab iis, qui è loco editissimo spectarent, videretur major semicirculo, quia tunc axis visionis, ac simul centrum Iridis notabiliter transirent horizontem. Imo posset apparere Iris tanquam circulus integer, si locus esset immane quantum excelsus, & tunc si fortè nubis aliqua obstaret ne radii solis pervenirent ad partem superiorem illius circuli, videretur Iris inversa, quia scilicet inferior semicirculus solùm videretur.

De Meteoris aqueis seu humidis.

DIximus jam alibi vapores & exhalationes esse particulas ex terrâ & aquâ actione caloris exemptas, & sursum evectas. Nunc observamus particulas vaporum, vel conservare raritatem suam, vel non. Quamdiu conservant, moventur velociter per aerem disseminatæ, neque impediunt actionem lucis. Si condensentur, faciunt molem, quæ aërem obnubilat, interceptis plurimis radiis solaribus. Hinc fiunt nebulæ, ac nubes, è quibus deinde oriuntur pluviæ, nix, grando &c, ut constabit ex infra dicendis.

Si quæras unde fiat, quod vapores condensati aërem obumbrent, & conspicui evadant, respondeo, quia parte amissâ maximâ suæ agitationis, non ampliùs in tenuissima corpuscula divisi separatim huc & illuc feruntur, sed congregati in varios cumulos, partes habent juxta se invicem quiescentes. Nam hinc est, quod ea pars aëris, in quâ vapores sic coacervantur, multis caret radiis lucis, quos alioquin haberet, quippe nubes supernè reflectit eos versus cælum, & propter similem rationem, vapores fiunt conspicui, quia nubes infernè reflectit varios lucis radios versus terram. Ob similem condensationem halitus ore animalis hyeme emissus fit conspicuus.

Præcipua causa, cur vapores condensentur, est aeris frigus, cui deinde aliæ possunt adjungi, verbi gratiâ, ventus ex unâ parte impellens vapores, ex alterâ verò montes & nemora, vel etiam quæpiam nubes, aut ventus contrarius, sustinentia eosdem vapores: hoc enim pacto pressiùs eorum particulæ secum invicem coadunantur. Sæpe contrarium facit ventus, dissipando atque dispergendo nubium particulas, & serenitatem hac ratione inducendo.

Arduum explicare videtur, cur nubes aëri supernatant, quandoquidem crassiores illo sunt, ideoque graviores. Dici potest primò, nubes non esse magis compactas, aut densiores aëre, licet sint opaciores, ac per consequens leviores esse posse aëre, sicut lignum est

est levius aquâ, licet opacius. Ergo asserere possumus nubes esse rariores aëre, sicut glacies est rarior aquâ, ideoque debere supernatare aëri, ut glacies supernatat aquæ. Secundò figuram partium nubis multum juvare ad hoc ut pensiles maneant, si nempe amplam habeant superficiem, parum verò materiæ suæ. Videmus enim scutellam stanneam supernatare aquæ, licet stannum sit gravius aquâ, ut constat ex eo, quod si latera scutellæ se invicem tangant, scutella immergitur. Dicamus igitur, quod sicut materia cavitatem vasis metallici replens, facit illud levius aquâ, sic nubes redduntur leviores aëre, propter materiam, quam intra se continent.

Fortè etiam vapores, qui continuò ascendunt, sustinent nubes jam formatas, imo altiùs evehunt; neque enim dubitandum est quin sæpe nebulæ in nubes convertantur, quia corpuscula ascendentia sursum pellunt vapores in infima aëris regione existentes. Hinc vides per nebulam intelligi vaporem caliginosum terris incumbentem, per nubem verò vaporem in sublimi addensatum.

Quæres cur videantur nubes successivè tot diversis figuris præditæ, cur dividantur in plures, & plures redigantur in unam, &c. Respondeo verisimile esse, illud oriri à ventis quos sæpiùs flare, in ea regione, dum silent in nostra, hinc liquet, quia sæpe videmus nubes inæqualis altitudinis contrariis motibus ferri, superiorem verbi gratia in meridiem, inferiorem verò in septentrionem. Nec desunt qui existiment, regionem nubium nunquam carere ventis, & hinc bonam eliciunt rationem suspensionis nubium; nam sicut plumæ, imo dracones puerorum aere graviores manent pendulæ, cum aliquo flatu, vel vento sustinentur, ita etiam nubes pensiles manent, si impellantur in transversum. Jam mutationes nubium de quibus hìc agimus, nihil arguunt aliud, nisi transpositas fuisse partes, vel penitus detractas aliquas, alioque asportatas, vel additas quasdam de novo, quæ omnia ventus potest peragere. Facit quoque ut nubes evanescant, abrasis continuò earum partibus, & per aërem longè lateque fugatis. Hinc etiam est, ne flante vento vehementissimo multum roris decidat, quia materia roris, vel non concrescit tunc, vel concreta dissipatur. Sed de mutationibus præcipuis nubium agendum est in particulari.

De Pluvia.

IN his mutationibus numeranda venit dissolutio nubium in pluviam, nivem, & grandinem.

Ut à pluviâ incipiam, dicunt tunc illam oriri, quando partes nubium sic condensantur, ut superatâ aëris resistentiâ, in terram decidant. Sed quia potissimum scire interest causam, quæ sic partes nubis

légers qu'il n'est, de même que le bois plus opaque que l'eau, est néanmoins plus léger qu'elle, Par conséquent, nous pouvons affirmer que les nuages sont plus rares que l'air, de même que la glace est plus rare que l'eau, d'où il s'ensuivra qu'ils doivent surnager dans l'air, comme la glace surnage dans l'eau. On peut ajouter que la figure des parties d'une nuë sert beaucoup à les tenir suspenduës, parce qu'elles ont beaucoup de superficie & peu de matiere. C'est ainsi qu'un plat d'étain se soutient sur l'eau, bien que l'étain pese plus que l'eau, puisque si on plie ce plat en deux, il s'enfonce d'abord, Disons donc que, comme la matiere qui remplit la cavité d'un vase de quelque métal le rend plus léger que l'eau, de même les nuës deviennent plus légeres que l'air par la matiere qu'elles renferment.

Peut-être aussi les vapeurs qui s'élevent sans cesse soutiennent les nuës déjà formées, & même les élevent encore davantage; car il est indubitable que souvent les broüillards se convertissent en nuës, parce que les corpuscules en montant chassent en haut les vapeurs qu'ils rencontrent dans la région inférieure de l'air. C'est ce qui fait voir, pour le dire en passant, que par broüillard on entend une vapeur caligineuse répandue sur la terre, & par nuë une vapeur condensée au haut de l'air.

Vous demanderez peut-être pourquoi les nuës semblent changer tant de fois de figures, & d'où vient que les unes se séparent en plusieurs, & les autres se réunissent pour n'en former qu'une. Voici ma réponse. Il est vraisemblable qu'on doit attribuer ces effets aux vents qui souvent soufflent dans cette région élevée, lorsqu'ils ne soufflent pas dans la notre, ainsi qu'il est aisé de s'en appercevoir, puisque nous voions plusieurs fois des nuës d'une hauteur différente être emportées de différens côtés, de sorte, par exemple, que la nuë supérieure soit chassée vers le midi, & la nuë inférieure vers le septentrion. Il y a même des savans qui croient que la région des nuës n'est jamais sans vents, & ils en tirent une bonne raison pour expliquer la suspension des nuës: car comme les plumes & les cerfs-volans demeurent suspendus en l'air, lorsque le vent les soutient, bien qu'ils pesent plus que l'air, de même les nuës doivent demeurer dans cet état de suspension en semblable cas. Quant au changement de figures des nuës dont il s'agit, ils ne prouvent rien, si ce n'est que quelques parties en ont été transposées, ou détachées, ou enlevées, ou bien qu'il s'y en est joint d'autres, toutes choses que le vent peut faire. C'est lui qui fait aussi disparoître les nuës, en arrachant toujours quelques-unes de leurs parties, qu'il disperse dans l'air de toutes parts. De la même cause vient que dans un grand vent il tombe peu de rosée, parce que la matiere de cette rosée ne peut se rassembler alors, ou qu'elle est bientôt désunie & dissipée. Mais il faut traiter en détail des principaux changemens des nuës.

De la Pluie.

ON doit compter parmi ces changemens la dissolution des nuës en pluie, en neige & en grêle.

Pour commencer par la pluie, on dit qu'elle se forme, lorsque les parties des nuës se condensent à tel point, que surmontant la résistance de l'air, elle tombent à terre. Mais comme

LA PHYSIQUE. il importe furtout de connoître la cause de cette condensation, je dis qu'on peut en assigner plusieurs.

En premier lieu, la froideur de l'air peut être cause que les parties d'une nuë qui étoient auparavant lâches & désunies, se rapprochent, & composent une masse serrée; car quand l'air se refroidit, ses parties se pressent davantage, & forcent par ce mouvement celles de la nuë à s'approcher les unes des autres. En second lieu, un vent qui soufle doucement peut rassembler en nuée les diverses particules répandues çà & là, & n'en faire qu'une seule goute un peu grosse. En troisieme lieu, un peu de chaleur arrivant avec l'air qui a été échauffé auprès de la terre, & que le vent a élevé en haut, doit être cause que les vapeurs qui sont comme congelées en neige, se fondent, se condensent, & forment plusieurs molécules compactes, qui surmontant la résistance de l'air, tombent à terre, & achevent en tombant de se fondre en goûtes.

La grandeur des goûtes de pluie peut venir, ou de la densité de la nuë, ou d'un dégré de plus de chaleur ou de froid, qui ramasse les parties de cette nuë en un seul corps. La chaleur en est cause, surtout lorsqu'elle vient d'en haut sur une nuë congelée; car alors les parties qui se liquéfient composent les goûtes, qui traversant l'épaisseur de la nuë, se grossissent dans leur passage, semblables à une boule de neige qu'on roule dans la neige. Au contraire les goûtes doivent être petites, lorsque la nuë est rare, qu'il y a peu de force pour la condenser, & qu'elle commence à se liquéfier par sa partie inferieure.

Quant à ce que la pluie tombe en lignes distinctes les unes des autres, ce n'est pas seulement parce que la nuë n'occupe pas l'espace entier où on la voit, & qu'elle a beaucoup de pores assez grands qui sont remplis d'air, mais encore parce que les parties des nuës qui se changent en pluie, se condensent davantage, de sorte qu'elles doivent laisser entre elles un assez grand intervalle.

Pour parler maintenant de la rosée, je dis qu'elle se forme d'une vapeur rare, qui ramassée en goûtes d'une petitesse insensible par la froideur des nuits, tombe sur la terre, & s'attache surtout aux herbes & aux feuilles des arbres. Elle ne tombe que dans un tems serein & tranquille; car quand le ciel est nubileux, les vapeurs se condensent en nuës. C'est pourquoi bien que resserrées par le froid, elles ne sont pas assez rares, pour être invisibles, comme la matiere de la rosée, laquelle est répandue par l'air d'une maniere insensible, & ne peut devenir sensible sur la superficie des herbes, à moins qu'une infinité de goûtes ne s'attachent les unes aux autres. Au reste, comme vers le tems de l'aurore, l'air a pû se refroidir, & la matiere de la rosée s'épaissir, aussi est-ce sur tout vers ce tems là que la rosée a coûtume de tomber.

Elle tombe en abondance lorsque le tems est tranquille, parce qu'alors les vents n'en dissipent pas la matiere, ni ne la condensent point en nuée. Lors que le froid est un peu vif, la matiere de la rosée se change en glace, ce qui vient de ce que plusieurs parties perdant leur agitation, demeurent en repos les unes auprès des autres. On doit rapporter ici ces vapeurs subtiles, qui tombant goûte à goûte, s'attachent aux cheveux des voïageurs en forme de petits glaçons.

condensat, dico multiplicem posse causam assignari.

Primò enim frigus aëris efficere potest, ut partes nubis antea laxa & dissociata propiùs ad se invicem accedant, & moleculam componant stipatiorem; quippe quando aër fit frigidus, ejus partes sibi mutuò sunt viciniores; hoc verò motu nubis partes determinat ut ad se quoque mutuò accedant. Secundò ventus quidam leniter impactus in nubem potest congregare varias guttulas, huc & illuc sparsas, & in unam guttam grandiusculam cogere. Tertiò calor quidam adveniens cum aëre prope terram calefacto, & sursum deinde actione alicujus venti subvecto, efficere debet, ut nubes, qua in nivem veluti congelata sunt, liquefiant, ideoque condensentur, ac in multas moleculas stipatiores coeant, qua aeris resistentiam vincentes cadant, & inter cadendum perfectiùs liquefiant in guttas.

Magnitudo guttarum pluvia oriri potest, vel ex densitate nubis, vel ex intensiore calore, & frigore, ejus partes in unam cogente moleculam. Prasertim vero in causa est calor, quando scilicet supernè advenit in nubem congelatam, tunc enim partes, qua liquefiunt, guttas componunt, qua permeantes totam nubis crassitiem, continuò fiunt majores instar globi nivei per nivem volutati. Contra gutta debent esse exigua, cum nubes rara est, exiguaque activitas condensans illam, & liquefactio incipit à parte inferiori.

Quod verò pluvia cadat per lineas à se invicem distinctas, oritur non solùm ex eo, quod nubes non occupat totum spatium, in quo cernitur, multos enim poros, & quidem ampliores habet aere plenos, sed pracipuè ex eo, quod partes nubium, qua convertuntur in pluviam, fiunt densiores, atque adeò debent inter se relinquere satis magnum intervallum.

Subjungamus aliquid de rore. Dico illum oriri ex vapore quodam tenui, qui in guttulas insensibiles concrescens, ob frigus nocturnum cadit in terram, herbulisque potissimum, ac arborum foliis adharet. Cadit autem tempore sereno, & tranquillo: quando enim calum nubilum est, vapores in nubes addensantur, ac per consequens non adeo tenues sunt, ut licet frigore constricti inconspicui sint tamen, cujusmodi est materia roris, quippe qua per aerem spargitur insensibilis, nec nisi innumera gutta sibi invicem adhaserint, in herbarum superficie sensibilis evadit. Quia verò flexà ad Auroram nocte, aër potuit fieri frigidior, ideoque materia roris magis addensari, tunc prasertim solet cadere ros.

Ideo tranquillo tempore copiosa cadit, quia venti non dissipant ejus materiam, vel in nubem cogunt. Si frigus sit intensius, materia roris concrescit in gelu, tunc enim plures partes amittentes suam agitationem, sibi invicem incumbunt. Huc refer vapores illos tenuissimos, qui minutatim decidentes concrescunt in pruinam adharentem quandoque capillis viatorum.

Alius

Alius est humor serotinis horis cadens, cujus materia videtur esse exhalatio quædam subtilis, ac penetrans, quæ quia faciliùs amittit suum motum, quam vapor, ex quo ros efficitur, idcirco citiùs concrescit, ac decidit in terram. Qualitates illius pendent à naturâ locorum, unde exhalatio actione caloris est educta.

Il y a encore le serein des soirées dont la matiere paroît être quelque exhalaison subtile & pénétrante, qui aiant moins de peine à perdre son mouvement que la vapeur d'où est formée la rosée, se congele aussi en moins de tems, & tombe à terre. Ses qualitez dépendent de la nature des lieux d'où la chaleur a fait élever les exhalaisons.

De Nive.

DUæ videntur esse species nubis altera comprehendens vapores, qui post condensationem suam remanent liquidi, altera eos, qui concrescunt in nivem. Ex nubibus istis oritur nix, quam in terram cadere videmus. Fit hoc, quando nubes moderato quodam calore ita dissolvitur, ut partes ejus non liquefiant, sed tamen propiùs ad se invicem accedentes, varios flocculos componant, qui resistentiam aeris superare valeant. Tunc enim nubes in varios flocculos efformatæ cadere debent: sed necesse est aër inferior frigidus sit; nam alioqui flocculi nivis antequam ad terram pervenirent, in pluviam colliquescerent, unde est, quod tam sæpe ningit in montibus, dum pluit in vallibus, ubi aer minus est frigidus. Nec mirum, si nubes per partes dissolvatur, & successivè condensetur in varios globulos, quandoquidem hoc idem evenire videmus nivi, quam sol in terra vel montibus liquefacit, ut nempe pars una, potiùs quam altera, in nubem concrescat.

Magnitudo floccorum nivis pendet, tum ex densitate nubis, tum præcipuè ex eo, quod calor adveniat nubi desuper: tunc enim partes superioris nubis omnium primæ in diversa frusta coacervatim abeunt quæ permeando totam nubis crassitiem augescunt.

De la Neige.

IL paroît qu'il y a deux espéces de nuës, les unes formées de vapeurs qui demeurent liquides après leur condensation, & les autres de celles qui se congelent en neige. De ces dernieres vient la neige que nous voions tomber sur la terre, lorsqu'une chaleur modérée les dissout de telle maniere que leurs parties ne fondent pourtant point, & que se serrant davantage les unes contre les autres, elles composent plusieurs floccons capables de surmonter la résistance de l'air. En effet, les nuës partagées ainsi en plusieurs molécules doivent tomber à terre; mais il faut en même tems que l'air inférieur soit froid, parce qu'autrement les floccons de neige se fondroient en pluie, avant que d'être parvenus jusqu'à la superficie de la terre. De là vient que souvent il neige sur les montagnes tandis qu'il pleut dans les vallées. Et il ne faut pas être surpris qu'une nuë se dissolve par parties, & se condense peu-à-peu en plusieurs globules puisque nous voyons arriver la même chose à la neige que le Soleil fond sur la terre ou dans les montagnes, dont une partie se condense & non point l'autre.

La grandeur des floccons de neige dépend de la densité de la nuë, & plus encore de ce que la chaleur qui dissout la nuë vient d'enhaut; car alors les parties supérieures de la nuë ramassées les premieres en floccons, tombent & se grossissent en traversant l'épaisseur de la nuë.

De Grandine.

DEfiniri potest grando, partes nubis omnino partimve liquefactæ, in aere dein congelatæ. Fit ergo, quando guttæ pluviæ, vel flocculi nivis in terram decidentes transeunt par aerem ita frigidum, ut eas congelare valeat, & est verisimillimum, quandoquidem grando cadere solet æstate, non verò hyeme, intermisceri materiæ ejus sales quosdam nitrosos, qui præcipua sint causa congelationis illius. Quando ejus grana valde magna sunt, est verisimile formari ex conglaciatis floccis nivis, pluriumque partibus in eamdem moleculam coacervatis: quod confirmatur ex eo, quod sæpe reperiatur nix in medio grandinis, ut experti sunt, qui grana ejus perfregerunt. Quia verò nonnunquam videntur in grandine liquescente palearum fragminula, dicendum est frigus in unam moleculam compingere quosdam flocculos niveæ nubis decidentes simul, sique tunc festucæ volitant per aerem vicinum, coacervare illas, ut fieri videmus in terrâ unum acervum per gelu, ex luto, ligni, vitri, &c. particulis.

De la Grêle.

LA grêle se forme des parties d'une nuë, dont les unes sont fondues tout-à fait, & les autres en partie, qui se congelent ensuite dans l'air. Ainsi il grêle, lorsque les goûtes de pluie ou les floccons de neige tombant à terre passent au travers d'un air glacé qui les congele, & comme il a coûtume de grêler en été & non en hiver, il est bien vraisemblable qu'il se mêle à la matiere de la grêle certains sels nitreux qui sont la principale cause de sa congélation. Lorsque les grains de grêle sont gros, il y a apparence qu'ils sont formez de divers floccons de neige congelez, & de plusieurs parties ramassées en une molécule. Ce qui confirme cette hypothése, c'est que souvent on trouve de la neige au milieu d'un grain de grêle, ainsi qu'on en a fait plusieurs fois l'expérience. Au reste, comme on apperçoit quelquefois des morçeaux de paille dans la grêle qui se fond, c'est une preuve que le froid qui ramasse en une seule molécule plusieurs floccons de neige qui tombent, y joint les brins de paille qui voltigent dans l'air de même que nous voyons sur la terre la gelée réunir la bouë, le bois, le verre en un seul monceau.

APPENDICE

De l'origine des fontaines.

Comme les Philosophes ont coûtume de traiter cette matiere en parlant des météores aqueux, nous le ferons aussi pour nous conformer à l'usage.

Pour commencer donc, il n'est presque aucune question qui souffre plus de difficultez que celle qui roule sur l'origine des fontaines. On va s'en convaincre par l'exposition des deux sentimens qui paroissent préférables aux autres, l'un qui fait naître les fleuves & les fontaines des pluies & des neiges fondues, & l'autre qui les fait venir de la mer par des chemins souterrains. L'un & l'autre sont sujets à des difficultez incroiables.

Ceux qui sont pour le dernier de ces sentimens alléguent en sa faveur l'autorité de Salomon, qui dit que les fleuves retournent d'où ils viennent, pour couler de nouveau, à quoi ils ajoûtent plusieurs raisons.

La premiere que l'eau de pluie & de neige semble ne suffire pas pour produire tant de fleuves, de fontaines & de lacs qu'il y a sur la surface de la terre.

La seconde qu'on ne voit nulle part des réservoirs spacieux où aillent se rendre les pluies & les neiges fondues, pour couler ensuite sans cesse dans les lits des fleuves, ce qui seroit pourtant nécessaire, vû que souvent il ne pleut point pendant plusieurs mois, & que cependant l'eau abonde dans les fleuves & dans les fontaines.

La troisieme, que quand même il y auroit sous la terre des réservoirs semblables, on ne pouroit néanmoins expliquer comment sur le sommet des montagnes il sourd des fontaines qui sont les sources des principaux fleuves.

La quatrieme, que si les eaux des fleuves ne sortent pas de la mer en même tems qu'elles s'y déchargent, on ne sauroit expliquer d'où vient que la mer ne grossit & ne baisse point tour à tour d'une maniere sensible, puisqu'il y auroit des tems, où la mer perdroit toute l'eau que les fleuves y portent pendant cinq ou six mois, savoir après des neiges abondantes & de grosses pluies, lesquelles ceux du sentiment opposé croient être rassemblées comme en un monceau, pour retourner ensuite à la mer d'où la matiere en étoit sortie. Or la mer devroit alors baisser d'une maniere notable, & revenir peu-à-peu à son premier état, à mesure que les fleuves lui rendent ce qu'elle avoit perdu.

On peut répondre au passage de l'Ecriture, qu'en supposant que les fleuves sont formez de la pluie & de la neige, il est vrai qu'ils retournent au lieu d'où ils étoient sortis, puisque les pluies & les neiges se forment des vapeurs qui s'élevent de la mer.

Quant à la premiere objection, on peut répliquer que des Savans d'une extrême exactitude on calculé que la pluie qui tombe tous les ans, suffit pour conserver les fleuves & les fontaines que nous voyons sur la terre.

On répond à la seconde que rien n'empêche que la terre ne soit creuse sous les montagnes, sous les collines & ailleurs, & qu'elle ne contienne de vastes réservoirs, où les eaux se rendent, & d'où elles s'écoulent ensuite par divers passages comme le vin s'écoule d'un tonneau, jusqu'à

APPENDIX.

De l'Origine Fontium.

Solet à Philosophis de isto argumento agi inter meteora aquea; agemus nos quoque ut consuetudini obsequamur.

Nihil ferè est, quod majores patiatur difficultates, quam fontium scaturigo inter Philosophos, ut patebit expositione duarum sententiarum quæ præ cæteris admittendæ videntur, quarum altera statuit fluvios omnes & fontes oriri ex pluviis, & nivibus liquefactis, altera verò è mari per vias quasdam subterraneas. Utraque harum opinionum scatet difficultatibus inenarrabilibus.

Ultima sententia adfert pro se non tantum authoritatem Salomonis, dicentis, flumina reverti, unde exeunt, ut iterum fluant; sed etiam quasdam rationes.

Primò, quod non videatur aqua pluvialis & nivalis sufficere tot fluviis, fontibus, lacubus producendis, quot per totum terrarum orbem videntur.

Secundò, quod nullibi appareant receptacula amplissima, in quæ confluant omnes imbres & nives solutæ, ut deinde perenni motu effluant per fluviorum alveolos: debere tamen esse ejusmodi receptacula, quia interdum non pluit per plures menses, & tamen fluvii & fontes aquis abundant.

Tertiò, quod quamvis essent sub terrâ receptacula ejusmodi, explicari non potest, quomodo in cacumine montium scaturirent fontes, qui capita sunt præcipuorum fluviorum.

Quartò, quod nisi aqua fluviorum eodem tempore à mari prodeant, quo in illud exonerantur, non posset explicari cur mare non augeatur, & successivè minuatur sensibiliter; nam aliquod esset tempus, in quo mare totam aquam amisisset, quam fluvii devehunt per quinque vel sex menses, scilicet post copiosas nives, & pluvias hyemis, quas ista sententia credit in unum congregari, ut deinde continuò redeant in mare, ex quo materia egressa fuerat tunc mare deberet minui notabiliter, & paulatim redire ad pristinum statum, prout ipsi reddunt flumina, quod amiserat.

Responderi potest ad authoritatem sacræ scripturæ, posito, quod fluvii ortum suum debeant pluviæ, & nivi, verum esse illos reverti ad locum, unde exeunt, quia pluviæ & nives formantur ex vaporibus è mari prodentibus.

Ad primam rationem, re ad calculos revocatâ, comperisse viros accuratissimos, sufficere pluviam, quæ quotannis decidit, conservandis fluviis, & fontibus, qui videntur in qualibet regione.

Ad secundam, nihil impedire, quin sul montibus, collibus, & alibi, terrâ excavata sit, vastissima contineat receptacula, in quæ confluant aquæ, è quibus deinde effluant per varia foramina, tanquam uinum è dolio, donec exhauriantur, &

iterum

iterum novis imbribus, & nivibus solutis repleantur.

Ad tertiam, posse assurgere ex illis receptaculis aquam ad montium cacumina, per evaporationem, ut explicatur ab illis qui fluvios oriri credunt è mari per vias subterraneas.

Ad quartam, eam esse tempestatum vicissitudinem in terrâ, ut hyems vigeat in uno loco, cum alibi æstas; non ergo repleri simul per totum orbem receptacula aquarum, undè successivè prodeunt fluvii; sed dum replentur in Europa, & multò plus accipiunt ac reddunt, evacuari in Asiâ, & multò plus reddere, & sic fieri compensationem.

Adde quod si è tanta copia aquarum, quantum continet Oceanus, extrahatur multum simul, non tamen hoc animadverti potest, sicut non animadvertimus minui aquam alicujus lacûs si centum dolia simul ejus aquâ impleantur; præsertim quia mare ventis ferè semper agitatur, quorum violentia, vel cessatio perpetuò causa est, cur majùs vel minùs appareat.

Ceterùm hæc objectio gravior est in eos, qui credunt fluvios oriri ex mari per vias subterraneas; nam in eorum sententiâ aqua simul emittit è suo sinu omnes aquas dulces, quæ sunt in fluviis, & simul omnem materiam pluviarum, quas illi non credunt unquam redire ad mare.

Difficilior mihi videtur objectio, quæ desumitur ex eo, quod aqua pluvialis non descendat ultra duos pedes sub terra, vel ut ait Seneca, ultra decem, & tamen cum putei effodiuntur, postquam eadem ferè siccitas usque ad viginti plerumque pedes apparuit, scaturiunt deindè aquæ, quod probat eas aquas veluti ex imis terræ visceribus emergere, non verò à superficie tendere deorsum; nam si descenderent è superficie, madefacerent terram, quam penetrarent, & eo quidem magis, quo minùs esset profunda, quod falsum est; nam qui fodiunt terram siccam priùs nanciscuntur quam humidam.

Favet opinioni tribuenti originem fontium imbri, & nivi solutæ, quod videmus scaturire novos fontes, si quando post magnam siccitatem ubertim pluat. Sunt quoque multi rivuli, qui quotannis exarescunt æstate, & iterum aquis abundant, postquam cecidit pluvia, qui non solùm dum pluit habent aquas, sed per multos dies, vel menses, postquam desiit pluere. Hoc sanè arguit, aquas pluviales confluere in quædam receptacula, & indè insilire in alveos subterraneos ducentes in superficiem telluris.

Favet quoque eidem opinioni, quod si per multos menses non pluat, imminuitur admodum aqua ingentium fluviorum, quorum multi in locis calidioribus tantum non exarescunt penitus; nam quod solet responderi, æstum ita exsiccare terram, ut venulas aquæ marinæ absorbeat, undè fit, ut illa aqua non perveniat ad scaturiginem fontium, prius nempè

ce qu'ils soient épuisées, & que de nouvelles pluies & des neiges fondues les remplissent de nouveau.

La réponse à la troisieme objection est que l'eau peut s'élever des réservoirs jusqu'au sommets des montagnes par le moïen de l'évaporation, comme l'expliquent ceux qui croient que les fleuves sortent de la mer par des chemins soûterrains.

On répond à la quatrieme objection que telle est la vicissitude des saisons sur la terre, qu'on est en hiver dans un endroit, tandis qu'on a l'été dans l'autre; d'où il s'ensuit que les réservoirs soûterrains des eaux ne se remplissent point en même tems dans tout l'Univers, & que pendant qu'ils se remplissent en Europe, & reçoivent beaucoup plus d'eau qu'ils n'en donnent aux fleuves, ils se vuident en Asie, & rendent bien plus d'eau qu'ils n'en reçoivent, ce qui fait une compensation parfaite.

Ajoûtez que quand même on tireroit beaucoup d'eau à la foi d'une quantité immense d'eaux comme est l'Océan, on ne pourroit néanmoins s'en appercevoir, de même qu'on ne s'apperçoit point que l'eau d'un lac diminue pour en avoir rempli cent tonneaux, d'autant plus que la mer est toûjours agitée par les vents, dont la violence ou la tranquillité est cause que la mer paroît tantôt grosse & tantôt basse.

De plus cette objection incommode davantage ceux qui croient que les fleuves sortent de la mer par des routes soûterraines; car dans leur systême, la mer fait sortir en même tems de son sein, & tout ce qu'il y a d'eaux douces dans les fleuves, & toute la matiere des pluies, pluies qu'ils croient ne rentrer jamais dans la mer.

Mais une objection qui me paroît encore moins aisée à résoudre, c'est celle qu'on tire de ce que l'eau de pluie ne trempant jamais la terre qu'à la profondeur de deux pieds, ou de dix selon Seneque, néanmoins quand on creuse des puits, après avoir remarqué presque la même sécheresse jusqu'à la profondeur de vingt pieds, on commence à trouver des eaux de source. Or c'est une chose qui prouve que les eaux sortent des entrailles de la terre, & qu'elles ne viennent pas de sa superficie, puisque si elles en venoient, elles mouilleroient la terre par où elles en passeroient, à proportion qu'elle seroit moins profonde, ce qui est faux, vû qu'en creusant on trouve la terre séche avant d'arriver à la terre humide.

D'un autre côté, une chose qui favorise l'opinion qui attribue l'origine des fontaines à la pluie & à la neige fondue, c'est qu'on voit sourdre de nouvelles sources lorsque de grosses pluies succedent à une longue sécheresse. De plus, il y a des ruisseaux, qui ne manquent point de tarir pendant l'été, & qui se remplissent de nouveau, dés que l'hiver a ramené les pluies, & continuent de couler pendant plusieurs jours & même pendant des mois entiers, bien qu'il ne pleuve plus. C'est sans doute une preuve que les eaux de pluie se rendent dans des réservoirs, d'où elles passent dans des lieux soûterrains qui aboutissent à la superficie de la terre.

Une autre chose qui fait pour la même opinion, c'est que s'il ne pleut point pendant plusieurs mois, les grands fleuves baissent considérablement, & tarissent presque dans les païs chauds. A la verité, on répond d'ordinaire que la chaleur desséche tellement la terre, qu'elle absorbe les petites veines d'eau qui viennent de la mer, ce qui fait que ces eaux ne peuvent devenir des sour-

La Physique. sources, parce qu'elles ont été emploiées à humecter la terre par où elles ont passé. Mais cette reponse n'est pas satisfaisante, parce qu'il n'y a point d'argille exposée à un Soleil ardent, qui ne se convertisse en boue, s'il y tombe de l'eau goute à goute. Donc par la même raison, si la mer envoioit sans cesse de l'eau par des canaux soûterrains, la terre auroit beau être séche, l'eau en y passant l'auroit bientôt détrempée & humectée.

Nous allons maintenant exposer le sentiment de ceux qui regardent la mer comme la source immédiate des fontaines, afin que chacun puisse choisir l'opinion qui lui plaira, après avoir pésé les raisons de deux partis.

Les partisans du systême en question disent donc, les uns que la mer surpasse de beaucoup la terre en hauteur, & que l'eau peut décendre autant qu'elle monte, ce qui fait qu'elle peut s'élever jusqu'aux sommets des montagnes, & les autres que les endroits élevez de la terre & les sommets des montagnes ont une vertu attractive, par laquelle ils attirent les eaux qui reposent dans des gouffres soûterrains.

La premiere supposition est fausse, comme nous l'avons montré ci-dessus, en parlant des élémens en particulier. La seconde a été réfutée aussi, lorsque nous avons fait voir qu'il n'y a point d'attraction distincte de l'impulsion; car il suit de ce principe que les montagnes ne peuvent attirer l'eau qu'en la poussant hors d'un lieu où elles entrent elles mêmes. Or ni les sommets des montagnes, ni la superficie de la terre n'entrent dans le lieu que les eaux soûterraines occupent puisque ces deux choses sont dans un repos parfait. Donc elles n'attirent point ces eaux.

C'est pourquoi nous trouvons meilleure l'hypothése qui fait monter l'eau de la mer jusqu'à la superficie de la terre & des montagnes par le moïen de la chaleur qui la résout en vapeurs.

Voici comment. L'eau de la mer étant fluide & pesante, est entrainée par les chemins en pente qui sont sous la terre dans des lieux profonds, où la chaleur des feux soûterrains qui y abondent la réduit en vapeurs. Alors elle se trouve déterminée à monter, parce qu'elle ne peut ni retourner en arriere, à cause de la résistance de l'eau qui la suit, ni se jetter d'un côté ou de l'autre, parce que tous sont pleins de semblables vapeurs qui ne peuvent avancer, étant contigues à des corps durs. Ainsi il lui est moins malaisé de conserver en montant le mouvement qui lui a été imprimé. C'est pourquoi elle s'éleve, jusqu'à ce que la froideur de la superficie de la terre ralentisse son mouvement. Alors cette vapeur se condense, ses parties se serrent les unes contre les autres, & elles forment plusieurs goûtes, que leur pesanteur fait tomber, non plus dans les mêmes endroits par où elles sont montées, parce que grossieres comme elles sont, elles ne pourroient plus repasser par des pores aussi petits, mais dans des endroits différens.

Plusieurs goûtes tombant ainsi de toutes parts, & se rassemblant ensuite, il s'en forme plusieurs petites veines d'eau, & celles-ci en se réunissant en composent une grosse, laquelle trouvant une fente dans la superficie d'une montagne, sort par ce chemin & devient une fontaine. On concevra mieux cette supposition, si on se rappelle ce qui arrive dans l'alembic ou dans le couvercle d'une marmite, où les vapeurs reprennent de nouveau la forme d'eau.

absumpta in terrâ madefacienda, quam permeat, hoc inquam non satisfacit, quia nulla est argilla soli calidissimo exposita, quæ, si guttatim aqua decidat in eam, non convertatur in lutum. Ergo à pari, si semper & continuò mare immitteret aquam per meatus subterraneos, nulla esset tanta siccitas in terrâ, per quam hæc aqua transiret, quæ non tolleretur.

Nunc explicemus alteram sententiam, quæ statuit fontes oriri immediatè è mari, ut pensitatis hinc & indè rationibus eligat unusquisque quam maluerit opinionem.

Dicunt istius sententiæ patroni, mare esse multò altiùs terrâ, cumque tantùm possit aqua descendere, quantùm ascendit, hinc fieri ut ad summos montium apices ascendere valeat; alii verò superiorem terram, & summa montium juga ornari virtute attractiva, quâ ad se aquas in gurgitibus subterraneis restagnantes evehant.

Prior suppositio falsa est, ut supra ostendimus, dum de elementis in particulari. Posterior quoque rejecta est, quando ostendimus non dari attractionem distinctam ab impulsione; nam indè sequitur montes non posse aliter attrahere aquas subjectas, quam expellendo eas è loco, in quem ipsi ingrediuntur. Atqui neque montes, neque terra exterior ingrediuntur in locum aquarum subjectarum, quandoquidem quiescunt perfectè. Ergo non eas attrahunt.

Melior ergo est eorum hypothesis, qui dicunt, aquam marinam ascendere ad superficiem terræ, ac montium, actione caloris, eam in vaporem solventis.

Nimirùm aqua marina fluiditate & gravitate sua deducitur per declives terræ interioris meatûs ad loca satis depressa, ubi ignium subterraneorum, quorum magna est copia, calore in vaporem redigitur. Tunc certè ad ascendendum determinatur, quia nec retrocedere potest ob resistentiam aquæ succedentis, nec ad latera divertere, quod plerumque occupentur similibus vaporibus, qui tandem corpori duro ad latus contigui sunt. Ergo facilius est ipsi pergere in motu sibi impresso. Si ascendat, ascendit igitur, & tamdiu quidem, donec telluris exteriori frigore occurrente, remittatur ejus motus. Tum addensatur ille vapor, ejus partes ad se invicem accedunt, & diversas guttas efficiunt, quæ gravitate sua deorsum tendunt, non per eandem viam, per quam ascenderunt, quia crassiores factæ sunt, quam ut non exigant ampliores poros, sed per quasdam alias.

Multis ergo guttis hinc & indè decidentibus, & coeuntibus, efformantur venulæ quædam aquæ, & ex multis venulis congregatis vena grandiuscula, quæ rimam nacta in superficie montis, erumpit foras, & fons evadit. Ad quod concipiendum multùm juvat recordari, quod fit in alembico, vel etiam in operculo ollæ, ubi vapores rursus accipiunt formam aquæ.

Addunt in confirmationem, quod fieri solet ab aquilegibus. Scilicet sub auroram ad ortum respicientes observant, si quam videant virgulam fumi, sursum è terrâ ascendentem, nam fumus ille indicio est delitescere intus aquam. Certè si ex eo loco, in quo delitescunt aquæ, possint ascendere vapores per aerem, multo faciliùs ascendunt per poros montis, adjuti scilicet solidis pororum parietibus.

Nocet isti opinioni, quod supponendum sit ubicunque adsunt scaturigines aquarum, ibi intus delitescere ignes, præterea quod explicari nequit, quò evadat ea salis copia, quæ exit è mari. Nam si dicas sales non posse pervenire ubi fit evaporatio, quia eorum partes rigidæ & inflexibiles non possunt eluctari terræ & arenarum anfractus, quemadmodum aqua dulcis partibus flexibilibus & lubricis prædita, sequitur vias per quas transit aqua marina, successu temporis evadere debuisse salsissimas, imo adeo obstructas, ut ne ipsa quidem aqua dulcis per eas transire potuerit.

Præterea sequitur mare amisisse incredibilem copiam sui salis, & tunc danda est causa, cur non minuta sit ejus salsedo. Insuper experimur aquam marinam, quæ percolatur per arenam, vel terram, non amittere suum salem, quod probat falsum esse, quod isti supponunt.

Denique si dicas, salem pervenire usque ad locum, ubi aqua marina in vaporem solvitur, neque tamen in vaporem solvi, explicas quidem quare aqua fontium sit dulcis, licet oriatur è mari, sed remanet explicandum quid fiat de sale, quod non in vaporem vertitur, & quare successu temporis non ita crescat, ut aqua marina non possit ampliùs eò penetrare.

Quod spectat proprietates mirabiles aliquorum fontium, dicere hîc tantùm possum, eas oriri ex diversis mineralibus, succisque terrestribus, quorum particulæ abrasæ fuerunt ab aquis, & simul directæ.

Verisimile est calorem Thermarum non oriri ab igne quodam subterraneo; nam si hoc esset, aquè adureret linguam, ac adurit, si forte refrigerata, & igni exposita, eundem gradum caloris acquirat, quem habuerat in Thermis: quod falsum est. Non etiam tenuiores herbas emollit, aut coquit aqua Thermarum tam facile, quam aqua communis, pari gradu caloris prædita. Differentia videtur inde procedere, quod calor Thermarum consistat in vapore quodam tenui, sive in fumis è sulphureis mineralibus, vel bituminosis, vel carbonibus fossilibus sublatis. Certum est mineralia pleraque simul mixta intensum calorem procreare. Sic antimonium cum sublimato contusum, impensè calet, & si floribus sulphuris & limaturæ chalybis aquam affuderis, magnum calorem excitabis.

On ajoûte, pour confirmer cette hypothése, que les Fonteniers qui cherchent des sources, vont vers le lever de l'aurore regarder du côté de l'orient s'il ne sort point de la terre comme une colonne de fumée qui s'éleve en haut, auquel cas c'est une preuve qu'il y a de l'eau en cet endroit. Or si du lieu où les eaux sont cachées il peut monter des vapeurs dans l'air, elles peuvent avec bien moins de peine monter par les pores d'une montagne, étant aidées comme elles sont par les parois solides de ces pores.

Mais voici ce qui fait contre cette opinion. Il faut supposer qu'il y a des feux cachez par tout où on voit sourdre des sources. De plus, on ne sauroit marquer ce que devient cette quantité de sel qui sort de la mer. Car si on avance que les sels ne peuvent parvenir jusqu'au lieu où se fait l'évaporation, parce que leurs parties roides & inflexibles ne peuvent se débarasser des chemins obliques & tortueux qu'elles trouvent dans la terre & dans le sable, comme l'eau dont les parties glissantes & flexibles suivent cette route sans peine, il s'ensuit que les chemins par où l'eau de la mer a passé, doivent à la longue avoir été remplis & bouchez par les sels, en sorte que l'eau douce même ne puisse plus y passer.

D'une autre côté, il faudra dire que la mer a perdu une quantité incroiable de son sel, & expliquer en même tems comment elle est néanmoins aussi salée que jamais. Ce n'est pas encore tout. On éprouve que l'eau de la mer en passant au travers du sable & de la terre, ne perd point de son sel, ce qui prouve que ces Philosophes supposent faux.

Si vous avancez au contraire que le sel parvient jusqu'au lieu où l'eau de la mer se résout en vapeurs, & que néanmoins il ne s'y résout pas lui même, vous expliquez à la vérité pourquoi l'eau des fontaines est douce, bien qu'elle vienne de la mer, mais il reste de montrer ce que devient le sel qui ne s'évapore point, & pourquoi par la suite des tems il ne s'en amasse pas assez pour que l'eau de la mer ne puisse plus passer.

Pour ce qui regarde les propriétez merveilleuses de quelques fontaines, je n'en puis rien dire ici, sinon qu'elles viennent des divers minéraux & sels terrestres, dont les particules aqueuses ont détaché & emporté quelques particules.

Il est vraisemblable que la chaleur des sources chaudes ne vient d'aucun feu soûterrain; car en ce cas cette eau devroit brûler la langue comme elle fait, lorsque refroidie & mise sur le feu, elle acquiert le même dégré de chaleur qu'elle avoit dans sa source : or c'est ce qui n'arrive point. On remarque aussi qu'elle n'amollit & ne cuit pas de petites herbes avec autant de facilité que l'eau commune qui a un pareil dégré de chaleur. Cette différence semble venir de ce que la chaleur des sources chaudes consiste dans une certaine vapeur légere, c'est-à-dire dans une fumée qui s'éleve des Minéraux sulphureux ou bitumineux, ou des charbons fossiles. Du moins il est certain que la plûpart des minéraux étant mêlez ensemble produisent une chaleur considérable. Ainsi l'antimoine broié avec du sublimé est d'un chaud brulant. De même encore, si vous versez de l'eau sur des fleurs de soufre & de la limaille d'acier, ces deux choses s'échauferont notablement.

Des Météors aëriens ou des Vents.

Nous passons d'une matiere bien difficile à une qui l'est encore davantage, & c'est ce qui a fait croire à plusieurs personnes qu'il n'est dit dans le Pseaume cent trente cinq, *tu tires les vents de tes thrésors*, que parce que Dieu s'est réservé pour lui seul la connoissance de la cause des vents. Nous rapporterons néanmoins quelques-unes des choses que les Philosophes ont trouvées sur ce sujet en bégaiant, ou pour mieux dire, en devinant.

Aristote & ses disciples prennent pour la matiere des vents les exhalaisons, qui s'élevant en haut, rencontrent dans la moyenne région de l'air quelques corps froids & denses qui les font réjaillir, ce qui fait qu'ils continuent de se mouvoir en ligne transversale, à moins qu'on ne suppose que la légereté naturelle des vapeurs combattant contre l'impulsion des corps de la moyenne région, qui les fait tendre vers la terre, elles en acquierent un mouvement mêlé de celui qu'il faut pour monter & de celui qui fait décendre, & suivent ainsi une ligne horizontale. On peut éclaircir cette supposition, par l'exemple de la fumée qui tombe sur le plancher quand elle ne trouve point de cheminée, & qui se relevant ensuite se meut en ligne oblique vers la fenêtre, s'il y en a une, pour se faire un passage.

Les Philosophes modernes, au contraire, prétendent que les vapeurs sont la matiere des vents, & non point les exhalaisons, ce qu'ils prouvent par la raison que les vents sont, & moins forts & moins fréquens sur la terre que sur la mer.

Mais comme ce n'est pas là le point de la difficulté, il faut voir comment l'air dont toute agitation peut être appellée vent, devient agité de tranquille qu'il étoit, c'est-à-dire comment les vapeurs peuvent agiter l'air.

Je dis donc que la cause de cet effet est la chaleur qui raréfie les vapeurs; car comme les vapeurs condensées forment les nuës, ainsi qu'on a vû cidessus, de même ces vapeurs raréfiées forment les vents. Or cette chaleur procede en partie du Soleil, & plus encore des feux soûterrains.

Mais rien ne sauroit mieux faire comprendre la génération des vents que ce qui arrive dans l'Eolipyle, qui est un vase d'airain fait en forme de poire, avec une gueule étroite, & quelquefois un petit goulot dans son orifice. Après avoir rempli ce vase partie d'eau & en partie d'air, on le met sur le feu, ou sur des cendres chaudes, & on le couvre de charbons comme une poire qu'on voudroit cuire. Dans un moment l'eau renfermée se raréfie, ses parties raréfiées s'agitent de toutes parts dans la capacité de l'Eolipyle, se dissolvent en vapeurs, cherchent une issuë, se poussent les unes les autres, sortent avec impétuosité par la gueule du vase, entraînent avec elles l'air voisin, & en un mot excitent un vent assez fort pour faire l'office d'un souflet, & pour allumer le feu, ce qui dure tant qu'il reste de l'eau dans l'Eolipyle qui est sur le feu. Voilà sans doute comme les vents sont produits, & on peut par ce portrait en racourci juger de ce que les vents sont en grand, ainsi que Vitruve s'exprime à peu-près.

Ce qu'on voit dans l'Eolipyle arrive dans la Nature. Les mers, les terres humides, les

De Meteoris aëriis sive de Ventis.

Transimus à re difficillimâ ad difficiliorem, multi enim ideo dictum in Psalmo 135. *existimant*, qui educit ventos è thesauris suis, *quia causæ ventorum adeo abdita sunt, ut Deus sibi soli reservaverit. Nihilominùs referemus aliqua eorum, quæ Philosophi balbutiendo, aut potiùs divinando hac super re nobis reliquerunt.*

Aristoteles, & ejus sequaces censent, materiam ventorum esse exhalationes, quæ sursum ascendentes occurrunt in mediâ regione aëris quibusdam corporibus frigidis ac densis, propter quem occursum resiliunt, & in transversum pergunt moveri, seu quia innata levitas exhalationum pugnans cum impulsione deorsùm impressa à corporibus mediæ regionis aeris, causa est ut motus exhalationum mixtus sit ex descensu & ascensu, & ideo fiat secundùm lineam horizontalem, quod explicari potest exemplo fumi, quem videmus, nullo camino sese offerente, in pavimentum impingatur, inde transilire, atque moveri in transversum, puta versùs fenestram, si qua præbeat exitum.

Recentiores Philosophi censent vapores potiùs esse ventorum materiam, quam exhalationes, quod probant, quia venti sæpiùs & vehementiùs flant in mari, quam in terrâ.

Sed quia non in eo versatur cardo rei, idcirco videndum est quomodo aer, cujus agitatio qualibet dici potest ventus, è quiescente fiat agitatus, sive quomodo vapores agitare possint aerem.

Dico causam hujus rei esse calorem, qui vapores rarefacit; nam sicut vapores condensati faciunt nubes, ut supra ostensum, ita iidem vapores rarescentes faciunt ventos. Calor verò ille procedit, tum à Sole, tum maximé ab ignibus subterraneis.

Sed nihil magis conducet ad intelligendam venti generationem, quam quod fit in Æolipilâ, sic vocant quoddam vas aneum instar pyri conformatum, sed oris angustissimi, & nonnunquam tubulo valde angusto in orificio instructum, Vos illud partim aquâ, partim aëre plenum, igni apponitur, vel etiam cineribus calidis, ac pruinis, instar pyri coquendi obtegitur. Aqua intus inclusa rarefit, ejusque partes calore rarefacta, huc & illuc feruntur per totam capacitatem Æolipilæ, attenuantur in vaporem, quærunt exitum, sesêque invicem impellentes, summa vi erumpunt, & quâ data porta ruunt per foramen vasis, aërem vicinum secum rapiunt, uno verbo ventum efficiunt accendendo igniparem, instar follis, qui tamdiu durat, quamdiu superest aqua in Æolipilâ igni admotâ. En haud dubié modus, quo venti generantur, & ut verbis utar Vitruvii, ita scire & judicare licet è parvulo brevissimoque spectaculo de magnis & immanibus cæli ventorumque rationibus.

Quæ in Æolipila, occurrunt etiam in natura, nam maria, terræ humidiores, nives, ac vel im-

primis aquæ subterraneæ, quarum magnam copiam sæpe inveniunt metallorum fossores, respondent aquæ in Æolipilâ inclusæ: ignis subterraneus & cælestis respondet igni calefacienti Æolipilam, quatenus supra recensitas aquas in vapores attenuare potest; denique specus, montes, venti contrarii sese habent instar laterum Æolipilæ, quatenus inflectunt motum vaporum, eosque determinant potius versùs unam plagam horizontis quam alteram.

neiges, & principalement les eaux soûterraines que les Mineurs rencontrent souvent, répondent à l'eau renfermée dans l'Eolipyle. Le feu soûterrain & le feu céleste répondent au feu qui échaufe l'Eolipyle, en ce qu'ils sont capables de convetrir les eaux susdites en vapeurs. Enfin les cavernes, les montagnes, les vents contraires répondent aux parois de l'Eolipyle, en ce qu'ils déterminent le mouvement des vapeurs vers un côté de l'horison, plûtôt que vers l'autre.

Placet hìc afferre rem satis memorabilem, neque alienam. Est prope Vicentiam in Italiâ mons præcelsus, & ventis gravidus, à quo alvei subterranei ducti ad ædes quaslibet in viciniâ stantes, quemcunque ventum communicant. Nimirum vapores in cavernis illius montis rarescentes, quà data porta ruunt, perque illos canales obrepunt, ventumque efficiunt. Nec multum requiritur vaporis ad magnum ventum excitandum, constat enim experientiâ agitationem aëris, quæ vix sentitur in libero spatio, efficere ventum vehementem in angiportis

Il est bon de rapporter ici une chose assez mémorable & qui convient au sujet. Il y a près de Vicence en Italie une haute montagne, dont les entrailles toûjours pleines de vents, en fournissent de toutes sortes aux maisons situées dans le voisinage, par des canaux souterrains pratiquez pour cet effet. La cause de cet effet est que les vapeurs raréfiées dans les cavitez de cette montagne, sortent par le premier passage qui se trouve, & se glissent dans ces tuiaux, où elles forment du vent. Car il ne faut pas beaucoup de vapeurs pour exciter un grand vent, puisque l'agitation de l'air qui se fait sentir à peine dans un endroit ouvert fait un vent violent dans un cul de sac, ainsi qu'une expérience constante nous en convainc.

Evidens est generationem venti prope Vencentiam esse omninò similem generationi ventorum in Æolipilâ. Ergo concludere debemus in universum ventos oriri posse ex vapore quodam exeunte per orificium alicujus antri, & ab ejus situ, respectu montium vicinorum directionem eorum pendere. Vapor ille erumpens ex antro fieri potest in decursu ventus vehementissimus, secum rapiens obvios quosque halitus in altum conscendentes, ac sæpe coarctatus in locorum angustiis. Vide quo sonitu vapor erumpens è ligno viridi, vel pomo igni apposito, ventum creet, & non dubitabis, quin vapor summo impetu prosiliens è terra magnam possit aëri agitationem imprimere.

Il est évident que la génération du vent de cette montagne est semblable à la génération des vents de l'Eolipyle. Donc on doit conclure en général que les vents peuvent naître de quelque vapeur sortie par l'ouverture d'un antre, & qu'ils dépendent quant à leur direction de la situation de cet antre par rapport aux montagnes voisines. Cette vapeur peut dans sa course devenir un vent impétueux, si elle rencontre en l'air d'autres vapeurs qu'elle entraîne avec elle, & qu'elle soit resserrée dans des lieux étroits. Voyez avec quel bruit la vapeur qui sort du bois verd, ou d'une pomme mise sur le feu, se convertit en vent, & vous ne ferez aucun doute que les vapeurs qui s'échapent avec une extrême impétuosité du sein de la terre, ne puissent mettre l'air dans une agitation violente.

Interim fatendum est ventos oriri sæpe ex lacubus, fluviis, & mari, actione Solis, attollentis multos vapores, & occursu alicujus nubis propellentis deorsum hos vapores, vel alicujus venti secum rapientis illos, ut è contra determinantis ad resiliendum.

Il faut néanmoins avouer que les vents naissent souvent aussi des lacs, des rivieres, & de la mer, par l'action du Soleil qui en tire des vapeurs en quantité, & par la rencontre soit d'une nuë qui les précipite sur la terre, soit de quelque vent qui les emporte avec soi, ou qui les détermine à s'élever de nouveau.

Temperies aëris vicini vapori causa esse potest determinativa venti, quia vapor rarescens eò potissimum tendit, ubi aër minùs resistit. Ergo si aër orientalis minùs resistat, quam occidentalis, tendit vapor in ortum, ventusque adeo est occidentalis. Quia verò non omnia loca telluris sunt æque humida, idcirco plures ex uno loco, quam ex alio elevantur vapores. Ergo quædam partes aëris puriores sunt quam aliæ, & minùs resistunt.

La température de l'air voisin des vapeurs peut être ce qui détermine le vent; car une vapeur en se raréfiant va toûjours du côté que l'air résiste moins. Si donc l'air oriental résiste moins que l'air occidental, elle tendra vers l'Orient, de sorte que le vent sera occidental. Or comme la terre n'est pas également humide par tout, il doit y avoir des endroits d'où il s'éleve plus de vapeurs que dans d'autres. Donc certaines parties de l'air étant plus pures que les autres, elles doivent faire moins de résistance.

Hinc capies, quarè sæpiùs ventus è mari in terras spiret, quam vice versâ; nam quacunque pars aëris cedit vapori omnium prima, hùc omnis ruere debet impetus venti deinceps; quia ergò aër imminens terræ cedit vapori, qui è mari evectus in ventum convertitur, idcirco in terram tendit ventus.

C'est ce qui fait comprendre pourquoi le vent vient d'ordinaire de la mer sur la terre, & rarement de la terre sur la mer. Car dès qu'une partie d'air s'ouvre la premiere de toutes pour faire un passage aux vapeurs, c'est là que l'impétuosité des vents doit se jetter toute d'abord. Or l'air de la terre cede aux vapeurs, qui en sortant de la mer, se convertissent en vent. C'est par cette raison que les vents viennent de la mer sur la terre.

Si vous demandez maintenant comment est-ce que le vent composé de vapeurs comme il est, séche pourtant les corps humides, comme le linge; je réponds que l'air agité par le vent détache sans cesse les particules aqueuses attachées à ce linge, particules qui sont grossieres, au prix des parties de la vapeur dont le vent est formé. C'est pourquoi, quand même le vent laisseroit quelques vapeurs dans le linge, il doit pourtant se sécher, parce qu'elles sont d'une extrême ténuité, au lieu que l'humidité que le vent emporte de dessus le linge, est & sensible, & même grossiere. Du reste nous reconnoissons que le vent rend les corps un peu humides car si on évente un linge bien sec, & qu'on l'expose ensuite au feu, on en voit sortir de la fumée.

Si quæras quî fieri possit, ut venti exsiccare possint corpora humida, & tamen constent vaporibus, respondeo illud fieri, quia aer vento agitatus excutit perpetuò particulas aqueas linteo adhærentes, quæ multò sunt crassiores, quam vaporis partes, ex quo ventus efficitur. Itaque licet propter ventum aliquis vapor linteis adhæreat, exsiccari tamen debent lintea, quoniam vapor ille tenuissimus est, humiditas verò, quam aër abradit, & excutit è linteis propter ventum, admodum sensibilis, & crassa. Ut verò scias aliquem saltem tenuem humorem afferri per ventum corporibus, observa linteum probe exsiccatum, si vento exposueris, ac postea igni exponas, fumum emittere.

APPENDICE

Des tremblemens de terre & des feux soûterrains.

Bien des Savans croient que les tremblemens sont produits par les vents, qui de la superficie de la terre, se glissent par les crevasses qu'ils y trouvent, & s'y rassemblent dans certaines cavitez. D'autres disent que ces vents s'élevent des lieux profonds de la terre, qu'ils s'efforcent de pénétrer dans ces cavitez, & qu'ils ébranlent la terre, en s'agitant pour tâcher de s'ouvrir un passage. La premiere suposition est moins vraisemblable que la seconde, parce que comme le vent n'entre point dans une maison fermée exactement de tous côtez, si ce n'est dans un coin où on a laissé un trou, ainsi il ne doit point entrer dans la terre par sa superficie, outre que s'il n'y a aucun moyen pour lui d'en sortir, on ne voit point pourquoi il secoue la terre. Il y a plus d'apparence à n'employer pour les tremblemens de terre que des vents souterrains, c'est-à-dire des exhalaisons ou des vapeurs, qui s'élevent des abymes profonds de la terre dans des lieux creux & pierreux; car on conçoit aisément que ces vapeurs se raréfiant à un point extraordinaire, & se trouvant trop resserrées dans ces bornes étroites, s'efforcent de se mettre au large en ébranlant la terre. Mais nous aurons beaucoup moins de peine à expliquer les phénomenes des tremblemens de terre en recourant à l'hypothese des feux soûterrains.

Je dis donc qu'il y a plus de vraisemblance dans le sentiment de ceux qui croient que les tremblemens de terre viennent de l'inflammation subite des exhalaisons sulphureuses, bitumineuses, & nitreuses ramassées dans les cavitez de la terre, de la même maniere à peu-près que la poudre à canon, en prenant feu dans les mines, secoue & renverse les fortifications qui sont au dessus d'elle. La différence n'est que du plus au moins, & ne consiste qu'en ce que la matiere des tremblemens de terre est copieuse & contenuë dans des lieux spacieux, en comparaison de la poudre renfermée dans les mines, ce qui fait qu'elle doit secouer, & les corps qui se trouvent au dessus d'elle, & les corps voisins de ces premiers à bien plus de distance.

Vous me direz que si la chose étoit de la sorte, il n'y auroit point de tremblement, qui ne renversât des païs entiers. Mais cette conséquence est fausse; car comme les mines ne font quelques fois qu'ébranler le terrain, & que quelquesfois elles ne produisent aucun effet, diversité qui

APPENDIX.

De Terræ-motu, & ignibus subterraneis.

Multorum sententia est terræ-motum oriri à ventis, qui vel extrinsecus erumpunt per varias terræ exterioris fissuras, & in cavitates quasdam confluunt, vel è profundioribus terræ partibus excitati in easdem cavitates enituntur. Venti illi diu colluctati, & exitum quærentes, terram ipsam valdè excutere creduntur. Prior suppositio minùs est verisimilis quam posterior, quia sicut ventus non ingreditur in domum exquisitè clausam ab omni parte, præterquam in uno angulo, ubi foramen relictum, ita non debet forinsecus ingredi terram, nullus exeundi modus pateat, nulla est ratio, quare ventus concutiat terram. Minùs ergo improbabiliter philosophantur, qui ventos subterraneos intelligunt, hoc est exhalationes, seu vapores ex profundis terræ gurgitibus ascendentes in loca saxosa, & cavernosa terræ superioris; nam facilè concipimus halitus illos præter modum rarescentes, angustiarumque loci impatientes, viam sibi moliri, succutiendo terram. Sed multò commodiùs explicari possunt omnia terræ-motuum Phænomena, si ad ignes subterraneos recurramus.

Dico igitur probabiliorem esse eorum sententiam, qui dicunt terræ motum oriri ex inflammatione subitâ halitûs sulphurei, bituminosi, ac nitrosi in specubus subterraneis collecti, eo ferè modo, quo pulvis tormentarius in cuniculis inflammatus superstantes propugnaculorum moles concutit, & exturbat. Differentia est solùm penes magis & minus, quatenus nempe materia, cujus inflammatio efficit terræ motum, & magis copiosa est, & in amplioribus specubus continetur, quam pulvis cuniculorum; unde etiam succutere debet corpora incumbentia, & incumbentibus vicina ad majorem distantiam.

Dices si hoc esset, nullum fore terræ-motum, quin subversiones regionum darentur. Respondeo consequentiam esse falsam sicut enim flammæ cuniculorum non semper subvertunt, sed aliquando succutiunt solum; aliquando plane irrita sunt (quæ di-

diversitas ex eo pendet, quod cuniculi aliquando sint patentes, & profundi magis, aliquando minus, modò in materiâ compactiore, modò in laxiore, sicciore vel humidiore, ita halitus subterranei accensi diversos effectûs producere debent, pro conditione varia cavernarum & fornicum, ita ut si fortè fornix, terrave incumbens fuerit laxior, irritus fiat impetus flammæ, quia facile offendit spiramenta, per quæ dissipetur: si verò superstans terræ moles crassissima est, & firmissima, tunc mediocriter intremiscat: si verò partes quædam minùs resistentes, post validam succussionem, tandem subsidant, latumque hiatum aperiant, in quam commotæ partes sorbeantur, tunc fiat subversio, & sic de cæteris.

Præterea sicut nonnumquam flamma cuniculorum eructat & vibrat impositam molem, ita istæ flammæ tam violenter perrumpunt interdum obstantia corpora, ut exilientes obvia quæque sursum vibrent saxa, pumices, cineres.

Cæterùm terræ motus in eo præcipuè consistit, quod terra incumbens cavernæ, intra quam accenditur ignis, subvecta è loco suo iterum in illum redeat propriâ gravitate.

In illo reditu aperiuntur sæpè voragines, dum in tam præcipiti casu partes nequeunt continuitatem retinere. Si eveniat ut halitus facilè inflammabiles reperiantur in multis cavernis sibi invicem vicinis, iterabitur terræ motus post unum diem, decem, vel viginti dies, verbi gratiâ, prout viæ ducentes ab una caverna in alteram, erunt minùs obliquæ, & sulphure multo strata, per quod repere possit flamma semel accensa, & prout halitus promptè vel lentè incalescit.

Sed quæritur undè oriantur halitus illi inflammabiles, & quomodo in ignem vertantur.

Ad primum respondeo reperiri sub terra plurimas sulphuris ac bituminis fodinas. Jam certum est erumpere perpetuò ex illis fodinis tantam halituum copiam, ut sulphur effodi nequeat, nisi in mineris subtus dispositis, utque loca circa lacum Asphaltitem, quod valdè sint bituminosa, sint quoque inhabitabilia. Igitur verisimile est halitus illos ex ejusmodi fodinis excretos permeare per omnes interioris terræ meatus, ascendentesque ad cavernas subterraneas, adhærere ipsis, ad modum fuliginis incrustantis caminum, tum etiam misceri cum nitro similiter incrustante parietes harum cavernarum. En materiam ignium subterraneorum.

Ad secundum respondeo illos halitus adeò esse pingues, ut facilè concipiant flammam. Si igitur aliquis excitatur motus intra cavernam præcipiti casu alicujus saxi exesi, vel si fuligo illa decidens ex parte in alteram fuliginem, affricetur cum illa, vel si collisione lapidis cadentis oriatur aliqua scin-

vient de ce que quelquefois elles ont trop d'ouverture & de profondeur, & quelque fois quelles n'en ont pas assez, ou de ce qu'elles sont dans une matiere ou trop compacte, ou trop lâche, ou trop séche, ou trop humide de même les exhalaisons soûterraines allumées, doivent causer divers effets, selon la diverse disposition des cavitez & des voûtes de la terre. Je m'explique. Si la voûte ou la terre qui contient ces exhalaisons n'est pas assez compacte, l'impétuosité de la flamme devient inutile, parce qu'elle trouve sans peine des soupiraux pour s'échapper. Si au contraire cette voûte est d'une épaisseur & d'une fermeté extraordinaire, alors il arrive un tremblement de terre médiocre. Enfin, si quelques parties faisant moins de résistance que les autes, s'affaissent après une violente secousse & ouvrent un vaste abîme qui engloutisse les parties ébranlées, alors on voit des renversemens de maisons, de villes, & ainsi du reste.

De plus, comme quelquefois la flamme renfermée dans les mines vomit & lance en l'air ce qu'elle rencontre au dessus d'elle, de même les flammes soûterraines percent quelquefois avec tant de violence au travers des corps qui leur font obstacle, qu'elles poussent dans les nuës des pierres, des cailloux, des cendres, en un mot tout ce qui se trouve sur leur passage.

Au reste, le tremblement de terre consiste principalement en ce que la terre posée sur une caverne où il s'allume de ces sortes de feux, emportée hors de sa place, y retombe par sa propre pesanteur.

Dans cet intervalle, souvent il s'ouvre des goufres, parce que les parties ébranlées par cette chute rapide, ne peuvent conserver leur continuité. S'il se trouve dans plusieurs cavitez voisines des exhalaisons qui s'enflamment aisément, le tremblement de terre recomencera au bout d'un, de dix ou de vingt jours, par exemple, selon que les routes qui conduisent d'une cavité à l autre seront moins obliques, qu'il y aura plus de trainasses de poudre le long desquelles la flamme puisse se glisser, & que les exhalaisons s'échauferont ou promptement ou lentement.

Mais voici deux questions. On demande d'où viennent ces exhalaisons inflammables & comment elles prennent feu.

Je réponds à la premiere qu'il se trouve sous la terre plusieurs mines de souphre & de bitume. Or il est certain qu'il sort sans cesse de ces mines une telle quantité d'exhalaisons qu'on ne peut en tirer le souphre qu'en creusant pas dessous, & on sait que les lieux voisins du lac Asphaltite sont inhabitables à cause du bitume qui y abonde. Il est donc vraisemblable que les exhalaisons qui viennent de ces mines, traversent les passages qu'elle trouvent dans la terre intérieure, & que montant jusqu'à ces cavernes soûterraines dont nous avons parlé, elles s'y attachent aux parois, comme on voit la suie s'attacher au dedans d'une cheminée, & enfin qu'elles s'y mêlent avec le nitre qui fait comme une croute sur les parois de ces cavitez. Voilà la matiere des feux soûterrains.

Quant à la seconde question, je dis que l'onctuosité de ces exhalaisons est ce qui fait qu'elles s'enflamment aisément. Si donc la chute violente d'une pierre rongée par la longueur du tems excite quelque mouvement dans la caverne, ou que cette suie venant à tomber sur d'autre suie, elles se frottent fortement l'une contre l'autre, ou que la pierre en tombant se frotte contre une

LA PHYSIQUE. une autre pierre, & jette quelque étincelle, d'abord ces exhalaisons s'enflamment toutes. Ajoûtez que comme avec du nitre, du souphre, du bitume & de la chaux vive, nous savons faire des corps, qu'un peu d'eau ou même de crachat peut mettre en feu à l'instant, de même ces exhalaisons peuvent être mêlées de telle maniere, qu'il suffise que quelque liqueur tombe dessus goûte à goûte, pour leur faire prendre feu.

Il resteroit maintenant de parler de ces montagnes célébres qui vomissent le feu, comme est le Mont Etna en Sicile, mais cette matiere demanderoit trop de temps. Je me contenterai de dire qu'il paroît qu'il y a une grande quantité de bitume & de souphre dans les cavitez de ces montagnes, & que de là viennent ces torrens de flammes, qui sortant avec violence par les ouvertures qu'elles trouvent, entraînent avec elles tout ce qui se présente. J'ajoûte que peut-être il y a dans ces cavernes de l'eau, qui, à son ordinaire, enflamme davantage & le bitume déjà enflammé, & les autres choses que la violence du feu pousse en l'air avec les métaux fondus. Ces feux ne brulent que par intervalle, parce que les ruïnes de ces volcans en bouchent de tems en tems les soupiraux, qui ne se r'ouvrent que quand il s'est amassé beaucoup de matiere inflammable.

tilla, extemplo omnia ignescunt. Adde, quod sicut ex nitro sulphure, bitumine, & calce viva fiunt mixtura inter nos, qua aspersione humidi, vel etiam sputo accenduntur, ita & halitus illi eo modo commixti possunt esse, ut humore quodam stillatim cadente accendantur.

Superest nunc ut agamus de montibus illis ignivomis, qui tantoperè celebrantur, qualis est Æthna in Sicilia. Sed prolixior requireretur sermo. Dicam solùm videri ingentem esse copiam bituminis & sulphuris ad speluncas illorum montium, ideoque copiosam flammam ibi excitari, qua per spiramenta violenter erumpens, obvia quaque secum rapiat: imo non deesse aquam, qua ibi affluens bitumen inflammatum pro more accendat magis, quaque simul cum metallis liquefactis foras extruduntur ignis vehementiâ. Furunt illi ignes per intervalla, quia collabuntur interdùm ruina, qua obruant aditus, qui non antè aperiuntur, quam copiosior ignis materia fuerit collecta.

CHAPITRE TROISIEME.

Du Mixte parfait.

LEs Philosophes entendent par Mixtes parfaits les corps qu'on tire des entrailles de la terre, & qu'on nomme fossiles.

CAPUT TERTIUM.

De Corpore perfectè mixto.

SOlent sub eo nomine Philosophi solùm considerare corpora, qua ex visceribus terra eruuntur, ideoque vocantur fossilia.

Des Minéraux.

ON donne ce nom à certains fossiles, qui tiennent le milieu entre les pierres & les métaux, n'étant ni ductiles ni malléables comme les seconds, ni durs la plûpart du temps comme les premiers. Nous traiterons en abrégé des principaux.

Les premiers qui se présentent sont les diverses espéces de terre, comme le sable, la craie & l'argile.

Le sable paroît être un amas de petits morceaux de verre cassé, tant ses parties sont rudes & anguleuses. De là vient sa vertu abstersive; car chaque grain étant solide, & aiant sa superficie pleine d'angles, plusieurs ensemble frottent les corps de telle maniere, qu'ils les écorchent presque, & qu'ils en emportent les ordures, s'il y en a. Il ne faut pas oublier que le sable ne se change point en bouë, bien qu'imbibé d'eau. La raison semble en être qu'étant composé d'une infinité de globules, l'eau y trouve aisément plusieurs passages pour s'écouler vîte, outre que ces globules étant d'une extrême solidité, elle ne peut les dissoudre, ce qui est cause qu'ils ne doivent non plus se convertir en bouë que feroit un tas de pierres. Par la même raison, le sable est peu propre à nourrir les plantes, parce qu'il ne s'amollit point par l'eau qui tombe dessus, & qu'il n'est pas assez flexible pour s'insinuer dans les pores de ces plantes.

La craie semble n'être autre chose que du sable auquel il s'est mêlé une exhalaison grasse impregnée de sels. Il en faut dire autant du

De Mineralibus.

HOc nomine intelligunt mixta quadam fossilia, qua veluti mediam obtinent naturam inter lapides, & metalla, ut qua nec sint ductilia, malleabiliave instar metallorum, neque ut plurimum dura instar lapidum. Summatim agemus de pracipuis.

Primo loco sese offerunt varia species terrarum, arena, verbi gratia, creta, argilla.

Arena videtur esse congeries minutissimorum vitri conquassati fragminulorum, adeo constat particulis asperis, & angulosis. Hinc ejus virtus abstergendi; nam singula ejus grana cum sint solida, angulosaque superficie, si corpora corradunt, ut veluti excorient, & sordes, si qua adhareant, abripiant. Hoc verò minimè pratereundum, quod, quamvis arena aquam recipiat, non tamen lutescit. Ratio videtur esse, quod, quia innumeris constat globulis, inter eos aqua frequentes reperiat meatus ad citò effluendum, tum etiam, quia illi globuli ob suam soliditatem non dissolvantur ab aqua, undè non magis verti debet in lutum, quam lapillorum acervus. Hinc etiam fit ut arena nutriendis plantis parum sit idonea, nempè humore deciduo non mollescit, neque flexibilis redditur ad permeandos plantarum poros.

Creta videtur esse arena, cui admixta fuit pinguis exhalatio impragnata salibus. Idem dic de rubrica,

brica, & terra fullonum, & sic intelliges vim earum absterſivam.

Argilla terra eſt multo humore imbuta, & tenacibus conſtans fibris, undè eſt quod figuli vaſa cujuſcumque figuræ ex ea conficiunt.

Ut concipias cauſam, quæ facit, ut granula arenæ ſint veluti fragminula vitri contriti, conſiderandum eſt, videri eam generari ex particulis quibuſdam terris commixtis cum exhalationibus, quæ calore interiore terræ excitantur, & per meatus, qui frequenter occurrunt in terrâ ſuperiore, foras erumpunt. Exhalationes illæ aſcendentes, & abradentes varia terræ corpuſcula, facile coëunt in unam moleculam cum illis. Aſſurgunt ergo moleculæ quædam è particulis exhalationum, & particulis terreſtribus ſe invicem irretinentibus, hæ moleculæ paulatim amittentes agitationem quam ipſis communicant particulæ exhalationum, tandem quieſcunt, & totidem ſunt grana arenæ.

Horum diaphaneitas oritur ex eo, quod globuli ſecundi Elementi, quorum motus agitabat exhalationes, non fuerint abacti, dum molecula ſenſim ſuam amittebat agitationem, ſed viam liberam per moleculæ poros ſibi retinuerint. Obſervandum enim eſt grana arenæ antequam dureſcerent, liquida fuiſſe, & per conſequens habuiſſe ſecum admixtam materiam ſecundi elementi. Sicut autem vitrum ideo eſt diaphanum, quia dum dureſcit, globuli, qui viam habuerant per ejus poros, quando fluidum erat, conſervant ſibi illas vias, ita hoc etiam debet evenire arenæ. Sed ſicut vitrum contritum in unam congeriem coacervatum, non facit totum diaphanum, ita neque congeries arenæ.

Si materia, ex qua componitur granum arenæ, potuiſſet componere corpus mole grandius, eſſet procul dubio pellucidum, & prout habuiſſet majores, vel minores gradus duritatis pro vario ſitu particularum, variaque admixtione materiæ metallicæ, chryſtallum, lapides pretioſos, gemmaſque multicolores compoſuiſſet. Hinc intelliges formationem horum corporum.

Secundo loco ſeſe offerunt ſucci concreti, ſal, verbi gratiâ, alumen, vitriolum, nitrum, ſulphur, bitumen, &c.

Sal dividitur in commune, de quo egimus dum de aquâ, & non commune, ſub quo comprehenduntur non ſolùm varii ſales, qui ex cineribus plantarum eruuntur, (inter quos magni uſûs ſunt ad conficiendum vitrum, qui in cineribus ſilicis, & herbæ quam vulgò Sodam dicunt, continentur) ſed etiam ſal ammoniacum, quod olim ex arena, quam Græci vocant ἄμμον colligebatur, nunc verò ex quinque partibus urinæ humanæ, una parte ſalis communis, & dimidia fuliginis ex combuſtis lignis creatæ conficitur.

Nitrum vocatur vulgò ſal petræ, haud dubiè, quia colligitur ex petris ſpeluncarum, & parietum inſtar floris ſalſuginei.

Datur tamen diſcrimen non leve inter ſal petræ, & nitrum, nam ſal petræ totum abſumitur ab igne, & conducit ad ſeparandum aurum & argentum;

vermillon & de la terre à foulons & c'eſt ce qui fait leur vertu abſterſive.

L'argille eſt une terre humectée extrémement; & compoſée de fibres tenaces, ce qui fait que les Potiers peuvent lui donner toute ſorte de figure.

Pour comprendre maintenant d'où vient que les grains de ſable ſont comme de petits morceaux de verre broié, il faut conſidérer qu'il paroît être compoſé de quelques particules terreſtres mêlées avec les exhalaiſons qu'excite la chaleur intérieure de la terre, & qui en ſortent par les ouvertures nombreuſes de la ſuperficie de la terre. En montant, elles emportent pluſieurs corpuſcules de terre, & elles compoſent aiſément un corps avec eux. Ces molécules ainſi formées des particules des exhalaiſons & des particules terreſtres, qui s'accrochent les unes les autres, perdent peu à peu l'agitation que leur communiquent les parties des exhalaiſons, demeurent enfin en repos, & deviennent autant de grains de ſable.

Leur diaphanéité vient de ce que les globules du ſecond élément dont le mouvement agitoit les exhalaiſons, y ſont demeurez lorſque la molécule perdoit petit à petit ſon agitation, & s'y ſont conſervé une route libre au travers des pores de la molécule. En effet, il faut obſerver que les grains de ſables étoient liquides avant que de s'être endurcis, & que par conſéquent ils contenoient de la matiere du ſecond élement. Or comme le verre eſt diaphane, par la raiſon qu'en durciſſant, les globules qui traverſoient ſes pores tandis qu'il étoit fluide, ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion des mêmes paſſages, on doit dire que la même choſe arrive au ſable, Mais de même que du verre pilé mis en un tas ne fait pas un tout diaphane, de même un tas de ſable ne compoſe qu'un tout opaque.

Si la matiere d'un grain de ſable avoit pû compoſer un grand corps, il auroit été tranſparent, & elle auroit formé, ou du criſtal, ou des pierres précieuſes de diverſes couleurs, ſelon le plus ou le moins de dureté de ſes particules leur diverſe ſituation, & le mélange différent de la matiere métallique. Ce principe fait connoître la formation de ces ſorte de corps.

La ſeconde ſorte de Minéraux ſont les ſucs coagulez, comme le ſel, l'alun, le nitre, le ſouphre, le bitume, &c.

On diviſe le ſel en commun, dont nous avons parlé en traitant de l'eau, & en non commun. On comprend ſous cette derniere eſpéce, non ſeulement les ſels tirez des cendres des plantes, parmi leſquels il y en a qui ſervent beaucoup pour faire le verre, comme ceux des cailloux & de la ſoude, mais auſſi le ſel armoniac qu'on tiroit anciennement du ſable, nommé ἄμμος, chez les Grecs, & qu'on fait aujourd'hui de cinq parties d'urine d'homme, d'une de ſel commun, & d'une demie de ſuie de bois brûlé.

On donne d'ordinaire le nom de ſalpêtre au nitre, parce qu'il eſt comme la fleur de ſel, & qu'on le prend ſur les pierres des cavernes & des murailles.

Il y a pourtant une différence conſidérable entre le nitre & le ſalpêtre. Le dernier ſe conſume dans le feu ſans qu'il en reſte rien, & ſert

LA PHYSIQUE. sert à séparer l'or & l'argent, au lieu que le nitre laisse des cendres, & est propre à joindre l'or avec l'argent.

nitrum verò cineres relinquit, & ad glutinandum aurum cum argento aptum est.

L'alun de même que le nitre est une espéce de sel. Les Médecins s'en servent beaucoup à cause de la vertu astringente qu'il a. Etant dissous, les Teinturiers l'emploient aussi, afin que les laines prennent mieux les couleurs & les retiennent d'avantage. L'alun de plume est une pierre nommée amiante, dont on fait des méches & des toiles incombustibles.

Alumen non secus ac nitrum species salis est. Hujus magnus est usus inter medicos ob vim adstringendi, infectores quoque exsoluto lanas imbuunt, ut faciliùs & tenaciùs colores accipiant. Alumen, quod plumeum dicitur, videtur esse lapis, amiantos vocatus, ex quo fiunt ellychnia, & linteamina incombustibilia.

Le vitriol a aussi cette vertu astringente, & il arrête le sang de telle sorte que si on le calcine au soleil, & qu'on en mette un peu ou sur le sang, ou sur un drap sanglant, c'en est assez pour arrêter le sang, & pour guérir une blessure, à ce qu'on dit.

Vitriolum magnam quoque habet vim adstringendi, & sistendi præsertim sanguinem, ita ut si ad solem calcinetur, ex pulvere illius conspersus sanguis, vel sanguinolentus pannus sanguinem sistere, & vulnus sanare dicantur.

On recueille le nitre, l'alun & le vitriol de deux manieres, savoir ou dans des minieres, ou dans des eaux qui en sont imprégnées.

Nitrum, alumen & vitriolum duplici modo habentur, nam vel effodiuntur, vel ex aqua ipsis imbuta educuntur.

On doit expliquer leurs diverses propriétez par la différence des figures, de la grandeur, du mouvement & de la situation de leurs parties.

Eorum variæ proprietates explicari debent, per diversam partium figuram, magnitudinem, motum &c.

Les eaux fortes doivent être rapportées au sel, comme n'étant autre chose que des sels mêlez de diverses manieres, & liquéfiez. En effet, broiez & mêlez ensemble du vitriol & du nitre ou du nitre & de l'alun en quantitez égales, & mettez les évaporer sur un feu violent, vous aurez de l'eau forte qui fondra l'argent, le plomb, l'airain. Que si à cette eau vous ajoûtez un huitieme pesant de sel commun, où un quart de sel armoniac, vous aurez de l'eau régale qui dissoudra l'or, le fer, &c.

Aquæ fortes ad sales sunt revocandæ, sunt enim nihil aliud, quam sales variè permixti, & liquefacti. Nam si partes æquales vitrioli ac nitri, vel nitri & aluminis deteras, & permisceas, validoque igne in vaporem stillatitium convertas, habebis aquam fortem, quæ exsolvet argentum, plumbum, æs, &c. Si illi aquæ injicias octavam partem ponderis, ex sale communi, vel quartam ex sale ammoniaco, habebis aliam aquam fortem, quæ regalis dicitur, quæ aurum, ferrum, &c. exsolvet.

On a coûtume de mêler ces sels avec des tuiles broiées dans un vase de terre que les Chimistes appellent cornuë, & tandis qu'elle est sur un feu violent, les sels convertis en vapeurs tombent goûte à goûte, revêtus de la faculté de dissoudre les métaux, parce que leurs parties aiant perdu leur figure cylindrique, par la nécessité où elles ont été de passer & de repasser tant de fois entre les particules des tuiles, sont devenues aigues & tranchantes des deux côtez comme des poignards.

Solent misceri illi sales cum lateribus contritis in vase figulino, quod cornutum vocatur à Chymicis, dumque validissimo igni exponitur cornutum, sales in vaporem conversi, guttatim decidunt, vi exsolutiva metallorum donati, quia eorum partes, amissâ figurâ cylindricâ, dum inter laterum particulas tam frequenter transire necesse habuerunt, factæ sunt acuminatæ, & utrimque secantes, ut gladioli.

La différence entre l'eau régale qui dissout l'or & non l'argent, & l'eau forte qui dissout l'argent & non l'or, doit être prise de la convenance ou de la disproportion des pores de ces métaux avec la figure des corpuscules de ces deux liqueurs.

Differentia inter aquam regalem, quæ aurum, non verò argentum dissolvit, & aquam fortem, quæ argentum, non verò aurum dissolvit, peti debet à convenientiâ, vel non convenientiâ pororum auri & argenti, cum figura corpusculorum ejusmodi aquarum.

Avant que de traiter du souphre & du bitume, je dois raporter les hypothéses des modernes. Ils supposent donc que la terre intérieure a des pores moins larges que ceux de la terre supérieure. Que les pores de la terre intérieure sont ou droits, ou tortueux, ou rameux. Que la matiere subtile entre sans cesse dans le tourbillon de la terre, où elle tend toûjours d'un de ses poles à l'autre, & que pendant cette route, quelques-unes de ses particules se coagulent, pour ainsi dire, & prennent une forme convenable aux pores qu'elles traversent. Qu'elles forment ainsi trois espéces de corps, les uns oblongs & droits, les autres plians & comme onduleux, & les derniers rameux. Les premiers sont la matiere du sel, les seconds celle de l'eau, & les troisiemes celle de l'huile. Ce principe fait comprendre la génération des huiles minérales qu'on trouve souvent dans les mines.

Antequam ago de sulphure & bitumine, refero hanc doctrinam recentiorum. Supponunt terram interiorem habere poros angustiores, quam sint pori terræ superioris. Supponunt quoque poros terræ interioris esse vel rectos, vel flexuosos, vel ramosos. Deindè supponunt materiam subtilem perpetuò ingredi in verticem telluris, & ab uno polo telluris ad alterum polum tendere, dum verò tendit, aliquas illius particulas quasi coagulari, & acquirere figuram conformem poris, per quos transeunt. Tres ergo species corporum formare, nempe oblonga, recta & flexuosa, ac veluti undulosa & ramosa. Prima sunt materia salis, secunda materia aquæ, tertia, materia olei. Hoc pacto concipere potes, quomodo generentur olea mineralia, quæ sæpe occurrunt in fodinis.

Hoc

Hoc semel intellecto facile concipitur, quomodo generetur sulphur, ac bitumen, si nempè concipiamus varias salium volatilium particulas adhærescere istis oleis, & replere illarum poros, abactâ materià primi, & secundi elementi, quæ fluida conservabat ista olea; nam evidens est, hàc ratione olea mineralia concrescere debere in corpus solidum & facile inflammabile, quale sunt sulphur, & bitumen.

Sulphur, quod in tabernis venum prostat, calore igni liquatum fuit, & postea induruit; cum nondum ignem expertum est, vocatur vivum.

Bitumen admodum simile est pici. Effluit plerumque liquidum è terrâ, vel colligitur innatans aquis, antequam induretur, vel in ripis fluviorum, fontium, &c. ad quas induratum propulsum est. Una est species bituminis, quæ nunquam induratur, sed aquis semper innatat instar olei. Hujusmodi est petroleum (sic dictum, quod unà cum aqua è locis petrosis scaturiat plurimum) & naphta, ex intervallo flammam rapiens, quod scilicet usque ad ignem effundat halitum, per quem repit flamma, usque dum naphtam attigerit.

Cette supposition une fois entendue, il est aisé de concevoir comment s'engendrent le souphre & le bitume. Il ne faut que se mettre dans l'esprit que diverses particules de sels volatils s'attachant à ses huiles, en remplissent les pores, & en chassent la matiere du premier & du second élément, qui faisoit que ces huiles demeuroient fluides. Il est évident que de cette maniere elles doivent devenir des corps solides & inflammables, tels que sont le souffre & le bitume.

Le souffre qu'on vend dans les boutiques a été liquéfié par le feu, & s'est endurci dans la suite. Celui qui n'a pas encore souffert le feu se nomme souffre vif.

Le bitume ressemble fort à la poix. La plûpart du tems il sort liquide de la terre, ou bien on le recueille sur la superficie de l'eau avant qu'il se soit endurci, ou enfin on le ramasse sur les bors des rivieres & des fontaines, où il est poussé lorsqu'il s'est endurci. Il y en a une espéce qui ne devient jamais dure, & qui surnage toujours dans l'eau comme de l'huile. Telle est l'huile de Pétrole, ainsi nommée, parce que d'ordinaire elle a sa source dans les lieux pierreux, d'où elle coule avec l'eau. Le Naphta est aussi de la même espéce. Il prend feu quelquefois, ce qu'il fait en répandant ses exhalaisons sur la flamme, qui se glisse dessus comme sur une traînée de poudre jusqu'à ce qu'elle ait atteint le Naphta.

De Lapidibus.

Lapides differunt à metallis, tum quod non sunt fusiles, tum quod si aliquando igne vehementissimo fundantur, aut calcinenter, nunquam postea redeunt ad pristinam naturam, ut videre est in silicibus; quod utrumque evenit metallis, nam & liquantur igne, & veterem formam accipiunt.

Dico primò falli eos, qui dicunt omnes lapides à Deo creatos fuisse simul cum terrâ. Hoc enim pugnat cum experientià, ut vel ex eo patet, quod narratur à doctissimo Gassendo, amicum quemdam, per æstatem in Rhodano se abluentem, observasse fundum aliàs molliusculum mutatum fuisse in moleculas ejus duritatis, quâ sunt ova coctiora testâ excerptâ, diebus verò aliquot elapsis, deprehendisse illas in fluviatiles lapides obduruisse, nec non illas etiam, quas fortè domum tulerat: ut nihil dicam de illo Arverniæ fluviolo, cujus alveus lapideus totus sensim observatur ex supercrescente lapide intumescere.

Dico secundò probabile esse arenam & exhalationem quandam bituminosam vel pinguem cæteroqui esse materiam lapidum, nam si pulvis ex detritione lapidum fluviatilium ortus infusa resinâ coadunetur, ac deinceps coquatur, & exsiccetur, efficitur lapis, qui à cæteris non differt. Quidni dicamus, eodem modo ex sabulo, argillave, & halitu pingui concrescere primò unam molem, quæ deinde calore exsiccata durescat in lapidem? Junge quæ diximus, dum de fulmine, circa modum efficiendi lapidem

Des Pierres.

Les pierres different des métaux en ce qu'elles ne sont point fusibles, ou que si un feu véhément les fait fondre ou les calcine quelques fois, elles ne recouvrent jamais leur premiere nature, ainsi qu'on peut le voir dans les cailloux, au lieu que les métaux se liquefient dans le feu, & reprennent ensuite leur forme naturelle.

La premiere chose que j'ai à dire sur les pierres, est qu'on se trompe de les croire créées en même tems que la terre. C'est une erreur réfutée par l'expérience, témoin, entre autres, le fait suivant, raporté par le docte Gassendi. Un de ses amis se baignant en été dans le Rhône, remarqua qu'un endroit du lit de ce Fleuve, qui jusqu'alors avoit été assez mol, s'étoit changé en des molécules d'une dureté semblable à celle des œufs qu'on a fait un peu trop cuire, quand on en a ôté la coque. Au bout de quelques jours, il s'apperçut que ces molecules étoient devenus de véritables cailloux de riviere, & qu'elles en avoient acquis la dureté, ce qui étoit arrivé même à celles qu'il avoit emportées chez lui. Je pourrois ajouter l'exemple d'une petite riviere d'Auvergne, dont le lit est tout pierreux, & s'appetisse peu à peu par la quantité des cailloux qui s'y forment.

Je dis en second lieu qu'il est probable que le sable & une exhalaison bitumineuse ou onctueuse quelle qu'elle soit sont la matiere des pierres. Car si on jette des cailloux de riviere pulverisez dans de la résine fondue, qu'on les y laisse cuire, & qu'on les séche ensuite, il s'en forme une pierre qui ne differe nullement des autres. Pourquoi donc ne dirions-nous pas que du sable, ou de l'argille & d'une exhalaison grasse, il résulte une molécule, qui desséchée dans la suite par la chaleur, s'endurcit enfin en pierre? Ajoutez ce que nous avons dit dans l'article du foudre sur la

LA PHYSIQUE. la maniere de faire des pierres artificielles. Nous avons déja expliqué la formation des pierres précieuses, & nous avons dit que la même exhalaison qui forme un grain de sable, forme des diamans, lorsqu'elle contient plus de matiere.

Mais que dirons nous des corps, qui jettez dans certaines fontaines, s'y pétrifient, en conservant la figure d'arbre, de feüille, de gand, qu'ils avoient ? C'est sur tout quelque chose de mémorable, que ce qui arrive dans cette riviere d'Auvergne dont nous avons parlé. On y voit un arbre qu'elle arrose paroître pétrifié d'un côté, & conserver de l'autre sa forme d'arbre. Ce phénomene nous porte à croire que le suc pierreux ne peut pas toujours se glisser dans les parties intérieures des corps, & demeure sur leur superficie, où se rassemblant peu à peu, il forme autour d'eux une croute pierreuse.

Il faut donc croire, que comme certaines liqueurs coagulent celles avec lesquelles on les mêle, de même il y a des sucs qui ont la faculté d'endurcir les corps. Par conséquent, les eaux qui enlevent plusieurs parties de ces sortes de sucs, & qui s'en impregnent, doivent pétrifier les corps. Ainsi, par exemple, lorsque rencontrant une branche d'arbre dans l'eau, ces sucs en penetrent les corps, & y demeurent attachez, & que d'autres sucs viennent se joindre à eux, la substance entiere de la branche se remplit de ces particules, qui se reposant les unes sur les autres, s'endurcissent bientôt en pierre, & endurcissent de même les parties du bois où elles ont pénétré. Mais ceci n'arrive, que quand ces sucs sont assez minces pour se glisser dans les pores de la chose qu'ils rencontrent, sans quoi ils s'arrêtent sur sa superficie, & l'envelopent d'une croute pierreuse.

Au reste, il n'est pas étonnant que ces eaux demeurent transparentes & fluides; car les sucs pierreux qui y sont répandus ne peuvent les epaissir d'une maniere sensible, n'étant composez que de particules d'une extrême petitesse. Mais quand ils se rassemblent en monceaux, alors ils composent des corps durs, & c'est ainsi qu'on voit l'eau former à la longue une croute pierreuse autour des tuïaux qui la conduisent dans les villes.

artificialem. De formatione gemmarum jam diximus, eamdem exhalationem, ex quâ efficitur granum arenæ, efficere, si major sit mole, gemmas.

Sed quid dicemus de corporibus, quæ immissa in fontes quosdam lapidescunt, retentâ formâ arboris, verbi gratiâ, folii, chirothecæ, &c. quam habebant antea? Memorabile est imprimis, quod supra laudatus Arverniæ amnis efficit. Nempe arbor, quæ illo alluitur, alterâ parte exhibet lapideam formam, altera verò arboream, quod sanè inducit nos ad credendum, succum lapidiferum non semper posse pervenire ad interiores corporum partes, sed remanere in superficie, ibique per juxta positionem, crustam lapideam obducere corporibus.

Dicendum est ergo, quod sicut aliqui liquores coagulare valent alios, si cum ipsis misceantur, ita probabile est dari quosdam succos, qui vim habeant indurandi corpora. Aquæ ergo, quæ similium succorum partes abrodunt, ac secum volvunt petrificare possunt corpora quatenus succi illi, ramo verbi gratia immerso occurrentes, ejus poros subeunt, & in iis manent implexi, his deinde novi alii succedentes adjunguntur & hoc pacto universa rami substantia imbuitur particulis illis, quæ sibi invicem incumbentes concrescunt in lapidem, & partes ligneas quas pervadunt lapidea duritate donant, quod tunc tantum evenit, quando succi illi adeo sunt tenues, ut poros rei immersæ invadere valeant; secus in superficie remanent, eamque incrustant.

Noli mirari aquas illas remanere limpidas, ac fluidas, quippe succi lapidifici disseminati per aquam, non possunt eam sensibiliter crassiorem facere, quia constant particulis tenuissimis. Sed cum in unam molem coacervantur, componunt tunc corpus durum. Sic videmus aquas temporis progressu tubos, per quos in urbes deferuntur, lapidea crusta cooperire.

Des Métaux.

ON compte d'ordinaire sept métaux qui répondent à autant de planettes, savoir l'or au Soleil, l'argent à la Lune, le cuivre à Venus, le fer à Mars, l'étain à Jupiter, le plomb à Saturne, le vif-argent à Mercure.

Il semble absurde de faire un métal du vif-argent, puisqu'il n'est ni compacte, ni ductile, ni fusible, & que rien ne s'évapore avec autant de facilité. Mais d'un autre côté il est aisé de lui ôter sa liquidité, en l'exposant aux exhalaisons qui s'élevent du plomb fondu, ou à la fumée du souffre.

Il n'y a point de corps qui pese davantage, excepté l'or, ce qui semble venir de ce que les parties terrestres dont il est composé, sont tellement polies & glissantes, qu'elles peuvent se condenser les unes auprès des autres, sans laisser entre deux que des pores assez petits.

De la même source vient sa liquidité; car il est aisé à la matiere subtile, ou aux globules du second élément, qui remplissent ces petits intervalles, d'agiter des parties terrestres aussi po-

De Metallis.

SEptem vulgò numerantur metalla, totidem planetis subjecta, aurum Soli, argentum Lunæ, æs Veneri, ferrum Marti, stannum Jovi, plumbum Saturno, argentum vivum Mercurio.

Absurdum videtur argentum vivum numerari in metallis, cum neque compactum, neque ductile, neque fusile sit, nihilque faciliùs in vaporem avolet illo. Sed facile est ex altera parte liquiditatem ei suam tollere, exponendo illud halitibus è plumbo liquefacto prodeuntibus, vel fumo sulphuris.

Nullum est corpus eo gravius, si aurum excipias, quod videtur provenire ex eo, quod partes terrestres, ex quibus componitur, tam læves ac lubricæ sint, ut juxta se invicem aptè condensari possint, interjectis angustioribus meatibus.

Inde etiam habes rationem illius liquiditatis; nam facile est materiæ subtili, vel globulis secundi elementi, eos angustiores meatus replentibus, agitare

ut partes terrestres, adeo politas ac lubricas, quâ in agitatione consistere ostendimus rationem fluiditatis.

Circa materiam proximam metallorum plurimæ sunt Philosophorum sententiæ, quarum maxime probabilis est Chymicorum, dicentium, omnia metalla fieri ex sulphure & mercurio, eorumque diversitatem oriri ex diversâ sulphuris & mercurii permixtione. Certè nidor sulphuris deprehenditur, tum in fodinis metallicis, tum in coctionibus metallorum, & speciatim verò odor & color flammæ in fusionibus & calcinationibus æris & ferri arguunt sulphur. Præterea constat metalla redigi in argentum vivum arte Chymicâ, & metallorum fossores, excoctoresque iisdem morbis esse obnoxios, qui causam habent in argento vivo.

Non multùm abludere videntur Cartesiani à Chymicis. Existimant enim materiam metallorum esse sal, aquam & olea mineralia, quæ sunt tres species corporum, quas efformari dicunt in poris rectis, undulosis, ramosis terræ interioris, in quibus materia subtilis veluti coagulatur. Hæc tria corpora in unum confluentia obdurescere debent, si per varias vias angustas recto tenore pergere necesse habeant; tunc enim partes à partibus non discedunt, ergo quiescunt juxta se invicem, & componunt corpuscula solida, quæ sunt elementa metallorum. Hæc omnia in imis terræ visceribus geruntur. Deinde attolluntur particulæ illæ metallicæ ab exhalationibus, & vaporibus à terrâ interiore velociter ascendentibus, & sublatæ irrepunt inter arenas, ubi componunt mineras, seu venas metallicas.

Videtur obstare huic doctrinæ, quod multi authores gravissimi referunt, terras è minerâ erutas, ac rejectas, ut metallo destitutas, elapsis tribus annis circiter multum metalli dedisse, nam inde sequitur particulas metallorum non ascendere ex intimis terræ visceribus, sed dari potiùs quoddam semen metallicum materiam sensim disponens ad recipiendam metalli formam, vel in ipsâ superficie telluris. Fortè semen illud metallicum est pororum quædam dispositio, in quibusdam terris, sicut dispositio pororum surculi arborei potest vocari semen talis vel talis fructûs.

Dicamus aliquid breviter de singulis metallis.

Aurum omnium nobilissimum est & gravissimum. Hoc habet præ cæteris, ut nihil molis ponderisve amittat (saltem quod sit sensibile) seu quando aquis fortibus eroditur, seu quando igne liquefit, utque nullam æruginem contrahat. Sed nil mirabilius, quam ductilitas ejus, de quâ alibi.

Ut explicentur hæc phænomena, dicendum est auri particulas ita esse compactas, ut multum materiæ suæ contineant sub parva dimensione. Hoc semel posito, debet aurum esse gravissimum, & minimæ particulæ ejus difficile elevabiles in vaporem, quia se mutuò sustentare debent, & quamvis ignis violentia abrumpat nexum partium multarum, eas-

lies. Or c'est en cette agitation que consiste la fluidité. LA PHYSIQUE.

Il y a plusieurs sentimens sur la matiere prochaine des métaux, mais aucune ne paroît aussi probable que celui des Chimistes, selon lesquels, les métaux sont tous composez de souphre & de mercure, en telle sorte que leur difference ne vient que du mélange différent de ces deux choses. Du moins, il est certain qu'on sent une odeur de souffre dans les mines des métaux, & lorsqu'on les fond. D'un autre côté, l'odeur & la couleur de la flamme qui sert à fondre ou à calciner le cuive & le fer, a des signes manifestes de ce minéral. Enfin c'est une chose constante que la Chymie change toute sorte de métaux en vif argent, & que les mineurs & ceux qui fondent les métaux sont sujets aux mêmes maladies, maladies qui ont toutes leur principe dans le vif argent.

Les Cartésiens semblent ne s'éloigner pas beaucoup des Chimistes. En effet, ils prétendent que la matiere des métaux est le sel, l'eau & les huiles minérales, trois espéces de corps, qu'ils disent être formez les unes dans les pores droits de la terre intérieure, les autres dans ses pores onduleux, & les derniers dans ses pores rameux. Ces trois corps en se rassemblant, doivent s'endurcir, s'ils sont obligez d'aller en droite ligne par divers chemins étroits; car alors les parties ne s'éloignent point des parties, & par conséquent, elles demeurent les unes auprès des autres, & composent des corps solides, qui sont les élémens des métaux. Ces choses se passent au fonds des entrailles de la terre. Ensuite les exhalaisons & les vapeurs qui s'élevent rapidement du fonds de la terre, élevent avec elles ces particules métalliques, lesquelles se glissent entre les sables, où elles composent les mines ou les veines des métaux.

Une seule chose qui rend cette opinion moins probable, c'est ce que beaucoup d'auteurs graves écrivent, sçavoir que les terres jettées hors d'une mine comme n'y aiant plus aucun métal, en ont rendu beaucoup au bout de trois ans ou environ. Car il paroît s'ensuivre de cette expérience, que les particules des métaux ne sortent point des entrailles de la terre, & qu'il y a une certaine semence métallique sur la superficie de la terre, qui dispose petit à petit la matiere à recevoir la forme de métal. Peut-être cette semence est-elle une certaine disposition des pores dans certaines terres, de même que la disposition des pores d'un rejetton d'arbre peut être appellée la semence des fruits qu'il porte.

Il s'agit maintenant de traiter des métaux en particulier.

L'or est, & le plus noble, & le plus pesant de tous. Il a ceci de particulier, qu'autant qu'on peut s'en appercevoir, il ne perd rien de son poids, lorsqu'on le trempe dans l'eau forte, ou qu'on le fond sur le feu, & qu'il ne contracte jamais de roüille. Mais rien n'est aussi admirable que sa ductilité dont nous avons fait mention ailleurs.

Pour expliquer ces phénomenes, il suffit de dire que les particules de l'or sont compactes à tel point, qu'elles contiennent une grande quantité de matiere sous une petite dimension. Effectivement, ce principe posé, l'or doit peser beaucoup, & ses parties ne peuvent que s'évaporer difficilement, parce qu'elles se soutiennent les unes les autres, & que le feu peut bien rom-

La Physique. rompre le nœud qui en tient plusieurs attachées, mais non les séparer toutes. La raison en est que tandis que les corpuscules de l'or se débarassent les unes des autres, & se défont des crochets par lesquels les parties voisines les retenoient, ils se laissent accrocher & en accrochent eux-mêmes autant d'autres. Cette même supposition fait comprendre d'où vient l'extrême ductilité de l'or, & pourquoi il ne se rouïlle point.

Car enfin comme la roüille consiste en ce que quelques particules de métal sont emportées par une certaine liqueur agitée extrêmement, qui occupant les intervalles de molécules du métal, commence à le dissoudre, & agite en telle sorte plusieurs de ses corpuscules, qu'ils changent de situation & de figure, & vont se placer sur la superficie, où ils s'attachent les unes aux autres, il est évident que l'or ne doit pas être sujet à la roüille. La raison est que ses molécules son tellement compactes, qu'elles font beaucoup de résistance contre ce qui pourroit les déplacer.

Ceux-là expliquent assez bien la ductilité de l'or & des autres métaux à proportion, qui supposent les parties de l'or oblongues, plates, & couchées les unes sur les autres, comme le fil ou la soie le sont sur une quenoüille; car de même qu'en tournant le fuseau, on attire les fils, l'un succédant toujours à l'autre par le long bout, de même les parties de l'or comprimées à force de coups répétez, ou tirées par la filiere, peuvent couler les unes à côté des autres, tellement qu'étant étenduës en long, l'extrémité de celle qui suit touche l'extrémité de celle qui précéde.

Par ce que nous venons de dire, on peut expliquer la nature de l'argent, qui de tous les métaux ressemble davantage à l'or, & par sa résistance au feu, & par sa ductilité.

Le fer se liquéfie aisément la premiere fois qu'on le cuit. Mais dès que purifié une fois, il s'est endurci, alors il est bien difficile de le fondre. La raison semble en être, que les scories qui y sont mêlées étant aisément susceptibles d'une extrême agitation, elles séparent aussi aisément les parties du fer, & facilitent l'action du feu, de même que le mélange du plomb accélere la fusion de l'or & de l'argent, au lieu qu'une fois séparées du fer, il doit résister mieux au feu, ainsi qu'il est évident. Mais il faut supposer de plus que les parties de fer sont fort rameuses; car on ne peut attribuer la difficulté de le fondre au résserrement de ses parties, vû qu'il pese moins que la plûpart des autres métaux. Ainsi il ne résiste au feu, que parce qu'il est composé de parties extrêmement embarassées les unes dans les autres, quoique d'ailleurs elles soient entr'ouvertes par une infinité de pores.

La meilleure espéce de fer est l'acier. La dureté en est étonnante, & il est aisé de la lui donner; car il ne faut que l'échauffer bien, & le jetter d'abord dans l'eau froide. Il est probable que la chaleur du feu sépare en telle maniere les molécules de l'acier, qu'acquérant plus de flexibilité & de molesse, elles s'approchent davantage les unes des autres. L'eau froide où on plonge d'abord l'acier, calme dans le moment l'agitation de ses molécules, de sorte que chacune demeure dans le lieu qu'elle avoit pris en s'amolissant. Par conséquent les parties demeurent serrées les unes auprès des autres. Donc les intervalles des parties s'étrécissent. Donc la dureté de l'acier

que à se invicem dissociet in liquefactione, non tamen penitus eas dissipare potest, quia dum corpuscula auri sese evolvunt, liberantur quidem à multis hamulis partium vicinarum, sed à totidem aliis fere corripiuntur, & ipsæ quoque suis hamulis alias corripiunt. Hæc eadem suppositio summam ejus ductilitatem explicat, & ejus quoque ab ærugine immunitatem.

Cum enim rubigo nihil aliud sit, quam abrasio quædam particularum metalli, facta à quodam liquore maximè agitato, qui interstitia moleculorum metalli occupans, inchoat exsolutionem illius, multaque corpuscula sic emovet, ut mutatis situ & figura in superficiem abeant, ibique agglutinentur; cum inquam in eo consistat rubigo, evidens est aurum non debere esse rubigini obnoxium, quippe cujus moleculæ adeo compactæ sint, ut summopere resistant, ne deturbentur è suo loco.

Non male illi quoque explicant ductilitatem auri & aliorum matallorum proportione servatâ, qui supponunt partes illius esse valdè oblongas, & teretes, & in modum staminum sibi invicem incumbentes; nam sicut stamina versato fuso ducuntur, succedente uno alteri, quâ longum est, ita partes auri, vel repititis ictibus compressæ, vel per angustum foramen tractæ, possunt aliæ ad latus aliarum fluere, adeo ut in longum porrectis extremitas unius tangat extremitatem alterius.

Ex dictis facile explicabis naturam argenti, quod proximè succedit auro, & quoad resistentiam ignis, & quoad ductilitatem.

Ferrum, quando primùm excoquitur, facile liquefit, at postquam semel repurgatum obduruit, difficillima est ejus fusio. Ratio videtur esse, quod scoriæ permixtæ acquirentes facilè agitationem summam, facilè etiam dissociant partes ferri, adjuvantque actionem ignis, quemadmodum admixtio plumbi celeriorem facit auri & argenti fusionem. Porro secretis illis scoriis, ferrum meliùs resistere debet igni, ut per se patet. Sed præterea supponendum est, partes ferri esse admodum ramosas: non enim tribui potest difficilis ejus fusio compactioni partium, cedit enim pondere omnibus ferè aliis metallis; ergo ideo resistit igni, quia constat partibus valde implicatis inter se, licet multis meatibus interjectis.

Purissima ferri species dicitur chalybs, cujus duritas mira est, nec difficile comparatur; nihil enim aliud requiritur, quam ut igne probe calefactus in aquam frigidam derepentè immergatur. Probabile est calorem ignis sic discutere moleculas chalybis, ut molliores ac flexiliores redditæ, sibi invicem magis continuæ fiant. Aqua verò frigida, in quam subitò immergitur chalybs, subitò etiam extinguit agitationem totam moleculorum chalybis, ideoque unaquæque remanet in loco, quem mollior facta occupaverat. Ergo partes sibi invicem arctiùs junctæ remanent. Interstitia ergo partium sunt angustiora. Ergo

Ergo chalybs multò durior fit. Confirmatur, quia si chalybs iterum ignescat, ac dein sensim refrigescat, redit ad pristinum statum, quia nimirum quælibet molecula sensim amittens suam agitationem, durior fit, nec potest situm habere æquè coadunatum cum aliis.

Stannum differt à plumbo, quod sit album, sonorum, & paulò durius, multòque ductilius, sed convenit etiam in multis, in facili fusione, & in eo quod vapore aceti in cerussam abeat, quam vulgò vocant album Hispanicum. De ære nihil dicemus in particulari.

Hæc de metallis simplicibus. Quoad composita sciendum est electrum constare ex una parte argenti, & tribus auri partibus.

Aurichalcum est aggregatum ex ære, & cadmia, (quod genus est lapis fusilis) igne permixtis, sic dictum, quod aurum colore referat. Idem æs magnetis commixtione induit colorem argenteum.

Æs ollarium fit ex admixtione plumbi, æs verò, ex quo fiunt campanæ, fit ex admixtione stanni.

Observa, quod licet æs, plumbum, & stannum seorsum sumpta ductilia sint, aggregatum tamen ex iis non ductile, sed fragile est. Ratio videtur esse, quod corpuscula horum metallorum sic invicem confundantur, ut quælibet molecula circumdata sit corpusculis heterogeneis. Quando ergo propter percussionem moleculæ exturbantur, ac evolvuntur, nulla suis hamulis occurrit in hamulos partium heterogenearum; ergo neque irretire, neque irretiri potest; ergo nulla fit diductio; ergo dissociatio, quam percussio efficit, producit necessariò abruptionem totius.

Subjungamus aliquid de transmutatione metallorum.

Indubium est, ferrum in æs converti posse, si conjiciatur in aquam vitriolatam, rubescit enim ejus superficies, & ex illa pulvis eraditur, qui igne fusus in æs evadit.

Similiter, si plumbum in cinerem redigas, & interjecto halinitro, in minium convertas, quod phlegmate aceti affuso, per unam noctem macerari sinas: deindè ex hoc aceti phlegmate aliquid infundas in argentum vivum, aqua forti dissolutum, statim præcipitabitur argentum vivum in modum pulveris, qui igne fusus plumbum erit. Sed utrum metalla in aurum sint transmutabilia, quæ summa est votorum Chymicorum, adhuc sub judice lis est.

augmente considérablement. Une nouvelle preuve, c'est que si on chauffe l'acier de nouveau, & qu'on le laisse ensuite refroidir peu à peu, il revient en son premier état, parce que chaque molécule perdant peu à peu son agitation, s'endurcit, & ne peut s'unir aux autres avec tant de justesse.

L'étain différe du plomb, en ce qu'il est blanc, sonore, un peu plus dur, & beaucoup plus ductile. Mais d'ailleurs il lui ressemble, en ce qu'il fond aisément, & que la vapeur du vinaigre le réduit en ceruse ou blanc d'Espagne. Nous ne parlerons point du cuivre en particulier.

Voila pour les métaux simples. Quand aux composez, il faut savoir que *l'electrum* est composé d'une partie d'argent & de trois d'or.

Le laiton est un composé de cuivre, & de calamine, qui est une espéce de pierre fusible, fondus ensembles. Les Latins l'appellent *aurichalcum* du mot *aurum*, or, & du Grec *chalcos*, cuivre. Le même cuivre mêlé avec de l'or prend une couleur d'argent.

Le cuivre dont on fait les marmites est mêlé de plomb, & celui des cloches l'est d'étain.

Remarquez que le cuivre, le plomb & l'étain séparez sont ductiles, au lieu qu'un composé de ces trois métaux est cassant, & non ductile; ce qui vient peut-être de ce que leurs corpuscules se confondent tellement, que chaque molécule se trouve environnée de particules hétérogenes. Ainsi lorsqu'à coups de marteaux on déplace & on développe leurs parties, aucune ne s'accroche avec des particules hétérogenes, de sorte qu'aucune ne peut ni arrêter les autres, ni être arrêtée par elles, d'où il s'ensuit qu'il ne se fait point de séparation, & qu'ainsi la désunion des parties produite par la percussion doit faire que le tout se casse.

Disons maintenant un mot de le transmutation des métaux.

Il est indubitable qu'on peut convertir le fer en cuivre, en le jettant dans l'eau imprégnée de vitriol; car sa superficie rougit, & on en racle de la poussiere qui fondue sur le feu, devient du cuivre.

De même, si vous pulvérisez du plomb, & qu'y mêlant du salpêtre ou de l'halinitre, vous le convertissiez en vermillion, que vous le laissiez tremper une nuit dans du phlegme de vinaigre, & qu'ensuite vous versiez de ce phlegme sur du vif argent dissous dans l'eau forte, d'abord le vif argent se précipitera en forme de poussiere qui liquéfiée par le feu, sera du plomb. Mais si les métaux peuvent être changez en or, ce qui est l'objet des vœux des Chimistes, c'est une question qu'on n'a pas encore décidée.

TABULA.

Ostendens gravitatem relativam Metallorum, aliorumque quorumdam corporum ad se invicem.

Compertum est accuratissimis experientiis pedem cubicum aquæ Sequanicæ ponderare 69. libras, duodecim uncias; aurum verò aquâ Sequanicâ gravius esse novem decies; hydrargyrum ter decies cum semisse, & aliquid amplius esse gravius, quam aquam; plumbum quam aquam undecies cum

TABLE.

Où l'on compare la pesanteur relative des métaux & de quelques autres corps.

On a décecouvert par des expériences exactes qu'un pied cubique d'eau de la Seine pese soixante-neuf livres & douze onces, que l'or pese dix-neuf fois plus que cette eau, le vif argent treize fois & demi & quelque chose de plus, le plomb onze fois & demi, l'argent dix fois & un tiers, le cuivre neuf fois, le fer huit

huit fois, l'étain sept fois & demi ou environ, le marbre blanc près de trois fois, & la pierre de taille deux fois, au lieu que le vin pese moins que l'eau d'un cinquiéme, l'huile d'un douziéme, & la cire d'un vingtiéme.

semisse; argentum decies cum triente; cuprum novies, ferrum octies, stannum septies cum semisse propemodum; marmor album ferè ter, quadrarium lapidem bis: vinum esse levius aquâ, quintâ parte; oleum duodecimâ; ceram vigesimâ.

Ainsi l'or pese plus que l'eau	19	fois.
Le vif argent	13 $\frac{1}{2}$	
Le plomb	11 $\frac{1}{2}$	
L'argent	10 $\frac{1}{3}$	
Le fer	8	
Le cuivre	9	
L'étain	7 $\frac{1}{2}$	presque
Le marbre	3	presque
La pierre de taille	2	
Le vin au contraire pese moins que l'eau d'une	5^e^	partie.
L'huile d'une	12^e^	
La cire d'une	20^e^	

Gravius est aquâ Aurum	19	
Hydrargyros	13 & $\frac{1}{2}$	
Plumbum	11 & $\frac{1}{2}$	
Argentum	10 & $\frac{1}{3}$	
Ferrum	8	
Cuprum	9	
Stannum	7 & $\frac{1}{2}$	*fere*
Marmor	3	*fere*
Lapis quadrarius	2	
Levius est aquâ Vinum	5^a^	*parte*
Oleum	12^a^	
Cera	20^a^	

	livres	*onces*
Un pied cubique d'or pese	1326	4
De vif argent	946	16
De plomb	802	2
D'argent	720	12
De cuivre	627	12
De fer	558	00
D'étain	516	2
De marbre blanc	188	12
De pierre de taille	139	8
D'eau de la Seine	69	12
De vin	68	6
D'huile	66	4
De cire	64	00

	Libris.	unciis.
Ponderat pes cubicus Auri	1326	4
Hydrargyri	946	16
Plumbi	802	2
Argenti	720	12
Cupri	627	12
Ferri	558	00
Stanni	516	2
Marmoris albi	188	12
Lapidis quadrarii	139	8
Aquæ Sequanicæ	69	12
Vini	68	6
Olei	66	4
Ceræ	64	00

PARTIE TROISIÉME.

Des Cieux.

CEtte partie comprendra trois chapitres, le premier qui roulera sur la nature & sur le nombre des Cieux, le second sur la nature & les accidens des Astres, & le troisiéme sur l'action des Cieux par rapport à la Terre.

CHAPITRE PREMIER.

Si les Cieux sont incorruptibles & solides.

ARistote & les Péripatéticiens croient les Cieux des corps simples & incorruptibles, c'est-à-dire, non composez de corps qui aient une nature différente & des qualitez contraires, en quoi ils se trompent, parce qu'à proprement parler il n'y a point de corps simple, ou qui le soit plus qu'un autre, & que d'ailleurs personne ne peut savoir si les parties dont le Ciel est composé sont toutes homogenes. La preuve sur quoi ils fondent l'incorruptibilité des Cieux, est prise de ce que selon eux, il n'y arrive ni générations, ni corruptions, ainsi que sur la terre. Mais les Modernes la réfutent par l'expérience des étoiles qui reparoissent de nouveau & s'évanouissent ensuite, & par les taches qu'on voit souvent autour du Soleil, d'où elles disparoissent au bout de quelque tems.

Cette derniere raison vaut mieux que la premiere. Car l'apparition des étoiles peut venir de ce que tantôt ces étoiles s'approchent de notre globe, & que tantôt elles s'en éloignent en avan-

DISPUTATIO TERTIA.

De Cœlis.

TRia sunt capita hujus dispositionis. In primo agemus de cœlorum natura & numero; in secundo de natura & accidentibus astrorum; in tertio de actione cœlorum in terra.

CAPUT PRIMUM.

An Cœli sint incorruptibiles & solidi.

ARistoteles & ejus sequaces credunt, cœlos esse corpora simplicia & incorruptibilia; hoc est, quæ non constant corporibus diversæ naturæ, & qualitatibus contrariis præditis; sed falsò, quia nullum propriè loquendo datur corpus simplex, vel alio simplicius, & præterea nemo cognoscere potest an omnes partes, quibus cœlum constat, sint homogeneæ. Ratio, qua probant cœlorum incorruptibilitatem, desumitur ex eo, quod non fiant, ut ipsi quidem autumant, generationes, aut corruptiones in cœlis, sicut in terra. Sed refutant hoc recentiores, tum quia constat apparere de novo iterum aliquas stellas, quæ deindè evanescunt, tum præcipuè quia circa Solem observantur non raro maculæ, quæ similiter evanescunt postea.

Hæc ultima ratio melior est priore, nam apparitio stellarum oriri potest ex eo, quod stella ista modò accedant ad nostrum orbem, modò recedant à nobis

nobis, ascendentes magis ad immensam atheris profunditatem, quod si res est, possunt illa apparere de novo, & evanescere postea, absque eo quod generetur, vel corrumpatur aliquod corpus. Ergo licet oriri possint ea Phenomena ex generatione quadam, & corruptione, sive aliqua pars atheris addensata, lucida fiat, qua postea rarescens, lucere desinat, sive stella tantam fuliginum copiam eructet, ut inde concrescat nubes opaca, qua stellam nobis reddat inconspicuam, donec ipsa nubes vel resorbeatur, vel dissipetur. Licet inquam hoc dici possit, non tamen necessariò sic fieri debet. Melior est probatio desumpta ex maculis Solis. Nempe aliquando quibusdam nævis obscuratur discus Solis. Raro sine Telescopiis cernuntur illa macula, qua aliquando quatuor sunt, aliquando etiam non plures unâ, accedunt modò magis, modò minus ad se invicem, aliquando plures in unam coalescunt, aliquando una in plures finditur, interdum plures menses durant, interdum citò evanescunt. Moventur omnes uno eodemque motu, quasi inharentes Soli, ut communi mobili, sed aliqua orta in uno margine Solis evanescunt, antequam perveniant in oppositum marginem, quod etiam quandoque accidit illis, qua in medio disco solari incipiunt apparere. Hinc profectò evenire debuerunt languores illi Solis, quos historia referunt, ita ut per annum integrum non vividiorem lucem, quam qua oculis facilè sustineretur, funderet. Hinc sequitur erumpere è Sole fumos quamplurimos, qui concrescentes instar halituum terrenorum, corpora quadam nubila efformant juxta Solem. Ergo dantur in cælo generationes & corruptiones.

Alium errorem errant Peripatetici, credentes spharas cælestes esse simul solidas, & pellucidas instar crystalli, & stellas suis orbibus esse infixas, sicut clavi infixi sunt ligno.

Sed recentiores omnes credunt astra esse posita in spatiis fluidis, eodemque modo peragere suos motus, quo pisces in mari, & aves in aëre. Refutatur soliditas cælorum multis rationibus.

Primò quia si hoc esset, non posset explicari quomodo planeta motibus contrariis ferrentur, intra viginti quatuor horas, ab ortu in occasum motu generali cælorum, & per Zodiacum ab occasu in ortum motu proprio. Nam si cæli sint solidi, superior sphæra non potest rapere secum inferiorem, nisi altera alteri firmiter adhæreat, & tunc cælum inferius ita rapietur à superiore, ut interim retrocedere non valeat, nisi habeat, motum progressivum animalium.

Secundò observatum est cometas moveri in regione supra-lunari: Jovem habere quatuor satellites, qui circa ipsum, tanquam suum centrum gyrantur; & Venerem sub diversis phasibus instar Luna apparere, quod argumento est, eam ita Soli circumduci, ut modò cis, modò ultra existat; qua omnia impossibilia essent, si cæli essent solidi. Adde

çant dans la profondeur immense des Cieux. Or en ce cas, elles peuvent paroître de nouveau, & se cacher ensuite, sans qu'il arrive aucune génération ni corruption. Donc, bien que ces phénomenes puissent venir de génération & de corruption, soit que quelque partie de l'air étant condensée devienne lumineuse, laquelle en se raréfiant, cesse de briller, soit que cette étoile jette une fumée épaisse d'où il se forme un nuage opaque, qui dérobe l'étoile à nôtre vuë, jusqu'à ce qu'il retourne se joindre au corps de cette étoile, ou qu'il soit dissipé, néanmoins il n'y a aucune nécessité que la chose se passe de la sorte. Ainsi l'argument tiré des taches du Soleil est meilleur. En effet, le disque de cet Astre est quelquefois semé de taches, qu'on ne voit gueres sans télescope. Tantôt elles sont au nombre de quatre, tantôt il n'y en a qu'une; tantôt elles s'approchent davantage du Soleil, tantôt elles s'en éloignent; tantôt de plusieurs il s'en forme une seule, & tantôt d'une seule il s'en forme plusieurs: tantôt enfin elles durent plusieurs mois, & tantôt elles disparoissent en peu de tems. Toutes ont un seul & même mouvement, étant attachées au Soleil, comme à leur mobile commun. Mais quelques-unes qui se sont formées sur un des bords du disque s'évanouissent avant que d'être parvenuës au bord opposé, ce qui arrive aussi quelques-fois à celles qui commencent à se montrer au milieu du disque. De ces taches ont dû venir ces langueurs du Soleil rapportées dans l'histoire, langueurs telles que pendant une année entiere cet Astre ne répandit qu'une lumiere foible, & que les yeux soûtenoient sans peine. Il s'ensuit qu'il sort du Soleil une grande quantité de fumée, qui se ramassant de même que les exhalaisons terrestres, forme des corps nubileux autour du Soleil. Donc il y a dans les Cieux des générations & des corruptions.

Une autre erreur des Péripatéticiens est de croire que les sphéres célestes sont à la fois solides & transparentes, de même que le cristal; & que les étoiles sont attachées & comme clouées sur leurs globes.

Mais les Modernes conviennent tous que les Astres sont placez dans des espaces fluides, & qu'ils s'y meuvent de la même maniere que les poissons dans l'eau, & les oiseaux dans l'air, & quant à la solidité des Cieux, ils la réfutent par plusieurs raisons.

Ils disent en premier lieu que si les Cieux étoient solides, on ne pourroit concevoir comment en vingt-quatre heures de tems les Planetes seroient emportées par deux mouvemens contraires, savoir du Levant au Couchant par le mouvement général des Cieux, & le long du Zodiaque du Couchant au Levant par leur mouvement propre. Car enfin si les Cieux sont solides, la sphére supérieure ne peut entrainer avec soi la sphére inférieure, à moins que l'une ne soit attachée fortement à l'autre, & alors le Ciel supérieur entrainera tellement le Ciel inférieur, que ce dernier ne pourra lui résister, à moins qu'il n'ait le mouvement progressif des animaux.

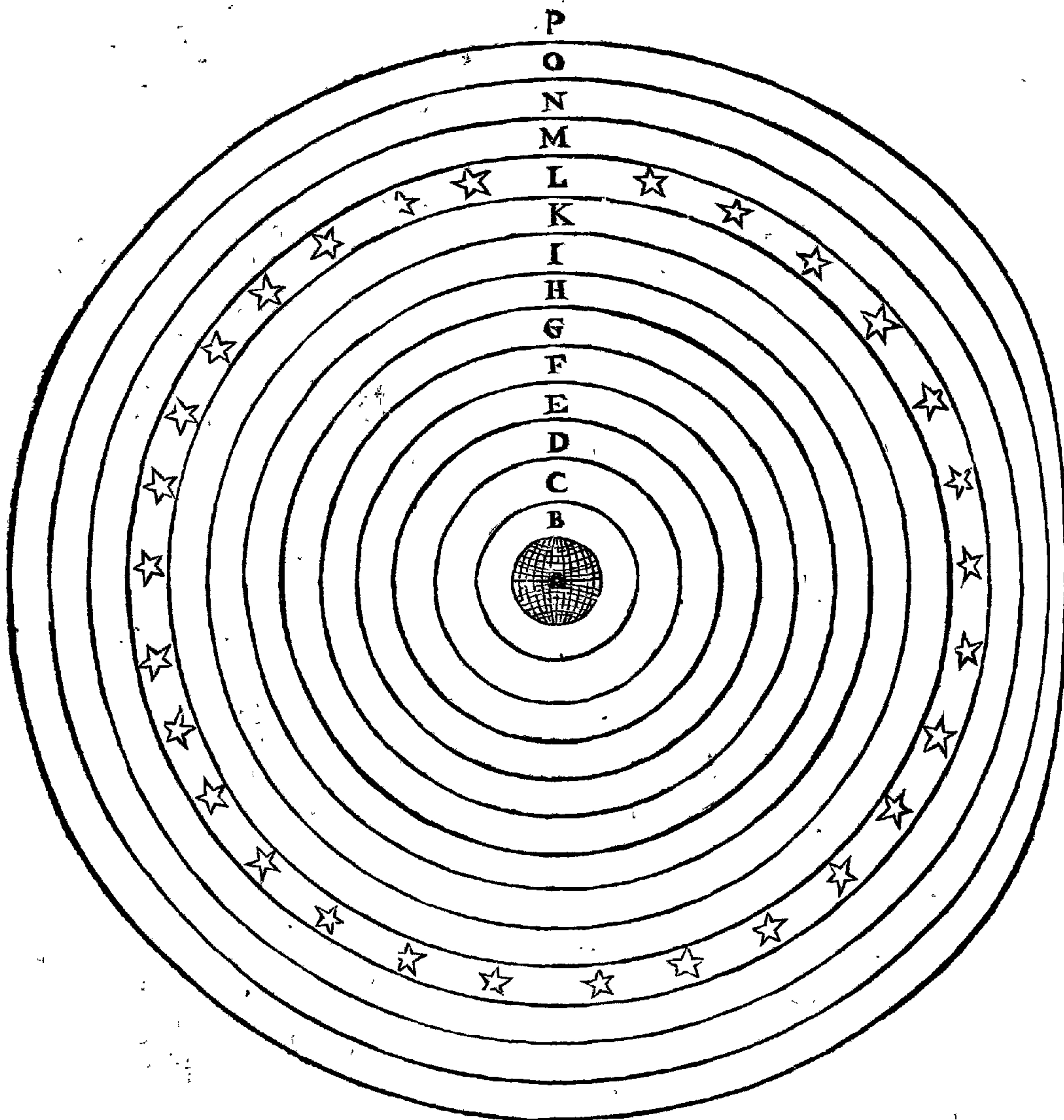
En second lieu, on a observé que les Cométes se meuvent dans la région qui est au dessus de la Lune; que Jupiter a quatre satellites, qui tournent autour de lui, comme autour de leur centre: & que Vénus a ses phases comme la Lune, ce qui prouve qu'elle tourne en telle sorte autour du Soleil, que tantôt elle est en deçà & tantôt au delà. Or ces choses seroient impossibles si les Cieux étoient solides. Ajoûtez qu'un cristal diaphane

 de l'épaisseur de l'espace qui sépare les étoiles fixes & la Lune, ne paroît pas une chose naturelle, vû que nous ne pouvons rien distinguer au travers d'un cristal épais d'un pied.

quod non videtur naturaliter fieri posse, ut chrystallus tanta crassitudinis, quantum est spatium medians inter Lunam, & stellas fixas, sit diaphana, nam chrystallus unius pedis impedire solet apud nos ne trans ipsam videamus.

SYSTEMA PTOLEMAICUM.

SYSTEME DE PTOLOMÉE.



A, *repræsentat Terram immobilem in centro Mundi, & omnium Cælorum.* B, *repræsentat aërem.* C, *Regionem ignis.* D, *Cœlum Lunæ.* E, *Cœlum Mercurii.* F, *Cœlum Veneris.* G, *Cœlum Solis.* H, *Cœlum Martis.* I, *Cœlum Jovis.* K, *Cœlum Saturni.* L, *Firmamentum.* M, *Primum Cristallinum.* N, *Secundum Cristallinum.* O, *Primum Mobile.* P, *Cœlum Empyræum, cujus magnitudo est incognita.*

A, représente la Terre immobile au centre du Monde & de tous les Cieux. B, représente l'Air. C, la Région du Feu. D, le Ciel de la Lune. E, le Ciel de Mercure. F, le Ciel de Venus. G, le Ciel du Soleil. H, le Ciel de Mars. I, le Ciel de Jupiter. K, le Ciel de Saturne. L, le Firmament. M, le premier Cristallin. N, le second Cristallin. O, le premier mobile. P, le Ciel empyrée, dont la grandeur est inconnuë.

Du

De numero Cælorum secundùm Ptolomaicos.

Variæ fuerunt à variis Philosophis excogitatæ suppositiones ad explicandas astrorum apparentias, quarum suppositiones celeberrimæ sunt, quas vocant Systema Ptolomaicum, Tyrcho-Brahæanum, & Copernicanum.

In systemate Ptolomæi supponitur terra stare immobilis in centro mundi, undique aëre cincta, cæli verò solidi moveri circa illam continuò, vel ab ortu in occasum dumtaxat, vel simul etiam ab occasu in ortum.

Ante Hipparchum octo solùm admittebant cælos, nimirum cælum fixum, tanquam primum mobile, & septem cælos planetarios, qui à primo mobili deferantur ab ortu in occasum, & singuli deinde motu proprio ab occasu in ortum tendant. Talis autem est ordo illorum cælorum, ut quod proximum est Terræ occupetur à Luna, quam sequitur Mercurius, proximè huic Venus, Sol, Mars; Jupiter, Saturnus, denique Firmamentum, cui omnes stellæ fixæ sunt implantatæ.

Verùm Hipparchus, & ducentis circiter annis post Hipparchum Ptolomæus, nonum cælum addiderunt, quia observaverant stellas fixas non habere longitudinem, quam antea habebant tempore superiori, hoc est eandem distantiam orientem versùs ab eo puncto eclipticæ, quod vocatur initium Arietis. Sequi enim inde putarunt, cælum fixarum moveri motu proprio ab occidente in orientem, & per consequens dari aliud primum mobile, à quo octo cæli inferiores raperentur ab occidente in orientem, ut fieri videmus, spatio viginti-quatuor horarum.

Novem ergo dati sunt cæli ab illo tempore usque ad Alphonsum Castellæ Regem, qui cum observasset longitudinem stellarum fieri majorem, absque certâ regulâ, & aliunde ex mente Aristotelis crederet cælos nullius mutationis esse capaces, excogitavit decimam sphæram, quæ medians inter cælum fixarum, & primum mobile, libratione quâdam reciprocâ, modò ab ortu ad occasum tenderet, modò ab occasu in ortum, hinc fieri ut motus fixarum ab occasu in ortum modò celerior, modò tardior sit, prout libratio nonæ sphæræ concordat vel non, cum proprio earum motu; & quia observatum est eclipticam sensim declinare (nam cum olim distaret ab æquatore viginti-tribus gradibus, & triginta minutis (addita est undecima sphæra, cujus proprium est à meridie ad septentrionem, & ad meridiem à septentrione reciprocâ libratione accedere.

Undecim dantur ergo sphæræ in isto systemate, quarum tres superiores stellis carent, quarta innumeras habet, septem reliquæ unam qualibet. Singulæ excepto primo mobili, motibus contrariis feruntur, quod exemplo hominis in navi ambulantis conspicies.

Du nombre des Cieux selon les Philosophes qui suivent le systême de Ptolomée.

Des diverses hypothéses inventées par les Philosophes pour expliquer les apparences des Astres, les principales sont le systême de Ptolomée, celui de Tycho-Brahé, & celui de Copernic.

On suppose dans celui de Ptolomée, que la Terre est immobile dans le centre du monde, où elle est environnée d'air, & que les Cieux étant solides, se meuvent sans cesse autour d'elle, ou seulement du Levant au Couchant, ou en même tems du Couchant au Levant.

Avant Hipparque, on n'admettoit que huit Cieux, savoir le Ciel fixe qui étoit le premier mobile, & les sept Cieux des Planetes, que le premier mobile emportoit du Levant au Couchant, mais qui par leur mouvement propre tendoient du Couchant au Levant. Tel étoit l'ordre des Cieux, Le premier près de la Terre étoit occupé par la Lune, après laquelle venoit Mercure, qui étoit suivi de Venus, du Soleil, de Mars, de Jupiter & de Saturne, & enfin venoit le Firmament, où les étoiles fixes étoient attachées.

Mais Hipparque, & Ptolomée deux cens ans après Hipparque ajouterent un neuvieme Ciel, parce qu'ils avoient observé que les étoiles n'avoient pas la même longitude qu'elles avoient euë, c'est-à-dire qu'elles n'étoient plus à la même distance vers l'Orient du point de l'Ecliptique qu'on appelle le lever ou premier point du Bélier. Ils en conclurent que le Ciel des étoiles fixes tendoit par son mouvement particulier du Couchant au Levant, & qu'ainsi il y avoit un autre premier mobile qui emportoit les huit Cieux inférieurs d'Orient en Occident dans l'espace de vingt-quatre heures.

On compta donc neuf Cieux jusqu'au Regne d'Alphonse Roi de Castille, qui aiant observé que la longitude des étoiles fixes augmentoit sans suivre de régle certaine, & croiant d'ailleurs avec Aristote les Cieux incapables de changement, imagina une dixieme sphére, placée entre le Ciel des Etoiles fixes & le premier mobile, laquelle pour tout mouvement avoit un balancement réciproque de l'Orient vers l'Occident, & de l'Occident vers l'Orient. Selon lui, de là venoit que le mouvement des étoiles fixes de l'Occident vers l'Orient se fait tantôt avec plus de vîtesse, & tantôt avec plus de lenteur, selon que le balancement de la neuvieme sphére s'accorde ou non avec leur mouvement propre. Mais comme on a observé depuis que la déclinaison de l'écliptique augmente peu-à-peu, puisqu'au lieu de . . . . . . elle est aujourd'hui à vingt-trois dégrez trente minutes de l'Equateur, on a ajoûté une onzieme sphére, dont le mouvement propre consiste dans un balancement réciproque du Midi au Septentrion & du Septentrion au Midi.

Il y a donc onze sphéres dans ce systême, dont les trois supérieures n'ont point d'étoiles, la quatrieme contient un nombre innombrable, & les sept autres en ont chacune une. Excepté le premier mobile, toutes ont deux mouvemens contraires, ce qu'il est aisé de comprendre par l'exemple d'un homme qui marche dans un bateau.

LA PHYSIQUE.

Le premier mobile acheve en vingt quatre heures son tour d'Orient en Occident, & entraine avec soi les dix autres Cieux.

Les deux suivans qu'on appelle cristallins ne décrivent point un cercle entier par leur mouvement propre, & ils vont & reviennent dans un court espace. Celui du premier est de vingt-quatre minutes, qu'il parcourt en trois mille quatre cens ans, & celui du second, de cent quarante minutes qu'il parcourt en dix-sept cens ans.

Le Ciel des étoiles fixes acheve son tour du couchant au levant en l'espace de trente-six mille ans selon les uns, ou de quarante deux-mille selon les autres.

Saturne fait le sien d'Occident en Orient en trente années, Jupiter en douze ou environ, Mars en deux, le Soleil, Mercure & venus en un, ou en trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, quarante-neuf minutes & douze secondes, & la Lune en vingt-sept jours & environ huit heures.

Il faut observer que le mouvement de cette derniere Planete est, ou périodique, ou synodique.

Le mouvement périodique est celui par lequel la Lune, partie d'un certain point du zodiaque, y retourne, & acheve sa cariere, ce qui se fait en vingt-sept jours, sept heures & quarante-trois minutes. Le mouvement synodique, appellé aussi Lunaison, comprend le tems qui se passe d'une conjonction de la Lune avec le Soleil à l'autre conjonction, lequel est de vingt-neuf jours, douze heures & près de quarante-cinq minutes. La raison en est que tandis que la Lune parcourt le Zodiaque, le Soleil avance environ d'un dégré par jour. Ainsi quand la Lune retourne à l'endroit, où elle avoit commencé à s'éloigner du Soleil, elle ne l'y retrouve plus, tellement que pour le ratraper & se rejoindre à lui, elle doit emploier deux jours & quelque chose par de là.

Aristote, Eudoxe & quelques autres avoient enseigné que les cercles céléstes sont concentriques à la Terre. Mais comme on ne pouvoit expliquer dans cette hypothese pourquoi la Lune & le Soleil, par exemple paroissent tantôt moins éloignez de la Terre & tantôt plus, Ptolomée rejettant les cercles concentriques, en imagina d'excentriques & dit que les Planetes se meuvent tellement autour de la terre, qu'elles décrivent des lignes circulaires qui lui sont excentriques. Delà il s'ensuit qu'elles doivent quelquefois être moins éloignées de la Terre, savoir lorsqu'elles se trouvent dans cette partie de leur circonférence, qui est moins éloignée du centre de la Terre que la partie opposée; car dans un lieu excentrique, par rapport à la Terre, une partie de la circonférence en doit être moins éloignée que l'autre, ainsi qu'il est évident. Or cette partie voisine est ce qu'on appelle le périgée, au lieu que l'autre s'appelle apogée, & c'est ce qu'il faut entendre par ces termes, *le Soleil est dans son périgée, ou dans son apogée.*

Mais comme dans le tems que les Planetes sont dans leur apogée ou dans leur périgée, elles paroissent quelquefois moins élevées & quelques fois plus, il a fallu recourir à une autre invention, savoir à certains épicycles ou moindres cercles placez sur la superficie des orbes des planetes., lesquels épicycles se meuvent avec le Ciel qui les porte, d'Occident en Orient, tandis que

Primum mobile suam circulationem perficit intra 24. horas ab ortu in occasum; secum ducens decem alios cœlos.

Duo sequentes, qui vocantur chrystallini, motu proprio non faciunt integrum circulum, sed eunt redeuntque intra exiguum spatium, superius quidem 24. minutorum, quod percurrit intra 3400. annos; inferius verò 140. minutorum, quod percurrit intra 2700. annos.

Cœlum fixarum absolvit suam circulationem ab occasu in ortum intra spatium 36000. annorum secundùm quosdam, vel 42000. secundùm alios.

Saturnus conficit suam circulationem ab occasu in ortum sub Zodiaco intra 30. annos; Jupiter intra 12. circiter; Mars intra 2. sol, Venus & Mercurius intra 1. sive 363. dies, horas 5; minuta 49; & 12. secunda; Luna denique intra 27. dies, & horas circiter 8.

Sed observa motum Lunæ esse, vel synodicum, vel periodicum.

Periodicus est ille, quo Luna, à certo Zodiaci puncto profecta, ad ipsummet redit, periodumque suam absolvit, quod fit intra tempus supra dictum 27. dierum, horarum 7, & minutorum 43. Synodicus, qui etiam dicitur Lunatio, comprehendit tempus interjectum inter unam conjunctionem Lunæ cum sole, & alteram, quod est 29. dierum, & horarum duodecim, cum proximè dodrante. Nempe quamdiu Luna percurrit Zodiacum, sol movetur unum gradum circiter in singulos dies. Igitur Luna rediens ad locum, unde à sole recedere inceperat, non ampliùs ibi reperit solem; proinde ut illum assequatur, & ipsi denuo conjungatur, debet insumere duos dies, & aliquid amplius.

Adverte, Aristotelem, Eudoxum & quosdam alios statuisse, circulos cœlestes esse concentricos terræ. Sed quia hæc suppositio non poterat explicare, cur Luna & sol, verbi gratia, appareant modò viciniores terræ, modò remotiores, Ptolomæus rejectis circulis concentricis, excogitavit excentricos, dixitque planetas ita moveri circa terram, ut describant lineas circulares ipsi excentricas. Hinc sequitur eas esse debere aliquando minùs remotas à terrâ, nempe quando reperiuntur in ea parte circumferentiæ, quæ minùs distat à centro terræ, quam pars opposita; datur enim in loco excentrico respectu terræ pars una circumferentiæ vicinior terræ, quam altera, ut per se patet. Pars autem illa vicinior vocatur perigæum, pars verò remotior apogæum; hinc intelliges quid sit solem esse in perigæo & apogæo.

Sed quia intra tempus, quo planetæ sunt in apogæo, vel in perigæo, videntur modò altiores, modò depressiores, idcircò recurrendum fuit ad aliam machinam; nimirum ad quosdam epicyclos, seu circulos minores insidentes superficiei orbium Planetarum, qui quidem epicycli moventur unà cum cœlo, cui insident ab occasu in ortum: sed interea

tereà ipsi motu proprio volvuntur circa suum centrum, ita ut pars inferior tendat ab occasu in ortum, superior verò ab ortu in occasum.

Planeta autem inseritur superficiei epicycli, sicut gemma annulo. Hinc fit, ut etiam quando epicyclus est in perigao, vel apogao, planeta videatur altior & depressior. Tribuuntur omnibus planetis tales epicycli, excepto sole.

Quoad epicyclum Luna observandum est, volvi illum circa suum centrum intra dies 14. circiter, nam Luna quolibet mense periodico bis reperitur in eodem puncto epicycli sui, nempe in parte inferiori, quoties soli conjungitur, vel opponitur, & in parte superiori, tempore cujusque quadratura. Hinc est, quod diameter Luna appareat major, tempore oppositionis, quam in quadraturis.

Progressus quoque illius sensibilior est ab occasu in ortum (nam tunc, ut diximus, sita est in parte inferiore epicycli) Ergo illius motus concors est cum motu totius cœli Lunaris, à qua epicyclus defertur perpetuò ab occasu in ortum. In quadraturis Luna tendit ab ortu in occasum (nam superior pars epicycli, in quâ tunc Luna est, eò defertur) Ergo illius motus non consentit cum motu totius cœli Lunaris. Prout autem illi duo motus sunt concordes, vel non, progressus Luna versùs aliquem locum videtur sensibilior, vel minùs sensibilis.

par leur movement propre ils tournent autour de leurs centres, de sorte que leur partie inférieure va d'Occident en Orient, & la supérieure d'Orient en Occident.

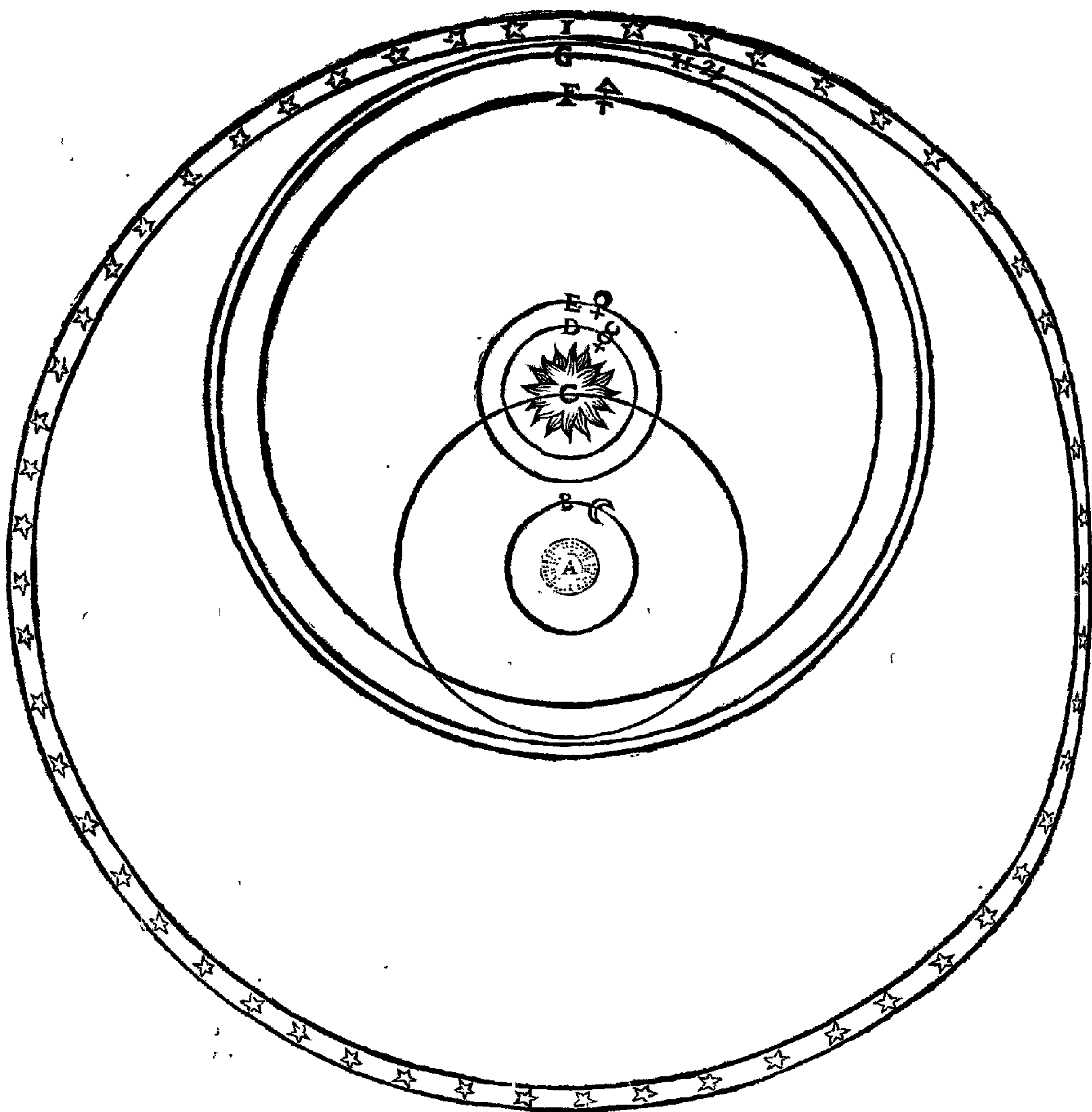
Chaque planete est sur la superficie de son épicycle, comme un diamant enchassé dans un anneau. De là vient qu'elle paroît à plus ou moins d'élévation, selon que cet épicycle est dans son périgée, ou dans son apogée. Les Planetes ont toutes de ces épicycles, excepté le Soleil.

Quant à celui de la Lune, il faut observer qu'il tourne autour de son centre en quatorze jours environ; car dans chaque mois périodique, elle se trouve deux fois au même point de son épicycle, savoir dans la partie inférieure, lorsqu'elle est en conjonction ou en opposition avec le Soleil, & dans la partie superieure, quand elle est dans son premier ou dans son dernier quartier. C'est pourquoi son diametre paroît plus grand au tems de son opposition, qu'au tems des quadratures.

Son progrès est aussi plus sensible d'Occident en Orient; car alors elle est dans la partie inférieure de son épicycle, comme nous l'avons dit. Donc son mouvement s'accorde avec celui du Ciel lunaire entier, par lequel l'épicycle est emporté sans cesse d'Occident en Orient. Dans les quadratures, au contraire, la Lune va d'Orient en Occident; car c'est là que tend la partie supérieure de l'épicycle, où la Lune est alors. Donc son mouvement ne s'accorde pas avec celui du Ciel lunaire entier. Or, selon que ces deux mouvemens s'accordent ou non, le progrès de la Lune vers quelque lieu est plus ou moins sensible.

SYSTEMA TICHONIS BRAHÆI.

SYSTÊME DE TICHO-BRAHÉ.



Circulus in cujus circumferentia est I, *repræsentat Firmamentum stellatum.* H, *est Saturnus, & circulus in cujus est circumferentia, repræsentat Cœlum Saturni.* G, *idem præstat respectu Jovis.* F, *respectu Martis.* E, *respectu Veneris.* D, *respectu Mercurii. Sol est in* C, *& circulus in cujus circumferentia ponitur* C, *repræsentat circulum solis circa Terram. Terra est in* A. *Circulus verò eam proximè ambiens, repræsentat Cœlum Lunæ, ubi nempe* B.

Le Cercle dans la circonférence duquel est la lettre I, représente le Firmament étoilé. H, est Saturne, & le Cercle dans la circonférence duquel il est, représente le Ciel de Saturne. G, est la même chose à l'égard de Jupiter. F, à l'égard de Mars. E, à l'égard de Venus. D, à l'égard de Mercure. C, est le Soleil, & le Cercle dans la circonférence duquel il est, représente le Cercle du Soleil autour de la Terre. La Terre est marquée par A, & le Cercle le plus prochain qui l'entoure représente le Ciel de la Lune marqué B.

De Systemate Tycho-Braheano.

Supponitur in isto systemate fluiditas cælorum, æque ac in Copernicano, sed immobilitas terræ in centro mundi æquè supponitur ac in systemate Ptolemaico, ut proindè videatur Tycho-Brahæus medius incedere voluisse inter Ptolemæum, & Copernicum, rejectis ex illius systemate tot solidis circulis, & motibus contrariis, ex istius verò, iis, quæ de immobilitate Solis, & de motu triplici telluris, deque stupendâ fixarum à Sole distantia, tum Sacræ Scripturæ, tum Physicæ adversari existimavit.

Sic se habet mundus in ejus hypothesi. Terra est in centro, Cœlum fixarum in extremâ circumferentiâ; in spatiis intermediis collocantur Planetæ liberè ut in loco fluido motus suos exercentes, Sol quidem & Luna circa Terram, Saturnus verò, Jupiter, Mars, Venus, & Mercurius circa solem, tanquam suum centrum.

Trium mobilium, quæ moventur circa Terram, primum, nempe firmamentum, absolvit suum circuitum intra spatium 25000 annorum: secundum nempe sol, intra unum annum; tertium nempe Luna intra unum mensem. Alia quinque mobilia, quibus sol est centrum, circuitum suum absolvunt, Mercurius intra 2. menses; Venus intra 8; Mars intra duos annos; Jupiter intra 12. Saturnus intra 30. Mars, Jupiter & Saturnus circuitu suo circa solem terram comprehendunt, sed Mercurius & Venus conficiunt suum, non amplectendo Terram, sed transeundo inter illam & solem.

Hoc habet commodum istud systema præ Ptolemaico, quod non admittat motus contrarios in uno mobili; non enim juxta Tychonem, sol verbi gratiâ movetur simul ab ortu in occasum, & ab occasu in ortum, sed uno motu oritur & occidit singulis diebus, & Zodiacum percurrit singulis annis.

Ut hoc benè concipiatur, sciendum est, ideo Lunam, verbi gratiâ, videri habere motum proprium ab occasu in ortum, quia lentius movetur ab ortu in occasum, quam stellæ fixæ impendere scilicet 25. horas in uno circuitu, cum stellæ fixæ impendant solùm 24. Hinc fit, ut quotidie videatur Luna correspondens stellis fixis orientalioribus, non quod ipsa accesserit ad illas, sed quia stellæ occidentaliores quibus die præteritâ Lunâ correspondérat, celeriùs progressæ versus occasum, illam pone se reliquerunt.

Propter similem rationem, sol successivè videtur percurrere 12. signa Zodiaci (quorum series ducitur ab occasu in ortum) ita ut si mense Aprili correspondeat Arieti, mense sequenti correspondere videatur Tauro, signo orientaliori Ariete.

Quia verò sol, luna, &c. non solùm retrogredi videntur versùs orientem, sed etiam declinare versùs septentrionem & meridiem, idcirco sciendum est eorum circulationes non fieri secundùm lineas parallelas, sed secundùm lineas spirales, & his semel positis, habes cur unus & simplex motus

Du systême de Tycho-Brahé.

Dans ce systême comme dans celui de Copernic, on suppose la fluidité des Cieux; mais d'ailleurs on s'y accorde avec Ptolomée à reconnoître l'immobilité de la Terre, de sorte que Tycho Brahé semble avoir voulu tenir un milieu entre Ptolomée & Copernic, en rejettant du systême du premier cette multitude de cercles solides & de mouvemens contraires, & de l'hypothese du second, ce qu'on y suppose sur l'immobilité du Soleil, le triple mouvement de la Terre, & la prodigieuse distance qu'on y met entre les étoiles fixes & le Soleil, toutes choses qu'il a crû contraires à l'Ecriture sainte & à la Physique.

Voici comme il arrange le monde. La Terre est dans le centre, le Firmament dans la circonférence extérieure; & les Planetes dans l'espace mitoien, où elles se meuvent librement à cause de sa fluidité, en sorte que le Soleil & la Lune tournent autour de la Terre, & Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure autour du soleil, comme autour de leur centre.

Des trois mobiles qui se meuvent autour de la Terre, le premier, savoir le Firmament, fait son tour en vingt-cinq mille ans, le second savoir le Soleil, en un an & le troisieme qui est la Lune en un mois. Pour les cinq autres dont le Soleil est le centre, Mercure acheve sa cariete en trois mois, Vénus en huit, Mars en deux ans, Jupiter en douze & Saturne en trente. Mars, Jupiter & Saturne renferment la Terre dans le cercle qu'ils décrivent autour du Soleil, ce que ne font point Mercure & Vénus, qui passent entre le Soleil & la Terre.

Ce Systeme a ceci de commode au prix de celui de Ptolomée, qu'il n'admet point deux mouvemens contraires dans un mobile; car selon Tycho-Brahé, le Soleil ne se meut pas en même tems d'Orient en Occident & d'Occident en Orient. Il se leve & se couche chaque jour, & parcourt le Zodiaque chaque année, par un seul mouvement.

Pour bien concevoir ceci, il faut savoir que la Lune, par exemple, ne paroît avoir un mouvement propre d'Occident en Orient, que parce qu'elle va moins vîte que les étoiles fixes d'Orient en Occident, quisqu'elle emploie vingt-cinq heures à faire un seul tour, tandis que les étoiles fixes y en mettent seulement vingt-quatre. De là vient qu'on voit tous les jours la Lune correspondre à celles qui sont les plus orientales, non qu'elle s'en soit approchée, mais parce que les étoiles plus occidentales auxquelles elle correspondoit la veille, se sont avancées avec plus de vîtesse vers l'Occident, & l'on laissée derriere elles.

Par une semblable raison, le Soleil paroît parcourir tour à tour les douze signes du Zodiaque, qui se suivent d'Occident en Orient, de sorte que si en Avril il correspond au Belier, le mois suivant il semble correspondre au Taureau qui est plus oriental que le Bélier.

Mais comme le Soleil, la Lune &c. semblent non seulement rétrograder vers l'Orient, mais encore décliner vers le Septentrion & vers le Midi, il faut savoir qu'ils ne se meuvent pas en lignes paralleles & qu'ils circulent selon des lignes spirales. Or ces principes posez, on conçoit, comment un seul mouvement simple suf-

fit

La Physique. fit pour expliquer les Phénomenes des planetes.

Il faut seulement ajoûter que le Ciel des étoiles fixes se meut avec une extrême vîtesse, & décrit plus de lignes spirales : que le Soleil avance d'un dégré moins vîte vers le Couchant, & que les bandes spirales qu'il décrit sont fort écartées les unes des autres ; que le mouvement de la Lune est de treize dégrez moins rapide, & qu'il y a encore plus de distance entre les spirales qu'elle parcourt, ce qui fait que le Soleil semble avancer chaque jour d'un dégré vers l'Orient, & la Lune de treize dégrez, & que le Soleil s'approchant en un an & la Lune en un mois du Midi & du Septention, font un circuit entier sous les étoiles fixes.

Le défaut de ce sistême consiste en ce qu'il faut admettre un premier mobile au dessus du firmament, pour expliquer d'où vient que les étoiles fixes s'approchent aussi lentement de l'Orient, & qu'elles déclinent vers les Poles. Car à moins de dire avec Ptolomée, que tandis que le firmament est entrainé d'Orient en Occident par un mobile extérieur, il rétrograde par son mouvement propre vers l'Orient le long du Zodiaque, ce sera une chose tout-à-fait incompréhensible. Que si vous prenez ce parti, vous tombez dans l'embarras de ces mouvemens contraires, que vous vouliez éviter. Au reste, c'est quelque chose de merveilleux que ce qu'on suppose dans les deux systêmes de Ptolomée & de Tycho-Brahé, savoir que l'Univers entier ou du moins ce qui est au dessus de la Lune se meut avec une extrême rapidité autour de la Terre, sans qu'elle sorte de sa place, quoiqu'elle ne tienne à rien du tout.

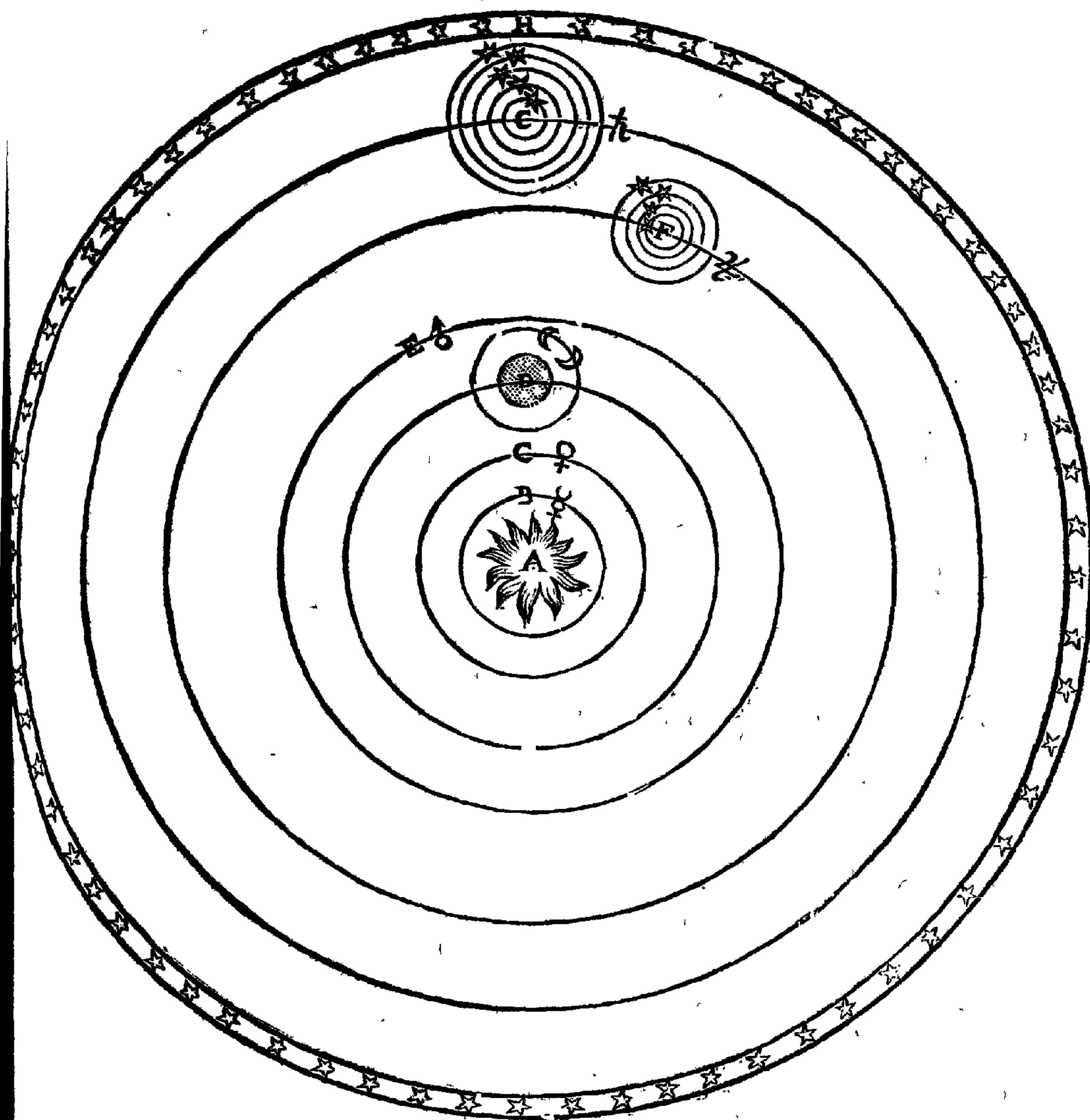
ab ortu in occasum sufficiat ad explicanda planetarum phænomena.

Hoc solum addendum est, cœlum fixarum & moveri velocissime, & spiras describere stipatiores; solem uno gradu lentiùs progredi ad occasum, spirasque describere admodum divaricantes; Lunam 13. gradibus lentiùs moveri, spirasque multo magis adhuc divaricantes describere; & hanc esse causam, cur sol dietim unum gradum videatur progredi ad orientem; Luna verò 13. gradibus, & cur sol intra unum annum, Luna verò intra mensem accedentes ad Austrum & Boream, integrum circuitum faciant sub stellis fixis.

Nocet huic systemati, quod necessariò admittendum est primum mobile supra firmamentum, ut explicentur scilicet accessus ille lentus fixarum versùs Orientem, & declinatio versùs polos. Nisi enim dicas cum Ptolemaicis, quod dum firmamentum rapitur ab extrinseco ab ortu in occasum, ipsum propria virtute retrocedit in ortum per Zodiacum, res erit incomprehensibilis. Sed si hoc dicas, induis te in ea incommoda motuum contrariorum, quæ vitare volueras. Porro mirabile videtur, quod supponunt Tychonici & Ptolemaici, universum mundum, vel saltem regionem supra lunarem, celerrimè moveri circa Terram, absque eo, quod ipsa, nullis retinaculis sustentata, loco suo moveatur.

SYSTEMA COPERNICANUM.

SYSTÊME DE COPERNIC.



Sol eſt in A, *ſive in centro. Mercurius in* B. *Venus in* C. *Terra in* D; *ſed circulus ille qui ambit Terram, & in cujus circumferentià ponitur Luna ſub hac figurá* CC, *repræſentat circulum Lunæ circa Terram.* E, *repræſentat Martem, & circulus cui inſidet circuitum ipſius circà ſolem. Idem facit* F, *reſpectu Jovis: quatuor autem circuli Jovem ambientes, repræſentant circuitus ejus Satellitum. Saturnus eſt in* G, *circumdatus quinque circulis, varias ejuſdem Satellitum circumvolutiones repræſentantibus. Circulus verò in cujus circumferentia eſt* H, *repræſentat Firmamentum cum ſtellis.*

Le Soleil eſt en A, ou dans le centre. Mercure en B. Venus dans C. La Terre dans D; mais le Cercle qui entoure la Terre, & dans la circonférence duquel eſt la Lune ſous la figure CC, repréſente le cercle de la Lune autour de la Terre. E, repréſente Mars, & le cercle ſur lequel il eſt poſé, repréſente le cours qu'il fait autour du Soleil. F, fait la même choſe à l'égard de Jupiter: & les quatre cercles qui entourent Jupiter repréſentent le cours de ſes Satellites. Saturne eſt dans G, entouré de cinq cercles qui repréſentent les différentes circonvolutions de ſes Satellites. Le cercle dans la circonférence duquel eſt H, repréſente le Firmament avec les Etoiles.

Du Systême de Copernic.

LEs Coperniciens ne croient pas les étoiles fixes placées sur une même superficie concave à une égale distance de nous. Cependant ils le supposent, pour faire concevoir mieux la disposition des parties du monde, c'est-à-dire, que selon leur supposition, le Ciel des étoiles fixes est la circonférence de l'Univers, dont le Soleil est le centre, & qu'entre ce Ciel & le Soleil qui sont deux termes immobiles, sont les planetes agitées de mouvemens différens autour du Soleil, & dans le circuit des étoiles fixes. Voici l'ordre dans lequel ils placent les Planetes.

La plus proche du Soleil est Mercure, qui fait son cours en trois mois. Ensuite Venus qui fait le sien en sept mois & demi. Puis la Terre qui le fait en douze, toûjours accompagnée de la Lune, qui fait le tour de la Terre tous les mois. Au dessus de la Terre est Mars, dont le tour s'acheve en deux ans. Il est suivi de Jupiter qui fait son cours en douze ans, & auquel succede Saturne, qui acheve le sien en trente. Telle est la distance depuis ce dernier jusqu'aux étoiles fixes, qu'on doit regarder comme un point par rapport à elle, non seulement la grandeur de la Terre, mais même la grandeur du cercle qu'elle décrit tous les ans autour du Soleil, & qu'on appelle le grand orbe. Néanmoins le demi-diametre de cet orbe contient environ quinze cent cinquante demi-diametres de la Terre; car on compte autant depuis la Terre jusqu'au Soleil, & chacun de ces demi-diametres est estimé monter à quatorze cent trente & une lieuës.

Galilée découvrit, il y a environ soixante & dix ans, quatre Planetes autour de Jupiter, ce qui les fait nommer satellites de Jupiter. Tandis qu'ils tournent autour du Soleil avec Jupiter en l'espace de douze ans, ils tournent encore autour de Jupiter lui-même, savoir le premier en un jour & dix-huit heures, le second en trois jours & demi, le troisiéme en sept jours & quatre heures, & le dernier en seize jours & plus. D'autres ont observé autour de Saturne trois moindres planetes, dont celle qui est intérieure tourne en quatre jours & demi autour de Saturne, la seconde en seize, & la troisiéme en nonante. Ces moindres Planetes reçoivent leur lumiere du Soleil; car les satellites de Jupiter s'éclypsent quelquefois, parce qu'ils rencontrent l'ombre de Jupiter.

Les Coperniciens ajoûtent que les Planetes se meuvent autour de leur centre, & décrivent des cercles excentriques autour du Soleil.

Voions maintenant comment ils se tirent des principales difficultez qui regardent le mouvement de la Terre.

On en compte trois, le diurne, l'annuel, & celui d'inclinaison.

Le mouvement diurne est la révolution de la terre autour de son axe qui s'acheve en vingt-quatre heures d'Occident en Orient. De ce mouvement

De Systemate Capernicano.

LIcet Copernicani non credant stellas fixas collocari in eadem superficie concava, æqualiter distantes à nobis, hoc tamen supponunt ad meliùs concipiendam partium mundi dispositionem; supponunt nempe cœlum fixarum esse mundi circumferentiam, solem verò esse centrum, & inter cœlum illud & solem duos terminos immobiles, collocant planetas diversis motibus agitatos circa solem, & sub ambitu fixarum. Talis autem est ordo Planetarum.

Omnium proximus soli est Mercurius, circulumque absolvit intra 3. menses. Huic succedit Venus, quæ suum circulum absolvit intra 7. menses cum semisse. Hanc sequitur Terra, suum absolvens intra menses 12. & habens sibi adjunctam Lunam, quæ singulis mensibus Terram circumit. Supra Terram collocatur Mars, cujus circuitus absolvitur intra 2. annos. Illum sequitur Jupiter absolvens circuitum suum intra annos 12, quem sequitur Saturnus absolvens suum intra annos 30. A Saturno usque ad fixas tam ampla porrigitur intercapedo, ut non solùm magnitudo Terræ se habeat instar puncti, respectu illius, sed etiam magnitudo circuli, quem Terra singulis annis describit circa solem, quique magnus orbis vocatur. Et tamen semidiameter magni orbis continet circiter 1550. semidiametros terrenas, tot enim numerantur à Terrâ ad solem usque, & quælibet semidiameter terrena censetur esse 1431. leucarum.

Detecti sunt à Galileo ante annos circiter 70. quatuor planetæ circa Jovem, qui proinde vocantur satellites Jovis. Hi dum circa solem unà cum Jove intra duodecim annos circulum conficiunt, volvuntur præterea circa Jovem, intimus intra unum diem, & horas 18. secundus intra tres dies cum semisse, tertius intra 7. dies & horas 4, ultimus intra dies 16. & amplius. Alii detexerunt circa Saturnum tres planetas minores, quorum intimus intra 4. dies, cum semisse, secundus intra dies 16. extimus intra 90. dies, Saturnum circumeunt. Planetæ illi minores lucem suam à sole accipiunt, ut constat ex eo, quod Satellites Jovis interdum eclypsi laborent, quia umbræ Jovis occurrunt.

Addunt Copernicani, planetas moveri circa suum centrum, & describere circa solem circulos excentricos.

Cum præcipuæ difficultates pertineant ad motum telluris, videamus quomodo illam explicent.

Triplex statuitur motus ille, diurnus nempe, annuus, & motus inclinationis.

Motus diurnus est revolutio terræ circa suum axem, quæ horis 24. perficitur ab occasu in ortum.

Ex

Ex isto motu eadem omnino consectaria emergere debent, quæ ex motu diurno cæli ab ortu in occasum, ut scilicet astra omnia oriri & occidere videantur, nox succedat diei, nova, continuò detegantur & obtegantur partes cæli, &c. Cuilibet rem examinanti planum fit, perinde esse in ordine ad illa phænomena, sive cælum fiat successivè præsens universæ circumferentiæ telluris manentis immota, sive omnes & singulæ partes circumferentiæ telluris fiant successivè præsentes cælo immoto manenti. Si verò terra ab occasu in ortum movetur, necesse est, ut partes cæli occidentales, a quibus ipsa recedit, tendere videantur in occasum, nam oculus noster observans omnia circa se eundem situm retinere, quia eodem motu feruntur, tribuit motum iis, quæ non eodem motu feruntur, juxta illud Virgilianum.

Provehimur portu, terræque urbesque recedunt.

Debet ergo tribuere motum non alicui parti globi terraquei, sed partibus cælestibus, quæ non feruntur eâdem circulatione.

Motus annuus est ille, quo terra progreditur sub signis Zodiaci versùs ortum, per circulum qui medius est inter Venerem, & Martem, quemque absolvit intra menses duodecim. Nempe concipere debemus, quod sicut rota currûs, dum movetur circulariter, progreditur sensim secundùm lineam circularem, ita Terra, dùm circa se ipsam volvitur, describit lineam circularem, quæ inter Venerem & Martem sita est, quamque vocant magnum orbem.

Ita Terra progreditur per magnum orbem, ut seriem 12. signorum Zodiaci sequetur, ac proinde reapse terra percurrit Zodiacum, Sol verò apparenter dumtaxat. Itaque Solem esse in aliquo signo nihil aliud est, quam Solem mediare inter illud signum, & terram, ac proinde, quando terra est sub ariete, Sol debet videri in librâ, quia tunc Sol medius est inter libram, & oculum nostrum. Terrâ progrediente ab ariete in taurum, debet Sol videri progredi à librâ in scorpium, & sic de cæteris.

Motus inclinationis consistit in eo quod terra percurrens magnum orbem, sive eclipticam, retinet in quocunque situ & loco axem suum sibi ipsi & axi mundi parallelum, tum etiam suum æquatorem parallelum æquatori mundi, eo modo, quo turbo lusorius, dum varios circulos describit supra planum, retinet semper suum axem sibi parallelum, hoc est perpendicularem plano. Hinc fit ut nunquam axis terræ coincidat, vel parallelus fiat cum axi eclipticæ.

Ex isto motu inclinationis oritur tempestatum varietas; nam si æquator terræ coincideret cùm plano eclipticæ, & ejus axis esset parallelus axi eclipticæ, Sol semper foret verticalis iis qui sub æquatore habitarent, semper horizontem raderet iis, qui sub polis degerent, semper ad eandem altitudinem meridianam perveniret iis, qui habitarent in locis intermediis, & sic nulla esset tempestatum, aut dierum vicissitudo. Sed supponendo æquatorem terræ planum eclipticæ intersecare, & ejus axem sibi semper manere parallelum, evenire debet ut lo-

doivent s'ensuivre les mêmes effets que du mouvement diurne du Ciel d'Orient en Occident, sçavoir qu'on voie tous les Astres se lever & se coucher, que la nuit succede au jour, que sans cesse on découvre & on perde de vûë de nouvelles parties du Ciel, &c. Si on examine la chose, il est clair que c'est tout un par rapport à ces phénomenes, que chaque partie du Ciel réponde l'une après l'autre à la circonference de la Terre demeurant immobile, ou que chaque partie d. la circonférence de la Terre réponde successivement au Ciel demeurant immobile. Or si la Terre se meut d'Occident en Orient les parties occidentales du Ciel desquelles elle s'éloigne, doivent paroître tendre vers l'Occident; car notre œil observant que les choses qui l'environnent conservent toutes la même situation, parce que toutes ont le même mouvement il attribue ce mouvement à celles qui n'ont pas le même mouvement, selon un vers de Virgile, dont le sens est, *nous sortons du port, & les terres s'éloignent avec les villes.* Ainsi ce n'est point à quelque partie du globe terraquée qu'il doit attribuer ce mouvement, mais aux parties du Ciel qui circulent d'un sens contraire.

Le mouvement annuel est celui par lequel la Terre avance sous les signes du Zodiaque vers l'Orient par un cercle qui passe entre Venus & Mars, & qu'elle parcourut en douze mois. C'est-à-dire qu'on doit concevoir que comme une roue en tournant autour de son centre, avance peu-à-peu le long d'une certaine ligne, de même la Terre en tournant autour d'elle même, décrit une ligne circulaire entre Vénus & Mars, qu'on appelle le grand orbe.

La terre en s'avançant le long de cet orbe, suit l'ordre des douze signes, de sorte qu'elle parcourt le Zodiaque en effet, tandis que le Soleil ne le fait qu'en apparence. Par conséquent, dire que le Soleil est dans un certain signe, signifie seulement qu'il est entre ce signe & la Terre. Ainsi quand la Terre est sous *Aries*, on doit voir le Soleil en *Libra*, parce qu'alors il est entre *Libra* & notre œil. La Terre avançant d'*Aries* en *Taurus*, le Soleil doit paroître avancer de *Libra* en *Scorpius*, & ainsi de suite.

Le mouvement d'inclinaison consiste en ce que la Terre parcourant le grand orbe ou l'Ecliptique, conserve en quelque situation & en quelque place qu'elle soit son axe paralléle à elle même & à l'axe du monde, son Equateur paralléle à celui du monde, de même qu'une toupie en décrivant plusieurs cercles sur un plan, conserve toûjours son axe paralléle à elle-même, c'est-à-dire perpendiculaire au plan. C'est ce qui fait que jamais l'axe de la Terre ne coincide ou ne devient paralléle à l'axe de l'Ecliptique.

De ce mouvement d'inclinaison vient la diversité des saisons; car si l'Equateur de la Terre coincidoit avec le plan de l'Ecliptique, & que leurs axes fussent paralléles, le Soleil seroit toûjours vertical pour ceux qui habiteroient sous l'Equateur, toûjours il raseroit l'horison pour ceux qui demeurent sous les poles, toûjours il parviendroit à la même élévation méridienne pour ceux qui habitent les lieux mitoyens, & par conséquent il n'y auroit aucune vicissitude de saisons, ni de jours. Mais en supposant que l'Equateur de la Terre coupe le plan de l'Ecliptique, & que son axe demeure toûjours paralléle à el-

 le même, l'horison de chaque lieu doit changer de situation par rapport au Soleil, ce qui fait que le méridien de chaque lieu n'a pas toûjours la même élevation.

Il ne faut pas oublier que la terre s'écarte un peu du parallélisme, quoique d'une maniere imperceptible, & c'est ce qu'on appelle le mouvement de trépidation. Par ce mouvement la Terre est conçuë décrire en plusieurs milliers d'années un petit cercle d'Orient en Occident, & de là vient que les étoiles nous paroissent aller d'Occident en Orient. C'est ainsi que les Coperniciens expliquent la diversité de longitude des étoiles.

Car comme la longitude des étoiles est leur distance vers l'Orient du point de l'*Aries*, où l'Equateur & l'Ecliptique s'entrecoupent, & que le mouvement de trépidation de la Terre fait que nous voions l'Equateur correspondre à divers points, il est évident, & que l'Equateur doit couper l'Ecliptique en divers points, & que par conséquent l'éloignement des étoiles de l'intersection de l'Equateur & de l'Ecliptique doit changer.

Ajoûtez que dans son mouvement de trépidation la Terre éleve un peu son axe au dessus du plan de l'Ecliptique, qui est un peu incliné, comme nous avons dit, ce qui est cause que la déclinaison de l'Ecliptique par rapport à l'Equateur paroît moindre aujourd'hui qu'elle ne paroissoit anciennement.

Si vous demandez maintenant pourquoi le Soleil paroît décrire par son mouvement propre un cercle, qui coupant l'Equateur en deux points, s'en éloigne ensuite de vingt-trois dégrez & demi vers les deux poles, ce qui produit les deux solstices & les deux tropiques, je réponds que c'est parce que la Terre parcourt en telle sorte l'Ecliptique, c'est-à-dire le cercle qu'elle décrit part son mouvement annuel autour du Soleil, que son axe est incliné sur le plan de l'Ecliptique de vingt-trois dégrez & demi. Or comme la Terre avance un peu chaque jour le long de l'Ecliptique le Soleil doit chaque jour correspondre à diverses parties de la Terre, & se lever & se coucher en différens points d'un Tropique jusqu'à l'autre.

On a observé que tantôt le Soleil est moins éloigné de la Terre, savoir lorsqu'il est dans son périgée, & tantôt il en est moins près, savoir quand il est dans son apogée, comme aussi que les deux équinoxes n'arrivent pas dans un égal espace de tems. Il y a équinoxe deux fois par an, savoir dans le printems & en automne, lorsque le Soleil atteint les points où l'Equateur & l'Ecliptique s'entrecoupent, lesquels points sont dans *Libra* & dans *Aries*. Or entre l'équinoxe de printems & celui d'automne il y a cent quatre vingt-sept jours, à compter du vingtieme de Mars jusqu'au vingt-trois de Sepembre, au lieu que de l'équinoxe d'automne à celui du printems suivant, il n'y a que cent septante-huit jours; car on n'en compte pas davantage depuis le vingt-troisieme de Septembre jusqu'au vingtieme de Mars. Il s'ensuit donc que le Soleil demeure neuf jours de plus dans les signes Septentrionaux que dans les Méridionaux.

Les Coperniciens expliquent ce Phénomene en supposant que le cercle décrit par la Terre autour du Soileil a un segment moindre que l'autre, comme étant excentrique, & que ce moindre sergment est au Septentrion. Car il s'ensuit

ci cujusque horizon suum respectu Solis situm mutet, unde fit ne Sol ad eandem semper altitudinem meridianam assurgat.

Sed non prætermittendum est, terram aliquantulum deviari à parallelismo, quamvis imperceptibiliter, & hoc, quod vocant motum trepidationis. Isto motu axis telluris describere concipitur intra plures annorum chiliades exiguum circulum ab ortu in occasum, unde est, quod stellæ fixæ paulatim videantur nobis ab occasu tendere in ortum. Hoc modo explicant Corpernicani diversitatem longitudinis stellarum.

Cum enim longitudo stellarum sit distantia earum versùs ortum, ab eo puncto arietis, in quo æquator & ecliptica se intersecant, & trepidatio terræ faciat, ut æquator videatur nobis correspondere diversis punctis, evidens est æquatorem debere intersecare eclipticam in diversis punctis, & per consequens distantiam stellarum ab intersectione æquatoris & eclipticæ fieri diversam.

His adde, quod terra inter trepidationem nonnihil erigit suum axem supra planum eclipticæ (quem ut dicemus inferiùs inclinatum habet) unde est, quod declinatio eclipticæ ab æquatore minor observetur hodie quam olim.

Si jam quæras quare Sol videatur describere motu proprio circulum qui intersecans æquatorem in duobus punctis, recedit deinde ab illo 23. gradibus cum semisse, versùs utrumque polum, unde oriuntur duo solstitia, & duo Tropici, respondeo, quia terra ita percurrit eclipticam, hoc est circulum, quem motu annuo describit circa Solem, ut ejus axis inclinatus sit supra planum eclipticæ 23. gradus, & minuta 30. Quia verò terra singulis diebus aliquantulum promovetur per eclipticam, necesse est ut Sol quotidie correspondeat diversis partibus terræ, & oriri atque occidere in diversis punctis ab uno Tropico usque ad alterum.

Observatum est Solem nunc esse viciniorem terræ, sive in perigæo, nunc minùs vicinum, sive in apogæo, & duo æquinoctia non intra æquale intervallum temporis advenire. Fit quotannis bis æquinoctium, vere scilicet, & autumno, quando Sol attingit puncta, in quibus æquator & ecliptica se intersecant, quæ puncta sunt in signo Libræ, & Arietis. Inter æquinoctium veris, & autumni effluunt 187. *dies (tot enim numerantur à* 20. *Martii, usque ad* 23. *Septembris) at inter æquinoctium autumni, & æquinoctium veris insequentis intercedunt solùm dies* 178 *(tot enim numerantur à* 23. *Septembris usque ad* 20. *Martii) unde sequitur Solem morari novem dies in signis septentrionalibus magis, quam meridionalibus.*

Explicatur hoc Phænomenum à Copernicanis, supponendo circulum, quem Terra describit circa Solem, habere alterum segmentum altero majus, ut pote sit excentricus, & segmentum majus esse in meridie,

die, quam in septentrione. Hinc sequitur terram insumere plures revolutiones in percurrendis signis Septentrionalibus. Quia verò, quot fiunt revolutiones à terrà circa proprium centrum, tot videntur fieri revolutiones à Sole circa terram in signis oppositis, ideo necesse est ut Sol videatur magis morari in signis septentrionalibus, quam in meridionalibus. Propter eandem rationem, Sol videtur remotior, & minor in apogeo, quando terra est in signis meridionalibus.

Ut de Lunæ Phænomenis nonnulla delibemus, sciendum est cur videatur proprio motu ferri ab occasu in ortum, & inter 27. dies percurrere Zodiacum, cur celeriùs moveatur, quando conjungitur, vel opponitur Soli (quod vocant tempus syzygiarum) quam in quadraturis, cur minor appareat ejus diameter in quadraturis, quam in syzygiis.

Ut hoc explicent Copernicani, supponunt Lunam includi in peculiari vortice telluris. Dicunt enim, unumquodque corpus circa suum axem motum rapere secum materiam ambientem, usque ad certam distantiam, ita ut fiat unus vortex circa illud corpus, ideoque una cum tellure ferri circa Solem, quamdiu ipse perpetuò circa terram volvitur. Quia verò circuitus Lunæ cica terram multo amplior est, quam circuitus terræ circa proprium centrum, ut per se patet, ideò Luna plus temporis insumit in quolibet circuitu, quam terra, quippe terra horis 24. unam revolutionem perficit, Luna verò 27. diebus circiter.

Inde est quod Luna videatur quotidie circulum fere integrum ab ortu ad occasum peragere, licet reverâ solùm moveatur ab occasu in ortum. Sed quia terra celeriùs fertur, & relinquit eam ponè se, ideo Luna tendere in oppositum, sive in occasum nobis videtur. Interim quia Luna actu progreditur ab occasu in ortum, Sol verò stat immotus, idcirco Sol videtur singulis diebus gradum progredi per Zodiacum, Luna verò gradus tredecim, quæ causa est, cur intra viginti & septem dies circiter totum peragravisse Zodiacum videatur ab occasu in ortum, licet reverâ non percurrat, nisi intra annum, unà cum terrà.

Cæterùm, Luna singulis diebus tardiùs oritur; nam si supponamus illam hodie horâ sextâ ortam esse cum aliquâ terræ portione, cras orietur cum eâdem portione terræ horâ sextâ, & tribus quadrantibus circiter. Ratio est, quia dum terra facit unam revolutionem, Luna progreditur 13. gradus versùs ortum, unde ea pars terræ, cum quâ Luna orta fuerat, rediens ad suum locum, non ibi reperit Lunam, sed necesse habet adhuc 13. gradus percurrere, ut iterum illi correspondeat.

Ad explicationem aliorum Phænomenorum supponunt vorticem, quo Luna defertur circa terram, tanquam circa suum centrum, non esse adprimè rotundum, sed ovalem, ejusque minorem diametrum, si continuaretur, transituram esse per centrum Solis.

que la terre doit faire plus de révolutions en parcourant les signes septentrionaux. En effet, comme autant de révolutions que fait la Terre autour de son propre centre, autant de révolutions le Soleil nous paroît faire autour de la terre dans les signes oposez, il doit nous paroître s'arrêter davantage dans les signes septentrionaux que dans les méridionaux. Par la même raison il paroît plus éloigné & plus petit dans son apogée, quand la terre est dans les signes méridionaux.

Pour toucher maintenant quelque chose des Phénomenes de la Lune, il faut savoir pourquoi elle paroît tendre par son mouvement propre d'Occident en Orient, & parcourir le Zodiaqne en vingt-sept jours. Pourquoi elle se meut avec plus de vitesse dans le tems de sa conjonction ou de son opposition avec le Soleil, ce qu'on appelle les syzygies, que durant ses quadratures. Pourquoi son diamettre paroît moindre dans les quadratures que dans les syzygies.

Pour expliquer ces faits, les Coperniciens supposent que la Lune est enfermée dans le tourbillon particulier de la terre; car selon eux, tout corps mû autour de son axe entraine avec soi la matiere qui l'environne jusqu'à une certaine distance, de sorte qu'il se forme un tourbillon autour de ce corps, d'où ils concluent que la Lune est emportée par la Terre autour du Soleil, tandis qu'elle même tourne sans cesse autour de la Terre. Or comme le circuit de la Lune autour de la Terre est bien autrement grand que le circuit de la Terre autour de son propre centre, ainsi qu'il est évident, la Lune met plus de tems que la terre à chaque tour, puisque la Terre n'emploie que vingt-quatre heures à chaque révolution, au lieu que la Lune y emploie environ vingt-sept jours.

C'est pourquoi la Lune paroît décrire tous les jours un cercle presque entier d'Orient en Occident, bien qu'elle ne se trouve en effet que d'Occident en Orient. Mais comme la Terre tourne avec plus de vitesse, & la laisse derriere elle, la Lune nous semble tendre vers le côté opposé, savoir vers l'Occident. Cependant, parce qu'elle avance réellement d'Occident en Orient, & que le Soleil demeure immobile, le dernier nous paroît avancer chaque jour d'un degré dans le Zodiaque & la Lune de treize degrés, ce qui est cause qu'elle semble avoir parcouru le Zodiaque d'Occident en Orient en vingt-sept jours, bien qu'elle ne le parcourt effectivement qu'en une année vers la Terre.

Au reste, le lever de la Lune tarde tous les jours; car supposé qu'elle se soit levée aujourd'hui à six heures avec une certaine portion de la Terre, elle se levera demain avec la même portion à six heures trois quarts environ. La raison en est que tandis que la Terre acheve une révolution, la Lune avance de treize degrez vers l'Orient, tellement que cette partie de la Terre avec laquelle la Lune s'étoit levée, retournant à sa place, n'y trouve plus la Lune, & est obligée de faire encore treize degrez, pour lui correspondre de nouveau.

Pour expliquer les autres Phénomenes, ils supposent que le tourbillon qui emporte la Lune autour de la Terre, comme autour de son centre, est oval & non par tout-à-fait rond, & que son moindre diametre, s'il étoit continué, passeroit par le centre du Soleil.

LA PHYSIQUE.

De là il s'ensuit que la matiere de ce tourbillon est quelquefois resserrée plus qu'auparavant, de sorte qu'elle se meut avec plus de vitesse qu'elle ne faisoit, de la même maniere que le courant d'un fleuve a plus de rapidité entre les arches d'un pont que dans les endroits libres de son lit. Donc lorsque la Lune se trouve dans ces espaces étroites, sa vitesse doit augmenter. Or elle s'y trouve, quand elle est en conjonction ou en oposition avec le Soleil. Donc alors on doit s'appercevoir mieux de son progrez.

Mais dans ces mêmes lieux, elle est moins éloignée de la Terre, parce qu'elle occupe alors les extrémitez de son moindre diametre. Donc alors elle doit nous paroître plus grande qu'au tems des quadratures.

Hinc sequitur, materiam hujus verticis esse aliquando in spatiis angustioribus, quam antea, & per consequens tunc celeriùs ferri quam antea, eo modo quo aqua fluvialis rapidiùs movetur inter arcus pontium, quam in libero alveo. Ergo quando luna reperitur in spatiis illis angustioribus, celeriùs devehi debet. Atqui reperitur in illis, quando opponitur, & conjungitur Soli. Ergo tunc ejus progressus est sensibilior.

Quia verò in illis iisdem locis minùs distat à terrâ, occupat enim tunc extremitates minoris diametri, ideo apparere debet major, quàm in quadraturis.

Raisons en faveur du systême de Copernic.

Les Coperniciens disent en premier lieu, qu'il est convenable à la nature d'emploier peu de moiens, lorsqu'elle ne feroit pas les choses avec plus de commodité, quand même elle en emploieroit davantage, d'où il s'ensuit que rien ne lui convient mieux que d'executer par le seul mouvement de la Terre ce que les machines immenses des globes célestes n'exécuteroient pas plus commodément.

En second lieu, il n'est pas nécessaire dans leur hypothese d'admettre cette vélocité incroïable du premier mobile, qui passe l'imagination. Car enfin si, selon l'opinion vulgaire, le tour du Firmament excede plus de cinquante mille fois le tour de la Terre, & que selon le systême de Copernic, un point de la Terre parcoure sous l'Equateur en une minute onze mille pas ou environ, il faut que dans le même espace de tems un point du Firmament parcoure sous l'Equateur neuf-cent fois cent mille pas. Jugez combien incompréhensible est donc la célérité du premier mobile, entre lequel & le Firmament sont les deux crystallins.

On ne doit point témoigner le même étonnement de la vélocité de la Terre ; car le mouvement du son est aussi prompt, vû qu'il parcourt trois cent pas en une seconde, c'est-à-dire dans l'intervalle qu'il y a entre deux battemens du pouls, de même que sous l'Equateur un point de la Terre parcourt trois cens pas dans le même espace de tems.

Rationes pro systemate Copernicano.

Dicunt primò Copernicani congruentius esse naturæ facere per pauciora, quæ non magis commode fiunt per plura : ergo naturæ congruentius esse, per unum telluris motum exequi, quod immensa orbium cælestium machina non commodiùs exequantur.

Secundò in suâ hypothesi non necesse est admittere velocitatem incredibilem primi mobilis, & quam nemo imaginari potest. Nam cum juxta vulgarem sententiam, ambitus firmamenti superet ambitum terræ, plus quam quinquies millies, & juxta Copernicanum systema unum punctum terræ sub æquatore percurrat intra minutum horæ octodecim millia passuum circiter, sequitur intra idem tempus punctum firmamenti sub æquatore percurrere nongenties centena millia passuum. Judica quam sit incomprehensibilis celeritas primi mobilis, inter quod, & firmamentum duo cæli crystallini mediant.

De velocitate telluris non est, quod litem intendant, quia motus soni est æque celer, quem constat percurrere 300. passus intra unum horæ secundum (quantum est intervallum inter duas pulsationes arteriæ) æquè ac sub æquatore punctum terræ intra idem tempus trecentos passus conficit.

Objections contre le systême de Copernic.

On allégue d'abord le témoignage des yeux qui n'aperçoivent aucun mouvement dans la Terre. Mais c'est une foible objection, puisqu'il est certain que dans un navire qui quitte le port, c'est la terre qui semble s'éloigner du navire, & non le navire de la Terre. De même donc, lorsque la Terre s'éloigne des Cieux, il doit paroître que c'est eux qui se meuvent, & non pas la Terre. La raison en est que le mouvement égal de la Terre est commun à tous les corps qui nous environnent, ce qui fait que ces corps demeurent toujours dans la même situation par rapport à notre œil, & qu'ainsi ils doivent nous sembler immobiles. Mais au contraire, comme les Cieux ne se meuvent pas avec nous, & qu'ils changent de situation par rapport à notre œil, c'est à eux qu'il doit attribuer le mouvement de la Terre.

Rationes contra systema. Copernicanum.

Statim objicitur oculorum testimonium nullam in terrâ motum observantium. Sed hæc objectio minime urget, quia constat exemplo navis è portu solventis, terram videri à nobis recedere, non verò navim à terrâ. Ergo à pari, dum terra recedit à cælis, non ipsa moveri, sed cæli percipi debent. Ratio est, quia motus terræ æquabilissimus est communis omnibus corporibus, nos ambientibus, nam hinc fit, ut ea corpora eundem planè situm servent, respectu oculi nostri. Ergo debent percipi ut immota. E contra, quia cæli non moventur nobiscum, sed mutant suum situm respectu oculi nostri, ad eos debet oculus transferre motum telluris.

Ob-

Objicitur secundò, quod si terra moveretur, aves è nido profectæ non possent ampliùs in illum redire, nam dum ipsæ quærerent muscas per aërem, terra plures leucas conficiens nidum procul ab avibus transferret. Illi & multis similibus objectionibus respondent Copernicani, supponendo, dum terra movetur circa suum centrum, determinare materiam fluidam, quæ ipsam ambit, ad eundem motum. Ergo aër movetur quoque cum terrâ ab occasu in ortum, & aves, & nubes, & quicquid est in vortice telluris. Ergo aves non aliam separationem à nido pati debent quam quæ peculiari ipsarum volatu causatur. Quod bene concipitur exemplo piscium in vastissimâ cupâ aquâ plenâ natantium, quæ navi devehatur; illi enim eodem prorsus modo sursum, deorsum, dextrorsum, sinistrorsum liberè vagantur per eam aquam translatam a navi, quasi aqua quiesceret.

Compertum est experientiâ, dum navis celerrimè agitur ventis, pilam è mali fastigio cadentem ad pedes mali pervenire, & posse duos homines ludere pilâ, non secus ac si navis quiesceret. Inde sequitur, corpus vehens alia communicare ipsis suam determinationem æqualiter, atque adeo motum peculiarem corporum, quæ vehuntur, solam esse causam diversitatis unius ab aliis.

Hinc solvitur objectio desumpta, ex eo quod globus è tormento emissus in ortum vel in occasum perinde feriat murum, & videtur tamen murus orientalis nunquam feriendus, occidentalis verò citissimè, quia dum globus tendit in ortum, murus transfertur velocissimè in ortum, è contra dum globus tendit in occasum, murus transfertur motu telluris quasi obviam globo.

Patet nullam esse hanc objectionem, quia globus æquè transfertur ab occasu in ortum cum tellure ac murus, in quem vibratur.

Ex dictis etiam intelliges, quomodo lapis ex altâ turri emissus cadat ad pedes turris.

Objicitur tertiò, quod si terra non esset in centro mundi, non videremus mediam cæli partem; si verò moveretur circa Solem, non haberemus semper eandem altitudinem poli, neque easdem stellas verticales: nam terra percurrens Zodiacum esset aliquando vicinior quibusdam stellis totâ diametro magni orbis, hoc est quadragies quater centena millia leucarum supra triginta-tria millia & centum, sive 4436100. quatuor nempe millionibus, quadringentis trigenta-sex millibus leucarum, ac centum. Respondent, supponendo distantiam fixarum à Sole tantam esse, ut magnitudo orbis, quem terra quotannis describit, sit punctum respectu illius distantiæ.

Quartò, objicitur authoritas Sacræ Scripturæ tribuentis sæpe motum Soli, ut in Psalmo 19. & apud Josue; sed respondent Spiritum Sanctum loqui tunc juxta sensum popularem, ut in multis aliis locis.

On objecte ensuite que si la Terre étoit muë, les oiseaux partis de leur nid, ne pourroient plus y retourner, parce que tandis qu'ils poursuivroient des mouches dans l'air la Terre faisant plusieurs lieuës, emporteroit ces nids bien loin d'eux. A cette difficulté, & à d'autres semblables, les Coperniciens répondent en supposant que tandis que la Terre se meut autour de son centre, elle donne le même mouvement à la matiere fluide qui l'environne. Par conséquent, l'air se meut avec la Terre d'Occident en Orient, de même que les oiseaux, les nuages, enfin tout ce qu'il y a dans le tourbillon de la Terre. Ainsi les Oiseaux ne trouvent entre eux & leurs nids que la distance qu'ils y mettent eux mêmes en volant. C'est ce qu'on peut concevoir par l'exemple des poissons qui nagent dans une grande cuve d'eau au milieu d'un navire qui vogue; car ils nagent dans ce vase en haut, en bas, à droit, à gauche, tout de même que si cette eau étoit en repos.

L'expérience montre que quand un vaisseau a un vent fort en poupe, une bale tombante du haut du mât tombe au pied de ce mât, & que deux hommes peuvent y jouër à la paume sur le tillac, comme si le vaisseau étoit immobile. C'est une preuve qu'un corps qui en porte d'autres leur communique également sa détermination, & qu'ainsi le mouvement particulier des corps portez est la seule chose qui met de la différence entre eux & ce corps.

Cette réponse sert à lever une objection tirée de ce qu'un boulet de canon frappe toûjours, soit qu'il soit envoié vers l'Orient, ou vers l'Occident. Or il semble néanmoins que jamais il ne devroit parvenir au mur oriental, & qu'au contraire il doit arriver bien vîte au mur occidental, parce que tandis que le boulet tend vers l'Orient, le mur tend rapidement vers l'Orient, au lieu que tandis que le boulet tend vers l'Occident, le mur occidental, emporté par le mouvement de la terre, vient comme au devant de ce boulet.

Il est clair que cette objection ne vaut rien, parce que le boulet est aussi bien emporté d'Occident en Orient avec la Terre, que le mur contre lequel il tend.

Par ce que nous avons dit, il est aisé de comprendre pourquoi une pierre détachée du haut d'une tour, tombe au pied de cette tour.

On objecte en troisiéme lieu, que si la Terre n'étoit pas dans le centre du monde, nous ne verrions pas une moitié du Ciel, & que si elle tournoit autour du Soleil, nous n'aurions point toûjours la même élevation du pole, non plus que les mêmes étoiles verticales; car la Terre parcourant le Zodiaque, s'approcheroit quelquefois des étoiles d'un diametre entier du grand orbe, c'est-à-dire, de quatre millions quatre cent trente-six mille & cent lieuës. Les Coperniciens répondent en supposant que les étoiles fixes sont à une telle distance du Soleil, que la grandeur de l'orbe décrit tous les ans par la Terre n'est qu'un point en comparaison.

On objecte enfin l'autorité de l'Ecriture, qui souvent attribue le mouvement au Soleil, comme dans le Pseaume dix-neuf & dans Josué; mais les Coperniciens répondent qu'en ces endroits ainsi qu'en plusieurs autres, l'Esprit Saint s'exprime selon les préjugez du vulgaire.

CHA-

CHAPITRE SECOND.

De la nature & des accidens des Astres.

NOus traiterons dans ce chapitre de la matiere, de la grandeur, de la distance, du nombre des Astres, des Eclypses & des Cométes.

De la matiere & de la nature des Astres.

L'Opinion commune touchant les Astres est que les uns sont lumineux par eux mêmes, & que les autres n'ont qu'une lumiere empruntée du Soleil. De la premiere espéce sont le Soleil & les Etoiles fixes, & de la seconde, la Lune, Vénus, Mercure, Mars, Jupiter, Saturne & les Cométes.

Les Modernes croient que la contexture de ces corps n'est pas différente de celle de la Terre, c'est-à-dire, qu'ils en font des corps opaques, qui nous éclairent, en réfléchissant vers nous les rayons du Soleil.

C'est du moins ce qui est certain par rapport à la Lune; car il suffit de la regarder, pour voir qu'elle n'est point lumineuse, lorsque dans sa conjonction avec le Soleil, elle tourne vers la Terre sa superficie inférieure que le Soleil ne peut éclairer. Ses Eclypses prouvent la même chose.

Quant aux autres Planetes, on montre qu'elles sont de même nature que la Lune, par la raison qu'elles n'étincellent pas comme les Etoiles fixes, & par les expériences des Astronomes modernes, qui y ont observé des phases comme celles de la Lune.

On croit au contraire les Etoiles fixes lumineuses par leur propre nature, en premier lieu parce qu'elles étincellent, & en second lieu, parce que la prodigieuse distance où elles sont du Soleil ne permet pas de croire que cet Astre pût les éclairer assez pour réfléchir sur la Terre autant de lumieres qu'elles y en réflechissent. Ainsi on doit établir qu'elles sont de la même nature que le Soleil, de sorte qu'il suffira d'expliquer ce que c'est que cet Astre, pour connoître les autres.

Je dis donc qu'il est tout-à-fait probable que le Soleil est une flamme, & qu'ainsi il est d'une nature ignée; car il a toutes les propriétez du feu, savoir de luire, d'échauffer, de sécher, de lancer des étincelles par un mouvement perpétuel, jusques là que ses rayons brûlent & liquéfient les corps.

Il y a des Modernes qui font du Soleil un amas prodigieux de matiere subtile, dont les parties sont toutes dans une agitation extraordinaire; & reprenant la chose dès sa source, ils considerent ce qui a dû arriver à la matiere, lorsque divisée en plusieurs parties, elle a reçu de Dieu le mouvement.

Selon eux, plusieurs de ces parties ont dû devenir rondes, & des pieces qui en ont été emportées, il est résulté une poussiere très-fine, qui a rempli les intervalles restez entre les globules, & c'est ce qu'ils appellent la matiere subtile.

Ils ajoûtent qu'il y a eu tant de parties de matiere arrondies en se brisant les unes contre les autres, qu'il s'est trouvé beaucoup plus de matiere subtile qu'il n'en falloit pour remplir les vuides demeurez entre les globules.

CAPUT SECUNDUM.

De natura & accidentibus Astrorum.

Agemus in isto capite de materiâ, magnitudine, distantiâ, & numero astrorum, de eclypsibus, & cometis.

De materiâ ac naturâ Astrorum.

Communis est opinio astra quædam esse lucida per se, alia verò luce mutuatitiâ à Sole. Prioris generis sunt Sol & stellæ fixæ, posterioris Luna, Venus, Mercurius, Jupiter, Mars, Saturnus, & Cometæ.

Horum corporum contextura non absimilis creditur à recentioribus nostræ terræ, sunt nempe corpora opaca, quæ radios Solis reflectentia illuminent terram.

Hoc indubium est de Lunâ, tum ipso oculorum testimonio, qui animadvertunt eam luce carere, quando conjuncta Soli obvertit terræ superficiem inferiorem, quam Sol illuminare nequit: id ipsum probant ejus Ecclipses.

Quoad alias Planetas, probatur tum ex eo, quod non scintillant sicut stellæ fixæ, tùm ex Phænomenis recentiorum Astronomorum qui animadvertere in iis varias phases, non secus ac in Lunâ.

Stellæ fixæ creduntur nativâ gaudere luce, tùm quia scintillant, tùm quia immanis earum à Sole distantia non patitur eas sic posse à Sole illuminari, ut tantum fulgorem usque ad terram remittere valeant. Statuendum ergo esse videtur eas esse ejusdem naturæ, cujus est Sol, ac proinde sufficiet explicare naturam Solis; ex illo uno discemus alias.

Dico nihil probabilius dici posse, quàm Solem esse quandam flammam, atque adeo igneæ naturæ; habet enim omnes proprietates ignis, lucem, calefacere, exsiccare, irrequietâ motitatione vibrare: imo ejus radii comburunt, liquefaciunt.

Censent alii recentiores, Solem esse aggregationem ingentis copiæ materiæ subtilis, cujus omnes partes velocissimam agitationem obtinent. Rem altiùs repetentes considerant, quid evenire debuerit materiæ, postquàm in multas partes divisa, motum accepit à Deo.

Dicunt plurimas ejus partes fieri debuisse rotundas, & ex framinulis abrasis resultasse minutissimum quendam pulverem, qui intervalla globulos inter remanentia repleverit, quamque materiam subtilem vocant.

Addunt tot materiæ partes collisione mutuâ fuisse in figuram sphæricam redactas, ut multò plus materiæ subtilis extiterit, quam quantum requirebatur ad replenda interstitia globulorum.

Illam

Illam redundantiam materiæ subtilis huc & illuc disseminatam esse. Sed quia illius velocitas magna est, evenire debuisse, ubicumque multæ illius partes in unum confluxerant, ut in orbem moverentur; non enim poterant moveri secundùm lineam rectam, cum omnes pori essent jam pleni. Ergo circa centrum commune agitari incepisse, & sic inchoatum esse verbi gratia verticem, qui facit nostrum mundum.

Sicut autem juxtà naturæ leges, singula quæque corpora, quæ moventur circulariter, conantur quam maximè possunt recedere à centro motûs, necesse fuisse ut unaquaque pars verticis istius niteretur recedere à centro. Ergo globulos ambientes verticem hunc, circumquaque repulsos, vel saltem pressos esse. Ergo materiæ subtilis contentæ in intervallis globulorum multas partes expressas esse, quæ effluentes in locum in quo erat vortex reddiderunt eum ampliorem, & hoc pacto crevit successive vortex, quatenus habuit vires sufficientes ad comprimendos globulos.

Sed ipsi quoque globuli determinati sunt ad sequendum verticis motum, communicato ipsis impetu quodam à materiâ subtili in girum præterfluente. Moti ergo sunt primò globuli viciniores circa verticem, dein gl.buli remotiores, donec occurrit alius vortex, qui simili modo in aliâ parte universi formabatur.

Tunc vel unus vortex alterum ad se rapuit, communicando illi suam determinationem, vel uterque suas gyrationes obivit.

Quicquid sit, debuisse ajunt amplificari materiam subtilem in centro, quia globuli ut pote solidiores illâ majores habuerunt vires, ad recedendum à centro motûs. Ergo quantum materiæ subtilis requirebatur ad replendos poros pepulerunt ad centrum. Illa autem materia subtilis in centrum abacta composuit corpus lucidum, & igneum, Solem, verbi gratia. Sic habes, quomodo Sol sit in centro nostri mundi, & sit materiæ subtilis congeries.

Cæterùm, sicut Sol occupat centrum unius verticis, ita verisimile est quamlibet stellam fixam positam esse in centro alicujus verticis, totque proinde esse vortices, diversos, quot sint stellæ.

Quæres unde fiat, quod Sol tantopere differat ab igne, & tamen sit naturâ igneâ; nam ignis, si non adsit perpetuum pabulum, citò deficit; Sol verò sine pabulo jugiter effulget.

Respondent ignem indigere pabulo, quia partes flammæ dissipantur per aërem, & amittunt vires suas, dum repellunt corpora contraria, quibus circumdatur. Nisi ergo substituatur nova flamma, cessat ignis, quia prior dissipata est. Non ergo pabulum requiritur, ut eodem numerò flamma conservetur, sed ut continuò nova succedat in locum amissæ. At verò Sol ea materia circumdatur, quæ semper, quantum potest, recedit ab illo, unde nullum est periculum, ne ejus affluxu extinguatur. Recedit verò materia cœlestis à Sole, quia ut diximus, corpora, quæ moventur circulariter, conan-

Cette matiere superfluë s'est répanduë de toutes parts. Mais comme sa vélocité est extrême, par tout où il s'en est rassemblé plusieurs parties, elles ont dû se mouvoir en rond; car elles ne pouvoient se mouvoir en ligne droite, les pores étant déjà remplis tous. Par conséquent, elles ont commencé à tourner autour d'un centre commun, & ainsi a été commencé, par exemple, le tourbillon qui compose notre Monde.

Or comme selon les loix de la Nature, tout corps mû circulairement s'efforce autant qu'il peut de s'éloigner du centre de son mouvement, chaque partie de ce tourbillon a dû s'efforcer de s'éloigner du centre. Donc les globules qui environnent ces tourbillons ont été repoussez ou pressez du moins de toutes parts. Donc il y a eu plusieurs parties de matiere subtile contenuës dans les intervalles des globulés, qui en ont été chassées, & qui accourant à l'endroit où étoit ce tourbillon, en ont grossi la masse, ce qui a duré, tant qu'il a eu assez de force pour comprimer les globules.

Mais ces globules mêmes sont déterminez à suivre le mouvement du tourbillon, par un certain mouvement que leur imprime la matiere subtile, qui se meut auprès d'eux en rond. Ainsi les globules voisins du tourbillon se sont mus les premiers autour de lui, & ensuite les autres selon leur distance, jusqu'à ce qu'ils ont rencontré un autre tourbillon qui se formoit de même dans une autre partie de l'Univers.

Alors ou un tourbillon a entraîné l'autre, en lui communiquant la même détermination, ou tous deux ont continué de se mouvoir séparément.

Quoi qu'il en soit, ces Philosophes prétendent que la matiere subtile a dû abonder dans le centre, parce que les globules aiant plus de solidité qu'elle, ont eu plus de force pour s'éloigner du centre du mouvement, & qu'ainsi ils y ont poussé autant de matiere subtile qu'il en falloit pour remplir les pores. Or cette matiere entassée dans le centre a composé un corps lumineux & ignée, comme le Soleil, par exemple. Voilà pourquoi cet Astre se trouve au centre de notre Monde, & est un amas de matiere subtile.

Au reste, comme le Soleil occupe le centre d'un tourbillon, de même il est vraisemblable que chaque Etoile fixe est placée aussi dans le centre d'un tourbillon, & qu'ainsi il y a autant de tourbillons divers que d'Etoiles fixes.

Vous demanderez d'où vient que le Soleil étant d'une nature ignée, différe néanmoins du feu, en ce que le feu meurt bientôt s'il n'a pas sans cesse de nouvelle nourriture, & que le Soleil brille toûjours sans avoir d'aliment.

On répond, que le feu a un besoin continuel d'alimens, parce que les parties de la flamme se dissipent dans l'air, & usent leurs forces à repousser les corps contraires qui les environnent. Si donc il ne succede une nouvelle flamme, il faut que le feu cesse, puisque la premiere est dissipée. Donc il faut de la nourriture, non pour conserver la même flamme numérique, mais pour en substituer une nouvelle à celle qui se perd. Or le Soleil est environné d'une matiere, qui fait toûjours tout ce qu'elle peut pour s'éloigner de lui, & par conséquent il n'y a pas à craindre que cette matiere l'éteigne. Elle s'éloigne de lui au reste, parce que, comme nous l'avons dit,

LA PHYSIQUE. dit, les corps mus en rond s'efforcent toûjours de s'éloigner du centre de leur mouvement. Or le Soleil est le centre autour duquel se meut la matiere qui l'environne. Donc . . . . Ajoûtez une chose qui est vraisemblable, savoir que le Soleil ne se conserve pas sans quelque nourriture, & qu'il s'échape sans cesse de lui plusieurs parties du premier élément, qui sont remplacées par celles qui lui viennent des autres Tourbillons.

Nous dirons à cette occasion un mot de la situation & du mouvement des Planetes dans notre Tourbillon.

Outre la matiere subtile qui accourant dans le centre du Tourbillon, y compose un corps lumineux, & la matiere globuleuse qui se meut autour de ce corps, les Cartésiens admettent une autre matiere, dont les parties n'ont pû devenir sphériques, & se sont embarassées les unes dans les autres à cause de leurs figures rameuses, inégales & irrégulieres, de sorte qu'elles ont composé des corps grossiers & opaques que nous nommons Planetes.

On doit concevoir ces corps comme un navire qui vogue sur l'Océan. En effet, ils sont environnez de toutes parts du second élément, sur lequel ils nagent, & dont ils suivent le mouvement, comme un navire qui n'est pas attaché avec des cordes, cede au mouvement de l'eau. Donc la matiere globuleuse tournant en rond autour du Soleil, entraîne les Planetes qu'elle rencontre, & les fait tourner avec elle autour de cet Astre. Voilà pourquoi Saturne, Jupiter, la Terre &c. tournent autour du Soleil, comme autour de leur centre.

La diversité des situations des Planetes par rapport au Soleil dépend de la solidité de chacune d'elles. Car plus un corps est solide ou compact, & composé de plus de parties immobiles les unes auprès des autres, plus il peut s'éloigner du centre de son mouvement. Donc les Planetes se sont éloignées du Soleil, jusqu'à ce qu'elles ont trouvé un lieu, où la matiere fluide qui les environnoit a eu le même dégré de force pour s'éloigner de même d'elles. Ainsi elles se sont éloignées selon qu'elles ont eu des forces pour contrebalancer les globules du second élément, qui se sont aussi écartez plus ou moins du Soleil à proportion de leur solidité.

La cause du mouvement des Planetes autour d'elles mêmes, est peut-être qu'elles ne se meuvent pas avec la même vitesse tout-à-fait que la liqueur qui les pousse, de même que des Navires chargez pesamment avancent moins vîte que l'eau qui les porte. Ainsi cette liqueur devançant la Planete, tombe sur la superficie la moins voisine du centre, pour continuer de se mouvoir sur elle, & pousse ce côté là de la Planete en avant, ce qui la détermine au mouvement circulaire. Ajoûtez que la Planete est poussée avec plus de force dans la partie de son diamettre qui répond au Pole, que dans celle qui répond au centre, parce que les globules qui la poussent en cet endroit ont plus de solidité que ceux qui répondent au centre, comme étant à plus de distance du centre du mouvement, savoir le Soleil

Au reste, comme la superficie d'une Planete est inégale & raboteuse au dernier point, elle ne peut tourner autour de son axe, qu'elle n'entraine avec elle la matiere voisine jusqu'à une certaine distance. C'est ainsi que nous voions

tur semper recedere à centro motûs. Atqui Sol est centrum, circa quod materia ambiens movetur. Ergo &c. Adde quod verisimile est Solem non prorsus conservari sine pabulo, sed elabi ex illo multas primi elementi partes, & advenire novas ex aliis vorticibus.

Ex occasione aliquid dicamus de situ & motu Planetarum intra nostrum verticem,

Dicunt recentiores Philosophi præter materiam subtilem, quæ in centrum vorticis affluens, componit ibi corpus lucidum, & præter materiam globulosam, quæ movetur circa illud corpus lucidum, dari aliam materiam, cujus partes non potuerunt fieri sphæricæ, sed multis ramis, inæqualitatibus ve irregularibus constantes, se invicem intricarunt, & composuerunt corpora crassa & opaca, quæ planetas dicimus.

Illa corpora concipi debent instar navis fluctuantis in medio Oceano; nam reverâ undiquaque ambiuntur secundo elemento, ac per consequens ipsi innatant, ejusque motum sequuntur, ut navis, quæ funibus non retinetur, cedit motui aquæ. Igitur cum materia globulosa in gyrum moveatur circa Solem, secum rapit circa Solem Planetas obvios, & sic habes causam cur Saturnus, Jupiter, Terra, &c. circa Solem tanquam circa suum centrum ferantur.

Diversitas sitûs, quem Planetæ obtinent respectu Solis, pendet à soliditate uniuscujusque; quo enim corpus aliquod solidius est, sive compactius, & pluribus partibus juxta se invicem quiescentibus constans, eò magis recedere potest à centro motûs. Ergo Planetæ recesserunt à Sole, quousque pervenerunt in eum locum, ubi materia, fluida ipsos ambiens habuit æquales vires ad recedendum à centro motûs. Ergo eò longiùs recesserunt, qui majoribus viribus pollebant, quibus æquilibrarentur globulis secundi elementi, qui etiam pro variâ suâ soliditate magis vel minùs recesserunt à Sole.

Causa motûs Planetarum circa proprium centrum est fortassè, quod Planetæ non prorsus æquè velociter moventur, ac liquor ipsos impellens, quemadmodum videmus naves bene oneratas minùs celeriter progredi aquâ illas devehente. Ergo liquor ille præcurrens Planetæ allabitur in superficiem illius remotiorem à centro, ut supra illum pergat moveri, & latus ilud Planetæ impellens in anteriora determinat Planetam ad motum circularem. Adde quod Planeta validiùs impellitur in eâ parte diametri sui, quæ Polo respondet, quam in ea quæ centro respondet, quia globuli, qui illum feriunt in ea parte, solidiores sunt, quam qui respondent centro, utpotè à centro motûs, nempe Sole, remotiores.

Ceterùm, quia superficies planetæ admodum inæqualis est, & aspera, fieri nequit, ut ipse circa suum axem volvatur, quin materiam vicinam usque ad aliquod intervallum secum rapiat. Etenim vi-

videmus naves determinare aerem ambientem, ad sequendum suum motum, ut constat ex eo, quod sagitta, vel pila in aërem projecta, in navem recidunt. Hinc habes causam minorum verticum, qui formantur circa Planetas, in quibus eadem valent leges, quæ in majoribus, servatâ proportione.

les navires déterminer l'air qui les environne à suivre leur mouvement, témoin les fléches & les bales, qui lancées en l'air de dessus le tillac, retombent dans le navire. Telle est la cause des moindres tourbillons qui se forment autour des Planetes, & où les mêmes loix observées dans les grands sont observées à proportion.

De distantiâ, magnitudine, & numero Syderum.

Cognitum fuit Sydera non distare æqualiter à terrâ, quia alia aliis subtercurrunt, & alia occultant.

Astronomi distinctiùs id cognoverunt beneficio parallaxis, sic vocant differentiam, quæ est inter verum locum alicujus astri, & locum visum ejusdem astri, quæ differentia eò major est, quò astrum est terræ vicinius.

Ut hoc intelligatur, sciendum est locum verum alicujus astri esse punctum illud firmamenti, in quo terminatur linea recta, quæ ab oculo spectatoris ad centrum astri ducitur, & hinc usque ad firmamentum progreditur. Quia verò inter illa duo puncta firmamenti, quæ terminant has lineas, datur aliqua distantia, ideo necesse est, inter locum verum, & locum visum alicujus astri, dari aliquam distantiam. Hanc vocare solent parallaxim Astronomi, & per eam cognoscunt distantias astrorum à terrâ, nam quò parallaxis est major, hoc est, quò linea à centro terræ ad firmamentum ducta, per centrum alicujus astri, distat magis à lineâ, quæ ducitur ab oculo spectantis ad firmamentum, per centrum ejusdem astri, eò etiam illud astrum magis à terra remotum est.

Observa idem Astrum majorem habere parallaxim, quando est in Horizonte, quam quando appropinquat Meridiano, & in puncto verticali nullam habere parallaxim, quia in unum coeunt lineæ ducta à centro terræ, & linea ducta ab oculo spectatoris.

Sed quamvis parallaxis videatur esse instrumentum certissimum mensurandæ astrorum distantiæ, parum certa sunt, quæ hac super re docentur, unde oriuntur tam discrepantes sententiæ.

Quoad Lunam, certior est res, quia ejus parallaxis sensibilior est. Aliarum Planetarum difficile animadvertitur parallaxis, & circa fixas, meræ sunt conjecturæ, ita ut unicuique liberum sit dilatare eorum fines, prout optimum factu videtur. Unde Copernicani fas sibi esse dictitant, concipere integrum mundum Planetarium, tanquam punctum respectu firmamenti, nam revera nulla est experientia, quæ contrarium reddat probabile, non parallaxis, ut quæ nulla cernatur in fixis, non revelatio, non denique quicquam aliud assignabile.

Ratio cur fixæ non habeant parallaxim, videtur esse, quod magnitudo semidiametri terræ sit omnino insensibilis, & merum punctum respectu

De la distance, de la grandeur & du nombre des Astres.

CE qui a fait remarquer que les Etoiles ne sont pas à une même distance de la Terre, c'est qu'on a vû les unes passer sur les autres, & les cacher à nos yeux.

Mais les Astronomes s'en sont mieux convaincus encore par le moïen de la parallaxe, c'est-à-dire, de la différence qu'il y a entre le véritable lieu d'un Astre, & le lieu apparent de ce même Astre, différence qui est d'autant plus grande, que l'Astre est moins éloigné de la Terre.

Pour comprendre ceci, il faut savoir que le lieu véritable d'un Astre, est ce point du Firmament, où se termine une ligne droite, qui tirée de l'œil du spectateur, passe par le centre de cet Astre, & aboutit au Firmament. Or comme il y a quelque distance entre les deux points du Firmament qui terminent ces deux lignes, il faut qu'il y en ait aussi entre le lieu véritable & le lieu apparent de l'Astre, & c'est ce que les Astronomes appellent parallaxe, qui leur fait connoître combien les Astres sont éloignez de la Terre; car plus la parallaxe est grande, c'est-à-dire, plus une ligne tirée du centre de la Terre jusqu'au Firmament, autravers du centre d'un Astre, est éloignée de la ligne tirée de l'œil du spectateur jusqu'au Firmament par le centre de ce même Astre, plus aussi cet Astre est éloigné de la Terre.

Remarquez que la parallaxe d'un Astre, lors qu'il est à l'horison, excede de beaucoup celle qu'il fait quand il approche du méridien, & qu'il n'en a aucune quand il est dans notre point vertical, parce qu'alors les deux lignes, celle qu'on tire du centre de la Terre, & celle qui est tirée de l'œil du spectateur, se réunissent en une seule.

Mais quoique la parallaxe semble être un moïen infaillible pour mesurer la distance des Astres, les choses qu'on dit sur ce sujet ne laissent pas que d'être assez douteuses, & de là viennent tant d'opinions différentes.

Quant à la Lune, la chose est moins incertaine, parce qu'on en remarque mieux la parallaxe. Mais pour celle des autres Planetes, il est malaisé de l'appercevoir, & par rapport aux Etoiles fixes ce ne sont que de simples conjectures, de sorte qu'il est libre à chacun d'en augmenter la distance comme il le juge à propos. Là dessus les Coperniciens prétendent être en droit de concevoir le monde entier des Planetes comme un point par rapport au Firmament; car en effet il n'y a ni expérience qui rende le contraire probable, ni parallaxe, puisqu'on n'en voit point dans les Etoiles fixes, ni révélation, ni enfin quoi que ce soit.

La raison pourquoi les Etoiles fixes n'ont point de parallaxe, paroît être celle-ci, savoir que la grandeur du demi-diametre de la Terre est insensible

LA PHYSIQUE. ble tout-à-fait & comme un point par rapport à la distance du Firmament, de sorte que c'est la même chose, qu'on observe les Etoiles de dessus la superficie, ou du centre de la Terre. Mais comme le même demi diametre de la Terre a quelque grandeur par rapport à la distance de la Lune, aussi il y a de la différence entre le lieu où la Lune paroît être à ceux qui la regardent de dessus la superficie de la Terre, & le lieu où elle est par rapport à un homme qui la regarderoit du centre de cette même Terre.

distantiæ firmamenti, ita ut eodem modo se res habeat, seu stellæ conspiciantur è superficie telluris, seu è centro ejusdem telluris. At quia semidiameter terræ habet aliquam magnitudinem, respectu distantiæ Lunæ, ideo datur differentia inter locum, quem Luna videtur habere, è superficie terræ spectantibus, & locum quem habet respectu hominis, qui à centro terræ intueretur.

On fait d'ordinaire servir le demi diamettre de la Terre à mesurer la distance des Astres. On dit qu'il contient quatre mille cent septante-sept milles d'Italie. Un de ces milles vaut mille pas géométriques. Le pied géométrique est de quatre palmes, le palme de quatre pouces, & le pouce vaut quatre grains d'orge.

Solet sumi semidiameter terræ, ut communis mensura distantiæ astrorum, quæ semidiamenter continere dicitur milliaria Italica 4177. *milliare illud continet* 1000. *passus Geometricos, quorum quilibet continet* 5. *pedes Geometricos, pes Geometricus continet* 4. *palmos, palmus digitos* 4. *digitus* 4. *grana hordeacea.*

Selon les Arabes qui suivent le systême de Ptolomée, la Lune est éloignée de la Terre de quatre cent nonante-un demi diamettres terrestres, Mercure de cent quinze, Venus de six cent dix-huit, le Soleil d'onze cent soixante-cinq, Mars de quatre mille cinq cent quatre-vingt-un, Jupiter de dix mille quatre cent vingt-trois, Saturne de quinze mille huit cent, le Ciel des Etoiles fixes de dix-neuf mille.

Juxta Arabes Ptolomæi sequaces, Luna distat à terrâ semidiametris terrenis, 491. *Mercurius,* 115. *Venus,* 618. *Sol,* 1165. *Mars,* 4581. *Jupiter,* 10423. *Saturnus,* 15800. *Cœlum fixarum,* 19000.

Selon les Coperniciens, La Lune est éloignée de nous de cinquante-neuf demi diamettres de la Terre, & le Soleil de quinze cent. Pour les autres Planetes, mesurant leur distance par rapport au Soleil, ils disent que Mercure en est éloigné de quatre cent demi-diamettres, Vénus de plus de huit cent, Mars de plus de mille, Jupiter de sept mille environ, Saturne de plus de douze mille. Quant aux Etoiles fixes ils laissent à un chacun à en déterminer la distance.

Copernicani statuunt Lunam distare à terrâ 59. *semidiametris terræ, Solem verò* 1500. *Cæterorum Planetarum distantiam mensurant in ordine ad Solem, & dicunt Mercurii distantiam esse plus quam* 400. *Terræ semidiametrorum; Veneris plus quam* 800. *Martis plus quam* 1000. *Jovis* 7000. *circiter; Saturni plusquam* 12000. *Fixarum, quantam quisque voluerit.*

Enfin les Disciples de Tycho-Brahé prétendent que la Lune est éloigné de la Lerre au moins de cinquante-six demi-diamêtres, le Soleil de onze cent cinquante, Saturne de dix mille cinq cent cinquante, les Etoiles fixes d'environ quatorze mille.

Tycho-Brahæani censent Lunam distare à Terrâ in mediocri distantiâ (quam hîc semper intelligimus) 56. *semidiametris terræ; Solem* 1150. *Saturnum* 10550. *Fixas circiter* 14000.

Voilà pour la distance des Astres. Pour parler maintenant de leur gtandeur, on la considere d'ordinaire, ou entant qu'apparente, ou entant que véritable. On sait que les corps paroissent plus ou moins grands; selon qu'ils sont plus ou moins éloignez de nous. Ainsi cette grandeur n'est pas la même que la grandeur réelle & physique.

Hæc de distantiâ. Nunc breviter de magnitudine astrorum agamus. Dupliciter solet illa considerari, vel quatenus est apparens, vel quatenus vera. Notum est corpora videri vel majora, vel minora, prout magis vel minùs distant à nobis. Ergo eorum magnitudo non eadem est, cum reali, & physica.

La grandeur apparente des Astres se mesure comme une portion d'un cercle céleste qui seroit conçu passer au travers de cet Astre. C'est pourquoi comme tout cercle se divise en trois cent soixante degrez, le degré en soixante minutes, & ainsi de suite, lorsqu'on détermine la grandeur apparente d'un Astre, on dit d'ordinaire que son diametre est de tant de minutes, c'est-à-dire, d'autant de minutes qu'il y en a du cercle céleste passant par cet Astre, qui sont renfermées dans le diametre de cet Astre. Les Astronomes disent que le diametre apparent de la Lune est de trente-trois minutes, celui du Soleil d'un peu plus de trente & un, ceux de Jupiter & de Mercure de deux, celui de Vénus de trois, ceux de Mars & de Saturne d'un. Imaginez-vous deux Soleils joints ensemble, & vous aurez la grandeur d'un degré céleste, puisque leur diametre seroit d'un degré plus ou moins.

Magnitudo apparens astrorum mensuratur tanquam portio circuli cœlestis, qui per astrum transire concipitur, & quia omnis circulus dividitur in 360. *gradus, ac dein gradus quilibet in* 60. *minuta, & sic deinceps, idcirco quando determinatur magnitudo apparens alicujus astri, solet dici ejus diametrum esse tot vel tot minutorum, quot nempe minuta circuli cœlestis per astrum transeuntis contineri deprehenduntur in diametro astri. Dicunt Astronomi diametrum apparentem Lunæ est* 33. *minutorum; solis paulo ampliùs quam* 31. *Jovis & Mercurii* 2. *Veneris* 3. *Martis & Saturni,* 1. *Si tibi imagineris duos soles connexos, concipies magnitudinem unius gradûs cœlestis, quia diameter illorum esset unius gradûs plus minùs.*

Après avoir découvert de la sorte la distance d'un Astre, & la grandeur apparente de son dia-

Jam cognitâ distantiâ unius astri, & magnitudine apparente illius diametri, colligunt veram ejus magni-

magnitudinem, juxta regulas geometricas, sed non ita certè ut omnes inter se consentiant Astronomi.

Nam Ptolomaici censent Lunam esse minorem Terra vicibus 39. Mercurium 19000. Venerem 28. Terram esse minorem Sole vicibus 167. Marte 1½. circiter, Jove 18. Saturno 79.

Copernicani censent Lunam esse minorem Terra 45. vicibus: Mercurium 12. Venerem 3. Solem esse majorem Terra circiter vicibus 434. Martem esse minorem Terra vicibus 8. Jovem verò majorem vicibus 25. Saturnum verò 45.

Tychonici Terram Luna faciunt majorem 42. vicibus, Mercurio 19. Venere 6. Marte 13. minorem sole 139. Jove 14. Saturno 22.

Quoad stellas fixas, notum est eas dividi in sex magnitudines diversas, quarum (si fides habeatur Alphraganio) quæ sunt sextæ magnitudinis, octodecies sunt majores Terrâ, quæ primæ centies octies, secundæ, nonagies, tertiæ, bis septuagies, quartæ, quater quinquagies, quintæ tricies sexties. Juxta Tychonem, fixæ non sunt majores Terra tot vicibus; imo quæ sunt sextæ magnitudinis non adæquant Terram. Copernicani adhuc majores faciunt, quàm Ptolemaici.

Subjungamus aliquid de numero stellarum fixarum, nam de numero Planetarum jam actum superiùs est.

Vulgaris est opinio inter Astronomos, jam inde à temporibus Ptolomæi, esse eas numero 1022. quas juvandæ memoriæ causâ in 48. constellationes, sive asterismos redegerunt, imposito unicuique constellationi nomine alicujus animalis, vel alterius rei. Harum constellationum duodecim collocantur in Zodiaco, 21. versùs Boream. 15. versùs Meridiem. Sed ex quo novus orbis detectus est, observatæ sunt circiter 140. stellæ in Polo antarctico, veteribus incognitæ, è quibus 18. efformatæ sunt constellationes.

Neque tamen putandum est non esse plures stellas. Intelligi hoc debet de iis, quæ oculo sunt visibiles, nam ope Telescopii tot detectæ sunt olim incognitæ, ut in unâ Orionis constellatione plures numerentur, quam à Veteribus in toto cælo.

Præsertim verò in via lactea, seu galaxia, innumeræ existunt. Est enim circulus sparsus stellarum multitudine incredibili, quæ seorsim nequeunt conspici à nobis, collectæ verò lucem illam albicantem toto illo tractu effundunt.

mettre, on en conclut la grandeur véritable selon les régles de la Géométrie, mais non pas pourtant avec assez de certitude pour que les Astronomes s'accordent tous sur ce point. LA PHYSIQUE.

Ceux qui suivent le systême de Ptolomée font la Lune trente-neuf fois moins grande que la Terre, Mercure dix-neuf mille fois, Vénus vingt-huit. La Terre à son tour est cent soixante-sept fois moindre que le Soleil près d'une fois & demie que Mars, dix-huit fois que Jupiter, & septante-neuf fois que Saturne.

Dans le systême de Copernic, la Lune est quarante-cinq fois moins grande que la Terre, Mercure douze fois, Vénus trois fois. La Terre à son tour est quatre cent trente-quatre fois moins grande que le Soleil; & Mars huit fois moindre qu'elle. Enfin elle est vingt-cinq fois moindre que Jupiter, & quarante-cinq fois que Saturne.

Tycho-Brahé, au contraire, fait la Terre quarante-deux fois plus grande que la Lune, dix-neuf fois que Mercure, six fois que Vénus, treize fois que Mars, & cent trente-neuf fois plus petite que le Soleil, quatorze fois que Jupiter & vingt-deux que Saturne.

Pour ce qui est des Etoiles fixes, chacun sait qu'on les divise en six grandeurs. Celles de la sixieme sont dix-huit fois aussi grandes que la Terre, si l'on en croit Alphraganius, celles de la premiere cent huit fois, celles de la seconde nonante, celles de la troisieme septante-deux, celles de la quatrieme cinquante-quatre, & celles de la cinquieme trente-six. Au contraire, selon Tycho-Brahé, il s'en faut beacoup que la grandeur des Etoiles fixes excede autant de fois la grandeur de la Terre, & celles de la sixieme grandeur n'égalent même pas l'étendue de notre Terre. Cependant les Coperniciens enchérissent encore sur le calcul de Ptolomée.

Il s'agit maintenant du nombre des Etoiles fixes; car nous avons déja fixé celui des Planetes.

L'opinion commune des Astronomes depuis Ptolomée est qu'il y en a mille vingt-deux, qu'ils ont partagées en quarante-huit Constellations ou Astérismes, à chacune desquelles ils ont imposé le nom de quelque Animal, ou d'autre chose, le tout pour aider la mémoire. De ces Constellations douze sont placées dans le Zodiaque, vingt & une vers le Nord, & quinze vers le Midi. Mais depuis la découverte du nouveau Monde, on a observé cent quarante-huit Etoiles dans le Pole antartique, qui étoient inconnues aux anciens, & dont on a formé dix-huit Constellations.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ce soit là tout ce qu'il y a d'Etoiles. Nous ne parlons ici que de celles que l'œil apperçoit par lui même; car on en a tant découvert avec le Télescope qui étoient inconnues auparavant, que dans la seule Constellation d'Orion, on en compte plus que les Anciens n'en comptoient dans le Ciel entier.

La Voie lactée seule en contient un nombre innombrable; car c'est un cercle semé d'une multitude incroïable d'Etoiles, que nous ne pouvons voir séparément, & qui unies ensemble, composent cette longue trainée de lumiere blanchâtre.

Des Cométes.

Les Péripatéticiens prétendent que les Cométes s'engendrent dans cette région de l'Ether qui est au-dessous de la Lune, qu'elles sont formées des exhalaisons chaudes & séches qui s'y élevent de la Terre, & qui s'enflamment ensuite par le mouvement des corps supérieurs, que la partie moins danse de ses exhalaisons forme la queuë ou la chevelure des Cométes, & que la partie compacte en forme la tête.

Cette opinion n'est nullement probable, en premier lieu parce que les météores ignées disparoissent tous en peu de tems. En second lieu, parce que telle est la grandeur des Cométes, que la Terre entiere réduit en exhalaisons ne suffiroit pas pour nourrir autant de tems un feu aussi prodigieux. En troisieme lieu, parce que les météores qui sont dans la région supérieure de l'air, ne décrivent pas chaque jour un cercle autour de la Terre; car si le mouvement des Cieux pouvoit leur être communiqué, il pourroit l'être aussi à l'air & aux nuës, ce qui est faux. Ajoutez que cet autre mouvement des Cométes, différant du mouvement diurne, par lequel elles se meuvent, ou vers le Nord, ou vers le Midi, d'une maniere réguliere, ne peut s'expliquer par le mouvement des Cieux. En quatrieme lieu, parce que la chevelure des Cométes est disposée différemment, selon leur situation différente par rapport au Soleil. Par exemple, la Cométe, qui commença à se montrer vers la fin de M. DC. LXIV. avoit d'abord sa chevelure étendue en long vers l'Occident, parce qu'alors le Soleil étoit oriental à son égard, & ensuite, le Soleil lui étant opposé, ces mêmes cheveux parurent arrangez en rond, après quoi on les vit étendus en long vers l'Orient; lorsque le Soleil fut devenu occidental pour elle. Or c'est ce que vous n'expliquerez jamais en supposant qu'une Cométe brille de sa propre lumiere; car comment se pourroit-il que la partie de l'exhalaison qui est éloignée du Soleil fût toujours moins danse que celle qui est tournée vers cet Astre? En cinquieme lieu, parce que les Cométes n'aiant point de parallaxe, il est évident qu'elles ne sont point au-dessous de la Lune.

Quelques-unes de ces raisons font contre ceux qui croient les Cométes composées des exhalaisons qui s'échappent en quantité de la Terre, de la Lune, & des autres Planetes, & qui se ramassent en un monceau.

Ainsi il faut se joindre aux anti-Péripatéticiens, & choisir entre leurs hypothéses.

Quelques-uns d'entre eux croient que les Cométes sont un assemblage de plusieurs Etoiles, qui aiant divers mouvemens, se rencontrent, & composent un grand corps lumineux, qui est visible pour nous, quoique chaque Etoile à part ne le soit pas. C'est ainsi qu'on voit sans peine un essain d'abeilles, & qu'on n'aperçoit pas ces même abeilles dispersées dans l'air. Or comme ces petites Etoiles tendent chacune vers diverses parties du monde, elles se séparent au bout de quelque tems, & la Cométe se dissipe de la sorte.

Cette opinion souffre plusieurs difficultez. En premier lieu, elle suppose que ces petites Etoiles se sont réunies en une seule, ce qui n'est pas probable, vû que si elles s'étoient rassemblées les unes après les autres, on auroit vû la Cométe croître peu à peu; car dès qu'elle paroit, elle

De Cometis.

Censent Aristotelici Cometas generari in regione atherea, qua Luna subjacet, è calida siccaque exhalatione, eo usque è terra ascendente, ac deinde motu superiorum corporum ignescente; partem exhalationis rariorem facere caudam, vel barbam Cometa; partem verò stipatiorem facere caput.

Hac opinio nullam habet probabilitatem, primò, quia omnia meteora ignita citò dissipantur: secundò, quia magnitudo Cometarum tanta est, ut tota terra in halitum soluta non posset nutrire tam immensum ignem tam diù: tertiò, quia meteora, qua in suprema aëris regione existunt, non moventur circa terram quotidie, nam si motus cœlorum ipsis posset communicari, etiam communicaretur aëri, & nubibus, quod falsum est; adde quod motus ille alius Cometarum, quo prater diurnum moventur vel in Boream, vel in Austrum, & quidem certâ regulâ, explicari non potest per motum cælorum; quartò, quia crines Cometarum diversimodè disponuntur, pro vario eorum situ, respectu solis: nam verbi gratia Cometa, qui sub finem anni 1664. apparere incepit, primò crines in longum protensos versus occasum habebat, quia tunc sol erat ipsi orientalis; postea iidem crines in orbem aqualiter diffusi sunt, quia sol erat oppositus Cometa; denique crines visi sunt in longum exporrecti versus ortum, quia sol erat ipsi occidentalis: nunquam hoc explicueris, posito, quod Cometa propriâ luce fulgeat, quî enim fieri posset ut semper exhalationis pars à sole remotior, esset rarior, quam pars soli obversa: quintò, quia cum Cometa nullam habeant parallaxim, evidens est eas non esse infra Lunam.

Quadam ex istis rationibus militant adversus eos, qui credunt Cometas generari ex multis halitibus è terrâ, Luna, caterisque Planetis erumpentibus, & in unum confluentibus.

Standum ergo est necessariò à partibus anti-Peripateticorum, sed hi in diversas abeunt sententias.

Quidam credunt Cometas esse aggregationem multarum stellularum, qua diversos motus habentes occurrunt sibi, compactaque ingens componunt corpus lucidum, quod nos videre valeamus, licet qualibet stellula cerni non possit, sicut examen apum facilè cernitur, non verò apes seorsim, huc & illuc volantes. Quia verò illa stellula revolutiones suas ad mundi plagas diversas habent determinatas, ideo separantur à se invicem post aliquod tempus, & sic dissipatur Cometa.

Hac opinio multas difficultates patitur. Primò, dicendum est omnes stellulas simul in unam coaluisse (quod est improbabile) nam si successivè ad se invicem accessissent, visus fuisset Cometa successivè crescere, prasertim cum eam habeat magnitudinem, quando

quando primùm apparet, ut videri possit, quamvis quadruplo minor existeret. secundò cum illæ stellæ habeant motus diversos, continuò mutaretur forma & status Cometæ, his stellis versùs unam partem mundi, aliis versùs alteram discedentibus. Tertiò nulla est ratio, cur illæ stellæ situm suum conforment aspectibus Solis, ut facere solent Cometæ.

Meliùs illi videntur conjicere, qui existimant Cometas esse stellas ab initio mundi conditas, & habentes motus præfinitos, per spatia sic à nobis remota, ut videri nequeant, nisi cum forte ex immenso æthere descendunt, & in mundi nostri limites excurrunt.

Inter istos quidam imaginantur Cometas moveri circulariter per circumferentiam tantæ magnitudinis, ut orbem Saturni suo ambitu amplectatur, & cujus aliquæ partes sint nobis viciniores, quam aliæ, Cometam autem solùm videri quando percurrit partes illas viciniores. Alii verò imaginantur, circulum à Cometis descriptum habere suum centrum extra orbem, quem Planetæ describunt, & præcipuam ejus partem porrigi per immensa ea spatia, quæ sunt supra firmamentum; infimam solùm partem descendere in sphæram visûs humani; videri ergo tunc Cometam solùm, quando percurrit eam circuli sui partem.

Supponit hæc sententia motum diurnum terræ, ad explicandum ortum & occasum quotidianum Cometæ; & præteræa redire Cometas statis temporibus, quod tamen nondum satis Astronomorum observationes confirmarunt.

Ab eâ opinione non omnino abludit Cartesius. Credit enim Cometas fuisse ex illis corporibus lucidis, quæ in centro vorticis cujusdam existunt, cujusmodi sunt Sol, & stellæ inerrantes, & acquisivisse formam Cometæ, quia tot maculis obtectæ sunt, ut non potuerint ampliùs communicare motum sufficientem vortici suo. Hanc fuisse causam, cur materia vorticis illius sequi fuerit coacta motum vorticis vicini, & ipsa stella translata fuerit in alium vorticem, cujus si motum perfectè sequuta sit, evasit Planeta, si verò ex illo prodire voluerit, & in alium erumpere, Cometa fuit. Si supponamus unam ex illis stellis incrustatis ingredi in vorticem nostrum, concipere debemus illam Solis radiis illustratam esse apparituram nobis, utpote corpus opacum, & reflectens lucem instar Planetæ. Ejus cauda & barba oriuntur ex reflexione, & refractione radiorum, sicut colores Iridis, & in explicatione illius refractionis in non paucas se induunt difficultates Cartesiani.

est assez grande pour qu'on la puisse voir, quand même elle le seroit quatre fois moins. En second lieu, comme ces Etoiles ont des mouvemens différens, la Cométe changeroit sans cesse de forme & d'état, ces Etoiles s'en éloignant pour aller les unes d'un côté du Monde, & les autres de l'autre. En troisieme lieu, on ne voit point pourquoi elles conformeroient leurs situations aux aspects du Soleil, comme font les Cométes.

Ceux là paroissent avoir réüssi mieux dans leurs conjectures, qui regardent les Cométes comme des Etoiles créées dès le commencement du Monde, lesquelles ont leurs mouvemens réglez dans des espaces tellement éloignez de nous, qu'on ne peut les appercevoir, à moins que par hazard décendant de la hauteur immense de l'Ether, elles ne viennent rouler dans les limites de notre Monde.

Quoi qu'il en soit, de ces derniers les uns supposent que les Cométes tournent autour d'une circonférence qui embrasse l'orbe de Saturne dans sont circuit, tant elle est grande, & dont quelques parties sont moins éloignées de nous que les autres, à quoi ils ajoûtent qu'on ne voit la Cométe, que quand elle parcourt ces parties moins éloignées. Les autres s'imaginent que le cercle décrit par les Cométes a son centre hors de l'orbe que les Planetes décrivent. Que la meilleure partie de ce cercle s'étend jusques dans les espaces immenses qui sont au dessus du Firmament, tandis que la partie inférieure descend seule à la portée de notre vûë. Que c'est pourquoi on ne voit une Cométe que quand elle parcourt cette partie de son cercle.

Ce sentiment suppose, & le mouvement diurne de la Terre pour expliquer le lever & le coucher journalier des Cométes, & le retour régulier de ces Cométes dans des tems fixes, ce que les observations astronomiques n'ont pourtant pas encore assez confirmé.

L'opinion de Descartes ne s'éloigne pas fort de celle-là. Il croit que les Cométes ont été de ces corps lumineux qui existent dans le centre d'un Tourbillon, tels que le Soleil & les Etoiles fixes, & qu'elles ont acquis la forme de Cométes, lorsqu'elles ont été couvertes de tant de taches, qu'elles n'ont plus été en état de communiquer à leur tourbillon un mouvement suffisant. Que par cette raison, la matiere de ce tourbillon a été forcé de suivre le mouvement du tourbillon voisin, tandis que l'Etoile même a été transportée dans un autre tourbillon. Que si elle en a bien suivi le mouvement, elle est devenue une Planete de ce nouveau tourbillon, au lieu que si elle en a voulu sortir pour passer dans un autre elle a été une Cométe. Là-dessus voici comme il raisonne. Supposons qu'une de ces Etoiles, revêtue d'une croute épaisse entre dans notre tourbillon, nous devons concevoir qu'éclairée des rayons du Soleil, elle sera visible pour nous, comme étant un corps opaque, qui réfléchit la lumiere de même qu'une Planete. Quant à sa queuë, & à sa barbe, elles sont formées par la réflexion & par la réfraction des rayons, ainsi que les couleurs de l'arc en ciel. Mais par malheur, les Cartésiens se trouvent dans d'étranges embarras, quand ils veulent expliquer cette réfraction.

Des Eclypses du Soleil & de la Lune.

J'Observe d'abord que la Terre étant un corps opaque, elle doit être éclairée du côté qu'elle présente au Soleil, & couverte d'ombre du côté opposé. Or telle est la différence entre les ombres des corps sphériques telle qu'est la Terre, que s'ils sont égaux au corps qui les éclaire, l'ombre est cylindrique, c'est-à-dire, égale de tous côtez, s'ils sont moindres, elle est conoïde, c'est-à-dire, diminuant toûjours, & s'ils le surpassent en grandeur, elle est calathoïde, c'est-à-dire, allant en augmentant. Dans le premier cas, il y a une moitie d'éclairée, dans le second plus de la moitié, & dans le troisieme moins de la moitié. Ainsi il est aisé de comprendre que l'ombre de la Terre est conoïde. Si donc la Lune rencontre cette ombre, elle s'éclipse.

J'observe ensuite que la Lune ne peut entrer dans cette ombre, si ce n'est quand elle est opposée au Soleil, ce qui fait que les Eclipses arrivent toûjours dans la pleine Lune. Néanmoins il n'est pas nécessaire qu'il y ait des Eclipses de Lune à chaque pleine Lune, parce que le cercle que la Lune décrit est toûjours de part & d'autre à cinq dégrez de l'Ecliptique. C'est pourquoi souvent, lorsque la Lune est opposée au Soleil, elle est tellement à côté de l'Ecliptique, qu'elle ne tombe point du tout dans l'ombre de la Terre, ombre qui aboutit toûjours à l'Ecliptique.

J'observe de plus qu'il ne se peut gueres qu'il n'arrive deux Eclipses de Lune par an, parce que le Soleil se trouve deux fois l'année dans les nœuds, c'est-à-dire, dans les deux points où l'orbite de la Lune coupe l'Ecliptique, ce qu'on appelle aussi la tête & la queuë du Dragon. Or il arrive rarement que le Soleil étant dans un de ces points, la Lune ne soit pas dans le point opposé, ou aux environs, auquel cas elle ne peut éviter l'ombre de la Terre.

J'observe encore qu'une Eclipse de Lune est, ou totale, ou centrale, ou partiale. Elle est totale, lorsque le corps entier de la Lune est plongé dans l'ombre de la Terre; centrale, lorsque son centre passe par le centre de l'ombre; partiale, lorsqu'il n'entre qu'une partie d'elle même dans l'ombre.

Une Eclipse totale dure d'autant plus que le centre de la Lune approche davantage du centre de l'ombre conoïde de la Terre, dont le diametre excede trois fois celui de la Lune, occupant un dégré & demi dans le lieu par où la Lune passe. Or la lune met une heure à parcourir la moitié d'un dégré. Donc il est évident qu'elle peut demeurer quelque heures dans l'ombre de la Terre. Si la Lune est dans son périgée, les Eclipses durent encore davantage. Celles qui durent le plus ne passent pourtant pas quatre heures, & ce sont les centrales. Alors la Lune est enfoncée tout à fait dans les ténébres durant deux heures, ce qui s'appelle immersion, & les deux autres sont emploiées à l'incidence & à l'emersion, c'est-à-dire, qu'il se passe une heure depuis le commencement de l'Eclipse jusqu'à ce que la Lune soit toute obscurcie, & une autre heure, depuis qu'elle commence à sortir de l'ombre, jusqu'à ce que l'Eclipse soit finie tout-à-fait. On divise la Lune en douze pouces, ce qui fait que ses Eclipses partiales sont dites être

De Eclypsibus Solis & Lunæ.

OBservo primò, cum terra sit corpus opacum, debere eam simul illustrari à Sole, quâ parte ipsi obvertitur, & umbram rejicere in partem ipsi aversam. Hæc autem est differentia inter umbras corporum sphæricorum, cujusmodi est terra, ut si æqualia sint corpori illuminanti, umbra sit cilindrica, hoc est undequaque æqualis; si minora sint, umbra sit conoidalis, hoc est, decrescat semper: si majora, umbra sit calathoidis, hoc est semper crescat. Primo casu illuminatio fit in dimidiâ parte: secundo illuminatur plus quam dimidia pars: tertio, non tota dimidia pars illuminatur. Hinc intelliges umbram terræ esse conoidalem. Si Luna incurrat in conum umbræ terrenæ, patitur Eclipsim.

Observo secundò, posse Lunam incurrere in illam umbram, nisi quando Soli opponitur, unde est quod Eclipses semper illius eveniant in Plenilunio. Neque tamen necesse est, ut singulis pleniluniis fiant Eclipses Lunæ, quia circulus, quem Luna describit, recedit hinc & inde ab Ecliptica 5. gradibus, unde evenit, ut sæpe, quando Luna Soli opponitur, non directè sit sub Ecliptica, sed adeò lateralis, ut umbram terræ, quæ semper in Eclipticam projicitur, penitus effugiat.

Observo tertiò, non posse abesse ut plurimum, quin Luna bis in anno patiatur Eclipsim, quia cum Sol singulis annis bis existat in nodis, (sic vocant duo puncta, in quibus orbita Lunæ Eclipticam intersecat; vocantur etiam caput & cauda draconis) vix evenit, ut Sole existente in uno, Luna non existat in opposito, vel prope; quo casu non potest effugere umbram terrenam.

Observo quartò, Eclipsim Lunæ vel esse totalem, vel centralem, vel partialem. Est totalis, quando tota Luna immergitur in umbram terræ; centralis, quando ejus centrum transit per centrum umbræ: partialis vero, quando pars ejus intrat in umbram.

Eclipsis totalis eò diuturnior est, quò centrum Lunæ magis accedit ad centrum coni umbræ terrenæ, quæ diametrum habet triplo majorem diametro Lunæ, occupans scilicet unum gradum cum semisse in loco per quem Luna transit. Cum verò Luna singulis horis non ampliùs percurrat, quam dimidium gradûs, evidens est posse manere intra umbram terræ per quasdam horas. Si Luna sit in perigæo, adhuc ejus Eclipses diutuniores sunt. Maxime diuturnæ vix quatuor horas excedunt, & hæ sunt centrales. Tunc Luna in tenebris tota delitescit per duas horas circiter, (quod tempus vocatur immersio) Duæ aliæ horæ impenduntur in incidentia, & in emersione, nam ex quo incipit Eclipsis, donec tota Luna obscuretur effluit hora; & ex quo Luna incipit emergere ex umbrâ, donec finiatur Eclipsis, altera hora dilabitur. Luna dividitur in 12. digitos, & proinde ejus Eclipses partiales di-

dicuntur esse tot vel tot digitorum, prout habet majorem latitudinem vel minorem latitudinem, hoc est deflexionem ab Eclyptica, à qua si unum gradum distet, vix est ut in umbram incurrat.

Observatum est, quod quâcumque ex parte Luna inciderit in umbram, vel emerserit, pars ejus obscurata refert figuram circularem.

Ex dictis inferri potest manifestissimè terram esse majorem Lunâ & minorem Sole, quia ejus umbra decrescit eundo, ut constat ex eo, quod quò Luna proprior est terræ, eo magis ejus Eclypses durant. Est major Lunâ, quia ejus umbra, licet decrescat, habet tamen majorem diametrum in regione Lunæ, quam ipsa Luna est rotunda, quia ejus umbra est conoidalis, ut constat, ex eo quod omnes ejus portiones à Luna interfectæ formam arcus habeant.

Circa Eclypsim solis observo, primò illam non posse contingere, nisi quando Luna conjungitur cum illo, sive in novilunio, quia tunc solùm Luna interponitur inter nos & solem. Nec tamen fit Eclypsis singulis noviluniis, propter declinationem Lunæ ab Eclyptica, quæ facit ut Luna non ponatur directè in eodem nodo cum sole.

Observo secundò, Eclypses solis non esse generales per totum hemisphærium, ut sunt Eclypses Lunæ. Ratio est, quia cum Luna sit multo minor terrâ, fieri nequit, ut ejus umbra obtegat mediam ejus superficiem. Hinc est quod multæ Eclypses solis appareant in ima parte telluris, non in aliâ; vel saltem non appareant æque magnæ. Sed quamvis Luna non possit totum discum solarem obtegere, respectu unius hemisphærii integri, potest tamen respectu alicujus regionis, quia ejus diameter apparens æqualis est diametro apparenti solis. Quando ergo Luna ita soli subjacet, ut ejus centrum respondeat centro solis, fit Eclypsis solis totalis, & centralis respectu alicujus regionis. Sed illæ Eclypses momentaneæ sunt, quia cum semper Luna progrediatur ab occasu in ortum, velociùs quam sol, statim relinquit post se detectam oram solis occidentalem, unde statim debent cessare tenebræ totales.

Sæpe multubi est Eclypsis totalis, quando scilicet non totus Lunæ discus, sed pars ejus dumtaxat correspondet disco solari, & tunc Eclypsis dicitur esse tot vel tot digitorum.

Observo tertiò, Solem incipere semper obscurari in parte occidentali, Lunam verò in orientali. Ratio est, quia Luna movetur ab occasu in ortum, ideoque priùs obtegit nobis partem solis occidentalem, quàm orientalem, & priùs incidit in umbram terræ secundùm partem sui orientalem, quam occidentalem.

Observo quartò Eclypses solis non posse durare plus quàm duas horas. Nam cum magnitudo diametri solis sit 30. minutorum circiter, & Lunæ

de tant ou tant de pouces, selon qu'elle a plus ou moins de latitude, c'est-à-dire, qu'elle s'éloigne de l'Eclyptique, dont il lui suffit d'être éloignée d'un dégré pour qu'il lui soit presque impossible d'entrer dans l'ombre de la Terre.

On a remarqué que de quelque côté que la Lune entre dans l'ombre, ou en sorte, sa partie obscurcie est toûjours circulaire.

On doit inférer de ces observations que la Terre est plus grande que la Lune, & plus petite que le Soleil. Elle est plus petite que le Soleil, parce que son ombre va en diminuant, puisque plus la Lune est proche de la Terre, plus ses Eclypses durent. Elle est plus grande que la Lune; car son ombre bien qu'allant toûjours en diminuant, a néanmoins plus de diametre dans la région de la Lune que la Lune même. Enfin elle est ronde, & la preuve en est la figure conoïdale de son ombre, figure qu'on ne peut douter qu'elle ait, puisque les portions qui en sont coupées par la Lune, ont toûjours la forme d'un arc.

Quant aux Eclypses du soleil, j'observe en premier lieu, qu'il ne peut y en avoir que quand il est en conjonction avec la Lune; c'est-à-dire, dans la nouvelle Lune: car alors seulement la Lune se trouve entre la Terre & le Soleil. Cependant il ne doit point y avoir d'Eclypse à chaque nouvelle Lune, à cause que la Lune s'éloigne de l'Eclyptique, ce qui fait qu'elle n'est pas en droite ligne dans le même nœud avec le Soleil.

J'observe en second lieu, que les Eclypses du Soleil ne sont pas générales pour un hémisphére entier comme sont celles de la Lune. La raison en est que la Lune étant beaucoup moins grande que la Terre, il ne se peut que l'ombre de la premiere coupe la moitié de la superficie de la seconde. C'est pourquoi plusieurs Eclypses du Soleil paroissent dans un endroit de la Terre, & non dans l'autre, ou du moins paroissent de diverse grandeur en divers endroits. Mais quoique la Lune ne puisse couvrir tout-à-fait le disque du Soleil par rapport à un hémisphére entier, elle peut néanmoins le faire par raport à une certaine étenduë de Pays, parce que son diametre apparent est égal au diametre apparent du Soleil. Lors donc que la Lune est tellement au dessous du Soleil, que son centre répond au centre du Soleil, il se fait une Eclypse totale du Soleil, laquelle est centrale pour certains païs. Mais ces Eclypses sont momentanées, parce que la Lune avançant toûjours d'Occident en Orient avec plus de vîtesse que le Soleil, en laisse d'abord derriere elle le bord occidental à découvert, de sorte que les ténébres totales doivent cesser tout à coup.

Souvent il y a une Eclypse totale pour plusieurs endroits, lorsque le disque entier de la Lune ne correspond pas à celui du soleil, & qu'il n'y en a qu'une partie qui le fait, & alors l'Eclypse est dite de tant ou tant de pouces.

J'observe en troisieme lieu, que le Soleil commence à s'obscurcir dans sa partie occidentale, & la Lune dans sa partie orientale. La raison en est que la Lune se mouvant d'Occident en Orient, elle cache la partie occidentale du Soleil la premiere, & qu'elle tombe par sa partie orientale dans l'ombre de la Terre, avant que sa partie occidentale soit plongée.

Ma quatrieme remarque est que les Eclypses du Soleil ne peuvent durer plus de deux heures. En effet, comme la grandeur du diametre du Soleil

leil est environ de trente minutes ; & que la Lune parcourt trente minutes par heure, il est évident qu'il faut une heure à la Lune, pour que son limbe oriental arrive au bord occidental qui est la moitié de l'Eclypse, & une autre heure pour que son limbe occidental arrive au bord oriental du Soleil, ce qui est la fin de l'Eclypse.

Vous demanderez d'où vient cette couleur rougeâtre, qu'on remarque quelquesfois à la Lune, lorsqu'elle est éclypsée. Je réponds que c'est des raïons du Soleil, qui passant par l'atmosphere, & soufrant réfraction, parviennent jusqu'à la Lune. Car comme la Terre est de toutes parts environnée de vapeurs & d'exhalaisons, il ne se peut que les raïons du Soleil qui passent le long des côtez de la Terre, ne soufrent réfraction, tellement qu'ils entrent dans l'ombre. Mais lorsque la Lune n'a point de latitude, les raïons ne peuvent parvenir jusqu'à elle par réfraction, & c'est pourquoi on ne peut rien voir de son disque, quand elle est plongée tout-à-fait dans le centre de l'ombre.

Cette même réfraction des raïons sert à expliquer les crépuscules, c'est-à-dire, cette lumiere foible qui précede le lever du soleil, & qui en suit le coucher. Elle vient de ce que le Soleil étant encore sous l'horizon, ses raïons à la rencontre des vapeurs répandues au tour de la Terre, sont réfléchis vers la Terre.

Remarquez que le crépuscule du matin commence lorsque le Soleil n'est qu'à dix-huit dégrez sous l'horizon, & que celui du soir finit, lorsque cet Astre est descendu sous l'horizon à la même profondenr. Ces dégrez doivent être pris en ligne perpendiculaire, ou sur un cercle vertical. C'est pourquoi les crépuscules durent davantage dans la sphére oblique que dans la sphére droite, parce qu'il faut plus de tems au Soleil dans la sphére oblique que dans la sphére droite, pour parcourir dix-huit dégrez verticaux au dessous de l'horizon. De là vient que dans certains païs les deux crépuscules se joignent, parce que pendant toute la nuit le Soleil ne descend que dix-huit dégrez au dessous de l'horizon. C'est par la même raison aussi qu'il y a sous les Poles un crépuscule de cinquante-deux jours de suite, & que nos crépuscules durent davantage en été qu'en hyver.

CHAPITRE TROISIEME.

De l'action des Astres sur la Terre.

NOus ne nous proposons point-ici pour objet ces chimériques influences des Astres dont traitent les Astronomes. Il ne s'agit pour nous que de la lumiere, du flux & reflux, & de la pesanteur.

De la Lumiere & des Couleurs.

LEs Péripatéticiens prétendent que la lumiere est une qualité distincte à tous égards de la matiere, de la figure, du mouvement & du repos des particules. Mais la fausseté de cette opinion paroit avec tant d'évidence, qu'il est inutile de s'amuser à la réfuter n'y eût-il que cette seule raison, savoir que la lumiere est un corps qui souffre réflection & réfraction.

Voici un exemple qui suffira pour faire comprendre ce que c'est que réfraction. Prenez une boule de cuivre dont le bas soit de verre, & qui

singulis horis 30. minuta conficiat, evidens est Lunam unâ horâ indigere ad hoc, ut ejus limbus orientalis perveniat ad occidentalem oram (quæ est media pars Eclypsis) & alterâ horâ ad hoc, ut ejus limbus occidentalis perveniat ad eandem orientalem solis oram, qui est finis Eclypsis.

Quæres, unde oriatur color ille subruber, qui nonnumquam cernitur in Luna Eclypsim patiente. Respondeo ex radiis solaribus, qui transeuntes per athmospheram, & refractionem patientes, ad Lunam usque perveniunt. Cum enim terra undique cingatur vaporibus & exhalationibus, fieri nequit, ut radii solis, qui latera telluris præterfluunt, non refrangantur, ita ut intra umbram subeant. Si Luna non habet aliquam latitudinem, non possunt radii refracti ad eam usque pervenire, unde est quod Lunâ prorsus immersâ in centrum umbræ, non possit discerni ejus discus.

Eadem refractio radiorum explicat crepuscula, sic vocant lucem illam debilem, quæ solis exortum antecedit, & occasum sequitur. Scilicet, sole existente adhuc sub horizonte, radii ejus incurrentes in vapores circa terram disseminatos, incurvantur inter nos.

Observa incipere crepusculum matutinum, quando sol non ampliùs, quam octodecim circiter gradus est sub horizonte, & desinere vespertinum, quando idem sol totidem gradus descendit infra horizontem. Sed illi gradus sumi debent perpendiculariter, sive in circulo verticali. Hinc est, quod crepuscula diuturniora sunt in sphæra obliqua, quam in recta, quia in sphæra obliqua plus requiritur temporis, quam in recta, ut sol infra horizontem 18. gradus percurrat verticales. Hinc capies, cur in quibusdam regionibus crepuscula coëant, quia nempe per totam noctem non ampliùs quam 18. gradus descendit sol infra horizontem. Hinc etiam capies, quare sub polis detur unum crepusculum per 52. dies continuos, & cur æstate apud nos magis durent crepuscula, quam hyeme.

CAPUT TERTIUM.

De actione Syderum in hæc inferiora.

N*On de influxibus fictitiis astrorum, de quibus Astrologi, agere intendimus, sed de luce, de æstu maris, & de gravitate.*

De Luce & Coloribus.

O*Pinio Peripateticorum statuens, lucem esse qualitatem quandam adæquate distinctam à materia & à motu, figura, vel quiete ejus particularum, tam evidenter falsa est, ut in ea refutanda inhærere non sit necessarium. Vel hinc satis liquet, Lucem esse corpus, quod reflectionem & refractionem patitur.*

Ut refractio intelligatur pauca hæc habe. Si detur capsula ex ære, verbi gratiâ, cujus ima pars

pars sit vitrea, & facto in operculo foramine, exponatur Soli, ac bene observetur inferne punctum, in quod terminetur radius per foramen ingressus. Injectâ deinde aquâ in capsulam de cætero immotam, videbitur radius correspondere alteri puncto, minùs à perpendiculari remoto, quàm fuerat prior. Si è contra injecto nummo in situlam aëre plenam, ita recedas, ut nummum videre non possis, videbis illum injectâ aqua in situlam, cunctis manentibus immotis, nummo scilicet & oculo & situlâ. Ratio est, quia radius incurvatur recedendo à perpendiculari.

Hinc concludere licet, lumen transiens ab aëre in aquam refringi ad perpendicularem, transiens verò ab aqua in aerem, refringi à perpendiculari. Per perpendicularem intelligimus, lineam perpendiculariter cadentem supra punctum, in quo lux transit ab uno medio in alterum.

Quia verò certum est refractionem fieri ad perpendicularem, quando fit transitus à medio difficiliori in facilius, & fieri à perpendiculari, quando fit transitus à medio faciliori in difficilius, concludere debemus, aquam minùs resistere luci, quàm aërem, contra quàm fieri solet erga corpora omnia.

Hanc solùm affero rationem, quod lux eo facilius transit, quo partes corporis sint solidiores, quia cum lux non possit eas dimovere, non insumit suum motum in iis expellendis, eo ferè modo, quo globus diutiùs, & per consequens faciliùs movetur supra planum lapideum, quàm supra planum herbosum.

Refractio causa est sæpe cur Solem videamus, licet sit infra horizontem, unde est quod Luna visa fuerit Eclypsi laborans, quando Sol videbatur. Videtur illud impossibile, quia terra existere debet inter duo hæc astra, cum Luna Eclypsi laborat: sed nimirum terra reapse mediabat, & Sol infra horizontem erat; verùm vapores eandem infractionem ejus radiis afferebant, quam aqua respectu nummi in situlâ positi. Plura de refractione apud Rohaldum.

Qui lumen credunt esse corpus, in duas abeunt sententias, alii cum Epicuro credunt lucem esse effluvium corpusculorum, è corpore lucido perpetuò emanantium, alii cum Cartesio credunt lumen esse pressionem materiæ æthereæ versùs oculos nostros. Exponamus utramque hypothesim.

Epicurei supponant Solem, verbi gratiâ, esse scaturiginem perennem, quæ circumquaque projicit flammulam rarissimam, constantem innumeris atomis, se mutuò impellentibus, ideoque radios, sive virgas tensas componentibus, eo modo, quo guttæ aquæ è tubo prosilientes, dum altera alteram impellit, formant virgam aquæ tensam. Hæc impulsio reciproca requiritur necessariò ad excitandam visionem, nam clausis fenestris, lux quæ ingressa est cubilicum, non efficax est, quia non ampliùs eam urgent à tergo atomi lucis externæ, & sicut manu positâ in

ait un trou dans son couvercle. Exposez la au Soleil, & remarquez bien en bas le point où aboutit le rayon entré par l'ouverture d'en haut. Si vous jettez ensuite de l'eau dans cette boëte que je suppose en repos, vous verrez ce rayon correspondre à un autre point moins éloigné de la ligne perpendiculaire que n'étoit le premier. Si au contraire, vous jettez un écu dans un petit vase plein d'air, & que vous en éloignez, en sorte que vous ne voyez plus l'écu, vous n'aurez qu'à faire jetter de l'eau dans le vase, vous reverrez d'abord cette piece, bien qu'elle, le vase & l'eau, tout enfin soit immobile. La raison en est que le rayon se courbe en s'éloignant d'une perpendiculaire.

On en peut conclure que la lumiere passant de l'air dans l'eau, s'approche de la perpendiculaire, & qu'elle s'en éloigne en passant de l'eau dans l'air. Nous entendons par perpendiculaire une ligne qui tombe perpendiculairement sur un point où la lumiere passe d'un milieu dans un autre.

Or il est certain que la lumiere s'approche de la perpendiculaire, quand elle passe d'un milieu dans un autre qui le reçoit avec plus de facilité, & qu'au contraire elle s'éloigne de la perpendiculaire, lorsqu'elle passe d'un milieu dans un autre qui la reçoit moins aisément. Donc l'eau résiste moins à la lumiere que l'air, ce qui est contraire à ce qui a coûtume d'arriver par rapport aux autres corps.

J'en rends cette seule raison, savoir que la lumiere passe avec d'autant plus de facilité que les parties d'un corps sont plus solides, parce que la lumiere ne pouvant les écarter, n'emploie point son tems à le faire, de la même maniere à peu près qu'une boule roulera plus de tems & avec moins de peine sur un plan pierreux que sur une plaine couverte d'herbes.

La réfraction est souvent cause que nous voions le Soleil, bien qu'il soit sous l'horizon, & de là vient qu'on a vû la Lune éclipsée dans un tems où le Soleil paroissoit encore. Le fait semble impossible, parce que la Terre doit être entre ces deux Astres, lorsque la Lune est éclipsée. Mais la Terre étoit en effet au milieu, & le Soleil avoit passé sous l'horizon. Ainsi on ne voioit cet Astre, que par la réfraction de ses rayons, sur lesquels les vapeurs avoient produit le même effet que l'eau produit sur un écu mis dans un vase. Mais il faut chercher dans Rohault le détail des réfractions.

Ceux qui croient que la lumiere est un corps se partagent en deux sentimens. Les uns prétendent avec les Epicuriens qu'elle consiste dans une infinité de corpuscules qui s'échapent sans cesse du corps lumineux. Les autres disent avec Descartes que la lumiere est la pression de la matiere éthérée vers nos yeux. Exposons l'une & l'autre hypothese.

Les Epicuriens supposent que le Soleil est une source intarissable, qui jette de toutes parts une petite flamme très-rare composée d'une infinité d'atomes qui se poussent les uns les autres, ce qui fait qu'ils composent des rayons qui sont comme des baguettes, de même à-peu-près que les eaux qui sortent d'un tuiau forment une espéce de verge d'eau, en se poussant les unes les autres. Cette impulsion réciproque est nécessaire, puisque si on ferme les fenêtres, la lumiere entrée dans une chambre demeure sans effet, à cause qu'il n'y a plus d'atomes de la lumiere extérieure qui la poussent par derriere. Or comme quand

LA PHYSIQUE. on met la main au milieu d'une verge d'eau, la partie supérieure du jet tombe à terre, parce qu'il n'y a plus d'eau qui la presse par derriere, de même si on met un corps opaque au milieu du rayon de lumiere, une des deux parties s'affoiblit, tombe à terre, & ne peut plus frapper les yeux.

medio virga aquea, è tubo prosilientis, pars superior cadit in terram, quia ipsi non instat alia aqua à tergo, ita, statim atque in medio radii lucis ponitur corpus opacum, pars altera flaccescit, & in terram prolabitur, nec occulos ferire potest.

Les Péripatéticiens leur objectent d'abord qu'il y auroit pénétration de dimensions, si la lumiere étoit un corps, par la raison qu'un globe de crystal est éclairé de toutes parts, d'où il suit que la lumiere est dans un même lieu avec le crystal.

Objiciunt illis Peripatetici, primò, si lux esset corpus, datum iri penetrationem dimensionum, nam globus chrystalli illuminatur totus, ergo lux ponitur in eodem loco, in quo chrystallus.

Les Epicuriens répondent que la lumiere est seulement dans les pores du verre, & que le verre n'est à la fois tout diaphane & tout éclairé, que parce qu'il n'y en a aucune partie sensible, qui n'ait des pores & des parties solides. De même dans de l'eau salée ou sanglante, il n'est aucune partie sensible, qui ne paroisse salée ou sanglante. Cependant le sel, le sang, & l'eau ne sont pas dans un même lieu. Il faut appliquer cet exemple à la lumiere & au crystal.

Respondent Epicurei lucem esse tantùm in poris vitri, & quia nulla est pars sensibilis, ubi non sint pori, & partes solidæ, ideò totum vitrum esse diaphanum simul & illuminatum. Nulla est pars sensibilis in aqua salsa, & sanguinolentâ, quæ non appareat salsa, & sanguinolenta. Tamen sal, sanguis, & aqua non sunt in eodem loco. Idem dicatur de luce, & vitro.

Ils objectent ensuite, que si le Soleil répand sans cesse des rayons de lumiere dans chaque point de l'Univers, il est inconcevable qu'il ne s'épuise point.

Objiciunt secundò, quod si Sol per singula puncta universi perpetuò projiciat radios lucis, non concipi posse, quomodo non exhauriatur.

On répond en premier lieu, que la matiere est divisible en des parties d'une telle petitesse, que les superficies que le feu enleve peu-à-peu de l'huile en une année entiere, souvent ne peuvent faire l'épaisseur d'une toile d'araignée, ce qui arriveroit, par exemple, si l'huile étoit dans un très-grand tonneau, comme nous avons dit ailleurs. Ainsi les corpuscules émanez du Soleil depuis le commencement du monde ne sont peut-être pas l'épaisseur de cinq-cent lieuës, ce qui est une diminution insensible pour un corps aussi grand & aussi éloigné qu'il l'est, puisque dans son apogée en été, où il est éloigné de nous d'environ trois cent mille Milles plus que dans son perigée en hiver, son diametre n'en paroît pas d'une minute entiere moins grand.

Respondentur primò, materiam esse divisibilem in partes tam exiguas, ut superficiecule, quas successive abradit ignis ab oleo supposito per integrum annum, non possint facere aliquando crassitudinem telæ aranea, si, verbi gratia, oleum esset in dolio vastissimo (de quo supra) Ergo fieri posse, ut corpuscula, quæ ab orbe condito semper à Sole promanarunt, simul collecta, non factura sint molem quingentarum leucarum, quæ decretio insensibilis est, respectu corporis ingentis, & valde remoti, ut vel hinc patet, quod licet æstate Sol in apogæo distet circiter trecinties millibus milliarium ampliùs, quam dum est in perigæo per hyemem, ejus diameter non appareat uno minuto integro decurtatior.

La seconde réponse est que peut-être les atomes lumineux rentrent dans le corps d'où ils sont partis, de même que l'eau des fleuves sortie de la mer, y retourne ensuite, ou que peut-être aussi un corps lumineux répare les pertes de l'autre. Mais cette réponse ne peut servir pour les corps qui luisent sur la Terre, comme les chandelles, par exemple, qui répandent sans cesse leur lumiere à la distance d'un Mille.

Secundò fieri posse ut atomi lucis redeant in corpus, unde emissæ sunt, quemadmodum aqua fluviorum redit in mare, unde ortum duxerat, vel ut unum corpus lucidum reparet alterius jacturam. Sed hæc responsio valere non potest, quoad corpora, quæ juxta terram lucent, candelas, verbi gratiâ, quæ perpetuò circumquaque radios fundunt ad distantiam unius milliarii.

On objecte de plus que la lumiere est produite à la fois dans chaque partie du lieu. Or néanmoins les corps ne peuvent être mus en un instant. Donc la lumiere que le Soleil produit sur la Terre n'est pas un corps.

Objicitur tertio, lucem produci simultaneè per totum medium, corpora verò non posse moveri in instanti, ergo lucem, quam Sol producit in terrâ, non esse corpus.

Les Epicuriens répondent en niant que la lumiere parvienne en un instant du Soleil sur la Terre, à quoi ils ajoûtent que telle est la célérité de la lumiere qu'on ne peut appercevoir la succession de son mouvement, succession qui est pourtant réelle.

Respondetur negando lucem pervenire in instanti à Sole in terram, & dicendo magnam esse lucis celeritatem, quæque faciat ut successio ejus motûs non percipiatur, sed dari tamen aliquam successionem in propagatione luminis.

On objecte enfin que quand il fait du vent, les rayons se ploieroient, s'ils étoient des corps, d'où il suit qu'ils n'en sont pas.

Objicitur quartò, flante vento, radii lucis incurvarentur, si essent corpus; ergo lux non est corpus.

Les Epicuriens répondent que le vent apporte sans cesse de nouvel air, non moins éclairé que celui qu'il emporte. Or comme quand nous avons un filet devant les yeux, nous voyons toûjours de même, soit qu'on le tire, ou qu'on ne le tire point, parce que dans l'un & dans l'autre

Respondent Epicurei, ventum deferre semper novum aerem, æque illuminatum, ac illum, quem tollit ab oculis nostris, & sicut posito reti ante oculos, perinde videmus, sive rete trahatur, sive quiescat, quia in utroque casu obversantur nobis fora-

foramina ejusdem rationis, ità perinde debemus videre, sive aër moveatur, sive quiescat. Et hæc quidem Epicurei.

Cartesiani verò dicunt, sensationem lucis excitari in nobis ex eo, quod corpus luminosum, Sol, verbi gratiâ, premat materiam, quæ interjacet inter ipsum, & oculos nostros. Dicunt etiam medium, per quod actio corporis lucidi imprimitur oculo nostro, esse globulos secundi elementi, qui replent totum vorticem, excepto spatio occupato à Planetis, & eorum atmospheris. Ratio, quæ probat aërem esse vehiculum lucis, est, quia non potest permeare vitrum, cujus tamen poros lux subire valet, neque penetrare usque ad intimam oculorum partem, ad quam certum est lucem pervenire.

Dicunt præterea globulos concipi debere ita dispositos, & sibi invicem superimpositos, ut veluti virgas componant continuato tenore, ab oculis usque ad Solem exporectas, quarum altera extremitas oculo innitatur, altera Solem contingat. Hoc posito, facile concipimus lucem propagari in instanti, nam eodem momento, quo Sol premit virgam globulosam, oculus noster necessariò premitur. Quemadmodum si quis in sole positus, & manu gestans baculum terræ innitentem, imponeret illum alicui saxo, eodem instanti temporis sentiret se tangere saxum, quo baculus saxum contingeret. Si verò baculum è luto transferret in pedem alicujus hominis, eodem modo sentiret se tangere corpus durum, quo homo ille sentiret se premi baculo, adeo verum est omnes baculi, ut ut longissimi, partes moveri simul.

Objicitur globulos æthereos non facere unum continuum, instar baculi, ergo non necesse esse, ut moto globulo, qui tangit Solem, moveatur alter globulus, qui tangit oculum, præsertim cum radii, constantes ex globulis sibi invicem incumbentibus, fluidi sint, ex quo sequitur, pressâ alterâ extremitate, non necessariò premi alteram.

Respondent globulos non minùs debere premi simul, quotquot componunt unam lineam, quàm si essent reverâ continui, quia tangunt se immediate, ita ut unus non possit impelli, quin impellat alium, & iste adhuc alium, & sic deinceps. Nec obstat fluiditas globulorum, nam licet aqua sit fluida, tamen si in syphonem cujuscumque magnitudinis aquâ ferè plenum, unam guttam injicias, eodem instanti, quo gutta injicitur tota aqua syphonis movebitur, nempe quæ in altero crure continetur descendet, quæ in altero ascendet. Præterea certum est quamlibet columnam aquâ, integro nisu omnium suarum partium, gravitare in fundum. Ergo fluiditas non impedit, quin actio premens in instanti transmittatur ab unâ extremitate in aliam.

Instant dicendo exemplum aquæ non quadrare, quia cum aqua includatur intra corpus aliquod durum, ejus columnæ ita se mutuò sustinent, ut nulla possit ad latus discedere.

Respondent Cartesiani primò, quemlibet radium globulorum circumdari aliis vorticibus, qui ipsi sunt

cas, nous avons toûjours devant nous des trous semblables, de même, que l'air soit ému, ou tranquille, nous devons voir de la même maniere. Voilà pour les Epicuriens. LA PHISIQUE.

Quant aux Cartesiens, ils disent que ce qui exite en nous la sensation de la lumiere, c'est que le corps lumineux, le Soleil, par exemple, presse la matiere qui est entre lui & nos yeux. Ils ajoûtent que le milieu par lequel l'action du corps lumineux se fait sentir à l'œil, sont les globules du second élément, qui emplissent notre tourbillon, excepté l'espace occupé par les Planetes, comme aussi leurs athmospheres. Ils prouvent que l'air est le véhicule de la lumiere par la raison qu'il ne peut ni pénétrer le verre, dont la lumiere pénetre pourtant les pores, ni passer jusqu'au fonds de nos yeux, où il est constant que la lumiere arrive.

De plus, selon eux, on doit se représenter ces globules disposez & entassez de telle maniere les uns sur les autres, qu'ils composent comme des baguettes qui sont étenduës depuis notre œil jusqu'au Soleil, & dont une extrémité est appuiée sur notre œil, tandis que l'autre aboutit au Soleil. Ce principe posé, on conçoit sans peine que la lumiere se répand en un instant; car au moment que le Soleil presse cette baguette globuleuse, il faut que l'œil soit pressé. Ainsi supposé que quelcun placé dans le Soleil, & tenant un bâton aboutissant à là Terre, l'appuiât sur une pierre, il sentiroit qu'il touche la pierre, au même instant qu'il la toucheroit. Que s'il appuioit ce bâton sur le pied d'un homme, il sentiroit qu'il touche un corps dur, à l'instant que cet homme sentiroit la pression du bâton. Tant il est vrai que les parties d'un bâton se meuvent toutes ensemble, de quelque longueur qu'on les suppose.

On leur allégue que les globules éthérées ne font pas un continu tel qu'un bâton, & que par conséquent il n'est pas nécessaire que le globule qui touche notre œil se meuve, dès que celui qui touche le Soleil est mis en mouvement, & cela d'autant moins que les raions composez de globules entassez les uns sur les autres, sont fluides, d'où il s'ensuit qu'une extrêmité étant pressée, l'autre ne l'est pas nécessairement.

Ils répondent que les globules qui composent une ligne ne doivent pas moins être pressez tous à la fois, que s'ils étoient continus, parce qu'ils se touchent immédiatement, de sorte qu'un ne sauroit être poussé qu'il ne pousse l'autre, & cet autre un troisieme, & ainsi de suite. La fluidité même des globules n'y doit pas être un obstacle. En effet, bien que l'eau soit fluide, cependant si on en jette une goute dans un syphon plein d'eau, de quelque grandeur qu'il puisse être, au même instant que cette goute y tombera, toute l'eau du syphon sera muë, c'est-à-dire, que celle qui est dans l'une des jambes descendra, & l'autre montera. D'ailleurs il est certain que chaque colomne d'eau pese sur le fonds du vase par l'effort entiere de toutes ses parties. Donc la fluidité n'empêche point que l'action de la pression ne soit transportée en un instant d'une extrémité à l'autre.

Les Péripatéticiens répliquent que l'exemple de l'eau ne quadre point, parce que l'eau étant enfermée dans un corps dur, ses colomnes se soûtiennent l'une l'autre, en sorte qu'aucune ne peut se jetter à côté.

Mais les Cartésiens répondent en premier lieu que chaque rayon des globules est environné d'au-

LA PHYSIQUE. tres tourbillons, qui font le même effet que les côtez d'un vase solide, & en second lieu, que quand même au lieu de supposer l'eau contenuë dans quelque cavité de la Terre, on la supposeroit environnant une terre polie extrémement, de la même maniere que l'athmosphére environne le globe terraquée, on concevroit néanmoins que chaque colomne pese de tout l'effort de toutes ses parties sur la partie de la terre, qui est au dessous d'elle immédiatement.

Selon ces Philosophes, la lumiere n'est pas tant le mouvement de la matiere globuleuse, que l'effort perpétuel de se mouvoir de cette matiere, effort qu'elle fait selon cette régle du mouvement, que le corps mus en rond s'efforcent de passer du centre à la circonférence.

En vertu de cette loi, les globules qui tournent autour du Soleil, se poussent les uns les autres vers la circonférence du tourbillon, sans néanmoins s'éloigner du centre, parce qu'ils sont environnez d'autres globules qu'ils ne peuvent chasser de leur place. Ainsi tout se borne à un effort continuel des globules pour s'élever du Soleil, effort auquel le Soleil aide beaucoup par sa présence, non seulement parce que chaque partie du Soleil se meut avec une vitesse extrême autour de son centre, & pousse ainsi les globules de tout côté, mais encore parce que toutes tournent rapidement autour de leur centre commun dont elles éloignent par conséquent les globules qui l'environnent.

Si vous leur objectez que la réflexion & la réfraction ne peuvent s'expliquer sans le mouvement local, ils vous montreront par l'exemple d'un bâton, que sans être transportez d'un lieu dans un autre, les rayons du Soleil peuvent être pressez par lui contre un mur, & de ce mur contre l'œil, en quoi consiste la réflexion. En effet, à l'instant que la main appuie un bâton contre un mur, elle sent le bâton la presser elle même, ce qui se fait sans que le bâton remue. Que si on suppose deux bâtons se touchant obliquement, & pressant sur un point de quelque plan, sans doute les deux hommes qui presseroient ces bâton en sentiroient à la fois la pression. Cet exemple fait concevoir ce que c'est que réflexion à des angles égaux.

Ils disent en général qu'un corps qui fait effort pour se mouvoir détermine le corps qu'il presse vers la même ligne qu'il décriroit lui-même, s'il acquéroit un mouvement local. Voilà qui fait comprendre la réfraction. Car comme tout globule qui passeroit obliquement de l'air dans l'eau, ou de l'eau dans l'air souffriroit réfraction, la pression & l'action des globules qui tendent en ligne oblique d'un milieu vers l'autre, doit être communiquée selon une ligne de réfraction, bien qu'il n'y ait pas de transport local effectif.

Ils croient pouvoir inférer des choses précédentes une propriété de la Lumiere, que les Epicuriens ont peine à expliquer, & que voici. La même partie du Soleil est vûë dans un Hémisphére de divers spectateurs. Néanmoins si on ne voioit le Soleil, qu'à l'aide des corpuscules émanez de sa masse, la chose ne pourroit être, parce qu'un seul & même rayon ne peut tendre à la fois au Levant & au Couchant. De plus, le même spectateur ne pourroit voir le Soleil entier, parce qu'il est impossible que les rayons partis de divers points du Soleil vers diverses parties du monde, soient réünis par toute la Terre.

tanquàm latera alicujus vasis solidi, secundò, licet supponatur aqua non contineri in aliquâ cavitate terræ, sed ambire undiquaque terram perfectè levigatam, eo modo, quo atmosphæra nunc ambit globum terraqueum, adhuc tamen concipi, quod aqua qualibet columna toto nisu omnium suarum partium premeret partem terræ, cui immediate incumberet.

Juxta istos Philosophos, lumen non tam est motus materiæ globulosæ, quam nisus perpetuus, tendentiave ad motum, qui nisus oritur in globulis eâ lege naturæ, quæ facit, ut quæcumque moventur circulariter, connitantur à centro ad circumferentiam.

Virtute illius legis, globuli, qui gyrantur circa Solem, premunt se invicem, versùs circumferentiam vorticis, neque tamen actu retrocedunt à centro, quia circumdantur aliis globulis, qui expelli è suo loco nequeunt. Datur ergo solùm nisus perpetuus globulorum ad recedendum à Sole, qui nisus multùm adjuvantur Solis præsentiâ, non solùm quia partes singulæ Solis velocissime volvuntur circa suum centrum, & hoc modo circumquaque propellunt globulos, sed etiam quia omnes volvuntur celerrime circa suum centrum commune, à quo per consequens violenter removent globulos circumstantes.

Si objicias ipsis reflexionem & refractionem luminis non stare posse absque motu locali, ostendent exemplo baculi, radior Solis posse sine translatione de loco in locum premi à Sole versùs parietem, & à pariete versùs oculum (in quo consistit reflexio) Etenim eodem tempore, quo manus premit baculum versùs parietem, manus premitur à baculo, idque fit baculo manente immoto: & si darentur duo baculi obliquè se tangentes ac prementes in puncto alicujus plani, haud dubie uterque hominum prementium baculos sentiret simul pressionem. Hoc exemplo concipitur reflexio ad angulos æquales.

In genere dicunt corpus, quod moveri connititur, determinare corpus, quod premit, versùs eandem lineam, quam ipsum describeret, si actu transiret de loco in locum. Hinc concipitur refractio, nam quia globulus quilibet, si de facto transiret oblique ab aëre in aquam, vel ab aquâ in aërem, refringeretur, idcirco necesse est, ut secundùm lineam refractam communicetur pressio & actio globulorum, qui obliquè tendunt ab uno medio in alterum, tametsi non detur actualis translatio.

Ex dictis colligere se posse putant unam luminis proprietatem, quæ difficile explicatur ab Epicureis. Nempe eadem Solis portio videtur à diversis spectatoribus in toto hemisphærio, & tamen si Sol videretur mediantibus corpusculis ab ipso emissis, illud non deberet fieri, quia unus & idem radius non potest simul tendere in ortum, & in occasum. Similiter ab eodem spectatore non integer Sol videretur, quia impossibile est, ut radii, qui è diversis Solis punctis proficiscuntur in diversas mundi plagas, coadunati sint ubique terrarum.

Sed

Sed si supponas lucem propagari mediantibus globulis à sole ad terram usque, secundùm lineas propemodum rectas dispositis, res facilis est. Nam ex ea dispositione sequitur plures radios in unum coadunari, & unum in plures dispergi, quippe quilibet globulus, qui ab uno certo puncto solis pellitur, habet duos globulos sibi suppositos, quos pellit, illi duo habent tres alios sub se, quos itidem impellunt, & sic deinceps, ita ut in certa distantia à Sole nullus sit globulus, in quem non cadat pressio omnium globulorum, qui à Sole immediatè premuntur. Unde non mirum, si globuli, qui retinam movent, totum solis discum repræsentent, quandoquidem participes sunt pressionis, quam omnes solis partes globulis contiguis communicarunt.

Hinc concipies, quo pacto actio plurium globulorum, hinc & indè prementium, terminetur in uno globulo, & actio unius globuli terminetur primò in duobus, postea in tribus, & sic deinceps. Ideoque certum est, & plures radios coadunari in unum, & unum desinere in plures. Nec mirum si unus & idem globulus accipiat pressionem multorum aliorum, nam si plures baculi decussatim affigantur uni globo, ac deindè singuli percutiantur in extremitate altera simul, certum est percussionem animadversum iri in extremitate opposita. Ergo unus & idem globus in medio plurium baculorum positus accepit simul pressionem omnium baculorum, & transmisit in partes diversas. Idem dic de multis tubis se in medio intersecantibus, per quos simul transeunt diversi soni, ex quo sequitur eandem aëris portionem, eam scilicet quæ est in medio tuborum, esse vehiculum sonorum ex diversis locis profectorum.

Mais si on suppose que la lumiere se répand par le moïen de globules disposez depuis le Soleil jusqu'à nous en lignes presque droites, la chose devient facile. En effet, il s'ensuit de cette disposition que plusieurs raïons se réunissent, & que souvent un seul se divise en plusieurs, parce que chaque globule qui est chassé d'un certain point du Soleil, a sous lui deux globules qu'il chasse, ces deux en ont trois autres, qu'ils chassent de même, & ainsi de suite, tellement qu'à une certaine distance du Soleil il n'y a point de globule qui ne soit pressé par plusieurs autres, lesquels sont pressez immédiatement par le Soleil. Il n'est donc pas étonnant que ceux qui meuvent la rétine représentent le disque entier du Soleil, puisqu'ils participent à la pression, que toutes les parties de cet Astre ont communiquée aux globules qui leur sont contigus.

Vous concevrez par ce moïen comment l'action de plusieurs globules, qui pressent les uns d'un côté, les autres de l'autre, se termine à un globule seul, & comment celle d'un globule se termine d'abord à deux, puis à trois, & ainsi de suite. Il est certain par conséquent, & que plusieurs raïons se joignent en un, & qu'un se divise en plusieurs. Au reste il ne faut pas s'étonner qu'un seul & même globule soit pressé par plusieurs autres; car si on cloue plusieurs bâtons en croix sur une boule, & qu'ensuite on frappe sur l'extrémité de chacun, il est constant qu'on sentira la percussion dans l'extrémité opposée. Donc une seule & même boule mise au milieu de plusieurs bâtons a reçu à la fois la pression de tous, & l'a transmise aux extrémitez opposées de ces bâtons. Il en faut dire autant de plusieurs tuïaux qui s'entrecoupent par le milieu, & au travers desquels plusieurs sons passent à la fois; car il s'ensuit que la même portion d'air, savoir celle qui est au milieu de ces tuïaux, sert de véhicule à des sons partis de divers endroits.

De Coloribus.

Color nihil est aliud, quam lumen reflexum à corporibus cum certa modificatione, ut ipsi Peripatetici fatentur, quoad colores, qui videntur ope Prismatis. Jam ex eo, quod aliqui colores consistant in sola lucis reflexa modificatione, concludendum est, in universum omnes in ea consistere: non sunt enim multiplicanda entia sine necessitate, nulla autem bona ratio afferri potest, cur colores herbæ distinguantur potiùs à modificatione luminis, quam colores, qui apparent in collo columbarum ex certo situ visarum.

Hæc satis clara sunt. Quod si diversitatis colorum causam roges, & velis generalem, facile tibi satisfiet, dicendo, pro varia corporum superficie, & mediorum conditione, lucem diversimodè reflecti, & refrangi, & sic dari nobis ideam divorsorum colorum.

Si particularem cupias scire causam albedinis, & nigredinis, dicent tibi multi, ea corpora esse alba, quorum superficies constat particulis compactis, asperis, multasque facieculas obvertentibus radiis lucis, ex quo evenire debet, ut oculus spectatoris, quocunque tandem in loco existat, quamplurimos

Des Couleurs.

La Couleur n'est rien autre chose que la lumiere réflechie par les corps & revêtue par eux d'une certaine modification. C'est ce qu'avouent les Péripatéticiens mêmes, par rapport aux couleurs que le Prisme fait voir. Or de ce que quelques couleurs semblent consister dans la seule modification de la lumiere réfléchie, il faut conclure que toutes y consistent de même; car on ne doit point multiplier les êtres sans nécessité, & il n'y a aucune bonne raison pour que les couleurs de l'herbe soient distinctes de la modification de la lumiere, & que celles du col d'un pigeon vû dans une certaine situation ne le soient pas.

Ces choses sont assez claires. Si vous voulez maintenant une raison générale de la diversité des couleurs, je réponds que selon les superficies diverses des corps, & les qualitez différentes des milieux, la lumiere souffre des réflections & des réfractions différentes, & que de là nous viennent les idées de diverses couleurs.

Que si vous souhaitez savoir ensuite la cause particuliere de la blancheur & de la noirceur, plusieurs vous diront que les corps blancs sont ceux dont la superficie est composée de particules compactes, raboteuses, & qui présentent plusieurs facettes aux raïons de la lumiere, d'où il s'ensuit que l'œil du spectateur en quelque endroit qu'il se poste, doit recevoir de tous côtez

tez des raïons réfléchis. En effet, de ce que les particules de la superficie sont compactes, il s'en suit que peu de raïons s'y enfoncent, & de ce qu'elles sont rudes & à facettes, qu'elles doivent réfléchir la lumiere de toutes parts & comme en rond. Au contraire, un corps noir est tel que les raïons de lumiere tombant sur sa superficie, s'y absorbent, soit que ce soit un effet de la contexture lâche & poreuse des parties, ou que les raïons réfléchis par une partie retombent sur l'autre, & y fassent tant de diverses réverbérations, qu'avant d'en pouvoir ressortir, ils aient perdu presque toute leur force. Quelquefois les corps paroissent noirs, parce que leur polissure est cause qu'ils renvoient les raïons d'un côté, & tels sont les miroirs.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'aucune couleur n'approche autant de la lumiere que la blancheur, ni n'en différe autant que la noirceur. Ainsi les corps blancs doivent réfléchir de tous côtez plus de raïons que les autres, & les corps noirs moins que tous. De là vient que de deux corps homogenes, l'un noir, & l'autre blanc, brulez au même feu, ou exposez autant de tems l'un que l'autre aux raïons du Soleil, celui qui est noir retient mieux la chaleur & s'échaufe davantage que le blanc. La raison en est que ce dernier renvoie presque tous les raïons, & n'en garde que bien peu, au lieu que le noir n'en renvoie gueres, qu'il en absorbe plusieurs dans ses pores, & qu'il les renvoie non pas droits comme il les avoit reçus, mais brisez par la difficulté des passages tortueux où il les a engagez.

Selon Rohault, le rouge, le jaune & le bleu dépendent de ce que les globules de la lumiere soient modifiez tellement sur la superficie du corps coloré, qu'ils en acquierent une détermination à se mouvoir en rond autour de leurs propres centres, ce qui est cause qu'ils ne font pas le même effort pour avancer en ligne droite, que lorsqu'ils sont renvoïez par un corps blanc, vû qu'une bonne partie de l'effort par lequel ils tendoient à une réfléxion directe est changé en un autre par lequel ils tendent à se mouvoir en ligne circulaire. Il n'y a qu'une différence. C'est que les raïons de lumiere qui tendent plus vers la ligne circulaire que vers la ligne directe, font le rouge : que ceux qui tendent plus à décrire une ligne droite qu'une ligne circulaire, font le jaune, & enfin que ceux qui tendent avec un effort égal vers ces deux lignes, font le bleu.

Quelques-uns croient que le verd naît du mélange du jaune & du bleu, ce qu'ils prouvent par la raison que dans une étoffe de soie verte on distingue avec le microscope des parties jaunes & d'autres bleuës, & que de deux émaux l'un jaune & le second bleu, fondus au feu de lampe, il se forme un émail verd.

accipiat radios reflexos. Nam ex eo, quod particulæ superficiei sunt compacta, sequitur paucos radios absorberi, & ex eo quod sint aspera & multis faciculis prædita, sequitur lumen debere reflecti circumquaque, ac veluti in orbem. E contra corpus nigrum tale est, ut radii lucis in ejus superficiem incidentes absorbeantur, sive hoc fiat propter contexturam partium laxam ac perforatam, seu quia radii, qui reflectuntur ab una parte, incidant in alteram, idque versùs partes interiores, totiesque hinc & illinc reverberent, ut antequam foras ad oculum rursus resilire queant, perierit ferè tota eorum efficacia. Aliquando corpora videntur nigra, quia ob suum lævorem radios remittunt in unam partem, & talia sunt specula.

Quicquid sit, certum est, albedinem quam minimè distare à luce, nigredinem quam maximè. Ergo necesse est, ut corpora alba plures quam reliqua radios quoquoversum reflectant, corpora verò nigra pauciores. Hinc est quod duo corpora homogenea, quorum unum candidum, alterum nigrum est, eodem igne adusta, aut radiis solis æque diu exposita, non simili modo incalescant, sed atrum diutiùs calorem retinere, & magis ardere deprehendatur, quàm album. Nempe album radios fere omnes emittit, paucissimos servat, nigrum pauciores regerit, plures disruptos intra suos meatus abscondit, neque rectos ut inciderunt, sed variis amfractibus mulctatos reddit.

Juxta Rohaldum rubedo, flavedo, & color cæruleus pendent ex eo quod globuli lucis ita modificantur in superficie corporis colorati, ut determinationem acquirant ad gyrandum circa proprium centrum, ex quo fit, ut non æquali nisu tendant ad progrediendum secundùm lineam rectam, ac cum à corpore albo resiliunt; bona enim pars nisûs, quo tendebant ad reflexionem directam convertitur in tendentiam ad motum circularem, sed cum hac differentia, ut radii lucis, qui magis tendunt ad gyrandum, quam ad progrediendum per lineam rectam, faciant rubedinem; qui tendunt ad lineam rectam magis, quàm ad gyrandum, flavedinem; qui æqualiter ad utramque, colorem cæruleum.

Quidam censent viriditatem oriri ex intermixtione flavi, & cærulei, quod probant, quia in panno serico viridi partes flavæ & cæruleæ per microscopium distinguantur, & quia si duo encausta, alterum flavum, alterum cæruleum ad lampadis flammam simul fundas, habebis viride encaustum ex utriusque consortio.

Du flux & du reflux de la mer.

ON entend par flux & reflux de la Mer ce mouvement qu'on y remarque depuis le milieu jusqu'à ses deux rivages, & depuis ses rivages jusqu'au milieu, lequel recommence deux fois par jour.

On l'appelle flux lorsque les eaux s'approchent des bords, & entrent dans les embouchures des fleuves, ce qui se fait dans l'espace de six

De æstu Maris.

PEr æstum maris intelligimus motum quemdam illius à medio ad littus utrumque, & à littoribus ad medium, qui his quotidie iteratur.

Dicitur fluxus quando aqua marina accedunt ad oras, & in ostia fluminum intrant, quod spatio sex hora-

horarum peragitur : & refluxus, quando recedunt à litteribus, quod similiter fit intra sex horas.

Ubi notandum inter fluxum & reflexum esse aliquam moram ; antequam enim mare recedat ; videtur quiescere in suo statu per hora quadrantem circiter, & etiam antequam iterum accedat. Non ergo eadem hora singulis diebus fluxus incipit, sed si hodie incipiat horâ primâ pomeridianâ cras incipiet horâ primâ, & minutis 50, ut proinde tardiùs eveniat tribus hora quadrantibus, cum minutis quinque.

Sed in his & similibus infinita observantur irregularitates pro varietate locorum. Magis regulare est, quod fluxus major est in noviluniis, & pleniluniis, quam in quadrantibus; & in noviluniis, & pleniluniis æquinoctialibus, quam in reliquis.

Censent aliqui fluxum & refluxum oriri ex motu diurno telluris, quatenus mare in terra cavitatibus, tanquam in vase contentum, reciprocè ad littora tendere, & recedere debet, sicut aqua in vase contenta, quod transfertur; vel aliquando hinc & inde libratur, continuò ad latera vasis allabitur, & resilit. Arrisit hac sententia præstantissimo Galilæo.

Communis Peripateticorum sententia tribuit totum hoc mysterium influxibus Lunæ, sive Luna habeat vim quamdam attractricem, quæ faciat, ut cum mari imminet, aquas illius subvehat, quæ deinde intumefactæ, prono fluxu versùs littora effundantur, rursumque proprio pondere ad pristinam redeant sedem, cessante virtute Lunæ, sive Luna rarefaciat aquas marinas, exsolvendo in halitûs materiam bituminosam, aut similem marini fundi, sive per qualitatem occultam.

Hæ omnes sententiæ magnas patiuntur difficultates, nam vel impares sunt explicandis æstus marini phænomenis præcipuis, vel præterea machinas adhibent, quas nemo distinctè novit.

Cartesiani causam accersunt ex suo systemate, non sine magnis objectionibus. Et quidem cum negari non possit magnàm esse connexionem inter Lunam, & æstum marinum, ac proinde istum ab illâ dependere, æquum esse dicunt statuere, Lunam esse causam æstûs marini, in quantum certum obtinet situm in peculiari vortice telluris : nempè in systemate Copernicano Luna affixa est vortici telluris, non secus ac Satellites Jovis vortici Jovis. Jam connexio inter Lunam & æstum maris in eo præsertim elucet, quod fluxus eveniat, quando Luna transit sub meridiano, ex utraque parte, scilicet respectu hemisphærii inferioris, & superioris, refluxus verò, quando Luna est in horizonte, sive oriens, sive occidens.

Hoc manifestè constat, quia in dies fluxus evenit tardiùs 50. minutis, quæ est mensura differentiæ, quæ reperitur inter hodiernum transitum Lunæ, verbi gratiâ, sub meridiano, & crastinum, quæ res adeo constans est, ut ex proviso tempore adventus Lunæ in meridianum prædicatur tempus affluxus

heures ; & reflux, lorsqu'elles s'éloignent des rivages, ce qui dure six autres heures. La Physique.

Il y a quelque intervalle entre le flux & le reflux ; car la mer demeure environ un quart d'heure en repos, avant que l'un ou l'autre commence. Ainsi le flux n'arrive pas tous les jours à la même heure. S'il vient aujourd'hui à une heure après midi, il ne viendra demain qu'à une heure cinquante minutes, c'est-à-dire, trois quarts d'heure & cinq minutes plus tard.

Mais on remarque une infinité d'irrégularitez dans ces sortes de choses selon la différence des lieux. Ce qu'il y a d'assez régulier, c'est que le flux de la mer est plus grand dans les nouvelles Lunes & dans les pleines Lunes que dans les quadratures, & dans les nouvelles Lunes & les pleines Lunes des Equinoxes que dans les autres.

Quelques Savans prétendent que le flux & le reflux viennent du mouvement diurne de la Terre, parce que la Mer étant renfermée dans les cavitez de la Terre comme dans un vase, elle doit tour à tour s'approcher & s'éloigner des rivages, ainsi que l'eau contenue dans une tasse qu'on transporte ou qu'on balance, s'approche & s'écarte tour à tour des bords de cette tasse. Cette opinion plaisoit au docte & célébre Galilée.

Les Péripatéticiens attribuent en général ce mystérieux phénomene aux influences de la Lune, soit qu'elle ait une vertu attractive, par laquelle quand elle est au dessus de la Mer, elle en éleve les eaux, qui enflées de la sorte, tombent suivant leur pente naturelle vers les rivages, & retournent ensuite à leur place par leur propre poids, lorsque la vertu de la Lune cesse, soit que cet Astre raréfie les eaux de la Mer, en faisant évaporer la matiere bitumineuse de leur fonds, soit enfin par une qualité occulte.

Ces hypothéses souffrent toutes de grandes difficultez ; car ou elles ne sont pas propres à expliquer les divers phénomenes du flux & du reflux, ou elles le font par des raisons dont personne n'a d'idées distinctes.

Les Cartésiens en cherchent la cause dans leur systême, & on leur fait de fortes objections. En effet, comme on ne peut nier qu'il n'y ait une étroite liaison entre la Lune & le flux & le reflux, & que par conséquent l'un dépende de l'autre, il semble que la Lune doit être regardée comme cause du flux & du reflux, entant qu'elle a une certaine situation dans le tourbillon particulier de la Terre. Car dans le systême de Copernic, elle est attachée à notre tourbillon, comme les Satellites de Jupiter le sont au tourbillon de Jupiter. Or la principale preuve de cette liaison, c'est que le flux arrive lorsque la Lune passe sous le Méridien des deux côtez, c'est-à-dire, par rapport aux deux hémisphéres, & qu'il y a reflux, lorsque la Lune est dans l'horison, soit qu'elle se leve ou qu'elle se couche.

C'est une chose incontestable, puisque le flux retarde chaque jour de cinquante minutes, ce qui est la mesure de la difference entre le passage d'aujourd'hui de la Lune sous le Méridien, & celui de demain. Le fait arrive même avec tant de régularité, qu'il suffit de prévoir le tems de l'arrivée de la Lune dans le Méridien, pour prédire

LA PHYSIQUE. dire le tems du flux & du reflux pendant plusieurs siécles. Ajoutez que la mer s'enfle à proportion que la Lune approche de sa conjonction ou de son opposition.

Il n'y a qu'à consulter Antoine le Grand, partie sixieme, article douzieme, & Rohaut partie seconde de sa Physique, chapitre dernier, & voir la figure que celui-ci a donnée du tourbillon de la Terre, dans le centre duquel est la Terre, & aiant la Lune dans sa circonférence. L'un & l'autre font observer que ce tourbillon est de figure elliptique, & qu'un de ses diametres par conséquent excede l'autre, d'où il s'ensuit que la Lune n'est pas toujours à une égale distance de la Terre, puisque dans les nouvelles Lunes & dans les ple nes Lunes elle est dans le moindre diametre, & qu'au tems des quadratures elle se trouve dans le grand. Ils en inferent la raison qui fait que dans les nouvelles Lunes & dans les pleines Lunes le flux & le reflux est plus grand que dans les quadratures. Car comme la mer s'enfle, parce qu'elle est pressée par l'air que la Lune pousse contre elle quand elle est en ligne perpendiculaire au-dessus, il est évident que l'eau est plus pressée & s'enfle davantage, à proportion que la Lune en est moins éloignée. Mais ceci a besoin d'être mieux expliqué. C'est pourquoi ils disent que la matiere qui environne la Terre depuis nous jusqu'à la Lune se meut autour d'elle d'Occident en Orient, en telle sorte que moins elle est loin de la Terre, moins elle met de tems à chaque révolution. De là il s'ensuit que la matiere fluide qui est la premiere au-dessous de la Lune a achevé sa révolution avant elle. Bien plus. Nous devons croire que la Lune avance avec un peu plus de lenteur que la matiere céleste dans laquelle elle surnage. Donc cette matiere rencontrant le corps spacieux & opaque de la Lune, doit faire la même chose que l'eau à la rencontre des arches d'un pont, c'est-à-dire, qu'elle doit couler rapidement entre la Lune & la Terre, comme entre les arches d'un pont, & s'efforcer même d'élargir le chemin que le corps de la Lune a rétréci. Donc elle presse la partie de la Terre qui est sous elle. Ainsi la Terre qui n'est retenue dans sa place, que parce qu'elle est pressée également de toutes parts par la liqueur dans laquelle elle nage, étant pressée davantage du côté qu'elle regarde la Lune diamétralement, cede du côté opposé, jusqu'à ce que l'air de l'autre hémisphére la presse autant que celui qui est au-dessous de la Lune.

Cette compression doit troubler la superficie de la Mer dans les deux hémisphéres. Car la Lune est droit au-dessus de l'Océan, savoir entre les deux tropiques, & s'efforce de chasser ses eaux vers les poles. Donc les eaux de la Mer se meuvent vers le Nord, & roulent les unes sur les autres vers le rivage, jusqu'à ce que le mouvement diurne de la Terre retire de dessous la Lune la partie de l'Océan que la Lune pressoit en ligne perpendiculaire, & alors les eaux par leur propre poids roulent des rivages dans le milieu de la Mer.

Ce qui fait que nous avons le flux deux fois par jour, & que cette partie de l'Océan a une fois par jour la Lune au-dessus d'elle en ligne perpendiculaire, & qu'une autre fois dans l'autre hémisphére, elle répond droit à la partie qui est opposée à la Lune. Or dans ces deux cas les eaux doivent se mouvoir dans les deux hémisphéres de l'Equateur vers les poles.

xuum in plurima secula. Adde quod mare eò magis intumescit, quò Luna vicinior fit conjunctioni, vel oppositioni.

Consulatur Rohaldus parte secundâ Physicæ, capite ultimo, & figura, quam apposuit vorticis telluris, (& Antonius le Grand parte sextâ, articulo duodecimo) in cujus centro est terra, sicut Luna est in ejus circumferentiâ. Observare jubent imprimis vorticem esse figuræ Ellipticæ, & habere per consequens unam diametrum alterâ majorem, ex quo sequitur Lunam non semper æqualiter distare à terrâ: nempe in noviluniis, & pleniluniis, existit Luna in minore diametro: in quadraturis verò existit in majore; unde colligunt rationem, cur æstus maris major sit in noviluniis, & pleniluniis, quam in quadraturis. Cum enim mare intumescat, quia premitur ab aëre, quem Luna perpendiculariter imminens mari premit versùs mare, evidens est, aquam marinam eò validius premi, quò propiorem habet Lunam, & per consequens magis inflari. Sed hæc ulteriori explicatione indigent. Monent ergo universam materiam, quæ terram ambit, hinc usque ad Lunam moveri circa illam ab Occidente in Orientem, ita ut, quò vicinior est terræ, eò citius unam circulationem ab occasu in ortum peragat. Hinc sequitur materiam fluidam, quæ proximè subjacet Lunæ, magis properare in ortum, quam Lunam. Imo credere debemus, Lunam segniùs aliquantò properare, quàm materiam cœlestem, cui innatat. Ergo materia cœlestis incurrens in corpus opacum & amplum Lunæ, idem facere debet, quod aqua incurrens in columnas alicujus pontis: debet nempe non solùm præceps ferri inter Lunam, & inter terram, ut inter duos pontis fornices; sed etiam conari viam angustiorem factam objectu Lunæ diducere. Premit ergo partem terræ suppositam. Terra verò, quæ in loco suo non retinetur, nisi quia æqualiter undiquâque premitur à liquido, cui innatat, tunc magis pressa, quâ parte Lunam è diametro respicit, cedit in partem oppositam, donec aër alterius hemisphærii æque illam premat, ac aër suppositus Lunæ.

Hæc compressio superficiem maris conturbare debet in utroque hemisphærio. Luna enim directè imminet Oceano (qui est intra duos Tropicos) & aquas illius abigere nititur versùs polos. Moventur ergo aquæ marinæ versùs Septentrionem verbi gratiâ, dumque unda undam trudit, exundant in littus, donec motu diurno telluris efficiatur, ne illa Oceani pars, quæ pressioni perpendiculari Lunæ subjecta fuerat, ampliùs subjiciatur, & tunc aquæ marinæ gravitate propriâ refluunt à littoribus in medium.

Ratio cur bis dietim habeamus fluxum, est quia illa pars Oceani semel quotidie habet Lunam sibi perpendiculariter incumbentem, & semel directè respondet in alio hemisphærio parti, quæ Lunæ opponitur, quo utroque casu debent moveri aquæ in duobus hemisphæriis ab æquatore versùs polos.

Non

Non contingit affluxus singulis diebus eadem hora, quia Luna progreditur 13. gradus versùs ortum, dum terra semel volvitur circa suum centrum; ac proinde portio telluris, quæ Lunæ heri correspondebat horâ sextâ, non illi correspondet hodie eadem hora, sed solùm postquam terra 13. illos gradus confecit, quos Luna confecerat; quod non facit terra nisi intra 50. minuta. Ergo totidem minutis retardetur in dies æstus maris necesse est.

Multa alia æstûs phænomena explicata videbis apud Rohaldum loco supra laudato, verbi gratiâ, cur lacus, flumina, ac ne quidem omnia maria fluxum patiantur, & cur in æquinoctio aquæ magis attollantur.

Causa prioris est, quod mare Balticum, Mortuum, Mediterraneum nunquam è regione subjacent Lunæ. Si dicas mare Britannicum nunquam etiam subjacere, respondent, sufficere, quod faciat unum continuumque Oceanum, cum eo, quem Luna premit inter Tropicos, non per angustum fretum, ut mare Mediterraneum conjungitur Oceano per Gaditanum fretum, sed viâ patentissimâ. Fluvii autem Zonæ Torridæ, lacusque non æstuant, quia ob suam parvitatem non magis premuntur in una parte, quàm in altera, unde nulla est, quæ in locum alterius effluere possit.

Causa posterioris est, quod quando Æquator terræ respondit Æquatori cœlesti, via inter Lunam & terram angustior fit solito.

Omnes irregularitates, inæqualitatesve æstuum refundi possunt in diversum orarum situm, diversasque aquarum vias, diversosque ventos.

Le flux n'arrive pas tous les jours à la même heure, parce que la Lune avance de treize dégrez vers l'Orient, tandis que la Terre tourne une fois autour de son centre. Ainsi la portion de la Terre qui répondoit hier à la Lune à six heures ne lui répond pas aujourd'hui à la même heure, & il faut qu'elle ait fait auparavant les treize dégrez que la Lune à parcourus, ce que la Terre ne fait qu'en cinquante minutes. Ainsi il faut que le flux de la Mer retarde par jour d'autant de minutes.

Vous trouverez au même endroit dans Rohault l'explication de plusieurs autres phénoménes du flux de la Mer comme par exemple, pourquoi les lacs, les fleuves, & même quelques mers n'ont point de flux ni de reflux, & pourquoi les eaux s'enflent davantage au tems des Equinoxes.

Le premier vient de ce que la Mer Baltique, la Mer morte, la Méditerranée ne sont jamais droit au dessous de la Lune. Que si vous répondez que la Mer Britannique n'y est pas non plus, ils répondent, qu'il suffit qu'elle fasse un même Océan continu avec celui que la Lune presse entre les Tropiques, & non pas un passage étroit, comme celui par lequel la Mer Méditerranée se joint à l'Océan auprès de Gibraltar, mais par un endroit spacieux & vaste. Quant aux fleuves de la Zone Torride, & aux lacs, ce qui fait qu'ils n'ont point de flux & de reflux, c'est que leur petitesse empêche qu'ils ne soient plus pressez dans un endroit que dans l'autre, de sorte que l'eau qui est ici ne peut couler là.

Quant au second phénoméne, la raison en est, que quand l'Equateur de la Terre répond à celui du Ciel, l'espace qui est entre la Lune & la Terre s'étrécit plus qu'à l'ordinaire.

Pour les autres irrégularitez ou inégalitez des flux & reflux, il faut les attribuer à la situation différente des rivages, aux chemins différens des eaux, & aux vents différens.

De gravitate & levitate.

Si consulamus Aristoteleos, dicetur nobis, gravitatem & levitatem esse entia quædam corpori super adjuncta, & talis naturæ ut impellant suum subjectum ad loca ipsi debita, ad centrum mundi, quod idem esse dicunt ac centrum terræ, si sit grave, & ad mundi circumferentiam, si sit leve.

Objicitur illis illam doctrinam non explicare naturam gravitatis & levitatis, sed tradere solùm effectum, quem producunt palàm omnibus. Supponere præterea, corpus appetere vel centrum, vel circumferentiam Mundi, quod falsum est, quia corpus, ut pote sensu carens, indifferens est ad quemlibet situm, & semper determinatum ad permanendum in statu, in quo est, si non moveatur ab extrinseco. Insuper multiplicare entia sine necessitate, quia sola levitas, vel sola gravitas sufficit; nam sicut aqua dicitur ab ipsis gravis, licet ascendat supra lapides, aër potest dici gravis, licet ascendat supra aquam. Sunt itaque nunc, qui credant omnia corpora esse gravia, sed quæ sunt minùs gravia, vocari levia; è contra dicunt aliqui omnia esse levia, sed minùs levia, vocari gravia.

Epicurei censent, omnia corpora circa terram

De la pesanteur & de la légereté.

Si nous consultons les Péripatéticiens, ils nous diront que la pesanteur & la légereté sont des êtres ajoûtez au corps, & d'une telle nature, qu'ils poussent les sujets où ils sont dans les lieux qui leur conviennent, savoir vers le centre du Monde, qu'ils disent être le même que celui de la Terre, s'ils sont pesans, & vers la circonférence du Monde, s'ils sont légers.

On leur objecte que cette doctrine explique bien l'effet de la pesanteur & de la légereté, mais non ces choses elles mêmes. Que de plus elle suppose que le corps appete le centre ou la circonférence du Monde, ce qui est faux, puisque le corps étant insensible, est indiférent à toute sorte de situations, & déterminé à demeurer toûjours dans le même état, à moins qu'il n'en soit chassé par un agent extérieur. Que d'ailleurs elle multiplie les êtres sans nécessité, puisque la pesanteur seule, ou la seule légereté suffisent; car comme ils appellent l'eau pesante bien qu'elle monte sur les pierres, de même ils peuvent appeller l'air pesant bien qu'il demeure au dessus de l'eau. C'est pourquoi de ces Philosophes il y en a qui disent que les corps sont tous pesans, mais que ceux qui le sont moins s'appellent légers, & d'autres au contraire font tous les corps légers, & appellent pesans ceux qui sont moins légers.

Les Epicuriens croient que les corps qui environ-

LA PHYSIQUE. vironnent la Terre tendent tous vers le centre de l'athmosphére, & que quelques-uns ne montent que parce que ceux qui sont grossiers ou qui ont moins de vuides, décendent avec plus de force. Ceci est fondé sur la raison que quand un corps qui a plus de force décend, l'autre doit monter, à cause de l'impénétrabilité des corps. Quant à la raison qui fait décendre les corps, ils la tirent de certains esprits magnétiques émanez de la Terre, qui accrochent les corps terrestres au milieu de l'air, les serrent, & les attirent en bas. Ils ajoûtent qu'une pierre ne tombe avec plus de vîtesse qu'une plume, que parce qu'elle a plus d'atomes qui peuvent être saisis par l'esprit magnétique.

Cette opinion est peu probable; car on ne sauroit concevoir comment ces esprits exhalez de la Terre, qui accrochent les pierres, les entraînent à terre. En effet, à moins de supposer dans la Terre un bras qui amene ce crochet à lui, lorsqu'il a saisi une pierre, c'est en vain qu'il y aura de pareils crochets, & qu'ils accrocheront les pierres. Vous pourrez dire que les esprits magnétiques qui rencontrent la pierre, rejaillissent contre la Terre. Mais vous ne ferez point voir pourquoi la pierre décend, parce que le corps réfléchissant ne doit pas suivre le mouvement du corps réfléchi.

Voici maintenant l'opinion des Cartésiens qui est sujette à bien des difficultez. Ils supposent que tout corps est léger, c'est-à-dire tend du centre à la circonférence, ce qu'ils déduisent de la nature de leurs tourbillons, dans lesquels les corps tendent selon les loix de la nature à s'éloigner du centre de leur mouvement. C'est ce qui est vrai aussi dans le tourbillon particulier de la Terre. Ce qui se meut autour d'elle tend toûjours à s'écarter de son centre, savoir l'air, & les deux premiers élémens qui en remplissent les pores.

Il s'ensuit de cet effort que s'il y a quelque corps qui ait moins de force pour s'éloigner de la Terre, il y est d'abord précipité. Tels sont le bois & les pierres. Ainsi quand on les jette en l'air, dès que le mouvement cesse, ils doivent tomber à terre, parce que la matiere liquide tendant avec plus de force vers la circonférence, doit s'élever au dessus de ces corps, & que tout étant plein, ils doivent décendre jusqu'à ce qu'ils soient à terre.

Ils éclaircissent ceci par une expérience que Monsieur Huygens a inventée. On jette de la cire d'Espagne broiée dans un vase plein d'eau, & on remue le vase en rond, après quoi on voit les morceaux de cire se répandre le long des patois, parce qu'ils s'attachent davantage au fond, & qu'ainsi ils reçoivent plus de mouvement circulaire. Si on laisse reposer ce vase, cette poudre se rassemble dans le centre, parce que l'eau conserve davantage ce mouvement. Ceci nous fait concevoir que la matiere fluide qui environne la Terre, doit pousser vers elle les corps grossiers, parce qu'ils perdent avec plus de facilité le mouvement qu'ils ont reçu. De la vient aussi que les corps compacts & qui ont peu de pores, sont moins legers. La raison en est que contenant moins de matiere fluide sous une certaine dimension, ils ont moins de force pour s'éloigner du centre du mouvement.

Au reste, quoique la matiere qui peut s'éloigner davantage du centre qu'une pierre, se meuve en rond elle ne doit pourtant point donner

tendere ad centrum Atmosphæræ; sed quia quædam ut pote crassiora, sive minoribus vacuitatibus prædita fortiùs descendunt, ideo quædam ascendere, nam quod fortiùs est, dum descendit, cogit necessariò alterum ascendere ob impenetrabilitatem corporum. Causam verò, quarè corpora descendunt, petunt à quibusdam spiritibus magneticis è terra erumpentibus, qui suis uncis corpora terrestria in medio aëre existentia constringunt, corripiuntque, & deorsum trahunt, ideo autem lapidem promptiùs trahi plumâ, quia plurimis constat atomis, quæ corripi valeant à spiritu magnetico.

Hæc doctrina parum probabilis est, nam concipi non potest, quomodo spiritus illi è terra permanantes, & lapides verbi gratia comprehendentes, ad terram eos pertrahant. Nam nisi supponas esse in terrâ brachium aliquod, uncum ad se deducens, postquam lapides corripuit, frustra erunt omnes hamuli, & frustra lapides corripient. Si dicas spiritus magneticos lapidi occurrentes resilire in terram, non explicabis cur lapis descendit, neque enim corpus reflectens sequi debet motum corporis reflexi.

Cartesianorum doctrina, quæ multas etiam patitur difficultates, sic se habet. Supponunt omnia corpora esse levia, sive tendere à centro ad circumferentiam, quod deducunt ex natura suorum vorticum, in quibus corpora conantur juxta leges naturæ recedere semper à centro motûs. Verum illud quoque est in peculiari vortice telluris. Quicquid movetur circa terram, tendit semper ad recedendum à centro ejus, aër, secundum & primum elementum aëris poros replentia.

Sequitur ex eo nisu, si aliquod corpus minori virtute polleat ad recedendum à terra, illud continuò protrudi ad terram. Talia sunt lapides & ligna. Ergo quoties vibrantur in aërem, cessante motu impresso, cadere debent in terram, quia materia liquida fortiori conatu tendit ad circumferentiam vorticis, ideoque ascendere debet supra ista corpora, cumque omnia plena sint, necesse est, ut eodem tempore ista descendant, donec terram attigerint.

Res illustratur hoc experimento, quod excogitavit Nobilissimus Hugenius. *Injicitur in vas aquâ plenum cera Hispanica contrita. Postea vase circa cardinem rotato, videntur ramenta ceræ ad latera vasis discedere, quia magis adhærent fundo, ideoque majorem motum circularem accipiunt. Sistatur deinde vas, videtur pulvis cereus cogi ad centrum, quia aqua diutiùs conservat suum motum circularem; hinc concipimus materiam fluidam, quæ ambit terram, debere propellere versùs eam corpora crassa, quippe quæ faciliùs amittant motum sibi impressum. Hinc capies, cur corpora compacta, & minùs porosa, minùs levia sint. Ratio enim est, quod cum minus materiæ fluidæ contineant sub certâ dimensione, minori pollent virtute ad recedendum à centro motûs.*

Quamvis verò materia, quæ potest recedere à centro magis quam lapis, moveatur circulariter, non tamen efficere debet, ut lapis accedat lineâ circulari

culari. Ratio est, quia illa materia in tantum movetur circulariter, in quantum impeditur moveri motu recto à materiâ ambiente. Sed statim atque circa se habet materiam aliquam crassam, verbi gratiâ, lapidem, non ampliùs impeditur moveri motu recto, quia lapis non habet vim eam impediendi, ne recedat à centro. Ergo tunc movetur motu recto, & eadem opera cogit lapidem descendere secundùm lineam perpendicularem.

Acceleratur in progressu motus corporum gravium, ita ut minori tempore conficiatur spatium à media turri usque ad terram interjectum, quam spatium à media turri usque ad fastigium turris, ex quo globus labitur. Ratio dicitur esse, quod lapis continuò & successivè accipit quasi diversos ictus à materia fluida, quæ ipsum cogit descendere. Ergo augeri debet illius velocitas.

Si quæras, quare globus ferreus decem librarum æque celeriter cadat ac globus ferreus centum librarum, multo gravior, respondent, quia si ex unâ parte corpus unum sit gravius altero, est ex altera majoris superficiei, & ideo pugnat cum majore volumine aëris.

Observandum est enim, corpora, quæ in liquido aliquo descendunt, vel ascendunt, agere solùm in partem liquidi, sibi æqualem, quoad dimensionem.

Huc refer regulam ab Archimede monstratam, tunc corpora immergi in aquam, verbi gratia, quando talia sunt, ut si appenderentur ex una parte bilancis, ex altera parte verò moles aquæ, idem omninò spatium occupans, prægravarent aquam; tunc verò supernatare aquæ, quando similiter appensa reperirentur minùs gravia: sed cum hoc discrimine, ut si fieret æquilibrium, tum corpus neque ascenderet, neque descenderet, sed remaneret in loco, in quo reliqueretur sub aquis.

Quando est levius, totum non extat supra aquam, sed solum quoad partem eam, quâ levius est aquâ. Verbi gratia, pes cubicus ligni immergitur usque dum pars ejus immersa æqualis sit mole illi aquæ volumini, quod pedi integro æquiponderat. Non difficile dabitur ratio istius phænomeni; nam si supponas lignum duplò levius esse aquâ, evidens est lignum debere media sui parte intra aquam descendere, quia non aliter fieri potest æquilibrium inter columnam aquæ, in qua ponitur lignum, & columnas vicinas aquæ. Nam ut fiat æquilibrium, debet columna aquæ, in qua lignum ponitur, tantum sui ponderis amittere, quantum acquirit adjunctione ligni, quod non fieret, si plus vel minus quam dimidium ligni ingrederetur in aquam. Ergo &c. Minor patet, quia dum dimidia pars ligni immergitur, recedit à columna aquæ ligno supposita volumen aquæ paris magnitudinis cum ligno ingrediente sub aquam, quod volumen aquæ ex suppositione tantùm ponderat, quantùm totum lignum, quandoquidem aqua supponitur duplo gravior illo ligno. Si verò plus ligni immergeretur, columna aquæ plus amitteret sui ponderis, quam recuperaret: si minus

la même détermination à la pierre, parce que cette matiere ne se meut de la sorte qu'autant que la matiere qui l'environne l'empêche de se mouvoir en ligne droite. Mais dès qu'elle a autour d'elle une matiere grossiere, comme qui diroit une pierre, elle ne trouve plus d'obstacle à se mouvoir en droite ligne, parce que la pierre n'a pas la force d'empêcher qu'elle s'écarte de son centre. Ainsi elle se meut en droite ligne, & force en même tems la pierre de décendre en ligne perpendiculaire. LA PHYSIQUE.

Le mouvement des corps graves s'accélere en avançant, de sorte qu'il faut moins de tems à une balle qui tombe pour parcourir l'espace qui est depuis le milieu d'une tour jusqu'à terre, que pour parcourir celui qui est depuis le milieu jusqu'au sommet. On en donne pour raison, que la pierre reçoit sans cesse des coups de la matiere fluide, pour parler de la sorte, laquelle l'oblige de décendre. C'est pourquoi sa vélocité doit augmenter toûjours.

Si vous demandez pourquoi un boulet de fer de dix livres décend aussi vîte qu'un autre aussi de fer de cent livres, ils répondent que c'est parce que si l'un de ces corps pese beaucoup plus que l'autre, d'un autre côté l'autre a plus de superficie, de sorte qu'il résiste à un plus grand volume d'air.

En effet, il faut remarquer que les corps qui montent ou qui décendent dans une liqueur, n'agissent que sur la partie de cette liqueur qui a une dimension égale à la leur.

Rapportez ici la régle trouvée par Archiméde savoir que les corps enfoncent dans l'eau, lorsqu'ils sont tels que si on les pesoit dans un plat de la balance, & que dans l'autre on mit de l'eau qui occupât le même espace, ils l'emporteroient, au lieu qu'ils surnagent dans l'eau, lorsque pesez ensemble, ils se trouvent moins pesans que l'eau, avec cette différence que s'ils demeuroient en équilibre avec elle, le corps ne monteroit ni ne décendroit, & demeureroit dans l'endroit où on le laisseroit sous l'eau.

Quand le corps pese moins que l'eau, il ne demeure pas au dessus tout-à-fait, & il ne surnage qu'à l'égard de ce qu'il a de moins pesant que l'eau. Par exemple, un pied cubique de bois s'enfonce, jusqu'à ce que sa partie enfoncée soit égale en masse à un volume d'eau qui contrebalance un pied entier. Il n'est pas malaisé de rendre raison de ce phénomene; car supposé que le bois ait deux fois plus de légereté que l'eau, il est évident que la moitié doit enfoncer, parce qu'autrement il ne peut y avoir d'équilibre entre la colomne d'eau où est le bois, & les colomnes d'eau voisines. En effet, pour qu'il y ait équilibre, la colonne d'eau où est le bois doit perdre autant de son poids qu'elle en acquiert par l'adjonction de ce bois, ce qui n'arriveroit nullement, s'il entroit dans l'eau quelque chose de plus ou de moins que la moitié de ce bois. Donc . . . La mineure est claire, parce que tandis que la moitié du bois enfonce, il s'éloigne de la colomne d'eau qui est sous le bois un volume d'eau égal en grandeur au bois enfoncé, volume qui selon la supposition pese autant que le bois entier, puisque l'eau qui est sous le bois pese deux fois plus que lui. Or s'il enfonçoit plus de bois, la colomne d'eau perdroit plus de son poids qu'elle n'en recouvreroit, & s'il en enfonçoit moins, elle en acquerroit plus qu'elle

LA PHYSIQUE. n'en perdroit. Donc . . . . Du moins, si le bois demeureroit tout hors de l'eau, la colonne d'eau qui est dessous, auroit à la fois tout son poids & tout celui du bois, & par conséquent elle ne seroit pas en équilibre avec lui.

ligni, plus acquireret quàm perderet. Ergo, &c. Certè si lignum extaret totum supra aquam, columna aquæ ipsi subjecta haberet simul totum pondus ligni, & suum: ergo non esset in æquilibrio cum aliis.

Vous pourriez demander pourquoi un Homme pesant cent trente huit livres, par exemple, dans l'air, ne pese que huit onces dans l'eau. Ce qu'on a dit ci-dessus doit fournir la réponse. Cet homme doit être considéré comme mis dans une balance, dans un des plats de laquelle il y a une masse d'eau égale, lequel cas posé, il est évident qu'on ne doit sentir du poids de cet homme que ce qui excede le poids de cette masse d'eau, & que huit onces suffisent pour faire l'équilibre, parce que ce volume d'eau pese cent trente-sept livres & demie.

Si quæras cur homo pendens, verbi gratia, 138. libras in aëre, pendat solùm 8. uncias in aqua, responsum habe ex ante dictis. Nimirum homo ille debet considerari, ut positus in trutina, in cujus altera parte collocata sit moles aquæ similis, nam hoc posito, evidens est, gravitatem illius hominis non aliam sentiri debere, quam quæ superat pondus illius molis aquæ, & 8. uncias sufficere ad faciendum æquilibrium, quia moles illa aquæ ponderat 137. libras cum semisse.

SECOND TRAITÉ.

Du Corps animé.

NOus diviserons ce Traité en trois chapitres, dont le premier roulera sur les plantes, le second sur le bêtes, & le troisieme sur les hommes.

TRACTATUS SECUNDUS.

De Corpore animato.

TRia erunt hujus tractatûs capita, primum de plantis, secundum de bestiis, tertium de hominibus.

CHAPITRE PREMIER.

Des Plantes.

SI nous voulions examiner si les plantes ont une vie & une ame proprement dites, ce seroit le sujet d'une longue dispute sur le *concept* univoque de vie & d'ame.

Pour ménager le tems, il vaut mieux avouer qu'il y a quelque chose dans les plantes, qu'on peut nommer vie & ame, à quoi on doit ajoûter, afin qu'il n'y ait point d'équivoque, que l'ame des Plantes est une certaine harmonie de leurs organes joints entre eux d'une maniere convenable, par lesquels s'insinue une matiere subtile & pleine d'activité.

Il y a des Modernes qui croient que les corps vivans viennent tous d'une semence de leur espece, & qui par cette raison rejettent la génération des grenouilles & des vers, de la maniere qu'on l'explique d'ordinaire. Selon eux, il n'y a aucun insecte dans les fruits, dans les chairs, ni dans les étoffes qui ne soit engendré d'une semence de son espece attachée à ces corps; soit que ce soient les vents qui l'y aient portée, ou la pluie, ou quelque animal; soit qu'elle soit montée dans les plantes avec les alimens qui les nourrissent. Ils confirment leur sentiment par cette raison principale, que même en été il ne s'engendre point de vers dans les viandes, pourvû qu'on les mette hors de la portée des mouches.

Les mêmes prétendent que toute plante est engendrée immédiatement ou médiatement d'une semence de son éspéce, en quelque lieu qu'elle croisse, soit sur les murailles ou sur les tuiles, savoir médiatement, lorsqu'elle vient d'une racine, ou d'un rejetton, & immédiatement quand elle vient de graine.

Il y a cette différence entre la semence des plantes & la semence des animaux, que la premiere est dure & composée d'enveloppes qui cachent le germe. Faute du germe, la semence de-

CAPUT PRIMUM.

De Plantis.

SI vellemus examinare, an plantæ habeant vitam & animam propriè dictas, longa esset instituenda disputatio de conceptu univoco animæ & vitæ.

Præstat, quò parcamus tempori, ultro fateri, esse aliquid in plantis, quod anima & vita vocari possit; verùm ad tollendam omnem æquivocationem, addendum est animam plantarum esse certam organorum aptè inter se conjunctorum harmoniam, per quæ diffunditur materia quædam subtilis & actuosissima.

Sunt quidam recentiores, qui credunt omnia viventia generari ex semine suæ speciei, quique proinde non admittunt generationem ranarum, & vermium, prout vulgo explicatur. Juxta illos, nullum est insectum in frugibus, vel in carnibus, vel in pannis, quod non ortum ducat ex semine specifico, ejusmodi corporibus adhærente, sive delatum fuerit à ventis, sive à pluvia, sive à quodam animali, sive ascenderit in planta unà cum alimentis, quæ nutriunt ipsas. Hoc maximè confirmant, quia ne quidem per æstatem carnes vermibus infestantur, si à contactu muscarum prohibeantur.

Et isti quidem Philosophi docent omnem plantam, vel immediatè, vel mediatè generari à suo semine, quocumque tandem in loco germinet, vel in parietibus, vel in tegulis: mediatè generatur, quando propagatur vel ex radice, vel ex surculo; immediatè verò, quando ex semine.

Hoc est discriminis inter semen plantarum, & semen animalium, quod illud sit durum, & constans certis integumentis, inter quæ latet nucleus, &

& germen, quod germen si tollatur, inutile fit semen, ut constat exemplo granorum, quorum interiores partes à formicis, verbi gratia, corrosæ sunt, vel quæ quis elixaverit, torrueritve. Ergo ex eo germine procedit virtus vegetativa plantæ, hoc est virtus, quæ facit ut planta, hausto distributoque intus alimento, non solùm nutriatur, & augeatur, sed etiam semen, quo sibi simile generare possit, in se contineat, qui videtur esse præcipuus scopus plantarum, nam postquam semen in suam maturitatem perductum evadit deciduum, vel marcescit tota planta, ut videre est in plantis annuis, vel cessat omnis activitas ejus, ut videre est in arboribus.

Ut semen germinet, requiritur actio corporum vicinorum. Verbi gratia, requiritur, ut semen in terra condatur, utque humiditas terræ permeans totam seminis substantiam, mollefaciat eam unà cum cortice, quo obvallatur, tum etiam, ut rarefaciat eam, non secus ac si fermentum pervaderet semen, quà ex fermentatione oriri debet, ut cortice dissiliente, materia inclusa foras erumpat. Quia verò illa materia multo humore imbuta est, & mediocri solùm calore urgetur, idcirco partes, quæ prosiliunt, aliquam retinent contiguitatem, & componunt germen adhærens semini.

Sed istud vel imprimis mirabile est, quod germen semper exit per unam certam grani extremitatem, eam nempè, versùs quam succi terrestres tendebant, quamdiu nutriebatur. Ac sanè certum est, quod, quando granum fuit productum, tota ejus materia transivit per unam certam viam, ac deinceps, quamdiu alimentum accepit, materia secuta est eandem viam, & intravit per basim, tendens ad partem oppositam.

Hinc contigit, ut granum eam partium habuerit contexturam, inter quas quidam essent canales tendentes à basi ad cuspidem, unde non mirum, si germen rarefactum sequatur easdem vias, & exeat per cuspidem grani.

Noli tamen putare, quod si serendo granum, ejus cuspidem inverteres deorsùm, germen non prodiret sursùm versùs superficiem telluris, nam contra est, quippe in eo casu germen sese inflectit ac incurvat, ut tendat versùs aërem, tum quia faciliùs moveri potest sursùm tendens, ubi terra laxior est, & porosior, utpote pluviis irrigata, & labore hominum versa, & inversa, tum quia particulæ seminis calefactæ, seu fermentatæ, potiùs tendunt sursùm quam deorsùm.

Hinc explicabis, quare cæpæ, quæ aliquando germinant in aëre humido suspensæ, inflectant germen suum. Neque propterea putandum est, nullas omnino particulas seminis tendere deorsùm, nam verisimile est radices formari ex illis grani particulis, quæ sibi per inferiorem superficiem exitum fecerunt. Porrò radices solent hinc & inde ramusculos suos spargere, instar capillorum, qui tot sunt tubuli, per quos succi terrestres deferantur in plantam.

Jam pars illa seminis, quæ germinat versus superficiem terræ, quaque emergit è terrâ, debet

vient inutile, témoins les grains, dont les fourmis ont rongé les parties intérieures, ou qui ont été boüillis ou rotis. Donc c'est de ce germe que procede la vertu végétative de la plante, c'est-à-dire, cette vertu qui fait que la plante se nourrit & s'accroit par le moien du suc nutritif répandu au-dedans d'elle, & qu'elle contient une semence qui la met en état de produire son semblable, ce qui semble être le principal but des plantes. En effet, dès que la semence est parvenuë à sa maturité, & qu'elle est prête à tomber, la plante se flétrit & meurt, comme on le voit dans les plantes qui ne durent qu'un an, ou du moins son activité cesse tout à fait, ainsi qu'il arrive aux arbres.

L'action des corps voisins est requise pour faire germer la semence. Il faut, par exemple, qu'elle soit couverte de terre, & que l'humidité terrestre en pénétrant toute la substance, l'amolisse avec l'écorce qui l'environne. Il faut que cette humidité la raréfie, de même que si un ferment s'y étoit glissé, & cette fermentation doit faire que l'écorce sautant, la matiere renfermée sorte au dehors. Or comme cette matiere est abreuvée de beaucoup d'humeur, & n'a que peu de chaleur, les parties qui s'échapent de l'écorce conservent quelque contiguité, & composent le germe attaché à la semence.

Mais il y a, entre autres, ceci de merveilleux, c'est que le germe sort toujours par une certaine extrémité de la graine, c'est-à-dire, celle vers laquelle les sucs terrestres tendoient, lorsqu'ils la nourrissoient encore. En effet, il est certain que quand la graine a été produite, sa matiere a passé toute par un certain chemin, par où elle a continué de passer, tandis que la plante s'est nourrie, & qu'elle est entrée par la base, tendant vers la partie opposée.

C'est pourquoi telle est la contexture des parties de la graine qu'on y voit des canaux qui tendent de la base vers la pointe. Ainsi il n'est pas étonnant que le germe raréfié suive la même route, & sorte par la pointe de la graine.

Ne croiez pourtant point que si vous semez de la graine, la pointe renversée en bas, le germe poussera vers le centre de la Terre. C'est le contraire; car en ce cas, le germe se ploie & se courbe pour tendre du côté de l'air, tant parce qu'il se meut avec moins de peine vers la superficie de la Terre, où elle est lâche & poreuse à cause des pluies & du labour, que parce que les particules de la semence échauffées & fermentées, ont plus de disposition à tendre en haut qu'en bas.

Voilà pourquoi les oignons renversent leur germe, lorsqu'il leur arrive de germer, étant suspendu dans un air humide. D'ailleurs il ne faut pas s'imaginer qu'aucune partie de la semence ne tendent en bas; il est vraisemblable que les racines sont formées des particules de la graine, qui se sont fait un passage par la superficie inférieure. Or les racines répandent autour d'elles de petites branches, comme autant de tuïaux, par où les sucs terrestres sont portez dans la plante.

Cette partie de la semence qui germe vers la superficie de la Terre, & qui en sort, doit se former en un monceau assez dur & rond, parce

que

LA PHYSIQUE. que l'air la pressant de toutes parts également, & cet air aiant plus de froideur que les parties qui sont sorties de la semence fermentées & raréfiées, doit par conséquent les condenser & les resserrer.

Pour que la plante se nourrisse, il est nécessaire que les sucs qui montent par ses canaux intérieurs s'arrêtent quelque part, parce que si tous montoient jusqu'au sommet de la plante, elle ne se nourriroit non plus qu'un tuyau de jet d'eau. Donc, en montant, plusieurs particules de ces sucs se congelent & s'attachent aux parties de la plante, & d'autres trouvant les chemins bouchez ou trop étroits, ne peuvent avancer, & c'est ainsi que se fait la nutrition & l'accroissement de la plante.

Ils ajoutent que telle est la contexture des parties de la plante, & la disposition de ses fibres, que la matiere qui est propre & nécessaire pour former les feüilles & les fruits s'éleve librement jusqu'aux extrémitez des branches, tandis que celle qui n'est bonne qu'à composer le bois, la moelle & l'écorce, demeure dans le tronc.

Nous devons aussi concevoir que chaque partie de la plante a des pores, dans lesquels comme dans une espece de moule les sucs terrestres acquierent la configuration qu'exige chaque partie qui doit être nourrie & formée. En un mot, chaque partie d'un arbre est comme un crible, par les trous duquel il ne peut passer que les corps, qui sont propres à constituer cette partie.

Ce qui rend vraisemblable que la chose arrive de la sorte, c'est que nous voïons un tronc enté produire plusieurs fruits de diverses espéces, preuve que les sucs qui montent au travers de ce tronc se configurent de telle maniere dans les pores des divers rejettons qui y sont entez, qu'ils deviennent propres dans l'un à former une poire, dans l'autre à former une cerise, &c.

On doit reconnoître néanmoins que les sucs ne s'accommodent pas toujours à la figure des pores des plantes; quelquefois ils se jettent sur l'écorce tendre des racines, & renversent ou détruisent la contexture des fibres, ce qui est cause que quelquefois la plante dégénere en une autre espéce. C'est ainsi que le froment dégénere en ivroie & en avoine.

Voici l'explication de cette façon de parler, toute Terre ne porte pas toute sorte de fruits. C'est qu'il n'y a pas dans toutes les Terres des sucs convenables à toutes les plantes; c'est-à-dire, dont la figure & la grandeur répondent aux fibres & aux pores de toute sorte de plantes. D'un autre côté, certains païs sont sujets à des exhalaisons, à des vents, & à des broüillards d'une certaine espéce, qui peuvent endommager la contexture des plantes.

Une preuve qu'il faut peu d'aliment aux plantes, c'est que souvent l'abondance du suc nourricier les corrompt, en dilatant trop les pores, ce qui détruit la contexture & la liaison des fibres. On peut remarquer cet effet dans les arbres, où on a mis trop de fumier, ou qu'on a échauffez par dessous, afin qu'ils portent des fruits précoces; car ces arbres sont d'ordinaire de courte durée.

conformari in caulem satis durum, & rotundum, quia æqualiter circumquàque premitur ab aëre, qui cum sit frigidior quam partes, quæ ex semine fermentata ac rarefacta prorumperunt, debet condensare illas, ac constringere.

Ut autem planta nutriatur, necesse est succos, qui ascendunt per meatus interiores illius, alicubi sistere, nam si omnes ascenderent usque ad fastigium plantæ, non magis nutriretur planta, quàm tubus, ex quo aqua sursùm prosilit. Ergo inter ascendendum, multæ particulæ succorum veluti coagulantur, & quiescunt juxta plantæ partes, quædam offendunt vias obstructas, vel nimis angustas, ideoque manent irretitæ, atque hoc modo nutritur, vel augetur planta.

Ubi observandum esse dicunt eam esse contexturam partium plantæ, & dispositionem fibrarum illius, ut quæ materia idonea est, ac necessaria formandis fructibus, & frondibus, ea liberè transcurrere possit usque ad extremitates ramorum, remanente interim in trunco materiâ aptâ ad componendum lignum, medullam, corticem.

Verùm etiam concipere debemus, quamlibet partem plantæ habere poros, in quibus tanquam in proplasmate quodam succi terrestres acquirunt configurationem, quam unaquæque portio nutrienda & formanda exigit, vel potiùs concipiamus, quamlibet arboris partem, verbi gratiâ esse cribrum, per cujus foramina subire possunt ea dumtaxat corpuscula, quæ partem illam constituere apta sunt.

Hoc autem fieri eo modo hinc verisimile evadit, quod videamus ex eodem trunco per insitionem produci fructus diversæ speciei quamplurimos, quod argumento est succos, qui ascendunt per truncum, ita deinceps configurari in poris diversorum surculorum insitorum, ut hìc quidem apti fiant ad formandum pyrum, illic ad cerasum &c.

Interim fatendum est succos non semper accommodare se poris plantarum, nam aliquandò invitâ disconvenientiâ figurarum & pororum, irrumpunt succi in tenerum radicum corticem, fibrarumque contexturam invertunt, vel destruunt, & aliquando per eam fibrarum inversionem, planta in aliam speciem degenerat, ut cum triticum mutatur in lolium, & avenam.

Hinc concipies dictum illud, non omnis fert omnia tellus, quia nimirum non insunt omni terræ succi convenientes omnibus plantis, hoc est habentes figuram & magnitudinem partium respondentem fibris & meatibus plantæ cujuscumque. Præterea quædam regiones obnoxiæ sunt certis halitibus, ventis, & nebulis, unde possit labefactari contextura fibrarum plantæ.

Non semper requiri magnam copiam alimenti inde patet, quod non rarò plantæ corrumpantur præ nimio pabulo, nam hoc modo dilatatis poris, solvitur compages ac nexus fibrarum. Id observare est in eis arboribus quæ nimio fimo apposito, vel etiam igne subitùs adhibito, præcoces fructus ferre jubentur, nam ut plurimùm brevioris ævi sunt.

Productio ramorum explicari potest, dicendo, succos, qui actione caloris intra plantam fermentescunt, & sursùm tendunt, per latera erumpere, quà cortex est tenerior, vel etiam diversis gemmis distinguitur; illæ enim gemmæ sunt veluti ostiola, per quæ egredi possit materia nutriens plantam, & novas veluti radices offerunt succis, in quas sese insinuant, novamque germinationem moliuntur: quod exemplo flammæ illustrabis ascendentis per tubum instar tibiæ perforatum, quæ sane varias sui partes per foramina tubi emitteret.

On peut expliquer la production des branches, en disant que les sucs qui fermentent dans la plante par l'action de la chaleur, & qui s'élevent en haut, en sortent par les côtez, où l'écorce est plus tendre, où par ceux où elle est semée de bourgeons; car ce sont comme autant de portes par où peut sortir la matiere qui nourrit la plante, & ils offrent comme de nouvelles racines aux sucs, afin qu'ils s'y insinuent, & qu'ils y regerment. On peut éclaircir cette hypothese par l'exemple de la flamme, qui monteroit au travers d'un tuiau percé comme une flute, & dont, sans doute, les parties sortiroient les unes par une ouverture, & les autres par une autre.

Utrum autem alimentum plantæ patiatur similes circulationes illis, quæ in sanguine animalium deprehenduntur, non nisi conjecturis probabilibus adhuc cognosci potuit. Illos certè falli evidens est, qui credunt totum plantæ alimentum transire per medullam, & quoquoversum inde diffundi usque ad corticem: nam si hoc esset, salices, & juglandes non viverent, ut vivunt, sine medullâ. Aliunde non videtur quibusdam totum alimentum transire per corticem, unde diffundatur in lignum, & usque ad medullam; nam si hoc esset, inquiunt, folia & gemmæ non nutrirentur alimento ex ipsa arboris substantiâ prodeunte, ut nutriuntur, neque in emplastratione (quæ insitionis species est) cortex nudo ligno appositus videretur, quâ parte gemmam habet, radicem in lignum veluti defigere, ut videtur. Sed hoc argumentum parum habet roboris, quia si succus transeat totus à cortice in partes interiores, æque debent gemmæ & cortex insititius radicari in ligno, ac si succus è ligno transiret in corticem. Verisimile est, succum alimentitium transmitti directo, & ad medullam, & ad lignum, & ad corticem; ita tamen ut fiat mutua quadam irroratio, seu communicatio.

Quant à la question si l'aliment des plantes circule comme le sang des animaux, c'est ce qu'on n'a pû encore découvrir que par des conjectures probables. Du moins il est évident que ceux-là se trompent qui croient que le suc nourricier de la plante passe toute par la moëlle, & se répand de côté & d'autre jusques dans l'écorce, car si la chose étoit vraie, les saules & les noiers ne pourroient vivre sans moëlle comme ils font. D'un autre côté, quelques Savans ne croient point que l'aliment des arbres passe par l'écorce, d'où il se répande dans le bois & perce jusqu'à l'écorce; car en ce cas, disent-ils, les feüilles & les boutons ne seroient pas nourris comme ils sont de l'aliment qui sort de la substance même de l'arbre, outre que dans l'emplastration qui est une espéce de greffe, on ne verroit point comme on fait l'écorce appliquée sur le bois nud, du côté qu'elle bourgeonne, jetter une sorte de racines dans l'arbre. Mais cette objection a peu de solidité, vû que si le suc passe tout de l'écorce dans les parties intérieures, les bourgeons & l'écorce entée doivent aussi bien s'enraciner dans le bois, que si le suc passoit du bois dans l'écorce. Il est vraisemblable que le suc nutritif est transmis directement, & à la moëlle, & au bois, & à l'écorce, de maniere cependant qu'il s'en fasse comme une irroration ou communication mutuelle.

Ut de fructu aliquid dicamus, consideremus mirabilem illum concentum, qui est inter plantam ipsam, arborem verbi gratiâ, & ejus fructum, nam sicut arbor constat tribus partibus, cortice, ligno, & medullâ, ità fructus constat pelle, pulpâ, & semine, nisi quod sæpè inter carnem & semen mediat corpus quoddam durissimum, nucleus dictum.

Pour venir maintenant au fruit, on doit considérer la ressemblance merveilleuse qu'il y a entre lui & la plante qui le porte; car comme l'arbre, par exemple, est composé de trois parties, l'écorce, le bois, & la moëlle, de même le fruit en a trois, la peau, la chair, & la semence, si ce n'est que dans certains on trouve entre la chair & la semence un corps dur qu'on nomme noiau.

Si verum sit, quod vulgo dicunt uvas carere acinis, & mala persica nucleo, quando è palmite, surculoque plantato exempta est medulla, fatendum est, eandem materiam, quæ in trunco formam medullæ acquirit, evadere in fructu semen, & nucleum, & tunc investiganda erit ratio, quare medulla sit tantopere mollior, quam eæ partes fructûs, quibus respondet. Forte hoc evenit, quia omnes humoris alimentitii partes tenuiores liberum habent exitum per poros pulpæ, non verò crassiores, unde istæ cohibentur in meditullio fructûs, & ibi indurescunt, propterea quod solæ remanent, levioribus subtilioribusque corpusculis quoquoversum se diffundentibus per carnem fructûs, præsertim si supponamus succos in fructu contentos moveri circulariter, nam partes crassiores repellentur ad centrum

Si ce qu'on dit d'ordinaire est vrai, savoir que les raisins n'ont point de pépins, ni les pêches de noiaux, lorsqu'en plantant un rejetton de ces plantes, on en tire la moëlle, il faut avouer que la même matiere qui dans le tronc prend la forme de moëlle, revêt dans le fruit celle de pépins & de noiau, après quoi il faudra examiner pourquoi la moëlle est tant soit peu moins dure que les parties du fruit ausquelles elle répond, Peut-être est-ce parce que les parties tenuës du suc nourricier trouvent toutes un libre passage à travers les pores de la chair du fruit, au lieu que celles qui sont grossieres arrêtées au milieu du fruit, s'y endurcissent, parce qu'elles y demeurent seules, tandis que les corpuscules moins pesens & moins grossiers se répandent de toutes parts dans la chair du fruit. La chose paroit indubitable, supposé que les sucs contenus dans un fruit se meuvent en rond; car alors les parties grossieres doivent être poussées vers le centre,

LA PHYSIQUE. tre, & composer un corps dur, en se tenant en repos les unes auprès des autres.

Vous direz que si la chose étoit de la sorte, le noiau ne renfermeroit pas un corps assez mol, qui est la semence de la plante.

J'avouë que cette objection est pressante. Peut-être faut-il supposer que cette semence est d'abord environnée d'une certaine écume ou d'une pellicule, qui durcissant peu à peu, empêche que les parties fluides qu'elle entoure ne s'échapent. Ainsi sous cette enveloppe, elles composent un corps, qui d'abord plus mol que la chair du fruit, devient ensuite plus dur, parce que ses parties perdent peu à peu leur agitation, & ne peuvent être arrosées d'un nouveau suc aussi aisément que la chair, y aiant entre elles & cette chair un noïau d'une extrême dureté. Or cette premiere croute qui se forme autour de la semence dans le milieu du fruit, s'épaissit à la longue par *juxta-position*.

Quelques Savans disent que ce qui rend le fruit meilleur que les autres parties de la plante, est que sa matiere passant par beaucoup plus de cribles, se purifie beaucoup mieux, & que les corpuscules les plus subtils peuvent seuls parvenir jusqu'au fruit. Car dès que la Terre échaufée envoie ses sucs dans un arbre, les passages sont occupées d'abord par les particules les plus aqueuses, & qui se changent le plus aisément en vapeurs. Ainsi les corpuscules qui montent ensuite ne peuvent arriver jusqu'au sommet de l'arbre, à moins qu'ils ne soient bien subtils. Par conséquent, les fruits n'étant composez que de ces particules, ils doivent avoir un meilleur goût que les autres parties de l'arbre.

Mais ce sont de foibles raisons, puisqu'elles ne sont pas plus pour les fruits que pour les feüilles, lesquelles sont pourtant d'un goût tout-à-fait desagréable. Il vaut donc mieux dire que la bonté des fruits, bonté relative à nous, & qui n'emporte pas plus de perfection que la bonté de l'écorce, vient de la qualité des fibres par lesquelles & dans lesquelles le suc se purifie, ce qui fait qu'il acquiert une figure convenable aux pores de notre langue.

Vous demanderez, peut-être pourquoi les fruits tombent quand ils sont murs? Je réponds, que c'est parce que ne recevant plus le suc nourricier, ils doivent tenir peu à la branche. Or il est nécessaire pour que les fruits mûrissent que le passage soit bouché aux sucs qui nourrissent l'arbre, & de là vient que les fruits mûrissent en moins de tems sur une branche à demi-rompue. Car tandis que les sucs abondent, il ne peut se faire de coction parfaite d'un seul & même aliment. Ainsi les pores par lesquels le fruit reçoit son aliment, se bouchent peu à peu, ce qui est cause que la queuë séche, qu'elle ne tient presque plus à l'arbre, & qu'elle en est séparée aisément par la pesanteur du fruit.

La même raison fait qu'à l'approche de l'hyver, les feüilles jaunissent & tombent, c'est-à-dire, que le défaut de chaleur arrête alors les sucs, & bouche les chemins par où ils se répandoient dans les fibres des feüilles.

Que s'il y a des arbres toujours verds, comme le laurier, le buis, l'olivier, c'est que l'humeur qui en attache les feüilles aux branches, est d'une telle viscosité, qu'elle les lit par une infinité de fibrilles, & à l'écorce, & même au bois de l'arbre.

ibique juxta se invicem quiescentes component corpus durum.

Dices, si res ita se haberet, nucleus non contineret intra se corpus satis molle, nempe semen plantæ.

Fateor hanc instantiam esse validam. Dicendum proinde forte est, statim semen spumâ quâdam tenui seu pelliculâ circumdari, quæ paulatim indurescens impedit, ne partes fluidiores, quas ambit dissipentur. Illa ergo inter eam crustam componunt corpus mollius, quod deinde duriùs evadit ipsâ pulpa, quia ejus partes amittunt paulatim suam agitationem, neque tam facile irrigari possunt novo succo, ac pulpa, quia mediat inter eas & pulpam duritas nuclei. Prima autem ea crusta, quæ circa semen in meditullio fructûs concrescit, fit crassior successivè per juxta-positionem.

Dicunt aliqui fructum ideo esse meliorem cæteris plantæ partibus, quia materia illius transiens per multo plura cribra perfectiùs repurgatur, & quia subtiliora solùm corpuscula pervenire possunt usque ad fructum, nam statim atque terra calefacta succos suos in arbores emittit, occupantur meatus particulis maxime aquosis, quæ faciliùs in vaporem solvuntur. Ergo corpuscula, quæ deinceps ascendunt, eniti nequeunt usque ad fastigium arboris, nisi subtiliora sint, ac per consequens fructus, qui constant ejusmodi particulis, præstare debent sapore reliquis plantæ partibus.

Sed hæ rationes debiles sunt, quia licet æquè militent pro frondibus, ac pro fructibus, frondes tamen ingratissimi sunt saporis. Præstat ergo dicere, bonitatem fructuum (quæ est solùm relativa ad nos, nec in se majoris est perfectionis, quam bonitas corticis) oriri ex qualitate fibrarum, per quas, & in quibus expurgatur succus, ex quo fit, ut ipsi ea figura adveniat, quæ poris linguæ congrua sit.

Quæres cur fructus maturi decidant. Respondeo, qui non ampliùs sugunt humorem alimentitium, ac per consequens non tenaciter adhærent ramo. Necesse autem est, ut maturescant fructus, obstrui aditum succis nutrientibus arborem (unde est, quod fructus in ramo semifracto citiùs maturescant) nam quamdiù affluunt succi, non potest fieri concoctio & perfecta elaboratio unius & ejusdem alimenti. Ergo obturantur sensim meatus petioli, per quos alimentum subit in fructum, & eâdem operâ petiolus arescit, nec multùm cohæret arbori, unde ipsa gravitas fructûs omnem abrumpit conjunctionem.

Hæc eadem est causa, cur vergente anno in hyemem, folia flavescant, decidantque; nempe defectu caloris, succi retardantur, & obstruuntur viæ, per quas infundebantur in fibras foliorum.

Quod si quædam arbores semper vireant, ut laurus, buxus, olea, dicendum est, humorem, quo folia aligantur ramo, esse ita viscosum, ut innumerabilibus fibrillis connectat illa non solùm cum cortice, sed etiam cum ligno arboris.

Sed

Sed fatendum est, multa observari in plantis, quorum causam nemo hominum assequutus est.

Cependant on doit reconnoître qu'il y a bien des phénoménes dans les plantes dont personne n'a découvert la cause.

CAPUT SECUNDUM.

De Bestiis.

TRes esse dicuntur species animæ, nimirum vegetativa, sensitiva, & rationalis.

Prima convenit sola plantis, bestiis cum secundâ, homini cum secundâ & tertiâ. Idcirco bestiæ instructæ simul sunt animâ vegetativâ, & sensitivâ, homo verò simul vegetativâ, sensitivâ, & rationali. Agemus in capite sequenti de homine, tum prout habet corpus, tùm prout habet animam, & hoc modo intelligentur, quæ de organisatione & nutritione animalis dicenda sunt.

In præsenti capite agendum est de bestiis, quatenus sentiunt, & hoc modo intelligentur, quæ ad hominem pertinent, quatenus sentit.

Quænam sunt facultates animæ sensitivæ.

TRibus est instructa qualitatibus anima sensitiva, nempe cognoscitivâ, appetitivâ, & locomotivâ.

Cognoscitiva comprehendit sub se sensus externos & internos, & objecta apprehendit corporea sub ratione jucundi vel injucundi, utilis vel noxii.

Appetitiva fugit, vel prosequitur objecta corporea, prout apprehensa sunt à sensibus, vel sub ratione molesti & noxii, vel sub ratione jucundi & utilis.

Loco-motiva exequitur propensiones appetitivæ, & corpus transfert ab uno loco in alterum, ut assequatur, quod appetitus concupiscit, & fugiat, quod appetitus aversatur.

Sensus significat ut plurimùm facultatem percipiendi aliqua objecta, & involvit simul animam, & corpus: hoc est, significat facultatem animæ alligatam alicui organo corporeo, à quo dependenter operatur. Sed sumitur aliquando pro actu sentiendi, seu sensatione.

Ut cognoscamus quid sit sensus in hac ultimâ significatione, consulenda est propria conscientia, sive illud, quod experimur, quando actu sentimus; sicut enim impossibile est explicare homini, qui fuit semper cœcus, quid sit visio, quia nunquam ipse habuit sensationem, quæ sic vocatur, ita impossibile est explicare quid sit sensus, nisi homini, qui propriâ experientiâ cognoscit quid sit sentire.

Dicamus ergo sensum esse perceptionem objecti, agentis in organum, nam hæc est idea sensus, quam quislibet nostrum experitur, quandò tangit, videt olfacit rosam, verbi gratiâ.

Objectum sensus, quod semper est corporeum, & vocatur sensibile, duplex dicitur esse nempè proprium, & commune. Sensibile proprium est, quod

CHAPITRE SECOND.

Des Bêtes.

ON distingue trois espéces d'ames, l'ame végétative, l'ame sensitive, & l'ame raisonnable.

La premiere convient seule aux plantes. Elle, & la seconde conviennent aux Bêtes. Enfin toutes trois conviennent à l'homme. Nous traiterons dans le chapitre suivant de l'homme, & entant qu'il a un corps, & entant qu'il a une ame. Cette explication fera comprendre ce qu'on doit dire de l'organisation & de la nutrition de l'animal.

En attendant, nous allons traiter dans ce chapitre-ci des Bêtes, en tant qu'elles sentent, & il n'y aura qu'à faire l'application de nos principes aux hommes entant que sensitifs.

Quelles sont les facultez de l'ame sensitive.

L'Ame sensitive a trois qualitez, savoir la connoissance, l'appétit, & la faculté *locomotive*.

La Connoissance comprend sous soi les sens extérieurs & les sens intérieurs, & elle apperçoit les objets corporels, ou comme agréables & utiles, ou comme désagréables & nuisibles.

L'appetit fuit ou recherche ces mêmes objets, selon qu'ils ont été apperçus par les sens, ou comme fâcheux & pernicieux, ou comme agréables & avantageux.

La faculté *loco-motive* exécute les penchans de l'appetit, & transporte le corps d'un lieu dans un autre pour obtenir ce que l'appetit désire, pour éviter ce qu'il abhorre.

Le mot sens signifie d'ordinaire la faculté de percevoir quelques objets, & il convient à l'ame & au corps, c'est-a-dire, qu'il signifie une faculté de l'ame, attachée à quelque organe corporel, dépendamment duquel elle opere. Mais on le prend quelque fois pour l'action de sentir, ou la sensation.

Pour connoître ce que c'est que le sens dans cétte derniere signification, il faut consulter sa propre conscience, c'est-à-dire, ce qu'on éprouve lorsqu'on sent actuellement; car comme il est impossible de faire entendre à un aveugle né ce que c'est que vision, parce qu'il n'a jamais eu cette sensation, de même on ne peut expliquer ce que c'est que sens qu'à un homme qui connoît par sa propre expérience ce que c'est que de sentir.

Nous disons donc que le sens est la perception d'un objet qui agit sur l'organe; car c'est l'idée de sens que chacun de nous éprouve, lors, par exemple, qu'il touche, qu'il voit, qu'il flaire une rose.

L'objet du sens qui est tojours corporel, & qu'on appelle sensible, est de deux espéces, l'un propre, & l'autre commun. L'objet propre d'un sens est celui qui ne peut affecter qu'un sens,

ſens, comme la couleur, qui n'affecte que la vuë. L'objet commun eſt celui qui en affecte pluſieurs, comme la figure qui affecte le tact & la vuë, & le mouvement qui affecte les cinq ſens extérieurs, puiſque nous voions un homme courir, nous apercevons par le tact qu'on nous tire un bâton de la main, nous connoiſſons par l'odorat qu'on nous paſſe une roſe ſous le nez, nous découvrons par le goût qu'il nous entre des mets dans la bouche, & nous ſavons par l'oüie qu'un homme qui parle s'éloigne ou s'approche.

Mais il faut obſerver qu'à parler proprement, cet objet commun des ſens n'eſt point connu par eux. En effet on a beſoin de mémoire, de raiſonnement & de comparaiſon pour ſavoir qu'une choſe eſt muë. La raiſon en eſt que les ſens n'appercevant que ce qui eſt preſent, & le mouvement aiant des parties préſentes, & des parties paſſées, nous ne pouvons appercevoir le mouvement, qu'entant que nous ſavons par le moien de la mémoire que la même choſe que nous voions ſe mouvoir en cet inſtant & dans telle place, ſe mouvoit dans telle autre l'inſtant précédent, & ainſi du reſte. La vérité eſt donc que ce ſenſible commun n'eſt connu des ſens, qu'en ce qu'il modifie tellement l'action du ſenſible propre, que l'ame apperçoit quelque différence ou quelque conformité dans cette action, & en infere que l'objet eſt de telle ou de telle façon. Ainſi le mouvement d'un homme qui parle modifie en telle ſorte l'action du ſon, qu'il devient ſucceſſivement, ou plus fort, ou plus foible. De là l'ame prend occaſion de juger que le corps ſonore ne demeure pas toujours en un même état.

La faculté de ſentir ſe diviſe d'ordinaire en ſens externes, dont les organes ſe trouvent dans la partie extérieure du corps, & ſont affectez immédiatement par les objets, & en ſens internes, dont les organes réſident dans le cerveau, & ne reçoivent l'impreſſion des objets que par le moïen des ſens externes.

Quoique les opérations des ſens ſe faſſent toutes par le ſeul contact, on peut compter cinq ſens extérieurs, la vûë, l'ouie, l'odorat, le goût & le tact, de même que les inſtrumens des ouvriers ſont de diverſes eſpéces, bien que tous ſoient mis en uſage par la ſeule impulſion.

Il faut remarquer que les ſens ne ſont que des organes, dont l'ame dépend pour connoître les objets; car l'œil ne voit, & l'oreille n'entend, que comme un pinceau peint. Il n'y a donc qu'un principe ſeul qui ſent, ſavoir l'ame, mais elle emploie divers inſtrumens, dont elle a beſoin pour appercevoir les objets.

On diſtingue quatre ſens internes, le ſens commun, l'imagination, la mémoire, & l'*eſtimative*, que quelques-uns réduiſent à l'imagination ſeule.

unum ſenſum dumtaxat afficere poteſt, ut color viſum ſolummodo. Commune eſt, quod plures ſenſus afficit, ut figura tactum, & viſum, & motus quinque ſenſus externos. Videmus enim hominem currere, percipimus tactu baculum ſubduci manui noſtræ, olfactu roſam duci præter nares, guſtu cibos per os circumferri, auditu hominem loquentem recedere, vel accedere.

Sed obſervandum eſt, ſenſibile commune non cognoſci propriè ſenſibile, opus enim eſt recordatione quadam, comparatione, & ratiocinatione, ut cognoſcamus rem moveri. Cum enim ſenſus percipiant ſolùm, quod præſens eſt, motus verò habeat partes præſentes, & præteritas, non poſſumus percipere motum, niſi quatenus beneficio memoriæ ſcimus rem, quam hoc inſtanti videmus in tali loco, fuiſſe inſtanti præcedenti in altero, & ſic de cæteris. Ergo dicendum eſt ſenſibile commune in tantum cognoſci à ſenſibus, in quantum ita modificat actionem ſenſibilis proprii, ut mens animadvertat aliquam differentiam, vel conformitatem, in eâ actione, & inde colligat objectum taliter, vel taliter ſe habere, verbi gratiâ, motus loquentis ita modificat actionem ſoni, ut illa evadat fortior, vel debilior ſucceſſivè. Hinc autem anima occaſionem arripit judicandi corpus ſonorum non manere in eodem ſtatu.

Facultas ſentiendi dividi ſolet in ſenſus externos, quorum organa ſunt in exteriore corporis parte, & ab objectis immediatè afficiuntur, & in ſenſus internos, quorum organa intus latent in cerebro, nec niſi mediantibus ſenſibus externis, impreſſionem objectorum accipiunt.

Senſus externi poſſunt numerari quinque nimirum, viſus, auditus, odoratus, guſtus, & tactus, quamvis omnes ſenſuum operationes peragantur ſolo contactu, nam licet fabri omnia ſua inſtrumenta impulſione applicent, illa tamen ſpecie diverſa ſunt.

Ubi obſervandum ſenſus eſſe dumtaxat organa, è quibus anima dependet, ut percipiat objecta, neque enim oculus videt, & auris audit magis, quam penicillus pingit. Igitur unicum eſt ſentiendi principium, nimirùm anima; multa verò diverſa inſtrumenta, à quibus pendet, ut actu percipiat objecta.

Senſus interni numerantur quatuor, nempe ſenſus communis, imaginatio, memoria, & æſtimativa: ſed aliqui omnes ad imaginationem redegerunt.

Comment les facultez de l'ame ſenſitive operent.

Il s'agit ici de la maniere dont l'ame ſenſitive de non-ſentante parvient à l'état de ſentante quelque choſe.

Avant tout, je ſuppoſe une choſe qui paroît inconteſtable, ſavoir que la faculté de ſentir ne réſide pas dans l'organe, mais qu'elle apprend d'ailleurs ce qui ſe paſſe dans cet organe.

Quomodo facultates animæ ſenſitivæ operentur.

Agimus hîc de modo, quo anima ſenſitiva de non ſentiente fit actu ſentiens.

Ante omnia ſuppono rem, quæ negari poſſe non videtur, ſcilicet ſentiendi facultatem non reſidere in organo, ſed aliundè percipere ea, quæ in organo geruntur.

geruntur. Hoc patet exemplo hominis dormientis, circa quem ingens editur strepitus, inauditus tamen, & hominis meditantis attentissimè, qui non videt res præ oculis positas. Si anima affixa esset auribus & oculis, cur non perciperet objecta, quæ impressionem in oculos & aures faciunt? Certè nisi dicamus ideo tunc non videri colores; nec audiri sonos, quia impressio objectorum non transit usque ad sedem animæ, numquam explicatur hoc phænomenum. Ergo dicendum est animam alibi habere suam sedem, quam in organis sensuum externorum, & organa esse tantùm vias, quibus iter ad illam arcem, ubi facultas sensitiva remanet.

Illam autem animæ sensitivæ sedem esse cerebrum, hinc verisimile fit, quod nervi suam originem in cerebro habeant; nervi, inquam, quorum interventu fieri sensionem ipsa docemur experientiâ: quippe ligatis nervis, obstructis, adustis, refrigeratis, sectis, perit sensus in ea parte in quam nervus diffunditur.

Nec obstat, quod pedibus, vel manibus vulnerati, sentiamus dolorem in pedibus, vel manibus; quod sapores experiamur in ipsa lingua, sonos in aure, &c. nam hoc solùm probat animam referre sensum, quem elicit in cerebro, ad eam partem, unde accipit impressionem, quæ talem sensum causat, ut vel inde facile demonstretur, quod manibus truncati nonnunquam dolorem sentire se credunt in manu, quia nimirum nervus brachii eodem modo vellicatur, vellicatque cerebrum, quo vellicabat, dum integrum erat membrum.

Confirmatur, quia per speculum videmus objecta in loco, ubi revera non sunt, quod provenit ex eo, quod cum anima soleat referre sensationes suas ad loca, unde oritur impressio, impressio quæ causat sensationem in speculo visi objecti, eodem modo afficit visum, quasi proficisceretur à loco, in quo videtur objectum; ergo anima applicat illud objectum loco ejusmodi. Idem dicendum est respectu saporum, sonorum, doloris, &c. nempe animam applicare illos illi parti corporis, ubi incipit impressio, seu vellicatio nervi, quæ causa est, cur anima sapores, sonos, & dolores percipiat.

Jam posito, quod nervi sint vehiculum actionis objectorum in organa, facile concipiemus, quare aliquandò anima non advertat objectum agens in aurem, & oculum. Causa est, quia nervi, vel aliquo vapore obstructi sunt, ut inter dormiendum, vel defectu spirituum animalium laxi, & dissoluti; unde licet impellantur ex unâ parte, non tamen premuntur ex alterâ, quemadmodum cernere est in fidibus tensis. Defectus autem spirituum animalium provenire potest, non solùm ex nimiâ lassitudine, sed etiam ex attentâ applicatione mentis in aliquam rem, faciente ut spiritus aliorsum determinentur.

Non opus est, ut refutemus species, quas vulgò Philosophi vocant intentionales, & quas dicunt produci ab objectis per totum medium, usque ad organum, & mediantibus illis animam percipere objecta, quæ tales species produxerunt. Commodiùs

C'est ce qui paroît par l'exemple d'un homme dormant, autour duquel on fait un grand bruit sans qu'il l'entende, ou d'une personne qui méditant avec une extrême attention, ne voit pas des objets placez sous ses yeux. Si l'ame étoit attachée aux oreilles & aux yeux, pourquoi n'appercevroit-elle pas les objets qui font impression sur les yeux & sur les oreilles? Certes, à moins de dire qu'elle n'a manqué de voir les couleurs & d'entendre les sons, que parce que l'impression de ces objets n'est point parvenuë jusqu'au siege de l'ame, on n'expliquera jamais ce phénomene. On doit donc avoüer que l'ame réside ailleurs que dans les organes, & qu'ils sont seulement les chemins par où on va dans l'endroit qu'habite la faculté sensitive.

Ce qui rend vraisemblable que cet endroit est le cerveau, c'est que les nerfs y ont tous leur origine, les nerfs, dis-je, par l'intervention desquels l'expérience même nous apprend que se font les sensations, puisque quand les nerfs sont liez, bouchez, brulez, ou glacez, il n'y a plus de sentiment dans la partie où ils s'étendent.

Il sert peu d'alléguer que blessez aux pieds ou aux mains, nous sentons la douleur dans les pieds ou dans les mains, que nous éprouvons les saveurs sur la languë, que nous entendons les sons dans l'oreille. Cette raison prouve seulement que l'ame rapporte le sentiment qu'elle a dans le cerveau à la partie d'où elle a reçu l'impression, qui cause un tel sentiment, ainsi qu'on peut le démontrer aisément par cette raison entre autres, que des gens à qui on a coupé la main croient quelquefois sentir de la douleur à la main, ce qui vient de ce que le nerf du bras est ébranlé, & ébranle le cerveau de la même maniere que quand la main subsistoit encore.

On confirme cette vérité par la raison, qu'un miroir nous fait voir les objets dans un lieu où ils ne sont pas, ce qui vient de ce que l'ame rapportant toujours ses sensations aux lieux d'où lui est venuë l'impression, celle qui cause la vision des choses peintes sur la glace du miroir, affecte la vuë de la même maniere que si elle partoit du lieu où on voit l'objet, de sorte que l'ame l'applique en effet à ce lieu. Il en faut dire autant par rapport aux saveurs, aux sons, à la douleur, savoir que l'ame applique ces sentimens à la partie du corps où commence l'impression ou l'ébranlement du nerf, qui est cause que l'ame sent des saveurs, des sons, de la douleur.

Ce principe posé, que les nerfs sont le véhicule de l'action des objets sur lës organes, nous concevons aisément pourquoi l'ame n'apperçoit pas toujours un objet, qui agit sur les oreilles & sur les yeux. C'est que les nerfs se trouvant, ou bouchez par quelques vapeurs, comme dans le sommeil, ou laches & peu tendus faute d'esprits animaux, le mouvement imprimé à une de leurs extrémitez ne se communique pas à l'autre, comme on le peut remarquer dans un violon débandé. Or le defaut d'esprits animaux peut venir d'une extrême lassitude, & aussi d'une forte contention d'esprit qui fait que les esprits se répandent dans d'autres parties.

Il n'est pas nécessaire que nous réfutions ces espéces que les Philosophes nomment intentionnelles, espéces, qui selon eux, s'étendent depuis les objets jusqu'aux organes, & par le moien desquelles l'ame apperçoit les objets qui les ont produites. L'action de l'objet sur l'organe explique

plique mieux, en disant que les objets poussent vers l'organe le corps qui est entre eux & cet organe, ce qui arrive dans la vision & dans l'oüie, ou qu'ils envoient certains corpuscules dans cet organe, ou qu'ils en ébranlent par eux mêmes les fibrilles & les petits nerfs, ce qui se fait dans l'action de flairer, de goûter, & de toucher. Il suffit d'y ajoûter que l'impression faite sur l'organe doit être portée jusque dans le cerveau, par le moien des nerfs qui sont comme des cordes tendues depuis le cerveau jusqu'à cet organe.

Cependant il demeure une difficulté considérable par rapport à l'acte de sentir; car on peut demander comment l'action de l'objet parvenuë dans le cerveau peut être cause que la faculté de sentir vienne à connoître cet objet qu'elle ne connoissoit pas. On ne voit aucune connexion ou proportion entre l'action de l'objet & la sensation. L'action de l'objet est une impulsion & puis c'est tout, & une impulsion ne peut produire que le mouvement local, la division, le hachement, le broïement, quelque changement de figure & de situation. Donc on n'a point d'idée distincte que l'action de l'objet sur les yeux, pas exemple, & sur le cerveau puisse faire autre chose que d'y causer quelque changement de figure & de situation. Or on ne conçoit point qu'un changement pareil puisse être la perception ou la cause de la perception d'un objet. Donc on ne sauroit comprendre comment l'action des objets est la cause de la sensation.

Pour obvier à cette difficulté, quelques Philosophes avouent que le mouvement, soit du cerveau, soit d'un autre organe, quel qu'il soit est tout-à-fait incapable de devenir la cause physique de la sensation. Mais selon eux, il peut être l'occasion ou la condition, à la presence de laquelle l'ame produit en soi la sensation.

Des sens extérieurs.

Du Tact.

COmmençons par le tact ce que nous avons à dire des sens. Le tact est de tous les sens celui qui est le plus néceſſaire. C'est pourquoi il est répandu dans tout le corps, non que chaque partie du corps ait la faculté de toucher, mais parce qu'il n'y a aucune partie sensible du corps qui n'en n'ait auprès d'elle une qui est l'instrument de ce sens, savoir un nerf selon l'opinion la plus vraisemblable.

Pour mieux concevoir la chose, ramarquez que les nerfs ont leur origine dans le cerveau, & non dans le cœur, comme l'a crû Aristote.

Il sort donc du cerveau sept paires de nerfs, ou selon d'autres dix paires, qui s'étendent en differens endroits.

Les nerfs optiques qui tendent aux yeux, & qui aboutissent à la rétine, font la premiere paire, comme parlent les Médecins. La seconde se termine aux muscles des yeux. La troisieme, la quatriéme & la septieme vont se rendre dans la langue. Les nerfs auditifs sont la cinquieme. Enfin ceux qui passant par le col, se séparent en plusieurs branches, & tendent vers le cœur, les poumons, le foie, la rate, les intestins, l'estomac &c. sont la sixieme paire.

explicatur actio objecti in organum, si dicamus objecta vel impellere corpus medians versùs organum, quod fit in visione & auditione, vel emittere corpuscula quædam in organum, vel ipsa per se succutere fibrillas & nervulos organi, quod fit in olfactione, gustatione, & tactione. Sed requiritur præterea impressionem in organum factam propagari usque in cerebrum, mediantibus nervis, qui instar chordarum à cerebro ad organum usque protenduntur.

At enim remanet semper magna difficultas, quoad actum sentiendi, nempe quæri potest, quomodo actio objectorum, etiamsi perveniat usque ad cerebrum, possit esse causa, cur facultas sentiendi, quæ non cognoscebat objectum, reddatur actu cognoscens illud. Nulla videtur esse connexio, vel proportio inter actionem objecti in organum, & sensationem. Nam actio objectorum mera est impulsio, impulsio verò nil nisi motum localem, divisionem, concisionem, contritionem, aliquamve aliam sitûs & figuræ mutationem producere potest. Ergo objectorum actio nihil distinctè concipitur efficere posse in oculis, verbi gratiâ, & cerebro, nisi aliquam sitûs, & figuræ mutationem. Ea verò sitûs & figuræ mutatio non concipitur esse posse perceptio, vel causa perceptionis alicujus objecti. Ergo non concipi potest quomodo actio objectorum causa existat sensationis.

Quidam Philosophi, ut occurrant illi difficultati, fatentur motum sive cerebri, sive nervi, sive cujuscumque alterius organi corporis, esse prorsus ineptum ad producendam physice sensationem, sed dicunt illum posse esse saltem occasionem, seu conditionem, ad cujus præsentiam anima producit in se sensationem.

De sensibus externis.

Et primò quidem de Tactu.

I*Ncipiendum est à tactu, qui est omnium maximè necessarius, ideoque per universum corpus diffunditur, non quod singulæ partes corporis polleant virtute tangendi; sed quia nulla est sensibilis pars corporis, quæ non habeat sibi cohærentem eam quæ tactûs instrumentum est, quæque juxta verisimiliorem sententiam nervus est.*

Adverte majoris claritatis causâ nervos habere originem suam in cerebro, non in corde, ut credidit Aristoteles.

Prodeunt igitur à cerebro septem paria nervorum (juxta quosdam decem) indeque ad diversa loca porriguntur.

Nervi optici, qui ad oculos tendentes, desinunt in retinam, faciunt primum par, ut loqui amant medici: qui desinunt in musculos oculorum, faciunt secundum: sunt tria paria, quæ in linguam tendunt, nempe tertium, quartum, & septimum: nervi auditorii faciunt quintum; ii verò, qui per collum transeunt, & inde in varios ramos divisi, abeunt separatim versus cor, & pulmones, hepar, lienem, intestina, stomachum, &c. componunt sextum.

Præ-

Præter illos nervos, multa eorum paria prodeunt è medullâ spinali (quæ nihil est aliud, quam continuatum cerebrum) per vertebrarum foraminula. Prodeunt, inquam, septem paria ad collum, duodecim deorsum, quinque ad lumbos, &c. unde patet nervos per totum corpus disseminari.

Ad hæc sciendum est, unumquemque nervum duabus membranulis involvi, quæ oriuntur ex tunicis cerebrum ambientibus, & multis ramis in modum tubulorum diffusi per totum corpus sparguntur, non minùs quam venæ & arteriæ. Substantia interior nervorum constat innumeris fibrillis, tenuissimisque capillamentis. Quæ tandem à se invicem divisæ, frustum aliquod carneum permearunt, & unà cum ipso musculum efformarunt, iterum in unum confluunt, ad componendum tendinem, tendo autem ut plurimùm ossi alicui adhæret, estque instrumentum illius, atque adeo totius membri motûs.

Debemus considerare insuper in nervis spiritus animales, qui è ventriculis cerebri affluunt in nervos, veluti in tubulos, ita ut nervi repleantur substantiâ subtilissimâ, & maxime agitatâ, & hoc pacto non solùm tensi maneant, sed etiam in musculos spargere possint liquorem subtilissimum, qui inflando musculos tendinem retrahat, motumque in organis cieat, non sine interventu succi cujusdam effluentis in musculum ex innumeris arteriolis, quibus corpus musculi inspersum est, qui succus immixtus cum spiritu animali, effervescentiam patitur maxime aptam ad inflandum musculum, tendinemque retrahendum.

Observandum enim est, musculum constare variis fibris carnosis, ubi sunt variæ arteriolæ, & variis fibris membranosis, in quas exonerantur spiritus animales, è nervo prodeuntes, ut deinde transeant in fibras carnosas.

Cæterùm ex eo quod nervi spiritibus animalibus tensi reddantur, fiunt apti commovendo cerebro, & excitando in animâ sensui quoties objectum aliquod premit carnem, quemadmodùm motâ extremitate alterâ restis distensæ, altera eodem tempore commovetur: vel dic nervos spiritibus animalibus turgidos inservire ad sensationes, quatenus imprimitur spiritibus motus undulatus, qui usque ad cerebrum diffunditur.

Et quia capillamenta nervorum per universum corpus sparguntur, hinc fit, ut nulla corporis portio possit premi, quin simul comprimatur ramulus aliquis nervorum, ibi delitescens, & consequenter, quin ea partio cerebri moveatur, unde oritur iste nervus, vel ille, cum quo iste continuitatem servat.

His ita præmissis, probatur facilè eorum sententia, qui organum tactûs collocant in nervis, quia hinc bene datur ratio, quarè per totum corpus vigeat virtus tactiva, & vulneratâ cute sentiamus dolorem, licet cutis non sit organum tactûs: certè si nervi non essent organum tactûs, non esset causa, cur partes nervosiores exquisitioris essent tactûs.

Outre ces nerfs, il y en a plusieurs paires, qui par les petits trous des vertebres, sortent de la moële de l'épine du dos, laquelle est une continuation du cerveau. Sept de ces paires montent dans le col, douze déscendent en bas, cinq passent dans les reins, &c. ce qui montre que les nerfs sont répandus dans tous les corps.

Il faut savoir encore que chaque nerf est enveloppé de deux petites membranes, lesquelles naissent des tuniques qui environnent le cerveau, & que se divisant en plusieurs branches comme en autant de tuiaux, ces tuiaux s'étendent de toutes parts dans le corps de même que les veines & les arteres. La substance intérieure en est composée d'une infinité de fibres aussi déliées que les cheveux. Celles qui séparées des autres, ont pû passer au travers d'un morceau de chair, & ont formé avec elle un muscle, se rassemblent de nouveau pour composer un tendon, qui d'ordinaire est attaché à quelque os, auquel aussi bien qu'au membre entier il sert d'instrument du mouvement.

On doit considerer encore dans les nerfs les esprits animaux, qui sortant en foule des ventricules du cerveau, entrent dans les nerfs, comme dans des tuiaux. Ainsi les nerfs sont remplis d'une substance subtile & agitée au dernier point, ce qui les tient tendus, & les met en état de répandre dans les muscles une liqueur d'une subtilité extrême, laquelle enflamme les muscles, retire le tendon, & excite le mouvement dans les organes. Au reste, la chose ne se fait pas sans l'intervention d'un certain suc qui se jette dans le muscle, & qui sort d'une infinité de petites arteres, dont le corps du muscle est semé. Du mélange de ce suc avec les esprits animaux, il se fait une effervescence, qui est fort propre à enfler le muscle, & a retirer le tendon.

En effet, il faut remarquer qu'un muscle est composé de diverses fibres charnues, où il y a diverses arteres, & de fibres membraneuses où se déchargent les esprits animaux, qui sortent d'un nerf pour passer ensuite dans les fibres charnues.

Au reste les nerfs étant bandez par l'affluence des esprits animaux, ils en deviennent propres à ébranler le cerveau, & à réveiller l'ame sensitive, lorsque quelque objet presse la chair, il en est d'eux alors comme d'une corde tenduë, dont on ne peut toucher une extrémité sans mouvoir l'autre. Autrement, il faut dire que les nerfs pleins d'esprits animaux servent à la sensation, en ce que l'objet imprime à ces esprits un mouvement d'ondulation, qui s'étend jusqu'au cerveau.

Quant à la dispersion des filamens des nerfs dans le corps, elle est cause qu'aucune partie du corps ne peut être pressée que quelque branche des nerfs qui y est cachée ne soit pressée de même, & n'ébranle par conséquent la partie du cerveau, d'ou sort ce nerf ou celui avec lequel il fait un seul continu.

Après ces préambules, il est facile de prouver que les nerfs sont l'organe du tact; car il n'en faut pas davantage pour montrer pourquoi la faculté de toucher est répanduë dans tout le corps, & pour quelle raison quand la peau est blessée, nous sentons de la douleur, bien que la peau ne soit pas l'organe du tact. Certes, si les nerfs n'étoient pas cet organe, on ne voit point pourquoi les parties les plus nerveuses auroient le sentiment le plus exquis & le plus délicat.

Au reste, il faut observer que l'épiderme sert moins à exciter la taction qu'à l'affoiblir; car quand on l'a levée de dessus la peau, on ne peut toucher cette peau qu'elle ne sente une vive douleur, ce qui vient sans doute de ce qu'on touche de près les fibrilles des nerfs.

Observa cuticulam non tam inservire ad tactionem, quam ad eam retundendam, quippe cutis, quæ denudatur cuticulâ non sine acri sensu tangi potest, haud dubiè quia nervorum fibrillæ magis immediatè vellicantur.

Du Goût.

De Gustu.

LEs nerfs qui passent au travers de la langue & qui s'y divisent en plusieurs petits rameaux, sont l'organe du goût.

QUod spectat gustum, dico illius organum esse nervos, qui per mediam linguam pergentes, in varios ramusculos ad omnes partes distinguuntur.

Quant à la maniere dont ils servent à la sensation des saveurs, il est aisé d'en juger par ce qui précede. Il n'y a qu'à se souvenir que les particules des mets & les sels qui y sont cachez ébranlent les fibrilles des nerfs répanduës dans la langue, & excitent par là un leger ébranlement dans le cerveau, auquel ces nerfs sont attachez.

Quomodo autem illi nervi ad sensationem saporum inserviant facile intelliges ex ante dictis, recordando scilicet particulas ciborum, ac præsertim sales in iis delitescentes vellicare nervorum fibrillas per linguam disseminatas, eâdemque operâ in cerebro cui affixi sunt nervi, commotiunculam nonnullam creare.

De l'Odorat.

De Olfactu.

PAr rapport à l'odorat, nous approuvons ceux qui lui donnent pour organe les apophyses mammillaires; car il y a mille raisons contre ceux qui mettent cet organe dans la membrane intérieure des narines, ou dans les particules antérieures du cerveau, ce qui étoit le sentiment de Galien.

CIrca olfactum placet nobis illorum sententia, qui dicunt processus mamillare esse illius organum; etenim, qui dicunt membranam narium internam, vel cerebri particulas anteriores (quæ fuit Galeni sententia) esse ejusmodi organum, multis refelluntur rationibus.

Les apophyses mammillaires sont deux productions du cerveau semblables à deux bourgeons, qui s'insinuent dans les deux cavitez de l'os cribreux près de la racine du nez.

Sunt autem processus mamillares duæ productiones cerebri, quæ instar tuberculorum in duas ossis cribrosi cavitates, ad infimi nasi radicem, sese insinuant.

Les preuves qu'elles sont l'organe de l'odorat, c'est en premier lieu, que ces apophyses se trouvent dans une situation commode pour recevoir les odeurs qu'on retire en retirant le nez, & qui passent par l'os cribreux ou ethmoide, & en second lieu, que deux nerfs y aboutissent. Or on est convaincu par des expériences évidentes qu'il ne se fait point de sensation sans l'intervention des nerfs. Ainsi le defaut des nerfs fait conclure justement à la plûpart des Médecins que l'organe de l'odorat ne réside point dans la tunique intérieure des narines.

Inde verò probabilis redditur hæc opinio, primò, quod isti processus talem situm obtineant, ut odores inspiratione sursum attractos, & transeuntes per os cribrosum, sive ethmoides nuncupatum, opportunè excipere valeant. Secundò, quod duo nervi in eos desinant, absque autem nervorum interventu non fieri sensationem evidentibus experientiis comprobatur. Unde est quod propter defectum nervorum rectè negent fere omnes Medici organum olfactûs residere in tunicâ interiori narium.

On ne compte point parmi les paires des nerfs ceux qui aboutissent aux apophyses mammillaires, parce qu'ils ne s'étendent pas hors du crane. En effet, l'os cribreux est couvert de la même membrane que le crane. Ainsi les apophyses qui s'insinuent dans ses cavitez, ne sortent point hors du cerveau, mais elles y pendent, comme les bouts pendent aux mammelles, & c'est ce qui les a fait nommer mammillaires. Donc selon cette hypothése, la sensation des odeurs se fait, lorsque les particules des corps entrant dans les narines avec l'air, & pénétrant au de-là de l'os cribreux, ébranlent les petits nerfs des apophyses mammillaires, & transmettent par eux quelqu'impression jusques dans les parties intérieures du cerveau.

Porrò nervi illi, qui in processus mamillares desinunt, ideo non numerantur inter nervorum conjugationes, sive paria, quia non feruntur extra calvariam. Os enim cribrosum eâdem membranâ vestitur, quâ calvaria. Ergo processus mamillares, qui in ejus ossis cavitates sese insinuant, non emergunt extra cerebrum, sed ex ipso pendent, ut papillæ ex mammis, unde etiam nomen sortiti sunt. Ergo juxta hanc hypothesim, tunc fit sentatio odoris, quando particulæ corporum subeuntes in nares cum aëre, transmissæque ultra os cribrosum, nervulos processuum mamillarium vellicant, & eorum interventu in interiores cerebri partes impressionem aliquam deferunt.

On peut demander à present pourquoi ceux qui demeurent toûjours dans des lieux où on respire fortement une certaine odeur, en sont peu affectez. Je réponds que c'est parce que les corpuscules odoriférans bouchent les chemins, de sorte que les autres ne peuvent arriver à l'organe du sens, outre qu'il y a presque toujours au fonds du nez une certaine humeur glutineuse,

Si quæras, cur qui continuò degunt in locis certo odore maximè imbutis, haud multùm eo afficiantur; respondeo, quia corpuscula odorifera obstruunt vias, ne similia corpora ad sensorium penetrent, & magis, quod nunquam ferè deest humor quidam glutinosus ad fundum nasi, impediens ne corpuscula, quæ de novo subingrediuntur, alia, quæ ob-

obstruunt prorsus vias, impellant, quæ causa est sine dubio cur meliùs odoremur, quando nares probe sunt emunctæ, & cur rheumate laborantes nihil fere olfaciunt.

laquelle empêche les corpuscules qui y entrent de chasser ceux qui ferment les passages. De là vient sans doute que nous sentons mieux les odeurs, après nous être bien mouchez, & que les gens enrhumez ne sentent presque rien.

De Auditu.

QUoad auditum, nihil est, quod addamus iis, quæ dum de sono observavimus circa auris tympanum, & nervum auditorium.

De l'Ouie.

ON ne peut rien ajoûter sur l'ouie à ce que nous avons dit du tympan de l'oreille & du nerf auditif en parlant des sons.

De Visu.

SUmmatim quædam delibabimus, quia nitidè possunt legi explicata multa alia apud Rohaldum. Sic accipe descriptionem oculi.

Oculus in figuram globi conformatus sex constat musculis, quinque tunicis, tribus humoribus, & nervo optico.

Officium musculorum est movere membranas, quibus alligantur, quod præstant ope nervorum, è quibus inter carnis fibras diversimode diffusis, atque implexis, componuntur. Unus ergo musculus oculi movet eum sursum, alter deorsùm, duo dextrorsùm, & sinistrorsum, duo alii circumquàque; & vocantur obliqui, reliqui vocantur recti.

Prima tunica, seu extima, vocatur album oculi, & est satis densa & crassa, ideoque ne visum impediret, non tantum ambit oculum, sed relinquit foramen rotundum per quod cernitur pupilla, & circulus ille diversicolor in variis hominibus, quem iridem vocant, in cujus medio est pupilla.

Secunda tunica vocatur cornea, & ambit totum oculum.

Hanc sequitur proximè alia tunica, quæ uvea dicitur, quod quasi uvæ acinus pediculo detracto perforata sit, & hoc est foramen, quod in medio iridis, & sub corneâ apparet, vocaturque pupilla.

Colores, qui apparent in iride oculi, ad uveam pertinent.

Quarta tunica dicitur retina, quia fert formam retis expansi. Situ partem oculi solùm posticam ambit, & in circumductu medio desinit.

Quinta vocatur aranea, & cognoscetur ejus situs ex iis, quæ dicentur de humoribus, nam chrystallinus humor araneâ obvolvitur.

Qui trium oculi humorum maximè vicinus est superficiei, vocatur humor aqueus, & ambitur circumquàque ab uveâ. Illum proxime sequitur humor chrystallinus dictus, in centro oculi positus, & inclusus in araneâ. Post hunc stat humor vitreus retinâ obvolutus.

Humor aqueus est liquor pellucidus instar aquæ. Chrystallinus quidem est transparens, sed nonnullam habet duritiem. Vitreus nec fluiditatem habet humoris aquei, nec firmitatem chrystallini, & mediam inter utrumque consistentiam obtinet. Humor chrystallinus non cohæret lateribus oculi, sed veluti suspen-

De la Vûë

NOus toucherons cette matiere en peu de mots. Le reste se trouvera expliqué dans Rohault avec beaucoup de netteté. Voici la description de l'œil.

Il est fait en globe, & composé de six muscles, de cinq tuniques, de trois humeurs, & d'un nerf optique.

L'office des muscles est de remuer les membranes ausquelles ils sont attachez. C'est ce qu'ils font, par le moien des nerfs répandus & entrelassez dans les fibres de la chair, dont ils sont composez. Un de ces muscles éleve l'œil, l'autre le baisse, deux le portent, l'un à gauche, l'autre à droite, & deux le portent de tous côtez. Ces deux derniers sont appellez obliques, au lieu que les autres sont nommez droits.

La premiere tunique, ou tunique extérieure, qu'on appelle le blanc de l'œil, est assez épaisse & grossiere. C'est pourquoi de peur qu'elle ne fût un obstacle à la vision, non seulement elle environne l'œil, mais encore elle laisse un trou rond, au travers duquel on voit la prunelle, & ce cercle de diverses couleurs, qu'on appelle Iris, au milieu duquel est la prunelle.

La seconde tunique qu'on appelle cornée environne l'œil entier.

Elle est suivie de l'uvée, ainsi nommée, parce qu'elle est percée comme un grain de raisin, dont on auroit ôté la queuë. C'est ce trou qui paroît au milieu de l'Iris, & sous lequel on voit la cornée, & qui s'appelle la prunelle.

Les couleurs qui paroissent dans l'Iris de l'œil appartiennent à l'uvée.

La quatrieme tunique est appellée rétine, parce qu'elle ressemble à un rets étendu. Elle n'environne que le derriere de l'œil, dont elle ne fait que la moitié du tour.

La cinquieme s'appelle arachnée, & on connoîtra sa situation par ce que nous allons dire des humeurs, puisqu'elle enveloppe l'humeur crystalline.

Des trois humeurs de l'œil, celle qui est le moins éloignée de sa superficie s'appelle aqueuse, & elle est environnée de toutes parts de l'uvée. Ensuite vient l'humeur crystalline placée au centre de l'œil, & enveloppée de l'arachnée. Derriere elle est l'humeur vitrée enveloppée de la rétine.

L'humeur aqueuse est une liqueur transparente comme l'eau. L'humeur crystalline est transparente & tant soit peu solide. La vitrée n'a, ni la fluidité de l'aqueuse, ni la fermeté de la crystalline. Elle est d'une consistance moyenne. L'humeur crystalline n'est point attachée aux côtez de l'œil. Elle y demeure comme suspenduë dans le cen-

LA PHYSIQUE. centre, attachée de part & d'autre par ce qu'on nomme les ligamens ciliaires.

sus manet in centro, alligatus hinc & inde ligamentis ciliariis vulgo dictis.

Le nerf optique part du cerveau & aboutit à la rétine, qui paroît être formée de ses fibrilles entrelassées, de même que de sa mambrane interne naît l'uvée, & de l'externe la cornée.

Nervus opticus proficisci ur è cerebro, & desinit in retinam, quæ etiam videtur formari ex ejus fibrillis, quemadmodum ex ejus membrana interna oritur uvea, & ex externa oritur cornea.

Voyons à présent laquelle de ces parties de l'œil est le véritable organe de la vision. Je dis que ceux-là se trompent qui croient que c'est l'humeur crystalline ; car cette humeur étant diaphane, il est évident que les rayons qui entrent par la prunelle passent au travers de cette humeur, & qu'ainsi la vision se fait derriere elle, dans l'endroit qui arrête les rayons, savoir dans la rétine. Donc la vision se fait, entant que les rayons de lumiere entrez dans l'œil, après avoir souffert diverses réfractions en passant par divers milieux, sont déterminez enfin à se rendre dans la rétine, à presser les divers filamens ou points du nerf optique, & à ébranler de la sorte le cerveau qui est le siege de l'ame.

Videamus quanam istarum oculi partium sit verum organum visionis. Dico falli eos, qui vulgo dicunt, illud esse humorem chrystallium; nam cum ille humor sit diaphanus, evidens est radios intrantes per pupillam transire ultra illum, ergo non fieri visionem ibi, sed ultra, nempe in ea parte, quæ sistit radios, quæque retina dicitur. Fit ergo visio, quatenus radii lucis in oculum subingressi, & ob occursum mediorum diversæ naturæ varias passi refractiones determinantur ut in retinam confluant, varia ejus capillamenta sive puncta nervi optici premant, & hoc pacto cerebrum animæ sedem emoveant.

On voit par là que nous rejettons le sentiment de ceux, qui croient que la vision se fait par émission & non par *réception ;* car il est impossible qu'il sorte de l'œil autant de corpuscules qu'il faudroit qu'il en sortît, si ce qui fait la vision étoit quelque chose émanée de l'œil & y revenant ensuite.

Hinc patet rejici à nobis sententiam eorum, qui credebant, visionem fieri per emissionem, non verò per receptionem, nam incredibile est posse exire ex oculo tot corpuscula, quot necesse esset exire, si aliquid profectum in objecta, & ab objectis in occulum revertens, visionem efficeret.

En effet, nous voyons à la fois tout l'hémisphére céleste, & nous pouvons découvrir une vaste plaine, couverte de maisons, d'arbres, de bestiaux. Nous pouvons fermer & ouvrir tantôt un œil & tantôt l'autre, & dès que nous les ouvrons, nous voyons les objets. Il faudroit donc qu'il sortît des yeux de nouveaux rayons pour chaque objet, ce qui paroît impossible.

Videmus enim simul integrum hemisphærium cæleste, & intueri possumus ingentem planitiem ædibus, arboribus, pecoribus distinctam : possumus alternis oculos aperire, & claudere ; quotiescunque aperimus videmus objecta. Necesse ergo esset novos ex oculo radios prodire in omnia objecta, quod impossibile videtur.

Ajoûtez que dès que nous ouvrons les yeux, nous voyons les étoiles, & néanmoins un rayon parti de l'œil ne pourroit pas en un instant unique monter jusqu'aux étoiles & revenir dans l'œil. Il faut donc dire que les objets envoient quelque chose dans l'œil, savoir la lumiere.

Adde quod simul atque aperimus oculos, videmus stellas, & tamen unico instanti radius ab oculo emissus, non posset ascendere usque ad stellas, & reverti in oculum. Dicendum ergo est, objecta immittere aliquid in oculum, nempe lucem:

Vous demanderez sans doute pourquoi nous voyons les objets droits, quoique leur image soit peinte renversée au fond de l'œil, ainsi qu'il est démontré par l'expérience d'un œil de bœuf frais arraché, & exposé vis-à-vis d'un trou unique qu'on laisse exprès dans une chambre bien fermée, comme aussi par celle d'un papier mis vis-à-vis de ce trou, où les objets hors de la chambre qui y envoient leurs images par ce trou, paroîtront renversez.

Quæres, cur videamus objecta recto situ, licet imago in fundo oculi depicta inversum situm habeat, ut experiri licet in oculo bovis recens effosso, & foramini exposito, quod solum relinquatur in cubiculo exquisitè clauso; imo in chartâ ei foramini expositâ, res, quæ extra cubiculum existentes, emittunt suam imaginem per foramen, apparent situ inverso.

Je réponds en premier lieu que l'image n'est renversée au fond de l'œil que parce que les rayons s'y croisent en arrivant à la rétine, ceux qui viennent d'en haut se terminant en bas, ceux qui viennent d'en bas se terminant vers le haut, ceux de la droite tournant leurs pointes vers la gauche, & ceux de la gauche vers la droite, ce qui vient de l'inégalité des milieux qui leur font souffrir diverses réfractions.

Respondeo primò, ideo imaginem inversam esse in fundo oculi, quia radii decussatim perveniunt ad retinam, hoc est, qui supernè adveniunt; terminantur inferiùs, qui infernè superiùs, qui dextrorsum ad lævam, & vice versâ, idque propter mediorum inæqualitatem, quæ multas in iis causat refractiones.

Je dis en second lieu que soit par habitude, soit par une loi de la nature, l'ame a coûtume de rapporter ses sensations aux objets, d'où procedent les impressions par lesquelles elle est déterminée à sentir, de même que si voulant chercher le corps d'où viennent les impressions, elle suivroit en droite ligne le chemin par où l'action de l'objet a passé. Comme donc la pression que reçoit la partie la plus basse de l'œil lui est transmise par la ligne la plus haute de toutes

Respondeo secundò, solere animam nostram, sive assuetudine, sive ex instituto naturæ, suas referre sensationes ad ea objecta, unde rectâ procedunt impressiones quibus ipsa determinatur ad sentiendum, non secus ac si quærere volens ubi sit corpus causans illas impressiones, sequeretur recto tenore lineam, seu filum, per quod transit actio objecti. Quia ergo impressio, quam pars infima oculi accipit, trans-

transmittitur in illam per lineam omnium altissimam, quæ ab objecto in oculum ducuntur, idcircò anima veluti sequens lineam illam, refert ad partem altissimam objecti sensationem particularem, cujus causa fuit linea, ab ea altissima parte objecti profecta, & propter eandem rationem sensatio, quæ in anima oritur, ob impressionem receptam in suprema parte oculi, refertur ad partem infimam objecti, quia linea, per quam transmittitur hæc impressio, est omnium infima, quæ ab objecto ducuntur in oculum. Vides ergo animam debere percipere objectum in suo situ naturali, scilicet partem superiorem illam, quæ revera est superior.

Ex ista observatione plurima possunt explicari phænomena. Verbi gratia, videmus in speculo ante nos objecta, quæ sunt retro, quia anima nostra, ut ita dicam, ibi objecta collocat, ubi est linea, quæ ultimo loco recta tendit ad organum. Porro linea ad oculos nostros ducitur non à corpore objectorum, quæ sunt retro, sed à superficie speculi nobis adversa. Ergo illa objecta cernere debemus nobis adversa.

Observa in speculo objecta videri æque remota à superficie speculi, ultra speculum, ac sunt remota citra speculum. Ratio est, quia reflexio radiorum fit ad angulos æquales, ita ut radii, qui reflectuntur ad oculum spectatoris, eodem modo afficiant oculum, ac si revera proficiscerentur à loco, ubi credimus videre objecta ultra speculum.

celles qui vont depuis l'objet jusqu'à l'œil, l'ame suivant cette ligne, pour ainsi dire, rapporte à la partie la plus haute de l'objet la sensation particuliere causée par la ligne tirée de cette partie. Par la même raison, la sensation qui se fait dans l'ame à cause de l'impression reçuë dans la partie supérieure de l'œil, est raportée à la partie inférieure de l'objet, parce que la ligne par où cette impression s'est transmise, est la plus basse de celles qui de l'objet s'étendent jusqu'à l'œil. Vous voiez donc que l'ame doit appercevoir l'objet dans sa situation naturelle, c'est-à-dire appercevoir en haut la partie de cet objet qui en effet est en haut.

Cette observation peut servir à expliquer plusieurs phénoménes, comme, par exemple, pourquoi dans un miroir nous voions devant nous les objets qui sont derriere nous. C'est que l'ame pour ainsi dire place les objets où est la ligne qui la derniere est venue droit à notre œil. Or la ligne poussée jusqu'à nos yeux, a été tirée, non du corps des objets qui sont derriere notre dos, mais de la superficie du miroir qui est devant nous. Donc nous devons voir les objets devant nous.

Remarquez que dans un miroir les objets paroissent dans le même éloignement au delà de la glace, où ils sont en deça. La raison en est que les raïons sont réfléchis à angles égaux, en sorte que ceux qui sont renvoiez vers l'œil du spectateur, l'affectent de même que s'ils partoient du lieu, où nous croions voir les objets.

De Sensu interno.

Differentia inter actus sensuum externorum & actus sensuum internorum hæc una est, quod illi habeant pro sua causa objecta ab extrinseco nervos prementia, & usque ad cerebrum per eosdem nervos commotionem aliquam transmittentia; actus verò sensûs interni oriantur ex eo, quod spiritus animales in cerebro contenti succutiant eosdem nervos, ipsumque adeò cerebrum.

Ut hoc meliùs concipias, memento ejus, quod non semel diximus, nimirum nervos à cerebro usque ad superficiem corporis distendi, instar chordarum, beneficio spirituum animalium, quibus veluti turgescunt: evenire autem, ut quoties aliqua impressio communicatur cerebro per nervos, anima sensationem habeat. Hoc semel intellecto, facile concipies duobus modis cerebrum posse agitari, mediantibus nervis, vel si filamenta nervorum impellantur, quoad extremitatem oppositam, vel si premantur secundùm extremitatem cerebro insitam, ut fit chordis tensis. Quando pressio nervorum incipit in extremi tate externa, tunc anima recipit sensationem aliquam, hoc est, apprehendit aliquod objectum, ut actu præsens extra se. Quando verò agitatio nervorum incipit ab altera extremitate, tunc anima recipit imaginationem aliquam, hoc est apprehendit aliquod objectum, ut absens.

Sed quia agitatio nervis communicata ab objectis, multo magis commovet cerebri fibrillas, quam agitatis iisdem nervis communicata à spiritibus animalibus, idcirco sensationes validiùs afficiunt animam, quàm imaginationes, & ideo objecta, quæ percipiuntur ut præsentia, vehementiùs percellunt

Du sens interne.

La différence entre les actes des sens externes & ceux des sens internes consiste en ce que les premiers ont pour cause les objets qui pressent les nerfs par dehors, & qui par eux transmettent quelque ébranlement jusqu'au cerveau, au lieu que les seconds viennent de ce que les esprits animaux ébranlent par dedans les même nerfs & le cerveau.

Pour mieux concevoir ceci, rappellez-vous ce que nous avons dit plus d'une fois, savoir que les nerfs s'étendent depuis le cerveau jusqu'à la superficie du corps, comme autant de cordes bandées par l'affluence des esprits animaux, & que dès qu'il se fait quelqu'impression dans le cerveau par le moien de ces nerfs, l'ame a quelque sensation. Ce principe posé, vous comprendrez sans peine que le cerveau peut être ébranlé de deux manieres, par le moïen des nerfs, savoir, ou lorsque les filamens des nerfs sont poussez par l'extrémité opposée à celle qui est dans le cerveau, ou lors qu'ils sont pressez par cette derniere. Lorsque la pression des nerfs commence par l'extrémité extérieure, alors l'ame a une sensation, c'est-à-dire qu'elle conçoit quelque objet, comme present hors d'elle dans l'instant méme. Mais lorsque l'agitation des nerfs commence par l'autre extrémité, alors l'ame imagine, c'est-à-dire conçoit quelqu'objet comme absent.

Mais comme l'agitation communiquée aux nerfs par les objets ébranle beaucoup plus les fibrilles du cerveau, que ne fait l'agitation communiquée aux mêmes nerfs par les esprits animaux, aussi les sensations affectent l'ame avec plus de force que ne font les imaginations, & par cette raison les objets qu'on apperçoit com-

LA PHYSIQUE. me presens, nous frappent davantage, & nous sont mieux connus, que ceux que nous ne faisons qu'imaginer.

nos distinctiusque cognoscantur, quàm qua solùm imaginamur.

Ceux qui ont la fievre, ou qui sont en délire, conçoivent comme présens des objets que leur imagination seule apperçoit. La raison en est que leurs esprits animaux échauffez au dernier point agissent avec autant ou plus de force sur le cerveau que les objets extérieurs, ce qui fait qu'ils n'apperçoivent pas ces derniers. Nous croions dans nos rêves parler à nos amis, parce que l'action des objets cessant, l'ame s'applique toute entiere aux perceptions qui dépendent du seul mouvement des esprits animaux, lesquels parcourent le cerveau avec une vîtesse extrême, les chemins par où ils se répandent dans les parties extérieures étant bouchez. Lorsque nous dormons, n'aïant plus aucune sensation, nous ne pouvons comparer nos imaginations avec nos sensations, ni remarquer en quoi elles différent, comme quand nous veillons. Ainsi nous jugeons que nos imaginations sont des sensations.

Qui febri laborant, vel delirio, objecta percipiunt ut præsentia, quæ tamen à sola imaginatione observantur. Ratio est, quia spiritus animales eorum calefacti admodum æque fortiter in cerebrum agunt, ac objecta exteriora, imo fortiùs multò, unde fit, ut objecta exteriora non ab ipsis percipiantur. In somnis videmur nobis amicos coram alloqui, quia cessante actione objectorum, anima incumbit tota perceptionibus, quæ dependent à solo motu spirituum animalium, qui aliunde celeri agitatione percurrunt cerebrum, obstructis viis, per quas sese effundunt in partes exteriores. Dum dormimus, nulla sensatione præsente, non possumus comparare imaginationes nostras cum sensationibus, & observare discrimen earum, sicut cum vigilamus. Ergo judicamus imaginationes esse sensationes.

Vous direz que si la chose étoit telle, il n'y auroit aucun moïen de montrer pourquoi nous imaginons un objet, & non point l'autre. Mais moi au contraire j'en vois une forte. Pour me faire entendre, je remarque que dans cet ébranlement communiqué au cerveau lorsque les objets agissent sur les sens, il ne se peut que sa substance molle & flexible ne souffre quelque changement, & qu'il n'y demeure quelque trace, qui répréſente quelquefois l'objet, à la présence duquel elle a eté imprimée dans le cerveau, ou bien qu'il ne s'y ouvre quelque passage. Comme donc l'ame a coûtume de penser à un objet plûtôt qu'à un autre, lors qu'ébranlant les nerfs, il ébranle le cerveau, & y laisse en même tems des traces, ainsi quand les esprits animaux, agitant le cerveau, repassent dans ces traces, ou rouvrent ces passages, elle doit se le représenter avant tout autre.

Dices si res ita se haberet, nulla esset ratio, cur imaginaremur unum objectum potiùs quam alterum. At ergo contra magnam video rationem, quam ut explicem, observo non posse fieri in ea commotione, quæ communicatur cerebro, cum objecta agunt in sensus, quin substantia cerebri mollis ac flexibilis aliquam mutationem suscipiat, sive typus vestigiumque aliquod cerebro imprimatur, referens aliquo modo objectum, ad cujus præsentiam exaratum est in cerebro, sive meatus aliquis aperiatur. Sicut ergo anima solet habere perceptionem objecti alicujus, potiùs quam alteriùs, quando vellicans nervos, succutit cerebrum, ibique vestigia sui relinquit, ita quoties spiritus animales agitantes cerebrum, impinguntur in vestigium illius objecti, vel meatum in cerebro propter illud exaratum, anima debet illius potiùs quam aliud quodvis sibi repræsentare.

Voilà pourquoi l'imagination nous présente une chose & non l'autre. C'est que les perceptions de l'ame sont liées à certains vestiges imprimez dans le cerveau, tellement que quand les esprits animaux repassent dans ces vestiges, l'ame doit d'abord penser à la chose dont ils sont les vestiges.

Hinc habes rationem cur imaginatio offerat nobis unam rem potiùs, quam alteram. Nempe hoc fit, quia perceptiones animæ alligantur quibusdam vestigiis cerebro impressis, ita ut, quoties spiritus animales incurrunt in ea vestigia, toties obversari debeat anima res illa, cujus est tale vestigium.

Et il ne sert à rien d'alléguer que le cerveau est trop étroit pour qu'il s'y grave des traces de toutes les choses qui se présentent à nos sens. Comme il n'y a aucune portion de matiere qui ne puisse devenir plus petite à l'infini, il n'y en a aucune aussi qui ne puisse recevoir une infinité d'images, ou de plis; car l'image d'un objet n'est pas nécessaire pour que l'impression nous en demeure. En effet, au lieu d'un homme qui divise, répréſentez-vous-en un qui grave, & vous concevrez qu'on peut autant graver de figures qu'ôter de parties. Or on peut ôter des parties à l'infini. Donc . . . . . car je ne parle point de ce qu'on attribuë à l'industrie humaine, comme d'avoir écrit toute l'Iliade sur un parchemin qui tenoit dans la coque d'une noix.

Nec obstat, quod cerebrum angustius sit, quam ut in eo insculpi posse videantur vestigia omnium rerum, quæ sensibus apprehenduntur. Nam cum nulla sit portio materiæ, quæ non possit fieri minor in infinitum, nulla est quoque quæ non possit accipere innumerabiles imagunculas, seu plicas, ac rugas, non enim necesse est, ut impressio in cerebro relicta sit, imago objecti, quod causa est impressionis. Finge enim tibi loco hominis dividentis, hominem insculpentem, & concipies tot posse insculpi figuras, quot detrahi partes. Atqui partes possunt detrahi minores in infinitum. Ergo &c. ut non memorem, quæ de industria hominum circumferuntur, nempe integram Iliadem exaratam fuisse in unius nucis cortice.

Par ce principe, on explique sans peine les divers phénoménes de l'imagination & de la mémoire, autant qu'on peut concevoir des choses aussi merveilleuses. Par exemple, nous imaginons & nous retenons avec moins de peine les

Juxta hoc principium facilè explicantur omnia imaginationis & memoriæ phænomena, quantùm sane res adeò stupendæ à nobis concipi possunt. Et quidem experimur nos faciliùs imaginari & recordari

dari res, quas frequenter vidimus, vel audivimus. Ratio est, quia vestigia harum rerum altiùs imprimuntur cerebro, unde pronior est via, qua spiritus animales per cerebrum cursitantes irrumpant in ea. Vel dicamus, vestigia in cerebro formata esse quasdam plicas, quæ toties iterantur, quoties idem objectum agit in cerebrum. Sicut autem papyrus facile convolvitur secundùm plicas, quæ ipsi frequentissimè imprimuntur, ita etiam facile cerebrum conformatur in eam plicam, in quam identidem contorquetur.

Rursus experimur, quod memoriæ mandatis quibusdam versibus, facile eos recitamus eo ordine, quo didicimus, difficilè ordine immutato: tùm si seriem sermonis amittamus, reducimur in viam, resumentes ea, quæ præcesserunt. Hæc & multa alia concipies exemplo folii papyri ab agyrtis ostentari soliti, in quo variæ series plicarum efformantur, quas facile explicant, modò prima pars uniuscujusque seriei assumatur; nam cæteræ ad eandem seriem pertinentes sponte veluti sua sequuntur. Si verò aliam assumeres plicam, excitares seriem non postulatam, ac proinde necesse esset altiùs rem repetere, donec aliqua tibi plica in manus veniret, quam cætera omnes ordine sequerentur.

Eodem exemplo facile concipies, quomodo innumeræ series plicarum impermixtæ manere possunt in cerebro, vel saltem non ita confusæ, quin aliæ ordine suo emergere valeant, vestigiis aliarum integris remanentibus; item quare oblitterentur è cerebro ea vestigia, quæ non sæpe tractantur, vel in quæ alia diligentiùs exculta superinducuntur.

choses que nous avons souvent vûës ou entenduës. La raison en est que les vestiges de ces choses sont imprimez plus profondément dans le cerveau, de sorte que les esprits animaux qui le traversent, trouvent un chemin plus facile pour s'y jetter. On peut dire aussi que les traces marquées dans le cerveau sont comme des rides, qui se renouvellent autant de fois que le même objet agit sur le cerveau. Or comme un papier reprend aisément les plis où il a été souvent, de même le cerveau se plie aisément de la même maniere dont il s'est tourné de tems en tems.

Nous éprouvons aussi qu'après avoir appris quelques vers, il nous est aisé de les réciter dans le même ordre & malaisé en renversant cet ordre. De même si nous perdons le fils d'un discours, nous y revenons en reprenant ce qui a précédé. Il ne faut pour expliquer ces phénoménes & autres semblables, que l'exemple de ces feuilles de papier, que les Charlarans font voir. Il y a plusieurs rangées de plis, qu'ils déplient aisément, pourvû qu'ils s'y prennent par le premier pli de chaque rangée; car les autres qui appartiennent à cette rangée suivent alors comme d'eux mêmes. Mais s'ils ne prenoient pas le pli qu'il faut, ils ouvriroient une rangée qu'on ne leur demande point, & ils seroient obligez de recommencer d'assez haut, jusqu'a ce qu'ils trouvassent un pli que les autres suivissent par ordre.

Cet exemple sert encore à concevoir en prémier lieu comment il se peut qu'une quantité prodigieuse de plis demeurent dans le cerveau sans se confondre, ou du moins sans que rien les empêche de paroître dans leur rang, quoique les autres vestiges demeurent en leur entier, & en second lieu comment ces vestiges s'effacent, lors qu'ils sont rouverts rarement, ou qu'il leur en succede d'autres souvent rouverts.

De Vigiliâ, Somno, & Insomniis.

Vigilia definitur status in quo animal propter copiam spirituum animalium, à cerebro ad extrema sensuum organa profluentium, exercet functiones sensuum externorum.

Somnus est cessatio naturalis omnium sensuum externorum à suis operationibus, ob defectum spirituum in organis.

Ex ante dictis facilè intelligitur causa vigiliæ, cum enim vigilia consistat in actuali exercitio sensuum externorum, & sæpe dixerimus sensionem provenire ex eo, quod objecta moveant cerebrum, mediantibus nervis evidens est, in vigilia nervos spiritibus animalibus sic esse plenos, ut omnes eorum fibrillæ tensæ maneant, ideoque idoneæ sint ad transmittendam usque ad cerebrum actionem objectorum.

Quod si affluxus spirituum animalium in nervos desinat, debent nervi flaccescere, eorumque fibrillæ solutæ subsidere supra se invicem; ex quo fit, ut impressio facta in organa exteriora ab objectis non transmittatur ad cerebrum. Idem defectus spirituum causa est, cur corpus maneat immobile, nec possit stare erectum, quippe musculi spiritibus animalibus vacui flaccescunt & laxantur.

De la Veille, du Sommeil & des Songes.

On définit la veille un état dans lequel l'animal exerce la fonction des sens externes, à cause de l'abondance des esprits animaux qui coulent depuis le cerveau jusqu'à l'extrémité des organes des sens.

Le sommeil est l'état de l'animal, lorsque les opérations des sens extérieurs sont suspenduës, par le défaut d'esprits dans les organes.

Ce qui précede fait assez entendre quelle est la cause de la veille. Car consistant comme elle fait dans l'exercice actuel des sens externes, & la sensation venant de ce que les objets ébranlent le cerveau, par le moïen des nerfs, comme nous l'avons dit plusieurs fois, il est évident que durant la veille il y a tant d'esprits animaux dans les nerfs, que leurs fibrilles sont toutes bandées, ce qui les rend propres à transmettre au cerveau l'action des objets.

Mais si l'affluence des esprits animaux cesse dans les nerfs, ils doivent devenir lâches, leurs fibrilles tomber les unes sur les autres, & empêcher ainsi que les impressions faites sur les organes extérieurs par les objets ne passent jusqu'au cerveau. Le même défaut d'esprits est cause que le corps demeure immobile, & ne peut se tenir debout, parce que les muscles vuides d'esprits animaux s'affoiblissent & se relâchent.

Si vous demandez pourquoi le corps s'échauffe avec moins de peine durant le Sommeil que durant la veille, je réponds que c'est parce que les esprits animaux demeurent dans le sang, le chemin qui les conduit aux nerfs étant bouché. Que si vous voulez savoir d'où vient que le chemin est fermé, par lequel les esprits animaux se répandent du cerveau dans le corps, ma réponse est encore prête. C'est qu'il n'y a plus d'esprits, & qu'étant épuisez, les orifices des nerfs se ferment d'abord, parce qu'ils ne demeuroient ouverts & tendus que par l'affluence des esprits animaux. Quelquefois aussi les esprits viennent à manquer, parce que le mélange du chyle avec le sang empêche ce dernier de se convertir en esprits. C'est pourquoi peu après le repas, nous avons tant d'envie de dormir, parce que les alimens encore grossiers & gras rendent le sang moins subtil, de sorte qu'il s'en forme moins d'esprits.

Si quæras, cur corpus faciliùs incalescat dormiendo, quam vigilando, respondeo, quia spiritus animales remanent in sanguine, non habentes viam, quâ sese diffundant per nervos. Si verò quæras cur obstruantur viæ, per quas spiritus diffundunt sese à cerebro, respondeo, quia desunt spiritus, nam exhaustis spiritibus, orificia nervorum obturantur, quippe quæ solo affluxu spirituum tensa apertaque remaneant. Aliquando carent spiritibus, quia admixtio chylicum sanguine impedit, ne sanguis attenuetur in spiritus, & hinc est, quod non multò post prandium adeo proni simus ad dormiendum, quippe alimenta adhuc crassa & pinguia, sanguinem minùs efficiunt subtilem, unde minor copia spirituum generatur.

Nous devons nous réveiller, lorsqu'il s'est formé une grande abondance d'esprits durant le sommeil, parce qu'alors ils ont assez de force pour ouvrir les orifices des nerfs, & pour les bander. La même chose doit arriver, s'il se fait un grand bruit autour de nous, ou que quelque objet agisse fortement sur nos organes, en sorte que le cerveau en soit ébranlé.

Postquam per somnum ingens producta est spirituum copia, cessare debet somnus, quia tunc spiritus satis habent virium, quibus orificia nervorum aperiant, eosque distendant. Si etiam fiat strepitus, aut aliquod objectum vehementiùs agat in organum, ita ut cerebrum commoveatur, expergesit anima.

Quant aux rêves, il suiffit de dire qu'ils ont pour cause le mouvement irrégulier des esprits animaux, qui pendant le Sommeil sont enfermez dans les ventricules du cerveau, comme dans des prisons. Car enfin il est impossible que courant de tous côtez dans le cerveau, ils ne rencontrent les vestiges imprimez par les objets extérieurs, & qu'ils n'excitent par là dans l'ame l'idée de ces objets. Il n'est pas étonnant non plus que nous joignions des choses que nous avons vûës en differens tems; car la volonté ne dirigeant plus le mouvement des esprits, & ceux-ci n'aiant plus la liberté de se répandre dans le corps, ce qui les oblige de courir en desordre dans le cerveau, ils doivent ébranler à la fois plusieurs parties du cerveau & rouvrir plusieus traces. Vous vous souvenez de ces feuilles de papier pliées, & des rangées de plis qui s'entrecoupent les unes les autres. Concevez par cet exemple que les esprits en courant le long d'une certaine rangée de plis, peuvent aisémenr ébranler un pli d'une autre rangée qui est couchée auprès, ou qui la traverse, passer de la sorte dans une seconde rangée, & sauter ensuite dans une troisiéme, ce qui est cause qu'en un moment il se présente à notre imagination cent choses qui n'ont pas la moindre liaison.

De insomniis hoc unicum sufficiat dicere, causam eorum esse motum inordinatum spirituum animalium, qui in cerebri ventriculis, tanquam in carceribus continentur, & per somnium includuntur. Nec enim fieri potest, quin spiritus eo modo excurrentes per cerebrum, offendant vestigia ab objectis impressa, unde excitantur in anima ideæ talium objectorum. Nec mirum, si conjungamus res diversis visas temporibus, cum enim voluntas nostra non dirigat tunc motum spirituum, & illi seclusa libertate excurrendi per totum corpus, ferantur tumultuosiùs intra cerebrum, evenire debet, ut simul diversas cerebri partes commoveant, diversaque refricent vestigia. Memento plicarum folii papyracei, & quomodo dentur series, se invicem intersecantes. Jam concipe, quod dum spiritus excurrunt per ductus unius seriei, facile possant commovere plicam seriei alterius juxta aut transversim ductæ, & priore serie relictâ, sequi alteram, & propter similem rationem ex ista in aliam transire, unde momento temporis obversantur imaginationi nostræ res toto cœlo diversæ.

Quant à ce que quelquefois, on voit des gens qui rêvent parler, & aller d'un lieu dans un autre, c'est une preuve que telle est l'agitation des esprits, qu'il peuvent ouvrir les nerfs, selon les idées que l'ame a dans ces momens.

Quod si aliquando somniantes loquuntur, imo abeunt de loco in locum, hoc indicat tantam esse spirituum agitationem, ut quasdam nervorum vias aperire valeant consequenter ad ideas, quæ in animâ excitantur.

On ne doit pas être surpris non plus que les objets vûs fraichement pendant la veille se représentent à l'imagnation dans les songes, comme Lucrece le prouve par plusieurs exemples dans le puatrieme livre de son Poëme; car il faut supposer que les esprits sont disposez à repasser dans ces vestiges récens, lors sur tout qu'ils sont devenus profonds par l'usage fréquent des mêmes pensées.

Ac ne illud quidem mirandum est, sæpiùs imaginationi nostræ adesse objecta, quæ vigilantes nuper tractavimus, ut multis exemplis probat Lucretius libro quarto, quippe supponendum est, recentia vestigia, ac præsertim ea, quæ assiduo usu quarumdam rerum sæpiùs refricantur eò determinari.

De

De facultate loco-motivâ.

QUærendum est hìc, quomodo facultas loco-motiva erumpat in actum, & exequatur appetitus animæ, quod ideo addo, quia tantùm quæstio est de motu progressivo animalis, quo sibi convenientia quærit, non convenientia fugit, qui per consequens dirigitur ab aliquo sensu, & imperatur ab aliquo appetitu; ac distinguitur ab illo motu naturali, qui cernitur in corde, & in sanguine.

Hìc duo possunt considerari, tum causa efficiens motûs, tum causa instrumentalis.

Causa efficiens motûs est facultas loco-motiva, quæ nec distinguitur ab appetitu, & ab imaginatione, nec ab animâ.

Causa verò instrumentalis videntur esse spiritus animales, quatenus effluunt in musculos; vel potiùs dicamus, animam in tantum esse causam motûs, in quantum spiritus animales movent hoc vel illud membrum, ad præsentiam talis, vel talis appetitûs animæ.

Quicquid sit, dico motum produci in membris animalium, quatenus particulæ tenuiores ac spiritu osiores sanguinis ascendentes è corde in cerebrum (has vocare solemus spiritus animales) indeque affluentes per nervum aliquem in musculos, inflant musculos, atque contrahunt. Musculi ita contracti fiunt breviores, eorumque superficies superior, verbi gratiâ, recedit ab inferiore. Porro, dum sic recedit, necesse est, ut secum trahat tendinem, & simul os, totumque adeò membrum, cui tendo inseritur.

Observa quodlibet membrum moveri posse duobus motibus contrariis successivè. Pes, verbi gratiâ, successivè trahitur versùs poplitem, & extenditur in partem oppositam, quia constat duobus musculis, qui antagonistæ vocantur, ita dispositis, ut spiritus transire possint ab uno in alterum, ex quo sequitur, quoties alter intumescit, alterum detumescere.

Si quæras, cur spiritus è cerebro prorumpant potiùs in musculos pedis, verbi gratiâ, quam manûs, respondeo, illud oriri, tùm ex imperio voluntatis, tùm ex dispositione machinæ corporeæ, quam non ineptè comparaveris cum organis templorum.

Ventus, quem follibus inspirant in hæc organa, indifferens est, ut irrumpat potiùs in unum tubum, quam in alterum, sed organicus tangendo illam vel illam pinnam, facit, ut in unum tubum potiùs quam in alterum ingrediatur. Eodem modo objecta, quæ agunt in sensus nostros, ac in cerebrum, determinant spiritus animales, ipsisque aperiunt orificia quorundam nervorum potiùs, quam aliorum.

Ut verò concipias spiritus animales posse producere motum, quo sustinemus ingentia pondera, adverte, quod si imponatur lapis gravissimus folli lusorio, ac deinde ore aliquid aëris immittas, videbis

De la faculté loco-motive.

IL s'agit de savoir comment la faculté *loco-motive* est réduite en acte, & comment elle met en exécution les appétits de l'ame, proposition que j'ajoûte, parce que l'objet unique de la présente question est le mouvement progressif de l'animal, par lequel il cherche ce qui lui convient, & fuit ce qui lui est pernicieux, mouvement qui par conséquent est dirigé par quelque sens, & commandé par quelqu'appétit, & qui est différent de ce mouvement naturel qu'on voit dans le cœur & dans le sang.

On peut considérer ici deux choses, la cause efficiente de ce mouvement, & sa cause instrumentale.

Sa cause efficiente est la faculté *loco-motive*, qui n'est distincte, ni de l'appétit, ni de l'imagination, ni de l'ame.

Sa cause instrumentale sont à ce qu'il semble, ou les esprits animaux, entant qu'ils coulent dans les muscles, ou pour mieux dire, l'ame, entant que les esprits animaux meuvent tel ou tel membre, à la présence de tel ou de tel appétit de l'ame.

Quoiqu'il en soit, je dis que le mouvement est produit dans les membres des animaux, entant que les particules les plus tenuës & les plus spiritueuses du sang, c'est-à-dire, les esprits animaux, montant au cerveau, & de la coulant par quelque muscle dans les nerfs, les enflent, & les appetissent. Or les muscles ainsi raccourcis perdent de leur longueur, & leur superficie supérieure, par exemple, s'éloigne de l'inférieure. Ainsi elle doit tirer avec elle le tendon, & par conséquent le membre où est le tendon.

Remarquez que chaque membre peut recevoir tour-à-tour deux mouvemens contraires, & que le pied, par exemple, peut-être tiré, & vers le jarret, & vers le côté opposé. La raison en est qu'il est composé de deux muscles qu'on appelle antagonistes, qui sont disposez de telle maniere que les esprits puissent passer de l'un dans l'autre, d'où il s'ensuit que quand l'un s'enfle, l'autre doit se désenfler.

Si vous demandez maintenant pourquoi les esprits sortis du cerveau se jettent dans les muscles du pied, par exemple, & non dans ceux de la main, je réponds que c'est un effet, & de l'empire de la volonté, & de la disposition du corps, machine qu'on pourroit comparer à des orgues.

Le vent que les souflets font couler dans les orgues est indifférent à entrer plûtôt dans un tuiau que dans l'autre. Mais l'Organiste en touchant une touche & non l'autre, le détermine à entrer dans un tel tuiau plûtôt que dans un tel autre. De même, les objets qui agissent sur nos sens & sur le cerveau, déterminent les esprits animaux, & leur ouvrent les orifices de certains nerfs plûtôt que ceux des autres.

Pour concevoir maintenant que les esprits animaux peuvent produire le mouvement par lequel nous soûtenons de grands poids, il suffit de remarquer, que si on met une pierre très-pesante sur un ballon, & qu'on y fasse entrer un peu

d'air

d'air en soufflant dedans, la pierre sautera. Donc une petite portion d'air suffit pour remuer de grands poids. Combien plus donc les esprits animaux seront-ils en état de le faire ?

lapidem subsultare. Ergo exigua portio aëris ingentia pondera emovet. Quantò magis idem præstabunt spiritus animales?

CHAPITRE TROISIEME.

Des choses qui appartiennent à l'Homme.

IL faut examiner en premier lieu ce qui convient à l'Homme entant que composé d'un corps organique, & en second lieu ce qui lui convient entant que doué d'une ame raisonnable. Pour cet effet, nous donnerons d'abord un craion léger de ses principales parties, & nous expliquerons l'économie de la nutrition, la circulation du sang, & la respiration, par où finira le traité de l'ame sensitive, à laquelle appartiennent comme à leur cause principale la digestion des alimens & le soin d'élaborer le sang, après quoi nous traiterons de l'ame raisonnable & de son union avec le corps.

CAPUT TERTIUM.

De iis quæ ad hominem pertinent.

VIdendum est primò, quænam homini conveniant, prout constat corpore organico: secundò, prout constat animâ rationali. Brevem dabimus delineationem præcipuarum corporis partium, œconomiam nutritionis, sanguinis circulationem, respirationem, &c. explicabimus, eademque operâ absolvemus tractatum de animâ sensitivâ, ad quam præcipuè pertinet digestio alimentorum, sanguinisque elaboratio, ac deinde agemus de animâ rationali, deque illius unione cum corpore.

Des choses qui conviennent à l'Homme entant que doué d'un corps organique.

IL lui convient en premier lieu d'être une machine construite avec un art merveilleux, & fournie d'une infinité d'organes différens ajustez ensemble d'une maniere qui jette dans le dernier étonnement. C'est à des Anatomistes à le décrire en détail. Pour nous c'est assez d'en examiner les principales parties.

Pour commencer par la tête, ce qui y mérite le mieux notre attention, est la cervelle, qui est une substance molle, blanchâtre, & enfermée dans le crane, c'est-à-dire, dans un os entrecoupé de plusieurs sutures. Elle est couverte de deux tuniques, l'une mince qu'on appelle la pie mere, & l'autre épaisse qui est par dessus, nommée la dure mere. Elle se répand comme par un tuiau, le long des vertebres, c'est-à-dire, de l'épine du dos, toûjours enveloppée de deux tuniques.

Ensuite vient le col dont la partie postérieure s'appelle la nuque, & l'antérieure la gorge. La premiere est composée de sept vertebres, qui font la partie supérieure de l'épine, laquelle regne le long du dos. Quant à la seconde, il y faut considérer deux tuiaux, dont l'extérieur sert à la respiration, & l'intérieur au passage des alimens dans le ventricule. Le premier s'appelle âpre artere, parce que composé de plusieurs anneaux cartilagineux, il est inégal & raboteux au toucher. Par lui l'air est porté dans les poumons, & en sort de nouveau. Le second se nomme œsophage. La situation de ces deux canaux fait voir que ce que nous mangeons, & ce que nous bûvons passe toûjours sur l'âpre artere avant que d'entrer dans l'œsophage.

Rien n'entre néanmoins dans ce dernier, parce que dès-qu'on est près d'avaler quelque chose, le larinx se baisse & ferme juste l'orifice de l'apre artere. S'il y entre une miette par hazard, elle excite une toux qui dure, jusqu'à ce qu'elle soit sortie.

Au dessous du col est la poitrine dont on doit considérer les parties extérieures & intérieures

De iis quæ conveniunt homini, quatenus constat corpore organico.

PRimò convenit illi esse machinam admirabili artificio constructam, varioque organorum apparatu, sibi invicem stupendâ industriâ subordinatorum instructam. Hanc per partes describere Anatomicorum est. Sufficit nobis partes illius præcipuas considerare.

Ut à capite initium ducamus, præcipuâ consideratione dignum est cerebrum, quod substantia est mollis & albicans, inclusa in cranio, sic vocant os capitis diversis suturis distinctum. Cerebrum duabus tunicis obtegitur, alterâ tenui, quæ vocatur pia mater, altera crassiori, pia matri superinducta, quæ vocatur dura mater. Excurrit cerebrum extra caput, diffunditurque per vertebras, tanquam per tubum (sic vocant ossa, quibus constat spina dorsi) habens semper duas tunicas sibi obductas.

Sequitur collum, cujus posterior pars vocatur cervix, anterior verò guttur. Cervix constat septem vertebris, quæ partem superiorem faciunt spinæ, deinceps per dorsum continuatæ. In gutture observandi præcipuè sunt duo illi canales, quorum exterior respirationi inservit, interior verò trajectioni alimentorum in verticulum. Prior ille vocatur aspera arteria, quod multis annulis cartilagineis constans, tactui inæquabilis sentiatur, & per eam defertur aër in pulmones, iterùmque exit foras. Posterior vocatur œsophagus. Ex situ asperæ arteriæ, & œsophagi intelliges, quicquid edimus, ac bibimus, transire supra asperam arteriam, antequam in œsophagum ingrediatur.

Nihil tamen intrat in asperam arteriam, qui quotiescumque deglutire aliquid parati sumus, larinx deprimitur, & exquisitè claudit orificium asperæ arteriæ. Si quid fortè ingrediatur, tùm excitatur tussis, donec ejectum fuerit.

Collum excipit pectus, cujus plurimæ sunt partes tùm exteriores, tum interiores. Quod spectat exteriores,

riores, illæ rursus vel posteriores, vel anteriores. Præcipua inter anteriores est sternum, os quoddam spongiosum, ad cujus latera eminent mammæ glandulosæ adiposæque substantiæ. In posterioribus numerantur scapulæ, & dorsum, quod pars est spinæ, duodecim constans vertebris, è quibus hinc & inde prodeunt costæ duodecim, septem perfectæ ac veræ nominatæ, quinque imperfectæ ac falsæ.

Ratio denominationis est, quia septem deflexæ per latera ad axillas scilicet, Et sub axillis, circuitum veluti absolvunt, usque ad sternum, quinque verò aliæ sensim deficiunt à perfecto circuitu.

De partibus interioribus multa essent dicenda, si vellemus singula perpendere. Memorabilis imprimis est musculus ille latus, seu mavis musculosa membrana, quam diaphragma, seu septum transversum nuncupant, quod nempè pectus à ventre inferiore separet: tum altera membrana sub costis hærens, quæ pleura dicitur, & septum mediastinum, quia ad sternum reduplicatâ, & ad vertebras usque productâ, secernit partem capacitatis dexteram pectoris à sinistrâ.

Diaphragma duobus veluti foraminibus pertusum est, quorum alterum transitum præbet œsophago in ventriculum tendenti, alterum verò venæ cavæ descendenti.

Sed multò adhuc nobiliores sunt partes aliæ pectoris internæ, nimirùm pulmo, & cor; Pulmo dividitur à mediastino in partem dextram & sinistram, ac deinde utraque pars dividitur in duos lobos. Substantia illius admodum est spongiosa, nec malè quidam autumant, eam esse contextum ex ramulis asperæ arteriæ, quos bronchias appellant, venæque arteriosæ, arteriæque venosæ. Certum enim est, asperam arteriam distribui in multos ramos & ramusculos, qui per pulmonem excurrunt, & venam arteriosam, cum suis ramulis, è sinu cordis dextro in pulmonem ferri, arteriam verò venosam è sinu cordis sinistro eandem viam insistere.

Cor situm est in medio pectoris, circumdatum pulmone, sed cuspis illius deorsùm tendit versùs diaphragma, & nonnihil ad lævam deflectitur. Includitur intra membranam pericardium dictam, ita tamen ut inter cor & pericardium mediet liquor quidam, aquæ non absimilis. Habet cor in suâ basi ligamenta quædam, quibus connectitur vertebris.

Pectori subjicitur venter, à quo, ut jam diximus, separatur diaphragmate. Mitto partes ejus externas tùm anteriores, ut epigastrium, & hypogastrium, inter quas est umbilicus, ad latera verò hypocondria, & ilia; tùm laterales, ut lumbos; tùm posteriores, ut quinque vertebras, os sacrum, &c.

De internis ut aliquid memorem, dico sub diaphragmate ad dexteram situm esse hepar, ad lævam lienem, in medio verò stomachum, sive ventriculum. In parte hepatis imâ; & concavâ existit vesica fellis ex quâ prodit canaliculus, qui in duos

Pour ce qui est des premieres, elles sont ou postérieures, ou antérieures. La principale d'entre les antérieures est le sternum, os spongieux aux côtez duquel sont des mamelons d'une substance glanduleuse & adipeuse. Entre les postérieures sont les épaules & le dos. Ce dernier qui est une partie de l'épine est composé de douze vertebres, dont il sort à droit & à gauche douze côtes, sept appellées parfaites & vraies, & cinq imparfaites & fausses.

La raison de cette dénomination est qu'il y en a sept, qui se pliant autour des côtez jusqu'aux aisselles, & sous les aisselles, font presque le tour du corps, au lieu que les cinq autres accourcissent peu-à-peu leur cercle.

Le détail des parties intérieures demanderoit une longue explication. C'est sur tout une partie qui mérite l'attention que ce muscle large, ou membrane musclée, qu'on appelle diaphragme ou *septum transversum*, lacis de travers, parce qu'il sépare la poitrine du ventre. Il en faut dire autant de cette autre membrane attachée sous les côtes qu'on appelle Pleure, Mediastin, ou *septum mediastinum*, parce que se doublant auprès du sternum, & s'étendant jusqu'aux vertebres, elle sépare le côté droit de la capacité de la poitrine du côté gauche.

Le diaphragme a deux espéces d'ouvertures, dont l'une sert de passage à l'œsophage qui va au ventricule, & l'autre à la veine cave décendante.

Mais les principales parties de la poitrine sont le poumon & le cœur. Le mediastin divise le poumon en deux parties, la droite & la gauche, lesquelles sont subdivisées chacune en deux lobes. La substance en est fort spongieuse, & quelques Savans la croient avec raison composée des petites branches de l'âpre artere, qu'ils appellent bronchies, de la veine artérieuse, & de l'artere veineuse. En effet, il est constant que l'âpre artere se divise en plusieurs branches grandes & petites qui se repandent dans le poumon, où se rendent aussi la veine artérieuse avec ses rameaux, au sortir du ventricule droit du cœur, & l'artere veineuse au sortir du ventricule gauche.

Le cœur est situé au milieu de la poitrine, & environné du poumon, de telle maniere que sa pointe tend en bas vers le diaphragme, & penche un peu vers la gauche. Il est enfermé dans une membrane appellée le péricarde, entre laquelle & lui est une liqueur assez semblable à de l'eau. Il a à sa base des ligamens qui le tiennent attaché aux vertebres.

Au dessous de la poitrine est le ventre, qui en est séparé par le diaphragme, comme nous l'avons dit. Je ne parle point de ses parties externes; soit les antérieures, comme l'épigastre & l'hypogastre, entre lesquels est le nombril, & qui ont à leurs côtez les hypocondres, & les intestins: soit les latérales, comme les reins; soit les postérieures, comme les vertebres, l'os sacrum &c.

Quant aux internes, sous le diaphragme, à la droite est le foie, à la gauche la ratte, & au milieu l'estomac ou le ventricule. Dans la partie inférieure & concave du foie est une vessie pleine de fiel, d'où sort un petit tuiau qui se partage en deux branches, l'une desquelles retour-

LA PHYSIQUE. tournant sur ses pas rentre dans le foie, & l'autre nommée *cholidoque*, passe dans l'intestin *duodenum*, où elle décharge le fiel.

De la ratte il y a un passage jusqu'à l'estomac, par le moyen d'un petit canal que les medecins appellent *vas breve*, & jusqu'au cœur, par l'entremise de quelques veines & arteres.

Le ventricule est cette cavité, où ce qu'on mange & ce qu'on boit décend par l'œsophage, qui s'étend le long des vertebres. Les alimens sont conduits du ventricule dans les intestins par un orifice qu'on nomme le pylore.

Les intestins ont divers noms, quoiqu'il n'y en ait proprement qu'un. Ils sont sous le ventricule. Celui qui le touche de plus près s'appelle *duodenum*, celui qui suit, *jejunum*, & le troisieme ileon. Ces trois sont nommez les intestins grêles. Après eux viennent le colon & le *rectum*, entre lesquels il y a une espéce de bout d'intestin, bouché par une extrémité, qu'on appelle, *cæcum*. Ces trois ont l'épithéte de gros.

Les intestins sont attachez à cette membrane adipeuse qu'on nomme mésentere, qui les environne elle même & les lie encore avec les vertebres.

Comme au dessous du ventricule sont les intestins, de même sous le foie & la ratte sont les deux reins. Ils sont composez d'une membrane spongieuse. Chacun a une cavité presque toûjours pleine d'urine, où s'inserent deux rejettons, l'un de l'artere décendante, & l'autre de la veine cave décendante, lesquels on appelle émulgens, parce qu'ils séparent l'humeur séreuse d'avec le sang, & la jettent dans les reins, d'où elle est portée à la vessie par deux tuiaux fort étroits, nommez les ureteres.

Je ne dis rien de ce qui regarde les bras & les jambes, parce que ces choses ne serviroient guéres à l'intelligence de ce qui va suivre, & que d'ailleurs elles sont moins inconnuës d'ordinaire. Quant aux veines & aux arteres, nous en traiterons ci-dessous. Je reviens maintenant à l'homme entant qu'il a un corps organique.

A cet égard, la seconde chose qui lui convient est de manger & de boire, & de recevoir par ce moyen la nourriture & l'accroissement.

De la Nutrition.

Voici comment se fait la nutrition, c'est-à-dire, la conversion des alimens en la substance de l'homme.

D'abord ils se dissolvent dans la bouche par le moyen de la salive qui s'insinuant dans leurs petits pores, tandis que les dents séparent les parties grossieres, ébranle les particules, & les détache les unes d'avec les autres.

Cette premiere digestion est suivie d'une seconde qui se fait dans l'estomac, non par l'action de la chaleur, comme on le croit communément, mais par la force de certaines liqueurs.

En effet, ce qui démontre que la chaleur naturelle, comme on la nomme, n'est pas la cause de la digestion des alimens, c'est qu'on ne sent aucune chaleur dans l'estomac des poissons, que souvent un homme qui a la fievre chaude ne peut rien digérer, & que la chaleur même de

ramos dividitur, quorum alter vestigia relegens in hepar redit, alter in intestinum, duodenum dictum, fel exonerat, & vocatur cholidochus.

A liene ad stomachum patet aditus mediante canaliculo quodam, quem Medici vocant, vas breve, ad cor verò mediantibus quibusdam venis, & arteriis.

Ventriculus est illa capacitas, in quam descendit cibus, & potus per œsophagum, secundùm vertebras protensum. Alimenta è ventriculo in intestina descendunt per foramen, pylorum dictum.

Intestina diversis nominibus nuncupantur, licet propriè loquendo non sint plura, quam unum. Subjacent ventriculo, & illud quidem, quod ipsi proximè adhæret, vocatur duodenum, quod sequitur, vocatur jejunum, cui succedit ileon, & hæc tria vocantur gracilia. Sequitur intestinum colon, & tandem rectum. Sed quia inter colon & rectum est quædam appendicula ex alterâ parte clausa, quam vocant intestinum cæcum, ideo tria quoque numerantur intestina crassa.

Intestina adhærent membranæ adiposæ, quæ vocatur mesenterium, quæque non solùm proximè ambit illa, sed connectit cum vertebris.

Sicut autem infra ventriculum sunt intestina, ita infra hepar & lienem ad ipsos lumbos sunt renes duo substantiæ spongiosæ, quisque suam habens cavitatem, ferè semper urinâ plenam, ad quam cavitatem inserti sunt duo surculi, alter ex descendente arteriâ, alter ex venâ cavâ descendente, qui vocantur emulgentes, quia serosum humorem à sanguine secernunt, & in venam intromittunt. Ille serosus humor exoneratur è renibus in vesicam per duos canales angustissimos, qui ureteres dicuntur.

Mitto ea, quæ ad brachia, & crura pertinent, tùm quia non magnoperè inserviunt ad ea quæ deinceps sunt dicenda, tum quia minùs sunt remota à cognitione vulgari. De venis & arteriis agemus inferiùs. Nunc redeo ad hominem quatenus corpore constantem organico.

Secundò homini convenit edere, & bibere, & per hoc nutriri, & augeri.

De Nutritione.

Videamus quomodo fiat nutritio, seu conversio alimentorum in substantiam hominis.

Dico primam alimentorum dissolutionem fieri in ore, quatenus saliva sese insinuans in exiguos eorum poros, quamdiu dentes dividunt majores partes, succutit particulas, sejungitque à se invicem.

Hanc non multò post excipit secunda in stomacho, non quæ fiat actione caloris, ut vulgò creditur sed actione quorumdam liquorum.

Calorem, quem vocant naturalem, non esse causam efficientem digestionis alimentorum, evidenter colligitur ex eo, quod nullus sentiatur calor in stomacho piscium; quod ardenti febre correpti homines aliquando nihil possint concoquere; quodque nul- lus

lus sit calor, ne quidem in aquâ fervente, qui possit redigere carnes & ossa in eum statum, in quem rediguntur non longo tempore in stomacho animalium.

Recurrendum est ergo ad aliam causam efficientem, nempe ad liquores quosdam acidos, virtute incisivâ præditos, instar aquarum fortium, quo modo etiam videmus aquam communem corrumpere sal, saccharum, &c.

Reperiuntur illi liquores acidi in quibusdam glandulis, quibus interior stomachi membrana repletur, è quibus glandulis expressi pondere alimentorum decidentium, & tentione stomachi inde ortâ, miscentur alimentis in ore emollitis, penetrantque eorum particulas, subagitant; concidunt, exsolvunt.

Tertia dissolutio peragitur in intestinis, in quæ, ut jam diximus, transire solent alimenta per pylorum. Peragitur ope duorum liquorum affluentium in intestina, isthinc è jecore, illinc ex pancreate. Memento nos supra dixisse, vesiculam fellis in ima jecinoris parte positam, exonerare bilem, quam continet, in intestina. Nunc addimus pancreas esse glandulam suppositam intestino duodeno.

Igitur pancreate effundente succum quemdam, & vesiculâ fellis bilem, miscentur alimenta in intestinis cum felle, & succo pancreatico, & propter illam mixtionem fermentescunt, rarefiunt, eorumque partes attenuantur, & tunc verum & germanum chylum componunt. Tunc etiam fit secretio partium crassiorum à subtilioribus, quæ enim subtiliores sunt dilabuntur per intestinorum poros, prætermeantque in venas lacteas toto mesenterio sparsas, quæ verò crassiores, descendunt ultro, & componunt fæces, extra corpus ejiciendas.

Si quæras cur pancreas & vesica fellis effundant suos liquores præcisè, quando opus est, sive quando alimenta decidunt in intestina, respondeo, causam pendere ex situ stomachi, respectu hepatis, & pancreatis. Hepar est ad latus dexterum stomachi situm, pancreas verò jacet sub stomacho ad modum pulvinaris, & quotiescunque stomachus dilatatur adventu ciborum, toties debet premere hepar, & pancreas, ideoque exprimere liquores in iis contentos.

De salivâ non est, quod quæras, cur opportunè affluat in cibos, quos manducamus, nam præterquàm quod omni tempore in os defluit ex illis ductibus salivaribus dictis, qui desinunt in superficiem interiorem genarum, adhuc certum est manducationem juvare affluxum salivæ, quatenus aperto ore, maxillisque à se invicem recedentibus, genæ fiunt longiores depressioresque, ac per consequens constringunt ductus salivares. Adde quod lingua, quæ multum salivæ continet, diversas pressiones patitur inter manducandum.

Jam diximus paulò ante causam, quâpropter alimentis in ventriculum descendentibus, arteriolæ & glandulæ, quæ sunt in membranâ interiore stomachi, exonerant illum liquorem acidum, quem continent, quia scilicet tunc fibræ stomachi exten-

l'eau boüillante, n'est par capable de réduire les chairs & les os dans l'état, où on les voit réduits en peu de tems dans l'estomac des animaux.

Il faut donc recourir à une autre cause efficiente, savoir à certaines liqueurs acides, qui sont trenchantes comme les eaux fortes, & qui font le même effet que l'eau commune, lorsqu'elle corrompt le sel, le sucre, & autres corps semblables.

Ces liqueurs acides qui se trouvent dans certaines glandules dont la membrane intérieure de l'estomac est pleine, exprimées de ces glandules par la pesanteur des alimens qui y tombent, & qui tendent l'estomac, se mêlent aux alimens mollifiez dans la bouche, en pénétrent les particules, les agitent, les découpent, les broient & les dissolvent.

La troisieme digestion se fait dans les intestins, où les alimens tombent par la pylore, comme nous avons déjà dit. Elle est l'effet de deux liqueurs qui coulent dans les intestins, & qui viennent l'une du foie, & l'autre du pancréas. Nous avons déja marqué que la véficule du fiel située à la partie inférieure du foie, décharge dans les intestins la bile qu'elle renferme. Nous ajoutons ici que le pancréas est une glandule placée sous le duodenum.

Ainsi le pancréas répandant un certain suc, & la véficule du fiel versant la bile, les alimens se mêlent dans les intestins avec ces deux liqueurs, ce qui les fait fermenter, les raréfie, broie leurs parties, & les met en état de composer un bon chyle. Alors aussi les parties subtiles se séparent des grossieres, & les premieres pénétrant à travers les pores des intestins, passent dans les veines lactées répanduës dans tout le mésentere, tandis que les secondes descendent d'elles mêmes, & composent les excrémens.

Il est naturel de demander maintenant pourquoi le pancréas & la véficule du fiel répandent leurs liqueurs, juste lorsqu'elles sont nécessaires, c'est-à-dire, lorsque les alimens descendent dans les intestins. Je réponds que c'est un effet de la situation de l'estomac par rapport au foie & au pancréas. Le foie est au côté droit de l'estomac, & le pancréas au côté gauche, où il lui sert comme de coussin. Ainsi dès que l'estomac est dilaté par les mets, il doit presser le foie & le pancréas, & exprimer de la sorte les liqueurs qu'ils contiennent.

Pour ce qui est de la salive, on ne doit pas demander pourquoi elle abonde aussi à propos dans les alimens que nous prenons; car outre qu'elle découle en tout tems des conduits salivires qui aboutissent à la superficie intérieure des jouës, il est certain que l'action de manger aide encore à la faire couler parce que la bouche étant ouverte, & les machoires s'éloignant l'une de l'autre, les jouës s'allongent & se creusent, de sorte qu'elles pressent les conduits salivaires. Ajoutez que la langue qui contient beaucoup de salive souffre plusieurs pressions tandis qu'on mange.

Nous avons déja dit pourquoi quand les alimens tombent dans le ventricule, les petites arteres & les glandules qui sont dans la membrane intérieure de l'estomac, jettent leur liqueur acide dans le ventricule, & on a vû que cet effet vient de ce que le poids des alimens étend les

fibres de l'estomac. J'ajoute maintenant que les alimens se fermentent, dès que les esprits acides du ferment les pénétrent, de même que la farine, lorsqu'elle est pénétrée de levain, ou d'esprits acides du levain. Voilà la cause méchanique de ces effets, & non une cause prise de je ne sais quelle vertu sympatique.

Il est évident que ce principe de la digestion se soutient mieux que cet autre emprunté de la chaleur naturelle; car le changement qui arrive aux alimens peut consister en ce que leurs parties sont dissoutes, fermentées & broiées. Or il est certain par une infinité d'expériences chymiques que les liqueurs acides sont fort propres à dissoudre, broïer & fermenter les corps. Donc la salive, & l'humeur exprimée des glandules du ventricule, étant d'une saveur acide, peuvent produire dans les alimens le changement qui s'y fait. Donc la chaleur naturelle doit passer tout au plus pour une adminicule de la digestion, en ce qu'agitant la liqueur acide, elle est cause que cette liqueur broie les mets en moins de tems.

De plus, on a découvert par plusieurs expériences chymiques, que les corps qui ont les qualitez de la bile & du suc pancréatique ne se mêlent jamais, qu'il ne s'excite en eux un effervescence soudaine & considérable. En effet, la bile abonde en sels volatiles & lixiviaux, & en parties oléagineuses & sulphureuses, de même que les sucs pancréatiques en esprits acides.

Or quand on mêle dans une phiole de l'esprit de vitriol qui est fort acide avec de la sciure d'acier où les sels de lexive abondent, ils se fermentent & boüillonnent d'abord. Le même arrive, quand on mêle de l'huile de tartre, où il y a beaucoup de sel lixiviale, avec de l'esprit de vitriol. Donc quand le suc pancréatique se mêle dans les intestins avec la bile, il doit se faire une fermentation notable, que le chyle gras & visqueux, comme il est, doit augmenter encore, & par cette fermentation les parties du chyle broiées, deviennent plus fluides & plus propres à passer par les pores insensibles des intestins. Donc ces principes sont fondez sur des expériences.

Suivons maintenant la route du chyle reçu dans les veines lactées, ainsi nommées, parce qu'Asellius qui les a découvertes dans le mésentere des animaux disséquez vivans, y trouva une certaine liqueur ressemblante à du lait. Les anciens n'avoient vû dans le mésentere que les veines mésaraïques, par lesquelles ils disoient que le chyle étoit conduit au cœur, où il se changeoit en sang. Des veines lactées le chyle ne va point au foie, puisque si vous ôtez le foie à un animal vivant, les veines lactées ne se vuident pas, ce qui arriveroit pourtant, si elles tendoient vers cette partie. Il ne tend donc qu'au cœur, & il y arrive par plusieurs détours. D'abord il se jette dans le réservoir de pecquet (c'est le nom de celui qui l'a découvert), où il se méle avec la lymphe, qui s'y décharge de toutes parts; & il y perd une partie de sa viscosité, après quoi, purifié ainsi, il coule avec moins de peine. De là par le canal cholidoque il monte dans les veines souclavieres, près du col. Elles le portent dans la veine cave, d'où il passe au ventricule droit du cœur, & là il se raréfie & acquiere la forme du sang.

duntur propter pondus ciborum. Adde, quod cibi fermentantur statim atque spiritus accidi fermenti in eos penetrant, quemadmodum farina, statim atque fermento, sive acido fermenti spiritu penetratur. Ergo causam habes mechanicam istorum effectuum, non verò desumptam ex quâdam facultate sympathetica.

Evidens est principium illud digestionis alimentorum probabilius esse, quam alterum illud caloris naturalis, quippe mutatio, quæ contingit alimentis, consistere potest in sola divisione, fermentatione, & concisione partium. Atqui certum est innumeris experientiis Chymicis, liquores acidos aptissimos esse dividendis, concidendis, exsolvendis, atque fermentandis corporibus. Ergo saliva, humorque ex glandulis ventriculi expressus, cùm saporis acidi sint, poterunt immutare alimenta eo modo, quo immutantur. Calor ergo naturalis debet ad summum haberi pro adminiculo digestionis, quatenus liquorem acidum agitando, facit, ut promptiùs concidat ciborum particulas.

Præterea multis experientiis chymicis compertum habemus, corpora, quæ habent qualitates bilis, & succi pancreatici, numquam permisceri, quin subitò & notabiliter effervescant. Hæc nempè natura bilis est, ut multis scateat salibus volatilibus & lixivialibus, partibusque oleaginosis sulphureisque, succi verò pancreatici, ut multis spiritibus acidis repleantur.

Jam certum est spiritum vitrioli, qui valde acidus est, & scrobem chalybis, in quâ multum est salium lixivialium, si misceantur in phialâ, fermentari, & effervescere. Idem accidit, quoties oleum tartari, in quo est maxima copia salis lixivialis, miscetur cum spiritu vitrioli. Ergo etiam, quando succus pancreaticus miscetur cum bile in intestinis, ingens dari debet fermentatio, quam chylus pinguis & viscidus potiùs intendit, quam remittit. Per eam fermentationem chyli partes attenuantur, redduntурque fluidiores, & aptiores ad prætermittendum per poros insensibiles intestinorum. Ergo hæc principia nituntur experientiis.

Nunc videamus cursum chyli recepti in venas lacteas, sic dictas, quia Asellius, à quo detectæ sunt (erant enim olim incognitæ) in animalium vivorum exsectorum mesenterio, deprehendit in illis liquorem quemdam lacteum. Veteres in mesenterio tantùm viderant venas mesaraicas, per quas dicebant chylum deferri in cor, & ibi sanguinem fieri. A venis lacteis chylus minimè tendit in jecur, ut constat ex eo, quod avulso jecore animali vivente, venæ lacteæ non evacuantur, quod tamen eveniret, si eò tenderent. Sed tendit chylus in cor, & eò pervenit per varios circuitus. Primò confluit in receptaculum Pecqueti (sic vocatur à nomine detectoris) ubi miscetur cum lymphâ, undequâque se in hoc receptaculum exonerante, quâ minuitur ejus visciditas, factusque limpidiòr faciliùs fluere valet. Hinc deinde per canalem choridochum ascendit ad venas subclavias dictas, non procul à collo. Illæ autem venæ illum deferunt in venam cavam, ex quâ transit in ventriculum dextrum cordis, ubi rarefactus formam acquirit veri sanguinis.

Superest, ut videamus, quomodo chylus ad cor delatus, ibique sanguis factus, nutriat totum animal. Pro quo scire debemus distributionem venarum & arteriarum per totum corpus, hi enim sunt duo canales, per quos sanguis omnes corporis partes alluit, qui in eo differunt à se invicem, quod tunica venarum sit admodùm tenuis, & in extremâ corporis superficie ut plurimum appareat, tunica verò arteriarum satis crassa sit, nec cuti adeo vicina.

Duæ sunt arteriæ capitales (ut ita dicam) nempe magna arteria, sive aorta, & vena arteriosa; totidem venæ, nempe vena cava, & arteria venosa.

Ex illis tanquàm è trunco omnes aliæ arteriæ & venæ, tanquàm surculi, progerminantur. Radices earum existunt in basi cordis, in quâ sunt veluti quatuor ostia, in quibus illæ inseruntur. Quia verò cor duos habet ventriculos, seu cavitates, quæ separantur septo quodam compacto, idcircò duo ex istis canalibus desinunt in cavitatem dexteram cordis, duo verò in cavitatem sinistram, ideoque basis cordis duo habet orificia, seu ostia ex parte dexterâ, & duo in sinistrà. Ad cavitatem dexteram terminatur vena arteriosa, & vena cava; ad sinistram arteria venosa, & aorta.

Non procul à corde vena cava, veluti recubans juxta vertebras, finditur in duos ramos, quorum alter sursum tendens subdividitur in ramulos innumerabiles, qui per collum, caput, brachia, cæterasque corporis partes superiores disseminantur, ideoque vena cava ascendens vocatur. Alter deorsùm tendens subdividitur similiter in ramulos innumerabiles, pervadentes femora, & reliquas partes inferiores, ideoque vocatur vena cava descendens.

Hinc patet, omnes corporis venas, si arteriam venosam excipias, esse propagines venæ cavæ, ipsam quoque venam portam cum suis surculis, toto mesenterio dispersis, quos vocant venas mesaraicas, quique in unum confluentes alveum ad partem jecoris infimam, venam portam constituunt. Hæc quoque ramus esse videtur venæ cavæ, quia è summa jecoris parte prodit vena, quæ dicitur ramus hepaticus, & terminatur in venam cavam.

Altera vena, quam veteres arteriam venosam dixere, quia videbant ex unâ parte illius tunicam esse tenuem, instar tunicæ venarum, & ex altera credebant arterias solùm prodire è cavitate cordis sinistrâ, ea inquam vena subdividitur in plures ramos, per pulmonem sparsos, unde est, quod dicatur à quibusdam vena pulmonis.

Ex dictis de venæ cavæ dispersione per totum corpus intelligere datur aortæ distributionem, nam ubicumque sunt ramuli venæ cavæ, ibi etiam ad latus expanduntur ramuli aortæ, quæ non minùs, quam vena cava sternitur, primò juxta vertebras, ac deinde dividitur in duos ramos, sive in aortam descendentem, & ascendentem, quæ rursus diversa obtinent nomina, pro diversitate membrorum.

Altera arteria, quam veteres vocarunt venam

Il reste à examiner comment le chyle porté au cœur, & converti en sang, nourrit l'animal. Il faut connoître par cet effet la distribution des veines & des arteres dans tout le corps; car ce sont les deux canaux par lesquels le sang en arrose toutes les parties. Ils different entre eux, en ce que la tunique des veines est fort mince, & paroît d'ordinaire sur la superficie de la chair, au lieu que la tunique des arteres est assez épaisse, & qu'elle est moins près de la chair.

Il y a deux arteres principales, la grande artere ou l'aorte, & la veine artérieuse, & autant de veines principales, la veine cave, & l'artere veineuse.

D'elles comme de deux troncs sortent les autres arteres & veines. Elles ont leurs racines dans la base du cœur, où il y a quatre espéces d'embouchures, dans lesquelles elles s'insèrent. Mais comme le cœur a deux ventricules ou cavitez séparées par un lacis compact, deux de ces canaux aboutissent à la cavité droite du cœur, & deux à la cavité gauche, & par la même raison, le cœur a deux orifices au côté droit, & deux au côté gauche. La veine artérieuse & la veine cave se terminent à la cavité droite, & l'artere veineuse & l'aorte à la gauche.

Assez près du cœur, la veine cave qui est comme couchée auprès des vertebres, se sépare en deux branches. L'une montant en haut, se subdivise en une infinité de rameaux, qui se répandent dans le col, dans la tête, dans les bras & dans les autres parties supérieures du corps, de sorte qu'on l'appelle la veine cave montante. L'autre descendant en bas, se subdivise de même en je ne sais combien de petits rameaux, qui passent dans les cuisses & dans les autres parties inférieures, ce qui l'a fait nommer veine cave décendante.

Il s'ensuit de cette explication que hors l'artere veineuse, les veines sont toutes des branches de la veine cave, sans en excepter même la veine porte, ni ses petits rameaux répandus dans le mêsentere, qu'on appelle les veines mésaraiques, & qui se réünissant dans la partie inferieure du foie, constituent la veine porte. En effet, il paroît qu'elle est une branche de la veine cave, parce que de la partie supérieure du foie sort une veine qu'on nomme le rameau hepatique, qui se termine à la veine cave.

L'autre veine est celle que les anciens nommoient l'artere veineuse, parce que d'un côté, ils lui voioient une tunique déliée comme celle des veines, & que de l'autre, ils croioient que les arteres naissoient seulement de la cavité gauche du cœur. Cette veine est partagée en plusieurs rameaux répandus dans le poumon, & c'est ce qui l'a fait appeller par quelques-uns la veine du poumon.

Par ce que nous avons dit de la distribution de la veine cave dans le corps, il est aisé de comprendre celle de l'aorte; car par tout où il y a des rameaux de la veine cave, il y a à côté des rameaux de l'aorte, laquelle ainsi que la veine cave, est couchée d'abord auprès des vertebres, après quoi elle se divise en deux rameaux, l'aorte montante, & l'aorte descendente, qui prennent divers noms dans les divers membres qu'elles traversent.

L'autre artere que les anciens nommoient vei-

 ne artérieuse, parce qu'ils croioient que les arteres devoient venir seulement du ventricule droit du cœur, & que d'un autre côté ils lui voioient une tunique épaisse comme aux arteres, cette artere, dis-je, est divisée en plusieurs rameaux, qui se répandent dans le poumon, ce qui l'a fait nommer par quelques-uns l'artere du poumon.

Il faut remarquer encore, qu'à chaque orifice du cœur, c'est-à-dire, aux embouchures des quatre vaisseaux susdits, il y a certaines pellicules qui ouvrent & qui ferment ces entrées, d'où on les a nommées valvules. Au reste elles n'ouvrent & ne ferment pas toutes indifféremment. Quelques unes sont disposées de telle maniere, qu'elles ouvrent le cœur pour en laisser sortir le sang, mais non pour l'y introduire, au lieu que les autres le laissent entrer, mais non pas sortir. Il y a onze de ces valvules, trois à l'embouchure de la veine cave, qui s'ouvrent en-dedans par rapport au cœur, autant à l'embouchure de la veine artérieuse, qui s'ouvrent en-dehors, autant à l'embouchure de l'aorte qui s'ouvrent aussi en-dehors, & deux à l'embouchure de l'artere veineuse, qui s'ouvrent en-dedans.

Ainsi le sang qui de la veine cave va dans le ventricule droit du cœur; trouve aisément à y entrer, parce que les valvules s'ouvrent en-dedans. Mais lorsqu'il est raréfié & qu'il cherche une sortie, il ne peut retourner dans la veine cave, parce que les valvules ne s'ouvrent point en-dehors. C'est pourquoi trouvant les valvules de la veine artérieuse qui cédent de ce sens là, il les pousse, & va se jetter dans les poumons. Il en est de même du sang qui de l'artere veineuse va au ventricule gauche du cœur. Après y être entré sans peine, parce que les valvules se poussent en-dedans, il ne peut retourner dans l'artere veineuse, à cause que les valvules s'entrouvrent en dehors, & il passe à l'autre extremité du corps. Par la même raison, le sang qui sort une fois du cœur par les valvules de la veine artérieuse & de l'aorte, ne peut rentrer dans le cœur par le même chemin, parce que ces valvules ne s'ouvrent pas en-dedans.

De la circulation du sang.

APrès ce qui précéde, il n'est pas malaisé d'expliquer comment les alimens pris par la bouche deviennent les alimens du corps entiér, puisque nous avons conduit le chyle en quoi ils se changent dans l'estomac & dans les intestins, jusqu'au cœur, où ce chile se convertit en sang, qui coulant par les quatre vaisseux susdits, traverse le corps de l'homme. Néanmoins pour nous faire une idée tout-à-fait exacte de la nutrition, nous exposerons en abregé une invention moderne de ce siécle, savoir la circulation du sang.

Les anciens croioient que le sang se formoit dans le foie, d'où il se repandoit dans le corps entier, en telle sorte que la moindre partie couloit par la veine porte, & que l'autre passoit du foie dans la veine cave & dans ses branches. Que néanmoins il en demeuroit encore beaucoup dans le ventricule droit du cœur, & qu'une partie entroit dans les poumons par la veine artérieuse, tandis que l'autre pénétroit le *septum medium*, & entroit dans la cavité gauche du cœur, où elle se couvertissoit en esprit vital, qui étoit

arteriosam, quod crederent è cordis ventriculo dextero solas prodire venas, & aliunde viderent hujus tunicam crassam esse, & instar tunicæ arteriarum, illa, inquam in multos ramos dividitur, qui per pulmonem disseminantur, unde vocatur à quibusdam arteria pulmonis.

Præterea observandum est, ad singula cordis orificia, sive ostia quatuor vasorum mox expositorum, adesse quasdam pelliculas, quæ ostia illa vel claudunt, vel aperiunt, unde est, quod vocantur valvulæ. Sed non indiscriminatim claudunt, vel aperiunt. Quædam enim ita sunt dispositæ, ut aperiant quidem cor, ad hoc ut sanguis egrediatur, sed non ad hoc, ut ingrediatur: quædam è contra patiuntur sanguinem ingredi, non verò egredi. Dantur undecim valvulæ ejusmodi, tres in ostio venæ cavæ, quæ aperiuntur introrsùm respectu cordis, totidem in ostio venæ arteriosæ, quæ aperiuntur extrorsùm, totidem etiam in ostio aortæ, quæ aperiuntur extrorsùm, & duæ in ostio arteriæ venosæ, quæ aperiuntur introrsùm.

Proinde sanguis tendens è venâ cavâ in cordis ventriculum dexterum, facile sibi viam facit ad ingrediendum, quia valvulæ cedunt introrsùm. At ubi rarefactus est, & exitum quærit, non habet viam liberam ad redeundum in venam cavam, quia valvulæ non cedunt extrorsùm. Sed quia valvulæ venæ arteriosæ facilè cedunt extrorsum, ideo sanguis ille rarefactus per eas erumpens abit in pulmones. Similiter sanguis tendens ab arteriâ venosâ in ventriculum sinistrum cordis, ingreditur facile, cedentibus valvulis introrsùm, non verò potest regredi, ut iterum fluat per eandem arteriam venosam, quia valvulæ cedunt extrorsùm, & sic ad extremitatem corporis abit. Propter eandem rationem, sanguis, qui semel exit è corde per valvulas venæ arteriosæ, & aortæ, non potest eâdem viâ regredi in cor, valvulæ enim illæ haud quaquam introrsùm cedunt.

De circulatione sanguinis.

H*Is ita præmissis, non difficile explicabitur, quomodo alimenta ore sumpta in corporis universi nutritionem cedant, quandoquidem deduximus chylum, in quem mutatur in stomacho, & intestinis, usque ad cor, ubi in sanguinem evadit, qui fluens per quatuor vasa supra memorata, totum corpus permeat. Nihilominùs ad habendum totius nutritionis accuratiorem cognitionem, juvabit paucis explicare recens hujus sæculi inventum, nempe circulationem sanguinis.*

Veteres crediderunt, sanguinem fieri in hepate, ac inde distribui per totum corpus, ita ut minor pars flueret per venam portam, major verò ab hepate transiret in venam cavam, & omnes ejus ramos. Verùm bonam illius partem divertere ad cavitatem dexteram cordis, ibique bifariam dividi, & alteram portionem transire ad pulmones per venam arteriosam, alteram verò penetrare septum medium, & abire in cavitatem sinistram cordis,

in ea verò converti in spiritum vitalem, qui ad pulmonem per arteriam venosam, ad reliqua verò corporis membra per magnam arteriam deferretur.

Hæc opinio supponit sanguinem moveri semper à meditullio corporis ad superficiem, nunquam verò à superficie ad meditullium redire. Verùm, cum aliunde nulla sit ratio, quare sanguis accedat ad superficiem, nisi quando aliqua pars illius exit è venis & arteriis ad nutritionem animalis, certè sanguis immotus stare debet, ut plurimùm. Quod si res esset, non tantùs esset pulsus arteriarum, & vasa omnia notabiliter intumescerent in extremitate corporis, quia continuò aliqua portiones sanguinis in cor subeunt, & inde transeuntes in venas & arterias, continuò adjunguntur sanguini, jam in illis existenti.

Præterea hæc opinio supponit sanguinem posse transire per septum cordis, quod tamen adeò compactum est, ut neque aqua, neque aëri transitum præbeat, transire etiam è corde in pulmones per arteriam venosam, quod pati nequeunt valvulæ illius vasis. Igitur multis nominibus rejicienda est hæc sententia,

Dicamus ergò cum Harvæo, qui circulationem detexit, sanguinem ita moveri in venis & arterias, ut quâ proportione effluit ex illis, subeat in istas. Et quemadmodum aqua fluviatiles eodem tempore, & eadem quantitate ingrediuntur in mare, quo tantumdem aqua marina egredi creditur per canales subterraneos, ita dicamus tantumdem ingredi sanguinis in cor, singulis pulsationibus, quantum egreditur, atque adeo sanguinem non minùs moveri ab extremitatibus in medium, quam à medio in extremitates, & hoc est, quod vocant circulationem sanguinis.

Res sic concipi debet. Sanguis defertur in cor per venas, & exit è corde, ut abeat versùs extremitates corporis per arterias. Cum itaque duæ sint venæ, quæ terminantur ad cor, scilicet vena cava ad ventriculum dexterum, & artèria venosa ad sinistrum, debemus concipere, quod utraque effundit unam guttam sanguinis in ventriculum sibi respondentem. Hæ guttæ exemplò rarefiunt, nam decidunt veluti in fornacem parennem, & per consequens extendunt se ad spatium majus, exireque nituntur è cordis ventriculo. Non possunt autem redire, unde fluxerunt, propter dispositionem valvularum, suprà explicatam. Ergo erumpunt per valvulas venæ arteriosæ, & aortæ. Ergo gutta, quæ erat in cavitate dextera cordis, abit in pulmonem per venam arteriosam, quæ verò erat in cavitate sinistra, abit in aortam.

Postquàm hæ guttæ exierunt è corde, valvulæ venarum non ampliùs sursum evectæ, sanguine intus fermentato, facile cedunt introrsum. Ergo cadunt rursùm duæ guttæ quæ eodem modo, quo præcedentes, rarefiunt, & erumpunt per arterias, & sic de toto sanguine guttatim decidente statuendum est. Quæ verò guttæ ascenderunt è corde in arterias, non possunt propria gravitate cadere iterùm

porté au poumon par l'artere veineuse, & dans les autres membres par la grande artere. LA PHYSIQUE.

Cette opinion suppose que le sang se meut toûjours du centre du corps vers sa superficie, & que jamais il ne retourne de sa superficie vers le milieu. Mais comme il n'y a point de raison pour que le sang s'approche de la superficie, si ce n'est lors qu'il en sort quelque partie des veines & des arteres pour la nourriture de l'animal, le sang doit être immobile la plûpart du tems. Or en ce cas, les arteres ne battroient pas avec tant de force, & les vaisseaux s'enfleroient considérablement dans l'extrémité du corps, parce qu'il entre sans cesse quelque portion de sang dans le cœur, d'où passant dans les veines & dans les arteres, il se joint au sang qui y est déjà.

D'un autre côté, ce sentiment suppose deux choses, la premiere, que le sang peut couler au travers du *septum* ou lacis du cœur, lequel néanmoins est compact à tel point, que ni l'eau ni l'air ne peuvent le traverser, & la seconde, qu'il peut passer du cœur dans le poumon par l'artere veineuse, ce que les valvules de ce vaisseau rendent impossible. Ainsi on doit rejetter cette opinion.

Disons donc avec Harvey qui a découvert la circulation, que le sang se meut de telle maniere dans les veines & dans les arteres, qu'autant qu'il en sort des premieres, autant il en entre dans les secondes. Ajoûtons que comme les eaux des fleuves entrent en même tems & en même quantité dans la mer, qu'il sort d'eaux de la mer qui entrent dans des canaux souterrains, & même à chaque battement du cœur, il y entre autant de sang qu'il en sort, d'où il s'ensuit que le sang ne se meut pas moins des extrémitez du corps vers le milieu que du milieu vers les extrémitez. Or c'est là ce qu'on appelle circulation du sang.

Voici comme on doit la concevoir. Le sang porté au cœur par les veines, sort du cœur, pour passer aux extrémitez du corps par les arteres. Ainsi comme il y a deux veines qui aboutissent au cœur, la veine cave au ventricule droit & l'artere veineuse au ventricule gauche, chacune à chaque moment verse une goute de sang dans le ventricule auquel elle répond. Ces goutes se raréfiant d'abord dans cettte espéce de fournaux toûjours échauffez, elles s'etendent, & cherchent à sortir de ce ventricule. Or elles ne peuvent retourner d'où elles sont venues, à cause de la disposition des valvules susdites. Ainsi elles sortent par celles de la veine artérieuse & de l'aorte. Par conséquent celles qui étoient dans la cavité droite du cœur vont au poumon par la veine artérieuse, & celles qui étoient dans la cavité gauche entrent dans l'aorte.

Lorsque ces goutes sont sorties du cœur, les valvules des veines qui ne sont plus poussées par le sang qui se fermentoit dans le cœur, s'ouvrent sans peine en dedans, & ainsi il tombe encore deux goutes, qui raréfiées comme les précédentes, se jettent dans les arteres. Il faut en dire autant du reste du sang qui tombe de la même maniere goute-à-goute. Or les goutes qui du cœur sont montées dans les arteres, ne peuvent retomber dans le cœur par leur propre gravité, à

 à cause de la disposition particuliere des valvules. Par conséquent, elles s'éloignent toûjours du cœur, & poussées par celles qui sortent l'une après l'autre du cœur, elles poussent de même le sang qui est déjà dans les arteres. Mais comme les arteres ne peuvent recevoir le nouveau sang raréfié dans le cœur, qu'elles ne se déchargent du vieux, autant de fois qu'il part du sang du ventricule doit du cœur dans la veine artérieuse, autant de fois il pousse le sang qu'il y trouve, & en fait passer quelques goutes dans l'artere veineuse, d'où elles passent dans la cavité gauche du cœur, & de même autant de fois que le sang part de la cavité gauche du cœur dans l'aorte, autant de fois il pousse celui qu'il y trouve, & en fait entrer quelques goutes dans la veine cave.

in cor, propter dispositionem peculiarem valvularum arteriæ. Ergo moventur recedendo à corde, & sicut ipsæ impelluntur à guttis successivè è corde ascendentibus, ita etiam impellunt sanguinem in arteriis jam existentem. Quia verò arteriæ non possunt novum sanguinem in corde rarefactum accipere, quin veterem extra se emittant, idcirco concipere debemus, quod quotiescumque sanguis erumpit è ventriculo dextero cordis in venam arteriosam, toties impellit sanguinem in eâ contentum, efficitque ut aliquæ guttæ transeant in arteriam venosam, ex quâ in cavitatem sinistram cordis tendunt, & similiter quotiescumque sanguis è cavitate sinistrâ cordis erumpit in aortam, toties impellit sanguinem in eâ contentum, efficitque ut quædam guttæ transeant in venam cavam.

Telle est donc la route du sang. La veine cave le jette dans la cavité droite du cœur, d'où il passe dans la veine artérieuse, & ensuite dans l'artere veineuse, qui le décharge dans la cavité gauche du cœur, d'où il va dans l'aorte, dont parcourant le tronc & les rameaux, il arrive aux extrémitez du corps, après-quoi il retourne de l'aorte dans la veine cave, & de la veine cave dans le ventricule droit du cœur.

Proinde hic erit progressus sanguinis, ut vena cava illum exoneret in cavitatem cordis dexteram, ex qua transeat in venam arteriosam, hinc in arteriam venosam, quæ illum exoneret in cavitatem cordis dexteram, ex qua transeat in aortam, cujus percurrens truncum & ramos usque ad extremitatem corporis perveniat, iterùm verò redeat ex aortæ in venam cavam, & per venam cavam in dexterum cordis ventriculum.

Vous demanderez comment le sang peut passer des arteres dans les veines.

Je réponds qu'il y a certaines embouchures nommées chez les Médecins anastomoses, qui facilitent ce passage, parce qu'elles sont comme une incision des veines & des arteres. Or on ne peut nier qu'il y ait de telles anastomoses. En effet, si on lie l'aorte un peu au dessus du cœur, & qu'on la coupe ensuite entre le cœur & la ligature, le sang de l'animal, tant celui qui est dans l'aorte que celui qui est dans les veines, revient bien-tôt par la veine cave, ce qui n'arriveroit point, s'il n'y avoit quelque communication entre l'aorte & la veine cave.

D'une autre côté, on trouve dans les veines des valvules qui s'ouvrent d'une extrémité du corps vers le cœur, mais non au contraire. C'est donc une preuve que le sang se meut en ce sens là, & d'ailleurs on peut le démontrer à l'œil, en prenant une veine d'un animal vivant, & en la séparant de la chair voisine en telle maniere, qu'on puisse la lier en introduisant un fil par dessous. Car la portion de la veine qui est entre la ligature & les extrémitez du corps, s'enflera si on ouvre la veine entre le cœur & la ligature, & il ne sortira presque point de sang, ce qui arrivera au contraire, si on ouvre la veine de l'autre côté de la ligature. Voilà pourquoi les Chirurgiens bandent le bras au dessus de l'endroit où ils veulent saigner.

Quæres quo modo sanguis possit transire in venas ex arteriis.

Respondeo esse quædam oscula, quæ à Medicis vocantur anastomoses, quæ illum transitum facilem reddunt, sunt enim veluti incisio venarum & arteriarum. Porro dari tales anastomoses negari non potest. Nam experientia demonstrat, quod ligatæ aortæ non multùm supra cor, ac deinde refectâ inter cor & ligaturam, universus animalis sanguis, tum qui in aortâ continetur, tum qui in venis brevi refluit per venam cavam, quod non fieret, si non daretur communicatio inter aortam, & venam cavam.

Præterea dantur in venis quædam valvulæ, quæ aperiuntur quidem ab extremitate corporis versùs cor, sed non vice versâ, quod signum est, sanguinem venarum moveri in hunc sensum, & hoc ipsum oculo demonstrari potest, si vena animalis viventis ita à carne vicina separetur, ut introducto subtus filo ligari possit. Tunc enim portio venæ, quæ est inter ligamen & extremitates corporis, intumescere videtur, si aperiatur vena inter cor & ligaturam, & nihil fere exit sanguinis; secus si ad alteram partem ligaturæ aperiatur. Hinc capies, quare Chirurgi ligent brachium suprà locum ubi volunt aperire venam.

Ce sont là autant de fortes preuves de la circulation du sang. Cependant en voici encore une à laquelle il n'y a point de réponse. Il est évident qu'à chaque battement du pouls il entre quelques goutes de sang dans le cœur. Supposons qu'elles montent à une dragme. Il est évident aussi qu'on peut compter par heures plus de trois mille battemens d'arteres, d'où il suit qu'il entre & qu'il sort dans cet intervalle plus de trois mille dragmes de sang. Par conséquent, en vingt-quatre heures il entre dans le cœur septante-deux mille dragmes de sang, c'est-à-dire, neuf mille

Hæc omnia probant circulationem sanguinis Sed ecce rationem prorsus irrefragabilem. Evidens est singulis pulsationibus aliquam sanguinis guttam ingredi in cor. Supponamus ingredi unam drachmam. Evidens est etiam singulis horis posse numerari plus quam tria millia pulsationum arteriæ, & per consequens tria millia drachmarum sanguinis ingredi, & egredi cor singulis horis, hinc sequitur intra 24. horas ingredi in cor drachmas sanguinis 72000. sive uncias 9000. sive libras 562. cum

octo unciis. Jam cum homines facile possint manere impasti per horas 24. sequeretur, eos habere simul in venis 562. libras sanguinis, si non idem multoties in cor rediret per circulationem. Quod cum sit impossibile, (nam juxta multos non dantur in corpore ut plurimùm plus quam 10. libræ sanguinis) evidens est, sanguinem circulari, & quidem ita, ut singulis horis tres fiant circulationes integræ sanguinis.

Observa pulsum arteriarum, quem vocant systolen & diastolen, oriri è motu cordis; nam quotiescumque cor emittit sanguinem, in suis ventriculis rarefactum, ad arterias, illæ intumescunt, & tunc datur diastole, donec verò alius sanguis præparatur in corde, qui rursùm emittatur, arteriæ redeunt ad pristinum statum, & tunc datur systole.

Tandem aliquando dicamus qui peragatur nutritio. Fit quatenus innumeræ sanguinis particulæ, per poros venarum & arteriarum effluentes, insinuant sese intra poros fibrasque carnium, ibique manent irretitæ cum veteri carne.

Idem dic de nutritione aliarum partium, quæ similiter fit, quatenus particulæ sanguinis, quarum figura non est apta nutritioni carnis, ulteriùs permeant, ut adjungantur ossibus, nervis, medullæ &c. Omnes istæ partes concipi debent, tanquam cribra diversimodè perforata, ita ut quælibet, retinendo particulas sanguinis suis porulis commensuratas, nutriatur, & aliquando adaugeatur illis, alias verò aliò tendere determinet.

onces, ou cinq cent soixante deux livres & huit onces. Or un homme peut être aisément vingt-quatre heures sans manger. Donc il s'ensuivroit qu'il auroit à la fois dans les veines cinq cent soixante-deux livres de sang, si ce n'étoit pas le même qui rentre souvent dans le cœur par la circulation. Or c'est une chose impossible; car selon bien des Savans, il n'y a d'ordinaire dans le cœur que dix livres de sang. Il est donc évident, & que le sang circule, & que la circulation se fait trois fois par heure.

Remarquez que le battement des artéres qu'on appelle systole & diastole, naît du mouvement du cœur; car chaque fois que le cœur envoie dans les arteres le sang raréfié dans ses ventricules, elles s'enflent, & alors la diastole se fait, & tandis qu'il se prépare dans le cœur d'autre sang pour être envoié aux arteres, elles se desenflent, & alors se fait la systole.

Pour en venir maintenant à la matiere de la nutrition, elle se fait, entant qu'une infinité de parties de sang échapées par les pores des veines & des arteres, s'insinuent dans les pores & dans les fibres des chairs, & demeurent attachées à la vieille chair.

Il en faut dire autant de la nutrition des autres parties, c'est-à-dire, qu'elle se fait, lorsque les particules de sang dont la figure n'est pas propre à former des chairs, vont ailleurs s'attacher aux os, au nerfs, & à la moëlle. Alors on doit regarder ces parties comme autant de cribles percez diversement, dont chacun retient les particules de sang proportionnées à ses pores, pour en tirer sa nourriture & son accroissement, & laisse passer les autres.

De Respiratione.

Agamus breviter de respiratione: quæ tertia est proprietas hominis, in quantum est machina.

Dico illam complecti tùm inspirationem, quæ est ingressus aëris in pulmonem, tum exspirationem, quæ est aeris egressus.

Neque putandum est, esse in pulmonibus virtutem quamdam attractricem aëris. Aër enim per veram impulsionem subit in pulmones, eo modo, quo in folles, quos manu deducimus. Nempe sicut in corde, ita etiam in diaphragmate viget perennis quidam motus sursùm & deorsùm. Ergo quando diaphragma deorsùm movetur, necesse est, ut venter assurgat, ac veluti intumescat. Non potest autem assurgere, quin aerem ambientem impellat, & quia nullum datur vacuum, aër iste circuitu facto debet se recipere in locum corporis prementis. Ergo tendit in capacitatem pectoris, & in pulmonem, qui ad descensum diaphragmatis dilatatur, & quando diaphragma sursum redit, & premit pulmonem, aër inclusus exprimitur, & abire cogitur.

Confirmatur, quia stomacho pleno, crebriùs & remissiùs respiratur, tum etiam in aëre denso, halitu vel fumo incrassato. Ratio est, quia in priori casu diaphragma non habet libertatem sese explicandi, quantùm insitâ vi dilatari potest, propter duritatem ventriculi, in posteriori verò, quia pulmone manente distenso, ut qui non valeat expectorare

De la Respiration.

La Respiration est la troisieme propriété de l'homme entant qu'il est une machine.

Elle renferme l'inspiration qui est l'entrée de l'air dans le poumon, & l'exspiration qui est la sortie de cet air.

Il ne faut pas croire qu'il y ait dans les poumons une vertu qui attire l'air. Il y entre par une véritable impulsion, de même que dans un soufflet qu'on ouvre avec la main. En effet, il y a dans le diaphragme comme dans le cœur un mouvement perpetuel qui l'éleve & qui l'abaisse. Ainsi quand le diaphragme est abaissé, il faut que le ventre s'éleve, & s'enfle pour ainsi dire. Mais il ne peut s'élever qu'il ne chasse l'air qui l'environne, & comme il n'y a point de vuide, cet air doit faire un tour & passer à la place du corps qui le presse. Donc il tend vers la capacité de la poitrine & dans le poumon, lequel se dilate quand le diaphragme descend, & lorsque la diaphragme remonte & presse le poumon, l'air enfermé est obligé d'en sortir.

Ce qui confirme ce que je dis, est que quand l'estomac est plein, la respiration est & plus fréquente, & plus foible, ce qui arrive aussi dans un air grossier, ou épaissi, soit par des exhalaisons, soit par la fumée. Cet effet vient de ce que dans le premier cas, la dureté du ventricule empêche le diaphragme de se déploier autant qu'il le pourroit, & que dans le second, le poumon

 mon demeurant tendu, parce qu'il ne peut chasser l'exhalaison grossiere, le diaphragme ne peut aussi retourner en son état, de sorte qu'il va & revient souvent, mais avec moins de vigueur.

crassum halitum, diaphragma non valet quoque redire ad suum statum: ergo facit itus, & reditus crebriores, minusque vehementes.

Il y a des auteurs qui disent avec assez d'apparence que le diaphragme n'est pas seul la cause de la respiration, que les muscles du thorax y contribuent beaucoup, & même que le poumon a une vertu motrice. En effet, bien qu'il n'ait aucun muscle, néanmoins comme ses bronchies & ses cellules sont composées de plusieurs fibres charnuës, on ne peut lui réfuser un mouvement de contraction & de dilatation. Selon eux, les esprits animaux peuvent se répandre dans ces fibres, & causer alors la diastole, comme la systole se fait, lorsque la sortie de ces esprits relâche les mêmes fibres. De même, disent-ils, les cellules du poumon dilatées reçoivent l'air, & resserrées le rendent. Ce qui fortifie cette pensée, est que la huitieme paire de nerfs, dont l'origine est dans la moelle allongée sous le cervelet, envoie plusieurs branches dans les poumons, ce qui seroit superflu, si ce n'étoit pour y produire quelque mouvement, à quoi il faut ajoûter que si on lie cette paire de nerfs près du col, la voix & la respiration cessent.

Observa non improbabiliter asserere quosdam, solum diaphragma non esse causam respirationis, sed musculos thoracicos concurrere plurimùm ad illum; imo pulmonem instructum esse virtute motrice: quamvis enim nullos contineat musculos, quia tamen ejus bronchia & cellulæ constant multis fibris carnosis, non negari debet ipsi motus contractionis & dilatationis. Nam spiritus animalis diffundi potest per eas fibras, & tunc fit pulmonis systole, sicut diastole, quando exeunte spiritu fibræ laxantur. Cellulæ pulmonis dilatatæ accipiunt aërem, contractæ emittunt. Confirmatur, quia octavum nervorum par, cujus origo est in medullâ elongatâ sub cerebello, plurimos ramos emittit per pulmones, quod esset frustra, nisi alicujus motûs causâ fieret, tùm etiam, quia ligato pari eo nervorum juxta collum, cessat vox & respiratio.

D'ailleurs il faut avouër que le mouvement du poumon ne suffit pas; car si les muscles thoraciques ne poussoient les côtes en dehors, la matiere qui environne le poumon ne lui feroit point place, & ainsi le poumon ne pourroit se dilater. Mais les os de la poitrine étant poussez par ces muscles, l'air qui environne le poumon, trouve dans la poitrine une espace pour se retirer. De la vient que dans l'apoplexie, la respiration cesse, ou s'affoiblit du moins, parce que les muscles thoraciques sont entrepris.

Interim fatendum est, non sufficere motum pulmonis, nam nisi musculi thoracici impellerent costas extrorsùm, materia ambiens pulmonem non cederet ipsi, & sine ea cessione, pulmo non posset dilatari. Sed motis ossibus pectoris actione eorum musculorum, habet quò se recipiat aër, qui pulmonem ambit intra pectus. Hinc capies, cur in apoplexiâ, in qua musculi thoracici laborant paralysi, cesset, vel saltem debilitetur respiratio.

On pourroit dire cent choses sur les usages de la respiration. Mais nous n'en dirons qu'une. C'est qu'elle sert en premier lieu à rafraichir le sang de l'artere veineuse, sans quoi il ne seroit pas propre à se raréfier dans le ventricule gauche, ni à entretenir la chaleur du cœur, & en second lieu, à tirer de la poitrine les fumées dont le sang de l'artere veineuse & de la veine artérieuse se purge.

De usibus respirationis innumera dici possent. Ego hoc unum dicam, inservire illam, tùm ad refrigerandum sanguinem arteriæ venosæ, sine qua refrigeratione non aptus esset rarefieri in cavitate cordis sinistra, fovereque calorem cordis; tùm ad educendas è pectore fuligines, quibus sanguis venæ arteriosæ & arteriæ venosæ expurgatur.

De la Faim & de la Soif.

LA faim n'est autre chose qu'un certain piquotement de l'estomac produit par cette liqueur acide qui dissout les alimens. Cette liqueur tombant dans l'estomac, & n'y trouvant point de mets à dissoudre, emploie ses forces à piquer les nerfs de l'estomac.

La preuve est que les liqueurs acides comme le vinaigre, & celles qui excitent cette humeur à couler en détergeant l'estomac, irritent l'appétit, au lieu que la graisse l'émousse parce que l'humeur acide embarrassée dans cette graisse, ne peut piquer l'estomac.

La soif a une cause un peu différente, savoir le piquotement de la gorge causé par une humeur, agitée violemment & trop chaude. Voici comme cela se fait. Il sort sans cesse du ventricule, une humeur qui se jette dans la gorge pour l'arroser. Or lors qu'il s'excite dans le corps une chaleur immoderée, soit par la violence du chaud de la saison, ou par l'intempérie de quelque viscere, ou pour avoir bû trop de vin, ou par l'usage excessif des viandes salées, cette

De Fame & Siti.

FAmes nihil aliud est, quam vellicatio stomachi orta ex liquore acido, quem diximus exsolvere alimenta. Nimirum liquor ille cadens in stomachum, neque reperiens in eo cibos, quos exsolvat, impendit suam actionem in pungendis nervis stomachi.

Confirmatur, quia res acidæ, ut acetum proritant appetitum edendi, & quæcunque stomachum detergendo juvant affluxum humoris acidi, è contra adeps famem impedit, quia liquor acidus, adipe implicatus, non pungit stomachum.

Sitis paulò aliam habet causam, nimirum vellicationem faucium ortam ex humore concitatiori & calidiori. Affluit è ventriculo perennis humor in fauces ad eas irrigandas, sed quandò calor immoderatus excitatur in corpore, vel ob æstum tempestatis, vel ob alicujus visceris intemperiem, vel ob nimium vinum, cibumve salsum sumptum, tunc humor ille vertitur in siccum halitum, qui fau-

esurit, potest etiam oriri sitis à defectu illius humoris.

De iis, quæ conveniunt homini, prout habet animam rationalem.

V*Idendum est primò, quæ sit natura animæ humanæ, secundò, quomodo producatur, tertiò, quî uniatur corpori.*

Anima humana definiri potest, substantia spiritualis, cum corpore organico hominem constituens.

Probatur esse substantiam, quia concipitur ut subjectum multarum proprietatum & operationum: nam per animam intelligimus principium cogitandi, volendi, &c.

Volitiones verò, & cæteræ cogitationes concipiuntur tanquam operationes animæ, & diversi modi se habendi illius.

Jam quod principium est diversarum proprietatum, & subjectum variorum modorum, non potest non esse substantia; nam per substantiam intelligimus ens subsistens independenter ab omni ente creato, sive ens, quod non est modus alterius entis, sed è contra subjectum diversorum modorum. Jure ergo merito dicimus animam hominis esse substantiam.

Animam esse spiritualem, sive distinctam à corpore probatur, quia omnes notæ distinctionis specificæ reperiuntur in corpore, & anima. Tunc cognoscimus duo entia specie differre, quando attributa essentialia unius non concipiuntur convenire posse alteri. Verbi gratia, concipimus, aquam specie differre à ferro, quia proprietates essentiales ferri, durities, virtus secandi, fusilitas, fractilitas, &c. concipiuntur esse incompatibiles cum natura aquæ. Similiter cognoscimus circulum specie differre à quadrato, quia proprietas essentialis circuli, nempe habere partes omnes circumferentiæ æqualiter distantes à centro, distinctè concipitur non posse convenire quadrato. Atqui etiam concipimus distinctè proprietates essentiales corporis non posse convenire animæ. Ergo &c.

Probo minorem. Proprietates essentiales corporis sunt, esse longum, latum, & profundum, figuratum, divisibile, proprietates verò essentiales animæ sunt, sentire, velle, ratiocinari. Atqui divisibilitatem, extensionem, & figuram distinctè concipimus non posse convenire animæ; neque cognitiones & volitiones corpori. Ergo. &c.

Probo minorem. Quæcunque conveniunt alicui rei, debent fundari in ejus essentia, illamque supponere, quomodo videmus omnia attributa corporum fundari in extensione, & supponere extensionem, verbi gratiâ, esse coloratum, rotundum, diaphanum, puncta enim mathematica non possunt suscipere eas denominationes. Atqui extensio, figura, & divisibilitas non fundantur in essentia animæ, nec supponunt animam. Ergo non possunt convenire animæ, & similiter affirmatio, negatio, volitio, ra-

humeur se change en une exhalaison séche qui brûle la gorge. La soif peut venir aussi du défaut de cette humeur.

Des choses qui conviennent à l'homme, entant qu'il a une ame raisonnable.

IL faut examiner en premier lieu quelle est la nature de l'ame de l'homme, en second lieu comment elle est produite, & en troisieme lieu comment elle est unie au corps.

On peut la définir une substance spirituelle qui avec un corps organique constitue l'homme.

Qu'elle soit une substance, on le prouve par la raison qu'on la conçoit comme le sujet de plusieurs proprietez & opérations; car par ame on entend un principe de pensées, de volitions, &c.

Or les pensées & les volitions sont conçues comme des opérations & des divers manieres d'être de l'ame.

Et ce qui est le principe de diverses opérations, & le sujet de divers modes, ne peut ne pas être une substance, puisque par substance on entend un être subsistant indépendamment de tout être créé, ou un être qui n'est pas le mode d'un autre être, & qui au contraire est le sujet de divers modes. Nous avons donc raison de dire que l'ame de l'homme est une substance.

Quant à sa spiritualité, ou à sa distinction d'avec le corps, on la prouve, par la raison que les caracteres d'une distinction spécifique se rencontrent tous dans l'ame & dans le corps. Car enfin on conçoit que deux êtres sont d'espéces différentes, quand les attributs essentiels de l'un ne sont pas conçus pouvoir convenir à l'autre. Ainsi on conçoit que l'eau est d'une espéce differente du fer, parce que les proprietez essentielles du fer, sa dureté, sa faculté de couper, sa fusibilité, sa fragilité, sont conçues comme incompatibles avec la nature de l'eau. De même nous connoissons qu'un cercle est d'une espéce différente d'un quarré, parce que la propriété essentielle d'un cercle, d'avoir les parties de sa circonférence toutes à une distance égale du centre, est conçue distinctement ne pouvoir convenir à un quarré. Or nous concevons de même que les propriétez essentielles du corps ne peuvent convenir à l'ame. Donc....

Je prouve la Mineure. Les propriétez essentielles d'un corps sont d'être long, large & profond, figuré, divisible, & celles de l'ame, de sentir, de vouloir, de raisonner. Or nous connoissons distinctement que la divisibilité, l'étenduë & la figure ne peuvent convenir à l'ame, ni les pensées & les volitions au corps. Donc......

Je prouve la Mineure. Ce qui convient à quelque chose doit être fondé sur son essence & la supposer, de même que les attributs des corps sont fondez sur l'étenduë, & la supposent, comme ceux-ci, être colorez, ronds, diaphanes; car les points mathématiques ne peuvent recevoir ces dénominations. Or l'étenduë, la figure & la divisibilité ne sont fondées sur l'essence de l'ame, ni ne la supposent. Donc elles ne peuvent convenir à l'ame, non plus que l'affirmation, la négation, la volition, le raisonnement au corps, vû que ces opérations ne sont

LA PRATIQUE. point fondées sur l'essence du corps, ni ne le supposent.

La preuve de la Mineure est que l'essence de l'ame consiste à penser, ce qui n'emporte aucune conformité avec la figure & l'étenduë, & que d'ailleurs il est certain que la figure & l'étenduë ne supposent point la falculté de penser, puisqu'on les trouve dans plusieurs êtres qui n'ont point cette faculté, comme par exemple dans l'eau. Il en faut dire autant de l'amour, du jugement, & de la connoissance, par rapport à l'essence du corps, savoir l'étenduë; car il n'y a aucune conformité entre elle & ces actes, & leur idée n'enferme ni ne supose aucune étenduë, principalement, puisque ces actes se trouvent en Dieu qui n'est pas étendu, vû qu'il est parfait infiniment, & qu'être étendu dit plusieurs imperfections, comme d'avoir des parties, d'être sujet au changement & à la divisibilité. Donc Dieu n'est pas un être étendu. Donc la connoissance ne suppose point l'étenduë.

Comme donc nous concevons que les propriétez de l'ame n'ont aucune connexion avec l'essence du corps, ni les propriétez du corps avec l'essence de l'ame, de même nous concevons que les propriétez de l'ame ne peuvent convenir au corps, ni celles du corps à l'ame. Donc l'ame & le corps sont des substances d'espéces différentes, ce que nous avions à prouver.

Bien des choses confirment cette conclusion. La premiere est que nous pouvons nier de la pensée tout ce que nous concevons dans le corps, comme qu'elle ait un mouvement circulaire, qu'elle soit ronde, qu'elle ait quelque couleur, qu'elle soit pesante, épaisse, chaude. Bien plus, nous pouvons nier qu'elle occupe un lieu, ou qu'elle soit étenduë, & néanmoins nous aurons une idée distincte de la pensée; car après avoir exclu ces propriétez, nous saurons parfaitement ce que c'est que d'être joyeux, & comment la joie différe de la douleur. Donc la pensée n'est rien de corporel. Donc ce qui pense n'est pas un corps.

En second lieu, on ne conçoit pas que les corps puissent être vûs ni sentis par une chose divisible & étenduë, car il est évident que celui qui voit une montagne doit être un & indivisible, puisque s'il étoit divisible, chacune de ses parties ne verroit qu'une partie de la montagne, & qu'aucune ne verroit la montagne entiere. Donc puisque nous savons à n'en pouvoir douter que nous voions à la fois la montagne entiere, c'est une preuve que l'ame qui la voit n'est pas divisible, d'où il s'ensuit qu'elle n'est pas un corps car tout corps étant étendu essentiellement, doit être divisible.

En troisieme lieu, si l'ame étoit un corps, elle seroit composée de divers corps, qui pris à part ne penseroient point. Or il est inconcevable qu'une chose qui connoît soit composée de choses qui ne connoissent point, & qu'une matiere qui n'a point de raison, devienne raisonnable. Donc .... La preuve de la Mineure est que nous ne concevons point qu'il puisse arriver d'autres changemens à la matiere, que d'être divisée en particules plus petites, plus agitées, & autres choses semblables. Or une preuve que ce n'est par là la pensée, c'est que nous nions avec autant de certitude que l'amour soit la figure ou le mouvement, que nous nions qu'il soit le nombre ternaire.

tiocinium non fundantur in essentiâ corporis, neque supponunt corpus; ergo non possunt convenire corpori.

Minor patet, quia essentia animæ est τὸ cogitare, quod certè nullam includit conformitatem cum figura & extensione, & aliunde certum est, quod figura & extensio non supponunt vim cogitandi, quandoquidem reperiuntur in multis entibus, quæ non habent vim cogitandi, verbi gratiâ in aquâ. Idem dic de amore, judicio, cognitione, &c. respectu essentiæ corporis, nempe extensionis; nulla enim est conformitas inter illos actus, & extensionem, & illorum idæa nullam includit vel supponit extensionem, præsertim cum reperiantur in Deo, qui tamen nullam habet extensionem, quippe Deus est perfectissimus, esse verò extensum, dicit aliquam imperfectionem, nempe habere plures partes, esse mutabile, & divisibile. Ergo Deus non est ens extensum. Erge cogitatio non suponit extensionem.

Cum ergo proprietates animæ nullam connexionem habere concipiantur cum essentiâ corporis, & proprietates corporis nullam cum essentiâ animæ, concipimus, proprietates animæ non posse convenire corpori, neque corporis convenire posse animæ. Ergo anima & corpus sunt substantiæ specie diversæ; quod erat probandum.

Confirmatur illa conclusio multis instantiis. Primò, quod possumus negare de cogitatione, quicquid concipimus in corpore, nam possumus negare eam esse motum circularem, esse rotundam, coloratam, gravem, densam, calidam, &c. Quodque magis est possumus negare, eam occupare aliquem locum sive esse extensam; & tamen clarè cognoscemus esse cogitationem; nam his omnibus eliminatis, perfectè cognoscemus, quid sit gaudere, vel quomodo gaudium differat à dolore. Ergo cogitatio non est quid corporeum. Ergo quod cogitat, non est corpus.

Secundò, quod concipi nequit, corpora posse videri ac sentiri à re divisibili & extensâ, nam evidens est illud, quod videt montem, debere esse unum & indivisibile ens, quia si esset divisibile, qualibet pars illius videret dumtaxat partem unam montis, nulla verò totum montem videret. Ergo cum certò sciamus nos videre simul totum montem, dicere debemus, animam, quæ illum videt, non esse divisibilem, atque adeo non esse corpus, nam omne corpus, cum sit essentialiter extensum, debet esse divisibile.

Tertiò, quod si anima esset corpus, componeretur ex diversis corporibus, secundùm se omnis cogitationis expertibus. Atqui non potest concipi, rem cognoscentem componi ex rebus, quæ non sunt cognoscentes, materiamque semel carentem ratione fieri actu ratiocinantem, Ergo &c. Ratio minoris est, quod non concipiamus alias mutationes accidere posse materiæ, præter divisionem in particulas minutiores, majoremque agitationem, aut quid simile. Hoc verò non esse cogitationem hinc facile demonstratur, quod tantâ certitudine negamus amorem esse figuram, motum &c. quantâ negamus amorem esse numerum ternarium.

His

His ita expositis, indubium videtur, animam esse spiritum, seu, quod idem est, substantiam incorpoream, & immaterialem. Solent hoc probare vulgò Philosophi, dicendo animam hominis posse segregare res à suis adjunctis, & concipere eas in communi; multas veritates cognoscere generales, quæ nunquam incurrerunt in sensus; multiplicare sua objecta in infinitum; emendare perceptiones rerum sensibilium, ut cum judicat Solem esse majorem, quàm apparet; multa intelligere, quæ non potest imaginari, ut figuram chiliagonam; elicere actus reflexos &c.

Circa actus reflexos observandum est, omnem cogitationem essentialiter esse actum reflexum, hoc est cognosci per se ipsam, ita ut cognoscens, hoc ipso, quod cognoscit objectum, sciat se cognoscere illud, ac per consequens cognoscat actum suum cognoscendi. Sed præterea dantur quædam cognitiones alio sensu reflexæ, illæ nempè, quibus in particulari anima examinat suos actus, ita ut una cogitatio sit objectum alterius.

Posse facere quæcumque enumeravimus arguit causam materiâ & sensibus superiorem, nempe animam, quæ sit spiritus, & substantia incorporea.

Hinc facile probamus, animam hominis esse immortalem, nam si anima distinguitur realiter à corpore evidens est, destructionem corporis non trahere secum animæ destructionem, sicut mors unius hominis, vel dissolutio unius corporis non affert mortem, vel dissolutionem entibus realiter distinctis.

Præterea si anima sit immaterialis, evidens est, eam esse indestructibilem, quia non aliter concipimus fieri posse destructiones rerum, quàm per divisionem partium à se invicem. Ergo cum anima nullas habeat partes, nullum etiam est agens creatum quod possit eam destruere.

Ubi observandum est, annihilationem non minùs quàm creationem esse opus infinitæ potentiæ, & virtutis; ac per consequens nullam esse virtutem creatam, quæ possit aliquid annihilare. Possunt solùm agentia naturalia separare res conjunctas, & destruere harmoniam partium, unum totum componentium, corpus, verbi gratiâ, humanum. Interim nihil destruitur, & quicquid componebat illud totum, existit adhuc in rerum naturâ, destructo eo toto.

Dices animam non ergo magis esse indestructibilem, quàm corpus. Respondeo, quidem corpus non facillius annihilari posse, quam animam, sed tamen animam hoc habere supra corpus: ut qualibet anima in particulari sit incorruptibilis, quod dici non potest de hoc & de illo corpore in particulari, verbi gratiâ de corpore Pauli.

Ratio differentiæ oritur ex animæ indivisibilitate.

Addi possunt multæ rationes morales ad probandam animæ immortalitatem, verbi gratiâ, ea quæ desumitur à desiderio immortalitatis, quo omnes homines tenentur, & ea quæ desumitur à justitiâ divinâ, quæ tribuere debet bonis præmia, & malis pœnas, quod certè non fieret, si anima moreretur

Après cet exposé, il paroît hors de doute que l'ame est un esprit, ou, ce qui est la même chose, une substance incorporelle & immatérielle. Les Philosophes le prouvent d'ordinaire, en disant que l'ame de l'homme peut separer les choses de leurs circonstances, & concevoir l'être en général : connoître plusieurs véritez générales qui n'ont jamais été apperçuës par les sens : multiplier ses objets à l'infini; corriger les perceptions des sens, comme lorsqu'elle juge que la grandeur véritable du Soleil surpasse sa grandeur apparente : comprendre plusieurs choses qu'elle ne peut se représenter par l'imagination, comme une figure à mille côtez; faire des actes réfléchis &c.

Par rapport à ce dernier, il faut observer que toute pensée est essentiellement un acte réfléchi, c'est-à-dire, qu'elle est connuë par elle-même, en sorte que par cela même qu'elle connoît un objet, elle sait qu'elle le connoît, & connoît par conséquent l'acte de connoître qu'elle produit. Mais il y a encore des connoissances qu'on appelle réfléchies dans un autre sens, savoir celles par lesquelles l'ame examine ses actes, tellement qu'une pensée soit l'objet d'une autre pensée.

Pouvoir faire les choses énoncées ci-dessus, marque une cause supérieure aux sens & à la matiere, savoir l'ame qui est un esprit, & une substance incorporelle.

Par ces raisons mêmes on en prouve aisément l'immortalité. Car s'il y a une distinction réelle entre l'ame & le corps, il est évident que la destruction de celui-ci n'entraîne point la destruction de celle-là, comme la mort d'un homme ou la dissolution d'un corps ne cause point la mort ou la dissolution des êtres qui en sont distincts réellement.

D'un autre côté, si l'ame est immatérielle, il est évident qu'elle est indestructible; car on ne conçoit point que les choses puissent être détruites autrement que par la division de leurs parties. Donc l'ame n'aiant point de parties, il n'y a aussi point d'agent créé qui puisse la détruire.

Il faut observer que l'annihilation n'est pas moins l'ouvrage d'une puissance & d'une vertu infinie que la création, & qu'ainsi aucune vertu créée ne peut anéantir quelque chose. Les agens naturels ne peuvent que séparer les choses unies, & détruire l'harmonie des parties qui composent un tout, comme le corps humain, par exemple. Or par cette action rien n'est détruit, & ce qui composoit le tout existe encore dans la nature.

Vous direz que l'ame n'est donc pas plus indéstructible que le corps. Je répond qu'à la vérité il n'est pas plus aisé d'anéantir le corps que l'ame, mais que cependant l'ame a ceci au dessus du corps, que chacune en particulier est incorruptible, ce qu'on ne peut dire de tel & tel corps en particulier, comme de celui de Paul.

Cette différence est fondée sur l'indivisibilité de l'ame.

On peut ajoûter plusieurs preuves morales de l'immortalité de l'ame, comme celle qu'on tire du désir de l'immortalité commun à tous les hommes, & celle qui est prise de la Justice divine, laquelle doit récompenser les Bons, & punir les Méchans, ce qui ne seroit point si l'ame mouroit avec le corps, puisque souvent les

Bons sont malheureux en cette vie, & les Méchans heureux.

D'ailleurs l'ame n'est pas immortelle à tous égards. Dieu peut l'anéantir à tout moment, lui seul est immortel & absolu. Mais en voici assez sur la nature de l'ame.

La seconde question qui roule sur la maniere dont l'ame est produite, peut-être regardée comme déjà résoluë; car après avoir montré que l'ame est immortelle, il est évident qu'elle est tirée du néant, c'est-à-dire, qu'aucune matiere ne concourt à sa production, & qu'ainsi Dieu la produit immédiatement, puisque constamment les agens créez n'ont point de forces suffisantes pour créer, & ne peuvent qu'introduire de nouvelles manieres d'être dans les sujets, en appliquant *activa passivis*. Ainsi nous concluons que l'ame est créée de Dieu, ce qui est contre le sentiment de quelques anciens, qui la croioient une particule de la Divinité, c'est-à-dire, un être sorti de la substance divine, comme une étincelle sort du feu. Or il n'y a rien de plus faux, si on le prend à la lettre; car Dieu étant d'une parfaite simplicité, comme n'aiant aucune imperfection, telle que seroit celle d'être composé de divers êtres, il s'ensuit que tout ce qui est en Dieu est Dieu. Donc si les ames étoient quelque chose qui appartint à la substance divine, elles seroient Dieux, & ainsi il y auroit autant de Dieux que d'ames raisonnables, & enfin il y auroit cette imperfection en Dieu, que non seulement il entreroit dans la composition d'un autre être, mais encore qu'il seroit sujet à la misere, ou que si Dieu demeuroit unique, les ames seroient toutes identifiées entre elles & avec Dieu, d'où il s'ensuivroit une infinité de contradictions.

Il faut donc dire que les ames ont été faites sans qu'il existât rien d'elles, ni qu'aucune matiere soit entrée dans leur composition, ce qui prouve qu'elles ont été créées, & que par conséquent elles sont distinctes de Dieu à tous égards.

Nous ne pouvons rien définir par les lumieres naturelles sur le tems de leur création, savoir, si Dieu a créé les ames à la fois comme les Anges, ou s'il les crée chaque jour, à mesure qu'il voit se former un corps propre à être animé. Le dernier a plus d'apparence, mais on ne peut le démontrer par des raisons philosophiques. Quant à ce qu'Origene ajoûtoit, que les ames ont toutes péché dans le ciel, & qu'elles ont été enfermées dans les corps en punition de ces préchez, on le réfute par la seule révélation du saint Esprit, qui nous enseigne dans l'Epitre aux Romains, chapitre cinquieme, que le péché est entré dans le monde par un seul Homme, & que les enfans dans le sein de leurs meres n'ont fait ni bien ni mal.

Entre les Docteurs Chretiens, Tertullien & Apollinaire ont eu une opinion fort opposée à la nôtre, sur l'origine de l'ame; car ils enseignoient qu'elle étoit *extraduce*, c'est-à-dire qu'elle étoit tirée des parens par une propagation véritable, de même que le corps est engendré par eux. Voici en peu de mots la preuve de l'absurdité de cette opinion.

Ni le corps ni l'ame des parens ne peut produire l'ame de leur fils. Donc l'ame n'est point *ex traduce*. Je prouve la premiere partie de l'antécédent. Si le corps des parens produisoit

cum corpore, quia sæpe in hâc vitâ bonis malè est, & malis benè.

Interim memento, animam non esse immortalem sub omni respectu, Deus enim eam singulis momentis in nihilum redigere potest, & ille solus immortalis est, & absolutus. Hac circa naturam animæ.

Secunda quæstio, scilicet quomodo anima producatur, jam soluta potest intelligi; cum enim ostensum fuerit à nobis animam esse immaterialem, evidens est eam produci ex nihilo subjecti, sive nullâ concurrente materiâ, ergo produci immediatè à Deo, nam certum est agentia creata non habere vires sufficientes ad creandum, & posse dumtaxat quosdam habendi se modos inducere in subjecta applicando activa passivis. Igitur concludimus animas creari à Deo unde rejicitur error quorumdam veterum, existimantium, animam esse divinæ particulam auræ, hoc est, prodire ex substantiâ divinâ, ut scintilla ex igne. Nihil potest dici falsius, si litteraliter hoc intelligatur; cum enim Deus sit perfectè simplex, ut potè nullâ imperfectione laborans, cujusmodi est compositio ex diversis entibus, sequitur quicquid est in Deo, esse Deum. Ergo si animæ essent quid pertinens ad substantiam divinam, essent Deus, & per consequens essent tot Dii, quot sunt animæ rationales, & Deus pateretur hanc imperfectionem, ut non solùm ingrederetur in compositionem alterius entis, sed etiam miseriis obnoxius esset, vel si remaneret unicus Deus, sequeretur omnes animas identificari inter se, & cum Deo, unde emergerent infinitæ contradictiones.

Dicendum ergo, animas factas fuisse ex nihilo sui, & ex nihilo subjecti, ideoque esse creatas, ac proinde adæquatè distingui à Deo.

De tempore creationis nihil possumus definire lumini naturali, nempè utrum Deus omnes animas creaverit, sicut creavit omnes angelos, an verò creet illas singulis diebus, prout videt formari corpus aptum ad animam recipiendam. Hoc ultimum probabilius videtur, sed rationibus philosophicis demonstrari non potest. Quod addebat Origenes, animas omnes peccasse in cælo, & in pænam peccati deinceps fuisse inclusas corpore, refutatur solâ revelatione Spiritûs sancti, quâ docemur, peccatum per unum hominem intrasse in mundum (ad Romanos capite quinto,) & pueros in utero nondum quidquam boni vel mali fecisse (ad Romanos capite quinto).

Viguit olim etiam inter Doctores Christianos Tertullianum, & Apollinarem opinio admodum contraria huic nostræ circa originem animæ; statuebant enim animas humanas esse ex traduce, hoc est, à parentibus traduci, & trahi per veram propagationem eo modo, quo corpus generatur à parentibus. Sic paucis ostendo absurditatem hujus opinionis.

Neque corpus, neque anima parentum potest producere animam filii. Ergo anima non fit ex traduce. Probatur prima pars antecedentis. Si corpus parentum

tum produceret animam, anima fieret ex semine parentum, atqui falsum consequens, ergo & antecedens. Major est clara, quia nulla alia ratione corpus patris potest esse causa efficiens filii, quam tribuendo semen, sive materiam, ex qua ille componatur. Idem dic de corpore matris. Minor verò est evidens, quia si anima fieret ex semine, vel ex sanguine paterno, maternove, esset corpus, esset materialis & divisibilis, quod nos supra refutavimus, neque unquam concipi potest, quomodo ex semine insensibili, & omnis cognitionis experte, construi possit substantia intelligens, ratiocinans, volens, &c.

Secunda pars antecedentis primi sic probatur. Si anima parentum produceret animam, vel illam produceret ex nihilo, vel ex materia praexistente. Neutrum dici potest. Ergo &c. Non potest dici producere illam ex nihilo, quia hoc esset creare, quod ad solum Deum pertinet. Secundò, non producere ex materia praexistente, sic probo. Illa vel esset semen, aliquidve aliud corporeum, vel aliquid ad animam generantis pertinens. Non prius, quia si anima produceretur ex semine, sanguine, aliave parte corporis, esset materialis imo corpus, ac per consequens non essent dua substantia in homine specie diversa, sed unica, scilicet corpus. Posterius etiam non potest dici, scilicet animam produci ex portiunculis quibusdam anima parentum, tùm quia anima non habet partes, tùm quia si anima esset causa efficiens anima, deberet scire modum, quo aliam animam generat, & tamen neque scit, neque si maximè velit, impedire ejus productionem potest.

Objectiones, qua desumuntur ex eo, quod mores parentum cernuntur sæpissimè in filiis, quodque homo non possit dici pater alterius hominis, nisi sit causa anima illius, illa inquam, & similes, quibus probare conantur Epicurei, animam esse corpoream, quas desumunt ex eo quod anima debilitetur in senectute, & suas qualitates amittat morbis corporeis, non multum negotii facessent iis, qui bene attenderint ad ea, qua mox dicturi sumus de unione anima & corporis.

Nempè quamdiu anima est in corpore, utitur organis corporeis, ac per consequens, si ista sint debilia & perturbata, operationes anima quoque debiles & perturbata sunt. Deinde, cum temperamentum parentum communicetur filiis, ut pote quorum corpus construatur ex semine illorum, non mirum est propensionem indolemve anima quoque communicari, quia donec anima est in corpore, motus sanguinis & spirituum animalium, constitutio cerebri, & multa id genus ad machinam corporis pertinentia, determinant illam juxta leges natura, ad habendam talem, vel talem cogitationem. Nec mirum si parentes dicantur generare filios, licet non producant materiam, ex quâ fit corpus (illa enim existebat antea) neque animam, qua unitur illi corpori. Nonne enim pictores censentur fecisse tabulas, licet non produxerint materiam, ex quâ componuntur? & idem dic de Architectis. Igitur

l'ame, elle seroit faite de la semence des parens, ce qui est un conséquent faux, d'où il s'ensuit que l'antécédent l'est aussi. La majeure est claire; car un pere ne peut être la cause efficiente de son fils, qu'en fournissant la semence ou la matiere dont ce fils est composé, & il en est de même de la mere. Quant à la mineure, elle est évidente, puisque si l'ame étoit faite de la semence, ou du sang, soit du pere, soit de la mere, elle seroit un corps matériel & divisible, ce que nous avons réfuté ci-dessus, outre qu'il est inconcevable que d'une sémence insensible & privée de connoissance, il puisse se former une substance intelligente, qui raisonne & qui veut.

Reste donc de prouver la seconde partie du premier antécédent. Si l'ame des parens produisoit celle des enfans, elle la produiroit ou de rien, ou d'une matiere préexistente. Ni l'un ni l'autre ne peut se dire. Donc.. Elle ne la produit pas de rien; car ce seroit créer, ce qui n'appartient qu'à Dieu. Je prouve donc qu'elle ne la produit pas non plus d'une matiere préexistente. Cette matiere seroit, ou une semence, ou quelque autre chose de corporel, ou quelque chose appartenant à l'ame de celui qui engendre. Ce n'est pas le premier; car si l'ame étoit produite de semence, de sang, ou de quelque autre partie du corps, elle seroit matérielle, ce seroit même un corps, & ainsi il n'y auroit pas dans l'homme deux substances d'espéces différentes, mais seulement une, qui seroit le corps. On ne peut dire non plus le second, savoir que l'ame est produite de quelques portions de l'ame des Parens; car cette ame n'a point de parties, & d'ailleurs si une ame, étoit la cause efficiente d'une ame, elle devroit savoir comment elle engendre une autre ame; or c'est ce qu'elle ignore, & elle ne pourroit en empêcher la production quand même elle le voudroit.

Les objections qu'on tire de ce que les mœurs des parens se remarquent souvent dans les enfans, & de ce qu'un homme ne peut être dit le pere d'un homme, s'il n'est pas la cause de son ame, n'embarasseront pas beaucoup, si on fait attention à ce que nous allons dire sur l'union de l'ame & du corps, non plus que les preuves de la corporéité de l'ame que les Epicuriens tirent de ce que l'ame s'affoiblit dans la vieillesse, & perd ses qualitez par les maladies corporelles.

En effet, tandis que l'ame est dans le corps, elle se sert des organes corporels, & par conséquent s'ils sont foibles & dérangez, les opérations de l'ame sont foibles & dérangées de même. Ainsi, comme le tempérament des peres passe aux enfans, parce que le corps des enfans est composé de la semence des peres, il n'est pas étonnant que les penchans & les qualitez de l'ame se communiquent de même, parce que tandis que l'ame est dans le corps, le mouvement du sang & des esprits animaux, la constitution du cerveau, & plusieurs choses de cette espéce qui appartiennent à la machine du corps, déterminent cette ame par les loix de la nature à avoir telle ou telle pensée. Il n'est pas étonnant non plus que les peres soient dits engendrer leurs enfans, bien qu'ils ne produisent, ni la matiere de leur corps laquelle existoit auparavant, ni l'ame qui est unie à cé corps. Les Peintres ne sont-il pas censez avoir fait un tableau quoiqu'ils n'aient point produit la matiere, dont il

est

LA PHYSIQUE. est composé ? N'en est-il pas de même des Architectes ? Donc comme celui-là est auteur d'une machine qui en dispose & en agence les diverses parties, de même les peres sont les auteurs de leurs enfans, puisque non seulement ils fournissent la matiere dont ils sont composez, mais qu'aussi ils la disposent, & la mettent en œuvre. Or comme cette disposition est requise pour que Dieu crée un ame, & qu'il naisse un homme, celui-là est dit avec raison engendrer un homme, qui est auteur de cette disposition, de même qu'on peut dire justement que c'est tuer un homme que de déranger cette disposition en sorte que l'ame abandonne la machine. Ainsi les peres engendrent les enfans, entant qu'il mettent la machine d'un corps dans l'état requis, pour que Dieu y unisse une ame raisonnable.

Voions donc en quoi consiste cette union, ce qui est le troisieme article en question.

Les Philosophes la conçoivent d'ordinaire comme une espéce de contact immédiat par lequel l'ame est placée pénétrativement dans tout l'espace du corps, & acquiert une présence intime & locale à toutes les parties du corps & à chacune en particulier, non de telle maniere qu'une partie de l'ame réponde à une partie du corps, mais tellement que l'ame est toute dans tout le corps, & toute dans chaque partie.

Mais c'est une chose tout-à-fait incompréhensible, parce que l'ame n'étant pas étenduë, il paroît impossible qu'elle soit coétenduë à tout le corps, c'est-à-dire, placée dans un même espace avec lui. Il y a d'autant plus d'apparence que l'ame n'est pas de cette maniere dans le corps, qu'il n'y a aucune nécessité de la placer dans le cœur, dans le ventre, dans les bras. En effet, s'il y avoit une telle nécessité, ce seroit pour produire dans ces parties la végétation, la nutrition, la génération &c. Or il n'y a point de telle nécessité, puisque ces opérations se font indépendamment de l'ame, & même lorsqu'elle ne le veut pas. Donc il vaut mieux supposer que l'ame n'est point coétenduë au corps, principalement, puisqu'on évite par ce moien, les objections insurmontables qu'on fait aux Péripatéticiens. Par exemple, on leur dit en premier lieu, qu'il est nécessaire que tantôt l'ame s'alonge & s'élargisse, & que tantôt elle s'étrécisse, savoir lorsque le corps croît & qu'il diminue; & en second lieu, on leur objecte encore qu'un bras étant coupé, on ne sait ce que devient l'ame qui formoit ce bras; car si elle va dans le reste du corps, elle va dans un lieu où elle est déja, ce qui est absurde; si elle demeure dans le bras, elle est séparée d'avec elle même, & n'est plus une, & si elle ne demeure point dans le bras, & qu'elle n'aille point dans le reste du corps, elle est anéantie, ou bien elle passe dans un autre corps, deux choses qui sont d'une égale absurdité. Ajoûtez que si la même ame est dans tout le corps, elle doit être le sujet de divers attributs contradictoires, comme lorsqu'un bras se remue, tandis que l'autre se tient en repos, outre qu'on ne peut concevoir de contiguité entre un corps & un esprit puisque comme dit Lucrece, *le corps seul peut toucher & être touché.*

Quel parti prendrons nous donc sur l'union de l'ame & du corps ? Je dis qu'elle n'est semblable, ni à l'union de deux corps, ni à celle de deux esprits. Deux corps sont censez unis, lorsque leurs superficies se touchent tellement qu'elles sui-

sicut ille est author alicujus machinæ, qui varias illius partes disponit & coagmentat, ita parentes sunt genitores filiorum, cum non solùm præbeant materiam, ex qua illi componantur, sed etiam illam disponant, & in talem fabricam compingant. Cum verò illa coagmentatio requiratur ad hoc ut Deus creet animam, & ut fiat homo, rectè ille dicitur generare hominem, qui author est illius coagmentationis, quemadmodum ille jure merito dicitur occidere hominem, qui hanc coagmentationem ità interturbat, ut tollatur præsentia animæ. In tantum ergo parentes generant filios, in quantum machinam corporis in eum statum perducunt, qui requiritur, ut uniatur ipsi anima rationalis à Deo.

Explicemus itaque tertium, nempe in quo consistat illa unio.

Passim concipiunt illam Philosophi tanquam contactum quemdam immediatum, sive indistantiam, & diffusionem quandam, quâ fit ut anima penetrativè ponatur in toto spatio corporis, & intimè præsens sit localiter omnibus & singulis partibus corporis, non quidem ita, ut pars una animæ respondeat alteri corporis parti, sed ita, ut tota anima sit in toto corpore, & tota in singulis partibus.

Sed hoc valdè incomprehensibile est, cumque certum sit, animam non esse extensam, impossibile videtur, eam coextendi toti corpori, sive collocari in eodem spatio cum illo. Eò probabilius est, animam non esse ita in corpore, quod nulla sit necessitas dicendi, animam esse in corde, in ventre, in brachio &c. Nam si qua esset necessitas, maximè ad producendam in illis partibus vegetationem, nutritionem, generationem, &c. Atqui hæc necessitas nulla est, quia illæ operationes fiunt independenter ab animâ, ut constat ex eo, quod fiant, tunc quoque, quando anima non vult. Ergo satius est animam non esse coextensam corpori, præsertim cum hoc modo vitentur insuperabiles difficultates, quæ proponuntur Peripateticis, desumpta ex eo, quod necesse est, animam modò esse longiorem & latiorem, modò coarctari ad minus spatium (quando scilicet corpus crescit & decrescit (quod amputato brachio non possit dici, quid fiat animâ, quæ formabat brachium; nam si se recipiat ad reliquum corpus, migrat in locum, ubi jam est, quod est absurdum: si manet in brachio, dividitur à se ipsâ, fitque multiplex; si neque remanet in brachio, neque se recipit in corpus suum, annihilatur, vel abit in aliud corpus, quod utrumque absurdum est. Adde quod si eadem anima sit per totum corpus, evidenter suscipit prædicata contradictoria, quando verbi gratiâ brachium alterum movetur, quiescente altero, ut prætermittam nullam posse concipi contiguitatem inter corpus & spiritum, nam ut benè Lucretius,

Tangere, nec tangi, nisi corpus, nulla potest res.

Quid ergo statuemus de unione animæ & corporis? Dico illam neque esse similem unioni, quæ est inter duo corpora, neque unioni, quæ est inter duos spiritus. Nam duo corpora tunc censentur unita, quando

quando eorum superficies ita se tangunt, ut easdem sequantur determinationes, hoc est quiescente uno, quiescat alterum, moto uno, moveatur alterum. Duo spiritus tunc censentur uniti, quando talis est consensus inter eorum cogitationes, ut quod alter cognoscit, & vult, alter quoque cognoscat, & velit. Porro evidens est, unionem animæ & corporis non sic se habere, quandoquidem anima caret superficiebus, quæ tangant superficies corporum, & ex altera parte corpus caret cognitionibus & volitionibus, quæ concordent cum cogitationibus & volitionibus animæ.

Nihilominus hinc manuducimur ad cognoscendum unionem, quæ est inter corpus & animam. Sicut enim corpus B: dicitur uniri corpori A: quando ita se habet, ut orta aliqua determinatione in corpore A: ipsum constanter afficiatur eadem determinatione, & spiritus unus dicitur uniri alteri, quando ita se habet respectu illius, ut orta aliqua modificatione in illo, ipse constanter simili modo modificetur, ita possumus dicere, tunc corpus & spiritum uniri, quando talis datur relatio inter unum & alterum, talisque dependentia, ut orta aliqua modificatione in uno, resultet constanter alia quædam modificatio in alio.

Modificationes spirituum sunt hæ vel illæ cogitationes, corporum verò modificationes sunt situs, figura, ac præsertim motus, qui cæterarum est causa. Ergo ut detur aliqua relatio, dependentiave inter corpus & spiritum, quæ faciat, ut orta aliqua modificatione in uno, resultet constanter modificatio quædam in altero, requiritur ut motus corporis, & cogitationes animæ sibi correspondeant, hoc est, ut corpore acquirente quosdam motus, anima acquirat quasdam cogitationes, & vicissim anima habente quasdam cogitationes, in corpore oriantur aliqui motus.

Igitur unio corporis & animæ consistit in ea correspondentia, sive conjunctione, quæ est inter motus unius, & cogitationes alterius.

Dari autem talem correspondentiam unusquisque propria conscientia experitur, nam excitato in nervis, fibrisve carnium aliquo motu, ob infixam aciculam, extemplo oritur in anima sensus doloris, & posita in anima cupiditate degustandi aliquid obvium, extemplo producitur in brachio & manu motus requisitus. Ergo à nobis collocatur unio animæ & corporis in re, quam clarè & distinctè concipimus, cujusque existentia negari nequit, cætera verò adeo abstrusa sunt, ut nemini satisfaciant. Hinc patet, cur Demones, licet possideant corpus aliquod, non tamen uniantur illi, quia movent quidem illud pro libitu, sed vicissim motus corporis in illis non excitant sensum doloris, gaudii, famis, sitis, &c. Verbi gratia, pressio nervorum opticorum non excitat in illis ideam objectorum agentium in oculos.

Si quæras, qui fieri possit, ut naturæ adeo discrepantes in se invicem tamen agant, & reagant, respondeo hic esse agnoscendum digitum Dei. Nam certè neque anima, neque corpus sunt causa mutuæ

vent les mêmes déterminations, c'est-à-dire que l'un se reposant, l'autre se repose de même, & que l'un se mouvant l'autre se meut aussi. Quant aux esprits, deux sont censez unis, lorsque tel est le rapport de leurs pensées, que ce que l'un veut & connoît, l'autre le connoît & le veut pareillement. Or il est évident que l'union de l'ame & du corps n'est pas de cette espéce, puisque l'ame n'a point de superficies qui touchent celles du corps, & que le corps n'a point de connoissances ni de volitions, qui s'accordent avec celle de l'ame.

Néanmoins ceci nous conduit à connoître l'union qui est entre l'ame & le corps. En effet, comme le corps B est dit être uni au corps A, lorsque les choses sont de telle maniere que le corps A recevant quelque détermination, le corps B la reçoit aussi, & qu'un esprit est dit être uni à un autre, lorsque l'un étant modifié d'une certaine façon, l'autre l'est constamment de même, ainsi on peut dire que l'esprit & le corps sont unis, lorsqu'il y a une telle relation ou dépendance entre eux, qu' une certaine modification étant produite dans l'un, une certaine autre modification soit produite constamment dans l'autre.

Les modifications des esprits sont telles ou telles pensées, & celles des corps sont la situation, la figure & le mouvement qui est la cause des autres. Donc pour qu'il y ait quelque relation ou dépendance entre le corps & l'esprit, qui fasse que l'un recevant certaine modification l'autre ne manque jamais d'en recevoir une certaine autre, il faut que le mouvement du corps & les pensées de l'ame se correspondent, c'est-à-dire que le corps acquérant un certain mouvement, l'ame acquiere certaines pensées, & que l'ame aiant certaines pensées, le corps ait certains mouvemens.

Ainsi l'union de l'ame & du corps consiste dans cette correspondance ou liaison qu'il y a entre les mouvemens du second, & les pensées de la premiere.

Or qu'il y ait une telle correspondance, c'est ce dont chacun est convaincu par sa propre expérience; car si la piqueure d'une aiguille excite quelque mouvement dans les nerfs ou dans les fibres des chairs, d'abord il naît dans l'ame un sentiment de douleur, & si l'ame au contraire a envie de goûter quelque chose qui se présente, d'abord le mouvement requis pour sa satisfaction est produit dans le bras & dans la main. Par conséquent, nous plaçons l'union du corps & de l'ame dans une chose qui se conçoit clairement & distinctement, & dont on ne sauroit nier l'existence, au lieu que les autres systêmes sont d'une obscurité à ne satisfaire personne. C'est ce qui fait comprendre pourquoi les Démons peuvent avoir un corps, sans y être unis. Il est bien vrai qu'ils le meuvent à leur gré, mais d'ailleurs les mouvemens de ce corps n'excitent point en eux la douleur, la joie, la faim, la soif, &c. La pression des nerfs optiques, par exemple, n'excite pas en eux l'idée des objets qui agissent sur les yeux.

Si vous demandez comment il se peut que des natures aussi différentes agissent & réagissent l'une sur l'autre, je répond qu'il faut reconnoître ici le doigt de Dieu. Car enfin, il est constant que ni l'ame ni le corps ne sont la cause de la cor-

LA PHYSIQUE. respondance mutuelle qui regne constamment entre les mouvemens du corps & les pensées de l'ame. Ce n'est point l'ame; car qu'elle le veuille ou ne le veuille pas, elle a une sensation agréable, quand il entre du sucre dans la bouche, & une sensation fâcheuse quand le bras est trop près du feu, & elle ne peut ni abandonner son corps, ni entrer dans un autre. Ce n'est pas le corps non plus, puisqu'il ne peut que pousser les corps qui sont dans l'espace où il se meut, & que par conséquent il ne peut agir sur l'ame.

Dieu donc est le seul auteur de cette correspondance ou union, entant qu'en établissant des loix pour le gouvernement du Monde, il a établi que les substances pensantes auroient tels & tels sentimens, dès qu'une certaine portion de la matiere auroit tel & tel mouvement, & que cette portion de la matiere auroit tel ou tel mouvement, dès que la Substance pensante auroit telle ou telle perception ou volition.

Ce principe sert à réfuter ceux qui disent que le corps ne peut se mouvoir à la présence de telle ou de telle pensée de l'ame puisqu'il ne peut ni la connoître, ni être poussé par l'ame, l'ame étant incapable de toucher, & par conséquent de pousser la matiere. Il n'y a qu'à répondre que l'ame à la vérité n'est pas la cause physique de ce mouvement, ou qu'elle ne meut pas le corps par impulsion, puisque pour remuer le bras, il faut plus d'art que l'ame n'en peut avoir sans une longue étude, mais qu'elle est la cause qui détermine ce mouvement, entant que parmi les loix par lesquelles le premier moteur a voulu conserver le mouvement dans la matiere, il a établi celle-ci qu'à la présence de telle ou de telle pensée de l'ame le mouvement du sang ou des esprits animaux seroit déterminé de telle ou de telle maniere. Et il n'est pas nécessaire que le corps connoisse cette pensée de l'ame. Il suffit qu'elle soit connue de Dieu. Il applique ensuite le mouvement, selon qu'il se présente telles ou telles causes qui le déterminent. Cependant on peut dire avec vérité que l'ame meut le bras, parce qu'elle est cause que le premier moteur meut le bras, lui qui est indifférent de soi à le mouvoir, ou à ne le mouvoir pas.

Remarquez que l'union de l'ame cesse, lorsque la machine corporelle n'est plus capable des mouvemens ausquels correspondent les pensées de l'ame. Ainsi ce n'est point la sortie de l'ame qui fait mourir le corps. C'est le dérangement de la machine corporelle qui fait sortir l'ame.

Nous nous étendrons davantage dans la Métaphysique en traitant des esprits.

Mais en voici assez sur la troisieme partie de la Philosophie, savoir la Physique.

illius correspondentia, quam inter se constanter colunt corporis motus, & animæ cogitationes. Non quidem anima, cum, velit, nolit, gratam habeat sensationem apposito sacchara supra linguam, ingratam verò admoto igni brachio, nec pro libitu possit deserere corpus istud, & ingredi in aliud. Non etiam corpus, cum solùm valeat impellere res occupantes spatium, per quod movetur, ac per consequens nihil agere possit in animam.

Deus ergo author est illius correspondentiæ & unionis, quatenus leges ferens de gubernando mundo, jussit substantias cogitantes sentire hoc vel illud, quotiescumque certa materiæ portio moveretur hoc vel illo modo, hanc verò materiæ portionem moveri hoc vel illo modo, quotiescunque substantia cogitans talem vel talem perceptionem, volitionemve haberet.

Hinc facilè solves objectum eorum, qui dicunt, corpus non posse moveri ad præsentiam talis, vel talis animæ cogitationis, cum neque possit eam cognoscere, neque ab anima impelli. Quomodo enim anima, quæ est contactûs incapax, impelleret materiam? Respondendum est animam quidem non esse causam physicam motûs, sive non movere corpus per impulsionem, ut constat ex eo, quod ad movendum brachium majus artificium requiratur, quam cui cognoscendo anima par esse potest, sine longo studio: sed esse causam determinativam motûs, quatenus primus motor inter leges, secundùm quas voluit motum conservare in materia, istam posuit, ut ad præsentiam talis vel talis cogitationis animæ, motus in sangine existens verbi gratiâ, spiritibusve animalibus, determinaretur hoc vel illo modo. Nec opus est spiritus animales cognoscere illam animæ cogitationem, quia sufficit eam à Deo cognosci, qui deinde applicat motum, prout hæ, vel illæ causæ determinativæ sese offerunt. Verè tamen dicitur anima brachium movere, quia est causa, cur primus motor de se indifferens ad movendum vel non movendum brachium, illud moveat.

Observa unionem cessare, quando machina corporea non capax est motuum, quibus respondent animæ cogitationes. Non ergo perit corpus propter recessum animæ, sed anima recedit propter machinæ corporeæ perturbationem.

Plura dicemus in Metaphysica, quando de spiritibus agendum erit.

Atque hæc circa tertiam Syntagmatis Philosophici partem, Physicam nempe, dicta sufficiant.

Fin de la Physique particuliere.

SYSTEMA TOTIUS PHILOSOPHIÆ.

SYSTÊME DE PHILOSOPHIE.

SYNOPSIS METAPHYSICÆ.

PROOEMIUM.

Quid sit Metaphysica, & quale ejus objectum.

Metaphysica, quæ à quibusdam vocatur prima Philosophia, & Theologia naturalis, definiri potest, scientia speculativa entis, prout convenit Deo & Creaturis, spiritui & corpori &c.

Partes definitionis nullâ explicatione indigent, nam satis alibi fuit explicatum quid sit scientia, & quid sit scientia speculativa, & satis evidens est, ens prout convenit Deo & Creaturis &c. significare ens in communi, sive per mentem abstractum à suis differentiis, eo modo, quo animal in communi significat animal abstractum ab homine, & à bestia.

Hinc satis patet, objectum formale & adæquatum Metaphysicæ esse ens quatenus ens, sive quatenus commune est diversis entis speciebus. Verùm hoc intelligi solùm debet de Metaphysicâ generali, nam altera, quam vocant specialem, quæque per summum abusum, pars Metaphysicæ censetur, cum reverа æquè ab illâ distinguatur, ac Physica, agit de spiritibus, atque adeo ejus objectum non est ens in communi, sed ens contractum ad substantiam spiritualem.

Quicquid sit de illâ divisione Metaphysicæ abusivâ in generalem, & specialem, juxta eam explicatum imus Metaphysicam, quia parum refert an de spiritibus agatur, ut de objecto alicujus scientiæ particularis, an verò ut de objecto partiali Metaphysicæ.

ABREGÉ DE LA MÉTAPHYSIQUE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Ce que c'est que la Métaphysique, & quel est son objet.

La Métaphysique que quelques-uns appellent la premiere Philosophie, & la Théologie naturelle, peut être définie la science spéculative de l'*Etre*, entant que ce mot convient à Dieu & aux Creatures, à l'esprit & aux corps &c. Discours Préliminaire.

Les parties de cette définition n'ont pas besoin d'explication; car on a assez expliqué ailleurs ce que c'est que science & science spéculative, & il est évident que le mot *Etre* entant qu'il convient à Dieu & aux Créatures &c. signifie l'*Etre* en général, c'est-à-dire, l'être séparé par l'esprit de toutes ses différences, de la même maniere qu'animal en général signifie animal consideré indépendamment de l'homme & de la brute.

Il est donc manifeste que l'objet formel & total de la Métaphysique c'est l'*Etre* entant qu'*Etre*, c'est-à-dire, entant que commun aux diverses espéces d'*Etre*. Mais on ne doit l'entendre que de la Métaphysique générale; car celle qu'on appelle particuliere, & que par un grand abus on dit être une partie de la Métaphysique, quoi qu'elle en differe autant que de la Physique, traite des esprits, & par conséquent son objet est non l'*Etre* en général, mais l'Etre borné à la substance spirituelle.

Quoiqu'il en soit de cette division vicieuse de la Métaphysique en générale & en particuliere, nous la suivrons dans ce Traité, parce qu'il importe peu, si on parle de l'esprit comme de l'objet de quelque science particuliere, ou comme de l'objet en partie de Métaphysique.

I. PARTIE DE LA MÉTAPHYSIQUE OU MÉTAPHYSIQUE GÉNÉRALE.



Quoique la Métaphysique roule sur des choses qui n'ont rien de matériel, & qu'ainsi elle exige une forte attention, dont la plûpart des hommes qui n'aiment que les choses sensibles, ont beaucoup de peine à s'accommoder, néanmoins aucune étude ne mérite mieux qu'on s'y applique avec une ardeur extraordinaire.

En effet, c'est elle qui recherche les différences générales des Etres, qui enseigne à discerner les attributs essentielles des choses d'avec leurs autres accidens, qui nous fournit enfin des idées ou des principes d'une vérité éternelle par lesquels on prouve les véritez des autres sciences, & ausquels on compare comme à une régle infaillible les principes particuliers de chaque discipline. Ainsi elle est de la derniere nécessité pour ceux qui ne se bornent point à prendre une teinture légere de la Philosophie, & qui veulent pénétrer dans ses mysteres les plus profonds.

Voici l'ordre que nous suivrons dans ce Traité. Nous verrons en premier lieu ce que c'est que l'*Etre*, en second lieu quels sont ces principes, & en troisieme lieu quelles sont ses propriétez.

CHAPITRE PREMIER.

de l'idée de l'Etre.

IL y a des Philosophes qui croient que le concept général d'*Etre* c'est la non-répugnance à exister, de sorte qu'ils entendent par *Etre* tout ce qui est possible, soit qu'il existe actuellement dans la nature des choses, soit qu'il n'existe point. Et lorsqu'on leur objecte que l'idée d'*Etre* doit representer tous les *Etres*, & Dieu principalement, & que cette non-répugnance à exister ne peut convenir à Dieu, qui est, non en puissance, mais actuellement tout ce qu'il est, ils répondent, que bien que Dieu soit un Etre essentiellement nécessaire, c'est-à-dire, de l'essence duquel il est d'exister, il n'en est pas moins vrai que la non-répugnance à exister lui convient; car s'il est, il peut être, or il est nécessairement, donc il peut être.

Pour mieux prouver leur pensée, ils disent que l'*Etre* possible est pris en deux manieres, premierement pour ce qui n'existe point, mais qui peut exister, & secondement, pour tout ce en général qui n'implique point contradiction, soit qu'il existe, ou qu'il n'existe point actuellement hors de sa cause. Dieu n'est pas un *Etre* possible dans le premier sens, qui exclut l'actualité de l'existence, mais il l'est dans le second qui n'emporte que la non-répugnance à exister.

Ils observent que cet axiome, de l'acte à la puissance, la conséquence est bonne, n'est pas contraire à celui-ci, l'acte une fois posé, la puissance à l'acte ne subsiste plus. Selon eux, ces

PARS PRIOR METAPHYSICÆ, SIVE METAPHYSICA GENERALIS.



Quamvis Metaphysica versetur circa res ab omni connexione materiali segregatas, ideoque postulet summam mentis attentionem, ingratam sanè plerisque mortalibus, qui rebus tantùm delectantur, quas sensibus percipere possunt; nulla tamen est disciplina dignior, in quâ perdiscendâ ardentissimo studio laboretur.

Hæc enim est, quæ generales entium differentias perscrutatur, quæ attributa essentialia à cæteris adjunctis rerum discernere docet, quæ ideas, seu principia æterna veritatis suppeditat quibus omnes veritates aliarum scientiarum probentur, & ad quæ tanquam ad regulam expendantur omnium disciplinarum principia peculiaria. Igitur necessaria in primis est illis, qui non leviter imbui philosophiâ, sed ad intimos usque recessus illius pervenire cupiunt.

Ut ordine procedamus, videndum est primò quid sit ens, secundò quanam sint ejus principia, tertiò quanam sint ejus proprietates.

CAPUT PRIMUM.

De Entis conceptu.

Sunt qui credunt conceptum generalem entis esse, non repugnantiam ad existendum, ideoque per ens intelligunt, quidquid est possibile, sive actu existat in rerum naturâ, sive non existat, & quando ipsis objicitur conceptum entis debere repræsentare omnia entia, ipsum Deum optimum maximum vel in primis, conceptum verò illum, qui explicatur per non repugnantiam ad existendum, non posse convenire Deo, qui nihil est potentiâ, sed actu est, quantus quantus est, respondent, licet Deus sit ens essentialiter necessarium, seu de cujus essentiâ est, ut existat, verissimum tamen esse, Deo convenire non repugnantiam ad existendum: si enim est, potest esse; atqui est necessariò; ergo potest esse.

Ut meliùs hoc probent, dicunt ens possibile sumi duobus modis, primò pro eo quod non existit, sed existere potest, secundò in genere pro eo omni, quod non implicat contradictionem, sive existat actu, sive non existat actu extra suam causam. Priori modo Deus non est ens possibile, sed solùm posteriori, quod negat actum, est ens possibile, quod importat non repugnantiam.

Observant istud axioma, ab actu ad potentiam valet consequentia, non pugnare cum isto, posito actu tollitur potentia ad actum. Utrumque prolè in-

intellectum veritati congruere dicunt. Hæc enim consequentia negari non potest; currit: ergo potest currere: ergo habet potentiam currendi; atque adeò verum est ab actu ad potentiam, valere consequentiam. Sed aliunde certum est, eum, qui de facto currit, non esse in mera potentia currendi, & cursum, qui actu existit, non ampliùs habere aptitudinem ut fiat, & ponatur in rerum naturâ, atque adeò verum est τὸ non repugnare, convenire enti existenti.

Sed sunt alii, qui per ens illud solum intelligunt, quod realem & actualem habet existentiam, & hæc notio probabilior est alterâ; nam tunc demum verè datur oppositio inter ens, & nihil, quando ens significat id quod existit: si significet id, quod non existit, significat id quod nihil est; ergo non tunc aptus est conceptus, ad distinguendum ens, & nihil.

deux axiomes sont vrais, pourvû qu'on les entende bien. En effet on ne sauroit nier cette conséquence, il court, donc il peut courir, donc il a la puissance de courir, & ainsi il est vrai que de l'acte à la puissance la conséquence est bonne. D'ailleurs il est certain qu'un homme qui court actuellement n'est pas dans la simple puissance de courir, & que la course qui existe actuellement n'est plus capable d'être tirée du néant, ni d'être mise dans la nature des choses, & par conséquent il est vrai que la non-répugnance à exister convient à l'*Etre* existant.

Mais il y a d'autres Philosophes qui par *Etre* n'entendent que ce qui a une existence réelle & actuelle, & cette notion est plus probable que l'autre; car il y a une véritable opposition entre l'*Etre* & le néant, lors que *Etre* signifie ce qui existe, au lieu que s'il signifie ce qui n'existe point, il signifie ce qui n'est rien: or cette idée n'est pas propre à distinguer l'*Etre* & le néant.

LA MÉTAPHYSIQUE.

Nec dicas ens possibile habere aliquod esse in suâ naturâ, nam hoc falsum est; etenim aliquid esse possibile, nihil aliud importat, quam existentiam alicujus entis potentis aliquid producere. Hoc verò non magis arguit illud aliquid habere aliquod esse, quam existentia Petri arguit angelum Gabrielem habere aliquod esse, quia causa tam realiter distinguitur ab effectu, quem potest producere, quam Petrus distinguitur ab angelo Gabriele. Ergo sicut Petrus existere potest, absque eo quod angelus Gabriel sit aliquid, ita causa existere potest, absque eo quod effectus sit aliquid. Quod non est aliquid, ut per se patet, nihil est. Ergo etiamsi ens aliquod sit possibile, est tamen nihil. Ergo si vocatur ens, aquè ens designat nihilum, ac rem existentem, quod est absurdum.

Hinc colliges possibilitatem non esse attributum pertinens ab rem possibilem, sed esse denominationem extrinsecam desumptam ad existentiâ causæ, fallique eos, qui credunt res possibiles, in se & absolutè consideratas, differre perfectione quâdam intrinseca, antequam actu existant, à rebus impossibilibus.

Juxta posteriorem sententiam, conceptus formalis entis est idea repræsentans nobis τὸ existere. Ut ille conceptus contrahatur, nihil aliud requiritur, quam ut conjungatur alter conceptus cum illo. Verbi gratia si idea repræsentans nobis τὸ existere conjungatur cum idea representante τὸ subsistere sine subjecto, ita ut mens nostra concipiat ens per se subsistens, conceptus formalis entis contrahetur ad substantiam, neque vagabitur per omnia genera entis, sed sistet in una certa specie.

Observa nihil esse in corpore à parte rei, quo corpus non differat à spiritu, & nihil esse in homine, quo non differat ab equo. Ergo dicendum est, genera contrahi ad species ex parte intellectûs, atque adeo contractionem entis ad Deum, & creaturas, ad substantiam, & accidens, non fieri per adjunctionem alicujus entitatis ad eam, quæ respondet conceptui formali entis, sed per adjunctionem conceptûs ad conceptum; nam in ipso objecto eadem

Il ne faut point dire que ce qui est possible renferme quelque espéce d'*Etre* dans sa nature. Ce seroit une fausseté, parce que *Etre possible* n'emporte rien que l'existence d'un *Etre* qui peut produire quelque chose. Or cela ne prouve pas davantage que ce que quelque chose est un être, que l'existence de Pierre ne prouve que l'Ange Gabriel a quelque espéce d'être. La raison est que la cause est distinguée aussi réellement de l'effet qu'elle peut produire, que Pierre est distingué de l'Ange Gabriel. Donc comme Pierre peut exister sans que l'Ange Gabriel soit quelque chose, de même la cause peut exister sans que l'effet soit quelque chose. Ce qui n'est pas quelque chose n'est rien, comme il est manifeste. Donc bien qu'un être soit possible il n'est pourtant rien. Donc si on l'appelle *Etre*, *Etre* désigne aussi bien le *néant* qu'une chose existente, ce qui est absurde.

De là vous devez conclure que la possibilité n'est pas un attribut qui appartienne à la chose possible, mais une dénomination extérieure prise de l'existence de la chose, & que ceux-là se trompent qui croient que les choses possibles considerées absolument & en elles-mêmes différent des choses impossibles par quelque perfection intrinséque avant que d'exister actuellement.

Selon le dernier sentiment, le concept formel d'*Etre* est une idée qui nous represente l'existence. Pour borner ce concept à quelque chose de particulier, il ne faut qu'y joindre un autre concept. Ainsi, par exemple, en joignant l'idée qui nous represente l'existence, avec l'idée qui représente la subsistence sans sujet, de telle maniere que notre ame conçoive un *Etre* subsistant par lui même, le concept formel d'*Etre* sera borné à la substance, & sera renfermé dans une certaine espèce.

Remarquez qu'il n'y a rien dans le corps *à parte rei*, par quoi le corps ne différe point d'un esprit, ni rien dans un homme par quoi il ne différe point d'un cheval. Ainsi il faut dire que les genres ne sont bornez à des espéces que du côté de l'entendement, & que par conséquent lorsque l'*Etre* est borné à Dieu, à la Créature, à la Substance, à l'Accident, cette contraction ne se fait point par la jonction de quelque entité à celle qui répond au concept formel d'*Etre*, mais par l'adjonction d'un concept

LA MÉTAPHYSIQUE.

à un concept; car dans l'objet même, la même entité qui est *Etre* est aussi substance, corps ou esprit, finie ou infinie, indépendante, &c.

entitas, quæ est ens, est etiam substantia, corpus, spiritus, finita, vel infinita, independens &c.

CHAPITRE SECOND.

Des principes de l'Etre.

ON distingue les principes en complexes & en incomplexes. Les principes complexes sont certaines propositions générales d'une extrême évidence, qui servent à expliquer d'autres véritez dans quelques sciences. Les principes incomplexes sont les premiers Elémens dont est fait & composé quelque chose, comme dans la Physique la matiere & la forme.

Lorsqu'il est question des sciences, les principes complexes appartiennent à la science, & les incomplexes à son objet. Ce chapitre sera donc divisé en deux parties, l'une qui roulera sur les principes de l'*Etre*, & l'autre sur ceux de la Métaphysique.

Des principes complexes, ou des axiomes d'une vérité éternelle, ce sont ceux-ci, il n'y a point d'accident de ce qui n'est point, il est impossible qu'une chose soit & ne soit pas. Mais les principes incomplexes, ou les principes de l'*Etre* sont l'essence & l'existence, le genre & la différence, l'acte & la puissance.

Des principes incomplexes.

ON a coutume de prendre l'essence dans un sens physique ou dans un sens Métaphysique. Prise dans un sens physique, elle est l'entité même de la chose, ou ce par quoi la chose est ce qu'elle est. Par exemple, l'ame raisonnable unie à un corps organique est l'essence de l'homme, parce que par cette ame & ce corps organique unis ensemble, l'homme est physiquement un homme.

Quelques-uns définissent l'essence ce sans quoi la chose ne peut être, ni être reçuë.

L'essence consideréréе dans un sens Métaphysique, ou par rapport à nos concepts; a coutume d'être décrite, ce qui dans chaque *Etre* est conçu être le premier & le principal. Je ne dis point ce qui est connu le premier dans chaque *Etre*, ainsi que parlent plusieurs personnes qui s'expriment mal; car presque toujours nous connoissons les accidens & les opérations des Etres avant que de connoître leur essence, qui est la racine de ces accidens & de ces opérations. Mais je dis ce qui est conçu être le premier dans la chose; car certainement toutes les qualitez des choses supposent premierement ce qui constitue intrinséquement la chose même dont elles sont les qualitez. Ainsi l'essence d'un Ange est d'être une substance intelligente, parce que nous ne connoissons rien d'antérieure dans un Ange, & que si nous concevons qu'un ange se réjouit, qu'il veut, &c. nous concevons que toutes ces choses viennent de ce que l'Ange est une substance intelligente.

On décrit l'existence en diverses manieres, ce qui paroît inutile, puisque rien ne peut faire mieux entendre ce que c'est qu'exister, que le mot même d'existence. Néanmoins, pour nous conformer à l'usage, nous dirons que l'existence est ce par quoi la chose est formellement & intrinséquemant hors de l'état de possibilité, & dans l'état d'actualité.

CAPUT SECUNDUM.

De Principiis Entis.

PRincipia alia sunt complexa, alia incomplexa. Complexa sunt generales quædam propositiones veritatis evidentissimæ, quæ sunt fundamentum aliarum veritatum explicandarum in aliquâ disciplinâ. Incomplexa verò sunt veluti prima elementa, ex quibus aliquid fit, aut componitur, ut in Physicâ, materia & forma.

Cum quæstio est de scientiis, principia complexa pertinent ad scientiam, incomplexa verò ad ejus objectum. Ergo duo erunt membra hujus capitis, alterum de principiis entis, alterum de principiis Metaphysicæ.

Ista sunt principia complexa, sive æternæ veritatis axiomata, ut non entis nulla sunt accidentia, impossibile est idem esse simul, & non esse. At verò illa, sive principia entis, sunt incomplexa, & vocantur essentia & existentia, genus & differentia, actus & potentia.

De Principiis Imcomplexis.

ESsentia sumi solet, vel Physicè, vel Metaphysicè. Physicè sumta nihil est aliud, quam ipsamet rei entitas, sive id, per quod res id est, quod est. Verbi gratia, anima rationalis unita corpori organico est essentia hominis, quia per illam animam, & per corpus organicum unita, homo Physicè est homo.

Quidam definiunt essentiam, id sine quo res nec esse, nec concipi potest.

Essentia Metaphysice sumpta, sive in ordine ad conceptus nostros, describi solet, id quod in unoquoque ente prius & præcipuum esse concipitur. Non dico quod primo cognoscitur in unoquoque ente, ut perperam multi loquuntur, semper enim fere cognoscimus accidentia & operationes alicujus entis, antequam essentiam, quæ radix est horum accidentium & operationum, agnoscamus. Sed dico quod concipitur esse prius in re; nam certè omnes qualitates rerum supponunt tamquam aliquid prius illud quod rem ipsam intrinsecè constituit, cujus sunt qualitates. Verbi gratiâ, essentia angeli est, esse substantiam intelligentem, quia nihil prius esse in angelo concipimus, & si concipiamus angelum gaudere, velle &c. concipimus hæc omnia emanare ab eo quod est esse substantiam intelligentem.

Existentia diversimodè describitur, quod videtur esse frustra, quia nulla vox meliùs explicare potest, quid sit existere, quam ipsum vocabulum, existentia. Dicamus tamen, quando ita solenne est, id quo res est formaliter & intrinsecè extra statum possibilitatis, & in statu actualitatis.

Acriter disputant Philosophi utrum essentia realiter distinguatur ab existentia. Nos quia hæc quæstio subtilitate nimia mentem fatigat, breviter dicimus non distingui.

Objicies, destructo homine remanet ejus essentia, ergo essentia hominis distinguitur realiter ab ejus existentia.

Similiter in productione hominis, existentia illius fit de novo, non verò essentia, quippe essentiæ sunt ab æterno, præterea concipimus perfectè essentiam, absque eo quod cogitemus de ejus existentia.

Denique possibile fuit nullum creari hominem, ergo essentia hominis indifferens est secundùm se ad existendum, vel non existendum, ergo distinguitur realiter ab existentiâ.

His & similibus objectionibus efficaciter respondetur, negando quod gratis supponunt, essentias esse ab æterno, nam nisi illud axioma intelligatur de ideis divinis, quæ sunt realiter distincta ab omni ente creato, falsissimum est.

Dicimus ergo destructo homine tolli simul ejus essentiam & existentiam, & producto, simul produci ejus essentiam & existentiam. Verum quidem est, quod licet aliquid destruatur, & physicè non existat, cognoscitur tamen à nobis, quæ sit ejus essentia; nam annihilato mundo, possemus cognoscere adhuc in quo consistat essentia corporis, & adhuc vera esset hæc propositio, omne extensum est corpus.

Sed hoc ad summum probat destructo ente aliquo, non destrui in substantiis cognoscentibus ideas, ens illud repræsentantes, quæ ideæ cum nihil sint ejus entis quod concipitur destrui, nihilo seciùs perit quicquid ad tale ens pertinebat, quam si tales ideæ non remanerent, sicut annihilato homine, & remanente statuâ ejus, æquè verum est totum hominem periisse, ac si statua tota quoque in nihilum fuisset redacta.

Quando dicunt nos concipere posse essentiam, absque eo quod cogitemus de existentia, non urget, quia possumus etiam concipere rationale, absque eo quod cogitemus de animali, unde tamen non licet inferre rationale hominis distingui ab animali ejusdem hominis. Quis nescit vulgarem Logicorum doctrinam statuentem, quod intellectus potest separare, per præcisionem simplicem, res inter se identificatas, nempe concipiens objectum suum in ordine ad aliquod attributum, non concepto altero attributo cum illo alio realiter identificato? Ac sanè quis explicitè & distinctè concipit dependentiam corporis, ejusque defectibilitatem, quoties explicite cogitat de ejus impenetrabilitate, quæ est essentialiter identificata cum dependentia & defectibilitate?

Indifferentia illa, quam dicunt competere animæ ad existendum, vel non existendum, non certè aliquid aliud probat, præter τὸ Deum esse agens liberum, & fuisse olim indifferentem ad creandum

Les Philosophes disputent fort sur la question, si l'essence est distinguée réellement de l'existence. Pour nous, comme cette question fatigue l'esprit par la subtilité excessive dont elle est, nous d'rons en un mot qu'elle n'en est pas distinguée. LA METAPHYSIQUE.

Vous objecterez que l'homme étant détruit, son essence demeure, & que par conséquent l'essence de l'homme est distinguée réellement de son existence.

Il en est de même de la production de l'homme, où son existence est faite de nouveau, mais non pas son essence, puisque les essences sont éternelles, outre que nous concevons parfaitement l'essence de quelque chose sans penser à son existence.

Enfin vous ajoûterez, qu'il étoit possible qu'aucun homme ne fut créé, d'où il s'ensuit que l'essence de l'homme est indifférente par elle-même à exister ou à ne pas exister, & que par conséquent elle est réellement distincte de l'existence.

Pour renverser ces objections & autres semblables, il suffit de nier ce qu'on suppose sans preuve, savoir que les essences sont éternelles; car c'est une chose très-fausse, à moins d'entendre cet axiome des idées Divines, qui sont réellement distinctes de tout *Etre* créé.

Nous disons donc que quand l'homme est détruit, son essence & son existence sont détruites à la fois, de même qu'elles sont produites à la fois lorsqu'il est produit. Il est vrai que bien qu'une chose soit détruite & n'existe plus physiquement, nous connoissons néanmoins son existence; car quand même le monde seroit anéanti, nous n'en connoîtrions pas moins quelle est l essence du corps, & cette proposition seroit toûjours vraie, tout *Etre* étendu est un corps.

Mais cela prouve tout au plus, que quand un *Etre* est détruit, les substances intelligentes ne laissent pas de conserver les idées qui répréséntent cet *Etre*. Et comme ces idées ne sont rien d'appartenant à *l'Etre* que nous concevons être détruit, ce qui appartenoit à cet *Etre* n'en est pas moins *détruit*, que si ces idées n'étoient pas demeurées, de même qu'après l'anéantissement d'un homme, dont il demeureroit une statuë, il seroit aussi vrai que cet homme est péri tout entier, que si cette statuë étoit périe avec lui.

Quand on dit que nous ne saurions concevoir l'essence sans penser à l'existence, c'est comme si on ne disoit rien. En effet nous pouvons concevoir ce que c'est que raisonnable sans penser à animal, & néanmoins on ne peut en conclure que le raisonnable de l'homme est distingué de l'animal du même homme. Qui ne sait la maxime vulgaire des Logiciens, qui est que l'intellect peut séparer par une précision simple des chose identifiées entre elles, savoir en concevant son objet par rapport à un certain attribut sans concevoir un autre attribut identifié réellement avec celui qu'il conçoit? En effet, qui est-ce qui conçoit explicitement & distinctement la dépendance du corps & sa défectibilité, toutes les fois qu'il pense explicitement à son impénétrabilité, laquelle est identifiée réellement avec cette dépendance & cette défectibilité?

Cette indifférence qu'ils disent qu'a l'ame à exister ou à ne pas exister ne prouve rien autre chose, sinon que Dien est un agent libre, & qu'il a été un tems indifférent à créer ou à ne pas créer, d'où il paroit qu'avant la production

LA METAPHYSIQUE.

duction actuelle de la chose, l'essence étoit un pur néant, & que ceux là sa trompent lourdement qui conçoivent que les choses qui passent de l'état de pure possibilité à l'état d'existence actuelle sont des Etres dans l'état d'où ils sortent, & dans celui où ils sont. Si nous voulons parler exactement, il faut dire non que l'essence des choses est indifférente à exister ou à ne pas exister, mais que Dieu est indifférent à créer ou à ne pas créer telle chose.

vel non creandum, undè patet essentiam ante rei actualem productionem, esse merum nihil, vehementerque illos errare, qui concipiunt res, quæ à statu puræ possibilitatis dicuntur transire ad statum actualis existentiæ, esse aliquod ens, tum in termino à quo, tum in termino ad quem. Si velimus accuratè loqui, non dicemus essentiam rerum esse indifferentem ad existendum, vel non existendum, sed Deum esse indifferentem ad creandam vel non creandam talem rem.

Il est aisé maintenant d'entendre ce principe célébre de Métaphysique que *les essences des choses sont éternelles.*

Jam facile erit explicare celebre illud dictum Metaphysicorum, essentiæ rerum sunt ab æterno.

On voit évidemment que cet Axiome est faux, s'il signifie que les essences des choses ont eu de toute éternité un être réel hors de l'entendement, & de la puissance de Dieu. Car tous les Chretiens avouent que Dieu seul existe éternellement, & par conséquent il faut expliquer cet axiome avec sagesse, en disant que les essences sont éternelles, non selon un être réel qu'elles aient en elles mêmes, mais selon un être objectif qu'elles ont en Dieu qui les connoît de toute éternité, & qui a le pouvoir de les produire.

Evidens est hoc Axioma esse falsum, si eo significetur essentias rerum habuisse aliquod esse reale ab æterno extra intellectum & potentiam Dei. Fatentur enim omnes Christiani solum Deum habere esse ab æterno. Igitur interpretari oportet hoc dictum cum grano salis, ut scilicet dicamus essentias esse æternas, non secundùm esse reale, quod habeant in se, sed secundùm esse objectivum, quod habeant in Deo cognoscente illas ab æterno, & potente illas producere.

En ce sens là, non seulement les essences des choses sont éternelles, mais les existences le sont aussi, comme aiant été l'objet de l'intelligence & de la puissance de Dieu. Ainsi à parler proprement, les essences des choses n'ont point été de toute éternité; car si elles l'avoient été, elles auroient été quelque chose de produit ou de non produit. Elles n'auroient pas été quelque chose de non produit, puisque Dieu seul est un *Etre* non produit, Elles n'auroient pas été non plus un *Etre* produit, parce que tout ce qui termine l'action de Dieu créant, est un *Etre* existant actuellement, & par conséquent ces essences existeroient de toute éternité.

Hoc sensu, non solùm essentiæ rerum sunt æternæ, sed etiam existentiæ, ut quæ fuerint objectum intelligentiæ & potentiæ divinæ. Igitur propriè loquendo, essentiæ rerum non fuerunt ab æterno; nam si fuissent aliquid ab æterno, vel fuissent aliquid productum, vel non productum. Non secundum, quia nihil præter Deum est improductum. Non etiam primum, quia quicquid terminat actionem Dei creantis est revera ens actu existens, ac proindè illæ essentiæ existerent ab æterno.

Il ne faut point dire que cette proposition, par exemple, *l'homme est un animal raisonnable*, est d'un vérité eternelle, & que par conséquent l'essence de l'homme est éternelle. Car outre que cette proposition ne paroît pas être vraie d'une éternelle vérité, puisqu'une de ses parties, savoir *l'homme est*, qui est le fondement de toute la proposition, est fausse, j'observe encore que les propositions qu'on dit être d'une vérité éternelle emportent seulement qu'il y a tant de connexion entre le sujet & l'attribut, que posé l'un on pose nécessairement l'autre. Ainsi cette proposition, *l'homme est un animal raisonnable*, n'étoit vraie d'une verité éternelle qu'entant qu'il étoit impossible de supposer un homme, qu'on ne supposât *animal raisonnable*, & au contraire. Voici donc le sens de cette proposition, par tout où il y aura un *homme*, là il y aura un *animal raisonnable*, & au contraire. En ce sens, la proposition en question a été vraie de toute éternité dans l'entendement de Dieu, parce qu'il a connu certainement que dès qu'il produiroit un *homme*, il produiroit *un animal raisonnable*, & au contraire.

Nec dicas istam propositionem, verbi gratia, homo est animal rationale, esse æternæ veritatis, ex quo sequitur essentiam hominis ab æterno esse. Nam præterquàm quod illa propositio non videtur esse vera ab æterno, quandoquidem pars illius, nempe homo est, quæ fundamentum est totius, est falsa, adhuc observo propositiones, quæ dicuntur æternæ veritatis, hoc solum importare, quod tanta est connexio inter subjectum & prædicatum, ut posito uno alterum ponatur necessariò. Et sic hæc propositio, homo est animal rationale, in tantum vera erat ab æterno, in quantum impossibile erat, ut poneretur homo, quin poneretur animal rationale, & vice versa. Undè sic debet resolvi, ubicumque & quandocumque erit homo, ibi & tunc erit animal rationale, ac vice versa. Hoc sensu, propositio de qua est quæstio, vera fuit ab æterno in mente divina, quia Deus certè cognovit, quo primùm tempore producturus esset hominem, producturum esse animal rationale, & vice versa.

Quand on définit quelque chose, on se sert d'ordinaire du présent, comme quand on dit en hyver, *la rose est une fleur*, en quoi on sousentend nécessairement, lorsqu'elle existe, de sorte que le sens est, *dès qu'il existe une rose il existe une fleur*; autrement la proposition est fausse.

Solemus, quando definimus aliquid, semper usurpare verbum præsens, ut cum hyeme dicimus, rosa est flos, ubi subauditur necessariò, quando existit, ita ut sensus sit, quoties existit rosa, toties existit flos; alioquin propositio esset falsa.

Il s'agit maintenant d'examiner en peu de

Examinemus breviter aliud axioma circa essentias

tias rerum, nempe illud, quod dicitur, eas consistere in indivisibili. Indiget aliquâ explicatione hoc dictum; nam cum hominis essentia consistat in corpore organico & anima rationali unitis, dici non potest eam esse indivisibilem. Multò minùs hoc dici potest de essentia corporis, quæ consistit in extensione, hoc est in actuali positione partium extra partes, quæ necessariam importat divisibilitatem.

Igitur non sub omni respectu: essentiæ rerum consistunt in indivisibili; sed solùm quatenus essentiæ hoc habent, ut non inæqualiter participentur à suis individuis, ut quæ non maneant, si ab ipsis aliquid detrahatur, vel adjungatur. Verbi gratia ratio substantiæ non tribuitur per partes, illi, vel illi substantiæ, sed communicatur æqualiter corpori & spiritui.

Item natura humana non magis est in Petro, quam in Paulo, nec si aliquod attributum contentum in ejus idea detraheres, remaneret ampliùs natura humana.

Tolle corpus organicum, non erit homo. Tolle principium ratiocinandi, non erit homo.

Videtur etiam essentias earum rerum quæ ab aliis differunt, penes quasdam materiæ modificationes, non consistere in indivisibili. Vinum verbi gratia differt ab aqua, quia constat particulis, in quibus situs, figura, motus, & magnitudo, aliter se habent, quam in particulis aquæ. Supponamus aliquid detrahi ab ea modificatione in qua consistit essentia vini, ejusque à cæteris liquoribus differentia, hoc est supponamus quasdam particulas vini acquirere naturam particularum aquæ, an propterea vinum desinet esse vinum? Neutiquam, quippe ex duobus vini doliis, si in alterum infundas cyathum aquæ, & dein sumas ex eo cyathum, comparesque cum vino alterius dolii, nullum percipies discrimen. Dici potest igitur essentia vini non consistere in indivisibili, præsertim si consideremus non posse responderi, quod particulæ vini, quæ naturam aquæ acquisiverunt, non habent ampliùs essentiam vini. Nam ego non ad eas attendo in particulari, sed prout unà cum cæteris materiæ particulis, quæ non mutatæ sunt, componunt liquorem, qui vinum est, & observo materiam posse habere essentiam vini, tum si constet particulis, quæ omnes habeant certam modificationem, tum si non in longè diversam transeant.

Confirmatur, quia certum est particulas liquorum esse in se valdè heterogeneas, & sufficere, ad hoc ut sint unus liquor potiùs quam alius, si multitudo heterogeneitatum, earumque combinationes, sint in certa proportione, quæ non consistit in indivisibili. Alioquin nulla esset diversitas inter vinum unum, & alterum, (quia in singulis reperiretur certus numerus heterogeneitatum earumdem, eodem modo combinatarum, nec plurium, nec pauciorum) & detracto uno cyatho ex dolio vini, & aqua ejusdem molis infusa in dolium, vinum dolii non vinum remaneret, quia alia posita esset proportio inter combinationes partium heterogenearum, quod falsum est.

mots un autre axiome touchant les essences des choses, savoir celui-ci, *qu'elles sont indivisibles*. Ce dernier mot a besoin d'explication; car l'essence de l'homme consistant dans un corps organique & une ame raisonnable unis ensemble, on ne peut dire qu'elle est indivisible. On le peut encore moins assûrer de celle du corps qui consiste dans l'étenduë, c'est-à-dire, dans la position actuelle des parties hors des parties, position qui emporte nécessairement la divisibilité.

Il n'est donc pas vrai à tous égards que les essences des choses consistent dans un point indivisible. Elles ne sont telles qu'en ce qu'elles se trouvent entieres dans chacun de leurs individus & qu'elles périssent, dès qu'on y ajoûte, ou qu'on en ôte quelque chose. C'est ainsi que la nature de substance convient également à l'esprit & au corps, & non en partie à l'un & en partie à l'autre.

De la même maniere, la nature humaine n'est pas plus dans Pierre que dans Paul, & elle cesseroit de subsister, si on retranchoit quelque chose de ce qu'elle renferme dans son idée.

Otez en le corqs organique, ou la faculté de raisonner, l'homme n'est plus homme.

Il paroît aussi que, dans les choses qui ne different des autres que par quelques modifications de la matiere, les essences ne sont pas indivisibles. Le vin, par exemple, n'est différent de l'eau que parce qu'il est composé de particules, dans lesquelles la situation, la figure, le mouvement, & la grandeur sont autrement que dans les particules de l'eau. Or supposons qu'on ôte quelque chose de la modification en quoi consiste l'essence du vin, & sa différence d'avec les autres liqueurs, c'est-à-dire, supposons que quelques particules de ce vin acquierent la nature des particules de l'eau, le vin cessera-t-il pour cela d'être du vin? Non certes; car si aiant deux tonneaux de vin, vous versez dans l'un un peu d'eau, & que vous en tiriez ensuite un verre, en le comparant avec le vin de l'autre tonneau, vous n'y remarquerez aucune différence. On peut donc dire que l'essence du vin ne consiste pas dans un point indivisible, principalement si on fait attention qu'il n'y a pas moyen de répondre que les particules du vin qui ont acquis la nature de l'eau, ont perdu celle du vin. Car enfin je les considere, non pas chacune en particulier, mais entant que jointes aux autres particules qui n'ont pas été changées, elles composent ensemble une liqueur qui est du vin, & j'observe que la matiere peut avoir l'essence du vin, si elle est composée de particules qui aient toutes une certaine modification, ou qui du moins n'en acquierent pas une fort-différente.

Ce qui confirme ce sentiment est que les particules des liqueurs en elles-mêmes sont fort hétérogénes & que pour qu'elles fassent une liqueur plûtôt qu'une autre, il suffit que la multitude & les combinaisons de ces hétérogénéitez soient dans une certaine proportion, laquelle ne consiste nullement dans un point indivisible. Autrement il n'y auroit point de différence entre un vin & un autre, puisque dans l'un & dans l'autre on trouveroit le même nombre & les mêmes combinaisons des mêmes hétérogénéitez. Ajoûtez qu'en tirant un verre d'un tonneau plein de vin, & en y remettant une pareille quantité d'eau, le vin de ce tonneau ne seroit plus du vin, parce qu'il y auroit une autre proportion entre les combinaisons des parties héterogénes. Or c'est une fausseté.

De l'Acte & de la Puissance.

DAns tout composé, soit Physique, soit Métaphysique, la partie la plus noble est appellée acte, & la moins noble s'appelle puissance. Ainsi dans le corps naturel, la forme est l'acte, & la matiere est la puissance. Que si on le considére Métaphysiquement, la différence est nommée acte, & le genre prend le nom de puissance. En un mot, tout ce qui arrive à un être, & qui le rend complet, s'appelle acte, au lieu que ce qui reçoit & est rendu complet s'appelle puissance.

Tout être créé est composé réellement d'acte & de puissance; car il peut devenir ce qu'il n'est pas, & il a une puissance active, & une puissance passive, desquelles les actes ne s'ensuivent pas toûjours. Dieu seul est un acte pur & très-simple.

Je ne ferai point difficulté d'examiner ici une question, sur laquelle les Péripatéticiens disputent beaucoup, savoir si les Créatures ont une puissance obédientielle pour toutes sortes de choses. Cette matiere me donnera occasion de dire des choses qui en valent la peine.

Ces Philosophes entendent par puissance obédientielle la faculté de recevoir de Dieu agissant miraculeusement une certaine vertu, par laquelle des créatures puissent produire des effets surnaturels, comme si, par exemple, Dieu donnoit à une pierre la faculté de créer quelque chose, ou celle de raisonner. Plusieurs croient que c'est ainsi que l'eau baptismale devient capable de produire la grace dans l'ame, & que la bouë dont Jésus-Christ frotta les yeux d'un aveugle acquit la vertu de lui rendre physiquement la vuë. Mais d'autres jugent avec bien plus d'apperence que l'eau du batême n'est que la cause morale de la grace, ou le signe à la présence duquel Dieu produit la grace, & pour la bouë, ils enseignent qu'elle fut entre les mains de Jésus-Christ l'instrument physique de la guérison de l'aveugle, en ce que notre Seigneur commanda que les particules de cette bouë se remuassent de maniere qu'elles ramenassent la disposition & les humeurs des yeux dans leur état naturel.

Ceux qui pensent que la Créature peut être élevée à une telle perfection, qu'elle puisse ensuite créer d'autres Etres, alléguent pour leur principale preuve, que ce sentiment n'enferme rien de contradictoire, & qu'on doit reconnoître en Dieu une puissance de faire tout ce qui n'implique pas contradiction, sur tout quand ce sont des choses qui peuvent servir beaucoup à élever la Toute-puissance divine.

Les autres répondent qu'il faut une puissance infinie pour créer, & que par conséquent aucune créature ne peut devenir créatrice. Ils prouvent l'antécédent par la raison qu'il y a une distance infinie de l'être au néant, puisque d'une infinité de néants entassez on ne feroit jamais même le moindre de tous les êtres, & qu'on pourroit retrancher d'un être des parties à l'infini, sans qu'il fût anéanti; d'où il s'ensuit que quoiqu'un être en soi même n'ait pas des perfections infinies, il y a pourtant une distance infinie entre lui & le néant, qu'aucune créature par conséquent ne peut remplir.

On peut prouver la même these en disant qu'une créature qui pourroit créer devoit être un esprit. En effet, est-il concevable qu'un

De Actu & Protentiâ.

IN quolibet composito, sive physico, sive Metaphysico, pars nobilior dicitur actus, deterior verò dicitur potentia. In corpore Physico, forma dicitur actus, materia verè appellatur potentia. Si compositum Metaphysicè spectetur, differentia dicitur actus, genus verò potentia. Uno verbo, id omne quod advenit, & perficit, dicitur actus, quod verò suscipit, & perficitur, dicitur potentia.

Omne ens creatum compositum est realiter ex actu & potentiâ; potest enim fieri id quod non est, habetque potentiam tum activam, tum passivam, quæ non sunt semper conjuncta cum actibus suis. Solus Deus est actus purus & simplicissimus.

Non gravabor in medium afferre quæstionem de quâ multum disputant Peripatetici, an creaturæ habeant potentiam obedientialem ad quidlibet: nam inde nobis dabitur occasio aliqua dicendi non pœnitenda.

Intelligunt per potentiam obedientialem, vim quandam recipiendi à Deo extra ordinem operante talem influxum, per quem deinde producantur effectus supernaturales à creaturis, ut si verbi gratiâ Deus instrueret lapidem virtute creandi aliquid, & ratiocinandi. Credunt multi aquam baptismi fieri hoc modo capacem producendi gratiam in animâ, & lutum quo Jesus Christus unxit oculos cœci, fuisse capax restituendi physicè visum. Sed alii longè verisimiliùs credunt aquam baptismi esse dumtaxat causam moralem Gratiæ, sive signum, ad cujus præsentiam, Deus producit Gratiam, & lutum fuisse revera instrumentum physicum in manu Jesu Christi, ad sanandum cœcum, quatenus Dominus noster ita jussit moveri luti particulas, ut oculorum dispositionem & humores in debitum & naturalem situm reducerent.

Qui credunt creaturam esse elevabilem ad tantam perfectionem, ut deinde alia entia creare possit, moventur hac imprimis ratione, quod non inde sequantur duo contradictoria, Deo verò tribuenda sit potentia faciendi quæcumque non implicant contradictionem, præsertim quando inserviunt ad mirificè extollendam divinam omnipotentiam.

Alii verò respondent requiri virtutem infinitam ad creandum, ergo nullam posse esse creaturam capacem creandi. Probant antecedens, quia ens infinitè distat à nihilo, ut patet ex eo quod infinitis nihilis coacervatis in unum, non tamen fieret ens vel omnium imperfectissimum, & ex eo quod detractis ex ente partibus in infinitum, non tamen in nihilum redigeretur, ac per consequens, quamvis ens non sit in se infinitæ perfectionis, distat tamen infinitè à nihilo; ergo nulla creatura replere potest infinitam eam distantiam.

Probari potest eadem sententia, dicendo quod creaturâ, quæ creare posset, deberet esse spiritus. Quis enim concipiat corpus hac virtute esse præditum, quam

quandoquidem incapax sit cognoscendi, quomodo applicanda sunt instrumenta necessaria ad operandum, & nullo alio modo videtur agere posse, quam instrumentis corporis adhibitis, sive per impulsionem. Hæc verò instrumenta, & hæc impulsio, quamnam possunt habere efficaciam in nihilum, quod neque tangi potest, neque suscipere accidentia, aut formas ullas? Dicendum ergo quod si qua sit creatura, creandi corpora capax, ea est spiritus. At enim spiritus non agunt nisi volendo, & cogitando, cogitatio verò & volitio nullam habent connexionem cum corporibus, ad hoc ut Physicè impellant ea. Quantò minùs Physicè possunt agere in nihilum? Ergo concludendum est, nullo modo concipi posse, creaturas posse elevari ad creandum.

Confirmatur, quia sicut videtur contradictorium creaturam dari, quæ sit æqualis Deo in omni scientiâ, hoc est, quæ cognoscat omnia quæ à Deo cognoscuntur, ita videtur contradictorium creaturam esse, quæ omnipotentiam Dei adæquet in creando & annihilando.

Adde quod existentia illius modi creaturæ non magis inservit ad extollendam Dei omnipotentiam, quàm ejusdem negatio, quia negando possibilitatem harum creaturarum, dicimus Deum posse facere, quod nulla creatura facere possunt. Neque necessarium est semper, ad extollendâ divina attributa, ut possint communicari, quandoquidem nihil magis Deo proprium est, quam quod non valeat communicare ulli creaturæ independentiam & indestructibilitatem.

Ut paucis aperiam, quid hâc in parte sentiendum mihi videatur, dico primò nihil debere affirmari à phylosopho, quod non distinctè concipiat, præterquam si à Deo revelatum fuerit. Atqui non concipimus distinctè creaturas esse elevabiles ad quoscumque effectus producendos. Ergo non hoc debemus affirmare. Minor patet, quia nemo unquam distinctè concipiet, lapides elevari posse, manentes lapides, ad Deum videndum, & in genere nemo distinctè concipit, corpora aliorum effectuum esse capacia, quam impulsionis, & eorum quæ impulsionem sequuntur, verbi gratiâ, mutationis figuræ, magnitudinis, sitûs &c.

Dico secundò, quod si causalitatem moralem intelligamus, nulla est creatura, quæ non sit elevabilis ad quoscumque effectus, nam ad præsentiam talis motûs vel talis corporum, & talis vel talis cogitationis spirituum, Deus potest mortuos suscitare, animas sanctificare, annihilare mundum, alium creare &c. quo casu Angeli, ad quorum voluntatem Deus se accommodasset, possent dici causa moralis creationis, verbi gratiâ, licet nihil Physicè influxissent in creationem rei.

Hoc modo explicari potest actio corporis in animam, & animæ in corpus, & actio ignis in angelos malos, quo utuntur exemplo adversarii.

Dico tertiò perperam distingui potentiam obedientialem à naturali, nam potentia, per quam lapis movetur de loco in locum, & frangit vitrum sibi

corps ait cette vertu, tandis qu'il est incapable de connoître comment il faut se servir des instrumens nécessaires pour agir, & qu'il paroît ne pouvoir agir qu'en employant des instrumens corporels, ou par impulsion? Quelle efficace peuvent avoir ces instrumens & cette impulsion sur le néant, qui ne peut ni être touché, ni recevoir des accidens ou des formes? S'il y a quelque créature capable de créer, il faut donc que ce soit un esprit. Mais les esprits n'agissent que par la volonté & par la pensée. Or l'action de penser & celle de vouloir n'ont aucune connexion avec les corps, en sorte qu'elles puissent les pousser physiquement. Combien moins peuvent-elles agir physiquement sur le néant? Donc il est impossible de concevoir qu'une créature puisse recevoir la faculté de créer.

On ajoûte en confirmation, que comme il est contradictoire qu'il y ait une créature qui soit égale à Dieu en toute sorte de connoissances, c'est-à-dire qui connoisse tout ce que Dieu connoît, de même il paroît l'être qu'une créature égale la toute-puissance de Dieu, en créant & en anéantissant comme lui.

Joignez à cette preuve que l'existence d'une pareille créature ne serviroit pas plus à relever la toute puissance Divine que ne sert sa non-existence, parce qu'en niant la possibilité de ces Créatures, nous disons que Dieu peut faire ce dont aucune Créature n'est capable. Outre qu'il n'est pas toûjours nécessaire pour élever les attributs de Dieu, qu'ils puissent être communiquez, puisque rien ne lui est plus propre que l'impossibilité de communiquer à aucune créature son indépendance & son indestructibilité.

Pour marquer en peu de mots ce qu'il faut penser, selon moi, sur cette matiere; je dis en premiere lieu qu'un Philosophe ne doit rien affirmer qu'il ne conçoive distinctement, à moins que ce ne soit une chose révélée par Dieu même. Or nous ne concevons pas distinctement que des Créatures puissent acquérir la faculté de faire toute sorte de choses. Donc nous ne devons pas l'affirmer. La mineure est évidente, puisque personne n'a jamais conçu distinctement que des pierres demeurant pierres puissent être élevées à voir Dieu, & qu'en général qui que ce soit ne conçoit que les corps soient capables d'autres choses que de l'impulsion & des effets qui la suivent comme le changement de figure, de grandeur, de situation &c.

Je dis en second lieu que, si on n'entend qu'une puissance morale, il n'y a point de créature qui ne puisse acquérir la faculté de produire toute sorte d'effets; car à la présence de tel mouvement des corps, de telle ou de telle pensée des esprits, Dieu peut ressusciter les Morts, sanctifier les ames, anéantir le monde, en créer un autre, auquel cas les Anges à la volonté desquels Dieu se seroit accommodé en faisant ces choses, pourroient être, par exemple, appellez la cause morale de la Création, bien qu'ils n'eussent point influé physiquement dans cette Création.

On peut expliquer de cette maniere l'action du corps sur l'ame, celle de l'ame sur le corps, & celle de feu sur les mauvais Anges, ce qui est l'exemple que nos adversaires alléguent.

Je dis en troisieme lieu qu'on distingue mal à propos la puissance obédientielle de la puissance naturelle, puisque celle par laquelle une pierre

est muë d'un lieu vers un autre, & brise un verre qu'elle rencontre, ne lui est ni plus intrinseque ni plus naturelle que celle par laquelle cette même pierre convertiroit l'eau en sang. Mais direz vous, la nature d'une Pierre n'exige point ce dernier effet, & la puissance qu'elle a de le produire ne peut pas être réduite en acte naturellement, c'est-à-dire par le concours ordinaire de Dieu. Je répons que la pierre n'exige pas non plus le premier effet, & que ce concours qu'on appelle extraordinaire n'exige pas moins d'aptitude dans les Créatures que le concours ordinaire. Donc l'effet qu'elles produisent lorsque Dieu agit avec elles d'une maniere extraordinaire, n'est pas moins selon la nature des choses, que celui qu'elles produisent selon les loix de la Nature.

Remarquez en effet que quand une chose est dite être faite naturellement, ce mot ne signifie pas que ce soit par une certaine puissance divine affoiblie, ou selon une certaine vertu qui existe dans les choses considérées absolument avant toute autre faculté.

Le sens est que cette chose a été faite selon certaines loix, que Dieu, agissant avec une liberté entiere, a choisies parmi plusieurs autres, qui n'étoient ni moins commodes, ni moins convenables à la capacité des créatures, d'où il s'ensuit que si s'écartant de ces loix, il en suit d'autres, il n'agit pas moins d'une maniere convenable à l'aptitude des Créatures, qu'il ne le fait dans les cas ordinaires.

Lorsque nous avons rapporté cet axiome, *De l'acte à la puissance la conséquence est bonne*, nous n'avons pû faire observer que la conséquence ne vaut rien de la puissance à l'acte, comme dans ce raisonnement-ci, *il peut y avoir plusieurs Soleils, donc il y a plusieurs Soleils.* Mais si on ajoûte une négation à cet axiome, alors la conséquence est juste, puisque de ce qu'une chose ne peut-être, il suit qu'elle n'est pas, témoin cet enthymême, *il n'a pas la puissance de parler, donc il ne parle pas.* Au reste, il ne suffit pas que la conséquence soit négative, l'antécédent doit l'être aussi, & c'est faute de cette condition que ce raisonnement-ci est faux, *Pierre peut ne pas courir, donc il ne court pas.* Car bien que l'antécédent paroisse négatif, il est pourtant affirmatif, d'autant que la négation ne tombe point sur la liaison de la proposition, savoir sur le mot, *peut*.

Nous avons parlé dans la Logique du Genre & de la Différence.

Des Principes complexes.

Les principaux de ces Principes sont les suivans. *Il est impossible que la même chose soit & ne soit pas en même tems. Toute chose est ou n'est pas*, ou bien, *On ne peut affirmer & nier véritablement la même chose en même temps. Ce qui est, est nécessairement, tant qu'il est. Ce qui n'est pas n'a point d'accidens. Le tout est plus grand que sa partie, Les choses qui sont les mêmes avec une troisieme sont les mêmes entre elles.*

On demande en Philosophie lequel de ces principes est le premier. Quelques Philosophes déferent la primauté à celui-ci, *Il est impossible que la même chose soit & ne soit pas en même tems*, & d'autres la donnent au suivant, *toute chose est ou n'est pas.* Les premiers prouvent leur sentiment par la raison que le principe qu'ils admettent en qualité de premier principe n'en suppo-

obvium, non magis est ipsi intrinseca, nec magis ipsius naturæ debita, quam potentia, per quam verteret aquam in sanguinem. Verùm, inquies, lapis non exigit istum ultimum effectum, ejusque potentia ad illum non potest compleri naturaliter, sive concursu Dei ordinario. Respondeo lapidem non exigere quoque primum illum effectum, & concursum, quem vocant extraordinarium, non minorem supponere aptitudinem in creaturis, quam ordinarium. Ergo æquè est secundùm naturam rerum effectus quem producunt Deo extra ordinem operante, quam ille, quem producunt juxta leges naturæ.

Observa enim, quod quando res aliqua dicitur fieri naturaliter, hoc non significat fieri, diminutâ quadam potentiâ divinâ, vel juxta virtutem quandam, quæ sit in rebus absolutè consideratis, præ omni alia facultate.

Hoc solùm significat illam rem fieri, secundùm certas leges, quas Deus summâ suâ libertate, inter multas alias non minùs commodas, nec minùs aptitudini creaturarum congruas, elegit: unde sequitur, quod si Deus spretis illis legibus, alias sequatur nonnumquam, æquè agit secundùm aptitudinem creaturæ, ac in aliis casibus consuetis.

Quando supra injecta est mentio istius axiomatis, ab actu ad potentiam valet consequentia, non potuimus commodè observare, non valere vice versa, à potentiâ ad actum; ut, possunt dari plures Soles, ergo dantur. Sed si axioma negativè efferatur, tunc consequentia bona est; quandoquidem à non posse esse ad non esse valet consequentia, ut, non habet potentiam loquendi, ergo non loquitur. Non sufficit autem si consequentia sit negativa, nam antecedens quoque debet esse negativum defectu cujus conditionis hæc argumentatio falsa est, cursus Petri potest non esse, ergo non est. Nam antecedens licet videatur negans, affirmat tamen, cum negatio non cadat supra copulam propositionis, potest, sive est potens.

De genere & differentiâ actum est alibi, nimirum in Logicâ.

De Principiis complexis.

Præcipua horum principiorum sic se habent. Impossibile est idem esse simul, & non esse. Quodlibet est, vel non est, sive de nullo simul vera est affirmatio & negatio. Quicquid est quamdiu est, necesse est esse. Non entis nulla sunt accidentia. Totum est majus suâ parte. Quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem se &c.

Disputant Philosophi quodnam ex illis principiis sit omnium primum. Quidam hoc tribuunt isti, impossibile est idem simul esse, & non esse, quidam verò isti, quodlibet est, vel non est. Priores probant suam sententiam, quia principium, quod pro primo habent, non aliud supponit notius, per quod probari valeat, & quia tanta est ejus cer-

certitudo & evidentia, ut circa illud nemo errare possit. Sed nonne istud principium, totum est majus sua parte, has omnes habet conditiones, tantam evidentiam & certitudinem, ut omnem errorem eliminet, nulloque clariori principio demonstrari queat? Ergo æquè posset sumi pro primo principio, ac alterum.

Dicamus ergo, ideo illud alterum esse primum, quia est veluti probatio ultima, & confirmatio omnium conclusionum & principiorum, quatenus qui negat aliquod principium confutatur præcipuè, quia deducitur ad absurdum & impossibile concedendum, scilicet ad id, quod contradictionem implicat, & per consequens hoc unum minimè negari potest, ea esse falsa ex quibus sequitur idem simul esse, & non esse. Ergo hoc est primum principium.

Circa istud principium, non entis nulla sunt accidentia, observare oportet, illud intelligi de accidentibus positivis & intrinsecis, nam de cætero certum est posse dici, de Cæsare jam non existente, Cæsar non præliatur, Cæsar cognoscitur & amatur, & similia attributa, vel negativa, vel extrinseca, quod non minus dici posset, si anima & corpus Cæsaris in nihilum redigerentur.

Axioma istud, quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se, quo tota vis syllogistica nititur, quasdam patitur limitationes. Nam in divinis falsum est, personam patris, & personam filii, quæ sunt idem cum essentiâ divinâ, esse idem inter se. Quod ut explicent Theologi, dicunt in hac propositione, quæ sunt eadem uni tertio, sunt idem inter se, pronomen, quæ, significare res, ita ut sensus sit, res quæ sunt idem cum uno tertio, sunt idem inter se. Si jam quis dicat, atqui pater & filius sunt res, quæ sunt idem uni tertio, scilicet natura divina, ille falsum dicit, quia pater & filius non sunt duæ res, sed duæ relationes, sive duo modi existendi naturæ divinæ, unde nulla est consequentia. Quod si pronomen, quæ, sumatur universaliter pro quâlibet entitate, sive absolutâ, sive modali, dicunt Theologi vocem, uni, quæ sequitur, etiam debere sumi pro quâlibet entitate, sive absolutâ, sive modali, semper eodem sensu, quo sumitur pronomen quæ, vel vox illi respondens. Unde sequitur istam propositionem, atqui pater & filius sunt idem uni tertio, significare patrem & filium, qui sunt duæ personæ, esse idem uni tertiæ personæ, & hoc sensu falsa est propositio, ideoque jure negatur hæc consequentia, ergo pater & filius sunt idem inter se. Hæc quidem Theologi circa mysterium admodùm incomprehensibile.

Observa verè quidem dici posse, quæ sunt similia & æqualia uni tertio, sunt similia & æqualia inter se, at non universè, quæ sunt aliquid uni tertio, sunc illud ipsum inter se. Nam licet duo homines sint amici, fratres, agnati, contigui uni

se point d'autre plus connu, qui puisse lui servir de preuve, & que d'ailleurs telle est la certitude & l'évidence de cette vérité que personne ne peut s'y tromper. Mais ce principe-ci, *le tout est plus grand que sa partie*, n'a-t'il pas les mêmes qualitez, je veux dire tant d'évidence & de certitude qu'il ne laisse aucun lieu à la crainte de se tromper, & qu'il ne peut être prouvé par aucun principe mieux connu? Il pourroit donc être pris pour premier principe aussi bien que l'autre.

Disons donc que si cet autre est le premier, c'est parce qu'il est comme la derniere preuve, & comme la confirmation de toutes sortes de conclusions & de principes, parce que dès que quelqu'un nie un principe, le principal moyen de le réfuter est de le réduire à accorder des choses absurdes & impossibles, c'est-à-dire qui impliquent contradiction. Par conséquent donc, s'il est une proposition qu'on ne sauroit nier, c'est celle-ci, *Les Propositions d'où il s'ensuit cette conséquence absurde, qu'une même chose est & n'est pas en même tems, sont fausses.* Donc c'est un premier principe.

Par rapport à celui-ci, *ce qui n'est pas n'a point d'accidens*, il faut observer qu'il s'agit ici d'accidens positifs & intrinséques; car du reste il est certain qu'on peut dire de César qui n'existe plus, *César ne combat point; César est connu & aimé*, & autres attributs semblables, ou négatifs, ou extrinseques, jusques-là même qu'on en pourroit encore dire autant, si l'ame & le corps de César étoient anéantis.

Quant à cet axiome, *les choses qui sont les mêmes avec une troisieme sont les mêmes entre elles*; sur lequel les syllogismes sont tous fondez, il souffre quelques restrictions. En effet dans les choses divines il est faux que la personne du Pere & la personne du Fils qui sont une même chose avec l'essence divine, soient la même chose entre elles. Les Théologiens expliquent cette difficulté en disant, que dans cette proposition mise en Latin, *Quæ sunt eadem uni tertio sunt idem inter se*, le pronom *quæ* signifie *les choses*, tellement que le sens en est, LES CHOSES *qui sont les mêmes avec une troisieme sont les mêmes entre elles.* Or si quelqu'un ajoûtoit, *Mais le Pere & le Fils sont* DES CHOSES *qui sont les mêmes avec une troisiéme, savoir la nature divine*, il diroit une fausseté, parce que le Pere & le Fils ne sont pas deux choses, mais deux relations, ou deux manieres d'exister de la Nature Divine. Ainsi la conséquence ne vaut rien. Que si le pronom *quæ* se prend pour quelqu'entité que ce soit, absolue, ou modale, les Théologiens enseignent que le mot *uni* qui suit doit se prendre aussi pour quelque entité que ce soit, ou absolue, ou modale, toûjours dans le même sens dans lequel on prend le pronom *quæ* ou le mot qui y répond. Or il s'ensuit de là que cette proposition-ci, *Mais le Pere & le Fils sont une même chose avec une troisieme*, signifie que le Pere & le Fils qui sont deux personnes sont la même chose avec une troisieme personne, proposition qui est fausse en ce sens. Donc on a droit de nier cette conséquence, *Donc le Pere & le Fils sont une même chose entre eux.* C'est ainsi que les Théologiens s'expriment sur ce mystere incompréhensible.

Remarquez qu'il est bien vrai que les choses qui sont semblables & égales à une troisiéme sont semblables & égales entre elles, mais non pas qu'en général deux choses qui ont un même rapport avec une troisieme aient le même rapport entre elles. Ainsi bien que deux hommes soient fre-

freres, parens, amis, voisins d'un troisieme, il ne s'ensuit pas qu'ils le soient l'un de l'autre. On peut objecter de plus que le fondement, les toits & les murailles sont une même chose avec une troisieme, savoir avec la maison, & ne sont pourtant pas une même chose entre elles. Mais il ne faut que répondre que les choses qui sont les mêmes avec une troisieme, doivent être autres prises à part; & non plus ensemble, de même que les toits, les murailles & les fondemens sont une même chose avec la maison. Que dis-je, il est nécessaire, non seulement qu'elles soient la même chose avec une troisieme, prises séparément, mais même qu'elles soient une même chose dans leur totalité, faute de quoi le corps & l'ame ne sont point en ce sens une même chose entre eux, bien qu'ils le soient avec l'homme.

tertio non sunt tamen inter se. Prætereà objici potest, fundamentum, tecta, & parietes, esse idem cum uno tertio, scilicet domo, neque tamen esse idem inter se. Sed respondendum est, ea quæ sunt idem uni tertio, debere esse alia seorsim sumpta, non verò collectivè, quo modo tecta, parietes, & fundamenta sunt idem cum domo. Imo necesse est, non modò ut sint idem cum uno tertio, seorsim sumpta, sed ut adæquatè sint idem, defectu cujus conditionis, corpus & anima non sunt idem inter se adæquatè, licet sint idem adæquatè cum homine.

Des Principes des Cartésiens.

POur dire quelque chose des Axiomes des Cartésiens, il faut montrer que selon eux le *criterium* de la Vérité, c'est-à-dire, la régle par laquelle on distingue le vrai & le faux, est non l'évidence des sens, comme les Epicuriens le prétendoient, mais celle de l'entendement, en sorte que quiconque veut savoir si ses connoissances sont vraies n'a qu'à examiner s'il conçoit clairement & distinctement ce qui est l'objet de sa pensée. Il ne faut pas croire néanmoins que ce principe soit absolument & par soi même une marque infaillible de la vérité. Pour qu'il serve de régle à nôtre ame, nous devons supposer avant tout que Dieu ne peut ni tromper ni être trompé, & qu'il nous a donné une nature qu'il ne voudroit pas engager dans une erreur éternelle.

Donc la connoissance de Dieu entant que souverainement vrai doit précéder toute autre évidence & certitude de l'entendement, pour qu'elle puisse devenir le *criterium* de la vérité, & par conséquent la connoissance de Dieu entant que vrai est la premiere régle de la vérité. Mais dès que nous avons une fois cette connoissance, les Cartésiens disent que nous n'avons plus besoin d'autre *criterium*, que d'une connoissance dont la clarté nous force à lui donner notre consentement, après avoir apporté toutes les précautions faute desquelles nous avons coûtume de tomber dans l'erreur.

Ainsi comme après avoir pesé toutes les circonstances, nous être dépouillez de tous préjugez & n'avoir enfin négligé aucune précaution, nous connoissons clairement & distinctement que le tout est plus grand que sa partie, en sorte que nous ne saurions refuser notre consentement à cette proposition, nous devons conclure qu'elle est vraie.

Si donc quelcun me demande, pourquoi j'admets cette proposition comme véritable, je réponds, c'est parce que je vois qu'elle s'accorde parfaitement avec la régle de la vérité, savoir avec une connoissance claire & certaine de l'entendement. Que si on veut savoir de plus pourquoi j'estime véritable ce que mon entendement connoît d'une maniere claire & distincte, ma réponse doit être celle-ci, c'est parce que je sais que Dieu qui a toute sorte de perfections, est souverainement vrai, & qu'il est impossible par conséquent qu'il m'ait donné un esprit qui soit dans l'erreur, lors même qu'il conçoit son objet d'u-

De principiis Cartesianorum.

UT subjungamus aliquid de Axiomatibus Cartesianorum, statuendum est quod juxta illos veritatis criterium, hoc est regula per quam dignoscitur, quid verum, quid falsum sit, non est evidentia sensûs, ut volebant Epicurei, sed evidentia intellectûs, ita ut quicumque vult certo scire, an cognitiones suæ veræ sint, debeat solum explorare an clarè distincteque concipiat objectum, sive propositum. Neque tamen existimandum, est, hoc principium absolutè & primario esse regulam veritatis, nam ad hoc ut regulæ instar sit menti nostræ, debemus supponere Deum esse fallere & falli nescium, eamque nobis dedisse naturam, quam nolit perpetuò ludificare.

Ergo cognitio Dei, quatenus est summè verax, præcedere debet omnem aliam evidentiam & certitudinem intellectûs, quam ut veritatis criterium adhibere quis voluerit, ac per consequens prima veritatis regula est cognitio Dei, quatenus est summè verax. Sed postquam habuimus illam cognitionem de Deo, non alio utendum esse criterio dicunt quam cognitione sic clarâ & distinctâ ut non possimus cohibere assensum, post adhibitas omnes cautiones, quarum defectu in errorem cadere consuevimus.

Sic quia tam clarè & distinctè cognoscimus, totum esse majus suâ parte, expensis omnibus circumstantiis, exutis omnibus præjudiciis, omni denique cautione adhibita, ut non possimus non assentiri illi propositioni, quia inquam hæc propositio clarè & distinctè à nobis cognoscitur, debemus concludere eam esse veram.

Si quis ergo à me quæ quæsierit cur hanc propositionem veram existimem, respondeo, quia video illam optimè quadrare cum regulâ veritatis, nempè cum cognitione clarâ & distinctâ intellectûs. Si ulteriùs quærat, cur id omne verum judicem, quod clarè & distinctè cognoscitur ab intellectu, respondere debeo, quia scio Deum, qui habet omnes perfectiones, esse summoperè veracem, ac per consequens fieri non posse, ut mihi mentem dederit, quæ etiam tunc errore laboret, quando clarè ac distinctè objectum suum concipit. Hoc enim argumento esset, nos num-

nunquam ab errore esse immunes : quod proveniret, vel quia Deus non potuisset nos perfectiores reddere, (quæ esset magna infirmitas, vel quia voluisset nos in mendacio nunquam non detinere, quæ esset insignis malitia ; Deus verò neque ullà infirmitate, neque ullà malitià, laborare potest, ens summè perfectum, optimum, maximum, & omnipotens.

Hinc patet, qui Deum ignorant, non posse esse legitimè certos de veritate ullius rei. Nam si fateantur se dependere ab aliquo ente, ut certè fateri tenentur, quandoquidem non cogitant, quæ volunt, neque abstinent à cogitando, quando volunt, incerti erunt an illud ens malignè velit eos semper deludere, quod enim non est summè perfectum, fallendi capax est. Si verò credant se à nemine dependere, quo jure credent se esse infallibiles in aliquo judicio, quandoquidem sciunt, se esse multis erroribus obnoxios ?

His ita præmissis referamus præcipua Cartesianorum axiomata.

Primum sic se habet, Quicquid in clarà distinctâque alicujus rei ideâ comprehendi clarè & distinctè cognoscitur, illud verè de eâ affirmari potest. Non de nihilo dico esse primum, quandoquidem veritas omnium aliorum principiorum Metaphysicæ videtur fundari in veritate istius. Nam cur, verbi gratiâ, pro certissimo admittimus, quod si æqualibus æqualia demas, vel addas, residua vel tota erunt æqualia, nisi quia distinctè concipimus æqualitatem remanere in ideâ clarâ & distinctâ duarum quantitatum æqualium, quarum uni tantumdem additum, vel detractum fuerit, quantum alteri.

Nec Peripatetici possunt in dubium revocare, quin ea vera sint, quæ clarè & distinctè cognoscuntur esse vera, nam alioquin principia sua in dubium revocare deberent. Quippe si illud, quod clarè & distinctè cognoscitur esse verum, possit esse falsum, poterunt quoque esse falsa ista Axiomata, impossibile est idem simul esse, & non esse : duo contradictoria non possunt esse simul vera ; quicquid operatur existit ; non entis nulla sunt accidentia. Et sic omnia essent in dubium revocanda, ne istâ quidem assertione exceptâ, quod nempè ille saltem, qui de omnibus dubitat, est aliquid ; nam tota certitudo illius assertionis pendet ex eo quod existentia ita necessario includitur in ideâ rei, quæ aliquid facit, verbi gratiâ, quæ dubitat, ut clarè & distinctè concipiamus existentiam inseparabilem esse à re dubitante, pro tempore, quo dubitat, nec posse fieri ut, quod non existit, actu dubitet. Unde est quod nunquam Pyrrhonii suam ipsorum dubitantium de omnibus existentiam in dubitum revocarunt. Præterea, cur jure affirmamus numerum binarium esse medietatem quaternarii, nisi quia τò continere bis numerum binarium, cognoscitur clarè ac distinctè importari in ideâ numeri quaternarii ? Ergo axioma supra allatum optimum est.

Nec dicas certitudinem principiorum Metaphysi-

ne maniere claire & distincte. Car enfin ce seroit une preuve que nous ne pouvons jamais sortir de l'erreur, ce qui viendroit, ou de ce que Dieu n'auroit pû nous rendre plus parfaits, ce qui seroit un grand défaut de puissance, ou de ce qu'il auroit voulu nous laisser toûjours dans l'illusion, ce qui seroit une malice insigne. Or Dieu étant un Etre souverainement parfait, très-bon, très-grand, tout puissant, il n'est capable ni de foiblesse, ni de malice.

LA METAPHYSIQUE.

Il s'ensuit de cette doctrine que ceux qui ne connoissent point Dieu ne peuvent avoir de certitude légitime de la vérité d'aucune chose. Car s'ils avouent qu'ils dépendent de quelque être, comme ils sont obligez de le faire, puisqu'ils ne pensent pas ce qu'ils veulent, & qu'ils ne peuvent s'abstenir de penser lorsqu'ils le veulent, ils ne sauront si cet être n'auroit pas la malice de vouloir les tromper toûjours, puisqu'un Etre qui n'est pas souverainement parfait est capable de les tromper. Si au contraire, ils s'imaginent qu'ils ne dépendent de qui que ce soit, de quel droit se croiront-ils infaillibles en certaines rencontres, eux qui savent qu'ils sont sujets à bien des erreurs ?

Voici maintenant les principaux Axiomes des Cartésiens.

Le premier est, *Tout ce que nous connoissons clairement & distinctement être renfermé dans l'idée claire & distincte de quelque chose, nous pouvons l'affirmer de cette chose avec vérité.* Je dis qu'il est le premier, & avec raison, puisque la vérité de tous les autres principes de la Métaphysique paroît être fondée sur la vérité de celui-ci. Car pourquoi admettons nous, par exemple, comme incontestable l'axiome suivant, *si à des choses égales on ajoûte ou on ôte des choses égales, les restans ou les to[us] seront égaux*, si ce n'est parce que nous concevons distinctement que l'égalité demeure dans l'idée claire & distincte de deux quantitez égales, à l'une desquelles on a ajoûté ou ôté autant qu'à l'autre.

Les Péripatéticiens mêmes ne peuvent revoquer en doute la vérité des choses qu'on sait clairement & distinctement être vraies, ou bien il faut qu'ils doutent aussi de leurs propres principes. En effet, si ce qu'on sait clairement & distinctement être vrai peut être faux, ces axiomes-ci pourront être faux. *Il est impossible que la même chose soit & ne soit pas en même-tems ; Deux contradictoires ne peuvent être véritables à la fois : Tout ce qui agit existe : Le Néant n'a point d'accidens.* En un mot, tout deviendra un sujet de doute, sans en excepter même cette proposition-ci, *Celui qui doute de tout est quelque chose* ; car la certitude de cette assertion dépend de ce que l'existence soit renfermée nécessairement dans l'idée d'une chose qui agit, & qui doute, par exemple, en sorte que nous concevions clairement & distinctement que l'existence est inséparable d'une chose qui doute dans le tems qu'elle doute, & qu'il ne se peut que ce qui n'existe point doute actuellement. De là vient que jamais les Pyrrhoniens n'ont révoqué en doute leur propre existence tandis qu'ils doutoient de tout. De plus pourquoi assûrons nous avec raison que le nombre deux est la moitié du nombre quatre, si ce n'est parce que contenir deux fois le nombre deux est conçu clairement & distinctement comme renfermé dans l'idée du nombre quatre ? Donc l'axiome précédent est excellent.

Il ne faut pas dire que nous ne nous assûrons que

LA METAPHYSIQUE.

que par des inductions de la certitude des principes Métaphysiques; de sorte que si, par exemple, nous sommes certains de celui-ci, *Le tout est plus grand que sa partie*, c'est que dés-notre enfance nous avons toûjours vû que les Etoiles sont moins grandes que le Ciel, les yeux que la tête, les branches que les arbres. Cette objection encore une fois ne vaut rien. Si la certitude de ce principe n'avoit d'autre fondement que l'expérience des sens réitérée plusieurs fois, elle seroit tout au plus probable, puisqu'à moins que d'examiner tous les individus depuis le premier jusqu'au dernier, on ne peut avoir une induction démonstrative, & qu'il y aura toûjours lieu de douter s'il ne nous est pas échapé quelques touts qui ne soient pas plus grands que leurs parties.

Qui ne sait qu'on d'écouvre en un jour ce qu'on a ignoré pendant plusieurs milliers de siecles? Concluons donc que la certitude de cet axiome, *Le tout est plus grand que sa partie*, certitude qui est au dessus de tout soupçon d'erreur, dépend de ce que nous avons des idées claires & distinctes du Tout & de la Partie, qui emportent distinctement & clairement que le tout est plus grand que sa partie, & la partie plus petite que le tout dont elle est partie. Voici qui confirme ce raisonnement. Quiconque connoît la nature du Cercle sait avec la derniere certitude que dans tout Cercle les parties de la circonférence sont toutes à une distance égale du centre, soit qu'il ait mesuré ou non plusieurs cercles. Or d'où vient cette certitude, sinon de ce que cette propriété est renfermée clairement & distinctement dans l'idée de Cercle?

Le second Axiome est le suivant. *Tout ce dont on a une idée claire & distincte, existe, ou peut exister.* La raison en est que la seule contradiction que nous trouvons entre deux idées nous porte à croire que quelque chose est impossible. Or il ne peut y avoir de contradiction dans les idées claires & distinctes. C'est pourquoi comme celles de montagne & d'or n'enferment rien de contradictoire, nous croions sans peine qu'une montagne d'or est possible, parce que nous concevons clairement & distinctement l'idée de cette montagne. Au contraire nous ne saurions concevoir l'idée d'une montagne qui soit d'or & qui n'en soit pas en même tems, parce que nous trouvons une contradiction entre ces deux idées être d'or & n'être point d'or. C'est pourquoi nous assûrons qu'une telle montagne est impossible, ou du moins nous disons modestement que nous ne concevons point comment elle pourroit exister.

Le troisieme est conçu en ces termes, *Le Néant ne peut être la cause d'aucune chose.* On en peut tirer ces deux corollaires; en premier lieu, *qu'aucune chose ou qu'aucune perfection d'une chose existante actuellement ne peut avoir pour cause de son existence ce qui n'existe point* : & en second lieu, *que tout ce qu'il y a de réalité ou de perfection dans quelque chose se trouve formellement ou éminemment dans sa cause premiere & totale.* Ces véritez n'ont pas besoin de preuves; car qui est assez stupide pour ne pas concevoir clairement & distinctement que ce qui donne l'existence à un autre possede la faculté de donner une grande perfection? Or cette faculté ne peut être possédée, qu'il n'y ait quelque chose qui la possede. D'ailleurs est-il concevable qu'une chose qui peut donner l'être à une autre, ne se le soit pas donné à elle même, si elle ne l'avoit pas reçu d'un autre.

ca haberi per inductionem, verbi gratia nos esse certos totum esse majus suâ parte, quia à pueris constanter vidimus stellas esse minores cælo, oculum capite, ramum arbore &c. Noli inquam hanc afferre exceptionem. Nam si certitudo illius principii non aliud haberet fundamentum, quam sæpiùs iteratam experientiam sensuum, esset ad summum probabilis, quippe nisi ad unum omnia singularia consideraveris, non potes habere inductionem demonstrativam, & semper dubitandum relinquitur num quædam sint tota, verbi gratiâ à te nondum perfecta, quæ non sint majora suis partibus.

Quis ignorat detegi uno die, quod ignoratum fuit plurima annorum millia? Concludimus igitur certitudinem istius effati, totum est majus suâ parte, quæ certè extra omnem controversiæ aleam evecta est, pendere ex eo quod claras ac distinctas habeamus ideas totius & partis, quæ distinctè & clarè important, totum esse majus suâ parte, & partem esse minorem toto. Confirmatur. Quicumque naturam circuli intelligit, certissimè scit omnem circulum habere circumferentiæ suæ partes omnes æqualiter distantes à certo puncto, sive de cætero multos circulos subinde dimensus fuerit, sive non. Unde hoc? Nisi quia hæc proprietas clarè & distinctè continetur in idea circuli.

Secundum Axioma tale est, Illud omne, cujus clara distinctaque idea habetur, vel existit, vel existere potest. Ratio est, quia sola contradictio, quam reperimus inter duas ideas, inducit nos ad credendum rem aliquam esse impossibilem; nulla autem potest esse contradictio in ideis claris & distinctis. Igitur cum idea montis & auri nullam inter se involvant contradictionem, facile credimus montem aureum esse possibilem, quia scilicet distinctè & clarè concipimus ideam ejusdem montis. E contra non concipimus ideam montis aurei simul & non aurei, contradictionem nempè reperimus inter has ideas, esse aureum, & non esse aureum, Idcirco talem montem impossibilem pronuntiamus, vel ut modestiùs loquamur, concipere dicimus, quo pacto existere posset ille mons.

Tertium sic se habet. Nihilum non potest esse ullius rei causa. Unde elici possunt hæc duo corollaria, primò nullam rem, nullamve perfectionem illius rei, actu existentem, posse habere pro causâ suæ existentiæ id quod non existit, secundò quicquid est realitatis, vel perfectionis aliquâ re, reperiri formaliter, vel eminenter, in ejus causâ prima & totali. Hæc nulla indigent probatione; quis enim adeò est stupidus, ut non clarè distincteque concipiat, quod, quicquid dat alteri existentiam, habet virtutem dandi magnam perfectionem? Hæc autem virtus non potest haberi, seu possideri, quin sit aliquid, habens seu possidens illam. Præterea quis capiet rem quæ potest dare alteri, τὸ existere, non priùs sibi dedisse existentiam, si non aliundè acceperat?

Quod

Quod verò, ut habet secundum corollarium, causa vera & totalis alicujus perfectionis debeat habere illam, vel formaliter, vel eminenter, hoc est vel ita ut causa talis sit, in se, quale est effectum, vel ita ut causa tanta sit, ut virtutem longè superiorem effectu contineat, quod inquam causa sic se debeat habere nulli dubium videbitur, qui nonnulla attentione usus fuerit. Nam si effectus mutuetur suas perfectiones à causa, evidens est causam continere illas, qui enim desumi posset aliquid è loco, in quo non est.

Hinc capies non requiri ut Deus sit infinitè perfectus, formaliter omne perfectionum genus contineat, ac verbi gratia formalem habeat extensionem. Eminenter continet, ò esse extensum, hoc est, habet vim illud ipsum præstandi, quod præstaret res extensa, quæ suam extensionem in effectum suum transfundere posset.

Quartum Axioma est. Non minùs requiritur ad rem conservandam, quam ad primò producendam.

De hoc certè non litem movebunt nobis Scholastici, qui conservationem substantiarum soli Deo tribuere solent, licent fateantur causas secundas concurrere efficienter ad productionem multarum substantiarum, unde patet majores ab illis postulari vires ad conservandas res, quam ad illas producendas.

Solent etiam dicere conservationem creaturarum, esse continuatam earumdem productionem, ita ut res quam Deus ex nihilo eduxit, educatur è nihilo singulis momentis suæ durationis. Ac sanè, si rem diligenter attendamus, videbimus nullam esse necessariam connexionem, inter hodiernam durationem creaturæ, & crastinam; cum experientia constet, creaturam quæ duravit instanti aliquo, non durare instanti sequenti. Ergo ex eo quod res aliqua duraverit hodie, non sequitur illam duraturam esse cras. Ergo singulis momentis accipere debet esse de novo, neque enim esse, quod habuit momento superiori, potest influere in momentum sequens. Jam si existentia in primo momento nullum habeat influxum, ad hoc ut res existat in secundo, evidens est opus esse eadem actione ad hoc, ut res existat in secundo momento, qua opus fuit, ad hoc ut existeret in primo, & per consequens, rem non minùs creari debere in secundo momento, quàm in primo, & perinde esse quoad existentiam hodiernam, sive heri exstiterit, sive non.

Hoc argumentum validius tibi apparebit sic propositum. Respectu instantis C, verbi gratia, omnino se habet per accidens præcessisse, aut non præcessisse rem in instanti B. Ergo per existentiam creaturæ in instanti B: (suppono enim instans B: esse primum) non importatur ejusdem existentia in instanti C. Atqui si non fuisset producta in instanti B: non posset existere in instanti C: nisi acciperet in eo esse adæquatè à Deo. Ergo licet illud acceperit in instanti C: necessarium est, in illo illud accipere à Deo adæquatè.

Confirmatur, quia si quis manu teneat lapidem in aëre, per instans A: non ideo lapis manebit in aë-

Quant à ce qui est marqué dans le second Corollaire, que la cause véritable & totale de quelque perfection doit l'avoir elle m me formellement ou éminemment, ce qui signifie, ou qu'elle doit être en soi telle qu'est l'effet, ou qu'elle doit contenir une vertu bien supérieure à l'effet, on ne sauroit en douter, pour peu qu'on y fasse attention. Car si l'effet emprunte ses perfections de la cause, il est évident que la cause les contient, puisqu'on ne sauroit prendre une chose d'un lieu où elle n'est pas.

C'est ce qui fait comprendre que pour que Dieu soit infiniment parfait, il n'est pas necessaire qu'il possède formellement toute sorte de perfections, & qu'il ait, par exemple, une étenduë formelle. Il la contient éminemment, c'est-à-dire qu'il peut faire ce que feroit une chose étenduë qui pourroit communiquer son extension.

Le quatrieme Axiome porte qu'*il ne faut pas moins pour conserver une chose que pour la produire.*

Sans doute les Scholastiques ne nous feront point un procès sur cet article, eux qui attribuent d'ordinaire à Dieu seul la conservation des substances, bien qu'ils avouent que les causes secondes concourent efficacement à la production de plusieurs substances, d'où il paroît que selon eux, il faut plus de force pour conserver les choses que pour les produire.

Ils disent aussi d'ordinaire que la conservation des créatures est une production continuée, en sorte qu'une chose que Dieu a tirée du néant, est encore tirée du néant à chaque moment de sa durée. En effet, si nous y faisons bien attention, nous verrons qu'il n'y a pas de connexion nécessaire entre la durée d'aujourd'hui d'une Créature, & sa durée de demain, puisque l'expérience nous prouve qu'une Créature qui a duré pendant quelque instant ne dure plus dans l'instant suivant. Donc de ce qu'une chose a duré aujourd'hui il ne s'ensuit pas qu'elle durera demain. Donc elle doit à chaque moment recevoir son être de nouveau; car l'être qu'elle a eu l'instant précédent ne peut influer sur l'instant suivant. Or si l'existence pendant le premier moment n'a aucune influence pour que la chose existe pendant le second, il est évident pour qu'elle existe encore pendant ce second moment, qu'il faut la même action qu'il a fallu pour qu'elle existât pendant le premier; que par conséquent elle doit être créée dans le second moment comment elle l'a été dans le premier, & enfin que c'est la même chose pour l'existence d'aujourd'hui, que la chose ait existé hier ou non.

Cet argument vous frapera davantage proposé de la maniere suivante. Par rapport à l'instant C, c'est un pur accident que quelque chose ait précédé ou n'ait pas précédé pendant l'intant B. Donc l'existence pendant l'instant C ne dépend point de l'existence pendant l'instant B, que je suppose être le premier. Mais si la chose n'avoit pas été produite pendant l'instant B, elle ne pourroit exister dans l'instant C, à moins qu'alors Dieu ne lui donnât l'être d'une maniere complette. Donc bien qu'elle l'ait reçu dans l'instant C, il faut qu'ell le reçoive de Dieu d'une maniere complete.

J'ajoûte pour confirmer ce raisonnement que de ce qu'on tient une pierre en l'air durant l'in-

La Metaphysique.

stant A, il ne s'ensuit point qu'elle y demeurera durant l'instant B, si on retire la main qui la tenoit; car de ce que la pierre a été soutenuë durant l'instant A, c'est autant un accident par rapport à l'instant B, que si cette pierre n'avoit pas été soûtenuë auparavant, & elle n'a pas moins besoin d'une main qui la soûtienne pendant l'instant B, que si elle n'avoit pas été soûtenuë pendant l'instant A. Donc *à pari*, il ne suffit pas à une Créature pour exister dans l'instant B qu'elle ait reçu l'être de Dieu pour l'instant A. Il faut encore qu'elle reçoive l'être de nouveau pour l'instant B.

Mais pour achever de se convaincre qu'aucune créature ne peut concourir à sa conservation, voici un axiome de la derniere évidence, *Toute cause doit exister lorsqu'elle agit actuellement.* Par conséquent, rien n'est la cause de soi même, & ne peut se donner le premier être. Or il suit de là que rien ne peut non plus se donner le second être, c'est à dire se conserver soi même. Car afin qu'une Créature se conserve dans l'instant B, il faut qu'elle agisse. Or elle ne peut agir qu'elle n'existe. Donc avant qu'elle agisse dans l'instant B pour sa conservation, elle existe déjà. Donc elle est conservée avant qu'elle agisse pour sa conservation. Donc elle n'est pas la cause de sa conservation. Or comme on peut dire la même chose de tous les autres instans, il est évident que les Creatures ne peuvent en aucune manière être les causes de leur conservation, ni en tout, ni en partie.

Et ne dites point que la Créature travaille dans l'instant B à se conserver pour l'instant C; car il y a là dedans une impossibilité physique, Une Créature peut bien souhaiter que Dieu la conserve pour l'avenir, mais non pas faire aucune action physique, si ce n'est pour le tems présent. Je m'explique. Personne ne peut faire aujourd'hui le mouvement local par lequel il sera constitué demain dans la qualité de marchant actuellement.

Au reste ce qui confirme l'axiome quatrieme, c'est que la Création n'est pas distincte de la volition divine; car comme les choses ne continuent d'exister que parce que Dieu continue de vouloir qu'elles existent, il est évident que la durée des choses n'est qu'une création continuée, ou une volonté continuelle en Dieu de leur donner l'être.

Les choses sont détruites lorsque Dieu cesse de vouloir qu'elles conservent l'être qu'il leur a communiqué; car il n'est pas nécessaire qu'il fasse une action positive pour anéantir les Créatures, comme quelques-uns semblent le croire mal à propos. Il y auroit quelque imperfection à tendre au néant par une action positive. Il suffit que Dieu cesse d'agir, c'est-à-dire de vouloir, pour que les choses soient anéanties.

Voilà pour réfuter ceux qui soûtiennent qu'une Créature une fois produite a des forces suffisantes pour se conserver, pourvû qu'il n'arrive point d'agent qui ait plus de force pour la détruire. En effet, outre que cette Créature existeroit indépendamment de tout autre, ce qui appartient à Dieu seul, elle ne pourroit encore être détruite que par une action positive, la cessation de quelque action ne suffisant pas pour l'anéantir, puisqu'elle ne dépend d'aucune action extrinseque par rapport à la conservation de son être. Or dire qu'une chose est détruite par une action positive renferme une absurdité grossiere, puisque ne connoissant aucune action po-

re per instans B, sublata manu, quod enim præcesserit sustentatio lapidis pro instanti A: tam per accidens se habet ad instans B: quam si non præcessisset, sed æque requiritur nova sustentatio in instanti B: ac si nulla præcessisset. Ergo à pari τὸ *accepisse creaturam, esse à Deo pro instanti A: non sufficit, ut existat pro instanti B: nisi etiam in eo accipiat esse à Deo.*

Ut verò evidenter pateat nullam creaturam concurrere posse ad sui conservationem, adverte hoc Axioma esse evidentissimum; omnis causa debet existere, quando causat actu. Inde sequitur nihil esse causam sui ipsius, nihilque sibi posse dare primum esse. Atqui inde etiam sequitur nihil posse dare sibi secundum esse, sive se conservare, quia ut creatura se conservet in instanti B: debet necessariò agere. Atqui non potest agere quin existat. Ergo antequam agat in instanti B: pro sui conservatione existit, ergo conservatur, antequam agat pro sui conservatione. Ergo non est causa suæ conservationis. Cumque hoc dici possit de omnibus aliis instantibus, evidens est, creaturas nullo modo esse causas suæ conservationis, vel totaliter, vel partialiter.

Nec dicas creaturam in instanti B: agere pro conservatione sui, in instanti C: nam hoc Physicè impossibile est. Potest quidem creatura optare, ut Deus illam conservet, pro tempore futuro, sed nullam potest edere actionem physicam, nisi pro tempore præsenti. Verbi gratia, nemo potest edere motum localem hodiè, per quem reddatur cras actu ambulans.

Cæterùm Axioma quartum hinc maximè confirmatur, quia creatio non distinguitur à volitione divina; nam cum res durent, quia Deus pergit velle eas esse, evidens est durationem rerum esse creationem continuatam, seu volitionem Dei perseverantem de communicando esse illis.

Tunc autem res destruuntur quando Deus cessat velle illas permanere in esse communicato; non enim necesse est, (quod perperam videntur credere nonnulli) Deum actionem positivam edere, ut creaturas annihilet. Esset hæc nonnulla imperfectio, tendere nempe in non ens per actionem positivam. Sufficit cessatio actionis, hoc est volitionis divinæ, ad hoc ut res in nihilum abeant.

Hinc refelles eos, qui dicunt creaturam semel productam habere vires sufficientes, ad permanendum in suo esse, modò non adveniat agens fortius à quo corrumpatur. Nam præterquam quod ea creatura existeret independenter ab ullo alio, quod solius Dei est, adhuc non posset destrui, nisi actione positivâ, cessatio enim alicujus actionis non illam posset annihilare, quandoquidem non pendet ab aliqua actione extrinsecu, ad conservandum suum esse. Dicere autem aliquid annihilari per actionem positivam, hoc involvit absurdum, quod cum nullam cognoscamus actionem positivam, qua aliquid destruatur,

struatur, quin aliud simul producatur, dicendum esset annihilationem unius esse creationem alterius.

sitive qui détruise une chose sans en produire une autre, nous serions obligez de dire que l'anéantissement d'une chose est la création d'une autre chose.

Comparantur Principia Metaphysicæ vulgaris cum Principiis Cartesianorum.

JAm si quæras utrum Axiomata vulgaris Philosophiæ præferenda sint Axiomatibus Recentiorum, respondeo negativè, non quod eorum veritas minùs evidens sit, sed quia non multùm efficacia sunt ad detegendas veritates minùs notas. Quis enim, per istud principium, totum est majus suâ parte; impossibile est idem simul esse, & non esse; probaverit unquam impiis animæ immortalitatem, & Dei existentiam? At verò axiomata alia magni ad hoc sunt roboris, cum enim in clarâ & distinctâ ideâ Dei includatur existentia, sequitur juxta primum principium, illam de Deo vere affirmari posse; cumque distinctam atque claram habeamus ideam Dei, sequitur juxta secundum axioma, saltem Deum posse existere; unde facilè probatur eum existere actu. Nam si Deus est possibilis, debet actu existere ens, potens producere illum. Atqui tale ens esset infinitæ virtutis. Ergo existit ens infinitæ virtutis. Atqui tale ens est Deus. Ergo Deus existit.

Quoad animæ immortalitatem hoc modo potes adhibere axiomata. Cognoscimus distinctè animam esse rem cogitantem. Ergo verè hoc affirmamus de illâ. Cognoscimus etiam distinctè, cogitationem non esse divisibilem, quadratam, vel rotundam, motum circularem, aliumve motum corporeum, ex quo sequitur rem, cujus cogitatio est modus, non esse corpus, ergo non esse divisibilem in partes, ergo non perire cum corpore.

Quæres, quid statuendum sit de celebri illo Cartesianorum principio, cogito, ergo sum, an nempe haberi debeat pro omnium primo. Videtur enim non esse, quia probari potest alio principio, nempe isto, non entis nulla sunt accidentia, vel isto, operari sequitur esse, sic argumentando, qui producit aliquem effectum existit, atqui ego cogito, ergo ego existo. Major sic demonstratur, non entis nulla sunt accidentia, ergo omnia accidentia sunt alicujus entis. Atqui producere aliquem effectum est aliquod accidens. Ergo est accidens alicujus entis. Ergo illud, quod producit aliquem effectum, est aliquod ens.

Vel sic, operari sequitur esse, ergo prius est, rem esse, quam operari, ergo quicquid operatur, est &c.

Respondeo illud principium Cartesianorum sub diverso respectu esse primum, & non esse primum. Non est primum, quia ut vidimus, probari potest generali illâ notione, quâ scimus, non ens non posse quidquam efficere. Est verò primum, quia quem velis de omnibus rebus dubitantem convincere

Parallele des Principes de la Métaphysique vulgaire avec ceux des Cartésiens.

ON peut demander si les axiomes de la Philosophie vulgaire sont préférables à ceux des Modernes, auquel cas je réponds négativement, non que la vérité en soit moins évidente, mais parce qu'ils ne peuvent servir beaucoup à découvrir les véritez moins connues. Car qui est-ce qui par ces principes, *Le tout est plus grand que sa partie* & *il est impossible qu'une même chose soit & ne soit pas en même tems*, a jamais prouvé aux Impies l'immortalité de l'ame & l'existence de Dieu? Mais les autres axiomes, au contraire, sont excellens pour cet usage. En effet, l'existence étant renfermée dans l'idée claire & distincte de Dieu, il s'ensuit selon le premier principe, qu'elle peut être affirmée de Dieu avec vérité, & comme nous avons une idée claire & distincte de Dieu, il s'ensuit par le second axiome, qu'au moins Dieu peut exister, par où il est aisé de prouver qu'il existe actuellement. Car si Dieu est possible, il doit y avoir actuellement un Etre, qui puisse le produire. Or un tel Etre auroit une perfection infinie. Donc il existe un Etre qui a une perfection infinie. Mais cet Etre est un Dieu. Donc Dieu existe.

Quant à l'immortalité de l'ame, on peut la prouver ainsi par les mêmes axiomes. Nous connoissons distinctement que l'ame est une substance pensante. Donc nous pouvons l'affirmer avec vérité. Nous connoissons de la même maniere que la pensée n'est ni divisible, ni quarrée, ni ronde, ni un mouvement circulaire, ni aucun autre mouvement corporel. Par conséquent, la chose dont la pensée est un mode, n'est pas un corps. Donc elle n'est pas divisible en plusieurs parties. Donc elle ne périt pas avec le corps.

On demandera maintenant ce qu'il faut penser de ce célébre principe des Cartésiens, *Je pense, donc je suis*, & si on doit le regarder comme le premier de tous les principes. Effectivement il semble que non, parce qu'on peut le prouver par celui-ci, *Le Néant n'a point d'accidens*, ou par celui-ci encore, *L'agir suit l'Etre*, en raisonnant de la sorte: celui qui produit quelque effet existe, or je pense, donc j'existe. On démontre ainsi la majeure. Le néant n'a point d'accidens. Donc les accidens appartiennent tous à quelque Etre. Or produire quelque effet est un accident. Donc c'est l'accident de quelque Etre. Donc ce qui produit cet effet est un être.

Cette preuve peut être encore tournée autrement. *L'agir suit l'Etre*. Donc il faut que la chose soit avant qu'elle agisse. Donc ce qui agit est ou existe.

Quoiqu'il en soit, je réponds que ce Principe des Cartésiens est le premier & ne l'est pas, sous divers égards. Il n'est point le premier, puisque comme on vient de le voir, il peut être prouvé par cette notion générale, que ce qui n'existe point ne sauroit agir. Mais d'un autre côté, il est le premier, parce que si vous voulez con-

LA MÉTAPHYSIQUE.

convaincre d'erreur un homme qui doute de tout, il faut que vous l'ameniez à ce principe. Que dis-je, si vous même vous voulez savoir certainement si une chose est vraie, c'est là l'unique & dernier moïen d'y réussir.

Supposons un homme qui rejette tout comme faux, croiez-vous qu'on pouroit le guerir, en lui proposant cet axiome, *Tout est ou n'est pas*, & celui-ci, *Le tout est plus grand que sa partie*? Non sans doute, car il répondra qu'il est incertain s'il peut y avoir quelque chose, s'il y a un tout, s'il y a ce qu'on appelle partie. Mais si vous lui dites que du moins lui qui répond de la sorte est un être existant dans la nature, croiez vous le réduire au silence? Point du tout encore. Il répliquera qu'il doute s'il répond & s'il parle véritablement.

En un mot, il faudra recourir à ce raisonnement-ci, que du moins il doute, & que par conséquent il pense; car il ne peut douter s'il pense, ou non, qu'en effet il ne pense. Or il ne pourra nier la conséquence que vous tirerez de ce qu'il pense, savoir qu'il est. Par conséquent, ce principe. *Tu penses, donc tu es*, est de tous les principes le plus certain, & ainsi il est le premier.

Je dis qu'il ne saurois nier la conséquence; car il sent en lui même qu'il a une certitude actuelle de l'existence de sa pensée. Donc il avoüera au moins de cœur, s'il ne le fait de bouche, qu'il y a en lui quelque chose qui existe.

Que s'il admet une fois cette proposition, *Celui qui pense, est*, il sera aisé de lui prouver ensuite la vérité de plusieurs propositions, comme par exemple de celles-ci, *Le Néant ne peut être la cause de quelque effet réel*, *Tout est ou n'est pas* *Le tout est plus grand que sa partie*. Car nous lui dirons que nous concevons non moins clairement & non moins distinctement la vérité de ces axiomes, que celle de celui-ci, *Celui qui pense est*. Nous lui prouverons même qu'il y a des régles pour connoître la vérité, puisque selon son propre aveu, il y a quelque vérité, savoir celle-ci, *Je pense, donc je suis*. Cette régle sans doute, est l'évidence de la connoissance, comme il pourra l'expérimenter par rapport à la vérité qu'il avoüe. Donc il sera obligé de reconnoître que ce qui est conçu clairement & distinctement est véritable, & on pourra l'amener ainsi à confesser l'existence de Dieu & du monde, l'immortalité de l'ame & autres telles véritez. Donc ce principe, *Je pense, donc je suis*, est la régle & la mesure des autres, & par conséquent il est le premier de tous.

Vous éprouverez la même chose vous même, si nous supposons en second lieu que vous avez renoncé à tout ce que vous aviez de connoissances, pour examiner si quelque chose existe. Vous pourrez douter, par exemple, s'il y a des corps hors de vous, si vous avez un corps, si vous mangez, si vous parlez, parce que vous vous souviendrez d'avoir crû manger & parler, quoique vous ne fissiez ni l'un ni l'autre. Mais enfin vous trouverez quelque chose dont vous ne pourrez douter, qui est si vous pensez, car vous penseriez par cela même que vous douteriez si vous pensez ou non. Donc vous saisiriez comme une vérité certaine cette proposition, *Je pense*, & vous en inféreriez nécessairement celle-ci, *Donc je suis*. Par conséquent ce principe est le premier de tous pour convaincre les Pyroniens. Donc il n'y en a aucun d'aussi certain. Comme d'ailleurs vous vous serviriez de ce principe pour

erroris, ad hoc principium debes illum deducere. Imo si tu ipse certò cognoscere cupias, utrum aliquid verum sit, hoc uno & ultimo medio intentum habebis.

Supponamus aliquem esse, qui omnia tanquam falsa rejiciat, an putas eam sanari posse, si istud Axioma proposueris, quidlibet est, vel non est, totum est majus suâ parte? Minimè gentium, quia respondebit ille, se dubitare an possit esse aliquid, an detur totum, an pars &c. Sed si dicas illi saltem ipsum, qui sic respondet, esse in rerum natura, credisne ad silentium eum redactum iri? Neutiquam, quia respondebit se dubitare, an verè respondeat & loquatur.

Uno verbo utendum erit isto medio, saltem ipsum dubitare, & per consequens cogitare, quandoquidem non potest dubitare, utrum cogitet, nec ne, quin de facto cogitet. Jam negare non poterit consequentiam, quam colliges ex eo quod cogitet, nempè illum esse, ac per consequens istud principium, cogitas, ergo es, habet maximam certitudinem omnium, ergo potest dici omnium primum.

Dices illum non posse negare consequentiam, quin sibi ipsi conscius sit actualis certitudinis & existentia suæ cogitationis. Ergo si non voce, saltem mentis assensu fatebitur esse in se aliquid existens.

Postea si semel admittat pro vera istam propositionem, qui cogitat est, probare erit ipsi facile veritatem multarum propositionum, verbi gratia istarum, non ens non potest esse causa alicujus effectûs realis; quidlibet est, vel non est; totum est majus sua parte; quia ipsi dicemus, nos æquè clare & distinctè concipere eam veritatem, ac veritatem istius axiomatis, qui cogitat, est. Imo probabimus ipsi, dari aliquam regulam veritatis, quandoquidem datur ipso fatente aliqua veritas, nempe ista, cogito, ergo sum. Hac regula sine dubio est evidentia cognitionis ut ipse poterit experiri respectu veritatis, quam fatetur. Ergo tenebitur fateri, ea esse vera, quæ clarè ac distinctè comprehenduntur, & sic deduci poterit ad fatendum Dei & mundi existentiam, animæ immortalitatem, &c. Ergo istud principium, cogito, ergo sum, est aliorum regula & mensura, ergo est omnium primum.

Idem experieris tu ipse, si supponamus secundò te exuisse omnem veterem cognitionem, examinandi causâ an aliquid sit. Poteris dubitare an dentur corpora extra te, an corpus habeas, an edas, loquaris, recordatus non semel credidisse te edere & loqui, absque eo quod ederes & loquereris. Sed tandem aliquid reperies, de quo non possis dubitare, nempè utrum cogites, hoc ipso enim cogitares, quod dubitares num cogitares nec ne. Ergo arriperes hoc unum pro certo, ego cogito, unde necessariò inferres, ergo sum. Ac per consequens, illud principium est omnium primum, in ordine ad convincendos Pyrrhonicos. Ergo habet omnium maximam certitudinem. Quia verò præterea hoc principio uteretis ad detegendas alias veritates, eodem modo,

quo

quo supra, idcirco non immerito dicitur hoc esse primum principium.

Quæres denique quid sit statuendum de vulgari illo dicto, nihil est in intellectu, quod priùs non fuerit in sensu. Nulli magis philosophi favent huic dicto, quam Epicurei, nulli minùs quam Cartesiani. Et quidem Epicurei dicunt omnem, quæ in mente est, notionem dependere à sensibus, vel incursione, vel proportione, vel similitudine, vel compositione. Incursione, ut cum homo incidit in oculos, ac deinceps ejus idea in mente hæret. Proportione, ut cum idea in animo hærens amplificatur aut extenuatur proportione servatâ, hoc est partium numero, situ, figurâque retentis, cum congruâ cujusque magnitudine. Sic ex ideâ hominis, quem vidimus, efformamus ideam hominis, numquam visi, amplificando quidem ideam gigantis, extenuando verò ideam pygmei. Similitudine, ut cum ad instar alicujus rei antea sensu perceptæ, aliam imaginamur. Sic mentione factâ alicujus exercitus, concipimus statim illum instar alterius exercitûs, à nobis antea visi. Compositione denique, ut cum duarum pluriumve rerum ideas, quas animo habemus è sensibus haustas, in unam quasi compingimus. Sic ex ideis equi & hominis coadunatis, effingimus ideam centauri, quem numquam vidimus, & ideam montis aurei, ex congregatis ideis montis & auri.

Cartesiani negantes omnia, quæ sunt in intellectu, fuisse antea in sensu, dicunt multa nos non posse imaginari, quæ tamen cognoscimus, ergo multas esse in mente nostrâ ideas, quæ non oriuntur à sensibus. Consequentia est clara, imaginari enim significat cognoscere aliquod objectum, mediante imagine illius cerebro insculpta, & intellectui obversante, & hoc modo cognoscimus res corporeas equum, arborem, &c. Cum ergo imaginatio sit rerum, quas sensu aliquo percipimus, si aliqua cognitio existat in mente nostra, quæ non sit imaginatio, evidens est esse aliquid in mente, quod nullo fuit sensu perceptum. Probatur verò antecedens primò quia cognoscimus Deum, ejus unitatem, æternitatem, omnipotentiam, quæ numquam fuerunt objecta sensuum. Secundò quia clarissimè concipimus cogitationem nostram quando actu cogitamus, cujus tamen nulla imago corporea obversatur nostræ intelligentiæ. Nam verbi gratiâ, qui mentaliter affirmat terram esse rotundam, & qui mentaliter negat terram non esse rotundam, eadem objecta imaginantur. Sed actus ille mentis, quem uterque addit duabus ideis terræ & rotunditatis, nempè affirmatio & negatio, intelligitur quidem clarè & distinctè, sed absque ulla affectione sensibili corporea. Tertiò, quia multas propositiones distinctè intelligimus independenter ab omni qualitate sensibili. Verbi gratiâ cognoscimus veritatem istius effati, cogito ergo sum, tametsi supponamus nulla esse entia extra nos, nullaque organa sensuum. Nam ut hanc propositionem intelligamus, sufficit cognoscere,

découvrir d'autres véritez, ainsi que ci-dessus, on a raison de dire qu'il est un premier principe. LA MÉTAPHYSIQUE.

Enfin vous demanderez, ce qu'il faut penser de cette maxime vulgaire : *Il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens.* Maxime pour laquelle personne n'a plus d'attachement que les Epicuriens, ni plus d'aversion que les Cartésiens. Les premiers disent que toute connoissance qui est dans l'ame dépend des sens, ou par rencontre, ou par proportion, ou par similitude, ou par composition. Par rencontre, comme lorsqu'un homme nous tombe sous les yeux, & que l'idée en demeure ensuite dans notre ame. Par proportion, comme lorsque cette idée gravée dans notre ame est augmentée ou racourcie selon une certaine proportion, c'est-à-dire, en conservant toujours le nombre, la situation & la figure des parties, avec la grandeur qui convient à chacune. Ainsi de l'idée d'un homme que nous avons vû nous formons celle d'un homme que nous n'avons jamais vû, savoir celle d'un Géant en aggrandissant cette idée, & celle d'un Nain en l'accourcissant. Par similitude, comme lorsque sur le modele d'une chose qui a frappé nos sens, nous en imaginons une autre. Ainsi quand nous entendons parler d'une armée, nous la concevons d'abord semblable à une autre armée que nous avons vû. Par composition enfin, comme lorsqu'aiant dans l'esprit deux ou plusieurs idées que nous avons reçues par les sens, nous n'en faisons qu'une seule. Ainsi de l'idée d'Homme & de Cheval jointes ensemble, nous en formons celle d'un Centaure que nous n'avons jamais vû. Ainsi encore des idées jointes de montagne & d'or on forme celle d'une montagne d'or.

Les Cartésiens qui nient que tout ce qui est dans l'entendement ait été auparavant dans les sens, disent que nous connoissons bien des choses que nous ne saurions imaginer, & qu'ainsi il y a plusieurs idées dans notre ame qui ne tirent point leur source des sens. La conséquence est claire ; car imaginer signifie connoître une chose par le moïen de son image gravée dans notre cerveau & présente à notre entendement, & c'est ainsi que nous connoissons les choses corporelles, comme un Cheval & un Arbre. Comme donc l'imagination a pour objet les choses que nous appercevons par quelque sens, s'il y a quelque connoissance dans notre ame qui ne soit pas imagination, il est évident qu'il y a quelque chose dans notre ame qui n'a jamais été apperçu par les sens. La preuve de l'antécédent est en premier lieu, que nous connoissons Dieu, son unité, son éternité, sa toute-puissance, choses qui n'ont jamais été l'objet des sens. En second, lieu que nous connoissons tres-clairement notre pensée, lorsque nous pensons actuellement, quoiqu'aucune image corporelle de cette pensée n'ait jamais été présentée à notre entendement. Ainsi, par exemple, celui qui affirme dans son esprit que la terre est ronde, & celui qui le nie aussi dans son esprit, imaginent tous deux les mêmes objets. Mais cet acte de l'entendement qu'ils ajoutent aux deux idées de terre & de rondeur, savoir l'affirmation & la négation, cet acte est bien conçu clairement & distinctement, mais non point revêtu de quelque qualité sensible & corporelle. En troisieme lieu, que nous avons une connoissance distincte de plusieurs propositions, indépendamment de toute qualité sensible. Par exemple, nous connoissons la vérité de cet Axiome, *Je pense, Donc je suis*, quand même nous sup-

supposerions qu'il n'y a rien hors de nous, & qu'il n'y a aucun sens. Car pour entendre cette proposition, il suffit de savoir ce que c'est que penser & être. Or il est certain que l'idée de penser & celle d'être n'ont point été dans les sens avant que d'entrer dans l'entendement, puisqu'elles n'ont ni couleur, ni son, ni odeur, ni goût, ni dureté, ni aucune autre qualité tactile. De même nous connoissons parfaitement, qu'il est impossible qu'une même chose soit & ne soit pas en même tems, & que tout est ou n'est pas. Or nous ne devons point ces connoissances aux sens, puisqu'ils ne peuvent rien connoître de ce qui n'est pas, ou de ce qui ne peut être, & qu'ils ne sauroient nous montrer que l'existence des objets présens. En effet, on ne sauroit dire que les sens peuvent affirmer de ce qu'ils ne voient pas qu'il n'est point, ou qu'il ne peut être; car d'où connoîtroient-ils cette impossibilité, qui ne peut être vûe ni sentie? C'est donc par des idées purement intellectuelles que nous nous assurons de la vérité de ces axiomes. Donc il y a dans l'entendement des notions qui n'ont jamais été dans les sens.

Une preuve bien forte de cela, c'est qu'on démontre plusieurs proprietez d'une figure à mille côtez, ce qui fait voir que nous les connoissons. Cependant il est impossible d'imaginer une telle figure. Donc la connoissance de cette figure ne naît point des sens. Jugez à cette raison ce que nous avons dit ci-dessus pour prouver que la certitude des principes de la Métaphysique depend de ce que nous connoissons distinctement la liaison nécessaire de l'attribut avec le sujet, & non point de l'induction, c'est-à-dire, des observations réitérées que nous avons faites sur les individus.

A la vérité, on ne sauroit nier que la raison n'infere & ne tire des connoissances acquises par les sens, bien des choses qui different beaucoup de ces connoissances, comme lorsque nous concluons que Dieu n'a point de corps de ce que nous voions que les corps sont composez de parties, ce qui est une imperfection. Mais d'un autre côté, les Cartésiens ne peuvent désavoüer aussi que les opérations des sens, les leçons des Maîtres, les livres n'aient donné occasion à notre ame de former divers raisonnemens & de concevoir diverses idées. Comme ceux qui naissent sourds & aveugles, n'ont aucune idée des sons ni des couleurs, ainsi qu'ils n'en auroient apparemment aucune des propriétez du cercle, ni même de la matiere ou de l'étenduë, s'ils manquoient du sens, du toucher, de même si un homme manquoit de tous les sens, il est vraisemblable qu'il seroit dépourvû de toute connoissance. Mais ne tirez point cette conclusion. Dites que l'ame de cet homme ne seroit pas jointe à la matiere, que par conséquent elle connoitroit de la même maniere que connoissent les Esprits séparez de la matiere, ou du moins comme les ames privées du ministere de leurs sens connoitroient les idées générales d'être, de substance, de cause, d'effet, de durée, &c.

Nous concluons donc, qu'il y a bien des choses dans l'entendement qui n'ont pas été formellement dans les sens, bien que peut-être elles y aient été occasionnellement, en ce que Dieu a voulu que l'ame pensât à la présence des mouvemens des organes, & eût des sensations qui fussent comme un degré nécessaire pour parvenir à des raisonnemens, à des jugements & à des idées purement intellectuelles.

quid sit cogitare, & quid esse. Jam certum est ideam τῦ cogitare, & τῦ esse, non fuisse priùs in sensu, quàm in intellectu, quandoquidem, neque colore aliquo, neque sono, odore, sapore, duritate, aliave quadam qualitate tactili, affectæ sunt illæ ideæ. Similiter perfectè cognoscimus, impossibile esse, idem simul esse & non esse, quidlibet esse, vel non esse. Atqui hoc non cognoscimus beneficio sensuum, qui nihil possunt cognoscere de eo, quod non est, vel non potest esse, & solummodò ostendere possunt nobis existentiam alicujus objecti præsentis. Etenim neutiquam dici potest, sensus posse affirmare de eo quod non vident, τὸ non esse, aut posse esse; unde enim cognoscerent illam impossibilitatem, quæ nec videri, nec sentiri valet? Igitur ideis quibusdam purè intellectualibus, certiores sumus de veritate horum axiomatum. Ergo insunt intellectui quædam notiones, quæ non fuerunt priùs in sensibus.

Confirmatur, quia demonstrantur de figurâ chiliagona multæ proprietates, unde patet eas intelligi à nobis. Atqui impossibile est nobis imaginari talem figuram. Ergo cognitio illius figuræ non oritur à sensibus. Junge quæ supra diximus, ad ostendendam certitudinem principiorum Metaphysicæ, pendere ex eo quod distinctè cognoscamus nexum necessarium prædicati cum subjecto, non verò ex inductione quâdam, sive sæpiùs iteratâ observatione circa individua.

Certe non potest negari, quin ratio multa inferat multaque extrahat ex cognitionibus, per sensum partis, quæ sunt penitùs diversa ab illis, ut cum colligimus Deum esse incorporeum, ex eo quod videamus corpora diversis constare partibus, quæ imperfectio est. Sed ex alterâ parte, non possunt negare Cartesiani, quin operationes sensuum, prælectiones magistrorum, libri &c. occasionem dederint animæ nostræ variè discurrendi, variasque ideas concipiendi. Et sicut qui surdi & cæci noscuntur nullam habent ideam sonorum, & colorum, nec si tactu carerent, videntur unquam cognituri proprietates circuli, ac ne ullam quidem habituri materiæ, sive extensionis; ita verisimile est, si quis omnibus sensibus orbaretur, illum omnis cognitionis fore expertem. At noli hoc concludere, sed dic animam hominis illius nulli materiæ forè conjunctam, ac per consequens eo modo cognituram, quo mentes separatæ à materiâ; saltem fore ut animæ, quæ ministerio sensuum privarentur, cognoscerent ideas generales entis, substantiæ, causæ, effectûs, durationis, &c.

Concludimus dicendo multa esse in intellectu, quæ non sunt in sensu formaliter, licet fortasse fuerint occasionaliter, quatenùs scilicet Deus voluit, ut anima cogitaret ad præsentiam motuum organorum, & sensationes haberet, quæ essent quasi gradus necessari ad ratiocinia, judicia, ideasque merè intellectuales.

CHA-

CAPUT TERTIUM.

De Proprietatibus Entis.

TRes numerantur, nempè unitas, veritas, & bonitas, undè est, quod vulgo dicant, omne ens esse unum, verum, bonum.

De Unitate.

DIviditur unitas primò, in unitatem simplicitatis, secundùm quam res ita est una ut sit omninò indivisibilis, non solùm in plura, quæ sint eadem res, sed etiam in ullas partes. Hoc modo Deus & Angeli, & anima humana, sunt unum quid. Secundò, in unitatem compositionis, juxta quam res ita est una, ut habeat partes, sed aliqua unione physica conjunctas. Hoc modo equus dicitur unus, & homo etiam. Tertiò, in unitatem moralem, quæ ad composita attinet, quorum partes quidem non uniuntur, sed tamen vel sunt contiguæ, (quæ unitas aggregationis dicitur) & hoc sensu acervus lapidum dicitur unus, vel omnes habent subordinationem ad unum, & hoc sensu multitudo militum unum facit exercitum.

Unitas de quâ hîc est quæstio solet vocari transcendentalis, quia cum conveniat omni enti, transcendit unamquamque decem Categoriarum. Sed fortasse non verum est eam convenire omni enti, quippe nullum est corpus, quod propriè sit unum, quandoquidem nullum est, quod non contineat multa entia realiter distincta & totaliter à se invicem, nempe multas partes materiæ, extra se invicem positas. Nec obstat quod in materia continua sint indivisæ, nam τὸ duo entia tangere se immediatè & irretire se mutuò nullatenus impedit, quin physicè sint duo entia, æquè ac si distarent à se invicem, quantùm cœlum à terrâ. Convenit ergo propriè & simpliciter unitas spiritibus, corporibus verò secundùm quid, hoc est, corpora dicuntur unum quid in ratione talis vel talis speciei corporis. Verbi gratia, Petrus dicitur unus homo, ulmus una arbor &c. Sed nullo modo possunt dici, Petrus & ulmus, unum ens.

Fusè disputant Scholastici de principio individuationis, sive de eo quod facit, ut res constituatur in ratione individui, & sit hæc potiùs quam illa. Multi dicunt materiam esse ejusmodi principium, alii quantitatem, alii concursum certorum accidentium, alii respectum ad circumstantias quasdam temporis & loci, & certas numero causas. Nos missis talibus ambagibus, censemus rem quamlibet individuari posse per suammet entitatem, ut manifestum est, quoad spiritus.

Obscurior est res quoad composita materialia, equum verbi gratiâ, vel arborem. Sed ideo res est obscura, quia confundimus identitatem physicam cum identitate morali, nam de cætero certum est, ideo Bucephalum fuisse hunc equum, potiùs quàm alterum, quia erat certa materiæ portio distincta

CHAPITRE TROISIEME.

Des Propriétez de l'Etre.

ON compte trois proprietez de l'Etre, l'Unité, la Verité, la Bonté, ce qui a donné lieu à la maxime, que *Tout Etre est un, vrai, & bon.*

De l'Unité.

ON divise premierement *l'unité* en unité de simplicité, par laquelle une chose est tellement une, qu'elle est tout-à fait indivisible, non seulement en plusieurs parties qui soient la même chose, mais en quelques parties que ce puisse être. Telle est l'unité de Dieu, des Anges & des ames humaines. Secondement en unité de composition, par laquelle une chose est tellement une, qu'elle a des parties liées ensemble d'une maniere physique. C'est ainsi qu'un Cheval, qu'un Homme est dit être un. Troisiemement en unité morale, laquelle appartient aux composez dont les parties au lieu d'être unies, sont ou contigues, ce qu'on appelle unité d'aggrégation, qui est celle d'un monceau de pierres, ou subordonnées toutes à une seule chose, auquel sens une multitude de Soldats fait *une* armée.

L'unité dont il est question ici s'appelle d'ordinaire transcendentale, parce que convenant à tout être, elle est plus générale (*transcendit*) qu'aucune des dix Catégories. Mais il n'est peut-être pas vrai qu'elle convienne à tout Etre, car il n'y a aucun corps qui soit proprement un, puisqu'il n'y en a aucun qui ne contienne plusieurs Etres distinguez réellement & totalement entre eux, savoir plusieurs parties de matiere placées les unes hors des autres. Et il n'importe que dans le continu ces parties ne soient point divisées; car que deux Etres se touchent immédiatement & soient accrochez l'un à l'autre, cette union ne les empêche pas plus d'être deux Etres physiques, que s'ils étoient aussi éloignez l'un de l'autre que le Ciel l'est de la Terre. L'unité convient donc proprement & simplement aux esprits, & à quelques égards aux corps, c'est-à-dire que les corps sont dits un par rapport à telle ou à telle espece de corps. Ainsi Pierre est dit *un* homme, l'Orme *un* arbre &c. Mais on ne peut dire que Pierre, qu'un Orme sont un Etre.

Les Scholastiques disputent beaucoup touchant le principe de l'individuation, c'est-à-dire touchant ce qui fait qu'une chose est constituée dans la qualité d'individu, & est plûtôt celle-ci que celle-là. Plusieurs disent que la matiere est ce principe, d'autres que c'est la quantité, d'autres que c'est le concours de certains accidens, d'autres que c'est le rapport à certaines circonstances de tems & de lieu, & à certaines causes. Pour nous, sans nous embarrasser dans ces difficultez, nous pensons que chaque chose est constituée individue par sa propre entité, ainsi qu'il est évident par rapport aux esprits.

Il y a plus de difficulté dans ce qui regarde les composez matériels, comme un cheval, ou un arbre. Mais la chose n'est pas obscure, que parce que nous confondons l'identité physique avec l'identité morale; car d'ailleurs il est certain que Bucéphale n'a été tel cheval plûtôt que tel autre, que parce qu'il étoit une certaine portion de

La Metaphysique.

de matiere distincte de tout autre Etre. Il est certain aussi que Bucéphale n'a pas été physiquement le même cheval en la premiere année de sa vie qu'il étoit dans sa huitieme, par exemple, parce qu'en sa huitieme il n'étoit pas la même portion de matiere en nombre qu'il avoit été dans sa premiere. Cependant il a toûjours été le même cheval en nombre moralement parlant, ou par rapport aux jugemens humains, je veux dire que les hommes jugeront toûjours qu'il étoit le même, parce que le changement de la matiere se faisoit en lui d'une maniere insensible. Bien plus, quand ce changement seroit sensible, lorsque néanmoins la matiere qui succede est semblable à la premiere, nous jugeons toûjours que la chose demeure la même. Ainsi nous croions que la Meuse d'aujourd'hui est la même qui couloit l'année passée, bien que peut-être il n'y ait maintenant aucune goute d'eau dans ce Fleuve, qui y ait jamais été.

à quolibet alio ente, & certum etiam est Bucephalum non fuisse physicè eundem equum anno primo vitæ suæ, & anno octavo, verbi gratiâ, quia anno octavo vitæ suæ non erat eadem numero materiæ portio, quæ anno primo erat. Tamen erat idem numero equus moraliter, sive in ordine ad judicia humana, judicabant nimirum homines esse eundem equum, quia mutatio materiæ fiebat insensibiliter. Imo licet materiæ mutatio fiat sensibiliter, quando tamen ea quæ succedit similis est priori, judicamus tamen rem manere eamdem. Sic credimus Mosam hodiernum esse eundem, qui fluebat anno præterito, licet fortasse nulla sit hodie gutta aquæ in Mosa, quæ unquam aliàs in ejus alveo fuerit.

Ce que nous disons de Bucéphale, on doit le dire du corps humain. Celui d'un homme sexagénaire n'est pas physiquement le même qu'il étoit à quarante ans. Il n'est tel que moralement. Néanmoins il paroît le même physiquement, parce que sa principale partie savoir l'ame est la même substance en nombre pendant toute sa vie. Au reste, que les accidens de lieu, de tems & autres ne soient pas le principe de l'individuation, c'est ce qui paroît clairement par la raison que si Dieu unissoit aujourd'hui l'ame d'Adam à la matiere dont il lui forma autrefois un corps humain, il en résulteroit le même homme physiquement que Dieu créa le sixieme jour de la Création.

Quod dicimus de Bucephalo, debet dici de corpore hominis. Non est idem physicè corpus hominis sexagenarii, & quadragenarii, sed solùm moraliter. Sed tamen homo videtur esse idem physicè, quia præcipua ejus pars, nimirum anima, est eadem numero substantia per totam vitam. Cæterùm accidentia loci & temporis, &c. non esse principium individuationis, hinc manifestè patet, quod si Deus hodiè uniret animam Adami materiæ, quam olim in corpus humanum efformavit, resultaret physicè idem numero homo, qui creatus est à Deo, die sexto creationis.

De la Vérité

Nous ne parlons pas ici de la vérité morale, qui est la conformité des paroles avec la pensée, ni de la vérité physique qui est la conformité de nos jugemens avec leurs objets. Celle dont il s'agit est la vérité transcendentale qui appartient aux objets, & qui fait qu'une chose a les perfections qu'elle doit avoir pour être constituée en une certaine espéce. En ce sens Jésus Christ est dit *vrai* homme, parce qu'il a ses perfections que l'espéce humaine demande.

Cette vérité emporte relation à une autre chose, ou conformité avec une autre chose, puisqu'il est impossibe qu'un être ait les perfections qu'il doit avoir pour être constitué dans une certaine espéce, qu'il n'y ait quelque regle ou quelque loi qui détermine quelle perfection est duë à chaque créature. Donc un Etre ne peut être vrai de la vérité dont il s'agit ici, qu'il ne soit conforme à cette régle ou à cette loi. Or cette régle n'est autre que l'idée de Dieu. Donc pour que quelque chose soit un vrai homme, il faut qu'elle ait les perfections qui sont contenues dans l'idée que Dieu a de l'homme.

Vous demanderez peut-être s'il y a une fausseté transcendentale opposée à cette vérité. Je réponds que non parce que s'il y avoit une telle fausseté, elle conviendroit à tout être, & par conséquent à l'Etre véritable, ce qui implique contradiction. Mais pourtant direz-vous, nous disons que de l'oripeau est de l'or faux, & que le Diable apparoissant à quelcun sous la forme d'un homme n'est pas un véritable homme. Je réponds en premier lieu que les choses peuvent

De Veritate.

Non hîc loquimur de veritate morali, quæ est conformitas verborum cum cogitatione, vel de veritate physica, quæ est conformitas judicii nostri cum suo objecto; sed de veritate transcendentali, quæ ad objecta pertinet, quæque facit, ut res habeat tales perfectiones, quas debet habere, ut sit in tali specie constituta. Hoc sensu Jesus-Christus dicitur verus homo, quia perfectiones habet, quas species humana postulat.

Hæc quoque veritas importat relationem ad aliud, sive conformitatem cum alio, nam impossibile est rem habere perfectiones, quales debet habere, ut sit in certa specie constituta, quin detur aliqua norma, aliquave lex determinans quid perfectionis debeatur unicuique creaturæ. Ergo res non potest esse vera veritate de quâ hîc agimus, quin sit conformis illi normæ, vel legi. Hæc autem norma non alia est quam idea divina. Igitur ut aliquid sit verus homo, necesse est illi inesse tales perfectiones, quales continentur in idea, quam Deus habet de homine.

Quæres an detur falsitas transcendentalis isti veritati opposita. Respondeo negativè, quia si daretur, conveniret omni enti, ac per consequens enti vero, quod implicat. Et tamen inquies, dicimus aurichalcum esse falsum aurum, & diabolum apparentem alicui, sub forma hominis, esse falsum hominem. Respondeo primò, res posse esse falsas, quoad certam speciem entis, sed non in ratione entis,

tis. Nam verbi gratiâ, aurichalcum, quod dicitur falsum in ordine ad aurum; verum est ens in ordine ad aurichalcum, & Diabolus qui dicitur falsus, quoad hominem, est verum ens, in ordine ad spiritum. Respondeo secundò aurichalcum non esse falsum aurum, & diabolum non esse falsum hominem in se, sed dici tales ab hominibus, vel malè cognoscentibus, vel malè nominantibus sua objecta.

être fausses par rapport à une certaine espéce d'Etre, mais nont entant qu'Etres. Ainsi l'oripeau qu'on appelle faux par rapport à l'or est un être vrai par rapport à l'oripeau. Le Diable qu'on appelle un faux homme par rapport à l'homme est un être vrai par rapport à l'esprit. Je dis en second lieu qu'en soi l'oripeau n'est pas de faux or, ni le diable un faux homme. Les hommes leur donnent ce nom, ou parce qu'ils les connoissent mal, ou parce qu'ils nomment mal les choses.

De Bonitate.

Non loquimur de bonitate, quæ convenit actionibus moralibus, sed de aliâ quadam, quæ omni enti convenit, & per quam res qualibet tot habet perfectiones, quot debet habere, ut sit id quod est.

Nulla datur malitia huic opposita; nam quod quidam dicunt venenum esse rem malam, frivolum est. Nam licet venenum careat convenientiâ respectu hominis, est tamen ens reale & positivum, habens tot perfectiones, quot debentur corpori, & convenientiam includens cum multis rebus, nec non aptitudinem ad producendos effectus mirabiles, & fructuosos. Ergo venenum non est malum absolutè loquendo.

De Angelis malis, deque peccato, aliter quæstio solvenda est, dicendo nempè malitiam, quæ ipsis competit, esse moralem, non verò transcendentalem. Peccatum insuper reduplicativè ut peccatum non esse aliquid positivum, sed meram deviationem à regulâ justitiæ, carentiamque debitæ rectitudinis. Si verò sumatur ut actio physica, tunc esse ens positivum, & suâ bonitate transcendentali præditum. Diabolos quoque entitativè sumptos esse bonos, hoc est perfectionibus eximiis, & angelicæ naturæ debitis, realiter instructos. Carent quidem sanctitate, sed illa non debetur essentialiter angelis est qualitas accidentalis, quam gratia divina ipsis communicaverat.

Contra id, quod diximus, peccatum quà tale esse non ens, objicies inde sequi non ens esse causam alicujus realis effectûs: nam peccatum esse causam pœnæ; actus vitiosos sæpiùs repetitos producere habitum vitiosum, aliosque multos actus vitiosos. Respondent Theologi, vel peccatum non esse causam, vel saltem non esse causam physicam. Peccatum duo importare, nimirum actionem physicam, & vitiositatem actionis, sive carentiam conformitatis cum lege divina: potest ergo peccatum esse causa alicujus rei, non quâ est vitiositas actûs, sed quâ est actus ipsemet physicus. Hoc sensu actus vitiosi sæpius repetiti sic immutant nostrum temperamentum, propensionesque animæ, ut identidem causa sint similium actuum.

Jam illa immutatio temperamenti haud dubiè pendet ab ipsis actibus, in quantum habent naturam realem & physicam, non verò in quantum carent aliquâ formâ debitâ.

De la Bonté.

IL est question ici, non de la bonté qui convient aux actions morales, mais d'une autre qui convient à tout être, & par laquelle chaque chose a autant de perfections qu'il lui en faut pour être ce qu'elle est.

Il n'y a point de malice opposée à cette bonté; car ce que quelques-uns disent que le poison est une chose mauvaise, c'est une objection frivole. Bien qu'il ne convienne pas à l'homme, c'est pourtant un être réel, & positif, qui a autant de perfections que le corps en doit avoir, & qui non seulement renferme une convenance avec plusieurs choses, mais encore qui est propre à produire des effets merveilleux & utiles. Donc le poison n'est pas mauvais absolument parlant.

Quant aux Anges réprouvez & au péché, il faut expliquer ce qui les regarde, en disant que leur malice est morale, & non pas transcendentale. Que d'ailleurs le Péché entant que Péché est non un Etre positif, mais un pur écart de la régle de la Justice, & un manque de la droiture convenable. Mais que considéré comme une action physique, c'est un être positif, & qui a la bonté transcendentale qu'il lui faut. Que de même les Diables considérez par rapport à leur entité sont bons, c'est-à-dire douez des perfections excellentes qui conviennent à la nature angélique. Qu'à la vérité, la sainteté leur manque, mais qu'elle n'est pas de l'essence des Anges, & que c'est une qualité accidentelle que la bonté divine leur avoit communiquée.

Contre ce que nous avons dit que le Péché entant que Péché n'est pas un Etre, vous objecterez qu'il s'ensuit de cette assertion que le Néant est la cause de quelque effet réel, puisque le Péché est la cause de la peine, & que les actions vicieuses répétées plusieurs fois produisent une habitude vicieuse & plusieurs actions criminelles. Les Théologiens répondent, ou que le Péché n'est pas la cause de ces choses, ou qu'il n'en est point la cause physique. Que le Péché renferme deux choses, savoir une action physique, & le défaut de cette action, c'est-à-dire son manque de conformité à la Loi divine. Donc le Péché peut-être cause de quelque effet, non entant qu'il est le défaut de quelque action, mais entant qu'il est un acte physique. En ce sens, les actions vicieuses réïtérées plusieurs fois changent à tel point notre tempérament & les penchans de notre ame, qu'elles sont souvent la cause de diverses actions vicieuses semblables à elles-mêmes.

Mais il est clair que de ce changement de notre tempérament dépendent les actions, entant qu'elles ont une nature réelle & physique, & non entant qu'elles manquent d'une certaine forme qu'elles devoient avoir.

LA METAPHYSIQUE.

Pour ce qui est de la peine infligée aux Pécheurs, le Péché n'en est point la cause physique; car il ne produit pas l'entité de la peine, mais seulement il porte Dieu à punir le pécheur, c'est-à-dire que Dieu voyant l'homme manquer de la droiture qui lui est commandée est déterminé à le punir des supplices qu'il mérite. Et il n'est pas étonnant qu'il le châtie pour le péché qui est un néant. Parmi les hommes mêmes ont met un Débiteur en prison pour un argent qu'il n'a pas payé, & souvent les Sujets sont punis de l'omission des choses qu'ils devoient faire. Or ne point payer & omettre la pratique de ses devoirs sont un pur néant. Donc .....

Quoad pœnam peccatoribus inflictam, sciendum est causam illius physicam non esse peccatum; peccatum enim non producit entitatem pœnæ, sed solùm movet Deum ad puniendum peccatorem: hoc est Deus videns hominem carentem rectitudine ipsi imperatâ determinatur ad debitis pœnis illum plectendum. Nec mirum si Deus puniat hominem propter peccatum, quod est non ens, nam etiam inter homines debitor in carcerem conjicitur ob non solutam pecuniam, & subditi sæpè plectuntur propter omissionem eorum, quæ præstanda erant. Atqui τὸ non solvere, & τὸ omittere officium suum, est non ens. Ergo &c.

De la Cause & de l'Effet, & du Concours de la Cause premiere avec les Créatures.

Appendix de causâ & effectu, & de concursu causæ primæ cum creaturis.

LEs Causes chez les Philosophes font le sujet d'un long traité qu'on place d'ordinaire dans la Métaphysique. Pour nous, nous n'avons point dessein d'entrer dans un détail exact sur cette question, parce que les bornes du tems ne nous le permettent point, & que d'ailleurs nous avons dit plusieurs choses sur ce sujet dans la Physique & dans la Logique. Ainsi pour ne pas faire deux fois la même chose, nous insisterons uniquement sur les articles, ausquels nous n'avons pas encore touché, & nous examinerons principalement comment Dieu concourt à tous les effets des causes secondes. Il y a là dessus trois sentimens, le premier qui n'attribue rien aux Créatures, le second qui ne donne rien à Dieu, & le troisieme qui tenant le milieu, porte que Dieu concourt avec les Créatures à tous les effets qu'elles produisent, de sorte que l'action dépend toute en même tems & de Dieu & des Créatures.

CElebris est tractatus de causis, apud Philosophos, qui ut plurimum agunt de iis in Metaphysica. Nobis haud certè animus est accuratè hanc quæstionem persequi, tum quod non licet per temporis angustias, tum quod multa diximus in Physica, & Logica, quæ ad causas pertinent. Ne igitur actum agamus, instemus unicè iis, quæ intacta huc usque reliquimus. Præsertim verò considerabimus, quomodo Deus concurrat ad omnes effectus causarum secundarum, circa quod triplex est sententia, prima eorum qui nihil creaturæ tribuunt, secunda eorum qui nihil Deo tribuunt, tertia eorum qui mediam viam insistentes, credunt Deum concurrere cum creaturis ad omnes earum effectus, ita ut tota actio pendeat simul à Deo & à creaturis.

Je vais rapporter les preuves du premier de ces sentimens pour le faire entendre.

Ut intelligatur prima opinio, afferendæ sunt rationes, quibus nititur.

Ceux qui le défendent disent en premier lieu que Dieu a assez de puissance pour produire par lui seul tous les effets naturels, & que par conséquent toute autre cause est superflue, particulierement puisqu'agir par soi seul est quelque chose de plus parfait que d'agir avec un secours étranger.

Dicunt primò Deum habere sufficientes vires ad producendos se solo omnes effectus naturales, ergo frustraneam esse quamcumque aliam causam præsertim cum τὸ agere se solo sit aliquid perfectius, quam τὸ agere cum adminiculo alieno.

En second lieu, que produire quelque chose surpasse les forces d'une Créature; car si un feu étoit la cause physique d'un autre feu, sans doute il le créeroit, puisque cet autre feu n'auroit pas existé auparavant, & ainsi il seroit produit de rien. Si vous répondez que la matiere du feu existoit déjà, & que vous disiez avec les Péripatéticiens que la forme du feu est une substance distincte de la matiere, ils répliqueront que du moins cette forme est créée, puisqu'elle n'est faite d'aucune matiere préexistente, à quoi ils ajoûteront qu'il en est de même des accidens, comme de la lumiere, de la chaleur, du froid, puisque selon les Péripatéticiens, ils sont distincts totalement du corps.

Secundo, superare vires creaturæ τὸ producere aliquid de novo, nam si unus ignis esset causa physica alterius, haud dubie crearet illum, quia alter ille ignis non antea exstitisset, ergo productus esset è nihilo. Si respondeas materiam illius ignis antea exstitisse, & fatearis cum Peripateticis formam ignis esse substantiam, distinctam à materiâ, dicent saltem formam illam creari, cum non fiat ex ullâ materia praexistente; & accidentia quoque creari, puta calorem, lucem, frigus, cum juxta Peripateticos distinguantur totaliter à corpore.

En troisieme lieu, que si les Créatures peuvent produire quelque chose, ou les corps agissent sur les corps, ou ils agissent sur les esprits, ou les esprits agissent sur les corps, ou enfin les esprits agissent sur les esprits, toutes choses qui sont fausses, puisque, comme on l'a déjà fait voir, les corps ne peuvent produire ni des formes ac-

Tertiò, si creaturæ possunt aliquid producere, vel corpora agere in alia compora, aut in spiritus, vel spiritus agere in corpora, aut in alios spiritus, sed neutrum dici posse, tum quia, ut jam ostensum est, corpora, neque formas accidentales distinctas à subjecto, neque formas substantiales producere possunt, abs-

absque vera creatione, tum quia non minùs impossibile est spiritus creatos aliquid creare, quam corpora.

Dices has rationes totam vim suam desumere, ex eo quod supponant formas esse distinctas à materia, vel à substantia, quam informant, ergo nullius esse momenti, si cum recentioribus dicatur formas esse tantùm modificationes substantiæ. Sed respondent in recentiorum hypothesi nihil produci inter corpora, præter motum localem, ergo si creaturæ non producant motum localem, verum esse creaturas nihil producere.

Probant autem corpora non esse causam efficientem motûs, primò, quia nullum corpus potest movere se ipsum, unde concludunt non posse movere aliud, nam si posset aliquid dare alteri, cur non posset dare sibi ipsi? & cum nullum corpus possit movere se ipsum, sequitur motum produci à Deo, atque adeo conservari à Deo (quia illud solum, quod rem producit, rem potest conservare.) Si verò motus conservatur à solo Deo, sequitur nullum corpus dare motum alteri, nam conservare motum nihil aliud est, quam continuare movere rem semel motam. Ergo si corpus quod movetur, non conservat motum suum, sequitur illud non movere aliquid, & si non movet aliquid, non dat alteri motum. Ergo motus datur ab eo solùm, qui illum conservat, nimirum à Deo.

Secundò, quia quod movet corpora est necessariò intelligentia præditum; motus enim communicatur habita ratione dimensionum corporis occurrentis, & quietis in qua erat antea, vel celeritatis quâ ferebatur, ut constat mille experimentis. Ergo globulus A: non movet physicè globum B: in quem incurrit, cum neque cognoscat ejus magnitudinem, neque agitationem, neque quietem.

Hinc concludunt omnes effectus corporum in se invicem produci à Deo, tamquam à causâ efficiente, effectus verò corporum in animam (verbi gratia sensum lucis, caloris, &c.) non physicè produci à corporibus. Nam si corpora aliquid producere possent, producerent illud necessariò per impulsionem. Atqui non possunt eo modo aliquid producere in spiritibus, ut per se patet. Ergo &c.

Saltem, inquies, spiritus aliquid possunt producere, ergo non debet generaliter affirmari creaturas omni activitate destitui. Respondent spiritus esse quidem causam quarumdam suarum cogitationum, alioqui nullius essent meriti vel demeriti capaces, sed nihil tamen physicè agere, vel in alios spiritus, vel in corpora, quia non concipimus spiritus posse aliter agere, quam cogitando. Atqui cogitatio unius spiritûs non potest physicè immutare alium spiritum, quandoquidem Deus solus cognoscit illam, neque aliquod corpus, quandoquidem sola impulsio immutat corpora. Ergo spiritus nihil physicè producunt in entia à se distincta, ac per consequens effectus naturales, qui videntur in mundo, non fiunt physi-

cidentelles distinctes du sujet, ni des formes substantielles, à moins d'une véritable création, & que d'ailleurs il n'est pas moins impossible aux esprits créez qu'aux corps mêmes de créer. LA METAPHYSIQUE.

Vous direz que ces raisons tirent tout ce qu'elles ont de force de ce que ces Philosophes supposent que les formes sont distinctes de la matiere ou la substance dont elles sont les formes, & qu'ainsi elles ne sont d'aucun poids, si on dit avec les Modernes que les formes ne sont que des modifications de la substance. Mais ils répondent que dans l'hypothése des Modernes, il ne se produit rien entre les corps qu'un mouvement local, & que par conséquent les Créatures ne produisent point ce mouvement, il est constant qu'elles ne produisent rien.

Or ils prouvent que les corps ne sont point la cause efficiente du mouvement, en premier lieu, parce qu'aucun corps ne peut se mouvoir soi même, d'où ils concluent qu'il ne peut en mouvoir un autre, puisque s'il pouvoit donner quelque chose, il pourroit se la donner à lui même. Ainsi le corps ne pouvant se mouvoir lui même, il s'ensuit que c'est Dieu qui produit le mouvement, & qui par conséquent le conserve, parce que la cause qui produit est la seule qui peut conserver. Mais si Dieu seul conserve le mouvement, il s'ensuit qu'aucun corps ne le donne à un autre; car conserver le mouvement n'est autre chose que continuer de mouvoir une chose mise une fois en mouvement. Donc si le corps qui est mû ne conserve pas son mouvement, il s'ensuit qu'il ne meut rien, & s'il ne meut rien, il ne donne pas le mouvement à une autre chose. Donc le mouvement n'est donné que par celui qui le conserve, savoir par Dieu même.

Leur seconde preuve est que ce qui meut les corps doit être doué d'intelligence; car le mouvement se communique à proportion des dimensions du corps qui se trouve à la rencontre, & du repos où il étoit ou de la vitesse avec laquelle il alloit auparavant, ainsi qu'il est constant par mille expériences. Donc la boule A n'est pas la cause physique du mouvement de la boule B qu'elle rencontre, puisqu'elle n'en connoît ni la grandeur, ni le repos ni la vitesse.

Ils concluent donc que c'est Dieu qui produit comme cause efficiente les effets des corps les uns sur les autres, & que ceux du corps sur l'ame, comme, par exemple, le sentiment de la lumiere & de la chaleur n'ont point non plus le corps pour cause physique. Car si les corps pouvoient produire quelque chose nécessairement ils le produiroient par impulsion. Or on sent assez qu'ils ne peuvent rien produire de cette maniere sur les esprits. Donc ....

Du moins, direz vous, les esprits peuvent produire quelque chose, & ainsi on ne doit pas affirmer en général que les Créatures sont destituées de toute activité. Voici leur réponse. A la vérité, les esprits sont la cause de quelques-unes de leur pensées, sans quoi ils ne seroit capables ni de merite, ni de démerite, mais d'ailleurs ils ne produisent rien physiquement sur les autres esprits, ni sur les corps. Car enfin nous ne concevons point que les esprits puissent autrement agir qu'en pensant. Or la pensée d'un esprit ne peut changer physiquement un autre esprit, puisque Dieu seul la connoît, ni un autre corps, puisque la seule impulsion change les corps. Donc les esprits ne produisent rien physiquement sur les autres êtres. Ainsi les effets naturels qu'on voit dans le monde n'ont point

LA METAPHYSIQUE.

les Créatures pour cause physique. Donc c'est Dieu qui les fait à la présence des Créatures.

Ces Philosophes vont jusqu'à dire la même chose des sensations de chaque ame. Ils soûtiennent donc que le sentiment de douleur, de joie, de lumiere, de chaleur, que nous avons à la présence du feu, ne peut être produit physiquement que par Dieu seul, & non point par le feu, puis que le feu ne peut agir que par impulsion, chose dont l'ame n'est pas susceptible, non plus que par l'ame, puisque nous savons que ce sentiment ne dépend point de nous, & qu'il ne dépend pas non plus de nous, qu'il commence ou qu'il finisse. Ajoûtez que nous savons que ce sentiment précede d'une priorité de tems toute pensée ou jugement de l'ame touchant l'action des objets. Donc Dieu seul produit dans l'ame comme cause efficiente ces sortes de sensations.

On leur objecte que si les Créatures ne produisent rien, cette diversité qu'on voit dans les corps est superflue, puisque chaque corps est aussi propre à toute sorte d'effets, qu'à un effet particulier, d'où il s'ensuit qu'on ne peut point donner de raison pourquoi le feu brûle plûtôt que l'eau. Leur réponse est que cette diversité consiste dans les différentes figures, dans les situations & dans les grandeurs des parties, & qu'elle n'est pas inutile, parce que Dieu veut produire les divers effets par le moïen du mouvement local reglé selon certaines loix. Qu'en effet il est évident par les principes de la Méchanique, qu'il faut un grand nombre d'organes de diverses figures & de diverses grandeurs pour faire quelque chose par le moïen du mouvement local. On peut donc rendre raison pourquoi certains corps se brûlent, se séchent, se liquéfient en la présence du feu, & non à celle de l'eau, en disant que les parties du feu que Dieu meut, different en figure, en vitesse, en grandeur, &c. de celles de l'eau que Dieu meut aussi, de même qu'on peut expliquer pourquoi un homme qui remuë une tariere produit un autre effet que celui qui remue un pinceau.

Pour ce qui regarde le sentiment de la chaleur, de la lumiere, de l'odeur, ils avouent qu'ils ne sauroient donner une bonne raison pourquoi ils sont plûtôt excitez dans l'ame à la présence d'un certain corps que d'un autre, si ce n'est en disant que les particules de certains corps sont propres à donner au cerveau le mouvement, auquel Dieu a voulu que telle sensation de l'ame correspondît. Que si vous leur demandez de plus pourquoi la sensation de la lumiere a été plûtôt attachée au mouvement que le Soleil communique au cerveau, qu'à celui qu'y imprime l'air agité par une sonnette, ils répondent que ces choses dépendent de la volonté divine, qui a établi ces loix comme il lui a plû. Les Péripatéticiens répondent à une question semblable, que Dieu a donné au feu la faculté de brûler plûtôt que celle de refroidir, parce qu'il l'a voulu de la sorte.

Ils en concluent qu'il n'y a pas plus d'affinité entre l'action du feu sur nos yeux & le sentiment de la lumiere, qu'entre l'action du même feu & le sentiment du son, vû qu'il auroit été aussi facile à Dieu d'établir que l'action du feu sur les yeux produisît le son, & que celle d'une sonnete sur l'air produisît la vision, qu'il lui a été aisé d'établir le contraire, ces actions étant efficaces, non par leur nature, mais par l'institution divine. Par rapport au sentiment de

cè à creaturis. Ergò fiunt à Deo ad præsentiam creaturarum.

Et hoc usque ad sensationes unius cujusque animæ extendunt. Dicunt enim sensum doloris, vel lætitiæ, lucis, caloris, &c. quem habemus ad præsentiam ignis, non posse physicè produci ab alio, quàm à Deo: non ab igne, quia ignis tantùm impellere potest, anima verò non potest impelli: non ab animâ, scimus enim illum sensum non pendere à nobis, non desinere, vel incipere, quando volumus. Scimus præterea illum sensum esse priorem tempore, omni cognitione, judiciove animæ, circa actionem objectorum. Ergo solum Deum efficienter producere in anima ejusmodi sensationes.

Objicitur illis, si creaturæ nihil producant, frustra esse diversitatem, quæ cernitur in corporibus, nam quodlibet corpus æque aptum esse omnibus effectibus, ac uni peculiari effectui, unde sequitur non posse dari ullam rationem, quare ignis potiùs comburat, quam aqua. Respondent diversitatem corporum consistere in partium diversâ figurâ, situ, & magnitudine, hanc autem non esse frustra, quandoquidem Deus vult producere varios effectus, mediante motu locali, certis legibus temperato. Evidens enim esse, ex principiis Mechanicæ, requiri magnum organorum apparatum diversæ figuræ, & magnitudinis, ut per motum localem aliquid fiat. Datur ergo ratio cur ad præsentiam ignis, quædam corpora comburantur, exsiccentur, liquefiant, &c. potiùs quam ad præsentiam aquæ, quia partes ignis, quas Deus movet, sunt diversæ figuræ, vel velocitatis, magnitudinis, &c. à modificationibus partium aquæ, quas Deus etiam movet, quemadmodum datur ratio, cur homo movens terebram aliter immutet passum, quam si moveret penicillum.

Quod spectat sensum caloris, lucis, odoris, &c. fatentur non posse dari bonam rationem, cur excitentur in animâ potiùs ad præsentiam unius corporis, quam alterius, nisi dicendo, quia particulæ certorum corporum aptæ sunt ad movendum cerebrum eo motu, cui Deus voluit correspondere talem animæ sensationem. Si ulteriùs roges cur sensatio lucis potiùs fuerit alligata motui, quem sol communicat cerebro, quam motui, quem aër à tintinnabulo agitatus communicat eidem cerebro, respondent id totum pendere à voluntate Dei, qui has leges pro suo jure & libertate posuit. Sed dicunt Peripatetici ad similem quæstionem ignem facultate comburendi instructum fuisse à Deo potiùs, quam frigefaciendi, quia sic Deo placuit.

Hinc concludunt non esse majorem affinitatem, inter actionem ignis in oculos nostros, & sensum lucis, quam inter actionem ejusdem ignis & sensum soni, nam æquè facile fuisset statuere Deo, ut actio ignis in oculos produceret sonum, actio verò tintinnabuli in aurem produceret visionem, ac facilè fuit contrarium statuere; hæ enim actiones non naturâ suâ efficaces sunt, sed ex in-

instituto. Quoad sensum doloris, & gaudii, aliter videtur esse dicendum, nempe Deum conjunxisse sensationes ingratas cum motibus, qui non congruunt machinæ corporeæ, & è contra.

Alia proponitur objectio adversùs hanc sententiam, quæ inferiùs expendetur, nimirum objicitur sequi ex illa Deum esse autorem peccati.

Venio nunc ad secundam opinionem, quæ alteri opponitur è diametro, vult enim creaturas omnia efficere, Deo otiosè spectante, nisi quod conservat entitatem causarum, & facultates agendi earum.

Habetur Durandus pro autore istius sententiæ, ut qui asseruerit Deum, postquam mundum è nihilo produxisset, singulisque creaturis esse & virtutem operandi dedisset, commisisse iisdem creaturis propagationem aliorum effectuum naturalium, dum ipse tantum conservaret eas, earumque virtutem. Verumtamen fuerunt ante illum, qui idem docerent.

Objiciunt illi primò, omne ens creatum dependere essentialiter à Deo, quantùm potest dependere. Atqui si non dependeret in operando, non dependeret quantùm potest. Ergo debet dependere in operando, sive operari cum immediato Dei influxu. Similiter si effectus non penderet à Deo, quando fit, sicut quando factus est, non penderet quantum potest. Ergo pendet in eo instanti, quo primùm existit. Ergo Deus influit unà cum ejus causâ, ad ipsi dandum esse, præsertim cum nulla possit afferri ratio, quare creaturæ indigeant influxu Dei immediato, ut conserventur, non verò ut producantur.

Secundò, omne ens ita pendere à Deo in essendo, ut nisi Deus in id esse influat, non possit non abire in nihilum. Atqui actio causæ secundæ est ens. Ergo non potest existere, nisi Deus in eam esse influat. Ergo Deus confert ipsi esse eodem instanti, quo est actio, & per consequens actio dependeret ad minimum à Deo, æquè ac à causâ secundâ. Ergo &c.

Hæ & similes rationes non multum urgent Durandum, quia posito quod creaturæ nihil agere possint, nisi Deo permittente, & conservante illas, cum facultatibus earum, satis videtur conservari dependentia omnium rerum à Deo.

Magis urget objectio desumpta ex eo quod non concipi possit, quomodo ignis verbi gratia, sibi derelictus, propriis viribus possit in ligno alium ignem producere, & quomodo voluntas humana possit movere corpus, quod non potest tangere. Quoad effectus corporeos, videtur falli Durandus, quia illi consistunt in solo motu, quem corpus non posse producere videtur. Immò si motus posset imprimi physicè à creaturis, adhuc tamen Deus concurreret ad effectus corporeos, quia cum lapis verbi gratia non conservetur, nisi à Deo, impossibile est, ut eum creatura moveat, quin Deus simul moveat. Ratio est, quia Deus non potest conservare rem, quæ move-

la douleur & de la joie, il semble qu'il faut dire que Dieu a joint les sensations désagréables avec les mouvemens qui ne conviennent pas à la machine corporelle, & au contraire. LA METAPHYSIQUE.

On propose une autre objection contre ce sentiment, savoir qu'il s'ensuit que Dieu est auteur du péché, mais nous remettons à l'examiner dans la suite.

Je viens maintenant à un sentiment qui est diamétralement opposé à celui qui précede, puisqu'il fait tout faire aux Créatures, tandis que Dieu demeure spectateur oisif, si ce n'est qu'il conserve l'entité des causes & leurs facultez d'agir.

Durand passe pour auteur de cette opinion, parce qu'il soûtint qu'après avoir tiré le monde du néant, & avoir donné à chaque créature l'être & la faculté d'agir, Dieu leur avoit confié le soin de produire les autres effets naturels, pendant que lui même conserveroit les Créatures & leurs facultez. Mais d'autres ont enseigné avant lui la même chose.

On lui objecte en premier lieu, que tout être créé dépend essentiellement de Dieu autant qu'il peut en dépendre. Or si tout être n'en dépendoit point en fait d'agir, il n'en dépendroit pas autant qu'il peut en dépendre. Donc tout être en dépend en fait d'agir c'est à dire qu'il agit par l'influence immédiate de Dieu. De même, si l'effet ne dépendoit point de Dieu dans le tems qu'il se fait, comme quand il est fait, il n'en dépendroit pas autant qu'il est possible. Donc il dépend de Dieu dans l'instant qu'il se fait. Donc Dieu concourt avec la cause de cet effet à lui donner l'être, d'autant plus qu'on ne peut montrer pourquoi les Créatures ont besoin de Dieu pour leur conservation, & non pas pour leur poduction.

On objecte en second lieu, que tout être dépend tellement de Dieu en ce qui est d'être, que si Dieu ne leur influe l'être, il ne se peut que tout être ne retombe dans le néant. Or l'action d'une cause seconde est un être. Donc elle ne peut exister que Dieu ne lui influe l'être. Donc il lui donne l'être au même instant qu'elle est action, & ainsi l'action dépendroit au moins autant de Dieu que de la cause seconde. Donc . . . .

Ces raisons & autres semblables ne font gueres contre Durand, parce qu'en supposant que les Créatures ne peuvent rien faire, a moins que Dieu ne le permette & ne les conserve elles & leurs facultez, la dépendance de toutes choses par rapport à Dieu semble assez conservée.

Mais une objection qui presse davantage, c'est celle qui est tirée de ce qu'on ne peut concevoir comment le feu, par exemple, abandonné à lui même, peut par ses propres forces produire d'autre feu dans le bois, ni comment la volonté humaine peut mouvoir le corps qu'elle ne peut toucher. Quant aux effets corporels, il semble que Durand se trompe, parce qu'ils consistent dans le mouvement seul que le corps semble ne pouvoit produire. Bien plus, si les Créatures pouvoient être la cause physique du mouvement, Dieu néanmoins concouroit encore aux effets corporels, parce que la pierre, par exemple, n'étant conservée que de Dieu seul, il est impossible que la Créature la remue, que Dieu ne la remue en même tems. La raison en est qu'il ne

LA METAPHYSIQUE.

ne peut conserver une chose qui est en mouvement, qu'il ne fasse par son action qu'elle soit successivement en divers lieux. Or faire par son action qu'une chose soit successivement en divers lieux c'est la mouvoir. Donc Dieu ne peut conserver une chose qui est en mouvement qu'il ne la meuve.

Les raisons qui sont pour Durand sont, en premier lieu, qu'il est glorieux à Dieu de faire des Créatures qui produisent seules leurs effets.

En second lieu, que Dieu ne peut concourir avec les Causes secondes, qu'il ne soit une cause partiale & incomplete ; ce qui montre de l'imperfection, & que le concours de la Créature ne soit superflu, ce qui répugne aux loix de la nature.

En troisieme lieu, que si Dieu concourt, il donne l'être à l'effet en tout ou en partie ; que s'il le donne en tout, les Créatures ne font rien ; que s'il le donne en partie l'effet peut avoir quelque partie dans laquelle Dieu n'ait point influé ; & pourquoi donc l'effet entier ne pourroit-il pas être de cette espéce ?

En quatrieme lieu, que c'est délivrer Dieu de toute tache de péché, que de dire qu'il n'a aucune part aux actions criminelles, au lieu que si on suppose, par exemple, qu'il est la cause physique du meurtre autant que le meurtrier, en sorte qu'il n'y ait rien dans le meurtrier, qui ne procede de Dieu par une influence véritable & réelle autant que de l'homme même, il n'y a point de raison pourquoi Dieu ne seroit pas l'auteur du péché.

On répond à premiere raison, qu'elle prouve trop, parce qu'il s'ensuivroit que pour mieux montrer sa bonté, Dieu doit donner aux Créatures la faculté de se conserver elles mêmes.

On dit à la seconde, qu'à la vérité il y a de l'inperfection à agir avec d'autres causes, si on le fait par indigence, & non pour témoigner sa bonté. Mais que Dieu a montré de reste en produisant toutes choses de rien, qu'il n'a besoin d'aucun secours. Qu'ainsi lorsqu'il prend les causes secondes pour compagnes, il le fait pour leur communiquer quelques traits de sa puissance, ce qui prouve que son concours n'est pas superflu. Que de plus Dieu n'est pas une cause partiale, bien qu'il agisse de compagnie avec une Créature, parce que quand les Agens sont subordonnez essentiellement, & que l'un influë comme cause universelle, & l'autre comme cause particuliere, l'un & l'autre sont causes totales & completes, chacun à sa maniere.

De là naît la réponse à la troisieme raison, savoir que ; bien que Dieu ne soit pas l'unique cause de l'effet, il lui donne pourtant l'être en tout, comme cause principale. C'est ainsi que l'Ecriture dépend totalement de l'Ecrivain, comme de sa cause principale, & totalement de la plume comme de sa cause instrumentale.

Nous réfuterons ci-dessous la quatrieme & principale preuve de cette opinion, lorsque nous ferons voir comment Dieu n'est pas l'auteur du péché.

Reste d'examiner le troisieme sentiment qui fait concourir Dieu avec les causes secondes à tous leurs effets. Il y a bien des disputes sur ce concours, que les uns disent être indifférent & simultanée, & les autres déterminé & antécédent.

tur, quin faciat actione sua eam esse successivè in diversis locis. Atqui facere actione sua ut res sint successivè in diversis locis, est eam movere. Ergo Deus non potest rem, quæ movetur, conservare, quin moveat eam.

Rationes pro Durando, sunt primò, gloriosum esse Deo si faciat creaturas, quæ solæ producant suos effectus.

Secundò, non posse Deum concurrere cum causis secundis, quin sit causa partialis & incompleta (quod imperfectionem arguit) & quin concursus creaturæ sit superfluus, (quod repugnat legibus naturæ.

Tertiò, si Deus concurrat, vel dare esse effectui totaliter, vel non; si prius, creaturas nihil agere; si posterius, aliquid esse potest effectus, in quod Deus non immediaté influat: cur totus effectus non poterit esse ejusmodi?

Quartò, sic Deum liberari ab omne labe peccati, si dicamus eum nullo modo attingere actum peccaminosum, si verò dicamus eum esse causam physicam homicidii, verbi gratiâ, æquè ac homicidam, ita ut nihil sit in cæde, quod non procedat per verum & realem influxum à Deo, æquè ac ab homine, nullam esse rationem, cur non dicatur autor peccati.

Ad primam rationem respondetur, eam nimis probare; indè enim sequi Deum ad manifestandam pleniùs suam beneficentiam, debere dare creaturis vim se ipsas conservandi.

Ad secundam, esse quidem imperfectionem τὸ agere simul cum aliis causis, si hoc fiat propter indigentiam, non verò si fiat ad testandam bonitatem. Deum autem satis superque ostendisse producendo res omnes è nihilo, sibi nullo adjumento esse opus. Ergo quando sibi adjungit causas secundas comites, hoc fieri, ut vestigia quædam suæ potentiæ communicet illis, unde patet concursum non esse superfluum. Præterea Deum non esse causam partialem, licet agat unà cum creaturâ; quia quando agentia sunt essentialiter subordinata, & unum influit, tanquam causa universalis, alterum tanquam causa particularis, utrumque dici debet causa totalis, & completa in suo ordine.

Hinc nascitur responsio ad tertiam rationem: nam licet Deus non sit sola causa, dat tamen effectui esse totaliter in genere causæ particulari. Patet res exemplo scriptionis, quæ totaliter pendet à scribente, ut à causa principali, & totaliter à calamo, ut à causa instrumentali.

Quarta ratio, quæ præcipuum est hujus sententiæ fundamentum, refutabitur inferiùs, quando dicemus, quomodo Deus non est autor peccati.

Superest tertia opinio examinanda, asserens Deum concurrere cum causis secundis ad omnes illorum effectus. Circa illum concursum multæ vigent controversiæ, quibusdam dicentibus, illum esse indifferentem & simultaneum, aliis verò esse determinatum & prævium.

Q

Qui dicunt concursum Dei esse indifferentem, intelligunt Deum non prabere suum concursum creaturis, ad unum actum, potiùs quam ad alterum, sed ad quemcumque actum ipsa determinata fuerint, vel naturâ suâ, vel liberâ voluntatis electione. Verbi gratia, quando generatur calor Deo concurrente cum igne, non ideo effectus productus à Deo, simul, & igne, est calor, quia Deus prabuit suum concursum, sed quia ignis adhibuit illum concursum. Ergo ratio cur effectus sit talis vel talis speciei pendet à causâ secundâ, non verò à causâ primâ; qua de se indifferens est ad producendum calorem, vel frigus. Similiter, quando quis scribit, non ideo actio illius est potius scriptio, quam ambulatio, quia habet Deum sibi cooperantem, sed è contra ideo Deus concurrit ad scriptionem potiùs quam ad ambulationem, quia homo voluit potiùs scribere, quam ambulare. Et hoc etiam patet in causis minùs universalibus, quam sit Deus, verbi gratiâ in sole, qui dicitur concurrere cum causis sublunaribus ad earum operationes. Nam pomus non ideo producit potiùs poma, quam pyra, quia adjuvatur à Sole, sed contra ideo Sol concurrit potiùs ad productionem pomi, quam pyri, quia operatur cum pomo.

Qui admittunt concursum prævium dicunt Deum priùs naturâ, quam creaturæ operentur, immittere in eas qualitatem quandam physicam, ipsas inclinantem & applicantem ad agendum hunc potiùs, quam illum effectum, ita ut positâ eâ determinatione in creatura ad producendum calorem, vel assensum verbi gratia, creatura infaillibiliter producat calorem, vel assentiatur.

Rectè dicunt alii, hunc concursum erga creaturas non liberas esse superfluum, & erga liberas creaturas destructivum libertatis. Rejiciendus ergo est, nisi quoad actus supernaturales, pro quibus producendis requiritur peculiaris Spiritûs Sancti gratia.

Nunc ad arduam illam quæstionem quomodo Deus concurrens cum peccatoribus, non sit tamen autor peccati, breviter diluendam nos accingamus.

Quidam duo distingunt in peccato, nempè materiale, & formale. Materiale peccati est ipsamet positiva entitas actûs peccaminosi, formale verò est privatio rectitudinis actui debitæ. Jam malitia, sive peccatum non in materiali consistit, sed in formali; hoc est in carentia rectitudinis debitæ. Ergo cum Deus non concurrat ad formale peccati, sed solùm ad materiale, quod semper bonum est, ut pote ens reale, sequitur Deum non esse autorem peccati.

Sed multi hanc solutionem respuunt, quia inde sequeretur, neque hominem esse causam peccati, quippe homo non magis concurrit ad formale peccati, quam Deus, nam cum illud formale sit non ens, certè non potest habere causam positivam. Homo in tantum est causa peccati, in quantum producit actionem positivam, quam comitatur privatio recti-

Ceux qui veulent qu'il soit indifférent entendent par ce terme que Dieu ne concourt pas avec les Créatures pour un acte plûtôt que pour l'autre, mais qu'il leur donne un concours général, à quelque acte qu'elles soient déterminées, ou par leur nature, ou par le choix libre de leur volonté. Par exemple, lorsque le feu, aidé du concours du Dieu, produit la chaleur; si l'effet produit par Dieu & par le feu est la chaleur, ce n'est point parce que Dieu a concouru avec le feu, mais parce que le feu a employé ce concours. Donc la raison pour laquelle l'effet est de telle ou de telle espéce, dépend de la cause seconde, non de la cause premiere, qui de soi est indifférente à produire la chaleur, ou le froid. De même, quand un homme écrit, si son action est plûtôt celle d'écrire que de marcher, ce n'est point parce que Dieu coopere avec lui, mais au contraire Dieu ne concourt avec lui à écrire plûtôt qu'à marcher, que parce que l'homme a voulu écrire au lieu de se promener. La même chose paroît dans les causes qui sont moins universelles que Dieu, comme par exemple dans le Soleil, qu'on dit concourir avec les causes sublunaires dans leurs opérations. Car qu'un Pommier produise plûtôt des pommes que des poires, ce n'est point parce que le Soleil l'aide de son concours, mais au contraire le Soleil concourt à la production des pommes & non des poires, parce qu'il opere avec le Pommier. LA METAPHYSIQUE.

Pour ceux qui admettent un concours antécédent, ils disent qu'avant que les Créatures opérent, Dieu leur donne premierement (d'une priorité de nature) une certaine qualité physique qui les incline & les applique à produire tel effet plûtôt que tel autre, tellement que posé une fois cette détermination dans la créature à produire la chaleur ou l'assentiment, par exemple, la créature produira infailliblement la chaleur ou l'assentiment.

Mais les autres leur opposent avec raison que ce concours est superflu par rapport aux Créatures nécessaires, & que quant à celles qui sont libres, il détruit leur liberté. Il faut donc le rejetter, excepté pour ce qui regarde les actes surnaturels qu'on ne peut produire sans une grace particuliere du Saint Esprit.

Nous allons maintenant discuter en peu de mots cette difficile question, pourquoi Dieu concourant avec les Pécheurs, n'est pourtant pas l'auteur du Péché.

Il y a des Savans qui distinguent deux choses dans le Péché, le matériel & le formel. Le matériel du Péché est l'entité positive de l'acte criminel, & le formel la privation de la droiture qui convient à l'acte. Or la malice ou le Péché consiste, non dans le matériel, mais dans le formel, c'est-à-dire dans le défaut de droiture convenable. Donc puisque Dieu ne concourt pas au formel du Péché, mais seulement au matériel qui est toûjours bon, comme étant un Etre réel, il s'ensuit que Dieu n'est pas auteur du Péché.

Mais bien des gens rejettent cette solution, parce qu'il s'ensuivroit de là que l'homme lui même n'est pas la cause du Péché, puisqu'il ne concourt pas plus que Dieu au formel du Péché, ce formel n'étant rien d'existant, de sorte qu'il ne peut avoir de cause positive. L'homme en effet nest la cause du Péché qu'entant qu'il produit l'action positive qu'accompagne le défaut de droiture convenable. Or Dieu produit cette action

LA METAPHYSIQUE.

action positive de la même maniere que l'homme. Donc il doit être autant que lui la cause du Péché consideré formellement. Cependant ils répliquent que bien que la faculté loco-motive de l'animal concoure avec la jambe démise à un mouvement tortueux, on n'attribue néanmoins qu'à la jambe seule la défectuosité de ce mouvement.

D'autres avancent que Dieu ne péche pas en concourant au Péché, parce qu'il se propose toûjours une bonne fin, & qu'il ne fait rien contre aucune loi qui l'oblige. Mais il y a plusieurs Savans qui rejettent aussi cette solution, parce qu'elle semble prouver trop; car il s'ensuivroit que si par impossible Dieu faisoit un mensonge, il ne feroit pourtant rien contre sa sainteté. Or néanmoins la bonté & la perfection de Dieu sont pour lui comme une loi qu'il ne sauroit violer.

Quelques-uns enseignent que la raison pourquoi Dieu n'est pas auteur du Péché, c'est parce qu'il concourt d'un concours indifférent, qui n'est déterminé que par la cause seconde, tellement que si l'effet résultant de l'action de Dieu & de la Créature est plûtôt de telle espéce que de telle autre, la Créature en est la seule cause. Que par conséquent à elle & non à Dieu appartient la dénomination de péchant, même que la dénomination de corps qui corrompt l'air est attribuée au cadavre, & non pas au Soleil, quoi que le Soleil concoure à cette corruption avec le cadavre. La raison en est qu'en ce cas le Soleil agit comme cause universelle, & que son influence indifférente par elle même est déterminée par le cadavre à produire plûtôt une odeur désagréable qu'une senteur douce. De même, le concours que Dieu donne aux Créatures libres, indifférent pour la haine ou pour l'amour, est déterminé par elles pour la haine plûtôt que pour l'amour. Ainsi, s'il y a quelque chose de criminel dans l'acte de la haine, on ne doit l'attribuer qu'à la Créature.

C'est ce que vous concevrez par l'exemple d'une personne qui prêteroit sa main à quelcun pour qu'il l'employât à écrire ce qu'il lui plairoit. Si l'écriture contenoit des injures, la faute en seroit à celui qui auroit conduit la main de l'autre, & non à celui qui l'auroit prêtée. Que si les hommes pêchent en fournissant à des hommes vicieux les moyens de faire des crimes, lorsqu'ils sont assûrez qu'on ne les fera servir qu'à des crimes, néanmoins Dieu ne péche pas en donnant son concours à des hommes, qu'il sait devoir en abuser. Premierement parce qu'il les détourne du crime par des menaces & par des promesses, & d'un autre côté, parce qu'il ne pourroit conserver autrement le caractere de cause universelle, ni s'accommoder aux causes libres.

Il faut avouër que ce concours indifférent décharge Dieu de toute note de Péché. Du reste, il a ceci de mauvais, qu'il laisse les hommes maîtres de leurs actions, ce qui semble anéantir la providence divine, & la Prescience même. Car si Dieu résout de concourir avec Pierre à jouer ou à écrire, selon que Pierre trouvera bon de faire l'un ou l'autre, Pierre étant fait de telle maniere qu'il peut également jouer & ne pas jouer, comment Dieu pourra-t'il savoir certainement & infailliblement qu'il jouera, & qu'il ne s'abstiendra pas de jouer? Constamment les choses paroissent ne pouvoir passer de l'état de pure possibilité à celui de futurition qu'en vertu d'un Décret divin. Donc Dieu prononce dès

tudinis debita. Atqui Deus eo modo producit actionem illam positivam quo homo. Ergo æquè debet esse causa peccati, etiam formaliter sumpti, ac homo. Tamen regerunt, quod licet facultas loco-motiva animalis concurrat cum tibiâ luxatâ ad motum distortum, nihilominùs soli tibiæ tribuitur defectuositas motûs.

Alii dicunt ideo Deum non peccare, quando concurrit ad peccatum, quia intendit semper bonum finem, & quia nihil facit contra legem obligantem. Sed multi hanc quoque solutionem respuunt, quod videatur nimis probare, nam inde sequeretur, quod si per impossibile Deus mentiretur, nihil tamen adversùs suam sanctitatem faceret. At sanè propria bonitas, & perfectio Dei, sunt ipsi instar legis quam violare nequeat.

Alii dicunt ideo Deum non esse causam peccati, quia concurrit concursu indifferenti, quique determinatur à causâ secundâ, adeo ut ratio propter quam effectus resultans ab actione Dei, & creaturæ, sit potiùs hujus speciei, quam alterius, se teneat tota ex parte creaturæ. Unde ipsi, non Deo dari debet denominatio peccantis, sicut denominatio inficientis aerem tribuitur cadaveri, non vero Soli, quamvis Sol concurat ad illam infectionem cum cadavere. Ratio est, quia Sol in eo casu agit, ut causa universalis, ejusque influxus per se indifferens determinatur à cadavere, ut producat potiùs terram odorem, quam suavem. Simili modo, influxus, quem Deus præbet causis liberis indifferenter, vel ad odium, vel ad amorem, determinatur ab ipsis potiùs ad odium, quam ad amorem. Ergo si qua sit deformitas in actu odii, debet ea in solidum imputari creaturæ.

Concipies hoc exemplo hominis manum suam offerentis alicui, ut eam adhibeat ad scribendum, quicquid libuerit. Si scribantur convitia, penes utentem erit culpa; non penes hominem, qui manum offert. Quod si homines peccent, qui vires suppeditant vitiosis hominibus ad scelera patranda, quando perfectè sciunt vires illas insumptum iri ad scelera patranda, non ideo tamen Deus peccat, dum suum præbet concursum hominibus, quos perfectè sit malè usuros illo. Primò quia minis & pollicitationibus deterret eos à vitio. Secundò quia non aliter servare posset causæ universalissimæ partes, nec se accommodare causis liberis.

Fatendum est concursum indifferentem ponere Deum extra omnem participationem peccati. De cætero hoc habet incommodum, ut homines relinquat dominos omnium suarum actionum, quod providentiam divinam tollere videtur, imò præscientiam. Si enim Deus decernat coucurrere cum Petro ad ludendum, vel ad scribendum, prout visum fuerit Petro, vel ludere, vel scribere, cum aliunde Petrus sit ejusmodi, ut æque possit non ludere, ac ludere, quomodo Deus scire poterit certò & infallibiliter ipsum lusurum potiùs, quam non lusurum? Certè non aliter videntur res transire posse

esse à statu puræ possibilitatis, ad statum futuritionis, quam vi decreti divini. Ergo Deus determinatè decernit de quâcumque re futura. Ergo decretum de concurrendo non est indifferens ad hunc, vel ad illum effectum. At videantur Theologi super quæstione tam arduâ. Nobis sufficiat hæc potiùs historicè quam dogmaticè retulisse.

Ex dictis inferes doctrinam eorum, qui asserunt Deum esse causam totalem omnium actionum corporearum, non habere aliquid veneni, neque premi majoribus difficultatibus, quam alias. Primò, quia peccatum & malitia non resident in actione corporis, sed in actu voluntatis. Secundò, quia Deus non producit motus, in quibus dicitur esse peccatum, nisi determinatos à volumtate creatâ, ad cujus exigentiam debet se accommodare, secundum naturæ leges, quas ab initio sancitas voluit.

Inferes etiam Durandum non evitare has difficultates. Nam juxta illum, Deus non solùm dat vires creaturæ ad peccandum, non solùm illas conservat, cum videt illam jamjam peccaturam, sed etiam permittit ut actu peccet, cum posset illud impedire solâ denegatione permissionis. Ergo non minùs videtur esse autor peccati, quam si concurreret, quemadmodum si quis traderet gladium homini, & vires ad occidendum hostem, permitteretque illi ut occideret, cum posset impedire, non minùs esset reus, quam si brachium utendum porrigeret. Non ergo necesse erat Durandum relinquere vulgatam hypothesim.

Decrets déterminez sur toutes les choses futures. Donc le Decret de concourir n'est pas indifférent à tel ou à tel effet. Mais il faut consulter les Théologiens sur cette difficile question. Pour nous, c'est assez d'avoir rapporté ces choses d'une maniere historique, sans avoir rien affirmé. LA MÉTAPHYSIQUE.

Au reste, on doit inférer de ce qui précede, que ceux qui font Dieu la cause totale de toute action corporelle n'enseignent rien de pernicieux, & que leur doctrine n'est point sujette à plus de difficultez que celles des autres. Car en premier lieu, le péché & la malice ne résident point dans l'action du corps, mais dans l'acte de la volonté, & en second lieu, Dieu ne produit les mouvemens dans lesquels consiste le péché, qu'autant qu'ils sont déterminez par la Créature, à l'exigence de laquelle il doit s'accommoder selon les loix de la nature qu'il a établies dès le commencement.

Il faut inferer encore que Durand n'évite pas ces difficultez. Car selon lui, non seulement Dieu donne des forces à la créature pour pécher, non seulement il les lui conserve lorsqu'il voit qu'elle est sur le point de pécher, mais encore il permet qu'elle péche actuellement, quoiqu'il pût l'empêcher par le seule refus de sa permission. Donc il semble n'être pas moins l'auteur du péché que s'il y concouroit. Il en est comme d'un homme qui donneroit une épée à quelqu'un, avec les forces nécessaires pour tuer une personne, & qu'il lui permettroit de le tuer, quoiqu'il fût maître de l'empêcher. Sans doute, il ne seroit pas moins coupable, que s'il prêtoit son bras pour faire ce crime. Il n'étoit donc pas nécessaire que Durand abandonnât l'hypothése vulgaire.

Fin de la Métaphysique générale.

PARS SECUNDA METAPHYSICÆ, SIVE METAPHYSICA SPECIALIS.

TRia præstabimus. Primò referemus varias divisiones entis. Secundò expendemus ea, quæ ad substantiam & modum spectant. Tertiò ea quæ ad spirituum naturam.

CAPUT PRIMUM.

Referuntur quædam divisiones Entis, & breviter agitur de Ente rationis.

DIviditur vulgò ens, primò in ens reale, & in ens rationis.

Secundò ens reale, in positivum, negativum, & privativum. Per ens reale intelligitur illud, quod est à parte rei, & nemine cogitante. Per ens ra-

II. PARTIE DE LA METAPHYSIQUE OU MÉTAPHYSIQUE PARTICULIERE.

NOus nous proposons trois choses. En premier lieu, nous rapporterons les diverses divisions de l'être. En second lieu, nous examinerons les choses qui appartiennent à la substance & au mode. Enfin nous traiterons de la nature des Esprits.

CHAPITRE PREMIER.

Où on rapporte quelques définitions de l'Etre, après quoi on parle en abregé de l'Etre de raison.

ON divise d'ordinaire l'Etre en Etre réel, & en Etre de raison.

On divise en second lieu l'Etre réel en Etre positif, négatif & privatif. On entend par Etre réel celui qui subsiste dans la nature des choses & hors de la pensée, & par Etre de rai-

 son,

son, celui qui n'existe que dans la pensée & en qualité d'objet.

L'Etre réel comprend donc les négations & les privations, entre lesquelles il y a cette différence, que la négation est le manque d'une forme dans un sujet incapable de la recevoir, comme le défaut de vertu dans une pierre, au lieu que la privation est le manque d'une forme dans un sujet capable de cette forme, comme le défaut de vertu dans un homme. L'Etre positif differe du négatif, en ce que le premier met quelque perfection dans la nature des choses, & que le second en ôte au contraire quelqu'une. On l'appelle pourtant réel, parce que soit qu'on y pense ou non, il est vrai qu'un aveugle manque de la faculté de voir.

On divise encore l'Etre en substance & en accident, après quoi on a coutume de le subdiviser en neuf Catégories, dont nous avons parlé dans la Logique.

On le divise de plus en Etre *à se* ou incréé & infini, & en Etre *ab alio* ou créé & fini.

Enfin on le divise en Etre spirituel & en Etre corporel.

Des Scolastiques de grand loisir se sont avisés touchant l'Etre de raison de certaines difficultez, que j'examinerai brievement, parce qu'elles nous donneront lieu de dire des choses, qui bien qu'abstraites, ne sont rien moins qu'inutiles.

On entend ici par Etre de raison ce qui est connu par l'entendement, mais qui pourtant n'a ni ne peut avoir de réalité hors de la pensée, ce qui fait dire qu'il n'existe que dans la pensée objectivement, au lieu que les autres Etres qui y existent de la même maniere, c'est-à-dire, qui en sont connus, comme une montagne d'or, peuvent aussi exister hors d'elle. C'est ce qui fait voir que la connoissance par laquelle on conçoit l'Etre de raison n'est pas ce dont il s'agi ici; car elle a toujours une entité véritable & réelle, soit qu'elle ait un objet existant ou chimérique. La question roule donc sur l'objet connu par l'entendement, & il s'agit de savoir s'il y en a quelcun dont l'existence soit impossible.

Ceux qui le nient raisonnent de la maniere suivante. On ne peut connoître un être de raison. Donc il n'y a point de tel être. La preuve de l'antécédent est qu'on ne peut connoître un pur néant & une chose impossible, comme un cercle quarré; car l'entendement ne peut connoître que ce dont il peut se former une idée. Or il ne peut se former un idée d'une chose impossible. Donc . . . . . La Mineure est fondée sur ce que tout idée renferme certaines perfections, qui sont conçues convenir à la chose dont elle est l'idée, d'où il s'ensuit que les choses impossibles ne sauroient être représentées à l'entendement par quelque idée. Autrement elles auroient certaines perfections, & ainsi elles seroient un être réel & possible, ce qui est contradictoire.

Leurs adversaires répondent que le néant & l'impossible sont connus comme être & possible. Mais c'est une raison fausse; car il ne peut se faire que quelqu'être soit connu comme un autre, de même qu'il est impossible de peindre un Lion comme un Coq. En effet, si vous peignez un Coq, par cela même ce n'est pas un Lion que vous peignez, & au contraire si vous peignez un Lion, par cela même vous peignez autre

tionis, illud quod existit tantùm objectivè in intellectu.

Ens reale comprehendit ergo negationes & privationes, inter quas id est discrimen, ut negatio sit carentia alicujus formæ in subjecto incapaci illius formæ, ut carentia virtutis in lapide, privatio verò sit carentia alicujus formæ in subjecto capaci illius formæ, ut carentia virtutis in homine. Ens positivum differt à negativo, quia illud ponit aliquam perfectionem in rerum naturâ, hoc verò tollit, & vocatur tamen reale, quia sive quis cogitet, sive non, realiter verum est cæcum carere facultate videndi.

Dividitur quoque ens in substantiam & accidens & iterum vulgò subdividi solet in novem categorias de quibus in Logica.

Dividitur quoque in ens à se, sive increatum & infinitum simpliciter, & ens ab alio, sive creatum & finitum.

Denique dividitur in ens spirituale, & in ens corporeum.

Controversiam moverunt malè feriati Scholastic de ente rationis, quam ideo breviter examinabo quia dabit nobis occasionem aliqua dicendi, qu quamvis valdè abstracta, non carent fructu.

Intelligitur hìc per ens rationis, illud, quo cognoscitur quidem ab intellectu, sed nullam habet, vel potest habere realitatem extra intellectum unde dicitur habere tantùm esse objectivè in intellectu, cum reliqua entia, quæ sunt objectivè in intellectu, hoc est, quæ ab eo cognoscuntur, ut mon aureus, possint existere extra illum. Hinc pate cognitionem, quâ apprehenditur ens rationis, no esse illud de quo agitur (ea enim semper veram realem habet entitatem, sive habeat pro object rem existentem, sive rem chimaricam.) Quæstio e ergo de objecto ab intellectu cognito, utrum scilic detur aliquod objectum intellectûs, quod non poss existere.

Sic ratiocinantur qui negant. Ens rationis no potest cognosci. Ergo non datur ens rationis. Pro bant antecedens, quia merum nihil, & res impossibilis, ut circulus quadratus, non potest cognosci nam nihil potest ab intellectu cognosci, nisi illud cujus ideam intellectus potest efformare. Atqui in tellectus non potest efformare ideam rei impossibili Ergo &c. Ratio minoris propositionis est, qu omnis idea continet quasdam perfectiones, quæ con venire concipiuntur rei, cujus est idea, ex quo s quitur res impossibiles non posse repræsentari intelle ctui, per aliquam ideam. Alioquin res impossibil haberent perfectiones quasdam, ergo essent ens rea & possibile, quod implicat.

Respondent adversarii non ens & impossibil cognosci ad motum entis, & possibilis. Sed frustr sunt, quia fieri nequit, ut aliquod ens cognoscatu tanquam aliud, quemadmodum fieri non potest ut leo pingatur tamquam gallus. Nam si pingas gal lum, hoc ipso nullo modo pingis leonem, si ve pingis leonem, hoc ipso, nullo modo pingis gallum ergo nunquam potest pingi leo tanquam gallus. Ei dei

dem ferè modo, si quis cognoscat rem aliquam, quæ non sit ea, quam designarat cognoscere, non certè cognoscit eam, quam designarat cognoscere, sed aliam quampiam. Verbi gratia, si designarat cognoscere lapidem, & cognosceret aquam, cognosceret aquam, non verò lapidem, & nullo modo dici posset cognoscere lapidem tanquam aquam. Unde patet rem impossibilem numquam cognosci posse ad modum rei possibilis, quia si conando concipere rem impossibilem, reverâ concipias rem possibilem, totus mentis actus cadet in rem possibilem. Ergo nullo modo dici poteris rem impossibilem concepisse.

Adverte majoris claritatis causâ, tunc fieri ens rationis juxta adversarios, quando verbi gratia homo cognoscitur tanquam equus, hoc est quando cognoscitur identitas inter hominem & equum nam de cætero concipere animal rationale figurâ equinâ præditum non est concipere hominem ut equum, quia ejusmodi animal esset essentialiter differens ab equo.) Hinc probatur non dari ens rationis; nam impossibile est, ut intellectus assentiatur isti propositioni, homo est equus, quantumcumque lingua eam affirmet. Ergo impossibile est, ut mens cognoscat identitatem inter hominem & equum, propter manifestam terminorum contradictionem. Ergo non potest facere ens rationis.

Ecce præcipuas objectiones adversariorum.

Primò, Ethnici qui coluerunt multos Deos apprehenderunt pluritatem Deorum, ut aliquid positivum & possibile, quæ tamen est impossibilis.

Secundò, qui negat identitatem inter bovem & hominem, debet aliquo modo cognoscere illam identitatem, alioquin negaret, quod non cognosceret, illa tamen identitas est quid impossibile.

Tertiò, potest apprehendi res aliter quam est. Verbi gratia, Petrus stans, qui tamen sedet. Ergo impossibile potest apprehendi; nam impossibile est eundem hominem simul stare & sedere.

Quartò, Deus prohibens, ne alteri Dei colerentur, cognovit alienos Deos, ergo aliquid impossibile.

Respondetur ad primam objectionem, Ethnicos numquam apprehendisse verum Deum esse multiplicem. Nam quando colebant plures Deos, ideam sibi formabant plurium entium, potentium quidem, non verò naturam possidentium omnipotentem, infinitam, independentem, & incommunicabilem. Ergo non habebant ideam veri Dei, sed ideam naturæ prorsus distinctâ à natura divina, quæ natura cum esset secundùm se multiplicabilis, haud dubiè poterat concipi convenire pluribus, absque eo quod conciperetur impossibile. Errabant tamen Ethnici, quia non intelligebant sub nomine Dei, illud quod erat intelligendum, sicut ille er-

chose qu'un coq, de sorte qu'on ne peut jamais peindre un lion comme un coq. De la même maniere à peu prés, si quelqu'un vient à connoître une chose qui ne soit pas celle qu'il avoit résolu de connoître, constamment il ne connoît pas celle qu'il avoit dessein de connoître, & il en connoît une autre. Par exemple, s'il avoit eu dessein de connoitre une pierre, & qu'il connût de l'eau, il connoîtroit de l'eau, & non une pierre, & on ne pourroit dire en aucune façon qu'il connût une pierre comme eau. Il est donc certain qu'une chose impossible ne peut jamais être connuë comme chose possible, parce que si en vous efforçant de concevoir une chose impossible, vous en concevez effectivement une possible, l'action de votre esprit tombera toute sur une chose possible. On ne pourra dire par conséquent que vous aiez conçu une chose impossible.

LA METAPHYSIQUE.

Remarquez pour plus de clarté, qu'on fait un être de raison selon nos adversaires, lors par exemple qu'on connoit un homme comme un cheval, c'est-a-dire, quand on conçoit de l'identité entre un homme & un cheval; car du reste concevoir un animal raisonnable avec la figure d'un cheval, ce n'est pas concevoir un homme comme un cheval; puisqu'un tel animal différeroit essentiellement d'un cheval. C'est donc une preuve qu'il n'y a pas d'être de raison; car il est impossible que l'entendement avouë cette propositien, *l'homme est cheval*, quoiqu'on l'affirme de bouche. Donc il est impossible que l'ame connoisse quelque identité entre un homme & un cheval, vû la contradiction manifeste des termes. Donc elle ne peut faire un être de raison.

Voici les principales objections des Adversaires.

En premier lieu, les Païens qui adoroient plusieurs Dieux; ont conçu la pluralité des Dieux comme quelque chose de positif & de possible, quoiqu'elle soit impossible.

En second lieu, celui qui nie l'identité d'un Taureau & d'un Homme, doit connoître en quelque maniere cette identité, sans quoi il nieroit ce qu'il ne connoît point, & néanmoins cette identité est quelque chose d'impossible.

En troisieme lieu, on peut concevoir une chose autrement qu'elle n'est. Ainsi on peut se representer Pierre debout, quoiqu'il soit assis. Donc on peut concevoir une chose impossible; car c'en est une que le même homme soit assis & debout en même tems.

En quatrieme lieu, Dieu défendant le culte des Dieux étrangers, c'est une preuve qu'il en connoissoit, d'où il s'ensuit qu'il connoissoit une chose impossible.

On répond à la premiere objection que les Païens n'ont jamais conçu qu'il y eut plusieurs vrais Dieux. Lorsqu'ils adoroient plusieurs Divinitez, ils se formoient bien l'idée de plusieurs êtres puissans, mais non celle de divers Etres qui eussent une nature toute puissante, infinie, indépendante & incommunicable. Ainsi ils n'avoient point l'idée du vrai Dieu. Celle qu'ils avoient étoit l'idée d'une nature différente tout-à-fait de la nature divine, & qui pouvoit convenir à plusieurs êtres, de sorte qu'on pouvoit concevoir cette nature comme convenant à plusieurs êtres, sans concevoir rien d'impossible. Ils se trompoient néanmoins, en ce qu'ils ne concevoient pas sous le nom de Dieu ce qu'ils devoient concevoir, de même qu'un homme se trompe-

roit, qui aiant un homme à peindre, peindroit un chien; car il peindroit bien un véritable chien, mais non pas un homme.

La réponse à la seconde difficulté est, que celui qui nie l'identité d'un taureau & d'un homme ne connoît point cette identité, mais qu'il sait qu'un Homme & un Taureau sont des êtres différens, d'où il infére par une conséquence nécessaire qu'ils ne sont pas un seul & même être. On peut dire aussi qu'il ne nie cette identité que parce qu'il ne la comprend pas.

Cette réponse prévient l'instance qui pourroit être faite, que ceux mêmes qui nient l'être de raison, le connoissent, puisqu'ils doivent connoître ce qu'ils nient. Il suffit pour réfuter cette chicane de dire que ceux qui nient l'etre de raison ne le connoissent pourtant point d'une connoissance positive, mais que d'ailleurs ils n'y conçoivent aucune posibilité, d'où ils concluent qu'il est impossible. En effet, pour que j'infere qu'une chose est inintelligible pour moi, il n'est pas nécessaire que j'en aie quelque idée. Il suffit que je ne puisse m'en former aucune, & que je croie que je ne saurois jamais m'en former.

On répond à la troisieme difficulté, qu'à la vérité on peut concevoir une chose autrement qu'elle n'est par rapport à ses accidens, mais non différemment de ce qu'elle n'est eu égard à ses qualitez essentielles. Si on concevoit une chose autrement qu'elle n'est par rapport à ce qui lui est essentiel, au lieu de la concevoir, ou en concevroit une autre qui en differeroit essentiellement. Mais il n'en est pas de même par rapport aux choses accidentelles. On peut concevoir, par exemple, Pierre assis pendant qu'il est debout effectivement. Mais il ne s'ensuit pas qu'on fasse alors un être de raison, parce que l'idée de Pierre assis a pour objet quelque chose de fort possible. Ce seroit un être de raison, si Pierre assis entant qu'assis étoit conçu comme étant debout, en sorte qu'on le conçut assis & debout dans un sens composé, mais une telle idée est impossible.

Enfin on di tcontre la derniere objection, que Dieu a défendu de rendre le culte qui lui est dû aux Créatures que les Gentils adoroient comme des Dieux, comme les Etoiles & le Soleil, par exemple. Mais cette défense ne prouve point que Dieu ait eu l'idée d'un autre Dieu semblable à lui; car aiant une idée parfaite de sa propre nature, il sait parfaitement qu'elle est incommunicable, & par cette connoissance même il sait que la pluralité des Dieux est impossible, sans avoir besoin pour cet effet d'une connoissance particuliere.

rat, qui cum esset pingendus homo, pingit catulum, quamvis verum catulum pingit, nullatenus verò hominem.

Ad secundam respondetur, eum qui negat identitatem hominis cum bove, non cognoscere illam identitatem, sed cognoscere hominem & bovem esse duo entia realiter diversa, unde per consequentiam necessariam infers, non esse unum & idem. Vel etiam ideo negat eam identitatem, quia non capit, neque cognoscit illam.

Hinc occurres instantia eorum, qui dicunt eos ipsos cognoscere, qui negant dari ens rationis, quia debent cognoscere quod negant. Occurres inquam illi subtilitati, dicendo qui negant ens rationis, non propterea cognoscere illud positivè, sed solùm non cognoscere ullam possibilitatem in illo, ex quo inferunt illud esse impossibile. Ac sanè ut ego inferam aliquid esse mihi inintelligibile, non requiritur me habere aliquam intelligentiam illius. Sufficit si nullam ejus ideam excitare possim, nihilque percipere posse de illius naturâ credam.

Ad tertiam respondent, fatendo rem posse aliter concipi, quam est, secundùm accidentalia, non verò secundùm essentialia. Nam si res conciperetur aliter quam est secundùm essentialia, non ipsa conciperetur, sed aliquid aliud ab illa essentialiter diversum. Quoad accidentia potest quidem aliter concipi, quam est, verbi gratia sedens, quando revera stat. Sed non inde sequitur fieri ens rationis, quia conceptus Petri sedentis est de re admodum possibili. Esset profectò ens rationis, si Petrus sedens reduplicativè ut sedens cognosceretur ut stans, ita ut in sensu composito apprehenderetur stare & sedere, sed impossibilis est talis conceptus.

Ad quartam dicunt Deum prohibuisse, ne cultus ipsi debitus praeberetur creaturis, quas gentes agnoscebant ut Deos, Stellis verbi gratia, & Soli. Sed non inde probatur Deo fuisse cognitam ideam alterius Dei, ipsi similis; cum enim Deus habeat perfectam ideam suæ naturæ, perfectè cognoscit eam esse incommunicabilem, & hoc ipso, non verò per conceptum distinctum, scit plures Deos esse impossibiles.

CHAPITRE SECOND.

de la substance & de l'Accident.

NOus ne répéterons pas ce que nous avons dit dans la Logique de la Substance & de l'Accident. Nous n'examinerons pas non plus comment la substance différe de ce en quoi elle est, ou de la personne. Cette dispute appartient plus au tribunal de la Théologie qu'à celui de la Philosophie. Notre unique but est de rechercher si l'accident est distingué de la Substance.

Par Accident nous entendons ici ce qu'on oppose à Etre subsistant par soi même, & que d'ordinaire on appelle Mode.

CAPUT SECUNDUM.

De Substantiâ & Accidente.

VIdeantur quæ in Logica diximus de substantia & accidente. Non ea hîc repetemus. Non etiam examinabimus quomodo substantia differat à supposito, sive à persona. Hæc enim controversia magis ad forum Theologiæ, quam ad Philosophiæ pertinet. Hîc examinatum imus solùm an accidens distinguatur à substantiâ.

Per accidens intelligimus hîc illud quod opponitur enti per se subsistenti, & nunc passim vocant modum.

Modus non malè definitur ab Aristotele id quod in re aliqua inest, non tanquam pars, nec potest sejunctum ab eo, in quo est, existere. Patet veritas definitionis exemplo cogitationis & figuræ, quæ sic insunt in re cogitante & figurata, ut sine illis subsistere nequeant.

Alii ut Burgersdicius dicunt modum esse quandam internam & absolutam appendiculam, quâ res modificata, vel quoad esse, vel quoad fieri limitatur.

Alii definiunt modum, rem ita se habentem.

Quicquid sit, certissimum est ideam modi non posse formari, quin res ipsa, cujus est modus, attingatur & apprehendatur. Verbi gratia, nemo potest concipere figuram, quin concipiat rem extensam, & diversis partibus præditam. Ergo figura non potest distinctè concipi, quin concipiatur corpus, cujus figura est modus. Contra res potest concipi sine modo, verbi gratia, corpus sine motu.

Divisionum modi maximè legitima ea est, quâ dividitur ratione subjecti, sive rei modificatæ, in materialem & spiritualem. Modi materiales sunt figura, motus, quies, situs &c. Spirituales verò sunt cogitationes, quarum variæ species sunt; præcipuæ sunt cognitiones & volitiones.

Cum hîc non agatur de modis in particulari, nihil dico de motu, figura, cognitione &c. Hoc volo tantùm observare, cognitionem vulgò definiri, qualitatem, quæ est vitalis imago, & similitudo intentionalis objecti. Meliùs forsan definiretur mentis attendentis perceptio, & sic cognitio nihil aliud est, quam idea, sive illa mentis operatio, quam Logici vocant apprehensionem simplicem.

Porro de ideis multa dicenda essent, tam de innatis ut sunt eæ quibus sine ope externa cognoscimus, quid sit res, veritas, &c. quam de adventitiis & factitiis.

Adventitiæ sunt, quæ nobis induuntur ab objectis externis, ut idea colorum, sonorum, &c. factitiæ vero sunt, quæ ab ipsâ mente componuntur, ut idea montis aurei. Sed de his plura dicere vetant temporis angustiæ.

Observo circa alteram speciem cognitionis, volitionem scilicet, eam comprehendere sub se, secundùm Cartesianos, assensum & dissensum, sive judicia quæ feruntur de objectis, quod maximè discrepat à sententia communi, tribuente has operationes intellectui, hoc est animæ, quatenus cognoscit, sed non animæ quatenus vult. Dicunt insuper Cartesiani animam cognoscendo pati, volendo verò agere, quod probant, quia ideæ non sunt juris nostri, sed excitantur in nobis, vel non expectantibus, vel etiam invitis. Ac verò actus volendi procedunt ab anima, in quantum est voluntatis particeps, sive domina sui. Verùm non mediocris exsurgit difficultas, ex eo quod judicia, quæ ab ipsis

Aristote définit le Mode assez bien, ce qui est dans quelque chose sans en faire partie, & qui ne peut exister si on le sépare de ce en quoi il est. La vérité de cette définition paroît clairement par l'exemple de la pensée & de la figure, lesquelles sont tellement dans la chose pensante & dans le corps figuré, qu'elle ne peuvent exister sans eux. LA METAPHYSIQUE.

Quelques-uns, comme Burgersdicius, disent que le Mode est une espéce d'appendice intérieur & absolu, par lequel la chose modifiée est limitée, ou par rapport à son existence, ou par rapport à devenir ce qu'elle est.

D'autres le définissent ce qui fait qu'une chose qui est de telle sorte.

Quoiqu'il en soit, il est constant qu'on ne peut former l'idée d'un Mode, qu'on ne conçoive la chose même dont il est le Mode. On ne sauroit concevoir, par exemple, une figure, qu'on ne conçoive un chose étenduë & composée de diverses parties. Donc on ne peut avoir d'idée distincte d'une figure, qu'on ne conçoive un corps dont cette figure soit le Mode, au lieu qu'on peut concevoir la chose sans le Mode, comme, par exemple, le corps sans le mouvement.

De toutes les divisions qu'on donne du Mode, la meilleure est celle, qui, le prenant par rapport à son sujet, ou à la chose modifiée, le divise en matériel & en spirituel. Les Modes matériels sont la figure, le mouvement, le repos, la situation &c. Les spirituels sont les pensées, lesquelles se divisent en plusieurs espéces, dont les connoissances & le volitions sont les principales.

Comme je ne parle point ici des Modes en particulier, je ne dis rien du mouvement, de la figure, de la connoissance &c. J'observerai seulement qu'un définit d'ordinaire la connoissance une qualité qui est l'image vitale & la ressemblance intentionelle d'un objet. Mais il vaudroit peut-être mieux la définir une perception d'une ame qui fait attention, & ainsi la connoissance ne sera rien autre chose que l'idée, ou cette opération de l'esprit que les Logiciens appellent appréhension.

Au reste, il y auroit bien des choses à dire, soit sur les idées innées, comme sont celles par lesquelles nous connoissons sans aucun secours extérieur ce que c'est que chose & que vérité, soit sur les idées acquises, ou sur celles qui sont factices

Les idées acquises sont celles qui nous viennent des objets extérieurs, comme celle des couleurs & des sons, & les idées factices, celles que l'ame compose elle même, comme l'idée d'une montagne d'or. Mais la briéveté du tems ne nous permet pas d'en dire davantage.

Je remarque encore touchant la seconde espéce de pensée, savoir la volition, que selon les Cartésiens, elle comprend sous soi l'assentiment & le refus de l'assentiment, c'est à-dire les jugemens que l'ame porte des objets, ce qui est fort éloigné du sentiment ordinaire, lequel attribue ces opérations à l'entendement, c'est-à-dire, à l'ame entant qu'elle connoît, & non entant qu'elle veut. Ils ajoûtent que l'ame est dans un état passif quand elle connoît, au lieu qu'elle est agente lorsqu'elle veut. Leur preuve est que les idées ne dépendent point de nous, & qu'elles sont excitées dans notre ame, lorsque nous ne nous y attendons pas, & même malgré nous. Au contraire les actes de volition procedent de l'ame, entant qu'elle a une volonté, & qu'elle est sa propre maitresse. Mais il y a une difficulté considérable

dérable contre leur systême ; car souvent les jugemens qu'ils attribuent à la volonté ne sont rien moins que libres, comme lorsque nous jugeons que le tout est plus grand que sa partie. Nous en parlerons ci-dessous plus en détail.

tribuuntur voluntati, sunt sæpè minimè libera, ut cum judicamus totum esse majus sua parte. Plura de hoc dicemus inferiùs.

On divise aussi le Mode en essentiel & en accidentel. Le premier est inséparable de son sujet, comme la rondeur, qui est inséparable du globe. Le second en est séparable, comme la même rondeur par rapport à un morceau de cire. Le globe ne peut demeurer globe, si on en ôte la rondeur, au lieu qu'ôté cette rondeur, la cire ne cesse pas d'être cire.

Altera est divisio modi in essentialem & accidentalem. Prior est inseparabilis à suo subjecto, exempli gratia, rotunditas à globo. Posterior est separabilis, ut eadem rotunditas respectu ceræ. Globus non potest remanere globus, sublata rotunditate, at cera remanet cera, sublata rotunditate.

Mais pour en venir à notre objet principal, examinons si le mode est distinct du sujet réellement.

Sed videamus, quod præcipuum est, an modus distinguatur realiter à subjecto.

Je ne dirai point que la distinction réelle différe de la distinction modale en ce qu'il n'y a de distinction réelle qu'entre une substance & une substance, dont chacune puise exister sans l'autre, au lieu que la distinction modale se trouve ent une substance & son Mode, Mode qui peut bien être séparé de la substance, mais non pas subsister après cette séparation comme la substance qui peut exister, séparée de son Mode.

Prætermitto distinctionem realem per hoc differre à modali, quod distinctio realis sit inter unam substantiam, & alteram, quarum qualibet existere potest sine altera, modalis verò inter substantiam, & modum ejus, qui modus potest quidem separari à substantiâ, sed non potest subsistere post separationem, quemadmodum substantia potest subsistere separata à modo.

Une distinction réelle, c'est par exemple celle qu'il y a entre un globe & un autre globe, & une dictinction modale, celle qu'on trouve entre un globe & son mouvemement, ou entre l'ame & ses pensées.

Exemplum prioris distinctionis, est ea, quæ reperitur inter unum globum, & alterum, posterioris verò ea, quæ reperitur inter unum globum, & motum illius, inter unam animam, & cogitationem illius.

Voici comme on peut prouver que les Modes ne sont pas des êtres distincts de leur sujet, & qui y aient été ajoûtez. Une chose peut passer d'un état à un autre sans acquérir une nouvelle entité. Donc il n'est pas nécessaire d'admettre des Modes distincts des choses modifiées. La conséquence est évidente ; car on n'admet des Modes distincts, que parce qu'on voit une chose être tantôt d'une maniere & tantôt d'une autre bien différente. Le corps par exemple, passe du repos au mouvement, & revêt tour à tour diverses figures. Quant à l'antécédent, on le prouve par la raison que la présence locale ou la situation d'un corps dans le lieu peut changer, sans que ce corps acquiere ou perde rien d'intrinseque. Car chaque fois que quelqu'un s'éloigne de moi, d'abord je cesse de lui être présent, & au contraire je le lui deviens, dès qu'il s'approche de moi. Néanmoins dans l'un ni dans l'autre cas il n'arrive en moi aucun changement intrinseque.

Sic probari potest modos non esse entia distincta à suo subjecto, ipsique superaddita. Potest fieri transitus ab uno statu in alterum, sine nova entitate. Ergo non necesse est admittere modos distinctos à rebus modificatis. Consequentia est evidens, quia ideo admittuntur modi distincti, quod videatur una & eadem res nunc se habere uno modo, nunc verò alio prorsus diverso. Corpus, verbi gratia, è quiescente fit non quiescens, induitque successivè diversas figuras. Antecedens verò probatur, quia præsentia localis, seu situs corporis in loco, mutari potest absque eo quod corpus acquirat, vel amittat aliquod intrinsecum. Nam quotiescumque aliquis recedit à me, extemplo ego non sum illi præsens, & si quis accedat ad me, fio illi præsens, & tamen in neutro casu, aliqua fit mutatio in me intrinseca.

Il est certain aussi que l'éloignement n'ajoûte aucune entité à la chose éloignée, non plus que la ressemblance à la chose semblable. Ainsi Pierre par lui même & sans rien d'étranger est semblable à Jean par rapport à la nature humaine. en général c'est une chose constante que l'ubication ne peut être distincte de la chose mise dans le lieu, puisqu'il est impossible même par miracle qu'il y ait quelque corps sans ubication. Donc tout corps est par soi même dans le lieu. Quant au répos, il évident qu'il n'ajoûte aucune entité au corps. On peut dire le même de la figure ; car la matiere par elle même est figurée nécessairement, puisqu'il est impossible même par un miracle qu'il y ait aucune portion de la matiere sans figure. Or comme le changement de figure n'est que l'acquisition d'une nouvelle présence locale, laquelle comme nous avons vû n'est pas une entité distincte il est évident que le corps prend tour à tour diverses figures, sans qu'il acquere une nouvelle entité.

Certum etiam est distantiam non superaddere entitatem aliquam rei distanti, neque similitudinem superaddere aliquid rei simili. Nam Petrus per se ipsum, & sine ullo ente adventitio, est similis Joanni in natura humana. In genere certum est ubicationem non posse distingui à re locata, quandoquidem impossibile est etiam divinitus, ne detur aliquod corpus sine ubicatione. Ergo quodlibet corpus est ubicatum, sive locatum, per se ipsum. De quiete evidens est eam non superaddere aliquam entitatem supra corpus. Idem dici potest de figura, quandoquidem materia est necessariò figurata per se ipsam, cum impossibile sit etiam divinitus, dari aliquam materiæ portionem sine figura. Cum verò mutatio figuræ sit solùm acquisitio novæ præsentiæ localis, quæ, ut vidimus, non est entitas distincta, evidens est, corpus induere novas figuras successivè, absque eo quod ullam acquirat entitatem.

Circa

Circa motum res est longe difficilior. Tamen satis commode dici potest illum non superaddere mobili entitatem distinctam. Si supponamus vim, quæ movet corpora, non inesse ipsis corporibus, sed in primo motore perpetuò remanere, hinc necessariò sequitur nihil aliud communicari corporibus à primo motore, quam τὸ transferri à vicinia unius corporis, in viciniam alterius. Illud verò transferri, cum sit solùm relatio localis, seu præsentia, seu mutatio sitûs, quæ ut vidimus nihil superaddit intrinsecum corpori, haud dubie non est entitas superadjuncta mobili.

Ac sanè corpus moveri à Deo, seu transferri de loco in locum, nihil videtur esse aliud, quam creari à Deo successivè in diversis per ordinem locis (dum enim Deus conservat creaturas, continuatè creat illas in eodem loco; si quiescant, in diversis verò, si non quiescant) Atqui creari à Deo in uno loco, potiùs quam in alio, non importat entitatem aliquam superadjunctam. Creatura ergo potest creari à Deo in diversis locis sine ullâ entitate superadjunctâ. Ergo cum motus consistat in illâ creatione successiva in diversis locis, non est entitas quæpiam superadjuncta corpori. Quis dubitat, quin Adamus cum eo omni, quod in eo erat realis & intrinseca entitatis, potuisset primùm creari à Deo in Germania, & sine additamento alterius entitatis? Ergo potuisset etiam transferri ex Asiâ in Germaniam, sine additamento cujuspiam entitatis.

Aliud affert argumentum vir doctissimus in hunc modum. Si modus esset entitas reipsâ superaddita subjecto, illud subjectum constaret ex pluribus partibus, atque adeo esset compositum, sub eâ ratione, quâ est res modificata. Atqui falsum est consequens, ergo & antecedens. Probatur minor, si res modificata esset composita sub eâdem ratione, quâ est res modificata (quod ideo addo quia non negamus, quin sub alio respectu res modificata componatur ex variis entibus, seu partibus; corpus calidum verbi gratiâ, quatenus est substantia extensa, est compositum ex diversis partibus, realiter à se invicem distinctis) si inquam res modificata esset composita, includeret duas, aut plures partes, quarum quælibet sine altera existere posset, vel saltem concipi distinctè, atqui falsum consequens, ergo & antecedens. Probatur major, exemplo omnium compositorum, aqua salsa, verbi gratia, hominis, baculi deaurati &c. in quibus duæ saltem sunt partes, quarum ut qualibet sine altera potest existere, ita distinctè & clarè concipitur. Unde bonum est fundamentum negandi, ibi esse compositionem, ubi non distinctè concipiuntur duo entia, alterum sine altero. Cum enim in tantum loquamur de rebus, in quantum eas suis ideis percipimus, certè non debemus asserere ibi esse duas entitates ubi non reperimus ideas duarum entitatum. Minor verò unicuique propriâ conscientia innotescit. Non enim concipimus distinctè modum, sine re, licet possimus habere ideam rei, sine modo. Possumus verbi gratiâ cogitare corpus abstrahendo à quiete, vel à motu, sed non vice versâ cogitare possumus quietem, vel motum, abstrahendo à subjecto quietis, vel

Il y a bien plus de difficulté par rapport au mouvement. Néanmoins on peut dire avec assez d'apparence qu'il n'ajoute aucune entité distincte au corps mû. Si on suppose que la vertu qui meut les corps ne réside pas en eux, & qu'elle demeure toujours dans le premier moteur, il s'ensuit de toute nécessité que ce moteur ne leur communique rien, si ce n'est la qualité de transporter du voisinage d'un corps dans le voisinage d'un autre. Or cette qualité n'étant qu'une relation locale, ou une présence, ou un changement de situation, ce qui comme on a vû n'ajoute rien d'intrinséque au corps, il est évident que ce n'est pas une entité ajoutée au corps mobile.

En effet, lorsque Dieu meut un corps, ou qu'il le transporte d'un lieu dans un autre, il paroît qu'il ne fait rien autre chose que le créer en divers lieux successivement; car quand il conserve les Créatures, il les crée continuellement dans le même lieu, si elles sont en repos, & en divers lieux, si elles sont muës. Or être créé de Dieu dans un lieu plûtôt que dans un autre n'emporte point d'entité ajoutée à la Créature. Donc Dieu peut la créer en divers lieux, sans qu'il lui vienne une nouvelle entité. Ainsi le mouvement consistant dans cette création successive en divers lieux, ce n'est point une entité qui soit ajoutée au corps. Personne ne doute qu'Adam avec tout ce qu'il avoit d'entité réelle & intrinseque n'eût pû être créé en Allemagne sans qu'il fût besoin que Dieu lui donnât pour cet effet une nouvelle entité. Il auroit donc pû aussi être transporté d'Asie en Allemagne, sans acquerir une entité nouvelle.

Un savant homme a mis en usage l'argument suivant. Si le mode étoit une entité ajoutée au sujet, ce sujet seroit composé de plusieurs parties, & par conséquent il seroit un composé entant qu'il est modifié. Or le conséquent est de la derniere fausseté, d'où s'ensuit celle de l'antécédent. La preuve de la mineure est, que si la chose modifiée étoit composée entant que modifiée (ce que j'ajoute, parce que nous ne nions point que sous un autre égard elle ne soit composée de divers êtres ou parties, ainsi que le corps chaud, par exemple, qui en qualité de substance étenduë a diverses parties distinctes les unes des autres réellement,) elle renfermeroit deux ou plusieurs parties, dont chacune pouroit exister ou du moins être conçue sans l'autre. Or le conséquent est faux. Donc l'antécédent l'est aussi. La majeure se prouve par l'exemple des composez quels qu'ils soient, comme de l'eau salée, de l'homme, d'un bâton doré, dans lesquels il y a au moins deux parties, dont l'une peut exister sans l'autre, & se conçoit seule clairement & distinctement. Par conséquent on peut nier raisonnablement qu'il y ait composition là où on ne conçoit point distinctement deux êtres l'un sans l'autre. Car comme on ne parle des choses qu'entant qu'on les connoît par leurs idées, on ne doit point assurer qu'il y ait deux entitez là où on ne trouve point d'idées de deux entitez. Pour ce qui est de la mineure, chacun en sent la vérité en soi même. En effet, nous n'avons point d'idée distincte du Mode sans la chose, quoique nous puissions en avoir une de la chose sans le Mode. Nous pouvons, par exemple, penser au corps, en faisant abstraction du repos ou du mouvement, mais non point penser au mouvement ou au repos, sans songer au sujet du repos & du mouvement. Ainsi nous devons conclure que la chose qui se repose, ou qui est mue, &

LA MÉTAPHYSIQUE.

& le repos ou le mouvement, ne sont point deux êtres distincts à tous égards; car pourquoi le concept de l'une ne seroit-il pas distinct à tous égards du concept de l'autre, si les entitez elles-mêmes qui sont l'objet du concept étoient distinctes en tous sens?

Voions maintenant les objections. Les réponses qu'on y fera confirmeront la doctrine qui prouve que les Modes ne sont pas distincts du sujet.

On objecte donc en premier lieu, que les choses sont distinguées réellement, lorsque l'une peut exister sans que l'autre existe. Or le mode & la chose sont de cette espèce. Donc . . . . On ne peut nier la majeure, & la mineure est démontrée par l'expérience; car l'ame ne laisse pas d'exister, lorsque quelque imagination est anéantie, & le corps continue d'exister, lorsqu'il a perdu son mouvement, son repos, telle & telle figure.

Quelques Philosophes répondent que cet argument prouve trop, parce qu'il prouve que les négations & les privations sont des êtres ajoutez au sujet, puisque le sujet peut exister sans elles. Mais cette réponse ne signifie rien; car cet argument prouve seulement que le sujet n'est ni une privation, ni une négation, ce qui est véritable. En effet, de ce que l'air peut exister sans que les ténébres existent, il s'ensuit nécessairement que l'air n'est point les ténébres. Donc par une raison semblable, de ce que le corps peut exister sans que le mouvement existe, il s'ensuit que le corps n'est pas son mouvement. Ainsi il est naturel d'en conclure que le mouvement est un être distinct du corps, parce que nous savons d'ailleurs que le mouvement est quelque chose de réel & de positif. Ce que quelques-uns ajoutent que le Mode n'est point séparé de son sujet, parce qu'être séparé à proprement parler, c'est exister en des lieux distincts, est une réponse encore moins satisfaisante, puisque la séparation entre un homme mort ou anéanti, & sa femme vivante, est une séparation véritable.

Il faut donc recourir à la réponse de quelques Philosophes, qui prouvent par l'exemple de la figure qu'il y a du sophisme dans cette objection. Car étant certain que la cire peut exister sans l'existence de sa figure quarrée, & que néanmoins la figure quarrée de cette cire n'est pas une entité qui en soit distincte, il est évident qu'il faut limiter l'axiome de l'objection. Voici donc la distinction qu'on doit faire. Les choses sont distinctes réellement dont l'une peut être sans que l'autre existe, c'est-à-dire elles sont deux êtres positifs distincts réellement, je le nie. C'est-à-dire elles font un état accidentel de la chose, ou qui n'est pas de son essence, j'en conviens. Or la chose & le Mode sont de cette espéce, j'accorde la mineure. Donc il y a entre eux une distinction réelle. Je distingue le conséquent. Si on entend que ce sont deux êtres distincts réellement, je le nie. Si on entend qu'ils constituent un état qui n'est pas de l'essence de la chose, & dont la chose peut se passer, j'en conviens.

Pour mieux comprendre cette réponse, servez-vous de l'exemple de la figure & considérez que de l'entité de la cire & de sa figure quarrée, il ne se forme point deux entitez distinctes, mais qu'il en résulte un certain état, qui étant la cire même, peut néanmoins être changé dans cette cire, d'où il s'ensuit qu'il ne

motûs. Ergo debemus concludere rem, quæ quiescit, aut movetur, & quietem, aut motum, non esse duo entia adæquatè distincta; cur enim conceptus unius non esset adæquatè distinctus à conceptu alterius, si ipsæmet entitates, quæ sunt objectum conceptus adæquatè distinguerentur.

Audiamus objectiones, nam earum solutione firmabitur doctrina, asserens modos non distingui.

Objicitur primò, illa distinguuntur realiter, quorum unum potest existere alio non existente. Atqui modus & res sunt ejusmodi. Ergo &c. Major negari non potest, minor verò experientiâ demonstratur; nam pereunte aliquâ imaginatione, existit tamen anima: corpus etiam existit, non existente motu, vel quiete, tali vel tali figurâ.

Respondent quidam hoc argumentum nimis probare, quia probat negationes & privationes esse ens aliquod superadditum subjecto, cum subjectum possit existere illis non existentibus. Sed hæc responsio vana est, quia argumentum probat solùm, subjectum non esse privationem, vel negationem, quod verum est. Ex eo enim, quod possit existere aer, non existentibus tenebris, sequitur necessariò aerem non esse tenebras. Ergo à pari, ex eo quod corpus possit existere non existente motu, sequitur corpus non esse suum motum. Unde est pronum colligere motum esse distinctum ens à corpore, quia scimus aliunde motum esse quid reale, & positivum. Quod addunt nonnulli, modum non separari à suo subjecto, quia separari propriè loquendo, est existere in locis distinctis, adhuc vanius est, quandoquidem separatio inter virum mortuum, vel etiam annihilationem, & uxorem superstitem, est propriè separatio.

Igitur recurrendum est ad eorum responsum, qui ostendunt exemplo figuræ, esse aliquam fallaciam in objectione supra allaea. Cum enim certum sit ceram posse existere, non existente figurâ quadratâ ceræ, & tamen figuram quadratam ceræ non esse entitatem distinctam à cera, evidens est limitandum esse axioma objectionis. Sic ergo distingui debet. Illa distinguuntur realiter, quorum unum potest esse, altero non existente, hoc est, illa faciunt duo entia positiva realiter distincta, nego Hoc est, illa faciunt unum statum accidentalem rei, sive qui non est de rei essentia, concedo. Atqui res & modus sunt ejusmodi, concedo minorem. Ergo distinguuntur realiter, distinguo consequens. Hoc est sunt duo entia realiter distincta, nego. Hoc est unum statum faciunt, qui non est de essentia rei, & quo res carere potest, concedo.

Ut capias responsionem utere exemplo figuræ, & considera ex entitate ceræ, & ex figura quadratâ non exsurgere quidem duas entitates distinctas, sed tamen exsurgere statum, qui licet sit ipsamet cera, potest tamen mutari in cerâ, atque adeò non ipsi essentialis est. Considera etiam vinum, quod

quod è lagena rotunda effunditur in oblongam. Evidens est in vino lagena oblonga contento, nullam esse entitatem, quæ non esset in illo, quando in langena rotunda continebatur. Unde patet mutari posse statum alicujus rei, absque ulla disperditione, vel acquisitione entitatis, & per consequens una & eadem res potest successivè habere diversos modos, quin tamen illi modi sint entitates superadditæ illi rei.

Objiciunt secundò, modus producitur, postquam res fuit jam producta, ergo est ens distinctum à re. Antecedens patet, quia singulis momentis producuntur in anima novæ cogitationes, corpore nova figura, & situs. Consequentia verò est evidens, quia non datur actio ad non ens, & quia omnis mutatio fit ad aliquem terminum, ac per consequens quotiès res aliter modificatur, quam antea, toties ponitur in illa entitas quædam nova.

Respondetur negando antecedens, quia modum produci nihil significare debet, quam rem modificari. Non significat entitatem quandam de novo produci, quæ superaddatur rei, quæ modificatur. Ergo quando res modificatur, non propriè producitur modus tamquam entitas de novo superadjuncta rei. Ut responsio tibi satisfaciat: observa rem aliquam posse mutari, absque ullius entitatis novæ productione, ut constat exemplo digiti inflexi, ceræ quadratæ &c, Quis enim dicere sustineat in digito inflexo, in cerâ quadratâ esse plures, vel tot, sed alias entitates, quam in digito recto, & cera pyramidali? Ridiculum esset asserere hominem præsentem Romæ habere sibi, additam entitatem, quam non haberet præsens Parisiis. Ergo dicere possumus hominem fieri præsentem successivè diversis locis, absque acquisitione novæ cujuspiam entitatis; ergo transire é quiete ad motum, absque productione ullius entis.

Quod dicunt non dari actionem ad non ens, refellitur à quibusdam, exemplo eorum, qui extinguunt candelam, effodiuntque alicui oculos, quæ actiones tenebras & cœcitatem inducunt, sive non ens. Sed hæc responsio non satisfacit; quia certum est actionem extinguentis candelam, & effodientis oculos terminari ad statum realem & positivum aeris & occulorum. Verum quidem est, hunc aeris & oculorum statum non esse conjunctum cum luce, & visione; sed non ideo minùs est status realis & positivus, realisve modificatio materiæ, sicut novacula obtusa, licet incapax secandi, habet tamen statum positivum; neque ille, qui eam reddidit obtusam, dici potest meram privationem in illam induxisse.

Meliùs respondent, qui fatentur omnem actionem terminari ad ens quodpiam, sed non semper ad ens recens productum: sufficere enim, si terminetur ad ens vetus, prout aliter modificatur. Si urgeas, ens vetus, prout aliter modificatur, esse aliquid præter ens vetus, respondebo; rogando an ce-

lui est pas essentiel. Considérez aussi ce qui arrive au vin qu'on verse d'une bouteille ronde dans une bouteille oblongue. Il est évident qu'il n'a dans la bouteille oblongue aucune entité qu'il n'eut dans la bouteille ronde. Il est donc hors de doute que l'état d'une chose peut changer, sans qu'elle perde ou qu'elle acquiere aucune entité, & par conséquent une seule & même chose peut avoir plusieurs Modes les uns après les autres, sans qu'on puisse dire que ces Modes soient autant d'entitez ajoûtées à cette chose.

On objecte en second lieu, que le Mode n'est produit que lorsque la chose étoit déjà produite, & qu'ainsi ce Mode est un être distinct de la chose. L'antécédent est clair, puisqu'il naît à chaque moment dans l'ame de nouvelles pensées, & que le corps change de figures & de situations. La conséquence n'est pas moins évidente; car aucune action ne tend au néant, & tout changemennt se fait vers quelque terme. Par conséquent, dès qu'une chose est modifiée autrement qu'elle ne l'étoit, dès là il arrive en elle une nouvelle entité.

L'antécédent est faux; car cette phrase *un Mode être produit*, ne doit signifier qu'*une chose être modifiée.* Elle ne signifie point qu'il y ait une nouvelle entité de produite & d'ajoûtée à la chose modifiée. Donc lors qu'une chose est modifiée, on ne peut dire proprement qu'il y ait un Mode de produit, lequel soit comme une entité ajoûtée de nouveau à la chose. Cette solution vous satisfera davantage, si vous faites attention qu'une chose peut être changée, sans qu'il y ait aucune entité nouvelle de produite, comme on peut s'en assûrer par l'exemple d'un doigt plié, d'un morceau de cire quarré & par mille autres. Car qui est-ce qui seroit assez extravagant pour dire qu'il ya un dans un doigt plié ou dans cette cire quarrée autant ou plus de nouvelles entitez, qu'il n'y en a dans un doigt qui est droit, ou dans un morceau de cire fait en pyramide? Il seroit ridicule de prétendre qu'un homme qui se trouve à Rome a une nouvelle entité qu'il n'avoit pas à Paris. Donc on peut dire qu'un homme se trouve en divers lieux successivement, ou passe du repos au mouvement, sans qu'il acquiere une nouvelle entité, & qu'il y ait aucun être de produit.

Quant à cet axiome, *aucune action ne tend au néant*, il y a des Philosophes qui le réfutent par l'exemple de ceux qui éteignent une chandelle, & qui crevent les yeux à quelcun, actions qui produisent les ténebres & l'aveuglement, c'est-à-dire un néant. Mais cette réponse n'est pas satisfaisante; car il est certain que l'action d'un homme qui éteint une chandelle, ou qui creve les yeux d'un autre, se termine à un état réel & positif de l'air & des yeux. A la vérité, cet état n'est pas accompagné de la lumiere & de la vision; mais il n'en est pas moins un étatré el & positif, ou une modification réelle de la matiere. C'est ainsi qu'un rasoir émoussé n'en est pas moins dans un état positif pour être incapable de couper, & on ne diroit pas que celui qui l'a emoussé, y a produit une simple privation.

Ceux-là répondent mieux qui avouent que toute action humaine se termine à quelque être, soit nouveau, soit ancien, & qu'il suffit qu'elle se termine à un de la derniere espéce, entant qu'il acquiert une nouvelle modification. Il est vrai qu'on pourra objecter qu'un être ancien en acquérant une autre modification devient quel-

LA METAPHYSIQUE.

que chose outre ce qu'il étoit. Mais je demanderai alors si de la cire ancienne ronde en revêtant une nouvelle figure est quelque chose de plus que la cire ancienne. Vous serez obligé de répondre qu'elle n'est rien de plus que cette cire. Ainsi j'aurai droit de répondre à mon tour qu'un être entant que modifié n'est rien de plus que cet être.

On objecte en troisieme lieu que si le Mode n'étoit pas un être réel, il seroit un pur néant, puisqu'il n'y a point de milieu entre l'être & le néant. Or le Mode n'est pas un pur néant, comme il paroît par l'exemple de la pensée. Donc il il est un être réel.

On répond que ce Syllogisme est véritable, parce que le Mode est la chose même modifiée. Mais il faut remarquer ici que le mot *Mode* se prend, ou dans un sens concret, ou dans un sens abstrait. Quand on le prend dans un sens abstrait, ce n'est point une entité distincte de toute autre. Mais lorsqu'il est pris dans un sens concret, alors c'est un être réel identifié avec la chose modifiée, de la même maniere à peu-près que *Raisonnable*, qui dans un sens abstrait n'est pas une entité distincte de toute autre, mais qui pris dans un sens concret, fait un être d'une certaine espéce déterminée, savoir un animal doué de raison. De même donc que la Rationalité qui modifie l'animal n'est pas une entité qui lui soit ajoûtée réellement, de même la pensée qui modifie l'ame n'est pas une entité qui lui soit ajoutée réellement.

On objecte en quatrieme lieu, que si la douleur n'étoit pas un être distinct de l'ame, elle lui seroit essentielle. Or c'est une fausseté; car on peut avoir une connoissance parfaite de l'ame, sans connoître la douleur. Donc.....

Il faut répondre que telle est la douleur par rapport à l'ame, que tandis qu'elle existe, elle n'est pas distincte de l'ame, mais d'ailleurs elle n'existe pas autant que l'ame. Ainsi on peut connoître l'ame sans connoître la douleur, parce que l'état de douleur n'est pas de l'essence de l'ame, c'est-à-dire, ne l'acompagne pas essentiellement. L'ame peut acquérir cet état, mais comme on l'a prouvé, l'acquisition d'un nouvel état ne suppose point la production d'un nouvel être ajoûté à la chose qui entre dans cet état.

Vous remarquerez en passant qu'il y a plusieurs choses identifiées avec l'homme, sans lesquelles on ne laisse pas de le connoître. Par exemple, la faculté d'être guéri est identifiée physiquement avec lui, & néanmoins nous pouvons le connoître & le distinguer des autres choses, sans penser à cette faculté.

On objecte en cinquieme lieu qu'il y a une distinction réelle entre les choses dont on peut affirmer avec vérité deux attributs contradictoires. Or la chose & le Mode sont de cette espéce; car on peut dire avec vérité que la chose est créée, & que le Mode ne l'est pas. Donc.....

Nous répondons en distinguant la majeure. Il y a une distinction réelle entre ces choses, ou elles ont souffert un changement réel, j'en conviens. Elles sont simplement deux êtres distincts l'un de l'autre, je le nie. En effet, la même entité numérique reçoit deux attributs contradictoires, dès qu'il lui est arrivé quelque changement, soit dans la figure, ou dans la situation. D'un même morceau de cire, qui de triangulaire est devenu rond, nous disons que sa superficie

ra vertus rotunda prout aliam inducit figuram, sit aliquid præter ceram veterem, cumque tibi sit respondendum, non esse aliquid præter ceram, ego quoque respondebo ens, prout taliter modificatur, non esse aliquid præter ens.

Objiciunt tertiò, si modus non esset ens reale, esset merum nihil (non enim datur medium inter ens, & merum nihil). Atqui modus, cogitatio, verbi gratiâ, non est merum nihil. Ergo est ens reale.

Respondetur totum syllogismum esse verum, propterea quod modus est ipsa res modificata. Sed hîc observandum est, modum sumi vel in concreto, vel in abstracto. Quando sumitur in abstracto non est entitas quædam distincta à quâlibet aliâ. Sed quando sumitur in concreto, tunc est ens reale identificatum cum re modificatâ, eodem ferè modo, quo rationale in abstracto non est entitas distincta à quâlibet aliâ, in concreto verò facit ens certæ ac determinatæ speciei, nempe animal ratione præditum. Qemadmodum ergo rationalitas, quæ modificat animal, non est entitas superaddita realiter animali, ita cognitio, quæ modificat mentem, non est entitas realiter superaddita menti.

Objiciunt quartò, si dolor non esset ens distinctum ab animâ, esset de essentiâ animæ. Atqui hoc est falsum, nam anima perfectè cognosci potest, absque eo quod cognoscatur dolor. Ergo &c.

Respondendum est dolorem sic se habere respectu animæ, ut quando existit, non distinguatur ab animâ, sed non semper existat, quandiu anima existit. Potest ergo cognosci anima, quin cognoscatur dolor, quia status dolentis non est de essentiâ animæ, hoc est non eam essentialiter comitatur. Potest solùm acquirere illum statum anima, sed ut antea probatum est, acquisitio novi statûs non supponit productionem novi entis, quod addatur rei, quæ novum acquirit statum.

Observa multa esse idem cum homine, sine quibus tamen cognoscitur homo. Verbi gratiâ, sanabilitas identificatur physicè cum homine, & tamen possumus cognoscere hominem, & distinguere à cæteris rebus, absque eo quod de sanabilitate cogitemus.

Objiciunt quintò, illa sunt distincta realiter, de quibus verificantur duo contradictoria. Atqui res & modus sunt ejusmodi, nam verè dicitur res creari, modus verò non creari. Ergo &c.

Respondetur distinguendo majorem. Illa sunt distincta realiter, vel realiter mutationem passa sunt concedo. Sunt simpliciter duo entia à se invicem distincta, nego. Ac sanè eadem numero entitas successivè suscipit duo contradictoria, modo aliquam mutationem sitûs & figuræ passa fuerit. Dicimus enim de eâdem cerâ, quæ è triangulari fit rotunda, quod ejus superficies non distat æqualiter à centro. Nemo tamen

tamen inde concludet ceram triangularem distingui realiter à cerâ rotundâ, & aliquod additamentum entitatis accipere, quia sit triangularis, supra id quod antea entitatis ipsi realiter inerat.

Pari modo dicimus de mente, quæ transit ab ignorantiâ ad cognitionem, verificari duo prædicata contradictoria, non propter novam entis accessionem; sed propter mutationem, quam mens simplex & indivisibilis entitas passa est.

Cæterùm ideò modus non dicitur creari, quia res, quæ modificatur, non producitur de novo ex nihilo, sed solùm acquirit unum statum realem, pro alio statu reali, quem habebat antea.

Ex dictis inferes eorum sententiam, qui modos realiter idem esse dicunt cum suo subjecto, non paucis premi difficultatibus. Sed ipsi vicissim suos adversarios valde premunt, si vel hanc unam objectionem ipsis proponant. Numquam mutarentur substantiæ creatæ, si earum modi distinguerentur ab ipsis. Nam si modi distinguerentur ab animâ, producto vel destructo aliquo modo in animâ, non magis debet anima mutari, quam mutatur lapis, cui apponitur alter lapis, vel à quo alter lapis separatur.

An accidens possit per miraculum subsistere sine suo subjecto.

QUærimus hoc, quia satis non constat inter omnes Philosophos accidentia realiter identificari cum suo subjecto; nam si semel illud constaret, tum profectò evidentissimum esset accidentia non posse subsistere sine subjecto. Videamus ergo in gratiam Philosophorum Reformatorum qui credunt accidentia non distingui à substantiâ, an fallantur Pontificii, dicentes accidentia per miraculum conservari posse sine subjecto.

Dicunt Reformati primò, hoc esse impossibile, quia in confesso est apud omnes, entia non posse conservari à Deo, sine suâ essentiâ. Si enim conservantur, hoc ipso conservatur necessariò id quod sunt, sive essentia eorum. Aliunde verò certum est, essentiam accidentis consistere in eo, quod inhæreat in alio. Definitur enim, ens in alio hærens, & hæc est ejus differentia à substantiâ, à substantiâ inquam, cujus propria & essentialis nota est, non inhærere alteri.

Confugiunt Pontificii ad distinctionem inhærentiæ actualis, & aptitudinalis, & dicunt accidentis essentiam non consistere in eo quod actu inhæreat in alio, sed solùm in eo quod possit inhærere. Deum ergo posse separare ab accidente τὸ inhærere actu in alio, licet non possit separari ab illo τὸ posse inhærere in alio.

Sed contra, quia si res ita se habeat, nullum supererit discrimen inter substantiam & accidens: nam sicut juxta istos philosophos, accidens potest per miraculum subsistere sine suo subjecto, ita à pari substantia potest per miraculum inhærere in alio. Ergo essentia accidentis consistens in eo quod

n'est pas éloignée également du centre. Cependant personne n'en conclurera que le morceau de cire triangulaire est distinct du même morceau rond, & qu'en devenant triangulaire, il a reçu une nouvelle entité, outre celle qu'il avoit auparavant. LA MÉTAPHYSIQUE.

De même nous disons de l'ame qui passe de l'ignorance à la connoissance, qu'on peut en affirmer avec vérité deux attributs contradictoires, non qu'elle ait acquis un nouvel être, mais à cause du changement arrivé à l'ame simple & indivisible.

Au reste, ce qui fait que le Mode n'est pas dit être créé, c'est que la chose modifiée n'est pas tirée de nouveau du neant, & qu'elle acquiert seulement un état au lieu d'un autre état réel où elle étoit auparavant.

Ce que nous avons dit fait voir que ceux qui établissent une identité réelle entre les Modes & leur sujet soutiennent une opinion sujette à bien des difficultez. Mais aussi ils réduisent à leur tour leurs adversaires en de grands embarras, quand même ils ne leurs proposeroient que l'objection suivante. Jamais les substances créées n'éprouveroient de changement, si leurs Modes étoient distincts d'elles mêmes. En effet, si les Modes sont distincts de l'ame; lorsque quelque Mode est produit ou détruit dans l'ame, elle ne doit non plus changer qu'une pierre, dont on approche ou dont on éloigne une autre pierre.

Si un Accident peut subsister par miracle sans son sujet.

NOus faisons cette question, parce que les Philosophes ne conviennent pas tous qu'il y ait une identité réelle entre les Accidens & leur sujet; car s'ils s'accordoient une fois à l'affirmer, alors il seroit de la derniere évidence que les Accidens ne peuvent subsister sans sujet. Voions donc en faveur des Philosophes Réformez qui croient que les Accidens ne sont point distincts de la substance, si les Catholiques se trompent, quand ils disent que par un miracle les Accidens peuvent être conservés sans sujet.

Les Réformez disent en premier lieu que c'est une chose impossible, parce que de l'aveu général, Dieu ne peut conserver les êtres sans leur essence, puisque s'il les conserve, il s'ensuit de toute nécessité qu'il conserve ce qu'ils sont, c'est-à-dire leur essence. Or il est constant que l'essence d'un Accident consiste en ce qu'il soit inhérent à quelque autre chose; car on le définit un être attaché à un autre être, & c'est en quoi consiste sa difference d'avec la substance, dont le caractere propre & essentiel est de n'être pas inhérente à autre chose.

Les Catholiques ont recours à la distinction d'inhérence actuelle & d'inhérence aptitudinale, & disent que l'essence de l'accident consiste non en ce qu'il soit attaché à un autre être actuellement, mais en ce qu'il puisse y être attaché. Que Dieu peut donc séparer de l'Accident l'inhérence actuelle, & non l'inhérence aptitudinale.

Mais on leur réplique que si la chose est de la sorte, il n'y aura plus de difference entre la substance & Accident; car comme selon ces Philosophes, un Accident peut par miracle subsister sans sujet, de même par un autre miracle la substance peut devenir inhérente à une autre. Donc l'essence de l'Accident consistant en ce qu'il

qu'il puisse être attaché à une substance conviendra aussi à la substance. Donc la substance ne differe point de l'Accident. Il n'y a pas plus de raison pour exclure l'inhérence actuelle de l'essence de l'Accident, & y mettre l'inhérence aptitudinale. Mais si l'essence de la substance consiste, non en ce qu'elle subsiste par elle même actuellement, mais en ce qu'elle puisse subsister par elle même, il est évident que Dieu peut la conserver sans qu'elle subsiste par elle même actuellement, c'est-à-dire, qu'il peut la conserver inhérente à une autre chose. Répondra-t-on que la substance ne peut être inhérente que par miracle, au lieu que l'Accident est inhérent par sa nature, & exige cette inhérence? Cette réponse est de nulle valeur; car comme nous l'avons dit ci-dessus, qu'une chose se fasse par miracle, ou selon les loix de la nature, ce n'est point une preuve qu'elle convienne plus ou moins avec l'essence des Créatures, & d'ailleurs il est ridicule d'attribuer quelque exigence à des choses inanimées, comme par exemple, à une pierre ou à la blancheur.

Les Réformez disent en second lieu, que les Accidens qui existeroient par miracle sans leur sujet, seroient de véritables substances. Car tous reconnoissent que ce qui subsiste par soi même actuellement, c'est-à-dire, indépendamment de tout sujet créé, est l'ouvrage immédiat de Dieu, que ce qui est l'ouvrage immédiat de Dieu est créé, & que ce qui est créé est une substance, puisque, si c'est un Accident, il est produit dans un sujet & de ce sujet, & que par conséquent il n'est pas créé. Il s'ensuit que si les Catholiques disent avec raison, que les Accidens du pain & du vin demeurent dans le Sacrement de l'Eucharistie, lorsque la substance du pain & du vin est détruite, l'essence de la substance leur est communiquée, & qu'ainsi ils ne sont plus des Accidens.

Ils disent en troisieme lieu, qu'il s'ensuit une infinité d'absurditez des principes des Catholiques. En effet, si vous établissez une fois que l'essence de l'Accident consiste en ce qu'il puisse être attaché à un sujet, & non en ce qu'il y soit attaché, vous donnez occasion à un chacun de supposer avec le même droit que l'essence de l'Accident consiste, non en ce qu'il soit propre à être inhérent, mais en ce qu'il puisse y devenir propre, & ainsi à l'infini. Si vous supposez ensuite que l'Accident demeure Accident, tandis qu'il a actuellement toutes les propriétez de la substance, un autre dira avec autant de raison que l'Accident demeurant Accident peut faire actuellement toutes les actions des Anges, tellement que l'odeur d'une rose, par exemple, loüera Dieu & le verra. Un autre avec le même droit prétendra qu'un homme sans cesser d'être homme peut être réduit à l'état d'une pierre. Un autre assurera qu'un cheval peut être à la fois un homme & un cheval, car il pourra raisonner, tandis qu'il sera cheval, & ainsi il sera raisonnable ou homme, puisque de raisonner à pouvoir raisonner la conséquence est bonne.

Les Catholiques objectent que ce que Dieu peut faire avec les causes secondes, il peut le faire sans elles. Or il peut conserver l'Accident avec son sujet. Donc il peut aussi le conserver sans ce sujet. Il faut distinguer la majeure. Dieu peut faire sans les causes secondes ce qu'il peut faire avec elles en qualité de cause efficiente, j'en conviens. Ce qu'il peut faire avec elles en qualité de cause matérielle, je le nie. Or il

possit inhærere in alio, convenit substantiæ. Ergo substantia non differt ab accidente. Non est potior ratio cur essentia accidentis consistat, non in actuali inhærentiâ, sed in aptitudinali. Si verò substantiæ essentia consistit, non in eo quod actu subsistat per se, sed in eo quod possit subsistere per se, evidens est substantiam posse conservari, absque eo quod actu subsistat per se, seu, quod idem est, posse conservari inhærentem alteri. Si respondeant substantiam non posse inhærere nisi per miraculum, accidens verò inhærere naturaliter, & quidem exigere inhærere, frustra sunt. Nam ut supra diximus, quod res aliqua fiat per miraculum, aut juxta leges naturæ, non arguit aliquam minorem, vel majorem convenientiam cum essentiâ creaturarum, & aliunde ineptissimum est tribuere rebus inanimatis aliquam exigentiam, lapidi verbi gratiâ, & albedini.

Dicunt secundò Reformati, accidentia quæ per miraculum existerent sine suo subjecto fore reverà substantiam. Fatentur enim omnes quicquid actu subsistit per se, hoc est independenter ab omni ente creato, fieri immediatè à solo Deo, quicquid verò fit immediatè à solo Deo, creatur, & quicquid creatur, illud sanè est substantia, nam si sit accidens, fit in aliquo subjecto, & ex eo subjecto, ac per consequens non creatur. Hinc sequitur, si verum esset, quod dicunt Pontificii, accidentia panis & vini conservari in Eucharistiæ sacramento, destructâ substantiâ panis & vini, illi communicari essentiam substantiæ, ergo non ampliùs esse accidentia.

Dicunt tertiò, sequi ex principiis Pontificiorum innumerabilia absurda. Nam si semel statuas essentiam accidentis consistere, in eo quod possit inhærere, non verò in eo quod actu inhæreat, das occasionem uniquique fingendi æquo jure, essentiam accidentis consistere, non in eo quod sit aptum inhærere, sed in eo quod fieri possit aptum, & sic in infinitum. Deinde si semel statuas accidens remanere accidens, dum habet actu omnes proprietates substantiæ, alius pari jure dicet, accidens remanens accidens posse actu exercere omnes virtutes Angelorum, ita ut odor rosæ, verbi gratiâ, Deum laudet & videat. Alius dicet pari jure, hominem remanentem hominem posse redigi in statum lapidis. Alius dicet equum posse simul esse hominem, & equum: nam poterit exercere ratiocinium, dum erit equus: ergo erit facultate ratiocinandi præditus, sive homo, quippe à ratiocinari ad posse ratiocinari valet consequentia.

Objiciunt Pontificii, quod Deus potest facere cum causis secundis, potest etiam sine illis. Atqui potest conservare accidens cum subjecto. Ergo potest sine subjecto. Distinguenda est major. Potest facere sine causis secundis, quod potest facere cum illis in genere causæ efficientis, conceditur. In genere causæ materialis, negatur. Atqui potest conservare accidens cum subjecto, tanquam causa efficiens, conce-

ceditur, tanquam causa materialis, negatur. Ergo falsa est consequentia. Potest Deus se solo ædes & naves construere, illuminare nos sine Sole, calefacere sine igne. Sed neutiquam potest esse causa materialis navis, vel subjectum receptivum caloris, frigoris &c. unde patet posse quidem Deum creare materiam ex nihilo, non verò construere ædem sine materia: posse quidem creare corpus nostrum & animam, sed non producere hominem sine corpore & anima.

peut conserver l'Accident avec son sujet en qualité de cause efficiente, je l'accorde. En qualité de cause matérielle, je le nie. Donc la conséquence est fausse. Dieu peut par lui seul bâtir des maisons & des vaisseaux, nous éclairer sans Soleil, nous échauffer sans feu. Mais il ne peut jamais être la cause matérielle d'un vaisseau, ni le sujet de la chaleur, ou du froid, ce qui fait voir que Dieu peut bien créer la matiere de rien, mais non pas construire un navire sans matiere: qu'il peut créer notre corps & notre ame, mais non pas produire l'homme sans corps & sans ame.

CAPUT TERTIUM. ET ULTIMUM.

De Ente spirituali.

TRia videbimus, primò; quanam sit spiritûs natura, secundò, an lumine naturali cognosci possit dari Deum, tertiò, quanam sint præcipua Dei attributa.

CHAPITRE TROISIEME ET DERNIER.

De l'Etre spirituel.

NOus examinerons trois choses, la premiere, quelle est la nature de l'esprit, la seconde, si on peut connoître par les lumieres naturelles qu'il y a un Dieu, la troisieme, quels sont les principaux attributs de Dieu.

ARTICULUS PRIMUS.

Quæ sit spirituum natura & quotuplex.

NOn agimus hîc de spiritibus, prout sunt materia quædam subtilis, & facilè resolubilis in vaporem, sive in tenuissimum halitum, qualis est qui corde prosilit in cerebrum, quemque spiritus animales vocant. Sed agimus de spiritibus, prout substantia sunt distincta à materia.

Dico primò, solere Peripateticos definire spiritum substantiam immaterialem, sive incorpoream. Hæc definitio non optima est, quia constat terminis negativis. Sed multò graviùs peccant quidam Scholastici, quando deinde explicantes in quo consistat hæc spirituum immaterialitas, negant consistere in carentia partium integrantium. Est enim hæc sententia admodum communis inter illos, res spirituales posse constare partibus integrantibus, corpora verò distingui ab illis per suas partes impenetrabiles.

Adversùs hanc sententiam optimè disputat Hurtadus, ostendens spiritus naturâ suâ fore corruptibiles, si constarent partibus; possent enim separari à se invicem partes illæ naturâ suâ. Ergo totum ex illis resultans esset corruptibile naturâ suâ, tametsi supponeretur ejusmodi partibus constare, quas agentia creata non possent sejungere. Ego verò adversùs hanc suppositionem dico, spiritus, non nisi per miraculum, conservatum iri, si constarent partibus, quia illæ partes essent valdè subtiles, atque adeo in perpetuo motu, facileque è sua sede deturbanda, nisi Deus contra omnes naturæ leges impediret quominùs actio corporum irruentium disjungeret particulas, tam levi operâ dissociabiles. Distinctio partium integrantium, & impenetrabilium, absurda est; materia enim non aliunde suam impenetrabilitatem habet, quam à suâ extensione, neque suam extensionem aliunde, quam à multitudine partium. Ergo quocumque vocentur nomine partes alicujus sub-

ARTICLE PREMIER.

Quelle est la nature des esprits & combien il y en a d'especes.

LEs esprits dont nous parlons ici ne sont pas cette matiere subtile, qui se resout aisément en une vapeur ou en un soufle délié, telle qu'est celle qui monte du cœur au cerveau, & qu'on appelle esprits animaux. Nous ne traitons ici des esprits qu'entant qu'ils sont des substances distinctes de la matiere.

Je dis donc en premier lieu, que les Péripatéticiens ont coutume de définir l'esprit une substance immatérielle ou incorporelle. Cette définition n'est pas des meilleures, parce qu'elle est composé de termes négatifs. Mais il y a certains Scholastiques qui font encore bien pis, lorsqu'expliquant en quoi consiste cette immatérialité des esprits, ils nient que ce soit dans le défaut des parties intégrantes. En effet, c'est une opinion assez ordinaire parmi eux que les choses spirituelles peuvent être composées de parties intégrantes, & que les corps en different par leurs parties impénétrables.

Hurtado combat ce sentiment avec beaucoup de solidité, en faisant voir que les esprits seroient corruptibles par leur nature, s'ils étoient composez de parties, puisque par leur nature elles pourroient être separées les unes des autres. Ainsi le tout qui en résulteroit seroit corruptible par sa nature, quand même on le supposeroit composé de parties que les agens créez ne pourroient séparer. Pour moi, je dis contre cette supposition, que les esprits ne pourroient être conservez que par miracle, s'ils étoient composez de parties, puisqu'elles seroient d'une extrême subtilité, d'où il suit qu'elles seroient dans un mouvement perpétuel, & qu'il seroit aisé de les chasser de leur place, si contre toutes les loix de la nature, Dieu n'empêchoit que l'action des corps tombans sur elles ne séparât ces particules qu'un rien peut diviser. La distinction de parties intégrantes & de parties impénétrables est absurde. La matiere n'emprunte son impénétrabilité que de son extension, & son extension que de la multitude de ses parties. Donc de quelque nom qu'on appelle les parties d'une substan-

ce, elles sont impénétrables. Donc si les esprits avoient quelques parties, ils seroient dans le lieu comme les corps, c'est-à-dire, d'une matiere impénétrable, & ils seroient des corps dans un sens propre & véritable.

Je dis en second lieu que l'essence des esprits consiste en ce qu'ils sont des substances pensantes, mais que du reste, ils n'ont ni étenduë ni aucune suite de l'étenduë, comme nous l'avons prouvé en parlant de l'ame humaine. Mais il se présente une question qui n'est pas peu difficile, savoir si l'essence des esprits consiste dans la pensée actuelle, ou dans la faculté de penser.

Les Cartésiens sont pour le premier de ces deux sentimens, & leur principale raison est que s'il arrivoit que des esprits ne pensassent pas, ce seroit ou parce qu'ils ne pouroient penser, ou parce qu'ils ne le voudroient pas. Si c'étoit qu'ils ne pussent penser, la faculté de penser ne leur seroit donc pas essentielle, ce qui est contre l'opinion commune des Philosophes, & contre l'expérience manifeste d'un chacun; car nos ames pensent souvent, & par conséquent elles ont la faculté de penser. Si c'étoit qu'ils ne voulussent point penser, ils penseroient, par cela même qu'ils ne voudroient point penser; car tout acte de la volonté tel qu'est la volition enferme nécessairement quelque perception. Ainsi les Cartésiens concluent que les esprits ont sans cesse des pensées actuelles.

C'est en vain que leurs adversaires objectent qu'à la vérité, les esprits d'eux mêmes peuvent toujours penser, mais qu'ils n'ont pas toujours les conditions sans lesquelles ils ne sauroient avoir de pensées actuelles, de même qu'un homme qui n'est pas aveugle a toujours la faculté de voir, & ne voit néanmoins pas toujours, comme lors qu'il se trouve dans les ténébres. Cette réponse n'embarasse pas les Cartésiens, parce qu'on ne sauroit assigner aucunes conditions dont l'ame dépende, qui viennent à lui manquer tout-à-fait. Car si l'ame unie au corps depend des mouvemens du cerveau & des esprits animaux, on peut assurer avec beaucoup de vraisemblance que ces mouvemens ne lui manquent jamais, & qu'ainsi l'ame unie au corps a toujours en main les conditions requises pour penser.

Les autres raisons des Cartésiens sont, que comme l'essence du corps consiste dans l'extension actuelle, de même l'essence de l'esprit doit consister dans la pensée actuelle, & que comme le corps ne peut être sans aucune figure, de même l'esprit ne sauroit être sans quelque pensée.

Ceux qui défendent l'opinion contraire ne manquent point non plus de bonnes raisons. Selon eux, il est absurde de soutenir que l'ame d'un Enfant pense sans cesse dans le sein de sa mere, & celle d'un homme durant son sommeil, ou pendant un accés du mal caduc. Ils disent encore que penser actuellement n'est pas ce que nous concevons le premier dans l'esprit, puisque penser suppose le pouvoir de penser, à quoi ils ajoutent que la pensée répond au mouvement. Comme donc le corps n'est pas toujours en mouvement, de même l'esprit ne pense pas toujours, disent-ils.

La premiere raison est asses pressante, parce qu'il paroît contre le sens commun que les enfans pensent dans le sein de leur mere. Mais nous ne nous éloignons de ce sentiment que parce que nous ne nous souvenons d'aucune idée que nous aïons euë alors. Or ce n'est pas là une raison

stantia, illa impenetrabiles sunt. Ergo si spiritus haberent aliquas partes, essent in loco, sicut corpora, hoc est impenetrabiliter, & essent verè ac propriè corpus.

Dico secundò essentiam spirituum consistere, in eo quod sint substantiæ cogitantes, ac cæteroquin eos carere extensione, & iis quæ extensionem sequuntur, ut probatum dedimus, ubi de animâ humanâ. Sed non levis oritur quæstio, utrum essentia spiritûs sit in actuali cogitatione, an verò in facultate cogitandi.

Priorem sententiam tenent Cartesiani, & moventur imprimis, quia si aliquando spiritus non cogitarent, hoc fieret vel quia non possent cogitare, vel quia nollent. Si quia non possent ergo spiritus non essent essentialiter præditi facultate cogitandi, contra quam censent Philosophi omnes, & contra quam patet manifestè experientia; sæpè enim cogitant animæ nostræ, ergo habent facultatem cogitandi. Si quia nollent, contra, quia hoc ipso cogitarent, quod nollent cogitare; omnis enim actus voluntatis cujusmodi est volitio, involvit necessariò aliquam perceptionem. Inde concludunt Cartesiani spiritus esse perpetuò in actuali cogitatione.

Nec obstat responsio adversariorum dicentium semper quidem spiritus posse cogitare, quantum est ex se, at non habere semper conditiones in promptu, sine quibus actu cogitare non possunt, quemadmodum homo non cæcus, licet habeat semper videndi facultatem, non tamen actu videt, verbi gratiâ in tenebris. Hæc responsio inquam non obstat, quia nullæ possunt assignari conditiones à quibus anima dependeat, quæ penitus deficiant. Nam si anima unita corpori dependet à motibus cerebri & spirituum animalium, verisimiliter asseri potest nunquam deficere hos motus, ac per consequens animam unitam corpori semper habere in promptu conditiones, ad cogitandum prærequisitas.

Aliæ rationes Cartesianorum sunt, quod sicut essentia corporis consistit in actuali extensione, ita essentia spiritus consistere debet in actuali cogitatione, & sicut corpus nequit esse absque ullâ figurâ, ita spiritus nequit esse absque aliqua cogitatione.

Qui contrarium tuentur non carent bonis rationibus. Dicunt enim absurdum esse defendere animam in utero matrum indesinenter cogitare, nec non inter dormiendum, dumque corpus morbo quodam sontico detinetur. Addunt τὸ actu intelligere non esse primum, quod concipitur in spiritu, cum supponat τὸ posse intelligere, & cogitationem respondere motui. Sicut ergo corpus non semper movetur, ita spiritum non semper cogitare.

Prima ratio nonnihil urget, propterea quod alienum est à sensu communi pueros in utero cogitare. Verùm ideo abhorremus ab ea sententia, quia non recordamur ullius ideæ in utero habitæ. Quæ certè non est sufficiens ratio dubitandi de existentia cogita-

tationis. Alioquin dicere deberemus homines, quos audivimus loqui, dum dormirent, non cogitasse? sæpè enim non meminerunt ullius somnii.

Itaque sciendum est requiri ad memoriam concursum cerebri, ac per consequens fieri posse, ut anima cogitet, licet cogitationis suæ ideam in tempus futurum non conservet. Confirmatur, quia adversarii non possunt negare, quin pueri saltem dolore & gaudio frequentissimè afficiantur, & tamen nulli recordantur ullius affectûs, quem habuerint in infantia. Ergo à pari, quamvis perpetuò aliqua cogitatione afficerentur, non tamen recordantur illius. Ergo mala est conclusio, non recordamur nos pueros cogitasse, ergo non cogitavimus. Accedit quod nemo unquam vigilans se de nulla re cogitantem deprehenderit, & tamen multi nullius rei meminerunt eorum, quæ per horam integram cogitarunt.

Secunda ratio parum urget; nam duceret nos ad infinitum, quia sicut tu dicis τὸ posse intelligere concipi priùs, quam actu intelligere, convenire substantiæ spirituali, ita ego dicam posse habere facultatem intelligendi (dicis enim essentiam spirituum consistere in eo quod habeant actu facultatem intelligendi) concipi priùs convenire animæ, quam habere actu illam facultatem, & sic deinceps.

Ad refutandam tertiam rationem, inhærendum est comparationi inter cogitationem & figuram.

Quæres num etiam pueri in utero matrum cupiant aliquid, vel nolint. Respondeo affirmativè. Cum enim creatura sensu prædita necessariò suum malum aversetur, & suum bonum concupiscat, pueri verò in utero matrum aliquando benè, & aliquando malè, se habeant, necesse est ut optent dolorem expelli, & gaudium manere.

Verisimile autem est primum actum amoris elici à nobis ad præsentiam alimenti cujusdam gratissimi, cujus succus aptissimus sit ad conservandum calorem cordis, unde procedit bona valetudo animalis. Verisimile quoque est, animam amantem ejusmodi succum determinasse spiritus animales in eas partes corporis, quæ continebant illum, quæque à spiritibus compressæ & agitatæ, poterant majori copia illum ad cor impellere. Hæ autem partes sunt præcipuè stomachus & intestina. Hinc arcessere possumus causam, quæ facit ut amor determinet spirituum motum versùs stomachum, & intestina, unde fit ut chylus ad cor vehementiùs impellatur, copiosiusque affluens inibi calorem excitet, aliosque vehementiores spiritus producat, qui ad cerebrum ascendentes, impressiones rei amatæ, fovent, faciuntque ut anima amore illius rei affici perseveret. Causa inquam effectûs illius, quem amor in nobis producit, originem habere videtur ab eo quod factum est in utero matrum, quando animæ placuit aliquis succus alimentitius, aptus conservando corpori. Amor ille determinavit spiritus animales ad affluendum in stomachum, & intestina, quia, si partes

suffisante de douter de l'existence de la pensée. Autrement il faudroit dire que les hommes que nous avons entendu parler en dormant, ne pensoient point; car souvent ils ne se souviennent point d'avoir rêvé. La Metaphysique.

On doit donc savoir que le concours du cerveau est requis pour la mémoire, & qu'ainsi il se peut faire que l'ame pense, bien qu'elle ne conserve pas l'idée de sa pensée. En effet, nos adversaires ne sauroient nier que les enfans ne sentent souvent de la joie & de la douleur, & néanmoins aucun de ces enfans ne se souvient des sentimens de son enfance. Donc par la même raison, quand ils auroient sans cesse des pensées, néanmoins leur mémoire n'en garde aucunes traces. Donc c'est mal conclure que de dire, nous ne nous souvenons pas d'avoir pensé étant enfans, donc nous n'avons point pensé. Ajoûtez que jamais un homme éveillé ne s'est surpris ne pensant à rien, & cependant il y a bien des gens qui ne se souviennent d'aucune des choses qu'ils ont pensées durant une heure entiere.

La seconde preuve n'est pas du même poids; car elle nous meneroit à l'infini, puisque comme, selon vous, on conçoit dans la substance spirituelle la faculté de penser avant la pensée actuelle, de même moi je dirai que pouvoir avoir la faculté de penser est conçu convenir à l'ame, avant qu'on y conçoive la possession actuelle de cette faculté, en quoi vous dites que l'essence des esprits consiste, & on pourra raisonner ainsi à l'infini.

Pour réfuter la troisieme raison, il n'e faut que s'en tenir à la comparaison entre la pensée & la figure.

Vous demanderez peut-être si les enfans font aussi des souhaits & ont des aversions dans le sein de leurs meres. Je réponds qu'oui. Comme nécessairement les Créatures sensitives fuient ce qui est mauvais pour elles, & souhaitent ce qui est bon, & que les enfans dans le sein de leurs meres sont tantôt bien & tantôt mal, ils ne peuvent point ne pas souhaiter que la douleur cesse & que le plaisir demeure.

Au reste, il est vraisemblable que le premie[r] acte d'amour est excité par la présence de quelque aliment agréable, dont le suc est fort propre à conserver la chaleur du cœur, d'où procede la santé de l'animal. Il est vraisemblable aussi que l'ame qui aime un suc de cette espéce a determiné les esprits animaux à couler dans les parties du corps qui le contenoient, & qui comprimées & agitées par ces esprits, pouvoient en envoyer davantage dans le cœur. Les principales sont l'estomac & les intestins. C'est ce qui nous fait connoître pourquoi l'amour détermine le mouvement des esprits vers l'estomac & vers les intestins, ce qui est cause que le chyle poussé avec force & en abondance vers le cœur, y excite la chaleur, & produit d'autres esprits qui ont plus de force, & qui montant au cerveau, fortifient les impressions de la chose aimée, & font que l'ame continue d'aimer cette chose. La cause de cet effet que l'ame produit en nous, semble venir de ce qui s'est passé dans le sein des meres, lorsque quelque suc nourrissant propre à conserver le corps a plû à l'ame. Cet amour a déterminé les esprits animaux à couler dans l'estomac & dans les intestins, parce que ces parties étant comprimées, il pouvoit arriver au cœur plus de ce suc aimé. Ainsi ce mouvement des esprits est joint en nous avec cette pensée qu'on appelle amour,

amour, & de là il a dû arriver que la même pensée revenant, les esprits ont dû conserver le même mouvement. En effet, il est constant par l'expérience que si nous avons attaché quelque pensée à quelque mouvement du corps, l'une ne manque point d'être ramenée par l'autre. Si, par exemple, en mangeant quelque mets, nous y trouvons quelque chose de désagréable & de dégoutant, dès que nous voions le même mets, l'idée de dégoût nous revient, de sorte qu'il y a des gens qui ne sauroient plus goûter d'un pareil mets.

illa comprimerentur, poterat copiosiùs affluere in cor succus ille amatus. Conjunctus ergo est in nobis motus ille spirituum cum illa cogitatione, quam vocamus amorem, & hinc evenire debuit, ut renovatâ illâ cogitatione, spiritus constanter eundem illum motum acquirânt. Constat enim experientia, quod si aliquam cogitationem alicui motui corporis alligaverimus, ad præsentiam unius excitatur alter deinceps. Si verbi gratiâ aliquid comedentes, reperimus fœdam rem, & summoperè fastidiosam, accidit ut quoties eundem cibum videmus, excitetur idea fastidii, ita ut quidem non ampliùs possint gustare ex ejusmodi alimento.

Ceux qui ont senti l'amertume d'une médecine éprouvent la même chose; car comme en pensant à cette amertume, ils se rappellent l'idée de médecine, ainsi en voyant la médecine, l'idée de l'amertume leur revient. On peut expliquer par ce principe certaines antipathies qu'on voit dans quelques gens pour des fleurs, par exemple, ou pour des animaux. C'est peut-être qu'une certaine fleur ou que quelque animal a déplû ou fait peur à la mere lorsqu'elle étoit enceinte & à son fruit; car il y a une liaison secrete entre l'imagination d'une femme grosse & celle du fœtus. Peut-être aussi la chose est arrivée lorsque l'enfant étoit au berceau, ce qui est cause que l'acte de haine & le mouvement excité dans son cerveau par la fleur ou par l'animal sont toûjours unis en lui par une liaison, qui bien qu'inconnuë aux hommes, fait pourtant que si dans le cours de la vie nous sentons encore le mouvement qu'excite dans le cerveau un tel objet présent à nos sens, nous produisons encore l'acte de haine attaché autrefois à cette disposition du cerveau.

Idem experiuntur, qui amaritudinem pharmaci semel senserunt; nam sicut cogitantes de amaritudine eâ, ideam pharmaci renovant, ita videntes pharmacum, amaritudinis ideam expromunt. Et hinc potest dari explicatio quarumdam antipathiarum, quæ cernuntur in quibusdam hominibus, respectu alicujus floris, vel animalis verbi gratiâ. Fortè enim odor alicujus floris, vel visio alicujus animalis offendit vel terruit mulierem gravidam, & simul fœtum ejus (datur enim conjunctio inter imaginationem gravidæ, & fœtûs quem utero gestat) vel puerum in cunis positum, unde conjuncti sunt simul in puero actus odii, & motus à flore vel animali in ejus cerebro excitati, quæ conjunctio licet incognita nobis, causa est tamen cur in vitæ decursu, si renovetur in cerebro motus, quem causat tale objectum præsens sensibus, renovetur etiam actus aversationis, alligatus olim illi cerebri dispositioni.

Au reste, comme le premier acte d'amour est excité par la présence de quelque suc convenable, de même le premier acte de haine est excité par la présence de quelque suc désagréable & nuisible, & il est vraisemblable que par une suite de cette haine les esprits animaux ont coulé dans les parties où il étoit contenu, & les a resserrées, afin qu'il ne fût pas aisément porté vers le cœur.

Cæterùm, sicut primus actus amoris excitatus est ad præsentiam alicujus succi congrui, ita primus actus odii excitatus est ad præsentiam alicujus succi insuavis & noxii, & consequenter ad illud odium verisimile est spiritus animales affluxisse in eas partes, ubi continebatur ille succus, easque coactasse ne facilè in cor deferretur.

Pour en venir maintenant à la division de la substance spirituelle, je dis en troisieme lieu qu'il y en a deux espéces, l'une increée & l'autre créée. Nous parlerons de la premiere dans les articles suivans. Quant à la seconde, pour me servir des termes de Saint Augustin dans son traité de la quantité de l'ame, on la divise en esprit propre à régir un corps, & en esprit qui existe sans aucune union avec la matiere.

Nunc videamus quomodo dividatur substantia spiritualis. Dico tertiò eam dividi in increatam & creatam. De illâ loquemur articulis sequentibus. Spiritus creatus dividitur in eum, qui regendo corpori accommodatur, ut verbis utar Augustini, in libro de quantitate animæ, & in eum, qui existit absque ullâ unione cum materiâ.

De la premiere classe sont les ames humaines, dont nous avons parlé vers la fin de la Physique, & dont nous traiterons encore ci-dessous. Les Anges sont de la seconde. On a coûtume d'en parler dans la Métaphysique, quoique leur existence ne puisse se prouver pas des raisons naturelles, & ne soit connuë que par la seule Révélation, si ce n'est que les anciens oracles, les actions prodigieuses des Energumenes, & les arrêts prononcez contre les Magiciens & les Sorciers rendent cette existence assez probable.

Prioris ordinis sunt animæ humanæ, de quibus actum est, sub finem Physicæ, & infra iterum agetur. Posterioris verò sunt angeli, de quibus agi solet in Metaphysica, tametsi existentia angelorum non probari possit ratione naturali, sed solâ revelatione cognoscatur, nisi quod oracula olim edita, actionesque portentosæ editæ ab Energumenis, tum etiam Senatus-consulta adversus magos & strygas, reddunt satis probabilem opinionem de angelorum existentiâ.

Pour nous, nous ne dirons rien sur cette matiere, & nous laissons à d'autres le soin de chercher comment les Anges se communiquent leurs pensées, par quelles espéces il connoissent les choses corporelles, comment ils se servent des

Nos totam hanc de angelis sive intelligentiis tractationem missam facimus, in quâ quæritur quomodo sibi invicem communicent suas cogitationes, quibus speciebus cognoscant res corporeas, quomodo utan-

utantur corporibus assumptis, an quilibet constituat suam speciem, ut censent Thomistæ, an sibi invicem subordinentur, quomodo existant in loco &c.

Cæterùm, de Deo non dubium est, quin ejus sit essentia actu cogitare. De angelis non tam certum, magis tamen quam de animâ humanâ, propter statum fœtûs in utero, dormientium, epilepticorum, &c. Tamen cum vita spirituum consistat in cogitatione, nec videatur vita consistere posse in merâ potentiâ ad actum, concludere fas est, in genere spirituum, spiritum quemlibet actu cogitare.

corps qu'ils empruntent, si chacun constitue son espéce, comme les Thomistes le pensent, ou s'ils sont subordonnez les unes aux autres, comment ils existent dans le lieu, & autres questions semblables.

Il n'y a aucun doute que l'essence de Dieu ne soit de penser actuellement. La chose est moins certaine par rapport aux Anges, mais elle l'est pourtant plus que par rapport à l'ame, à cause de l'état du fœtus dans la matrice, & de celui des gens qui dorment, ou qui ont le mal caduc. Néanmoins comme la vie des esprits consiste dans la pensée, & qu'en général la vie semble ne pouvoir consister dans une simple puissance non réduite en acte, il est raisonnable de conclure que tout esprit pense actuellement.

In quo consistant habitus animæ nostræ.

Definitur habitus, qualitas frequenti eorundem actuum repetitione introducta, reddens subjectum idoneum ad expeditè operandum. Scimus experientiâ nos facilè illud exsequi, quod facere assueti sumus, sed difficile explicatur quid possit in nobis relinquere consuetudo, quod nobis largiatur facilitatem operandi. Quæ hac super re dicuntur à Peripateticis, obscuriora sunt, quam ut iis acquiescendum videatur. Audiamus recentiores.

Dicunt illi habituum naturam facilè posse concipi, si produci dicantur, non in animâ, sed in corpore. Quam enim est incomprehensibile sonos, verbi gratiâ, aures nostras ferientes, quando vivâ voce aliquid docemur, immutare posse substantiam animæ nostræ spiritualem, & incorpoream, eamque reddere aptiorem ad intelligendum, tam facile concipitur eosdem sonos primùm succutientes nervos auditorios, ac deinde cerebrum, varia in ipso vestigia imprimere, meatus diversos spiritibus animalibus, in cavitatibus cerebri contentis, aperire, per quos deferantur ad partes exteriores corporis, musculosve per totum corpus respersos, sicque organa nostra dimoveant diversimodè, denique substantiam cerebri ita modificare, ut motus spirituum animalium, quibus respondens ex instituto naturæ certæ cogitationes animæ, faciliùs produci valeant. Idem dic de actione objectorum, quæ in idem cerebrum agunt per oculos, litterarum verbi gratia, quas legimus, quæque excitant in mente ideam rei, per scripturam significatæ, & dum determinant mentem ut attentè consideret res aliquas, in causâ sunt ut vestigia illarum rerum altiùs cerebro insculpantur, faciliùsque adeo spiritus animales in ea irrumpant, ex quo fit ut cogitatio rerum faciliùs excitetur, quæ facilitas ad rationem habitûs sufficiens est.

Addunt majoris claritatis causâ, omnia corpora, quæ solent inflecti aliquo sensu, magnam contrahere facilitatem ut eodem sensu inflectantur, quod mille exemplis evincitur. Ergo postquam crebrâ eorundem actuum repetitione fibræ cerebri agitatæ sunt, & inclinatæ certo modo, facillimè sese vertunt in eam partem, & illâ inclinatione impellunt spiritus

En quoi consistent les habitudes de notre ame.

On définit l'habitude une qualité introduite par une fréquente répetition des mêmes actes, qui rend son sujet capable de faire quelque chose aisément. Nous savons assez par expérience que nous faisons sans peine ce que nous sommes accoutûmez à faire, mais il est difficile d'expliquer ce que l'habitude peut laisser en nous, qui nous donne la facilité d'agir. Les Péripatéticiens disent sur ce sujet des choses trop obscures pour que nous puissions nous y rendre. Voïons donc ce que pensent les Modernes.

Ils enseignent qu'il est aisé de concevoir la nature des habitudes, pourvû qu'on les suppose produites dans le corps, & non de l'ame. En effet, n'est-il pas incompréhensible, par exemple, que des sons qui frappent nos oreilles, lorsqu'on nous enseigne quelque chose de vive voix, puissent changer la substance spirituelle & incorporelle de notre ame, & lui donner plus de disposition à comprendre ? Au contraire, on conçoit sans peine que ces mêmes sons ébranlant d'abord les nerfs auditifs, & ensuite le cerveau, y impriment diverses traces, ouvrent plusieurs passages aux esprits animaux dans les cavitez du cerveau, par lesquels ils se répandent dans les parties extérieures du corps, & dans les muscles qui y sont dispersez de toutes parts, & remuent ainsi nos organes de diverses manieres, & enfin qu'ils modifient tellement la substance du cerveau, que les mouvemens des esprits animaux auxquels la nature a établi que certaines pensées répondroient, peuvent être produits avec plus de facilité. On doit en dire autant de l'action des objets qui agissent sur le cerveau par la vûë, comme, par exemple, des caracteres que nous lisons, caracteres qui excitent dans l'esprit l'idée de la chose signifiée par l'Ecriture, & qui en le déterminant à considérer cette chose attentivement, sont cause qu'elle imprime des traces profondes dans le cerveau, & qu'ainsi les esprits animaux s'y rejettent avec moins de peine, d'où arrive que la pensée des choses se réveille aisément, facilité qui suffit pour former une habitude.

Ils ajoutent pour éclaircir ce raisonnement, que les corps qui ont coûtume d'être pliez dans un certain sens contractent une grande facilité à être pliez dans ce sens, ce qu'on prouve par mille exemples. Ainsi lorsque par la répétition fréquente des mêmes actes, les fibres du cerveau ont été ébranlées & pliées d'une certaine façon, elles reprennent aisément cette inflexion & par elle

elle elles poussent les esprits animaux vers certaines parties du corps où ils trouvent des chemins déja tracez. Or de cette source vient la facilité que chacun éprouve à faire les choses de sa profession, & à penser à celles sur lesquelles il a longtems exercé son esprit.

Ce principe fait comprendre en premier lieu pourquoi aprés une longue étude nos idées s'éclaircissent & se dévelopent. C'est que les images des choses sont mieux dessignées dans la substance du cerveau, qu'elles y sont gravées plus profondément, que les esprits animaux trouvent vers elles un chemin plus large & plus aisé, & qu'ils se laissent détourner sans peine vers les traces imprimées dans le cerveau, où l'ame les conduit souvent lorsqu'elle considére un objet avec une attention forte & constante. Cette hypothése sert à expliquer l'acquisition de toutes les sciences.

On explique par là en scond lieu comment le corps acquiert la faculté de produire certains mouvemens, & d'où vient l'obeïssance prompte des membres, par rapport aux fonctions dont nous nous acquitons souvent. C'est un effet de la direction fréquente des esprits vers un certain lieu. Alors ils y accourent en foule, relâchent les nerfs, & s'ouvrent un chemin plus spacieux, d'où il arrive que l'ame a de la peine à leur donner une détermination contraire, lorsqu'elle veut s'opposer à ses propres habitudes, de même qu'il est difficile de courber un arc dans un sens contraire à celui où il a été long-tems courbé.

Enfin ce principe fait voir comment des sons & des mets desagréables d'abord viennent à plaire ensuite par l'accoûtumance. C'est que le mouvement tremblotant de l'air & les particules des mets changent la figure des pores par lesquels ils agissent sur les organes, & ébranlent les fibres des nerfs, de telle maniere que l'impression portée au cerveau change en quelque façon la détermination des esprits, changement qui fait naître dans l'ame une perception nouvelle, à cause de la correspondance mutuelle des modifications du cerveau & des pensées de l'ame dont nous avons souvent parlé. La même hypothése peut servir à expliquer les autres phénomenes du même genre.

De quelle maniere les Enfans aprennent à parler.

L'Affinité du sujet m'engage à traiter ici la question qu'on examine d'ordinaire en Logique touchant les mots savoir s'ils signifient parce que la volonté de celui qui parle est connuë. Ceux qui le nient ont coûtume d'objecter que les enfans comprennent ce que les nourrices disent, & ne comprennent pourtant pas leur dessein. Mais les autres soûtiennent que les enfans n'ignorent pas absolument la pensée de ceux qui leur parlent, puisque si une nourrice les appelle & leur dit de faire quelque chose, ils ne lui obéïssent qu'aprés avoir compris son intention. Il est vrai que quelques fois ils sont affectez par les mots & autres signes, de la même maniere que les animaux, c'est-à-dire par rapport au seul mouvement des organes. Mais comme il est constant qu'ils ont la faculté de comprendre, on ne sauroit nier qu'ils ne connoissent le volonté de ceux qui les gouvernent. Le visage de leur nourrice les excite à rire ou à pleurer, parce

animales ad certas corporis partes certaque vestigia, & hinc oritur facilitas quam unusquisque experitur ad facienda ea, quæ sunt artis suæ, & ad cogitanda ea, in quibus mentem diu exercuit.

Hinc intelliges primò, cur post longum studium notiones nostræ sint magis distinctæ & expeditæ. Quia scilicet imagines rerum meliùs delineatæ sunt in substantiâ cerebri, altiùsque adhærent, & spiritibus animalibus apertior pronior que via est ad illas, nam spiritus animales facile detorquentur versùs poros, seu vestigia cerebro insculpta, ad quæ solet eos mens frequenter derivare, diu multumque attenta alicui objecto. Hoc modo explicabis acquisitionem omnium scientiarum.

Secundò, quomodo corpus acquirat facultatem ad certos motus, & membrorum obedientia sit expeditissima respectu officiorum, quibus crebrò fungimur. Quia nempe propter sæpiùs iteratam spirituum directionem versùs aliquem locum, solent deinde spiritus uberiore affluxu eò tendere, laxare nervos, & viam sibi apertiorem munire: ex quo etiam fit, ut difficile possit mens contrariam illis dare determinationem, si quando velit habitibus suis se opponere, quemadmodum arcus difficile tenditur in partem oppositam diutinæ suæ inflexioni.

Tertiò quomodo propter assuetudinem, soni, vel cibi antea ingrati, tandem allubescant. Quia nimirium motus tremulus aëris, & particulæ ciborum mutant figuram meatuum, per quos agunt in organa, & nervorum fibras sic vellicant, ut impressio delata ad cerebrum aliquatenus mutet spirituum determinationem, ex quâ novâ determinatione oritur in animâ nova perceptio propter mutuam correspondentiam cogitationum animæ, & cerebri modificationum, de quâ tam sæpé locuti sumus. Cætera pari modo in hâc hypothesi explicabis.

Quomodo Pueri loqui discant.

Propter affinitatem argumenti transferam hùc ex Logicâ quæstionem, quæ solet fieri circa voces, an nempe significent, quia cognoscitur voluntas loquentis. Qui negant, objicere solent infantes intelligere voces à nutrice prolatas, neque tamen cognoscere voluntatem nutricis. Sed negant alii pueros ignorare absolutè voluntatem eorum, qui eos alloquuntur, nam si à nutrice vocentur, & compellantur ad aliquid, non accedunt ad illam, non obsequuntur illi, nisi post perceptam ejus voluntatem. Quamquam dici potest eos aliquando affici vocibus, & aliis signis, eo more quo animalia, hoc est quoad solum motum organorum. Sed cum constet inesse illis facultatem intelligendi, non negandum est cognosci ab illis voluntatem eorum, qui ipsos regunt. Videndo vultum nutricis, excitantur vel ad risum, vel ad fletum, quia nempè cognoscunt pro

vario

vario statu illius vultûs, nutricem vel ipsis adblandiri, vel irasci. Quod si cognoscant per ea signa cogitationes nutricum, poterunt etiam auditis vocibus, quas illæ pronunciant, ostendendo pomum verbi gratiâ, cognoscere velle illas designare per has voces illud quod ostendunt. Eâ voluntate cognitâ, conjungunt ipsi ideam pomi cum sono vocis; quem audierunt pronuntiari, ita ut imago pomi, & imago vocis simul in eorum memoriâ exarentur, & quasi societatem inter se contrahant. Fit exinde ut si pomum nominetur, quamvis oculis non exhibeatur, imago tamen soni excitet ideam rei, propter mutuam connexionem, quæ est inter duas illas imagines, ac tunc non ampliùs attendunt ad voluntatem loquentium, sed solùm ad ideam, quæ cum voce aliqua ab ipsis conjuncta fuit. Si verò pomum videant, quamvis nemo loquatur, idea tamen pomi excitat ideam vocis, propter affinitatem supra dictam. Itaque à nutrice petunt pomum, ubi notandum est, quod si idea rei hodie imprimeretur menti, cras verò idea vocis, tunc altera alteram non excitaret, quia nempe nullam societatem contraxissent.

Hinc intelliges quomodo pueri loqui discant. Sed ut ista meliùs percipiantur, oportet rem altiùs repetendo, observare unionem animæ cum corpore in eo esse positam, quod cogitationes animæ quibusdam corporis modificationibus sint alligatæ, & vicissim. Connexio illia cogitationum mentis, & materiæ dispositionum, aliquando nostri juris est, sed sæpiùs ab ipsâ naturâ independenter à voluntate nostrâ constituitur. Verbi gratiâ, idea arboris conjungitur cum impressione, quam vox arbor in cerebro causat independenter à nostro arbitrio, non verò cum impressione, quam arbor visa cerebro infigit. Nam sive velimus, sive nolimus, excitatur idea arboris in mente nostrâ, quotiescumque oculi benè dispositi in eam intuentur. Idem dic de perceptione saporum, caloris, frigoris &c. quæ ita connectitur cum actione quorundam corporum in organa nostra, ut non pendeat à nobis habere, vel non habere perceptionem, quando nostra organa actionem illam acceperunt. Cum autem nulla sit conformitas inter ideam, perceptionemve, & impressionem cerebro organisve defixam, evidens est nexum supradictum rerum adeo dissimilium opus esse Dei. Unde non mirum, si viso circulo, eadem in omnibus hominibus idea excitetur, quandoquidem ea lex omnibus hominibus à supremo rerum omnium opifice condita est, ut certam habeant cogitationem, quoties objecta agunt in humanum cerebrum. Quia verò hæc objecta relinquunt in cerebro quædam vestigia, quibus similiter alligatur idea horum objectorum, hinc fit ut faciliùs cogitemus de rebus corporeis, quam de spiritualibus; quippe corporearum vestigia remanent in cerebro, non verò spiritualium.

Ut redeamus ad connexionem illam, quæ fit volentibus hominibus, inter sonos ore prolatos, & perceptiones animæ, hoc statim mirandum occurrit,

qu'ils connoissent par l'air de ce visage qu'elle les caresse ou qu'elle est en colere. Or s'ils découvrent par ces signes les pensées des nourrices, en entendant les mots qu'elles prononcent, lorsqu'elles leur montrent une pomme, par exemple, ils pourront comprendre qu'elles veulent par ces mots désigner ce qu'elles montrent. Cette volonté connuë une fois, ils unissent l'idée de pomme avec le son du mot qu'ils ont entendu, tellement que l'image de la pomme & celle du mot se gravent ensemble dans leur mémoire, & y contractent, pour ainsi dire, une étroite liaison. Il arrive ensuite que si on nomme devant eux une pomme, quoiqu'on ne leur en montre point, l'image du son réveille en eux l'idée de la chose, par la connexion mutuelle qui est entre ces deux images. Alors ils ne font plus attention à la pensée de ceux qui parlent, mais seulement à l'idée qu'ils ont jointe eux mêmes à quelque mot. Que si au contraire, ils voient une pomme, quoique personne ne parle, néanmoins l'idée de la pomme fait revenir l'idée du mot qui la signifie, par un effet de l'affinité susdite de ces ceux idées. Ainsi ils demandent une pomme à leur nourrice, ce qui me donne lieu d'observer que si l'idée d'une chose s'imprimoit aujourd'hui dans l'esprit, & demain l'idée du mot, alors l'une ne rameneroit pas l'autre, parce qu'il n'y auroit aucune liaison entre elles.

Voilà qui fait comprendre de quelle maniere les enfans apprennent à parler. Mais pour mieux entendre cette matiere, il faut en reprenant les choses dès leur principe, observer que l'union de l'ame avec le corps consiste en ce que les pensées de la premiere sont liées à certaines modifications du second, & que cette connexion des pensées de l'ame & des dispositions de la matiere dépend quelquefois de nous, & la plûpart du tems est établie par la nature dans une indépendance entiere de notre volonté. Ainsi l'idée d'arbre est attachée à l'impression que le mot *arbre* fait dans notre cerveau sans aucune dépendance de notre volonté, & non à l'impression que la vûë d'un arbre produit dans notre cerveau. Car bon gré malgré que nous en aions, l'idée d'arbre se réveille dans notre ame, dès que nos yeux sont bien disposez, & que nous voions un arbre. Il faut dire la même chose de la perception des saveurs, de la chaleur, du froid, &c. Elle est tellement liée à l'action de certains corps sur nos organes, qu'il ne dépend pas de nous d'avoir ou de n'avoir pas cette perception, lorsque nos organes ont reçu cette action. Or comme il n'y a aucune conformité entre une idée ou une perception, & l'impression faite sur notre cerveau ou sur les organes de nos sens, il est évident que la liaison susdite entre des choses aussi différentes est l'ouvrage de Dieu. Ainsi il n'est pas surprenant qu'à la vûë d'un cercle les hommes aient la même idée, puisque le Créateur de toutes choses a réglé que les hommes auroient tous certaines pensées, dès-que les objets agiroient d'une certaine façon sur leur cerveau. Mais comme ces objets laissent dans le cerveau quelques traces auxquelles l'idée de ces objets est attachée, de là vient que nous pensons avec moins de peine aux choses corporelles qu'aux choses spirituelles, parce que les vestiges des premieres demeurent dans le cerveau, ce que ne font pas les vestiges des secondes.

Pour revenir à la connexion que les hommes mettent entre les mots & les perceptions de l'ame, il se présente d'abord un véritable sujet d'étonne-

LA METAPHYSIQUE.

tonnement, savoir comment il se peut faire que dès qu'un mot frappe nos oreilles & s'imprime dans notre cerveau, la perception de la chose signifiée se réveille d'abord & se lie avec le son de la voix, bien qu'il n'y ait aucune ressemblance entre ce son & notre perception. Il faut recourir ici à la loi de la nature instituée par Dieu touchant l'union de l'ame & du corps, loi par laquelle le Créateur a établi que quand une idée de l'ame auroit été liée une fois avec quelque affection des organes, & auroit laissé quelques traces dans le cerveau, ces deux choses se rameneroient l'une l'autre mutuellement.

Ce principe posé, il faut que chaque fois que l'idée d'une pomme revient, qu'elle rouvre les traces que le mot *pomme* a imprimées auparavant, & que chaque fois que le son ou le mot se fait entendre de nouveau, l'idée revienne aussi, puisque l'idée & le mot ont été liez ensemble dans le même moment.

Si vous demandez maintenant pourquoi les hommes ont plûtôt attaché l'idée de pomme au mot *pomme*, qu'à celui de pain, c'est parce que dans leur enfance, ils ont entendu le mot *pomme* dans le moment que voiant une pomme, ils ont reçu l'idée de pomme, de sorte que l'impression du mot *pomme* s'est trouvée liée avec l'idée de ce fruit.

Au reste nous parlons ici de la maniere ordinaire d'apprendre les Langues, & non de la maniere d'en inventer de nouvelles, auquel cas il faudroit une résolution ferme & constante de penser à quelque chose chaque fois qu'on entendroit un certain son, résolution qui produiroit à la fin une liaison nécessaire entre la preception du son & celle de la chose.

Nous ne devons pas obmettre que Dieu a construit tellement nos corps qu'il y a une grande liaison entre les organes de l'ouie & ceux de la voix. En effet, du nerf qui est le principal organe de l'ouie, il part un rameau remarquable qui se partage en plusieurs filets sur la langue & sur ses muscles, ce qui est cause que nous répetons avec tant de facilité les sons que nous avons entendus. Ainsi il n'est pas étonnant que les enfans qui perçoivent à la fois l'idée & le nom d'un fruit, & qui ont grande envie de ce fruit, s'efforçant de former le son qu'ils ont entendu proférer à ceux qui leur montroient ce fruit, réüssissent enfin à le former.

Pour revenir à mon sujet, je dis que le sentiment qui place les habitudes dans le cerveau est fortifié en premier lieu par la raison que les maladies & la longueur du tems font oublier à la fin les sciences. Or c'est ce qu'il est aisé de concevoir, en supposant que ces habitudes consistent dans certaines modifications du cerveau, modifications qu'on sent bien qui peuvent être détruites par la longueur des tems, ou par la violence d'une maladie. C'est au contraire une chose bien difficile à comprendre, si on suppose que les sciences sont des qualitez inhérentes à l'ame; car comment une chose corporelle chassera-t-elle d'un sujet spirituel une qualité spirituelle, puisque des qualitez corporelles & des qualitez spirituelles ne sont pas contraires les unes aux autres, c'est-à-dire ne se chassent pas d'un sujet les unes les autres?

Une seconde raison, c'est que plusieurs habitudes ne s'acquierent que par l'amollissement de quelqu'organe peu souple, comme lorsque les enfans apprennent à former des lettres & à prononcer des mots.

Une troisieme raison enfin, c'est qu'une facul-

quî fieri possit, ut licet nulla sit similitudo vocis cum perceptione nostrâ, tamen quoties vox aures ferit, cerebroque imprimitur, statim recurrat rei perceptio, & cum sono vocis conjungatur. Hîc recurrendum est ad legem naturæ à Deo latam pro unione animæ & corporis, quâ lege Deus statuit, ut postquam semel idea mentis conjuncta fuerit cum aliquâ organorum affectione, relinquens vestigium suum in cerebro, hæc duo deinceps se mutuò excitent.

Hoc posito, evenire debet, ut quoties idea pomi recurrit, excitetur quoque vestigium, quod vox, pomum, ante impressit, & vicissim ut quoties sonus vel vox redit, excitetur quoque idea, quandoquidem uno & eodem tempore sunt conjuncta.

Si jam quæras cur potiùs homines alligaverint ideam pomi, cum voce, pomum, quam cum voce panis, dico quia in infantiâ audiverunt in eo ipso tempore, quo videntes pomum, habebant ideam illius, vocem, pomum, cujus impressio per consequens connexa est cum idea pomi.

Loquimur de modo vulgari addiscendi linguas, non vero de modo illas ex integro excogitandi, quo casu intervenire deberet firma & constans voluntas cogitandi de re aliqua, quoties audiretur certus sonus, quæ voluntas nexum necessarium tandem efficeret inter perceptionem soni, & perceptionem rei.

Neque hîc prætermittere debemus eam homini largitum Deum esse corporis fabricam, ut magna esset societas inter organa auditûs, & organa vocis. Nam ex nervo qui præcipuum est organum auditûs, ramus insignis in linguam & linguæ musculos distribuitur, unde fit, ut sonos auribus exceptos tam facilè reddamus. Proinde non mirum si infantes, quibus simul obversatur idea & nomen fructûs, quique magno desiderio tenentur illius, annitentes formare vocem, quam audiverunt ab illis, qui fructum ostendebant, tandem eam exprimant,

Ut redeam ad illud unde diverteram, dico sententiam, quæ habitus locat in cerebro, confirmari primò, ex eo quod morbi & diuturnitas temporis oblivionem scientiarum inducunt. Quæ res facilè concipitur, posito quod habitus illi consistant in quibusdam cerebri modificationibus, quas evidens est lapsu temporis, & violentia morbi oblitterari posse. Difficillimè verò concipitur, posito quod scientiæ sint qualitates in ipsâ animâ inhærentes; nam quomodo res corporea expellet è subjecto spirituali qualitatem spiritualem, cum qualitates corporeæ & spirituales non sint contrariæ, hoc est non se mutuò expellant è communi subjecto?

Secundò, ex eo quod multi habitus non aliter inducuntur, quam separata rigiditate alicujus organi, ut cum pueri litteras formare discunt, & linguam variis modis inflectere.

Tertiò, ex eo quod facultas, quæ indiget habitu, ob-

obstaculis præpedita est, quo minùs facilè munus suum obeat. Hoc verò dici nequit de animâ in se consideratâ, ut quæ ad intelligendum expedita sit naturâ suâ. Ergo difficultas, sive obstacula organo competunt; ergo in illo residere debet habitus.

té qui a besoin d'habitude pour être exercée, trouve des obstacles qui l'empêchent de faire ses fonctions. Or c'est ce qu'on ne peut dire de l'ame considérée en elle-même, puisqu'elle a par sa nature tout ce qu'il lui faut pour penser. Donc ces obstacles ne se rencontrent que dans les organes de l'ame, d'où il s'ensuit que ces organes sont le siége des habitudes.

Objicies primò dari habitus intellectuales, seu spirituales, ergo dari habitus, qui inhærent ipsi animæ.

On objecte d'abord qu'il y a des habitudes intellectuelles ou spirituelles, & que par conséquent, il y en a qui sont inhérentes à l'ame.

Respondeo habitus intellectuales, ut scientias, jure merito sic vocari, licet consistant in cerebri modificationibus, quia nexum habent necessarium cum operationibus intellectûs, & quia ob eam cerebri dispositionem, quæ facit habitum, intellectus facile cogitat de rebus quibusdam. Sunt ergo spirituales illi habitus, non in se, sed in effectu, quem producunt, vel quia sunt instrumentum rei spiritualis.

Je réponds que les habitudes intellectuelles, telles que les sciences, portent ce nom à bon titre, bien qu'elles consistent dans des modifications du cerveau, parce qu'elles ont une liaison nécessaire avec les opérations de l'entendement, & que cette disposition du cerveau qui forme une habitude, facilite à l'entendement les moyens de penser à certaines choses. Ainsi il y a des habitudes qui sont spirituelles, non en elles-mêmes, mais dans l'effet qu'elles produisent, ou parce qu'elles sont l'instrument d'une chose spirituelle.

Objicies secundò habitus produci per actus spirituales, sæpiùs repetitos, ergo esse spirituales.

On objecte ensuite que les habitudes sont produites par des actes spirituels réitérez plusieurs fois, & que par conséquent elles sont spirituelles.

Respondeo negando consequentiam, quia qualitates non à causa efficiente habent ut sint spirituales. Alioquin quicquid Deus produceret esset spirituale Sed habent à subjecto in quo recipiuntur. Ergo si habitus producantur in cerebro, licet à causa efficiente spirituali, sunt revera corporei, non verò spirituales. Adde quod habitus proprie producuntur per spiritus animales qui sunt corpus, neque aliter cogitationes intellectûs sunt causa eorum, quam quia determinant spiritus animales, ex instituto naturæ, ad motus, qui cerebrum vestigiis meatibusque diversis afficiunt.

Je réponds en niant la conséquence parce que ce n'est point la cause efficiente des qualitez qui fait qu'elles soient spirituelles, mais le sujet dans lequel elles sont reçûës. Autrement Dieu ne produiroit rien que de spirituel. Donc si les habitudes résident dans le cerveau, elles sont corporelles, bien qu'elles aient une cause efficiente spirituelle. Ajoûtez que les habitudes à proprement parler sont produites par les esprits animaux qui sont corporels, & que les pensées de l'entendement ne sont la cause de ces habitudes, qu'en ce que par l'institution de la Nature elles déterminent les esprits animaux à des mouvemens qui tracent dans le cerveau divers vestiges & divers passages.

Objicies tertiò habitum esse causam cognitionis spiritualis, ergo non esse materialem.

On objecte en troisiéme lieu qu'une habitude est la cause d'une connoissance spirituelle, d'où il suit qu'elle n'est pas matérielle.

Respondeo esse causam per accidens, sive occasionalem, non verò physicam, etenim in tantum ea dispositio cerebri, quam habitum dicimus, est causa cogitationis, quatenus est conditio, ad cujus præsentiam Deus voluit ut anima unita corpori cogitaret.

Je réponds qu'elle est cause accidentelle ou occasionnelle, & non pas physique, vû que cette disposition du cerveau qu'on nomme habitude n'est la cause de la pensée, qu'entant que c'est une condition, en la présence de laquelle Dieu a voulu que l'ame unie au corps pensât toûjours.

Examinatur an judicia pertineant ad voluntatem.

EXperimur in nobis duas species cogitationis admodum diversas, nempè cognitionem, & volitionem, unde factum est, ut duas tribuerint facultates animæ nostræ Philosophi, quarum alteram vocarunt intellectum, alteram verò voluntatem, ad quam dicunt pertinere τὸ amare vel odio habere. Cartesiani hac in re nova dogmata proposuerunt. Dicunt enim judicia quæ vulgò dicuntur esse secunda operatio intellectûs, pertinere ad voluntatem, hoc est, non fluere ab anima quatenus cognoscit, sed quatenus vult. Quod probant, quia judicare rem esse veram vel falsam, & assentiri alicui propositioni, vel dissentire ab illa, sunt unum & idem. Assen-

Si les jugemens appartiennent à la volonté.

NOus éprouvons en nous deux espéces de pensées qui différent extrémement, savoir la connoissance & la volition, ce qui est cause que les Philosophes ont attribué deux facultez à notre ame, dont ils ont appellé l'une entendement, & l'autre volonté, à laquelle ils ont enseigné qu'appartenoient l'amour & la haine. Les Cartésiens ont sur cette matiére des sentimens particuliers. Il disent que les jugemens dont on fait d'ordinaire la seconde opération de l'entendement, appartiennent à la volonté, c'est-à-dire qu'ils découlent de l'ame, non entant qu'elle connoît, mais entant qu'elle veut. Ils le prouvent par la raison, que juger qu'une pensée est vraie ou qu'elle est fausse, & donner son consentement à une proposition ou le refuser, sont une seule & même

LA METAPHYSIQUE.

me chose. Or donner son consentement à une proposition ou le refuser paroît être la même chose que l'embrasser ou la rejetter, deux actes qui sans doute appartiennent à la volonté. D'ailleurs nous éprouvons que souvent nous consentons à une proposition, parce que nous le voulons, & que souvent nous la rejettons aussi, parce que nous le voulons, puisque si nous voulions retirer notre assentiment, nous pourrions le faire sans peine. D'un autre côté, l'assentiment différe de la connoissance claire & distincte du sujet, de l'attribut, & de la connexion du sujet avec l'attribut. Donc ce n'est pas un acte de l'ame entant qu'elle connoît, mais entant qu'elle veut. La preuve de l'antécédent, c'est que nous pouvons connoître cette proposition entiere, *les Etoiles sont en nombre pair*, c'est-à-dire comprendre clairement & distinctement ce que c'est que les Etoiles en nombre pair, sans affirmer qu'elles sont en effet en nombre pair, ce qui est une forte preuve que l'affirmation est une acte distinct de la connoissance.

tiri verò & dissentire videntur esse idem ac amplecti, & respuere, qui sine dubio actus sunt voluntatis. Præterea experimur sæpè nos assentiri alicui propositioni, quia volumus, & dissentire, quia volumus, nam si vellemus cohibere assensum, possemus facile. Insuper assensus distinguitur à clara & distincta cognitione subjecti & prædicati, & nexûs subjecti cum prædicato. Ergo non est actus animæ, quatenus cognoscit, sed quatenus vult. Antecedens patet, quia possumus intelligere integram hanc propositionem, stellæ sunt numero pares, cognoscere nempè clarè & distinctè, quid sit stellas esse numero pares, absque eo quod affirmemus eas esse pares, magno sane argumento affirmationem esse actum distinctum à cognitione.

Les mêmes Philosophes enseignent que l'entendement n'est rien autre chose qu'une faculté de recevoir diverses idées, ou de concevoir plusieurs choses, au lieu que la volonté est la puissance de recevoir diverses inclinations ou de vouloir différentes choses. Ils ajoûtent que Dieu incline toûjours nôtre volonté vers le bien en général, & que notre volonté n'est cependant point dans un état purement passif: qu'elle est maitresse de tourner cette inclination qu'elle a reçue de Dieu vers tel objet qu'il lui plaît; mais qu'elle ne peut point ne pas l'emploier: & que notre liberté consiste en ce que notre ame peut diriger vers les objets qui lui sont agréables la pente que Dieu lui a donnée vers le bien en général, & déterminer ainsi vers quelque objet particulier cette pente qui auparavant étoit vague & indéterminée.

Dicunt iidem Philosophi intellectum nihil aliud esse, quam potentiam recipiendi varias ideas, sive percipiendi varias res: voluntatem verò esse potentiam recipiendi varias inclinationes, seu volendi varias res. Dicunt deinde Deum imprimere semper voluntati nostræ inclinationem ad bonum in genere, sed voluntatem non se habere merè passivè, sed posse inflectere ad quoscumque voluerit partes inclinationem sibi à Deo impressam, licet eam nequeat sistere, atque in hoc consistere libertatem nostram, nimirum in eo quod anima nostra potest dirigere versùs objecta sibi grata, inclinationem, quâ Deus illam movet ad bonum in genere, & ita facere ut illa inclinatio quæ vaga erat & indeterminata feratur ad quoddam objectum in particulari.

En effet, pour que la volonté borne à quelque bien particulier le penchant qu'elle a vers le bien en général, il faut de toute nécessité que l'entendement connoisse ce bien particulier. Par conséquent, la puissance qu'a la volonté de déterminer ses inclinations à un objet plûtôt qu'à un autre, doit comprendre la puissance d'appliquer l'entendement à la considération des objets, puisque jamais cette volonté ne pourroit choisir un objet par préférence à un autre, si elle ne pouvoit commander à l'entendement de lui représenter divers objets, parmi lesquels elle choisit celui qui la flatte davantage. Les Cartésiens avouent avec les autres Philosophes que la volonté n'est pas libre par rapport au bien en général, puisqu'il est impossible de ne vouloir point sa félicité. Mais selon eux, elle est libre par rapport aux biens particuliers, entant qu'il se peut faire que l'ame ne les connoisse point en qualité de souverain bien.

At enim, ut voluntas generalem propensionem, ad bonum in communi, contrahat ad aliquod bonum in particulari, requiritur necessariò, ut bonum illud particulare cognoscatur ab intellectu, proinde potentia, quam habet voluntas determinandi suas inclinationes ad unum objectum potiùs quam ad aliud, comprehendit necessariò potentiam aplicandi intellectum ad considerationem objectorum, numquam enim posset sese determinare ad unum objectum, præ alio, ni posset imperare intellectui, ut sibi repræsentet varia objecta, inter quæ ipsa eligit illud, quod maximè arridet. Fatentur una cum cæteris Philosophis, voluntatem non esse liberam quoad bonum in communi, non enim est possibile ulli nolle suam felicitatem. Dicunt ergo esse liberam, quoad bonum in particulari, in quantum fieri potest, ut non cognoscatur ab animâ, sub ratione summi boni.

Contre ce qu'ils enseignent que les jugemens appartiennent à la volonté, on objecte en premier lieu qu'il y a certaines véritez dont la clarté frappe avec tant de force, que nous ne pouvons ne pas les admettre.

Adversus id, quod dicunt judicia pertinere ad voluntatem, primò objicitur aliquas esse veritates adeo claras & distinctas, ut ab ipsis dissentire nequeamus.

Mais ils répondent que cette raison n'empêche point que notre assentiment ne soit volontaire, de même que notre amour pour la félicité est volontaire, bien qu'il ne dépende pas de nous de la haïr. Donc l'assentiment à des véritez évidentes est volontaire, & il ne paroît être donné

Sed respondetur id non impedire, ne tunc voluntariè assentiamur, sicut voluntariè amamus felicitatem nostram, quamvis non sit in nostrâ potestate positum illam odio habere. Assensus ergo veritatibus evidentibus voluntarius est, & ideò solùm vide-

videtur præberi necessariò, quia voluntas non potest imperare intellectui, ut eas veritates penitùs examinet. Nam quando res apparent nobis evidenter vera, intellectus eas in omnes partes versavit, & secundùm omnes respectus consideravit, ita ut nihil ulteriùs inquirendum remaneat, ac proinde voluntas nostra tenetur acquiescere repræsentationi intellectûs. Et quamvis assensus ille præbeatur rebus minimè jucundis aliquando (sunt enim veritates odiosæ multùm, & noxiæ non rarò) tribui tamen debet voluntati, quemadmodum ille, qui nequit ampliùs ambulare, sistit voluntarie, hoc est vult sistere, licet illa quies sit ipsi perniciosa, vel quia insequuntur eum prædones, vel quia festinandum esset, magni commodi gratiâ. Eodem modo, cum intellectus non ampliùs potest repræsentare objectum sub aliâ formâ, voluntas vult sistere, licet ea quies non ipsi sit grata.

Objicitur secundò, sequi ex hâc sententiâ intellectum numquam errare, ergo omnes errores esse voluntarios, ergo neminem falli, nisi qui vult errare, quod est absurdum.

Respondetur verum esse quidem neminem velle falli, sed hoc non impedire, quin multi assentiri velint iis, in quibus reperitur error. Acquiescit sæpe voluntas perceptionibus, sibi ab intellectu repræsentatis, non claris, neque distinctis, & tunc vel præcipitatione vel inscitiâ falsum efformat judicium, & hoc vocatur ab istis Philosophis abuti suâ libertate.

Abusus ille libertatis in eo consistit, quod non utamur libertate nostrâ, quantum possumus, & priùs assentiamur ideis intellectûs, quam pro jure nostro illum jusserimus repræsentare nobis objecta, sub quocumque respectu. Nam tumdemum acquiescere debemus intellectûs repræsentationibus, & sistere ejus disquisitiones, quando non ampliùs liberi sumus ad assentiendum, hoc est, quando nulla disquisitio objecti superest, quam intellectui imperare possimus. Cum res eò pervenit, tunc veritates eam habent evidentiam, quæ necessariò trahere dicitur, & cujus respectu voluntas amittit suam libertatem indifferentiæ.

Frequentiùs autem accidit, ut voluntas circa verum amittat suam indifferentiam, quam circa bonum; quia sæpè verum illi repræsentatur tantâ cum evidentiâ, ut nullam rationem habeat dubitandi. At verò nullum est, quod ita clare videamus esse amandum, ut nulla ratio illud non amandi supersit, propterea quod affectus nostri, & propensiones ad voluptates corporeas, quæ sunt rationes multùm efficaces adversùs vera bona, sunt inseparabiles à nobis, quamdiu hanc vitam vivimus.

Hinc sequitur, liberum arbitrium consistere in solâ voluntate, nostramque libertatem indifferentiæ tam diu durare, erga verum, donec intellectus examinavit objecta secundùm omnes eorum formas ac respectus, ita ut voluntas nihil habeat; quod porro perscrutandum illi imperet, & erga bonum,

nécessairement, que parce que la volonté ne peut commander à l'entendement d'examiner ces véritez plus à fond. Car lorsque les chose nous paroissent vraies évidemment, l'entendement les a tournées de tous côtez, & les a considérées selon toutes sortes de faces en sorte qu'il ne reste rien davantage à examiner, & qu'ainsi notre volonté est obligée d'acquiescer aux représentations de l'entendement. Et bien qu'on donne souvent son consentement à des choses désagréables, comme par exemple à des véritez odieuses & nuisibles, néanmoins c'est la volonté qui le donne, de même qu'un homme qui ne peut plus marcher s'arrête volontairement, c'est-à-dire veut s'arrêter, quoique ce repos doive lui être pernicieux, & que, par exemple, il soit poursuivi par des voleurs, ou qu'il dût se hâter pour obtenir quelqu'avantage considérable. De la même maniere, lorsque l'entendement ne peut plus représenter un objet sous d'autres formes, la volonté se résout à s'en tenir à ce qu'elle a, quoique cet acquiescement ne lui soit pas agréable.

On objecte en second lieu qu'il s'ensuit de cette opinion que l'entendement ne se trompe jamais, & qu'ainsi les erreurs sont toûjours volontaires, ce qui veut dire que personne ne se trompe que parce qu'il veut se tromper, ce qui est absurde.

La réponse est qu'à la vérité personne ne veut se tromper, mais que néanmoins plusieurs veulent acquiescer à des choses où l'erreur se trouve. Souvent la volonté consent à des perceptions que l'entendement lui a représentées, qui ne sont ni claires, ni distinctes, & alors par précipitation ou par ignorance, elle forme un jugement faux, ce que les Cartésiens appellent abus de sa liberté.

Cet abus consiste en ce que nous ne nous servons pas de notre liberté autant que nous pouvons, & que nous acquiesçons aux idées de l'entendement, sans lui avoir ordonné comme nous le devions de nous représenter les objets sous toute sorte de faces. Car nous ne devons nous rendre aux représentations qu'il nous fait, & mettre fin à ses recherches, que lorsque nous ne sommes plus libres pour acquiescer, c'est-à-dire lorsqu'il ne reste plus aucun examen que nous puissions exiger de l'entendement. Quand on est venu à ce point, alors les véritez ont ce dégré d'évidence, qu'on dit entrainer nécessairement, & qui fait perdre à la volonté sa liberté d'indifférence.

Au reste il arrive plus de fois à la volonté de perdre cette indifférence par rapport à des véritez que par rapport au bien, parce que souvent le vrai lui est montré avec tant d'évidence, qu'elle n'a aucune raison de douter. Au contraire, il n'y a aucun bien qui nous paroisse tellement aimable, qu'il ne nous reste aucune raison de ne le pas aimer, parce que nos passions & notre penchant pour les plaisirs corporels, passions & penchans qui sont autant de raisons efficaces contre les vrais biens, sont inséparables de nous tant que nous vivons.

Il s'ensuit que le libre arbitre consiste dans la volonté seule, & que notre liberté d'indifférence subsiste par rapport au vrai jusqu'à ce que l'entendement ait considéré les objets de tous côtez, tellement que la volonté n'ait plus rien à lui ordonner d'examiner, & par rapport au bien, jusqu'à ce que ce qu'il a d'aimable nous soit représenté

LA METAPHYSIQUE.

senté sans aucune raison de douter, d'où il est aisé d'inférer que notre indifférence naît, ou d'une ignorance totale, ou d'une connoissance imparfaite.

ARTICLE SECOND.

Preuves de l'existence de Dieu par la Raison.

LEs Scholastiques se sont appliquez fortement au louable dessein de recueillir & de fortifier les preuves de l'existence divine comme on peut le voir dans les Oeuvres de François Suarez, & les Modernes à leur tour ont emploié tout ce qu'ils avoient de talens pour mettre cette importante matiere dans un beau jour, ainsi qu'il paroît par l'exemple de Descartes dans ses Méditations. C'est pourquoi nous prendrons quelque chose des uns & des autres.

Thomas d'Aquin emploie cinq argumens pour prouver qu'il y a un Dieu. Le premier emprunté du mouvement, est dans la forme suivante. Ce qui est mû est mû par un autre. Donc, ou il faut admettre un progrès à l'infini, ou il faut s'arrêter à un premier moteur, qui meuve tout sans être mû lui même par un autre. Or il ne peut y avoir de progrès à l'infini. Donc il faut s'arrêter à un premier moteur qui est Dieu.

La seconde raison est tirée de la nature de la cause efficiente, qui étant distincte nécessairement de son effet, n'a pû se produire elle même, d'où il s'ensuit qu'elle a été produite par une autre. Ainsi pour ne pas donner dans le progrès à l'infini, il faut reconnoître quelque chose qui par sa nature soit eternel & improduit, & qui soit la cause des autres Etres. Or ce quelque chose est Dieu.

La troisieme preuve est prise de ce qu'il y a des Etres possibles, d'où il s'ensuit qu'il y a quelque chose qui a pû les produire. Or si ce quelque chose existe nécessairement, donc il y a un Etre nécessaire, & nécessaire par sa nature, sans quoi il faudroit admettre un progrès à l'infini, & cet Etre est Dieu.

Le quatrieme argument, emprunté des divers dégrez de perfections, est conçu en ces termes. Comme il y a des choses meilleures les unes que les autres, il faut qu'une bonté plus grande procéde d'une plus grande conformité avec quelqu'Etre excellent, qui soit la régle de toute bonté. Donc il y a un Etre souverainement bon & parfait. Donc il y a un Dieu.

Le cinquieme est tiré du gouvernement de l'Univers. Nous voions que les Créatures, même celles qui sont inanimées, agissent toutes pour une fin, dont elles ne s'écartent jamais. Or elles ne se dirigent pas elles même vers cette fin. Donc elles y sont dirigées par quelque Etre tout puissant & très-sage, qui ne peut être que Dieu

Il s'agit maintenant de prévenir l'objection qu'on pourroit faire, savoir, que le progrès à l'infini ne répugne point comme nous l'avons supposé. Je réponds donc en premier lieu qu'il n'y a personne né avec d'assez bons yeux pour concevoir en parcourant les générations successives des hommes, qu'il y en ait un dans cette suite, qui n'ait pas été engendré par un autre.

Je dis en second lieu, que quand même on admettroit un progrès infini, il faut néanmoins

donec absque ullâ ratione dubitandi repræsentatur nobis ejus amabilitas, unde non difficile colliges, indifferentiam nostram oriri ex ignorantiâ, aut ex cognitione imperfecta.

ARTICULUS SECUNDUS.

Quomodo probatur ratione Deum existere.

D*Iligentem atque multùm laudabilem operam navarunt Scholastici, in colligendis & confirmandis argumentis quamplurimis pro existentiâ divinâ, ut videre apud Franciscum Suarez vel in primis. Recentiores sibi nôn defuerunt, quominùs in hâcce gravi & momentosâ materia, ingenii vires insumerent, ut constat exemplo Renati Cartesii, in suis meditationibus. Pauca delibabimus ex utrisque.*

Quinque utitur rationibus Thomas Aquinas ad probandum dari Deum. Prima desumitur ex motu. Nempe quicquid movetur, movetur ab alio. Ergo vel datur progressus in infinitum, vel sistendum est in aliquo primo motore, qui cætera moveat à nullo alio motus atqui non potest dari progressus in infinitum. Ergo sistendum est in aliquo primo motore, qui Deus est.

Secunda petitur ex ratione causæ efficientis, quæ cum necessariò distinguatur à suo effectu, non potuit se ipsam producere ergo producta est ab aliâ. Proinde ne detur progressus in infinitum, debet dari aliquid naturâ suâ æternum, & improductum, quod sit causa rerum aliarum. Illud verò Deus est.

Tertia desumitur ex eo quod, si dentur entia possibilia; sequitur necessariò esse aliquid à quo potuerunt produci. Si verò illud aliquid necessariò est, ergo datur ens necessarium, & quidem per se & naturâ suâ, alioquin daretur progressus in infinitum, illud autem Deus est.

Quarta petitur ex diversis gradibus perfectionum. Cum enim res sint aliæ aliis meliores, necesse est ut major bonitas procedat è majori conformitate cum aliquo ente optimo, quod sit regula omnis bonitatis. Ergo datur ens summè bonum & perfectum. Ergo datur Deus.

Quinta desumitur ex gubernatione rerum. Videmus enim creaturas quascumque, etiam inanimatas, operari propter finem, à quo minimè aberrant. Atqui non diriguntur à se ipsis ad illum finem. Ergo diriguntur à supremo quodam & sapientissimo magistro, qui certe Deus est.

Occurramus hic exceptioni, quam quis posset proponere, dicendo falsum est, quod nos supponimus, non posse dari progressum in infinitum. Duo illi reponi, primò, nullum esse intellectum humanum adeo perspicacem, qui percurrendo generationes hominum successivas, possit concipere ullum esse hominem in eâ collectione, qui non genitus fuit ab altero homine.

Secundò quod licet admittamus progressum in infinitum, adhuc tamen admittendum erit principium

pium aliquod improductum : nam impossibile est ut omnes homines quamtumvis infiniti producantur ab hominibus, quin detur mutua causalitas. Evidens autem est lumine naturali, non posse dari ejusmodi causalitatem. Praterea accipiens universitatem progressus in infinitum, quaram an omnes entitates, qua componunt istam universitatem, causata sint ab alio nec ne. Si non causata sunt, ergo datur aliquid in eà universitate, quod est à se, sive improductum. Si causata sunt ab alio, quaram de illo alio, an sit de numero omnium causarum, & includatur in universitate processus in infinitum, nec n.e. Si non includatur, ergo non accepimus totam universitatem causarum, contra suppositionem. Si verò includitur, ergo idem erit causa sui ipsius, & erit ante semetipsum. Ac per consequens, licet admittas progressum in infinitum, admittis tamen aliquod ens à se. Si admittis, cur non fateris illud esse Deum?

admettre encore un principe improduit, parce qu'il est impossible que les hommes bien qu'infinis soient produits par des hommes, qu'il ne faille admettre une causalité mutuelle. Or il est évident par les lumieres de la raison qu'une telle causalité est impossible. D'ailleurs prenant la totalité de ce progrès à l'infini, je demanderai si les entitez qui la composent sont toutes produites par un autre, ou non. Si toutes ne sont pas produites par un autre, donc il y a quelque chose dans cette totalité, qui est *à se* ou qui est improduit. Si toutes sont produites par un autre, je demanderai s'il est du nombre des autres causes, & s'il faut le comprendre ou non dans la totalité du progrès à l'infini. S'il n'y est pas compris, donc nous n'avons pas pris la totalité entiere des causes, ce qui est contre notre supposition. S'il y est renfermé, donc il sera la cause de soi même, & il existera avant soi. Par conséquent donc, quand même vous admettriez un progrès infini, vous ne laissez pas que d'admettre un être *à se*. Or si vous l'admettez, pourquoi ne pas avoüer qu'il est Dieu?

Observa omnes homines admittere saltem mundum, vel naturam, vel materiam esse à se. Cum enim non detur medium inter esse ab alio, & esse à se, necesse est, ut quisquis negat mundum creatum fuisse à Deo, dicat mundum habere esse à se ipso. Neque hîc habet locum progressus in infinitum, tum, quia non vidimus unum mundum produci ab altero mundo, tum quia non potest dari progressus in infinitum respectu generationum, qua fiunt in mundo, quin admittatur saltem materia quadam existens ab aterno. Igitur necessariò fatendum est, materiam esse ab aterno, & quidem à se. Jam nulla est ratio, cur ens tantopere perfectum ut aternum sit independenter ab omni alio, careat aliquâ perfectione, verbi gratiâ cognitione. Ergo dicendum est, ad consequenter philosophandum, materiam non solùm esse ens necessariò existens, aternum, & independens, sed etiam intelligens, ac deinde omnibus aliis perfectionibus praditum, ex quo sequeretur eum esse Deum. Ergo tu ipse, qui vis negare existentiam Dei, agnoscis materiam pro Deo. Cur autem non mavis cognoscere pro Deo ens immutabile & simplex, quam materiam, constantem infinitis partibus distinctis, multisque alterationibus obnoxiam, prasertim cum incomprehensibile sit tantum vigere ordinem in naturâ rerum per sacula, & observari leges quasdam constantes in communicatione motûs, sive in actione & reactione corporum, quin detur aliqua intelligentia, qua regat mundum? Unde necessarium est, si ratione certandum ducant adversarii nobiscum, ut fateantur mundum esse intelligentiâ praditum.

Remarquez que les hommes reconnoissent tous pour Etre *à se* au moins le Monde, ou la Nature, ou la Matiere. En effet, comme il n'y a point de milieu entre être produit & être improduit, quiconque nie que le Monde a été produit par Dieu, doit dire que le monde existe de lui même. Le progrès infini n'a même pas lieu ici, parce que nous ne voions pas un Monde en produire un autre, & qu'il ne peut y avoir un tel progrès par rapport aux générations qui arrivent dans l'Univers, qu'on n'admette du moins une matiere existante de toute éternité. Il faut donc confesser que la matiere est éternelle & improduite. Mais il n'y a point de raison pour qu'un Etre assez parfait pour être éternel & indépendant, manque de quelque perfection, comme par exemple de la connoissance. Donc pour raisonner d'une maniere suivie, il faut dire que la Matiere n'est pas seulement un Etre nécessaire, éternel & indépendant, mais même qu'elle est intelligente, & douée de toute sorte d'autres perfections, d'où il s'ensuivroit qu'elle est Dieu. Donc vous qui voulez nier l'existence de Dieu, vous reconnoissez vous même la Matiere pour Dieu. Que ne reconnoissez vous plûtôt en cette qualité un Etre immuable & simple, qu'une matiere composée d'une infinité de parties distinctes, & sujettes à je ne sai combien d'altérations, surtout puisqu'il est incompréhensible qu'il regne tant d'ordre dans la Nature depuis tant de siecles, & que le mouvement ou l'action & la réaction des corps soit réglée par des loix constantes, sans qu'il y ait quelque intelligence qui gouverne le monde? Ainsi au cas que nos adversaires veüillent raisonner avec nous, ils sont obligez d'avoüer que le Monde est doüé d'intelligence.

Istis rationibus multas alias adjungunt certatim Philosophi, desumptas tum ex consensu omnium hominum, tantoperè catera discrepantium moribus & instituto, tum ex testimonio conscientia, tum ex eo, quod mundus nec casus fieri, nec conservari posse videatur. Nos istam, qua philosophica admodum est, addemus.

A ces raisons les Philosophes en ajoutent à l'envi plusieurs autres, prises les unes du consentement universel des hommes qui different à un tel point par rapport à leurs mœurs & à leurs coutumes, les autres du témoignage intérieur de la conscience, les autres de ce que le Monde semble n'avoir pû être fait ni ne pouvoir être conservé par hazard. Pour nous, voici celle que nous ajouterons, qui est très-philosophique.

Non possunt negare Athei, quin multa sint possibilia, multa impossibilia. Ergo debent fateri, esse

Les Athées ne sauroient désavouer qu'il n'y ait plusieurs choses possibles, & plusieurs choses

impossibles. Donc ils doivent reconnoître qu'il y a une régle pour discerner ce qui est possible d'avec ce qui ne l'est pas. Je ne crois point qu'ils puissent nier que ce qui n'implique pas contradiction soit possible. Or j'en conclus contre eux que Dieu est au moins possible; car de ce qu'il y auroit un Etre doué de perfections infinies, il ne s'ensuivroit rièn de contradictoire. Mais si j'obtiens une fois d'eux qu'ils reconnoissent la possibilité d'un Etre très-parfait, il ne sera pas malaisé d'en prouver l'existence, on la prouvera en premier lieu, parce qu'un tel Etre doit renfermer nécessairement toutes sortes de perfections, & qu'ainsi il doit avoir l'existence, puisqu'elle est une perfection. En second lieu, parce qu'il n'y a point d'Etre possible, qu'il n'existe une cause qui puisse lui donner l'Etre. Or cette cause qui pourroit donner l'être à Dieu seroit toute-puissante & très parfaite, d'où il s'ensuit qu'elle seroit Dieu. Donc si Dieu est possible, Dieu existe nécessairemeut. En troisieme lieu, parce qu'il y a contradiction dans les termes à dire que Dieu est possible sans qu'il existe en effet. La raison en est que par Dieu on entend un Etre éternel, indépendant, nécessaire, en un mot parfait infiniment, d'où il s'ensuit qu'il ne peut y avoir aucun instant qui précede son existence, c'est-à-dire, durant lequel il ait été purement possible.

aliquam regulam, per quam cognoscatur, quid possibile, quidve impossibile sit. Non credo illos posse negare, quin illud omne possibile sit, quod non implicat contradictionem. Hinc autem ego concludo, adversùs illos, Deum esse saltem possibilem; nam ex eo quod daretur ens summè perfectum, non sequerentur duo contradictoria. Si verò semel obtineam ab illis ens summè perfectum esse possibile, non arduum erit probare existere actu, primò quia ens summè perfectum debet habere necessariò omnes perfectiones, atqui existentia est perfectio, ergo debet illam habere necessariò. Secundò, quia nullum ens est possibile, quin existat causa potens illi dare esse. Atqui ens potens dare esse Deo esset infinitè potens, & perfectum, atque adeò Deus. Ergo si Deus est possibilis, Deus necessariò existit. Tertiò, quia implicat in terminis Deum esse possibilem, quin de facto Deus existat. Ratio est, quia per Deum intelligimus ens æternum, independens, necessarium, uno verbo infinitè perfectum, ex quo sequitur nullum posse dari instans præcedens ejus existentiam, sive in quo sit merè possibilis.

Quant aux Philosophes modernes, voici le principal argument, qu'ils emploient pour prouver l'existence de Dieu. Nous avons une idée claire & distincte d'un Etre doué de perfections infinies, non que nous comprenions son essence parfaitement, mais parce que nous savons d'une maniere distincte qu'il est *à se*, tout-puissant, éternel, très-bon, très-grand, connoissance qui suffit pour rendre l'idée de Dieu claire & distincte, de même que la connoissance d'une figure renfermée dans trois lignes suffit pour rendre claire & distincte l'idée d'un Triangle, bien que nous ignorions du reste plusieurs propriétez de cette figure. Donc Dieu existe. Ils prouvent cette conséquence par la raison que l'idée d'un Etre très-parfait ne peut être produite que par une cause très-parfaite. Or une cause très-parfaite ne peut produire quelque chose qu'elle n'existe. Donc il existe une cause très-parfaite ou un Dieu.

Recentiores Philosophi utuntur præsertim isto medio, ad probandam Dei existentiam. Habemus ideam claram & distinctam entis infinitè perfecti, non quod comprehendamus perfectè illius essentiam, sed quia distinctè cognoscimus illud esse à se, omnipotens, æternum, optimum, maximum, &c. quæ cognitio sufficit ad reddendam ideam Dei claram ac distinctam, sicut cognitio figuræ tribus lineis comprehensæ sufficit ad reddendam ideam trianguli, claram, ac distinctam, licet de cætero ignoremus multas proprietates trianguli. Ergo Deus existit. Probant consequentiam, quia idea illa entis infinite perfecti non potest produci nisi à causâ infinitè perfecta. Atqui causa infinitè perfecta non potest aliquid producere, quin existat. Ergo causa infinitè perfecta, sive Deus, existit.

La difficulté gît toute dans la majeure. Mais les Cartésiens croient qu'on ne sauroit la révoquer en doute, étant certain que toute perfection objective contenuë dans une idée a quelque cause dans laquelle elle existe, ou formellement, ou du moins éminemment. La raison en est que tout Etre réel tel qu'est une idée, doit avoir pour cause un Etre réel, le néant ne pouvant être la cause de quelque chose, & que cet Etre doit contenir ou formellement ou éminemment toutes les perfections dont il est cause. Or Dieu seul a en lui les perfections que notre idée nous représente. Donc il est la cause productrice de cette idée.

Tota difficultas est in majori propositione. Sed Cartesiani non credunt, eam posse jure revocari in dubium, cum certum sit omnem perfectionem objectivam, quæ in idea continetur, habere aliquam causam, in quâ realiter existit, si non formaliter, saltem eminenter. Cujus rei ratio est, quod omne ens reale, quale est idea, debet necessariò habere pro suâ causâ ens reale (nihilum enim non potest esse ullius rei causa) continens vel formaliter, vel eminenter omnes perfectiones entis, cujus est causa. Atqui solus Deus continet perfectiones, per ideam nostram repræsentatas. Ergo hæc idea habet Deum pro sua causa.

Voici un autre argument qui n'est pas d'un médiocre poids. Autant de fois que je suis piqué avec une aiguille, je sens une douleur aiguë. Or c'est Dieu qui produit cette douleur. Donc il y a un Dieu. Une preuve de la mineure, c'est que cette douleur n'est pas produite par l'aiguille, puisqu'elle n'a de sentiment ni dans un sens formel, ni dans un sens éminent. Cette douleur ne vient pas non plus de mon ame,

Ecce aliam probationem non parum validam. Quoties ego pungor aciculâ, toties sentio magnum dolorem. Atqui ille dolor producitur à Deo. Ergo datur Deus. Minor probatur, quia ille dolor non producitur ab acicula, ut quæ nec formaliter, nec eminenter habeat sensum. Neque ab anima mea, ut quæ priùs doleat, quam cognoverit dispositionem in cor-

corpore productam ab acicula, & non possit non dolere si maximè velit, vel dolore, quotiescumque vult. Ergo producitur ab alio ente, quod cum opportunè agat in me, & in alios homines, per totum mundum, statim atque spina vel acicula admovetur organis, haud dubie summa pollet cognitione & potestate, imò infinita, quandoquidem per se solum cognoscit, quid fiat per totum orbem. Ergo est Deus. Quod de dolore diximus, applicari potest cuilibet sensationi.

Imo, eodem modo adhibenda esset ratio, desumpta ex idea entis summe perfecti, quam in nobis deprehendimus. Anima nostra non potest esse causa illius, quandoquidem non est causa aliarum cogitationum minoris momenti quas habet; verbi gratiâ, visionis arboris, doloris, & gaudii. Ideo esset causa, quia produceret illas cogitationes, quando vellet, quod falsum est, nam velit nolit, videt arborem agentem in oculos, sentit dolorem quando corpus pungitur, gratamque sensationem, quando saccharum linguæ applicatur. Si non est causa ideæ arboris, quomodo poterit esse causa rei infinitè perfectæ?

Nec dicas, ideò velit nolit animam habere ideam arboris agentis in oculum, quia arbor producit illam ideam; nam clarè cognoscimus arborem non habere ullum sensum, & materiam quocumque tandem modo dividatur & disponatur, non posse unquam eò pervenire ut se cognoscat, aliaque entia universi. Ergo clarè cognoscimus arborem non posse producere in nobis cogitationem, atque adeò recurrendum esse ad causam distinctam à materiâ, & ab animâ nostrâ, quæ causa sine dubio non alia est quam Deus.

Jam ex eo quod clarè cognoscimus, nos non esse causam nostræ existentiæ, quandoquidem experimur nos ab alio dependere, neque habere quæ cupimus, & etiam clarè cognoscamus, illud, quod in nobis cogitat, esse diversæ naturæ à materia, colligere debemus nos accepisse aliunde existentiam. A fortiori, materia, quæ nobis est imperfectior, accepit suam existentiam ab aliqua causâ. Datur ergo aliqua causa quæ fecit mundum. Ergo datur Deus. Nemo negaverit consequentiam.

ARTICULUS TERTIUS.

De attributis divinis.

HOc primum tene, nihil esse in Deo, quod non sit Deus, atque adeò attributa divina non esse qualitates, seu perfectiones ab essentia divina distinctas, nisi secundùm nostrum concipiendi modum.

Ejusmodi attributorum quædam concipiuntur à nobis, tanquam gradus essentiales naturæ divinæ, ut ens, substantia, spiritus, quædam verò, tanquam proprietates emanantes è natura divina. Ista rursum vel negativa sunt, vel positiva.

puisqu'elle la sent avant de connoître la disposition produite dans mon corps par cette aiguille, & qu'elle n'est maitresse, ni de ne point sentir la douleur quand elle le voudroit, ni de la sentir lorsqu'elle le voudroit. Donc elle est produite par un autre Etre, qui me la faisant sentir à moi & à tout ce qu'il y a d'hommes dans le monde, dès qu'une épingle ou une aiguille est approchée de nos organes, ne peut qu'avoir une connoissance universelle, & une puissance infinie, puisqu'il connoît par lui même ce qui se passe dans l'Univers. Donc cet Etre est Dieu. On peut appliquer aux autres sensations ce que nous avons dit de la douleur.

Que dis-je, on devroit tourner d'une maniere semblable l'argument qu'on tire de l'idée d'un Etre très-parfait, que nous trouvons en nous mêmes. Notre ame ne peut en être la cause, puisqu'elle ne l'est pas des autres pensées de moindre importance qu'elle a, comme de la vision d'un arbre, de la douleur & de la joie. Si elle l'étoit, ce seroit parce qu'elle produiroit ces pensées, lorsqu'elle voudroit. Or c'est une chose fausse, puisque bon gré malgré, elle voit un arbre qui agit sur mes yeux, elle sent de la douleur lorsque mon corps est piqué & elle a une sensation agréable, lorsqu'on met du sucre sur la langue. Comment donc pourra-t-elle produire l'idée d'une chose très parfaite, si elle ne produit pas même l'idée d'un arbre?

Ne m'objectez point que si l'ame a bon gré malgré l'idée d'un arbre qui se présente à la vûe, c'est que l'arbre produit cette idée; car nous savons clairement qu'un arbre n'a point de sentiment, & que la matiere de quelque maniere qu'on la divise & qu'on la dispose, ne peut jamais parvenir à se connoître & à connoître les autres Etres. Donc nous savons clairement qu'un arbre ne peut produire en nous la pensée, & qu'ainsi il faut recourir à une cause différente de la matiere & de l'ame, cause qui sans doute ne peut être que Dieu même.

Maintenant, de ce que nous connoissons clairement que nous ne sommes point la cause de notre propre existence, puisque nous éprouvons que nous dépendons d'un autre Etre, que nous n'avons pas ce que nous souhaitons, & que d'ailleurs nous voions à n'en pouvoir douter que ce qui pense en nous est d'une nature differente de la matiere, nous devons inférer que nous avons reçu l'existence d'ailleurs. A plus forte raison, la matiere qui est moins parfaite que nous a reçu son existence de quelque chose. Donc il y a quelque chose qui a fait le monde. Donc il y a un Dieu. Cette conséquence est incontestable.

ARTICLE TROISIEME.

Des attributs de Dieu.

ON doit poser pour premier principe qu'il n'y a rien en Dieu, qui ne soit Dieu, & qu'ainsi les attributs divins ne sont point des qualitez ou des perfections distinctes de l'essence Divine, si ce n'est selon notre maniere de concevoir.

Nous concevons les uns, comme des degrez essentielles de la nature divine, savoir l'être, la substance, l'esprit, & les autres, comme des propriétez qui émanent de cette nature. Ces derniers sont ou négatifs ou positifs.

LA MÉTAPHYSIQUE.

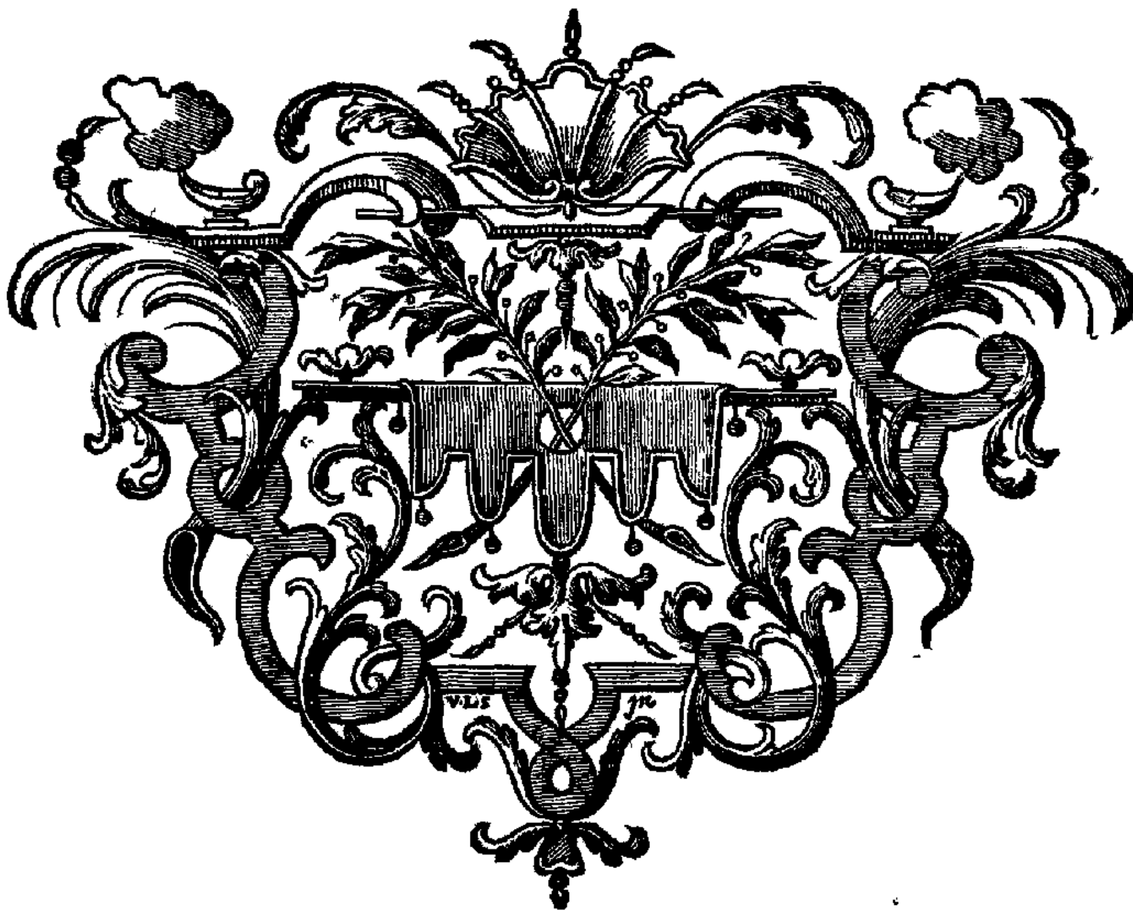
Nous entendons par attributs négatifs ceux qui renferment la négation de quelque imperfection. Tels sont l'infinité qui exclut toute sorte de mesures, l'immensité qui exclut le lieu, l'éternité qui exclut le tems, l'immutabilité qui exclut le mouvement, la simplicité qui exclut la composition de parties. Quant aux positifs, on les subdivise en comparatifs & en absolus. Les premiers conviennent à Dieu considéré par rapport aux Créatures. Tels sont ceux de Créateur, de Conservateur, de Maître, de fin derniere. Les seconds conviennent à Dieu considéré en lui même, & on conçoit qu'ils ont quelque analogie avec les perfections de la Créature, de sorte que comme les perfections de notre ame sont dites être des puissances, ou des actes, ou des habitudes, de même certains attributs de Dieu sont conçus les uns comme des puissances, savoir l'entendement & la volonté, les autres comme des actes, ainsi que sa science & l'amour du bien, & les autres comme des habitudes, ainsi que sa justice, sa sagesse, sa clémence.

A lui soit honneur, loüange & gloire dans l'éternité des siécles. AMEN.

Intelligimus per attributa negativa, ea, quæ includunt negationem alicujus imperfectionis. Talia sunt infinitas, quæ mensuram negat, immensitas quæ locum, æternitas quæ tempus, immutabilitas quæ motum, simplicitas quæ compositionem &c. Positiva rursus dividuntur in comparativa & absoluta. Priora conveniunt Deo per respectum ad Creaturas, ut denominatio creatoris, conservatoris, domini, finis ultimi &c. Posteriora verò conveniunt Deo in se considerato, quæ quia concipiuntur habere aliquam analogiam cum perfectionibus creaturæ, idcirco sicut perfectiones animæ nostræ dicuntur vel potentiæ, vel actus, vel habitus, ita quædam attributa divina ad modum potentiæ concipiuntur, ut intellectus, & voluntas, quædam ad modum actûs, ut omniscientia, & amor boni, quædam ad modum habitus, ut justitia, sapientia, clementia &c.

Illi sit honor, laus, & gloria in sempiterna sæcula. AMEN.

Fin de la Métaphysique particuliere.



LETTRES

LETTRES
DE
Mr. BAYLE,
AVEC DES
REMARQUES
PAR
Mr. DES MAIZEAUX,

Membre de la Société Royale.

LETTRES DE MR. BAYLE.

LETTRE I.

A MR. MINUTOLI.

A Geneve.

A Copet (1) le 9. d'Octobre 1672.

I. A ...IOLI.



Epuis que j'eus l'honneur de vous voir, mon cher Monsieur, Mr. (2) Basnage m'a communiqué certains *Mémoires concernant les Arts & les Sciences*, qui se font sur le pied du *Journal des Savans*, & qui se distribuent deux ou trois fois le mois. La plûpart des Livres dont on y fait mention sont de Philosophie & d'Expériences, parce que l'Auteur de ces Mémoires, Mr. Denis, Médecin, étant fort entêté de la Physique, dont il fait même des Conférences en sa maison, n'employe apparemment son loisir qu'à la lecture des Livres qui traitent de la Philosophie naturelle. Il y est pourtant parlé de quelques autres Livres, & entre autres de celui de Mr. Huet, de *l'Origine des Romans*. On dit tant de bien de cet Ouvrage, on fait un détail de tant d'excellentes choses qu'il contient, que je me veux mal de ne l'avoir pas lû encore, & que je meurs d'impatience de le lire. Comme je sai que vous l'avez, je prends la liberté de vous le demander. Je le lirai avec tant d'avidité, que je serai dès le lendemain en état de vous le renvoyer.

Si vous n'avez pas lû encore les Mémoires dont il s'agit, Mr. Basnage à qui je les rends, vous les pourra donner au premier jour, & je me suis hâté de les lui renvoyer, afin qu'il soit plûtôt en état de satisfaire votre curiosité. Je suis toûjours, mon cher Monsieur, Votre &c.

LETTRE II.

A MR. MINUTOLI.

A Copet le 5. de Novembre 1672.

...E II. A ...NUTOLI.

Le Porteur de la présente est un très-honnête & très-savant homme, qui souhaite, Monsieur, d'avoir votre connoissance. Il s'appelle Mr. (3) de Rocolles, ci-devant Chanoine dans le Chapitre Collégial de S. Benoît de Paris, & pourvû de plusieurs autres bons Bénéfices.

Il

(1) Copet est une petite Ville du Pays de Vaud, sur le Lac de Geneve. M. Bayle étoit alors chez M. le Comte de Dhona, Seigneur de Copet, qui lui avoit confié l'éducation de ses Fils.

(2) Jacques Basnage. Voyez son Eloge historique à la tête du second Tome de ses *Annales des Provinces-Unies*, la Haye 1726. *in folio.*

(3) J. Baptiste de Rocolles. Il étoit natif de Beziers.

LETTRE II. A M. MINUTOLI.

Il a tout quitté pour venir embrasser notre Religion, & il paroît dans sa façon d'agir & dans toutes ses manieres tant d'honnêteté, qu'assûrement l'estime que Mr. CLAUDE témoigne avoir pour lui dans une Lettre qu'il a écrite en sa faveur à Mr. le Comte de DHONA ne peut être que bien fondée. Il a aussi écrit à Mr. le Professeur TURRETIN une Lettre de recommandation pour le même Prosélyte. Au reste son érudition ne peut être revoquée en doute; car outre qu'il a augmenté la (4) *Description generale du Monde*, par DAVITY, de trois volumes *in folio* aussi gros que les trois précédens, il est auteur d'un Ouvrage que j'ai lû il y a deux ou trois ans, intitulé (5) *Introduction générale à l'Histoire*, qui assûrement est trés-bien digéré, & rempli de fort belles connoissances. Il a fait aussi un autre Livre qu'on m'a dit qui se vend à Geneve sous le nom d'*Entretiens de Luxembourg*. Enfin c'est un homme qui a eu des liaisons étroites avec de fort beaux Esprits, & avec de fort bons Auteurs de ce tems. Comme il se propose de (6) passer l'hyver en votre Ville, il m'a témoigné souhaiter la connoissance des Savans hommes qu'il y a, & particulierement la vôtre, afin d'avoir avec qui passer quelques heures de conversation savante.

J'ay crû, Monsieur, que vous ne seriez pas fâché que je lui aye fait fête de vous; car comme vous aimez à vous entretenir sur des matieres de sciences & de litterature avec ceux qui les connoissent, je suis assûré que vous mettrez Mr. de ROCOLLES de ce nombre quand vous l'aurez connu particulierement. Je suis, mon cher Monsieur, Votre &c.

LETTRE III.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet le 27. de Decembre 1672.

LETTRE III. A M. MINUTOLI.

J'Apprens avec bien de la joye, mon cher Monsieur, que les Conférences de notre Académie, (je dis *nôtre*, puisque vous me faites la grace de m'en mettre) ont été ouvertes, & qu'elles vont prendre un fort bon train, à quoi ne contribuera pas peu la bonté qu'a euë Mr. FABRI d'en vouloir être le Chef. Rien ne sauroit après cela causer d'interruption à ces Assemblées, & on en doit espérer beaucoup :

Nil desperandum Teucro duce, & auspice Teucro.

Je suis bien mortifié d'avoir perdu le Discours d'introduction que vous fites, & ce qui ensuite fut recueilli de l'Empire des Babyloniens dans les débris & les lambeaux que les Historiens en ont conservez.

Le dessein de la seconde Conférence sera plus heureusement partagé, si je ne me trompe; mais je ne sai pas trop bien, si dans une même séance vous déduirez l'Histoire des Perses, & celle des Hérésies modernes qui ont agité notre Réformation; car il y a bien de la besogne. L'incertitude où je suis sur ce chapitre fera que je n'irai point à Geneve jeudi prochain. Je tâcherai seulement de m'y rendre l'autre semaine, afin de profiter du discours que je pense que vous ferez alors des Hérétiques qui sont sortis de parmi nous.

Une Demoiselle à qui j'ai prêté (7) *Zayde* est cause que je ne puis vous renvoyer cet agréable Roman. Fâché de voir lire si lentement un Livre, je lui ai dit cent fois *le tardigrada, domiporta*, & ce qui s'ensuit, avec quoi on se moque de la Tortuë. Certes voilà bien des gens propres à devorer les Bibliotheques. C'est dommage qu'on ne leur donne la charge de Lecteurs de quelque Pline.

Vous savez, Monsieur, que ce grand Naturaliste se faisoit toûjours lire & à table & en litiere, & quand il se levoit & quand il se couchoit. Mr. de SAUMAISE attribuë à cela une partie de ses méprises, parce que quand on avoit cessé de lire, si ses affaires le lui permettoient, il couchoit par écrit ce qu'il avoit retenu, & de ces extraits il composoit ses Livres, sans autre examen, ni sans une plus exacte enquête des lieux & des Auteurs. Vous comprenez bien, Monsieur, qu'avec cette méthode, il n'est pas fort difficile de se tromper, n'étant pas possible que PLINE se pût souvenir de toutes les circonstances qui accompagnoient les Mémoires qu'il se faisoit lire, ou qu'il couchât par écrit ce qu'il avoit retenu sans prendre quelquefois l'un pour l'autre.

Il

(4) Il publia ces trois volumes en 1650 Il se qualifioit alors *Conseiller & Aumônier du Roi, & Historiographe de Sa Majesté.*

(5) Cette *Introduction*, qui a été estimée, a paru en 1664.

(6) Mr. de Rocolles passa de Geneve en Allemagne & s'arrêta à Berlin, où il se maria. Ne trouvant pas son compte dans ce Pays-là, il vint en Hollande, & publia en 1679 un *Abregé de l'Histoire de l'Empire d'Allemagne*, &c. où il se qualifie *Historiographe de France & de Brandebourg*. Après la Paix de Nimegue, il retourna en France, & rentra dans l'Eglise Romaine. Il fit imprimer à Paris les *Imposteurs insignes, ou l'Histoire de plusieurs hommes de néant scélérats & imposteurs, qui ont usurpé la qualité d'Empereur, &c.* & les *Amours d'Antiochus, Prince de Syrie, & de la Reine Stratonice*. L'envie de changer de Religion le prit encore, & il alla trouver Mr. Basnage, Ministre à Rouen, qui lui facilita les moyens de passer en Hollande. Il y publia en 1683, la *Vie de Sultan Gemes*, & l'*Histoire véritable du Calvinisme, ou Mémoires Historiques touchant la Réformation, opposez à l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg*. En 1684. il donna *Vienne deux fois assiegée par les Turcs en 1529. & 1683, avec des Réflexions sur la Maison d'Autriche, & sur la puissance Ottomane*; & *la Fortune Marâtre de plusieurs Princes & grands Seigneurs de toutes Nations depuis environ deux Siecles*. Enfin dégoûté des Pays étrangers, il retourna en France pour la seconde fois, & mourut à Paris en 1696.

(7) Ce Roman est de Madame de la *Fayette*. Il est vrai que Mr. de *Segrais*, sous le nom duquel il a paru, y a eu quelque part, mais seulement pour la disposition du Roman, où les regles de l'art sont observées avec une grande exactitude. *Mémoires anecdotes de M. de Segrais.*

Il n'est rien de plus fin que le jugement qu'a fait Mr. de SAUMAISE de ce Philosophe, qui a été imprimé par les soins de Mrs. de la MARRE & LANTIN, dépositaires des Ecrits de ce grand Homme, ainsi que Mr. BASNAGE, ami de ces Messieurs, peut vous l'avoir dit, si vous ne le saviez déjà. Mr. de SAUMAISE estime beaucoup PLINE, & confesse qu'il avoit un beau génie, & une merveilleuse élégance dans l'expression, mais qu'il écrivoit trop nonchalament & avec une espéce de sécurité. Mr. de SAUMAISE touche là un vice, dont lui-même n'étoit pas tout-à-fait exempt; car les grands Critiques lui reprochent qu'il avoit une si bonne opinion de lui même, & une si grande confiance en son esprit, qu'il ne croyoit pas que rien manquât à ses premieres saillies; enfin qu'il estimoit que toutes ses pensées étoient sanctifiées dès le ventre de leur mere. Cela faisoit qu'il ne daignoit pas repasser sur ses Ecrits.

Continuez toûjours, mon cher Monsieur, à repaître notre curiosité, & à me croire parfaitement Votre &c.

LETTRE IV.

A

Mr. BASNAGE,

Sur les Livres de

Mrs. DE GIRAC & COSTAR.

A Copet le 28. de Decembre 1672.

Mr DUssiez vous vous ennuyer, & pester de bon cœur contre l'ennuyeux, il faut, mon cher Monsieur, que vous lisiez une Lettre toute pleine de pédanterie & toute parsemée de lieux communs. Vous vous en passeriez bien, je m'assûre, mais que voulez vous? On ne peut pas toûjours être traité ou selon son désir, ou selon son mérite, & ce n'est pas la premiere fois qu'on a démenti le proverbe *Similes habent labra lactucas*, qui fut si véritable, lorsque Crassus qui en sa vie n'avoit jamais ri, perdit enfin sa gravité en voyant un Ane manger goulument des chardons. Pour couper court, il faut que je vous communique les pensées qui me sont venuës en lisant les Ouvrages de Mrs de GIRAC & COSTAR, & comme je ne saurois leur donner ce beau tour que vous demandez, je suis persuadé que ce ne sera point un grand régal pour vous.

Je tâcherai au moins de ne faire pas des digressions inutiles ou des exordes trop diffus. C'est pourquoi je vous dirai d'abord qu'il me semble que Mr. COSTAR s'est mis en campagne sans sujet, & que Mr. de GIRAC ne lui avoit pas donné lieu de faire cette équippée qu'il a faite. En effet est-ce fort blesser la réputation d'un homme que de dire dans une Lettre qu'on écrit à un ami ce que nous trouvons à reprendre en quelque Ouvrage? Monsieur de GIRAC n'a pourtant rien fait autre chose; car la Lettre qu'il avoit envoyée à Mr. de BALZAC pour satisfaire l'envie que ce Prince de l'Eloquence Françoise témoignoit avoir d'être informé du jugement qu'il faisoit des Oeuvres de Mr. de VOITURE; cette Lettre, dis-je, n'avoit été faite que pour la satisfaction particuliere d'un ami, si bien qu'encore qu'on n'y approuvât pas absolument toutes les imaginations de Mr. de VOITURE, sa gloire ne laissoit pas pourtant de demeurer en son entier, par la raison qu'on n'en faisoit pas une censure publique.

Quelle tyrannie ne seroit-ce point dans l'Empire des Muses, si on n'avoit point la liberté de s'écrire dans des Lettres familieres ce que l'on pense de telle ou de telle chose? Nous connoissons vous & moi des gens qui feroient banqueroute au Parnasse, si on y établissoit une contrainte si injuste. A la bonne heure, si on se contentoit d'interdire l'impression à la critique (quoique cela même sentiroit mal le génie républicain & indépendant du bel Esprit) mais qu'on veuille assujetir les gens à n'oser pas écrire le dégoût qu'ils ont pour une chose: c'est ce qui ne se peut, ni ne se doit endurer en aucune façon. Ainsi Mr. COSTAR a eu tort de trouver étrange que Mr. de GIRAC ait écrit à un des ses amis ce qu'il lui sembloit des Ouvrages de Mr. de VOITURE; & encore plus de publier une Apologie fort étudiée pour un homme qu'on ne savoit pas qui eût été attaqué.

Une si grande délicatesse m'a toûjours été suspecte. J'ai de la peine à croire que la seule considération de VOITURE ait mis la plume à la main à Mr. COSTAR. Qu'est-ce donc qui l'a rendu Apologiste? Le voulez vous savoir, Monsieur? Il avoit de belles pensées dans ses recueils, & d'assez bons matériaux pour composer un gros Livre:

(a) *Quo pulmo animæ prælargus anhelet.*

Et il ne lui manquoit qu'une occasion de les étaler. A votre avis n'y en a-t-il pas là de reste pour obliger un homme à composer, si seulement il entend dire qu'en conversation on a censuré les fantaisies de son ami? J'ai ouï dire à des gens qui en avoient senti quelque chose, qu'il n'y avoit rien de plus chargeant que l'envie de se faire imprimer, & que dès le moment qu'on a les matieres toutes prêtes, on se fait un prétexte de bâtir, si on ne le trouve pas tout fait. Et certes, il est bien fâcheux de n'avoir aucun ennemi quand on a sur pied de grandes armées, & on fait alors volontiers une querelle d'Allemand à ceux qui ne veulent rien moins que se battre.

Je

(a) *Persius.*

LETTRE IV. A Mr. BASNAGE.

Je me souviens à ce propos de cet homme dont parle MARTIAL, qui pour avoir lieu de montrer les riches ornements de son lit, feignoit d'être malade, s'imaginant que cette maladie de commande lui attireroit une foule de visites par le moyen desquelles sa magnificence viendroit à être connuë.

Zoilus ægrotat, faciunt hanc Stragula febrem.
Si fuerit sanus, Coccina quid facient?

Encore aujourd'hui, il y a des Dames qui font les indisposées, afin d'être vûës en deshabiller, où elles s'imaginent avoir fort bonne grace.

Mr. COSTAR en a été presque logé là. Car afin d'avoir une belle occasion d'étaler ses lectures, & de nous faire part de la récolte de plusieurs années d'étude, il a fait semblant d'avoir reçû en la personne de son ami un coup qui lui cuisoit extrêmement.

Mais savez-vous bien qu'il lui en a pris comme à cet autre dont parle le même Poëte que j'ay cité. C'étoit un homme qui pour se dispenser de faire la Cour aux Grands, fit semblant d'avoir la goute, & qui pour mieux couvrir son jeu, se fit oindre & envelopper les jambes. Qu'arriva-t'il? Il devint effectivement goûteux.

Tantum cura potest & ars doloris,
Desiit fingere Cœlius podagram.

Mr. COSTAR a eu le même succès. Il a tant fait mine d'avoir été choqué par Mr. de GIRAC, qu'enfin il s'est trouvé blessé tout de bon. Et voilà ce qu'on y gagne d'être si sensible. On se fait des affaires que l'on auroit pû éviter fort honnêtement. Car si Mr. COSTAR eût laissé à Mr. de GIRAC la liberté d'écrire à ses amis ce qu'il jugeoit des Lettres de Mr. de VOITURE, & s'il en eût prétendu cause d'ignorance comme il l'eût pû faire sans violer l'amitié; l'offence, si tant est qu'il y en eut, demeurant dans le cabinet d'un homme fort équitable, il auroit épargné à Mr. de VOITURE cette diminution de gloire que la cause de nos bévuës nous apporte, & il se seroit épargné à lui-même le déplaisir de se voir convaincu de plusieurs méprises. En effet, il y a apparence que Mr. de GIRAC auroit laissé en repos les Ouvrages de Mr. COSTAR, s'il n'eût pas mené tant de vacarmes, & qu'il se fût abstenu de ce second examen des Oeuvres de Mr. de VOITURE qui lui a découvert tant de nouvelles foiblesses dans cet Auteur si poli.

Qu'on en dise ce qu'on voudra, Monsieur, je tiens que c'est un grand mal pour un Livre qui est fort estimé, que de subir la censure d'un Critique savant & délicat: Et de quelques maximes que les Auteurs critiquez se munissent; on ne me fera jamais croire qu'ils n'ont reçu aucun échec dans les attaques qu'il leur a fallu essuyer. Ils ont beau dire que l'envie n'attaque que les grandes choses; que les Censeurs ne s'en prennent qu'aux Ouvrages les plus applaudis; que c'est la marque d'un bon Livre, quand on s'amuse à le critiquer, & choses semblables; les habiles gens voyent bien que ce sont toutes consolations qu'ils cherchent à leur malheur, manque de meilleur remede. En effet il est certain que comme la réputation d'une Femme vertueuse ne se releve jamais si parfaitement des blessures de la calomnie, qu'elle n'en porte toûjours la cicatrice; un savant homme qui essuye la censure d'un ennemi redoutable, ne tire jamais si bien son épingle du jeu, qu'il n'y laisse queque chose.

N'est-il pas vrai, Monsieur, que les meilleurs Livres sont ceux qui ont le moins de fautes; & qu'il ne faut pas prétendre, dans la foiblesse où est encore notre raison, d'en trouver qui n'en ayent point du tout? Or cela étant ainsi, je vous laisse à penser si c'est rendre un bon office à un Auteur que d'examiner séverement & impitoyablement les productions de son esprit. Je crois pouvoir assûrer que quand un habile homme le fait, il découvre bien des mauvaises choses, & qu'il va à une chasse, pour me servir des termes de Mr. COSTAR, d'où il ne revient jamais à faux. Il met en évidence de méchantes pensées qui se cachoient parmi les bonnes, & fait faire restitution de quantité de larcins secrets, de sorte qu'on diroit que c'est un HERCULE qui assomme le Géant CACUS dans ses plus épaisses ténèbres.

(*b*) *Panditur extemplo foribus domus atra revulsis:*
Abstractæque boves, abjurataque rapinæ
Cœlo ostenduntur, pedibusque informe cadaver
Protrahitur . . . .

Après tout, il faut faire cette réflexion, que comme c'est une marque que la vertu est montée au plus haut dégré, lorsque l'envie & la calomnie la respectent, & n'osent ni ne peuvent rien dire contre elle; il faut tout de même qu'un Livre soit extraordinairement bon lorsque la critique n'a rien trouvé à dire contre lui. Heureux donc ceux avec qui la Satyre n'a jamais osé se frotter, & pour me servir d'un terme d'Ausone.

De queis mentiri fama veretur.

Je sais bien ce qu'on allégue, que les contestations qui se forment à l'occasion d'un Livre, lui acquierent du bruit, & le tirent de l'obscurité où il auroit croupi sans cela. J'en tombe d'accord; mais je dis en même tems que ce bruit & cette grande réputation ne servent qu'à rendre plus publiques les bévûës d'un homme, ce qui n'est pas, ce me semble, un bonheur si grand que l'on diroit bien. Car il vaudroit mieux n'être pas connu que de ne l'être que pour encourir la censure. *Præstat*; dit CICERON, *non intelligi Orationem quam reprehendi.*

Et pour confirmer la chose par un exemple; qui doute que la (1) censure du *Cid* faite par Mr. de SCUDERY, & le (2) Jugement de l'Académie donné en conséquence, n'ait fait parler de cette Piéce à pétits & à grands. Néanmoins il est fort vrai que Mr. de CORNEILLE n'a pas eu grand sujet de s'applaudir de ce grand bruit que faisoit son *Cid*. En effet plus on en parloit, & plus aussi on touchoit les énormes défauts que Mr. de SCUDERY & l'Académie y remarquerent; de sorte qu'il ne pouvoit rien arriver de pis à cette fameuse Tragicomédie que d'être examinée si exactement, puisque cela fut cause que le vulgaire qui n'auroit jamais soupçonné qu'elle péchât contre les regles vint à le savoir. Mais pour n'aller pas si loin, vous, Monsieur, qui avez lû les *Entretiens d'Ariste & d'Eugene* du Pere (3) BOUHOURS, croyez-vous en bonne foy que

(*b*) *Virg. Æn.* 8.

(1) Elle est intitulée *Observations sur le Cid.* Paris 1637. in 8.

(2) Il a pour titre *Sentimens de l'Académie Françoise sur le Cid.* Paris, 1637. in 12.

(3) *Dominique Bouhours*, Jésuite. Voyez le second tome des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres* &c. par le Pere Niceron, Barnabite. Paris 1727. *in* 12. Article BOUHOURS.

que les (1) *Sentimens de Cleante* leur ayent fait du bien ? Vous êtes trop habile homme pour le croire.

De tout ceci je conclus que le procédé de Mr. COSTAR est fort blamable d'avoir par sa trop grande délicatesse rendu publique la censure qu'on avoit faite en secret de son ami, & de s'être attiré à lui-même un furieux Antagoniste sur les bras, qui assûrément lui a relevé des fautes qui, peut-être, n'auroient jamais été connuës sans cette affaire.

Après ce que je viens de dire, qui ne croiroit, Monsieur, que je suis tout pour Mr. de GIRAC? Vous allez voir pourtant que je le critiquerai sur quatre ou cinq articles, & que je tâcherai de montrer qu'il n'a pas la raison de son côté. Le premier regarde ce que M. COSTAR a avancé, que les Poëtes Grecs ont donné à JUPITER l'épithete de *chassant les nuës & ramenant la sérénité*. Mr. de GIRAC nie cela, & taxe son adversaire de peu de familiarité avec ces Poëtes, soûtenant que cette epithete est donnée au vent de Bise, & que Jupiter est toûjours celui qui assemble & produit les nuées, & qui en couvre la Terre & la Mer. Je lui accorde que Jupiter est fort souvent appellé νεφεληγερέτης, ou bien νεφεληγερέτα (que le vulgaire des Grammairiens croit être un vocatif mis pour le nominatif, au lieu que c'est le nominatif même, comme l'ont prouvé les plus doctes) c'est-à-dire, *assemblant les nuées*, mais il ne s'ensuit pas de là, qu'il ne puisse aussi être surnommé *chassant les nuës*, d'autant plus que selon la Théologie des Payens, un Dieu ne défaisoit pas l'ouvrage d'un autre Dieu.

(c) - - - *Neque enim licet irrita cuiquam*
Facta Dei fecisse Deo.

D'où il résulte qu'il n'appartenoit proprement qu'à celui qui avoit assemblé les nuées, de les dissiper. Aussi voyons-nous dans HORACE que le même Jupiter qui ramene les hivers est celui qui les éloigne.

(d) - - - *Informes hiemes reducit*
Jupiter, idem
Summovet

Je ne sais si je me trompe ; mais il me semble que la principale raison pourquoi ce Dieu a été appellé l'*amasseur des nuées*, est parce que c'est à lui qu'appartient le droit de lancer le tonnerre. En effet c'est du milieu des nuës que la foudre a accoutumé de partir. Car pour ces tonnerres qui grondent dans un air serain, ausquels HORACE attribuë sa conversion, ou ce sont des prodiges qui ne tirent point à conséquence, ou comme l'estime Mr. le FEBVRE, c'est une pure fantaisie du Poëte qui se veut moquer agréablement de la superstition du Peuple.

(e) - - - *Namque Diespiter*
Igni corusco nubila dividens,
Plerumque per purum tonantes
Egit equos, volucremque currum.

Or si c'est pour cette raison que JUPITER est appellé νεφεληγερέτης, & si ce titre est une dépendance de celui de τερπικέραυνος qui lui est tant donné par les Poëtes ; quel inconvénient y a-t-il qu'après que l'humeur foudroyante a passé à ce Maître Dieu, il dissipe les nuës & redonne à l'air sa premiere sérénité ? Car vous n'ignorez pas, Monsieur, que cette humeur lui passe bientôt, & que pour une heure qu'il a la demangeaison de lancer la foudre, il demeure des six & sept mois, sans être tenté de fulminer les méchans. Jusque là que LUCIEN lui reproche que sur ses vieux jours il est devenu si insensible & si paresseux, qu'encore qu'il y ait sur la Terre des parjures & des impies, il demeure pourtant les bras croisez.

LETTRE IV. A Mr. BASNAGE.

Je remarque même que dans sa jeunesse, il n'a foudroyé que des gens qui avoient porté leur audace à un point que c'étoit tout hazarder que de les laisser impunis ; & quel moyen, je vous prie, de souffrir un ESCULAPE qui se mêloit de changer les destinées & de ressusciter les morts, qui est un droit des Dieux le plus essentiel & le plus inaliénable, & duquel ils se sont servis si rarement, que les Poëtes n'ont pas craint de prononcer sans restriction, qu'il n'y avoit plus de retour à la vie, dès qu'une fois on en avoit été privé ?

(f) Ἀνδρὸς δὲ ψυχὴ πάλιν ἐλθεῖν, οὔτε λεϊστή.
Οὔθ' ἑλετή, ἐπεὶ ἄρ κεν ἀμείψεται ἕρκος ὀδόντων.

C'est pourtant ce qu'ESCULAPE vouloit démentir, s'émancipant à des choses, où les Dieux mêmes ne se dispensoient que dans des rencontres tout-à-fait extraordinaires.

(g) *Tum pater omnipotens aliquem indignatus ab umbris*
Mortalem infernis ad lumina surgere vitæ,
Ipse repertorem medicinæ, talis & artis,
Fulmine phœbigenam stygias detrusit ad undas.

SALMONÉE n'avoit gueres mieux ménagé les droits de JUPITER, puisqu'il avoit usurpé le tonnerre & la foudre qui font son principal apannage, & qu'il tranchoit du Dieu par tout son Pays.

(h) *Quatuor hic invectus equis, & lampada quassans*
Per Graïum populos, mediaque per Elidis urbem
Ibat ovans : Divûmque sibi poscebat honores.
Demens ! qui nimbos, & non immutabile fulmen,
Ære, & cornipedum cursu simularat equorum.
At Pater omnipotens densa inter nubila telum
Contorsit (non ille faces, nec fumea tædis
Lumina) præcipitemque immani turbine adegit.

Pour CAPANÉE, il étoit si fier, & il témoignoit un mépris des Dieux si énorme, qu'il ne faloit pas être fort mal endurant pour se resoudre à le punir. Voyez un peu comme il parle :

(i) - - - *ades ô mihi dextera tantum,*
Tu præsens bellis, & inevitabile numen,
Te voco, te solam superûm contemptor adoro.

Et les TITANS, que n'avoient-t'ils pas fait contre les Dieux ? Se proposoient-ils moins que de les chasser du Ciel ignominieusement ? Il est certain que JUPITER eut été plus stupide qu'une pierre, s'il n'eut braqué alors toute son artillerie ;

(1) *Sentimens de Cléante sur les Entretiens d'Ariste & d'Eugene.* On attribuë cette Critique à Mr. Barbier Daucourt.
(c) *Ovid. Met.* 3.
(d) *Carm. Lib.* 2. *Od.* 10.
(e) *Carm. Lib.* 1. *Od.* 34.
(f) *Homer. Iliad. L.* 9.
(g) *Virg. Æn. L.* 7.
(h) *Ibid. Lib.* 6.
(i) *Stat. Theb Lib.* 9.

Lett. IV. à Mr. Basnage.

rie ; car il y faisoit bien chaud, il y alloit de tout, & on en étoit venu jusqu'à l'escalade.

(k) - - - *Scimus ut impios*
Titanas, immanemque turmam
Fulmine sustulerit caduco,
Magnum illa terrorem intulerat Jovi
Fidens juventus horrida brachiis,
Fratresque tendentes opaco
Pelion imposuisse Olimpo.

Je ne dis rien de Phaëton, parce que tout le monde sait que Jupiter le sacrifia à la conservation de tout l'Univers. Enfin parcourez toutes les Fables, vous trouverez que Jupiter ne s'est servi de la foudre que dans les maladies desespérées, & comme à son corps deffendant, si bien qu'on peut dire, que puisqu'il n'a pas toûjours besoin des nuës pour faire éclater son tonnerre, il peut bien s'occuper à les chasser aussi bien qu'à les assembler.

Vous me direz, peut-être, que ce n'est pas le seul usage que Jupiter tire des nuës, & qu'il peut les assembler pour donner de la pluye à la Terre lui que les Poëtes Latins ont appellé *pluvieux*, (l) *pluvio supplicat herba Jovi*. Je veux que cela soit, n'ai-je pas toûjours ma raison bonne, puisqu'il est vrai qu'il ne pleut pas toûjours ?

(m) *Non semper imbres nubibus hispidos*
Manant in agros.

J'ajoûte que s'il est vrai que Jupiter se serve des nuées pour faire gronder le tonnerre dans les airs, & pour faire descendre la pluye sur la Terre, il se sert de la sérénité pour d'autres choses ; car c'est un Dieu à mettre tout en usage. Il s'en sert pour augmenter le froid, comme le témoigne ce malheureux Amant qui passoit les nuits à la porte de sa maitresse, & qui se plaignoit ainsi de sa dureté :

(n) *Audis, quo strepitu janua, quo nemus*
Inter pulcra situm tecta remugiat
Ventis, & positas ut glaciet nives
Puro numine Jupiter ?

Mais voici un passage de Virgile mille fois plus fort que tout ce que j'ay allégué jusques ici ; car il porte expressément que Jupiter calme les tempêtes, & rend la sérénité aux Cieux.

(o) *Olli subridens hominum sator atque Deorum,*
Vultu quo Cælum tempestatesque serenat,
Oscula libavit gnatæ.

Quant à ce que Mr. de Girac remarque que l'épithete qui est en question est donnée au vent de Bise, je dis que cela n'empéche pas que Jupiter ne l'ait pareillement. Et il ne faut pas être fort versé dans la lecture des Poëtes, pour savoir qu'un même surnom est donné à plusieurs Dieux. Joint que comme on ne laisse pas d'appeller Jupiter *l'amasseur des nuës*, encore que cet office soit donné constamment au vent du Midi, rien n'empêche que Jupiter ne soit appellé *celui qui chasse les nues*, encore que cela appartienne proprement au vent Borée. En effet, quand ce Dieu voulut envoyer le Déluge sur la Terre,

(p) - - - *Genus mortale sub undis*
Perdere & ex omni nimbos demittere Cælo,

il se servit du vent du Midi pour amasser les nues ; tout de même que quand il le voulut faire cesser, il se servit du vent d'Aquilon pour leur donner la chasse. Ecoutez un peu Ovide quand il décrit l'appareil du Deluge :

(q) *Protinus Æoliis Aquilonem claudit in antris,*
Et quæcumque fugant invectas flamina nubes :
Emittitque Notum. Madidis Notus evolat alis,
Terribilem piceâ tectus caligine vultum ;
Barba gravis nimbis, canis fluit unda capillis ;
Fronte sedent nebulæ, rorant pennæque sinusque.
Atque manu latè pendentia nubila pressit,
Fit fragor, & densi funduntur ab æthere nimbi.

Mais quand il fut question d'arrêter les eaux, voici ce que le même Poëte dit de Jupiter :

(r) *Nubila disjecit, nimbisque Aquilone remotis,*
Et Cælo Terras ostendit & Æthera Terris.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis dire sur cet article. Il faut demeurer d'accord que je laisse subsister toute la difficulté ; car s'agissant d'un fait, je raisonne seulement sur le droit ; de sorte que Mr. de Girac pourroit me reprocher que je peche, *ignoratione elenchi*, puisqu'il n'est pas question de savoir si Jupiter a véritablement chassé les nuës dans le sentiment des Poëtes ; mais si les Poëtes Grecs lui ont donné ordinairement le surnom de *chassant les nuës, & ramenant la sérénité*. Or tandis qu'on ne prouvera pas cela par de bons passages des Poëtes Grecs, Mr de Girac aura la victoire, quand bien même on se tueroit à force de raisonnemens.

J'avouë la dette, mais je ne saurois parer ce coup dans l'état où je suis, sans Livres & sans Recueils. Si j'étois en Pays de Bibliotheques, je me ferois fort de montrer à Mr. de Girac ce qu'il n'a pas vû dans les Poëtes Grecs. Mais comme je me pique de quelqu'exactitude dans mes citations, & que ma mémoire n'est pas assez bonne pour me bien fournir les circonstances d'un passage, il faut que je remette à une autre fois la preuve de ce que Mr. Costar a avancé. Lorsque je pourrai vous consulter de vive voix, vous Monsieur, qui êtes une Bibliotheque vivante, ou au deffaut d'un Répertoire si assûré, lorsque j'aurai l'occasion de feuilleter les Livres de nos amis de Geneve, je ne voudrois par jurer que je n'achevasse ce que je ne fais qu'ébaucher présentement.

La seconde chose en quoi je ne m'accorde pas avec Mr. de Girac, roule sur les comparaisons. Car Mr. Costar ayant dit que le *Panégyrique de la Carpe* n'est pas moins admirable en son espéce que celui d'Isocrate qui fut le travail de dix ans entiers, & qu'il fut autant de tems à achever qu'Aléxandre en employa à la Conquête de toute l'Asie ; Mr. Costar, dis je, ayant dit toutes ces choses, son adversaire se récrie : O la belle comparaison d'une Carpe à un Orateur fort célébre, & de ce même Orateur au plus grand Prince qui fut jamais ! Il remarque aussi que c'est par l'autorité

(k) *Hor. Carm. L. 3. Od. 4.*
(l) *Ovid.*
(m) *Hor. Carm. Lib. 2. Od. 9.*
(n) *Id. ibid. Lib. 3. Od. 10.*
(o) *Virg. Æn. Lib. 1.*
(p) *Ovid. Met. Lib. 1.*
(q) *Ibid.*
(r) *Ibid.*

torité de LONGIN qu'il blâme la comparaison d'ISOCRATE avec ALEXANDRE.

Si je me sentois assez de forces pour mal mener un aussi habile homme que Mr. de GIRAC, je ne l'épargnerois pas le moins du monde en faveur de cet Ancien de l'autorité de qui il se targue. Car, comme vous savez fort bien, je ne suis gueres malade, Dieu merci, de cette grande prévention que l'on a pour l'Antiquité, & je me moque fort de ce PRÆTEXTATUS de MACROBE qui entendant blâmer quelques vieux mots, s'écria avec un sourcir digne d'un CATON, (s) *bona verba, queso, ne insolentes parentis artium antiquitatis reverentiam verberemus*.

Je dis donc qu'il n'y a LONGIN qui tienne, & que je ne respecte pas plus la pensée qu'on emprunte de lui, que si elle venoit du propre fond de Mr. de GIRAC. Ce n'est pas que je n'estime infiniment LONGIN, & qu'il n'ait dit cent belles choses qui méritent que quand il lui arrive de se tromper, on le défende par les mêmes paroles que CICERON a défendu les SOCRATE & les ARISTIPPES, (t), *magnis ille ac divinis bonis hanc licentiam assecutus est*. Mais c'est que j'apporte cette modification à la maxime du Prince de l'Eloquence, qu'il ne faut pas adopter les bévûës des grands Hommes à cause des excellentes choses qu'ils ont dites, ni les dégrader du rang où ces excellentes choses les ont fait montrer, à cause de quelques petites fautes qui leur sont échappées par hazard.

(v) - - - *quas aut incuria fudit,*
Aut humana parum cavit natura.

C'est pourtant ce que peu de personnes observent.

Pour revenir à nos comparaisons, dites-moi, je vous prie, Monsieur, n'êtes vous pas prêt de demander à LONGIN ce qu'il avoit fait de son esprit & de son jugement lorsqu'il a blâmé la comparaison d'ISOCRATE avec ALEXANDRE? Et quoi, y a-t-il rien de plus propre à donner une haute idée de la diligence & de la promptitude de ce grand Prince, que cette comparaison? Et n'est-ce pas ce que l'on cherche dans les comparaisons que de rendre plus sensible la grandeur ou la petitesse d'une chose; ensorte qu'un sujet est d'autant plus propre à être comparé à un autre que plus il augmente l'idée que nous avons de cet autre-là. Ainsi pour bien faire connoître la rapidité des Victoires d'ALEXANDRE, il falloit les opposer à la lenteur d'un Faiseur de Panégyriques. Car il est impossible de considérer d'un côté les obstacles qui arrêtent les Conquérans, les incommoditez de la Guerre, le prodigieux nombre d'Ennemis qu'ALEXANDRE a eu à combattre, & la vaste étenduë des Pays qu'il a subjuguez, & de l'autre la facilité qu'il y a d'écrire un discours qui se peut réciter tout entier dans moins de deux heures; qu'on ne se figure une vitesse incroiable dans le Conquérant, si l'on songe qu'il n'a point donné plus d'années à ses Conquêtes que le Rhétoricien à son Panégyrique. Un autre Conquérant qui n'auroit pas subjugué en vingt années autant de Provinces qu'ALEXANDRE en dix, n'auroit pas fourni une comparaison d'un si gand effet qu'ISOCRATE, à cause de l'immense & presqu'infinie disproportion qu'il y a entre écrire un Eloge & gagner des Batailles.

(s) *Macrob. Lib.* 1. *Saturn. Cap.* 5.
(t) *Cic. Offic. Lib.* 1.

Cela est si vrai qu'il n'y a point de lieu commun dont les Loueurs modernes se servent plus fréquemment pour encenser le Roi de France, que de dire qu'ils ne peuveet pas suivre la rapidité de ses conquêtes. Ils s'excusent de leur silence sur ce que sa Majesté va si vîte que les Muses sont contraintes de lui laisser prendre le devant. Pégase tout aîlé qu'il est, proteste par la bouche de Mr. PELISSON qu'enfin il a trouvé qui le surpasse en vitesse, & qu'après avoir surmonté à la course les CESARS, les ACHILLES & les ALEXANDRES, il ne peut aucunement suivre LOUIS quatorze. Un autre se plaint que les Muses avec toute leur dilligence sont plus de tems à composer un Sonnet, que le Roi à gagner un Province. Un autre qui a déjà chanté le passage du Rhin à Tolhuis, s'excusant de chanter la Conquête de la Hollande, sur ce que les noms des Villes qui se sont renduës au Roi sont trop rudes pour les pouvoir rimer, ajoûte cette seconde raison:

(x) Encor si tes exploits moins grands & moins rapides,
Laissoient prendre courage à nos Muses timides,
Peut-être avec le tems, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous sauver.
Mais dès qu'on veut tenter cette vaste carriere.
Pegase s'effarouche, & recule en arriere,
Mon Appolon s'étonne, & Nimegue est à Toi,
Que ma Muse est encore au camp devant Orsoi.

Il n'est pas jusques au Gazetier qui ne fasse sa déclaration publique, qu'il est forcé de prendre de l'avantage, c'est-àdire de parler par avance des Conquêtes du Roi, afin de le pouvoir atteindre en quelque sorte dans ses expéditions.

Je n'examine pas s'il y a de la flaterie dans ces pensées. Je dis seulement que dans ce siecle où on ne croit pas être moins délicat que dans celui de LONGIN, les plus habiles Loüeurs ne font pas difficulté de comparer LOUIS quatorze avec un Faiseur d'Odes & de Madrigaux, avec un Poëte & un Panégyriste. D'où je conclus qu'on ne fait pas tort aux grands princes de les comparer aux Poëtes, au même sens qu'ISOCRATE a été comparé à ALEXANDRE, qui est justement ce qu'il a plû à LONGIN & à Mr. de GIRAC de trouver absurde.

Pour moi, bien loin de croire qu'il soit honteux à un Conquérant d'être comparé à un Panégyriste, je tiens qu'on ne sauroit dire sans une hyperbole insupportable, qu'il est moins de tems à gagner des Provinces, qu'un Auteur à l'en loüer, & que sa diligence à vaincre va plus vîte que l'imagination d'un Poëte:

Currant verba licet, manus est velocior illis,
Nondum lingua, suum dextra peregit opus.

comme disoit MARTIAL de certains Copistes à abbréviation, qui écrivoient plus vîte qu'on ne leur dictoit.

Mais je m'étonne que notre Rhétoricien qui s'est avisé de censurer la comparaison d'un Panégyrique à la Conquête d'Asie, n'ait en même tems condamné tant de passages d'HOMERE & de VIRGILE où on compare des Héros à des Taureaux, à des Vents, à des Rochers & à cent autres choses de cette nature, jusques là même qu'AJAX est comparé dans l'Iliade à un Ane. Cela fait voir qu'il n'y a qu'heur & malheur au monde, &

(v) *Hor. de Art. Poëtica.*
(x) Boileau Despreaux, Epître au Roi,

Lett. IV. à Mr. Basnage.

Lett. IV. a Mr. Basnage.

& que nous adorons quelquefois les fautes dans le même tems que nous condamnons ce qui ne l'est point.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Peut être qu'on réclamera la Loy qui permet aux Poëtes de tout entreprendre. Si cela est, voici dequoi former une nouvelle batterie. Ciceron, dans sa Harangue pourla Loy Manilienne, ne dit-il pas que Pompée a gagnée plus de Batailles que les autres n'en ont lû, & conquis plus de Provinces que les autres n'en ont parcouru en voyageant ? Il me semble que c'est comparer Pompée au moindre faquin qui sait lire, ou qui a voyagé ; & néanmoins bien loin qu'une telle comparaison lui fasse tort, qu'au contraire elle nous donne de ce Héros une idée si haute & si sublime, que pourvû que l'on ait du sens commun, on juge facilement qu'il y a été flaté avec un excès effroyabe.

Voici une autre bévûë de Longin. C'est qu'il prétend que par le raison de l'Auteur qui a comparé Isocrate avec le Conquérant de l'Asie ; les Lacédémoniens ont été moins vaillans qu'Isocrate, puisqu'il ne lui fallut que dix ans à composer son panégyrique & qu'ils en mirent trente à la Conquête de Messene. Le pauvre homme ne voit-il pas qu'il ne s'agit point ici de la vaillance, & qu'on ne fait que la comparaison de la promtitude de la célérité & de l'Orateur avec celle du Prince ? Ne voit-il pas aussi qu'il y a des choses que l'on ne peut surpasser ou égaler sans un mérite extraordinaire, auxquelles pourtant on peut être inférieur sans être petit ? Un Prince qui subjugueroit toute l'Europe en aussi peu de tems qu'un Géographe en donneroit la carte, feroit sans contredit une action tout à fait miraculeuse ; mais il ne s'ensuivroit pas de là qu'un Capitaine qui ne gagneroit qu'une province, tandis que le Géographe traceroit une Mappemonde, le cédât en adresse & en promptitude à ce Géographe.

Avec tout cela, le passage de Longin que je viens d'examiner contient une griéve censure de l'Auteur qui avoit comparé le Conquérant avec le Panégyriste ; & on n'y rapporte la comparaison que pour prouver que cet Auteur reprenoit extrêmement les défauts d'autrui, & ne voyoit aucunement les siens. Jugez, Monsieur, si Longin a heureusement choisi ses preuves, ayant apporté un passage d'un Historien qui ne le convainc nullement de la faute dont il avoit été accusé ; mais qui fait voir que l'accusateur, à force de reprendre les autres, est aveugle sur ses propres défauts, qui est justement le crime contre lequel son zele Rhétoricien avoit pris les armes.

Pour Mr. de Girac, je m'étonne qu'il se soit fait honneur de la connoissance d'un passage si peu judicieux, sans témoigner qu'il en connoissoit le foible. Mais en voici la raison. Le passage faisoit contre Mr. Costar ; dès là Mr. de Girac s'est fait une nécessité de le garantir pour bon & de le faire valoir, & il a mieux aimé battre son ennemi avec des armes mal choisies, que de laisser penser aux Savans qu'il n'avoit pas lû dans Longin la condamnation de son adversaire. Je connois un homme qui pour faire voir qu'il a lû une chose, l'applique à des matieres qui n'en ont aucun besoin, aimant mieux faire honneur à sa mémoire aux dépens de son jugement, que de ne témoigner pas qu'il a une grande lecture.

Par ce que je viens de dire, il paroît assez que Mr. de Girac n'a pas eu raison de blâmer la comparaison de la Carpe avec Isocrate, c'est pourquoi je n'y ferai pas une réponse particuliere.

Je passe à une chose qui ne nous arrêtera pas tant. Mr de Girac a relevé cette expression, *la nef d'Argos*, comme si cela ne se pouvoit entendre d'un Navire qui porte ce nom, mais d'un Navire qui appartient à la Ville d'Argos. Je voudrois bien lui demander pourquoi l'on peut dire la Ville d'Argos, si on ne peut pas dire la Nef d'Argos ? On dit bien la Ville de Paris, la Riviere de Loire, la Fleur de Soucy, & ainsi de plusieurs autres, sans qu'on entende une Ville, une Riviere, ou une Fleur qui soit à quelqu'un nommé Paris, Loire ou Soucy. Pourquoi ne pourra-t-on pas dire la nef d'Argos, sans désigner un Vaisseau appartenant à une Ville de ce nom. Les Latins se sont mille fois servis de la construction qui est propre à deux substantifs signifiant des choses diverses, pous exprimer une seule & même chose. Ainsi nous lisons dans Horace : (y) *lapathi brevis herba*, & dans l'Ode 3. du Livre second.

Huc vina & unguenta, & nimium breves
Flores amana ferre jube rosa.

Et Virgile parle ainsi dans la seconde Eglogue

Narcissum & florem jungit bene olentis anethi.

Je laisse le *Montem Soractis & in Urbe Caralis* de Solin, aussi bien que le *torrens Vergelli* de Florus, Livre 2. chapitre 6.

Me voici, Monsieur, à un endroit moins desagréable & moins stérile que le précédent. C'est celui où Mr. de Girac se moque de l'interprétation de ce vers de Virgile,

Quam se ore ferens, quam forti pectore & armis,

Enée étoit remarquable par la force de sa poitrine & de ses épaules, & ajoûte que c'est l'éloge d'un Crocheteur. Mais il me permettra de lui dire qu'il n'a pas assez bien consulté son Homere sur ce sujet, ou qu'il n'a pas tant considéré le génie des anciens siecles que celui du présent.

En effet, chez les Anciens c'étoit un avantage si estimé que d'avoir les épaules & la poitrine larges, que les Poëtes n'oublioient jamais d'en faire un grand éloge, lorsqu'ils faisoient le portrait de leurs Héros. De là vient qu'Homere au 3. Livre de l'Iliade, parlant d'Ulysse n'oublie par de remarquer qu'il étoit.

Εὐρύτερος δ' ὤμοισιν ἰδὲ στέρνοισιν ἰδέσθαι.

Il dit la même chose d'Ajax & de Menelas au même livre. D'où je tire cette conséquence que Virgile qui imitoit Homere aveuglément, avoit bien pû se mettre en la tête de doner à son Héros le même avantage qu'il voyoit que son grand Auteur avoit donné aux siens, & qu'ainsi l'explication dont Mr. de Girac s'est tant moqué, n'est pas si ridicule qu'il s'imagine ; d'autant plus qu'en un autre lieu, nous voyons qu'il a loué les épaules de son Enée, *Os humerosque Deo similis.*

Au pis aller, Mr. de Girac sera toûjours mal fondé de se moquer de cette explication par la raison que c'est l'éloge d'un Crocheteur, puisqu'il

(y) *Juv. Lib. 1. Sat. 4.*

qu'il est faux que VIRGILE l'ait tenu pour tel, le voyant si glorieusement consacré dans les poësies d'HOMERE.

Il est vrai qu'on peut dire pour la justification de Mr. de GIRAC qu'il n'y a pas grande différence entre un Héros d'HOMERE & un Crocheteur, & que leurs talens sont assez conformes la plûpart du tems. Ecoûtez de quoi ULYSSE se vante, lorsqu'il est le plus échauffé à faire parade de ses beaux faits. *Je deffie* dit-il, *homme qui vive d'être un meilleur valet que je serois, soit qu'il fût question d'allumer le feu, soit qu'il fallût couper du bois.*

(a) Δρηστοσύνῃ δ' οὐκ ἄν μοι ἐρίσσειε βροτὸς ἄλλος
Πῦρ τ' εὖ νηῆσαι διά τε ξύλα πολλὰ κεάσσαι.

Aussi se fit-il un bateau en peu de jours sans être assisté de personne preuve incontestable de sa grande habileté à faire jouer la coignée & le marteau.

Mais je m'abstiens de toucher à cette corde, de peur que cela ne réveillât nos vieilles querelles que le tems a fort assoupies. Il vaut mieux nous tenir en repos & y laisser aussi le bon HOMERE, à l'occasion duquel nous avons eu tant de fois envie de nous battre. Jusques là qu'un de nos amis nous voyant dans cette martiale disposition, alla parler de nous en ces termes :

Τὼ γὰρ δὴ χεῖρας, τε καὶ ἔγχεα ὀξυόεντα
Ἀντίον ἀλλήλων ἐκέτην μεμαῶτε μάχεσθαι.

D'ailleurs vos prouësses en faveur de ce Poëte sont si redoutables, & parent si bien les coups qu'on lui porte, que vous pourriez sans gasconnade me faire une petite leçon de ne pas chercher noise, & me dire que s'il y a des impertinences dans les poësies de l'Aveugle Grec,

(b) *Parcius ista viris tamen objicienda memento.*

Vous m'avez vû, Monsieur, depuis un assez long-tems tenir le parti de Mr. COSTAR; mais je m'en retourne vers mon premier ami tout à l'heure.

(c) - - - - - *Nunc retrorsum*
Vela dare, atque iterare cursus
Cogor relictos.

En effet je ne puis souffrir que Mrs. COSTAR & VOITURE aiant trouvé mauvais que SALUSTE ait loué SYLLA d'être savant en Latin, quoique ce fût la Langue de sa Nourrice. Mr. de GIRAC les a furieusement relancez, & il y a peu d'articles sur quoi il se soit si bien deffendu que sur celui-ci. Cela fera que je n'en dirai pas grand chose. Tant mieux pour vous.

Je dirai seulement que quand même les termes de SALUSTE n'emporteroient rien de plus que la seule Langue Latine, ce qui n'est point, il n'y auroit pas de quoi tant faire l'étonné. Car, je vous prie, quel mal est-ce que cela fait à un grand Capitaine, que de parler éloquemment, & de posséder sa Langue en perfection? Ou quel deshonneur y a-t-il pour lui qu'il ait appris les finesses & les beaux tours du Langage de sa Nourrice? Je ne crois pas que CESAR se fût fort scandalisé, si on l'eût loüé de parler fort bien Latin, & je remarque qu'il y a peu de gens qui oublient cette qualité, lorsqu'il font le dénombrement de ses vertus.

PLUTARQUE, dès le commencement de sa Vie, rapporte qu'il avoit une fort heureuse naissance pour bien parler, & qu'il avoit si bien cultivé ce talent de la nature que personne ne lui refusoit la seconde place entre les bien disans de son tems. Il ajoûte qu'il renonça à la premiere, parce qu'il aima mieux tenir le haut bout dans les armes & dans l'autorité du Gouvernement.

CESAR lui-même prend si fort à cœur les intérêts de son stile, qu'écrivant son *Anti-Caton* pour réponse a un Traité de CICERON composé à la louange de ce fameux Stoïque, il prie les Lecteurs de ne comparer pas le langage d'un Homme de guerre à celui d'un excellent Orateur, en quoi il semble chercher une excuse sur ses occupations militaires, de ce qu'il n'égaloit pas le Prince de l'Eloquence. Ce qui fait voir qu'il ne lui étoit pas indifférent quel jugement les Lecteurs feroient de sa latinité.

Pour dire quelque chose de plus approchant de notre siecle, ne remarquâtes vous pas, Monsieur, dans les *Entretiens d'Ariste & d'Eugene*, qu'on y louë le Roi de France de parler fort bien François? Cependant le Critique qui a si fort maltraité ce Livre, ne releve pas cela, & accorde très-volontiers que le Roi possede cette perfection. Or on ne sauroit dire que les François se connoissent mal en louanges, & j'oserois même avancer que quoiqu'ils soient les plus déterminez louangeurs de la terre, il n'est point de Nation qui raffine davantage sur la loüange, & qui ne leur doive céder l'honneur de traiter finement le genre démonstratif. Ce qui vient sans doute de ce qu'il y a parmi eux quantité de beaux Esprits mal partagez des biens de la fortune, qui étant obligez de vivre du trafic de leurs Epitres Dédicatoires & de leurs Panégyriques, inventent cent nouvelles manieres de louër, & quintessencient tous les lieux communs, pour mettre à l'étalage une marchandise qui réveille le goût par sa rareté. Quoi qu'il en soit, personne n'a mieux vérifié ce dire de TITE-LIVE, que le langage des hommes nourris sous la Royauté est toûjours plein de vaines ostentations & flateries.

Quant à ces magnifiques paroles de BALZAC, que Mr. COSTAR allégue, de *parler bien notre Langue*, ce n'est pas la loüange d'un grand Orateur, c'est seulement la marque d'un vrai François, & je ne prétens pas qu'on m'estime pour n'être né ni en Hollande, ni en Allemagne. Il me semble, Monsieur qu'il y a bien de la fausse modestie. Car pour ne dire pas avec Mr. de la (d) MOTHE LE VAYER, que qui ôteroit à Mr. de BALZAC le choix des mots & le beau tour d'une période, ses Livres seroient de peu de valeur, & que par conséquent la gloire qu'il a acquise dans les Lettres est uniquement fondée sur ce qu'il a bien sû la Langue de son Pays: pour ne pas, dis-je, alléguer cela, qui doute qu'une connoissance parfaite de notre Langue ne doive aussi bien entrer dans l'éloge d'un Orateur François que celle de la Langue Latine & de la Langue Grecque entre dans celui d'un CICERON & d'un DEMOSTHENE? Outre qu'il n'est pas vrai que parler bien notre Langue, soit toûjours la marque d'un vrai François, témoin Mr. de VAUGELAS qui étoit Savoyard, & ce que Mr. de BALZAC écrit à Mr. de ZUILICHEM dans sa Critique de l'*Herodes infanticida.*

Le

(a) *Hom. Odyss.*
(b) *Virg. Ecl. 3.*
(c) *Hor. Od. 34. L. 1.*
(d) Hexaméron Rustique.

LETT. IV. A Mr BASNAGE.

Le mot d'ENNIUS sur lequel Mrs. COSTAR & de GIRAC se sont estocadez me donne occasion de m'opposer à l'un & à l'autre; car il me semble qu'ils n'ont pas assez heureusement conjecturé. Le fait est qu'ENNIUS se vantoit d'avoir trois cœurs, parce qu'il savoit parler (e) *Gracè, Oscè & Latinè.* Mr. COSTAR demande si ce n'étoit point que de son tems les Romains ne parloient que du cœur ? & Mr. de GIRAC prétend qu'il n'a voulu dire autre chose, si ce n'est qu'il valoit autant que trois autres, le mot de cœur étant employé dans toutes les Langues, pour signifier toute la personne.

Pour moi, je dirois qu'il ne faut pas ici entendre par le cœur toute la personne, mais seulement cette partie de l'ame qui entend, qui raisonne, & qui se souvient des choses (je n'ajoûte pas celle qui aime, parce qu'encore aujourd'hui nous la distinguons par ce mot de cœur) & il seroit bien plus aisé de prouver que le cœur se prend ainsi dans toutes les Langues, que de faire voir comme prétend Mr. de GIRAC, qu'il signifie toute la personne.

MOYSE a dit quelque part que Dieu n'avoit pas donné à son Peuple un cœur pour entendre, & lorsque l'Ecriture veut signifier que Dieu connoît nos pensées, elle dit que Dieu connoît nos cœurs καρδιογνώστης. Les Latins ont appellé *Cordatos* les hommes douez d'entendement, & très-habiles en toutes choses : comme au contraire ils ont appellé *Vecordes* ceux qui n'avoient ni sens ni esprit, qu'ils appelloient autrement *Vasanos.* Et cela me remet en la mémoire un mot de CATON, qui remarquant que les Romains avoient envoyé trois Ambassadeurs vers Prusias, Roi de Bithynie, pour l'accorder avec son Fils, dont l'un avoit la tête toute couverte de cicatrices, l'autre avoit les pieds malades, & le troisieme étoit sot & stupide, dit que cette Ambassade n'avoit ni pieds, ni tête, ni cœur. St. Augustin, pour exprimer qu'il faut être tout-à-fait hébété, pour admettre le *fatum* des Stoïciens, s'énonce de cette sorte : (f) *O si cor tuum non esset fatum, non crederes fatum.* Ce qui revient à cette phrase de l'Ecriture, *l'insensé a dit en son cœur qu'il n'y a point de Dieu*, c'est-à-dire, il a résolu en sa pensée de croire qu'il n'y a point de Dieu, au même sens que les Poëtes Grecs disent qu'un homme a dit dans son cœur ce qu'il a déliberé ou roulé dans sa pensée.

Ὀχθήσας δ' ἄρα εἶπε πρὸς ὃν μεγαλήτορα θυμόν.

Enfin JUVENAL, parlant de certains Ecoliers stupides, dit que c'est à tort qu'on impute à leurs Maîtres le peu de progrès qu'ils font dans les études, & qu'il ne faudroit s'en prendre qu'à leur manque de cœur.

(g) - - - *Culpa docentis*
Scilicet arguitur quod læva in parte mamillæ
Nil salit arcadico juveni.

Les mêmes Latins ont aussi entendu l'esprit & le jugement par le mot de *pectus*, & de *præcordia*, à cause que le cœur en fait la principale partie. De là est venu ce beau vers,

Queis meliore luto finxit præcordia Titan,

qui marque ceux qui ont reçu de la Nature une belle ame. De là est aussi venuë cette noble expression d'HORACE, *non tu corpus eras sine pectore*, pour signifier que TIBULLE avoit non seulement reçu des Dieux les avantages du corps, mais aussi ceux de l'esprit.

(h) *Non tu corpus eras sine pectore. Dii tibi formam,*
Dii tibi divitias dederant, artemque fruendi.

Pour la mémoire, il est si vrai que les Latins l'ont attribuée au cœur, que pour dire se souvenir, ils se servoient du verbe *recordari, quasi reducere in cor.* Les François ne s'éloignent gueres de cette expression, car ils disent *apprendre par cœur*, & *savoir par cœur une chose*, lorsqu'il la veulent mettre, ou qu'ils l'ont mise mot pour mot dans leur mémoire.

Toutes ces façons de parler viennent, sans doute, de la vielle Philosophie, qui assignoit à l'Ame raisonnable & intelligente, le cœur pour son siege, (i) γνώμη γὰρ, dit HIPPOCRATE, ἡ τῶ ἀνθρώπε πέφυκεν ἐν τῇ λαιῇ κοιλίῃ τῆς καρδίας. LUCRECE dit au même sens.

Consilium quod nos animum mentemque vocamus,
Idque situm media regione in pectoris haret.

Cela étant posé, je dis qu'ENNIUS n'a voulu dire autre chose, sinon, qu'il avoit un esprit qui possédoit les avantages de trois autres, ou bien qu'il avoit tout à la fois l'esprit Grec, l'esprit Latin, & l'esprit Toscan, en la même façon que nous disons que quelqu'un a l'esprit d'un autre, lorsque nous voulons dire qu'il connoît les mêmes choses que cet autre, & qu'il les connoît de la même maniere. Toute la différence qu'il y a, c'est que nous appellons esprit, ce qu'ENNIUS appelloit cœur; car quant au reste nous n'appellons pas moins l'esprit ou le génie, les connoissances d'un esprit ou d'un génie, qu'ENNIUS appelloit cœur les connoissances & les lumieres qui étoient dans le cœur.

Quoiqu'à dire le vrai, je n'estime pas que ce soit la peine de chercher ce que cela signifie; car, apparemment, ENNIUS n'a pas voulu dire grand chose, & je n'estimerois pas la République des Lettres moins heureuse, quand elle ne pourroit jamais savoir au vrai ce qu'il a entendu par ces trois cœurs. Si nous étions sages, nous laisserions là certains prétendus bons mots des Anciens, sans nous amuser à en rechercher le sens mystique, & nous nous déferions de cette préoccupation qui fait que nous ne croïons pas qu'ils aient rien dit qui ne soit rempli de mouëlle & de suc, & qui ne contienne des merveilles. Nous leur faisons plus d'honneur qu'ils ne méritent, & ils ont eu aussi bien que nous de fausses pensées & de fausses pointes.

Pour moi, quand je considere ce grand nombre de Gens qui ont remué Ciel & Tere pour expliquer certains passages des Anciens qui ne valoient pas le parler, je ne puis m'empêcher de nommer leur occupation πολυσχολὸν ματαιότητα *vanitatem ex abondantiâ otii profectum*, comme St. BASILE a nommé l'Astrologie judiciare, & leurs rafinemens de Critique, *arguta delectabilisque desidia aculeos* comme (k) AULUGELLE a appellé les subtilitez des Philosophes. Car à n'en point mentir, il faut bien n'avoir rien à faire, pour se tuer

(e) *Aul. Gell. L. 17. Cap. 17. noct. atticar.*
(f) *Aug. Tract. 17. in Joan.*
(g) *Juvenal. Satyr. 7.*
(h) *Lib. 1. Ep. 4.*
(i) *Lib. de Corde.*
(k) *Aul. Gell. Lib. 5. Cap. 15.*

tuer d'apprendre une chose qu'il faudroit desapprendre, si nous la savions (*l*) *quæ nec ignoranti nocet, nec scientem juvat, ubi multa reperias quæ erant dediscenda si scires.*

Au reste, ENNIUS se glorifioit d'une chose qui presentement n'est pas fort glorieuse; car du tems de nos Peres on a vû en France un Postel qui se vanta en présence de CHARLES IX. de pouvoir aller sans truchement jusqu'au bout du Monde. Cependant je ne vois pas que le nom de ce grand *Linguiste* soit fort révéré parmi les véritables Savans. Je ne vois pas non plus que ni Nathanaël Duez avec tous ses *Guidons des Langues* & avec tous ses Dictionnaires, ni ses autres Confreres les Maîtres de Langues soient en vénération dans l'europe. Mais peut-être que les Anciens n'en jugeoient pas sur ce pied là, puisque Mr. de GIRAC remarque dans GALIEN qu'un certain homme passa autrefois pour un prodige & pour une merveille, parce qu'il parloit la Langue de deux différentes Nations.

Ne nous étonnons pas si l'honneur qu'on a rendu aux Langues n'a pas été d'une éternelle durée; car il y a bien des choses fondées plus solidement qui ne laissent pas de changer. Chaque siécle a son goût, & si la nature elle même se plait au changement, ce n'est pas de merveille que le jugement des hommes qui est doué d'un franc arbitre, n'estime pas ou ne condamne pas éternellement & invariablement une même chose. si la gloire des plus belles actions s'efface, il n'est pas étrange que celle des paroles s'évanouisse aussi.

(*m*) *Debemur morti nos nostraque; sive repertus*
Terra Neptunus classes Aquilonibus arcet,
Regis opus; sterilisve diù palus aptaque remis
Vicinas Urbes alit, & grave sentit aratrum:
Seu cursum mutavit iniquum frugibus amnis,
Doctus iter melius: mortalia facta peribunt;
Nedum sermonum stet honos, & gratia vivax.

Ou si vous aimez mieux entendre le Poëte Philosophe:

Sic volvenda ætas commutat tempora rerum,
Quodque fuit pretio, fit nullo denique honore,
Porrò aliud succedit & è contemptibus exit,
Inque dies magis appetitur, floretque repertum
Laudibus, & miro est mortales inter honore.

Disons seulement qu'il faisoit bon vivre en un siécle où on passoit pour un miracle à si bon marché, & admirons le bonheur de ceux qui ont obtenu de l'ignorance de leurs siécles ce qu'ils n'auroient eu garde d'obtenir en un tems plus éclairé. Que n'ay-je vêcu du tems des dupes & des hapelourds?

(*n*) - - - - *hos utinam inter*
Heroas natum tellus me prima tulisset!

Car à la faveur de ce peu de François & de Latin que je sais, j'aurois passé pour un prodige & pour une merveille, aussi bien que l'homme dont nous avons parlé tantôt; au lieu que dans ce siécle tout brillant & tout lumineux, j'aurai le déplaisir de mourir sans qu'on sache si j'ai été au monde.

Pour vous, Monsieur, qui savez tant de Langues vivantes & mortes, si vous eussiez vêcu dans ces siécles de barbarie, vous auriez eu un sort semblable à celui qu'eurent ces tems si corrompus, qu'on ne sût jamais comment les nommer.

(*o*) - - - - *pejoraque sæcula ferri*
Temporibus, quorum sceleri non invenit ipsa.
Nomen & à nullo posuit natura metallo.

Car vous auriez trouvé les noms de prodiges, de merveilles, de miracles occupez par des gens très-inférieurs à votre Seigneurie, & par cette raison, on auroit été bien en peine de vous baptiser dignement. Peut-être qu'on vous auroit nommé deux fois d'un même nom *Miracle, Miracle*, comme nous voyons que la civilité moderne le pratique, nous faisant donner au moindre du *Monsieur, Monsieur*, pour l'honorer davantage.

Quoiqu'il en soit, il vaut beaucoup mieux, & pour vous & pour les autres, que vous ayez été réservé pour ce siecle de lumiere; car outre que vos belles connoissances étendront les bornes de la Littérature, & feront beaucoup d'honneur à la République des Lettres, vous recevrez des éloges qui vaudront cent fois plus que tout l'embarras ou l'on auroit été dans un autre tems pour vous trouver une épithete sortable; car en fait de louanges les deniers des gens habiles valent plus que les pistoles des ignorans.

A propos de l'autre pensée, vous qui avez lû les *Essais de Montagne*, n'avez vous pas remarqué ce qu'il dit si agréablement dans le Chap. 17. du 2. Liv. *à quelque chose sert le malheur. Il fait bon naître en un siécle fort dépravé: car par comparaison d'autrui vous êtes estimé vertueux à bon marché. Qui n'est que parricide en nos jours & sacrilege, il est homme de bien & d'honneur.*

(*p*) Nunc si depositum non inficietur amicus,
Si reddat veterem cum totâ ærugine follem,
Prodigiosa fides & Thuscis digna libellis,
Quæque coronatâ lustrari debeat agnâ.

Mais, je vous avois promis de ne point faire de disgressions, que direz-vous que je vous tienne si mal ma parole? je vous en demande pardon, mon cher Monsieur, & je vous promets de finir bientôt; car après vous avoir prié de critiquer cette piéce, avec la derniere sévérité, après vous avoir protesté que je condamne tout ce que j'aurai dit qui ne sera pas à votre goût, & que je l'abandonne à vos plus terribles censures, après vous avoir allegué les paroles de votre cher ami.

(*q*) - - - ἔπος εἴπερ τι βέβακται
Δεινὸν ἄφαρ τὸ φέροιεν ἀναρπάξασαι ἄελλαι.

je vous assurerai que je suis, mon très-cher Monsieur; Votre &c.

P. S J'ai voulu écrire cette Lettre avant que de voir l'apologie de Mr. COSTAR, afin d'avoir plus de liberté de dire tout ce qui me viendroit en la pensée. S'il se rencontre que j'aye dit quelque chose qu'il ait déja rapporté, vous pourrez bien répondre que le hazard aura fait l'affaire: vous, dis-je, qui savez que je n'ai pas encore lû l'Ouvrage, & que je ne le puis lire que par votre moien. Présentement que j'ai évaporé mon petit feu, s'il vous plaît que je le lise, je le lirai, *& quidem* très-volontiers.

(*l*) *Senec. Ep.* 88.
(*m*) *Hor. de Art. Poët.*
(*n*) *Ibid.*
(*o*) *Juven.*
(*p*) *Juven. Satyr.* 13.
(*q*) *Hom. Od.*

LETTRE V. A Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 1. Janvier 1673.

LETT. V. A Mr. MINUTOLI.

JE commence cette Lettre, mon cher Monsieur, pour vous souhaiter la bonne année. Voilà toute l'étrenne que vous aurez de moi. C'est peu de chose, direz-vous? j'en tombe d'accord; Mais comme c'est tout ce que je puis faire, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de vous en contenter. Si j'étois Poëte, je vous régalerois de quelques douzaines de vers, mais je ne le suis point, & j'en loüe Dieu, parce qu'au moins, si je suis fâcheux, je ne le suis qu'en prose.

J'aurois un beau champ présentement à fronder l'importunité insuportable des Poëtes, si je voulois vous importuner moi même. Car c'est un genre d'hommes qui donne tant de prise à la raillerie, qu'il me seroit facile de faire à peu de frais un gros volume de leurs défauts, puisque je n'aurois pour cela qu'à ramasser une petite partie de ce qu'en ont dit tant de bons Auteurs. En effet, quoique les Poëtes soient d'un tempérament prompt & vindicatif,

(*a*) - - - - - - *genus irritabile vatum*,

qu'ils menacent de promener dans un Vaudeville quiconque s'osera joüer à eux,

(*b*) *Qui me commorit, melius non tangere clamo,*
Flebit, & insignis totâ cantabitur Urbe,

qu'on sache que les ïambes d'un ARCHILOQUE obligeoient les gens à se pendre, & que dès la premiere Antiquité ils étoient si médisans, qu'il fallut les menacer du bâton pour arrêter la licence éfrénée de leurs Satyres,

(*c*) - - - *vertere modum, formidine fustis*
Ad bene dicendum delectandumque redacti,

on ne laisse pas de les tourner tellement en ridicule, que la plûpart, honteux de la profession de Poëtes, l'abjurent dans les compagnies, & n'y veulent point être regardez sur ce pied là. Bien plus, ils se raillent eux mêmes des vices auxquels sont sujets presque tous ceux qui n'ont d'autre métier que celui de faire des vers, & ils sont les premiers à s'en moquer. Mais de tous les vices dont on les charge, celui qu'on reprend avec le plus de malignité & de tout ensemble avec le plus de raison, est cette maladie incurable qu'ils ont de réciter leurs poësies à tous venans. Mr. de la MOTHE LE VAYER remarque, après une ancienne Epigramme, que dès qu'un Poëte est attaqué de cette maladie, il devient tellement importun, quelqu'honnête homme, quelqu'homme de bien qu'il soit quant au reste, que chacun le fuit comme la mort.

Vir quantum facias mali videre?
Vir justus, probus, innocens timeris.

HORACE, tout Poëte qu'il étoit, porte ce témoignage contre les récitateurs de vers, qu'à l'exemple d'un Ours échapé, ils mettent tout le monde en fuite, & que s'ils attrapent quelqu'un, ils lui rompent tellement la tête qu'ils le tuënt enfin, ne démordant jamais, vrais sangsuës qu'ils sont, que quand ils régorgent de sang,

(*d*) - - - - - *ac velut Ursus*
Objectos caveæ valuit si frangere clatros,
Indoctum doctumque fugat recitator acerbus.
Quem vero arripuit, tenet, occiditque legendo,
Non missura cutem, nisi plena cruoris hirudo.

Et Mr. BOILEAU n'a-t-il pas dit, en parlant d'un de ces Poëtes qui assassinent les gens du récit de leurs vers?

(*e*) Tous les jours de ces vers qu'à grand bruit il récite,
Il met chez lui Voisins, Parens, Amis en fuite,
Car dès que son Démon commence à l'agiter,
Tout jusqu'à sa Servante est prêt à déserter.

Encore s'ils se contentoient de réciter, patience. Mais j'ai remarqué un autre défaut non moindre que le premier. C'est qu'ils font une pause presqu'à chaque mot, comme MOLIERE l'a representé dans le *Misantrope*, & vous raisonnent à perte de vûë sur cent minuties que l'on entendroit assez sans leurs Commentaires. Or j'estime que cela seul est capable de faire trouver mauvais des vers qu'on écouteroit d'ailleurs avec plaisir. Il en est de ces vers ainsi commentez, comme des viandes de ce festin qu'HORACE nous a décrit en quelqu'une de ses Satyres. Ces viandes étoient très-délicates, mais le Maître de la Maison les empoisonnoit tellement à force de discourir & de philosopher sur leurs causes, & sur leur nature, qu'on n'y toucha point du tout.

(*f*) *Suaves res, si non causas narraret earum, &*
Naturas Dominus: quem nos sic fugimus ulti,
Ut nihil omnino gustaremus, velut illis
Canidia afflasset, pejor Serpentibus Afris:

En voilà bien assez, Monsieur, sur cet article. Il vaut mieux que j'en revienne aux actions de graces que je dois à Dieu de ce que je ne suis pas poëte; car il me semble qu'à cause de cela je suis moins à charge à mes amis quand je vais les voir. En effet un Poëte ne marche jamais qu'à cheval: un Auteur en prose jamais que sur la *Haquenée des Cordeliers*. Or il est bien plus commode de loger un homme seule, qu'un homme avec son cheval, surtout quand on n'a point d'écurie. Que si vous doutez de la validité du partage que j'ai donné à la prose & à la Poësie, je

(*a*) *Hor. Ep. Lib. 2. Ep. 2.*
(*b*) *Id. Sat. Lib. 2. Sat. 1.*
(*c*) *Id. Ep. Lib. 2. Ep. 1.*
(*d*) *Id. de Arte Poet.*
(*e*) Satyre VIII.
(*f*) *Hor. Sat. Lib. 2. Sat. ult.*

je vous alléguerai mes garands. Mr. FURETIERE, dans sa *Nouvelle Allégorique*, ne donne point à l'Eloquence d'autre Cavalerie que les Poëtes. Il dit que c'étoient des figures très-bien montées, & qui avoient beaucoup d'élévation par dessus les autres. Ce qui n'étoit pas nouveau; car quelques Anciens nous ont appris que les vers n'étoient autre chose que de la prose montée à cheval. Le Pere STRADA, dans une de ses *Harangues*, nous décrivant une Assemblée de Poëtes, qui se tint pour la Réforme générale de l'Etat, les y fait toujours venir à cheval, excepté celui qui representoit LUCRECE, parce qu'il ne l'a pas tant consideré comme Poëte que comme Philosophe, & que la Philosophie doit nécessairement aller à pied, par la regle, *Dat Galenus opes, dat Justinianus honores, pauper Aristoteles cogitur ire pedes.* Il y a du plaisir à voir l'équipage qu'il donne à un chacun; mais il a surtout réussi dans celui de STACE; car pour exprimer l'enflure de sa veine Poëtique, il lui donne un grand Cheval, qui a les allures fort superbes, & qui

(g) *Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.*

Ce Cheval étoit monté par un homme de la plus haute taille, habillé magnifiquement, avec quantité de pierreries, de sorte que c'étoit

. . . . *Superimposito moles gemmata colosso.*

Je puis encore m'appuyer de l'autorité de Mr. de SAUMAISE, qui ayant appris que BARLÆUS n'avoit eu que cinq cens livres pour une Oraison funebre en vers qu'il avoit composé à la loüange du Prince FREDERIC HENRI, & que Mr. SPANHEIM, qui en avoit prononcé une en prose, avoit été gratifié de cinq cens écus, dit qu'on avoit fait une étrange bévûë, *en donnant au Fantassin la paye de Cavalier, & au Cavalier la paye de Fantassin.* Si vous voulez une raison par dessus le marché, souvenez-vous que le Cheval *Pégase* appartient de droit aux Poëtes. D'ailleurs qu'est-ce qu'un *hexametre*? N'est-ce pas justement ce que fait un Cavalier? Après cela, Monsieur, faut-il trouver étrange, si les vers sont si propres pour les Amoureux, & si de tout tems VENUS les a préferez à la prose? Aussi la raison qui lui faisoit préférer les embrassemens de MARS à ceux de VULCAIN étoit qu'il ne manquoit rien aux pieds de celui-là, au lieu que l'autre étoit un pauvre éclopé. Au moins est-ce ainsi que le malheureux VULCAIN l'assûre, lorsqu'après avoir trouvé sa femme en flagrant délit, il en fait ses doléances à tous les Dieux; car il proteste que VENUS ne lui jouë tous ces tours, que parce que MARS étoit entier de ses pieds, & lui au contraire très-infirme.

(h) Οὕνεχ' ὁ μὲν τε καὶ ἀρτίπος, αὐτὰρ ἔγωγε
Ἠπεδανὸς γενόμην.

Je veux croire pourtant que la bonne Dame aimoit mieux que le Galant fût entier en quelqu'autre partie. Je vous en fais le juge. Au reste, pardonnez-moi toutes ces bagatelles, & me croyez, mon cher Monsieur, Votre &c.

P. S. Je vous ai mille obligations de ce que vous avez bien voulu renvoyer à la huitaine le Discours des Hérésies modernes. Je ferai tout mon possible pour y assister. J'ay écrit à Mr. BASNAGE (†) une grande Lettre sur les Ecrits de Mrs. de GIRAC & COSTAR. Examinez-la, je vous en suplie, & marquez-m'en les principales bévûës. Je l'ai composée fort à la hâte, & sans Livres, c'est pourquoi je ne la donne que pour médiocre seulement. Vous m'en direz, s'il vous plaît, avec sincérité votre avis.

Mr. le Comte de DHONA a reçu des nouvelles qui confirment la prise de Charleroy & de Bengen, & le Siege de Philippeville & de Mariembourg par le Prince d'Orange.

LETTRE VI.

A

Mr. MINUTOLI.

à Genève.

A Copet, le 31. de Janvier 1673.

JE suis bien aise, mon cher Monsieur, de ce que vous m'aprenez, que les Conférences, interrompuës par l'absence de Mr. de ROCOLLES, s'en vont reprendre leur premier train. Plût-à-Dieu être assez heureux, pour y pouvoir assister toutes les semaines! car je ne doute nullement que je n'y fisse un très-grand profit: connoissant le savoir, & la belle littérature de celui qui préside, & les rares lumieres de tous vous autres Messieurs, qui y parlez. Je trouve encore que vous choisissez tout-à-fait bien vos matieres; & il me paroît fort digne de votre jugement, que vous veulliez vous entretenir sur les Philosphes Grecs. C'est un sujet assez vaste & assez fertile; mais qui peut être mieux débrouillé par l'industrie d'un habile homme, qu'il ne l'est ordinairement. Il me semble que VOSSIUS, qui a fait un Traité des Philosophes. (1) ne satisfait pas

(g) *Virg. Æn. Lib. VIII. v. 596.*
(h) *Hom. Od. Lib. VIII.*
(†) C'est la Lettre précédente.
(1) Gérard Jean Vossius a fait un traité *de Philosophorum Sectis*, qui parut d'abord en 1658. in 4; & qu'on a inseré à la fin du III Tome de toutes ses Oeuvres, publiées en 6. voll. in fol. à Amsterdam en 1701.

LETT. VI. A Mr. MINUTOLI.

pas de la bonne sorte la curiosité des Lecteurs. Car si je ne me trompe, il n'est rien de quoi l'on soit plus curieux sur ce chapitre, que de savoir, quand se sont formées les différentes Sectes; quels en ont été les Tenans; & par quels moiens elles se sont propagées dans le monde. Or c'est ce que VOSSIUS a négligé de nous éclaircir, je ne sai pourquoi. (*)

La plus générale division, qu'on ait accoutumé de faire de toutes les Sectes des Philosophes, est de les distinguer en ceux qui *croyoient avoir trouvé la* VÉRITÉ; ceux qui *croyoient qu'elle ne se pouvoit pas trouver*, & ceux qui *ne croyant pas l'avoir trouvée, la cherchoient pourtant toute leur vie.*

Les premiers étoient des gens fort décisifs, & plus résolus que Bartole: ils fuïoient la neutraité & l'équilibre entre deux opinions probables, & ne manquoient jamais de prendre parti. On les nomma DOGMATIQUES, à cause de cela. Tels ont été les *Aristotéliciens*, les *Stoiciens*, & les *Epicuriens*.

Les seconds, qui étoient les ACADÉMICIENS, voulant prendre le contrepied des autres; allerent trop avant; &, sans y penser, tomberent dans le piege qu'ils avoient voulu tant fuïr. En effet, quiconque détermine positivement qu'il n'y a point de Science, & que la Vérité ne se peut trouver, pose dès-là un Dogme, & admet, à tout le moins, une Science (2).

Aussi arriva-t-il que les troisiemes, à savoir les PYRRHONIENS ou les SCEPTIQUES, se trouvant pressez par cette objection, qu'on leur faisoit à tout propos, prirent le parti de ne s'expliquer pas si fortement, & se contenterent de dire, qu'*on pouvoit douter de tout, même de cette Proposition qu'ils venoient d'avancer*. Ils en demeuroient toujours à un *Cela peut être*; *mais il ne faut pas se presser d'aller à l'affirmative. Cherchons mieux; car jusques ici le procès n'est pas assez instruit pour être jugé en dernier ressort*. Enfin, si on les pressoit d'en venir au Jugement de la Cause, ils concluoient toûjours à un *Soit plus emplement enquis*, & n'opinoient jamais qu'avec le *Non liquet*. Ils se tiroient admirablement de la chicane de leurs Adversaires, qui vouloient conclure de cette Proposition, *On peut douter de tout*, qu'ils posoient donc affirmativement quelque chose; ils s'en tiroient, dis-je, en soûtenant que leur Proposition étoit aussi sujette à la loi générale du Doute, que les autres Propositions, & qu'elle ressembloit à une Médecine qui s'en va avec les mauvaises humeurs qu'elle chasse. Outre que dans leurs principes, qui dit, *qu'il ne sait rien*, nie de savoir cela même, *qu'il ne sait rien.*

. . . Nil sciri si quis putat, id quoque nescit,
An sciri possit; quum se nil scire fatetur. (3)

De sorte que cette Proposition, *On peut douter de tout*, ne doit pas être rangée dans la Catégorie de celles que les Logiciens appellent *se ipsas falsificantes*; lesquelles ils n'envelopent jamais dans la These générale, de peur de contradiction. Par exemple, quand on dit, *je mens toûjours*; si l'on n'excepte pas cette fois que l'on parle ainsi, l'on tombe dans une contradiction manifeste. Car s'il est vrai que celui qui parle *mente toûjours*; au moins en cette rencontre, qu'il avoüe qu'*il ment toûjours*, il ne *ment* pas: &, par conséquent, il se contredit lui-même. D'autre côté, s'il n'est pas vrai qu'il *mente toûjours*, la Proposition, par laquelle il dit, qu'il *ment toûjours*, sera fausse. C'est pourquoi les Logiciens ont fort bien établi, que quand on se sert d'une façon de parler comme celle-là, on doit considérer le reste de la vie, sans avoir aucun égard à la Proposition même qu'on emploie. Mais il n'en va pas ainsi dans le Principe des *Pyrrhoniens*. Ils prétendent que leur grand Axiome, *On peut douter de tout*, soit compris tout le premier dans la Regle générale; & qu'en même tems qu'il détruit toute sorte de Science, il se détruise lui-même, comme fait un baril de poudre, qui fait sauter une tour.

Au reste, si on examine bien la chose, on trouvera que le Parti des *Dogmatiques* n'a pas été le plus fort. Car, pour ne pas dire, qu'en général tous les *Platoniciens* ont tenu pour cette suspension de Jugement, qui fait que nous gardons l'équilibre entre le pour & le contre; qui ne sait que les principales Sectes, en quoi s'est divisée l'Ecole de PLATON, ont été ennemies du *Dogme*? ARCESILAS ne s'écarta de la commune doctrine de l'Académie, que parce qu'il n'y trouvoit pas à son gré assez d'*indifférence*, & qu'on ne s'y étoit pas assez formellement déclaré contre l'alternative, de croire une chose, ou fausse ou vraie. Cela l'obligea de fonder la *seconde Académie*, où il enseigna tout sec, *qu'il n'y avoit rien de certain, ni même de véritable dans la Nature*. CARNEADES, qui vint depuis lui, & qui fit branche avec LACYDES dans la succession de l'Ecole Platonique, adoucit un peu, & relâcha la sévérité d'ARCESILAS. Toutefois il a été si flotant dans ses opinions, qu'il n'a été rien moins que partial pour les Dogmatiques. Pour SEXTUS EMPIRICUS, qui fit encore une autre branche sous les ANTONINS, on sait qu'il a écrit en faveur du Pyrrhonisme; qu'il a expliqué les *dix Moyens* de l'*Epoque*, & montré comment les *Sceptiques* s'acheminent à l'*Ataraxie*, qu'ils disent être *le fruit bienheureux de leurs Doutes*. (4) Enfin, nous avons encore de fort beaux Livres, qu'il a composez contre les *Mathématiciens*. C'est ainsi qu'il appelle les *Dogmatiques*. En un mot, nous pouvons mettre tous les *Académiciens* du côté qui est diamétralement contraire aux Philosophes affirmatifs; & quand nous y aurons joint les Sceptiques, je ne sai pas trop bien qui l'emportera. (5)

De-

(*) Ce que Mr. Bayle souhaitoit que Vossius eût fait, le Savant Thomas Stanley l'a très-bien exécuté dans un Ouvrage, intitulé *The History of Philosophy, containing the Lives, Opinions, Actions, and Discourses of the Philosophers of every Sect. London, 1687. in folio*, Ce Livre a été traduit en Latin sous le titre de *Historia Philosophiæ, Vitas, Opiniones, Resque gestas, & Dicta Philosophorum, Sectæ cujusvis complexa. Lipsiæ. 1711. in 4. 2 vol.*

(2) Mr. Foucher, Chanoine de Dijon, a publié en faveur de la Philosophie des Académiciens quatre petits Traitez, qui ont été joints ensemble, sous le titre de *Dissertations sur la Recherche de la Vérité, contenant l'Histoire & les Principes de la Philosophie des Académiciens. Avec plusieurs Réflexions sur les sentimens de Mr. Des Cartes. Paris 1693. in 12.* Il a traité la même matiere dans sa *Critique* de la *Recherche de la Vérité* du Pere Malebranche, & dans quelques autres Pieces.

(3) LUCRETIUS, *Lib. IV.* vers. 471.

(4) On nous a donné en François, *les hypothéses, ou Institutions Pirrhoniennes de Sextus Empiricus, en trois Livres. Traduites du Grec. Avec des Notes qui expliquent le Texte en plusieurs endroits.* La Haye 1725, in 12.

(5) Mr. Bayle a expliqué à fond les Principes des Académiciens & des Pyrrhoniens en divers endroits de son *Dictionnaire*, & particulierement dans les Articles d'ARCESILAS, de CARNEADE, de LACIDES, de PYRRHON, & de ZENON *d'Elée*. Voyez aussi le *Traité Philosophique de la foiblesse de l'esprit humain, par Mr. Huet, ancien Evêque d'Avranches*, imprimé à Amsterdam en 1723, in 12; *Livre I.* Chapitre XIV. pag. 59. *& suiv.*

De plus, on remarque que les plus grands hommes des autres Sectes ont panché vers le *Pyrrhonisme*. Car pour ne toucher pas à ces derniers Siecles, où un MICHEL DE MONTAGNE, un LA MOTHE LE VAYER, l'ont ouvertement soûtenu, & le docte Mr. GASSENDI, couvertement; ne sait-on pas, que PHERECYDES, le Pere de tous les Philosophes, & le tronc, d'où sont sorties toutes les diverses branches de ce grand Corps, écrivant à son cher Disciple THALES, peu avant que de mourir, lui parla en ces termes: *J'ai ordonné à mes Heritiers, après qu'ils m'auront enterré, de vous apporter mes Ecrits. Si vous, & les autres Sages, vous en contentez, vous les pourrez publier. Sinon, supprimez-les. Ils ne contiennent aucune certitude, qui me satisfasse moi-même. Aussi ne fais-je pas profession de savoir la verité, ni d'y atteindre. J'ouvre les choses, plus que je ne les découvre.* SOCRATE, quelque bon témoignage que l'Oracle eût rendu de lui, répondit à ceux qui demandoient ce qu'il savoit; *Unum scio, quod nihil scio.* DEMOCRITE l'un des plus grands-hommes de son tems, a soûtenu *que la Verité étoit cachée au fond d'un puits.* Ce qui n'est pas fort contraire à ceux qui tiennent pour l'*Incompréhensibilité* (6).

CICERON a été pour le moins aussi changeant en matiere de Philosophie, qu'en matiere d'Etat; & il alloit de Secte en Secte, cherchant par tout quelque Probabliité, aussi-bien qu'il changeoit de parti dans les affaires de la République: au reste, peu décisif. *Dicendum est, sed ita, nihil ut adfirmem, quæram omnia, dubitans plerumque, & mihi ipse diffidens*, dit-il quelque part (7). En plusieurs autres endroits, il declare à ses Auditeurs, que pourvû qu'il raisonne probablement, ils se doivent contenter, & ne prétendre rien davantage. *Ut potero, explicabo: nec tamen, ut Pythius* APOLLO, *certa ut sint, & fixa, quæ dixero: sed ut homunculus probabilia conjectura sequens. . . . æquum est enim meminisse, & me, qui disseram, hominem esse, & vos, qui judicetis, ut si probabilia dicantur, nihil ultra requiratis* (8). Et pour montrer qu'il ne prenoit pas de son chef la *probabilité* pour borne de nôtre intelligence, il nous assûre dans le premier Livre des *Questions Académiques*, qu'il suivoit en cela la bonne & sage Antiquité: *Omnes penè veteres nihil cognosci, nihil percipi, nihil sciri posse dixerunt; angustos sensus, imbecilles animos, brevia curricula vitæ.* Et au premier Livre de la *Nature des Dieux*, il parle ainsi: *Hæc in Philosophia ratio contra omnia disserendi, nullamque rem apertè judicandi profecta à* SOCRATE, *repetita ab* ARCESILAO, *consummata à* CARNEADE, *usque ad nostram viget ætatem. Hi sumus, qui omnibus veris falsa quædam adjuncta esse dicamus, tantâ similitudine, ut in iis nulla insit certè judicandi & assentiendi nota.*

Le grand St. AUGUSTIN a été un peu touché de la maladie Académicienne; &, s'il en faut croire Mr. DAILLÉ, il s'est fait un grand tort, & s'est beaucoup ôté de l'estime que l'on devroit avoir de son esprit, par une certaine maniere de raisonner flotante, & peu affirmative.

En vérité, il ne faut pas trouver étrange, que tant de gens aient donné dans le *Pyrrhonisme*: car c'est la chose du monde la plus commode. Vous pouvez impunément disputer contre tous venans, & sans craindre ces Argumens *ad hominem*, qui font quelquefois tant de peine. Vous ne craignez point la Rétorsion; puisque ne soûtenant rien, vous abandonnez de bon cœur à tous les Sophismes, & tous les raisonnemens de la terre, quelque opinion que ce soit. Vous n'êtes jamais obligé d'en venir à la deffensive. En un mot, vous contestez, & vous *daubez* sur toutes choses tout votre saoul, sans craindre la peine du Talion. C'est ainsi qu'en usoit ARCESILAS: ARCESILAM *ferunt aspernatum esse omne animi sensûsque judicium; primumque instituisse, (quamquam id fuit Socraticum maximè,) non quid ipse sentiret, ostendere; sed contra id, quod quisque se sentire dixisset, disputare* (9).

Je ne dis rien de mon grand Auteur HORACE: encore qu'il ait été un vrai Coureur de Sectes, & qu'il ne se soit attaché nulle part; parce que l'exemple d'un Poëte, monté sur le Cheval Pégase qui vole par tout le monde, ne sert point de loi au sujet dont nous parlons. Autrement, j'avouë qu'il seroit de grande efficace. Car il ne faisoit pas comme ceux, qui, aiant été une fois poussez dans un Parti quel qu'il soit, s'y attachent pour toute leur vie; *ad quamcumque Disciplinam, velut tempestate delati, ad eam, tanquam ad saxum, adhærescunt:* mais comme ceux, qui se contentent d'avoir la passade dans les lieux où le hazard les a jettez.

Ac ne fortè roges, quo me duce, quo lare tuter:
Nullius addictus jurare in verba magistri,
Quo me cunque rapit tempestas, deferor hospes.
Nunc agilis fio, & mersor civilibus undis,
Virtutis veræ custos; rigidusque satelles;
Nunc in ARISTIPPI *furtim præcepta relabor,*
Et mihi res, non me rebus, subjungere cônor (10).

LUCRECE n'avoit pas sû, à cent fois près si bien qu'HORACE, se servir du privilege de la Poësie. Car il s'est borné à la Secte d'EPICURE, & a si bien suivi ses vestiges, qu'il ne s'en est détourné, ni à droite ni à gauche. Il adore le Chef de sa Secte. Il le regarde comme un Soleil, auprès de qui tous les autres Philosophes ne sont que de petites Etoiles.

Qui genus humanum ingenio superavit, & omneis
Præstinxit Stellas, exortus uti ætherius Sol (11).

Et si le bon homme eût sû qu'un jour son Héros seroit décrié dans le monde, je ne doute pas, que pour lui conserver son honneur, il n'eût supposé quelque Oracle maudissant celui qui lui manqueroit de respect, ou du moins, semblable à celui qu'APOLLON prononça en faveur d'ARATUS, dont voici une partie, de la belle Version d'AMIOT:

Sache, que qui de reverer empêche
Ce personnage, ou en est marri, peche
Contre la Terre, & le haut Firmament,
Contre le Ciel aussi ensemblement.

Ce qui ne lui auroit pas été de peu de service envers la Postérité; sur tout, si on y eût joint une

(6) Voyez dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, l'Article XENOPHANES, Rem. E.
(7) *De Divinat. Lib. II.* §. 3.
(8) *Tusculan. Quæst. Lib. I.*
(9) CICERO *de Oratore*; *Lib. III. Cap.* 18.
(10) HORATIUS, *Epist. Lib. I. Epist. I.* vers. 13.
(11) LUCRETIUS, *Lib. III.* vers. 1056. & 1057.

une Inscription de la force de celle qu'on fit pour le même ARATUS :

Les hauts Exploits de sens, & de prouesse,
Qu'a fait cet homme à l'honneur de la Gréce,
Sont aprochans des Colomnes jumelles,
Dont HERCULES borna ses Oeuvres belles.

Je m'étonne qu'il n'ait pas même entrepris de le justifier contre les reproches des Romains. Car il pouvoit avoir appris que le grand FABRICIUS n'avoit pas fait un trop bon jugement d'EPICURE; lors qu'entendant conter à CYNEAS, qu'il y avoit un excellent Philosophe en Grece, qui soûtenoit, *que le souverain bien de la vie consistoit dans la volupté*; il lui répondit, en soûriant, »Plût-aux-Dieux que PYRRHUS, »& les Samnites, fussent de l'opinion de ce »Philosophe, tant que nous aurons la guerre »avec eux !

Mais que dites-vous, Monsieur, des *Pythagoriciens ?* Ne m'avouërez-vous pas qu'ils étoient bien éloignez de l'indépendance d'un CICERON : eux, qui ne croioient pas que ce fût vivre, que de se départir de leur Secte de PYTHAGORE ; d'où vient qu'ils faisoient les Funérailles de ceux qui l'abandonnoient : eux encore, qui, pour croire les choses les plus choquantes, n'avoient besoin que d'un αὐτὸς ἔφα ? Qu'on en dise ce qu'on voudra : j'admirerai toûjours cette grande vénération, qu'ils ont euë pour leur Maitre, & la parfaite union, qui a régné parmi eux. Il ne faut pas douter, que cela n'ait grandement contribué à faire fleurir leur Secte dans l'Italie, aussi long-tems qu'elle a fait.

Du tems de PLATON, elle étoit si renommée par toute la Gréce, que ce Philosophe crut nécessaire au dessein qu'il avoit de se perfectionner dans la Sagesse, de passer en Italie, & d'y étudier sous le savant PHILOLAÜS, sous EURYTUS, & sous le second ARCHYTAS, très-excellens Pythagoriciens. Ce PHILOLAÜS avoit échapé, comme par miracle, à une des plus cruelles persécutions que la Secte de PYTHAGORE essuyât jamais. La Faction des Cyloniens avoit chassé toutes les Communautez & les Colleges des Pythagoriciens, qui étoient en Italie. Ceux qui étoient demeurez de reste, s'assemblerent à Métapont, pour aviser à leurs affaires. Leurs ennemis, en aiant eu le vent, s'atroupent, mettent le feu à la maison, & font inhumainement périr tous ces pauvres Pythagoriciens, excepté deux, LYSIS, & PHILOLAÜS ; qui, à cause de leur jeunesse, eurent assez d'agilité pour se sauver à travers le feu (12).

PHILOLAÜS se retira dans la Lucanie, où il trouva quelques Amis qui le reçurent. Mais LYSIS passa la Mer, & s'en vint à la Ville de Thebes, où, par bonheur pour lui, POLYMNIS le reçut en sa maison, lui fit toute sorte d'amitiez, & lui confia même l'éducation de son Fils EPAMINONDAS.

LYSIS vécut fort long-tems à Thebes ; & étant mort enfin, son Disciple EPAMINONDAS, qui l'avoit entretenu honorablement toute sa vie, lui fit des Funérailles, où il n'oublia rien des cérémonies nécessaires. Il y avoit un Philosophe Pythagoricien, nommé ARCESUS, l'un des principaux de sa Secte, qui étoient restez en Sicile, lequel apprenant que LYSIS étoit à Thebes, & ne pouvant à cause de son grand âge l'aller querir, ordonna par Testament, que, s'il se pouvoit, on ramenât LYSIS en Italie ; ou, tout au moins, ses Reliques, s'il étoit mort. Les Guerres, qui survinrent là-dessus, retarderent l'exécution de cet ordre. Dès que les chemins furent libres, les Pythagoriciens, qui s'étoient hautement rétablis, députerent THEANOR, l'un d'eux, à Thebes. THEANOR, trouvant LYSIS enterré, s'adressa à EPAMINONDAS, & lui dit qu'il avoit ordre de ses Compagnons de donner une grande somme d'argent à POLYMNIS & à sa Famille, pour reconnoître le bon accueil qu'ils avoient fait à un de leur Corps. Ce compliment fut reçu avec beaucoup de civilité. Néanmoins, EPAMINONDAS, qui de son naturel se soucioit fort peu de richesses, obtint qu'on refuseroit cet argent. Cette petite Histoire marque la grande amitié, qui étoit entre les Disciples de PYTHAGORE ; & fait voir, en même tems, qu'ils n'étoient pas des gredins, ni des Philosophes crotez.

Je ne dois pas passer sous silence l'erreur d'OVIDE, d'avoir fait PYTHAGORE contemporain de NUMA POMPILIUS. Il seroit facile de prouver par mille raisonnemens, que ce Philosophe vint s'établir en Italie du tems de TARQUINIUS PRISCUS ; après avoir quitté l'Ile de Samos où il étoit né, parce qu'elle étoit tyrannisée par POLYCRATE ; & après être venu étudier en l'Ile de Lesbos, sous PHÉRÉCYDES. Il eut d'autant plus de facilité d'établir une Secte en Italie, qu'il y trouva quantité de Villes de fondation Grecque, Tarente, Crotone, Métapont, Locres, la Ville des Sybarites, si renommée pour sa mollesse, &c. Quoi qu'il en soit, sa Secte est devenuë très-florissante, & a été soûtenuë par de grands noms, par un ARCHYTAS de Tarente, un PARMENIDE, un ZENON *Eléate*, Inventeur de la *Logique*, un PHILOLAÜS, &c. Le Fils de PYTHAGORE, nommé TELAUGES, a été moins illustre par lui même, que par un excellent Disciple qu'il a élevé. Je veux dire, EMPEDOCLE, cet illustre Agrigentin, de qui l'on a fait un beau conte ; disant qu'il s'étoit précipité dans les flammes du Mont Etna, pour s'ériger en Dieu ; dequoi il auroit été frustré, parce que ses Pantoufles, qui ne furent pas consumées, le trahirent malheureusement. C'est ce qu'on disoit parmi les Rieurs. Mais Mr. LE FÉVRE relance ce méchant conte, & fait voir qu'EMPEDOCLE étoit plus honnête homme, & plus raisonnable qu'on ne s'imagine quand on s'arrête à cette fable. Pour l'Illustre DAMO, Fille de PYTHAGORE, il seroit à souhaiter qu'elle eût élevé ce BRUTUS, qui a chassé TARQUIN LE SUPERBE, comme Mr. DE SCUDERY l'a feint si vraisemblablement dans sa CLELIE (13). Car ses belles qualitez étoient si considérables, que si elle n'a pas contribué de quelque chose aux beaux & généreux sentimens que BRUTUS a fait éclater en sa vie, du moins a-t-elle mérité d'y contribuer ; & sans mentir, son Pere n'avoit pas eu moins de soin de son Instruction aux Sciences, qu'ARISTIPPE en a pris d'enseigner la Philosophie à sa Fille

ARETE,

(12) Voyez dans le *Dictionaire Critique*, l'Article PYTHAGORAS, Rem. E.

(13) Ce Roman parut d'abord sous le nom de Mr. de Scudery : mais il est de Mademoiselle de Scudery sa Sœur, Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Octobre 1684, Art. IX.

Arete, laquelle il rendit si docte, qu'après sa mort, elle tint Ecole en sa place; si bien que la Grece s'étonna, au rapport d'un Historien, de voir ses jeunes hommes Disciples & amoureux d'une même personne. Qu'il faisoit beau, Monsieur, étudier en ce tems-là! & que je m'imagine de plaisir à faire un Cours de Philosophie sous une charmante Fille! Si on dit que la Vertu, qui part d'un beau corps, est plus agréable;

Gratior est pulcro veniens è corpore virtus;

de combien croiez-vous que soit plus agréable une Leçon, qui sort d'une belle bouche? Et ne m'accorderez-vous pas, que tout ce qu'il y a naturellement de rude dans le précepte, s'adouciroit, s'il nous étoit dit par une *Professeuse* dont nous admirerions la beauté? Assûrement elle convertiroit les épines du Collége en fleurs:

Quicquid calcaveris, hic rosa fiet (*).

Mais revenons à Mr. de Scudery. Il faut avouër que cet ingenieux Auteur s'est tout-à-fait à propos servi de ce qu'il a rencontré Pythagore dans le Siecle de son Héroïne. Il n'a été obligé à aucun Anachronisme. Il est vrai qu'il n'a pas suivi la Chronologie de Vossius, qui fait vivre Pythagore, jusques à la LXX. Olympiade; c'est-à-dire, jusques aux premiers Consuls de Rome: mais son Roman n'en vaut pas moins pour tout cela.

Pour les Sectes de Platon, & d'Aristote, qui ont fait, ou font encore, tant de bruit par toute la terre; je n'en pourrois rien dire, qui ne se trouve dans l'excellent Ouvrage que le Pere Rapin a donné au jour, de la *comparaison* de ces deux grands Chefs de parti (A).

C'est pourquoi je me contenterai de remarquer l'agréable fantaisie, que se mirent dans l'esprit l'Empereur Gallien & l'Imperatrice Salonine, de permettre à Plotin d'établir le Gouvernement, dont Platon avoit donné l'idée dans ses Livres *de la République*, en une Ville d'Italie, qu'ils lui donnerent pour en faire l'essai. Ce dessein n'eut garde de réüssir, comme il est facile de se l'imaginer. Car je crois que pour en venir à bout, il faudroit aller en quelque lieu du monde, où les Hommes fussent d'une autre espece que ceux que nous connoissons. Il faudroit aller au Païs des Romans, où non seulement les moindres Palais surpassent celui de l'*Alhambre* (14), & où l'on voit les plus beaux Jardins, & les plus charmans Païsages que l'on se puisse imaginer; mais aussi, où l'on ne voit que des gens bien faits, spirituels, généreux, libéraux, & parfaitement ornez de toutes les vertus imaginables. C'est là que Plotin auroit pû remplir les idées de Platon, & établir l'*Utopie* de Thomas Morus, si elle eût été en nature. Mais tandis qu'on ne trouvera pas le secret de rendre les hommes si achevez, qu'il seroit difficile à un Poëte d'en faire de plus accomplis; il y a toutes les apparences du monde que la République de Platon demeurera idéale.

Que je m'imagine de contentement pour Caton, s'il avoit pû gouverner la République que Plotin auroit établie! Je crois qu'il y auroit bien fait ses choux gras: lui, qui sans considerer la corruption de Rome, y opinoit toûjours comme s'il eût vêcut dans la République Platonique. *Nocet interdum Reipublicæ*, dit Ciceron, beaucoup plus facile à s'humaniser que lui, *dicit enim tanquam in* Platonis πολιτείᾳ, *non tanquam in* Romuli *face sententiam* (15). Il concevoit les choses avec une générosité si pure, & avec une idée si haute, qu'elles n'étoient nullement à l'usage du monde. Et de là vient, qu'avec toute sa vertu, il nuisoit souvent aux affaires; ne prenant pas la peine d'accommoder ses Idées générales & ses Axiomes universels, aux circonstances particulieres qui se présentoient tous les jours. C'est pourtant ce qu'il ne falloit pas oublier. Car c'est tout autre chose de se promener parmi de belles Maximes, & de belles Notions; & d'en faire l'application au train ordinaire du monde. Ces belles Maximes sont comme la suprême Région, qui est exempte d'orages, & de tempêtes; mais leur application est comme ce bas Elément, où il tonne, il grêle, il pleut: & si on n'allonge, si on n'accourcit la Régle, selon l'éxigence des cas, on ne fait que gâter la besogne. C'est donc avec raison, que Caton a été incompréhensible à son Siecle, & que sa Vertu passoit les gens. Catonem *suum sæculum parum intellexit* (16). Aussi voïons-nous que Virgile, le trouvant trop vertueux pour les gens de ce Monde, en a fait un présent à ceux de l'autre:

Secretosque pios, His dantem jura Catonem (17).

Je sais bien que l'Auteur de l'*Hexaméron Rustique* n'a pû souffrir que Mr. de Balzac ait expliqué le Vers de Virgile au sens que j'ai dit (18). Mais, quelque savant qu'il puisse être, *voire* plus savant que Balzac, je le défierois de soûtenir sa Critique, si Mr. de Balzac revenoit au monde (19).

Je finis, mon très-cher Monsieur, en vous demandant pardon de ma longueur, mais, sur tout, de ce que je me dispense si familierement à m'écarter de mon sujet avec vous, qui avez l'esprit si juste, & si délicat. J'avois commencé cette Lettre avec le dessein de parler un peu par ordre des *Philosophes Grecs*. Mais quand je me suis mis à la relire, j'ai trouvé que je n'en parle qu'à bâtons rompus. Cela vient, sans doute, d'un fort mauvais principe; & je trouve de jour en jour, que je ne donne pas mal dans le défaut de Montagne; qui est *de savoir quelquefois ce que je dis, mais non jamais ce que je vais dire*. Le mal est, qu'il y a ici plus que Montagne; c'est-à-dire, cent autres imperfections, qui rendent insurportable ce que le savoir & le bel esprit de Montagne fait excuser fort facilement. Je suis, &c.

(*) Novella, Fille de Jean André, fameux Canoniste à Boulogne & à Pise, est encore un exemple illustre de ces sortes de *Professeuses*. Voyez le Dict. Hist. & Crit. Art. André Rem. (C).

(A) Jean de Serres avoit promis un semblable Ouvrage en divers endroits de son Edition de Platon: mais il y devoit prendre le contrepied du P. Rapin, qui donne presque toûjours l'avantage à Aristote. *Imo*, dit Jean de Serres, *pleraque esse apud Platonem dilucidius & luculentius dicta, quæ concisam & perobscuram Aristotelis diligentiam mirum in modum illustrent*.

(14) Palais des Rois Maures, à Grenade. Voyez *Historia de los Vandos de los Zegries y Abencerrages, Cavalleros Moros de Granada*, &c. Cap. 1.

(15) Cicero ad Atticum, *Lib. II. Ep. I.*

(16) *Quamdiu Catonem civitas ignoravit? despuit: nec intellexit, nisi cùm perdidit.* Seneca, Epist. LXXIX.

(17) *Æneid. Lib. VIII. vers. 670.*

(18) Voyez l'*Aristippe* de Balzac, Disc. VI; & la Mothe le Vayer dans l'*Hexaméron rustique*, V. Journée, pag. 133. de l'Edit. d'Amst. 1671.

(19) Mr. Bayle a fait entrer cette Remarque dans ses *Nouvelles Lettres* sur l'*Histoire du Calvinisme* de Maimbourg. Lettre IV. s. 2.

LETTRE VII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 27. de Février 1673.

Lett. VII. à Mr. Minutoli

QU'il seroit à souhaiter, mon cher Monsieur, que la nouvelle, qui a couru la semaine derniere, de la défaite des François en Westphalie, fût véritable ! A la vérité, ce seroit le premier échec que le Roi auroit reçu dans cette Guerre ; mais que c'est un commencement de mauvaise fortune bien singulier, que la perte d'une Bataille rangée ! Il n'est jamais plus vrai de dire, que la premiere en vaut dix, qu'en une pareille rencontre. Le Roi, qui cherche la singularité en toutes choses, se devroit piquer de sentir le revers de la fortune d'une façon singuliere.

Il est assez commun de souhaiter que la Déesse NEMESIS compense nos prospéritez par quelques légeres disgraces. PHILIPPE DE MACEDOINE, aiant reçu en un même jour quantité de nouvelles favorables, fit ce souhait tout publiquement (1). Mais il est nouveau qu'on demande à la Déesse de grands malheurs, pour le contre-poids d'un grand bonheur ; & c'est pourquoi il seroit du caractere de LOUÏS XIV. de faire cette demande. Je croi qu'il ne se soucie pas trop de la singularité, quant à cela. Mais qu'il prenne garde qu'elle ne lui arrive contre son gré. La fortune est une coureuse, & une vagabonde. Elle quitte la partie quand on y songe le moins ; & il n'est point de caresses assez fortes pour l'obliger de prendre domicile à vie chez quelqu'un,

O Fortuna ! ut numquam perpetuò es bona !

dit quelqu'un dans TERENCE.

Le Lieu-commun seroit riche, qui uoudroit compiler les Dits notables des Anciens là-dessus. Il est peu de pensées qu'on ait tournées en tant de façons : marque indubitable que tout le monde est convaincu de la chose ; car on voit ordinairement que l'abondance des termes & des expressions à l'égard de quelque sujet, est une preuve que ce sujet se présente à tout le monde, & qu'on y a médit en plus d'une part.

Je me souviens à ce propos de la Remarque d'un certain Médecin, qui dit, qu'en toutes les Langues, on a une effroiable quantité de mots pour signifier les parties honteuses. Et il conclut de là, que c'est une partie qui nous tient fort au cœur, & pour laquelle le genre-humain se travaille furieusement. Mais il faut qu'il y ait une autre raison de cela. Car le pain & le vin sont bien des choses qui plaisent à tout le monde, & après lesquelles nous soupirons souvent : néanmoins il n'y a pas beaucoup de noms pour les désigner, comme chacun sait. Je croirois, pour moi, que les parties honteuses n'ont reçu tant de noms differens, que parce qu'on n'a jamais bien osé les nommer par leur nom, sans scrupule. Ainsi, on a cherché quelques adoucissemens, & quelques envelopes plus ou moins obscures, selon les personnes avec qui on avoit à parler.

Sur ce pied-là, je serois fondé à dire, que si les Cyniques eussent été les maîtres de la Langue, on se seroit contenté d'un seul mot pour exprimer ce dont nous parlons. Car ces Philosophes-là vouloient qu'on nommât chaque chose par son nom, & se moquoient de ces scrupuleux qui en usoient autrement. DIOGENE, par exemple, ne faisoit pas difficulté de prononcer tout net le nom véritable & primitif d'une chose, y eût-il obscenité, ou non ; y eût-il des femmes, ou n'y en eût-il point. Et bien des gens croient, que ceux qui lui ont fait répondre en un certain acte de sa vie, *je plante un Homme* (2), n'ont pas bien entendu son Grec φυτεύω ἄνθρωπον On sait ce qu'HORACE veut dire par *futuo*, (Mot venu de cet autre Grec,) lorsqu'il dit en la seconde Satyre du premier Livre :

Nec vereor, ne dum futuo, vir rure recurrat,
Janua frangatur, &c.

On sait aussi qu'ἄνθρωπος se prend aussi souvent pour une femme que pour un homme, dans le bel usage de la Langue Grecque. Après cela, je vous laisse à penser, si DIOGENE n'a pas répondu sans périphrase & sans détour, à la demande qui lui étoit faite un peu à contretems. Mais ceci est un peu trop Cynique. Brisons là-dessus, si vous le trouvez à propos.

Je continue à solliciter votre curiosité en faveur de la mienne. Car je vois bien que mon insatiabilité de Nouvelles est une de ces maladies opiniâtres, contre lesquelle tous les remedes blanchissent. C'est une Hydropisie toute pure. Plus on lui fournit, & plus elle demande.

Crescit indulgens sibi dirus Hydrops ;
Nec sitim pellit, nisi causa morbi
Fugerit venis, & aquosus albo
Corpore languor (3).

J'en ai donc pour toute ma vie ; c'est-à-dire ; pour autant de tems que je serai, Votre, &c.

(1) Les bonnes nouvelles que ce Prince avoit reçûës étoient, le gain d'une Bataille, la naissance d'un Fils, & un prix remporté aux Jeux Olympiques.

(2) Ce trait de la Vie de Diogene ne se trouve dans aucun ancien Auteur. C'est apparemment un conte fait à plaisir. Voyez dans le *Dictionaire Critique*, l'Article HIPPARCHIA, Rem. D.

(3) HORATIUS, *Carm. Lib. II. Od.* 2.

LET-

LETTRE VIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 2. de Mai 1673.

VIII. A MINUTO-

SI je savois quel sera le sujet de cette Lettre, mon cher Monsieur, je vous donne ma parole qu'elle ne seroit pas aussi ennuiante, que vous la trouverez apparemment. Mais comme je ne sai pas où le hazard conduira ma plume, je ne puis vous répondre de rien. Je crois vous avoir dit d'autres fois, que je m'embarque à écrire une Lettre, sans savoir quelle route je dois tenir; &, qu'en quelque façon, *si deceat parvis componere magna*,) je me mets dans la même posture que la République de Hollande, lors qu'elle avoit pris pour Devise un vaisseau agité des Vents, avec ce Mot, INCERTUM QUÒ FATA FERRENT. Or il arrive de là, que mes Lettres ne valent rien, parce qu'elles sont bâties de la premiere chose qui se présente, & que les pieces, qui les composent, y sont placées, non pas selon leur mérite, mais selon leur âge; c'est-à-dire, que je n'y apporte aucune méditation, & que je n'examine point quel rang, quel ordre, il faut donner aux pensées, me contentant de les ranger à mesure qu'elles me viennent. Ainsi ce sont des Troupes tumultuaires, ou, pour mieux dire, semblables à celles que MARIUS assembla après sa disgrace. Vous savez, Monsieur, qu'il prenoit tout ce qu'il trouvoit; & que même, il donnoit la liberté aux Esclaves qui se venoient enrôler sous lui. Je fais à peu près comme cela mes levées lorsqu'il s'agit de vous écrire; si bien que si vous leur faites faire montre, en Commissaire fort exact, il ne se peut que vous n'y fassiez une terrible Réforme.

Je m'arrête ici, de peur que, si la Figure continuoit davantage, je ne vous accablasse d'un furieux Galimatias. Il n'est rien de plus difficile à bien manier en ce tems-ci que les Métaphores. Pour peu qu'on se donne carriere, on va dans l'excès; & on se trouve tout étonné de se voir enlacé misérablement dans le Phœbus de la vieille Cour.

Sensit medios delapsus in hostes.

Un homme, aussi duppe que moi, ne sauroit apporter trop de précaution pour se garentir des pieges de l'Allégorie; &, cela étant, vous me pardonnerez bien, Monsieur, la petite brusquerie que je lui ai faite. Si j'avois à choisir une Favorite parmi les Figures, à l'exemple de SOCRATE, qui se saisit de l'Ironie pour sa part; ce ne seroit pas la Métaphore continuée, qui toucheroit mon inclination. Elle a je ne sai quoi qui me choque; & quand je remarque la naturelle inclination qu'elle a à s'enfler, je ne manque jamais de lui dire ce qui fut dit à la Grenoüille: *que quand elle se creveroit, elle n'arriveroit pas à la juste grandeur de la chose qu'elle désigne:*

. . . . Non, si te ruperis, aio,
Par eris . . . .

Vous rirez, Monsieur, de me voir avoüer si bonnement que je parle à des Figures. Mais, quoi! n'y a-t-il pas eu des Gens, qui ont apostrophé l'Ironie; qui l'ont appellée à leur secours; ou qui lui ont fait commandement de se retirer pour un tems. J'en pourrois alléguer des exemples: Mais comme vous les savez beaucoup mieux que moi, je vous épargnerai la peine de les lire ici.

A propos de l'Ironie, puisque j'ai commencé de vous découvrir mes dégouts, il faut que je vous avouë franchement qu'elle me déplait en bien des rencontres; & cela, parce qu'elle est trop sanglante, & qu'elle fait voir plus de malignité qu'une Invective déclarée. Car qui doute qu'il n'y ait plus de venin dans l'*Apologie* ironique que Mr. de la ROCHEFOUCAULT a composée pour Mr. DE BEAUFORT, (1) & dans la justification que Mr. COURTIN a faite de la conduite du Cardinal MAZARIN au Traité des Pyrénées (2), que dans des accusations toute pures?

Avec tout cela; je ne ferai pas difficulté d'avouër, qu'un Ecrit ironique n'est pas le plus sanglant du monde; & qu'il y en a d'autres, où les véritables louanges ne sont pas épargnées, même sérieusement parlant, qui portent encore plus coup. Loüer sous le Regne d'un Tyran la probité d'un homme, son amour pour la Patrie, son adresse à lier une intrigue, son courage à entreprendre tout pour s'ôter de la servitude, est une étrange espéce de louange: & apparemment TACITE y fait allusion, lorsqu'il dit, *pessimum Inimicorum genus laudantes*. C'est faire comme le

(1) L'*Apologie* irronique *pour Mr. le Duc de Beaufort* n'est pas de Mr. de la Rochefoucault, quoiqu'elle ait été imprimée, avec quelques autres Piéces, à la suite de ses *Mémoires*. Mr. Amelot de la Houssaye, qui nous a donné une nouvelle édition de ce Recueil, sous le titre de *Mémoires de la Minorité de Loüis XIV.* dit que cette *Apologie* est *attribuée à Mr. de St. Evremond*. Il y a eu beaucoup de part; comme je l'ai remarqué dans sa *Vie*, sous l'année 1651. pag. 30 de l'Edition d'Amsterdam 1726. On trouvera cette *Apologie*, corrigée sur un Manuscrit de Mr. de St. Evremond, dans le *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond*, &c. Tom. I. pag. 1. & suiv.

(2) L'Ecrit que Mr. Bayle attribuë ici à Mr. Courtin, Maître des Requêtes, est de Mr. de St. Evremond. C'est la *Lettre* qui fut cause de sa Disgrace. Je l'ai insérée dans sa *Vie* avec des Remarques, pag. 48. *& suiv.* Elle avoit paru dans un Recueil imprimé en 1665. & 1667. intitulé, *Histoire de la Paix concluë sur la frontiere de France & d'Espagne entre les deux Couronnes*, &c. La seconde Piéce de ce Recueil, qui contient en plusieurs Lettres un *Journal des Entrevûës des deux Ministres de France & d'Espagne* &c. est certainement de Mr. Courtin, car il s'y désigne lui-même: cela a pû donner lieu à Mr. Bayle, de croire que la *Lettre*, dont il s'agit, étoit aussi de lui.

LET. VIII. A Mr. MINUTOLI.

le Renard de la Fable, qui, racontant au Loup les bonnes qualitez du Lievre, exagéroit sur tout la délicatesse de sa chair. Ces gens aussi, qui, après avoir loué un homme, en viennent à un *Mais*, qui détruit tout, sont bien suspects de malice. *Voilà un bon Livre*, dira quelqu'un; *il y a de l'esprit. L'Auteur est fort spirituel, & fort savant. Mais, pourtant, je m'étonne que cet Ouvrage ait réüssi, & je n'en comprens pas la cause.* Un discours de cette nature est fort malin; & HORACE, dont j'emprunte cette pensée, remarque qu'il y a là de la noire envie, & du *maltalent*,

. . . *Hic nigræ succus loliginis; hæc est*
Ærugo mera (3) . . .

Je puis bien emprunter cette pensée, puisque BOILEAU, tout grand esprit qu'il est, n'a pas fait conscience de le faire. Du moins, ai-je oüi un homme, qui posséde admirablement HORACE, soûtenir *à cor & à cri*, que cet endroit des *Satyres* de BOILEAU, où il dit:

Et c'est avec respect enfoncer le poignard (4).

est imité de celui d'HORACE. Je vous prie, mon cher Monsieur, de m'envoier les *Vers* que vous aurez sur la mort de MOLIERE (5), & sur les Conquêtes du Roi, soit François, soit Latin, & de me croire, Votre &c.

LETTRE IX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 10. de Janvier 1674.

LETT. IX. A Mr. MINUTOLI.

JE me suis trompé, mon très-cher Monsieur; je l'avouë. J'ai crû que vous aviez paié de toute votre lumiere, dès le commencement de votre course. Mais présentement je demeure d'accord, que vos raions se renforcent, plus vous avancez dans votre carriere: & la cause de ma méprise, la voici; c'est que vous aiant vû, dès le début, extraordinairement brillant, j'ai pensé qu'on ne pouvoit pas l'être d'avantage. Pardonnez-moi cette bévûë: je m'en garderai mieux une autre fois; & je me souviendrai que le Soleil tient un peu de la Renommée, comme l'ont connu de plus habiles gens que moi; savoir, le Comte de SOISSONS, le Duc de GUISE, & le Duc de BOUILLON. Car lorsqu'ils prirent les armes sous le specieux titre de *Princes liguez pour la Paix universelle de la Chrétienté*, ils choisirent pour Devise, un Soleil levant, avec ces Mots, VIRES ACQUIRIT EUNDO. Mais ne rirez vous, pas que je me sois ainsi comparé sans façon à de grands Princes? Sans mentir, c'est un attentat *impardonnable*, pour me servir de ce gros Mot; & tout le mieux qu'on puisse dire pour moi, c'est que je ne m'encanaille pas en Comparaisons. BALZAC s'est un peu moqué de MALHERBE, de ce qu'il se mettoit immédiatement après les Rois, & qu'il disoit, PRIAM *a reçu de la consolation*: FRANÇOIS I. *n'a pas voulu mourir de regret; ni moi aussi.* (*) Vous vous moquerez donc de moi amplement, & vous ferez bien.

Au reste, je trouve très-raisonnable votre emportement contre ceux qui abusent de la dignité du Soleil. Ils ménagent si peu les intérêts de ce bel Astre, qu'ils le sacrifient quelquefois à une Soubrete, & placent de misérables Yeux cent lieuës au dessus de lui. Cette injustice me paroît insupportable; & si vous ne l'aviez pas relancée d'une maniere tout-à-fait ingénieuse, je ne me pourrois pas empêcher de lui décocher quelques traits. Mais vous vous en êtes acquité si dignement, qu'on peut assurer que vous l'avez punie, & pour vous, & pour moi.

Je lisois, il y a près de deux ans, l'*Histoire de la Societé Roiale de Londres* (1), & je me souviens d'y avoir remarqué qu'on y fait le dénombrement de tous les avantages que le Public peut recevoir de la recherche des Causes naturelles. Il n'y a point de Profession qui n'en doive profiter, à ce qu'ils prétendent. Les Poëtes, & les Orateurs, en tireront cette utilité, que plus on reconnoîtra les Propriétez des Plantes, & des Mineraux, plus ils pourront diversifier leurs *Comparaisons*: laissant un peu en repos le *Soleil*, qui a jusques ici supporté toute la fatigue. Mais, avec le benin support de Messieurs les Physiciens, je croi qu'ils auront beau s'alambiquer l'esprit après les Secrets de la Nature, le Soleil n'en sera pas moins le grand Magazin des Comparaisons. Les Poëtes, & les pousseurs de beaux sentimens, aimeroient mieux mourir, que de changer de maniere, quant à cela. Et, à la vérité, il seroit un peu étrange, que pour bien loüer une Femme, & la bien cajoler, ils tirassent des Comparaisons des Secrets de la Nature. Car il faudroit que les Femmes eussent toûjours sur elles un Cours de Philosophie, pour comprendre ce qu'on leur diroit, & quelles demandassent du délai, pour répondre à la fleurette, jusqu'à ce qu'elles eussent consulté leur Auteur. La Galanterie se trouveroit fort mal de tout cela, & tel Amant transi, qui n'attendroit pour vivre, qu'une

(3) *Satyr.* Lib. I. Sat. 4. vers. 100.
(4) Satire IX. vers. 166.
(5) Moliere mourut le 17. de Février 1673. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article POQUELIN.
(*) Un Abbé, vain jusqu'à l'extravagance, choqué du Titre de *Grand*, qu'on donnoit à un puissant Prince, s'écria: *Il n'y a véritablement de grands Hommes, que Scipion, Jesus-Christ, & moi.*
(1) *Histoire de la Société Royale de Lonbres, établie pour l'enrichissement de la Science naturelle: escrite en Anglois par Thomas Sprat, & traduite en François*, Geneve 1669, in 8. C'est la Traduction en vieux Gaulois plûtôt qu'en François, d'un Original très poliment écrit. Mr. Sprat nous a donné quelques autres Ouvrages, qui ont été fort estimez: un *Poëme* sur la Peste d'Athenes, une *Réponse* à la *Relation du Voyage de Sorbiere en Angleterre*, & la *Vie de Mr. Cowley*, célébre Poëte, mise à la tête de ses Poësies. Il étoit Evêque de Rochester, & Doyen de Westminster, lorsqu'il mourut le 31. de Mai 1713.

qu'une favorable réponse de sa Maitresse, expireroit avant qu'elle eût trouvé le Chapitre nécessaire. Outre que ce seroit tomber dans des inconvéniens semblables à ceux que la mauvaise affectation de RONSARD, & de ses Confreres, avoit introduits dans la Poësie, & qu'on a eu tant de peine à retrancher. Il falloit posséder à fonds toute la Fable, pour entendre une Déclaration d'Amour mise en Rimes Françoises; & il y avoit tel Sonnet, pour l'intelligence duquel on n'avoit pas trop de cinq ou six Scholiastes. (*)

Ainsi, tout bien compté & rabatu, je trouve qu'il vaut mieux que le *Soleil* en soit pour les frais, comme il l'a été jusques ici, que de se défraier sur les qualitez occultes, que Messieurs les Philosophes nous déchiffrent. C'est le destin de ce bel Astre. On loüe à ses dépens toute sorte de personnes; & il n'est pas jusques aux femmes de joie, qui n'en aient voulu tâter. Une de cette catégorie pressa un jour si furieusement THEOPHILE, de faire des Vers pour elle, où il la comparât à cette Planette, qu'il lui fit ce Quatrain *in-promptu*.

> Cette Femme qui m'importune,
> Veut qu'on la compare au Soleil:
> Il est commun; elle est commune:
> C'est tout ce qu'ils ont de pareil.

Les Géans mêmes ont eu la gloire d'être louez d'avoir eu l'œil semblable au Soleil: témoin ce que VIRGILE dit de celui du monstrueux POLYPHEME.

> *Quod torvâ solum sub fronte latebat,*
> *Argolici clypei, aut Phœbeæ lampadis instar.* (2)

Il est vrai que pour la supériorité de grosseur, on ne la lui conteste pas si souvent, qu'on lui chicane la supériorité de lumieres: car on dit bien des yeux d'une femme, qu'ils sont *plus brillans que le Soleil*; mais on ne dit pas qu'ils soient *plus gros*. Ainsi il n'y a pas tant de sujet de se plaindre de ce côté-là. Or comme j'ai trouvé votre zèle pour le Soleil le plus raisonnable du monde; ainsi, Monsieur, je désapprouve la modestie que vous avez fait paroître, en rejettant l'éloge de *Soleil*, que je vous avois justement donné. Je ne m'en dédis pas pour toute votre réflexion; & je vous dis encore un coup que je vous reconnois pour mon *Soleil*, & que j'ambitionne l'honneur d'être votre *Satellite*.

> *Eris mihi magnus Apollo.* (3)

Vous voiez que je profite, ou bien, ou mal, des nouvelles Découvertes de la Physique; lesquelles nous ont appris que les Planetes ont des *Satellites*. Si Mr. SPRAT, qui a fait l'*Histoire de la Société Roiale*, voioit ceci, il s'applaudiroit, sans doute, d'avoir si heureusement deviné, que les spéculations des Philosophes modernes fourniroient matiere aux Ecrivains, & enrichiroient ce beau Lieu-Commun de la Rhétorique, qu'on appelle *à simili*. Une chose l'affligeroit pourtant. C'est qu'il a crû que cette recruë de Comparaisons, qui se fait par les beaux-esprits sur les terres de la Philosophie, iroit à la décharge du *Soleil*; & il verroit, au contraire, pour cet Essai, qu'il en supporte un fardeau encore plus pesant qu'il ne faisoit. +

+ mais si tout le monde se prevaloit aussi grossierement que moi des nouvelles decouvertes de la Phisique, il faudroit deffendre l'usage que l'autheur Anglois espere que l'on fera des experiences phisiques pour l'ornement de l'eloquence et de la Poesie, car on gateroit tout par ce moyen (l'originale a cela de plus)

Le *bellua pallidum turbatur* est assurément quelque chose de rude; soit qu'on prenne adverbialement *pallidum*, dequoi il y a des exemples authentiques, comme quand HORACE dit, (4) *lucidum fulgenteis oculos*; soit qu'on le prenne pour *pallidorum*, qui est, selon moi, le meilleur sens. *Tûus are ac librâ.*

LETTRE X.

A Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 8. de Mars 1674.

MR. le Comte DE DHONA vous remercie bien fort, Monsieur, du Livre de Mr. d'ABLANCOURT, & de votre bonne volonté pour les jeunes Comtes. Il vous le renvoira au premier jour; parce qu'outre que le Discours *de la Bataille des Romains* (1) est fort court, il se trouve qu'il ne contient pas précisément ce que S. E. cherche. Elle voudroit savoir le véritable nom Latin de toutes les Charges Militaires d'aujourd'hui; & c'est ce qui, selon mon petit sens, n'est pas facile à trouver: soit que les Romains n'eussent pas tant d'Officiers dans leurs Troupes qu'on en a présentement; soit que les Historiens Romains se soient contentez d'en parler en gros. Car pour moi, je n'ai guéres remarqué dans TITE LIVE, sinon le *Consul*, son *Lieutenant*, les *Tribuns des Soldats*, les *Centeniers*, & les *Porte-Enseignes*. Je n'ai pas pris garde qu'ils eussent ce grand attirail d'Officiers subalternes, qu'on voit aujourd'hui d'*Aide-Major*, de *Capitaine-Lieutenant*, de *Mestre-de-Camp*, de *Sergent-de-Bataille*, de *Brigadier*, & cent autres, que je ne sai pas. Il y a apparence que VEGECE, que je n'ai jamais lû, a plus distinctement parlé des Charges Militaires que les Historiens; &, quoi qu'il en soit, je me trouve fort embarassé de dire *Sergent* en Latin, sans user de circonlocution. Or tel étant le but de Mr. le Comte, vous

(*) Les Oeuvres de *Ronsard*, & celles de quelques autres Poëtes de son tems eurent besoin de plusieurs Scholiastes, pour être entenduës. Aussi ont-elles été imprimées avec les Annotations de divers Commentateurs, comme *Muret*, *Binet*, *Rapin* &c. Celles de Ronsard l'ont été à Paris en 1623. *in folio*, 2. *vol.*

(2) Æneid. *Lib. III. vers. 636.*

(3) Eclog. III. *vers.* 100.

(4) Odar: *Lib II Od.* 12.

(1) Ce *Traité de la bataille des Romains* par Mr. d'Ablancourt, se trouve à la suite de sa Traduction des *Stratagemes de Frontin.*

LETT. X. & XI. A MR. MINUTOLI ET A MR. CONSTANT.

vous comprenez bien qu'il lui faut quelque autre chose que le Livre de Mr. d'ABLANCOURT.

Les bonnes nouvelles que vous nous avez données, mon cher Monsieur, de la Paix entre l'Angleterre & la Hollande, ont été si vraies, qu'on n'a pas eu lieu de se dédire de la joie qu'on en avoit conçuë sur le premier avis. C'est maintenant qu'on verra si le Roi a quelque chose de bon dans l'ame; & c'est à cette heure, qu'il aura besoin de toute sa magnanimité,

Nunc animis opus, Ænea, nunc pectore firmo. (2)

S'il est batu, on s'en moquera, sans l'excuser, sur la multitude de ses ennemis; & s'il les bat, au lieu de l'en loüer, on accusera ces mêmes ennemis, & on dira qu'ils n'ont pas été d'accord, qu'ils ont été Traîtres, *& quid non*? de sorte qu'il hazarde sa réputation, & ses Etats, sans se pouvoir promettre une Gloire bien pure, & non sujette aux mauvaises interprétations. Mais aussi, qu'y a-t-il qu'on ne puisse détourner en un mauvais sens? *Donnez-moi*, dit MONTAGNE, *la plus belle action du monde, je vous ferai voir qu'elle peut avoir eu cinquante méchans motifs.*

Vous me direz que ce que l'on perd d'un côté, on le gagne de l'autre; & que si on peut attribuer à une bonne action des fins criminelles en grand nombre, on peut aussi colorer une action mauvaise, des meilleurs prétextes; & des plus excellens motifs qu'on se puisse imaginer. Je vous accorderai cela, Monsieur. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait bien du désordre, & de la foiblesse, dans l'esprit de l'homme, puisque ces choses sont possibles.

Si vous me demandiez à quel propos cette moralité? Je serois bien en peine de vous répondre. Car, franchement, je ne puis rien alléguer pour moi, sinon que le discours m'y a conduit. Si le papier eût eu plus d'étenduë, je ne sai pas encore ce que je serois devenu: je me serois si fort écarté qu'on auroit crû impossible que j'eusse commencé mon voiage par les affaires de France, & j'aurois pû donner à deviner en quatre aux plus huppez, par quelles gradations je serois parvenu jusques à tel endroit. Mais quelque loin que je fusse allé, j'aurois bien sû retrouver mon gîte, qui est l'Amitié avec laquelle je suis, &c.

LETTRE XI.

A MR. CONSTANT.

à Lausanne.

A Copet, le 31. de Mars 1674.

LETT. XI. A MR. CONSTANT.

MR. le Comte DE DHONA étant trop incommodé pour vous écrire de sa main, m'ordonne de vous faire ces lignes, mon très-cher Monsieur, pour vous prier de communiquer cette Relation de son état à Monsieur votre Frere, à Mr. de GRIVELY, & autres, qui se sont servis de ce remede; mais sur tout, à Mr. DES BERGERIES; afin qu'ils en disent leur avis.

Il n'y a aucunes nouvelles considérables cet ordinaire: si bien que vous m'excuserez si je ne vous en envoie pas. Mr. DAILLÉ a demandé son congé à l'Eglise de Charenton; (*) & il y a plusieurs Candidats pour cette Place. Mr. PRALIN en est un: & un de mes Amis m'écrit de Paris qu'il a prêché à Charenton depuis peu; mais qu'il n'a pas fait grande merveille. On croit que Mr. JANIÇON, Ministre à Blois, l'emportera. (†)

Je vous prie, mon cher Monsieur, de faire en sorte que je puisse trouver à acheter à Lausanne le premier Tome de l'*Illustre Bassa.* (1) A Geneve je n'ai pû l'avoir séparé. Je suis, &c.

(2) Virg. *Æneid. Lib. IV. vers.* 261.

(*) HADRIEN DAILLÉ, Fils du célébre Jean Daillé, Ministre de Charenton, dont il devint le Collegue l'année 1658. Ce furent ses infirmitez qui l'obligerent de demander son Congé, & d'être dispensé des fonctions du Ministere. Après la Révocation de l'Edit de Nantes, il se retira à Zuric, où il mourut vers le mois de May 1690. Nous avons de lui la vie de son Pere. Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Article DAILLÉ (Jean) Rem. F.

(†) Ni l'un ni l'autre n'ont succédé à Mr. Adrien Daillé.

(1) *Ibrahim, ou l'illustre Bassa.* Ce Roman est de Mr. de Scudery. Sorel en fait beaucoup de cas. Voyez sa *Bibliotheque Françoise*, pag. 185. de la 2. édit. 1667.

LETTRE XII.

CHARISSIMO SUO CONSTANTIO PETRUS BÆLIUS S. P. D.

Haud intempestivè fecero, Amicissime CONSTANTI, (*ita mihi liceat te compellare, procul omni honoris præfatione, veris ac genuinis* ROMULI *nepotibus incognitâ,*) *si nunc tecum Latine egerim, qui Humaniorum Litterarum studio, pro muneris tui ratione, potissimum incumbis. Neque tamen carebit omni reprehensione meum institutum: Viri enim parùm prudentis esse videtur, hispidâ hacce Latinitate eum convenire, quem Politiores Musas excolere intelligas. Nempe ità comparatum est in rebus humanis, ut* JANI *illius bifrontis ubique liceat instar deprehendere, dum quod primò intuitu laudabile videtur, si paululum invertas, illicò,*

Nova rerum facies, inopinave surgit.

Verùm est quod paucis tecum expostulem, atque adeò violatæ Musarum reverentiæ te reum agam. Itanè contemtim de illis censes, ut præ Lamiis! Harpyiis, & si quid usquam tetri extitit, sordeant tibi Divæ Heliconiades? Cavesis malam rem, Memento cœlestia Numina haud impunè contemni. An oblitus es quàm ægrè tulerit JUNO *sibi præferri* VENEREM, *Amorum licet ac Leporum parentem?*

. . . . Manet altâ mente repostum
Judicium Paridis, spretæque injuria formæ (1).

Quid putas igitur in te designaturas Musas, quibus immania monstra, & omni diritate teterrima, præponere ausus es? Quam vereor tibi, ne præter ingrati animi labem, multa alia mala in caput tuum concites! Nam quæ tanta sit patientia, quæ inultum præterire patiatur piaculare istud nefas? Læsisti ea Numina, quæ te suis dotibus & muneribus cumulaverant. Vide ne propediem in istam querelam te erumpentem audiamus:

Tantæne animis cœlestibus iræ (2)?

Proinde, si me audis, quàm primùm finem facito de Musis secius existimandi; pessimam hæresim maturè abjicito,

. . . . & istam
Oro, si quis precibus locus, exue mentem (3).

Sed ô me parùm nasutum, qui nodum in scirpo quæram! Facessat omnis à me sollicitudo. Tibi enim tam facile erit tecum reconciliare Musarum gratiam, quàm in promptu fuit ipsas spernere: atque adeò, si quam tibi calamitatem vindictâ nomine inferre velint, poteris, vel minimâ pœnitentiæ significatione, averruncare. Proinde parco metu, nec ampliùs divinas iras tui causâ expavesco. Utinam verò, quo nunc affectus es Musarum tædio, eo etiam ante sex septem menses, laborâsses! Non nunc amœnissimam tuam præsentiam desiderarem; non urbana colloquia,

Queis sæpè memini longos consumere soles;

Non denique tot jucundas deambulationes, quas Aristotelicis non mutem. Sed est ne credibile in te quoque veram deprehendi hanc sententiam,

Nitimur in vetitum, &c. (4)?

Tu quoque, Ornatissime Vir, quæcunque ex officio gerenda sunt, gravia putas; aliter suavia futura? O importunam judicii nostri depravationem! Experior ego illam, ut si quis alius. Quæ enim grata mihi videntur, si meâ sponte ad ea accedam, inamabilia, Medius Fidius, & intoleranda fiunt, si necessariò usurpem. Unde minùs mirum mihi videtur, tibi jam non sapere Veneres Virgilianas, quas olim in deliciis habueris. Atenim non ità tenax est ejusmodi fastidium, quin ratione & consuetudine eximi possit, ut ideò sperare debeas temporis progressu te hac molestiâ levatum iri. Dabit Deus his quoque finem. *Cæterùm de tuâ humanitate, quod Stoicorum ἀπάθειαν respuis, amo te quàm vehementer. Parcant mihi Manes* SENECÆ; *parcat* ZENO, CLEANTHES, EPICTETUS, *duro gens robore nata, æreque triplici cor circumdata; si fortia illorum axiomata mihi indicta putem. Seponat sibi quisquis voluerit trucem tetricamque eorum Philosophiam: mihi humano more vivere certum est; eò magis, quòd tibi inesse ejusmodi consilium satis superque indicasti. Macte istâ virtute, Vir Clarissime, corque tuum perge usque & usque charitatibus legitimis aperire,*

. . . . Qui te cunque domat Amor.
Non erubescendis adurit
Ignibus (5).

Ergo valeat SENECA, *cum tumidis suis Placitis, & pro lubitu in affectus invehatur. Aut si aliquatenùs ejus Sectam amplectendam tibi putes, ità amplectere, ut*

Musis amicus tristitiam & metus
Tradas protervis in mare Creticum
Portare ventis (6).

De cætero, hilaritati & risui indulge, facque ut mihi

(1) VIRGILIUS, Æneïdos Lib. I. vers. 36.
(2) VIRGILIUS, *ubi supra* vers. 15.
(3) Idem, *ubi supra*, Lib. IV. vers. 318.
(4) OVIDIUS, Amorum Lib. III. Eleg. 4.
(5) HORATIUS, Carm. Lib I. Ode 27.
(6) HORATIUS, Carm. Lib. I. Ode 26.

mihi pinguem & nitidum benè curatâ cute videndum te prabeas quotiescunque hac fœlicitate frui me voluerit Deus Opt. Max. quem supplex veneror, ut tibi vitam pacatam & jucundam prabeat; cùmque tibi

Sit bona librorum & provisæ frugis in annum
Copia (7),

ut amœniter his boni uti diutissimè concedat. Vale, Vir amicissime, & quâ me dignatus es Amicitiâ, fac porrò ut non excidam.

Quod de terræ motibus *subjunxisti, hoc verò me in terrorem daret, ni jampridem valere jussissem futiles & vanos vulgi pavores. Plebs namque improvidè prasaga stupet res merè naturales,* terræ motus, solis lunæque labores; *& nescio quas calamitates inde hariolatur. Multi sic existimant, non aliâ de causâ Tellurem quati, quàm quòd novus rerum ordo immineat, & insignis Dominorum mutatio. At* non ego credulus illis. *Non pauci, judicii pracipites, novissimum illum Diem instare credunt, illudque tempus brevi adfore,*

Quò mare, quò tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, & mundi moles operosa laboret (8);
Credat Judæus Apella,
Non ego (9).

Quòd Galli è Palatinatu pradas agunt, & innumerabilem Germanorum exercitum nihil morati, Electoris ditionem ferro flammisque fœdant, argumento est eos, si non viribus, saltem audaciâ prastare hostibus suis. Atque hanc audaciam nemo jure meritò ut intempestivam carpserit. Nunquam enim aliàs magis è re Gallica fuit, fiduciam, alacritatem & spiritus altos pra se ferre, & quidquid curam metumque hostibus injicere, aut spem saltem minuere potest: quandoquidem eò rerum deventum sit, ut Regi apta mirum in modum videatur hac Adhortatio,

Nunc animis opus, ÆNEA, nunc pectore firmo.

Aut si mavis verba Homerica,

Παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο νῦν σε μάλα χρὴ
Αἰχμητήν τ᾽ ἔμεναι καὶ θαρσαλέον πολεμιστήν (10).

Nihil paulò memorabilius proximis Veredariis addidicimus; proinde nullos nuncios tecum communicabo in prasentiarum.

Datum Copeti, 3. Nonas April. 1674.

LETTRE XIII.

A

Mr. CONSTANT.

A Copet, le d'Avril 1674.

IL paroît bien, mon très-cher Monsieur, que vous avez affaire à des Rhétoriciens, par la description que vous m'avez faite du changement où vous vous trouvez (1). Vous me permettrez, s'il vous plait, de vous dire que vous exagerez un peu, ce me semble; & que l'obligation où vous allez être de lier un commerce particulier avec les Belles-Lettres, *cum politioribus Litteris & mansuetioribus Musis*, ne vous doit point paroître si rude que vous la décrivez. Je serois fâché que vous m'eussiez fidellement représenté votre état; & parce que je souhaite que la chose ne soit pas ainsi, je me suis mis dans la fantaisie qu'il y a de la Figure de Rhétorique. Soiez mieux, mon cher Monsieur, je vous en conjure, que vous ne dites; car autrement, je ne saurois que devenir: moi qui suis déjà inconsolable d'avoir perdu vos charmans & ravissans entretiens, & qui ne suis capable de trouver de la diminution à cette tristesse qu'en apprenant que c'est votre bonheur qui me la cause.

Je n'ai aucunes nouvelles à vous communiquer. Vous savez qu'il y a cinq Députez de Messieurs les Cantons en Franche-Comté, pour conclure la Neutralité entre les François, & cette Province. On croit que l'Angleterre n'en demeurera pas en si beau chemin, & qu'elle en viendra jusqu'à l'offensive avec la France. La Chambre Basse a offert de l'argent au Roi, s'il veut faire ce coup-là. Le Marquis DE RUVIGNY, Ambassadeur de France, & le Roi d'Angleterre, se sont dit quelques mots assez piquans. La prise de Germersheim a été causée par la crainte que l'on a de la prise de Philipsbourg. Les Hollandois mettront en mer cinquante Vaisseaux de Guerre, & des Brulots à proportion, & chargeront neuf Régimens pour faire descente où ils pourront. Le Maréchal d'HUMIERES s'est retiré à Mastricht avec quatre Régimens; ce qui fait conjecturer que les Places de la Hollande seront bien-tôt abandonnées.

Mr. DE ROCOLLES est marié, & disgracié chez Mr. SCHWERIN. Je vous rends graces des Vers dont on a régalé vos Commencemens. Je finis en vous assurant de mes très-humbles services, & vous souhaitant toute sorte de prospérité, & que vous trouviez toute sorte de douceur dans un Emploi qui vous paroît rude dans ses commencemens. Je suis si attendri par les termes de votre Lettre, qu'il faut que je brise là, pour vous dire que je suis tous à vous, &c.

(7) HORATIUS, Epist. Lib. I. Ep. 18. vers. 109.
(8) OVIDIUS, Metamorph. Lib. I. Fab. 9.
(9) HORATIUS, Serm. Lib. I. Satyr. 5.
(10) Iliad. Lib. XXII. vers. 268.
(1) Mr. CONSTANT venoit d'être fait Principal du College de Lausanne.

LETTRE XIV.

A

Mr. CONSTANT.

A Copet, le 13. de Mai 1674.

XIV. A CONS-
XV. A MINUTO-

IL ne sera pas nécessaire, mon cher Monsieur, que vous m'envoyez le *Mercure Hollandois*, ni aucun autre Livre, parce que les fâcheuses nouvelles, que j'ai reçuës de chez nous, m'obligent de penser à faire retraite incessamment. Mon pere est malade d'une maniere qui fait craindre pour sa vie. Il m'ordonne de partir en toute diligence, désirant de me voir; & je ne saurois lui refuser, ni à moi-même, cette satisfaction. Je crains que je ne pourrai pas avoir l'honneur de vous faire une visite de longueur raisonnable; mais je ferai tout mon possible, pour vous aller embarasser comme en courant, & vous prier de me continuer l'honneur de votre précieuse amitié & de croire que je me souviendrai toute ma vie de tant d'amitiez que vous m'avez faites.

Pour l'*Illustre Bassa*, je vous prie, mon cher Monsieur, de me le faire tenir au premier jour, & de me marquer quelqu'un à qui je donne l'écu que je croi qu'il coutera. Mais ce n'est pas la principale grace que j'ai à vous demander. Comme je voudrois témoigner à Mr. le Comte DE DHONA mon zéle, en laissant à ma place quelqu'un qui le contentât, je vous prie de m'aider à faire quelque bonne rencontre. Non seulement vous me rendriez un service considérable, parce que je partirois d'autant plûtôt; mais aussi, vous procureriez un grand bien aux jeunes Comtes, parce que leurs Etudes s'entretiendroient, & se perfectionneroient. J'espere d'onc, Monsieur, que vous vous y emploierez avec votre ardeur, & votre vigilance accoûtumée; & vos recherches ne sauroient manquer d'être les meilleures du monde, parce que vous connoissez *intus & in cute* ceux à qui il faudra avoir affaire. Joint que votre affection pour cette Famille sera un puissant motif pour vous faire faire quelque bon choix. Enfin, mon cher Monsieur, votre bonté, & votre amitié éprouvée en tant de rencontres, me poussent à croire que vous m'indiquerez quelque chose Jeudi prochain. Je ferai bien aise de pouvoir dire en ce tems-là à S. E. s'il y a quelque chose à attendre du côté de Lausanne.

Nous ne savons rien du Siege de Besançon. Mais de Hollande, on assûre la Paix de l'Evêque de Munster; sous la condition qu'il rendra tout ce qu'il avoit pris, même Borklo, & donnera ses Troupes à l'Empereur. Le Roi, de son côté, abandonne tout, à la reserve de Grave, & du Fort St. André; de sorte que tous les Parens de Mr. le Comte vont rentrer dans leurs biens. Le Duc de Lorraine est, dit-on, arrivé vers Schaffouse, avec cinq mille chevaux. Je suis, &c.

P. S. Je viens d'apprendre d'assûré, que Besançon n'est assiégé que par dix mille hommes, & que le Roi n'y est point encore venu; de sorte qu'il ne se faut pas tant s'étonner si cela ne s'expédie pas promptement.

LETTRE XV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Copet, le 17. de Mai 1674.

JE voi bien mon cher Monsieur, qu'il ne faut pas disputer avec vous par la voie du raisonnement. Ce seroit le moien de ne gagner jamais sa cause. Il faut donc s'arrêter aux faits, & refuter toutes vos belles raisons, par l'exhibition nuë & simple des Pieces justificatives. Il n'y a point de subtilité qui puisse tenir contre cette méthode: & bien qu'un Illustre de l'Antiquité se soit plaint, que quand il luttoit avec PERICLES, & qu'il le jettoit par terre, PERICLES savoit persuader le contraire aux Assistans, avec les charmes de son Eloquence: je ne croi pourtant pas que ce beau parleur eut trompé personne, si l'autre lui eut tenu ferme le pié sur la gorge, & l'eut fait remarquer dans cette posture à toute la Compagnie. C'est comme cela qu'il faut faire avec vous autres Messieurs les beaux esprits. Car comme vous trouvez des raisons subtiles & spécieuses, pour toutes choses, dès qu'on n'a pas l'art de raisonner avec la même subtilité, on se trouve sur les dents. Mais aussi, quand après vous avoir laissé parler tout votre sou, on se contente de produire un fait clair & incontestable, avouez-moi, qu'on vous met assez en peine.

Voilà, Monsieur, la méthode que je prétens suivre

Lett. XV. & XVI. a Mr. Minutoli et a Mr. Constant.

suivre desormais avec vous Je me suis efforcé de vous prouver que j'étois maigre. J'ai voulu opposer raisons à raisons. Mais le génie de votre Eloquence a été le plus fort. Je prens donc le parti de vous convaincre par la chose même, en me soûmettant, pour ainsi dire, au témoignage de vos sens, & en vous faisant porter la main par tout où besoin sera. Prenez un peu la peine de me toucher; il n'en faut pas davantage pour être tout-à-fait convaincu que je puis dire plus justement de moi que l'Ergasilus de Plaute,

Ossa atque pellis misera macritudine (1)

Il me semble que je vous mene par le plus droit chemin, & c'est celui dont on se sert au Païs de l'Infaillibilité. En effet, quand on veut savoir si le sujet papable a toutes les parties intégrantes d'un Pape, on ne s'amuse pas à discourir: on y va de la main. Et après un attouchement suffisant & légitime, on conclut l'affaire. Tant il est vrai, que c'est la plus sûre voie de trouver la vérité.

Mais que je suis mal habile homme de vous indiquer un moyen si infaillible de vous détromper de la favorable prévention que vous avez pour moi! Il vaudroit mieux que je ne vous contestasse rien, & que vous donnasse cause gagnée. Il seroit bon pour moi que je n'eusse pas des pieces si justificatives & si convainquantes de ma maigreur;

O! utinam arguerem sic ut non vincere possem!
Me miserum! quare tam bona causa mea est?

Je croi que Mr. Basnage aura fait quelque chose pour moi, qui pourra être cause que je *ferai Jaques Desloges* (2). Il n'en faut rien dire, s'il vous plaît. Je vous expliquerai à vous seul tout le mystere. Je suis cien fâché de n'avoir pas assisté à vos Promotions. S'il vous plaît de me dire quelque chose du sujet des Harangues, vous obligerez infiniment le plus passionné de vos Amis & Servi eurs, &c.

P. S. Si je savois à qui il faut s'adresser pour avoir la *Gazette de Hollande*, je m'y adresserois, pour savoir ce qu'il prétend avoir par an.

LETTRE XVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Copet, le 11. Mai, 1674.

Lett. XVI. a Mr. Constant.

JE suis si horriblement pressé, mon cher Monsieur, par des ordres redoublez de me retirer incessamment, que je parts sans avoir l'honneur de vous aller rendre visite. C'est un de mes plus grands regrets, & comme diroit un homme de de-la les Monts,

Quest' è quel che più inaspra i miei martiri.

Mais il faut céder à la nécessité, à la quelle vos Poëtes ont même assujetti les Dieux. Ce qui me console, c'est que votre amitié n'aiant pour fondement aucune de mes actions, je ne dois pas craindre que tandis que vous serez l'obligeant, l'honnête, & le généreux Monsieur Constant, elle se diminue, quelques fautes que je fasse de mon côté contre elle. Continuez-moi, mon cher Monsieur, cette précieuse amitié. Je me souviendrai de vous par tout où je serai, & je vous donnerai de mes nouvelles; faites-moi réponse, s'il vous plait, selon les adresses que je vous marquerai; & vous serez cause que je n'aurai pas tout perdu en vous quittant, puis qu'il m'en restera de tems en tems des Lettres de votre façon.

Son Excellence fera ce que vous souhaitez pour Mr. de Chesauld. Il s'est trouvé à Geneve un honnête homme pour venir à ma place. Il se nomme Mr. Manget, & est de Geneve même. Je ne puis me lasser de vous entretenir, quoique je le fasse grossierement; & j'ai autant de peine de finir cette Lettre, que j'en avois autrefois à me séparer de votre charmante conversation. Il faut pourtant finir ici, & vous assurer que je suis, & serai toute ma vie, mon très-cher Monsieur, Votre &c.

P. S. On m'a envoié l'*Illustre Bassa*. Mr. Ripp m'a promis que dès que S. E. aura lû le *Mercure Hollandois*, il vous le renvoiera. Mr. du Chene y tiendra la main, pour l'en faire souvenir. C'est demain que je crois partir d'ici, & Samedi de Geneve.

(1) Plautus, *in Captivis*, *Act.* 1. *Scen.* 2.

(2) „ *Faire Jacques Desloges.* i. *s'enfuir.* C'est par allu„ sion de *Desloger.* vulg. „ Oudin, *Curiositez Françoises, pour supplement aux Dictionnaires*; au Mot *Jacques.*

LETTRE XVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rouën, le 26. de Juin 1674.

JE croiois, mon cher Monsieur, que quand je serois dans une grande Ville, j'aurois de la matiere à revendre pour faire des Lettres: cependant je ne fus jamais si sec ni si stérile que je me trouve. Je n'ai point encore bien établi mes habitudes avec Messieurs les curieux; je n'ai pas encore fait mes visites: avec le tems il pourra être que j'aurai plus dequoi vous entretenir. Pour le présent, je vous prie de vous contenter de ce maigre Billet, à qui vous devez d'autant plus d'indulgence, qu'il n'est en ce misérable état, que parce que le désir de vous assûrer de la continuation de mon obéïssance ne m'a pas permis d'attendre que mes provisions fussent faites.

Ce me seroit un grand réfuge si je pouvois vous entretenir des affaires générales: mais envoyer des nouvelles à Geneve, c'est justement *porter des pommes en Normandie*; ou, pour le dire en Latin, *Noctuam Athenas*. Il est certain que vous êtes beaucoup plus curieux dans les Républiques qu'on ne l'est ailleurs; & quoiqu'on coure ici fort avidement après la *Gazette d'Amsterdam*, qui vient deux fois la semaine, c'est plûtôt pour savoir s'il y a quelque raillerie contre le Pape, ou quelqu'un des Cardinaux, ou les Peres de la Société, que pour s'y instruire des nouvelles de la Guerre. A Geneve, on se connoît si bien en Nouvelles, qu'on discerne d'abord à les entendre, de quel Païs elles viennent. Ce qui me fait souvenir de ces friands dont parle le Satyrique; qui savoient dire dès la premiere vûë, de quel climat, ou de quel rivage venoient tels ou tels poissons.

Ostrea callebat primo deprendere morsu;
Et semel aspecti dicebat littus echini (1).

Ici, on est beaucoup plus duppe. Mais j'ai beau me défendre: faute de toute autre chose, je suis contraint de faire le Nouvelliste.

Le bruit court fort ici d'une Bataille donnée entre Mr. DE TURENNE & le Duc de Lorraine (2); & constamment on dit que Mr. DE TURENNE a batu les Lorrains, & leur a tué beaucoup de monde. On ne parle point encore que les Hollandois aient fait aucune Descente; dequoi il y a sujet de s'étonner, vû les excessives & immenses sommes qu'il faut pour entretenir une si nombreuse Flote. Mais que sur terre on voie des armées prodigieuses, qui ne font que manger le païs où elles campent; ne faut-il pas que sur mer on se contente de se promener? C'est une moquerie que de voir le plus grand Capitaine de l'Europe, être à rien faire dans les Païs-Bas avec une Armée que l'on fait passer pour très-nombreuse. Les Hollandois & les Espagnols ont encore quelque excuse, que se voiant en tête un ennemi dont le nom seul étonne (3), ils se tiennent sur leurs gardes.

Il n'y a guere de Livres nouveaux. Madame DE VILLE-DIEU vient de publier deux Tomes de ses *Oeuvres Mêlées* (4). On a imprimé un Roman, appellé *Ariovistus*, aussi en deux Tomes (5). Il y a une *Nouvelle Méthode* pour bien parler & prononcer le François, qui est assez estimée (6). Le Jesuite MAIMBOURG a donné l'*Histoire de l'Arianisme*, avec un *Discours de la Naissance & du Progrès de l'Hérésie de* SOCIN (7); & l'*Histoire des Iconoclastes*. Ces Livres sont bien écrits, & remplis de beaucoup de connoissance dans l Histoire.

L'Académie de Caen a fort perdu en la mort de Mr. DE BRIEUX, le plus grand Poëte Latin qui fût en France, & fort versé dans les Belles Lettres. Il a laissé un Fils, qui est Ministre, lequel sera riche de vingt à trente mille livres de rente. J'ai lû un Traité de ce Mr. DE BRIEUX, où il recherche l'Origine de quantité de façons de parler Proverbiales, comme *réduire à quia; bâtir des Châteaux en Espagne*, &c. (8). Il dit des choses fort jolies, mais quelquefois il en dit aussi qui ne le sont pas. C'est un marchand mêlé.

Je vous prie, mon très-cher Monsieur, de me donner de vos nouvelles, & de Mr. le Comte DE DHONA. C'est votre très-humble Serviteur, & très-cordial Ami, qui vous en prie.

(1) JUVENALIS, *Satyr. IV.* vers. 142.
(2) Le combat se donna le 16. de Juin.
(3) Le Prince de CONDÉ.
(4) Mr. Bayle a parlé de Madame de Ville-Dieu dans son *Dictionnaire*. Voyez l'Article JARDINS (*Marie Catherine des*).
(5) L'*Arioviste* est de Mademoiselle de la Roche-Guilhen, morte en Angleterre. Elle a publié plusieurs autres petits Romans.
(6) *Nouvelle Méthode de la Langue Françoise, divisée en quatre Parties, dont la premiere est, la Prononciation des sons en general: la seconde, est la Prononciation en lisant: la troisiéme, la Grammaire, & la quatriéme, l'Euphonie, ou bonne Prononciation des Mots en parlant.* Paris 1674, in 12. Dans le Privilege on dit qu'elle est composée par le *Sieur d'Aisy.*
(7) *Histoire de l'Arianisme depuis sa naissance jusqu'à la fin: avec l'origine & le progrès de l'Hérésie des Sociniens.* Paris 1672. 2. vol in 4. Maimbourg n'y a pas inséré un *Discours* séparé touchant le Socinianisme; comme l'expression de Mr. Bayle semble le marquer: il en dit seulement quelque chose, à la fin de son XII. & dernier Livre.
(8) *Origines de quelques Coûtumes anciennes, & de plusieurs façons de parler triviales.* Caen 1672. in 12. On a aussi de lui deux Volumes de Poësies Latines & de quelques Françoises. Le premier sous ce titre: *Jacobi Mosanti Briosii Poemata, Candomi* 1668. in 12. & le second sous celui-ci, *Jacobi Mosanti Briosii Poemata. Pars altera, Latina & Gallica, cum quibusdam Epistolis de Candomensium Rebus, Candomi* 1669. *in* 12. Il a aussi laissé un Recueil de Pieces en Prose & en Vers imprimé à Caen en 1671. in 12. & un Recueil de Lettres intitulé *Jacobi Mosanti Briosii Epistolæ, Candomi* 1670. in 12.

LETTRE XVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rouën, le 15. de Décembre 1674.

LETT. XVIII. A Mr. MINUTOLI.

JE pensois, mon très-cher Monsieur, n'accompagner pas de cette Lettre le Billet que j'écrits à Mr. LEGER. Mais comme j'ai vû que je différerois trop à vous écrire si j'attendois que Mr. BIGOT me fournît des Curiositez du Parnasse, dont je prétendois vous régaler; j'ai résolu de ne renvoier pas la partie à une autre fois. Que cependant Mr. BIGOT vienne quand il voudra Mr. LARROQUE est tellement occupé à faire des Livres, que quand je le vas voir, il me faut une heure pour le retirer de ses pensées: après quoi, la visite devant finir, je prens congé de lui, sans avoir discouru de Aménitez de la Science; joint qu'un homme qui compose, ne s'amuse point à ces petites bagatelles: sur tout, quand il a sur les bras un homme de la force de SCRIVENERUS, comme a Mr. LARROQUE. Car il a répondu au Livre que SCRIVENERUS avoit fait contre Mr. DAILLÉ touchant les *Epitres de St.* IGNACE; & ce Savant Anglois lui réplique incessamment (1).

Mr. LE MOINE étant toûjours en prison (2), & par conséquent mélancolique, on ne doit pas se promettre des entretiens avec lui, comme ceux que notre cher Mr. BASNAGE faisoit, & dont il nous a tant préconisé les avantages. Ainsi, Monsieur, vous saurez que je n'ai presque rien à vous dire, sinon que je suis toûjours plein d'estime & d'amitié pour votre personne. Il y a un Juif de Modene, qui a composé en Italien un Livre, dont on fait cas, touchant les façons de faire des Juifs d'aujourd'hui, & un nommé RECAREDE, ce me semble, l'a mis en François depuis peu (3). Il paroît des Discours Académique, extraits des Conférences de l'Abbé BOURDELOT, par le Sr. LE GALLOIS, qui, à ce qu'on m'a dit, contiennent des choses trés-curieuses; la plupart de Physique (4). La Réponse de M. JURIEU, Professeur à Sedan, au Livre de Mr. ARNAUD, de *la Morale renversée*, paroîtra le mois prochain. Ce sera un fort bon Livre (5). On joüe à l'Hôtel de Bourgogne une nouvelle Piece de Mr. CORNEILLE l'aîné, dont j'ai oublié le nom, qui fait, à la vérité, du bruit, mais non pas eu égard au renom de l'Auteur. Aussi dit-on que Mr. DE MONTAUSIER lui dit en raillant, *Monsieur* CORNEILLE, *j'ai vû le tems que je faisois d'assez bons vers; mais, ma foi, depuis que je suis vieux, je ne fais rien qui vaille. Il faut laisser cela pour les jeunes gens.*

J'ai déjà remarqué, en écrivant à Mr. LEGER, que la source des nouvelles est tarie en France. On n'apprend plus rien dans la *Gazette de Paris*; & si quelqu'un de ceux à qui on fait des services en plusieurs Eglises après sa mort ne meurt bientôt, nous courons grand risque de n'avoir plus de *Gazette*. La Noblesse, qui avoit été levée dans l'Aricreban du mois de Septembre, est de retour, mal satisfaite, à ce qu'on dit, de Mr. DE TURENNE, qui n'en a fait aucun compte, & n'a jamais donné le moindre ordre pour elle dans ses Campemens. Enfin elle avoit toûjours les plus méchans quartiers, & Mr. DE TURENNE s'en mettoit si peu en peine, qu'un matin, sans un broüillard, il l'auroit laissé enlever par les Ennemis. N'admirez-vous pas, Monsieur, la sagesse des Généraux d'Armée de cette Campagne? J'en ai ouï railler des gens qui se vantoient d'avoir fait vingt Campagnes; mais ils prétendoient que jamais, depuis qu'on fait la guerre, il n'y avoit eu tant de *coïonnerie* en ceux qui commandent, qu'il y en a présentement. » Quoi, *disoient-ils*, voilà deux grandes Armées » en Alsace. Celle de Mr. DE TURENNE gagne » les Montagnes, à l'exemple de celle de FABIUS MAXIMUS; & l'autre, bien loin de » s'enhardir, se retranche derriere des Ruisseaux, » & à la faveur d'une bonne Ville qu'elle a à dos.

(1) M. Larroque publia en 1584. *Observationes in Ignatianas Pearsonii Vindicias, & in Annotationes Beveregii in Canones Sanctorum Apostolorum*, où il défend Mr Daillé contre ces deux célèbres Théologiens Anglois: mais il ne jugea pas à propos de repondre à Scrivener, autre Théologien Anglois, qui avoit attaqué le traité de Mr. Daillé *de l'emploi des Peres*. Dans l'Epitre Dédicatoire de cet Ouvrage, après avoir parlé avec éloge de Messieurs Pearson & Beveridge, il ajoûte: *Tertius denique Matthaus Scrivenerus .... ejusdem Dallai Tractatum* de Usu parrum *adortus est, sed tantâ animi impotentiâ, ut conviciis illum certare dixeris, potiùs quam rationum momentis: quamobrem pratermisso isto Scriptore qui sibi temperare non potest ab obtrectationibus ac maledictis, in quibus pracipuum causa quarit presidium; & observationibus quas in aliorum scripta exaravi contentus, ut auctoris maledicentissimi librum expenderem & confutarem à me impetrare non potui.* En effet, le Livre de Scrivener n'est qu'un tissu d'invectives grossieres & brutales. Aussi a t-il été méprisé en Angleterre par les personnes éclairées & judicieuses, autant que le Livre de Mr. Daillé y a été estimé: comme je l'ai fait voir dans la *Vie de Mr.* CHILLINGWORTH, Rem. (AA). Touchant Mr. Larroque, voyez son Article dans le *Dictionnaire Critique*, & son *Eloge* dans les *Nouvelles de la république des Lettres*, Mars 1684. Article V.

(2) Mr. le Moine, Ministre de Rouen, étoit accusé d'avoir fait passer en Angleterre une Demoiselle Protestante qu'on vouloit faire changer de Religion.

(3) Le Pere Richard Simon publia en 1674. sous le nom de *Recared Scimeon*, une Traduction du Traité des *Cérémonies & Coûtumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs*, écrit en Italien par Leon de Modene, Rabin de Venise. En 1681, il en donna une nouvelle Edition augmentée d'une seconde partie, qui a pour titre: *Comparaison des Cérémonies des Juifs, & de la discipline de l'Eglise avec un Discours touchant les differentes Messes, ou Liturgies qui sont en usage dans tout le monde.*

(4) *Conversations Académiques tirées de l'académie de M. l'Abbé Bourdelot Par le Sieur le Gallois.* Paris 1674. in 12. 2 vol. Le même Auteur donna en 1680. un *Traité des plus belles Bibliotheques de l'Europe*. Il ne faut pas le confondre avec Mr. l'Abbé Gallois, de l'Académie Royale des Sciences, &c.

(5) Cet Ouvrage de Mr. Arnauld est intitulé, le *Renversement de la Morale de Jésus-Christ par les erreurs des Calvinistes touchant la Justification*: imprimé à Paris en 1674. La Reponse de Mr Jurieu parut l'année suivante, sous le titre d'*Apologie pour la Morale des Réformez, ou Défense de leur Doctrine touchant la Justification* &c. Il en donna en 1685. une Nouvelle Edition fort augmentée. Elle est imprimée à Rotterdam en 2. vol. in 8.

»dos. Si Mr. de Turenne tenoit la Campagne alors on excuseroit les Allemans de se »retrancher ; mais que du haut des Montagnes »de Saverne, où possible il ne croit pas être en »sûreté, il leur fasse pourtant peur, c'est ce qui »ne s'est jamais vû : & se retrancher en cette »conjoncture, c'est avoir de la sagesse à revendre. C'est être aussi fort modéré que de se »contenter de la nourriture, *poursuivoient-ils*, »après avoir fait une marche de deux ou trois »cens lieuës, comme a fait l'Electeur de Bran»debourg. Vraiment, c'étoit bien la peine de »venir de si loin, pour mettre à contribution »une partie des Villages de l'Alsace. Si le Duc »de Lorraine, qui n'a ni feu, ni lieu, avoit »fait cela, passe. Mais qu'un Prince, qui a un »chez soi, & le moïen de nourrir ses Armées ; »s'en vienne du fond de l'Allemagne en France, »pour manger tant seulement la poule du Païsan, »cela sent son *mesquin*, qui veut épargner la dé»pense d'un hiver ». Ils firent bien des Remarques de cette force, & enfin, on parla de la diversion que les Suédois semblent vouloir faire. Surquoi un de la Troupe, qui n'étoit pas demeuré d'accord que nos Généraux fussent trop peu hardis, se mit à dire en se levant de son siege : *Parbleu, il seroit bien tems que cette Nation fit quelque chose. Il y a trois ans qu'on dit qu'ils vont commencer la Guerre : Peste des Lanterniers ! Depuis qu'on parle de leurs préparatifs, les François auroient ravagé dix Provinces, & nos Généraux auroient usé trois Armées chacun.*

Je vous demande pardon, mon cher Monsieur, de ce que je vous rends un compte si naif d'une Conversation si extravagante & si libertine. Voici pourtant quelque chose qui ne vaut guere mieux, excepté qu'elle a été d'un très-bon effet. On dit que le P. Bourdaloue aiant emploié cinq ou six jours à résoudre à la mort le Chevalier de Rohan (6), comme il fut question de monter sur l'échafaut, il trouva son Pénitent dans le plus mauvais état du monde, & ne voulant rien moins faire que mourir. Le Pere fait suer toute sa Rhétorique, se munit des lieux-communs de réserve, & n'avance rien. Il s'en va prier quelques Capitaines aux Gardes qui étoient aux Portes de la Bastille & aux ruës voisines, de venir à son secours, que sa Théologie étoit à bout, & qu'il ne savoit plus de quel bois faire fléche. Là-dessus, un Capitaine aux Gardes, nommé Magalotti (7), s'avança, & exhorta le Chevalier à mourir, d'une façon fort cavaliere. Car il renioit souvent. *Par la tête D. . . . Monsieur le Chevalier, vous êtes bon de craindre la mort. Un homme de votre profession doit-il avoir peur de rien ? Et Mort D . . . figurez-vous que vous êtes à la tête d'une tranchée, au milieu de cent boulets de canon qui vous frisent la perruque ; songez que vous êtes à l'Assaut.* Cela fut mieux goûté que toute la Morale de Jésuite, & le Criminel envisagea la mort sans effroi, après une exhortation si Chrétienne. Pour le Bourreau, il fut si glorieux d'avoir fait voler la tête d'un Prince, qu'il ne daigna pas profaner ses mains à pendre le Maître d'Ecole, complice de la Conjuration. Mais, après avoir fait trois Décolations ; il dit à ses Valets fort fiérement, *Vous autres pendez cela* ; en leur montrant le misérable Van den-Ende, qui est Belge ; & pourtant il est renoncé & par les Hollandois, & par Flamans (8).

J'espere d'être à Paris, moïennant l'aide de Dieu, le mois de Mars prochain, d'où je pourrai vous écrire des choses moins ennuieuses que celles ci. Cependant, donnez-moi de vos nouvelles, mon cher Monsieur, & de ce que font les Suisses dans la présente conjoncture, & comment on se porte à Copet.

Je finis, en vous assurant que je suis toûjours tout à vous. Mr. Leger pourra vous montrer son Billet, & vous, Monsieur, lui montrer les boutades ci-incluses.

LETTRES XIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris le 7. de Mars 1675.

XIX. à Minuto. Je ne sai, mon cher Monsieur, quand vous vous guérirez d'une erreur dont je vous avertis depuis long-tems, & qui fait tort à vos lumieres. Vous ne cessez de loüer, ou de croire louable, ce que vous savez être parti de ma plume. Cependant je ne cesse de vous avertir, par le désir que j'ai que votre juste discernement ne se démente en aucune chose, de juger de mes foibles productions, sans aucun égard à votre amitié pour moi. Il me suffir que vous n'ignoriez pas que je me suis entretenu avec vous durant ma solitude de Normandie ; cela vous marquant assez que vous êtes toûjours présent à mon souvenir, je vous épargnerai la peine de lire un cahos

(6) Le Chevalier de Rohan, la Marquise de Villars, & le Chevalier de Preaux furent exécutez à Paris le 27. de Novembre 1674, pour crime d'Etat. Ils avoient formé le dessein chimerique de faire soûlever la Normandie, &c. Voyez les *Mémoires du Marquis* de Beauvau, le *Menagiana*, les *Mémoires du Marquis de la Fare*, & le second vol des *Annales des Provinces-Unies, par Mr. Basnage*, où l'on trouve les particularitez de cette Conspiration.

(7) Il fut fait ensuite Lieutenant Général, & il servit en cette qualité au Siege de Valenciennes, en 1677. Après la prise de cette place le Roi lui en donna le Gouvernement.

(8) Van den Ende avoit exercé la Médecine à Amsterdam. Il y enseignoit aussi le Latin avec beaucoup de succès & de réputation : le fameux Spinoza apprit cette Langue sous lui. Il passa ensuite en France ; & après y avoir subsisté quelques années de ce qu'il gagnoit à sa profession de Médecin, il fut envelopé dans l'affaire du Chevalier de Rohan. Voyez la *Vie de Spinoza* par Mr. Colerus, pag. 6. & *suiv.*

Let. XIX. à Mr. Minutoli.

cahos de pensées indigestes, que mon chagrin me faisoit rédiger par écrit.

Les nouvelles que vous me communiquez de l'Alsace, me font voir que la renommée avoit précédé le coup; car ce ne fut que le 29. de Décembre, & le 5. de Janvier que les Conféderez furent mal-menez à Mulhausen, & à Turkeim, & la datte de votre Lettre est postérieure au dernier choc des deux Armées. Quoi qu'il en soit, les Allemans ne peuvent nier la dette cette fois ici: & ce n'est pas sans raison qu'on les mésestime chez vous. Leur défaite n'a pas été pourtant si considérable que l'on disoit d'abord, & le principal fruit, que la France en a tiré, est l'évacuation de l'Alsace, & le retour de ses hôtes au-delà du Rhin. On auroit bien souhaité que Mr. de Turenne eût mis à la raison Messieurs de Strasbourg, qui ont été la seule cause des miseres d'Alsace, par le violement de la neutralité où ils se jetterent si avidement. Mais des raisons supérieures, sans doute, ont porté ce Général à mettre cette affaire en négociation. A tout le moins, dit-on, devoit-il faire comme les Anciens Romains du tems que leur modération étoit si grande, qu'au rapport de Salluste (1) *Victis nihil quidquam, præter injuriæ licentiam, eripiebant.* Il devoit leur ôter le pouvoir de nuire à la France, & leur laisser le reste, à la bonne heure. C'est ce qu'il n'a point fait; puisque leur Pont est à la disposition des ennemis de cette Couronne. En cela, on croit que les Suisses ont été ménagez, & qu'en faveur de la constance, & de la fidélité; qu'ils ont gardée à un Prince, contre qui toute l'Europe a fait une Ligue, on a traité doucement une Ville ingrate, & indigne de tout support.

Nous verrons si la modération du Roi aura ramené cette populace par le succès de la négociation de Mr. de Fremont (2). Cet Emploi, dont Mr. de Turenne l'a pourvû, ne semble pas à ses Amis digne de la joie avec laquelle il l'a accepté. Car il est à craindre qu'un peuple infatué de la Gloire Germanique, & prévenu de cent fausses idées de la prétenduë Vanité Françoise, ne contribuë de tout son pouvoir à rétablir l'honneur de l'Allemagne, & à mortifier l'insolence de nos Troupes, toutes les fois qu'il se verra en état de le faire impunément. Ainsi les Amis de Mr. de Fremont desesperent que son adresse & son éloquence mette le Pont de Strasbourg au pouvoir du Roi, à moins qu'elle ne soit appuiée par vingt ou trente mille hommes. Le tems nous fera voir, s'il plait à Dieu, le contraire; ce que je souhaite de tout mon cœur, pour la gloire particuliere que votre illustre parent en remporteroit. On n'a point de nouvelles de lui à la Cour, depuis son arrivée à Nanci; ce qui chagrine Mr. de Turenne. Mais c'est sans doute qu'il ne se veut pas mettre en chemin que sous bonne escorte, afin que ses Instructions ne tombent pas entre les mains des Ennemis.

Je voudrois bien lire les Apologies, & les Manifestes des Généraux des Confédérez. Mr. de Montauban, qui fut pris à Mulhausen le 29. de Décembre, écrivoit à ses Amis qu'il ne faisoit autre chose qu'accorder des Colonels, des Majors, & d'autres Officiers subalternes, qui se querelloient à toute heure; chacun rejettant la faute sur autrui. Je croi que, selon le génie de l'humilité Germanique, il n'y en a pas un qui convienne que la valeur des François ait eu aucune part à l'issuë de la Campagne, mais seulement la desunion, & les divers intérêts des Généraux. Il me semble que j'entends dire à tous vos Tudesques, » Si les François sont encore dans le monde, c'est que nous ne voulons pas les exterminer; c'est que leur argent seme la zizanie dans nos Conseils de Guerre: & si nous étions d'accord un moment, ce seroit fait de la France: » à peu près comme les Grecs devant *Troie*.

Εἰ δὲ ποτ' ἔς γε μίαν βουλεύσομεν, οὐχ ἔτ' ἔπειτα
Τρωσὶν ἀνάβλησις κακοῦ ἔσσεται οὐδ' ἠβαιόν (2).

Les Suédois ont trompé bien du monde par l'irruption qu'ils ont enfin faite dans la Marche de Brandebourg; on desesperoit dèja de leurs bonnes intentions par ici; Mais ils ont montré ce qu'ils savent faire. Ce qui est de regrettable dans cette affaire, c'est que Mr. l'Electeur de Brandebourg est la duppe, ou plûtôt, la victime sur qui tombe tout le *méchef*. Il seroit plaint davantage par nos Huguenots deçà, sans l'inconstance qu'il a fait paroître en violant un Traité, dont les conditions, quoique desavantageuses à la France, avoient été si religieusement observées de sa part. Je suis bien aise que Mr. le Comte de Dhona n'ait point été mis de part dans les Négociations de cette Altesse; mais, d'autre part, les aliénations qu'il a faites pour des desseins à exécuter, ne m'affligent pas médiocrement. Avant que de quitter le chapitre de Mr. de Brandebourg, je vous communiquerai, Monsieur, le Quatrain qui le regarde dans les Centuries que Mr. le Prince de Condé fit il y a deux ans, pendant les accès de sa Goutte, à l'imitation de Nostradamus:

Le Dominant de la Plage de griffe,
De l'Inulca frivole Sectateur,
Quoi que traînant Epouse & Successeur,
Par bois uni sera fait grand Pontife (4).

Par le prémier Vers il désignoit les Etats de S. A. qui ont un *Griffon* pour Armes. Le second marque qu'il est *Calviniste*. Le troisiéme cause l'étonnement qu'on a de lui voir promettre le *Pontificat*. Et le quatriéme enfin, marque qu'on croioit qu'il fesoit un *Pont de Batteaux*, la premiere Campagne, pour passer le Rhin.

Je vous envoierois le *Testament* de l'Isola, fait par le P. Bertet, Jésuite, à Mr. le Cardinal de Bouillon; mais parce qu'il a couru par toutes les Boutiques du Palais, je m'imagine que vous l'avez reçu à Geneve, avec les Nouvelles manuscrites. Mr. Verjus, le grand Adversaire de ce Baron (5), s'en va à Hambourg, pour le service du Roi. Il est Fils d'un Conseil-

ler

(1) Sallustius, *de Bello Catilinario.*

(2) Mr. Fremont d'Ablancourt, Neveu de Perrot d'Ablancourt. Voyez ce qu'en dit Mr. Bayle dans l'Article Perrot, Rem. *D.*

(3) *Iliad. B.* vers. 380.

(4) Ce Quatrain est le sixiéme d'une petite Piéce qui en contient dix, & qu'on a imprimée avec une Explication sous ce titre: *Centuries du Style de Nostradamus, faites par Monseigneur le Duc, & envoyées à Madame de la Fayette, qui les a expliquées.* Dans l'Explication, on marque que ces Centuries sont *d'un fils de Condé le grand.* On trouvera ces deux Pieces dans le Recueil intitulé, *Voyage de Messieurs de Bachaumont & de la Chapelle. Avec un Mélange de Pieces fugitives, tirées du Cabinet de Monsieur de Saint Evremont*; imprimé à Utrecht, (ou plûtôt à Roüen) en 1697. in 12, pag. 162. *& suiv.*

(5) Voyez dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, l'Article de Lisola.

XX. A ler au Parlement de Paris, & il a été au Cardi-
MINUTO- nal DE RETS, du tems de de la Fronde. Lui, JOLI, surnommé Pistolet, & un autre, étoient les trois Créatures de ce Cardinal; & l'Histoire scandaleuse a voulu faire croire, que quand on attaqua le Carrosse du Cardinal, & que JOLY fut blessé, on avoit excédé les pouvoirs donnez par cette Eminence, laquelle auroit attiré des gens pour le venir attaquer accompagné de ses trois Amis, afin qu'il eût beau jour de demander des Gardes au Parlement. On dit peu de jours après des merveilles de l'assûrance qu'avoit témoigné le Coadjuteur à cette attaque. Mr. DE BRAGELOGNE, à la table duquel se faisoit l'éloge, se mit à dire, en riant, le proverbe, *tela prævisa minus feriunt* (6).

Je vous remercie, mon cher Monsieur, des nouvelles du galant Mr. DE ROCOLLE. Je croi qu'il fait une triste figure à Berlin; à moins qu'il ne soit franc de guet & de garde, en qualité d'*Historiographe de Son Altesse Electorale*. Nous verrons sans doute l'*Histoire* de l'irruption des Suédois, & des soins du Prince d'Anhalt pour mettre le Païs en défense, de la façon de notre Ami. Car s'il commence une fois de se faire coucher sur le Catalogue de Francfort, l'y voilà pour toute sa vie. Il y a quelque tems que la *Gazette de Hollande* parloit du Chevalier VERNEDA, Gouverneur de Corfu, en fort bons termes. Je souhaitai que vous & moi pussions le voir pour une heure, & lui faire lire cet endroit de la Gazette. Apparemment, c'eût été pour bien rire. J'ai fait part de cet endroit de votre Lettre à notre cher Mr. BASNAGE, qui doit être ici au mois de Mai. J'ai regret aux bons endroits que l'inquisition de Geneve nous dérobe dans le *Moine secularisé*, dont j'attendois le régal avec impatience. (*) Je crains bien qu'aiant été châtré par des Censeurs si séveres, ses parens ne le prennent en horreur; & pour la part que vous y pouvez avoir, J'en suis très-fâché, comme aussi du contre-tems que vous a fait le Pere SIMON RECAREDE, Prêtre de l'Oratoire, par la Traduction du Rabbi LEON DIT MODENA. On m'a dit qu'il avoit ajoûté plusieurs choses à l'Original, je ne sai d'où pêchées. (A) Vous ferez fort bien, mon cher Monsieur, de donner au Public votre Traduction; car, outre qu'elle défera celle du prêtre, c'est qu'elles se pourront débiter en des lieux différens, comme vous le remarquez fort bien.

Le regret que j'ai de la mort de Mr. SARTORY, ne pouvoit plus à propos se diminuer, que par l'espérance que j'en tire que cela vous impatronisera dans l'Academie, où vous n'aurez pas plûtôt mis le pied, que le nouveau lustre qui lui en viendra vous y fera avancer de plus en plus. Je vous supplie, mon cher Monsieur, de m'instruire quel progrès a eu la proposition qui vous a été faite, soit pour la place du Défunt, soit pour l'Histoire Ecclesiastique. Pour peu que l'on ait égard à la réputation de l'Académie, & de votre République, je garentis la chose faite. J'aime assez Geneve, pour souhaiter que les Directeurs de cette affaire prennent le parti de vous faire emploier vos beaux talens à la gloire de votre Patrie; & quand je n'y verrois pas votre satisfaction particuliere, je désirerois que cela arrivât pour l'amour d'une Ville où j'ai passé de si agréables momens. Jugez, mon cher Monsieur quel accessoire ce doit être à ces souhaits, & que vous trouverez votre compte à tout cela.

Je vous prie d'assûrer Monsieur le Syndic FABRY de mes tres-humbles respects. C'est une personne dont je révere le mérite, la capacité, & l'esprit, qui sont en lui extraordinaires; & ce me sera beaucoup de plaisir, qu'il sache que je suis son très-humble serviteur.

Je suis à Paris sur ma bourse; car la personne, avec qui je devois y être, n'y viendra peut être pas. On me fait espérer un poste qui pourroit être de quelque espérance pour l'avenir. Je ne sai ce qui en sera. Mon Adresse, pour un *Interim*, doit être *à Mr. Mr. Carla, Maître Tailleur d'habits, ruë de Gévre, à l'enseigne de la Hure, pour faire tenir à Mr. Béle* (B), *à Paris*. Je vous souhaite toutes sortes de felicité, & suis, de toute mon ame, votre, &c.

P. S. Vous aurez pû voir par la Lettre que j'écrivis à Mr. LEGER, le lendemain de mon arrivée en cette Ville, par où l'on croit ici que l'on ouvrira la Campagne. Il se dit fort peu de nouvelles; car Mercredi passé, je fus aux conférences, qui se tiennent chez Mr. MENAGE, & comme l'on y entre en matiere presque toûjours par les affaires générales, on demanda à tous ceux qui venoient ce qu'il y avoit de nouveau. Il n'y eut personne qui sût là moindre chose, si vous en exceptez la chasse donnée à l'Armée Navale des Espagnols auprès de Messine par l'Escadre du Duc DE VIVONNE. On en a donné un *Extraordinaire*; c'est pourquoi je n'en parle plus. Je vous renvoie à notre *Gazette*, comme à la plus véritable de toutes. Il y a cinq ou six mois qu'on s'est mis sur le pied au Bureau d'Adresse de ne dire rien que sur de bons Mémoires. D'ailleurs, le stile en est fort beau & fort coulant. On m'a assuré que Mr. DE GUILLERAGUES, Secretaire du cabinet, (C) ou Mr. DE BELLIZANI, tous deux beaux esprits, la revoient fort exactement, & en ôtent non-seulement ce qu'il y a de fabuleux, mais aussi, ce qui n'est pas assez élégant.

Mr. DE VALAVOIR est tombé malade à Messine. On dit que quelques-un l'aiant jetté sur le discours des Vêpres Siciliennes, il se mit à dire en riant, *Ah! pour cela, on sera bien fin, si on m'y attrape; car je ne vas jamais à Vêpres.*

Le Roi a destiné quatre mille hommes pour la Sicile. Il court un bruit sourd que Mr. DE SCHOMBERG est rappellé de Catalogne.

Pour les Livres nouveaux, j'en ai déja touché quelque chose à Mr. LEGER dans ma Lettre sus-

(6) Touchant le coup de pistolet tiré dans le Carosse où étoit Mr. Joly le 11. de Décembre 1649, Voyez les *Mémoires de Mr. Joly*, Tom. I. pag. 69. & suiv. édit. d'Amst. 1718. & les *Mémoires du Cardinal de Rets*, Liv. III. Tom. II. p. 24. & suiv. édit. d'Amst. 1719.

(*) Ces endroits dérobez sont apparemment la débauche & les impuretez des Moines; car l'Auteur dit dans une note, qu'*il n'a touché que les choses les plus communes, & qu'il a supprimé des choses qui feroient horreur.* Ce Livre est imprimé à Cologne, chez P. Marteau, in 12. On l'attribuë à un Ecclesiastique de Lion, nommé *Du Pré*.

(A) Ces Additions consistent en deux supplémens touchant les Caraïtes & les Samaritains de notre tems, & une comparaison des Cérémonies des Juifs & de la Discipline de l'Eglise.

(B) Mr. Bayle faisoit écrire son nom de cette maniere, pour des raisons qu'on expliquera dans sa *Vie*.

(C) Il fut depuis Ambassadeur de France à la Porte. On lui attribuë la traduction Françoise des Lettres Portugaises. Il étoit originaire de Bordeaux, où un de ses Ancêtres avoit été Président en Parlement. Voyez le Dict. Etymologique de Menage, page 302.

Lett. XIX. a Mr. Minutoli et Mademoiselle Bayle.

susmentionnée. Je ne me souviens point si je lui ai parlé de la Critique, qu'on a faite des *Réflexions* du P. Rappin *sur la Poëtique* d'Aristote. Elles sont bien maltraitées ces *Réflexions*, là, & il n'a de rien servi au Pere de donner, en diligence, une nouvelle Edition de son Livre, où il a corrigé une partie de ses méprises; car on sait bien que les Critiques travaillent toûjours sur les premieres Editions. C'est le Jésuite Vavasseur, qui a ainsi malmené son Confrere, parce que, contre l'esprit de l'Ordre, il n'avoit pas loué les *Poësies* de Vavasseur, Jésuite des plus célébres. Le P. Rapin a répondu, mais la *Reponse* ne se débite pas encore (7). Chappuzeau a publié le *Voyage de Mr.* Tavernier. On le vend un écu. C'est un in 4. L'*Ancienne & Nouvelle Athenes* est un Livre très-savant, & qui a eu l'approbation générale. (8) On a donné la *Vie du Pade Leon X*, traduite du Latin de Paul Jove. On croit que c'est l'Abbé de Pure.

M. Joly (9) a fait un Livre fort curieux, & fort docte, quoique sous un Titre fort simple; car il l'intitule *Avis moraux sur l'Instruction des Enfans*. Il n'a point fait comme le Grammairien Melissus, dont parle Aulu-Gelle, disant d'un de ses Livres, qu'il avoit un Titre *ingentis cujusdam illecebræ ad legendum scriptus* (10). On souhaiteroit fort que Mr. de Varillas, Historiographe de France, put avoir permission de faire imprimer la *Vie de François I*, qu'il a composée, & qui est belle par excellence; mais il a trop agi en fidelle & desintéressé Historien, pour que Mr. Colbert en veuille permettre la publication (11).

L'Abbé de St. Real, qui a fait le *Dom Carlos*, & qui étoit un des éleves de Mr. de Varillas, s'est mis mal dans son esprit; Mr. de Varillas se plaignant qu'il lui a dérobé des écrits de la derniere conséquence. Cet Abbé s'est retiré Chambéry pour travailler à la Vie du Grand-Pere du Duc de Savoye d'à présent; ce petit Bossu qui a été si fin, & si ambitieux (12), On a déjà vû quatre Tomes du *Journal Amoureux d'Espagne*. Mr. Halley, de Caen, l'un des meilleurs Poëtes Latins du Siecle, vient de faire imprimer ses *Poësies*. Faites-moi part par de vos Nouveautez au plûtôt.

LETTRE XX.

A MADEMOISELLE BAYLE,

Au Carla.

A Roüen, le 16. d'Avril 1675.

Ma Tre's-Honore'e Mere,

Lett. XX. a Mademoiselle Bayle.

J'Avois fait mon compte de vous envoier tout à la fois, & le Portrait de mon Cœur, & celui de mon Visage; mais il ne m'a pas été possible de trouver des expressions assez fortes pour représenter la grandeur de ma tendresse & de mon respect; si bien que pour ne pas faire tort à mon Cœur, j'ai pris le parti de vous envoier seulement l'ouvrage du Peintre. J'espérois qu'il me seroit aussi facile de bien représenter ce qui se passe dans mon ame, qu'il lui a été facile de me portraire d'après la naturel. Il me sembloit déjà que mille termes propres & significatifs s'empressoient à qui viendroit le premier au bout du ma plume. Cependant lorsqu'il a été question de venir au fait, je n'ai rien trouvé dans mon imagination de ce qui m'étoit nécessaire, & il m'a fallu abandonner cette entreprise malgré moi.

Pour

(7) On trouvera la critique du Pere Vavasseur, & la Réponse du Pere Rapin, dans l'Edition des *Oeuvres* du Pere Vavasseur faite à Amsterdam en 1709. *in folio*. Mr. Bayle a parlé de leur demêlé dans son *Dictionnaire*, à l'Article du Pere Rapin, Rem. F. Voyez aussi les Additions de Mr. de la Monnoye au *Menagiana*, Tom. III. pag. 159, édit. d'Amst. 1716.

(8) Cet ouvrage est de Mr. *Guilet de la Guilletiere*, Auteur de l'*Histoire du Regne de Mahomet II.* imprimée à Paris en 1681. in 12. 2. vol.

(9) Claude Joly, connu par plusieurs Ouvrages, & entr'autres par son *Receuil de Maximes véritables & importantes pour l'Institution du Roi; contre la fausse & pernicieuse Politique du Cardinal Mazarin, prétendu Surintendant de l'Education de Sa Majesté*; imprimé en 1653. Il y fait voir jusqu'où s'étendent les Prérogatives des Rois de France & les Libertez de leurs Sujets, suivant les anciennes Constitutions du Royaume, & le sentiment des plus habiles Jurisconsultes & les Ecrivains les plus éclairez Mr. Joly mourut le 15. de Janvier 1700. l'Abbé le Gendre a fait son Eloge: *Claudii joly, Præcentoris ac Canonici, nec non Officialis Parisiensis, Laudatio.* Voyez aussi la *Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques du XVII. Siécle* de Mr. du Pin. Tom. III. p. 279. & suiv. édit. de Paris 1708.

(10) *Lib.* XVIII, *Cap.* 6.

(11) L'*Histoire de François I.* par Varillas fut imprimée à la Haye en 1684: mais Varillas désavoua cette édition, comme ayant été faite sur une Copie défectueuse, & publia cet Ouvrage à Paris avec Privilege en 1685. On contrefit cette édition à la Haye l'année suivante, & on remit à leur place les endroits de la prémiere qui avoient été retranchez à Paris. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres* d'Août 1684. & de Janvier 1686. Au reste, la bonne opinion qu'on avoit de la fidélité & du desinteressement de Varillas, ne dura pas long-tems: Elle diminua à mesure que ses Ouvrages devinrent publics, & qu'on en fit l'examen. Mr. Bayle y a découvert un grand nombre de fautes. Voyez les endroits de son *Dictionnaire* marquez dans la Table des matieres, au mot *Varillas*. Le Pere le long nous a donné un Mémoire très-curieux touchant Varillas, dans sa *Bibliotheque Historique de la France*. Voyez aussi les *Nouvelles de République des Lettres*, Octobre 1686, Article IX.

(12) César Vichare de Saint Real, mort en 1692, étoit né à Chambery. Son Pere étoit Conseiller au Sénat de cette Ville; & son Ayeul Juge Mage de Tarentaise. Cette même année 1675, il accompagna la Duchesse Mazarin en Angleterre, où elle arriva à la fin du Mois de Décembre. Voyez la *Vie de Mr. de St. Evremond* sous l'année 1676. pag. 183. & 184. de l'Edition d'Amsterdam 1726.

Pour suppléer à cela, ma très-honnorée Mere, imaginez-vous ce qu'il y a au monde de plus reconnoissant, de plus tendre, & de plus respectueux; & vous aurez l'idée de ce que je suis à votre égard, & que je n'ai pû exprimer dans une Lettre. Il m'est bien doux que vous ayez tant souhaité mon Portrait: il me le seroit beaucoup, si vous étiez persuadée que je suis innocent de vous l'avoir tant fait attendre. Si je ne puis avoir le vôtre, du moins vous aurai-je toûjours peinte dans mon cœur; sur lequel vous avez été mise comme un cachet.

Puisse le bon Dieu, qui a toujours déploié ses gratuitez sur nous, favoriser de plus en plus notre Maison, vous accordant à vous, ma trés-honorée Mere, une vie longue, & exempte de soucis, de chagrins & de maladies, & à moi une protection qui vous laisse goûter les joies & les douceurs, que le bonheur des personnes qui nous sont cheres a coûtume de nous apporter.

Je suis d'un naturel à ne pas craindre la mauvaise fortune, & à ne faire pas de vœux ardens pour la bonne. Néanmoins cet équilibre & cette indifférence cessent dans mon esprit, dès que je viens à faire réflexion que votre amitié pour moi vous fait sentir tout ce qui m'arrive. C'est pourquoi dans la pensée que mon malheur vous seroit un tourment, je voudrois être heureux: & quand je songe que mon bonheur feroit toute votre joie, je serois fâché que ma mauvaise fortune me continuât ses persécutions, ausquelles pour mon intérêt particulier j'ose me promette de n'être jamais trop sensible. Je suis avec la plus ardente passion, ma très-honorée Mere, Votre, &c.

LETT. XX. A MADEMOISELLE BAYLE & XXI. A Mr. CONSTANT.

LETTRE XXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Paris, le 17. d'Avril 1675.

L. XXI. A Mr. CONS-

JE n'ose presque, mon trés-cher Monsieur, vous faire savoir que je suis encore au monde, parce que c'est vous détromper de la bonne opinion que vous avez, sans doute toûjours euë de la cause de mon silence Selon toutes les apparences vous avez crû que j'étois mort, puisque je ne vous écrivois pas: & sur ce pié-là, bien loin de maccuser d'avoir violé la religion de l'Amitié, vous plaigniez & vous pleuriez mon trépas. Mais à présent que je vous fais savoir que je suis plein de vie, vous allez me condamner sur le champ, comme atteint & convaincu d'un cas énorme. Mais dites plûtôt votre Alphabet, mon cher Monsieur, selon la pensée du bon homme ATHENODORE, car la colere vous pourroit faire excéder la mesure du châtiment, & vous serez plus rassis étant parvenu au Z. Après la sentence prononcée, ne m'allez pas livrer à l'Exécuteur, je vous en conjure, pour verifier le proverbe, *aussi-tôt pris aussi-tôt pendu.* Souvenez-vous de la Loi de l'Empereur THEODOSE (je ne sai si elle se trouve dans le *Code Theodosien*) qui vouloit qu'on sursît l'execution d'une sentence criminelle trente jours pour le moins. Pendant ce tems-là, je tirerai certificat du premier commis de Mr. DE LOUVOIS, comme je suis d'un Païs où il n'y a point de Poste. Par conséquent, il vous faudra, ne vous en déplaise, excuser toute ma conduite. Autrement, je me plaindrois à Mr. DE LOUVOIS d'être tiré en cause & condamné, parce qu'il n'a établi aucunes Postes dans les Pyrénées. Il en écriroit aux Advoyers de Berne, & vous vous verriez en peine. Evitons ce fracas, mon cher Monsieur, & contentons-nous de murmurer en secret de la position de mon Païs, qui ne souffre ni les voitures ni les couriers. Je suis assez puni par cela seulement que ne vous ayant pû écrire, j'ai été privé des Réponses Charmantes que vous m'eussiez faites.

Au reste, n'ayant pû rencontrer Monsieur votre Frere à Geneve dans son logis, je priai Mademoiselle MARCOMBES de vous faire tenir le prix de l'*Illustre Bassa* & le *Mercure Hollandois*; & je ne doute point qu'elle ne s'en soit acquitée.

Je voudrois qu'il me coutât cent bons écus, & vous avoir entendu fronder certains Princes, qui viennent de deux cens lieuës loin en Alsace, pour se ruiner de réputation. Dieu sait le quartier que vous leur faisiez après les combats de Mulhausen, & de Turkeim. Je crois qu'il vous en échappoit de bonnes, & qui emportoient la piece. Ah! que je plains les éclats de rire que j'ai faits si souvent avec vous! Paris, tout Paris qu'il est, ne me fera jamais rire de cette force. De grace mon cher Monsieur, rions par Lettres, si nous ne pouvons le faire corps à corps. Apprenez-moi comment vous êtes à Lausanne; je veux dire, si vous avez changé d'Emploi. Car je sai que le *Principalat* n'étoit que pour un *Interim.* Je salue de tout mon cœur toute votre maison, avec Mr. DE BERGERIES.

Les nouvelles de la Guerre baissent tous les jours, & on diroit que le Roi veut laisser reposer son humeur guerrierre. La constance, la fidélité, & les autres vertus de votre Nation ont été d'une utilité inestimable à la France l'année derniere. On dit que vos Cantons ne se relâchent pas, & qu'ils empêchent les Impériaux de venir de Reinfeld dans l'Asace, toutes les fois qu'ils en veulent tenter le passage. Mr. DE VAUBRUN a ordre aussi de bien ménager l'amitié des Louables Cantons; & sans leur consideration, Messieurs de Strasbourg n'auroient pas été si bons Marchands de leur inconstance, & de leur ingratitude. Mais Mr. DE TURENNE respecta l'Alliance que cette Ville a avec les Suisses; tant il est vrai que la vertu se fait admirer tôt ou tard! Je suis, &c.

LET-

LETTRE XXII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris, le . . . . d'Avril 1675.

LETT. XXII. A M. MINUTOLI.

MOn cher Monsieur, je reçus hier une Lettre de Mr. BASNAGE pour vous, & un Exemplaire de l'*Epitaphe* de Mr. BEAULIEU (1), dont il me prie de vous faire part. Le voici:

Illustriss. Viri
LVD. LE BLANC,
In Academia Sedanensi
S. S. Theol. Professoris Celeberrimi,
V. D. M. Vigilantissimi,
TVMVLVS.
Luge & mirare,
Quisquis ades,
O Viator!
En tibi cœleste Sidus in terris,
Sol aliis splendens,
Sibimet Tenebras offundens,
Et sine Liberis Parens.
Hoc jacet in Tumulo, Vir inclytus
LVD. LE BLANC.
Egregiâ Stirpe nobilis, Doctrinâ clarus, sed
Pietate præstantior,
Vigiliis, Studio, pervenit,
Quò progredi vix datur.
Assiduo sibi peperit labore
Quod optari vix potest.
Quodve magis mirandum,
Multas adeptus laudes; noluit vel unam:
Sed partam minuere Famam, Laudes obterere,
Debita respuere,
Nequaquam destitit.
In Proximum Charitas, in Deum Pietas,
Quanta fuerint
Non priora noverunt,
Posteriora vix credent
Secula.
Divinis rebus semper intentus,
Humanas neglexit.
Natis orbatus, omnibus Orphanis Pater.
Fidus Egenis Quæstor, promptus Miseris Adjutor.
Amicos habuit bonos omnes infensum neminem,
Nisi perditum.
Inimicos, si tamen Veritas Odium parit,
Obrui, sed Beneficiis.
Obiit in Domino qui soli vixerat Deo,
An. Ætat. LXI.
Sal. suæ M. D. C. LXXV.
III *Kal. Mart.*
Hunc quem vivum venerati sunt omnes,
Mortuum
Luge & mirare,
Quisquis ades,
O Viator!
&c.

Sans diverses petites affaires, qui m'appellent en plusieurs quartiers de la Ville trés-éloignez les uns des autres, je vous entretiendrois plus au long, mon trés-cher Monsieur. J'écrivis à Mr. LEGER dès mon arrivée en cette Ville, & douze ou quinze jours aprês, je vous écrivis assez amplement. Je souhaite que cette Lettre vous ait été renduë) vous y aurez trouvé mon Adresse. Je rencontrai hier un des Amis de Mr, LEGER, qui me dit qu'on lui avoit écrit de Saumur que Mrs. LEGER & PICTET étoient à Paris. J'ai de la peine à le croire, & je ne laisse pas de lui envoier la Lettre que Mr. BASNAGE lui écrit.

Les François sont Maîtres de la Citadelle de Liege. Le Roi ne se mettra en campagne qu'au commencement de Mai.

LETTRE XXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris le 28. de May 1675.

LETT. XXIII. A M. MINUTOLI.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, des particularitez que vous m'avez apprises de ce qui s'est passé à Geneve; & je vous en demande la continuation. Je compte pour un grand bonheur l'arrivée de ces deux Messieurs que je vous ai déja nommez. Nos Conversations sont agréables; mais qu'elles le seroient davantage, si vous en étiez le Directeur & le Président! Comme j'ai fait une douce expérience de ce que valent les entretiens où vous présidez, je vous y trouve à dire toûjours, & pour suppléer à ce mal, je parle de vous à tout propos. J'ai vû Mr.

(1) Voyez l'Article de ce savant homme, dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle.

Mr. FRANCONIS, qui me fit la réception du monde la plus obligeante, & qui reçut le compliment que je lui fis de votre part, Monsieur, en homme qui a le véritable goût des honnêtes gens. Je vous suis infiniment obligé de m'avoir procuré cette connoissance. Il est si près d'avoir recouvré toutes ses forces, qu'apparemment il ira faire bien-tôt un tour à Geneve. Votre mal de dents m'a extrêmement affligé, & j'ai souhaité par mille veux qu'il vous ait mal-traité pour la derniere fois. Sur tout, qu'il ne vous empêchât pas de rehausser la pompe de vos promotions par une belle dissertation. Si la bonne fortune de ce jour-là a voulu que vous y aiez parlé, je me réserve la communication de la Harangue. Je continuë mes souhaits pour la réussite glorieuse des propositions qui vous ont été faites, & vous remercie de tout mon cœur des égards que vous avez pour moi, lors même qu'il s'agit principalement de vos interêts.

Je ne saurois mieux commencer l'article des Nouvelles de la République des Muses, que par l'extrait d'une Lettre de Mr. BASNAGE, lequel me charge de vous saluer ardemment de sa part, & de vous assurer de la part qu'il prend à l'affaire qui est sur le Bureau sur votre sujet. Je m'étois acquité fort religieusement de la Commission que vous m'aviez donnée pour lui. Il m'apprend donc, qu'après de longues maladies, il commence de se porter bien, & d'étudier à son ordinaire, & qu'il a lû un Traité du P. VAVASSEUR *de Ludicra Dictione*. (*) Il en trouve le stile fort pompeux, & si ce n'est qu'il a trop d'enflure à son goût, il admire l'abondance, la force, la facilité, & la beauté des expressions de ce Pere. Le but de l'Auteur est de montrer que le stile Burlesque n'est qu'une fausse & batarde production de l'esprit; que les anciens Grecs & Romains ne s'en sont jamais servi; &, pour le prouver il fait la revûë de tous les Auteurs qui pourroient passer pour Burlesques, touche leur Patrie, leurs emplois, le caractere de leurs ouvrages, & bien d'autres recherches Historiques. Il dit une chose touchant ESOPE, qui vous surprendra peut-être; car elle étoit inconnuë à Mr. BASNAGE, quoiqu'il ait fort lû. C'est que les *Fables*, qui courent sous son nom, ne sont pas de lui, mais de PLANUDES. Les raisons du P. VAVASSEUR sont, premierement la conformité du stile de PLANUDES dans les Ouvrages qui sont de lui, (comme la *Vie d'*ESOPE,) avec celui des *Fables* mêmes. La seconde, qui paroît par l'ἐπιμύθιον, que l'Auteur de ces Fables étoit, ou Juif, ou Chrétien; parce qu'alléguant cette sentence, que *Dieu résiste aux orgueilleux, mais qu'il fait grace aux humbles*, il la raporte dans les mêmes termes qu'elle se trouve dans la Bible des LXX. Interpretes, au lieu où SALOMON a établi cette maxime, repétée par un Apôtre. La troisieme, qu'il est fait mention du *Pirée* dans une des Fables attribuées à ESOPE. Cependant, il est certain que le Pirée n'a été bâti que par les ordres de THEMISTOCLE, après la Guerre de XERXES; & qu'ESOPE vivoit du tems de SOLON, de CYRUS & de CRESUS, environ quatre-vingt ou cent ans avant la construction de Pirée. Mr. BASNAGE dit contre la premiere raison, qu'il est faux que le stile des *Fables d'*ESOPE soit conforme à celui de PLANUDES; & contre la seconde, que le hasard peut avoir fait emploier les mêmes mots à des gens qui avoient la même pensée. Mais j'aimerois mieux dire que les LXX. Interpretes trouvant les termes d'ESOPE fort propres pour exprimer la pensée de SALOMON, les avoient adoptez: croiant peut-être que ce trait d'Erudition Grecque feroit davantage estimer les saints Livres dans une Cour où les manieres des Grecs étoient si fort en vogue. La troisieme paroit très-forte à Mr. BASNAGE, & avec raison; car de dire que le Pirée étoit Pirée avant que THEMISTOCLE en fît un Port, n'est pas soudre la difficulté; parce que de l'air dont on en parle dans la Fable, le Pirée devoit être quelque chose de très-remarquable dans Athenes; ce qui ne peut convenir qu'à l'état où les travaux & les bâtimens ordonnez par THEMISTOCLE mirent ce Port. Un homme demande à un Singe s'il est d'Athenes, & s'il sait où est le Pirée, & le Singe lui répondant que le Pirée étoit un de ses meilleurs Amis, l'Homme reconnoissant visiblement l'imposture, punit le Singe. Il est facile de concevoir que quand on veut vérifier si un homme est d'une certaine ville, l'ordre veut qu'on le questionne sur les raretez de cette ville. Pourquoi donc demander plûtôt des nouvelles du Pirée, qui n'étoit rien en ce tems-là, que du Port de Phalere, où étoit l'abord de tous les Vaisseaux des Athéniens? Pour moi, je croirois volontiers que cette fable auroit pû être supposée à ESOPE, & quelques autres aussi. Mais je ne voudrois par dire pour cela que PLANUDES fût l'Auteur des *Fables* qui courent sous le nom d'ESOPE; car celui-ci passant constamment pour le Pere des Fables, selon le témoignage de PHEDRE, Affranchi de TIBERE, & de tous les Anciens, qui en ont parlé, il est d'une présomption violente, que quantité de ses Fables se sont conservées. (1)

Mr. DE LAUNOI, célebre Docteur de Sorbonne, dont je vous disois il n'y a pas long-tems, qu'il avoit publié un Livre en Latin, *de la Puissance des Rois sur les Mariages*, en imprime un autre *De Simonia*; où par occasion, il avance que la *Somme de la Théologie* est faussement attribuée à THOMAS D'AQUIN; & qu'on ne trouve point d'Auteur au-dessus du Pape CLEMENT VI, qui le reconnoisse pour l'Auteur de ce fameux Ouvrage. Cela lui va mettre sur les bras tous les Jacobins, qui se vantent d'avoir déja trois Auteurs au-dessus de CLEMENT VI. qui parlent de la *Somme de Théologie*, comme d'une production de leur *Docteur Angélique*. Entre eux le débat. (2)

Mr. BALUZE, Bibliothécaire de Mr. COLBERT, donna l'année passée *la Vie* d'un certain CASTELLANUS, grand homme d'Etat, & Evêque de Mâcon, sous CHARLES IX. & HENRI III. composé par un nommé PETRUS GALLANDIUS. Il y a des choses bien remarquables

(*) Imprimé à Paris en 1658. in 4. & inseré dans le Recuëil de ses Oeuvres, imprimées à Amsterdam en 1709. fol.

(1) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article d'ESOPE, Rem. K. Mr. Bentley dans la *Dissertation sur les Epitres de Phalaris & de Témistocles*. &c. a donné des preuves très-fortes, que Planudes est l'Auteur des Fables que nous avons sous le nom d'Esope. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Juin 1707, pag. 676.

(2) Le Pere Alexandre a publié un Ouvrage pour faire voir que les soupçons de Mr. de Launoi, au sujet de la *Somme de Théologie*, étoient mal fondez. *Somma D. Thomæ vindicata contra præposteram Launoii dubitationem*. Voyez aussi le *Dictionnaire Critique* à l'Article de Mr. LAUNOI.

bles sur les affaires de ce tems-là. Mr. BALUSE a illustré de notes cet Ouvrage. Ce CASTELLANUS étoit un de ces Prélats qui sentoient le fagot. C'est lui, qui, faisant l'*Oraison funebre* d'HENRI III. & parlant de ce Prince, comme déja reçu dans le Paradis, fut censuré par des Bigots, jaloux des interêts du Purgatoire. Il se moqua d'eux, & leur dit qu'il n'avoit pas prétendu nier qu'HENRI III. n'eût été en Purgatoire; mais qu'il connoissoit son humeur si impatiente, qu'il jureroit qu'il ne s'y étoit arrêté que pour y tâter le vin. (3) L'Auteur de cette *Vie* n'est pas un grand partisan de St. AUGUSTIN, car il le maltraite en quelques endroits.

J'ai lû depuis quelques jours des *Remarques sur l'Histoire de* DU PLEIX, lesquelles on attribuë au Maréchal DE BASSOMPIERRE. Ce Seigneur, qui connoissoit la Cour à fonds, & qui savoit le véritable état des choses de son tems, remarque cent bévuës, & cent méprises, dans l'Historien; & il les relevé d'une maniere qui sent fort son étourdi. Car quand il prétend que DU PLEIX a mal jugé de la conduite de quelque Grand, le Maréchal lui fait son Procès ordinairement sur ce ton : *Peste de Coquin ! Quels coups d'étrivieres pourroient jamais être assez rudes pour châtier tes impertinences ?* (4) Mr. DE BEAUVAIS-NANGIS a critiqué l'*Histoire de* DAVILA bien plus honnêtement. Il releve ses méprises, soit en Géographie, soit dans les faits même Historiques; mais sans se mettre en colere. Ces fautes de Géographie sont fort puériles; car DAVILA, parlant de la Rochelle, dit que les Huguenots avoient grand interêt de se la conserver, comme étant *un Port très-commode pour recevoir les secours d'Allemagne.* Il en fait de bien plus lourdes. Le même Mr. DE BEAUVAIS-NANGIS a fait aussi des *Remarques* sur l'*Histoire des Païs-Bas*, du Cardinal BENTIVOGLIO, & des *Discours sur la Vie des Favoris* des trois ou quatre derniers Regnes, comme Mrs. d'EPERNON, DE JOYEUSE, DE SULLY, DE BELLEGARDE, DE LUINES, &c. (5)

Il paroît un *Voyage du Mont Liban*, traduit de l'Italien d'un Jésuite, nommé DANDINI, qui fut envoié Nonce vers les Maronites de ce Païs-là par un Pape, il y a un peu moins de quatre-vingt ans. Le Traducteur a fait des Notes, qui valent bien le voiage même. (6) Le Jésuite remarque que les Grecs Schismatiques ne sont pas dans toutes les erreurs qu'on s'imagine; que souvent les Latins les condamnent, parce qu'ils ne savent pas exprimer en termes Grecs le sentiment qu'ils ont sur les dogmes de l'Eglise Latine, qu'on leur propose. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce Voiageur, ce sont les observations qu'il a faites de la maniere dont les Docteurs de l'Alcoran disputent & dogmatisent. Il y a, au compte du Jésuite, une Théologie Scholastique parmi les Mahométans, & une infinité de Sectes parmi les Docteurs. Il y a un Avocat au Parlement, qui a écrit en François *l'Histoire de la République Romaine*, en 2. Tomes in 8. Il se nomme Mr. DE LA FAYOLE.

Un nommé Mr. MURET vient de publier un *Traité touchant les Cérémonies Funebres de toutes les Nations*. Un Jésuite Italien, nommé DONDINI, a fait un *in-folio* imprimé à Rome, *De Rebus ab* ALEXANDRO FARNESIO, *Parmensi Duce, in Gallia gestis.* On estime fort cette Histoire; & quoiqu'on se plaigne depuis long-tems que les Historiens d'Italie ne font pas assez de justice aux autres Nations: jusques là que les Historiens Espagnoles n'ont pû souffrir les Histoires qu'on a faites en Italie, de la Guerre de Flandres; soutenant qu'elles attribuoient tout au Duc de PARME, au Marquis DE SPINOLA, & aux autres Capitaines de leur Nation : nos François se contentent de ce que DONDINI a dit d'HENRI IV. & ils ne se plaignent pas que pour louer ALEXANDRE il ait dégradé HENRI.

Je crois vous avoir dit, Monsieur, qu'on a traduit du Latin de PAUL JOVE l'*Histoire de Leon X.* qui a été également remarquable par ses bonnes & par ses mauvaises qualités, & qui a eu tant de part à tout ce qui s'est fait dans le monde durant sa vie, que son Histoire peut à bon droit passer pour générale. On soupçonne l'Abbé DE PURE d'en être le Traducteur.

Je m'étonne que vous ne me parliez Pas de l'ORIGENE de Mr. WETSTENIUS, celebre Professeur à Bâle. On m'a dit qu'il y a un Traité parmi ceux qu'il a publiez de cet ancien Pere, où on prouve que l'*Histoire de* SUSANNE est suposée; entr'autres raisons, parce que les Juifs n'étoient pas dans ce Païs-là sur le pied d'avoir des juges de leur Nation; qu'ils y étoient Esclaves, & que cet état étoit incompatible & avec les ameublemens précieux dont il est parlé dans cette Histoire, & avec ce Tribunal à la Judaïque, dont il y est pareillement fait mention. (7)

Mr. COUSIN, Président en la Cour des Monnoies,

(3) Si on consulte l'article de CASTELLAN, que Mr. Bayle nous a donné dans son *Dictionnaire*, on trouvera qu'il fait ici plusieurs fautes en parlant de ce grand homme, apparemment sur le rapport de quelqu'un qui n'avoit pas bien lû les piéces publiées par Mr. Baluze. Car, 1 Castellan mort en 1552, n'a pû fleurir que sous François I. & Henri II. qui avoient en effet beaucoup de considération pour lui. 2. C'est dans l'Oraison funebre de François I. intitulé *le second Sermon funebre faict & prononcé ès obseques & enterrement du feu Roi Tres-Chrestien François premier de ce nom en l'Eglise de Sainct Denys le 24. jour de Mai* 1547, pag. 265, *266*, que Castellan fit connoître qu'il ne croyoit pas que ce Prince fut allé en Purgatoire. Voici ses propres termes : *J'entens donc que sa Vie telle que j'ai dict, & sa mort plus louable, que je ne sçauroye dire, & l'Infinité pesée de la grandeur & multitude des misericordes de notre Seigneur peult induire une inclination en notre entendement pour penser qu'il est en Paradis, comme chose qui n'est point incroyable, ni inestimable, selon la signification commune de ces mots, encore que le jugement certain de la vérité ne soit en homme mortel, quel qui soit, par aucune persuasion ou conjecture humaine.* 3. Ce n'est pas Castellan, mais Mendoze, Maître d'Hôtel du Roi, qui dit aux Députez de Sorbonne que *si François I. avoit passé par le Purgatoire, ce n'avoit été que pour y goûter le vin.*

(4) Le Pere le Long dans sa *Bibliotéque Historique de la France*, N. 8945. & dans l'Article de Duplex pag. *969*, observe que ces *Remarques* de Bassompierre coururent long-tems manuscrites, & que l'Auteur nous avertit dans ses *Mémoires*, qu'on y avoit fait des Additions qui n'étoient pas de lui : par où il semble désavouer toutes les injures qui se trouvent dans cet Ouvrage.

(5) *Memoires de Mr. Beauvais-Nangis, ou l'Histoire des Favoris François, depuis Henri II. jusqu'à Louis XIII. ausquels on a joint des Remarques sur l'Histoire de France de Davila, & sur celle de Flandre du Cardinal Bentivoglio.* Paris 1665. in 12. Voyez le Pere le Long. N. 13739.

(6) *Voyage du Mont Liban traduit de l'Italien du R. P. Jerôme Dandini, où il est traité de la Créance & des Coutumes des Maronites; avec des Remarques sur la Théologie des Chretiens du Levant & des Mahométans.* Paris 1675. in 12. Le Pere Simon est Auteur de cette Traduction, & des Remarques qui l'accompagnent.

(7) On peut faire deux Remarques sur cet Article 1. Mr. Wetstein n'a pas donné une Edition des Oeuvres d'Origene, comme on l'avoit dit à Mr. Bayle; mais seulement de trois Ecrits de ce Pere, qui n'avoient pas encore été publiez en Grec. Ὠριγένους Διάλογος &c. *Origenis Dialogus contra Marcionitas, sive de recta in Deum fide:*

noies, l'un des habiles hommes que nous aïons en France pour le Grec, a donné au public la Traduction de l'*Histoire Ecclesiastique* d'EUSEBE, accompagnée d'une trés-docte Préface, où il justifie EUSEBE de l'*Arianisme* dont St. JERÔME l'a diffamé; & prouve que les ESSÉENS, dont parle PHILON, n'étoient par Chrétiens, mais Juifs. Il y a un petit *Poëme* sur ESTHER, par Mr. DE BOISVAL, (A) & un nouveau *Traité du Poëme Epique*, par un Chanoine de Ste. Genevieve (B). L'*Iphigenie* de Mr. CORRAS se jouë enfin, par la Troupe de MOLIERE, après que celle de Mr. RACINE s'est assez fait admirer dans l'Hôtel de Bourgogne. Je suis, Monsieur, *tuus are & librâ*

LETTRE XXIV.

A

Mr. CONSTANT.

A Sedan, le 17. de Décembre 1675.

XXIV. A CONSTANT

J'Ai eu le plus grand plaisir du monde, mon très-cher Monsieur, d'avoir à qui m'informer de l'état de votre maison, en la personne du Sieur BORLE, qui vient d'achever sa Philosophie à Lausanne. Il étoit venu ici, le pauvre garçon, pour y joindre son Frere, qui y étoit Regent, & qui étoit un des Prétendans à la Chaire de Philosophie. Ses *Theses* étoient déja imprimées (1); mais peu avant le choc, il fut attaqué d'une maladie qui l'empêcha de les soutenir: si bien qu'il en est demeuré là, & s'est retiré je ne sai où Son Frere a bien été surpris de ne le trouver pas ici. L'état où il se trouve, ne lui permettant pas de séjourner davantage dans cette Ville, il médite de s'en retourner à Lausanne; & je suis ravi de trouver une occasion si favorable de vous donner de mes nouvelles, & de vous renouveller les assurances de mes respects & de mon amitié. Mais il est bon que je vous dise ce que je fais ici.

Il y a environ quatre mois que je quittai Paris, pour suivre la Vocation qui me fut adressée de venir être ici Professeur en Philosophie. Y étant arrivé, j'y rencontrai l'état des choses si engagé dans plusieurs petites Intrigues Académiques, qu'il fallut me rabattre de ma Vocation sur le hazard de la dispute. Je m'y suis exposé, & Dieu a tellement suppléé à mon ignorance, soit en me fortifiant dans mes foiblesses, soit en me faisant trouver des Antagonistes qui n'étoient pas plus forts que moi, qu'enfin la pomme m'a été donnée. Si bien que je suis Professeur en Philosophie; ce qui m'est un fardeau *importable*; pour me servir de l'épithere que j'ai vû, je pense, dans l'un des sept Pseaumes Pénitentiaux (2).

Il y a un mois, ou plus que j'écrivis à Mademoiselle MARCOMBES, pour lui apprendre cette nouvelle; qui, assûrément, ne m'aura pas rendu de fort bons offices dans son esprit; car vous savez Monsieur, à quel point elle a poussé diverses fois la raillerie sur ce que diverses personnes de ses amis se sont vûs souvent en passe d'une Chaire de Professeur. Je ne sai si elle a reçu cette Lettre. Mais quant à vous, mon cher Monsieur, avez-vous bien reçû celle que je vous écrivis de Paris; & si cela est, m'avez-vous fait Réponse? Eh! qu'est ceci, Monsieur? On diroit que nous ne nous connoissons plus, & que je vous suis devenu Iroquois, ou Allobroge, depuis que j'ai quitté votre charmant Païs de Vaux? Ne m'oubliez plus, je vous en conjure, & donnez-moi quelquefois de vos nouvelles, & de celle des Amis que je puis avoir dans ces quartiers. Que je sache si vous avez un fréquent commerce avec le Château de Copet, & comment tout s'y démene? Je ne songe jamais à nos agréables Promenades, & à vos Bons-Mots, que je n'en rie de mémoire; & je voudrois un jour me pouvoir retrouver dans un entretien aussi agréable: Mademoiselle CONSTANT y mêlant la gaieté, Mademoiselle FALQUE ses brusqueries ingenieuses, Mademoiselle MARCOMBES sa copieuse affluence, & ainsi du reste.

Je prens la liberté de vous envoier le seul exemplaire de mes *Theses*, qui me reste Ce sont des Theses à la fourche, que nous convinmes de faire sans livre & sans préparation, entre deux soleils, pour prevenir la supercherie que des Troupes Auxiliaires eussent pû nous jouër, si on eût eu la liberté de composer chez soi. Par malheur, il nous échut une matiere extrêmement épineuse (3). Vous verrez comment je m'en suis tiré, si vous prenez la peine de les lire. Je vous demande les mains d'association, à vous, Monsieur, & à Mr. DES BERGERIES, que je saluë humblement.

Je vous envoie un *Testament*, que quelque gaillard a fait faire au Duc de Loraine; avec l'*Épitaphe* de Mr. DE TURENNE. Jamais on n'a mieux vû vérifié le dire de cet Auteur, *qu'un grand Arbre ne paroît jamais si grand qu'après sa chute;* car on n'a pas oublié de faire comparaison

fide; Exhortatio ad Martyrium: responsum ad Africani Epistolam de Historia Susanna. Gracè nunc primùm è MSS. Codicibus prodeunt: &c. 2. Ce n'est pas Origene, mais Julius Africaus, qui croioit que l'Histoire de Susanne étoit supposée: Origene le réfute dans sa Réponse, & soutient qu'elle est véritable.

(A) Paris, 1675. in 4.

(B) Le Pere le Bossu.

(1) En voici le titre: *Disputatio Physica de Tempore, quam intra diem composuit, & ad Cathedram Philosophicam disputandam defendet Mar. Borle, die 26. Octobris.*

(2) *Ce m'est un faix importable*
Qui m'accable:
Pseaume XXXVIII, de la Version de Marot: pag. 769. des *Oeuvres de Clément Marot*, de l'édition de Guillaume Rovile 1556.

(3) Voyez ci-dessus, Note (1).

Lett. XXIV. a Mr, Constant & XXT. a Mr. Minutoli.

son de ce que Mr de Turenne savoit faire, avec le peu que Mr. le Prince de Condé a fait en Alsace ; & cette comparaison n'a servi qu'à faire déplorer le malheur de la France en la mort de ce grand homme. Ce coup nous a arraché la Victoire. Il est vrai que les Ennemis n'en ont guére sû profiter ; & toute leur Campagne a abouti à bloquer Philpsbourg, qui n'a pas fort la mine de périr de cette maniere. Mais que sert à la France que ses Ennemis n'osent s'approcher de ses Frontieres, puis que les Suédois se laissent battre comme des coquins fieffez ? Tout à vous, &c.

P. S. Je vous prie de faire tenir à Messieurs Turretin & Chouet, les *Theses* que je leur envoye.

LETTRE XXV.

A

Mr. MINUTOLI

A Sedan, le 16 de Février, 1676.

Lett. XXV. a Mr. Minutoli.

Depuis la longue Lettre, que je vous écrivis de Paris l'été dernier, mon très-cher Monsieur, je me suis vû si accablé d'occupations, & si éloigné de la correspondance de Geneve, que je n'ai pû ni vous écrire, ni apprendre le succès des ouvertures qui s'y firent en votre faveur, aprés la mort de Mr. Sartoris. Diverses raisons m'aiant déterminé d'embrasser la Vocation qui me fut adressée pour une Charge de Professeur en Philosophie, je quittai Paris sur la fin du mois d'Aout dernier, & m'en vins ici, où j'ai été contraint de rassembler tumultuairement mes idées de Philosophie dissipées, pour entrer en lice avec trois Concurrens, qui s'étoient toujours tenus en haleine Je vous laisse à juger si cela ne m'a pas bien tenu en sollicitude. Enfin, soit bonheur, soit ignorance à mes Compétiteurs, j'ai été reçu ; & je suis obligé de travailler comme un forçat, aiant à composer mon Cours au jour la journée, & donnant cinq heures tous les jours à mes Ecoliers. Ce sont des corvées qui m'ont étourdi ; & c'est seulement parce qu'on s'accoutume à tout, que je commence à respirer.

Les premiers mouvemens, après cette espece de resurrection, doivent être vers vous, mon cher Monsieur, pour vous prier que notre commerce se rétablisse. J'ai toujours fait un si grand cas de votre amitié, que je ne me saurois resoudre, je ne dis pas à la laisser perdre, mais même à négliger la moindre chose qui la puisse entretenir. Agréez donc que je vous écrive ; & faites-moi, de grace, réponse quelquefois.

Depuis mon départ de Paris, Messieurs Leger, & Pictet, se sont allez promener en Normandie, & je les crois encore à Caen ; mais je n'apprends rien d'eux, à cause de la mutation de poste, qu'ils font de tems en tems. Mr. Basnage les a ouï proposer à Rouën, où ils se sont signalez ; & lui même s'étant fait ouïr pour la prémiere fois dans sa Patrie, a tellement plu, qu'il aura bonne part à l'élection qui se va faire pour remplir la place de Mr. le Moine. Vous savez qu'il y a long-tems qu'il est attendu à Leide ; & que malgré l'empressement qu'il a toujours eu de satisfaire Messieurs de Hollande qui l'ont appellé, on lui a continuellement suscité des obstacles qui l'ont retenu. Mais, enfin, son départ est fixé à la fin de ce mois. Mr. Basnage part avec lui, & s'arrêtera seulement à Londres le tems que Mr. le Moine y séjournera ; c'est-à-dire deux mois (1). Cependant on procédera à Rouën à pourvoir l'Eglise ; & notre Ami l'emportera sans doute.

Je meurs d'envie de savoir de vos nouvelles, mon cher Monsieur : car selon toutes les apparences, votre Installation est faite, & on a déja vû renouveller les applaudissemens que vous avez reçus autrefois. Ce sera avec bien de la joie que j'apprendrai toutes ces Particularitez : aussi-bien que de tout ce qui se passe dans votre illustre République. J'ai ouï dire que Mr. de Tournes a fait imprimer divers Traitez du grand Fra Paolo, & qu'il veut même imprimer la Réponse de Mr. Jurieu, Professeur ici, au Livre de Mr. Arnaud contre notre Morale. Cette Réponse a été fort applaudie, & louée même par ceux de dehors.

Nous avons apris que Mr. de St. Romain se retirant, le Roi lui donne pour Successeur l'Abbé de Gravel. Je ne doute pas qu'en cas qu'il passe à Geneve (2), on ne lui fasse entrée ; & qu'on ne voie encore des Devises de votre façon, belles & justes comme celles de l'autre fois. Je vous demande communication de tout cela. Mais n'oubliez pas, je vous en conjure, à me parler des Ouvrages de plusieurs Savans Suisses, comme Mr. Ottius, Professeur à Zurich, (que l'on m'a dit avoir publié un beau Livre contre les *Annales* de Baronius ;) Mr. Vetstein, Professeur à Bale, qui a donné quelques Ouvrage d'Origene, &c.

Nous sommes ici très-mal postez dans les Ardennes, pour savoir ce qui se passe dans la République des Lettres. On fait cas d'une Rhétorique du Pere Lami, qui s'appelle l'*Art de Parler*, où il a inséré plusieurs Remarques curieuses sur la maniere dont il croit que les hommes inventeroient une Langue, supposé que Dieu les mît dans un nouveau Monde, dans l'âge de raison, &c. Le *Traité du Poëme Epique*, par le Pere le Bossu, Chanoine Régulier de Sainte Ge-

(1) Mr. Basnage ne vint point en Angleterre.

(2) Le Roi de France ayant envoié Mr. de Gravelle pour Ambassadeur en Suisse, il passa en effet, par Geneve, & donna à la Régence une Lettre de ce Prince fort obligeante. Voyez l'*Histoire de Geneve* de Mr. Spon, Tom. II. pag. 280.

Genevievfe, passe pour une très-bonne Piece. Vous savez sans doute que les *Variorum* pour Mr. le Dauphin paroissent (3); & que le *Florus* de Mademoiselle LE FEVRE, qui en est un, est fort estimé.

Je vous prie d'assûrer de mes très-humbles respects Monsieur le Sindic FABRY. Mon Adresse est toûjours *chez Monsieur Carla, Tailleur, ruë de Gevre à la Hure*; ajoutant, *pour faire tenir à Monsieur Bayle à Sedan*. Je vous souhaite toute sorte de benédictions, & suis votre, &c.

LETT. XXV. & XXVI. A Mr. MINUTOLI.

LETTRE XXVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 4. d'Avril 1676.

XXVI. A MINUTOLI.

LEs circonstances que vous m'avez apprises, mon très-cher Monsieur, de votre glorieux établissement en la Charge de Professeur (1), m'ont été infiniment agréables; car quoique je susse en gros que vous aviez fait paroître votre esprit & votre érudition d'une maniere fort éclatante, & que j'en eusse déjà conçu une incroiable satisfaction; néanmoins, l'ordre & le détail que vous m'en avez appris, a redoublé cette satisfaction; car nous autres Philosophes, nous aimons la méthode plus que tout, & sans elle, rien ne nous paroît charmant. Je dis cela Monsieur, afin de vous faire espérer que vous ne serez plus exposé à mes irrégularitez, & que je ne vous accablerai plus d'un ramas confus & indigeste de pensées & de paroles, comme j'ai fait par ci-devant. Mon nouveau grade m'inspire l'esprit de méthode; & vous vous en sentirez, ou personne ne s'en sentira.

Mais qui auroit dit, Monsieur, que dans votre propre Patrie vous éprouveriez tant de traverses? On ne s'est pas étonné ici que l'on ait remué ciel & terre, pour m'éloigner de la Profession de Philosophie; car j'étois étranger, & mes Antagonistes étoient enfans du lieu: au contraire, on s'est étrangement scandalisé de ce qu'il s'est trouvé des personnes qui m'ont été favorables: mais, en vérité, il y a lieu à la surprise, que tous vos Compatriotes n'aient pas donné les mains sans balancer à votre promotion, qui sera si fructueuse & si glorieuse à l'Académie. Vous devez vous en consoler, Monsieur, puisque sans cela votre mérite n'auroit pas brillé autant qu'il a fait; & d'ailleurs, la Charge vous en sera d'autant plus agréable, à l'exemple de CATON, dont LUCAIN a dit, ce me semble,

Lætior est quoties magno sibi constat honestum (2).

Joüissez long-tems, & avec plaisir, de cet illustre Emploi, mon cher Monsieur.

Je trouve votre application de la Fête des Athéniens, qui s'appelloit *Plinteria*, inimitable; & je souhaiterois que vos Auditeurs ne forçassent pas votre Genie & votre Science à moderer son vol; mais qu'ils vous permissent d'aller votre train. Il n'y a remede, puisque c'est une nécessité que l'action des causes se proportionne à la vertu passive des sujets, (voilà de la Physique toute pure), *quicquid recipitur, ad modum recipientis recipitur*.

Les belles curiositez que vous m'apprenez de l'état des Belles-Lettres dans votre illustre République, me plaisent infiniment. L'ouvrage de Mr. LETI est sans doute curieux, & je serai bien aise de le lire, après avoir achevé mon Cours. J'ai vû le Traité *De Jure Asylorum*, de *Frà* PAOLO, imprimé en Hollande, chez les Elzeviers, en 1624. Je voudrois bien savoir si votre Mr. OLDENBURGER est parent du Sécretaire de la Société Royale de Londres. Au reste, en cas qu'on voulût imprimer chez vous le Livre de Mr. JURIEU, je vous prie, Monsieur, d'avertir qu'on souhaite de leur envoier un *Errata*. Mr. BASNAGE, qui est ici depuis un mois, & qui a été élu Ministre pour l'Eglise de Roüen, vous écrit.

Les Troupes commencent à s'assembler, soit pour faire quelque chose avant que les Ennemis soient en Campagne, soit pour y être aussi-tôt qu'eux; car ils se remuent aussi. On va faire sauter la Citadelle de Liége, Huy & Limbourg; parce que la nécessité de veiller à la conservation de ces Postes rompt les mesures du Roi, & qu'aiant Mastricht, il a presque tous les avantages que ces postes lui donnoient. Tout à vous.

(3) Mr. Bayle se sert ici improprement du mot de *Variorum*, pour désigner les anciens Auteurs Latins publiez à l'usage de Mr. le Dauphin, puisque chaque Auteur a été commenté par une seule personne. Le terme de *Variorum* ne convient qu'aux Auteurs imprimez avec les Remarques de plusieurs Commentateurs, & se dit particulierement de ceux qui ont été imprimez en Hollande *in* 8.

(1) M. Minutoli avoit été fait Professeur en Histoire & aux Belles Lettres.

(2) Lucanus, *Pharsal lib. IX.*

LETTRE XXVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 16. de Juin 1676.

LETT. XXVII. A M. MINUTOLI.

VOus êtes trop de mes Amis, mon très-cher Monsieur, pour ne vous pas faire part de la joie que je reçus hier, en voiant & en embrassant Monsieur FABRY le Cadet, qui passa par ici avec une partie du Regiment de Greder, qui prenoit la route de Lorraine. Dès qu'il sera arrivé à Verdun, le Colonel doit déclarer qu'il ne prétend point servir contre l'Empire, ni contre l'Empereur. Je souhaiterois qu'on le mît dans le Camp volant que Mr. DE LA CARDONNIERE, Lieutenant Général, doit commander pour garder la Meuse; car en ce cas-là, je pourrois espérer de voir quelquefois Messieurs FABRY. Notre riviere est si guéable par tout, que l'on aura de la peine d'en défendre le passage aux partis de Luxembourg, dont il y eut un, il y a trois ou quatre jours, qui vint bruler un petit Village aux environs de Charleville, après avoir passé la Meuse à gué. La France a tant d'Ennemis à repousser, qu'il est impossible de pourvoir à tout.

On rend beaucoup de justice à Mr. DE RUYTER, & il est regretté en France, par un effet de cette haute Vertu qui se fait même estimer par ceux contre qui elle est emploiée. Je ne sai pas comment les Hollandois goûteront une bizarrerie de la fortune si contraire à leurs espérances, & comment leurs Historiens pourront confesser que l'incomparable DE RUYTER n'a pû vaincre les François, qui étoient regardez comme les plus méchans hommes de mer qui soient au monde. En vérité, c'est un étonnement presque universel que nos pauvres flottes parties de Provence, aient pû arriver à Messine, en dépit de Mr. DE RUYTER; car nous regardions ces Vaisseaux, qui partoient de Toulon, comme l'effet d'une imprudence & d'une témérité inouïe, & tout le monde se demandoit avec surprise! *Quoi! le Roi prétend secourir Messine, contre des Flottes Hollandoises, commandées par un Admiral qui étonne jusqu'aux Anglois?* Cependant vous voiez, Monsieur, que tout le mieux que l'on peut dire des deux Combats livrez entre les François & les Hollandois, dans les Mers de Sicile, c'est que les Hollandois ne les ont pas perdus; & qu'au second ils ont eu leur Admiral blessé à mort. Il est impossible de savoir la vérité de ces Combats, à moins que d'y avoir été; mais le jugement que l'on en porte, sur les suites de ces journées, qui est le moins méchant moien d'approcher de la vérité, est tout-à-fait en notre faveur; car il est de notoriété publique, qu'après le premier combat, Mr. DE RUYTER fit voile pour s'en retourner; que notre Flotte entra dans Messine, quatre jours après la Bataille; & qu'au second, on a fait quitter aux ennemis le dessein qu'ils avoient de forcer Augusta, & d'empêcher nos Galeres d'arriver à Messine, & on les a réduits à la nécessité de venir se radouber à Palerme.

Les nouvelles de l'Armée du Roi ne parlent que de l'abondance, des plaisirs, & de la bonne chere qui s'y trouvent; car, comme on n'y songe ni à Bataille, ni à Sieges, & que les Ennemis ne paroissent avoir autre dessein que de se défendre, si on les attaque, on s'amuse tout de bon à profiter de la bonté du Pays, qui est *decoulant de lait & de miel*; & ainsi le seul avantage de notre Armée, c'est qu'elle subsiste aux dépens des Espagnols.

Les Affaires d'Alsace ne vont pas tout à fait si bien, & je croirois volontiers que Mr. DE LUXEMBOURG a reçu quelque desavantage dans les escarmouches & dans les rencontres qui se sont faites au commencement de ce mois du côté de Saverne; mais gardez-vous bien de croire, mon cher Monsieur, tout ce que les Allemans en feront publier; car ce sont les plus grands Exaggérateurs du monde. J'avouë qu'ils ont presque toûjours un certain moien d'imposer aux gens, à cause du nombre considérable des personnes de qualité que nous perdons toûjours, & du peu qu'ils en perdent; mais, en verité, il y a de l'illusion dans les conséquences qu'ils en tirent, & on sait assez la témérité de notre Noblesse, & l'ardeur que les Officiers de nos Armées ont de se pousser bien-tôt, & de se signaler pour cela. De là vient, qu'il y a telle rencontre, où le nombre des Officiers tuez excede celui des Soldats tuez. En Allemagne, c'est toute une autre Politique, & il faut de deux choses l'une; ou que les Commandans soient charmez; ou qu'ils ne s'exposent gueres; car il n'en meurt aucun au lit d'honneur. Je ne comprens pas un certain bruit que j'entends dire, savoir que les Allemans ont repassé le Rhin.

Je viens à votre admirable Lettre, dont j'ai regalé Mr. BASNAGE; (car il n'est retourné à Paris que depuis le commencement de ce mois.) Elle m'a donné une grande curiosité pour votre Harangue; & je vous prie, Monsieur, si quelque occasion se présente, de m'en envoier copie; car ce sont des Boëttes d'Essence, & un fin Elixir de ce qu'il y a de plus curieux dans l'Antiquité, que tout ce que vous produisez. Je ne réponds pas à ce que vous dites de mes *Theses*; car je croirois trop offenser votre discernement, si je croiois que c'est à moi que vous en voulez. En attendant que je puisse répondre à l'illustre Mr. TURRETIN, je vous supplie de l'assurer de mes très-humbles services & respects.

J'ai ouï parler d'un Livre intitulé l'*Evangile nouveau du Cardinal* PALLAVICINI, *révélé par lui dans son Histoire du Concile de Trente; ou les Nouvelles Lumieres Politiques pour le Gouvernement*

ment de l'Eglise (1). Mr. Cousin, Président en la Cour des Monnoies, a traduit fort éloquemment, non-seulement l'*Histoire Byzantine*; mais aussi, l'*Histoire de l'Eglise* d'Eusebe, *de* Socrate, *de* Sozomene, &c. enrichie de quantité de savantes Dissertations sur les points controversez parmi les Doctes. On a trouvé parmi les papiers du fameux Seldenus un *Traité des anciennes Monnoies évaluées aux nôtres*, & on l'a fait imprimer avec un *Catalogue de tous ceux qui ont écrit des Poids, Mesures, Monnoies, & Médailles des Grecs, des Hébreux, & des Romains* (2). Je suis fort assûré que dans les Ouvrages de ces Médaillistes, il s'en trouve bien peu qui soient aussi bien animées que celle dont votre République a honoré Mr. Yvoi (3). Je la trouve admirable, & vous êtes une exeption à la regle, qui porte que les belles choses ne se produisent qu'avec beaucoup de tems; *diu parturit Leana catulum, sed Leonem.*

A propos de *Devises*, je me souviens du P. Menestrier, qui en a rencontré d'assez bonnes pour la *Pompe Funebre* de Mr. de Turenne (4). Il fait imprimer les *Décorations Funebres* (5), où il nous fait voir un détail de Cérémonies Anciennes & Modernes bien curieux; car c'est un homme qui a lû prodigieusement: Je suis tout à vous.

LETTRE XXVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 29. de Juillet 1676.

Mr. Basnage, ainsi que vous l'aurez appris, Monsieur, par ma derniere, n'étoit plus ici, au passage de Messieurs Fabry; il étoit parti dépuis huit jours pour Paris, où il est encore enfoncé jusqu'aux oreilles dans les Conférences des Savans. Il attend qu'on obtienne un Colloque pour s'y faire recevoir; car on ne veut point demander la permission de s'assembler en Synode, tant que l'Arrêt du Conseil qui en exclut les Ministres des Fiefs subsistera. Je lui ferai part de vos nouvelles, & sur tout, de votre tour sur le Parnasse en faveur de ces généreux Athletes, que la piété de Messieurs les Etats a retirez de l'esclavage (1). C'est bien me païer magnifiquement de l'*Ode*, que je vous avois envoïée, puisque c'est par un bien propre, & tiré de votre propre fonds. J'en ai régalé nos Conoisseurs d'ici, qui admirent avec moi la netteté & la facilité de votre veine. Je vous remercie de tout mon cœur, d'un si precieux present. Quand il vous plaira, j'apprendrai avec bien de la joie l'histoire de ces glorieux Ministres, qui ont ressenti tant de marques de votre charité.

Les nouvelles que vous m'aprenez de vos Dis-

(1) *Les nouvelles Lumieres Politiques pour le Gouvernement de l'Eglise; ou l'Evangile Nouveau du Cardinal* Pallavicin, *révélé par luy dans son Histoire du Concile de Trente*; imprimé en France in 4, & in 12, en 1676. L'Abbé Godon, Chanoine de Roüen, qui avoit traduit de l'Italien en François l'Histoire du Concile de Trente de Pallavicin, mais qui ne vouloit point donner sa Traduction au public, parce que cette Histoire n'est pas *di gusto Francese*, assûre que cet *Evangile Nouveau* est rempli de calomnies, que les passages tirez de Pallavicin y sont ou f ussement alleguez, ou malicieusement tournez en ridicule; & que l'endroit où on lui fait dire des choses si impertinentes d'Aristote est un des plus beaux endroits de tout le Livre. Voyez Vigneul Marville, *Meslange de Littérature.* On attribuë cet Ouvrage Satyrique contre Pallavicin à Mr. Jean le Noir, Théologal de Seez, connu par les affaires qu'on lui suscita au sujet d'un Sermon, prêché en 1650, sur la Prédestination des Saints, où l'on prétendit qu'il favorisoit le Jansénisme. Deux de ses Evêques se déclarerent successivement ses parties, & ayant obtenu des Lettres de Cachet, ils le firent éxiler, & ensuite mettre en prison, où il demeura long-tems. Il a donné un détail de ses souffrances dans la Préface d'un petit Livre, imprimé en 1682, intitulé, *l'Hérésie de la Domination Episcopale: ou Lettre de Monsieur le Noir Théologal de Seez, à Son Altesse Royale, Madame la Duchesse de Guise.* Il a aussi publié, l'*Evêque de Cour opposé à l'Evêque Apostolique*, &c.

(2) Ce Traité attribué à Selden fut imprimé à Londres en 1675, in 4, sous le titre de *Liber de Nummis, in quo antiqua pecunia Romana & Græca metitur precio ejus quæ nunc est in usu.* On l'accompagna d'un Ecrit du Pere Labbe, intitulé, *Bibliotheca nummaria, sive Elenchus Authorum qui de Antiquis Numismatibus Hebrais, Gracis, Romanis, nec non de Monetis, Ponderibus, & Mensuris, ad hunc usque annum scripserunt.* Celui-ci avoit déja paru à Paris en 1664, dans le *Bibliotheca Bibliothecarum* de ce Jésuite, quoique l'Editeur de Londres n'en dise rien dan son Avis au Lecteur, apparemment pour lui donner un air de nouveauté. Cette supercherie est plus excusable que celle d'avoir fait passer sous le nom de Selden un Ouvrage qui n'est point de lui, mais d'Alexander Sardus, & qui avoit été publié à Mayence dès l'année 1579. Il fut réimprimé à Padou par les soins de Paulus Frambottus, qui l'intitula, *Liber de Nummis in quo prisca Gracorum & Romanorum Pecunia ad nostri ævi rationem redigitur.* C'est d'après cette Edition, qu'il a été inseré dans le XI. Tome du *Trésor des Antiquitez Romaines* de Mr. Grævius.

(3) Celèbre Ingenieur, qui avoie tracé de nouvelles Fortifications pour la Ville de Geneve.

(4) *Les Vertus Chrétiennes & les Vertus militaires en deüil; Dessein de l'Appareil funebre des Obseques de Mr. de Turenne.* Paris 1675, in 4.

(5) Cet Ouvrage n'a paru qu'en 1684. *Des Décorations funebres, où il est traité des Teintures, Lumieres, &c: avec ce qui s'est fait de plus considérable pour les Papes, Empereurs, Rois &c: enrichies de figures.* Paris 1684. in 8.

(1) Dans la cruelle persécution que l'Empereur fit aux protestans de Hongrie, les Ministres furent, ou jettez dans les cachots, ou livrez aux Espagnols pour être Forçats sur les Galeres de Naples. Ces Galeres étoient dans le port de Naples, lorsque l'Amiral Ruiter y vint avec sa Flote; lequel ayant apris qu'il y avoit vingt & six de ces Ministres à la Chaîne, les demanda au Viceroi, qui n'osa les lui refuser. Quelques-uns de ces Confesseurs passerent à Geneve, & y furent très-bien reçûs. Mr. Minutoli fit à cette occasion, un petit poëme Latin, qu'il leur adressa sous ce titre: *Ad strenuos Christi Confessores vigenti sex Pastores Hungaricos, è triremibus Neapolitanis Dei beneficio tandem ereptos, nec non quinque alios è Bucarinis carceribus pariter eductos, cum quatuor è priorum numero Genevam appulissent; Propempticon.* Mr. Leti a inseré cette piéce dans son *Historia Genevrina*, Tom. V. pag. 135.

LETT. XXVIII. & XXIX. A Mr. MINUTOLI.

Disputes Hébraïques, sont des choses curieuses à mon égard (2) ; mais ce que vous ajoûtez de l'accident de Madame la Comtesse DE DHONA m'afflige beaucoup. J'ai oüi dire que Madame DE WINDSOR fait un Voiage à Paris. Je me donnai l'honneur de lui écrire il y a quatre ou cinq mois ; & dans la Réponse qu'elle eut la bonté de me faire, elle me toucha quelque chose de cette enjoüée Avanturiere, qui a fait tant de fracas, & tant charmé la Maison de Mr. le Comte DE DHONA. Vous m'en dites assez, Monsieur, pour me jetter dans l'étonnement.

Pour nouvelles, je ne vous parlerai que de la surprise où on a été en France, quand on a vu que Mr. le Prince D'ORANGE a témoigné vouloir assiéger tout de bon Mastricht. On ne pouvoit pas croire qu'il voulût passer d'une extrémité à l'autre si promptement. On croioit donc que c'étoit quelque feinte, ou qu'il avoit des intelligences dans la Place. Enfin on ne doute plus qu'il ne se veuille signaler à tous le moins par une hardie entreprise. Je me souviens, que dans ma derniere, je faisois réflexion sur les affaires de la Marine, & vous disois que la Guerre de Sicile seroit un écueil pour les Historiens de Hollande ; mais j'aurois eu bien plus de raison de parler ainsi, si j'avois sû le Combat de Palerme du 2. de Juin, dans lequel la victoire a été si déclarée pour nous, que les Ennemis, malgé toute la hardiesse qu'ils professent depuis si longtems de nier les véritez les plus notoires, avouent qu'ils ont été vaincus. Ils se revanchent sur les Suédois ; si bien que toute la valeur & tout le bonheur des armes Françoises ne sauroit avancer un pas vers une Paix glorieuse à cet Etat, que le malheur ou la lâcheté, ou, ce qui est plus apparent, la perfidie des Suédois envers leur Prince, ne les recule de quatre.

Je vous prie, Monsieur, de dire à Mr. CHOÜET, que lorsque Mr. BASNAGE lui mandera de lui faire tenir les Livres de question, il y ajoûte la Dissertation de feu Mr. DES MARETS *De Abusu Philosophiæ Cartesianæ*, avec la Réponse qu'un Cartésien y a faite (3). Nous ne saurions trouver cela en France, & j'ai besoin de ces Piéces-là. Le P. RAPIN a publié des *Réflexions sur l'Ancienne & la Nouvelle Philosophie*, où il y a beaucoup de personalitez des grands hommes de l'Antiquité. L'*Histoire des deux derniers Visirs* (4) est assez curieuse. *Lacédémone Ancienne & Nouvelle* est un Ouvrage très-curieux (5). Messieurs de Port-Royal ont donné l'*Histoire des quatre prémiers Conciles* (6). La suite de l'*Education d'un Prince*, sous le titre d'*Essais de Morale*, en deux Tomes, est un fort bon Livre. Je suis, &c.

LETTRE XXIX.

A

MR. MINUTOLI.

A Sedan, le 14. *de Septembre* 1676.

LETT. XXIX. A Mr. MINUTOLI

CEtte Lettre vous sera renduë un peu tard, mon très-cher Monsieur, parce que celui qui s'en charge s'arrêtera quelque tems à Paris. Il se nomme Mr. PEROU, & s'en va poursuivre ses études dans votre florissante Académie. Je vous le recommande très-particulierement, & vous supplie de lui départir vos bons conseils, tant pour la Prédication où vous excellez, que pour toutes sortes de connoissances dont vous possedez si bien la nature. Je lui ai fait espérer, Monsieur, que vous auriez de la bonté pour lui ; & je ne doute pas qu'il ne m'écrive que l'effet surpasse ses espérances. Le Fils de Mr. ANCILLON passa par ici il y a environ six semaines, s'en allant à Paris, pour étudier en Droit ; car c'est le parti qu'on lui a conseillé de prendre. Notre entretien roula fort sur Geneve, & sur l'état de votre Académie, & en particulier sur la beauté de vos Leçons ; ce qui me fit de nouveau réfléchir sur les contre-tems dont j'ai été persécuté toute ma vie, & qui ont voulu que vous n'aiez pas été revêtu de votre Charge, pendant que j'aurois pû profiter sur les lieux de votre délicate érudition :

'Αλλὰ τὰ μὲν προτέτυχθαι ἐασσομεν ἀχνύμενοι περ (1).

Le même Mr. ANCILLON me donna aussi des nouvelles de vos braves Officiers (2) ; mais, comme il me témoigna qu'ils n'étoient à Mets que jusqu'à nouvel ordre, je n'ai osé leur écrire là, de crainte qu'ils n'en fussent déjà partis.

Notre cher Mr. BASNAGE a été reçu ces jours passez avec applaudissement dans un Colloque tenu à Rouën même ; & il devoit rendre hier la seconde Action des trois qui doivent précéder l'Imposition des Mains. Je vous réitere la priere, que je vous fis dernierement, de dire à Mr. CHOÜET qu'il mette parmi les Livres qu'il

(2) Il y avoit alors de grandes contestations entre les Théologiens de Suisse, au sujet des Points qui servent de Voyelles dans la Langue Hebraïque. Les uns soûtenoient qu'ils étoient de l'invention des Massoretes ; & les autres, qu'ils avoient été ajoûtez par Esdras, & par conséquent qu'ils étoient aussi sacrez que les Livres mêmes du *Vieux Testament*. Les Magistrats se déclarerent pour cette derniere opinion, & en 1675. on dressa un Formulaire où elle étoit établie, avec quelques autres sur la Prédestination, sur la Grace &c. ; & on obligea tous ceux qui vouloient être Ministres de souscrire à ce Formulaire, intitulé *Consensus* &c.

(3) Mr. Wittichius, qui étoit alors Professeur en Théologie à Nimegue.

(4) *Histoire des Grands Visirs, Mahomet Coprogli Bacha, & Achmet Coprogli Bacha ; celle des trois derniers Grands Seigneurs, de leurs Sultanes*, &c. Paris 1676. in 12.

(5) Cet Ouvrage est de Mr. Guillet, qui nous a aussi donné *Athenes ancienne & nouvelle*.

(6) Cette *Histoire abrégée des quatre premiers Conciles généraux* est imprimée à Paris en 1676., *in* 12.

(1) Homer. Iliad. Σ. v. 112.

(2) Messieurs FABRY.

qu'il lui envoiera, le Traité de Mr. DES MARETS *De abusu Philosophiæ Cartesianæ*, & la Réponse qui lui a été faite par un Gentilhomme Cartésien. M. BASNAGE lui en tiendra compte, & le recevra comme pour lui. J'ai reçu il y a huit ou dix jours une Lettre de Mr. TURRETIN, qui m'apprenoit que la Compagnie avoit fait choix de Mr. TURRETIN, son Cousin, pour la Profession Hébraïque, & qu'il ne manquoit que l'approbation du Magistrat. Ainsi je tiens la chose faite, & en suis infiniment aise, connoissant la grande capacité de ce sujet-là, Il m'apprenoit aussi que Mr. LEGER, & PICTET, sont à Leyde, de quoi j'attendois avec impatience d'être éclairci; afin de leur écrire, comme je ferai dès demain, s'il plaît à Dieu. Mr. BASNAGE m'a fait voir les vers *in Amicorum Trigam*, &c. dont je vous remercie de tout mon cœur pour ma part, & confirme par ma Prose, qui est la seule Langue que je sais parler, le vœu que vous faites sur la fin, pour l'indissoluble union de notre amitié. Comme je suis celui des trois qui en retire plus d'honneur & plus d'avantage, je dois être aussi celui qui fasse ce vœu avec plus d'ardeur. Nous avons eu tant de traverses sur la fin de cette année Académique, suscitées par le Parti Catholique-Romain, qui a fait releguer l'un de nos Ministres & Professeurs, que je n'ai pû encore faire soutenir quelques méchantes *Theses* de *Logique* & de *Morale*, que je fais imprimer. Si avant le départ de Mr. PEROU, il y en a un Exemplaire de tiré, je l'en chargerai, pour vous le donner de ma part, *in Amicitiæ & Observantiæ Testimonium*.

La fin du mois d'Aout dernier a été signalée par la Levée du Siege de Mastricht. Jamais Place n'a été mieux attaquée, au dire des experts, non-seulement eu égard à la vigueur des Attaques, mais aussi, à la capacité de ceux qui les dirigeoient: jamais Place aussi n'a été mieux défenduë. On y a vu des exemples de valeur & de courage, dont on voit à peine de semblables dans les Romans. On y a mis en usage des Instrumens de mort, qui ont fait un peu trop crier contre la cruauté Françoise. C'étoient des Faux, emmanchées à revers, qui partageoient en deux jusqu'à trois Soldats d'un coup, s'il en faut croire des Lettres d'Aix-la-Chappelle, que j'ai luës. Enfin on demeure d'accord que les Alliez y ont perdu douze mille hommes, & un si grand nombre d'Officiers, qu'ils auront bien de la peine de remettre leurs Troupes sur le bon pié; car on sait que la bonté d'une Armée consiste dans la bonté des Officiers. Je souhaite que vos braves Génevois, Mr. DE BUDÉE, par exemple, aient été épargnés. La Garnison, qui étoit d'environ huit mille homme, en a perdu deux mille; vingt Capitaines, & d'autres Officiers à proportion. Mr. DE CALVO, Catalan de Nation, qui commandoit dans la Place, a été recompensé de vingt mille livres de pension sa vie durant, du Gouvernement d'Aire, & de la dignité de Lieutenant-Général. Aussi a-t-il fait des prodiges; & jamais on n'a sû profiter davantage des Mines, ni mieux exécuter les Fourneaux, qu'on l'a fait en cette rencontre. Mr. le Prince D'ORANGE s'étoit engagé en cette Entreprise pour de bonnes raisons sans doute; car, quoiqu'elle fut très-difficile à faire réussir dans toutes ses circonstances, il étoit néanmoins si nécessaire pour sa gloire qu'il s'attachât à quelque chose de grand; & ses Armées nombreuses & florissantes demandoient avec tant d'impatience à se signaler, qu'il ne pouvoit pas avec honneur passer cette Campagne sur la défensive. Il a donc crû que le meilleur moien d'acquerir une haute réputation étoit d'attaquer une place extraordinairement forte, & munie d'hommes & de vivres autant qu'il le falloit pour une vigoureuse résistance. S'y étant engagé, il n'est pas croiable combien il s'est appliqué à la faire réussir; & on doit confesser qu'il s'est exposé à toutes sortes de dangers,

> . . . . . . *Nec tela, nec ullas*
> *Vitavisse vices Danaûm, & si Fata fuissent*
> *Ut caderet, meruisse manu:* (3)

& c'étoit fait de Mastricht, si Mr. DE SCHOMBERG ne s'en fut approché avec une Armée de quarante mille hommes, aussi forte, par conséquent, que celle qui étoit dans les Lignes après la jonction du Comte DE WALDECK, & du DUC DE VILLA-HERMOSA. Il a témoigné une grande conduite dans la levée du Siege; & au lieu qu'en pareilles rencontres plusieurs Généraux se dépitent contre leur fortune, & ne se soucient pas de perdre beaucoup, puisqu'ils sont contraints de renoncer à la gloire du bon succès; ce Prince a voulu que sa perte fut bornée à celle que la resistance des assiégez lui a causée; & quant au reste, il s'est retiré avec ordre, non pas vers la Hollande, mais du côté du Brabant Espagnol, pour être à portée d'empêcher les progrès qu'on peut craindre d'une Armée qui a fait lever des siéges, & qui est redoutable par elle-même. Pour le Canon & les Munitions, que nos gens ont pris, il ne s'en faut prendre qu'à la Meuse, qui s'est trouvée trop basse pour conduire diligemment les batteaux; car on avoit fait charger sur ces batteaux-là l'Artillerie, & les Bagages, avec toute la précaution nécessaire pour les faire arriver à bon port, si la sécheresse de l'été ne s'y fût opposée.

Notre Armée d'Allemagne n'a pas eu le même succès que celle de Flandres; car tous les grands préparatifs de Mr. DE LUXEMBOURG, ses Machines, ses Radeaux, ses Brûlôts s'en sont allez en fumée; & tout entreprenant qu'il a toujours été, il n'a pas osé attaquer le Prince CHARLES. Cependant il avoit plus de trente-cinq mille hommes, qui alloient comme à une victoire assurée au secours de Philipsbourg. Cette grande confiance a été rabbatuë. Nous verrons si la fin de la Campagne leur sera plus heureuse, & quel sera le succès de leur passage dans le Brisgaw. Nous avons sçu déja que ce mouvement a obligé le Prince CHARLES de sortir de ses retranchemens; si bien que Philipsbourg s'en trouve moins pressé, & que l'Armée des Cercles, qui en fait le Siege, ne pourra pas être si souvent rafraichie de l'Infanterie Impériale, qu'elle l'a été jusques ici. Si le nouveau secours de Troupes de Lunebourg, & de Munster, qui vient en Flandres, permettoit de faire un gros détachement de l'Armée de Mr. DE SCHOMBERG, pour l'Armée de Mr. DE CREQUI vers le Duché de Deux-Ponts, en mettroit terriblement en peine les Allemans, & peut-être même qu'on jetteroit quelque secours dans Philisbourg, dont la résistance est beaucoup plus grande que nous ne l'attendions nous-mêmes.

Si notre Flote de Messine fait quelque chose, com-

(3) *Æneid. Lib. II. vers. 432.*

Lett. XXIX. & XXX. a Mr. Minutoli.

comme il y a quelque apparence, les Espagnols pourroient bien se résoudre à la Paix; mais, hélas! les malheurs de la Suede les consolent amplement de toutes les disgraces qu'ils essuient de la part de la France: car encore une Campagne, & voilà les Suedois chassez honteusement, & confinez dans les solitudes de la Lapponie; après quoi, toute l'Allemagne fondant sur nous, sans aucune distraction de forces, ils se promettent des merveilles, en quoi ils ne sont pas de mal-habiles gens.

Je ne puis vous donner aucunes nouvelles de la République des Lettres; car je ne suis pas en Païs pour cela. Tout à vous.

LETTRE XXX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 4. d'Octobre 1676.

Lett. XXX. a Mr. Minutoli.

VOtre belle Lettre du 6 de Septembre, mon très-cher Monsieur, me fut rendue le 23. du même mois à notre stile, huit jours après le départ de Mr. Perou, pour aller étudier dans votre célébre Académie. Il est chargé d'une assez longue Lettre pour vous; & comme le séjour qu'il fera à Paris, me permet de lui faire tenir encore celle-ci, vous en recevrez deux toute à la fois, à quoi j'ajoute la Copie d'une Lettre Burlesque qui m'est tombée entre les mains, sur la levée du Siege de Mastricht, & un exemplaire des *Theses* que j'ai fait soutenir depuis peu de jours. La circonstance du Voiage de Mr. Perou me dispense de vous faire la description de notre Académie. Vous l'aprendrez de lui bouche à bouche. Si vous en desirez davantage après cela, je tâcherai de vous satisfaire. Je vous suis sensiblement obligé des particularitez que vous m'envoiez, tant de votre Académie, que de celle de Die; & quand il vous plaira de me tenir votre promesse touchant le tableau de celle de Lausanne, que notre excellent Ami, Mr. Constant, vous a envoié, vous me ferez un très-beau régal. Si vous pouviez joindre au gros paquet de Mr. Basnage, les *Theses de* Mr. Bandol, je vous ferois volontiers cette priere; car je serois bien aise de connoître la maniere de philosopher d'un chacun.

Je ne comprends pas pourquoi Mr. Charles de Chatellerault est à Genéve; & je crains fort qu'il n'ait eu des affaires fâcheuses. C'est un homme de mérite, & qui a été diverses fois proposé pour Charenton Son grasseiement ne lui est pas désavantageux, parce qu'il adoucit l'Accent Gascon, (vous savez qu'il est de Montauban,) qui, sans cela choqueroit ceux qui n'y sont pas accoutumez.

J'ai envoié à Mr. Basnage tout votre Latin & votre Italien; & je n'avois garde de le frustrer de ces agréables curiositez. Il y a assez long-tems que je n'ai reçu de ses nouvelles, dont la raison est qu'il a de l'occupation extraordinairement depuis sa réception. Je regarde avec plaisir le nouveau lustre qu'acquiert votre Académie du côté de l'Art Oratoire; & je m'en réjoüis, d'autant plus que je sais que toute la gloire vous en est duë. Je n'ai rien lû de mieux tourné que votre compliment Latin à l'Orateur Bernois. L'esprit délicat, la pure Latinité, & l'érudition y paroissent comme à l'envi, aussi-bien que dans les vers pour l'incomparable de Ruyter. Je me sens incapable de louer dignement toutes ces Piéces-là; ainsi je me servirai de l'excuse générale, *de iis satius est silere, quàm parum dicere.* Il y a quelques mots dans les Vers Italiens que je n'entends pas; ce qui peut-être en fait toute la pointe: néanmoins je ne laisse pas d'entrevoir qu'il y a des traits de Satyre assez piquans. C'est une année favorable pour les faiseurs de Pasquinades; car la conjoncture des Conclaves, & des brigues, que les divers Factions noüent & dénoüent, leur fournit cent sujets de Satyre. J'en reviens là, que je ne saurois jamais vous bien remercier de la peine que vous vous donnez de me fournir tout à la fois tant de choses belles & divertissantes. Vous appellez cela une *Bigarrure*; & il est vrai qu'il y a entre tant de fleurs de différentes espéces, & tant de fruits de couleur vermeille, marque de leur maturité, que cela fait une nuance, & comme une perspective la mieux entenduë du monde:

> *Hic ver purpureum: varios hic flumina circum*
> *Fundit humus flores.* (1)

Je viens de m'entretenir avec un Ami de Despréaux, & m'a appris que ce fameux Satyrique fera imprimer cet hyver deux nouveaux Chants de son *Lutrin*, une *Epitre au Roi*, & une autre au *Marquis* de Seignelai, où il dit plusieurs choses de la nature de la Vérité, à l'occasion de laquelle il avouë ingénument les méchantes Césures que Mr. Des Marets lui a reprochées; mais il fait cela si adroitement, qu'il ne laisse pas de se louer & de se moquer de ses Censeurs. Outre cela, il fera imprimer deux *Lettres* à Mr. de Vivonne, d'un stile imité de Balsac & de Voiture, sur les Victoires de Sicile, & un *Dialogue* sur les Poëmes Latins, où il prétend faire voir qu'il est impossible dans ces siécles, d'écrire bien en Latin, & surtout des vers; parce que le *je ne sais quoi* des Langues, qui fait qu'on auroit sifflé à Rome un *Conscripti Patres*, nous est si inconnu, que nous mettons indifféremment un Adjectif devant un Substantif, sans nous appercevoir d'aucune incongrui-té

(1) Virgilius, *Eclog. IX. vers.* 40.

té (2). Il a fait ce Traité à l'occasion de Mr. DE SANTEUIL, fameux Poëte Latin, qui aiant fait le *Tombeau du P.* COSSART, Régent de Rhétorique, au College de Clermont, & l'aiant intitulé, *Le Desespoir de la Langue Françoise*, s'est attiré tous les partisans de notre Langue. J'ai lû la Défense du *Tumulus P.* COSSARTII, & ai été charmé des Vers qu'on en citoit de tems en tems. Celui qui l'a critiqué a pris un air goguenard, pour le mieux tourner en ridicule; mais je n'ai point vû encore ni le Poëme même, ni la Critique (3).

Mr. DE RACINE travaille à la Tragédie d'*Hippolyte*, dont on attend un grand succès. J'ai lû ces jours passez les Amours du Roi d'Angleterre & de la Castelmaine, sous le nom des *Amours du Roi de Tamaran*. C'est un fort joli petit Ouvrage, bien écrit, & contenant des Avantures bien tournées; mais qui ne donnent pas une haute idée du Prince (4).

J'avois plus de raison que je ne pensois dans ma Lettre précédente de vous dire que Philipsbourg n'étoit plus si pressé; car la Capitulation étoit concluë; & un moment après avoir donné ma dépêche à Mr. PEROU, un Courrier en apporta la nouvelle.

Nous avons eu Messieurs FABRY dans notre voisinage ces jours passez, à cause du Siege de Bouillon. Ce Château, qui est très-fort, & de situation, & de structure, n'a tenu qu'environ vingt-quatre heures. Il se rendit le dernier Septembre, à huit heures du soir. Vous en aurez sû le détail, puisque le Sr. ORY qui prit la peine de m'apporter une Lettre que Mr. FABRY, le Lieutenant, me fit l'honneur de m'écrire du Camp devant Bouillon, m'apprit qu'on vous avoit écrit aussi en même-tems. Je fus assez malheureux pour ne pouvoir pas joindre ces Messieurs dans leur quartier, lorsque j'allai me promener à Bouillon, pour voir ce Siege; & c'étoit Mécredi dernier 30. de Septembre. Deux jours après, Mr. FABRY étant venu ici, & étant venu deux fois à mon Logis, trouva que j'étois assez malheureux pour n'y être pas, aiant été engagé à une Promenade qui dura jusqu'à la *fermeture* des portes. J'espérois de me récompenser aujourd'hui Dimanche 4. Octobre, parce que ces Messieurs avoient dit qu'ils viendroient faire la Cêne dans cette Eglise. Puisqu'ils ne sont pas venus, il faut qu'ils se soient mis en marche, & apparemment, c'est pour retourner en Lorraine.

Je reçus enfin hier des nouvelles de Mrs. LEGER, & PICTET. Ils ont été se promener par toute la Hollande, & même à Anvers, dont la beauté leur a paru singulrere. Mr. DE ROCOLLES est à Leide avec sa Femme, & il y est en assez méchante posture. Il veut faire des *Colleges Juridiques*; mais je lui ai ouï dire qu'il ne savoit que le Droit Canon: or en Hollande, où les Matieres Bénéficiales ne sont pas fort en question, je ne voi pas qu'on doive par trop s'empresser après le Décret de GRATIAN Mr. BASNAGE doit recevoir l'imposition des Mains l'11 du courant. Son Frere devoit aller à Geneve; où il n'aura pas manqué de vous faire sa cour. Il a beaucoup de science & de pénétration. Je suis tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE XXXI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 29. d'Août, 1677.

LETT. XXXI. A Mr. MINUTOLI.

JE n'ai pu faire réponse autrement que par un Billet à votre belle Lettre du premier d'Avril, mon très-cher Monsieur, à cause des fatigantes occupations où m'ont engagé, pendant ces deux années, la multitude d'exercices qu'il m'a fallu faire à mes Ecoliers, & la composition d'un *Cours*. Me voici, par la grace de Dieu, délivré de cette fâcheuse corvée. J'ai achevé mon Cours; mes *Theses* pour les Maîtres-ès-Arts sont soûtenuës. Enfin je suis dans les Vacances. La prémiere chose qui m'est venuë dans l'esprit, a été de vous écrire, mon cher Monsieur, & de vous avertir que je m'en vais vous accabler de Lettres, qui vous feront peut-être présenter un Placet à Messieurs nos Curateurs, tendant à m'obliger de recommencer un autre Cours, *à capite ad calcem*, tant pour la composition, que pour le *Dictat*.

Notre Cher Mr. BASNAGE m'a communiqué les vers Latins & François, dont vous avez honoré la Mémoire de Mr. ROSET Ils sont très-beaux & ingenieux, selon votre louable coûtume.

(2) Mr. Despréaux n'a pas jugé à propos de publier ce *Dialogue*: il a craint de s'attirer sur les bras des Poëtes Latins de son tems, dont quelques-uns étoient ses Amis Voyez les Remarques sur la *Préface* de ses *Oeuvres*, pour l'édition de 1672, in 4.

(3) Mr. de Santeuil fit un Poëme à la louange du Pere Cossart, mort en 1674, sous le titre de *Gabrielis Cossartii, Societatis Jesu, Tumulus*. Un Anonime critiqua cette Piéce; & elle fut défenduë par un autre Anonime, dans un écrit intitulé: *Réponse à la Lettre sur un nouveau Poëme Latin de J. Bapt. Santeuil, intitulé* GABR. COSSARTII TUMULUS. Paris 1675, in 12. C'est la *Défense* dont parle ici Mr. Bayle. Mr. de Santeuil avoit intitulé son Poëme, *le Desespoir de la Langue Françoise*.

(4) Cet Ouvrage est intitulé: *Hattigé, ou les Amours du Roi de Tamaran*. Cologne (Londres) 1676. Le Sieur de St. Bremont, qui en est l'Auteur, le dédia au Comte de Saint Albans. Il a donné plusieurs autres Ouvrages de la même espece, & les a dédiez à des personnes de qualité en Angleterre, où il étoit alors. Par exemple, la même année, il publia *la Princesse de Montferrat: Nouvelle contenant son Histoire & les Amours du Comte de Saluces*; dédiée au Comte de Plimouth. En 1677, *le Galant Escroc ou le faux Comte de Brion: Avantures d'Original*; dédié au Comte de Mulgrave: *le Triomphe de l'Amour sur le Destin*, dédié au Comte de Middlessex: *l'Heureux Esclave: Nouvelle*; dédié au Comte d'Offory. En 1678, *le double cocu: Histoire du Tems*; dédié au Comte de Pembroke & de Montgommeri: &c.

LETT. XXXI. à Mr. MINUTOLI.

me. Vous m'avez fait un singulier plaisir de me circonstancier l'avanture de Mr. le *Burggrave*. Ces traits de hardiesse sentent son cœur ferme & intrépide; ce qui est nécessaire dans les grandes Maisons, où l'exercice des armes, & la recherche des occasions belliqueuses, est indispensable. Je ne sai quelles auront été les suites du facheux démêlé, qui donna occasion à la saillie de notre jeune Gentilhomme: si vous les jugez dignes de remarque, vous m'obligerez beaucoup de me les faire savoir. Je n'ai appris qu'en deux mots la cérémonie de vos Promotions: le Sr. PEROU s'étant contenté de me marquer qu'on vous avoit ouï-dire des choses très-doctes & très-curieuses concernant le mois de Mai. J'en attens une plus ample Relation par votre moien; & si je connoissois un Copiste, je lui payerois bien sa peine, s'il pouvoit me procurer une copie de vos deux doctes Harangues sur cette belle matiere.

Nous avons vû toute cette Frontiere dans la consternation. Il y avoit long-tems que toute l'Europe étoit imbuë des Armemens formidables de l'Empire Les Gazettes des Ennemis publioient en toutes Langues que l'Armée du Prince DE LORRAINE étoit de plus de soixante mille combattans; qu'ils avoient juré la perte de la France; qu'ils vouloient prendre des quartiers d'hiver aux portes de Paris, & porter par tout l'horreur & la désolation. Toutes ces menaces avoient produit une extrême crainte; de sorte que toutes les campagnes ont été abandonnées, bourgs, châteaux, & villages. Chacun s'étoit sauvé dans les Places fortes, avec ses meubles. Enfin les Ennemis arriverent à Mouson le 2. du courant, & n'y trouvant personne, firent passer quelques Escadrons à gué, & dresser des ponts. On s'imaginoit que toute leur Armée passeroit la Meuse; mais ils n'ont eu garde; ils ont séjourné à Mouson, jusques au 14, s'étendant jusques à deux petites lieuës de Sedan, & ont beaucoup souffert, tant à cause des pluies qui rendoient le blé, assez verd de lui-même encore, mal propre à souffrir la meule, que parce que l'Armée de Mr. de CREQUI, les Païsans, & les partis de nos places, en tuoient beaucoup: ce qui fit faire défense de s'éloigner du Camp. Enfin ils sont retournez dans le Luxembourg, sans avoir rien entrepris, sans avoir même osé faire des courses en Champagne; quoiqu'ils eussent des guez & des ponts sur la Meuse, autant qu'ils en vouloient. Toutes leurs prouesses consistent à avoir brûlé quinze ou seize villages autour de Mouson, & de Carignan. Par bonheur pour eux, Mr. de CREQUI, qui souhaitoit passionnément qu'ils passassent en Champagne, & qui pour les y engager, ne gardoit aucun poste de l'autre côté de la riviere, reçut ordre de la Cour de passer du côté de France, dont il enrageoit; car il les attendoit au décamper; & s'étoit posté si avantageusement, qu'ils n'auroient sû faire aucun mouvement, sans que notre Armée fût tombée sur eux. Alors, voiant la riviere entre eux & Mr. de CREQUI, ils décamperent tout à leur aise, & nos païsans & campagnards retournerent chacun chez soi. Les menaces & les préparatifs du côté de Flandres n'ont pas été moindres; cependant cela n'a abouti qu'à faire des Lignes de Circonvallation, & à les abandonner tout aussi-tôt.

Il y a peu de jours qu'un Mylord Anglois, passant de l'Armée de Mr. de CREQUI à celle de Mr. de LUXEMBOURG, pour saluer le Duc de MONTMOUTH, disoit ici *pis que pendre* des Alliez. Il disoit que Mr. le Prince D'ORANGE pouvoit se vanter d'une chose qu'autre que lui n'avoit peut-être jamais pû dire; c'est qu'*il n'y a point de Général, qui à son âge ait levé plus des Sieges, ni perdu plus de Batailles que lui*. Il ajoutoit que les Armées Ennemies songeoient déjà aux Quartiers d'hiver, & avoient envoié leurs Commissaires des Vivres, pour remplir les Magazins; mais qu'il ne voioit que deux personnes qui puissent s'en promettre de bons, savoir Mr. le Prince D'ORANGE à la Haie, & le Prince CHARLES à Vienne; que pour l'Armée de l'Empereur, elle courroit risque d'en avoir de méchans, parce que l'Empereur veut conserver son Païs, & que les Cercles sont résolus de ne point se ruiner tous les hivers, pour des Troupes, qui ne font rien l'été, que des Conquêtes de Gazette, ou plûtôt en idée.

Avec tout cela, il faut faire justice aux Généraux des Confédérez: ils ne manquent ni de zéle, ni de prudence, ni de conduite: le mal pour eux est de n'avoir pas des Armées aussi fortes qu'ils les publient. Car après tout, pourquoi s'étonner que le Prince de LORRAINE n'ait formé aucun Siege, lui qui n'avoit qu'environ quarante mille hommes, & qui se voioit obsédé d'une Armée de trente-cinq mille hommes effectifs, les meilleurs Troupes du monde, sous les ordres de Mr. de CREQUI, dont l'activité est extrême, & qui ne leur a laissé faire aucune fausse démarche impunément? Pourquoi s'étonner que Mr. le Prince D'ORANGE ait levé le Siege de Charleroi; puisque non seulement il attaquoit une Place très-forte, dont la Garnison étoit nombreuse & animée du courage d'un Gouverneur, qui est un foudre de guerre; mais qu'il faisoit cela en présence d'une Armée, qui après avoir ruiné tous ses Convois, l'auroit forcée dans ses Lignes; étant aussi nombreuse que la sienne. On est très-fâché à la Cour de la levée de ce Siége, car on espéroit qu'il s'y acharneroit, & qu'il y perdroit la meilleure partie de ses Troupes. S'il y a dequoi s'étonner, c'est que le Roi de France seul, après avoir fait trois siéges au cœur de l'hiver, pris autant de Places, donné une Bataille, mis de bonnes Garnisons en une infinité de places, mette des Armées en campagne, si grandes qu'il est impossible de rien entreprendre en leur présence. C'est ce que le Prince DE LORRAINE avoua qui le passoit, au Capitaine des Gardes de Mr. de CREQUI, qui étoit passé dans son Camp, pour porter au Marquis de GRANA une épée de quinze cens Loüis, dont Mr. le Duc lui faisoit présent.

On dit qu'il y a beaucoup d'apparence que la Paix se fera, & que les Ennemis voudront prévenir les coups que le Roi leur livre dès le printems, puis qu'aussi bien, ils ne peuvent pas les réparer l'été. Or, il est sûr que le Roi commence déjà ses Magazins pour le mois de Mars prochain, afin d'aller faire quelque siége d'importance, comme vous diriez Namur, Mons, &c. Mr. le Prince D'ORANGE a pris Binch pour la troisieme fois; ce qui n'étoit pas fort difficile.

Voici des Vers sur quelques Fontaines de Paris (1).

(1) Ces Vers Latins sont de Mr. de Santeuil.

Sur

Sur la Pompe du Pont Notre-Dame.

Sequana cùm primùm Regina allabitur Urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci cursum obliviscitur, anceps
Quò fluat, & dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet, qui modò flumen erat.

Pour la Fontaine du College des quatre Nations, vis-à-vis le Louvre.

Sequanides flebant imo sub gurgite Nymphæ,
Cùm premerent densæ pigra fluenta rates:
Ingentem Luparam nec jam aspectare potestas,
Mirandum Augusti Regis & Artis opus (2).
Hùc alacres, Rex ipse vocat, succedite Nymphæ,
Hinc Lupara adverso littore tota patet.

Imitation de ces derniers Vers (3).

C'est trop gémir, Nymphes de Seine,
Sous le poids des bateaux qui cachent votre lit,
Et qui ne vous laissoient entrevoir qu'avec peine
Ce chef-d'œuvre étonnant dont Paris s'embellit,
Dont la France s'énorgueillit.
Par une route aisée, aussi-bien qu'imprévûë,
Plus haut que le rivage un Roi vous fait monter.
Qu'avez-vous plus à souhaiter?
Nymphes, ouvrez les yeux; tout le Louvre est en vûë.

Mr. JURIEU vient de faire imprimer un Traité de la Jurisdiction Ecclésiastique (4), qui est très-original sur une matiere cent fois rebattuë. J'ai lû un Traité des *Intrigues de la Cour de Rome* sous le dernier Regne, où on mal traite fort le Cardinal ALTIERI (5). J'ai ouï dire que votre Mr. LETI veut faire l'Histoire du *Népotisme* de ce Cardinal. Nous avions vû auparavant une *Idée du Conclave*, qui est une petite Satyre fort agréable contre l'Esprit de la Cour de Rome (6). Le Livre de Mr. HUET, Sous-Précepteur de Mr. le Dauphin, de la Vérité de la Religion Chrétienne (7), est fort nouveau, & je l'ai ouï fort estimer, beaucoup plus que celui que le Marquis DE PIANEZZE a composé sous le même titre, & que le P. BOUHOURS a traduit d'Italien en François. Je ne sai si vous avez vû un Livre de Mr. de WICQUEFORT, intitulé *Mémoires des Ambassadeurs* (8). Il prétend justifier sa conduite, & allegue pour cela quantité de faits fort curieux & instructifs. Je suis tout à vous. Ecrivez-moi au plûtôt.

LETTRE XXXII.

A Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 15. de Décembre 1678.

XXXII. MINUTO. MR. BASNAGE m'a fait part, mon cher Monsieur, des nouvelles que vous lui avez communiquées, ce qui a diminué le chagrin où j'étois d'en être privé. Mais en même tems, j'ai senti un extrême regret de n'avoir pas ouï le savant Discours que vous avez prononcé sur le Monument qui a été trouvé dans le Rhône. La matiere est si peu batuë, qu'il faut être Mr.

(2) Dans l'édition des *Poësies de Mr. de Santeuil*, faite à Paris en 1698, Tom. I. pag. 344, ce Vers est changé de cette maniere:
Tarpeii cedat cui domus alta Jovis.

(3) Le grand Corneille est Auteur de cette *Imitation*. Il en a aussi fait une des Vers sur la Pompe du Pont Notre Dame. On la trouvera avec d'autres Imitations ou Traductions Françoises de ces deux Pieces, dans l'édition des *Poësies* de Mr. de Santeuil que je viens de marquer pag. 344, 345.

(4) Voici le titre entier de cette Ouvrage de Mr. Jurieu qui étoit alors Ministre & Professeur en Théologie à Sedan: *Traité de la Puissance de l'Eglise, dans lequel on decouvre la source de cette Puissance, & de quelle maniere elle se répand sur les sujets dans lesquels elle est; on traite de l'autorité des Synodes, & par occasion on répond aux difficultez que Mr. l'Evêque de Condom, & le P. Maimbourg, forment contre les Réformez, sur l'autorité qu'ils donnent à leurs Synodes. Divisé en diverses Lettres écrites à M.... D. à l'occasion de ses Ecrits contre la Jurisdiction Ecclesiastique.* Quevilly 1677, in 12. Dans ce Traité Mr. Jurieu en veut principalement à Mr. Loüis du Moulin, fils du fameux Pierre du Moulin, & frere de Charles du Moulin, Chanoine de Cantorbery. Loüis du Moulin Docteur en Medécine s'établit en Angleterre. En 1648. le Parlement lui donna la Chaire de Professeur en Histoire à Oxford: mais on la lui ôta en 1660, après le rétablissement de Charles II. Il avoit pris le parti des Indepéndans, & il a publié plusieurs Ouvrages en Latin, François, & Anglois, contre la Jurisdiction Ecclésiastique. Il étoit Oncle maternel de Mr. Jurieu: & comme celui-ci le traita assez mal dans cet Ouvrage, il l'appelloit quelquefois en riant *mon Neveu l'injurieux*. Il publia en 1676, *Fasciculus Epistolarum; Latinè & Gallicè*, &c: & c'est contre ce Livre que Mr. Jurieu écrivit son *Traité de la Puissance de l'Eglise* Mr. du Moulin le réfuta dans un Ouvrage intitulé: *La Tyrannie des Préjugez; ou Réflexions sur le Fragment d'une Lettre de Mademoiselle Marie du Moulin: Avec plusieurs Eclairaissemens en forme d'Epitres, sur la Puissance Ecclésiastique & l'Excommunication. Pour servir de Réponse à Mr. Jurieu.* Londres 1678, in 12..

(5) *Mémoires & Intrigues de la Cour de Rome depuis l'année 1669. jusqu'en 1676.* Paris 1677. in 12.

(6) *Idée du Conclave présent 1676. ou le Pronostique du Pape futur; avec des Réflexions sur la Cour de Rome durant le Siege vacant. Par un Abbé Romain.* Amst. 1676, *in 16.*

(7) *Demonstratio Evangelica.*

(8) Cet Ouvrage de Mr. de Wicquefort est intitulé, *Mémoires touchant les Ambassadeurs & les Ministres publics. Par L. M. P.* (c'est-à dire, *par le Ministre prisonnier*). Cologne 1677, in 12. Mr. de Wicquefort étoit Résident des Ducs de Brunswick Lunebourg &c, à la Haye; & en même-tems Translateur de l'Etat, autrement, Secrétaire Interpréte des Etats Généraux pour les dépêches étrangeres. Il fut arrêté en 1676, & condamné à une prison perpétuelle, pour avoir entretenu des correspondances préjudiciables aux interêts de la République: mais il trouva moyen de s'échapper en 1679. Il composa ces *Mémoires* pendant sa prison, pour montrer que le traitement qu'on lui avoit fait, étoit contraire aux droits des gens, & aux priviléges des Ministres publics. Un Wallon, nommé Gallardi, entreprit de réfuter cet Ouvrage; mais il y réüssit fort mal. Sa Critique est intitulée *Réflexions sur les Mémoires pour les Ambassadeurs, & Réponse au Ministre Prisonnier: avec d'exemples curieux & d'importantes recherches*, Villefranche 1677, in 12.

Lett. XXXII. & XXXIII. à Mr. Minutoli.

Mr. Minutoli pour s'en tirer avec la gloire que vous avez fait. De grace mon cher Monsieur, faites-moi faire une Copie de votre Dissertation; je payerai le Copiste tout ce qu'il voudra. Je suis bien aise de la reconvalescence de Mr. Leti; car c'est une Personne qui fait beaucoup d'honneur à sa Patrie & à votre République, qui sont l'une & l'autre, & la mere, & la retraite des beaux Esprits. Je veux avoir son *Italia Regnante*, (*) & son *Viaggio della Corte di Roma*; (A) & au prémier jour, je vous ferai tenir de l'argent, & une Adresse pour m'envoier un Paquet de ces Livres-là & de quelques autres.

Mandez-moi quel Ouvrage vous avez prêt à mettre sous la presse; à quel autre vous travaillez présentement; & ainsi du reste. Pour moi, je ne puis ni étudier, ni composer; & quoique j'aie fort travaillé depuis que je suis ici, je puis dire que je n'ai rien fait. La Composition & la Correction de mon *Cours*, mes Leçons publiques & particulieres, me dérobent tout mon tems. Le *Glossarium* de Mr. du Cange (1) est un Ouvrage fort curieux. Tout à vous, mon cher Monsieur.

P. S. J'ai vû une espece de Roman, intitulé *Mémoires de Hollande*, qui tourne bien en ridicule Mr. de Zuylichem, que Balzac a tant loué. La scene du Roman est à Amsterdam; le tems, l'année que le Prince d'Orange avoit assiegé cette Ville; l'Heroïne est une Juifve, qui se fit Chrétienne. La Critique de la Princesse de Clêves m'a plû infiniment, & la *Princesse de Clêves* aussi. On imprime une Réponse à la Critique (2).

LETTRE XXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 26. de Mai 1679.

Lett. XXXIII. à Mr. Minutoli.

J'Ai appris mon cher, Monsieur, par notre cher Monsieur Basnage, que l'on vous entendoit prêcher à Saint Pierre depuis quelque tems; & cette nouvelle m'a extrêmement réjoui; car enfin, un homme dont les talens pour la Chaire sont si rares; qui a tant fait admirer son éloquence; & qui soûtenoit la grandeur de la doctrine de l'Evangile avec tant d'esprit & d'imagination; ne devoit point passer le plus beau de son tems hors de ce bel emploi; & c'étoit envier au public un trésor qui peut couler abondamment, & enrichir la Patrie & les Païs étrangers, que de lui former des digues qui arrêtassent sa course. Je suis sûr que ce sera un nouvel attrait pour les Proposans, & que désormais ils iront dans votre florissante Académie, aussi-bien pour y apprendre à bien prêcher, que pour y devenir bons Théologiens.

En attendant que je puisse vous envoïer quelque curieuses nouveautez de Paris, où j'espere aller passer l'Automne, voici ce que je sai touchant la République des Lettres. J'ai lû un Livre in 12, imprimé à Amsterdam chez Jacob Smith, l'an 1678, intitulé *Traité des Cérémonies superstitieuses des Juifs, tant Anciens, que Modernes*, qui est bien le plus rempli de Doctrines impies que j'aie jamais lû. Jamais je n'ai vû traiter l'Ecriture Sainte si cavalierement. L'Auteur avance, sans détour, que tous les Livres du Vieux Testament, jusques aux Paralipomenes exclusivement, sont un Ramas d'Histoires, qu'Esdras avoit compilé de divers endroits, à dessein de composer un juste Systême de l'Histoire de sa Nation; qu'il prenoit deçà, delà, des Mémoires, & souvent de différens Auteurs, qui n'étoient d'accord, ni quant au tems, ni quant au motif des faits, & qu'un jour, s'il eût vêcu, il eût choisi parmi ces Mémoires ce qu'il eût trouvé de plus vrai-semblable, & en eût fait un Corps d'Histoire exact & bien suivi; que la mort l'aiant prévenu, on trouva parmi ces papiers des Compilations indigestes & mal en ordre, dont on bâtit divers Livres, qui s'appellent les uns *le Livre de* Josué; les autres l'*Exode*, &c; & que c'est la raison du peu de justesse qu'il y a, à ce qu'il prétend, dans la narration des faits, & des contradictions, qui exercent si fort les Théologiens. Ce qu'il dit sur la fin, que le Prince est le Souverain Maître de la Religion, me feroit penser que l'Auteur est le fameux Spinosa, qui a composé de semblables pensées son *Tractatus Theologico-Politicus* (1).

Mr.

(*) *Overo Descritionne dello Stato presente di tutti Principi & Republiche d'Italia: in Geneva 1676. in 12. 4. vol.* Le Tome troisieme contient un détail curieux des Savans d'Italie, qui étoient alors vivans, & des Académies de ce païs-là.

(A) Imprimé à Besançon ou plûtôt à Geneve en 1676. in 12. 3. vol.

(1) *Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis*, &c.

(2) *La Princesse de Cleves* parut en 1678; & la même année le Pere Bouhours publia une Critique de cet Ouvrage, sous le titre de *Lettres à Madame la Marquise de *** sur le sujet de la Princesse de Cleves.* Mr. Barbier Daucourt, Auteur des *Sentimens de Cléante sur les Entretiens d'Ariste & d'Eugene* du Pere Bouhours, réfuta cette Critique, dans un Livre intitulé, *Conversations sur la Critique de la Princesse de Cleves*, Paris 1679. in 12.

(1) Le *Traité des Cérémonies superstitieuses des Juifs* &c. qui parut en 1678, n'est en effet, qu'une Traduction du *Tractatus Theologico-Politicus* de Spinoza, faite par le Sieur de St. Glain, Angevin, Capitaine au service de Messieurs les Etats, & qui a ensuite travaillé à la *Gazette d'Amsterdam*. Il avoit été zélé Protestant, mais dès qu'il eut connu Spinosa, il devint un de ses Disciples, & de ses plus grands admirateurs. D'abord, il intitula sa Traduction, *la Clef du Sanctuaire*: mais ce Titre aiant fait beaucoup de bruit, on craignit qu'il ne préjudiciât au débit du Livre; & pour en faciliter le cours on jugea à propos de le changer en celui de *Traité des Cérémonies superstitieuses des Juifs, tant anciens que modernes*: & pour la même raison, on l'intitula enfin *Réflexions curieuses d'un Esprit désinteressé, sur les matieres les plus importantes au salut*

Mr. l'Abbé FLÉCHIER vient de nous donner (2) la Vie du Grand Théodose. On l'estime fort, tant pour la belle élocution, que pour les beaux événemens dont elle donne le détail. Il y a plusieurs bonnes plumes, qui, par l'ordre du Roi, composent la Vie des plus grands hommes des siecles passez, en faveur de Mr. le Dauphin, à qui l'on propose tout autant de grands Modeles que l'on peut. On m'a promis de me faire voir l'*Oraison Funebre* de feu Mr. le Premier Président DE LAMOIGNON, par le même Mr. FLÉCHIER. Vous savez, Monsieur, que c'est un maître-homme en fait de Panégyriques. On travaille à Londres à une Edition de JOSEPHE, qui sera accompagnée des Notes de feu Mr. PETIT Professeur à Nimes, dont la Veuve vendit au Chancelier HYDE les Ecrits de son Mari sur cet Historien; desquels ensuite le Chancelier fit présent à l'Université d'Oxford. Cette Edition pourra nuire à celle que Mr. LE MOINE prépare depuis si long-tems, & qui sera le fruit de toutes ses veilles. Néanmoins, comme Mr. LE MOINE a fait un travail bien different des Commentateurs ordinaires; car on dit qu'il explique à l'occasion du texte de JOSEPHE, les plus difficiles passages du Vieux Testament; il n'y a pas apparence que le dessein des Anglois lui fasse discontinuer le sien (3). En attendant que ce grand Ouvrage soit prêt, il s'en va faire imprimer un Recueil de Pieces nouvelles, ausquelles il joindra une *Préface* d'EUTHYMIUS sur les Pseaumes, de laquelle Mr. VOSSIUS lui a fourni un supplément (4). La *Harangue* que Mr. LE MOINE prononça sur le *Regne du Messie*, en quittant le Rectorat, a été imprimée, comme vous savez sans doute.

Messieurs SPANHEIM, vos illustres Compatriotes, se signalent de mieux en mieux par leurs savans Ouvrages. On m'écrit que l'Aîné fait imprimer à Amsterdam un *Traité sur les Sibylles* (5), pendant que Mr. VOSSIUS, Chanoine de Windsor, en fait imprimer un autre sur le même sujet à Oxford (6). Je croi qu'ils donneront sur les doigts d'une étrange façon au Jesuite CRASSET, qui a écrit depuis un an en çà contre Mr. BLONDEL, en faveur des Oracles attribuez aux Sibylles (7). On m'a parlé de plusieurs doctes Dissertations de Mr. SPANHEIM le Professeur, comme de l'*Incredulité des Juifs*, de *la Conviction des Athées*, du *Passage de* JOSEPHE *en faveur de* JESUS-CHRIST.

Un Avocat au Parlement de Paris, nommé FERRAND, a publié un Livre, qui est fort savant & fort curieux. Ce sont des Considérations *sur la Religion Chrétienne*, où il explique l'Oracle de JACOB de la translation de l'autorité souveraine à l'avenement du *Scilo*, & les LXX. Semaines de DANIEL, d'une façon fort docte & fort solide (8). Il y a un Docteur de Sorbonne, nommé Mr. THIERS, qui paroît être du goût de feu Mr. DE LAUNOY, à l'égard de plusieurs abus de l'Eglise Romaine; bien qu'il ait écrit autrefois contre Mr. DE LAUNOY, sur l'autorité de l'Argument négatif, c'est-à-dire, tiré du silence des Auteurs contemporains (9). Ce Mr. THIERS vient de composer un Ouvrage sur la *Superstition*, où il dit plusieurs choses qui n'ont pas plû aux Moines ni aux Bigots; & on craint qu'ils n'aient le crédit de le faire supprimer (10). Il avoit déja publié un Livre sur l'*Exposition du St. Sacrement*, où il paroissoit ne pas approuver qu'elle fût si fréquente; & un autre intitulé, l'*Avocat des Pauvres*, où il enseigne aux Bénéficiers l'usage qu'ils doivent faire de leur revenu; mais c'est *aperire ora non unquam credita Teucris* (11). Il est de Chartres, aussi-bien que le célèbre Mr. NICOLE, Auteur du Livre de *la Perpétuité de la Foi* & des *Essais de Morale*.

Je vous supplie, Monsieur, d'assûrer de mes très-humbles respects Mrs. TURRETIN & BOURLAMACHI, & de savoir de Mrs. LEGER & PICTET, que je salue de tout mon cœur, s'ils ont reçu les Lettres que j'eus l'honneur de leur écrire au mois de Janvier dernier. J'y donnois une petite Commission à Mr. LEGER. La pauvre Mademoiselle FALQUE méritoit une plus longue & plus heureuse vie, & j'ai été bien affligé de sa mort. Continuez-moi, mon très-cher Monsieur, l'honneur de vôtre amitié, puisque je la regarde comme le plus précieux trésor que je puisse posséder. Donnez-moi de vos nouvelles souvent. Je suis tout à vous.

Pour nouvelles d'Etat, je n'en sai point. Nous avons ici Mr. DE CREQUI, & trois Lieutenans Généraux, qui disent qu'ils ne savent rien de ce qu'on veut faire d'eux. Le secret est à la mode.

salut, tant public que particulier. Je tiens ces particularitez de Mr. Morelli, dont j'ai parlé dans une Remarque sur les *Oeuvres de Mr. de St. Evremond*, Tom. V. pag. 274, 275. de l'édit. d'Amst. 1726. Il avoit connu particulierement le Sr. de St. Glain.

(2) *Histoire de Théodose le Grand pour Monseigneur le Dauphin*, Paris 1674, in 4.

(3) Plusieurs Savans ont entrepris de donner une édition de Josephe, sans avoir pû éxécuter ce dessein. Mr. Bernard, Professeur en Astronomie à Oxford, qui avoit entre les mains ce que Messieurs Petit & Bosius avoient préparé dans cette vûë, travailla sur un plan si vaste, si défectueux, & si mal entendu, que les Curateurs de l'Université ne purent l'approuver, & tâcherent d'engager ce Docteur à le réformer: mais il s'obstina à n'y vouloir rien changer; & comme cet Ouvrage s'imprimoit aux dépens de l'Université, on discontinua de fournir aux frais de l'impression, qui fut par là arrêtée. Le Docteur Bernard mourut en 1696: & en 1702. on publia ce qui avoit été imprimé, & qui contient les quatre premiers Livres & une partie du cinquiéme des *Antiquitez Judaiques*, & le premier Livre & une partie du second de la *Guerre des Juifs*. Mr. le Moine avoit travaillé pendant plusieurs années à corriger & à expliquer cet Auteur, & il se plaignit que les Anglois vinssent lui enlever la gloire de le donner au public. Cependant, après sa mort, en 1698, on n'a rien trouvé sur ce sujet dans ses Papiers: soit que cet Ouvrage ait été volé, ou qu'il ne fût pas si avancé qu'il le publioit.

(4) Mr. le Moine donna ce Recueil en 1685, sous le titre de *Varia Sacra*, &c.

(5) Mr. le Baron de Spanheim n'a rien publié sur les *Sibylles*. Voyez son *Eloge* dans la *Bibliothéque Choisie* de Mr. le Clerc, Tom. XXII. pag. 174. *& suiv.*

(6) Le Traité de Vossius sur les Oracles des Sibylles, avoit paru dès l'année 1672.

(7) *Dissertation sur les Oracles des Sibylles.* Paris 1678, in 12.

(8) *Réflexions sur la Religion Chrétienne, contenant les Propheties de Jacob & de Daniel sur la venuë du Messie, avec quatre Discours, le 1. du Sénat des Juifs; le 2. des Prosélytes; le 3. des Paraphrases Chaldaïques; & le 4. de l'Année des Juifs.* Paris 1679. 2. voll. 12.

(9) Voyez le *Journal des Savans* du 16. Mars 1665.

(10) *Traité des Superstitions selon l'Ecriture Sainte, les Decrets des Conciles, & les sentimens des Peres & des Théologiens. Par M. Thiers, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, Curé de Champron.* Paris 1679. in 12.

(11) Virgilius, Æn. II. 247.

LETTRE XXXIV.

A

Mr. ROU,

à Paris.

A Sedan, le 21. de Novembre 1679.

Lett. XXXIV. a Mr. Rou.

VOici ma premiere Lettre, mon cher Monsieur; car les deux autres ne doivent être comptées que pour des rôles de commissions. J'en suis si persuadé, que je ne puis me dispenser du stile dont on se sert dans les commencemens; comme est, par exemple, que je suis arrivé ici en parfaite santé, & que je n'ai pas voulu manquer dès mon arrivée, de vous assurer que je vous aime & vous estime de toutes mes forces, aussi bien quand j'ai le malheur de ne vous voir pas, que quand j'ai l'avantage de jouïr de votre agréable conversation.

On m'a trouvé en si bon état, au prix de ce que j'étois lorsque je partis d'ici, que quand j'ai voulu dire à certaines personnes, que j'avois une impatience extrême de les revoir, on m'a dit en riant qu'il y paroissoit à mon visage, & que c'étoient des fables toutes pures; qu'on n'acquiert pas de l'embonpoint dans les lieux d'où on a tant de hâte de partir. Je vous assure, Monsieur, qu'on a eu raison de croire qu'il ne me tardoit pas de partir de Paris; & que je m'en sentois arracher avec une espece de violence. L'aimable Compagnie de chez Mr. Puel, que vous étiez venu augmenter si considérablement, avoit pour moi des charmes bien doux: le repos dont je jouïssois, le travail insupportable qui m'attendoit ici, les réflexions que je faisois sur la perte de votre présence, de nos entretiens de table & d'après soupé, m'ont fait quitter Paris avec regret, il faut que j'en convienne; & peu s'en faut que je ne l'aie avoué à tous ceux que j'ai revûs ici. Tout cela n'empêche pas que je ne sois à Sedan dans l'occupation jusqu'aux oreilles; & il n'est pas jusqu'à ma migraine qui m'avoit épargné trois mois durant à Paris, qui ne soit revenuë à moi plus furieuse que jamais.

Je vous dis cela afin que vous soiez d'autant plus porté à me plaindre, & que vous engagiez à me plaindre aussi, toutes les personnes pour lesquelles je vous ai demandé quelques complimens bien tournez. Je continuë à vous demander les mêmes offices, avec cette circonstance de nouveau, que vous témoignez à tous en général, & à chacun en particulier, le plaisir extrême que m'a donné l'endroit de votre Lettre, où vous m'assurez qu'on me fait l'honneur de se souvenir de moi. J'aurai au premier jour à vous remercier de tant de choses, que ce sera prudemment fait à moi de ne laisser pas accumuler les remerciemens. Ainsi vous agréerez que je m'acquitte dans ce Billet des actions de graces qui vous sont duës pour les Livres de la Bibliotheque de Mr. Briot.

Ayez la bonté de donner à Mr. Carla les *Gazettes* de France, depuis le 28. d'Octobre dernier: je vous les renverrai sans faute sept ou huit jours après. Quand vous m'écrirez, vous me ferez plaisir d'y mêler quelques nouvelles, soit de Livres, soit de Piéces de Theatre. Tout est bon en Province. Je suis, &c.

LETTRE XXXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Sedan, le 1. de Janvier, 1680.

Lett. XXXV. a Mr. Minutoli.

VOus vous souvenez, sans doute, mon très-cher Monsieur, que vous m'avez promis quantité de Compositions de votre plume; la *Lettre du Cardinal* Spinola; la *Réponse* que l'incomparable Monsieur Turretin y a faite (1); le détail du bannissement de trois misérables Ecri-

(1) Le Cardinal Spinola aiant été fait Evêque de Lucques, & étant allé visiter son Diocèse, apprit que plusieurs familles considérables de cette République s'étoient retirées à Geneve, vers la fin du seiziéme Siécle, pour embrasser la Reformation. Il se crut obligé de leur écrire une Lettre, en 1679, pour tâcher de les ramener dans le giron de l'Eglise Romaine. On imprima cette Lettre avec une Réponse, sous ce titre: *Lettera dell' Em. Sigr. Cardinale Spinola Vescovo di Lucca agli oriundi di Lucca stantiati in Geneva. Colle Considerationi sopr' ad essa fatte.* Geneva 1680. in 12. Voyez l'*Historia Genevrina* de Mr. Leti, Tom. V. pag. 351. *& suiv.*

Ecrivains Italiens, & de l'arrivée de Mr. DE CHAUVIGNY (2); & l'Article des Livres. J'aime fort la diligence; ainsi faites que vos faveurs ne perdent rien de leur prix par un trop long retardement. Peu après que je vous eus écrit ma derniere, il me tomba en main un Tome du *Mercure Galant*, où j'eus le plaisir de lire votre nom, & de voir que la découverte qui s'est faite dans votre riviere, & la savante Dissertation que vous avez déclamée sur cette Antiquaille, sera connuë, du moins en gros, par toute l'Europe. Je voudrois bien que vous la fissiez connoitre plus en détail, en publiant vous-même votre belle Dissertation. C'est de quoi tous vos Amis vous doivent solliciter.

Je viens d'apprendre par un autre Tome du *Mercure*, que Mr. SPON vient de publier une *Histoire* de votre République. Je souhaite qu'elle soit au goût de Messieurs vos Magistrats; car du reste, je ne fais point de doute qu'il n'y ait une grande érudition. L'Auteur est si plein, que tous ses Ouvrages regorgent d'Antiquitez, d'Inscriptions, & de Remarques de Critique. J'ai lû les *Lettres* que Mr. GUILLET a fait imprimer contre lui, pour lui rendre la pareille des coups qu'il a déchargez contre l'*Athenes Ancienne & Nouvelle*, dans son *Voyage de Grece & de Dalmatie*. On m'a dit que la République de Mr. SPON est déjà sortie de dessous la presse (3). Voilà une couple de Gladiateurs aux prises, qui peuvent nous fournir un long spectacle; car GUILLET a de l'esprit infiniment, & sait beaucoup; & Mr. SPON a une Littérature fort vaste. Ils ont l'un & l'autre de bons Amis, qui leur fourniront des Mémoires. Ils sont piquez au jeu; & on sait que la haine d'érudition est un mal qui cherche à s'exhaler, quand elle devroit crever tout ce qui la voudroit retenir. On croit que Mr. GUILLET aura la victoire du côté de la politesse du Stile, du tour brillant, & du feu de l'imagination, mais non pás, du côté de la certitude des faits, sur lesquels ils sont appointez contraires.

Au reste, j'ai mille inquiétudes pour votre République, depuis que je sai que le Roi y a envoié un Résident; & sur tout, depuis qu'une *Gazette* Flamande nous a débité, comme un fait certain, qu'il y avoit eu émeute contre la personne du Résident; qu'on avoit tiré deux ou trois coups sur lui, & que le Bourgeois avoit voulu s'opposer à l'emprisonnement des coupables. Mandez-moi ce qui en est, je vous en supplie (4).

J'ai été passer les Vacances dernieres à Paris, & j'ai même poussé jusqu'à Roüen, pour y voir notre bon ami Mr. BASNAGE, qui y est dans une haute réputation, & grandement chéri de son Eglise. Il a prêché au dernier Synode de sa Province, tenu le mois de Septembre à S. Lo, & s'y est fait admirer. Il y a un Missionaire qui a fait imprimer un Libelle contre les Sermons des Ministres qui prêchérent à ce Synode. Il y traite Mr BASNAGE fort honnêtement, & l'accuse d'avoir prêché en faveur de la Transubstantiation. Mr. MORIN, Ministre de Caen, répondra à ce qui le regarde dans l'Ecrit du Missionnaire, en faisant imprimer son Sermon, qui est rempli de plusieurs recherches curieuses tirées des Rabbins. C'est lui qui est l'Auteur de la *Vie* de PALMERIUS, imprimée au devant de la *Gracia antiqua* de cet Auteur, qui a été imprimée en Hollande, il y a deux ans, *in* 4. Vous savez que PALMERIUS est un Savant de Caen, connu sous le nom de Mr. GRENTES-MENIL, & par de beaux Livres qu'il a fait imprimer, entre autres des Notes sur les *Marmora Arundelliana*, qui viennent de paroître avec de Nouvelles Observations par les soins du savant Mr. PRIDEAUX.

A propos de Recherches Rabbiniques, je vous dirai que l'Ouvrage de Mr. SPANHEIM sur celui du P. SIMON n'a pas été jugé digne de ce savant Professeur de Leyde. Si vous l'avez lu, mandez-m'en votre sentiment (5). On a débité que le Livre du P. SIMON est plein de Remarques qui ne sont gueres favorables à l'authenticité & à la divinité que nous attribuons au Canon des Ecritures. On ne devroit point répondre à cette espece de Livres; ou il le faudroit faire avec la derniere force. Car il n'est rien qui ait plus servi à faire valoir le Livre de SPINOSA, que la foiblesse de quelques-uns de ceux qui l'ont voulu réfuter. J'ai acheté à Paris un Traité de ce SPINOSA, où il établit les *Principes* de Mr. DESCARTES par une Methode Géométrique (6), & ses *Oeuvres posthumes*, qui consistent en un gros *Traité de Morale*, plusieurs *Lettres*, & une *Grammaire Hébraique* (7). Sa Morale n'est pas

(2) Voyez la Note (4) de cette Lettre.

(3) L'Ecrit de Mr. Guillet est intitulé: *Lettres écrites sur une Dissertation d'un Voyage de Grece, publiée par Mr. Spon, Medecin Antiquaire. Avec des Remarques sur les Medailles, les Inscriptions, l'Histoire Ancienne & la Moderne, la Geographie, la Chronologie, & une Carte des Détroits de Constantinople, selon les nouvelles Découvertes de l'Antiquaire.* Paris 1679, in 12. La Réponse de Mr Spon parut bien tôt aprés sous ce titre: *Réponse à la Critique publiée par Mr. Guillet sur le Voyage de Grece de Jacob Spon. Avec quatre Lettres sur le même sujet, le Journal d'Angleterre du Sieur Vernon, & la Liste des Erreurs commises par Mr. Guillet dans son Athenes ancienne & nouvelle.* Lyon 1679. in 12.

(4) Le zèle de Loüis XIV, pour le Catholicisme le porta à envoier un Résident à Geneve, pour y faire dire la Messe: & le Pere du Londel n'a pas oublié de marquer ce trait parmi les actions glorieuses de ce Prince, dans ses *Fastes de Loüis le Grand*. Sous le 10. de Novembre 1679, on trouve ces paroles: *Le Résident du Roi à Geneve y fait dire la Messe 144. ans après qu'on l'y avoit abolie.* Mr. de Chauvigny fut nommé pour exécuter ce dessein, & lorsqu'il alla recevoir les Ordres du Roi, ce Prince lui fit connoitre ses intentions par ces deux mots: *faites dire la Messe chez vous, & soiez sage.* Le nouveau Résident ne sut pas allier ces deux choses: il manqua de discrétion, & commença à faire dire la Messe avec tant d'éclat, qu'il causa une émeute populaire. Quelque tems après, il résolut de célébrer la fête de l'Annonciation; & pour rendre cette action plus solemnelle, il y invita des Jésuites, des Moines, des Curez, & des Gentilshommes du voisinage. Mais le Magistrat en aiant été averti, ordonna que les portes de la Ville ne fussent ouvertes qu'à une heure après midi, de sorte que les Conviez *sene ritornarono con un mezzo piede di naso*, pour me servir des termes de Mr. Leti, *ubi supr.* pag. 417. Tout cela obligea Loüis XIV. de rappeller le Sieur de Chauvigny, & d'envoier une personne plus sensée & plus judicieuse à sa place.

(5) L'Ouvrage dont parle ici Mr. Bayle, fut imprimé à Amsterdam en 1679, sous le titre de *Lettre à un Ami, où l'on rend compte d'un Livre qui a pour titre, Histoire Critique du Vieux Testament, publie à Paris en 16 8.* Mais cet Ecrit n'est pas de Mr. de Spanheim, Professeur à Leide: Mr. de Spanheim son Frere ainé, qui étoit alors en Angleterre avec la qualité d'Envoyé de l'Electeur de Brandebourg, en est l'Auteur. Mr. Simon y fit une Réponse générale, imprimée aussi à Amsterdam en 1680, & qui a été inserée dans l'Edition de l'*Histoire Critique du Vieux Testament*, faite à Rotterdam chez Leers, en 1685, avec la Lettre de Mr. de Spanheim. Il y fit aussi une *Reponse particuliere* que le Sieur Leers ne jugea pas à propos d'imprimer. On l'a publiée à la fin du II. Tome des *Lettres Choisies* de Mr. Simon, dans l'édition de 1704.

(6) Voyez l'Article de SPINOSA dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle.

(7) B. D. S. (c'est-à-dire, Benedicti de Spinoza) *Opera posthuma* 1677. in 4.

pas si orthodoxe ; à beaucoup près, que celle que HENRICUS MORUS, savant Professeur à Cambridge, fit imprimer il y a quelques années, sous le titre d'*Enchyridion Ethicum*. Je l'ai lû depuis peu de jours, avec bien de la joie ; & j'attens au premier jour le docte Traité qu'il a fait pour prouver l'*Immortalité de l'Ame*. Il en a fait un autre sur les *Entousiastes* que je voudrois bien voir

Je croi que vous avez oüi dire que Mr BALUZE, Bibliothécaire de Mr. COLBERT, fait imprimer quantité de Traitez qui n'avoient point encore vû le jour, & qu'il trouve dans de vieilles Bibliotheques (8) ; ce qui a été déja fait par le P. Dom LUC D'ACHERY, savant Bénédictin, dans l'Ouvrage qui s'appelle *Spicilegium*, qu'il a poussé jusqu'au XII Volume, sans compter les Tables, & les indices, qui en font un XIII. Parmi les Traitez que Mr. BALUZE a déjà publiez, il s'en trouve un, que l'on croit être de LACTANCE, & qui contient des choses fort curieuses concernant l'Empire de DIOCLETIEN. Il traite particulierement de la fin qu'ont euë les cruels Persécuteurs du Christianisme (9). Ce manuscrit a été trouvé parmi ceux de l'Abbaïe de Moissac, au Diocèse de Cahors, desquels on a fait présent à Mr. COLBERT. Il y a un Passage qui a mis un peu à la torture Mr. BALUZE, *orientem Praecipitatus est*, & où il a vainement tâché de donner un sens raisonnable ; ne prenant pas garde, que c'est une faute de Copiste ; & qu'il faut lire *Orontem*, qui est la Riviere qui passe par Antioche.

Mr. MÉNAGE a fait un Recueil de plusieurs façons de parler *Proverbiales* d'Italie, dont il rapporte l'origine, le sens, & l'application ; & qu'il entrelarde de plusieurs Compilations de passages Grecs, Latins, François, &c. Il devoit l'envoier à Florence, pour l'y faire imprimer, & se vouloit servir du retour de l'Abbé GRADI, Bibliothécaire du Vatican, natif de Raguse, & Envoié de cette République-là au Roi, pour lui demander quelque assistance contre les Turcs. Mais ce pauvre Abbé à été contraint de sortir si précipitament du Roiaume, avant que d'avoir eu aucune Audience, que je ne sai s'il a pû se charger du Manuscrit de son Ami (10). On croit que cette disgrace lui a été suscitée par les Jésuites, qui ne l'aiment pas, à cause qu'il a écrit contre eux, en la personne du Jésuite FABRY, dont il a réfuté quelque Livre touchant la *Probabilité*.

J'ai acheté à *Paris* la seconde partie des *Hoggidi* de l'Abbé LANCELOT, dont je vous ai tant oui parler ; & j'ai mis à part dans une Bibliotheque à vendre, la premiére Partie, avec les *Farfalloni de gli antichi Historici* du même Auteur (11) Je ne sai si on me les laissera pour le prix que j'ai prié un de mes Amis d'en offrir. Mr. NICOLE a fait imprimer un *Traité de l'Oraison*, qui est rempli d'une Morale fort pieuse & fort relevée ; quelquefois un peu trop mystique. J'ai lû le dernier Ouvrage du P. MAIMBOURG avec bien du plaisir ; c'est l'*Histoire de la Décadence de l'Empire après* CHARLEMAGNE. On dit qu'il travaille présentement à l'Histoire de notre Réformation. Il nous mettra sans doute en beaux draps blancs (12).

Vous trouverez ci-joint un Billet, que Mademoiselle DU MOULIN, fille du Grand DU MOULIN, a coupé d'une Lettre que son Frere Loüis DU MOULIN lui a écrite de Londres. C'est l'endroit de la Letttre où il la prie de retirer d'entre les mains de Mr. DE GY de Geneve un Manuscrit dont il devoit procurer l'impression ; mais il n'a point trouvé de presses. Vous m'obligerez infiniment, Monsieur, de faire cette affaire-là ; car outre que cette personne mérite infiniment, c'est que je lui ai de très-grandes obligations, & je me suis fait fort de lui donner des nouvelles du Manuscrit en question par votre moien.

J'ai acheté à Paris le *Lexicon* de Mr. HOFMAN, qui m'a coûté vingt & deux Livres ; mais on ne trouve pas qu'il soit d'une grande force dans les choses qui ne regardent pas la Géographie. Ce qu'il y a de Géographie est fort exact ; & particuliérement à l'égard de la Franc : ce qui a été fort facile à l'Auteur ; car il a puiser dans le *Dictionnaire Géographique* de FERRARIUS, augmenté par Mr. le Prieur BAUDRAND, & dans la *Notitia Galliarum* de Mr. ADRIEN DE VALOIS, tout ce qui se pouvoit dire de bon sur chaque Ville & Païs. Vous me direz dans l'Article des Livres ce que c'est que le dessein de CHAPPUZEAU, qui traduit en François ce gros *Lexicon*-là sans prendre garde que Mr. MORERY fait réimprimer son *Dictionnaire* François, tellement augmenté, qu'il sera de 2. Vol. in folio ; & que tous les François, en faveur de qui CHAPPUZEAU travaille, préféreront toujours le *Dictionnaire* d'un Prêtre, à celui d'un Huguenot (13). J'excepte pourtant ceux du *petit Troupeau* ; mais ils ne suffisent pas pour le débit d'un Livre comme cela. Mr. BAUDRAND fait aussi réimprimer son *Dictionnaire Géographique* ; & cette derniere Edition sera de 2. vol. in fol. J'ai lû les *Remarques* que quelque Flamand a fait imprimer contre les *Mémoires des Ambassadeurs* de Mr. DE WICQUEFORT, & j'ai trouvé que c'est peu de chose (14).

Mr. COLOMIÉS, de la Rochelle, vient de faire imprimer ses *Observationes sacrae*, qui sont de

(8) *Miscellanea, hoc est, Collectio Veterum Monumentorum, quae hactenus latuerant in variis Codicibus ac Bibliothecis.* Mr. Baluze a publié sept Volumes de ce Recueil. Voiez la liste de ses Ouvrages, mise à la tête du Catalogue de ses Livres: *Bibliotheca Baluziana* &c. Paris 1719. in 12. 3. vol.

(9) *De Persecutione, sive de Mortibus Persecutorum.*

(10) Ce Recueil de Proverbes Italien parut à la suite des *Origines de la Langue Italienne*, imprimées à Geneve en 1615. Voyez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 17. de Septembre 1681, Note (1)

(11) L'Abbé Lancellotti publia à Venise en 1623, *L'Hoggidi, overo, il Mondo non peggiore, ne piu calamitoso del passato, del Padre D. Second Lancellotti da Perugia, Abbate Olivetano, Academico insensato, affidato, & humorista. Parte prima Alla Santita di N. S. Papa Urbanno VIII.* in 8. Il se propose d'y faire voir que les hommes sont aujourd'hui tels qu'ils étoient autrefois, & que le train du monde ne va pas en empirant. Après sa mort, il en parut une seconde partie, où l'on prouve la même chose par rapport aux belles Lettres & aux Siences : *L'Hoggidi. overo gl' Ingegni non inferiori a' passati* ; & on y joignit une petite Piéce du même Auteur, intitulé *Sfoghi di Mente*, qui roule sur le même sujet. On imprima à Venise en 1636, un autre Ouvrage de cet Auteur, publié par son Frere Ottavio Lancellotti, sous le titre de *Farfalloni de gli Antichi Historici, notati dall' Abbate Don Secondo Lancellotti* &c. Ce sont des réflexions sur divers traits d'Histoire, tirez des anciens Auteurs, qu'il traite de *Farfalloni*, c'est-à-dire d'impertinences, de mensonges, de puérilitez.

(12) Mr. Maimbourg publia cet Ouvrage en 1682, sous le titre d'*Histoire du Calvinisme, par Mr. Maimbourg*. Il se qualifia *Monsieur*, parce qu'il n'étoit plus Jésuite.

(13) Voyez ci-dessous la Lettre à Mr * * * du 31. de Mars 1698.

14) Voyez ci dessus la Lettre à Mr Minutoli du 29. d'Août 1677. Note (8).

de petites Remarques sur des Passages de l'Ecriture, Il trouve que la Version de Geneve est fautive en divers endroits, comme I Corinth. xv, *la mort est engloutie en Victoire*, il prétend que les mots de l'Original εἰς νῖκος signifient *in æternum*, & non pas *in victoriam*; & Apocal. XIII. v. 8, il prétend que ces paroles, *dès la fondation du Monde*, ne doivent pas être liées avec l'*Agneau immolé*; mais avec *les noms ne sont point écrits*; ce qui épargne la peine d'expliquer en quel sens JESUS-CHRIST a été *immolé dès la fondation du Monde*, Ce Mr. COLOMIÉS lit beaucoup, & connoît les Auteurs; il travaille sur l'Ouvrage de GREGORIUS GIRALDUS *de Poëtis Græcis & Latinis*. (15) Cela me fait souvenir d'un Livre qu'on doit me faire voir bientôt. Il est de SANDIUS, & contient une espece de Critique de l'Ouvrage de VOSSIUS *de Historicis Latinis*.

Je m'arrête ici, mon cher Monsieur: en vous assurant tout de nouveau de la haute estime que je fais de vous, & de l'étroite liaison qui m'unit de cœur à tout ce qui vous regarde. Je vous demande la continuation de votre précieuse amitié, & vous prie d'assurer de mes très-humbles services le très excellent Mr. TURRETIN, dont l'Ouvrage est si généralement estimé, (16) le Savant Mr. BOURLAMACHI, que je regarde comme un autre PHOTIUS; Mr. PICTET, à qui je me donnerai l'honneur de faire Réponse au premier jour; Mr. LEGER, dont je suis surpris de ne recevoir aucune Lettre. Tout à vous, mon cher Monsieur.

P. S. J'ai un Cadet qui est Proposant à Puy-Laurens, pour lequel je vous demande de bonne heure vos bons offices. Il s'en ira dans un an, ou un an & demi, voire votre célébre Academie.

Je ne sais si vous avez jamais lû en Italien un Livre qui s'intitule *Squittinio della Libertà Veneta*, composé par Mr. le Marquis DE BEDEMAR, Ambassadeur d'Espagne à Venise. (17) On l'a traduit en François depuis un an. Je l'ai lû, & ne croi pas qu'on puisse refuter plus fortement aucune chose, que ce Livre-là réfute la prétention des Vénitiens, que leur Republique a été dès sa naissance indépendante de l'Empire Romain.

LETTRE XXXVI.

A

MR. MINUTOLI.

A Sedan, le 24. de Mars 1680.

JE ne laisserai point partir le Sr. RADEAU, mon très-cher Monsieur, sans avoir l'honneur de vous écrire. Si j'étois Auteur, je vous enverrois quelque chose; car il m'a donné assez de tems pour m'y préparer; mais helas! je n'ai aucun loisir de rien composer, & j'aurai la mortification de vous écrire une courte Lettre, quoiqu'on m'ait averti de très-bonne heure du dessein qu'il avoit de s'en retourner chez vous. Il n'est pas nécessaire de vous recommander encore une fois le present Porteur, il suffit de vous dire que son établissement est votre ouvrage: vous en savez la conséquence, & vous savez bien ce que les Romains demandoient aux Dieux, pour obtenir la continuation de leurs graces, *beneficiis vestris favete*, disoient-ils.

Je vous envoie la Copie d'une *Harangue* qu'on a fait au nom du Duc DE LUXEMBOURG, pour trouver moien de décrire une partie de sa Vie. Si j'ai le tems, je ferai copier une espèce de Censure de ladite harangue. Vous m'obligerez de m'apprendre votre sentiment sur ces Pieces-là; car un de mes Amis de Paris, qui connoit l'Auteur de la seconde Piece, & qui peut-être par prévention pour son Ami, panche à croire que la Harangue ne vaut rien; m'a engagé à lui promettre que je lui écrirois mon sentiment sur l'une & sur l'autre. Or comme je n'ai pas le tems, & que d'ailleurs vous êtes bien plus capable que moi d'anatomiser ces sortes d'Ouvrages, pour en faire voire le fort & le foible, je vous supplie, Monsieur, d'y donner quelques heures. (1) Je donnerai à mon Ami ce qu'il souhaite, & je suis sûr qu'il fera plus de cas de votre jugement que du mien; car il connoît le prix des choses; & qu'il aimera mieux que je le satisfasse de votre bourse que de la mienne.

J'ai parcouru l'*Histoire* de votre République, que Mr. SPON vient de nous donner (2); je n'y ai pas rencontré parmi les Inscriptions la nouvelle Découverte de vos *Retiarii*. Peut-être qu'il n'a pas voulu entreprendre sur vos droits, ou que sa compilation étoit faite, avant que l'on eût déterré ce Monument. Je me prépare à lire cette Histoire avec application. L'autre Ouvrage du même Auteur contre GUILLET m'a paru assez bon

(15) Les Remarques de Mr. Colomiés sur Giraldi n'ont paru qu'en 1696, dans l'édition des *Oeuvres* de cet Auteur, imprimées à Leide en 2. voll. *in folio*.

(16) *Institutiones Theologiæ Elenchticæ, in quâ status Controversiæ perspicuè exponitur, præcipua Orthodoxorum argumenta proponuntur & vindicantur, & fontes solutionum aperiuntur.* Cet Ouvrage contient trois Tomes in 4, le premier parut en 1679.

(17) Il n'est pas certain que Dom Alphonse de la Cueva, Marquis de Bedemar, soit Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta*: on l'attribuë avec plus de vraisemblance à Marc Velserus, célébre Jurisconsulte. Voyez ce que Mr. Bayle a remarqué là-dessus dans l'Article de VELSERUS, Rem. E. Mr. Amelot de la Houssaye a traduit cet Ouvrage en François avec des Remarques: *Examen de la Liberté Originaire de Venise* &c. Ratisbonne (Paris) 1677. in 12.

(1) Mr. Bayle avoit des raisons particulieres de s'interesser dans ces deux Pieces; comme on le verra dans sa *Vie*.

(2) *Histoire de la Ville & de l'Etat de Geneve; depuis les premiers siécles de la Fondation de la Ville jusqu'à present, tirée fidellement des Manuscrits.* Lyon 1680, in 12. 2. voll.

LETT. XXXVI. & XXXVII. A Mr. MINUTOLI.

bon; mais je crains que GUILLET, qui a pris un stile de goguenard, ne tourne en ridicule, & M. SPON, & ses Amis, d'une cruelle maniere, & que d'ailleurs, il ne réponde solidement a quelques-unes de leurs Remarques. Par exemple, on accuse GUILLET d'une grosse bévuë, en ce qu'il a dit que les *Consuls*, les *Pro-Consuls*, *les Préteurs*, &c. avoient à répondre devant les *Tribuns du Peuple*. L'Histoire Romaine est pourtant remplie de faits, qui justifient que les *Tribuns du Peuple* ont souvent étendu leur Jurisdiction jusques sur ces Dignitez-là.

J'ai vû la seconde *Réponse* de Mr. DE LA BASTIDE à Mr. l'Evêque de Condom. Elle m'a bien plû. Il y a de l'esprit, & de l'adresse; & sur tout, je trouve l'endroit bon où il détruit le poids & l'autorité du Bref du Pape, & des autres Approbations, que Mr. DE CONDOM a obtenuës, & dont il a fait faire tant de cancan. On vient de publier un Livre pour faire voir l'opposition des Principes de Mr. DES-CARTES avec la foi de l'Eglise Romaine touchant la Transubstantiation, & leur conformité avec le Calvinisme (3). C'est un traité qui est fort bien écrit; & l'Auteur, qui se nomme LOUÏS DE LA VILLE, prouve invinciblement ce qu'il veut prouver; car dans le fonds, cela n'étoit gueres difficile à faire.

Mr. L'Abbé FLÉCHIER a fait imprimer un Ouvrage Latin d'ANTOINE-MARIA GRATIANI, *de casibus Illustrium Virorum*, dont le Manuscrit lui avoit été donné par l'Evêque de Paderborn, à present Evêque de Munster. On le traduit en François. Il y a, dit-on, des choses fort curieuses. On fait cas d'un Livre de Mr. l'Evêque de Tournai, sur la *Pénitence* (4), & d'une nouvelle *Relation de Venise* (5), qui entre autres particularitez, remarque que les Canaux de cette Ville-là sont diminuez si notablement depuis quelques années, qu'il est à craindre qu'ils ne soient à sec à la fin. Le Livre de Mr. SPANHEIM contre le P. SIMON ne plaît point du tout: on trouve qu'il fait plûtôt son apologie, que sa censure; & on attend une toute autre réfutation de ce dangereux Ouvrage du savant VOSSIUS, qui y répond. Madame DES-HOULLIERES, si connue par ses beaux Vers, a fait une Piece de Théatre, nommée, GENSERIC *Roi des Vandales*, qui ne lui fait pas tant d'honneur que ses petites piéces précédentes.

Recommandez-moi bien, s'il vous plaît, mon très-cher Monsieur, à notre illustre & très-excellent Professeur Mr. TURRETIN, au savant Mr. BOURLAMACHI à Mr. PICTET, à Mr. LEGER, &c. Notre Ami Mr. BASNAGE achete beaucoup de Livres, & fait de très-bonnes Etudes, lisant beaucoup. Il est généralement estimé. Apprenez-moi l'état de votre République, Eglise, & Académie; car je me trouve une sensibilité pour Genève, que je n'ai pour aucun autre lieu où j'ai demeuré, & je fais les vœux du monde les plus ardens pour sa conservation & pour sa prospérité.

J'ai lû depuis peu un Ouvrage de SANDIUS contre le savant Ouvrage de VOSSIUS le Pere; *de Historicis Latinis*, où il remarque quantité de méprises. Ce SANDIUS est un homme de grande lecture, qui a fait une *Histoire de l'Arianisme* (6), dont les Orthodoxes ne sont pas fort satisfaits; car il a affecté de rapporter plusieurs passages des anciens Peres, qui semblent favoriser les Ariens; ce qui avoit déja été fait par J. FORBESIUS. Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous, & desire ardemment de vos nouvelles.

*LETTRE XXXVII.

A

Mr. MINUTOLI.

Le 12. *de Juillet* 1674.

LETT. XXXVII. A Mr. MINUTOLI.

VOtre Lettre, mon très-cher Monsieur, est la plus belle chose que j'aie encore vuë en cette Ville. C'est la seule louange que je prétens lui donner, en recompense de toutes vos savantes flateries; & sans doute je dis beaucoup en peu de paroles. L'Analyse de la belle harangue de Mr. SPANHEIM m'a plû infiniment; car il y a de la véhémence, & de beaux mouvemens, & une élocution digne de la Majesté de la matiere, du moins à en juger par les fragmens que vous avez eu la bonté de m'en faire voir. Il est bien vrai, que comme il y a des femmes, qui à les prendre en gros, font mal faites, bien qu'elles ayent de très belles parties, il peut y avoir

(3) *Sentimens de Mr.* DES-CARTES *touchant l'essence & les Proprietez du Corps, opposez à la Doctrine de l'Eglise, & conformes aux erreurs de* CALVIN, *sur le sujet de l'Eucharistie. Avec une Dissertation sur la prétenduë possibilité des choses impossibles. Par Mr. de la Ville.* Paris 1680. in 12. Cet Ouvrage est du Pere de Valois, Jésuite, Voyez la Préface que Mr. Bayle a mis au-devant du *Recueil de quelques Pieces curieuses concernant la Philosophie de M. Descartes.* Amsterdam 1684, in 12. On a mis dans ce Volume avant la Philosophie de Mr. Bayle une de ces Pieces qui est de lui.

(4) *Eclaircissement touchant le légitime Usage de toutes les parties du Sacremens de Penitence.* Lille 1680, in 12. Mr. Du Pin n'a pas parlé de cet Ouvrage dans sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques du XVII. Siecle*, Tom. IV. p. m. 57. & suiv.

(5) *La Ville & la République de Venise.* Paris 1680, in 12. Mr. de St. Didier en est l'Auteur.

(6) Cet Ouvrage parut en 1668, sous le titre de *Nucleus Historiæ Ecclesiasticæ, cui præfixus est Tractatus de Veteribus Scriptoribus Ecclesiasticis.* Cosinopoli (Amsterdam) in 8. Sandius en donna une seconde édition augmentée, avec une Préface de son Pere, en 1676 in 4: & en 1678, il publia un Supplément intitulé *Appendix addendorum, confirmandorum, & emendandorum ad Nucleum Historiæ Ecclesiasticæ*, &c. in 4.

(*) Comme ces Lettres nous sont parvenuës un peu tard, nous n'avons pû les placer dans leur rang chronologique. Mais il sera aisé au Lecteur de les y remettre lui-même. Les dattes lui suffiront pour cela.

avoir aussi des Harangues & des Livres dignes de considération, si on les examine piece à piece, mais dont le corps entier soit défectueux. QUINTILIEN met OVIDE dans ce genre d'Auteurs. *Laudandus est in partibus, non verò in operis summa.* Je ne croi pas que votre illustre ami doive craindre cette censure. Au contraire, quand je regarde les endroits de son panégyrique, que vous avez pris la peine de me marquer, il me semble que j'en suis aux premiers jours de la Création, pendant lesquels la lumiere étoit dispersée; au lieu que si je lisois le panégyrique même, ce seroit pour moi le quatrieme jour, auquel Dieu ramassa la lumiere en un corps, & en fit le Soleil.

Je voudrois, Monsieur, vous pouvoir régaler de quelque nouveauté considérable. Mais assûrement l'heure n'est pas encore venuë que nous changions de theme. Vous continuez toûjours à fournir des choses nouvelles, & moi qui en changeant de climat, pensois que la médaille se tourneroit, je suis encore réduit à la nécessité de vous paier en vieille monnoie.

Je n'ai point encore lié connoissance avec des gens d'étude, & ce seroit pour moi un grand bonheur que la présence de Mr. BASNAGE. Son pere est tellement occupé, & si accablé d'affaires & de plaideries, qu'il n'y a pas moien d'en jouïr. Mr. LE MOINE est en prison depuis une quinzaine de jours, & tout ce qu'il y a de bons esprits Huguenots sont invisibles, à cause du souci & de la fatigue que leur donne le malheur de cet illustre Prisonnier. Toutes conjonctures qui ne me sont gueres favorables. Je ne vous particulariserai pas l'affaire de Mr. LE MOINE, qui n'est qu'une bagatelle dans le fond. Avec quelque chicane & quelque violence qu'on le traite, il en sortira glorieusement, selon toutes les apparences. Mr. DE MONTAUSIER a écrit en sa faveur le plus obligeamment du monde; mais tout cela n'étant pas assez fort, on médite de porter l'affaire devant la personne du Roi. Le procès de la Bibliotheque de Mr. DE THOU est à un point, qu'il y a bien à craindre qu'on en permettra la vente; car malgré les ingénieuses & pathétiques raisons de l'Avocat des Héritiers, malgré les conclusions de l'Avocat général qui alloient à ordonner, que la Bibliotheque fût adjugée à Mrs. de l'Académie Françoise, sous obligation de reconnoître que c'étoit un bienfait de Mr. DE THOU, il a été jugé par avance qu'on procederoit à une plus exacte discussion des biens de Mr. DE THOU, pour savoir s'ils sont bastans, non comprise la Bibliotheque, de paier les Créanciers. On tient cela pour un préjugé, que si les biens ne suffisent pas au dit paiement, on y comprendra la Bibliotheque. C'est une chose étrange qu'il étoit plus que manifeste, que l'intention de celui qui avoit dressé la Bibliotheque, étoit qu'elle servit au public. Néanmoins, parce que le testament qu'on a produit n'a pas été tout-à-fait selon les formes, on n'a presque eu aucun égard à la disposition qui y étoit faite en faveur de la Republique des Lettres. Tant il est vrai que *summum jus, summa plerumque injuria.*

J'ai lû quelques dialogues de Mr. de LA MOTTE LE VAYER, que l'on m'a assûré n'avoir pas été imprimez avec ses Oeuvres. Ils sont imprimez sous le nom d'ORASIUS TUBERO, & ils contiennent des choses extrêmement hardies sur le fait de la Religion & de l'existence de Dieu. Il y a beaucoup d'érudition dans ces pieces, mais comme sans doute l'Auteur les fit dans ses jeunes ans, il me semble que sa mémoire y agit trop, & qu'elle embrouille & obscurcit le stile à tous momens. J'ai relû l'*Hexameron Rustique*, & y ai pris plus de plaisir que la premiere fois. J'ai pourtant ce me semble remarqué un pas de clerc, dont je vous ferai le Juge. C'est dans le commencement, où un des interlocuteurs parle de son estime pour l'antiquité. Il dit qu'il ne faut pas imiter celui qu'HORACE expose à la risée, pour avoir trop d'aversion des Anciens, *ingeniis non ille favet.* Je vous prie, Mr. de voir l'endroit d'HORACE qu'il rapporte, qui est *Epist.* 1. *L.* 2. Vous verrez que bien loin de parler d'un homme qui eût de l'aversion pour l'antiquité, il parle expressément contre ceux qui louent les Anciens à toute outrance, & il dit que toutes leurs louanges ne sont pas tant une marque de leur vénération pour ce qui n'est plus, que de leur haine pour ceux qui sont encore en vie.

Nous ne voions point ici de livres, ni contre la Hollande, ni contre la maison d'Autriche, quoiqu'on n'ignore pas que le Baron de LISOLA écrit perpétuellement contre nous d'une maniere la plus passionnée du monde. J'ai oui dire à des gens d'esprit que la raison pourquoi on ne lui répond pas est que ceux qui y seroient propres, ne se mêlent point de politique. Il faudroit, disoient ils, pour lui répondre une personne comme SCARRON, BOILEAU, MOLIERE, St. AMANT, & autres Satiriques de profession, qui lui rendissent vingt injures pour une. Mais ces gens-là savent ils les affaires d'état? Non pas plus que des morts. Quant à ceux qui les savent, ils ne croient pas qu'un stile piquant & envenimé soit d'un honnête homme; & ils ne pensent pas d'ailleurs qu'un Ecrivain rempli d'injures soit digne d'une réponse modeste & paisible. Voilà, concluoient ils, le fondement de la vanité que le Baron de LISOLA se donne peut-être de ce que ses libelles demeurent sans repartie.

Mr. l'Evêque de METS ci-devant Archevêque d'Ambrun vient de publier un traité des droits de la Reine sur la Couronne d'*Espagne.* Il l'avoit composé, à ce qu'il dit, pendant qu'il étoit Ambassadeur en ce païs-là, & ne prétendoit pas le tirer de la poussiere de son Cabinet. Mais aiant vû revenir la guerre entre les deux Couronnes, & remarquant de plus, qu'il lui pouvoit être de quelque usage contre une refutation de la harangue qu'il fit au Roi, lorsque sa Majesté passa à *Mets*, l'année passée, laquelle réfutation un Ecrivain ennemi de la *France* a fait imprimer à Liege, il s'est laissé persuader d'en faire part au public. Je n'ai point lû ce livre là. J'ai remarqué seulement qu'il y a beaucoup d'Espagnol, & qu'il s'attache particulierement à faire voir que la loi fondamentale d'Espagne est contraire aux renonciations qu'on y a fait faire en dernier lieu, à deux Infantes.

Je vous ai parlé de deux Ouvrages du Pere MAIMBOURG. J'en ai découvert un troisieme qui avoit précedé les deux autres, intitulé *la véritable parole de Dieu.* Il y a dessein de refuter le dernier livre de Mr. CLAUDE, & parle en un certain endroit, où je tombai *ad aperturam libri*, comme un homme victorieux. Au reste, on a remarqué que dans son histoire de l'*Arianisme*, il a fait glisser adroitement beaucoup de choses contre Mrs. de PORT-ROYAL, ce qui n'a pas eu tout le bon effet, qu'il en attendoit peut-être; car ces voies obliques, ces attaques clandestines ont je ne sai quoi de choquant, même pour ceux qui observent la neutralité entre les *Jésuites* & les *Jansénistes.*

LETTRE XXXVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

Le . . . de Janvier 1675.

LET. XXXVIII. A Mr. MINUTOLI.

JE vous écris, Monsieur, présentement que nos affaires sont en bon état. Je vous invite à boire d'autant.

Antehac nefas depromere Cæcubum &c.

Mr. de TURENNE s'est fort emporté contre nos braves, qui se piquant d'une valeur hors de saison, se font tuer ou prendre, pour vouloir garder des postes deux contre trente. Si les Ennemis étoient de votre humeur, passe, leur a-t-il dit. Mais ils fuient, à moins que d'être dans tous leurs avantages. Ainsi la partie est malfaite. Il n'y a point de gloire à se piquer de bravoure avec de telles gens. Mr. DE TURENNE étoit comme METELLUS, quand il faisoit la guerre à JUGURTHA. METELLUS *postquam videt* JUGURTHAM *non nisi ex insidiis, aut suo loco pugnam facere*, &c. (A) La Noblesse & les Officiers *Allemans* ménagent très-bien leur vie. De là vient que dans leurs plus grandes déroutes, & lorsque la victoire nous coute le moins, nous perdons plus de gens de marque qu'eux. Ainsi Mr. de TURENNE se doit resoudre à imiter METELLUS. METELLUS (dit encore SALUSTE) *ubi videt iniquum certamen sibi cum hostibus, minore detrimento illos vinci quam suos vincere : statuit non prælio, neque acie, sed alio more bellum gerendum.* . . . . C'est un malheur pour vos *Allemans* d'avoir été ainsi mal menez en *Alsace*; car bien qu'ils n'y aient aucune part, ils en sentent le contrecoup. Dans une défaite, non seulement les poltrons se couvrent de honte, mais aussi les plus braves; comme dans le parti victorieux, ceux qui ont bien fait, & ceux qui ont mal fait, tous tranchent des braves. Ecoutez SALUSTE, après avoir décrit une victoire qui arriva aux *Romains* contre leur espérance, car pendant presque tout le combat, ils avoient eu du dessous. *Igitur pro metu repente gaudium exortum. Milites alius alium læti appellant, acta edocent atque audiunt : sua quisque fortia ad cœlum fert. Quippe res humanæ ita sese habent; in victoria, vel ignavis gloriari licet; adversæ res etiam bonos detrectant.* SIDONIUS APOLLINARIS *L. 9. Epist. 9.* dit à ce propos, *est hæc quædam vis malis moribus, ut innocentiam multitudinis devenustent scelera paucorum. . . . Solent res gestæ aspersione mendaciorum in fabulas verti.* August. de Civit. Dei L. 7. C. 35.

EPISTOLA XXXIX.

Do. RIVALLIO.

30. Jan. 1675.

LETT. XXXIX. A Mr. RIVAL.

V*Ereor (V. C.) ne meam in te observantiam imminui credas, quod diu tibi non scripserim. Sed noli, amabo, tam tristem de me induere opinionem, ut tibi unquam persuadeas labefactari posse cultum quo te semper prosequutus sum. Ea quidem est mea reverentia quam nullis induciis prodam, quæque intra cordis penetralia solummodò vigeat. Nihilo tamen seciùs sic summa est ut ad eam nulla fieri possit accessio. Fovetur vivida tuorum meritorum recordatione, literisque eruditissimis, quas sæpe nunquam sine voluptate ac singulari operæ pretio, pervolvo. Certe meorum studiorum columen (liceat id nominis tibi merito impertiri) coram alloqui haud sinunt fata mea. Tamen*

> Multa viri virtus animo multusque recursat
> Mentis honos; hærent infixi pectore vultus,
> Verbaque.

Abest itaque à me ingratus animus; inest mihi semper sensus ac memoria tuarum virtutum. Sed ne sic quidem omni culpa carere me existimem, ni saltem epistolium ad te dederim, breve illud quidem pro cætera mea loquacitate, at meros amores ingenuumque cultum spirans. Et verò quì possem non te mirum in modum colere, quandoquidem replicanti mihi præteriti temporis memoriam, nulla pars occurrit cujus meminisse malim, quam ea cum ego adolescens te ætate provectum sæpiùs interviserem, cujus sermone ita tum cupide fruebar, quasi divinarem id quod evenit, eo tempore exacto fore quo tecum consuescerem nullum. Cæterùm quid de meo reditu in Galliam judicaveris, vir clarissime, scire aveo. Ubi primùm me rationibus meis eò adactum sensi, nihil mihi fuit antiquius quam parentis ea super re non solùm expiscari sententiam, sed etiam mandata obsequiosè petere, sicque significari rem totam amicorum consiliis, tuis præsertim permitteret. Factum est, sive literarum jacturâ, sive alia de causa, ut ne verbo quidem mihi responsum fuerit. Proinde cum diutiùs præstolari responsa non mihi esset integrum. Quod felix, faustum fortunatumque sit, in viam me dedi

(A) Sallust. in Bello Jug.

dedi, Neustriam petiturus. Id ut satis prudenter factum tibi videatur, metuo. Quorsum autem evasurum sit istud concilium θεῶ ἐν γούνασι κεῖται *cujus fiduciâ susceptum est. Opportunum fortasse, quod bellico strepitu fremit universa Europa, nam indè fluxisse putant plerique quietem qua nunc fruitur Ecclesia nostra per Galliam. Nec ditas pacem instare, cum nupera de Germanis reportatæ victoriæ eos ad incitas redegerint, paratos quamvis fœdas conditiones accipere. Nam contra sic peritiores existimant, accensum fuisse vehementius bellum per recentem Germanorum cladem. Eos nempe tanta ignavia dedisse documenta, ut spes Gallorum adauxerint, & vicinos omnes ad Germaniam ceu prædæ opportunam regionem invadendam provitarint. Certè ut non negaverim* Turennii *egregiam sollertiam & fortitudinem singularem, ad victoriam maxima momenta attulisse, tamen illud pro certo affirmare ausim finibus Alsatiæ pulsos fuisse hostes* ἀνδρῶν κακότητι, καὶ ἀφραδίῃ πολέμοιο. *Absit tamen ut de Gallorum strenuitate aliquid detractum velim, quorum frigoris, & inediæ patientiam & in prælio alacritatem, tum & in primis* Turennii *sagacitatem incredibilem nemo satis digne laudaverit. Ne ipsa quidem invidia illi detrahere ausit*

Hærentem capiti multa cum laude coronam (*). *Reditum in aulam maturabit Dux ille, postquam pontem Argentoratensem fregerit, ne in posterum hostibus in Galliam irrumpere parantibus usui sit.*

Fuit hæc fundi nostri calamitas; haud enim unquam in eam Galliæ oram pedem penetrassent Germani, ni Argentoratenses Gallico nomini præter jus & fas iniquiores per pontem suum tutum ac liberum transitum præstitissent. Verbis assequi minimè possum quot plausus, quot laudes, manent Turennium, *dum redit ovans sumpturus superbiam quæsitam meritis. Fateor pacis spem multis injecisse hos prosperos successus, præsertim postea quam Rex scripto typis mandato significavit Suecicis Legatis, qui pacis agunt pararios, se de suo jure multum cessurum, quo faciliùs bona pax quam primum toti Europæ reddatur. At hæ sunt artes aulicæ, ut sagaciores odorantur, quibus se à belli invidia in hostes exoneratum it Rex invictissimus. Nam quibus vel maximè allubescit bellum, si ei modò prudentes sunt, maximè dant operam ut pacis studiosi summopere videantur, ne si causa eliminatæ pacis crederentur, omnium à se animos abalienarent. Sed de his videant Politici.*

Vale, Vir clarissimè; meque tuo favore ac precibus juvare pergito.

EPISTOLA XL.

D. JACOBO BAYLE.

31. *Januarii* 1675.

C*Um ex litteris* Josephi, *quas benè longas nec non multo sale respersas ad me dedit, intellexerim magno impetu ferri illum ad optimarum artium studia, verùm carere fido duce qui cursum dirigat, faciendum mihi putavi pro mea in utrumque prolixissima voluntate, ut tibi hoc super negotio mentem meam aperirem, atque illud imprimis mihi accredas velim, vix æstimari posse quanto dispendio negligantur adolescentium ingenia. Namque* neglectis urenda filix innascitur agris. *Hinc illa intempestiva vota.* O mihi præteritos referat si Jupiter annos. *Hinc tot querelæ quas illi deplorare solent, vel qui suam inscitiam ætate grandes iniquo animo ferunt, vel qui nondum ferulæ manum subduxerunt, quamvis matrimonio maturi, quos sane barbatulos scholasticos ignominiæ causâ vocare possis. Malè collocatæ juventutis pœnas luimus in senecta, paucique adeo* quos æquus amavit Jupiter *impune ferunt in otio aut puerilibus officiis exactam adolescentiam. Proinde noli committere ut te vidente ac sentiente adolescens multis nominibus tibi charus perperam in studio versetur, neque sinas illum Andabatarum more operam navare litteris. Hoc enim pacto magno tentatu nihil aget. Auxiliares igitur illi manus porrige; aut si te tuorum studiorum ratio non patitur descendere in hanc curam, fac saltem, amabo, ut aliunde ipsi prœbeatur auxilium. Hoc si pluribus agam precibus, vereor ne de tua charitate secus quam deceat judicare videar.*

Cum autem de viris isthic terrarum eruditionis laude florentibus tibi narrari exoptes, accipe duorum virtutes, nam si de singulis memorare vellem quæcunque sine assentatione afferri possunt in medium, memet prorsus ignorarem, utpote qui tantas laudes persequi omnino nequeam.

Οὐδ' εἴ μοι δέκα μὲν γλῶσσαι, δέκα δὲ στόματα εἶεν (A).

D. Monachus *tantâ est memoriâ, ut nihil ferè legerit, legit autem ut si quis alius, quod non in promptu habeat: rarum, medius fidius! ac penè divinum ornamentum. Proxima Phœbi versibus ille facit. Soluta oratione Latina sic scribit ut genus dicendi facilè agnoscas ad sæculi Augusti Scriptores unicè compositum. Linguas præterea Græcam & Hebraicam cum omnibus earum Dialectis sic callet, ut non temerè alio se possit jactare Gallia non minùs Græcè ac Hebraicè erudito.* Josephum *sibi perpoliendum sumpsit vir clarissimus, in quem commentarios elucubrat, doctos Jupiter & laboriosos, qui ut speramus, brevi ad umbilicum ducti erunt. Jam inter concionandum quem promit ingenii fulgorem, quos sensus, quæ cogitata! Habet hoc egregius artifex ut vilissimis rebus suam tamen munditiem indat: quæ passim atque in quotidiano sermone circumferuntur, rara, indicta ore alio videntur, si ipse adhibeat: tantum de medio sumptis accedit honoris.*

D. la Roque *notior est tibi de scriptis suis, quam ut hic à me sit laudandus. Ex operibus eum judica. Scripsit Gallicè responsum ad officium S. S. Historiam Eucharistiæ, Considerationes super Ecclesia, Latinè autem dissertationem de* Photino *hæretico, Vindicias pro* Jo. Dallæo *adversus D.* Pearson *Anglum.*

Deum veneror ut te præstet incolumem ac mei amantem. Nihil repono ad tot laudes quibus me benignè cumulasti in tuis Epistolis.

LET-

(*) Horat. Sat. 10. L. 1.

(A) Hom. Il. B.

LETTRE XLI.

A

Mr. BASNAGE.

1675.

Lett. XLI. a Mr. Basnage.

VOtre Lettre, mon cher Monſieur, vient de me tirer de la plus horrible peine du monde; car puiſque toutes les Lettres que j'ai fait porter de Lamberville à la poſte de Rouën ont été perdues, je craignois avec quelque apparence de raiſon que celle que je vous avois écrite de mon exil n'eût eu la même deſtinée. Cette crainte me faiſoit ſouffrir comme un damné. Il me ſembloit que je vous voiois jettant feu & flamme contre ma négligence, & tout armé de reproches, cenſurant mon ingratitude & ma bêtiſe. Vous troubliez mon repos, & vous me perſécutiez avec une rigueur qui n'étoit pas moins fâcheuſe que celle dont un Enfant menace la Sorciere Canidie dans l'un de vos Poëtes, (*).

Nocturnus occurram furor,
Petamque vultus umbra curvis unguibus
(Quæ vis Deorum est Manium)
Et inquietis aſſidens præcordiis,
Pavore ſomnos auferam.

Pour vous expliquer en un mot la grandeur de ma ſouffrance, je n'oſois, mon cher Monſieur, penſer à vous, m'imaginant que je paſſois dans votre eſprit pour un criminel de leze-amitié; ce qui eſt à mon avis la plus noire de toutes les infamies. De ſorte que la Fortune voulant épuiſer tout ſon venin, & m'accabler ſans reſſource, ne s'eſt pas contentée de m'avoir relegué dans une ſolitude ſans livres; elle a voulu encore me priver de l'unique conſolation qui me pouvoit venir, de penſer ſouvent à notre amitié, & à votre rare mérite. Elle a empoiſonné ce remede, en vous rendant un objet terrible à mon imagination, & ſa malignité s'eſt plû à faire que la ſource de tout mon bien devint un *Noli me tangere*. Mais votre charmante Lettre a calmé tous ces deſordres, en m'apprenant que vous avez reçu de mes nouvelles. Dès là je me ſuis vû auſſi innocent dans votre eſprit, que je l'ai été effectivement, & j'ai ſenti, ſans aucun mêlange d'inquietude, le plaiſir qu'il y a de poſſeder l'amitié d'un auſſi honnête homme, que vous l'êtes, mon cher Monſieur . . . . . Je vous rend très-humbles graces de vos belles Theſes & de votre *Quanquam* (vous ſavez qu'on appelle ainſi dans les Colléges les Harangues qui ſervent d'entrée aux Actions ſolemnelles de ce païs-là) Votre éloquence n'y ſent pas l'affectation, qu'y apportent ordinairement ceux qui font de ſemblables Ouvertures. C'eſt quelque choſe de noble & de libre, de hardi & de vigoureux, & qui ſent ſon bien; *degeneres animos timor arguit*. Vous ne craignez pas de vous commettre avec les Théologiens qui diſputent ſur des termes: & dans le vrai, ils ne méritent pas qu'on les épargne; je les comparerois volontiers à Ixion, qui penſant embraſſer Junon, ne tenoit entre ſes bras qu'une nuë. Car ces Meſſieurs ne diſputent que d'une vetille, d'un mot ou deux, ſi vous voulez. Cependant ils s'imaginent développer les plus profonds myſteres de la Philoſophie ou de la Théologie. Mais je ne veux pas courir ſur vos briſées. C'eſt à vous à leur dire fortement leurs véritez. Je m'en vais parcourir votre Lettre pour répondre à chaque article.

Ce que vous me touchez de vos Theſes me fait ſouvenir que Monſieur de Beaulieu a écrit en cette Ville que vous les avez ſoutenuës avec une très-grande capacité; ce que je croirois, encore qu'il n'en dit rien: & ceux qui vous connoiſſent auſſi bien que moi n'ont pas beſoin du témoignage de perſonne pour être perſuadez de cette vérité. Il me fâche que vous ayez été malade; car je ne trouve rien au monde de plus incommode que cela.

Monſieur de Vaux & moi en ſommes demeurez aux civilitez d'un premier abord. J'allai le voir dès que j'eus reçu votre Lettre, & celle qui étoit pour lui. Je ne le rencontrai pas à ſa maiſon. Depuis cela, je ne l'ai vû qu'au prêche: & nous ne nous diſions pas grand choſe. Sa femme eſt fort bien faite; il eſt beau, gras & vermeil: c'eſt pourquoi il eſt à eſpérer que leur lignée ſera belle & plantureuſe. Il eſt aſſez eſtimé, & on a parlé de l'établir à Dieppe.

Mon humeur rêveuſe m'a été d'un grand ſecours à Lamberville. Auſſi lui ai-je donné tant d'occupation que je ne la quittois pas ſeulement lorſque je voiois lier les gerbes, dont les Glaneuſes ſavoient bien profiter, comme vous pouvez croire. Et il ne faut pas le trouver étrange, puiſque les moutons de Democrite, animaux incomparablement plus ſots que les Païſans d'ici, avoient bien l'adreſſe de ſe prévaloir des rêveries de leur Berger.

Miramur ſi Democriti pecus edit agellos
cultaque, dum peregre eſt animus ſine corpore velox (A).

Mais j'aurois été trop heureux, ſi la moiſſon eût été de trois mois, auſſi bien que ma campagne de Lamberville; car je m'ennuiois beaucoup moins, en allant voir le travail des Moiſſonneurs, que je ne faiſois, lorſqu'il n'y avoit rien à faire aux champs. Comme la néceſſité s'aviſe de tout, je me mis à compoſer, croiant, avec raiſon, que c'étoit le vrai moien de bannir la mélancolie. Je n'ai garde de vous communiquer ma compoſition; car elle ſent trop une imagination déréglée & capricieuſe, & il n'eſt plus tems pour moi d'écrire de cette façon. Quand on a vingt

(*) *Horat. Epod. V.*

(A) *Hor. Epiſt. XII. Liv. I.*

vingt sept ans, il faut être sage & de corps & d'esprit: l'imagination, la plume, la pensée, le raisonnement, tout doit être dans la régularité. On ne pardonne les égaremens qu'à la jeunesse.

Tempus abire tibi est, ne potum largiùs æquo
Rideat & pulset lasciva decentiùs ætas. (*)

Or puisque vous voulez, Monsieur, que nous suivions le branle général de l'Europe, c'est-à-dire que nous renouvellions nos querelles pendant que tout le monde est sous les armes, je m'en vai me préparer incessamment ou à l'offensive ou à la défensive. Et afin que vous ne m'accusiez pas de vous avoir surpris; je ne ferai point d'esclandre pour ce coup. Tenez vous prêt pour un autre ordinaire. J'aime la bonne foi jusques que dans la guerre, quoique Lucain dise qu'elle ne s'y trouve point. *Nulla fides pietasque viris qui castra sequuntur.* Mais pour ne vous renvoier pas à vuide ce coup ici, je vous parlerai de deux ou trois Livres que j'ai lûs. Le premier s'appelle le *Théatre François*, divisé en trois parties. La premiere traite de l'usage de la Comédie, la purge des blames qu'on lui donne, en fait voir l'innocence & l'utilité, La seconde parle des Auteurs célebres qui ont écrit des pieces de Théatre en ces derniers tems. Et la troisieme, de la conduite des Comédiens, & de la forme de leur gouvernement. Si vous n'avez pas vû ce livre, je ne doute pas que vous ne soiez bien affamé de le voir après ce que je viens d'en dire. Mais si j'ajoute qu'il a été composé par . . . . . je n'ose m'expliquer. Par Chap. . . . . . je n'ose trancher tout net. Enfin je veux vaincre mes scrupules pour ne vous tenir pas davantage en suspens, par Chapuseau. N'est-il pas vrai, mon cher Monsieur, ou que votre curiosité cessera tout-à-fait, ou qu'elle deviendra extrême? Car si la connoissance du personnage ne vous fait perdre l'envie de voir cet écrit, assurément elle vous donnera un desir extraordinaire de voir comme il se tire de ce beau sujet. Le voulez-vous savoir par avance, Monsieur? C'est qu'il prodigue son encens aux Comédiens, & les loüe de la même force dont il a loué toutes les Cours de l'Europe, & particulierement celles d'Allemagne. Il faut bien avoir la manie de faire des panégyriques, pour s'aviser de faire celui des Comédiens, & je ne pense pas que ces Messieurs aient jamais esperé qu'un Auteur feroit imprimer un jour leur éloge. Qu'ils disent donc avec Diogene, lorsqu'il vit des rats venir manger les miettes; qui étoient tombées sous la table, *Hé quoi! les Comédiens ont aussi des parasites!* Je vous laisse à penser quel sera le dépit des Princes Allemans, s'ils savent un jour que la même main qui a couronné leurs Altesses Sérénissimes, s'est abaissée jusqu'à couronner des Farceurs! On peut dire des louanges de Chapuseau ce qu'on disoit des amours de Voiture, qu'elles s'étendent depuis le sceptre jusqu'à la houlette. Dites-moi, s'il vous plaît, Monsieur, votre sentiment sur l'application de ces vers d'Horace que Chapuseau fait à Messieurs Corneille? Ajant parlé de Mr. Corneille l'aîné, & se préparant à parler de son Cadet, il rapporte ce passage de l'Ode douzieme du premier Livre d'Horace.

Nec viget quicquam simile aut secundum,
Proximos illi tamen occupavit
Alter honores.

Elle me paroît assez ingénieuse, & il me vint dans l'esprit que peut-être l'avoit-il empruntée en bon lieu. Si Mr. le Fevre vivoit, & que le livre dont il est question lui tombât en main, dites-moi . . . . .

LETTRE XLII.

A

Mr. BASNAGE.

Chez Mr. Boutot, à Sedan.

A Paris ce Mercredi 3 Avril 1675.

Je ne reçois jamais de vos Lettres, mon cher Monsieur, sans recevoir en même tems des marques de votre amitié, mais d'une amitié, qui s'avise de tout ce qui peut se faire pour moi. La vieillesse de votre Professeur seroit une conjoncture favorable, si j'étois en état de profiter de vos bons offices. Mais, mon cher Monsieur, j'ai à vous dire, que depuis que j'ai quitté Geneve, je n'ai fait autre chose qu'oublier, & le manque de culture a si fort appesanti mon esprit, que je ne sais si par un retour à l'étude, je le pourrois remettre en train. Assurément, ce poste est cent fois meilleure que celui que je vas occuper; car enfin le caractere de Précepteur est devenu si vil presque partout, qu'il n'est point de merite personnel, qui puisse sauver un homme de cette més-estime générale. C'est pourquoi je ne me rejette dans ce bourbier qu'à mon corps défendant. Je ne sai si Monsieur de Beringhen ne seroit pas venu à trente pistoles, au cas que je l'eusse chicanné. Mais mon honnêteté naturelle, mon désinteressement, & le conseil de mes amis, m'aiant porté à m'abandonner à sa discrétion, & à lui protester que si peu qu'il me donneroit, me contenteroit, je n'aurai que deux cent francs. Il faudra faire la guerre à l'œil, & sans une délicatesse importune, qui me contraint de ne me départir pas des

(*) Hor. Epist. II. Lib. II.

Lett. XLII. & XLIII. a Mr. Basnage.

des loix de l'honnêteté, j'aurois pû me dedire avec bien des avantages pour réparer ma mauvaise fortune. Je suis un sot, me direz-vous, Monsieur, de ne l'avoir pas fait. Il est vrai, & c'est la honte de paroître inconstant qui fait toute ma sottise.

Nous avons ici le Livre de Monsieur Jurieu qui est fort estimé. Monsieur Bulteau m'en parla avec éloge. C'est un très-honnête homme qui se souvient fort de vous, & nous avons parlé sur votre chapitre amplement. Ce que j'écrivis à Lamberville, est si plein de ratures & de renvois, que vous n'en viendriez jamais à bout. Il n'y a que moi qui suis l'Auteur de ces labyrinthes, qui les puisse démêler. Par cette raison, Monsieur, vous ne verrez point cette composition champêtre, à moins que vous ne soiez pour avoir la patience de souffrir que je vous la lise quand vous serez ici.

Votre paquet arriva lundi au soir seulement. Je l'allai retirer hier au matin, & sur l'heure je remis au Messager de Rouën, ce qui est pour Monsieur votre Pere; (écrivant une Lettre d'avis à Monsieur votre Frere par la poste) & au Messager de Caen le paquet pour Monsieur Morin. Le Coche de Caen doit seulement partir Dimanche. J'envoirai aujourd'hui les Lettres qui sont pour Geneve, avec une copie de l'épitaphe de Mr. de Beaulieu. Je l'ai trouvé fort bonne. Mandez-moi, mon cher Monsieur, si c'est une production de votre esprit. Je n'ai pas eu le loisir d'y faire des remarques. A une autre fois. Pour le manuscrit, j'en userai tout comme vous me marquez; je le lirai avec soin, & vous en dirai mon sentiment, moi indigne.

La critique du P. Rapin coute trente sols, & *le Voyage d'Athenes* tout autant. Celui de Mr. Tavernier qui est in quarto se vend un écu. Il y a une *Histoire de la République Romaine* qui est fort bonne. C'est un Avocat nommé La Fayole qui l'a composée. Ce sont deux tomes in 12. & sans avoir ni la brieveté de Florus, ni la prolixité de Tite-Live, c'est un Ouvrage qui donne suffisamment à connoître l'histoire des Romains jusqu'aux Empereurs; depuis lesquels Coeffeteau a composé une belle Histoire Romaine. Ce livre coute un écu. On a fait une critique de la *Recherche de la Verité* (qui a été si estimée, & qui est de la façon du P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire.) On ne sait pas encore qui est l'auteur de cette critique. Elle se vend vingt sols. *L'Apollon Charlatan* est à peu près de la grandeur de la Gazette. Je m'informerai où on le débite, & vous le ferai tenir. Le P. Morin Prêtre de l'Oratoire a fait imprimer un gros livre sur le Sacrement de Pénitence, où il represente l'usage & la pratique de ce Sacrement durant les treize premiers siecles. Je ne sais s'il n'a point pris à partie Mr. Daillé qui a écrit *de pœnis & satisfactionibus humanis*. L'ouvrage du P. Morin est en Latin. Mr. de Hauteserre Professeur en Droit à *Toulouse* a fait imprimer chez Mr. Billaine un gros livre en Latin *de Origine rei Monasticæ*, où il traite à fond & avec un grand savoir tout ce qui regarde la Moinerie, & la fondation de leurs ordres; leurs regles &c. Je ne sais point le prix de ces deux Ouvrages. Vous me demandez l'explication de quelque chose dont je vous ai parlé; mais il m'est impossible: car je ne me souviens plus de ce que ce peut être, & l'endroit de votre Lettre est par abbreviation, en sorte que je n'ai pû jamais le déchiffrer. Vous me ferez le plus grand plaisir du monde, mon cher Monsieur, de me donner souvent l'occasion de vous témoigner combien je suis tout à vous.

LETTRE XLIII.

A

Mr. BASNAGE.

A Paris le ... Avril 1675.

Lett. XLIII. a Mr. Basnage.

Mr. Thiers a fait un livre *de Stolâ*, & a traité la question s'il est parmis aux Curez de la porter pendant les visites d'un Archidiacre. Il est pour l'affirmative, & à l'occasion de cet ornement sacerdotal, il rapporte mille choses savantes & curieuses des habits des Prêtres, tant parmi les Juifs que parmi les Payens. J'ai eu si peu de loisir ces jours passez, que je n'ai pu aller au Palais chez Mr. Billaine pour savoir la grandeur & le prix de *l'Origines rei Monasticæ*. J'ai vû tous les titres des chapitres, sur une feuille volante, qui marquent un grand ordre & une grande exactitude, & qui promettent bien des choses savantes. J'ai vû autrefois quelques choses de Mr. de Hauteserre. C'est un homme de grande lecture, & quand même il y auroit du fatras dans son fait, il ne laisseroit pas d'enseigner des particularitez considérables. Je conjecture que c'est un in 4. Mr. Patin que nous rencontrâmes, s'il vous souvient, à Nyon, a fait imprimer une relation de son voiage en plusieurs Cours d'Allemagne, où il loue terriblement les Princes de cette Nation. Je ne sai duquel d'entre eux il dit qu'on remarque plûtôt en lui le Heros que l'homme. Il fait imprimer à Basle un Suetone avec des medailles. Grævius qui étoit bon ami de Mr. le Fevre a donné au public son Suetone.

Je ne sai si vous avez vû la traduction qu'on a faite d'un livre du Chevalier Temple Anglois, touchant l'état & le gouvernement present de la hollande. Il fut composé un an auparavant la guerre. J'ai lû il y a quinze jours un petit Livre imprimé il y a deux ans, qui s'intitule la *fatalité de St. Clou*. Il tâche de justifier que celui qui tua Henri III. n'étoit pas Jacques Clement. Il rapporte les principales circonstances de ce meurtre, & les accompagne de réflexions, tachant à tout le moins d'insinuer, qu'il y a lieu d'entrer en doute si ceux, entre les mains de qui le Moine tomba, ne le tuerent point la nuit, & ensuite, revetirent de ses habits

XLVI. A MINUTO- bits quelque Couppe-jarret aposté pour tuer ce Prince; ou bien si ceux qui introduisirent JACQUES CLEMENT dans le Cabinet de HENRI III. ne tuerent point le Roi, tandis que ce Monarque lisoit attentivement les Lettres que le Moine lui avoit données, puis se mirent à crier que le Moine avoit fait le coup & le tuerent sur le champ, de peur qu'il ne fit apparoir de son innocence.

J'ai lu un autre petit Livre qui s'intitule *la Meduse de Pallas*. On y repond à quelques Libèlles des Espagnols, & sur tout à celui qu'ils ont nommé *Bouclier d'Etat*. Car ils s'imaginent, je pense, que ce titre a quelque vertu occulte, de même que le fameux *Bouclier d'Etat & de Justice de* LISOLA, où il en bailla jusqu'aux gardes à tous nos François. De là vient que les Espagnols se servent si souvent de ce frontispice, comme si à l'exemple de CONSTANTIN, quelque vision leur avoit dit positivement, *in hoc signo vinces*. Le François qui a fait la MEDUSE n'est pas à mon avis un grand Clerc, car il ne dit rien qui ne soit commun & de la creme foutée.

On a traduit la vie du Pape LEON X. du Latin de PAUL JOVE, & on croit que c'est *l'Abée* DE PURE, à qui nous devons cette versi n. Je crains de vous parler deux ou trois fois d'un même Livre. Au reste, j'appris il y a deux jours que vous avez eu un Archevêque de Rouën, n'a pas très-long-tems, qui étoit un des plus infatigables Ecrivains de l'Europe. Il y eut un Cardinal qui disoit de lui qu'il étoit né *in perniciem Bibliopolarum*, & qui enferma sa pensée dans ce distique.

Scripta gigantea quorum sub pondere molis
Tristior Encelado Bibliopola gemit.

Un Evêque fort honnête homme porta son jugement des Oeuvres du susdit Archevêque en cette façon, *libri nec legibiles nec vendibiles, nec intelligibiles*. Le Pape URBAIN VIII; qui étoit Poëte & Bel esprit, voiant un jour un gros volume que l'Archevêque lui avoit dedié, & se souvenant que le nom de l'Archevêque étoit *Rusticus* se mit à dire fort ingenieusement, LETT. XLIII. A MR BASNAGE. & XLIV. A MR. MINUTOLI.

Supprimit Urbanus quæ Rusticus edit inepte,

qui est un vers du DESPAUTERE. Ce n'étoit pas le seul défaut de votre vénérable Prélat. S'il étoit prolixe & impertinent Ecrivain, il étoit encore plus ennuiant dans ses prédications. Un jour aiant emploié une bonne demi-heure à ses deux exordes, étant venu à proposer sa these, il eut bien la cruauté de dire qu'il la diviseroit en vingt deux points. Il portoit une barbe monstrueusement longue, ce qui donna lieu à celui qui fit son Epitaphe de dire.

Il trépassa, laissant un savoir mort,
Qui fut plus long en son espece,
De sa barbe, ou de son Sermon.

Mais n'ai je pas bonne grace de goguenarder sur la prolixité d autrui, moi qui sans avoir égard à votre indisposition, poussé jusqu'à la sixieme page sans rime ni raison. Bien en prend à mes Amis que je suis Pedagogue, précepteur & tout ce qui vous plaira. Car si j'étois à moi & que je puisse disposer de tout mon tems, sans doute ils mourroient de ma main, & mes Lettres longues & frequentes seroient le fleau de tous ceux qui me connoitroient. Mais la fortune y a pourvû. J'ai un agenda journalier si long & si pénible, que quelque demesurée que soit ma disposition à barbouiller du papier, il faut que je l'étouffe. Adieu mon cher Monsieur, portez vous bien, & aimez moi toûjours qui suis de toute mon ame, Votre &c.

Les Mémoires de la Duchesse MAZARIN qu'on a imprimez à Lyon cet hyver dernier, n'ont rien du stile de Don CARLOS. Cependant on veut que l'*Abbé de* St. REAL en soit l'Auteur.

LETTRE XLIV.

A

MR. MINUTOLI.

Le 1. de Mai, 1675.

XLIV. A MINUTO- LES louanges exessives qu'il vous a plû de donner (M. T. C. M.) à quelques méchantes Lettres que je vous ai écrites, depuis mon arrivée en cette Ville, ont produit le meilleur effet du monde. Car je les ai toutes prises pour des honnêtetez de la civilité Françoise, & pour des façons de parler qui ne tirent point à conséquence, au lieu que si vous en aviez moins dit, j'eusse peut-être reçu votre encens comme une chose duë, & j'eusse tombé dans le piege que vous avez tendu. Voilà ce que c'est de pousser trop loin le compliment. On ne trouve personne qui s'y fie, & il en va comme des argumens des Philosophes, qui ne prouvent rien, lorsqu'ils prouvent trop. Si je meritois d'être proposé en exemple, je vous prierois, Monsieur, de faire comme moi. Vous savez bien qu'encore que tout ce que vous m'écrivez soit dans la derniere perfection, mérite tout sorte de louages, je ne vous loue pourtant point. Que vous me feriez plaisir d'en user comme cela! Mais vous êtes plûtôt né pour servir de modele aux autres, que pour vous regler sur la conduite d'autrui. C'est pourquoi je serois ridicule de vouloir reformer vos manieres sur les miennes. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelque reforme à faire, ne vous en déplaise, Monsieur, dans votre façon d'agir. Car si je suis in-

LETT. XLIV. A Mr. MINUTOLI.

juste en ne vous louant pas, vous l'êtes encore d'avantage en me louant. Vous prendrez ceci pour un paradoxe, & vous serez fort excusable dans ce jugement; de grandes maximes, & de beaux apophtegmes seront pour vous. C'est une maxime dans la Morale, qu'il vaut mieux absoudre plusieurs criminels que de condamner un innocent, & il me semble avoir lû entre les apophtegmes d'ALPHONSE Roi de Castille diligemment recueillis par ANTONIUS PANORMITANUS, que ce Prince avoit accoûtumé de dire, qu'il aimoit mieux prendre pour femmes de bien, cent femmes de mauvaise vie, que d'avoir mauvaise opinion d'une honnête & vertueuse Dame. Ce sont de beaux sentimens, je l'avouë. Néanmoins je suis prêt à soûtenir que c'est une injustice plus pernicieuse de louer ce qui ne le merite pas, que de ne point louer ce qui le merite. Deux mots suffiront pour vous éclaircir ce nouveau dogme. C'est qu'en louant une chose indigne, vous donnez de la vanité à un ignorant, cette vanité lui fait croire qu'il est déjà un très-habile homme, & qu'il n'a que faire de se tourmenter pour le devenir, & sur ce pied là il est sot toute sa vie; au lieu qu'en ne louant point les bonnes choses, vous ne desesperez pas ceux qui les ont faites. Car ou ils se paient par leurs propres mains, en faisant eux-mêmes leur panégyrique, ou ils trouvent des raisons dans leur esprit pour se consoler des éloges qu'ils ne reçoivent pas; ils se retranchent dans leur propre merite; enfin ils font si bien qu'ils mettent les autres dans le tort.

Avouez-moi la vérité, Monsieur: Vous avez eu l'allarme bien chaude au quartier, quand je vous ai abordé avec ces trois ou quatre mots fiers & menaçans *je suis prêt à soûtenir*. Je me suis bien douté que cela vous seroit de mauvais augure. Aussi pour ne vous laisser pas long-tems en peine j'ai ajoûté bien vîte, que deux mots feroient la preuve de ma proposition. J'aime fort à ménager l'esprit de mes amis, & à ne les effaroucher pas hors de propos. Cependant vous souffrirez de votre grace que j'ajoûte encore deux autres mots. C'est que si ma proposition n'est pas véritable généralement parlant, du moins, l'est elle dans le cas particulier de vous & de moi. Car enfin les louanges que je ne vous donne pas ne vous ôtent rien, Monsieur. Vous demeurez tout aussi honnête homme, & tout aussi bel esprit que vous le seriez avec mes éloges; au lieu qu'en me louant, vous me dérobez tout le profit que je pourrois faire de vos doctes censures, & vous empêchez entant qu'en vous est que je ne me corrige de mes défauts.

Que je fus charmé Monsieur, il y a peut-être un mois d'entendre haranguer Monsieur le Président de LAMOIGNON sur le mauvais effet des louanges! C'est un homme dont l'éloquence est achevée, la voix la plus douce du monde, le stile fort pur, mais sans affectation. Au reste, il se posséde de telle sorte, qu'on connoît bien que c'est un Premier Président qui parle, & qui sait fort bien tenir son rang. Or comme la circonstance du tems l'obligeoit de faire mention de la louable coûtume qui se pratiquoit autrefois dans la Compagnie, où il se tenoit des assemblées qu'on nommoit la *Mercuriale*, dans laquelle Messieurs du Parlement se censuroient les uns les autres sur toutes les choses qui paroissoient irrégulieres dans leur conduite, Mr. de LAMOIGNON toucha fort adroitement les avantages qui naissoient de cette pratique, & déplorant le non-usage d'une institution si belle, avec cette noble éloquence dont les anciens Romains se servoient sur le declin de leur République pour relever l'integrité & la bonne discipline de leurs ancêtres, il prit à partie la pernicieuse & damnable complaisance qui regne maintenant au monde, & qui fait qu'au lieu de nous servir de censeurs les uns aux autres, nous ne faisons autre chose que nous entre-louer. Il fit voir les inconveniens qui naissoient de cet abus. Il dit que le plus grand bonheur du monde seroit de rencontrer un ami sage & fidele, qui nous suivant par tout, nous ouvrît les yeux sur nos défauts, & nous avertît sincerement de tout ce que nous ferions contre l'équité & la charité.

Est mihi purgatam crebro qui personet aurem. (*).

Et poursuivant son discours, il exagéra le prix d'un ami de cette nature, & conclut que comme il étoit presque impossible de rencontrer ce trésor inestimable, le parti qui nous restoit à prendre étoit d'exercer nous mêmes sur toute notre vie une sévere censure.

Judex ipse sui totum se explorat ad unguem (A).

Il y a quelque chose, Monsieur, dans ce discours qui condamne votre humeur loueuse; je vous prie d'y faire réfléxion. Mais vous serez plus touché sans doute de ce que je m'en vais vous dire; car c'est une chose de fait, au lieu que le reste n'a été qu'un beau discours. C'est que Monsieur le Duc de MONTAUSIER n'a jamais voulu souffrir que le Dauphin lût les Epitres Dédicatoires des Livres qu'on lui a présentez. Il lui a défendu cela plus séverement, que son Médecin, les viandes les plus pernicieuses, étant persuadé qu'il n'est rien qui gâte d'avantage un jeune esprit, que ces louanges prématurées, dont les Auteurs sont si prodigues. On ajoûte que ce sage Gouverneur aiant une fois surpris son Disciple sur la lecture d'une Epitre Dédicatoire, ne jugea pas à propos de l'en retirer brusquement, de peur que le *nitimur in vetitum* ne fit son effet. Il trouva plus utile de rectifier la conjoncture, & voici comme il s'y prit. *Ah, Monsieur, que lisez vous là! pouvez vous prendre plaisir à de tels mensonges? ne voiez vous pas bien qu'on se moque de vous ouvertement? On dit que vous savez toute chose, que votre enfance a plus de lumieres que la vieillesse des plus habiles, & cent autres méchantes louanges. Pouvez vous nier que cela ne soit faux, & en bonne conscience oseriez vous avouer que vous possédez toutes ces belles qualitez?* Aiant tiré un aveu de Monsieur le Dauphin, que c'étoient toutes flateries infiniment éloignées de la vérité, il conclut sa leçon par lui donner une espéce de colere contre ces flateurs, qui avoient eu assez mauvaise opinion de son esprit, pour croire qu'il seroit la dupe de leurs faux panégyriques. Un Gouverneur moins éclairé que Monsieur de MONTAUSIER auroit fait faire défense aux Auteurs de mentir dans leurs Epitres Dédicatoires. Mais pour lui il n'a eu garde d'attaquer une maladie aussi inveterée & aussi générale que celle-là. Les Auteurs sont trop incorrigibles, pour espérer de les mettre à la raison. D'ailleurs quelle apparence qu'ils se laissassent débusquer d'un bien dont ils sont en possession de tems immémorial? Ils se battroient, *tanquam pro aris ac focis*, afin de s'y maintenir, si bien que le plus court a été pour

(*) *Horat. Epist. I. Lib. I.*

(A) *Auson.*

pour Monsieur le Duc MONTAUSIER de les laisser jouir de cette partie de leur patrimoine, se reservant d'empêcher qu'ils n'en abusent au préjudice de Monsieur le Dauphin. Après cela, Monsieur, j'espére que vous ne trouverez pas étrange que je rejette vos applaudissemens, & que je vous supplie d'exercer une autre fois envers moi votre censure plûtôt que votre complaisance.

Cet horrible mal de dents qui vous a si cruellement persécuté, mon cher Monsieur, m'a été insupportable pour bien des raison. Premierement, il vous a fait passer de très-mauvaises heures, & cela suffit pour me le faire détester comme un monstre d'enfer. Secondement, il m'a privé d'une de vos Lettres, qui est encore un grand sujet de me le faire regarder comme la plus grande peste de la société, outre qu'il peut être assez endiablé (ce qu'à Dieu ne plaise) pour dérober aux promotions de votre Académie l'éclat & la gloire qu'une de vos harangues leur apporteroit. Voilà trois raisons de bon compte, & si je ne dis pas toutes celles que je pourrois alléguer; car j'ai appris de bon lieu qu'il ne faut jamais épuiser son sujet.

Au reste, de peur que vous n'en prétendiez cause d'ignorance, je vous fais savoir que je n'entends dire que très-peu de nouvelles ici, & que par conséquent je ne serai guéres en état de vous en fournir. Le Conseil du Roi est si secret, & toute la Cour s'est tellement mise sur le pied de taciturnité, qu'on connoît les Bourgeois de Paris aux nouvelles qu'on leur entend dire. Demandez en aux gens qui fréquentent St. Germain ou Versailles, ils vous protestent qu'ils ne savent rien de nouveau, de sorte qu'excepté un tas de fainéans qui ont la routine de conjecturer, & l'imprudence de débiter tout ce qu'ils batissent sur quelques mots qu'ils entendent dire chez les Grands, tout le monde se pique ici de n'être point nouvelliste. Mais cet esprit ne durera pas, & le Roi n'aura pas plûtôt fait éclore ce qu'il a couvé tout cet hiver, que les nouvelles ne seront plus une marque de roture. Nous verrons ce qui en sera. Si j'apprens quelque chose, je ne vous en ferai pas chiche. En attendant, souffrez Monsieur, que je fasse réflexion sur le jugement précipité que les Etrangers font du caractere des François.

Ils conviennent presque tous à les taxer d'une indiscrete & téméraire vanité, d'aimer l'éclat, le faste, la fanfare & choses semblables. Cependant si on compare les Gazettes de Paris à celles des autres Nations, on verra que nous sommes incomparablement plus modestes & plus reservez que tous nos Voisins. On n'y fait point de menaces aux Ennemis du Roi, on n'y étale ni ses forces ni ses armemens, on n'y fait pas l'Almanach de la Campagne, on n'y étonne personne par des prédictions funestes, en un mot, l'article de Paris & de St. Germain ne donne pas le moindre soupçon que la France soit en guerre présentement. Pour les autres Gazetiers, ils ont une toute autre methode : ils ne nous parlent que de ligues, que de grands projets : leurs menaces vont si loin, qu'on diroit que la conquête de la France ne sera que le coup d'essai de l'avant-garde de ses Ennemis. Ils découvrent par tout des armées formidables en leur faveur. Tantôt le Grand Duc de Moscovie envoie cent mille hommes contre la Suede, tantôt il vient de Norwege vingt mille hommes pour grossir l'armée du Roi de Dannemarck; tantôt le Grand Sophi attaque Babylone avec deux cent mille Combattans, ce qui empêchera les Turcs de donner le moindre ombrage à la Maison d'Autriche. Après cela, il est facile de juger, Monsieur, si les François donnent dans la fanfare plus que tous les autres. Quelque jugement que l'on fasse de la prudence de notre Nation, il est certain que jamais le secret n'a été mieux gardé dans aucun Etat que dans les Conseil de ce Roi-ci. Tous ceux qui y sont admis sont impénétrables, & on peut dire de ce Conseil que c'est le Cœur de la France, dont il n'y a que Dieu qui voie les plis & les replis. Cette pensée m'est fournie par VALERE MAXIME, qui parle presque de la même façon du Sénat de Rome. *Fidum erat & altum Reip. pectus Curia, silentiique salubritate munitum & vallatum undique* (*) Or vous m'avouerez, Monsieur, que ce n'est pas une petite marque de prudence, que cette impénetrabilité-là. Le même Auteur que je viens de citer, faisant en peu de mots le panégyrique du Sénat Romain, appuie sur l'observation du secret, *nunquam taciturnitatem optimum ac tutissimum administrandarum rerum vinculum labefactari volebant.*

LETT. XLIV. A Mr. MINUTOLI.

Me voici, Monsieur, dans un beau lieu commun. Si je ne vous avertissois pas que mon dessein n'est point de le pousser, vous ne croiriez jamais en être quitte pour une page. Il faut donc que par un petit mot d'avis, je vous sauve la peur que ma prolixité naturelle vous pourroit causer en cet endroit. Après cette petite préparation, je crois que sans vous alarmer trop, il me sera permis d'ajoûter cette remarque. C'est que la maniere de juger des choses se réglant toûjours sur l'air dont on les conduit, on se persuade ici que l'on ne sait jamais la véritable cause de ce qui se passe à la Cour parce qu'on est persuadé que le secret est l'esprit général de ce Regne. Ainsi on cherche du mystere par tout, & quelque probables que soient les raisons qui se débitent, on veut qu'il y en ait d'occultes que le tems peut-être découvrira. C'est le jugement qu'on a fait de la disgrace de Mr. de LAUSUN; c'est celui qu'on fait de la retraite de Madame de MONTESPAN. J'admire que l'on en ait si peu parlé qu'on a fait dans une Ville populeuse comme Paris. Mais que voulez vous, Monsieur? On s'est fait une coûtume de croire que la véritable cause des changemens de la Cour est tellement abstruse, que ce seroit peine perdue de la vouloir chercher, & au lieu que dans le train ordinaire, la curiosité s'enflamme à mesure que les choses sont cachées, dans ce cas particulier, on cesse d'être curieux, dès qu'on ne voit point de jour à déterrer la vérité, outre qu'il est extrêmement délicat de foüiller dans les affaires amoureuses des Rois, & que la politique & le respect ne veulent point que l'on s'en approche sans y être dûment appellé. Ce que l'on sait en général de cette affaire, c'est que tout s'est passé sans rupture, & qu'il y est entré de la dévotion, du moins en apparence. Quant au reste, tous ceux qui aiment la gloire du Roi, ont une joie incroiable qu'il ait heureusement triomphé de tous les pieges de l'amour, & qu'il ait dissipé ce nuage qui ternissoit sa lumiere.

Comme ce Monarque a pris le Soleil pour son Symbole, il y a un Bel-esprit, qui lui prepare ce que vous allez apprendre. Il s'est souvenu qu'un galant homme de ces derniers siecles, mais sans religion, avoit fondé un revenu sur le plus liqui-de

(*) *Lib. II. Cap. II.*

de ses biens *Soli reduci*; ordonnant par son testament que ce revenu servit pour célébrer un solemnel anniversaire en l'honneur du Soleil toutes les fois qu'il se rapprocheroit de nous; qu'on fit un superbe festin ce jour-là, & qu'on y bût largement. Ce furent les seules charges testamentaire à quoi il soumit ses Héritiers, car pour de legs pies, de chapelles, de luminaires, de messes pour le repos de son ame, il n'avoit garde d'en embarasser l'hoirie, vû les sentimens qu'il avoit de la Religion. Un Bel-esprit donc s'étant souvenu de la pensée de ce Dévot du Soleil, en prétend faire l'application au Roi congédiant honnêtement Madame de MONTESPAN. Mais pour rectifier ladite pensée, il la veut mettre entre les mains de la Reine, dont la piété est capable de sanctifier les choses les plus profanes. Il fera que la Reine érigera en fête le jour que sa Rivale lui a été sacrifiée, qu'elle même sacrifiera toutes les pompes que la solemnité de ce jour lui apportera à son Soleil recouvré, *Soli reduci*. Il ajustera son application du mieux qu'il lui sera possible; car comme vous savez, Monsieur, il ne faut pas se mêler de ces jeux d'esprits, ou il faut s'en tirer honorablement.

Si on faisoit un recueil de toutes les représentations qui se sont faites du Soleil, en vûë de ce que le Roi l'a choisi pour son symbole, je croi qu'on formeroit un assez gros livre. Les François balottent tous les jours ce Roi des astres, & le tournent en toute sorte de sens, pour l'appliquer selon la fantaisie de chacun aux actions du Roi.

Les Hollandois & les Espagnols ne l'épargnent pas pour en faire des applications outrageuses. Les uns & les autres réüssissent quelques fois; mais quelques fois aussi ils n'ont que de fausses pensées. En ce cas, ceux qui ont voulu louer, ne choquent pas si fort les Connoisseurs, que ceux qui ont voulu médire. Car la médisance ne sauroit plaire, si elle n'est extrêmement ingenieuse.

Je ne sai pas quel jugement vous faites à Geneve, Monsieur, de plusieurs écrits qui se publient contre la France. J'en ai lû quelques-uns qui m'ont paru bien frivoles On n'y voit que des lambeaux de feu Mr. LISOLA, cousus fort grossierement avec quelque lieu commun, & des redites perpétuelles. Ce qu'il y a de beau, c'est qu'on leur fait des réponses du côté de la France, qui ne valent gueres mieux. Je voulus lire l'un de ces jours quelques-uns de ces petits livres. Je n'y trouvai que des objections & des réponses mille fois rebattues. Aussi renvoiai-je bien loin toute cette crême fouettée-là. Ce qui fait que ces livres sont si méchans, c'est que tant d'un côté que d'autre, il y a des jeunes esprits qui se mêlent d'écrire des affaires d'Etat, sans qu'on les en avouë. Il savent bien qu'un Libraire leur donnera quarante ou cinquante pistoles, & que pourvû qu'ils injurient bien les Ennemis, & qu'ils louent à outrance leur parti, on ne leur fera point un crime de leurs sottises, & on ne les ira point rechercher dans leurs ténébres; car il est à remarquer qu'ils se contentent du présent qui leur est fait par celui qui les imprime, & qu'ils ne se nomment point. De cette façon, ils écrivent à coup sûr tout ce qui leur monte à la tête. Cela étant ainsi, on trouve le Baron LISOLA tout-à-fait inexcusable d'avoir voulu rendre garant le Roi & son Conseil de toutes les impertinences qui se pouvoient trouver dans des écrits de cette nature. Car il ne laissoit échapper aucun de ces Livres, sans y faire des réponses fort étudiées, & il en tiroit souvent des argumens contre la France, dont il s'applaudissoit tout le premier. Un homme de son caractere devoit pourtant distinguer entre les écrits publiez par ordre de Roi, & composez par des personnes avouées, & les écrits d'un inconnu qui s'ingere sans aucune vocation dans les affaires d'Etat. C'étoit une supercherie manifeste de décrier la conduite du Roi & de ses Ministres, comme il faisoit continuellement, sur des preuves aussi frivoles que celles qu'il tiroit des écrits du moindre Passe-volant. Mais il avoit ses raisons. Il savoit qu'en bonne Politique, il n'est que de ruiner son Ennemi. C'est à faire au Particuliers d'observer les formalitez. Quand il s'agit de l'utilité publique, tout devient juste, tout devient honnête. Sur ce pied là, le Baron a frappé d'estoc & de taille, & fait livres sur livres, & il a lui seul avec sa plume fait plus de mal à la France, que toutes les armées des Ennemis. C'est lui qui par des exagérations malignes du dessein du Roi a mis le cœur au ventre à cent Peuples, qui ne songeoient à rien moins qu'à la Guerre. Il a tellement crié au feu, & au meurtre; que presque toute l'Europe éveillée par ses clameurs, est accouruë pour éteindre l'embrasement. Il est vrai qu'au lieu de l'éteindre l'on a allumé le feu d'avantage: mais ce n'est pas une affaire pour le Baron; car on pourra le défendre, en disant qu'on a tout fait selon les formes; que c'est l'ordinaire pour courir au devant du feu, de ruiner toutes les maisons voisines, & qu'ainsi c'est un procédé fondé en coûtume, d'avoir sacrifié la frontiere d'Allemagne à la sûreté des Païs Héréditaires.

Il faut avouër que le Politique dont je parle étoit un terrible moienneur de ligues. Il s'y entendoit de telle sorte, qu'il ne faut point douter que les Ministres de France n'eussent souhaité, pour l'utilité du genre humain qu'il eût vêcu du tems que les hommes menoient encore une vie sauvage, & qu'il fallut tant d'exhortations & de figures de Rhetorique pour les obliger à se mettre en communauté. Il y a des gens par ici qui seroient bien-aises de le voir placé avec avantage dans la vie de THESE'E; persuadant aux Habitans de l'attique de venir former un seul corps dans l'enceinte de la Ville d'*Athenes*; & cela au hazard que THESE'E n'eût aucune part à la gloire de cette action. En mon particulier, je trouve que c'est dommage que les anciens Gaulois n'aient eu un homme de cette force, lorsque CESAR les attaqua; car au lieu qu'il n'eut presque jamais à faire qu'à une Province à la fois, il se fût vû une ligue sur les bras, qui lui auroit peut-être fait détester ce mot autant ou plus que l'a détesté plusieurs siecles après un Empereur Turc. Ce mot de *ligue* avoit fait tant de bruit du tems de la bataille de Lepanthe, que les Turcs le prirent en horreur, si bien que quelques années après le Sultan apprenant de la bouche de l'Ambassadeur de France que le Roi son Maitre faisoit la guerre contre la *ligue*, lui fit offrir sur l'heure du secours, sans s'informer d'autre chose, croiant que ce qui s'appelloit *ligue*, devoit être exterminé du monde. Qu'eût-il fait, s'il eût tenu Mr. LISOLA, qui en étoit un si habile artisan ? Il les mettoit si bien en besogne les ligues qu'il avoit formées, qu'elles se remuent encore après sa mort, en vertu du branle qu'il leur avoit donné, & il y faisoit entrer tant de Princes que ç'a été une peine non petite à ceux qui ont apporté au Roi les Drapeaux & les Etendards enlevez

vez aux ennemis, de spécifier combien il y en avoit d'un tel Souverain, & combien d'un tel autre.

Qui ne diroit à considérer l'assemblage qu'il a fait de tant de corps différens, que c'est un ouvrage où il a emploié toutes les inventions de la méchanique? Cependant la vérité est, qu'il n'y est entré que des coups de plume, & que c'est une plume qui a fait prendre les armes à une bonne partie de l'Europe. Vous, Monsieur, qui savez tant de choses, vous ne serez pas surpris de ce grand effet, si vous vous souvenez, qu'on a dit de PHILIPPE second, qu'avec une plume d'oie il avoit gouverné à baguette l'ancien & le nouveau monde. Vous avez lû aussi sans doute dans BOCCALIN, qu'*Apollon* & toute sa Cour firent des honneurs extraordinaires à ce Prince, en faveur de sa plume, lorsqu'il monta sur le Parnasse; & que cette plume fut posée avec grande cérémonie dans le Thrésor pour la montrer à tous les Curieux, à peu près comme l'on montre le miroir de VIRGILE & l'épée de ROLAND dans le thrésor de St. Denys. Tous les habitans du Parnasse se firent un devoir d'honorer la plume d'un si grand Monarque, & on oublia le chagrin & l'embarras où il les avoit tenus pendant quinze jours, qu'il les chicana sur le rang & les titres qu'il vouloit lui être donnez. Si les Savans ont ainsi traité une plume qui ne leur avoit fait que des biens imaginaires, que n'a point dû faire l'Empereur pour honorer la plume de Mr. LISOLA, de laquelle il a reçu tant de services effectifs? Ce n'auroit pas été en faire trop que de la baiser à genoux, puisqu'il y eut bien un Ambassadeur Espagnol qui fit cet honneur à l'épée de HENRI IV. quoiqu'elle eût toûjours agi contre la Maison d'Autriche. Mais l'Espagnol crut devoir cela à la plus glorieuse épée de la Chretienté, comme il s'en expliqua lui-même. Or l'Empereur a raison de regarder la plume du Baron LISOLA, ou comme la plus glorieuse du monde, ou du moins comme la plus heureuse, qui est presque tout un; car en fait d'Etats, la gloire se mesure fort sur le pied du bon succès. Je ne sai si quelcun ne proposera pas à Vienne de consacrer cette plume à l'Ange tutelaire de la Maison d'Autriche, comme on lit de l'Empereur Caracalla. Je trouve trés-juste la pensée du P. BERTET, qui a introduit le Baron léguant sa plume à l'Empereur pour remplumer l'Aigle Imperiale; car apparemment cette plume étoit sortie de l'aile droite de l'Aigle, & c'est bien raison qu'elle y retourne. Ce qui me fait juger qu'elle venoit de si bon lieu, c'est qu'elle confondoit toutes les autres plumes, comme on dit que les plumes de l'Aigle devorent celles des autres oiseaux, quand on les met ensemble. A propos de cela, je me souviens de la fierté d'un Auteur, qui a pris la plume de l'Aigle pour son symbole avec ce vers.

Penna alias omnes devorat una meas.

La plume de LISOLA a causé assez de meurtres pour être digne d'un semblable honneur. Elle a mérité le triomphe, au même sens que les Médecins.

Quand je considére que la plume de Mr. LISOLA a été le boulevart de la Maison d'Autriche, je ne puis m'empêcher d'admirer le grand sens de cet Historien Romain, qui a dit que les Empires se conservent par les mêmes moiens qu'ils se sont établis au commencemens. (*Imperium facile iis artibus retinetur quibus initio partum est* (*)). Quoi! me direz vous, Monsieur, n'est-ce pas par des mariages que cette maison est montée à ce haut dégré de puissance, qui a fait peur à toute l'Europe? N'a-t'on pas dit qu'elle a gagné plus de Roiaumes, *Lancea carnis quam belli*! Or quelle part a la plume dans tout cela? Tout beau, Monsieur. J'avouë qu'en fait de mariages il faut paier d'autre chose que de plume, & que le *Lancea carnis* est un des principaux ingrédiens. Mais qui m'empêchera de dire que le coup de plume qui a servi en divers tems à signer le mariage des Princes de cette Maison avec les meilleures Héritieres de l'Europe, lui a valu tous ces beaux Roiaumes & toutes ces fertiles Provinces, dont elle s'est vûë ou se voit encore la Maitresse. (A) HENRI IV. n'attribuat-il pas tous les avantages de la paix de Vervins à la plume avec quoi il en signa le traité. *Avec ce coup de plume*, dit-il au Duc d'EPERNON qui avoit été présent à la signature, *je viens de faire plus d'exploits que je n'en eusse fait de longtems avec les meilleures épées de mon Royaume.* Le Cardinal CHIGI qui a été depuis Pape sous le nom d'ALEXANDRE VII. faisoit à peu près le même jugement, lorsque pour engager Mr. de LONGUEVILLE à conclure la paix avec l'Espagne selon le projet du Comte de PIGNERANDA, il lui dit en lui portant les articles que ce Comte avoit dressez, & en lui présentant une plume, *prenez cette plume, Monsieur. Elle en vaut bien la peine. Elle vous couronnera de plus de gloire & de plus de réputation que la fameuse épée du* COMTE *de* DUNOIS, *qui a chassé les Anglois hors du Roiaume de France.* Voilà, ce me semble, répondre pertinemment à votre objection, Monsieur. Or puisque c'est par la plume que la Maison d'Autriche s'est aggrandie, & qu'elle se conserve, il faut pour le moins que la plume de Mr. LISOLA soit gardée pour la montre, de même que nous gardons l'épée de la PUCELLE d'Orleans comme une antiquaille. J'ai ouï parler d'un homme fort riche, qui vouloit acheter au poids de l'Or la plume de l'Abbé LANCELOT de Perouse. Mais on ne la put trouver. Vous êtes, Monsieur, la premiere personne à qui j'ai ouï parler de cet Abbé, à l'occasion de ses *Hoggidi*, qui est un Livre fort curieux. Le mal est que cette plume, qui étoit de si bonne trempe qu'elle duroit à la fatigue plus qu'aucun coutre de Laboureur, n'empêcha pas que son Maître ne se vint enrôler ici peu avant sa mort dans la catégorie des Savans nécessiteux. Le Baron LISOLA a voulu persuader à toute la terre que la sienne ne l'avoit pas enrichi. Il nous a appris que malgré tant de veilles & tant de voiages, il ne laissoit pas d'être pauvre; qu'il ne falloit pas s'en étonner, puisqu'il avoit préferé le parti des malheureux à celui qui avoit le vent en poupe. *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.* (B) Quelqu'un a remarqué là-dessus que le Roi de France est bien à plaindre d'avoir Dieu pour ami & le *Baron* LISOLA pour ennemi. (C) Quoi qu'il en soit, on demeure d'accord que ce grand Politique n'a pas laissé beaucoup de biens,

(*) *Sallust.*

(A) La France ne s'est pas acrue par cette voie. Au contraire les mariages lui ont souvent óté de bons morceaux.

(B) *Lucan.*

(C) Je raporterai à ce propos ce que l'Auteur de l'Evangile nouveau du Cardinal PALAVICINI remarque p. 52. Ce Cardinal parle en ces termes L. 5. c. 14. *Non*

LETT XLIV. A Mr. MINUTOLI

biens, & c'est à mon avis le plus grand éloge qu'on lui puisse faire; car c'est mourir comme les ARISTIDES, les EPAMINONDAS, & plusieurs autres grands hommes de l'antiquité, qui laissoient à peine de quoi se faire enterrer, encore qu'ils eussent eu les plus beaux emplois de leur République. C'étoient de ces gens là qu'un de nos Ambassadeurs souhaitoit au Roi d'Espagne; car voulant railler l'ignorance des Moines de l'Escurial, il lui dit qu'il seroit heureux, si on touchoit aussi peu à ses Finances, que ces Moines à leur Bibliotheque. Mais si cette pauvreté est glorieuse au Baron, elle ne l'est pas à son Maître. Il a eu tort de ne combler pas de biens un Ministre si zelé & si capable. J'avouë que le titre de Baron de l'Empire est fort beau; mais il faut avoir du bien à proportion. Un Prince se fait tort, quand il laisse ses Ministres dans l'indigence, & il faut qu'il suive la maxime de ce Roi qui disoit au sien, *faites mes affaires, & je ferai les vôtres*. Ce sont des devoirs reciproques, & le fameux OCHAM qui a fondé une secte parmi les Péripateticiens, le sût bien insinuer à l'Empereur LOUÏS DE BAVIERE. C'étoit un Cordelier qui faisoit rage d'écrire contre le Pape JEAN XXII. en faveur de cet Empereur, pendant les querelles terribles qu'il eut contre la Cour de Rome. Mais craignant la puissance Papale, il demanda à LOUÏS DE BAVIERE qu'il le défendît avec son épée, *& moi*, poursuivit-il, *je vous défendrai avec ma plume*. Je ne saurois me persuader que l'Empereur n'ait reconnu les services de Mr. LISOLA, & par des titres d'honneur, & par des présens considérables.

Mais lui même n'auroit-il pas été ingrat envers sa plume? Elle méritoit un monument public de sa reconnoissance, tel que seroit une devise, ou un quartier de ses armes, ou telle autre chose. Il falloit qu'il mit dans son écusson une plume brochant sur le tout, en attendant que l'Empereur lui-même fit regler par ses Herauts d'armes la situation qu'il auroit voulu qu'une plume tint dans l'écu du Mr. LISOLA. En effet ce Ministre avoit raison de se promettre qu'on lui feroit présent d'une plume, à lui dis-je, qui étoit si digne de la manier, de même que le Duc de PARME fit présent d'une belle épée au Duc de GUISE, avec ce compliment, qu'il n'y avoit point de Capitaine digne de la porter comme lui. Ce fut après ses combats contre les Reitres, où un des illustres ancêtres de Monsieur le Comte de DHONA fit tant admirer sa fermeté & son courage. Tant y a que le Baron dont il s'agit devoit rendre la pareille à sa plume, & l'immortaliser à son tour, puisqu'elle l'a immortalisé. Rapportons à cela ce que fit DEDALE après s'être sauvé en volant vers Cumes en Italie.

Redditus his primùm terris, tibi, Phœbe, sacravit
Remigium alarum, posuitque immania templa (*).

On devoit à tout le moins ensevelir sa plume dans son tombeau, comme fit ENÉE la trompette de MISENUS.

At pius Æneas ingenti mole sepulcrum
Imponit, suaque arma viro remumque tubamque,
Monte sub aerio (A).

Ou faire graver une plume sur son tombeau, comme on voit une sphere sur celui de SACROBOSCO. PLUTARQUE remarque qu'ARCHIMEDE ordonna de mettre sur son tombeau un Cylindre contenant une Sphere solide avec une inscription qui declarât combien le contenant surpasse le contenu. Pour revenir à DEDALE, HERODOTE raconte presque au commencement de son Histoire, qu'ARION ayant été sauvé par un Dauphin, en consacra un d'airain à Tenare, sur lequel étoit un homme à chevauchon; c'est le terme d'un vieux Traducteur nommée PIERRE SALIAT, Secretaire du Cardinal de CHATILLON. LIPSE ayant écrit l'Histoire de notre Dame de *Hall*, pendit devant l'autel une plume d'argent (B).

Je ne sai si le Baron LISOLA a jamais songé à faire cet honneur à sa plume. GUICHENON célèbre Historiographe de France & de Savoye y a bien songé; car ses écrits l'aiant fait non seulement annoblir avec la concession de très-belles armes, mais aussi l'aiant élévé au titre de Comte Palatin, & au rang des Chevaliers de l'Empire, de la Religion de St. MAURICE & de St. LAZARE, & de l'Ordre de St. MICHEL, il a fait honneur de tout cela à sa plume, par cette devise dont il accompagna l'écu de ses armes, *fidelis præmia pennæ*.

Mais je m'avise d'une nouvelle maniere d'honneur qu'on pourroit faire à la plume de Monsieur LISOLA. C'est d'ordonner que tous ceux qui se mêleroient d'écrire contre la France prendroient en main cette plume, comme les Médecins sont obligez à *Montpellier* d'endosser la robe de RABELAIS, le jour de leur reception. Que s'il arrivoit à cette plume ce qui arriva à l'épée de SCANDERBEG, je veux dire de ne ruer ses grands coups sinon en la main de son Maître, en ce cas il faudroit ordonner que toutes les plumes destinées contre cet Etat, seroient taillées sur le modele de celle-là. Si on en usoit ainsi, l'on ne verroit pas tant de méchans petits Livres contre nous, comme l'on en fait courir par le monde. A la vérité, tous ces faiseurs de libelles savent assez bien leur LISOLA, & ils affectent même de se servir des titres qu'il donnoit à ses ouvrages. Ils aiment sur tout le magnifique titre de *Bouclier d'Etat*, qui le rendit si célèbre dans la derniere guerre, & ils le renouvellent de tems en tems, comme si c'étoit un *in hoc signo vinces*, semblable à celui qui fut vû par l'Empereur CONSTANTIN. Mais après tout, ils écrivent trop mal, pour écrire LISOLA. Et me voilà enfin revenu au sujet qui m'a porté à parler de ce grand genie. Je commençois à désesperer de regagner jamais mon chemin.

J'entre dans une autre carriere, qui seroit bien plus vaste que celle d'où je viens de me tirer. Mais pour l'amour de vous, Monsieur, je n'y ferai que cinq ou six pas. On s'imagine que cette

ho potuto d'hora in hora non compassionare i Pontifici con venti fra loro contrari e tutti infesti al corso di loro, eccetto l'aura dello spirito santo. Si les Papes (dit l'Auteur) n'ayant que Dieu pour eux font pitié au Cardinal PALAVICINI Jesuite, paroissant aussi miserables aux autres, comment pourroient ils convertir les Mahometans? Il faut donc autre chose que le St. Esprit pour pareilles conversions, & ce seroit fort grande pitié qu'un Pape qui n'auroit que cela pour lui.

(*) *Æneid.* 6.

(A) *Æneid.* 6.

(B) Le Laboureur, Voy. de la R. de Polog. p. 33. *Vid. Colomes. obs. sac. p.* 98. & en général touchant les consecrations qu'on faisoit aux Dieux de certaines choses qui avoient servi, voi. Chabot sur *Hor. Od.* 5. *L.* 1. 26. *L.* 3. *sat.* 5. *L.* 1. *p.* 80. *Epist.* 1. *L.* 1. *p.* 11. Voi. aussi l'Epigr. d'*Ausone* sur le miroir de *Lais. Lips. ant. Lect. L.* 3. *p. m.* 389. Il conjecture que les Putains consacroient quelque chose à quelque Divinité.

te année, la Campagne d'Allemagne sera la plus belle école d'art militaire qui ait jamais été. Car les Generaux des deux partis sont consommez en experience, rusez comme de vieux renards, & piquez au jeu par tous les motifs qui peuvent causer une grande émulation. Le Comte MONTECUCULI succede à des Generaux qui ont mis leurs troupes en mauvaise réputation. Il faut que sa bonne conduite répare cette breche. Toute l'Allemagne est persuadée que ce ne sont pas les François, qui ont vaincu les Allemands; mais que c'est Mr. de TURENNE qui a vaincu Mr. de BOURNONVILLE: si bien que le nouveau Général est indispensablement obligé de vaincre, s'il veut conserver sa gloire; car tous les desavantages seroient mis sur son compte, puisqu'on ne doute pas dans son païs, qu'il n'ait de meilleures troupes que Mr. de TURENNE. D'autre côté, Mr. de TURENNE se doit efforcer d'avoir les mêmes succès que par ci devant, afin qu'on ne s'imagine pas que le peu d'expérience des Généraux qu'il a eus en tête a fait toute sa bonne fortune. Outre qu'il est en reste à l'égard du Comte MONTECUCULI depuis le passage du Mein. Il y a donc apparence que ces deux Messieurs ne se pardonneront rien, qu'ils chicanneront le terrain d'une diable de maniere, & que comme ils savent parfaitement toutes les rubriques du métier, ils apprendront bien des tours au monde. Il ne faut pas craindre qu'ils hazardent trop leurs Soldats; car ils sont tous deux de cette espece de Capitaines qui ne font rien que par compas & par mesure, & qui ne donnent rien au hazard. PERICLES (*) cet illustre Athenien, suivoit la même maxime. Jamais il ne donnoit combat qu'il ne fut presque assûré de le gagner, & il disoit toûjours à ses Soldats, qu'il ne les hazarderoit point mal à propos, & qu'il ne tiendroit point à lui qu'ils ne fussent immortels. On peut compter sur ces sentimens tant de la part de Mr. de MONTECUCULI que de la part de Mr. de TURENNE, & il ne faut pas s'imaginer, que les murmures des jeunes Volontaires, contre cette grande circonspection, soient capables de faire changer ces Généraux de resolution. Car outre qu'ils se sont mis au dessous du soupçon de poltronnerie par cent actions de courage & d'intrepidité, c'est que ce ne sont pas des gens à craindre les railleries, ni à changer leurs manieres pour les murmures de quelques jeunes emportez. S'il étoit possible que la prudence de ces deux grands Capitaines passât pour timidité, & qu'on en raillât dans le monde, il est pourtant probable qu'ils ne démordroient rien pour cela de leurs maximes; à l'exemple du *cunctateur* FABIUS MAXIMUS, l'original de tous les Capitaines qui se ménagent extrêmement. Ce FABIUS qui en évitant les occasions de combatre répara les malheurs, où la témerité des autres Généraux avoit précipité la République Romaine. De qui le Poëte ENNIUS a dit, *unus homo nobis cunctando restituit rem.* Et qui fut appellé le bouclier des Romains, tant il étoit admirable sur la défensive, pendant que les mêmes Romains appellerent MARCELLUS leur épée, par ce qu'il étoit extrémement vigoureux & actif, & incomparable sur l'offensive. Ce FABIUS, dis-je, (†) étant pressé par ses amis de hazarder quelque combat, afin de faire cesser les railleries de son armée, & le mépris qu'on faisoit de sa personne, leur répondit, que s'il suivoit leurs avis, il seroit encore plus timide que l'on ne disoit, abandonnant de sages resolutions, de peur de quelques mechans brocards, & qu'il seroit mal-séant à un homme qui doit gouverner les autres, de s'étonner des blâmes & des calomnies; car de cette façon celui qui doit commander, obéïroit effectivement, & les fous seroient les maîtres des sages au lieu que ce sont les sages qui doivent être maitres des fous. Il confirma sa réponse par sa conduite qui fut toûjours la même qu'auparavant. Ne doutez pas, Monsieur, que les deux Capitaines dont nous parlons ne répondissent la même chose en pareil cas. Mais ils sont trop estimez de leurs Soldats, pour devoir craindre que l'on glose sur leurs actions. J'ai bien oui dire que lors du passage du Mein, Mr. de St. ABRE Lieutenant Général dans l'Armée de Mr. de TURENNE murmurant fort avec son impétuosité Gasconne, de ce qu'on n'en venoit pas à toute heure aux mains avec le Comte MONTECUCULI, ses murmures ne s'en prenoient jamais à Mr. de TURENNE, mais seulement aux ordres qu'il recevoit de la Cour. Il eut de quoi se satisfaire la campagne d'après, car il fut toûjours d'avis d'attaquer Mr. le Duc de LORRAINE à Sintzheim, malgré l'avantage de son poste, & il poussa son attaque si vertement qu'il y fut tué. Pour revenir à Mr. de TURENNE, il est si éloigné de s'accommoder à l'humeur impétueuse des François, qu'au contraire il blâmoit rudement l'année derniere tous ceux qui témoignoient plus de courage que de prudence. Ainsi il trouva fort à redire que le Comte de BOURLEMONT se fût opiniatré à garder un méchant poste contre quatre fois plus de monde qu'il n'en avoit. *Car*, disoit-il, *pourquoi ne se servir pas de l'exemple des Ennemis, qui ne l'ont pas seulement attendu avec deux fois plus de gens qu'il n'en menoit pour les attaquer? Il se pique de bravoure bien à contre-tems. Ce n'est pas avec des Ennemis si précautionnez qu'il faut faire tant le brave, & s'il a été pris prisonnier, cela lui sied bien.* C'est pourquoi on s'imagine que si ce Prince étoit naturellement téméraire, il modereroit son courage présentement, & imiteroit la maniere prudente & nullement hazardeuse de ses Ennemis; car il est à remarquer qu'il a perdu plus de gens de marque en vainquant, que les autres n'en ont perdu, ou dans leurs défaites, ou dans leurs retraites. Ce qui ne pouvant procéder que de la trop bouillante fougue des François, & de l'extraordinaire ménagement des troupes confédérées, c'est une nécessité indispensable à Mr. de TURENNE d'aller bride en main. METELLUS ayant à faire à JUGURTHA, *qui non nisi ex insidiis aut suo loco pugnam faciebat*, au rapport de SALUSTE, & remarquant que la partie étoi mal-faite des Romains qui ne se fioient qu'en leur valeur, avec des Afriquains qui ne faisoient que ruser, changea toutes ses batteries, & se mit à ruser aussi. Une autre raison pourroit encore déterminer Mr. de TURENNE à user de grande circonspections. C'est le bonheur de la Campagne passée, joint à cette longue suite de prospéritez, qui l'ont accompagné en tant de rencontres différentes. On doit craindre que la Fortune ne se lasse enfin de nous favoriser, & qu'elle ne nous afflige d'un fâcheux revers. Aussi voit-on que les plus grands Capitaines se sont défiez de leur bonne fort une, après en avoir fait une longue expérience; & que pour donner moins de prise à ses caprices, ils ne hazardoient plus rien C'est la remarque que SUETONE fait de JULE CÉSAR.

(*) *Plutar. in ejus vita.*

(†) *Plutar in ejus vita.*

LETT. XLIV. A Mr. MINUTOLI.

SAR qui avoit été si entreprenant de son naturel. P. ÆMILE étant campé auprès de PERSÉE, les jeunes Officiers qui avoient une merveilleuse envie de combatre, vinrent le trouver pour le prier d'en venir aux mains au plûtôt. SCIPION NASICA, gendre de SCIPION l'AFRICAIN, à qui le passage du Mont Olympe avoit enflé le courage, tâchoit sur tout d'exciter P. ÆMILE à donner bataille sur le Champ. Il lui répondit en riant, *je le pourrois faire ainsi, si je n'avois que ton age. Mais plusieurs victoires m'aiant fait remarquer les fautes qu'ont fait ceux que j'ai vaincus, m'empêchent d'aller attaquer une armée rangée en bataille, avec des gens trop fatiguez.* (‡) C'est sur ce principe que CICERON remarque que les plus célébres Orateurs sont ceux qui craignent le plus en commençant leurs harangues, parce que sachant qu'on ne réüssit pas toujours, ils s'imaginent à chaque fois que quelque disgrace viendra ternir toute leur gloire passée. *Hujus quidem rei cum causam quærerem quidnam esset cur, ut in quoque Oratore plurimum esset, ita maxime is pertimesceret, has causas inveniebam duas, unam quod intelligerent ii, quos usus ac natura docuisset, nonnunquam summis Oratoribus non satis ex animi sententia eventum dicendi procedere: ita non injuria quotiescumque dicerent, id quod aliquando posset accidere, ne tum accideret, timere. Altera est hæc &c.* Il semble d'abord que quand on a acquis beaucoup de gloire, on ne doit pas redouter les revers de la Fortune. Mais c'est un abus, la vie d'un Heros est une piéce de Theatre, qui pour être achevée, doit avoir autant de beautez à la fin, qu'au commencement. D'où vient, je vous prie, Monsieur, que la memoire de POMPÉE nous donne une admiration si disproportionnée à ses grands exploits ? N'est-ce point parce qu'il ne fit rien qui vaille dans la guerre contre CEZAR ? Et il faut se soutenir jusqu'à la fin, si on veut conserver sa réputation. Il est presque sans exemple qu'un grand Capitaine ait vécu longtems, & ne se soit venu échouer avec toute sa gloire passée contre un miserable écueil. Il n'en est pas de la gloire comme de l'argent. Un homme fort riche peut perdre cent mille écus sans s'appauvrir, mais sans la moindre diminution de gloire est une tache qui ne s'ôte jamais. Les illustres de l'antiquité craignoient si fort l'inconstance de la Fortune & les fâcheuses suites qui en pouvoient naître pour leur réputation, qu'il s'en est trouvé qui ont abandonné leur pere & leurs familles aux Divinitez jalouses dela felicité humaine, afin que rassasiant leur envie sur ces objets particuliers, elles ne traversassent pas les affaires générales de la République, desquelles ils atendoient toute leur gloire. Ainsi nous lisons que CAMILLUS après la prise de Veïes, fit solemnellement cette priere, *Ut si cui Deorum nimia felicitas populi Romani videretur*, Ejus *invidia suo aliquo incomodo satiaretur.* (†) PAUL ÆMILE, celui qui subjugua la Macedoine toute fiere encore des conquêtes d'ALEXANDRE le Grand, imita CAMILLUS. (*) *Cum in maximo proventu felicitatis vestræ, Quirites, timerem, ne quid maligne Fortuna moliretur, Jovem Opt. Max. Junonem Reginam & Minervam precatus sum ut si adversi quid populo Romano immineret, totum in meam domum converteretur.* Ces Messieurs-là aimoient à la vérité leur Patrie, mais l'interêt de leur propre gloire les faisoit agir assûrément, & elle leur étoit si chere, qu'ils aimoient mieux avoir la fievre, ou la goute, ou perdre leurs enfans, que d'être mis en déroute par les Ennemis. On m'assûre que Mr. de TURENNE ne s'éloigne pas de ces sentimens, & voila une nouvelle raison d'être extraordinairement sur ses gardes cette campagne, & de ne rien faire mal à propos, si bien que Mr. MONTECUCULLI n'étant pas moins disposé à joüer de prudence, on n'auroit jamais sû mieux apparier deux Généraux. Je crois qu'ils nous feront voir des stratagemes qui ne sont ni dans POLIÆNUS ni dans FRONTIN. Mais que fera Monsieur le Duc de LORRAINE, qui est si turbulent malgré son grand âge, se voyant entre des Généraux si reservez ? Il tâchera de faire quelque coup pour son compte avec son petit camp volant, & goguenardera sur le reste. J'ai oui dire à un Gentilhomme, de l'Arrièreban d'Anjou, qui étoit à Strasbourg avec Monsieur le Marquis de SABLÉ, lors de la prise de Dachstein, que le Duc de LORRAINE aiant appris que CONTARINI s'étoit tué ensuite des reproches qu'on lui fit de n'avoir pas bien défendu ce poste, se mit à dire tout haut qu'il falloit envoier des Gardes au Marquis de BADE, & au Duc de BOURNONVILLE. *Car*, disoit-il, *si* CONTARINI *s'est désespéré pour avoir laissé prendre un Château, de quoi ne seront pas capables le Duc & le Marquis, sur qui l'Empereur & toute la Diete de Ratisbonne se reposoient du soin de conquerir l'Alsace, & de réunir glorieusement à l'Empire les autres pieces qui en ont été détachées ? J'en serois responsable, s'il leur mes-arrivoit, faute de les avoir fait garder.* Et à propos du Marquis de SABLÉ, on a dit par ici, qu'il étoit prisonnier du Duc de LORRAINE & de sa femme aussi, & qu'à cause de cela il ne s'empressoit pas fort à traiter de sa rançon. Ses amis avoient négocié à la Cour de l'échanger avec le Baron de MERCI, & la chose étoit fort avancée. Mais la prise de Monsieur le Marquis de MONTAUBAN fit prendre d'autres mesures; car c'est lui qu'on a échangé contre le Baron de MERCY, moiennant mille écus de retour à donner au Duc de LORRAINE, par où ce Duc a fait voir qu'il n'estimoit pas tant le Prisonnier qu'on lui detenoit, que celui que l'on detenoit à la France. D'un autre côté, on a bien montré à la Cour l'estime que l'on fait du Marquis de MONTAUBAN. Les Amis de Monsieur de SABLÉ s'étant plaint à Mr. de LOUVOIS de ce qu'aiant negocié par son agrément l'échange du Baron de MERCY avec le Marquis de SABLÉ, tout leur travail s'en alloit néanmoins en fumée, Mr. de LOUVOIS leur répondit qu'il ne pouvoit y remédier, & que sa Majesté avoit plus de besoin du Marquis de MONTAUBAN que de l'autre.

Encore un mot sur les Médecins, & puis je vous laisserai en repos. il y a eu une grosse contestation entre eux & une des Femmes de Chambre de la Reine. Celle-ci soutenoit à cor & à cri que la Reine étoit enceinte, & les Médecins qu'elle ne l'étoit pas. Tout le monde souhaitoit que la science des Docteurs fût confonduë par une femme : on faisoit des gageures contre eux MONFLEURI se préparoit à en faire une Episode pour la premiere Comédie qu'il composeroit: enfin chacun s'apprêtoit à bien rire & à bien berner la faculté. Mais malheureusement, la Femme de Chambre a perdu son procès. Quelques

(‡) Plut. en sa vie.

(†) *Val. Max. L. 1. c. 5.*

(*) *Val. Max. L. 5. c. 15.*

ques uns en enragent, parce que c'est autant de perdu pour la Famille Roiale, d'autres ne sont pas bien-aises du triomphe des Médecins, & d'autres enfin regardent la chose sans s'en affliger, ni sans en rire. Car il ne faut pas vous imaginer, Monsieur, que tous les François soient si aisez à affliger que ce Conseiller du Parlement de Provence, qui aiant appris que feu Madame la Princesse de Condé, mere du Prince d'aujourd'hui étoit accouchée de deux enfans morts, en conçut une extrême tristesse. Malherbe son bon ami le rencontrant chez le Garde des Sceaux du Vair, en fut allarmé, & craignit qu'il ne lui fût arrivé quelque désastre. Mais aiant sû le sujet de son affliction, il se moqua de lui, & lui dit, *Monsieur, Monsieur, cela ne doit pas vous affliger. Un homme comme vous ne manquera jamais de maitre.* Quant aux Médecins, on leur fait une rude guerre dans les conversations. Cependant quand on est malade, c'est à qui plus de remedes prendra. Monsieur le Chancelier a pensé mourir, il n'y a pas long-tems. Une infinité de Médecins furent mandez pour consulter sur sa maladie. Leur multitude ne servit qu'à embarrasser, & on fit venir Mr. Renaudot, Médecin de Mr. le Dauphin, & nommé à cause de cela *Renaudot Dauphin.* Les Railleurs dirent tout aussitôt que c'étoit que Mr. le Chancelier vouloit mourir de la main d'un habile homme, & avoir la consolation en mourant de perdre une vie de quatre-vingt quatre ans, par les ordres d'un homme de réputation, & expert en ce genre d'homicides.

Vous avez interêt, Monsieur, que la Campagne s'ouvre bientôt, parce que j'aurai des nouvelles à vous communiquer, ce qui m'empêchera de m'égarer après d'autres pensées, comme j'ai fait dans cette Lettre. Le Roi part aujourd'hui, & c'est un avertissement aux Gazetiers de faire provision de plumes & d'ancre, comme le dit l'Empereur Charles V. à Paul Jove, lorsqu'il préparoit à son Expedition de Provence. Je trouve le Gazetier de Bruxelles d'un caractere d'esprit fort envelopé. Il narre fort désagréablement, & son stile est horrible. Celui d'Amsterdam a l'esprit net; il fait bien un conte; il a le stile fort propre pour la narration, mais non pas tout-à-fait exempt de fautes. Il badine quelques fois, & donne dans le quolibet fort souvent. Celui de France tient fort sa gravité, & on diroit qu'il tranche de l'Historiographe d'importance. Ses ralleries sont d'honnête homme, éloignées du burlesque & du caractere bas. Cette gravité lui fait tort; car on s'imagine qu'il y a de l'hyperbole en tout ce qu'il dit, sous prétexte qu'il soutient fort majestueusement son stile. Je croi qu'ils mentent tous trois; mais avec cette différence, que celui de Hollande est le plus menteur de tous, ensuite celui de Bruxelles, & puis le nôtre. La raison de cela n'est pas que les François soient moins hardis que les autres à debiter une fausseté. C'est que Mr. de Guilleragues, homme qui fait profession d'honneur, & de bel esprit, seroit berné dans le grand monde, où il est fort connu, s'il lui échappoit des bévuës ou des faussetez grossieres. Ainsi étant le garant du Gazetier de Paris, il corrige si bien son travail, qu'il le garantit ensuite pour bon devant toute sorte de Critiques. Je vous assûre, Monsieur, qu'on ne lui fait point grace, soit qu'il se trompe sur la Géographie, soit qu'il se serve de mots impropres en parlant de la Marine ou de l'Art militaire, & cela l'oblige de se tenir bien sur ses gardes. Il est vrai qu'il est paresseux naturellement, & qu'outre cela il est horriblement persécuté par ses Créanciers. On connoît que ses Créanciers le harcelent, lorsque la Gazette est plus foible que de coûtume, & ceux qui savent le mal que c'est que d'être endetté, lui pardonnent plus aisément. Pour le Gazetier de Hollande, il ne se met guere en peine de sa réputation de bonne foi. C'est un Gaillard qui daube sur tout le monde, & qui publie généralement tout ce qu'on lui écrit. De là vient qu'il fait si souvent changer le caractere de l'impression dans une même Gazette, afin d'avoir place pour mettre tout. Sa Gazette est le vehicule des médisances de toute l'Europe; car quand on veut se vanger de quelcun, on n'a qu'à forger un conte malicieux ou ridicule de lui, & l'envoier à Amsterdam; vous le verrez en beaux draps blancs par le premier ordinaire. C'est ainsi que les ennemis de Baptiste lui ont fait piece deux ou trois fois; c'est une menace qu'on se fait assez ordinairement, *je te ferai coucher sur la Gazette de Hollande.* Au reste il craint fort peu les reproches, qui lui pourroient être faits; il croit qu'il en sera quitte pour dire qu'on lui avoit envoié de faux mémoires. C'est ainsi qu'il s'est lavé de cette noire & infame calomnie qu'il avoit publiée contre la France dans deux ou trois Gazettes consécutives, insinuant que les Ministres du Roi avoient voulu faire périr par des voies diaboliques le Duc de Baviere & toute sa Maison. Aiant vû qu'il s'étoit trompé lourdement, il en a fait une retractation publique, & s'est purgé aux dépens de l'Allemagne, en disant qu'il n'auroit osé révoquer en doute ce qui étoit porté par tant de relations imprimées en diverses langues, dans ce païs-là.

On ne doute point que tous les François qui sont dans le service, ne se battent en Lions, après la licence qu'ils ont euë pendant leur quartier d'hyver. On écrit même que l'espérance d'un doux quartier d'hiver, semblable à celui de cette année, empêchera les desertions, & c'est en vûë de cela qu'on croit qu'on a laissé vivre les Troupes si licencieusement. Ce n'est pas que le Roi n'ait modifié la rigueur impitoyable des Officiers de l'armée, qui exigeoient des sommes prodigieuses, sans se laisser attendrir aux prieres ni aux pleurs des Païsans.

Nesciaque humanis precibus mansuescere corda.

Mr. Colbert, toûjours contraire à Mr. de Louvois, cria si haut contre l'oppression que le plat-païs souffroit par les Gens de guerre, que le Roi la fit modérer. Jugez, Monsieur, ce que devoient souffrir les Païsans au paravant, puisque même depuis les nouveaux ordres du Roi, il y en a eu qui ont fourni une pistolle par jour au Commandant du quartier. Mr. Menage admire l'industrie des Païsans d'avoir pû fournir à cette taxe quotidienne, & dit que pour lui, s'il avoit de tels hôtes à entretenir, il seroit à quia, & leur abandonneroit ses livres & ses meubles; si bien qu'il déclare toutes les fois que l'occasion s'en présente, que les Païsans sont plus habiles que lui. Mr. de Louvois ne s'étonnoit gueres de toutes les plaintes que l'on venoit faire contre les Troupes. J'ai oui dire que le Député d'une Paroisse étant venu chez lui, pour accuser un Capitaine de mille concussions & violences terribles, Mr. de Louvois fit entrer l'Accusé. *Eh bien, Monsieur,* lui dit-il, *vous entendez les beaux éloges qu'on vous donne. Vous avez pillé celui-ci, emprisonné l'autre, rançonné qui vous a plû.*

LETT. XLIV. A Mr. MINUTOLI & XLV. A Mr. BASNAGE.

Plus. Après cela, pourrez vous vous défendre d'avoir votre Compagnie bien complette & bien équippée? Sur quoi il congedia l'Accusé & l'Accusateur. Ses maximes sont que la Guerre entraine nécessairement ces désordres, & que qui dit Soldat, dit en même-tems un homme qui en prend à toutes mains. C'est une chimere à son avis que ces Soldats, qui, au rapport des Historiens, campoient une nuit auprès d'un arbre bien chargé de fruits, sans y toucher. Je me souviens d'avoir oui dire un bon mot là dessus à Mr. le Comte de DHONA, avec cette belle maniere qu'il a de faire valoir ce qu'il raconte. C'étoit à l'occasion d'un CATON qui étoit à la Cour d'un *Landgrave de Hesse*, & qui vouloit que tout se passât dans les armées, selon les regles faitas à plaisir & redigées dans un Livre.

Je voudroisbien, Monsieur, que vous prissiez la peine de me dire quel nom on doit donner à cette lettre, car elle est composée de tant de pieces différentes, qu'on seroit bien embarassé à dire à quel fond on les a cousues. J'admire moi même que des matériaux de si differente espéce aient pû être unis ensemble. Mais je ne m'étonne plus, quand je considére que je n'ai fait qu'entasser piece sur piece. Ainsi on peut l'appeller hardiment, *ens per aggregationem*, comme disent les Logiciens. Cela seroit bon, si j'avois tellement placé mes matériaux, que l'on ne s'apperçut pas qu'ils ont été transportez de bien loin, & si on pouvoit raisonnablement penser que chaque chose est née au même lieu qu'elle se voit rangée. (*) Mais je n'ai pas assez d'adresse pour un coup de cette force. Le nombre est petit de ceux qui vont à la quête en différens Païs, & qui transplantent si heureusement ce qu'ils en rapportent, que rien ne paroît étranger.

Du Tyrien, du Philistin, du More
Il sera dit, un tel est né de là.

On pourroit appliquer ces deux vers à ce petit nombre choisi, si ce n'est qu'ils sont trop sacrez pour servir à un usage profane. Je suis &c.

LETTRE XLV.

A

Mr. BASNAGE,

A Paris le 5 de Mai, 1675.

LET. XLV. A Mr. BASNAGE.

C'est trop tarder, mon très-cher Monsieur, à répondre à tant de Lettres & de Billets que vous m'avez écrits coup sur coup depuis sept ou huit jours. Je croiois que la même personne à qui j'ai donné votre étui, & qui est une fille à Mademoiselle du MOULIN vous donneroit aussi cette lettre. Mais comme je n'avois pas encore vû quelques personnes dont j'aurois voulu vous entretenir, je differai jusques au premier ordinaire, ce qui ne m'a de rien servi, puisqu'il ne m'a pas été possible de joindre Mr. CLAUDE pour lui rendre la Lettre que Mr. JURIEU a pris la peine de lui écrire. Malgré ma captivité qui est des plus rudes, je me suis ménagé quelques momens pour aller chez Mr CLAUDE; mais pour mon malheur, je ne l'ai pû encore rencontrer chez lui. Je croiois pouvoir répondre aujourd'hui même à Mademoiselle du MOULIN, & pour cela j'ai fait tout ce qui m'a été possible pour prendre langue de Mr. CONRART. C'est ce que je n'ai pas fait pourtant. C'est pourquoi en l'assûrant de mes très-humbles respects, je la supplie d'agréer que je renvoie la réponse que je dois à sa belle & obligeante Lettre. Tout ce que je puis lui apprendre sur le sujet du Manuscrit, est qu'il est par devers moi & que je l'ai été prendre chez Mr. BOURSIER, à qui Mr. PALLOIS l'avoit fait tenir pour le rendre à Mr. DU FRENE. Il resteroit à voir Mrs CHARPENTIER & MEZERAI pour l'approbation, de laquelle Mr. GALLOIS parle dans le billet que Mademoiselle du MOULIN m'a envoïé. Dès que j'en aurai parlé avec Mr. CONRART, j'agirai, non selon mon inclination, qui iroit à courir jusqu'à tant que la chose fut venuë au point qu'on la souhaite, mais autant que mes occupations & mon peu de liberté me le permettront.

Voici le véritable lieu à parler d'affaires. Je vous admire continuellement, mon cher Monsieur, vous & votre humeur généreuse, bienfaisante & infatigable à servir ceux que vous aimez. Je demeure d'accord que le titre de Précepteur est indigne d'un honnête homme, & que je dois m'en défaire incessament. Je sai que celui de Professeur en Philosophie est autrement honorable, & qu'il ne semble pas mal-propre à ma fortune & à mon état. La presse que vous me faites là dessus me paroît de la plus judicieuse & de la plus sincere amitié du monde. Mais, mon cher Monsieur, le mal est que vous comptez sur ce que vous vous souvenez de m'avoir

(*) Le P. LE MOINE dans son traité de l'Histoire p. 205. parlant des sentences que l'on peut inserer dans la narration, dit qu'elles ne veulent pas être mises par force, & comme clouées en ces lieux-là. Il faut qu'elles s'y trouvent d'elles mêmes, qu'elles y naissent sans effort, sans affectation & sans recherche. De sorte que dans la tissure de la Diction, elles paroissent plûtôt comme des nuances, nées de la teinture, que comme des passemens cousus sur l'étoffe .... *Allusiones longe nolim quæri, aut erui & extorqueri; at nec repudiari velim, cum se suâ sponte offerunt, similesque sunt illis, quos mulcent Zephiri natos sine semine flores. Briosius Epist.* Cette pensée est née là d'elle même, & elle n'y a pas été semée. Quand on seme quelque chose, on peut l'avoir portée de bien loin.

voir vû à Geneve. C'étoit un tems où je disputois assez bien, je venois frais émoulu d'une Ecole où on m'avoit bien enseigné la chicanerie Scholastique, & je puis dire sans vanité, que je ne m'en acquittois pas trop mal. Mais ce n'est plus cela, Monsieur. Vous savez vous même que la proposition qu'on me fit d'une Classe me jetta dans les Humanitez; que je commençai à négliger la Philosophie: que je quittai Mr. DESCARTES pour HOMERE & VIRGILE, & qu'étant allé à Copet, j'y ai perdu deux ans sans étudier ni Humanitez, ni autre sorte de Science, mais toute autre chose beaucoup plus que la Philosophie. J'ai continué sur ce pied là depuis mon retour en France, & comme je perds facilement les idées, je me vois réduit en un état à l'heure que je vous écris ceci, que je ne sai pas les premiers élemens de Logique. Je sai bien qu'un an emploié comme je vous le marquois dans mes précedentes, à étudier jour & nuit, disputer, soutenir des Theses, &c. me remettroit en haleine, & me donneroit le courage, de prêter le collet à tout venant. Mais c'est là le point. Où trouver cette année, & où les moiens de l'emploier comme cela? Dans l'état où je me trouve, je ne saurois me promettre de pouvoir étudier un bon quart d'heure sans mille interruptions. Je n'ai aucun Livre de Philosophie, il m'est impossible de faire des connoissances, le peu de gens que je connois, sont si difficiles à voir que je leur fais trois ou quatre fausses visites, je ne sai même s'ils ont les Livres qui me seroient nécessaires. Enfin, mon cher Monsieur, mes Rivaux ne sauroient être si reculez que moi au fait de la Philosophie, ni si mal en état de se préparer à la jouste. J'enrage & je me maudis moi même de ne pouvoir répondre aux avances que vous avez faites en ma faveur. J'honore & j'admire Mr. JURIEU. Je souhaiterois ardamment d'être auprès de lui, pour profiter de ses grandes & incomparables lumieres, & je me trouve incapable de vous exprimer le ressentiment que j'ai pour les honorables dispositions qu'il me témoigne sur votre parole. Que vous dirai-je, mon cher Monsieur? C'est que je m'en vas repasser ma Philosophie, acheter ou emprunter quelque bon Cours, & l'étudier autant que les bruits & les clameurs de deux Ecoliers fols & indisciplinables que j'ai sur les bras, du matin au soir, me le voudront permettre; & selon le progrès que je pourrai faire, je me résoudrai au voiage de Sedan de fort grand cœur, d'ici à cinq ou six mois. Quand même ce ne seroit que pour voir Sedan, je m'y résoudrois, car cela ne sauroit me nuire. Je mourrois de regret, mon cher Monsieur, si vous vous étiez engagé, & que je m'engageasse pas pour vous dégager. Mon amitié me feroit précipiter plûtôt que d'endurer que vous ne vous tirassiez pas d'affaire sur mon sujet. Mais encore un coup, mon cher Monsieur, faites bien réfléxion qu'il ne se faut pas beaucoup promettre des progrès, que je ferai en Philosophie par une étude aussi traversée & aussi accompagnée de chagrins & més-aises que la mienne sera.

Au reste, j'ai lû ces jours passez de suite l'excellent livre de Mr. JURIEU. Monsieur le Marquis de BOISSE qui est beau-fils de Mr. DE BERINGHEN l'acheta dernierement à Charenton, après avoir oui dire à Mr. CLAUDE que c'étoit le plus savant Livre du Monde. En effet, il est rempli de la plus profonde Théologie, laquelle s'y voit débitée avec beaucoup de clarté, d'éloquence & d'ornemens. Je voudrois bien savoir quelle estime Mr. CLAUDE & Mr. JURIEU font de Mr. ARNAUD. On ne sauroit me persuader que ceux mêmes qui le refutent, n'admirent son éloquence, l'art de bien pousser ses pensées, & sur tout cette prodigieuse & incompréhensible lecture qu'il fait paroître. Car sans compter le reste, combien sont rares les Ministres qui ont lû autant de nos Théologiens que lui? Je trouve incommode qu'il nous faille abandonner les sentimens de tant de Théologiens de notre Comunion; car Mr. ARNAUD obtient au moins cet avantage, que nos Ecoles sont toutes partagées. Et cela nous fait perdre le droit de leur reprocher leurs dissensions perpétuelles. Tant y a que nous voila uniquement sur la défensive, & Mrs. de PORT ROIAL, qui n'ont plus rien à faire que contre nous, ne nous laisseront plus le loisir d'attaquer l'Eglise Romaine. Nous n'avons pas assez de Champions pour les repousser. Voilà un second Tome qui paroît de la derniere réponse au Livre de Mr. CLAUDE. Dieu soit loué qu'en même tems que le PORT ROIAL, qui est un parti si formidable à coups de plumes, s'occupe avec tout son effort à nous confondre, il se voit dans notre Eglise des plumes comme celle de Mr. JURIEU, que Dieu veuille conserver. Il nous en faudroit une demi-douzaine de cette force, trois pour la défensive, & autant pour l'offensive; car à moins de faire diversion en les attaquant eux-mêmes, ils se tiendront pour victorieux.

Le Jesuite MAIMBOURG vient de publier l'Histoire des Croisades. Un nommé Mr. BRUNEAU a fait un petit traité de l'Etat présent d'Allemagne, & de la derniere campagne de Mr. de TURENNE. Outre cela, il paroît un autre plus gros Livre, intitulé aussi de l'Etat présent d'Allemagne, traduit, du Latin d'un nommé SONAMBALDUS*, si je ne me trompe. Un autre encore intitulé, Manifestes de divers Princes de l'Empire sur l'état présent des affaires de l'Europe. GASPAR BARTOLIN fils du célébre THOMAS BARTOLIN a fait imprimer en Hollande divers traitez fort curieux, *de Armillis veterum*, de *inauribus veterum*, de *puerperio veterum*, avec des dissertations sur la rougeole, l'essence stiptique &c. Il y a des figures pour répresenter les brasselets & les pendants d'oreilles des Anciens. Je crois que vous feriez bien vos chous gras parmi tout cela. Pour moi, je m'y plairois bien aussi; mais je n'en vois que le titre.

Mr. LEGER ne manquera pas de vous écrire. Si j'avois le loisir qu'il a de se promener de conférences en conférences, je vous entretiendrois quelquefois plus agréablement que je ne fais. *Sed non ita Diis placitum.* Le Chanoine de Sainte Genevieve qui a fait le Traité du Poëme Epique se nomme le Pere LE BOSSU. Il s'appelle Pere, parce qu'il est Chanoine Regulier. Je vous envoyai la Semaine passée le Livre *de Origine rei monasticæ*. Mr. AMMONET m'a compté 27. Livres tant pour cela que pour la boette & l'étui. Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous, chargé de vos bienfaits.

LETT. XLV. Mr. BASNAGE.

(*) C'est apparemment MOZAMBANO.

LETTRE XLVI. POUR Madlle. MINUTOLI.

Le 1. de Juillet 1675.

LETT. XLVI. A Mlle. MINUTOLI.

JE me sers assez bien, comme vous voiez, Mademoiselle, de la liberté que vous donnez aux gens. S'ils vous écrivent à la bonne heure; s'il ne vous écrivent pas, vous ne le trouvez pas mauvais. Je vous avouë que cela fait quelque impression sur moi, & quand je vous dirai que cette impression est fort grande, je ne mentirai point. En effet, à peine avois-je achevé de lire la Lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, que je courus vîte à ma plume, pour vous apprendre en vous répondant que je n'avois jamais vû tant d'esprit en six pages. Mais je me souvins tout aussi-tôt que vous ne demandiez pas tant de promptitude, & mon feu se passa. Je ne sai comment j'ai pû différer si longtems à vous répondre, Mademoiselle; car comme je ne suis pas ennemi d'un plaisir spirituel, je devois faire toutes les demarches nécessaires pour m'attirer une seconde fois la satisfaction de lire des choses aussi fines & aussi bien exprimées que celles que vous écrivez, & peut être qu'en vous écrivant je vous aurois déterminé à me réïterer cette dose si agréable, vous qui haïssez mortellement de demeurer en reste. Mais ce qui est fait est fait.

J'ai toûjours cru que les assurances de mes très-humbles respects passant par vos mains, avant que d'arriver à L. Exc. en seroient plus favorablement reçues, & c'est ce qui fait autant qu'aucune autre chose que je vous rendis la dépositaire de cet hommage. Il étoit si brut en sortant de mes mains, qu'il auroit été infailliblement rejetté, si vous n'eussiez pris la peine de le polir. Que je me sai bon gré, Mademoiselle, d'avoir eu assez bon nez pour vous faire dégasconner mon compliment. C'est avec raison que je m'applaudis de cette politique, après l'obligeante réponse que Madame a voulu faire aux témoignages de mon obéïssance respectueuse. Je suis tellement sensible à l'honneur qu'elle me fait, que je serois monté à cheval, Lettre vûë, pour aller rendre mes petits services à Messieurs les jeunes Comtes, si certaines affaires, qu'il vous seroit inutile de specifier, ne m'eussent retenu ici, bon gré malgré que j'en eusse. Je prend la liberté de vous déposer encore cet hommage. J'avouë qu'il a besoin que vous lui donniez la bonne grace; mais vous n'aurez que faire de le dégasconner. Car il n'y a rien de Gascon, & tout y est vrai, quelque rigoureusement qu'on le prenne.

J'ai appris avec un déplaisir incroiable les incommoditez de Mr. MANGET, voiant bien que cela retardoit d'autant l'éducation des jeunes Seigneurs qu'il instruisoit. Je furete par tout pour trouver quelque personne bien capable d'achever de les instruire, & j'emploie aussi mes amis dans cette recherche; mais nous n'avons rien trouvé jusqu'ici. Ce seroit dommage que ces Messieurs perdissent leur tems, & j'aurois autant de regret à cette perte, comme si je la faisois moi même. Il y a apparence qu'à l'heure que je vous écris, ils ont quelque honnête homme auprès d'eux. Au pis-aller, ils ont une bonne ressource, étant sous les yeux de Monsieur le Comte, dont les grandes lumieres sont capables de suppléer à tout. Puisque vous avez si bien commencé, Mademoiselle, continuez, je vous en conjure, de témoigner à S. E. la gratitude avec laquelle je reçois l'honneur de sa protection, & le zéle que j'aurai toute ma vie pour le service de son illustre maison.

Changeons de note, s'il vous plaît, Madamoiselle; car le stile serieux me fatigue & me fait fatigner les autres. J'oubliai dans ma derniere de vous marquer une circonstance, dont je me suis souvenu en l'endroit de votre Lettre, où vous me raillez de l'embarras que vous croiez que j'ai eu pendant mon Oeconomat. Qui vous en croiroit, j'ai eu toutes les peines du monde de discerner le bled d'avec le foin. C'est trop m'insulter. Si je voulois faire parade de mes exploits d'Agriculture, je vous dirois qu'il ne s'en est presque rien fallu que mon Païs ne m'ait eu l'obligation de la maniere de planter & cultiver les hutins, & sans ma retraite précipitée en cette ville, j'étois pour apprendre bien des choses à nos Païsans. Mais pour venir au point, j'oubliai de vous parler d'un nouvel embarras de mes hôtes. Ils remarquoient que quand les propos de table tournoient sur l'Agriculture, je ne tenois pas trop bien ma partie. Dans les Auberges on trouve volontiers des Gentilshommes, dont toutes les esperances sont fondées sur la recolte, & sur la fécondité de leurs troupeaux.

Brebis & bœufs, & leurs peaux & leurs laines.

On y trouve aussi de ces gens qui ont beaucoup de vignes en Champagne ou en Beausse. Ces Messieurs là parlant fort souvent du tems qu'il fait, (car cette matiere a grand cours dans l'entretien de tout le monde) en reviennent toûjours à l'effet que la qualité des saisons peut produire sur les biens de la terre. Ainsi on les entend se plaindre, tantôt que l'hyver n'a pas été assez rude, tantôt qu'il a été trop humide; & une autre fois ils murmurent de ce que le printems n'a pas été assez pluvieux, ou de ce qu'il l'a été à un point que l'herbe est crue en trop grande quantité parmi le bon grain, & ainsi du reste. Chacun appuie son sentiment de plusieurs proverbes, qui sont autant d'arrêts en matiere de la vie rustique. Or parce qu'on ne me voioit gueres fort sur ce chapitre, les gens se trouvoient embarassez de plus belle sur mon sujet. Car ne voiant point de jour à me prendre pour un Soldat, ni pour un Commis, ni pour un Plaideur, ils

ils ne pouvoient raisonnablement penser de moi, sinon que j'étois un Campagnard qui faisoit valoir son bien en bon Oeconome. Mais je ruinois cette conjecture par le peu de part que je prenois à l'irrégularité du tems, ne témoignant aucune inquiétude pour mes vignes, ni pour mes bleds, ni pour mes Moutons, soit qu'il gelât, soit qu'il fît de la bise, soit enfin qu'il y eût quelque semblable malignité dans l'air. Voilà, Mademoiselle, une particularité dont je ne vous avois pas encore rendu compte. En voici une autre qui vous surprendra d'avantage. Vous en croirez ce qu'il vous plaira, vous & Mr. BERNARD, que je salue de tout mon cœur. Mais je vous assûre, que je me suis fait admirer deux ou trois fois, discourant de l'Agriculture devant des Bourgeois de Paris. Je veux croire qu'ils ne s'y entendoient pas; tant il a qu'ils s'en rapportoient fort à ce que je leur disois de la production du miel, & de la maniere de conserver les abeilles, de faire des entes, de semer & arroser toutes sortes d'herbes potageres. Je leur semblois sur tout fort versé dans la culture des vignes, & dans le secret de fumer les terres à propos; car je leur contai jusques à six précautions qu'il falloit apporter pour y réüssir extraordinairement.

Quant au bon homme que j'avois dessein de vous faire épouser, j'attend de jour à autre la nouvelle qu'il aura empoisonné sa femme; car je l'entretiens fort souvent de vos belles qualitez, afin qu'il demeure persuadé que vous seriez bien son fait. J'ai appris que sa femme qui faisoit tant la prude au commencement, a enfin levé le masque, & a fait éprouver à son mari la vérité de cette sentence de PLUTARQUE.

Qu'autant Vieillard à la barbe fleurie
Pour ses voisins que pour soi se marie.

Si bien que le vieillard est capable de tout entreprendre après un affront de cette espéce. C'a toûjours été une de ses mortelles appréhensions, & ce qui l'avoit autant fait résoudre à donner la main à la femme qu'il a présentement, c'est qu'elle eut l'adresse de lui persuader par une certaine pruderie de commande, qu'elle abhorroit jusqu'à l'ombre de la galanterie. Helas le pauvre homme! Si j'en dois croire ce qu'on m'en dit, jamais ACTEON n'eut la tête mieux étoffée, & il pourroit disputer de grosseur de Cornes avec

Le Belier Colonel de la laineuse trouppe,
Echine de toison qui pour autrui se houppe,

Pour me servir des termes de RONSARD. L'occasion est trop belle de lui déclarer rondement votre derniere volonté, pour ne la lui pas faire savoir au premier jour. Il faut ménager la circonstance de son cocuage, pour lui faire gouter une chose qui est d'elle-même de difficile digestion. Jusques ici, je lui ai celé la condition onéreuse, sous laquelle vous voulez être à lui, craignant qu'un si petit espace de vie, dont vous voulez qu'il se contente, ne gâtât l'affaire. Mais puisque son chagrin est tel qu'il y a sujet de se promettre qu'il aimera mieux passer trois mois en loial mariage avec une femme chaste & pudique, que de vivre quinze ou seize ans actuellement cocu, dès demain je lui écrirai qu'il empoisonne hardiment sa femme, & que pourvû qu'il s'engage à mourir trois mois aprés la nôce, & à vous donner dix mille écus, vous êtes à lui. Nous verrons ce qu'il répondra. Cependant Mr. BERNARD saura qu'il ne s'est pas trompé dans sa conjecture.

Au reste, Mademoiselle, le coup de dent que vous baillez à celui qui vous a louée à l'envi de moi, pourra vous être rendu. Il m'a été impossible de le joindre, depuis avoir reçû votre Lettre, quelque souvent que j'aie été chez lui, soit pour le voir, soit pour voir ses Pensionnaires. Il s'applique avec un soin très-édifiant aux visites des Malades, & de là vient qu'on ne le rencontre pas toutes les fois qu'on va pour le saluer. Je vous promets que la premiere fois que nous aurons un tête à tête, il sera parlé de vous amplement. Ne craignez ni chute ni pousse, car ou nous vous soutiendrons dans votre élévation, ou bien nous vous éleverons sans vous faire perdre terre. C'est-à-dire, que nous ne ferons que l'office d'un Tapissier, lorsqu'il tend des tapisseries pliées, & des lits entassez l'un sur l'autre dans un garde-meuble. Nous ne ferons que vous étendre par la tête, lui tirant d'un côté, & moi de l'autre, à-peu-près comme les Tireurs d'or qui réduisent un grain de ce métail en un fil de deux ou trois lieuës de long. Il y a dans votre tête (ce qui soit dit sans compliment) une infinité de grains d'or, que nous pourrons étendre depuis la Terre jusqu'au Ciel, ce qui est un secret merveilleux de vous porter bien haut, sans vous faire courir le moindre risque de tomber.

Plût à Dieu que j'eusse autant de talens pour vous déchiffrer les modes! Il y a long-tems que j'aurois donné à Mademoiselle de DHONA cette marque de la passion que j'ai de lui rendre mon obéïssance. Mais je suis incapable de ce grand mystere des modes. J'allai il y a dix ou douze jours à la Maison de Ville pour voir le feu que Mr. le Prévôt des Marchands & les Echevins allument en grand ceremonie la veille de *S. Jean*. Ce ne sont que festins, & que collations magnifiques, dans toutes les chambres, on y voit quantité de Dames bien parées. Je me tuois de les regarder de pied en cap, pour tâcher de découvrir quelque mode. Mais ce fut en vain. Je ne découvrois rien, sinon qu'elles étoient ajustées fort galamment, & fort proprement, tout ensemble. Pour mon Tailleur il m'a juré qu'on se moque des modes, & que le long tems qu'il y a qu'on porte le deuil à la Cour, à cause que les petits Princes & Princesses y meurent fort près à prés, rompt toutes les mesures de ceux qui les inventent. La voilà présentement dans le grand deuil à cause de la mort du Duc de SAVOYE. Mr. le DAUPHIN en a pris le grand crêpe, & cela pour près de deux mois.

Très-humbles graces, Mademoiselle, du petit *trinque* que vous avez fait à ma santé avec Madle FALQUE & Mr. R.... Je les assure avec votre permission de mes très-humbles services. Je n'ai point de nouvelles de Mr. CONSTANT, ni de la Lettre que je lui ai écrite, pour Mr. MANGET. J'en ai appris de bien affligeantes, & je participe fort, soit à sa guérison, si elle est parfaite, soit à ses incommoditez, si elles ne sont pas passées. La bonté que vous avez euë de parler à Mr. le Comte de la Lettre de Mr. le DAUPHIN, de laquelle j'avois touché quelque chose à M. MANGET, me paroît des plus obligeantes, & je vous en remercie de tout mon cœur.

Le M. HUET dont il s'agit n'est pas celui que nous avons vu à Geneve. Il est de Caen, l'un des plus savans hommes de l'Europe, & d'une reputa-

LETT. XLVI. a Mlle. MINUTOLI.

putation si grande, qu'il fut appellé en Suede pour être Précepteur du Roi d'à présent. Il fit le voiage, mais il s'excusa d'accepter l'emploi. Comme il est grand Poëte Latin, il a fait un Poëme en cette Langue, contenant la relation de son voiage.

Je me souviens entre autres choses d'y avoir lû une plaisante coutume qui se pratique, à ce qu'il dit, dans un certain coin de la Westphalie. C'est que pour élire les Magistrats, on assemble tous les Chefs de famille, & on les arrange autour d'une longue table. Alors chacun appuiant son menton copieusement barbu sur la table, on met un pou au milieu de ladite table, & celui à la barbe duquel le pou s'attache, est élu d'une commune voix pour Magistrat. Ce n'est qu'un jeu d'esprit de Mr. HUET que cela. Il a fait bien d'autres choses. Il a fait imprimer toutes les Oeuvres d'ORIGENE bien corrigées & annotées, & accompagnées de Préfaces fort savantes. Outre cela il a composé en Latin un assez gros Livre de la maniere de bien traduire d'une langue en une autre, & où il parle en bon connoisseur des meilleures Traductions qui se sont faites. Je n'ai rien vû de lui en François, excepté une Lettre qu'il écrivit à Mr. DE SEGRAIS, touchant l'origine des Romans, laquelle Lettre a été mise au devant de la *Zaïde* de M. DE SEGRAIS. L'estime qu'il s'étoit acquise d'un homme consommé dans les belles Lettres, l'a avancé au poste qu'il occupe, de Sous-Précepteur de Mr. le DAUPHIN. Depuis il a été reçu parmi Messieurs de l'Académie Françoise. J'ai lû le Remerciement qu'il fit à cette Compagnie, & la réponse qui lui fut faite au nom de l'Académie, par Mr. l'Abbé FLECHIER. Les éloges qu'on lui donne de la part d'un Corps, qui ne parle que fort sobrement du merite de ses membres, sont si relevez, qu'on peut connoître dès là, qu'on le regardoit comme devant recevoir moins de gloire de l'Académie Françoise que lui en donner. Je l'ai vû une fois chez Mr. JUSTEL. Il parle beaucoup, & avec grande facilité. Mr. BOCHART, Ministre de Caen, qui l'avoit fort estimé, se brouilla enfin avec lui, la jalousie de la science étant aussi ennemie de la concorde, que la jalousie de la Beauté. Au reste le Mr. HUET dont je parle n'a jamais été de la Religion. Pour l'autre, je ne saurois vous dire ce qu'il est devenu.

En recompense des Nouvelles que vous m'avez apprises, voici de quoi ne vous attrister pas, vous qui êtes si Roialiste. Quoi qu'il arrive cette campagne, toûjours les François auront-ils l'avantage d'avoir fait un feu de joie les premiers : ce fut hier au soir qu'on le fit ici pour la prise de Limbourg. Depuis la réduction de cette place, le Roi aiant marché du côté de Tillemont, cette ville s'est renduë. Le Roi a traité les Habitans avec une clémence si grande, qu'il a fait paier ric à ric aux Propriétaires tout ce qu'il en a tiré de munitions de guerre & de bouche. Quoique les Espagnols s'opiniâtrent à continuer la guerre, ils laissent toûjours quelque épingle dans le jeu, & je ne sai quand ils pourront recouvrer Messine, dont la revolte est cause que Mr. DE SCHOMBERG avec dix ou douze mille hommes iroit au cœur de l'Espagne, toûjours maitre de la Campagne, si le service du Roi vouloit qu'il s'y allât promener. Qui a jamais vû tant de foiblesse & tant de vanité tout ensemble ? Il ne tiendroit qu'à eux de jouir d'une bonne paix ; car le Roi incline de ce côté-là fort sincérement. Et ce n'est pas par foiblesse, puisqu'avant que les Ennemis soient sortis de leurs frontieres, il a fait trois sieges, & envoié deux armées dans le Païs ennemi, celle de Mr. de SCHOMBERG & celle du Vicomte de TURENNE. Que disent vos Republicains de ce dernier ? Loüent-ils de bon cœur ce coup de maître qu'il a fait, aiant passé le Rhin, lorsqu'on s'y attendoit le moins, & mis les Impériaux en tel état, qu'au lieu de se servir à leur fantaisie de la Ville de Strasbourg, comme ils le prétendoient, ils n'en sauroient tirer une bouchée de pain. Ce même passage du Rhin a mis finalement Messieurs de Strasbourg au point qu'on les vouloit ; car le Pont dont ils se sont tant fait faire la cour, est une piece qu'ils ont eux-mêmes rendu inutile. J'ai vû une Lettre de Mr. de FREMONT, qui marque qu'assurément les deux armées ne se sépareront pas sans se bien frotter. Et c'est aussi l'opinion de tout Paris. Toutes les Lettres qui viennent de l'Armée de Mr. de TURENNE, portent que nos Troupes brûlent d'en venir aux mains, & qu'on n'a jamais vû plus de gayeté qu'elles en ont. M. de TURENNE, pour augmenter cette confiance, a fait rompre son pont à la vûë des Ennemis. On ne craint rien de funeste de l'issue de cette campagne, quoique les Ennemis se promettent de grandes conquêtes, fondez sur le prodigieux nombre de Troupes qui leur viennent de toutes parts, & les plus moderez s'assurent qu'au pis aller les François n'auront que la moitié de la peur, pourvû que le Roi de SUEDE ne se démanche pas. Mais c'est ce qui pourroit arriver, s'il est vrai, comme on le débite, que son mariage avec une Princesse de DANNEMARC s'avance fort. En ce cas, le Roi demeurant seul, il seroit presque impossible qu'il tint tête à tant de Puissances liguées, & bandées contre lui. Jusqu'ici, il a non seulement résisté à trois grands Potentats, mais il les a aussi vaincus, d'où vient que Mr. le Prévôt des Marchands & les Echevins de cette Ville présenterent à S. M. le premier de Janvier de cette année une très-belle medaille, où ils ont représenté le Roi comme un HERCULE terrassant GERION qui avoit trois corps, & ces deux paroles pour inscription, *Unus tergeminum* (faites grace à ce peu de Latin, s'il vous plait) Mais enfin il faut se figurer que le Roi ne pourra pas aussi long-tems vaincre, que ses Ennemis pourront être vaincus, ainsi qu'on l'a dit si à propos, au sujet des Turcs, dont le grand nombre qui est à l'épreuve de cent déroutes, arrache finalement la victoire à ceux qui les ont battus tant de fois.

On a fait imprimer ici la relation du Voiage, que le Cardinal de BADE fit à Liege, le mois de Janvier dernier. Mr. le Comte d'ESTRADES lui avoit accordé fort civilement des passeports, à condition qu'il ne cabaleroit point dans la Ville, au préjudice de la neutralité. Cependant il n'y fut pas plûtôt, qu'il pensa tout renverser par ses factions & ses intrigues. Ce qui alla si avant, que le Gouverneur de la Citadelle se vit contraint d'appeller les François à son secours. Cette Eminence avoit encore dessein de se faire élire Coadjuteur de Liege ; & il remua ciel & terre pour être élu : mais avec fort peu de succès, car il n'a pas même été élu grand Prévôt de l'Eglise Cathedrale ; c'est Mr. le Cardinal de BOUILLON à qui cette dignité a été conferée, si bien qu'il est en plus belle passe que le Cardinal de BADE d'être un jour Evêque de Liege. On voudroit bien le faire élire aussi Chanoine de Cologne, & ensuite Electeur & Archevêque. Mais le tems n'est

n'est pas favorable. Pour revenir au Livre dont j'ai commencé de vous parler, vous faurez, Mademoiselle, que la Cassette du Cardinal de BADE où il avoit tous ses papiers, & qu'il envoioit à part sans passeport, fût prise par un parti de la Garnison de Mastricht. On y a vû tous ses complots, & on les a fait imprimer. Il y a une chose qui est bien glorieuse au Roi. C'est que ce Cardinal s'étant servi de quelque mot Latin qui exprimât le caractere de ceux dont il parloit, pour désigner ces personnes là, il a pris pour désigner le Roi ces paroles Latines, *Non Mentior*. Je ne ments pas. L'Evêque de Strasbourg est marqué par le mot *Bibamus*, beuvons, & l'Electeur de Cologne par celui d'*Oremus*, prions, ce qui quadre fort bien à la vie de ces deux Prélats. Ainsi on en tire un argument, que la certitude de la parole du Roi est aussi véritablement son caractere, de l'aveu même de ses Ennemis, que la bigoterie, celui de l'Electeur de Cologne. Vous, Mademoiselle, qui êtes souvent aux prises pour soutenir le nom François, ne serez vous pas bien aise que je vous fournisse de quoi repousser les assauts que l'on vous donne? Je trouve que la peine que vous prenez vous & vos semblables de tenir le parti de France contre tous venans, & de louer le Roi, est bien obligeante; car c'est loüer le mérite pour l'amour de lui même, & sans être gagé pour cela. Les loüanges de ceux qui tirent pension de la Cour sont suspectes, & Mr. de BASSOMPIERRE s'étant mis dans l'esprit pendant sa prison de parler à cœur ouvert de toutes choses, s'est fort moqué des loüanges excessives que DUPLEIX & BERNARD Historiographes de France ont données à LOUIS XIII. Il en est venu jusqu'à dire que c'étoient deux Anes qui se grattoient, ayant égard aux sommes que le Roi faisoit distribuer à ces deux Historiens flatteurs. C'est dans ses remarques sur l'Histoire de DUPLEIX, que le Maréchal s'est expliqué si hardiment.

LETTRE XLVII.

A

MR. MINUTOLI.

A Sedan le 1 de Janvier 1681.

XLVII. MINU-

Vive diu, vive felix, Vir admodum Reverende, Vir mihi in paucis carissime: c'est l'exclamation par où je commence cette nouvelle Année, mon très-cher Monsieur, laquelle je vous souhaite très-heureuse.

La Lettre que Mr. d'ONIS m'a donnée de votre part, m'a si fort réjoüi, que quand il n'auroit aucun autre titre que celui de Porteur d'une telle Lettre, mes services lui seroient entierement acquis. J'y ai lû avec un plaisir extrême les témoignages obligeans que vous m'y donnez de la continuation de votre amitié, & tout ce que vous y dites à mon avantage. *Atque utinam scripta hæc tua, quàm sunt honoris plena, tàm crebra sint! Gravis est enim sitis bonarum rerum, cui sola fruendi assiduitas remedium facit. Ergo indulgentiùs utere munificentiâ scriptionum; nam quò plus est in Litteris tuis quod gaudeam, hoc magis superest quod requiram.* Ces paroles me conviennent si bien, que si elles avoient un tour François, il seroit très-probable que j'en serois l'Auteur. Mais de peur d'être surpris en flagrant délict, je fais ici ma confession, que je les ai prises dans SYMMAQUE, *Livre III. Epitre XLVI.*

Mr. PEROU a été ravi de joie en apprenant que vous lui faites l'honneur de vous souvenir de lui: il m'a fort prié de vous assûrer de ses très-humbles services. Il est Ministre chez un Gentilhomme de cette Frontiere, nommé Mr. DAUGER, Brigadier de Cavalerie, d'une valeur & d'une expérience consommée, chez qui il va prêcher tous les quinze jours, demeurant quant au reste ici chez Monsieur son Pere, ce qui lui est très-commode.

C'est avec douleur que j'ai appris la mort de Monsieur votre Pere; & j'ai crû que vous étiez plus à plaindre en cette rencontre, que la plûpart des autres hommes; parce qu'il a fallu vous arracher du milieu de vos Livres, & interrompre ces veilles & ces travaux qui vous sont si agréables, & qui apportent tant d'utilité au Public.

Il y a long-tems que je soupire après les doctes *Dissertations* que vous avez recitées à Geneve. Ce que vous me dites de la derniere touchant les *Cloches*, excite ma curiosité. Je me souviens d'avoir lû autrefois un Traité que MAGIUS composa dans les Prisons des Turcs, *De Tintinnabulis*, où sans Livres ni Recueils, il débita plusieurs Autoritez & plusieurs choses de fait, sans que sa mémoire lui fit faux bon (1). Souvenez-vous de la priere que je vous fais de m'écrire souvent dans le Latin que j'ai emprunté de SYMMAQUE, & n'oubliez pas l'anatomie des deux Pieces sur le Maréchal DE LUXEMBOURG.

Je vous envoie *la Matrone d'Ephese*, par Mr. DE LA FONTAINE: à quoi je joindrois la Copie d'une *Lettre*, qu'on prétend avoir été écrite aux Peres DE LA CHAISE, & MAIMBOURG, par leur Général, pour les citer à Rome, si ce n'est que la Gazette de Hollande, du 2. Janvier en a donné une traduction en François. La Cour de Rome est toujours broüillée avec la notre; & le *Plaidoié* de Mr. le Procureur Général, fait au mois de Septembre dernier, contre un Bref du Pape adressé aux Religieuses de Charonne, a paru si choquant à Rome,

(1) Voyez l'Article de MAGIUS dans le *Dictionnaire Critique*, Rem. B.

Lett. XLVII. & XLVIII. a Mr.Minutoli.

me, qu'on dit qu'on y a mis en délibération si on ne le feroit pas brûler, & si on n'excommunieroit pas tout le Parlement de Paris. Le Secretaire Favoriti opinoit à cela; mais le Pape, craignant sans doute les suites, ne voulut pas en venir à ces extremitez.

On verra bien-tôt une nouvelle Réponse au Livre de Mr. de Condom (2), de la façon de Mr. Jurieu, laquelle, sans doute, paroîtra bien forte & bien tournée. Vous savez sans doute que Mademoiselle de Scudery a fait imprimer deux Volumes de *Conversation sur divers sujets*, qui sont fort estimées, & Madame de la Sabliere un Recueïl de *Madrigaux* (3). Mr. l'Evêque d'Amiens a fait un grand & magnifique *Panégyrique* du Roi, pendant que Mr. l'Evêque de Tournai a fait des *Mémoires touchant la Religion*, où il prouve l'Existence d'un Dieu, la Divinité de Jesus-Christ, &c.

Je suis infiniment obligé à Mr. le Syndic Fabry de l'honneur qu'il me fait de se souvenir de moi: je l'assure de mes très-humbles respects. A l'égard de mon Frere, mon cher Monsieur, je dois vous faire une ouverture qui demande vos bons offices. C'est que mon Pere s'étant épuisé à faire étudier plusieurs Enfans dans un Païs peu pécunieux, souhaiteroit d'épargner quelque chose, en faisant voiager mon Cadet. C'est pourquoi, s'il y avoit quelque condition chez d'honnêtes gens, & où il n'y eût point beaucoup d'Enfans à instruire, mon Frere seroit bien aise, pour soulager la Bourse de mon Pere, d'y entrer. L'amitié que vous m'avez témoignée me fait prendre la liberté de vous demander vos bons offices pour cela. C'est d'ici à sept ou huit mois que mon Frere prétend aller à Geneve. Dites-moi, je vous prie, ce qu'il y a à faire, & croiez que je suis tout à vous.

LETTRE XLVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Paris, le 17. de Septembre 1681.

Lett. XLVIII. a Mr.Minutoli.

Je ne doute pas, mon très-cher Monsieur, que la nouvelle de la suppression de notre Académie ne vous ait sensiblement affligé; & qu'outre la perte générale, vous n'aiez particulierement consideré avec chagrin celle qui me regarde personnellement. Vous m'avez trop donné de preuves d'une amitié sincere & ardente, pour me laisser aucun lieu de douter de vos sentimens en cette occasion. Ainsi je me reconnois aussi obligé à vous remercier de la part que vous avez prise à mon désastre, que si vous m'en aviez assuré cent & cent fois. Je prie Dieu de nous laisser joüir de ce qui nous reste, & en particulier de conserver au milieu de vous la liberté & la tranquilité dont vous avez joüi pendant plusieurs années. Tous les Réformez du Roiaume ont grand sujet de souhaiter la conservation de votre République, & de celle qui lui est si étroitement allié: car on y recueïlleroit les débris de notre vaisseau, qui apparemment sera bien-tôt brisé, si Dieu ne se déclare pour nous solemnellément.

Il y a environ huit jours que je suis dans cette Ville, aiant attendu à Sedan six ou sept semaines depuis la destruction de l'Académie, la réponse à quelques Lettres que j'avois ecrites en Hollande, pour savoir si j'y pourrois faire quelque petit établissement. Je n'ai pas jusques ici bien vû qu'il y eût de grandes facilitez. C'est pourquoi je songe à l'Angleterre, & je m'en vais au premier jour à Rouën, auprès de notre bon & illustre Ami Mr. Basnage, pour concerter les moiens de faire le trajet commodément. En quelque lieu que j'aille, croiez, mon très-cher Monsieur, que vous y aurez un homme tout-à-fait acquis, plein d'estime, d'amitié, & de reconnoissance pour votre personne; de quoi je vous renouvellerai les protestations par Lettres; prêt à embrasser toutes les occasions de vous en convaincre par des services effectifs.

Je rencontrai il y a deux jours un des Amis de Mr. Ménage, qui sachant que j'avois l'honneur d'être connu de vous, me fit une petite plainte de ce que Mr. Ménage vous aiant envoié des Livres, n'avoit pas reçu le moindre Billet de votre part, pour être assuré si vous aviez reçû tout cela. Je lui répondis que je vous connoissois pour l'homme du monde le plus officieux, & le plus sensible au mérite; & qu'il me disoit là une chose où je ne vous reconnoissois pas; sachant que vous avez pour Mr. Ménage toute l'estime qu'un homme comme lui, & d'autant de réputation, peut attendre d'un autre, & que vous aurez une joie infinie de le servir dans la nouvelle Edition de ses *Origines Italiennes*; car il a sû de Mr. Choüet le Libraire, que vous vouliez bien prendre le soin de cet Ouvrage-là (1). Je conclus par lui dire que je vous écrirois sur ce sujet incessamment; & que Mr. Ménage auroit bientôt de vos nouvelles.

En voiant la multitude des Livres qui s'impriment

(2) *Préservatif contre le Changement de Religion: ou idée juste & veritable de la Religion Catholique Romaine, opposée aux Portraits flattez que l'on en fait, & particuliérement à celui de Mr. de Condom.* A la Haye 1681, in 12.

(3) *Madrigaux de M. D. L. S.* (c'est à-dire, de *Monsieur* [& non pas de *Madame*] *de la Sabliere*) Paris 1680, in 12.

(1) Il y a eu deux Editions des *Origines Italiennes* de Mr. Ménage: mais la premiere n'a point été rendue publique. On n'en imprima qu'une centaine d'exemplaires, dont Mr. Ménage en envoia la plus grande partie à l'Académie *della Crusca*, qui lui avoit demandé cet Ouvrage. L'édition de Genéve parut en 1685, sous ce titre: *Le Origini della Lingua Italiana compilate dal Signor Egidio Menagio Gentiluomo Francese. Colla giunta de' modi di dire Italiani raccolti e dichiarati dal medesimo.* Geneva, in fol.

ment tous les jours par toute l'Europe, je fais les mêmes réfléxions chagrinantes que vous faisiez il y a quelque tems en voiant vingt Balles de Livres nouvellement reçûës par Mr. DE TOURNES. On ne sauroit considerer sans chagrin qu'on n'a pas seulement assez de vie pour savoir les Titres des Livres qui se font. Vous avez vû sans doute à Geneve, *l'Ambassadeur & ses fonctions*, par Mr. DE WICQUEFORT. Il nous avoit promis cet Ouvrage-là dans les *Mémoires pour les Ambassadeurs*, qu'il fit imprimer durant sa Prison de Hollande (2); & il nous en donnoit une grande idée. Il n'avoit pas tort; car ce Livre est bon, & fort curieux : il y a 2. vol. in 4. d'impression de la Haye. Il nous est venu du même Païs un Livre qui me paroît beau ; c'est le Traité, *De Lustrationibus Gentilium*, par un Ministre de Deventer, nommé LOMEIER, qui a fait un beau *Traité des Bibliotheques*. En expliquant ces *Lustrations Paiennes*, il rapporte mille choses curieuses, & de fort belles humanitez. Les Auteurs commentez à l'usage de Monseigneur le Dauphin, seront bien-tôt tous imprimez. L'AULUGELLE vient de paroître, par un Jésuite nommé PROUST; l'AURELIUS VICTOR, par Mademoiselle LE FEVRE; le FESTUS, par Mr. DACIER, son Compagnon d'Etude. Le P. RAPIN vient de donner au public la *Comparaison de* TITE LIVE *& de* THUCYDIDE, qui est un Ouvrage bien joli, & plein de bonne Critique. Comme je ne l'ai pas lû encore, je n'ai pas remarqué s'il donne sur les doigts au P. MAIMBOURG, pour se vanger de quelques coups fourrez qu'il en a reçus, aussi bien que le P. BOUHOURS. On attend de ce dernier la *Vie de* FRANÇOIS XAVIER (3). Celle de MAHOMET II. vient de paroitre, de la façon de Mr. GUILLET, si connu par son *Athênes Ancienne & Nouvelle*. J'ai lu, depuis que je suis ici, l'Ouvrage d'un Allemand, nommé LIPENIUS, *De Strenarum Origine*, qui est une Compilation de tout ce qui se trouve sur cette matiere dans les Auteurs; & non-seulement sur cette matiere, mais aussi, sur plusieurs autres qui ont quelque rapport à celle-là. Car vous savés bien que Messieurs les Allemands se dispensent volontiers à faire des Digressions, pour étaler leur lecture. Je leur en sai bon gré; car ils m'épargnent la peine de faire des Compilations; aussi suis-je un de ceux qui louent le plus leurs Commentaires & leurs Ouvreges.

Mr. le Comte DE FIESQUE, trouvant la conjoncture favorable pour avoir de l'argent des Génois, leur a fait dire qu'il veut être rétabli dans la possession des biens qu'on a confisquez injustement sur ses Ancêtres; & pour montrer qu'il prétend cela avec raison, il a fait imprimer un *Factum*, qui est fort bien écrit, & rempli de bonnes choses. Il avance dix moiens pour justifier ses prétentions; dont le meilleure est que les biens que possedoit le Comte DE LAVAGNE étoient substituez à son Neveu, très-innocent de l'entreprise dudit Comte sur la République de Genes. Il prouve là-dessus que ce Neveu n'a pas dû perdre le fruit de cette substitution, qu'elle qu'ait été la conduite de son Oncle; le crime de Félonie ne faisant perdre à un homme que ce qui lui appartient, mais non pas le bien d'autrui. S'il en a l'usufruit sa vie durant, qu'on l'en prive, à la bonne heure; mais le fonds & la propriété doit être affecté à celui qui en doit joüir par les Loix. Ainsi le Neveu du Comte devoit entrer en possession des biens dont le Comte joüissoit. Au lieu de cela, il en fut exclus par la République de Genes, & le Comte DE FIESQUE d'aujourd'hui, issu de ce Neveu, & non du Comte DE LAVAGNE, s'en trouve par là injustement privé encore aujourd'hui.

Je viens à une autre affaire, qui me touche de plus près. Mon Pere, & mon Frere ainé, tous deux Ministres, ont appris avec une extrême joie la nouvelle que vous m'aviez écrite de la disposition où vous éties de vous servir de mon Cadet, pour l'éducation de vos Enfans. Mon Cadet en est ravi de joie. Ils connoissent tous votre rare mérite, & ils savent bien quel avantage c'est que de loger dans une Maison, où il y a tant de progrès & tant de profit à faire : c'est pourquoi il partira le plûtôt qu'il lui sera possible. Souvenez-vous, mon cher Monsieur, que je vous ai prié de ne vous point gêner pour l'amour de moi, c'est-à-dire, de ne le prendre point pour Précepteur, si votre dessein eût été de n'en point prendre, en cas que je ne vous en eusse point parlé. Aimez-moi toujours. Si vous voulez me faire l'honneur de m'écrire, adressez moi vos *Lettres à Roüen chez Mr. Basnage, Ruë de l'Ecureur*. Tout à vous.

(2) Voyez, ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 29. d'Aout 1677, Note (8).

(3) Cet Ouvrage a paru en 1682. sous ce tire *La Vie de St. François Xavier de la Compagnie de Jesus, Apôtre des Indes & du Japon.*, in 12, 2 voll.

Lett. XLIX. a Mr. Dubourdieu & L. a Mr. Minutoli.

LETTRE XLIX.

DE

Mr. BAYLE,

Ministre à Carla (1).

A

Mr. DUBOURDIEU,

Ministre à Montpellier.

Au Carla, le 28. de Mai 1682.

Monsieur et trez-honoré Frere,

Lett. XLIX a Mr. Dubourdieu.

J'embrasse avec joie l'occasion qui m'est offerte de vous écrire pour vous renouveller l'assurance de mon amitié, & de l'estime que j'ai commencé d'avoir pour vous lorsque nous étions à Puylaurens, & qui a crû depuis par le rapport avantageux qui m'a été fait de vos rares dons, & du merveilleux succès de votre Ministere. Comme j'en benis Dieu de tout mon cœur, je regarde aussi l'amitié dont vous m'avez honoré autrefois, & dont vous vous souviendrez sans doute, comme une suite naturelle de celle dont Mr. votre Pere a toujours honoré le mien. Je souhaite qu'elle passe dans notre posterité.

Celui qui vous rendra ma Lettre est uni avec nous dans ces sentimens, & c'est vous le prouver assez en vous disant que c'est mon Frere, puisqu'il est vrai qu'il a appris dès son enfance à avoir de la vénération pour votre nom. Il va continuer ses études de Théologie dans l'Académie de Genéve, & je me promets que vous lui ferez la grace de le recommander particuliérement à vos parens & amis, qui sont du premier ordre dans la République.

Au reste, j'ai vû par une Lettre de Mr. Claude, dont un de mes Amis m'a envoié une Copie, la force & la délicatesse de vos objections sur les matieres traitées par Mr. Jurieu dans son *Apologie* pour notre *Morale*; & vous ne sauriez croire combien j'ai été sensible aux justes louanges qui vous y sont données. Il n'est point d'objection dans tout le Livre de Mr. Arnaud qui soit si considérable, & sur tout, dont l'éclaircissement serve plus à l'édification des Consciences délicates, après les chûtes qui semblent détruire la piété & la sanctification.

Le *Sermon* que vous avez donné au public touchant la *Sainte Vierge*, comme Mr. de la Riviere Ministre de Toulouse me l'a écrit il y a quelque tems, prouve que vous êtes un Prédicateur, qui avec beaucoup de force, a un tour fin & délicat à traiter les matieres de nos Controverses dans les occasions qui se présentent, sur tout en des lieux fameux comme Montpellier, où Dieu vous a appellé pour être le cher & digne Collégue de Mr. votre Pere,

Je vous souhaite à l'un & à l'autre une longue & heureuse vie, pour édifier l'Eglise de Dieu qu'il a racheté par son propre sang, & qui a besoin de tels Conducteurs en un tems comme celui-ci. Croyez-moi toujours véritablement, Monsieur & très-honoré Frere, votre &c.

LETTRE L.

A

Mr. MINUTOLI.

A Roterdam le 16 de Juin 1682.

Lett. L. a Mr. Minuloli.

Je viens d'apprendre, mon très-cher Monsieur, que mon Frere devoit partir de Toulouse le 31. de Mai dernier, pour se rendre à Genéve. J'attendois il y a long-tems qu'il fit cela; & c'est la cause pour laquelle je ne me suis pas donné l'honneur de vous écrire depuis que

(1) Mr. Jacob Bayle, frere aîné de notre Auteur, mort en 1685. au Chateau Trompette, où il étoit detenu prisonnier pour sa Religion. J'ai crû qu'on seroit bien aise de trouver ici cette Lettre; dont j'ai l'Original entre les mains.

que je suis en ce Païs, désirant de m'acquitter de ce devoir justement lorsque je vous écrirois pour mon Frere. Il est donc enfin parti, Monsieur, se faisant une joie infinie de ce qu'il espere que vous aurez la bonté de le recevoir chez vous, & de l'honorer de votre amitié, de vos bons avis, & de vos savantes instructions. Je vous l'ai déja marqué, Monsieur, dans une autre Lettre; s'il vous est à charge le moins du monde, défaites-vous en. Je ne veux pas que l'amitié dont vous m'honorez vous soit aucunement incommode. Je veux, au contraire, s'il est possible, que les soins qu'il prendra de vos chers Enfans vous soient un sujet de joie. En un mot, mon très-cher Monsieur, je vous suis caution que mon Frere sera tout à vous, & qu'il s'accommodera à tous vos désirs. Je vous le recommande, & vous supplie de m'écrire au plûtôt. Je suis logé chez Mr. FERRAND, Marchand, *op de Geldersche Kaey*.

Aiant été logé à Paris avec Mr. PICTET, Ministre, Fils de Mr. PICTET de St. Gervais, si je ne me trompe, je lui écrivis de Rotterdam, pour lui apprendre le succès de mon Voiage, & pour le prier de vous faire savoir à vous, Monsieur, & à Monsieur TURRETIN le Professeur, ce qui m'étoit arrivé en ce Païs-ci: mais je n'ai eu aucune de ses nouvelles. J'écris à Mr. TURRETIN aujourd'hui ce que c'est, & mon Frere, qui apparemment sera à Geneve avant cette Lettre, vous aura déja dit que Messieurs de Rotterdam ont érigé une *Ecole Illustre*, où ils m'ont donné la Charge de *Professeur en Philosophie & en Histoire*. J'ai été fort accablé d'occupations pendant tout cet Hyver, à cause des Leçons publiques, qu'il me falloit orner un peu, pour donner bonne opinion de moi à quantité d'Auditeurs considérables, qui me venoient ouïr. Je me suis reposé un peu pendant tout ce mois de Mai, que nous avons pris des Vacances; & j'ai été voir Amsterdam. J'y ai trouvé un Imprimeur François, qui imprimoit la Traduction de la Vie de cet Illustre Seigneur, qui souffrit tant pour la bonne Cause, laquelle Traduction vous m'avez appris venir de votre excellente plume. Mais je ne sai si celle dont l'on me montra le titre, portant le nom du Sr. DE LESTAN, est la vôtre. A tout hazard, je la lirai avec grand plaisir, dès qu'elle sortira de dessous la Presse (1).

Apprenez-moi, s'il vous plaît, qui est l'Auteur d'un Livre qui nous est venu de Geneve, intitulé *L'Eglise Protestante justifiée par l'Eglise Romaine en plusieurs Points*. Il y en a qui croient que c'est Mr. BRUGUIER de Nîmes qui en est l'Auteur (2). Mr. WITTICHIUS, célèbre Professeur de Leide, a fait imprimer trois ou quatre Dissertations Théologiques, qui sont fort bonnes. L'une s'intitule, *Deus Rector Mundi*. Il explique la conservation de toutes choses, & la Providence de Dieu, à la *Cartesienne*, d'une maniere fort solide, & fort judicieuse. Mr. SPANHEIM, à qui je fis la reverence l'un de ces jours, fait beaucoup de bruit en ce Païs. Il fait imprimer un in 4. sur l'*Histoire Ecclesiastique*.

S'il vous tombe entre les mains un Livre intitulé, *Lettre à un Docteur de Sorbonne*, contre les présages des Cométes, que l'on réfute par la Philosophie & par la Théologie (3), je vous prie de m'en dire votre sentiment. Il a fait du bruit en ce Païs, à cause de quelques Paradoxes dont il traite. Aimez-moi toujours, mon très-cher Monsieur, qui suis tout à vous.

LETTRE LI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 9. de Juillet, 1682.

J'Ai la plus grande joie du monde, mon très-cher Monsieur, de ce que mon Frere est enfin chez vous; & je ne saurois être plus longtems sans vous témoigner ma reconnoissance de l'accueil si obligeant, & si plein de bonté, que vous lui avez fait. Il m'écrivit le jour même de son arrivée, & m'apprit qu'il avoit eu le bonheur de vous voir, & qu'il entreroit le lendemain chez vous, ravi de vous avoir trouvé si obligeant, & d'avoir vu des Disciples si jolis & si

(1) La traduction de Mr. Minutoli avoit été imprimée à Geneve en 1681, sous ce titre: *La Vie de Galéace Caracciolo, Marquis de Vico, au Roiaume de Naples, qui après avoir embrassé la Religion Reformée, mourut à Geneve l'an 1586. Traduite de l'Italien de Nicolas Balbani.* Geneve 1581, *in* 12. L'ouvrage de Nicolo Balbani est intitulé, *Historia della Vita di Galeazzo Caracciolo, chiamato il Signor Marcheze, nella quale si contiene un raro e singolare essempio di costanza, e di perseveranza nella pietà, e nella vera religione.* Geneva 1587, *in* 16. Celui que Mr. Bayle avoit vû à Amsterdam parut en 1682, intitulé, *La Vie de Galeas Caracciol, Marquis de Vico; & l'Histoire de la fin tragique de François Spiere. Mises en François par le Sieur de Lestan.* Dans l'Avertissement, le Sieur de Lestan dit que n'ayant pû trouver aucun exemplaire de l'Original Italien, il avoit été obligé de faire sa Traduction sur la Version Latine. Cette Traduction est de Mr. *Teissier*, qui se déguisa sous le nom de *Lestan*. Il la fit imprimer à Lyon en 1681, *in* 12.

(2) Ce n'est pas Mr. Bruguier, mais Mr. Graverol Ministre à Lyon, qui est l'Auteur du Livre intitulé: *L'Eglise Protestante justifiée par l'Eglise Romaine, sur quelques points de Controverse*; & imprimée à Geneve en 1682, in 12.

(3) *Lettre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne; où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la Philosophie & de la Théologie, que les Cometes ne sont point le présage d'aucun malheur: avec plusieurs Réflexions Morales & Politiques, & plusieurs Observations Historiques, & la Réfutation de quelques erreurs populaires.* Cologne, (Rotterdam) 1682, in 12. Cet Ouvrage est de Mr. Bayle. C'est la premiere Edition de ses *Pensées diverses sur les Cometes*.

LETT. LI. A Mr. MINUTOLI. & LII. A Mr. ROU.

si aimables. Je ne vous le recommande plus ; sachant que votre bonté & votre générosité n'ont point besoin de sollicitations réïterées ; c'est pourquoi parlons d'autre chose.

Le jour même que je reçus la nouvelle de son départ je me donnai l'honneur d'écrire à Monsieur, le Professeur TURRETIN, & de mettre une Lettre pour vous sous son couvert, & une pour mon Frere sous le vôtre. Je vous apprenois qu'un Libraire d'Amsterdam m'avoit montré le Titre d'un Livre qu'il imprimoit, intitulé la *Vie du Marquis Galeace Caraccioli*, traduite de l'Italien par le Sr. DE LESTAN ; & je vous priois de m'apprendre si c'étoit votre Version, où vous eussiez voulu mettre un nom déguisé ; ou bien, si c'étoit la Version de quelque autre Auteur.

Nos Libraires nous ont amené ici une multitude effroiable de Livres de la Foire de Francfort : mais bien loin que cela me rejouïsse, qu'au contraire j'en suis chagrin ; non pas tant parce qu'il n'est pas possible de les voir tous, quand même on n'auroit rien à faire que cela, que parce que ma Profession ne me laisse presque aucun loisir d'étudier pour moi.

J'ai remarqué qne vos Libraires de Geneve se signalent par le grand nombre de Livres qu'ils impriment ; même de Livres considérables par leur immensité : comme les *Oeuvres* du savant HOSPINIEN (1). Mr. SUICER, savant Professeur des Cantons, s'est servi de la presse d'un Libraire d'Amsterdam pour imprimer un Ouvrage où il a travaillé vingt ans, & qui est comme un *Lexicon Biblicum*, farci de beaucoup de Littérature (2). Ce qui me fait souvenir des *Antiquitates Biblicæ & N. Testamenti*, en 2. vol. *in folio*, d'un Allemand, nommé CONRADUS DIETERICUS, lesquelles on estime fort, & que j'ai achetées depuis peu. On m'a montré deux Livres d'un autre Allemand de Breslaw en Silesie, nommé HANKIUS ; le premier traite *de Scriptoribus Historiæ Byzantinæ*, le second *de Scriptoribus Historiæ Romanæ*. Il y a bien à apprendre dans ces Livres-là ; car outre qu'il donne l'Abrégé de la Vie des Anciens Auteurs, & les divers Jugemens qu'on a fait de leurs Ouvrages, il descend jusques à la Vie des Auteurs Modernes, qui ont illustré l'Histoire Romaine & Byzantine, & touche les diverses Editions qui ont été faites d'un même Livre.

Je suis fâché que, parmi cette abondance de Livres, nous n'aions pas ceux qui s'impriment à Paris. A la reserve de quelque Roman, que l'on contrefait ici tout aussi-tôt, les autres Livres qui se font en France nous sont inconnus ici. On m'a écrit que le P. MENESTRIER a fait imprimer un *Traité de la véritable Noblesse*, & un autre sur les *Devises*, qu'il intitule la *Philosophie des Images* (3) ; & que le P. THOMASSIN, savant Prêtre de l'Oratoire, a donné le second volume de la Lecture des Poëtes (4), qui doit être un bon Livre. Mr. COLOMIÉS de la Rochelle vient de publier un Traité très-méchant. C'est un Recueil de Passages de CASAUBON, de GROTIUS, & de quelques autres Savans Protestans, où ils parlent de la Réformation avec un peu trop de liberté, & de l'air de Censeurs. Il intitule ce Libelle, *Theologorum Presbyterianorum Icon*. Il a ajoûté un *Paralelle de la Discipline des Protestans de France, & de celle des anciens Chrétiens*, pour en faire voir l'opposition. Tout cela, venant d'un homme qui fait profession de notre Religion, est pernicieux (5).

Faites-moi part de ce que vous savez de la République des Lettres. Je suis tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE LII.

A

Mr. ROU,

à la Haye.

A Rotterdam, le 14. *de Juillet* 1682.

LETT. LII. A Mr. ROU.

VOus aurez sujet de vous plaindre de moi, mon cher Monsieur, de ce que je ne vous ai pas remercié du présent que vous m'avez fait de votre Livre (*) ; car je ne compte pas pour un acte de remerciment ce que je vous en dis chez Mr. JURIEU. Je me réservois à parler amplement de tout cela quand vous seriez sorti. Je vous attendis à mon logis ; je vous allai chercher chez Mr. DE BEAUMONT ; mais ce fut sans vous pouvoir joindre. Depuis ce tems-là, j'ai crû aller de jour en jour à la Haye ; mais je m'apperçois, enfin, que je laisse passer bien du tems, sans trouver le loisir de faire cette agréable Promenade, & je me résous de vous écrire

(1) Voyez l'Article d'HOSPINIEN dans le *Dictionaire Critique*.

(2) *Thesaurus Ecclesiasticus* &c.

(3) Voyez le Catalogue des Ouvrages du Pere Menestrier dans les *Mémoires* de Trevoux, Avril 1705. pag. 687. & *suiv.*

(4) Le Pere Thomassin a publié *la Méthode d'étudier & d'enseigner Chrétiennement & solidement les Lettres Humaines par rapport aux Lettres Divines & aux Ecritures.* Cet Ouvrage est divisé en six Parties, dont les trois premieres regardent l'Etude des Poëtes ; & les trois suivantes, celle des Historiens, des Philosophes, & des Grammairiens.

(5) Si Mr. Colomiés fit sa cour aux Episcopaux rigides par cet Ouvrage, il choqua aussi extremement les Reformez ; & Mr. Jurieu l'attaqua violemment dans l'*Esprit de Mr. Arnauld*, Tom. II. pag. 297. & suiv. Mr. Bayle a refuté les mauvaises plaisanteries de Mr. Jurieu, & a censuré, en même tems, l'équippée de Mr. Colomiés. Voyez l'Article COLOMIÉS dans le *Dictionaire Critique*.

(*) *Remarque sur l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg* : imprimée à la Haye en 1682. in 12.

re par Mr. CLAUDE, qui la fera aujourd'hui. En deux mots, mon cher Monsieur, je vous remercie très-humblement de votre présent : je l'ai lu & relu avec bien de la satisfaction, quoiqu'il n'eût point tout-à-fait pour moi la grace de la nouveauté, puisque vous m'en aviez lû la plûpart, avant que de mettre au net votre Composition. J'ai trouvé les Additions que vous n'aviez pas encore faites la derniere fois que vous m'en lûtes quelque chose; je les ai trouvées, dis-je, très-fortes, & très-bien poussées; savoir l'affaire de la Reine d'Ecosse, &c. Vous me ferez plaisir de m'apprendre la maniere dont nos Adversaires en parlent en France, lors que vous en aurez sû quelque chose.

J'appris hier avec bien du plaisir que son Altesse a donné tout de nouveau sa parole à Mr. JURIEU pour vous. Je me souviens que Mr. JURIEU m'a dit que la premiere fois qu'il vit Mr. HALEWYN, votre bon & illustre Ami, il lui demanda des nouvelles de l'autre Professeur (*) : cela fait que je me sens d'autant plus de désir d'être connu de lui, & de lui faire la révérence. Je vous arrête pour être mon Introducteur, s'il vous plaît, la prémiere fois que j'irai à la Haye.

Quand vous irez à la Sale, je vous prie de dire à DU PÉRIER qu'il apporte là tous les bons Livres qu'il a chez lui ; parce que je dois aller bien-tôt à la Haye, & que si j'en trouve de bons, je lui en acheterai beaucoup. Tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE LIII.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le 22. d'Octobre 1682.

III. à JE ne pensois pas que vous dussiez vous en retourner dès hier même, mon cher Monsieur, & je fus bien mortifié quand j'appris à l'issuë du second Prêche, que votre retour à la Haye me privoit du plaisir de vous entretenir quelque tems. Je voulois vous demander, s'il est vrai qu'on imprime à la Haye les Manuscrits que Mr. CLAUDE reçut de Mr. MAIMBOURG de Londres. Il paroît par une Lettre de Mr. MAIMBOURG à Mr. JURIEU, que Mr. CLAUDE lui a écrit qu'il a laissé ces Manuscrits dans un coffre (1).

Je voulois vous dire aussi qu'on m'a écrit de Géneve que vos *Remarques* y ont été imprimées, & bien goûtées; mais on m'a assuré que ce n'est pas CLAUDIN le Jeune qui a fait la Musique de nos *Pséaumes*, comme vous l'avez avancé; mais GAUDIMEL, comme il paroît par le LII. Livre de Mr. DE THOU (2). C'est peu de chose; mais si vous en faites faire une seconde Edition, vous verrez ce que c'est plus exactement. Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE LIV.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le 25. d'Octobre 1682.

IV. à JE vous suis très-obligé, mon cher Monsieur, de la bonté que vous avez euë de m'envoier votre Critique. Je puis vous dire, que sans écouter les raisons que l'amitié suggere en faveur des choses qui nous ont été envoiées par ceux pour qui nous sommes préoccupez, j'ai examiné vos Remarques sévérement, & les ai fort approuvées. Votre pénétration à découvrir tout ce qui choque le génie de notre Langue, & la régularité de notre Grammaire, mériteroit l'adoption du Pere BOUHOURS; & si vous aviez épluché le stile de l'Historien du *Calvinisme* (A) avec

(*) Mr. Bayle lui-même.

(1) Mr. Maimbourg, cousin du Jésuite Maimbourg, après avoir embrassé & ensuite quitté la Religion Réformée en France, passa en Angleterre l'an 1682. pour rentrer dans l'Eglise Protestante, & y porta quelques Manuscrits de sa façon. On en imprima un en Hollande, en 1683. intitulé, *Examen du I. Traité de Controverse du P. Louis Maimbourg, intitulé, Méthode pacifique pour ramener sans dispute les Protestans à la vraie Foi, sur le point de l'Eucharistie, au sujet de la contestation touchant la Perpetuité de la Foi du même mystere.* Voyez dans le *Dictionaire* de Mr. Bayle l'Article MAIMBOURG, Rem. E. & les *Lettres Choisies de Mr. Simon*, Tom. I. Lettre VII. pag. 77. de la 2. édit. 1702. & Tom. II. Lettre XXXIII. pag. 222. de l'édition de 1704.

(2) Voyez dans le *Dictionaire Critique* l'Article GOUDIMEL : car c'est ainsi que cet excellent Musicien s'appelloit, & non pas *Gaudimel*.

(A) Mr. Maimbourg.

LETT. LIV. A Mr. ROU & LV. A Mr. BAYLE.

avec la même régularité, vous eussiez pu donner au Public des Remarques fort instructives pour la parfaite intelligence du François. Je vous prie de croire que c'est sans aucune flatterie.

J'aurois pris la liberté de montrer cette Composition aux Demoiselles que vous avez exceptées *in petto*, tant je l'ai trouvé propre à vous faire beaucoup d honneur. Mais comme il fût venu par là à la connoissance de Mr. JURIEU, que Mr. le N** s'occupe à des Piéces de Galanterie, je n'ai rien montré. Vous savez bien qu'il vaut mieux que Mr. JURIEU, & tous les Ministres, qui seront bien-tôt les Examinateurs de l'Auteur, ignorent absolument qu'il travaille sur ces matieres. Cela peut avoir ses usages. Mais peut-être l'Auteur eût-il été faché contre moi, s'il eût sû un jour que j'aurois été cause qu'on sût ce que vous avez bien voulu que je susse. L'Eloge qui est à la fin pour l'aimable Sœur est fort bien tourné. Il n'eût pas été nécessaire de m'apprendre la reservation mentale, ou plûtôt *in petto*, que vous avez faite : car je ne crois pas qu'il y ait à Rotterdam de ces esprits Sophistes qui inspirerent à Mr. de BALZAC tant de raisonnemens & d'exclamations contre,

Elle dit qu'Uranie est seule aimable & belle.

Je suis tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE LV.

DE MADEMOISELLE DU MOULIN (1), A MR. BAYLE.

Le 12. Décembre 1682.

LETT. LV. A Mr. BAYLE.

VOus nous avez fait fort grand plaisir de nous donner de vos nouvelles, mon très-cher Monsieur; car nous ne pouvions imaginer quelle partie du Monde vous habitiez; & depuis que Mr. JURIEU nous avoit appris que vous étiez appellé à Rotterdam, nous n'avions point entendu parler de vous. Le Seigneur soit beni, qui vous a mis dans un si heureux port....... Pour comble de biens, je souhaite que le même Miracle se fasse en vous qu'en ma sœur (2); & que vous soiez delivré de la Migraine par l'air de Hollande, comme elle l'est de sa Sciatique. La joie est un merveilleux remede aux maux les plus incurables.

Au reste, si je m'en souviens bien, c'étoit un mal fort grand, selon vous, autrefois, que le changement de condition. Mais ne vous avisez plus de regarder cette affaire des mêmes yeux : ou si vous la voulez considerer comme un mal, que ce soit donc du moins comme un mal nécessaire. Car vous voila en païs, où l'on trouve sans trop de peine bien de l'argent; & il vient un tems où l'on est bien aise d'en avoir, sans dépendre de personne. Si j'étois à la Haye, je me ferois bien fort d'achever l'affaire que j'avois laissée en si bon train, & il faut absolument, mon cher Ami, que vous la poursuiviez. La Demoiselle est jeune, jolie, de très-bon sens, douce, sage, maitresse de ses volontez; & a du moins quinze mille écus. Elle est fort recherchée, mais elle s'est entêtée d'aversion pour les gens de son païs, & pour leur maniere; & pour rien elle ne se resoudroit, dit-elle, à y prendre un Mari. Cependant elle s'ennuye avec un Beaufrere qui n'en use pas bien, & elle voudroit en être dehors par quelque honnête porte : & entre nous, je lui avois mis de telle sorte cette affaire en tête, qu'elle m'avoit écrit quelques jours avant mon départ, qu'elle viendroit à la Haye; & depuis que nous en sommes dehors, on m'a écrit qu'elle est fort impatiente de mon retour.

De bonne foi, c'est une affaire admirable, & si vous êtes sage, vous y entendrez, & n'oublierez rien pour la faire réüssir. Voilà un Billet que je lui écris, & un à la Demoiselle chez qui elle a demeuré, qui l'avoit persuadée à ma priere, & qui est une Femme de mérite & fort estimée à la Haye. Il faudroit que Mr. JURIEU allât à la Haye, lui parlât, & qu'il remît tout cela en bon train. Parlez-en tous deux fort sérieusement; & comptez sur cette assurance ici, que ce seroit le plus grand avantage qui pût vous arriver à toute sorte d'égards. J'y crois aussi une très-grande facilité, & si j'étois au païs, je m'en ferois fort : car elle est extrémement entêtée de bonne amitié pour moi. Adieu tout court, l'Ami sans pareil. Aimez-moi toujours de tout votre cœur, & donnez-m'en des preuves, en étant moins paresseux à l'avenir que vous l'avez été jadis.

(1) Susanne du Moulin, fille de Cyrus du Moulin, Ministre de l'Eglise de Chateaudun, & petite-fille du fameux Pierre du Moulin. Elle épousa ensuite Mr. Basnage.

(2) Mademoiselle Jurieu.

LETTRE LVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 30. *de Mars* 1683.

VI. à toli. J'Ai une confusion extraordinaire, mon très-cher Monsieur, de n'avoir point répondu à la belle & spirituelle Lettre que j'ai reçûë de vous, depuis que suis dans cette Ville, célebre par la Statuë, qu'elle a érigée à ERASME, à l'occasion de laquelle vous me dites tant de belles choses.

Je ne sai pas par quelle fatalité on a pû savoir à Geneve que j'étois devenu Auteur; car comme c'étoit un prémier Ouvrage (1), on n'a pas pû me connoître au stile, & d'ailleurs, je ne l'avois confessé à qui que ce soit au monde. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'aiant rencontré, à un de mes derniers voyages de Paris, un ancien Condisciple, qui s'étoit fait recevoir Docteur de Sorbonne; & aiant raisonné avec lui sur bien des choses, je lui promis de lui écrire une petite Dissertation sur ce qu'on appelle ordinairement des *Prodiges* & des *Signes de l'Avenir*. Il me dit que je lui ferois plaisir; mais qu'afin qu'il la pût montrer à ses Amis, il me prioit de parler en Catholique; ne voulant pas paroître en commerce avec des Hérétiques. Une Comete aiant paru quelques mois après, je me servis de l'occasion, & me mis à composer; mais étant passé de pensée en pensée jusqu'à des questions un peu singulieres, je ne vis pas qu'il fût à propos de faire voir cela à personne. Neaumoins étant allé à Paris, après la cassation de notre Académie de Sedan, je cherchai mon Docteur, pour lui donner mon Manuscrit. Je trouvai qu'il étoit à la Campagne, dans une Province fort éloignée, sans apprendre précisément où c'étoit. Peu après, je fus appellé en Hollande, & je montrai à un Libraire de cette Ville le Manuscrit, comme l'aiant reçû à Paris d'une personne qui n'avoit pas voulu en dire l'Auteur. Le Libraire, voiant que je parlois de la Piece en homme qui ne se mettoit pas fort en peine de ce qu'on en feroit, la mit bien-tôt sous la presse, sans me consulter; aiant sû d'un homme, à qui il la montra, qu'il y avoit des choses qui la feroient vendre. Si bien, que sans me demander mon approbation, on imprima une partie du Livre. On me montra même la Préface, qu'on devoit y mettre. En un mot, je me vis comme forcé à les laisser faire, esperant que jamais on ne me soupçonneroit. Je rajustai un peu la Préface; & c'est pour cela qu'elle vous a paru peut-être du stile du Livre (2). Je ne crois pas que personne eut jamais sû en ce Païs, que j'étois l'Auteur de l'Ouvrage, si par hazard celui qui avoit vû le Manuscrit, n'eût vû ensuite de mon Ecriture qu'il reconnut. Mais c'est trop parler d'une chose comme celle-là: on la réimprime; & c'est alors que je ferai en sorte qu'elle paroisse dans votre Bibliothéque, *ex dono Authoris*.

Pour passer à une autre chose, mon cher Monsieur, je vous apprens que j'envoie à mon Frere de quoi s'acquitter avec vous pour la Pension. Il a écrit à mon Pere, pour avoir dequoi paier ses autres dépenses; mais comme d'un Païs écarté comme celui-là, on ne peut pas s'assûrer d'avoir une Lettre de Change précisément dans le tems que mon Frere doit partir pour Paris, je vous supplie de voir quelles dettes ce sont, & de faire en sorte que les Créanciers se contentent d'un Billet que mon Frere leur laissera, afin qu'il puisse partir sans attendre sa Lettre de Change. Il enverra de Paris dequoi s'acquitter en peu de tems: s'il est necessaire, mon cher Monsieur, que vous interveniez pour caution, je vous prie de n'en pas faire difficulté; car je serai la vôtre, & cette Lettre vous en est un engagement. Je suis tout à vous.

(1) La *Lettre* sur les *Cométes*.

(2) La maniere dont Mr. Bayle rapporte ici l'origine de sa *Lettre sur les Cométes*, ne s'accorde pas avec ce qu'il en dit dans la Préface de la troisiéme édition de cet Ouvrage, en *1699*.

LETTRE LVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 15. de Juillet 1683.

LETT. LVII. A M. MINUTOLI.

JE ne vous écrirois pas directement, mon très-cher Monsieur, mais sous le couvert de mon Frere, si la peine où je suis sur son sujet ne m'obligeoit à vous écrire. Il y a deux mois qu'il devoit être à Paris; & s'il eût voulu répondre à l'attente de ceux chez qui il doit être, il s'y feroit rendu dès le mois de Mars. Cependant je ne sai ce qu'il est devenu. Je sai seulement qu'il n'est pas à Paris, & qu'on se lasse de l'y attendre.

Pour Nouveautez Literaires, je vous dirai, que depuis l'*Apologie* que Mr. JURIEU a opposée au Livre du Sr. MAIMBOURG (1), il a fait imprimer un petit Ouvrage, intitulé *le Janseniste convaincu de vaine Sophistiquerie*. C'est une Réponse pour son *Préservatif*, aux *Réflexions*, que Mr. ARNAUD avoit publiées contre. Ce dernier Ouvrage est fort estimé; bien qu'il y ait des gens qui souhaiteroient qu'il y eût dit moins d'injures à son Adversaire. J'ai lû un Poëme intitulé l'*Art de Prêcher*, qui m'a charmé. L'Auteur est un jeune Jésuite, nommé le P. DE VILLIERS (2). On ne peut pas approcher plus près qu'il a fait, de l'excellence de BOILEAU. Ses Vers sont finement tournez; il est plein de belles & de fines railleries, & donne de très-bons préceptes, & tout cela est plein d'agrémens, qu'on sent mieux en lisant, qu'on ne les peut exprimer.

Un Médecin d'Amsterdam, nommé JANSSONIUS (3), petit-fils de ce grand faiseur d'*Atlas*, vient de publier en Latin *la Vie des Etiennes*, ces fameux Imprimeurs, & y a joint plusieurs Particularités concernant leur Imprimerie, & un Catalogue de tous les Livres qu'ils ont mis au jour; même il y a quelques Opuscules d'HENRI ETIENNE à ce sujet (4). La *Vie de Charles* IX, par Mr. VARILLAS, se réimprime à Amsterdam. Mais sur l'avis qu'on a eu que les Copies manuscrites, qu'on en a vuës à Paris pendant un fort long tems, sont plus amples que l'Imprimé, on tâche de recouvrer une de ces Copies, afin de remplacer dans l'Edition de ce Païs-ci ce que celle de Paris supprime. Un Ministre d'Utrecht, nommé WITSIUS, a publié un Ouvrage intitulé *Ægyptiaca*, où il répond à SPENCERUS & à MARSHAM, qui ont prétendu que MOÏSE avoit emprunté les *Urim* & *Tummim* & autres choses, de la Religion des Egyptiens. On fait cas de cet Ouvrage.

Mr. ARNAUD écrit contre le P. MALEBRANCHE, & a déjà publié un bon *in* 12, contre ce qu'il a dit des *Idées* par lesquelles *nous voions toutes choses en Dieu* (5). Il y a beaucoup de force d'esprit dans ce Traité-là. Si celui qui le doit suivre, contre le *Traité de la Nature & de la Grace*, est aussi fort, le Pere MALEBRANCHE aura bien de la peine à y répondre.

La petite Dissertation Latine de Mr. DE GRAVEROL, sur les *Juvenilia Bezæ*, est imprimée (6). Je l'ai luë avec bien du plaisir. La Latinité est fort belle, & il y a des traits de lecture fort curieux. Le plaisir que je prens à la lecture de ces sortes de Piéces, fait que je souhaite passionnément qu'il vous prenne envie d'enrichir le Public d'un Recueil de Dissertations, & de Pieces d'Eloquence, dont vous avez déjà recité un bon nombre. Tous vos Amis vous doivent solliciter à cela, aussi-bien qu'à hâter l'Edition de votre *Géographie Séculiere*, à laquelle on m'a dit que vous travaillez. Mr. SPANHEIM de Leyde s'est borné à nous donner une *Introduction à la Géographie Sacrée*. Son *Histoire Ecclésiastique*, jusques au VI. Siecle inclusivement, vient de paroître, *in* 4. Mr. son frere, le Résident à Paris, y a publié *les Césars de* JULIEN avec des Médailles, & des Commentaires, qui sont, dit-on, très-savans. Nous n'avons point ce Livre ici.

Agréez que je prenne la liberté d'assurer ici de mes respects Monsieur le Professeur TURRETIN, & M. PICTET. Je suis, mon très-cher Monsieur, tout à vous.

(1) *L'Histoire du Calvinisme, & celle du Papisme mises en parallele; ou Apologie pour les Reformateurs, pour la Reformation, & pour les Réformez, Divisée en quatre Parties. Contre un Libelle intitulé*, Histoire du Calvinisme par Mr. Maimbourg. *Rotterdam* 1683, in 4. 2. voll. & in 12. 4. voll.

(2) Il sortit ensuite de chez les Jésuites, & fut connu sous le nom de Mr. l'*Abbé de Villiers*. Il nous a donné plusieurs Ouvrages, qui ont eu l'approbation du Public.

(3) Mr. Jansson d'Almeloveen.

(4) *De Vitis Stephanorum, celebrium Typographorum, Dissertatio Epistolica ad virum Cl. Joh. Georgium Grævium*, Amstelodami 1683, in 8. Mr Maittaire nous a donné une Histoire très-ample & très-exacte de ces célébres Imprimeurs, dans son *Historia Stephanorum*, imprimée à Londres en 1709, in 8. & dans ses *Annales Typographici*.

(5) *Des vraies & des fausses Idées, contre ce qu'enseigne l'Auteur de la Recherche de la Verité.* Cologne 1683. in 12.

(6) *De Juvenilibus Theodori Bezæ Poëmatiis Epistola ad N. C. quâ Maimburgius, aliique nominis Bezæ obtrectatores accuratè confutantur. Amstelodami* 1683. *in* 12.

LETTRE LVIII.

A

Mr. LENFANT,

à Genève.

A Rotterdam, le 8 de Septembre 1683.

LVIII. a Lenfant. JE ne puis vous écrire que deux mots, Monsieur, qui serviront à vous exprimer la joie que j'ai sentie, en apprenant que vous aviez continué d'écrire sur le dernier Livre de Mr. Brueys. J'ai cru que je devois montrer votre Lettre à Mr. Jurieu. Il approuve & votre dessein & votre plan; & est fort d'avis, aussi bien que moi, que vous n'ayez point d'égard à la Réponse qu'il a faite à ce nouveau Revolté (1). Il n'est pas mal que plusieurs personnes travaillent contre lui, comme on a fait contre son Original Mr. de Meaux (2). La Réponse de Mr. Jurieu sera fort courte; parce qu'il s'est contenté de remarquer ce qu'il y a dans Mr. Brueys, qui n'est pas dans Mr. de Condom, & qu'il renvoie très-souvent au *Préservatif*, de peur d'user de redites. Elle s'imprime, & paroîtra au premier jour, & sera pleine de suc & de moële, comme vous pouvez penser. J'attendrai la vôtre avec beaucoup d'impatience, & je suis sûr que vous y direz mille bonnes choses, & bien tournées.

Je voudrois avoir le tems de vous écrire plus au long; mais je suis contraint de finir. Je le fais en vous assurant de l'estime que j'ai pour vos beaux talens, que je prie Dieu de vouloir benir, pour le bien de son Eglise. C'est Monsieur, le souhait de votre, &c.

P. S. Je vous prie de m'écrire en Billet une autre fois, & sans les *Insignia* des Lettres de Cérémonie.

LETTRE LIX.

A

Mr. LENFANT,

à Heidelberg.

A Rotterdam, le 26 de Novembre 1683.

LIX. a Lenfant. IL y a plus d'un mois, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Manheim. Cependant votre Lettre ne m'a été envoiée ici que depuis fort peu de jours, & je pense que c'est de Delft qu'on me l'a fait tenir. Je vous dis cela, afin de vous faire voir que je n'ai pas négligé à vous répondre; car dans la pure verité, je le fais dès la premiere poste, après avoir reçu votre Lettre.

J'ai appris avec Bien de la joie votre Voiage du Palatinat; parce que cela facilitera notre Commerce, que je serai fort aise d'entretenir; & la nouvelle que vous y ajoutez, que vous pourrez bien pousser jusqu'ici après l'hiver, m'a comblé de satisfaction.

Quant à vos *Considérations Générales sur le Livre de Mr.* Brueys, je vous dirai, Monsieur, que je les croiois déja imprimées à Geneve. Car mon Frere m'avoit écrit que ma Lettre vous avoit puissamment confirmé dans le dessein de continuer, en vous apprenant que Mr. Jurieu vous y exhortoit. A l'Egard de l'autre Ouvrage, qui s'est fait sur cette matiere; je vous dirai que l'Auteur n'est pas dans ces quartiers, ni dans ce Païs: c'est un François reçu dans quelqu'un des derniers Synodes. Je ne vous dirai pas son nom, parce qu'il ne m'a point permis de le dire à personne: mais je lui écrirai au plûtôt, pour savoir s'il veut bien que je le nomme à quelque Ami particulier (1). Son Manuscrit s'im-

(1) Le Livre de Mr. Brueys est intitulé *Examen des Raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans*, &c. & la Réponse de Mr. Jurieu a pour titre *Suite du Préservatif contre le Changement de Religion; ou Reflexions sur l'adoucissement des Dogmes, & des Cultes de l'Eglise Romaine, proposé par Mr. Brueys.* A la Haye 1683. in 12.

(2) Mr. Bossuet, alors Evêque de Meaux, & qui étoit Evêque de Condom, lorsqu'il publia son *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique.*

(1) Mr. Bayle désigne ici Mr. de Larroque, Fils de Mr. de Larroque, Ministre de Roüen. L'Ouvrage qu'il publia contre Mr. Brueys est intitulé, *Le Prosélite abusé: ou fausses vuës de Mr. Brueys dans l'Examen de la séparation des Protestans.*

Lett. LIX. a Mr. Lenfant & LX. a Mr. Rou.

s'imprime dans cette Ville, chez le Sieur Leers, qui a imprimé la Réponse de Mr. Jurieu à Maimbourg. Je l'ai lû & l'ai trouvé fort joli. Il y a beaucoup d'esprit, de fines railleries, du savoir, & de la force. Il suit pied à pied son homme; de sorte que votre Plan étant beaucoup plus grand & plus étendu, rien n'empêche que vous ne donniés au Public votre Ouvrage. Ce seront trois Réponses, qui auront chacune leurs beautez & leurs utilitez particulieres. On en est encore à la premiere feüille, & il y en aura douze, ou environ. Vous voiez bien que quelque diligence que l'on vous promit, l'Ouvrage du jeune Ministre sera plûtôt achevé d'imprimer que le votre, mais cela n'y fait rien; le vôtre le pourra suivre de bien près; & je continuë à vous offrir tous mes soins pour trouver un Imprimeur, & les avis les plus sinceres que vous pourriez souhaiter.

Le même Mr. Leers a vû dans son Voiage de Paris le Pere Malebranche, qui lui a donné à imprimer tous ses Oeuvres, avec des Corrections & des Additions par tout. On s'en va donc les réimprimer en ce Païs en deux Volumes in 4. (1). Le premier contiendra les trois Volumes de *la Recherche de la Vérité*, & le *Traité de la Nature & de la Grace*; & le second, les *Conversations Chretiennes*, les *Méditations Chrétiennes*, avec un systême de *Morale*, qui est déja achevé de composer, à ce que l'Auteur écrit. On y joindra le Traité qui s'imprime présentement du même Auteur contre Mr. Arnaud.

Je trouve que vous embrassez de très-belles choses, & sur tout, la derniere m'en plaît infiniment, où vous montrez que l'explication exacte & pleniere de la moindre chose conduit nécessairement à la plus haute Métaphysique. Il y a long-tems que j'ai dit cela à quelques-uns de mes Auditeurs, qui se plaignoient que dans les Questions les plus physiques, je poussois jusqu'aux Abstractions. Sans cela, il est impossible d'être assuré de rien. Je souhaite que le Pere Malebranche consente à votre dessein, & je croi qu'il sera trop raisonnable pour n'en être pas très-aise. Je suis avec beaucoup de passion, votre &c.

P. S. J'ai donné votre Lettre à Mr. Jurieu. J'ai été chez lui aujourd'hui, pour savoir s'il vouloit vous écrire quelque chose. Mais j'ai trouvé qu'il étoit à la Haye; & je n'ai pas voulu manquer cette Poste.

LETTRE LX.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le . . . . . . 1684.

Lett. LX. a Mr. Rou.

Je vous dois une réparation dans les formes, mon cher Monsieur, puisque j'ai été à la Haye, sans avoir l'honneur de vous voir. C'est assurément une faute très-criminelle; mais je ne laisse pas d'esperer que vous ne m'en ferez pas un crime, quand vous saurez que le sujet de mon voiage étoit uniquement une affaire, qui occupa tout le tems que je pus demeurer à la Haye.

Je priai Mr. de Beaumont de vous faire un million d'excuses de ma part. Nous parlâmes de l'*Esprit de Mr. Arnaud*, & il me dit, que vous aviez fort bien jugé que je n'en étois pas l'Auteur (2). Je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire de désabuser le monde; car si quelqu'un me le pouvoit imputer pendant quelques pages, il connoîtroit peu après, à mille marques, qu'il vient de meilleure main. Il y a bien de la délicatesse & du savoir dans cette Piéce, & cent choses de quoi s'applaudir, mais plus il y en a, plus faut-il être soigneux de ne pas dérober la gloire qui en doit revenir à l'Auteur (3). Ainsi mon cher Monsieur, si vous trouviez des gens qui crussent que ce fût moi, désabusez-les, je vous en conjure. Quand vous en viendriez aux sermens, vous ne risqueriez rien. Je vous envoiai, il y a environ deux mois, une copie des Vers Satyriques contre Mr. Colbert, qui sont dans l'Ouvrage. Je ne sai si Mr. de Beaumont les reçut. Je suis, &c.

P. S. On imprime ici une Réponse à Mr. Brueys, dont l'Auteur m'a prié de vous donner un Exemplaire. Je le ferai en son tems.

(1) Ce Projet n'a pas été exécuté.

(2) *L'Esprit de Mr. Arnaud, tiré de sa Conduite & des Ecrits de lui & de ses disciples, particulierement de l'Apologie pour les Catholiques. Ouvrage où l'on trouvera quantité d'Observations & de Pieces curieuses, utiles à la connoissance de l'Histoire Ecclésiastique du tems.* Deventer (Rotterdam) 1684, in 12. 2 voll. Voyez le Jugement que Mr. Bayle a fait de cet Ouvrage dans son *Dictionnaire*, à l'Article Arnauld (*Antoine*) Rem. E.

(3) Mr. Jurieu.

LETTRE LXI.

A MR. LENFANT.

A Rotterdam, le 8. de Mars 1684.

LXI. A LENFANT.

JE vous apprens, Monsieur, que votre Livre est achevé d'imprimer: Mr. LEERS en envoie un bon nombre à la Foire de Francfort, il vous en envoie vingt-cinq Exemplaires en présent, pour vos Amis. Je ne doute point que je ne puisse vous apprendre avec beaucoup de sincérité, que le Public en est extrémement satisfait. Je joins dans le Paquet un Exemplaire de la seconde Réponse, & un de la seconde Edition de la *Lettre sur les Cometes* (1).

Nous avons nouvelle que le Sieur ** a pris la fuite. Mr. LEERS y perdra beaucoup apparemment. Il voudroit bien avoir des Exemplaires de la *Recherche de la Vérité* en Latin, pour son paiement.

J'ai écrit au Pere MALEBRANCHE sur votre chapitre, & lui ai dit qui vous étiez, & où vous étiez; car il le souhaitoit, aussi-bien que vous. Je vous marquerai ci-dessous son Adresse. Nous n'avons point joint la *Lettre* de Montpellier, & j'ai aisément approuvé votre gout là-dessus. Quoique j'aie un peu changé ce qui regarde CALVIN, je ne crois pas que vous trouviez que je l'aie trop énervé.

A l'égard du Livre intitulé l'*Esprit de Mr. Arnauld*, je ne sai comment il arriva que je ne vous en parlai pas; car je vous écrivis dans le tems qu'il faisoit le plus de fracas. On a attribué ce Livre à diverses personnes. Il y en a qui me l'ont attribué, & c'étoit presque le sentiment le plus suivi, durant les deux ou trois prémiers jours. Mais on le quitta si bien, que je ne crois pas que personne en ait été huit jours après. Comme vous ne désignez pas celui que l'on vous a écrit être soupçonné de l'avoir fait, je ne puis guéres vous satisfaire sur ce que vous me priez de vous en parler sincérement. Tout ce que je puis vous dire très-sincérement, c'est que ce n'est pas moi qui ai composé cet Ouvrage, & que je n'en ai pas même été complice, ni *conscius*. Je voudrois être capable de faire un aussi bon Livre, à l'aigreur près, qui m'y semble un peu trop fortes, mais du reste, il y brille beaucoup d'esprit; il y a de la gaieté & de la subtilité. Le P. MALEBRANCHE y a sa part, sur le *Traité de la Nature & de la Grace*.

Mr. JUSTEL m'écrit d'Angleterre que Mr. BOYLE y a publié les Expériences qu'il a faites sur le Sang; & qu'on y verra bien-tôt la seconde Partie du Livre du Docteur LISTER, *De Origine Fontium* (2).

Je ne sai si Mr. LE CLERC vous a parlé d'un Livre, intitulé *Le Protestant pacifique* (3), dont l'Auteur a été autrefois Ministre, & a été déposé pour son Socinianisme. Il se revolta, & a mené une vie fort dereglée; il s'appelle AUBERT DE VERSÉ. Il veut montrer dans ce Livre, qu'on peut fort bien faire une même Société de Religion, des Papistes, des Calvinistes, des Sociniens, des Anabaptistes, des Trembleurs, &c. Quand il adoucit les Dogmes de l'Eglise Romaine, il s'attache sur tout à écrire contre le *Préservatif* de Mr. JURIEU. Tous les Sectaires de ce Parti font grand cas du Livre, & il faut avoüer qu'il y a de l'esprit en bien des endroits.

On me dit l'autre jour que le Magistrat d'Amsterdam avoit fait défense de prêcher à Mr. LE CLERC; mais c'est une nouvelle dont je ne suis pas autrement sûr.

Soiez persuadé qu'en toutes rencontres je serai ravi de vous témoigner que je suis, avec une parfaite estime & amitié, tout à vous, &c.

(1) Cette seconde Edition est intitulée; *Pensées diverses, écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion de la Comete qui parut au mois de Décembre* 1680. Rotterdam 1683. in 12.

(2) Mr. Justel avoit mal informé Mr. Bayle, en lui écrivant, au commencement de l'année 1684, qu'on verroit bien-tôt la *seconde partie* du Livre du Docteur Lister *de Origine Fontium*: car ce Medecin n'a publié aucun Ouvrage sous ce titre. Il falloit dire, le Traité du Docteur Lister *de Fontibus Medicatis Angliæ*, dont la seconde Partie parut en effet à Londres en 1684. La premiere avoit été publiée en 1682. Cette meprise a passé dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, du mois de Mars 1684. Ar. VI. p. m. 64. Le Docteur Plot nous a donné un Traité *de Origine Fontium*: mais il n'a paru qu'en 1685, & il n'est pas divisé en deux Parties ou Volumes.

(3) *Le Protestant pacifique: ou Traité de la Paix de l'Eglise, dans lequel on fait voir par les Principes des Réformez, que la Foi de l'Eglise Catholique ne choque point les Fondemens du Salut: & qu'ils doivent tolérer dans leur communion tous les Chrétiens du monde, les Sociniens & les Quakres même dont on explique la Religion. Contre Monsieur Jurieu. Par Leon de la Guittonniere.* Amsterdam 1684. in 12.

LETTRE LXII.

A

MR. LENFANT.

A Rotterdam, le 9. de Mai 1684.

LETT. LXII. A MR. LENFANT.

IL n'y a que peu de jours, Monsieur, que votre Lettre du 1. Avril m'a été renduë, dont la raison est qu'elle n'a pas été mise à la Poste, mais entre les mains du Commis de Mr. LEERS. Je ne mérite nullement, ni les remercimens que vous me faites pour l'édition des *Considérations générales*, ni ceux qui concernent les *Pensées diverses*; car pour ce qui est de ce dernier Livre, c'est un si petit présent, qu'il n'en faut point parler; & pour l'autre, le plaisir de contribuer à l'instruction & à la satisfaction publique, & de rendre un petit service à un Auteur si digne de l'estime & de l'amitié des honnêtes gens, m'a été si sensible, qu'au lieu d'attendre des actions de graces, j'en dois à celui qui me l'a procuré.

Je vous apprens que je travaille tous les mois à donner un Journal de Savans (1), & que celui de Mars qui est le premier, est achevé d'imprimer. Mais il ne se débite pas encore. Je vous en enverrai, dès que j'en aurai. Si les Savans de vos quartiers font quelque chose, je vous prie de me l'apprendre, aussi-bien que ce qui s'imprimera à Geneve. Donnez-en, je vous prie, avis de ma part à Monsieur FABRICIUS; & lui dites que je serai fort aise d'avoir à parler de ses Ouvrages. Le *Journal* de Paris a fait mention d'un Ouvrage imprimé à Heidelberg, composé par un Monsieur FABRICIUS, & intitulé *Apologia Generis humani circa Atheismum*. J'ai cru que c'étoit votre Monsieur FABRICIUS. Apprenez-moi si je me trompe.

Mr. LE CLERC vint l'autre jour en cette Ville, & y prêcha devant le Synode des Arminiens, qui lui donna de l'emploi dans leur Ecole d'Amsterdam, où il n'a pas la permission de prêcher. Nous parlâmes fort de vous. Je suis, Monsieur, votre, &c. Ecrivez moi en Billet, je vous supplie.

LETTRE LXIII.

A

MR. LE CLERC,

à Amsterdam.

A Rotterdam le 18. Juin 1684.

LETT. LXIII. A MR. LE CLERC.

J'Ai de la confusion, Monsieur, d'avoir reçu la Lettre que Mr. WETSTEIN me donna hier de votre part en date du 8. du courant, avant que d'avoir répondu à celle qui l'avoit précédée de quelques jours. Mais j'espere que vous pardonnerez ce retardement de Réponse aux occupations que vous savez qui me tiennent comme enchainé.

La premiere chose que j'ai à faire, Monsieur, est assurément de vous remercier de vos bons Avis. Non-seulement je vous en suis obligé, parce qu'ils me pourront être utiles; mais aussi, parce qu'ils me font connoitre que vous vous êtes fait de moi l'idée qu'il falloit; c'est-à-dire, d'un homme qui aprend sans chagrin la Critique que l'on fait de ses Ouvrages, & qui compte pour un bien-fait la sincérité des Amis qui la lui apprennent sans déguisement. Ainsi, Monsieur, je vous prie d'être persuadé que je vous remercie comme d'une grace très-particuliere, de m'avoir communiqué ce que vous avez ouï dire sur les *Nouvelles* de Mai & d'Avril; & je vous prie aussi de continuer à m'apprendre tout ce qu'on y critiquera à l'avenir.

J'avouë que la plûpart des choses qu'on a censurées sont en elles-mêmes dignes de censure; & je suis même persuadé, que si tout le monde avoit le goût aussi bon que ceux que vous avez ouï parler, il faudroit réformer desormais l'Ouvrage sur leurs idées. Mais, Monsieur, il faut savoir que plusieurs personnes, & sur tout de Paris, m'ont puissamment exhorté à ne point faire mon Journal uniquement pour les Savans. Ils m'ont dit qu'il faut tenir un milieu entre les Nouvelles de Gazettes, & les Nouvelles de pure Science; afin que les Cavaliers & les Dames, & en général mille personnes qui lisent & qui ont de l'esprit sans être savans, se divertissent à la

(1) Les *Nouvelles de la Republique des Lettres.*

la lecture de nos *Nouvelles*. Ils m'ont fait comprendre que par ce moien le débit sera grand par tout; qu'il faut donc égaier un peu les choses, y mêler de petites particularitez, quelques petites railleries, des Nouvelles de Roman, & des Comédies, & diversifier le plus qu'on pourra.

Pour des gens du monde & curieux, la circonstance qu'on a blâmée touchant Mr. PATIN, de Padouë (1), n'est nullement inutile. J'avouë avec vos Messieurs, qu'il importe fort peu de savoir si Mr. PATIN reviendra en France: mais je sai qu'il y a mille personnes qui seront bien aises d'aprendre, 1. Que l'on permet à Mr. PATIN de revenir; 2. Qu'il a à Padouë les petites Dignitez dont je parle, & que j'accompagne de quelques faits curieux, comme la Promotion d'une Fille au Doctorat (2). Combien croiez-vous, Monsieur, qu'il y a de gens qui lisent ces bagatelles, avec plus de plaisir que l'Extrait du meilleur Livre?

Ainsi ce n'est pas par imprudence que j'ai inséré ces choses, & celles qui regardent la Comedie, à l'occasion d'*Arlequin Procureur* (3). C'est une affaire où il y a du dessein. Ces inutilitez & ces superfluitez à l'égard des gens tout-à-fait savans, & qui n'ont du gout que pour les choses grandes & solides, sont presque nécessaires à l'Ouvrage que j'ai entrepris, à qui expressément je n'ai donné qu'un Titre fort général, de peur d'épouvanter les gens du monde. L'Auteur du *Journal des Savans*, aiant sû que sur son Titre personne ne vouloit mordre à son Ouvrage, qui ne se sentît *savant*, avertit il y a deux ans, dans sa Préface, »qu'on se trompoit si on croioit »qu'il falloit être savant pour se divertir à son »Livre, & qu'il y avoit mille choses de la com»pétence de tout le monde». Il a tort de dire cela; car il se tient trop roide, & trop grave; & on m'a conseillé, afin d'avoir bien des Lecteurs, & de faire le profit du Libraire, de relâcher un peu la corde.

Si je serrois mes Extraits, en sorte que les quatre ou cinq feuilles fussent réduites à deux, je conviens que l'Ouvrage seroit plus exact, plus régulier, & plus propre à plaire au Docteur; mais nécessairement, il seroit sec & denué de mille petits agrémens, qui en rendront la lecture agréable aux gens du monde. Or comme je dois m'accommoder à toute sorte d'esprits, il est certain qu'il faut éviter la sécheresse qui accompagne tous les Ouvrages réguliers.

Feu Mr. DE LARROQUE étoit l'homme du monde le plus ennemi des fausses pensées, & des remarques inutiles. Il alloit serré, sans digressions, sans superfluitez; par-là, il a fait que ses Ouvrages n'ont pas les agrémens, ni les charmes, que l'on trouve dans Mr. CLAUDE.

Je croi pour moi, qu'à l'égard de la plus grande partie des Lecteurs, un Livre doit être comme un Arbre. S'il n'y avoit que des fruits, il seroit un objet affreux. Mais quand il a des fleurs, des fruits, & des feuilles, en même tems comme les Orangers, il plaît extrémement à la vüë.

Pour ce qui regarde l'*Archevêque de Camorberi* (4), prenez y bien garde, Monsieur: je ne le soupçonne pas d'*avoir voulu abolir la Réformation*; car je déclare, au contraire, que *je n'ai rien à dire*, ni pour ni contre. J'ai dit seulement, que s'il avoit eu ce dessein, il n'eût pas laissé d'écrire en bon Protestant à ceux d'entre les Protestans qui n'auroient pas été de sa confidence. J'avois bien de la peine à me résoudre de faire là une Remarque, qui ne s'accordoit pas avec la vôtre, touchant la preuve tirée des *Lettres* de LAUD: mais j'esperai que vous ne vous en fâcheriez pas; considérant qu'il est juste que les Catholiques ne prennent pas trop d'occasion d'insulter aux Presbyteriens, par l'aveu des Protestans d'au-deçà de la Mer, qui en Hollande sont tous réünis dans le point qui exclut l'Episcopat, & qui lui préfere le Rite Presbyterien.

Encore un coup, Monsieur, je vous remercie très-humblement, & de vos avis (dont je profiterai autant que le dessein de m'accommoder à différens gouts, qui doit necessairement régner dans les Ouvrages de la nature du mien, me le permettra;) & des Nouvelles que vous me communiquez.

Je vous suis obligé de l'offre que vous me faites concernant les *Entretiens de Philalethe*. Je les ai lus, & l'Extrait en est imprimé depuis plus de dix jours (5). Je ne sai si j'en aurai dit assez de bien; mais j'espere que vous en serez content. Vous y trouverez une réflexion qui vient de moi. Vos Messieurs la desaprouveront, sans doute: mais je suis sur qu'elle plaira à quantité de gens; & en général j'ai ouï blâmer cent fois l'Auteur du *Journal* de Paris de ce qu'il ne dit jamais rien de son crû, ni ne juge d'un Livre; & la plupart des choses qu'on blâme dans mes *Nouvelles* je les y mets afin d'éviter ce que bien des gens à Paris reprennent dans le *Journal*.

Je garderai le secret à l'égard de Mr. VIGNE (6). Je suis bien aise de le connoitre pour l'Auteur du Livre des *Entretiens*.

Je fais un Extrait, qui ne sera pas trop long, des *Otia Theologica* de Mr. SALDENUS, pour le mois de Juin.

Je suis de tout mon cœur, Votre &c.

(1) Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Avril 1684, Art. I. pag. 118, & 119, de la seconde édition.

(2) La Demoiselle Elena Lucretia Cornara Piscopia. Voyez l'Ouvrage intitulé: *Applausi Academici alla Laurea Filosofica dell' illustrissima Signora Elena Lucretia Cornara Piscopia, Academica infeconda. Composti e raccolti dall' Academia stessa*. In Roma 1678. in 8.

(3) *Nouvelles* &c. *ubi supra* p. m. 205.

(4) *Ibid*. pag. m. 108.

(5) Voyez les *Nouvelles* de Mai 1684, Art. V.

(6) Ministre de Grenoble, qui changea ensuite de Religion.

LETTRE LXIV.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 8. d'Aout 1684.

Lett LXIV. A Mr. Lenfant.

JE ne sai, Monsieur, comment il a pû se faire que ma Lettre du 9. de Mai ne vous ait été renduë que le 11. de Juillet; mais je sai bien pourquoi je n'ai pas répondu encore à votre Lettre du 27. d'Avril, que je n'avois pas lorsque j'écrivis celle du 9. de Mai. La raison de cela est, que j'attendois un éclaircissement pour la question que vous m'avez faite touchant feu Mr. de Saumaize. Je fis aussi-tôt un Mémoire sur cela, qui fut envoié à un Médecin de Zirriczée, qui a épousé ou la Sœur, ou la Fille d'Antoine Clement. Il a répondu qu'il n'avoit aucuns papiers du défunt, & que pour en apprendre quelque chose, il falloit s'adresser à un Ministre d'Amsterdam qu'il me nomma. Je lui ai fait écrire par M. Leers, qui s'offrit pour cela, étant connu du Ministre. Mais quelque soin que j'aie pris jusques ici d'avoir réponse, je n'en ai pas eu encore: si bien que ne voulant pas vous écrire sans vous rendre compte de ma commission, j'ai différé jusques à présent. Votre Lettre du 12. de Juillet, que je n'ai reçûe que depuis huit ou dix jours, est venu changer mes mesures: car sans plus attendre des nouvelles du Ministre, je vais vous écrire aujourd'hui. Ce n'est pas que je perde l'envie de le soliciter, & de vous faire savoir tout aussi-tôt ce que j'apprendrai. Je serois ravi de contribuer en cela à la satisfaction de Mr. de Saumaize, que j'honore & que j'estime beaucoup, & de vous faire voir le cas que je fais de vos Commissions.

Je vous suis infiniment obligé de la part que vous avez pris à la mort de mon pauvre Frere. J'en ai été accablé. Tout le monde m'en écrivoit, ou m'en disoit beaucoup de bien. Je l'aimois tendrement, & il m'aimoit peut-être encore davantage. Dieu soit loué, qui l'a voulu retirer de ce monde, & me priver des consolations que j'en attendois! Vous avez perdu un bon Ami, qui vous estimoit extrêmement; ainsi, Monsieur, vous avez eu quelque intérêt à regretter cette mort. Je prie Dieu de vous conserver tout ce qui vous est cher. Mr. Jurieu m'a dit qu'il croioit qu'un de Messieurs vos Frerer, dont il vous a parlé, est toujours à Delft. Si vous lui voulez écrire, vous n'avez qu'à m'adresser la Lettre; je la lui ferai rendre surement. J'ai envoié à Mr. Pichot celle qui le concernoit.

Passant à d'autres choses, je vous dirai que le dessein du *Journal* que l'on m'inspira, & que je goutai quand j'eus vu les deux Tomes du *Mercure Savant* (1), qui avoient paru en Janvier & Février, & qui avoient fort déplu quant à l'exécution, quoique le projet en eût été agréable, s'exécute depuis le mois de Mars. Il s'intitule, non pas *Journal*, mais *Nouvelle de la Républiques des Lettres*. Je vous enverrai un Exemplaire de chaque mois, avec ceux que vous demandez à Mr. Leers. Il a les Notes du Chevalier Knatchbull, & il les joindra à une douzaine d'Exemplaires des *Considérations générales*.

Vous trouverez dans mes *Nouvelles* de Juillet un Extrait assez long des trois Dissertations de Mr. Fabrice, à qui j'ai tâché de rendre la justice qui lui est duë. Je savois qu'il est l'Auteur de l'*Euclides Catholicus*, que j'ai lû depuis peu avec beaucoup de plaisir; mais je n'ai pas voulu l'apprendre au Public, craignant que l'Auteur ne souhaitât de rester inconnu (2). Faites-lui toujours mes complimens bien respectueux. Je connois Mr. Spener de réputation, & par les Citations fréquentes que Mr. Hoffman a fait de ses Généalogies. Je vous suis très-obligé de ce que vous m'apprenez, & me promettez à son sujet.

J'ai envoïé le mois de Mars à Mr. Choüet. Mr. Minutoli m'a écrit un compliment de condoléance sur la mort de mon Frere. Il m'a promis les Nouvelles de ce Pais-là concernant les Livres, & me parle de deux Manuscrits curieux qui verront bien-tôt le jour. Je lui répons, & vous suplie de la faire mettre à la poste incessament pour Geneve.

Mr Arnaud a répondu à la Réponse du Pere Malebranche (3), & s'est mis bien en colére contre lui, prétendant qu'il en a été offensé contre tout droit & raison. Il prône toujours un Livre contre le *Traité de la Nature & de la Grace*. Je ne trouve pas que son esprit soit usé: il a bien de la force encore, & beaucoup de cette maniere de déveloper les sujets, qui a toujours été admirée en lui.

Ce que vous m'apprenez de cet *Esprit*, qui tourmente une jeune Fille, mérite d'être suivi & examiné diligemment; & vous me ferez plaisir de m'en apprendre la catastrophe. Il faudroit savoir,

(1) Deux personnes s'étoient associées pour la publication de ce Journal: le Sieur de Blegny, Auteur du *Journal de Médecine* & de plusieurs autres Ouvrages; & Mr. Gautier, Médecin de Niort, qui demeuroit alors à Amsterdam. M. Gautier le faisoit imprimer à Amsterdam, & le Sieur de Blegny lui envoyoit des Memoires de Paris.

(2) Mr. Heidegger nous a donné un Recueil de tous les Ouvrages de Mr. Fabrice; *Joh. Ludovici Fabricii Theologi Archipalatini celeberrimi Opera omnia; quibus præmittitur Historia Vitæ & Obitus ejusdem*, *Authore Joh. Henrico Heiddeggero*. Tiguri 1698 in 4.

(3) La Réponse du Pere Mallebranche est intitulée: *Réponse de l'Auteur de la Recherche de la Verité au Livre de M. Arnauld des vrayes & des fausses Idées*: Rotterdam 1684. in 12: & celle de M. Arnauld, *Defense de Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne, contre la Reponse au Livre des vrayes & des fausses Idées*. Cologne (Bruxelles) 1684. in 12.

voir, si la jeune Fille changeant de lit, les gratures recommencent ; ou si on la laisse toujours dans la même chambre, & le même lit. Il faudroit savoir si on les entend, lors même qu'elle n'est point dans le lit ; si c'est une enfant ; si elle a peur, &c : car si elle n'a point peur, c'est une présomption de fraude, & qu'elle sait bien le mystere. Mr. MIEG devroit dresser un Procès verbal, & le faire signer de tous ceux qui ouïrent les Grognemens de Cochon. J'espere qu'on découvrira à la fin que ce n'a été qu'un jeu.

On a publié depuis peu à Amsterdam un petit Livre sur le Franc-Arbitre & sur la Prédestination, qui est fin & adroit. Le Pélagianisme tout pur (4). Le Libraire assure qu'on le lui a envoïé de Paris. La *Morale* du Pere MALEBRANCHE est achevée d'imprimer. Je l'ai luë avec beaucoup de plaisir. Elle n'est point diffuse, & dit des choses bien singulieres, & d'autres qui sont communes, mais tournées d'un air d'Original. Mr. JURIEU fera bien-tôt imprimer un Livre intitulé, *Préjugez légitimes contre l'Eglise Romaine* (5), presque aussi gros que la Réponse à MAIMBOURG. On dit que la Réponse de Mr. NICOLE aux *Considérations sur les Lettres Circulaires* (6) paroitra bien-tôt. Je suis, Monsieur, Votre, &c.

LETT. LXIV. A Mr. LENFANT & LXV. A Mr. LE CLERC.

LETTRE LXV.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam le 6 de Septembre, 1684.

LXV. A CLERC.

JE n'ai reçû votre Lettre du 16 d'Août que le 1. de ce mois, & je vous puis assurer, Monsieur, qu'il n'étoit pas nécessaire que je la reçusse plûtôt, afin de faire ce que vous souhaitez, concernant Mr. ALLIX. C'est un homme que j'estime infiniment, à cause de ses beaux Dons & de son Erudition ; & que j'aime, à cause de la bonté fort cordiale qu'il me témoigne. Ainsi soiez persuadé que je travaillerai de mon mieux pour empêcher qu'on ne croie l'Auteur de l'Ouvrage sur *la Prédestination*. Je suis assuré que ce n'est pas lui ; quoiqu'une personne m'aiant dit tenir de la bouche du Sieur DES-BORDES que Mr. ALLIX lui avoit envoïé le Manuscrit ; & aiant cru pouvoir inferer de la maniere qu'on disoit qu'il l'avoit envoïé, que c'étoit en qualité de Pere de l'Ouvrage, j'aie crû d'abord qu'il pouvoit être de lui, voiant d'ailleurs que c'est la production d'un habile homme.

Je suis bien aise que vous ne trouviez pas mauvais que je ne me sois pas plus étendu sur cet Ouvrage, & que le tempérament que j'ai gardé vous paroisse à propos. Je ne vois pas au reste, que le public panche fort à attribuer le Livre à celui dont nous parlons. Les uns disent en général qu'il a été envoïé de Paris. Les autres, descendant un peu plus dans le particulier, disent que c'est un Ministre qui en est l'Auteur ; & qu'en quelque lieu qu'il soit, il est François, son langage le donnant à connoitre.

Je parlerai avec bien de la joie des *Dissertations* de feu Monsieur votre pere, & je croi que je les aurai assez-tôt pour les *Nouvelles* de Septembre.

J'écris au Sieur DES-BORDES qu'il m'envoie les deux Traitez Sociniens, dont vous me parlez. Si le premiere a quelque force, & quelque Philosophie, j'en parlerai assez au long ; & je me contenterai de trois ou quatre lignes sur l'autre.

Je ne trouve point dans ma mémoire aucun fait qui soit dans le cas que vous me proposez : mais je croi qu'il s'en peut trouver dans le *Théatre* de ZUINGER, que je n'ai pas. Si en lisant, j'en rencontre quelques-uns, je vous les indiquerai. Si vous vouliez des Exemples tirez des Démonographes, je croi que vous en trouveriez beaucoup. Par exemple, les *Histoires Tragiques* de DU ROSSET, nous content que le Chevalier du Guet de Lion, aiant eu affaire avec une Femme, qui déclara puis après qu'elle étoit le Diable, fut trouvé roide mort le matin avec ses Camarades, à la reserve d'un qui eut encore assez de vie pour raconter le fait. On dit aussi, que des gens condamnez à être décapitez, n'aiant été frappez du Bourreau qu'avec une verge, parce qu'on ne leur vouloit donner que la peur, ou n'aiant reçu qu'un seau d'eau sur le cou, ont pourtant été trouvez morts de la fraieur & de la peur. Mais où trouver des Attestations valables d'une telle chose, qui se dit par tout païs ?

J'ai vû la Lettre de Mr. l'Abbé DE LA CHAMBRE, par la communication que m'en a faite Mr. DE LA BROSSE, à qui j'ai écrit, & qui m'a répondu fort honnêtement. Je vous remercie de bien bon cœur de la peine que vous avez prise de lui montrer l'endroit de la troisiéme Edition. Je suis bien aise qu'il en soit satisfait ; car j'ai eu cela en vûë en le changeant, & en lui écrivant (1).

Vous me flatez au commencement de votre Lettre. souvenez-vous, je vous prie, qu'une Critique de votre part me fera plus de bien qu'un Eloge ; & que sur ce pied-là elle me fera toujours très-agréable. Je suis, Monsieur, Votre, &c.

LET-

(4) *De l'Etat de l'homme après le peché, & de sa Prédestination au Salut : où l'on examine les sentimens communs, & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte nous en dit.* Amsterdam 1684. in 2. Cet Ouvrage est de Mr. le Céne, Ministre Refugié, mort en Angleterre.

(5) *Préjugez légitimes contre le Papisme, &c.* Imprimé à Amsterdam en 1685, in 4.

(6) Cet Ouvrage de Mr. Nicole est iutitulé, *Les pretendus Réformez convaincus de Schisme, pour servir de Réponse à un Ecrit intitulé, Considérations sur les Lettres circulaires de l'Assemblée du Clergé de France de l'année* 1681. Paris 1684, in 12.

(1) Dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois de Juillet 1684. Article VIII, où il est parlé de la re-

LETTRE LXVI.

DE Mr. LE COMTE FREDERIC DE DHONA A Mr. BAYLE.

Le 18. de Septembre, 1684.

MONSIEUR,

Lett. LXVI. a Mr. Bayle.

JE reçois toujours avec plaisir ce qui me vient de vous & avec admiration les productions de votre Esprit. Mais j'hésite à lire de suite & avec ordre votre seconde Edition de la *Lettre sur les Cometes*; parce que cela me renouvelle trop rudement la perte que ma Famille, & sur tout moi, avons faite de feu Monsieur votre Frere (1), avec lequel je lus l'année passée la premiere Edition avec un plaisir extrême, & qui accompagna cette lecture d'excellentes réflexions de sa façon. Mais son cœur avoit encore quelque chose de plus rare que son Esprit, quelque beau & net qu'il fut; & j'y avois fondé, pour le bien de ma Famille, une de ces confiances que le Ciel aprouve rarement, comme choses qui entreprennent sur ses droits. Je puis conjecturer, Monsieur, quels doivent avoir été vos sentimens à la perte d'un tel Frere, qui commençoit seulement d'entrer dans la vigueur de l'âge, qui donne le bon tour à l'Esprit, & fait connoître les mouvemens de l'Ame. Mais comme cela me meneroit trop loin, il vaut mieux suivre ma route ordinaire, qui est d'être à toutes les personnes d'un merite extraordinaire, & particuliérement à vous, Monsieur, très-humble, &c.

LETTRE LXVII.

A Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 5. d'Octobre 1684.

Lett. LXVII. a Mr. Lenfant.

TOutes vos Lettres m'apportent de si douces satisfactions, Monsieur, que je vous suis d'autant plus redevable, que vous m'en écrivez souvent. J'emploie ce mot après vous; car si je me consultois, je ne dirois pas que *j'en reçois souvent*. On n'a pas accoutumé de trouver qu'une chose qui nous plairoit infiniment tous les jours, nous est *souvent* accordée, lorsque nous en joüissons deux ou trois fois en deux ou trois mois. Mais de toutes les Lettres que j'ai reçûës de vous, il n'y en a point qui m'ait tant plû que celle du 26. d'Août, qui commençoit par la nouvelle de votre Imposition des Mains. Je vous assure, Monsieur, que cela me donna une satisfaction incroiable, & je loue Dieu de ce qu'on vous a fait justice dans le Palatinat. Votre avancement est glorieux dans toute ses circonstances. Je m'en fais un singulier plaisir, & je vous remercie très-particulierement de m'avoir appris bien-tôt une si agréable nouvelle. Dieu vous fasse la grace d'exercer longues années le Saint Ministere, auquel il vous a appellé. Il ne falloit pas moins qu'une telle Promotion pour me consoler de ne vous voir pas en ce Païs-ci, comme j'en avois esperance.

Enfin le Ministre d'Amsterdam consulté, (il s'appelle Mr. Anslar), a répondu qu'il avoit, à la vérité, quelques Lettres de feu Mr. de Saumaize; mais non pas de celles dont on souhaitoit d'être instruit, & qu'un Ministre de Leyde, à qui la plûpart des Papiers de Mr. Clement échûrent, les laissa perir.

La *Critique du Nouveau Testament* ne s'imprime point: on vous a mal informé. On ne fait que réimprimer celle du *Vieux*, avec quelques *Additions & Corrections*; & cela n'est pas encore trop avancé. Mais le *Traité de la Vérité de la Religion Chrêtienne*, par Mr. Abbadie, Ministre de Berlin, paroitra dans un mois. C'est un très-beau Livre. On vient de m'en envoier un qui

Reception de Mr. Boileau Despreaux à l'Academie Françoise, Mr. Bayle remarqua que Mr. Boileau fit un Discours &c; & que Mr. de la Chambre lui répondit par un autre Discours *qu'il lût à son ordinaire*. Ces paroles déplurent à Mr de la Chambre: & Mr. Bayle donna là-dessus un Eclaircissement dans la Préface des *Nouvelles* d'Août de la même année. Mais les ayant ensuite retranchées, dans la seconde édition des *Nouvelles* de Juillet, il suprima aussi dans une nouvelle édition de celles d'Août, l'endroit de la Préface, qui y avoit du rapport.

(1) Il mourut à Paris au mois de Mai de l'an 1684.

qui est contre SPINOZA, & DES-CARTES, qu'on attribuë à DE VERSÉ, & il s'intitule *l'Impie convaincu* (1). Je n'en ai pas encore lû une page.

Je ne sai si les *Nouvelles de la Républiques des Lettres*, que je publie tous les mois, vous plairont. Je le souhaite plus que je ne l'espere. Vous m'obligerez infiniment de m'en dire vos Avis sans déguisement. Mr. LE CLERC a publié les *Observationes sacræ* de son Oncle, & de son Pere, Professeurs à Geneve, avec des Additions de sa façon (2). L'Ouvrage est savant. Je lis le Livre de Mr. NICOLE contre Mr. CLAUDE, qui me paroît digne de Reponse: il s'intitule *Les Pretendus Réformez convaincus de Schisme &c.*

Mille remercimens pour toutes les offres que vous me faites. Cela n'est pas à réfuser, venant d'un bon Connoisseur comme vous.

Je continue de vous prier d'assurer de mes respects Mr. FABRICE. Mr. SPANHEIM demeure à Leyde, & ne va pas au Palatinat. On imprime les *Préjugez Legitimes* de Mr. JURIEU contre l'Eglise Romaine. Ce sera un in 4. fort beau. Je suis tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE LXVIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 18 d'octobre 1684.

LXVIII. Rou.

J'Ai eu une incroiable satisfaction, mon cher Monsieur, d'apprendre par votre Lettre l'état de votre santé, & l'honneur que vous me faites de vous souvenir de moi. Je vous assure qu'il y a très peu de personnes au monde pour qui j'aie autant de consideration que pour vous, & à la prospérité de qui je sois aussi sensible qu'à la vôtre. Vous ne pouviez guére mieux vous adresser qu'à moi en ce Païs, pour savoir les *Nouvelles de la République des Lettres*, puisque je me suis chargé d'en composer un petit Livre, qui se distribuë tous les mois. J'ai commencé par celui de *Mars* 1684. Je vous les eusse tous envoyez, si je n'avois sû qu'on m'avoit déja prévenu. Vous avez tant d'Amis à la Haye, qui sachant votre gout, s'empressent à vous servir selon cela, qu'il seroit bien difficile qu'un homme de Rotterdam, aussi enseveli que je le suis dans les Livres, depuis cette nouvelle entreprise, leur pût gagner le devant. Puisqu'on vous a envoié mes *Nouvelles*, on vous a appris tout ce que je sai de nouveau de ce côté-là; ainsi je vous y renvoie. Je vous dirai seulement que le Livre de Mr. JURIEU contre le *Renversement de la Morale* n'est pas encore achevé d'imprimer: il vous en promet un Exemplaire, dès qu'il en aura. On imprime un autre Ouvrage de sa façon, qui s'intitule *Préjugez Legitimes contre l'Eglise Romaine*. Ce sera un gros in 4. Je ne sache pas que la querelle de Messieurs HUET & DESPREAUX ait eu aucune suite (*). Mr. DU RONDEL se porte bien, & vous saluë de tout son cœur. J'ai souvent de ses Nouvelles. Il sera ravi de voir les Relations que vous nous avez promises. Je prie Dieu de vous conserver précieusement. Je suis, &c.

(1) *L'Impie convaincu; ou Dissertation contre* SPINOZA, *dans laquelle on réfute les fondemens de son Atheïsme. L'on trouvera dans cet Ouvrage, non seulement la réfutation des Maximes impies de Spinoza, mais aussi celle des principales Hypotheses du Cartesianisme, que l'on fait voir être l'origine du Spinozisme*, Amsterdam 1685 *in* 8.

(2) *Davidis Clerici, in Genevensi Academia olim Linguarum Orientalium Professoris, Quæstiones Sacræ in quibus multa Scripturæ loca variaque Linguæ Sanctæ Idiomata explicantur. Accesserunt similis argumenti Diatribæ Stephani Clerici. Edidit & Annotationes adjecit Joannes Clericus, Steph. Filius*. Amstelædami 1684. *in* 8.

(*) Le differend entre Mr. Huet & Mr. Despreaux rouloit sur ce passage de la Genese: *Dieu dit, que la lumiere soit, & la Lumiere fut*. Longin l'a cité, comme un exemple du Sublime, & Mr. Despreaux adopta le jugement de ce Rheteur, dans la Préface de sa Traduction de Longin. Mais Mr. Huet remarqua dans sa *Demonstration Evangelique*, qu'il n'y avoit rien de sublime dans ce passage, tel qu'il se trouvoit dans la Geneve, & que Longin s'étoit trompé. Mr. Despreaux ne put souffrir cette contradiction, & il fit une Addition à sa Préface, en 1683, où il traita durement Mr. Huet. Celui ci composa une Dissertation pour prouver ce qu'il avoit avancé: mais comme il ne jugea pas à propos de la donner au public, cette dispute demeura assoupie jusqu'en 1706. Dans ce tems-là, Mr. le Clerc ayant inseré la Dissertation de Mr. Huet dans le X. Tome de la *Bibliotheque Choisie*, & confirmé son sentiment par des Notes qu'il y joignit, Mr. Despreaux répondit dans un Ecrit, où il feint de n'avoir affaire qu'à Mr. le Clerc, & Mr. le Clerc a repliqué dans le Tome XXV. de la *Bibliotheque Choisie*. On trouvera toutes ces Piéces dans les dernieres éditions des *Oeuvres* de Mr. Despreaux.

LETTRE LXIX.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 18 de Janvier 1685.

Lett. LXIX. à M. Lenfant.

JE dois réponse à je ne sai combien de vos Lettres, Monsieur, & je ne sai comment m'excuser auprès de vous. Je n'en aurois aucune esperance, si je ne savois pas que vous vous figurez aisément le peu de loisir que je dois avoir, après m'être chargé de la rude corvée, & du personnage insupportable de *Nouvellistes de la République des Lettres*. Cette considération porte seule son excuse, de sorte que je ne m'amuserai pas trop à vous en faire davantage. Il vaut mieux vous remercier de vos bons Avis, qui sont assurément d'un homme de fort bon gout, & vous prier de continuer à me dire toujours avec la derniére sincérité tout ce qui vous semble de mes *Nouvelles*. On peut espérer que cela me fera du bien, & on ne doit pas craindre que je me chagrine de quoi que ce soit que mes Amis me diront.

A l'égard des *Gazettes raisonnées*, je vous dirai qu'il y a trois personnes qui passent pour en faire; & que ni les uns ni les autres, ne distribuent ici qu'à très-peu de gens leur écrit. Ils ne le destinent presque qu'aux Païs Etrangers; & ainsi cela ne fait guéres de bruit en Hollande, si ce n'est quand l'Ambassadeur de France s'en plaint quelquefois. J'ai vu quatre ou cinq fois celles que Mademoiselle de Saint Glain, veuve d'un Gazetier de ce nom d'Amsterdam, dont la Gazete s'intitule *Nouvelles solides & choisies*, a fait faire; tantôt par De Versé, tantôt par le Sr. Fleurnois; tantôt par d'autres; & cela n'étoit pas grand' chose. On croit que celles du Sr. La Fon, que je n'ai jamais vûës, sont les meilleures. Si vous souhaitiez avoir le Recueil entier, il faudroit faire connoître à quelque marque si ce sont celle de la Fon, ou celles de Saint Glain, ou les troisiémes, que vous souhaitez, & il sera facile de vous les procurer toutes.

Je croi que vous savez que Mr. Arnaud a écrit une seconde fois contre le Pere Malebranche, & qu'on va imprimer la seconde Réponse de celui-ci, qui sera à peu près de la même longueur que la premiere. On attend au premier jour un troisiéme Ecrit de Mr. Arnaud contre le même Adversaire. La *Croisade des Protestans*, est un petit méchant Livre, que je n'ai point lû, & qui ne mérite pas qu'on s'en informe, à ce que disent les connoisseurs. Je pense qu'on y propose les moiens de rendre formidables les Protestans sur Mer, en leur donnant par exemple Tanger, d'où ils feroient des courses vers l'Italie, comme les Chevaliers de Malthe en font sur les Turcs.

Mr. Wittichius est fort suivi à Leyde. Il a plus d'Auditeur lui seul, que tous les autres ensemble, parce qu'il est l'appui & le rempart de Coccéius, & des Cartésiens, dont le parti plaît plus aux jeunes gens. Je n'apprens pas qu'il ait fait imprimer des Livres depuis un ou deux ans.

Je suis bien aise que Mr. Fabrice ait été content de la maniere dont j'ai parlé de ses Ouvrages (1); & vous pouvez l'assurer qu'en cela j'ai parlé selon mes lumieres, & sans les vûës d'intérêt qui font qu'on louë quelquefois les Auteurs, afin de s'en faire autant d'Amis. Ses Ouvrages n'ont pas besoin de ce circuit & de ces vûës. Peu s'en faut que je ne vous fasse une querelle d'Allemand, de ce que vous louez mes *Nouvelles* avec si peu de retenuë. Ne le faites plus, je vous en supplie; cela n'est bon qu'à gâter les gens. Je salue de tout mon cœur Mr. Darassus votre Collegue.

Vous savez bien que Mr. le Cene passe pour l'Auteur du Livre *de la Predestination*. Je trouve la réflexion, que vous faites sur cette matiere, fort juste. Mr. Gautier est toujours en ce Païs; tantôt à la Haye tantôt & le plus souvent à Amsterdam. Il s'est fait estimer par tout où il a paru. Je ne voi pas grande apparence qu'aucun Ministre fasse ici fortune, ou s'y puisse établir. Par le plus grand bonheur du monde, Mr. Pichot, grand Ami de Mr. Darassus, s'en va avoir une Eglise à quatre lieuës d'ici: on l'appelle Tergou. Je suis, Vetre, &c.

(1) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres* de Juillet 1684. Art. III.

Lett. LXX. a M. Lenfant & LXXI. a M. Le Clerc.

LETTRE LXX.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 2. d'Avril 1685.

LXX. a Lenfant.

Vous avez raison, Monsieur, de soutenir que je ne suis point l'Auteur de l'*Esprit de Mr. Arnaud*. Quand vous en jureriez sur les Autels, vous ne seriez point en risque de faire une fausseté. Si c'est ou non celui que Mr. Tavernier dit, *Problema esto*; car les Auteurs de pareils Livres ne s'en vantent à personne, de sorte qu'on ne peut le savoir.

Je ne croirai jamais que Mr. Allix soit l'Auteur du Livre *de la Prédestination*. On ne doute point ici que ce ne soit Monsieur le Cene; & nonobstant ce que vous m'en dites, je croi qu'on a raison de n'en point douter. Je pourrois me tromper; mais voilà mon opinion. Mr. Allix a fait imprimer ici un Volume de *Sermons*, dont quelques-uns sont sur les paroles, *Tu es Pierre*, & sur son Systême de l'Eglise. Ils sont très-bons, ce me semble. Vous verrez à Francfort, si vous y allez, une nouvelle Réponse du Pere Malebranche à Mr. Arnaud (1). Je ne puis vous dire encore si elle est bonne, parce que je ne l'ai pas luë.

Je vous prie, d'agréer un Exemplaire d'une Suite de *la Critique Générale* (2) que j'ai mis dans les Balots de Mr. Leers. Je ne suis pas content de ce dernier Livre; & vous me ferez plaisir de m'en faire remarquer naïvement les défauts. Ne craignez pas que j'en sois fâché le moins du monde. Mes Amis ne me sauroient plus obliger qu'en me disant franchement leurs griefs sur mes petites Productions. J'ai été à l'essai sur cela, & je puis dire par expérience que je ne sens pas le moindre chagrin de leurs censures.

Vous verrez à la même Foire un nouveau Livre de Mr. Jurieu, intitulé *Préjugez Légitimes contre le Papisme*, *in* 4. Il travaille présentement contre le dernier Livre de Mr. Nicole (3), dont le Port-Royal fait tant de cas. Vous y verrez aussi un Ouvrage de Mr. le Moine, rempli d'une très-grande Littérature (4).

Je veux écrire au premier jour au Pere Malebranche, pour le prier de me dire comment il peut avancer ces deux choses; 1. que *Dieu n'est point étendu formellement*, 2. qu'*il remplit tout, & même des Espaces infinis hors du Monde*; car il dit cela dans son dernier Livre contre Mr. Arnaud. Quoique je ne l'aie pas encore lû, je suis tombé, en y jettant la vûë, sur des endroits qui portent cela sans équivoque. Je suis, Monsieur, Votre &c.

LETTRE LXXI.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam, le . . . de Mai 1685.

LXXI. a Le Clerc.

Je viens d'apprendre, par une Lettre du Sieur Des-Bordes, la nouvelle obligation que je vous ai, Monsieur, pour l'Avis que vous m'avez donné de la faute qui s'est glissée dans le I. Article des *Nouvelles* d'Avril 1685. J'ai eu raison de dire que Solon étoit l'Auteur du Réglement, & non pas Lycurgue. Mais il falloit donc dire que ce fut pour les *Athéniens* qu'il le fit, & non pas pour les *Lacédémoniens* (1). C'est une chose pitoiable que l'esprit de l'homme. Il y a vingt ans que je sai que Solon a été *Législateur d'Athénes*; & cependant les distractions qu'on a pour d'autres choses, ont fait que, ni en relisant la Copie, ni en corrigeant l'Epreuve, je n'ai pas fait réflexion que je le plaçois à *Lacédémone*. Sans vous, cela seroit demeuré toûjours-là; car je ne relis plus mes *Nouvelles*, dès qu'elles sont renvoiées d'ici en Epreuves. Je vous suis donc très-obligé de votre Avertissement.

Je souhaite que vous ne me sachiez pas mauvais gré de la briéveté que j'ai gardée en parlant des

(1) *Trois Lettres de l'Auteur de la Recherche de la Vérité, touchant la Défense de Mr. Arnauld contre la Réponse au Livre des vrayes & des fausses Idées.* Rotterdam 1685, in 12.

(2) *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg.* Villefranche, (Amsterdam) 1685. in 12. 2. vol.

(3) *Les Prétendus Réformez convaincus de Schisme*, &c.

(4) *Varia Sacra, seu Sylloge variorum Opusculorum Græcorum, ad rem Ecclesiasticam spectantium Cura & studio Stephani le Moine, Theologi Leidensis, qui collegit, versiones partim addidit, & Notis, ac Observationibus uberioribus illustravit.* Lugd. Batav. 1685, in 4. 2. vol.

(1) Mr. Bayle corrigea cette méprise, dans la seconde édition de ses *Nouvelles* d'Avril, faite en 1686.

LETT. LXXI. A M. LE CLERC, & LXXII. A M. BAYLE.

des *Entretiens sur diverses Matieres de Théologie*, &c. (2). Le Sieur DES-BORDES vous dira qu'il a fallu qu'il ait renvoié au mois courant trois ou quatre Articles, qui étoient pourtant assez vieux; & encore n'a-t-il pu placer l'Article des *Entretiens*, tout court qu'il étoit, qu'en se servant d'un plus petit Caractere. Je ne pense pas que votre Ami se plaigne de ce que j'ai dit qu'il a *traité cruellement* (3) St. AUGUSTIN; car cela n'est capable que de donner plus d'envie aux Lecteurs de voir son Livre; & cette bonne foi, qu'il a euë de reconnoitre que S. AUGUSTIN étoit Calviniste, & de le prendre à garant sur ce pied-là, & de décharger sur lui ses censures; cette bonne-foi, dis-je, vaut cent fois mieux que tous les déguisemens des Jésuites, qui veulent que St. AUGUSTIN soit dans le fond bon Moliniste. Je dis bien plus: soutenir que St. AUGUSTIN est tombé, ou plûtôt demeuré dans des Doctrines que l'on croit très-dangereuses, & ensuite, l'accuser de n'être pas bien guéri des Erreurs de l'ancienne Secte, est à la vérité, le *traiter cruellement*, puisqu'il lui est desavantageux de passer pour tel; mais néanmoins, c'est parler conséquemment, & il n'y a rien-là qui ne soit d'un habile homme, qui suit ses Principes. Vous savez que *traiter cruellement* un homme peut signifier deux choses: ou lui faire des injustices, qui lui font un très-grand tort; ou lui reprocher justement des choses qui sont très-mauvaises. En prenant la chose dans ce second sens, on ne doit pas fâcher ceux dont l'on dit qu'ils *traitent cruellement* un autre; & faisant abstraction, comme je fais en cet endroit-là, si S. AUGUSTIN mérite, ou non, d'être accusé de Manichéïsme, je me contente d'insinuer qu'on dit de lui des choses qui tournent au deshonneur de sa mémoire. Votre Ami, sans doute, Monsieur, ne prendra pas pour une injure qu'on dise cela de lui. Je vous assure encore un coup, que j'ai été fort charmé de sa maniere de raisonner, & qu'il m'a paru sur tout faire de fortes Objections au Pere MALEBRANCHE. J'aurai sans doute des occasions indirectes de témoigner plus amplement l'estime que je fais de ces Entretiens. Je suis, Monsieur, Votre &c.

P. S. Je renouvelle au Sieur DESBORDES la priere que je lui ai faite de vous donner un Exemplaire de mes *Nouvelles Lettres* contre MAIMBOURG.

LETTRE LXXII.

LETTRE DE Mr. DE BENSERADE, DE L'ACADEMIE FRANÇOISE, A Mr. BAYLE.

A Paris le 18. *de May* 1685.

LETT. LXXII. A M. BAYLE.

JE me suis acquité, Monsieur, de l'ordre que vous m'avez donné de rendre & de présenter à l'Académie le beau présent que vous lui faites. Il a été reçu avec tout l'honneur que cela vous peut faire, aussi-bien qu'à nous. Ceux mêmes, qui se croioient un peu blessez dans vos Relations, en ont parlé dignement, & Mr. l'Abbé DE DANGEAU, qui opina le premier, dit que non seulement son Avis étoit, que la chose fût mise sur nos Regîtres; mais que pour vous punir des petites railleries que vous aviez faites contre lui (1), c'est-à-dire, pour vous témoigner plûtôt l'estime qu'il faisoit de vous, il souhaitoit & demandoit, que vous envoiassiez tous les mois vos Relations, comme une des choses du monde qui étoit le plus de son gout. Il n'y eut pas une voix, qui n'appuiât la sienne. Ainsi il faut que je cherche quelque autre endroit pour me signaler auprès de vous, & vous faire bien connoître la tendresse & l'estime que j'ai pour vous, & qui me fait tant d'honneur. En vérité, Monsieur, nous demeurâmes tous d'accord de votre mérite; & ce fut un sentiment unanime que c'étoit une belle commodité pour les Ignorans, & pour les Paresseux, que de lire le Jugement que vous faites des Livres; puis qu'après avoir lu vos *Nouvelles*, ils en peuvent parler aussi certainement que s'ils les avoient lus eux-mêmes. Adieu, Monsieur, &c.

(2) *Entretiens sur diverses Matieres de Théologie, où l'on examine particuliérement les questions de la Grace immediate, du Franc-arbitre, du Peché originel, de l'incertitude de la Metaphysique & de la Predestination.* Amsterdam 1685, in 12. La premiere Partie de ces *Entretiens* est de Mr. le Cene, & la seconde de Mr. le Clerc. Voyez le *Parrhasiana*, Tom. I. p. m. 353. & *suiv.*

(3) Dans l'Extrait que Mr. Bayle fit de ces *Entretiens*, *Nouvelles* d'Avril 1685, il remarqua que l'Auteur de la seconde Partie (qu'il designe ici sous le nom d'*Ami* de Mr. le Clerc) *traitoit cruellement* S. Augustin, au sujet de la Predestination.

(1) Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres* du Mois d'Août 1684. Art. VI.

LETTRE LXXIII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 6. de Juillet 1685.

LXXIII. LEN- NE trouvez pas étrange, Monsieur que je ne vous aie pas écrit depuis long-tems; car, en vérité, je suis si chargé de travail, que j'ai bien de la peine à en soutenir la moitié.

Vous ne devez pas douter que la mort de S. A. E. (1) ne m'ait extrémement affligé, tant à cause de son zêle pour la Religion Reformée, qu'à cause qu'il mouroit sans Successeur de sa Religion; qu'enfin à cause que vos interêts particuliers se trouvoient mêlez là-dedans. Dieu veuille que le changement de maître ne change point le repos public, & ne fasse aucun préjudice à votre fortune particuliere. C'est ce que vous devez regarder, Monsieur, comme partant d'un bon cœur, qui vous est particulierement dévoué.

Je vous remercie mille & mille fois de vos Remarques; car vous ne sauriez croire combien j'aime à connoître les divers Jugemens des hommes sur ce à quoi je prens interêt, & sur quoi il y a long-tems que j'ai porté jugement.

Vous m'obligerez infiniment de continuer à m'envoier vos Remarques. Le second Tome vous fournira une abondance de sujets de Critique inépuisable. J'ai fait tenir à son Adresse la Lettre de Madame DE CHADIRAC, que je saluë de tout mon cœur. J'ai ouï dire que Mr. DE CHADIRAC est arrêté à Sedan; je lui souhaite une heureuse issuë de sa détention. Il arrive tous les jours ici des Ministres, & autres Réfugiez.

Mr. LE CLERC vient de faire un Livre contre M. SIMON (2): il y a de bonnes choses, mais trop hardies. Vous deviez l'avertir, qu'au lieu de faire du bien au Parti qu'il a embrassé, je veux dire aux Arminiens, il servira à les rendre plus odieux: car il ne servira qu'à confirmer les gens dans la pensée où l'on est ici, que tous les Arminiens savans sont Sociniens, pour le moins. Ce *pour le moins* n'est pas dit sans cause. Ces Messieurs n'ont point de politique; car s'ils avoient témoigné moins d'entêtement pour le Socinianisme, dont ils empoisonnent avec affectation tous leurs Livres, il eût été aisé de raccommoder le Shisme du Synode de Dordrecht; mais franchement; nos Calvinistes se font un honneur & un mérite de s'éloigner d'une Secte, qui est l'égout de tous les Athées, Déïstes, & Sociniens de l'Europe (3).

On nous donnera bien-tôt la *Vie de Mr.* DE TURENNE. Un Ministre Réfugié, nommé BARIN, fait imprimer un Discours sur le *Création* expliquée à la Cartesienne (4). Je ne sai comment il s'en tirera. Le Pere MALEBRANCHE écrit toûjours contre Mr. ARNAULD, & est présentement à la Campagne, jusques à la fin de l'automne. Je suis, Monsieur, Votre &c.

Monsieur & Mademoiselle JURIEU vous saluent.

LETTRE LXXIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 3. d'Août, 1685.

LXXIV. ROU. JE ne reçus qu'hier les *Nouvelles* de Juillet, mon cher Monsieur, & j'en prepare dès aujourd'hui un exemplaire pour vous l'envoyer, si j'en trouve l'occasion, comme on me le fait espérer.

J'y joins ces lignes, pour vous apprendre que je reçus Mardi dernier une Lettre fort civile de Mr. DE VISÉ, Auteur du *Mercure Galant*, qui me prie d'agréer, qu'il m'envoye chaque mois son *Mercure* par la voie qu'il me plaira de lui

(1) l'Electeur Palatin.

(2) *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, composée par le P. Richard Simon de l'Oratoire, où en remarquant les fautes de cet Auteur, on donne divers Principes utiles pour l'intelligence de l'Ecriture sainte.* Amsterdam 1685. in 8. Mr. le Clerc en a donné une seconde Edition en 1711. avec un Avertissement, qui en éclaircit quelques endroits.

(3) Voyez ce que Mr. le Clerc a répondu à tout ceci dans sa *Bibliotheque ancienne & moderne*, Tom. I. pag. 209. & *suiv*; & ce qu'on a repliqué dans l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages* &c., de l'édition d Amsterdam 1716., in 12, pag. 119. & *suiv*.

(4) *Le Monde naissant, ou la Creation du Monde démontrée par des Principes très-simples & très-conformes à l'Histoire de Moïse.* Utrecht, 1685, in 12.

LETT. LXXIV. & LXXV. A Mr. Rou.

lui indiquer. J'ai sû même, qu'en attendant il a fait porter chez Mr. JANIÇON; le mois de Juin, & les deux Tomes du Carrouzel. J'ai appris aussi que c'étoit l'effet d'une proposition qu'un tiers lui avoit conseillée, que nous fissions échange de nos Mercures. Or voici ce que je voudrois savoir de vous; de quelle voie vous vous servez pour faire venir celui de Madame la Princesse, combien cela coute de port, & enfin si l'exemplaire qu'on me donnera ne pourroit pas servir au lieu de celui que S. A. R. fait venir: car pourvû que j'aye la lecture, & même en courant, de la Piece, j'en abandonne de bon cœur la proprieté. Un petit mot de Réponse sur cela, à votre loisir, afin que je puisse me régler pour indiquer la voie qu'on me demande. Tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE LXXV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 9. de Février 1686.

LETT. LXXV. A Mr. Rou.

Je vous remercie très-humblement, mon cher Monsieur, de l'Ecrit que vous m'avez communiqué (1). Il est beau & bon, & digne de son Auteur; & je voudrois bien en pouvoir orner mes *Nouvelles*; mais deux ou trois raisons m'en empêchent. La premiere est que jai dessein, comme je l'ai insinué dans un des Mois précédens, de donner de tems en tems un Livret extraordinaire, qui sera un Recueil de diverses Pieces Fugitives, que je n'aurai pu inserer dans les *Nouvelles* ordinaires. Je m'y suis engagé auprès de bien des personnes que je considere, dont je n'ai pas emploié ce qui m'en étoit venu; & comme je n'ai point publié leurs petites Pieces, je me suis résolu de réserver toutes les autres semblables pour un Livret à part; d'autant plus qu'on a critiqué que j'aie inséré des Pieces toutes entieres, comme le *Discours de Mr. l'Abbé* DE LA CHAMBRE, une *Lettre de Mr.* SPON, &c. J'excepte ce qui regarde une *Expérience Anatomique*, *Chymique*, &c: car ces sortes de choses sont fort désirées & comme mon Journal en est assez stérile, je n'en laisse guere passer, quand il m'en tombe entre les mains. Il faudroit donc, mon cher Monsieur, que votre Ouvrage attendît mes *Nouvelles extraordinaires*: mais je craindrois que ce ne fût trop attendre (2).

La seconde raison est, qu'on m'a conseillé d'éviter le plus qu'il sera possible, les Matieres de Controverse. Il n'est pas possible de le faire quand des Livres sont publics. Mais, diroit-on, il falloit les éviter à l'égard d'une *Lettre Manuscrite*, dont tous les Noms sont supprimez; & celui du Prélat à qui on écrit, & celui du Répondant. Cela m'oblige de vous dire, que si vous la faites imprimer, je croi que vous ferez bien de n'en pas supprimer ni les Noms, ni les Dates; car les Lecteurs seront tout autrement curieux, quand ils sauront que cela regarde Mr. l'Evêque DE MEAUX.

Ma troisieme raison est, que ce Mois-ci, & celui qui vient, seront pleins, malgré que j'en aie, de Matieres de Controverse: des Livres très-considérables qui vont paroître, ou qui viennent d'éclore, ne me permettant pas de faire la touche. Nous allons avoir tout à la fois dans ce Mois, deux Livres de Mr. JURIEU, qui me feront deux gros Articles. Sans cela, mon cher Monsieur, je passerois sur les deux autres raisons, en considération de la bonté de votre Piece, & de l'amitié, comme de l'estime très-particuliere, que j'ai pour vous.

Je suis très fâché que tant de circonstances contraires me privent de l'avantage que je me procurerois par votre Ecrit. Mais puisqu'il n'y a point d'autre remede, je vous le renvoie aujourd'hui, afin que vous le fassiez imprimer sans retardement.

J'ai été ravi que les *Tables* de Mr. TALENTS m'aient fourni une ocasion de parler des vôtres (3). Comme elles sont en Anglois, je n'ai pu les lire: on me les a laissées quelques jours; mais on me les a redemandées après cela, & ainsi je ne saurois vous les procurer. Comme vous êtes le premier en date, je ne doute pas qu'on ne vous ait copié (4). Je suis, Monsieur, votre, &c.

(1) *La Seduction éludée: ou Lettre de Mr. l'Evêque de Meaux, à un de ses Diocesains,* (Mr. de Vrillac), *qui s'est sauvé de la persécution; avec les Réponses qui lui ont été faites, & dont la principale est restée sans Réplique.*

(2) Mr. Bayle n'executa point le dessein qu'il avoit de donner de tems en tems un suplément à son Journal, quoiqu'il en eût averti le public à la fin des *Nouvelles* de Mai 1686.

(3) Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Janvier 1686, pag. 109, de la seconde édition.

(4) Voici l'Extrait d'une Lettre que Mr. Rou écrivit à Mr. Bayle pour Réponse à ce soupçon qu'il avoit, que les *Tables Angloises n'étoient qu'une Copie* des siennes: *Je ne saurois*, lui dit-il, *me plaindre du procédé de Mr. Tallents, dans la publication de ses* Tables. *Il y a deux innocentes manieres de se servir du travail d'autrui, sans courre risque de passer pour Plagiaire. L'une est de nommer franchement les Auteurs qu'on imite, & sur les pas de qui l'on marche: l'autre est de supprimer véritablement leur nom, mais en copiant leur Méthode d'une façon si visible, qu'il paroît de là qu'on n'a aucun dessein de les priver de la gloire de l'Invention. Mr. Tallents a choisi à mon égard la derniere de ces deux Conduites.*

LET-

LETTRE LXXVI.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le 17 de Février 1686.

LXXVI. ROU. EN homme qui n'a pas trop de loisir, mon cher Monsieur, je ne vous écris qu'un Billet, pour vous remercier de toutes les douceurs obligeantes que vous m'avez écrites. Mais malgré ma brieveté, je vous fais souvenir que nos conventions ne sont pas cela. Si vous voulez m'honorer d'une de vos Lettres, ce doit être pour me donner vos bons Avis & vos judicieuses Critiques, & non pas pour m'encenser.

On m'a dit que vous soupçonnez Mr. DE LARROQUE d'être l'Auteur de la Critique des *Dialogues* de Mr. l'Abbé DE DANGEAU (1). Il est parti de Paris le dixieme de ce mois, pour venir en ce Pais-ci. Il pourra vous désabuser lui-même. Je suis très-sincerement, &c.

LETTRE LXXVII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 10 d'Avril 1686.

LXXVII. ROU. VOici, mon cher Monsieur, ce que Mr. RAINSSANT me répondit le 19. de Mars dernier. Je n'ai reçu la Lettre que ce matin, parce qu'elle étoit sous le couvert d'un homme qui n'étoit pas à la Haye, lorsqu'elle y arriva.

Extrait d'une *Lettre* de Mr. RAINSSANT.

Il y a environ huit jours que je parlai au Roi de l'Ouvrage de Mr. ROU, *dont je lui montrai même une Planche, lui faisant entendre le mérite de cet Ouvrage, & le sujet qui en avoit causé la suppression. Il m'ordonna d'en parler à Mr. le Chancelier, chez lequel je fus dès le lendemain. Il nomma en même tems un Docteur de Sorbonne, pour revoir ces Planches, y corriger ce qui ne s'accorde point avec notre Créance; après quoi on les mettra entre les mains d'un Graveur, qui en fera le débit, cet Ouvrage étant trop beau, pour en frustrer le Public* (2). *Ce que je voudrois tâcher de faire en cette rencontre, seroit qu'il en revint quelque profit à Mr.* ROU; *& c'est à quoi je travaillerai tout de mon mieux. Car d'esperer qu'on eût jamais pû retirer ces Planches, pour les rendre à l'Auteur, c'est ce qu'on n'auroit pû faire à present, qu'on voudroit pouvoir supprimer tout ce qui regarde une Religion contraire à la notre. Obligez-moi d'informer Mr.* ROU *de tout ceci, & l'assurer de mes bonnes intentions pour lui. Je lui écrirai, lorsque j'aurai quelque chose de meilleur à lui mander.*

Voilà, mon cher Monsieur, ce que j'apprens. Le Sieur TROYÈL m'a fait entendre que vous avez des nouvelles encore plus favorables de Mr. le DUC DE MONTAUSIER, & de Mr. DE LA REYNIE. J'en suis ravi. Cependant j'écrirai à Mr. RAINSSANT tout ce que je croirai le plus propre à vos interêts. Je suis, &c.

(6) *Apologie d'un tour nouveau pour les quatre Dialogues de Monsieur l'. bbé de Dangeau Lecteur du Roi. 1 Sur l'immortalité de l'ame. 2. Sur l'existence de Dieu. 3. Sur la Providence. 4. Sur la Religion. Cologne* (la Haye) 1685. in 12. Mr. Jurieu est l'Auteur de cette Critique.

(2) Mr. Rou avoit fait graver à Paris, en 1672. de très-belles Tables Chronologiques: mais quelques personnes animées de l'esprit de superstition, qui a toujours été le fleau de la République des Lettres, ne purent souffrir qu'il y parlât quelquefois selon les idées des Protestans. On saisit ses Planches, & on le fit mettre à la Bastille, d'où il sortit peu de tems après. S'étant retiré en Hollande, il crût pouvoir retirer ses Planches par le crédit des Amis qu'il avoit en France; mais toutes leurs sollicitations furent inutiles. On ne voulut, ni les lui rendre, ni se servir des expédiens qui furent proposez pour les mettre en état d'être données au Public.

LETTRE LXXVIII.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le 19 d'Avril 1686.

Let. LXXVIII. à Mr. Rou.

JE ne manquai pas, mon cher Monsieur, d'écrire hier à Mr. Rainssant, & de lui representer vivement tous vos griefs; le priant même instamment de laisser la chose où elle étoit, plûtôt que de l'*enfourner*, comme il dit. Je ne sai s'il en fera quelque chose. Il me dit dans sa Lettre, que dans l'état où sont les affaires de notre Parti, dont on voudroit même abolir la mémoire, il n'y a point d'apparence, que l'on rende à leur Auteur, des *Tables* qui n'ont été interdites que parce qu'elles favorisoient les Protestans. Il regarde donc comme une chose infaisable de vous les faire rendre en l'état où elles étoient; & néanmoins, comme il trouve que le Public en doit profiter, il croit qu'on les fera corriger, & qu'après cela elles seront renduës publiques; & tout le mieux qu'il croit pouvoir faire pour vous, est quelque dédommagement.

Je vois fort bien qu'il regarde cela comme le seul moien de vous procurer quelque avantage; & je ne sai si Mr. de Montausier osera s'empresser pour le tout; je veux dire, pour la reddition des Planches. J'en doute fort, & ne sai s'il vaut mieux que l'on les remette dans un galetas, que de vous en faire avoir quelque gratification. Outre que si on a une fois insinué aux Puissances, qu'après les Corrections des endroits trop Huguenots, l'Ouvrage sera très-utile au Public, il sera fort malaisé de les faire remettre dans un grenier; sur tout y ayant apparence que ceux qui travailleront à la chose y trouveront bien leur compte; outre cela, dis-je, Monsieur, ce n'est pas une espérance trop prochaine que celle de notre Rétablissement. Ainsi faites bien reflexion s'il ne vaudroit pas mieux tenir quelque chose de present, que d'attendre un avenir incertain. Je vous dis cela à vous, car à Mr. Rainssant, j'en parle comme si absolument vous aimiez mieux n'avoir rien, & qu'on laissât la destinée de vos *Tables* aux Evénemens de la Providence.

Pour ce qui concerne Mr. de Jaucourt, Frere de Mr. le Marquis de Villarnou, j'aurois eu bien de la joie en recevant votre Lettre par ce moien, d'avoir l'occasion de l'assurer de mes très-humbles services. Je m'estimerois très-heureux de lui en pouvoir rendre quelqu'un par raport à ses Etudes. Je ne sai si la chose sera possible, il n'y a nulle place chez Mr. vander Horst, mon Hôte. Toutes ses Chambres sont pleines. Mais si Mr. de Jaucourt demeuroit ici, je tâcherois de ménager quelques momens à certaines heures du jour pour des Entretiens de Philosophie avec lui. J'ai très-peu de loisir, comme vous savez; mais pour des Personnes d'un tel nom, & d'une distinction si vénérable à tous les Protestans, il faudroit bien faire des efforts. Je suis, &c.

LETTRE LXXIX.

LETTRE DE LA

SOCIETE' ROYALE DE LONDRES

A

Mr. BAYLE,

Ecrite par

Mr. le Chavalier Hostkyns, *Secretaire de cette Société.*

A Londres, ce 13. de Mai 1687. V. S.

MONSIEUR,

Lett. LXIX. à Mr. Bayle.

IL y a quelque tems que la Société Roiale, aiant remarqué le soin particulier que vous avez de ramasser tout ce qui se passe de curieux parmi les Gens de Lettres & les beaux Talens pour la Philosophie que vous faites éclater dans vos *Nouvelles*, a souhaité de trouver quelque occasion de vous témoigner ses respects, & de vous engager dans une correspondance, dont,

peut-

peut-être, il se pourra tirer des avantages communs. Car comme nous nous trouvons cantonnez dans cette Ile, où il est fort mal-aisé de rencontrer les Livres qui sont imprimez au delà de la Hollande, & particulierement en Allemagne, & en Italie; nous nous persuadons que par votre moien nous pourrons en avoir connoissance de bonne heure: & le caractere fidelle que vous en donnerez, nous pourra servir d'avis, pour ce qui vaudra la peine d'être demandé & acheté. D'autre côté, l'Angleterre n'est pas présentement sans Savans; & l'on fait imprimer ici fort souvent des choses dont peut-être vous feriez cas, & dont la connoissance ne vous vient que fort tard, quelquefois même point du tout; & nous ne doutons pas qu'il ne vous fût agréable d'en être instruit, dès que ces Livres sont mis au jour. C'est par là que la SOCIÉTÉ tâchera de vous rendre service; & si vous trouvez bon de lui faire plaisir dans l'affaire dont j'ai parlé, on établira une correspondance fixe & certaine, qui ne manquera pas de notre côté. LETT. LXXIX. A Mr BAYLE. LXXXI. A. Mr. ROU.

Pour prémiere marque de l'estime que la SOCIÉTÉ a pour vous, elle vous prie d'accepter un Livre, qu'elle a fait imprimer depuis peu; c'est-à-dire, l'*Histoire naturelle des Poissons*, par feu Mr. WILLOUGHBY (1). Vous le trouverez fort curieux, étant l'Ouvrage d'un grand Connoisseur de la Nature, & aiant été revû par des Personnes qui ne sont gueres moins habiles. Vous en pourrez parler dans vos *Nouvelles* si vous le trouvez à propos (2). Pour ce qu'il vous plaira de répondre, vous n'avez, Monsieur, qu'à l'adresser *au Secretaire de la Société Roiale à Gresham-College, à Londres*; & vos Lettres seront surement renduës à

Votre Serviteur très-humble,

J. HOSKYNS.

LETTRE LXXX.

A

MR. ROU.

A Rotterdam le 24. *Mai*, 1686.

LXXX. ROU. J'Ai lû avec un plaisir extrême, mon cher Monsieur, tous les Manuscrits que vous m'avez communiquez. Ils sont écrits, & avec beaucoup de pureté, & avec force, & avec zêle: j'en pourrois dire beaucoup plus de bien, si je voulois égaler par mes expressions ce que j'en pense.

Voici ce que j'ai reçu ce matin de Mr. RAINSSANT, dont je n'avois eu aucune nouvelle depuis la Lettre que vous savez. Je vous copie mot-à-mot ce qu'il m'écrit tant sur le chapitre de Mr. DE VIVIER, que sur le vôtre. Faites-le lui savoir, je vous conjure.

Extrait d'une *Lettre* de Mr. RAINSSANT.

Vous me feriez beaucoup de plaisir de donner avis à Mr. DU VIVIER, *que j'ai fait tout ce que j'ai pû pour obtenir ce qu'il souhaite; mais toutes mes tentatives ont été inutiles: cependant*, omnem movi lapidem, Deos ipsos adii. *J'ai fait, en un mot, tout ce qu'on peut attendre d'un Ami.*

Quant à Mr. ROU, *je n'ai pas eu meilleur succès de mes démarches, La diversité de Religion est un obstacle invincible, sur tout en ce tems.*

LETTRE LXXXI.

A

MR. ROU.

A Rotterdam, le . . . de Juin, 1686.

LXXXI. ROU. JE n'ai pû trouver aucune voie jusqu'ici, mon cher Monsieur, pour vous envoyer les *Nouvelles* de Mai. Je les joins à ces Vers, qu'on m'a prié de vous rendre.

Mr. RAINSSANT m'a écrit que Monsieur le Duc DE MONTAUSIER lui a parlé de vos *Tables* en homme bien intentionné pour vous & qu'il lui a répondu qu'il en falloit parler à Mr. le Chancelier, de qui elles dépendoient uniquement. Je croi que vous devez engager ce Duc à en parler à Mr. le Chancelier. Tout à vous

(1) *Francisci Willughbeii Armig. de Historia Piscium Libri IV. jussu & sumptibus* Societatis *Londinensis editi*: &c: Oxonii, 1686, in fol.

(2) Mr. BAYLE donna l'*Extrait* de ce *Livre* dans ses *Nouvelles* de *Juin* de la même Année. Voici comment il le commence. *La Société Roiale nous a fait l'honneur de nous envoier ce Livre: il ne se peut rien ajouter ni à la reconnoissance que nous avons, ni à la beauté de l'Ouvrage, soit pour l'exactitude & pour l'étenduë des Recherches, soit pour la netteté & la fidelité des Figures. Mr. Rai, qui a eu le plus part à ce travail, a été fort secouru par d'autres Personnes illustres, qu'il nomme dans sa Préface*, &c.

LETTRE LXXXII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 21. de Juin 1686.

LETTRE LXXXII. A Mr. LENFANT.

J'Ai compris, Monsieur, par ce que m'a dit Mr. LEERS, qui n'est de retour de son Voiage que depuis quatre ou cinq jours, que ma derniere Lettre ne vous a pas été renduë; car si cela eût été, vous ne vous fussiez pas plaint de ma négligence

Mr. JAQUELOT s'est fait admirer ici, & j'ai été charmé de son esprit. Il est passé depuis peu en Angleterre, à ce qu'on m'a dit. C'est sans doute sur la Nouvelle de l'Etablissement d'une nouvelle Eglise, dont Mr. ALLIX sera le premier Ministre. Mr. ALLIX est là dans une très-grande estime. Je souhaite qu'il se serve du bien-heureux loisir qu'il y a,

Deus nobis hæc Otia fecit (1),

pour écrire de beaux Livres, comme il peut. Le Docteur BOILEAU l'a attaqué tout nouvellement, à l'occasion de RATRAMNE, qu'il soutient n'avoir eu que des sentimens conformes à l'Eglise Romaine (2).

Nous avons depuis peu deux *Cours de Théologie*: l'un selon les *Arminiens*, par Mr. LIMBROGH leur Professeur à Amsterdam (3), l'autre selon les *Réformez*, qui est un Ouvrage posthume de Mr. HEYDANUS, autrefois Professeur à Leyde (4). Il étoit Cartésien & Coccéien. Je n'ai pas encore vu comment il manie les Matieres de la Liberté; mais par le Titre des Chapitres, il traite de pur Pélagianisme, le Molinisme & l'Arminianisme. Je pense bien que les Jésuites crieront à la calomnie; ne pouvant pas avec honneur souffrir qu'on les taxe d'une Doctrine, que l'Eglise, qu'ils croient infaillible, a fulminée; mais je ne pense pas que les Arminiens se fassent une affaire de cette accusation. Comme ils n'ont pas meilleure opinion des Anciens Conciles que des Modernes, ils ne feront pas difficulté d'avoüer que PÉLAGE aiant été ignoramment condamné, c'est une marque de saine Doctrine, que d'embrasser la sienne.

Le Pere MALEBRANCHE a le chagrin que ses Livres ne peuvent plus entrer en France, & qu'à cause de cela, personne ne les veut imprimer en ce Païs. L'Inquisition est devenuë effroiable en France contre les bons Livres.

J'apprens que Mr. FABRICE est fort occupé dans les Affaires Politiques, depuis le changement de Maître. A propos de cela, faites-moi la grace de m'instruire d'une chose, dont nos Gazettes nous ont fort parlé. Est-il vrai qu'un Jésuite ait été blessé, faisant l'Esprit dans la Chambre de Mr. l'Electeur Palatin, & lui annonçant, comme de la part de Dieu, de chasser tous les Hérétiques? Je vois ici quantité d'habiles gens, qui n'en doutent pas; quelques autres en doutent, & les uns & les autres seront fort aises d'être assurez de ce qui en est. Ainsi, Monsieur, je vous supplie très-humblement de m'apprendre ce qu'il y a de certain dans cette affaire.

Nous sommes ici dans un grand calme; mais les mauvaises nouvelles, tantôt vraies tantôt fondées sur des conjectures, nous persécutent horriblement. Ainsi, il n'y a nul lieu au Monde où on puisse vivre content; car si le présent vaut quelque chose, vous trouvez des gens d'esprit qui vous prouvent que tout ira mal à l'avenir. Je vous souhaite toute sorte de biens & d'avantages, & suis de tout mon cœur, Monsieur, Votre &c.

(1) Virgilius, *Eclog. I, vers. 6.*

(2) Mr. Allix fit imprimer à Roüen, en 1672. *Ratramne, autrement, Bertram Prêtre, du Corps & du Sang du Seigneur. En Latin & en François*; & y joignit un *Avertissement*, où il prouve par l'autorité de plusieurs Papes, Cardinaux, & savans Théologiens de l'Eglise Romaine, que les sentimens de Ratramne sont contraires à ceux de cette Eglise; & fait voir qu'ils sont conformes à ceux des Protestans. Cependant Mr. le Docteur Boileau, appuyé de quelques autres Théologiens de la même Eglise, entreprit de prouver le contraire, & dans cette vûë, il donna en 1686. une nouvelle Traduction de cet Ouvrage, sous ce titre: *Traité du Corps & du Sang du Seigneur, composé en Latin, il y a plus de huit cens ans, par Ratramne, ou Bertram, Prêtre Religieux de l'Abbaye de Corbie: traduit en François. Avec des Remarques où l'on fait voir, que ce Livre ne contient pas d'autres sentimens, que ceux de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, touchant le Sacrement de l'Eucharistie.* Dans la *Préface*, il s'attache à refuter les raisons de Mr. Allix.

(3) *Theologia Christiana, ad praxin pietatis, ac promotionem pacis unicè directa.* Amstelodami 1686. in 4. Mr. le Clerc en a donné un Extrait fort étendu dans sa *Bibliotheque Universelle*, Tom. II. pag. 21.

(4) *Corpus Theologiæ Christianæ* &c. Lugduni Batavorum 1686. in 4. 2 voll.

LETTRE LXXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, 8 de Juillet 1686.

III. MINU- J'Ai reçu, mon très-cher Monsieur, & votre belle Lettre sur Mr. Spon, & celle que vous aviez donnée au Gouverneur d'un Seigneur Anglois, & l'autre qui est venuë à droiture. Ç'a été pour moi une abondante moisson de Lectures agréables & charmantes. Vous aurez pû remarquer, si vous avez lû les premiers Mois de mes *Nouvelles* de 1686. que Mr. Graverol me communiqua un *Eloge de Mr.* Spon, peu après sa mort, qui fut inséré à la chaude. C'est ce qui m'a empêché de publier votre *Eloge*, qui n'est venu que deux Mois après. J'ai dessein de l'insérer tout entier dans des *Nouvelles extraordinaires*; & en attendant, j'en ai donné un *Abrégé* dans celles du dernier Mois.

L'Homme, dont vous avez eu la bonté de m'avertir de me défier, m'étoit déja venu voir long-tems avant votre Lettre. Je lui trouvai un grand air de présomption; & il me communiqua un *Manuscrit* des *Vies de Corbulon*, &c. Je lui dis que je savois que feu Mr. Spon y travailloit. Il me répondit, qu'à la vérité, il avoit eu cette pensée; mais qu'il avoit donné ensuite cette tâche à lui Mr. de Fers comme aiant plus de politesse de stile, & plus de talent en François. Il ajouta, que si les Amis de Mr. Spon vouloient publier ces *Vies*, comme étant de lui, il se verroit obligé de les revendiquer, & d'en avertir le Public dans les Gazettes. Je ne l'ai vû qu'un quart d'heure; après quoi il s'en alla à la Haye, & depuis cela je n'ai plus ouï parler de lui. Je le préparai à n'espérer pas en ce Païs de grands biens de sa plume; parce que les Libraires ne paient pas fort largement ni les Auteurs, ni les Correcteurs, & ainsi, que son *Manuscrit* ne seroit pas capable de le nourrir deux mois. Je ne sai pas s'il l'a présenté à imprimer.

Vous m'avez fait un plaisir extrême, mon cher Monsieur, de me rendre compte de vos *Promotions*, & de vos Quadrilles de Combatans. Il me semble que je voi briller d'ici les éclairs qui éclatoient dans votre Harangue; & vous devriez enfin vous laisser persuader d'en publier un Recueil. Je suis aussi bien aise d'aprendre les succés de la Dispute Philosophique, Notre ancien Ami Mr. Leger mérite sans doute ce poste; & je voudrois qu'il y en eut deux à remplir, afin que vos désirs pour Mr. Beddevolle fussent accomplis. Je vous supplie de lui faire mille amitiez de ma part, & mille excuses de mon silence, Ses *Essais d'Anatomie* (1) ont été fort goutez; & le Libraire les veut faire mettre en Latin. J'ai beaucoup d'estime pour tout ce qu'il écrit & pense; & je vous prie de l'en bien assurer. Je dois depuis long-tems une Réponse à Mr. Dacier, Ministre dans l'une des Eglises de la Campagne. Je prens la liberté de la mettre sous votre couvert, & de vous supplier de la lui faire donner au plûtôt.

Notre cher Mr. Basnage est ici l'un de nos *Ministres Pensionnaires*. Nous nous régalons souvent de parler de vous, & des belles conversations que vous nous donniez à Geneve. Il cherche occasion de vous envoier un Livre, qu'il vient de publier sur les affaires du tems. Ce sont des *Lettres* à son Eglise (2): il y a mille bonnes choses. Mr. le Clerc se signale de jour en jour par sa hardiesse à imprimer des Hérésies, & à condamner sans rémission, & avec une médisance outrée, dans les Boutiques des Libraires, tous les Auteurs qui ne lui plaisent pas; & cela veut dire beaucoup, & enferme presque tout le monde. Excepté Episcopius, Courcelles, Hammon, & quelque peu d'autres, le reste ne vaut rien selon lui (3). Il réplique à Mr. Simon. Vous aurez pû voir dans l'*Accomplissement des Prophêties* de Mr. Jurieu, que ce Mr. Simon s'est fait des affaires aved lui. On l'a traité comme il le mérite (4); car c'est dans le fond un impie, qui pour faire sa cour aux Persécuteurs de France, s'est déchainé sur nous, comme un Cheval, ou comme un Dogue enragé, dans son dernier Livre (5). Mr. Allix devroit lui apprêter sa sauce.

J'ai cherché Mr. Sismus, mais sans le trouver. Il n'est pas en Ville apparemment. Je vous suis cependant bien obligé d'avoir eu la bonté de vous souvenir de moi. Mr. Smith, Docteur Anglois, a écrit quelque chose depuis peu contre Mr. Simon, au sujet du mot μετουσιωσις, qu'il soutient n'avoir pas été connu des *Grecs* avant deux

(1) *Essais d'Anatomie, où l'on explique clairement la construction des Organes, & leurs Operations mechaniques. Par *** Docteur en Medecine*, Leide 1686. in 12.

(2) *Exhortation à la Repentance: ou Lettres à l'Eglise de *** (Roüen) *sur sa Chute, avec des Prieres pour l'Eglise & pour ceux qui sont tombez; par Mr. B.* Rotterdam, 1686, in 12.

(3) Voyez la *Bibliotheque ancienne & moderne* de Mr. le Clerc Tom I. pag. 215. & l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages*, ubi supr. pag. 136. *& suiv.*

(4) Mr. Simon dans sa *Réponse aux Sentimens de quelques Théologiens de Hollande*, où il prit le nom de *Prieur de Bolleville*, maltraita extrêmement Mr. Jurieu, au sujet de quelques endroits de son Livre intitulé *Préjugez légitimes contre le Papisme*: mais Mr. Jurieu le lui rendit avec usure dans le Chapitre XX. du premier Tome de son *Accomplissement des Prophêties*, intitulé, *Coup de fouet en passant pour un nouvel Interprete de l'Apocalypse, apellé le P. Simon, ou le Curé de Bolleville.* Mr. Jurieu retrancha ce Chapitre, dans la seconde édition de cet Ouvrage, qui est augmentée de près d'un tiers. Cependant Mr. Simon répliqua dans sa *Reponse à la Défense des Sentimens* &c. Chapitre XIII., qui a pour titre, *Réponse en passant à un Libelle publié par le Sieur Jurieu dans son Accomplissement des Prophêties.*

(5) *Réponse au Livre intitulé Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, par le Prieur de Bolleville.* &c. Rotterdam: 1686, in 4.

LETTRE LXXXIII. A Mr. MINUTOLI. & LXXXIV. A Mr. LENFANT.

deux cens ans (6). Il nous est venu de Geneve un Ecrit contre le *Jansénisme*, qui est assez dur & sanglant ; je ne sai si les Jansénistes de ce Païs-ci y répondront. L'Auteur est un Savoiard, Fils d'un Sénateur de Chambéri, & jeune homme (7). Ne sait-on pas l'Auteur de la *Vie de Dom Juan d'Autriche*, imprimée à Geneve depuis peu (8) ; & que dit-on chez vous de *l'Histoire* de votre *République*, par Mr. LETI (9) ; Quel fatras, & quel assemblage de Pieces peu nécessaires à une Histoire, & tout au plus, bonnes pour en grossissant les Tomes, donner lieu à plus d'Etrennes pour les *Epitres Dédicatoires* ! L'Auteur vient d'écumer quelques Princes d'Allemagne, à la Chapuzeau. Je suis tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE LXXXIV.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 9. de Juillet 1686.

LETTRE LXXXIV. A Mr. LENFANT.

JE suis bien fâché, Monsieur, d'être contraint de vous consoler sur une perte aussi considérable, que celle que vous avez faite, par la mort de Monsieur votre Pere, & vous me ferez beaucoup de justice, si vous êtes très-persuadé, qu'outre la raison du mérite du Défunt qui fait que sa mort doit être sensible à tous les honnêtes gens, & principalement quand ils aiment les Lettres & la Religion Protestante, j'en ai une très-particuliere de m'affliger par la part singuliere que vous avez à cette perte & à ses suites. Le bon Dieu veuille vous consoler par sa sainte grace, & vous conserver précieusement.

J'ai été ravi de voir les sentimens Chrétiens, & judicieux, que vous avez marquez à l'occasion de ce que Mr. JACQUELOT vous avoit écrit. J'ai fait part tout aussi-tôt à Mr. JURIEU de vos dispositions & de vos réflexions ; sans lui nommer pourtant la personne dont la Lettre vous avoit donné lieu de me les marquer : & il a été ravi de cela aussi bien que moi. Il doit m'envoier une Lettre, que je joindrai avec celle-ci.

Mr. ALLIX a recouvré tous ses papiers, & tous ses Livres. Il espére, aussi bien que vous, qu'il répondra, & à Mr. BOILEAU, & à Mr. SIMON. Ces deux Docteurs ont bésoin d'être un peu mortifiez, tant ils sont hardis & entreprenans.

Mr. LE CLERC répond à Mr. SIMON ; & son Ouvrage est actuellement sout la presse (1). Il sera de trente feüilles, même forme que le précédent. Si vous voulez conserver l'amitié de Mr. LE CLERC, il faudra vous observer d'une maniere singuliere ; car il est facile à se fâcher, & il ne pardonne rien : il crie éternellement contre l'*Odium Theologicum*, il ne prend pas garde qu'il fait lui-même son Portrait (2).

Quant au Pere MALEBRANCHE, il n'est point, à proprement parler, tombé en disgrace. Tout ce qu'il y a, c'est qu'on croit communément que les Objections de Mr. ARNAUD sont plus fortes que les Réponses du Pere ; & que celui-ci ne trouve plus d'Imprimeurs.

J'approuve votre prudence au sujet de la question que je vous ai faite (3) ; & votre maniere de répondre me feroit seule soupçonner que ce qui s'est dit est vrai. Quand je verrai Mr. BURNET, je le prierai de me montrer ce qu'il en sait. Il fait une Relation de son *Voiage*, & je crois aussi qu'il réfutera VARILLAS (4). Le Sr. MAIMBOURG écrit le *Schisme d'Angleterre*, à ce qu'on m'a dit. Ce sera encore de l'occupation pour Mr. le Docteur (5). Vous savez bien qu'on imprime toutes les *Lettres de* GROTIUS, qui seront un gros *in folio*. Il y a à Paris une Relation curieuse de l'Amérique, qui est principalement destinée aux Avantures des *Boucaniers* (6). Mr. BRUEYS vient d'écrire contre la *Politique du Clergé* (7). Je suis, Monsieur, Votre &c.

(6) *Miscellanea, in quibus continentur*, I *Præmonitio ad Lectorem, de Infantum communione apud Græcos. II. Defensio Libri de Græcæ Ecclesiæ statu contra Objectiones Authoris Historiæ Criticæ super fide & ritibus Orientalibus*, &c. Londini, 1686, in 8.

(7) Ce jeune Auteur se nommoit l'Abbé de Ville. Son Ecrit contre les Jansénistes est intitulé : *Préjugez légitimes contre le Jansénisme, avec une Histoire abrégée de cette Erreur, depuis le commencement des troubles que Jansenius & M. Arnaud ont causez dans le monde, jusques à leur pacification, & une Préface dans laquelle on détermine quel jugement on doit former aujourd'hui des Disciples de Jansénius. Par un Docteur de Sorbonne.* Cologne (Geneve) 1686, in 12. Mr. Arnaud y fit une Réponse intitulée, *Phantôme du Jansénisme, ou Justification des prétendus Jansenistes par le Livre même d'un Savoiard, Docteur de Sorbone, leur nouvel Accusateur, intitulé, Préjugez légitimes contre le Jansénisme*, &c. Cologne (Bruxelles) 1686, in 12.

(8) *Vita di Don Giovanni d'Austria*, &c. Colonia, 1686, in 12.

(9) *Historia Genevrina ; o sia, Historia della Citta, è Republica di Geneva &c.* Amsterdamo 1686, in 12. 5. vol.

(1) *Défense des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, contre la Réponse du Prieur de Bolleville.* Amsterdam, 1586, in 8.

(2) Voyez la *Bibliotheque ancienne & moderne* de Mr. le Clerc Tom. I. pag. 217, 218 ; & *l'Histoire de M. Bayle & de ses Ouvrages*, &c. ubi supr. pag. 140. 141.

(3) Mr. Bayle, dans sa Lettre du 21. de Juin lui avoit demandé, *s'il étoit vrai qu'un Jésuite eût été blessé, faisant l'esprit dans la Chambre de M. l'Electeur Palatin, & lui annonçant, comme de la part de Dieu, de chasser tous les Hérétiques.* Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Loyola Rem P.

(4) Burnet publia à Amsterdam, en 1686, une Relation Angloise de son *Voyage de Suisse d'Italie*, &c ; dont il parut une Traduction Françoise en 1687. Il fit imprimer en même tems, des *Réflextons* sur le IX. Livre de *l'Histoire* de Varillas, lequel traite des Révolutions arrivées en Angleterre en matiere de Religion. Mr. le Clerc traduisit cet Ouvrage en François, & l'accompagra d'une Préface. Varillas fit en 1687. une *Réponse* à la Critique de Mr. Burnet, & Mr. Burnet y opposa une *Défense*, qui fut aussi traduite par Mr. le Clerc, & publiée à l'Amsterdam, en 1688.

(5) Mr. Maimbourg travailloit à *l'Histoire du Schisme d'Angleterre* lorsqu'il mourut le 13. d'Août 1686.

(6) *Histoire des Avanturiers & des Boucaniers* &c. *par Alexandre Olivier Oexmelin.* Paris 1686, in 12, 2. vol.

(7) *Réponse aux plaintes des Protestans contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Eglise, & où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le Livre intitulé, la Politique du Clergé de France, & dans les autres Libelles de cette nature.* Paris 1686, in 12.

LET-

LETTRE LXXXV.

LETTRE DE LA SOCIETE' DE DUBLIN. A Mr. BAYLE.

Ecrite par

Mr. le Docteur SMYTH, (*) *Sécrétaire de cette Société.*

VIR ORNATISSIME,

LXXXV. BAYLE. *CUm pro ea, quâ Rem Litterariam foves humanitate, infantilia nostra conamina favore non vulgari respexeris; & Literis ad eruditissimum Doctorem* SYLVIUM *conscriptis, singulares erga nos affectus significaveris: æquum duxit* SOCIETAS DUBLINIENSIS, *& pro eo, quo ego fungor munere, necessarium habui, summa quâ tantum Virum prosequimur observantiæ, hac qualia qualia conari testimonia. Primam adhuc agimus Infantiam, & si quos edere contigit feliciores vagitus, nos nostraque tuis permultum debere præconiis grato animo omnes agnoscimus; & benè viximus, quibus aliquid tanti nominis Viro dignum concipere licuit, & qui perficiendo pares eramus. Rogas ut ad te nostra mittantur; lubenter accedimus; haud dubitantes nobis perinde eventurum, ut apud Indos mercaturam exercentibus, qui viles nugas auro nobiliore commutant; tenuiora nostra tentamina utilioribus Orbis Litterati Inventis donabis. Cumque ipse sis Scientiarum Artiumque fons & scaturigo, liceat nobis inde unum derivasse rivulum, unde omnes tam feliciter hauserunt. Ut summatim dicam, amicitiam, eamque perpetuam, offers, quam pergrato animo amplectimur; & si quicquam ad utiliores Scientias promovendas studia nostra votaque conferant, gratulabimur nobis subortam esse novam amicitiæ redintegrandæ materiam, quam sacram, & inviolatam nos servaturos uno ore vovemus omnes: ideòque nostri memor vive & vale, & habeas tibi officiis omnibus.*

Devinctissimum

EDW. SMYTH,

Societati Dubliniens. à Secretis.

Dublinii 1 Id. Decemb. A. D. 1686.

LETTRE LXXXVI.

A LA REINE CHRISTINE (1).

A Rotterdam, le 14. de Novembre 1686.

MADAME,

LXXXVI REINE CHRISTINE. JE ne prendrois pas la hardiesse d'écrire aujourd'hui à *Votre Majesté*, si une personne, qui a l'honneur d'être à son service, ne m'eût conseillé de le faire, & de lui envoier une Copie d'une de ses Lettres, qui m'est tombée entre les mains. J'ai crû, Madame, qu'un conseil comme celui-là justifieroit ma témérité; & que je devois profiter de cette occasion de témoigner à la

(*) Il a été depuis Evêque de Down & Connor en Irlande.

(1) La Reine Christine ayant témoigné dans une Lettre au Chevalier de Terlon, qu'elle désapprouvoit la Dragonnade des Protestans en France; Mr. Bayle, qui avoit vû cette Lettre imprimée, en parla dans ses *Nouvelles* du mois d'Avril 1686: il l'inséra dans celles de Mai, & dans le mois de Juin, il remarqua que le jugement qu'on y faisoit des Persécutions de France, étoit *un reste de Protestantisme*. Un inconnu, qui se disoit *un des Serviteurs* de cette Princesse, écrivit là-dessus à Mr. Bayle une Lettre très-aigre & très-insultante. Il lui reprocha de n'avoir pas parlé de la Reine de Suede avec le respect qui est dû à une Tête couronnée: & le censura d'avoir dit, que les sentimens qu'elle faisoit paroître dans sa Lettre au Chevalier de Terlon, étoient *un reste de Protestantisme*. Mr. Bayle répondit à ces accusations dans les *Nouvelles* du mois d'Août: mais sa Réponse ne satisfit pas entierement l'inconnu; & il suggéra à Mr. Bayle de s'adresser lui même à la Reine de Suede pour se justifier, ce qu'il fit par cette Lettre.

LET. LXXXVI. A LA REINE CHRISTINE & LXXXVII. A MR. BAYLE.

la plus illustre Reine du monde, mon très-profond respect. Je ne sai pas le nom de celui qui me procure ce glorieux avantage. Il n'a trouvé à propos de se faire connoître à moi, que par le Titre d'*un des Serviteurs de Votre Majesté*; & il faut lui rendre ce témoignage, qu'il répond par son zêle pour vos intérêts à la qualité qu'il se donne.

C'est de lui que j'ai appris qu'il y avoit certaines choses dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, qui ne paroissoient pas conformes au respect que tout le monde doit à *Votre Majesté*, non seulement à cause de ses qualitez heroïques & extraordinaires, mais aussi à cause du rang sublime où Dieu l'a fait naître. Comme j'étois innocent, je fus saisi d'une surprise que je ne saurois exprimer, & en même tems d'une douleur accablante, lorsque je vis qu'on interprétoit mes paroles d'une maniere si opposée à mes véritables intentions, & à tout ce que le sens commun doit inspirer à toute personne raisonnable. Car, Madame, y a-t-il un homme, qui ait tant soit peu de lumiere & de raison, qui ne sache la Gloire presqu'infinie qui environne *Votre Majesté*, & les hommages respectueux que toute la Terre lui doit; & quand on est capable d'oublier son devoir à cet égard, quelle honte ne doit-on pas se faire à soi-même? Je puis protester à *Votre Majesté*, que depuis que je sais lire, je sai qu'elle est l'admiration de tout l'Univers pour elle, & qu'il n'y a point d'homme de Lettres qui soit plus pénétré & plus rempli des justes éloges que les Savans lui ont donnez.

Ainsi je n'avois garde de rien dire, ni de rien penser que je crusse contraire à ce qui est dû à une si grande Reine. Ma douleur fut donc très-grande, quand je sus que des personnes, qui ont l'honneur d'être au service de *Votre Majesté*, me trouvoient coupable. J'ai aussi-tôt travaillé à ma justification, & j'apprens, Madame, qu'à peu de chose près, *Votre Majesté* s'est déclarée pour mon Apologie. C'est ma plus grande consolation; & je suis très-assûré qu'il ne me sera pas plus difficile de faire voir en tout mon innocence, quand il plaira à *Votre Majesté* de me faire savoir ses ordres.

La seconde Lettre, que j'ai reçuë sur ce sujet, me marque une chose que *Votre Majesté* veut que je rende publique. C'est qu'elle renonça à la Religion de sa naissance, *dès qu'elle eut l'âge de raison*. Si *Votre Majesté* me l'ordonne je publierai encore ce nouvel Eclaircissement; mais j'ai crû, que puisque je me donnois l'honneur, par le conseil d'un de vos Ministres, d'envoier à *Votre Majesté* la copie d'une Lettre, & en même tems de lui rendre mes hommages les plus humbles, je devois attendre ce qu'il lui plaira de me faire commander. Je supplie très-humblement *Votre Majesté* de me pardonner tout ce qui me peut être échappé, qui a donné sujet de mal juger de mes intentions; & je lui proteste le plus sincerement du monde, que ma plus forte passion est de témoigner à toute la Terre l'admiration, la vénération, & la soumission profonde, avec lesquelles je suis, &c.

LETTRE LXXXVII.

REPONSE DE LA REINE CHRISTINE A MR. BAYLE.

A Rome, ce 14. Décembre 1686.

MONSIEUR BAYLE.

LET. LXXXVII. A MR. BAYLE.

J'Ai reçu vos excuses, & j'ai bien voulu vous témoigner par la présente que j'en suis satisfaite. Je sai bon gré au zêle de celui qui vous a donné occasion de m'écrire, car je suis ravie de vous connoître. Vous témoignez tant de respect & d'affection pour moi, que je vous pardonne de bon cœur; & sachez que rien ne m'avoit choquée que ce *Reste de Protestantisme*, dont vous m'accusiez. C'est sur ce sujet que j'ai beaucoup de délicatesse; parce qu'on ne peut m'en soupçonner, sans offenser ma Gloire, & m'outrager sensiblement. Même vous feriez bien d'instruire le Public de votre erreur & de votre repentir (1). C'est ce qui vous reste à faire pour mériter que je sois entierement satisfaite de vous.

Pour la *Lettre* que vous m'avez envoiée, elle est de moi sans doute; & puisque vous dites qu'elle est imprimée, vous me ferez plaisir de m'en envoier des Exemplaires. Comme je ne crains rien en France, je ne crains aussi rien à Rome. Mon bien, mon sang, & ma vie même, sont dévouez au service de l'Eglise; mais je ne flate personne, & ne dirai jamais que la vérité. Je suis obligée à ceux qui ont voulu publier ma *Lettre*; car je ne déguise pas mes sentimens. Ils sont, graces à Dieu, trop nobles, & trop dignes, pour être désavouez. Toutefois, il n'est pas vrai que cette *Lettre* soit écrite à aucun de mes Ministres. Comme j'ai des envieux & des ennemis, j'ai aussi des amis & des serviteurs par tout; & j'en ai peut-être en France, mal-

(1) C'est ce que Mr. Bayle fit à la tête de ses *Nouvelles* de *Janvier*. 1687.

malgré la Cour, autant qu'en lieu du monde. Voilà la pure vérité; c'est surquoi vous pouvez vous régler.

Mais vous n'en serez pas quitte à si bon marché que vous le croiez. Je veux vous imposer une pénitence, qui est, qu'à l'avenir vous preniez le soin de m'envoier des Livres de tout ce qu'il y aura de curieux en Latin, en François, en Espagnol, ou en Italien, & en quelque matiere & science que ce soit, pourvû qu'ils soient dignes d'être vûs. Je n'en excepte pas même les *Romans* ni les *Satyres*; & sur tout, s'il y a des *Ouvrages de Chymie*, je vous prie de m'en faire part au plutôt. N'oubliez pas aussi de m'envoier votre *Journal*. Je fournirai à la dépense que vous ferez. Il suffit que vous m'en envoyez le Compte. Ce sera me rendre le plus agréable & le plus important service que je puisse recevoir. Dieu vous prospere.

CHRISTINE ALEXANDRE.

LETTRE LXXXVIII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 3. de Février 1687.

CEssez, je vous en conjure, Monsieur, de vous imaginer que vous aïez rien écrit, au sujet de Mr. Jurieu, qui lui ait déplu, ni à moi. Tout ce que vous en disiez étoit si sage & si judicieux, qu'il eût fallu être bien déraisonnable pour s'en plaindre. Je ne manquerai pas de lui faire vos complimens dès demain, que j'irai chez lui. Il seroit à souhaiter que de malhonnêtes gens n'eussent pas l'insolence de publier des Libelles contre lui: mais que voulez-vous? c'est la destinée des grands hommes, & pour lui il a cette consolation que le Sieur de Versé est le seul qui ait osé se commettre (1). Or vous connoissez le Personnage.

Je n'ai point encore songé à quitter ma fonction de *Journaliste*, & ainsi l'avis qu'on vous en a donné n'a nul fondement. Je ne m'étonne point qu'il y ait tant de fausses nouvelles sur des sujets considérables, lesquelles sont forgées *secundum se totas*, puisque sur une bagatelle comme celle-ci, il y en a de cette espece. Il est certain que ce bruit a été inventé entierement: car pour n'avoir pas été inventé, il faudroit que j'eusse dit à quelqu'un, ou sérieusement, ou en raillant, que j'avois dessein de quitter: ou bien que le Libraire l'eût dit, & même en ce dernier cas ce seroit la même chose, puisque ce seroit le Libraire, qui auroit forgé cela, étant certain que je n'ai dit à ame qui vive que j'eusse ce dessein, & qu'au contraire, en toutes occasions j'ai témoigné sur cela ma pensée qui est de continuer jusques à ce que j'en sois las, & il n'y a pas apparence que cela soit de long tems, parce que de toutes les occupations que je saurois prendre, c'est celle qui revient le mieux à mon humeur (2). Vous êtes trop obligeant & trop bon Ami, Monsieur, de me conter là-dessus les douceurs que vous me contez.

Je trouve très-beau, digne de vous, & fort du tems, le dessein que vous avez de traduire St. Cyprien, ou du moins une partie (3). Vous savez, sans doute qu'il y a une Traduction Françoise de cet Auteur par Mr. Lombert, qui est fort estimée, & que vous consulterez assurement. Vous avez aussi les *Dissertationes Cyprianicæ* de Mr. Dodwel, qui pourront vous ouvrir une carriere bien large, pour vos Notes Historiques & Critiques. Encore un coup, je suis ravi que vous emploiez à cela votre talent; & ne m'épargnez pas, si vous avez besoin de quelque chose de ce Païs.

Ces Messieurs de Londres ont une étrange démangeaison d'imprimer. On leur attribuë un *Commentaire Philosophique* sur les Paroles de Saint Luc, *Contrains-les d'entrer* (4), qui en faisant semblant de combatre les Persécutions Papistiques, va à établir la Tolérance des Sociniens. Ils ont publié encore tout de nouveau des *Entretiens de Theologie*, où ils ont fort maltraité feu Mr. Claude (5).

Les

(1) Mr. Jurieu ayant publié un *Factum* plein d'invectives & d'accusations infamantes, contre Mr. Aubert de Versé, celui-ci se défendit par un Ecrit intitulé: *Manifeste de Maitre Noël Aubert de Versé Docteur en Médecine, & ci-devant Ministre de la Religion P. Réformée, Bourgeois de la Ville d'Amsterdam: contre l'Auteur Anonyme d'un Libelle diffamatoire, intitulé, Factum, pour demander justice aux Puissances contre le nommé Noël Aubert, dit de Versé, atteint & convaincu des crimes d'impureté, d'impiété, & de blasphême.* Ce manifeste est daté d'Amsterdam le 7. de Janvier 1687. & contient 24. pages in 4.

(2) Une fiévre lente dont Mr. Bayle fut attaqué peu de tems après, l'obligea de discontinuer son Journal, & de publier incomplettes les *Nouvelles* de *Février* 1687.

(3) Mr. Lenfant publia en 1688 un Volume de *Lettres Choisies de St. Cyprien aux Confesseurs & aux Martyrs: avec des Remarques Historiques & Morales*, où l'on trouve plusieurs circonstances de l'Histoire Ecclesiastique, de la vie & de la mort de St. Cyprien. Amsterdam 1688, in 12.

(4) *Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, contrains-les d'entrer; *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par la contrainte, & l'on réfute tous les sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que S. Augustin a faite des Persécutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruges par M. J. F.* A Cantorbery chez Thomas Litwel 1686 in 12. Quoique cet Ouvrage soit de Mr. Bayle, il ne l'a jamais avoué publiquement. Il a même pris toute sorte de précautions pour n'en être pas reconnu l'Auteur.

(5) L'Ouvrage dont Mr. Bayle parle ici, est intitulé: *Conversations sur diverses matieres de Religion, où l'on fait voir la Tolérance que les Chétiens de différens sentimens doivent avoir les uns pour les autres; & où l'on explique ce que l'Ecriture nous dit des Alliances de Dieu, de la Justification, & de la certitude du salut: avec un* Traité de la Liberté de conscience, *dédié au Roi de France & à son Conseil.* Philadelphie, (*Amsterdam*), 1687, in 12 Mr. le Cene est Auteur de ces *Conversations*. Il avoit eu en France quelque démêlé avec Mr. Claude Ministre de Charenton. Au reste, le *Traité de la Liberté de Conscience*, qu'on trouve dans ce volume, est une Traduction de l'Ecrit du fameux Crelhus, imprimé en 1637. sous ce titre: *Junii Bruti Poloni Vindiciæ pro Religionis Libertate.*

LETTRE LXXXVIII. A Mr LENFANT, LXXXIX. A Mr. CONSTANT. & XC. A Mr. LENFANT.

Les affaires de ce Païs sont assez tranquilles. La plupart des Ministres sont placez passablement bien; quelques-uns fort doucement. Vous savez que Mr. JAQUELOT est à la Haye. Je n'ai sû que depuis peu qu'il est l'Auteur d'une *Réponse à la Pastorale de Mr. de Meaux*. Mr. BENOIT nous a donné une belle *Apologie pour la Retraite des Ministres*. Adieu, Monsieur; aimez-moi toujours, & me croiez Votre, &c.

LETTRE LXXXIX.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 22. de Mars 1688.

LETTRE LXXXIX. A Mr. CONSTANT.

J'Etois sur le point de répondre, mon cher Monsieur, à l'agréable & très-obligeante Lettre, que je reçus de vous par un Libraire qui venoit de Geneve, lorsque je tombai malade, il y a plus de 13. mois. Depuis ce tems-là, je n'ai fait que traîner & languir, & je commence seulement à ce retour de Printems à pouvoir reprendre un peu d'exercice Littéraire. A mon retour d'Aix-la-Chapelle, où j'avois été boire les Eaux, je trouvai ici Mr. votre Fils, & j'appris en même tems que le Livre dont vous m'avez fait présent avoit été remis en mon absence à Mr. DE BEAUVAL, qui faisoit déja un Journal des Savans (1). La joie que j'eus de voir Mr. votre Fils fut extrême; mais malheureusement pour moi, j'étois quasi hors d'état encore de parler beaucoup sans exciter ma petite Fievre lente; ce qui a été ma continuelle persécution durant ma maladie; pour peu que je me mêlasse de conversation, j'empirois mon mal.

Je vous remercie de tout mon cœur de votre *Abregé de Politique* (2). C'est une Piece digne de votre esprit, & de votre érudition, que vous savez que j'ai toûjours louée en vous avec une estime & une sincérité singuliere. Mr. de BEAUVAL en a fait mention dans un de ses Journaux (3). Je me fais une joie de ce que desormais le peu d'occupations que j'aurai me permettra de lier un Commerce de Lettres plus régulier avec vous; & si à cela je pouvois joindre l'avantage de pouvoir vous rendre, ou à vos amis, mes petits services, rien ne manqueroit à ma joie. Faites-m'en naître les occasions, & soiez persuadé, mon cher Monsieur, que je suis avec une sensibilité & cordialité qui ne se peut exprimer, Votre &c.

LETTRE XC.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam le 20. Juillet 1688.

LETT. XC. A Mr. LENFANT.

VOus me faites bien de l'honneur, Monsieur, de vous souvenir, comme vous faites, d'un homme quasi mort au monde, & effacé de la mémoire des vivans. Cette marque de votre amitié est capable de me résusciter; & parlant sans figure, je puis vous protester que j'en ai senti une joie très-particuliere.

Ce fut pour moi un surcroit de mortification très-grand, que de me voir incapable d'écrire des Lettres sans m'incomoder beaucoup, lors que je reçus votre derniere, il y a plus d'un an. Je chargeai le Sr. DESBORDES de vous faire mes excuses. Depuis ce tems-là, j'ai fait un Voiage à Cleves, un autre à Aix; & à mon retour ici, je me suis plongé tout l'Hyver dans un Quiétisme le plus grand du monde, ne lisant ni n'écrivant pas une panse d'a. Enfin, quand j'ai cru m'être assez reposé, je n'ai repris le travail, que pour mes Leçons de Philosophie, d'abord Publiques, & puis aussi Particulieres; & à l'égard du reste, j'ai gardé & je garde encore une pleine & parfaite oisiveté.

C'est la raison, Monsieur, pour laquelle je ne vous ai pas écrit: car, sans doute, vous auriez été un des prémiers à qui j'aurois renouvellé les assurances de mon amitié, & de mes très-humbles services, si je m'étois remis dans mes commerces.

C'est par cette même raison que je ne puis encore vous parler qu'en gros de votre Ouvrage sur

(1) *Histoire des Ouvrages des Savans.* Ce Journal commença au mois de Septembre de l'année 1687, & il a été continué jusqu'au mois de Juin 1709.

(2) Il y a eu deux editions de ce Ouvrage: la premiere en 1686; & la seconde qui est fort augmentée; en 1687.

(3) Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Janvier 1688, Art. XIV. pag. 136.

sur St. CYPRIEN. Je ne me suis pas encore remis à lire : je ne parcours pas même les Journaux ; & de peur que je ne me sente tenté de rompre le doux charme de la paresse, je vai rarement chez les Libraires : ainsi je ne sai point ce qui se passe de nouveau chez eux. Le hazard fait quelquefois que j'entens dire qu'il court tel & tel Livre. Je puis vous assurer que ce que j'ai oüi dire du vôtre à des Connoisseurs, vous est tout-à-fait avantageux ; & ce que j'en puis dire de mon chef, c'est que j'y ai trouvé bien de la délicatesse, & de l'érudition très-judicieuse. Je vous en en parlerai plus en détail une autre fois.

Monsieur JURIEU est à la Haye depuis un mois, & a été obligé d'interrompre tous ses travaux jusques à ce que sa santé, & sa tête principalement, fussent remises. Il se porte mieux, Dieu merci, & va revenir au premier jour. Je crains qu'il n'ait pas la force de résister à la tentation de reprendre ses Etudes, dès qu'il se sentira le moins de forces, & il faudroit qu'il attendît un parfait & long rétablissement. Mr. JACQUELOT est en langueur depuis assez long tems, & l'on commence à craindre pour sa vie. Ce seroit une grande perte. Je prie Dieu de vous conserver précieusement : c'est le veu que fait avec beaucoup d'amitié & d'estime, Monsieur, Votre, &c.

LETT. XC. A Mr. LENFANT & XCI. A Mr. CONSTANT.

LETTRE XCI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 29 de Juillet 1688.

XCI. A [CONS]TANT

J'Ai reçu avec un plaisir que je ne saurois vous exprimer, mon très-cher Monsieur, le nouveau, présent qu'il vous a plû de me faire accompagné d'une Lettre extremement tendre & enjouée ; & je vous prie de vous faire de ma reconnoissance la plus grande idée que vous pourrez : ce n'est que par là que vous la concevrez telle qu'elle est.

Les Traitez que vous avez choisis de CICÉRON sont mes délices depuis long-tems (1) ; & si je n'avois pas été engagé à des occupations, qui ne me permettoient pas de m'arrêter sur un même Livre, j'aurois fait des *Offices* de CICÉRON & des autres Pieces, dont on les assortit ordinairement, mon Livre de poche. Les Notes que vous y avez jointes, sont judicieuses & savantes, & peuvent servir de beaucoup au Lecteur. Le Commentaire que Mr. GRAEVIUS en a publié depuis un an, est proprement un ramas de quantité d'autres qu'il donne tout entiers, & non par fragmens comme faisoit SCHREVELIUS, qui s'en aquitoit en homme de mauvais goût, nous donnant le pire bien souvent, & laissant dans la source le meilleur. Il est vrai aussi, que Mr. GRAEVIUS fournit quelquefois des Notes parmi le grand nombre des plus anciens & celebres Commentateurs qu'il ramasse.

Je suis bien aise d'avoir appris des nouvelles de Monsieur votre Ainé, & du Cadet aussi, dont vous me faites esperer un voïage en ces Provinces. Je me ferai un devoir tout particulier de vous marquer en sa personne l'estime & l'amitié singuliere que j'ai pour vous.

Suivant, comme je fais, l'ordre de votre Lettre, je me trouve à l'endroit où vous me demandez des nouvelles de Rotterdam, & nommément des Démêlez de Mr. JURIEU, & des prétentions de Mr. CHAUVIN, & des occupations de Mr. DE BEAUVAL.

Quant au premier point, j'ai à vous dire, Monsieur, qu'il faut que la Renommée ait joué son jeu accoutumé, en vous parlant des Démêlez de Mr. JURIEU ; car c'est une chose qui nous est ici inconnuë. On a fait quelques Remarques sur son *Accomplissement des Prophéties* ; les Synodes Flamans ont presenté un *Mémoire* au Wallon, afin qu'on censurât sa Doctrine sur le *Regne de mille ans*, mais tout cela s'en est allé en fumée ; & il y a long-tems qu'on n'en parle plus ; outre qu'au fond cela n'agueres fait d'éclat ici (2).

Pour

(1) Mr. Constant avoit fait imprimer à Geneve, avec des Remarques les Traitez de Ciceron, *de Officiis*, *de Senectute*, *de Amicitia*, *Paradoxa*, *& Somnium Scipionis* : 1688, in 12.

(2) Mr. Jurieu publia en 1686. un Livre intitulé, *L'Accomplissement des Propheties, ou la délivrance prochaine de l'Eglise. Ouvrage dans lequel il est prouvé que le Papisme est l'Empire Antichrétien ; que cet Empire n'est pas éloigné de sa ruine ; que cette ruine doit commencer dans peu de tems ; que la persécution presente ne peut durer plus de trois ans & demi ; après quoi commencera la destruction de l'Antéchrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siecle, & s'achevera dans le commencement du siecle prochain ; & enfin le Regne de Jesus-Christ viendra sur la terre. Par le S. P. J. P. E. P. E. Th. A. R.* (C'est-à dire, *par le Sieur Pierre Jurieu, Pasteur & Professeur en Théologie à Rotterdam*). Rotterdam, in 12, 2. voll. Il y prédisoit que la *Persécution* des Réformez en France *ne pouvoit durer plus de trois ans & demi* ; *que la Réformation seroit établie par autorité royale*, & *que la France renonceroit au Papisme : & le Royaume se convertiroit*. Ainsi il s'érigea en Prophête. & infatua de ses Visions une infinité d'esprits foibles, dont elles flattoient les désirs & les espérances. Quelques Ministres écrivirent contre le systême ; mais sans se nommer. Mr. Philipot l'attaqua sur son Hypothese touchant les *Phioles* dans des *Eclaircissemens sur l'Apocalypse de S. Jean, au sujet de l'effusion des Phioles*, &c. On réfuta aussi son opinion sur le Regne de mille ans, dans un Ecrit intitulé, *Lettre adressée à Mr. Jurieu, touchant le Regne de Jésus-Christ sur la terre, &c. Par H. D.* Mr. Jurieu se défendit par un Livre publié en 1687, sous ce titre : *Apologie pour l'Accomplissement des Propheties, où l'on répond aux objections qui ont été faites sur cet Ouvrage.* Cette Apologie ne faisoit que de paroître, lorsque Mr. Gousset, Ministre à Dordrecht, donna un *Examen des endroits de l'Accomplissement des Prophéties de Mr. J. qui concernent la supputation des tems ; & de quelques autres endroits considerables ; par lequel il paroît que l'on ne peut compter sur ses explications. Avec un semblable examen de son Apologie nouvellement imprimée.* Mr. Philipot publia une *Défense des Eclaircissemens sur l'Apocalypse de S. Jean, au sujet de l'effusion des Phioles, contre l'Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties*. Cet ouvrage fur censuré par les Synodes. Voyez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 6. d'Octobre 1692.

Lett. XCI. a Mr. Constant & XCII. a Mr. Lenfant

Pour Mr. Chauvin, je n'ai à vous dire autre chose, si ce n'est qu'il eût été bien aise que Messieurs les Magistrats lui eussent donné, avec quelques appointemens, la commission d'enseigner la Philosobhie. Mais quoique pendant ma Maladie, mes Ecoliers aiant souhaité d'achever le *Cours* que je leur avois commencé, & aiant obtenu la permission de se le faire achever par Mr. Chauvin avec Disputes & Leçons Publiques, cela ait donné lieu à Mr. Chauvin de faire les fonctions de Professeur quelques mois; la chose en demeura là, dès que ces Ecoliers eurent achevé ce Cours, & il ne s'est point fait d'autres Leçons Publiques, jusqu'à ce que j'aie repris mes fonctions. Je souhaiterois que Mr. Chauvin, qui est un fort honnête homme & habile Philosophe, trouvât nos Magistrats aussi ardens pour la Protection des Muses qu'ils le seroient ailleurs. Il tient des Pensionnaires, & leur fait de bonnes Répétitions, & j'ai l'un de mes meilleus Disciples logé chez lui.

A l'égard de Mr. de Beauval, il est Frere de Mr. Basnage, que vous avez vû à Copet. Mr. de Flottemanville, leur Cousin, est Ministre à Zutphen, & va publier quelque chose contre Baronius (3).

Puisque vous avez la bonté de vouloir être instruit de l'état de ma santé, je vous dirai, mon cher Monsieur, qu'elle est assez bien rétablie, Dieu merci : mais je veux être long-tems sans songer à être Auteur, & me ménager plus que je n'ai fait. Rien ne pourroit m'être plus utile ni plus avantageux pour me bien porter que d'avoir avec qui m'égaïer, comme quand j'étois à Copet, dans les Promenades que nous faisions ensemble. J'ai ri cent fois de mémoire de notre bon *Januâ Linguarum*, &c. Mais ce que vous m'avez marqué de Mademoiselle Falque, m'a fait souvenir qu'un certain Mr. Lagneau, qui craïonnoit à Copet, & qui savoit quelque chose de Géomance & de Chiromancie, étant chargé, selon la priere qu'on m'en avoit faite, de tirer une figure de Géomance, sur cette Question; *An nuptura sit* ? (il s'agissoit de Mademoiselle Falque, mais il ne le savoit pas), me répondit que *non*, apres avoir fait ses Calculs & son Opération Géomantique. Je fus surpris de voir qu'il eût prédit une chose si apparente, & je vois trop pour l'interêt de la personne, qu'elle aura son accomplissement. C'est une vie bien ambulante que celle de cette Demoiselle; & sa Camarade, Mademoiselle Marcombe, avoit pis fait, puisqu'elle avoit poussé jusqu'en Amérique.

La vieillesse est une étrange chose, quoiqu'en dit Caton dans le Traité, que vous avez si bien orné de Notes. Mais, par bonheur, ni vous, Monsieur, ni votre chere Compagne, que j'embrasse ici de tout mon cœur, n'y êtes pas encore. Vous aurez & moi aussi du répit; & le moien de la reculer, ce seroit de n'avoir pas des chagrins, tels qu'on en a sonvent dans les Académies. J'en suis si persuadé, que je n'ai jamais voulu me fourrer, comme j'aurois pû, dans celles de ce Païs-ci : car n'étant pas endurci à leurs factions & jalousies & aux querelles inévitables, je serois séché sur pied, si je m'y étois frotté.

Je n'ai appris que par vous la mort de Mr. le Comte de Dhona. C'étoit un fort bon Seigneur, plein de religion & d'esprit : & Madame la Comtesse, rare exemple de vertu & de piété, mérite de vivre long-tems, s'il n'est mieux pour elle de sortir de cette vie. Je suis, &c.

LETTRE XCII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 12. d'Octobre 1688.

Lett. XCII. a Mr. Lenfant.

Peu de jours aprés ma précédente, Monsieur, je fut touché d'un sensible déplaisir en apprenant l'irruption qui se faisoit au Palatinat, & depuis cela, comme le mal est allé en augmentant, j'ai ressenti redoubler mes allarmes; me représentant surtout ce qu'auront à craindre de nouveau ceux qui avoient cherché là un asyle, & en général les périls de la bonne cause, & en particulier les interêts de mon ami, qui me seront toujours extrêmement chers.

Ce que j'apprens de la bonne disposition où sont les Pasteurs de faire bien leur devoir me réjouit, & je prie Dieu de leur donner toutes les assistances qui leur seront nécessaires; outre la gloire qu'ils acquerreront devant Dieu & devant les hommes, il est certain que ce leur sera une puissante recommandation en ce Pais-ci, où sans doute ils tourneront leurs pas s'il le faut, & où selon toutes les apparences, on sera plus en état que jamais de secourir & de maintenir les persécutez & leur cause.

Nous verrons, sans doute, bien-tôt quelque grand Evénement. Les forces qu'on a mises en Mer, & qui ont déja fait voile pour la plupart vers l'Isle voisine, sont prodigieuses; & comme elles trouveront là une infinité de Correspondans, jugez quelles en seront les suites. On compte si bien là-dessus, & ensuite tant de Victoires pour l'année qui vient, qu'on ne fait ici nul cas ni des conquêtes déja faites au Palatinat, ni de celles qui pourront être ajoutées à celles-là avant la prise des Quartiers d'hiver. *Cela*, dit-on hautement, *n'est pas la grande affaire, & tombera aisément par le succès que l'on se promet.* Il n'est pas jusqu'au Pape que l'on ne compte parmi les Alliez formidables à la France. Mais comme ceux

(3) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Basnage, Rem. B. & D. Voyez aussi le *Suplément* à la Rem. D.

eux qui souffrent déjà, ou qui sont prêts à souffrir, ne laisseront pas en attendant ces grandes Révolutions, de passer de mauvaises heures; je puis vous protester que je sens leurs épreuves fort vivement parmi les allégresses publiques que l'on goûte déjà par avance en ces quartiers: & je proteste à mon Ami, que j'ai toûjours la vûë sur lui, & que je lui offre absolument tout ce qui dépend de moi; prêt à lui témoigner en toutes rencontres combien je l'aime & l'estime.

Tout ce qui se fera par cette République en faveur du Palatinat, ne sera sans doute qu'indirect; c'est-à-dire par diversion; & sur tout, changement avenant ailleurs, comme on l'augure. Mais cela ne laissera pas de produire de grands effets, puisque par ce moien l'Allemagne ne trouvera qu'une médiocre résistance.

J'assûre de mes très-humbles services les deux Pasteurs que vous m'avez nommez: je les aime & les honore de tout mon cœur. Je suis, Monsieur, tout à vous.

LETTRE XCIII.

A

Mr. LENFANT.

à Berlin.

A Rotterdam, le 13. de Janvier 1689.

VOtre derniere Lettre, Monsieur, m'a donné beaucoup de satisfaction, en m'apprenant votre arrivée à Berlin; ce que je souhaitois de savoir, pour n'être plus en inquiétude à votre sujet; & on a raison de l'être, quand on sait que ses Amis font des Voiages parmi tant de gens de guerre. J'aurois plûtôt répondu, si j'avois eu des nouvelles particulieres à vous apprendre, comme vous le souhaitiez; mais je ne sai que ce que vous savez quatre ou cinq jours après moi, par le moien de nos Gazettes. Voilà toute ma source; car les Lettres des Particuliers ne contiennent rien de considérable qui ne soit là; & si elles contiennent des choses qui ne soient pas dans la Gazette, c'est quelque fait si absurde, ou si éloigné de l'apparence, que la Gazette même n'ose s'en charger.

Il y a quinze jours qu'aucun Courrier n'est venu ici d'Angleterre. Il n'en va point non plus en France ni ailleurs de cette Isle-là. On croit donc qu'on y est occupé à quelque Embarquement terrible contre la France, dont on ne veut pas que les François aient le moindre vent, afin qu'étant surpris, ils soient moins en état de défense.

Des trois bruits, qui ont couru en dernier lieu touchant le Roi d'Angleterre; l'un, qu'il étoit mort; l'autre, qu'il étoit retourné à Londres: le troisiéme, qu'il étoit passé en France, on ne parle plus à présent que de ce dernier, que l'on croit sûr.

Vous avez vû, sans doute, la Lettre que l'Empereur a écrite à Mr. le Prince d'ORANGE. On en voit le précis dans nos Gazettes; & vous ne sauriez croire combien les bonnes-gens de ce Païs-ci, qui s'imaginent que les Princes ne doivent pas cacher à leurs Alliez leur véritable dessein, mais agir aussi franchement que de Bourgeois à Bourgeois, sont surpris de voir les loüanges que l'Empereur donne à Monsieur le Prince, de ce qu'il va en Angleterre, pour abolir les Loix pénales, sans prétendre faire aucun tort à la possession du Roi d'Angleterre (1).

Les espérances que nous concevons ici pour la liberté du Palatinat, & le rétablissement prompt de l'Edit de Nantes pour le moins, par le moien de l'Angleterre & même de la Maison d'Autriche, sont si vives, que l'on siffleroit un homme qui oseroit en parler comme d'un peut-être.

Quant à la République des Lettres, il semble que ses enfantemens ne soient pas si fréquens qu'en tems de Paix par deçà; car, en France, il ne paroît pas encore qu'il y ait de changement

à

(1) Mr. Bayle ne s'est pas exprimé ici avec assez d'exactitude. Il remarque que l'Empereur *donne des louanges* au Prince d'Orange, *de ce qu'il va en Angleterre pour abolir les Loix pénales*, c'est-à-dire, les Loix qui avoient été faites contre les Catholiques Romains. Mais il en dit plus que ne porte la Lettre de l'Empereur. C'est une Réponse de l'Empereur à la Lettre que le Prince d'Orange lui avoit écrite le 26. d'Octobre 1688. touchant son expédition. Mr. du Breuil en donna un Extrait dans ses *Lettres sur les matieres du tems* de la seconde Année, *Lettre* II. du 15. de Janvier 1689, pag. 21. & il nous apprend qu'à l'égard des Catholiques Romains, l'Empereur dit "Qu'étant persuadé de l'intégrité & de l'équité de S. » A. il ne doute pas de sa modération dans cette entre» prise, & même de son ménagement en faveur des Ca» tholiques, à quoi S. M. I. l'exhorte, & l'assûre qu'el» le lui en aura obligation, proposant sur cela l'exemple » de la Paix de Munster, & le sien propre à l'égard des » fonctions militaires, auxquelles elle admet les Pro» testans". On voit par là, que l'Empereur ne croyoit pas que le Prince d'Orange *allât en Angleterre, pour* exempter les Catholiques Romains des *Loix pénales*, qui défendent l'exercice de leur Religion, ou qui les rendent incapables d'avoir des Emplois. Il suppose, au contraire, que ce n'étoit pas son dessein, puisqu'il intercede pour eux; alléguant l'exemple de la Paix de Munster, & le sien propre. Il n'ignoroit pas que Jaques II. ayant fait consulter, en 1687. le Prince & la Princesse d'Orange sur ce sujet, ils déclarerent qu'ils consentiroient volontiers qu'on *abolît* les *Loix pénales*, qui regardent l'exercice de la Religion, & qu'on accordât aux Catholiques Romains d'Angleterre la même liberté dont ceux de Hollande jouïssent: mais qu'à l'égard du *Test*, & des autres Loix qui les excluent des charges civiles & militaires, & qui tendent à assûrer & à maintenir la Religion Protestante, ils ne pouvoient pas consentir qu'on les *abolît*. Le conseil du Roi Jaques ne s'accommoda point de ce tempérament. Il voulut avoir tout ou rien, & il risqua le tout pour le tout.

Lett. XCII. a Mr Lenfant. & XCIV. a Mr. Rou.

à cet égard. On y débite le premier volume de la *Critique de Baronius*, par le Pere Pagi, fameux Cordelier; le troisiéme volume du *Dictionaire* de Moreri; le *Glossarium* Grec de Mr. du Cange (2); le *Chronicon Alexandrinum* du même (3); les *Analecta Græca* des Bénédictins; un *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, par le Pere le Vassor de l'Oratoire (4). Mr. d'Arbussy, Ministre réfugié, fils d'un Professeur en Théologie à Puylaurens, vient d'écrire contre Mr. Papin sur *la Grace & les Habitudes infuses* (5); & Mr. Basnage fait imprimer une Réfutation des *Variations* de Mr. de Meaux (6).

On vous a mal informé, quand on vous a dit que Mr. Jurieu étoit retombé; car, excepté ses Vapeurs qui ne sont pas entiérement cessées, il se porte bien, prêche de tems en tems, lit & compose, & fait des voiages à la Haye pour des affaires, comme de coutume. Il vous fait bien des amitiez.

Je ne connois à Berlin que les trois Pasteurs du lieu, que vous connoissez présentement, sans doute, aussi bien que moi. Si vous voiez Mr. Gautier, je vous prie, Monsieur, de lui dire que je suis en peine s'il a reçu la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire. Ce qui m'en fait douter, c'est que je l'avois adressée à Mr. Ferrand, Ministre de Cleves, qui peut-être s'étoit déjà retiré en lieu plus sûr. Je vous souhaite toute sorte de prospéritez, & suis véritablement Votre &c.

LETTRE XCIV.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le 27. de Février 1689.

Lett. XCIV. a Mr. Rou.

Dès hier au soir, mon très-cher Monsieur, j'aurois eu l'honneur de vous écrire, pour vous témoigner ma joie de la Charge qui vous a été donnée si justement, & dequoi j'avois été averti chez Mr. Jurieu le jour précédent (*); je vous eusse, dis-je, témoigné dès hier l'intérêt intime que je prens à cette justice qu'on a renduë à votre mérite, si le mauvais tems ne m'eût empêché de revenir assez tôt au logis, aiant été diner à un quart de lieuë d'ici. Je trouvai à mon retour votre Lettre, qui me fut d'autant plus agréable, que vous m'y confirmâtes la bonne nouvelle que j'avois déja apprise. Ce fut un très-sensible surcroit de joye pour moi que de connoître que vous êtes persuadé que je prends part d'une façon singuliere à tout ce qui vous concerne. Jouïssez long-tems, mon cher Monsieur, & avec tous les agrémens & tous les avantages possibles, de votre nouvelle dignité, qui est également un témoignage de la bonne opinion que nos Souverains ont conçuë de votre capacité & de votre probité.

On vient de nous critiquer à Paris, vous & moi, mais moins que Mr. Jurieu, dans une *Réponse d'un Nouveau converti*, &c. (A), laquelle *Réponse* on prétend être d'un Eléve, ou Prosélyte de Mr. Pélisson. Si Mr. Pélisson y a quelque part, il faut qu'il ait crû le bruit très-faux qui a pû arriver jusqu'à ses oreilles, que j'étois l'Auteur d'une *Lettre* volante, qu'on a imprimée à Amsterdam en Réponse à ses *Chimeres de Mr. Jurieu*: car Mr. Pélisson dans son dernier Livre, avoit parlé fort honnêtement de moi; au lieu que ce *Nouveau converti* en parle durement. L'Ouvrage dont je vous parle est court, & assez mal écrit; mais outrageant pour le parti. On l'a réimprimé en ce Païs. Je suis, mon très-cher Monsieur, Votre &c.

(2) *Glossarium ad Scripores Mediæ & Infimæ Græcitatis*, &c. Lugduni, 1688, in folio, 2. voll.

(3) *Πασχαλιον, seu Chronicon Paschale*, &c. Parisiis 1689, in folio.

(4) *De la Véritable Religion*, Paris, 1688, in 4. Mr. le Vassor quitta les Peres de l'Oratoire en 1694, & se retira en Angleterre, où il embrassa la Religion Protestante. Il nous a donné l'*Histoire de Louis XIII.* & quelques autres Ouvrage.

(5) *La Juste Idée de la Grace immédiate, ou Réponse à la Critique de la Doctrine de Mr. Jurieu, sur les Habitudes infuses, & la Grace immediate.* La Haye, 1689, in 12.

(6) *Histoire de la Religion des Eglises Réformées, dans laquelle on voit la Succession de leur Eglise, la Perpétuité de leur Foi, depuis le VIII Siecle, l'Etablissement de la Réformation, & la Persévérance dans les mêmes Dogmes jusqu'à présent. Avec une Histoire de l'Origine & du Progrès des principales Erreurs de l'Eglise Romaine. Pour servir de Réponse à l'Histoire des Variations des Eglises Protestantes de Mr. de Meaux*, &c. Rotterdam, 1690, 2. voll. in 8. Mr. Basnage a inséré cet Ouvrage dans son *Histoire de l'Eglise*, imprimée à Rotterdam, en 1699. en deux volumes in folio, & il en a donné en 1721. une nouvelle Edition fort augmentée en 5. vol. in 8. Il augmenta encore cet Ouvrage sur la fin de ses jours, & y fit une addition considérable, qui consiste à faire remonter la succession des Eglises Réformées au premier siecle du Christianisme, & de la conduire jusqu'au huitiéme où il l'avoit seulement commencée dans les autres Editions. Cette derniere Edition parut en 1725. en 2. vol. in 4.

(*) La Charge de Translateur, ou Sécrétaire Interprete des Etats Généraux.

(A) *Réponse d'un Nouveau Converti à la Lettre d'un Réfugié. Pour servir d'Addition au Livre de Dom Denis de Ste. Marthe, intitulé, Réponse aux Plaintes des Protestans.* Sur l'Imprimé à Paris, chez Estienne Noel, 1689, in 12. L'Auteur de cette Lettre a attaqué quelques endroits de la *Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme*; & de l'Ecrit de Mr. Rou, intitulé. *La Séduction éludée* &c.

LETTRE XCV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 8. de May 1689.

XCV. A Mr. Rou. IL vous en coutera bon, mon cher Monsieur, de m'avoir appris les nouvelles, qui me concernent dans la Lettre de Mademoiselle O*** car voici le troisiéme port de Lettre qu'il vous en coute à ce sujet. Je voudrois avoir pû tout enfermer dans le Paquet d'hier, mais il ne me fut pas possible.

Vous pouvez être assûré, mon cher Monsieur, qu'ame qui vive ne saura rien de ce que vous me marquez, & que vous serez en cela servi ponctuellement. J'ai été fort satisfait de la Latinité (1), où il paroit un air d'abondance fleurie, & qui promet une distinction avantageuse des Lettres de semblable caractere, où l'on fait trop entrer le stile négligé de la Chancellerie. Il est vrai qu'il faut tenir un milieu, ce me semble, entre la politesse dont les Sécrétaires des Papes, (& sur tout du tems de LEON X, se piquent; eux, qui sont les dépositaires des droits de l'ancienne Rome) & le grand chemin que l'on tient dans les Cours du Nord, pour les Dépêches Latines, qui est quelquefois fort voisin de la Basse Latinité. Monsieur CUPER, grand Latin, & sans doute plus difficile Juge qu'aucun autre de la Haye, conviendroit aisément que les Dépêches des Souverains ne doivent point être étudiées; mais claires, & d'une élégance facile.

Je vous supplie de faire tenir à Paris cette Lettre pour Mr. de LONGEPIERRE, & d'avoir la bonté de témoigner à Mademoiselle O*** la reconnoissance que j'ai de toutes les honnêtetez qu'elle a répandues avec tant d'esprit sur mon sujet, dans la Lettre qu'elle vous a écrite. Qu'elle sache je vous prie par votre moien (je le souhaite extrêmement, parce que vous représenterez mieux que je ne le saurois faire; ce que je veux dire); qu'elle sache, dis-je, par vos expressions, l'estime que j'ai pour son mérite, & la passion de lui rendre en toutes occasions mes très-humbles services. Je suis &c.

P. S. La Lettre où vous & moi sommes critiquez, doit être chez tous vos Libraires.

LETTRE XCVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 8. de May 1689.

XCVI. A Mr. Constant. VOici la premiere occasion que je rencontre, mon très-cher Monsieur, de vous écrire, sans vous exposer aux frais de la poste, depuis que j'ai reçu vos deux dernieres également remplies, & des marques de votre amitié, & de cet esprit vif, enjoué, & divertissant que j'ai si souvent remarqué en vous, dans nos fréquentes promenades de Commugni & de Copet. Comme il y a beaucoup plus de Réfugiez qui viennent de Suisse ici, qu'il n'y en a qui aillent d'ici chez vous, il n'est pas étrange que j'aye été si long-tems à rencontrer une commodité favorable pour vous faire Réponse: mais tout vient à point qui peut attendre. Aujourd'hui je puis vous écrire par un de mes anciens Amis & mon Allié (2), qui aiant suivi Mr. le Prince à son Expédition d'Angleterre avec tous les autres Officiers Réfugiez, a été fait Lieutenant dans l'un des trois Régimens François, que l'on leve en Angleterre; & il s'en va en Suisse, pour y faire des Soldats.

Vous avez admiré sans doute aussi bien que moi l'heureuse Révolution qui est arrivée dans les affaires génerales, au grand avantage des Protestans, & même des Catholiques, qui ont été nos plus cruels Persécuteurs: je veux dire, les Princes de la Maison d'Autriche, à qui il semble que le nouveau Roi d'Angleterre va redonner leur ancien crédit; comme pour réparer le tort qu'ils ont crû avoir reçu de ses Ancêtres. Dieu veuille que si cette Maison se releve, ce soit sans ces noires & cruelles Maximes de persécution, qui l'ont renduë le Fleau de Dieu si long-tems, & depuis peu même en Hongrie sur les Eglises Protestantes.

Je suis de votre goût sur les Explications de *l'Apocalypse*. On y a été trompé tant de fois, & leurs Auteurs sont si peu d'accord entre eux, qu'il

(1) Mr Rou étant obligé par sa charge d'écrire des Lettres d'Etat en Latin, avoit envoyé un essai de son style à Monsieur Bayle, pour savoir son sentiment.

(2) Mr. Bayze.

LETT. XCVI. A M. CONSTANT & XCVII. A M. L'EVEQUE DE SALISBURI.

qu'il ne faut les regarder que comme des Jeux d'esprit. Voiez néanmoins, combien celles de Mr. JURIEU ont trouvé fort à propos une ressource de vraisemblance dans le grand remuement, qui est arrivé tout d'un coup & sans qu'on s'y attendît, par toute l'Europe. Ne diroit-on pas, que la Providence veut ici tenter la Foi des Incredules, en leur fournissant des amorces très-capables de les ébranler, & de les faire déchoir de la regle du bon sens? Mais c'étoit bien pis, quand les Relations que nous recevions de Geneve, ne nous parloient que de quatre ou cinq cens Prophétes, la plupart enfans, dont on disoit des merveilles. Si ce bruit s'étoit confirmé, & si cette affaire n'avoit pas eu un fâcheux échec, je ne sai pas où nous aurions pû nous cacher pour éviter les insultes, nous qui avions paru durs & difficiles à croire. Mais au reste, est-il vrai que Mr. MERLAT ait prêché de toute sa force, que *c'étoit pur Ouvrage de Démon?* Cela est capable de le rendre plus odieux que son *Traité du Pouvoir absolu des Souverains* (3), étrangement mal mené dans les dernieres *Pastorales* de Mr. JURIEU.

Je vous ai parlé fort sincérement sur votre CICERON; car je suis persuadé que les *Notes* en sont choisies, judicieuses, & savantes; & cela m'oblige à vous combattre, mon cher Monsieur, sur le dessein que vous dites avoir pris de ne faire plus rien imprimer, après le Traité *De Juramentis*. Vous changerez de dessein, si vous m'en croiez; & vous m'en devez croire assûrément, puis qu'outre mon titre d'*Ancien Nouvelliste de la Republique des Lettres*, qui m'engage à être le Solliciteur & l'Agent des intérêts publics de cet Etat-là, je connois autant qu'un autre ce que vous valez, & dequoi sont capables les forces de votre Esprit.

Lorsque Mr. CHAUVIN écrivoit que ma charge lui étoit assûrée, il faloit qu'il crût, ou que je ne vivrois pas long-tems, ou que je ne serois pas en état de l'exercer: car sans l'un ou l'autre de ces deux cas, la chose ne pouvoit pas lui être assûrée, & apparemment il eût eu bien de la peine à me succéder, quand même ces cas me seroient arrivez. Car comme cette Ville n'a fait l'établissement des Leçons Publiques que comme par accident, à la recommandation d'un Magistrat (4) qui vouloit nous servir ici Mr. JURIEU & moi, fraîchement venu de Sedan où le Roi nous avoit cassez, je doute fort, qu'après nous on continuë la Pension; quoique n'étant que de cinq cens Florins pour chacun, ce ne soit pas une charge fort pesante pour la Ville. Mais, après tout, on est ménager, & on a cent sortes de dépenses à faire plus utiles à la Ville. Quoiqu'il en soit, Monsieur CHAUVIN, très-capable d'une Profession, non seulement dans une Ecole Illustre, mais aussi dans une Académie, a pû voir que l'événement n'a pas justifié ce qu'il avoit écrit à Lausanne. Je suis seul ici à professer publiquement la Philosophie.

Pour revenir aux Nouvelles publiques, (car c'est un point où l'on ne peut manquer de revenir, quelque digression que l'on fasse; & vous l'éprouvez, sans doute, à Lausanne dans la conversation, aussi bien que nous ici,) on voudroit bien ici que vos Cantons fissent comme sous le Regne de LOUIS XII., lorsque la France, étant accablée de tous côtez par l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie & l'Empereur, ils profiterent de la conjonćture, & allerent *en grand Arroi* assiéger Dijon. Mais au lieu de cette diversion puissante, on fait courir le bruit qu'ils se tiendront neutres. Ils ont, sans doute, leurs raisons: on doit présumer cela de personnes aussi sages que celles qui sont au Gouvernement, & dont la conduite est depuis long-tems merveilleuse; puisque votre République, sans sentir les incommoditez de la guerre, conserve la réputation de très-belliqueuse, & fait faire la cour par toutes les autres.

Je félicite Monsieur votre Ainé de sa Promotion, & je saluë tendrement votre chere épouse, & toute la famille. Une autre fois ma Lettre sera moins sérieuse. Tout à vous, mon très-cher Monsieur.

LETTRE XCVII.

A

Mr. L'EVEQUE DE SALISBURI.

A Rotterdam, le 11. de Juillet 1689.

MYLORD,

LETT. XCVII. A M. L'EVEQUE DE SALISBURI

IL n'y a peut-être personne, parmi ceux qui ont le bonheur d'être connus de vous en ce Païs, qui n'ait été moins sensible que moi aux glorieuses nouvelles que nous avons apprises sur votre sujet, & plus diligent à se donner l'honneur de vous écrire pour vous témoigner la part qu'il y prenoit. C'est sans doute, que ces autres personnes, honorées de votre amitié, & pleines de zéle pour vous, Mylord, n'ont pas consideré aussi attentivement que moi l'obligation où nous devions tous être de ne pas vous interrompre pour un seul moment dans les importantes occupations qui vous attachoient au bien public. C'est-là la vraie cause du silence que j'ai gardé. Plus je voiois que votre Nom retentissoit de toutes parts, dans les Nouvelles publiques & particulieres, plus je voiois que vous auriez eu très-grande raison de dire, *nos pondera rerum & momenta sumus:* moins osois-je mettre la main à la plume pour vous communiquer les ap-

(3) *Traité du Pouvoir absolu des Souverains, pour servir d'instruction, de Consolation, & d'Apologie aux Eglises Réformées de France qui sont affligées.* Cologne, 1685; in 12.

(4) Mr. Paets. Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Octobre 1685, Art. II.

applaudissemens intérieurs que je donnois aux justes récompenses dont votre mérite & vos grands services ont été couronnez, & que je mêlois ici, en toutes occasions, avec ceux que tous les bien-intentionnez faisoient paroître. Mais à présent, Mylord, que les choses bien établies vous peuvent laisser plus de repos, je croirois n'être plus excusable, si je n'avois l'honneur de vous témoigner, par une Lettre, que personne n'a plus de joie que moi, de voir l'illustre Docteur BURNET élevé à un si haut rang dans l'Eglise Anglicane, & à une Charge dont il étoit si digne, & qu'il étoit si propre à remplir. Dieu veuille vous faire la grace d'occuper long-tems, plein de santé & de prospérité, ce poste & de plus grands encore.

Agréez, Mylord, que je finisse par une très-humble priere en faveur de celui qui aura l'honneur de vous présenter cette Lettre; & qui est aussi chargé d'un Exemplaire du *Panégyrique* que Mr. PERIZONIUS a prononcé à Franeker, le jour du Couronnement de Leurs Majestez Britaniques. C'est un jeune homme de bonne famille, & qui appartient à un de mes très-bons Amis. Il se nomme Mr. BOYER (5); & après avoir commencé ses études en France, il les a continuées à Franeker avec succès, aprenant non seulement la Philosophie & la Théologie, mais aussi les Mathématiques & les Fortifications. Je prends la liberté, Mylord, de vous supplier très-humblement de lui donner lieu de continuer à se pousser, lui procurant tel établissement que votre Générosité, protectrice des Réfugiez, vous fera trouver convenable. Je vous en serai extrémement obligé, & m'estimerai toûjours très-heureux de trouver des occasions de faire paroître le profond respect, &c.

LETTRE XCVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 6. d'Octobre 1689.

SI je trouvois souvent des commoditez, je vous assûre, mon très-cher Monsieur, que je vous assûrerois souvent de la continuation de mon amitié, & de mon estime singuliere, avec mille & mille remercimens de toutes les marques que vous me donnez de votre précieuse amitié en cent sortes d'occasions, comme encore dernierement dans la petite course que Mr. BAYZE mon ami & mon allié a été faire à Geneve: mais personne presque ne va d'ici en vos quartiers, je me fais un scrupule de vous écrire par la poste. Soyez donc assez indulgent pour moi (& en même tems vous me rendrez justice, si jamais on en a rendu à un Ami) pour être parfaitement assûré de mon cœur, encore que je ne sois guere exact à vous en renouveller les protestations par mes Lettres.

J'ai eu le plaisir de parler très-souvent de vous avec Mr. Beddevole, pendant le sejour qu'il a fait ici. Je n'ai point de ses nouvelles depuis qu'il est passé en Angleterre. Mais on ne doit pas lui en faire reproche. Ce Païs est à présent le grand Théatre du Monde: on y est si fort occupé de tant de grands objets, & présents réellement, & par l'anticipation des conjectures, qu'on y peut facilement oublier les autres païs. Je sens l'effet des grandes Révolutions de l'Europe; je le pardonne à autrui. Je vois tous les Gens-de Lettres de ma connoissance se plaindre, aussi bien que moi, que les Nouvelles remplissent si fortement l'esprit, qu'on ne songe plus qu'à des Gazettes & à des Lardons, & qu'on se repaît de ces viandes-là plûtôt que de s'occuper à de fortes & à de solides études. Mais je dois excepter notre excellent Mr. BASNAGE: car quoiqu'il suive le torrent des Nouvelles comme les autres, il ne laisse pas de travailler beaucoup dans son Cabinet; & nous verrons bien-tôt le fruit de ses veilles, dans la belle & très-savante Réponse qu'il fait imprimer aux *Variations* de Mr. DE MEAUX. Mr. JURIEU, au sujet duquel nous avons eu depuis quelques semaines une grande allarme (car il a été dangereusement malade, mais Dieu l'a rendu à nos prieres,) auroit bien accommodé le Commentaire de ce Prélat sur *l'Apocalypse* (1), si sa santé le lui eût permis. Il avoit déja son Plan tout fait, & il ne lui auroit fallu que peu de jours, pour le remplir; tant sa facilité à composer est suprenante.

Pour vous dire un mot de mes occupations, mon cher Monsieur, je vous dirai que des Leçons publiques & particulieres m'occupent autant que mes forces se peuvent étendre; & qu'ainsi, je ne fais que des lectures fort passageres & superficielles le reste du tems,

Vous ne sauriez croire la joie que je me fais, en me représentant la tranquilité dont vous joüissez à Geneve, pendant l'émotion qui est quasi par tout ailleurs: & franchement, je vous aimerois mieux dans ce bien-heureux état, d'où vous regardez à l'abri de l'orage ce qui se passe ailleurs, que dans celui où des gens, peut-être trop zélez, voudroient voir les Cantons Evangéliques; c'est-à-dire, dans la rupture actuelle avec la France. J'avouë que par-là on pourroit faire bien du mal à l'Ennemi commun; mais on en pourroit recevoir aussi.

Aimez-moi toûjours, & croiez que je vous honore avec toute la tendresse & la reconnoissance possibles.

(5) M. Boyer nous a donné un *Dictionnaire Anglois & François*; une *Histoire du Roi Guillaume* en Anglois; les *Annales* & l'*Histoire de la Reine Anne*, & plusieurs autres Ouvrages en la même langue.

(1) *L'Apocalypse, avec une Explication. Par Messire Jaques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux*; &c. Paris: 1689, in 8.

LETTRE XCIX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le . . . . 1690.

LETT. XCIX. & C. A Mr. ROU.

VOus m'avez fait un très-insigne plaisir, mon très-cher Monsieur, de m'avoir communiqué le *Dialogue* de vos CRITON & EUGÉNE. Leur Entretien m'a fort plû, & je souhaite de toute mon ame qu'il plaise autant aux grands objets que vous avez en vuë (1). Je puis vous dire avec sincérité, & comme notre ancienne amitié & le droit que vous voulez bien m'acorder par votre Lettre, me le permettent, que je trouve la Piece admirable. Je voudrois seulement, que puis qu'on pourra la montrer à la Reine, il y fût plûtôt parlé d'elle; qu'il y eût quasi après les prémieres lignes quelque trait vif & singulier qui se rapportât à l'eloge de ses Vertus extraordinaires; & que sortant de là, pour débiter ce que vous faites dire à vos deux Interlocuteurs, on y revînt justement au tems que vous commencez d'en parler. Mais je voudrois m'y arrêter un peu plus; faisant toûjours semblant, comme vous faites si bien, de n'avoir pas envie d'entamer un si grand sujet.

Je ne vous critique point les quatre Rimes masculines du Quatrain par où vous finissez; car on voit bien que vous voulez plûtôt rimer là avec pleine liberté, que selon le sérieux des nouvelles Régles. Nos meilleurs Poëtes, comme LA FONTAINE & Madame DES-HOULIERES, font souvent des Vers libres selon la méthode des Anciens; & personne n'y trouve à redire. Mille & mille graces de l'honneur que vous me faites de me consulter. Votre amitié vous fait avoir meilleure opinion de moi que je ne mérite quant aux lumieres: mais quant à la cordialité & au zéle pour votre service, vous ne pourriez jamais mon cher Monsieur, aller par vos idées au delà du vrai.

LETTRE C.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le . . . . . . 1690.

LETT. C. A Mr. ROU.

C'Est me traiter avec des cérémonies, mon très-cher Monsieur, qui pourroient passer pour des défiances de mon goût, que de me faire des excuses de la révision de votre charmant *Dialogue*. L'importunité ne seroit pas à craindre à la dixiéme lecture, selon la maxime *decies repetita placebunt*, quand ce ne seroit que la même chose. A plus forte raison ne l'est-elle pas, lorsqu'il s'agit de revoir une seconde fois une bonne Piece refonduë, & très-différente du premier état. J'ai été, je vous le proteste, encore plus charmé de cette nouvelle forme que de la premiere, & c'est une marque que vous avez sû retoucher par tout comme il le falloit; car autrement ceux qui ajoûtent à une premiere Production, & qui retiennent des morceaux entiers de la premiere, courent risque de faire un Ouvrage plus beau, à la vérité, à ne le considérer qu'en ses parties, mais mal entendu & mal assorti quand on le considere en son tout; parce qu'on n'attrape pas aussi aisément la convenance qui doit être entre les parties qui avoient déjà été aujustées avec d'autres, & de nouveaux morceaux que celle qui doit être entre des parties formées en même tems.

Je vous donne à examiner un scrupule qui m'est d'abord venu sur ce vers.

Il en auroit jusqu'à demain:

Il me semble que cela ne donne pas une assez grande idée, & que le Lecteur étant plus frappé du petit espace de tems qui n'est que du soir au matin, qu'il ne l'est de ce qu'au fonds cet espace est plus que suffisant pour parcourir un nombre innombrable de vertus, ne trouvera l'éloge représenté par des traits assez relevez. D'autre côté, ce seroit tomber dans le froid & le *cacozéle* (pour me servir de ce terme des anciens Rhéteurs) que de vouloir métamorphoser *demain* en *un siecle*. Ainsi, il vaudroit peut-être mieux prendre la chose ainsi: qu'en vain on voudroit donner aux vertus de la Reine les éloges qui leur sont dûs, puisque pour compter seulement ses excellentes qualitez *on en auroit jusqu'à demain*. L'opposition est plus sensible entre *compter* & donner les justes éloges qu'entre *éplucher* & *parcourir*: & de plus un chicaneur vous diroit fort bien que s'il ne tient qu'à être occupé du soir au matin, ce ne seroit pas en vain qu'on entreprendroit un ouvrage, n'y ayant rien de plus aisé que de s'en-

(1) Ce Dialogue contenoit l'Eloge de la Reine d'Angleterre.

s'engager à un travail aussi court que celui-là. J'avoue néanmoins que comme il faut plus de tems pour *éplucher* que pour parcourir on répondroit pour vous, s'il le faloit, à ce chicaneur (*).

Un peu plus haut que ce vers, vous avez oublié un *je* car *mais demeurai* n'est pas si bon que *mais je demeurai*. Un peu plus haut encore, *m'en étant réveillé* fait une équivoque. Votre sens est que la surprise vouséveilla, mais par la construction, il semble que ce réveil signifie que vous sortîtes de cette surprise, & non pas que cette surprise vous chassa le dormir.

Lett. C. a Mr. Rou, & CI. a Mr. Lenfant.

Je ne vous marquerois pas ces petites bagatelles si je ne voulois vous convaincre entierement que l'approbation que je donne à tout le reste est avec une sincérité tout à fait sans flaterie. Au reste, je ne saurois ne point me fâcher de ce que vous affranchissez vos Lettres: je vous supplie de n'en user pas ainsi à l'égard de Votre &c.

LETTRE CI.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam le 25. de May 1690.

CI. a Lenfant.

J'Ai vû avec la plus grande joie du monde, Monsieur, les nouvelles marques que vous m'avez données de l'honneur de votre souvenir, malgré la paresse effroiable qui s'est emparée de moi, & qui m'a empêché si inexcusablement de repondre à la derniere Lettre, que j'avois réçu de vous il y a tres-long-tems. Je tâcherai de me vaincre desormais, & de vous montrer que je voudrois faire bien d'autres sacrifices à votre mérite, si j'en avois l'occasion.

L'Illustre Monsieur SPANHEIM fait une chose digne de lui, & de sa grande application aux belles choses, d'assembler dans sa maison une fois toutes les semaines les personnes de Lettres, qui sont à Berlin. Je voudrois que nous eussions ici un grand nom, qui assemblât pareillement ce qu'il y a dans cette ville de gens d'étude. Il y a du plaisir & du profit dans ces Conférences, plus qu'on ne sauroit dire.

Je ferai avec joie ce que vous souhaitez de moi, autant que je le pourrai; mais franchement, je ne vois pas que nous soions à la source. On n'imprime quasi en ce païs-ci que de petits Livres sur les matieres du tems. On ne reçoit rien de France, & les Livres d'Angleterre sont si peu communs chez nos Libraires, qu'on n'en sauroit presque rien, si ce n'étoit que les Journalistes, qui en reçoivent ou un Exemplaire ou un Extrait, nous les font connoître. Si j'avois eu le tems de parcourir les Livres que Mr. LEERS vient de recevoir de Londres après une très-longue attente, je vous en entretiendrois agréablement; mais je ne sai, sinon qu'il y a un *in folio*, qui est un Recueil de *Lettres écrites par Vossius, & à Vossius* (1); un autre de même taille, qui est une Histoire des Ecrivains Ecclésiastiques, par le Docteur CAVE, sous le titre de *Scriptorum Ecclesiasticorum Historia Litteraria* (2); un *in* 4. qui est une Histoire de la tradition Ecclesiastique concernant *les Livres Apocryphes, & les Versions de l'Ecriture en Langue Vulgaire*, par le docte USSERIUS (3); un *in* 8, qui est un Ouvrage de DODWEL sur St. IRÉNÉE (4); & un Traité Anglois de Mr. BOYLE sur *les Effets & les Qualitez de l'Air*. Je suis fort persuadé que les *Lettres* de VOSSIUS nous apprendront plusieurs belles choses, ou touchant l'Erudition, ou touchant l'Histoire Littéraire. Mais je ne doute pas qu'on n'en ait laissé qui ne méritoient pas de voir le jour: car la seule que j'ai luë entiere à l'ouverture du Livre non encore relié, ne m'a paru contenir qu'une priere à CUNÆUS de vouloir recevoir chez lui un Pensionnaire, fils d'un des Magistrats d'Amsterdam; ou en cas que toutes ses Chambres fussent occupées, de le placer chez son Collegue VIANIUS.

Je ne sai si vous savez que le Pere PRESTET, de l'Oratoire, est le véritable Auteur des *Elémens de Mathématiques*, qu'on a attribuez au Pere MALEBRANCHE. Ce Pere PRESTET en a donné une Nouvelle Edition en 2. volumes *in* 4; & dans la Préface il releve avec assez de force, quoiqu'en se modérant fort en apparence, ce que Mr. WALLIS avoit dit de ces *Elémens de Mathématiques*, & contre Mr. DES CARTES qu'il prétendoit avoir dérobé d'un Anglois, nommé HARIOT, tout ce qu'il avoit dit de meilleur sur l'Algebre. On lui soûtient qu'il y a de la jalousie contre la gloire de la France; mais que cette jalousie n'empêchera pas que cette gloire ne lui demeure.

Pour

(*) Voici la Remarque que Mr. Rou fit sur cette critique de Mr. Bayle lorsqu'il m'envoya une Copie de cette Lettre. " La critique de Mr. Bayle, sur ce vers de „ mon Dialogue, *il en auroit jusqu'à demain*, n'étoit pas „ autrement bien fondée. Aussi se rendit-il à la remarque que je lui fis; que cette expression ne se devoit „ pas prendre au pié de la lettre & par sousentente d'un „ tems aussi borné qu'est celui d'un jour à l'autre; mais „ pour une équivalence de cette autre expression: *il n'aura jamais fait*, qui bien loin de signifier un tems court, „ emporte une espece d'*éternité*, *Demain*, en un mot, „ emporte souvent *un long avenir*. On dit, par exemple, „ *le lendemain des prisonniers*, pour dire un jour qui est „ long-tems à venir, parce que les prisonniers croyent „ sortir de jour en jour.

(1) *Gerardi Joannis Vossii, & clarorum virorum ad eum Epistolæ. Collectore Paulo Colomesio*, &c. Londini, 1690, in folio.

(2) Mr. Cave en donna un second volume en 1698. imprimé aussi à Londres, in folio.

(3) *Historia Dogmatica Controversiæ Inter Orthodoxos & Pontificios de Scripturis, & Sacris vernaculis: nunc primum edita*, &c. Londini, 1690. in 4.

(4) *Dissertationes in Irenæum*, &c. Oxonii, 1689. in 8.

Lett. CI. a M. Lenfant, & CII. a M. Constant.

Pour le Livre contre Mr. Pélison (5), je vous dirai confidemment que l'Auteur en est connu de plusieurs personnes, tant au lieu où il réside, qu'ailleurs, & ainsi on aura pû dans vos quartiers vous le nommer sans se tromper, & vous faire connoître que c'est une personne en qui vous devez vous intéresser particuliérement. Son Livre est bon, & le public généralement parlant l'a trouvé plein de feu & de raisons. Il est vrai que ceux qui condamnent la Tolérance de certains Hérétiques, n'ont pas approuvé les Principes de cet Auteur, & qu'ils ont trouvé qu'il avoit trop hardiment désapprouvé nos Réformateurs, & condamné la République de Geneve touchant Servet; mais je n'ai pas apperçu que ç'ait été autre chose que discours de Conversation, ni qu'on ait, sous ce prétexte là, cherché à lui faire des affaires. J'en serois bien fâché; car je l'aime & je le considere très particulierement. Ce ne sont pas toûjours les sentimens qu'on débite dans un Livre, qui nous font des ennemis; c'est plutôt ceux pour lesquels on conteste avec chaleur tête à tête contre des Particuliers. C'est pourquoi, je conseille toûjous à ceux qui veulent vivre en repos, de ne pas entrer en de vives disputes, pour des sentimens particuliers, avec ceux qu'ils voient & qu'ils fréquentent. Je suis, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CII.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le $\frac{16}{26}$. *de Juillet* 1690.

Lett. CII. a M. Constant

J'Entre tout-à-fait dans vos raisons, Monsieur, au sujet de la *Lettre au Bourguemestre de Soleurre*, de laquelle vous avez très-bien deviné l'Auteur (1). Les gens du meilleur goût ont ici trouvé mauvais qu'il ne se soit point borné aux Ecrits de sa Profession, & qu'il se soit tant mêlé de répandre de petits Ecrits de Politique, qui sans le secours de l'animosité immodérée contre la France, (Passeport assûré présentement pour toutes sortes de Livres bons ou mauvais d'ailleurs), auroient eu très-peu d'Approbateurs.

L'Auteur du *Traité du pouvoir absolu des Souverains*, & du *Sermon sur les petits Prophêtes* (2), a fait le plongeon devant Mr. Jurieu, & au lieu qu'on s'imaginoit ici qu'il lui répondroit fiérement, il lui a écrit cent sortes de soûmissions & de satisfactions flateuses, à ce qu'on en a debité chez Mr. Jurieu même. Pour moi, je n'ai pas lû l'Original.

Je veux vous faire Juge d'une contestation, qui survint l'autre jour en ma présence, au sujet d'une nouvelle de nos *Gazettes*, & avant cela écrite par divers particuliers de Flandres. Cette nouvelle porte, qu'un Capitaine Suisse, au service de la France, s'étoit retiré avec sa Compagnie dans l'Armée Hollandoise, & avec cinq cens Prisonniers que le *Duc* de Luxembourg lui avoit donnez en garde, de ceux qu'on avoit faits à la bataille de Fleurus, le 1. du courant. Il y en eut, qui exaltérent extrêmement l'action de ce Capitaine. D'autres soûtinrent, qu'elle étoit indigne non seulement d'un Suisse, Nation de tout tems célébre pour la fidélité; mais aussi d'un Carthaginois; & que si ce Capitaine ne croioit pas en conscience pouvoir servir un Prince, dont les intérêts étoient contraires à ceux de sa Religion, il n'avoit qu'à se retirer en Hollande pour sa personne; mais que livrant aux ennemis du prince qu'il servoit, cinq cens prisonnier commis à sa Garde, c'étoit la même trahison que s'il avoit ouvert les portes d'une Forteresse qu'on lui auroit confiée. Je dis sur cela, que je connoissois assez la délicatesse des Suisses sur le solide point d'honneur, pour ne douter pas qu'ils ne désavouassent hautement l'action de ce Capitaine. Faites-moi savoir si j'ai bien conjecturé, & apprenez-moi si le Joannes Serranus, qui a traduit Platon à Lausanne, y étant, je croi, Professeur, est le même que l'Historien De Serres. Je n'ai aucun Livre qui m'ait pû éclaircir cela; vous avez, peut-être, quelque Liste des Professeurs de Lausanne, ou imprimée ou manuscrite, qui contient leur Vie & leur éloge en abrégé, comme les *Athenæ Batavæ* de Meursius.

Je viens aux imprimez ci-joints. On ne connoît pas l'Auteur de l'*Avis sur le Tableau du Socinianisme*; mais on soupçonne fort un Ministre Réfugié, autrefois un peu suspect de Pajonisme, ou d'erreurs approchantes (3). Plusieurs personnes avoient souhaité & taché d'obtenir, que Mr. Ju-

(5) Mr. Huet Ministre Réfugié à la Haye, & beau frére de Mr. Lenfant, réfuta la *Réponse d'un nouveau Converti à la Lettre d'un réfugié*, &c. mais comme il y soutenoit fortement le dogme de la Tolerance, il ne jugea pas à propos de se découvrir, & il intitula sa Réfutation, *Lettre écrite de Suisse en Hollande pour suppléer au defaut de la Réponse qu'on avoit promise de donner à un certain Ouvrage que Mr. Pélisson a publié sous le nom d'un nouveau Converti, touchant les Récriminations qui y sont faites aux Réformez, des Violences que les Catholiques emploient pour la conversion de ceux qu'ils appellent Hérétiques.* Dordrecht, 1690, in 12. M Jurieu attaqua cet Ouvrage dans son *Tableau du Socinianisme* & dans quelques autres Ecrits, comme on le verra dans la suite.

(1) *Lettre de* B. D. S. C. *à* M. D. *Bourguemestre de Soleurre, sur les Intérêts des Cantons Suisses.* La Haye, 1689. in 4. pag. 8. Mr. Jurieu en est l'Auteur.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 3. de Mai 1689.

(3) Mr. Jurieu publia, en 1690, des Lettres intitulées, *Le Tableau du Socinianisme, où l'on voit l'impureté & la fausseté des dogmes des Sociniens, & où l'on découvre les mysteres de la cabale de ceux qui veulent tolérer l'hérésie Socinienne. Divisé en deux parties, & en diverses Lettres aux vrais Fidéles. Premiere partie.* La Haye, in 12. Il ne donna que la *premiere partie*, qui contient huit *Lettres*, & dont la premiere est datée du 25. de Mai. Elles n'étoient d'abord que de deux feuilles, mais il les grossit dans la suite. Mr. Jaquelot entreprit de réfuter ces Lettres, à mesure qu'elles paroissoient, dans un Ecrit intitulé, *Avis sur le Tableau du Socinianisme*; mais il fut bientôt obligé d'abandonner ce projet, qui lui attira même quelques affaires de la part de Mr. Jurieu.

JURIEU n'imprimât rien en François sur le Socinianisme; de peur que les Ecrits des Sociniens, & des Demi-Sociniens, qu'il provoqueroit, ne missent ces disputes entre les mains de tout le monde: mais on n'a pû rien obtenir de lui. Ce qu'on a craint est arrivé; car outre l'Auteur inconnu, qui a pris le parti des Sociniens sans avouër qu'il le soit, il y en a un autre, qui a écrit en faveur de la Tolérance, nommément contre Mr. JURIEU, & qui a mis son nom à la tête d'un Livre. C'est un Ministre Réfugié, nommé Mr. HUET (4). Il a déclaré rondement, qu'il ne parloit que de la *Tolérance Politique*, laissant les Sociniens pour ce qu'ils sont, & se gardant bien de se donner la peine de voir si on outre ou non leurs sentimens. Cette déclaration m'a bien plû; car autrement, on donne lieu de penser aux gens, que ceux qui écrivent pour la Tolérance, ne jugent pas que les erreurs, pour lesquelles ils la demandent, soient grieves: pensée qui peut convenir aux Partisans de la *Tolérance Ecclésiastique*; mais non de la *Tolérance Politique*, qui n'est que l'exemption des Loix Pénales. Je suis, &c.

P. S. Mrs. BASNAGE vous font mille baise-mains: j'entens le Ministre d'ici; Mr. son frere, Auteur du Journal qui réside à la Haye, depuis le Mois de Mai; & Mr. DE FLOTTEMANVILLE, Ministre à Zutphen, qui a fait imprimer une *Critique de Baronius*, commençant où CASAUBON a fini.

LETTRE CIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 21. de Septembre 1690.

[L]ETT. CIII. [A M.] ROU.

J'Ai lû avec un singulier plaisir toutes les différentes Pieces que vous m'aviez communiquées. Votre Réponse sur l'*Ambrosie* est savante & pleine d'esprit. Je ne comprends pas pourquoi vous avez supprimé l'autre Piece imprimée: car elle me paroît très-digne d'aller par tout la tête levée; à moins que des raisons de paix, & l'intérêt de ne pas fournir nouvelle matiere au feu de la discorde, par la nécessité où pareils Ecrits mettent les gens de prendre parti dans les compagnies, & de dire des choses tant sur le fond que sur les manieres & les personnes, qui sont rapportées & multipliées, & laissent par tout des semences de noise, ne vous aient déterminé à cette conduite. Je garderai cet Ouvrage d'autant plus précieusement, que ce sera un jour une Piece anecdote, que les curieux chercheront pour assortir l'Histoire des différens Littéraires, & de toutes ses dépendances.

Quant aux Pieces manuscrites, je vous les renvoye selon votre désir, avec mille remerciemens de m'avoir procuré le plaisir de les lire, & avec de grandes instances pour obtenir celui de voir vos Remarques sur le Livre de Mr. Ancillon (*). Je croi qu'il sera assez galant homme pour ne pas desapprouver vos avis: car si d'un côté, vous lui montrez avec force que vous avez raison, vous y mêlerez, sans doute, de l'autre, la pilule bien dorée, & quand un Auteur se fache, après cela, à son dam, & tant pis pour lui. Je suis, &c.

(4) Cet Ouvrage de Mr. Huet est intitulé, *Apologie pour les vrais Tolérans, où l'on fait voir avec la derniere évidence, & d'une maniere à convaincre les plus préoccupez, la pureté de leurs intentions, & la verité de leur Dogme. Pour opposer aux fausses idées, que Mr. J. en a voulu donner dans quelques-uns de ses Ecrits; mais particulierement dans son Tableau du Socinianisme, Par G. Huet M. D. S. E. & Auteur des Lettres, qui ont servi de Réponse au prétendu nouveau Converti, au sujet de la persécution de France, & de la révolution d'Angleterre.* Dordrecht 1690, in 12. Cette *Apologie* n'eut pas l'effet que M. Huet s'attendoit; & il fut obligé de publier un Ecrit qui a pour titre: *Apologie pour l'Apologiste des Tolérans, où l'on fait voir, avec la derniere évidence, combien ses intentions & sa conduite ont été pures & droites, dans tout le cours de cette affaire. Pour opposer aux sinistres interpretations, qu'on y a données, tant en public qu'en particulier, & aussi à l'accusation d'avoir contrevenu au 36. Article de la Confession de Foi des Eglises Walones. Par l'Auteur même de l'Apologie pour les Tolérans.* Dordrecht 1690, in 12. Cet Ecrit ne fit qu'irriter davantage Mr. Jurieu, qui s'étoit mis à la téte des Intolérans. Il dénonça Mr. Huet aux Synodes, & cabala si bien qu'il le fit suspendre du Ministere, dans le Synode de Leyde tenu au mois de Mai de l'année 1691. Mr. Huet fit imprimer quelques Pieces pour sa défense, avant & après cette suspension; entr'autres celle-ci: *Rémontrances très-humbles du Sr. Gedeon Huet, à Messieurs les Pasteurs & les Conducteurs des Eglises Walones des Provinces-Unies, assemblez en Synode à Tergoude; sur les propositions qui ont été extraites de ses Ecrits, & sur le jugement qui en a été rendu par le Synode de Leyde*, in 4. Il fut réhabilité: mais M. Jurieu lui suscita en 1694, une nouvelle persécution devant le Consistoire de Rotterdam; & obtint qu'il seroit lui-même Commissaire & Juge dans cette affaire. Monsieur Huet publia à cette occasion un Ecrit très-vif, intitulé, *Instruction pour Mr. Huet Ministre, appellant de deux Actes rendus au Consistoire de Rotterdam, les . . . . de Fevrier 1694. Contre M. Jurieu défendeur sur ledit Appel*, in 4.

(*) *Histoire de l'Etablissement des François Refugiez dans les Etats de Son Altesse Electorale de Brandebourg.* Berlin, 1690, in 8.

LETTRE CIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 10. *d'Octobre* 1690.

Lett. CIV. a M. Rou.

JE suis très-fâché, mon cher Monsieur, que vous n'aiez pas reçu la Lettre où je vous faisois l'Apologie de mon retour de la Haye, sans avoir eu le bonheur de vous voir.

Vous avez épluché le stile de Mr. Ancillon avec la derniere exactitude; & vos Remarques sont assûrément bien fondées, & conformes aux Préceptes de nos meilleurs Maîtres, les Bouhours, les Corneilles, & leur devancier Vaugelas. Vous rendez en cela un très-grand service à ce jeune Auteur; & je ne doute pas qu'il n'y paroisse au prémier écrit qu'il fera.

Une des incongruitez que vous lui marquez, qui est, par exemple, de mettre *partagea*, où il faut *partageât*, est un vice du Païs Messin, & de Sedan (1); & comme je l'ai vûe en divers Livres, il faut qu'elle soit commune à plus d'une Province. J'ai remarqué, que dans la prémiere page vous appellez *Mode*, le *Préterit* & le *Participe*; cependant ce n'est pas cela que les Grammairiens nomment ainsi. En un autre lieu, vous appellez *Préterit défini*, J'aimai; & *Préterit indefini*, J'ai aimé: je croi que c'est tout le contraire.

Mais pour venir à ce que vous me témoignez être plus important & plus pressé, je vous dirai en général, mon cher Monsieur, que quoique je ne voie rien de condamnable dans notre usage de *tutaier* Dieu, & que je ne voulusse pas même qu'on le changeât, puis qu'il a déja tant duré; je ne trouve point que nous le puissions bien justifier: & je sai même que Mr. Jurieu a toûjours trouvé cela rude, & qu'il a souvent usé du *Vous* dans quelques exclamations en Chaire, apostrophant la Divinité. En particulier, je ne vois pas que la raison que nous alléguons ordinairement, & dont aussi vous vous servez, soit bonne. C'est que Dieu a lui-même adopté le *Tu*, & que Jesus-Christ l'a inséré dans l'Oraison, qui nous doit servir de modèle; car cela seroit bon à dire, si dans les Langues Hébraïque, Syriaque, Grecque, & Latine, le *Vous* eût été en usage de l'Inférieur au Supérieur, comme il l'est aujourd'hui en François. Il ne faut donc pas dire, qu'*il y a toûjours eu parmi les peuples un* Tu *de Religion & de Piété;* car anciennement le *Singulier* se donnoit en tout tems & en tout lieu à toutes sortes d'objets, supérieurs & inférieurs. Mais vous avez raison de dire, que depuis que les Langues ont adopté le *Vous* envers les Supérieurs, & ceux qu'on traite civilement ou en cérémonie, on n'a pas laissé de retenir le *Tu* en certains cas; par exemple, dans les vers, & dans les prieres. Encore y a-t-il toûjours eu des Poëtes qui ont emploié le *Vous*; & des prieres où le *Vous* a été pareillement employé. Quoi qu'il en soit, je ne saurois voir la moindre ombre de mystere en ce que Dieu dans sa parole s'est désigné par *Tu* & *Toi*; car la Langue, dont il se servoit ne reconnoissoit point d'autre usage: il falloit passer par là, ou exposer l'Ecriture à la moquerie qu'excitent les Phrases à Solécismes & à Barbarismes.

Au reste, les Allemans & les Flamans se choquent bien plus du *Tu* que les François; & j'ai ouï dire que l'on n'oseroit quasi s'en servir envers les Servantes, tant cela est offensant. Ce que je croi, c'est que la terminaison du *Plurier* & du *Singulier* n'est guere différente dans les *Verbes* aux deux *Personnes*; mais il est certain que les Artisans mêmes qui s'entreparlent un à un, se servent des termes qui veulent dire *Vous faites*, *Vous dites*, dans le même sens que s'ils adressoient ces Expressions à cent personnes.

Je ne vois proprement de bonne raison que l'usage de nos Adversaires dans leurs vers aux Rois, & dans les Versions des *Pseaumes*; & les raisons qu'en a donné Des Marets dans sa Préface du *Clovis*, & Mr. Godeau dans la Préface de son *Nouveau Testament*. Ces deux passages ont été citez par Mr. Colomiés dans sa *Rome Protestante;* Livre, où il nous justifie sur diverses choses, par le témoignage de nos Adversaires. On y peut joindre la Préface du *Quinte-Curce* de Vaugelas, où l'on voit la raison pourquoi dans les Harangues de cet Historien on met tantôt *Vous*, tantôt *Tu*. Il me semble que Mr. de Scudery en dit aussi quelque chose dans la Préface de l'*Illustre Bassa*; mais je ne m'en souviens pas bien. J'ai quelque chose dans mes Recueils, que je n'ai jamais pû retrouver, par où il paroît que dès le Siecle de Pline *le Jeune*, il se jettoit quelques semences de *Vous*, pour flater un seul. L'usage en étoit établi envers les Grands au Siecle de Theodose, cent ans avant Justinien; comme il paroît par les *Epitres de* Symmaque. Je ne me souviens point d'avoir vû aucune Dissertation *ex professo* sur ceci; mais il seroit bon de s'en informer plus exactement de ceux qui ont parcouru nos Controversistes. Adieu, mon cher Monsieur. Je serai ravi que vous trouviez par l'enquête, que la matiere est encore toute neuve, & que vous puissiez dire, comme Lucrece;

> *Avia Pieridum peragro loca, nullius ante*
> *Trita solo* (2).

Tout à vous, &c.

(1) *Partagea* pour *partageât* n'est ni un vice du langage Messin, ni, je pense, un vice du langage de Sedan; mais bien une incongruité de gens qui ne savent ni Grammaire, ni Syntaxe. Le vice du langage de Mets est, non pas d'écrire *partagea*, au lieu de *partageât*, mais de ne pas faire sentir le *t* final de ce dernier mot dans le discours, lorsque ce mot est suivi d'une voielle. (Cette Remarque est de Monsieur le Duchat.)

(2) *Lucret.* Lib. IV. vs. 1.

LETTRE CV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam le 15. d'Octobre, 1690.

CV. à Mr.

JE vous ai marqué, mon cher Monsieur, la citation de Monsieur GODEAU telle que le Sr. COLOMIE'S l'a marquée dans sa *Rome Protestante*, (*) & je la crois fort juste; car encore que Mr. GODEAU n'ait pas traduit en François le *Nouveau Testament*, il a du moins publié des *Paraphrases* en François sur *les Epitres de St.* PAUL: & c'est apparemment dans la Préface de ces *Paraphrases*, qu'est le passage en question (1).

Ce que je vous ai marqué du Siecle de THE'ODOSE, c'est-à-dire, que SYMMMAQUE qui vivoit alors se servoit du *Plurier* dans ses *Lettres*, doit être restraint à l'Empereur; car je vois que dans les Lettres qu'il écrit à d'autres personnes, il leur dit *Tu*. Encore pourroit-on prétendre que lorsqu'il écrit à THE'ODOSE seul, & qu'il se sert de *Vestra Majestas*, *Clementia*, ou même *Vestrum Numen*, il le considere avec ses Collegues à l'Empire. Il y a plusieurs de ses Lettres écrites à THE'ODOSE & à GRATIEN conjointement. La peine seroit de voir si THE'ODOSE, n'aiant nul Collegue à l'Empire, a reçu des Lettres de SYMMAQUE, où il fut *vousté*, & je pense qu'il s'en trouveroit; mais ce n'est peut-être pas la peine de perdre beaucoup de tems à ces Recherches, qui en demandent beaucoup plus qu'on ne s'imagine. Je suis, &c.

LETTRE CVI.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 24. d'Octobre 1690.

CVI. à Rou.

JE suis bien aise, mon très-cher Monsieur: de ce que vous m'écrivez de raisonné sur le *Prétérit indéfini*; & sur le *défini*; car pour le *quipro quo* du *Mode*, c'est pure inadvertance. Je vois que vous avez vos raisons & vos autoritez, pour appeller *Prétérit indéfini*, J'AI AIME'; & *défini*, J'AIMAI; & je conviens avec vous, qu'on peut raisonnablement prendre ce parti, & que peut-être vouloir disputer contre, ne seroit qu'une pure Logomachie. Ce qu'il y a de certain, ce me semble, c'est qu'on peut trouver aisément des raisons, pour soûtenir que J'AI AIME' est le *parfait defini*; & J'AIMAI, l'*indéfini*. En voici une. J'AI AIME' dénote le *passé*, purement & simplement, & comme vous dites fort bien, *absolutè loquendo*. J'AIMAI désigne le tems *passé*, avec un raport confus à un jour, ou à un autre: Il enferme bien un événement qui n'est plus *présent*, mais il se peut aussi-tôt rapporter à *hier* qu'à *avanthier*; ainsi il emporte le *tems passé* avec une relation, ou, comme disent les Logiciens, avec une *Connotation vague & confuse* d'un certain *tems passé*, qui n'est pas plutôt celui-ci, que celui-là. J'AI AIME' est dégagé de cette Connotation vague, & se trouve par conséquent destiné à marquer pleinement, rondement, & définitivement, pour ainsi dire, le tems qui n'est plus; & si nous y faisons une Exception, comme quand nous disons *j'ai vû aujourd'hui Monsieur un tel*, ce n'est que pour une seule espece ou plûtôt portion de tems, qui est en partie *passée*, & en partie *présente*. Ainsi, c'est toûjours quelque chose de fixe; ou le *tems passé* en général, ou une de ses parties en particulier. Au lieu que J'AIMAI n'est jamais dégagé, ou d'une partie *passée* du tems, ou d'une autre à l'infini; comme quand on dit, *un Vaisseau*, *quelque homme*, ce n'est ni celui-ci, ni celui-là, c'est un *individuum vagum*. Mais quand on dit l'*Homme*, on marque une espece d'Animal fixe & déterminée, sans rien de vague.

Cela étant, je croi que la Raison n'est gueres capable de prononcer là-dessus; il faut recourir à l'autorité & à l'usage des Grammairiens: & franchement, je ne sai pas trop bien qui l'emporteroit, & il pourroit bien être, qu'aiant crû que

(*) *Rome Protestante, ou Témoignages de plusieurs Catholiques Romains en faveur de la créance & de la pratique des Protestans.* Londres 1675. in 12. 85. pages.

(1) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Rou du 1. de Novembre 1690, où Mr. Bayle l'avertit qu'il a trouvé dans un Livre de Mr. Simon, que Mr. Godeau avoit *traduits en François* le *Nouveau-Testament*. En effet, cette Traduction fut imprimée à Paris en 1668, sous le titre de *Version expliquée du Nouveau-Testament*, & c'est dans la Préface, que Mr. Godeau rend raison, pourquoi il a préferé le *Toi* au *Vous* à l'égard de Dieu.

Lett. CVI. a Mr. Rou, & CVII. a Mr. Constant.

que J'ai aimé dit quelque chose de moins vague que J'aimai, j'ai jugé que c'étoit J'ai aimé que les Grammairiens appelloient *Prétérit défini*; mais que j'ai compté sans l'hôte, c'est-à-dire, sans consulter si effectivement ils se régloient sur la raison qui me faisoit juger; ou si sans raison, ou bien pour des raisons différentes & aussi bonnes que la mienne, ils se servoient d'une autre dénomination (*).

Je vois par la *Grammaire Françoise* d'Antoine Oudin, qu'il est tout-à-fait conforme à Chiflet: je n'ai point celle que Messieurs de Port-Roial ont faite pour la *Langue Françoise* en particulier, outre ce qu'ils appellent *Grammaire générale & raisonnée*; ni celle de Maupas, & d'autres petits Maîtres; ainsi je ne puis pas déterminer ce qui en est. Mais je conjecture qu'ils font comme Oudin & Chiflet; & qu'ainsi, mon cher Monsieur, vous devez laisser la chose comme vous l'aviez mise.

J'apprens tous les jours, qu'il n'est rien de si aisé que de se tromper, quand on juge sur des apparences, & sans vérifier sur les lieux ce de-quoi on veut juger. Une autre fois, je vous promets d'être beaucoup plus circonspect sur tout, quand il s'agira de s'écarter de ce que je verrai emploié dans vos Ecrits. Je suis, mon très-cher Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CVII.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 24. d'Octobre 1690.

Lett. CVII. a Mr. Constant.

J'Ai reçu, mon très-cher Monsieur, votre Lettre du 14. d'Août, avec les deux Exemplaires que vous y aviez joints de votre belle *Harangue* (1) J'envoyai sur l'heure l'Exemplaire qui appartenoit à Mr. Basnage. Il vous en est fort obligé: & nous convenons tous deux dans le jugement, que la Piece & toutes ses semblables méritent la lumiere du Public; soûtenuë, que celle-ci nous a paru, d'éloquence, d'érudition, & de génie. Je ne crois pas que les plus hargneux Aristarques puissent demander plus que ces trois choses dans un Ouvrage de cette nature. Ainsi, mon cher Monsieur, vous pouvez être assuré de notre suffrage. Je vous parle ingénument.

J'avois déja appris par Mr. Minutoli la mort de l'illustre & vertueuse Comtesse de Dhona. Je savois aussi dés long-tems, que Mr. le Comte De Ferassieres avoit été pris à la Bataille de Fleurus. Ce que vous me dites dela dispersion de cette famille m'a affligé sensiblement. Dieu veuille la rassembler glorieusement, & vous conserver dans l'heureux calme, dont vous avez joui jusqu'à présent, malgré le tumulte qui agite le reste de l'Europe.

L'Auteur de l'*Abis sur le Tableau du Socinianisme* avoit envoié à son Imprimeur sa troisiéme Piece (2); mais celui-ci refuse de l'imprimer, craignant d'être découvert, & de s'attirer des affaires, si, peu après un Synode, où on a fait des Actes, contre les Auteurs Anonymes qui seront Ministres, & contre les Partisans de la Tolérance des Hérésies, il imprimoit la suite de cet Ouvrage. L'Auteur, qu'on ne doute pas être Ministre, doit être bien aise, s'il est sage, & s'il aime son repos, que la précaution de l'Imprimeur ait été plus grande que la sienne, & qu'elle le délivre des inconvéniens dont il auroit dû lui-même se délivrer, en cessant d'écrire.

Je vous remercie de tout mon cœur, mon cher Monsieur, de ce nouveau fruit de vos veilles & de vos études, dont vous m'avez fait présent. Si les miennes produisent jamais quelque chose, je me donnerai l'honneur de vous en faire part; mais je pense qu'elles ne produiront plus rien, & que l'Académie de *gli Infecundi* de Rome, à laquelle la feuë Docte Catarina Piscopia Cornara (3) se fit agréger, sera mon fait desormais.

Portez-vous bien. Je suis bien aise de vous voir plaindre que vous vieillissez; c'est le langage de ceux qui ne sentent pas encore les effets de la vieillesse: ceux qui les sentent, n'ont garde de s'en vanter.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que je vous ai demandé un Eclaircissement sur le Joannes Serranus, professeur à Lausane, Traducteur de Platon.

Dans un Livret que la voix publique donne présentement au fils de feu Mr. de Larroque, & qui est intitulé, *Avis important aux Réfugiez* (4), il y a un coup de dent contre Mr. Merlat. Ce Mr. de Larroque (5), après s'être refugié des prémiers en ce Païs-ci, & puis en Angleterre, nous a quittez depuis quatre ou cinq mois, pour s'en retourner en France. Je suis, &c.

(*) Mr. l'Abbé Regnier Desmarais dans son *Traité de la Grammaire Françoise* (pag. m. 336, 337.) dit que, *je fis*, est le *Prétérit indéfini*; &, *j'ai fait*, le *Prétérit défini*: & que c'est aussi *le sentiment* de l'Auteur de *la Grammaire générale & raisonnée*.

(1) *Transitus per Mare rubrum.* Genevæ 1690, in 4.

(2) Mr. Jaquelot n'a donné que deux Parties ou *Traitez* de son *Avis sur le Tableau du Socinianisme*, qui font en tout 103. pages, in 8 mais Mr. Jurieu aïant censuré le premier *Traité*, dans la troisiéme Lettre du *Tableau du Socinianisme*, il répond it par un Ecrit de 16. pages, intitulé, *Réflexions sur l'avant-propos de la troisiéme Lettre de Mr. Jurieu, touchant le Tableau du Socinianisme, pour être jointes au premier traité de l'Avis sur ce Tableau.* Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 16/26 de Juillet 1690. Note (8).

(3) Voyez la Lettre à Mr. le Clerc du 18. de Juin 1684. Note (2).

(4) *Avis important aux Réfugiez, sur leur prochain Retour en France, donné pour Estrennes à l'un d'eux, en 1690. Par C. L. A. A. P. D.* A Amsterdam, chez Jacques le Censeur, 1690, in 12.

(5) Voyez la Lettre à Mr. Lenfant du 26. de Novembre 1688, Note (1).

LETTRE CVIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 1. de Novembre 1690.

CVIII. Rou, & 1 Mr. ...

JE viens mon très-cher Monsieur, d'ouvrir l'*Histoire Critique du Nouveau Testament* de Mr. SIMON, à l'endroit où il examine les *Versions Françoises* qui en ont été faites. Le hazard a fait, que cherchant à m'amuser en attendant le Libraire, j'ai pris ce Livre; mais l'amitié a été cause, que voiant à l'ouverture du Livre ce qui concerne le Pere AMELOTE, & la *Version de Mons*, j'ai cherché avec dessein si Mr. GODEAU se trouveroit parmi les Traducteurs François. Je l'y ai trouvé, comme ayant publié une *Version* du *Nouveau Testament*, qui tient le milieu entre la Paraphrase, & l'attachement total à la Lettre. Vous verrez que Mr. SIMON y critique, entr'autres choses, l'usage du *Toi*, que Mr. GODEAU a préféré à celui du *Vous*, à l'égard de Dieu. J'ai crû qu'il étoit important que vous fussiez averti de cela; puisque vous pourrez vous faire honneur de maintenir le goût & le jugement de Mr. GODEAU, contre ce nouveau Critique. Je suis, &c.

LETTRE CIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 5. de Décembre 1690.

CIX. Minuto-

VOtre Lettre, mon très-cher Monsieur, du 17 du passé, a été retardée d'un ordinaire, avec toutes celles, qui de différens quartiers de la Haute Allemagne, passent par Rhinhausen. Je ne la reçus qu'hier; & je vois que vous n'aviez point encore de certitude de la Prise de Suze, dont Mr. BIBAUD a écrit ici à un de ses Amis qu'on est fort contristé à Geneve. Mais d'ailleurs, on y doit être bien réjoüi de ce que les François ont abandonné tous les Postes qu'ils avoient occupez en Piedmont, Saluzzo, Possano, Savigliano, Villa-Franca. C'est à quoi personne ne comprend rien ici. Ils se retirent de ce Païs-là, plutôt en gens défaits & vaincus, qu'en gens qui y ont gagné une Bataille, & puis qu'ils n'ont pas crû se pouvoir maintenir durant l'hiver dans des lieux murez, il faut qu'ils se sentent bien foibles : ou plûtôt, ils n'ont point l'art de savoir profiter de leurs avantages, comme ils ont celui de vaincre. C'étoit le grand défaut d'ANNIBAL; & c'est le Péché dominant & héréditaire de tems immémoral de la Nation; de quoi je me suis servi cet été en cent rencontres, pour rassûrer ceux, qui après la sanglante & terrible perte que cet Etat fit à Fleurus, & la chasse donnée aux Flotes, s'imaginoient que les François alloient abimer l'Angleterre & la Hollande.

Nous reçumes hier des Nouvelles d'Angleterre, après en avoir été privez assez long-tems. Elles portent, qu'encore que le jour du départ du Roi ne soit pas fixé, on tient le voyage infaillible, & que Sa Majesté en a donné part au Parlement. On dit même que les Gardes-du-Corps sont partis, & qu'ils se seroient déja embarquez, sans un incident qui a retardé l'Embarquement; c'est que l'Admiral HERBERT a produit, entre autres Pieces & moiens de justification, des Ordres de ne point combatre, expédiez & signez par le Comte DE NOTTINGHAM. Le Roi, voulant aprofondir cette affaire avant que de partir, aura peut-être besoin de quelque tems considérable pour convaincre les Délinquans, & pour aviser à la peine convenable, & aux remplacemens de ceux qui pourront être destituez. Il y a des Lettres, qui portent, qu'encore que les charges, que le Comte de TORRINGHTON produit contre le Comte de NOTTINGHAM, demandent quelque examen, on ne croit pas que cela le garentisse du dernier Supplice (1). On avoit avis à Londres, qu'il étoit entré dans Galloway quelques Bâtimens François chargez de grains & d'argent; mais qu'un Vaisseau de vingt-quatre pieces de Canon, allant à Kingsale, sans savoir sa réduction, s'étoit trouvé saisi, avant que de se mettre en posture de se défendre.

Nous trouvons ici que la *Gazette de Paris* se radoucit fort, quand elle parle du Roi GUILLAUME. En effet, que peut-on voir de plus mo-

(1) Arthur Herbert, Comte de Torrington, fut jugé par un Conseil de Marines, & renvoyé absous : le lendemain, 31. de Décembre 1690. le Roi lui ôta sa Charge.

LETT. CIX. A Mr. MINUTOLI.

modéré, que de dire que l'*Ambassadeur de Portugal le felicita sur la dignité qu'il occupe?* Nous voyons aussi des airs fort humiliez dans les Préfaces des *Arrêts* du Roi Loüis; sur tout, dans celui qui porte *Création de nouvelles Charges* au *Parlement de Paris*: de sorte qu'il semble que les Alliez aient meilleure opinion des Forces de la France, que la France même.

A peine avois-je cacheté ma derniere Lettre, que j'appris, par l'arrivée du Courier d'Allemagne, la levée du Siege d'Essek & la fuite du Comte TÉKÉLI. Je vous avois dit que quelques personnes trouvoient apparent, que le Prince LOÜIS DE Bade le battroit. J'avouë que je n'ai jamais eu bonne opinion des affaires de TÉKÉLI en Transylvanie, depuis que j'ai vû que l'Empereur, par une très-sage & très-habile conduite, lui opposoit ses meilleures Troupes, avec le meilleur de ses Généraux: aimant mieux perdre quelques Places en Servie, que laisser impatroniser ce Chef des Mécontens à la Succession de MICHEL ABAFFI. Je ne voi rien d'aussi ressemblant, que le Roi JAQUES, à l'égard de la France; & TÉKÉLI, à l'égard de la Porte. La Cour Ottomanne met TÉKÉLI à toutes sausses; elle lui expédie toutes sortes de Patentes & de Titres, l'assiste, le soûtient dans ses disgraces, & n'y fait que perdre son tems & ses frais: l'Etoile de ce Comte est toûjours rétrograde & Saturnienne. Aussi est celle du Roi JAQUES; & ses malignes influences ont été le seul revers, & le seul fiel qui ait été mêlé, depuis ces dernieres Révolutions, à la Fortune de LOÜIS XIV, qui fait néanmoins des dépenses inconcevables pour cet Exilé, & cet Ex-Roi.

J'ai lû le *Factum* de Mr. DES-LYONS contre Mr. ARNAUD; & j'en ai même dit quelque chose dans mes Ecrits (2). La Piece est forte. Mr. ALLIX en avoit envoié un Exemplaire à Mr. LEERS, Libraire fameux de cette Ville, qui ne l'a ni voulu imprimer, ni communiquer à Mr. JURIEU; tant il est opposé à nos autres Libraires, c'est-à-dire, ennemi de tout ce qui sent le Libelle, & le déchirement du Prochain: outre qu'il avoit eu occasion de faire quelque connoissance avec Mr. NICOLE à Paris, & puis en Hollande avec Mr. ARNAUD. Mr. LEERS est peut être le seul Huguenot, avec qui Mr. ARNAUD ait voulu souffrir d'avoir quelque conversation. Ce fut, il y a cinq ou six ans, en cette Ville. Il vient de publier une *V. Dénonciation contre le Philosophisme*, ou *Péché Philosophique*, qui n'est pas moins forte que les précédentes.

Pendant que l'on copioit la V & VI Partie du *Projet de Paix* (3), j'envoiai les IV Prémieres à l'Auteur des *Lettres sur les matieres du tems*, (4), le priant de se hâter à mes les envoier avec son Avis. J'écrivis Lettre sur Lettre à son Libraire: & néanmoins, point de nouvelles. A la fin, je lui écrivis à lui-même de me renvoier l'écrit, Lettre vûë. Je le reçus dès le lendemain, & appris que le Libraire avoit eu la mauvaise humeur, *ne quid graviùs dicam*, de ne lui point rendre le Paquet, ni mes Lettres; qu'un Rhumatisme l'empêchant de travailler il n'avoit pû lire l'Ecrit; mais que ce qui lui étoit tombé sous les yeux, pendant le peu de tems qu'il l'avoit gardé, depuis la réception de mes Lettres, lui en avoit paru bon & curieux; & qu'il me prioit, dès que la Copie sera prête, de lui represter l'Ecrit. Je croi, qu'avant que de le montrer aux Politiques, & aux Hommes du Gouvernement, il faut avoir tout; & qu'ainsi vous ferez bien, mon cher Monsieur, de joindre les deux dernieres Parties aux six que vous m'avez déja envoiées. Cependant, dès que le Copiste m'aura rendu les quatre prémieres, j'enverrai un des deux Exemplaires à Bruxelles à Monsieur HULST.

Je vous prie de me marquer comment le Mercure Galant s'est tiré du mauvais pas des Réjouissances excessives faites en France, sur la prétenduë mort du Roi GUILLAUME: nous n'avons rien vû ici de sa plûme depuis Mars dernier. J'espere que vous m'apprendrez quelques circonstances particulieres de la *Harangue* de Mr. TALKENIER aux Cantons, & de la *Reponse* de Mr. AMELOTE. On n'a pas conseillé à notre Gazetiere de Rotterdam, la Veuve SAINT GLAIN, d'insérer cette *Reponse*; parce que nos Réfugiez n'aiment pas à voir les choses où la France paroît parler vigoureusement, & récriminer avec insulte. On a fait une Médaille en France, où l'on représente les quatre vents soufflant contre le Soleil, avec ces Mots, NEC UNUM RADIUM EXCUTIENT. Adieu, mon cher Monsieur, je suis tout à vous.

(2) Ce Factum est intitulé: *Réponse de Mr. Des Lyons, Docteur de Sorbonne, Doyen & Théologal de Senlis, aux Lettres de Mr. Arnand aussi Docteur de Sorbonne, imprimées & produites par Jean Gontin, Prêtre Dauphinois, Curé de St. Hilaire de Senlis: pour servir au procès pendant en la Tournelle, pour François Des-Lyons, Escuyer, Sieur de Theuville, & ses enfans, contre ledit Gontin & Tarteron Notaire Prisonniers en la Conciergerie, & Fabry, Solliciteur.* C'est un *in folio* de 104. pages. Mr. Bayle en avoit dit un mot dans ses *Nouvelles* d'Avril 1684, p. 127: mais il en a parlé plus au long dans son *Dictionnaire* à l'Article ARNAULD (*Antoine*) Rem. T.

(3) En 1690, le Sieur Goudet, Négociant de Geneve, se mit en tête de concilier les Princes qui se faisoient le guerre; & travailla à un *Projet de Paix*. Cet Ouvrage devoit contenir plusieurs parties. A mesure qu'il les composoit, il les envoyoit à Mr. Bayle, qui avoit bien voulu, à la priere de Mr. Minutoli, se charger d'en faire faire des Copies, & de les communiquer à quelques personnes, que l'Auteur souhaitoit de consulter. C'est-là, toute la part que Mr. Bayle avoit à l'Ecrit de ce Visionnaire. Cependant, M. Jurieu se servit de cet incident pour l'accuser de crime d'Etat, comme on le verra dans la suite.

(4) Mr-Tronchin du Breuil est l'Auteur des *Lettres sur les matieres du tems.* Il les publia pendant trois années. La premiere année, il donna XV. Lettres, 10 Février 14. Décembre 1688: la seconde, XVI. 1. Janvier 1. Septembre 1689: & la troisiéme XXIV. 1. Janvier 15. Décembre 1690. Ces Lettres peuvent fournir de bons Mémoires pour l'Histoire de ce tems-là. Elles s'imprimoient à Amsterdam in 4. Mr. Du Breuil avoit publié en 1683. des *Dialogues sur les matieres du tems concernant la Religion*, qui furent estimez. Voyez cy-dessus, Tom. 2. la *Cabale chimérique*, Chap. IV. pag. 658. & 659. Il donna en 1700. une nouvelle Edition de ses *Dialogues, concernant la Religion*, avec *une suite, contenant la Bulle* in Cœna Domini, & *quelques-autres pieces curieuses, touchant la Foi violée à* JEAN HUS *au Concile de Constance, avec le Décret qui annulle en ce cas la Foi promise aux Hérétiques.* Amsterdam 1700. in 8. 2. vol.

LETTRE CX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 20 de Décembre 1690.

CX. & Mr. Rou. JE vous remercie très-humblement, mon cher Monsieur, de la curieuse & belle Préface que vous m'avez envoiée sur les *Pseaumes* de Don ANTONIO (1). Je l'ai lûe avec encore plus de plaisir que la premiere fois qu'elle n'étoit ni imprimée ni si étenduë, & je ne doute pas que le Public ne la reçoive avec beaucoup d'estime. Ces traits anecdotes dont vous l'avez parsemée, en relevent l'éclat; & celui d'URBAIN VIII. paroîtra des plus curieux.

Quant à la dispute sur laquelle on me fait l'honneur de me faire prendre pour arbitre, honneur dont je suis d'autant plus indigne que j'ai toujours été assez négligent par rapport aux contestations de nos subtiles Grammairiens François; le peu que j'ai d'intelligence de la Langue consistant plûtôt en sentiment qu'en raison; je veux dire que je discerne plûtôt le bon d'avec le mauvais, par routine, ou par coutume d'oreille, que par l'examen des raisons. Mais, enfin, puisqu'on a meilleure opinion de moi que je n'en ai moi-même, je vous dirai, qu'il me semble que s'il ne s'agissoit que de comparer ces deux expressions *son foudre en main*, *sa foudre en main*, afin de savoir laquelle vaut mieux, il faudroit donner l'avantage à la derniere, mais je vois que ce n'est point là le vrai état de la Question: il ne s'agit pas du plus ou du moins; il s'agit de savoir s'il n'y a que l'une des deux qui soit bonne, l'autre étant mauvaise & condamnée par les dernieres décisions: en ce cas-là, je dis que l'affirmative va trop loin, & que la négative l'emporte. Vous en donnez des preuves si expresses & si convaincantes, vous faites voir tant d'autoritez qui montrent que le Masculin *foudre*, au pis aller, n'est que le moins bon; & que néanmoins il est bon: Vous alléguez des Auteurs si revêtus d'autorité en ces matieres, que je ne vois point qu'on puisse condamner l'expression *son foudre*, tout au plus, que de n'être pas aussi bonne que *sa foudre*.

Pour la distinction de foudre *septre* de JUPITER, & foudre *effet de ce septre*, je la trouve bien subtile, & ne voudrois pas trop m'y appuyer, vû que ceux qui ont mis la *foudre* en la *main* de ce Dieu, ont prétendu que son effet étoit semblable à celui des dards; & que ce *septre*, puisque septre y a, ne produisoit quelque effet qu'en sortant de la main de JUPITER, & tombant sur le patient, de sorte que ce qui étoit le *septre*, & ce qui venoit frapper étoit réellement le même être.

Je vous remercie bien fort, mon cher Monsieur, de tant de belles Autoritez qui sont dans votre Lettre: c'est un Recueïl que je garderai précieusement. Je ne sai ce que c'est que cette Nouvelle *Histoire Poëtique* de Mr. *Vallier de la Martiniere*. J'en ai vû autrefois une qui étoit, ce me semble, Anonyme, mais docte, & d'un homme qui promettoit une Traduction de *Pétrone*. A votre loisir vous m'en donnerez, s'il vous plaît, instruction. Je suis entierement votre &c.

LETTRE CXI.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 22 de Décembre 1690.

CXI. à Rou. APparemment, mon très-cher Monsieur, ce Billet ne vous tirera pas de peine; car vous aurez reçu ma Réponse ce matin pour le plus tard. Vous trouverez que je me range à vôtre parti, sur la question que vous m'avez proposée de savoir que *foudre*, Masculin, est bon; quoique *foudre*, Féminin, comme vous le reconnoissez, soit plus ordinaire (*); & peut-être qu'en Stile d'Inscriptions & de Devises, BOUHOURS, lui-même donneroit la préférence, s'il étoit consulté (ce que je souhaiterois que vous fissiez faire,) à *foudre*, Masculin; s'agissant de cette Figure avec laquelle les anciens Peintres & Sculpteurs representoient JUPITER; quand même il rejetteroit, comme trop subtile, la distinction de *septre*, & d'*effet du septre*. Je vois que DU RYER, dans vos Exemples, se sert même du *Masculin*, pour l'*effet du septre*. Je suis toûjours, &c.

(1) Les *Pseaumes de Dom Antonio Roi de Portugal*, furent imprimez à Paris en 1595, sous ce titre: *Psalmi Confessionales, inventi in scrinio Antonii Portugaliæ Regis.* Du Ryer en donna une Traduction en 1657. Mr. Rou fit réimprimer cette Traduction avec un Discours préliminaire où il justifioit la liberté qu'il avoit prise, de l'accommoder à l'usage des Protestans, qui en parlant à Dieu s'expriment par *Tu* & *Toi*, au lieu que les Catholiques Romains se servent de *Vous*. Cette édition a pour titre: *Les Pseaumes de Dom Antoine, Roi de Portugal. Avec une Dissertation préliminaire sur le* Vous *& le* Tu en parlant à Dieu. La Haye 1691. *in* 12.

(*) Le *Dictionnaire* de l'Académie Françoise marque que ce mot est Masculin & Féminin.

LETTRE CXII.

A

MR. CONSTANT.

A Rotterdam, le 5. de Janvier 1691.

LETT. CXII. A M.CONSTANT.

JE ne ſaurois mieux commencer, mon très-cher Monſieur, que par vous ſouhaiter une bonne & heureuſe année. C'eſt ce que je fais du meilleur de mon cœur, tant pour vous que pour toute votre famille, & nommément pour celui de Meſſieurs vos Fils que j'ai eu l'honneur de voir, & que vous m'apprenez avoir été établi Miniſtre à Vevey depuis ma derniere. Je vous en félicite tous deux, & lui ſouhaite une heureuſe poſſeſſion de ce beau poſte, en attendant que vous ayez lieu de l'avoir à Lauſanne même. Je vous ſuis très-obligé, mon très-cher Monſieur, des ſoins que vous avez pris, pour déterrer JOANNES SERRANUS, & de la Liſte que vous y avez ajoutée de divers Profeſſeurs de Lauſanne. Je ne vous aurois pas demandé cette courvée, ſi je n'euſſe crû que vous auriez eu quelqu'un, qui à l'exemple de MEURSIUS pour l'Univerſité de Leyde, auroit fait une courte Vie des Profeſſeurs de votre Académie avec la Liſte de leurs Ecrits. Cela ſe devroit faire dans toutes les Univerſitez ou Académies, comme il y en a déja quelques-unes qui l'ont pratiqué. Nous devrions avoir eu quelqu'un, qui eût fait la *Vie* de tous les *Miniſtres Auteurs*; & aſſurément notre négligence eſt en cela fort grande. Les Allemands ont bien été autrement ſoigneux des Savans de leur Nation. Je ne trouve aucun Livre, ni aucun homme vivant qui puiſſe m'apprendre une ſuite des Avantures de JEAN DE SERRES, Auteur de l'*Inventaire de l'Hiſtoire de France*; ni me dire, s'il a fait des Livres en Latin; s'il a été Profeſſeur à Nîmes: s'il a traduit PLATON, &c. (1). Et quant à DANIEL CHAMIER, qui mériteroit tant que l'on vit ſa *Vie* parmi celle des hommes Illuſtres, je n'ai jamais oüi dire qu'on l'ait faite (2).

Vous n'êtes pas le ſeul, qui ſouhaiteroit que Mr. JURIEU n'eût point publié ce qu'il a mis au jour contre le *Socinianiſme*. Avant qu'il en eût rien donné, on l'exhorta à ne rien faire là-deſſus, & on lui repreſenta que ces Ecrits en Langue vulgaire feroient connoître des Sentimens, qu'il vaut mieux ignorer du tout. Mais il crut pouvoir oppoſer à ces raiſons, d'autres raiſons encore plus fortes. Je doute que préſentement il ſoit convaincu d'avoir mieux fait de ſuivre ſon ſentiment, que celui de ſes Amis. Ce n'eſt pas qu'il paroiſſe avoir envie de diſcontinuer. Ces Lettres viennent plus de loin à loin qu'au commencement; & il y a long-tems qu'on attend la VIII. où il doit prouver le droit des Magiſtrats, pour infliger les Loix Pénales aux Sectes.

Vous ſavez, ſans doute, que le Sentiment de la *Tolérance* a été comdamné dans le Synode Wallon d'Amſterdam, au mois d'Août dernier. On dit que les Bourguemeſtres de cette Ville en ont fort grondé le Modérateur du Synode, qui étoit Mr. ISARN, & qu'ils ont donné à entendre

(1) Le Pere le Long nous a donné un Mémoire très-curieux ſur la Vie & ſur les Ecrits de *Jean de Serres*, dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique de France*. On y trouvera tous les Eclairciſſemens que Mr. Bayle demandoit à Mr. Conſtant, non ſeulement dans cette Lettre, mais encore dans celles du $\frac{16}{26}$ de Juillet & du 24 d'Octobre 1690. Le Pere le Long remarque que Jean de Serres *ſe déclare l'Auteur* de la Traduction de Platon *dans un de ſes ouvrages de Controverſe imprimé à Niſme en* 1586; mais il ne nous donne pas le titre de cet Ouvrage. Il auroit pû citer une Lettre de De Serres du 11. d'Août 1597. adreſſée à Caſaubon, alors Profeſſeur aux belles Lettres à Montpellier, que Mr. d'Almeloveen a inſerée dans ſon édition des *Lettres de Caſaubon*, imprimée à Rotterdam en 1709, pag. 651. Elle eſt dattée *ex Serrano noſtro*, qui eſt un petit fief ſitué aux portes d'Orange, & dont De Serres portoit le nom. Il ſe préparoit à revoir ſa Traduction de Platon, & il prie Caſaubon de lui aider à la corriger: *dummodo tu Platoni noſtro, novam meâ operâ παλιγγενεσίαν molienti obtetricem manum dederis.* Il l'invite à le venir voir, quoique ſa Maiſon ſe reſſentît encore de ſa priſon: *qui D. Juliano noſtro quaſi invide rem, niſi te ἐξεπίτηδες aliquando viderem in hac notra clauſula, licet carceris mei ſqualorem adhuc oſtentante: at quum ad nos veneris, acceſſu Muſarum omnia collucebunt* &c. On voit par-là qu'il avoit été priſonnier pendant quelque tems. Pour en découvrir le ſujet, il faut conſulter le Recuëil des *Synodes nationaux des Egliſes Réformez de France*, publié par Mr. Aymon en 1710. De Serres avoit reçu quelque argent de la Cour pour les Egliſes, & il faiſoit difficulté d'en rendre compte, ſur quoi le Synode de Saumur, tenu au mois de Juin de l'année 1596, ordonna (pag. 208) qu'il rendroit ſes comptes dans le terme qui lui ſeroit preſcrit par le Commiſſaire que le Roi avoit nommé. Il y a apparence qu'on lui donna ſa Maiſon où ſa Terre pour priſon, juſqu'à ce qu'il eût rendu ſes comptes.

Le Pere le Long parle du Livre que De Serres écrivit pour concilier les deux Religions, & qui parut en 1597. ſous ce titre: *De fide Catholica, ſive de principiis Religionis Chriſtianæ communi omnium Chriſtianorum conſenſu ſemper & ubique ratis.* &c. & il ajoute que ce Livre fut réimprimé à Paris dix ans après ſous le même titre; mais avec celui ci au haut des pages: *Apparatus ad fidem Catholicam.* Cependant il falloit que ce dernier titre ſe trouvât dans la premiere edition, puiſque le Synode tenu à Montpellier au mois de Mai de l'année 1598. qui condamna cet Ouvrage, ne le déſigne pas autrement. Voici les propres termes du Synode (pag. 222): " Sur la Plainte des „ Egliſes de Geneve, Berne, Baſle, du Palatinat, & au-„ tres, touchant pluſieurs Ecrits mis en lumiere, ſous „ prétexte de la Réunion des Chrétiens en une même „ Doctrine, au préjudice de la Vérité de Dieu, & en-„ tr'autres d'un Ouvrage intitulé *Apparatus ad fidem Ca-„ tholicam* .... le Synode après avoir lû & examiné „ leſdits Edits .... les a condamnés &c.

De Serres mourut certainement en 1598; car ce même Synode ordonna (pag. 231.) qu'on demanderoit ſes Manuſcrits à ſes Héritiers. " Mr. Julien (c'eſt ſans doute le „ même dont il eſt parlé dans la Lettre à Caſaubon) „ retirera les Mémoires & les Ecrits qui ſont entre les „ mains des Héritiers de feu Mr. De Serres, pour les „ voir & les apporter au prochain Synode de la Pro-„ vince.

Il y a pluſieurs autres particularitez dans les Actes des Synodes, & dans la Lettre à Caſaubon, qui peuvent ſervir à l'Hiſtoire de Jean de Serres, & à réfuter les Auteurs citez par le Pere le Long: mais je ne ſaurois entrer dans ce détail, ſans groſſir démeſurément cette Note.

(2) Mr. Bayle nous a donné l'Article de ce célébre Théologien dans ſon *Dictionnaire*.

dre, que si les Synodes Wallons s'ingéroient à décider sur ce que le Magistrat doit ou ne doit pas faire, on leur donnera desormais des Commissaires Politiques, comme on en donne aux autres Synode de ce Païs.

Mr. PHILIPPOT, ci-devant Ministre en Guienne, l'un de ceux qui par l'Explication de l'*Apocalypse*, promettoient un prompt rétablissement à nos Eglises de France, & aussi prompt que Mr. JURIEU, quoiqu'il différât d'avec lui sur quasi toutes les Explications particulieres, comme il a paru par les Ecrits éristiques qu'ils ont publiez l'un contre l'autre (3); Mr. PHILIPOT, dis-je, a un Livre prêt à être mis sous la presse, pour montrer que les Magistrats ne doivent point user de Loix Pénales contre les Hérésies (4): & le voilà encore prêt à rentrer en lice avec Mr. JURIEU.

Nous avons une *Apologie pour les Réfugiez*; contre l'*Avis important*, qui leur fut adressé au commencement de l'Année passée; laquelle Apologie est d'un stile fort modéré, & fort bien raisonnée (5). L'Auteur y soûtient la Supériorité des Peuples sur les Têtes couronnées, avec autant de force que les Jésuites d'autrefois soûtenoient la Supériorité du Papes sur les Conciles, & sur les Rois mêmes; & éclaircit adroitement ce qui pourroit gendarmer les Princes contre nous. On veut que Mr. JURIEU en soit l'Auteur. Personne ne connoît au vrai l'Auteur du *Mercure Historique*. On a crû que pendant les prémieres années, il a été fait par un Papiste, autrefois Sécrétaire de la Comtesse DE SOISSONS. Le Libraire VAN BULDEREN en effaçoit ce qui paroissoit partial pour la France; & on dit que l'Auteur, ne pouvant plus se contraindre, & dire du mal de la France contre son gré, a laissé là tout. Que depuis, le Libraire a essaié diverses personnes; & quelques-uns veulent, ce que je ne croi pas, que depuis sept ou huit mois, il se sert de Mr. BERNARD, dont vous me demandez des nouvelles. Qui que ce soit, je croi avec vous, qu'il n'est pas bien instruit des affaires de l'Europe, & moins de celles de vos Cantons, que des autres Païs; & la vérité est, que tous ces gens-là ne puisent que dans des *Gazettes*.

Quant à Mr. BERNARD, il est Ministre Pensionnaire de Tergou; mais il a eu permission de résider à la Haye représentant que là il trouveroit de jeunes gens à qui montrer les Mathématiques, & autres choses. Je ne sache pas que le Frere de Mr. SAURIN (6), qui a fait tant de mauvaises actions dans vos quartiers, soit revenu en Hollande; mais Mr. PRALIN y est bien venu, & réside à Amsterdam. Je vous embrasse de tout mon cœur, & suis, Monsieur, &c.

LETTRE CXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 22. de Janvier, 1691.

J'Ai reçu ce matin, mon très-cher Monsieur, votre derniere dépêche, & j'ai lû avec une joie singuliere, non seulement ce que vous m'écrivez; mais aussi les pages imprimées de l'Auteur du *Projet de Paix*. J'ai trouvé beaucoup de bon sens dans les *Avertissemens*; & en mon particulier, comme j'entre tout-à-fait dans le caractere que l'Auteur a revêtu, je trouve que tout ce qu'il dit répond fort juste à ce caractere; & si d'autres en jugent autrement, c'est, ce me semble qu'ils auront l'injuste prétention, que cet Auteur a dû tailler & rogner les choses, non pas en Médiateur neutre, mais selon leurs inclinations, & leurs préjugez. Je suis sur, à présent plus que jamais, que si les Lecteurs veulent se rendre équitables, c'est-à-dire, se défaire pour un peu de tems de leurs désirs, & de leurs passions d'intérêt, ils rendront à votre Ami la justice qui lui est duë: convenant qu'il a pénétré dans le meilleur pis-aller, que la situation des affaires nous peut, ce semble, présenter. Je vous ai déjà marqué, que si l'Ouvrage s'imprimoit en ce Païs, il pourroit être plus aisément distribué par toute l'Europe, & que je savois un Libraire, qui y feroit travailler incessamment, si on lui en envoioit les Feuilles imprimées par la Poste. J'attens sur cela la résolution de votre Ami, en peu de tems; & je ne doute pas qu'il n'accepte la proposition. Je lui répons que la seconde Impression de ce Païs-ci sera meilleure, & aussi correcte que la prémiere; & que le Libraire paiera le port des Feuilles, qui seront envoiées de Lausane. Il faut seulement se hâter.

Si Mr. DE TOURNES, Libraire de votre Ville, que je rencontrai il y a deux ou trois jours chez Mr. LEERS, me fait la grace de m'avertir quand il s'en retournera, comme il me l'a pro-

(3) Voyez la Lettre à Mr. Constant du 29. de Juillet 1688. Note (2).

(4) *Les justes Bornes de la Tolérance, avec la Défense des Mysteres du Christianisme, contre l'Avis sur le Tableau du Socinianisme*. Amsterdam, 1691, in 8.

(5) *La Défense des Réfugiez, contre un Livre intitulé, Avis important aux Réfugiez sur leur prochain retour en France*. A Deventer 1691, in 12. Cette Apologie est de Mr. Antoine Coulan, Ministre mort à Londres le 23. Septembre 1694. Il est aussi Auteur d'un Ouvrage postume contre Mr. Simon, qui a pour titre, *Examen de l'Histoire Critique du N Testament*. A Amsterdam 1696. in 8.

(6) Joseph Saurin, frere de Mr. Elie Saurin, Ministre d'Utrecht. Il avoit été reçu Ministre en France, mais une affaire de Religion l'ayant fait sortir du Royaume, il passa en Suisse où Messieurs de Berne lui donnerent la Cure de Berchier dans le Pais de Vaud. Persécuté au sujet du *Consensus*, il retourna en France, & y embrassa la Religion Catholique. Le Roi le gratifia de deux Pensions, l'une de six cens livres en qualité de Ministre converti, & l'autre de neuf cens livres attachée à la composition des *Mémoires de l'Histoire de France*, écrits par Mr. l'Abbé de Cordemoi. Il fut appellé au *Journal* des Savans par Mr. l'Abbé Bignon, ensuite à l'examen des Livres par Mr. le Chancelier, & enfin par Mr. le Comte de Ponchartrain à l'Académie Royale des Sciences, où n'ayant resté que quelques semaines au rang d'Eleve, il passa à celui de Pensionaire Géometre.

LETT. CXIII. A Mr. MINUTOLI

promis, je le chargerai de nos *Dialogues*. Je ne vous répons pas qu'ils soient d'une habile main : mais la qualité des choses sur quoi ils roulent leur conciliera ce qu'ils peuvent n'avoir pas d'eux-mêmes.

Mr. DE TOURNES est repassé d'Angleterre, depuis peu de jours, avec Mr. l'Envoié de Savoie ; & il nous a dit que Mylord DE SALISBURY, à qui il a parlé depuis peu, ne sera point du Voïage de Sa Majesté Britannique. Il est retardé, non pas tant par les Vents contraires, que par la découverte d'un nouveau Complot, pour lequel on a arrêté Mylord PRESTON, passant en France. Mylord DANBY etoit si exactement averti de tout, & il donna des Ordres si bien circonstanciez d'arrêter un tel bâtiment, que celui qui avoit l'Ordre ne s'y trompa point, quelque soin qu'on eut pris de partir *incognitò*. Les Papiers, qui se sont trouvés-là, sont, dit-on, de conséquence.

On a vû ici une *Lettre* imprimée, de quatre pages *in* 4, qui est une cruelle Satire de la *Harangue* du Président DE LA TOUR à Sa Majesté Britannique, avec des traits forts piquans & fort insolens contre le Roi même. Vous jugez bien que la Lettre est venuë de Paris. Il y a même de basses plaisanteries ; comme la Comparaison qu'on y fait entre la *Harangue* du Président, & ces Savoiards, qui vont crier *la Curiosité*, *la Rareté*, & qui chantent quelque loüange pour conclure par demander quelque Aumône. Pour en parler sans prévention, je croi que tôt ou tard on aura regret à la Cour de TURIN à cette Harangue, & qu'on souhaitera, mais en vain, de la supprimer (1).

Je croi vous avoir mandé, que le Docteur SHERLOCK avoit enfin prêté les Sermens. Il a fait un Livre pour justifier cette *Prestation*, lequel a fort plû à la Cour, & déplû à un si grand nombre de bons sujets, qu'on en a déja publié sept ou huit Réfutations, & des Vers mêmes fort satiriques contre l'Auteur. Je n'ai point lû la Piece ; mais on m'a dit qu'il ne donne point d'autre raison, pourquoi il a prété les *sermens*, si ce n'est que la Providence Divine est superieure à tous droits, & à toutes Loix ; voulant dire, sans doute, que la Révolution présente a des Caracteres de ces Missions extraordinaires de Dieu, où on n'étoit pas obligé d'observer le Décalogue, & encore moins les Loix Humaines. Du reste, il combat dans tout ce Livre le droit ordinaire des Peuples sur les Rois, & bâtit sur des Principes, d'où on lui montre, qu'il s'ensuit clairement, que le Roi GUILLAUME est illégitime. Mais, comme il a fort combattu pour la Supériorité des Rois, & pour leur Non-Dépendance du Peuple ; on croit que la Cour, contente de lui à cet égard, jusqu'à ne point regarder au reste, lui chargera le dos de quelque bon Evêché à la prémiere occasion (2).

Je suis bien aise de vous voir dans les sentimens où vous êtes, touchant ces Boutefeux, qui ne sauroient souffrir qu'il y ait un coin du monde exempt de guerre ; & qui, après avoir répandu de semaine en semaine, que les Suisses se déclareront, crient de tems en tems contre leur Neutralité, comme si c'étoit la derniere des folies. Pauvres gens ! qui ne voient pas à quoi s'est exposé Mr. le Duc de Savoie, pour n'avoir sû, ou voulu regarder du port & à l'abri de tout mal, la tempête & le naufrage des autres. Quand on songe que la rupture de Son Altesse Roiale a empiré les Affaires des Alliez, on doit, ce me semble, souhaiter que ceux qui ne sont pas à portée d'être promptement secourus ne deviennent pas *accessio victoriarum præteritarum*, *seu potiùs prædarum*. Nous espérons, moiennant Dieu, que la Campagne prochaine ne se fera point en Flandres, sans que le Roi GUILLAUME y commande les Armées de la Ligue, & que cela fera tout changer de face. Vous ne sauriez croire quel bien c'est pour la cause commune, que de savoir qu'il doit passer en ce Païs-ci. J'ai fait part de vos dernieres Nouvelles à Mr. D'ABLANCOURT. Elles en valoient bien la peine ; & j'ai pris sur tout intérêt au détail de l'Expédition de Mr. DE BOUFLERS vers Louvain. Il en a fait une seconde depuis les Glaces, au Païs de Waes, qui n'a pas produit le mal qu'on en craignoit. Il s'est retiré de fort bonne heure, soit qu'il ait craint le Dégel, qui avoit déjà duré un jour ou deux, mais qui a été suivi d'une plus forte Gelée ; soit pour d'autres raisons.

Adieu, mon très-cher Monsieur, je suis tout à vous.

(1) Mr. Lamberty a inséré cette *Harangue* dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIII. siecle*, Tom. I. pag. 2. La France en fut extrèmement piquée ; & lorsque Louïs XIV. eût fait sa paix avec le Duc de Savoye, en *1696*, il demanda que Mr. de la Tour lui fut envoyé pour faire les complimens ordinaires dans ces occasions ; ce qu'on regarda comme une espece de mortification que la Cour de France vouloit lui donner.

(2) Le Livre du Dr. Sherlock est intitulé, *The Case of Allegiance due to soveraign Powers* &c. C'est-à-dire, *La Question touchant la soumission duë au pouvoir des Souverains, établie & résoluë selon l'Ecriture, la Raison, & les Principes de l'Eglise Anglicane, où l'on traite plus particulierement du nouveau serment de fidelité que nous sommes enjoints de prêter à Leurs Majestez le Roi Guillaume & la Reine Marie, à présent régnants.* A Londres, *1691.* in 4. L'idée qu'on donne ici de cet Ouvrage n'est pas tout à fait juste. Le Dr. Sherlock se propose d'y faire voir que la paisibe possession du Thrône est suffisante pour obliger les Peuples à se soûmettre & à prêter serment au Prince qui jouït de cette possession ; sans aucun égard aux droits ou prétentions que d'autres pourroient avoir. Les Non jureurs, outrez de ce qu'il ne s'étoit pas contenté de les abandonner, mais qu'il avoit aussi écrit contr'eux ; attaquerent vivement son Livre, & employerent même contre lui, le burlesque & le satyrique.

LETTRE CXIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le . . . de Février, 1691.

tr. CXIV. Mr. MINU-

CEt Etat vient de perdre deux des meilleurs Officiers de ses Troupes: Mr. DE WEBBENUM, Gouverneur de Breda, Lorrain de naissance, Catholique de Religion, mais fort affectionné de tout tems au service de la République, & à la Maison d'ORANGE. C'étoit un vieux Officier, qui avoit gagné de grands biens; & il a institué le Roi d'Angleterre son héritier. L'autre est Mr. D'AILUA, Frison, qui s'est malheureusement tué, en tombant de cheval. Il est fort regretté. Pour Mr. DE WALDEK, il n'est plus dans aucune estime; mais plûtôt dans le mépris des Soldats & des Officiers, depuis la Bataille de Fleurus. On ne sait pas s'il commandera l'Armée, en cas que le Roi n'y vienne pas en personne; ni si Mr. TROMP sera soûmis à l'Amiral d'Angleterre. On sait seulement que ce dernier commandera notre Flotte, & le Public en est dans une joie singuliere. Il passoit l'autre jour à pied dans les Ruës de Rotterdam, & on couroit pour le voir de tous côtez, comme après un Prince.

On vient de me dire que l'Evêque d'Ely se réfugiera en France (1), & que PRESTON n'a découvert que des gens qu'on ne sauroit arrêter; comme si c'étoit une Partie dressée, qu'avant qu'il nomme personne, quelqu'un des plus puissans en Cour fasse avertir l'Intéressé de se mettre en sûreté (2). Nous n'avons point vû ici la *Lettre*, dont vous me parlez, sur le *Jugement* de TORRINGTON; mais on reçut l'un de ces jours par la Poste un Libelle de Paris, intitulé, *La Mascarade de la Haye*. Je n'ai pû le lire; parce que celui qui l'a reçu, le porta peu après à nos Bourguemêtres. On m'a dit que c'est une Satire, qu'on croit de la façon du Sr. LE NOBLE, l'Auteur de plusieurs Pieces semblables; & nommément du *Dialogue d'*ESOPE *& de* MERCURE, que Messieurs d'Amsterdam ont fait brûler par la main du Bourreau, & que cette prétenduë *Mascarade* contient des reproches malhonnêtes de lâcheté & de bassesse à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne, de ce qu'ils ont envoié, ou sont venus en personne baiser la pantoufle à un homme si au dessous d'eux; loüant l'Electeur de Saxe d'avoit eu plus de cœur que cela.

Nous sommes ici ravis de voir la France si outrée de colere contre les honneurs qui sont rendus à Sa Majesté Britanique, par tant de Princes. La Gazette de Paris se trompe vilainement; en ce qu'elle a publié que le Roi de la Grande Bretagne traite les Electeurs avec beaucoup de hauteur, & les fait attendre, comme aussi le Marquis DE CASTANAGA, des heures entieres dans son Antichambre. Tant s'en faut que cela soit vrai, que rien n'est plus remarqué de tout le monde, que l'affabilité, & les manieres modestes de ce Monarque.

On veut, que si Mr. JURIEU repond à la très-piquante *Lettre* de CHAPUZEAU, comme on le croit (3), celui-ci reviendra à la charge de plus belle, muni de toutes pieces; que des gens plus habiles que lui, fourniront; étant bien aises, comme ils sont mal avec Mr. JURIEU, de se venger sous le nom d'un Tiers. Les Anglois sont bien fâchez de n'avoir pas acheté la Bibliotheque de feu ISAAC VOSSIUS, mort Chanoine de VVindsor; & si l'on n'eut usé de diligence, dès que le marché eût été conclu à trente-six mille Florins, de faire porter les Livres chez Mr. CITTERS, l'Ambassadeur de cet Etat à la Cour d'Angleterre, il fut venu des Ordres pour empêcher le déplacement de la Bibliotheque; afin que les Héritiers fussent obligez de rompre le marché avec l'Université de Leyde, & en faire un autre avec celle d'Oxford. Si les Livres étoient rangez, je serois déja allé à Leyde exprès pour les voir; mais on ne sait quand ils seront mis en ordre.

Mr. DE MEAUX fait imprimer quelque chose conjointement contre Mr. BASNAGE & contre Mr. l'Evêque de Salisburi, (4) de qui je n'ai pû encore savoir la pensée sur le *Manuscrit* du *Projet de Paix*, dont je lui ai fait tenir une Copie, que j'ai fait faire fort lisible; j'entens des VI. premiers *Entretiens*; car je n'ai reçu que cela, & je ne puis vous rien dire sur la suite, n'aiant point reçu ce que vous me marquez que votre Ami devoit me faire tenir par la voie d'Allemagne, où est contenu le point capital & décisif de Garantie. Le même Mr. DE MEAUX a fait des Notes sur la Version Vulgate des *Pseaumes*, & sur celles de St. JERÔME, & le tout vient d'être imprimé à Lyon.

On n'a jamais tant parlé des Vaudois que présentement, soit à cause de leurs hardis Exploits dans le Piedmont, soit à cause du grand nombre de Livres qu'on fait en France sur leurs anciennes prétenduës Hérésies. Un nommé Mr. DE

LA

(1) François Turner dépossédé de son Evéché d'Ely, pour n'avoir pas voulu prêter les sermens ordonnez par Acte de Parlement. Il étoit entré dans une Conspitation contre l'Etat, & on publia une Proclamation pour l'arrêter, avec plusieurs autres de ses complices; mais il se cacha, & on ne le rechercha pas davantage. Il mourut à Tharsfield en 1700.

(2) Mylord Preston fut atteint & convaincu du Crime de Haute Trahison, & condamné à mort: mais il obtint sa grace.

(3) Cet Ecrit de Mr: Chapuzeau est intitulé, *Défense du Sr. Samuel Chapuzeau, contre une Satire intitulée, l'Esprit de Mr. Arnauld.* Voyez dans le *Dictionnaire critique*, l'Article TAVERNIER, Rem. C. & E.

(4) *Défense de l'Histoire des Variations, contre la Réponse de Mr. Basnage, Ministre de Rotterdam. Par Bénigne Bossuet Evéque de Meaux*, &c. Paris 1691. in 12. Mr. de Meaux se Défend dans ce même Ouvrage contre Mr. Burnet qui avoit critiqué l'Histoire des Variations.

Lett. CXIV. & CXV. a Mr. Minutoli.

La Valette va publier une *Histoire des Albigeois*, (5); & un Dominicain de Carcassonne, nommé le P. Benoit; a donné celle *des Vaudois* (6), où il a inséré des Morceaux d'un Manuscrit, qui est entre les mains de Mr. Graverol, contenant les Actes des Procès faits à plusieurs. J'ai vû ici des Extraits d'un semblable Manuscrit, qui font foi qu'il y avoit des *Manichéens* parmi ces Sectaires, que les Papistes persécutoient en France; & d'autres, qui confessoient qu'ils couchoient avec des Femmes, & se mettoient nuds sur elles nuës, mais sans accomplir l'œuvre de la chair. Il s'en trouvoit, qui étoient *Sodomites*; & c'étoit un terme en ce temslà ordinaire, que d'appeller la Sodomie, *crimen seu delictum spinæ dorsi*: & Monstrelet dit quelque part, que quelques-uns furent brûlez à la Greve, pour avoir commis le *délict de l'espine*. Mr. Ménage nous apprend, dans son *Anti-Baillet*, qu'en Italie, on nomme cela le *Péché de Non-Conformité*.

J'apprens que Mr. Pellissari est parti, pour aller joindre sa Famille en vos quartiers, & qu'il a pris un Exemplaire de tout ce qui s'est imprimé ici de petits Livres, bons ou mauvais, depuis le départ de Mr. Bibaud son Oncle; c'est-à-dire, depuis le commencement d'Août dernier. Il vous sera aisé d'en avoir communication; mais, en vérité, vous y trouverez peu de chose digne d'attachement. Vous aimeriez mieux; sans doute, la *Lettre* que Mr. Wallis a publiée (7), pour montrer à quelques *Sociniens*, qui avoient publié quelque chose en Angleterre contre le Mystere de la *Trinité*, qu'il n'y a nulle contradiction là-dedans, & qu'on voit dans les *trois Dimensions de la Matiere* une image de la *Trinité* si expresse que rien plus. Mr. Jurieu s'est servi de cette Comparaison dans ses *Essais de Théologie Mystique* (8); & avant la publication de ces *essais*, dans un Mémoire, qu'il me donna, pour mettre dans mon Journal; mais je sais d'original, qu'on lui a fait des Objections, auxquelles il n'a pû répondre: & celle même, dont il me donna la Réfutation, que je publiai aussi, est demeurée victorieuse, si on y prend garde de bien près.

Je vous supplie, mon très-cher Monsieur, d'envoier l'incluse à son Adresse, & de me croire tout à vous.

LETTRE CXV.

A Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 11. de Mars 1691.

Lett. CXV. a Mr. Minutoli.

Je n'ai jamais mieux compris qu'à cette heure; mon très-cher Monsieur, combien il est dangereux de se tromper, quand on porte son jugement sur les choses éloignées. Vous croiez sans doute à Geneve, que nous sommes ici fort en état de vous écrire de grandes nouvelles, & que jamais l'abondance de choses dignes d'être écrites à ses Amis n'a été plus grande en Hollande, qu'elle l'est depuis l'arrivée du grand Prince, qui a attiré à la Haye tant de Potentats Allemans. Cependant, non seulement moi, qui suis un pauvre nouvelliste, mais les meilleurs sujets, que je connoisse en ce genre-là, sommes destituez de tout. Personne ne raporte de la Haye, si ce n'est qu'on a diné, ou joué, là ou là, qu'on a été à Honslaerdyk, qu'on a chassé, qu'on s'est promené en Carosse, & tout le monde augure bien de ce silence, par rapport aux grande affaires.

L'Entrée de Sa Majesté Britannique s'est faite le 5. Février, sans beaucoup d'éclat; & même le broüillard empêcha qu'on ne vît le jeu des Feux d'Artifice.

Madame la Comtesse de Soissons se rend de plus en plus recommandable par son gros Jeu, où elle paroît ornée de Pierreries d'une somptuosité merveilleuse, & par l'honneur que le Roi lui fait de s'entretenir & de se promener avec elle. La médaille est tellement tournée; qu'au lieu qu'on disoit au commencement, qu'elle étoit venuë à la Haye, pour espionner en faveur de la France, on dit à cette heure, qu'au contraire, elle a des Correspondances en France, dont elle tire bien des sécrets, qu'elle révele au Roi d'Angleterre. Dieu sait ce qui en est.

La présence du Duc de Baviere est d'autant plus importante, que c'est une preuve auprès des Princes Catholiques, & envers la Cour de Rome, que les Conférences de la Haye ne se font pas pour machiner la ruïne de l'Eglise Romaine; ce que la France seroit bien aise d'insinuer, afin d'aliéner les esprits des Catholiques de la Ligue, & d'exposer la Maison d'Autriche à l'indignation du Pape, & de tous les Moines.

Je croi vous avoir mandé que Sa Majesté Britannique a souhaité que les Ministres qui prêcheroient devant elle, ne la louassent pas; la Chaire

(5) Mr. de la Valette avoit publié en 1686. un *Parallele de l'Hérésie des Albigeois & de celle du Calvinisme*. Paris, in 4.

(6) *Histoire des Albigeois & des Vaudois ou Barbets, avec une Carte Geographique des Vallées. Par le R. P. Benoist, Prédicateur de l'Ordre de Saint Dominique*. Paris, 1691. 2. voll. in 12.

(7) Cette Lettre de Mr. Wallis, Professeur en Géométrie à Oxford, est en Anglois. Elle part à Londres en 1690, in 4. Les Unitaires y répondirent, & Mr. Wallis donna encore sept Lettres, pour la défendre contre leurs Objections. Il publia aussi en 1691, trois *Sermons* sur le Mystere de la Trinité.

(8) Mr. Jurieu ajoûta cette Piece à la seconde édition de son *Accomplissement des Prophéties*. Elle est à la fin du second Tome, sous ce titre: *Théologie mystique, où l'on verra des preuves des plus grands Mysteres de la Religion, tirées de la Nature*.

re n'étant point destinée pour les hommes, mais pour Dieu. Il a été trois fois à l'Eglise Françoise, & a ouï Mr. CLAUDE les deux prémieres, & Mr. DE SUPERVILLE, qui est un des Ministres Réfugiez Pensionnaires de Rotterdam, la troisiéme. Ces Messieurs n'ont pas épargné l'encens; mais ils l'ont fait fumer d'une maniere indirecte, & adroitement ménagée.

Le Temple des Réfugiez de Coppenhagen est rouvert depuis assez long-tems, le Roi de Dannemark aiant été desabusé des fausses impressions que les Théologiens Luthériens, & sur tout le Professeur MASIUS, lui avoient voulu donner contre les Doctrines des Réfugiez, par rapport à l'Autorité Souveraine. J'ai parcouru depuis quelques jours le Traite de ce Mr. MASIUS, intitulé *Interesse Principum* (1), & il m'a paru fort au-dessous de l'idée que je m'en étois faite. Je suis, &c.

LETT. CXV. & CXVI. à Mr MINUTOLI.

LETTRE CXVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 26. Mars 1691.

CXVI. MINU-

LA nouvelle, dont je vous parlai dans ma derniere, mon très-cher Monsieur, que Mons étoit assiégé, ne s'est trouvée que trop véritable & l'Officier, qui voulut la réfuter du haut de son esprit, ou plutôt par l'autorité d'un Colonel qu'il prétendoit être sorti le 15 à midi de la Place sans en avoir ouï parler, s'est trouvé bien confus, quand l'événement a justifié, que dès le 15 au matin les Troupes Françoises parurent autour de Mons. Sa Majesté Britannique, qui croïoit régaler les Princes d'une grande partie de chasse à Loo, y étoit étoit à peine arrivée, qu'elle reçut cette nouvelle. On prétend qu'il lut la Lettre à table, & qu'après l'avoir luë, il dit aux Princes en riant, *que le Roi de France lui venoit faire une Visite, & qu'il le vouloit recevoir comme il faut*, & leur demanda *s'ils ne vouloient pas l'y accompagner pour la réception*, à quoi ils s'offrirent de grand cœur, sur quoi on but au bon succès.

Mr. JURIEU nous prêcha hier après diné sur les affaires générales, & sonna du Cornet Prophétique, avec plus d'emphase & plus le ton affirmatif que jamais; de sorte que comme on croit aisément ce que l'on souhaite, nos Refugiez sortirent du Temple pleins de joie & d'espérance, & quasi à moitié persuadez de ses Enthousiasmes, par lesquels il nous promit Victoire. Les plus sensez ont désaprouvé, non seulement qu'il se soit ainsi mêlé de décider de l'Avenir; mais qu'en général il ait traité dans la Chaire de Vérité de ces Matieres Politiques, avec tant de réflexions sur les nouvelles de la Gazette, dont il y en a même que l'on croit fausses; par exemple, que le Roi de France ait amené toutes les Dames de la Cour avec lui.

Avant que de sortir de cet endroit, mon cher Monsieur, je ne vous célerai plus les justes sujets de ressentiment que j'ai contre Mr. JURIEU, & sur quoi j'aurois eu toûjours une extrême retenuë, s'il n'eût le premier voulu rompre; & cela, d'une maniere la plus brusque & la plus feroce qui se puisse, & avec le dessein malicieux de m'attirer, s'il pouvoit, toutes nos Suprêmes Puissances. Mais je ne crains point; car outre le Rempart de mon Innocence, j'ai celui-ci, que tous ceux qui ont part au Gouvernement, & qui le connoissent, ont un degoût extrême de sa personne, & sont choquez de son humeur inquiete, emportée, & vindicative. Il n'y a point de Païs au monde où l'on supporte plus mal aisément qu'en celui-ci, que les Ministres, sortant de leur Sphere se mêlent d'affaires d'Etat, se veuillent rendre nécessaires, & aient toûjours quelque Procès d'Héresie, ou de Controverse, à discuter avec le tiers ou le quart: semence continuelle de partialitez dans les Familles, Consistoires, & Synodes. Je vous laisse à juger sur ce pied-là de l'approbation où Mr. JURIEU peut être ici.

Mr. ARNAUD, Ministre entre les Vaudois, avoit dessein de m'honorer d'une Visite, comme je l'ai sû de Mr. PIÉLAT, l'un des Ministres de cette Ville; mais Mr. JURIEU l'a empêché de me donner cette consolation & ce plaisir; & je ne doute point qu'il ne m'ait calomnié auprès de lui, comme si j'étois un Esprit-Fort, qui se moquoit, & de Présages, & d'Explications d'Apocalypse, & qui blâmoit toutes les Voies de Fait, tous les Soulevemens & toutes les Guerres entreprises d'autorité particulierere, pour la propagation, ou conservation de la Foi. Rien n'aura été plus propre que cela, pour me rendre odieux au bon Mr. ARNAUD: c'est pourquoi, je vous supplie, mon cher Monsieur, quand vous le verrez, de lui dire qu'il ne faut pas qu'il s'en rapporte sur mon chapitre au Portrait que Mr. JURIEU lui aura pû faire de moi, & qu'il suspende du moins son jugement, jusqu'à ce que des personnes non préoccupées lui aient pû rendre témoignage de moi.

J'ai crû devoir vous prévenir sur ce sujet, & Mr. LEGER aussi, auquel je vous supplie de faire tenir l'incluse. Ce n'est pas que je ne vous prie l'un & l'autre de garder ceci en secret, & de ne vous en servir que comme d'un préservatif, lors que l'occasion paroîtra favorable ou nécessaire à votre judicieuse autant qu'ardente amitié pour moi; pour empêcher que de faux rapports ne préoccupent personne à mon desavantage dans des Païs aussi éloignez que l'est Geneve d'ici; car pour les Païs où je demeure, je ne crains pas

(1) *Interesse Principum circa Religionem Evangelicam, Ad SS. ac Potentissimum Daniæ Regem.* Hafniæ, 1687, in 4.

LETT. CXVI. A M. MINUTOLI. & CXVII. A Mr. ROU.

pas qu'on s'y laisse préoccuper : on nous connoît trop bien, Mr. JURIEU, & moi.

Je n'ai reçu que ce matin quelque chose de ce qui s'imprime à Lausanne du *Projet de Paix* : c'est la suite du VII. *Entretien*, que j'ai mise entre les mains du Libraire d'ici.

On a contrefait à Amsterdam l'Ouvrage du P. DANIEL, Jésuite de Rouën, contre Monsieur DES-CARTES, sous le Titre de *Voiage du Monde de* DES-CARTES (*) ; ainsi, je le pourrai lire sans peine, comme aussi les *Mémoires de* TAVANNES, autre Ouvrage contrefait à la Haye sur l'Edition de Paris, concernant les Guerres Civiles du dernier Prince DE CONDÉ. Je trouve l'Ouvrage du Sieur DE TILLEMONT sur l'*Histoire des six premiers Siecles* (1), dont j'ai vû le I. Tome, bien rempli. Cet Auteur a fort examiné les sources, est judicieux, net & docte, précis dans sa Chronologie, & dans ses Citations, qui sont très-copieuses. Je suis, mon très-cher Monsieur, tout à vous.

LETTRE CXVII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 15. de May 1691.

LETT. CXVII. A Mr. ROU.

JE me serois donné l'honneur de vous écrire, mon très-cher Monsieur, dès le lendemain que le Livre, où Monsieur JURIEU me traite si mal, passa sous mes yeux, pour vous marquer le déplaisir inconcevable où je me trouve d'être obligé à écrire contre lui. Mais comme je croyois dans un jour ou deux donner au Public un abrégé de Réponse, pour dissiper ce qu'il raconte touchant le Projet de Paix, & vous en envoier un Exemplaire, je différai à verser dans votre cœur le regret où je me trouve, & à vous supplier très-humblement de plaindre ma destinée : sans que je prétende exiger de vous la moindre déclaration de ce que vous jugez du Procédé de Monsieur JURIEU dans le Livre qu'il vient de publier contre l'*Avis aux Réfugiez*, & dans l'*Avis du Public* qu'il y a mis à la tête (1) ; non plus, que de mon Procédé dans la Réponse que j'y prépare. Elle sera plus longue que je n'avois crû d'abord ; & c'est pourquoi elle paroîtra beaucoup plus tard que je ne pensois. Je vous en enverrai un Exemplaire la semaine prochaine ; car apparemment elle sera prête pour ce tems-là. Quoique je n'exige point que vous portiez jugement, je vous permets néanmoins de me dire librement, & avec toute sorte d'ouverture de cœur, tout ce que vous desapprouverez dans ma Défense ; & vous me ferez même beaucoup de plaisir.

Entre les choses, que je trouve les plus fâcheuses pour moi dans cette grande rupture avec Mr. JURIEU, & qui va faire rire nos ennemis en France, je mets la peur que j'ai que votre amitié pour moi ne s'altere beaucoup. Mais tâchons de démentir la Maxime, *quæ non sunt idem uni tertio, non sunt idem inter se.* Nous ne sommes pas tous deux Amis de Mr. JURIEU. Vous l'êtes, & il est mon ennemi ; mais soions pourtant Amis ensemble vous & moi. Vous le pourrez, sans rien faire contre ce que vous lui devez ; puis que je ne demanderai jamais de vous aucune chose qui ait du rapport aux differens que j'ai, & que je pourrai avoir avec lui.

J'avouë que j'ai assez bonne opinion du Public, pour espérer de me justifier pleinement, tant sur l'Accusation calomnieuse de la *Cabale*, que sur l'autre Accusation, non moins calomnieuse de l'*Avis aux Réfugiez* ; & je vous dirai ingénuement que j'ai été surpris que Mr. JURIEU ait emploié de si petites raisons pour ce dernier Article. Mais il ne faut pas vous préoccuper ; vous en jugerez mieux vous-même la semaine qui vient. Je suis avec toute sorte d'attachement, mon très-cher Monsieur, Votre &c.

(*) Cet Ouvrage, en forme d'Histoire, ou plûtôt de Roman, est une Critique aussi ingénieuse que maligne de la Philosophie de Descartes. Il parut pour la premiere fois à Paris en 1690. Il ne contenoit alors que quatre Parties. L'Auteur en donna une seconde Edition en 1693. augmentée d'une cinquieme Partie, où il est traité de la Connoissance des Bêtes. Voyez *Recueil de divers Ouvrages Philosophiques, Théologiques, Historiques, &c. par le R. P. Daniel de la Compagnie de Jesus*, Paris 1724. in 4. 3. vol. Le *Voyage du Monde de Descartes* se trouve réimprimé dans le I. vol. de ce Recueil, & c'est la premiere Piece qu'on y trouve.

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siecles*, &c.

(1) M. Jurieu, qui avoit toûjours vécu dans une étroite amitié avec Mr. Bayle, s'avisa tout d'un coup de rompre avec lui ; & dans un Ecrit qui avoit pour titre, *Examen d'un Libelle contre la Religion, contre l'Etat, & contre la Revolution d'Angleterre, intitulé, Avis important aux Refugiez sur leur prochain Retour en France*, il l'accusa d'être l'Auteur de ce Libelle. Mais avant que son *Examen* parût, ayant eu connoissance du *Projet de Paix* du Sieur Goudet que M. Bayle recevoit de Geneve, il ajoûta à cet Ecrit un *Avis au Public*, où il dénonça Mr. Bayle, comme Agent d'une Cabale Françoise qui résidoit à Geneve, & qui machinoit la ruine des Alliez, & de la Religion Protestante.

LETTRE CXVIII.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le 18. de Mai 1691.

CXVIII. Rou. JE vous renvoie, mon très-cher Monsieur, le morceau que vous m'avez communiqué de l'*Histoire* que vous avez entreprise (1). Je suis ravi que vous vous soiez chargé d'un travail si curieux & si instructif, & où vous êtes si capable de réussir. Notre siecle, & les suivans, vous en seront fort obligez. J'ai lû avec beaucoup de satisfaction votre début & votre plan. Je voudrois néanmoins diminuer un peu les Figures trop fréquentes du stile; & puisque vous voulez que je vous en dise mon sentiment, mon Avis, que je soumets & que je dois soumettre au votre, seroit que vous prissiez, même dans l'Introduction, ou Préface, un stile moins fleuri, moins peint, & moins travaillé (2). Vous savez que c'est le goût de notre siécle d'aimer le naturel dans les discours.

Quant à ma Réponse (3), je n'ai pas crû devoir cacher au Public, que Mr. JURIEU est mon Accusateur. Il est vrai qu'il ne s'est pas nommé dans son Ecrit; mais il ne se cache à personne d'en être l'Auteur. Il l'a mis entre les mains de quelques-uns de nos Magistrats. Il a même donné un Mémoire Manuscrit à notre Baillif, afin qu'on informât contre moi, selon la découverte qu'il a publiée de notre prétenduë *Cabale*: il a tâché de porter le Consistoire Flamand à solliciter avec lui pour ses Informations. Lui, & Mademoiselle sa femme, ne parlent dans les Compagnies que de la découverte de cette *Cabale*. Ainsi on a tout lieu de croire qu'il ne veut pas être Dénonciateur Anonyme. D'ailleurs, il n'eût de rien servi de se contenter de le désigner, parce que les désignations lui eussent été tellement propres, que ni en France, ni ailleurs, personne ne l'eût méconnu; non plus que personne ne me méconnoit aux désignations qu'il fait de moi. Je vous le répéte encore, avec la derniere sincérité, mon très-cher Monsieur, ce qui me fâche le plus dans cette querelle, c'est le triomphe que nos Ennemis en tireront. Mais toute personne équitable verra que ce n'est pas moi qui suis dans le tort. S'il ne s'agissoit que de perdre, sans flétrissure, le Poste que j'occupe, de bon cœur je sacrifierois cela à la charité & à l'interêt du corps. Mais il s'agit de l'honneur; il s'agit de passer pour *Traitre*, *Conspirateur d'Etat*, *Impie*, *Athée*, il s'agit, & de vie, & d'honneur. C'est une occasion, où si j'épargnois mon Adversaire, je fortifierois les soupçons contre mon innocence. De plus, il faut bien se garder de croire que les interêts de notre Cause dépendent de la réputation de nos Ecrivains; & rien ne sauroit nous faire plus de tort dans le Public, que de dissimuler les fautes d'un Ministre, & de les laisser impunies, sous prétexte qu'il auroit fait des Livres contre l'Eglise Romaine. Mr. BASNAGE n'en a-t-il pas fait d'excellens; & Mr. JURIEU ne m'a-t-il pas avoué qu'*il le regardoit comme celui de tous les Ministres Réfugiez, qui étoit le plus capable de défendre notre Cause?* Cependant Mr. JURIEU ne laisse pas de le mettre de la Conspiration tramée à ce qu'il dit, dans ce Païs en faveur de la France, pour exciter ici & en Angleterre une Révolte générale; ce qui seroit le comble de tous les Crimes.

Ainsi, mon cher Monsieur, séparons toujours comme Mr. JURIEU nous y exhorte, l'*Oeuvre de Dieu*, des *mauvaises qualitez de l'Ouvrier*. Dieu, selon lui, s'est servi pour la délivrance de l'Angleterre, de l'*Ambition & du Mécontentement de quelques Mylords*, il se peut servir aussi, pour fortifier les siens dans la Foi, de la Plume de gens passionnez & vindicatifs, jusqu'à emploier tout ce que la Calomnie peut imaginer de plus infernal contre leurs Ennemis.

Mais vous jugerez mieux de tout, quand vous aurez lû mon Apologie. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié; mais non pas au delà de la restriction nécessaire. *Usque ad Aras*. Je suis, &c.

(1) *L'Histoire de l'Académie de Peinture & de Sculpture.*

(2) En traitant de la *Peinture* & de la *Sculpture*, Mr. ROU crut devoir donner à sa *narration* des ornemens qui convinssent à un sujet si agréable & si attachant.

(3) *La Cabale Chimérique, ou Réfutation de l'Histoire Fabuleuse, qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain* Projet de Paix, *dans l'examen d'un Libelle, &c. intitulé* Avis important aux Réfugiez sur leur prochain Retour en France. Rotterdam, 1691, in 12. Mr. Bayle en donna, la même année, une seconde édition imprimée aussi à Rotterdam, (sous le nom de *Cologne*), qui est beaucoup plus ample & plus exacte que la premiere.

On trouvera, ci-dessus, Tome 2. cet ouvrage imprimé sur la seconde Edition.

LETTRE CXIX.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 28. de Mai 1691.

Lett. CXIX. a Mr. Rou & CXX. a Mr. Lenfant.

N'Ayant pû trouver une voie d'Ami, mon trèz-cher Monsieur, depuis que mon Prélude de Réponse (1) est achevé d'imprimer, c'est-à-dire, depuis Mercredi dernier, je n'ai pû vous envoier l'Exemplaire promis, qu'avec ceux que Mr. Leers fait Partir aujourd'hui pour la Haye. Ce ne sera encore que trop tôt; puisqu'apparemment cet Ouvrage ne vous plaira pas. Mais mettez-vous en ma place, & dites-vous, je vous prie, ce que vous feriez contre Mr. Jurieu même, s'il vous accusoit *de trahir l'Etat*, & de *communiquer à l'Ennemi les plus importantes & plus secretes Délibérations*. L'épargneriez-vous? Si vous pesez bien cela, vous ne me blamerez point. Je suis, &c.

(1) *La Caballe Chimérique*, &c.

LETTRE CXX.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 1. de Juin 1691.

Lett. CXX. a Mr. Lenfant.

JE ne doute point, Monsieur, que l'affaire, que Mr. Jurieu m'a suscitée ne soit déjà parvenuë jusqu'à Berlin, avec mille déguisemens. Je vous enverrai le Prélude de Réponse que j'ai déjà publié, dés que j'en trouverai l'occasion. C'est assurement une chose, qui n'avoit peut être jamais eu d'exemple. Mr. Jurieu apprend au Public qu'il y a en Hollande une *Cabale* dévouée à la France, & qui a machiné la ruine de la Hollande & de l'Angleterre, de tous les Alliez, & de tout le Protestantisme. Il me fait le Chef de cette *Cabale*, & en donne pour toute preuve, que j'ai voulu faire imprimer un *Projet de Paix* générale, qu'on m'avoit envoié de Geneve. La narration qu'il a donnée des petits soins que j'avois pris pour son Libraire Acher, qui m'avoit prié de lui procurer l'Impression de ce Manuscrit, est toute pleine de faussetéz, comme je l'ai déjà démontré. Il me fait une autre Accusation; c'est d'avoir composé l'*Avis aux Réfugiez*, & il en donne les plus misérables preuves du monde, que j'ai ruinées sans nulle peine, & sans pouvoir m'empêcher de le tourner en ridicule.

Nous avons vû avec chagrin que la Cabale puissante, qu'il a euë dans le dernier Synode, lui a fait avoir le plaisir de voir suspendre Mr. Huet (2). Il croioit en faire tomber autant sur Mr. Jaquelot, dont il se rendit le Délateur: mais les puissans Patrons que Mr. Jaquelot a eus, l'ont fait sortir d'affaire, à la honte de Mr. Jurieu. Si ceci dure, il n'y eut jamais d'Inquisition plus incommode, & les François vont devenir le scandale & le joüet de la Hollande; tout cela, *unius ob noxam & furias*, par l'humeur chagrine & fanatique de Mr. Jurieu. J'assure de mes respects Mr. de Julien, & suis, Monsieur, votre, &c.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 15/25 de Juillet 1690. Note (4).

LETTRE

LETTRE CXXI.

A

Mr. LE CLERC,

A Rotterdam le 6. Juin 1691.

Je suis fâché, Monsieur, que la maniere dont j'ai cité Monsieur Leti dans *la Cabale Chimérique* ne lui soit point entrée dans l'esprit comme j'ai entendu la chose, & comme vous l'avez fort bien comprise (1). Voici quelle a été ma pensée. J'ai voulu renvoier les Lecteurs à un endroit de la *Monarchie Universelle*, où Mr. Leti prouve par plusieurs bonnes observations, & par un passage même de Balzac, que ceux qui représentent les forces de l'ennemi plus grandes qu'elles ne sont, servent mieux leur Maître, que ceux qui les représentent plus petites : sur quoi Mr. Leti réfute fortement ceux qui s'imaginent qu'on peut renverser la France à coups de pommes cuites, & montre aux Alliez qu'ils doivent faire de grands préparatifs, afin de réduire au bon pied cette formidable puissance. Mon but a donc été uniquement de renvoier aux preuves qui paroissent en cet endroit-là du zêle qu'ont pour les Alliez ceux qui désabusent le Public de la fausse idée qu'on se forme de la foiblesse de la France ; afin de mieux faire comprendre à mon Adversaire le ridicule de sa prétention, qui est que la prétenduë *Cabale* dévouée à la France parle avec éloge de ses forces.

Je vous prie, Monsieur, d'assûrer Mr. Leti que je n'ai eu d'autre dessein que celui-là, dans le lieu où je l'ai cité, & que si j'avois eu plus d'espace, je me serois étendu à développer mieux la chose : c'est-à-dire, à faire sentir de quelle force est contre la France, & de quel zêle pour la cause des Alliez, ce Livre de Mr. Leti. C'est ce que je ferai dans la seconde édition, qui est déjà commencée (2) ; mais je le ferai en peu de mots, & sans que cela puisse attirer rien sur lui. Je serois bien fâché d'être même la cause innocente d'aucun trait de plume contre lui.

Je ne sai, au reste, si notre démêlé continuera à produire des Ecrits ; car il semble que les Magistrats en veuillent arrêter le cours par leur Autorité. Je suis déjà préparé à tout événement, *in utrumque paratus* ; & j'ai bien de la joie, Monsieur, que vous ne desapprouviez pas ma maniere d'agir avec cet homme-là. Il y a long-tems que chacun qui a eu à faire à lui le devoit traiter de même, & peut-être en auroit-il profité. Je me moque des plaintes de plusieurs de nos bons Réfugiez, qui se scandalisent de voir que je le traite de *Tartuffe* ; mais non pas de ce qu'il m'appelle *Athée*, & *Conspirateur d'Etat*, sans en donner pour preuve, que des Fables ridicules.

Continuez-moi, je vous prie, l'honneur de votre amitié, & soiez persuadé que je suis avec la grande estime que j'ai toûjours euë pour vous, Monsieur, &c.

LETTRE CXXII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam, le 24. d'Août 1691.

Je vous suis très-obligé, Monsieur, de vos bons avis. Je voudrois être d'humeur à en profiter ; mais je ne me saurois donner cette peine : & pour vous parler franchement & philosophiquement tout ensemble, je ne fais pas assez de cas de l'opinion & du jugement de la plûpart des gens, pour me soucier de l'avoir favorable. Que mes Adversaires crient, sement des Livres de maison en maison, & fassent ce qu'ils voudront, je ne veux pas me tourmenter à lutter contre eux en ce genre de brigues.

Voici une petite *Lettre*, où l'on a fait savoir au Public les raisons qui m'empêchent d'écrire contre tant de petits Libelles, qui courent contre moi (1). Les faussetez innombrables, dont ils fourmillent, & dont on donne là un petit Echantillon, en sont une des causes. Vous trouverez aussi la *Déclaration* que j'ai publiée contre un Ecrit volant, où Mr. Jurieu a fait un Extrait de plusieurs Propositions de mes Livres, &

(1) *Cabale Chimérique*, pag. 300. de la premiere édition.

(2) Voyez ci-dessus Tome 2. la *Cabale Chimérique*. pag. 683.

(1) *Lettre sur les petits Livres publiez contre la Cabale Chimérique*. Elle est datée du 16. Juillet 1691. & ne contient que 12 pages *in 12*. On la trouvera dans le second Tome de cette édition *in folio* page 685.

LETT. CXXII. A Mr. LENFANT.

& du *Commentaire Philosophique* (2). Vous verrez comment je le ramene au point fixe de l'état de la question, d'où il voudroit s'échaper, sentant bien qu'il s'est embarassé d'une maniere à ne s'en tirer jamais. A l'égard des *Nouvelles Convictions* qu'il a publiées, divisées en deux Parties; la prémiere, touchant la *Cabale* du *Projet de Paix*; la seconde, touchant l'*Avis aux Réfugiez*: on verra dans quelque tems par une Réponse qu'on y oppose, que ce ne sont que des chicanes (3). Ses plus grands Amis conviennent que cette *Cabale* n'est qu'une Chimere, & on en verra la preuve claire comme le jour, avec les conséquences qui en résultent, savoir, que Mr. JURIEU est, & demeure dès à present, chargé pour jamais de la note d'un *Calomniateur Public* en matiere capitale. Sur l'autre fait, il ne produit rien de Juridique, ni en vertu dequoi on me puisse seulement citer devant les Juges. Aussi n'a-t-on pas encore commencé aucune Procédure contre moi, bien que les papiers ou preuves, que Mr. JURIEU a pû ramasser, soient entre les mains de notre Baillif depuis long-tens. Les personnes qui les ont vûës à la Haye n'en ont pas fait grand cas, & il faut bien qu'elles soient foibles, puis qu'on me laisse dans un profond repos.

Ce que le Consistoire fit dès le commencement, pour nous accorder, s'est terminé tout-à-fait desagréablement pour Mr. JURIEU; de sorte qu'aïant sû par des Lettres, qu'il a fait intercepter à la Poste, (car c'est un homme qui foule aux pieds la Foi publique, & toutes les Loix,) que dans les prémieres feuilles d'un Ecrit, qui s'imprime à Amsterdam, on tire des preuves à mon avantage de ce qui s'est passé dans notre Consistoire; il en a été dans une colere si violente, qu'il demanda réparation à Mr. DU BOSC d'un discours injurieux, qu'il prétendoit que Mr. DU BOSC lui avoit tenu, en lui représentant qu'il devoit mieux être préparé pour administrer la Cene (4). En même tems, il récusa Mr. PIÉLAT, & plusieurs autres Membres du Consistoire, comme étant de mon parti. Cette affaire aïant soulevé plusieurs esprits contre lui, il vit, pendant la huitaine à laquelle on avoit renvoïé le tout, qu'il s'étoit fait tort en attaquant Mr. DU BOSC. C'est pourquoi il nia hautement qu'il lui eût demandé réparation, & tâcha de l'appaiser, soit là, soit dans son logis. Il a produit diverses causes de récusation contre Mr. PIÉLAT, & même des dépositions de témoins; mais il a été tondu; le Consistoire les a déclarées nulles. Ainsi voilà le Sieur JURIEU hors d'espérance de faire casser les Actes qui concernent notre différend, qui portent, entre autres choses, qu'*il s'est désisté des accusations qu'il m'avoit intentées touchant la Religion*, & *qu'il ne pourra porter en prémiere instance qu'au Consistoire les plaintes qu'il pourroit avoir à faire contre moi.*

Il s'est fait une grosse affaire avec Monsieur LE GENDRE; car il ne l'a pas accusé de moins que d'être *Traître à cet Etat*. Il s'en vouloit dédire; mais on le convainquit par le Mémoire, qu'il avoit presenté à la Compagnie. Mardi dernier, ils se dirent l'un à l'autre des choses bien vives au Consistoire, & l'on dit que Mr. LE GENDRE veut porter l'affaire à la Cour de Hollande (5). Il semble qu'il se soit encore desisté tout de nouveau à mon égard dans le Consistoire. La vraie cause est, sans doute, la *Déclaration*, que j'ai publiée, pour lui montrer que je ne répondrai sur rien, qu'au préalable nous n'aïons vuidé l'accusation d'*Athéisme*, &c. C'est un Article, d'où il ne sauroit jamais se tirer. Le prétexte qu'il prend, c'est de dire que desormais le Public est assez convaincu de la justice de ses Accusations contre moi. Ainsi vous voiez, Monsieur, que mes Juges Séculiers & Ecclesiastiques me laissent dans la plus grande tranquillité du monde.

Donnez tout ceci pour certain, tant à Dordrecht qu'en Angleterre; & sur tout, assûrez qu'il n'y a rien de plus faux que ce que mes Accusateurs débitent, que *nos Magistrats m'on défendu d'écrire*. Le fait est, qu'ils nous ont ordonné à l'un & à l'autre également de ne rien publier qui n'ait été examiné par Mr. BEYER, Pensionnaire de cette Ville. Mr. JURIEU, qui l'avoit promis le premier, s'est moqué de sa promesse, & par-là, je me suis vû dégagé de la mienne, & ait publié la *Déclaration* ci-jointe. Monsieur BEYER aiant lû dans le Factum de Mr. JURIEU, qu'il nie que défense lui ait été faite d'écrire, & qu'on ait mis de l'égalité entre lui & moi, me dit qu'il avançoit une *fausseté*, & me montra qu'il avoit barré l'endroit avec la plume, frappé de la menterie, qu'il y remarquoit.

La Réponse au Factum convaincra Mr. JURIEU, au sujet de l'*Avis aux Réfugiez*, de mille Paralogismes & bévûës, & cela suffit, puis que ses preuves d'ailleurs n'ont rien qui convainquent. On montrera, sur tout, qu'il prouve très-mal que le *Privilege* de la *Seconde Edition* soit faux, & on fera voir clairement que cette *Seconde Edition* n'a pû être entreprise en ma faveur.

Je vous envoie une *Lettre* d'une délicatesse & d'une force incomparable. Vous en connoîtrez, sans doute, l'Auteur (6) Je suis, &c.

(2) Cet Ecrit de Mr. Jurieu est un in 4. de 8. pages, intitulé, *Courte Revûë des Maximes de Morale & des principes de Religion de l'Auteur des pensées diverses sur les Cometes, & de la Critique Générale sur l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg: pour servir de Factum aux Juges Ecclésiastiques, s'ils en veulent connoître.* Mr Bayle y opposa une feuille volante de 24. pages in 12. intitulée, *Déclaration de Mr. Bayle, Professeur en Philosophie & en Histoire à Rotterdam, touchant un petit Ecrit qui vient de paroître sous le titre de Courte Revûë des Maximes de Morale* &c. Voyez cette *Déclaration* dans le second Tome de cette Edition in folio page 687.

(3) La *premiere partie* de cet Ecrit de Mr. Jurieu à pour titre, *Nouvelles Convictions contre l'Auteur de l'Avis aux Réfugiez, avec la nullité de ses Justifications. Par un Ami de Mr. Jurieu*; & la seconde, *Derniere conviction contre le Sieur Bayle, Professeur en Philosophie à Rotterdam, au sujet de l'Avis aux Réfugiez, pour servir de Factum sur la plainte portée aux puissances de l'Etat.* Le tout fait 36. pag. in 4. La réponse de Mr. Bayle est intitulée, *la Chimere de la Cabale de Rotterdam, démontrée par les prétenduës convictions, que le Sr. Jurieu a publiées contre Mr. Bayle.* Amsterdam 1691, in 12. Elle se trouve dans le second Tome de cette Edition *in folio*, pag. 717.

(4) Voyez la *Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée* ci-dessus second vol. pag. 744.

(5) Mr. Jurieu soupçonnoit Mr. le Gendre d'être l'Auteur d'un Ecrit, qui parut en 1689, contre les petits Prophêtes du Dauphiné. Voyez l'Ouvrage de Mr. de Bauval intitulé, *Considérations sur deux Sermons de Mr. Jurieu touchant l'amour du prochain* &c, pag. 30, 31. & ci-après la Lettre de Mr. Constant du 8. d'Octobre 1691.

(6) C'étoit un Ecrit de Mr. de Bauval, intitulé, *Lettre sur les diférends de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle.* In 8, pages 40.

LETTRE CXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 27. d'Août 1691.

CXXIII. MINU-

JE dois réponse à deux de vos Lettres, mon très-cher Monsieur. Vous comprenez assez, sans doute, pourquoi j'ai été si long-tems sans me donner la consolation & le plaisir de m'entretenir avec vous, & vous jugez bien qu'un homme, qui a sur les bras un Persécuteur tel que Mr. JURIEU, dont la Populace Laïque & même Ecclésiastique suit aveuglement la fureur, n'a pas peu d'affaires. La *Cabale Chimérique*, dont la premiere Edition fut bien-tôt distribuée, de sorte qu'on en fit une seconde fort augmentée & fort corrigée, mais qui est demeurée assez long-tems sans se vendre, à cause que Mrs. nos Bourguemêtres défendirent à tous nos Libraires le débit de tout ce qui s'imprimeroit sur notre différend; la *Cabale Chimérique*, dis-je, a excité dans ce Païs de grands vacarmes: les Amis de ma Partie aiant dit unanimement que je n'y avois pas assez ménagé un homme à qui l'Eglise a de si grandes obligations. On a publié plusieurs Libelles contre le mien, tous chantans les mêmes médisances, sans nulles preuves.

Mr. JURIEU ne s'est pas oublié: il a publié ses *premieres Convictions* & sa *derniere Conviction*. Ce sont deux *Factums*, dont le premier regarde la *Cabale du Projet de Paix*; le second l'*Avis aux Réfugiez*. Il a de plus donné au Public un Extrait de mes Livres; je veux dire une Liste de quelques *Propositions*, qu'il en a tirées, & qu'il prétend *impies & blasphématoires*; & outre la mauvaise foi, & le peu de jugement, avec quoi il étale ces propositions, il y ajoûte de son crû plusieurs conséquences pernicieuses, qui n'en naissent point. Quant à moi voici ce que j'ai fait. 1. Une petite *Lettre* de 12. pages, sous le nom d'un Ami, pour faire savoir pourquoi je ne répondois pas à tant de Libelles qu'on publioit contre moi. J'allegue, entre autres raisons, que les Auteurs ne se nomment pas, & qu'ils débitent impudemment des mensonges évidens, comme je le fais voir par quelques exemples 2. Une *Déclaration* d'une feuille, contenant une Sommation à ma Partie de ne donner pas le change au Public: mais de prouver ce dont il m'a accusé, savoir l'*Athéïsme*; lui déclarant, qu'avant cela, ou avant l'aveu qu'il s'est trompé, je ne répondrai point sur les plaintes qu'il fait, que j'ai avancé des *Propositions Hétérodoxes*, *Hérétiques*, &c., promettant au Public qu'alors je les justifierai toutes, ou que je serai des premiers à en solliciter la condamnation, & la défense de débiter les Livres où elles sont contenuës. Je déclare aussi que je prétens attaquer mon Adversaire; & pour attacher l'escarmouche, je produis six *propositions impies*, *scandaleuses*, &c. tirées de ses Ecrits. 3. Une *Réponse* à ses deux Factums, qui est précédée d'une longue *Préface*, où je marque en détail toutes les flétrissures, & les plaies honteuses, que le Sr. JURIEU a reçuës dans ce différend. La *Lettre*, que vous lui avez écrite, est à la fin de ma *Réponse* à son premier Factum. Cet Ouvrage, qui est composé depuis long-tems, n'est pas encore achevé d'imprimer. Il sera un peu long, de vingt feuilles, *in* 12, pour le moins. Je vous en enverrai, dès qu'il sortira de dessous la presse. La lenteur des Imprimeurs me fait bien de la peine. J'en enverrai aussi à notre cher & illustre Ami de Lausanne, que je vous supplie d'assurer de mes remercimens.

Vous pouvez garantir, que mes Réponses aux Factums de ma Partie convaincront de mauvaise foi, & de Calomnie, cet Accusateur auprès de tous ceux qui n'agiront pas par passion. Jusques ici, nos Puissances qu'il a sollicitées ardemment en se tournant de tous côtez, n'ont fait aucun compte de ses prétenduës preuves. On ne m'a rien dit, ni rien fait, de leur part. J'ai joui de tous mes droits, & fait toutes mes fonctions, comme auparavant. Cet homme est haï comme la peste, par nos Magistrats, & par tous les Hollandois presque. Il n'y a que la Populace réfugiée, & les Ministres du tiers Etat, dont le nombre est vingt fois plus grand que celui des bonnes têtes, & des Savans, qui jurent pour lui; mais aussi a-t-il à sa manche ce parti-là avec une préoccupation qui va presque jusqu'à la fureur.

De tous mes Amis il n'y a que Mr. DE BEAUVAL, Frere de Mr. BASNAGE, qui ait mis la main à la plume pour moi. Mr. JURIEU le hait pour le moins autant qu'il me hait, & le mêle dans tous ses Libelles avec une mal-honnêteté tout-à-fait brutale; & enfin, il le fait *Auteur* avec moi de l'*Avis aux Réfugiez*. Mr. DE BEAUVAL a donc fait une *Lettre* de deux feuilles & demie sur notre différend, qui le pique finement & adroitement. Mr. JURIEU, faisant une *Apologie*, adressée au Synode, a répondu en passant à Mr. DE BEAUVAL. Celui-ci a sous la presse sa Réplique, qui ne sera que d'une feuille, où il le confond pleinement, & à n'en jamais revenir, sur ce qu'il y a eu entre eux deux à démêler dans cette querelle (1).

Rien n'a plus gendarmé le Public contre ce bourru & cet acariâtre, que les oppositions qu'il a faites en dernier lieu à la Vocation de Mr. BASNAGE pour Ministre ordinaire de cette Ville. Mais en dépit de lui, & même pour le mortifier, les Magistrats & le Consistoire l'ont appellé, & le Sr. JURIEU voiant cela, a eu l'a-

(1) L'Ecrit de Monsieur Jurieu est intitulé, *Apologie du Sieur Jurieu, Pasteur & Professeur en Théologie. adressée aux Pasteurs & Conducteurs des Eglises Walonnes des Païs-Bas*: la Haye 1691. in 4. pag. 26: & celui de Monsieur de Beauval, *Réponse à l'Apologie de Mr. Jurieu*, in 12. pag. 23.

LETT. CXXIII. A Mr. MINUTOLI, & CXXIV. A M. BAYLE.

l'adresse de se desister de son opposition. Après demain, commencera le Synode à Naerden, où on croit qu'il y aura de furieuses contestations. L'Eglise d'Amsterdam veut faire casser quelques Décisions que l'on fit il y a un an dans le Synode. Le Magistrat d'Amsterdam le souhaite; & comme ces décisions ont été l'ouvrage du Sieur JURIEU, qui lui couta mille & mille Cabales, il remuë ciel & terre pour le maintenir. Il a fait écrire les Ministres de Berlin au Synode, pour demander que ces Décisions soient maintenuës, il a fait que ceux de Londres envoient deux Députés au Synode, pour demander la même chose; enfin, c'est un homme, qui bouleverseroit tout ce Païs, si son pouvoir étoit égal à son inquiétude, & à son ambition.

Je suis bien aise que Mr. GOUDET fasse imprimer quelque chose pour sa justification; il nous fera du bien à tous, & s'en fera encore plus à lui-même. Je ne trouverai pas mauvais qu'il se plaigne fortement de moi, de ce que j'ai traité son *Projet* de *Visions chimériques*. Mr. TURRETIN (2) prêcha hier dans notre Eglise, & charma tout son Auditoire, qui étoit excessivement nombreux.

Je vous rends mille graces, mon cher Monsieur, de la Lettre favorable, que vous avez obtenuë de Mr. l'Envoié VALKENIER à Mr. le Grand Pensionaire. Pour revenir à Monsieur TURRETIN, je soupai hier avec lui & avec Mr. DAUTUN chez Mr. BASNAGE, où nous parlames amplement de vous, & saluames votre santé comme il faut. C'est un jeune homme de grande espérance, qui pense & qui s'exprime tout-à-fait délicatement.

Le *Dictionnaire* de MORERI, corrigé & augmenté par Mr. LE CLERC, paroît depuis quelques jours, imprimé en ce Païs. On y a corrigé bien des fautes; mais on y en a laissé infiniment davantage à corriger. Mr. TRONCHIN DU BREUIL qui faisoit autrefois les *Lettres sur les matieres du tems*, a obtenu le privilege de faire une *Gazette*. S'il étoit le seul qui eut le privilege en ce Païs, il y gagneroit beaucoup. Ne vous donnez pas la peine de m'envoier des Extraits de la dispute entre feu Mr. TURRETIN & l'Evêque d'Annecy, quant à ce qui regarde le Droit des Rois. Il suffit de me marquer ce qui fut répondu touchant JUNIUS BRUTUS.

Nos Armées de Flandres sont toûjours à se regarder; les François n'aiant garde de hazarder un combat, se campent toûjours à l'avantage, pour n'y être pas forcez. On mettra dix ou douze mille hommes en garnison à Bruxelles cet hiver, pour couvrir la frontiere des courses de l'ennemi. Mr. de CASTANAGA continuë, dit-on, dans le dessein de forcer les lignes des François.

A Dieu, mon très-cher Monsieur, je suis tout à vous.

LETTRE CXXIV.

DE Mr. SARTRE, A Mr. BAYLE (1).

A Londres, le 6. d'Octobre 1691.

LETT. CXXIV. A Mr. BAYLE.

IL y a quelque tems, Monsieur, que me trouvant dans une Compagnie où on parloit des différends que vous aviez avec Mr. JURIEU, on dit quelque chose de ce qui vous étoit arrivé dans votre jeunesse, lorsque vous étudiiez dans l'Académie de Puylaurens. Comme on savoit que j'avois été fort long-tems dans la même Académie, on me demanda la vérité de ce fait. Je la dis donc ingenuëment....

Quelques jours après, des personnes considérables, & dans l'Etat & dans l'Eglise, me demanderent si je ne voudrois pas donner un certificat sous

(2) Mr. Jean Alphonse Turretin, présentement Professeur en Théologie & en Histoire Ecclésiastique à Geneve.

(1) Pour être au fait de cette Lettre, & de quelques autres qui suivent, il faut savoir que dans le Libelle intitulé, *Courte Revuë* &c. Mr. Jurieu publia un Mémoire venu de Londres, où l'on assûroit qu'une personne *qui avoit étudié avec Mr. Bayle à Puylaurens* (c'est-à-dire, M. Sartre, Ministre Réfugié à Londres) avoit dit que Mr. Bayle, après s'être fait Papiste, étoit *allé demeurer à Thoulouse environ trois ans chez les Jesuites*: que cette personne lui ayant écrit sur son changement de Religion, en avoit reçu *une Réponse aigre, d'un véritable Papiste, animé déjà par les Jésuites*, que quelque tems après, elle le *vid à Geneve*, & que M. Bayle, *se souvenant de sa Lettre & de la Réponse*, lui *fit des excuses, & le pria de ne pas parler de cette affaire*. Mr. Bayle réfuta ce Mémoire dans sa *Chimere de la Cabale* &c. Il nia qu'il eût jamais *demeuré chez les Jesuites*: & somma l'Auteur du Mémoire, de déclarer le nom de celui qui prétendoit que Mr. Bayle lui avoit fait une *Reponse aigre* &c., & ensuite *des excuses* à Geneve. Cette sommation obligea M. Sartre d'écrire une Lettre à Mr. Bayle, dont on publia un *Extrait* dans le Libelle intitulé, *Le Philosophe dégradé: pour servir de troisieme suite aux Remarques Generales sur la Cabale chimérique de M. Bayle*. C'est ce même *Extrait* que l'on donne ici. Mais il faut remarquer qu'il n'est pas fidele. M. Bayle se plaignit qu'on avoit supprimé l'endroit où Mr. Sartre déclaroit, " qu'il n'osoit assûrer, ni que Mr. Bayle eût „ reçu la Lettre de lui Mr. Sartre, ni qu'il y eût répon„ du, & que plusieurs personnes qui virent la Lettre re„ çuë par lui Mr. Sartre, crurent que Mr. Bayle n'en „ étoit pas l'Auteur „. Voyez *l'Avis au petit Auteur des petits Livrets, sur son Philosophe dégradé*, ci-dessus tome 2. pag. 793.

sous mon seing, de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Je répondis que je ne croyois pas que cela fût nécessaire, & que vous ne désavoueriez pas une chose qui s'étoit passée à la vuë de tout le monde....

On m'a fait voir plusieurs Lettres qui marquent que lorsqu'on vous a parlé de cette avanture, vous avez fortement nié le fait, & avez dit que c'étoit une fort grande imposture....

J'ai donc dit, Monsieur, que vous, étant à Puylaurens, étudiant en Rhétorique, vous vous en étiez absenté; qu'on avoit sû quelques jours après que vous vous étiez jetté dans le Couvent des Jesuites de Toulouse; que je vous avois écrit sur ce sujet une Lettre telle qu'un jeune homme pouvoit la faire dans cette occasion; que je reçus une Lettre fort piquante....

J'ajoutai à cela qu'environ trois ans après, je vous vis à Geneve dans une cérémonie qu'on fait lorsqu'on prononce la Sentence à un Criminel; Que je fus supris & réjoui de vous voir dans un lieu où je ne vous attendois pas; Que vous vous apperçutes de ma surprise; & qu'après que la cérémonie fut achevée, vous vintes à moi, & me fites connoître que je vous obligerois de ne parler pas de ce qui vous étoit arrivé à Toulouse; parce que cela pouvoit vous faire tort dans le dessein que vous aviez de faire quelque séjour à Geneve. Je vous le promis de bon cœur, & vous tins parole exactement.

LETTRE CXXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 8. d'Octobre 1691.

CXXV. Minutoli. Vous verrez, mon très-cher Monsieur, par l'incluse, que je vous envoie ouverte, afin de n'être pas obligé d'écrire deux fois la même chose, que la *Réponse* aux prétenduës *Convictions* que le Prophete avoit publiées contre moi, est enfin sortie de dessous la presse. Je cherche toute sorte de moyens de vous en faire tenir. La *Lettre*, que vous lui avez écrite, y a été inserée tout du long (1), & frappe un grand coup pour moi, & contre lui. J'ai aussi parlé, dans une *Avis au Lecteur*, de ce que vous m'aviez marqué touchant Mr. Valkenier. Je vous rends mille graces des soins ardens & officieux que vous avez pris de le solliciter puissamment d'en écrire à Mr. le Grand Pensionnaire; ce qui sans doute a été d'un très-grand poids. Il est vrai qu'à l'égard de cette prétenduë *Cabale* du *Projet de Paix*, il n'y a gueres de gens, parmi même les plus entêtez de mon Accusateur, qui ne soient à présent convaincus qu'il a eu le plus grand tort du monde. Pour l'accusation de l'*Avis aux Réfugiez*, ils ne sont pas si bien revenus à la raison; mais on commence à ne parler plus de rien de tout cela: les créatures du Personnage se contentent de battre froid avec moi; je les laisse dans leur mauvaise humeur.

Je serai bien aise que Mr. Goudet se justifie pleinement, encore que je sois tiré d'intérêt à cet égard, par le poids & l'autorité de votre *Lettre*, qui apprend au Public que je n'ai jamais sû d'où venoit le *Projet de Paix*. Si ma fortune étoit meilleure qu'elle n'est, je ne joindrois pas ici le petit Mémoire que vous y verrez, touchant ce que j'ai déboursé, pour faire copier le *Projet*, & pour le communiquer & retirer d'entre les mains de ceux à qui je l'envoiois; ce qui se faisoit souvent par la poste, &c: mais, attendu la *curta supellex* où mon humeur Philosophique me détient, j'espere que Mr. Goudet ne le trouvera pas étrange.

Les Nouvelles Littéraires sont fort minces. Nous avons depuis peu pourtant hors de la presse d'un jeune Libraire de cette ville un *Thesaurus*, ou *Lexicon Philosophique* (2), par Mr. Chauvin, Ministre Pensionnaire de cette Ville, natif de Nîmes. C'est un *in folio*, où il y a bien de bonnes choses à apprendre. On dit que Mr. Spanheim veut donner une nouvelle Edition des *Césars* de Julien, plus ample & plus correcte, & qu'on a réimprimé à Leipsik la prémiere. Nous n'avons point vû encore le sixiéme *Avertissement* de Mr. de Meaux (3); mais oui bien la *Vie de* Cromwel par Mr. Raguenet: c'est un homme de Rouën, Précepteur chez Mr. le Comte d'Auvergne. On trouve bon qu'il ait fait cette *Vie*, sans faire des allusions aux derniers tems, & il semble en effet qu'il ait assez gardé le caractere d'un Historien non passionné, du moins par rapport à d'autres qu'à Cromwel. Si Maimbourg avoit fait en ce tems-ci un pareil ouvrage, il n'eût pas eu la même retenuë; lui, qui nous peignoit les gens de ce siecle dans l'*Histoire des Ariens*, & des *Iconoclastes*.

Il échappe toûjours quelques Livres à nos Réfugiez, comme *la Pierre de Touche de la Campagne de 1691*, qu'on vient de publier, l'*Horoscope des Jesuites*, qu'un Ministre, en Angleterre, nommé Carré, a dressée sur la supposition qu'ils sont les *Sauterelles* de l'*Apocalipse*, & que leur commencement doit être pris au Concile de Trente, qui confirma leur regle. Ainsi, au

(1) Voyez la *Chimere de la Cabale de Rotterdam* &c. ci-dessus Tome 2. page 764.

(2) *Lexicon rationale, seu Thesaurus Philosophicus, alphabetico ordine digestus, in quo vocabula omnia philosophica, variasque illorum acceptationes, juxta cùm veterum, tum recentiorum placita, explicare: & universè quæ lumine naturali scire possunt, non tam concludere quam recludere conatur Stephanus Chauvin, Nemausensis*, &c. Roterodami 1692, in folio. Il s'en est fait une nouvelle Edition en 1713, à Leeuwarde, fort augmentée.

(3) Ce sixieme *Avertissement* parut en 1691. voyez le *Catalogue des Ouvrages de Mr. de Meaux*, dans le *Journal des Savans* du 8. de Septembre 1704, à la suite de son Eloge.

LETT. CXXV. A Mr. MINUTOLI, & CXXVI A Mr. CONSTANT.

au pis aller, il trouve qu'ils ne doivent durer que dix-neuf ou vint ans.

J'ai pris assez de plaisir, moi qui aime ces sortes de personnalitez, & qui travaille *ex professo* à ces recherches, à parcourir les *Lettres de* GUY PATIN, qui nous sont venuës de Geneve en trois volumes. On les réimprime à la Haye. On devoit y mettre une *Table*, & des *Notes*; pour marquer les fautes de l'Auteur, qui sont quelquefois palpables. Votre Ami de Paris, qui vous donnoit pour chose assûrée, que Mr. ARNAULD avoit été à Paris au commencement de cette année, s'est trompé, & on ne croit pas même qu'il y aille, malgré le retour en grace de Mr. de POMPONNE. Il est sur qu'il n'a été recherché, ni inquiété de personne, dans les Païs-bas Espagnols, pour la Satire du *Nouvel Absalon* (4), & que les affaires, qu'on lui a suscitées dans Liege, n'ont eu pour fondement que son Jansénisme. Si vous voiez les Plaintes qu'il a publiées, adressées à Mr. l'Evêque d'Arras, contre des Imposteurs, (ce sont les Jésuites de Douai, à ce qu'on croit,) qui on écrit sous son nom, pendant plusieurs mois, à des Jansénistes de Douai, & entre autres, à un Professeur en Philosophie, pour l'engager, sous de belles promesses, à se défaire de son établissement & à s'en aller en Languedoc prendre possession, d'un meilleur; & il y est allé, le simple qu'il a été, & n'a trouvé personne à l'adresse qu'on lui a donnée; si, dis-je, vous lisez ces *Plaintes*, vous admirerez la fourbe, & vous vous représenterez bien des éclats de rire en ceux qui l'ont fait si bien réüssir. Je ne sai pas s'ils en feront bons marchands, & si Mr. l'Evêque d'Arras ne voudra point approfondir le mystere, & en révéler la turpitude (5).

Adieu, mon très-cher Monsieur. Je suis, &c.

LETTRE CXXVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 8. d'Octobre 1691

LETT. CXXVI. A Mr. CONSTANT.

JE cherche par tout des commoditez, mon cher Monsieur, pour vous envoier un exemplaire de mes Factums (1): mais je ne trouve pers nne qui aille d'ici vers vos quartiers, & que j'en puisse charger; & il faudra nécessairement que j'attende que notre Libraire LEERS envoie à Geneve le second volume des *Sermons de Mr.* DU BOSC, qu'il a sous la presse présentement, & qu'il hâte le plus qu'il peut. Vous recevrez alors, ou plûtôt, s'il m'est possible, la seconde Edition de la *Cabale chimérique*, qui est augmentée considérablement, & un peu mieux digérée & arrangée; & la Réponse que j'ai faite, parlant au nom d'un Ami, aux deux *Factums* de Mr. JURIEU; dont l'un contenoit ses prétenduës *Convictions* sur l'*Avis aux Réfugiez*. La Réponse à ces deux Factums a pour titre *la Chimere de la Cabale de Rotterdam, démontrée par les prétenduës Convictions que le Sr.* JURIEU *a publiées*, &c; & est précédée d'une fort longue *Préface*, qui contient en détail toutes les irrégularitez, & tous les sujets de mortification & d'infamie pour lui, que mon Accusateur a fait paroître aux yeux du Public dans toute cette affaire. Il est traité comme il le mérite dans cet ouvrage. Mais ce n'est rien en comparaison des coups qu'on lui donne dans cinq *Entretiens*, qui viennent de paroître, *sur le grand scandale causé par la Cabale chimérique*, (2) & qui, sous la figure favorite de SOCRATE, sous une Ironie continuelle, le dépeignent de ses vives couleurs, & justifient plusieurs choses qui me regardent.

Mr. DE BEAUVAL a publié une *Lettre* sur notre différend, & puis une autre contre l'*Apologie* de Mr. JURIEU. L'une & l'autre de ces deux Lettres sont parfaitement bien écrites, & piquent délicatement. Il avoit menacé l'homme de faire *son Esprit & sa Religion*: mais la peur qu'il lui a faite, a été cause qu'il s'est vû recherché d'accommodement; & quoique l'autre ait fait naître étourdiment des difficultez sur l'Entrevûë, qui ont empêché l'entiere réconciliation, il a été néanmoins conclu par les Arbitres qu'ils n'écriroient plus l'un contre l'autre.

L'affaire, que Mr. JURIEU avoit suscitée à Mr. LE GENDRE, ci-devant Ministre de Roüen, & présentement l'un de nos Ministres Pensionnaires ici, s'est enfin terminée, sans l'éclat que Mr. LE GENDRE avoit envie de faire: en portant sa Plainte à la Cour de Justice,

pour

(4) Ce Libelle de Mr. Arnauld est intitulé, *Le vrai Portrait de Guillaume Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Neron.* Mr. Jurieu y fit une Réponse sous le titre d'*Apologie pour leurs Majestez Britanniques, contre un infame Libelle, intitulé le vrai Portrait* &c. la Haye 1689. in 12. Voyez à la fin du *Dictionnaire critique, la Dissertation sur le Livre d'Etienne Junius Brutus*, Rem. *A.*

(5) Le Pere de Waudripont & le Pere Beeckman Jésuites, Professeurs de Philosophie en leur College de Douai, formerent le dessein de cette fourberie, de concert avec quelques autres de leurs Peres. Voyez l'*Histoire de la vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld*, quatriéme Age, §. XI. pag. 183. & suiv. de l'Edition de 1697. Aussi-tôt que Mr. Arnauld sût qu'on s'étoit servi de son nom, il adressa à l'Evêque d'Arras un Ecrit, intitulé, *Plainte de Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne, à Mr. l'Evêque d'Arras, contre des imposteurs qui écrivent sous son nom* 1691, in 4. Cette *plainte* fut suivie de plusieurs autres, qui n'eurent aucun effet: Louis XIV. avoit été instruit de toute l'intrigue, & ne l'avoit pas desapprouvée. Voyez le Livre de Mr. l'Abbé du Mas, intitulé, *Lettres d'un Docteur de Sorbonne à un homme de qualité touchant les Hérésies du dix-septiéme* Siecle. Paris 1711, pag. 126. *& suiv.* Toutes les pieces concernant cette Affaire ont été imprimées, sous ce titre, *Le faux Arnauld, ou Recueil de tous les Ecrits publiez contre la fourberie de Douai, avec le Libelle diffamatoire du faux Arnaud*, &c. 1693. 4.

(1) La *Cabale Chimérique*; la *Chimere de la Cabale, démontrée*; &c.

(2) *Entretiens sur le grand scandale causé par un Livre intulé* la Cabale Chimérique. *Cologne, (Amsterdam)* 1691, *in* 12. Cet Ouvrage est de Mr. Bayle. On le trouvera ci-dessus dans le 2. Tome, page 691.

pour faire châtier Mr. JURIEU, comme un *Calomniateur en crime d'Etat* : elle s'est, dis-je, terminée à la confusion totale de Mr. JURIEU ; car 1. Mr. LE GENDRE a obtenu un témoignage avantageux du Consistoire pour sa *Doctrine*, & pour sa *conduite*. 2. Il a obtenu l'approbation d'une *Lettre* qu'il avoit fait imprimer, & d'un *Sermon* qu'il avoit prêché à Amsterdam, & qu'il a depuis publié, malgré les oppositions de sa partie. Enfin, il a fallu que son Accusateur ait consenti que le *Mémoire*, qu'il avoit présenté au Consistoire contre Mr. LE GENDRE, ait été laceré, en sa présence, & devant les Arbitres. Les mortifications qu'il a essuiées au dernier Synode, & la nécessité où il se voit de préparer des Apologies pour le prochain ; contre les plaintes que l'on fait de toutes parts au sujet de plusieurs doctrines scandaleuses, dont ses Ecrits sont pleins ; & avec tout cela le chagrin de voir Mr. BASNAGE, son beau-frere, reçu Pasteur ordinaire de cette Eglise, à quoi il s'est opposé le plus qu'il a pû, & n'aiant désisté de son opposition, que lorsqu'il a vû qu'elle seroit inutile : toutes ces choses l'ont tellement désolé, qu'il en est malade de ses vapeurs, depuis un mois. Mais, laissons ce Visionnaire. Adieu, mon cher Monsieur, tout à vous, &c.

LETTRE CXXVI. A Mr. MINUTOLI & CXXVII. A Mr. SILVESTRE.

LETTRE CXXVII.

A

Mr. SILVESTRE.

à Londres.

A Rotterdam, le 16. de Novembre 1691.

JE prens la liberté, mon très-cher Monsieur, de faire passer ouverte par vos mains une Lettre que j'écris à Mr. SARTRE en réponse à celle qu'il m'a écrit. Je serai bien aise qu'avant que la cacheter pour la lui faire rendre, vous voiez comment je redresse les faux pas de sa mémoire. Je n'ai pas osé dire tout net, qu'il n'a pas reçu de Lettre de moi, & ne m'en a jamais écrit : mais j'en suis persuadé & certain. S'il y a erreur de mémoire de sa part, il a confondu une Lettre que j'écrivis à un autre, avec celle qu'il se figure faussement avoir reçue. Il arrive souvent, ou pour se faire de fête, ou pour donner plus de poids à un récit, qu'on se fait le principal Acteur, au lieu de dire seulement qu'on connoît ce principal Acteur. Il a pû se faire que Mr. SARTRE se souvenant d'une Réponse que j'avois faite à la Lettre d'un jeune Ecolier de Puylaurens (1), & ne croiant pas qu'il fût essentiel de dire que c'étoit à celui-là plûtôt qu'à lui-même que j'avois répondu, aura dit que c'étoit à lui ; après quoi sommé & pressé de donner un Certificat de cela, il n'y a pas eu moyen de nier que ce fût à lui, mais à un autre que j'eusse écrit. Voilà l'engagement où il s'est vû de m'écrire à moi-même qu'il m'écrivit autrefois à Toulouse, & que je lui répondis une Lettre piquante. Quoi qu'il en soit, voici ce que je lui réponds, sans lui faire remarquer que sa Lettre m'a appris que l'Extrait publié par Mr. JURIEU dans la *Courte Revûë*, & réfuté dans la *Chimere de la Cabale*, a été envoyé sur sa déposition verbale.

Notre différend est assoupi, & on n'a jamais vû un tel silence sur une affaire qui avoit fait bien du bruit, que celui où les Amis du Dénonciateur se sont réduits tout à coup, depuis la réfutation de ses Factums.

On imprime un Livre intitulé, *Janua Cœlorum reserata cunctis Religionibus*, contre le *Systême de l'Eglise* de Mr. JURIEU. Mr. ARNAULD a assez bien étrillé le Pere SIMON, dans la VI. & VII. Partie de ses *Difficultez à Mr. Steyaert* (2). Mr. LEERS va commencer le troisieme Tome de l'*Histoire Critique du nouveau Testament*. (3)

Je suis toûjours en peine si vous avez reçu la Lettre que je vous écrivis à l'adresse donnée d'un Commis de Mylord NOTTINGHAM ; car j'y avois mis une Lettre pour un Officier nommé Mr. BAYZE, laquelle il m'importoit d'être renduë. Tirez-moi de peine, s'il vous plaît ; & me croyez votre &c.

(1) Voyez *la Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée*, &c. ci dessus Tome 2 pages 787. 788.

(2) Voyez la *Bibliotheque universelle* de l'année 1692. Tome XXII. pages 218. *& suiv.*

(3) Ce troisieme Tome est intitulé *Histoire Critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament, depuis le commencement du Christianisme jusqu'à nôtre tems. Avec une Dissertation Critique, sur les principaux Actes manuscrits qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.* Rotterdam 1693. 4.

LETTRE CXXVIII.

Au même.

A Rotterdam, le 20 de Novembre 1691.

Lettre CXXVIII. a Mr. Silvestre, & CXXIX. a Mr. Minutoli.

DEpuis Mardi dernier que je vous adressai, mon cher Monsieur, ma Réponse à Mr. Sartre, il paroît un nouveau Libelle (1) de l'Auteur des *Remarques sur la Cabale Chimerique*, dans lequel on a inseré un *Extrait* de la *Lettre* que Mr. Sartre m'a écrite: ce qui montre qu'il a envoié sa Lettre ouverte à Mr. Jurieu. On conclut de son témoignage, que j'ai nié faussement avoir *été chez les Jésuites*. Je ne puis me dispenser de répondre publiquement à ladite Lettre de Mr. Sartre: ma Réponse (2) partira ce soir pour être imprimée à Amsterdam. J'y mets toute celle que j'ai reçuë; mais j'en ôte votre nom, & vous nomme seulement *M*.... Je l'accompagne de mes Remarques, & je dis sur la fin à Mr. Sartre, que je lui donne le tems de bien songer à sa déposition; parce qu'il se trouvera confondu s'il n'en désiste; mon dessein étant de demander permission à nos Souverains de presenter Requête à Mr. l'Intendant de Languedoc pour faire informer de mon état à Toulouse: & j'exhorte Mr. Sartre à se joindre à moi pour la présentation de cette Requête, afin que le Procès verbal de l'Intendant apprenne au public qui a tort de Mr. Sartre ou de moi. Je traite toujours Mr. Sartre fort honnêtement. Si vous jugez à propos de lui apprendre de ma part ce qui se passe vous m'obligerez de le faire. S'il est bien conseillé, il n'attendra pas les informations juridiques de l'Intendant. Dès que la Lettre que je lui réponds sera imprimée, je lui en enverrai un exemplaire par la Poste, en y joignant un Billet manuscrit. Je vous en enverrai aussi.

Je suis sûr que Mr. Sartre, quand il vous parla des persécutions qu'on lui faisoit pour le faire déposer contre moi, ne vous dit pas que ce fut à lui que j'écrivis de Toulouse une Lettre; car vous m'en eussiez parlé. Tout à vous, mon cher Monsieur.

P. S. Une conversation que je viens d'avoir avec Mr. Basnage (qui vous salue) m'oblige à ouvrir cette Lettre, pour vous apprendre que je surseois l'impression de ma Réponse à la Lettre de Mr. Sartre. On me conseille de mépriser son témoignage. Puisqu'on le veut, je surseois; sans être convaincu qu'on me conseille bien, quoiqu'avec très-bonne intention, & plus de lumieres que je n'en ai. Mais du moins veux-je lui écrire une Lettre qui passera par vos mains, & que je vous supplie très-humblement, mon cher Monsieur, par toute l'amitié que vous m'avez toujours témoignée, de bien lire, avant que de la rendre, afin de pouvoir témoigner dans les compagnies où besoin sera, ce que je lui écris. Je vous devois faire la même priere pour la Lettre précédente, & si j'avois un Copiste je garderois copie des deux; mais je ne saurois moi-même prendre cette peine.

LETTRE CXXIX.

A Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 3 de Décembre 1691.

Lettre CXXIX. a Mr. Minutoli.

QUand les injustes & perfides persécutions de Mr. Jurieu ne m'auroient procuré que l'interruption de l'agréable commerce, qui s'étoit rétabli entre nous; mon très-cher Monsieur, je les compterois pour un grand malheur; & c'est une cruelle mortification pour moi de me voir privé si long-tems de vos cheres nouvelles. Je vous écrivis le 8 d'Octobre dernier, & vous appris que la *Replique* aux prétenduës *Convictions* du Dénonciateur paroissoit depuis quelques jours, sous le titre de *la Chimére de la Cabale de Rotterdam démontrée*.

Je viens d'apprendre que Mr. Merlat appuie dans sa *Réponse à l'Avis aux Réfugiez* les accusations du Dénonciateur contre moi (3). Il faut qu'on l'ait écrit de Suisse à Mr. Jurieu; car ce sont ses Amis qui le débitent ici, & qui en tirent avantage. Je ne sai de quoi s'avise Mr. Merlat, après tant d'injures qu'il a essuiées de la part de cet ennemi du genre humain. Il faut que ce que l'on débite de lui soit vrai; savoir, qu'il n'a ni regle ni systême, & que tout va de travers dans son ame; car, hargneux comme on le représente, il devroit être sensible aux affronts

(1) *Le Philosophe dégradé* &c.

(2) *Avis au petit Auteur des petits Livrets, sur son Philosophe dégradé*, 1692. in 12. pag. 45. Cet Ecrit est daté du 11. Décembre 1691. Il est ci-dessus Tome 2. pag. 788.

(3) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Constant du 18. de Février 1692.

affronts que le Sr. JURIEU lui a faits, s'il étoit capable d'agir uniformement. Car de dire qu'il lui pardonne, à cause de l'Evangile, il ne le persuadera point, s'il ne fait le même à tous ceux qui l'offensent.

Depuis la publication de la *Chimere démontrée*, il y a eu un assez profond silence ici sur notre affaire. La maladie de l'Accusateur, qui l'a empêché de criailler, y a contribué, sans doute. L'un de ses Amis vient de réveiller en quelque façon le chat qui dormoit, par une quatriéme petite méchante Production de sa plume contre moi, laquelle il intitule *le Philosophe dégradé*. Je voulois y répondre, en plaisantant sur ses impertinences; mais mes meilleurs Amis ne me le conseillent pas. Il a la malhonnêteté de vous porter un coup de dent, comme si vos intentions avoient été mauvaises dans ce *Projet de Paix*: le fou qu'il est, il veut renchérir sur l'Accusateur, qui vous a rendu justice!

Mais, au reste, Mr. GOUDET n'a-t-il pas encore publié son *Apologie*? Il le doit principalement pour l'amour de lui; car sur l'Extrait publié par Mr. JURIEU, on le croit aux gages de la France, & on criminalise terriblement son commerce avec Madame DE MAINTENON. Il doit aussi se justifier pour l'amour de vous, & de moi, sur qui la malice de la *Cabale dénonciatrice* fait retomber le mal qu'elle suppose dans la conduite de l'Auteur du *Projet*.

Il va paroître un Livre Latin contre le *Systême de l'Eglise* de notre homme, qui s'intitule *Janua Cœlorum*, &c. Il n'y répondra jamais rien qui vaille; car toutes les objections, qu'on lui fait, sont fondées sur des passages clairs & formels de ses Livres. C'est un petit in 4, d'une vaingtaine de feuilles, assez menu caractere (2). Mr. WISTIUS, Professeur en Théologie à Utrecht, vient de publier un in 4, intitulé *Miscellanea Sacra*, où il y a plusieurs choses contre Mr. LE CLERC, touchant les *Auteurs* des Livres du *Vieux Testament*, & leur *inspiration*.

Vous avez ouï parler, sans doute, d'un Ministre d'Amsterdam, nommé BEKKER, qui a publié en Flamand un gros Livre, pour prouver qu'il n'y a point de *Diables*, qui aient aucun pouvoir sur la terre (3). Les Synodes ont justement pris l'allarme de cela; l'affaire fait grand bruit; les Magistrats d'Amsterdam en doivent prendre connoissance. Plusieurs, dit-on, ont donné dans les rêveries de cet homme. La *Réponse* de Mr. SECKENDORF au *Luthéranisme* de MAIMBOURG a été imprimée *in folio*, en deux bons volumes (4). L'Ouvrage est curieux par l'assemblage de plusieurs Pieces authentiques, que l'Auteur a tirées de diverses Archives; mais la longueur rebute.

LETT. CXIV. à Mr. MINUTOLI.

Je vous supplie, mon cher Monsieur, d'assûrer Monsieur CONSTANT, notre bon Ami, de mes très-humbles services, & de savoir de lui ce qui me peut concerner dans la *Réponse* de Mr. MERLAT à *l'Avis aux Réfugiez*, & en cas que vous jugiez l'un ou l'autre qu'il me pût être important d'en être instruit de bonne heure, je ne doute point que votre amitié ne vous fasse volontiers prendre la peine de m'en donner avis.

Quant aux Extraits que vous m'aviez promis de la controverse de Mr. TURRETIN, je vous ai fait savoir qu'ils ne m'étoient pas nécessaires. Je souhaiterois seulement de savoir si le Livre de JUNIUS BRUTUS (5) a été attribué à THÉODORE DE BEZE, par des gens qui aient écrit, ou de son vivant, ou peu après sa mort; & si votre mémoire, ou celle de vos amis, vous fournit quelque fait certain là-dessus, je vous supplie de me l'indiquer au plûtôt (6).

On m'a dit que Mr. d'ABLANCOURT est mal par un accident fâcheux. Le Libraire, qui contrefaisoit à Amsterdam les *Libelles* du Sr. LE NOBLE, est en prison; & le Marchand, qui lui en avoit fait venir un exemplaire de Paris, a été mis à l'Amende. Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous, &c.

(2) Mr. Bayle ayant été long-tems sur la deffensive contre les Libelles de Mr. Jurieu, résolut en 1691, de l'attaquer à son tour; & choisit celui de tous ses ouvrages qui lui avoit fait le plus d'honneur, c'est-à-dire, son *Systême de l'Eglise* &c. imprimé en 1686. Il prit le nom de *Carus Larebonius* dans cette Critique, intitulée, *Janua Cœlorum reserata cunctis Religionibus à celebri admodum viro Domino Petro Jurieu, Verbi Divini Pastore, & Theologiæ Professore*. Amstelodami 1692, in 4. On trouvera cet Ouvrage ci-dessus, Tome 2. page 819. Mr. Bayle y fait voir, que suivant les principes que Mr. Jurieu établit dans son *Systême de l'Eglise*, les Catholiques Romains, les Ariens, & les Sociniens, appartiennent à la véritable Eglise, & qu'on peut se sauver dans toutes les Religions. Mr. Jurieu affecta de mépriser cet Ouvrage; cependant il ne put pas s'empêcher d'en parler à la fin de sa *seconde Apologie*, imprimée à Rotterdam, en 1692, in 4; où après avoir déclaré qu'il n'avoit pas daigné le lire, il raporte le jugement que d'autres en avoient fait, comme d'une misérable Piece. Mr. Bayle fit voir le ridicule de ces invectives, dans son *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*. Voyez ci-dessus Tome 2. page 808. *& suiv.* Voyez aussi dans le *Dictionnaire Critique*, les Articles de COMENIUS, Rem. *M*; NICOLE, Rem. *D*; & ORIGENE, Rem. *C*.

(3) Cet ouvrage a été traduit en François, & publié sous ce titre: *Le Monde Enchanté, ou Examen des communs sentimens touchant les Esprits, leur nature, leur pouvoir, leur administration, & leurs opérations: & touchant les effets que les hommes sont capables de produire par leur communication & leur vertu. Divisé en quatre parties. Par Balthasar Bekker, Docteur en Théologie & Pasteur à Amsterdam.* Amsterdam 1694, 4. voll. in 12. Les deux premieres parties de l'Original Flamand parurent en 1691, & les deux dernieres en 1693.

(4) *Commentarius Historicus & Apologeticus de Lutheranismo*, &c. La premiere Partie de cet ouvrage parut à Leipsic, en 1688. in 4. Mr. de Seckendorf publia la seconde en 1692; & y ajoûta la premiere, augmentée de la moitié.

(5) *Vindiciæ contra Tyrannos, sive de Principis in Populum, Populique in Principem legitima Potestate, Stephano Junio Bruto Celta Auctore.*

(6) Voyez à la fin du *Dictionnaire Critique*, la *Dissertation concernant le Livre d'*ETIENNE JUNIUS BRUTUS, *imprimé l'an 1579*.

LETTRE CXXX.
DE
Mr. SARTRE,
A
Mr. BAYLE. (1),

A Londres, le 12. de Décembre 1691.

Lett. CXXX. a Mr. Bayle, & CXXXI. a Mr. du Rondel.

J'Ai hésité, Monsieur, si je devois répondre aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que je n'eusse pas voulu être nommé dans les differends que vous aviez avec Mr. Jurieu. Cependant, comme c'est aussi contre mon intention qu'on a fait imprimer celle que je vous écrivis (2), & que je m'aperçois bien aussi qu'il y a un endroit principal où j'eusse pû m'exprimer plus juste; je n'ai point de peine à vous avouer, que lorsque j'ai dit qu'après votre départ de Puylaurens, *on sut que vous vous étiez allé jetter au Couvent des Jésuites à Toulouse*, j'ai voulu dire que cela fut dit ainsi communément à Puylaurens, & crû de même de tout le monde; & je vous avouë aussi que depuis je n'avois point ouï que cela n'eût été ainsi précisément, ni par conséquent regardé comme une chose fort différente, qu'ayant abandonné notre Religion, vous ne fussiez allé aux Jésuites que comme externe, pour y prendre vos leçons. Si avant que de vous avoir écrit ce que j'en avois crû, comme plusieurs autres qui sont ici, j'eusse sû que vous ne disconveniez pas du dernier, mais seulement de l'autre; vous n'eussiez point ouï parler de moi sur l'un ni sur l'autre, & je ne voudrois pas que mon témoignage pût être étendu au delà de ce qui se trouveroit bien avéré.

Pour ce qui est des autres petites circonstances, du tems qu'il y pourroit avoir eu depuis que vous aviez été à Toulouse, jusqu'à ce que je vous vis à Geneve, & du lieu particulier où nous parlames ensemble la premiere fois, que ce fut *trois ans*, ou moins, chez Madame Clergeat ou ailleurs; quand ce seroit ma mémoire qui m'auroit trompé en cela, plûtôt que vous la vôtre, la chose seroit de si peu de conséquence pour vous aussi bien que pour moi, qu'elle ne méritoit pas, à mon avis, toute la plaisanterie qu'il a plû à votre Apologiste d'en faire...... Puisque vous ne demeurez pas d'accord d'avoir écrit vous-même la *Réponse* qui me fut faite de Toulouse, je n'ai garde de l'assûrer, n'en ayant aucune certitude; & bien loin de vouloir avoir aucune part dans ces sortes de dêmêlez, qui ne peuvent qu'affliger ceux de notre Communion, j'ose vous supplier de contribuer de votre part tout ce que vous pourrez pour les faire cesser, & avec cela de me croire, Votre &c.

LETTRE CXXXI.
A
Mr. DU RONDEL,
Professeur aux belles Lettres à Maestricht.

A Rotterdam, le 14. de Décembre 1691.

Lett CXXXI. a Mr. du Rondel.

VOici, mon très-cher Monsieur, le Livre promis. Je vous prie de donner l'un des deux exemplaires à Mr. de St. Maurice, en lui faisant mes excuses de ce que je ne lui écris pas.

J'ai parmi mes Livres un des plus méchans Historiens du monde, en abrégé. C'est un Feuillant nommé Dom Pierre de St. Romuald. Il dit, & cite le Prince de Balzac, que Philippe le Bel envoyant demander la fille de Charles le Boiteux, Roy de Naples, pour son frere Charles de Valois, les Ambassadeurs voulurent voir si elle tenoit de l'imperfection de son pere, & qu'elle se fit voir à eux avec une chemise fort déliée, ajoûtant qu'elle ne feroit point de conscience de la quitter pour une Couronne. J'ai parcouru tout le Prince de Balzac ce matin sans trouver cela. Vous qui savez *ad unguem* où est tout ce que vous avez lû, me pourriez être un garand sûr si le Moine cite à faux ou non. En cherchant j'ai trouvé une sentence d'Agathon citée par Monsieur de Balzac qui me paroit suspecte; il fait dire à Agathon *que cela seulement est vraisemblable, qu'il arrive des choses contre la vraisemblance.* Je connois un passage à peu près comme celui-là dans Séneque, mais l'adverbe *seulement* me choque dans l'Agathon de Balzac. Je voudrois qu'il ne l'eût pas dit, car cela rend sa pensée fausse. Je suis tout à vous mon cher Monsieur.

(1) Cette Lettre est tirée de l'Ecrit de Mr. Bayle intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets.*

(2) Voyez ci-dessus la Lettre de Mr. Sartre à Mr. Bayle, du 6. d'Octobre 1691.

LETTRE CXXXII.

A

Mr. SILVESTRE.

A Rotterdam, le 17. Décembre 1691.

CXXXII Silves- .& III. A Minuto-

JE vous rends mille & mille graces, mon très-obligeant Monsieur, de la peine que vous avez prise pour mes Letres à Monsieur SARTRE. Si vous aviez lû le Libelle auquel vous ne me conseillez pas de répondre, je suis sûr que vous approuveriez que j'aye fait sentir à l'Auteur ses iniquitez insupportables, & ce que j'en fais c'est principalement pour couper en herbe une infinité de semblales petits Libelles qu'il se prépare de nous donner, & où il ne prendroit garde à aucune falsification, si on ne le menaçoit de les lui bien mettre à compte. Enfin, je croirois désobliger Mr. SARTRE, si je n'opposois que le silence à son témoignage. Il est d'un caractere à ne devoir pas voir sa signature méprisée par un Protestant. J'ai donc crû devoir lui témoigner que je craignois que l'erreur où je croi qu'il est de bonne foi, ne prevînt les esprits contre moi, si je n'y opposois une digue insurmontable, qui est de m'exposer à la perte d'une somme considérable, en cas que les informations juridiques qu'on fera faire me condamnent, & lui donnent gain de cause (1).

Vous verrez par ce petit Ecrit que j'oppose au *Philosophe dégradé*, que je ménage Mr. SARTRE autant qu'il se peut. Desormais je serai plus docile à vos Avis; & à ceux de Messieurs BASNAGE touchant le silence. Si j'avois écrit à Mr. BAYZE des choses chatouilleuses sous l'adresse que vous m'aviez donnée, j'aurois été en beaux draps blancs; car j'apprends qu'il a fallu qu'il ait éclairci des endroits où on vouloit trouver des conspirations & des mysteres d'Etat. Dieu nous garde de l'Inquisition Protestante: elle seroit dans cinq ou six ans si terrible, que l'on soupireroit après la Romaine comme après un bien.

Continuez-moi l'honneur de votre amitié, & soyez persuadé qu'on ne peut pas être avec plus d'estime & d'attachement que je le suis, Votre &c.

LETTRE CXXXIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 18. Février 1692.

Lettre XXIII. A Minuto-

LEs deux Lettres, que j'ai reçuës de vous, mon très-cher Monsieur, depuis le commencement de cette Année, m'ont amplement dédommagé de la perte, que j'avois soufferte pendant plusieurs mois passez sans recevoir de vos nouvelles. L'abondance, la diversité, la curiosité des choses ont rendu vos derniers présens incomparables; mais je n'en sens que mieux la disette & la stérilité qui paroîtront dans cette Réponse. Je ne sai si je dois vous féliciter de l'approche de Mr. l'Abbé DE ST. RÉAL; car vous ne le verrez pas mieux à Chambéri qu'à Paris, & ses Lettres de Paris pouvoient être plus remplies de choses curieuses, que celles de Chambéri. Nous n'avons point vû encore à Rotterdam ce qu'il a publié des *Lettres de* CICERON *à* ATTICUS. Mr. DE BEAUVAL a bien reçu depuis quelque tems son Traité intitulé *de la Critique*; mais il n'a point reçu l'autre ouvrage: & ainsi il n'en point encore parlé. La *Bibliotheque Universelle* à parlé de la Traduction des *Epitres à* ATTICUS, il y a déjà long-tems (1), comme je crois vous l'avoir mandé, & y a joint même quelques traits de censure, qui auront sans doute déplu à l'Auteur; car il est sensible, comme vous savez. La rigueur de l'hiver m'empêche d'aller à la Haye, & empêche Mr. DE BEAUVAL de venir ici, & d'y envoyer des Paquets; sans cela, j'aurois déjà lû le Traité *de la Critique*; car tout ce qui a pu me tomber entre les mains de Mr. DE ST. RÉAL a été lû avec beaucoup de promptitude & de joie.

Ses *Lettres à* ATTICUS se trouvant en concurrence avec la traduction des *Offices de* CICERON par Mr. DU BOIS, de l'Hôtel de Guise, ont animé le Port-Royal à faire emporter le dessus à ce dernier, qui est leur Ami, contre l'un des Antagonistes de Mr. ARNAULD. Nous

(1) Voyez ci-dessus Tome 2. l'*Avis au petit Auteur des petits Livrets*, &c. pag. 793. 894.

(1) *Bibliotheque Universelle*, Tom. XX. Art. V. pag. 73. & *suiv.*

LETTRE. CXXXIII. A Mr. MINUTOLI, & CXXXIV. A Mr. CONSTANT.

Nous allons avoir le DIOGENE LAERCE, en 2. volumes in 4, avec les *Notes* de CASAUBON &c, sous le Texte, celles de Mr. MENAGE, celles de Mr. MEIBOMIUS, qui a présidé à l'Edition, & a corrigé souvent la Version, & celles de Monsieur KUHNIUS de Strasbourg, en un volume à part, avec quatre ou cinq bonnes *Tables Alphabétiques*. L'Ouvrage sera très-correct; Monsieur, WETSTEIN, qui l'a fait imprimer, (il est frere & fils de Professeurs à Bâle,) n'aiant rien épargné pour cela. Il nous doit donner dans quelque tems la suite des *Lettres du Cardinal* MAZARIN sur les Conférences de la Paix des Pyrennées.

Je pourrai avec le tems vous annoncer l'impression d'un PETRONE tout entier. Il est certain qu'on a produit à Paris un *Manuscrit* sans aucune *Lacune*; & que Mr. TOINARD, Monsieur CHARPENTIER, & quelques autres connoisseurs, le croient le véritable ouvrage de PETRONE (2). Mais je crois que d'autres Critiques s'inscriront en faux, & que cela va produire une Légion de Dissertations *pro & contra*, comme il arriva à l'égard du *Fragmentum Petronianum*, trouvé en Dalmatie, il y a près de trente ans.

Mr. LÉTI auroit déjà publié son *Histoire de* CROMWEL, prolixe, comme le sont tous ses ouvrages, sans une longue maladie qu'il a eu. Son *Teatro Gallico* paroît depuis quelque tems. Je ne l'ai pû encore parcourir; mais je sai, par ses autres ouvrages, que c'est un *Rhapsodeur* & une Plume *tam ficti pravique tenax quàm nuncia veri* à l'*instar* de la Renommée. Il a bien eu le courage dans son *Teatro Belgico* de dire que l'Escaut & le Rhin passent par *Rotterdam*.

Je ferai ravi de voir les feüilles que Mr. GOUDET vous a promis de me faire tenir par un Ami d'Amstèrdam, & je vous supplie de l'en faire souvenir. J'ai fait vos complimens à Mr. TURRETIN. Il vous fait mille assûrances de respect. Il se fait admirer toutes les fois qu'il monte en Chaire; ce qui lui est arrivé deux fois depuis le 1 de Janvier: & il n'est pas moins goûté en conversation par la délicatesse de son esprit, & par son honnêteté & sa modestie.

Les affaires générales ne font point de bruit présentement. Les François se sont tenus fort cois, & sur la Mosélle, & en Flandres, tout cet hiver. On se promet un changement très-avantageux par le gouvernement du Duc de Baviere. On croit que Sa Majesté Britanique viendra le mois prochain. La disgrace complete de Mylord MARLBOROUG a surpris tout le monde. Elle réjouïra le Roi JAQUES, vû que ce Seigneur, son Favori & sa Créature, avoit été des prémiers à le quitter. Les soumissions, que nos Gazettes font faire par la Cour de France au Pape, au sujet de l'*Assemblée du Clergé* de 1682, me paroissent outrées; & je croi qu'il y a à rabattre. Il faut voir ce que les François en avoüeront. Tant y a que voilà des Bulles venuës.

C'est un grand plaisir, je croi, pour Mr. ARNAULD que l'avanture du P. BOUHOURS (3). Avez-vous vû la *Chanson* faite à Paris sur *Lanturlu* contre l'Evêque de Noyon? Elle est *fériale*. On suppose que venant de Versailles, un cours de ventre l'obligea à descendre de Carrosse, & qu'en cette posture, il reçut un coup de foüet d'un Cocher de fiacre, auquel il cria tout en colere, *je t'excommunie* (4).

Mr. BASNAGE vous embrasse cordialement, & vous remercie de vos voeux. Il va faire réimprimer sa *Réponse à Mr. de Meaux*, augmentée de beaucoup. Monsieur D'ABLANCOURT est à-peu-près guéri. Un François, nommé LE JEUNE, établi à UTRECHT, a publié une Version en notre Langue du Traité de GROTIUS *de la Vérité de la Religion Chrétienne*, où il a joint une *Préface*, & par ci par là des *Additions*, où il a crû que les pensées de GROTIUS étoient trop concises. Je suis, mon très-cher Monsieur, tout à vous.

LETTRE CXXXIV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam le 18. de Février 1692.

LETTRE. CXXXIV. A Mr. CONSTANT.

NOtre Illustre Ami de Geneve, mon très-cher Monsieur, m'avoit appris ce que vous lui aviez écrit pour moi, lorsque j'ai eu la satisfaction de recevoir votre agreable Lettre du 26 du passé. Je ne puis vous témoigner à quel point je suis sensible à toutes les marques de votre généreuse & tendre affection; & je voudrois que vous puissiez voir par les effets ma parfaite re-

(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 4. d'Août 1704, où Mr. Bayle remarque qu'on en jugea bien autrement à Paris, lorsque ce prétendu Pétrone entier eût paru.

(3) Cette Avanture du Pere Bouhours est une Galanterie qu'on lui reprochoit. C'étoit une calomnie. Voyez la *Fable* du *Cygne & des Canards*, qu'il publia dans son *Recueil de Vers choisis*, pag. 270. de l'édition de 1701.

(4) Voici cette chanson:

Venant de Versailles
Monsieur de Noyon;
Vuidoit ses entrailles
Auprès d'un buisson:
Le Cocher d'un fiacre
Claqua du foüet sur son cû,
Lanturlu &c.
L'Evêque en furie
Se sentant toucher;
Je t'excommunie,
Dit-il au Coher:
Le Cocher s'en raille,
Et lui dit, cache ton cû,
Lanturlu, &c.

reconnoissance. Je vois par cette Lettre que les Espions de notre homme (1) ne l'avoient pas trompé, comme ils font si souvent, lors qu'ils lui avoient fait savoir que Mr. MERLAT se déclaroit pour lui dans l'accusation touchant l'*Avis aux Réfugiez*. Il vous a avoué qu'il déclare dans un *Avis au Lecteur* (2), que les preuves de Mr. JURIEU lui paroissent fortes. Je ne sai pas dequoi lui peut servir une telle déclaration. Elle ne rendra point sa Réponse plus fructueuse, ni plus édifiante : au contraire, elle ne servira qu'à fomenter nos divisions, & à réjoüir les Papistes, qui sont ravis que nos plumes s'exercent les unes contre les autres, & qu'on puisse croire qu'il y a des gens parmi nous, qui voiant l'excès de nos Libelles, se croient obligez de nous les reprocher, sous la fiction d'un personnage emprunté.

Il est certain qu'il est de notre intérêt de regarder l'*Avis aux Réfugiez*, comme la production d'un Papiste, ou d'un de ces Protestans de France, qui veulent joüir en repos des douceurs de leur Patrie, & qui enragent de voir que ceux qui en sont sortis ne fassent pas tout ce qu'ils peuvent, par des manieres complaisantes & respectueuses, afin d'être rappellez. L'imputer à un Protestant François établi en Hollande, qu'est-ce autre chose, que dire que l'excès des *Satires*, & des *discours séditieux*, dont il a les oreilles rebatuës tous les jours, lui a fait perdre patience ? Cela ne flêtrit-il point, & ne deshonore-t-il point les Réfugiez ? Et n'est-ce pas pour cela, que les Papistes de Paris ont une joie merveilleuse qu'on m'impute ce méchant Livre ?

Je souhaite que vos prieres obtiennent de Mr. MERLAT la suppression de ce qu'il a mis dans son *Avertissement* sur notre querelle ; & si vous le jugez à-propos, vous lui pouvez dire que je l'en supplie, & lui en aurai de l'obligation : & que si, nonobstant vos prieres & les miennes, il n'en veut rien faire, je serai obligé d'apprendre au Public, qu'il ne se connoit point en preuves ; & que tout homme de bon goût, qui aura comparé murement les prétendues *Convictions* de ma partie, avec mes Réponses, jugera que jamais Accusateur ne s'est embarassé dans plus de faussetez, de contradictions, & de puérilitez, que le mien.

Mr. MERLAT se doit souvenir de la regle, *Audiatur & altera pars*. Il juge, sans avoir lû que les *Factums* de Mr. JURIEU. Que n'attend-il à juger, qu'il ait lû la *Chimere démontrée*, ouvrage, où tous les Factums contre moi sont abîmez, & où on a montré avec la derniere évidence, que les preuves prétenduës de ma partie ne peuvent être bonnes, qu'après qu'il aura prouvé plus de cent choses, qu'on lui a articulées, & qui sont, ou très-fausses, ou absurdes, ou impossibles à prouver ?

Il y a six mois que ce défi & cette tablature sont imprimez. Y a-t-il pû répliquer la moindre chose ? & son Champion, l'Auteur du *Philosophe dégradé*, a-t-il pû le tirer d'aucun mauvais pas ? N'a-t-il point encore plus embarassé son Client, comme on le lui a fait voir dans l'*Avis au petit Auteur* (3), que j'apprens par les Lettres de Mr. MINUTOLI être parvenu en vos quartiers ? Tout le monde est persuadé ici, que l'Auteur des petits Livres est le petit homme mal bâti que vous avez nommé.

Au reste, mon très-cher Monsieur, je me remets entiérement à votre prudence, touchant ce que je viens de vous dire de Mr. MERLAT. Si vous ne croyez pas que je le doive prier, & puis menacer, ne faites ni l'un ni l'autre. S'il savoit le mépris que Mr. JURIEU a toûjours témoigné pour lui, & que c'est peut-être le plus grand ennemi qu'il ait, il songeroit moins à lui complaire, qu'à repousser les insultes, qu'il en a reçues dans les *Pastorales*. Je ne dis pas cela pour l'irriter contre ma partie, ou pour l'exciter à la vengeance. Au contraire, je serois fâché que les contestations par écrit entre nos Ministres augmentassent. Nos communs ennemis en triomphent trop. Au reste, je suis bien fâché que vous n'ayez pas encore reçu les écrits que j'ai publiez dans ce procès. Il y a long-tems que le Paquet est parti ; mais il faut user de tant de détours, que les balles ne peuvent arriver en Suisse, qu'après plusieurs mois.

Madame DE WINDSOR est digne des régrets de tous les honnêtes gens. La nouvelle que vous m'apprenez de sa mort me touche beaucoup ; car j'honorois & j'admirois le mérite excellent qui brilloit en elle.

Nous n'avons point ici de nouvelles qui méritent de vous être mandées. Le Sieur BEKKER, Frison de naissance, & Ministre d'Amsterdam, à publié un Ecrit, où il met de l'eau dans son vin. Le Livre, qu'il avoit publié, pour montrer que tout ce que l'on dit du pouvoir du Diable sur les hommes, ne sont que contes de Vieilles (4) ; (ce qui l'avoit engagé à donner des Explications à divers Textes de l'Ecriture, par le moyen desquelles on pourroit tout éluder, & faire dire à ce Divin Livre tout ce qu'on voudroit, a causé un grand scandale. Les Consistoires, les Classes & les Synodes préparoient leurs Foudres ; les Magistrats ne s'y vouloient point opposer ; ainsi l'Auteur a trouvé plus à-propos de donner une espece de Rétractation, où il promet de faire ôter de son Livre tout ce qui a choqué ses freres. M. DE DAILLON Ministre Réfugié en Angleterre, explique & adoucit aussi, à ce qu'on m'a dit, un sentiment fort particulier, qu'il avoit publié dans un *Sermon*, savoir, *qu'il n'y a qu'un mauvais Ange* ; il adoucit, dis-je, cela, de peur d'encourir les censures Canoniques (5).

Mr.

(1) Mr. Jurieu.

(2) Mr. Merlat avoit répondu à l'*Avis aux Réfugiez* ; mais cette Réponse n'a pas été publiée.

(3) Voyez ci-dessus Tome 2. page 793.

(4) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 3. de Décembre 1691, Note (3).

(5) Benjamin de Daillon, issu de l'ancienne famille des Comtes du Lude, avoit été Ministre de l'Eglise de la Rochefoucaud. Il se conduisit avec beaucoup de prudence & de sagesse, dans un tems où l'on employoit tous les artifices dont on pouvoit s'aviser, pour ruïner peu à peu les Eglises Reformées. Mais enfin, on l'accusa en 1684. d'avoir souffert des Relaps ; & quoique les preuves qu'on fournissoit fussent fausses, le Juge d'Angoulême ne laissa pas de le condamner, & il fut envoyé prisonnier à la Conciergerie de Paris. Il en appella au Parlement, où cette affaire fut jugée au mois d'Avril de l'année 1685. Le Parlement, se prêtant aux vûës de la Cour, ordonna que Mr. de Daillon seroit élargi, mais qu'on démoliroit le Temple de la Rochefoucaud : c'étoit là précisement où l'on en vouloit venir. Voyez l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, Tom. V. pag. 745. *& suiv.* Après la révocation de l'Edit de Nantes, Mr. de Daillon se retira en Angleterre, & passa ensuite en Irlande, où il mourut en .... Ministre de l'Eglise Françoise de Catterlough. Il avoit beaucoup de savoir & de mérite. En 1687. il fit imprimer en Hollande un Recueil de quelques Pieces qu'on intitula, *Examen de l'Oppression des Réformez en France, où l'on justifie l'innocence de leur Religion &c. par Mr. B. de Daillon*, Amsterdam 1687, in 12. Mais ce titre, *Examen de l'Oppression*

LETTRE CXXXIV. A M. CONSTANT.

Mr. DE LA PLACETTE, Ministre Bearnois, Réfugié à Coppenhague, vient de publier de *nouveaux Essais de Morale*, qui sont fort estimez. Ce sont des Sermons, qu'il a dépouillés du stile oratoire, pour les habiller en Discours, ou en Dissertations. Cet ouvrage aura d'autres parties. Sans avoir lû votre *Harangue sur la femme de* LOTH, je conclus à l'impression. La beauté des précédentes, & les conclusions de notre Ami de Geneve, me sont une caution sûre du succès.

Madame la Baronne de FRISEN a passé par ici, allant voir son Epoux à Londres. Le Sieur Villet, qui étoit à Geneve le grand Doyen des Proposans, & qui est Ministre à la Brille, eut l'honneur de l'y voir. Elle eut la bonté de lui parler de moi. Mrs. BASNAGE vous assûrent de leurs très-humbles services. Adieu, mon très-cher Monsieur. Je suis tout à vous.

pression &c. ne convient qu'à la premiere Piece du Recueil, qui est adressée à une Dame. La seconde, est le *Sermon* dont parle ici Mr. Bayle, intitulé, " La Révolte ,, de la Foi, ou la Doctrine des Démons: Sermon sur I. ,, Timothée C. IV. 1. *Quelques-uns se révolteront de la ,, foi, s'adonnant aux Esprits abuseurs, & aux Doctrines des ,, Démons.* Après avoir remarqué, avec le savant Joseph Mede, que S. Paul parle ici des *Démons* dans le sens des Payens, qui les regardoient & les adoroient comme des Esprits d'un rang inférieur, faisant la fonction de Ministres ou de Médiateurs entre les Dieux & les Hommes; il conclud que cet Apôtre a voulu dire, " qu'il y auroit ,, des Peuples qui abandonnant la Doctrine de l'Evangile, embrasseroient des *Doctrines* semblables à celles des ,, Peyens touchant leurs *Démons*, & prendroient comme ,, eux d'autres objets de leur culte religieux que le vrai ,, Dieu & son Fils Jesus-Christ. Par là il donnoit à entendre que S. Paul condamnoit le culte qu'on rend aux Saints dans l'Eglise Romaine. Il avoit prononcé ce Sermon dans un des derniers Synodes: mais il ne voulut pas le faire imprimer, de peur d'irriter les Catholiques Romains, qui avoient déjà fait quelques démarches pour l'inquieter à cette occasion. Ce *Sermon* est suivi d'un Ecrit qui a pour titre, *Réponses à diverses difficultez touchant l'explication du passage I. Tim.* IV. 1. &c. C'est là, & non pas dans son Sermon, qu'il soutient que l'Ecriture Sainte ne parle jamais du *Diable* ou de *Satan*, que comme d'un Etre seul & unique, & que par conséquent, *il n'y a qu'un seul Diable.* Il dit que les Esprits impurs que Jesus-Christ chassoit, étoient des Maladies; & que l'Ecriture leur donne le nom d'*Esprits*, ou de *Démons*, pour s'accommoder au langage de ce tems-là: ces maladies étant déïfiées; ou regardées comme des Démons & des Divinitez parmi les Payens. Au reste, il ne paroît pas qu'il ait dans la suite, *expliqué* ou *adouci* ces sentimens comme on l'avoit dit à Mr. Bayle. La quatrieme & derniere Piece de ce Volume est intitulée, *Lettre aux Fidelles des Provinces d'Angoumois, de Xaintonge & d'Aunix, dans laquelle l'Eglise Romaine est convaincuë d'avoir établi dans ses dogmes, & dans ses cultes, la Doctrine des Démons, prédite par Saint Paul; & où est aussi clairement & invinciblement montré qu'il n'y a point de prétexte qui puisse excuser devant Dieu ceux qui se rangent à la Communion de Rome, plutôt que de souffrir pour la Doctrine de la Foi, y étant appellez*, &c.

Mr. de Daillon avoit un frere qui passa en Angleterre, sous le Regne de Charles II; & qui s'étant attaché à l'Eglise Anglicane, fut pourvû d'un Bénéfice dans le Comté de Buckingham. Le Clergé d'Angleterre se faisoit alors un mérite de soûtenir le dogme de l'*Obéissance passive* & de la *non résistance* à l'égard du Roi. Mais la conduite de Jaques II. rectifia ces idées, & l'Eglise Anglicane approuva le Révolution, à la reserve de quelques Ecclésiastiques, qui ne voulurent pas abandonner une Opinion qu'ils croioient fondée sur l'Ecriture. M. de Daillon avoit adopté ce sentiment. Cependant il suivit d'abord l'exemple du Clergé. Mais en 1693. ayant parlé en faveur du Roi Jaques dans un Sermon, on lui fit son procès; & comme il refusa de préter le serment de fidélité ordonné par les Loix, il fut dépouillé de son Bénéfice, & grossit le petit troupeau des Non jureurs. Il se retira à Londres, où il est mort en 1726, âgé de plus de 80. ans: il publia en 1723. un Ouvrage en Anglois, sous le titre de Δαιμονολογία, *or a Treatise of Spirits* &c. C'est-à dire, *Démonologie, ou Traité des Esprits, où l'on explique plusieurs passages de l'Ecriture, contre les Erreurs vulgaires, touchant les Sorciers, les Apparitions* &c. *Avec un Appendix, contenant quelques Réflexions sur la Réponse de Mr. Bolton à l'Essai Historique de Mr. le Docteur Hutchinson: intitulée, la possibilité & la réalité de la Magie, de la Sorcellerie, & du Sortilege, démontrée. Par le Comte du Lude, Prêtre de l'Eglise Anglicane.* A Londres 1723, in 8. Il prit le titre de *Comte du Lude*, parce qu'il étoit devenu le Chef de cette Maison. Son *Traité des Esprits* roule sur les mémes idées que les deux Ecrits de son Frere, dont je viens de parler. Il se sert des mêmes raisonnemens, allegue les mêmes autoritez, & y ajoûte de nouveaux éclaircissemens & de nouvelles preuves pour établir l'explication du passage de S Paul touchant les Démons, l'Unité d'un Diable, le Systême des Maladies prises pour des possessions &c. Il fait l'éloge du *Monde enchanté* de Mr. Bekker, dont le premier Tome a été traduit en Anglois; & il prie Dieu de susciter bientôt quelque Chrétien savant & zélé pour la vérité, qui acheve la Traduction d'un ouvrage si nécessaire, & qui contient, ajoute t-il, une Réponse solide & sans réplique à tout ce qu'on a publié jusqu'ici sur cette matiere. Il nous donna en 1721, un petit Livre de controverse, intitulé, *The Ax to the root of Popery*, &c. c'est à-dire, *la Coignée mise à la racine du Papisme, ou Préservatif contre les Missionnaires de l'Eglise Romaine* &c. C est une réfutation de la Profession de Foi que le Pape Pie IV. envoya au Concile de Trente environ l'an 1545. Mr. de Daillon étoit naturellement vif & ardent: il y a beaucoup de feu & de vivacité dans ses Ecrits.

Quoique cette Remarque soit déjà trop longue, je ne laisserai pas d'ajoûter ici qu'il parut à Londres en 1676. un ouvrage Anglois anonyme, sous ce titre: *The Doctrine of the Devils* &c. c'est-à-dire, *Discours où l'on prouve que la Doctrine des Diables est la grande Apostasie de ces derniers tems, ou, Essai qui tend à rectifier les idées que l'on a touchant les Démons & les Esprits malins*, in 8. L'Auteur déclare qu'il ne prétend pas nier qu'il n'y ait point de Diable, ni que leur pouvoir ne puisse s'étendre sur les choses morales: mais à cela près, il soûtient avec beaucoup de chaleur, que tout ce qu'on enseigne aujourd'hui touchant le pouvoir du Diable, n'est pas seulement faux & absurde; mais tend à sapper les fondemens de la Religion Chretienne, & conduit à l'Idolatrie ou à l'Atheisme; & que c'est cette même *Doctrine touchant les Diables*, enseignée par des *esprits séducteurs*, que S. Paul, dans sa premiere Epitre à Timothée, appelle *l'Apostasie des derniers tems*. Pour ce qui regarde les Démoniaques, dont il est parlé dans l'Evangile, il dit que c'étoient des personnes malades, ou phrénétiques. Du reste il paroit fort attaché à l'Eglise Anglicane, & grand ennemi des Sociniens, &c.

LETTRE CXXXV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 30. de Juin 1692.

NOtre Prophete s'est brouillé avec divers de ses Collegues, mon cher Monsieur; & notre dernier Synode de Ziric-Zée a commencé de lui montrer qu'on ne peut plus lui tolérer ses excès. Il y a reçu de rudes mortifications. Mr. SAURIN d'Utrecht a fait une Réponse fort estimée à la violente Satire que Mr. JURIEU avoit publiée contre lui (1), & se prépare à le pousser sans quartier au prochain Synode. Mr. BASNAGE DE FLOTTEMANVILLE, autre Dénonciateur, ne le menera pas moins rudement. Mon affaire, qui, en ce qui regarde la compétence des Tribunaux Ecclesiastiques, avoit été renvoiée au Synode par notre Consistoire, est demeurée penduë au croc; car Mr. JURIEU qui y étoit, n'en a pas dit un seul mot. Nous verrons ce qui arrivera au Synode prochain.

Depuis que je ne vous ai écrit, mon cher Monsieur, j'ai lû ce que Mr. DE BEAUVAL a dit du Traité de Mr. l'Abbé DE S. REAL sur *la Critique* (2), & j'ai lû l'ouvrage même. Mr. DE BEAUVAL en a parlé dans son Livre plus avantageusement que dans le tête-à-tête. Il m'a dit que cet ouvrage lui paroissoit la plus foible Piece que l'auteur eût jamais produite; c'est-à-dire, qu'il ne répondoit pas au succès que les ouvrages précédens ont eu avec raison. Pour moi, sans vouloir flater votre Ami; (car je vous prie de ne lui rien marquer de tout ceci); je n'ai pas été si difficile que Mr. DE BEAUVAL. J'ai trouvé son Livre rempli de pensées singulieres, & judicieuses. Il est vrai que j'ai trouvé quelques-unes de ses Remarques de Grammaire trop rafinées, & par-là aisées à refuter; & un peu trop de malignité contre l'Auteur qu'il critique (3).

Mr. TURRETIN partit d'ici pour l'Angleterre, il y a peu de jours. Vous avez vû les *Théses* qu'il a soutenuë sur le *Pyrrhonisme* de l'*Eglise Romaine*, & qu'il a dédiées à tous vous autres Mrs les Pasteurs de Geneve. Elles lui ont acquis une gloire singuliere; & il s'en va d'ici avec une réputation fort rare à des gens aussi jeunes que lui (4).

Je ne sai pas si mon ancien Paquet vous aura été rendu, & si les exemplaires du *Janua Cœlorum reserata* (5), que l'Imprimeur m'a promis de vous faire tenir & à Mr. CONSTANT, auront fait plus de diligence. Il faudra que je me serve de quelque voie plus sûre, pour vous communiquer un Livre, qui vient de paroître, comme le Précurseur d'un *Dictionnaire Critique*. Je vous serai infiniment obligé de me dire, sans m'épargner en rien, en quoi il faudra rectifier l'exécution de ce *Projet* (6).

Faites-moi savoir ce qu'est devenu le Livre que Mr. GOUDET vouloit publier pour sa justification. S'il m'apprenoit à sa commodité le nom du Correspondant d'Amsterdam, que vous m'avez dit avoir ordre d'acquitter le petit Billet que je vous envoiai, je pourrois y addresser quelque Libraire à qui je suis redevable d'environ pareille somme. Accompagnez, je vous en conjure, mon cher Monsieur, ceci de tous les adoucissemens, que vous trouverez à propos; ils entreront tous dans mon esprit.

Je vis l'autre jour Mr. BEDDEVOLE, qui partoit pour Bruxelles, où il espere d'avoir l'Intendance d'un des Hôpitaux de l'Armée. Il vous saluë ardemment. Il a laissé à Mr. LEERS, notre Libraire, un Manuscrit d'*Anatomie* à imprimer. Un nommé CHEVALIER vient de publier un petit *in folio*, qui contient l'*Histoire du Roi* GUILLAUME *par Médailles*. Elles sont en nombre, mais mal gravées & tout l'ouvrage fort mal agencé. L'*Histoire de* CROMWEL, en 2. vol. in 8, par Mr. LETI, commence à paroître (7).

Adieu, mon très-cher Monsieur; mes baise-mains

(1) Mr. Saurin avoit dressé une liste des hérésies, & des profanations qu'on trouvoit dans les Ecrits de Mr. Jurieu, & l'avoit envoyée au Synode de Leide, sous le titre, de *Lettre à Messieurs les Ministres & Anciens qui composent le Synode assemblé à Leiden, le 2. de May 1691.* Mr. Jurieu publia à cette occasion sa premiere *Apologie*; mais au lieu de répondre aux accusations qu'on avoit portées contre sa Doctrine, il s'attacha uniquement à justifier sa conduite, dont la Lettre adressée au Synode ne parloit point du tout. Ce procédé parut si étrange, qu'il se trouva enfin obligé de publier une *seconde Apologie*, pour répondre à cet Ecrit. Mr. Saurin répliqua dans l'Ouvrage dont parle ici Mr. Bayle, intitulé, *Examen de la Doctrine de Mr. Jurieu, pour servir de Réponse à un Libelle intitulé, seconde Apologie de Mr. Jurieu.* In 4. pag. 32 Cette Piece est très-bien écrite.

(2) Cet ouvrage de Mr. l'Abbé de St. Real, intitulé, *de la Critique*, parut à Lion en 1691, in 12. Mr. de Beauval en a donné l'Extrait dans *l'Histoire des Ouvrages des Sçavans*, Décembre 1691. pag 152. *& suiv.*

(3) Cet Auteur, c'est Mr. Andri de Bois regard. Mr. de St. Real a critiqué ses *Réflexions sur l'Usage présent de la Langue Françoise, ou Remarques nouvelles & critiques touchant la Politesse du Langage*; imprimée à Paris en 1689. in 12.

(4) Mr. Turretin soûtint ces Theses à Leide. Elles sont intiulées: *Pyrrhonismus Pontificius, sive Theses Historico Theologicæ de Variationibus Pontificiorum circa Ecclesiæ infallibilitatem.* Voyez le *Dictionnaire Critique*, à l'Article TURRETIN; Rem. C.

(5) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 3. de Décembre 1691, Note (2).

(6) *Projet & Fragmens d'un Dictionnaire Critique.* Rotterdam, 1692, in 8.

(7) *Historia e Memorie Recondite sopra alla Vita di Oliviero Cromvele, detto il, Tiranno senza Vizi, il Prencipe senza Virtù.* Amsterdamo, 1692, in 8, 2. vol.

LETTRE CXXXV & CXXXVI. A Mr. MINUTOLI.

mains à Mr. CONSTANT. Dites-lui qu'on a donné un *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets* (8). Tout à vous.

P. S. En lisant l'autre jour les Notes de LOTICHIUS sur PETRONE, j'y trouvai un fait emprunté de GOLDAST, qui me paroît peu certain. C'est qu'en l'an 1603. on brûla, à Geneve, un Médecin, nommé vulgairement TAMPISSIUS qui étoit aussi Sénateur, convaincu de Sodomie; & même d'une espece de Sodomie fort vilaine, que GOLDAST & LOTICHIUS expriment par le terme de *Lapda*. J'ai trouvé dans Mrs. SPON & LETI, qu'en 1609, le Sautier de Geneve, nommé CANAL, fut puni comme Traître & Sodomite (9). N'auroit-on pas confondu ces choses? Je vous suplie très-humblement, Monsieur, de vous en informer. GOLDAST prétend que le Sobriquet TAMPISSIUS lui avoit été donné *à malignitate morum*; mais je croirois plûtôt que ce seroit à cause qu'il disoit *tant-pis*, quand on lui contoit les accidens survenus à ses Malades.

LETTRE CXXXVI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 28. d'Août 1692.

LETTRE CXXXVI. A Mr. MINUTOLI.

JE n'avois pas ouï dire, mon cher Monsieur, que Mr. GOUDET eût été malade. Je ne l'ai sû que par la Lettre où vous m'apprenez que le bon air de votre maison de Campagne, ou de votre Champet, que j'appellerois *Tusculanum* ou *Laurentinum*, si jétois Poëte, a fort contribué à le remettre. Je lui souhaite une parfaite santé. Les pieces que vous m'avez communiquées, & en Latin & en François, sur l'Incendie d'une partie de Flotte de la France, m'ont paru très-ingénieuses. La matiere a été féconde, & je croi que nos Muses Flamandes ne se sont pas épargnées là-dessus; mais je n'entends point leur Langue. Quant à celles qui chantent en Latin en ce Païs-ci, elles sont réduites à un petit nombre. Je ne connois presque que celle de votre ancien Ami Mr. FRANCIUS, qui vient de publier un Volume de *Harangues* Latines, & celle de Mr. BROEKHUISEN. Dieu soit loüé de ce que l'Irruption, qui a suivi de près l'arrivée de CAPRARA, a dissipé le sujet & le fondement des réfléxions sur quoi roulent les conférences en vers, que vous m'avez communiquées, qui sont d'une veine aisée & fort naturelle. On apprit ici la prise de Guillestre fort promptement. On ne doute point de celle d'Ambrun à l'heure qu'il est; & encore que les nouvelles de Turin, qui ont paru dans nos Gazettes, & qui portoient que l'Archevêque étoit allé lui-même porter les Clefs à son Altesse Roïale de Savoïe, n'aient pas été véritables, & que les Articles de Paris, dans les mêmes Gazettes, aient dit que ce Prélat, qui avoit autrefois porté les armes, les avoit reprises, pour défendre ses Brebis le Casque en tête & l'Epée à la main: ce qui apparemment est aussi fabuleux que l'autre; on croit à présent vrai ce que l'ordinaire dernier de Paris apprit: savoir, que la Ville s'étoit renduë par composition. Les Lettres d'Italie ont dit que toute la Garnison, qui étoit d'environ quatre mille hommes, a été faite prisonniere de guerre; mais on ajoûte plus de foi aux Lettres qui nous viennent de certaines gens de Paris, & de Lion, qu'à celles que nos Gazetiers Flamans reçoivent de Milan & de Turin, qui sont toutes pleines de hableries; si l'on n'aime mieux dire que nos Gazetiers en sont eux-mêmes les Inventeurs.

Mr. D'ABLANCOURT se porte assez bien. Je vous en dirois plus de nouvelles, si j'avois exécuté le dessein que j'avois fait de lui aller montrer votre derniere Lettre; mais il m'est survenu toûjours quelque obstacle lorsque je croiois partir. Certain *Dictionnaire Critique*, à quoi je me suis engagé, & qui est une mer orageuse & sans fond ni rive, m'ôte toute sorte de loisir. J'en ai fait imprimer le *Projet* & quelques *Fragmens*, & vous en ai addressé des Exemplaires; afin, mon cher Monsieur, d'être secouru de vos avis, & de vos lumieres, j'entens des vôtres, & de celles de notre Ami de Lausanne.

Mrs. BASNAGE se portent très-bien. Ils sont à présent trois sur le pied d'Auteur; deux freres, & un cousin (1). Ce dernier est une des intimes & plus anciennes connoissances de Mr. CONSTANT. Il a dessein de changer sa grande entreprise de la réfutation de BARONIUS, de laquelle il a déja publié un volume *in 4*; il a dessein, dis-je, de la changer, en celle d'une *Histoire de l'Eglise*: & je croi que plus de gens profiteront du dernier travail, qui sera plus suivi & continu que ne seroit l'autre (2). Mr. BASNAGE, qui croioit d'abord ne faire qu'une Addition à sa Réponse aux *Variations* de Mr. DE MEAUX, pour suppléer les premiers siecles, dont il n'avoit pas montré la Conformité avec notre Créance, est à présent dans un travail bien plus vaste, commencé à l'occasion de cette premiere vûë. Il a dessein de donner une Conformité de notre Doctrine avec celle de la pure Antiquité

(8) *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets, concernant ses Lettres sur les différends de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle*. Amsterdam, 1692, in 12. 88. pages. On le trouve ci-dessus Tome 2. pag. 798.

(9) Voyez l'*Histoire de Geneve* de Mr. Spon, sur l'année 1609. & 1610, pag. m. 199, 200: l'*Historia Genevrina* de Mr. Leti sur l'année 1608.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 29. de Juillet 1688. Note (3).

(2) Le Volume *in* 4. de Mr. Basnage de Flottemanville parut en 1692, sous ce titre: *De rebus sacris & ecclesiasticis Exercitationes Historico-Criticæ, in quibus Cardinalis Baronii Annales, ab anno Christi XXXV, in quo Casaubonus desiit, expenduntur* &c. Mr. de Flottemanville changea en effet de plan, & sans perdre de vûë Baronius, il a fait un narré suivi de l'Histoire de l'Eglise, qu'il a conduit jusqu'au milieu de VII. siecle: *Annales Politico-Ecclesiastici Annorum DCXLV. à Cæsare Augusto ad Phocam usque*, &c. Rotterodami 1706, in folio, 3 voll.

tiquité, & d'y joindre l'Histoire des Changemens & des Altérations de l'Eglise; ferrant le plus qu'il pourra l'ouvrage, afin qu'il ne soit pas d'une grosseur rebutante pour les Lecteurs non lettrez.

La guerre est quasi déclarée entre ces trois Messieurs, & notre Prophete Dénonciateur; & l'on va voir un terrible remue-ménage dans huit ou dix jours au Synode de Breda, où se doit juger l'affaire que cet homme a avec quelques Ministres, qui ont dénoncé sa Doctrine au Synode. Les principaux sont Mr. SAURIN, Ministre d'Utrecht, & Mr. BASNAGE DE FLOTTEMANVILE, Ministre de Zurphen. Le Synode de Ziric-Zée, peu favorable à Mr. JURIEU, s'est vû sous la férule de son Esprit Satirique; car il a publié une *Instruction* à Mrs. les Etats Généraux, & à toutes les Eglises VVallonnes (3), laquelle est une violente Satire, où ce Synode est cruellement déchiré. On va voir ce que celui de Breda fera, ou pour, ou contre. La Cabále de Mr. JURIEU jouë de son reste, pour le faire triompher en cette occasion; mais il y a lieu d'espérer que ses mesures se trouveront courtes.

Il a publié tout de nouveau un gros *Factum* (4) contre moi, que personne ne m'a conseillé de lire, (& j'ai suivi ce conseil) où il ne fait que répéter toutes ses anciennes chicaneries, sans faire semblant de savoir qu'on a les réfutées pleinement. Il a fait, à ce qu'on m'a dit, revenir sur les rangs sa *Cabale de Geneve* & du *Project de Paix*, sans avoir égard, ni à ce qu'il vous a écrit, pour vous reconnoître innocent, ni à l'aveu que font ses plus outrez partisans, qu'il a eu tort de m'attaquer sur cela, & qu'il devoit se contenter de l'autre accusation. Il vous charge à présent, sans aucun détour, d'avoir été du complot; & il trouve que votre Lettre, que j'ai fait imprimer, ne fait pas plus à ma justification, que le feroit une du Duc DE LUXEMBOURG, pour justifier un homme surpris à l'armée des Alliez, en voulant faire sauter des Magazins. On a fait si peu de cas de ce *Factum*, que je n'ai pas crù devoir vous donner avis de la malice enragée de ce personnage.

Quant à Mr. BEDDEVOLE, je ne puis vous en rien dire. Nous n'avons pas de ses nouvelles, & je ne doute pas que le Combat de Steinkerke n'ait augmenté ses grandes occupations. Il est très-digne, comme vous dites d'une Chaire de Professeur en Anatomie; & la mort de Mr. NUICK qui l'étoit à Leyde avec une grande réputation, aiant depuis peu laissé cette place vacante, j'avois d'abord songé à indiquer Mr. BEDDEVOLE à des gens qui auroient pû agir efficacement pour lui. Mais on m'a fait entendre que ce seroit peine perduë, y ayant un certain Mr. BIDLOO, qui, outre sa capacité connuë par des Livres d'Anatomie (5), a la faveur de la Cour à un tel point, qu'aïant été mis en arrêt depuis quelque tems, pour un Libelle diffamatoire, on a trouvé cent moïens de le faire sortir triomphant. On compte la charge à lui, comme s'il la tenoit déja; & on prétend en pouvoir donner démonstration, politiquement parlant.

On a défendu à Londres un certain *Mercure Athénien*, qui se débitoit toutes les Semaines, & dont les Auteurs répondoient à toutes les Questions qu'on leur faisoit, de quelque nature qu'elles fussent. Ils donnérent dans un panneau, qu'il étoit bien facile d'éviter. On leur demanda ce que devoit, & que pouvoit faire un Pere, qui aïant un fils & deux filles, avoit été contraint par ses filles d'abandonner sa maison & tout son bien, & d'aller busquer fortune? On demandoit, si un Pere, réduit à ces extrémitez, pouvoit témoigner son indignation à ses filles, par telles & telles voies? Les Auteurs de ce *Mercure*, prenant cela pour une pure question en l'air, prise de la Théorie de la Morale, sans rapport ni application à ce qui s'est fait à Londres en 1688. répondirent tout bonnement, que l'ingratitude de ces filles, & leur ame denaturée, méritoit ceci & cela. Quand on a vû l'abus malin qu'on pouvoit faire de l'offre de ces Auteurs, de répondre à toutes sortes de doutes, ordre est venu à eux de ne plus continuer (6).

Le Procès de l'infame Chevalier DE GRANDVAL doit avoir été publié en quatre Langues. Il paroît par ses dépositions, & par celles d'un de ses complices à qui on a pardonné, que le dessein d'attenter à la personne sacrée de Sa Majesté Britannique a été machiné par Mr. DE LOUVOIS, & après sa mort, continué sur ses Mémoires par Mr. DE BARBESIEUX. On y voit mêlez Mrs. DE CHANLAIS, & DE REBENAC; mais il n'y a pas un seul mot, qui témoigne que le Roi de France en ait eu aucune connoissance. Ce Chevalier fut puni à la maniere des Anglois, comme criminel de haute trahison, & son corps écartelé, &c. C'est une chose qui fait horreur, & qui sans doute fera du chagrin à la Cour de France.

Le combat du 3. de ce mois (7) a été la plus vigoureuse & la plus sanglante action, qui se soit jamais passée d'Infanterie à Infanterie; & jamais deux corps du nombre où se montoient les attaquans & les attaquez n'ont perdu tant de gens en si peu d'heures. C'a été pour la France un bonheur extrême, qu'il y ait eu tant de Suisses de ce côté-là. On leur donne la principale gloire de la résistance qui obligea les Alliez à se retirer, ce qu'ils firent en très-bon ordre, & après avoir fait un carnage horrible. Je ne sai si Mr. STOUPE, le Brigadier, que j'ai vû sur la Liste des Blessez, en réchappera (8). Mr. le Colonel POLIER, dont on dit des merveilles, & qui a été

(3) Cet Ecrit est intitulé, *Information pour Nos Seigneurs les Etats, & Instructions sur ce qui s'est passé au Synode de Ziric-Zée, pour les Eglises dont les Deputez doivent composer le Synode de Breda*, in 4, pag. 17.

(4) *Factum selon les formes, ou disposition des preuves contre l'Auteur de* l'Avis aux Refugiez, *selon les Regles du Barreau, qui font voir que sur de telles preuves, dans les crimes capitaux, on condamne un Criminel accusé.* 1692, in 8. pagg. 195.

(5) Le plus important ouvrage de Mr. Bidloo est intitulé: *Anatomia Corporis, centum & quinque Tabulis, per artificiosissimum G. de Lairesse ad vivum delineatis, demonstrata, veterum recentiorumque inventis explicata, plurimisque, hactenus non detectis, illustrata.* Amsteodami 1685, in folio.

(6) Le *Mercure Athénien* étoit l'ouvrage de plusieurs personnes du parti des Whigs qui s'étoient associées pour y travailler. L'incident dont parle Mr. Bayle n'empêcha pas qu'on ne le continuât; & il a paru pendant deux ou trois années, en feuilles volantes. On a ensuite fait un choix de ce qu'il y avoit de meilleur, & on l'a publié, sous le titre d'*Athenian Oracle* &c, c'est-à-dire, *l'Oracle d'Athénes; ou Recueil complet de toutes les questions & les Réponses les plus importantes qui se trouvent dans les anciens Mercures Athéniens; avec plusieurs points de Théologie, d'Histoire, de Philosophie, de Mathématique, d'Amour, & de Poësie, qu'on n'avoit point encore traitez, & une Table alphabétique*, &c. *Par un Membre de la Société Athenienne.* In 8. 3. vol.

(7) La Bataille de Steinkerke.

(8) Mr. Stouppe étoit du Païs des Grisons. Il étudia la Théologie, & étant allé en Angleterre, il y reçut les Or-

LETTRE CXXXVI. A Mr. MINUTOLI.

été tué, étoit-il de la Parenté de Mr. POLIER, le Professeur de Lausanne?

Mais passons aux nouvelles Litteraires. Ne pourriez-vous pas, mon cher Monsieur, vous ressouvenir d'une chose que je vous ai ouï dire autrefois; c'est que BALZAC, dans ses jeunes ans, avoit écrit quelque Traité Anonyme, qui marquoit qu'il étoit quasi prêt à changer de Religion, & à devenir, non-seulement Protestant, mais aussi bon Hollandois? J'ai lû une de ses Lettres à CHAPELAIN, où il avouë qu'à l'âge de dix-sept ans, étant en Hollande, il fit un Discours, qu'il regarde comme un grand pêché de jeunesse, & se plaint de la cruauté qu'avoit euë DANIEL HEINSIUS de lui reprocher cette escapade. Je n'ai point trouvé l'endroit où HEINSIUS lui fait ce reproche; quoique j'aie parcouru toute sa Réponse à la Critique de l'HERODES *Infanticida* (9).

J'ai parcouru tout le gros Volume de la *Vie de Mr.* DES CARTES, par Mr. BAILLET & comme il y a beaucoup de personnalitez; je n'ai pas été rebuté, comme tant d'autres, de la longueur. L'*Abrégé* de cette *Vie*, par le même Auteur, est déjà public à Paris. La *Poetique* d'ARISTOTE, avec les Notes de Mr. D'ACIER, ouvrage fort estimé, vient d'être réimprimée à Amsterdam in 12, par nos Réfugiez de Lion, Mrs HUGUETAN, qui font rouler incessamment dix ou douze presses. On verra bientot le CALLIMAQUE, que le fils de Mr. GRÆVIUS avoit commencé de mettre sous la presse, & que la mort l'empêcha d'achever. On ne croit pas que les Notes soient d'autre main que de celle de son illustre Pere, qui vouloit mettre son fils en réputation par ce tendre stratagême, comme feu Mr. CLAUDE en usoit à Charenton. Mr. SPANHEIM, le Ministre d'Etat, a envoié quantité de belles observations, qui paroîtront dans cette Edition de CALLIMAQUE. Il met la Cour de Brandebourg sur un bon pied, par rapport aux belles-Lettres, aïant inspiré à son Altesse Electorale le désir de rendre sa Bibliotheque l'une des plus belles de l'Europe, & l'aïant déja porté à établir une belle Imprimerie à Berlin, dont les premiers Essais sont beaux. Vous les avez vûs, sans doute. Ce sont quelques Dissertations sur les Médailles, par Mr. BEGER, ce me semble, avec les objections de Mr. SPANHEIM (10).

On a publié depuis peu la *Vie du Duc de Parme*, Gouverneur des Païs-bas, si chanté par FAMIEN STRADA, & celle *du Duc de Savoie* EMANUEL PHILIBERT sur qui les Suisses s'emparérent du Païs de Vaux. Je croi que les Auteurs de ces deux Vies sont des *Franc-Comtois*, ou en général des Wallons. La derniere m'a paru préferable à l'autre, & elle est pleine d'applications au tems présent, & dédiée à Mr. le Duc de Savoie d'aujourd'hui, qu'on felicite de sa liaison avec la Maison d'Autriche, laquelle on prend pour un gage de son futur rétablissement dans tous ses Etats, comme cela arriva à EMANUEL PHILIBERT, qui les avoit tous perdus du tems de FRANÇOIS I, & de HENRI II, son fils (11). Les *Sermons*, que les Libraires de Bruxelles ont imprimez, comme du P. BOURDALOUE, ne sont pas avouez par ce Jésuite. On ne voit plus rien de Mr. ARNAULD. Il faut qu'il soit malade; car il n'y a qu'une maladie qui soit capable d'arrêter sa plume. L'envie d'écrire étoit devenue en lui une passion insurmontable.

Je vous supplie de n'oublier pas le Medecin TAMPISSIUS dont je vous envoyai dernierement un petit memoire. Le Ministre BEKKER, qui avoit fait un Livre, pour nier les Operations Diaboliques, a été deposé. Cet Ecrit a donné lieu à tant d'autres, principalement en langue Flamande, qu'ils coutent presque cent francs. *L'ombre du Marquis de Louvois* (12) est une Satire, qui paroît depuis la prise de Namur; mais elle étoit écrite auparavant. Elle a assez de cours, & n'est, ni tout-à-fait sans esprit, ni tout-à-fait sans coyonneries. Mr. LETI vient de publier une *Vie de* CROMWEL, en 2. gros volumes *in* 8. Il a mis à la tête, sous le nom d'un Ami, un grand éloge de sa personne, & de la fecondité de sa plume, sans oublier l'enumeration des Livres qui lui restent à publier vastes & nombreux.

Comme j'allois fermer cette Lettre, on m'a apporté un imprimé d'une trentaine de pages *in* 4, à deux Colomnes. (13). L'Auteur qui se nomme, & qui nomme son Imprimeur, est Monsieur SAURIN d'Utrecht. Il justifie le Synode de Ziric-Zée contre la Satire du Sr. JURIEU, & le fait d'une maniere accablante & desolante pour ce faiseur de Libelles. Il le convainc de mille faussetez & de mille extravagances. Il est difficile d'écrire avec plus de bon sens & de netteté que fait Monsieur SAURIN. Tout à vous, mon très-cher Monsieur.

Ordres le 29. d'Août 1652, vieux stile, & fut ensuite Ministre de l'Eglise Françoise de Londres. Il se fit estimer de Cromwel, qui l'employa dans plusieurs affaires importantes. Après la mort du Protecteur, il passa en France, prit le parti des armes, & eut une Compagnie. Son frere le fit ensuite Lieutenant Colonel de son Régiment, & il servit en cette qualité dans la guerre de Hollande en 1673. Etant à Utrecht il composa un Libelle intitulé, *la Religion des Hollandois, représentée en plusieurs Lettres écrites par un Officier de l'Armée du Roi à un Pasteur & Professeur en Théologie à Berne*, qui fut imprimé à Paris en 1673, avec Privilege du Roi, Il étoit Brigadier Général lorsqu'il mourut des blessures, qu'il avoit reçues à la bataille de Steinkerke.

(9) Mr. Bayle parle encore de cet Ecrit de Balzac, dans ses Lettres à Mr. Minutoli du 6. d'Octobre 1692, & du 29. de Juin, & 21. de Septembre 1693. Voyez la Note (2) sur cette derniere Lettre.

(10) *Observationes & Conjectura in Numismata Antiqua, πάρεργον Laurentii Begeri, Accedunt dua Ill. EZ. Spanhemii Epistola, iisque interjecta Autoris ad priorem Responsio.* Coloniæ Brandenburgicæ 1691, in 4.

(11) *L'Histoire d'Emanuel Philibert, Duc de Savoye Gouverneur général de Belgique*, imprimée à Amsterdam, ou plûtôt en Flandres, en 1682, n'est pas *dédiée au Duc de Savoye*, mais à l'*Electeur de Baviere*. Dans l'Epitre dédicatoire, l'Auteur dit que la France craint que cet Electeur ne couronne son Gouvernement des Païs bas, par le rétablissement du Duc de Savoye dans tous ses Etats, &c. Cet Auteur se nomme *De Montpleinchamp* à la fin de sa Dédicace, & se dit *Vassal* du Duc de Baviere. Il étoit de Namur, & s'apelloit *Jean Brusle de Montpleinchamp*.

(12) *L'Ombre du Marquis de Louvois, consultée par Loüis XIV. sur les affaires présentes.* Cologne, 1695, in 12.

(13) Cet imprimé a pour titre, *Réflexions sur un Libelle, intitulé*, Information pour Nosseigneurs les Etats, & Instruction sur ce qui s'est passé au Sinode de Ziriczée: Pour les Eglises qui doivent composer le Synode de Breda. *Par le Sieur Saurin.* Utrecht, chez Gerard Muntendam, 1692. 4. 34. pages.

LET-

LETTRE CXXXVII.

A

Mr. SILVESTRE.

A Rotterdam, le 19. de Septembre 1692.

Je vous suis infiniment redevable, Monsieur, de la bonne & obligeante Lettre que j'ai reçuë de vous par Monsieur Meure. Il vous rendra sans doute bon témoignage de moi, par rapport à la justice que je rends à votre mérite & à votre amitié. Nous avons amplement parlé de vous lui & moi, & nous nous sommes trouvez parfaitement d'accord sur le chapitre de vos loüanges. Je vous félicite de l'heureuse & agréable Société que vous formez quelques personnes d'élite que vous êtes, à ce qu'il m'a conté. Joüissez long-tems de ces douces conversations, gaies & spirituelles.

J'ai entierement renoncé à toute écriture de Factum sur la délation *Jurieuite*; & pour n'avoir pas à combattre l'inclination que j'aurois euë très-apparemment si j'avois lû les derniers Ecrits du Délateur, à lui montrer l'impertinence de ses redites, & la hardiesse, pour ne pas dire l'effronterie qu'il a de renouveller des preuves absurdes qui ont été mises en poudre, comme si jamais on n'y avoit rien répondu, je n'ai pas voulu les lire. Je croi que ni vos avis, pour lesquels j'aurai toûjours beaucoup d'égard, ni celui de mes amis d'ici, n'auroient pû m'engager à renoncer au plaisir qu'on a de trouver son adversaire, qui vous donne le plus beau jour du monde à l'accabler de reproches d'infamie, d impudence &c.; si je n'avois recouru à un moien plus efficace d'arrêter ma plume: c'est de n'avoir point voulu savoir ce qu'il a publié depuis peu.

Quant aux petits coups de fouet qu'il a eus dans le *Projet du Dictionnaire*, j'avouë que tous les Lecteurs, autant que je l'ai pû découvrir, les ont trouvez mal placez; & je ne saurois disconvenir qu'il n'eût mieux valu que cet Ouvrage eût été exempt de ces petites hostilitez. Contre tout autre adversaire, je les aurois évitées avec soin; mais c'est un homme qui semble être d'une espece toute particuliere, & qui fait exception à tout engagement d'honnêteté. Il tire avantage principalement, lui & ses créatures, de ce qu'on ne lui répond pas vertement; il en prend matiere d'insulter; c'est pourquoi j'ai crû qu'il falloit le traiter comme à coups de fourche.

A l'égard de vos avis, Monsieur, sur le *Dictionnaire Critique*, je vous en suis très-obligé, & je suis plus convaincu, ou aussi convaincu que vous ou que personne du monde, qu'ils sont très-bons & parfaitement bien fondez. J'ai fait un plan un peu différent, & qui remédiera à une partie des inconveniens; mais avec tout cela, je suis sûr que l'ouvrage ne vaudra rien au fond, & s'il s'imprime, soyez assûré que ce sera, non pas parce que j'en aurai attendu quelque loüange, mais parce que le Libraire aura crû le débiter, & m'aura fort sollicité à ce travail, prenant à ses risques & fortunes le succès quant à sa bourse. Il y a une autre objection à resoudre. On me pourra demander, pourquoi je me veux donner tant de peine pour un ouvrage dont je connois moi-même les défauts, dont je n'attends aucune gloire, & contre lequel je prévois le mépris de tous les fins & bons Connoisseurs? A quoi je réponds que je n'ai jamais écrit, ni ne prétends encore à l'avenir écrire pour acquérir le titre de bon Auteur, ne le trouvant pas digne d'être fort souhaité, de sorte que c'est pour m'occuper d'une façon qui ne me soit pas à charge à moi-même (or celle-ci est assez de cette nature) que j'entreprends ce *Dictionnaire*.

Je souhaite que Mr. Turretin nous revienne voir, puisque l'air de Londres ne lui est pas bon. J'ai fait vos complimens à Mr. Basnage, qui vous fait fort les siens. Nous dinions hier ensemble chez un Ancien du Consistoire Wallon, lorsqu'un tremblement de terre nous parut un phénomene fort singulier, & nous causa une petite interruption, mais qui ne fut accompagnée d'émotion quelconque. Je suis, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CXXXVIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 6. d'Octobre 1692.

L'Ami qui vous a écrit des choses si obligeantes & si flateuses pour moi, mon cher Monsieur, a raison de regarder le dessein, que j'ai de faire un *Dictionnaire Critique*, comme trop vaste, & comme capable d'occuper plusieurs personnes toute leur vie. Mais aussi, ne pré-

Prétens-je pas y entrer pour l'épuiser. Ce seroit vouloir vuider l'Océan. Je ne prétens que fournir mon petit écot, & exciter à y travailler ceux qui y sont propres. Il n'y a personne, mon cher Monsieur, qui pût y tant contribuer que vous, si une pareille tâche pouvoit s'accorder avec votre double Emploi. Je vous rends mille actions de graces des offres que vous me faites. C'est m'offrir de précieux trésors, dont personne ne connoît le prix mieux que moi, quoique tous ceux, qui ont l'honneur de vous connoître, ne puissent que s'en faire une grande idée.

Vous avez raison de parler de Mr. Ménage sur le pied que vous faites. On m'a dit que Mr. le Président Cousin, seul Auteur présentement du *Journal des Savans*, a fait un *Eloge* du Défunt, qui contient plusieurs Traits satiriques (1); dequoi tous les honnêtes gens de Paris ont été choquez. On ajoûte, qu'en recherchant la raison pourquoi ce Président a ainsi traité Mr. Ménage, on a déterré, qu'il n'avoit jamais pû lui pardonner un petit mot, qu'il lui avoit ouï dire, en montant l'escalier, pour se rendre à la *Mercuriale* de Mr. Menage. Vous savez qu'on nommoit ainsi l'assemblée qui se faisoit chez lui tous les *Mercredis*. On prétend que Mr. Cousin, accusé d'Impuissance par sa femme, & renvoié au Congrès, selon la Jurisprudence de ce tems-là, perdit sa cause. On s'entretenoit de cet accident chez Mr. Ménage, pendant que Mr. Cousin montoit les dégrez, & l'on dit qu'il ouït Mr. Ménage disant, *& pour quoi se marie-t-on, si l'on ne s'y sent pas propre?* & qu'il rébroussa chemin, résolu de ne pardonner jamais ce trait-là (2).

Vous m'avez appris ce que je ne savois pas; savoir que le Sr. Lamberti, que j'ai vû deux fois ici, soit chez Mylord Portland. La prémiere fois que je le vis, il m'étoit venu voir avec Mr. Mallet, qui a depuis tant fait parler de lui dans les Vallées; & m'avoit proposé de traduire en Italien les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, chose que le Libraire Des-Bordes ne gouta point.

Le Synode de Breda a mis fin à nos différends Ecclesiastiques; j'entens les démélez, qui étoient entre quelques Pasteurs Réfugiez, & Mr. Jurieu; car pour ceux que j'ai avec lui, il n'en a point parlé, ni près ni loin. Je ne crois pas qu'il soit aussi content que ses parties le sont; quoiqu'au reste, l'Acte soit rempli de Galimatias, & de ménagemens obliques, sous lesquels, on a sauvé la réputation d'Orthodoxie du personnage. Mais ce qu'il y a de fâcheux pour lui, c'est que le Synode de Ziric-Zée où il a été fort maltraité, & dont il avoit demandé que les Actes fussent supprimez & lacérez, témoignant regarder cette lacération comme une chose essentielle à la conservation de son honneur, n'a reçu aucune sorte d'atteinte. On a confirmé les Actes faits contre son *Accomplissement des Prophéties* (3), & son *Ouverture de l'Epitre aux Romains*, (4), dans les Synodes de Middelbourg, de Bolduc & de Campen; & on a donné quelques autres petites égratignures à sa doctrine & à sa conduite; & c'est beaucoup que l'on ait pû obtenir cela, vû le grand nombre de Députez ignorans & opiniâtres que sa Cabale avoit fait trouver à Breda. Mr. Saurin s'est réservé le droit de faire condamner dans les Académies les Erreurs qu'il a dénoncées au Synode, & que le Synode n'a pas qualifiées comme elles le méritoient. Les deux Mrs. Basnage, Ministres, ont aussi fait de leur mieux en faveur de la bonne cause; & celui qui n'est pas Ministre, a fait depuis peu une démarche dans le Consistoire de Rotterdam qui couvre de honte notre Accusateur. Il est venu demander qu'il produisît ses preuves de l'accusation particuliere contre Mr. de Beauval. L'Accusateur aiant obtenu un mois de délai, Mr. de Beauval est revenu au bout du mois, & a démandé de nouveau lesdites preuves. L'Accusateur non seulement n'a point paru, mais n'a pas même voulu parler aux Députez que le Consistoire lui envoia. Sa femme dit à la porte, que son mari étoit malade, & que personne ne lui parloit. Sur cela, le Consistoire lui accorda un nouveau délai de trois semaines, & Mr. de Beauval livra un Mémoire signé de sa main, par lequel il déclaroit Mr. Jurieu *Calomniateur & malhonnête-homme* (5); après quoi, c'est à ce Ministre à courir après Mr. de Beauval, & non pas à celuici à l'attendre.

Je n'ai sû que par vous la mort du pauvre Mr. Beddevole. Nous souhaitons fort lui procurer la place vacante dans l'Académie de Leyde, & un Professeur de cette Académie, Ami de Mr. Leers, auroit été ravi qu'il eût eu cette place, tant parce qu'il avoit de l'estime pour lui, que parce qu'il craint que la faction de Mr. Spanheim, qui n'est déjà que trop puissante, au gré d'une partie des Professeurs, ne s'acquiere un nouveau Suppôt. J'en écrivis aussitot à Mr. Beddevole, & à Mr. le Professeur Drelincourt en sa faveur; mais celuici, mieux instruit que le Correspondant de Mr. Leers, m'écrivit que c'étoit une chose faite, & que les Curateurs lui avoient ordonné de faire savoir aux Etudians qu'ils auroient bien-tôt un Professeur d'Anatomie; & pendant toutes ces démarches, & avant même, la Providence avoit disposé tout autrement de notre Ami. Il avoit laissé à Mr. Leers le Manuscrit de la prémiere partie de son *Traité de l'Oeconomie animale*, en partant pour Bruxelles; lui promettant de tra-

(1) Voyez le *Journal des Savans* du 11. d'Aout 1692.

(2) Mr de la Monoye dans ses Additions au *Ménagiana*. Tom. II. pag. 388. de l'édition de Paris, nous apprend que ce fut la plaisanterie suivante de Mr. Ménage sur l'impuissance de Mr. Cousin, qui les brouilla irréconciliablement:

Le grand Traducteur de Procope
Faillit à tomber en syncope,
Au moment qu'il fut ajourné
Pour consommer son mariage.
Ah! dit-il, le pénible ouvrage,
Et que je suis infortuné!
Moi qui fais de belles harangues:
Moi qui traduis en toute langues,
A quoi sert mon vaste savoir?
Puisque partout on me difame
Pour n'avoir pas eu le pouvoir
De traduire une fille en femme.

(3) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 29. de Juillet 1688, Note (2).

(4) Cet Ouvrage fut publié à Amsterdam en 1685, à l'insçu de Mr. Jurieu, avec deux Ecrits de Mr. Claude, l'un sur la *Justification*, & l'autre touchant la *Lecture des Peres*. Comme Mr. Jurieu y donnoit un plan de l'Epitre de St. Paul aux Romains fort éloigné des idées des Théologiens Réformez, il tâcha de prévenir leur Censure, en faisant réimprimer avec des adoucissemens en 1687, sous ce titre, *Eclaircissemens sur les scandales injustement pris d'un Livre intitulé, L'Ouverture de l'Epitre aux Romains par l'explication du verset 27. du Chapitre* III. In 12. Ces Eclaircissemens n'empêcherent point le Synode de Campen du 5. de May 1688, de désaprouver les *Singularitez* que l'Auteur avoit affectées dans cet Ouvrage.

(5) Voyez l'Ecrit de Mr. de Beauval intitulé, *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'Amour du prochain*, &c. pag. 31. *& suiv.*

travailler à la seconde, qui n'étoit pas encore prête. Un Médecin de cette Ville, à qui il l'a fait voir, lui a rendu bon témoignage; mais il ne veut point imprimer cet ouvrage en cet état; & je serai ravi de marquer à Monsieur son frere, en le lui renvoiant, les effets de l'amitié & de l'estime que j'avois pour Mr. BEDDEVOLE.

Je vous prie de dire à Mr. DIODATI, que j'assure de mes très-humbles services, que j'ai vû dans le *Lindenius renovatus* de MERCKLIN, que le *Valetudinarium* d'ALEX. DEODATI a été imprimé deux fois fois, en 1662, & en 1668; & que je n'ai pas manqué d'indiquer cela dans mon Mémoire touchant son dessein. Très-humbles graces de vos excellens Eclaircissemens & Commentaires sur le Médecin TAMPISIUS.

Je suis bien aise que vous consentiez enfin à donner vos Ecrits au Public: *Præstat serò, quàm nunquam.* Vous ne sauriez mieux débuter que par la Version de PIERIUS VALERIANUS, auquel je supose que vous avez joint son Continuateur TOLLIUS (6). Mais permettez-moi, mon cher Monsieur, de vous communiquer une ouverture qui me paroît importante. La seule Traduction d'un Livre aussi petit que celui de PIERIUS VALERIANUS ne me semble pas d'assez de poids pour un homme comme vous. Je voudrois donc y ajouter, & vous le pouvez par le moien de ces excellens Recueils, que vous avez déjà conduit à 3500. pages; vous y pouvez, dis-je, ajouter cent choses curieuses, qui vaudront plus que l'ouvrage même de PIERIUS. Je considere que si Mr. TEISSIER n'avoit fait que traduire les *Eloges des Savans* de Mr. DE THOU, il n'auroit rien fait qui approchât du present qu'il a fait au public, en joignant à ces Eloges diverses choses, qu'il avoit recueillies. Au moien de ses additions, son ouvrage est devenu curieux & considerable. Je voudrois que vous fissiez la même chose. PIERIUS est si court, qu'il y a sans doute plusieurs choses à ajouter, & bien des personnalitez curieuses, qui vous sont connuës & très-aisées à ramasser: à vous, dis-je, & non à d'autres. Vos additions pourroient être de deux sortes. Les unes étendroient la Vie & la destinée de ceux dont PIERIUS & TOLLIUS parlent, & les autres fourniroient de nouveaux Savans malheureux.

Je ne puis vous rien répondre quant au *Mercure Lacédémonien* (7); mais pour le *Nevv-Observator* de l'Ex-Médecin WELLWOOD; je puis vous assurer qu'il est supprimé depuis long-tems, & que l'Auteur fut obligé de demander pardon à genoux à la Chambre des Communes, pour quelque sotise qui lui étoit échapée contre le respect qu'il doit à ce corps. Je sai de bonne part, comme vous; qu'on n'a jamais estimé cet Ecrit à Londres (8). La Version Françoise, qu'on en a faite, intitulé *Histoire du Tems* (9), a eu assez de cours. C'est ce qu'il suffit à nos François qu'un Livre dise beaucoup de mal de la France, & d'un ton hardi & décisif, pour leur plaire. Outre qu'on faisoit courir d'abord le bruit que Mr. DE SALISBURI avoit part à cet ouvrage. Cet Auteur, (je parle de WELLWOOD.) a été aussi mal-traité qu'on le puisse être par notre Accusateur, à cause qu'il avoit dit qu'il connoissoit l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, que c'étoit un homme établi à Paris, &c.

LETTRE CXXXVIII. à Mr. MINUTOLI.

Notre *Mercure Historique* continuë toujours; mais c'est un autre auteur qui y travaille, qui est encore moins connu que le précédent. Depuis le commencement de cette année, il y a le 16. de chaque mois un Livre semblable au Mercure, divisé par *Lettres* que l'on estime plus que le *Mercure* (10). On n'en connoît point non plus l'Auteur.

Je vous suis bien obligé des loüanges que vous donnez à l'*Heritiere de Guienne* (11); quoiqu'elles ne me soient point duës. Vous verrez le véritable nom de l'Auteur au bas de l'Epitre dédicatoire. C'est un Gentilhomme Normand, du Païs de Caux, nommé Mr. DE LARREY, qui a fait cette *Histoire*, & qui avoit déja fait celle de *l'Empereur* AUGUSTE. Il s'est réfugié à Berlin. Il est engagé avec Mr. LEERS, pour composer une *Histoire d'Angleterre*, depuis HENRI VII. inclusivement, jusqu'à notre tems. Ce sera un ouvrage de 2. ou 3. volumes *in folio*, dont on pourra commencer l'impression l'Année prochaine.

Vous me ferez le plus grand plaisir du monde, si vous avez la bonté de me faire copier la Piece de BALZAC, qu'HEINSIUS fit réimprimer. Ce sera de quoi insérer une Clause d'Anecdotes dans son Article. Je suis sûr que peu de gens en ont connoissance en France, ni ailleurs. Je suis ravi du dessein que vous avez de communiquer votre explication de l'Antique à notre Illustre Mr. CUPER.

Au reste, ce n'est point Mr. PAVILLON, comme vous dites; mais c'est DESPRÉAUX, qui a fait le *Placet des Muses*. Cela paroit par sa promesse d'écrire fidellement l'Histoire du Roi. Il finit par-là son Placet (12).

Nos Nouvelles disent des merveilles du grand butin

(6) Corneille Tollius nous a donné une continuation de l'ouvrage de Pierius Valerianus *de infelicitate Litteratorum.*

(7) Le *Mercure Lacédémonien* étoit publié par quelques personnes d'esprit du parti des Torys, en opposition au *Mercure Athénien*, qui y étoit souvent critiqué. Il paroissoit aussi en feüilles volantes; mais il fut bien-tôt discontinué.

(8) L'Ecrit périodique de Mr. Welwood, intitulé *Mercurius reformatus, or, the New-Observator*, commença le 15. de Mai 1689, & finit le 24. d'Octobre 1691. Cet Ouvrage étoit écrit en faveur de la Révolution, & il y avoit quelquesfois des traits assez vifs contre la France. Ainsi il n'étoit pas du goût de plusieurs personnes en Angleterre. Le Parlement s'étant assemblé au mois d'Octobre 1691, la Chambre des Communes desâprouva quelques réflexions que Mr. Wellwood avoit faites au sujet des subsides, & elle ordonna qu'on arrêtât l'Imprimeur du *Nouvel Observateur*, & qu'on en recherchât l'Auteur. On découvrit par-là que c'étoit Mr. Wellwood, & il fut obligé de demander pardon à la Chambre, selon les formalitez accoutumées. Mr. Wellwood se voyant découvert, ne voulut pas continuer son *Observateur*. Mais après que le Parlement eut fini la séance, il publia, en 1692, un *Appendix*, où il justifie quelques endroits de son Ouvrage, & en éclaircit quelques autres. Il fut fait Médecin du Roi. *Voyez les Votes de la Chambre des Communes*, du mois de Novembre 1691.

(9) *Histoire du tems, ou Relation de ce qui s'est passé de mémorable en Europe, & principalement en Angleterre depuis les Regnes de Charles II. & Jacques II. Avec des Réflexions de Politique sur ces Evénemens. Traduit de l'Anglois.* Amsterdam, 1690, &c. in 12. 5 voll.

(10) *Lettres Historiques, contenant ce qui se passe de plus important en Europe, & les Réflexions nécessaires sur ce sujet.* La Haye, 1692, &c. in 12.

(11) *L'Héritiere de Guienne: ou Histoire d'Eléonore fille de Guillaume dernier Duc de Guienne, femme de Louis VII. Roi de France, & ensuite de Henri II. Roi d'Angleterre*, Rotterdam. 1691. in 8.

(12) *Le Placet des Muses au Roi*, est certainement de Mr. Pavillon. On le trouvera dans ses *Oeuvres*, pag. 217. de l'édition d'Amsterdam 1720. Mr. Pavillon n'y fait aucune *promesse d'écrire fidélement l'Histoire du Roi*: ce n'est pas même lui qui parle dans cette piece; mais les *Muses*, qui representent au Roi, que ne pouvant suffire à chanter ses Exploits, elles sont obligées de s'en remettre à l'Histoire, qui est plus propre à y faire croire. & qu'elles prendront seulement le soin de la rendre exacte & fidele.

LETTRE CXXXVIII. à Mr. MINUTOLI.

butin, qui a été remporté du Dauphiné, & du grand nombre de Bourgs & Villages réduits en cendre J'ai lû dans une Gazette, que le butin fait à Gap monte à trois millions. Quoiqu'il en soit, je regarde cette irruption, bien que les suites n'aient pas répondu aux espérances qu'on en avoit conçu, comme le plus sanglant affront que la France ait reçu, depuis la Paix des Pyrénées; & on ne sauroit comprendre par quelle léthargie la Cour avoit donné si peu d'ordre pour la garde des passages. Nous avions ici des Officiers Réfugiez, qui connoissant le terrain, traitoient de chimere le dessein de passer les Alpes. Cependant les Alliez se sont avancez jusqu'à Ambrun, sans être, pour ainsi dire, obligez de tirer un coup de pistolet; la destinée de ce grand passage n'aiant été commise qu'à quelques Hibernois, ou Milices posées à Guillestre, qui se rendirent d'abord à discrétion. Il en va de même du passage du Rhin. Voilà la seconde fois que les Allemans le passent à la vuë des François, sans presque perdre un seul homme. Avoüez-moi que c'est une honte pour la France.

Pour nouvelles de Littérature, je vous dirai encore qu'on a arrêté en Angleterre l'impression d'un Livre du savant Mr. DODWEL, où il répondoit à Mr. HODY, qui avoit publié un Manuscrit Grec de la Bibliotheque d'Oxford; avec sa Version Latine, & quelques Notules (13). lequel Manuscrit tend à faire voir, qu'encore que des Evêques aient été élus & installez contre les Canons, on n'est point Schismatique en communiquant avec eux, moiennant qu'ils soient d'ailleurs Orthodoxes. La raison pourquoi il publia ce Traité est, qu'il vouloit réfuter ceux qui croient aujourd'hui en Angleterre que les Evêques, qui n'ont pas voulu prêter les nouveaux Sermens; & ausquels pour cela on a donné des Successeurs sont les véritables Evêques, & non pas ceux qui ont été mis à leur place: de sorte que communiquer avec ceux-ci, c'est selon eux, être Schismatique. On ne comprend pas la hardiesse de Mr. DODWEL, de faire des Livres pour appuier un tel sentiment; & il y a eu des personnes, qui ont opiné à lui ôter sa Profession, C'est Mr. HODY, qui soutient le parti le plus sage.

Vous avez oui parler, sans doute, qu'on a dénoncé à la faculté de Théologie de Paris Mr. DU PIN pour plusieurs Propositions erronées; contenuës dans sa *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques.* On dit que Mr. DE MEAUX sera sa partie; & que la concurrence où ils se sont trouvez sur l'Explication des *Pseaumes*, a poussé le Prélat à cela (14). Mr. BRUEYS a publié, dit-on, un Livre sur *le Fanatisme de ce tems* (15), où je pense que les seuls Prophêtes du Dauphiné ne sont pas frondez; mais leur Promoteur, & leur Apologiste de Rotterdam aussi. Vous trouverez dans la nouvelle Edition des *Oeuvres* du grand BOCHARD, une Critique du Poëme de St. AMANT, intitulé, *Moïse sauvé*, & d'autres piéces assez curieuses; comme aussi une piece de Mr. MORIN, son Collégue, & présentement Professeur à Amsterdam, sur le *Paradis Terrestre*; car pour le Traité de Mr. BOCHARD sur cette matiere, il ne s'est jamais trouvé. Un nommé MOLLERUS a publié un *Prodrome* de sa *Cimbrica Litteraria*, qui est une Liste de tous les Auteurs qui ont écrit l'Histoire du Holstein & de Jutland en géneral (16). La seconde partie du *Polyhistor* de feu Mr. MORHOFIUS ne sera pas si bonne que la premiere, *utpote Opus Posthumum.*

Un Gentilhomme Réfugié, nommé DE VRIGNI, vient de publier l'*Apologie du Parlement d'Angleterre* sur l'exclusion du Roi JAQUES. Il se fonde sur la Tradition, & cite les Conciles, les Universitez, & les Docteurs graves, comme THOMAS D'AQUIN. J'ai oüi parler de la nouvelle que vous me mandez, touchant la Réplique de Dom MABILLON à Mr. l'Abbé de la Trape. Les difficultez pour l'expédition du Privilege ont obligé ce Moine à ôter de son Livre ce qu'il auroit eu de plus divertissant, parce qu'il auroit regardé l'Abbé (17).

Je reviens à Mr. DODWEL, pour vous dire que ses *Prælectiones in Scriptores Historiæ Augustæ* (18), ouvrage très-docte, sont attenduës ici de jour en jour. L'*Héraclite François* est une petite piece nouvelle, qui ne vaut pas grand'chose. Ce sont des menaces à la France, & des descriptions des maux qu'on croit qu'elle ne peut éviter à l'avenir.

Je ne puis que je ne témoigne ma joie, de ce que Messieurs vos fils sont échappez du peril de *Steinkerke*, soit qu'ils y aient été presents, soit pour n'y avoir pas été. On continue à dire que le péril fut très-grand; & que Mr. DE LUXEMBOURG a été plus heureux que sage. Le dernier *Mercure Historique* a débité une *Lettre* comme interceptée d'un Officier de son Armée, où il est parlé désavantageusement de lui, & où l'on donne une idée affreuse du désavantage de cette journée pour la France. Si jamais Dieu nous donne une pleine Victoire, vous pouvez juger si nos Nouvellistes le prendront d'un ton bien haut; puisqu'ils soutiennent si bien jusques ici le *Decorum.*

Saluez, je vous en conjure, notre cher & illustre Ami de Lausanne de ma part, & lui communiquez ceci. Je voudrois avois le loisir de lui écrite souvent, mais mon *Dictionnaire* est un étrange fardeau. Je vous embrasse mille & mille fois l'un & l'autre.

(13) Cet Ouvrage est intitulé. *Anglicani novi Schismatis Redargutio, seu Tractatus ex Historiis Ecclesiasticis, quo ostenditur, Episcopos, injuste licet depositos, Orthodoxi Successoris Communionem nunquam refugisse. Grecè & Latinè ex Cod. MSo- Editore Humphredo Hody.* Oxonii 1691., in 4. Mr. Dodwell y opposa un Ecrit intitulé. *A vindication.* &c. c'est-à-dire, *Défense des Evêques dépossedez de leurs Evêchez* &c. Imprimé à Londres en 1691, in 4. On en saisit quelques Exemplaires qui se trouverent chez l'Imprimeur; ce qui n'empêcha pas qu'il ne se vendit peu de tems après, ouvertement. Mr. Hody répliqua en 1693, & Mr. Dodwell duplica en 1695. Toutes ces pieces sont en Anglois. Voiez la *Vie de Mr. Dodwell* écrite en Anglois, par Mr. Prokesby, & publiée à Londres en 1715. in 8. 2. voll.

(14) Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Novembre 1692. pag. 140. 141.

(15) *Histoire du Fanatisme de notre tems, & le dessein que l'on avoit de soulever en France les Mécontens des Calvinistes.* Paris 1692, in 12.

(16) *Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, Geographicam, Naturalem, Antiquariam, Civilem, Genealogicam, Ecclesiasticam, & Litterariam, tam vetustiorem quàm modernam.* &c. Hamburgi & Lipsiæ 1692, in 8.

(17) Touchant cette dispute du Pere Mabillon avec l'Abbé de la Trape, au sujet des *Etudes Monastiques*, Voyez la *Bibliotheque historique & critique des Auteurs de la Congrégation de St. Maur: Par D. Filipe le Cerf de la Vieville, Religieux Bénédictin de la même Congregation*; imprimée à la Haye en 1726, in 12. pag. 272. *& suiv.*

(18) *Prælectiones Academicæ in Scholâ Rhetorices Camdeniana, cum Appendice.* Oxonii, 1692. in 8.

LETTRE CXXXIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 11. de Novembre 1692.

Lettre CXXXIX. A Minutoli.

J'Avois dessein, mon très-cher Monsieur, de différer à vous écrire jusqu'à ce que j'eusse plus de nouveautez Littéraires à vous apprendre, que je n'en ai. Mais la Lettre que je reçus avant-hier de vous, sous celle de Mr. l'Avocat Beddevole, m'oblige à vous communiquer aujourd'hui le peu que j'ai, qui ira de compagnie avec la Réponse que je lui fais. J'ai senti pour l'amour de vous la perte que vous avez faite en même tems de deux illustres Amis. Si vous avez des Mémoires pour un *Eloge Historique* de l'Abbé de St. Réal; soiez sûr qu'ils seront publiez tôt ou tard entiers. Ce que Mr. de Beauval, qui aime à être extrêmement court sur ces sortes de choses, ne prendra pas, je sai bien qui le prendra. J'avois indiqué l'ouvrage du défunt sur Ciceron à Mrs Huguetan, pour qu'ils le réimprimassent (1). Je ne sai s'ils le feront; il en est plus digne, que plusieurs Livres qu'ils réimpriment. Je connoissois le mérite de votre autre Ami, & tant pour cela, qu'à cause de ce qu'il eût fait pour Messieurs vos fils, je suis bien fâché qu'il ne vive plus.

Vous avez raison sur le nom de l'Adversaire de Mr. Dodwel, & sur tout le reste. J'ai sû depuis qu'il est hors d'emploi entiérement. C'est dommage; car je ne croi pas qu'il y ait de plus savant homme que lui au monde. Ses *Prælectiones* sur les Auteurs de l'Histoire Auguste sont toutes pleines d'érudition & d'esprit. On a un Livre Anglois de lui sur le *Schisme*, contre Mr. Hody; mais je ne sai pas si c'est celui dont on disoit qu'on avoit arrêté l'impression. On a publié en Anglois un autre Livre plein d'Extraits des *Sermons* de quelques Ministres d'Ecosse. S'il est vrai qu'ils aient prêché de semblables choses, il faut convenir qu'ils sont également possédez de l'esprit de sédition & de fanatisme, & déstituez de la gravité que la parole de Dieu demande.

L'Auteur de *la Vie du Roi Guillaume par Médailles* (2) m'a dit qu'on s'étoit plaint à Vienne de son Livre, dans lequel il assûre qu'il n'a pourtant rien dit qui ne fût vrai, & qu'il étoit prêt de nommer les ouvriers, qui avoient fait à Augsbourg les Médailles dont il a parlé. Je voulus lui faire comprendre, mais inutilement, que cela ne suffisoit pas pour mettre une Médaille en usage; car si sous prétexte qu'une Médaille a été faite à Augsbourg sur les idées d'un particulier, & par l'envie de gagner d'un Fabricateur, on veut apprendre à toute l'Europe le jugement qu'on fait dans l'Empire de telle ou de telle action; on se trompe, & on commet quelquefois sans fondement la Cour de l'Empereur, & la Diete de Ratisbonne. Je me donnai bien de la peine pour lui faire goûter ce principe, que vû la licence que les particuliers se donnent de frapper des Médailles, pour en trafiquer, & d'y mettre tels corps, & telles dévises, que bon leur semble, selon leurs passions; ce ne sont plus des preuves, comme elles devroient l'être naturellement, si les Souverains étoient aussi jaloux de se réserver à eux seuls le droit de faire des Médailles, que celui de faire de la Monnoie.

La licence des Médailles est si effrénée en ce Pays, qu'on vient d'en faire une à l'occasion de la déposition du Ministre Bekker, qui nie l'opération des Démons sur l'homme; laquelle Médaille représente un Diable habillé en Ministre, & monté sur un Ane, portant une Baniere, pour marquer que c'est un Monument du Triomphe que le Diable a remporté dans les Synodes. Un Ecrit Flamand, qui explique cette Médaille, raconte à la maniere d'un *Ragguaglio* du Boccalini, ce qui s'est passé dans les Synodes, les Classes & les Consistoires, sur cette affaire; & nomme *Ministres Diabolistes*, ceux qui ont été contraires à Bekker: comme si celui-ci avoit été seul opposé au Diable, & que les autres se fussent rendus les Avocats, les Protecteurs, & les Partisans de son empire, de ses droits, & de sa puissance. Ils n'ont été tels que par accident, à cause de la liaison qu'il y a entre l'autorité de l'Ecriture, & la réalité de la puissance du Diable. Cependant vous ne sauriez croire les railleries que l'on a fondées sur cette équivoque, & de vive voix, & par écrit, & sur des Médailles.

Il a long tems que nous avons vû ici toutes les pieces de Mr. Arnauld, dont vous me parlez; & c'est par rapport à ce long-tems que je vous marquai ma surprise. Je viens de voir qu'il ne se reposoit pas, mais qu'il travailloit au VI. Tome de la *Morale Pratique*, qui vient de paroître, & qui est plus curieux que les deux précédens; car il traite du culte qu'on rend à Confucius à la Chine, & des démêlez que les Dominicains ont suscitez aux Jésuites, prétendans & soutenans par leurs subtilitez que ce culte n'est point de Religion, mais civil, & en quelle maniere on y peut participer sans idolatrie.

Mr. Limborch, Professeur en Théologie pour les Rémontrans à Amsterdam, vient de publier un *in folio*, qu'il dédie à l'Archevêque de Cantorbéri. Il est composé de deux parties: l'une est de sa façon; c'est une *Histoire de l'Inquisition*: l'autre est un *Manuscrit* acheté en Languedoc;

(1) La Traduction des *Lettres à Atticus*.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre de Mr. Minutoli du 30. de Juin 1692.

LETTRE CXXXIX. A M. MINUTOLI.

guedoc, & contenant toutes les Procédures qui furent faites contre les Hérétiques, par le Tribunal de l'Inquisition de Thoulouse, pendant quinze ans (3). La Latinité en est barbare, comme vous pouvez penser. On m'a promis un Livre nouveau du Docteur THOMAS BURNET, qui s'est tant fait estimer par son *Theoria Sacra Telluris*. Ce nouveau Livre est, dit-on, une espece d'Histoire des Sciences (4).

Mr. l'Evêque de Salisburi n'a pas été peu fâché quelque mine qu'il ait faite, de ce que Mr. l'Evêque de Meaux a publié les Lettres qu'il avoit écrites au Sieur PAPIN (5). Vous savez que PAPIN s'est révolté; ce qu'il n'auroit pas fait, si la réfutation qu'il a faite d'un Livre de notre Faux-Prophéte ne l'eût exposé à la persécution violente de ce fanatique (6), qui ne pouvant disconvenir des contradictions & des sophismes, dont PAPIN l'avoit convaincu, se vengea en écrivant par tout qu'on se gardât bien de donner de l'emploi au Sr. PAPIN; que c'étoit un dangereux Hérétique, &c. PAPIN eut beau chercher du pain en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre; il y trouva par tout la porte fermée, par les menées de son ennemi. Ainsi la faim le fit retourner en France, où il a remis à Mr. l'Evêque de Meaux les *Lettres* que Monsieur BURNET lui avoit écrites, en approbation d'un Livret intitulé, *La Foi réduite à ses véritables bornes* (7). Monsieur l'Evêque de Meaux a publié ces Lettres; & PAPIN vient de les publier tout de nouveau, dans un Livre qu'il a fait sur la voie de l'Examen; laquelle il charge de mille difficultez, afin de conclure que Dieu nous conduit à la vie éternelle par la voie de l'Autorité; & que la voie de l'Autorité étant une fois ôtée, pour faire place à celle de l'Examen, il est nécessaire, pour raisonner conséquemment, que l'on tolere tous ceux qui en examinant trouvent telle ou telle Explication de l'Ecriture préférable aux autres (8).

Mr. ABBADIE a publié en Angleterre une Réponse à l'*Avis aux Réfugiez* (9), mettant à part tout ce qui s'est dit sur les gens soupçonnez d'en être les Auteurs, & ne s'attachant qu'au Livre même. On réimprime en ce Païs sa Réponse. Il traite la matiere du droit des Rois & des Peuples avec sa Méthode métaphysique, si je ne me trompe; car son but est de justifier la conduite du Parlement d'Angleterre.

J'aurois mille choses à vous dire & à vous demander sur le jeune homme qui voit sur l'eau la trace d'un navire où un Assassin se sauve (10). Comment accorder cela avec le Livre des *Proverbes de Salomon* (11)? Les *Lettres* de Messieurs PANCHOT & BARBEYRAC ne peuvent être que très-curieuses.

J'ai lû en Manuscrit les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Cartésianisme*. C'est Mr. HUET, Evêque d'Avranches, qui en est l'Auteur (12). Tout à vous, mon cher Monsieur.

(3) *Historia Inquisitionis. Cui subjungitur Liber Sententiarum Inquisitionis Tolosanæ, ab anno Christi* 1307. *ad an.* 1323. Amstelodami, 1692, in folio.

(4) Le nouveau Livre du Docteur Burnet qu'on avoit promis à Mr. Bayle, est intitulé, *Archæologia Philosophica*. Il en est parlé ci-après dans la Lettre à Mr. Lenfant du 28. de Mars 1693.

(5) Mr. de Meaux publia ces Lettres dans son *sixiéme Avertissement*, intitulé: *l'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Etre divin & sur l'égalité des trois Personnes. L'Etat présent de la Religion Protestante, contre le Tableau* [du Socinianisme] *de M. Jurieu*. Voyez la page 819. & *suiv*.

(6) Cet ouvrage de Mr. Papin est intitulé, *Essais de Theologie sur la Providence, & la Grace, où l'on tâche de délivrer Mr. Jurieu de toutes les difficultez accablantes qu'il rencontre dans son Systême: contre ses ouvrages intitulez*, Jugement sur les Methodes d'expliquer la Providence & la Grace, & Traité de la Grace & du Concours immédiat. Francfort (Amsterdam) 1687, in 12.

(7) *La Foi réduite à ses véritables principes, & renfermée dans ses justes bornes* (*par P. P. D. L. A.* (c'est-à-dire, *Papin, Prêtre de l'Eglise Anglicane.*) Rotterdam, 1687, in 12.

(8) Mr. Jurieu ayant appris que Mr. Papin avoit embrassé la Religion Romaine en France, publia un Ecrit intitulé: *Lettre Pastorale aux Fidelles de Paris, d'Orléans & de Blois sur le scandale arrivé à Paris le* 15. *de Janvier* 1690. *par l'Apostasie de Mr. Papin, qui a renoncé à la Religion Réformée entre les mains de Mr. l'Evêque de Meaux, dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire. Où l'on voit les tristes suites de l'esprit d'indifference sur les Religions*. La Haye, 1690, in 4. pagg. 16. Il dit qu'une des raisons qui l'ont porté à faire cet Ecrit, c'est de *se justifier de l'accusation que lui faisoit Mr. Papin, de l'avoir poursuivi par tout, & lui avoir fait*, ajoûte-t-il, *interdire nos chaires dans l'Allemagne & dans les Païs-Bas*. Mr. Papin refuta cet Ecrit dans un Livre qui a pour titre: " La Tolérance des Protestans, ,, & l'Autorité de l'Eglise: ou Réponse au Libelle de ,, Mr. Jurieu, qui porte pour titre, *Lettre Pastorale aux* ,, *Fidelles de Paris, d'Orléans & de Blois, sur le scandale* ,, *arrivé à Paris le* 15. *Janvier* 1690, *par l'Apostasie de* ,, *Mr. Papin*. Avec une Lettre à Mr. Jurieu sur ce qu'il ,, y a de personnel dans ce Libelle. Par M. Papin de Blois, ,, ci-devant Prêtre de l'Eglise Anglicane, & à présent ,, réuni à l'Eglise Catholique". Paris 1692, in 12. Mr. Papin est mort à Paris le 19. de Juin 1709. Il avoit travaillé à une nouvelle Edition de son Livre de la Tolérance, qui fut publiée après sa mort par les soins de sa Veuve sous ce titre: *Les deux voies opposées en matiere de Religion: L'examen particulier, & l'autorité*. Cette seconde Edition est augmentée de quelques remarques préliminaires mises à la tête de l'Ouvrage, & de deux Ecrits, l'un intitulé, *Premieres Réflexions de Mr. Papin sur la Religion: par lesquelles il fut convaincu de rentrer dans l'Eglise Catholique, à Dantzig au mois de Decembre* 1688. *& de Janvier* 1689. L'autre, *Réflexions sur les justes bornes de la Tolérance Chrétienne*. Liege, 1713. in 12.

(9) *Défense de la Nation Britannique; où les Droits de Dieu, de la Nature & de la Société, sont clairement établis: au sujet de la Révolution d'Angleterre; contre l'Auteur de l'Avis important aux Réfugiez*. Londres, 1692, in 8.

(10) Cet homme s'appelloit Jaques Aymar. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article ABARIS, Rem. G. & H.

(11) *Proverb*. Cap. XXX. vers. 19.

(12) Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1692, sous le titre de *Nouveaux Mémoires pour servir à l'Histoire du Cartésianisme, par Mr. G. de l'A*; c'est-à dire. *Mr. Gilles de l'Aunay*, qui tenoit des Conférences publiques de Philosophie à Paris, & qui voulut bien prêter son nom à Mr. Huet.

LETTRE CXL.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 5. de Mars 1693.

CXL. à MINUTOLI. Votre silence, mon très-cher Monsieur, ne pouvoit que me causer un grand mal; puisque le plaisir, que vos Lettres ont coûtume de me donner, est un des plus grands charmes de ma vie.

Comme je réponds à votre Lettre, selon l'ordre des choses, c'est ici que je vous dois dire que le Manuscrit de feu Mr. BEDDEVOLE a été envoié à Bruxelles bien recommandé, & par voie sûre, à Mr. le Sécrétaire de l'Envoié d'Angleterre. Il doit l'avoir reçu depuis assez longtems. Je crois qu'on fera fort bien, si l'on réimprime *Pope Blount* (1); mais il faudroit l'augmenter, & y mettre plus d'Articles & plus de passages d'Auteurs. Notre Pere OUDIN, que l'on avoit dessein de faire subsister à Leyde, comme Sous-Bibliothécaire, en est parti pour Hambourg, où Mr. MAYER, Professeur en Théologie, & Super-Intendant parmi les Luthériens, a procuré quelque chose de plus que ce qu'il avoit à Leyde. Je parle de lui à-propos du *Cave*, que Mr. DE TOURNES réimprime; comme vous me l'apprenez. Le bon Pere OUDIN a été bien maltraité par Mr. CAVE. Pour se venger, il doit publier un ouvrage semblable à celui-là, où il relevera toutes les fautes du Docteur Anglois (2). Je suis bien aise de ce que vous m'apprenez de Mr. PICTET. Il est fort capable de faire une *Morale Chrétienne*, qui se fasse lire, après tant d'ouvrages sur ce sujet (3). Nos Marchands de Francfort nous apporteront, sans doute, ce qu'il a déja publié.

Je me réjouïs de ce que vous avez tant de plaisir à lire les Lettres des grands hommes. J'y prends aussi un singulier plaisir. Celles du MURET, que vous avez déterrées depuis peu, ne sont pas de la meilleure Edition. J'ai les *Harangues*, les *Epitres*, & les *Poesies* de ce grand homme, de l'Edition de Leipsic, en 1672, *in* 8, qui a été procurée par les soins de THOMASIUS, Professeur en cette ville-là, & homme qui avoit des dons pour ces sortes d'entreprises. Il a mis en bon ordre les *Lettres*, & ajoûté quelquefois les *Réponses*, & inséré aux Marges beaucoup d'*Eclaircissemens*; il y a beaucoup plus de cens *Lettres* de MURET. Celles du Cardinal DE PAVIE ne me sont pas inconnuës; mais j'ai été bien aise d'en apprendre ce que vous m'en avez dit. Tout ce que vous aurez la bonté de m'apprendre en ce genre-là, me sera tout-à-fait utile, & j'accepte de bon cœur vos offres si obligeantes; *quod tamen tuo commodo fiat*. Sur tout, j'accepte & je demande ce qui concerne les Prélats de votre nom, nom, qui me sera à jamais cher, & infiniment précieux.

Je parcourus hier la *Bibliotheca Romana* de PROSPER MANDOSIUS, qui est un *in* 4, imprimé à Rome, en 1682, contenant cinq *Centuries* d'Auteurs natifs de Rome. Il y en met qui sont très-certainement nez ailleurs; mais ce n'est pas le plus grand défaut: le mal est qu'il n'apprend presque rien que ce qu'on trouve dans cent autres Livres, & notamment dans l'*Athenaeum Romanum* d'AUGUSTIN OLDOINUS, Jésuite, qui est lui même un Auteur fort sec, & qui se borne aux Papes & aux Cardinaux, Auteurs. On se fait souvent une idée fort avantageuse d'un Livre; on le cherche par tout, & quand on l'a vû, c'est le Proverbe, *Pro thesauro carbones*. Cela m'est arrivé depuis peu deux fois; prémierement à l'égard de PROSPER MANDOSIUS, que Mr. DE BEUGHEM, Libraire d'Emmerick, au Païs de Cleves, & Auteur de plusieurs Livres, m'a apporté lui-même, venant faire un tour en Hollande, pour y faire imprimer la suite de sa Liste Alphabétique de tous les Auteurs dont les Ouvrages sont en Extrait dans les Journaux des Savans; ouvrage, qui sera, doute, d'un grand secours, pour trouver bientôt où le *Journal* de Paris, de Londres,

(1) *Censura celebriorum Autorum, sive Tractatus in quo varia Virorum Doctorum de Clarissimis cujusque saeculi Scriptoribus traduntur* &c. Londini 1690, in folio. Cet ouvrage a été réimprimé à Geneve en 1694, in 4.

(2) Le Pere Casimir Oudin, de l'Ordre de Prémontré, quitta son Monastere en 1690, & se retira en Hollande pour y embrasser la Religion Réformée. Ne s'étant pas accommodé de ce qu'on lui offroit à Hambourg, il revint à Leide, où il fut fait Sous-Bibliothécaire de l'Université, & où il est mort en 1717. Avant que de sortir de France, il avoit publié un ouvrage intitulé, *Supplementum de Scriptoribus vel Scriptis Ecclesiasticis à Bellarmino omissis, ad annum 1460, vel ad artem typographicam inventam. Collectore F. Casimiro Oudin, Presbytero Veteris Ordinis Instituti Praemonstratensis*. Parisiis 1686, in 8. il s'étoit borné ici aux Omissions de Bellarmin; mais il entreprit de marquer aussi celles de Possevin, Labbe &c; & y trouva assez de matiere pour composer trois volumes in folio, qui ont été publiez à Francfort en 1622, sous ce titre *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiae antiquis, illorumque scriptis tam impressis quam manuscriptis adhuc extantibus in celebrioribus Europae Bibliothecis, à Bellarmino, Possevino, Philippo Labbeo Guillielmo Caveo, Lud. Ellia du Pin, & aliis omissis, ad annum 1460, vel ad Artem typographicam inventam Cum multis Dissertationibus*, &c. Mr. Cave avoit fort maltraité le premier ouvrage, dans l'Avant-propos de son *Historia Litteraria Scriptorum Ecclesiasticorum*. Mr. Oudin l'a critiqué, à son tour dans ce dernier, où il releve plusieurs méprises de ce Savant; & dans la Préface, il remarque que Mr. Cave juge le plus souvent à vûë de Pays, & sans avoir examiné les ouvrages dont il parle.

(3) Le premier Tome de cet Ouvrage parut en 1694, sous le titre de *Morale Chrétienne ou l'Art de bien vivre*; & fut réimprimé en 1696. Il y a en tout 8. volumes in 12, Mr. Pictet en a donné en 1710. une nouvelle Edition augmentée. en 2. vol. in 4.

dres, de Rome, de Leipsic, &c, parle de tel & tel Livre (4). en second lieu, cela m'est arrivé à l'égard des *Lettres écrites à* GOLDAST, dont on a publié un Recueil *in* 4, à Francfort, en 1688. Mr. ALMELOVÉEN me fit naître l'envie de les voir, par l'empressement avec lequel il les cherchoit de toutes parts. Enfin, Mr. GRÆVIUS lui a prêté son Exemplaire, que j'ai présentement sur ma table, & où je trouverai quelque chose, à la vérité, pour mon *Dictionnaire*; mais au fond d'autre gens n'ont pas sujet d'en faire cas.

J'approuve extrémement le dessein, qui vous est venu, de parler sur la *Professoria Lingua.* Je ne me souviens point d'avoir vû traiter ce sujet par aucun Auteur, non pas même par PAGANINUS GAUDENTIUS, qui a effleuré tant de sujets spécieux. Je ne crois point que THOMASIUS Professeur de Leipsic, ni SCHUPIUS, dont la Harangue *de Opinione* est fort citée, aient touché là. Vous trouverez donc mille choses ingénieuses à dire pour l'honneur de la Profession. Il faut avouër néanmoins, qu'il y a bien des choses à dire contre; car quelle perpétuité de mauvaises passions ne voit-on pas dans tous les siecles, & dans tous les lieux du monde, parmi la plupart des Suppôts Académiques? Leyde, & Franeker, sont des champs de bataille pour les langues & pour les plumes, qui font un échantillon à faire juger de la piece. Mais enfin, on ne sauroit nier que ceux qui sont engagez par leur profession à cultiver une science, ne soient ceux qui contribuent le plus à la perfectionner; & ainsi, on peut faire le Panégyrique des Professeurs par leurs services; c'est *à posteriori.*

A propos des deux Académies que je viens de nommer, je crois que vous n'êtes pas à savoir que Mr. VITRIARIUS a été inauguré Recteur Magnifique le 27. de Février dernier. Mr. SPANHEIM, qui sortoit de charge, harangua deux heures & demie sur les causes *languescentium Studiorum.* On verra sa *Harangue* imprimée au premier jour. Je souhaite qu'elle vaille le Dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ*, qu'on attribue à TACITE. Mr. VANDER WAYEN, Professeur en Théologie à Franeker, vient de publier un gros *in* 4, sous le titre de *Varia Sacra*, où Mr. SPANHEIM, son Antagoniste de longue main, n'est pas épargné. Mr. PERIZONIUS, autre Professeur de Franeker, vient de m'envoier un petit Recueil de six-vingt Fautes, qu'il a remarquées dans le I. volume de l'*Historia Civilis* de Mr. HUBER, son Collegue, Professeur en Droit (5). Ils sont aux prises depuis quelques années, & n'ont pas la mine de se quitter si-tôt. Leurs premieres disputes ont roulé sur la vraie signification du mot *Prétoire*, à l'endroit où Saint PAUL dit que son innocence a été connuë du *Prétoire* (6); mais de dégré en dégré, ils se harcelent sur tout ce qu'ils impriment, & les voilà déjà aux prises sur la nature de l'*Autorité Royale.* Mr. HUBER, quoique né & vivant sous une République, n'a pas dans ses Livres des principes fort Monarchomaques; & il vient de soûtenir, dans son *Historia Civilis*, à l'occasion du Détrônement de SARDANAPALE, qu'il n'est point permis de prendre les Armes contre un Prince qui change la Religion dans ses Etats.

Vous aurez vû sans doute le Libelle intitulé, *Les Amours d'*ANNE D'AUTRICHE, *Mere de* LOUIS XIV, où l'on fait joüer au Cardinal DE RICHELIEU & à sa Niece, un Personnage si opposé à l'Histoire véritable, & où l'on prétend qu'un Gentilhomme étranger (7), dont la Reine devint amoureuse à un bal, est le véritable Pere de LOUÏS XIV. Mr. l'Evêque de Salisburi n'a pas receu une petite mortification, en voïant brûler sa *Lettre Pastorale* (8). Il n'est point aimé des Anglois, & l'on dit que ses manieres de hauteur lui ont fait beaucoup d'ennemis. Le sujet, pour lequel on a brûlé sa *Lettre*, est qu'il a parlé de la *Révolution d'Angleterre*,

(4) Mr. Beughem publia à Amsterdam en 1683, *La France sçavante, id est, Gallia erudita, critica, & experimentalis novissima* &c. C'est une liste de tous les Livres dont il avoit été parlé dans le *Journal des Savans*, depuis 1665. qu'il commença, jusqu'en 1681 inclusivement. Ils y étoient disposez, 1. selon l'ordre du tems où ils se trouvoient dans ces Journaux. 2. selon l'ordre alphabétique des noms des Auteurs, 3. selon l'ordre des matieres: & cette derniere classe étoit divisée en cinq parties. Cette disposition fut censurée par Mr. Baillet dans ses *Jugemens des Savans*, Tom. II. pag. 20. de l'édition d'Amsterdam en 1725, in 4. En effet, toutes ces Classes pouvoient être réduites à deux Tables alphabétiques; une des noms des Auteurs, & l'autre des ouvrages anonymes. C'est aussi le Plan que Mr. Beughem suivit dans l'ouvrage dont parle ici Mr. Bayle, intitulé: *Apparatus ad Historiam Litterariam novissimam, variis conspectibus exhibendus .... qui est Bibliographia Eruditorum Critico-curiosa, seu, dispositio harmonica Scriptorum, Operumque, quorum summaria & contenta in Actis & Ephemeridibus Eruditorum universa fermè Europæ exhibentur.* C'est là le titre du premier *Conspectus*, ou volume, publié en 1689. Le second parut en 1694, le troisieme en 1699. le quatriéme en 1701, & le cinquiéme & dernier en 1710. Ils sont tous imprimez à Amsterdam, in 12; & comprennent tous les Livres dont il est parlé dans les Journaux, depuis 1665. jusqu'en 1700. inclusivement. Mr. Bayle remarque fort bien que cet *Ouvrage est d'un grand secours pour trouver bientôt l'endroit où les Journaux parlent de tel ou tel Livre.* Il seroit à souhaiter qu'on en donnât une nouvelle Edition, où après avoir corrigé les fautes qui s'y sont glissées, & tiré plusieurs Livres du rang des Ouvrages Anonymes; on réunît les Tables des cinq volumes, & on ajoûtât les Dissertations & les Lettres insérées dans ces Journaux, & les Eloges des gens de Lettres qui s'y trouvent.

(5) *Specimen Errorum supra centum & vigniti, ex uno & primo Tomo* Historiæ Civilis *Ulrici Huberi; cum Præfatione Apologetica*, &c. Franekeræ, 1693, in 12.

(6) *St.* PAUL, *Epitre aux Philippiens, Chap. I. Vers.* 13.

(7) *Les Amours d'Anne d'Autriche, Epouse de Louis XIII, avec Monsieur le C. D. R. le veritable Pere de Louis XIV, aujourd'hui Roi de France: où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un Héritier à la Couronne: les Ressorts qu'on fit joüer pour cela; & enfin, tout le Dénoüement de cette Comédie.* Cologne 1693 in 12, pagg. 132. L'Auteur, qui se dit Anglois, trouve fort mauvais (dans l'*Avis au Lecteur*) que les François se plaignent des Libelles qu'on publioit en Angleterre & en Hollande *où tout le monde se peut faire imprimer aisément*, pendant que la *Gazette de Paris* imprimée avec Privilege, n'étoit qu'*une Satire perpétuelle des Princes Alliez*; & qu'on imprimoit & vendoit publiquement en France les ouvrages du Sieur le Noble, & d'autres Libelles tels que *le Carnaval de la Haye*, qui *sont depuis un bout jusqu'à l'autre des satires mordantes & envenimées contre la plupart des Princes de l'Europe.* Après l'*Avis*, on avertit que *si cette Histoire plaît au Public, on ne tardera pas à en donner la suite, qui contient la fatale Catastrophe du C. D. R. & la fin de ses plaisirs qui lui coûterent cher.* On trouve dans le même volume, à la fin, une Réponse au Manifeste que le Roi Jaques fit distribuer en Angleterre au Printems de l'année 1692. Elle est intitulée, *Examen des Prétextes de l'Invasion des François, pour l'Instruction des Anglois.*

(8) Mr. Burnet, Evêque de Salisbury, publia une *Lettre Pastorale*, adressée au Clergé de son Diocese, dans laquelle il emploia diverses raisons pour lever les scrupules de ceux qui refusoient de se soûmettre au Prince regnant; & entr'autres choses, il remarqua qu'on pouvoit regarder la Révolution comme une Conquête du Prince d'Orange sur le Roi Jacques, & que par là le Roi Guillaume avoit un droit légitime à la Couronne, & on étoit obligé de lui prêter serment de fidélité. Quelques Membres de la Chambre des Communes, qui n'aimoient pas ce Prélat, déférerent cet Ecrit, & il fut condamné à être brulé.

re, comme d'une *Conquête*. On a imprimé à Amsterdam l'*Histoire de la Diablerie de Loudun*, où l'on découvre, par des pieces de ce tems-là, la fourberie de la prétenduë possession des Religieuses (9). On fera plaisir à Mr. BEKKER de réduire à des Illusions & à des Artifices humains une affaire comme celle-là. Mr. LÉTI vient de publier une *Vie de la Reine* ELIZABETH, *cognominata*, dit-il au Titre, *la Comediante Politica*.

Mr. WITZIUS, Professeur en Théologie à Utrecht, a donné au Public une petite piece en Latin sur le *Batême* (10), à l'occasion d'une violente querelle, dont Mr. DYCKVELT arrêta sagement le cours, entre Mr. SAURIN, & ses deux Collegues. Mr. SAURIN avoit expliqué son sentiment sur le Batême fort différemment de notre Visionnaire Dénonciateur de Cabales Chimériques. Sur cela, ses Collegues précherent contre lui en forme, & alloient dans les maisons décrier la Doctrine de Mr. SAURIN. On les obligea à vivre en paix. Mr. WITZIUS fait voir quel a été le sentiment des Réformateurs; & en donnant bien de l'encens à l'Idole (11), il ne laisse pas de dire que son sentiment n'a été enseigné par aucun Théologien Réformé. On met en François ce petit Livre. Notre Fanatique se remue plus que jamais contre moi à la faveur d'un changement qu'on a fait dans la Régence de cette Ville, qui a mis sur le timon des gens qui ont plus de complaisance pour lui, que ceux que l'on en a ôtez. Deux de ses Collegues, Mrs. PIELAT & BASNAGE, lui font voir bien du Païs dans le Consistoire, quoique le Consistoire ne leur soit pas favorable.

On a commencé à Amsterdam un ouvrage semblable au *Mercure Galant*. On le publie le 2 de chaque mois, & on l'a déjà vû en Janvier & en Février. Cela s'appelle *le Courier Galant*, & ne vaut pas grand' chose. On nous y donne des avantures amoureuses, qui sont dans le *Mercure Galant* depuis cinq, six, ou sept ans. Ils ne sont point ici en Païs à fournir, comme Paris fournit au Sieur DE VIZÉ, ample matiere tous les mois. Un autre Libraire s'est avisé d'imprimer le *Nouvelliste Galant*, qui est un Tissu d'Avantures d'Amourette, où les noms sont le plus souvent déguisez.

Aiez la bonté de me dire ce que vous saurez touchant l'ARETIN, surnommé *il Flagello de' Principi*. Ses *Raggionamenti*, où il débite tant de tours de Courtisanes, parurent-ils avant sa mort? Les six volumes de *Lettres*, qu'on a de lui, sont-ils remplis de Satire? Je ne le crois pas; car si cela étoit, ils seroient plus rares qu'ils ne sont. Au reste, les Auteurs de tous ces Livrets Galans qu'on publie ici, sont inconnus. Il n'en est pas de même de celui qui nous a donné depuis peu une Edition d'AMMIAN MARCELLIN; car son nom & sa Taille douce paroissent avec éclat dès le commencement du Livre. C'est Mr. GRONOVIUS. Il n'a pourtant ajoûté que peu de chose aux Commentaires de Mrs. DE VALOIS & LINDEMBROCH; mais il a mis tout sous le Texte, & corrigé les fautes que Mr. DE VALOIS le Cadet avoit laissé glisser dans l'Edition de Paris.

Vous savez sans doute que l'*Historia Herodiadum* du P. HARDOUIN a été défenduë à Paris. Si on la réimprimoit ici, avec quelque Préface qui censurât un peu, mais doucement l'Auteur, on dit qu'il en seroit ravi, afin d'avoir lieu, en répondant à cette Censure, de dire ses raisons (12).

Adieu, mon très-cher Monsieur, je suis tout à vous. Nos Amis de deça vous embrassent.

(9) *Histoire des Diables de Loudun, ou de la possession des Religieuses Ursulines, & de la condamnation & du supplice d'Urbain Grandier, Curé de la même Ville*, Amsterdam, 1693, in 12. Cet Ouvrage est de Mr. Aubin, natif de Loudun, qui publia en 1701. un *Dictionaire de Marine*, in 4, & qui a traduit du Hollandois la *Vie de l'Amiral Ruyter*, & quelques autres ouvrages.

(10) *Disquisitio modesta & placida de efficacia & utilitate Baptismi in electis Fœderatorum Parentum Infantibus.* Ultrajecti, 1693, in 12.

(11) Mr. Jurieu.

(12) C'est dans cet ouvrage, imprimé à Paris en 1693, in 4, intitulé *Chronologia ex Nummis antiquis restituta Prolusio de Nummis Herodiadum*, que le Pere Hardouin prétendit que tous les Ecrits qui ont passé jusqu'ici pour Anciens, furent fabriquez dans le troisiéme siecle, à la réserve des ouvrages de *Cicéron*, de l'Histoire naturelle de *Pline*, des Géorgiques de *Virgile*, & des Satires & Epitres d'*Horace*. Mr. la Croze réfuta ce Paradoxe dans ses *Dissertations historiques sur divers sujets*; imprimées à Rotterdam en 1707, pag. 182 *& suiv.*; & dans un ouvrage Latin, imprimé aussi à Rotterdam, en 1708, sous le titre de *Vindiciæ Veterum Scriptorum contra Joan. Harduinum S. J. P.* &c. Comme Mr. la Croze supposoit que le Pere Hardouin avoit avancé cette Opinion de concert avec la Société des Jésuites, pour rejetter tous les Anciens Auteurs Grecs & Latins, sacrez & prophanes, comme supposez; les Jésuites de Paris, ses Supérieurs, prirent occasion, en 1708, d'une Edition qui se faisoit à Amsterdam de tous les ouvrages du Pere Hardouin, pour publier une *Déclaration*, où après avoir reconnu que les principaux chefs d'accusation formez contre cet ouvrage, & quelques autres où il tâche d'établir son Systême, sont bien fondez; ils désavouent & condamnent ce Systême. Cette Déclaration est suivie d'une rétractation du Pere Hardouin. Mais, peut-être, auroit-on mieux fait de lui ordonner de publier les raisons qui le portoient à soûtenir un si étrange paradoxe, que de l'obliger à une Rétractation pure & simple. On trouvera cette *Déclaration* dans les Journaux de l'année 1709. Les Amis du Pere Hardouin disent qu'après la mort de ce Pere on saura son secret.

LETTRE CXLI.

A

Mr. SILVESTRE,

A Rotterdam le 24. de Mars 1693.

Lett. CXLI. a Mr. Silvestre.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de songer à moi, & à mon *Dictionnaire*, avec une bonté aussi officieuse que la vôtre. Je viens de recevoir le *Tombeau de la Reine Marguerite* (1), que vous m'avez envoié avec votre Lettre du 20. Février dernier. J'ai été tout aussitôt lire ce que j'ai dit dans l'Article des trois sœurs Seymour, & j'ai vû que cet Article ne vaut rien du tout. Je l'ai déjà réformé, & on ne m'attrapera plus à faire des conjectures sur des Livres que je n'aurai point vûs; on bâtit sur le sable mouvant, lorsqu'on se fie sur ceux qui en ont parlé par occasion. Les conjectures les plus apparentes sont quelquefois les plus fausses; car on suppose que ceux qui ont touché certaines circonstances, n'auroient point dit ce qu'ils disent si la chose n'étoit d'une certaine maniere, & on se trompe de les faire si bien raisonner. Quoi qu'il en soit, je vous remercie très-humblement de la mortification que j'ai euë par l'examen du Livre que vous m'avez fait la grace de me prêter. Un Auteur plus sensible à la gloire que moi, en auroit peut-être gagné la fiévre. Pour moi, il y a long-tems que j'ai pris parti, je suis sûr que malgré les fatigues que je me donnerai pour ne dire rien de faux, mon Livre fournira cent & cent occasions de critiquer des fautes & des bévûës à ceux qui voudront me censurer. Ainsi va le monde & le pauvre esprit humain: ceux qui remarquent les fautes de leur prochain en font de plus grossieres. Si je trouvois dès aujourd'hui une voïe sûre, je vous renverrois le Livre. Je le ferai dès que j'en aurai une commodité. Faites je vous prie, mes remercimens très-humbles au Curieux qui vous a prêté ce Livre, & à celui qui offre un supplément pour la Maréchale de Guébriant. Je l'accepte de très-bon cœur. Une de mes vûës en publiant mon *Projet* mal bâti & fait à la hâte, a été d'exciter ceux qui sauroient plus de choses que moi sur les gens, à m'en avertir ou à m'en faire avertir. Je leur serai très-obligé

Les Imprimeurs de ce païs qui ont publié le *Moreri* avec les corrections & les additions de Mr. Le Clerc, sont après à le réimprimer avec de nouvelles additions & corrections du même, & d'un grand nombre d'autres Auteurs. Je croi qu'ils ne sont pas encore déterminez sur ce fait-ci; savoir s'ils feront un volume à part des additions, pour ne pas chagriner ceux qui ont acheté la précedente édition; ou s'ils les mêleront avec les anciens matériaux. Vous ne me dites pas si la Traduction Angloise de *Moreri* a été corrigée, changée, & augmentée (2). Je ne comprens pas que le *Dictionnaire de l'Académie* puisse être traduit en Anglois; car de quel usage pourroit-il être à des Anglois qui ne le pourroient pas entendre en François?

On a été fort content ici de la Réponse de Mr. Abbadie à l'*Avis aux Réfugiez*, & vous pouvez voir par l'Article de Mr. de Beauval, qu'il trouve l'ouvrage grand & beau (3). L'édition de Londres se seroit bien venduë ici, mais on l'a contrefaite. Ainsi les exemplaires que l'Auteur avoit envoiez à nos Libraires sont tous à vendre, à ce que me disoit l'autre jour Mr. Leers. Monsieur Benoit a publié des *Sermons* sur les mêmes matieres, sur lesquelles roulent ceux dont vous me parlez. Les deux premiers volumes de son *Histoire de l'Edit de Nantes* seront en vente au mois de Mai ou de Juin prochain. Ils s'étendent jusqu'à la mort de Henri IV. Il y en aura encore deux autres volumes, y compris les preuves. Je croi que cet ouvrage se vendra bien, & contentera les lecteurs les plus malaisez. Monsieur Basnage travaille à son grand ouvrage de l'Histoire des Dogmes des Protestans, & Monsieur de Flottemanville à des *Annales Ecclésiastiques*.

Je suis résolu de ne plus courir après les Libelles qu'on voudra publier contre moi. Quant à mon *Dictionnaire Critique*, j'y travaille avec quelque sorte d'application, mais sans en espérer grand succès. Il se fait trop de Dictionnaires; le Public en sera rebuté avant que le mien paroisse; néanmoins *jacta est alea*; je ne voi pas comment je pourrois reculer honnêtement. Je ferai vos compliments chez Mr. Basnage. Je parle au tems futur; car j'écris ceci immédiatement presque après la réception du Livre. Je suis &c.

(1) *Le Tombeau de Marguerite de Valois Royne de Navarre, fait premierement en Distiques Latins par les trois sœurs Princesses en Angleterre; depuis traduits en Grec, Italien & François par plusieurs Poëtes excellens de France: avec plusieurs Odes, Hymnes, & Epitaphes sur le même sujet.* Paris, 1551, in 8.

(2) La Traduction Angloise de *Moreri* parut d'abord en deux volumes. Le Sieur Collier, Ministre Non jureur, y ajoûta un *Supplément* en 1705, & ensuite un *Appendix*: mais il n'y a que quelques Additions peu considérables sur ce qui regarde la Grande Bretagne; & bien loin de corriger les fautes de l'Original, on les a augmentées par les bévûës qu'on a faites en le traduisant.

(3) Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Décembre 1692, pag. 175.

LETTRE CXLII.

A

Mr. LENFANT.

A Rotterdam le 28. de Mars 1693.

Une Approbation comme la vôtre, mon cher Monsieur, ne peut que chatouiller un Auteur. Je vous avouë que je ne me suis jamais trouvé à cet égard cette *cornea fibra*, dont je me suis vanté dans la *Préface* du *Projet* (1); & sans trop examiner si la faveur de votre suffrage étoit tout-à-fait franche & sincere, je me suis livré au plaisir qu'elle m'apportoit. Vous m'en feriez beaucoup, & avec plus d'utilité pour mon ouvrage, si vous aviez le tems de déveloper les observations que vous me dites avoir faites en parcourant le *Projet*.

Quant à la *Papesse Jeanne*, je vous avouë ingénument que je n'y ai pas encore touché, & que même, jusqu'à présent, la pensée ne m'étoit pas venuë de choisir un tel Article (2). Ce n'est pas qu'il ne pût être curieux; mais il me paroitroit bien long, si on vouloit tout relever. Quoiqu'il en soit, je n'ai nul Recueil sur cela, & outre la raison que je viens de dire, je me suis tenu en repos à cet égard par cette autre raison: c'est que le Traité de Blondel &c, peuvent fournir beaucoup de matériaux quasi tous prêts. Or je renvoie toûjours au tems qu'on imprimera, les Articles faciles à compi'e, & je donne cependant mon tems à ceux dont les Pieces sont plus malaisées à ressembler. Je suis très-faché que vous me preniez sans verd. Tout ce que j'aurois là-dessus seroit entierement à votre service, & avec la plus grande joie du monde je vous l'enverrois incessamment, pour en faire tel usage que vous voudriez. Je suis ravi, Monsieur, que votre travail sur le Traité de Mr. le Professeur Spanheim, *De Joanna Papissa*, soit entre les mains de l'Imprimeur (3). Si Mr. Leers l'avoit imprimé, je vous eusse offert de revoir la derniere Epreuve. Le mauvais tems m'empêcha hier de sortir, & de lui aller parler de l'Article qui le concerne dans votre Lettre; mais je le ferai aujourd'hui, quelque tems qu'il fasse.

La *Theoria Sacra Telluris* du Docteur Thomas Burnet est un des Livres de ces derniers tems, que j'ai le plus goûté. C'est un Esprit profond que le sien, & qui soûtient habilement & doctement ce qu'il avance. Je ne dis pas qu'il lui réüssisse toûjours bien de vouloir accorder ses Hypotheses avec les Expressions de Moïse. Mais du moins, Monsieur, ce que vous en pensez est très-certain, savoir, qu'on pourroit faire un Livre sur ses Principes & bâti de ses Matériaux, aussi agréable que la *Pluralité des Mondes* de Mr. Fontenelle, & je ne sache personne qui puisse mieux faire cela que vous. C'est pourquoi je vous exhorte & vous supplie d'y travailler. Vous savez sans doute que la *Theoria Sacra* est divisée en deux parties, dont la derniere n'a suivi l'autre qu'au bout de six ou sept ans. Elle traite principalement de la Ruïne qui doit arriver un jour à la Terre par le Feu. Il en tire les raisons naturelles de la constitution même de la Terre, & rapporte ce que les Anciens Philosophes ont pensé de la Conflagration du Monde (4).

Son dernier ouvrage est intitulé *Archaologiæ Philosophicæ*. Il contient deux parties. La premiere est comme une Histoire de l'état où a été la Philosophie chez tous les Peuples du monde. Il traite cela d'une maniere débarrassée & succincte, & ne laisse pas de marquer tout ce qu'il y a de principal à dire. La seconde est un Supplément à la *Theoria Sacra*. Il confirme par de nouvelles observations, & par des Réponses aux Difficultez, ce qu'il a dit sur les causes du Déluge, & des autres Phénoménes de la Terre *primigenie*; & pour mieux se débarrasser des phrases de la Genese, il suppose que Moïse, à la maniere des Orientaux, s'est servi de Figures & d'Emblêmes, & qu'il ne faut point toûjours y chercher le Sens Littéral. C'est ce qu'il prouve en particulier par l'*Histoire* de la *Tentation*. Il fait plusieurs doutes sur le Sens Littéral; & quoi qu'il les adoucisse le plus qu'il peut, on voit bien qu'il est persuadé, & que le *Langage* du *Serpent*, & que l'*Arbre défendu*, & les *Discours* d'Eve soit au Serpent, soit à son Mari, sont des Images ou des Voiles, sous lesquels Moïse a caché la maniere en laquelle nos premiers Parens déchurent de leur Innocence, j'apprens qu'il a été obligé de publier quelque chose contre les plaintes qu'on a faites là-dessus (5).

Plusieurs ont écrit contre sa *Theoria Sacra*; mais

(1) Le *Projet d'un Dictionnaire Critique*.

(2) Mr. Bayle donna les deux Editions de son *Dictionnaire* sans songer à l'Article de la Papesse Jeanne; mais enfin il y travailla, & on l'a publié dans le *Supplément*.

(3) Mr. de Spanheim publia en 1691, un Traité, *de Papa Fœmina inter Leonem IV. & Benedictum III. Disquisitio Historica: quâ ut Onuphrii, sic præcipue Allatii, Labbei, Blondelli, Launoii, Mabilloni, adversus Papissam præsidia, excutiuntur.* Mr. Lenfant, travaillant sur les Matériaux de Mr. de Spanheim, nous donna en 1694, un ouvrage plus exact & plus méthodique, sous le titre d'*Histoire de la Papesse Jeanne, fidelement tirée de la Dissertation Latine de Mr. de Spanheim, premier Professeur en l'Université de Leide* in 12. On en a donné en 1720. une nouvelle Edition augmentée, imprimée à la Haye, en 2. voll. in 12. Mr. Lenfant, occupé alors à des Ouvrages plus importans, pria Mr. des Vignoles, son ami, de relire cette Histoire, & c'est à lui que le public est redevable des augmentations qui se trouvent dans cette nouvelle Edition.

(4) L'Ouvrage de Mr. Burnet, intitulé, *Telluris Theoria sacra, Orbis nostri originem & mutationes generales, quas jam subit aut olim subiturus est, complectens*, contient quatre Livres, dont les deux premiers, publiez en 1681, traitent *de Diluvio & Paradiso*; & les deux derniers, imprimez en 1689. *de Conflagratione Mundi & futuro Rerum statu.*

(5) Plusieurs personnes ayant désaprouvé le Livre de Mr. Burnet, intitulé, *Archæologiæ philosophicæ: sive Doctrina antiqua de rerum Originibus*: il publia une Lettre Apo-

LETTRES CXLII. A Mr. SILVESTRE. & CLIII, A Mr. L'ABBE' NICAISE.

mais c'est en Anglois, & vous pouvez voir dans le *Journal de Leipsick* le Sommaire de la plupart de ces ouvrages. Il y a aussi un Edition en Anglois de la *Théoria*, beaucoup plus ample que la Latine.

Aiez la bonté d'assûrer de mes très-humbles services Mr. DE JULIEN, & Mr. DE LARREY. On m'a dit que Mr. TEISSIER est à présent à Berlin. Sans avoir l'honneur d'être connu de lui d'une maniere différente de celle d'avoir été cité obligeamment dans ses *Additions* aux *Eloges* de Mr. de Thou, je prends la liberté de vous supplier de lui témoigner la joie que j'ai de son nouvel établissement, qui me facilitera les moïens de le consulter quelquefois, s'il le veut bien souffrir. Je suis, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CXLIII.

A

Mr. L'ABBE' NICAISE,

à Dijon.

A Rotterdam, le 27. d'Avril 1693.

LETTRE CXLIII. A Mr. L'ABBE' NICAISE.

JE vous suis le plus obligé du monde, Monsieur, de la bonté que vous avez euë de me communiquer les belles, doctes, curieuses, & judicieuses Remarques de Mr. DE LA MONNOIE. Je suis ravi de le connoître par cet endroit-là. Je le connoissois sur le pied d'un excellent Poëte, couronné de Lauriers & des Prix de l'Académie; mais je ne savois pas qu'il aimât avec autant de passion qu'il fait, les Recherches à quoi je m'attache, & je m'estime très-heureux d'être du goût d'un homme de son mérite & de sa réputation. Cela m'encourage plus, que le jugement de plusieurs autres ne me décourage : je veux parler de ces gens, qui traitent de vains & de puérils amusemens la peine que l'on se donne, pour savoir si un tel fait est vrai ou non, quand il ne s'agit que de la Vie des Hommes Illustres ou de leurs Ouvrages.

Je vous supplie très-humblement de le remercier de ma part, Monsieur, de la peine qu'il a prise, & du profit que je tirerai de ses Remarques. Je voudrois bien qu'il voulût avoir la patience de me marquer ce qui regarde le Stile; car encore que je sois résolu à négliger l'Elocution, un *Dictionnaire*, comme le mien, n'étant pas un Livre où l'on doive aller apprendre les régularitez de Mrs. de l'Académie Françoise, il ne me sera pas néanmoins inutile de savoir le jugement d'une personne aussi éclairée que l'est votre Ami.

Je croi qu'il ne sera pas fâché que je vous dise, que la *Citation* d'ALCIAT, qu'il a crû fausse dans la page 31. est toute telle qu'elle doit être, en suivant l'Edition dont je me suis servi (1). C'est celle de Padouë *in* 4. 1661, où l'on voit tous les *Commentaires* de CLAUDE MINOS, de FRANCICUS SANCTIUS *Brocensis*, & de PIGNORIUS. Le passage, que j'ai cité, est dans l'*Embleme* CXXXVI. dans cette Edition.

Quant au Passage de PINE'DO (2), j'avois eu d'abord la même pensée que Mr. DE LA MONNOIE, qu'il falloit *morem gerere*, & non pas *odorem gerere*, mais je revins bientôt de cette erreur. Il est certain que l'Auteur a dit *odorem gerere*. Son sens est, *qu'il n'est pas de ceux qui mettent dans leur poche du Musc, ou quelque autre odeur, afin de faire plaisir à ceux avec qui ils se rencontrent, & nullement pour se faire plaisir à eux-mêmes; mais de ceux qui se musquent pour leur propre satisfaction.*

Les *Mémoires de* BRANTOME ne sont point uniformes dans toutes les Editions, à l'égard des noms propres. Celle dont je me suis servi, nomme JACOSSIE, MARIE TOUCHET.

J'ai quelque peine à croire qu'il y ait des Editions de CŒLIUS RHODIGINUS antérieures à celle de 1517; car il dédia son ouvrage à JEAN GRÔLIER, Intendant, (c'est ainsi que je voudrois traduire *Primarium Quæstorem*, pour FRANÇOIS I, dans le Duché de Milan. Or FRANÇOIS I ne fut maître de ce Païs qu'en 1516, sur la fin; & CŒLIUS parle à GRÔLIER comme à un homme si estimé en Italie, que les plus Doctes se hâtoient de s'insinuer dans ses

Apologétique : *Ad virum clarissimum A. B. circa nuper editum de Archæologiis philosophicis Libellum, Authoris Epistola.* C'est une feuille volante de 8 pages in 4. Après sa mort, arrivée le 8. d'Octobre 1715. on trouva parmi ses papiers une seconde *Lettre*, beaucoup plus étenduë, sur le même sujet, qu'il n'avoit pas jugé à propos de rendre publique. Il a aussi laissé deux ouvrages importans. L'un est intitulé, *De Fide & Officiis Christianorum*, & l'autre, *De Statu Mortuorum & Resurgentium.* Ces ouvrages ne sont pas *publici saporis*: & c'est apparemment la raison pourquoi l'Auteur les avoit tenus renfermez dans son Cabinet. Cependant il les avoit fait imprimer plus d'une fois pour son propre usage, & afin de les revoir & corriger plus commodément. Mais il n'en faisoit tirer qu'un seul exemplaire à chaque impression. Son Exécuteur testamentaire a consenti que deux personenes curieuses les fissent réimprimer à leurs dépens; & elles en ont fait tirer un petit nombre d'exemplaires qu'elles ont distribuez à leurs Amis, sous condition qu'ils ne permettroient pas qu'on les transcrivit, ni qu'on les rendit publics par l'impression, Ce sont deux *in quarto*, de gros caractere; dont le premier a 223 pages, & l'autre 327. On a ajoûté à celui-ci, les deux Lettres apologétiques dont je viens de parler. Elles font en tout 58. pages. Mais toutes les précautions qu'on avoit prises pour empêcher que ces deux Ouvrages ne fussent rendus publics, ont été inutiles. On les a réimprimez furtivement in 8; ce qui a obligé l'Exécuteur testamentaire de Mr. Burnet à les donner au public avec quelques additions, in 8. Le premier de ces Ouvrages à été traduit en François, sous ce titre: *Traité de la Foy & des Devoirs des Chrétiens*, & imprimé à Amsterdam en 1729. in 12. & le second a été réimprimé à Rotterdam, en Latin.

(1) Voyez les *Fragmens du Dictionnaire critique*, à l'Article d'ACHILLE, pag. 31.

(2) *Ibid.* à l'Article ACHILLEA., pag. 39.

ses bonnes graces. Cela sembleroit supposer quelque sorte de séjour dans le Milanez. Néanmoins, il ne seroit pas impossible, qu'au commencement de l'an 1516, l'ouvrage de RHODIGINUS lui eût été dédié avec le compliment dont je parle. Mais n'est-il pas bien difficile de faire plusieurs Editions d'un assez gros Livre dans un an en divers lieux, ou même dans moins d'un an? Car une Edition achevée vers le mois de Septembre 1516, est marquée presque toûjours 1517.

La difficulté que Mr. DE LA MONNOIE trouve insurmontable, & qui consiste en ce que SCALIGER, dans une Lettre dattée du 31. *Janvier 1535*, fait mention d'une troisiéme *Harangue*, ce qui suppose que la seconde étoit déjà faite; la seconde, dis-je, à laquelle il ne travailla qu'après avoir reçu une Lettre dattée du 18. *Mars 1535*, se peut aisément lever, en supposant qu'en ce tems-là l'année ne commençoit qu'au mois de *Mars*; ainsi, le 31. *Janvier 1535*. est postérieur de plus de dix mois au 18. *Mars 1535*.

Je voudrois bien avoir rencontré en ce Païs l'Ecrit de JEAN HEROLD, & celui qu'il réfute; mais on n'a point ici ces sortes de Livres; ou plutôt, les Bibliotheques sont ici choses récluses. Les gens n'aiment point à prêter leurs Livres; je ne trouve presque jamais à emprunter ce qui me donneroit le plus de lumieres.

La découverte, faite par la comparaison des Vignetes, serviroit à justifier ce que l'*Oraison funebre de* SIMON GOULART a débité touchant THOMAS GUARIN, Imprimeur du *Junius Brutus*. Mais quand même ce THOMAS GUARIN seroit le véritable Imprimeur, ce que j'ai dit seroit toûjours vrai; savoir, qu'on auroit mis faussement, à la tête du Livre, *Edimbourg* pour le lieu de l'Impression, ce THOMAS GUARIN n'étant point un Libraire d'Edimbourg. Je crois pouvoir déterrer que ce Livre ne fut point antidaté, & qu'il fut imprimé en 1579, comme le Titre le porte; ce qui renverseroit la narration de SIMON GOULART (3).

Je serois fort obligé à Mr. DE LA MONNOIE, s'il avoit la bonté de me marquer en quel Livre PAUL JOVE a parlé de la Bâtardise d'ERASME.

LETTRE CXLIII. à Mr. L'ABBE' NICAISE, & CXLIV. à Mr. MINUTOLI.

LETTRE CXLIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 29. de Juin 1693.

CXLIV. à Mr. MINUTOLI.

IL ne s'est gueres imprimé rien ici depuis ma derniere Lettre, mon très-cher Monsieur. Nous avons une *Vie*, ou plutôt une Histoire Romanesque, *du P.* DE LA CHAISE (1). Vous jugez bien qu'on dit de lui tous les sept péchez mortels, à commencer par la Luxure. Mais on a oublié d'y joindre une chose, que le Docteur BURNET n'oublia point dans l'*Histoire de la Réformation Britannique*; c'est de mettre, à la fin de l'ouvrage, les preuves, & les pieces justificatives. Le *Journal* d'HENRI III, avec les Pieces, qui ont coûtume de l'accompagner, a été réimprimé depuis peu à Amsterdam en un volume in 12. On y a joint des Notes curieuses sur la *Confession Catholique de.* SANCI, qui éclaircissent divers endroits obscurs, & font conoître plus en détail les personnages (2).

J'ai lû depuis peu deux Ecrits contre Mr. BAILLET. L'un regarde ses *Jugemens des Savans*; l'autre, sa *Vie de Mr.* DES-CARTES. Il est aisé de connoître que cela vient des Jésuïtes, fachez contre lui au dernier point de ce qu'il a témoigné quelque partialité pour le Port-Royal, & qu'il a parlé peu obligeamment de quelques-uns de leurs Auteurs. On le tourne cruellement en ridicule sur sa *Vie de* DES-CARTES. L'autre Ecrit contre lui n'est ni si vif, ni si agréablement tourné (3).

Une autre Lecture, qui m'a bien réjouï, c'est celle des *Ménagiana*. J'y ai trouvé mille bons-mots & mille bons contes; de la bagatelle aussi; marchandise mêlée, par conséquent.

Je voudrois avoir les deux *Vies*, qui ont paru presque en même tems *du Cardinal* XIMENEZ; l'une, par Mr. FLÉCHIER, Evêque de Nîmes; l'autre, par Mr. DE MARSOLIER, Chanoine d'Usez, natif de Paris. Les actions d'un si grand homme, expliquées par de telles plumes, ne peuvent que divertir & instruire en même tems. Je travaillois la semaine passée à l'Article de notre bon Flamand ADRIEN VI. Ces deux Vies m'auroient été fort necessaires; car

(3) *Fragmens*, &c. à L'Article BRUTUS (*Etienne Junius*) §. XI. pag. 101. *& suiv.* Mr. Bayle a redonné cet Article à la fin de son *Dictionnaire*, sous le titre de *Dissertation concernant le Livre d'Etienne Junius Brutus imprimé l'an 1579*. Voyez le §. VIII. de cette Dissertation.

(1) Voyez le *Journal de Hambourg* du 24. Decembre 1694, Art. III. pag. 268.

(2) Les Remarques sur le *Journal du Regne de Henri III*, & sur la *Confession Catholique du Sieur de Sancy*, sont de Mr. le Duchat.

(3) Ces deux Ecrits contre Mr. Baillet sont intitulez, *Réflexions sur les Jugemens des Savans; envoyées à l'Auteur par un Académicien*. A la Haye chez Arnoul Leers Imprimeur, 1691, in 12: & *Réflexions d'un Académicien sur la Vie de M. Des-Cartes, envoyées à un de ses Amis en Hollande*. A la Haye chez Arnoul Leers, Imprimeur, 1691. Ils sont imprimez à Rouen. Mr. Baillet croyoit que le Pere Bouhours étoit l'Auteur des *Réflexions* sur sa *Vie de Des Cartes*. Le Pere le Long dans sa *Bibliotheque Historique de la France* No. 1790, dit qu'on attribuoit cette Critique à Mr. l'Abbé Gallois. Enfin, on a donné ces Ouvrages au Pere le Tellier. Mais ils sont certainement du Pere Boschet, Jésuite, mort à la Fléche en 1703, âgé de 65. ans. Il publia en 1697. *Le parfait Missionnaire, ou la Vie du R. P. Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus, Missionnaire en Bretagne.* Paris 1697, in 12. Les deux Pieces dont on vient de parler, ont été insérées dans l'édition d'Amsterdam des *Jugemens des Savans* de Mr. Baillet, Tom. VII. de l'Edition in quarto.

LETT. CXLIV. A Mr. MINUTOLI, & CXLV. A Mr. CONSTANT.

car vous savez qu'il eut une délicate concurrence avec ce Cardinal, pour la Régence de l'Espagne, & qu'il y eut du dessous.

Un de mes Amis, Professeur aux Belles Lettres à Maestricht; (c'est Mr. DU RONDEL) vient de publier un Livre tout plein d'Erudition curieuse, *de Vita & Moribus* EPICURI. Il y soûtient un grand Paradoxe : savoir, qu'EPICURE reconnoissoit la Providence, & vous ne sauriez croire combien il a tourné ses preuves d'une maniere capable de faire impression (4).

Le *Sorberiana* est encore une de mes lectures fraiches. J'y ai trouvé notre Mr. MÉNAGE fort mal traité. Il parle de PRIOLO, qui a fait une *Histoire des Guerres Civiles de Paris*, en Latin fort affecté, & il dit qu'il se maria à Geneve avec une Demoiselle de la Famille MICHAELI. Je pense qu'il a raison, & qu'il auroit pû ajoûter qu'il mourut à l'Hôpital de Lyon (5); car je crois vous l'avoir ouï dire. Je vous supplie très-humblement de m'apprendre tout ce que vous saurez de ce personnage, sans oublier, je vous prie, la petite Piece de BALZAC (6).

On va commencer l'Impression de mon *Dictionnaire*. Je la hâterai le plus que je pourrai. J'avois permis à Mr. LEERS de différer jusqu'à ce que l'*Histoire de l'Edit de Nantes* fût achevée; mais, à présent, que les deux premieres parties, qui s'étendent jusques à la mort de LOUÏS XIII, sont en vente, je ne le laisserai plus reculer. Mr. BENOIT, ci-devant Ministre d'Alençon, & à present de Delf, est l'Auteur de cette Histoire. Elle est délicatement écrite; & je croi que cet ouvrage plaira (7). Je passe aux nouvelles de guere.

Nous avons senti ici incomparablement plus de joie de ce que le Prince LOUÏS DE BADE a si bien sauvé Heilbron, que de chagrin de la perte d'Heidelberg. On avoit apprèhendé les suites de la prompte Reddition de cette place. On disoit que le Maréchal DE LORGE avoit cinquante mille hommes, & que le Prince LOUÏS DE BADE n'en avoit pas la moitié autant. L'épouvante étoit à Francfort, & à Maience. Ainsi on avoit été plus faché de la prise d'Heidelberg, à cause qu'on craignoit cent fois pis que tout cela, qu'à cause de cette prise même. Jugez du plaisir que l'on a eu, en voiant que ces cinquante mille hommes du Maréchal DE LORGE n'ont fait depuis ce tems-là, pour tout exploit, qui ait du moins paru dans vos nouvelles, que déserter & se faire tuer au bord du Necker, & prendre Prisonniers en très-grand nombre. Cette joie, quoique grande, n'est rien en comparaison de celle que nous avons euë par le retour inopiné du Roi de France à Versailles. On ne doutoit point qu'il n'entreprît quelque chose de considérable; & lors qu'on s'attendoit à voir éclater quelque grand dessein, on vit que tout se réduisoit à s'en retourner à petites journées au prémier gîte. Je vous laisse à deviner les huées & les insultes de nos *Lardonnistes*, & de nos Ecrivains Hebdomadaires.

Il est certain, que jusques ici, les François n'ont rien fait dans le Païs-bas, qui ne sente ces Musiciens qui ont détonné, & qui ne savent plus retrouver le ton. Le détachement de Monsieur le Dauphin a perdu un tems précieux. On ne sait encore s'il doit passer la Moselle, ou repasser la Meuse; cependant notre Armée est campée fort à l'avantage auprès de Louvain, & ne craint point qu'on l'insulte, ou qu'à sa barbe on ose s'engager à nulle entreprise. On attend avec impatience les opérations de la Mer. Les François ont eu une pensée, qui a eu quelque chose de grand, c'est de ruïner Cadix; mais leur étoile n'est pas de bonne humeur cette Année. On diroit qu'elle boude, ou qu'elle a des distractions, & on est persuadé ici que Mr. DE TOURVILLE, & Mr. D'ESTRÉES, feront devant Cadix, ce que le dernier a fait devant Naples. La Décente & l'Invasion de la Martinique par les Anglois, a été une de nos prospéritez de ce mois-ci.

Adieu, mon très-cher Monsieur; je vous souhaite une parfaite santé, & suis de toute mon ame, Votre, &c.

LETTRE CXLV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 29. de Juin 1693.

LETT. CXLV. A M. CONSTANT.

J'Ai reçu, mon très-cher Monsieur, avec le plus grand plaisir & la plus grande reconnoissance du monde, vos belles & excellentes *Dissertations* (1). Mr. DE LA RIVIERE, Neveu de Mr. CHAUVIN, m'envoia le premier exemplaire; & quelque tems après, Mr. LOUBIER d'Usez me remit en main les autres. J'en envoiai un tout aussi-tôt à Mr. BASNAGE, afin que Mr. DE BEAUVAL en parle dans son Journal; & un autre à Mr BERNARD,

(4) Voyez dans le *Dictionnire Critique* l'Article d'EPICURE, Rem. K.

(5) Cela ne s'est pas trouvé véritable. Voyez dans la seconde édition du *Dictionnaire Critique* l'Article de PRIOLO, corrigé & augmenté sur un Mémoire qu'on avoit communiqué à Mr. Bayle.

(6) Voyez ci-après, la Lettre à Mr. Minutoli du 21. de Septembre 1693. Note (2).

(7) Cet ouvrage est intitulé : *Histoire de l'Edit de Nantes, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en France avant & après sa publication, à l'occasion de la diversité des Religions & principalement les contraventions, inéxecutions, chicanes, artifices, violences, & autres injustices que les Réformez se plaignent d'y avoir souffertes, jusques à l'Edit de Révocation, en Octobre 1685, avec ce qui a suivi ce nouvel Edit jusqu'à présent.* Delft (Rotterdam) in 4. 5. Voll. Les deux premiers Volumes parurent en 1693, & les trois derniers en 1695.

(1) *Dissertationes de Uxore Lothi, Rubo Mosis, & Serpente aeneo.* 1693, in 4.

NARD, Ministre du Dauphiné, afin qu'il en parle dans sa Bibliotheque Universelle.

J'ai lû ces trois Dissertations avec un extrême plaisir. La belle Latinité, & les belles Humanitez qui en rehaussent les remarques Théologiques & Morales, ont été un charme pour moi d'autant plus grand qu'il renouvelloit en moi les idées de cet esprit que j'ai autrefois ouï, & en chaire & en conversation avec tant d'utilité & d'agrément. *Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat*, me disois-je à moi-même en lisant vos dernieres Harangues, & me souvenant du tems jadis. La différence qu'il y avoit, c'est, mon cher Monsieur, que vous avez acquis encore plus de forces dans le glorieux exercice de votre Profession, à l'exemple du Soleil dont la chaleur s'augmente, non seulement depuis neuf heures jusques à midi, mais aussi jusques à quatre & à cinq heures, & à ce que vous appellez si agréablement *limen Senectutis*.

J'ai encore reçu depuis une de vos Lettres: & comment m'excuserai-je de ne vous avoir pas témoigné plûtôt, combien je suis sensible à tant de glorieuses marques de votre amitié? J'ai besoin de toute votre bonté pour en obtenir le pardon. Je veux vous avoir cette obligation si pure & si entiere, que je n'alléguerai pas pour ma justification les embarras où j'ai été depuis trois ou quatre mois, à cause des machinations de mon Accusateur (2), qui aiant intéressé le Consistoire Flamand dans sa querelle contre moi, a obtenu que cette Compagnie feroit examiner mon Livre *des Cometes*, & iroit dénoncer aux Bourguemêtres, que ce Livre est plein de *Propositions dangereuses & impies*; ensorte qu'il n'est nullement de leur devoir de donner pension à un Professeur qui a de tels sentimens. Voilà le biais dont il se sert, débouté par la nullité & la témérité de ses autres accusations. Il a fallu que j'aie fait des Visites, afin d'éclaircir les gens sur les prétenduës Hérésies de ce Livre: & ici, on ne fait pas en quinze jours ce que l'on feroit ailleurs dans une après-dinée.

Nos Académies sont ici dans une division fort grande sur le Coccéïanisme, & sur le Voetianisme. Ce dernier parti est le triomphant à Leyde, & l'on y a tant de soin d'empêcher qu'il ne perde rien de son avantage, que toute place vacante est toûjours un morceau réservé pour quelqu'un qui s'est distingué par son opposition & par son antipathie au Coccéïanisme. Ce sont là ses preuves de Noblesse, & ses Lettres de recommandation. A Franeker, c'est tout le contraire; le Voetianisme y a le dessous, & le parti dominant veille sur les moiens d'empêcher qu'il ne s'y glisse; desorte que pendant que cet Esprit durera, on ne verra point de Vocations addressées à des Théologiens étrangers. On craindroit qu'ils ne fussent pas assez nourris dans l'esprit de Faction dont on a besoin; & il est sûr qu'hors ce Païs-ci, on ne sait guere ce que c'est que *Coccéïanisme* & *Voetianisme*.

Mr BASNAGE vous fait ses recommandations très-humbles. On a tâché de l'accorder avec le Prophete; mais, jusqu'ici, tout a été inutile. Il a à faire avec le plus emporté & le plus acharné Persécuteur qui soit au monde, & qui se sert des voies les plus obliques & les plus traitresses, pour perdre ses ennemis. Comme M. DE LA GRANGE prêche ici pour le Prophete, & qu'il est à ses gages, nous n'avons pas grand commerce ensemble. Cela se réduit à de grands coups de chapeau, quand on se rencontre. Je saluë de tout mon cœur Mademoiselle CONSTANT, & toute votre famille. Mon *Dictionnaire* ne commencera à être imprimé que dans un mois. Je commence à craindre qu'il n'y faille deux volumes *in folio*.

Je prie Mr. MINUTOLI, notre bon & excellent Ami, de vous faire part de ce que je lui communique de Nouvelles, qui n'est pas grand' chose. Voilà enfin les Loüables Cantons Protestans confédérez avec la cause commune, & donnant des Troupes à cet Etat. Ces nouvelles de nos Gazettes leur font donner ici mille & mille bénédictions. Je suis, &c.

LETTRE CXLVI.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 17. de Juillet 1693.

JE suis fâché, mon cher Monsieur, de n'avoir pas gardé une copie des Mémoires que Mr. GROULART eut la bonté de me communiquer; mais vous aviez pris la peine, de m'envoyer une copie si bien écrite, retenant par devers vous l'original de Mr. GROULART, que j'envoyai à Paris votre écriture. J'en suis bien fâché, & pour plus d'une raison, premierement & principalement à cause que je ne puis satisfaire le désir qu'à votre illustre Patron de revoir cela: secondement parce que cette édition de Paris à laquelle tant de gens travailloient, disoit-on, & où se devoit aussi fournir ma petite pite, est demeurée là; car je ne vois pas qu'elle soit encore commencée; & depuis que j'ai formé moi-même un dessein, j'ai fait savoir au Sieur THIERRI qu'il ne comptât plus sur moi. Il y a peut-être trois mois qu'il me fit prier de lui envoier ce que j'avois de prêt pour lui, disant qu'enfin il alloit songer tout de bon à sa nouvelle édition de MORERI. Je lui envoiai quelques morceaux de papier contenant la correction de quelques menuës fautes, & je lui dis que j'en avois encore quelques autres morceaux que je lui envoierois,

(2) Mr. Jurieu.

Lettre CXLVI. à Mr. du Rondel, & CXLVII. à M. d'Artis.

rois, mais que depuis quelque temps je travaillois à un (*) Dictionnaire d'une autre nature qui m'occupoit tout entier. On vous a dit vrai en vous disant que l'on réimprime Moreri en ce pays. Ainsi Monsieur Groulart a une belle occasion de communiquer ses Mémoires touchant la ville de Maestricht. Je voudrois de tout mon cœur, afin de lui épargner la peine de les dresser de nouveau, avoir gardé la copie que vous eutes la bonté d'en faire en beaux caractères très-lisibles, & si beaux que cela m'empêcha de les copier; car je croiois qu'on ne pourroit rien faire de plus à propos, que de mettre entre les mains des Imprimeurs votre écriture, & j'espérois alors qu'on verroit bientôt imprimé ce que j'envoiois de manuscrit au Sieur Thierry. Mais puisqu'il a été si lent, il mérite d'en être puni par l'envoi que Mr. Groulart fera des mêmes Mémoires à ceux qui contrefont en ce Pays & qui corrigent Moreri. Pour moi, j'avouë que je parlerai de quelques Villes & nommément de Maestricht; mais cela ne doit pas empêcher qu'on ne fasse insérer lesdits Mémoires dans l'édition de Moreri qui se fait actuellement, vû qu'elle sera beaucoup plûtôt achevée que celle de mon Dictionnaire Critique. J'assûre Mr. Groulart de mes très-humbles respects,

J'enverrai comme un don de l'Auteur un Exemplaire de l'Epicure au Prosélyte avec vos complimens.

Nous allons voir au premier jour la vie de Mr. du Bosc avec quelques Lettres, Dissertations & Mémoires. C'est Mr. le Gendre, son gendre, qui a composé cette vie, & rangé ces Mémoires (A).

Si vous avez des nouvelles de Mr. de Marsilli, je vous prie de m'en faire part. Je suis toûjours plein d'estime & d'amitié pour sa personne.

Je suis, mon cher Monsieur, &c.

LETTRE CXLVII.

A

Mr. D'ARTIS,

à Amsterdam,

A Rotterdam le 8. *d'Août* 1693.

Lettre CXLVII. à Mr. d'Artis.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de l'honneur que vous m'avez fait de me communiquer le Plan de votre *Journal* (1). Je puis vous dire avec toute sorte de sincérité, qu'il me semble que vous n'ayez rien oublié de tout ce qui se pouvoit renfermer dans un ouvrage de cette nature. J'ai bien rêvé pour trouver quelque chose que l'on y peut ajoûter, & rien ne m'est venu dans l'esprit.

Je continuë à croire que les deux Auteurs des Journaux de Livres (2) ne seront point aises de votre dessein, parce qu'ils se font un plaisir, non seulement d'apprendre ce qui est contenu dans les Livres imprimez, mais aussi quels sont les Livres qu'on verra bien-tôt. Or si vous apprenez tous les quinze, ou huit jours, ce qui s'imprime, ou ce qu'un Auteur prépare, ils n'auront plus la joie d'être les premiers porteurs des nouvelles de cette espece; & il est même vrai qu'ils ne surprendront pas si agréablement leurs Lecteurs, lorsqu'au bout de trois mois ils traiteront d'un Livre, dont le dessein général leur aura été représenté dans votre *Journal*. Voilà, Monsieur, ce que je pense sur le premier Article. Je vous le dis naïvement, étant persuadé que vous ne souhaitez pas que je vous dise ce que je ne pense point.

Le second Article, qui regarde le Commerce, n'intéresse aucunement ces deux Messieurs, & sans doute agréera beaucoup en ce païs-ci, & par tout où le Commerce fleurira. J'attends avec impatience comment vous exécuterez ce point; je veux dire, de quelle nature seront les nouvelles dont vous ferez part à ce sujet. Si par exemple, vous parlerez des nouvelles Taxes qui seront créées sur les Entrées ou Sorties des Marchandises ici, ou là, des nouveaux Ports qui se bâtiront, des nouvelles Immunitez pour attirer les Marchands, comme ce qui se fait à présent à Civita Vecchia par les soins du Pape.

Le troisiéme Article, qui est des Monumens anciens & modernes, ne peut intéresser les Journalistes des Savans que par rapport aux anciens, dont ils parlent, quand il s'en découvre quelqu'un. Pour les modernes, vous vous trouverez en concurrence avec le *Mercure Historique*, qui vient de nous donner la description du Feu de joie de la Greve, donné par l'Hôtel de Ville de Paris le dernier jour de S. Jean. Vous ferez donc à qui aura le premier dé. Mais après tout, Monsieur, vous aurez une infinité de choses qui vous seront propres; car je ne remarque point que nos Ecrivains périodiques parlent des statuës, tableaux, &c. dont vous avez dessein de parler. Et de plus comme on trouvera dans votre *Journal* mille choses, qui ne seront pas dans les autres, chacun voudra l'avoir, quoiqu'en certains points il puisse concourir avec les autres.

J'at-

(*) A son Dictionnaire Historique & Critique.

(A) Voyez ci-dessous la fin de la Lettre 151. à Mr. Minutoli du 14. de Septembre 1693.

(1) Ce Journal parut au mois de Septembre 1693. M. d'Artis le publioit en feuille volante, sous le titre de *Journal d'Amsterdam*, & en donnoit une feuille chaque semaine. Après quelque interruption, il le reprit au mois de Février 1694, & étant allé demeurer à Hambourg, il le continua sous le titre de *Journal de Hambourg, contenant divers Mémoires curieux & utiles sur toute sorte de sujets*. La premiere Feuille, ou le premier *Journal*, est du 3. de Septembre 1694; & le dernier du 27. d'Avril 1696. Mais il y a quelques vuides. Tout cela fait IV. volumes, imprimez à Hambourg, in 8.

(2) La *Bibliothéque Universelle*, que Mr. Bernard continuoit encore; & l'*Histoire des Ouvrages des Savans*.

J'attends avec une impatience extrême vos premieres feüilles, & je suis sûr que vous exécuterez la chose avec la même justesse & le même bonheur que vous l'avez projettée. Je suis fâché de n'avoir en main, pour le présent, aucune chose qui puisse être à votre usage. Mon *Dictionnaire* m'occupe si fort la tête, chaque jour, à rectifier de nouveaux Articles Historiques, tantôt sur des gens de Lettre, tantôt sur des gens du monde, que je ne puis avoir aucune attention presque au tems présent.

Au reste, les Libraires sont, comme vous savez, gens ombrageux; de sorte que celui dont vous me parlez n'est nullement homme à vous fournir rien; attendu que tout ce qu'il pourroit avoir, soit pour les desseins des Auteurs, soit pour les Cartes, Monumens & autres curiositez, il le voudroit pour son Journal. Joint qu'il y en a qui voudroient être les seuls avertis des nouvelles Cartes gravées, afin d'être les seules qui en mandassent. Ce motif pourra quelque fois vous faire trouver ces Messieurs moins communicatifs que vous ne voudriez. Si en mon particulier j'ai à droiture quelque chose qui vous puisse servir, elle sera entierement à votre service, & je me ferai un devoir essentiel de contribuer à l'avancement d'un ouvrage si utile aux Curieux, si bien conçu & qui sera si bien executé. Je suis &c.

LETTRE CXLVIII.

A

Mr. LE DUCHAT.

à Mets.

A Rotterdam, le 7. de Septembre 1693.

AUcune affaire n'auroit été capable de me faire differer si long-tems à vous écrire, Monsieur, si un accident imprévû n'avoit égaré parmi plusieurs autres papiers, la belle & curieuse Lettre dont vous m'avez honoré. Elle est aussi accomplie qu'une Lettre le puisse être; mais comme *nihil est ab omni parte beatum*, il y a un défaut bien notable. C'est que vous m'y donnez des éloges que je ne mérite point, & que je vous restituë avec toute sorte de justice. C'est à vous qu'ils sont dus; c'est ainsi que doivent parler de vous ceux qui ont l'honneur de vous écrire

Je n'oserois accepter, Monsieur, ce que vous m'offrez si obligeamment; je veux dire, quantité de vieux Livres curieux & bien choisis, dont vous avez fait provision pendant votre séjour de Paris. Si j'avois jamais le bien de vous voir, ou de savoir que vous eussiez choisi votre retraite dans ce Païs, je prendrois la liberté de vous en demander tantôt l'un tantôt l'autre; mais ils sont en trop bonnes mains, pour ne devoir pas y demeurer. Il m'en manque un si grand nombre, que ce seroit un opera, que d'en vouloir dresser un Mémoire.

Je vous suis très-obligé de ce que vous m'indiquez touchant la famille du Cardinal DE PELLEVÉ; car encore que Mr. LE LABOUREUR se soit étendu là-dessus, il est avantageux de savoir, comme vous me l'apprenez, Monsieur, que d'autres Livres antérieurs en parlent.

Je tâcherai de chercher & de trouver, s'il m'est possible, quelque éclaircissement aux difficultez que vous me faites l'honneur de m'indiquer, soit pour le *Confession de* SANCI, soit pour le *Catholicon*. Je n'espere pas d'y réüssir; car puisque cela vous arrête, vous qui êtes infiniment plus versé que moi dans toutes ces choses, que puis-je me promettre? Mais j'y songerai; & j'atens avec impatience que le Sieur DES-BORDES imprime votre *Catholicon*, où j'apprendrai mille choses curieuses comme j'ai fait dans les remarques sur SANCI (1).

Je suis persuadé que JEAN PAUL BAILLON avoit eu commerce avec sa sœur, & en avoit eu un fils, sans avoir jamais songé à l'épouser; & j'ai lû dans les Notes marginales de mon GUICCIARDIN, (c'est l'Imprimé à Venise in 4. en 1640), qu'une des raisons, pourquoi le Pape LEON X. fit décapiter cet homme, fut l'Inceste avec sa sœur. GUICCIARDIN en parlant de ce supplice, ne touche point cette cause, parmi plusieurs autres; mais il dit qu'il se reconnut coupable dans sa prison de plusieurs plaisirs illicites, *Piaceri nefandi*. L'Italien dit plus que mon *illicites*. C'est vers la fin du Livre XVII, que GUICCIARDIN parle de cela.

C'est un fait assez douteux, que PIERRE DU MOULIN ait écrit l'*Anti-Coton* (2). Mais l'Auteur, quel qu'il soit, avoit grand tort de ne pas savoir que BOUCHER avoit fait le Livre *De*

(1) Mr. le Duchat nous a donné des Remarques sur l'Ouvrage intitulé, *Satyre Ménipée de la Vertu du Catholicon d'Espagne*, &c.

(2) Le Parricide commis en la personne d'Henri IV. le 12. de Mai 1610, ayant été attribué à la Doctrine des Jesuites touchant l'Autorité & la Personne des Rois; le pere Coton publia un Ecrit apologétique, sous le titre de *Lettre déclaratoire de la Doctrine des peres Jesuites conforme aux Décrets du Concile de Trente*. On y répondit par un autre Ecrit, intitulé, *Anticoton, ou Réfutation de la Lettre déclaratoire du pere Coton; Livre, où il est prouvé que les Jésuites sont coulpables & autheurs du parricide exécrable commis en la personne du Roy très-Chretien Henri IV. d'heureuse mémoire*. Plusieurs Ecrivains ont donné cet ouvrage au fameux Ministre, Pierre du Moulin; entr'autres, l'Auteur de sa *Vie*, inserée dans le Recueil de Mr. Bates, imprimé à Londres, en 1681, *Vita selectorum aliquot virorum, qui doctrina, dignitate, aut pietate claruerunt*: Mr. Ancillon, dans son *Mélange critique de Littérature*, à l'Article DIODATI, Tom. II. pag. 238. &c. Cependant, Mr Bayle croyoit que c'étoit la production d'un *Ecrivain Catholique*; & le pere d'Orléans en parle sur ce pié-là, dans sa *Vie* du pere Coton. Voyez le Traité de Mr. Baillet *des Satires personnelles qui portent le titre d'*ANTI à l'Article de l'*Anti-Coton*.

LETTRE CXLVIII. A Mr. LE DUCHAT, & CXLIX. A Mr. MINUTOLI.

De justa Henrici III Abdicatione; car GUILLAUME BARCLAI, qui dédia en 1600. son Livre contre les *Monarchomaques* à HENRI IV, le réfute en citant BOUCHER, & remarquant qu'il s'en étoit dit l'Auteur, & s'étoit vanté que le Livre étoit commencé d'imprimer dès-avant la mort d'HENRI III (3).

Messieurs HALEWYN, dont le Cadet a été condamné à une prison perpétuelle, ne sont que d'une famille bourgeoise de Dort; mais la personne, dont vous me parlez, venoit d'une très-ancienne famille de Picardie, dont les biens fondirent dans celle d'un Maréchal DE SCHOMBERG (sous Loüis XIII,) qui porta quelque tems le titre de Duc d'HALEWIN. Je suis avec toute sorte d'estime Monsieur, votre, &c.

LETTRE CXLIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam le 14. Septembre 1693.

LETTRE CXLIX. A Mr. MINUTOLI.

SI j'avois sû plûtôt, mon très-cher Monsieur la perte que vous avez faite à la bataille de Neer-Winden, j'aurois déjà mêlé mes larmes avec les vôtres, & je vous eusse témoigné par une Lettre combien je ressens ce funeste coup, qui vous a privé d'un fils digne de vous, & qui étoit en état de vous causer beaucoup de joie. Fasse le Ciel, que je ne sois jamais appellé à vous faire un second Compliment de Condoléance! Dieu veuille vous conserver précieusement tout ce qui vous reste de cher, & adoucir par ses consolations toutes-puissantes l'amertume de cette affliction. Si ce pouvoit être pour vous un sujet de consolation, que d'avoir beaucoup de semblables, vous ne seriez gueres affligé, mon cher Monsieur, car la même journée, digne d'être à jamais marquée de sang dans les Almanachs de France, a plongé en ce Païs-là une infinité de familles dans le deuil. Je dis *en ce Pays-là*; car en celui-ci la perte a été beaucoup moins que médiocre. Selon les principes de la Guerre, l'honneur est demeuré à nos ennemis; savoir, le Champ de bataille, le Canon, des Prisonniers, plusieurs Drapeaux & Etendarts. Mais il leur en coute tant, que s'ils gagnoient deux fois une semblable victoire, ils seroient contraints de demander la paix à deux genoux. Je vous dis-là ce que j'entens dire tous les jours ici.

Le mot de *Paix* me fait souvenir de la curiosité que vous m'avez marquée qu'on avoit dans vos quartiers sur l'affaire de Mrs. HALEWYN. On n'a sû au vrai ce que c'étoit que leur affaire, que par la sentence des Juges; car pendant l'instruction du procès, le secret a été grand. On a trouvé que Mr. HALEWYN, le Conseiller, n'a été mêlé en rien; mais son frere, Bourgmêtre de Dort, a été trouvé coupable d'avoir eu commerce avec Mr. AMELOTE, Ambassadeur de France en Suisse, pour négocier la paix en ce Païs-ci. Il a avoüé cela, & prétendu que c'étoit le devoir de tout bon patriote, de travailler à la cessation d'une guerre si ruïneuse; qu'il n'étoit point le seul, qui eût écouté les propositions de la France, & qu'il avoit fait part de ce qu'il en savoit à celui à qui d'autres avoient fait ces propositions. Quoiqu'il en soit, il a été condamné à une prison perpétuelle, & à la confiscation de ses biens. On n'a pas imprimé dans la Sentence toutes les Réponses & justifications, qui avoient été insérées dans la minute de la Sentence; & l'on est communément persuadé, qu'il ne prétendoit pas trahir ce Païs, & qu'il étoit aussi affectionné au bien de la République, que ceux qui ne veulent point la paix, la différence des uns aux autres ne consistant, qu'en ce que les uns croient que la continuation de la guerre est avantageuse; & les autres, qu'elle est désavantageuse. Mais, malheureusement pour lui, le commerce avec l'ennemi, & la hardiesse de se mêler, sans une commission spéciale de son Souverain, de traiter la paix, est un crime d'Etat; ce qui fait dire aux désintéressez, que la peine, à laquelle le coupable a été condamné, est trop douce.

Vous ne sauriez croire les espérances que notre Prophéte avoit conçuës de la détention de ces Messieurs. Il espéroit qu'on découvriroit toute la prétenduë *Cabale de Geneve*; que vous, que Mr. GOUDET, & les *Syndics* qu'il a eus en vûë, que Messieurs BASNAGE, & moi, serions trouvez enveloppez dans les dépositions: & il se glorifioit déjà d'avoir été le premier, qui avoit éventé la haine du *malheureux Complot*, disoit-il *du Projet de paix, qui se tramoit en Suisse* (1). Mais toutes ses espérances ont été chimériques, selon sa coûtume; il a paru que nous ne songions à rien moins qu'à Mr. AMELOTE & à Mrs. HALEWYN.

On n'a encore imprimé que deux feüilles de mon *Dictionnaire*. Jugez du tems qu'il faudra pour l'Achever, devant être, pour le moins, de trois cens feüilles. Mr. TURRETIN vous aura

(3) Les douze derniers Chapitres de l'Edition de Lion, chez Jean Pillehotte, en 1590, à l'Enseigne du Nom de Jésus, ne sont pas dans celle de Paris, en 1589, qui est de la prémiere. C'est dans le I. de ces Chapitres que l'Auteur se vante d'avoir composé son Livre du vivant d'HENRI III; & là même, il dit qu'il ne les a ajoûtez que pour se féliciter, avec les bons Catholiques, au sujet de cette mort heureusement arrivée depuis la prémiere Edition. [*Cette Remarque est de Mr. le Duchat.*].

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 5. de Décembre 1690, Note (2).

aura fait favoir, fans doute, que la *Vie du P.* DE LA CHAISE étoit trop groffe pour être envoïée par la pofte.

P. S. Je penfois que Mr. DE MARSOLIER fut Chanoine d'Ufez (2), & Académicien de Nîmes, & non pas Prieur de St. VICTOR; & ce qui me le faifoit croire, c'eft que j'avois vû, dans le *Mercure Galant*, que cet Académicien de Nîmes, Parifien, travailloit à la *Vie du Cardinal* XIMENEZ. J'apprens que l'Edition en a été débitée dans quatre mois, & que l'ouvrage fe réimprime à Toulouſe, augmenté & corrigé. J'avois vû une Lettre, où on jugeoit des deux Ouvrages (3) à-peu-près comme votre correfpondant; mais on ne s'exprimoit pas avec le feu & avec l'agrément de votre ami. On réimprime dans la même Ville les *Sorberiana* fort augmentez. Je viens de voir un *Recueil* de Poëfies, que nos Libraires ont contrefait fur l'Edition de Paris (4). Le P. BOUHOURS a fait le triage. Vous me dites que vous avez deviné l'Auteur du *Mercure Hiftorique*; pour moi, je ne fai pas encore qui c'eft. Je voudrois bien voir la VIII. Piece de LE NOBLE; mais pourquoi introduit-il l'Ombre de VAN-BEUNING, qui eft encore plein de vie, quoiqu'il foit mort civilement?

Je reviens aux nouvelles de guerre. Les François ont fait plus qu'on ne croïoit fur mer; mais ils n'ont pas laiffé de faire voir à toute la terre, que Mr. DE TOURVILLE eft un étourdi, & un mal-adroit. D'autres gens que les François, en pareille fituation, auroient pris toute la Flotte marchande, comme dans un coup de filet. Nos TROMPS, & nos HEEMSKERKS, & autres foudres de mer, que la Hollande a produits, ne traitoient pas fi doucement les flottes des Efpagnols. Les François ont été femblables à des gens à qui on mene la proie, & qui ne favent point la prendre. Ils ont laiffé échaper la plus grande partie des Vaiffeaux ennemis & n'ont prefque point profité de ceux que les Alliez ont perdus; puifque les propriétaires les ont eux-mêmes brûlez. Que je m'attens que nos Nouvelliftes vont dauber & mâtiner le *Mercure Galant*, qui a eu l'imprudence de dire, que le retour du Roi étoit un effet des Conquêtes, que Monfieur le Dauphin devoit faire en Allemagne; *Ce que*, difoit-il, *je ne dirois pas, s'il étoit poffible que les Allemans paraffent le coup*: Or, je vous prie, quelles font ces Conquêtes? N'a-t-on pas facrifié la gloire du fils, auffi bien que celle du pere, par le Voiage d'Allemagne? Faire païer quelques centaines de mille écus au Païs de Wirtemberg, eft-ce une Campagne digne d'un Dauphin de France, à la tête de plus de foixante mille hommes & de trois Maréchaux de France?

LETTRE CXLIX. A Mr. MINUTOLI, & CL. A Mr. L'ABBE' NICAISE.

On a raifon de dire dans nos *Mercures*, que le Chevalier ROOK s'eft acquis plus de gloire que Mr. DE TOURVILLE; & on aura raifon de dire, comme l'on fera, fans doute, que le Prince LOUIS DE BADE en a infiniment plus acquis que le Dauphin. Celle de Sa Majefté Britannique, à la Bataille de Landen, (c'eft ainfi que nous la nommons, & non pas de *Neer Wenden*,) eft, & fera immortelle; & s'il eft vrai comme quelques-uns le difent, qu'il n'a tenu qu'à Elle d'éviter le combat, c'eft un bonheur extrême qu'Elle ait pris le parti d'attendre l'ennemi; car, fans l'effroiable perte, fans l'horrible carnage de cette journée du côté des François, ils auroient frappé quelque grand coup avant la fin de la Campagne.

Vous m'apprendrez, fans doute, la fuite de la difpute de votre Chaire de Philofophie. Les illuftres freres BASNAGE vous embraffent du meilleur de leur cœur. Je ferai, Dieu aidant, vos baifemains de vive voix à Mr. D'ABLANCOURT cette femaine. Le Confiftoire a fait promettre la paix à Mrs. PIE'LAT & BASNAGE, avec leur Collegue; & comme ils étoient toûjours fur la défenfive & jamais Aggreffeurs, ils n'ont pas eu de peine à fe réconcilier. Ce n'eft néanmoins qu'extérieur, le cœur eft toûjours le même. Je fuis, &c.

LETTRE CL.

A

Mr. L'ABBE' NICAISE,

A Rotterdam, le 17. de Septembre 1693.

LETTRE CL. A Mr. L'ABBE' NICAISE.

JE continuë, Monfieur, à vous fupplier de remercier Mr. DE LA MONNOIE des Remarques, que vous m'avez envoïées. Le *Ménagiana* corrigé fur fes bons Avis, fera quelque chofe de bon. Perfonne ne pénétre comme lui dans les fautes les plus imperceptibles.

J'ai vû avec beaucoup de plaifir les recherches qu'il a faites fur le *Commencement de l'Année des Allemans* au fiecle paffé. Je n'ai pû encore pouffer la chofe plus loin; mais je fuis perfuadé, qu'encore qu'ils commençaffent autrement que JULES CE'SAR SCALIGER, ou au 1. de *Janvier*, ou au jour de *Noël*, la difficulté ne fubfifte plus. Car en l'un & en l'autre cas, leur *mois* de *Janvier* 1535. eft éloigné de *douze mois*, plus ou moins, du *mois* de *Janvier* 1535. de SCALIGER. Celui-ci compte *Janvier* 1534, lorfqu'ils comptent *Janvier* 1535. ainfi du *mois*

(2) Dans le titre de feconde édition de l'*Hiftoire du Miniftere du Cardinal Ximenez*, imprimée à Paris en 1704. Mr. de Marfolier fe qualifie *Chanoine de l'Eglife Cathédrale d'Ufez*.

(3) C'eft-à-dire, des deux *Hiftoires du Cardinal Ximenez*: l'une par Mr. Fléchier, & l'autre par Mr. de Marfolier.

(4) Ce *Recueil de Vers choifis* a été réimprimé à Paris en 1708, fort augmenté.

LETT. CL. A Mr L'ABBÉ NICAISE. & CLI. A Mr. MINUTOLI.

mois de *Février* & de *Mars*, jusques à *Pâques*. Après *Pâques*, il peuvent compter *Avril*, 1535. les uns & les autres (1); mais lors que SCALIGER sera parvenu à son *Janvier*, 1535, les autres seront à *Janvier* 1536. Voilà comment la *Lettre* d'ERASME *ad* MERBELIUM & LAURENTIAM a pû être datée du 18 de *Mars* 1535, & SCALIGER a pû dire le 31. de *Janvier* 1535, qu'il y avoit fait des Réponses (2).

Je suis bien aise d'apprendre que la premiere Edition de CŒLIUS RHODIGINUS soit de Venise, en 1516. ERASME ne marque que l'Edition de 1517; mais l'intervalle est si petit de l'une à l'autre, qu'il ne sauroit fournir de fondement au soupçon de MORHOFIUS.

Je m'estimerois le plus heureux du monde, si je pouvois consulter souvent un Oracle aussi sur & aussi étendu dans ses curieuses & exactes connoissances, que Mr. DE LA MONNOIE, dont je fus depuis long-tems l'admirateur, & le très-humble serviteur.

LETTRE CLI.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 21. de Septembre 1693.

LETTRE CLI. A Mr. MINUTOLI.

NOnobstant la stérilité, où nous sommes ici de nouvelles Littéraires, mon cher Monsieur, j'en aurois diverses à vous mander, si le nouveau *Journal*, que je vous envoie, ne grossissoit pas trop cette dépêche. Il n'est pas encore en vente. J'ai eu cet Exemplaire de l'Auteur même, qui est un Ministre Gascon, natif de Milhau en Roüergue. Il se nomme Mr. D'ARTIS, & s'est fait connoitre par un Ecrit sur l'*Apologie sur la Retraite des Pasteurs*, publié par Mr. BENOIT. Mr. D'ARTIS vouloit, ou que les Ministres n'eussent pas abandonné leurs troupeaux, ou qu'ils y fussent retournez. Mr. BENOIT réfuta son Ecrit; mais il eût été réfuté fortement à son tour, si pour l'édification publique, Mr. D'ARTIS n'eût donné la suppression de sa Réplique aux instances des Amis communs (3). Il est presentement sans Eglise, ayant eu des affaires à Berlin, où le Bras seculier, appuyant sa partie adverse, lui a fait avoir du dessous.

Je passe à votre belle & infiniment obligeante Lettre du 25 d'Août. Que ne vous dois-je point pour la peine que vous avez prise de me copier la piece de BALZAC? Comme elle est à la gloire de ces Provinces, j'ai dessein de l'insérer à la fin de mon *Dictionnaire*, avec quelques *Dissertations*, qui feront l'Arriere-Garde de l'Ouvrage, & qui se rapporteront comme des renvois à certains endroits du Livre; & je ne manquerai pas de témoigner au Public que c'est à vous que je dois cette rare & curieuse piece (4). Vos bontez continuelles me procurent de Bourgogne un joli & docte Eclaircissement sur les *Raggionamenti* de PIERRE ARÉTIN (5). Je croi que notre excellent Ami, Mr. l'Abbé NICAISE, l'a eu de Mr. DE LA MONNOIE, qui est un Répertoire inépuisable de pareilles choses.

Vous connoissez CHRISTIEN THOMASIUS, fils de JAQUES, Professeur à Leipsik. Ce THOMASIUS le jeune, ayant fait des Journaux des Savans en Allemand, où il critiquoit trop le monde (6), se fit des affaires; & quittant son Païs, il s'en alla à Hall, où Son Altesse de Brandebourg le reçut fort bien. Il continue là à *journaliser*. Il a commencé cette Année une sorte d'ouvrage en Latin, qu'il intitule *l'Historia Sapientiæ & Stultitiæ*. J'en ai vû les trois prémiers mois, qui contiennent quelques *Dissertations* de son pere; par exemple, la *Clef* de quelques endroits énigmatiques des *Lettres* de MELANCTHON, la *Vie* de PIERRE ABÉLARD, &c: & puis il nous donne une sanglante *Satire* de SCIOPPIUS contre le Roi JAQUES, dont il étoit presque impossible de trouver des exemplaires. Le Titre de cette Satire est, IS. CASAUBONI *Corona Regia; id est, Panegyrici cujusdam verè aurei, quem* JACOBO I, *Magnæ Britanniæ Regi, Fidei Defensori, delinearat, Fragmenta: ab* EUPHORMIONE *inter Schedas τοῦ μακαρίτου, inventa, collecta, & in lucem edita*. Un de mes Amis me l'avoit prêté depuis peu-

(1) Pâques, l'an 1535, étoit le 28. de Mars.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article d'ERASME, Rem. L.

(3) Mr. d'Artis nous a donné l'Histoire de cette Dispute dans son *Journal de Hambourg* du 21. & du 28. d'Octobre 1695, pag. 257. & *suiv.*

(4) Daniel Heinsius publia à Leide, en 1638, cet Ecrit de Balzac, intitulé, *Discours politique sur l'Etat des Provinces-Unies des Païs bas, par I. L. D. B.* Mr. Bayle ne l'a pas inséré à la fin de son *Dictionnaire*, comme il en avoit dessein; mais il en a parlé dans l'Article de BALZAC, Rem. *A* Au reste, cette Piece n'étoit pas si rare. & si difficile à trouver que Mr. Bayle se l'imaginoit. Mais prévenu qu'elle n'avoit jamais été réimprimée, & qu'on n'auroit pas voulu la publier en France, il ne s'avisa point de consulter l'édition des *Oeuvres de Balzac*, imprimée à Paris en 1665, en deux volumes in folio, par les soins de Mr. Conrart, où il l'auroit trouvée. Elle est dans le second Tome, au rang des *Dissertations politiques*, pag. 482; avec cette Note à la marge: *Ce discours fut fait par Mr. de Balzac en Hollande, à l'âge de vingt ans, & en ayant laissé une copie à un de ses amis, il y fut imprimé fort long-temps après, sans son sçû.* On se trompe, lorsqu'on dit qu'il composa ce Discours *à l'âge de vingt ans*; Mr. Balzac lui-même assure qu'il n'avoit que *dix sept ans*, lorsqu'il le fit. Voyez Mr. Bayle, *ubi supra*.

(5) Voyez dans le *Dictionnaire Critique*, l'Article ARETIN (Pierre) Rem. G. &c.

(6) Mr. Thomasius publia ces Journaux, sous divers titres, en 1688. & 1689. Voyez Mr. Junker dans son *Schediasma historicum de Ephemeridibus, sive Diariis Eruditorum*, &c. pag. 244, & *suiv.*

CLI. à Mr. ...TOLI.

peu. Je l'avois lû, & en avois fait des Extraits; ce qui, pour vous dire le vrai, a diminué le plaiſir que la réimpreſſion de ces *Pieces introuvables* a de coutume de donner. Je crois que THOMASIUS ſauvera ainſi du naufrage d'autres Ecrits de cette nature.

Mr. LOCKE a publié en Anglois diverſes *Penſées ſur l'Education des Enfans.* C'eſt un profond Philoſophe, & qui a des vûes fort fines ſur tout ce qu'il entreprend. Ainſi j'ai de la joie qu'on travaille, comme on fait, à traduire ces *Penſées* en François (7). Il y a ſous la preſſe, ou même cela paroît déja, quelque Ecrit poſthume de Mr. DE ST. RÉAL. Adieu, mon très-cher Monſieur, Je ſuis tout à vous.

P. S. Mr. LE GENDRE, ci-devant Miniſtre de Roüen, & à preſent ici, vient de publier la *Vie de Mr.* DU BOSC, ſon beaupere, à quoi il a joint des *Mémoires*, des *Harangues*, des *Diſſertations*, des *Lettres*, & des *Vers* mêmes du Défunt. Cela fait un aſſez juſte volume in 8. L'excellent ouvrage dont Mr. l'Abbé NICAISE parle dans ſes *Sirenes* (8), je veux dire, celui de JUNIUS, *de Picturâ Veterum*, eſt actuellement ſous la preſſe chez Mr. LEERS. Ce ſera un *in folio*, & on n'épargne rien pour la beauté de l'Impreſſion, & pour l'exactitude de la Correction. Mr. YSARN, Miniſtre Réfugié d'Amſterdam, vient de bourrer en Latin Mr. LEYDEKKER, touchant feu Mr. DE WOLZOGUE, dont le premier avoit publié les dernieres Heures (9). Je ſuis, &c.

LETTRE CLII.

A

MR. MINUTOLI,

A Rotterdam, le 14. de Septembre 1693.

CLII. A MINUTOLI.

J'Ai vû feu Mr. votre fils AMÉDÉE MINUTOLI, dans la *Relation* de la Bataille de Neer-Winden, donnée par Mr. DE VIZÉ. Cet Auteur a furieuſement uſé de filouterie, & de léſine à l'égard des bleſſez & des tuez. Outre les omiſſions de pluſieurs perſonnes, il a ſupprimé les emplois & les qualitez de la plupart de ceux qui ſont dans ſa Liſte. Quelle pitié que la mauvaiſe foi, avec laquelle il répond à l'objection du grand nombre, ſous lequel les Alliez ont été contraints enfin de plier! Le Siége de Charleroi ſe pouſſe avec vigueur; mais peut-être que les Aſſiégeans ralentiront leurs attaques, afin d'épargner leur monde, quand ils s'appercevront qu'on n'a pas deſſein de tenter le ſecours de la Place.

Pour Nouvelles de Littérature, je vous dirai qu'un de ces illuſtres Confeſſeurs, que vous avez vûs ſans doute à Geneve, après que le grand RUITER les eût délivrez des Galeres de Naples (1) nous a donné depuis peu deux Livres. L'un eſt un *Projet de Réunion* entre les Luthériens & les Calviniſtes (2). L'autre eſt un Traité *de Origine Rerum Hungaricarum* (3). Je n'ai pas deſſein de lire le premier; mais je lirai le dernier. Il y a de la Littérature, & des Recherches Hiſtoriques. Il donne même l'Etymologie de quelques mots Hongrois, & prétend que la Nation eſt Scythe dans ſon origine. Ce bon ſerviteur de Dieu s'appelle FRANCISCUS FORIS OTROCOKSI.

Quelqu'un de nos Réfugiez s'eſt aviſé de publier à Amſterdam *Un Catéchiſme des Jéſuites à l'uſage des Nouveaux-Réunis, publié par les ſoins des Archevêques & Evêques de France.* C'eſt un Dialogue entre un Jéſuite, & un Nouveau Réuni, où, par le peu que j'ai vû, il me paroît qu'on bat la Controverſe d'une façon aſſez triviale. On a réimprimé à Amſterdam le Livre de Mr. DE VALLEMONT, Prêtre & Docteur en Théologie, ſur la *Baguette Divinatoire* (4). Il explique tout ce que fait JAQUES AYMAR, par la Mécanique, & les Ecoulemens des Corpuſcules, ſans recourir à la direction d'aucun Eſprit

(7) Cette traduction eſt de Mr. Coſte. Elle parut à Amſterdam en 1695. Il s'en fit une ſeconde Edition en 1708., augmentée; & une troiſieme en 1731, plus exacte que les précédentes.

(8) *Les Sirennes, ou Diſcours ſur leur forme, & figure.* Paris 1691. in 4.

(9) Mr. Yſarn publia en 1692, des *Lettres ſur la Vie & ſur la mort de Mr. Louis de Wolzogue, Paſteur de l'Egliſe Wallonne d'Amſterdam, & Profeſſeur en l'Hiſtoire Civile & Sacrée dans l'Ecole illuſtre de cette Ville:* & dans cet ouvrage, il expoſa les ſentimens de Mr. de Wolzogue ſur divers matieres, & remarqua que ſa Réponſe au Livre de Louis de Meyers, qui a pour titre *Philoſophia S. Scripturæ Interpres*, avoit été cenſurée par quelques Théologiens. Il ſe plaignit en même tems que Mr. Leydekker eût renouvellé cette diſpute dans une Diſſertation contre Mr. Bekker, intitulée, *Diſſertatio Hiſtorico-Theologica de vulgato nuper Bekkeri volumine, & Scripturarum autoritate ac veritate, pro Chriſtiana Religione apologetica.* Cette attaque obligea Mr. Yſarn de faire l'Apologie de Mr. de Wolzogue, ſous ce titre: *Ludovici Wolzogenii Apologia paralis. Authore Petro Yſarnio, Amſtelodamenſis Eccleſiæ Gallo-Belgicæ Paſtore.*

(1) Voyez ci-dſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 19. de Juillet 1676.

(2) Εἰρηνικὸν, *ſeu Pacis Conſilium pro ineundâ Unione & Concordiâ inter Fratres Proteſtantes, Auguſtanæ & Helveticæ, cæteriſque cognatis Confeſſionibus addictos: profectum à charitate & labore Franciſci Foris Otrkocſi, minimi ſervi J. Chriſti, è triremibus Neapolit. quondam liberati in Hungaria primum A. 1682. rudiori Minerva elaboratum; at Oxonii limatiùs & perfectiùs factum.* &c. Franekeræ 1692. in 8.

(3) *Origines Hungariæ, ſeu Liber quo Verâ Nationis Hungaricæ Origo & Antiquitas, è Veterum Monumentis & Linguis præcipuis panduntur: indicato hunc in finem fonte, tum vulgarium aliquot vocum Hungaricarum, tum aliorum multorum nominum in quibus ſunt* SCYTHA, HUNNUS, HUNGARUS, MAGIAR, JASZ, ADHILA, HERCULES, ISTER, AMAZON. *Opus hactenus deſideratum*, &c. Franekeræ 1693. in 8.

(4) *La Phyſique occulte, ou Traité de la Baguette divinatoire.* &c. Paris 1693. in 12.

LETTRE CLII. a Mr. MINUTOLI.

Esprit, comme le P. MALEBRANCHE. Le Livre est assez curieux. Le Libraire, qui a contrefait ce Livre, a sous la presse quelques autres Copies de Paris, comme *Nouvelles façons de parler Bourgeoises*, (par le même Auteur qui a publié *Mots à la mode*, & Recueil de *bons Contes*; il s'appelle DE CALLIERES, & est de l'Académie Françoise:) l'*Education des Gentils-hommes* & l'*Education des Dames*. A propos de cela, j'ai vû dans le *Mercure Galant* que l'Abbé GOUSSAULT, après avoir donné le *Portrait de l'Honnête-Homme*, vient de publier le *Portrait de l'Honnête-Femme*. Quelqu'un travaille ici à mettre en François les *Pensées* que Mr. LOCKE, l'un des plus profonds Métaphysiciens de ce siecle, a publiées en Anglois *sur l'Education*. C'est un homme de beaucoup d'esprit. Je l'ai vu ici pendant le regne du Roi JAQUES; la Révolution le remena en Angleterre, où il est fort content. Il a publié un systême *de l'Entendement*, & un Traité de l'origine *du Gouvernement Civil*. Ce dernier a été traduit en François. Il prouve que la Souveraineté appartient aux peuples, & qu'ils ne font que la déposer entre les mains de ceux qu'on appelle Souverains; sauf à eux à retirer leur Dépôt, pour le mieux placer, lors que le bien public le demande. Vous savez que c'est l'Évangile du jour à present parmi les Protestans, ce qui me fait admirer, que le Sieur DE DAILLON, Ministre François, Réfugié en Angleterre, se soit avisé de prêcher pour le Roi JAQUES. Son Procès lui doit être fait aux prochaines Assises. C'est le même DE DAILLON, qui a fait un Livre, où il soutient qu'il n'y a qu'un Diable (5). Le Ministre BEKKER est allé plus loin; puisqu'il a ôté au Diable toute sorte d'action & d'influence sur les affaires humaines, & en général sur les corps.

Mr. VANDER WAYEN, Professeur en Théologie, à Franeker, vient d'écrire un gros *in* 4, contre lui, en Flamand. J'ai communiqué aux deux freres vos nouveautez. Celui d'ici, le Ministre, les a envoiées à Mr. DE BEAUVAL à la Haye. Il en fera part, sans doute, à Mr. D'ABLANCOURT. La *Fable* de *l'Honneur* & de *l'Amour* est de Mr. DE FONTENELLE, à ce que m'a dit Mr. BASNAGE; & je le crois d'autant plus facilement qu'elle roule sur une pensée, qui est dans les *Dialogues des Morts* du même Auteur. J'ai peine à croire que les Vers sur le retour du Roi soient de la Duchesse DE BOURBON, sa fille; car ce seroit se moquer cruellement de son Pere. On dit qu'il court des Lampons fort spirituels, & fort satiriques, sur le prompt retour du Roi. Il est vrai que ce fut l'action du monde la plus risible. Venir se mettre à la tête de six-vingt mille hommes, pour le moins, afin de faire résoudre dans un Conseil de Guerre qu'on s'en retourneroit à Versailes, sinon par le plus court chemin, au moins en s'éloignant toûjours de l'ennemi.

Adieu, mon très-cher Monsieur, je suis toûjours tout à vous.

LETTRE CLIII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 5 de Novembre 1693.

LETT. CLIII. A M. MINUTOLI.

CEtte Lettre vous apprendra, mon très-cher Monsieur, que nos Magistrats m'ont ôté ma Charge de Professeur, avec la pension de cinq cens florins, qui y étoit annexée; ils ont même révoqué la permission qu'on m'avoit donné d'enseigner en particulier. Ils résolurent cela, à la pluralité des voix, le 30. Octobre passé; &, Lundi dernier, Messieurs les Bourguemêtres m'en donnerent connoissance, dans leur Chambre. Tout ce qu'il y a ici de plus raisonnable crie contre cette injustice; & une partie de nos Conseillers, les plus anciens dans la Charge, & les plus habiles, s'opposerent de toute leur force à cette résolution; mais ils furent inférieurs en nombre. Si l'on n'avoit pas cassé, l'année passée, sept ou huit Bourguemêtres ou Conseillers de cette Ville, pour mettre à leur place d'autres gens, cela ne me seroit pas arrivé. Ce qui me console est de voir le mécontentement de la Ville là-dessus, & les irrégularitez de ce procédé, & l'injustice du fondement. Ce fondement est mon Livre des *Pensées diverses sur les Cometes*, que les Ministres Flamans ont fait accroire aux Bourguemêtres contenir des choses dangereuses & anti-Chrétiennes. C'est ce que je m'étois offert de réfuter, & je maintiens, & le prouverai clair comme le jour, que mon Livre des *Cometes* n'avance rien, qui soit contraire à notre *Confession de foi*, ni à l'*Ecriture*. Quoiqu'il en soit, on a condamné ma Doctrine, sans m'entendre, sans me demander si je convenois de la fidélité de Extraits, & du sens qu'on donnoit à mes paroles; & les Magistrats ne m'ont pas donné lieu de réfuter mes Accusateurs.

Il n'a été rien dit, ni de l'*Avis aux Réfugiez*, ni du *Projet de Paix*, que je voulois donner à imprimer. Cela eût été plus odieux; car vous ne sauriez croire l'avantage qu'ont tiré vos ennemis & les miens, de l'affaire de Mr. HALEWYN, pour répandre dans le monde que Mr. Gou-

(5) Mr. Bayle étoit mal informé. Il y avoit en Angleterre deux Ministres qui portoient le nom de *Daillon*, & qui étoient freres: l'un Réfugié, & Auteur du Livre où il soutient qu'*il n'y a qu'un Diable*: l'autre établi depuis long-tems dans ce Royaume, & Ministre de l'Eglise Anglicane. C'est celui-ci qui se fit des affaires, pour avoir prêché en faveur du Roi Jaques. J'ai parlé fort au long de ces Messieurs dans la Remarque (5) sur la Lettre à Mr. Constant du 18. de Février 1692. Voyez les *Additions & Corrections* où l'on rectifie quelques endroits de cette Remarque.

GOUDET étoit païé de la France, pour faire ce *Projet de Paix*. Je voudrois bien qu'il eût publié une justification, comme vous me marquâtes qu'il vouloit faire (1). Son silence a fait dire qu'il se sentoit coupable de ce dont on l'accusoit, *de faire corriger son Projet à Madame* DE MAINTENON, *& d'être païé pour cela*; & vous ne sauriez croire combien cela l'a rendu odieux en ce Païs-ci, aussi bien que tous ceux que l'on suppose ses complices, & moi particulierement, quoique très-injustement, puisque je ne savois qui il étoit. Je suis persuadé qu'on le soupçonne faussement, puisque vous, qui le connoissez, vouliez bien vous mêler de son Manuscrit. Je ne vous parlerois plus du petit Mémoire, que je vous ai recommandé pour lui, si je ne me trouvois au dépourvû, tant par la suppression de ma charge, qu'à cause de mon peu de soin de thésauriser. Je ne crois pas que je sorte de Rotterdam, si les Bourguemêtres m'y laissent, jusqu'à ce que mon *Dictionnaire* soit achevé.

Je vous remercie infiniment, & comme d'une obligation inestimable, & que j'apprendrai au Public, des beaux & rares Matériaux que vous m'envoiez. Je ferai ressouvenir Mr. D'ALMÉLOVEEN de parler au Libraire, qui a promis d'imprimer le Manuscrit de Mr. DIODATI. LETT. CLIII. A Mr. MINUTOLI & CLIV. A M. V. M.

Mr. D'ARTIS n'a donné encore que deux *Journaux*. Je suis ravi qu'à Genêve on ait entrepris une *Gazette des Savans* (2). Ce que vous m'en communiquez m'en donne une bonne idée; &, si j'y puis fournir quelque chose, je le ferai de très-grand cœur.

Il ne me semble pas qu'on ait raison à Paris de prétendre qu'on a pris pour dupe le Pape; & il me semble, au contraire, qu'il fait faire une démarche fort humiliante, & au Clergé, & au Roi.

Mes assûrances de respect à notre bon Ami de Lausane. Messieurs BASNAGE vous saluent. Tout à vous.

LETTRE CLIV.

Pour servir d'Apologie au Livre intitulé, *Pensées diverses écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion de la Comete qui parut au mois de Décembre 1680.*

A. M. V. M.

A Rotterdam, le 5. de Novembre 1693.

r. CLIV. A V. M. DEpuis que vous avez sû les démarches du Consistoire Flamand de Rotterdam contre mon Livre des Cometes; que les Membres de ce Consistoire ne négligeoient rien pour me faire perdre ma place de Professeur; qu'ils pressoient instamment le Magistrat de révoquer la permission qu'il m'avoit accordé d'enseigner; qu'ils faisoient pour réussir les sollicitations les plus vigoureuses; & qu'ils ont enfin obtenu que cette permission me seroit ôtée, avec les cinq cens francs qu'on me donnoit tous les ans. Depuis, dis-je, que vous avez sû ces choses, vous croiez que je dois justifier l'Ouvrage que ce Consistoire a censuré. Je ne suis point de votre avis, Monsieur. J'en serois, si les opinions qu'on a censurées étoient tirées ou de mes leçons, ou des Ecrits que j'ai dictez; mais il s'agit d'un Livre imprimé l'an 1682, où je n'avance rien qui ne soit entouré de tant de preuves & de tant d'éclaircissemens, qu'il me suffit de renvoier à mon Livre même ceux qui voudront éclaircir si j'ai tort ou si j'ai raison. Ils n'ont qu'à lire attentivement & sans préoccupation tout l'ouvrage. Il est le même qu'il étoit pendant les neuf ans que le premier Dénonciateur le laissa dans un plein repos, qu'il fut de mes Amis comme à l'ordinaire, qu'il le louoit dans l'occasion, qu'il exhortoit les gens à me donner pour disciples leurs enfans, que quelques-uns de mes Ecoliers avoient appris de moi à repousser fortement les objections des Impies. Enfin mon Livre n'a point changé depuis l'accueil favorable que le Public lui a fait, & auquel, sans doute, je dois imputer l'honneur que je reçus en 1684 d'être appellé pour Professeur en Philosophie dans l'Académie de Franexer, l'une des plus florissantes qui soient aujourd'hui dans le Monde. Je puis ajoûter à tout cela, que mon Livre fut si goûté à la Haye, où se trouve toûjours l'élite des plus habiles têtes du Gouvernement, que plusieurs personnes de mérite souhaiterent de me connoître, & me firent des honnêtetez que la modestie ne me permet pas de particulariser. Un Député de Groningue me fit l'honneur de me venir voir exprès pour pressentir si je serois homme à me détacher de mes habitudes & de mes amis d'ici, pour aller fonder un nouvel établissement à Groningue. Il me fit entendre qu'il ne tiendroit qu'à moi d'y être appellé. Je puis dire encore que de tant de Ministres Réfugiez qui me firent l'honneur de me

(1) Voyez ci dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 27. d'Août, 1691.

(2) Mr. Minutoli entreprit, en 1693, de publier de quinze en quinze jours un Journal, contenant des Nouvelles de Littérature, & des Pieces fugitives de Poësie, intitulé, *Les Dépêches du Parnasse, ou la Gazette des Savans*. Chaque *Dépêche* étoit de 48. pages, ou de deux feuilles, petit in 12. La premiere est du 1. de Septembre 1693. Ce Journal s'imprimoit à Genêve; mais comme les Libraires de Lyon le contrefaisoient à mesure qu'il paroissoit, celui de Genêve fut obligé d'en discontinuer l'impression. Il n'en a paru que quatre ou cinq *Dépêches*.

Lett. CLIV. à M. V. M.

me venir voir à leur arrivée dans ce Pays en 1684 & 1685. il n'y en eut pas un qui ne débutât par me donner de l'encens sur mon Livre des Cometes. Les uns se plaignoient de n'avoir pû le connoître que de réputation, & se félicitoient d'être dans un pays où ils le liroient tout à leur aise. Les autres disoient qu'ils l'avoient lû avec plaisir & avec profit. Je n'y ai rien changé, je n'y ai rien ajoûté depuis ce tems-là. Pourquoi donc ne voudriez-vous pas que je m'en rapportasse au goût du Public, sans me donner la peine d'entrer dans de nouvelles discussions ? Ce n'est pas que je n'aie bien des choses à ajoûter à mon Ouvrage, qui ne seroient peut-être pas indignes de la curiosité du lecteur. Je pourrois donner de nouvelles preuves, répondre à de nouvelles difficultez, montrer que beaucoup d'Auteurs ont supposé les mêmes principes que moi, sans que jamais à cet égard on les ait accusez d'hétérodoxie, lever tous les scrupules que les bonnes ames se peuvent faire, pour ne connoître pas assez le fond des questions de métaphysique & de morale. Mais, Monsieur, cela ne presse pas; il sera tems d'en parler, si jamais on fait une nouvelle édition de mes Cometes. La seconde édition auroit peut-être duré trop long-tems pour l'intérêt du Libraire, si l'on ne s'étoit avisé de se plaindre au bout de neuf ans. Ces plaintes seront peut-être cause que cette édition ne suffira pas. S'il arrive donc qu'on en fasse une troisieme, ce qui est assez incertain, on l'augmentera de ce que je viens de vous dire. Ne soiez point en peine, je vous en conjure, sur mon chapitre. Les Souverains sont bien les maîtres de leurs charges & de leurs pensions, ils les donnent & les ôtent à qui bon leur semble; mais ils ne sont pas les maîtres des opinions du Public. Vous savez ce que Mr. Despreaux remarque touchant le *Cid* de Corneille. Le Public est une certaine chose qui ne change pas de sentimens à l'égard d'un Livre selon qu'il plaît à un Consistoire. Cinq ou six Ministres & autant d'Anciens & de Diacres ont beau déclarer qu'un Livre est bon & orthodoxe, ou mauvais & hétérodoxe, les Connoisseurs en pensent tout ce qu'ils en pensoient auparavant. Soiez assûré, Monsieur, que tous ceux qui étoient persuadez, il y a un an, de l'orthodoxie du mien, le sont encore, & le seront à l'avenir, & que ceux qui ne le sont pas présentement, ne l'étoient pas il y a un an. Vous savez que l'on ne doit compter pour rien ceux qui ne jugent point par eux mêmes, & qui s'en rapportent, comme dans l'Eglise Romaine, à la foi de leur Curé. Mais, direz vous, une Censure de Consistoire est un préjugé contre votre Ouvrage ? Il est vrai; mais c'est un préjugé qui, auprès des Connoisseurs, se réduit à l'autorité des quatre personnes qui ont fourni les extraits; tous les autres membres du Consistoire ont opiné sur ces extraits, qu'il a fallu leur traduire d'une langue en une autre. Que deviendra donc cette censure, si les extraits ne sont pas fideles ? Or ils peuvent ne l'être pas, encore que les quatre Commissaires ayent agi de bonne foi; car il n'est rien de plus difficile que de ne prendre pas le change dans les matiéres de cette nature. Ceux qui furent nommez pour examiner le Livre de Jansenius en tirerent cinq Propositions. Ils étoient tous du métier, & il s'agissoit d'une chose qui selon toutes les apparences alloit être d'un grand éclat, & fortement combatuë. Il est donc probable qu'ils emploierent toute leur industrie & tout leur esprit à extraire fidelement. Néanmoins on leur a soûtenu, & on leur soûtient encore, que les cinq Propositions qu'ils produisent ne sont point dans le Livre de Jansenius, & le Pape même dont l'autorité est si grande dans son Eglise, n'a pû faire convenir les amis de Jansenius qu'elles y soient. Il y a tantôt 50. ans que ce procès dure.

Voilà, Monsieur, un grand préjugé que les quatre Commissaires du Consistoire Flamand ont pû avec toutes leurs bonnes intentions se tromper au sens de quelques Propositions d'un Livre François. Il y avoit un bon moïen de faire cesser ce préjugé; mais on ne s'en est point servi. J'étois sur les lieux. Rien de plus facile de savoir de moi si je reconnoissois miennes les Propositions qu'on avoit extraites de mon Livre des Cometes, de m'entendre exposer mes sentimens, & après cela on n'auroit eu qu'à prononcer sur le droit. La question de fait eût été vuidée. Présentement elle subsiste, & forme un préjugé désavantageux aux Censeurs; car on présume que s'ils n'avoient craint que je ne dissipasse par mes éclaircissemens toutes leurs difficultez, ils auroient suivi la voie ordinaire, qui est de ne pas condamner les gens sans les entendre. Lorsque les Censeurs d'un Livre en connoissent l'Auteur, une de leurs premieres procédures, principalement s'il est sur les lieux, est de lui demander ce qu'il entend par telles & telles Propositions, & s'il déclare qu'il ne les entend pas dans un sens hérétique ou hétérodoxe, on ne le condamne point, on se contente de déclarer qu'elles sont hérétiques ou hétérodoxes en un des sens qui n'est pas avoüé par l'Auteur, outre qu'on lui demande s'il persiste dans ses erreurs, & s'il veut bien promettre de ne les pas enseigner &c. Vous savez comment on en a usé depuis peu en France envers Mr. Dupin, & avec un Jésuite de Caen. Les exemples empruntez des Catholiques Romains sont les plus propres qu'on puisse alléguer, parce qu'on est fort persuadé dans les Pays Protestans que la conduite de l'Eglise Romaine est trop despotique & aproche trop de la tyrannie. Le Consistoire Flamand n'a rien observé de toutes les choses que j'ai marquées. S'il m'avoit oüi, il auroit appris, I. que ma Doctrine entenduë comme elle doit l'être, est très-orthodoxe. II. Que je la rejette & déteste dans tous les faux sens qu'on lui peut donner. III. Que je n'ai jamais enseigné à mes Ecoliers ce de quoi je traitte dans mon Livre des Cometes, comme je le puis prouver par les écrits que je leur ai dictez. IV. Que jamais mon intention ne seroit de les entretenir de semblables choses. V. Que j'étois prêt à embrasser les Propositions contraires aux miennes, dès qu'on m'auroit montré qu'elles sont vraies. Vous voiez donc, Monsieur, que la voie du préjugé est moins à craindre pour moi que pour mes Censeurs, vû principalement qu'il étoit de notoriété publique dans ce lieu, & qu'on avoit pû le lire dans le *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets*, que j'avois demandé avec instance que le Consistoire Wallon jugeât entre le premier Dénonciateur & moi, & que j'avois fait là-dessus les avances les plus singulieres, sans avoir pû obtenir *à cause de son grand crédit dans ce Consistoire*, que la cause y fût jugée. Il obtint par ce crédit, qu'elle fût renvoyée au Synode Wallon où il n'en a plus parlé. Le Consistoire Flamand ne pouvoit pas ignorer cela. D'où vient donc qu'il ne renvoie pas l'affaire à son Tribunal naturel ? C'est que j'aurois pû y plaider ma cause

cause, & y faire voir manifestement mon Orthodoxie, & c'est ce qu'on ne vouloit pas, disent ici une infinité de gens. Mais afin que vous ne puissiez pas vous plaindre que je n'ai aucune deference pour vos avis, je m'en vais me servir d'un expédient très-efficace pour mettre à couvert la reputation de ma doctrine. Je m'en vais publier dans cette Lettre que je ne crois pas qu'il y ait aucun Professeur de Philosophie dans les Provinces-Unies, ni dans l'Angleterre qui croye. I. Que les Cometes soient une production miraculeuse de Dieu destinée à présager les jugemens terribles qu'il veut exercer sur les hommes. II. Qu'il est moins injurieux à Dieu de le prendre pour un Etre tout couvert de vices & de crimes que d'ignorer son existence. III. Que l'on ne peut faire par tempérament, ou pour l'amour de la loüange, ou pour éviter l'infamie, plusieurs de ces actions qu'on appelle bonnes mœurs, encore qu'on ignore l'existence de Dieu. Si je me trompe, je supplie tous ceux qui croiront fausses, ou quelqu'une de ces Propositions, ou toutes trois, de declarer, & d'ajoûter de quel degré d'erreur ils les notent, si c'est d'hérésie, d'impieté, ou de simple erreur tolérable dans un Philosophe. S'ils condamnent la premiere de ces trois propositions, ils condamnent feu Mr. DES MARAIS, Professeur en Théologie à Groningue, l'un des plus ardens adversaires que toutes les Sectes de Hollande ayent éprouvé. Ils condamnent aussi l'Illustre Monsieur GRÆVIUS, dont la Harangue contre les présages des Cometes a été dédiée aux Etats d'Utrecht. S'ils condamnent la seconde, ils condamnent ARNOBE, & Saint AUGUSTIN. S'ils condamnent la troisieme; ils accusent d'imposture ou de mensonge je ne sai combien de graves Auteurs, aussi dignes de foi qu'aucun Historien qui subsiste. Vous savez bien pourquoi je vous articule ces trois propositions là; c'est qu'elles contiennent les pretenduës hérésies de mon Livre des Cometes. Tout ce que j'y ai dit qui puisse choquer mes Censeurs revient à ceci. I. Que ni les Inondations, ni les Eclipses ni telles autres choses ne sont point des présages des fléaux que Dieu nous prépare. II. Que les abominations de l'Idolatrie Payenne sont pires que l'Athéisme. III. Qu'ignorer qu'il y ait un Dieu n'est pas une raison infaillible & nécessaire de toute sorte de déreglement de mœurs; mais seulement d'un plein abandon aux vices, où le tempérament, la coûtume, le goût du Pays, & du siecle &c. portent les gens. Si ces trois propositions sont fausses, ce sont pour le moins de ces erreurs qu'il est permis de soûtenir en Philosophie, les propositions contraires ne sont point des articles de notre foi, ne sont point révelées dans l'Ecriture, & bien loin de pouvoir être comptées pour des points fondamentaux de la Religion Reformée elles n'ont aucune place dans les 40. articles de la Confession de Geneve. Les Etrangers pourront-ils assez admirer qu'on ait fait en Hollande tant de bruit pour des opinions qui ne choquent aucun de ces 40. articles? En effet il n'y en a pas un seul où il soit dit, *Nous croyons & confessons que Dieu a formé de tems en tems des Cometes miraculeuses pour nous avertir des peines qu'il nous prépare. Nous croions & confessons qu'il vaut mieux adorer un Chat un Chou, le Pere de cent batards, & la Mere de toutes les lubricitez, que de n'adorer rien. Nous croions & confessons que dès qu'on ignore l'éxistence de Dieu, on est de toute nécessité sujets à toutes sortes de crimes, destitué de toute idée de loüange & de blasme, incapable de s'abstenir d'aucune mauvaise action qu'on est yvrogne, goulu, laron, avare, cruel, assassin, de quelque tempérament que l'on soit.* Non seulement ce ne sont point des articles de notre foi en autant de termes; mais je suis sur qu'on ne me montrera rien d'équivalent dans les 40. articles. Or qui ne sait qu'au de-là de tous les articles qui composent la Confession de foi d'une Eglise il est permis de soûtenir le pour & le contre dans les matiéres qui se présentent, & qu'on n'a nulle juste raison d'infliger des peines canoniques, ni des peines civiles à celui qui erre là-dessus.

Mais je ne veux pas me contenter d'interpeller la foi des Professeurs en Philosophie, il faut de plus que je présente les trois Propositions sur lesquelles je désire de savoir leur sentiment, & je les crois tous, ou du moins la plûpart, de mon avis il faut, dis-je, que je les présente à toutes les Académies de l'Europe. Je les supplie donc très-humblement de vouloir me tirer d'erreur, en cas que je me trompe dans la ferme persuasion où je suis, qu'il n'y en a point qui ayant assemblé les quatre Facultez, & recueilli les sufrages, condamne lesdites trois propositions, ou qui les condamne comme une doctrine pernicieuse & Anti-chretienne.

J'en suis si persuadé que si j'étois à Rome, j'entrerois de moi même dès demain dans les prisons de l'Inquisition, fort assuré que ce Tribunal redoutable me donneroit bien-tôt une pleine liberté sans nulle censure. Je ne crains d'être condamné, ni à Salamanque, ni à Complute, ni à Paris, & moins encore dans les Universitez Protestantes; car comme la troisieme de ces propositions est extrêmement opposée à l'hérésie des Pélagiens & des Sémipélagiens, (*) l'on pourroit avoir quelque inquiétude de la part des Scholastiques Espagnols; mais ils n'oseroient anathématiser la 2, vû l'intérêt qu'y ont les anciens Peres. Si l'événement est contre moi, j'avouë que je ne me fierai plus aux notions qui me paroîtront les plus certaines.

Voilà Monsieur, ce qui me paroît beaucoup plus propre à vous tirer d'inquiétude au sujet de l'orthodoxie de mes Cometes, qu'une Apologie dans les formes. Un Consistoire Flamand les a censurées. J'en appelle au Public en général, aux Professeurs en Philosophie en particulier, & à toutes les Universitez, Académies, Ecoles Illustres, & autres Communautez Savantes répanduës sur toute la face de la Terre. Je suis Votre &c.

(*) Voyez ci-dessus Tome second, *le nouvel Avis au petit Auteur des petits Livres*, page 799. à la fin de la 1. colomne & au commencement de la seconde.

LETTRE CLV.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 13. de Novembre 1693.

LETT. CLV. A Mr. DU RONDEL.

JE suis bien aise, mon très-cher Monsieur, que vous soiez content de Mr. de BEAUVAL. Je vous suis infiniment obligé du Mémoire que vous m'avez envoyé de Mr. de Saint MAURICE (1) touchant le Pere ADAM, & je vous supplie de le remercier de ma part de la bonté qu'il a euë de le dresser si curieusement & d'une si bonne tournure. J'ai deux ou trois petits éclaircissemens à lui demander, que je le supplie très-humblement d'agréer que je lui propose.

1. J'ai remarqué dans la Réplique de Mr. DAILLÉ aux Sieurs ADAM & COTTIBI, que ce Jésuite étoit à Loudun pendant la tenuë du Synode National, c'est-à-dire sur la fin de 1659. & 1660. Mr. DAILLÉ cite un passage du Livre que le P. ADAM fit contre lui en 1660. au sujet de COTTIBI; par lequel passage il paroît que le Pere ADAM étoit à Sedan lorsqu'on reçut les nouvelles de la conclusion de la Paix, & du mariage du Roi; qu'il reconnoît que les Habitans y témoignerent une grande joye de cette nouvelle, & qu'il leur rend bon témoignage sur la fidélité qu'ils témoignoient à la Couronne sous les ordres de l'illustre Maréchal de FABERT. Ce passage se voit au Livre de Mr. DAILLÉ 2. Part. page 120. Ch. 20. Le Traité des Pyrénées fut conclu au commencement de Novembre 1659. apparemment les feux de joye pour la Paix suivirent bien-tôt. Il faut donc de deux choses l'une, ou que le Pere ADAM eût été déjà à Sedan lorsque le Synode National s'y tenoit sur la fin de 1659. ou qu'il y allât immédiatement aprèsla tenuë de ce Synode, & que les réjouïssances de la Paix ne n'y soient faites qu'en 1660. En tout cas il est certain qu'il y aura été à deux reprises; car quand il faisoit son Livre contre Monsieur DAILLÉ, en 1660. il n'y étoit pas, & il y avoit été. D'un autre côté, il est certain qu'il y a séjourné long-tems depuis l'impression de son Livre contre Mr. DAILLÉ.

Le second éclaircissement que je demande est, si le projet auquel Mr. de St. MAURICE repondit, fut imprimé, ou si ce fut seulement une piece manuscrite à laquelle il fit une reponse manuscrite. Je vois par le Mémoire, que quand le P. ADAM alla à Sedan il n'y avoit point encore de College de Jesuites. C'est donc lui qui en ménagea le premier établissement, & qui le laissa formé & en train avant que de s'en retourner en Guyenne.

Au reste, mon cher Monsieur, je connois par votre Lettre du 11 du courant, que j'ai reçuë ce matin, que vous autres à Maestricht n'avez pas beaucoup de commerce en Hollande; car si vous en aviez beaucoup, vous y auriez oui dire que le 30. d'Octobre le Conseil de cette Ville révoqua la permission que j'avois euë en 1681. d'enseigner en public & en particulier, & la pension de 500. frans qui m'avoit été accordée. Mes ennemis n'ont pas manqué d'écrire cela de toutes parts; je m'étonne qu'ils ne l'aient fait savoir à Maestricht. Les plus fortes têtes du Magistrat, & qui sont de l'ancienne création, disputerent fortement pour moi, & crierent contre l'injustice qu'on me faisoit de ne m'ouïr pas sur ce que j'avois à dire pour justifier mon Livre des *Cometes*; car ce fut l'unique fondement de ma démission. Le Consistoire Flamand avoit nommé quatre personnes pour examiner ce Livre. Après qu'elles eurent fait leur rapport, quelques Ministres Voetiens (& qui m'en veulent depuis long-tems sous prétexte du Cartésianisme, & à cause que j'avois été placé ici, & que j'avois toûjours été protégé par feu Mr. PAETS qu'ils haïssoient à mort, & qui pour dire la vérité avoit du mépris pour eux, & ne feignoit pas de les traiter de *mutins* & de *boutefeux*) quelques Ministres Voetiens, dis-je, ont été cent & cent fois dire aux Bourguemaîtres que mon Livre étoit rempli de Doctrines pernicieuses, & que la jeunesse pourroit être imbuë auprès de moi de sentimens fort opposez à la Religion, qu'il ne falloit donc pas me permettre d'enseigner. Les Bourguemaîtres d'aujourd'hui sont des personnes qui haïssent extrêmement tous ceux qui plaignent la cassation qui fut faite l'année passée de plusieurs honnêtes gens de la Régence, ils me regardent comme attaché à ces Messieurs, & mécontent par conséquent de l'état présent (quoique je me tienne coi dans mes Livres, loin des affaires d'Etat & de Ville). Ils ont eu sans peine cette complaisance pour ces Ministres là. Ils m'avoient promis d'écouter mes éclaircissemens; car je leur avois dit que devant tous les hommes du monde je ferois voir que mes *Cometes* ne contiennent rien, qui soit contraire à aucun article de notre foi. Cependant ils n'ont point voulu m'écouter. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que rien de tout ce dont *Orkius* (2) a fait tant de vacarmes, *Avis aux Réfugiez*, *Projet de Paix* de Geneve &c. n'a été nullement consideré, on n'en a pas dit le moindre petit mot, & il est sur, qu'encore que par fanfaronade il se vante peut-être d'être la cause de ceci, il n'y a contribué que par ses voeux & par ses souhaits. Ce sont les Ministres Flamans qui on fait le coup; ce qu'ils ont tenté dès le tems même que j'étois bien avec *Orkius*, & qu'ils auroient obtenu de la Régence présente pour les raisons que j'ai dites, quaud même je n'aurois eu rien à démêler avec cet homme-là. Au reste, j'ai été philosophe plus que jamais lorsqu'on m'en a ôté le titre. Je n'ai point senti de regret ni d'inquiétude, & j'espere que la même indolence m'accompagnera à l'avenir. Je vous enverrai bien-tôt l'article du Poëte Tragique ACCIUS; on acheve aujourd'hui d'imprimer la feüille.

Tout à vous, mon très-cher Monsieur. Votre bon patron a été malade, il se remet peu à peu: j'en reçus hier une Lettre très-obligeante.

(1) Mr. de St. Maurice demeuroit alors à Mastricht. Il avoit été ci-devant Professeur en Théologie à Sedan. Voyez dans le Dictionnaire Critique l'Art. ADAM (JEAN).

(2) JURIEU.

LET-

LETTRE CLVI.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 4. de Décembre 1693.

1693 VLAM. RONDEL. JE n'aurois pas tant tardé, mon très-cher Monsieur, à vous remercier de la part que vous avez prise en mon affaire, comme vous me l'avez témoigné par votre tendre & obligeante Lettre, si Mr. LEERS m'avoit envoyé l'article d'ACCIUS au tems qu'il falloit. Lorsqu'on tira cette feuille, je l'avertis qu'on en tirât un ou deux exemplaires plus qu'à l'ordinaire. Il le fit faire, & mettre à part ces feuilles là pour me les envoier; mais elles se sont égarées, de sorte que d'ordinaire en ordinaire on me les a fait attendre inutilement, jusques à ce qu'enfin on m'a avoüé qu'elles sont introuvables. J'attendrai à vous envoier quelque chose que l'on ait imprimé quelqu'autre article, qui soit plus propre que plusieurs autres à vous faire juger de la piece. Je n'ai pas voulu faire déparier les Exemplaires de Mr. LEERS; une feuille de moins, fait que tout l'exemplaire d'un Livre, fût-il de 1000. feuilles, est perdu.

Voilà, mon cher Monsieur, les excuses que j'avois dessein de vous écrire aujourd'hui de mon silence, quand même je n'eusse pas reçu votre deuxiéme Lettre toute remplie de bonne amitié, & que vous exprimez si fortement qu'on voit bien que c'est le cœur qui parle. J'en suis, je vous assûre, ravi de joye, & j'oppose cela comme un bouclier à sept cuirs à tous les traits de mes ennemis. Je me moque de leurs vains triomphes, & je suis assûré que je passe les nuits plus tranquillement qu'eux. Ce n'est pas une petite mortification pour ORKIUS que de voir que pendant, que l'on s'est moqué de ses Dénonciations publiques, d'*avis aux Réfugiez*, de *Cabale de Geneve*, trois ou quatre Ministres Flamans Voëtiens, & persécuteurs des Cartésiens soufflant aux oreilles des nouveaux Bourguemaîtres contre mon Livre des Cometes, ont obtenu ce qu'ils ont voulu, sans que les fortes contestations que sept ou huit des meilleurs têtes du *Vroedschap* opposerent en ma faveur, attirassent un mot qui tombât ailleurs que sur les *Cometes*. Quelques-uns de mes amis m'ont conseillé d'aller demeurer à Amsterdam, pretendans qu'au pis aller j'y pourrois gagner quelque chose par des Colleges privez. J'ai mieux aimé demeurer ici pendant qu'on ne m'en chassera pas, & voici mes raisons. Mon ennemi qui ne peut se glorifier de rien pendant que mon interdiction a pour fondement unique le Livre des *Cometes*, triompheroit si je quittois cette Ville. Il diroit, & feroit dire par tous ses émissaires, que je serois sorti à cause que je savois bien qu'on m'en donneroit l'ordre, & cela parce qu'on me regardoit comme mal intentionné & coupable en fait d'Etat. Autre raison, mon Dictionnaire a besoin de ma présence, tant afin que je corrige les dernieres épreuves, qu'afin de hâter l'impression, & la composition même, qui n'étant pas encore fort avancée, souffriroit un terrible retardement d'un transport de domicile. Enfin je trouve si peu de ragout à enseigner de jeunes gens, & tant de douceur à vivre, *sibi & Musis* sans dépendance de Curateurs, & de Collegues, que je me soucie peu d'endosser jamais le harnois ni en Académie, ni en Ecole illustre. Si j'ai la santé, j'aurai de quoi vivre sans cela en écrivassant. Si je n'ai point de santé, ce sera, comme j'espere, une affaire qui ne sera point d'une si longue discussion, ou d'une si longue durée qu'il ne me reste de quoi subsister *mea quadra* jusqu'à la fin. Aimez-moi toûjours, mon très-cher Monsieur, & moïennant cela je me moquerai de la malignité & de l'injustice de mes adversaires.

La Lettre de Mr. de St. MAURICE est un compliment de bonne amitié sur ma destitution. Je vous prie de lui envoier le remerciment que je lui écris.

Notre Patron n'est pas encore bien rétabli; on a imprimé en Allemagne un recueil de vers Satyriques contre les Cardinaux de RICHELIEU, & MAZARIN, & contre Messieurs FOUQUET & COLBERT. (1).

Je remercie très-humblement Mademoiselle du RONDEL de sa bonté pour moi.

(1) Ce Recueil est intitulé, *Le Tableau de la Vie & du Gouvernement de Messieurs les Cardinaux Richelieu & Mazarin, & de Mr. Colbert. Représenté en diverses Satyres & Poësies ingénieuses. Avec un Recueil d'Epigrammes sur la vie & la mort de Mr. Fouquet, & sur diverses choses qui se sont passées à Paris, en ce tems-là. Cologne 1694. in 12.*

LETTRE CLVII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 11. de Decembre, 1693.

LETTRE CLVII. & CLVIII. A M. DU RONDEL.

LEs feuilles que je croiois introuvables me furent envoyées deux jours après que je vous eus écrit ma derniere Lettre, mon cher Monsieur. Je vous les envoie; mais à condition que vous en ferez la plus severe critique que vous pourrez. Ne craignez point de trouver en moi un Auteur à cet égard. Vous y trouverez un disciple très-docile, & qui souhaite passionnément que votre amitié lui rende utiles les grandes lumieres que vous avez.

Le Patron m'envoia hier en présent un exemplaire d'un Livre qui lui a été dédié par Monsieur BRISBAR, Ministre de Leyde. Ce Livre est assez singulierement tourné. Le Patron vous en regalera aussi, sans doute, d'un exemplaire, ainsi je ne veux pas vous prévenir. On vient de nous doner la Vie de Mr. TROMP dernier mort. Aimez moi toûjours, mon cher Monsieur. Vous ne sauriez conserver votre précieuse amitié pour un homme qui en connoisse autant que moi tout le mérite, & qui soit plus disposé à tout faire pour se la conserver.

LETTRE CLVIII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 29. de Decembre 1693.

LETT. CLVIII. A Mr. DU RONDEL.

JE voudrois, mon très-cher Monsieur, vous pouvoir marquer autant que je le sens moi-même, *Ut ego ipse cogitans sentio*, le plaisir que j'ai pris à la lecture de vos doctes & très-excellentes remarques. Si jamais le Dictionnaire se réimprimoit, l'Article d'ACCIUS profiteroit merveilleusement de votre Lettre, & que ne l'ai-je euë avant que de le donner à l'Imprimeur? Tout ce que vous pensez est d'un maître homme; pas une seule ligne qui ne sente la docte pénétration d'un esprit nourri des beautez originales des Anciens. La premiere fois que vous aurez la bonté de m'écrire, dites-moi, s'il vous plaît, qui est cet EVANTHIUS qui a dit qu'ACCIUS a fait des Comédies. Puis qu'il est le seul qui l'ait dit, ne seroit-ce point lui qui auroit fait ce que je cite sous le nom de DONAT sur TERENCE? Plus j'examine votre Lettre, plus je me sens porté à croire qu'il y a eu plus d'un ACCIUS. Les Anciens ont été bien peu soigneux de prévenir nos difficultez, & nos embarras; je ne pense point que notre postérité bien reculée ait jamais lieu de nous faire le même reproche au sujet des deux CORNEILLES; car quand on parle du jeune, on le marque, & on ne dit point tout court CORNEILLE, outre qu'à le tête de ses écrits il met T. CORNEILLE, c'est-à-dire THOMAS. Il est vrai qu'à présent que l'aîné est mort, les pieces du tems qui parlent du jeune comme d'une personne vivante ne spécifient pas que ce soit le jeune, & voilà qui pourroit tromper un jour nos Neveux. Ne croyez pas être quitte de la critique que je vous ai demandée, vous m'avez proposé plusieurs doctes & belles difficultez sur le tems qu'ACCIUS a vécu; mais je vous supplie de me dire plus en détail, & en ami, si vous ne trouvez pas que je m'arrête trop à des bagatelles; qu'il n'y a pas assez de choix; que je suis trop prolixe &c.? Je me doute de tous ces défauts, je les éviterois; mais on est aveugle dans ses propres affaires, on a besoin d'un ami éclairé comme vous, afin d'être redressé. Il y a du tems. La Lettre A. ne fait encore qu'entrer dans sa combinaison avec G. j'attens tous les bons offices de votre amitié, & de votre érudition immense, exacte, & pénétrante.

On a traduit en François les caracteres de la Reine ELISABETH & de ses principaux Ministres. Cela est assez curieux, la traduction n'est pas d'une plume encore bien polie.

Mille vœux pour votre prospérité l'année qui vient *& sic deinceps*. Tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE CLIX.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 22 de Janvier 1694.

LETT. CLIX. DU RONDEL A & CLX. A MINUTOLI. J'Aurois peut-être laissé passer cet ordinaire à cause du froid, mon cher Monsieur, sans me donner l'honneur de vous écrire, si la joie du rétablissement de l'œil de notre Patron de Leyde ne m'eût pressé de vous témoigner mes sentimens sur cette bonne nouvelle. Si j'étois bon Poëte comme vous, j'aurois tiré de mes Muses un compliment de félicitation sur ce retour de lumiere. C'est une triste chose pour des gens accoutumez à la lecture, que d'être obligé à y renoncer par un mal d'yeux.

Mon Dictionnaire va son train ordinaire; ce que j'avois gagné par l'achevement de quelques Harangues de CICÉRON que Mr. LEERS faisoit imprimer, le mauvais tems me l'ôte. C'est toujours deux feüilles seulement par semaines. Nous n'en sommes pas à la quarantieme. J'aurois bien voulu suivre votre idée, qui est de mêler des articles réels aux personels; mais j'y ai trouvé des inconvéniens, ou plûtôt on m'en a fait craindre de la part de notre siécle dégoûté. Si je voulois éplucher tous les Poëtes Grecs & Latins, Historiens & Philosophes, comme ACCIUS, il me faudroit donner à cela bien des années, & je ne sai si deux volumes me suffiroient en y joignant les principaux Auteurs des derniers tems. C'est pourquoi je me contenterai de marquer par quelques essais ce que j'aurois eu dessein de faire, & ce que je souhaiterois que d'autres achevassent.

J'ai encore 5. ou 6. Articles de Poëtes semblables, celui d'ALCÉE, d'ARCHILOCHUS, d'ANACREON, de CATULLE, de PERSE, d'OVIDE, & voilà tout. Notre siécle n'aime point tant de discussions; au tems de la Philologie cela eût passé plus facilement, & jusques au commencement de ce siécle, présentement c'est un autre goût. On aimera mieux l'Histoire moderne que tout cela.

Mr. HUGUETAN me dit l'autre jour qu'il faisoit imprimer les *Valesiana* & les *Sorbeniana*. On m'a dit qu'il y avoit dans le premier plusieurs remarques aigres, mais bien fondées contre le Glossaire de Mr. DUCANGE. Croiriez-vous qu'on se fût avisé d'imprimer l'ARLEQUINIANA? Cependant il va paroître à Paris au premier jour. Peut-être n'a-t-on eu dessein que de se moquer des Ouvrages de cette nature, & d'empêcher qu'il n'en paroisse plus? Car qui voudroit être confrere d'ARLEQUIN? Peut-être aussi a-t-on crû que les bons mots de ce dernier méritoient de voir le jour.

Avez-vous jamais rencontré dans vos lectures que CÉSAR ait fait une piece de Théatre intitulée TECMESSA, & qu'il fut le premier qui écrivit & qui prononça à la Grecque ces sortes de noms propres, & non comme on faisoit avant lui, ALCUMENA, TECUMESSA, & qu'à son exemple on ne dit plus qu'ALCMENA, TECMESSA? Je l'ai lû depuis peu dans un moderne, qui ne cite personne; mais cela fait que je ne m'y fie point. Il n'y a que vous, après qui sans citation, je voulusse affirmer une chose. Tout à vous, mon cher Monsieur.

LETTRE CLX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 8. de Mars 1694.

LETT. CLX. A MINUTOLI. VOtre Lettre du premier Décembre passé, mon très-cher Monsieur, me donna une extrême consolation, par la tendre & obligeante sensibilité de votre cœur pour ma disgrace. Je l'ai reçûe, comme doit faire un Philosophe Chrétien; & je continuë, Dieu merci, à posséder mon ame dans une grande tranquilité. La douceur & le repos dans les études où je me suis engagé, & où je me plais, feront cause que je me tiendrai dans cette Ville, si on m'y laisse, pour le moins, jusques à ce que mon *Dictionnaire* soit achevé d'imprimer; car ma présence est tout-à-fait nécessaire au lieu où il s'imprime. Du reste, n'étant ni amateur du bien, ni des hon-

LETT. CLX. A Mr. MINUTOLI.

honneurs, je me foucierai peu d'avoir des Vocations; & je n'en accepterois pas, quand bien même on m'en addrefferoit Je n'aime point affez les conflicts, les Cabales, & les *Entre-mangeries Profefforales*, qui regnent dans toutes nos Académies. *Canam mihi & Mufis.*

Vous trouverez ci-jointe la Dénonciation d'un Anonyme contre la Morale fcandaleufe de notre homme (1). Vous avez peut-être oüi dire en vos quartiers que j'ai perdu ma Charge, à caude l'*Avis aux Réfugiez*; car les Emiffaires du perfonnage, mortifiez au dernier point du mépris qu'ont fait nos Supérieurs, & de fa prétenduë Dénonciation de la *Cabale de Geneve*, & de fes *Factums* redoublez à l'occafion de fa Calomnie par rapport audit *Avis*; ont écrit d'ici, par tout, que c'étoit l'Accufation touchant ce Livre, qui avoit produit cet effet. Abfurdité manifefte; car on ne fe feroit pas contenté de m'ôter la permiffion d'enfeigner, fi on s'étoit fondé fur une accufation de Libelle contre l'Etat. On ne s'eft fondé, vous en pourriez jurer, que fur la plainte, qu'avoit faite le Confiftoire Flamand, contre mes *Cometes*, & la plûpart des Opinans demeurerent d'accord qu'ils n'avoient point lû ce Livre, & une partie s'oppofa à la révocation de ma penfion. C'eft donc uniquement pour mon Traité *des Cometes*. Le Confiftoire Flamand, compofé prefque tout de gens qui n'entendent ni le François, ni autre chofe qu'un peu de Lieux Communs de Théologie; mal-intentionné d'ailleurs contre moi, depuis mon arrivée en ce Païs, parce que le Patron que j'y avois, & qui a été le Fondateur de l'*Ecole Illuftre*, (c'étoit feu Mr. PAETS, grand Républicain,) leur étoit fort odieux; le Confiftoire, dis-je, n'a fait autre chofe que confulter la Verfion, qu'on lui avoit montrée en Flamand, des Extraits de mon Livre, faits par mon Accufateur, avec la plus grande mauvaife foi du monde.

J'ai fous la preffe un petit Livre de fix feüilles *in* 12, pour réfuter ces Extraits (2). Il y a plus de deux ans & demi qu'ils paroiffent en feüille volante. Je me contentai de faire favoir pourquoi je n'y repondois pas; mais aujourd'hui je fuis obligé d'y répondre. Si ma Réponfe eft achevée, lorfque nos Marchands feront leurs bales pour Francfort, j'y en joindrai des Exemplaires. Je remercie notre bon Ami Mr. CONSTANT de fon *Syftême d'Etique-Théologique*, que Mr. COLLADON, fon beau-frere, me donna de fa part, il y a quelques mois.

Il n'eft pas befoin de vous apprendre la mort de Mr. d'ABLANCOURT, votre bon Ami, & Parent. Il y a plus de deux mois que vous la favez, fans doute. Sa Bibliotheque fut venduë au mois de Décembre dernier. Vous avez pû favoir par nos Gazettes le départ de Mylord GALLOWAY, auffi-tôt que vous l'euffiez pû favoir par mon entremife; ainfi je n'ai pas crû qu'en vous l'écrivant j'euffe pû rien vous dire de nouveau. Il amene avec lui, pour Secretaire, un fort honnête homme & favant, nommé Mr. BOUHÉREAU, à qui LE FEVRE de Saumur a tant écrit de Lettres (3). Mr. le Prince LOUIS DE BADE ne s'eft gueres arrêté en Hollande, depuis fon retour d'Angleterre; fa préfence eft néceffaire ailleurs.

Nos Nouvelles Littéraires ne font pas confidérables. Mr. D'ARTIS recommença fon Journal d'Amfterdam vers la mi-Fevrier dernier. Il le donne une fois la femaine, comme une Gazette (4). Mr. CHAUVIN, Miniftre Réfugié en cette Ville, a entrepris un *Nouveau Journal des Savans*. Il paroîtra de deux en deux mois. On a vû Janvier & Février 1694. Chaque Tome fera de huit feüilles (5). On commence à fe laffer de cette forte d'Ecrits, & je ne fai fi le fel & les agrémens de ce dernier Journal réveilleront le goût languiffant; j'en doute. Il fe fait ici, en Flamand, un *Journal* qui paroît tous les deux mois chaque volume de douze feüilles, qui a beaucoup de débit. L'Auteur s'appelle RABUS. Il eft Régent d'une Claffe dans le College de cette Ville (6). Il nous a parlé dans fon dernier Journal de quelques Ecrits, qui ont paru fur les grabuges Eccléfiaftiques de Hambourg, entre le Docteur MAYER, & le Miniftre ORBIUS, au fujet d'un *Catéchifme* de Mr. POIRET, Bourignonifte, qu'ORBIUS a fait réimprimer, & qu'il veut introduire. Mr. MAYER me fait fouvenir que Mr. MEYER, Profeffeur en Théologie à Harderweyk, vient de publier un Traité *de Feftis Habreorum* (7). Mr. LOMEYER, Miniftre de Zutphen, a publié depuis peu un Livre intitulé *Dies Geniales* (8). Il y a d'affez bons recüeils, & nommément touchant les Baifers. On m'a écrit que Mr. DESPRÉAUX a dit quelques chofes contre moi dans la *Nouvelle Edition* de fes *Oeuvres*, qu'il a augmentée de la *Satire contre le Mariage*. Je ne fai encore ce que c'eft (9). Les Anglois ont imprimé

(1) Cette Dénonciation eft intitulée: *Nouvelle Héréfie dans la Morale, touchant la haine du prochain; prêchée par Mr. Jurieu: dans l'Eglife Wallonne de Rotterdam, les Dimanches 24. de Janvier, & 21 de Fevrier 1694; denoncée à toutes les Eglifes Réformées, & nommément aux Eglifes Françoifes recueillies dans les differens endroits de leur exil.* C'eft une demie feuille in 4. Cet Ecrit, daté du 2. de Mars 1694, eft de Mr. Bayle. On le trouvera ci-deffus Tome fecond, pag. 814. Mr. Jurieu y oppofa une autre demi feuille, fous le titre de *Réflexions fur un libelle en feüille volante, intitulé, Nouvelle Héréfie &c.* Voyez dans le *Suplément* du *Dictionnaire Critique* une longue digreffion fur ce fujet, que Mr. Bayle avoit deffein de faire entrer dans la Remarque S de l'Article de ZUERIUS BOXHORNIUS.

(2) Cet Ecrit de Mr. Bayle eft intitulé: *Addition aux Penfées diverfes fur les Cometes, ou Réponfe à un Libelle intitulé*, Courte revûë des maximes de Morale & des principes de Religion de l'Auteur des Penfées diverfes fur les Cometes, &c. *pour fervir d'inftruction aux Juges Eccléfiaftiques qui en voudront connoître.* Mr. Bayle l'a joint à la troifieme édition de fes *Penfées fur les Cometes*, imprimée en 1699, & on le trouvera ci-deffus Tome troifieme.

(3) Mr. Bouhéreau nous a donné une *Traduction du Traité d'Origene contre Celfe*, imprimé à Amfterdam en 1700, in 4.

(4) Voyez ci-deffus la Lettre à Mr. d'Artis, du 8. d'Aout 1693. Note (1).

(5) Ce Journal eft intitulé *Nouveau Journal des Savans, dreffé à Rotterdam, par le Sieur C****. Mois de Janvier & Fevrier 1694.* Rotterdam 1694, in 8. Mr. Chauvin remplit l'année 1694. à Rotterdam; & s'étant enfuite retiré à Berlin, il y continua cet ouvrage, fous le titre de *Nouveau Journal des Savans dreffé à Berlin* &c. & le donna pendant les Années 1696, 1697, & 1698.

(6) Ce Journal eft intitulé *Boekzaal van Europa*, c'eft-à-dire, *Bibliotheque de l'Europe.* Mr. Rabus le commença au mois de Juillet 1692, & le continua jufqu'au mois de Juin 1701. Il le reprit enfuite fous un autre titre: mais il ne le conduifit que jufqu'au mois de Juin 1702. étant mort peu de tems après. Voyez Mr. Struvius, *Introductio in notitiam rei Litterariæ.* Cap. VI. §. 47.

(7) *Diatribe de Origine & Caufis Feftorum folenniumque Dierum, quos olim Judæi in Terra Canaam, hodieque in Exilio agitare confueverunt. Cum Animadverfionibus in Majemonidis Librum qui infcribitur* More Nebuchim & *Spenceri Tractatum de Legibus Ritualibus Hebræorum.* Amftelodami 1693. in 8.

(8) *Dierum Genialium, five Differtationum Philologicarum Decas* I. Daventriæ, 1694. in 8.

(9) M. Bayle avoit été mal informé. Mr. Defpréaux n'a rien dit contre lui dans fes Ouvrages.

mé en leur Langue depuis peu les *Oeuvres de* Rabelais, avec des Remarques, & la *Vie* de l'Auteur (10). Ils travaillent à une Nouvelle Edition de Thucydide, & de Xénophon (11). Mr. Molesworth, qui avoit été envoié d'Angleterre en Dannemarck, a fait une *Relation de l'Etat présent de Dannemarck*, qui n'a nullement plû à la Cour Danoise. On s'en est plaint; mais on n'a pû obtenir la suppression de l'ouvrage. Les Courtisans même d'Angleterre n'ont pas approuvé le Livre; & on croit que l'Auteur ne s'avancera pas autant qu'il avoit lieu de l'espérer. Il a fait trop de réfléxions libres sur le mauvais usage que le Roi de Dannemark fait, à ce qu'il prétend, de la Souveraineté, que ses Sujets lui ont donnée. Vous savez que les Suédois en ont fait autant l'hiver passé à leur Roi. Ainsi, voici le Siecle des Souverainetez.

Lett. CLX. à Mr. Minutoli, & CLXI. à Mr. Constant.

Nos Nouvelles commencent à faire revivre les François. Tout cet hiver, elles ont parlé d'eux comme des gens enterrez, perclus, immobiles, & incapables de faire des préparatifs. On commence à parler de leurs desseins, & on ne nous en donne pas une petite idée. Nous allons au tems du dénouëment. Mes baisemains, je vous prie, à Mr. Goudet. Son silence a eu ses raisons; mais il nous a fait grand tort ici. Adieu, mon très-cher Monsieur; tout à vous.

LETTRE CLXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 24. de Mai 1691.

Lett. CLXI. à Mr. Constant.

Si vous n'avez pas eu de mes nouvelles, mon très-cher Monsieur, depuis que Mr. Colladon passa par Rotterdam, au mois de Novembre dernier, & me communiqua la Lettre que vous lui aviez écrite; c'est que je n'ai pû encore rien découvrir qui soit digne de vous, ni qui approche même de ce qui conviendroit à une personne fort éloignée de votre mérite. Mr. Colladon, avec qui j'eus l'honneur de m'entretenir bien longtems la semaine passée, vous dira les réfléxions que nous fîmes là-dessus, & vous pourra témoigner la joie que ce seroit pour moi, de vous voir en ce Païs-ci, avec toute votre famille. Je compterois cela pour la plus grande douceur que j'aie jamais sentie, ou espérée en ma vie.

Il sera si bien instruit de toutes les Nouvelles d'Etat & de la République des Lettres, tant de ce Païs, que de l'Angleterre, qu'il seroit inutile de vous en marquer ici quelque chose. Il vaut mieux vous renouveller mes remercimens très-humbles pour les Disputes de Morale, dont il vous a plû me faire présent. Je les ai luës avec beaucoup de satisfaction, & en admirant la netteté de votre méthode, & le choix de vos matieres. J'ai été surtout ravi de voir que votre sentiment, sur l'obligation de suivre les mouvemens de la conscience errante, est le mien, sur lequel notre faux-Prophete, qui a dans le fond, & très-nettement, enseigné la même chose, m'a voulu faire passer pour impie. Vous établissez que ce qui est fait contre la conscience errante est péché; & que ce qui est fait selon la conscience errante, lors que l'erreur est vincible, est un péché, mais non pas lors que l'erreur est invincible. Voilà justement mon opinion: je n'ai dit ni plus ni moins, que cela. Vous verrez ce que j'ai publié là-dessus en dernier lieu dans mon *Addition aux Pensées sur les Cometes*. Je vous en ai envoié, par la voie de Francfort, six exemplaires, & six exemplaires d'un Livre que j'ai publié contre le *Sistême de l'Eglise* de notre homme. Mon Livre est intitulé, *Janua Cœlorum reserata* (1).

La Hollande & ses Alliez espérent beaucoup de cette Campagne. Ce n'est pas que les habiles gens s'imaginent qu'on fasse aucune conquête; on suppose que la France sera en état de défendre ses Frontieres; mais dès là qu'elle ne fera point de conquêtes, ni en Allemagne ni aux Païs-bas, on la compte pour vaincuë; & la Disette de Grains & d'Argent qu'elle souffre, l'obligera à offrir l'hiver prochain une Paix, dont on pourra raisonnablement se contenter. C'est ainsi que les plus sensez raisonnent. Le Commun se représente la France comme un Païs, que la famine & la mortalité rendent un Désert affreux, & qui sera au premier occupant dès cette année, ou la suivante. Je suis de tout mon cœur, mon très-cher Monsieur, Votre &c.

Mon *Dictionaire* roule encore sur la Lettre *A*. Je corrigeai avant-hier la 92. feuille, qui va jusques à la 368. page. Il sera de deux volumes *in folio*; chacun de 1200. pages. La Lettre *A*. est beaucoup plus longue que les autres ne pourront être. Le même inconvénient se trouve dans *Moreri*.

(10) La Traduction Angloise de Rabelais n'est pas toute de la même main. Mr. Thomas Urwhart, Chevalier & Baronet, a traduit les trois premiers Livres; & Mr. le Motteux, né en Normandie, les deux derniers. Celui-ci y a ajoûté une Préface, & des Remarques, où il tâche de faire voir que Rabelais a représenté l'Histoire de son tems sous une fiction ingénieuse, & sous des noms empruntez.

(11) Le *Thucydide* avec la Version d'Emilius Portus, les Scholies Greques &c, parut à Oxford en *1696*, *in folio*, par les soins de Mr. Hudson, Garde de la Bibliotheque Bodleienne. Mr. Wells est l'éditeur du *Xenophon*; qui est aussi imprimé à Oxford en cinq volumes in 8. Le premier parut en 1691, & le cinquiéme en 1703. Il étoit fort jeune quand il publia cet ouvrage.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 3. de Décembre 1691, Note (1).

LETTRE CLXII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 8. de Juin 1694.

Lett. CLXII. & CLXIII. a Mr. Du Rondel.

J'Avois prié Mr. Leers il y a plus de huit ou dix jours allant à Utrecht de voir, sans faire semblant de rien, ce que Tollius disoit contre vous, & je lui avois dit que cela se trouvoit à la fin du Livre. Je lui recommandai bien expressément, mon très-cher Monsieur, de retenir bien les mots & les phrases. Il revint sans avoir rien vû; mais il me fit espérer les feuilles imprimées de l'Ouvrage, parce que le Sieur Halma, l'Imprimeur du Longin de Tollius, l'a prié de prendre avec soi lesdites feuilles pour les montrer à Paris, où Mr. Leers doit faire un voiage dans peu de tems. Il n'a reçu les feuilles qu'aujourd'hui, & aussi-tôt il me les a envoiées. Comme elles ne sont pas pliées, il seroit difficile de les parcourir en peu de tems. D'ailleurs j'ai vû par la Préface, qu'apparemment Mr. Bauldry n'a connoissance de ce qu'il vous a dit que par la lecture qu'il en aura faite; car c'est là que Mr. Tollius parle de vous deux, de vous comme ayant fait (je vous dirai quoi) de lui comme devant faire en tems & lieu. Son Longin est un *in* 4. Le Grec d'un côté, & la traduction Latine de sa façon de l'autre; au bas des notes de Langbeine, de Tanaquillus Faber &c. Il donne à part la Traduction Françoise de Despreaux avec les notes de ce traducteur, celles de Mr. Dacier & les siennes en François au bas du texte dans chaque page. Il met une Préface Françoise de sa façon à la tête de la version de Boileau. C'est dans cette Préface Françoise que l'on trouve les paroles suivantes. » Je ne nie pas qu'un » homme d'esprit n'ait le droit de se deffendre, » & de soûtenir la vérité contre ceux qui, ou » par foiblesse de jugement, ou par nonchalan» ce, ou par quelque autre défaut, ou même par » malice s'égarent du grand chemin; mais j'esti» me qu'on le doit faire avec honnêteté, qu'on » doit corriger les fautes, & aimer & loüer ceux » qui les commettent : qu'on doit tâcher de les » gagner par douceur aussi bien que de dévelop» per les véritez qui ne sont pas connuës. Que » s'ils ont de la foiblesse, & de l'aigreur, je » crois qu'on doit ménager l'une & l'autre par » des marques de bienveillance pour leurs per» sonnes, & d'estime pour leur érudition. J'en ai » usé de cette sorte envers Mr. du Rondel, » & je traiterai de la même maniere dans son » tems Mr. Bauldri.

Sa Préface est remplie de toutes ces grandes maximes de modération & d'équité, il louë Boileau extrêmement, & parle avec modestie & sans décision de ce en quoi il ne tourne pas Longin comme lui. J'ai cherché en plus de cent endroits de ses remarques, je n'y ai rien vû qui vous concernât, & apparemment cela ne se trouve point dans le Longin; mais dans les pieces qu'il y doit joindre.

On ne commencera la Lettre B que dans douze ou quinze jours, la Lettre A. aura 104. ou 105. feuilles.

A Dieu, mon très-cher Monsieur, portez vous bien. Je crois que votre adversaire en use en galant homme; ce qu'il dit en particulier contre Mr. Bauldri entrant en matiere dans la Préface touchant la vision de Constantin est modéré. Mr. Perizonius a écrit de *Originibus Babylonicis*, duex Dissertations.

LETTRE CLXIII.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 9. de Juillet 1694.

Lett. CLXIII. a Mr. du Rondel.

VOici enfin, mon très-cher Monsieur, ce que vous avez eu la bonté de demander. Sans la distance des lieux, je vous aurois prié de corriger & d'ajoûter tout ce que vous auriez souhaité, & j'aurois obtenu des Imprimeurs d'attendre le retour de l'épreuve. Mais il n'y a pas moïen de songer à cela, quand il s'agit d'un renvoi de 7. ou 8. jours. Ne laissez pas, je vous prie, de me marquer tout ce que vous voudriez, qui fut changé, ajoûté, corrigé; car je le pourrai placer dans l'article du pere Goulu, où j'ai renvoié plusieurs choses qui concernent Balzac, afin que l'article que je vous envoie ne fût pas trop long, & il l'est pourtant.

Vous serez cause que je mettrai Bion Borysthenite : la remarque que vous avez faite sur son inconstance, & les vers de Diogene Laerce que vous avez alléguez, m'ont paru très-dignes d'attention. Mais à propos votre *itaque* ensuite des vers de Diogene Laerce p. 133. *de vita* Epicuri ne signifie-t-il pas que, vous croiez, qu'Epicure a survêcu à Bion, & a sû qu'on s'étoit moqué de son passage d'une extrêmité à l'autre ? Je voudrois que cela fût; car vous m'apprendriez au vrai, si cela étoit, en quel tems mourut ce Bion. Tout à vous, Monsieur.

LETTRE CLXIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 26. d'Août 1694.

CLXIV. Minu-

LA Dénonciation de la *Nouvelle Héréſie*, qui vous fut envoiée avec ma derniere Lettre, mon très-cher Monſieur, a produit une violente grêle d'Ecritures entre Mr. DE BEAUVAL & le Dénoncé. Mr. DE BEAUVAL eſt le dernier au Champ de Bataille; on n'a point encore répondu, & je ne ſai ſi on le fera jamais, à ſon Ecrit intitulé, Mr. JURIEU *convaincu de Calomnie & d'impoſture* (1). Notre Adverſaire dit à préſent, que c'eſt Mr. DE BEAUVAL qui a conçu le deſſein de l'*Avis aux Réfugiez*, & qui m'a pouſſé à le faire; de ſorte qu'il me décharge du principal crime, ne me laiſſant en partage que la fonction de Sécrétaire du principal Auteur, Mr. DE BEAUVAL. Il ne ſait plus où il en eſt; & ſi la guerre venoit à finir, il tomberoit dans le mépris, & l'abandon, tout le crédit qu'il a ne dépendant que des utilitez, qu'on ſuppoſe qu'un tel homme eſt capable d'apporter, en cas de guerre civile de Religion dans le Roiaume voiſin, à quoi il fait accroire qu'il emploie toute ſon induſtrie.

Je m'occupe uniquement à mon *Dictionnaire*. La compoſition en eſt difficile & lente, plus qu'on ne ſauroit dire. Nous n'avons encore que cent quarante feuilles d'imprimées; & il y en aura pour le moins ſix cens. On n'en imprime que quatre chaque ſemaine. Je vous apprens que le Manuſcrit de Mr. DIODATI m'a été rendu, je ne ſai par qui, ni comment, avec la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. J'envoiai tout auſſi-tôt, & la Lettre & le Manuſcrit à Mr. ALMELOVEEN, & le priai de hâter l'impreſſion.

Il ſe fait peu de Livres nouveaux en ce Païs, on ne fait preſque que réimprimer de petites Pieces qui ont paru en France. Vous en ſavez par conſéquent plus de nouvelles que nous. Mr. l'Abbé NICAISE m'a fait ſavoir qu'on a fait chez vous une nouvelle Edition fort augmentée du *Dictionnaire* DE RICHELET. La *Réponſe aux Provinciales*, par le P. DANIEL, Jéſuite (2), a diſparu quaſi avant que de paroître. Elle ne coûtoit que cinquante ſols, & l'on dit qu'on a offert d'en rendre un Louïs d'Or de quatorze francs à tous ceux qui l'avoient achetée, s'ils vouloient la rendre. On croit qu'on n'a pas voulu la laiſſer paroître choquante comme elle eſt pour Mr. NICOLE. On a reçu depuis peu avis de la mort de Mr. ARNAULD (3). La Gazette de cette Ville en parle aujourd'hui. Je m'étonne qu'il ne paſſe pas en ce Païs des exemplaires de la *Gazette du Parnaſſe*, dont vous m'avez autrefois parlé (4). Je remercie Mr. PICTET de ſa *Morale Chrétienne*. Je ſavois déjà par vos Lettres le mérite de cet Ouvrage.

Je vous demande encore un petit coup d'éperon au ſujet du petit mémoire de Monſieur GOUDET. Si cette nouvelle ſemonce n'eſt pas opérative, il n'en faudra plus parler. Adieu, mon très-cher Monſieur, je ſuis tout à vous.

(1) Mr. de Beauval ayant vivement dépeint l'eſprit inquiet, turbulent & vindicatif de Mr. Jurieu, dans un Ecrit intitulé, *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'amour du prochain: Où l'on traite incidemment cette queſtion curieuſe: S'il faut haïr Mr. Jurieu*, in 8. pagg. 59. Ce Théologien y fit une Réponſe, où il repréſenta l'Ecrit de Mr. de Beauval, comme une ſatire contre les Synodes. Cette Réponſe a pour titre: » Apologie pour les Synodes, & pour pluſieurs honnêtes gens déchirez dans la derniere Satire du Sieur » de Beauval, intitulée, *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu, touchant l'amour du prochain, » où l'on traite incidemment cette queſtion curieuſe: S'il » faut haïr Mr. Jurieu.* A l'Apologie ſont ajoûtées » les preuves que le Sr de Beauval eſt complice de l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiez*: pour ſervir, avec les *Nouvelles & dernieres Convictions*, de *troiſiéme partie au* » Procès". Rotterdam, 1694, in 4. pagg. 34. Mr. de Beauval repliqua dans une Piece intitulée: *Mr. Jurieu convaincu de calomnie & d'impoſture*: in 8. pagg. 63. M. Jurieu ne pouvant y répondre, eut recours aux Députez des Etats de Hollande, & obtint, par ſurpriſe, une défenſe de vendre cet Ecrit, & celui qui l'avoit précédé.

(2) *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe ſur les Lettres au Provincial.* Cologne, (Rouen,) 1694, in 12. On y a fait une Réponſe, intitulée, *Apologie des Lettres Provinciales de Louïs de Montalte; contre la derniere Réponſe des Peres Jéſuites, intitulée, Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe*, Delft 1697, in 12. 2. voll. Mr. l'Archevêque de Paris, François de Harlay, craignant que les *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe* ne réveillaſſent les animoſitez entre les Jéſuites & les Janſéniſtes, conſeilla au Roi de faire arrêter le débit de cet Ouvrage, & ce fut là la véritable cauſe de ſa ſuppreſſion. Le P. Daniel l'a redonné au Public dans le *Recueil de ſes Ouvrages Philoſophiques, Théologiques, Hiſtoriques, Apologétiques & de Critique*, imprimez à Paris en 1724. en 3. vol. in 4.

(3) Mr. Arnaud mourut le 8. d'Août 1694. Il étoit né le 6. de Février 1612. Voyez ſon Article dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle.

(4) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. Minutoli du 15. de Novembre 1693. Note (2).

LETTRE CLXV.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 14. de Septembre 1694.

Lettre. CLXV. a Mr. du Rondel, & CLXVI. a Mr. Constant.

Enfin, mon très-cher Monsieur, le paquet de Paris est arrivé à bon port. Mr. de Larroque a reçu votre présent d'Epicure, & m'a fort chargé de vous remercier de ce beau & excellent don, qu'il admire avec tous ceux qui le lisent. Ceux à qui j'avois envoié les autres exemplaires du paquet m'en ont remercié, comme d'une chose savantissime & bien tournée. Cela vous doit animer à donner souvent, comme vous le pouvez, de semblables présens au Public.

Mr. Chauvin a parlé dans son dernier Journal amplement de l'Achille de notre patron; (1) l'Auteur en est fort content. Nous avons depuis peu ici un Pere de l'Oratoire, nommé Mr. le Vassor, qui vient pour embrasser notre Religion. Il est Auteur d'un Livre de la Religion Chretienne (2) où il a réfuté, entre autres, le P. Simon & Mr. Le Clerc, sur l'inspiration des Livres sacrez. il paroît tres-honnête homme, & il ne s'est pas amusé comme tant d'autres à ne rien faire. Il a fort lû, nommément les Ecrits & les Commentaires sur l'Ecriture composez par les Acatholiques, je me sers de ce terme, parce qu'il a lû & Luthériens, & Calvinistes, & Arminiens. Nous lui conseillons de passer en Angleterre, & il goûte ce conseil. Les Journaux tant de Paris que de Hollande ont parlé amplement de son Livre.

Je vous remercie de tout mon cœur de la peine que vous avez prise de vous informer si Mr. Ramboaut étoit de Sedan, rien ne pressoit. Nous ne serons de long-tems à la Lettre R.

L'Euripide, imprimé en Angleterre (3), in folio, dont Mr. Chauvin parle, est une bonne piece de Cabinet. Si vous écrivez à Mr. de Marsilli, vous me ferez s'il vous plaît, la grace de lui faire mes complimens. Desbordes a imprimé la Lettre de Bussi Rabutin sur l'usage des adversitez (4). Nous la verrons bientôt. Je suis de tout mon cœur, mon cher Monsieur, tout à vous.

LETTRE CLXVI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 29. de Novembre 1694.

Let. CLXVI. a M. Constant.

Je ne saurois vous marquer, mon très-cher Monsieur, toute la reconnoissance que je sens pour tant de choses pleines d'une vive tendresse, que vous m'avez écrites au sujet de ma disgrace. Il n'y a rien de plus consolant que cela; & je suis ravi de ce que vous me dites touchant votre *Corollaire* de la *Superstition*, & touchant le sentiment de Mr. Curric, votre Collegue.

Les Nouvelles de la République des Lettres sont ici fort steriles. La guerre occupe tous les esprits. Les Sciences n'ont jamais été si peu cultivées ici, qu'elles le sont. La maniere dont on choisit ceux qui doivent remplir les Charges vacantes, soit aux Académies, soit aux Eglises, mécontente les honnêtes gens, les rebute, les dégoûte. Ce n'est point au mérite, que l'on regarde; mais à l'attachement des Candidats pour la Faction; desorte qu'il est quasi impossible de rendre service aux plus habiles gens, qui ne sont pas dévoüez à cette Faction. Je pourrai vous en toucher quelque chose une autre fois.

Je ne m'étonne point de ce que vous m'apprenez avoir vû dans une Lettre écrite de cette Ville touchant les prétendus faux faits, dont on a convaincu Mr. de Beauval. Il a repliqué par un Livre intitulé, *Mr.* Jurieu *convaincu de calomnie & d'imposture*, auquel l'Intéressé n'a point trouvé d'autre voie de répondre, que de surprendre, par l'adresse & par le crédit d'un de ses amis, une défense de vendre ce Livre, & celui qui l'avoit précédé (5), émanée des Députez

(1) *Homericus Achilles Caroli Drelincurtii penicillo delineatus, per convicia & laudes. Editio altera.* Lugd. Batav. 1694. in 4. Voyez Nouveau Journal de Rotterdam, Juillet & Août 1694. Artic. XIII.

(2) Il a pour titre: *De la véritable Religion:* Paris 1688. in 4.

(3) ΕΥΡΙΠΙΔΟΥ Σῶζομενα ἄπαντα *Euripidis quæ exstant omnia: Tragadiæ nempe XX, præter ultimam omnes completæ: Item Fragmenta aliarum plus quam LX. Tragadiarum & Epistolæ V. nunc primum, & ipsæ huc adjectæ: Scholia demùm Doctorum Virorum in septem priores Tragadias, ex diversis antiquis exemplaribus undiquaque collecta & concinnata ab Arsenio Monembassiæ Archiepiscopo. Præmittitur Euripidis Vita ex variis Autoribus accuratiùs descripta: Etiam Tractatus de Tragadiâ Veterum Græcorum, &c. Labore & Studio Josuæ Barnes Cambridg.* 1694. in folio. Voyez Nouveau Journal de Rotterdam, Juillet & Août 1694. Art. X.

(4) Il a pour titre: *L'Usage des Adversitez, ou Discours du Comte de Bussi Rabutin à ses Enfans sur les divers Evénemens de sa vie.* Paris, 1694. in 12.

(5) *Considérations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, &c.* Voyez ci-dessus la Lettre CLXIV. Note (1).

tez des Etats de Hollande. Il a pris pour un grand sujet de triomphe la sentence de ces Messieurs. Il l'a faite insérer toute entiere dans la *Gazette* de la Veuve de St. Glain; & pour avoir lieu de l'apprendre à toute la terre, il a renouvellé ses *Pastorales* (6), tant pour y faire mention de la condamnation des deux Ecrits de Mr. de Beauval, que pour y insérer le témoignage d'Orthodoxie, qu'il a obtenu de son Consistoire. Voilà déjà deux *Pastorales*, qu'il a données depuis un mois.

Il vient de recevoir le plus rude coup qu'il ait encore senti. Mr. Saurin, Ministre d'Utrecht, fort estimé pour sa sage conduite, pour ses mœurs, pour sa piété, pour sa doctrine, vient de publier contre lui deux volumes *in Octavo* (7), où il montre que sur quatre ou cinq dogmes importans, Mr. Jurieu a débité une opinion fausse, & très-dangereuse. Cet ouvrage est bâti à pierre & à chaux, bien raisonné, bien prouvé, allant au devant de toute chicanerie. Il est précédé d'une très-longue Préface, très-forte & piquante, sur la conduite du personnage. On ne voit pas comment il se tirera de cet embarras. Mr. Ysarn a sous la presse un Livre contre lui, touchant la *nécéssité du Batême* (8): Mr. de Beauval ne se taira pas sans doute, & lui montrera que faire défendre un Livre, n'est pas réfuter les faits objectez: autrement il faudroit dire que l'*Esprit de Mr.* Arnauld (9), qui a été si séverement défendu par les Etats de Hollande, ne contiendroit que des calomnies. Vous savez, sans doute, que la nouvelle *Réponse* des Jésuites aux *Provinciales* de Pascal a disparu aussi-tôt que paru. On n'en sait pas bien la raison. (10) Je suis, &c.

Lett. CLXVI. a Mr. Constant, & CLXVII. a Mr. le Duchat.

LETTRE CLXVII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam le 12. de Février 1695.

Lett. CLXVII. a Mr. le Duchat.

La Lettre que vous m'avez fait l'honneur, Monsieur, de m'écrire à découvert, me convainc de plus en plus de votre bonté pour moi, qui vous porte à me prévenir par les honnêtetez les plus obligeantes, & les plus dignes de la vive gratitude que j'en ai. C'est à cette générosité bienfaisante que j'attribuë l'honneur que vous m'avez procuré, en me fournissant une occasion de témoigner à Mr. Brodeau (1) ma très-humble obéissance, après la Lettre si pleine d'honnêtetez que j'eus le bonheur de recevoir de lui, accompagnée d'une autre de Mr. du Frene. Il s'est rencontré un obstacle, que l'on ne sauroit lever, au dessein que j'avois fait de faire imprimer le Manuscrit de Monsieur Brodeau (2), qui m'en a paru très-digne; c'est qu'il a déjà paru en François, en ce Païs-ci. Je me suis donné l'honneur de lui écrire cela, dès que les Libraires, à qui j'avois recommandé l'ouvrage, m'ont allégué cette excuse.

Je ne sai comment répondre, Monsieur, aux flateries dont vous me comblez. Si j'avois l'honneur d'être bien connu de vous, je déchérois bien-tôt de la bonne opinion que vous me témoignez; mais d'un autre côté, j'aurois l'avantage que vous seriez persuadé que les personnes, comme vous, m'épargnent une grande confusion, lorsqu'elles proportionnent leurs loüanges à mon très-petit mérite. Il suffit alors de dire que je tâche de contribuer, autant que mes petites forces le permettent, à ne fatiguer pas ceux qui prennent la peine de me lire; je veux dire, de leur débiter ma marchandise avec quelque bigarrure qui puisse plaire par quelque endroit, si elle déplait par d'autres.

Puis que vous avez vû ma *Lettre* Latine sur les *Anonymes* (3), vous avez vû une très-mauvaise piece; mais vous avez pû connoître ma curiosité, pour savoir qui sont les Auteurs Anonymes. Je souhaite cela, sur tout lors qu'un Livre me plaît. C'est ce qui est cause, que je m'estime infiniment redevable à Monsieur Brodeau, de m'avoir appris qui étoit l'illustre Auteur, qui nous a donné la Clef de Sanci (4).

C'est une grace & une faveur particuliere, que vous me faites, Monsieur, de vouloir que le Sieur

(6) Cette *Lettre pastorale* est datée du 1. de Novembre 1694 On y a fait deux Réponses très malignes. L'une intitulée: *Lettre des Fideles de France à Mr. Jurieu; touchant sa XXII. Lettre Pastorale.* 1694. 21. de Novembre 4. 16. pag. L'Autre: *Réponse des Fidelles Captifs en Babylone à la Lettre Pastorale de Mr. Jurieu, qui est dattée du 1. de Novembre 1694*, & qui a pour titre la XXII. de la troisiéme année 1695. 15. Janvier. 4. 31. pagg.

(7) *Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, où l'on traite de plusieurs points très-importans de la Religion Chrétienne, comme, du Principe de la Foi, de l'idée de l'Eglise, de la Justification, de l'efficace du Batême, de la Polygamie, de l'amour du prochain*, &c; *& où l'on fait voir que la Doctrine de Mr. Jurieu sur ces Articles, est, non seulement contraire à celle des Eglises Réformées, mais aussi d'une dangereuse conséquence. Par Elie Saurin.* La Haye, 1694, in 8, 2 voll.

(8) Ce Livre est intitulé, *Recueil de divers Traitez concernant l'efficace & la nécessité du Baptême, pour servir à décider la question qui est agitée dans les Eglises wallones, s'il faut baptiser les enfans en tous tems & en tous lieux, quand ils sont en péril de mort?* Amsterdam 1695, in 12. Ce Recueil contient diverses Pieces de Messieurs Claude, Jurieu, Witsius, & de l'éditeur Mr. Ysarn.

(9) Voyez ci-dessus la Lettre à M. Rou du... 1684, Note (1).

(10) Voyez cy-dessus la 2. Note de la Lettre CLXIV.

(1) Mr. Brodeau, Sieur d'Oiseville, fils d'un Conseiller au Parlement de Paris, & petit fils du fameux Julien Brodeau, qui a commenté les *Arrêts* de Louet. Lorsqu'il rechercha la connoissance de Mr. Bayle, il étoit Conseiller au Parlement de Mets. Il a été depuis Lieutenant général à Tours.

(2) La Traduction Françoise du *Divorce céleste* de Ferrante Pallavicini.

(3) Cette Lettre parut à la fin du Livre intitulé, *J. Deckherri de Scriptis Adespotis, Pseud-Epigraphis, & Supposititiis, Conjecturæ, cum Additionibus Variorum.* Amstelædami 1686 in 12. On la trouvera ci dessous dans ce quatriéme volume des Oeuvres de Mr. Bayle.

(4) Mr. le Duchat lui-même, qui nous a donné des Remarques sur la *Confession de Sancy*.

LETTRE CLXVII. & CLXVIII A Mr. LE DUCHAT.

Sieur DES-BORDES me communique ce que vous lui avez envoyé sur le *Catholicon*. Je lui écris aujourd'hui qu'il me l'envoye incessamment. Ce sera un ragout pour moi, & une source de mille particularitez dont je pourrai profiter dans mon *Dictionnaire*. J'ai déjà eu occasion plus d'une fois de vous citer sur *Sancy*.

Le Sieur DES-BORDES m'a dit que vous nous promettez une Clef de RABELAIS & du *Baron de* FÆNESTE (5). Ce sera un merveilleux ouvrage. J'ai quelque peine à croire que le *Baron de* FÆNESTE soit Monsieur d'EPERNON. Je croirois plutôt que d'AUBIGNÉ à fait dire bien souvent à son Gascon des choses qui représentent la sotte admiration que plusieurs Gascons avoient pour le Duc, & qui fournissent lieu à l'Auteur de se mocquer de ce même Duc. C'est à vous, Monsieur, à décider cela. Il y a déjà long-tems que je n'ai lû cette satire, & la mémoire confuse que j'en ai, me persuade qu'une bonnne partie des choses qu'on fait dire par FÆNESTE, ne conviennent point au Duc d'EPERNON.

Le *Dictionnaire* de MORERI fait d'AUBIGNÉ Batard d'un Gentilhomme Gascon (6). J'ai évité de parler de cet Historien, dans la Lettre *A*; car pour réfuter, on pour confirmer ce fait, j'aurois eu besoin de plus de Mémoires que je n'en ai. D'AUBIGNÉ se donne un pere établi dans le Poitou. On a vû depuis quelque tems dans le *Mercure Galant* une Généalogie bien flatée de Madame DE MAINTENON.

Il n'y a rien de plus solide que votre Remarque contre VARILLAS, sur la Demoiselle dont le Duc DE NEMOURS se moqua. Elle en avoit un fils. J'ai fait un Article assez long de la Demoiselle, où l'erreur de VARILAS est réfutée (7). Cet Historien est tout plein de fautes. Un homme, qui a lû les bonnes sources, autant que vous, Monsieur, pourroit trouver dans chaque page de ses Princes de la Maison de VALOIS, des péchez de commission, ou d'omission.

Je crois avoir vû dans quelque Livre de COLOMIES votre Conjecture sur les lettres initiales du *Journal* de HENRI III. Je verrai si je me trompe. Il ne me reste de papier que pour vous assûrer du respect avec quoi je suis &c.

P. S. Je prens la liberté de vous demander, Monsieur, quelques Mémoires sur Monsieur FERRI, Ministre de Mets. Il étoit savant. Je n'ai vû que son *Specimen Catholici Orthodoxi*. A-t-il fait d'autres ouvrages? Est-ce lui qui mourut l'an 1670?

Depuis ma Lettre fermée je me suis souvenu que COLOMIES, dans sa *Bibliotheque choisie* pag. 177. dit que l'Auteur du *Journal de Henri* III. est un nommé l'ESTOILE, Audiencier de la Chancellerie de Paris. Je suis persuadé que les lettres initiales signifient Mr. SERVIN; mais je doute qu'il soit Auteur de ce *Journal*.

LETTRE CLXVIII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 16. de Mars, 1695.

LETTRE CLXVIII. A Mr. LE DUCHAT.

J'Ai eu la joie, Monsieur, de lire vos Remarques sur le *Catholicon*, & j'en ai été charmé. Dès que j'eus connu par votre Lettre que vous vouliez bien consentir que le Sieur DES-BORDES me communiquât le Manuscrit, je le priai instamment de me l'envoyer. Il l'a fait. Je le lui renvoye aujourd'hui, n'ayant pas pû le faire plutôt, à cause que les glaces ont interrompu pendant plus de deux mois & demi, le commerce de cette Ville avec Amsterdam. Je le prie en même tems, de vous faire tenir ce Billet, où je vous remercie très-humblement, Monsieur, de la bonté que vous avez euë de vouloir que je fusse régalé dès avant l'impression, de vos très-curieuses recherches. J'exhorte puissamment le Sieur DES-BORDES à se hâter de faire rouler la presse sur un ouvrage dont le débit est immanquable, & qui instruira le Public de tant de belles Particularitez.

Je vous remercie en particulier, Monsieur, de l'honneur que vous me faites plusieurs fois de me citer. Je ne méritois pas une place si illustre; mais puisque vous me l'avez voulu donner, c'est à moi à vous en promettre une éternelle reconnoissance. Vos recherches seront très-utiles à mon *Dictionnaire*. Je m'en servirai souvent, & réconnoîtrai *per quem profecerim*, comme la raison l'exige.

Mon Article de BOUCHER, ce furieux Ligueur, etoit imprimé lorsque j'ai lû vos Remarques. Si je les avois vûës plutôt, j'y aurois trouvé des choses qui m'eussent bien servi. J'ai appris par votre moïen que la Vie du petit Feuillant a été imprimée. Je tâcherai de l'avoir, avant qu'on en soit venu à la lettre M; car ce furieux Moine s'appelloit MONTGAILLARD. Il y a bien des choses à dire contre les Espagnols, qui comblerent de Bénéfices tous ces Scelérats de Prédicateurs de la Ligue, pour qui les roües n'eussent pas été un supplice trop rigoureux (1). Il faudra recommander à l'Imprimeur de prendre garde aux Noms propres. L'écriture de l'Original étant menuë fera qu'on ne distinguera pas toûjours une lettre d'avec une autre; & dans un nom de Ville, ou d'homme, le sens n'aide pas à distinguer.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre, &c.

(5) *Le Baron de Faneste* n'a point encore paru avec les Remarques de Mr. le Duchat; mais il paroîtra bientôt, & son *Rabelais*, imprimé à Amsterdam en 1711. en 6 vol. in 8. se réimprime.

(6) Cette faute a été corigée dans les dernieres Editions du *Moreri*.

(7) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article GARNACHE (*Françoise de Rohan Dame de la*) Rem. *E*.

(1) Voyez la réflexion que Mr. Bayle fait sur cette conduite des Espagnols dans son *Dictionnaire*, à l'Article BOUCHER Rem. *F*.

LETTRE CLXIX.

A

Mr. LE DUCHAT

A Rotterdam, le 14. d'Avril 1695.

LETTRE CLXIX. A Mr. DUCHAT.

VOtre Lettre du 26. du passé, Monsieur, m'a fait sentir la même joie, que toutes les précédentes, dont vous m'avez honoré; mais j'y ai trouvé un nouveau sujet de vous faire mille remercimens particuliers, de tant de curieux Mémoires, que vous avez pris la peine de rassembler & de mettre en ordre, concernant Monsieur FERRI. Vous me géneriez extrêmement, Monsieur, si vous ne me permettiez pas de les publier comme venant de l'Auteur des Remarques sur *la Confession de* SANCI (1). C'est la moindre reconnoissance, qui vous soit duë; & tout autre que vous, à qui je me fusse addressé, ne m'auroit fourni qu'une très-petite partie de tout ce que vous avez sû former en si peu de tems.

Je viens au *Catholicon*. Le Sieur DES-BORDES n'a pas été, à ce que je voi, assez diligent à vous envoier la Lettre que je lui fis tenir pour vous, en lui renvoiant le Manuscrit de vos *Remarques*. La considération que j'ai pour ce Libraire, qui a imprimé pour moi les *Nouvelles de la République des Lettres*, m'empêcheroit, Monsieur, avec votre permission, de travailler à lui soustraire une si bonne copie. Je sai qu'il la veut imprimer, & qu'il l'auroit déjà fait, s'il ne se croioit obligé à garder quelques mesures avec le Libraire de Bruxelles qui imprima le *Catholicon* l'an 1677. Tous les exemplaires n'en sont pas encore débitez; c'est pourquoi il lui veut laisser un peu de tems pour s'en défaire. Ils se ménagent ainsi les uns les autres; parce qu'à son tour, celui qui a reçu du préjudice, en peut faire. Je vous supplie, Monsieur, de vous donner un peu de patience; car le Sieur DES-BORDES m'a témoigné qu'il veut tout de bon imprimer ce Livre.

Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je ne mérite, en voulant soûmettre le Manuscrit à ma Révision. Je ne m'en défends pas sur ce que l'impression de mon *Dictionnaire* ne me laisse presque point le tems de respirer; mais sur ce que la lecture que j'ai faite avec attention, & des Remarques imprimées sur *Sancy*, & des Remarques manuscrites sur le *Catholicon*, m'a convaincu qu'en sortant de vos mains, elles sont toutes telles qu'elles doivent être. Je vous proteste que je n'y ai rien trouvé que j'eusse voulu changer, & je ne doute point que si on les tiroit de l'air aisé & naturel où vous les produisez, on ne les rendit moins bonnes. Je presserai le Libraire sans relâche, par l'intérêt de mon *Dictionnaire*; car j'ai trouvé cent choses dans votre *Catholicon*, qui me pourront être utiles, & que j'insérerai dans mon ouvrage, en citant mon Auteur. Je crois vous avoir marqué dans ma derniere, où j'en étois dans mon travail imprimé. Depuis ce tems-là, les avances ne sont point grandes. Je suis encore un peu éloigné de la moitié. Le premier volume, qui sera de 330. feuilles, plus ou moins, ne sera achevé d'imprimer qu'à la fin de l'été. Le second volume de même taille, nous occupera un an & demi pour le moins. C'est une pitié que s'engager à de gros volumes. Ils sont si long-tems sous la presse, qu'on est las d'en entendre parler avant qu'on les voie.

J'ai remarqué que COLOMIE'S n'avance gueres de choses, qu'il n'ait tirées de bon lieu; & je préférerois sa conjecture à celle qui donne l'ouvrage à Monsieur SERVIN.

Je suis fâché, Monsieur, que vous aiez vû ma *Lettre* sur les Auteurs *Anonymes*. C'est la chose du monde la plus pitoïable; & je me repentis bientôt d'avoir été si complaisant pour Monsieur ALMELOVEEN, à qui je l'écrivis. Au reste, quoique le *Baron de* FÆNESTE ne soit pas aussi bon que le SANCY, il ne laisse pas d'avoir ses énigmes, qu'une personne comme vous peut déchiffrer utilement. Souffrez donc, Monsieur, que je vous supplie d'y travailler, & d'y emploier votre sagacité naturelle, & vos belles recherches.

Plus je consulte VARILLAS, plus je trouve qu'il a gâté l'Histoire, au lieu de l'illustrer. Je pense l'avoir convaincu de plusieurs grosses bévûë, contenant la Duchesse d'ETAMPES, & la Duchesse DE VALENTINOIS (2).

L'Auteur des *Galanteries des Rois de France*, qu'on a imprimées depuis peu à Amsterdam, n'a fait que copier VARILLAS, à l'égard de ces deux insignes *P. . . . .* du dernier siecle; mais je n'ai aucun Livre qui me fournisse l'année de la naissance, de la mort, & du mariage de ces deux Dames. A-t-on des preuves tirées de quelque ancien Auteur Protestant, que la Duchesse D'ÉTAMPES ait vêcu en dernier lieu de la Religion? Mais je m'apperçois trop tard, que j'abuse de votre patience. Je finis, en vous assûrant de mes profonds respects, & que je suis Monsieur, votre, &c.

(1) C'est ce que Mr Bayle a fait dans une Note marginale, à la fin de l'Article FERRI.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* les Articles ETAMPES (*Anne de Pisseleu, Duchesse d'*) POITIER (*Diane de*).

LETTRE CLXX.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 2. de Juin 1693.

LETTRE CLXX. A Mr. LE DUCHAT, & CLXXI. A Mr. CONSTANT.

IL est très-juste, Monsieur, que le Public sache à qui il est redevable des Mémoires, que vous avez la bonté de me fournir. Ceux qui concernent le petit Feuillant, me fourniront un très-bon Article (1). Au reste, je mettrai en l'état que vous pourriez souhaiter ce qui concerne le *Verbi divini Minister* au Portrait de Monsieur ANCILLON (2). Le Supplément, que vous m'avez communiqué, touchant Mr. FERRI, m'a fort plû; & vous m'avez, Monsieur, remémoré des Noms, que j'honore depuis long-tems. Je leur rendrois cette justice quand même je n'aurois pas séjourné aussi long-tems que j'ai fait à Sedan.

Vous êtes, Monsieur, très-bien situé pour les Livres nécessaires à vos travaux & aux miens. Je ne suis bien situé, que pour des Livres dont je ne puis faire usage; c'est-à-dire, pour de nouvelles pieces satiriques sur les matieres du tems. L'Auteur des *Galanteries des Rois de France* n'a fait que copier VARILLAS, pour le regne de FRANÇOIS I. & HENRI II. Cela l'a fait tomber dans plusieurs fautes, que je releve dans mes Duchesses D'ETAMPES & DE VALENTINOIS. J'ai toute l'*Histoire Ecclesiastique* de THE'ODORE DE BEZE. Il n'y a que deux ou trois traits contre la derniere de ces deux Courtisanes.

L'*Elisabeth* de Monsieur LETI ne plaît point aux bons Protestans; & je me suis étonné cent fois, qu'il ait pû dire, sans s'attirer des procès & des insultes, tant de choses, qu'il a publiées en d'autres Ecrits, au desavantage des Réfugiez. C'est un homme, qui dit d'un même sujet tout le bien des panégyristes, & tout le mal des satires, au lieu qu'il faudroit réduire les deux extrémitez au juste point, pour en tirer le Portrait fidele, & former un systême uniforme. Il a le bonheur, que quoi qu'il écrive, tout se vend bien, & se traduit en diverses Langues.

L'Auteur des *Galanteries* est actuellement à Paris. Je ne sai point son nom; mais j'aprens qu'il est l'Auteur de deux ouvrages, qu'on a vû paroître ici depuis deux mois; l'un, sous le titre de la *Vie de Mr.* COLBERT; l'autre, sous le titre de *Testament Politique de Mr.* DE LOUVOIS.

On ne vendra point mon *Dictionnaire* Tome à Tome. Le premier volume ne sera achevé qu'à la fin d'Août, Il comprendra 330. feuilles, ou environ, & jusqu'à la Lettre G. inclusivement Le second Tome de même taille, ne sera pas sous la presse si long-tems que le premier; mais il demandera pour le moins un an ou dix-huit mois.

J'avois eu dessein, Monsieur, en remarquant dans votre *Sancy* que vous ne parliez pas de la fin tragique de REBOUL, de vous dire qu'elle se trouve dans le *Mercure François*: mais je fis réflexion que vous ne seriez pas long-tems sans le trouver de vous-même, & que par ce moïen la découverte vous en seroit plus agréable. Jamais homme n'a entendu comme vous, Monsieur, l'art de s'adresser où il faut pour trouver les choses, & n'a eu plus d'adresse & plus de bonheur pour les rencontrer. Je suis ravi que vous aiez travaillé sur *Faneste*, & je prends la liberté de vous supplier de vous exercer sur *Rabelais*. On l'a imprimé depuis peu en Angleterre, traduit en Anglois, avec des Notes. C'est l'ouvrage de quelques François, qui sont établis à Londres depuis long-tems, & qui prétendent être rompus à la lecture de cet Auteur. Je suis, &c.

LETTRE CLXXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam le 22. d'Août 1693.

LETTRE CLXXI. A Mr. CONSTANT.

JE vous rends un million de graces, mon très cher Monsieur, de la nouvelle marque que vous m'avez donnée de votre précieux souvenir, & de votre chere amitié, en m'envoiant votre

(1) Mr. Bayle en a profité dans l'Article MONTGAILLARD.

(2) Voyez l'Article FERRI, Remarque F.

votre *Systême de Théologie morale* (1). Je l'ai reçu avec d'autant plus de joie, qu'il m'a donné lieu de me convaincre de plus en plus d'une chose, que je sai depuis long-tems; c'est que vous êtes un très-habile homme. Il y a dans votre *Systême*, non-seulement un perpétuel caractere de bon goût, & de fin discernement; mais une méthode très-belle & très-claire d'embrasser toutes les matieres nécessaires à un sujet, & de les prouver solidement. Je vous félicite de cette belle production de votre plume, & souhaite passionnément que vous enrichissiez souvent le Public de pareils trésors.

Je suis toûjours fort occupé à mon *Dictionnaire*. Le premier volume, comprenant 338 feüilles, est achevé d'imprimer; & nous espérons qu'une année suffira pour l'impression du second, qui sera de même grandeur. Mes affaires sont en surséance. Je goûte tranquillement le loisir; je l'emploie sans distraction ni partage, & par conséquent avec joie, à mon Livre.

Nous attendons de jour en jour de grandes nouvelles des Armées du Païs-Bas. Le Château de Namur est continuellement batu d'un prodigieux nombre de canons & de mortiers; & l'armée qui doit empêcher le secours, est très-avantageusement postée. On est ici généralement persuadé que le Château se rendra, ou sera pris d'assaut. L'action sera des plus grandes de ce siecle & couronnera d'une gloire immortelle le Héros qui la dirige.

J'avois songé à une chose avant que de vous consulter. Il y avoit dans l'Eglise Wallonne de Leide, une place de Pasteur Ordinaire vacante. Je jugeai que peut-être vous ne la refuseriez pas, considérant que c'étoit un moïen de rentrer dans d'autres emplois plus dignes de votre capacité, attendu la circonstance du lieu, qui est le siege de l'Académie de Hollande. Lorsque j'étois sur le point, d'un côté de vous consulter, & de l'autre de préparer les choses, le Consistoire jetta les yeux sur Mr. BASNAGE, & conclut promptement à lui adresser la vocation. Cela me contraignit de rengainer. Il a refusé la vocation, & tout aussi-tôt le Consistoire disposa de la place en faveur de deux Proposans, qui font la charge d'une place ordinaire. Je m'estimerois le plus heureux du monde, s'il se présentoit quelque chose qui vous pût attirer en ce païs avantageusement, & je ne cesse d'avoir l'œil au guet; mais les occasions se présentent rarement. Il est vrai aussi qu'elles naissent lorsqu'on y pense le moins.

Notre Ami de Geneve (2) a cessé depuis long-tems de m'écrire. J'espere que cette conduite n'altere en rien son affection envers moi. Mon estime & mon amitié pour lui sont toûjours les mêmes. Je vous supplie de l'en assurer, & de lui dire que le Libraire qui avoit promis d'imprimer le Manuscrit de Mr. DIODATI use d'éternelles remises, offrant de rendre le Manuscrit, si on le veut retirer d'entre ses mains, & n'attendre pas sa commodité. J'ai sondé d'autres Libraires, dont je n'ai pas attendu une plus prompte satisfaction; de sorte que je crains, qu'il faudra renvoyer le Manuscrit à Geneve.

Nous allons voir ce que le Synode Wallon, qui se doit tenir à Leeuwaerden, décidera sur les différends de Mr. SAURIN avec notre Prophete (3). Adieu, mon très-cher Monsieur; je saluë de tout mon cœur Mademoiselle CONSTANT, & tout le reste de votre famille, à qui je souhaite mille bénédictions. Tout à vous.

LETTRE CLXXII.

CLARISSIMO ET DOCTISSIMO VIRO

Dom. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE.

Roterodami, die 11. *Novembris* 1695.

NOn tam ut ex Tua instructissima Bibliotheca subsidia quæram, Vir Clarissime & mihi Amicissime, quam ut de mea observantia certiorem te faciam, & an mei memor benevaleas scisciter, hocce epistolium hodie ad te exarare statui. Sperabam fore ut aliquando, & præsertim feriarum tempore, ad nos huc excurreres, & inde ansam mihi dares colloquio tuo facundissimo doctissimoque fruendi. Sed spes mea prorsus decollavit. Ex quo enim Lugdunum te contulisti, non credo te Roterodamum pedem intulisse. Solabor istud absentiæ tædium, si modò resciverо cuncta Tibi ex voto in nova illa statione feliciter fluere, de quo nihil est cur dubitem. Nunc agam de alia causa propter quam scribo. Neminem hominem reperire potui à quo mutuas habere possem sive usurarias epistolas *illas* Lingesshemii *&* Bongarsii *quas superiori anno mecum communicasti. Cogor itaque ad Te confugere, rogaturus ut pro tua solita humanitate eum librum mihi mittere digneris per navem quotidianam. Dabo operam ut citò restituatur Tuæ eximiæ bibliothecæ. Superioribus diebus, venditi sunt apud* BOEKENES *auctione publica libri discipuli Tui* PESSER *junioris, suppresso ejus nomine, multaque alia farragine librorum permixti. Dolui tam vili pretio fuisse distractos plerosque. Haud mihi erat animus 7. tomos* Orationum MELCHIORIS JUNII *emere; tamen obtuli* 10. *stuferos, & nemine mecum licitante, meam in potestatem venerunt. Quare altera pars non prodeat Tuarum Observationum Historico-philologicarum scire aveo. Prior non semel mihi memorata est in meo Lexico, quod jam operæ deduxerunt usque ad literam L. tertiam fere partem secundi voluminis, ita ut spes sit fore ut opus venum prostet ante annum. Vale Vir Literatissime, Excellentissime, & me ama. Dabam Roterodami III. Id. Novemb.* CIↃ IↃ CLXXXXV.

(1) *Systema Ethico-Theologicum* &c. Lausannæ 1695, in 4. On trouvera une liste des ouvrages de Mr. Constant dans le Journal de Mr. Scheuchzer, intitulé *Nova Literaria Helvetica*, de l'année 1701, pag. 35. & 36.

(2) Mr. Minutoli.

(3) Jurieu.

LETTRE CLXXIII.

CLARISSIMO ET DOCTISSIMO VIRO

Dom. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S. P. D.

Roterodami die 19. Novembris 1695.

LETTRE CLXXIII. A Mr. CRENIUS, & CLXXIV. A Mr. BAYZE.

GRatias quam maximas Tibi habeo ob commodatum huncce libellum. Vix dici potest quanto me affecerint gaudio literæ Tuæ faustissimis de tuo statu nunciis refertæ, nec non de laboribus qui Remp. Literariam summopere locupletabunt. Nolim longiore sermone Tibi occupatissimo officere. Idcirco finem imponam huic epistolio, si prius rogaverim ut per discipulum Dom. de MEY, *cui hunc fasciculum juxta indicium tuum tradam crastinâ luce, cures has literas reddi Dom.* REPPELAR *qui Lugduni operam dat Juri. Filius is est Consulis Dordraceni qui nunc inter Præfectos rei maritimæ in hac civitate commoratur. Vale plurimum & me ama. Dabam Roterodami XIII, Kal. Decemb.* CIↃ IↃ C LXXXXV.

LETTRE CLXXIV.

A

Mr. BAYZE.

à Dublin.

A Rotterdam le 22. de Novembre 1695.

LETTRE CLXXIV. A Mr. BAYZE.

JE suis très-mari, Monsieur, que vous n'ayez pas reçu les Reponses, que j'ai eu l'honneur de vous faire. Je m'en suis ponctuellement acquité; mais mon malheur a voulu qu'elles se soient toûjours perduës. Ce n'a pas été par le pur hazard. J'impute cela à l'espionage, sous lequel nous vivons ici. Des gens qu'on croit aller de bonne-foi, sont les premiers à s'imaginer qu'ils trouveront de grands mysteres dans les Lettres que je leur aurai recommandées : ils les ouvrent; & n'y trouvant rien de ce qu'ils cherchent, ils ne laissent pas de les supprimer. Vous n'êtes pas le seul à qui j'ai écrit, sans que ma Lettre soit parvenuë jusqu'à son adresse.

Je suis très-fâché, comme vous, de l'embarras où se trouve Mr. DASPE (1), & je voudrois être en état de l'en tirer. De très-bon cœur, j'écrirois aux deux personnes, que vous me nommez; mais je suis persuadé que cela nuiroit au lieu d'être utile. Tout ce qu'il y a de Courtisans savent que mes ennemis ont tant de fois rompu les oreilles à Sa Majesté Britannique des différends que j'ai eus avec Mr. JURIEU, qu'ils sont venus à bout de prévenir ce grand Prince, comme si j'étois dans des liaisons avec ceux qu'on nomme ici Républicains. La verité est que je ne me suis jamais mêlé que de mes Livres, & que j'ai eu peu de liaisons avec les gens de ce Païs-ci. Mais il est vrai, que le peu d'Amis que je fis en venant ici, & dont j'ai cultivé la connoissance, parce que j'en recevois des marques solides de bonté & de protection, & dont encore, & tant que je vivrai je cultiverai l'amitié sont des personnes qui vivent en quelque façon dans une rupture ouverte avec ceux qui ont part à la faveur de la Cour. Voilà mon grand crime. Or vous savez ce que c'est que l'esprit de Cour. Il ne permet pas que l'on fasse un pas en faveur d'une personne, que l'on sait n'être pas agréable au Chef. Je ne vous dis point cela, sans en avoir fait plusieurs épreuves. Si quelque chose me déplaît dans tout cela, ce n'est pas le clou qui arrête par ce moyen ma petite fortune; car je suis sans ambition; mais que cela me rende inutile, ou même nuisible à mes Amis.

Adieu, mon très-cher Monsieur. Aimez-moi toûjours, & soyez persuadé que je serai toute ma vie, Votre, &c.

(1) Marchand Réfugié du païs & de la connoissance de Mr. BAYLE, qui aiant eu du malheur dans son négoce, avoit été mis en prison, à l'instance de quelques-uns de ses créanciers.

LETTRE CLXXV.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam le 9. de Janvier 1696.

LETTRE CLXXV. à Mr. DUCHAT.

BIen loin, Monsieur, que je sois capable de me plaindre de l'honneur que vous me faites de m'écrire, je regarde cela comme un bonheur d'un très-grand prix; & si des obstacles invincibles ne m'en empêchoient, je prendrois la liberté de vous écrire toutes les semaines, afin de m'attirer pour le moins une fois le mois la satisfaction de recevoir de vos Réponses. La seule grace que je vous demanderois avec instance seroit de bannir entiérement l'hyperbole de vos complimens, qui sont toûjours infiniment au-dessus de mon très-petit mérite.

Je vous renouvelle mes actions de graces pour les éclaircissemens, que vous continuez de me fournir à l'égard du petit Feuillant (1). Je suis ravi d'apprendre que Monsieur l'Evêque de Saint Pons soit celui que vous aviez crû être l'Evêque de Cahors. Une Lettre que l'on a vûë dans nos *Pastorales*, par laquelle cet Evêque condamnoit les Communions forcées, l'a fait connoître & estimer dans ce païs (2). Les particularitez de l'assassinat minuté par le petit Feuillant m'étoient inconnuës. Vous m'avez sensiblement obligé de m'en indiquer la source. L'Article *Montgaillard* pourra être donné à l'Imprimeur dans un mois d'ici; d'où vous conclurez aisément que mon *Dictionnaire* n'est pas aussi avancé qu'on vous l'a dit. Il nous faudra encore neuf ou dix mois pour le mettre en état de vente.

Le Sieur DESBORDES m'a régalé des premiers d'un exemplaire du *Catholicon*. J'en ai relu les Remarques avec toute la même joie, que si je ne les eusse pas vûës en manuscrit. C'est le propre des recherches curieuses & instructives comme les vôtres, de plaire à la seconde & à la troisieme, & même à la dixiéme lecture: *decies repetita placebunt*. J'espere que le débit en sera si prompt, qu'une seconde Edition sera nécessaire; & alors on mettra à leur place les additions que vous fournirez.

J'ai déjà reçu la Réponse de Mr. BRODEAU D'OISEVILLE à la Lettre, par laquelle je lui apprenois l'impression du *Divorce* (3).

J'apprens avec une extrême joie que le Sieur DESBORDES se prépare à imprimer le *Baron de* FÆNESTE, illustré de notes, comme le *Catholicon*.

Je me souviens, Monsieur, de vous avoir mandé qu'on avoit imprimé à Londres une Traduction Angloise de RABELAIS, avec des Notes. Quoique vous soiez assez riche de votre propre fonds, je ne laisse pas de croire qu'un bon ouvrier comme vous trouveroit peut-être dans cette Edition Angloise des Matériaux, qui profiteroient merveilleusement entre ses mains. Je ne puis vous dire de quelle qualité sont ces Notes Angloises.

Si le Public a conçu quelque espérance, ou quelque bonne opinion de mon *Dictionnaire* (de quoi j'ai lieu de douter, ne sachant pas sur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me préparer à bien des murmures. On se trouvera frustré & vilainement abusé; car je vous avouë ingénument que cet ouvrage n'est qu'une compilation informe de passages cousus les uns à la queuë des autres, & que rien ne sauroit être plus mal proportionné au goût délicat de ce siecle; mais il n'y a plus de remede, *jacta est alea*. Je crains sur tout la finesse de votre Critique, qui me feroit perdre, & votre amitié, & votre estime, si vous l'exerciez à la rigueur, & si vous me considériez par mes ouvrages, & non pas par la passion ardente qui me fait être, Monsieur, Votre &c.

(1) Mr. Bayle en a fait usage dans l'Article MONTGAILLARD, Rem. H.

(2) Messire Pierre Jean François de Persin, de Mongaillard, Evêque de St. Pons, écrivit cette Lettre en 1687, au Commandant des Troupes employées contre les Réformez en Languedoc. Mr. Jurieu l'a insérée dans sa *Pastorale* du 1. de Mars 1688.

(3) *Le Divorce céleste, causé par les desordres, & les dissolutions de l'Epouse Romaine: & dédié à la simplicité des Chrétiens scrupuleux. Avec la Vie de l'Auteur. Traduit de l'Italien de Ferrante Pallavicini; par * * *.* Cologne (Amsterdam) 1696, in 12.

LETTRE CLXXVI.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam, le 21. de Janvier 1696.

LETTRE CLXXVI. à M. LE CLERC, & CLXXVII. à M. BAYLE.

J'Ai ſu par Mr. DE BEAUVAL, Monſieur, la maniere honnête & généreuſe dont vous aviez refuſé de vous conformer aux deſſeins des Libraires qui veulent donner une nouvelle Edition de MORERI; & je répondis tout auſſitôt à Mr. DE BEAUVAL, que j'étois fort ſenſible à un procédé ſi loüable, & que j'avois toûjours attendu d'une perſonne, qui comme vous, Monſieur, a joint la belle & bonne conduite avec l'Erudition; ce que peu de Savans ont ſû faire.

Si vous m'aviez dit vous-même, il y a quatre ans, ce que vous m'avez écrit depuis deux jours, touchant ce que vous penſez de MORERI; je n'aurois pas mieux connu votre penſée que je l'ai connuë. J'ai toûjours jugé, & je l'ai dit dans l'occaſion, que cet ouvrage ne pouvoit être perfectionné, ſans être traité comme les vieilles cloches, qu'il faut refondre; mais que vous auriez mieux aimé emploier à faire un nouvel ouvrage le tems qu'il eût fallu mettre à refondre celuilà. J'ai été d'ailleurs très-perſuadé que toutes les fautes, que j'ai cottées dans mon *Dictionnaire*, & pluſieurs autres encore, euſſent été corrigées dans les Editions que vous avez revûes, ſi vous euſſiez eu le loiſir de vous en faire une affaire. En un mot, Monſieur, il n'y a qu'une fidele image de ma perſuaſion dans le bien que j'ai dit de vous, ſoit dans la Préface, ſoit ailleurs.

Je n'ai point enviſagé les ſuites dont vous me parlez; c'eſt que *je vous expoſerois au chagrin de la faction de notre Prophéte* (1). Mais quand j'aurois pû m'aviſer de cette influence, je ne ſai ſi j'aurois parlé autrement; car je vous crois au-deſſus de ce que de telles gens peuvent dire. Rien n'étant capable de les ramener au bon ſens, je ne crois pas qu'on doive regler ſon ſtile ſur leur humeur capricieuſe.

Non ſeulement, Monſieur, je trouve très-bon ce que vous avez deſſein de faire dans la nouvelle Réviſion du MORERI; mais je vous en remercie comme d'une choſe qui ne me peut être qu'honorable. Je m'eſtimerois très-heureux, ſi vous vouliez joindre à cette honnêteté celle de me donner vos bons avis ſur mes grands défauts. Je vous aſſûre que je tâcherois d'en profiter avec toute la docilité que vos grandes lumieres méritent, & que j'en aurois une grande reconnoiſſance.

Permettez-moi d'aſſûrer ici Monſieur LETI de mes reſpects. Je ſuis très-parfaitement, Monſieur, Votre &c.

LETTRE CLXXVII.

DE

Mr. A. LEGER.

Profeſſeur à Geneve,

A

Mr. BAYLE.

A Geneve, le 7. de Février 1696.

MONSIEUR,

LETTRE CLXXVII. à Mr. BAYLE.

LA diligence de Mr. MINUTOLI à vous répondre ſur les articles dont vous me parlez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois, a été cauſe que j'ai tardé quelques jours à vous remercier des marques de bonté que vous & Mrs. BASNAGE me donnez. Je ſouhaiterois d'en être digne & de mériter une auſſi bonne réputation que celle que vous ſuppoſez que j'ai. Mais j'ai bien des raiſons pour me défier de moi-même de ce côté-là. Si pourtant, vous croiez que je puiſſe être de quelque utilité pour les études de Mr. de WAD-

(1) Mr. Jurieu.

Waddensfens, je m'y emploierai très-volontiers. Tout ce que je puis faire consiste dans des leçons publiques, dans des conversations, & dans des conseils & des exhortations. Ma santé ne me permet pas de faire des leçons particulieres; mais j'ai un ami, meilleur Philosophe que moi, qui peut aisément suppléer à mon infirmité, & qui donne des leçons tant pour la Philosophie que pour les Mathématiques, à qui si on le souhaite, je le recommanderai. Je commencerai cependant mon cours au mois de May prochain, c'est-à-dire au milieu de ce mois-là, & je me ferai beaucoup de plaisir d'aider à l'avancement des études de ce jeune homme, dont vous me dites déja beaucoup de bien.

Je souhaite avec passion de voir le Livre de Mr. Basnage sur les dogmes de la Religion Réformée. J'ai compris que c'étoit une espece d'Histoire de la sucession de l'Eglise plus ample que celle d'Usserius: ce qui fera beaucoup d'honneur à nos Eglises. Il seroit à souhaiter que quelque Prince ou Etats de notre Religion fit imprimer tous les manuscrits des *Vaudois* & des *Albigeois*, & de ceux qui en sont descendus. On auroit un corps complet de leur Théologie, & de leur doctrine. Mr. Pernu & Leger en ont donné une partie; mais plusieurs papiers du premier sont péris, & sur tout deux pieces que je regrette extrêmement, savoir la dispute de Realmont de l'an 1206. entre Arnaud Hot, Pasteur Albigeois & le Légat du Pape, où une des Theses étoit *que le Pape étoit l'Antechrist*. L'autre est un Ecrit présenté au Roi de France, où ils donnoient les raisons de leur séparation d'avec l'Eglise Romaine. Il est dommage que tant de pieces se soient perduës. Il s'en est pourtant encore perdu une cette année; c'est le gros Volume qu'avoit Mr. Graverol de Nismes, qui contenoit des procès faits contre les Vaudois & les Albigeois. Il est mort, & aiant fait mention de ce Manuscrit dans son Testament, l'Intendant de Languedoc l'a retiré, & en a donné 500. francs à la Veuve. Aiant fait écrire à Nismes pour savoir des nouvelles de ce Manuscrit, j'ai appris ce que je viens de vous dire. Outre cela, on m'a envoié des extraits qu'on a trouvé dans le Cabinet de Mr. de Graverol sur une feuille de papier. Ils sont de l'année 1281. & l'extrait n'est que des 7. premieres pages du volume, comme cela est marqué. Les manieres de s'exprimer sont entierement semblables à celles qui paroissent dans ce que Limborch a fait imprimer; & comme les Sentences de l'Inquisition de Toulouse imprimées par les soins de Limborch sont de l'an 1307. jusqu'à 1323. (*) (ce me semble) le Manuscrit de Mr. Graverol contenoit les Procès des 20. années précédentes ou environ. J'ai crû que Mr. Basnage ne seroit pas fâché de savoir ces particularités. Je vous prie de l'assurer de mes respects, & Monsieur son frere aussi. Je suis Monsieur &c.

Lettre CLXXVII. a Mr. Bayle & CLXXVIII. a Mr. Rou.

LETTRE CLXXVIII.

A

Mr. ROU,

A Rotterdam, le 13. de Février 1696.

Lettre CLXXVIII. a Mr. Rou.

JE vous suis infiniment obligé, mon cher Monsieur, de l'honneur que vous me faites de me communiquer le plan de votre travail sur Mariana (1). J'en avois conçu une grande idée, par le Mémoire que Mr. de Beauval inséra dans son mois de Novembre 1693; mais la lecture de votre *Préface* m'a fait connoître que je n'en avois pas conçu toute l'importance. Je souhaite qu'un si beau travail, & si capable d'immortaliser votre nom, qui est déja si célébre, paroisse bien-tôt aux yeux du Public.

Je me servirai du droit que vous me donnez de vous dire ma pensée. Je sai, par ma propre expérience, combien un Auteur est obligé aux Amis qui lui communiquent leurs vûes; & quoique je sente de plus en plus ma foiblesse, je ne laisserai pas de vous communiquer, comme notre ancienne amitié l'exige, quelques petits Avertissemens.

En premier lieu, vous pouvez être assuré que Mariana étant regardé chez les Jésuites comme un de leurs plus grands hommes; & les Espagnols en général, comme vous le remarquez, faisant un cas infini de son Histoire, il se trouvera, sans doute, des gens qui le justifieront autant qu'ils pouront contre votre Critique. C'est pourquoi, il ne faut le critiquer qu'à coup sûr, & prévoir les ressources que pourront avoir ses Apologistes,

Parmi les Remarques, que j'ai luës dans votre *Préface*, il y en a plusieurs qui ne pourront pas être parées; mais celles qui concernent la vieille Géographie pourront être une matiere de procès, à moins que vous ne preniez la peine de consulter tous les Anciens Géographes. Il s'est trouvé des Critiques, qui aiant nié une chose, parce qu'ils ne la trouvoient, ni dans Strabon, ni dans Ptolomée, ni dans Méla, &c. se sont échaudés; car on leur a fait voir qu'un Dionysius *Periegétes*, par exemple, & quelques Fragmens d'anciens Auteurs, ou quelques Restes d'Itinéraires, en parlent.

Si vous relisez l'Apostille, que Mr. Huet vous a communiquée, vous verrez, Monsieur, que Mérula n'a point fait un Traité exprès de tous les *Promontoires*; mais qu'il a donné, dans un Chapitre particulier, le Catalogue des Pro-

(*) Voyez ci-dessus la Lettre CXXXIX. à Mr. Minutoli du 11. de Novembre 1692. Note (3).

(1) La Traduction de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana Voyez l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Novembre 1692. pag. 138, 139.

LETTRE CLXXVIII. A Mr. Rou.

Promontoires d'Espagne. MÉRULA, Professeur à Leyde, a publié une *Cosmographie*, où il traite fort amplement de l'Espagne & de la Gaule. Il fait des Chapitres particuliers des Fleuves, des Montagnes, des Promontoires. Je consultai le Chapitre où il donne la liste des Promontoires d'Espagne, & je n'y en trouvai point, qui s'appellât *Cranien*. Voilà, ce me semble, à quoi vous devez réduire le témoignage de MÉRULA.

Le troisieme exemple, des *Equivoques* de MARIANA, ne me semble pas bon; car comme les Moines n'élisent jamais leurs Prélats (2), mais seulement leurs Abbés, un Lecteur intelligent ne peut point hésiter sur le sens de MARIANA: & remarquez bien qu'il écrivoit dans une langue qui a le privilege de la Latine, & qui n'est point assujettie aux regles de nos Grammairiens François. Toutes les Langues mortes, & les vivantes aussi, à la reserve de la nôtre, qui parle, selon les scrupules du Pere BOUHOURS, souffrent qu'on sous-entende dans une même période, tantôt l'un des antécédens, tantôt l'autre. Il faut que la suite du discours & la nature des choses nous déterminent. Si on critiquoit CICÉRON, selon les régles du Pere BOUHOURS, il n'auroit point de période, qui pût passer à la montre. Je vous avertis que ce n'est point Mr. DE THOU, qui a fait le *Dictionnaire des Noms propres* qu'il a latinisez.

Ce que je viens de dire de notre Langue me fait déplorer la dure loi sous laquelle nous vivons, nous autres qui écrivons en François. Mille tortures d'esprit nous sont préparées, quand nous voulons éviter les Equivoques, & ranger nos mots de telle sorte, que le relatif soit toujours lié avec son antécédent plus prochain. Selon cette régle, mon cher Monsieur, il vous faudra retoucher le commencement de votre *Préface*. Cela me paroît d'autant plus nécessaire, qu'on juge du Stile d'un homme par les prémieres périodes qu'on en lit à la Préface. Ce sont donc les endroits qu'il faut le plus travailler, afin de préoccuper le Lecteur.

Je m'en vais vous marquer mon doute. Vous dites que vous comptez pour rien deux Versions; & vous en donnez pour raison, 1. le jugement d'un bon Maître, 2. les defauts que vous y avez trouvez. Ces deux raisons sont très-bonnes; mais elles sont enfermées dans un *puisque*, & dans un *parce que*, qui n'ont pas pour leur prochain antécédent, *je compte pour rien*; Car entre *je compte pour rien*, & *puisque*, vous trouvez trois propositions, *me paroissent avoir été faites; une Traduction qui est très-ancienne, j'en ai oui parler à un fort bon Juge*. Vous m'avoüerez qu'un *puisque* séparé de son entécédent par trois propositions ausquelles il se devroit rapporter plutôt qu'à cet antécédent, broüille le Lecteur, & l'oblige de remonter, & de relire. Le stile François ne souffre plus qu'on engage les Lecteurs à celà. Que sera-ce si nous comparons le *parce que* qui est trois ou quatre lignes après, avec je *compte pour rien*, son Antécédent? Je suis donc d'avis que vous refondiez cet endroit de telle sorte, que la raison de votre mépris pour ces deux versions soit tout contre la proposition où vous exposerez ce mépris. Je ne vous marque que ce seul endroit à l'égard du stile. Un bon entendeur comme vous juge *ex ungue leonem*.

Je vous demande, si l'on peut dire, que FRANÇOIS I. *fut Dauphin par son avénement à la Couronne*? Vous avez raison dans tout le reste de votre Critique à cet endroit-là; mais je crois que la qualité de *Roi de France* absorbe celle de *Dauphin*. Je sais bien que dans certains Actes qui regardent la Province de Dauphiné, les *Rois de France* prennent la qualité de *Dauphin*; mais, simplement parlant, les *Dauphins* cessent de l'être, dès qu'ils sont *Rois*; & ceux, qui comme FRANÇOIS I. ne l'étoient pas avant que de regner, ne le deviennent pas en régnant.

Vous voyez, Monsieur, que je descens jusqu'à la chicane. Je ne le ferois point, si je ne voiois que votre ouvrage est d'une grande importance, & si je ne men faisois une idée très-forte. J'y admire vos lumières & votre pénétration, & je voudrois pour mon interêt particulier, sans compter celui du Public, qu'il fût déja imprimé. J'y trouverois de bons morceaux pour mon *Dictionnaire*, où, comme vous savez, je recueille les fautes que d'autres ont censurées; & j'aurois souvent lieu de vous citer. Hâtez, je vous prie, la publication de ce bel ouvrage. J'avois ignoré qu'il y en eût eu une Version, & je serois bien aise de savoir le nom de ce Traducteur, & de celui dont l'ouvrage n'a pas été imprimé. Je suis avec toute sorte d'estime & d'attachement, mon très-cher Monsieur, votre, &c.

(2) Sur ce que dit ici Mr. Bayle, que *les Moines n'élisent jamais leurs Prélats*, Mr. Rou lui representa, *qu'outre qu'il y avoit un Exemple de* Droit de Mitre, *donné par le Pape* (Urbin II) *aux Abbés de Cluny, dans le Concile de Plaisance de l'an* 1095, (*sur quoi il lui demandoit par quelle raison ce Privilege, qui a bien pû échoir à des Abbez, ne pourroit pas échoir aussi à des Moines, qui*, Sede vacante, *les representent?*) *qu'outre, dis-je, cet Exemple, le Privilege du Pape* Etienne III., *accordé aux Religieux de l'Abbaïe de St. Denis près Paris, est ici décisif; puisque ce Pape leur donna là un Droit particulier d'élire quelqu'un d'entr'eux pour être sacré Evêque, & exercer dans cette Abbaie les Fonctions Episcopales, avec pouvoir de leur administrer les Ordres*. Voyez aussi le *Ménagiana*, Tom. II. pag. 394.

(3) Voyez l'Anti-Baillet, Chap. XXXIII. pag. 35. de l'Edit. in 4. jointe aux *Jugemens des Savans* de Baillet. Amst. 1725.

LETTRE CLXXIX.

A

Mr. R O U.

A Rotterdam, le 21. de Février, 1696.

ETTRE CLXXIX. A M. R.

VOus faites trop d'honneur à ma Lettre, mon cher Monsieur, & vous en faites trop peu en même tems à votre discernement. Je vous écrivis fort à la hâte, & négligeant beaucoup mes expressions, sans croire qu'autre que vous me dut voir ainsi en déshabillé. Je n'ai point en vûë aucun endroit particulier de votre excellente *Préface*, quand j'ai dit qu'un bon entendeur comme vous juge *ex ungue leonem*; j'ai seulement voulu dire qu'en voiant ce que je trouvois à redire à la distance trop grande que vous aviez laissée entre les *Particules causales*, comme les appellent les Grammairiens, *puisque*, *parce que*, & la proposition à laquelle elles servent de preuve, vous connoîtriez ce qu'il faut éviter, soit dans tous les lieux de la Traduction où une semblable distance se trouveroit entre le relatif & l'antécédent; soit dans toutes les périodes ou d'autres relatifs pourroient être rapportez à divers antécédens.

Vous savez mieux que moi, que le caractère de notre Langue, & ce qui la distingue de toutes les autres, est une maniere nette, coulante, débarrassée, de ranger les mots, qui fait qu'un Lecteur ne balance point à quoi il doit rapporter les Particules *qui*, *le*, *son*, *que*, &c. Dans les autres Langues, on se détermine par la nature des sujets; dans la nôtre, on épargne au Lecteur cette recherche: la seule situation des mots, où l'on évite deux antécédens susceptibles de la même relation, fait juger de la pensée. Ceux qui se servent du stile coupé ont moins de peine à ôter les équivoques; ils recommencent une période presque à chaque ligne. C'est prendre le parti le plus facile; un paresseux s'accommode fort de cela. Vous & moi, Monsieur, qui nous sommes accoûtumez au stile lié, & qui enfermons le plus de pensées que nous pouvons dans une période, nous sommes en effet plus courts que ceux qui se servent du stile coupé, & néanmoins les mauvais juges s'imaginent que nous emploions plus de paroles. Ils ne savent pas qu'il n'y a gueres d'Ecrivain dont le Verbiage soit plus grand que celui de SENEQUE. CICERON mettroit dans une période de six lignes, ce que SENEQUE dit dans six périodes qui tiennent chacune huit ou neuf lignes. Mais quoi qu'il en soit, nous avons ce desavantage nous autres sectateurs du stile lié, que nous avons mille peines à ôter les équivoques. Soyez sûr que je n'ai eu en vûë aucun endroit particulier de votre Préface, ni par conséquent celui qui concerne l'éloge donné par Monsieur TEMPLE à MARIANA.

La maniere dont vous avez retouché l'endroit que je vous avois marqué, ôte tout le fondement de mes objections. Je vous renvoie la feuille. Vous avez raison de trouver étrange que je n'aie pas été content de l'explication que vous donniez vous-même tout aussi-tôt à cette expression, *François I. n'a été Dauphin* &c. Mais je ne suis pas fâché de vous avoir proposé ce doute, puisque cela vous a fait changer quelque chose. Voyez, je vous prie, si vous ne pourriez pas retenir votre premier terme de *Dauphin*; en vous servant, non pas de l'Indicatif *n'a été Dauphin*, qui a toûjours l'air d'une affirmation; mais du mode que les Grammairiens nomment *Optatif*, ou *Subjonctif*. Par exemple, *François I. n'auroit pû être Dauphin que par son avénement &c.: mais on n'appelle pas cela être Dauphin.*

Je vous remercie très-humblement de ce que vous m'apprenez des deux Versions de MARIANA. Je tâcherai de savoir des nouvelles de la Version non imprimée, & je crois que vos Lecteurs ne seroient pas fâchez que vous leur appriffiez qui & quand a publié cet ouvrage. Vous savez que les Traducteurs & les Commentateurs font volontiers l'Histoire du Livre, de ses Editions, Versions, Critiques, &c. Vous ne savez pas, peut-être, qu'un certain PETRUS MANTUANUS publia en 1611. un Recueil en Espagnol des fautes de MARIANA. Elles concernent, presque toutes, ce qu'il a dit de la Patrie du Poëte PRUDENCE. Ce Critique a étalé une grande montre d'érudition. Un ami de MARIANA nommé TAMAÏO, répondit à ce Critique. J'ai lû autrefois le premier de ces deux ouvrages; jamais je n'ai pû trouver le second (1). Je suis, &c.

(1) Cet Ouvrage est intitulé, *La Historia general de España de Juan de Mariana defendida contra las Advertencias de Pedro Mantuano, por Thomas Tamaio de Vargas.* Toledo, *1616*, in 4. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article de MARIANA, Rem. (D).

LETTRE CLXXX.

A

Mr. DU RONDEL.

A Rotterdam, le 8. de May 1696.

LETTRE CLXXX. A Mr. DU RONDEL, & CLXXXI. A Mr. CONSTANT.

JE vous aurois fait savoir, mon très-cher Monsieur, beaucoup plûtôt l'admiration où m'a mis votre dissertation que vous trouverez imprimée dans ces feuilles, si pour n'en faire pas à deux fois, je n'eusse crû devoir attendre qu'elle fût imprimée. La copie précédente aiant tenu plus de place que je n'avois crû, a été cause que vous n'avez pas eu de mes nouvelles aussitôt que je l'avois espéré. Enfin vous allez voir, que j'ai inséré & vos précédens Mémoires, & le dernier, qui couronne magnifiquement l'Oeuvre (1). Je me hâte pour le moins avec autant d'envie de finir, que Monsieur LEERS, mon Libraire, en pourroit avoir. Il y a trop long-tems que ceci traîne sous la presse, pour ne m'engager pas à hâter la conclusion. C'est ce qui fait que je ne vous proposerai pas de nouveaux doutes pour m'attirer de vos doctissimes recherches sur la question, si LUCRECE a mieux entendu que PLUTARQUE la doctrine d'EPICURE. Il faut renvoier cette discussion au tems que j'aurai plus de loisir.

Je vous suis bien obligé de la peine que vous avez prise pour ma lettre à Monsieur le Comte DE RECKEM.

Au reste vous verrez dans ces pages imprimées que je réfute fort librement mes erreurs commises dans les Nouvelles de la Republique des Lettres (2). Cela me doit disculper envers mes meilleurs amis, lorsque je ne suis pas de leurs sentimens. Par exemple, mon cher Monsieur, je ne croi pas que SENEQUE ait ôté aux bêtes le sentiment, & je vous prie bien fort de me pardonner la liberté que j'ai prise de citer deux passages de ce Philosophe, qui témoignent évidemment qu'il les croioit toutes telles que nos Péripatéticiens les croient (3). Ces passages développent en quel sens il leur ôte la colere, ce n'est pas pour en faire des Automates. Vous remarquerez que Mr. DAILLÉ a ignoré la retractation de celui qui avoit cité sur ce sujet S. AUGUSTIN. Je suis tout à vous.

Vous aurez sû, sans doute, la mort de Mr. TOLLIUS qui venoit de publier quelques Manuscrits Grecs & Latins, *cum notis*.

LETTRE CLXXXI.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 31. de May 1696.

LET. CLXXXI. A Mr. CONSTANT.

VOus excuseriez mon silence, mon cher Monsieur, si vous saviez l'accablement de travail, où je me trouve, pour l'impression de mon *Dictionnaire Historique & Critique*. Le Libraire veut l'achever, à quelque prix que ce soit, cette année; desorte qu'il faut que je lui fournisse incessamment nouvelle copie, & que je corrige chaque jour des Epreuves, où il y a cent fautes à raccommoder, parce que mon Original, plein de ratures & de renvois, ne permet ni aux Imprimeurs ni au Correcteur d'Imprimerie, de se tirer d'un tel labyrinthe; & ce qui me retarde beaucoup, c'est que n'aiant pas sous ma main tous les Livres qu'il faut que je consulte, je suis obligé d'attendre jusques à ce que je les aie fait chercher, quand quelque personne de cette Ville les a.

Il n'est point arrivé de Vacances en ce Païs, depuis celle de l'Eglise de Leyde. Le bon homme Mr. CARRÉ, Ministre de la Haye, se fait déclarer *Emeritus*. Cela, joint à la mort de Mr. CLAUDE, fait croire que l'Eglise de la Haye cherchera bientôt un Ministre. Mais voilà pour le moins cinq ou six sujets, qui jettent les yeux sur ce morceau, & qui préparent de longue mains leurs Amis & leurs Machines. Celui qui l'emportera, sera, à ce qu'on croit, Mr. BENOIT, fameux par son *Histoire de l'Edit de Nantes*, en cinq vol. *in quarto*; fin & délié Courtisan, & qui s'est bien insinué auprès des Puissances.

Je souhaiterois de tout mon cœur que votre *Morale* fût habillée par nos Libraires. Elle est digne, je vous le dis sincerement, de leurs plus beaux caracteres, papier, &c. Je l'ai montrée à quelques-uns, & leur ai conseillé de l'imprimer.

(1) Voyez ces Mémoires dans le *Dictionnaire Critique*, Article PEREIRA (GOMEZIUS) Remarque (C).

(2) *Ibid.* Remarque (D).

(3) *Ibid.* Remarque (E).

mer. Ils m'ont répondu qu'en un autre tems ils le feroient avec le plus grand plaisir du monde ; mais qu'ils ne vendent plus les bons Livres. Le goût du Public est si dépravé d'un côté, & si tourné de l'autre vers les Relations de Voyages, Réflexions sur les affaires du tems, &c, qu'il n'y a gueres que ces sortes de Livres qui aient cours. Il est certain que parmi tant de Livres qui sortent de sous nos presses, on ne voit aucun Traité, ni de Morale Latine, ni de Physique, ni de semblables bonnes matiéres. On ne fait que réimprimer les petits Livres de France, Romans, Réflexions, Relations, Historiettes, ou bien on imprime ce qui a quelque relation à des faits particuliers, comme la *Baguette* de l'homme du Dauphiné (1). Je n'ai jamais pû engager le Libraire qui s'étoit chargé d'un Manuscrit que Mr. Minutoli m'avoit fait tenir, d'un Medecin de ses Amis, à l'imprimer. Il renvoie d'année en année, disant que le tems n'est pas propre à ces ouvrages-là. Voilà qui est bien étrange. Les gens de bon goût, & qui aiment le solide, gémissent de cette disposition des esprits. Les Libraires ne s'en soucient gueres, peu leur importe, disent-ils, qu'on néglige les bons Livres, pourvû qu'on achete ce qu'ils impriment de mauvais. Je me souviens d'avoir lû à Copet votre Manuscrit de la Providence, & que je le trouvai trés-bon & très-beau. Vous lui donnerez, sans doute, encore de nouveaux dégrez de perfection, en achevant tout le Traité, comme je vous y exhorte.

A ce que je vois, mon cher Monsieur, nos âges se suivent de près ; & vû ma foible compléxion, il est sûr que je suis plus avancé que vous vers la vieillesse. Vous entrez dans votre cinquante-huitiéme Année, & je cours ma quarante-neuviéme. Je suis sûr qu'aiant toûjours été gaillard & vigoureux, vous sentez moins que moi le déclin de l'âge. Je suis bien aise que vos Migraines vous aient quitté. Elles m'auroient fait le même plaisir si j'avois pû vivre sans étudier ; mais le travail opiniâtre les entretient, & les fait revenir très-souvent. Je pers par là plusieurs jours de chaque mois, ce qui m'oblige ensuite à m'appliquer davantage, pour regagner le tems perdu.

Madame la Comtesse de FRISEN n'est point à Viane. On m'a assuré qu'elle pourra passer cette campagne à Bruxelles, ou dans quelque Ville du Brabant, comme font presque toutes les Dames dont les Maris ont des emplois à l'Armée du Païs-Bas. Je suis si mauvais Courtisan, & si ami de la retraite du cabinet, qu'à ma honte je vous confesse que je n'ai jamais revû cette Dame depuis mon départ de Copet, quoiqu'elle ait été à la Haye diverses fois. Je ne le savois pas ; & quand on a laissé passer tant d'années sans faire sa cour, on croit qu'il n'est plus tems de commencer. Cela n'est pardonnable qu'à un Philosophe. Je m'excuse ainsi en bien d'autres choses, où j'ai peu d'admirateurs ou d'exemples.

Parlons d'autre chose. Mr. BASNAGE, les deux fréres & le cousin, sont présentement en trêve avec le Prophete. Ils sont simples spectateurs du Combat entre lui & Mr. SAURIN. Ils vous saluent très-particuliérement. Je ne trouve pas étrange que le Livre de Mr. SAURIN vous ait plû (2). C'est un ouvrage solide & brillant, & qui drappe comme il faut son homme. Le Prophete a publié en divers tems deux Tomes contre Mr. SAURIN (3). Ce sont les derniers efforts de l'orgueil, de la colere, & de la malignité. Il traite Mr. SAURIN, non seulement avec des airs de hauteur & de dédain extraordinaires ; mais aussi, comme le plus pernicieux Hérétique, qui se puisse voir ; qui par des voies cachées & frauduleuses, travaille à la ruïne du Christianisme. Cela est répété mille & mille fois dans ces deux volumes. Vous trouvez à tous momens l'accusation de Socinianisme, de Pélagianisme, de fourberie, de lâcheté, &c.

Notez que le Synode des Leuwaerden, au mois de Septembre dernier, avoit défendu à l'un & à l'autre d'écrire, & les avoit ajournez au Synode d'Arnheim. Il n'a pas laissé de publier depuis ce tems-là son second Tome, & ne s'est point rendu au Synode d'Arnheim, tenu au commencement de ce mois. Il y envoia un Procureur. Comme on vouloit entrer en matiere, il y eut un Député qui déclara, que l'intention du Souverain étoit que l'affaire fût renvoiée au prochain Synode, qui se doit tenir à la Brille au mois de Septembre ; ainsi on n'en parla plus. La Compagnie chargea les Eglises d'examiner les Ecrits de ces deux Ministres. Ainsi Mr. SAURIN demeure en reste. Son adversaire jouït du triomphe en attendant, & du plaisir d'avoir vomi sa malignité, & couvert d'injures, d'opprobres, & de diffamations son ennemi.

Je ne sai point si Mr. SAURIN se taira, attendant que le Synode lui fasse raison. S'il prend ce parti, il n'en aura pas grande satisfaction ; car de la maniere que le Synode est composé, & sous la dépandance du bras séculier, il ne fera jamais rien qui flétrisse le Prophete. On fera tout au plus des Actes, remplis de Galimatias, comme dans les Synodes précédens, ou *les deux très-honorez Freres* seront *déclarez Orthodoxes*, & exhortez à *s'embrasser, oubliant chrétiennement les injures personnelles.*

C'est peu de chose pour un homme accusé dans des Livres qui vont par tout, & qui se gardent dans les Bibliotheques *in æternum* ; au lieu que des Actes Synodaux sont des pieces obscures ; & presque inconnuës. Si Mr. SAURIN répond, il pourra accabler son Adversaire ; rien n'est plus facile que de mettre en évidence sa mauvaise foi, & la folie de ses preuves prétenduës.

Je ramasserai ce que je pourrai trouver de mes vieux Factums, & vous le ferai tenir par l'addresse que vous me marquez ; mais ce sera une cho-

(1) Jaques Aymar.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 29. de Novembre 1694 ; Note (5).

(3) Le premier Livre de Mr. Jurieu contre Mr. Saurin est intitulé, *Défense de la Doctrine universelle de l'Eglise sur le Principe de la Foi* &c. Ce volume fut suivi d'un Imprimé, en deux feuilles volantes, sous le titre de *Suite de la Reponse de Mr. Jurieu. Idée des Sentimens de Mr. Saurin sur les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation.* Quelques mois après, Mr. Jurieu donna un second volume, intitulé, *La Religion du Latitudinaire, avec l'Apologie pour la Sainte Trinité, appellée l'Hérésie de trois Dieux, &c. Rotterdam* 1696, in 8. Mr. Saurin répondit au premier dans un Livre qui porte le titre de *Défense de la véritable Doctrine de l'Eglise Réformée sur le Principe de la Foi, contre le Livre de Mr. Jurieu, intitulé Défense de la Doctrine universelle de l'Eglise* &c. Utrecht 1697, in 8 : & aux deux autres ; dans l'ouvrage intitulé : *Justification de la Doctrine du Sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht ; contre deux Libelles de Mr. Jurieu. L'un intitulé, Idée des sentimens de Mr. Saurin sur les Mysteres de la Trinité* & *de l'Incarnation ; & l'autre, la Religion du Latitudinaire.* Utrecht 1697, in 8.

LETTRE CLXXXI. A Mr. CONSTANT, CLXXXII. A Mr. CRENIUS, & CLXXXIII. A Mr. ROU.

chose bien surannée. Je ferai savoir indirectement à Mr. SAURIN votre commission ; car par une politique fort profonde, il affecte d'être mal avec tous ceux que son ennemi a accusez d'irreligion & de cœur François. Mr. DE BEAUVAL a presque rompu avec lui, pour avoir vû que dans son Examen, il est déclaré qu'il séparoit sa cause de celle de Mr. DE BEAUVAL.

Le Résident de France à Geneve se plaindra éternellement, & fera cent sortes d'avanies, puisqu'il trouve mauvais qu'on se réjouïsse des mauvais succès de son Maître ; car il est bien sûr que ces témoignages de joie, les chansons, les santez à verres cassez, &c. ne finiront jamais, à sa barbe même, si l'on a des occasions, ou des événemens qui puissent porter à cela.

Je suis, mon très cher Monsieur, tout à vous. Je n'ai pas le tems d'écrire à notre Ami de Geneve. Faites-lui, je vous prie, mes complimens & mes excuses.

LETTRE CLXXXII.

VIRO ILLUSTRISSIMO, DOCTISSIMOQUE

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE.

Roterodami die 17. Junii 1696.

LETTRE CLXXXII. A Mr. CRENIUS.

VEl tuâ causâ potissimùm fui contristatus obitu præmaturo Discipuli Tui DE MEY, *sed scio Tibi, Vir Clarissime, nec fortitudinem deesse, nec rationes jacturam ejuscemodi reparandi. Accipias tamen lubens rogo hocce mei in Te studii indicium. Est & aliud quod tecum communicem. Legi, non sine magna voluptate & emolumento posteriorem partem tuarum de ratione studiorum collectionum notis egregiis illustratam. Sed observavi ad calcem Epistolam Lipsii quam ut ineditam publici juris facis. Scias velim una cum 49. aliis fuisse illam Lugd. Batav. editam anno 1649. à Boxhornio. Est penes me ille libellus continens 50. Epistolas Lipsii ad* THEODORUM LEEUWIUM. *Si scias (quis verò sciverit si tu ignoras) quid Libri sit quem vocant monumenta Erasmi, indices si placet otiose & data occasione. Suspicor esse fictitias quasdam vel Orationes vel Sermones sub nominibus antiquis. Vale plurimum, Vir Clarissime, & me ama. Dabam Roterodami XV. kal. Jun.* CIↃ IↃ C LXXXXVI.

LETTRE CLXXXIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 25. d'Août 1696.

LET. CLXXXIII. A Mr. ROU.

IL y a quelques jours, mon très-cher Monsieur, que Mr. LEERS de la Haye me remit un Manuscrit contenant ce que vous m'aviez déjà fait la grace de me communiquer de votre excellent ouvrage ; & outre cela, la Version du commencement de MARIANA. Quelque occupé que je sois, je n'ai pas laissé de lire divers endroits de la Traduction. En un autre tems, j'aurois lû tout ligne après ligne ; mais on peut connoître ici *ex ungue leonem.* J'en ai rendu un beau & glorieux témoignage à Mr. LEERS, Libraire de cette Ville, qui rapporte aujourd'hui à la Haye ce Manuscrit ; & je ne doute point que si les grands engagemens qu'il a déjà contractez avec plusieurs Auteurs pour des impressions de longue haleine ne l'en empêchent, il ne soit ravi de contracter avec vous:

Je n'ai qu'un petit Avis à vous donner, que je vous prie de prendre en bonne part ; c'est qu'il me semble que quelquefois il y a trop de brillant, & trop de tour recherché. Par exemple, ce que vous dites de ce jeune enfant exposé aux bêtes, sur la mer, &c, & toûjours conservé (1) ; est conçu en des termes, qui ne me semblent pas assez simples & assez naturels pour la narration historique, selon le goût d'aujourd'hui. Cela seroit admirable dans une Piece d'éloquence, Harangue, ou telle autre chose ; mais je suis

(1) Mr. Bayle a en vûë le Chapitre XIII. du I. Livre de Mariana, où il est parlé d'Abides, où il semble que cet Historien a affecté un Stile plus fleuri & plus recherché, que dans le reste de son Histoire.

fuis fûr que les Lecteurs, qui se sont formé le goût sur les narrez historiques de Mr. FLÉCHIER, par exemple, qui est un grand modele, trouveront trop d'esprit, & trop de figures étudiées dans l'endroit que je vous marque. Comme il n'y a apparemment dans votre ouvrage, que peu de tels endroits, & le reste m'aiant paru de la gravité naturelle, il ne vous sera pas difficile d'y remédier; mais, sur tout, en cas que de meilleurs juges que moi, que vous consulterez, soient de cet avis.

J'ai été ravi de voir tant de Notes marginales, instructives & curieuses, & qui donneront à votre Version un très-beau relief. J'en ai remarqué une, sur laquelle je crois que vous ferez bien de réfléchir. Vous dites que DARES *Phrygien*, & DICTIS *de Crête*, sont des Pieces forgées par ANNIUS *de Viterbe*. Je doute que vous aiez raison. Faites des recherches sur cela. Il est certain que ces deux ouvrages sont supposez; mais ils sont plus vieux qu'ANNIUS. Je suis avec toute la sincérité & l'estime imaginables, &c.

LETTRE CLXXXIII. A Mr. ROU, & CLXXXIV. A Mr. L'ABBÉ DU BOS.

LETTRE CLXXXIV.

A

MR. L'ABBE' DU BOS,

à Paris.

A Rotterdam, le 21. d'Octobre 1696.

CLXXXIV. A L'ABBÉ DU BOS.

J'Aurois plutôt répondu à votre Lettre du 23. de Septembre dernier, Monsieur, si je n'avois eu pendant tout le mois d'Octobre plus d'occupation qu'auparavant. C'est l'ordinaire, à la fin d'une impression, on est accablé tout à la fois de la *Préface*, de l'*Errata*, & de la *Table des Matieres*; & les Imprimeurs se hâtent plus. Enfin, on acheva tout mecredi dernier (1). Nous espérions d'en faire entrer à Paris, avec permission; mais nous n'y voions point d'apparence, & je ne sai comment m'acquitter envers vous, & envers quelques autres Amis, des présens que j'en voudrois faire. Il se pourra bien trouver des Libraires sur la frontiere, qui tenteront des Voies obliques, pour en envoier; mais ce ne sera que pour leur compte, & non pas en faveur des exemplaires que l'Auteur voudroit donner.

Je voudrois voir le procès qu'on prétend pouvoir faire à l'Auteur de la *Campagne de Namur* (2). Les gens mêmes les moins prévenus la jugent ici fort sincere, & ils prétendent, que s'il y a quelques faussetez, elles sont de bonne foi; car, disent-ils, c'est dans les Campagnes, où les disgraces surpassent les bonnes fortunes, que l'on gâte la vérité tout exprès; celle-ci étant si glorieuse, dans toutes ses circonstances, n'a eu besoin d'aucun artifice. Les Nouvellistes ne sont à plaindre, que lors qu'ils soûtiennent le battu. C'est alors, qu'ils sont contraints de habler. Vous avez pû voir les Imprimez, qu'on a fait courir contre les *Gazettes* de Paris, qui ont donné le Journal de ce Siege de Namur. J'en écrivis quelque chose à Mr. JANIÇON, qui me fit part de ce que Mr. l'Abbé RENAUDOT lui dit là-dessus.

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que l'*Histoire de la Paix de Savoie* ne seroit pas une aussi bonne Réponse, que vous le croiez à l'*Histoire de la Campagne de Namur*; car outre qu'une affaire d'intrigue, & un Exploit de guerre, sont d'un genre différent, il se trouve que cette Paix de Savoie, utile, si vous voulez, ou nécessaire, n'a rien de glorieux. C'est ainsi qu'on auroit acheté la Paix, si le Duc de Savoie eut tenu dans Lion l'Armée de France, dans l'état où il se voioit réduit à Turin par Mr. DE CATINAT. Si la Paix générale vous coûte autant à proportion, elle vous sera bien pernicieuse & bien honteuse.

Mais parlons d'autre chose. J'ai envoié vos Remarques & les Vers du Pere COMMIRE à Mr. HENNINIUS; & comme l'attente du reste fait cesser les Imprimeurs, à son grand regret, dit-il, je lui ai fait savoir qu'ils travaillassent toûjours, & qu'on pourroit mettre à la fin du Livre ce que Mr. OUDINET (3) pourroit envoier.

J'ai parcouru ces jours passez un petit Livre intitulé, *Réflexions, Pensées, & Bons-Mots Anecdotes*. Il est imprimé en ce Païs-ci; mais c'est sans doute sur la Copie de Paris. On voit au titre les noms de trois ou quatre Libraires de Paris; & pour nom d'Auteur le Sr. PÉPINOCOURT. Il me semble que Mr. BERNIER de Blois pourroit bien être l'Auteur de cet ouvrage, tout plein de pointes, de jeux de mots, & de traits satiriques contre les Moines, les gens du Païs Latin, les Empiriques, & les femmes. Il y a quelque chose contre vos *quatre Gordiens* (4).

On fait, tant dans ce Livre, que dans plusieurs autres qui nous viennent de France, une étrange peinture des Femmes de Paris. Elles sont

(1) C'est-à-dire, l'impression du *Dictionnaire Historique & Critique*.

(2) *La Campagne de Namur, contenant une Relation fidele de ce qui s'est passé de plus mémorable pendant la prise de cette importante Place, avec les divers mouvemens des Armées confédérées, & ceux de l'Armée de France dans les Païs-Bas*, &c. La Haye 1695, in 8. Voyez le *Journal de Hambourg* du 6. Avril 1696, pag. 205. & *suiv.*

(3) Garde du Cabinet des Médailles du Roi de France.

(4) Cet Ecrit est intitulé, *Lettre touchant l'Histoire des quatre Gordiens, prouvée par les Médailles*. Paris 1696, in 12.

sont devenuës, dit-on, grandes bûveuses d'eau de vie, & grandes preneuses de tabac, sans compter les autres excès, dont on les accuse, comme tyrannie sur leurs maris, orgueil, coquéterie, médisance, impudicité, &c. Vous ne voiez point en France de Livres, où l'on traite si mal nos femmes du Septentrion.

Mr. SAURIN, Ministre François à Utrecht, & natif du Dauphiné, vient de publier trois Livres, dont je n'ai vû encore que le prémier (5). Il traite des *Droits* de la *Conscience Errante*. C'est tout à la fois la Réfutation de quelques Chapitres du *Commentaire Philosophique* sur *Compelle intrare* (6), & du Traité *des deux Souverains* (7), que Mr. JURIEU publia contre le même *Commentaire Philosophique*. Mr. SAURIN y établit fortement, que la conscience des Hérétiques ne doit point être violentée; & il s'échauffe terriblement contre l'Eglise Romaine, qui enseigne que le glaive, donné aux Princes pour exterminer les Malfaiteurs, doit être emploié à l'extirpation des Hérésies. Il considere les Catholiques Romains comme les ennemis déclarez du genre humain, indignes de tout support dans les Etats Protestans; &, néanmoins, il ne blâme pas l'indulgence des Princes qui les souffrent, en les mettant hors d'état de se soulever & de persécuter. Il fait voir mille bévuës, & mille contradictions, dans l'Ecrit de Mr. JURIEU, homme, qui blâme les persécutions passives des Protestans, & qui louë leurs persécutions actives.

Les deux autres Livres de Mr. SAURIN sont la Réponse à deux Ouvrages violens & satiriques, que Mr. JURIEU a publiez contre lui (8). Il s'y justifie des héréfies, dont son Adversaire l'a accusé. Je ne doute point qu'il n'y réüssisse; car jamais accusations ne furent affirmées avec plus d'audace, ni avec moins de fondement. Aussi ont-elles été trouvées nulles dans le dernier Synode Wallon. L'Accusé y a été déclaré Orthodoxe; mais néanmoins, l'Accusateur n'a point été censuré, ni seulement averti sécrétement de prendre garde à l'avenir, quand il voudra dénoncer quelque Hérétique. Mr. SAURIN est le plus puissant Raisonneur que nous aions en ce Païs-ci. Il écrit bien. Il a ses entêtemens, comme bien d'autres; & avec toute sa Logique & toute sa Métaphysique, il n'évite pas toûjours le Paralogisme.

On a imprimé ici un *in* 4, contenant quelques manuscrits, qu'on a trouvez dans le Cabinet de Mr. MENJOT (9). Ce sont des *Lettres* en François, & des *Discours* en la même Langue, pour la plupart sur des matieres particulieres. Il est aisé de connoître qu'il n'avoit jamais eu dessein de les donner au Public.

Je vous supplie très-humblement de remercier Mr. JANIÇON, s'il est de retour à Paris du voiage qu'il a fait à Blois, de la peine qu'il a prise de jetter les yeux sur la *Querela Infantium*; & de demander à Mr. PERRAULT, que je saluë très-particulierement, quel est l'Auteur qui nous a donné l'Histoire de GRISELIDIS (10). Je sai seulement que cette femme fut mariée à un Marquis de Saluces. Mr. PERRAULT a bien décrit sa patience. Si je trouve l'Historien, qui en a parlé, j'en ferai un Article dans la suite de mon *Dictionnaire*. J'oubliois à vous dire, que Mr. GRÆVIUS a fait imprimer, par les soins d'un jeune Avocat, nommé BURMAN, un Recueil de *Lettres* d'*Hommes illustres* trouvées dans le Cabinet de feu Mr. GUDIUS, Conseiller d'un Duc de Holstein (11). On y a joint les *Lettres* de Mr. SARRAU, dont l'édition étoit devenuë fort rare; & cette nouvelle édition est augmentée de plusieurs Lettres.

Je crois vous avoir mandé qu'un Ministre, nommé JAQUELOT, avoit sous la presse un gros *in* 4. sur l'*Existence de Dieu*, prouvée par la divinité du Pentateuque (12). Je puis vous dire aujourd'hui qu'il est en vente. On m'a dit qu'il est fort chargé d'érudition. Mr. HARTSOEKER, dont vous m'avez une fois parlé comme de l'Auteur d'un Livre de Physique très-bien écrit en François (13), est ici depuis quelques jours. Sa pension mal paiée, & la cherté énorme des vivres, l'obligent à quitter Paris, pour venir passer l'hiver en Hollande avec sa famille. Il m'a dit, que pour faire un Livre, qui ait du débit où vous êtes, il faut travailler à des Romans, ou à des Traitez de dévotion; & qu'hors de là, il n'y a point de salut pour les Libraires. Quant à vos Livres de dévotion, ils sont très-inconnus en ce Païs-ci; mais pour vos Historiettes Galantes, on les y réimprime toutes,

(5) *Réflexions sur les Droits de la Conscience, où l'on fait voir la différence entre les Droits de la Conscience éclairée, & ceux de la Conscience errante; on réfute le* Commentaire Philosophique, *& le Livre intitulé*, Droits des deux Souverains, *& on marque les justes bornes de la Tolérance Civile en matiere de Religion*. Utrecht, 1697, in 8.

(6) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Lenfant du 3. de Février 1687, Note (4).

(7) *Des Droits des deux Souverains en matiere de Religion, la Conscience & le Prince, pour détruire le Dogme de l'Indifférence des Religions, & de la Tolérance universelle; contre un Livre intitulé, Commentaire Philosophique sur ces paroles de la Parabole*, Contrain-les d'entrer. Rotterdam, 1687. in 12.

(8) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 31. de Mai 1696. Note (2).

(9) *Opuscules posthumes de Mr. Menjot, Conseiller & Médecin ordinaire du Roi: contenant des Discours & des Lettres sur divers sujets, tant de Physique & de Médecine, que de Religion*. Amsterdam 1696. in 4.

(10) Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*, pag. 120. de l'Edition de Poitiers 1644, après avoir dit que Guillaume Duc d'Aquitaine, surnommé Teste d'estoupe, mourut en 1020 ou 1025, ajoûte: *Environ ce temps, fut Griselidis, femme de Gautier Marquis de Saluces, de l'humilité & patience de laquelle a esté fait un livre.* C'est apparemment le Livre intitulé, *le parement des Dames*, qui se trouve en manuscrit dans la Bibliotheque de Mr. FoucaultConseiller d'Etat & Académicien honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, & dont parle Mr. Galland dans un *Discours sur quelques anciens Poëtes & sur quelques Romans Gaulois*, inséré dans les *Mémoires* de cette Académie, Tom. IV. pag. 442. édition d'Amsterdam. La Croix du Maine dans sa *Bibliotheque*, pag. 366. & 367, nous apprend qu'*Olivier de la Marche, natif de la Franche Comté en Bourgogne, Grand-Maistre d'Hostel du Roi de Castille*, & qui *florissoit en l'an* 1464, en est l'Auteur. *Il a escrit*, dit-il, *un livre partie en prose, & partie en vers François, intitulé* le parement & triomphe des Dames d'honneur, *lequel a esté augmenté & annoté par Mr. Pierre Desray Champenois, imprimé à Paris l'an* 1520. *par Jean Petit, & Michel le Noir*. Boccace a fait entrer l'histoire de cette Dame, qu'il apelle *Griselda*, dans la derniere Nouvelle de son *Decameron*; & Mr. Perrault en a fait un Poëme, intitulé *la Marquise de Saluces, ou la Patience de Griselidis*, qui se trouve dans le *Recueil* de l'Académie Françoise de l'année 1691, pag. 145.

(11) *Marquardi Gudii, & Doctorum Virorum ad illum Epistolæ, quibus accedunt ex Bibliotheca Gudiana Clarissimorum & doctissimorum virorum qui superiore & nostro seculo floruerunt: & Claudii Sarravii Senatoris Parisiensis, Epistolæ, ex eadem Bibliotheca auctiores. Curante Petro Burmanno*. Ultrajecti 1697, in 12.

(12) *Dissertation sur l'Existence de Dieu, où l'on démontre cette Vérité, par l'Histoire Universelle de la prémiere Antiquité du Monde; par la Réfutation du Systême d'Epicure & de Spinosa: par les Caracteres de Divinité qui se remarquent dans la Religion des Juifs; & dans l'Etablissement du Christianisme. On y trouvera aussi des preuves convaincantes de la Révélation des Livres sacrez*. La Haye 1697, in 4.

(13) *Principes de Physique*, Paris 1696, in 4.

tes, ce qui fait que toutes les personnes de jugement, dans tout le reste de l'Europe, s'étonnent qu'il puisse venir une telle abondance de bagatelles & de sotises, d'une Nation dont on estime les lumieres & le savoir. L'*Histoire de* MARGUERITE DE VALOIS, sœur de FRANÇOIS I. (14), n'a pas manqué d'être réimprimée à Amsterdam. Quelle pitié! qu'au lieu de l'Histoire véritable de cette Princesse, qui seroit un très-bon Livre, & très-curieux; (car ce fut l'une des plus illustres & des plus accomplies Dames de son siécle;) on nous donne des contes & des galanteries chimériques, sous un nom si digne de vénération! Je vous suplie de vouloir communiquer cette Lettre à Mr. JANIÇON. Je suis, &c.

LETTRE CLXXXIV. & CLXXXV. A Mr. L'ABBÉ DU BOS.

LETTRE CLXXXV.

A

Mr. L'ABBE' DU BOS,

A Rotterdam, le 13. de Décembre 1696.

LETTRE CLXXXV. A L'ABBÉ DU BOS.

VOs deux dernieres Lettres, Monsieur, m'ont fait un plaisir extrême, par le grand nombre de choses curieuses qu'elles contiennent, tant par vos propres réfléxions, que par le détail des Livres nouveaux, qui ont paru depuis peu à Paris. J'en admire l'abondance; & je connois mieux par là combien je suis incapable de correspondre dignement à notre commerce. Nous n'avons ici que peu de Livres nouveaux, & je ne crois pas, que depuis ceux que je vous ai indiquez, il ait paru rien de considérable. J'espere avoir quelque chose à vous marquer pour le nouvel an; car c'est en ce tems là que nos Libraires distribuent par toutes les Villes la plûpart de leurs impressions. Je renvoie donc à ce tems-là tout ce que j'ai à répondre à vos deux Lettres.

J'en excepte le passage où il est dit que DIOGENE ôtoit aux bêtes le sentiment. Mr. DU RONDEL, dans le *Mémoire* qui fut inseré dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (1), n'indiqua point où l'on trouve ce fait. Il ne cita point même les Livres où SÉNEQUE dit ce qu'il rapporte. J'y ai suppléé, en inserant une partie de ce Mémoire dans mon Article de PÉREIRA (2). J'ai même réfuté, & par des raisonnemens fondez sur PLUTARQUE, ce qu'il semble que PLUTARQUE attribuë à DIOGENE; car c'est lui qui nous apprend ce que Mr. DU RONDEL allegue du sentiment de ce Cynique; c'est, dis-je, PLUTARQUE, qui le rapporte, au Livre *de Placitis Philosophorum*, *Lib. V.* §. 20, *pag.* 909. Ainsi, Monsieur, voilà une chose sur quoi je ne renvoie pas à vous satisfaire dans un autre tems.

J'envoiai hier à Mr. ALMÉLOVEEN, Médecin de Tergou, ce que Mr. OUDINET a pris la peine de faire copier de l'exemplaire de BERGIER. J'y joignis la Lettre de Mr. OUDINET: tout cela sera bien-tôt envoié à Mr. HENNINIUS à Duisbourg, Traducteur de l'*Histoire des grands Chemins* (3). Il mettra en Latin, sans doute, à la tête de l'Ouvrage, l'abregé de la *Vie* de l'Auteur, communiqué par Mr. OUDINET. J'en ai retenu une copie, & je l'insererai à la suite de mon *Dictionnaire* (4). Je ferai la même chose à l'égard des Mémoires que vous voudrez bien me communiquer de la *Vie* de Mr. HERMANT (5), & de l'autre illustre de Beauvais, dont vous me parlez. C'est m'obliger sensiblement que de me fournir de si bons matériaux.

Mr. ANISSON m'a fait dire qu'il a ordre du Pere LAMY de m'envoier un exemplaire de sa réfutation de SPINOZA (6). Je vous suis très-obligé, Monsieur, de m'avoir communiqué par avance l'analyse de cet Ouvrage. Elle me le fait attendre plus impatiemment à certains égards, & plus patiemment à quelques autres.

Nous avons un gros *in* 4. sur l'*Existence de Dieu*, composé par Mr. JAQUELOT, Ministre François à la Haye, où SPINOZA est refuté en quelques endroits. Les Jugemens sont fort différens sur la qualité de ce gros Livre; & comme pour rendre justice à l'Auteur, il faut ne point faire attention à certaines choses qui préviennent contre lui, il y a peu de Lecteurs, qui fasse de son travail le jugement avantageux qu'on en devroit faire. Il y a un étalage de littérature, qui paroit si affecté & si peu propre à fonder les conclusions qu'il en tire, & qui devroient être démonstratives, que comme c'est la premiere partie de l'œuvre, on est tout dégoûté & indisposé contre lui, avant qu'on parvienne à ce qu'il dit de très-bon & de très-fort contre les Epicuriens, & sur la spiritualité de la pensée, & la nécessité du premier moteur distinct réellement de l'étenduë.

Ce que l'on pourroit dire, sans sortir des bornes d'un Juge équitable, & plus porté à la clémence

(14) *Histoire de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I.* Paris 1696, in 12, 2 voll. Mademoiselle de la Force est Auteur de ce Roman.

(1) Voyez ci-dessus Tome I. des Oeuvres de Mr. Bayle, pag. 152. & suiv. Nouv. de la Rep. des Lettres, Mois d'Octobre 1684. Art. XI.

(2) Voyez ci-dessus les Notes de la Lettre CLXXX. à Mr. Du Rondel du 8. de May 1696.

(3) Cette Traduction de l'*Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain de Bergier* a été inserée dans le X. Tome du *Trésor des Antiquitez Romaines* de Mr. Grævius.

(4) Mr. Bayle a donné l'Article de BERGIER dans la seconde édition de son *Dictionnaire*, sur les Mémoires de Mr. Oudinet.

(5) Dans la seconde édition du *Dictionnaire critique*, Mr. Bayle a fait l'Article de Mr. HERMANT, sur un Mémoire qui venoit apparemment de Mr. l'Abbé du Bos.

(6) *Le Nouvel Athéisme renversé, ou Réfutation du Systême de Spinoza, tirée pour la plûpart de la Connoissance de la Nature de l'Homme. Par un Religieux de la Congrégation de St. Maur.* Paris 1696, in 12.

mence qu'à la rigueur ; & qu'il attaque mieux qu'il ne défend, & qu'il ne se propose pas les objections dans toute la force où les Libertins les pourroient mettre. Il prouve, contre SPINOZA, la liberté du Créateur par celle que nous éprouvons dans notre ame; mais il est certain que notre expérience de liberté n'est pas une bonne raison de croire que nous soions libres; & je n'ai vû encore personne, qui ait prouvé qu'il soit possible qu'un esprit créé soit la cause efficiente de ses volitions. Toutes les meilleures preuves, qu'on allegue, sont que sans cela l'homme ne pécheroit point, & que Dieu seroit l'Auteur des mauvaises pensées, aussi bien que des bonnes. Cela est bon à dire de Chrétien à Chrétien ; mais en disputant contre des Impies, on tombe par là dans la pétition du principe. SPINOZA admet cette conséquence, & vous met dans la nécessité de recourir à d'autres preuves. Apparemment dans une seconde Edition, Monsieur JAQUELOT refutera plus amplement cet Impie, sur ce qu'il réduit notre liberté à la simple ou illusoire spontanéité, ou non-coaction, qui accompagne ce que nous nommons actions libres. Je suis, &c.

LETTRE CLXXXVI.

A

Mr. L'ABBE' DU BOS.

A Rotterdam, le 3. de Janvier 1697.

LETTRE CLXXXVI. A Mr. L'ABBÉ DU BOS.

JE commence, Monsieur, par vous souhaiter une heureuse année; après cela, je vous fais mille & mille remercimens de tant de choses curieuses, que vous avez pris la peine de m'écrire, & dont, sans doute, les meilleurs sont les réflexions dont vous accompagnez les nouveautez littéraires que vous m'apprenez.

Je m'interesse fort à tout ce que vous me marquez de Mr. PERRAULT. C'est une personne, que j'honore d'une façon distinguée; & j'ai sû, avec beaucoup de plaisir, que le quatrieme volume de son *Paralelle* (1) paroît, & que les *Eloges* qu'il a composez, à la priere de l'illustre Monsieur BÉGON, seroient bien-tôt en vente (2). Monsieur LEERS a donné ordre qu'on lui fît tenir incessamment quelques exemplaires de ces deux ouvrages.

Le *Testament Politique du Duc de Lorraine* (3) a paru d'abord ici, de l'édition de France. On l'a réimprimé ensuite Manifestement, c'est une Piéce supposée; & quelques spéculatifs s'imaginent que Mr. le Cardinal DE FURSTEMBERG en est l'Auteur. Il pouvoit mieux écrire en François, ils l'avoüent; mais ils prétendent, que pour mieux se déguiser, il a donné un tour dur & latinisé à ses périodes. Au reste, vous me permettrez de vous dire, que le mot de *recruter* est depuis long-tems fort en usage dans les Païs étrangers, quand on y écrit, ou que l'on y parle François. LA FONT, qui a mis les *Gazettes* de Hollande Françoises dans la plus haute réputation où elles aient été, & qui vivoit quelques années avant la Guerre de 1672, se servoit souvent de ce mot. Votre détail sur un abus, dont feüe Madame DES HOULIERES se plaignit amérement, m'a extrémement réjoüi. Vous savez qu'elle déplora, dans une de ses Poësies, le peu de respect que l'on porte aujourd'hui aux Dames, & qu'elle en attribua la cause à l'immodestie de leurs discours & de leurs actions. Je ne sai si enfin on ne mettra pas à la mode de faire des enfans honnêtement hors du mariage. Cela seroit peut-être moins de mal qu'on s'imagine; car pour l'ordinaire, on a moins d'ardeur à l'égard des choses permises.

Je connois une infinité de gens, pour qui ce seroit une Nouvelle mortifiante, que de leur communiquer ce que vous m'apprenez touchant le luxe de Paris, augmenté jusques au comble depuis la Guerre. J'ai eu la charité de ne leur point communiquer cette Nouvelle chagrinante, & de les laisser dans l'illusion où ils sont, qu'il n'y a que la misere qui soit accruë depuis huit ans, par toute la France, sans en excepter Paris. Je ne sai si quelqu'un des Panégyristes, dont votre Païs abonde, ne tirera pas un fond d'éloge, de ce qu'au milieu de la Guerre on voit les suites d'une longue Paix. *Nunc patimur longæ pacis mala; sævior armis luxuria incubuit, &c.* Après tout, le Public en France a beaucoup d'obligation au sexe; car que feroit-on du vin & de l'eau de vie, depuis que les Hollandois & les Anglois n'en vont point charger des Flotes entieres à Bourdeaux, à la Rochelle, à Nantes, &c. si les femmes, devenuës grandes buveuses, n'en faisoient une horrible consommation ? Par ce moien, ceux qui ont des Vignes, vendent bien leurs vins, & sont en état de païer la taille & les autres charges de l'Etat.

Je suis entierement de votre avis, sur le progrès de la corruption des mœurs. Je crois avoir dit dans quelque endroit de mes *Nouvelles de la Ré-*

(1) *Paralelle des Anciens & des Modernes*, &c.

(2) *Les Hommes Illustres qui ont paru en France pendant ce Siecle, avec leurs Portraits au naturel.* Paris 1696, in folio, Il en parut un second Tome en 1700. Mr. Begon, Intendant de Justice & de Marine, fit graver les Portraits de ces Hommes illustres d'après ceux qu'il avoit dans sa Bibliotheque, & engagea Mr. Perrault à composer les Eloges qui les accompagnent.

(3) *Testament politique de Charles, Duc de Lorraine & de Bar, déposé entre les mains de l'Empereur Léopold, à Presbourg, le 29 Novembre 1687, en faveur du Roi de Hongrie & de ses Successeurs arrivans à l'Empire* &c. Leipsic (Paris) 1696, in 8. Cet Ouvrage est de l'Abbé de Chevremont, Lorrain de Nation; & qui avoit été Sécrétaire de Charles V. Duc de Lorraine. Cet Abbé est Auteur de plusieurs autres Livres anonimes, savoir, de la *Connoissance du Monde*, de l'*Histoire de Kemiski*, & du *Détail de la France*, qu'on imprima en Hollande en 1695, sous le titre de, *La France ruinée par qui & comment.* Il est aussi l'Auteur du *Christianisme éclairci sur les differends du tems en matiere de Quiétisme &c.* Amst. 1700. in 8. & de l'*Etat actuel de la Pologne*. 1702. in 12.

République des Lettres, que c'est une *fiévre continué avec des redoublemens*; mais que ces redoublemens ne sont pas réglez; ils cessent pendant quelques années, & puis ils reviennent. Il en va des mœurs comme des Sciences. Celles-ci ne vont pas en augmentant. Parvenuës à un haut dégré, elles font place peu à peu à l'ignorance; &, à leur tour, les Siecles barbares, parvenus au comble, font place à une nouvelle naissance de l'érudition. C'est ce que l'Histoire nous apprend.

Voici ce que je puis vous marquer touchant nos Nouvelles Littéraires. La moisson est plus petite que je ne croyois, en vous écrivant la derniére fois. Les glaces sont venuës un peu plutôt qu'à l'ordinaire, & ont empêché les Libraires d'Amsterdam, d'Utrecht, de Leyde, &c, de faire par toutes les Villes les distributions de leurs éditions, au mois de Décembre, comme ils ont coûtume de faire.

Je ne sai si je vous ai dit que Mr. LEIBNITS, Conseiller de l'Electeur d'Hanover, a publié un Manuscrit, qu'il intitule *Specimen Historiæ Arcanæ, sive Anecdota de Vitâ Alexandri VI, Papæ; seu Excerpta ex Diario* JOANNIS BURCHARDI, *Argentinensis, Capellæ Alexandri VI Papæ, Clerici, Cæremoniarumque Magistri* (4). Rien de plus simple, & de plus négligemment écrit que cet Ouvrage; mais il paroît sincere, & de bonne foi Germanique. On y trouve des faits assez singuliers, & qui représentent la corruption de cette Cour-là sans dessein de critiquer, ou satiriser.

Il y a aussi des faits singuliers & bien curieux dans un Livre, qui vient de paroitre sous le titre d'*Histoire des Intrigues Galantes de la Reine Christine de Suede & de sa Cour, pendant son séjour à Rome*. On le donne comme la version d'un Manuscrit Italien, composé par un Domestique de cette Reine, & on promet la publication de quelques autres Manuscrits de la même main, dont l'un contiendra les *Maximes* de cette Princesse, aussi bonnes que celle de Mr. DE LA ROCHEFOUCAULT.

Vous avez vû apparemment le Livret, qui a pour titre, *Mémoires de Mr. D. F. L. touchant ce qui s'est passé en Italie entre Victor Amédée II, Duc de Savoie, & le Roi T. C.* On y décrit la Cour de Savoie, comme la plus perfide qui se puisse voir, & comme si pendant tout le cours de la Guerre, elle avoit tâché de faire périr les Troupes auxiliaires des Alliez en Piémont. On y affirme, d'un ton bien haut, quantité de faits peu connus & surprenans. La question est si l'Auteur a eu d'assez bons Mémoires. C'est un *in 12.* de dix feuilles.

On m'a promis de me faire voir la *Réponse* que Madame MAZARIN a fait faire par Mr. DE ST. EVREMOND au *Factum* que le Duc, son mari, a fait faire contr'elle (5). On m'a assûré que Mr. DE ST. EVREMOND y tourne cruellement ce Duc en ridicule, sur les observances qu'il voulut prescrire à tous ses Vassaux, & dont ils se pouvoient rédimer pour de l'argent. On assûre que cette *Pragmatique* fut imprimée, & qu'elle contient l'interdiction de mille choses condamnées par les Casuistes du Rigorisme; comme de certains mouvemens, ou postures, aux païsannes qui filent, ou qui broient du chanvre. On veut même que ce Duc ait recommandé aux Apoticaires qui donnent un lavement, & au Malade qui va le prendre, de bien songer à cette action, pour y observer toute la décence que la pureté Chrétienne exige.

Mr. LE VASSOR, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, a fait un Livre, qui est une espece d'Apologie de l'Eglise Anglicane d'à présent, par rapport aux Dogmes qu'elle rejetta en se réformant sous EDOUARD & sous ELISABETH. Le titre est celui-ci, *Traité de la maniere d'examiner les différends de Religion* (6).

Je finis ma Lettre par des Livres à venir. Les Anglois se mettent beaucoup sur les Editions Grecques. Ils nous ont donné un EURIPIDE (7) & un THUCYDIDE *in folio*. Ils ont sous la presse, à Oxford, PINDARE (8), plusieurs Traitez d'*anciens Géographes* (9), & EUNAPIUS *de Vitis Sophistarum*, avec des passages qui n'ont point encore paru. Le savant DODWEL fait des *Annales* sur quelques Auteurs Classiques. Je crois que son travail sur VELLEÏUS PATERCULUS est achevé. Il en imprime un semblable sur MARTIAL, & sur quelques autres Poëtes (10). Rien n'est plus nécessaire que cela; car les Anciens ne marquoient que d'une façon un peu trop vague pour l'ordinaire l'année des événemens. Vous savez de quel secours a été la Chronologie des Odes d'HORACE pour le bien entendre. Celui qui publie à Oxford EUNAPIUS, est un jeune Danois, fort docte, & qui chasse de race; car il est de la famille des WORMIUS. Il y publie aussi une *Histoire* de la premiere introduction du Christianisme dans la Norwege, Islande, & Païs adjacens (11). Je suis, &c.

(4) Imprimé à Hanover en 1696, in 4.

(5) La *Réponse* de Mr. St. Evremont au Factum du Duc Mazarin, ou plutôt au *Plaidoyé* de Mr. Erard pour ce Duc, est imprimée dans le V. Tome des *Oeuvres de Mr. de St. Evremont*, pag. 206 de l'édition d'Amsterdam, 1726. On trouvera le *Plaidoyé* de Mr. Erard, & un *Factum pour Madame la Duchesse Mazarin contre Mr. le Duc Mazarin* dans le second Tome du *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremont*, de l'édition d'Amsterdam 1726.

(6) *Traité de la maniere d'examiner les différends de la Religion. Dédié au Roi de la Grande Bretagne, par Mr. Michel le Vassor*, Amsterdam 1697. in 12.

(7) L'*Euripide* avoit été publié à Cambridge en 1694, in folio, par les soins de Mr. Barnes. Voyez ci-dessus la Lettre CLXV. à Mr. du Rondel, du 14. de Septembre 1694. Note (3). Voyez aussi la *Bibliothéque choisie* de Mr. le Clerc, Tom. VI, pag 241, *& suiv.*

(8) Messieurs West & Welsted firent imprimer le *Pindare* à Oxford en 1697, in folio. Voyez Mr. le Clerc, *ubi supr.* pag. 255 *& suiv.*

(9) *Geographiæ Veteris Scriptores Græci minores, cùm Interpretatione Latina, Dissertationibus, ac Annotationibus.* Oxonii, Tom. I 1698, II. 1703, III. & IV. 1712, in 8. Ces anciens Géographes ont été publiez par Mr. Hudson, Garde de la Bibliotheque Bodléienne. Le III, Tome contient quelques Traitez Géographiques traduits de l'Arabe.

(10) Les *Annales de Velleius Paterculus* avoient été imprimées à Oxford en 1693, dans la nouvelle édition que Mr. Charlet donna de cet Auteur. Cinq ans après, Mr. Dodwell fit rêimprimer ces Annales, avec celles de Quintilien, de Stace, &c, sous ce titre; *Annales Velleiani, Quintiliani, Statiani. Seu Vitæ P. Velleii Paterculi. M. Fabii Quintiliani, P. Papinii Statii (obiterque Juvenalis) pro temporum ordine diposita.* Oxonii 1698, in 8. Il n'a rien fait de semblable sur Martial.

(11) Mr. Wormius n'a publié en Angleterre, ni l'*Eunapius*, ni l'*Histoire* dont parle Mr. Bayle.

LETTRE CLXXXVII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam le 5. de Janvier 1697.

LETTRE CLXXXVII. A M. le DUCHAT.

TOutes les Lettres, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, m'ont causé un plaisir extrême, & m'ont appris beaucoup de choses curieuses; mais je dois dire cela principalement, & plus que de toute autre, de celle que j'ai reçuë en dernier lieu. Je la conserverai comme un trésor très-précieux. Je souhaiterois seulement que vous en eussiez ôté le préambule: il est trop flatteur. Mon *Dictionnaire* ne mérite nullement les éloges que vous lui donnez. C'est une compilation très-défectueuse, & en commissions, & en omissions; elle a besoin de l'indulgence de tous les Lecteurs, & sur tout de ceux qui sont aussi éclairez que vous, dont le nombre est très-petit.

Je vous supplie très-humblement, Monsieur, de continuer, autant que vos affaires vous le permettront, à m'enrichir de vos Remarques; mais, je vous en conjure, sans vous servir de ces Préfaces flatteuses, ausquelles vous donnez un si beau tour, que les Auteurs les plus modestes, & les plus convaincus de leur foiblesse, pourroient en tirer une vanité préjudiciable. Vous ne sauriez croire, Monsieur, le plaisir que j'ai senti en lisant les endroits de votre derniere Lettre, où j'ai vû ce qu'il faudra que je rectifie, si jamais je fais une seconde Edition. En tout cas, je profiterai de vos beaux éclaircissemens & de vos importans subsides à la marge de mon Exemplaire, en reconnoissant de qui je profite, & ne m'appropriant pas ce qui m'est communiqué de si bonne main. Que je serois heureux, Monsieur, si avec tant de Pieces rares, qu'on ne trouve point en ce Païs, & que vous avez l'adresse de ramasser pour l'enrichissement de votre Bibliothéque, j'avois le talent d'en profiter avec l'exactitude & la sagacité que vous faites! Je croi vous l'avoir déja écrit. Mon plus grand malheur est de n'avoir pas les Livres qui me seroient nécessaires, & de ne trouver ici personne qui aime cette recherche exacte des personnalitez, des dates, & des circonstances. Or ceux qui n'ont point l'esprit tourné de ce côté-là, quelque habiles qu'ils puissent être d'ailleurs, ne sont guere en état de secourir un Auteurs de *Dictionnaire*. Vous seul, Monsieur, lui rendriez plus de service que tout ce qu'il y a de Gens de Lettres en ce Païs-ci.

Je suis persuadé que CAYET prit le nom de PALMA avec celui de VICTOR, dans sa Confirmation, pour la raison que vous dites; & que ceux qui l'ont surnommé *Navarrus*, ont été trompez par les Auteurs, qui en parlant de cet homme, ont remarqué qu'il étoit Docteur en Théologie de la *Maison de Navarre*, ce qu'apparemment ils auront exprimé par *Theologiæ Doctor Navarrus*. Plusieurs Lecteurs auront pris ce dernier mot pour le nom de Patrie.

J'espere de rencontrer quelque chose du moins fortuitement, dans le cours des recherches que je fais; j'espere, dis-je, de rencontrer quelque chose sur le Docteur PICCATRIX (1), & le *Comte*

(1) Piccatrix est l'Auteur d'un Livre fort recherché de tous ceux qui s'attachent à l'Astrologie judiciaire, ou à la Nécromancie. Cet Ouvrage n'a jamais été imprimé; & comme il est peu connu, j'en donnerai ici une idée générale, d'après l'exemplaire de Mr. le Chevalier Sloane. Il est intitulé, *Liber sapientissimi atque præstantissimi Philosophi Piccatrix*. Ce titre est suivi de la division de l'Ouvrage, de la Table des Chapitres, & d'une liste alphabétique des Auteurs qu'on prétend avoir fourni la matiere du Livre; *Nomina Auctorum hujus libri*. On met Piccatrix au nombre de ces Auteurs. Cette liste est curieuse. La voici: *Adam, Alphiale, Aristoteles, Abenoanie, Alforz, Azemehet, Athabary, Aon, Alraz, Abentaria, Abubaer, Beyur, Baydadiz, Bayramen, Caraphzebtz, Doronicus, Dorotheus, Empedocles, Felopodria regina, Geber Aben agen, Hermes Trismegistus, Hippocrates, Johannitius, Legis conditor, Mercurius Babyloniensis, Piccatrix, Pythagoras, Plato in Timæo, Ptolomeus Gentil, Robur, Socrates, Sedualis, Thebit Belcorat, Tymtym, Tymtyntiz, Zadelair, Zutrao, Zeberit*. On cite plusieurs autres Auteurs dans le corps de l'Ouvrage; mais leurs noms sont souvent mal écrits, aussi bien que dans cette liste; le Copiste n'aiant pas sû lire le Manuscrit qu'il transcrivoit.

Après cette Liste vient le *Proëmium*, qui commence ainsi: *Ad laudem & gloriam altissimi & omnipotentis Dei, cujus est revelare suis prædestinatis secreta scientiarum; ad illustrationem etiam doctorum Latinorum, quibus est inopia Librorum ab antiquis Philosophis editorum*, ALPHONSUS, *Dei gratia, illustrissimus Rex Hispaniæ totiusque Handalusiæ, precepit hunc Librum summo studio, summaque diligentia de Arabico in Hispanicum transferri cujus nomen est* PICCATRIX. *Hoc autem opus perfectum fuit Anno Domini 1256, Alexandri 1568, Cæsaris 1295, Arabum 655. Ex ducentis Libris Philosophiæ & pluribus compilavit quem suo proprio nomine nominavit.*

In Nomine Domini Amen. Incipit Liber quem sapientissimus Philosophus PICCATRIX *in Necromanticis artibus, ex quampluribus Libris composuit. Ut Sapiens ait, primum quod agere debemus in omnibus rebus mundi, est Deum orare: propter quod dico quod ipse sit laudatus, eo quod ex suo lumine revelantur secreta, & abscondita patefiunt: & ex sua potentia cuncta mirabilia facta sunt, & in eo omnes perfectiones, omnesque scientiæ computantur: diesque à noctibus ex suo præcepto divisi sunt* &c. Il y a ensuite une Priere, & encore une fois la division du Livre: *Opus hoc dividitur in quatuor libros, & eorum quilibet in suas partes. Nam in I. libro tractatur de cælo & ejus effectu propter imagines quæ sunt in ipso. In II. libro loquitur in generali de figuris cæli, & de motu generali sphærarum, & de eorum effectibus in hoc mundo. In III. de proprietatibus planetarum & signorum, & eorum figuras & formas ostendit in suo colore; & qualiter cum spiritibus planetarum loqui possis; & quam plurima alia Necromantica. In IV. verò de proprietatibus spirituum, & de his quæ necessario sunt observanda in hac præstantissima arte, & qualiter cum imaginibus, & suffumigationibus, etiamque cum aliis operandum est.*

Mr. Sloane a en Italien un Manuscrit de la *Clavicule de Salomon*, qui porte le nom de Peccatrix: *La Clavicola di Salomone redotta & epilogata nella nostra materna Lingua dal doctissimo Gio. Peccatrix*: & un autre Manuscrit, *Delli Esperimenti di Gio. Peccatrix*. Ces Ouvrages roulent sur la même matiere que le Livre Latin dont je viens de parler.

LETTRE CLXXXVII. À Mr. LE DUCHAT.

Comte de Permission (2); & de bon cœur, & quand ce ne seroit que pour m'aquitter envers vous, ou plûtôt pour tâcher de m'aquitter en partie, je vous le communiquerai.

Je croi que SEDULIUS a suivi l'erreur d'autrui, quant à la date 1513. de l'impression de l'*Alcoran des Cordeliers*. Il la suppose fausse; mais, néanmoins, selon le titre de l'an 1513. il avoit apparemment lû quelque Auteur où 1513. étoit une faute d'impression, pour 1531. Votre conjecture là-dessus est très-ingénieuse (3).

Continuez, Monsieur, je vous en conjure, à m'instruire. La matiere ne sauroit vous manquer; & votre bonté pour moi, & votre zelé pour l'instruction du Public me semblent aussi sans bornes. C'est par la connoissance de cette bonté, que j'ose vous prier de permettre que j'assûre ici de mes très-humbles respects deux Conseillers de votre Parlement. L'un est Mr. DU FRENE, qui m'honora toûjours de son amitié & de sa protection pendant mon séjour à Sedan; & des bontez duquel, aussi bien que de ses autres mérites, je conserve le souvenir avec beaucoup de gratitude & d'estime. Il me fit l'honneur de m'écrire au sujet de la nouvelle Version du *Divorce Céleste*. L'autre est Mr. BRODEAU D'OISEVILLE, dont j'ai reçu plusieurs Lettres infiniment obligeantes. Je n'ai pû avoir l'honneur de répondre à la derniere; j'en suis confus, & je crains qu'il n'ait pas assez d'indulgence pour me pardonner cette faute. La vitesse avec laquelle mon Libraire a fait travailler à l'impression du *Dictionnaire*, depuis Mars jusqu'en Octobre 1696, m'a ôté presque toute sorte de loisir; & d'ailleurs j'attendois nouvelles de la reception de ses exemplaires du *Divorce*, envoiez à Mets par le Libraire DESBORDES.

Je finis par mille vœux pous votre prospérité dans l'année que nous commençons, & je suis avec toute sorte de respect, Monsieur, Votre, &c.

P. S. Agréez que je vous supplie de vous informer si BOISSARD, qui a eu pour Eleves les fils de Monsieur de CLERVANT, bon Protestant, & qui fixa sa demeure à Mets où il mourut, étoit Protestant.

(2) Dans la *Confession Catholique du Sieur de Sancy*, Livre II. Chapitre 8, pag. 413. de l'Edition de 1720; Sancy déclare, qu'après la *Bible*, il n'y a point de Livre si dangereux, ni qui ait fait tant de tort à l'Eglise Romaine, que l'*Histoire des Martirs*, publiée par les Réformez: & pour y remédier, il voudroit que les Catholiques donnassent aussi une Histoire de leurs Martirs. „ Je suis „ d'avis, *dit-il*, qu'on choisisse quelque stile bien fleury „ comme celuy du *Comte de Permission*, que nous lui „ fassions faire un Livre, duquel le titre soit, *Les Mar„tirs à la Romaine*, &c ". Mr. le Duchat a remarqué sur cet endroit qu'il „ est ici parlé du *Comte de Permission* „ sur le pied d'un homme qu'on vouloit obliger de se „ mêler d'écrire pour avoir lieu de se moquer de lui ": & il ajoûte " qu'il y eut à la Cour de Henri IV. depuis „ 1601. jusqu'en 1605. un homme de ce nom-là qui n'y „ avoit pas fait fortune, & qui dépendoit de quelque „ Ministre, comme pouvoit être M. de Sillery, Garde „ des Seaux, chez lequel il avoit la commission de re„ voir les Ouvrages pour lesquels on demandoit un Pri„ vilege.

Il y avoit aussi dans ce tems-là un Visionnaire qui prenoit le titre de *Comte de Permission*, & qui fit imprimer un Livre très-singulier. Mr. le Duchat a eu la bonté de m'en envoyer le commencement écrit de la main de Mr. du Fourni, Auditeur de la Chambre des Comptes, qui a corrigé & augmenté l'*Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France* &c. du P. Anselme.

On voit au haut de la page la figure d'une Croix, avec ces mots: *In hoc signo vinces*: & ensuite:

L'Institution & Recueil de toutes les Oeuvres de Bernard du Bluet d'Arberon, Comte de Permission, Chevalier des Ligues des treize Cantons des Suisses. Et ledit Comte de Permission vous advertit qu'il ne sçait ny lire ny escrire, & n'y a jamais appris: mais par la permission de Dieu & conduite des Anges, & pour la bonté & misericorde de Dieu. Et le tout sera dedié à Haut & Puissant Henri de Bourbon Roy de France & de Navarre, grand Empereur Theodese, premier fils de l'Eglise, Monarque des Gaules, le premier du monde, par la grace, bonté, & misericorde de Dieu; & imprimé à Paris en 1601.

Le premier May 1600. a esté imprimé le premier Livre, de la Raison, à la louange de la Trinité, & de la glorieuse Vierge, & des Saints Apostres.

Le deuxiéme Livre d'Oraison, a esté imprimé le 5. May ensuivant, & contient 500. Clauses, estoit couvert de bleu celeste.

Le 8. May ensuivant audit an, a esté imprimé le troisiéme Livre des Sentences, couvert d'orangé.

Le quatriéme Livre a esté imprimé le 1. Juin suivant, & est des Propheties; estoit couvert de rouge qui predit la Guerre.

Le cinquiéme Livre a esté imprimé le 20. Octobre suivant qui est couvert de noir.

Le sixiéme Livre des Songes & interpretations a esté imprimé le 25. Octobre suivant, & est couvert de bleu & noir.

Le septiéme Livre des Profeties a esté imprimé le 20. Novembre ensuivant, & est couvert de noir.

Le huitiéme Livre traite de l'Interpretation du Tableau, a esté imprimé le dernier Novembre suivant.

Le neufviéme Livre des Roys, qui est, compris les Tiltres imprimé le 1. Mars 1601.

Mr. du Fourni remarque, que „ Ceci est de suite, „ mais au commencement des autres Livres il est dit où „ ils sont imprimez.

Dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. Baluze, on trouve pag. 907, No 9349. *Oraisons qui ont été données à Bernard de Bluet d'Arbere Comte de Permission*. C'est une brochure.

(3) Voyez les Remarques de Mr. le Duchat sur le Chapitre 2. du I. Livre de la *Confession Catholique du Sieur de Sancy*.

LETTRE CLXXXVIII.

A

Mr. LE DUCHAT,

A Rotterdam le 7. de Janvier 1697.

LETTRE CLXXXVIII. A M. LE DUCHAT & CLXXXIX. A M. JANIÇON.

JE me suis souvenu ce matin, Monsieur, que dans la Lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire hier, j'oubliai une chose que je devois vous dire : c'est ce qui concerne Monsieur BOURDELOT, Médecin de Monsieur le Chancelier. Je suis sûr qu'il se croira très-honoré de la Lettre que vous lui écrivez, pour le consulter sur les deux questions, & sur toutes autres. C'est un des plus honnêtes hommes du monde, & en même tems très-fourni de Livres rares, & de connoissances exquises.

Ce n'est point une faute d'impression que 1599, à l'égard de la Profession en Hébreu de PIERRE CAYET. L'Auteur que je cite, savoir Monsieur DE LAUNOI, marque cette année-là. Le Pere DU BREUL, dans ses *Antiquitez de Paris*, la marque aussi ; mais si vous avez des preuves que CAYET fût promu à la Charge de *Lecteur de la Langue Hébraïque* l'an 1596, je les préférerai à ces deux autoritez. Je suis toûjours, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CLXXXIX.

A

Mr. JANIÇON,

Avocat au Conseil, à Paris.

A Rotterdam, le 11. de Février 1697.

LETTRE CLXXXIX. A Mr. JANIÇON.

ON m'a fait savoir, Monsieur, que le *Dictionnaire* sera défendu sévérement dans Paris, & dans tout le Roiaume; & cela en conséquence de l'idée qui en a été donnée à Mr. le Chancelier (1). Ce sera une extrême consolation pour moi, si cette défense peut obliger les Libraires de Lion à ne le pas contrefaire; car je vous avouë que je souhaite passionnément qu'ils ne multiplient pas les exemplaires d'une premiere édition, toûjours défectueuse, & principalement pour des Ouvrages de la nature de celui-ci. Les Imprimeurs y ont fait beaucoup de fautes. J'y en ai fait peut-être encore plus. On y remédiera, si l'Ouvrage se réimprime; mais la réimpression ne seroit point nécessaire ici, si elle se faisoit à Lion. Je ne dis rien des fautes énormes que les Imprimeurs de Lion feroient. Au reste, soit pour me flater, soit par quelque autre raison, je m'imagine que le rapport, qui a été fait à M. le Chancelier, tient du mystere.

Je serois bien fâché que votre voisin, Mr. l'Abbé RENAUDOT, jugeât de l'Ouvrage de la maniere qu'on m'a dit qu'il en juge. J'en appellerois, avec raison, au Tribunal du Public. Mais quoi qu'il en soit, je me persuade qu'il n'entre rien de personnel dans tout ceci ; car je ne pense pas avoir rien dit dont Mr. l'Abbé RENAUDOT se puisse plaindre. Je serois bien blamable, si je l'avois fait. Ce n'est point lui que j'ai en vûë, lorsque je dis quelque chose des *Nouvellistes*. Aiez la bonté, Monsieur, de m'apprendre ce que vous saurez de toute cette affaire. Je prens la liberté de mettre sous votre couvert ces deux Lettres; l'une, pour Mr. BAILLET; l'autre, pour Mr. SIMON. Il y a longtems que je n'ai écrit à Mr. l'Abbé DU BOS: le froid & les incommoditez à quoi l'hyver m'expose, en sont cause; outre que nous n'avons rien ici de nouveau en fait de Livres, depuis le nouvel an: & s'il y a quelque chose, vous l'aurez appris par le dernier *Journal* de notre ami de la Haie (2). Je suis, Monsieur, Votre, &c.

(1) Les Libraires de Paris voyant l'empressement avec lequel on recherchoit le *Dictionnaire* de M. Bayle, formerent le dessein de le réimprimer, & s'adresserent à Mr. le Chancelier pour un Privilege. Mr. le Chancelier ordonna à Mr. l'Abbé Renaudot de l'examiner, & cet Abbé dressa un Mémoire où il donnoit une idée très-desavantageuse de cet Ouvrage. Mr. Jurieu publia cet Ecrit comme on le verra dans la suite.

(2) Mr. de Beauval, Auteur de l'*Histoire des Ouvrages des Savans*.

LETTRE CXC.

A

Mr. DU FAI.

Lieutenant aux Gardes, à Paris.

A Rotterdam, le 15. de Février, 1697.

CXC. A Du Fai & à Mr.

JE me rendrois indigne, Monsieur, de toutes les bontez que vous avez pour moi si je me contentois de ce que j'ai déja fait, en chargeant Mr. Leers de vous marquer ma reconnoissance. Il faut que je vous témoigne moi-même combien je me sens obligé à votre générosité, qui vous engage à livrer combat pour moi dans les compagnies où mon *Dictionnaire* est exposé à l'assaut de la Critique.

Je vous remercie très-humblement de l'avis que j'ai reçu là-dessus de votre part. Je ne croiois point que les Pédans se joignissent aux Dévots. Je craignois d'avoir mis dans mes intérêts, non pas ceux-ci, mais ceux là; & qu'on ne trouvât beaucoup de pédanterie dans mon Livre; ce qui me rendroit favorables les gens du Païs Latin.

De quelque caractere que soient ceux qui se déclarent contre moi, je tâcherai de profiter de leurs censures, soit dans une seconde édition, si on la fait, soit dans la continuation, à quoi je travaille. Vous me rendrez un très-bon office, Monsieur, si selon vos offres, si obligeantes & si honnêtes, vous prenez la peine de me communiquer les bons avis des Connoisseurs.

Je puis dire en quelque façon, *nulla mihi nova rerum facies inopinave surgit; omnia prævidi, &c.* J'ai pressenti ce que l'on diroit, & de quoi l'on murmureroit; mais j'ai toûjours senti en moi la docilité nécessaire, pour préférer à mon goût, le sentiment des Lecteurs judicieux. Je suis avec respect, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CXCI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam le 7. de Mars 1697.

CXCI. A

JE ne sai, Monsieur, si vous savez que Mr. Grævius a reçu ses Patentes d'*Historiographe* du Roi d'Angleterre, & qu'aiant demandé une diminution de travail académique, afin d'avoir le tems nécessaire pour composer en Latin l'*Histoire* de ce Monarque, on lui a donné un Adjoint dans la Profession des Belles Lettres, qui fera la moitié des leçons de Mr. Grævius. Cet Adjoint s'appelle Burman. Il s'est fait connoître par une Dissertation *de Vectigalibus Romanorum*, qui n'est pas mauvaise (1). Il est fils d'un Professeur en Théologie à Utrecht, qui fit beaucoup de bruit en son tems, & qui allia ensemble le Cartésianisme & la Théologie. Son fils, dont je parle, a eu soin de l'impression qui s'est faite depuis peu des *Lettres* de Mr. Sarrau, précédées de celles de Gudius, & de plusieurs autres. C'est un assez gros *in* 4. Il n'y a encore rien de réglé touchant les gages de cette nouvelle Charge de Mr. Grævius; mais on espere, qu'au prochain voiage du Prince, on vuidera cet article.

Je connois l'Auteur des nouvelles Notes sur le *Catholicon*. Il en a fait de semblables sur la *Confession Catholique de* Sanci. Elles furent imprimées avant son *Catholicon*. Il en tient de toutes prêtes sur le *Baron de* Fæneste, & sur Rabelais. Vous ne sauriez croire combien il est rompu à ces recherches & aux découvertes que cela demande. Il réside actuellement dans une des bonnes Villes de France; mais je ne vous en dirai pas le nom cette fois; peut-être aussi ne vous dirois-je rien de nouveau (2). Il y a quelque tems que je vous parlai d'un Médecin, qui fait en Frise plusieurs guérisons, sans faire rien prendre aux malades. Il se contente de mêler dans leurs urines quelque chose qui les fait suer, vomir, ou aller à la selle, selon le besoin.

Il

(1) *De Vectigalibus Populi Romani Dissertatio.* Trajecti ad Rhenum 1694. in 12.

(2) Voyez ci-dessus les Lettres à Mr. Minutoli, du 29. de Juin 1693; & à Mr. le Duchat, du 9 de Janvier 1696.

LETT. CXCI A Mr. ***

Il continuë encore ce manege (3). On m'a dit qu'il a été Domestique d'un grand Seigneur Italien, qui fut mandé à la Cour de Vienne, pour guérir l'Empereur, & qui le guérit effectivement. Il a découvert le secret de son Maître, & s'est mis à roder depuis par le monde. Mais il n'est pas le seul, qui connoisse ce secret. Trois autres le savent. L'un est à Leide, l'autre à Anvers, & le troisieme en cette Ville de Rotterdam, depuis deux ou trois mois. On n'a parlé que de lui depuis quelque tems. Sa maison ressemble au Lavoir de Béthesda. Tous les Malades y accourent. Il est certain, qu'il a guéri des personnes, & qu'il a fait suer quantité de gens. Les Médecins crient contre lui, avec la derniere fureur; & comme il y a en ce Païs plus de gens que par tout ailleurs, qui ont l'habitude de nier comme impossible tout ce qu'ils ne comprennent pas, il se trouve bien des personnes, qui tiennent le même langage que les Médecins. Mais ne pouvant nier les faits, savoir que les Malades n'aient sué, ils disent que c'est l'effet d'une imagination prévenuë. Pour moi, je ne tiens pas impossible que physiquement parlant, on ne fasse suer un homme en mettant quelque chose dans son urine (4).

On a imprimé en Angleterre quelques nouveaux Livres de Mr. MALPIGHI, avec la Vie de l'Auteur, faite par lui-même. C'est un *in folio* (5). On vient d'imprimer à Leyde cinq ou six Traitez de Médecine très-curieux de Mr. BELLINI sur le mouvement du cœur, la respiration du Fétus, la nature de l'œuf, & la maniere dont l'animal s'y forme, s'y nourrit, & s'y vivifie. Ce Médecin philosophe à peu près de la maniere que PITCARNIUS, Médecin Ecossois, qui a été quelque tems Professeur à Leyde, & qui se retira de cette Charge sans dire adieu à personne. Ses Leçons ne plaisoient pas, quoiqu'elles fussent fort singulieres, & fort relevées; mais il y mêloit trop de Méchanique, & trop de Géométrie.

Il nous est venu d'Angleterre une Relation Latine de la derniere Révolution (6); cet ouvrage est estimé; & une nouvelle édition de CENSORINUS *de Die Natali*, qui est très-belle (7). Mr. HENNINIUS continuë avec chaleur sa traduction de l'*Histoire des grands Chemins*. Il demande, s'il est vrai que l'Empereur ALÉXANDRE SEVERE ait fait un *Itinerarium Persicum*? On m'a consulté sur cela, & j'ai avoué mon ignorance, n'aiant point encore ouï parler d'un tel ouvrage.

Je ne vous parle pas de l'*Histoire des Favorites* (8), qui paroît ici depuis quelque tems. Elle contient une partie des choses qu'on a déja vuës dans les *Galanteries des Rois de France*, & sur les autres Personnages, tout y paroît romanesque. Des Relations historiques, & sans intrigues faites à plaisir, de la Vie des Maitresses des Princes par toute l'Europe, anciennes & modernes, seroient un très-bon ouvrage.

Mr. DE LA PLACETTE vient de donner quelques *Traitez* sur des *Cas de Conscience*, comme le mensonge, l'usure, la restitution, le *moderamen inculpatæ tutelæ*, &c. (9). On a deux *Harangues* Latines de Mr. GRONOVIUS. L'une, *de Initio & Incrementis Urbis Leidensis*; l'autre, *de Clivo Capitolino*. Il prétend que RYCKIUS, qui a traité si doctement du Capitole, & dont il a fait réimprimer l'Ouvrage, depuis un an (10), a oublié de parler de certaines choses très-curieuses & notables.

Je n'ai plus qu'un Livre nouveau à vous annoncer. Il a pour titre, *Scepticismus debellatus* (11). C'est un ouvrage de Mr. DE VILLEMANDI, qui étoit Professeur en Philosophie à Saumur, quand l'Edit de Nantes fut révoqué, & qui est présentement à Leyde Directeur du College Wallon. Il y a de l'érudition dans cet ouvrage, & d'assez bonnes raisons. Le P. MALLEBRANCHE, & Mr. POIRET y sont attaquez.

Il a couru dans le Païs-Bas un *Mémorial* qu'on doit traduire en Espagnol, pour être montré à la Cour d'Espagne. C'est une courte Déduction des

(3) Il y avoit aussi en Angleterre, en 1700, un Médecin Allemand qui prétendoit guérir les malades par des sueurs sympatiques, en opérant seulement sur leur urine. Voyez les *Oeuvres de Mr. de St. Evremond*, Tom V. pag. 348. édit. d'Amsterdam 1726.

(4) Mr. Lufneu, Médecin de la Ville de Rotterdam, ayant écrit en François une Dissertation contre les prétenduës guérisons sympathiques, qui faisoient alors tant de bruit, la communiqua à Mr. Bayle, & Mr. Bayle lui conseilla de la donner au Public. Mr. Lufneu la lui adressa sous ce titre : *Lettre à Mr. B*** sur l'Impossibilité des Opérations Sympathiques. Par Mr. L*** Docteur en Médecine*. Rotterdam 1697 : in 12. Quelque tems auparavant, Mr. Rabus avoit traduit ce petit Ouvrage en Flamand, sur le Manuscrit de Mr. Lufneu, & l'avoit inséré dans son Journal intitulé, *Boekzaal van Europa*. Un Médecin de Rotterdam, nommé Schilperoot, entreprit de le réfuter dans une Brochure, écrite aussi en Flamand; ce qui obligea Mr. Lufneu de revoir la Traduction qu'on en avoit faite, & de la publier, avec une Réponse à son Adversaire. Celui-ci ne trouvant pas son compte à combattre par la voie du raisonnement, se retrancha sur les faits; & fit insérer dans le Journal de Mr. Rabus des Attestations de plusieurscures merveilleuses qui avoient été faites par l'Opérateur sympathique de Rotterdam. Mr. Lufneu montre la fausseté & le ridicule de ces Attestations dans sa *Lettre* à Mr. Bayle.

(5) Ce Recueil d'Ouvrages posthumes de Mr. Malpighi parut à Londres en 1697, & l'année suivante il fut réimprimé à Amsterdam par les soins de Mr. Regis, Docteur en Médecine, qui rendit cette édition infiniment plus exacte & plus correcte que celle de Londres. *Marcelli Malpihii, Philosophi & Medici Bononiensis, è Societate Regia Londinensi, Opera posthuma. In quibus excellentissimi Authoris Vita continetur ac, pleraque quæ ab ipso scripta aut inventa sunt confirmantur & ab adversariorum objectionibus vindicantur. Supplementa necessaria & præfationem addidit, innumerisque in locis emendavit Petrus Regis Monspeliensis in Academia patria Medicinæ Doctor. Editio ultima, figuris æneis illustrata, priori longè præferenda.* Amst. 1698, in 4.

(6) *Historia nuperæ Mutationis in Angliâ: in qua res à Jacobo Rege contra Leges Angliæ, & Europæ Libertatem, & ab Ordinibus Angliæ contra Regem patrata, duobus Libris recensentur. Authore E. B.* [Ezechiele Burridge]. Londini 1697 in 8. Mr. Burridge nous donna en 1701. une Version Latine du Traité *de l'Entendement humain* de Mr. Locke, in fol.

(7) *Censorinus de Die natali. Henricus Lindenbrogius recensuit, & Notis illustravit. Quibus etiam accedunt Nunnesii in Fragmenta Notæ, cum Spicilegio Annotationum doctissimorum virorum, Salmasii, Scaligeri &c. Opus hactenus diu desideratum, ex optimorum exemplarium collatione, jam denuò recognitum atque auctum.* Cantabrigiæ 1695. in 8.

(8) *Histoire des Favorites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous plusieurs Regnes; par Mademoiselle D**** (de la Roche-Guilhen) Amsterdam 1697, in 12.

(9) Mr. de la Placette fit imprimer à Amsterdam en 1699, un *Traité de la Restitution, divisé en cinq Livres* &c : & en 1698, divers *Traitez sur des matieres de Conscience*, où il traite particulierement des *équivoques & des réservations mentales*, de l'*intérêt* du *jeu*, du *droit que chacun a de se deffendre*, & du *scandale*.

(10) *Justi Rycquii de Capitolio Romano Commentarius in quo illustria ejus olim ædificia sacra & profana* &c ; *& plura alia antiquitatis monumenta proferuntur, emendantur, explicantur, figuris æneis & notis viri philologi J. G. illustrata, &c.* Lugduni Batavorum 1698, in 12.

(11) *Scepticismus debellatus, seu humanæ Cognitionis Ratio, ab imis radicibus explicata; ejusdem Certitudo adversus Scepticos quosque Veteres & Novos invictè asserta; facilis ac tuta Certitudinis hujus obtinendæ Methodus præmonstrata.* Lugduni Batavorum 1697, in 4.

des differends ecclesiastiques, qui regnent depuis cinquante ans entre les Jésuites & les Docteurs de Louvain, & des moïens de les terminer. On y cite souvent le Cardinal d'AGUIRRE, comme étant dans les principes que les Jésuites rendent odieux; en nommant *Rigoristes* ceux qui les suivent: Ce *Mémorial* est l'ouvrage d'un Janséniste; du Pere QUESNEL, peut-être (12).

Je ne vous parle point d'un autre petit Livre, que j'ai vû. C'est la Réponse (13), que les Jésuites ont faite à la Requête que les Carmes ont présentée à Sa Majesté Catholique, aux fins que le silence soit imposé sur les matieres qui ont fait censurer les *Acta Sanctorum* à Tolede. Les Jésuites montrent qu'il n'y a rien de plus injuste que cette demande; & représentent au Roi d'Espagne, que l'Inquisition a été quelquefois surprise, & a révoqué ses foudres, quand les Auteurs condamnez ont eu le tems de montrer leur innocence.

On vient de m'apporter le *Manifeste* du Roi JAQUES, avec une *Réponse* qu'on y a faite. Le tout est imprimé ensemble, c'est-à-dire un morceau du *Factum*; & puis la *Réponse* (14). Je n'ai pas eu le tems de le lire. J'apprens je divers endroits que quelques-uns de vos Savans, & beaux Esprits de Paris, se déchaînent contre mon *Dictionnaire*. Quelques-uns le font aussi en ce Païs, & à Londres. Je voudrois bien que quelqu'un m'apprît sincérement sur quoi on se fonde. Je n'entends parler de cela que d'une maniere vague dont je ne puis profiter. Je suis, &c.

LETTRE CXCII.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 1. de Mai 1697.

LETTRE CXCII. à Mr. * * *

JE savois, Monsieur, que le prétendu *Abbé Albigeois* étoit le savant Mr. TOINARD, mais, à la honte de nos Libraires, nous n'avons rien vû ici de ce qu'il a fait contre le Pere BOUHOURS (1). Je crois bien qu'il y a eu des Particuliers, qui ont vû ce Livre; je dis seulement, qu'on ne l'a point pû acheter chez les Libraires. Ne fera-t il point quelque chose contre la *Version* du *Nouveau Testament* de ce Jésuite?

L'éloge que vous me faites de Mr. LE PELLETIER DES FORTS me donne beaucoup d'impatience d'avoir l'honneur de le saluer. Sa sagesse & sa modestie, dans un âge où tant d'autres *sont à la fois & fort insolens & fort polissons*; (je n'entens pas ce dernier mot (2), je rapporte vos paroles,) sont d'autant plus estimables, que vous savez la maxime, *contraria juxta se posita*, *&c.* Je puis vous assûrer que je n'ai encore ouï tenir aucun discours, qui porte à croire qu'aucun de la suite des Plénipotentiaires de France ait fait ou dit quelque chose qui sente le jeune étourdi. On se louë beaucoup de l'honnêteté & de la modestie de tous ces Messieurs.

Il ne se peut rien voir de plus juste que vos réflexions sur l'abus qui se commet en France au préjudice de l'Histoire, par tant de Relations romanesques que l'on y publie. Je prévois, comme vous, que la postérité y pourra être bien duppée, & surtout s'il arrivoit quelques siecles de barbarie, & puis une nouvelle résurrection de Science.

Le titre d'un Livre, que Mr. SPANHEIM de Berlin publia pour la troisiéme fois, il y a plus d'un an, *Discours sur la Crêche de* JESUS-CHRIST (3), ne vous paroîtra pas attraiant par rapport à l'érudition; cependant je vous puis dire qu'on y en trouve beaucoup. On en trouvera

(12) *Mémorial, contenant une Deduction sommaire des Contestations Doctrinales du Pays bas, & une Réponse aux accusations du Jansénisme, Rigorisme*, &c. Delft 1697, in 12.

(13) *Apologia pro Veritate, contra varias Imposturas, & Accusationes publicas, Hispanicè vulgatas adversus Personam & Libros F. Danielis Papebrochii, ipsumque Societatis Jesu Institutum. Auctore Petro Antonio Xaramillo. Dedicata supremo S. Inquisitionis Generalis Consilio: Latinè autem reddita à P. Petro Cant, &c.* Antuerpiæ 1698, in 8.

(14) *Le Manifeste de Jaques II. Avec la Réponse dans laquelle on fait voir clairement, à chaque Article, la foiblesse de ses raisons.* A Londres, 1697. in 12. pages 47. On publia aussi ce Manifeste en Hollande suivi d'une Réponse sous ce titre: *Manifeste, ou Memoire sommaire contenant les raisons qui doivent obliger les Princes confédérez Catholiques de contribuer au rétablissement de S. M. B. Jacques Second, avec des Remarques.* Amsterdam 1697. in 12.

(1) *Discussion de la Suite des Remarques nouvelles du P. Bouhours sur la Langue Françoise; pour défendre, ou pour condamner plusieurs Passages de la Version du Nouveau Testament de Mons: & principalement ceux que le Pere Bouhours y a repris.* Paris 1693, in 12. Dans l'Avertissement, Mr. Toinard se déguisa sous nom de l'*Abbé Albigeois*. On y fit une Réponse intitulée, *Apologie de Mr. Arnauld & du P. Bouhours: contre l'Auteur déguisé sous le nom de l'Abbé Albigeois.* Mons (Paris) 1694, in 12. On attribue cet Apologie ironique à Mr. Simon, Auteur de l'Hist. Critique du Vieux Testament.

(2) Le *Nouveau Dictionnaire de l'Académie Françoise*, aprés avoir marqué que POLISSON est un *terme d'injure qui se dit d'un petit garçon mal propre & libertin, qui s'amuse à joüer dans les ruës, dans les places publiques*; ajoûte qu'il *se dit aussi d'un jeune homme qui se plait ordinairement à faire & à dire des plaisanteries basses.* C'est apparemment en faveur de cette derniere espece de *Polissons*, qu'on a publié en France, POLISSONIANA, *ou Recueil de Turlupinad, Quolibets, Rebus, Jeux de mots, Allusions, Allégories, Pointes, Expressions extraordinaires, Hyperboles, Gasconades, espece de bons mots, & autres plaisanteries. Avec les Equivoques de l'homme inconnu, & la Liste des plus rares curiositez*, Amsterdam (Paris) 1722, in 12.

J'ajoûterai ici la Remarque de Mr. le Duchat sur le terme de *Polisson*: „Ce mot est de l'Argot, désigne „une espece partieuliere de Filoux de cette Compagnie. „Mais les Parisiens l'employent à marquer un jeune „homme qui, le plus souvent, ne fait & ne dit que des „sottises. En cette signification, c'est un Synonyme de „*Badaud*; peut-être vient-il de πολις *urbs*, pour désigner un homme tout neuf, qui n'est jamais sorti de „sa ville natale.

(3) *Discours sur la Crêche de Notre Seigneur. Troisiéme édition revûë & augmentée par l'Auteur.* A Berlin 1695, in 12.

LETT. A Mr. * * *

vera infiniment davantage dans CALLIMAQUE qu'il fait imprimer à d'Utrecht, & qui sera en vente au premier jour. C'est Mr. GRÆVIUS, qui a soin de cette édition. C'est un ouvrage, qui paroîtra sous le nom de feu son fils, & les Notes de Mr. SPANHEIM serviront d'appendix (4).

Je ne sai si vous connoissez en France les *Ephemerides Persarum*, publiées à Ausbourg, il y a environ un ou deux ans, par Mr. BECK (5). C'est un *in folio*, qui contient la traduction d'un Manuscrit trouvé à Essek, lors que les Allemans le prirent en 1687; laquelle traduction l'Auteur a illustrée par des vastes Commentaires, où il se trouve beaucoup de Littérature Orientale. Je crois que Mr. TOINARD aura connoissance de cet ouvrage. Il y a bien de la Chronologie selon les divers Epoques du Levant.

On a imprimé à Francfort, l'année passée, un *in folio*, qui est l'ouvrage de GROTIUS *de Jure Belli & Pacis*, avec les Commentaires de JOH. TESMARIUS & les Notes d'ULRIC OBRECHT. Le *Journal* de Mr. CHAUVIN, qu'il fait maintenant, à Berlin, en parlant de cet ouvrage, donne une longue Liste de tous les Auteurs qui ont commenté, critiqué, imité ou traduit ce Livre de GROTIUS (6). Mr. CHAUVIN n'est point l'Auteur de cette Liste; il avouë lui-même qu'il la donne telle qu'on la lui a communiquée (7).

Vous savez, sans doute, que la Dissertation de Mr. SPANHEIM de *Vestia & Pritanibus Græcorum*, publiée avec les *Médailles* de Mr. SEGUIN (8), a été insérée fort augmentée, dans le V. Volume du *Trésor des Antiquitez Romaines*; que Mr. GRÆVIUS compile & publie à Utrecht. A son exemple, Mr. GRONOVIUS va compiler un *Thesaurus Antiquitatum Græcarum*, en plusieurs Volumes (9). On imprima à Leipsic, l'année passée, un Livre posthume de KORTHOLT, Professeur en Théologie à Kiel. C'est un *Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, depuis* JESUS-CHRIST *jusqu'à ce tems* (10); où, sans doute, l'on ne voit rien qui ne soit en mille autres Livres. Vous serez surpris qu'un Suisse ait fait des observations de très-bon goût sur le faux brillant de l'éloquence, dans une Piece qu'il intitule *De Meteoris Orationis*. Il est Professeur en Eloquence à Bâle, & se nomme WERENFELLS. C'est lui qui publia, il y a quelques années, une Dissertation sur les Disputes de mots, *de Logomachiis*) (11), de laquelle vous aurez pû voir l'Extrait dans la *Bibliotheque Universelle* (12). Je m'assure que vous en aurez conçu une bonne opinion de l'Auteur.

Je ne sai si vous savez que Mr. le Duc de Brunswic, RODOLPHE AUGUSTE, qui aime & qui entend les Sciences, fait travailler à une *Histoire* du *Concile de Constance*, qui contiendra cinq ou six volumes *in folio*. Il a chargé de ce soin un Professeur de Helmstad, nommé VON DER HARDT. On a déjà vû plusieurs Parties du I. Volume. Ce ne sont que des Traitez sur les desordres de l'Eglise en ce tems-là, comme vous diriez les *Ecrits* de NICOLAS DE CLEMANGIS, un *de la nécessité d'un Concile*, par PIERRE D'AILLI. Il est vrai que Mr. VON DER HARDT donne ces Pieces sur les meilleurs Manuscrits, & les illustre de Notes (13). Je suis, &c.

(4) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 28, d'Août 1692.

(5) *Ephemerides Persarum per totum Annum, juxta Epochas celebriores Orientis, Alexandream, Christi, Diocletiani, Hegiræ, Jesdegirdicam, & Gelalæam; una cum motibus VII. Planetarum, eorumque syzygiis, tam lunaribus quam mutuis, mansionibus Lunæ, horoscopis leonis, atque longit. dierum Tabulis: Philologis, Chronologis, Astronomis utilissima: è Libello Arabicè, Persicè, atque Turcicè MSto, prædâ Militis Germani ex Hungaria, nunc Latinè versa, & V. Commentariorum Libris illustrata à Matthia Frederico Beckio.* Augustæ Vindelicorum 1595 & 1696, in folio.

(6) *Nouveau Journal des Sçavans, dressé à Berlin, par le Sieur C*****; Mois de Mai & Juin 1696, pag. 220. *& suiv.*

(7) Mr. Barbeyrac nous a donné là-dessus un détail très exact, dans la Préface de sa Traduction du Livre de Grotius *du Droit de la Guerre & de la Paix*, imprimée à Amsterdam en 1724, in 4. 2 voll.

(8) Cette Dissertation de Mr. Spanheim avoit été jointe à la seconde édition de l'Ouvrage de Mr. Séguin, *Selecta Numismata æri incisa, ex Musæo Petri Seguini* &c, imprimée à Paris en 1684, in 4.

(9) Le *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* de Mr. Grævius, contient XII. volumes; & le *Thesaurus Græcarum Antiquitatum* de Mr. Gronovius, en contient XIII.

(10) *Historia Ecclestastica Novi Testamenti κατ' ἐπιτομὴν à Christo nato usque ad seculum XVII, statum Ecclesiæ sub Imperatoribus, Schismata, Hæreses, Synodos, ac Ecclesiæ Doctores. Edita ex MSCtis Christiani Kortholdi. Professoris apud Kilonenses, dum viveret, primarii*, Lipsiæ 1697, in 4.

(11) Ces deux dissertations ont été réimprimées avec quelques autres Ouvrages de Mr. Werenfels, sous ce titre: *Samuelis Werenfelsis Basileensir Dissertationum Volumina duo; quorum prius de Logomachiis Eruditorum & de Meteoris Orationis: posterius Dissertationes varii argumenti continet.* Amstelædami 1716. in 8. 2. voll. Elles ont encore été publiées par Mr. Werenfels lui-même, dans un volume intitulé, *Opuscula Theologica, Philosophica, & Philologica Basileæ*, 1718, in 4.

(12) Tom. XXIII, pag. 409, *& suiv.*

(13) Cet Ouvrage parut en 1700. sous ce titre: *Magnum Oecumenicum Constantiense Concilium de universali Ecclesiæ Reformatione, unione, & fide. VI. Tomis comprehensum. Serenissimi Brunsvicensium Ducis Rodolphi Augusti auspiciis, ex ingenti antiquissimorum & fide dignissimorum MSCtorum mole diligentissimè erutum ac recensitum, multisque figuris æneis exornatum. Opera & labore Hermanni von der Hardt, Cœnobii Mariæbergensis Præpositi, & Academia Julia Professoris* Francofurti & Lipsiæ 1700. in folio, 6 voll.

LET-

LETTRE CXCIII.

A

Mr. * * *.

A Rotterdam, le 13 de Mai 1697.

LETTRE CXCIII. A ***.

LEs *Noëls* de Mademoiselle DE LA FORCE ont couru en manuscrit toute la Hollande. On me les lut il y a quelque tems, & je trouvai non-seulement qu'ils sont satyriques, mais même impies, en bien des endroits. Si les femmes continuent à étudier, & à faire des Livres, il est à craindre qu'elles ne se tournent du Roman au raisonnement, & qu'elles ne donnent tête baissée dans le libertinage de Religion. Je ne sai si nos Libraires contreferont les *Lettres* de BUSSI RABUTIN (1). Ses *Mémoires*, qu'ils ont contrefaits *in 12*, ne sont pas estimez.

Je vous dirai confidemment, Monsieur, que j'ai une joie très-vive de ce que l'on n'a point permis en France l'entrée de mon *Dictionnaire*. Ce n'est pas par la raison que la défense excitera davantage la curiosité, car *nitimur in vetitum*. J'ai deux autres raisons. L'une, que si l'on en eût permis l'entrée, les Libraires de Lyon l'eussent contrefait, & y eussent laissé glisser mille fautes d'impression.

Leur édition eût empêché le débit de celle de Mr. LEERS, & eût multiplié les exemplaires d'une premiere édition, toujours défectueuse, quand un gros ouvrage a été fait précipitamment, & avec aussi peu de secours de Bibliotheques que j'en ai eu. La défense me fait esperer que l'édition unique de Mr. LEERS se débitera, & qu'il en faudra faire une seconde, à la correction de laquelle j'emploierai toutes les forces que j'aurai très-petites, je l'avoüe; mais enfin je les appliquerai mieux, & j'attens de vos lumieres & de vos bons avis, de quoi être bien dirigé dans la correction. L'autre raison, encore plus importante, est que, si mon *Dictionnaire* eût eu l'entrée libre en France, mes ennemis de ce Païs-ci, gens factieux & adroits à empoisonner les choses, eussent inferé de là, que mon Livre ne disoit rien en faveur des Protestants, ni contre la France: *marque*, diroit-on, *de l'Attachement criminel dont on soupçonne l'Auteur, à la cause de l'ennemi commun du repos de l'Europe.*

Il m'est donc avantageux que mon *Dictionnaire* ait été défendu, néanmoins, quoique je souhaitasse qu'il le fût, je n'ai rien dit qui pût plaire à nos Visionnaires. Quand il a été question des affaires de l'Europe, j'ai évité de toucher à rien, & pour & contre: & l'on se plaint même en Angleterre, qu'indirectement je condamne la derniere Révolution, & que je me déclare trop contre le Droit des Peuples, en faveur de l'autorité despotique des Monarques. Vous trouverez quelque chose de singulier dans ce que je vais vous dire.

Un Récolet qui a publié autrefois une *Relation* de la *Luïsiane* (2), réimprimée, si je ne me trompe, depuis peu à Paris, vient de publier à Utrecht une Relation de la *Découverte d'un grand Païs dans l'Amérique Septentrionale.* Il s'intrigua, l'année passée, à la Cour du Roi GUILLAUME, & trouva des Patrons, qui parlerent au Roi de son Manuscrit. On lui répondit que son travail étoit agréé, & qu'on seroit bien aise qu'il le publiât. Sur cette réponse favorable, il chercha un Imprimeur, & le trouva. Le Livre paroît depuis peu, dédié à sa Majesté Britannique, & l'Auteur a mis son nom à la tête (3).

Le changement de Religion d'un Capucin de Maestricht, nommé le Pere CYPRIEN, qui avoit été plus de vingt ans Prédicateur célébre, a déja fait naître divers Ecrits de Controverse. Un Chanoine de Bruxelles lui écrivit une *Lettre*, pour lui montrer qu'à tort il avoit quitté la vraie Eglise. On a fait des Réponses à cette *Lettre*; le Chanoine a répliqué, & voilà qu'un tiers se mêle de la partie. C'est un Ministre de Maestricht, nommé LE FAUCHEUR, chez qui le Capucin & le Chanoine avoient disputé. Il vient d'imprimer un Livre sur cette Conférence. Tous ces Ecrits sont de la Controverse la plus rebattuë, & néanmoins, on voit bien que le Chanoine fut étrangement embarassé, lorsqu'on lui fit cette objection, *Que tout particulier Juif au tems du Messie, eut droit & fit bien de décider sur la Religion, contre ce que son Eglise Judaïque avoit décidé.* Mr. CLAUDE fit cette objection à Mr. DE MEAUX, dans la Dispute qu'ils eurent pour Mademoiselle DE DURAS.

Le Livre Anglois du Docteur LOCKE, *Que la Religion Chrétienne est très-raisonnable, telle qu'elle nous est representée dans l'Ecriture Sainte,* a été traduit en François, & se vend depuis quelques jours (4). Je suis, &c.

(1) On les a réimprimées plus d'une fois en Hollande, en 5. volumes in 12.

(2) *Description de la Luïsiane, nouvellement découverte au Sud Ouest de la Nouvelle France, par ordre du Roi, &c.* Paris, 1689. in 12.

(3) Ce Livre est intitulé: *Nouvelle Découverte d'un très grand Pays situé dans l'Amérique, entre le Nouveau Mexique & la Mer Glaciale; avec les Cartes & les Figures nécessaires, & de plus l'Histoire Naturelle & Morale, & les Avantages qu'on en peut tirer par l'Etablissement des Colonies. Le tout dédié à Sa Majesté Britannique, Guillaume III. par le R. P. Loüis Hennepin, Missionnaire Recollect & Notaire Apostolique.* Amsterdam, 1698, in 12. Le Pere Hennepin a donné un autre Ouvrage sous le titre de *Nouveau Voiage d'un pays plus grand que l'Europe; avec des Réflexions des Entremises du Sr. de la Salle, sur les Mines de Ste. Barbe, &c. Enrichi de la Carte, de Figures expressives, de Mœurs & Manieres de vivre des Sauvages du Nord & du Sud, de la prise de Quebec Ville Capitale de la Nouvelle France par les Anglois, & des avantages qu'on peut retirer du chemin racourci de la Chine & du Japon, par le moien de tant de vastes Contrées, & de nouvelles Colonies. avec Approbation, & dédié à Sa Majesté Guillaume III.* &c. Utrecht, 1698, in 12.

(4) C'est Mr. Coste qui a traduit cet Ouvrage. Il contient deux Parties: la premiere parut en François en 1696. & la seconde en 1703. On en a fait une nouvelle édition en 1715: plus exacte que la précédente. Voyez ci-après les Lettres à Mr. Coste du 20. de Juillet, & du 27. de Décembre 1703.

LETTRE CXCIV.

A

Mr. * * *.

A Rotterdam, le 24. de Juin 1697.

LETTRE CXCIV. A Mr. * * *

SI j'avois crû, Monsieur, que les Remarques que je communiquai à l'un de vos Illustres, seroient vuës dans les compagnies des gens doctes, je les eusse un peu plus étenduës & travaillées ; mais mon intention n'étoit que de le prier de dire un mot à Mr. le Chancelier contre le rapport qui lui avoit été fait de mon *Dictionnaire*. Je vous dirai même qu'alors je ne connoissois qu'en général ce que c'étoit que ce rapport (1) ; & à l'heure qu'il est, je n'en sai gueres davantage. J'avois cent bonnes raisons à alleguer sur ce qui concerne les passages de BRANTOME, & les Réflexions Pyrrhoniennes ; ainsi je vous prie de ne point juger de mon Apologie par les petites Remarques que vous avez vuës.

On a eu grand tort de dire que l'Abbé DE LANION avoit changé de Religion ; car il disputa une après-dinée avec Mrs. . . . . . & JAQUELOT, deux Ministres de la Haye, Réfugiez, grands Joüeurs d'échecs : il disputa, dis-je, avec tant de force, & si long-tems, qu'ils furent contraints tous trois d'aller changer de chemise. Il me dit qu'ils ne lui dérobérent une pleine victoire, qu'en se jettant à travers champs, lorsqu'il les eut amenez par sa méthode géométrique, au point fixe où il falloit répondre en termes formels,

J'ai oüi dire, qu'aiant raisonné avec Mr. JAQUELOT, sur l'article des *Images*, en présence de Dom PACHÉCO, Envoié de Portugal ; & que se voyant un peu pressé, attendu que le culte des Images n'étant fondé, ni sur l'Ecriture, ni sur la tradition des premiers siecles, doit être mauvais, par le principe même des Catholiques, tiré de VINCENT DE LÉRINS ; il traita de bagatelle cette partie de la Controverse. Mais Monsieur JAQUELOT, prenant à témoin l'Envoié de Portugal, lui soûtint que c'étoit une affaire capitale dans le Culte Romain. L'Envoié parut scandalisé des discours de l'Abbé, qui tâcha de raccommoder ses flutes. Voilà, sans doute, l'origine du Roman.

Un autre chose lui a fait du tort, à ce que l'on dit. Un de nos Fanatiques a publié une *Lettre* fort outrageante contre ceux qui voient quelqu'un de la suite des Ambassadeurs de France, ou qui parlent avec eux ; & il y a inséré une Conversation, où l'on prétend que cet Abbé avoüa, que *la Cour de France se repent d'avoir traité ceux de la Religion comme elle a faite ; qu'elle voit bien le préjudice qu'elle s'est faite ; & que si elle étoit à le faire, elle s'en garderoit bien, &c.* Les Plénipotentiaires aiant sû que de tels discours lui étoient échappez, & qu'on les a rendus publics, en ont bien du chagrin.

Je vous rends mille graces des observations que vous m'avez communiquées sur ce qui peut être répondu en ma faveur au Mémoire présenté à Mr. le Chancelier. Elles sont belles, & je pourrois y ajouter de grands suplémens. Peut-être verra-t-on quelque chose de cette nature dans la deuxieme édition. Je vous rends aussi mille graces de vos Nouveautez litteraires, toujours bien fécondes, quoique vous en vouliez dire ; du moins, plus abondantes que les nôtres.

On m'assura l'autre jour, que l'*Epître Dédicatoire* de la *Nouvelle Découverte* a été faite par un Ministre du Païs Messin, Réfugié à Utrecht ; mais il suffit qu'un Recollect (2) l'ait signée publiquement, pour en être bien étonné. Je n'ai point vû encore le Livre de Mr. LE CLERC, sur les *Lotteries* (3), dont j'ai déja écrit quelque chose que vous aurez sû apparemment ; ainsi je n'userai pas de répétition.

On fait à Utrecht un nouveau *Journal des Savans*. Il paroîtra tous les deux mois. On le donne en Latin, sous le titre de *Nova Bibliotheca* (4). La multirude de cette sorte d'Ecrits fera qu'on ne les voudra pas lire ; car il n'est pas possible de n'y revoir pas les mêmes Extraits qu'on avoit déja vûs.

Mr. GRONOVIUS vient de publier trois ou quatre *Anciens Géographes* (5), SCYLAX, entr'autres, avec ses Notes & celles de quelques Critiques, qui avoient travaillé sur ces Auteurs. On a publié en Angleterre, en Grec & en Latin ; la *Poëtique d'Aristote*, avec les Commentaires de plusieurs Savans (6).

Je vous prie de me dire si l'on a imprimé en France, ces dernieres années, TAMERLAN, tra-

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Janiçon du 11. de Février 1697, Note (1)

(2) Le Pere Hennepin.

(3) *Réflexions sur ce qui s'appelle* Bonheur *&* Malheur *en fait de Loteries, & sur le bon usage qu'on en doit faire.* Amsterdam. 1697, in 8.

(4) Ce Journal parut sous le titre de *Bibliotheca Librorum novorum collecta à L. Neocoro.* Mr. Kuster, déguisé sous le nom Grec de *Neocorus*, le commença par les Mois d'Avril & Mai 1697, & le continua seul jusqu'à la fin de l'année. Il s'associa ensuite avec Mr. Sike, & ils donnérent ensemble l'année 1698, & les six premiers Mois de 1699. Mr. Sike acheva l'année 1699, & en demeura là. Tout cela fait 5. volumes in 8. imprimez à Utrecht.

(5) *Geographia antiqua : hoc est, Scylacis Periplus Maris Mediterranei : Anonymi Periplus Mæotidis Paludis, & Ponti Euxini : Agathemeri Hypotyposis Geographiæ (omnia Græco-Latina) : Anonymi expositio totius Mundi Latina. Cum Notis Isaaci Vossii, Jac. Palmerii, Sam. Tennulii : edente Jacobo Gronovio, cujus accedunt emendationes.* Lugduni Batavorum, 1697, in 4.

(6) *Aristotelis de Poëtica Liber. Ex versione Theodori Goulstoni, perpetuis notis Analyticis illustrata. Accedunt integræ Notæ Frid. Sylburgii, & Dan. Heinsii, necnon selecta aliorum.* Cantabrigiæ, 1696, in 8.

traduit de l'Arabe, par Monsieur DE LA CROIX, & composé par l'un des plus fameux Ecrivains de l'Orient. Je ne vous en saurois dire le Nom, ou plutôt les Noms; car vous savez que les Arabes n'en ont pas pour un. Ils prennent, avec le leur, la qualité de *Fils d'un tel*, *petit-Fils d'un tel*: à peu près comme le plus jeune des MANUCES se disoit, ALDUS MANUTIUS, PAULI *Filius*, ALDI *Nepos*. Mr. le Comte DE PEMBROKE, l'un des Plénipotentiaires d'Angleterre, savant, je ne dirai pas, assez pour un homme de sa qualité, mais même pour un homme qui ne feroit profession que de Doctrine; me demanda l'autre jour, si j'avois cette Traduction de Monsieur DE LA CROIX. Je lui répondis que j'en avois ouï parler, mais qu'il ne m'en restoit qu'une idée assez confuse (7).

Mr. CLEMENT m'a éclairci sur ce que je désirois de connoître de MARIUS EQUICOLA. Le Livre Arabe, intitulé *Evangelium Infantiæ* JESU CHRISTI (8), se débite. Le Traducteur, qui s'apelle Monsieur SIKE, y a joint des Notes. C'est un Tissu de Fables plus absurdes que celles de la Légende de JAQUES DE VORAGINE. L'Auteur de la *Vie de* MAHOMET, en Anglois, se nomme Monsieur PRIDEAUX. C'est le même, à ce qu'on m'a dit, qui a expliqué les *Marmora Arundelliana*, depuis SELDÉNUS. On m'a assûré qu'il y a des choses très-curieuses dans cette *Vie de* MAHOMET, & je souhaite qu'on la traduise en Latin, ou en François (9).

LETT. CXCIV A Mr. *** & CXCV. A Mr. CONSTANT.

Nous verrons dans quelque tems la Version Françoise du Systême *de l'Entendement*, Ouvrage Anglois du Docteur LOCKE (10), dont vous avez pû voir un *Abrégé* dans la *Bibliotheque Universelle* (11). On fait grand cas de cet Ouvrage. La Métaphysique y est profonde. Je parlai l'autre jour à un Savant Ecossois des *Paralleles* de Mr. PERRAULT. Il me dit que Mr. NEWTON, Professeur à Cambridge, que les Anglois comptent pour le plus sublime génie qui soit au monde, est d'opinion qu'en toutes choses, sans excepter les Mathématiques, les Anciens surpassent les Modernes. Il me dit aussi que Monsieur NEWTON panche fort à croire, qu'on ne peut rien expliquer en Physique par les seules Loix du mouvement, & qu'elles sont par tout dirigées pas des intelligences particulieres (12). Je suis, &c.

LETTRE CXCV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 4. de Juillet 1697.

[L]ETT. CXCV. [A M]r. CONS[TANT].

QUe direz-vous de mon silence, mon très-cher Monsieur? Je m'en confesse comme d'un crime que vous ne me pardonnerez pas, si vous ne faites agir une bonté extraordinaire. Je vous dirai néanmoins, pour m'excuser en quelque façon, que j'ai différé de jour en jour à vous écrire, depuis la joye que j'ai euë de voir ici un autre vous même, c'est-à-dire, ce digne Fils qui y est venu; que j'ai diféré, dis-je, de jour en jour depuis ce tems-là, parce que de jour en jour j'espérois d'aller à la Haye, & que je voulois ne vous écrire qu'après avoir salué Madame la Comtesse de FRISEN. Or d'un côté, le voyage de Monsieur votre fils à Londres, & de l'autre, le froid extrême & long de cet hiver, & les fréquentes incommoditez qu'il m'a causées, & qui faisoient qu'ensuite j'étois accablé des occupations qui s'étoient accumulées par l'interruption du travail, m'ont empêché de sortir d'ici, jusqu'à ce que mon Libraire ait achevé la réimpression du premier Volume de mon *Dictionnaire*. Je vous expliquerai cela ci-dessous. Ainsi ce n'est que depuis une quinzaine de jours que j'ai été à la Haye. J'y ai renouvellé le plaisir extrême que j'avois eu quelquefois d'embrasser Monsieur votre Fils. J'y ai fait la révérence à l'Illustre Comtesse dont nous admirions, comme vous savez, à Copet, les charmes, la vivacité d'esprit, & mille autres belles qualitez. Nous avons parlé de vous amplement & de Monsieur votre Fils. Je ne vous saurois exprimer, mon très-cher Monsieur, toute la joye que j'ai sentie, en le voiant si bien fait & de corps & d'esprit, si honnête, & si éclairé, si bon Philosophe, si judicieux, si plein d'amitié pour moi. Je vous en félicite de tout mon cœur, vous & Mademoiselle CONSTANT. Je lui souhaite toute la fortune dont il est digne, & à toute votre famille une heureuse & avantageuse prospérité. En deux mots je vous copie là mon cœur, & mes sentimens.

Je ne vous parlerai ni de nos Nouvelles Litté-raires,

(7) La *Vie de Tamerlan*, dont parle ici Mr. Bayle n'est pas une Traduction de l'Arabe, mais du Persan de Cherefeddin Ali. Elle a paru après la mort de Mr. Petit de la Croix, sous ce titre: *Histoire de Timur Bec, connu sous le nom du grand Tamerlan, Empereur des Mogols & Tartares, en forme de Journal* &c. Paris 1722, 2. voll. in 12.

(8) *Evangelium Infantiæ. Vel Liber Apocryphus de Infantia Servatoris: ex Manuscripto edidit, & Latina Versione ac Notis illustravit Henricus Sike.* Trajecti ad Rhenum 1697, in 8.

(9) Cette *Vie* a été traduite en François, & Mr. Bayle en a profité dans la seconde édition de son *Dictionnaire* à l'Article de MAHOMET.

(10) Voyez ci après la Lettre à Mr. Coste, du 30. d'Août 1701.

(11) Tome VIII. pag. 49, *& suiv.*

(12) On peut voir par les Ouvrages de Mr. Newton, qu'il étoit fort éloigné de croire que les Loix du Mouvement fussent dirigées par des Intelligences particulieres. A l'égard des anciens Géometres, il en parloit toûjours avec admiration. Il étoit également frappé de l'étenduë de leurs lumieres, & de l'excellence de leur méthode; & il avoit un si grand fond de modestie, qu'il leur auroit volontiers donné la préférence sur les modernes.

LETT. CXCV. A Mr. CONSTANT.

raires, ni de nos Nouvelles Politiques ; vous les pourrez mieux apprendre de Monsieur votre Fils que de moi. Il est à la source, & curieux comme il l'est, il ne lui en échappe point. Je vous dirai donc seulement quelque chose de mon *Dictionnaire*. Je vous en destine un Exemplaire, que vous garderez, s'il vous plait, *in signum amicitiæ*; mais j'attends une seconde Edition, qui sera beaucoup moins fautive que la premiere; car je travaille avec toute sorte d'application à la révision de mon Ouvrage.

Le premier Volume a été imprimé deux fois. En voici la cause. Le Libraire s'étant apperçu pendant le cours de l'impression, qu'il ne faisoit pas tirer assez d'exemplaires, vû les propositions que les autres Libraires lui écrivoient des Pays étrangers de traiter avec lui pour un certain nombre, en fit tirer dès ce tems-là mille de plus. Afin donc d'égaler tous les Exemplaires, il a fallu qu'il ait fait réimprimer ce qui étoit déjà tiré, lorsqu'il commença d'augmenter de mille. Voilà pourquoi on a remis sous la presse le premier Volume; mais à quelque petite chose près, on n'a rien changé, & par conséquent ce n'est qu'une édition. Dès que celle-ci sera débitée, on procédera à la seconde, & on usera de diligence; & c'est celle-là que je corrigerai le mieux qu'il sera possible. Je voudrois que vous eussiez parcouru l'autre, pour pouvoir profiter de vos bons avis, & de vos belles lumieres. J'ai quelquefois critiqué mon Ennemi (1) avec quelque force. Il en est outré, & cherche tous les moïens imaginables de se venger. Il a eu d'abord des Emissaires, qui ont déclamé contre l'Ouvrage, disant qu'il contient des impietez; & après ces criailleries, il a engagé son Consistoire à examiner l'Ouvrage (2). J'ai mes Réponses toutes prêtes, & je ne crains rien, pourvû qu'on veuille, je ne dis pas suivre exactement les Regles de l'équité; mais s'abstenir seulement de les violer sans pudeur, & sans mesure.

Parlons d'une autre chose. Monsieur votre Fils m'a dit que vous n'avez pas reçu le Paquet que j'avois envoïé à Haerlem, à l'Adresse que vous m'aviez indiquée, & que la personne qui le devoit recevoir, a fait dire qu'elle n'avoit rien reçu. Cela m'a causé un chagrin incroïable, & m'a convaincu de plus en plus de la malhonnêteté & de la mauvaise foi qu'inspirent les Factions de Religion. Voilà le Caractere d'une infinité de gens dispersez par toute l'Europe. Dès qu'ils croient rendre service à un homme, qu'ils regardent comme très-ardent Promoteur de notre bien temporel, Ennemi du Papisme, & de la France, ils croient qu'ils peuvent se dispenser de toute autre sorte de devoirs. La personne, dont il s'agit, aiant sû que je vous envoiois un Paquet, a voulu savoir ce que c'étoit; & aiant trouvé que c'étoient des Livres, où je faisois voir mon innocence, & la malice de ce Calomniateur, a supprimé tout cela. C'a été l'esprit, qui a régné parmi les Réfugiez. Ils n'ont jamais voulu lire ce que j'ai écrit pour ma justification, & ils ont détourné de le lire tout autant de gens qu'ils ont pû. Je ne doute point qu'en vos quartiers vous n'aiez eu lieu de remarquer cette énorme dépravation de cœur, & la folle opiniatreté que produit l'entêtement. Malheureux effet de l'Amour propre! On donne gain de cause, non pas à l'équité, & à la raison; mais à celui qui nous flatte, & qui nous conte des chimeres conformes à nos Passions.

Je renvoie à Mr. votre Fils à vous donner des Nouvelles de notre cher Mr. BASNAGE. Il l'a vû ici, & en a reçu un très-bon accueil, tant à cause de son mérite, qu'à cause de l'ancienne connoissance qui est entre vous & lui. C'est non seulement un très-habile homme; mais une ame droite & généreuse. On va commencer à imprimer un Ouvrage, auquel il travaille depuis quelques années. Ce sera un *in Folio* en François, où on trouvera une *Histoire Ecclésiastique* d'une nouvelle Méthode. Ce sera l'Histoire des Dogmes, & celle de l'érection des Métropoles, & des Patriarchats, &c. Tout cela bien discuté, & avec une Critique dégagée de Controverses & des Lieux Communs.

J'apprens quelquefois indirectement des Nouvelles de notre Ami de Geneve (3). Il y a longtems que je ne lui ai écrit. Je deviens à cet égard le plus paresseux du monde. C'est un effet ordinaire de l'application à faire des Livres; & sur tout, quand ils sont de la nature du mien; car avant que j'acheve un Article de mon *Dictionnaire*, la liaison des Matieres m'engage à penser à d'autres, & l'on ne peut se résoudre à songer à d'autres choses, jusques à ce qu'on ait achevé de recueillir ce qu'on voit appartenir à son sujet. Ainsi l'on a à combattre contre soi-même, quand on veut se détourner pour faire une Lettre.

Adieu, mon très-cher Monsieur. Aimez toûjours celui qui vous aime, & qui vous honore parfaitement, & qui est votre &c.

(1) Mr. Jurieu.

(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Constant du 14. de Novembre 1697.

(3) Mr. Minutoli.

LETTRE CXCVI.

A

Mr. DE LA MONNOYE.

à Dijon.

A Rotterdam le 8. de Juillet 1697.

JE vous rends une infinité d'actions de graces, Monsieur, pour le Mémoire que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Le Passage du BANDEL, que vous y avez inseré, m'a extrémement servi (1). Je n'ai point les *Nouvelles* de cet Auteur en Italien, & je ne fais aucun cas de la mauvaise Version Françoise, que BOAISTUAU & BELLE-FOREST en ont faite (2); car outre la rudesse de leur Stile qui ne me rebuteroit pas, ils ont ajoûté, retranché, & changé mille choses; & en particulier, ils ont supprimé les Dédicaces (3). Il est certain que ce Jacobin a demeuré long-tems en Guienne. Il fit imprimer à Agen un Recuëil de *Poësies Italiennes*, l'an 1545, qui étoit dans la fameuse Bibliotheque de NICOLAS HEINSIUS, qui fut venduë à Leide l'an 1686, ou environ (4).

Parmi les *Lettres* de LUCRECE DE GONZAGUE que j'ai, & qui furent imprimées à Venise l'an 1662, il y en a une qu'elle écrivit à *Monsignor* P. BANDELLO, étant en Guienne. Elle le félicite d'une dignité qu'il venoit d'acquérir. On ne dit pas ce que c'étoit; mais le titre de *Monsignor*, qu'elle ne lui avoit pas donné dans une Lettre précédente, mérite quelque attention. JULES CÉSAR SCALIGER, lui écrivant sur la mort de FRACASTOR, ne lui donne point le titre d'*Evêque*. La Réponse du BANDEL, publiée avec les *Lettres* de ce SCALIGER, est datée *Bassenii*, 22. *Novemb.* 1553.

Je ne sai si Messieurs DE SAINTE MARTHE, dans le Catalogue des Evêques d'Agen, font mention de lui. Je n'ai point leur *Gallia Christiana*, & personne ne l'a dans cette Ville.

J'ai vû, dans le *Catalogue* de la *Bibliotheque* de NICOLAS HEINSIUS, un Recuëil de *Rimes* de divers Poëtes à la loüange de notre LUCRECE DE GONZAGUE, imprimé à Venise l'an 1567. Par le moyen de ses propres *Lettres*, j'ai fait son Article, assez chargé de circonstances. Une infinité d'Elogistes des Dames Illustres l'ont oubliée, je ne sai comment.

Avez-vous jamais ouï parler, Monsieur, d'un SAMOCRATIUS, qui a fait, dit-on, un Traité *de Remedio Amoris*.

LETTRE CXCVII.

A

Mr. COSTE.

à Amsterdam.

A Rotterdam, le 15. de Juillet 1697.

JE vous suis très-obligé, Monsieur, de la peine que vous avez prise de me communiquer ce qui s'est passé entre vous & le Fils de Mr. DE CROY; & s'il vous envoye des Mémoires concernant l'Extraction, les Manuscrits, &c. soiez assuré & assurez-le que je les ferai valoir le mieux que je pourrai; & cela, avec le plus grand plaisir du monde.

La

(1) Voyez dans le *Dictionnaire crititique* l'Article GONZAGUE, (*Lucrece de*) Rem. B.

(2) Voyez là même l'Article BANDEL (*Matthieu*) Remarque B.

(3) Ce ne sont point les Traducteurs qui ont supprimé les Dédicaces. Elles ne se trouvent qu'à la premiere édition, qui, comme on sait, est de Luques 1554. en trois tomes in 4; avec un quatriéme imprimé in 8, vingt ans après, à Lion. Les Traducteurs n'aiant apparemment jamais vû cette édition, qui est fort rare, n'auront travaillé que sur les deux suivantes de Milan, où ces Dédicaces ont été omises; & cela vraisemblablement par ordre de l'Inquisition, à cause de plusieurs traits qui choquent les bigots. Luther y est loué. (Cette Remarque est de Mr. le Duchat)

(4) Dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. Heinsius, on a marqué parmi les Livres Italiens in Octavo N. 2. *Canti XI. &c. dal Bandello*, in Agen. 1545. Mais dans le Catalogue de la Bibliotheque du Baron de Hohendorf 3. Partie, pag. 159, no. 2144, on trouve plus au long le titre de ce Recueil: *Canti XI. composti dal Bandello, de le lodi de la S. Lucretia Gonzaga di Gazuolo, e del vero Amore col Tempio di Pudicitia; le III. Parche da esso Bandello cantate ne' la nativita del S. Giano primogenito del S. Cesare Fregoso, e de la S. Costanza Rangona, sua conserte.* In Guienna 1545, 8.

LETTRE CXCVII. à Mr. COSTE, & CXCVIII. A Mr. BAYZE.

La plainte d'un Ancien, sur le malheur des Arts, dont on juge avant que de s'en être instruit, a lieu sur tout quant à l'Histoire. On a fait plusieurs beaux Traitez *de Arte Historica*, où l'on marque toûjours, que les premieres Loix de l'Histoire sont, *Ne quid falsi audeat, Ne quid veri non audeat*; & que sa différence d'avec la Déclamation d'un Rhéteur, ou d'un Panégyriste, est que celui-ci supprime les défauts des Gens, au lieu que l'Histoire rapporte le bien & le mal. Quand on me demande, *Pourquoi j'ai fait savoir les défauts de quelques grands hommes*, & qu'on m'en blâme; je ne réponds autre chose si ce n'est, » Avez-vous lu les Traitez *de* » *Arte Historica*? Si vous les avez lus, répon» dez vous-même pour moi à votre Demande. » Si vous ne les avez point lûs, ne jugez pas » de mon *Dictionnare*. »

Au reste, Monsieur, ce que quelques-uns nomment *seconde Edition* de mon *Dictionnaire* ne mérite pas ce nom. Jusqu'ici, il n'y a qu'une *Edition*. Il est vrai que plus de la moitié de l'Ouvrage a été imprimée deux fois, par la raison que je vais vous dire. Quand on imprimoit le commencement de la Lettre P. Mr. LEERS aiant crû qu'il ne faisoit pas tirer assez d'Exemplaires, vû les offres qu'on lui faisoit de divers endroits pour traiter avec lui d'un certain nombre, résolut de faire mille Exemplaires de plus à l'avenir. Ainsi, quand toute l'Impression fut faite, il eut mille Exemplaires de la Lettre P en bas, plus que des Lettres précédentes. Il fallut donc qu'il fit réimprimer depuis A jusqu'à P, pour faire tirer encore mille Exemplaires; mais on a suivi le prémier Imprimé, & je n'ai ni changé, ni corrigé, ni ajoûté, que quelques petites bagatelles, en très-peu d'endroits: & à tout prendre, les premiers Exemplaires sont préferables aux mille derniers; parce que je n'ai revû aucune Epreuve de ceux-ci, & que par-là il y est resté un nombre infini de fautes d'Impression. Si l'Ouvrage se réimprime, je le retoucherai avec le derniere application, & j'en ôterai même ce qui a paru déplaire à presque tous les Lecteurs. Je suis avec beaucoup d'estime & d'inclination, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CXCVIII.

A

Mr. BAYZE.

A Rotterdam, le 2. d'Août 1697.

LETTRE CXCVIII. A Mr BAYZE.

LA Remarque que vous m'avez communiquée, Monsieur, touchant le terme *Mylord*, est une chose donc je vous rends mille graces; & vous me ferez plaisir d'y en joindre tout autant d'autres que vous pourrez.

Il n'y eut jamais de vision plus chimérique, que celle que vous m'apprenez qu'on a débitée, de je ne sai quel *Mémoire*, qu'on dit que j'ai présenté à Mr. DE CALLIERES. Non seulement c'est une chose sans fondement; mais aussi qu'on n'a pû forger sur aucun prétexte. Cette chimere nous est venuë de Londres; car en ce Païs-ci, personne ne s'en étoit avisé, quoiqu'il y ait tant d'Esprits Visionaires.

J'ai vû avec une extrême satisfaction ce que vous m'apprenez de Mr. DRELINCOURT, Doien d'Armach, de Mr. ABBADIE, & de Mr. BALAGUIER (1). Je suis fort sensible à l'honneur de leur souvenir, & vous supplie de les assûrer de mes très-humbles respects.

J'ai déja fait savoir à Mr. DOULÉS que vous le saluez très-particuliérement, & lui ai envoyé votre Lettre à Mr. DASPE, qui est toûjours en prison, fort patient & fort résigné.

Les Nouvelles de la République des Lettres sont ici fort stériles. Je vous en communiquerois avec beaucoup de joie, si j'en avois de considérables. Vous savez, peut-être, qu'on a trouvé beaucoup de conformité entre l'*Art de se connoître soi-même*, par Mr. ABBADIE (2), & le Livre, intitulé *De la Connoissance de soi-même*, par n Bénédictin de Paris (3). Celui-ci n'a écrit qu'après Mr. ABBADIE. Il a publié depuis un Livre de la *Vérité* de la *Religion Chrétienne* (4): & depuis peu, une Réfutation de SPINOZA, qui est fort bonne (5); & la seconde & troisieme Partie de la *Connoissance de soi-même*.

Je vous souhaite mille bénédictions, & suis, Monsieur, Votre, &c.

P. S. Je vous prie d'assûrer Mr. le Doien d'Armach de mes très-humbles respects, de lui faire mes complimens de condoléance sur la mort de Mr. le Professeur DRELINCOURT, son illustre Frere, & mon Patron. Je pleurerai toute ma vie la grande perte que j'ai faite d'un si généreux Ami, & d'un si illustre Trésor de Littérature, (6).

(1) Mr. Bayle & Mr. Balaguier avoient étudié ensemble à Puylaurens. Mr. Balaguier fut ensuite Ministre d'Aigueforde dans le Haut Languedoc. Il sortit de France à la révocation de l'Edit de Nantes, & vint en Angleterre, où il fut fait Ministre d'une des Eglises Françoises de Londres. Quelques années après la Révolution, il eut ordre du Gouvernement d'Angleterre de passer en Irlande, lorsqu'on y établissoit des Colonies Françoises. Il y a exercé son Ministere, dans une Eglise Françoise à Dublin, jusqu'à sa mort, en 1725.

(2) *L'Art de se connoître soi-même: ou la recherche des sources de la Morale.* Rotterdam, 1692, in 8.

(3) Le Pere Lami Bénédictin a publié plusieurs Traitez *de la Connoissance de soi-même*, dont on trouvera l'analyse dans la *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques du XVII. Siecle* de Mr. du Pin, Tom. VI. pag. 418. & suiv. édit. de Paris.

(4) *Vérité évidente de la Religion Chrétienne, ou Elite de ses Preuves & de celles de sa liaison avec la Divinité de* JESUS-CHRIST. Paris, 1694, in 12.

(5) Voyez ci dessus la Lettre à Mr. l'Abbé du Bos. du 13 de Décembre 1696, Note (5).

(6) Mr. Drelincourt, Professeur en Médecine dans l'Université de Leide, mourut le 31 de Mai 1697. Mr. Bayle a donné son Article dans la seconde édition de son *Dictionnaire*. Il avoit parlé de lui, & de son frere, qui étoit Doien d'Armach en Irlande, dans l'Article de leur Pere *Charles* DRELINCOURT.

LETTRE CXCIX.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam, le 19. d'Août 1697.

Lettre CXCIX. à Mr. de la Monnoie.

J'Ai toûjours mille sujets de vous remercier, Monsieur, & des Faits curieux que vous m'apprenez, & des ouvertures & des réflexions que vous y joignez. Je suis fâché que mon *Dictionnaire* vous ait coûté un prix si exhorbitant. Vous regretterez, sans doute, votre achat, quand vous verrez les imperfections continuelles de la marchandise. Mais la chose est faite; le *non emo tanti pœnitere*, n'a plus de lieu.

Au reste, on ne vous a pas bien informé, quand on vous a dit qu'il en paroîtroit bien-tôt une *Seconde Edition*. Je vous puis assurer, qu'il n'y a encore aucunes mesures prises pour cela. Il faut attendre que la prémiere, dont on a tiré plus de deux mille Exemplaires, soit venduë; & ce n'est pas une chose de prompte expédition; l'Ouvrage étant si gros, si cher, & si rempli de tant de choses qui ne conviennent pas. Chaque Lecteur, je le croi, y peut trouver quelque chose qui lui revient; mais qu'est-ce que cela, quand il est mêlé avec plusieurs autres dont on n'a que faire? Si la Paix se fait, comme il y a beaucoup d'apparence, le débit pourra être plus prompt; l'Ouvrage ne sera pas si dur à la vente; on en pourra envoyer par mer en France, ce qui est le meilleur moyen de s'en défaire. En cas que la premiere édition se débite entierement, & qu'on s'apperçoive que tout le monde n'en est pas pourvû, nous en ferons une seconde. Je la corrigerai le mieux que je pourrai, & n'y ferai que peu d'additions. Je n'y mettrai pas de nouveaux Articles. Je les réserverai tous pour un Alphabet à part, que j'appellerai, ou *Suite*, ou *Supplément du Dictionnaire Critique*. Je ferai donc seulement par ci, par là, quelques Additions aux Articles déjà publiez, si le Libraire se voit obligé de réimprimer.

Je travaille incessamment à une Suite, & j'y mettrai la plûpart des Philosophes de l'Antiquité, je fis la Semaine passée l'Article de CARNÉADE; & j'examinai la Dispute de Mr. LANTIN & de Mr. FOUCHER, dont les Pieces ont paru dans le *Journal des Savans* (1). J'y en ai vû deux de Mr. FOUCHER, & une de Mr. LANTIN. Je vous prie, Monsieur, de me dire si Mr. LANTIN répliqua à la seconde Réplique de Mr. FOUCHER. Il pouvoit la réfuter démonstrativement. J'ai trouvé deux ou trois Faits, qui ruïnent de fond en comble les dernieres conjectures de Mr. FOUCHER; savoir, que l'Ambassade de CARNÉADE appartient à l'An de Rome DXXXII. C'est donc une These, qui ne souffre point de réplique, que CARNÉADE n'a pas été Contemporain d'EPICURE; mais il ne laisse pas d'y avoir encore quelque petit embarras pour ceux qui supposent avec Mr. LANTIN, (je le suppose aussi,) que CARNÉADE, & deux autres Philosophes, furent députez à Rome l'An DXCVIII.

P. Bandello, à la Suscription des Lettres que LUCRECE DE GONZAGUE écrivoit, signifie *Padre Bandello*, & non pas *Pietro*: ainsi rien n'empêche qu'il ne soit le Jacobin MATTHIEU BANDELLO. La Préface de la quatrieme Partie de ses *Nouvelles*, imprimée en 1573, le pouvoit représenter comme vivant, quoiqu'en cette Année il fût mort; car on auroit pû imprimer selon le Manuscrit trouvé parmi les Papiers du Défunt; & en ce cas-là, si la Préface étoit vieille, elle ne laisseroit pas de paroître l'Ecrit d'un homme vivant. La question est, Monsieur si par d'autres preuves que le narré de la Préface, on peut connoître que l'Auteur vivoit encore en 1572. J'admire que Mrs. DE SAINTE-MARTHE n'aient trouvé que dans le Cartulaire de l'Abbaïe de Clérac, qu'il étoit Evêque d'Agen en 1561. Ne faudroit-il pas trouver cela dans les Regîtres de la Cathédrale d'Agen?

L'Auteur, où j'ai vû que SAMOCRATIUS avoit écrit des *Remedes de l'Amour*, est si inconnu, si chétif, & si pitoyable, qu'il ne mérite pas que je vous dise son Nom (2). C'est un Ignorant, qui ajoûte au même lieu, que NIGIDIUS a fait des Livres de la même matiere. Je ne trouve pas impossible que trois ou quatre Ecrivains comme celui-là aient changé peu à peu SORANUS en SAMOCRATIUS (3).

On m'a dit que le Pere QUÉTIF, Dominicain, peu satisfait de la *Bibliotheque* des Ecrivains de son Ordre, publiée en Italie par ALTAMURA, (c'est, en effet, un mauvais Ouvrage: je ne l'ai plus; & quand je l'avois, je ne songeois pas à notre BANDELLO;) travaille à un nouvel Ouvrage de cette nature, & qu'il est fort propre à y réüssir. Apparemment, il n'osera pas insister sur les Nouvelles de son Confrere si peu convenables à son état de Religieux; mais, à cela près, il donnera amplement des instructions sur la Vie & sur l'Episcopat du BANDELLO (4).

(1) Voyez la Remarque N, de l'Article CARNEADES.

(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. de la Monnoye du 7. de Novembre 1697, Note (2).

(3) Scioppius fit imprimer les *Priapées* à Milan en 1596. avec des notes, & y joignit quelques Lettres supposées, tirées d'un Manuscrit de la Bibliotheque de Goldast parmi lesquelles il y a deux Réponses sous le nom de *Q. Soranus*, l'une à Antoine, *de modo medendi ardorem Cleopatra Regina*; & l'autre à Cléopatre, *de medendo ardore libidinis.*

(4) Le Pere Quétif travailloit en effet, à une Histoire des Ecrivains de son Ordre; mais il n'a pû achever cet Ouvrage, étant mort le 2 de Mai 1698. agé de 71. ans. Le Pere Echard l'a continué, & donné au Public sous ce titre: *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, notisque historicis & criticis illustrati, &c. Inchoavit Jac. Quetif, absolvit Jac. Echard.* Parisiis 1719, 1721, 2. voll. in fol. Dans l'Article du BANDEL: le Pere Echard remarque que les *Nouvelles* de cet Auteur étant entre les mains de tout le monde, il avoit crû en pouvoir faire mention: & il en parle sur les Mémoires de Mr. de la Monnoye. Il n'a rien pû découvrir de nouveau au sujet de la durée de l'Episcopat du Bandel; mais il espere qu'on donnera là dessus tous les éclaircissement nécessaires dans la nouvelle édition du *Gallia Christiana* de Messieurs de Ste. Marthe.

REFLEXIONS
SUR UN
IMPRIMÉ(*)
Qui a pour titre, *Jugement du Public, & particulierement de l'Abbé* RENAUDOT, *sur le Dictionnaire Critique du Sieur* BAYLE (1).

A Rotterdam, le 17. de Septembre 1697.

REFLEXIONS SUR UN IMPRIMÉ &c.

MOn principal but ici est d'avertir le Public, que je travaille à une défense, qui auprès de tous les lecteurs non préocupez sera une démonstration de l'injustice de mes Censeurs. Mais cette apologie ne méritant pas la destinée des feuilles volantes, qui la plûpart du tems ne passent pas la semaine, on la garde pour être mise à la tête ou à la queuë d'un *in folio*. (1) Par la même raison on renvoie là presque tout ce que l'on pourroit dire de considérable contre l'Ecrit qui vient de paroître. On se réduit à un petit nombre d'observations faites à la hâte & négligemment. Qui mettroit de l'esprit & du stile dans un Imprimé de 7. ou 8. pages seroit bien prodigue.

I. Ce libelle-là est fort mal intitulé. Il ne doit avoir pour titre que, *Jugement de l'Abbé Renaudot commenté par celui qui le publie*; car tous les autres Juges sont moins que fantômes: ce sont des êtres invisibles; on ne sait s'ils sont blancs ou noirs. C'est pourquoi leur témoignage & un zéro sont la même chose. J'excepte l'Agent de Messieurs les Etats; mais je prie mon lecteur de considérer sur ce fait-là ce que je dirai bien-tôt de TERTULLIEN.

II. Quelle maniere de procéder est-ce que cela! Faire consister le jugement du Public en de telles pieces. J'en pourrois produire de bien plus fortes à mon avantage, si la modestie le permettoit. Outre cela, que de Lettres ne pourrois-je pas publier, où mon adversaire est représenté & comme un mauvais Auteur, & comme un malhonnéte-homme! Mais Dieu me garde d'imiter l'usage qu'il fait de ce que les gens s'entr'écrivent en confidence. C'est une conduite que les Payens mêmes ont détestée. Quelles gens voyons nous ici? L'un écrit ce qu'il prétend avoir oüi dire à un Evêque, l'autre le fait imprimer. Ni l'un ni l'autre n'en demandent la permission. Ils le nomment sans aveu. Peut-on voir plus de hardiesse? N'est-ce pas tyranniser la conversation plus que PHALARIS ne tyrannisoit le peuple?

III. L'Auteur de ce prétendu Jugement du Public n'a gueres été sage dans la distinction qu'il a faite. Il a suprimé le nom de tous ses témoins, excepté celui qu'il devoit cacher principalement, nom odieux & méprisé dans tous les Païs qui font la guerre à la France. Je ne me veux point prévaloir de la préocupation publique: je veux bien ne le pas faire considérer du côté de sa Gazette, qui le décrie par tout comme un homme habitué à donner un tour malin au mensonge. Je veux le représenter par son beau côté. Mr. l'Abbé RENAUDOT passe pour très-docte, & pour être d'un goût si délicat, qu'il ne trouve rien qui lui plaise. Il ne faut donc rien conclure de son mépris: c'est une preuve équivoque. On m'a dit de plus qu'il est fort dévot. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il trouve trop libre ce qui dans le fond n'excede point les libertez qu'un honnête homme se peut donner, à l'exemple d'une infinité de grands Auteurs. Un Moraliste sévere, TERTULLIEN, par exemple, trouve-t-il rien d'assez éloigné du luxe dans la maison d'un homme du monde? Le Public a beau être édifié du bon ordre qui y regne: la Maîtresse du logis ne va à la Comédie & au bal que de tems en tems: elle ne jouë qu'en certaines occasions: on louë la modestie de ses habits, & de ses paroles. Mais TERTULLIEN ne laisse pas de crier qu'elle est immodeste. Elle ne cache pas assez son cou ni ses bras; elle porte de rubans; elle danse, elle plaisante quelquefois: la voilà damnée. Ce n'est point selon le goût d'un tel censeur qu'il faut juger si le commentaire d'un laïque sur l'histoire des particuliers, est quelquefois habillé un peu trop à la mondaine; car en suivant un tel goût, conforme d'ailleurs aux loix rigoureuses de l'Evangile, il faudroit bannir du monde tous les Romans, & une infinité d'autres Ecrits autorisez par les loix civiles: il ne faudroit composer que des Ouvrages de piété. On me dira que des gens mêmes qui ne sont pas *Rigoristes*, trouvent dans mon Dictionnaire quelques gayetez un peu trop fortes. On sera satisfait, je m'assûre, quand on aura vû l'apologie que je prépare sur ce point-là. J'en préparerois une autre sur ce que Mr. l'Abbé RENAUDOT apelle *impiétez*; mais comme je ne sai point sur quoi l'on fonde cette accusation, j'attendrai que l'on me le marque. J'ai déclaré en toute occasion, & je le déclare ici publiquement, que s'il y a des dogmes hétérodoxes dans mon

(*) Cet Imprimé est une brochure de 47. pages in 4 publiée par Mr. Jurieu. Elle contient 1. le Jugement de l'Abbé RENAUDOT sur le Dictionnaire Critique à Mr. le Chancelier; 2. des Réfléxions sur ce Jugement: 3. des Extraits de plusieurs Lettres au sujet du Dictionnaire Critique.

(1) Mr. Jurieu a répliqué à ces Réfléxions dans un Ecrit intitulé: *Lettre sur les Réflexions publiées contre le Jugement du Public sur le Dictionnaire du Sieur Bayle*. 4. 16. pages.

(1) Voyez à la fin du Dictionnaire Critique les *Eclaircissemens sur certaines choses répanduës dans ce Dictionnaire, & qui peuvent être réduites à quatre chefs généraux, 1. Aux loüanges données à des personnes qui nioient la providence ou l'existence de Dieu. 2. Aux objections des Manichéens. 3. Aux objections des Pyrrhoniens. 4. Aux obscénitez.*

mon Ouvrage je les déteste tout le premier, & que je les chasserai de la 2. édition. On n'a qu'à me les faire connoître. Quant à l'article de DAVID, Mr. l'Abbé a grand tort de dire que je n'y ai eu aucun respect pour l'Ecriture; car l'éclaircissement que j'y ai mis est plein d'une soûmission très-respectueuse pour ce Divin Livre. J'en prens à témoin tous les Lecteurs. J'ajoûte que de la maniere dont je prétens retoucher tout cet article, il ne pourra plus fournir de prétexte aux déclamations de mes censeurs. Après tout oseroit-on dire que mon Dictionnaire approche de la licence des Essais de MONTAGNE, soit à l'égard du Pyrrhonisme, soit à l'égard des saletez? Or MONTAGNE n'a-t-il point donné tranquillemment plusieurs éditions de son livre? Ne l'a-t-on pas réimprimé cent & cens fois? Ne l'a-t-on pas dédié au grand Cardinal de RICHELIEU? N'est-il pas dans toutes les Bibliotheques? Quel désordre ne seroit-ce pas, que je n'eusse point en Hollande la liberté que MONTAGNE a euë en France?

IV. Si je réfute jamais le Jugement de Mr. l'Abbé RENAUDOT, ce ne sera qu'après avoir sû qu'il le reconnoît pour sien, tel qu'on vient de l'imprimer; car il est si rempli de bévûës, de faussetez & d'impertinences, que je m'imagine qu'il n'est point conforme à l'original. On y a cousu, peut-être, de fausses pieces à diverses reprises en le copiant. Il avoit prévenu une infinité de personnes, mais d'habiles gens aiant lû mon Dictionnaire firent cesser bien-tôt cette prévention. Mr. l'Abbé ne l'ignore point; car il a dit dit dans une lettre *que je dois être content de l'approbation de tant de gens*. Aussi le suis-je. On s'étonna qu'il eût mis dans son rapport tant de choses inutiles. Il n'étoit question que de savoir si mon Ouvrage choquoit l'Eglise Romaine, ou la France. On ne lui avoit point demandé si j'ai lû les bons Auteurs, ou si je mets en balance les anciens avec les modernes. Si plusieurs Lecteurs l'ont contredit sur le chapitre de mon ignorance, je les en désavouë; il n'en a pas dit assez, j'en sai bien d'autres circonstances, & s'il veut faire mon portrait de ce côté-là, je lui fournirai bien des mémoires. Mais il me permettra de lui dire qu'il n'a pas bien choisi les preuves de mon incapacité; car, par exemple, quand il la trouve dans la traduction de *librarii* par *libraires*, il me censure très-injustement, puisque dans une note marginale j'ai averti mes lecteurs, que par *libraires il falloit entendre les copistes & les relieurs, selon la maniere d'accommoder les livres en ce tems-là*. J'ai donc entendu la chose comme il la faloit entendre. Je ne lui attribuë point l'impertinence de la note marginale que l'on a mise à cet endroit de son rapport en le publiant ici. (2) Cela doit être sur le compte de celui qui l'a publiée. (3)

V. Il l'a fait avec peu de jugement; car c'est produire une preuve démonstrative de la fausseté des accusations qu'il a tant prônées contre moi, sur des correspondances avec la Cour de France. Chimeres qu'autre que lui n'étoit capable de forger, & dont il eût fait réparation au Public à la suite d'une piece aussi justificative de mon innocence que l'est celle qu'il a publiée, si les actes d'honnête homme lui étoient possibles. Mais il a gardé un profond silence à cet égard, & ne s'est appliqué qu'à répandre un noir venin sur ce que j'ai dit à l'avantage des Protestans & contre l'Eglise Romaine. Il faut qu'il soit bien ennemi de l'édification du prochain, puisqu'il ôte aux Réformez celle que leur donne le jugement de Mr. L'abbé RENAUDOT, & que pour la leur ôter il se copie lui-même la vingtiéme fois, répétant des calomnies si souvent ruinées, & qu'il n'a jamais soûtenuës qu'en entassant faussetez sur faussetez, comme il a paru par les longues listes qu'on lui a marquées publiquement.

VI. Je m'arrêterai peu à ses réflexions. Ce n'est qu'un épanchement de chagrin & de colere. Ce ne sont que jugemens vagues, dont les lecteurs intelligens connoîtront d'eux mêmes la fausseté, ou que des calomnies cent fois réfutées, ou que mensonges nouveaux qui ne sont pas dignes d'être réfutez, ou qui le seront en tems & lieu. Au bout du compte après avoir tant déclamé, on verra que les trois exemples qu'il indique le confondent. Il allégue une comparaison sur la chute d'EVE, un passage de St PAUL appliqué aux Abéliens, & une phrase sur le dessein d'ABÉLARD. Le 1. exemple est une objection que j'ai proposée aux Sociniens, avec le ménagement de termes que la chose demandoit. Il n'y a nulle profanation dans le 2. ni aucune saleté dans le 3. J'en fais Juges tous les lecteurs équitables & intelligens, & je veux bien qu'ils en décident sans m'entendre. Voilà le sort ordinaire de nos déclamateurs. Pendant qu'ils se tiennent à des plaintes générales, il surprennent les suffrages; mais demandez leur un endroit particulier, il se trouve qu'ils ont donné de travers, qu'ils ont pris pour ma doctrine les conséquences qui résultent des hérésies que je combats, & que d'une mouche ils ont fait un éléphant. Cela m'oblige à leur donner charitablement ce mot d'avis. *Messieurs, je vous le dis sans rancune, ne parlez jamais de mon Dictionnaire que chez des gens qui ne l'ont pas; car si on vous l'apporte pour vous obliger à la preuve, vous y serez attrapez. Cela vous arrive tous les jours aux uns ou aux autres. Vous n'avez pas été assez fins, la passion vous a aveuglez; vos hyperboles ont été cause qu'on s'est attendu à trouver dans chaque page l'abomination du Parnasse Satirique, & l'on n'a trouvé que des bagatelles qui se disent tous les jours parmi les honêtes gens, & que vous diriez fort bien ou dans une promenade divertissante, ou à table avec vos amis. Quittez l'amplification, faites en sorte que l'idée que vous donnerez n'égale pas la chose même. Cette maniere de nuire ne rejaillira point sur vous.*

VII. On peut joindre aux trois exemples qu'il a cottez, ce qu'il a dit contre l'article où je raporte des passages d'un livre de TAGEREAU. Il ne pouvoit pas choisir plus mal un sujet de plainte; car je ferai voir en tems & lieu, que toutes sortes de droit m'ont autorisé à insérer dans mon Ouvrage ce que j'ai dit du Congrès. (4) J'ai pû dire en qualité d'Historien, que QUELLENEC fut accusé d'impuissance, & que ce fut sa belle mere & non pas sa femme qui lui intenta ce procès. Je devois à la vérité cette remarque en faveur d'une Héroïne de notre parti. Comme Historien fidelle j'ai dû critiquer ceux qui ternissent la gloire de cette Dame, en supposant qu'à son âge le plus tendre elle suscita un tel procès.

(2) Voici cette Note. Le mot *(Librarii)* signifie ce qui pese une Livre, *Libraria frusta*, morceaux pesant chacun une Livre.

(3) Mr. Jurieu.

(4) C'est ce qu'il a fait dans le Dictionnaire Critique. Voyez y l'Article QUELLENEC (CHARLES) Rem. D, E & F.

REFLEXIONS SUR UN IMPRIMÉ &c.

cès. C'est déclarer que je ne crois point qu'il soit glorieux à une femme de s'engager à de telles procédures. Tout Auteur a droit de faire voir les raisons de ses sentimens. Ainsi en qualité de Commentateur de mon propre texte, j'ai pû, & j'ai dû étaler les preuves de l'opinion que j'avançois, & rapporter par conséquent ce que TAGEREAU a publié contre la pratique de ce tems-là. Nous voulons paroître plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux. Cet Avocat au Parlement de Paris obtint aisément un privilége pour publier un Ouvrage où il étaloit toutes les ordures du Congrès, & l'on fera en Hollande cent criailleries contre un Auteur qui copie quelques endroits de cet Ouvrage. N'est-ce point là une acception de personnes fondée ou sur des travers d'esprit, ou sur le déreglement du cœur?

VIII. Mais, dira-t-on, cet Avocat ne donna cet étalage, que pour obliger les Juges à faire cesser une pratique opposée à la pudeur, & sujette à l'iniquité. Et moi ne déclarai-je pas jusqu'à témoigner la derniere indignation, que cette pratique étoit infame, parce qu'elle énervoit les principes de la honte, la source la plus précieuse de la chasteté? Peut-on prendre le bon parti avec plus d'ardeur que je l'ai pris dans cet article?

Outre cela en qualité d'Historien, n'ai je pas eu droit de raconter une procédure qui a subsisté long-tems dans le ressort du Parlement de Paris, & qui n'est pas abrogée par tout ailleurs? La maniere de procéder dans toute les causes civiles & criminelles appartient sans doute aux faits historiques, & si elle a quelque chose de singulier, il se trouve bien des voyageurs, & bien des faiseurs de Relations qui s'en instruisent curieusement. Quel plaisir n'eût-ce pas été à un PIETRO DEL LA VALLE de trouver en Perse un livre qui l'eut instruit d'une coûtume bizarre, aussi bien que TAGEREAU le pouvoit instruire sur le cérémoniel du Congrès? Je demande si les procès verbaux des Jurez & des Matrones dans certaines causes, sont des pieces à rejetter quand on fait des compilations exactes de tous les us & coutumes d'un certain pais? FURETIERE qui ne faisoit pas un Dictionnaire Historique commenté, mais un Dictionnaire de Grammaire, s'est servi de ces verbaux. Qui est-ce qui en a murmuré?

IX. Ne quittons point cette matiere, sans avertir nos criards, Copistes & distributeurs d'extraits de lettres, que Mr. MENJOT, que peut-être ils ont fort connu, & qui étoit un parfaitement honnête homme, a mis beaucoup de lascivetez dans une Dissertation sur la fureur utérine, & sur la stérilité. On seroit ridicule de l'en censurer, puisqu'en qualité de Médecin il a eu droit de le faire: son sujet l'a demandé, ou l'a permis. Or je leur apprens qu'un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Médecin & d'un Avocat &c. selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du métier. S'il rapporte le divorce de LOTHAIRE & de THIETBERGE, il peut donner des extraits d'HINCMAR Archevêque de Reims, qui mit par écrit les impuretez que l'on avéra pendant le cours de la procédure. On ne devroit jamais juger d'un Historien commentateur qu'après s'être instruit des loix historiques, & des privileges du commentaire. Si ces Messieurs avoient lû celui d'ANDRÉ TIRAQUEAU sur les loix du mariage, ils y auroient vû des saletez bien plus entassées. C'étoit pourtant un Conseiller au Parlement de Paris, & l'un des plus illustres personnages du dernier siecle, tant par son savoir que par sa vertu.

X. Prenez bien garde qu'il n'y a personne à qui il convienne moins qu'à mon adversaire de déclamer contre moi, lui qui dans un Sermon de près de deux heures a critiqué la conduite du Patriarche JACOB; lui qu'un Synode censure de n'avoir pas assez ménagé la majesté des Prophéties; lui des livres duquel on a extrait une liste de propositions profanes qui fut envoyée à un Synode; lui qui avoit mis tant d'impuretez dans sa réponse à MAIMBOURG, qu'il falut en retrancher une partie, pour déférer aux remontrances de deux Magistrats; lui qui dans une critique fort dure d'un livre de Monsr. l'Abbé de DANGEAU, s'est servi de phrases bien cavalieres; (5) lui qui a tiré de la poussiere d'un Greffe à beaux derniers comptans les plus affreuses saletez qui se puissent lire, & qui en a rempli un Factum (6); lui dont la Théologie Mystique a sali l'imagination la plus endurcie; lui enfin qui rejettant la voye de l'autorité, avoüe que celle de l'examen de discussion est impraticable. Il accuse donc d'athéïsme en la personne d'autrui sa propre doctrine.

XI. Jamais Roman n'a été plus fabuleux, que ce qu'il raconte des prétenduës espérances fondées sur mon Dictionnaire. Il est faux que mes amis l'aient préconisé par avance avec les fanfares qu'il leur impute. Ils sont trop sages & trop judicieux, pour tomber dans ce défaut. Et pour moi j'ai été si éloigné de m'en promettre quelque avantage, que j'ai dit & que j'ai écrit cent fois à ceux qui m'en ont parlé, que ce n'étoit qu'une rhapsodie; qu'il y auroit là dedans bien du fatras, & que le Public seroit bien trompé s'il s'attendoit à autre chose qu'à une compilation irréguliere, que je n'étois gueres capable de me gêner, & qu'aiant une indifférence souveraine pour les loüanges, la crainte d'être critiqué ne m'empêchoit pas de courir à bride abatuë par monts & par vaux, selon que la fantaisie m'en prenoit; qu'étant un Auteur sans conséquence, qui ne prétend à rien moins qu'à dogmatiser, je donnois carriere à mes petites pensées tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, persuadé que personne ne feroit de tout cela qu'un sujet d'amusement, c'est à-dire qu'on ne feroit que s'y délasser de la lecture d'une infinité d'autres choses graves, utiles, curieuses, que j'ai rassemblées avec beaucoup de patience; mais sans espérer que l'on écoutât en ma faveur le *Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis offendar maculis &c.* Le succès a surpassé mes espérances. Un grand nombre de Lecteurs critiques se sont réglez à cette maxime Latine. Je n'ai commencé à croire que l'Ouvrage n'etoit pas aussi méprisable que je me l'étois figuré, que quand j'ai vû les mouvemens violens que l'on se donnoit pour le décrier, & le soin extrême que les partisans d'une cabale aussi formidable par son étenduë que par son crédit, ont eu de s'écrire des nouvelles les uns aux autres sur ce chapitre, & de copier des extraits de lettres qu'on faisoit passer de

(5) Voyez le titre de cette Critique, ci-dessus Lettre LXXVI. à Mr. Rou du 17. de Février 1686, Note (1).

(6) Ce Factum est contre Aubert de Versé. Voiez ce qui en est dit ci-dessus Lettre LXXX. à Mr. Lenfant du 3. de Février 1687. Note (1).

de main en main chez tous les confreres, & par tout ailleurs.

XII. Quant aux charges qu'il assûre que j'ai espérées dans la République des Lettres par le moien de mon Ouvrage, je lui réponds qu'il n'a pas mieux rencontré, que lorsqu'il disoit que Mr. ARNAULD avoit fait certaines choses pour recouvrer ses Bénéfices. Il reçut alors une mortification qui l'auroit dû rendre plus circonspect. S'il avoit lû ma Préface, il y auroit vû ma disposition pour les emplois. Il peut dormir en repos de ce côté-là. Je n'en ai point voulu, & je n'en veux point. On m'a sondé en plusieurs manieres, & de divers endroits, pendant l'impression de mon Ouvrage, & l'on a toûjours trouvé que je ne voulois dépendre de personne, ni me priver de la pleine liberté dont je joüissois de disposer de tout mon tems. Je n'ai sû que par ses extraits que l'on ait dit qu'un Ministre avoit fait une tentative à Amsterdam. Je croi que cela est faux, & en tout cas, c'est une chose à laquelle je ne songeai jamais, & que j'eusse refusée.

XIII. Venons à la principale piece, à l'endroit mignon & favori de notre Censeur, à celui qui l'a porté principalement à mettre la main à la plume. On gageroit que ç'a été son vrai but, c'est en un mot l'endroit, où avec des airs triomphans il se glorifie de m'avoir réduit à vivre de la pension d'un Libraire. On ne pouvoit pas mieux peindre le caractere de son orgueil. Son ambition a cela d'exquis & d'insigne, qu'elle le pousse à souhaiter sur toutes choses la derniere partie de l'épitaphe de Sylla. Peu après il témoigne beaucoup de joye de s'imaginer que *j'acheve de me perdre*. Cela est naïf. On auroit tort de l'accuser de contrefaire l'homme de bien & le bon Pasteur; jamais homme ne cacha moins adroitement son foible. Mais que sont devenuës mes pensions de la Cour de France? Ont-elles cessé? Et quand même cela seroit, une vie de Philosophe comme la mienne a-t-elle pû engloutir ce fond? Quoi! aucune réserve pour l'avenir? Il ne me reste plus rien que la pension d'un Libraire. Voilà qui est fâcheux. Je ne savois pas qu'on eût si bien ou si mal compté avec mes Fermiers, pour me servir d'un vieux proverbe. On pourroit dire cent choses divertissantes sur son chapitre par rapport à ses Libraires; mais ce seroit dommage qu'elles fussent dans un écrit qui sera jetté tout comme le sien à la voirie des Bibliothéques au premier jour. C'est le destin des brochures.

XIV. Il se vante de m'avoir fait plus de mal qu'homme du monde, en me découvrant à toute la terre. Voilà, sans doute, un personnage bien propre à faire du tort en accusant. Je le renvoie à l'assemblée Synodale de la Brille, qui a déclaré orthodoxe le même Monsieur SAURIN, contre lequel il avoit écrit deux volumes remplis de diffamations, à-peu-peu aussi atroces que celles qu'il a publiées contre moi. Il s'étoit fait fort de le faire déposer, & il avoit cabalé longtems pour cela; mais il eut la confusion de le voir absoudre. Aprèsune telle honte, tout autre que lui se seroit allé cacher dans un hermitage pour le reste de ses jours. Pour lui, il a déclaré publiquement qu'il persistoit dans son avis malgré le décret du Synode, & il se vante aujourd'hui d'avoir été accusateur. Quel cas voulez-vous qu'on fasse de son jugement? On seroit bien simple, si l'on se mettoit en peine de ses calomnies.

XV. Le plaisir de se vanter d'avoir fait du mal lui a été d'autant plus sensible, qu'il a espéré de tirer de ses vanteries un grand profit; car il s'est imaginé que les choses que j'ai dites contre lui dans mon Dictionnaire ne lui feroient aucun tort, pourvû que le Public sût que le desir de vengeance les a dictée. Je fais deux remarques contre sa rûse: il se trompe dans sa supposition, & dans ce qu'il en conclut.

REFLEXIONS SUR UN IMPRIMÉ &c.

J'ai toûjours crû, & j'en suis encore persuadé, qu'il n'a eu part à la suppression de ma charge qu'en qualité de cause éloignée. Il s'est bien tourmenté pour cela deux ou trois ans; mais si des personnes de sa robe, & d'une autre langue, dont il m'avoit découvert autrefois l'inimitié, n'avoient agi, il auroit perdu ses pas. Quoiqu'il en soit, je me suis si peu soucié de cela, que je n'en ai jamais eu le moindre ressentiment contre personne. Je béni le jour & l'heure que cela fut fait, & je regretterai toute ma vie le tems que j'ai perdu à de telles charges. Il sera difficulté de m'en croire, parce qu'il sent bien qu'il voudroit un mal de mort à ceux qui retrancheroient quelque chose de sa pension, quoiqu'on lui en laissât beaucoup plus qu'on ne lui en ôteroit, quoique, par exemple, on lui laissât les gages du Ministere, & qu'on lui ôtât seulement ceux de Professeur dont il joüit depuis environ 16. années, sans avoir fait qu'une vingtaine de leçons en Latin, & un peu plus en François. S'examinant bien soi-même, il ne comprend pas qu'il soit possible qu'on supporte gaiement la perte totale de sa pension. Mais je le prie de ne point juger de moi par lui-même. Je suis un homme du vieux tems, *vir antiqui moris*; je ne suis point à la mode comme lui; je ne fais pas plus de cas de cette perte que d'une paille. Il me feroit donc justice, s'il croioit que je n'ai point écrit contre lui par ressentiment. Que s'il refuse d'ajoûter foi à mes paroles, qu'il en ajoûte pour le moins à mes actions. N'ai-je pas épargné son nom en mille rencontres, & si ses amis prétendent que je l'ai voulu désigner, lorsque j'ai parlé de certains désordres, & lors que j'ai donné le portrait de quelques Inquisiteurs tels que les livres me l'ont fourni, ne s'en doit-il point prendre au malheur qu'il a de leur ressembler, & à la pénétration avec laquelle ses amis découvrent la ressemblance? Ne l'ai-je pas épargné même par désignation en cent endroits où il s'offroit naturellement, comme les lecteurs habiles le peuvent sentir? Nai-je point loüé son apologie de Théodore de BEZE? Si l'on savoit sur combien de fausses citations, & de sophismes je lui ai fait bon quartier, on admireroit ma modération. N'ai-je pas pris son parti dans les occasions où j'ai crû qu'on lui faisoit tort? J'avouë qu'elles ont été un peu rares, mais ce n'est point ma faute. Que n'est-il tel que l'on puisse dire du mal de lui injustement? Ses mains ont été contre tout le monde, & les mains de tout le monde contre lui. Il n'y a sortes d'injures, de plaintes, & de reproches qu'il n'ait eu à essuier, & cependant je n'ai presque point trouvé de lieu de critiquer ses censeurs. J'ai rapporté quelque part à son sujet le bon mot d'un Empereur, *taurum toties non ferire difficile est*; mais présentement il faut tourner la médaille, & dire, *taurum toties ferire difficile est*. Il est bien étrange que tant d'Auteurs aiant vuidé leurs carquois contre sa personne, il n'y ait eu presque point de coup qui n'ait porté. J'eusse été bien aise de trouver des faussetez dans ses censeurs; car je les aurois rapportées non seulement comme des pieces de mon

REFLEXIONS SUR UN IMPRIMÉ &c.

ressort, ou du plan de mon Ouvrage, mais aussi comme des titres d'honneur. Le comble de la gloire pour un Historien, c'est de faire justice à ses plus grands ennemis. C'est un véritable héroïsme. THUCYDIDE s'est immortalisé par là bien plus glorieusement que par tout le reste de son histoire. Ainsi quand la raison & les motifs évangéliques ne m'auroient point déterminé à marcher sur cette route, on devra pour le moins croire que l'amour propre m'y auroit conduit. Les amis de mon adversaire n'ont qu'à me mettre à l'épreuve. Qu'ils me fournissent de quoi convaincre de fausseté ses accusateurs, je leur promets de faire valoir leurs mémoires. Mais enfin, me dira-t-on, il vient trop souvent sur les rangs dans votre Ouvrage. Non pas plus souvent que VARILLAS, repondrai-je, ni aussi souvent à beaucoup près que MORERI, deux Auteurs avec qui je n'ai jamais eu de démêlé. Si je parle de lui plus souvent que de beaucoup d'autres, c'est que je suis mieux instruit sur son chapitre. Il se félicite des places que je lui ai donnez dans mon Dictionnaire, & moi je suis ravi qu'il en soit content. Veut-on une plus belle marque de mon bon naturel? Cela suffit contre sa supposition. Je passe à la conséquence qu'il en tire.

XVI. Je la lui nie; car quand même il seroit vrai que le dessein de me vanger m'auroit fait faire les remarques qui le concernent, cela ne lui serviroit de rien, puisque je marche toûjours à l'ombre des preuves Il est sûr que nous ne pouvons être témoins ni lui ni moi l'un contre l'autre en aucune affaire. La voix décisive, & la voix délibérative nous y doit être défenduë. Nous ne méritons aucune créance quand nous parlons lui contre moi, & moi contre lui, qu'autant que nous prouvons solidement ce que nous disons. Mais quel que soit le principe qui nous fait chercher des preuves & les emploier, elles conservent également toute leur force intérieure. Cela est de la derniere évidence. Les Lecteurs y doivent faire beaucoup d'attention.

XVII. On ruïne par là son dernier écrit. Il m'y déchire de la maniere du monde la plus cruelle, & cependant il ne donne que son témoignage, si l'on excepte le Jugement de Mr. l'Abbé RENAUDOT, avec la Lettre de l'Agent. Il produit des Lettres anonymes: l'analise de cela est sa seule autorité. C'est comme s'il disoit au Public, vous devez croire tout ceci parce que je l'affirme. Et ne sait-il pas que son témoignage est nul de toute nullité dans mes affaires? Comment donc osé-t-il ainsi abuser de la patience publique? Quand il diroit mille & mille fois qu'il a lû mon Dictionnaire, & qu'il y a trouvé des impiétez & des saletez, ce seroient toutes paroles inutiles; car encore un coup il ne peut pas être témoin contre moi: la récusation lui est inhérente jusques aux mouëlles *ipso facto*. Il ne peut être reçu qu'à copier des passages, & à prouver qu'ils sont condamnables. Si les preuves ne marchent pas, il n'a qu'à se taire. A combien plus forte raison faut-il refuser audience à ses réflexions, puisqu'il avouë qu'il n'a vû ni lû le Dictionnaire Critique, & qu'il ne dit point qui sont ceux qui lui en parlent. Je ne doute pas que comme il est le premier qui se soit joüé si hardiment du Public, il ne soit aussi le dernier; car il n'y a point d'apparence que des choses si monstrueuses puissent laisser de postérité.

XVIII. On n'a pas sujet de croire que ses Nouvellistes soient exacts, puisqu'ils lui ont dit que j'ai abrégé RABELAIS. Je me trompe fort si je l'ai cité plus d'une fois. Si je l'eusse cité en plusieurs rencontres, je n'eusse fait qu'imiter de grands Auteurs. C'est un livre qui ne me plaît gueres, mais je sai, & mon adversaire le sait aussi, que beaucoup de gens de bien & d'honneur l'ont lû & relû, qu'ils en savent tous les bons endroits, & qu'ils se plaisent à les rapporter quand ils s'entretiennent agréablement avec leurs amis. Si ces gens-là faisoient des compilations, assûrez-vous que RABELAIS y entreroit très-souvent.

XIX. Les extraits des Nouvelles de la République des Lettres qui me sont ici objectez, pourroient donner lieu à une Dissertation bien curieuse. J'y travaillerai peut-être avec le tems. Ce seroit une occasion de me disculper auprès de ceux, qui me blâment d'avoir donné trop d'éloges aux Ecrivains dont je parlois dans ces Nouvelles. On pourroit donner une longue liste d'Auteurs, qui ont dit beaucoup d'injures aux mêmes gens qu'ils avoient préconisez. Celui qui m'attaque par cet endroit-là seroit de ce nombre. Il a fort loüé, & puis déchiré Mr. SIMON. Il m'a donné quelquefois bien de l'encens, & même un peu avant la rupture dans l'un de ses Factums contre Monsieur de la CONSEILLERE. Mais j'ai quelque chose de plus fort à alléguer que des exemples; car il y a plus de 12. ans que j'ai fait une confession publique d'un défaut dont je ne suis pas encore tout-à-fait guéri. Je me tirerai par là de l'embarras où l'on prétend me jetter. Ce ne sera pas une machine inventée après coup. Elle est tirée d'un Ouvrage que je publiai dans un tems, où je ne prévoiois pas qu'elle pût jamais m'être nécessaire.

J'ai dit dans la page 575. des nouvelles Lettres contre MAIMBOURG (7), que plusieurs livres méprisez par d'habiles gens me paroissoient bons. Ce manque de discernement étoit excusable. Si je n'étois pas fort jeune dans le monde, je l'étois du moins dans la République des Lettres. J'avois commencé tard à étudier, je n'avois eu des maîtres presque jamais, je n'avois jamais suivi de méthode, jamais consulté en fait de méthode ni les vivans ni les morts. Tout cela joint à d'autres obstacles faisoit de moi un homme fort jeune quant à l'étude, & quoiqu'il en soit je me laissois aisément dupper par les Auteurs. Je puis faire encore aujourd'hui l'aveu de Mr. ARNAULD, que j'ai rapporté dans la page 577. des mêmes Lettres (8). Il n'y a gueres de Livre qui ne me paroisse bon, quand je ne le lis que pour le lire. Il faut que pour en trouver le foible, je m'attache de propos délibéré à le chercher. Je ne faisois jamais cela pendant que je donnois les Nouvelles de la République des Lettres. Je ne faisois point le critique, & je m'étois mis sur un pié d'honnêteté. Ainsi je ne voiois dans les Livres que ce qui pouvoit les faire valoir: leurs défauts m'échapoient. Si j'en parlois donc honnêtement, ce n'étoit pas contre ma conscience, & au pis aller, il est sûr que les loix de la civilité me disculpoient d'une flaterie blâmable. Flater les Auteurs par des vûës de parasite, ou par d'autres motifs d'intérêt, c'est une infamie. Mais quand on a un désinteressement aussi entier que le mien, ce n'est tout au plus qu'un peu trop de civilité, & d'honnêteté.

(7) Voyez ci dessus Tome II. pag. 287. 1. col.

(8) *Ibidem.*

teté. M'en fera-t-on un crime ?

Avec ces dispositions d'esprit, il étoit inévitable que je ne fusse pas la dupe des Livres de mon adversaire. Ses manieres décisives, son stile vif, son imagination enjoüée, brillante, féconde, n'avoient garde de ne me pas éblouïr. Les illusions dangereuses de l'amitié fortifioient l'éblouïssement ; & ainsi ces livres me paroissoient admirables. Je croiois donc que pour leur faire justice, il falloit que j'emploiasse des expressions fortes ; car les phrases ordinaires de l'éloge dans un Auteur qui s'étoit mis sur un pié d'honnêteté & de compliment, n'étoient qu'une loüange médiocre, qui offense plus les Auteurs superbes que si l'on n'en disoit rien. Mes Lecteurs ne s'y trompoient pas : ils ne prenoient pour un éloge dans mes Nouvelles que ce qui étoit exprimé par de beaux superlatifs. Le charme commença à se lever, lorsque ne travaillant plus à ces Nouvelles, je comparai tout de bon ses Livres avec les Ouvrages où il étoit réfuté. Ce fut alors une lecture d'examen : ce fut la recherche des lieux foibles, & je trouvai peu à peu bien des défauts. Quelque tems après, il falut que je le lusse pour réfuter quelques-uns de ses Ecrits, ce qui acheva de m'aprendre à le connoître, & eut un effet rétroactif sur les autres productions. Il m'est arrivé à son égard la même chose que par rapport à MORERI & à VARILLAS, deux Auteurs dont j'ai été successivement l'admirateur & le critique, selon que je les ai lûs ou par maniere d'amusement, ou dans le dessein de rechercher s'ils avoient raison.

XX. Qu'on fasse encore cette remarque. On ne trouvera pas que ce que je blâme dans ses *Prophéties*, & dans son *Esprit* d'ARNAULD, soit la même chose que j'y loüois autrefois. J'y ai loüé l'invention, l'esprit, le tour, le stile, l'abondance des pensées, & j'y blâme présentement les opinions, la médisance &c. Il ne mettent donc pas entre les extrémitez de *lâche flateur*, & d'*infame calomniateur*, comme il s'est imaginé, par sa coûtume invêtérée de ne suivre pas l'exactitude de la Dialectique Il y a un vaste milieu entre ces deux termes. L'opposition eût été plus juste entre *panégyriste* & *censeur rigide*. Mais, Logique à part, je réponds à sa demande, que j'étois autrefois dans la bonne fois en le loüant, & que je le censure aujourd'hui avec raison, aiant été mieux instruit. Donnons une marque de ma bonne foi. Son livre des *Préjugez* m'aiant paru inférieur aux autres, j'en parlai plus maigrement (9), (& je sai qu'il s'en plaignit) & sa Critique de Mr. l'Abbé de DANGEAU m'aiant paru foible en quelques endroits, je la Critiquai sans façon. (10).

On ne peut donc me reprocher que d'avoir suivi l'instinct d'une conscience erronée ; mais comme ce sont des fautes que les Tribunaux de la République des Lettres ne pardonnent pas, le plus court pour moi est de déplorer ces tems de ténébres, & d'avouër que ce sont des fils qui méritent l'exhérédation. C'est aussi le traitement que je leur fais, & c'est la meilleure réparation que je puisse faire.

Il n'est pas besoin que j'avertisse que pour bien connoître un homme, il le faut plûtôt regarder dans les écrits où on le critique, les preuves toûjours à la main, que dans les écrits où on le louë, sans donner les preuves de son mérite.

Le 12, de Septembre 1697.

Suite des Reflexions sur le prétendu Jugement du Public.

Voilà tout ce que je croiois devoir dire sur ce prétendu Jugement de Public ; mais l'aiant relû avant que les réflexions précédentes sortissent de chez le Libraire, j'ai trouvé que je devois en ajoûter quelques autres. REFLEXIONS SUR UN IMPRIME' &c.

XXI. Expédions en trois mots ce que le Censeur m'objecte touchant SALOMON. J'ai di *qu'une politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans fit périr* ADONIJA. Cela ne veut dire autre chose si ce n'est que SALOMON le fit mourir, pour n'être par exposé aux guerres civiles qu'il avoit sujet de craindre. Personne n'ignore que c'est aussi la raison des Ottomans. Quel mal y a-t-il à comparer par ce côté-là un Prince Juif avec des Monarques infidelles ; sectateurs de Mahomet, un Prince, dis-je, qui n'avoit pas encore cette Sagesse que Dieu lui donna depuis ? L'Auteur feroit-il difficulté de dire que SALOMON prit plusieurs femmes, par un faste assez semblable à celui des Rois Paiens, & des Sultans ? Notez sa supercherie. Il savoit que le terme d'Ottoman ne frapperoit point la populace, mais qu'elle seroit allarmée par le mot *Turc*. C'est pouquoi au lieu de rapporter mes paroles, il les a métamorphosées en celles-ci, *une politique à la Turque*, qu'il a citées en Italique. Voilà son péché d'habitude. Tout artifice lui plaît, pourvû qu'il lui serve à tromper les ignorans. Mais que diroit-il contre tant d'Auteurs qui assûrent que SALOMON fut idolâtre personnellement, & qui doutent de son salut ? C'est bien pis de comparer pour une fois sa politique à celle des Turcs.

XXII. Il m'accuse d'avoir mal traité CAME'RON & Mr. DAILLE'. Oseroit-il dire cela, s'il avoit jetté les yeux sur mon Dictionnaire ? N'y eût-il pas vû que DU MOULIN, son ayeul, & les Oeuvres de RIVET, beau-frere de DU MOULIN, m'ont fourni ce que j'ai dit au désavantage de CAME'RON ? N'y eût-il pas vû que je cite Mr. DES MARETS, Pasteur & Professeur en Théologie à Groningue, pour ce qui concerne Mr. DAILLE' ; & que je déclare nettement que je ne prononce rien sur le fait ? Il y a bien des gens qui ne savent pas encore la différence qui se trouve entre un Historien & un Elogiste. Faisons une petite revûë de l'Imprimé, afin de marquer une partie des faussetez de fait qui s'y rencontrent ; car pour celles de droit, il seroit très-inutile de les indiquer. Ce sont des reproches vagues. Mes adversaires disent ouï, je dis non, nous voilà tant-à-tant. Nous ne sortirons de cet équilibre que par l'examen particulier de chaque proposition qui leur déplaira. Ils me trouveront toûjours prêt à les satisfaire. J'en donnerai même un petit essai dans les réflexions XXVIII. & XXXII.

XXIII. Il y a quelques faussetez de fait dans le Jugement de Mr. l'Abbé RENAUDOT. J'ignore si elles viennent de lui ou des Copistes. Outre que chaque Lecteur se peut convaincre sans peine, qu'il est très-faux que je donne plus d'éloges à Mrs. ABELLI qu'à Mrs. de St. CYRAN, & ARNAULD ; ni que je louë les Traitez de controverse du P. MAIMBOURG, plus que ceux de Mr. NICOLLE ; ni que je noircisse celui-ci, *comme aiant écrit des points de doctri-*

(9) Voyez ci-dessus Tome I. pag. 260. & suivantes.

(10) *Ibid.* pag. 216.

ne qu'il ne croioit pas. Comment l'aurois-je noirci de ce côté-là, puisque je pose formellement que si son silence a pû être attribué à un tel principe, il a pû aussi être allié avec la persuasion ? Je laisse au jugement des Lecteurs quelques autres faussetez de même nature.

XXIV. Le Commentaire sur le Jugement de cet Abbé contient entre autres mensonges celui-ci, que la guerre a été cause que mon Imprimeur a surpris le Privilege. Ce mensonge a plus de têtes que Cerbere ; car il suppose que les Etats de Hollande auroient fait examiner mon livre, s'ils n'avoient été trop occupez. Pensée chimérique ! Comme si un ordre donné en deux mots à des Professeurs de Leide eût pu interrompre les soins des affaires générales. Mais d'ailleurs notre homme suppose qu'en tems de Paix les Privileges ne s'accordent que pour des livres examinez & approuvez. Autre chimere. Messieurs les Etats ne les accordent que pour la sûreté de l'Imprimeur, & nullement comme une marque de l'approbation des livres ; car ils déclarent qu'ils ne prétendent point en autoriser le contenu. Enfin jamais Privilege n'a été moins obtenu par surprise que celui-ci ; car il n'a été accordé qu'après un long examen de l'opposition des Imprimeurs du MORERI.

XXV. Le 1. Extrait assûre que *je suppose qu'il n'y avoit pas d'Historien des Mores.* Mais il est visible que ne suppose sinon que nous n'avons point une Histoire particuliere d'ABDE'RAME. Le 2. Extrait débite que j'ai travaillé sur des mémoires qui m'ont été envoiez de France. J'ai toûjours marqué d'où je recevois quelque chose. Qu'on joigne ensemble ce que j'ai reçu de ce Païs-là, on n'en pourra point remplir dix pages.

XXVI. Il y a dans le 9. Extrait une chose que je regarderai toûjours comme un horrible mensonge, à moins que je ne voie un certificat de Monsieur l'Evêque de Salisbury. Un tel discours est si peu conforme à l'idée que j'ai de l'esprit & de la science de ce grand Prélat, que je ne puis l'en croire capable. Un si habile homme auroit trouvé l'Athéïsme dans un Ouvrage, où l'on établit cent fois que la raison se doit taire quand la parole de Dieu parle ! N'est-ce point le principe de l'orthodoxie la plus sévere dans l'une & dans l'autre Communion ? Une autre chose me fait croire qu'il y a ici beaucoup d'imposture ; *le public n'a que faire de leurs différends personels*, a dit ce Prélat *avec indignation*, si l'on s'en rapporte à l'Extrait. Quelle apparence qu'il ait parlé de la sorte, puisqu'il est visible que je ne fais aucune mention de ces différens ? Je censure mon adversaire sur des fautes que je montre dans ses Ecrits, ou par des réflexions générales qui lui peuvent être appliquées ; mais je ne touche point à nos démêlez. En un mot, tout ce que j'ai fait se trouve enfermé dans le ressort, ou dans la jurisdiction d'un Ecrivain, qui donne une Histoire accompagnée d'un commentaire critique. On n'en peut disconvenir, si l'on est capable de juger avec connoissance de cause. J'ai un plein droit, par exemple, d'alléguer comme des faits tous les faux pas dont mon adversaire a été taxé dans les quatre Tomes de Mr. SAURIN. Je me sers de cet exemple, afin qu'on voie en passant le ridicule de ses espérances. On le peut faire vivre dans une Critique, non pas comme l'ennemi mortel des Libertins, mais comme atteint & convaincu de mille défauts honteux par un célébre Ministre qu'un Synode a déclaré orthodoxe.

XXVII. L'Extrait 11. assûre que Mr. l'Abbé RENAUDOT *me taxe de beaucoup de méprises dans l'Histoire, la Géographie, la Chronologie & autres sciences.* Cela n'est pas vrai. Il dit seulement 1. qu'il y a beaucoup de faussetez dans mon Ouvrage : 2. que dans les articles d'érudition un peu recherchez, je fais plus de fautes que MORERI. Les faussetez qu'il entend concernent ce que je rapporte ou contre les Papes &c. ou à la gloire des Réformateurs &c. En vertu de ses préjugez, il présuppose qu'il y a là bien des mensonges. Mais en tout cas, ce ne seront point des faussetez à mon égard, puisque je les tire des Ouvrages que je cite & que je déclare dans ma Préface que je ne cautionne qee la fidélité des citations. Il met entre ces faussetez le *Projet de réunion proposé à* AMYRAULT *par le Jésuite* GODEBERT *au nom du Cardinal* MAZARIN, Il falloit dire AUDEBERT *au nom du Cardinal de* RICHELIEU. En cela je n'ai fait que suivre le Mémoire de Mr. AMYRAULT le fils, lequel j'ai cité. C'est à lui à le garentir. Quant aux fautes d'érudition, Mr. l'Abbé ne dit point où elles consistent, & par conséquent le publicateur des extraits fournit lui même des preuves de la témérité de ses témoins. Il nous apprend à les convaincre qu'ils se sont mêlez d'écrire des choses dont ils étoient mal informez. L'un d'eux dit que *je loue trop de l'avis de bien des gens :* le publicateur au contraire soûtient que j'ai maltraité tout le monde. Voilà les gens qu'il produit pour nous assûrer de l'opinion générale.

XXVIII. Il y a dans le 13. Extrait, *que dans l'article de* PYRRHON *& en plusieurs autres le libertinage y est enseigné d'une maniere très-dangereuse*, & que j'ai pris de MEZIRIAC toutes les observations, quelquefois d'une longueur ennuiante, *sur les Dieux, sur les Héros, sur la Mythologie Payenne.* Le 1. point ne peut-être discuté dans une feüille volante, Il me suffit en général d'observer ici, que ce prétendu libertinage est une justification très-solide de nos Docteurs les plus orthodoxes. Ils ne cessent de reprocher aux Sectaires que le principe des Sociniens conduit au Pyrrhonisme, au Déïsme, à l'Athéïsme. Sur cela je leur demande, ou vous êtes des calomniateurs, ou il est très-vrai qu'à moins que de captiver son entendement à l'obéïssance de la foi, on est conduit par les principes de la Philosophie à douter de tout. Or vous n'êtes point calomniateurs, donc il est très-vrai &c. Vous vous plaignez que je fasse voir par des exemples sensibles que vous ne calomniez pas les Sociniens. Ne devriez vous pas plûtôt m'en remercier ? Savez-vous bien qu'en Italie, sous le feu de l'Inquisition, on imprime impunément que nous ne savons avec certitude que par la foi qu'il y ait des corps ? Et vous voulez imposer en ce Païs-ci un joug plus rude que celui du Pape ? Je puis prouver qu'à Boulogne, qu'à Padouë &c. les Professeurs en Philosophie ont soûtenu hautement & impunément que l'on ne sçauroit prouver que par l'Ecriture l'immortalité de l'ame. Je ferai voir dans le supplément de ce Dictionnaire, à l'article de POMPONACE qui est déja composé, qu'il n'y eût jamais de persécution plus mal fondée, que celle qu'on fit à POMPONACE à ce sujet-là.

A l'égard de MEZIRIAC, si l'on prétend que j'ai pris de lui des observations sans le citer on me calomnie. Ni lui, ni aucun autre Ecrivain, ne m'ont rien fourni, dont je ne leur aie fait honneur en les citant, & en me servant même de leurs paroles presque toûjours. Comme l'Auteur

teur de la Lettre ne dit point si j'ai cité MEZIRIAC ou non, je ne puis point l'accuser de dire que j'ai été plagiaire. Mais j'impute très-justement ce mensonge à celui qui a publié l'Extrait; car voici son commentaire : *Un de nos extraits dit qu'il a pris de* MEZIRIAC *sur les Epitres d'*OVIDE *tout ce qu'il dit des Divinitez Payennes, & que ce livre est assez rare. Voilà son grand art : il connoît assez bien les livres, il sait ceux qui sont rares & ceux qui sont communs : il pille avec hardiesse ceux qui sont rares, assuré que peu de gens s'appercevront du vol.* Nous avons ici un exemple du péril qu'on court, quand on se mêle de parler d'un livre que l'on n'a point lû. Si le Commentateur de l'Extrait avoit lû mon Dictionaire, je doute qu'il eût osé dire que j'ai pillé MEZIRIAC : il auroit vû que je le cite toûjours. J'en ai usé de la sorte envers tous ceux qui m'ont fourni ou des faits, ou des pensées.

XXIX. Je crois aisément que les observations de Mythologie ont été bien ennuiantes. On m'a écrit la même chose à l'égard des discussions chronologiques, & en général de tout ce qu'on peut appeller érudition. Je l'avois bien prévû; & c'est pourquoi en mille rencontres je considérai ces choses comme l'écart du jeu de piquet. Je m'en défis, & je portai d'autres cartes, moins fortes à la vérité, mais plus capables de faire gagner la partie; car nous sommes dans un siecle où on lit bien plus pour se divertir, que pous devenir savant. Si j'avois fait mon Dictionaire selon le goût de Mr. l'Abbé RENAUDOT, personne ne l'eût voulu imprimer; & si quelcun avoit été assez hasardeux pour le mettre sous la presse, il n'en auroit pas vendu cent exemplaires. Si j'en avois ôté toute la littérature, la premiere édition n'auroit pas duré trois mois. S'imagine-t-il que j'aie pris pour des choses importantes toutes celles que j'ai emploiées? Il me feroit tort. Je les ai prises pour ce quelles sont, & je ne m'en suis servi, qu'afin de m'accommoder à la maladie du tems. C'est ce qu'il faut faire quand on ne peut pas la guérir. Si j'avois écris en Latin, je me serois gouverné d'un autre maniere; & si l'on eût eu le goût du siécle passé, je n'eusse mis dans mon livre que de la littérature; mais les tems sont changez. Les bonnes choses, toutes seules dégoûtent. Il faut les mêler avec d'autres, si l'on veut que le Lecteur ait la patience de les lire:

Veluti pueris absinthia tetra medentes,
Cum dare conantur prius oras pocula circum &c.

XXX. C'est ici le lieu de répondre aux dernieres lignes de la page 29. *Les personnes de meilleur goût entre ses propres amis avouent qu'on pouvoit retrancher de son Ouvrage une grande moitié sans lui faire tort.* Ces personnes-là n'en disent pas tant que moi. Je passe jusqu'aux deux tiers, & jusqu'aux trois quarts, & au-delà; & si l'on me commandoit d'abréger mon Dictionaire, en telle sorte qu'au jugement d'un HENRI VALOIS il ne contînt rien que de bon, je le réduirois à un livre à mettre à la poche. HENRI VALOIS & les Savans de sa volée trouvent superflu dans un Ouvrage tout ce qu'ils savent déjà, ou tout ce qu'ils n'esperent point de trourner un jour à leur profit. Mais ils devroient compatir aux nécessitez des demi-savans, & du vulgaire de la République des Lettres. Ils devroient savoir qu'elle est divisée en plus de classes que la République Romaine. Chacune a ses besoins, & c'est le propre des compilations de servir à tout le monde, aux uns par un côté, & aux autres par un autre. Ils se trompent donc malgré leurs belles lumieres, lorsqu'ils disent absolument, *ceci est utile ou inutile, cela est superflu.* Ces attributs ne sont-ils pas relatifs? Dites plûtôt, *cela est utile & nécessaire pour moi & pour mes semblables, utile ou inutile néanmoins pour cent autres gens de lettres.* Ce n'est pas raisonner juste que de dire, un tel ouvrage mériteroit mieux l'approbation des plus savans hommes de l'Europe s'il étoit plus court, donc il eût falu le faire plus court. N'allez pas si vîte. Il n'y a rien d'inutile dans ces volumes que vous marquez; car ce qui ne vous peut servir servira à plusieurs autres, & je suis bien assuré que si l'on pouvoit assembler tous les Bourgeois de la République des Lettres, pour les faire opiner l'un après l'autre sur ce qu'il y auroit à ôter, ou à laisser dans une vaste compilation, on trouveroit que les choses que les uns voudroient ôter, seroient justement les mêmes que les autres voudroient retenir. Il y a cent observations à faire, tant sur les véritables qualitez de cette sorte d'Ouvrage, que sur l'*inséparabilité* de la critique & des minuties. On en peut aussi faire beaucoup sur la différence qui se rencontre entre un bon livre & un livre utile, entre un Auteur qui ne se propose que l'approbation d'un petit nombre de scientifiques, & un Auteur qui préfere l'utilité générale à la gloire de mériter cette approbation, qui n'est pas moins difficile à conquerir qu'une Couronne. Mais on trouvera de meilleures occasions de traiter de cette matiere.

Ne passons pas plus avant sans marquer un gros mensonge du 13. Extrait. L'Anonyme écrivant de Londres le 28. May 1697. assure que le Libraire CAILLOUÉ n'avoit pas vendu plus de 40. exemplaires. On peut prouver par une Lettre qu'il a écrite le 22. de Mars 1697, qu'il en avoit vendu 52; & notez cette circonstance, il répondit ainsi sur ce que l'Imprimeur de ce Dictionaire lui avoit mandé qu'il avoit appris, qu'avant la fin de Février lui CAILLOUÉ avoit vendu plus de 60. exemplaires. Il répondit qu'il n'en avoit livré que 52. Ce n'étoit pas nier qu'il n'en eut vendu plus de 60. Notez qu'il n'avoit reçu ses exemplaires qu'en Décembre. Je conclus de là que les Auteurs anonymes qu'on nous produit sont mal informez, & qu'il ne faut faire aucun fond sur leurs Nouvelles.

XXXI. Le 14. Extrait porte que ce que j'ai dit de Louis XIII. *a obligé particuliérement Monsieur le Chancelier de brûler* mon Dictionaire, *& de le défendre.* Si cela veut dire que Monsieur le Chancelier a jetté au feu dans sa maison l'exemplaire qu'on lui avoit envoié, je suis sûr que l'on se trompe. Si l'on veut dire qu'il l'a fait brûler publiquement par le Bourreau, je ne doute pas que l'on ne débite une insigne fausseté. Le Commentateur des extraits a pris la phrase au dernier sens.

XXXII. Faisons une bonne réflexion sur le dernier des extraits, c'est celui où il y a le plus de fureur. L'Anonyme qui s'emporte si étrangement, n'a qu'à lire mes additions aux pensées sur les Cometes; s'il n'y voit pas que j'ai eu raison *de dénoncer par toute la terre pour des Calomniateurs*, ceux qui m'ont accusé de Déïsme ou d'Athéïsme, il sera bien stupide, & il le sera encore plus, s'il s'imagine que mon Dictionaire est capable d'excuser mes accusateurs. Au reste, je veux bien qu'il sache, que de quelque profession qu'il soit, on lui fera toûjours beaucoup d'honneur, si l'on dit que sa

sa conduite est aussi réglée que la mienne l'a été toûjours & l'est encore. Je ne remarque cela qu'afin que lui & les autres puissent apprendre à peser mieux leurs paroles, quand ils parleront *de conduite*. Il m'apprend que mon article d'ADAM est l'un de ceux qui excitent *avec raison l'indignation des honnêtes gens*. Je suis bien aise de le savoir; car je n'aurois jamais crû qu'on se fondât là-dessus; & rien n'est plus propre que cela auprès des Lecteurs intelligens, pour démontrer qu'on se scandalise mal-à-propos. Cet homme assure qu'il ne voit pas que je puisse éviter l'excommunication; c'est parler comme un nouveau Converti du Paganisme. Il faut donc lui apprendre que nous n'avons pas une telle coûtume, ni aussi les Eglises de Dieu. Nous n'excommunions les gens qu'en ces deux cas, l'un lorsque leurs crimes, comme l'inceste, la prostitution, l'adultere, le concubinage, l'assassinat, &c. scandalisent le public: l'autre, lorsqu'ils soûtiennent dogmatiquement des hérésies, & qu'ils s'apiniâtrent à les défendre malgré le jugement de l'Eglise. C'est ainsi qu'on excommunia les Ministres Remontrans, qui aprés avoir soûtenu leurs opinions avec chaleur pendant plus de 7. ou 8. années, déclarerent que nonobstant les Canons du Synode de Dordrecht, ils vouloient vivre & mourir dans leurs sentimens. Mais il est inoüi qu'on ait procédé par des Censures Ecclésiastiques contre la personne des Auteurs, qui ont parlé historiquement des impuretez de la vie humaine, ou qui aiant déclaré qu'ils sont fermement unis à la foi de leur Eglise, rapportent comme des jeux d'esprit ce que la raison peut alléguer sur ceci ou sur cela. Il est inoüi, dis-je, que de tels Auteurs aient été excommuniez, lorsqu'ils déclarent comme moi que toutes ces vaines subtilitez de Philosophie ne doivent servir qu'à nous faire prendre pour guide la Révélation, l'unique & le vraie remede des ténebres dont le péché couvre les facultez de nôtre ame, & qu'ils sont prêts même à effacer tous ces jeux d'esprit, si on le trouve à propos. Notez que les Nouvellistes de mon adversaire ont eu assez de bonne foi pour lui rapporter; *Que j'étens par tout quelque voile, derriere lequel je me réserve une retraite pour le cas de nécessité:* c'est *qu'il faut s'en tenir à la Révélation, & soumettre la raison à la foi*. Pouvois-je choisir une meilleur retraite? Un homme qui a cherché sa félicité dans les avantages de la terre, & qui n'aiant pû la rencontrer nulle part, s'attache à Dieu, comme à l'unique souverain bien, ne fait-il pas le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison? Ne faut-il pas dire la même chose d'un Philosophe, qui cherchant en vain la certitude par les lumieres naturelles, conclut qu'il faut s'adresser à la lumiere surnaturelle, & s'attacher à cela uniquement? Ne seroit-ce pas le conseil que DAVID, & tous les autres Prophetes, & les Apôtres donneroient aux Sages du monde? Quoi! Je ne serois pas à couvert des foudres de l'excommunication dans un asile si sacré, si inviolable? Les Théologiens eux-mêmes seroient les premiers à ne le pas respecter! Je ne puis croire cela, & ainsi nôtre Anonyme juge témérairement.

Je ne puis pas convenir que les rapporteurs aient eu toûjours de la bonne foi; car ils ont fait accroire au Censeur, que je ne parle de la soumission à l'Ecriture, qu'*en disant, & après avoir dit tout ce qui se peut imaginer pour affoiblir l'autorité de la Révélation & des Ecrivains Sacrez*. Cela est très-faux; & je les défie d'en donner la moindre preuve. Il ne paroît pas qu'ils lui aient allegué d'autres raisons que celles que j'ai réfutées ci-dessus n. VI. & n. XXI. & celle qu'ils ont fondée sur mon article de DAVID. Je ne sai pas s'ils lui ont parlé de mon éclaircissement, ou non. S'ils n'en ont rien dit, ils sont très-blâmables; mais s'ils en ont fait un rapport fidele, il ne peut se justifier d'un artifice très-indigne d'un homme d'honneur; car les loix de la dispute ne permettent pas que l'on supprime ce qui sert à justifier les gens. Voilà sa coutume éternelle, il ne s'attache qu'à ce qui lui sert, & il le tourne de la maniere la plus odieuse par des hyperboles violentes. Tout ce que j'ai dit de quelques actions de DAVID revient à ceci, qu'elles peuvent bien passer pour conformes à l'art de regner, & à la prudence humaine, mais non pas aux loix rigoureuses de la sainteté. Conclure de là que je *l'ai dépeint comme un scélérat*, c'est fouler aux pieds toutes les regles du raisonnement par une passion furieuse. Je ne demande que des Juges équitables. Ils ne trouveront jamais que l'on donne atteinte à l'autorité de l'Inspiration, lorsqu'on remarque des défauts dans la personne inspirée. Nous convenons tous que l'adulterre & l'homicide n'ont point empêché que DAVID n'ait été un grand Prophete. SAINT PAUL n'a pas craint qu'en nous donnant une forte idée des infirmitez du vieil homme qui le faisoient soûpirer, & qui demandoient un remede très-violent, il affoibliroit l'efficace de ses Ecrits. Mais c'est une matiere qu'on ne peut traiter en peu de paroles. Revenons à l'Anonyme, & à ses menaces de l'excommunication.

XXXIII. Les Tribunaux Ecclésiastiques ont-ils jamais procédé contre les Traducteurs des Nouvelles de BOCCACE, contre D'OUVILLE, contre LA FONTAINE? J'allegue ces exemples comme un argument du plus au moins; car personne n'oseroit dire que j'aie approché de la licence de ces gens là. Les impuretez horribles de leurs Ecrits, qui ont fait condamner au feu par sentence du Chatelet de Paris les Contes de LA FONTAINE, sont en quelque sorte leurs inventions: & pour moi je n'ai fait que copier ce qui se trouve dans des livres Historiques connus de toute la terre, & j'y ai joint presque toûjours une marque de condamnation. Je n'en ai parlé que comme de choses qui témoignent le déréglement extrême de l'homme, & qui doivent faire déplorer sa corruption. Il n'y a gueres de Commentateur, dont le sérieux puisse tenir contre les pieces qui se trouvent dans les Oeuvres D'ABELARD, ou contre la simplicité que l'on impute au bon ROBERT D'ARBRISSELLES. Voilà bien de quoi crier, si j'ai plaisanté sur de telles choses, c'est-à-dire, si je les ai censurées en les tournant en ridicules: Vous m'allez dire que je n'allegue que des exemples de la tolérance de la Communion de Rome. Mais ne peut-on pas vous répondre que c'est l'argument du plus au moins? N'avez-vous pas crié mille & mille fois contre son Gouvernement tyrannique? Si cela ne vous satisfait pas, prenons la chose d'un autre biais.

XXXIV. Nos Peres censurerent-ils AMBROISE PARÉ, dont les Livres François d'Anatomie sont remplis d'ordures? Censurerent-ils les Ecrivains qui publierent en phrases choquantes les déreglemens impudiques de la Cour de CHARLES IX. & de HENRI III? Censurerent-ils D'AUBIGNÉ, dont la plume fut non-seulement fort satirique, mais aussi très-sale? Censu-

Censurerent-t-ils HENRI ETIENNE, pour avoir publié tant de sots contes, gras, & burlesques dans son Apologie, d'HERODOTE? En ce païs-ci Ste. ALDEGONDE n'a-t-il point mis dans un Ouvrage de Controverse toutes sortes de quolibets & beaucoup de termes gras? A-t-on censuré cela? Les Commentaires de SCALIGER sur les Priapées, ceux de DOUZA sur PETRONE, remplis de doctrines sales & lascives, ont-ils fait des affaires à leur Auteurs; l'un Professeur dans l'Académie de Leide, l'autre Curateur de la même Académie? Peut-on rien voir de plus sale que les *Baulii Amores*, livre publié à leide par le Professeur SCRIVERIUS? Le recueil des Poësies de DANIEL HEINSIUS, Professeur aussi à Leide n'en contient-il pas de très-lascives? Tous ces Ecrits & plusieurs autres n'ont-ils pas été tolérez? Les Consistoires & les Synodes ont-ils fait des procédures ou contre les Ecrivains, ou contre les livres? Je ne dis rien du Commentaire d'un Professeur de Franeker sur la Pastorale de LONGUS, J'en ai parlé dans mon Dictionnaire. (11) Je souhaite seulement que l'on prenne garde, qu'un Commentateur qui cite des impuretez, est mille fois plus excusable qu'un Poëte qui en compose. Quand on m'aura fait connoître le secret de recueillir dans une compilation tout ce que les Anciens disent de la Courtisane LAÏS, & de ne point rapporter pourtant des actions impures, je passerai condamnation. Il faut du moins qu'on me prouve qu'un Commentateur n'est pas en droit de rassembler tout ce qui s'est dit d'HELENE; mais comment le prouveroit-on? Où est le Législateur qui ait dit aux Compilateurs, *Vous irez jusques-là, vous ne passerez point outre: vous ne citerez point* ATHENE'E, *ni ce Scholiaste, ni ce Philosophe?* Ne sont-ils pas en possession de ne donner point d'autres bornes à leurs chapitres, que celles de leur lecture? Mais voici un meilleur moïen de satisfaire les Critiques. Je veux corriger dans une 2. édition les défauts de la premiere. Je m'occupe à cela avec toute mon application. Je ne me contenterai pas de rectifier ce qui est défectueux par rapport ou à l'Histoire, ou à la Chronologie &c. j'oterai méme les expressions, & les manieres trop libres &c. & je supplie tous mes lecteurs, & principalement ceux qui sont membres des Consistoires Flamans, François &c. en ce Païs-ci, de m'aider par leurs remarques, à mettre mon Dictionnaire en bon état pour une nouvelle edition. Les Ouvrages de cette nature, & sur tout quand ils sont faits à la hâte, & avec peu d'aides, ne sont d'abord qu'une ébauche informe. Ils se perfectionnent peu-à-peu: chacun en fait des exemples.

XXXV. Le dernier mensonge que j'indique est à la derniere page de l'Imprimé. On y voit 1. que je prépare *un nouveau Dictionnaire, où il n'y aura rien qur de grave, de sage, de pur, & de judicieux.* 2. *Qu'on sait de bonne part que je cherche un grand nom, distingué non seulement par la qualité, mais par le mérite & par la piété, pour mettre à la tête,* Je n'ai rien à dire sur le premier point; car puisque mon Adversaire m'avertit, que l'on a fait un grand préjudice à mon Dictionnaire en le preconisant par avance, c'est à moi à profiter de ce bon avis. Car que seroit-ce, si j'allois moi-méme vanter un livre que je n'ai pas fait encore? Sa malignité contre le Libraire se découvre ici. Il veut préparer le monde à ne se point soucier de mon suplément. Sur le second point, je lui déclare qu'il a été mal servi par ses Nouvellistes. A ce que je vois, ils lui en font bien accroire, tout comme il y a 6. ou 7. ans. Je n'ai jamais été plus surpris, qu'en voiant dans son Libelle ce dessein de Dédicace, à quoi je ne songe, ni n'ai songé, non plus qu'à la découverte des Païs Austraux.

XXXVI. J'ai pris garde que l'affaire de BELLARMIN lui tient au cœur: je ne m'en étonne pas; mais la prudence auroit voulu qu'il n'en eût pas fait la matiere d'une addition à la fin de son Ecrit. Le silence eût été le bon parti: moins on remuë certaines choses, moins s'y embarasse-t-on. Ce que j'en ai dit n'est point un exemple *de menuitez & de malignitez.* J'eusse mal rempli sans cela les devoirs d'Historien; puisque le dessein primitif de mon Ouvrage étoit d'observer les fausses accusations, à quoi les personnes dont je parlerois auroient été exposées. Si j'eusse omis celle-là dans l'article de BELLARMIN n'eût-on pas pû dire raisonnablement que j'étois partial, & que j'oubliois des choses dont je ne pouvois prétendre cause d'ignorance? Je l'ai tirée non d'aucun livre satirique, comme il le dit faussement, mais d'un Ouvrage de Controverse, & du Journal des Savans. Je n'examine point le tour qu'il prend pour couvrir sa faute; je prie seulemenr mes Lecteurs de recourir à mon Dictionnaire, afin de comparer à sa Réflexion les pieces qu'on a produites. On verra par ce parallele combien la nature patit en lui, quand il faut faire quelque acte d'humilité de bonne foi. Je n'en suis point surpris; car lorsqu'un arc a été toûjours plié d'un certain sens, on a mille peines à le courber du sens contraire, la premiere fois qu'on l'entreprend. Il en va de même des fibres de notre cerveau.

XXXVII. Je finis par une petite réflexion sur le long silence de mon Adversaire. J'avois crû qu'on verroit presque aussi-tôt que mes deux volumes un petit écrit de sa façon, où il annonceroit à toute la terre, bien muni du refrein de ses chansons *de l'Avis aux Réfugiez* &c. tant de fois réfutées, que c'étoit le plus abominable, le plus affreux, le plus détestable Livre qui eût jamais vû le jour, un amas énorme d'impiétez, & de saletez monstrueuses, avec une misérable collection de minuties litteraires, qui ne feroit pas honneur à un Ecolier de Seconde. J'étois assûré qu'il ne s'engageroit pas à réfuter ma critique pour sa justification, je n'attendois qu'un débordement subit d'injures vagues. Je me suis trompé dans mon calcul; il n'est point accouché avant terme de l'écrit dont il étoit gros; il ne s'en est délivré qu'au 10. mois.

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Si j'avois moins d'aversion pour les poines, il m'échaperoit de dire que cet enfant-là ne laisse point d'être un avorton. Je suis étonné que les deux pieces de Mr. l'Abbé RENAUDOT, & tous les autres Extraits n'aient pas été envoyez à l'Imprimeur, le jour même que la poste les apportoit. On a pû se contenter plusieurs mois de suite d'en faire courir des copies! Cela me passe. Car ici il ne faut pas dire *les douleurs de l'enfantement*, mais *les plaisirs*; la personne dont je parle n'est jamais mieux dans son élément, que quand elle publie des injures. Je m'étonne aussi qu'on n'ait pas produit un plus grand nombre d'Extraits; car pendant le court regne du Jugement de cet Abbé,

(11) Voyez la Rem. B. de l'Article LONGUS.

bé, les Nouvellistes de Livres écrivirent sans doute à tous leurs amis, soit en Province, soit, aux Païs étrangers le mal qu'on disoit de mon Ouvrage. Trente personnes de lettres aiant ouï dire dans une assemblée, qu'un Livre nouveau n'est point estimé, communiquent cette nouvelle à tous curieux qu'ils rencontrent dans la ruë, & ils l'écrivent dès le soir même à tous leurs correspondans. Les gros Livres se font attendre, & c'est pour cela qu'à la sortie du port ils ont mille tempêtes à essuier. Le Dictionnaire de l'Académie Françoise composé, retouché, limé par l'élite des plus beaux Esprits de France 50. ans durant, ne se montra pas plûtôt qu'il fut batu de l'orage de toutes parts. Les Chansons, les Epigrammes, les Libelles, les Lettres des particuliers, les Entretiens, tout fondoit sur cet Ouvrage. On y trouve, disoit-on, toutes les ordures des halles, tous les quolibets. Il a gagné pourtant le large, & il vogue à pleines voiles vers l'immortalité.

Qu'il me soit permis de mettre ici une pensée de Mr. de la Bruyere, *Que dites vous du Livre d'*Hermodore *? Qu'il est mauvais, répond* Anthime *; qu'il est mauvais; qu'il est tel, continuë-t-il, que ce n'est pas un Livre, ou qui mérite du moins que le monde en parle. Mais l'avez-vous lû ? Non dit* Anthime. *Que n'ajoûte-t-il que* Fulvie *&* Mélanie *l'ont condamné sans l'avoir lû, & qu'il est ami de* Fulvie *& de* Mélanie. Il semble qu'on ait fait cette remarque tout exprès pour moi.

Si j'ai été plus long que je n'avois résolu au commencement, c'est que j'ai crû dans la suite qu'il faloit s'étendre sur certaines choses, afin de n'être pas obligé de me détourner de mon travail à l'avenir, en cas que mes ennemis publient d'autres Libelles. Je leur laisserai dire tout ce qu'ils voudront, j'irai toûjours mon chemin. Qu'ils criaillent tout leur sou : je lirai leurs Satires; je le leur promets, & j'en profiterai, s'il le faut; mais je ne perdrai point de tems à y répondre, comme je viens de faire.

Le 17. de Septembre 1697.

Avertissement au Lecteur.

Puisqu'il me reste un peu de papier, je me sers de cette occasion pour avertir le Public que les feuilles de mon Dictionnaire depuis la lettre A jusques environ la lettre P, aiant été rimprimées, sans que j'aie vû les épreuves, il y est demeuré beaucoup de fautes, dont quelques-unes me font dire des absurditez. Par exemple, à la page 846 du 1. vol. lig. 10. de la remarque G, *on a mis* Charles VII. *au lieu de* Charles VI. *ce qui rend la suite un galimatias ridicule. A la page 138. du 2. vol. lig. 1. de la 1. colomne on a mis* curieux, *au lieu de* sérieux. *Cela renverse le raisonnement; & me jette dans la fausseté; car il s'agit là d'un Livre qui n'a rien que de commun. Cette faute & plusieurs autres ne se trouvent qu'aux exemplaires réimprimez* (12).

LETTRE CC.

A

Mr. LE CLERC.

A Rotterdam, le 30. de Sptembre 1697.

Lett. CC. a Mr. le Clerc.

Dès que j'eus été averti, Monsieur, que vous & Mr. Léti, me preniez pour l'Auteur des *Considérations sur la Critique des Lotteries*, je me donnai l'honneur d'écrire à Mr. Léti, pour lui protester que je ne savois ce que c'étoit que ces *Considérations*, & que j'étois bien fâché qu'on lui eût mis dans l'esprit une chose aussi éloignée de la vérité que celle-là (1). Je le priai de vous faire part de ce que je lui écrivois; car je souhaitois, Monsieur, passionnément que ni vous, ni lui, ne demeurassiez point dans une erreur qui m'étoit si désavantageuse.

Si je n'avois pas été averti de bon lieu que vous étiez

(12) Ces fautes ont été corrigées dans les Editions suiv.

(1) Mr. Léti publia en 1697 un Livre intitulé, *Critique Historique, Politique, Morale, Economique, & Comique, sur les Lotteries Anciennes & Modernes, Spirituelles, & Temporelles des Etats & des Eglises.* Cet Ouvrage fut critiqué dans un Ecrit, qui parut sous le Titre de *Considérations sur la Critique des Lotteries de Mr. Leti*; & comme l'Auteur traitoit un peu durement Mr. Leti, celui-ci crut que le meilleur moyen de faire son Apologie, étoit de publier un Recueil de Lettres, que des personnes de distinction lui avoient écrites, & où elles témoignoient avoir beaucoup d'estime pour lui. Ce Volume fut accompagné d'une longue Préface, où l'on répondoit à l'Auteur des *Considérations* qu'on accusoit, entr'autres choses, d'être *adorateur de la France, & ennemi de Sa Majesté Britannique.* On ajoûtoit qu'*on pouvoit voir clairement dans ce Libelle, que c'étoit la production d'un homme assez exercé dans l'Art d'ecrire*, qui *pour mieux se cacher, s'étoit appliqué à imiter les expressions de Mr. Bayle, & l'avoit loüé en deux endroits, pour le faire soupçonner d'en être l'Auteur.* On avoüoit néanmoins, que Mr. *Bayle avoit témoigné*, (apparemment dans la Lettre qu'il écrivit là-dessus à Mr. Leti, *qu'il ne savoit ce que c'étoit que ce Libelle.* Dans le tems que ce Recueil de Lettres étoit prêt à paroître, on jugea à propos d'en suspendre la publication; mais l'Auteur des *Considérations* aiant recouvré un Exemplaire de la *Préface*, il y répondit dans une Brochure intitulée, *Réflexions sur la derniere Préface de Léti en forme de Réponse aux Considérations sur la Critique des Lotteries*, & c'est là qu'il apprit au Public, que ces *Considérations* n'étoient que le coup-d'essai d'un jeune Homme, qui *s'appelloit Pierre Ricotier, & qui étudioit en Théologie à Franequer.* Voyez ci-après la Lettre à Mr. ***, du 9. de Décembre 1697. Mr. Ricotier a été Ministre à Londres, & il est présentement Pasteur de l'Eglise Françoise de Menein. Il fit imprimer à Amsterdam, en 1717, la Traduction d'un Ouvrage Anglois de Mr. Clarke, intitulé, *De l'Existence & des Attributs de Dieu : des Devoirs de la Religion naturelle, & de la Vérité de la Religion Chrétienne* : &c. 2. vol. in 8. Il en donna en 1728, une nouvelle Edition augmentée. Il a aussi traduit de l'Anglois un Recuëil de Sermons de Mr. Hoadley, alors Evêque de Bangor, & à présent Evêque de Salisbury; mais en les traduisant il leur a ôté la forme de Sermons, pour leur donner celle de Traité suivi. Cette Traduction parut en 1720. sous ce titre : *Le Moyen de plaire à Dieu sous l'Evangile* &c. Amst. 1720, 2. voll. in 8.

étiez tous deux dans cette persuasion, je n'aurois jamais pû croire cela. Je crus avoir entiérement dissipé cette pensée par la Lettre que j'écrivis à Mr. Léti, & je ne songeois plus à cela, quoique je n'aie point reçu réponse de lui; mais toute à l'heure, je viens d'apprendre de Mr. Leers, qui a été à la Haye depuis peu, qu'il y a ouï dire que vous continuez, Monsieur, avec Mr. Léti, dans cette premiere persuasion, & qu'on vous a fait accroire que Desbordes & Leers ont imprimé ces *Considérations* conjointement. Rien au monde ne m'a jamais tant chagriné que cette nouvelle. Je puis faire serment, qu'encore aujourd'hui je ne sai pas ce que c'est que ce Livre-là: je ne l'ai vû ni lû.

Imaginez, Monsieur, tout ce que vous jugerez le plus propre, pour decouvrir si je vous parle sincérement: mettez-moi à toutes les épreuves imaginables, je vous engage ma parole, que je les subirai. Si je savois un moyen sur & infaillible de prouver mon innocence, & de vous la faire voir, je l'emploierois avec le plus grand plaisir du monde; & si vous en connoissez quelqu'un, je vous supplie de me l'indiquer. Mes Ennemis, sans doute, m'ont joüé ce mauvais tour. Ils auront débité cent mensonges circonstanciez, dans le dessein de me mettre mal, & avec vous, Monsieur, & avec Monsieur votre Beau-Pere.

Il est très-certain que je n'ai vû son Livre des Lotteries, que par l'Exemplaire qu'il me fit la grace de m'envoyer. Cela seule prouve que je ne saurois être l'Auteur des *Considérations*; car depuis le tems qu'on en parle, il faut qu'elles aient paru peu après que j'eus reçu cet Exemplaire. Je n'insiste pas sur cela, parce qu'encore qu'il soit vrai que je n'aie vû les *Lotteries*, que par l'Exemplaire de présent, je ne puis pas en donner de preuves. Je ne puis alléguer que mon témoignage, & mon serment; c'est pourquoi, j'en reviens, Monsieur, à vous demander tous les autres moyens les plus capables de montrer mon innocence. Je souhaite passionnément de n'être point même soupçonné de pareilles choses, par des personnes que j'honore autant que vous. Si vous vouliez me faire la grace de me marquer les raisons de votre croyance en ce point-ci, je vous en serois fort obligé.

Mr. Leers doit aller bien-tôt à Amsterdam; & il y iroit exprès, pour vous désabuser, Monsieur, de la croyance, où on lui a dit que vous étiez, qu'il est de part à l'Impression des *Considérations*. Il m'a dit qu'il est prêt à faire serment devant tous les Tribunaux du Monde, qu'il n'a encore vû quoi que ce soit de ces *Considérations*

Je vous prie très-humblement, Monsieur, de m'honorer d'un mot de Réponse, & de me croire, Votre &c.

LETTRE CCI.

A

Mr. REGIS.

Docteur en Médecine, à Amsterdam.

A Rotterdam le 6. d'Octobre 1697.

Je vous prie, Monsieur d'agréer que je vous envoie par la Poste un Exemplaire d'un petit Ecrit, que je viens de publier (1). Je vous l'eusse envoyé par une voye qui ne vous eût pas coûté le port, c'est-à-dire, autant ou plus qu'on ne le vend chez les Libraires; mais aiant une raison forte de me donner l'honneur de vous écrire ce soir, & ne pouvant différer jusques à une occasion de Libraire, ou de quelque autre personne, j'ai jugé qu'il ne vous en coûteroit pas davantage pour l'exemplaire que pour une Lettre simple.

Ce qui m'oblige, Monsieur, à vous écrire présentement, est que j'ai sû qu'on m'a voulu faire passer pour l'Auteur d'un Livre injurieux à Mr. Leti. Dès que je le sus, je lui écrivis pour lui protester que cela étoit très-faux: & aiant été averti qu'il continuoit de le croire, & que Mr. le Clerc le cryoit aussi, j'écrivis à ce dernier, dans les termes que je jugeai les plus capables de lui faire voir mon innocence. Il m'a répondu comme je le pouvois souhaiter, qu'il ne peut plus douter que je ne parle sincerement, après les deux Lettres qu'il a vûës de moi sur ce sujet. Je regarde donc cette affaire comme finie, & je suis délivré par là d'une inquiétude chagrinante; car d'un côté, je ne vois point qu'il soit facile, quelque innocent que l'on soit, de désabuser des gens prévenus; & de l'autre, rien ne me paroît plus inexcusable, ni plus scélérat même que le seroit ma conduite, si j'avois écrit contre les *Lotteriés* de Mr. Léti, après la Lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire, pour le remercier de l'Exemplaire qu'il m'envoya très-obligeamment, peu de jours après la Conversation de bonne amitié que nous avons euë ici chez Mr. Leers.

Vous m'êtes témoin, Monsieur, de la candeur avec laquelle je vous priai de faire bien des amitiez & des protestations d'estime, & au Beau-Pere, & au Gendre. Mr. Leti m'assura que vous vous étiez soigneusement acquité de

(1) On le trouvera ci-dessus pag. 742. Il est intitulé *Réflexions sur un Imprimé qui a pour Titre, Jugement du public*, &c. Voyez ci-après la Lettre à Mr. Constant du 14. de Novembre 1697. Note (3).

LETT. CCI. A Mr. REGIS.

de la Commission. Que penseroit-on de moi, si j'étois capable de joüer de tels coups de Traitre? Je n'en suis point capable, s'agît-il de gagner tous les applaudissemens de quatre Nations, & de convertir en ma faveur cent peuples divers aliénez & préoccupez.

Je vous prie donc instamment, Monsieur, comme je ne veux plus en importuner ni Mr. LÉTI ni Mr. LE CLERC, de leur témoigner que la Lettre que ce dernier m'a écrite, & celle que le prémier a écrite à Mr. LEERS, m'ont comblé de joie, en me faisant connoître qu'ils se rendoient aux protestations sinceres que je leur ai faites, que je ne sai ce que c'est que le Livre intitulé *Considérations sur la Critique des Lotteries, &c.*

Je puis vous protester encore aujourd'hui, que je ne sai ce que c'est. Nos Libraires, ceux pour le moins chez qui je vais, ne l'ont point. Mr. BASNAGE, qui l'a vû à la Haye chez Mr. DE BEAUVAL, ne l'a pas, & n'a pû par conséquent me le prêter. Je souhaitois de le lire, pour voir s'il y a eu des prétextes de m'en faire l'Auteur.

Monsieur LE CLERC m'a fait la grace de me communiquer ces prétextes. On dit, I, *Que le Stile de cet Auteur ressemble au mien.* II, *Qu'il emploie un Passage de* PALLAVICIN *que j'ai emploié.* III, *Qu'il débute par répondre pour moi, & avec des louanges, à un Passage des* Lotteries, *qui semble m'attaquer.* IV, *Qu'il parle de* Pyrrhonisme Historique, *chose qui roule beaucoup dans mes Ecrits.* J'avouë, que selon les Regles ordinaires de la Critique, on peut s'imaginer là-dessus que j'ai composé cet Ouvrage; mais cela même doit faire voir combien ces Regles sont trompeuses. J'en donne plusieurs Exemples dans mon *Dictionnaire*. Un Homme malin, qui m'auroit voulu commettre avec ces deux Messieurs, afin de m'attirer de toutes parts des Ennemis redoutables, auroit pû répandre sur son Ecrit les quatre Caracteres, que je viens de marquer. Cela est aisé, quand on veut s'en donner la peine. Mais je trouve plus vraisemblable que l'Auteur n'a pas été animé d'un esprit si artificieux.

J'ai reçu une Lettre d'Amsterdam, qui m'assure qu'enfin cet Auteur a découvert son secret à quelques Amis intimes, & nommément à celui qui me l'écrit. Il a des raisons, dit-on, de se cacher; mais puisque son mystere ne l'est plus pour deux ou trois plus ou moins, je suis persuadé qu'il sera bientôt public; & cela achevera de me justifier. La personne, à qui il a confessé la chose, ne m'a point dit qui il est; mais seulement, qu'il n'a que vingt-cinq ans, & que les *Considérations sur les Lotteries de Mr.* LÉTI sont son Coup-d'Essai. Dès-là, je comprens, que sans dessein, il a pû écrire de l'air qu'il a fait. Un jeune homme, qui n'a pas encore de stile formé prend aisément l'air d'un Auteur qu'il vient de lire. Celui-ci avoit peut-être passé deux ou trois mois de suite à courir tout mon *Dictionnaire*. A son âge, la Mémoire est tenace, & s'imbibe aisement de ce qu'on lit; & si de son naturel il goûte mes maximes & mon caractere, il s'en emplit & s'en coëffe; & se mettant là-dessus à composer, il fait presque ce que fait un Peintre qui copie. Il m'est arrivé à cet âge-là, que si j'écrivois quelque chose, après avoir lû tout fraichement un certain Auteur, les Phrases de cet Auteur-là se presentoient à ma plume sans même que je me souvinsse distinctement de les y avoir lûës.

Au reste, tous les Refugiez ne s'abstiennent pas de parler de moi flateusement. L'Auteur de l'*Histoire du Prince de Condé* (2), du *Mercure Historique*, des *Lettres Historiques*, ne s'en sont pas abstenus; & si celui-ci n'a que vingt-cinq ans, il est plus probable qu'il n'est pas atteint de la rancune & du mal-talent de ceux qui étoient hommes faits au tems de la grosse querelle de l'*Avis aux Réfugiez*.

Mais, Monsieur, voilà de trop longs discours: n'en fatiguez point Monsieur LÉTI ni Mr. LE CLERC; contentez-vous, je vous prie, de leur marquer si vous voulez épargner leur tems, que je ne m'étens là-dessus, & que je ne vous écris cette longue Lettre, qu'afin qu'ils connoissent combien je souhaite que mon innocence soit à couvert même des soupçons les plus mal fondez; principalement lorsque je fais profession d'aimer d'estimer, & d'honorer, comme vous savez que je fais.

J'apprens que Mr. LÉTI fait imprimer plusieurs *Lettres*, qu'il a reçuës en divers tems (3). Je n'ai garde de croire qu'il y veut insérer celle que je lui écrivis sur ses *Lotteries*. Si j'avois pû m'imaginer une telle chose, je l'eusse prié incessamment de ne le point faire, vû les circonstances du tems. Mais étant persuadé qu'il ne songe point à cela, je ne juge pas nécessaire, ni de lui en écrire, ni de vous prier de lui en parler. Je suis Monsieur, Votre, &c.

(2) Mr. Coste Voyez ci-après la Lettre que Mr. Bayle lui écrivit le 18 d'Avril 1704, Note (6).

(3) Voyez ci-après la Lettre à Mr. *** du 9. de Décembre 1697, Note (2).

LETTRE CCII.

A

M. CAILLOUÉ,

Libraire à Londres.

A Rotterdam, le 8. d'Octobre 1697.

Lettr. CCII. à Mr. Caillouë. CCIII. à Mr. Bayze.

J'Ai reçu, Monsieur, le Paquet que vous aviez recommandé à Mr. DE LA TREILLE, & j'ai mis à la Poste votre Lettre pour Picardie. Je voudrois vous marquer en d'autres choses mon inclination à vous rendre mes services.

Aiez la bonté, je vous prie, de faire tenir l'incluse, & de me dire sincerement, s'il est vrai vrai, comme Mr. JURIEU vient de le publier dans quelques Extraits de Lettres (*), que Mr. l'Archevêque de Cantorbéri, Mr. l'Evêque de Londres, & quelques autres, vous ont renvoié l'Exemplaire de mon *Dictionnaire*, qu'ils avoient eu dessein d'acheter (A).

Vous pouvez là-dessus me dire tout ce qui en est, & ne pas craindre que je me soucie de cela; car il ne s'ensuit pas qu'un Livre soit mauvais dans son espece, de ce qu'un Prélat grave & pieux ne veut pas le lire, ni le garder. Il n'y a point d'homme d'Eglise, qui ne dût se faire un scrupule d'avoir dans sa Bibliotheque un Roman, ou une Comédie. Cependant combien y a-t-il d'excellens Romans, & de belles Comédies? Je suis, &c.

LETTRE CCIII.

A

MR. BAYZE.

A Rotterdam le 5. de Novembre 1697.

Lettr. CCIII. à Mr. Bayze.

IL y a long-tems, Monsieur, que j'ai reçu la Lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous eusse répondu plutôt, si je n'avois espéré de jour en jour de voir Mr. le Docteur SMITH (1); mais je n'ai pas eu encore cet avantage, & je ne sai si je l'aurai. Quand Sa Majesté sera venuë à la Haie, j'espere qu'alors il viendra faire un tour à Rotterdam.

Je vous félicite de tout mon cœur d'avoir pour Patron Mr. MOLESWORTH, dont le mérite est si connu par toute l'Europe, & qu'il a si bien fait connoître dans ses Emplois & dans ses Livres (2). Je vous demande la grace de l'assûrer de mes respects.

On ne sait pas encore de quelle maniere la Cour de France se conduira envers ceux qui sont sortis du Roiaume pour fait de Religion. Si elle leur permet d'y revenir, pour jouïr de leur bien, vous pourrez, Monsieur, aller disposer du vôtre: si elle ne le permet pas, vous ne seriez point en sûreté à l'ombre de la fonction de Gouverneur d'un jeune Seigneur Anglois. Il faut donc, ce me semble, attendre à quoi elle se déterminera. On le saura bien-tôt.

Je m'estimerai le plus heureux du monde, si je puis marquer à l'illustre Prélat (3), qui vous honore de sa Protection, & que j'ai eu l'honneur de voir ici lorsqu'il étoit avec Mylord PAGET, combien je l'honore & suis dévoué à son très-humble service. Je souhaiterois que la Librairie nous fournît des Matériaux dignes de sa curiosité: de bon cœur je quitterois toute autre occupation, pour vous écrire ce qu'il y a de nouveau sur ce sujet, afin que vous lui en fissiez part. Mais il ne se passe guéres rien de considerable en ce genre de Nouvelles.

Mr. GRÆVIUS a enfin achevé son Edition de CALLIMAQUE. Elle contient de très-belles Notes, & un Commentaire ample & savant de Mr. DE SPANHEIM, Ministre d'Etat en Brandebourg. Un Médecin de Blois, nommé BERNIER, a publié à Paris des *Observa-*

(*) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Constant du 14. de Novembre 1697. Note (3).

(A) Quelques Prélats de l'Eglise Anglicane prévenus contre le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, par les émissaires de Mr. Jurieu, renvoyerent, en effet l'exemplaire de cet Ouvrage qu'on avoit porté chez eux; mais étant mieux instruits dans la suite, ils ne firent pas difficulté de lui donner place dans leur Bibliotheque.

(1) Chapelain du Roi d'Angleterre.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 8. de Mars 1694.

(3) Mr. le Docteur Ash, Evêque de Clogher en Irlande.

LETT. CCIII. A Mr. BAYZE, & CCIV. A Mr. DE LA MONNOIE.

servations sur les Oeuvres de RABELAIS (4). On m'a dit qu'elles sont assez curieuses. Un Docteur de Sorbonne, nommé BOUSSAC, a fait imprimer un Ouvrage dont je ne connois encore que le Titre : *Noctes Theologicæ, seu Dissertationes in quibus sublimes alias Scientias Theologiæ ancillari colligere sit, ipsamque illis prælucere.* On fait une nouvelle Edition des *Lettres du Cardinal* D'OSSAT, plus ample que toutes les précédentes, avec des Notes d'AMELOT DE LA HOUSSAIE (5). Je ne vous parle point des *Mémoires* & des *Lettres* de BUSSI RABUTIN, si connu par son *Histoire Amoureuse des Gaules* ; car il y a déjà quelque tems que ces deux Ouvrages sont imprimez.

Mr. DE LA PLACETTE vient de publier un *Traité de la Foi Divine* (6) ; qui est fort bon & Mr. SAURIN, son cinquiéme Tome (7) contre Mr. JURIEU. Le Livre, qu'on vient d'imprimer en ce Païs, *Argonauticon Americanorum*, avoit été imprimé à Munich l'an 1647. Ce n'est donc qu'une nouvelle Edition ; & d'ailleurs, ce n'est que la Traduction d'un Livre Espagnol, faite par le Jésuite BISSÉLIUS. Il s'agit là des Voiages d'un certain PIERRE VICTORIA, qui se fit Jésuite dans le Pérou (8).

Le Livre, que Mr. LÉTI a publié sur les *Lotteries*, lui a fait beaucoup d'ennemis, dont quelques-uns ont écrit contre lui violemment. Il vient de faire imprimer un *Recueil de Lettres*. Adieu, mon très-cher Monsieur. Je suis, &c.

LTTRE CCIV.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam le 7. de Novembre, 1697.

LETT. CCIV. A Mr. DE LA MONNOIE.

VOtre derniere Lettre, Monsieur, a été longtems en chemin, parce que Mr. BOURDELOT, à qui Mr. l'Abbé NICAISE l'avoit fait tenir, la donna avec d'autres choses à un homme qui venoit à Delft.

La Piece de Poësie, que vous m'avez fait la grace de m'envoier, m'a paru d'une beauté singuliere. Je la fis copier pour Mr. GRÆVIUS ; & voici ce qu'il m'a répondu. *Primùm tibi gratias ago pro perlepidâ Fabula, quam cultissimis Versibus expolivit elegantissimi ingenii Vates Divionensis, ex cujus officina aliæ festivæ hujus generis Fabulæ ad me pervenerunt non nunquam, studio nostri* NICASII. *Plurimùm sanè tibi debeo cùm eam mecum communicasti, nec non Auctori tam venusti Carminis, qui hac voluptate quam ex ejus lectione cepi, nos noluit defraudare. Si quando Litteras ad eum dederis, rogo ut salutem & officia mea ei deferas, meoque nomine gratias persolvas.*

J'avouë que MATTEO BANDELLO étant Moine, n'eût pas dû traiter de tels sujets (1) ; mais si sa Prose avoit les agrémens de votre Poësie, je le regarderois comme supérieur à BOCCACE.

Celui qui a cité SAMOCRATIUS, & NIGIDIUS, *de Remedio Amoris*, n'est pas, que je sache, GAUTIER BURLEI ; mais il vaut encore moins que lui. Il s'appelle FRANÇOIS VOILLERET, *Sieur de Florizel, Conseiller, Notaire, & Sécrétaire du Roi, Maison & Couronne de France.* Son Livre, intitulé *Le Preau des Fleurs meslées*, ne vaut rien. Il fut imprimé en Angleterre, sous JAQUES I : l'année de l'Impression n'y est point marquée (2).

Vous

(4) *Jugement & nouvelles Observations sur les Oeuvres Grecques, Latines, Toscanes, & Françoises, de Maître François Rabelais, D. M. Ou le véritable Rabelais réformé. Avec la Carte du Chinonois, pour l'intelligence de quelques endroits du Roman de cet Auteur, ses Médailles, celle de l'Auteur du Jugement & des Observations, & celle du Médecin de Chauldray auquel cet Ouvrage est dédié par un Médecin son contemporain & admirateur.* Paris 1697, in 12.

(5) Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'Article OSSAT. Les *Lettres* de ce Cardinal ont été réimprimées à Amsterdam en 1708, 5. voll. in 12 ; & cette édition est préférable à celle de Paris.

(6) *Traité de la Foi divine, où il est parlé de la Foi divine, des fondemens, & des propriétez de cette vertu, & on la compare avec la Foi historique, la Foi à tems, la Foi justifiante, & la Raison. Par Jean la Placette, Pasteur de l'Eglise Françoise de Coppenhague.* Amsterdam 1697, in 12.

(7) *Suite de la Justification de la Doctrine du Sieur Elie Saurin, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht, contre deux Libelles de Mr. Jurieu ; l'un intitulé, Idée des sentimens de Mr. Saurin sur les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ; & l'autre, la Religion du Latitudinaire.* Amsterdam 1697, in 8. Voyez ci-dessus les Lettres à Mr. Constant du 31. de Mai, & à Mr. l'Abbé du Bos, du 29. d'Octobre 1696.

(8) *Joannis Bisselii è Societate Jesu, Argonauticon Americanorum, sive, Historiæ periculorum Petri de Victoria, ac Sociorum ejus, Libri XV.* Gedani (Amstelædami) 1698 in 12.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. de la Monnoie du 19. d'Août 1697, Note (4).

(2) En voici le titre entier : *Le Preau des Fleurs meslées : contenant plusieurs & differents discours, ensemble maintes sentences, dits notables des Anciens, & autres curieuses recherches. Le tout cueilly & extraict des bons Autheurs, tant Anciens que Modernes, par M. François Voilleret, Sr. de Florizel, Conseiller, Notaire, & Secretaire du Roy, Maison, & Couronne de France.* A Londres in 4. pag. 404. Cet Ouvrage est dédié *au Serenissime Prince de la Grande Bretague, Galles, &c. Charles, Filz unique du Roi.* „ Passionnement desireux, *dit-il à ce Prince*, d'aller faire „ offre à vostre Altesse, avec mon très humble service, „ de quelque chose qui puisse en aucune sorte demon„ strer la qualité de mon zêle . . . . . . je me suis reso„ lu, plutost que de faillir à ce devoir, n'y d'approcher „ de vostre-dite Altesse les mains vuides, de contrefaire „ l'historien, ores que ce ne soit de mon mestier, ra„ massant en haste, tout ce que j'ay peu trouver en ma „ mémoire, des lectures, que j'ay autrefois recueillies, „ ès livres des Anciens, & de quelques modernes. Dont „ j'ay dressé & ordonné de petits discours, comme par „ maniere d'extraits, traittans de plusieurs, & differentes „ matieres, tous meslangés confusément sans aucun or„ dre n'y proportion, que comme mon resouvenir me „ les dictoit à mesure que je les transcrivois : Desquels „ je viens maintenant faire une jonchée devant vostre „ Altesse ". Voici le passage dont parle Mr. Bayle. Il est dans le Chapitre XIII, intitulé, *Contre les vieillardz qui deviennent amoureux après soixante trois ans passez* : pag. 83. „ *Nigide, Ovide & Samocratius* ont fait quantité de „ volumes & graves escritz du remede de l'amour : mais le

Votre conjecture, que SAMOCRATIUS vient par corruption de ZAMOLXIS THRACIUS, est bien ingénieuse; mais j'admire encore plus celle que que vous faites sur le Passage de DIOGENE LAERCE, que ni GASSENDI, ni ME'NAGE, n'ont pû entendre (3). Rapporter αὐτοῦ à CARN'EADE ne semble point s'accorder avec le mot βαρυθέντος; mais, au fond la difficulté est petite; car pourquoi les Grecs n'auroient-ils pas dit, comme nous ferions en François, que *les bienfaits dont on a été comblé, étoient un poids qui obligea, &c?* Mais de quelque façon qu'on le tourne, il me paroît que DIOGÈNE LAERCE a voulu parler d'un homme, qui avoit vû & pratiqué EPICURE; desorte que la difficulté demeure toûjours. DIOGENE met EPICURE & CARNE'ADE Contemporains.

LETTRE CCIV. A Mr DE LA MONNOYE, & CCV. A Mr. CONSTANT.

Vous me ferez, Monsieur, un plaisir & un bienfait incomparable, si vous voulez bien me donner vos bons avis avec toute sorte de sincérité, sur les fautes que j'ai commises. La premiere Edition d'un gros Ouvrage, comme le mien, est presque toûjours comme les petits de l'ourse. Je suis, &c.

LETTRE CCV.

A

Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 14. de Novembre 1697.

...TTRE ...V. A Mr. ...STANT.

LA découverte, que vous avez faite, Monsieur, de quelques *Lettres* de BEZE, &c, me fera sans doute profitable, & je vous en remercie par avance.

Pour vous dire quelque chose de mon état, je dois commencer par les avanies de mon Adversaire (1). Depuis la publication de mon ouvrage, il n'a cessé de remuer ciel & terre; & enfin, il a engagé son Consistoire à l'examiner. On y travaille actuellement (2). Il a publié aussi le *Jugement* que l'Abbé RENAUDOT rendit à Mr. le Chancelier, & quelques Fragmens de *Lettres*, avec ses réflexions. Je vous envoie la Réponse que j'y ai faite (3). Il vous en coûtera un peu plus de Port; mais je ne croi pas qu'une simple Lettre vous en eût coûté gueres moins. Cet homme est plus impudent que jamais. Il prêche plus fierement, depuis la Paix de Ryswyk, que ses Prophéties sont justes & bien fondées; & promet toûjours monts & merveilles Mr. SAURIN vient de publier contre lui un cinquiéme Tome, où il triomphe plus même que dans les précédens.

A propos de la Paix de Ryswyk, ne trouvez vous pas qu'elle est si glorieuse aux Alliez, & nommément au Roi GUILLAUME, qu'on ne peut assez admirer que la France se soit voulu assujettir à une mortification si honteuse? Je n'ai vû aucun homme de bon sens, qui n'en soit surpris, & qui n'avouë, qu'on ne peut rien comprendre à cette conduite, vû l'Etat où étoient les choses après la prise d'Ath & de Barcelone. Au reste, quand plusieurs fortes raisons ne m'intéresseroient pas au bien des Cantons Protestans, vous seul feriez capable de me faire sentir de la joie de la destruction du Fort d'Hunningue, & de ce que Brisac, ôté à la France, & donné à l'Empereur, assûre votre Frontiere d'autant.

Je vous rends mille & mille actions de graces de vos bons avis, au sujet du Nouvelliste correspondant de Mr. B. C'est une ame dévouée depuis long-tems au Prophéte (4), Mr. BASNAGE vous assûre de ses très humbles services. Son Livre (5) sera *infolio*, de trois cens feuilles

„le plaisir est qu'ils inventerent bien remedes pour les „autres & n'en peurent trouver aucun pour eux mesmes: parce que tous trois moururent, poursuiviz & „detruitz, non pour les maulx-qu'ilz commirent à Rome, mais pour les amours qu'ilz intenterent à Capue „Or que *Nigide* die ce qu'il aura trouvé, *Ovide* die ce „qu'il songe, & *Samocratius* ce qu'il luy plaira: car à „la fin finalle, le meilleur remede qui se trouve en l'amour est fuyr les conversations & s'eslogner des occasions, par ce qu'au fait d'amour &c. Ce volume ne „contient que trois Livres: le Sieur de Florizel en promet trois autres, & finit celui-ci en *priant très affectueusement* le Lecteur *de suppléer aux fautes qu'il y remarquera: Estant ce mal avenu, à cause que l'impression a esté faite en Pays, & par gens qui ne sont naturelz au langage, dont il est composé, ny mesme escrit par un Autheur, qui soit, ny de la profession, ny de la capacité, ceux qui font des Livres, qui seulement s'est efforcé de trouver des moyens pour rompre ses fantaisies, & oublier plus doucement les temps, qu'il estoit forcé de perdre en une saison, & en un lieu qui (ce luy semble) ce doivent rendre aucunement excusable, s'il s'est amusé à brouiller du papier durant ce grand loisir, pour s'oster les occasions de faire pis, ou de ne rien faire du tout.*

(3) Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'Article d'EPICURE Rem. C.

(1) Mr. Jurieu.

(2) Voyez ci-après la Lettre à Mr. le D. E. M. S. du 7. de Juillet 1698.

(3) Mr. le Chancelier ayant, comme on l'a déja remarqué (Note (1) sur la Lettre à Mr. Janiçon du 11. de Février 1697.), chargé Mr. l'Abbé Renaudot d'examiner le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, pour voir s'il n'y avoit rien contre la France, ou contre la Religion Romaine; cet Abbé, au lieu de se borner à ces deux Articles, se jetta sur l'érudition, accusa Mr. Bayle d'ignorance, &c. Le Mémoire de Mr. l'Abbé Renaudot étant tombé entre les mains de Mr. Jurieu, il le fit imprimer avec quelques extraits de Lettres anonymes, écrites par ses emissaires, ou par des personnes qui rapportoient ce qu'elles avoient ouï dire du *Dictionnaire critique* à des gens qui ne l'avoient point lû; & y ajoûta des Remarques pleines de fiel & d'emportement. Il publia tout cela sous le titre pompeux de *Jugement du Public*, &c. Mr. Bayle y répondit par un Ecrit intitulé, *Réflexion sur un Imprimé*, &c Mr. Jurieu revint à la charge dans une *Lettre sur* &c. Voyez cy-dessus page 742. Notes (*) & (A).

(4) Mr. Jurieu.

(5) *Histoire de l'Eglise.*

LETTRE CCV. A Mr. CONSTANT. & CCVI. A Mr. * * *

Feuilles. Il y a le tiers d'imprimé. On fait état d'achever l'été prochain. Je n'ai eu aucune nouvelle de notre Ami de Geneve. Mr. LE CLERC d'Amsterdam à publié un savant Ouvrage *de Arte critica* (6), contre lequel on dit que Mr. VAN DER WAEYEN, Professeur en Théologie à Franeker, veut écrire quelque chose (7).

Nous célébrons aujourd'hui la Naissance du Roi d'Angleterre. Les trois Plénipotentiaires de France l'allérent complimenter au nom de leur Maître, samedi passé. Ils sortirent très contens & pleins d'estime pour ce grand Prince; tant ce qu'il leur répondit sur le champ étoit sensé. Le Vent contraire l'a empêché de s'embarquer. On débite que le Prince DE CONTI s'en retourne en France. Je suis, &c.

LETTRE CCVI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 28. de Novembre 1697.

LETTRE CCVI. A Mr. * * *

NOs Nouvelles Littéraires sont peu de chose. Mr. CRENIUS, Allemand, demeurant à Leide, vient de publier deux Livres: l'un est un *Recueil de Dissertations Philologiques & Historiques*, qui avoient paru en divers tems en Allemagne; à quoi il a joint une Préface, & quelques Notes (1). L'autre est la *III. Partie* de ses *Animadversiones Historicæ & Philologicæ* (2). Il y entremêle de tems en tems quelques *Lettres* d'Hommes illustres non encore imprimées. Il y en a une de Pere MERSENNE à un Professeur en Langue Hébraïque, de Franeker, nommé SIXTINUS AMAMA.

Mr. MATTHEUS, Professeur en Droit à Leide, a publié quelques Manuscrits, qu'il a déterrez dans les Bibliotheques. C'est un in 8. (3). La plûpart des Pieces regardent l'Histoire de ce Païs-ci: quelques-unes même sont en Flamand; mais la premiere est assez curieuse: c'est l'*Histoire de l'Expédition de l'Empereur* CHARLES V. *contre* BARBEROUSSE, écrite en Latin par ANTONIUS PONTUS *Consentinus*. Mr. LE FEVRE, Frere de Madame DACIER, qui est Ministre, demeurant depuis quelques mois à Amsterdam, y a fait imprimer un petit Livre intitulé *De Futilitate Poetices* (4), où il dit beaucoup de mal des anciens Poëtes; c'est-à-dire, & de leurs Personnes, & de leurs Ouvrages.

Mr. HARTSOEKER, qui est parti d'ici pour Paris depuis quinze jours, & qui reviendra dans cinq ou six semaines, a régalé le Grand Duc de Moscovie à Amsterdam, de la vûë de la Lune & de Jupiter. Il y porta ses Télescopes, fit dresser un Mât dans un Jardin, &c. Ce Prince a assez de génie pour les Mathémaques, & goûta beaucoup l'Opération Astronomique de Mr. HARTSOEKER; mais, du reste, quels travers d'Esprit! Il ne se plait gueres qu'à charpenter, & il passe des jours entiers à travailler, comme un Ouvrier, à la construction des Vaisseaux. On le voit aux Atteliers, tout comme le plus vil Manœuvre.

Ce qui se fait à Londres, pour marquer la joie de la Nation, pour recevoir en triomphe le *Roi* GUILLAUME, surpasse tout ce qui s'est jamais vû en ce Païs-là. Quand le faste naturel est soûtenu d'une certaine émulation de gloire, & d'un dessein formel de faire accroire que tout l'Avantage est de son côté, on va bien loin; on enchérit sur tous les Siecles passez, & on donne de nouveaux exemples.

L'Audience de vos Plénipotentiaires se fit sans pompe, le Roi GUILLAUME l'aiant souhaité ainsi; & il resta seul dans sa Chambre avec eux trois. On n'a pas laissé de savoir que le Discours de Mr. DE HARLAI fut rempli d'avances très-obligeantes & très-flateuses, & que la Réponse fut remplie de grandes marques d'estime & d'éloges du Roi Très-Chrétien. Je suis, &c.

(6) *Ars Critica, in qua ad Studia Linguarum Latinæ, Græcæ, & Hebraicæ, via munitur; veterumque emendandorum, & spuriorum Scriptorum à genuinis dignoscendorum, ratio traditur.* Amstelodami 1696, 2. voll. in 8.

(7) Mr. Van der Waeyen attaqua quelques endroits de l'*Ars critica* de Mr. le Clerc, dans la Dissertation *de λόγῳ*, qu'il mit à la tête du Livre de Rittangelius, intitulé, *Libra Veritatis* &c; mais cette *Dissertation* est principalement destinée à refuter l'Explication du commencement de l'Evangile de St. Jean que Mr. le Clerc publia en 1696, in 12. Voyez le *Parrhasiana*, Tom. I. p. m. 425. *& suiv.*

(1) *Fascis Exercitationum Philologico-Historicarum*, &c. *collectus, recensitus, emendatus, ac notis indicibusque curatissimis auctus à Thoma Crenio.* Lugduni in Batavis 1697. in 12. Il y en a plusieurs Volumes, imprimez à Leide. in 8.

(2) *Animadversionum Philologicarum & Historicarum Pars III. Cum quibusdam Martini Lutheri, Joh. Calvini, Joh. Brentii, Joachimi Camerarii, Henrici Stephani Joh. Posthii, Oberti Gifanii, Marini Mersenni: Ludovici Carrionis, Caspari Peuceri, Francisci Junii, & D. Polycarpi Lyseri Epistolis adhuc non editis, nec lectu injucundis.* Lugduni in Batavis 1698. in 8.

(3) *Veteris ævi Analecta, seu vetera aliquot Monumenta quæ hactenus nondum visa*, &c. *Collegit primus, & edidit, & observationes etiam passim adjecit Antonius Matthæus in illustri Academia Lugduno-Batava Antecessor.* Lugduni Batavorum 1698. in 8. 2. voll. Mr. Matheus a continué cette Collection, & en a publié le dixiéme & dernier Tome l'année 1710.

(4) *De Futilitate Poetices. Auctore Tanaquillo Fabro, Tanaquilli Filio, Verbi Divini Ministro.* Amstelodami 1697. in 12.

LET-

LETTRE CCVII.

A

Mr. * * *.

A Rotterdam, le 9. de Decembre, 1697.

…ttre …vii. à M** …ccviii. à …e la Mon-…e.

ON vient de réimprimer ici PALINGENIUS (1); mais cette Edition ne ſurpaſſe les autres, qu'en ce que l'on y a joint le Sommaire de chaque Livre. C'eſt un Poëte ſi eſtimé en ce Païs-ci, qu'une infinité de gens, d'ailleurs peu ſavans, en ſavent par cœur de longues tirades de quarante ou cinquante vers.

Le Livre de Monſieur LÉTI ſur les Lotteries a donné lieu à pluſieurs Ecrits. Un Anonyme a publié des Conſidérations ſur cet Ouvrage, qui furent fort eſtimées. Monſieur LÉTI aiant écrit depuis peu une *Préface* contre ces *Conſidérations*, l'Anonyme vient de la réfuter, & déclare à la fin de ſon Ecrit, qu'il s'appelle PIERRE RICOTIER. C'eſt un Propoſant François, qui n'a pas encore vingt-cinq ans. Il a beaucoup de feu, & l'on a été ſurpris que ſon Coup-d'Eſſai ait été une Piece ſi forte, & ſi bien tournée. Vous remarquerez que cette *Préface* de Mr. LÉTI eſt à la tête d'un *Recueil de Lettres* qu'il a reçuës en divers tems, & qui le louent beaucoup (2). Il prétend oppoſer ces *Lettres*, comme un Bouclier impénétrable, aux médiſances perſonnelles de ſes ennemis, & au mal qu'ils diſent de ſes Ouvrages.

Auriez-vous connoiſſance d'un Manuſcrit fait à Paris, qui traite des Révélations & Inſpirations en général, & qui réfute en particulier l'Ouvrage de MARIE D'AGREDA, & en donne l'Hiſtoire (3)? Je ſai qu'on tâche de lui trouver un Imprimeur en Hollande. Il s'en eſt fait cinq Copies; quelqu'une, peut-être, a été luë, ou par vous, ou par vos Amis. Si cela eſt, je vous prie de me dire ce qu'on en penſe. Je ſuis toûjours, &c.

LETTRE CCVIII.

A

Mr DE LA MONNOYE.

A Rotterdam le 20. de Janvier 1698.

…ttre …viii. à Mr. …la Mon-…e.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de la peine que vous voulez prendre, de mettre en ordre vos Obſervations ſur la Lettre A de mon *Dictionnaire*. Elles me feront d'un profit ineſtimable pour la Révision de mon Livre; & plût-à-Dieu que je puſſe le corriger tout entier ſur de pareilles inſtructions.

Je conviens qu'αὐτὸ ſe doit rapporter à CARNÉADE. Votre conjecture eſt là-deſſus très-heureuſe, & vous l'appuiez ſur de très-fortes raiſons (4); mais comme DIOGENE LAERCE ſe trompe ſouvent, je ſuis fort tenté de croire qu'il a prétendu, que le METRODORE, qui quitta la Secte d'EPICURE pour ſe joindre à CARNEADE, étoit Diſciple d'EPICURE immédiatement. Car il conſidere EPICURE en cet endroit-là, comme un Docteur, qui charmoit à la maniere des Sirenes, & qui captivoit ſes Auditeurs. Il me ſemble que cela eſt perſonnel, & concerne, non le dogme, mais les manieres du Docteur.

J'ai changé le Vers, que vous me marquez. Mr. DU RONDEL, le plus grand Philologue qui ſoit ſorti de France par la derniere Perſécution, & abſolument parlant un habile Homme, bon Poëte, bon Grec, aiant le goût de l'Ancien & du Moderne, a été charmé de votre *Fable*; lui, qui admire peu de choſes, s'eſt répandu en loüanges d'admiration, qui rempliſſent plus d'une page. Je n'ai montré à perſonne cet Ouvrage-là, qui ne m'en ait demandé inſtamment une Copie; ce que je leur ai accordé.

(1) *Zodiacus Vitæ* &c. En 1722, on en a fait à Rotterdam une très-belle & très-correcte Edition, in 8.

(2) Ce Recueil de Lettres ne parut qu'en 1692, ſous ce titre: *Lettere di Gregorio Leti ſopra differenti materie, con le Riſpoſte. Da lui ò vero à lui ſcritte nel corſo di molti anni, da ò a Prencipi, Titolati, Ambaſciadori, Miniſtri di Stato, Nobili, Coſiglieri, Cardinali, Arciveſcovi, Veſcovi; Abbati, Religioſi d'ogni grado e ordine, Academici, Letterati, Mercanti, Cittadini, Principeſſe, Dame, Monache, e altre perſone, che la diſcretione permette che ſtano publicato.* Amſterdamo, 1700. 2. vol. in 8. On ſupprima la Préface, qui avoit été critiquée par Mr. Ricotier. Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. le Clerc du 30. de Septembre 1697. Note (1).

(3) Voyez dans le *Dictionnaire Critique*, l'Article AGREDA (*Marie d'*).

(4) Voyez ci-deſſus la Lettre à Mr. de la Monnoye du 7. de Novembre 1697. Note (3).

LETTRE CCIX.

A

Mr. DE LA MONNOYE.

A Rotterdam, le 10. *Mars* 1698.

Lett. CCIX. a Mr. de la Monnoye, & CCX. a M***.

JE n'ai reçu que depuis deux ou trois jours vos excellentes Remarques, Monsieur. Elles sont d'une écriture différente de tout ce que j'ai vû de vous, & dans un Cahier dont toutes les Feuilles sont attachées ensemble aux deux bouts avec un petit ruban. La Lettre, qui les précede, de la même main que les Remarques, est jointe au Cahier, & en remplit les deux prémieres Pages. Je ne vous marque cela, qu'à cause que je me persuade que l'Original est demeuré en chemin; comme je le dis à Mr. l'Abbé Nicaise, dans le Billet qui accompagne celui-ci. Je puis me tromper dans ma conjecture.

Je ne me sens point capable, Monsieur, de vous témoigner, ni la gratitude, ni l'estime infinie que j'ai, à l'occasion de cet Ecrit. Je passe sur toutes les honnêtetez de votre Lettre, où il vous a plû de mêler tant de pensées flateuses & obligeantes. Je suis trop convaincu de la foiblesse, & des imperfections prodigieuses de mon travail, pour pouvoir m'imaginer que je sois digne des louanges que vous me donnez; étant d'un aussi bon goût que vous êtes, & si éclairé, si judicieux, & si pénétrant. Mais si je voulois m'arrêter sur vos Remarques, j'aurois un Eloge à vous donner sur chacune. Votre exactitude, votre sagacité, votre érudition, se marquent par tout, avec ce riche Trésor de Faits rares & particuliers, que la lecture des Livres les moins connus, & les plus curieux, vous a fait amasser.

C'est dommage, Monsieur, permettez-moi de vous le dire, qu'avec tant de Talens d'un Critique parfait, & tant de beaux Livres, vous ne fassiez pas ce que Mr. l'Abbé Nicaise m'avoit dit que vous faisiez: c'est-à-dire, un Ouvrage pour le Public. Je dis un gros Ouvrage, qui vous fournît un champ propre à étaler votre Science, & les réflexions, que vous avez faites sur vos Lectures. Permettez-moi de vous exhorter à immortaliser votre nom de cette maniere, qui apporteroit tant d'utilité, & à notre Siecle, & aux Siecles à venir.

Je vais donner cette semaine à corriger ma lettre A, selon vos judicieuses Observations; & à l'enrichir des beaux Supplemens, que vous avez eu la bonté de me fournir, ou de m'indiquer. Trop heureux, si je pouvois faire la même chose sur les lettres suivantes!

L'obligation, que je vous ai, pour m'avoir communiqué la découverte de plusieurs fautes, & le moïen de les réparer, & d'enrichir ma seconde Edition, est d'autant plus grande, que cela influera sur les lettres de mon *Dictionnaire*, que vous n'avez pas examinées; car vos Observations peuvent servir en cent endroits d'une Regle générale, pour me faire aller bride en main, & pour m'avertir de songer à telles & à telles choses.

Accordez-moi, je vous en supplie, la permission de vous consulter, quand l'occasion s'en présentera. Ce seroit fort souvent, si je ne considérois qu'il ne faut jamais se rendre importun. Je suis avec toute l'estime imaginable, & toute la reconnoissance possible, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCX.

A

Mr. * * *.

A Rotterdam, le 31. *de Mars* 1698.

Lettre CCX. a M***.

LE *Dictionnaire de* Furetiére, revû & augmenté par Mr. de Beauval, n'étant pas encore fort avancé, on ne peut dire, ni ce qu'il coûtera, ni quand il sera achevé d'imprimer. Les Imprimeurs travaillent presentement à la lettre B. Je ne crois pas me tromper, en disant que cet Ouvrage ne paroîtra pas avant le commencement du Siecle suivant, c'est-à-dire, avant Janvier 1701.

Le *Moreri* de Hollande est achevé. Il est du même prix que l'Edition précédente; contenant précisément le même nombre de feuilles.

On ne peut encore rien dire touchant la nouvelle Edition du *Dictionnaire Historique & Critique*. Mr. Leers ne la commencera, que lors que les Exemplaires de la premiere commenceront à manquer.

J'ai vû le Projet imprimé, dont vous me parlez,

lez, du grand *Dictionnaire* de CHAPPUZEAU (1), & il n'y a que peu de jours que le Sr. WETSTEIN, Libraire d'Amsterdam, (c'est le principal des Associez pour l'impression de cet Ouvrage), me dit qu'il doutoit beaucoup qu'on le mît jamais sous la Presse. L'Auteur a envoié une partie considérable de son *Dictionnaire* audit WETSTEIN; mais on lui demande à voir le tout, avant que de commencer. La précaution est juste, à cause que l'Auteur étant avancé en âge, on peut craindre, que s'il restoit seulement un Tome à faire, sa mort ne lui permît pas de l'avancer. Vos réfléxions là dessus sont très-judicieuses & très-agréablement exprimées.

L'Edition de LYCOPHRON, qu'on a faite depuis peu en Angleterre, est un très-bon Livre de Bibliotheque (2). L'Etude du Grec fleurit en ce Païs-là extraordinairement. Les Allemans, incitez par ces exemples, s'attachent beaucoup à cette Langue. Je voudrois que les François se piquassent d'émulation à cet égard; mais je ne l'espere point. On s'est trop laissé gâter en France par le goût des choses divertissantes & des livres de bagatelle. Ce que j'ai dit de l'Edition de LYCOPHRON, je le dis aussi de celle de PINDARE *in folio*, qui nous est venuë depuis peu d'Oxford: elle est bonne & belle.

Lett. CCX. a Mr. ***. & CCXI. a Mr. Bayze.

Nous avons perdu depuis quelques mois l'un des plus grands Grecs de l'Europe. C'est Mr. KUNIUS, qui est mort à Strasbourg. Il a laissé de bonnes choses sur POLLUX, dont WETSTEIN va commencer l'Impression (3). CRÉNIUS vient de publier un second *Recueil* de Pieces Latines, qui n'avoient gueres paru que dans les Académies d'Allemagne (4). Elles roulent sur des matieres en partie Théologiques, & en partie Philologiques. On va travailler en Allemagne à une Edition des *Epitres* d'HUBERT LANGUET, qui sera beaucoup plus ample que toutes les précédentes (5).

Le Libraire WETSTEIN, qui est un peu prévenu des Opinions des Mystiques, a réimprimé tous les Ecrits de M. DE CAMBRAI (6), & un Ouvrage Latin, qui avoit paru il y a quatre-vingts âns, tout confit de Théologie Mystique, & dont l'Auteur s'appelle BARBANSON. C'est un Capucin (7). On a imprimé en François le *Sermon* que l'Evêque de Salisburi prononça le jour que la Paix fut publiée à Londres. Cette Traduction pourroit être de Mr. DE ROSEMOND. C'est lui qui a mis en François le Livre Latin du Docteur SMITH, *de l'Etat présent de l'Eglise Greque*. On a publié depuis peu à Amsterdam cette Version. Je suis, &c.

LETTRE CCXI.

A

Mr. BAYZE.

A Rotterdam, le 26. d'Avril 1696.

Lett. CCXI. Mr. Bayze.

IL n'y a qu'un Mois, Monsieur, que j'ai reçu votre Lettre du 25. de Janvier dernier. Mr. MAGNEVILLE me la donna en main propre. J'ai le plaisir, depuis le commencement de ce mois, de le voir logé céans, avec les deux Eleves dont il a la conduite, & qui sont deux Gentilshommes infiniment aimables., pleins d'esprit, d'honnêteté, & de toutes bonnes qualitez que les soins d'un Pere illustre communique à des enfans bien nez, comme sont ceux-ci. Mr. MAGNEVILLE est une personne qui mérite encore plus d'éloges que vous ne lui en donnez. Vous pouvez être assûré, Monsieur, qu'aiant autant d'obligations que vous en avez à Mr. MOLEWORTH, je redouble mes soins pour témoigner à Messieurs ses fils une considération particuliere. Ils la méritent par eux-mêmes, & par l'estime que tout le monde doit avoir pour Monsieur leur Pere, dont les illustres qualitez ont paru avec tant d'éclat, & que j'honore infiniment.

Je m'estime le plus heureux des hommes, en voiant les honnêtetez que le grand Prélat que vous avez assûré de mes respects (*), daigne avoir pour moi. Continuez, Monsieur, à lui faire connoître combien je suis sensible à la bien-veillance dont il m'honore.

Nos Nouveautez Littéraires sont stériles. Mr. BRAUNIUS Professeur en Théologie à Groningue, vient de donner une seconde Edition de son Ouvrage *de Vestibus Sacerdotum Hebræorum*, qui est corrigée & bien augmentée. On vient

(1) Ce Projet avoit paru en 1697, sous le titre de *Dessein d'un nouveau Dictionnaire Historique, Géographique, & Philologique, &c.* A Cell 1694, in folio. Il y avoit plus de quinze ans que Mr. Chappuzeau travailloit à ce *Dictionnaire*; cependant il est mort sans avoir pû le donner au Public. On trouvera quelques particularitez, sur cet Ouvrage dans le *Journal de Hambourg* du 24 de Septembre 1693; & dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Novembre 1694, pag. 142.

(2) Cette édition de *Lycophron* parut à Oxford en 1697, in folio, par les soins de Mr. Potter, qui en donna une seconde édition en 1702.

(3) L'*Onomasticum* de Julius Pollux ne fut publié qu'en 1706. Dans cette édition, outre les Notes de Mr. Kuhnius, on trouve celle de Seberus, Jungermanus, &c.

(4) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. *** du 28. de Novembre 1697, Note (1).

(5) Cette édition ne contient pas toutes les Lettres de Languet, mais seulement celles qu'il avoit écrites à l'Electeur de Saxe. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article LANGUET *Hubert* Rem. E.

(6) Cela se doit entendre des Ecrits que Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambray, publia sur la Vie intérieure, comme son *Explication des Maximes des Saints* &c.

(7) *Vera Theologiæ Mysticæ Compendium: sive Amoris Divini occultæ semitæ in quibus vera Cœlestis sapientia & regnum Dei, quod intra nos est absconditum, latet, in duas partes divisa. Auctore R. P. F. Constantino de Barbanson, Prædicatore Capucino, & Conventus Coloniensis Guardiano*, Amstelodami 1698, in 12.

(*) Mr. le Docteur Ash, Evêque de Clogher en Irlande.

LETTRE CCXI. A Mr. BAYZE. & CCXII A Mr. SILVESTRE

vient aussi de publier un Livre, où l'on raisonne assez succinctement & nettement sur quantité de difficultez qui peuvent être formées sur des Passages de l'Ecriture. L'Ouvrage est intitulé *Vespera Groningana* (1). Il paroît un nouveau Livre de feu Mr. PUFFENDORF, intitulé *Analecta Politica*, où l'on discute plusieurs difficultez importantes sur la Politique. Le troisiéme Tome de BONÆUS sur l'*Histoire de la Passion de* JESUS-CHRIST, paroît depuis peu (2). Vous savez que cet Auteur a fait un Livre *de Nativitate Christi*, & *de Circumcisione* (3), & il promet un quatriéme Volume de son Ouvrage *de Passione Christi*. On a vû depuis quelques mois un Ecrit Posthume de LYDIUS, *De re militari Romanorum*; où l'on explique principalement ce qui se trouve dans l'Ecriture, qui a du rapport à la Milice Romaine (4).

On se porte bien au Pays; mais les allarmes y sont terribles, par la crainte d'une prochaine Persécution. Je suis, Monsieur, avec tout l'attachement possible, Votre, &c.

LETTRE CCXII.

A

Mr. SILVESTRE,

A Rotterdam le 6. de Juin 1698.

LETT. CCXII. A Mr. SILVESTRE.

JUgeant de vous par moi-même, je suis persuadé, Monsieur, que notre amitié n'a pas besoin pour se conserver dans toute sa force, du secours ou de l'aliment d'un Commerce Epistolaire. Sans vous l'avoir dit ni écrit il y a longtems, je trouve que les sentimens d'estime & d'amitié, que j'avois pour vous quand vous étiez en ce Païs, sont aussi vifs qu'en ce tems là. Je me flate que vous m'aimez comme alors, quoique vous ne m'en assuriez pas par vos Lettres.

Plein de cette confiance, je me donne l'honneur de vous écrire aujourd'hui, pour vous prier de témoigner à Monsieur l'Abbé DU BOS, que mes bons Amis deviennent facilement les vôtres. Au reste, je ne vous ferai pas le détail de son mérite; je me contente de vous dire son nom, qui est avantageusement marqué dans le *Ménagiana*, & d'ajouter que la Dissertation, qu'il a publiée *des quatres Gordiens* (*), a montré au Public de quelle maniere il sait développer les Antiquitez par le moïen des Médailles, & par le raisonnement sur les Passages des Auteurs. Vous ferez bientôt la découverte de son mérite. Quand vous auriez aussi peu de discernement, que vous en avez beaucoup, cette affaire-là vous seroit la plus aisée du monde.

Il passe en Angleterre, pour y voir un Païs qui est aujourd'hui si célébre par tout le Monde, entr'autres choses du côté de l'Erudition. Vous pouvez, Monsieur, lui être d'un grand secours, pour lui donner les ouvertures nécessaires dans une grande Ville, dont vous savez si bien la Carte, & où votre mérite vous a fait tant d'amis & de connoissances, & quand je songe à l'honnêteté & à la civilité, qui vous est naturelle, je suis sûr que vous vous ferez un plaisir tout particulier de bien faire les honneurs du Païs en faveur d'un Etranger, François comme vous, & d'un tel mérite. Je prévois, Monsieur, que vous serez bientôt bons amis & pleins d'une estime réciproque, vous & Monsieur l'Abbé DU BOS; & je me féliciterai de cela toute ma vie, & vous aurai une extréme obligation de tout ce que vous voudrez faire en conséquence de ce Billet, que je finis en vous assûrant qu'on ne peut pas être avec plus d'attachement que moi, Votre &c.

(1) *Vesperæ Groninganæ, sive amica de rebus sacris Colloquia. Ubi varia Scripturæ loca selecta, difficilia, ac magni momenti accurate tractantur, atque egregie explicantur* Amstelodami 1698. in 8. C'est Mr. Gousset qui a digéré & publié cet Ouvrage.

(2) *De morte Jesu Christi, Liber tertius* &c. Amstelodami 1698 in 4. Le prémier Tome parut en 1691, & le second en 1696. C'est un Commentaire philologique & critique sur les endroits des quatre Evangiles qui contiennent l'histoire de la Mort de Jésus-Christ.

(3) *De Natali Jesu Christi, Libri duo. Accedit Dissertatio de Jesu Christi Circumcisione.* Amstelodami 1688. in 4.

(4) *Jacobi Lydii Syntagma sacrum de re militari: nec non de jurejurando Dissertatio philosophica. Opus posthumum, & multa eruditione commendatum, cum figuris aneis elegantissimè æri incisis, quod nunc primum ex tenebris eruit notisque illustravit Salomon van Til, Theologus Dordracenus.* Dordraci 1698. in 4. Dans le premier Traité, Lydius explique tous les passages de l'Ecriture qui regardent la Milice des Juifs, ou qui font allusion à celle des Anciens; & cela lui donne occasion de parler souvent de la Milice des Romains, & de rapporter ce que Lipse & d'autres Auteurs en ont dit.

(*) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. l'Abbé du Bos, du 29. d'Octobre 1696.

LETTRE CCXIII.

LETTRE DE L'AUTEUR DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

A

Mr. LE D. E. M. S.

Au sujet des Procédures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam contre son Ouvrage (1).

A Rotterdam, le 7. de Juillet 1698.

n.CCXIII. r. le D. E. S.

J'Apprens Monsieur, par votre derniere Lettre, qu'il a couru divers bruits fort opposez les uns aux autres, touchant ce qui s'est passé au Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam, lorsque l'affaire, que j'y avois au sujet du *Dictionnaire Historique & Critique*, y a été terminée. Vous ne pouvez recueillir de tant de discours si différens, sinon que j'ai promis de réformer cet ouvrage dans une *seconde édition*; mais cela ne vous contentant point, vous me demandez une instruction un peu plus précise là-dessus. Je m'en vais vous satisfaire.

Vous saurez donc Monsieur, que le Consistoire ayant jugé, qu'il devoit prendre connoissance de mon Livre, vû les plaintes que plusieurs Particuliers répandoient de toutes parts, nomma des Commissaires pour l'examiner. Ces Commissaires lurent l'Ouvrage, firent des Extraits & des Remarques: & leur Rapport ayant été communiqué à la Compagnie, & tous les autres Préliminaires réglez; desorte qu'il ne restoit plus rien que de m'entendre, afin de procéder au Jugement: je fus avertis de me trouver au Consistoire, & j'y comparus au jour marqué.

L'état de la question m'ayant été proposé en général, & le premier chef des Extraits & des Remarques en particulier, on me demanda ce que j'avois à répondre. Je répondis, que n'ayant point sû par où l'Affaire seroit entamée, je n'avois preparé qu'un Discours fort général. Il se reduisoit à ces deux Points: l'un que j'avois une infinité de choses à dire, pour ma justification, sur chaque sujet de plainte; l'autre, que pour épargner à la Compagnie une longue suite de discussions fatigantes, & pour contribuer efficacement à la paix & à l'édification, j'aimois mieux changer dans une seconde Edition les choses qui donnoient lieu aux murmures, que d'insister sur les moyens, & montrer qu'on crioit à tort; que j'avois déjà fait savoir au Public les dispositions avec lesquelles je travaillois à corriger mon Ouvrage, selon les Avis que l'on voudroit bien me communiquer; qu'en particulier, je déclarois à la Compagnie, que je profiterois avec toute sorte de docilité & de respect des lumieres dont elle voudroit me faire part; en un mot, que si j'avois avancé des Opinions hérétiques, ou erronées ce que je ne croyois pas, je les désavouois & les retractois, comme je l'avois déjà déclaré dans un Ecrit imprimé depuis trois ou quatre Mois (2).

Cette Reponse ayant été trouvée trop générale, il fut dit qu'on me communiqueroit les Remarques, que la Compagnie avoit faites sur mon *Dictionnaire*. Elles me furent communiquées quelques jours après, par les Commissaires qu'elle nomma: elles se reduisoient entr'autres à ces cinq chefs. I. Les Citations, Expressions, Reflexions, répanduës dans l'Ouvrage, capables de blesser les oreilles chastes. II. L'Article de DAVID. III. L'Article des Manichéens. IV. Celui des Pyrrhoniens. V. Les loüanges données à des gens qui ont nié, ou l'Existence, ou la Providence de Dieu. Je repondis deux choses, comme la prémiere fois: l'une, que je croiois avoir beaucoup de raisons à alleguer, pour ma justification, sur tous ces chefs; l'autre, que nonobstant cela, jétois prêt à ôter du Livre les pierres d'achopement, que l'on y trouvoit. J'ajoutai, Que connoissant à cette heure, par les Remarques de la Compagnie, où étoient les Griefs, je voyois plus clairement les manieres de rectifier les choses; & qu'il me paroissoit très-facile de remedier à tout, soit par des retranchemens, ou des changemens d'expressions, soit par des Additions, & des Eclaircissemens. Qu'en particulier, je voulois refondre de telle sorte l'Article de DAVID, qu'il n'y resteroit plus rien, qui pût offenser les ames pieuses (3). Qu'à l'égard du Dogme affreux des deux Principes, c'est-à-dire, du Manichéïsme, j'avois suffisamment déclaré combien il me paroissoit absurde, monstrueux, contraire non seulement à la Religion & à la Pieté, mais aussi, aux Idées les plus distinctes de la Raison & de la bonne Philosophie; que je m'étendrois davantage sur cela dans la seconde Edition; & que si, en qualité d'Historien, j'avois crû être obligé de rapporter exactement toute la force des Objections des Manichéens, j'avois crû d'autre côté que cela

(1) Cette Lettre avoit déjà été imprimée en feuille volante en 1698.

(2) *Réflexions sur le Jugement du public.* Voyez-ci-dessus pag. 742, Nombre III.

(3) Mr. Bayle retrancha, en effet, dans la seconde édition de son *Dictionnaire* tout ce qu'il avoit dit dans cet Article, qui pouvoit offenser les ames pieuses. Mais plusieurs personnes ayant déclaré qu'elles n'acheteroient point cette édition, si l'Article de DAVID ne s'y trouvoit pas dans son entier le Libraire fut obligé de le faire imprimer séparément, tel qu'il avoit paru d'abord, afin qu'on pût l'y joindre.

LETTRE CCXIII. A Mr. LE D. E. M. S.

cela étoit sans consequence, ou qu'il me sembloit que je ne faisois qu'étendre ce que nos Théologiens les plus Orthodoxes disent tous les jours en peu de mots: c'est que l'accord de la sainteté & de la bonté de Dieu, avec le peché & la misere de l'homme, est un mystere incomprehensible, que nous devons adorer humblement; persuadez, que puisqu'il est revelé, il existe; & obligez d'imposer silence aux difficultez de notre foible Raison. Que j'avois assez declaré sur d'autres matieres, & nommement quant à l'Existence de l'Etenduë & du Mouvement, que ne pouvoir pas répondre à des Objections, n'est point pour moi une raison de rejetter une Doctrine; que je méditerois de nouveau sur celle des Manichéens; & que si je trouvois des Reponses, ou si Messieurs les Ministres du Consistoire m'en vouloient fournir, je leur donnerois la meilleure forme, qu'il me seroit possible. Je repondis la même chose, quant à l'*Article* de PYRRHON. Et pour ce qui est des loüanges données aux bonnes Mœurs de quelques Athées, je promis un Eclaircissement, qui fera voir comment ces Faits-là, que j'ai trouvez dans les Livres, & que les Loix de l'Histoire m'ont engagé de rapporter, ne doivent point scandaliser & ne font en effet aucun tort à la vraie Religion (4).

Les Commissaires ayant rendu compte de cette Conference à la Compagnie, il fut question d'avoir par écrit ce que j'avois declaré de vive voix. Je presentai donc un Memoire, où ayant touché d'abord les deux Points generaux de mes Reponses verbales, je protestai, que je n'avois jamais eu intention d'avancer, comme mon sentiment, aucune Proposition, qui fût contraire à à la Confession de Foi de l'Eglise Reformée, où Dieu m'avoit fait la grace de naître, & dont je faisois profession; que s'il se trouvoit de semblables Propositions dans mon Ouvrage, ce que je ne croyois pas, il falloit qu'elles s'y fussent glissées à mon insçu, & que je les désavouois, & les retractois; que si j'avois pris à certains égards des libertez de philosopher, qui ne sont pas ordinaires, c'étoit parce que j'avois crû qu'on les excuseroit aisément par la consideration de la nature de l'Ouvrage, où je soutenois tout à la fois la Personne d'Historien, & celle de Commentateur, sans faire le Dogmatique; que le soin, que j'avois pris de faire servir des Reflexions Philosophiques à la confirmation d'un Dogme, qui est capital dans notre Eglise, & que nous opposons perpétuellement aux Sociniens, savoir, qu'il faut captiver son Entendement à l'Autorité de Dieu, & croire ce que Dieu nous révele dans sa Parole, quoique les lumieres de la Philosophie n'y soient pas toûjours conformes: que ce soin, dis-je, m'avoit fait espérer que tous mes Lecteurs Protestans seroient plûtôt édifiez, qu'offensez, de mes Commentaires; que j'étois bien fâché que l'événement n'eût pas répondu à mon esperance, & que si j'avois prévû l'effet de la liberté que je prenois, je m'en serois abstenu soigneusement; que pour remédier au passé, je rectifierois ces Endroits dans une seconde Edition, & que j'aurois de grands égards pour les Remarques que la Compagnie m'avoit fait communiquer. J'ajoûtai à cela les Déclarations particulieres, que j'avois faites verbalement à Messieurs les Commissaires, touchant l'Article de DAVID, celui des Manichéens, &c.

Sur ce Mémoire, la Compagnie dressa un Acte, avec les refléxions & les modifications qu'elle jugea à propos; & ce fut là, Monsieur, la Conclusion pacifique de cette affaire. Elle témoigna souhaiter, que sans attendre la *seconde Edition*, qui pourroit traîner en longueur, je fisse imprimer quelque chose, qui fit savoir au Public les sentimens que j'avois exposez dans mon Memoire. J'y acquiesçai sans répugnance, & je m'aquite aujourd'hui de cette promesse. Il n'a pas tenu à moi, que je ne m'en sois plûtôt aquité. Je suis, Monsieur, Votre &c. *Le 6. de Juillet 1698.*

Puisqu'il me reste de la place, je vous éclaircirai une chose qui vous a fait quelque peine, & qui a donné lieu à une contestation dont vous m'avez écrit amplement les circonstances. Vous m'a ez fait savoir, Monsieur, qu'un Gentilhomme fort prévenu en ma faveur, se trouva bien interdit lorsqu'on lui montra en bonne compagnie ce qu'il soutenoit ne pouvoir être dans mon *Dictionnaire*. Quelqu'un avoit dit en sa presence, qu'il ne comprenoit pas bien pourquoi j'avançois comme une chose certaine, qu'Adam *mourut au lieu où Jérusalem fut bâtie depuis, & qu'on l'enterra sur une montagne voisine qui a été appellée Golgotha*. Il fit plusieurs réflexions sur ce passage, & il conclut que rien n'est plus difficile aux Auteurs que d'être uniformes: ceux, disoit-il, qui se mettent le plus en possession de n'affirmer rien qu'ils ne puissent prouver démonstrativement, s'oublient quelquefois, & assurent d'un ton décisif les choses les plus douteuses. Le Gentilhomme prit feu, & s'offrit de parier tout ce qu'on voudroit, qu'il ne m'étoit pas échappé une telle faute. La dispute s'échauffant, on fit apporter mon *Dictionnaire*, & l'on montra à toute la compagnie la page 96. du 1. vol. col. 2. vers la fin. On le fit témoin oculaire de ce qu'il nioit, & il fut extrêmement surpris, & soutint néanmoins qu'il se souvenoit de n'avoir pas vû cela dans l'exemplaire dont il s'étoit servi. On se moqua de cette exception, on le somma de faire venir cet exemplaire, & la chose ne lui étant possible, il se vit ranger au nombre des parieurs attrappez.

Vous voulez, Monsieur, que je vous rende raison de cette affaire. Un Auteur plus sensible que moi, vous appliqueroit d'abord l'*infandum Regina jubes renovare dolerem*; mais j'irai tout droit au fait. Vous saurez donc qu'il y a un certain nombre d'exemplaires du premier volume, & d'une partie du second, qui ont été rimprimez sans que j'aie vû les épreuves. Il fallut faire cette seconde impression afin d'égaler les exemplaires; car on en avoit fait tirer un plus grand nombre depuis la lettre *P* jusques à la fin que l'on n'avoit fait auparavant. La reimpression se fit avec une promtitude incroyable; je ne pûs y avoir l'œil, & les Correcteurs n'eurent pas le tems de bien faire leur devoir. De là est venu que plusieurs oublis des Imprimeurs n'ont pas été réparez. Le passage cité ci-dessus en est un exemple; car voici ce que j'avois dit, & ce qui se trouve dans la plûpart des exemplaires, *qu'il nous suffise de savoir que les Peres ont crû fort communément, que le premier homme mou.ut au lieu*

(4) Mr. Bayle s'aquitta de sa promesse en ajoûtant à la fin de la seconde édition de son *Dictionnaire*, des *Eclaircissemens* 1. sur les loüanges données aux personnes qui nioient, ou la Providence, ou l'Existence de Dieu; 2. sur les Objections des Manichéens: 3. sur les Objections des Pyrrhoniens: & 4, sur les Obscénitez que l'on condamnoit dans son *Dictionnaire*

lieu où Jérusalem &c. Vous voiez donc que le Gentilhomme n'a pas eu tort, & que les réflexions de l'autre sont mal fondées.

Il y a de semblables fautes des Imprimeurs, qui ont introduit des obscuritez, & de faux raisonnemens dans mon Ouvrage, que l'on croira pouvoir m'imputer avec raison, & dont je suis neanmoins très-innocent. En voici un exemple. Dans les exemplaires dont j'ai revû les épreuves, il y a *, *le regne de Tullus Hostilius est enfermé entre la premiere année de la 27. Olympiade, & la premiere année de la 35.* Mais dans les autres Exemplaires on ne trouve que ceci, *le regne de Tullus Hostilius est enfermé entre la premiere année de la 35.* Monstrueux discours! Je ne dis rien des chiffres, & des noms propres que ces gens-là, le fleau né des Auteurs, ont broüillez & défigurez. Je me pourvois ici contre eux, & contre l'avantage que mes Critiques en voudroient tirer.

LETTRE CCXIV.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 1. d'Août 1698.

LETTRE CCXIV. A M. LE DUCHAT.

J'Ai reçu, Monsieur, le paquet de vos nouvelles Remarques sur la *Confession de Sancy* depuis deux ou trois jours, & je les envoie dès aujourd'hui au Sieur DESBORDES. Je l'exhorte à se hater de les publier; je l'y exhorte, dis-je d'autant plus ardemment que je puis trouver dans ses Remarques mille choses qui me serviront pour l'Ouvrage auquel je travaille.

Je fais chercher partout le *Rabelais* Anglois, & si je le trouve, je l'enverrai à l'adresse que Mr. JASSOY m'a marquée; mais je desespere de le rencontrer ici. Il faudra le faire venir de Londres; & je presse le Sieur DESBORDES à prendre ce soin incessamment.

Je vous dis, Monsieur, avec la derniere sincérité que votre manuscrit me charme. J'y admire le bonheur que vous avez d'avoir tant de Livres rares; & encore plus, l'adresse avec laquelle vous vous en servez pour éclaircir tant d'énigmes, & tant de faits inconnus. Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je ne mérite, & avec une modestie que vos lumieres devroient rendre beaucoup plus petite, quand vous me donnez tant d'autoritez sur votre Manuscrit. Quand j'aurois été dans mon Cabinet en le lisant, je n'aurois pas été capable d'y rien redresser. Mais il faut que je vous dise que depuis une quinzaine de jours, je m'en suis séparé, tant à cause que ma santé demandoit un peu de relâche, qu'à cause que j'avois besoin d'une Chambre qui ne fût pas exposée au bruit, étant un peu travaillé d'insomnie. Outre que j'ai éprouvé que pour hâter la Révision de ma premiere Edition, il falloit que je fusse presque sans livres; car je me détourne trop de moment en moment, lorsque je suis à portée de courir de livre en livre. J'ai donc quitté ma chambre ordinaire pour quelque tems, & c'est dans ce changement-là que votre paquet m'a trouvé. J'ai appris de Mr. de CHAMPÉ l'avantage qu'a votre Ville (1), d'avoir un Intendant si illustre, si éclairé, & si grand fauteur des Lettres & des Savans que l'est Mr. TURGOT, dont la réputation étoit déjà parvenuë jusqu'à nous.

Je vous rends mille actions de graces de vos nouveaux éclaircissements, & plût à Dieu que je pusse vous consulter commodément sur une infinité de choses que vous savez à fond.

Rien ne peut être plus agréable à un Auteur, que d'apprendre ce que vous me marquez au sujet de mon Article de PIERRE ARETIN; & c'est ici qu'il faudroit dire *principibus placuisse viris* (2): mais vous voulez bien me permettre de me défier de moi, nonobstant votre témoignage. Votre honnêteté & votre amitié vous font juger qu'il est bon & avantageux qu'un Auteur soit encouragé dans ses fatigues, par le plaisir de se figurer *per fas & nefas* qu'un Intendant d'un goût fin & délicat se divertit à le lire (3).

N'aiant pas sous ma main mes Livres, je n'ai pû vérifier si l'orthographe *d'Atri* ne doit pas être *d'Atrie*. Mais je crois que selon l'analogie moderne des Italiens, il vaut mieux lire *d'Atri* que *d'Atrie* (4).

J'ai vû avec beaucoup de plaisir dans vos Remarques un GHIACETTO, ou DAIACETTO. Cela me servira beaucoup dans l'Article que j'ai dressé d'un savant de cette famille (5), Professeur à Florence, qui fut puni du dernier Supplice pour une Conspiration, la même pour laquelle LOÜIS ALAMANNI eût été pendu, s'il ne se fût sauvé en France. Je suis &c.

* A la page 335. du I. volume col. 2. lign. 9.

(1) Mets.

(2) *Horatius, Epist. Lib. I. Epist. XVII. vers. 29.*

(3) Mr. le Duchat étant allé communiquer à Mr. Turgot de Sumons, pour lors Intendant de Mets, une Lettre qui venoit de recevoir de Mr. Bayle, il le trouva qui lisoit avec beaucoup de plaisir & de satisfaction l'Article de *Pierre* ARETIN dans le *Dictionnaire Critique*.

(4) *Atri* est le nom du Duché dans le Royaume de Naples. Ainsi la Demoiselle dont il s'agit dans la *Confession de Sancy* y auroit dû être toujours apellée, ou la *Demoiselle d'Atri* ou *Atrie* à l'adjectif féminin. Or il y a un endroit dans cet Ouvrage où elle est appellée *d'Atrie*, mais mal & c'est sur quoi on avoit consulté Mr. Bayle, parce qu'on ne savoit pas bien encore le nom de ce Duché. Voyez les Remarques de Mr. le Duchat sur le Chapitre 7. du II. Livre de la *Confession Catholique du Sieur de Sancy*, pag. 393, de l'édition de 1720.

(5) Mr. Bayle a donné l'Article de ce Savant dans la seconde Edition de son *Dictionnaire*, sous le nom de JACCETIUS (*François Cataneé*).

LETTRE CCXV.

A

Mr. DE LA MONNOYE,

A Rotterdam, le 18. d'Août 1698.

LETTRE CCXV. A Mr. DE LA MONNOYE.

IL n'y a nul lieu de douter, Monsieur, que l'Original de vos Remarques ne soit demeuré en chemin. C'est un fait certain, que je n'ai reçu qu'une Copie (1).

J'ai achevé, ces jours passez, la Révision de la lettre *A*; & j'ai mis à sa place chacun des Supplémens que vous avez eu la bonté de me fournir; corrigeant par tout ce que vous m'aviez marqué. J'ai connu de plus en plus, en travaillant à cela, combien vos lumieres sont grandes, justes, exactes, & fines. Je voudrois bien avoir de pareilles choses sur tout mon Ouvrage; mais ce seroit être importun au-delà de tout ce que l'on peut s'imaginer, que de vous faire là-dessus quelque priere.

Ce sera bien assez, Monsieur, si pour les deux Articles que vous m'avez promis; dont l'un est celui de SIXTE IV. & l'autre, si je ne me trompe, celui de LÉON X. vous avez la bonté, en son tems, de m'aider de vos curieuses recherches.

J'ai fait consulter Mr. DE ST. EVREMONT, touchant *La Comédie des Académistes*, dont j'ai un Exemplaire depuis long-tems. Il a répondu, qu'*il fit cette Piece étant encore au Collége*; ainsi Mr. CHÉVREAU se trompe (2).

J'avoüe que Mr. BAILLET marque aussi clairement qu'il le puisse, que l'Edition d'ANACREON, par l'Abbé de la Trappe, parut à Paris en 1639: mais il distingue entre l'Edition d'ANACRÉON avec des Remarques, & la Traduction Françoise d'ANACRÉON. De celle-ci, il ne dit point qu'elle ait été imprimée. Cela, joint au silence de Mademoiselle LE FÉVRE, & de Mr. DE LONGEPIERRE, me fit dire qu'apparemment elle n'a point paru (3).

Je ne sai si le Sécrétaire de l'Académie parle de l'Edition d'ANACRÉON & aussi de la Traduction Françoise (4).

Je n'ai le traité *de Piscibus* de PAUL JOVE que de l'Edition de Bâle chez Froben en 1533. Je n'y ai rien vû au dernier Chapitre, touchant JEAN-BAPTISTE SANGA. Il faut que vous aiez une Edition augmentée.

Ce que vous dites, que le mariage d'ISABELLE D'ARRAGON, avec le Duc de Milan fut consommé l'An 1489, & qu'alors fut fait l'Epithalame d'ALTILIUS, dont j'ai parlé, me fournit un doute. UGHELLI dit qu'ALTILIUS mourut l'an 1514. S'il s'est trompé en cela, comme il a fait en d'autres lieux, je n'ai rien à dire, mais s'il ne s'est pas trompé, il faut croire que l'*Epitalame* d'ALTILIUS fut composé au tems de l'Accord, ou des Fiançailles d'ISABELLE, faites, comme vous me l'apprenez, l'an 1477. (Dans la Copie de vos Remarques il y a 1427) (5).

Le *Journal des Savans* a fait mention d'une Traduction nouvelle, non pas de l'*Ane d'Or*; mais de l'Episode de PSYCHÉ, avec des Remarques (6). Nous n'avons point vû cela en ce Païs, non plus que la nouvelle Version du DIOGENE LAERCE (7).

Connoissez-vous un Ouvrage, qui n'est, ni dans la Bibliotheque de Mr. DE RHEIMS, ni dans celle de Mr. DE THOU: c'est un Livre d'Astronomie, imprimé pour la premiere fois à Macerata vers l'an 1630, & composé par HILAIRE ALTOBELLUS, *Senior*? VOSSIUS n'a point connu cet Ecrivain.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. de la Monnoie du 10. de Mars 1698.

(2) Dans le *Chevræana*, Tom. I. pag. m. 309. Mr. Chevreau dit que le Comte d'Etlan, fils du Marquis de St. Luc, est l'Auteur de la *Comédie des Académistes pour la Réformation de la Langue Françoise*; mais, comme le remarque fort bien Mr. Bayle, il se trompe. Voyez ci-après la Lettre à Mr. de la Monnoie du 16. de Septembre 1698, Note (1).

(3) C'est dans son Traité *des Enfans devenus célèbres par leurs Etudes ou par leurs Ecrits*, que Mr. Bailler parle de cette Traduction Françoise d'*Anacréon*, par Mr. le Bouthilier de Rancé, depuis Abbé de la Trappe. Mr. du Pin en parle aussi dans sa *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques du dix-septieme siécle*, Tom. IV. pag. 159, édit. de Paris 1708. Mais ils ne disent point qu'elle ait paru; & Mr. de la Monnoie nous assure dans ses Remarques sur les *Enfans célèbres* de Mr. Baillet, Tome V. pag. 104 de l'édition de Hollande, in 4. que *cette Traduction n'a jamais été imprimée, ni peut-être jamais faite*. Voyez aussi le Mémoire de Mr. de la Monnoie, inseré dans la seconde édition du *Dictionnaire Critique*, à l'Article d'ANACREON, Rem. *L*.

(4) Mr. l'Abbé Regnier des Marais nous a donné *La Poësie d'Anacreonte, tradotte in Verso Toscano, e dannotationi illustrate*. Parigi 1693. in 8.

(5) Il y avoit dans l'Original 1472. (Cette Remarque est de Mr. de la Monnoie.)

(6) *Les Amours de Psyché & de Cupidon, traduits d'Apulée, avec des Remarques*. Paris 1695. in 12. Voyez le *Journal des Savans* du 9 Janvier 1696.

(7) Cette nouvelle Version n'a point paru.

LETTRE

LETTRE CCXVI.

A

Mr. BAYZE.

A Rotterdam, le 9. de Septembre 1698.

LETT. CCXVI. Mr. BAYZE.

NOus n'avons ici, Monsieur, que peu de Livres nouveaux. Je ne vous parlerai pas des *Lettres*, que Mr. BENOIT publie de tems en tems, contre d'autres *Lettres* que Mr. JAQUELOT addresse *aux Prélats de France*. C'est une chose trop scandaleuse, & qui met les Réfugiez en trop mauvaise odeur, pour ne devoir pas être effacée de la mémoire autant qu'on peut (1).

La *Relation du Quiétisme*, (2) par Mr. l'Evêque de Meaux, est un Livre bien curieux. On n'a pas voulu permettre à Monsieur RÉGNIER DES MARAIS, Sécrétaire perpetuel de l'Académie Françoise, de mettre en vente la Relation qu'il avoit fait imprimer, du Démêlé que la Cour de France eut avec la Cour de Rome, au sujet de l'insulte faite à Mr. DE CREQUI (3).

Mr. JENS, Recteur des Ecoles de la Haye, publiera bientôt des Observations Critiques sur LUCIEN, où il rétablira beaucoup de Passages, qui n'ont jamais été bien entendus, ni correctement publiez. Je suis, &c.

(1) Mr. Jaquelot commença en 1698. à publier des *Lettres à Messieurs les Prélats de l'Eglise Gallicane*: mais il ne se nomma point; on marqua seulement qu'elles s'imprimoient à la Haye chez François l'Honoré Marchand-Libraire. Elles paroissoient tous les mois en feuilles volantes, in 4. La premiere est datée du 13. d'Avril 1698. Mr. Jaquelot y exhortoit les Prélats de France à faire cesser la persécution des Protestans, & à lever les obstacles qui empêchent la recherche de la vérité. Les manieres respectueuses & insinuantes, & les sentimens de modération qui regnoient dans ces *Lettres*, déplurent à Mr. Benoît, Ministre de l'Eglise Walonne de Delft, qui nous a donné une *Histoire de l'Edit de Nantes*. Prévenu contre Mr. le Vassor par quelques esprits brouillons qui avoient pris à tâche de le décrier, il s'imagina d'abord qu'il en étoit l'Auteur, & entreprit de les réfuter par d'autres Lettres anonymes, où l'on ne marqua ni le nom du Libraire, ni le lieu de l'impression. Il les intitula, *Avis sinceres à Messieurs les Prélats de France, sur les Lettres qui leur sont adressées sous le titre de Prélats de l'Eglise Gallicane*. Elles paroissoient tous les douze ou quinze jours in 12. La premiere est du 1. de Juillet 1698. Mr. Benoît y accusoit l'Auteur des *Lettres*, de ne parler pas le langage d'un Protestant, & tâchoit même de rendre sa foi suspecte sur les Mysteres de la Religion. Mr. Jaquelot ayant vû les trois premieres Lettres de Mr. Benoît, les traita de *Libelle*, dans un petit Avertissement qu'il mit à la fin de sa VI. Lettre: & Mr. Benoît répondit par un autre Avertissement, à la fin de sa IV. Lettre. Dans ce tems-là, il parut à la Haye un Recueil de diverses Lettres in 12, la plûpart adressées à Mr. Jaquelot, sous le titre de *Lettres sur les Avis sinceres aux Prélats de France*, où l'on censuroit très-vivement le procédé de Mr. Benoît, qui ne pouvoit plus ignorer que Mr. Jaquelot ne fût la personne qu'il s'efforçoit de diffamer. Ces Lettres obligerent Mr. Benoît à se mettre sur la deffensive. Il discontinua ses *Avis aux Prélats de France*, après sa VII. Lettre, & donna encore deux Lettres, intitulées, *Lettres à tous les Réformez François, ou qui sont encore dans le Royaume sous l'oppression, ou qui sont dispersez dans toute l'Europe, & tous autres qu'il appartiendra*. Il s'y justifie en représentant l'Auteur des *Lettres* comme un faux frere, qui vouloit moïenner un accommodement, ou une réünion avec l'Eglise Romaine. A la fin de la derniere Lettre, du 25. d'Août 1698, il ajoûta un petit Avertissement, où il mit son nom, & déclara qu'il *avoit fait ces neuf Lettres*. Son Libraire se découvrit en même tems. Aussi tôt que Mr. Benoît se fut nommé, Mr. Jaquelot porta ses plaintes aux Eglises Walonnes, dans un Ecrit intitulé, *Lettres de Mr. Jaquelot à Messieurs les Pasteurs & Conducteurs des Eglises Walonnes des Provinces-Unies*. La Haye 1698. in 4. 41. pagg. Mr. Benoît répondit aux Plaintes de Mr. Jaquelot par un Ecrit intitulé *Considérations* &c. auquel ce dernier repliqua par une nouvelle Lettre à Messieurs les Conducteurs des Eglises Walonnes des Provinces-Unies. Cette Lettre a pour titre: *Réplique de Mr. Jaquelot au dernier Ecrit de Mr. Benoit, sous le nom de Considérations &c.* La Haye 1699. in 4. 11. pagg. mais il n'en reçut pas toute la satisfaction qu'il attendoit. Cependant il continua ses Lettres, qui sont au nombre de XXVII. La derniere est du 23. de Mars 1700. On en fit un Recueil intitulé, *Lettres à Messieurs les Prélats de l'Eglise Gallicane; par Mr. J.* La Haye 1700, in 4. Mr. Jaquelot y ajoûta une Préface & une Table qui marque le contenu de chaque Lettre.

Un Anonyme publia au mois de Septembre 1698, un Ecrit intitulé, *L'Esprit du Clergé de France, Avec quelques Observations sur les Lettres à Messieurs les Prélats de l'Eglise Gallicane*. Cologne, (la Haye) 1698, in 12. L'Auteur examine deux ou trois endroits des *Lettres* de Mr. Jaquelot, mais sans y mêler rien de personnel. Il se propose de faire voir que les Prélats de France ont toûjours été ennemis déclarez de la Réformation, & que c'est en vain qu'on prétend les ramener à un esprit de douceur, par des ménagemens hors de saison.

(2) *Relation sur le Quiétisme*. Paris 1698, in 8.

(3) La Cour de France fit supprimer cet Ouvrage en 1698, parce qu'elle avoit alors intérêt de ménager le Pape; mais cette considération ayant cessé en 1707, elle permit qu'on le publiât, quoique sans Approbation, ni Privilege; sans marquer même le lieu de l'impression, & le nom de l'Imprimeur, sous ce titre: *Histoire des Démêlez de la Cour de France avec la Cour de Rome, au sujet de l'Affaire des Corses; par Mr. l'Abbé Regnier Des Marais*, 1707. in 4.

LETTRE CCXVII.

A

Mr. MARAIS,

Avocat au Parlement de Paris.

A Rotterdam, le 2. d'Octobre 1698.

LETTRE CCXVII. A M. MARAIS.

JE me borne à répondre aujourd'hui, Monsieur, à quelques-uns des endroits de votre Lettre. Je commence par celui où vous m'apprenez que mon *Dictionnaire* n'a point déplu à Mr. DESPREAUX. C'est un bien si grand, c'est une gloire si relevée, que je n'avois garde de l'espérer. Il y a long-tems que j'applique à ce grand homme un Eloge plus étendu que celui que PHEDRE donne à ESOPE, *naris emunctæ, natura nunquam verba cui potuit dare* (1). Il me semble aussi que l'industrie la plus artificieuse des Auteurs ne le peut tromper. A plus forte raison, ai-je dû voir que je ne surprendrai pas son suffrage, en compilant bonnement, à l'Allemande, & sans me gêner beaucoup sur le choix, une grande quantité de choses. Mon *Dictionnaire* me paroît à son égard un vrai Voyage de Caravanne, où l'on fait vingt ou trente lieuës, sans trouver un arbre fruitier, ou une fontaine; mais moins j'avois espéré l'avantage que vous m'annoncez, plus j'y ai été sensible.

Que j'admire l'abondance des faits curieux, que vous me communiquez, touchant Monsieur ARNAULD, RABELAIS, SANTEUIL, LA FONTAINE, LA BRUYERE, &c. Cela me fait juger, Monsieur, qu'un *Dictionnaire Historique & Critique*, que vous voudriez faire, seroit l'Ouvrage le plus curieux qui se pût voir. Vous connoissez amplement mille particularitez, mille personalitez, qui sont inconnuës à la plûpart des Auteurs, & vous pourriez leur donner la meilleure forme du monde. Il est vrai, que pour bien faire, votre Imprimeur devroit être en ce Païs-ci. Il faudroit avoir deux Corps, l'un à Paris, pour y ramasser ces Matériaux, & l'autre, en Hollande, pour y faire imprimer l'Ouvrage que l'on en composeroit. Cette *Replication*, comme l'appellent les Scholastiques, n'étant pas possible, naturellement au moins, ce sera un bon remède, si vous continuez d'avoir la bonté de m'enrichir de vos Remarques & de vos bons avis. Vous m'y paroissez très-disposé, Monsieur, & je vous puis assurer que je m'en estimerai le plus heureux du monde, & que j'en paroitrai fort reconnoissant. Je vous demande par avance la permission de marquer à la Marge à qui le Public sera redevable de tant de bonnes & de belles choses, que je tirerai de vous.

Je dressai la Semaine passée l'Article d'HENAULT, & j'y inserai tout ce que vous m'avez écrit sur ce sujet. Je n'ai pas encore mis votre nom à la Marge; mais j'ai dessein de le faire, si j'apprens que vous l'agréez. Vous jugez bien, que s'il s'agissoit de quelque chose qui choquât quelque Personne vivante, je n'aurois garde de vous commettre. J'ai supprimé ce que vous m'avez écrit touchant ce que vous jugez de la *Critique* des *Oeuvres* de St. EVREMOND. Autre chose est de dire dans une Lettre à un Ami ce que l'on pense d'un Livre nouveau; & autre chose, de vouloir que cela devienne public.

L'habile homme dont j'ai rapporté un Extrait de Lettre, ignoroit qu'il eût paru à Paris un Recueil des *Oeuvres de Mr.* HENAULT (2): cependant il fait à Paris son séjour le plus ordinaire, depuis quelques années. Je ne lui ai rien fait savoir encore touchant ce fait, mais je lui ai communiqué une objection, qui me fut faite par un Anglois, savoir, que le *Sonnet* de *l'Avorton* (3) ne fut point fait pour Mademoiselle DE GUERCHI; car il parut avant la mort de cette Fille (4). Je crois que l'Anglois a raison, & j'ai déja effacé tous les endroits où j'ai suivi en cela l'erreur commune.

On n'a pas eu raison de vous dire que mon *Supplement* est imprimé. On commencera seulement à l'imprimer au Printems prochain. Nous avons crû qu'il ne falloit en commencer l'Impression, que lorsque la Copie seroit, ou achevée, ou fort avancée. Pour ce qui est de la seconde Edition des deux Volumes qui ont paru, elle précédera le *Supplément*. Elle sera corrigée, mais peu augmentée (5).

Voici quelques Nouveautez Littéraires de ce Païs. Il est sûr qu'on y imprime des Ouvrages très-considérables; mais ce ne sont que de nouvelles Editions. C'est ce que je dis en particulier du *Lexicon* HOFMANNI (6), & du *Thesaurus Antiquitatum Romanorum*, en douze Volumes *in folio*, dont les deux tiers au plus ont déja paru, & dont le reste paroîtra bientôt. Je le dis aussi des

(1) PHÆDRUS. *Lib. III, Fabulâ III, Vers.* 14, 15.

(2) *Oeuvres diverses, contenant la Consolation à Olimpe sur la Mort d'Alcimédon: l'imitation de quelques Chœurs de Sénéque le Tragique: Lettres en prose & en vers: le Bail d'un Cœur: divers Sonnets & autres Pieces, par le Sr. D. H****. Paris, 1670, in 12.

(3) Le P. Bouhours dans sa *Maniere de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit*, a critiqué dans ce *Sonnet* une faute de Grammaire, qui ne s'y trouve pas de la maniere que d'Henault l'a publié pag. 237. de ses *Oeuvres diverses*. Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Août 1704, pag. 159.

(4) Voyez dans la seconde Edition du *Dictionnaire Critique* l'Article HENAULT. Rem. A.

(5) Voyez ci après la Lettre à Mr. Marais du 6. de Mars 1702, Note (1).

(6) *Lexicon Universale, Historiam Sacram & Prophanam omnis ævi, omniumque Gentium Chronologiam ad hæc usque tempora*, &c. Lugduni Batavorum 1698, 4. vol. in folio.

des *grands Critiques* d'Angleterre, dont on a achevé ici une nouvelle Edition (7). L'Edition des *Oeuvres* de VOSSIUS, en plusieurs Volumes *in folio* est presque achevée (8). Le Tome, qui comprend les Historiens Grecs & Latins, le Traité *de Arte Historicâ*, & les Lettres, se vendent depuis peu de jours. On a retranché plusieurs *Lettres*, qui ne paroissoient d'aucune importance, & que le Sr. COLOMIÉS n'avoit pas laissé d'insérer dans l'Edition d'Angleterre. Enfin, je dis la même chose touchant deux Volumes de COTELIER (9), & touchant le gros Volume de GATAKER (10): ce ne sont que de nouvelles Editions. Ce qu'il y a de meilleur dans l'*in-folio* de GATAKER, imprimé à Utrecht, est, sans doute, le grand & savant Commentaire sur le Livre de MARC AURELE.

Quant aux Livres nouveaux, & imprimez pour la premiere fois, nous n'en avons point de considérables. Mr. GOUSSET, Ministre François, Professeur en Langue Hébraïque à Groningue, qui fait imprimer un gros *Lexicon* Hébreu, qui sera bon, dit-on, vient de publier en François, un *in* 8, qui est l'*Examen* d'un *Projet* d'une nouvelle Version de la Bible. Le *Projet* a été fait par un Ministre François, qui s'est déclaré Arminien depuis sa sortie de France, & qui se nomme LE CENE. Il a critiqué dans son *Projet* plusieurs passages de la version de Geneve, & Mr. GOUSSET le réfute (11). On attribue à celui-ci une petite *Dissertation* anonyme *sur la Chronologie du Vieux Testament*. C'est bien peu de chose, & j'ai de la peine à lui attribuer un écrit inférieur, sans doute, à sa capacité. Mr. MAYER, Professeur en Théologie à Hambourg, a publié une *Dissertation* Latine touchant CATHÉRINE BORE, Femme de LUTHER, où il réfute VARILLAS, & rapporte plusieurs faits particuliers (12). On a dessein de faire à Francfort un nouveau Journal des Savans; il sera intitulé *Polyhistor Litterarius*, & commencera à paroître au mois de Janvier prochain (13). On nous a donné depuis peu la version Latine des *Dernieres Heures*, ou de la *Repentance* du Comte DE ROCHESTER, fameux Athée. C'est la Version d'un Livre Anglois du Docteur BURNET. (14) On a aussi traduit en François *la Vie de* MAHOMET, composée en Anglois, par Mr. PRIDEAUX. Je suis, &c.

P. S. Il est certain que les HUGUETANS, fameux Libraires de Lion, réfugiez à Amsterdam, vont réimprimer les *Dogmata Theologica* du Pere PÉTAU (15). On avoit eu dessein de faire cette nouvelle édition en Angleterre; mais quelques Docteurs de l'Eglise Anglicane s'y opposérent, représentant que ce Livre, par accident & par abus, est fort propre à confirmer les Ariens & les Sociniens dans leurs erreurs, par le grand nombre de Passages des anciens Peres, que l'on y trouve, où la Doctrine de la Trinité est débitée si mal, qu'elle ne ressemble point du tout aux Decisions du Concile de Nicée. Les Sociniens étoient ignorans tout ce qui ce peut dans la connoissance des Peres, & ils ont trouvé dans les Ecrits du Pere PÉTAU de quoi s'en instruire à peu de frais. Ils en ont étrangement abusé.

Nous verrons bien-tôt un Ouvrage, qui ne déplaira point aux Critiques. Ce sont des *Notes* sur LUCIEN (16). L'Auteur est un jeune homme fort savant, & l'un des bons Grecs de ce Siecle. Il s'appelle JENS. Il est de Dordrecht, & régente une Classe à la Haie. Il corrigera plusieurs Passages de LUCIEN, qui ont été jusqu'ici imprimez avec des fautes. Mr. LEERS doit commencer à réimprimer mes *Pensées sur les Cometes*, avec les Additions dont vous avez entendu parler, dès qu'il aura achevé les deux Volumes *in folio* de Mr. BASNAGE le Ministre, sur l'Histoire des Dogmes de l'Eglise, & de son Gouvernement (17).

(7) Cet Ouvrage parut en Angleterre en 1660. sous ce titre: *Critici Sacri, sive doctissimorum Virorum in SS. Biblia Annotationes & Tractatus. Opus summa cura recognitum, & in novem Tomos divisum.* Londini, 1660 in folio L'Edition de Hollande contient quelques Additions.

(8) Cette édition n'a été achevée qu'en 1710: *Gerardi Joannis Vossii Opera, in sex Tomos divisa.* Amstelodami, 8. voll. in fol.

(9) *SS. Patrum, qui temporibus Apostolicis floruerunt, Barnabæ, Clementis, Hermæ, Ignatii, Polycarpi, Opera edita & inedita, vera & supposititia* &c. 2. voll. in folio. La premiere Edition est imprimée à Paris en 1672: celle de 1698. a été faite à Amsterdam, & elle est augmentée de plusieurs Remarques de divers Savans, & de quelques Traitez de Beveridge, d'Usserius, & de Pearson. Mr. le Clerc, qui la dirigea, y ajoûta aussi quelques Notes. Il en a donné une nouvelle Edition en 1724, beaucoup plus ample & plus exacte.

(10) *Thomæ Gatakeri Opera critica* &c: Trajecti ad Rhenum 1698, in fol.

(11) L'Ouvrage de Mr. le Cene est intitulé, *Projet d'une Nouvelle Version Françoise de la Bible, dans lequel on justifie par raison & autoritez; que les Versions précédentes ne représentent pas bien en plusieurs passages le sens de l'Original, & qu'il est fort nécessaire de donner une meilleure Version comme on se propose de faire. Par Monsieur Charles le Cene.* Rotterdam 1696, in 8. Ce n'est ici que la premiere partie de cet Ouvrage: la seconde n'a point encore paru. Mr. le Cene a travaillé à une Traduction de la Bible sur le plan qu'il donne dans son *Projet*: il me la fit voir, & il me parut, qu'à tout prendre, elle pouvoit beaucoup servir à donner l'intelligence des Livres sacrez. Il seroit à souhaiter qu'on l'imprimât. Mr. Gousset attaqua violemment le *Projet* de Mr. le Cene. Il l'accusa d'avoir énervé, ou fait disparoitre, plusieurs dogmes essentiels de la Religion, par la manière dont il traduisoit les passages qui les contiennent. Cette critique parut sous le titre de: *Considérations Théologiques & Critiques sur le Projet d'une nouvelle Version Françoise de la Bible publiée l'an 1696. sous le nom de Mr Charles le Cene; dans lesquelles la verité est défenduë sur un grand nombre de passages de l'Ecriture Sainte. Par Jaques Gousset, Professeur à Groningue dans l'Université Provinciale.* Amsterdam, 1698, in 12.

Le projet de Mr. le Cene a été traduit en Anglois, & accommodé à la Version Angloise de la Bible, qui n'est pas moins défectueuse que celle de Geneve. On en a fait deux Editions; mais le Traducteur a supprimé le nom de Mr. le Cene; artifice qui n'est pas sans exemple dans ce Pays.

(12) *De Catharina Lutheri conjuge Dissertatio.* Hamburgi 1698, in 4. Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article BORE *(Catherine de)* Rem. *K.*

(13) Ce Journal n'a point paru.

(14) Ce Livre a aussi été traduit en François, & publié sous le titre de; *Mémoires touchant Jean Wilmot, Comte de Rochester. Par Gilbert Burnet, Evêque de Salisbury. Traduit de l'Anglois.* Amst. 1716. in 8.

(15) *Dionysii Petavii Aurelianensis, è Societate Jesu, Opus de Theologicis dogmatibus: auctius in hac editione Libro de Tridentini Concilii Interpretatione; Libris duobus Dissertationum Ecclesiasticarum; Diatriba de potestate consecrandi: Libris octo de Pœnitentia publica, & Notulis Theophili Alethini S. I. A.* E. [i. e. Joannis Clerici]. *in sex Tomos distributum,* Antwerpiæ (Amstelodami 1700. 6. voll. in fol.

(16) *Joannis Jensii Lectiones Lucianeæ. Accedit ad J. G. Gravium V. Cl. super aliquot Diodori Siculi locis, Epistola.* Hagæ Comitum, 1699, in 8.

(17) *Histoire de l'Eglise depuis Jesus Christ jusqu'à présent, divisée en quatre Parties,* &c. Rotterdam 1699, 2. voll. in fol.

LETTRE CCXVIII.

DOCTISSIMO AC CELEBRIMO VIRO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS.

S. D. P.

Roterodami die 20. Octobris 1698.

LETTRE CCXVIII. A Mr. CRENIUS, & CCXIX. A Mr. BAYLE.

SI quem credas esse, Vir Clarissime, qui libentiùs me videat crescentem in dies Tui nominis celebritatem, gloriamque Tibi debitam ob tot & tantá de Republica literaria merita, quibus frequentibus exquisitissimisque lucubrationibus literarum amantes, & in primis eos qui aliquid commentantur devincis, secus omnino quam deceat de me opinaris. Nemo enim est quem majori voluptate ista afficiant quam Tuum BÆLIUM, *cui tot benevolentiæ significationes usque & usque præbuisti. Quod mei tam Amanter & honorifice memineris in calce tuarum Animadversionum partis secundæ, hoc vero est cujus gratiâ multum Tibi debeam, perque epistolam gratum animum jamdiù fuissem testatus, nisi nobilem quemdam Germânum qui à me discedens Te erat invisurus paratissimum vidissem te certiorem facere de meo hac in parte officio. Macte, literatissime* CRENI, *tua ista sedulitate, & in indagandis selectionibus quibusque historiæ literariæ arcanis sagacitate incredibili. Fruor ego sæpissime tuis laboribus, quod quod patuit jam, & deinceps meliùs patebit in Lexico meo Historico-Critico.*

Qui sciam tuam in juvandos Autores & præsertim Tibi notos & amicos summam propensionem, non deterreor tuis gravissimis occupationibus quin molestus sim hodie duabus tribusve quæstionibus Tibi proponendis. Nonne verum est primam PLINII *editionem à* SIGISMUNDO GELENIO *adornatam esse Basileensem* 1525. *Tertia eadem in Urbe prodiit anno* 1535. *quod patet ex Epistolis* ERASMI. *Sed vir quidam doctus falsus est quod putaverit hanc fuisse primam quæ à* GELENIO *sit profecta. Possesne in paucos dies utendum dare secundum volumen Orationum* CICERONIS *ejus editionis in qua extat Præfatio* JAC. STURMII? *Possesne quoque commodare Vitam Celeberimi Tubingensis Theologi* JOANIS ANDREÆ *quam audio fusè ac copiosè fuisse descriptam ab ejus Nepote; Ignosce meæ isti importunitati, sed ad quem potius me verterem quam ad virum in primis mihi amicum, & præterea horum librorum supellectile & notitia supra quam credibile est instructissimum. Vale diù, vive felix, & de literis quod tam strenue facis bene mereri pergito. Dabam Roterodami IX. Kal. Nov.* CIↃ IↃ CLXXXXVIII.

Animadverti in 4. *parte tuarum animadversionum Te conjecisse dissertationem de sanguine Christi, cui additur altera de* TERTULLIANO, *nec non de authoritate Conciliorum esse opus* LAUNOII. *Aliter se res habet. Tres illi Tractatus scripti sunt à Domino* ALLIX *olim Pastore Carentonensi in Gallia, nunc verò in Episcopatu Salisburiensi opima Beneficio fruenti.*

LETTRE CCXIX.

AMPLISSIMO ET CLARISSIMO VIRO

Do. PETRO BÆLIO

TH. CRENIUS.

S. D.

Lugduni Batavorum die ... Novembris 1698.

LETT. CCXIX. A Mr. BAYLE.

SIcuti gratâ Tuâ me hìc vivere debere consuetudine privatum, semper cordi meo doluit: ita longum tuum silentium in doloris cumulum accessit. Putavi enim aut Te à nobis abalienatum, aut oblitum nostri fuisse, licet nos nostris non defuerimus partibus, quotidie ex amicis ad nos invisentibus Rotterodamensibus, quomodo te haberes, inquirentes, & Te vivere, accipientes; quod ut diù sit, apud DEUM *ago. Monstravit hic mihi unus ex amicis, te multos inter egregio in Tuo opere & me, unum è multis, adduxisse, quod quò minùs mereor, eò magis studebo, in qualibuscumque scriptis meis Tui me fuisse observantissimum patefacere seculo. Mihi sufficit posteritatem aliquando scituram, nos Tibi*

non

non fuisse ignoratos. Quæ de ALLIXIO *mones secunda fortè nostrarum Animadversionum partis illius editioni addam, quam non despero, cum partem primam semel atque iterùm nos apud in Belgio evulgatam, jam Oxonii tertiùm curent, à me multis modis auctam & emendatam, secunda enim editio hic me clam edita est vitiosissima. De* PLINII *Basileensi à* GELENIO *anno* CIƆ IƆ XXV. *publicata editione nihil mihi compertum est, planeque credo erratum in numero 2. pro 3. esse. Quod primùm editus sit Verona anno* CIƆ CCCC LXXVIII. *deinde Romæ & Parmæ anno* M. CCCC LXX. *& paullo post Venetis anno* M. CCCC LXXII. *in fol. adcurante* JOH. ANDRÉA VALÉRIENSI *in Corsica Episcopo, Te non fugere potest. Scriptores in eum recenset* JOH. HARDUINUS. *Vitam* JOH. VALENTINI ANDREÆ *nunquam habui, sed exstare scio. Destituor etiam parte I. & II. Orationum* CICERONIS, *non III. quam habeo, in quas non* JACOBUS, *sed* JOANNES STURMIUS *præfatus est. Ceterùm si ulla officii ratio Tibi à me proficisci possit, quantum eniti navareque possum, libenter præstabo; & si ceteris minus queo rebus, amore certe gratique animi significatione & litterarum etiam crebritate tibi respondebo. Vale. Lugduni Batavorum.*

LETTRE CCXX.

AMPLISSIMO ET CELEBERRIMO VIRO

D°. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS

S. P. D.

Rotterodami die 27. Novembris 1698.

LETTR. CCXX. A Mr. CRENIUS.

FRequentius esse in posterum nostrum litterarum commercium multis nominibus opto, tum ut sæpiùs addiscam Tuis verbis me abs Te amari, tum quia per Tuas epistolas semper fio doctior. Gratias habeo plurimas ob ea quæ indicasti de variis* PLINII *antiquioribus editionibus. Paulo postquam Tibi scripseram, compertum habui editionem anni 1525. Basileæ apud* FROBENIUM *esse Erasmianam. Interim pro certo habeo eam quam* SIGISMUNDUS GELENIUS *procuravit anno 1535. esse tertiam quæ ab eodem viro data est. Vix è manibus abierat ultima illa mea epistola, cum memoria subiit errasse me, qui* JACOBUM STURMIUM *pro* JOHANNE *scripsissem. Necesse est tertium volumen Orationum* CICERONIS *minùs esse rarum quam duo priora, ego enim non secus ac Tu, Vir Clarissime, careo istis, & illud habeo, Verùm præfatio Sturmiana tertii voluminis non me juvat, ut juvaret Præfatio secundi tomi. Errasse* HARDUINUM *quoad editionem quam proxime infra* GELENIANAM *ponit evidenter demonstrabo. Si scias quorum sint notæ in* APULEIUM *in editione Basileensi 1560. si bene memini 3. vol. in 8. fac quæso à Te sciam, quod commodo Tuo fiat. Vale plurimùm, Vir doctissime, & me amare pergito. Dabam Roterodami V. Kal. Dec.* CIƆ IƆ C LXXXXVIII.

LETTRE CCXXI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 4. de Décembre 1698.

LETTR. CCXXI. A Mr. ***.

VOici, Monsieur, quelles sont présentement nos nouveautez Littéraires. Mr. LÉTI vient de publier, en Italien, une très-longue *Vie du Duc d'Ossone*, Vice-Roi de Naples. Il nous apprend qu'elle est sous la Presse, traduite en François. (1). Il paroît une troisieme édition fort augmentée du *Voiage d'Italie* de Mr. MISSON. Il en paroît une seconde aussi fort augmentée du *Voiage* de Mr. DU MONT (2). Ce Monsieur DU MONT vient de publier aussi quelques Traitez Politiques servans à l'intelligence des Articles de la Paix de Ryswyck (3). Un

(1) *Vita di Don Pietro Giron, Duca d'Ossuna, Vicerè di Napoli & di Sicilia, sotto il regno di Philippo terzo.* Amsterdamo 1699, 3 voll. in 12. La Traduction Françoise parut en 1700.

(2) *Voyages de Mr. du Mont en France, en Italie, en Allemagne, à Malte, & en Turquie. Contenant les recherches & Observations curieuses* &c. La Haye 1699, 4 voll. in 12. La premiere édition, imprimée en 1694, ne contenoit qu'un volume.

(3) *Mémoires Politiques pour servir à la parfaite intelligence de l'Histoire de la Paix de Ryswyk.* La Haye 1699, 4. voll. in 12. Ces *Mémoires* ne traitent pas de la Paix de Ryswyck. Ils contiennent seulement un abrégé de ce qui s'est passé de plus considerable dans les Affaires, depuis 1641. jusqu'en 1676.

LETT. CCXXI. A Mr. ***.

Un Janséniste, déguisé sous le nom de VINCENTIUS PALÆOPHILUS, a publié *Refutatio Prodroma Libelli famosi cui titulus, Breve Memoriale, &c.* C'est une Réfutation d'un *Mémoire de l'état & progrès du Jansénisme en Hollande*, qui a paru d'abord en François, *in* 12, & que quelques-uns donnent au Pere DOUCIN. Il a depuis été imprimé en Latin, *in* 4. (4). L'Ouvrage de Mr. NOODT, Professeur en Droit à Leide, *de Fœnore & Usuris*, est fort estimé. SAUMAISE, & plusieurs autres, y sont doctement réfutez. Vous avez vû, sans doute, la seconde & la troisieme partie de l'*Apologie* du Pere PAPEBROCH contre les accusations des Carmes (5); & l'Ouvrage Italien de l'Abbé BUONAROTTI, intitulé *Osservationi istoriche sopra alcuni Medaglioni Antichi*, imprimé à Rome.

Un Professeur de Padouë, nommé MICHEL ANGE FARDELLA, grand Cartésien, a publié à Venise, un *in folio*, intitulé *Animæ Humanæ Natura, ab* AUGUSTINO *detecta in Libris de Quantitate Animæ, decimo de Trinitate, & de Animæ Immortalitate.* Il publia l'année passée une Lettre *in* 8, *in cui brevemente s'essaminano e rigettano le Oppositioni, proposte contra i Principii della Philosophia Cartesiana, dal Dottore* MATTEO GIORGI. Ce MATTIEU GEORGE, *Medico e Patritio Albiganense*, avoit fait un Livre intitulé *Saggio della nuova Dottrina di* RENATO DES CARTES. C'est ce que FARDELLA réfute. Le même MATHIEU GEORGE s'est déclaré pour la fréquente Saignée; car voici le titre d'un de ses Livres, qui parut l'année passée, *Phlebotomia liberata; sive Apologia pro Sanguinis missione in Febribus, aliisque Morbis magnis.* Il répond à DOMINIQUE DE LA SCALA, Auteur d'un Livre intitulé *Phlebotomia damnata.*

Mr. SPANHEIM, Professeur en Théologie à Leide, a fait une *Dissertation*, où il soûtient que LUCIUS, Roi des Bretons, & l'Impératrice JULIE MAMMÉE, & l'Empereur PHILIPPE, n'ont jamais été *Chrétiens* (6). J'ai le Manuscrit François d'une *Dissertation* de Mr. DUBOURDIEU, Ministre François à Londres, laquelle a été imprimée en Anglois, & qui mérite de paroître aussi en notre Langue. On y réfute pleinement la tradition du *Martyre* de la *Légion Thebéenne.* Je croi qu'on l'imprimera bientôt à la Haie, ou à Amsterdam (7).

Je ne croi pas me tromper, en prenant Mr. CORBINELLI pour l'Auteur de plusieurs *Lettres* insérées parmi celles du Comte DE RABUTIN, sous le nom de Mr. C. Veut-il que je le découvre au Public? A propos des *Lettres* de ce Comte, je vous dirai que les étoiles, qui y sont si fréquenres, me déplaisent infiniment. Je ne vois personne à qui elles ne déplaisent; & qui doute que les Lettes Adoptives, & en particulier celles de Madame DE SÉVIGNÉ, ne soient meilleures que celles de Mr. DE RABUTIN. Cette Dame avoit bien du sens & de l'esprit. Le bruit a couru que Mr. MÉNAGE l'a aimée galamment (8). Elle mérite une place parmi les Femmes Illustres de notre Siecle. Monsieur PERRAULT ne fera-t-il pas un Livre pour elles, aussi bien que pour les Hommes? Je voudrois bien savoir quelque chose de l'Histoire de celle-là. Je la mettrois volontiers dans mon *Dictionnaire.* Elle sera sans doute dans le nouveau *Moreri* de Paris, & Madame DES HOULIERES aussi (9).

On a imprimé en Hollande une *Satire* contre la *Mode*, sans nom d'Auteur; aussi bien que des *Mémoires de Mr.* JEAN BAPTISTE DE LA FONTAINE, *Chevalier, Seigneur de Savoie, & de Fontenai, Brigadier & Inspecteur Général des Armées du Roi*, à la tête duquel est un *Avertissement* fort court, où l'Auteur, qui a été du tems à la Bastille, parle fort contre feu Mr. DE BAISEMAUX qui en étoit Gouverneur, & des intrigues qui se font dans ce Château (10). Le Sieur MOETJENS, Libraire de la Haie, fait imprimer tous les Actes de la Pais de Ryswyck (11), comme il fit imprimer autrefois ceux de la Paix de Nimegue. C'est Mr. BERNARD, Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, qui les met en ordre. Je suis, &c.

(4) C'est cet Ecrit Latin intitulé, *Breve Memoriale extractum prolixiore, de statu ac progressu Jansenismi in Hollandia*, qui est réfuté dans la *Refutatio prodroma* &c., dont parle ici Mr. Bayle.

(5) Les deux premieres Parties de cette Apologie parurent sous le titre de *Responsio Danielis Papebrochii, ex Societate Jesu Theologi, ad Exhibitionem Errorum per admodum R. P. Sebastianum à Sancto Paulo, Ord. Carmelit. in Belgio bis Provincialem, olim S. Theol. Prof. Lovaniens. Coloniæ A, 1693, vulgatam.* Antverpiæ 1696, & 1697, in 4. La troisiéme Partie est intitulée, *Elucidatio historica Actorum in Controversia super Origine, Antiquitate, & Historiis sacri Ordinis S. M. de Monte Carmelo, inter quosdam illius, & Societatis Jesu Scriptores, Acta Sanctorum illustrare professos. Quæ est pars tertia & ultima Responsionum Dan. Papebrochii* &c. Antverpiæ 1698. in 4.

(6) *Dissertatio Historico Theologica de Lucii Britonum Regis, Juliæ Mammeæ Augustæ, & Philippi utriusque Impp. credito temerè Christianismo.* Lugduni Batavorum 1698, in 4.

(7) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Dubourdieu du 8, de Juillet 1705.

(8) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article MENAGE, Rem. A Δ.

(9) Dans l'édition du *Moreri*, imprimée à Paris en 1725, il y a un petit Article de Madame DES HOULIERES. On y parle aussi de Madame de Sevigné à l'Article RABUTIN, Maison; mais en peu de mots. On trouvera plusieurs particularitez de sa Vie & de sa famille, dans la Préface que Mr. le Comte de Bussy a mise au devant de ses Lettres, publiées à Paris en 1726. sous ce titre: *Lettre de Marie de Rabutin Chantal, Marquise de Sevigné, à Madame la Comtesse de Grignan sa fille*, 2. voll. in 12.

(10) Ces *Mémoires*, ou plûtôt, ce Roman, est du Sieur Gatien de Courtilz. Voyez le Mémoire que le Pere le Long nous a donné sur cet Auteur, à la fin de sa *Bibliotheque historique de la France.*

(11) *Actes & Mémoires des Négociations de la Paix de Ryswyk.* La Haye 1699, in 12, 4. voll. Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Juillet 1699, pag. 111. *& suiv.*

LET-

LETTRE CCXXII.

A

Mr. ANCILLON,

à Berlin.

A Rotterdam, le 5. de Décembre 1698.

LETTRE CCXXII. A ANCILLON.

Si vous aviez, Monsieur, critiqué cent fautes dans mon *Dictionnaire*, ce qui vous eût été facile, aiant autant de lumieres que vous en avez, vous ne m'auriez causé aucun déplaisir; car, sans doute, vous l'auriez fait d'une maniere qui eût témoigné au public, que je ne vous suis pas indifférent. Mais je vous avouë, Monsieur, que pour avoir seulement attaqué un endroit de mon ouvrage, vous m'avez fait sentir des émotions fâcheuses; car cela m'attaque beaucoup plus du côté de l'honnête homme, que du côté de l'Ecrivain d'un *Dictionnaire* (1). Je me console facilement de ce que je puis commettre contre le devoir d'un bon Auteur; ce sont des fautes d'ignorance & involontaires, dont on ne sent pas le remords; mais je ne me pardonnerois pas une faute contre l'équité & la droiture; je serois moi-même mon propre juge & mon persécuteur, & je ne pourrois penser sans douleur, qu'on m'en crut coupable.

Or voilà, Monsieur, de quel côté vous prenez la chose. Vous insinuez qu'il peut y avoir eu quelque chagrin contre votre famille, duquel vous ne devinez point la cause, qui m'a porté à obscurcir autant que j'ai pû la gloire de feu Monsieur ANCILLON; & afin que cela paroisse plus énorme, vous parlez du commerce de Lettres qui a été entre nous, &c. Je croirois, Monsieur, ne rendre point à votre mérite la justice qui lui est duë, & pécher contre notre ancienne connoissance, si je n'étois sensible à l'injure que vous m'avez faite, & si en bon ami, je ne vous en faisois pas une plainte, dans la vûe & l'espérance que le mal entendu étant ôté, ceci ne diminuera point la liaison qui a été entre nous.

Si vous aviez attendu la suite de mon Ouvrage, vous auriez vû de quelle maniere je parle de feu Monsieur ANCILLON votre Pere. L'occasion ne s'en est point presentée dans mes deux premiers Volumes, & je me reservai pour des Articles où il entreroit naturellement. Il y a plus d'un an que mon Article de FERRI est tout prêt à être imprimé; c'est là que j'ai parlé de Monsieur ANCILLON avec éloge. Il y a d'autres Articles composez avant que j'eusse vû votre plainte, dans lesquels je me fais honneur du commerce de Lettres que j'eus avec lui plusieurs années de suite, & si j'avois eu son Apologie de Luther, Beze, &c. je l'eusse bien citée & amplement. Je la ferai chercher par tout, afin d'en tirer bien des passages; mais je ne sai si je la pourrai trouver, & si je ne serai pas contraint de recourir jusqu'à vous, afin d'en avoir un Exemplaire. Enfin, dès que je sûs par le *Journal de Leipsig*, que votre *Mélange critique* devoit être suivi d'un *Discours sur sa Vie*, je me déterminai avec la plus agréable joie du monde à donner un Article de Monsieur *Ancillon*. Mr. DESBORDES m'envoia hier ce *Discours*-là, & je tombai bien-tôt en le parcourant, sur votre plainte, qui ne m'empêchera pas de faire ce même Article, avec une entiere disposition de faire connoître le mérite de cet illustre Ministre, dont la mémoire me sera toujours en vénération. Venons au fait.

Souffrez que je vous représente, Monsieur, que la tendresse filiale, dont les excès sont au fond excusables, & même loüables, vous a un peu séduit dans cette affaire. Vous avez crû voir dans mon Livre, ce qui n'y est point du tout. Vous avez crû y lire qu'à cause de la grande considération qu'on avoit pour Mr. FERRI, on trouva bon qu'on le nommât *Ministre de la Religion Réformée*; mais qu'à l'égard de Mr. ANCILLON, la justice s'opposa à une semblable chose, & *qu'on la fit effacer, parce qu'on n'avoit pas les mêmes égards pour l'un, qu'on avoit eu pour l'autre.* Je viens de relire mot à mot tout mon Article *Ferri*, & je n'y ai rien trouvé qui contienne les propositions causales que vous rapportez. Je n'ai point dit en propres termes, je n'ai pas même insinué que la considération de Mr. FERRI ait été cause qu'on ait souffert l'inscription de sa Taille douce, & qu'une moindre considération de Mr. ANCILLON ait fait qu'on fit effacer &c. Je puis vous protester en honnête homme, & j'en pourrois faire serment, que lorsque je fis cet article, ni depuis, il ne m'est jamais venu dans l'esprit, que mes paroles pourroient faire naître à mes lecteurs l'idée de ce prétendu parallele. J'ajoûte que le Mémoire que j'ai suivi ponctuellement, & dont je garde l'original, & dont vous connoissez bien l'Auteur, (car quoique je ne l'aie pas nommé, je l'ai assez désigné par ses *Remarques* sur la *Confession du Sancy*, à l'égard de ses Compatriotes, & sur tout à l'égard d'un curieux de Livres comme vous), ne marquoit point les avantures des Tailles-douces, d'une maniere qui insinuât aucune idée de préférence.

Je n'y ai vû, & je ne crois pas que d'autres lecteurs y découvrissent autre chose qu'une époque de persécution chicaneuse des Missionnaires. On a voulu marquer, & quant à moi, je vous jure

(1) Mr. Ancillon publia à Bâle, en 1698, la Vie de son Pere, intitulé, *Discours sur la Vie de feu Mr. Ancillon & de ses dernieres heures*; & dans cet Ouvrage il attaqua violemment une des Remarques de l'Article FERRI, dans le *Dictionnaire Critique*, où il est parlé de son Pere. C'est le sujet des Plaintes que lui fait ici Mr. Bayle.

LETTRE CCXXII. A M. ANCILLON, & CCXXIII. A M. le DUCHAT.

jure que je n'ai eu que cette pensée, que jusqu'à la mort de Mr. FERRI, la liberté des Protestans de Metz eut quelque support ; mais que les véxations s'augmenterent peu à peu, jusques-là, qu'on perdit même par les chicanes des adversaires le droit de marquer aux Tailles-douces des Ministres la qualité de *Ministres de la Religion Réformée*. Vous savez bien que les Procès des Missionnaires contre les Ministres, au sujet de ce titre ou semblable, ont regardé principalement les Ministres importans. On chicana là dessus Mr. AUBERTIN, aprés un beau Livre qu'il avoit fait ; Mr. BOCHART d'Alençon fut chicanné après un autre bon Livre. J'en parle dans mon *Dictionnaire* (2). De sorte que ce seroit plûtôt une gloire supérieure à celle de Mr. FERRI, qu'une infériorité, que de dire : *le Clergé ne se formalisa point des titres qui furent donnez à Ferri, mais il se formalisa de ceux qui furent donnez à Ancillon.* N'est-ce pas l'esprit des persécuteurs d'avoir plus de haine, & de chercher plûtôt noise, quand un Ministre leur paroît plus redoutable, que quand il le paroît moins ? Cependant, Monsieur, vous vous imaginez que c'est noircir la mémoire de Mr. votre Pere, que de dire que les ennemis de notre Religion ne voulurent point souffrir qu'il fût appellé *Verbi divini Minister* au bas de sa Taille-douce ; car il est claire & par le texte de l'Article, & par ma Remarque, que ce furent les Papistes qui ne voulurent point permettre, & qui voulurent qu'on éfaçât &c. Cela peut-il être flétrissant à Mr. ANCILLON ? Est-ce autre chose que toucher leurs chicaneries, & les progrès de leurs vexations ?

Vous trouvez mauvais que n'aiant dit que cela, j'aie fait paroître le nom de Mr. votre Pere dans la *Table* ; mais si vous aviez lû l'Avertissement qui est à la tête de la Table, vous eussiez vû que je n'en suis point l'Auteur. Je fus si pressé les derniers mois de l'impression, parce que le Libraire pour des interêts considérables, vouloit que tout fût achevé avant l'hiver, que je ne pû ni faire la Table, ni la lire. On la fit faire par un Ministre réfugié ; & apparemment il n'emploia le mot de Mr. ANCILLON, qu'afin de marquer une chicane du Missionnaire.

Je vous conjure, Monsieur, de bien peser tout ceci, & je suis persuadé que si vous le faites, vous éclaircirez sur ce pied-là le mal-entendu dans le premier Livre que vous donnerez au public, en attendant que de mon côté, je donne dans la suite de mon Ouvrage les Eclaircissemens nécessaires (3).

Je lis avec une extrême plaisir votre *Mélange Critique* (4), & j'en emprunte plusieurs faits curieux en citant toujours selon ma coutume, Vous agréerez que je prenne la liberté de discuter quelquefois, si les faits sont véritables ; la plus haute estime & la plus grande amitié doit souffrir cela. Je suis avec toute sorte de considération, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCXXIII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 5. de Décembre 1698.

LETTRE CCXXIII. A M. le DUCHAT.

JE me donne l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour vous supplier très-humblement de lire ce que le Fils de Mr. ANCILLON, Ministre de Mets, a publié contre vous & contre moi dans le *Discours* sur la Vie de son Pere. Cela regarde ce que j'ai dit de la Taille-douce de Mr. FERRI & de celle de Mr. ANCILLON. Je viens de lui écrire une longue Lettre, pour lui représenter qu'il a très-mal entendu cet endroit là de mon *Dictionnaire*. Pour peu qu'il soit raisonnable, il reconnoîtra après la lecture de ce que je lui écris, qu'il a eu grand tort. Quant aux faits qu'il expose, je n'en puis rien dire ; je puis répondre que des motifs qu'il m'impute faussement. Je vous serai infiniment redevable, Monsieur, si vous prenez la peine d'examiner tout cela, & de me fournir des instructions.

Je presse le Sieur DESBORDES quant à l'impression de vos Notes (1). Il me répond toûjours que les Imprimeurs étant Flamans, ne peuvent aller vîte sur un Manuscrit François d'un caractere menu. Il me tarde que cet Ouvrage, qui me sera bien utile, & les autres à quoi vous êtes occupé, ne soient publics. Je suis avec une estime toute particuliere, Monsieur, votre, &c.

(2) Voyez les Articles AUBERTIN, Rem. B ; & BOCHART (*Mathieu*) Rem. B.

(3) Mr. Bayle a rapporté les plaintes de Mr. Ancillon, & les a refutées dans la seconde édition de son *Dictionnaire*, à l'Article FERRI, Rem. F.

(4) *Mélange Critique de Littérature recueilli des Conversations de feu Mr. Ancillon.* A Bâle 1698, 2. vol. in 12.

(1) C'étoit de nouvelles Remarques sur la *Confession de Sancy*, & sur *le Catolicon d'Espagne*.

LETTRE CCXXIV.

A

Mr. REGIS.

A Rotterdam le 6. de Décembre 1698.

LETTR. CCXXIV A Mr. REGIS, & CCXXV. A Mr. DE LA MONNOIE.

SI je ne vous écris que deux ou trois mots, Monsieur, c'est moins parce que je suis très-occupé que parce que vous l'êtes encore plus; car outre que vous travaillez autant que moi à la Révision & Correction d'un *Dictionnaire* plein de fautes (1) vous avez à voir beaucoup de Malades.

Coupons donc court, & qu'il me suffise de vous prier de savoir à votre loisir, si la *Vie du Duc de Valentinois* fils d'ALEXANDRE VI, publiée par Mr. LETI, est la même qui a paru sous le nom de TOMASO TOMASI (2), & que j'ai *in* 12. en Italien & en François.

Il n'est pas besoin de dire que c'est moi qui vous ai prié de vous en informer. Je suis, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCXXV.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam, le 16. de Décembre 1698.

LETTRE CCXXV. A Mr. DE LA MONNOIE.

JE ne reçus qu'hier vos derniers memoires, Monsieur. Ceux par les mains de qui ils ont passé à Paris, les ont trouvez si curieux qu'ils les ont fait voir à leurs Amis. Je ne doute pas que Mr. SPANHEIM l'Ambassadeur, qui les a eus en sa puissance pendant son Voyage de Lorraine, n'en ait fait tirer une Copie. En tout cas, j'ai l'Original.

J'admire de plus en plus, Monsieur, vos lumieres, votre exactitude, & le bon usage que vous avez fait des Livres les plus rares. Je n'admire pas moins les beautez incomparables, naturelles, vives, de votre Muse, qui éclatent dans la derniere page de votre dernier Paquet.

Peu s'en faut que je ne conçoive de la haine pour l'Abbé UGHELLI, qui en mettant la mort d'ALTILIUS à l'an 1484, m'a mis cent fois à la gêne, & a été cause, qu'au lieu de rectifier une faute, je l'ai empirée. Vous avez très-bien trouvé l'an mortuaire d'ALTILIUS, par le moyen du Dialogue de PONTANUS.

J'avois toûjours crû que les Italiens prononçoient *Mantouano* & non *Mantovano*.

J'ai prié Mr. MAGLIABECCHI de m'apprendre si Mr. DE THOU, que j'ai suivi, s'est trompé, en mettant la mort du MOLSA à l'an 1548. Je lui indique deux Lettres du Concile de l'an 1543, où il est parlé de la maladie & de la mort d'un MOLSA, avec de tels Caracteres, qu'on ne peut gueres les prendre que pour le MOLSA dont j'ai parlé.

Il faut, Monsieur, que je vous fasse part d'une Réponse plus précise, que Mr. DE ST. EVREMOND a faite à la Question que je lui avois fait proposer. Deux personnes m'ont fait savoir ce qu'il a repondu. Le premier se contenta de m'écrire, qu'il se reconnoissoit l'Auteur de la *Co» médie des Académistes* » mais le second a usé de distinction. Voici ses termes:

Mr. DE ST. EVREMOND *a répondu, qu'il est vrai qu'au sortir du College il avoit travaillé à la Piece intitulée* Les Académistes; *qu'il n'y avoit pas travaillé seul; que le Comte* d'ETLAN, *dont parle le* Chévræana, *y avoit eu plus de part que lui; que d'autres encore y avoient contribué; que la Comédie étoit fort mauvaise; mais qu'il y a dix-huit ou vingt ans qu'on la lui renvoia; qu'il la retoucha, & la refit; que cette Piece ainsi refaite étoit fort bonne, mais qu'elle s'est perdue* (*). Je suis, &c.

(1) Mr. de Beauval ayant entrepris de corriger & d'augmenter le *Dictionnaire* de Furetiere, pria Mr. Régis de se charger de ce qui regardoit la Médecine, l'Anatomie, la Pharmacie, la Botanique &c. Mr. Huet travailla aussi à la révision de cet Ouvrage, qui parut à Rotterdam en 1701, en 3. voll. *in fol.* Il en a paru en 1727. une nouvelle Edition fort augmentée en 4. voll. *in folio.* Voyez ci-dessus la Note de la page 191.

(2) *La Vita di Cesare Borgia detto poi il Duca Valentino. Descrita da Tomaso Tomasi.* In Monte Chiaro 1671, in 12.

(*) M. de St. Evremond est le seul & unique Auteur de la *Comédie des Academistes.* Il n'est pas vrai, comme on le lui fait dire ici, que d'autres personnes y ayent travaillé. Le Comte d'Etlan n'y a eu aucune part. Du reste, il est certain qu'il la retoucha, & qu'il croyoit que cette Piece, ainsi refaite, s'étoit perduë; mais je la retrouvai, comme on le verra dans la *Vie de Mr. de St. Evremond*, sous l'année 1643, pag. 15. *& suiv.* de l'Edition d'Amsterdam 1726.

LETTRE CCXXVI.

A

Mr. L'ABBE' NICAISE.

A Rotterdam, le 1. Janvier, 1699.

Lettre CCXXVI. a Mr. l'Abbé Nicaise, & CCXXVII. a Mr. de la Monnoye.

C'Est pour vous souhaiter une heureuse année, Monsieur, que je me donne l'honneur de vous écrire ce Billet le premier de l'an 1699; car du reste, je n'ai presque aucune Nouveauté Littéraire à vous apprendre. Vous avez reçu, sans doute, ma derniere Lettre, où je vous apprenois que j'avois enfin reçu les vôtres. Je suis fâché que vous n'aiez pas encore reçu mon *Dictionnaire*. L'*Histoire de l'Eglise*, par Mr. Basnage en deux Volumes *in folio*, est en vente, comme aussi l'*Histoire d'Angleterre* de Mr. de Larrey, en deux Volumes, depuis Henri VII. jusques à Jaques I. La vente de cet Ouvrage, achevé depuis long-tems, n'a pû se faire plûtôt, à cause que les Tailles-douces, qui sont d'une extrême beauté, n'étoient pas prêtes.

Mr. Leers donnera bien-tôt trois Volumes de *Sermons* de feu Mr. du Bosc, Ministre de Caën; l'un des plus grands Prédicateurs que les Reformez eussent en France (1). Un Libraire de cette Ville vient de réimprimer cinq ou six Traitez Latins, qui avoient déja paru en Allemagne; deux, entr'autres, de Sagittarius *de Nudipedalibus Veterum*, & *de Natalitiis Martyrum* (2). Je suis Monsieur, tout à vous.

LETTRE CCXXVII.

A

Mr. DE LA MONNOYE.

A Rotterdam, le 1. de Janvier 1699.

Lettre CCXXVII. a Mr. de la Monnoye.

JE vous suis continuellement bien importun, Monsieur; car voilà encore une priere, que je vous fais: c'est de vouloir prendre la peine d'examiner tout de nouveau si le Franciscus Aretinus, Auteur de quelques Versions de Livres Grecs duquel vous m'avez appris en dernier lieu tant de bonnes Particularitez, est le même que celui qui a publié des Conseils de Jurisprudence en Stile barbare, & bien différent du Stile poli qu'il employe dans d'autres Ecrits. Je crains que l'Auteur de ces Conseils ne soit Francicus Accolti Aretinus, qu'on nommoit tout court Franciscus Aretinus, & qui étoit un des fameux Jurisconsultes du xv. Siecle (3). Je vous souhaite très-heureuse l'année que nous commençons, & e suis, &c.

(1) *Sermons sur l'Epitre de St. Paul aux Ephésiens, contenans l'Explication des principales matieres contenuës dans les trois premiers Chapitres de cette Epitre.* Rotterdam 1699. 3. voll. in 8.

(2) *Syntagma primum Dissertationum Philologicarum, in quo continentur 1. Casparis Sagittarii Dissertatio inauguralis de Natalitiis Martyrum. 2. Joannis Kindleri Disputatio, ex Historia Ecclesiastica, de natalitiis Christi. 3. Adami Rechemberg Dissertatio historica de veterum Christianorum Δοξολογία. 4. Casparis Sagittarii Dissertatio philologica de Nudipedalibus Veterum. 5. Joh. Philippi Pfeiffer Dissertationes philologicæ duæ de cura Virginum apud Veteres. Recensitum, emendatum, ac Indice curatissimo auctum.* Rotterodami 1699, in 8.

(3) Mr. Bayle a inséré la Réponse que Mr. de la Monnoie lui fit sur ce doute, dans l'Article *François* Aretin, Rem. C.

LETTRE CCXXVIII.

A

Mr. DE LA MONNOIE.

A Rotterdam le 26. de Février 1699.

Lettre CCXXVIII. à De la Monnoie, & ...ix. à Mr. Ancillon.

VOus avez, ſans doute, été ſurpris, Monſieur, de la Queſtion, que je vous ai faite en dernier lieu touchant FRANCISCUS ARETINUS; car vous aviez ſuffiſamment éclairci votre penſée, ſavoir, que ce Traducteur de quelques Ouvrages Grecs, & le Juriſconſulte FRANÇOIS ACCOLTI d'Arezzo, étoient la même perſonne. Cependant je vous ai propoſé un Doute, qui ſuppoſoit que vous n'aviez pas eu en vûë le Juriſconſulte ACCOLTI. En reliſant votre Memoire depuis que mon Billet fut parti, & que j'avois écrit ſelon ce qui m'étoit demeuré dans la memoire, & non pas en ayant ſous les yeux votre Lettre, je me ſuis apperçu de ma bévûë. Je me conſole de cela, puiſque j'en ai retiré l'avantage de vôtre ſconde Inſtruction.

Vous avez Monſieur mis dans un plein jour la difficulté; & vous n'y laiſſez, ce me ſemble, aucune ombre d'embarras. Ce ſera un morceau très-curieux & très-inſtructif dans mon Ouvrage (1). Je ne ſaurois vous témoigner aſſez amplement ma gratitude, & la haute eſtime que j'ai pour vos belles lumieres, dont vous me faites part avec tant de profuſion.

Quant au memoire, dont vous me parlez, Monſieur, touchant MOLSA, qui avoit précédé de trois ſemaines celui du 1. de ce Mois, je ne l'ai point reçu. J'en demande inſtamment raiſon à Mr. l'Abbé NICAISE, qui m'a juſqu'ici fait tenir ſelon ſon humeur officieuſe & obligeante, tout ce que vous lui avez remis pour moi. Je ſerois inconſolable, ſi ce que vous m'avez deſtiné touchant le MOLSA s'étoit perdu & je vous ſupplie de concourir avec moi pour le recouvrement de cette Piece (2).

LETTRE CCXXIX.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 2. de Mai 1699.

Lettre CCXXIX. à Ancillon.

LA Lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, Monſieur, m'a cauſé une ſatisfaction incroyable. Vos Eclairciſſemens m'ont tiré d'une inquiétude & d'un embarras incommode. Je retrouve en vous un Ami, que je craignois d'avoir perdu, quoique je ne me ſentiſſe coupable de rien, & vous m'apprenez, Monſieur, que vous donnerez un IV. Tome, où l'affaire ſur quoi je me donnai l'honneur de vous écrire ſera dévelopée (3).

Soyez bien perſuadé, & de la vénération que j'ai pour la memoire de feu Mr. ANCILLON (dont j'ai fait l'Article, où j'ai ſouvent fait entrer vos propres paroles aſſez au long), & de l'eſtime & de l'amitié très-particuliere que j'ai pour vous, étant avec beaucoup d'ardeur, Monſieur, Votre &c.

(1) Mr. Bayle a donné ce ſecond Memoire de Mr. de la Monnoie dans la Remarque C. de l'Article de *François* ARETIN.

(2) On trouvera ce memoire dans l'Article MOLSA (*François Marie*) Rem. B Δ.

(3) *J'avois promis à Mr. Bayle* dit Mr. Ancillon dans un memoire qu'il m'envoia en 1711. avec les Lettres que Mr. Bayle lui avoit écrites, *j'avois promis à Mr. Bayle de donner un IV. Tome de* Mêlange critique; *mais la mort de ma femme qui ariva dans ce tems là à Bâle en Suiſſe où j'étois alors, & mon retour avec ma famille dans ce pays-ci, me mirent dans l'impoſſibilité d'exécuter alors mon deſſein, & depuis je me ſuis trouve inſenſiblement engagé dans d'autres vûës, & dans d'autres Ouvrages. Mais je lui ai donné d'ailleurs la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, comme on le peut comprendr par ce qu'il dit dans ſa Lettre du 28. Décembre 1701. ſatisfaction, qui n'a été autre que de nous expliquer de bouche ſur ce dont il s'agiſſoit dans ſa Lettre du 5. Décembre 1698.*

LETTRE CCXXX.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 2. de Mai 1699.

LETTRE CCXXX. A Mr. LE DUCHAT, & CCXXXI. A Mr. CRENIUS

LA belle & longue Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à ce que je vous avois marqué touchant la Taille-douce de Messieurs FERRI & ANCILLON (1), demandoit que je vous en fisse tout aussitôt les plus humbles remerciemens. Rien au monde n'est plus honnête, ni plus officieux ni plus instructif que la maniere dont vous en usez avec moi, & cependant je laisse passer plusieurs mois sans vous marquer ma reconnoissance. J'en suis confus, je vous en demande mille pardons, & je sais que vous m'excuseriez aisement, si vous saviez le peu de loisir que me laisse d'un côté la double correction de mon *Dictionnaire*, & de l'autre la foiblesse de ma santé. Je revois aussi exactement qu'il m'est possible la premiere Edition avant que de donner les feüilles à l'Imprimeur, & je revois ensuite toutes les épreuves, & les épluche avec toute l'attention possible. J'attrape à cela des maux de tête, qui me contraignent de me reposer quelques jours. Ce repos augmente la nécessité du travail. Mais laissons ces minuties, qui me paroissent néanmoins d'une extrême conséquence, si elles me peuvent disculper auprès de vous, Monsieur.

Je me servirai de vos Eclaircissemens avec toute la prudence & tout le ménagement possible. Mr. ANCILLON a répondu fort honnêtement à la Lettre que je lui avois écrite, & m'a dit que dans le IV. Tome qu'il va donner, il éclaircira les choses d'une maniere dont j'aurai sujet de me loüer (2).

Le Sieur DESBORDES vient de lâcher la seconde édition de vos Remarques sur la *Confession de Sancy* & sur le *Catholicon d'Espagne*. Vous ne sauriez croire avec quelle ardeur elles sont luës de tous les Curieux. On ne peut, Monsieur, vous exprimer le plaisir que cela me cause, ayant pour vous une estime & une amitié aussi fortes que pour personne du monde. Mais quelque plaisir que vous ayez déjà fait au Public, & quelque gloire que vous vous soyez acquise, ce n'est rien en comparaison de ce qui suivra lorsque votre *Rabelais* aura vû le jour. Je vous prie d'agréer que je vous exhorte à ne plus différer la publication de ce chef-d'œuvre. Je suis, &c.

LETTRE CCXXXI.

ILLUSTRISSIMO VIRO

Dom. THOMÆ CRENIO

P. BÆLIUS S.

Rotterodami die 9. Junii 1699.

LETTRE CCXXXI. A Mr. CRENIUS.

VAlde me attonitum reddidit novissima Tua epistola III. non. Junii (non Maji ut alia cogitanti excidisse Tibi reor) currentis anni scripta, quippe ex qua comperio aliquas alias Tuas litteras ad me non pervenisse. Ego enim ab eo tempore quo ultimum tibi scripsi, nihil quicquam litterarum abs Te accepi, & plane ignotum mihi erat petiisse Te ut mitterem Epistolas LIPSII *ad* LEEUWIUM. *Si mihi Tua hac voluntas innotuisset, satisfecissem illico, nihil enim mihi magis est in votis quam Tibi qualibet officia exhibere, & pro meo modulo Tuis commodis inservire. Prima qua se obtulit occasio utor transmittendi eas* LIPSII *Epistolas. Utere quantum & quamdiu placuerit. Pergratum mihi feceris, si utendam mihi tradere velis Dissertationem illam* an Atheismus *&c. quam pro tua singulari & antiqua benevolentia tum indicare cum etiam offerre dignatus es. Statim reddam. Vale plurimum, Vir doctissime & celeberrime. Dabam Rotterodami* v. *Id. Junii* CIO IO C LXXXXIX.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre du 5. de Décembre 1698.

(2) Voyez la Lettre précédente à Mr. Ancillon, Note (1).

LET-

LETTRE CCXXXII.

A

Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 11. de Juin 1699.

TTRE II. A Mr. CHAT. II. A ENIUS.

ON ne peut rien dire de plus obligeant, Monsieur, que ce que vous m'écrivez au sujet de ma santé, ni rien de plus hyperbolique, que les Réfléxions que vous y joignez. Souffrez que je vous supplie de me parler en bon Ami, franc & sincere; tout éloge mis à part.

Je suis ravi d'apprendre que vous ayiez envie d'être vous-même le Correcteur de l'Edition du RABELAIS, que le Public attend de vous. Elle en sera infiniment meilleure; car vous voiez assez les fautes que les Correcteurs ont laissées dans la seconde Edition de votre SANCI: & moi, je soupire tous les jours, en voiant celles qui sont par leur faute, dans mon Dictionnaire. J'écris au Sieur DES-BORDES très-fortement sur tout ce que vous me marquez. Je croi, Monsieur, que vous ferez très-bien de venir présider à l'Edition de votre Ouvrage; & quand vous serez sur les lieux, on prendra plus aisément des mesures à l'égard des autres occupations, que vous pourriez souhaiter.

La suite de mon *Dictionnaire* sera précédée de la seconde Edition, à laquelle on travaille fortement. Les Exemplaires de la prémiere ne manquent point encore chez Mr. LEERS.

Je vous prie d'assûrer de mes respects très-profonds Mr. LE BLANC, Conseiller au Présidial de Sedan, Vieillard vénérable (1), dont j'appris très-agréablement des Nouvelles de la bouche de Mr. son Fils le Ministre, qui s'est abouché avec lui sur les Frontieres. J'ai inséré dans la seconde Edition de l'Article BEAULIEU ce que vous dites de lui.

Les Vers de MACRIN, que vous avez eu la bonté de m'envoier, sont admirables (2). Je vous en remercie de tout mon cœur, & suis, &c.

LETTRE CCXXXIII.

PRÆSTANTISSIMO VIRO

Do. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS

S. P. D.

Rotterodami die 27. Julii 1699.

TTRE III. A CRENIUS.

MAxime conturbor, vividoque doloris sensu afficior quoties cogito de caussis propter quas credidisti meam abs Te negligentiam jure merito culpari posse, ac satis solatur me conscia mens nullius prætermissi hac in parte officii mei. Juratus enim affirmare possum non mihi fuisse redditas ullas tuas litteras ab eo tempore quo ultimis responderem, ideoque ignotum mihi prorsus fuisse desiderium Tuum videndi exemplar epistolarum LIPSII *ad* LERRIUM, *cui desiderio nullâ morâ satisfecissem, si epistolam accepissem quâ notum faciebas. Inquisivi quantum potui cujus culpâ amissa sit illa epistola; sed* ELIAS YVANS *olim famulus* LEERSII, *nunc verò unus è nostris Bibliopolis Rotterodamensibus affirmavit se nihil accepisse à* SCHWARTIO *quod ad me pertineret, præter illa quæ revera mihi tradidit. Dele si placet ex animo, quidquid interdum suspicionis, incusationisve irrepebat, ac pro certissimo habeto me nunquam commisisse, vel commissurum esse quidpiam, quod justam querendi ansam dederit aut daturum sit de mea adversum Te cum gratitudine (des veniam verbo haud satis latino) tum observantia atque amicitia. Ultimæ meæ scriptæ fuerunt* v. *Id. Junii paucis post diebus quam*

(1) Pierre le Blanc, illustre Confesseur. Comme fugitif & relaps, le Parlement de Metz le condamna aux Galeres; mais il n'y fut jamais. Il ne fut pas même mis au Cachot, ni séparé de sa Femme; & il est mort tranquillement à Metz, chez un de ses Alliez, où il avoit été mis avec l'agrément de la Cour de France, sous la Caution de plusieurs de ses Parens. Il étoit Frere de Louïs de Beaulieu, Ministre à Sedan, où lui-même étoit Conseiller au Présidial, & c'étoit là, que l'avoit connu Mr. Bayle. [Cette Remarque est de Mr. le Duchat.]

(2) SALM. MACR. Hymn. Lib. III. *de Obitu Jac. Fabri Stapulens.* pag. 119. de l'édition de Robert Estienne, 1537. On avoit envoié ces Vers à Mr. Bayle, pour appuier ce que dit Mr. Jurieu, dans son *Histoire du Calvinisme & celle du Papisme mises en paralelle* &c., des mœurs, de la longue vie, & de la douce mort de Jaques le Févre d'Etaples; contre ce que Mr. Bayle avoit insinué là dessus dans ses *Nouvelles Lettres sur l'Histoire du Calvinisme*, Lettre XXI. (Cette Remarque est aussi de Mr. le Duchat.)

LETTRE CCXXXIII. A Mr. CRENIUS, CCXXXIV. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCXXXV. A Mr. DE MAZAUGUES.

quam Tuas accepissem III. Non. Maii per errorem Pro Junii datas. Sed YVANS *servavit fasciculum in officina donec Catalogos mitteret Lugdunum, dumque moras in dies nectebat is à quo negotium pendebat, effluxit mensis integer. Non sine plurimis gratiarum actionibus remitto disputationem Rostochiensem, & ea lege, si placet, remitto, ut in angulo quodam Bibliothecæ reponas unde eruere promptum sit, quando ea iterum lectu mihi opus erit, nempe quando in ea dissertatione laborabo ubi vindicias agam mei tractatûs de Cometis. Misit mihi nuper Doctissimus Juvenis* SEBASTIANUS KORTHOLTUS *tractatum quem vulgavit de Poetis Episcopis, quem tecum libens hodie communicarem, nisi crederem Tibi quoque ab Authore fuisse missum exemplar. Scio enim quanto ille Te prosequatur cultu. Vale amicissime & celeberrime* CRENI, *& me semper ama. Dabam Rotterodami* XV. *Kal. Sext.* CIↃ IↃ C LXXXXIX.

Si non misit KORTHOLTUS *dissertationem suam, meoque exemplar uti cupias, indica quæso; protinus Tibi satisfaciam.*

LETTRE CCXXXIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

à Londres.

A Rotterdam, le 28. de Juillet 1699.

LETTRE CCXXXIV. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, du Passage des Lettres de Mr. STOUPP, que vous avez eu la bonté de m'envoier (*) : je vous en remercie de tout mon cœur, & de votre autre Remarque, & vous supplie de continuer. Vous ne sauriez me toucher par un endroit plus sensible ; car outre le service particulier que vous me rendrez, vous contribuerez au profit de mes Lecteurs, que j'ai principalement en vuë. Je voudrois, ne pouvant pas leur apprendre des choses importantes, ne leur rien dire, pour le moins, qui ne fût exactement vrai. C'est pourquoi je ne néglige rien; je n'épargne, ni soin, ni peine, pour rectifier mes prémieres Productions ; & l'on me fait un grand plaisir de m'aider dans ce dessein. Je voudrois, Monsieur, vous pouvoir marquer combien je vous estime, & suis &c.

LETTRE CCXXXV.

A

Mr. THOMASSIN DE MAZAUGUES,

Conseiller au Parlement d'Aix en Provence.

A Rotterdam, le 3. d'Août 1699.

MONSIEUR,

LETT. CCXXXV A Mr. DE MAZAUGUES.

L'Honneur que vous m'avez fait de m'écrire une Lettre si obligeante m'a été si sensible, que vous auriez reçu depuis long-tems mes très-humbles actions de graces, si Mr. DE VILLE (1) qui me la donna ne m'eût témoigné qu'il souhaitoit d'être le porteur de ma réponse. Les affaires qu'il a négociées pour son commerce, tant en Angleterre qu'en ce Païs-ci, l'ont retenu plus long-tems qu'il n'avoit pensé. Il ne part pour s'en retourner en France, qu'au commencement d'Août ; & votre Lettre Monsieur, est dattée du 4. de Février. J'ai été bien aise de faire connoissance avec un si honnête homme. Je me serois fait un très-grand plaisir de lui rendre quelque service tant à cause de lui même, qu'à cause de l'intérêt que vous prenez en lui.

Je n'avois garde, Monsieur, de priver mon Dictionnaire de l'honneur que je lui pouvois procurer en y insérant votre nom illustre (2). Ainsi vous ne deviez pas laisser agir votre honnêteté par des remerciemens à cet égard. Je vous suis le plus obligé du monde des offres qu'il vous plaît de me faire. Je prendrai avec votre permission la liberté de m'en prévaloir. Vous vous intéressez, Monsieur, à l'avantage de la République des Lettres, avec tant d'affection & d'ardeur

(*) Voiez dans la seconde édition du *Dictionnaire Critique* l'Article SPINOZA, Rem. C.

(1) Libraire de Lion.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Art. PEIRESC.

deur, que je suis persuadé que la peine que les éclaircissemens que je vous demanderai vous causeront, ne vous rebutera point. Je commence dès aujourd'hui à me rendre un peu importun, en vous demandant des nouvelles d'un Evêque de Glandeves du siecle passé, Auteur de quelques Ecrits sur le Calendrier qu'on vouloit réformer, & qu'on réforma en effet, & de quelques notes sur HORACE, AUSONE &c. Il s'appelloit MARTELLIUS, & si je ne me trompe, il étoit Italien (*).

J'ai appris avec beaucoup de chagrin la mort du R. P. PAGI. Comme je ne pense pas que dans le nouveau MORERI de Paris, on ait eu le tems de parler de lui, ce me sera un nouvel engagement de lui consacrer un article dans la suite de mon Ouvrage (†).

Les *Nouvelles de la République des Lettres* qui ont été recommencées à Amsterdam au mois de Janvier dernier, sont d'un Ministre Réfugié nommé Mr. BERNARD, fort habile homme, & qui avoit fait pendant quelques années la *Bibliotheque Universelle*.

Vous m'avez fait un plaisir infini, Monsieur, en m'apprenant le détail des papiers de feu Mr. de PEIRESC, qui vous sont tombez entre les mains, & dont avec tant de patience & de diligence vous voulez faire un si bon usage au profit de la République des Lettres. La nouvelle que vous y avez ajoutée me comble & me ravit de joïe, c'est, Monsieur, que vous avez un fils si digne de vous, & qui promet de représenter au monde l'illustre & l'incomparable Mr. de PEIRESC, dont il est parent & du côté paternel & du côté maternel. Je fais mille veux pour sa conservation & pour la vôtre, & vous supplie d'être très-persuadé du profond respect qui accompagne la passion avec laquelle je suis, Monsieur, votre &c.

LETTRE CCXXXV. A M. DE MAZAUGUES, & CCXXXVI. A Mr. ***

LETTRE CCXXXIV.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 17. d'Août 1699.

LETTRE CCXXXVI. A Mr. ***

J'Ai vû, par hazard, une *Apologie* que le Sr. GABILLON a fait contre certaines Lettres anonymes, répanduës depuis quelques tems dans le Public pour noircir sa réputation. C'est un *in* 4 de 16 pages, en forme de *Lettre à Mrs. les députez Conseillers de la Province de Hollande*. Cette Piece est assez bien écrite, & l'Auteur garde beaucoup de modération contre ses Parties; mais il s'y donne de l'encens. Je viens d'apprendre que ces Messieurs les Députez ont défendu au Libraire, d'en distribuer aucun Exemplaire, sous de severes peines. Je n'en sai pas bien la raison, mais je crois que ces Messieurs n'ont pas été contens de la liberté, que le Sr. GABILLON a prise, de leur écrire ainsi une Lettre. Ce sont les Souverains, & l'on a des mesures à garder avec eux. Ce Mr. GABILLON est fort imprudent, & grand Gascon, bien qu'il soit de Paris (1).

ACHER, Libraire à Rotterdam, imprime une Traduction de l'*Histoire de l'Eglise* de HORNIUS. On va traduire en François un Ouvrage, composé en Anglois, où l'on traite des *Causes du mépris qu'on fait du Clergé*. Il y en a bien des raisons (2). On a traduit aussi de l'Anglois un Livre curieux, contenant l'*Histoire du Regne du dernier Roi* JAQUES, *& une Découverte de tous ses Artifices & de sa Conduite, pour introduire le Pouvoir Arbitraire en Angleterre*. On parle beaucoup d'un Livre Anglois intitulé, *Le Catholicisme sans Papisme : Essai pour rendre l'Eglise Anglicane un Modele & un Patron d'Union au Monde Chrétien* (3). Ce sera quelque Accommodeur de Religions, qui aura composé ce Livre. Quelques personnes s'étant formé des préjugez desavantageux contre l'Eglise Anglicane, un Auteur inconnu a entrepris de les lever dans un Livre qui paroît depuis peu.

MOETJENS vient de nous donner un second Tome des *Avantures de Télémaque*. Il y a quelques vuides à remplir. Il en promet la suite. On trouve beaucoup de beautez dans cet Ouvrage. Cependant quelques-uns de nos Connoisseurs n'y en trouvent pas autant que dans le premier Volume. Bien des gens ont peine a se persuader qu'il soit de Mr. DE CAMBRAI (4).

La *Gazette* de Rotterdam vous aura appris qu'on imprime un Livre intitulé, *Mélanges d'Histoire & de Littérature, recueïllis par Mr.* DE VIGNEUL-MARVILLE. Il paroîtra dans peu.

Mr. le Comte DE TALLARD a loué la Maison de Campagne de Mr. DE LA VALLÉE pour trois mois. Il en donne cinq cens livres, & il ne doit pas toucher aux Fruits. Elle est à une portée de fusil de la Haye. Il y fait actuellement sa demeure; afin, dit-on, d'être à portée de conferer avec Mylord PORTLAND,

(*) Mr. Bayle a inseré dans son *Dictionnaire Critique*, Article MARTELLIUS, Remarque (B) le Mémoire que Mr. de Mazaugues lui a envoïé le 2 d'Aout 1700.

(†) Il ne l'a point fait.

(1) Voyez les *Nouvelles de la République des Lttres*, Novembre 1707, pag. 579. & 580.

(2) Cet ouvrage parut en Anglois en 1673. Mr. Eachard, qui en est l'Auteur, embrassa ensuite l'Etat Ecclésiastique, & il est mort Vice-Chancelier de l'Université de Cambridge. Son Livre n'a pas été traduit en François, & il n'est même pas possible de traduire ce qu'il y a de plus curieux.

(3) Le *Catholicisme sans Papisme*, &c. est de Mr. Hooke, Sergeant ès Loix, attaché au Parti des Presbytériens.

(4) Voyez ci-après la Lettre à Mylord Ashley du 25. de Novembre 1699.

LETTRE CCXXXVI. A Mr. *** & CCXXXVII. A Mr. MARAIS.

LAND, pour trouver des expédiens, afin de régler les affaires de la Succession d'Espagne, & prévenir par là une sanglante Guerre, après la mort de Sa Majesté Catholique. Il me semble que c'est une chose bien difficile à régler. Depuis que le Comte DE PORTLAND est à la Haye, il a eu diverses Conférences avec Mr. le Grand Pensionnaire. On remarque que le Païs profite de son séjour; & qu'après avoir été dévoué si long-tems aux affaires étrangeres, il se donne tout entier à sa Patrie, & lui consacre les lumieres qu'il a dû acquerir dans les plus importantes Négociations.

Il faut vous dire que jamais on n'avoit vû tant de monde à Bergopsoom, à ce qu'on m'écrit, que lorsque Sa Majesté Britannique y a été. On y étoit venu de Dort, de Middelbourg, des Iles de Tergoes, Ziriczée, & Terthole, ensemble de toutes les Villes & de tous les Villages d'alentour, pour y voir le Roi; & le Havre, quelque grand qu'il soit, ne pouvoit contenir les Batteaux qui y aborderent; il faut l'avoir vû, pour se l'imaginer. Le Roi défendit que sa Garnison fit aucune démarche pour sa réception; ce qui rendit toutes les précautions de Mr. le Comte DE NOYELLES, qui en est Gouverneur, inutiles à cet égard. Sa Majesté, dont le principal dessein étoit de voir les Travailleurs, s'y attacha avec beaucoup d'application. C'est une des Clefs des Provinces-Unies, qui dans une Révolution peut devenir des plus importantes.

Le Magistrat complimenta le Roi à l'Entrée de la Ville, où il fut magnifiquement servi à dîné chez le Comte DE NOYELLES, dont Sa Majesté parut fort satisfaite. Elle doit, au commencement du Mois prochain, faire la Revûe des Troupes de cet Etat, auprès d'Arnheim. Lorsqu'elle passa à Bommel, il s'y trouva un Anglois, nommé BARNAVAL, qui a servi le Roi JAQUES en Angleterre. Cet homme est marié avec une femme de ce Païs-là, où il a une Maison de Campagne. Son Histoire seroit trop longue à faire. Il fut assez imprudent de dire en Anglois, croiant que personne n'entendoit cette Langue, qu'*il souhaiteroit que le Roi & toute sa Cour fussent pendus*. Cela aiant été rapporté au Magistrat, on mit cet homme en prison. Le Roi revenant de Bergopsoom, le Magistrat parla de cette affaire à Sa Majesté, & dit qu'elle examineroit la chose, & que cependant on le gardât bien; ce qui a fait qu'il a toujours trois hommes, qui le gardent à vûe. On prétend qu'il a toujours entretenu commerce avec la Cour de St. Germain. Je suis, &c.

LETTRE CCXXXVII.

A

Mr. MARAIS,

A Rotterdam, le 7. de Septembre 1699.

LETTRE CCXXXVII. A Mr. MARAIS.

JE ne serois pas excusable, Monsieur, d'avoir tardé si long-tems à vous écrire, si je n'étois extraordinairement occupé, tant à la Révision de mon *Dictionnaire*, dont on fait une *seconde Edition*, qu'à la correction des Epreuves, que je fais avec le plus de soin qu'il m'est possible. A peine puis-je suffire à ces deux occupations; & c'est un bonheur pour moi, que la *troisieme Edition* de mes *Pensées sur les Cometes* soit achevée, pour me laisser un peu plus de loisir. J'en ai relu toutes les Feüilles, avant qu'on les imprimât; &, quoique je n'y aie fait aucune Addition, mais seulement, quelques petits changemens au stile; cela n'a pas laissé de me faire perdre assez de momens. J'ai renvoié les Additions (1) à un autre tems; c'est-à-dire, jusqu'après la *seconde Edition* du *Dictionnaire*.

Mr. LEERS, & moi aussi, Monsieur, vous sommes très-obligez d'avoir songé à lui, par rapport à une Copie plus complette du *Télémaque*; mais il ne peut profiter de cette faveur, à cause des égards qu'il doit garder pour le Libraire de la Haie, qui a imprimé déja deux fois cet Ouvrage. Ce Libraire se nomme MOETJENS. Il est présentement à Paris, avec sa Femme. Il se fit Catholique au tems des Conférences de Nimegue, & professe actuellement la Religion qu'il embrassa en ce tems-là, sollicité, dit-on, par Mr. D'AVAUX. Il tâchera, sans doute, pendant son séjour à Paris, d'avoir la copie la plus ample & la plus correcte qui se pourra trouver du *Télémaque*.

On ne peut pas juger plus sainement d'un Manuscrit, que vous avez fait de celui-là. C'est ce qui me persuade plainement du mérite de Mr. DAGUESSEAU (2), dont vous avez fait l'éloge dans votre Lettre, par rapport au Discours qu'il prononça le jour de l'Enregîtrement du Bref du Pape. Cet Eloge, Monsieur, me paroît si délicat & si bien tourné, que je le juge pour le moins égal à la chose que vous avez louée. J'infere de tout cela, que vous parlez contre vos lumieres, dans tous le bien que vous m'écrivez de mes Compositions. Je me ferai un très-grand plaisir, & un très-grand profit, de suivre désormais vos bons Avis, Vous me donnerez une Critique qui me pourra guérir de mes défauts. J'accepte, au reste, de bon cœur le Mémoire que vous m'offrez concernant la Cession proposée à HENRI III.

Comme il ne vous échappe rien de ce qui se voit de nouveau dans Paris en fait de Livres, je suppose avec raison que vous êtes des premiers à voir les *Nouvelles de la République des Lettres*, que

(1) Ces Additions ont paru en 1705. sous le titre de *Continuation des pensées diverses* &c. On les trouvera ci-dessus dans le 3. vol. à la suite des Pensées sur les Cometes.

(2) Mr. Daguesseau a été élevé à la Dignité de Chancelier de France le 2. de Février 1717.

que Mr. BERNARD publie à Amsterdam tous les Mois, avec beaucoup de ponctualité. Elles épuisent tout ce qui se peut mander en ce genre-là ; ainsi je ne pourrois vous écrire sur ce que vous savez déjà, cependant, voici une Piece dont il n'a rien dit encore. Un Mathématicien Ecossois, nommé CRAIG, a publié à Londres un petit Ecrit Latin, qu'il a dédié à l'Evêque de Salisbury, où il calcule la force & la diminution des choses probables (3). Il établit d'abord, que tout ce que nous croions sur le témoignage des hommes, inspirez ou non, n'est tout au plus que probable. Ensuite, il suppose que cette probabilité va toûjours en décroissant, à mesure qu'on s'éloigne du tems auquel les Témoins ont vêcu; & en se servant de Calculs Algébraïques, il prétend trouver, que la probabilité de la Religion Chrétienne peut durer encore quatorze cens cinquante-quatre ans : après quoi, elle seroit nulle; mais JESUS-CHRIST, par son second Avénement, préviendra cette Eclipse. Il croit qu'il ne reviendra qu'un peu avant ce terme, & qu'il vint au monde, environ le tems que la probabilité de la Religion Judaïque tendoit à sa fin. Cet Ecrit a pour Titre, *Theologia Christianæ Principia Mathematica*, & ne contient que trente six pages. Je suis, Monsieur, avec toute sorte de respect, Votre, &c.

LETTRE CCXXXVII. A Mr MARAIS & CCXXXVIII. A Mr. JANIÇON.

LETTRE CCXXXVIII.

A

Mr. JANIÇON.

A Rotterdam, le 8. d'Octobre 1699.

LETTRE CCXXXVIII. A Mr. JANIÇON.

NOus voions ici, Monsieur, depuis peu de jours, des *Lettres de Mr.* TEMPLE *écrites durant son Ambassade en Hollande au Comte d'Arlington & au Chevalier Trévor, Sécrétaires d'Etat sous le Regne de Charles II.* (1) La premiere de ces Lettres est dattée du 2. d'Octobre 1668 ; & la derniere du 7, d'Août 1669 : mais ce n'est là qu'une partie des Lettres de cet Ambassadeur. On y voit ce qu'il a eu ordre de négocier, durant le cours de ce tems-là, pour porter l'Espagne à païer les Subsides qui avoient été promis à la Suede, & pour maintenir la Triple Alliance; en quoi il paroît qu'il réussit; mais il ne put jamais convenir avec les Hollandois, de conclure un Traité avec eux, touchant les différends de Surinam, & ceux que les Anglois avoient avec la Compagnie des Indes Orientales de ce Païs-ci. Ces deux dernieres Négociations remplissent presque toutes ces Lettres, & il y revient si souvent, que cela ennuie le Lecteur.

Avez-vous oüi parler d'un Ouvrage, qui a pour Titre, *Histoire des Anabaptistes ; contenant leur Doctrine, les diverses Opinions qui les divisent en plusieurs Sectes, les Troubles qu'ils ont causez, & enfin, tout ce qui s'est passé de plus considérable à leur égard, depuis l'an 1521. jusques à présent. A Amsterdam, chez Jacques Des-Bordes* (2) ? On trouve dans ce Livre des choses dignes de curiosité, des Evénemens si extraordinaires, & des Faits si suprenans, qu'on ne peut s'empêcher de tomber en admiration. C'est une ample matiere à réfléchir sur la folie de la plûpart des hommes, & sur la foiblesse qu'ils ont de recevoir sans examen toutes sortes de Nouveautez, & de prende aveuglement les Visions les plus ridicules, pour les Véritez essentielles. En effet, n'est-ce pas un sujet d'étonnement, que de voir la Doctrine la plus extravagante être reçuë subitement par une multitude de Peuples ; des gens de la plus basse condition qui la prêchent; & qui font passer les pensées chimériques d'un cerveau creux pour de véritables Révélations, former des desseins plus ambitieux que ceux des plus fameux Conquérans, & réüssir en partie dans ces desseins ? N'est-ce pas encore une chose, qui passe l'imagination, que de voir un homme aussi peu considérable que MUNTZER, premier Chef des Anabaptistes, à la tête d'une nombreuse Armée, & faire trembler toute l'Allemagne : & après lui, un Boulanger, & un Tailleur d'habits, se rendre maîtres d'une puissante Ville, c'est celle de Munster, & y commander de la maniere la plus despotique; sur tout, le dernier, qui à l'âge de vingt-six ans eut l'adresse de se faire Roi, & l'ambition d'étendre sa Roiauté sur toute la Terre ? c'est pourtant ce qui est arrivé, & ce que le Lecteur peut voir fort bien déduit par ordre dans cet Ouvrage.

Je me suis entretenu avec quelques-uns des principaux de cette Secte. Ils confessent, que les faits rapportez dans ce Livre sont véritables ; mais ils nient qu'ils soient descendus de ces Anabaptistes-là, & disent qu'ils ne conviennent en rien avec eux, que sur le Batême. Ils ne les regardent que comme des Fous ; aïant en horreur tous leurs principes. Ils on fait une Réponse à un Ouvrage Latin de Mr. SPANHEIM, Professeur à Leide, duquel le Livre, dont je vous parle,

(3) Cet Ecrit est intitulé, *Theologiæ Christianæ Principia mathematica : Autore Johanne Craig.* Londini 1699, in 4.

(1) Mr. Jones publia l'Original Anglois de ces *Lettres* en 1699. Mr. Swift en fit imprimer deux autres Volumes en 1700, qui parurent en François la même année: & en 1703, il en donna un troisiéme & dernier Volume, qui a aussi paru en François l'année 1729.

(2) Mr. de Beauval a donné un Extrait de ce Livre, dans son *Histoire des Ouvrages des Savans*, Septembre 1699, pag. 378, & *suiv.*

LETTRE CCXXXVIII. A Mr. JANIÇON.

parle, a tiré tout ce qu'il nous apprend en François de ces Fanatiques (3).

Il y a plus de quinze jours qu'on nous a avertis qu'on imprime à Amsterdam, le Panégyrique de Madame TIQUET (4). Il y a des gens fort exacts à ramasser ces sortes de Pieces, dès qu'elles paroissent. Le Sr. MOETJENS est de ce nombre. Il est certain qu'il a tout le *Télémaque* complet: il y en aura cinq Volumes, qui paroîtront en peu de jours.

Le Sr. HENRI DES-BORDES vient d'imprimer un fort bon *Traité des Sources de la Corruption qui regne aujourd'hui parmi les Chrétiens.*

(5) On imprime à Amsterdam le *Nouveau Testament* du P. BOUHOURS. (6). ADRIEN BRACKMAN, Libraire à Amsterdam, donnera bientôt au Public un Livre intitulé, *Le Théatre Italien*, en six Volumes, avec des Figures & les Airs des Chansons notez & gravez: le tout mis au jour par le Sr. EVARISTE GHERARDI, dit ARLEQUIN, Auteur du premier Volume du Livre, qui a ci-devant paru sous le nom des *Scenes Françoises* de ce *Théatre* (7). On dit que cet Ouvrage sera dans sa derniere perfection.

La seconde Edition du Livre intitulé, *Jugement d'un Protestant, ou Traité Historique sur les Différends de Mr. de Cambray & de Meaux* (8), est presque toute venduë, bien qu'il n'y ait que huit jours qu'elle soit achevée d'imprimer. On court beaucoup après cet Ouvrage. Cette seconde Edition est augmentée en quelques endroits. On y parle dans l'Avis, de l'Arrêt du Parlement, & du Discours de Mr. DAGUESSEAU (9); mais succinctement. *Il y auroit de la Matiere*, dit l'Auteur, *à faire un nouveau Livre sur ces deux Pieces; & sur le Mandement de Mr.* DE MEAUX (10).

Nous avons vû, dans une de nos *Gazettes*; que l'on a été surpris à Paris, que l'Archevêque de Cambray ait été à Bruxelles, sous prétexte de faire la Visite des Brebis soûmises à sa Jurisdiction Pastorale. Pour moi je ne croi pas qu'il l'ait fait sans permission de la Cour. J'ai vû une Lettre de Mons, qui porte, que dans la Visite qu'il a fait dans cette Ville-là, il y a prêché deux fois. Un Ministre Protestant, qui est au service d'un des Régimens Suisses en Garnison à Mons, à la paie des Etats Generaux, se trouva avec plusieurs Officiers au Sermon de ce Prélat. On remarque, que dans le premier, il dit que *la Sainte Ecriture, ni les Traditions, n'enseignoient point que la Sainte Vierge eût fait aucun Miracle; & qu'il sembloit, par la Réponse que lui fit Notre Seigneur, lorsqu'elle & JOSEPH l'avoient retrouvé dans le Temple, qu'il avoit eu quelque dureté pour elle.* Il cita l'exemple des Noces de Cana, & ajoûta, qu'*elle avoit toûjours été dans une grande humilité* pour JESUS-CHRIST. Son second Sermon fut sur la *Conversion* de St. MATTHIEU, dans lequel il blâma beaucoup ceux qui poussoient trop loin la Confession; disant, que *le principal étoit d'être pénétré dans le cœur d'une vive douleur d'avoir offensé Dieu, & d'avoir une sérieuse repentance.* Mr. DE MEAUX trouvera du *Quiétisme* là-dedans. Cette Lettre ajoûte que ce Prélat avoit parlé de ses Ouvrages & de ceux de Mr. DE MEAUX dans une Compagnie, & qu'il avoit dit, qu'*il paroissoit depuis peu un Livre, attribué à Mr.* JURIEU, *qui les avoit bien drapez; mais que Mr.* DE MEAUX *avoit beaucoup plus été étrillé que lui.* Le *Traité de l'Amour Divin*, par Mr. JURIEU, s'imprime actuellement (11). C'est un bon Livre: Il sera composé de différens Chapitres, à la fin desquels on trouvera d'excellentes Méditations, & des Prieres propres à inspirer ce pur Amour, que nous devons à la Divinité.

Vous avez, sans doute, ouï dire, qu'il y a dans les Cantons Suisses Protestans une espece de *Quiétistes*. On les appelle *la Société Philadelphique*,

(3) L'Ouvrage Latin de Mr. de Spanheim (le fils) dont il s'agit ici, fut imprimé à Leide en 1677, sous le titre d'*Introductio ad Controversias cum hodiernis Pontificiis, Anabaptistis, Enthusiastis, Socinianis, Remonstrantibus* &c; & réimprimé en 1687, sous un titre un peu différent. Mais ce n'est pas de ce petit livre que l'Auteur de l'*Histoire des Anabaptistes* a tiré ce qu'il nous apprend de ces Fanatiques. Il dit dans la Préface, que cette Histoire *est composée sur divers Mémoires, que nous ont laissé les Auteurs, qui ont écrit l'Histoire des Anabaptistes*: il compte, sans doute, parmi ces Auteurs, Mr. Spanheim le Pere, qui publia en 1643 une Dissertation *de Origine, progressu, sectis, & nominibus Anabaptistarum.* C'est apparemment de cet Ouvrage que Mr. Bayle veut parler. La Réponse à l'Abrégé des Controverses de Mr. de Spanheim le fils est une Lettre que Mr. van Doorgeest, Ministre des Anabapistes à Rypen, publia en Flamand à Amsterdam en 1693, *Brief aen den eer Fridericus Spanhemius Professor* &c. où il expose la doctrine des Anabaptistes de sa Communion, & se plaint que Mr. de Spanheim leur a attribué des Opinions qu'ils n'ont point. Ce Professeur donna l'année suivante une nouvelle édition de son Abrégé des Controverses, & il répondit à Mr. van Doorgeest, que les erreurs qu'il avoit imputées aux Anabaptistes, ne devoient pas s'entendre de ceux de sa Secte particuliere. Voyez dans le *Dictionnaire Critique*, l'Article ANABAPTISTES, Rem. D.

(4) Marie Angélique Carlier, femme de Mr. Tiquet Conseiller au Parlement de Paris, qui fut décapitée en 1699. pour avoir attenté à la Vie de son Mari Mr. l'Abbé Gastaud, depuis Avocat au Parlement de Provence, se divertit à faire son *Oraison funébre*. C'étoit une espece de badinage, qui plût beaucoup Mais le Pere Gaucherrer, Jacobin, ne pût souffrir qu'on plaisantât sur un sujet si grave & si sérieux, & fit la *Critique* de cette Piece. Il publia aussi un *Discours moral & Chrétien* sur le même sujet Mr. l'Abbé Gastaud fit une *Réponse* à cette Critique, & aussi la *Critique* du *Discours moral & Chrétien.* On a un Recueil de toutes ces Pieces, imprimé à Paris en 1699, in 8. Voyez la *Bibliotheque historique* du Pere le Long, Num. 17475.

(5)*Cet Ouvrage est de Mr. Ostervald, Ministre à Neufchatel.

(6) Un Libraire d'Amsterdam avoit dessein de réimmer cette Traduction du *Nouveau Testament*; mais il ne l'a pas fait.

(7) *Le Théatre Italien de Gherardi, ou le Recueil général de toutes les Comédies & Scenes Françoises jouées par les Comédiens Italiens du Roi pendant tout le tems qu'ils ont été au service. Enrichi d'Estampes en taille douce* &c. Paris 1700. 6. voll. in 12.

(8) *Traité Historique, contenant le Jugement d'un Protestant sur la Théologie Mystique, sur le Quiétisme, & sur les Démêlez de l'Evêque de Meaux avec l'Archevêque de Cambray, jusqu'à la Bulle d'Innocent XII. & l'Assemblée Provinciale de Paris, du 13. de May 1699. inclusivement, Avec le Problême Ecclesiastique contre l'Archevêque de Paris. Seconde édition corrigée & augmentée.* (Rotterdam) 1700, in 8. Mr. Jurieu en est l'Auteur, & c'est un de ses meilleurs Ouvrages.

(9) C'est-à-dire, de l'*Arrêt* du Parlement, rendu en conséquence d'une *Déclaration* du Roi, qui ordonnoit l'exécution de la *Constitution du Pape* Innocent XII. *en forme de Bref*, portant condamnation du Livre de Mr. l'Archevêque de Cambray, intitulé, *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*, & les *Conclusions* de Mr. Daguesseau, Avocat Général, sur cette *Déclaration.* On trouvera ces Pieces, & en général tout ce qui s'est fait en France en conséquence du Bref du Pape dans l'*Histoire Ecclesiastique du XVII. Siecle* de Mr. Du Pin, Tom. IV. pag. 17. & suiv. édit. de Paris,

(10) L'Evêque de Meaux publia, le 16. d'Août, un *Mandement*, pour faire signifier dans son Diocese à tous, *soi disant exempts ou non exempts*, la défense de lire le Livre de Mr. de Cambray.

(11) *La Pratique de la Dévotion, ou Traité de l'Amour Divin, dans lequel sont expliquées des Regles de cette excellente Vertu, selon l'esprit de l'Evangile, & par opposition aux faux Dévots.* Rotterdam, 1700. 2. voll. in 12.

phique, ou *Fraternité Piétiste*. J'ai vû un Ecrit sommaire, qui vient de ce Païs-là, par où on prétend prouver, que les Maximes de ces gens-là sont dangereuses & intolérables à l'Eglise & au Public, singuliérement aux Cantons Réformez. Si je n'avois pas appréhendé de grossir le Paquet je vous aurois envoyé cet Ecrit, qui nous fait voir en quels principes sont les gens dont il parle.

Après vous avoir parlé des Nouvelles Littéraires, je vous dirai ce que je sai de celles qui regardent la Politique; ce qui se borne pourtant à peu de chose. Le Duc de Zell s'en est retourné dans ses Etats, fort content de son Voyage de Loo. Sa Majesté Britannique ne sera à la Haie, que vers la fin de la semaine prochaine. Mylord Jersey est passé d'Angleterre, depuis huit jours, auprès de Sa Majesté, ce qui persuade qu'il y a des affaires importantes, qui sont cause de ce Voyage. Mylord Portland continuë à voir très-souvent le Comte de Tallard. Quelques personnes veulent soûtenir, que les Ecossois n'ont pas abandonné le Poste de Darien; cependant je tiens d'une personne qui en a parlé à Mylord Jersey, que ce Secretaire d'Etat lui a dit que la chose étoit véritable. Beaucoup de particuliers, intéressez dans cette Entreprise, y perdront. Les Espagnols & les François seront fort aises que cette afaire ait manqué.

On craint que les deux jeunes Rois du Nord ne se fassent la Guerre. Si cela arrive, les Etats Généraux seront obligez d'armer par Mer, de crainte que l'on ne ferme le Passage du Sund. On m'écrit de Breda, qu'on a arrêté dans les environs de cette Place un Anglois, qui y a été amené prisonnier, & qui est étroitement gardé. C'est un des Conspirateurs, dont le nom a été proclamé; mais on ne le nomme pas. L'Electeur de Baviere a, dit-on, donné avis de son Séjour & du Lieu où il étoit. Cet homme, non plus que les autres arrêtez à Loo, & qui ne sont pas encore en liberté, n'avoient pas apparemment de bons desseins; car que viennent-ils chercher en ce Païs, pendant que le Roi y est?

La *Déclaration* nouvelle, que le Roi a donnée, pour empêcher que ses *Sujets de la Religion Prétenduë Réformée* ne sortent de France, n'empêche pas qu'il n'en passe de grandes troupes tous les jours dans les Païs Etrangers, & qui veulent bien encourir les peines; car il est difficile de pouvoir s'empêcher de suivre les mouvemens de sa Conscience. C'est une chose surprenante, que le Conseil d'un si grand Roi ne voye point le mal que cela fait à son Royaume. Il est arrivé ici, des environs de Caen, trente personnes de la campagne, dans un petit Vaisseau, & qui ont sauvé leurs Enfans, qu'on vouloit leur enlever. Outre cela, plus de cent autres personnes de différentes Provinces. Adieu.

Lettre CCXXXVIII. à Mr. Janiçon & CCXXXIX. à Mylord Ashley.

LETTRE CCXXXIX.

A

MYLORD ASHLEY.

A Rotterdam, le 23. de Novembre 1699.

MYLORD,

Lettre CCXXXIX. à Mylord Ashley.

Les bontez, que vous continuez, de me témoigner, & que vous avez marquées si obligeamment dans votre derniere Lettre, me remplissent d'une reconnoissance, qu'il m'est aussi impossible de décrire que le respect & la haute estime que j'ai conçuë pour le mérite éclatant & tout-à-fait extraordinaire, que vous possédez. Je me trouve le plus heureux de tous les hommes, Mylord, quand je considere qu'un Seigneur d'un si haut Rang, & plus élevé encore par ses qualitez personnelles, que par ses Dignitez, veut bien prendre la peine de m'honorer de son Commerce de Lettres. Mon bonheur seroit à son comble, si j'étois en état de vous écrire des choses qui valussent le tems que vous daigneriez employer à les lire.

J'exécute, avec la plus grande joie du monde, l'ordre que vous me donnez de vous parler du Livre intitulé, *Les Avantures de Télémaque*. Il est certain que c'est un Ouvrage de l'Archevêque de Cambray, & qu'il a donné pour thême à son Disciple, le Duc de Bourgogne, les principales Réfléxions qui se trouvent dans ce Livre. Je ne l'ai point lû encore. On n'en imprima d'abord qu'une petite partie (1); mais enfin, un Libraire de la Haie en a recouvré une Copie complete, qu'il a fait imprimer en quatre ou cinq petits Tomes. On fait grand cas de cet Ecrit. On trouve que le Stile en est vif, heureux, beau; le tour des Fictions bien imaginé, &c: mais, sans doute, ce qui a le plus contribué au grand succès de la Piece, est que l'Auteur y parle selon le goût des Peuples, & principalement des Peuples qui, comme la France, ont le plus senti les mauvaise suites de la Puissance arbitraire, qu'il a touchées & bien exposées.

J'ai lû, dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois dernier, un Extrait du dernier Livre de Mr. Locke, contre le feu Evêque de Worcester (2); & par cet *Extrait*, j'ai compris que Mr. Locke trouve un mystere incompréhensible dans la dureté & la pesanteur de certains Corps. Cela me fait croire qu'il suit l'Hypothése de Mr. Newton, touchant le Vui-

(1) Il n'y en avoit que 208. pages d'imprimées, lorsque le Roi en fit arrêter l'Impression, & il n'a pas été permis de l'imprimer en France tant que ce Prince à vécu. Mais en 1717, la famille de Mr. de Fenelon l'a publié d'après le Manuscrit de l'Auteur; ce qu'on a exprimé dans le titre par ces mots: *premiere Edition, conforme au Manuscrit Original.*

(2) Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Novembre 1699, pag. 503. & *suiv.*

Lettre CCXXXIX. a Mylord Ashley, CCXL. a Mr. Des Maizeaux, & CCXLI. a Mr. Crenius.

Vuide ; car s'il supposoit le Plein, comme Des Cartes, il ne trouveroit rien de plus aisé que de comprendre en gros & en général la Dureté & la Pesanteur, & il ne compareroit point ces deux qualitez de certaines parties de la Matiere avec la Pensée, qu'il suppose que Dieu a pû donner à certains Corps. Là-dessus, je suis tout-à-fait du sentiment de son adversaire. Je ne crois pas qu'il soit possible qu'aucun Corps, & moins un assemblage de divers Corps, qu'un Atôme d'Epicure, soit susceptible de la Pensée.

Nous n'avons point ici de Livres nouveaux, dont le Titre soit digne de vous être marqué. Je suis avec un profond respect &c.

P. S. Comme j'étois sur le point de cacheter cette Lettre, j'ai sû de Mr. Furli la triste & fâcheuse nouvelle de la mort de Monsieur le Comte de Shaftsbury, votre Pere. C'est ce qui fait, Mylord, que j'ajoûte ici quelques Lignes, pour vous témoigner la part que je prends à vôtre affliction, & pour vous assurer des vœux ardens que je fais, que vous puissiez joüir heureusement, *Nestoreos in annos*, de la Dignité à laquelle cette mort vous fait succéder.

LETTRE CCXL.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 29. de Décembre 1699.

Lettre CCXL. a Mr. des Maizeaux

J'Ai mille pardons à vous demander, Monsieur, & néanmoins bien des excuses légitimes à vous alléguer de mon silence. Il y a plus de cinq ou six mois que les Imprimeurs me talonnent de telle sorte que tout ce que je puis faire ne va qu'à revoir les feüilles de la premiere édition de mon *Dictionnaire*, & à corriger les épreuves de la seconde. C'est un travail infini pour une personne qui doit ménager sa santé autant que je le dois faire, en faisant succéder au travail une pleine cessation de lecture & d'écriture. Cela ne m'eût pas empêché de vous remercier de votre dernier paquet, si je n'avois crû qu'afin de vous épargner le port pour une Lettre aussi maigre que celle que j'aurois pû vous écrire, il falloit attendre une voie d'Ami. Elle ne s'est point presentée jusqu'à présent. C'est pourquoi, Monsieur, afin de vous tirer d'inquiétude, je me servirai de l'Adresse que vous me marquez, pour vous écrire ces lignes ; & en vous assurant de ma très-humble & très-forte reconnoissance, je vous dirai que le Memoire sera mis en sa place dans mon *supplément*, comme aussi ce que Mr. Cappel (que je saluë avec beaucoup de respect) voudra me communiquer touchant ses prédecesseurs.

Que n'ai-je le tems, Monsieur, de m'étendre sur vôtre savante Lettre du 4. Décembre ? Je vous puis assurer qu'elle me donne une haute idée de vos lumieres, & qu'il me semble qu'elle produiroit le même effet dans l'esprit des plus difficiles censeurs. Je profiterai de tout ce que vous me marquez en revoyant mon Article de *Virgile*, &c. Si quelque chose me fait regretter de n'avoir pas la liberté d'entretenir commerce de Lettres, c'est, Monsieur, de voir que si je l'avois, je pourrois trouver avec vous une réciprocation de Lettres qui me seroit très-agréable & très-profitable. J'espere de respirer un peu plus à mon aise quand la seconde édition sera achevée; car je prendrai mieux mes mesures pour faire que l'impression du *Supplément* ne soit pas si pressante pour moi. Je vous souhaite, Monsieur toute sorte de prosperitez,& suis avec une estime singuliere, Votre &c.

P. S. Si sans avoir égard à mon silence vous vouliez bien continuer à me communiquer vos lumieres, vous pourriez, Monsieur, être très-persuadé que je vous en aurois beaucoup d'obligation.

LETTRE CCXLI.

VIRO CELEBERRIMO, ERUDITISSIMOQUE, AMICO SUO OPTIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE. S.

Rotterodami, die 10. Martii 1700.

Lettre CCXLI. a Mr. Crenius.

INtellexi superioribus hisce diebus ex Actis Lipsiensibus Mensis Novembris 1699. partem quintam Tuarum animadversionum in lucem prodiisse : extant enim in illis actis excerpta multa quæque salivam cuivis amœnioris litteraturæ amanti movere valeant ex illa quinta parte operis Tui. Illico omnes officinas Librariorum hujus urbis adii empturus exemplar, sed omnes responderunt ignorare se an prodierit necne ea pars ; quatuor priores sibi esse notas, hanc ignotam. Miratus sum Lipsienses ea

habere

teque potuisse quæ nobis in victoria invisa fuere. Leersius, *animadversâ meâ aviditate, scribit ad Typographum* Swart, *ab eoque petit unum exemplar citissime. Quia verò forte subsunt rationes propter quas ille nondum vult mittere exemplaria ad nostros Bibliopolas, idcircò etiam atque etiam Te rogo, amicissime & doctissime* Creni, *ut ipsi autor sit nullâ morâ interpositâ mittendi unum saltem exemplar ad* Leersium, *nam aliqua refers, ut ex Actis Lips. cognovi, de* Grotio *quæ usui erunt mihi recensenti meum Lexicon, cujus secunda editio jam processit usque ad articulum* Grotii. *Hanc à me si placet gratiam inieris. Vale plurimum; & quod facis strenue rem literariam fove.*

LETTRE CCXLII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

D°. THOMÆ CRENIO

P. BAYLE S.

Rotterodami die 26. Martii 1700.

Lett. CCXLII. à Cre. nius.

N*ihil certius quam* Leersium *petiisse à Tuo Typographo quintam partem animadversionum, eaque ipsa die accepit ab illo exemplaria aliquot septimæ partis. Cæteri quoque Bibliopolæ Rotterodamenses accepere exemplaria ejusdem septimæ partis, quamquam nulla acceperant quintæ & sextæ. Gratias ago maximas ob exemplar quod* Leersius *accepit trium simul. Dic si placet, idque à Te, Vir egregie, & mihi charissime, vehementer postulo, Typographo Tuo* Swarten, *ut* Leersio *in expensas referat tres illas partes* Leersius *solvet pretium, una cum pretio cæterorum librorum quos idem* Swarten *ipsi misit. Semper à tuis lucubrationibus doctior redeo & paratior ad locupletandas meas. Vive diu & felix, meique memor. Dabam Rotterod.* vii. *Kal. April.* cIↃ IↃ cc.

LETTRE CCXLIII.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 1. d'Avril 1700.

Lett. CCXLIII à Mr. Rou.

J'Espere, mon très-cher Monsieur, que vous aurez deviné la raison pourquoi je ne me suis point donné l'honneur de répondre à votre derniere Lettre, où vous me proposiez la difficulté, que vous aviez rencontrée dans les marges du *Thuanus restitutus* (1). Il m'a été impossible d'en trouver la solution, n'aiant pû confronter ensemble les diverses éditions de Mr. de Thou; & je ne sai même si, en les confrontant, on pourroit ôter les embarras, où il semble que ceux qui ont donné le *Thuanus restitutus*, se sont jettez par leurs Citations (2).

Que mon silence ne vous fasse point condamner, je vous en conjure, la liberté que je prens de vous consulter aujourd'hui. Ma *seconde édition* est présentement à la fin de la Lettre G; & la plûpart des Articles Guise sont déjà réimprimez. Je remarque cela, afin que si votre commodité le permet, je puisse avoir votre Réponse par le retour de Mr. Leers, qui ira mardi prochain à la Haie, & en reviendra le même jour. Je vous demande la grace de marquer, (mais c'est en cas que la chose ne vous coûte point de peine,) en quel tems sont mortes les deux Sœurs du Duc de Guise, Chef des Rebelles de Naples? L'une étoit Abbesse de Mont-Mattre, l'autre vivoit dans le monde (3). Je ne saurois plus me souvenir dans quel Tome du

(1) *Thuanus restitutus, sive Sylloge locorum variorum in Historia illustrissimi viri Jacobi Augusti Thuani hactenus desideratorum.* Amstelodami 1653, in 12. Ce Recueil est non seulement fort confus, mais aussi très-défectueux; *in quo restitui multo etiam plura possunt*, comme le remarque Mr. Titius dans l'Ecrit intitulé, *Viri illustris Jacobi Augusti Voluminum Historicorum recensio*, imprimé à Dantzic en 1685. in 4; & réimprimé en Hollande in 12, sous le nom de Dantzic 1685.

(2) „ De la maniere que parle Mr. Bayle en cet en„ droit, il paroît ignorer qui étoit l'Auteur du *Thuanus* „ *restitutus*; je lui appris dès-lors, que c'étoit Mr. de „ Wicquefort, si fameux par ses excellens Ouvrages, & „ par sa Disgrace auprès de leurs Hautes Puissances, ses „ Maitres, de qui il tenoit la Charge dont je suis revê„ tu aujourd'hui. (Cette Remarque est de Mr. Rou). Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 19. d'Août 1677, Note (1).

(3) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article Guise (*Henri de Lorraine Duc de*) fils de Charles de Lorraine Duc de Guise, Rem. H.

Lett.ccxliii & ccxliv. a Mr. Rou.

du *Mercure Galant* je vis les Dispositions Testamentaires de Mademoiselle de Guise; mais j'ai quelque idée confuse, que c'est vers l'an 1690. (4). Nos Nouvellistes ont parlé depuis peu d'un Procès, si je ne me trompe, entre le Prince de Condé, & le Prince de Bergues, où il s'agit de la validité du Mariage de ce Duc de Guise avec la Comtesse de Bossu. Ils ont dit que le Parlement de Paris ne l'a point reconnu bon, quoique la Cour de Rome l'eût déclaré valabe & légitime. Si vous pouvez m'indiquer quelque Date, ou quelque circonstance sur cette affaire (5) vous obligerez sensiblement Votre, &c.

P. S. Je ne vous parle point du plaisir très-instructif, que me donnent les Mémoires, que vous insérez de tems en tems dans les *Journaux*. Je voudrois que vous le fissiez chaque mois.

Je me souviens, où je crois me souvenir, qu'il est dit dans un *Etat de la France* de l'an 1656, ou environ, que Mr. du Hallier, qui fut Maréchal de France, *avoit épousé* Charlotte des Essars, *Maitresse de* Henri IV, *& ensuite du Cardinal* de Guise; *ce qui avoit fait du tort à ce Mr.* du Hallier. J'ai l'*Etat de la France*, imprimée en 1657; cela n'y est point, mais seulement que ce Maréchal de France épousa Charlotte des Essars. Si vous me pouviez donner quelque lumiere là-dessus, vous m'obligeriez infiniment (6).

LETTRE CCXLIV.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 10. *d'Avril* 1700.

Lett.ccxliv. a Mr. Rou.

JE vous ai bien de l'obligation, mon cher Monsieur, de la bonté que vous avez euë de m'écrire tant de bonnes & de belles choses; mais prenez garde qu'en m'apprenant que vous avez fait tant de riches amas Historiques & Généalogiques, vous ne vous soiez exposé à mes importunitez, & que je recoure trop souvent à votre Oracle.

Je ne crois point que Mr. Bernard se soit trompé dans son *Histoire Abrégée de l'Europe* (1), en donnant à Mademoiselle de Guise la qualité de *Duchesse*; car on la lui donne dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1681. Il fallut, sans doute, qu'elle obtînt des Lettres pour cela; car si le Duché de Guise étoit un Fief Masculin, elle l'eût dû posseder dès l'Année 1664, que son Frere mourut sans Enfans; son Frere, dis-je, qui n'avoit point de Freres: & nous savons néanmoins que leur Neveu fut Duc de Guise, & qu'étant mort en 1671, le Fils, qu'il avoit laissé de la Fille de Gaston de France, fut censé Duc de Guise, & il est certain, que Mademoiselle de Guise n'a été qualifiée Duchesse, que depuis que son petit-Neveu fut décédé en 1675. Il est certain aussi, que l'Abbesse de Mont-Martre, sa Sœur, est morte; car dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1697, on marque que l'Abbesse de ce nom est une Fille du Prince d'Harcourt.

Il n'est pas nécessaire de chercher ce que je vous disois de Charlotte des Essars; je puis citer un Livre imprimé, que j'ai recouvré depuis deux jours, & où j'ai vû qu'elle eut des Enfans du Cardinal de Guise (2). Autant que je puis en rappeller les idées, l'*Etat de la France*, imprimé en 1656. ou environ, parloit du Mariage de cette Charlotte, Maitresse de Henri IV. & depuis de ce Cardinal, avec Mr. du Hallier, au Chapitre des *Maréchaux de France*, & à l'Article du *Maréchal* de l'Hospital, ou bien à l'Article des *Enfans Naturels* de Henri IV: & vous remarquerez, s'il vous plait, qu'en ce tems-là l'*Etat de la France* parloit non seulement des Maréchaux vivans; mais aussi, de ceux qui étoient morts depuis sept ou huit Années. C'est ce que j'ai vû dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1657. Le Maréchal de l'Hospital vivoit encore. J'ai vû tout de nouveau son Article. Je n'y ai point trouvé son Mariage avec Charlotte des Essars; mais je l'ai trouvé dans le Pere Anselme, qui n'observe point que cette Charlotte eût été Maîtresse, ni du Cardinal de Guise, ni de Henri IV. (3). Une chose m'embarrasse: je ne comprens pas ce que nous ont dit les Nouvellistes, que Mr. le Prince de Condé d'aujourd'hui dispute la Succession de Mademoiselle de Guise, du chef de sa Femme. Le *Mercure Historique*, du Mois de Février dernier, nous apprend qu'il l'a disputée au Prince de Bergues, qui se fondoit sur le Mariage de la Comtesse de Bossu (4).

Ce que Mr. le Clerc a répondu à votre ob-

(4) Voyez le même Article, *ibid.*

(5) Tout cela est détaillé dans un Mémoire communiqué à Mr. Bayle, & inséré dans la Rem C. de l'Article du *Cardinal* de Guise, (*Louis de Lorraine*) aux *Additions* de l'édit de 1702.

(6) Voyez la Lettre suivante à Mr. Rou, du 10. d'Avril 1700.

(1) C'étoit une espece de Journal, qui se publioit tous les Mois sous ce titre: *Histoire abrégée de l'Europe, où l'on voit tout ce qui se passe de considérable dans les Etats, dans les Armes, dans la Nature, dans les Arts & dans les Sciences.* Mr. Bernard le commença au mois de Juillet 1686, & le continua jusqu'au mois de Décembre 1688. Cela fait 5. volumes in 12, imprimez à Leide.

(2) Voyez l'Article du *Cardinal* de Guise (*Louis de Lorraine*) Rem. B; & celui du Maréchal de l'Hospital, (*François de*) Rem. Z.

(3) Voyez dans le *Supplément* du *Dictionnaire Critique*, l'Article Essars (*Charlotte des*) Rem. (AA), où Mr. Bayle rectifie une faute qu'il avoit faite d'après le Pere Anselme, au sujet de cette Dame, dans l'Article du Maréchal de l'Hospital.

(4) Voyez la Lettre précédente à Mr. Rou, du 3. d'Avril, Remarque (5).

objection n'a aucune ombre de solidité : & il faut ranger cela entre les Exemples de ceux qui aiment mieux que l'on connoisse par leurs Répliques qu'ils ont tort, que par leur silence (5).

Si vous n'êtiez pas venu à bout de la Question, que vous me proposez, sur un endroit de MARIANA, je me presserois d'y satisfaire ; quoique mon travail de commande & journalier ne me permette aucune diversion. Vous avez raison d'appeller cela *un os à ronger* (6). Je ne pense pas que dans un profond loisir, j'en pusse bien parler, privé que je suis des Livres nécessaires. Je me ferois peut-être fort, sans trop présumer, d'en trouver le dénouement, si je pouvois passer une quinzaine d'après-dinées dans la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Rheims, ou du Cardinal MAZARIN, ou des Jésuites du College de Clermont ; & semblables ; mais sans de tels secours, je me vois contraint à chaque moment de rendre les armes. Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous *animitùs & medullitùs*.

P. S. J'avois oüi dire quelque chose de ce Mariage de Conscience de MONTRESOR, dont vous m'assûrez, & je n'y avois pas fait attention ; mais depuis ce que vous m'en avez écrit, j'y ai eu plus d'égard (7).

LETTRE CCXLV.

A Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 23. d'Avril 1700.

LETTRE CCXLV. A M. DES MAIZEAUX.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de vos refléxions & de vos Remarques, qui me confirment de plus en plus dans l'estime que j'ai à juste titre pour vos lumieres & pour la justesse de votre esprit. Si j'étois dans le loisir que j'ai eu à votre âge, ou plûtôt dans la capacité de travailler ; (car pour du loisir, je ne me souviens presque point d'en avoir eu depuis l'âge de vingt ans ;) j'entrerois avec la plus grande joie du monde dans la discussion de vos refléxions : mais pouvant à peine suffire aux Révisions & Corrections de mon *Dictionnaire*, je suis forcé à renvoier à un autre tems cette tâche-là.

Je me contenterai de vous dire, qu'il me semble que l'Eglise Anglicane n'a jamais crû être obligée à l'observation des Canons du Synode de Dordrecht. Les Docteurs de sa Communion, qui y assisterent, n'ont gueres rendu bon témoignage au Parti qui y prévaloit ; & vous savez bien, que les Arminiens se sont prévalus des Lettres, que ces Docteurs écrivoient en leur Païs, pendant les Séances. J'ajoûte, que s'il y a eu des Disputes parmi les Episcopaux, sur le sujet de la Grace, il faut qu'elles n'aient pas fait grand bruit ; & le Docteur MILBOURN (1) me dit positivement l'autre jour, qu'il n'y en avoit jamais eu. J'ai parlé, dans l'Article BARON (*Pierre*) à ma seconde Edition, des affaires que WHITAKER lui suscita. Ce fut, en effet, un démêlé à Oxford sur les matieres de la Grace ; mais qui fut bientôt éteint (2).

Le *Supplément* de mon *Dictionnaire* est renvoié jusqu'après que la *seconde Edition* sera achevée d'imprimer. Elle n'est encore qu'à la Lettre H : c'est un peu plus de la moitié. Nous imprimons six feuilles chaque semaine, Nous avons encore besoin d'un an pour le moins.

Je suis bien aise de la nouvelle, que vous m'apprenez, du nouvel emploi de notre illustre Ami Mr. MINUTOLI (3). Je vous prie, si vous lui écrivez, de l'en féliciter de ma part. Je suis, avec une estime toute singuliere, Monsieur, Votre, &c.

(5) Mr. le Clerc aiant remarqué dans son *Parrhasiana* que Vittorio Siri s'étoit trompé, lorsqu'il avoit dit dans ses *Memorie Recondite*, que le Dauphin (Louis XIV) naquit, (*s'infanto*) à Paris au mois de Décembre, au lieu qu'il naquit à S. Germain en Laye au mois de Septembre ; Mr. Rou critiqua cette Remarque, & fit voir que Siri ne parloit pas dans cet endroit de la naissance du Dauphin, mais de la conception. On insera le Mémoire de Mr. Rou, avec la Réponse de Mr. le Clerc, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Septembre 1699, Articles V. & VI. pag. 318. & suiv.

(6) Mariana dans son XV. Livre, Chap. XIV, confond tellement, en trois différens endroits, les deux ANDRONICS, *II* & *III*, soixante-neuviéme & soixante-dixiéme Empereurs d'Orient, qu'il n'y a point de Lecteur, qui ne juge d'abord que cet Historien prend le change dans ces endroits-là ; mais Mr. Rou trouva enfin moyen de débrouiller tout ce cahos, comme cela paroît par la Lettre que Mr. Bayle lui écrit le 8. de Mai 1700.

(7) Voyez l'Article du Duc de GUISE (*Henri de Lorraine*) fils de Charles Duc de Guise, Rem. H, où Mr. Bayle rapporte ce que l'Auteur du *Mercure Historique & Politique* a dit, de ce Mariage de Conscience de Madeselle de Guise avec Mr. de Montresor.

(1) Mr. Milbourn, Ministre de l'Eglise Anglicane.

(2) Voyez ci-après la Lettre du 22. d'Octobre 1700, Note (2).

(3) Mr. Minutoli, Professeur aux Belles Lettres à Geneve, venoit d'être fait Bibliothécaire de la République.

LETTRE CCXLVI.

A

Mr. ROU.

A Rotterdam, le 8. de Mai, 1700.

LETTRE CCXLVI. A Mr. ROU, & CCXLVII. A M. CRENIUS.

CE que vous eutes la bonté de me marquer, mon cher Monsieur, à l'égard du tems de la mort de Mademoiselle DE GUISE, m'ouvrit une route, qui me fit trouver plusieurs choses qui m'accommodoient, & que je n'eusse pû chercher sans cela. Je vous en renouvelle mes remercimens très-humbles. Vous verrez que ce n'est pas sans raison, que je vous ai prédit que vous vous attireriez souvent les importunitez de mes consultations, en répondant si bien à mes premieres demandes. Je renouvelle aujourd'hui mes Questions; & c'est une suite de ma précédente curiosité.

J'ai eu deux ou trois Auteurs imprimez à alléguer touchant les amours de CHARLOTTE DES ESSARS & du Cardinal DE GUISE. Il en eut cinq Enfans, trois Fils & deux Filles. J'ai lû depuis, en un autre endroit, qu'elle fut Maitresse d'un Archevêque d'Auch, depuis la mort de ce Cardinal, & avant que d'épouser Mr. DU HALLIER, qui fut ensuite le Maréchal DE L'HOSPITAL. Ce Maréchal épousa en secondes Noces FRANÇOISE MIGNOT, *dont les avantures sont si singulieres*. Voilà des paroles de MORERI, qui ont été supprimées dans l'Edition de Paris 1699. Je sai en gros, que cette Maréchalle DE L'HOSPITAL fut une Avanturiere (1); & je crois même avoir ouï dire, que Mr. TALON, Avocat Général, en fut amoureux. Si vous vous souvenez de quelque chose là-dessus, je vous supplie de m'en faire part. J'en aurai besoin pour la fin de la Semaine prochaine.

Il m'a été impossible d'essayer mes forces sur la Question de votre derniere Lettre, dont vous avez enfin trouvé vous-même la solution, dans vos belles Notes sur MARIANA. Je fus bien affligé, en lisant l'endroit où vous dites que cet Ouvrage ne paroîtra pas si-tôt. Je suis affamé de le voir public, & je voudrois qu'il le fût avant que l'on réimprimât l'Article de ce Jésuite dans mon *Dictionnaire*; afin que *ex visu publico* je pusse faire une Addition à ce que j'ai déjà annoncé, tiré du Journal de Mr. DE BEAUVAL. Souffrez, mon cher Monsieur, que je vous exhorte à vous hâter d'enrichir la République des Lettres de cet excellent Ouvrage, & si propre à vous immortaliser (2). Je suis avec toute l'estime imaginable, mon très-cher Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCXLVII.

VIRO CELEBERRIMO ET DOCTISSIMO

Do. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S.

Rotterodami die 13. Augusti 1700.

LETTRE CCXLVII. A Mr. CRENIUS.

ULtima Tua Epistola eo ipso mihi gratissima & amicitiæ Tuæ signis referta, quod nonnihil querimoniæ contineret, me Tibi habet obstrictissimum. Vis ergo, Vir illustrissime, ut dono habeam eas Tuarum dissertationum partes quas ego non alio animo petieram, quam ut Typographus Tuus Typographo meo mercium loco transmitteret. Gratias ago amplissimas, nec ut spero deerit occasio seriùs ociùs testandi meum gratum animum. Habeo geminam dissertationem amici nostri D. SEBASTIANI KORTHOLTI. *Quæso itaque retineas proprium exemplar quod Tibi mitto. Vale plurimum, & me semper ama. Dabam Rotterodami ipsis idibus Aug.* CIƆ IƆ CC.

(1) Voyez l'Article du Maréchal de L'HOSPITAL (*François de*) Rem. Z.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Rou, du 15. de Février 1696.

LETTRE

LETTRE CCXLVIII.

Do. PETRO BÆLIO

VIRO PEREXIMIO ET PRÆCLARISSIMO

TH. CRENIUS.

Lugduni Batavorum die 16. Augusti 1700.

LETTRE CCXLVIII. A BAYLE & CCXLIX. A CRENIUS.

GRatus, quo me donare voluisti, accepi librum mihi chariſſimum non modo ob ſcriptorem; ſed & mittentem. Occaſiones intendam in omnes præſtandi Tibi benevolentiam & animum debitum. Adjuncta ſchedula deſiderium Dn. Oudin *te docebit. Multis ipſi ut adſis te rogare, nihil, ut puto, neceſſe eſt, tum quòd ſit Gallus, tum quòd amicus meus. Muſeum noſtrum II. brevi, ſi Deus dederit, videbit lucem. Miratus vero ſum, nec Te de continuatione noſtrarnm Animadverſionum ſcripſiſſe, cum illa ab aliquo tempore commune omnium epiſtolarum, quas amici in numero ad me dederunt, fuerit argumentum. Si publicabitur VIII. pars quam inter manus habeo, videbis ipſam prioribus non deteriorem, quamquam parum efficio ob negotia, interpellationes, Collegia, & epiſtolas ſcribendas, in quibus etſi negligentiùs exaro nec relego eas, multum temporis conſumo. Sec hac hactenus. Ego quæ Te velle ſciam omnia ſtudioſè diligenterque curabo, quæ cum faciam, benevolentiam tuam erga me imitabor, merita tua non adſequar. Vale a. d.* XVI. *Kal. Sept.* 1700.

LETTRE CCXLIX.

D. THOMÆ CRENIO

VIRO EXCELLENTISSIMO EXIMIEQUE DOCTO

PETRUS BAYLE S. P. D.

Rotterodami diè 8. Septembris 1700.

LETTRE CCXLIX. A CRENIUS.

BInis tuis reſpondere habeo, & prioribus quidem citiùs reſpondiſſem, niſi defuiſſet occaſio. Nunc cum videam ex poſterioribus feſtinato opus eſſe, utar Curſore publico. Adeo feſtinanter ultimas meas exarabam ut exciderit illud potiſſimum de quo agere decreveram, nempe ſilui de tribus ultimis Animadverſionum tuarum partibus quas ſæpe excutio & evolvo, ut ex illis fontibus meos hortulos irrigem, invenio enim ibi multa quæ ad rem meam faciant, ut nuper mihi contigit dum aliqua adderem articulo Justi Lipsii. *Inſerui quippe ea quæ ex* Schlusselburgio *affers ſcitu ſanè digniſſima. Nunquam autem lubentius ſequor morem meum appellandi authores per quos proficio, quàm cum Tu, Vir Clariſſime, venis nominandus. Uno verbo ſcias velim me in primis delectari tuorum operum lectione, tuamque multijugam & immenſam diligentiam ac eruditionem magnifacere. Nihil eſt quod Clariſſimi* Oudini *cauſa non facere ſim paratus, eoque promptiùs feciſſem quod per te mihi eſt allata ejus ſchedula. Protinus rogavi an* Leersius *haberet tomum* Actorum Sanctorum *quem ipſe indicat. Reſponſum eſt non extare in ejus officina, ac neminem potui hac in urbe reperire qui haberet. Doleo plurimum meam operam non potuiſſe illi eſſe præſto, optoque ut in aliis occaſionibus ſimile quid non mihi contingat. Nunc ad noviſſimas tuas litteras.*

Duas habeo editiones tetraſticorum Nostradami*: alteram in 4. Lugd.* 1594. *cum explicationibus* Joh. Aimes de Chavigny*: alteram in 12.* 1656. *abſque nomine loci ubi data eſt: hac quoque Anonymi cujuſdam continet explicationes ſatis uberes, ſed quæ referantur omnes ad ea quæ contigerunt ſub* Henrico II. *Galliarum Rege, & ſub* Francisco II. *Explicationes* Joh. Aimes de Chavigny *multa tangunt quæ ſpectant* Henricum *Tertium; ac de*

Lettre CCXLIX. a Mr. Crenius, CCL. a Mr. Ancillon, & CCLI. a Mr. Marais.

ejus cede interpretatur ille tetrastichon 36. *centuria* 9. *in quo nullum nomen extat seu Sicarii, seu Occisi.* (1) *Idem illud tetrastichon aliter explicatur ab Autore anonymo in editione* 1659. *nempe de consilio inito occidendi Regem Navarræ anno* 1569, *regnante* Francisco II. *Tot fraudes irrepserunt in editiones versuum illius pseudo-prophetæ, ut nihil fere certi ac genuini reperire sit: nam ipsa quoque exemplaria genuina priorum editionum non raro corrupta sunt, quia Typographi folia integra recens excusa, & plena versiculis pro re nata excogitatis inseruerunt, ubi mentiebantur caracteres veterum editionum, & charta quoque utebantur vetusta. Illis duntaxat exemplaribus fidem esse adjungendam arbitror, quæ manserunt in Bibliothecis publicis à tempore primæ vel secundæ editionis, aut si quæ aliæ prodierunt vivente adhuc* Nostradamo. *Subsequentibus aliis multa subreptitia & hypobolymæa addita sunt. Quæ de nomine percussoris carnificis Ducis Mommorencii, plane esse credo fictitia subdolaque, nihilque eò spectans in meis editionibus vidi. Idem dico de morte* Caroli Stuarti, *& incendio Londinensi; mihique non semel dictum est à viris qui sibi verba dari haud facile patiuntur, videri quidem in quibusdam editionibus hunc versiculum*

Senat de Londres fera mourir son Roi.

hoc est Senatus Londinensis neci dabit suum Regem, sed hoc fraudulenter insertum esse anno 1649. *& assutum esse editionibus quæ annum remotiorem præ se ferebant. Epistolas Anglicas* Jacobi Howels *non habeo. Vale plurimum, vir doctissime, & mihi charissime. Dabam Rotterodami* 8. *Id. Sept.* CIϽ IϽ CC,

Ædes in quibus nunc maneo sunt op de Westnieulant *& habent insigne* le Mont Ætna.

LETTRE CCL.

A

Mr. ANCILLON,

A Rotterdam, le 21. de Septembre 1700.

Lettre CCL. a Mr. Ancillon.

Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, de la bonté que vous avez eu de m'apprendre le voiage de Monsieur le Comte de Dhona en ce Pais. Je fus obligé, quelques tems après la Conversation que nous eumes sur son sujet, de me donner l'honneur de lui écrire pour une raison que je n'avois pas prévuë; & je lui dit entre autres choses, que je lui destinois un exemplaire de la seconde Edition de mon *Dictionnaire*. La Réponse qu'il a eu la bonté de me faire, est la plus obligeante du monde. J'apprends par nos Gazettes, qu'il est arrivé à Loo, mais je ne sai pas s'il viendra à la Haye. Soyez persuadé, Monsieur, que j'ai toute la reconnoissance possible de la bonté que vous avez euë de m'instruire de son Voyage.

Je suis bien aise de ce que vous m'apprenez de la retraite de Mr. le Duchat; & je suis persuadé que vous renouvellerez votre ancienne amitié. Ce me sera une grande joïe.

Mr. Leers est fort sensible aux bontés que vous avez témoignées en sa considération à Mr. Crelius. Je vous prie de croire que je suis avec toute sorte d'attachement & d'estime, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCLI.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 27. de Septembre 1700.

Lettre CCLI. a Mr. Marais.

J'Ai été trente fois tout prêt à vous écrire, Monsieur, mais autant de fois ma seconde Edition, que je ne saurois abandonner un moment, m'a privé de ce plaisir. Ce qui me fatigue le plus dans ce travail, c'est que non seulement je revois & je retouche la premiere Edition, mais aussi, que j'y fais des Additions considerables, qu'il faut enchasser le mieux qu'on peut, & lier avec la vieille étoffe; & que je corrige toutes les Epreuves, avec toute l'attention qu'il m'est possible. Je sai que ceux, qui ont achetté la premiere, seront fâchés que la seconde

(1) *Tétrastícon* XXXVI. *Centuria* IX. *pag.* 24. *Edit. Lugd.* 1558. *ita habet.*

Un grand Roy prins entre les mains d'un jeune,
Non loing de Pasques, confusion, coup cultre:
Perper, cattif tems! que foudre en la hune,
Trois freres lors se blesseront, & meutre.

(Cette Note est de Mr. Crenius).

de soit augmentée; mais je n'ai pû éviter de leur causer ce chagrin, & j'alléguerai mes raisons & mes excuses dans la *Préface*.

J'ai principalement eu dessein de vous écrire, Monsieur, depuis que les bons Mémoires, que vous avez eu la bonté de m'envoier, ont été mis à leur place, ou à l'Article de GUISE, ou à celui de HENRI III. Je me sentois plus animé à vous en remercier, & à vous demander avec instance ce que vous m'avez offert concernant le Président DE NULLY (1).

Je fais mille vœux pour votre santé, Monsieur; & j'ai vû, avec un extrême déplaisir, au commencement de votre Lettre, que vous avez été obligé de passer par les mains des Chirurgiens, pour avoir été trop appliqué à l'étude. Ménagez-vous donc un peu mieux à l'avenir. Mes conseils là-dessus sont de poids; car je sai par expérience les maux à quoi on s'expose, quand on néglige les avis qui nous sont donnez, de ne pas trop étudier. Je profite du passé, & me ménage à présent par force: & de là vient que ma seconde Edition ne va pas fort vîte.

Si je ne savois pas que nos *Journaux* vous sont connus, je vous parlerois de quelques Livres nouveaux, dont ils ont pû vous informer; mais comme ils ne parlent gueres des Ouvrages de Jurisprudence, je vous en indiquerai deux ou trois. Mr. NOODT, Professeur en Droit à Leide, a publié depuis quelque tems un Traité particulier, qu'il a intitulé *Julius Paulus* (2), où il examine ce que l'ancien Droit permettoit au Peres, de tuer leurs Enfans nouveaux-nez; ce qui fut ensuite modifié & réduit à les exposer seulement. On a publié un gros Ouvrage Posthume d'un Professeur en Droit à Franeker, nommé HUBERUS, connu par quantité d'autres Livres de Jurisprudence. Il fait dans celui-ci l'Apologie du Droit Romain, & réfute les Critiques, qui y ont trouvé bien des choses à redire (3). Un autre Jurisconsulte, dont le nom ne me revient pas, a publié un Traité sur le Rapt & les Mariages contractez malgré les Tuteurs & les Peres. Ces sortes de Mariages sont communs en ce Païs-ci; car on ne punit point les Enlevemens d'une *Fille*, qui consent à être enlevée, n'eût-elle que quatorze ans. De tous les Jurisconsultes, Mr. NOODT est celui qui illustre mieux la Jurisprudence, par les Antiquitez & par la Littérature, qui, comme vous savez, étoit la Méthode d'ALCIAT, de CUJAS, d'HOTMAN & des autres célèbres Jurisconsultes du XVI Siecle.

On a fait une Réponse, de la part des Jansénistes, à l'*Histoire des Cinq Propositions*. Cette Réponse a pour titre *La Paix de Clément IX*, & contient un long détail de faits (4).

Connoissez-vous un Ecrit de GUTHÉRIUS, fait à la loüange de quelques Avocats du siecle passé (5)? Il seroit à souhaiter que quelqu'un entreprît un Ouvrage là-dessus, aussi bon, s'il se pouvoit, que le *Brutus* de CICÉRON. Il me semble, Monsieur, que vous seriez très-propre à remplir un tel dessein; tant je trouve de délicatesse dans votre goût, & tant je remarque de tours dans votre plume, pour bien exprimer les différens Caracteres de l'Eloquence. Vous voiez, Monsieur, qu'en suivant ce beau Modele de CICÉRON, il faudroit repasser sur le XVI siecle, & un peu plus haut.

Je vous remercie de tout mon cœur, Monsieur, du Jugement que vous faites de la nouvelle Traduction de PLINE (6), que nous n'avons pas encore vûë. Je suis, &c.

LETTRE CCLII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 22. d'Octobre 1700.

LETT. CCLII. A Mr. DES MAIZEAUX.

AJoûtez, je vous en conjure, Monsieur, à tant de marques de bonté, que vous prenez la peine de me donner si obligemment, celle d'excuser mon trop long silence. Il n'y en eut jamais de plus forcé que le mien; & si je pouvois vous représenter, telle qu'elle est, l'impossibilité

(1) Voyez ci après la Lettre à Mr. Marais du 14. de Mars 1701, Rem. (1).

(2) *Julius Paulus, sive de partus expositione & nece apud veteres, Liber singularis* Lugduni Batavorum, 1700, in 4. On a imprimé à Leide, en 1713, un Recueil de tous les Ouvrages de Mr. Noodt.

(3) *Ulrici Huberi Juris Consulti, & Ex-Senatoris Frisii Eunomia Romana: sive Censura Censura Juris Justinianai; continens examen præcipuorum Juris locorum, secundum Pandectas & Institutiones, quæ ut falsa, iniqua, inhonesta, absurda, corrupta, subornata, variè traducta, secundum veras Jurisprudentiæ, Philosophiæ civilis, Historiæ, & sacrarum Litterarum rationes vindicantur, sanantur, aut explicita illustrantur, & cum usu temporum conferuntur. Posthumum Opus, quòd accuratè recensuit, in lucem edidit, eique uberrimum Indicem adjecit, unà cum Oratione funebri, in memoriam Autoris, Zacharias Huberus, Ulrici filius.* Franequeræ 1700. in 4.

(4) Mr. l'Abbé du Mas, Docteur de Sorbonne, donna en 1699. une *Histoire des cinq Propositions de Jansenius*, imprimée à Liége, ou plûtôt à Trévoux, in 12. La Réponse, qu'on attribuë au Pere Quesnel, est intitulée, *La Paix de Clement IX: ou Démonstration de deux faussetez capitales, avancées dans l'Histoire des cinq Propositions, contre la foi des Disciples de St. Augustin, & la sincérité des quatres Evêques. Avec l'Histoire de leur accommodement, & plusieurs pieces justificatives & historiques.* Chambery, 1700. in 12. Mr du Mas répliqua, dans un Livre qui a pour titre. *Défense de l'Histoire des cinq Propositions de Jansenius: ou deux véritez capitales de cette Histoire défenduë, contre un Libelle intitulé la Paix de Clement IX, ou Démonstration de deux faussetez capitales*, &c. Liege (Trévoux) 1701. in 12. L'année suivante, il publia une nouvelle édition fort augmentée de son *Histoire des cinq Propositions*, en 3. volumes in 12.

(5) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 14. de Mars 1701.

(6) Mr. de Sacy, Avocat au Parlement, publia à Paris en 1699. la Traduction des quatre premiers Livres des *Lettres de Pline le Jeune*. Deux ans après, il donna celle des six autres Livres.

ſibilité où je me ſuis vû depuis deux mois de me détourner de mon travail le moins du monde, je n'aurois plus beſoin d'Apologie.

La *ſeconde Edition* de mon *Dictionnaire* contiendra trois Tomes, dont le ſecond doit finir à la Lettre M incluſivement, & ſera achevé, Dieu aidant, vers la fin du Mois prochain. Pour faire qu'il fut égal au premier, il a fallu que je fiſſe quantité d'Additions aux Lettres L & M; & cependant les Imprimeurs alloient leur train ordinaire; ainſi ma peine a été beaucoup plus grande que de coûtume, & le ſera encore juſques à ce que ce ſecond Tome ſoit achevé.

Je me trouve aujourd'hui une demie heure de relâche, & je l'emploie à vous témoigner ma reconnoiſſance pour tant d'excellentes choſes que j'ai trouvées dans vos deux dernieres dépêches. Ne ſongez point, je vous prie, à d'autres dépenſes qu'à celles d'eſprit & d'érudition; le port ſera ſur mon compte, & très-agréablement.

Mr. Leers ne vous a point répondu. Je me ſuis chargé de vous dire de ſa part qu'il lui ſeroit impoſſible de trouver toutes les Pieces que vous lui demandez (1). Quelques-unes ſont toutes venduës depuis long-tems, & ce qui reſtoit d'exemplaires de quelques autres a ſervi de maculature. Il ſe fit bien des Ecrits touchant ce demêlé-là qu il n'a point imprimez, & dont il ignore le Titre, & dont moi-même je ne me ſouviens que confuſément.

Je ſuis pleinement convaincu, après tant de preuves que vous apportez, que les Théologiens d'Angleterre ſe ſont battus, comme on a fait ailleurs, ſur les matieres de la Grace; & ainſi ce que j'ai dit dans un des Articles de mon Dictionnaire, & qui a donné lieu à vos Remarques, doit être rectifié. Je ferai ſavoir au Public à qui je ſuis redevable de cette Correction (2). Le prétendu Docteur (3), qui m'avoit confirmé dans mon erreur, eſt plus inexcuſable que moi. J'ai très-peu de liaiſon avec lui, & je ſai qu'il n'a point laiſſé bonne odeur aux Lieux d'où il eſt parti. Il ne fera point la Verſion, que vous ſavez (4). Le Prélat, qui auroit voulu en lui encore plus d'habitude avec Ciceron & les autres Maîtres de la bonne Latinité, qu'il n'en découvroit dans l'Eſſai qu'il avoit reçu, a laiſſé traîner l'affaire; enfin, nous avons appris, qu'il ſe ſervira de Mr. le Févre, Fils de Tanaquillus Faber, qui lui a été recommandé en ce Païs-là (5).

Le Plan de l'*Index* que vous me communiquez eſt admirable: néanmoins les choſes ſont ſur un pied, qu'il faudra que mes Lecteurs ſe contentent d'une *Table des Matieres*, qui ſera ſeulement un peu meilleure que celle de la premiere Edition. Celui qui y a travaillé (6) donnoit fort dans l'une de vos idées, qui ſeroit de marquer tous les Auteurs citez, ou critiquez. C'avoit été dès le commencement mon deſſein; mais quand j'eus conſidéré qu'il y avoit pluſieurs Ecrivains à qui il faudroit donner une demie page ou plus de Chifres, je deſiſtai, ſachant par expérience qu'un Lecteur ne cherche rien, quand il ſe voit obligé à vérifier un Chifre parmi cent autres. Le remede ſeroit de marquer la matiere pour laquelle, ou ſur laquelle *Pline*, par exemple, eſt cité ou cenſuré; mais en ce faiſant la Table ſeroit ſi ample, que le Libraire ne la voudroit pas imprimer, & qu'elle rebuteroit les Lecteurs. Elle auroit presque beſoin d'une autre Table (7).

J'entre dans les raiſons de Mr. Bernard, & il entre très-bien dans ma penſée. Je l'aime & je l'eſtime infiniment, & je ſuis bien aiſe qu'il ait pris comme une choſe ſincere & ingénuë (elle l'eſt en effet) la déclaration que j'ai eu l'honneur de lui écrire, touchant le plaiſir que l'on me fait de me citer, ſi l'on me cite ſimplement, & ſans éloge. Il n'en a pas uſé de la ſorte; & il m'a trop ſouvent loüé avec excès. Je ſouhaite cela de mes Amis dans leurs Lettres Miſſives; & je vous ſupplie, Monſieur, très-humblement de vous le tenir pour dit. Renvoiez, je vous prie, au loin toute épithete de louange, quand vous voudrez me parler de quelque endroit de mon Ouvrage.

Vos Réfléxions ſur le *Syſtême* de Mr. Leibnitz (8), je vous le dis ſans flaterie, ſont à mon ſens très-belles, ingénieuſes, bien raiſonnées, & pleines d'Erudition ancienne. Cela vous fera, ſans doute, bien de l'honneur dans le Public, ſi vous le faites imprimer: mais l'Ouvrage excede la meſure d'une Piece à inſérer dans un des Ecrits de nos Journaliſtes; c'eſt pourquoi, je n'en ai pas fait la Propoſition à Mr. de Beauval. Je ſai aſſez, qu'à moins qu'un Mémoire ne ſoit bien court, on lui fait une peine extrême de l'engager à l'inſérer. Il en a inſéré quelques-uns à ſon corps défendant, & comme par ſacrifice, qui n'étoient cependant que d'environ quinze ou vingt Pages de ſon Impreſſion, tout au plus. Mon avis ſeroit, Monſieur, que vous travaillaſſiez à ceci comme à une Diſſertation, qui paroitroît à part. Vous l'étofferiez, vous la poliriez, vous l'augmenteriez, comme il vous ſembleroit à propos; & je voudrois même la faire paroître tout à la fois en Anglois & en François. L'Angleterre eſt le Païs du monde où les profonds raiſonnemens Métaphyſiques & Phyſiques, aſſaiſonnez d'érudition, ſont le plus goûtez & à la mode; & il n'y a point de Païs, où il ſoit plus de votre intérêt d'être connu, qu'en celui-là.

Son-

(1) Les Ecrits qui avoient été publiez au ſujet de l'*Avis aux Réfugiez*. On les trouvera tous ci deſſus à la fin du 2. vol.

(2) Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Art. Baron (*Pierre*) Rem. *Y*; aux Additions de l'édition de 1702.

(3) Mr. Milbourn.

(4) Mr. Leers vouloit faire traduire en Latin l'*Expoſition des XXXIX. Articles de la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Anglicane* de Mr. Burnet, Evêque de Salisbury; & il avoit prié Mr. Burnet de lui choiſir un Traducteur.

(5) Mr. le Févre ne travailla pas à cette Verſion; & juſqu'ici il n'a paru en Latin qu'une petite partie de cet Ouvrage, qui contient le Commentaire de Mr. Burnet ſur le XVII. Article de l'Egliſe Anglicane, touchant la Prédeſtination, & qui eſt, en effet, l'endroit le plus curieux & le plus travaillé de tout le livre: *De Prædeſtinatione & Gratia, Tractatus, Autore Reverendiſſimo & celeberrimo viro Gilberto Burneto SS. Theologiæ D. Epiſcopo Salisbur. Ex ejuſdem Expoſitione XXXIX. Articulorum Eccleſiæ Anglicanæ excerptus, & ad promovendam piam hoc in Articulo animorum moderationem Latinè verſus.* Berolini 1701 in 8.

(6) Mr. Huet, dont Mr. Bayle a déjà parlé dans ſes Lettres à Mr. Lenfant, du 25. de May; & à Mr. Conſtant, du $\frac{16}{26}$ de Juillet 1690.

(7) Voyez les Obſervations que Mr. Bayle a faites là-deſſus, dans l'*Avertiſſement* de la ſeconde édition de ſon *Dictionnaire*.

(8) Cet Ecrit étoit une réfutation du *Nouveau Syſtême* de Mr. Leibnitz, *de la Nature & de la Communication des Subſtances*, auſſi bien que de l'*Union* qu'il y a entre l'*Ame* & le *Corps*; propoſé dans les *Journaux des Savans* du 27. de Juin, & du 4. de Juillet 1695. On en ttrouvera un Morceau dans le *Recueil de diverſes Pieces ſur la Philoſophie, la Religion naturelle, l'Hiſtoire, les Mathematiques, &c: par Mrs. Leibnitz, Clarke, Newton, & autres Auteurs célébres*; imprimé à Amſterdam en 1720, Tom. II. pag. 362. & ſuiv.

Songez bien à ce que je vous propose. J'ai en vûë votre avantage, & votre réputation bientôt répanduë, que je suis sûr que vous soûtiendrez, & augmenterez de plus en plus. Je n'exige qu'une condition, si vous imprimez, c'est qu'il vous plaise de retrancher tout ce qu'il y a de loüanges pour moi. Il me sera glorieux d'y paroître; mais ce sera assez d'y paroître, & beaucoup plus conformément à mon goût, si c'est tout simplement sans épithéte ni préambule.

Je vous prie d'assûrer Monsieur DE ST. EVREMOND de mon admiration, & des vœux que je fais pour sa longue vie.

Je vous rends mille graces de tous vos Eclaircissemens, & suis de tout mon cœur, Votre &c.

LETTRE CCLIII.

A

Mr. SILVESTRE.

A Rotterdam, le 1. *de Novembre* 1700.

LETTRE CCLIII. A Mr. SILVESTRE.

IL y a long-tems, mon cher Monsieur, que je cherche une occasion d'ami pour vous renvoyer la *Cicceide*, & les autres papiers que vous eutes la bonté de me laisser. Enfin Monsieur DE VRIGNY, qui est auprès de Monsieur VERNON, & qui repasse demain en Angleterre, me fournit cette occasion (1).

On me dit l'autre jour que Mr. DE MAYERNE, Médecin du Roi d'Angleterre, avoit publié à Londres, *in folio*, les *Centuries* de NOSTRADAMUS en François, avec un Commentaire explicatif des Prédictions. Je vous prie de vous informer de ce que c'est, & d'avoir la bonté de m'en écrire quelque petite instruction (2). Je ne sai si je donnerai l'Article de ce NOSTRADAMUS dans la seconde édition de mon *Dictionnaire*, ou si je le renverrai au *Supplément*. Je serai à la lettre *N* au commencement de Décembre.

La Vie D'EPISCOPIUS, traduite du Flamand, paroît en Latin depuis peu de jours (3).

Monsieur & Madame BASNAGE vous embrassent tendrement. Nous parlons souvent de vous, & avec Mr. LUFNEU aussi, & toûjours la mémoire agréablement remplie de tant de bonnes & curieuses choses que nous vous entendions dire.

J'assûre de mes très-humbles respects Mr. DE ST. EVREMOND, Mr. PUJOLAS, & Monsieur LE FEVRE; & suis, mon cher Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCLIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 16. *de Novembre* 1700.

LETTRE CCLIV. A Mr. DES MAIZEAUX.

SI votre derniere Lettre, Monsieur, m'eût été renduë avant que le pàquet de Monsieur BERNARD fût parti, je vous eusse renvoyé votre Dissertation par la même voie. Il faudra donc qu'elle accompagne le paquet des *Nouvelles* de Mr. BERNARD du mois prochain.

Les raisons dont vous vous servez pour ne pas imprimer à part, sont sans doute considérables (1). Grossir un Ecrit par des Digressions est un inconvénient dans un siecle comme le nôtre; car si ce sont des digressions sur des pensées communes, on les condamne comme une maladie d'hydropique; si elles contiennent des pensées *non publici saporis*, l'Auteur se fait des affaires auprès de ceux qu'il doit ménager. Vous avez très-bien représenté ce dernier inconvénient.

Les loüanges dont je vous ai demandé la suppression, c'est, par exemple, l'épithete *excellent* dont vous vous servez en parlant de mon *Dictionnaire*.

(1) Mr. de la Combe de Vrigny alla en Danemarc en 1702, en qualité de Sécretaire de Mr. Vernon, Envoyé d'Angleterre. Il nous a donné la Relation de ce Voyage: *Relation en forme de Journal d'un Voyage fait en Danemarc, à la suite de Mr. l'Envoyé d'Angleterre. Avec plusieurs Extraits des Loix de Danemarc, accompagnez de quelques Remarques.* Rotterdam 1706, in 12.

(2) Voyez ci-après la Lettre du 10. de Juin 1701, Note (2).

(3) *Historia Vitæ Simonis Episcopii, scripta à Philippo à Limborch; è Belgico in Latinum sermonem versa, & ab Auctore aliquot in locis aucta.* Amstelodami 1701, in octavo.

(1) Voyez ci dessus la Lettre du 22. d'Octobre 1700.

LET. CCLIV. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCLV. A Mr. MARAIS.

naire. Effacez ce mot, je vous prie, & tel autre qui pourroit vous être échappez.

Je vous rends mille graces de vos bons matériaux. Mon Ouvrage ne contiendra que trois volumes, & ne sera relié qu'en trois; car on ne fournira pas six Titres comme on en a fourni quatre dans la premiere Edition. Chacun de ces trois Volumes sera plus petit que l'un des deux de la premiere Edition; mais aussi nous servons-nous d'un plus petit Caractere. Pour les Notes, c'est le même que celui du *Moreri* de Hollande: celui du Texte, est à proportion plus petit que celui du Texte de la premiere Edition.

Comptez, Monsieur, sans vous servir de complimens pour me remercier de mes prétendus services, que si j'étois assez heureux pour en trouver l'occasion, je vous donnerois des marques d'une forte amitié, & d'une très-grande estime, aussi efficaces que jusqu'ici je vous ai été inutile. Je suis véritablement, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCLV.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam le 14. de Mars 1701.

LET. CCLV. A Mr. MARAIS.

QUoique cet hiver ait été fort doux, Monsieur, je n'ai pas laissé de me trouver moins capable de travailler, que dans la belle saison; & comme le peu de froid a permis aux Imprimeurs d'aller aussi vîte qu'en un autre tems, j'ai été pressé plus que je n'eusse voulu. Je ne vous dis cela, qu'afin de me justifier de ce que je n'ai pas eu l'avantage de vous écrire depuis la réception de votre Lettre du 14 Décembre 1700. accompagnée du Mémoire sur le Président DE NULLY (1). Il vint un peu trop tard, & justement, lorsque l'on imprimoit la premiere Feuille de la Lettre O. Pour n'avoir pas le même malheur à l'égard de l'Article de Monsieur votre Parent, Avocat illustre (2), je vous supplie très-humblement de le tenir prêt au moins pour le 7. ou 8. d'Avril prochain; car on travaille aux dernieres Feuilles de la Lettre P: & la Lettre Q est fort courte dans mon Dictionnaire.

Vous avez raison, Monsieur, de trouver bon le *Mélange*, qui a paru en deux Tomes successivement sous le nom de VIGNEUL-MARVILLE: Nom supposé, & sous lequel on ne devineroit jamais la Profession de l'Auteur. On me l'a apprise, mais sous le sceau du Secret. Peut-être la savez-vous; peut-être aussi l'ignorez-vous. Dans cette incertitude, je dois garder le Secret qu'on a exigé de moi (3). Je suis cause que cet Ouvrage a été réimprimé dans notre Ville de Rotterdam. C'est bien autre chose que le *Ménagiana*; mais je vous prie de vous souvenir, que l'Eloge, que j'ai fait du *Ménagiana*, porte sur ce que ce sont des Discours non-préparez, ni étudiez; mais un pur & simple épanchement de mémoire. Il me paroît plus digne d'admiration, qu'on se souvienne sur le champ de tant de choses, que d'en pouvoir composer de beaucoup meilleures, à l'ombre du Cabinet, en bien méditant, & en consultant sa Bibliotheque. Tous ces avantages conviennent à VIGNEUL-MARVILLE, mais non pas au *Ménagiana*.

L'Ecrit de GUTHERIUS, dont je vous avois parlé (4), n'est pas tel que vous vous pourriez figurer: il ne parle que de trois ou quatre Avocats. C'est dans un Discous Latin assez court, qui est imprimé à la fin de son Ouvrage intitulé *de jure Manium*, & ce Discours a pour Titre, *Choartius major, vel de Orbitate toleranda, ad Annaum Robertum, J. C.* (5). J'ai rencontré depuis peu, dans l'*Histoire de Bresse* de GUICHENON, le nom François de cet Ecrivain, c'est GOUTIERE. Il étoit grand Humaniste, & illustroit par là plusieurs Passages du Droit. Vous vous excusez d'entreprendre l'Ouvrage, que je vous avois proposé; vous le faites, dis-je, Monsieur, par des considérations exprimées si noblement, si sensément, & qui témoignent si bien que vous possédez le caractere, & le fort & le foible de ces sortes d'Ouvrages, que cela me confirme de plus en plus que vous y réüssiriez admirablement.

Que ne puis-je vous consulter, quand j'en aurois besoin; c'est-à-dire, tous les jours. Il n'est plus tems de vous demander, (car, l'Impression a déjà passé sur cet Article,) si, comme MORÉRI l'assure, le Parlement de Paris a réhabilité la mémoire du Maréchal DE MARILLAC? Je me suis hazardé, marchant à tatons, à donner quelques conjectures sans affirmer ni nier le fait, sur l'efficace de cette Procédure (6). Elle peut quelquefois être justificative, quelquefois non. Car si le Procès n'est point revû, & si les Juges ne sont point flétris nommément, & condamnez, que peut-elle faire contre le premier Jugement? Je vois, de plus, Mr. DE CHATEAU-NEUF, qui présida au Procès de ce Maréchal, jouïr jusques à la mort de ses honneurs

(1) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 16. de Janvier 1702.

(2) Mr. De Rez, Avocat au Parlement de Paris.

(3) Voyez ci-après les Lettres à Mr. Marais du 13. d'Octobre 1701; & à Mr. Des Maizeaux, du 3. d'Avril 1705.

(4) Dans la Lettre du 27. de Septembre 1700.

(5) Le Traité de Gutherius *de Jure Manium, seu de ritu, more, & Legibus prisci Funeris*; & son Discours intitulé, *Choartius Major, vel de Orbitate toleranda*, ont été insérez dans le XII. Tome du *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* de Mr. Grævius. Voyez aussi le *Dictionnaire Critique* à l'Article ROBERT (*Jean*).

(6) Voyez l'Article MARILLAC (*Louis de*). Rem. R.

neurs & bon renom, & remonter même à la Dignité de Garde des Sceaux, pendant la Minorité; sans que Mr. le Prince, indigné contre lui, à cause qu'il avoit présidé au Procès de Mr. DE MONTMORENCI, & qui s'opposoit à sa promotion, alléguât que le Parlement de Paris justifiant la mémoire de Mr. DE MARILLAC, avoit rendu infâme Mr. DE CHATEAU-NEUF. Voilà, Monsieur, à-peu-près, ce que j'ai hazardé, pour infirmer les conséquences, que je voudrois tirer du fait, que MORÉRI allégue, car je vous avouë, que je n'ai pas pris à tâche, comme l'on fait ordinairement, de croire, que le Maréchal DE MARILLAC fût un très-honnête Homme, & qu'un Page qui n'auroit pas fait plus de mal que lui, n'auroit pas mérité le foüet.

Le *Dictionnaire* de FURETIERE, fort augmenté, est achevé d'imprimer depuis deux ou trois Mois. Vous savez que Mr. BASNAGE l'Avocat (7) a présidé à la correction de cet Ouvrage, qui est beaucoup meilleur qu'il n'étoit. Je voudrois qu'on nous donnât l'explication de tous les vieux mots François, de tous ceux au moins que l'on trouve dans les Auteurs du XVI. Siecle. (8) J'en rencontre tous les jours, que je n'entens pas, & qui ne sont ni dans NICOT, ni dans MONET. Par exemple, je ne trouve dans aucun Dictionnaire le mot *Timbre*, signifiant *la Jambe*, ou *le Genou*, ou quelque partie voisine; & cependant je l'ai lû en ce sens là dans un Ouvrage imprimé l'an 1581 (9). On se plaint que FURETIERE a inséré trop de *Proverbes*; cependant il y en a dans ce livre qu'il n'a point expliqué. *Payer la Galatine d'une chose*, est un *Proverbe* que Mr. CAMUS, Evêque du Belley, emploia dans un Livre de Controverse. Le Ministre qui lui répondit, avoüa qu'il ignoroit absolument cette phrase (10). Je ne l'ai trouvée, ni dans NICOT, ni dans aucun autre Léxicon François. Il seroit donc nécessaire, qu'il y eut des explications de toutes sortes de mots dans cette espece d'Ouvrages; faute dequoi, il faut passer, en lisant, sur des mots, sans les entendre.

Le Livre le plus nouveau que l'on ait ici, est une Réponse de Mr. BASNAGE le Ministre aux *Pastorales* de Messieurs les Archevêques de Paris & de Roüen, & les Evêques de Meaux & de Montauban (11).

Je vous souhaite une longue & parfaite santé, Monsieur, & suis avec une estime très-particuliere, Votre, &c.

(7) Mr. Basnage de Beauval.

(8) C'est ce qu'on a fait dans la Nouvelle Edition du Dictionnaire de Furetiere en 4 vol. in folio, imprimée à la Haye l'année 1727.

(9) Mr. Bayle avoit trouvé ce mot dans le *Traité des Danses* de Lambert Daneau, qui faisant la description des désordres de la Danse, dit: *En la volte il y aura des artifices ordinaires pour faire bondir, & lever si haut celles que l'on tient, qu'aux yeux de la troupe se découvrent & prostituent, les greves, les tymbres jusques à la cuisse, sans honte.* Voyez l'article SAINTE ALDEGONDE, Remarque M.

(10) Voici les paroles de l'Evêque du Belley, rapportées par Mr. Drelincourt dans sa *Réplique aux Réponses de Mr. Camus Evêque du Belley, sur la qualité de l'honneur qui est dû à la Sainte & Bienheureuse Vierge*, pag. 816., édition de Paris 1645. „ Si le jugement sans misericorde est fait à „ celui qui n'aura point fait de miséricorde, quelle ter„ rible attente de jugement doit redouter celui qui se „ moque de la Mere de misericorde, & de l'intercession „ de Saint Pierre & de Saint Michel; Si vous ne reve„ nez à résipiscence, vous payerez cherement la galatine „ que vous faites des Saints " Mr. Drelincourt a mis à la marge: *J'avouë que je ne sai pas ce que signifient ces mots*: PAYER LA GALATINE. Mais dans cette menace de Mr. du Belley, *vous payerez cherement la galatine que vous faites des Saints*; GALATINE, ne se rapporte pas à *payer*, mais à *faire*: comme dans cette expression *vous payerez cherement l'insulte que vous me faites*, le terme d'*insulte* ne se rapporte pas à *payer*, mais à *faire*: car on dit bien *faire une insulte*, mais non pas *payer une insulte*. Il s'agit donc de savoir ce que signifie le mot *Galatine*, & ce que veut dire *faire galatine de quelcun*. Borel dans son *Trésor des Recherches & Antiquitez Gauloises & Françoises*, explique GALATINE par *gelée à manger*, & renvoie au mot LESCHEUR, c'est à-dire, *Gourmand*, où il cite ces Vers du *Roman de la Rose*:

Ainsi que fait le bon lescheur,
Que des morceaux est cognoisseur,
Et de maintes viandes taste,
En post, en rost, en sausse, en paste,
En friture, en galatine,
Quand entrer peut en la cuisine.

Ainsi, comme il est visible que dans le sens de Mr. du Belley, *faire galatine des Saints*, signifie, *se moquer des Saints*, en *faire des railleries*: ce sera une maniere de parler prise de la cuisine, comme celle-ci, *mettre quelcun en capilotade*, c'est-à-dire, médire de quelcun sans aucun ménagement, &c.

J'avois fait cette note telle qu'on vient de la lire, lorsque Mr. le Duchat, que l'on ne consulte jamais inutilement a bien voulu m'envoier la Remarque suivante.

„ *Faire d'une chose une galatine*, & payer *ensuite cherement cette Galatine*, est une expression proverbiale qu'a „ emploiée le fameux Evêque du Belley Jean Pierre „ Camus, dans un Ouvrage contre le Ministre Drelin„ court, & que ni ce Ministre, ni Mr. Bayle n'ont en„ tenduë. Voici, à mon avis, ce qu'elle signifie. C'est „ *faire à une chose une mauvaise sauce*, comme on parle; „ en faire de froides railleries, & payer dans la suite „ bien cherement ces mauvaises plaisanteries. Dans le „ *Roman de la Rose*, au feüillet 130. a. de l'Edition de „ 1531, la *Galatine* est une sorte d'assaisonnement, où „ entre une espece de poudre appellée *Galatine* dans le „ *Luminare majus* &c. au feüillet 70. c. de l'édition de „ Venise 1566, où cette poudre est décrite. Voyez aussi „ Platine *de Obsoniis*, liv. 10. Chapitre intitulé *Pisces in* „ *gelu. Ex umbra jus album optimum paratur, & qua* Ge„ latina *vulgo dicitur, quemadmodum ex lupi carne*, dit „ Rondelet *de Piscibus*, liv. V. chap. 9. *Grosses anguilles* „ *renversées à la gallentine*, dit-on dans le Roman du *petit* „ *Saintré*, pag. 568. de la nouvelle édition. Dans le *Dic„ tionnaire* Italien de François d'Oudin, *Galatina* est une „ *sorte de sausse*, apparemment faite avec de cette gelée „ pulvérisée, que le *Luminare majus* appelle *pulvis Gala„ tina seu Gelatina*: ce que je ne remarque que pour faire „ voir que comme *Galatine* & *Gelatine* est tout un; „ *Gallentine* dans le Roman du *petit Saintré*, est une autre „ corruption de *Galatine*, qui est l'ancien mot. Je soup„ çonne, au reste, que cette expression proverbiale est „ Bressane: car elle n'est point usitée à Paris, d'où étoit „ notre Evêque du Belley.

(11) *Traité des Préjugez faux & légitimes: ou Réponse aux Lettres & Instructions Pastorales de quatre Prélats: Mrs. de Noailles, Cardinal Archevêque de Paris; Colbert, Archevêque de Roüen: Bossuet, Evêque de Meaux; & Nesmond, Evêque de Montauban.* Delft (Rotterdam) 1701. 3. vol. in 8. Mr. de Meaux répondit dans une *Seconde Instruction Pastorale sur les promesses de Jesus-Christ à son Eglise, ou Réponse aux objections d'un Ministre contre la premiere Instruction*, Paris 1701. in 8. & Mr. Basnage répliqua dans un Ecrit intitulé, *Défense des Préjugez faux & légitimes*, &c. (Rotterdam) 1703, in 8.

LETTRE CCLVI.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 21. de Mars 1701.

Lettre CCLVI. a Mr. Marais.

JE me donne l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour réparer un oubli où je suis tombé deux fois; & je commencerai par là, de peur d'une autre rechute. Vous m'avez demandé si on travailloit à une Edition de RABELAIS, dont je vous avois parlé. Je vous réponds, que le Libraire ne m'en aiant rien dit depuis long-tems, je suppose qu'il n'a rien reçu de l'Auteur, qui doit lui fournir un Commentaire, & qu'ainsi cette Edition n'est pas commencée. J'ai oüi dire que l'Auteur, qui étoit un Nouveau Réuni, a trouvé moien de sortir de France, & de se retirer à Berlin; & comme il y a dans cette Ville-là un Libraire François, il pourra bien arriver qu'il fera imprimer à Berlin son RABELAIS, & l'Ouvrage n'en vaudra que mieux; car on a fait beaucoup de fautes d'Impression dans les Notes sur le *Catholicon*, & sur la *Confession de* SANCI, qu'il eut sans doute corrigées, s'il en eût revû les Epreuves. (1)

Je me suis bien prévalu, en vous citant, de l'observation, que vous me communiquates: savoir, que le *Discours* de TAGEREAU sur l'*impuissance* a été inseré tout entier dans la *Bibliotheque du Droit François* (2). J'allégue cela, en justifiant ma conduite, sur ce que je ne supprime point les *Remarques* de l'Article de QUELLENEC dans cette *Seconde Edition*, comme l'auroient souhaité certains esprits scrupuleux. J'allégue un nouvel exemple de la liberté qu'ont euë les Avocats de s'exprimer naïvement sur ces matieres; car je cite quelques passages d'un Ouvrage, que SÉBASTIEN ROULLIARD fit imprimer à Paris, l'an 1600 (3), plaidant pour un Gentilhomme, que sa Femme poursuivoit en dissolution de Mariage, sous prétexte qu'il n'avoit point de testicules. Il soutenoit qu'il avoit consommé le Mariage, & demandoit que sa Femme fût visitée, afin qu'on connût sa défloration, & s'offrit au Congrès. Elle refusa ces deux choses par principe de pudeur. ROULLIARD allégua, qu'il étoit juste de la soumettre à la visite, & au congrès, & mêla bien des gaillardises dans son *Capitulaire*.

Voilà un mot, que FURETIERE n'a point expliqué, & je m'en étonne; car il n'y avoit point de matiere, qu'il connût si bien, que les termes du Palais. J'infere d'une Lettre de LIPSE, que ROULLIARD gagna la Cause du Gentilhomme; mais si j'avois le bonheur de vous pouvoir faire une visite, Monsieur vous me marqueriez, sans doute, les tenans & les aboutissans de ce Procès; car je m'imagine que l'Avocat de la Femme publia aussi un *Factum*, ou un *Capitulaire*; & que dans quelque *Recuëil d'Arrêts*, dont la France abonde plus qu'aucun autre Païs, on voit l'Histoire de ce Procès, avec les raisons de part & d'autre. Je suis fort trompé, si l'Avocat JULIEN PÉLÉUS ne composa là-dessus un Ecrit Latin, qui a vû le jour (4).

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire encore une question. La *Vie du Maréchal de Créqui*, publiée à Paris, depuis trois ou quatre ans, (C'est le Maréchal DE CRÉQUI, qui fut tué en Italie en 1638,) est-elle bonne & estimée (5)? Fait-on cas de la *Vie des deux Reines de Naples*, JEANNE I. & JEANNE II. décriées pour leur impudicité? On m'a dit que cette *Vie* fut imprimée à Paris, chez Barbin l'an 1699 (6). Vous avez vû, dans nos journaux, l'Extrait de la

(1) Voyez ci-aprés, la Lettre à Mr. Marais, du 6 de Mars 1702.

(2) La premiere édition de cet Ouvrage de Tagereau, imprimée à Paris en 1611, fut si bien reçuë, qu'on en fit une seconde l'année suivante. En voici le titre: *Discours sur l'Impuissance de l'Homme & de la Femme. Auquel est déclaré que c'est qu'Impuissance empêchant & séparant le mariage. Comment elle se cognoist. Et ce qui doit être observé aux Procès de Séparation pour cause d'Impuissance, conformément aux Saints Canons & Decrets: & en ce qu'en ont escrits des Théologiens & Canonistes. Divisée par Chapitres pour plus grande facilité. Par Vincent Tagereau Angevin. Reveu & augmenté en ceste seconde Edition.* Paris 1612 in 8. Ce Traité est inseré dans la *Bibliotheque du Droit François* de Bouchel, Tom. III. pag. 509. de l'édition de Paris 1629 *in folio.*

(3) Cet ouvrage est intitulé *Capitulaire, auquel est traicté qu'un homme nay sans testicules apparens, & qui ha néantmoins toutes les autres marques de virilité, est capable des œuvres du mariage.* Il y en a deux éditions. Celle de 1605. est plus ample: elle est imprimée à Paris, & il y a à la fin une Consultation latine de la Faculté de Montpellier sur cette matiere, qui est datée *Idibus Octobris* 1600. Voyez les Additions à l'Article QUELLENEC dans l'édition de 1702.

(4) Cet Ecrit est imprimé à Paris en 1602, sous le titre de *Quæstio de solutione Matrimonii ob defectum testium apparentium:* Il a aussi publié un Ecrit *de solutione Matrimonii ex causa frigoris.* Il a traité les mêmes matieres dans ses *Actions forenses*, dont j'ai la seconde Edition, intitulée: *Les Actions forenses singulieres & remarquables de Mr. Julien Peleus, Avocat en Parlement: contenant la substance des Plaidoyez, & moiens des Parties, avec les Arrêts des Cours Souveraines intervenues en chaque Cause. Edition seconde, beaucoup plus ample que la premiere, illustrée de plusieurs Arrests & notables Décisions de Droict, en matiere Beneficiale, Civile & Criminelle.* Paris 1604, in 4. pag. 1088. La I. *Action* du IV. Livre traite *de la Dissolution du Mariage pour la froideur & impuissance du Mari*; & la XIV. du VI. Livre, *de la dissolution du Mariage pour la defaut de tesmoins non apparens,*

(5) Le Pere le Long dans sa *Bibliotheque Historique*, Num. 9012, parle d'une Vie du Maréchal de Créqui, qui a pour titre; *Histoire de la Vie de Charles de Créqui de Blanchefort, Duc de Lesdiguieres, Pair & Maréchal de France: par Nicolas Chorier.* Grenoble 1683. in 12. Celle dont parle ici Mr. Bayle est en deux vol. in 12.

(6) *Histoire des Reines de Naples, Jeanne I. & Jeanne II. Comtesses de Provence.* Paris 1700. in 12. Le Pere le Long, dans sa *Bibliotheque Historique*, Num. 17465. dit que cette Histoire est attribuée à Mr. des Fontaines des Huyots. Mr. Bayle a donné les Articles de ces deux Reines, au Mot. NAPLES.

la *Vie de Charles Quint*, publiée par Mr. LETI (7) mais vous ne ſavez pas peut-être, que cet Auteur s'étonne que l'on n'ait pas donné à cet Empereur le *ſurnom* de GRAND, *qu'il méritoit mieux*, dit-il, *que ces deux Princes enſemble*, HENRI IV, & LOUÏS XIV *à qui les François l'ont donné*; *les François*, ajoute-t-il, *adoratori della loro Natione*, *e adulatori de loro Rè*.

On a imprimé depuis peu à Amſterdam un Livre Poſtume de Mr. VENETTE, Médecin de la Rochelle, dont vous ſavez, Monſieur, que j'ai parlé dans l'Article QUELLENEC. Cet Ouvrage traite *de la Formation des Pierres dans le Corps Humain*, & *du Moien de les chaſſer* (8). Cet Auteur avoit travaillé longtems ſur PÉTRONE; & l'on imprime actuellement à Amſterdam ce qu'il avoit fait là-deſſus (9). Je croi que cela ſe vendra bien.

J'attens le Mémoire de Mr. DE REZ, pour le tems que je vous ai marqué au plus tard, & il ne peut pas être différé davantage. Je ſuis avec une eſtime toute particuliere, Monſieur, Votre, &c.

LETTRE CCLVII.

A

M. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 10. *de Juin* 1701.

LETT. CCLVII. A M. DES MAIZEAUX.

VOtre Lettre du 13. du Mois dernier, Monſieur, ne m'a été renduë que depuis deux ou trois jours. Elle m'apprend que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire il y avoit plus de trois mois, & de m'envoyer un exemplaire du Livre de Mr. STOUP. Je n'ai encore rien vû de cela. J'ai plus de regret à vos remarques, qu'au Livre de *la Religion des Hollandois*; car il me ſuffiſoit de la copie du paſſage que vous eûtes la bonté de faire, & de me communiquer. Je l'ai miſe en ſon lieu dans l'Article de SPINOZA, qui eſt achevé d'imprimer; & j'ai averti, que je la donnois telle que je l'avois reçûë de vous (1).

Je ſouhaite paſſionément que Mylord SHAFTSBURY vous rende ſervice, quand l'occaſion s'en préſentera; je ſuis bien perſuadé que ſe connoiſſant comme il fait en mérite, & ayant les inclinations généreuſes, il ſe fera un vrai plaiſir de vous obliger. Faites-moi la grace de l'aſſûrer de mes reſpects. Je me donnerois l'honneur de le faire moi-même, ſi je ne craignois de l'interrompre, dans un tems où il eſt ſi occupé. Je le ſuis de mon côté, autant qu'on le puiſſe être; car nous faiſons en ſorte d'achever cette *ſeconde Edition* avant l'hiver: & nous n'avons pas encore achevé la Lettre S.

Faites moi la grace de vous informer d'une édition de NOSTRADAMUS, en Anglois & en François, accompagnée d'explications par Mr. DE MAYERNE Médecin de JAQUES I, & de CHARLES I, Rois d'Angleterre (2). J'avois quelque envie de mettre l'Article de NOSTRADAMUS dans ma ſeconde édition; mais je le renvoie au Supplément, où je le mettrai peut-être (3).

Je ſuis avec toute ſorte d'attachement & d'eſtime, Monſieur, Votre, &c.

(7) *Vita dell' invitiſſimo Imperadore Carlo V. Auſtriaco Scritta da Gregorio Leti. Arrichita di Figure.* Amſterdamo 1700, 4. vol. in 12. Voyez l'*Hiſtoire de la République des Lettres*, Décembre 1700, pag. 633. & l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*. Octobre 1700, pag. 451. & Mars 1701, pag. 95.

(8) *Traité des Pierres qui s'engendrent dans les Terres & dans les Animaux. où l'on parle exactement des Cauſes qui les forment dans les Hommes, La Méthode de les guérir, & les Avis pour s'en garantir & pour les chaſſer du corps. Enrichi de figures.* Amſterdam 1701, in 12.

(9) Cet Ouvrage n'a point paru.

(1) Voyez l'Article de SPINOZA, Rem. C.

(2) Cet Ouvrage n'eſt pas de Mr. de Mayerne, mais d'un Médecin François établi à Londres, nommé de Garencieres: c'eſt un *in folio* de 522. pages, imprimé à Londres en 1672. ſous ce titre: *The true Prophecies or Prognoſtications* &c; c'eſt-à dire, *Les véritables Propheties de Michel Noſtradamus, Médecin de Henri II, François II, & Charles IX Rois de France, & un des meilleurs Aſtronomes qu'il y ait jamais eu. Ouvrage curieux & ſavant. Traduit & commenté par Theophile de Garenciere, Docteur en Médecine, Agrégé au College des Médecins de Londres.* Mr. de Garencieres rapporte les vers de Noſtradamus, les traduit en Anglois, & y joint ſon Commentaire. Dans la Préface, il marque les avantages qu'il a eus pour entendre cet Auteur; & après avoir rendu compte de ſa Traduction, il fait voir par pluſieurs raiſons, qu'on ne doit pas perdre le tems à chercher le ſens de pluſieurs endroits qu'il n'eſt pas poſſible d'entendre; car, ſelon lui, ces Prophéties commencent avec l'année 1555. où elles furent compoſées, & s'étendent juſqu'à la fin du monde. Elles déſignent, dit-il, ce qui devoit arriver dans les principales villes de l'Europe, & dans une partie de l'Aſie & de l'Afrique; mais particulierement en France, en Provence ſa Patrie, & en Piémont. Il donne la Vie de Noſtradamus, & fait ſon Apologie contre ceux qui ont dit qu'il étoit ou un faux Prophéte, ou un Viſionnaire, ou un Nécromancien, ou un Impoſteur. Il le juſtifie de toutes ces accuſations, & ſoûtient qu'il avoit reçu de Dieu des lumieres extraordinaires, qu'il étoit éclairé par le Saint Eſprit; *enlightned by the holy Ghoſt*. Mr. de Garencieres a publié quelques Ouvrages de Médecine.

(3) Mr. Bayle n'a pas fait cet Article.

LETTRE CCLVIII.

A

Mr. L'ABBÉ NICAISE

A Rotterdam, le 4. d'Août 1701.

LETTRE CCLVIII. à M. l'Abbé Nicaise, & CCLIX. à Mr. Coste.

VOtre Lettre du 1 de Mai dernier, Monsieur, a été si long-tems en chemin, qu'il n'y a que peu de jours que je l'ai reçuë. La raison, pourquoi je vous renvoie l'incluse, renouvelle en moi une vive douleur; je vous la renvoie parce que nous perdîmes l'hiver dernier Mr. DE WITT (1), regretté généralement de tous les honnêtes gens. Sa belle Bibliotheque commencera d'être venduë le 27. de Septembre prochain (2).

J'ai enfin reçu l'*Historia della volgar Poësia* (3), par la voie du Sieur RITTER, Libraire de Geneve. C'est un exemplaire en blanc; & je croi que ce n'est pas le même que vous m'aviez envoié. Je vous en renouvelle mes remercimens très-humbles.

Mr. de LARROQUE, à qui j'adresse celle-ci, m'a fait savoir la joie qu'il a euë de vous voir à Dijon. Je vous suis bien obligé de l'honneur que vous m'avez fait, l'un & l'autre, de vous souvenir de moi,

Le travail de la *seconde Edition* du *Dictionnaire* est à présent dans son fort, parce qu'on en est aux dernieres Lettres, & qu'il faut songer à la *Table*, aux *Errata*, à la *Préface*, aux *Aditions*, &c. Je suis, &c.

LETTRE CCLIX.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 30. *d'Août* 1701.

Lett. CCLIX. à Mr. Coste.

DEpuis la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, je n'ai jamais trouvé le loisir que j'espérois de jour en jour. Il m'a fallu continuellement tenir prêt beaucoup de copie, que les Imprimeurs me demandoient; & comme les additions qu'il me falloit faire, coûtoient plus de tems que je ne m'étois figuré, je n'ai jamais pû préparer d'avance pour plusieurs jours, ce que je devois leur donner. Ainsi tout mon tems s'est consumé aux soins de la *seconde Edition* de mon *Dictionnaire*; & je serai encore dans cette captivité trois ou quatre mois. C'est la raison qui m'a empêché jusqu'ici de vous tenir ma promesse; mais soiez sûr que je m'en souvendrai aussi-tôt que je serai libre.

Je me propose en ce tems-là de lire avec attention, & tout de suite, l'Ouvrage de Mr. LOCKE (1) que jusqu'ici je n'ai pû que parcourir à la hâte, *& tanquam canis ex Nilo*. C'est par cette lecture suivie, qu'on en peut connoître le prix & l'importance, quoi qu'on puisse, en n'en voiant que des parties détachées, découvrir la profonde méditation de l'Auteur.

Je vous suis très-obligé, Monsieur, de la peine, que vous avez prise, de m'indiquer quelques corrections, que vous souhaitez qu'on mette à la marge des exemplaires. Vous êtes certainement très-excusable, de n'avoir pas toûjours entendu le sens de l'Original Anglois, la matiere étant aussi abstraite qu'elle l'est.

Je

(1) Mr. Jean de Witt, Sécretaire de Ville de Dordrecht, fils du fameux Pensionnaire de Hollande Jean de Witt, qui fut assassiné en 1672.

(2) La Bibliotheque de Mr. de Witt étoit nombreuse & bien choisie; & son Cabinet de Médaille, d'Antiques &c. étoit très curieux. On en publia le Catalogue à Dordrecht en 1701 sous le titre de *Bibliotheca Wittiana* &c.

(3) *Istoria della volgar Poësia, scritta da Giovanni Mario de Crescimbeni, detto tra gli Arcadi Alphesibeo Cario, Custode d'Arcadia.* In Roma 1698. in 4. Mr. Crescimbeni a commenté lui-même cet Ouvrage: *Commentari di Gio. Mario de Crescimbeni, Collega dell' Imperiale Academia Leopoldina, e Custode d'Arcadia, intorno alla sua Istoria della volgar Poësia*, &c. Il y en a trois Volumes. Le I. Parut à Rome en 1702, in 4; le II, qui contient deux Parties, en 1710; & le III. en 1711. Il publia en 1700. huit Dialogues intitulez, *La Bellezza dela volgar Poësia* &c. Voyez dans le *Giornale de L Letterati d'Italia*, Tom. VI. an. 1711, l'Article IV, (pag. 174 & suiv.) qui a pour titre, *Opere del Sig. Canonico Giovanni Mario Crescimbeni spettanti all' Istoria dellla volgar Pësia.*

(1) *Essai Philosophique concernant l'Entendement humain, où l'on montre quelle est l'étenduë de nos Connoissances certaines, & la maniere dont nous y parvenons. Traduit de l'Anglois de Mr. Locke, par Pierre Coste; sur la quatriéme Edition, revüë, corrigée, & augmentée par l'Auteur.* Amsterdam 1700, in 4. On a réimprimé cette Traduction à Bale en 1723, assez mal & sans aucune Addition ni Correction. Mais Pierre Mortier, Libraire d'Amsterdam, vient de nous en donner (en 1729) une nouvelle Edition sur un exemplaire revû & corrigé par Mr. Coste.

Je suis surpris de ce que vous me marquez, & en quoi j'aurai toute la discrétion nécessaire, touchant l'erreur d'un Journaliste (2). Il ne manque pourtant point de pénétration, & il ne fait pas à la hâte ces sortes d'Articles; mais à moins que de posséder habituellement ces matieres métaphysiques, on s'y perd facilement, quelque esprit qu'on ait; même ceux qui ont le plus d'esprit s'y égarent plus facilement, parce qu'ils s'imaginent du premier coup qu'ils ont attrapé le sens de l'Original.

Les fautes, qui peuvent vous être échappées, ne doivent point vous chagriner, ni troubler la juste satisfaction, que vous devez avoir de votre travail, approuvé généralement de tous vos lecteurs. C'est ce que j'infere du témoignage, que j'entens vous rendre dans toutes les occasions, & j'en ai une joie très-particuliere, étant avec beaucoup d'estime & d'amitié, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCLX.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 30. d'Août 1701.

LETT. CCLX. A Mr. DES MAIZEAUX.

QUelque confusion que j'aie, Monsieur, de n'avoir pas répondu à vos deux dernieres Lettres, je serois contraint d'user encore de délai, si nous n'avions cette semaine une foire dans cette Ville, ce qui donne aux Imprimeurs quelques jours de *campos*, & à moi aussi par conséquent. Je me sers, avec la plus grande joie du monde, de ce petit répit, pour vous remercier très-humblement de l'honneur que vous me faites, & de m'écrire de très-belles Lettres, & de parler de moi si avantageusement dans des Pieces publiques. J'ai été sensible à cela, en lisant ce que Mr. BERNARD a publié dans ses *Nouvelles* d'Août; mais plus encore à la lecture du reste de votre Lettre, tant elle est remplie de choses curieuses.

Quand je reçus votre Lettre précédente, où vous suppléïez la perte des remarques, que vous m'aviez écrites touchant VIRGILE, l'Article de ce Poëte étoit déjà imprimé. Je n'ai donc pû m'en servir, comme j'ai fait des prémieres. Vous verrez, dans la *seconde Edition*, que je n'ai fait aucun changement à l'un des endroits de cet Article, où vous me marquiez une méprise. Je n'y ai rien changé, parce qu'en effet il n'y a point là d'erreur. C'est touchant ce qui est dit du Pere de VIRGILE.

Par ce que vous me répondez, touchant le prétendu NOSTRADAMUS de MAYERNE, je vois bien qu'on avoit pris l'un pour l'autre, lorsqu'on m'en a parlé. Il me suffit de ce que vous m'avez mandé (3).

Je donnerai à Mr. FURLY la *Comédie des Académistes*, afin qu'il vous la fasse tenir, avec les *Nouvelles* de Mr. BERNARD du mois prochain. Je vous prie d'être persuadé que je suis, Votre, &c.

LETTRE CCLXI.

A

Mr. * * *.

A Rotterdam, le 12. de Septembre 1701.

LETT. CCLXI. A Mr ***.

DEpuis la Lettre où je vous disois qu'on a imprimé un Livre à la Haye intitulé, *Annales de la Cour & de Paris*, j'ai parcouru ce Livre qui ne comprend que les années 1697. & 1698, & qui est pourtant en deux volumes. Il vient de la même main que les trois volumes des *Mémoires d'Artagnan* & les *Entretiens de Colbert & Bouin*, & de plusieurs autres Ouvrages qui ont déjà paru, ou paroîtront bien-tôt; & récemment les *Mémoires de la Marquise de Fresne*, que je reçus avanthier d'Amsterdam.

Toutes ces Pieces sont de la façon de l'Auteur des *Mémoires de Rochefort* (1), qui parurent en 1687, & eurent un si grand cours: même génie, même stile, même hardiesse de médire de tout le monde, & de s'y débiter pour un personnage qui a eu part aux intrigues, & qui sait *quid Rex Reginæ dixerit, & quid Juno fabulata sit*

(2) Mr. de Beauval, qui, dans l'Extrait qu'il fit de l'*Essai* sur l'*Entendement humain*, dans son Journal du Mois de Juillet 1700, n'exprima pas toûjours exactement la pensée de l'Auteur.

(3) Voyez ci-dessus la Lettre du 10. de Juin 1701, Remarque (2).

(1) Cet Auteur se nommoit Gatien de Courtilz de Sandras. Voiez le Pere Le Long dans ses *Mémoires historiques sur quelques Historiens modernes de France*, à la fin de sa *Bibliotheque*, Article XII.

LETT. CCLXI. A Mr. ***. & CCLXII. A Mr. MARAIS.

sit cum Jove. Cependant, c'est un petit particulier, sans biens, sans fortune; & qui apparemment n'écrit tout cela que pour le vendre aux Libraires de Hollande. Il faut pourtant qu'il ait quelque habitude avec les fainéans de Paris, qui lui apprennent tout ce qui s'y conte de vrai ou de faux entre les Nouvellistes.

On souhaiteroit que dans quelque Journal, on décreditât les Ouvrages de cet homme-là, qui infatuë une infinité de Lecteurs. Personne, ce me semble, ne seroit plus propre à cela que ceux qui composent le *Journal de Trevoux* (2): quatre ou cinq faits de ceux qu'il débite, étant réfutez & prouvez faux, le perdroient entierement de réputation. On le pourroit, sans doute, convaincre de fausseté sur mille faits qu'il avance (3). Il faut convenir qu'il en débite de fort curieux & de fort singuliers. Mais quelle impudence d'oser donner pour des *Mémoires de Mr. d'Artagnan*, trois volumes, dont il n'y a pas une ligne faite par Mr. d'Artagnan.

Un certain Danois nommé OLIGERUS PAULI a été enfermé depuis peu à Amsterdam, où il ne cessoit depuis quelques années de publier en Flamand quelques Écrits Prophétiques & visionaires. Il condamne universellement tout ce qu'il y a de Communions Chrétiennes: & enfin, il a osé comparer la Trinité au Cerbere des Poëtes Payens. Il croit que Dieu l'a destiné à la Conversion des Juifs, & que pour cela, il n'a point fallu lui communiquer le don des Miracles, mais seulement la connoissance des Mysteres qui sont cachez sous l'écorce de la Bible, & que personne n'a connus jusqu'ici. Il croit qu'en l'an 1720. le Temple de Jérusalem sera achevé de rebâtir; & qu'aussi-tôt JESUS-CHRIST, en qualité de Souverain Pontife, y descendra. Il a adressé au Roi de France une Exhortation de se défaire de la Couronne; & une autre à Monsieur le Dauphin de s'associer au Roi GUILLAUME, afin que sous ses auspices il commence à contraindre tous ceux qui ne voudront pas se convertir.

Je parcourus hier le Livre *de antiqua Persarum Religione* (4) de Mr. HYDE, Docteur Anglois, dont Mr. BERNARD a donné l'Extrait en Février & Mars 1701. C'est un Ouvrage très-docte. J'y vois avec admiration quantité de choses bien favorables à la proposition du Pere LE COMTE Jésuite, condamnée par la Sorbonne (5): car Mr. HYDE soûtient que la vraie Religion enseignée aux Perses, ou par ABRAHAM lui-même, ou par les premiers descendans de NOÉ, s'est conservée dans sa pureté pendant je ne sai combien de siecles, & que tous les honneurs qu'ils ont rendus au Feu, au Soleil, ou à Mithra, n'étoient que civils, & qu'en tout cas ils n'étoient point Idolatres, n'aiant jamais prétendu adorer qu'un seul Dieu.

Mr. BASNAGE DE FLOTTEMANVILLE, autrefois Ministre à Bayeux, présentement à Zutphen, vient de publier en deux volumes in 12, une *Morale Théologique & Politique* (6). Je croi qu'il y a de bonnes choses. Vous savez, sans doute, que le troisiéme Tome de l'*Histoire de Loüis XIII.* par Mr. LE VASSOR est achevé d'imprimer, & finit en 1620.

Je vous parlerai d'un gros volume de Dissertions Latines, composé par de Doctes Allemands du XVII. Siecle (7). Mr. GRÆVIUS les a données au public depuis peu de jours. La plûpart n'avoient jamais été imprimées. Il y en a une de la Fête de *Majuma*, & sur les Assemblées qui se faisoient en France & ailleurs le premier jour de Mai, & sur le *Roncalia*, qui étoient des Assemblées, ou des tenuës de Grands Jours proche de Plaisance en Italie. Cela peut fournir la matiere d'un bon Article dans un Journal critique.

L'*Esprit des Cours de l'Europe*, que l'on donnoit tous les Mois, & qui a été interrompu sur les plaintes de Mr. D'AVAUX, paroîtra dans peu de jours sous un autre Titre, à ce qu'on m'a assûré (8).

LETTRE CCLXII.

A

Mr. MARAIS,

A Rotterdam, le 13. d'Octobre 1701.

LETTRE CCLXII. A Mr MARAIS.

VOtre Lettre du 24. de Septembre, Monsieur, me procure l'honneur de vous écrire plûtôt que je ne me l'étois proposé. J'avois résolu de différer jusqu'après la St. Martin, parceque je vous croiois à la campagne jusqu'à ce tems-là; mais puisque vous m'apprenez que vous n'y êtes pas, j'anticiperai le plaisir de vous renouveller les assûrances de mon estime très-particuliere, & de la satisfaction incroiable que je sens par la lecture de vos Lettres.

Ce

(2) Ce Journal est intitulé, *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & de Beaux Arts, recueillis par l'ordre de S. A. S. Mgr. le Duc du Maine*. Il commença en 1701.

(3) Mr. Bayle a montré la fausseté de plusieurs faits avancez par cet Auteur dans la *Vie de Mr. de Turenne*, dans les *Mémoires d'Artagnan*, dans les *Annales de la Cour & de Paris*; &c. il en a, dis-je, fait voir la fausseté dans sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, premiere Partie. Chap. XXVII. & seconde Partie, Chap. LXX. & LXXI. Voiez ci-dessus Tome 3. page 547. & suiv. page 641, 642, 646 & 647.

(4) *Historia Religionis Veterum Persarum, eorumque Magorum* &c. Oxonii 1700. in 4.

(5) La Proposition du Pere le Comte est, que *la Chine a conservé pendant plus de deux mille ans, avant la naissance de* JESUS-CHRIST, *la connoissance du vrai Dieu*, &c. Voiez l'*Histoire Ecclésiastique du XVII. siecle* de Mr. Du Pin, Tome IV, page 172 & suiv. Edit. de Paris.

(6) *Morale Théologique & Politique sur les Vertus & les Vices*, Amsterdam 1701.

(7) *Syntagma Variarum Dissertationum rariorum, quas viri Doctissimi superiore sæculo elucubrarunt. Ex Musæo Joannis Georgii Grævii.* Ultrajecti 1701, in 4.

(8) Voiez ci-dessous la Lettre à Mr. Marais du 6. de Mars 1702.

Ce que vous m'avez envoié touchant Mr. DE REZ, a été inséré en sa place (1). Cela étoit si bien dressé, que je me suis fait un devoir de n'en rien ôter. Je vous remercie très-humblement, Monsieur, de tant de belles curiositez, que vous m'avez communiquées à l'occasion du *Capitulaire* de ROULLIARD. Permettez-moi de vous importuner encore sur ce sujet. Votre réponse me pourra servir, si vos affaires vous peuvent permettre de ne la pas différer beaucoup : elle pourra, dis-je, me servir pour les *Additions & Corrections*, à quoi je travaille actuellement. Tout le Corps du *Dictionnaire* est achevé d'imprimer; aussi bien que les *Dissertations*, qui ont déjà paru dans la premiere édition à la fin du second Tome; & même, il y a déjà cinq ou six Feuilles de la *Table* imprimées.

L'Eclaircissement, que je vous demande, est touchant l'*Edition*, que vous citez, de ce *Capitulaire* de ROULLIARD. Je me suis servi d'une Edition de 1600, qui ne contient que quarante-sept pages in 8; & vous l'avez cité page 121 & 122, & marqué diverses choses, dont il n'est nullement parlé dans la mienne. Cela me fait juger, qu'il le publia deux fois, & la seconde fois, plus long & plus ample de la moitié, pour le moins. J'ai regret de n'avoir pas eu cette seconde édition (2).

Il n'y a que peu de jours, que j'ai achetté un Livre anonyme, imprimé *à Paris, pour Nicolas Rousset*, l'an 1610, in 8. Il contient deux *Traitez de la Dissolution du Mariage pour l'impuissance & froideur de l'homme ou de la femme*. Le premier est de 95. pages, & le second de 94. Cela a tout l'air d'une premiere édition. L'Auteur assûre, page 59. du premier Traité, que l'*argument que l'on prend pour autoriser* le Congrès *sur la practique du passé, ne se peut tirer de plus loin que de trente ou trente cinq ans*. Cet Auteur écrit, pour condamner cette pratique. En le comparant avec ce que vous m'avez marqué sur les deux Traitez d'ANTOINE HOTMAN, j'ai trouvé que mon Livre anonyme est précisément la même chose que l'ouvrage de cet Auteur (3).

LETTRE CCLXII. A Mr. MARAIS.

Il n'y a rien de plus sensé, Monsieur, que vos réfléxions sur l'époque du Titre de GRAND, qui a été donné à plusieurs Princes. J'ai remarqué dans l'Article de BARCLAI, que Mr. MÉNAGE censure cet Ecrivain, d'avoir dit qu'HENRI IV. ne fut surnommé HENRI LE GRAND, qu'après sa mort. On lui montre que BARCLAI Pere, dédiant un Livre à ce Monarque, le qualifia de MAGNUS. J'ai vû dans les *Fastes* du Jésuite DU LONDEL, que ce fut au commencement de *Janvier* 1680, que *le surnom* GRAND fut *donné à* LOUÏS XIV, *du consentement même de tous les Etrangers* (4) : mais quel Acte public, ou quelle Cérémonie solemnelle, pourroit-il citer sur cela ? Je voudrois, qu'à l'égard de toutes les Epithetes, on en usât comme dans l'Ancienne Rome. OCTAVE, le Successeur de JULES CÉSAR, ne prit le Titre d'AUGUSTE, de PERE DE LA PATRIE, qu'en conséquence de l'Arrêt du Sénat. Dans la suite, il se glissa des abus; car pour se faire qualifier PARTHICUS, BRITANNICUS, BÆTICUS, PANNONICUS, à peine attendoit-on les acclamations tumultueuses de l'Armée. Mr. DE LA FONTAINE fit très-habilement, & tourna le mieux du monde les *Poësies*, qu'il vous a plû m'envoier, touchant l'Epithete de LOUÏS LE HARDI, donné à Mr. le Dauphin, au Siege de Philisbourg (5).

J'ai bien de l'impatience sur le PÉTRONE de Mr. LAISNÉ, après tout ce que vous m'en dites (6). Celui de VENETTE n'a pas encore paru.

Pour passer à votre derniere Lettre, Monsieur, je vous dirai qu'elle me donne une extrême envie de voir le *Naudaana & Patiniana* (7). J'espere

(1) Mr. Bayle a donné dans la seconde édition de son *Dictionnaire*, l'Article de Mr. DE REZ, célèbre Avocat au Parlement de Paris.

(2) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Marais du 21. du Mars 1701, Note (3).

(3) Les deux Traitez d'Hotman, dont il est ici parlé, ne sont proprement qu'un même Ouvrage. Dans l'un il y a beaucoup de choses libres, que l'on a retranchées dans l'autre. Celui qui est intitulé *Second Traité* paroît mieux ordonné, & contient de certaines choses contre la visite de la Femme, & sur la Procédure, qui ne sont pas dans le premier. Il y en a eu plusieurs éditions. La premiere est de 1581. Il y en a eu une troisieme en 1595; & encore une autre en 1610, dont Mr. Bayle parle. (Cette Remarque m'a été communiquée par Mr. Marais.)

Ceux qui auront la curiosité de voir tout ce qu'on peut dire sur le sujet traité par Hotman, doivent joindre à son Ouvrage, & à celui de Tagereau dont il est parlé ci-dessus, le *Recueil général des Pieces contenues au Procez de Monsieur le Marquis de Gesvres & de Mademoiselle de Mascrany son Epouse*, imprimé à Roüen, sous le nom de *Rotterdam*, en 1713. in 12, 2. voll.

(4) *Les fastes des Rois de la Maison d'Orleans & de celle de Bourbon, depuis 1497. jusqu'à 1697* : imprimez à Paris en 1697. in 8, pag. 222.. On y a fait entrer les *Fastes de Louis XIV*, que le Pere du Londel publia en Latin l'an 1694, in folio; & en François l'an 1695 in 8. Mr. Juncker en donna une Traduction Allemande en 1696.

(5) Voyez la *Balade sur le nom de* LOUÏS LE HARDI *que les Soldats ont donné à Monseigneur, pendant le Siege de Philisbourg*, dans les *Oeuvres posthumes de Mr. de la Fontaine*, pag. 163, de l'édit. de Paris 1696.

(6) „ Mr. Laisné étoit grand Poëte, grand Humaniste, „ & sur tout grand Géographe, & s'il se peut, encore „ plus grand bûveur. Il passoit pour Philosophe. Il est „ mort dans de bonnes dispositions; mais après avoir „ reçu ses Sacremens, un Prêtre de la Paroisse de St. „ Eustache, à qu'il s'étoit confessé, ayant fait emporter „ sa Cassette de Papiers la nuit, croyant le Malade „ mort ou bien près, il se réveilla la même nuit, cria „ au Voleur, fit venir un Commissaire à qui il fit sa plainte, „ & fit rapporter la Cassette par le Prêtre, à qui il „ dit, *si je m'étois confié à un Soldat aux Gardes, il m'auroit été plus fidele que vous*; & sur le champ se fit transporter dans une Chaise sur la Paroisse de St. Roch, „ où il mourut le lendemain. Il avoit imaginé de se „ faire mener dans la plaine de Monmartre, & d'y mourir pour voir encore une fois lever le Soleil. On a plusieurs Pieces de vers de lui, qui sont fort extraordinaires. Il a écrit une longue *Epitre* en Vers *au Roi de Suede*, & une autre *à Mr. Bayle*, que je lui ai souvent „ entendu répéter : ces deux Pieces sont perdues. Son „ *Petrone* que j'ai vû & tenu, est tombé après sa Mort, „ avec ses autres Papiers, entre les mains de son Médecin, Mr. Chambon, qui publia en 1714. un *Traité des Métaux & des Minéraux, & des Remedes qu'on en peut tirer*. L'Ouvrage ou plûtôt le Manuscrit est en desordre, „ & fort gâté. Les traductions des Vers sont en Vers François très-beaux. (Je suis redevable de toutes ces particularitez à Mr. ***.)

Mr. Laisné, natif de Chimay, ville du Hainaut, mourut à Paris le 18. d'Avril 1710, âgé de soixante ans. Il étoit de la même famille que le Pere Laisné, second Général des Jésuites. Il savoit parfaitement le Grec, le Latin, l'Italien & l'Espagnol, & possédoit tous les bons Auteurs qui ont écrit dans ces Langues. Il avoit voiagé dans les plus beaux païs de l'Europe, & dans une bonne partie de l'Asie. Il partageoit son tems entre les plaisirs de la table, & les plaisirs de l'étude. Voyez la *Description du Parnasse François éxécuté en bronze, suivie d'une Liste Alphabéthique des Poëtes & des Musiciens rassemblez sur ce Monument, Par Mr. Titon du Tillet, Commissaire Provincial des Guerres, ci-devant Capitaine de Dragons, & Maître d'Hôtel de Madame la Dauphine Mere du Roi*. Paris 1727 *in* 12.

(7) *Naudaana & Patiniana. Ou Singularitez remarquables, prises des Conversations de Mess. Naudé & Patin*. Paris 1701 in 12.

LETT. CCLXII à Mr. MARAIS, & CCLXIII. à Mr. CRENIUS.

pere qu'on l'aura contrefait à Amsterdam, avant que toutes mes additions soient imprimées (8). Je n'ai point vû la version de l'*Histoire* d'HÉRODIEN (9); mais Mr. BASNAGE DE BEAUVAL en a parlé dans son Journal (10) d'une maniere qui donne une idée avantageuse.

Le Visionnaire Danois, dont j'ai parlé dans une Lettre, que vous avez vûë (11), a été condamné à scier du Bois de Bresil; mais il ne sera point obligé à travailler: & moiennant trois ceus livres de pension, qu'il paiera aux Directeurs de sa prison, il fera tout ce qu'il voudra. Il se guérira puet-être de sa folie, comme il est arrivé à JEAN ROTHE, autre Visionnaire, dont j'ai fait mention dans l'Article de KULMAN. Ce JEAN ROTHE, après quelque tems de prison, fut mis en liberté; & il vit comme un autre à Amsterdam, où il s'est marié & négotie.

Pour Livres nouveaux, je ne puis vous annoncer qu'une suite ou *Supplément du Voiage de* DAMPIER *autour du Monde*, & une *Apologie de la Chambre Basse du Parlement d'Angleterre* (12). Ce sont deux Pieces traduites de l'Anglois. La derniere est fort instructive sur la véritable Constitution du Gouvernement d'Angleterre.

Mais, pour parler d'autre chose, j'ai vû la Troisieme Partie du *Mélange* de VIGNEUL-MARVILLE, Chartreux (mais non pas Dom Prieur) de Profession (13); & j'y ai vû, que Mr. COUSIN, dans son *Journal* du 13. de Juin dernier, a parlé d'un Livre où se trouve le Portrait de Mr. DE LAUNOY. Aiez la bonté de m'apprendre ce que c'est (14). L'Auteur des *Mémoires* de Mr. D'ARTAGNAN (15) vient de publier les *Mémoires de Mr. le Marquis* DE MONTBRUN (16), *Fils*, dit-il, *d'une Patissiere de la Rue St. André des Arcs, & du Duc* DE BELLEGARDE, *qui ne voulut pas le reconnoître*. Je suis, &c.

LETTRE CCLXIII.

VIRO EXIMIE DOCTO AC PRÆSTANTI

D°. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S. P. D.

Rotterodami die 28. Octobris 1701.

LETTRE CCLXIII. A Mr. CRENIUS.

QUas ad me literas dedisti die hujus mensis vigesima, missæ mihi sunt hodie tantùm à Dom. BASNAGE, *qui dies est vigesimus octavus ejusdem mensis. Doleo vehementer eum cui commendaveras tam serò transmisisse in hanc urbem, & vereor ne quia octiduum integrum defuit Tibi mea responsio, esse credas cur me negligentem suspiceris, eoque nomine succenseas. Sed cave, amabo, ne illum me esse putes, qui Tui causâ valeat unquam ullius segnitiei aut tarditatis notam subire. Diu quidem est cum nihil ad Te scripserim, sed illud non modò ortum est ex nimia negotiorum mole, verùm etiam ex penuria occasionum. Interim semper viguit apud me sensus amicitiæ atque observantiæ qua Te prosequor. Sed ad rem. Ubi primùm intellexi quid à me expectes, excussi omnes forulos, meque in omnem partem versavi, quò possem Tibi satisfacere: At frustra fuerunt meæ inquisitiones; nullibi potui reperire diem emortualem trium illorum virorum, quorum nomina extant in Tua epistola;* MERILLIUM *&* GRELLOTUM *fuisse Gallos credo, & scio quoad priorem: quam primum consulam virum Parisiis degentem, qui poterit ea mihi suppeditare quæ scire desideras. Vix ac ne*

vix

(8) Voyez ci-après la Lettre à Mr. Marais du 6 de Mars 1702, Note (9).

(9) *Histoire d'Hérodien traduite du Grec en François. Avec des Remarques sur la Traduction.* Paris 1700. in 12. Cette Traduction est de Mr. l'Abbé Mongault, comme il nous l'apprend lui-même dans la Préface de sa Traduction du III. & IV. Livre des *Lettres de Cicéron à Atticus.*

(10) *Histoire des Ouvrages des Savans*, Octobre 1700. pag. 447.

(11) Dans la Lettre à Mr. ***, du 12. de Septembre.

(12) *La Défense des Droits des Communes d'Angleterre, par un Membre de la Chambre des Communes.* Traduit *sur l'Original Anglois.* Rotterdam 1701, in 12. Le Chevalier Mackworth est Auteur de cet Ouvrage. Il le fit pour justifier la Chambre des Communes composée alors de Torys, qui aïant accusé de Hauts Crimes & Malversation, devant la Chambre des Seigneurs, quatre Pairs du Royaume Whigs, refusa de produire les preuves de ses Accusations au jour marqué par les Seigneurs, sur quoi les quatre Pairs furent absous. On y fit une Réponse intitulée, *A Vindication* &c: c'est à dire, *Défense des Droits & Prérogatives de la Chambre des Seigneurs, où l'on examine un Discours publié depuis peu sous le titre de, Défense des Droits des Communes d'Angleterre.* A Londres 1701., *in folio.* Ces deux Ecrits joints ensemble donnent une juste idée des Droits & Prérogatives des deux Chambres du Parlement.

(13) C'est-à dire, que l'Auteur, déguisé sous le nom de *Vigneul Marville*, étoit *Chartreux de Profession*, & non pas *Dom Prieur* de la Chartreuse de Gaillon, comme quelques-uns le disoient. Voyez ci-dessous la Lettre du 3. d'Avril 1705, Note (3).

(14) Dans le troisieme Tome des *Mélanges d'Histoire & de Litterature de Vigneul Marville*, il y a une Dissertation sur les deux premiers Tomes de ces *Mélanges*, où l'on remarque que Mr. Cousin, en donnant l'Extrait du premier Tome, avoit censuré le Portrait qu'on y fait de Mr. de Launoy. *Le Journal de France du Lundi 13. Juin* 1701, dit-on, *parlant du Portrait de Mr. de Launoy, dit: jamais Portrait ne ressembla moins* &c. Mr. Bayle ayant, sans doute, parcouru cet endroit à la hate, ne s'apperçut pas qu'il s'agissoit du *Portrait de Mr. de Launoy*, qui se trouve dans le premier Tome de ces *Mélanges.*

(15) Voyez ci dessus la Lettre à Mr. ***, du 12. de Septembre 1701, Note (1).

(16) *Mémoires du Marquis de Montbrun, où l'on voit quelques événemens particuliers & faits anecdotes arrivez, depuis le commencement du dix septiéme siecle jusqu'en 1632. ou environ.* Amsterdam 1701 in 12.

vix quidem sperabam ea detegere quæ Tibi non innotuerant; scio enim quantopere superes me tum librorum copiâ, tum diligentiâ atque sollertiâ in inquirendo, ut si quid ruspari atque invenire non queas, haud quaquam contigere valeat ut id à me, vel etiam ab aliis longe paratioribus à librorum supellectile & eruditione, reperiatur. Præfatio quam apposuisti tomo 2. Thesauri librorum philologicorum mihi summopere arridet, quemadmodum cætera omnia quæ publici juris facis è propria penu; sæpe mihi prosunt tui labores, & libere semper profiteor per quem proficiam. Videbis extare frequenter tuum nomen in margine mei Lexici iterum excusi, & sub finem hujus anni vanum exponendi. Nuperrime evolvi luculentam illam Præfationem, in qua de viris quibus nomen Angelus *tam erudite tamque copiose egisti. Volebam enim in addendis ea collocare quæ Angelum Caninium spectant. Liceat pro nostra candida amicitia monere errorem unum vel alterum irrepsisse Tibi sequenti* SWERTIUM *& alios, Caninius enim nunquam ivit in Hungariam, ejusque patria urbs est Etruria, non Ducatûs Mediolanensis. Silui prorsus ea de re, cum in addendis monui lectorem ejus de Hellenismo tractatum fuisse nuper tuâ curâ editum. Valde lætatus sum nuncio de tribus novis animadversionum tuarum partibus sub prælo sudantibus. Hinc mihi larga prodibit messis supplemento Lexici operam daturo, si Deus dederit. Vale plurimùm, præstantissime, & amicissime* CRENI, *& me quod facis amato. Rotterodami V. Cal. Nov.* CIƆ IƆ CCI.

LETTRE CCLXII. A Mr. CRENIUS, & CCLVIII. A Mr. DES MAIZEAUX.

LETTRE CCXXIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 1. de Novembre 1701.

LETTRE CCXXIII. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE veux espérer, Monsieur, que vous pardonnerez mon silence aux occupations qui m'empêchent de disposer de mon tems comme je voudrois. Le Proverbe *rien n'est plus dificile à écorcher que la queuë* est principalement véritable à l'égard des gros Volumes, où il faut des Appendix, Eclaircissemens, Tables, Additions & Corrections, Préfaces, &c. J'en suis encore à ces accessoires, & j'en suis plus fatigué que de l'œuvre même. Ce consideré, je suis sur que vous ne trouverez pas mauvais qu'une Lettre aussi longtems differée que celle-ci, soit pourtant succinte.

J'ai reçu en son tems le paquet où étoit, entre autres choses, le Portrait de l'illustre Mr. DE ST. EVREMOND: je vous en remercie très-particulierement. Je puis vous assûrer avec la derniere sincerité, que j'ai lû le plus agréablement du monde, ce que vous avez communiqué à Mr. BERNARD, & qui a paru dans deux différens mois. Je verrai avec le même plaisir ce qu'il aura inseré dans le Journal de ce Mois, que nous recevrons d'Amsterdam après demain.

Mr. KORTHOLT m'envoya la Préface qu'il a mise au devant de la seconde édition du Livre de Monsieur son Pere *de tribus Impostoribus*. Elle m'a servi dans les Additions à l'Article de *Spinoza*. Je n'ai point vû le Livre même, ni le Journal de Leipsic qui en fait mention, & ainsi j'ignore à quelle fin on s'est servi d'une de mes Lettres (1).

J'ai suivi votre conseil: j'ai mis à la fin du troisieme volume du *Dictionnatre*, la Preface du *Projet*, ou ma Lettre à Mr. DU RONDEL. Ce que vous me marquez touchant l'*Avis aux Réfugiez* est bien notable: ce sont des faits bien positifs pour ma justification. Je vous en suis très-obligé.

Vous pouvez être persuadé que tout ce que j'ai dit de BREDENBOURG, est vrai selon la plus forte exactitude (2). Les Pieces Flamandes où son Accusateur inséra la démonstration étoient en quelque maniere Ecritures de Procès; & ainsi quoiqu'elles ayent été imprimées, on ne trouve point à les acheter. Le fils de ce BREDENBOURG est de ma connoissance, homme de grand raisonnement & précis: il vit ce que j'avois écrit touchant son Pere, aussi-tôt que le *Dictionnaire* eût paru, & tomba d'acord de tous les faits. Je sai que beaucoup de gens prétendent que personne n'a jamais encore réfuté SPINOZA, qu'en ignorant le vrai Systême de cet Auteur, & qu'on prétend que j'ai donné dans le même écueil de l'*ignoratio elenchi*. Vous verrez ce que je réponds à cela dans mes Additions à l'Article *Spinoza* (3).

On m'a écrit de Paris qu'il y a dans *le Naudæana* des endroits si libertins, qu'il y a dequoi s'étonner que les Réviseurs de Livres ayent consenti à publier cet Ouvrage là: vous m'écrivez, au contraire, que le *Patiniana* qui accompagne le *Naudæana* a été châtré & *catholisé* par Mr. Cou-

(1) Mr. Kortholt dans la Préface dont parle ici Mr. Bayle, dit qu'un Ministre Hollandois l'avoit assûré qu'il y avoit à Rotterdam chez une personne qu'il nommoit, un exemplaire du Livre *des trois Imposteurs*; & qu'aiant consulté là-dessus Mr. Bayle, il lui avoit répandu qu'on l'avoit mal informé. „Quum verò, *dit-il*, postmodum „ hac de re scriberem ad celeberrimum Polyhistorem Pe- „ trum Bayle, hisce verbis Rotterodami VII. Id. April. „ anni MDCIC. exaratis respondit: *Falsissimum est extare „ in Bibliotheca Baldeana hic Rotterodami librum de tribus „ Impostoribus, videnturque mihi omnes suspecti esse debere, „ vel nomine fidei, vel nomine diligentiæ, quicumque jactant „ se tale opus manibus trivisse* „ On rapporta cette particularité dans les *Acta Eruditorum* du Mois de Mars 1701, pag. 105.

(2) Voyez l'Article de SPINOZA, Rem. H.

(3) Voyez aussi ci-dessus pag. 169, & suiv. ce que Mr. Bayle a répondu à ce reproche.

LETTRE CCLXIV. A Mr. DES MAIZEAUX, CCLXV. A Mr. CRENIUS, & CCLXVI. A Mr. ANCILLON.

Cousin. Je m'en fie plus à vous qu'à l'autre (4).

Mr. DICKINSON, Médecin, doit envoyer à Mr. LEERS quelques exemplaires d'un très-docte Ouvrage sur la Philosophie ancienne, qu'il fait imprimer en Latin, & dont j'ai vû le plan (5). Je croi que c'est un bon Livre, & plein de recherches sur les Antiquitez les plus reculées. Adieu, Monsieur, je suis avec une parfaite estime, Votre &c

LETTRE CCLXV.

VIRO EXIMIE DOCTO

D. THOMÆ CRENIO.

PETRUS BAYLE S.

Rotterodami, die 8. de Novembris 1701.

LETTRE CCLXV. A Mr. CRENIUS.

QUi hocce Epistolium Tibi habet Dom. de VILLEMANDI *satis superque indicabit quid à tua humanitate atque benevolentia sperem circa librum quemdam* ALBERTI KRANTZII. *Sileo itaque super illo argumento, & istud tantùm addo petere me abs Te ut docere non graveris quem locum* DIODORI SICULI *laudet* RUPERTUS *in suo ad Florum Commentario, quando loquitur de* LUCRETIA. *Agit procul dubio de ea re, dum illustrat ultima verba cap. 7. lib. 1. Flori. Careo illo libro Doct.* RUPERTI, *sed audivi à quodam citatum esse ab illo* DIODORUM SICULUM *inter eos qui de* LUCRETIA *meminerunt. Inspice quæso locum; nullus enim dubito quin extet ille Commentarius in Tua instructissima Bibliotheca. Ubi primùm aliquid rescivero circa annum emortualem trium illorum virorum, quem ante aliquot dies scripsi Tibi mihi esse incognitum, faciam te certiorem. Interim vale, & me amare Tibi addictissimum pergito. Dabam Rotterodami* VI. *Id. Nov.* CIC IC CCI.

LETTRE CCLXVI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 28. de Décembre 1701.

LETTRE CCLXVI. A Mr. ANCILLON.

QUand même vous n'auriez pas eu la bonté, Monsieur, de m'avertir dans une Lettre à Monsieur LEERS, de l'offre obligeante que j'avoit acceptée, je n'eusse pas manqué de faire ce que je fais aujourd'hui; c'est de vous supplier très-humblement de présenter cet Exemplaire de mon *Dictionnaire* à Monseigneur le Comte DE DHONA, avec la Lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, Je vous serai très-obligé de la peine que vous prendrez pour moi en cette rencontre: & je vous offre en revanche tous les soins dont vous me jugerez capable pour vous. Je vous prie de dire à son Excellence, que je n'ai pas osé lui envoyer un exemplaire relié, parce que le Libraire m'a représenté qu'il se gâteroit en chemin.

Je souhaite passionnément, Monsieur, que vous soyez content de l'Article de Monsieur votre Pere, & que vous ne soiez pas fâché de ce qui vous concerne en particulier dans les Additions à l'Article *Ferri* (1). Tout cela étoit imprimé, avant que j'eusse eu l'honneur de vous voir à Rotterdam. Je n'ai rien ouï dire de Mr. le DUCHAT, depuis que vous m'eutes appris qu'il étoit sorti de France, & qu'il étoit déjà à Francfort. Soyez bien persuadé Monsieur, qu'on ne peut-être avec plus d'attachement & d'estime que je le suis, Monsieur, Votre &c.

(4) M. Cousin avouë lui même dans l'*Approbation du Naudaana & Patiniana*, qu'il en a retranché quelques endroits.

(5) *Edmundi Dickinsoni M. D. Physica vetus & vera: sive Tractatus de naturali veritate Hexaëmeri Mosaici, per quem probatur in historia Creationis, tum Generationis universæ methodum atque modum, tum vera Philosophiæ principia strictim atque breviter à Mose tradi.* Londini 1702 in 4.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Ancillon du 5. de Décembre 1698.

LETTRE CCLXVII.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 2. de Janvier 1702.

ettre xvii. a [...]utoli.

JE commence, mon très-cher Monsieur, par vous souhaiter une heureuse année, & puis je vous demande très-humblement pardon d'avoir été si long-tems sans vous écrire. Les embarras de la *seconde Edition* de mon *Dictionnaire* ont été si grands, qu'il m'a fallu interrompre tout commerce de Lettre. Cette seconde Edition aiant été achevée le 27. du mois passé, je ne perds point de tems à vous assurer de la continuation de mon amitié, & de mon estime singuliere.

Mr. Turretin vous a fait savoir, sans doute, que votre paquet m'avoit été délivré. Je le priai de vous en donner avis. Mais aujourd'hui, il faut que je vous dise, que quand je le reçus, la lettre M étoit presque achevée d'imprimer; & ainsi je ne pus mettre à sa place l'Article de la *Maison* Minutoli. Je me proposai de le mettre dans les *Addenda*, à la fin du second Tome; mais aiant consideré, qu'il est trop important pour être placé à un coin de Livre, que presque personne ne consulte, je n'ai pas suivi cette vuë, & j'en fais mention dans la *Préface*: outre qu'aiant pris garde, que votre Mémoire, qui est très-beau & très-rempli, ne comprend point la branche d'où vous descendez, qui est celle à laquelle je m'interesse principalement, je sentis ralentir l'impatience de me parer d'un si bon Article, avant que de le pouvoir mettre en son rang dans le corps du *Dictionnaire*; ce que je ferai, Dieu aidant, dans le *Supplément* (1) que j'ai promis, & que je n'ai pû préparer, à cause que les soins de la *seconde Edition* consumoient tout mon tems. Ce *Supplément* sera un Alphabet tout entier, & sera vendu à part.

J'ai une très-humble grace à vous demander, qui est d'assurer Mr. de Vérace, dont j'ai eu l'honneur d'être connu, & à Geneve, & à la Haie, & pour qui j'ai une estime toute particuliere, de la confusion où je suis de la bévuë, qui m'est échappée, faute de savoir un fait. J'avois toûjours crû que sa famille étoit d'une ancienne Noblesse de Savoie, qui s'étoit alliée à une fille, ou petite-fille du grand Budé: & c'est ce qui m'a fait dire que les *Descendans par les Filles* de ce Budé *subsistoient encore à Geneve dans des Familles nobles & considérables*. Me persuadant donc, que la *Noblesse* de ces Messieurs de Vérace étoit indépendante de celle de Budé, puisque c'est de la *Noblesse Paternelle*, & non de la Maternelle que le lustre des Famille dérive; je ne m'arrêtai pas beaucoup sur ce qui étoit de la gloire de Budé du côté de la naissance, je me contentai d'insister sur son mérite personnel. Vous m'avez averti que ces Messieurs n'etoient pas contens. Ils ont eu raison; mais ils me feront justice, s'ils croient qu'il n'y a eu dans ma conduite qu'une erreur de fait. C'est Mr. Basnage qui m'apprit il y a environ deux mois, qu'ils descendent de Guillaume Budé en ligne Masculine. C'est pourquoi j'ai corrigé dans l'*Errata*, l'endroit *ses Descendans par les filles*, & j'ai rapporté dans les *Addenda* tout ce que Guichenon a dit de la Généalogie de ces Messieurs; & j'ai ajouté quelque chose à la remarque, où étoit contenu un fait rapporté par le Feüillant St. Romuald. J'ai aussi averti dans la *Préface*, que je priois les Lecteurs de consulter notamment les *Additions* au mot Budé, où l'*ancienne Noblesse* de cette *Famille* est détaillée. Aiez la bonté, mon cher Monsieur, de faire mon Apologie auprès de ces Messieurs.

J'ai témoigné à Mr. des Maizeaux le bon gré, que je lui savois, d'avoir fait mention de vous aussi honorablement qu'il a fait dans quelques Mémoires que Mr. Bernard a inserez dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois d'Août dernier.

On ne parle ici que de Guerre, & tout le monde se persuade qu'il va y en avoir une des plus générales & des plus sanglantes que l'on ait jamais vuës dans l'Europe.

J'ai lû en bien des endroits, que Messieurs de Berne firent des decrets fort desobligeants contre Calvin, l'an 1554, & qu'ils defendirent même la lecture de son *Institution*. Cela est-il vrai? Notre Ami, le Professeur de Lausane, pourroit-il déterrer ce que c'est, en cas que les Documens n'en aient pas été abolis, comme peut-être ils l'ont été? Je suis tout à vous.

(1) Dans le *Suplément* du *Dictionnaire Critique* on trouve ce *Mémoire touchant la Maison Minutoli*; mais on n'y a pas ajouté la Branche d'où Mr. Minutoli descendoit il n'avoit apparemment rien envoié là-dessus à Mr. Bayle. Cet Article est placé en son rang dans l'Edition du Dictionnaire de 1730.

LETTRE CCLXVIII.

A

MR. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 3. de Janvier 1702.

LETTRE CCLXVIII. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCLXIX. A Mr. MARAIS.

MOn *Dictionnaire* est achevé d'imprimer, depuis le 27. de Décembre : cependant Monsieur, j'ai encore tant d'autres petits soins sur les bras, que je ne puis vous écrire aujourd'hui que trois mots. C'est pour vous donner avis, que l'exemplaire, que vous voulez prendre la peine de présenter de ma part à Mylord SHAFTSBURY, & celui que je vous destine pour votre usage, partiront d'ici bientôt.

Vous me ferez beaucoup de plaisir, si vous prenez la peine de marquer les fautes que vous découvrirez, en lisant mon Ouvrage. Si je l'avois relû, l'*Errata*, & les *Additions & Corrections* seroient bien plus amples ; & néanmoins un Auteur, qui relit son livre, n'y va pas aussi attentivement qu'un tiers.

Je donnai à Mr. FURLY tous les imprimez qui étoient dans le paquet, qu'un jeune homme de Geneve m'apporta de votre part. Mon malheur est grand, de n'entendre pas l'Anglois; car il y a en cette langue beaucoup de Livres, qui me seroient très-utiles.

Il y a assez long-tems, que je priai Mr. FURLY de vous faire tenir un petit billet de deux ou trois lignes, où je vous priois de vous informer de l'an mortuaire de PATRICIUS JUNIUS (1). Puisque vous ne m'en dites rien dans votre derniere Lettre, je conclus que vous ne l'avez pas reçu.

Je vous prie d'assurer l'Illustre Mr. DE ST. EVREMONT, qu'il n'y a personne qui l'admire plus que je fais, ni qui lui souhaite autant que moi le plus haut rang dans la liste des *Macrobies*, que quelqu'un voudra publier, à l'exemple de LUCIEN (2).

On imprime ici le Troisieme Tome des *Mélanges de* VIGNEUL-MARVILLE. Je suis, &c.

LETTRE CCLXIX.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam le 16. de Janvier 1702.

LETTRE CCLXIX. A Mr. MARAIS.

J'Ai été si occupé, Monsieur, depuis votre Lettre du 22. d'Octobre dernier, jusqu'à la fin de Décembre, qu'il m'a été impossible de vous remercier de la peine que vous avez bien voulu prendre de me communiquer des extraits de la *seconde Edition* du *Capitulaire* de ROULLIARD (1). Ils sont si exacts, & si suivis; en un mot, si bien entendus, que c'est dommage, Monsieur, qu'une personne, qui vous égalât, ne soit emploiée à faire le *Journal des Savans*. Il surpasseroit alors tout ce qu'on a vû en ce genre-là.

Depuis le 27. de Décembre, dernier que la *seconde Edition* de mon *Dictionnaire* fut achevée, je n'ai eu gueres plus de loisir qu'auparavant. Il survient mille petits soins, au commencement du débit d'un Livre, qui fatiguent quelquefois plus l'Auteur, que l'Ouvrage même ne l'a fatigué. Enfin, je me trouve aujourd'hui en état de pouvoir vous témoigner ma reconnoissance, & de vous renouveller les assurances de mes très-humbles services, & de mes vœux pour votre prospérité à ce renouvellement d'année.

Une des premieres choses, que je préparerai pour le *Supplément*, sera l'Article NULLY, qu'il vous a plû de me fournir (2) ; mais je vous prie de m'apprendre s'il ne faudroit pas orthographier NEÜILLY, comme a fait LOISEL dans

(1) *Patrick Young*, en Latin *Patricius Junius*, Savant Ecossois, mourut le 17 de Septembre 1652. Mr. Smith nous a donnée sa vie dans le volume intitulé, *Vitæ quorumdam eruditissimorum & illustrium Virorum* imprimé à Londres, ou plûtôt à Amsterdam, en 1707. in 4. Voyez aussi l'*Athenæ Auxonienses* de Mr. Wood. Tom. I. col. 393. 794. de l'édition de 1691.

(2) Lucien a fait une liste des *Macrobies*, c'est-à-dire, de *ceux qui ont long-tems vécu*. Voiez ses Oeuvres de la Traduction de Mr. d'Ablancourt, Tom. III. pag. 118. édit. de Paris 1707.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Marais du 21 de Mars 1701, Note (3).

(2) Cet Article a paru dans le *Suplément* du *Dictionnaire* de Mr. Bayle. On l'a placé dans son rang dans l'Edition de 1730.

LETTRE CCXLXIX. A Mr. MARAIS.

dans son *Dialogue des Avocats*, & comme vous faites vous-même, quand vous parlez de la Terre de NEÜILLY, qui appartenoit à cette famille, & qui apparemment lui avoit donné son nom ?

Je suis bien aise, Monsieur, de ce que vous m'avez appris, que les deux Lettres, qui ont couru sous le nom de Mr. le *Maréchal* DE CATINAT, sont supposées (3) ; & j'avouë, avec vous, que le désaveu de Monsieur son Frere doit suffire pour la réfutation de ceux qui les débitent comme véritables. Mais pour ne pas laisser la postérité dans l'incertitude, il seroit bon que ce désaveu fût devenu public autentiquement, puis que ces Lettres ont été insérées à la chaude dans plusieurs Ecrits imprimez. Le désaveu, étant simplement verbal, ne durera qu'autant que la vie de ceux qui ont parlé au frere de ce Maréchal. Les autres personnes n'en sauront rien. Combien même y a-t-il de gens qui l'ignorent aujourd'hui ?

Je vous suis infiniment obligé de vos Nouveautez Littéraires, par où votre Lettre finit. Je voudrois en avoir d'aussi curieuses que celles-là à vous apprendre ; mais nous en manquons ici extrémement, & ce que nous en avons vous est connu par les Nouvelles de Mr. BERNARD, qui paroissent ponctuellement le premier de chaque mois. On verra bientôt la Version Françoise d'un Livre Anglois de Politique Républicaine, dont il a donné de très-longs extraits (4). L'Auteur se nommoit Mr. SIDNEY (5). On a réimprimé à Amsterdam un gros Livre Latin, *in folio*, qui traite *des Huiles Sacrées, tant selon les Théologiens, que selon les Auteurs Profanes*. C'est un Ouvrage fort docte, composé par un Religieux Augustin, Italien de Nation, & nommé FORTUNATUS SCACCHUS (6). On a fait dans la même Ville une fort belle édition des *Fables* de PHEDRE à l'usage du jeune Prince de Nassau, Gouverneur de Frise. C'est à l'imitation des éditions *in Usum Delphini*. L'Auteur des Notes regente la Seconde à Amsterdam, & se nomme HOOGSTRAATEN (7). J'ai vû le premier *Journal des Savans* de l'Année courante, qui m'a paru bien meilleur que ceux des Années dernieres (8). Faites-moi savoir, je vous prie, ce qu'on en juge à Paris, comme aussi du *Journal de Trevoux*.

Qui est-ce qui a publié à Paris un petit Livre de *Notes Critiques* sur l'*Histoire* de MEZERAY (9) ? Je les ai parcourues, & il m'a paru, que la plûpart sont mal fondées. L'Auteur s'est servi du mot *Tabagie*, que je n'ai trouvé dans aucun Dictionnaire. Il est aisé de deviner qu'on appelle ainsi les Lieux où l'on va fumer du Tabac. (10) Je suis avec toute sorte d'estime, Monsieur, Votre, &c.

(3) Voyez ci-dessus Tome 3. la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, premiere Partie, Chap. LI, p.597.& 598.

(4) Dans les Mois de Mars, Avril, & Mai 1700.

(5) Cet Ouvrage de Mr. Sidney, fut publié en Anglois l'an 1698, *in Folio*. La Traduction Françoise parut en 1702. sous ce titre, *Discours sur le Gouvernement par Algernon Sidney, fils de Robert Comte de Leicester, & Ambassadeur de la République d'Angleterre près de Charles Gustave, Roi de Suede. Publiez sur l'Original Manuscrit de l'Auteur, traduit de l'Anglois par P. A. Samson*. La Haye 1702. 3 voll. in 12. L'Auteur y réfute le Chevalier Filmer, qui dans un Livre intitulé *Patriarcha*, a voulu prouver qu'il n'y a que le seul Gouvernement Monarchique absolu & arbitraire qui soit fondé sur les Loix de Dieu & de la Nature, & que toute autre forme de Gouvernement est illégitime. Mr. Sidney, au contraire, soûtient que la Souveraineté reside dans le Peuple, & que la puissance des Rois est limitée, & soûmise aux Loix de l'Etat. Le zêle qu'il avoit toûjours fait paroître pour la Liberté, lui coûta la vie vers la fin du regne de Charles II, où l'on s'efforçoit d'établir le Despotisme. La Cour le fit accuser de Haute Trahison, & il fut décapité le 7. de Décembre 1683. Voyez les Mémoires de Mr. Burnet, Evêque de Salisbury, qui contiennent l'*Histoire de son tems*. On en a fait deux Traductions en François.

(6) *Sacrorum Eleo-Chrismaton Myrothecia tria, in quibus exponuntur olea atque unguenta divinos in Codices relata, & olim vel cunctis universim gentibus, in vita quà quotidiano, quà molliore cultu, vel nominatim apud Israëlitas tam in sacrorum Antistibus, locis, supellectilibus, quam in Regibus solemniter inaugurandis, usurpata. Auctore Fr. Fortunato Scaccho Ordinis Eremitarum Sancti Augustini, Apostolici Sacrarii Prefecto. Opus eruditione multiplici conspersum, & instituta veterum, literasque reconditiores Hebraïcas, Græcas, Romanas hujus argumenti occasione passim illustrans; nec antea sic emendatum; adornatum figuris elegantissimis*. Amstelodami 1701, in folio. Cet Ouvrage avoit déjà été imprimé à Rome en trois volumes in 4. Le premier parut en 1625, le second en 1627, & le troisieme en 1629.

(7) Voiez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 8. de Mars 1702. Note (2).

(8) „ Le Journal des Sçavans estoit extrêmement descheu vers 1700. de la haute réputation qu'il s'estoit „ d'abord acquise, & qu'il avoit successivement perduë „ & recouvrée. Monsieur l'Abbé *Bignon*, dont les desseins s'étendent sur tout ce qui peut procurer l'avantage des Sciences, vit avec peine l'estat de langueur où „ cet Ouvrage estoit tombé, & songea en mesme temps „ à luy redonner toute sa splendeur ; projet utile, & qu'il „ a glorieusement executé. Il pria M. le Chancelier „ de *Pontchartrain* son Oncle de lui en confier le soin, „ ce qu'il n'eut pas plustost obtenu qu'il forma une compagnie de six Sçavants du premier ordre : Mr. *Du Pin* „ pour la Theologie, M. *Rassicod* pour la Jurisprudence, „ M. *Andry* pour la Medecine & la Physique, M. de „ *Fontenelle* pour les Mathematiques & les matieres d'Erudition, M. l'Abbé de *Vertot* pour l'Histoire, enfin „ M. *Pouchard* pour les Langues & la Litterature. Chacun d'eux fut chargé de lire avec attention les Livres nouveaux qui traiteroient de la Science dont il faisoit profession ; tous devoient s'assembler deux fois „ par semaine pour rendre compte de leurs lectures, & „ là dessus dresser le Journal. Mr. l'Abbé Bignon fut establi Chef de cette petite Académie, & on laissa en „ mesme temps à M. *Cousin* le droit d'assister aux Conferences, & d'y donner son advis. Le nouveau Journal parut le Lundy 2. de Janvier 1702. avec une longue Préface, où les Autheurs exposerent le plan auquel ils estoient resolus de s'attacher, ce qu'ils retrancheroient de l'ancienne méthode, ce qu'ils en retiendroient, ce qu'ils y ajoûteroient. Le *Journal des Sçavans* composé sur ce modele a esté universellement „ bien reçeu." HISTOIRE *des Journaux imprimez en France*, par Mr. Camusat, pag. 137, & *suiv.*

(9) *Observations critiques sur l'Histoire de France écrite par Mezeray.* Paris 1700 in 12. Le Sieur de Lesconvel, Breton, en est l'Auteur.

(10) Outre cette signification, il en a quelques autres qu'on trouvera expliquées dans le Dictionnaire de l'Académie, & dans la nouvelle Edition de celui de Furetiere en 4. vol. *in folio*.

LETTRE CCLXX.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 27. de Janvier 1702.

Lett. CCLXX. a Mr. des Maizeaux, & CCLXXI a Mr. Ancillon.

JE vous prie, Monsieur, de témoigner à Mr. Silvestre ma reconnoissance, de la peine qu'il veut prendre de lire mon *Dictionnaire*, la plume à la main, afin de me fournir ses observations.

Je vous suis infiniment obligé des Notes, que vous voulez bien y faire, & je voudrois voir bientôt, si cela se peut, ce que vous jugez devoir être rectifié dans l'Article de Marot. Par cet Echantillon, je jugerai de bien des choses.

J'ai ouï parler en général d'une chose que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'on songeoit à traduire en Anglois mon *Dictionnaire*. Je doute que ce dessein s'exécute : la saison n'y est pas favorable ; le bruit des armes, & la forte guerre où l'on va entrer, nuiront beaucoup aux desseins des Imprimeurs. Quoiqu'il en soit, j'ai écrit un mot au Sieur Tonson, qui est le Libraire de Londres, qui avoit eu envie de faire traduire cet Ouvrage. Je ne sai s'il l'a reçu, & s'il y fera Réponse. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 20. de Février 1702.

Lettre CCLXXI. a Mr. Ancillon.

J'Eus bien de la joie, Monsieur, d'apprendre par votre Lettre à Mr. Leers, ce qu'il vous a plû de me dire ensuite, que vous travailliez à nous donner avec des Additions les *Hommes illustres*, dont il est parlé dans l'*Histoire* de Mr. de Thou. Je suis bien persuadé qu'un tel dessein, exécuté par une plume comme la vôtre, sera un bon Livre, & que le Public le recevra agréablement. J'en ai parlé sur ce pié-là à Mr. Leers, & je ne doute nullement qu'il ne soit ravi de l'imprimer.

Puisque vous me faites l'honneur de me demander un sujet à vous exercer dans les heures que vos Emplois vous peuvent laisser, j'ai songé à une chose qui vous conviendroit bien, ce me semble ; ce seroit l'Histoire des Erections des Royaumes, Hongrie, par exemple, Bohême, Pologne, Suede, Norwegue, Dannemarc : vous finiriez par l'Erection de la Prusse en Royaume. Il ne seroit nécessaire que de marquer les situations d'affaires, qui préparerent ces Erections. Vous tomberez par là, Monsieur, sur les Eloges du nouveau Roi, & sur ceux de l'Electeur son Pere, dont les Victoires & les Conquêtes peuvent être considérées comme l'acheminement à la Royauté du fils.

Je suis fâché de vos différends avec Mr. D***: car votre plume peut-être occupée à des choses plus importantes.

Je suis surpris que le *Dictionnaire* ne soit pas encore arrivé à Berlin. Si Mr. Leibnitz y est quand vous recevrez votre Exemplaire, vous lui ferez, sans doute, un grand plaisir de lui montrer l'Article *Rorarius*, où j'examine quelques Remarques qu'il m'avoit opposées. Vous connoissez le mérite extraordinaire de ce grand homme. Je vous prie de saluer de ma part Mr. le Duchat. Je suis &c.

LETTRE CCLXXII.

A

Mr. MARAIS.

A Rotterdam, le 6. de Mars 1702.

TTRE LIII. A Mr. RAIS.

APrès vous avoir assuré, Monsieur, que votre Lettre du 12. de Février m'a donné une extrême joie, je répondrai à la premiere chose que j'y ai luë, & qui concerne ce que vous souhaitez savoir touchant la *seconde édition* de mon *Dictionnaire*. Elle contient presque *le double* de ce que contenoit la premiere édition (1): mais comme ce qu'il y a de nouveau dans la seconde comprend, & les Additions aux Articles de la premiere, & les Articles ajoûtez, il est clair que les Articles nouveaux n'égalent pas en nombre les anciens. La *Table*, qu'on a mise après la *Préface*, contient alphabétiquement tous les *Articles* de l'Ouvrage, avec cette *Marque* *, pour distinguer ceux qui ont été ajoûtez à la *seconde édition*.

Ces Articles nouveaux eussent fait une partie du *Suplément*, que je promettois, si je l'eusse donné à part. Celui auquel je veux travailler, ne laissera pas d'être bien ample. Si j'ai assez de santé, pendant quelques années, la Matiere ne me manquera pas, sans que je prenne ce que les autres *Dictionnaires* ont déja fourni: dequoi je m'abstiendrai avec tout autant de soin que par le passé: & je suis bien resolu de m'aquitter de la promesse que j'ai faite dans la *Préface* de la *seconde Edition*, qu'en cas qu'elle ait des suites, personne ne sera obligé de se plaindre qu'on lui fait achetter deux fois une même chose; car ces Suites-là seront venduës à part, & l'on n'aura plus le chagrin de voir tomber l'édition que l'on aura achettée, par une nouvelle *Edition corrigée & augmentée*.

Je vous remercie, avec une extrême gratitude, des Eclaircissemens qu'il vous a plû me communiquer sur le *nom* de la *Famille* de NULLY, aussi bien que sur le Nouveau *Journal des Savans*, & sur celui de *Trévoux*. J'admire la justesse & la solidité de vos Jugemens sur ces deux Ouvrages, & sur Mr. DE VIGNEUL-MARVILLE.

Je ne suis nullement en état de vous satisfaire sur ce que vous m'avez demandé au sujet du *Télemaque* de Mr. DE CAMBRAI. C'est un Livre, que je n'ai pas lû. Je me serois détourné peut-être de mon travail, pour parcourir cet Ouvrage, si on n'en avoit point parlé avec tant d'éloges d'une part, & avec tant de censures de l'autre; mais quand je vis ce partage d'Opinions, je crus qu'il falloit attendre un plein loisir, pour m'instruire de ce Procès. Celà vouloit dire, que j'examinerois les Pieces, après que la seconde édition de mon Livre feroit achevée: c'est pourtant ce que je n'ai pas encore fait; de sorte que je vous fais confidence d'une chose qui vous surprendra, & qui pourra bien vous paroître très-mauvaise; c'est, Monsieur, que je n'ai rien lû, ni du *Télémaque*, ni des Ecrits qui ont été faits pour ou contre. Celui qui en a publié une *Critique générale*, & puis une *Critique particuliere*, Tome par Tome (2), m'a souvent prié de lire ce qu'il publioit, & de lui en dire sincerement ma pensée. Je m'en suis excusé sur le travail de mon *Dictionnaire*, qui ne me permettoit d'examiner que ce qui m'y pourroit servir. Cette *Critique* a été fort aplaudie; & il est certain qu'on ne peut avoir plus de feu, ni plus d'imagination, qu'en a cet Auteur. Il est fils d'un Médecin de Rouën. Il a été Bénédictin, & commençoit à devenir célébre Prédicateur. Il vint en ce Païs-ci environ l'an 1690, & se fit Huguenot dans Rotterdam, où il se maria peu après, & il y a demeuré plusieurs années, s'occupant à enseigner le Latin chez lui, & à tenir des Pensionnaires. S'ennuiant de cette occupation, & se sentant capable de se signaler par sa Plume, il fut s'établir à la Haie, au mois de Mai 1699: & dès le Mois suivant, il publia, sans y mettre son nom, un petit Livre intitulé l'*Esprit des Cours de l'Europe*, ce qu'il a continué de faire chaque mois, jusqu'à présent; hormis que l'année passé il cessa pendant trois mois, à cause que Mr. D'AVAUX demanda qu'une Livre aussi Satirique contre la France, que celui-là, fût défendu. Ces trois mois furent remplis par le Sr. LAMBERTY, Grison de Nation, qui a publié depuis peu une Histoire de la *derniere Révolution* d'*Angleterre* (3); mais, au lieu de l'*Esprit des Cours &c*, il prit pour titre *Nouvelles des Cours, &c.* Notre Ex-Bénédictin s'étant remis sur les rangs, quelque tems après le départ de Mr. D'AVAUX, a pris le même Titre de *Nouvelles des Cours de l'Europe*. C'est lui qui a fait la *Critique de Télémaque*. Je le connois assez particulierement. Il est fort agréable en conversation, & ne hait pas les plaisirs.

Mon ancien Adversaire (4), comme vous l'avez bien jugé, n'est plus d'un tour à déclamer avec tant de force; & néanmoins, on dit qu'il

a

(1) Mr. Bayle s'étoit proposé de ne faire que très-peu d'additions à la seconde Edition de son *Dictionnaire*, & il en parle sur ce pié-là dans sa Lettre à Mr. Marais du 2. d'Octobre 1698: mais le Libraire l'obligea de changer de plan, ce qui lui fit beaucoup de peine; comme il le témoigne dans l'Avertissement de cette seconde Edition

(2) Mr. de Gueudeville.

(3) *Mémoires de la derniere Révolution d'Angleterre, contenant l'Abdication de Jacques II, l'Avénement de S. M. le Roi Guillaume III, à la Couronne & plusieurs choses arrivées sous son Régne. Par Mr. L. B. T.* La Haye 1702, 2. voll. in 12. Mr. Lamberty travaille présentement à nous donner des *Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIII. Siecle* &c. dont on a déjà imprimé (en 1730.) huit volumes in 4. Le premier parut en 1724.

(4) Mr. Jurieu.

Lettre CCLXXII. A Mr Marais, & CCLXXIII. A Mr. des Maizeaux.

terriblement invectivé contre Mr. De Meaux, dans son *Jugement sur la Théologie Mystique* (5). J'ai parlé très-rarement de lui dans ce que j'ai ajoûté à ma seconde édition.

Je vous suis très-obligé, Monsieur, de la curiosité, que vous m'avez communiquée, par rapport à l'*Inscription* de *St. Maur*: je lui trouverai quelque place. J'acquiesce de tout mon cœur au Jugement que vous faites de ce qui s'est passé à Crémone; & comme je ne suis point Courtisan, je me suis expliqué sur ce ton-là toutes les fois que je me suis rencontré avec des Nouvellistes: ce qui ne leur plaisoit gueres.

Une de vos Lettres, de l'année passée, m'apprit que vous aviez lû un petit Manuscrit, qui étoit un *Dialogue entre Pausanias & Agathon sur la Volupté*. Cela me fait souvenir que le *Mercure Galant*, du mois de Mars 1701, annonça des *Entretiens de Mr. Patru & d'Ablancourt sur les Plaisirs* (6), comme un Livre imprimé & composé par celui qui avoit donné une *Histoire de Charles VII*. C'est, si je ne me trompe, l'Abbé Genest (7). Depuis peu, les Journaux de ce Païs-ci ont marqué que cet Ouvrage avoit été suprimé aussitôt qu'il avoit paru; néanmoins le *Mercure Galant* en parloit comme d'un Livre de bonne Morale; & en tout cas, nos Nouvellistes me semblent, ou ignorer que cet Ouvrage paroissoit dès le commencement de Mai 1701, ou mettent trop peu d'intervalle entre la publication, & la supression.

Le *Naudaana*, imprimé à Amsterdam, avec des *Additions*, que l'on a reçuës de Paris; mais qui ne sont pas les endroits que Mr. Cousin avoit retranchez de l'Original (8), paroîtra au premier jour. Il y a des fautes horribles dans l'Edition de Paris, qui ont été corrigées dans cette seconde Edition. Les *Suplémens* sont bien curieux, & plairont, sans doute, à ceux qui souhaitent de savoir l'Histoire des hommes de Lettres (9).

Nous avons depuis peu une Nouvelle Edition de Properce, qui a occupé long-tems Mr. Broeckhuisen, homme très-bien versé dans les Belles Lettres, & bon Poëte Latin (10). Il a eu de bons Manuscrits, pour la correction du Texte, & il y a joint des Notes, qui sont bien curieuses, à ce qu'on dit. Je n'ai pas jetté les yeux dessus. Mr. Perizonius, Professeur à Leide, a fait imprimer une *Harangue* Latine sur le *Pyrrhonisme Historique*. Ce Mr. Perizonius écrit très-bien en Latin, & est l'un des plus doctes Humanistes de ce tems. Il prononça cette *Harangue* à l'occasion du Titre d'*Historiographe* de ce Païs-ci, qu'on lui a donné depuis peu (11).

Je n'entens rien dire du Rabelais de Mr. le Duchat. C'est ainsi que se nomme l'Auteur des Notes sur la *Confession de* Sanci. Il est très-vrai qu'il s'est réfugié à Berlin, où il est un des *Assesseurs* de la *Chambre*, que l'on a érigée en ce Païs-là, pour connoître des Affaires des François (12). Mr. Ancillon, son Compatriote, & Auteur de plusieurs Livres, est le *Juge supérieur* de cette Chambre. Il a dessein de recuillir tous les *Eloges* des *Hommes illustres*, dont Mr. de Thou a parlé, & de les publier avec des *Additions*, comme Mr. Teissier l'a fait à l'égard des *Hommes Savans*, dont cet illustre Historien a fait mention.

J'aurois eu des Lives nouveaux à vous annoncer, si nos Journalistes ne m'avoint prévenu. Je finis donc cette Lettre, qui n'est que trop longue. Je suis, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCLXXIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 7. *de Mars* 1702.

Lettre CCLXXIII. A Mr. des Maizeaux.

Vous m'avez fait beaucoup de plaisir, Monsieur, en me communiquant vos Remarques sur l'Article de Marot; & j'espere que vous continuerez, autant que vos affaires vous le permettront. Ma Critique du Sieur de Rocolles (1) est toûjours valable; puisqu'elle enferme ce qu'il disoit, que Marot *a été Page d'un* Nicolas de Neufville, *qui a été Sécretaire d'Etat*; mais s'il a été effectivement, *Page* d'un Nicolas de Neufville, il y aura quelque chose à rectifier dans la seconde raison. Il est un peu étrange, que l'*Epitre Dédicatoire* du *Temple de Cupido*, manque à plusieurs bonnes Editions; car elle fut, sans doute, publiée la premiere fois avec le Poëme. D'où peut donc venir, qu'ensuite on la supprima,

(5) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Janiçon du 8. d'Octobre *1699*, Remarque (8).

(6) *Dialogues entre Messieurs Patru & d'Ablancourt sur les Plaisirs*, Paris 1701, 2 voll. in 12. Ces Dialogues ont été réimprimez à Amsterdam en 1714.

(7) Ce n'est pas M. l'Abbé Genest, mais Mr. Bodot de Juilly qui est l'Auteur de l'*Histoire Charles VII*, imprimée à Paris en *1696*, 2. voll. in 12.

(8) Voyez ci-dessus la Lettre du 1. de Novembre 1701, Note (4).

(9) Les Additions au *Naudaana* sont du Pere ***. Il les envoia à Mr. Bayle, qui les fit imprimer à Amsterdam à la suite du *Naudaana & Patiniana*, & qui mit à la tête de cette seconde Edition un Avertissement sous le nom du Libraire, qu'on trouvera ci-dessus, page 193.

(10) Voiez ci-après la Lettre à Mr. Minutoli du 8. de Mars 1702, Note (1).

(11) *Jaccobi Perizonii*; *Historiarum*, *Litterarum Latinarum Gracarumque Professoris publici*, *Oratio de fide Historiarum contra Pyrrhonismum Historicum: dicta postridie Nonas Feb.* 1702. *quum Historiam quoque Fœderata Belgica ex illustriss. Curatorum & Consulum decreto suscepisset profitendam.* Lugduni Batavorum 1702, in 4.

(12) Voyez cidessus les Lettres à Mr. Ancillon du 21. de Septembre 1700, & du 28. de Décembre 1701.

(1) Voyez le *Dictionnaire Critique* à l'Article Marot, Rem. B.

ma, & que dans des Editions plus modernes on la rétablît ? Il reste à considérer si elle est de Marot même, ou de son fils, ou de quelque Ami (2).

Votre Exemplaire, Monsieur, est fautif à l'égard de la *Date* de l'*Epitre au Roi, & aux Dames*, au devant des *Pseaumes*. Cette *Date*, étant du 1 d'Août 1543, ne peut convenir à l'*Epitre au Roi*; vû que cette *Epitre* fut composée dans un tems de paix, comme Marot le dit nettement; & jamais la Guerre entre l'Empereur & François I ne fut plus violente qu'en 1543. Il faut donc dire, que l'*Epitre aux Dames* est postérieure à l'*Epitre au Roi*, & qu'elle ne fut faite que quand Marot eut traduit *cinquante Pseaumes*: mais que l'*Epitre au Roi* fut faite quelque tems auparavant, & dès que *trente Pseaumes* eurent été traduits.

Vous trouverez dans mes *Addenda* du *second Volume*, sous le mot Marot, un fait concernant l'*Auteur* de la *Musique* ordinaire de nos *Pseaumes*.

J'approuve extrêmement votre dessein touchant la nouvelle édition des *Mélanges Historiques de* Colomiés, avec les *Additions* posthumes de l'Auteur (3).

Je me souviens, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous songiez à me dédier l'Edition des Oeuvres de Mr. de St. Evremond, qui ne contiendra que les Pieces, qui sont véritablement de lui; & comme en vous répondant, je n'avois presque jamais le tems d'insister que sur une partie de vos Lettres, j'oubliai de vous répondre sur cet Article; mais aujourd'hui, je ne l'oublierai pas. Je parcours votre derniere Lettre, Article par Article, & je vous dirai, Monsieur, que je me trouve très-honoré de la pensée, que vous avez; car qu'y a-t-il de plus glorieux, que d'être à la tête des *Oeuvres* d'un si illustre Ecrivain, & par les soins d'une personne, qui s'est déja aquis un nom célébre dans la République des Lettres ? Mais cet honneur ne m'éblouït pas assez, pour m'empêcher de considérer attentivement vos intérêts, que je dois préférer aux miens. Soufrez donc que je vous avertisse de jetter les yeux sur Mylord ***, ou sur quelque autre Grand du monde. Je répondrois mal à votre amitié, si je ne vous exhortois pas à faire servir votre travail, selon l'usage ordinaire des Auteurs, qui est de chercher un Patron utile, en dédiant un Ouvrage. Je vous serai aussi obligé du dessein, que de l'exécution même : *tam teneor dono, quam si, &c.* (4).

Pour ce qui regarde l'Apologie, dont Mr. de St. Evremond a bien voulu m'honorer (5); comme votre Amitié pour moi s'est déja déclarée publiquement, je ne sai si Mr. l'Abbé Renaudot ne me croiroit pas coupable d'une infraction indirecte de la Treve, que Mr. de Witt avoit concluë entre nous, s'il paroissoit dans un Ouvrage, que vous auriez fait réimprimer, quelque chose qui concernât la querelle d'Allemand que cet Abbé me fit (6). Vous savez, qu'en publiant des *Réflexions* sur le *Jugement* de cet Abbé, je promis de l'éxaminer & de le réfuter plus amplement. Il est sensible plus qu'homme du monde, & quoi qu'il soit savant, il craint les Démêlez Littéraires. Il veut bien jouïr de la liberté de critiquer de vive voix; mais sans avoir la nécessité d'en venir aux discussions de Plume. Feu Mr de Witt, son grand Ami, m'exhorta très-fortement à la paix, & me témoigna être fâché des *Réflexions* que j'avois publiées. Mr. Leers, qui a beaucoup d'obligations à cet Abbé, qui lui rend en toutes rencontres de bons offices, en reçut une Lettre, qui marquoit qu'il n'entreroit qu'à regret dans des Démêlez de cette nature. En un mot, par déference pour Mr. de Witt, & par complaisance pour Mr. Leers, & considérant tout ce que l'Abbé alléguoit pour ses excuses, je consentis, haïssant naturellement les guerres Littéraires de personne à personne, que Mr. de Witt nous fit convenir de mettre en oubli le passé, & qu'il ne fut plus parlé de ce différend. J'ai observé ma parole avec la derniere exactitude; car il n'y a pas un seul mot dans la seconde Edition de mon Dictionnaire, qui porte la moindre marque du souvenir du *Jugement* de l'Abbé. Je laisse, Monsieur, à votre discrétion à décider, si en insérant la Réponse de Mr. de St. Evremond, on ne donneroit pas lieu à l'Abbé de dire, que ce que je ne faisois point par moi-même, je le faisois par un Ami, en renouvellant la mémoire du procès. De quelque façon que vous en usiez, je vous prie de n'aporter point d'autre Commentaire sur l'endroit du *Changement de Religion*, que ces paroles, ou de semblables : *Voyez la* Cabale Chimérique, *où cela est éclairci, & rectifiez par là les erreurs du* Ménagiana (7).

Le *Jugement du Public*, *l'Avis au petit Auteur des petits Livrets* (8), & telles autres Pieces volantes, sont à présent introuvables (9). J'aurois bien de la peine moi-même à retrouver parmi mes Brochures l'Exemplaire que j'en ai; car aiant déménagé deux fois, toutes ces petites Pieces sont encore pêle-mêle, & il me fut impossible, en faisant la Préface de la seconde Edition de mon *Dictionnaire*, de trouver la *Lettre* que je publiai sur ce qui s'etoit passé au Consistoire de Rotterdam au sujet de cet Ouvrage (10). Je la cherchai pendant trois ou quatre heures, & me rebutai de ne la point démêler; & ainsi, je n'en marquai pas la Date à la marge, comme je le souhaitois.

Ne prenez pas la peine de m'envoier la derniere

(2) Voiez ci après la Lettre du 3. de Septembre 1702.

(3) J'insérai cet Ouvrage, auquel j'ajoûtai quelques Remarques, dans le I. Tome du *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond* &c. imprimé à Amsterdam en 1706, en 2. vol. in 12: & réimprimé à Cologne, ou plûtôt à Utrecht en 1708. & en France plusieurs fois. Mais je l'ai retranché de l'Edition de ce *Mélange*, imprimée à Amsterdam en 1726, pour le donner avec de nouvelles Remarques, & avec quelques autres Pieces de Mr. Colomiés qui n'ont point encore paru.

(4) Cette Edition des Ouvrages de Mr. de St. Evremond ne se fit pas. On en verra la raison dans la Vie de *Mr. de St. Evremond*, sous les années 1702. & 1703, pag. 298. & suiv. de l'Edition d'Amsterdam 1726.

(5) Mr. de St. Evremond aiant lû le *Jugement* de Mr. l'Abbé Renaudot sur le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, y fit une *Réponse*, où il raille très-finement cet Abbé. Voiez la *Vie de Mr. de St. Evremond*, sous l'année 1697, pag. 267, 268.

(6) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant, du 14. de Novembre 1697, Note (3).

(7) Cet Ecrit de Mr. de St. Evremond parut dans l'Edition de ses *Oeuvres*, imprimée à Londres en 1705, in 4. Tom. II. pag. 700.

(8) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Constant du 18. de Février 1692.

(9) On les trouvera toutes ci-dessus à la fin du second Tome.

(10) On a inséré cette petite Piece dans ce quatriéme Tome. C'est la *Lettre à Mr. le D. E. M. S.* du 7 de Juillet 1698, imprimée ci-dessus, pag. 763.

LETTRE CCLXXIII. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCLXXIV. A Mr. MINUTOLI.

niere Edition de BOILEAU; elle va paroître à Amsterdam.

Au reste, souvenez-vous, que j'ai averti dans ma *Préface*, que les Citations marquées par un Chiffre sont dans les Livres dont je rapporte des Passages. Ainsi, c'est BOILEAU qui parle, & non pas moi, dans la Note marginale (1) de la page 371. (11).

Je n'ai fait que vous rendre justice, en vous nommant dans mon Ouvrage: & ainsi, Monsieur, vous ne me devez aucun remerciement.

Monsieur MINUTOLI m'a écrit enfin sur l'affaire dont vous m'aviez donné la nouvelle. Il me marque qu'il a ouï parler des témoignages d'amitié que vous lui avez donnez dans les *Nouvelles* de Mr. BERNARD (12), & qu'il en a beaucoup de reconnoissance. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXIV.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 8. *de Mars* 1702.

LETTRE CCLXXIV. A Mr. MINUTOLI.

J'Ai connu, Monsieur, par les Mémoires, que vous m'avez envoiez, touchant la *Maison* MINUTOLI, que vous avez les meilleurs Ouvrages, qui traitent des Familles Napolitaines; c'est pourquoi, je vous supplie très-humblement, à votre loisir, de chercher de qui étoient filles les deux illustres Dames, dont j'ai parlé dans mon *Dictionnaire*, JEANNE & ISABELLE D'ARAGON: celle-là, mariée à un Seigneur de la Maison des COLONNES; celle-ci, Femme du Marquis DEL VASTO. Je n'ai pû trouver comment elles descendoient de la Maison Roiale d'ARAGON, quoique j'aie suivi à la piste tous les Descendans du Roi ALFONSE, qui fut le premier qui régna à Naples. Le SANSOVINO ne m'a pû rien apprendre dans son Livre des Familles Italiennes.

La Lettre, que je prens la liberté de mettre ici, est une réponse que je dois depuis long-tems à l'Illustre Mr. MAGLIABECCHI. Je vous serai infiniment obligé, mon cher Monsieur, si vous voulez bien vous charger du soin de la lui faire rendre.

Comme je suppose qne le Journal de Mr. DE BEAUVAL, & celui de Mr. BERNARD, sont vûs à Geneve peu après leur impression, je ne vous écrirai point nos Nouveautez Littéraires. Vous les savez par là amplement & exactement: Je ne vous parlerai que d'une édition de PROPERCE, dont ils n'ont pas fait encore mention. Elle est *in* 4, très-correcte, quant au texte; car Mr. BROECKHUISEN a eu de bons manuscrits, & a pris beaucoup de peine pour attraper la véritable leçon. Il y a joint un commentaire fort savant (1). C'est un homme poli, & de beaucoup d'érudition & de jugement, & qui a fait ses Délices de PROPERCE toute sa vie. Vous savez qu'il est bon Poëte Latin. Un Régent de seconde à Amsterdam, nommé HOOGSTRATEN, a fait une nouvelle édition des *Fables de* PHEDRE *in usum Principis Nassaviæ, Frisiæ Gubernatoris* (2). Elle est en beaux caracteres, & ornée de belles figures, & de Notes. C'est une imitation des éditions *in usum Delphini*. Mr. PÉRIZONIUS a été honoré de la Charge d'*Historiographe* de ce Païs, & il a prononcé à ce sujet une Harangue *de Pyrrhonismo Historico*, qui est imprimée (3). Mr. GRONOVIUS, son Collegue, a donné au Public un Ouvrage, où il réfute ceux qui ont écrit contre son Traité *de Morte Judæ* (4). Je suis, mon très-cher Monsieur, en vous embrassant du meilleur du cœur, & vous souhaitant toute sorte de prospérité, tout à vous.

(11) Mr. Boileau Despreaux dans sa X *Satire*, parle de la Lettre que Mr. Arnauld avoit écrite à Mr. Perrault, contre la Critique que celui-ci avoit faite de la *Satire* contre les Femmes, & met à la marge cette Note; *M. Arnauld a fait une Dissertation où il me justifie contre mes Censeurs, & c'est son dernier Ouvrage.* Mr. Bayle aiant rapporté ce passage dans l'Article ARNAULD, Rem. P, je lui fis remarquer que les *derniers Ouvrages* de Mr. Arnauld étoient, les *Réflexions sur l'Eloquence des Prédicateurs*, imprimées à Paris en 1695. & quelques *Lettres* au Pere Mallebranche, comme on l'assûre dans *l'Histoire abrégée de la Vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld*, pag. 242. & 243. de l'édition de 1697.

(12) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1701, pag. 161. & 162.

(1) *Sex. Aurelii Propertii Elegiarum Libri quatuor, ad fidem veterum membranarum sedulò castigati. Accedunt Notæ, & terni Indices; quorum primus omnes Voces Propertianas complectitur.* Amstelodami 1702. in 4.

(2) *Phædri Aug. Liberti Fabularum Æsopiarum Libri V. Notis illustravit in usum Serenissimi Principis Nassavii David Hoogstratanus. Accedunt ejusdem operâ duo Indices, quorum prior est omnium Verborum, multò quàm antehac locupletior; posterior eorum quæ observatu digna in Notis occurrunt.* Amstelodami 1701, in 4.

(3) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Marais du 6 de Mars 1702, Note (11).

(4) Le Traité de Mr. Gronovius sur la Mort de Judas parut en 1683, sous ce titre: *Exercitationes Academicæ de pernicie & casu Judæ τοῦ πρόδοτυ.* Mr. Perizonius aiant critiqué cet Ouvrage dans ses Notes sur Elien en 1701, Mr. Gronovius le fit réimprimer, avec une réponse à Mr. Perizonius: *Exercitationes Academicæ habitæ autumno anni* 1683. *de nece Judæ τοῦ πρόδοτυ & cadaveris ignominia. Accedit legitima & perspicua earum defensio, ut appareat tempus ac rationem necis & cadaveris infamiam ab ipsis Evangelistis fuisse clare indicata.* Lugdini Batavorum 1702 in 4. Mr. Perizonius répondit dans une Dissertation intitulée: *Dissertatio de Morte Judæ & verbo ἀπάγχεσθαι in qua explicantur & conciliantur loca Matthæi XXVII. 5. & Lucæ Actor.* 1. 28, *ac vindicantur quæ ad Æliani Var. Hist. Lib. V.* 8. *erant notata.* Lugduni in Batavis 1702, in 8. Ils publierent encore là-dessus quelques Ecrits l'un contre l'autre, & ils seroient apparement allez plus loin, si Messieurs les Curateurs de l'Académie de Leide ne les eussent pas engagez à finir cette dispute. On trouvera l'Extrait des Ouvrages que les deux Savans ont publiez de part & d'autre, dans le *Journal de Leipsic* de Janvier 1703. pag. 12 & 16, & dans le Mois d'Août de la même année, pag. 366.

LETTRE

LETTRE CCLXXV.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam le 27. de Mars, 1702.

LA derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, me fut donnée en main propre par Mr. le Baron DE HEUQUEVILLE le 2 du courant. Je fus trouver Mr. LEERS tout aussi-tôt, pour lui faire bien des plaintes de ce que vous n'aviez reçu ni sa Réponse, ni les deux Exemplaires de mon *Dictionnaire*, dont l'un est pour Monsieur le Comte DE DHONA, & l'autre pour vous. Il m'avoit promis de les faire partir avec l'exemplaire qu'il étoit chargé d'envoier à Mr. DE LARREY, par la voie de VVesel; mais au lieu de les joindre à cet exemplaire, il les a envoyez à Amsterdam, à l'addresse que vous lui aviez marquée, avec les autres livres que vous attendiez de lui. Il m'a dit qu'il vous avoit écrit l'ordinaire après moi, & qu'il ne doutoit point qu'à l'heure qu'il me parloit, vous n'eussiez vû sa Réponse.

J'entre dans les raisons qui vous empêchent de travailler sur l'Histoire des Erections des Royaumes (1). Voiez je vous prie, Monsieur, si l'état présent de la République des Lettres aux Etats de Brandebourg seroit un Ouvrage de votre goût. Il me semble que vous feriez en cela quelque chose de très-curieux, &, pour ainsi dire, à la mode; car par un Journal Latin de Rostock j'ai vû qu'outre le livre *Holmia Literata*, *Livonia Literata*, on en prépare plusieurs autres de même nature (2). On y pourroit toucher en passant la fondation de l'Académie de Konigsberg, de Francfort sur l'Oder &c.

Je suis avec la derniere considération, Monsieur, votre &c.

LETTRE CCLXXVI.

A

Mr. * * *

A Rotterdam, le 6. d'Avril 1702.

JE ne vous conseille point de garder la premiere Edition de mon *Dictionnaire*. La seconde n'a été mutilée que des Remarques de l'Article *David*, qui contenoient un jugement sur les Actions de ce prophete. Les autres suppressions ne sont point considérables. La plus longue est dans l'Article *Hipparchia*, & ne tient pas plus d'un quart de page. Il n'y a ailleurs, & cela en peu d'endroits, que des périodes, ou des demi-périodes des retranchées.

Les quatre Vers Latins que m'avez communiquez sur la Mort du Roi GUILLAUME semblent très-mauvais, quoiqu'ils ayent été faits par un de ses Admirateurs. Je croi avec vous que les Muses de ce Païs ne se tairont point. Je n'ai encore rien vû en Latin, ni imprimé, ni manuscrit. Pour des Vers Flamans, j'en ai vû quelques-uns qui pendent au dehors des boutiques des Libraires. Je ne vois pas qu'à beaucoup près il coure tant d'Ecrits volants sur la mort de ce grand Prince, que sur celle de la Reine son Epouse; car ceux pui écrivoient à la loüange de celle-ci, avoient en vûë de faire leur cour à l'Epoux. Présentement ceux qui se mêlent en fait de prose & de vers panégyriques en ce Païs, ne sauroient à qui viser; il n'a point laissé d'enfans. Sa belle-sœur, qui lui succede, ne se chargera pas sans doute, de la récompense des Ecrivains Hollandois qui poëtiseront ou harangueront pour son prédécesseur.

(1) Ceci se rapporte à la Lettre de Mr. Bayle à Mr. Ancillon du 20. de Février 1702. Mr. Ancillon fit là-dessus la Remarque suivante, en m'envoiant cette Lettre de Mr. Bayle. „ Je n'ai point suivi, *dit-il*, le conseil de „ Mr. Bayle donné dans sa Lettre du 20. Février 1702, „ pour des raisons qu'il a approuvées ensuite lui-même, „ comme il paroît par sa Lettre du 27. Mars 1702: & „ d'ailleurs, on voit par la Dissertation, ou *Discours* „ que j'ai fait & publié *sur la Statuë Equestre de S. A.* „ *E. Frideric Guillaume le Grand, Electeur de Brandebourg*, „ que je n'entrois point dans le sentiment de Mr. Bayle „ sur ce sujet. Mon Discours fut fait & publié au commencement de l'année 1703.

(2) *Holmia Literata*, Holmiæ 1707: C'est un in 4. de 97. pages, qui contient la liste des gens de Lettres de Stockholm, & le titre de leurs Ecrits. Il parut en 1697 & 1699. un Ouvrage dans le même goût, mais plus circonstancié, intitulé *Rostochium Literatum*, in 8. pagg. 480, par Mr. André Daniel Habichhorst: on y trouve tous les gens de Lettres de Rostochk, rangez sous différentes classes. *Riga Literata*, est une Dissertation en forme de These soûtenuë à Rostock au mois de Juin 1699, par Mr. Jonas Jean Phragmenius de Riga, & imprimée à Rostochk in 4, pagg 36. On a aussi donné, *Hamburgium Literatum*, publié à Hambourg en 1698, & réimprimé avec des Additions en 1701. in 8. pagg. 64: *Norvegia Literata*, par Mr. Michel Leigh, en 1702.

LETTRE CCLXXVII.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 15. de Mai 1702.

LETTRE CCLXXVII. A Mr. COSTE.

IL n'y a que deux ou trois jours, Monsieur, que j'ai reçu votre Lettre du 15. de Mars dernier; ne soyez donc pas surpris de mon silence, mais plûtôt très-assuré que j'y aurois fait promptement réponse, si je l'eusse reçuë peu de jours après sa date.

Toute vos honnêtetez, Monsieur, demandetoient que je m'étendisse beaucoup à vous marquer combien j'y suis sensible; mais je m'assûre que vous serez persuadé de cela par la simple protestation que je vous en fais; ainsi je passe aux autres parties de votre Lettre.

Je me trouvai franc & quitte de la *seconde Edition* de mon *Dictionnaire*, au commencement de cette année; mais cent petits soins & détails, qui suivent toûjours la Publication des gros Livres, & plusieurs Lettres, qu'il me fallut écrire avec d'autant plus d'empressement que je devois des Réponses depuis plusieurs mois, m'ont tenu aussi embarassé pendant l'hiver, que je l'étois auparavant; & j'ai été enrhumé tant de fois, & surtout aux mois de Mars & d'Avril, que je n'ai pu entreprendre aucune Lecture considérable, & moins que toute autre celle du Livre de Mr. LOCKE, qui demande une attention continuelle & profonde. Je la réserve pour le tems où je serai le plus libre, & le plus sain que je puisse être. A propos dequoi, je vous ferai mes remercimens très-humbles, du conseil que vous me donnez. Mr. FURLY m'a souvent parlé de ce principe de Mr. LOCKE; savoir, que de *couvrir trop sa tête est une mauvaise chose*, mais après cette longue habitude je n'oserois m'en départir. Je craindrois avec raison les suites. Mylord SHAFTSBURY, que j'honore & que j'admire, & dont la bonté pour moi me comble de satisfaction, me fit l'honneur de me parler de ce remede.

Je suis bien faché de l'Epithete de *Docteur*, qui s'est glissée dans mon *Dictionnaire*, au devant du nom de Mr. LOCKE. Je l'avois ouï traiter ainsi à une infinité de personnes, & je m'imaginois même qu'en Angleterre, on se servoit de ce titre par civilité, comme on fait en France de celui d'*Abbé*, que l'on donne libéralement à mille & mille Ecclesiastiques qui n'ont & qui n'auront jamais d'Abbaïe. Il n'y a plus moïen, Monsieur, de remédier à cela; car vous savez bien que l'*Errata* paroît le même jour que le Livre, & qu'après la distribution d'une partie des exemplaires, on ne fait point de nouvel *Errata*. Si j'osois faire connoître que je sais que Mr. LOCKE est fâché de la qualification que je lui ai donnée, je lui ouvrirois un expédient: ce seroit de faire mettre, ou dans la *Gazette de Londres* à l'occasion de quelque Livre qu'il publieroit, ou dont il donneroit une Nouvelle Edition; ou dans le *Catalogue* de *Livres nouveaux*, que les Libraires Anglois joignent ordinairement aux éditions, ou dans quelque *Journal*, &c. qu'il *n'est point* Docteur, *& que dans le* Dictionnaire Critique *on lui a donné cette qualité sans fondement: ce qu'il faudra corriger, si le* Dictionnaire *se réimprime*. Je m'engage solemnellement à cela. Mais puisque vous ne souhaitez pas qu'il paroisse que vous m'aiez averti de son mécontentement, je vous laisse, Monsieur, tout le soin de voir comment il s'y faudra prendre, pour lui insinuer cet avis. Encore un coup, je suis très-fâché qu'il ait pris en mauvaise part un titre qui ne lui peut faire aucun tort dans l'esprit d'aucun Lecteur.

Vous m'avez fait un plaisir très-grand par la confidence que vous êtes l'Auteur de la *Défense de Mr. de la Bruyere*, (1). Soyez bien sûr de mon silence, & de la sincérité avec laquelle je vous dis que cet Ouvrage m'a paru très-bon, & que tous les bons Connoisseurs en jugent de même. Je suis avec une parfaite estime, Monsieur, Votre, &c.

(1) *Défense de Mr. de la Bruyere & de ses Caracteres, contre les accusations & les objections de Mr. de Vigneul-Marville.* Amsterdam 1702, in 12. On a joint cet Ouvrage aux *Caracteres* de Mr. de la Bruyere dans l'édition d'Amsterdam 1720.

LETTRE CCLXXVIII.

A

Mr. SILVESTRE.

A Rotterdam, le 16. de Mai 1702.

Lettre, CCLXXVIII. à Silvestre, & CCLXXIX. à Ancillon.

JE suis très-fâché, Monsieur, que la Publication de la *seconde Edition* de mon *Dictionnaire* vous ait empêché de me communiquer les observations que vous avez faites sur cet Ouvrage. Elles me serviront pour le *Suplément;* ainsi je vous prie de me les envoyer quand vous le jugerez à propos. Rien ne presse, car ce sera un travail assez lent. Le conseil, que vous me donnez, d'envoyer un Plan des choses sur lesquelles j'ai besoin de tels ou tels secours, est très-bien imaginé, & tout autre s'en pourroit servir; mais en mon particulier je le trouve impraticable, parce que je ne m'apperçois des choses qui me seroient nécessaires, & que je ne saurois fournir de mon petit fonds, que quand je dresse actuellement un Article, pour lui donner sa forme. Je ne fais jamais l'ébauche d'un Article. Je le commence & je l'achéve sans discontinuation.

Je suis très-ardemment, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCLXXIX.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 22. de Mai 1702.

Lettre CCLXXIX. à Ancillon.

JE vous rends mille actions de graces, Monsieur, de la bonté que vous avez euë de présenter à Monsieur le Comte DE DHONA l'Exemplaire de mon Livre. La considération qu'il a pour vous, a aidé puissamment au bon accueil qu'il a fait à mon petit présent. Il n'y a rien de plus honnête que la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire; & je vous suis bien obligé, Monsieur, de la peine que vous avez prise de me l'envoyer.

Je vous remercie aussi très-humblement de ce que vous m'apprenez sur le chapitre de Mr. ANCILLON l'Avocat, votre Oncle. Je voudrois bien que ces particularitez m'eussent été connuës, lorsque je fis mention de lui dans l'Article de Monsieur votre Pere: je les eusse inserées avec beaucoup de plaisir, & je le ferai dans mon *Supplément.*

Ce qu'on vous a dit, Monsieur, touchant une prétenduë *troisiéme Edition* de mon *Dictionnaire* n'est point vrai. Je doute qu'il soit jamais nécessaire de le réimprimer. La seconde Edition durera long-tems à la vente, & surtout à cause des circonstances de la guerre, où presque toute l'Europe s'est engagée, par une fatalité qui tient de ces maladies où les Médecins reconnoissent je ne sai quoi de surnaturel & d'extravagant. Mais si le débit de la seconde édition étoit moins lent que je ne suppose, & qu'il fallût travailler à une troisiéme, aucun de ceux qui ont la seconde, ne seroit obligé d'acheter la troisieme; car tout que je pourrai ajoûter, composera un *Supplément* dans un Alphabet entier & sera imprimé à part.

Je profiterai le mieux qu'il me sera possible des *Nouvelles Additions* de Mr. TEISSIER, & je reconnoîtrai ingenûment mes erreurs, s'il le faut: étant bien persuadé qu'il m'en peut-être échappé dans les choses que j'ai observées contre lui, non moins que par tout ailleurs (1).

Vous me ferez un vrai plaisir, Monsieur, de me relever dans les choses où vous croirez que je me serai trompé, non seulement à l'égard de vous & de Monsieur votre Pere; mais sur tout autre sujet. Vous le ferez en Ami, & d'une maniere qui apprendra au Public que vous m'honorez de votre amitié: cela me suffit. Je suis persuadé que les occasions que vous pourriez avoir à cet égard, ne seront point prises de l'Article de Monsieur votre Pere; car j'y ai toûjours suivi l'histoire que vous en avez donnée: & si le choix que j'ai fait n'est pas toûjours celui que vous auriez préféré, c'est du moins celui qui, à mon goût, méritoit la préférence dans l'abrégé que je donnois. Les occasions donc seront fournies par les endroits où j'examine certaines choses du *Mélange* que vous avez publié. Quoi qu'il en soit, bien loin d'avoir honte d'être redressé, je vous serai redevable de vos bons offices là-dessus, étant avec une considération & une amitié très-particuliere, Monsieur, Votre, &c.

(1) Ce volume ne parut qu'en 1704. sous ce titre: *Nouvelles Aditions aux Eloges des Hommes Savans tirez de l'Histoire de Mr. de Thou, par Antoine Teissier Conseiller d'Ambassade, & Historiographe de Sa Majesté le Roi de Prusse. Tome troisieme. On y a joint le Pithœana.* Berlin, 1704. in 8. Mr. Bayle avoit critiqué plusieurs endroits des deux premiers Tomes, dans son *Dictionnaire;* Mr. Teissier répondit dans celui-ci à quelques-unes de ses Remarques, & Mr. Bayle répliqua par un Mémoire inseré dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Mai 1704, pag. 200 *& suiv.* On trouvera ce Mémoire ci-dessus page 175. & suivantes.

LETTRE CCLXXX.

A

Mr. REGIS.

A Rotterdam le 25. de Mai 1702.

Lettre CCLXXX. a Mr. Regis, & CCLXXXI, a Mr. Bayle.

JE me suis bien souvenu que vous souhaitiez, Monsieur, d'avoir un exemplaire complet de la *Physique* de Mr. BAYLE de Toulouse (*), & du volume de ses *Dissertations*; mais depuis que je lui eus fait savoir que nos Libraires ne se vouloient point accommoder de son Ouvrage, je n'ai reçu aucune nouvelle de lui. De sorte que non seulement je n'ai pû vous procurer ce que vous souhaitiez, mais que même mon exemplaire en est demeuré au premier Tome. Quand vous vous serez servi de ce premier Tome, vous pourrez, Monsieur, me le renvoier, mais à votre plus grande commodité.

Ayez la bonté de m'aider à éclaircir un petit doute qui me vint hier en consultant l'Histoire de CHARLES QUINT de Mr. LETI. Il cite à la page 283. du second Tome un Ecrivain qu'il nomme BAGNI, & qui a parlé des Amourettes de CHARLES QUINT. Et puis à la page 285, il cite l'Auteur d'un Livre qui a écrit le *Gelosie matrimoniali*. Il le nomme GANGI. Je croi qu'en ces deux endroits il n'a voulu citer que le même Auteur; mais que les Imprimeurs n'ayant pas bien déchiffré son écriture, ont mis GANGI en un endroit, & BAGNI en l'autre.

Je conjecture qu'il eût fallu mettre BAGNI aussi bien à la page 285, qu'à la page 283. Que vous en semble, Monsieur?

Je ne doute pas que Monsieur LE CLERC (que je saluë très-humblement avec votre permission) ne nous tire d'affaire dans un moment, s'il veut jetter les yeux sur ces deux endroits du second Tome. Je voudrois que Mr. LETI eût mis à la fin du Livre la Liste de tous les Auteurs qu'il a consultez pour composer cette Histoire de CHARLES QUINT. S'il étoit possible de trouver à emprunter pour quelques jours le Livre *Gelosie matrimoniali*, ce seroit me faire beaucoup de plaisir. Excusez mes importunitez, mon cher Monsieur, & croyez que je suis très-fortement, Votre &c.

LETTRE CCLXXXI.

LETTRE DE

Mr. LE DUCHAT.

A

Mr. BAYLE. (1)

A Berlin, le 3. de Juin 1702.

MONSIEUR,

Lettre CCLXXXI. a Mr. Bayle.

ON veut me persuader que vous me faites encore l'honneur de penser à moi dans les Lettres que vous écrivez à Berlin, où je me trouve réfugié depuis dix-huit mois. Il y auroit à moi plus que de la présomption à le croire. Cependant je veux en faire le semblant, pour avoir un prétexte de renoüer avec vous, s'il est possible, un commerce que je n'ai interrompu qu'avec toutes les apparences de la plus noire ingratitude, quoique dans le fonds, c'est que dans ce tems-là les soins de mon départ, d'un côté, m'occupoient tout entier; & que, de l'autre, sachant les occupations continuelles que vous donnoient la composition & l'impression du nouveau *Dictionnaire Critique*, je faisois scrupule de vous détourner par mes Lettres, qui vous auroient fatigué doublement, à les lire, & à y faire réponse selon votre exactitude ordinaire. Présentement que vous avez plus de loisir que ci devant, & que moi-même je commence à me reconnoître dans le lieu où la Providence m'a conduit, je reviens à mon penchant, qui me

(*) *Institutiones Physicæ ad usum Scholarum accommodatæ. Operâ Francisci Bayle Convenatis Bononiensis, Doctoris Medici, & in Studiorum Universitate Tholosana, Liberalium Artium Professoris.* Tolosæ 1700 3. voll. in 4.

(1) Cette Lettre, dont l'Original m'a été envoyé de Paris, contient des particularitez si curieuses, que je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de la donner au Public. Je me flate que Mr. le Duchat voudra bien me pardonner la liberté que j'ai prise d'en enrichir ce Recueil.

me porte à cultiver, ou du moins à regagner, si je puis, l'honneur de votre amitié.

Après tout, vous ne devez pas trouver étrange, Monsieur, que je me mette en devoir de vous écrire. Vous y avez donné lieu, sans y songer, en me citant si honorablement en plusieurs endroits de votre nouvelle Edition. Je craignois de m'y voir, non pas critiqué, je pouvois m'y attendre, puisque je n'ai été que trop prompt à avancer bien des choses qui n'avoient pas toute la certitude que je m'imaginois; mais traité comme mon procédé envers vous sembloit le mériter. Mais graces à votre générosité, vous m'avez non seulement épargné, mais comblez d'honnêtetez comme autrefois. Je vous suis, Monsieur, infiniment redevable de toutes vos manieres obligeantes. J'ai déjà parcouru ce qui pouvoit me concerner dans un si bel Ouvrage, & je m'en vais lire avec avidité tout le reste, sûr d'y trouver mille découvertes également agréables & instructives.

La premiere chose que j'ai été curieux d'y chercher, c'est le tour que vous aviez donné à notre commune justification dans l'Article de Mr. FERRY (2). Je ne m'en suis pas repenti, puisque la chose m'y a paru éclaircie d'une maniere à faire voir clairement, qu'on avoit eu grand tort de nous imputer à l'un & à l'autre des motifs désobligeants pour feu Mr. ANCILLON. Je ne sai si son fils aura trouvé qu'il ait encore beaucoup de sujet de s'applaudir de ce qu'il avoit avancé dans la *Vie* de son Pere; mais j'en doute. Du moins sais-je bien que si j'étois à sa place, il me fâcheroit fort d'être ainsi redressé par ma faute.

En jettant les yeux sur l'Article de HUGUES SUREAU, j'ai trouvé que vous n'aviez pas osé assûrer après moi que cet homme étoit mort positivement en 1575. J'avouë que les Mémoires que je cite ne le disent pas en propres termes: mais on y lit formellement au feuillet que j'ai cité, qu'il mourut à Francfort environ trois ans après sa fuite de France (3).

A l'Article du Pape JULES II, vous rapportez, & traduisez même, un beau passage de BUDÉ en son Livre *de Asse*. Il y a plus de deux ans que je me suis mis dans la tête, que RABELAIS faisoit allusion à ce passage dans le Chapitre 50. de son IV. Livre, où il fait dire à PANURGE, qu'il a vû les derniers Papes de ce tems-là, *non aumusse, ains armet en teste porter, tymbré d'une tiare Persicque*. Je serois tenté de citer ce Passage de BUDÉ dans ma Note sur cet endroit de *Rabelais*; mais je n'ose, & pour me déterminer je voudrois bien avoir votre avis (4).

Je ne me souviens plus de l'endroit du *Dictionnaire Critique*, où j'ai vû que je m'étois trompé de croire que la premiere Edition de la *Taxe de la Chancellerie Apostolique* fût celle de Paris en 1520, & que la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, par ANTOINE DU PINET, fût traduite Chapitre par Chapitre de la même *Taxe* imprimée en 1520 (5). Mais depuis dix jours seulement, que j'ai reçu de France à peu près tous mes vieux Livres, m'étant avisé d'ouvrir mon exemplaire de l'édition de 1520, qui vient de feu Mr. FERRY, j'y ai trouvé sur le feuillet blanc qui touchoit le titre du Livre, une évaluation exacte que cet habile homme avoit faite, pour son usage, de toutes les Monnoyes énoncées dans le volume. Cette évaluation est tirée, entr'autres Pieces d'un Livre intitulé: *Formularium Instrumentorum, & variorum Processuum. Per Antonium Bladum Impressorem Cameralem. Romæ* 1558. Si vous connoissez l'Auteur de la Traduction qui paroît depuis peu (6), & qu'il ait toujours la même curiosité de savoir le cours des Monnoyes, selon le stile de la Chambre & de la Chancellerie Apostolique dans le seiziéme Siecle, je lui ferai volontiers une Copie, non seulement de l'Ecrit de Mr. FERRY, mais du Tarif qui est au dernier feuillet de mon édition, que je suppose qu'il n'a point vûë.

J'ai acheté la nouvelle édition des *Oeuvres de Clément Marot* (7), & sur la foi de l'Auteur de l'Abrégé de la Vie de ce Poëte, j'ai crû qu'effectivement MAROT avoit environ soixante ans, lorsqu'il mourut, en 1544. Vous l'avez crû aussi, Monsieur; je ne sai sur la foi de qui, & vous & lui. Mais si l'année de la Mort de Marot est constante, comme je le croi, j'estime qu'on peut prouver par MAROT lui-même, qu'il n'avoit gueres que quarante-huit ans lors de sa mort. Consultez, je vous prie, son Poëme intitulé l'*Enfer*. Cette Piece, comme on le voit en la lisant, est positivement du tems que le Roi FRANÇOIS I. sortoit de sa prison de Madrid. Or voici ce qu'on y lit dès le second vers de la page 43, de la Nouvelle Edition:

Une matinée
N'ayant dix ans en France fus mené:
Là où depuis me suis tant pourmené
Que j'oubliai ma langue maternelle,
Et grossement apris la paternelle

Lati-

(2) Voiez ci-dessus les Lettres à Mr. Ancillon, & à Mr. le Duchat, du 5. de Décembre 1698.

(3) Voiez les Remarques de Mr. le Duchat sur le 7. Chapitre du II. Livre de la *Confession de Sancy*, pag. 402. & 403. de l'édit. de 1720: & le *Dictionnaire* de M. Bayle à l'Article ROSIER (*Hugues Sureau, du*).

(4) Mr. le Duchat a rapporté ce passage de Budé dans ses Remarques sur le 50. Chapitre du IV. Livre de *Rabelais*, Note (6).

(5) Antoine du Pinet publia à Lion en 1564. la *Taxe des parties casuelles de la boutique du Pape, en Latin & en François. Avec Annotations prinses des Decretz, Conciles, & Canons tant vieux que modernes; pour la verification de la discipline antiennement observée en l'Eglise. Le tout accreu & reveu. Par A. D. P*, in 8. Mr. le Duchat dans ses Remarques sur la *Confession de Sancy*, avoit dit que le livre imprimé à Paris en 1520, sous le titre de *Taxa Cancellariæ Apostolicæ, & Taxa Pœnitentiariæ itidem Apostolicæ*, & cité par d'Aubigné, étoit le même que celui que du Pinet a traduit en François, mais Mr. Bayle remarqua dans l'Article de *du* PINET, que ce sont deux Ouvrages différens, puisque les passages rapportez par d'Aubigné, ne se trouvent point dans le Livre traduit par du Pinet. Il montra aussi que l'édition de ces Taxes de la Chancellerie Apostolique faite à Paris en 1620, n'est pas la premiere, comme Mr. le Duchat l'avoit crû; & que la premiere édition est imprimée à Rome en 1513. Mr. Bayle a donné là-dessus de nouveaux éclaircissemens dans le *Supplement* de son *Dictionnaire*, à l'Article de *Laurent* BANCK, Rem. B. & à celui de *Laurent* TULPIUS, Rem. A. Il y fait voir que du Pinet ne s'est pas servi de l'édition de Rome, ni des impressions qui ont été faites sur cette édition; mais de celle que les Princes d'Allemagne firent insérer dans leurs Causes de rejection du Concile de Trente, & qui a pour titre, *Taxa Sacræ Pœnitentiariæ*.

(6) C'est une nouvelle version du Livre traduit par du Pinet. Elle parut en 1702. sous ce titre: *Taxe de la Chancelerie Romaine, & de la Banque du Pape, où l'absolution des crimes les plus énormes se donne pour de l'argent. Ouvrage qui fait voir l'ambition & l'avarice des Papes. Traduit de l'ancienne Edition Latine; avec des Remarques. Augmenté d'une nouvelle Préface.* Londres, (Amsterdam) 1701. in 8.

(7) Cette Edition est imprimée à la Haye en 1700, in 12, 2. voll.

LETTRE CCLXXXI. A M. BAYLE, & CCLXXXII. A M. LE DUCHAT

Langue Françoise, en Grands Cours estimée :
. . . .
C'est le seul bien que j'ai acquis en France
Depuis vingt ans en labeur & souffrance.

Ce Monarque fut mis en liberté en Mars 1526, tems auquel MAROT travailloit au Poëme en question. Il n'étoit sorti de sa Province que depuis vingt ans, lorsqu'il composa ce Poëme, & il n'avoit que dix ans au plus, lorsque son Pere le tira de Cahors. Ainsi il ne pouvoit avoir qu'environ trente ans en Mars 1526. Comment donc peut-il en avoir eu soixante en 1544. C'est ce que je ne comprends pas bien, & que je voudrois que vous prissiez la peine de m'éclaircir.

J'ai vû, Monsieur, qu'autrefois vous agréiez la liberté que je prenois assez souvent, de vous entretenir de Maître FRANÇOIS RABELAIS. Me seroit-il permis de le faire encore? Comme rien de ce qui pouvoit me faire plaisir ne vous a jamais rebuté, je m'imagine que vous ne trouverez pas mauvais que je vous en parle, puisque mon dessein est uniquement de vous engager à me dire, si vous croiez que je m'y sois bien pris pour expliquer cet Auteur boufon, mais pourtant plein d'esprit, & même très-instructif. Je trouve que dans *Rabelais* il y a trois choses à considérer. La premiere, c'est le Texte, je veux dire, le Stile, les vieux Mots, & les Expressions ironiques, ou celles qui sont provérbiales. La seconde, selon moi, consiste dans le sens historique, qui saute naturellement aux yeux dans son Livre, ou qu'on y peut découvrir par le secours des Livres où il a puisé. Et la troisiéme, enfin, dans le sens mystérieux qu'on croit y être caché par tout, mais qu'il n'est de la modestie de personne de prétendre avoir découvert sans de bons garans, ou, du moins, sans une grande vraisemblance. Je me suis arrêté beaucoup à la premiere de ces trois choses; l'explication m'en aiant paru la plus sûre, & d'ailleurs très-curieuse & necessaire pour faire voir que Rabelais est par tout plein de bon sens; & que si quelquefois il débite des polissonneries ou des fadaises, c'est à dessein, & suivant le caractere qu'il donne aux personnes qu'il fait parler. A l'égard du sens historique, par tout où je croi l'avoir trouvé dans les Auteurs du tems, je le donne avec plaisir; & même c'est malgré moi, lorsque je n'indique pas les sources où il a puisé certaines matieres d'érudition, qui se rencontrent fort souvent dans son Roman. Mais en ce qui concerne le sens mystique, qu'on veut qu'il ait envelopé sous le voile de toutes les Avantures qu'il attribuë aux Personnages du Livre, je me suis bien gardé de m'y arrêter, puisque je me serois rendu ridicule de vouloir ainsi donner mes imaginations pour des véritez, dans des choses qui peuvent être interprêtées de mille manieres différentes, sans choquer la vraisemblance. Seulement, lorsque j'ai crû que les Avantures burlesques qu'il raconte avoient quelque rapport à des choses que l'Histoire nous aprend être arrivées de son tems, j'ai donné ma conjecture, sauf l'avis de mes Lecteurs, à qui il étoit bien juste que je laissasse leur liberté (8).

Avec mes Livres, j'ai reçu, Monsieur, quatre Desseins très-curieux, tirez d'après ceux qui sont gardez dans la Bibliotheque du Roi de France. Le premier, est un très-beau Portrait de RABELAIS; & les trois autres représentent sa Métairie de la Deviniere, & le dedans & le dehors de la Maison que RABELAIS avoit à Chinon. Ces trois derniers Desseins, qu'il faudra faire graver aussi bien que le premier, sont necessaire pour faire voir la situation & la disposition de deux Maisons, l'une à la Campagne, & l'autre à la Ville, qui inspiroient à Rabelais tant de bons mots, & tant de plaisantes pensées.

J'ai reçu ce beau présent d'un Auditeur des Comptes de Paris, nommé Mr. DU FOURNY, homme fort curieux, & qui est fort de mes Amis. C'est le même, qui me fit voir à Mets, il y a quelques années, dans les Archives de Lorraine, la Piece dont il vous a plû d'emploier l'extrait que j'en avois fait touchant le Seigneur DAJACETTE, ou GHIACETTE, dans mes Notes sur *Sancy*. J'ai cherché cet endroit dans la nouvelle Edition du *Dictionnaire Critique*; mais inutilement jusqu'à présent.

Je finis, Monsieur, en vous priant d'attribuer cette longue Lettre à la necessité où j'étois de me soulager, après un silence qui m'étoit devenu insupportable. Je suis avec tout le respect imaginable, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCLXXXII.

REPONSE A LA LETTRE DE Mr. LE DUCHAT.

A Rotterdam, le 11. de Juin, 1702.

LETTRE CCLXXXII. A M. LE DUCHAT

VOus m'avez fait sentir un plaisir incomparable, Monsieur, par la belle Lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois. J'ai connu par là que votre long silence ne devoit point être considéré comme un signe que je fusse hors de votre souvenir. Vous me marquez si fortement & si obligeamment le contraire, que je ne puis douter que vous ne m'aiez

(8) Voiez la Note (3) sur la Réponse de M. Bayle.

m'ayez toûjours honoré de votre amitié, sans aucune interruption. Cette idée a pour moi des agrémens tout particuliers.

C'est par le même Mr. ANCILLON, qui avoit paru mécontent de vous & de moi (1), que j'ai eu les premieres nouvelles de votre sortie de France, & puis celles de votre Etablissement à Berlin. Il m'a assûré de l'estime qu'il a pour vous, & du plaisir qu'il s'est fait de vous témoigner une parfaite amitié; & j'ai été le plus satisfait du monde d'aprendre ces bonnes nouvelles. Vous aurez sû, sans doute, qu'au tems qu'il se maria en ce Païs-ci, il me fit l'honneur de me venir voir, & que tous les sujets d'éclaircissement s'évanouïrent. J'avois déjà fait imprimer l'Article de Mr. FERRY, Je mets ce Billet pour lui sous votre couvert, & je me persuade, Monsieur, que vous trouverez bon que j'en use de la sorte.

Vous m'obligerez infiniment, si vous voulez bien prendre la peine de me communiquer les Observations que vous ferez, quand vous jetterez les yeux sur quelques endroits de ma seconde Edition. Elles ne pourront qu'être fort utiles, pour me faire rectifier ce qui est défectueux.

Je ne doute point que RABELAIS n'ait eu en vûë principalement JULES II, dont l'humeur guerriere avoit fait dire bien des choses, non seulement à BUDÉ, & à JEAN LE MAIRE de Belges, mais aussi à beaucoup d'autres écrivains du tems.

Je ferai savoir à l'Auteur de la nouvelle Version de la *Boutique du Pape*, ce que vous souhaitez; & je suis bien sûr que si on le réimprime, il sera ravi d'y ajoûter le Mémoire que vous lui offrez si obligeamment. C'est dans l'Article PINET, que je parle de cet Ouvrage.

Quand j'ai dit que MAROT mourut à l'âge d'environ *soixante ans*, je me suis fondé sur THÉODORE DE BEZE, dont j'ai cité les paroles page 2071, Lettre O. J'ai rapporté, page 2069, Letre E, les mêmes Vers que vous alléguez, Monsieur, comme une preuve que MAROT n'avoit qu'environ trente ans en 1526. Il est certain, que ces Vers font une difficulté considérable contre THÉODORE DE BEZE, qui d'ailleurs semble être un bon témoin; car il avoit connu, sans doute, MAROT à Paris. Un jeune homme si enclin à la Poësie, n'avoit garde de perdre les occasions de se faire connoître à CLÉMENT MAROT. Il faudra éclaircir cela. Il n'est pas indubitable, que les *vingt années passées en labeur & souffrance*, doivent commencer au jour que MAROT, n'étant encore que dans la dixiéme année de sa vie, fut envoié à Paris; car un homme qui se plaint que *vingt années passées* à la Cour d'un Prince *en labeur & souffrance*, ne lui ont produit aucun solide établissement ou revenu, auroit tort de compter la onziéme, la douziéme (& ainsi jusqu'à la fin de l'enfance) année de sa vie. Quel égard voudroit-il qu'aient les gens pour ce que fait un enfant? Il semble donc que l'on ne doive compter pour inutiles, que les années où l'on sert depuis son entrée au monde, à l'âge où les Romains prenoient la Robe virile, à moins qu'on ne supposât qu'on a été *Page* dès l'*onziéme année*; car ce service-là est un motif de récompense. Cependant, il y a là dequoi soupçonner vraisemblablement que BEZE se trompe; & d'autant plus, qu'il ne paroît pas que MAROT ait fait des Vers sous le Regne de LOUIS XII (2), à la mort duquel il auroit eu *trente ans*, selon le calcul de BEZE (3).

On attend avec impatience votre RABELAIS. Plusieurs Curieux de Paris m'en ont demandé des nouvelles. Hâtez-vous donc, Monsieur, de le publier. Le plan, que vous me marquez, me paroît très-bien entendu (4). Je finis par une Protestation sincere du respect avec lequel je suis, Votre, &c.

P. S. L'endroit, où je vous cite, touchant DAJACETTE, est à la 2. Colomne de la page 1624. (5).

(1) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. le Duchat du 5. de Décembre 1698.

(2) Le premier Poëme de l'*Adolescence* de Marot, je veux dire, la Traduction de la I. Eglogue de Virgile, parut du vivant du Poëte & Historien Jean le Maire de Belges. J'ignore si François I. régnoit déjà lors de la mort de Jean le Maire, & je sais encore moins si Louïs XII. régnoit encore lors que Jean le Maire donna à Marot ses Avis sur sa Traduction de cette Eglogue. Voiez au devant des Editions de 1532. & 1542. l'Epitre que Marot publia en 1530, & qu'il intitula, *Clement Marot à ung grand nombre de Freres, qu'il a: tous Enfans d'Apollo.* (Cette Remarque est de Mr. le Duchat.)

(3) Voiez les Additions à l'Article de *Clément* MAROT, dans le *Suplément* du *Dictionnaire Critique*, Rem R.

(4) Le *Rabelais* de Mr. le Duchat a paru en 1711, sous ce titre: *Oeuvre de Maître François Rabelais, publiées sous le titre de Faits & Dits du Geant Gargantua & de son Fils Pantagruel. Avec la Prognostication Pantagrueline, l'Epitre du Limosin, la Crême Philosophale, & deux Epitres à deux Vieilles de mœurs & d'humeurs différentes. Nouvelle Edition, où l'on a ajoûté des Remarques Historiques & Critiques sur tout l'Ouvrage; le vrai Portrait de Rabelais; la Carte du Chinonnois; le dessein de la Cave peinte; & les differentes vûes de la Deviniere, Métairie de l'Auteur*, Amsterdam 1711. 6 voll. in 8. Mr. Bayle trouvoit que le plan que Mr. le Duchat lui avoit communiqué de ses *Remarques*, étoit *très bien entendu*: le Public en a jugé de même, malgré l'opinion de certaines gens qui regardent le Livre de Rabelais comme un Ouvrage allégorique, & s'imaginent qu'il a fait une Histoire suivie & satirique des principales personnes de son tems. Mais, s'il m'est permis d'abréger ici ce que j'ai dit ailleurs, il ne faut chercher aucune suite historique dans le Roman de Rabelais: ce qu'il y a de Satyrique porte moins sur les personnes que sur les choses; l'Auteur s'est plus attaché à peindre en général le ridicule de son Siecle, qu'à faire sentir les défauts des particuliers. C'est l'idée qu'en donne Mr. de Thou, qui étoit sans doute, mieux instruit du but & des vûës des Rabelais, que ne le sont ces Allegoristes: *ridendi artem, hominis, ut ipse aiebat, propriam, amplexus, Democritica libertate, & scurrili interdum dicacitate, scriptum ingeniosissimum fecit, quo vitæ, regnique cunctos Ordines, quasi in scenam sub fictis nominibus produxit, & populo deridendos propinavit*; dit-il, *Comment. De Vita sua, Lib. VI. ad an.* 1597. Ce n'est pas qu'en faisant la Satire de *tous les Etats de la Vie* & de *toutes les Conditions du Royaume*, il n'ait aussi plaisanté sur le Caractere de plusieurs personnes qui vivoient alors; mais toutes les découvertes qu'on peut faire aujourd'hui là-dessus, ne sauroient s'étendre fort loin; & c'est moins dans les ouvrages historiques de ce tems là qu'on découvre ces sortes d'allusions, que dans de petits Ecrits Satiriques, ou d'autres Pieces fugitives, qu'il est très-difficile de déterrer. Mr. le Duchat a donc très-bien répondu à l'attente des Connoisseurs, en s'atachant, comme il a fait, à rétablir le Texte de Rabelais dans sa pureté; à donner l'explication des vieux Mots, & des façons de parler proverbiales, ou empruntées du langage de diverses Provinces de France; à marquer & vérifier les Citations des anciens Auteurs; & enfin, à déveloper les allusions que Rabelais fait à l'Histoire de son tems qui peuvent être appuiées sur des preuves incontestables. Cet Ouvrage a été si bien reçu en France, qu'on l'y a réimprimé deux fois. Mr. le Duchat nous en donnera bien-tôt une nouvelle Edition enrichie les découvertes qu'il a faites depuis 1711, & qui sont si curieuses, & en si grand nombre, qu'elles ne laisseront rien à désirer dans son Commentaire.

(5) A la fin de l'Article JACETTIUS (*François Catanée*).

LETTRE CCLXXXIII.

A

Mr. LA CROZE.

A Rotterdam le 2. d'Août 1702.

LETTRE CCLXXXIII. A Mr. LA CROZE.

IL y a long-tems, Monsieur, que je sai que vous avez beaucoup de mérite & une érudition exquise. Le *Journal* de Mr. CHAUVIN de la premiere année, qui est le seul que j'aye vû, m'aiant donné une grande idée de votre savoir, j'ai été curieux de vous connoître, & j'ai trouvé plusieurs personnes qui vous avoient vû à Berlin, qui ont satisfait ma curiosité; de sorte que je suis ravi de trouver un occasion de lier commerce avec une personne pour qui j'avois déja tant d'estime. Je l'eusse témoigné publiquement, si j'avois sû que vous étiez l'Auteur des *Remarques* insérées dans les *Nouvelles* de Mr. BERNARD (1).

Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, des remarques, qu'il vous a plû de me communiquer, & de celles que vous m'offrez. Rien ne me peut être plus avantageux que cela, dans le dessein où je suis, de faire ensorte que mon *Dictionnaire* se purge des fautes innombrables qui me sont échapées, y ayant travaillé toujours avec précipitation & sans le secours d'une bonne Bibliotheque.

Je conviens sans peine de la bonté de votre remarque sur le passage de St. AUGUSTIN, & sur celui d'ATHE'NE'E; & j'ai déja corrigé ces deux endroits, à la marge de mon Exemplaire. Un docte Commentateur de St. AUGUSTIN, c'est LEONARD COQUEUS, fut la cause de mon erreur. Il dit dans sa Note, que le *Juge*, devant lequel APULE'E fut accusé, étoit *Chrétien*; & comme les paroles de St. AUGUSTIN, étant considérées sans ce qui les précéde, peuvent souffrir ce sens-là, je crus que le Commentateur les avoit prises comme il falloit, & me fiant trop à lui, je n'examinai pas, comme j'aurois dû faire, tout ce Chapitre de St. AUGUSTIN.

Pour ce qui est de la Traduction de DALE'CHAMP, je la crus bonne, en supposant qu'il avoit lû τότε & que ses Imprimeurs, entre un million de fautes qu'ils ont commises, avoient mis ὅτε au lieu de τότε. Sur cette supposition, je devois croire que Mr. DE MAUSSAC s'étoit trompé. Un chicaneur batroit ainsi en retraite; mais ce n'est point mon caractere. Examinant toute la suite du passage, je conviens avec vous, qu'ATHE'NE'E commence là une autre Avanture.

Encore un coup, Monsieur, je suis plus sensible au plaisir d'apprendre, qu'au déplaisir de m'être trompé; & ainsi je vous demande comme une faveur, la continuation de la communication de vos lumieres: tant par rapport aux péchez de commission, que par rapport à ceux d'omission, tel qu'est celui de l'Article CAVALCANTE où j'ai déja fait le Suplément que BOCCACE peut fournir. Au reste, j'ai marqué à ces trois endroits, & je ferai toûjours de même,) que c'est vous qui m'avez averti (2).

Comme vous êtes, Monsieur, à portée de consulter une des plus belles Bibliotheques de l'Europe, je vous supplie d'avoir la bonté, à votre plus grande commodité, de chercher si VOLATERRAN a dit dans une *Déclamation ad Leu.* (3), c'est avec cette abbréviation que je la trouve citée,) que SIXTE IV. *permit la Sodomie trois mois durant*. Je suis, &c.

(1) Voyez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1702, Art. III. pag. 391. Mr. de la Croze se déguisa sous le nom d'*Acolzer*, qui est l'anagramme de son nom.

(2) Dans l'édition posthume du *Dictionnaire Critique*, imprimée à Rotterdam en 1720, on trouve dans les Articles CAVALCANTE & COTYS, les Additions & Corrections qui avoient été indiquées par Mr. la Croze, & Mr. la Croze y est nommé à la marge. On trouve aussi dans l'Article APULE'E, la Correction touchant le passage de St. Augustin; mais le nom de Mr. la Croze n'y paroît point: on n'y a pas même mis la marque qui sert à distinguer ce qui est propre & particulier à cette édition; & de là vient que cette Correction n'a pas été inférée dans le *Suplément*, imprimé à Geneve en 1722.

(3) Voyez ci-après la Lettre à Mr. la Croze du 1. de Mars 1704, Note (3).

LETTRE

LETTRE CCLXXXIV.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam le 27. d'Août, 1702.

LETTRE CCLXXXIV. A Mr. ANCILLON, & CCLXXXV. A Mr. DES MAIZEAUX.

J'Ai l'honneur de vous remercier très-humblement, Monsieur, de tous vos soins, & de vous prier d'avoir encore la bonté de rendre à S. E. Monsieur le Comte DE DHONA la Lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, pour lui témoigner ma reconnoissance du présent qu'il a bien voulu me faire : c'est une grande Médaille d'Or, frappée pour S. A. E. en 1691.

Je n'ai jamais vû courir moins de Livres nouveaux en ce Païs que présentement. On se plaint en France, que les Libraires ne publient rien de considerable. On y est las de la multitude d'écrits qui ont paru coup sur coup touchant les disputes des Missionnaires de la Chine & des Jésuites (1). De part & d'autre on a publié bien des Livres, où le feu de la passion & de l'esprit éclate beaucoup. J'ai vû un Recueil en cinq Tomes, grand in 12, de ce que les Jésuites ont publié ; & il y a là des Traitez dont le tour est fort adroit. Leur dispute sur les Congrégations *de Auxiliis*, avec le Pere SERRY, Dominicain, est fort échauffée. Ils ont publié depuis peu l'*Errata* de l'*Histoire* de ces *Congrégations*, publiée par ce Dominicain, *in folio* ; & s'il étoit vrai que le premier Livre, qui est le seul dont on a donné l'*Errata*, contînt les fautes dont on l'accuse sur LII chefs, ce seroit un Ouvrage bien pitoïable que cette *Histoire* (2).

Continuez-moi, je vous en conjure, l'honneur de votre amitié. Je suis avec tout l'attachement possible, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCLXXXV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 3. de Septembre 1702.

LETTRE CCLXXXV. A Mr. DES MAIZEAUX.

J'Ai reçu les deux Livres qu'il vous a plû de m'envoier, & je vous en suis infiniment redevable, Monsieur. Je suis bien fâché, de n'avoir pas eû plutôt cette édition de MAROT. Elle est sans doute préférable aux autres ; & on auroit dû réimprimer sur celle-là à la Haye, quand on y a donné l'édition 1700. J'ai connu très-certainement par l'*Epitre Dédicatoire* du *Temple de Cupido*, que MAROT a été *Page de* NICOLAS DE NEUFVILLE, *Seigneur de Villeroi*, Pere du *Sécrétaire d'Etat*. J'ai donc été obligé de rectifier l'une de mes *Remarques* (1). J'ai prié un de mes Amis de Paris, de s'informer si ce NICOLAS DE NEUF-

VILLE

(1) Mr. Dupin a parlé fort au long de cette *Contestation entre les Missionnaires de la Chine sur les Cultes Chinois*, dans son *Histoire Ecclesiastique du XVII. Siecle*, Tom. IV. pag. 99 & suiv. de l'édition de Paris.

(2) Le Pere Serry, Dominicain François, Professeur en Théologie à Padoue, aiant fait imprimer à Louvain, sous le nom déguisé d'Augustin le Blanc, *Historia Congregationum de Auxiliis divina Gratia, sub summis Pontificibus Clemente VIII, & Paulo V* &c, in folio ; le Pere Germon, Jésuite, attaqua d'abord en général cet Ouvrage par quelques Ecrits qui furent réfutez par le Pere Serry. Il entreprit ensuite de faire voir en détail qu'il y avoit plusieurs faussetez, & publia un Livre intitulé, *Errata de l'Histoire des Congrégations* de Auxiliis, *composée par l'Abbé le Blanc, & condamnée par l'Inquisition générale d'Espagne*, &c. Liege (Paris) 1702 in 8. Le Pere Serry répondit par un autre Livre qui a pour titre, *Le Correcteur corrigé ; suite de la justification de l'Histoire des Congrégations* de Auxiliis, *contre l'Auteur du faux Errata de cet Ouvrage* : &c. Namur, 1704, in 12. Voiez l'Histoire de cette Dispute dans la *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques du XVIII. Siecle*. Tom. I. pag. 1. & suiv.

(1) Mr. de Rocolles dans son *Histoire véritable du Calvinisme*, dit que Marot avoit été *Page du Seigneur Nicolas de Neufville qui fut le premier Sécrétaire d'Etat de sa famille*, & que *Marot dédia à ce Seigneur une de ses Poësies sous ce titre de* Temple de Cupido, *datée de Lyon le 15 de Mai 1538*. Mr. Bayle dans l'Article de MAROT, Rem. B. nia qu'il eût été Page d'un Nicolas de Neufville Sécrétaire d'Etat ; & douta que Marot eût dedié son *Temple de Cupido* à Nicolas de Neufville, ne trouvant pas cette Epitre Dédicatoire dans trois éditions qu'il avoit des Oeuvres de Marot. Je lui envoiai l'édition de Niort, imprimée chez Thomas Portau en 1596, où cette Dédicace se trouve. Cela lui a donné lieu de faire une Addition à l'Article de MAROT dans son *Supplément*, où il a aussi marqué les avantages de cette édition de Niort. J'ai une autre édition des Oeuvres de Marot, imprimée à Paris par Iehan Bignon en 1540, avec des figures, ou se trouve aussi l'Epitre Dédicatoire *à Messire Nicolas de Neufville, Chevalier, Seigneur de Villeroy*.

LETTRE CCLXXXV. A Mr. DES MAIZEAUX, CCXXXVI. A Mr. CRENIUS, & CCLXXXVII A Mr. DES MAIZEAUX.

VILLE mourut l'an 1599, comme l'assûre le Pere ANSELME. S'il n'y a point de faute dans cette Date, il est bien étonnant, que MAROT, qui selon BEZE & la CROIX DU MAINE, mourut âgé d'environ soixante ans l'an 1544, & qui par conséquent étoit né l'an 1484, ait été Page d'un homme, qui n'est mort qu'en 1599. Je crois avoir de fortes raisons, de dire que BEZE, que j'ai suivi, s'est trompé, & que MAROT naquit environ l'an 1496; de sorte que si l'on trouve que le *Seigneur de Villeroi*, son Maître, mourut fort âgé quinze ou seize ans avant 1599, on ajustera les comptes. Je sai qu'il étoit encore en vie en 1580.

Je crois que c'est vous, Monsieur, qui avez mandé à Mr. BERNARD ce qu'il a publié dans ses *Nouvelles* (2), touchant le dessein de traduire en Anglois mon *Dictionnaire*. Je sai qu'on a eu cette pensée, & j'ai même écrit au Libraire de Londres, (il s'appelle, ce me semble TONSON) pour l'avertir que je lui pourrois fournir quelques petites corrections; & n'aiant rien voulu faire sans le communiquer à Mr. LEERS, je le chargerai de faire tenir mon billet. Mr. LEERS n'étoit pas trop aise que j'offrisse ces petites corrections; car il disoit, que le Libraire les promettroit au public, dans le Modele des Souscriptions, comme quelque chose de considerable; ce qui, disoit Mr. LEERS, nuiroit au débit de l'édition Françoise. Je le rassurai, en lui disant, que je ne communiquerois que des corrections de peu d'importance. Je ne sai point s'il a fait tenir mon billet au Sieur TONSON; mais je n'ai reçu aucune Réponse, & je pense que ce dessein s'en est allé en fumée; le tems n'étant pas propre à de telles entreprises, sans compter d'autres raisons (3). Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXVI.

EXIMIO, EXCELLENTIQUE VIRO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S.P.D.

Rotterodami die 24. Septembris 1702.

LETTRE CCLXXXVI. A Mr. CRENIUS.

A*Ccepi non sine summo grati animi sensu partem undecimam Tuarum Animadversionum qua me nuper donatum voluisti, & non secus ac praecedentes omnigena rerum scitu dignissimarum atque ad meum institutum probe facientium copia refertam. Pudet me hucusque sterilitatis mearum gratiarum actionum, quam ut aliqua ex parte sublevare possim, ecce tres libros, quos si tanquam meæ amicitiæ & grati animi notam accipere digneris, magno me gaudio beaveris. Sunt illi equidem non magni momenti. Verùm supellex mea libraria non solum si numerum spectes tenuissima, sed etiam selectis rarioribusque voluminibus destituta prorsus, non patitur ut meliori modo rem hanc peragam. Forte* EUSEBIUS *iste captivus, & libellus adversus* M. ANT. DE DOMINIS *non facile reperiuntur in Officinis librariorum.* LEVINI *vero* LEMNII *tractatus, quem hic videbis compactum cum alio quodam non satis tituli magnificentiæ* Pandectarum Scripturarum *respondente, non malus est nec ubique obvius. Cupio, sed vix spero, hosce tres libros deesse amplissimæ Tuæ bibliothecæ, & meâ operâ accedere. Hoc certe scio nullum esse codicem tam vilem, ex quo aliquid industria Tua non valeat elicere quod exornare idoneum sit, ac locupletare Tuas lucubrationes. Vive diu, vive felix in emolumentum rei litterariæ, & me, quod semper fecisti, ama. Rotterodami A. D. VIII. Kal. Oct.* CIƆ IƆ CC I.

LETTRE CCLXXXVII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 17. d'Octobre 1702.

LETTRE CCLXXXVII. A Mr. DES MAIZEAUX.

CElui qui m'apporta la bonne édition de MAROT (1), & du Livre de Mr. STOUPP (2), que vous m'avez fait la faveur de m'envoier, Monsieur, me promit de repasser

(2) *Nouvelles de la République des Lettres*, Juin 1702, page 694.

(3) Le dessein qu'on avoit alors de traduire en Anglois le *Dictionnaire* de Mr. Bayle, s'est exécuté. Voiez ci-après la Lettre du 1. de Décembre 1705, Note (5).

(1) Voyez ci-dessus la Lettre du 3 de Septembre 1702.

(2) *La Religion des Hollandois, représentée en plusieurs Lettres écrites par un Officier de l'Armée du Roi* &c. Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 28. d'Août 1692, Note (8).

LETTRE CCLXXXVI. A M. DES MAIZEAUX.

ser dans peu de jours, afin de prendre la Lettre que je voulois vous écrire pour vous témoigner ma reconnoissance; mais il manqua à sa parole. La Lettre que je tenois toute prête, avec quelques vieux livres que je voulois vous envoier, étoit destinée pour être mise dans une caisse de Livres que Mr. LEERS devoit envoier à Londres, & dans laquelle je lui avois fait promettre qu'il mettroit le Livre de Mr. SLOANE; mais il fit l'envoi sans prendre mon paquet. Je n'ai trouvé une occasion de l'envoier que depuis un mois. Je l'ai adressé à Mr. SILVESTRE & l'ai prié de vous rendre ma lettre avec deux vieux bouquins, que j'ai cru que vous pourriez n'avoir pas, & ne mépriser pas. Je vous suplie de savoir de Mr. SILVESTRE, s'il a reçu cela, avec le Livre de Mr. le Docteur SLOANE, qui est en son genre fort singulier. J'en ai tiré quelques extraits qui paroîtront dans le *Supplément* à quoi je travaille de mon *Dictionnaire* (3). Je ne

tra-

(3) Le Livre que Mr. Sloane communiqua à Mr. Bayle est un gros *in folio*, qui contient le *Mystere des Actes des Apôtres*, espece de Comédie en Vers, divisée en deux volumes, & le *Mystere de l'Apocalypse de St. Jean.* En voici le titre générale: *Le premier volume des Catholiques Oeuvres & Actes des Apôtres rédigez en escript par Sainct Luc Euangeliste & Hystoriographe, depute par le sainct Esperit, Icelly Sainct Luc escripuant à Théophile, Avecque plusieurs Hystoires en icelluy inserées des gestes des Cesars. Et les démonstrances des figures de Lapocalipse veues par Saináct Jehan Zebedée en liste de Pathmos sous Domician Cesar avecques les crualtez tant de Neron que dicellui Domician. Le tout veu & corrige bien & deuement selon la vraie verite. Et ioue par personnages à Paris en l'hostel de Fiandres Lan Mil Cinq cens xii. Avec Privilege du Roi. On les vend à la grand Salle du Palais, par Arnould & Charles les Angelliers freres tenans leurs boutiques au premier & deuxieme piliers deuant la Chapelle de Messeigneurs les Presidens.* Le second volume est intitulé, *Le second Volume du Magnifique Mystere des Actes des Apostres continuant la narration de leurs faicts & gestes selon lescripture saincte, avecques plusieurs histoires en icelluy inserées des gestes des Césars. Veu & corrige bien & deuement selon la vraye verite, & ainsi que le Mystere est ioue à Paris ceste presente année mil cinq cens quarante & ung.* Ces deux Volumes sont suivis d'un Ouvrage à peu près dans le même goût, intitulé, *Lapocalypse Sainct Jehan Zebedée ou sont comprinses les visions & revelations que icelluy Sainct Jehan eut en lyste de Pathmos, le tout ordonne par figures convenables selon le texte de la saincte escripture. Ensemble les cruaultez de Domician César, avec privilege M. D. xli.*

Mr. Bayle a donné quelques extraits de ce Livre dans le *Supplément* de son *Dictionnaire* à l'Article de *Louis* CHOQUET, à qui il attribuë également les *Actes des Apôtres* & l'*Apocalypse*; mais Choquet n'a fait que l'*Apocalypse*. Mr. Bayle a été trompé par du Verdier qui donne ces deux Ouvrages à Choquet, dans sa *Bibliotheque Françoise*, page 796. *Loys Choquet*, dit-il, *a mis en rime Françoise par personnages* „ Les Actes des Apôtres „ & l'Apocalypse S. Jean avec les cruautez de Domician „ l'Empereur. Le tout à Paris en l'hostel de Flandres, „ l'an 1541. & impr. fo. par Arnoul & Charles les An„geliers". Mr. Bayle remarque fort bien que Choquet a été inconnu à la Croix du Maine; mais il n'a pas pris garde que la Croix du Maine, parle du Livre des *Actes des Apôtres*, & qu'il nous apprend que cet Ouvrage fut commencé par Arnoul Greban, & achevé par Symon Greban, son frere. *Arnoul Greban*, dit-il pag. 24, *natif de Compiegne en Picardie, Chanoine du Mans l'an* 1450, *ou environ, frere de Symon Greban* ...... *a traduit de Latin en vers François, les Actes des Apôtres, achevez par son frere susdict, imprimez à Paris par Galiot du Pré*: & à la page 456, il dit que *Simon Greban, Secretaire de Monsieur le Comte du Maine Charles d'Anjou* ..... *a continué le livre des Actes des Apôtres, commencé par son frere Arnoul, lesquels*, ajoute-t-il, *furent jouez & representez en plusieurs Villes de France, savoir est au Mans, à Angers, à Bourges, & autres Villes: nous les avons*, poursuit il, *par devers nous escrits à la main, & sont composez en vers François. Maistre Pierre Curet, ou Cueuuret, les a fait imprimer après les avoir reveus & corrigez* &c. Enfin, dans l'Article de Cuevret, il dit page 391, que *Pierre Cueuret, & selon d'autres Curet, Chanoine en l'Eglise de St. Julien du Mans l'an* 1510, *a* ..... *reveu & recorrigé les Actes des Apôtres, faits & composez en vers François par Arnoul & Simon les Grebans freres, natifs de Compiegne en Picardie* &c.

Le *Mystere des Actes des Apostres* fut imprimé aux dépends de Guillaume Alabat, Marchand de Bourges, en vertu du Privilege qu'il avoit obtenu de François I. le 24. de Juillet 1536. pour six ans. Alabat exposa dans sa requête, *que a l'honneur & louange de Dieu, de nostre mere saincte eglise & de la saincte foi Catholique, & pour condition & consolation de tous bons & vrays chretiens; il feroit voulontiers imprimer le livre des Actes des Apostres en ung ou plusieurs volumes qu'il auoit par deuers lui, & qui auoit este compose en ryme Françoise & corrige a grans frais & mises.* Ce sont, sans doute, les Corrections de Cuevret dont il parle. Quatre ans après, Alabat aiant sû qu'on vouloit imprimer cet Ouvrage sans son consentement, obtint un Arrêt du Roi, qui confirma le Privilege qu'on lui avoit accordé en 1536, pour les *deux ans antiers* qui *restoient* encore. Les Angeliers obtinrent aussi un Arrêt du Parlement contre les *maistres entrepreneurs du ieu des Actes des Apostres*, qui se proposoient de faire imprimer ces *Actes* par d'autres que par lesdits Angeliers, à qui Alabat avoit cédé son Privilege. De sorte que si Galiot du Pré les a imprimez, comme l'assure la Croix du Maine, il faut qu'il l'ait fair ou du consentement d'Alabat, ou après l'expiration de son Privilege, c'est-à dire, après l'année 1542. On trouve ce Privilege à la tête du premier volume, avec les deux Arrêts donnez en 1540. Il n'y est fait aucune mention de l'*Apocalipse*.

Je comptois de finir ici cette Remarque, lorsque Mr. le Chevalier de Sloane, qui enrichit tous les jours sa Bibliotheque de ce qu'il y a de plus rare & de plus curieux, a bien voulu me communiquer une édition du *Mistere des Actes des Apostres*, différente de celle dont je viens de parler. C'est un grand *in folio* en lettre Gothique, très bien imprimé. Il est divisé en deux parties. La premiere est intitulée, *Le premier Volume du triomphant Mystere des Actes des Apostres translate fidelement a la verite Historiale, escripte par sainct Luc à Théophile. Et illustre des Légendes autentiques & vies des Saints Recues par l'eglise: tout ordonne par personnages. Auec priuilege du Roi.* On n'a marqué, ni le lieu, ni l'endroit de l'impression. Le Privilege du Roi, du 24. de Juillet 1536, est suivi d'un Avertissement d'Alabat, sous ce titre: *Guillaume Alabat bourgeoys & marchant de la ville de Bourges, à tous Chrestiens freres en Jesuchrist & beneuoles lecteurs. Salut.* Après avoir dit, que *la Vie de nostre pere & saulueur Jesu-Christ*, & les *Actes & faits de ses douze Apostres* nous sont *ung archetype ou principalle forme & parfaict exemplaire a limitation duquel nous debuons composer & ordonner toutes nos œuvres & actions, car ce nous est un luit de vertus & blanc de innocence préfix duquel qui plus près approchera, plus juste sera, & emportera le brauion & le pris propose par Dieu le souverain spectateur & juge tresequitable*, il ajoute: *A ceste cause. Je desirant par affection chrestienne la parole de Dieu, & les gestes de ses saincts apostres par lui confermez en grace, estre publiez & mis en lumiere non seulement par viue exhibition de personnages parlans & spectacles presens en plain theatre comme ces jours passez ont esté en la ville de Bourges triomphamment representez & non jamais ailleurs, mais aussi par édition publique des liures imprimez. Affin que la lecture ou audience d'iceux, paruint non seulement aux presens, mais aussi aux ayeuls & aux oreilles de ceulx qui sont a venir, & des loingtains à la delectation de leurs esprits, & edification de leurs ames* ..... *pourtant aprez avoir retires veues & leus les actes des Apostres translatez fidelement, & reduits en forme de mystere par personnages. Par treseloquent homme, & poete excellent maistre Symon de Creban Docteur en Theologie. En rhythme & langue Françoise* ...... *Et aprez avoir fait iceulx Actes diligemment recevoir & confermer par la sentence & jugement des Docteurs savans ez sainctes lettres & privilege obtenu du Roy François treschrestien* ..... *Ai fait mettre en lumiere par edition nouuelle, & imprimer deux volumes contenans neuf liures des Actes Apostoliques* ....

Il paroît par cet Avertissement, 1. qu'Alabat attribuë à Symon de Greban le *Mystere des Actes des Apostres*; & cela nous porteroit à croire qu'il en est le seul Auteur, si la Croix du Maine ne nous assuroit pas qu'Arnoul de Greban, son frere, avoit commencé cet Ouvrage. 2. Que cette pieuse Comédie avoit été representée à Bourges peu de tems avant qu'on la rendit publique par l'impression. Il y en a une édition faite à Paris chez les Angelliers en 1530 in 4. sous ce titte: *le triomphant Mystere des Actes des Apostres ioué à Bourges.* 3. Que l'édition dont il s'agit ici est la premiere, & qu'elle doit être de l'année 1536. L'Avertissement d'Alabat a été retranché dans celle de 1541. 4. Enfin, que l'*Apocalypse* de Choquet n'a paru pour la premiere fois que dans l'édition des *Actes des Apostres* de 1541: & en effet, on trouve ces paroles à la fin de cet Ouvrage de Choquet: *Fin du mistere de Lapocalipse Sainct Jehan euangeliste nouuellement redige par personnages, auec les miracles fais en liste de Pathmos, le tout histo-*

Mmmmm 3 rie

LETTRE CCLXXXVII. A Mr. DES MAIZEAUX.

travaille qu'à cela, & encore ne m'y appliquai-je que fort tranquillement, aimant mieux ménager ma santé, que la boulverser par l'étude.

J'assure de mes très-humbles respects l'illustre Mr. de St. EVREMONT, & suis ravi d'apprendre qu'il se porte bien.

Je n'ai aucune piece manuscrite qui soit de lui, & je ne me souviens point d'avoir trouvé dans des livres quelques particularitez de sa vie. Il y a quelque chose qui le concerne dans l'une des Pieces des *Mémoires* DE LA ROCHEFOUCAULT; mais c'est plûtôt une raillerie qu'un Eloge (4). Il est souvent parlé de lui dans les *Journaux des Savans*; & vous trouverez les endroits dans les Tables que le Sieur VAN BEUGHEM a publiées de tous les Journalistes de l'Europe (5).

J'ai toujours eu pour Mr. DE LA BASTIDE un respect tout particulier, & je serois bien aise de la publication de l'Ecrit où il montre que Mr. PÉLISSON est l'Auteur de l'Ecrit de l'*Avis aux Réfugiés*; mais sauf meilleur avis, Monsieur, je ne trouve pas qu'il faille joindre l'*Avertissement* dont vous m'envoiez le plan. On saura que vous avez dirigé l'impression des Piéces dont celle-là feroit partie, & vous vous attireriez sur les bras toute la Cabale de mon Adversaire, qui étant composée de gens bilieux & acariâtres, s'envenimeroit contre vous comme contre moi. C'est une affaire que j'ai entierement oubliée, & qui tombe d'elle-même dans l'oubli. Ce seroit reveiller les mauvaises humeurs, que de la remettre sur la scene. On publieroit des feuilles volantes, qui m'obligeroient peut-être à les réfuter, & je ne souhaite rien moins que de si misérables occupations. Voiez donc, Monsieur, s'il ne vaudroit pas mieux se réduire à deux mots d'*Avertissement*, pour faire voir combien on s'expose à juger faux, quand on attribuë à tel ou à tel, un Livre Anonyme. Il est très-vrai que Mr. PÉLISSON fit réimprimer l'*Avis* à Paris chez MARTIN (6), mais sans aucune Addition; il n'y a que quelque mot, ou quelque phrase de changé (7).

Si vous trouvez à propos de joindre au Recueil dont vous me parlez, ma Réponse à l'Abbé RENAUDOT, j'y consens; mais je ne veux y rien ajouter, ni changer. Je promis à feu Mr. DE WITT, qui étoit grand Ami de cet Abbé, & qui se donna du mouvement pour arrêter notre querelle, que je consentois à une trêve perpétuelle, à quoi l'Abbé paroissoit fort incliné. (8).

C'est pour cela, que je n'ai rien dit dans la seconde Edition de mon *Dictionaire*, qui se rapportât à ce differend; & par la même raison, je n'y ai pas joint mes *Réflexions sur le Jugement du Public.* Je goûte extrêmement l'ordre que vous voulez donner aux piéces (9).

Je préparerai incessamment le peu de corrections que j'ai à donner pour les Imprimeurs de la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*, & je vous les enverrai par la voie qu'il vous plaira de m'indiquer. Comme l'Impression n'ira pas, peut-être, fort vîte, on pourra les envoier en divers tems; d'abord celles qui concernent les premieres lettres, & puis les autres, selon qu'on en aura besoin, vû le cours de l'Impression. Je consens qu'ils retranchent ce qu'ils voudront (10), & j'aime mieux cela, que des Notes où ils rectifieroient les choses selon leur goût. Les marges n'étant déjà que trop chargées, cela feroit de la confusion. Demandez-leur, je vous prie, s'ils ont reçu la Lettre, où j'avertissois le Traducteur de quelques choses à observer. Voici ce que j'ajoûte à cet égard. Que je renvoie à une Remarque d'un Article qui n'étoit pas encore imprimé, je n'en marque pas la lettre; je dis seulement *Voyez l'une des Remarques d'un tel Article.* Présentement, on peut marquer si c'est la *Remarque* B ou C; & il seroit très-commode aux Lecteurs qu'elle fût ainsi marquée.

J'ai sû que Mr. DUNCAN étoit à Berlin, lorsque je le croiois encore à Berne; & il n'y a pas long-tems qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire de cette Ville-là (11).

Vous savez que j'ai déclaré, que je n'étois point l'Auteur du *Commentaire Philosophique* (12). J'avouë avec vous, que cet ouvrage devroit être abregé. Il faudroit le réduire au tiers, ou au quart, pour en faire un Ouvrage régulier. Il y a peu de choses contre Mr. JURIEU, si ce n'est dans la Préface du *Supplément*.

Si l'on traduit en Anglois mes *Pensées sur les Cometes*, on feroit bien d'en ôter tout ce que je dis du Roi de France. J'ai marqué dans la *Préface* de la *troisieme Edition*, pourquoi j'avois suivi le Stile des Ecrivains de Paris, & leurs pompeux Eloges. Il faudroit pour le moins emploier cette *Préface*; mais le mieux seroit d'ôter tout ce que j'ai dit de loüanges. Cela seul gendarmera & révoltera contre le livre & contre l'Auteur les Lecteurs Anglois (13). Je suis, &c.

P. S.

rie selon les visions, & fut acheué ledit liure d'imprimer le xxvij. jour de Mai Lan Mil cinq cens xlj. pour Arnoul & Charles les Angeliers freres.

Ces sortes de representations étoient alors à la mode. Mr. le Chevalier Sloane a *Le mistere du viel Testament par personnages ioue à Paris Hystorie & imprime nouuellement audit lieu, &c.* imprimé *par maistre Pierre le dru pour Anthoine Verard libraire jure de l'uniuersite*, in folio. J'ai parlé du *Mystere de la passion de nostre Seigneur Jesuchrist, ioue à Angiers moult triomphamment & dernierement à Paris* dans la *Vie de Mr. de St. Evremont*, sous l'année 1672, page 144. de l'édition d'Amsterdam 1726. DuVerdier donne le titre de plusieurs autres Ouvrages de cette espece, pag. 327, 899, 900, & remarque que le nombre en étoit infini: *Il ne seroit jamais fait*, dit-il page 900, *si je voulois inserer ici tous les escrits qui ont esté publiez soubz le tiltre* MYSTERES, *tant le nombre en est grand. C'estoient des histoires & jeux qu'on souloit representer & reciter publiquement sur eschafaut, pourquoi ces trois ou quatre que j'ai mis ci deuant suffiront.*

Je ne ferai point d'excuse sur la longueur de cette Note, l'on voit assez qu'elle peut servir de supplément à l'Article de CHOQUET dans Mr. Bayle.

(4) Cette Piece, intitulée *Retraite de Mr. le Duc de Longueville en son Gouvernement de Normandie*, est de Mr. de St. Evremont lui-même. On l'a inserée dans le I. Tome de ses Oeuvres. Voiez sa *Vie* sur l'année 1649. pag. 26 & 27. édit. d'Amsterdam 1726.

(5) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 5. de Mars 1693, Note (4).

(6) Cette édition, commencée en 1690, ne parut qu'après la mort du Sieur Martin en 1692.

(7) on retrancha la Préface de l'édition de Hollande.

(8) Voiez ci-dessus la Lettre du 7 de Mars 1702.

(9) Le Recueil où je me proposois d'inserer les deux Pieces dont Mr. Bayle parle ici, & quelques autres dont il fait mention dans les Lettres suivantes, n'a point paru. On a publié l'Ecrit de Mr. de la Bastide dans l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages &c.* imprimé à Amsterdam en 1715, pag. 297. & suiv. mais sur une Copie qui n'est ni si ample, ni si exacte que celle que j'ai entre les mains.

(10) Voiez ci-après la Lettre du 1. de Décembre, Note (5).

(11) Mr. Duncan a publié plusieurs Ouvrages de Médecine: qui ont été très-bien reçus du Public. Il s'est retiré en Angleterre.

(12) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. Lenfant du 3 de Fevrier 1687, Note (4).

(13) La Traduction Angloise des *Pensées sur les Cometes* parut en 1708. en deux vol. in 8. & on y emploia la *Préface* dont Mr. Bayle parle ici. on y joignit aussi la Traduction de quelques Mémoires sur la *Vie de Mr. Bayle*, que Mr. le Comte de Shaftsbury m'avoit demandés. Voyez l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages*, &c. *abi supr.* pag. 56. & suiv.

P. S. Je m'avise que dans la page 14. de ma *Réponse au Jugement du Public*, il y a une chose que j'ai corrigée dans la page 3160. de la seconde Edition de mon *Dictionnaire*, lettre *g*. Je m'étois trompé, en disant que les *Contes de* LA FONTAINE ont été *condamnez au feu par Sentence du Chatelet de Paris*. Si vous faites réimprimer ma *Réponse au Jugement*, vous aurez la bonté de faire cette Note marginale : *Il eût fallu seulement dire, que le débit en fut défendu par Mr.* DE LA REYNIE, *Lieutenant Général de Police. Mr.* BAYLE *a rectifié ainsi la chose dans la seconde Edition de son Dictionnaire, page* 3160, *lettre g*.

LETTRE CCLXXXVII. A Mr. DES MAIZEAUX, CCLXXXVIII. A Mr. CRENIUS, & CCLXXXIX. A Mr. BAYLE.

LETTRE CCLXXXVIII.

CLARISSIMO AC CELEBERRIMO VIRO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE. S. P. D.

Rotterodami, die 12. Novembris 1702.

LETTRE CCLXXXVIII. A CRENIUS.

D*Um legerem doctissimam Tuam præfationem in* HELVICI *Elenchum Judaicum, observavi commendari abs Te pag.* 20. *Disputationem* JOH. FR. BUDDEI *de artibus* SAVONAROLÆ. *Hanc ego si Tuâ operâ ac beneficio utendam possem habere in paucos dies, pro magna gratia reputarem; multa enim hinc & inde congessi ad contexendum articulum celeberrimi illius Dominicanæ Societatis alumni* (SAVONARAULAM *dico*) *quibus accederet sane magnum lumen, si scirem quæ* BUDDEUS *Vir doctissimus commentatus est.* PETRUS VANDER AA *suppeditabit occasionem mittendi ad me, quod commodo Tuo fiat, neque enim urget res illa; moram pati potest. Duo solum monebo Te pro ea quam mihi concessisti, libertate, quæ observavi in parte XI. Animadv. Alterum est pag.* 184. *ubi Franciscus* CUYPERUS *vocatur Bibliopola* (*non hæc fuit unquam ejus professio*) *alterum pag.* 219. *ubi pro* ANTONIUS BONFINIUS *lego* ANTONIUS BONFIMUS. *Ille* FR. CUYPERUS *is ipse est qui adversus* SPINOZAM *vulgavit librum, cui titulus* Arcana Atheismi detecta. *Curam editionis* Theatri Cometici *in se susceperat, & ut aiunt fraudulenter id negotii administravit.* ANTONIUS BONFINIUS *gente Italus, & à Rege Hungariæ accitus, decades conscripsit Rerum Hungaricarum, & plura alia, ut probe nosti. Vale, vir eximie, & me amare pergito Tibi devinctissimum.*

LETTRE CCLXXXIX.

EXCELLENTISSIMO VIRO

PETRO BÆLIO.

TH. CRENIUS.

Lugduni Batavorum die 1. Decembris 1702.

LETTRE CCLXXXIX. A M. BAYLE.

A*Uctus non ita pridem aliquot à Te mihi donatis libris, non quas debeo, sed quas possum ago Tibi gratias, gaudeoque Cl.* BUDDEI *Disputatione adesse me Tibi posse. Quoniam* CUYPERUS, *cui, cùm Rotterodami agerem, sæpiùs conloquutus sum, & forsan Te meliùs novi, in Titulo Theatri Cometici se ipse Bibliopolam vocavit. Igitur non erravi, isto de libro tractans, sic eum adpellando; ut taceam ipsum Bibliothecam Fratrum Polonorum curasse.* BONFINIUM *ego verò non nominavi* BONFIMUM. *Potui ita vocare, quum adductus mihi* GATAKERUS BONFIMUS *habeat, & ita in meo libro legatur, illumque crassum errorem emendare oblitus sim. An nimium festinans fortè in epistola tua scribens pro* ANTONIUS BONFINIUS *lego* ANTONIUS BONFIMUS. *Ceterùm quanti faciam judicium Tuum, vel ex hoc potes æstimare, quod malui omnia à Te pensitari, quam laudari nostra.* ANTONIUS BONFINIUS *Asculo in Apulia oriundus, jussu* MATTHIÆ CORVINI *Regis Hungariæ, res Gentis à primordiis ejus in Europa stilo prosequutus est, &* JOH. SAMBUCI *curâ in publicum exiit. Rogavit à nobis non ita pridem vir magnus è Germania Consilia & Methodos studiorum à me conlectas, & Rotterodami à* VANDER SLAART *editas. Quia verò hìc jam olim nullum promercale fuit exemplum, ad te pro more meo confugio; rogans ut me cujusdam exempli participem facias, si potes. Ergo rursus omnem movebo lapidem ut partes VIII. IX. & X. Animadversionum mearum te deficientium, ut audio, fias particeps. Vale meum & litterarum decus. Lugd. Bat. Kal. Decembris* CIƆ IƆCCII.

LETTRE CCXC.

VIRO PRÆSTANTISSIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S. P. D.

Rotterodami, die 10. Decembris 1702.

Lettre ccxc. a Mr. Crenius ccxci. a Mr. Bayle & ccxcii. a Mr. Crenius.

REmitto non sine multis gratiarum actionibus dissertationem Cl. Buddei : *satis superque usus sum illa. Simul accipies librum quem habere aves, mihique vehementer gratulor quod penes me fuerit quod cupiebas volumen. Opto ut sæpe talis opportunitas mihi suppetat. Vale, vir Litteratissime. Dabam IV. Id. Dec.* CIƆ IƆ CCII.

LETTRE CCXCI.

NOBILI ET OPTIMO VIRO

PETRO BAYLE

TH. CRENIUS S. D.

Lugduni Batavorum die 26. Decembris 1702.

Lettre ccxci. a Mr. Bayle.

ACcepi rectè, quem desideravi, librum, & ex eo vidi Tuum erga me adfectum. Gratias Tibi debeo plurimas, quas utinam referre potiùs, quam agere liceret & habere! Ago tamen & habeo quantas decet, referam quoque per occasiones quales potero. Quod autem de IIX. IX. & X. mearum Animadversionum partibus nihil rescripsisti, ægrè fero; si habes, bene est; si non, mittam. Prioris indicium silentium tuum; posterioris epistola tua mihi faciet: Non sic fieri decebat; inter bonos benè, candidè & apertè! Ego quid possim, nescio, vel potiùs me nihil posse, sentio: illud tamen tibi polliceor, me quæcumque saluti tuæ conducere scribo, tanto studio esse facturum, quanto semper tu & studio & officio meis in rebus fuisti. Vale a. d. VII. Kal. Jan. ∞ IƆ CCII.

LETTRE CCXCII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

Dom. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE. S.

Rotterodami die 27. Decembris 1702.

Lettre ccxcii. a Mr. Crenius.

ITerum sincere animitusque testor nihil mihi fuisse gratius quam quod librum habuerim quo tibi opus esset. Utinam & circa talia, & qualibet alia negotia luculentis documentis prolixissimam meam in te voluntatem tanto jure debitam Tuis erga me officiis ostendere possem! Ne tibi molestus essem, expectandum esse credidi donec scirem an Petrus Vander Aa, *qui mihi promiserat exemplar trium illarum partium Animadversionum Tuarum, promissis stare posset. At nunc cum sciam eum id non posse præstare, provocatus insuper tua eximia amicissimaque humanitate, ad te confugio, grato animo accepturus (quod tuo commodo fiat) tres illas partes, ex quibus, sicuti ex aliis tuis lucubrationibus magnus semper redundat fructus in meum exiguum fundum, non minora expecto subsidia. Vale plurimùm, & me semper ama.*

LET-

LETTRE CCXCIII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Rotterodami die 15. *Januarii* 1703.

ITRE XCIII. & XCIV. A M. …IUS.

ACcepi tres partes tuarum animadversionum quibus me donasti, easque non modò sæpiùs legere animus est, utpote refertas ingenti rerum copia quibus uti possum, sed etiam diligenter conservare tanquam amicitiæ tuæ liberalitatisque documentum, & grati mei animi monitores assiduos, quamquam qui aurem mihi vellat non indigeo, adeo infixum pectori manet & manebit hocce tuum beneficium. Haud vidi & tædet me Virum Clarissimum LEDERLINUM, *sed is tamen fasciculum egregie curavit ad me. Vale quam plurimùm, & me tui amantissimum quod semper fecisti amato.*

Si PETRUS VANDER AA *non habet librum quem ab eo peto, ipse verò habeas, rogo enixissime ut in breve tempus utendum mittere digneris.*

LETTRE CCXCIV.

VIRO ERUDITISSIMO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Rotterodami die 19. *Januarii* 1703.

ITRE XCIV. A M. …IUS.

CUm ante paucos dies ad Te scriberem, nondum evolveram tres partes Tuarum animadversionum quibus me beasti, eâ sedulitate qua deinde usus sum, vix enim eas à Bibliopega receperam. Nunc majori jure testari possum eas mihi vehementer placuisse. Gratulor Tibi amplam librorum suppellectilem qua abundas, & qua ego destituor; eò utilior est mihi lectio Tuarum lucubrationum. Cæterùm quoties inde aliquid depromo, toties mihi religio est profiteri per quem profecerim, apposito nomine tuo in margine. Solemne id mihi est quoad reliquos omnes autores qui me aliquid docent, sed erga nullum sedulior sum quam erga te, in vitanda fœdissima plagii nota. Æqui consules, opinor, bonique, si indicem quis sit ille ELIAS BORELLUS (*potiùs* ADAMUS) *de quo loqueris pag.* 151. *part.* 8. *& de quo in notis ad* JUSTINUM *lib.* 4. *cap.* 10. *n.* 13. *Diversus is plane est ab* ELIA BORELIO *autore libri* ad legem & testimonia. *Ille enim cognatus fuit præclari illius* BORELII *qui legationibus functus est in Gallia, & ni fallor Prætor fuit Amstelodamensis haud ita dudum.* ELIAS *ille, ut audivi, in Zelandia vixit novæ sectæ mysticæ immersus. At alter ille qui memoratur in notis ad* JUSTINUM, GALLUS *est, & vocatur vulgo* ELIE BOUHEREAU. *Vivit adhuc religionis ergo profugus, & Dublinii in Hibernia munere Præfecti Bibliothecæ fungitur. Vulgavit ante paucos annos Amstelodami versionem Gallicam* ORIGENIS *librorum contra* CELSUM *in* 4. *Vir est rei criticæ peritus, & amicitia intima fruitus est* TAN. FABRI, *qui multas ad eum scripsit epistolas, quæ editæ sunt in lucem, in quibus semel & iterum forte vocat* ELIAM BORELLUM, *sed longe sæpiùs* ELIAM BOHERELLUM. *Vide secundam partem Epistolarum* TAN. FABRI. *Ejus est sine dubio conjectura de qua in notis ad* JUSTINUM, *& notæ illæ, quod editores indicare prætermiserunt, desumptæ sunt ex* JUSTINO *quem* TAN. FABER *Salmurii ediderat.*

Valde fui delectatus, cum vidi ejusdem 8. *part. Animadv. pag.* 153. *confirmari abs Te id quod ego anno* 1686. *ad calcem libri* DECKHERRI *de adespotis scriptis pag.* 388. *dixeram de autore dissertationis* Philosophia Sacræ Script. interpres. *Vale summopere in decus bonarum literarum.*

P. S. *Penes me est liber typis datus Cosmopoli anno* 1683. *cui titulus* Scripta ADAMI BORELII posthuma, quibus præfixus ejusdem tractatus AD LEGEM ET TESTIMONIUM olim editus.

LETTRE CCXCV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 13. de Février 1703.

LET. CCXCV. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCXCVI. A Mr. CRENIUS.

J'Ai été bien aise, Monsieur, d'apprendre de vos nouvelles par votre Lettre du 22. de ce mois, & je vous rends mille graces de m'avoir fait ce plaisir. Je vous prie d'assûrer Mylord SHAFTSBURY, de mes plus profonds respects, & de l'ardeur avec laquelle je souhaite le bonheur de le voir ici l'été prochain. Je vous prie aussi de faire mes complimens très-humbles à l'illustre Mr. DE ST. EVREMOND.

Je n'ai aucune des Tragédies qui vous manquent. Les nouvelles Pieces font périr les vieilles. On n'a presque plus de curiosité, du moins en ce païs-ci, que pour celles de Corneille & de Racine. Il est impossible aussi de trouver l'*Avis aux Réfugiez* de l'édition de Paris. J'ai fait toutes les perquisitions que j'ai pû, désirant de vous l'envoier; ç'a été en vain. Je me rapporte à votre discernement touchant ce que vous voulez dire au sujet de cet Ouvrage. Je vois par votre Lettre, que votre dessein est d'insister peu sur le Procès qu'on m'intenta; & c'est, sans doute, le meilleur, puisque la Cabale est toûjours pleine de malignité, & d'opiniâtreté, & que ce tems de guerre l'enhardit.

Je n'ai reçu aucune Lettre du Libraire de Londres qui fait traduire mon *Dictionnaire*. Je craindrois que l'édition de la Comédie de *Pathelin* (laquelle je n'ai jamais lûë, mais que j'ai vû citée) & autres Pieces de ces anciens tems, ne parût trop inintelligible, & ne manquât de débit. Vous voiez que presque personne ne veut lire les meilleurs Ouvrages du commencement du XVII. siecle; & qu'il faut que les Libraires qui les rimpriment en fassent retoucher le Langage. Mr. AMELOT DE LA HOUSSAYE a eu besoin de toute sa fermeté pour resister à ce goût, dans son édition des Lettres du Cardinal d'Ossat.

Je viens de lire votre Réponse à Monsieur JAQUELOT dans les Nouvelles de ce Mois. Elle m'a paru très-forte, & très-subtile en même tems. Ce n'est qu'avec bien de la peine que j'ai pû recouvrer un exemplaire de l'Imprimé ci-joint. Je finis ici, Monsieur, en vous assûrant de l'estime très-singuliere que j'ai pour vous, & que je suis très-intimement, Votre, &c.

LETTRE CCXCVI.

EXCELLENTI VIRO

THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS.

S. P. D.

Rotterodami die 6. Julii 1703.

LETTRE CCXCVI. A Mr. CRENIUS.

PErgratum mihi fuit accipere Tuam novissimam Epistolam à Clarissimis duobus adolescentibus, qui Tuo contubernio fruentes in bonis literis tantopere proficiunt. Cum ipsi per se digni sint amore & officiis virorum litteratorum, nihil non eorum causa præstare vellem, accedente ratione tanti momenti quanti est apud me Tua commendatio. Vale, Vir maxime, & vive diu ac feliciter in ornamentum & emolumentum rei literariæ. Dabam Rotterod. prid. non. Jul. CIC IↃ CCIII.

Cum audiverim Tibi deesse Thuanum restitutum, *mitto protinus.*

LETTRE

LETTRE CCXCVII.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 20. de Juillet 1703.

LETTRE CCXCVII. A COSTE.

J'Aurois eu l'honneur, Monsieur, de répondre beaucoup plûtôt à votre Lettre du 1 d'Avril dernier, si je n'eusse attendu que le Sieur SCHELTE m'envoiât la Suite du Livre, *Que la Religion Chrétienne est raisonnable* (1), dont il vous a plû de me donner un Exemplaire.

Pour en bien juger, j'ai crû que je devois commencer par examiner la premiere Partie. J'ai donné ordre qu'on me l'envoiât d'Amsterdam, nos Libraires d'ici n'en aiant plus; & la lenteur avec laquelle on est servi de ces Messieurs quand un gain considérable ne les anime pas, est cause que j'attens encore. Ils ne nous ont point encore envoié le second Tome de la *Bibliotheque Choisie* de Mr. LE CLERC, où l'on m'a dit qu'est un Extrait de la seconde Partie de l'Ouvrage, que vous avez mis en notre Langue (2).

Voilà, Monsieur, l'obstacle, qui fait que je ne vous puis dire aujourd'hui mon sentiment. Mais je ne laisse pas de vous marquer une vraie bagatelle. Ouvrant l'Exemplaire, que SCHELTE m'a envoié, je tombai sur le Titre du prémier Chapitre, ou plûtôt, de la seconde Partie, *contenant un Examen plus exact de quelques endroits de cet Ouvrage, & des Réfléxions nouvelles qui &c.* Par l'habitude que je me suis faite de rapporter toûjours aux antécédens les plus prochains, je rapporterai d'abord *des Réfléxions*, à *endroits*; & puis à *Examen*; & enfin, après la lecture de toute la Période, à *contenant*, qui est le véritable Rélatif que vous entendez. Cela, Monsieur, vous fera comprendre la malheureuse servitude, à quoi nos Grammairiens nous réduisent. Peu de gens s'y assujétissent. Cependant, si l'on veut suivre le nouveau Génie de notre Langue, il faut éviter qu'un Lecteur ne puisse croire un seul moment, que votre Titre promet un *Examen de quelques endroits .... des Réfléxions nouvelles*, ou un *Examen des Réfléxions nouvelles*.

Mais laissons ces vetilles de Stile. Passons à ce que vous souhaitez que je vous dise par rapport à un endroit de votre Lettre du 15. de Mars 1702. Je croi, que dans la page 196. de l'*Essai concernant l'Entendement Humain*, que vous m'avez cotée, on n'a pas bien représentée la raison, qui fait que nous établissons dans l'*Etenduë* l'Essence du Corps. Nous ne faisons pas cela simplement à cause que nous ne saurions *imaginer aucune qualité sensible de quelque Corps que ce soit sans étenduë*. Nous le faisons principalement à cause qu'aiant séparé par des Abstractions mentales toute qualité sensible d'avec le Corps, les Couleurs, les Sons, les Odeurs, les Saveurs, la Dureté, la Fluidité, &c; il nous reste une *Idée* de trois Dimensions lesquelles nous appellons *Corps*, & sans laquelle nous ne concevrions pas qu'une chose pût être Corps. Et pour ce qui est des *Idées*, que nous avons, dit-on ici, *des Goûts*, & *des Odeurs*, ou qui sont causées par la *Faim* & par la *Soif*, vous savez, Monsieur, que les Cartésiens ne les nomment point *Idées*, & qu'ils distinguent entre *Idée* & *Sentiment*. Nous ne connoissons les Odeurs que par sentiment, nous n'en avons point d'idée, nous n'en saurions former aucune Image, comme nous formons une Image des Couleurs absentes: & par-là, les Cartésiens concluent, que le Sentiment d'*Odeur*, &c, n'est qu'une modification de notre Ame, & que le Corps n'a rien qui ressemble à ce que nous appellons *Odeur*. Vous êtes donc bien fondé à trouver ici l'*Ignoratio Elenchi* (3).

Je ne vous dis rien touchant la *Substance*; car je n'ai pas assez de place. Je finis donc, en vous priant d'assurer de mes très-humbles respects l'illustre Mr. LOCKE, & de me croire, Monsieur, Votre, &c.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre à Mr. *** du 13. de Mai 1697, Note (4).

(2) *Bibliotheque Choisie*, Tom. II. pag. 284.

(3) Voici les paroles de Mr. LOCKE: *Comme je n'ai à faire ici qu'à ceux qui concluent que l'essence du Corps consiste dans l'étenduë, parce qu'ils ne sauroient*, disent-ils, *imaginer aucune qualité sensible de quelque Corps que ce soit sans étenduë: je les prie de considérer, que, s'ils eussent autant réfléchi sur les Idées qu'ils ont des Goûts & des Odeurs, que sur celles de la Vûë & de l'Attouchement, ou qu'ils eussent examiné les idées que leur cause la faim, la soif, & plusieurs autres incommoditez, ils auroient compris que toutes ces idées n'enferment en elles-mêmes aucune idée d'étenduë*, &c. Les Cartésiens à qui Mr. Locke en veut ici, ont fort bien compris que toutes ces Idées n'enferment aucune idée d'étenduë. Ils l'ont dit, redit, & prouvé plus nettement qu'on ne l'avoit encore fait: de sorte que l'avis que Mr. Locke leur donne, n'est pas fort à propos, & pourroit même faire croire qu'il n'entendoit pas trop bien leurs principes; comme Mr. Coste s'en étoit apperçu, & comme l'insinuë ici Mr. Bayle.

Voyez la seconde Edition Françoise de l'*Essai Philosophique concernant l'Entendement humain*, Amsterdam 1729. aux Additions & Corrections, page XLIII. & XLIV. Mr. Coste y confirme cette Note, & prouve que Mr. Locke n'a point compris l'opinion des Cartésiens.

LETTRE CCXCVIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 9. de Novembre 1703.

LETTRE CCXCVIII. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE vous rends mille actions de graces, Monsieur, des nouvelles marques que j'ai reçuës de votre obligeant souvenir, & de vos soins officieux: & pour répondre, point par point, à la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous dirai que mon *Supplément* n'est point sous la presse, & que je ne saurois vous marquer quand on commencera de l'y mettre. Il vaut mieux attendre que la Composition soit plus avancée qu'elle ne l'est.

Je travaille, depuis quelques jours, à l'Ouvrage que j'ai tant de fois promis; savoir, la *Continuation des Pensées sur les Cometes*, & je ne le quitterai point, que je ne l'aie achevé. L'Impression en sera commencée environ le commencement de l'année qui vient, & pourra durer sept ou huit mois; car on n'ira point vîte.

Je ne suis point surpris qu'on vous ait écrit que j'étois l'Auteur d'un Livre nouveau, intitulé *Réponse aux Questions d'un Provincial*. Tout le monde veut ici que je l'aie fait; & si j'avois de l'ambition, je m'opposerois à ce bruit; car cet Ouvrage n'est pas fort propre à donner de la réputation à un homme. C'est un amas de petites Observations, qui ne peuvent plaire qu'à ceux qui ne négligent pas les Curiositez Littéraires, & qui, à l'exemple du Public, ne les traitent pas de Bagatelles.

Après la Déclaration, que j'ai faite dans la Préface de la seconde Edition du *Dictionnaire*, je ne vois pas qu'il faille que je publie tout de nouveau, que les *Additions* que je pourrai donner seront imprimées à part. Mais si l'occasion s'en présente, vous pourrez dire, Monsieur, à tous vos Amis, que je persiste dans cette résolution, & qu'on peut hardiment acheter la seconde Edition, sans craindre qu'une troisiéme lui nuise, comme la seconde à la premiere.

Mr. LEERS m'a dit, qu'il faudroit que Mr. HUDSON fit une Liste des Livres doubles de la Bibliotheque Bodléiéne, & de ceux qu'il voudroit qu'on lui donnât à la place; & qu'alors, il écouteroit volontiers les propositions d'échange.

Je vous suis infiniment obligé de vos offres par rapport aux endroits du *Dictionnaire*, qui peuvent être rectifiez par l'*Athenæ Oxonienses* (1). Je vois, par ce que vous en avez tiré touchant FRANÇOIS JUNIUS, (c'étoit de PATRICE JUNIUS que je vous avois parlé) que Mr. GRÆVIUS, que j'ai suivi n'a point été exact.

Comme vous êtes curieux de certaines Pieces surannées, je pourrai vous envoier quelquesfois celles que j'ai doubles, comme entre autres, le *Massacre de Lyon* en 1572. (2) & l'*Anti-Espagnol* de Mr. DU FAÏ, petit-Fils du Chancelier DE L'HOSPITAL (3).

J'ai souvent l'honneur de voir Mylord SHAFTSBURY. Il m'a communiqué votre Lettre touchant les dernieres heures de Mr. DE ST. EVREMOND (4), ce qui m'a fait plaisir. Il m'a dit qu'il vous a déjà fait Réponse. Je suis, Monsieur, tout à vous.

(1) *Athenæ Oxonienses: An exact History* &c: C'est-à-dire, *Histoire exacte de tous les Ecrivains & de tous les Evêques qui ont été élevez dans la très-ancienne & très-célébre Université d'Oxford, depuis la quinziéme année du Régne de Henri VII. en 1500, jusqu'à la fin de l'an 1690*, &c. Cet Ouvrage qui contient 2. volumes *in folio*, parut à Oxford, en 1691 & 1692. On en a fait une nouvelle édition à Londres en 1721, avec des additions posthumes de l'Auteur (Mr. Wood), mort au mois de Novembre de l'année 1695. On y trouve une infinité de particularitez curieuses; mais il faut le lire avec précaution; car sans parler des préjugez de parti, ou de Religion qui y regnent, ils s'y trouve plusieurs erreurs de fait, comme je l'ai fait voir dans les *Vies* de Mr. *Hales* & de Mr. *Chillingworth*. Au reste, il ne faut pas me confondre ce Livre avec un autre du même Auteur, imprimé à Oxford en 1672, *in folio*, sous ce titre: *Historia & Antiquitates Universitatis Oxoniensis, duobus voluminibus comprehensa*. Mr. Wood l'avoit composé en Anglois, & se proposoit de le faire imprimer dans cette langue; mais les principaux Membres de l'Université crurent qu'il valoit mieux le donner en Latin en faveur des Etrangers, & ils emploierent à le traduire quelques Etudians, qui n'exprimerent pas toûjours fidelement la pensée de l'Auteur. Il s'en est plaint.

(2) *Discours du Massacre de ceux de la Religion Réformée, fait à Lyon l'an 1572. Avec une Remonstrance aux Lyonnois, qui par timidité & contre leur conscience continuent à faire leur hommage aux Idoles*. Lyon 1574. in 8.

(3) Voyez le Traité des *Satyres personnelles* qui portent le titre d'*Anti*, par Mr. Baillet §. 122: *Jugemens des Savans* &c. Tom. VI. pag. 154. édit. d'Amsterdam, 1725, in 4.

(4) Mr. de St. Evremond mourut le $\frac{9}{20}$ de Septembre 1703, âgé de quatre vingt-dix ans.

LET-

LETTRE CCXCIX.

A

Mr. MINUTOLI.

A Rotterdam, le 16. de Décembre 1703.

LETTRE CCXCIX. A MINUTOLI.

MR. LANCELOT m'est bien connu, mon cher Monsieur, & j'ai reçu de lui des Remarques très-curieuses, que je mettrai dans mon *Supplément*. Il étoit alors à la Bibliotheque Mazarine. C'est un sujet de grande espérance. Il est certain que Mr. LE CLERC est l'Auteur du Commentaire, qui a paru sous le Nom de THÉODORE GORAL (1). Son *Nouveau Testament* n'a point été défendu en ce Païs-ci; je ne sai point s'il le sera. Il y a eu des Ministres de l'Eglise d'Amsterdam, qui se sont remuez contre cet Ouvrage (2). Mr. DE BEAUVAL n'a nulle part aux deux *Lettres* sur la réformation du *Pseautier*. Celle qui est *in* 4. est d'un Ministre Réfugié à Londres, nommé RIVAL; & l'autre est de Mr. LA BASTIDE (3.) Mr. GOUSSET vient de donner son *Lexicon Hebraicum* (4).

Je n'abandonne pas mon *Supplément*; mais depuis quelques mois, je travaille à une autre chose : savoir, à des Eclaircissemens sur mes *Pensées sur les Cométes*, Ouvrage promis plusieurs fois. J'en corrigai hier la premiere Feüille. Je ne refuse pas vos secours pour le *Supplément*; & dès aujourd'hui, j'ai une priere à vous faire concernant un Italien nommé SIMONIUS, qui fut Professeur en Philosophie à Geneve, vers l'an 1567. Il y a parmi les *Lettres* de THÉODORE DE BEZE une Lettre sans le nom de celui à qui elle fut écrite; mais ce fut à ce SIMONIUS, qui y est dépeint fort désavantageusement. J'entremêle le travail de la *Continuation sur les Cométes* avec celui du *Supplément*; & ces jours passez je fis l'Article de SYLVESTRE PRIÉRIAS. Mr. DU PIN qui l'a donné, n'a rien éclairci, & a suivi les erreurs des autres. Il le fait *Général* des *Dominicains*; en quoi je suis persuadé qu'il se trompe, & personne encore n'a marqué le tems de la mort de ce Personnage. Voilà ce que je cherche inutilement dans mes Livres; comme aussi, si le Village de *Prierio*, sa Patrie, est dans le Territoire d'*Asti* ou dans le *Montferrat* (5). Je suis, mon très-cher Monsieur, tout à vous.

(1) Mr. le Clerc, déguisé sous le nom de *Théodore Goral*, publia avec des Remarques & une Paraphrase deux Poëtes Latins, & y joignit les Notes de Scaliger, &c. *G. Pedonis Albinovani Elegia III. & Fragmenta, cum Interpretatione, & Notis Jos. Scaligeri, Frid. Lindenbruchii, Nic. Heinsii, Theod. Goralli & aliorum*; & *P. Cornelii Severi Ætna, & quæ supersunt Fragmenta, cum Notis & Interpretatione Jos. Sealigeri, Frid. Lindenbruchii & Theod. Goralli. Accessit Petri Bembi Ætna.* Voiez sa *Bibliotheque choisie*, Tom. I. Art. IV. & V.

(2) Les Synodes Wallons ne purent venir à bout de faire défendre la Traduction Françoise du *Nouveau Testament* par Mr. le Clerc, publié en 1703. in 4.

(3) Il y avoit alors de grandes contestations entre les François refugiez à Londres touchant les Pseaumes qui se chantent dans leurs Eglises. Les uns vouloient qu'on se servît de la nouvelle Version de Mrs. Conrart & la Bastide, & les autres qu'on s'en tînt au vieux Style de Marot & de Beze. Ce dernier sentiment a prévalu jusqu'ici. Mr. Rival prit le parti des nouveaux Pseaumes.

(4) Voici le titre de cet Ouvrage de Mr. Gousset: *Commentarii Linguæ Ebraicæ, in quibus præcipua opera impenditur primario significatui & sensui Dictionum Phrasiumque, accurata investigatione definiendo, homonymiis & interpretationibus vagis, ancipitibus, arbitrariis eliminandis; locis insignibus SS. Scripturæ explanandis; parallelis Veteris & Novi Testamenti, tum peculiari discussione, tum collatione mutua, firmandis & vindicandis: præter alia quæ Præfatio recenset. A Jacobo Gussetto Blæsensi, Professore in Academia Provinciali Groningæ & Ommelandiæ, SS. Theologiam, Philosophiam, & Hellenismum docente.* Amstelodami 1702, infolio.

(5) On trouvera dans le *Supplément* du *Dictionnaire Critique* l'Article de PRIERIAS : mais les Peres Quetif & Echard ont parlé plus particulierement de cet Auteur, dans la Bibliotheque des Ecrivains de leur Ordre, Tome II. page 55. Il. disent que Prierias, né environ l'an 1460. a pris son nom du village de *Prierio* dans le Comté d'Asti, & assurent sur la foi de Sebastien de Olmeda, Dominicain Espagnol, qui florissoit en 1559, & qui est cité par Fontana dans son *Sacrum Theatrum Dominicanum*, imprimé à Rome en 1666. *in folio*, que Prierias mourut à Rome l'an 1523., étant lors Maître du Sacré Palais.

LETTRE CCC.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 27 de Décembre 1703.

LETTRE CCC. A Mr. COSTE.

J'Apprens, Monsieur, par votre Lettre du 12. de Novembre dernier, que vous m'aviez fait l'honneur de m'en écrire une autre un mois auparavant, laquelle venoit dans un Paquebot qui a péri. Je dois vous remercier de celle-là, tout comme si je l'avois reçue: je la regrette extrêmement, & je serois bien fâché que la derniere eût eu le même destin: je l'ai luë avec une satisfaction particuliere, hormis les endroits où vous me flatez.

On n'a pas manqué de m'envoier un Exemplaire de la premiere partie de l'Ouvrage de la *Religion raisonnable* (1). Je l'ai donc tout entier, & je vous ai bien de l'obligation, Monsieur, d'un si beau present. Soiez bien persuadé de ma *gratitude*, je vous prie.

Je n'ai pas suivi votre conseil: j'ai lû l'Extrait que l'on a donné dans le second Tome de la *Bibliotheque choisie* (2), avant que de jetter les yeux sur l'ouvrage même. Quant à l'Extrait que Mr. DE BEAUVAL a donné (3), je ne l'ai lû qu'après avoir examiné le Livre même de Mr. LOCKE. Je vous avoüerai ingénument, ou mon défaut de pénétration, ou mon défaut d'attention; il ne m'a point semblé que Mr. LE CLERC, ni Mr. DE BEAUVAL, aient mal compris en général (je ne garentis point leur détail) le but & le caractere du Livre de la *Religion raisonnable* (4). Car autant que je l'ai compris, cet Ouvrage tend à montrer, *que pourvû que l'on croie que* JÉSUS-CHRIST *est le Messie, & que l'on ait une intention sincere d'obéir à ses Préceptes, & de découvrir les autres Véritez contenues dans le nouveau Testament, on a toute l'essence du Chretien:* de sorte qu'en vivant selon l'Evangile, autant que la fragilité humaine le peut souffrir, & en suppléant par la foi & par la repentance, ce qui manque aux bonnes œuvres, on est sauvé aussi assurément que si l'on étoit éclairé sur tous les Mysteres que l'Eglise Anglicane, par exemple, trouve dans les Ecrits des Apôtres.

L'Auteur nous apprend dans sa seconde Partie, qu'il a sur tout eu dessein de convertir les *Déistes*: on a donc lieu de croire qu'il a prétendu faire voir, que l'esprit de la Religion Chrétienne n'est pas d'exiger de l'homme, comme une condition nécessaire à être sauvé, que l'on croie ce grand nombre de Dogmes incompréhensibles & qui choquent la lumiere naturelle, dont la Confession des Protestans est chargée; le Péché Originel, la Trinité, l'Union Hypostatique du Verbe, &c. Il n'a point travaillé à concilier avec la Raison, ou à imposer à la Raison le joug de ces Dogmes, comme il a travaillé fortement à réfuter les objections fondées sur les faits de la conduite du Messie, je veux dire, sur la maniere de cacher, ou de déguiser sa Mission, d'emploier des réponses ambiguës quand il étoit interrogé par les Pharisiens, &c. Choses que certains Juifs ont violemment critiquées, & qui ont je ne sai quoi de choquant.

L'Auteur a dit, ce me semble, là-dessus de très-bonnes choses; mais je ne crois point qu'il y ait de Socinien qui ne souscrivît à son Livre, généralement parlant; & il est certain que cette Secte a toûjours suivi cette tablature, pour rendre le *Christianisme* plus conforme aux lumieres de la *Raison*. Je puis vous dire que cet Auteur me paroît raisonner d'une grande force, & répondre à son Adversaire (5) avec beaucoup d'habileté, & que le stile de son Traducteur, & ses réfléxions répondent admirablement à la force de l'Original. Ce n'est point pour m'acquiter des louanges flateuses que vous m'avez données dans votre derniere Lettre, que je parle ainsi, c'est avec la derniere sincérité.

Il est vrai que je travaille aux Eclaircissemens que j'ai tant de fois promis sur mes *Pensées diverses* touchant les *Cométes*. La prémiere feüille est déja imprimée, & contient le commencement de l'examen d'une difficulté qui m'a été faite; savoir, *que les Principes, que j'ai avancez, énervent l'argument de l'Existence Divine, tiré du consentement de tous les Peuples*. Je me suis bien étendu à examiner si cet Argument est bon, soit qu'on l'appuie sur l'idée innée, comme faisoit l'Epicurien VELLEÏUS dans CICÉRON, soit qu'on le sépare de cette idée. Cela m'a obligé de lire ce que Mr. LOCKE a dit contre les idées innées, dans son Essai de l'*Entendement* & je vous avoüe qu'il m'a semblé victorieux, & qu'il faut donner à son combat la gloire du *debellatum est*. Je vous prie de l'assurer de mes respects.

Je finis par une protestation sincere de la grande estime, avec laquelle je suis, &c.

(1) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Coste du 20. de Juillet 1703.

(2) Tome II. page 284.

(3) *Histoire des Ouvrages des Savans*, Février 1703. pag. 79.

(4) Mr. Locke prétendoit que ces Messieurs n'avoient pas bien pris sa pensée, dans leurs Extraits de cet Ouvrage.

(5) Le Docteur Edwards.

LETTRE

LETTRE CCCI.

LETTRE DE Mr. MAGLIABECHI. A Mr. BAYLE. (1).

A Florence, le 26. de Janvier 1704.

MONSIEUR,

Lettre CCCI. à Mr. Bayle.

JE ne pouvois rien recevoir qui me fût plus agréable que votre Lettre. Elle est si bien écrite, si pleine d'érudition, & remplie de tant de témoignages d'amitié que je ne puis assez vous en remercier. Vous ne m'avez pas seulement obligé, Monsieur, en me mandant ce qu'il y a de nouveau dans vos quartiers au sujet des belles Lettres; mais beaucoup plus encore en m'apprenant des nouvelles de votre santé à laquelle je m'intéresse particulierement, vous estimant au delà de ce que je vous puis dire. Et comme de nos amis communs m'avoient écrit qu'il y avoit quelque tems qu'ils n'avoient appris aucune de vos nouvelles, cela me faisoit craindre que vous ne fussiez malade, & me causoit une véritable douleur. La Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a tiré de peine, & je vous en remercie, Monsieur, encore une fois, de tout mon cœur.

Pour remplir cette feuille de papier, je vous manderai quelques nouvelles d'Italie au sujet des Ouvrages d'esprit; mais je le ferai sans aucun ordre, & comme cela me viendra dans la mémoire.

Le Pere BACCHINI m'a envoié son nouveau Livre, dont voici le Titre: *De Ecclesiastica Hierarchiæ Originibus Dissertatio, Auctore D. Benedicto Bacchino Cannensi. Admodum R. P. P. D. Erasmo Gattolæ S. Placidi extra Alestanam Priori Dicata. Mutinæ* 1703. *typis Antonii Capponi*, in 4. A la fin de la Préface voici ce qu'il écrit: *En autem Dissertationis totius ordinem. Tribus hæc partibus constabit. In priori generalia argumenti tractabo, & perspecto Imperii Romani statu pro Apostolorum ævo omnino inepto, qui fundandis principibus Ecclesiis normæ loco esset, aliam rei originem exquiram, & systematis ratione exposità, ostendere conabor, quibus ex caussis tandem irrepserit, ut in Oriente frequentiùs, in Occidente ægrè & seriùs, Hierarchiam Ecclesiarum ad recentiorem imperii formam componere tentatum sit. In secunda parte ad Italicarum Metropoleon origines descendam, quas nonnisi quarto sæculo natas conficiam. Tandem in tertia de Ravennatis Ecclesiæ Metropolitano jure, ejusque initiis ab Agnello assertis tractabo.*

Monsieur ASTORI m'a envoié le Livre suivant: *Jo. Antonii J. C. Veneti Dissertatio de Dis Cabiris. Eruditiss. atque Præstantiss. Viro Justo Fontanino Foro-juliensi, Cardinalis Eminentiss. Josephi Renati. Imperialis Bibliothecario D. Venetiis* 1703. *apud Aloysium Pavinum*, in 8.

Monsieur RAMAZZINI m'a envoyé son Oraison, dont voici le titre: *Medicam Artem Navigatori similem esse. Oratio habita in Patavino Athenæo, in solemni studiorum recursu, à Bernardino Ramazzino practicæ Medicinæ Professore. Mutinæ* 1703. *typis Antonii Capponi*, in 8.

On m'a envoié nouvellement de Rome les Livres suivans. Monsignor BIANCHINI m'a envoié son Livre, dont voici le titre: *Solutio Problematis Paschalis. Romæ typis Rev. Cam. Apost.* in fol. 1704. Dans l'exemplaire que Monsignor BIANCHINI m'a donné, il n'y a point d'autre frontispice que le susdit. Il m'écrit que dans peu il m'envoira un autre Livre de lui qui est sous la presse.

Le Pere CONVENTATI m'a envoié le Livre suivant: *Oratio Historica Dogmatico-Moralis de secunda Filii Dei Nativitate, & obiter de Prima. Jussu Emin. & Rev. Principis Fr. Vincentii Mariæ Episcopi Tusculani, S. R. E. Cardinalis Ursini Archiepiscopi Beneventani edita, & ad verbum transcripta ex Dissertatione Dogmatico-Morali de Amore Dei quæ dabitur, ut inserviat Tractatibus singulis Bibliothecæ Moralis R. P. Josephi Mansi, Presbyteri Congregationis Oratorii de Urbe. Consultò elaborata à R. P. Jo. Baptista Conventati, ejusdem Congregationis Oratorii Romani Presbytero, unà cum distincta universæ Dissertationis idea Romæ* 1703. *Excudebat Cajetanus Genodius SS. Scalptor ad Curiam Innocentianam*, in 8.

Le Pere DE BENEDICTIS, de la Compagnie de Jésus, m'a envoié le suivant qui est de lui, quoi que son nom n'y soit point: *Difeza della Scolastica Theologia. Dedicata all' Illustr. & Rev. il Signore Abbate Albani Nipote di N. S. Papa Clemente undecimo. In Roma ap. Antonio de Rossi* 1703. *in* 12.

Le Pere SCHIARA m'a envoié celui qui suit: *Theologia Bellica omnes fere difficultates ad Militiam, tùm Terrestrem, tùm Maritimam pertinentes complectens: atque Canonicè, Juridicè, Moraliter, nec non Historicè dilucidans: in octo libros distributa; quorum quatuor posteriores in hoc secundo Tomo, reliqui verò in primo continentur. Opus non tàm Bellatoribus, sive Reges & Princi-* pes,

(1) Cette Lettre avoit déjà été imprimée dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Mars 1704, pag. 134, & suiv.

LETT. CCCI. A Mr. BAYLE, & CCCII. A Mr. DES MAIZEAUX.

pes sint, sive Officiales & Milites privati, quàm Pacificis; tum Confessariis, tum Pœnitentibus; U. J. Peritis quoque, præsertim Forum Ecclesiasticum profitentibus, in utroque judicio interno scilicet & externo perutile; utpote variis, novis & propemodum innumeris in quavis materia difficultatibus, in praxi frequentissimis & quotidianis, clarè & succinctè resolutis; ornatum. Cum Mantissa ad primum, tertium & quartum librum: & fragmentis, hoc est, Constitutionibus Apostolicis, Decretis sacr. Congreg. Decisionibus S. Rom. Rotæ, Eruditionibus vetustis & modernis, aliisque scitu dignis; & triplici Indice, nempè difficultatum, variarum Propositionum damnatarum quæ refelluntur, & verborum. Auctore P. D. Antonio Thoma Schiara Astensi S. Theologiæ, & Jurium Professore. S. Indicis Congregationis Consultore, & S. Romanæ, ac Universalis Inquisitionis Qualificatore. Tomus alter. Romæ typis Cajetan. Genebii 1703. in fol.

De Rome on m'a encore envoié le Livre suivant: *La Gerarchia Cardinalizzia di Carlo Bartholomeo Piazza della Congregazzione degli Oblatidi Milano; à Clemente XI. Pontefice Massimo. In Roma nella Stanperia del Bernabò*, l'an. 1703. in folio.

Ma feuille se trouvant remplie je ne vous en envoierai pas davantage, & je finirai en vous suppliant de vouloir m'honorer de vos commandemens, & de me continuer votre amitié. Je suis, Monsieur, &c.

P. S. Il y a quelques mois qu'il mourut ici à Florence Mr. VINCENZO VIVIANI. Mr. LORENZO BELLINI est mort aussi il y a deux ou trois semaines.

LETTRE CCCII.

A

M. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 8. de Fevrier 1704.

LET. CCCII. A Mr. DES MAIZEAUX.

J'Eus l'honneur de voir Mylord SHAFTSBURY le même jour que je reçus votre derniere Lettre, Monsieur, & je lui fis vos Complimens; il m'a chargé de vous faire bien des assûrances de son Amitié. Il étoit chez Mr. FURLY, que je saluai aussi de votre part, & qui me chargea de vous rendre la pareille. C'est aussi ce que je dois vous dire par rapport à Mr. BASNAGE.

Vous êtes trop obligeant, Monsieur, de vouloir me tenir compte de ce que je vous ai proposé dans le Billet, que le Sieur TONSON vous a fait tenir. C'est la moindre chose, que je voulusse faire pour votre service. Il y a parmi les *Corrections* que je lui ai envoiées, un endroit à l'Article ABDIAS, où la Citation marginale doit être *Joh. Valent. Fabric.* & non pas *Joh. Ludov. Fabric.*

Je ne vous répete point ce que je pense vous avoir témoigné assez clairement, que j'abandonne tous les intérêts de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (1). Il est pourtant vrai que je sai que le Libraire ne se propose point d'en donner d'autres Parties; je veux dire, qu'il n'y a sur ce sujet ni plan, ni dessein arrêté, & il n'a rien sous la presse d'aprochant.

On ne peut nier que ceux qui disent que l'Ouvrage n'intéresse pas assez le Public, n'aient raison; mais ils doivent considérer qu'un Auteur ne peut guéres intéresser le Public, à moins qu'il ne discute des Questions qui concernent l'honneur & la gloire de tout un Peuple, ou de tout un Corps de Religion, ou à moins qu'il ne traite de quelque Dogme important dans la Morale, ou dans la Politique. Tous les autres sujets dont les gens de Lettres remplissent leurs Livres, sont inutiles au Public; & il ne les faut considérer que comme viandes creuses en elles-mêmes, mais qui contentent néanmoins la curiosité de plusieurs Lecteurs selon la diversité des goûts. Qu'y a t-il, par exemple, de moins intéressant pour le Public, que la *Bibliotheque Choisie* du Sieur COLOMIÉS: Ouvrage, qui a été néanmoins regardé comme très-bon en son espece, & duquel les Curieux de Particularitez Litéraires sont presque enchantez? Je vous pourrois nommer plusieurs autres Livres qui se font lire, sans contenir rien qui intéresse le Public.

Comme les fautes de quelque Livre que ce soit entrent dans le plan de mon *Dictionnaire*, afin d'être remarquées, je vous serai bien obligé, si vous voulez bien me marquer celles de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, au Chapitre des *Anonymes*.

On se fait une grande idée, & avec beaucoup de raison, de l'édition des *Oeuvres de Mr.* DE ST. EVREMOND, à laquelle vous travaillez. Je vous suis très obligé de l'Article du Docteur CONNOR, qui est un Morceau très-curieux (2).

Je n'ai point d'autres Nouvelles Litéraires, que celles que vous avez pû voir déjà dans le Mois de Février de Mr. BERNARD. Je vous prie d'être bien persuadé que je suis avec toute sorte de passion & d'estime, Monsieur, Votre &c.

(1) Voiez ci-dessus la Lettre du 9. de Novembre 1703.

(2) Il publia à Londres en 1697. *Evangelium Medici* &c. L'Article de ce Médecin ne se trouve point dans le *Suplément* du *Dictionnaire Critique*. Ce que j'avois écrit sur son sujet à Mr. Bayle, est trop long pour entrer dans ces Notes: je le renvoie à mes Remarques sur le *Colomesiana*.

LETTRE CCCIII.

A

Mr. LA CROZE.

A Rotterdam, le 1. de Mars 1704.

LETTRE CCCIII. A Mr. CROZE.

J'Avois sujet de craindre de m'être rendu indigne de l'honneur de votre souvenir, Monsieur, puisque je n'ai pas eu l'honneur de répondre à vôtre seconde Lettre. Je me suis reproché cette faute mille fois; j'en ai voulu mal à ma paresse, qui se fortifie de jour en jour, par le ménagement que je dois avoir de toute nécessité pour ma santé. Votre Lettre du 19. de Février me console pleinement, & me tire d'inquiétude. Elle m'apprend que mon silence n'a pas été mal interprété, & ne me prive point de vos bonnes graces. J'en ai pour votre honnêteté une reconnoissance que je ne saurois vous exprimer. Les remercimens que je vous dois, pour vos Notes judicieuses, doctes, exactes &c, ne me sont pas plus faciles à décrire. Je vous demande donc la grace, Monsieur, de vous les représenter aussi forts que vous pourrez; ne craignez point l'hyperbole.

Je marquerai incessamment à la marge de mon *Dictionnaire* les Corrections & les Illustrations qu'il vous a plû de me fournir, & je marquerai toûjours la source. Je vous supplie instamment de continuer. J'ai appris avec une joie extrême la justice qui vous a été renduë. La Charge de *Bibliothecaire du Roi* votre Maître vous convenoit admirablement:

C'est à son point la chose approprier.

Vous étiez faits l'un pour l'autre, vous & cette belle Bibliotheque. Je vous félicite de cet Emploi, avec d'autant plus d'ardeur, que vous y trouvez des charmes inexprimables, étant tourné comme vous êtes, & vous en pouvant servir autant qu'homme du monde.

Il n'y a plus lieu de douter que LÉON *Hébreu* ne fût fils d'ABRABANEL; & puisqu'il a été Chrétien, il faut dire qu'il se convertit. Un de ses freres, comme je l'ai rapporté, fit la même chose; mais il est surprenant, que ni BARTOLOCCI, ni NICOLAS ANTONIO, n'ayent point parlé de la conversion de LÉON *Hébreu*.

Ayant les Comédies de FRISCHLINUS, j'ai trouvé le passage que vous m'avez indiqué. Je suis bien sûr que le fondement de cette infame plaisanterie est que THEODORE DE BEZE, *Apologiâ alterâ ad F. Claud. de Xaintes*, répondant au reproche qu'on lui faisoit d'avoir épousé une garce, dit *Neque uxorem duxi cujus pudere possit Ecclesiam; cujus denique sunt, quæ honestè nominari non possunt, quàm os tuum illud caninum, sive monasticum, quo tuum illud furfuraceum numen exceptum voras, mundiora.* Cela ne se trouve point dans les dernieres éditions, & je vous avouë que je n'ai point la premiere; mais dans l'exemplaire que j'ai des Oeuvres de BEZE de l'édition de Geneve 1582. à la page 36. du second Tome, quelqu'un a écrit à la marge les paroles que je vous ai copiées, & a marqué qu'il les tire de la prémiere Edition (1). BEZE auroit pû se passer de cette allusion à un Passage que j'ai rapporté page 2247, Lettre *d* (2).

Il n'y avoit que peu de jours que la seconde édition de mon *Dictionnaire* étoit achevée, lorsque le hazard me fit trouver dans PLUTARQUE, *Sympos. Lib. I, Cap. X*, ce qui concerne DÉMOCRITE. J'ai envoié à Londres, depuis long-tems, cette petite addition pour la Version Angloise, à quoi l'on m'a dit qu'un Libraire a fait travailler; & j'ai eu une occasion très-naturelle de marquer cette citation de PLUTARQUE dans la suite de mes *Pensées diverses sur les Cometes*, qui est actuellement sous la presse. La feüille où cela est, fut imprimée il y a environ quinze jours (3).

L'Auteur, qui a cité VOLATERRAN *in Declamat. ad Leu*, comme aiant parlé de la Permission Sodomitique accordée par SIXTE IV, est JOHANNES LYDIUS, dans ses *Analecta in Librum Nicolai de Clemangiis de corrupto Ecclesiæ Statu, pag. 9. circa fin.* Ces *Analecta* se trouvent derriere les Oeuvres de CLÉMANGIS, à l'édition de Leide 1613. Il est certain que VOLATERRAN, *Anthrop. Lib. XXII*, ne parle pas de cela. Je viens de parcourir, mais fort à la hâte, la Déclamation d'AGRIPPA *in Lovan.* Je n'y ai rien trouvé touchant ce fait; & dans sa *Vanité des Sciences*, il dit seulement, que SIXTE IV. fit établir un bordel (4). Vous avez très-bien deviné la source de cette mauvaise citation (5).

Puisque vous avez la bonté de me permettre de vous importuner, agréez, Monsieur, que je vous demande, s'il y a des Livres imprimez avant la prémiere équippée de LUTHER contre les

(1) Les paroles de Beze, qu'on avoit écrites à la marge de l'exemplaire de Mr. Bayle, ne sont pas copiées fidelement. Voici comment elles se trouvent dans le second Volume des Traitez Théologiques de Beze, imprimé en 1573, pag. 400. *neque uxorem duxi, cujus pudere possit Ecclesiam; cujus denique, audi impure, honestiora sunt quæ honestè nominari non possunt, quàm rostrum istud caninum sive monasticum quo tuum illud furfuraceum numen exceptum voras?*

(2) C'est le passage où Tacite rapporte la Réponse qu'un des servantes d'Octavie fit à Tigellin qui étoit présent lorsqu'on leur donnoit la torture, & qu'on les pressoit de confesser que leur Maitresse étoit coupable de l'impudicité qu'on lui attribuoit. *Ex quibus una instanti Tigellino, castiora esse muliebria Octaviæ, respondit, quam os ejus.* Tacit. Annal. Lib. XIV. C. 60. Voyez l'Article d'OCTAVIE, Rem. D.

(3) Voyez la *Continuation des Pensées sur la Comete*, ci-dessus Tom. III. §. XLVII, pag. 252.

(4) Voiez *Dictionnaire Critique* à l'Article de SIXTE IV. Rem. E.

(5) Voyez la Lettre suivante, Note (2).

LETTRE CCCIII. A Mr. LA CROZE, & CCCIV. A Mr. BAYLE.

les *Indulgences*, dans lesquels on trouve que JEAN HUS avoit prédit sur le Bucher, qu'au bout de cent ans il s'éléveroit un Cigne, qui chanteroit bien mieux que lui (qui n'étoit qu'une Oie) contre les abus de l'Eglise? Si cela ne se trouve que dans des Auteurs postérieurs à l'an 1520, je ne donnerois pas un clou à soufflet de ce Conte (6).

Il y a un Allemand qui publia environ l'an 1613. un Livre intitulé *Florum Flaminiorum, Romanensium, Bapalium sive Papalium &c.* Il se nomme BRAUNBOM, & se surnomme *Pphoffensis*. Je ne sai si ceux qui le citent le nomment bien, ni s'il veut dire qu'il est né à *Papenhoffen*. Vous trouverez aisément cela par l'inspection de son Livre, & de sa Préface. Je suis, &c.

LETTRE CCCIV.

REPONSE DE Mr. LA CROZE A Mr. BAYLE (1)

A Berlin, le 21. d'Avril 1704.

LETTRE. CCCIV. A Mr. BAYLE.

JE n'ai point eu, Monsieur, d'autre intention, quand je me suis donné l'honneur de vous adresser mes remarques, que de contribuer autant que je le pourrois à la perfection d'un Ouvrage que j'estime infiniment. Les loüanges que vous me donnez sont d'autant plus superfluës, que je suis persuadé que je ne les mérite point. Je n'ai pas grande opinion de moi-même, & je me rends justice. Je ne vois pas d'ailleurs qu'il faille un grand effort d'esprit, pour lire un livre avec attention, & tâcher d'y suppléer par quelque chose, sur tout lorsqu'on est aidé d'une bonne Bibliotheque. Ainsi, Monsieur, je ne reçois vos complimens que comme une marque de votre politesse, & de votre amour pour la vérité.

Je vous suis bien obligé de m'avoir appris la source du blasféme de FRISCHLINIUS, & je suis bien fâché que BEZE y ait donné lieu. J'avois reproché cent fois cela aux Luthériens; & ce n'est pas pour la premiere fois que je m'aperçois qu'il y a bien des choses qu'il ne faut jamais nier positivement, sous prétexte qu'elles paroissent incroyables. Avec tout cela, il y a de la mauvaise foi dans la citation de FRISCHLINIUS.

J'ai découvert l'erreur de la citation sur le fait de SIXTE IV, par le moyen d'un petit Ouvrage, intitulé *Mus exenteratus*. C'est un livre écrit du Stile des Lettres *obscurorum virorum*, contre JEAN PISTORIUS déserteur du Luthéranisme. L'Auteur s'appelle GUILLAUME HOLDERUS. J'en ai une édition de 1677; mais la premiere doit être de 1593. Il y a un abregé de la Vie de SIXTE IV. à la page 12: *Volaterran, Stella, Balæus, Agrippa, Catal. Test Verit. Wessel. Groning.* y sont citez pêle-mêle au bas de la page pour divers faits, & de là vient la confusion. Si vous avez ce livre-là: vous verrez d'abord la vraie source de l'erreur de JEAN LYDIUS (2).

Je crois qu'on ne sauroit rien ajoûter à ce que vous avez dit dans votre *Dictionnaire* à l'Article de SIXTE IV. Nous avons parmi les Manuscrits du Roi, un Journal de ce Pontife écrit en Italien par un Auteur contemporain. Il n'y est point épargné; mais cette vilaine concession ne s'y trouve point. Il est fait mention dans WESSELIUS d'une Dispense condamnable, accordée par SIXTE IV; mais cela regarde la religion du serment. Je ne sai d'où WOLFIUS & BALÆUS ont pris cette vilaine Histoire.

Je ne trouve rien qui puisse vous obliger à changer de sentiment sur la prétenduë Prophétie de JEAN HUS. Je crois que LUTHER en est le premier Auteur. Il la rapporte dans un Sermon préché en 1531. sur le Chapitre V. versets 5. & 6. du Deutéronome. Voici ses paroles tra-

(6) Mr. Lenfant, dans son *Histoire du Concile de Constance*, Livre III. §. 58. pag. 328. de la seconde édition, remarque que les deux Relations de la Vie & de la Mort de Jean Hus faites par ses propres Disciples & par ses Auditeurs assidus, ne disent pas un seul mot de cette prétenduë Prophétie, & qu'ainsi il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été faite après l'évenement:

(1) Le hazard a fait tomber cette Lettre entre mes mains. Comme elle contient plusieurs Remarques, que Mr. Bayle n'a pas eu le tems d'insérer dans le *Supplément* de son *Dictionnaire*, j'ai crû me conformer à son intention, & au but de Mr. de la Croze, en la publiant ici.

(2) Voici le passage de Lydius où se trouve la Citation qui avoit embarrassé Mr. Bayle: *Quid dixisset pia fœmina, si Sixti Quarti audivisset impietatem, qui Cardinali Luciæ Sodomiam tribus mensibus calidioribus permisit: teste Volaterrano in Declam. ad Leu.* L'erreur de cette Citation se réduit à ceci. Dans le Livre intitulé *Mus exenteratus*, imprimé à Stugard en 1593, ou parle de la prétenduë dispense de Sixte IV. en faveur de la Sodomie, & on cite a la marge, *Volater. Lib. 22. Antrop. Stella in Sixto IV. Joh. Baleus Anglus. Agrippa in Declam. ad Lovanienses* &c. comme des Auteurs qui ont rapporté ce fait. Lydius, ou quelqu'autre avant lui, copia cette Citation; mais 1. au lieu d'écrire tout au long *Lovanienses*, on mit seulement *Lov.* 2. soit par la faute de l'Imprimeur, de Lydius, ou de celui qui lui avoit fourni cette Citation, on sauta tous les mots qui s'y trouvent entre *Volater.* & *in Declam, ad Lov.* 3. Enfin, ce dernier mot *Lov.* aiant été changé par les Imprimeurs en *Leu*, tout cela produisit la Citation de Lydius: *Volaterranus in Declam. ad Leu.*

traduites en Allemand : *St. Jean Hus a prophétisé de moi, lorsqu'il écrivit en Boheme, étant prisonnier : Ils brûleront maintenant une Oie, mais dans cent ans ils entendront chanter un Cygne. Il faudra qu'ils l'endurent.* Cela est surprenant ; car dans les *Lettres de* JEAN HUS, on ne trouve rien de cette Prophétie, non pas même dans celles que LUTHER fit imprimer à Wittemberg l'an 1537, & qu'il accompagna d'une Préface de sa façon. Je ne crois pas plus certaine l'autre fameuse Prophétie, *Post centum annos Deo respondebitis & mihi.* Je l'ai vûë sur des Médailles : mais je jurerois bien qu'elles ne sont pas contemporaines au supplice de JEAN HUS. Le dessein en est trop bien exécuté. D'ailleurs, la relation de la mort de JERÔME DE PRAGUE lui attribuë cette Prophétie. L'Auteur de cette Relation dit qu'il a été présent au supplice de JERÔME.

Voici une partie du Titre du Livre, dont vous me demandez des nouvelles. Je dis une partie ; car il seroit trop long de le copier tout entier. Il occupe une page *in quarto*, selon la loüable coutûme des Doctes de ce Païs-ci : *Florum Flaminiorum Romanensium, Bapalium* (3), *sive Papalium, Decas una.* Autore *FReDRICo BRaUnBoM PPahofens I. Hanoviæ* MDXIII. Le vrai nom de l'Auteur est *Braunbaum* : il a changé l'orthographe de la derniere syllabe pour quelque raison prophétique, que je n'ai pas crû devoir examiner. C'est un Archi-fanatique, & de tous les Commentateurs de l'*Apocalypse* le plus ridicule & le plus insupportable. Sa cabale & ses lettres numérales, lui font trouver par tout des mysteres ridicules, & des prédictions extravagantes. Les Sauterelles de l'Apocalypse sont, selon lui, la grosse vérole. Elles doivent durer cinq mois, c'est-à-dire, cinq fois trente ou 150. ans. Leur fin est jointe avec la chute de Rome, qu'il avoit fixée, sur ce beau fondement, à l'an 1641, & la fin du Monde à l'an 1711. Je n'ai rien trouvé qui pût faire connoître qui il étoit, ni d'où il étoit. Mais il y a de l'apparence qu'il étoit de Papenhoffen, & que l'incommodité de quelque lettre lui a fait abréger le mot. A la tête du X. & dernier livre, il écrit ainsi son nom : *Friderici Braunbaumii PPahofIens Is* &c. (4).

J'ai fait vos complimens à Mr. CHAUVIN. Il ne continuë plus le Journal. Il n'y a que trois années d'imprimées. Si je trouve une occasion favorable, je vous enverrai les deux dernieres, avec le *Sadeur* imprimé à Vannes (5), qui m'est tombé entre les mains depuis peu. Cette prétenduë impression de Vannes est véritablement de Geneve. Elle n'est différente de celle de Paris, qu'en ce que la derniere a réformé le Stile, & retranché quelques impertinences de l'Auteur. Je vous ferai aussi tenir le troisiéme Tome des *Eloges* de Mr. TEISSIER. Il y a joint le *Pithœana*, comme je vous le mandai dernierement. Si vous souhaitez d'avoir le *Mus exenterarus*, je vous le ferai aussi tenir.

Afin de ne point laisser de vuide, je vais vous faire part de quelques nouvelles remarques, qui me sont venuës dans l'esprit depuis ma derniere Lettre.

Je ne sai si on doit croire que CONSTANTIN DE LA FUENTE n'ait pas été Confesseur de CHARLES-QUINT (6). Outre l'autorité que vous rapportez page deux mille quatre cens soixante dix-neuf (7), & celle de CARDAN, GONSALVUS MONTANUS qui paroît l'avoir connu particulierement, CYPRIANO DE VALERA, autre contemporain, en parle ainsi dans le Traité *Del Papa y de su autoridad*, pag. 209 : *Este Doctor Constantino fue de los dotissimos y eloquentissimos hombres que en muchos tiempos tuvo nuestra Espana : fue Confessor y Predicador del Emperador y Rey de Espana Don Carlos* &c. Les Auteurs Espagnols qui ont assuré le contraire, ont eu leurs raisons pour cela. Mais ces deux Espagnols, & CARDAN, sur tout, n'avoient aucune raison de donner à CONSTANTIN une qualité qui ne lui appartînt pas.

Le *Specimen Bibliosophistarum Gedamensium* de SCHELVIGIUS, que vous auriez bien voulu consulter (8), ne vous auroit rien appris de nouveau. Ce n'est qu'un méchant extrait du Livre intitulé *Amore Baudii.* Il y a deux autres Dissertations dans ce Livre-là, qui ne valent pas grand' chose.

Mr. BENTLEY dans une très-belle Dissertation Angloise qu'il a écrite sur les *Epîtres de Phalaris* & les *Fables d'Esope* (9), soûtient que la laideur de ce dernier est une tradition fabuleuse. Mr. BOYLE dans le livre Anglois qu'il opposa à cette Dissertation, accusa Mr. BENTLEY d'avoir pris cela dans la *Vie d'Esope* écrite par Mr. DE MEZIRIAC. Je ne sai ce qui en est (10). Mais l'opinion de cette laideur, vraie ou fausse, a passé jusqu'aux Orientaux. Le Paraphraste de l'*Alcoran*, dont GOLIUS a fait imprimer un Chapitre traduit en Latin, à la fin de la Grammaire d'ERPENIUS, paraphrase ainsi le verset 11. du Chapitre XXXI. de l'Alcoran : *Equidem largiti sumus Locmanno, Baoræ filio, homini per se despecto ob corporis formam, & fortunæ mancipio vili, sapientiam* &c. Il n'y a personne qui ignore que les Orientaux donnent le nom de LOCMAN à ESOPE.

Sur l'Article d'ESOPE, Auteur Grec d'une *Histoire* romanesque *d'Alexandre le Grand*, je remarquerai que cette *Histoire d'Alexandre* est à la Bibliotheque du Roi, imprimée en lettres Gothiques. Mr. GAULMIN la cite chap. 8. du livre I. de ses Remarques sur la *Vie de Moyse* Cet Auteur est assez ancien. Le Patriarche EUTYCHIUS Tom. I. de ses *Annales*, pag. 288, raconte des fables qui se trouvent dans cet Ouvrage. Un de mes Amis l'a manuscrit en Ebreu, & il me l'a fait voir. Je l'ai vû aussi manuscrit, en vers Latins élégiaques. C'est le faux CALLISTHENE traduit en Latin. Voiez Mr. GAUL-

(3) Les Allemans pour dire *le Pape*, disent *Der Bapst.*

(4) Voiez dans le *Supplément* du *Dictionnaire Critique* l'Article BRAUNBOM. Mr. Bayle y parle fort au long du Livre de cet Auteur.

(5) Voiez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article SADEUR, Rem. K.

(6) Voiez les Articles CARRANZA Rem. C, & CHARLES QUINT Rem. R.

(7) Voiez l'Article PONCE (*Constantin*) Rem. H. son véritable nom étoit *Constantin de la Fuente.*

(8) Voiez l'article BAUDIUS Rem. K, à la fin.

(9) *A Dissertation* &c, c'est-à dire, *Dissertation sur les Lettres de Phalaris, de Thémistocle, de Socrate, d'Euripide, & autres, & sur les Fables d'Esope.* Cette Dissertation parut en 1697, à la fin de la seconde édition des *Réflexions* de Mr. Wotton *sur le savoir des Anciens & des Modernes.* Mr. Boyle, présentement Comte d'Orrery, critiqua ce qui regardoit les *Lettres de Phalaris* & les *Fables d'Esope.*

(10) Mr. de Meziriac dans sa *Vie d'Esope*, pag. m. 275. & 276. réfute ce qu'on dit de la laideur & de la difformité d'Esope : mais Mr. Bentley déclara qu'il n'avoit jamais vû cet Ouvrage, qui, en effet, étoit alors si rare en Angleterre, que Mr. Boyle n'en pût pas trouver un exemplaire.

LETTRE CCCIV. A Mr. BAYLE, CCCV. A Mr. CONSTANT, & CCCVI. A Mr. COSTE.

GAULMIN, à l'endroit que je viens de marquer.

La maniere concise dont vous vous exprimez, tant à l'Article d'*Eschyle* qu'à celui d'*Euripide*, pourroit faire croire à quelques-uns qu'avant les soins de CANTERUS, les Vers de ces Poëtes étoient imprimez comme de la prose. Cependant les ïambes ont toûjours été distinguez dans toutes les éditions. CANTERUS n'a fait que reformer les Chœurs, qui n'étoient pas assez exacts.

J'ai peur, Monsieur, que toutes ces minuties ne vous fatiguent. Je finis de peur de vous ennuier davantage. Je me remetterai bien-tôt à la lecture de votre *Dictionnaire*, & je tâcherai de vous envoier tout d'un coup le reste de mes remarques. Je ne vous écrirai point qu'elles ne soient finies, à moins que vous ne me fassiez l'honneur de m'ordonner quelque chose. Pour peu que cela vous incommode, ne m'écrivez point: je prendrai toûjours votre silence en bonne part. Je ne voudrois pas cependant que les frais de la poste vous incommodassent par rapport à moi. Je suis assez à mon aise par la grace de Dieu. Je suis avec un parfait dévouement à votre service, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCCV.

A Mr. CONSTANT.

A Rotterdam, le 21. de Mars 1704.

LETT. CCCV. A Mr. CONSTANT.

IL y a très-long-tems, mon très-cher Monsieur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, ni de recevoir de vos Lettres; mais cela n'a diminué en rien le souvenir, l'amitié, l'estime, que je conserve toûjours pour vous. Notre bon Ami de Geneve (1) m'aiant fait savoir que je pourrois trouver une voie sûre, par Mr. BRONK, de vous envoier à chacun un exemplaire de mon *Dictionnaire*, je les ai fait partir ce jourd'hui pour Amsterdam. J'ai prié notre Ami d'une chose dont je m'acquitte aujourd'hui moi-même; c'est de vous féliciter de la justice qui vous a été renduë par la Promotion à la Chaire de Théologie, dont vous êtes si en état de remplir tous les devoirs, au bien & à l'avantage de l'Académie.

J'ai sû par le même Ami la perte que vous avez faite, & qui m'a touché vivement, moi qui connoissois le mérite du cher fils que vous avez perdu, & qui me réjoüissois infiniment de le voir si avancé dans le chemin de la fortune. Je n'insisterai point sur un sujet si lugubre, pour ne pas rouvrir une plaie si douloureuse (2). J'embrasse de tout mon cœur Mademoiselle CONSTANT, votre chere épouse; & en vous souhaitant mille & mille bénédictions, je finis par la protestation sincere d'être, mon très-cher Monsieur, tout à vous.

LETTRE CCCVI.

A Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 8. d'Avril 1704.

LETTRE CCCVI. A Mr. COSTE.

J'Aurois répondu plûtôt, Monsieur, à la bonne & belle Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire, (je ne saurois dire quand; car elle n'est point datée), si le fils de Mr. FURLY eût trouvé une occasion plus prompte que celle dont il m'avertit tout présentement.

Tout ce que vous m'écrivez touchant le Livre de *la Religion Raisonnable* (1) est fort sensé, & en dévelope nettement le but & le caractere. Il auroit, peut-être, été à souhaiter que l'Auteur se fût fait cette objection: Qu'encore qu'au commencement du Christianisme on fût sauvé sans une croyance distincte de la Consubstantialité du Verbe, il ne s'ensuit pas qu'on le puisse être aujourd'hui; car les premiers Chrétiens faisant profession de recevoir le Messie pour le Fils de Dieu, ne nioient point qu'il le fût coëssentiellement: ils faisoient abstraction entre cette maniere d'être Fils de Dieu, & les autres manieres; mais aujourd'hui cette abstraction est impossible. Il faut ou admettre formellement, ou rejetter formellement

(1) Mr. Minutoli.

(2) Monsieur Constant le fils avoit beaucoup de mérite. Il étoit Sécretaire de Mylord Albemarle, & possédoit déjà quelques Charges considérables.

(1) Voiez ci dessus la Lettre à Mr. Coste du 27. de Decembre 1703.

lement la Coëssentialité du Verbe. Cela fait une différence capitale; car vous savez que *abstrahentium non est mendacium*. Tel étoit l'état des simples aux premiers siecles: ils n'affirmoient, ni ne nioient ce dogme-là; leur Foi étoit là-dessus indéterminée. Mais depuis les disputes & les décisions, il faut opter ou la Négative, ou l'Affirmative. Or il est bien plus criminel de rejetter une Vérité proposée, que d'ignorer simplement si les termes, sous lesquels on croit, signifient précisément, déterminément, une telle chose, ou une autre.

C'est avec une extrême satisfaction, que je joüis assez souvent de la conversation de Mylord SHAFTSBURY. Je ne saurois assez me loüer de ses bontez. Il a beaucoup d'estime pour vous, & il me l'a témoigné plusieurs fois. Nous parlons souvent aussi de Mr. LOCKE, que je vous prie d'assurer de mes respects.

Il est certain que dans l'Article de COTIN, à la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (2), il manque une chose très-essentielle & très-curieuse, puisque l'on n'y trouve point la circonstance que vous me marquez; savoir, que le *Sonnet* qui est dans les *Femmes Sçavantes*, est tiré mot à mot des *Oeuvres* de l'Abbé COTIN (3).

Vous trouverez dans le premier Journal de Mr. DE BEAUVAL, (c'est celui qui paroîtra dans quelques jours, & qui contiendra en six feuilles les six derniers Mois de l'année 1703,) un long Article de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*. J'y ai fait insérer qu'il n'est pas vrai, comme on l'assure sur la foi de Mr. KORTHOLT, que l'Auteur d'une partie de la *Vie* de THOMAS HOBBES s'appelle RADULPHE BATHURST, & qu'il falloit dire RICHARD BLACKBURN (4).

LETTRE CCCVI. A Mr. COSTE.

L'impiété qu'il y a dans l'opinion qui donne à Dieu une étenduë formelle infinie, n'est que matérielle, lorsque d'ailleurs on ne croit pas que cette étenduë soit une imperfection, & qu'on n'a aucune idée des conséquences pernicieuses qui naissent de cette hypothése (5). Vous savez assez la différence qu'on établit entre un Péché matériel, une hérésie matérielle; & un Péché formel, & une hérésie formelle. DAVID DERODON a soutenu & inseré dans son Cours de Philosophie, que l'Espace n'est autre chose que l'Immensité de Dieu. GASSENDI insinuë que l'Espace est un être mitoïen entre la Substance Corporelle & la Substance Spirituelle. Difficultez insurmontables, de quelque côté qu'on se tourne. Mais l'étenduë formelle donnée à Dieu, a paru si monstrueuse au Pere MALEBRANCHE, quand Mr. ARNAULD qui l'accusoit de cette Doctrine lui en eut montré les suites, qu'il se récria qu'il étoit calomnié terriblement. Au reste, on ne sauroit trouver dans son esprit, si l'on tâche de ne se pas faire illusion, l'idée d'une étenduë qui ne soit point tout-à-fait semblable à l'étenduë de la Matiere. Le Vuide pour le mouvement pourroit peut-être être necessaire dans la supposition que les Corps sont la cause immédiate & efficiente du mouvement; mais si je ne me trompe, l'on n'en a aucun besoin lorsque l'on suppose avec le Pere MALEBRANCHE, que Dieu seul meut la matiere.

Quand j'aurai le loisir de travailler à l'Article du Prince de CONDÉ pour le *Supplément* de mon *Dictionnaire*, je relirai avec soin la Vie que vous en avez publiée, & que je trouvai très-bonne à la premiere lecture du present qu'il vous plut de m'en faire (6). Le prétendu DU BUISSON a fait quelques plaintes, dans ses Memoires

(2) Voyez ci dessus Tome III. *Réponse aux Questions d'un Provincial*, pag. 521. *& suiv.*

(3) Le *Sonnet à la Princesse Uranie sur sa fievre*, que Moliere a fait entrer dans la Comédie des *Femmes Sçavantes*, Acte III Scene II. Tome VI. pag. 141. & suiv. de l'édition de Paris 1682; se trouve, en effet, mot à mot dans la *seconde partie* des *Oeuvres de Monsieur Cotin, en prose & en vers* &c. imprimée à Paris en 1665, pag. 512, sous le titre de *Sonnet à Mademoiselle de Longueville, à présent Duchesse de Nemours, sur sa fievre quarte.*

(4) Mr. Kortholt donna, en 1701. une seconde édition du Livre de son Pere, *de tribus Impostoribus*, & y ajoûta une Préface, où il dit parlant de Hobbes, *de Hobbii autem vita & scriptis .... evolvat librum .... editore R. B. qui est Radulphus Bathurst, S. T. D. Latinorumque in Anglia poetarum facile Princeps, amicus Hobbii, ac fautor meus plane singularis.* Mr. Bayle se fondant sur le témoignage de Mr. Kortholt, & sur le titre de son édition de la *Vie de Hobbes*, remarqua dans sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom I. Chap.LXVII. p.626, & ci-dessus Tom. III. p. 628, que Mr. Bathurst étoit l'Auteur d'une partie de la Vie de Hobbes. „Avec votre permission, *dit-il*, „je compterai parmi les écrits anonymes ceux dont les „Auteurs n'ont marqué leurs noms que par des lettres „initiales. Sur ce pied-là, je vous dirai que l'Auteur „Anglois qui a composé une partie de la vie de Thomas Hobbes, s'appelle *Radulphus Bathurst*. Voici ce „qu'on voit au titre de cet Ouvrage, *magni Philosophi* „*Thomæ Hobbes Malmesburiensis vita, partim per se ipsum,* „*& reliqua per Dr. R. B. conscripta.* Je n'ai que l'édition in 12. qui fut faite, je ne sai où, l'an 1682. sur „celle de Londres". Mais ces mots, *partim per se ipsum, & reliqua per Dr. R. B. conscripta*, ont été ajoûtez à l'édition dont se servoit Mr. Bayle: ils ne se trouvent point dans celle de Londres. Mr. Bayle ayant appris qu'il avoit été mal informé, pria Mr. de Beauval d'en avertir le public: ce qu'il fit à la fin de l'Extrait du I. Tome des Provinciales. *Mr. Bayle*, dit-il, *a dit sur la foi de Mr. Kortholt, dont il cite une Préface, que l'Auteur d'une partie de la Vie de Thomas Hobbes se nomme Radulph Bathurst; mais il a été averti depuis que son Livre a paru à Londres, que Mr. Kortholt s'est trompé, & que c'est un Médecin nommé Richard Blackburn qui a fait cette partie de la Vie d'Hobbes.* Cependant Mr. Kortholt ne dit pas que Mr. Bathurst est l'*Auteur d'une partie de la Vie de Hobbes*, mais seulement qu'il est l'*Editeur* du volume qui contient cette Vie. Comme Mr. Bayle n'étoit pas à porté de discuter ce fait, j'y suppléerai ici en peu de mots.

Il parut à Londres en 1681, *Thomæ Hobbes Angli Malmesburiensis Philosophi Vita.* Carolopoli 1681. in 8. Ce volume contient trois Pieces: 1. *Thomæ Hobbes Malmesburiensis Vita.* Cette Piece est fort courte. 2. *Vitæ Hobbianæ Auctarium.* L'Auteur dit que Mr. Aubry, Ami de Hobbes, l'avoit engagé à écrire cet Ouvrage, & lui en avoit fourni les matériaux. 3. *Thomæ Hobbes Malmesburiensis Vita carmine expressa. Authore seipso.* Cette troisiéme Piece avoit été publiée in 4, trois semaines après la mort de Hobbes, qui arriva le 14. de Décembre 1679. Tous ces écrits sont précedez d'un Avertissement de l'Editeur, qui ne se désigne que par ces deux Lettres *R. B.* Mr. Wood dans son *Athenæ Oxonienses* attribuë la premiere Piece à Hobbes lui-même; mais ceux qui ont connu particulierement Mr. Rymer, qui a publié les *Traitez de Paix* &c. assûrent qu'il en est l'Auteur On sait d'ailleurs qu'il étoit grand Ami de Hobbes, & qu'il a fait la Préface de son *Histoire Ecclésiastique*, écrite en vers Latins, & imprimée en 1688. A l'égard de l'*Auctarium*, on croit communément qu'il est de Mr. Richard Blackburn, Médecin, mort en 1716. On lui donne aussi l'Avertissement qui est à la tête de ce Recueil. Cependant, celui qui l'a composé ne fait pas connoître qu'il ait eu part à aucune des Pieces qui suivent: il n'en parle que comme simple Editeur; & c'est aparemment ce qui a donné lieu à la conjecture de Mr. Kortholt.

(5) Il paroît par l'*Essai* de Mr. Locke sur l'*Entendement Humain*, qu'il n'étoit pas éloigné de ce sentiment-là; & apparemment, l'aveu que Mr. Coste en avoit fait à Mr. Bayle, a fourni le sujet de cette Réponse.

(6) Cet Ouvrage parut en 1693. sous le titre d'*Histoire de Loüis de Bourbon, II, du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang. Par P****.* Cologne (Amsterdam) 1693. in 12. Mr. Coste en donna une *seconde édition*, en 1695, *revuë, corrigée & augmentée.* Mr. de St. Evremond, qui avoit lû cet Ouvrage, me dit un jour qu'elle étoit très-bien écrite, & qu'excepté ce qui regarde la Bataille de Lens, l'Auteur avoit travaillé sur de bons Mémoires. Voyez le Pere le Long dans sa *Bibliothéque Historique de la France.* No. 9751.

LETTRE CCCVI. A Mr. COSTE, EXTRAIT DES NOUVELLES, &c. & CCCVII A Mr. BERNARD.

res d'ARTAGNAN, de ce que l'*Histoire du Prince de Condé* faite en Hollande, ne contenoit point certaines choses dont il fait mention. Je ne sai s'il en veut à celle de Monsieur LA BRUNE (7), ou à la vôtre (8). Il ne me reste de place que pour vous assûrer que je suis avec beaucoup d'amitié & d'estime, Monsieur, Votre &c.

EXTRAIT

DES NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES,

Du Mois d'Avril 1703. (1), où M. Bernard rapporte ce que M. le Vassor dit de Mr. ARNAULD D'ANDILLY, dans le V. Tome de son *Histoire du Regne de Loüis XIII*, & y joint quelques réfléxions.

EXTRAIT DES NOUVELLES, &c.

LE fameux ARNAUD D'ANDILLY connu par ses belles Traductions Françoises, & par un grand nombre d'autres Ouvrages qu'il a donnez au Public, joué ici un fort mauvais personnage, pour un homme qui vouloit passer pour parfaitement honnête homme, & d'une intégrité à toute épreuve. Le Maréchal D'ORNANO, favori du Duc D'ANJOU, l'avoit mis dans la Maison de ce Prince. D'ANDILLY, dit Mr. LE VASSOR, *lâchement vendu au Marquis* DE LA VIEUVILLE *& puis au Cardinal de* RICHELIEU, *s'intrigua je ne sai comment avec le Capucin* JOSEPH, *& fut un de ceux qui contribuerent le plus à la perte du Maréchal.* Il fut mis en prison peu de tems après, comme chacun sait, & y mourut; ce qui fit croire à bien des gens qu'il avoit été empoisonné. On a rapporté ce fait, parce qu'il est singulier, & que, s'il est vrai, on en peut conclure qu'il n'y a pas toûjours beaucoup de fond à faire, ni sur la profession de probité dont se glorifient certains Dévots, ni sur les éloges que leurs Adorateurs peuvent leur donner. En effet, que peut-on dire de plus fort à la loüange de la probité d'un homme, que les paroles suivantes qu'on peut lire dans le *Factum des petits Neveux de* JANSENIUS: C'étoit *l'un des hommes de France, qui a eu pendant toute sa vie à la Cour, à Paris, & dans les Provinces, une réputation mieux établie & plus généralement reconnue de piété & de probité, n'y aiant personne qui n'ait souscrit de bon cœur à ce qu'a écrit de lui, il y a plus de cinquante ans, un Auteur célébre,* »*qu'il ne rougissoit point des* »*vertus chrétiennes, & ne tiroit point de vanité* »*des morales*«. La fausse démarche que Mr. LE VASSOR attribuë à D'ANDILLY étoit apparemment inconnuë à Mr. BAYLE, puisque s'il l'avoit sûë, il ne l'auroit pas oublié dans son *Dictionnaire*. Mais comme d'ailleurs rien ne lui échape, j'avouë que j'aurois voulu voir une bonne citation à la marge de cet endroit de Mr. LE VASSOR. Cependant, comme je n'oserois douter de sa bonne foi, j'aime mieux dire, qu'on peut accorder tout cela en distinguant les tems. Peut-être D'ANDILLY n'observa pas toutes les regles de la probité, lors qu'il fallut faire fortune, & fut *homme de bien* quand elle fut faite. Il y a beaucoup de gens de ce caractere dans le monde.

LETTRE CCCVII.

A

Mr. BERNARD,

Touchant Mr. ARNAULD D'ANDILLY (2).

LETTRE CCCVII. A Mr. BERNARD.

QUand je fis l'Article de Mr. ARNAULD D'ANDILLY, je n'ignorois point l'affaire, dont vous parlez, Monsieur, dans vos *Nouvelles* du mois dernier, pag. 419. c'est-à-dire, que je savois qu'il avoit été accusé d'avoir usé d'artifice contre le Maréchal d'ORNANO. J'eusse détaillé ce point d'Histoire, si toutes les pieces du procès, qui s'éleva entre Mr. ARNAULD D'ANDILLY, & le Président DE GRAMOND, eussent été entre mes mains: n'aiant que celles qui couvroient de confusion ce Président, & qui mettoient dans un grand jour l'innocence de Mr. D'ANDILLY; je me contentai de marquer, que l'on trouveroit dans les Lettres de ce dernier le différend qu'il avoit eu avec Mr. DE GRAMOND, &c. Vous n'ignorez pas que la famille de Mr. ARNAULD a des Amis qui ont la plume bien forte, soit pour attaquer, soit pour défendre. Je crois qu'ils ne se tairont point, & qu'ils vous enverront un Mémoire justificatif (3).

(7) Mr. la Brune publia en 1693. des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Loüis de Bourbon, Prince de Condé*, imprimez à Cologne, ou plûtôt à Amsterdam, en 2. volumes in 12.

(8) Il est clair que c'est l'Ouvrage de Mr. Coste, que cet Auteur a voulu critiquer.

(1) Pag. 419. & suiv.

(2) Cette Lettre est tirée des *Nouvelles de la République des Lettres*, May 1703, pag. 597, 598.

(3) On n'envoia point de Mémoire justificatif à Mr. Bernard.

LETTRE

LETTRE CCCVIII.

LETTRE DE Mr. DES MAIZEAUX A Mr. BERNARD,

Sur le même sujet (1).

MONSIEUR,

LETTRE CCCVIII. A Mr. BERNARD.

EN relisant vos *Nouvelles* du Mois d'Avril de l'Année derniere, je suis tombé sur l'endroit où vous rapportez ce que Mr. LE VASSOR dit du fameux ARNAULD D'ANDILLY (2); » qu'aint été mis dans la Maison du Duc » D'ORLEANS par le Maréchal d'ORNANO: il fut ensuite un de ceux qui contribuerent le plus à la perte de ce Maréchal ». Ce fait vous a paru nouveau & curieux, mais vous auriez souhaité de *voir une bonne citation à la marge de cet endroit* de Mr. LE VASSOR. Ce n'est pas que vous *doutiez de sa bonne-foi*; mais, enfin, vous auriez été bien aise de savoir où il a pris une particularité si peu connuë.

Vous avez eu raison, Monsieur, de ne pas douter de la *bonne-foi* de Mr. LE VASSOR. Ceux qui savent les intrigues de ce tems-là, ne disconviendront point de ce qu'il dit, & pour la *Citation*, permettez-moi de vous dire que ce judicieux Historien ne l'a pas oubliée (3). Il a cité les *Mémoires d'un Favori du Duc d'Orléans* (4); & l'on y trouve, en effet, des preuves de la conduite qu'il attribuë à Mr. D'ANDILLY. Vos Réflexions me persuadent, que vous n'avez pas lû ce Livre, & je ne sai même (5) si Mr. BAYLE, qui a une lecture infinie, le connoissoit lorsqu'il composa l'Article d'ARNAULD D'ANDILLY. Il y a apparance, que s'il l'avoit eu en main, il n'auroit pas dit si positivement, que D'ANDILLY *ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on respire à la Cour*. Il auroit, sans doute, joint le portrait qu'on en fait dans ses *Mémoires*, aux éloges qu'il rapporte dans la premiere Remarque de cet Article, selon la Maxime, que *pour la plus grande instruction du Public, il est bon de connoître les grands hommes à droit & à gauche*. L'Eclaircissement qu'il vous a donné (6), me confirme dans cette pensée; car il n'y fait point mention de ces *Mémoires*. Tout cela me persuade, Monsieur, que vous ne serez pas fâché de voir ce qu'on y trouve sur la conduite de Mr. D'ANDILLY; tant à l'égard de GASTON & de Mr. DE SCHOMBERG; que par rapport au Maréchal D'ORNANO. Ce sera une espéce de supplément à l'Article de Mr. D ANDILLY dans le *Dictionnaire Critique*. Je commencerai par vous faire connoître l'Auteur de ces *Mémoires*, afin que vous puissiez mieux juger de la validité de son témoignage.

C'étoit un Gentilhomme d'une des meilleures Maisons de Basse-Normandie, qui s'appelloit BOIS D'ALMAY, ou plûtôt BOIS D ANNEMETS (7). On l'envoia jeune à Paris, pour faire ses exercices. Il s'y fit connoître du Duc D'ORLEANS, acheta une charge dans sa Maison, & eut beaucoup de part à sa faveur & à sa confidence, malgré les intrigues de ses ennemis, qui travaillerent souvent avec succès à le mettre mal dans l'esprit de ce Prince. On voulut le mêler dans l'affaire de CHALAIS; mais, le Roi aiant ordonné que le décret de prise de corps, qu'on avoit décerné contre lui, PUYLAURENS & DES AULNOIS; fût sursis, on n'en parla pas davantage (8). Quelque tems après, il quitta le service du Duc d'Orléans, & passa en Italie, où il fut tué en duel par Mr. de RUVIGNY (9). Ses *Mémoires* contiennent l'Histoire de GASTON, depuis sa naissance en 1608, jus-

(1) Cette Lettre avoit déjà paru dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1704. pag. 469. & suiv. J'y ai fait quelques changemens.

(2) Voyez ci-dessus, pag. 842.

(3) Elle n'est pas dans la même page de ce fait; ce qui a fait croire que la Citation précédente n'avoit pas rapport à ce fait là. (Cette Note est de Mr. Bernard.)

(4) *Mémoire d'un Favori de son Altesse Royale Monsieur le Duc d'Orléans*. Je me sers de l'Edition en petit *in 12*. menu Caractere, faite à Leide chez Jean Sambix le Jeune, (ou plûtôt en France) en 1668.

(5) Je crois que le doute de Mr. Des Maizeaux est mal fondé, & que Mr. BAYLE n'a pas rapporté ce fait tiré de cet Auteur, peut être, parce que l'Auteur lui a paru suspect, & qu'on a refuté ce qu'il a dit sur ce sujet. (Cette Notte est encore de Mr. Bernard).

(6) C'est la Lettre précédente.

(7) Lorsque j'écrivis cette Lettre, je l'appellai *Bois d'Almay*, parce qu'il est ainsi nommé dans la *Relation de ce qui s'est passé au Procès de Chalais* &c, imprimée à la suite des *Mémoires d'un Favori de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orléans*: mais quelques Ecrivains, qui l'ont connu, le nomment *Bois d'Annemets*, comme on le verra ci-après; & c'est, sans doute, son véritable nom.

(8) Voyez la *Relation de ce qui s'est passé au Procès de Chalais*: ubi supr. pag. 132. & suiv.

(9) Mr. de St. Evremond m'a appris cette particularité. On la trouve aussi dans des Mémoires manuscrits, intitulez *Abrégé de l'Histoire du Regne de Louis XIII*, composez par Nicolas Goulas, Gentilhomme ordinaire de Gaston Duc d'Orléans, & parent de Léonard Goulas Sécrétaire de ce Prince, dont il est souvent fait mention dans les *Mémoires* de Bois d'Annemets. Le Pere le Long, qui parle de ce Manuscrit dans sa *Bibliotheque Historique* Num. 9106, en a extrait ce qui regarde Bois d'Annemetz,

jusqu'à la mort de CHALAIS en 1626. Il y regne un Caractere de sincérité & de bonne foi, qui répond de la fidélité de l'Historien. Du reste, on ne peut pas dire qu'il a été mal instruit des faits qu'il rapporte, puisqu'ils se sont passez sous ses yeux, & qu'il y a eu lui-même beaucoup de part.

Voici la maniere dont il parle de Mr. D'ANDILLY: *Mr.* DE PISIEUX, dit-il (10), *appella auprès du Roi Mr.* DE LA VIE'VILLE, *pour être Sur-intendant de ses Finances, après avoir fait donner commandement à Mr.* DE SCHOMBERG *de se retirer en sa Maison. On peut dire avec vérité qu'une si haute vertu & une si entiere fidélité, ne pouvoient pas demeurer long-tems sans calomnies, etant revenu bientôt après (comme nous dirons en son lieu,) aussi glorieusement qu'il avoit été chassé honteusement. Le Sieur* D'ANDILLY, *qui le trahit, a reçu depuis le païement de son ingratitude.*

Il remarqu après cela (11), que le Maréchal D'ORNANO aiant été rappellé auprès de Monsieur, *prit une résolution ferme de ne point se ressouvenir du mal qui lui avoit été fait, & pardonna généralement à tous ses ennemis;* & il ajoûte, que *la seule faute qu'il fit, fut de mettre dans sa confiance le Sr.* D'ANDILLY, *étant vrai qu'il fut depuis la seule cause de sa perte.* Et deux pages plus bas (12), *au commencement de l'Avent,* D'ANDILLY *fit tous ses efforts pour débuter Mr.* CAVAULT [Sécrétaire des Commandemens de Monsieur], *faisant croire à Mr. le Colonel* [D'ORNANO] *qu'il falloit qu'il dépendît d'une autre puissance que la sienne puisqu'il s'étoit conservé dans sa disgrace,* (lors qu'il avoit été envoié à la *Bastille*, & ensuite à *Caën*). *Il travailla si puissamment à mettre cette impression dans l'esprit de Madame la Colonelle, & de Madame de* MESARGNES, *qu'elles n'eurent point de cesse, qu'elles n'eussent obligé Mr. le Colonel à traiter Mr.* CAVAULT *de sorte qu'il désira de se retirer, & pria Mr. le Colonel d'avoir agréable de lui permettre, puisque sa fidélité & son affection lui étoient imputées à crime. .... Il m'est encore impossible de comprendre, comme quoi Mr. le Colonel, qui étoit très-habile homme, se put résoudre en donnant permission à Mr.* CAVAULT *de quitter la charge, de mettre celui qu'il mit en la place* [le Sieur GOULAS, qui le paia bientôt d'ingratitude,] *La seule raison qu'il a euë, a été le dessein de* D'ANDILLY, *qui aiant obtenu la Charge d'Intendant, prétendoit de faire celle de Sécretaire, & croioit en mettant cet homme, ne mettre qu'un porte-sac.* Il nous apprend dans la suite (13), que *le Roi étant à St. Germain,* D'ANDILLY *en donna une des siennes à Mr. le Colonel sur le mécontentement qui arriva au Roi de ceux de la Rochelle; même sur les avis qu'eut Sa Majesté, que ceux de la Religion désiroient brouiller, elle se résolut d'y envoier une Armée, pour les tenir en devoir. Monseigneur fut avisé par* D'ANDILLY *du dessein du Roi, & lui témoigna qu'il croioit, que s'il desiroit cet emploi, qu'il l'auroit: ce jeune Prince dans l'ardeur de servir, fit demander au Roi ce commandement: on lui fit dire que s'il vouloit l'avoir, qu'il lui étoit aisé, & s'il vouloit éloigner Mr. le Colonel d'auprès de lui qu'on accorderoit sa demande. Ce procédé l'étonna, & il vit bien qu'on ne tâchoit qu'à lui ôter ce fidele serviteur; desorte qu'il aima mieux cesser sa poursuite, que d'obtenir ce qu'il demandoit si chérement. Il commença dès lors à s'appercevoir que le P.* JOSEPH *Capucin, &* D'ANDILLY *n'alloient pas droit en besogne, & dès lors il ne se fia plus en eux. Il reconnut bien enfin, quoique trop tard, qu'un* BIGOT EST UNE MECHANTE BETE

Monseigneur (14) *commença à mépriser* D'ANDILLY, *& à lui faire force niches; dès lors il cessa de venir si souvent au Louvre, & l'on vit en un instant finir les conférences, qu'il avoit tous les jours avec Son Altesse. Ce dépit l'obligea dès-lors à procurer la ruine de Monsieur le Maréchal* D'ORNANO.....

Nous étions très-empêchez PUYLAURENS *& moi*, dit-il dans un autre endroit (15), *& il faut que je vous avoüe, que ç'a bien été le tems de ma vie que j'ai trouvé le plus fâcheux à passer. Nous étions, lui & moi, deux jeunes gens sans expérience: nous avions trois hommes en qui Monseigneur se fioit, qui le trompoient tous trois, savoir* GOULAS, D'ANDILLY, *&* MARCHEVILLE, *& qui tous trois étoient unis ensemble à desirer la perte de Monsieur le Maréchal & la nôtre. Dans ce tems,* D'ANDILLY *& ses Amis proposérent qu'il étoit à propos de réduire l'affaire en négociation, & pour cet effet, qu'il se présentoit un Capucin, nommé le Pere* JOSEPH, *qui promettoit des merveilles. Ils le firent voir à Monseigneur le soir dans une galerie, auquel il fit des propositions si plausibles, qu'il s'en fallut peu qu'il ne se laissât aller aux persuasions de cet homme, qui avoit été en partie autheur de la prise de Monsieur le Maréchal.* D'ANDILLY *étoit ravi de voir que l'invention qu'il avoit trouvée, lui eût si bien succédé. Il arriva, de bonne fortune, qu'il nous vint en connoissance, que ces personnes ici avoient dessein de se moquer de Son Altesse. Cela nous obligea de lui représenter, que si le Roi eût désiré que la négociation aportât quelque fruit; il lui eût envoié une autre personne qu'un Religieux, qui n'avoit aucune mission, & qui étoit sujet à desaveu; que nous savions de science certaine, que* D'ANDILLY *avoit inventé cette fourbe, pour lui faire perdre tems, & que le meilleur conseil qu'il pouvoit prendre dans ce rencontre, étoit de châtier celui qui lui avoit causé tant de déplaisir: étant très-vrai, que la connoissance que l'on auroit de ce généreux ressentiment, feroit que l'on regarderoit deux fois a l'avenir, avant que de se résoudre à le trahir. Il goûta nos raisons, & se résolut à donner commandement à son Capitaine des Gardes d'aller trouver* D'ANDILLY, *& lui dire, qu'il eût à sortir de la Cour dans deux heures, & à ne se trouver jamais devant lui. Il obéit, & partit le soir même.*

Voilà, Monsieur, ce que BOIS D'ANNEMETS dit de Mr. D'ANDILLY. Si vous voulez une autorité d'un plus grand poids, je vous fournirai celle de GASTON même. Voici comme ment il parla au Roi, après la mort du Maréchal

mets, & l'a rapporté No. 8769, en ces termes: *On donna à Puy-Laurent*, dit le Sieur Goulas, *un Normand fin & adroit appellé Bois d'Annemets, qui fut depuis premier Maréchal des Logis de Monsieur, qui ne le mena pas avec lui, lorsqu'il alla au Siege de la Rochelle; ce Gentilhomme encourut sa disgrace pour s'y être rendu sans son ordre, & même l'avoir prévenu au Camp. Se croyant perdu, il s'en alla chez lui; & passa ensuite en Italie, où la Guerre étoit allumée; cherchant les occasions de se signaler; & s'étant arrêté à Venise en 1627, il prit querelle avec Ruvigny, qui le tua en duel.*

(10) *Mémoires d'un Favory &c*, *pag.* 13, 14.
(11) Pag. 30, 31.
(12) Pag. 33, & suiv.
(13) *Pag.* 42. 43.
(14) *Pag.* 45.
(15) *Pag.* 57.

chal D'ORNANO. RICHELIEU, dit-il (16), *vous fit donc par tel artifice, & par l'intrigue du Pere* JOSEPH *& de* D'ANDILLY, *dépeindre le Maréchal comme le chef des miens; homme dangereux, intéressé à m'élever à votre préjudice pour sa fortune; homme attaché à ceux de qui vous pouviez avoir de la défiance; bref, par diverses voies obscures, il le rendit si noir, ennemi de votre conservation, & vous fit le péril si grand & si présent, que vous ne pouviez pas estimer avoir rien de si important pour votre sureté, que de le faire arrêter. Et néanmoins, je suis obligé de jurer à Votre Majesté, que le Maréchal* D'ORNANO *avoit le cœur bien éloigné de ces sentimens, & qu'au contraire, le plus grand crime qu'il eût commis étoit de ne s'être pas voulu dévouer au Cardinal, mais d'avoir eu pensée de prendre intelligence, & me la donner avec vous directement, par les voies des vôtres; (vous savez quels ils étoient lors;) d'avoir voulu vous référer ses actions, & non pas à lui; &, en un mot, d'être votre créature, & non pas la sienne, qui est un crime irrémissible à son égard. Aussi ne semble-t-il pas que le Crime de Leze-Majesté n'est plus d'attenter contre le Roi, ou bien contre l'Etat; mais de n'avoir pas un zêle, & une obéissance aveugle, pour toutes les violences & tous les desseins du Cardinal de Richelieu.* C'est ainsi que Mr. BOIS D'ANNEMETS, & le Duc d'ORLEANS lui-même, représentent la conduite de Mr. D'ANDILLY à l'égard du Maréchal D'ORNANO. Mais comment concilier tant de traits de supercherie, avec cette rare probité que ses Amis lui attribuent? Il faudra, Monsieur, s'en tenir à la distinction que vous faites: *Qu'il se peut bien que Mr.* D'ANDILLY *n'observa pas toutes les regles de la probité, lorsqu'il fallut faire fortune; mais qu'il fut homme de bien quand elle fut faite.* Je suis, &c.

LETTRE CCCVIII. & CCCIX, A Mr. BERNARD.

LETTRE CCCIX.

A

Mr. BERNARD.

Contenant quelques Remarques sur la Lettre précédente (1).

MONSIEUR,

L. CCCIX. A Mr. BERNARD.

J'Ai lû avec beaucoup de plaisir le Mémoire de Mr. DES MAIZEAUX, dans vos *Nouvelles* d'Avril 1704. Les *Mémoires d'un Favori du Duc* D'ORLEANS me tomberent entre les mains l'an 1672. J'en lus seulement les prémieres pages. Il me restoit une idée assez confuse de ce Livre-là lorsque je faisois mon *Dictionnaire*; mais j'ignorois tout-à-fait que ce Favori du Duc D'ORLEANS eût dit quelque chose de Mr. ARNAULD D'ANDILLY. Si je l'eusse sû, j'aurois fait chercher son Livre; mais je crois pourtant que la raison, qui m'empêcha de toucher au fait en question, m'eût empêché de me servir des récits de ce Favori. Cette raison est que j'attendois l'Apologie que le Président DE GRAMOND avoit opposée aux plaintes publiques de Mr. ARNAULD D'ANDILLY. On ne peut nier que le témoignage de ce Président ne soit d'un tout autre poids, que celui d'un Favori, qui avouë, que Mr. ARNAULD D'ANDILLY l'a voulu perdre. Pour bien juger donc de cette affaire, il la faut réduire au démêlé de D'ANDILLY avec GRAMOND. Chacun d'eux a produit ce qu'il a pû pour sa justification. J'ignore les répliques du Président; mais je doute qu'il ait pû le tirer d'affaire, tant les justifications de D'ANDILLY me paroissent fortes, aiant été publiées sous les yeux, pour ainsi dire, du Duc D'ORLEANS, & de plusieurs de ses Domestiques, qui vivoient encore (2).

J'ai été bien aise des particularitez, que Mr. DES MAIZEAUX a recueillies touchant l'Auteurs des *Mémoires*. J'ai trouvé un Supplément dans d'autres *Mémoires* de ce même Prince, publiez à Amsterdam l'an 1685 (3). En voici un passage tiré de la page 34. *Le Sieur de* BOISDANEMETS, *Gentilhomme Normand, pour qui Monsieur avoit de la bonne volonté, aiant pressenti l'établissement que son Altesse vouloit faire dans sa Maison, fit effort pour n'être pas exclus du secret des affaires, dont il étoit déja entré en quelque part avec* PUYLAURENT; *mais il y avoit beaucoup de vanité & de présomption en son fait, & il étoit mal aisé, que de jeunes gens pussent se modérer de telle sorte, que chacun n'essaiât d'emporter la faveur du Maître par dessus son compagnon. En quoi*

(16) Voiez l'*Apologie pour le Maréchal d'Ornano*, imprimée à la suite des *Mémoires de Bois d'Annemets*, pag. 160, 161.

(1) Cette Lettre est tirée des *Nouvelles de la République des Lettres*, Mai 1704, *pag.* 587, & quoiqu'elle soit déjà imprimée ci-dessus, pag. 185, on ne laisse pas de la remettre ici, tant à cause qu'elle y est mieux en sa place, que parce que Mr. Des Maizeaux y a ajouté des Notes.

(2) Si Mr. Bayle avoit consulté les *Mémoires* de Mr. Bois d'Annemets, il auroit vû que le passage de l'*Histoire* de Gramond dont Mr. d'Andilly se plaint dans ses *Lettres*, n'a rien de commun avec ceux de Bois d'Annemets, rapportez dans la Lettre précédente, & il n'auroit pas dit que *pour bien juger de cette affaire, il faut la réduire au démêlé de d'Andilly avec Gramond*, puisque ce *démêlé* roule sur un fait particulier, dont Bois d'Annemets n'a point parlé dans ses *Mémoires*. Du reste, on ne conviendra pas que le *témoignage* de l'Historien Gramond, tout *Président* qu'il étoit, soit *d'un tout autre poids que celui* de Bois d'Annemets, qui a été temoin oculaire de ce qu'il raconte; ni que celui ci soit moins digne de foi, parce qu'on lui donne la qualité de *Favori* du Duc d'Orléans dans le titre de ses *Mémoires*, & qu'il se plaint dans cet Ouvrage que Mr. d'Andilly *l'a voulu perdre*.

(3) Cet Ouvrage est intitulé: *Mémoire de feu Mr. le Duc d'Orléans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considerable depuis 1608. jusqu'en l'année 1636.* Le Pere le Long, dans sa *Bibliotheque Historique* N°. 8964, nous aprend que ces *Mémoires* ont été publiées par le Sieur Algai de Martignac, mort en 1696.

LETTRE CCCIX. A Mr. BERNARD, & CCCX. A Mr. DES MAIZEAUX.

quoi l'avantage tourna du côté de PUYLAURENT, *qui étoit d'un esprit plus traitable & accommodant, outre que la recommandation de la Maréchale* (D'ORNANO) *avoit suppléé à ce qui manquoit d'ailleurs à* PUYLAURENT *pour remplir cette place, & le Président* LE COIGNEUX *ayant cru par toutes ces raisons devoir mieux trouver son compte avec ce dernier, s'étoit déjà (4) accorporté avant lui, & tous deux travaillérent depuis de concert à persuader à leur maître, qu'il n'étoit pas du bien de son service, que tant de monde se mêlât de ses affaires. A quoi son Altesse s'accorda volontiers, & résolut qu'elles passeroient par la direction de ces deux personnes seulement.* BOISDANEMETS *se voiant ainsi exclus de sa prétention, joüa un mauvais personnage, & ne pouvant souffrir de la diminution en sa fortune, fit tôt après retraite, aiant été quelques jours auparavant le jouët du Maître & des principaux de la Maison* (5).

LETTRE CCCX.

A Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 17. *de Juin* 1704.

LETT. CCCX. A Mr. DES MAIZEAAUX.

IL n'y a que peu de jours, Monsieur, que j'ai reçu le Paquet dont vous aviez chargé Mr. MASSON, de qui j'appris avec une extrême joie qu'il vous avoit laissé en bonne santé.

Le Paquet précédent n'est point perdu : vous avez sû par Mr. BERNARD, que je l'ai reçu enfin. Je le priai, en lui envoiant les exemplaires que vous lui destiniez des souscriptions, de vous faire mes remercimens. Je vous suis très-obligé, Monsieur, des soins que vous avez pris à ce sujet, & du présent des *Oeuvres de* HÉNAULT (1), &c.

Il est infiniment plus facile de trouver à la Haye des souscriptions pour une édition des Oeuvres *de Mr.* ST. EVREMOND aussi belle que celle que vous dirigez, qu'ici où nous avons peu de gens qui fassent des Bibliotheques, ou qui n'attendent les éditions de ce païs, qui sont à vil prix en comparaison de celles de Londres. MORTIER contrefera la vôtre, dès qu'elle aura paru. Il vient de publier un petit volume d'*Oeuvres posthumes* de Mr. ST. EVREMOND, où je pense qu'il y a bon nombre des Pieces que vous lui aviez autrefois envoiées (2).

Ce seroit un grand avantage à la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*, que vous revissiez le manuscrit & la derniere épreuve, mais je ne voudrois pas l'acheter au préjudice de votre santé, & de vos autres occupations : aiez-y plus d'égard qu'à moi, je vous en conjure. La premiére fois que j'écrivis au Sieur TONSON, je lui envoiai des Avis pour les Traducteurs & les Imprimeurs. Je lui dis l'année passée, qu'il faudroit que la *Table des Matieres* fût plus ample, & que pour le moins on l'augmentât de ce qui concerne les dernieres feuilles, & qui manque tout-à-fait dans l'édition Françoise, comme j'en ai averti à la fin de la Table. Je lui dis aussi, que je pourrois lui envoier un petit modele des choses qu'il faudroit principalement marquer dans la Table. C'est sans doute ce que l'on a entendu, quand on vous a prié de me demander les avis que j'ai promis. Je m'en souviendrai : cela ne presse pas ; vû que la *Table des matieres* est la derniere partie du travail. Je mets ici dans un papier séparé quelques nouvelles corrections.

Vous pouvez dire au Sieur CHURCHILL, que c'est une chose très-incertaine si la *Réponse aux Questions d'un Provincial* aura quelque *suite* ; & qu'il est certain que si elle en doit avoir, ce ne sera ni cette année, ni la suivante.

Il est très-vrai que Mr. BASNAGE travaille à une *Histoire des Hérésies* (3), & qu'il va commencer d'en faire imprimer le prélude, qui contiendra en trois Tomes in douze l'*Histoire des Juifs*, à commencer depuis JÉSUS-CHRIST jusqu'à notre tems.

Si l'on n'avoit pas inséré dans la nouvelle édition du THEATRE de CORNEILLE faite par le Sieur DES-BORDES à Amsterdam, les Pieces de la guerre du *Cid*, je croirois qu'elles pourroient avoir place dans le Recueil que vous avez dessein de donner. Il me semble que la Critique du Poëme de *la Pucelle*, & la Réponse à cette Critique y pourroient avoir place. Ce sont des Ecrits qu'on ne connoit plus. Je suis fâché de n'avoir point la *Vie d'Esope* par Meziriac. Mr. SIMON DE VALHEBERT, Bibliothecaire de l'Abbé BIGNON, me la prêta, & je la lui renvoiai dès que je m'en fus servi (4). Je vous enverrois dès aujourd'hui les *Problemes* de

(4) *Il y a ainsi dans l'Imprimé*

(5) Cet Auteur a été très-mal informé sur le sujet de Bois d'Annemets. La *retraite* qu'il lui fait faire, &c. est un pur Roman, comme cela paroît par le témoignage du Sieur Goulas, rapporté dans la Note (9) sur la Lettre précédente.

(1) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Marais du 2 d'Octobre 1698, Note (2).

(2) Voiez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1704, page 163.

(3) Mr. Basnage est mort le 22. de Décembre 1723, sans avoir pû achever cet Ouvrage. Il l'avoit poussé jusqu'à la fin du XI. siecle.

(4) Voiez le *Dictionnaire Critique* à l'Article d'ESOPE, Rem. O. Mr. de Meziriac écrivit cette *Vie* à la priere du Sr. Millot, Professeur des Lettres humaines au College de Bourg en Bresse ; comme celui ci nous l'aprend dans la Préface de sa Traduction des *Fables d'Esope*. Dans mon édition de ces *Fables*, imprimée à Bourg en Bresse en 1646, elle est placée à la fin du Livre, sous ce titre: *La Vie d'Esope tirée des anciens Auteurs, par Monsieur de Meziriac.* Cette Piéce étoit extrêmement rare avant que Mr. de Sallengre l'insérât dans ses *Mémoires de Littérature*, Tom. I. Art. VII. pag. 87. Il l'a aussi mise à la tête du *Commentaire sur les Epitres d'Ovide par Mr. de Meziriac*, qu'il fit réimprimer à la Haye en 1716.

de MEZIRIAC (5), si l'exemplaire que j'en ai, étoit complet; mais les dernieres pages y manquent. Si vous souhaitez cet exemplaire tel qu'il est, je vous l'ofre de très-bon cœur.

Je suis bien fâché de ne pouvoir vous rien dire sur le tems de la mort de MARION DE LORME (6), & de Mr. D'AUBIGNY (7). Si je fais quelque découverte là-dessus, je vous en avertirois.

Vous aurez vû dans les *Nouvelles* de Mr. BERNARD du Mois de Mai dernier, un peti Mémoire (8) relatif au vôtre touchant les *Mémoires* de BOIS-D'ALMAY. Comme c'est un Livre qui se trouve facilement en Hollande, je n'accepte point l'offre que vous m'en faites si obligeamment, & dont j'ai autant de reconnoissance que si je l'acceptois. Je vous supplie de croire que je suis avec tout l'estime imaginable, Monsieur, votre &c.

LETTRE CCCX. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCCXI. A Mr. MARAIS.

LETTRE CCCXI. A Mr. MARAIS.

A Rotterdam le 4. d'Août 1704.

LETTRE CCCXI. A Mr. MARAIS.

VOus êtes le premier, Monsieur, de tous mes Amis de France de qui j'aie reçu des nouvelles, depuis que l'interdiction du commerce des Lettres a été levée, & à qui je donne des miennes. J'ai eu un plaisir incroiable de voir ces nouvelles marques de votre Amitié, & je n'aurois pas tardé long-tems à vous témoigner l'impatience de vous faire savoir que l'interruption du commerce n'a rien diminué aux sentimens d'estime & de gratitude que j'ai pour vous. J'avois reçu toutes vos honnêtetez long-tems avant qu'il fût défendu d'écrire d'ici en France; & je vous avois répondu que les Mémoires, qu'il vous a plû de m'envoier, donnoient tant de lustre à mon *Dictionnaire*, qu'il n'y avoit que moi qui dût songer aux remercimens. Si je n'avois pas vû dans tout ce que vous m'avez fait la grace de m'écrire, un caractere de discernement & de goût exquis, je me flatterois peut-être que les éloges qu'il vous plaît donner à mes compilations, ne sont pas de purs complimens; mais la connoissance que j'ai de votre délicatesse d'esprit, & de la force de vos Lumieres, ne me permet pas d'espérer que je sois digne de votre approbation Cependant, je vous suis très-obligé de la bonté que avez de faire en sorte que je me donne cette illusion agréable.

Le Mémoire qui accompagnoit votre Lettre est excellent, & il eût été à souhaiter qu'il m'eût été connu, lorsque je fis l'Article de la Reine MARGUERITE. J'ai déja dressé une nouvelle remarque sur ce sujet, laquelle servira d'éclaircissement & de Suplément aux *Remarques* K, L, & M, de cet Article. J'ai mis sur le Papier ci-joint quelques Réflexions touchant *la Harangue* de PIBRAC (1).

Je n'ai rien changé à l'Article de MOLIERE, en le faisant réimprimer; & cela, parce que non-seulement je n'avois point vû les remarques de l'Illustre Mr. DESPRÉAUX en faveur des anciens (2), mais encore parce que les raisons qui m'avoient fait dire dans la premiere édition, que l'*on ne savoit encore quand viendroit la Réponse au Paralelle de Mr.* PERRAULT (3), sont encore aujourd'hui dans le même état. J'avois en vûe un ouvrage, qu'un de nos plus savans Humanistes faisoit espérer depuis long-tems. Ce savant homme est Professeur des Belles Lettres dans l'Académie de Leide, & se nomme Mr. PERIZONIUS. Entre autres choses, c'est un grand Latin, un second SCIOPPIUS quant à cela. Il ne vit pas plûtôt l'ouvrage de Mr. CHARPENTIER, sur l'*Excellence de la Langue Françoise* (4), qu'il témoigna être résolu à le réfuter. Il té-

(5) *Problemes plaisans & délectables qui se font par les nombres &c.* C'est le premier Ouvrage de Mr. de Méziriac. Il parut en 1613, & on en fit une seconde édition en 1624. Voiez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article MEZIRIAC, Rem. B.

(6) Marion de Lorme, la plus belle femme de son tems, étoit de Châlons en Champagne. On croioit que Mr. de Cinqmars, grand Ecuyer, l'avoit épousée secretement. Après la mort de Mr. de Cinqmars, elle fut entretenuë par le Cardinal de Richelieu; & ensuite par Mr. d'Emery, Sur intendant des Finances. Mr de St. Evremond a fait une petie Piece en vers sur sa Mort, qu'on trouvera dans le II. Tome de ses *Oeuvres*, pag. 395. de l'édit. d'Amsterdam 1726. Voiez aussi le V. Vome pag. 140.

(7) Louis Stuart d'Aubigni, grand Aumônier de la Reine d'Angleterre, & ami particulier de Mr. de St. Evremond. Voiez la *Vie de Mr. de St. Evremond* sous l'année 1692, pag. 78. & 79. de l'édition d'Amsterdam 1727.

(8) C'est la Lettre précédente, à Mr. Bernard.

(1) La Harangue de Pibrac à Henri III. contient tout le détail de l'affaire d'entre ce Prince & le Roi de Navarre (depuis Henri IV.) au sujet d'une insulte qui avoit été faite à la Reine de Navarre, & dont le Roi (Henri IV.) poursuivoit vivement la réparation Pibrac fut envoié après plusieurs autres pour demander cette Princesse & parla très-dignement. C'est une Piece curieuse. Elle se trouve à la page 614. du Livre intitulé, *Recueil de Plaidoyez, Harangues, & Remonstrances des plus illustres & fameux politiques de notre temps.* Paris 1618, in 12. Mr. Marais en envoia un extrait à Mr. Bayle pour éclaircir quelques endroits de l'Article de la Reine de NAVARRE (*Marguerite de Valois*). Cet Extrait a paru dans le SUPPLEMENT du *Dictionnaire Critique*, avec les Réflexions que Mr. Bayle a faites sur la Harangue de Pibrac.

(2) *Les Réflexions critiques sur Longin; où par occasion, on répond à quelques objections de Monsieur Perrault contre Homere & contre Pindare.*

(3) Voiez l'Article POQUELIN, Rem. B.

(4) Mr. Charpentier écrivit cet Ouvrage à l'occasion de la dispute qui s'éleva parmi les Savans de Paris, pour savoir si l'on emploieroit la Langue Françoise, ou bien la Langue Latine, dans l'inscription de l'Arc de Triomphe qu'on devoit élever à Louis XIV. Mr. Bayle en a donné l'extrait, & a fait en même-tems l'histoire de cette contestation, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, Août 1684, Art. VII. Voiez ci-dessus Tome I. page 112.

LETTRE CCCXI. A Mr. MARAIS.

témoigna la même chose, à l'égard du *Parallele* de Mr. PERRAULT; cependant tous ces desseins sont encore en herbe. Il est vrai qu'il a fait depuis peu usage de quelques-uns de ses Recueils contre Mrs. CHARPENTIER & PERRAULT. C'est dans son *Qu. Curtius vindicatus* (5); ouvrage, qu'il a publié contre Mr. LE CLERC; qui a fort mal traité QUINTE-CURCE dans son *Ars Critica*. Il insulte Mr. CHARPENTIER, & pour ainsi dire, toute la Nation Françoise, de ce que ce Doien de l'Académie, Traducteur de XENOPHON (6), & Censeur des Livres, avoit parlé en des termes d'enchantement du *Pétrone* de Mr. NODOT, par rapport aux Suplémens des Lacunes. Il y a de la supercherie dans tout cela; car la Lettre de Mr. CHARPENTIER à Mr. NODOT, que celui-ci a publiée, fut écrite avant que le prétendu *Pétrone* trouvé à Belgrade eût vû le jour; & n'en déplaise aux ennemis de la France, qui insultent ses Savans comme s'ils avoient été les duppes de Mr. NODOT, il n'y a point de Païs où l'on ait plûtôt connu l'imposture qu'en France même.

Quant à Mr. PERRAULT, Mr. PERIZONIUS le maltraite avec quelque sorte de raison, pour n'avoir pas entendu un mot Latin de CICERON; mais nonobstant qu'il n'ait point connu le sens véritable de ce mot, la conséquence qu'il tire du passage ne laisse pas d'être bonne (7). Les Humanistes de ce Païs-ci, & des autres Païs étrangers, affectent beaucoup de faire passer les François pour des *Mazettes* dans la Littérature & dans la Critique; & ils croient le prouver, en trouvant beaucoup de fautes & d'ignorance dans la plûpart des Commentaires *in Usum Delphini*.

On a donné depuis environ deux ans, une nouvelle édition des *Fables de* PHEDRE, avec des Notes de Mr. GRONOVIUS, Professeur à Leide, & l'on y a joint une longue Dissertation d'un homme, qui se donne le nom de NICOLAUS DISPONTINUS (je croi que c'est son vrai nom,) dans laquelle Mr. l'Abbé DANET, Commentateur de PHEDRE *in Usum Delphini*. est cruellement mal-traité (8).

Le Livre dont on vous a parlé, a pour titre, *Réponse aux Questions d'un Provincial*. C'est un *in douze*, qui fut imprimé ici l'année passée. On veut que j'en sois l'Auteur, & l'on n'en sauroit donner de bonnes raisons. J'en laisse croire ce qu'on veut, quoique l'ouvrage ne contienne rien d'important ni d'intéressant, & que ce soit plûtôt une lecture d'amusement, qu'une lecture d'érudition. Je vous en envoirois un exemplaire, si je savois comment: le commerce demeure toûjours défendu entre ce Païs & le Païs-Bas Espagnol, non moins que lorsqu'il n'étoit pas permis d'écrire des Lettres. Il y a quelques personnes à Paris, à qui je souhaiterois d'écrire? mais que sais-je si elles sont mortes; ou si elles ont changé d'habitation? Il faut que j'attende éclaircissement sur cela. Je suis, avec toute sorte de respect, Monsieur, Votre, &c.

P. S. Un Allemand, nommé STRUVIUS, a fait imprimer quelque chose concernant les nouvelles Societez érigées en divers endroits de l'Europe pour l'avancement des Lettres (9). Il parle aussi des *Journaux* de *Littérature*, qui se font en divers Païs; & il débite, sur l'autorité de VIGNEUL-MARVILLE (10), que Mr. SALLO, qui est l'Inventeur de cette sorte d'écrits, ne put continuer que trois ou quatre mois, parce qu'aiant perdu tout son bien au jeu, il mourut de déplaisir. Je sai qu'il cessa de travailler vers le mois d'Avril 1665; & j'ai lû dans le MORERI, qu'il mourut l'an 1669. Voilà donc des faits discordans. Personne n'est aussi propre que vous, Monsieur, à déterrer si cet illustre Conseiller au Parlement mourut en 1665, de Chagrin d'avoir joüé tout son bien. Cela seroit désavantageux à sa mémoire; & il seroit bon d'arrêter la propagation d'un tel bruit; car si on ne le réfute, on le trouvera bien-tôt dans plus de six ou sept Livres, & puis dans vingt, & puis dans trente (11). Mais je crains de vous ennuier par une Lettre aussi longue, & aussi peu curieuse que celle-ci. Je vous en demande pardon, & je vous supplie d'être bien persuadé de l'estime & du respect que j'ai pour vous. Je suis, &c.

LET-

(5) *Jac. Perizonii Q. Curtius Rufus, restitutus in integrum, & vindicatus per modum Speciminis à variis accusationibus, & immodicâ atque acerbâ nimis crisi viri celeberrimi Joannis Clerici.* Lugduni in Batavis, 1703, in 8.

(6) Mr. Charpentier publia en 1650, *les Choses memorables de Socrate*; en 1658, la *Cyropedie ou l'Histoire de Cyrus*; Ouvrages, traduits du Grec de Xenophon.

(7) Il s'agit d'une équivoque des Siciliens sur le mot *Verres*, rapportée par Cicéron: *alii*, dit cet Orateur, *Sacerdotem execrabantur qui Verrem tam nequam reliquisset*: paroles, que Mr. Perrault, dans son *Parallele des Anciens & des Modernes*, Tom. I. Dialogue III, pag. m. 358, explique de cette maniere: „les autres *maudissoient* „*le Magistrat nommé le Prêtre qui laissoit vivre un si mé*„*chant verrat*„: il insinuë, en même tems, que ce trait n'est pas digne de Cicéron. Mr. Perizonius, dans son *Q. Curtius vindicatus* pag. 57, & suiv. a censuré cette explication de Mr. Perrault, & lui a reproché de n'avoir pas entendu le mot *reliquisset*. „Sed neque peritior Latinæ „fuit Linguæ, *dit-il*, ut quamplurimis posset doceri „exemplis. Inficetum certe est omnem in partem, quod „ambiguum Siculorum jocum apud Ciceronem Verr. I. „cap. 46. *Sacerdotem execrabantur, qui Verrem tam nequam* „*reliquisset*, interpretatur primum, *m'audissient le Prestre,* „*qui laissoit vivre Verres, qui estoit si méchant*, addens „*ce qui signifie dans le sens équivoque: qu'ils maudissoient* „*le Magistrat, nommé le Prêtre, qui laissoit vivre un si* „*méchant verrat.* Ubi notandus est illius interpretandi „stupor, quod priore in sensu, ubi *Sacerdotis* nomen ha„bet pro Appellativo, in eo *Verris* nomen accipit & „exponit tanquam Proprium, quum eodem Utrumque „modo esset accipiendum. At verò in altero sensu, „quem *æquivocum* dicit, sed qui maxime ab Siculis spec„tabatur, nihil intellexit, nihil vidit. Ratio dicti ex „Historia est petenda, quæ hæc fuit, *Sacerdos*, quod „hîc Proprium est Nomen, prætor fuit Siciliæ, & ex „ea decedens successorem accepit & reliquit Verrem. „Neutiquam ergo *reliquit* hîc notat *laissoit vivre*, sed „*reliquit successorem sibi in Sicilia.* Sic sæpiùs Cicero, „veluti Famil. II. 15. *Fratrem reliquissem*, (Scil. meas „excipientem vices in Cilicia) *omnia timerem* &c. Multo „etiam minus τὸ *Verres* in illo *æquivoco*, ut ait, sensu, in „quo *Sacerdos* nomen est Proprium, de Animali erat „interpretandum, quum in illo sensu utrumque No„men, tanquam Proprium, de diversis Viris æque esset „accipiendum.;

(8) *Phædri Augusti Liberti Fabularum Æsopiarum Libri V. Cum Notis perpetuis Joan. Fred. Gronovii & emendationibus Jacobi Gronovii F. Accedunt Nic. Dispontini in Phædrum Collectanea.* Amstelodami 1703, in 12. Mr. Dispontyn étoit Regent dans le College d'Amsterdam.

(9) *Burcardi Gotthelfii Struvii Introductio ad notitiam rei Litterariæ* &c. Jenæ 1701, in 8. il s'en est fait deux ou trois éditions depuis ce tems-là Mr. Struve donna en 1710. *Suplementa ad notitiam rei Litterariæ* &c.

(10) Tome I, pag. 313. de la seconde édition de Rouen 1701.

(11) Mr. Bayle lui-même a tâché d'arrêter ce bruit dans une de ses Notes sur un petit livre imprimé à Paris sous le titre de *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moreri donné en* 1704, & réimprimé à Rotterdam en 1706. Après avoir relevé une faute qu'on avoit laissée dans cette édition de Paris du *Moreri*, & qui étoit de dire que Mr. de Sallo né en 1626, mourut l'an 1669. agé de 49; (faute, qui a passé dans les éditions de 1707, 1712, & 1718, & n'a été corrigée que dans celle de 1725; il ajoûte pag. 90. & 91: „Il eût „été à souhaiter que l'éditeur eût réfuté un mensonge

qui

LETTRE CCCXII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS S.

Rotterodami, die 24. Augusti 1704.

Lettre cccxii. à Mr. Crenius, & cccxiii. à Mr. des Maizeaux.

NUllus dubito quin acceperis novissimas meas literas nobili Anglo commendatas, quibus de grato meo animo certiorem Te feci, auctus nuper tuo munere tuarum Animadversionum parte XII. alioque tractatu. En exemplar mearum vindiciarum quorundam locorum alterius libri ante annos 20. & quod excurrit vulgati. Æqui bonique consulas levidense hoc munusculum quaso. Vale plurimum, & me amare pergito. Dabam Rotterodami VIII. kal. Sept. M D CCIV.

LETTRE CCXXIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 17. d'Octobre 1704.

Lettre ccxiii. à Mr. des Maizeaux.

JE vous remercie très-humblement, Monsieur, d'avoir commencé votre Lettre par les nouvelles qui concernent Mylord SHATSBURY. Les Gazettes nous avoient appris qu'à son arrivée à Londres, il étoit tombé fort malade. Je courus chez Mr. FURLY, pour savoir ce qui en étoit, & j'appris avec une extrême joie qu'il étoit quitte de la Fievre, & qu'il se rétablissoit de jour en jour. Je vous suplie instamment de l'assûrer de mes très-humbles respects, & de mes vœux ardens pour sa parfaite santé.

Sachant combien vous êtes connoisseur, je m'estimerois très-heureux si la *Continuation* de mes *Pensées diverses sur la Comète* (1), méritoit votre approbation. Je ne saurois vous dire quand la troisieme partie paroîtra car je n'ai pas commencé encore à y travailler; & comme l'hiver est une saison où je ne travaille gueres, je ne sai si je commencerai cette corvée avant le Printems prochain (2).

Rien ne seroit plus difficile pour moi, que la refonte d'un ouvrage; ainsi je ne m'engagerai point à ce que vous me proposez concernant le *Commentaire Philosophique*.

Je vous envoie quelques corrections & additions, pour la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*; j'y joins la piece de Mr. DE BEAUVAL, que vous m'avez demandée. Quant à la *Rémontrance de Mr.* SIMON *à Mr. l'Evêque de Meaux*, je ne l'ai point (3): & pour ce qui est de l'écrit de Mr. DE LA MONNOIE sur le Livre *des trois Imposteurs*, il est si confondu avec tant d'autres papiers, qu'il me faudroit bien du tems pour le trouver; mais d'ailleurs je ne pourrois, sans la participation de l'Auteur, laisser imprimer une chose qu'il n'a écrite que pour moi,

„ qui difame cruellement Mr. de Sallo, & qui aiant été „ d'abord débité par le Chartreux qui s'est masqué „ sous le nom de *Vigneul Marville*, a déja paru dans un „ livre Latin publié en Allemagne, & passera sans doute „ de livre en livre & de Pays en Pays en peu de tems, si „ l'on ne prévient cette malheureuse propagation. C'est „ pourquoi j'assûre ici comme une chose qui vient de „ Mr. l'Abbé Gallois, qu'il n'y a rien de plus faux que „ ce passage de Vigneul Marville (Tom. I. des *Mélanges* „ pag. 304.) que *M. Sallo mourut en 1665. d'une maladie* „ *à laquelle les enfans des Muses ne sont gueres sujets, &* „ *pour laquelle il n'y a point de remede dans Hippocrate ni* „ *dans Galien; car il mourut de déplaisir d'avoir perdu cent* „ *mille écus, c'est-à dire tout son bien, au jeu.* Il est certain qu'il mourut en 1669. sans que le jeu y eût rien „ contribué.

(1) *Continuation des Pensées diverses, écrites à un Docteur de Sorbonne, à l'occasion de la Comète qui parut au mois de Décembre 1680. ou Réponse à plusieurs difficultez que Monsieur *** a proposées à l'Auteur.* Rotterdam, 1705, 2. voll. in 12, & qu'on trouvera ci-dessus Tom. III. pag. 189. & suivantes.

(2) Mr. Bayle ne nous a pas donné cette troisiéme Partie.

(3) On s'étoit trompé en demandant cet Ecrit à Mr. Bayle. Il falloit dire la *Remontrance* de Mr. Simon *à M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.* Ce Prélat publia une *Ordonnance portant condamnation de la Traduction du Nouveau Testament imprimée à Trevoux*, 1702; & Mr. Simon y répondit dans sa *Remontrance.* Mr. l'Evêque de Meaux publia aussi une *Ordonnance* contre cette Traduction, & outre cela deux *Instructions* imprimées à Paris en 1702. & 1703. 2. voll. in 12. Mr. Simon les a réfutées dans le III. Tome de ses *Lettres Choisies*, & dans le IV. volume de sa *Bibliotheque*, qui est proprement le IV. Tome de ses *Lettres Choisies.* Pierre Mortier, Libraire d'Amsterdam, vient de réimprimer) en 1730) ces Lettre d'Amsterdam, vient de réimprimer (en 1730) ces Lettres, & il n'a pas manqué d'y joindre ce Tome IV, & la *Remontrance à Mr. le Cardinal de Noailles.*

Lettre CCCXIII. à Mr. Des Maizeaux, & CCCXIV. à Mr. Coste.

moi, & que peut-être il n'a jamais eu dessein de faire paroître (4).

La Veuve du Libraire Savouret avoit le *Gallia Orientalis* de Mr. Colomiés, augmenté. Je lui écrivis pour la prier de me le laisser parcourir, & je lui offris même de lui trouver un Marchand de ce Manuscrit : elle ne daigna pas me faire Réponse. Plus de quinze ans se sont passez depuis ce tems là ; je ne sai où elle est, ni si elle vit encore.

J'ignorois absolument le sens caché de la *Lettre écrite de Bornéo*, que j'inserai dans ma *Republique des Lettres* ; & personne, non pas même Mr. Jurieu, ni sa femme, ne devina en ce païs-ci ce que cela vouloit dire. Nous ne le sûmes que lors que Mr. Basnage (5), & d'autres personnes de Rouën, se furent réfugiées, & nous apprirent la chose. Alors nous connûmes combien il eût été facile de découvrir le mystere ; mais quand on ne soupçonne point qu'il y en ait dans une chose, on n'y en cherche point ; & par conséquent, quelque facile qu'il soit à trouver, on ne le trouve point (6). Ce que l'Abbé Terson a fait là-dessus est une piece de controverse (7). Si après cela, vous souhaitez que je vous l'envoie, je prierai le frere de l'Auteur, l'un des Ministres ordinaires de cette Ville, de me la fournir. Je ne crois pas que pendant que la guerre durera, nous puissions songer à l'impression du *Supplement* de mon *Dictionnaire*. Je suis, &c.

LETTRE CCCXIV.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam le 29. d'Octobre 1704.

Lettre CCCXIV. à Mr. Coste.

On m'avertit, Monsieur, qu'il y a une occasion de vous faire tenir ce Paquet, de laquelle il faut se servir promptement. C'est ce qui fait que je ne répons pas à votre derniere Lettre car comme elle est confonduë avec mille autres papiers, il me faudroit bien du temps pour la démêler. Je vous dirai seulement, qu'il me souvient que vos Réfléxions sur ce que je vous avois objecté (1) me parurent très-fortes.

Je vous envoie un exemplaire du dernier ouvrage que j'ai publié (2). Recevez-le, s'il vous plait, comme un témoignage de l'estime & de l'amitié particuliere que j'ai pour vous.

J'assure de mes très-humbles respects l'illustre Mr. Locke. Il n'y a rien de plus honnête que ce qu'il a fait à l'égard de l'Exemplaire de l'*Epistola de Tolerantia*, que j'avois trouvé chez un ami (3). Le fils de Mr. Furly me promit, il y a déjà du tems, de lui en témoigner ma réconnoissance. Ainsi ce seroit user de redites que d'y revenir, & comme on me presse, je finis ici tout court en vous assûrant que je suis très-intimement, Monsieur, Votre &c.

(4) Mr. de Beauval avoit donné le précis de cette Dissertation dans son *Histoire des Ouvrages des Savans*, Février 1694, pag. 278. Mr. de la Monnoie l'a publiée toute entiere dans le IV. Tome de son édition du *Menagiana*, imprimée à Paris en 1715.

(5) Mr. Basnage de Bauval.

(6) Mr. Bayle publia cette petite Piece dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* du Mois de Janvier 1686, Art. X. comme étant l'*Extrait d'une Letere écrite de Batavia dans les Indes-Orientales, le 27. Novembre 1684. contenu dans une Lettre de M. de Fontenelle, reçuë à Rotterdam par M. Basnage.* Sous l'idée d'une guerre civile qui s'étoit élevée dans l'Isle de Borneo entre deux Reines qui se disputoient la Couronne, ou le droit de succéder à leur mere, on y représente les différends qui regnent entre l'Eglise Romaine & la Protestante. La Mere est apellée *Mliseo*, & ses filles *Mreo* & *Eénegu*, qui sont les anagrammes de *Solime*, *Rome* & *Geneve*. Mr. le Comte Aurelio delli Anzi prenant cette Allégorie à la lettre, l'a traduite sur une Copie défectueuse, & l'a publiée dans la seconde partie de son *Genio vagante*, qu'il a muni de bonnes Approbations de Messieurs les Inquisiteurs du St. Office.

(7) C'est une Lettre de onze pages, imprimée à Montpellier sous ce titre : *Eclaircissement sur une Lettre écrite de Batavia dans les Ides Orientales, sous le titre de nouvelles de l'Isle de Borneo. Par un Ministre de Mreo appellé Stenor.* Voiez la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I chap. LXVII, §. 8. Voyez-ci-dessus Tom. III. pag. 630.

(1) Voyez ci-dessus la Lettre du 18. d'Avril 1704.

(2) La *Continuation des Pensées diverses sur les Cométes*.

(3) Cet Ouvrage parut en 1689. sous ce titre : *Epistola de Tolerantia, ad clarissimum virum T. A. R. P. T. O. L. A. scripta à P. A. P O. J. L. A.* Goudæ 1689, in 12. Mr. Locke cacha son nom & celui de Mr. Limborch à qui il adressoit cet Ecrit sous les lettres initiales qu'on vient de voir, & dont les premieres signifient *Theologiæ apud Remonstrantes Professorem, tyrannidis osorem, Limburgium Amstelodamensem* ; & les autres, *pacis amico, persequutionis osore, Joanne Lockio Anglo.* Mr. Locke ayant appris que Mr. Bayle souhaitoit de voir cette piece, qu'il avoit cherchée inutilement, lui en envoia un exemplaire dans le tems que Mr. Bayle l'avoit trouvée chez un Ami, comme il le dit ici.

LETTRE CCCXV.

A

MR. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 10. de Février 1705.

LETTRE CCCXV. & CCCXVI. A Mr. DES MAIZEAUX.

IL y a quelque tems, Monsieur, que je reçus une Lettre de Messieurs DE BEAUVOIR & MAUNDI, qui m'apprenoit qu'ils avoient soin de la Révision de la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*, de laquelle vous n'aviez pû vous charger; & qu'ils y apporteroient toute l'attention possible, me demandant de leur envoier ce que je voudrois de jour en jour rectifier. Je leur fit réponse tout aussi-tôt, & leur envoiai quelques corrections. En voici encore quelques-unes, que je vous prie de leur faire tenir chez quelqu'un des interessez à l'impression de l'ouvrage.

J'ai encore deux choses à vous demander, que j'espere que vous aurez bien la bonté de m'accorder; mais que je ne demande qu'au cas que cela ne vous cause point de distraction.

J'ai lû dans le Journal de Leipsig, que Mr. JENKINS, dans la Préface de sa *Vie* d'APOLLONIUS, qu'il a traduite du François de Mr. DE TILLEMONT (1), réfute les Remarques que j'ai faites contre Mr. DE TILLEMONT. Je voudrois savoir en quoi consistent les preuves qu'il apporte contre mes Remarques.

L'autre chose, que je voudrois savoir, est si le Livre de Mr. KING *de Origine Mali*, imprimé à Londres l'an 1702 (2), est estimé en Angleterre; & si les sentimens de l'Auteur, qui d'Evêque de Londonderi qu'il étoit alors est devenu Archevêque du Dublin, sont réputez Orthodoxes; & en général dans quelle estime il est parmi les Prélats de l'Eglise Anglicane. Mr. BERNARD a donné deux longs Extraits de ce Livre-là, dans lesquels je trouve des choses peu solides.

J'attens incessamment le Livre que Mr. JAQUELOT a fait contre quelques endroits de mon *Dictionnaire* (3). Je m'imagine que cela roule sur l'*Origine du Mal*, & qu'il s'y sera pris beaucoup mieux que l'Auteur, contre lequel j'ai inséré un Mémoire dans le Journal de Mr. DE BEAUVAL, au quartier de Juillet 1704 (4). Ce Mémoire me sert aussi à répondre à un Article du V. Tome de la *Bibliotheque choisie* de Mr. LE CLERC (5). J'espere qu'il ne trouvera rien qui le puisse désobliger dans ma Réponse. Je répliquerai à Mr. JAQUELOT, si cela paroît absolument nécessaire, non autrement. Les glaces m'ont empêché de recevoir les *Nouvelles* de Mr. BERNARD de ce Mois-ci, qui, peut-être, donnent l'Extrait du Live de Mr. JAQUELOT. (6). Comme vous les faites venir par la Poste, vous les aurez reçûes apparemment avant ceux de ce Païs-ci, qui demeurent hors d'Amsterdam.

Je finis en vous souhaitant, Monsieur, une heureuse année & toute sorte de prospérité, & suis très-fortement, Votre, &c.

LETTRE CCCXVI.

A

MR. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 3. d'Avril 1705.

LETTRE CCCXVI. A Mr. DES MAIZEAUX

JE vous rends mille graces, Monsieur, de la peine que vous avez prise de remettre les Additions ou Corrections en main sûre, & je vous supplie d'avoir la même bonté à l'égard de celles que je vous envoie, & de dire au Sieur TONSON, que je lui suis infiniment obligé de la

(1) *An Account*, &c. c'est-à-dire, *La Vie d'Apollonius Tyaneus. Par Mr. le Nain de Tillemont. Traduite du François. A laquelle on a ajouté quelques observations touchant Apollonius.* Londres, 1702. in 8.

(2) *De origine Mali. Autore Guillielmo King. S. T. D. Episcopo Derensi.* Londini, 1702. in 8.

(3) *Conformité de la Foi avec la Raison, ou Défense de la Religion contre les principales Difficultez repanduës dans le Dictionnaire Historique & Critique de Mr.* Bayle. Amsterdam, 1705, in 8.

(4) L'Auteur dont parle ici Mr. Bayle, est un Chartreux, nommé Don Alexis Gaudin, qui publia un ouvrage intitulé, *La distinction & la nature du Bien & du Mal. Traité, où l'on combat l'Erreur des Manichéens, les sentimens de Montagne & de Charron, & ceux de Monsieur Bayle, & le Livre de S. Augustin de la nature du Bien contre les Manichéens. Traduit en François sur l'édition Latine des Peres Benédictins de la Congrégation de Saint Maur. Avec des Notes & de nouveaux, Sommaires des Chapitres.* Paris 1704, in 12. Le *Mémoire* de Mr. Bayle qui y sert de Réponse, est inseré dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Aout 1704, pag. 369. & on le trouvera ci-dessus pag. 179.

(5) *Bibliotheque choisie*, Tom. V. Art. IV. pag. 283. Cela regarde les Natures plastiques.

(6) Cet Extrait ne parut que dans le Mois de Mars des *Nouvelles de la République des Lettres*, Art. IV. pag. 330 & suiv.

LETTRE CCCXVI. A M. DES MAIZEAUX.

la dépense qu'il est tout prêt de faire pour avoir mon Portrait; mais je ne saurois me résoudre à me faire peindre, ni à faire paroître mon Visage à la tête de mon Livre. Je le prie instammenr de ne pas trouver mauvais que je n'accepte point l'obligeante proposition qu'il a bien voulu me faire.

Puisque l'Ouvrage de Mr. JENKINS sur APOLLONIUS n'est pas considérable, je me dispenserai de la peine de répondre aux observations qu'il a faites contre moi, en faveur de Mr. DE TILLEMONT.

Je n'ai encore vû du Livre de Mr. JAQUELOT qu'une partie des pages qui me concernent, & en les parcourant à la hâte, j'ai remarqué que c'est la foiblesse même. On en fait l'éloge magnifiquement & avec affectation chez Mr. JURIEU, & toute la Cabale affecte de loüer & sa personne & son ouvrage, & son heureuse conversion à l'orthodoxie depuis qu'il a quitté la Haye, où le commerce des gens gâtez l'avoit corrompu, au lieu qu'à Berlin les honnêtes gens l'ont fait rentrer dans la bonne voie. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'il bâtit sur des Principes contraires à ceux du Synode de Dordrecht, que Mr. JURIEU a toujours préférez à tous les autres. Les personnes désinteressez, ou qui même étoient fâchées que j'eusse proposé tant d'*objections*, & qui souhaitoient ardemment que Mr. JAQUELOT les réfutât bien, trouvent qu'il n'y a pas réussi, & ne lui donnent d'autre avantage, que d'avoir eu plus de zèle que moi pour l'orthodoxie.

Je me félicite beaucoup, Monsieur, de ce qu'un bon Connoisseur, comme vous, a jugé que je répondois juste aux difficultez de Mr. LE CLERC. J'attens ce qu'il répliquera dans son VI. Volume. Je vous remercie très-humblement de vos bons conseils.

Mr. BERNARD, ne lui en déplaise, auroit bien pû se passer de sortir de sa Méthode, qui est de donner des Extraits, & non pas des Réfutations. Il me sera facile de lui montrer que ses remarques sont fausses (1).

Vous m'avez fait un grand plaisir, d'assurer de mes très-humbles respects Mylord SHAFTSBURY, & je vous supplie de continuer à me rendre ce bon office auprès de lui. Rien ne me pouvoit être plus agréable que la nouvelle que vous m'apprenez du rétablissement de sa santé. Je fais mille vœux pour la durée constante & longue de ce rétablissement. Il n'est point nécessaire de lui donner aucune liste de Livres (2). Je l'en remercie très-humblement; j'ai un assez bon *memento* par une belle montre, qu'il voulut à toute force que j'acceptasse de sa part. Un tel meuble me paroissoit alors très-inutile; mais présentement il m'est devenu si nécessaire, que je ne saurois plus m'en passer; de sorte qu'à tous momens je sens combien je lui suis redevable d'un si beau present.

Mr. SILVESTRE (que je saluë très-particuliérement) a raison d'être surpris, que parmi les Auteurs qui ont dit que l'*Idolatrie étoit pire que l'Athéisme*, je n'aie pas cité le Chancelier BACON. Je n'y eusse pas manqué, si j'eusse pû retrouver l'endroit, dont il m'étoit resté une idée si confuse, que je ne me souvenois pas même dans quel Livre je l'avois vû cité pour cela. Peu de jours après que mon Livre fut en vente, je cherchai quelque chose dans les *Dialogues d'Orasius Tubero*, & j'y trouvai ce passage de BACON. Je consultai les Oeuvres Latines de BACON, & la Traduction Françoise de ses *Essais Moraux & Politiques*, & je trouvai que la MOTHE LE VAYER, Auteur des *Dialogues d'Orasius Tubéro*, que j'avois lû autrefois d'un bout à l'autre, citoit fidelement. Je fus bien fâché, que la découverte fut trop tardive; car l'autorité d'un aussi grand homme que le Chancelier BACON est d'un grand poids (3).

Je ne pense pas que les *Plaidoyers* de Mr. SACHOT pour Madame MAZARIN, aient été imprimez. Je vous promets de m'en informer la premiere fois que j'écrirai à un Avocat de Paris; & s'ils sont imprimez, de vous les faire avoir.

Je suis sûr que celui qui s'est déguisé sous le nom de Vigneul-Marville, est un Chartreux; nommé Dom BONAVENTURE D'ARGONNE, fils d'un Orfévre de Paris. Il a demeuré long-tems dans la Chartreuse de Roüen, d'où il est passé à celle de Gaillon à cinq ou six lieuës de Roüen (4).

Pour l'Auteur du *St. Evremoniana*, je ne le connois pas certainement. J'ai oüi dire qu'on le croit le même COTOLANDI, qui a critiqué les Oeuvres de Mr. DE ST. EVREMONT (5).

Je n'ai que les *Mémoires de la Conétable Colonna*, publiez par BRÉMONT, imprimez à Leide l'an 1679. N'aiant point vû les autres, je ne saurois vous dire quels sont les meilleurs (6).

Je vous prie d'assurer Mr. LE VASSOR de mes très-humbles services, comme aussi Mr. COSTE; & de m'excuser envers eux, de ce que faute de tems, je ne puis aujourd'hui les remercier des Lettres qu'ils m'ont fait l'honneur de m'écrire. Mr. LEERS a encore des Exemplaires du *Dictionnaire* en grand papier Il les vend soixante florins en blanc, & soixante neuf florins reliez.

Je suis avec tout l'attachement possible, Monsieur, Votre, &c.

(1) Mr. Bernard s'attacha à réfuter divers endroits de la *Continuation des Pensées diverses sur la Comete*: en faisant l'Extrait de ce Livre dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* des Mois de Fevrier & Mars 1705, pag. 125. & 289. Mr. Bayle lui répondit dans le II. & IV. Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*. Voiez ci-dessus Tom. III. pag. 690. & suiv. & 918. & suiv.

(2) Mylord Shafsbury aiant dessein de faire present à Mr. Bayle de quelques Livres imprimez en Angleterre, me chargea d'en dresser une liste, & j'en avois fait confidence à Mr. Bayle, afin qu'il me marquât ceux qu'il eût souhaité lui-même avoir.

(3) Mr. Bayle a emploié ce passage de Bacon dans la III. Partie de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Chap. X. Voyez ci-dessus Tome III. page 921.

(4) Mr. Du Pin le nomme *Dom Noël d'Argonne*, & dit qu'il mourut en 1705. Ce Chartreux publia en 1688. un Traité *de la Lecture des Peres*, dont on fit en 1697. une seconde édition augmentée de la moitié, sous ce titre: *De la Lecture des Peres de l'Eglise: ou Méthode pour les lire utilement. en quatre parties*. Paris 1697, in 12. Dans les *Journaux des Savans* du 20. & 27. Janvier 1698, on en donna un Extrait que Mr. Du Pin n'a presque fait qu'abreger dans sa *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques du XVIII. siecle*, Tome VII. pag. 76 & suiv.

(5) Ces deux ouvrages sont en effet du Sieur Cotolandi. Voiez la *Vie de Mr. de St. Evremont*, sous les années 1698. & 1700, pag. 273. & 291. & suiv. de l'édition d'Amsterdam 1726.

(6) Les *Mémoires* dont il s'agit ici, parurent en 1676. sous ce titre *Mémoires de M. L. P. M. M. G. Connétable de Naples*: c'est-à-dire, *Mémoires de Madame la Princesse Marie Mancini, Grande Connétable de Naples*. C'est un Roman fabriqué à l'imitation des *Mémoires de Madame la Duchesse Mazarin*, & très-mal écrit. Le Sieur de St. Bremond donna d'autres *Mémoires* en 1678. & les intitula, *Apologie, ou les véritables Mémoires de Madame Marie Mancini Connétable de Colonna, écrits par elle-même*. Voiez la Préface du *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond &c. ubi supr.* pag. XXI & XXII.

LET-

LETTRE CCCXVII.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 30. d'Avril 1705.

LETTRE CCCXVII. A Mr. COSTE.

LE Voiage, que le fils de Mr. FURLY va faire à Londres, me fournit, Monsieur, une très-bonne occasion de me donner l'honneur de répondre à votre obligeante Lettre du 23. de Janvier dernier. J'y ai vû avec beaucoup de plaisir les nouvelles qui concernent les écrits posthumes de Mr. LOCKE. Mr. BERNARD a déja parlé de sa *Paraphrase sur l'Epitre aux Galates* (1). Ce qu'il a publié sur le mérite de cet illustre défunt, & ce que Mr. LE CLERC vient d'en dire encore plus amplement, sont des morceaux très-curieux (2). C'étoit effectivement un homme rare, un grand homme qui faisoit honneur à son Siecle.

J'ai vû dans le VI. Tome de la *Bibliotheque Choisie* de Mr. LE CLERC (3), que Madame MASHAM, fille de l'illustre Mr. CUDWORTH, a écrit une Lettre où elle se plaint que j'aie dit que Monsieur son Pere a établi des Principes qui favorisent l'Athéïsme. Je ne serois pas surpris qu'elle eût été choquée de cette proposition, si elle n'en avoit sû que cela; c'est-à-dire, si elle ne l'avoit envisagée que sous cette vûë générale; & je suis persuadé, qu'elle a écrit sa Lettre dans un tems où ma Réponse sur ce sujet, insérée dans le Journal de Mr. DE BEAUVAL, n'avoit point paru.

Je vous supplie, Monsieur, de m'aider à éclaircir à cette Dame, que j'honore parfaitement, & qui mérite les respects de tout le monde par ses excellentes qualitez, le vrai point de la question. Pour cet effet, vous n'avez qu'à la prier de se faire expliquer, (si elle n'entend point le François,) la Réponse que j'ai faite. Elle y verra que Mr. CUDWORTH n'est pas plus offensé, par l'Objection que j'ai faite contre son Principe, que tous les Peres de l'Eglise, tous les Scholastiques, tous les Docteurs de l'Eglise Anglicane, les Réformez, les Luthériens, &c; que toute la terre, enfin, hormis le petit troupeau des Cartésiens, qui nie l'activité des causes secondes. J'ai prétendu seulement que les Principes de Mr. CUDWORTH étoient exposez au même inconvénient que les Principes ordinaires du Péripatétisme, ou de tous les Philosophes non Cartésiens; savoir, que dès qu'on suppose que la cause physique efficiente immédiatement du corps de l'homme, par exemple, ne sait ce qu'elle fait, en produisant un ouvrage où il y a tant de régularité, on ne peut plus objecter aux Athées la difficulté particuliere, qui résulte de ce qu'ils admettent des causes d'un ouvrage regulier qui ne savent ce qu'elles font. Si j'ai tort en cela, Mr. CUDWORTH, s'il étoit en vie, n'auroit pas plus de sujet de s'en plaindre, que tous les Docteurs en Théologie qui croient qu'il y a de véritables causes secondes.

Personne n'ignore, que dans les disputes, on objecte à ses adversaires autant de fâcheuses suites qu'on peut de leurs principes; soit en prétendant qu'ils reconnoissent ces suites; (& quelquefois on est injuste en cela); soit en faisant abstraction s'ils les reconnoissent, ou non; soit en déclarant qu'ils ne les reconnoissent pas. C'est ainsi que j'en ai usé; car j'ai dit que Messieurs CUDWORTH & GREW s'exposoient, sans y penser, à la rétorsion d'une des preuves que l'on oppose à l'Athéïsme.

Je suis si persuadé de la justesse & de la pénétration d'esprit de Madame MASHAM, que je ne doute point que dès qu'elle aura connu l'éclaircissement que je viens de donner, & que je vous supplie de lui vouloir communiquer, en l'assurant de mes très-humbles respects; elle ne goûte mes raisons, & ne me tienne pour justifié (4).

J'assure de mes très-humbles services Mr. DES MAIZEAUX. Je ne laisserai point sans Réplique celle de Mr. LE CLERC (5). Je suis, avec toute sorte d'attachement, Monsieur, Votre, &c.

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1705. Art. VII. pag. 448.

(2) Mr. Bernard publia dans ses Nouvelles de Février 1705, Art. II. une *Lettre de Mr. Coste*, qui contient plusieurs traits du Caractere de Mr. Locke. Mr. le Clerc fit aussi son *Eloge* dans le VI. Tome de sa *Bibliotheque Choisie*, Art. V. pag. 342. & *suiv.*

(3) *Page* 326.

(4) La chose arriva comme Mr. Bayle l'avoit prévû. Madame Masham pria Mr. le Clerc de supprimer l'Ecrit qu'elle lui avoit envoié, quand elle eut vû le *Mémoire* de Mr. Bayle inséré dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Août 1704, p. 380. & suiv. Voiez ci-dessus p. 181. & suiv.

(5) La Réplique de Mr. le Clerc parut dans le VI. Tome de sa *Bibliotheque Choisie*, Art. VII. pag. 422. & celle de Mr. Bayle dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Décembre 1704, Art. XII, pag. 540. & on la trouvera ci-dessus pag. 185.

LETTRE CCCXVIII.

A

Mr. COSTE.

A Rotterdam, le 3. de Juillet 1705.

LETTRE CCCXVIII. A Mr. COSTE.

LA Lettre, que vous me fites l'honneur de m'écrire Monsieur, le 19. de Mai dernier, me cause une joie inéxprimable ; & je vous suis le plus obligé de tous les hommes, de ce que vous avez eu soin de faire savoir à Madame MASHAM les sentimens de respect que j'ai pour elle, & de me faire savoir la réponse obligeante qu'elle vous a fait sur mon chapitre. Je vous supplie de prendre encore la peine de lui témoigner combien je m'en estime honoré, & qu'il n'y a personne au monde, qui ait plus de respect que moi pour son mérite extraordinaire, & qui veuille faire une plus haute profession d'admirer sa vertu, sa piété, son savoir, & mille autres perfections qui lui font tenir un rang si distingué parmi les plus illustres Dames de notre Siecle.

Je serois inconsolable d'être tombé, sans y penser, dans une suite de discours & d'observations, qui lui a paru intéresser la mémoire de l'illustre Mr. CUDWORTH son Pere ; j'en serois, dis-je, inconsolable, si je n'apprenois par votre Réponse, qu'elle a bien voulu agréer mes éclaircissemens. Je puis lui protester, qu'encore que je ne connoisse pas l'ouvrage de Mr. CUDWORTH pour l'avoir lû, (n'entendant pas l'Anglois, cela m'a été impossible ;) mais seulement par la voix de la renommée & par les extraits que Mr. LE CLERC en a donnez ; je suis persuadé que c'est l'ouvrage du plus profond génie, & de la plus vaste érudition qui ait jamais paru : & j'espere que l'occasion se présentera naturellement d'en parler ainsi dans quelque endroit de mes ouvrages, avant même le *Supplément* de mon *Dictionnaire*, où il mérite une place spacieuse. Si dans la *Continuation des Pensées diverses* je l'ai seulement nommé sans éloge, ç'a été parce que je n'en parlois qu'incidemment ; que j'en use ainsi dans ce Livre-là ; lorsque je parle de quelque Auteur ; & qu'enfin il est de ces génies supérieurs, dont le Nom seul fait l'éloge.

Une partie de ce que je viens de vous écrire sur les sentimens de mon respect, & pour le Pere & pour sa digne fille, auroit paru dans ma Réplique à Mr. LE CLERC, si elle n'eût déjà été imprimée, lorsque je reçus votre Lettre.

Je vous rends mille graces, Monsieur, des autres choses dont elle est remplie, & que je garderai pour moi.

J'ai aussi à vous remercier très-humblement de l'exemplaire, qui m'a été donné de votre part, du *Discours sur l'Amour divin* (1), que vous avez traduit de l'Anglois. Mr. DES MAIZEAUX m'a appris que Madame MASHAM en est l'Auteur ; & voilà qui augmente de plus en plus l'admiration que j'avois pour cette illustre Dame.

Je vous félicite de l'avantage que vous avez d'être auprès de Mylord Comte DE SHAFTSBURY ; je vous en félicite, dis-je, avec d'autant plus d'empressement & de plaisir, que je connois par expérience quel avantage c'est. La narration que vous me faites concernant les agrémens de sa conversation, ses manieres si honnêtes, si vives, si assaisonnées d'érudition, est très-belle ; mais permettez-moi de vous dire que toute votre éloquence est au dessous du sujet. Je vous supplie de bien marquer à Mylord, que je conserve le plus soigneusement du monde le souvenir de toutes les bontez qu'il lui a plû de me témoigner. Je lui souhaite une santé parfaite, & je l'assûre de mes profonds respects.

Adieu, mon cher Monsieur, soiez bien persuadé que je suis avec toute l'estime & la passion imaginable, Votre, &c.

(1) *Discours sur l'Amour Divin, où l'on explique ce que c'est, & où l'on fait voir les mauvaises conséquences des explications trop subtiles que l'on en donne. Traduit de l'Anglois.* Amsterdam 1705, in 12.

LETTRE CCCXIX.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 3. de Juillet 1705.

LETTRE CCCXIX. A Mr. DES MAIZEAUX.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. de Mai dernier, Monsieur, m'est venue par la Poste de la Haie, ou de Leide, depuis deux jours seulement. Ce que je vous marque, afin que vous trouviez légitime le retardement de ma Réponse.

Je vous suis infiniment obligé de la peine que vous avez prise de remettre les corrections au Sieur TONSON. Je compte aussi pour une marque très-obligeante de votre amitié, les instances que vous me faites au sujet de la taille douce (1); mais je ne puis vaincre ma répugnance, & je vous supplie de me pardonner cette foiblesse, si vous voulez ainsi l'appeller.

Je vous remercie par avance, Monsieur, de la bonté que vous avez de me vouloir enrichir d'un exemplaire des *Oeuvres de Mr.* DE ST. EVREMOND, Edition d'Amsterdam; & je ne saurois vous témoigner toute la reconnoissance que je sens de l'honneur que vous me voulez faire dans cette Edition. Les Particularitez, que vous m'apprenez concernant l'Edition de Londres, sont des faits que je suis bien aise de n'ignorer pas.

Si l'on a été surpris à Londres de la maniere dont Mr. LE CLERC en a usé dans sa Réplique, on ne sera pas moins surpris de la mienne dans ma Réplique; car entre Auteurs, il est fort rare que le Répondant soit plus modéré que l'Attaquant, comme je l'ai été deux fois dans cette petite dispute. Je ne me repens point de ma douceur, & j'apprehende que Mr. LE CLERC ne s'en fâche plus qu'il n'auroit fait d'une *Risposte* vive & piquante, qui lui donneroit un prétexte de lâcher la bonde. Il me suffit, & me suffira de représenter mes raisons. Le Public, après tout, est plus satisfait lorsque l'on soûtient sa cause, sans y mêler des duretez personnelles.

J'ai reçu une Lettre de Mr. COSTE, où j'ai appris ce qui concerne Madame MASHAM: je serois très-fâché que cette Dame, que j'honore comme elle le mérite bien, n'entrât pas dans ma justification. Ce que j'ai inséré dans le Journal de Mr. de BEAUVAL, & ce que j'avois écrit à Mr. COSTE (2), l'aura sans doute désabusée de la prévention où on l'avoit mise. Vous m'avez fait beaucoup de plaisir de m'apprendre qu'elle est l'Auteur du *Traité de l'Amour divin*, traduit en François par Mr. COSTE.

Je vous avouë avec ma franchise ordinaire, que je ne m'éloigne pas beaucoup de la pensée de Mr. BERNARD, touchant l'incertitude réelle & absoluë des Mathématiques (3). Elles ne roulent pas sur des abstractions; elles supposent qu'il y a réellement hors de notre esprit des superficies sans profondeur, & des lignes sans largeur, & des points sans aucune dimension. La plûpart des Démonstrations Géométriques sont fondées sur cela; d'où il s'ensuit que ce ne sont que de beaux & brillans fantômes, dont notre esprit se repaît; c'est-à-dire, une suite d'objets évidens, à quoi rien n'est semblable existant hors de notre esprit. Mr. LEIBNITZ, aiant lû dans la seconde Edition de mon *Dictionnaire* ce que j'ai dit sur cela, m'écrivit une Lettre où il tâchoit d'accorder l'étenduë actuelle de la Matiere avec les Idées Mathématiques; mais je sentois bien, en lisant sa Lettre, qu'il s'y trouvoit embarrassé. Et qui ne le seroit, puisqu'il se trouve que les proprietez que l'on demontre d'un cercle, savoir, que toutes les lignes que l'on peut tirer de la circonférence au centre sont droites, & qu'elles sont en aussi grand nombre que les points de la circonférence; sont des choses qui ne peuvent exister hors de notre esprit, & qu'aucun cercle réellement existant ne peut avoir cela? Je me flaterois peut-être, si je croiois que Monsieur BERNARD s'est fondé sur ce qu'il avoit lû dans mon *Dictionnaire*. Ces objections ont pû lui venir de lui-même.

La difficulté que vous me proposez, Monsieur, me paroît très-grande. Je la fis en gros à Mr. POIRET l'an 1679. Il l'a inserée dans la seconde Edition de ses *Cogitationes rationales de Deo, Animâ & Malo*, avec sa Réponse qui ne vaut pas grand' chose. J'indique cela dans la *Continuation des Pensées diverses* (4), où vous aurez pû voir que je glisse cette difficulté en quelques endroits. Les Stratoniciens, que je sache, ne s'en sont jamais servis. Je n'ai vû aucun Auteur Orthodoxe qui l'ait refutée; & ce n'est que depuis un an ou deux, c'est-à-dire, lorsque je travaillois à la *Continuation des Pensées diverses*, que j'ai entrevû quelque chose sur cela, proposé en forme d'objection par BERIGARD, *in Circulo Pisano*. Je l'ai cité. Je ne vois pas trop ce qu'on y pourroit repondre de fort. Ainsi je ne voudrois pas entreprendre cette discussion. Elle seroit mal reçuë, venant de moi, & mes ennemis ne manqueroient pas de dire que la Reponse seroit plus foible que l'objection (5). Vous devriez, Mon-

(1) Voiez ci-dessus la Lettre du 3. d'Avril 1705.

(2) Voiez la Lettre à Mr. Coste du 30. d'Avril 1705.

(3) Voiez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Février 1705, pag. 129. & suiv.

(4) Tome II. p. 533, à la note marginale (1). Voiez ci dessus Tome III. pag. 342, Note (*m*).

(5) M. Poiret s'est fort estomaqué de ce que Mr. Bayle a osé dire ici, qu'il avoit mal répondu à une de ses objections sur le livre intitulé *Cogitationes rationales de Deo*,

LETT. CCCIX. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCCXX. A M. DUBOURDIEU.

Monsieur, vous exercer là-dessus : la matiere seroit digne de votre Métaphysique.

Je n'ai pas encore commencé à travailler au troisiéme Tome de la *Continuation des Pensées diverses*. Je ferai vos complimens aux personnes nommées dans votre Lettre, & par avance j'ai commission générale de vous assurer, toutes les fois que je vous écrirai, de leur amitié & de leur estime. Vous devez être pleinement persuadé de la mienne, & que je suis, Monsieur, Votre &c.

LETTRE CCCXX.

A

Mr. DU BOURDIEU,

Ministre de l'Eglise Françoise de la Savoie à Londres.

A Rotterdam, le 8. *de Juillet* 1705.

LETTRE CCCXX. A Mr. DUBOURDIEU.

J'Ai reçu, mon très-honoré Monsieur, avec une extrême reconnoissance, le présent qu'il vous a plû de me faire de votre belle *Dissertation sur le* prétendu *Martyre de la Legion Thébéene* (1), & je vous en rends mille actions de graces. Mr. PUJOLAS m'avoit fait la faveur de me la montrer manuscrite, il y a je pense huit ou dix ans ; & je l'avois exhorté dès lors à la publier, tant elle m'avoit semblé digne de paroître en notre Langue, non moins qu'en Anglois (2).

Vous avez, Monsieur, ruiné sans ressource cette ancienne Tradition, le fondement de tant de Dévotions opiniâtres & aveugles ; & vous avez traité ce sujet avec tant d'agrémens qui relevent la solidité de vos preuves, qu'il seroit à souhaiter que vous voulussiez travailler à d'autres sujets, pour enrichir le Public des fruits excellens de votre plume.

Vous aviez raison de dire, en composant votre Dissertation, que c'étoit un sujet tout neuf ; mais dans le tems qu'elle a paru en François, on pouvoit dire que Mr. BASNAGE avoit réfuté amplement le Martyre de cette Légion (3).

Je conserverai précieusement, comme une marque de votre amitié, l'Exemplaire que j'ai reçu de votre part. Vous me prévintes dans une chose que j'étois prêt de vous dire, quand vous me fites l'honneur de me venir voir à Rotterdam ; qui est que Monsieur votre Pere & le mien ont été Amis intimes. Je vous prie de croire que je ne dégenére pas par ce point-là à votre égard, & que je suis avec beaucoup de passion & d'estime, Monsieur, Votre &c.

Deo, Anima & Malo. Dans la troisiéme édition de cet Ouvrage, imprimée à Amsterdam en 1715, il a ajoûté une Dissertation préliminaire, où au lieu d'avoir recours à la *Continuation des Pensées diverses*, citée très-exactement dans la Note précédente, pour voir ce que c'étoit que la difficulté à laquelle on l'accusoit de n'avoir pas bien répondu, il donne carriere à sa bile, pour faire des conjectures qui sont toutes mal fondées: car il ne s'agit d'aucune des choses qu'il articule, mais seulement d'une question métaphysique sur la nature de la premiere cause. *Quænam speciatim*, dit-il, après avoir rapporté le passage de cette Lettre qu'on vient de lire, *ea sit difficultas, pro certo dicere nunc nequeo, cum ille liber suus ad quem nos remittit, non sit penes me : sed procul dubio erit illa ex earum difficultatum numero quæ vel ad hominis libertatem spectant, vel ad prævisionem, aut eventum, aut regimen mali sive peccati in respectu ad Deum pertinent, quales quidem in suis Objectionibus obiter inseruit, nondum ausus illas, prout in Dictionario & alibi fecit, coram aliis dilatare ex animo, nec ad blasphemias usque urgere, neque pro insolubilibus, quemadmodum in hac Epistola satis evidenter id ipsum fecit quando dicit, isti difficultati* à nullo orthodoxo *(quod sciat)* adhuc satisfactum, se *autem* non videre quid ei possit solide reponi, *(hoc est, eam à se hactenus insolubilem judicari* ; seque nolle *quærere ei ut satisfiat : Videsis genuinum hominis caracterem. Minime quærebat neque Veritatem, neque dubiorum sacrorum suorum ullam solutionem ipsius animus, in iis præsertim rebus quæ Deum animamque & spiritalia respiciunt, in quibus etiam erat totus cæcus & maxime ignarus*, &c. Cette tirade d'Invectives ne convenoit guere à Mr. Poiret, qui vouloit qu'on le regardât comme un homme confit dans la dévotion la plus épurée, & qui par conséquent devoit être rempli de sentimens tendres & affectueux pour tout le monde. Mais il étoit piqué de quelques traits du *Dictionnaire Critique* qu'il s'appliquoit, ou qui regardoient sa chere Antoinette Bourignon.

(1) *Dissertation Historique & Critique sur le Martyre de la Légion Thébéenne. Avec l'Histoire du Martyre de cette Légion attribuée à S. Eucher, Evêque de Lion, en Latin & en François. Par Jean Dubourdieu ci-devant Ministre de Montpellier, & présentement de l'Eglise de la Savoye de Londres*, Amsterdam 1705, in 12.

(2) Cet Ouvrage n'auroit peut-être jamais paru en François, si je ne l'avois, pour ainsi dire, arraché à l'Auteur, & fait imprimer en Hollande. C'est ce que Mr. Dubourdieu lui-même avoit marqué dans la Préface : mais elle fut supprimée parce qu'il y avoit quelques traits de critique, ou plûtôt, de raillerie qu'on appliqua à un Auteur célébre.

(3) Mr. Basnage a traité cette matiere dans son *Histoire de l'Eglise*, imprimée en 1699 ; & la *Dissertation* de M. Dubourdieu avoit été publiée en Anglois trois ans auparavant, c'est-à dire, en 1696.

LETTRE CCCXXI.

A

Mr. * * *.

A Rotterdam, le 6. d'Août 1705.

LETTRE CCCXXI. A ***

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de votre dernier paquet, où quoique les Imprimez soient d'une nature à plaire beaucoup, je n'ai rien trouvé qui m'ait été aussi agréable que votre Lettre. Le Sieur de LORME, qui me fait voir assez ponctuellement les *Mémoires de Trévoux*, ne m'avoit pas encore donné les deux mois que vous m'avez envoiez. J'ai remarqué dans l'Article qui concerne le I. Tome de la *Continuation des Pensées sur les Cométes*, que les Auteurs de ce Journal de Trévoux ont pris quelquefois de travers ce que j'ai dit (1).

Il est certain que le Marquis DE GUISCARD est le véritable Auteur des *Mémoires* qui paroissent sous son nom (2), & qu'aucun Ministre n'y a part. Tout ce qu'il y a, est que deux ou trois personnes qui ont vû son Manuscrit lui ont conseillé de changer quelques périodes, où le stile avoit trop d'enflure. A ne le voir que superficiellement en conversation, on ne le prendroit pas pour ce qu'il est: il n'a pas un grand flux de langue; mais c'est un songe-creux, & à force de méditer, il tire de son esprit bien des pensées fines & élevées. Les personnes d'Etat avec qui il a conféré, soit en Italie, soit ici, l'ont trouvé propre à l'intrigue & homme de tête.

Puisque la Réponse au *Manifeste* (3) est repoussable par tant d'endroits, je m'imagine qu'on la réfutera par une Réplique bien étudiée; car de s'en dispenser sous prétexte qu'elle est trop méprisable, ce ne seroit pas être bon Politique. Les Journalistes de Trévoux marquent qu'il y a une nouvelle édition du Manifeste, augmentée des trois quarts: cela est-il vrai? au reste, je ne sai pas bien si la faute de la XXXIII. *Lettre* (4). consiste à poser en fait que *Stathouder* soit un Officier de la République; car il est certain que cette Charge ne donne aucune part à la Souveraineté. C'est une Charge de Gouverneur sous l'autorité des Etats. Il est vrai qu'on y attache la disposition des Charges Militaires, tant sur mer que sur terre, & de plusieurs Charges Civiles. Mais enfin celui qui la possede ne sort point du rang de sujet de la République; & l'on a vû que le dernier Stathouder s'est toûjours fait donner une Commission, quand il a voulu procéder à certaines choses d'Etat, comme à la cassation de quelque Bourguemestre.

On n'a ici nulle connoissance du Livre opposé à Mr. LEYDECKER. J'en ai vû l'Extrait dans le Journal de Trévoux (5): mais comme très-peu de personnes voient ce Journal depuis que la rimpression d'Amsterdam est cessée, le Livre en question n'est point du tout connu en ce Païs.

Mr. VAN DALE vient de donner un gros in 4, où l'on trouve l'*Histoire* qu'ARISTEAS a donné *de la Version des Septante*: elle y est réfutée solidement. L'Auteur ajoûte plusieurs remarques sur les Rites du Baptême des Juifs & des premiers Chrétiens, & quelques autres Cérémonies de la primitive Eglise. Cela est assez recherché & curieux. Il conclut par une Dissertation sur SANCHONIATON, dans laquelle Mr. HUET est maltraité (6).

Un Suisse nommé Mr. HULDRIC a fait imprimer à Leyden un Manuscrit Hébreu avec sa Version Latine & des Notes (7). Je ne ne sai si on lui saura gré d'avoir tiré des ténébres un Ouvrage de cette nature. C'est une Vie de JESUS-CHRIST composée par un Juif, & remplie de calomnies atroces. Dès le commencement on y fait passer pour une femme de mauvaise vie, ou plutôt comme une Coureuse, la Mere de Notre Seigneur. Mr. HULDRIC semble avoir prévû qu'on se choqueroit de la publication d'un tel Livre; mais il n'y a point de terme injurieux dans le *Calepin*, dont il ne se serve dans ses Notes pour rendre exécrable le Juif Auteur de cette Vie.

Le même Auteur Francomtois qui a publié en ce Païs les *Mémoires de la Cour de Vienne*, l'*Histoire anecdote de la Cour de Rome*, la *Réponse au Manifeste de l'Electeur de Baviere* &c; a fait imprimer depuis peu une *Relation de* son *Voyage d'Italie en Hollande* avec une Description des différens qui regnent ici entre les Catholiques. Il a don-

(1) Voiez les *Mémoires de Trévoux* Juin 1705, Art. LXXXVIII, pag. 931; & la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. CXII, ci-dessus Tome III. pag. 727.

(2) *Mémoires du Marquis de Guiscard, dans lesquels est contenu le Récit des Entreprises qu'il a faites dans le Royaume & hors du Royaume de France, pour le recouvrement de la liberté de sa Patrie. Premiere Partie*, Delft 1725. in 12. La seconde Partie n'a pas été publiée.

(3) *Manifeste de l'Electeur de Baviere*, 1704, in 12. Voyez les *Mémoires de Trévoux*, Mars 1705, pag. 491.

(4) *Lettres, Mémoires & Actes concernant la Guerre présente.* Ces Lettres, écrites sous le nom d'un Suisse à un François, sont de Mr. de la Chapelle de l'Académie Françoise. Il commença à les donner en 1703, & continua jusqu'en 1711. Tout cela fait un volume in 4, ou deux volumes in 12, imprimez à Basle, ou plûtôt à Paris.

(5) Mr. Leydecker publia en 1695, *De Historia Jansenismi Libri IV, quibus de Cornelii Jansenii vita ac morte, necnon de ipsius & sequacium dogmatibus disseritur.* Ultrajecti 1695, in 8. La Réponse est intitulée, *La Souveraineté des Rois défenduë contre l'Histoire Latine de Melchior Leydecker Calviniste, par lui appellée Histoire du Jansénisme*, Paris 1704, in 12. On en a donné l'Extrait dans les *Mémoires de Trévoux*, Janvier 1705, Art. III. pag. 42.

(6) *Dissertatio super Aristea de LXX. Interpretibus* &c. Amstelodami 1705, in 4.

(7) TOLDOTH JESCHU: *Historia Jeschua Nazareni à Judais blasphemè corrupta: ex Manuscripto hactenus inedito, nunc demum edita, ac Versione & notis (quibus Judaeorum nequitia propius deteguntur, & Authoris asserta ineptia ac impietatis convincuntur) illustrata, à Joh. Jac. Huldrico, Tigurino.* Lugduni Batavorum 1705, in 8. Voiez *Bibliotheca Hebraa* de Mr. Wolfius, Part. II. Lib. VIII, *De Scriptis Hebraeorum anonymis*, §. 740, pag. 1444. & 1445.

LETT. CCCXXI. A Mr. ***

donné une seconde Edition de ses *Mémoires de la Cour de Vienne*, augmentée d'une sixiéme Partie, qui contient des réfléxions sur la mort de l'Empereur, destinées à faire voir que la Cause commune gagne beaucoup à cette mort. Il ne perd nulle occasion dans la Relation de son Voyage de mordre la France.

Un Professeur à Coburg en Allemagne nommé CYPRIEN a fait imprimer à Amsterdam un Livre in 12, *de Vita & Philosophia Tomæ Campanellæ*. Je ne l'ai point lû encore. Mais si l'Auteur a bien traité ce sujet, il a pû dire des choses curieuses; car il n'y a guéres eu d'esprit plus irrégulier & plus vaste que celui de CAMPANELLA, dont la Vie a été celle d'un Moine avanturier.

Mr. CRENIUS, l'un des plus forts Compilateurs & à parentheses longues & frequentes, que l'Allemagne ait jamais produit, vient de publier un Livre (8) *de furibus plagiariis*, où il donne plus de cent Auteurs accusez de Plagiarisme. Tout est plein de longues Citations dans ce Livre-là.

Je vous envoie deux Tailles-douces du Prince LOUIS DE BADE, faites en ce Païs depuis peu. Le débit en a été défendu. C'est une chose étrange que l'obstination où l'on est de diffamer ce Général comme un traitre. Vous avez pû remarquer depuis longtems une maniere en France fort différente de celle des Alliez. Ceux-ci ont presque toûjours imputé à la trahison des Généraux, ou des Gouverneurs de Place, les mauvais succès, & en ont puni, ou disgracié plusieurs. La France, au contraire, a récompensé ceux qui avoient eu la fortune contraire, les excusant sur leurs bonnes intentions. Ce qui s'est passé depuis peu aux Lignes que les François ont laissé occuper sans aucune opposition, pour ensuite attaquer par une nouvelle faute avec une poignée de Cavalerie d'élite, qui a été ruinée, une Armée toute entiere, passeroit pour un coup de trahison parmi les Alliez, aussi bien que le passage de l'Oglio; mais la France ne doute point de la fidélité de ceux qui se laissent ainsi dupper. Vous ne sauriez croire le mépris qu'on a pour ces Généraux: & l'on m'a dit que Mr. DE VENDÔME sont l'objet continuel des railleries du Duc de Savoye, & de Mr. DE STAREMBERG qui se moquent de leur paresse & de leurs bévûës.

Je me souviens de vous avoir mandé que le Chapelain qui travailloit à la Relation de la Campagne de 1704, avoit une exemplaire de la Bataille de Hochstet, qui avoit été envoié à Mylord MARLBOROUGH par M. le Maréchal DE VILLEROY. Vous me répondites que l'on n'avoit point de connoissance à Paris d'une telle Relation. Mais seroit-il bien possible que Mr. le Maréclal DE MARSIN n'eût pas envoié de Relation de la Bataille; ou que l'aiant envoiée, il n'en ait paru aucune Copie imprimée ni manuscrite: Je me souviens que le *Mercure Galant*, qui donne jusqu'à cinq ou six Relations des moindres avantages, n'en donne aucune de la Bataille du 13. d'Août, & qu'il s'excuse sur ce que les prisonniers François n'avoient pas la liberté d'écrire: d'où il conclud que les Ennemis craignoient les Relations sinceres que ces prisonniers auroient pû écrire. Mais n'étoit-il pas échapé des Officiers? L'Electeur de Baviere, Mr. DE MARSIN, & plusieurs Colonels n'étoient-ils pas sortis sans blessure? Ne pouvoient-ils pas écrire?

(8) THOMAS CRÉNIUS, Brandebourgeois, selon quelques-uns, ou Hongrois, selon quelques autres: Correcteur à Rotterdam & à Leide, & puis Maître de Pension & Répétiteur dans cette derniere Ville, a donné plusieurs autres Ouvrages au Public. Voici ceux qui sont venus à notre connoissance.

I. *Fasciculi Dissertationum Historico-Critico-Philologicarum.* Rotterodami, 1691. & seqq. in 8. 10. voll.

II. *Animadversiones Philologicæ & Historicæ, cum Epistolis Virorum Doctorum hinc inde collectis.* Amstelod. Rotterod. & Lugd. Bat. 1695. & seqq. 1723, in 8. 18. voll.

III. *Fascis Exercitationum Philologico-Historicarum.* Lugd. Bat. 1697. 1700, in 8. 5. voll.

IV. *Musæum Philologicum & Historicum.* Lugd. Batavor. 1699, in 8. 2. voll.

V. *Analecta Philologico-Critico-Historica.* Amstelodami, 1699--1705, in 8. voll.

VI. *Thesaurus Librorum Philologicorum & Historicorum.* Lugd. Bat. 1700, in 8. 2. voll.

VII. *Commentationes Philologicæ & Historicæ.* Amstelod. 1711, in 8. 3. voll.

VIII. *Consilia & methodi Aureæ Studiorum optimè instituendorum, ab ipso collecta & Notis illustrata.* Roterodami, 1692, in 4.
De Philologiâ, Studiis liberalis Doctrinæ, informatione & Educatione Litterariâ, Tractatus varii, ab ipso collecti & Notis illustrati. Lugd. Bat. 1696. in 4.
De Eruditione comparandâ Tractatus varii, ab ipso collecti & Notis illustrati. Lugd. Batavor. 1696, in 4.

Ces trois Volumes renferment tout ce qu'on a de meilleur en Latin sur la Maniere d'étudier les différentes Sciences, & c'est une fort bonne Collection.

IX. *Exercitationes III. de Libris Scriptorum optimis & utilissimis.* Lugd Bat. 1704. & 1705, in 8. 3. voll.

X. *De Singularibus Scriptorum Dissertatio.* Lugd. Bat. 1705, in 8,

XI. *De Furibus Librariis Dissertationes III.* Lugd. Bat. 1716. in 12.

XII. *Jo. Sauberti de Sacrificiis Veterum Miscellanea, & de Sacerdotibus & Sacris Hebræorum Personis Commentarius cum Crenii Præfatione, Notis ac Indicibus.* Lugd. Bat. 1699, in 8.

XIII. *Angeli Caninii Hellenismus, ex Recensione & Emendatione Crenii; cum ejus Notis, & Præfatione in quâ de claris Angelis disseritur.* Amstelod. 1700, in 8.

XIV. *Christoph. Helvici Elenchi Judaici. M. Antonii Probi Oratio de Monarchiâ Regni Israelis: & Raphaelis Eglini, Iconii Tigurini, Captivitatis Babylonicæ Historia; cum Præfatione, Notis, & Indicibus Crenii.* Lugd. Bat. 1702, in 8.

XV. *Exercitia Sacra, Priora quædam Mosis tractantia.* Lipsiæ, 1704. 18.

XVI. *Thesaurus Latinitatis* &c.

LETTRE

LETTRE CCCXXII.

A

Mr. PECHER.

Ministre à Emmerick.

A Rotterdam, le 10 d'Aout 1705.

Lettre CCCXXII. A M. Pecher.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, (je ne sai quand, car elle est sans date,) me fut apportée hier au soir entre neuf ou dix heures, par Mr. CHALIÉ. je l'ai luë avec une extreme satisfaction : l'on ne peut être plus sensible que je le suis à ce nouveau témoignage de votre amitié ; & je vous suplie de croire que je réponds de mon mieux à l'affection que vous me continuez depuis un si grand nombre d'années, & que je voudrois bien vous convaincre par des marques effectives de mon attachement intime à votre personne.

Comme je ne mérite point de *Lettres de remerciment*, & que lors même que jen mériterois, je voudrois que l'on ne m'en écrivit point ; on vous a dit une vérité jusques-là, mais on y a joint un très-gros mensonge, lorsqu'on vous a dit, *que je ne veux point de commerce avec qui que ce soit qui ne figure dans le monde*. Il n'y a point de défaut dont je me sois garanti plus heureusement que de la présomption, & des airs de suffisance. Je ne m'en saurois donner, quand même je voudrois m'y étudier ; & si la paresse est cause que je ne réponds pas toujours ponctuellement aux Lettres qu'on veut m'écrire, ce n'est jamais à l'égard des personnes obscures & sans nom. Je suis alors plus ponctuel, & je me tiens toujours honoré, qui que ce soit qui m'écrive.

Le proverbe, *Cave ab homine unius libri*, a pour fondement ce qui arrive dans les conversations des gens de Lettres. Ceux qui ont lû d'une façon vague toutes sortes de Livres, savent un peu de tout, & ne possèdent rien à fond. Ils battent beaucoup de Païs, & ne disent presque rien qui soit exactement vrai. Ils se trompent très-souvent sur les noms propres, & en Chronologie, & en Géographie. Un homme qui n'a lû qu'un certain Livre, & qui le sait presque par cœur, les peut relever à tout moment, & leur montrer qu'ils se trompent. C'est pourquoi, ils ne craignent rien autant que la présence d'un tel homme. L'Auteur de *l'Esprit des Cours* n'a pris le Proverbe qu'en ce sens-là, soiez-en bien sûr.

Le *Peculium*, dont il est parlé page 824, col. 1, (1) signifie le bien particulier que le Fils de CASSIUS possédoit pendant la vie de son Pere. On ne peut pas confisquer les biens d'un Fils de Famille ; c'est-à-dire, les biens ausquels il a droit de succeder après la mort de son Pere ; mais les biens qu'il a acquis par son industrie propre durant la vie de son Pere, sont son *Peculium*, & ils sont confiscables s'il tombe en faute.

Ceux qui savent comment j'ai parlé des *Jésuites* dans ma *Réponse au Calvinisme de* MAIMBOURG, & même dans mon *Dictionnaire* à l'Article de LOYOLA, & ailleurs, peuvent être bien assurez, que je ne les crains, ni ne les ménage. Mais il est vrai qu'un *Dictionnaire Historique* ne doit point porter les marques d'une prévention passionnée ; & je m'en suis éloigné autant que j'ai pû, tant à leur égard, qu'envers toute autres sortes de sujets. Si j'ai détaillé l'assassinat de HENRI III. à la charge des Dominicains, c'est que je pouvois citer des piéces autentiques ; au lieu que la part que les Jésuites peuvent avoir euë à l'assassinat de HENRI IV. par RAVAILLAC, n'a point passé les soupçons. Les Actes du Procès de ce misérable ne prouvent rien contre eux, il n'y a point de Documens à alléguer ; & ainsi un Historien n'a rien à dire, car il doit prouver ce qu'il avance. J'ai eu la curiosité de lire ce qu'ils ont répondu aux accusations de leurs ennemis, ce qu'on leur a répliqué, ce qu'ils ont répliqué eux mêmes, & il m'a paru qu'en plusieurs choses leurs accusateurs demeuroient en reste. Cela, je vous l'avouë, m'a fait croire qu'on leur impute beaucoup de choses, (comme il arrive lorsque la haine est devenuë générale,) dont on n'a aucune preuve, mais que l'on croit facilement à l'instigation des Préjugez. Combien de sottises & d'impostures ne débitent-ils pas contre les Ministres, eux, & les autres Ecclésiastiques Papistes ? La prévention, c'est la passion qui les anime. L'homme est homme par tout. L'exemple de ce que les Préjugez produisent contre nous, doit tenir en bride un Historien, & l'obliger à croire que nous pouvons être quelquefois injustes envers nos ennemis. Là-dessus, que faire ? Ne rien assurer, que sur l'autorité des preuves publiques & bien avérées. Je me souviens du chagrin que je fis à quelques Réfugiez, qui, peut-être ne me l'ont jamais pardonné, lorsque je pris la liberté de les contredire en les entendant assurer que RAVAILLAC étoit un Jésuite, & que tout l'Ordre fut chassé de France à cause de l'assassinat que ce RAVAILLAC commit en la personne de HENRI IV. Ils eurent une véritable douleur de ce que je les forçai de croire en leur montrant MÉZERAY, qu'ils se trompoient.

C'est sans ma participation, & contre ce que j'avois témoigné souhaiter, que le Libraire a fait imprimer à part l'*Article* de DAVID. Vous trouverez un très-bon précis du Livre de Mr. JAQUELOT dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de Mr. BERNARD, au mois de Mars

(1) Voiez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article CASSIUS VISELLINUS (*Spurius*) rem. A.

Let. cccxxii. a Mr. Pecher. & cccxxiii. a Mr. Bayze.

Mars 1705. Ainsi ce seroit une chose superfluë, de vous en envoier un autre. Le Livre est bon; mais la solution des difficultez étant au-dessus de l'esprit humain, il n'a pas été possible à l'Auteur de la donner. Je m'étonne qu'il n'ait pas fait les réfléxions que vous faites si justement, & si théologiquement. Je lui prépare une Réplique.

La Loi *Agraria* (*) portoit, que certaines Terres seroient distribuées *gratis* au Peuple Romain. Le Sénat fut toujours en garde contre de telles Loix, parce qu'il les regarda comme une entreprise de gens ambitieux, qui vouloient gagner par là l'amitié de la Populace, pour s'en servir à se rendres maîtres de l'Etat.

Aléxandre mettoit sa main hors du lit, tenant une piece de fer, qui devoit tomber dans un bassin, dès qu'en commençant de s'endormir il ne la tiendroit pas ferme. Le bruit du choque le réveilloit.

Voilà, mon cher Monsieur, tout ce que je puis vous dire. Le plus important me reste, qui est de vous souhaiter une meilleure santé, de vous demander la continuation de votre amitié, & de vous assurer que je serai toute ma vie, Votre, &c

LETTRE CCCXXIII.

A

Mr. BAYZE.

A Rotterdam, le 1. de Septembre 1705.

Lettre cccxxiii. a Mr. Bayze.

Depuis qu'une Gazette Flamande m'eût appris que Mr. de Moncal avoit perdu une jambe à Gibraltar, après s'être signalé à repousser les Assiégeans, je ne cessai, Monsieur, de m'informer des suites; car je craignois qu'une blessure de cette conséquence ne devînt mortelle: ce qui m'auroit extrêmement affligé, tant à cause de l'estime que j'ai pour son mérite, qu'à cause de l'interêt de son aimable Epouse (1). Vous pouvez juger par-là, Monsieur, de la joie que j'ai euë, en apprenant la justice qui a été rendue à ses services importans par la Reine d'Angleterre (2). Je vous en félicite de tout mon cœur; & je vous supplie de lui en faire mes complimens, aussi bien qu'à Madame sa femme.

Mr. Doulés & moi, parlâmes hier d'une Méthode d'étudier la Théologie, & nous convînmes qu'y aiant divers Traitez imprimez sur ce sujet, comme aussi sur la maniere de prêcher, il n'y avoit qu'à choisir. Mr. Doulés ajoûta, qu'il ne voioit pas de meilleur guide dans la Méthode des études de Théologie, que l'Ouvrage que Mr. Gaussen, Professeur à Saumur a publié (3). Il y a dans les *Oeuvres Postumes* de Mr. Claude, à ce qu'on m'a dit, un *Traité de la composition d'un Sermon*: il faudroit bien lire & bien digérer cet Ouvrage-là (4). Jamais homme n'a été moins propre que moi à dresser une Méthode d'Etudes; car je n'ai suivi que ce qui étoit de mon goût. Je ne conseillerois pourtant à personne d'en user ainsi.

Je reçois rarement des nouvelles de Montauban. Ma Belle-Sœur ne me paroît pas disposée à sortir de France, ni à se séparer de sa fille: les difficultez, qu'elle croit insurmontables, la détournent d'une pareille résolution. Plût-à-Dieu, Monsieur, que nous puissions former entre nous un nouveau lien d'Alliance, comme vous avez la bonté de me le marquer si obligeamment. Je m'en estimerois très-heureux. J'assure de mes très-humbles respects Madame votre chere & très-digne Epouse; & je fais mille vœux pour l'avancement de Monsieur votre fils, qui, à ce que j'entens dire, a des talens extraordinaires. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, Votre, &c.

(*) Voiez l'Article de *Spurius* Cassius, Rem. A. & B.

(1) Madame de Moncal étoit fille de Mr. Bayze.

(2) Mr. de Moncal est présentement (1727) Major Général ou Maréchal de Camp des Armées de sa Majesté Britannique.

(3) Mr. Gaussen a publié un volume de Dissertations sous ce titre: *Stephani Gausseni Dissertationes Theologica I. De ratione Studii Theologici. II. De natura Theologia. III. De ratione concionandi IV. De utilitate Philosophia ad Theologiam. Quibus accessit breve scriptum, De recto usu Clavium erga agrotantes,* Salmurii 1670, in 8.

(4) Ce Traité est inseré dans le I. Tome des *Oeuvres Postumes* de Mr. Claude, imprimées à Amsterdam en 1688, in 8, 5. vol.

LETTRE CCCXXIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 16. d'Octobre 1705.

Lettre CCCXXIV. Mr. des Maizeaux.

LEs Livres que vous m'avez envoiez, Monsieur, de la part de Mylord SHAFTSBURY (1), ont été très-bien conservez. Il ne manquoit rien pour cela aux soins que vous aviez pris, je vous en fais mes très-humbles remerciemens. J'ai eu l'honneur d'écrire à Mylord pour lui témoigner ma vive & très-juste reconnoissance pour un si magnifique présent. Je ne laisse pas Monsieur, de vous supplier de lui faire connoître combien je suis sensible à cette nouvelle marque de sa bonté libérale, & avec quelle joie j'ai appris par votre derniere Lettre le rétablissement de sa santé.

Les Répliques que Mr. LE CLERC a faites en faveur de l'Origéniste du *Parrhasiana*, seront refutées dans la troisiéme Partie de la *Réponse aux questions d'un Provincial* (*) On verra dans le même Livre une Réplique à la sienne, sur ce qui concerne Mr. CUDVVORTH (2).

Le seconde Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* est achévé d'imprimer depuis long-tems; mais on ne le vendra qu'avec le troisiéme qui est sous la presse, & qui auroit pû être achevé il y a un mois, si le Libraire avoit pû fournir assez d'Imprimeurs; mais comme il vouloit mettre une fin aux trois Volumes *in folio* de Mr. BASNAGE DE FLOTTEMANVILLE (3), il occupoit à cela la plûpart de ses Ouvriers. Depuis que cet Ouvrage est achevé, il les partage entre trois ou quatre Livres, (le premier volume de l'*Histoire d'Angleterre* par Mr. DE LARREY, l'*Histoire des Juifs* par Mr. BASNAGE, &c:) & ainsi chacun va lentement. Je compte que le second & troisieme Tome *au Provincial* (A) pourront paroître vers le commencement de l'année prochaine.

Si Mr. LE CLERC revient à la charge, j'accepte l'offre que vous me faites si obligeamment, de m'envoier quelques Extraits de l'Ouvrage de Mr. CUDVVORTH; mais pour le présent, je veux éviter la longueur, & m'appuier sur ce que Mr. LE CLERC reconnoît, que selon Mr. CUDVVORTH, les *Natures Plastiques ignorent ce qu'elles font, & qu'elles n'agissent pas comme un Instrument, mais comme une véritable Cause efficiente*. Ces deux points une fois posez, il est visible que la retorsion a lieu: & je crois avoir mis cela dans un dégré d'évidence qui n'a plus besoin que de la réfutation de ce que Mr. LE CLERC a dit dans sa derniere Réplique, en se servant de l'exemple des Animaux; d'un chien, par exemple, qui sert à faire tourner la broche.

Je n'ai nulle connoissance de la *vie de* LA FONTAINE, imprimée, vous a-t-on dit, depuis sept ou huit ans. Peut-être a-t-on confondu; car il y a des *Mémoires du Sieur* DE LA FONTAINE, imprimez à Amsterdam depuis environ ce tems-là; mais c'est un Ouvrage Romanesque, & dans le goût des *Mémoires de* ROCHEFORT, & par le même Auteur (4).

J'aurois beaucoup de choses à dire sur les Véritez Géométriques; mais je me contente de vous faire souvenir d'une chose dont Mr. BERNARD a parlé, en faisant mention des *Elemens de Géométrie de Mr. le Duc* DE BOURGOGNE (5). C'est que ce sont deux Véritez également démontrées: l'une, que l'étenduë est composée de Parties infinies; l'autre, qu'elle ne l'est point. Les Jésuites de Trévoux, dans l'Extrait de cet Ouvrage du Duc DE BOURGOGNE, ont très-bien dévelopé cela, & en ont tiré une conséquence destinée à mortifier notre raison, à la disposer à croire les Mysteres les plus incompatibles selon nos Notions, avec des Véritez évidentes (6). S'il y a Démonstration que les Parties d'un Pied de Matiere sont en nombre fini, il n'y a personne qui puisse se fier aux Démonstrations, par lesquelles on prouve que la Ligne diagonale d'un Quarré contient une infinité de Parties; car pourquoi se fieroit-on plûtôt à ces Démonstrations-là qu'à celles du contraire? & ainsi vous voiez que rien n'est plus incertain, absolument parlant, que la Science Géométrique.

Vous me ferez beaucoup de plaisir, Monsieur, de me communiquer les endroits qu'on n'a pû comprendre touchant la rétorsion, que j'ai prétendu qui se peut faire contre Mr. CUDVVORTH. Je tâcherai de les mieux déveloper.

Je vous prie de communiquer au Sieur TONSON le Papier ci-joint, qui regarde la Traduction Angloise de mon *Dictionnaire*. Pardonnez mes importunitez, & faites-moi la justice de croire que je suis avec tout l'attachement & toute l'estime possible, Monsieur, Votre, &c.

P. S.

(1) Voiez ci-dessus la Lettre du 3. d'Avril 1705, Note (1).

(*) Voiez ci-dessus Tom. III. la II. Part. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, pag. 863. & suiv.

(2) Voyez ci-après la Lettre du 1. de Décembre 1705. Note (7).

(3) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Minutoli du 28. d'Août 1698.

(A) Ces deux Tomes forment dans cette Edition *in folio* la II. Partie de la *Rép. aux Quest. d'un Prov.* on la trouvera ci-dessus dans le Tom. III.

(4) Voyez la Lettre à Mr. *** du 4. de Décembre 1698, Note (10).

(5) *Nouvelles de la République des Lettres*, Septembre 1705, dans l'Extrait de diverses Lettres, pag. 356, 357.

(6) Voiez les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*. Septembre 1705. pag. 1471. & 1472, édition de Trévoux.

LETTRE CCCXXIV. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCCXXV. A Mr. CRENIUS.

P. S. J'ai parcouru le nouveau Livre du Pere MALEBRANCHE contre Mr. ARNAULD (7); & j'y ai moins compris que jamais sa prétention, que les Idées, par lesquelles nous connoissons les objets, sont en *Dieu*, & non dans notre *Ame*. Il y a là du mal-entendu: ce sont, ce me semble, des équivoques perpétuelles.

J'ai aussi parcouru le troisiéme Tome du *Traité Historique des Edits*, auquel Mr. BENOIT a fait savoir qu'il prépare une Réplique (8). Il y est maltraité; mais non pas tant que tout le corps des Eglises Réformées de France, que l'on représente toûjours animées de l'esprit de sédition, toûjours liguées avec les Ennemis de l'Etat. On y a joint une *Lettre Pastorale* de Mr. l'Evêque de Nîmes, sujet des derniers Troubles des Cévennes. Rien n'est plus Apostolique que cette Lettre.

LETTRE CCCXXV.

CELEBERRIMO ET ERUDITISSIMO

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S. P. D.

Rotterodami, die 9. Nvembris 1705.

LETTRE CCCXXV. A Mr. CRENIUS.

Quam grato animo acceperim Tua novissima munera, decimam tertiam dico & decimam quartam partem Animadversionum, *quibus præiverat aliud Tuum Opusculum, haud satis significare possum. Placeret mihi impense lectio talium Lucubrationum, unde semper redeo doctior, si nulla Tecum mihi intercederet necessitudo. Cum verò cogito de amicitia qua me prosequeris, tunc sane longe jucundiùs perlegendis Tuis libris animum applico. Ne prorsus mei grati animi significatio in meris verbis consistat ecce duos Tractatus qui forte desunt Tuæ amplissimæ suppellectili librariæ, quique mihi saltem videntur rariores facti. Velim libenter accipias, & cupio non jam esse in Tua Bibliotheca, sed accedere hodie. Juvenis Lipsiensis cui inscripsisti ultimum Tuum opus, exemplar mihi dedit, quod cæteroquin ut monuit me, abs Tua liberalitate fuissem accepturus. Eo quoque nomine gratias habeo plurimas. Inter multa præclara & paucis nota; quæ animadverti in novissimis Animadversionum tomis, numerare debeo quæ deprompsisti ex libro cui Titulus* Simius Genevensis. *Fac, amabo, ut cum occasio quæpiam dabitur, utendum mihi in paucos dies mittas. Promptissime remittam. Vale, Vir Doctissime, diù & felix, me semper diligito Tibi divinctissimum.*

(7) *Réponse du Pere Malebranche, Prestre de l'Oratoire, à la troisiéme Lettre de Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne, touchant les Idées & les Plaisirs.* Amsterdam, (*Rouen*) 1704. in 12. Cette *Réponse* est la premiere piece du *Recueil de toutes les Réponses du Pere Malebranche, Pere de l'Oratoire, à Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne*, imprimé à Paris en 1709, 4. voll. in 12.

(8) Le Pere Thomassin publia en 1686. & 1687. deux volumes in 8, sous le titre de *Traité de l'Unité de l'Eglise, & des moyens que les Princes Chrétiens ont employez pour y faire rentrer ceux qui s'en étoient separez.* Cet Ouvrage fut réimprimé en 1703. avec les Additions posthumes de l'Auteur, & on l'intitula, *Traité Historique & dogmatique des Edits & autres moyens spirituels & temporels dont on s'est servi dans tous les tems pour établir & pour maintenir l'unité de l'Eglise Catholique. Divisé en deux partis. La premiere depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au IX. Siecle: la seconde depuis le IX. Siecle jusqu'au dernier. Par le feu P. Louis Thomassin, Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703, 2 voll. in 4. Le Pere Bordes, Prêtre de l'Oratoire, publia en même tems un *Suplément au Traité des Edits & autres moyens spirituels & temporels dont on s'est servi dans tous les tems, pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique: ou l'on répond à divers Ecrits séditieux des prétendus Réformez, particulierement à l'Histoire de l'Edit de Nantes, comprenant les huit derniers regnes de nos Rois, par un Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703. in 4. C'est ce *Suplément* que Mr. Bayle appelle le *troisiéme Tome* du *Traité Historique des Edits* Comme ce volume est principalement dirigé contre l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, Mr. Benoît fit savoir, par un Mémoire inséré dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Octobre 1705, pag. 575. & suiv. qu'il travailloit à répondre au Pere Thomassin, & à l'Auteur du *Suplément*, & donna le plan de sa Réponse. Il dit qu'il parlera du Pere Thomassin avec les égards dûs à son mérite; mais qu'il n'en usera pas de même avec l'Auteur du *Suplément: on fera*, ajoûte-t-il, *son Portrait, pour donner au vif celui d'un parfait Missionaire; dans le caractere de qui la chicane, l'ignorance, la passion, l'impudence, l'imposture & plusieurs autres vertus de la même espece entrent nécessairement*, &c. La Réponse de Mr. Benoît n'a point paru. L'Auteur du *Supplément* publia une brochure de 12. pages in 4, intitulée, *Réponse au Mémoire inséré dans les Jouraux de Hollande contre le feu Pere Louis Thomassin, Prêtre de l'Oratoire, Auteur du Traité Dogmatique & Historique des Edits... & contre le Supplément d'un autre Pere de la même Congrégation qui a répondu à divers Ecrits séditieux des prétendus Réformez*, &c. Paris 1706. in 4.

LETTRE CCCXXVI.

EGREGIO VIRO

PETRO BAYLE

TH. CRENIUS S. D.

Lugduni Batavorum die 30. Novembris 1705.

Lettre CCCXXVI. A Mr. Bayle, CCCXXVII. & A Mr. Des Maizeaux.

Mitto, quem voluisti, Simium Genevensem, *eâ tamen lege, ut cum in edendis, dante Deo, proximè eo indigeam, quam primùm, per occasionem tamen, ad me redeat. Libros mihi missos à Te, Tuam in memoriam adservabo non sine perpetua gratiarum actione. Tibi si vicissim prodesse potero, in lucro deputabo. Dum hæc scribo, Londino secundam à* Crellio *epistolam accipio cum* Homeri *Iliade Cantabrigia edita bene, quam mihi muneri misit. Illum ipsum & ad Te scripsisse nullus dubito.* Simonem de Vries *Ultrajecti mortuum esse jam audio. Vale. Pridie Kalendas Decembris* CIↃ IↃ CCV.

LETTRE CCCXXVII.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 1. de Decembre 1705.

Lettre CCCXXVII. A Mr. des Maizeaux.

JE reçus hier votre Lettre du premier du mois passé, Monsieur, avec les deux Livres que vous avez eu la bonté de m'envoier. Il ne fut jamais un Ami plus officieux que vous l'êtes. Soiez persuadé qu'il n'en fût jamais de plus reconnoissant, ni de plus disposé à vous rendre ses services, que je le suis.

Il n'est plus possible de rien changer dans les Remarques que j'ai faites sur le Livre de Mylord Archevêque de Dublin, sur les Extraits de Mr. Bernard. Elles contiennent plusieurs feuilles; & en tout cas, si le Journaliste n'a pas bien représenté les Dogmes de ce Prélat, ce sera à lui à en répondre, & non pas à moi, puisque j'avertis dès l'entrée que je ne connois son Livre que par les *Nouvelles de la République des Lettres* (1). Le Mémoire, que Mr. Bernard a inséré dans son Mois de Novembre (2), est rempli d'une affectation, qui s'est fait sentir à tous ses Lecteurs. Je n'y comprens rien; & j'y entrevois d'un côté beaucoup de présomption, & de l'autre beaucoup de mauvaise volonté; mais je ne m'en mets pas autrement en peine.

J'ai inséré une partie de ce que les Journalistes de Paris ont dit du Livre de Mr. King (3); mais ce n'est que dans l'endroit où j'allégue l'exemple de gens qui ont crû que ces Matieres ne doivent point être soumises au Tribunal Philosophique, & qu'il faut s'y comporter comme St. Paul: *O Profondeur* (4)!

Mr. de la Roche m'a fait savoir qu'il avoit été emploié à la Traduction Angloise de plusieurs feuilles de mon *Dictionnaire*, & que Mr. l'Archevêque de Cantorbery, que l'on avoit prévenu contre l'ouvrage, cessoit de s'opposer à l'Edition (5). Je lui ai écrit pour le prier de m'envoier par la premiere commodité un *Pamphlet* qui a pour Titre, *Dutch-Politicks* (6). Si vous le voiez,

(1) Mr. Bernard donna l'Extrait de cet Ouvrage dans ses *Nouvelles* de Mai & de Juin 1703: les Remarques de Mr. Bayle sont dans la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Part. II. Chap. LXXIV. & suiv. ci-dessus Tom. III. pag. 855. & suiv.

(2) *Nouvelles* de Novembre 1705, dans l'Extrait de diverses Lettres, pag. 591. & suiv.

(3) Voiez la II. Part. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Chap. CLXII. ci-dessus Tom. III. pag. 839. & suiv.

(4) *Epitre aux Romains*, Chap. IX. vers. 33.

(5) La Traduction Angloise du *Dictionnaire* de Mr. Bayle, parut en 1710. en 4. volumes in folio. Les Anglois qui y travaillerent, s'en aquitterent si mal, qu'on fut obligé de faire traduire de nouveau, ou corriger ce qu'ils avoient traduit: mais malgré tous les soins des réviseurs, il y reste une infinité de fautes. On châtra quelques Articles; & entr'autres celui du Poëte Simonide; ce qui ayant été bien-tôt découvert, personne ne vouloit acheter cette Traduction, & les Libraires eurent bien de la peine de se dédommager des avances qu'ils avoient faites. Cependant la réputation de l'Auteur l'a fait rechercher: & elle est devenuë si rare, qu'elle se vend dix guinées.

(6) *Dutch Politicks examin'd* &c: c'est-à-dire, *Examen de la Politique des Hollandois, ou le danger d'une guerre défensive pour les Alliez.* Londres, 1705. in 4. On attribua ce Libelle au Sieur Gildon. Les Journalistes de Trévoux en ont donné un Extrait dans leurs *Mémoires* de Mars 1706. Art. XXVII. pag. 345.

LETTRE CCCXXVII. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCCXXVIII. A Mr. CRENIUS.

voiez, & que vous puissiez l'aider dans cette petite Commission, je vous prie, Monsieur, d'avoir cette bonté-là.

J'oubliai de vous marquer dans ma derniere Lettre, qu'on m'avoit écrit de Paris, que le *Plaidoié de Mr.* SACHOT *pour Madame* MAZARIN fut imprimé en ce tems-là, & qu'il parut aussi un *Factum* pour elle. J'avois insinué qu'au cas que Mr. SACHOT eût publié ses défenses, on me les envoiât; mais on s'est contenté de me répondre qu'il avoit publié. On a d'ailleurs mille peines à faire venir des Livres de France.

Les deux nouveaux Tomes de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* seront achevez d'imprimer dans une quinzaine de jours. Je vous en enverrai un Exemplaire dans le Balot que le Libraire en fera tenir à son Correspondant de Londres; mais comme je ne me déclare pas pour l'Auteur, non pas même en simple conversation, vous ne direz pas, s'il vous plaît, que je vous en aie envoié un Exemplaire; car c'est une démarche d'Auteur qui avoüe son Ouvrage, que d'en faire des Présens: par cette raison, je n'en ferai point. Vous y verrez la Réfutation des nouvelles Répliques de Monsieur LE CLERC, tant sur l'Origénisme, que sur les Formes Plastiques (7).

J'ai jetté les yeux sur l'Edition de Londres des *Oeuvres de Mr.* DE ST. EVREMOND. Elle est magnifique. Il s'y est glissé quelques Fautes d'impression, mais peut-être ne sont-elles que dans les endroits qui me sont tombez sous les yeux. Je voudrois que le second Tome ne fût pas si notablement plus gros que le premier. J'attribuë à votre honnêteté, & à votre obligeante amitié, les endroits, où je me suis vû, soit au Texte, soit aux Remarques; & je vous en remercie très-humblement.

L'*Histoire des Juifs* par Mr. BASNAGE, sera en quatre volumes. Les deux premiers sont achevez d'imprimer, & le troisiéme est assez avancé. Il y aura beaucoup de recherches & d'érudition dans cet Ouvrage. Il sera plus pour les Savans, que pour ceux qui ne demandent qu'une Histoire des faits, telle que celle de JOSEPH, dont celle-ci doit être en quelque maniere la Continuation. Je finis, Monsieur, en vous assurant, & de ma reconnoissance, & du zèle ardent avec quoi je suis, Votre &c.

P. S. J'ai lû dans les Gazettes que Mylord SHAFTSBURY avoit pris séance à la Chambre des Seigneurs, après le serment acoutumé. Cela signifieroit qu'il y a fait sa premiere entrée; mais je suis fort trompé s'il n'a déja assisté à d'autres séances (8). Quand vous le verrez, je vous prie de lui parler du profond respect que j'ai pour lui, & de ma parfaite reconnoissance pour toutes ses bontez.

Je vous demande la grace de faire savoir à M. RIVAL, Ministre à Londres, qu'il n'y a rien de plus faux que ce qu'il a oüi dire, que mon *Dictionaire* se réimprime, les *Additions* incorporées dans l'Ouvrage. Il peut compter, & vous pouvez l'assurer, qu'il ne se réimprime point; & que si on le réimprime un jour, les *Additions* se vendront à part.

LETTRE CCCXXVIII.

VIRO ILLUSTRISSIMO

D°. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE S.

Rotterodami die 9. Decembris 1705.

LETTRE CCCXXVIII. A Mr. CRENIUS.

Meæ sunt partes non Tuæ gratias agere. Quàm enim exigui sunt pretii quos Tibi misi libros, si comparentur cum iis quos abs Tua liberalitate possideo? Redit in Tuam instructissimam Bibliothecam Simius Genevensis *quàm citò dat sese occasio remittendi. Memorem me credito futurum hujusce officii. Accepi literas à* CRELLIO *nostro, quibus significat se profecturum esse Cantabrigiam, ibique commoraturum majoris profectûs in re literaria causa. Hac raptim scribo, omnia fausta Tibi apprecans.*

(7) Touchant l'*Origénisme*, Voiez la *Bibliotheque Choisie* de Monsieur le Clerc, Tom. VII. Art. 8. pag. 333; & la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, II. Part. Chap. CLXXIII. ci-dessus Tom. III. pag. 865. & suiv. & à l'égard des *Formes plastiques*, voiez la *Bibliothéque Choisie*, Tom. VII. art. 7. pag. 281, & la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, II. Part. Chap. CLXXI. ci-dessus Tome III. page 886. & suiv.

(8) Mylord Shaftsbury étoit devenu Pair du Royaume, & avoit pris séance à la Chambre des Seigneurs après la mort de son pere en 1699; mais à chaque nouveau Parlement, il faut avant que d'y prendre séance, prêter le serment accoûtumé.

LETTRE CCCXXIX.

A

Mr. MARAIS,

A Rotterdam, le 28. de Décembre 1705.

LETTRE CCCXXIX. A Mr. MARAIS.

Je ne me comprens pas moi-même, Monsieur, lorsque je compare le plaisir de lire vos excellentes Lettres, avec la patience que j'ai de laisser passer plusieurs mois sans vous répondre; car c'est une négligence qui me prive de ce plaisir-là; votre honnêteté étant si grande, que sans doute vous m'honoreriez d'une nouvelle Lettre, toutes les fois que je me donnerois l'honneur de vous écrire. Celle que vous m'écrivites le 5. d'Août dernier méritoit une infinité de remerciemens, & je m'efforcerois de vous les faire, si j'avois votre éloquence & ces tours heureux, qui coulent de votre plume d'eux-mêmes & sans nul effort. C'est pour ménager la délicatesse de votre goût, que j'aime mieux me taire, que de vous remercier d'une maniere qui n'y réponde pas assez. Permettez-moi, au reste, de prendre comme un pur compliment, & non pas comme une image fidelle de votre pensée, l'éloge que vous m'avez écrit de la *Continuation des pensées diverses sur les Cométes*.

Vous me paroissez croire, que la *Défense des Théologiens, & particuliérement des Disciples de St. Augustin*, est l'Ouvrage d'un Associé du Pere QUESNEL. Je crois que c'est lui-même qui en est l'Auteur, aussi bien que des Notes marginales, qui accompagnent l'*Ordonnance* de Mr. de Cambrai, dans l'*Histoire* qu'on a publiée à Amsterdam, *du Cas de Conscience*, en 3. volumes (1).

L'Edition des *Oeuvres* de Mr. DE ST. EVREMOND, faite à Londres en deux volumes *in quarto*, par les soins de Mr. SILVESTRE (qui y a joint une très-belle Préface) & de Mr. DES-MAIZEAUX, est un Chef-d'œuvre en matiere d'impression. Elle a été contrefaite à Amsterdam, en cinq volumes *in douze*. On n'y a pas oublié le *Factum* pour Madame MAZARIN. Mr. DES-MAIZEAUX travaille à un Recueil de toutes les Pieces qui ont faussement couru sous le nom de Mr. DE ST. EVREMOND; & il y joindra d'autres pieces: ce qui sera précédé de plusieurs Mémoires concernant la Vie de l'Auteur. On y joindroit volontiers, si on les pouvoit recouvrer, les *Plaidoiez* de Mr. SACHOT, & son *Factum* pour cette Duchesse: toutes Pieces que vous m'assurez avoir été imprimées en leur tems (2). Mr. SILVESTRE, dans sa *Préface*, nous donne un Abrégé de la Vie de l'Auteur, & ne dit pas un seul mot de la maniere dont il est mort concernant la Religion. Il est de notoriété publique qu'il n'a été préparé à ce passage, ni par aucun Prêtre, ni par aucun Ministre. J'ai ouï assurer, que l'Envoié de Florence lui offrit de lui envoier un Ecclésiastique, ou même qu'il le lui envoia, & que cet Ecclésiastique lui aiant demandé, *s'il ne vouloit pas se réconcilier? De tout mon cœur*, répondit le Malade, *Je voudrois me réconcilier avec l'appétit; car mon estomac ne fait plus ses fonctions accoutumées.* J'ai vû des vers, qu'il composa quinze jours avant sa mort, où il ne regrette que d'être réduit aux Bouillons, & de n'avoir plus la force de digérer les Perdrix & les Faisandeaux: félicitant Mr. LE VASSOR & Mr. MORELLI, deux Pilliers de la Table de Mylord MONTAIGU, de jouïr du bien qu'il n'avoit plus, de quoi il paroît leur porter envie (3).

Si Mr. SILVESTRE avoit été Théologien, & non pas Médecin, ou s'il n'eût pas craint les reproches de gens aussi bien informez que lui de ce qui s'étoit passé, il auroit emploié la fraude pieuse, & exposé que le mourant fit les plus beaux actes de foi & de *contrition* qu'il soit possible; mais il n'a point pris d'autre parti que le silence.

Ceux qui aiment l'ancienne Littérature, seront contens de la nouvelle Edition de SUIDAS, que Mr. KUSTER, Allemand, a fait faire en Angleterre, èn 3. volumes *in folio* (4); & de celle de JULIUS POLLUX, qu'un autre Allemand vient de faire à Amsterdam, *in folio*. Les Corrections du Texte, & les savantes Notes qui l'accompagnent, sont dignes d'applaudissememt (5). L'AULU-GELLE de Mr. GRONOVIUS commence à se distribuer. L'Impression en

(1) Le Livre qui a pour titre, *Défense de tous les Théologiens, & en particulier des Disciples de St. Augustin, contre l'Ordonnance de Mr. l'Evêque de Chartres du 3. d'Août 1703*, imprimé à Amsterdam en 1704, in 8. est attribué à Mr. Fouilloux du Diocese de la Rochelle, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, & qui se retira à Amsterdam auprès du Pere Quesnel. Il a publié quelques autres Ouvrages, entr'autres, l'*Histoire du cas de Conscience*, contenant tous les actes & Ecrits sur ce sujet, & particulierement les Ordonnances & Mandemens des Evêques avec des remarques & des réfléxions. Ce Recueil contient plusieurs volumes, & commence en 1705. Voiez l'*Histoire Ecclésiastique du XVII. siecle*, De Mr. Du Pin, Tom. IV. à la Table des Ouvrages des noms des Auteurs, pag. 737.

(2) Le *Plaidoyé* de Mr. Sachot pour Madame Mazarin contre le Duc son Mari, n'a point été imprimé. Mais on a publié un *Factum* pour cette Duchesse, que j'ai inséré dans l'édition d'Amsterdam 1726. du Recueil dont Mr. Bayle parle ici intitulé, *Mélange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond* &c. Tom. II. pag. 250. Voiez la Préface ajoûtée à cette édition, pag. XXIII. & XXIV.

(3) On trouvera ces Vers dans les *Oeuvres de Mr. de St. Evremond* de l'édition d'Amsterdam 1726, Tom. V. pag 417.

(4) *Suida Lexicon Graecè & Latinè. Textum Graecum cum Manuscriptis Codicibus collatum à quamplurimis mendis purgavit, notisque illustravit; versionem Latinam Æmilii Porti innumeris in locis correxit, indicesque Auctorum & Rerum adjecit Ludolphus Kusterus, Professor Humaniorum Literarum in Gymnasio Regio Berollinensi.* Cantabrigiæ 1705, 3. vol. in fol.

(5) *Julii Pollucis Onomasticum Graecè & Latinè. Post*

egre-

LETTRE CCCXXIX. A Mr. MARAIS, & CCCXXX. A Mr. DES MAIZEAUX.

en a été faite à Leide, *in 4*. Elle est très-belle; les Notes sont amples, & savantes (6). On vient de publier, aussi à Leide, un Traité *de Antiquis Hebræorum Sepulchris*, composé par un Professeur de Tubingen nommé NICOLAÏ, plus recommandable par le talent de compilateur, que par son génie (7). Il avoit publié quelque tems auparavant un Traité *de Juramentis Hebræorum*. Mr THOMASIUS, Professeur en Droit à Hall, a publié une Dissertation *de Torturâ* où il condamne amplement l'usage de la question. Il a fait aussi imprimer une *Dissertation apologétique de l'Ordre des Templiers*, où il fait valoir toutes les circonstances capables de charger de haine la conduite du Pape & du Roi de France, qui l'exterminérent. Mr. DU PUI n'y est pas épargné. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXX.

A

M. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 19. de Janvier, 1706.

LETTRE CCCXXX A Mr. DES MAIZEAUX.

J'Ai reçu, Monsieur, l'Exemplaire de la nouvelle Édition des *Oeuvres de Mr.* DE ST. EVREMOND, *in douze*, & du *Mélange curieux*, que Mr. DE LA MOTTE m'a envoié de votre part. Je ne puis vous marquer toute ma reconnoissance de deux si beaux présens, & sur tout, de l'honneur que vous m'avez fait, en m'addressant la *Vie de Monsieur* DE SAINT EVREMOND; sans compter tant d'endroits répandus par-ci par-là, où vous m'avez donné des marques si expresses de votre bonté obligeante. Je ne me sens plus Philosophe; je goûte avec toute la sensibilité de la nature humaine la gloire qui me vient de là, & je brûle d'envie de vous témoigner ma gratitude.

Il n'y a rien de plus poli, ni de mieux tourné, que vos Mémoires sur la *Vie de Mr.* DE ST. EVREMOND, & vous avez fait un choix de Pieces pour le *Mélange*, qui fera beaucoup de plaisir à tous les Curieux (1). Vos Notes sont instructives, exactes, & très-propres à les satisfaire.

Je n'avois jamais ouï parler du *Dialogue des Morts* de Mr. DESPRÉAUX. S'il n'avoit jamais été imprimé, il méritoit bien de l'être (2). Je crains que dans vos Notes sur cette Piece, vous n'aiez mis *le Duc* D'ORLÉANS, au lieu du *Duc* DE LONGUEVILLE: ce fut celui-ci, qui paia pension à CHAPELAIN. Je croi aussi que SAPPHO ne paroît point dans la *Clélie*, mais dans le *Grand Cyrus* de SCUDÉRI.

Quoiqu'un Avocat de Paris m'ait assuré que le *Plaidoyé* de Mr. SACHOT fût imprimé au tems du Procès, j'en doute beaucoup; non seulement à cause qu'il étoit choquant pour le Duc de MAZARIN, mais sur tout à cause qu'on vous a écrit qu'il n'a point été publié (3), C'eût été un bon morceau pour votre Recueil, & d'autant plus nécessaire, qu'on y auroit trouvé bien des choses qui excuseroient l'évasion de Madame MAZARIN.

Dans vos Remarques sur le *Colomesiana*, vous avez fait sur les freres RAINOLD une Note fort curieuse (4). J'ai dit dans mon *Dictionnaire* (5), que je doutois du fait de la double conversion. Sur cela, il y a eu des Anglois qui m'ont fait voir des Vers d'ALABASTER que vous rappor-

egregiam illam Wolfgangi Seberi editionem, denuò immanè quantum emendatum, supletum, & illustratum, ut docebunt Præfationes. Præter W. Seberi notas olim editas, accedit Commentarius doctissimus Gothofredi Jungermanni, nunc tandem à tenebris vindicatus. Itemque alius Joachimi Kühnii, subsidio Codicis MS. Antwerpiensis; variantium lectionum Isaaci Vossii; Annotatorum Cl. Salmasii & H. Valesii &c. concinnatus. Omnia contulerunt ac in ordinem redegerunt, varias præterea Lectiones easque insignes Codicis Falckenburgiani, tum & suas Notas adjecerunt, editionemque curaverunt, septem quidem prioribus Libris, Joh. Henricus Lederlinus Linguar. Orient. in Acad. Argentoratensi Prof. P. & post cum reliquis Tiberius Hemsterhuys Philos. & Mathes. in illust. Amstelod. Athenæo Prof. P. Cum Indicibus novis iisque locupletissimis. Amstelædami 1706, in fol. 2. vol.

(6) *Auli Gellii Noctium Atticarum Libri XX. prout supersunt, quos ad libros Msstos. novo & multo labore exegerunt, perpetuis Notis & emendationibus illustraverunt Johannes Fredericus & Jacobus Gronovii. Accedunt Gasp. Scioppii integra Msstorum duorum Codicum Collatio, Petri Lambecii lucubrationes Gellianæ, & ex Lud. Carrionis Castigationibus utilia excerpta, ut & selecta variaque Commentaria ab Ant. Thysio & Jac. Oiselio congesta.* Lugduni Batavorum 1706, in 4.

(7) *Johannis Nicolai Antiq. Prof. in Academ. Tubing. libri IV. de Sepulchris Hebræorum, in quibus variorum Populorum mores proponuntur, multa obscura loca enucleantur, usus approbantur & abusus rejiciuntur, genuina Hebræorum Sepulchrorum forma ostenditur, illorumque ritus in illis exhibentur & figuris æneis illustrantur.* Lugduni Batavorum 1706, in 4.

(1) Ce Recueil parut à Amsterdam en 1706, sous le titre de *Mélange curieux des meilleures Pieces atribuées à Mr. de St. Evremond, & de plusieurs autres Ouvrages rares ou nouveaux.* 2. vol. in 12. Les Pieces que j'avois envoiées au Libraire ne grossissant pas à son gré les volumes, il y en ajoûta plusieurs que j'avois réjettées. Je les ai ôtées de l'édition de 1726, & en ai substitué d'autres qui m'ont paru plus intéressantes, comme on le verra dans la *Préface* de cette Edition.

(2) Ce *Dialogue* parut la premiere fois dans le second Tome d'un Recueil imprimé à Emmerick en 1688, sous le titre de *Retour des Pieces Choisies, ou Bigarrures curieuses.* On l'ajoûta ensuite à ce qu'on appelloit les *Oeuvres mélées de Mr. de St. Evremond*; & après l'Edition de ses véritables Ouvrages, imprimées à Londres en 1705, je l'inférai dans le *Mélange des meilleures Pieces* qu'on lui avoit *attribuées.* Mais il ne paroit point dans l'édition de 1726, parce que les Amis de Mr. Despreaux l'ont publié après sa mort tel qu'il l'avoit composé, & si différent de ce qu'il étoit dans les impressions dont je viens de parler, qu'on peut dire à cet égard-là, que ce n'est plus le même Ouvrage.

(3) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Marais du 28. de Décembre 1705, Note (2).

(4) *Mélange des meilleures Pieces atribuées à Mr. de St. Evremond* &c. Tom. I. pag. 259. de l'Edition d'Amsterdam 1706.

(5) Voiez l'Article TABOR (*Jean Otton*) Rem. A.

portez, & un Extrait de l'*Athenæ Oxonienses* (6). Mais enfin, après plusieurs discussions, il s'est trouvé que le fait regarde GUILLAUME RAINOLD & un autre de ses freres; mais non pas le fameux JEAN RAINOLD, qui a été Professeur en Théologie. J'ai une Piece imprimée qui fondoit mes doutes, & qu'il écrivoit à son frere GUILLAUME, où il y a bien des choses qu'il n'eût osé dire, s'il avoit été quelque tems Papiste, & s'il ne s'étoit converti qu'à cause des objections que GUILLAUME, alors Protestant, lui auroit faites. Cette raison toucha les ANGLOIS qui me montrerent les vers d'ALABASTER, insérez dans une édition de l'*Etat présent d'Angleterre*, du Docteur CHAMBERLAYNE; mais ils furent encore plus touchez, de ce que les aiant priez de consulter l'*Oraison funebre*, ou la *Vie* de JEAN RAINOLD, ils ne trouverent point qu'il eût jamais été Papiste, ni qu'il se fût converti après avoir disputé avec un frere Protestant (7).

LETTRE CCCXXX. A Mr. DES MAIZEAUX, & CCCXXXI. A Mr. BAYLE.

Je vous prie d'assûrer de mes profonds respects Mylord Comte DE SHAFTSBURY, & des vœux ardens que je fais pour sa santé.

Je finis, Monsieur, en vous assûrant qu'on ne peut pas être avec plus d'estime & de reconnoissance que je le suis, Votre, &c.

LETTRE CCCXXXI.

LETTRE DE Mr. LE BARON DE VVALEF, A Mr. BAYLE.

De la Haye le 9. de Février 1706.

MONSIEUR,

LETTRE CCCXXXI. A Mr. BAYLE.

J'Espere que vous aurez pris une bonne résolution sur la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire (1). Si vous l'avez exposée à vos Amis, avec la liberté & les agrémens que je vous ai marquez, je ne doute pas qu'ils ne vous ayent excité à accorder à Mylord d'ALBEMARLE la faveur qu'il exige de vous. Je dirai plus, Monsieur; s'ils vous portent à le refuser, leur amitié ne peut-être qu'intéressée, & rien ne peut les faire agir, que le motif de vous posseder à Rotterdam. N'avez-vous point assez honoré cette Ville de votre présence; & la Capitale de la Hollande n'est-elle pas en droit, avec tous ses avantages, de vous inviter à la préferer à un séjour destiné pour le Commerce?

Je ne vous parlerai point de l'extrême considération qu'on y a pour vous, ni des hommages qu'on y rendra à votre mérite. Vous y êtes peu sensible. Mais avec l'amitié d'un Seigneur qui vous estime infiniment, vous trouverez des Bibliotheques & des Promenades propres à nourrir votre Philosophie, & à l'entretenir agréablement. Permettez-moi, Monsieur, de me servir de vos propres armes. Vous avez fait voir, avec votre éloquence ordinaire, combien un Homme de Lettres doit préferer le sejour de la premiere Ville d'un Etat au séjour des Villes subalternes (2). Ou renoncez à vos propres sentimens, ou accordez-nous la grace, que nous vous demandons.

Je ne vous répete plus ce que Mylord d'ALBEMARLE m'avoit chargé de vous dire. Vous trouverez chez lui une vie plus douce que je n'ai pû vous la représenter. Autant que vous surpassez les autres hommes par votre profond savoir, & par l'élévation de votre Esprit; autant excelle-t-il par son ame généreuse & bienfaisante, par sa probité, & par cette égalité d'humeur, qui fait un des plus doux charmes de la vie, & qui est si peu connuë chez les Grands.

S'il m'étoit permis, Monsieur, de joindre mes prieres aux siennes, je vous dirois que les sentimens que j'ai pour vous mériteroient quelque complaisance. Conservez pour vos amis une santé que vous ménagez si peu par rapport à vous-même; & prévenez dans une retraite tranquille & assûrée, les incommoditez attachées à une Vieillesse aussi respectable que la vôtre. Je suis persuadé qu'après quelque séjour à la Haie, vous m'aurez de l'obligation, & que vous serez convaincu qu'on ne peut-être avec plus de sincérité, & un plus parfait dévouement que je le suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

N. WALEF.

(6) Voiez ci-dessus la Lettre du 9. de Novembre 1703. Note (1).

(7) Dans une des Remarques sur le *Colomesiana*, je dis après le Docteur Heylyn, que Jean Rainolds ayant embrassé la Religion Romaine, Guillaume Rainolds; son frere, entreprit de le ramener à l'Eglise Anglicane, & qu'ils disputerent avec tant de force, qu'ils changerent tous deux de parti. Je rapportai en même tems l'Epigramme d'Alabaster, cité par Heylyn; & j'ajoutai que quoique Mr. Wood donnât un autre tour à cette affaire, il me sembloit que le plus sûr étoit de s'en tenir au narré d'Heylyn. Mais enfin j'ai trouvé qu'Heylyn s'est trompé: & cela m'obligera à changer cette Remarque dans la nouvelle édition du *Colomesiana*. Je remarquerai seulement ici, 1. qu'il est certain, comme l'a fort bien observé Mr. Bayle, que Jean Rainolds n'a jamais été Papiste; ce qui suffit pour détruire l'Histoire de sa dispute avec son frere & la prétenduë double conversion. 2. que Mr. Bayle étoit mal informé, lorsqu'il a dit que ce fait regardoit Guillaume Rainolds, & un autre de ses freres, qu'il appelle Jean dans sa Lettre du 2. de Mars 1706, qu'on trouvera ci-après, puisqu'il n'avoit qu'un seul frere qui se nommât Jean.

(1) Mylord Comte d'Albemarle vouloit engager Mr. Bayle à venir demeurer avec lui à la Haye.

(2) Voiez ci-dessus Tom. III. la *Reponse aux Questions d'un Provincial*, pag. 503. & suiv.

LETTRE CCCXXXII.

LETTRE DE MYLORD COMTE D'ALBEMARLE, A MR. BAYLE

A la Haye, le 11. de Février 1706.

LETTRE CCCXXXII. A Mr. BAYLE, & CCCXXXIII. A Mr. LE BARON DE WALEF.

PErmettez-moi, Monsieur, de confirmer, par ce mot de Lettre, tout ce que Mr. le Baron de WALEF a eu la bonté de vous dire de ma part; & d'y ajoûter que je souhaiterois de tout mon cœur pouvoir trouver quelque expression, pour vous engager à m'accorder la grace que je vous demande. Je tâcherai de vivre avec vous d'une maniere à ne vous point faire repentir du parti que vous prendrez, en vous laissant une liberté entiere, sans aucune contrainte, & autant que vous en pouvez avoir à présent. C'est sur quoi vous pouvez compter, & que je suis avec une très-grande estime & considération pour vos belles & grandes qualitez,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

LE COMTE D'ALBEMARLE.

LETTRE CCCXXXIII.

A Mr. LE BARON DE WALEF.

A Rotterdam, le 12. de Février 1706.

MONSIEUR,

LETTRE CCCXXXIII. A Mr. LE BARON DE WALEF.

JE me sens infiniment redevable à toutes les bontez que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner, & de me renouveller dans votre belle Lettre du 9. du courant. Je ne me trouve pas moins malheureux, de ce que mon état présent est tel qu'il faut de toute nécessité que j'y persiste. La Providence mêle de telle sorte le destin de certaines personnes, que lorsqu'elles seroient disposées à joüuir d'un bien, il ne se présente pas; & qu'il se présente, lorsqu'elles ne peuvent plus en jouïr. Voilà mon sort, Monsieur. Je me compte pour un Vieillard cassé: mon tempérament est si foible, que je ne puis éviter d'être malade, ou bien incommodé, si je ne me tiens dans l'uniformité de vie, qu'une longue habitude m'a renduë nécessaire. Je n'ai consulté aucun de mes amis; car en examinant moi-même les raisons que j'eus l'honneur de vous représenter, & que vous combatîtes avec tout l'esprit & avec toute l'éloquence imaginables, j'ai trouvé invinciblement qu'il ne me convient point du tout de déménager. Vous avez tant de lecture, Monsieur, que vous ne sauriez ignorer ce que l'on a dit des preuves de sentiment. Elles agissent avec plus de force pour déterminer notre ame, que tout autre espece de preuves.

Je reviens à la bizarrerie de mon destin. La bonne fortune vient à moi trop tard. Si elle se fût présentée plûtôt, elle m'eût rendu le plus content de tous les hommes : j'aurois suivi avec la plus grande ardeur les raison qui me font juger que le séjour de la capitale est avantageux aux gens des Lettres. Plût-à-Dieu que vers l'Année 1690, plûtôt ou un peu après, une condition aussi douce, aussi glorieuse que celle qu'il a plû à Mylord d'ALBEMARLE de m'offrir, se fût présentée! C'eût été le comble de mes souhaits, & le vrai moyen d'aquérir plusieurs connoissances & plusieurs dégrez d'esprit & de lumieres qui me manquent, & que je n'aurai jamais

Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'agréer que je fasse passer par vos mains la Lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Mylord d'ALBEMARLE (1). Elle sera beaucoup mieux reçûë, si vous avez la bonté de l'accompagner de vos bons offices, & de ces insinuations adroites, dont vous êtes si capable. Plaignez mon malheur auprès de lui, je vous en conjure; ce poids invincible que le tempérament, l'âge, & une longue habitude me font porter. Et au reste, je vous sup-

(1) Mr. le Baron de Walef n'a pas pû me fournir cette Lettre: elle s'étoit perduë.

supplie très-humblement d'être bien persuadé, que je n'aurai pas moins de reconnoissance pour ses bontez, & pour les vôtres, que si j'en pouvois profiter actuellement.

Voilà ce que j'aurois eu l'honneur de vous écrire hier, si le Laquais qui m'apporta votre Lettre, & celle que Mylord a eu la bonté de m'écrire de la maniere du monde la plus honnête & la plus obligeante, ne m'eût dit qu'il souhaitoit de s'en retourner le jour même. Il n'auroit pû le faire, s'il eût fallu qu'il attendît que mes Réponses fussent prêtes. Je croi que dès hier au soir Mr. DE GUEUDEVILLE vous aura fait mes complimens, & mon apologie.

LETTRE CCCXXXIII. A M. LE BARON DE WALEF. & CCCXXXIV. A Mr. DES MAIZEAUX.

Je vous demande toûjours en grace la continuation de votre bonté, & j'ai l'honneur d'être avec tout l'attachement imginable, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCCXXXIV.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 18. de Mars 1706.

LETTRE CCCXXXIV. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE n'ai jamais douté, Monsieur, de la disposition de votre cœur & de votre esprit telle que vous me la dépeignez, qui est de juger de l'affection de vos amis par leur franchise. Connoissant votre solidité par d'autres endroits, je me suis persuadé que cette heureuse & loüable disposition d'ame ne vous manquoit pas. Ainsi, je ne ferai point de difficulté de vous avertir de ce qui m'en paroîtra digne, à mesure que je le découvrirai; mais vous êtes si exact que vous laissez peu de matiere à ceux qui voudroient vous critiquer.

Je suis bien aise que vous aiez dessein d'aprofondir ce qui concerne les deux Freres RAINOLD, & je crois vous avoir écrit que le dénouement consiste en ce qu'un Frere de JEAN RAINOLD le Professeur à Oxford, se nommoit JEAN aussi: or ce fut celui-ci qui disputa de Religion avec son Frere GUILLAUME avec un tel succès qu'il le pervertit, & qu'il se convertit lui-même (1).

Pour ce qui concerne ma Remarque à l'égard des *Natures Plastiques*, elle se réduit à ceci: » Que si elles ont la faculté d'organiser un Fœtus » sans savoir ce qu'elles font, la nature des cho- » ses comporte que la faculté d'organiser soit » séparée de toute connoissance dans le sujet » qui possede cette faculté. Donc ceux qui admet- » tent une matiere éternelle & increée, ne sup- » posent rien que de possible, lorsqu'ils lui don- » nent la faculté de former des Plantes & des » Animaux, sans qu'elle sache ce qu'elle fait. Et » puisqu'ils supposent qu'elle a d'elle-même la » faculté de se mouvoir selon certaines Regles » qu'elle ne connoît pas, il leur sera permis de » supposer qu'elle a aussi la faculté d'organiser, » sans connoître ce que c'est que l'Organisa- » tion. »

Voilà l'objection que j'ai proposée, pour faire voir combien il importe de n'admettre point, comme font Messieurs CUDWORTH, GREW, & tous les Scholastiques, des Créatures qui sans savoir ce qu'elles font, forment des veines & des arteres, des os & des nerfs, &c, & les placent où il faut, pour qu'il en résulte une machine telle que celle des Animaux. Si ce que j'ai dit sur cela dans la *Continuation des Pensées diverses*, n'est pas assez étendu, on n'a qu'à y joindre mes Réponses à toutes les raisons de Mr. LE CLERC, & principalement ce que j'ai dit dans le troisiéme volume de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (2).

On m'a assuré que des curieux, qui espéroient de trouver dans la Bibliotheque de Mr. CUPER la *Vie d'Esope par* MÉZIRIAC (3), ne l'y avoient point trouvée.

Messieurs BASNAGE & FURLY vous assûrent de leurs très-humbles services. J'ai fait tenir votre Lettre à Mr. de BEAUVAL & mis l'autre à la poste de France. Je suis, &c.

P. S. Il paroit une *Réponse* à un quatriéme *Mémoire*, que l'on suppose avoir été répandu par les Emissaires de la France. L'Auteur de cette *Réponse* avouë, qu'il n'a point vû les trois précédens *Mémoires*. Il insere le quatrieme tout entier, & y répond Article par Article, faisant deux colonnes. Cela regarde la Paix générale. On ne trouve dans cette *Réponse*, que ce qui a été dit & redit mille fois depuis trente ans.

Il paroit aussi une feuille volante sur les *Interêts* des Espagnols dans cette présente Guerre, & on les assûre, entre autres choses, qu'ils sont duëment absous du serment de fidélité, qu'ils ont prêté au Duc D'ANJOU, puisqu'il n'est pas assez fort pour les maintenir contre tant d'Ennemis.

(1) Jean Rainolds n'avoit point de frere qui se nommât aussi Jean, comme je l'ai déja dit dans la Note (7) sur la Lettre du 19. Janvier 1706.

(2) Voiez ci-dessus Tom. III. la seconde Partie de *la Réponse aux Questions d'un Provincial*, depuis le Chap. CLXXIX. jusqu'au CLXXXIII. pag. 881. & suiv. Voiez aussi ci-après la Lettre à Mylord Shaftsbury du 13. de Juillet 1706.

(3) Voiez ci-dessus la Lettre du 17. de Juin 1704.

LETTRE CCCXXXV.

CELEBERRIMO ET ERUDITISSIMO

D. THOMÆ CRENIO

PETRUS BAYLE, S.

Rotterodami die 18. Martii 1706.

Lettre CCCXXXV. a Mr. Crenius, & CCCXXXVI a Mr. Ancillon.

*Liber Disciplinæ in usum Galliæ Reformatæ compositus est mihi plane ignotus. Scio equidem Disciplinam Ecclesiarum Reformatarum in Gallia in lucem prodiisse curâ Ministri cujusdam Salmuriensis, cui nomen d'*HUISSEAU*, quique postea ob vulgatum librum Gallicè de Christianorum unione, in quo Socinianum se prodebat, munere Pastoris fuit privatus. Scio etiam* LARROQUANUM, *Ecclesiæ Rothomagensis Pastorem, Librum Gallicè edidisse in 4. in quo articuli Disciplinæ earumdem Ecclesiarum videntur cum commentario eò spectante ut conformitas illius Disciplinæ ac veteris Ecclesiæ in propatulo ponatur. Doleo, nec quoad supradictum librum, nec quoad* THOMAM GALLETUM *me posse tuo desiderio satisfacere. Non aliter est mihi notus ille* GALLETUS *quam ex* KONIGII *Bibliotheca, ubi lego ab illo fuisse vulgatum anno 1615. librum cui titulus* Religiosus in Psalmum XXII. *Instructior sum circa Historiam Ecclesiasticam Reformatarum Ecclesiarum Galliæ, quæ passim & constanti fama atque traditione* TH. BEZÆ *adscribitur, neque id injuria, aut omninò me fallunt, nisi quod* NICOLAUS GALLASIUS *ejus symmista in partem laboris venisse quoque creditur. Mitto Tibi exemplar ejus operis quod penes me est, mitto, inquam utendum, pervolvendum pro lubitu. Cæteroquin vix possum eo carere; nam dum in Lexico meo Historico Critico laboro, sæpiùs eam historiam consulere ac non pauca excerpere cogor. Si Tuâ interest possidere ejuscemodi librum, inquiram, quantùm potero, num sit aliquis inter nostros profugos qui habeat, & velit vendere. Rara sunt jamdiu exemplaria. Nihil est quod Tui causâ, vir amicissime & mihi charissime, præstare recusem. Vale plurimum: gaudeo impensius quod jam verseris in Tomo XV. Animadversionum Tuarum.*

Misi absque mora ad LEERSIUM *epistolam tuam, monuique hodie mane ut si respondere velit, ad me ferendum curet responsum. Si faciat, accipies cum istis literis.*

LETTRE CCCXXXVI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 18. *de Mars* 1706.

Lettre CCCXXXVI. a M. Ancillon.

J'Ai appris avec beaucoup de plaisir, Monsieur, par la Lettre que Monsieur LEERS a reçu de vous, que Monsieur JAQUELOT travaille à une Réplique à ce qui lui a été répondu dans le troisieme volume de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (1). Le Public doit souhaiter cette Réplique; car jusqu'ici le *Procès* n'est pas encore instruit. Il est vrai qu'on peut déjà connoître que la cause que Mr. JAQUELOT soûtient, est environnée de grandes difficultez; mais apparemment on le connoîtra beaucoup mieux par la Réponse, qui sera faite à la Réplique que Mr. JAQUELOT prépare. Ce sera par la nouvelle Réponse de l'Auteur du troisieme volume, que les difficultez seront portées au dernier point de précision, parce que Mr. JAQUELOT y donnera lieu par les nouveaux dénouemens qu'il sera contraint d'inventer, & qui ne sauroient fermer une porte sans en ouvrir deux ou trois autres. Il est à souhaiter que les parties conservent toutes les Regles de la Civilité; car le Public, déjà peu édifié de ce qu'au fond cette dispute n'est qu'un mal-entendu pitoïable, seroit fort scandalisé, si l'on se mettoit en colere pour des différends de mots. Il semble aux Lecteurs superficiels, qu'il s'agit ici d'une Controverse importante, & que la prétention de l'une des parties est fort éloignée de la prétention de l'autre; mais les Lecteurs intelligens voient fort bien, qu'au fond Mr. JAQUELOT enseigne la même chose qu'il a combatuë: c'est que la petitesse de notre Esprit ne nous permet pas de connoître les raisons

(1) Voyez ci-dessus Tom. III. Partie II. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, depuis le Chapitre CXXVIII, jusqu'au CLXXII. pag. 760 & suivant.

sons de la conduite de Dieu, & l'accord réel de cette conduite avec la perfection infinie du Souverain Etre.

On a très-peu de Nouvelles de Littérature. Le *dixseptiéme Siecle* de la *Bibliotheque Ecclesiastique de Mr.* du Pin paroîtra au premier jour à Paris (2). On y a aussi publié un Abrégé de toute cette *Bibliotheque*, en cinq Tomes *in* 8, sous le titre de *Table Chronologique des Ecrivains Ecclesiastiques* (3). Je suis avec plus d'attachement que je ne saurois l'exprimer, Monsieur, Votre &c.

Lettre CCCXXXVI. A Mr. Ancillon. & CCCXXXVII. A Mr. ***

LETTRE CCCXXXVII.

A

Mr. * * * (1)

A Rotterdam le ... d'Avril 1706.

Lettre CCCXXXVII. A Mr. ***

JE vous parlerai aujourd'hui, Monsieur, d'un Livre traduit du Flamand, qu'on vient de publier à la Haye, sous ce titre : *La Vie de B. de Spinoza, tirée des écrits de ce fameux Philosophe, & du témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, qui l'ont connu particulierement. Par Jean Colérus, Ministre de l'Eglise Luthérienne de la Haye.* Cette Vie de Spinoza est précédée d'un *Sermon* prononcé par Mr. Colérus sur la Résurrection de Jesus-Christ, & c'est un Sermon, où cette Résurrection est très-bien prouvée, & Spinoza très-solidement réfuté à l'égard de quelques endroits de ses Lettres, qui contiennent les subterfuges dont il se servoit pour éluder la certitude de ce point de fait. Il le nioit nettement, & néanmoins il n'accusoit pas les Apôtres d'imposture. Chacun pourra deviner qu'il ne pouvoit dire que des choses pitoïables, se trouvant posté entre cet aveu de la bonne-foi des témoins, & la négation du fait. On pourra parler une autre fois de ce pieux écrit de Mr. Colerus. Arrêtons-nous présentement sur la *Vie* qu'il a donnée *de* Spinoza.

Spinoza nâquit à, Amsterdam le 24. de Novembre 1632. son Pere étoit un Juif Portugais, Marchand de profession, & assez riche. Son Fils étudia d'abord le Latin, & puis la Théologie, qu'il quitta pour ne s'attacher qu'à la Physique. Les Oeuvres de Mr. Des Cartes lui étant tombées entre les mains, il les lut avec avidité, & y trouva un principe, qui lui fit conclure que la Doctrine des Rabins ne pouvoit être admise par un homme de bon sens. Ce Principe est, qu'on ne doit jamais rien recevoir pour véritable, qui n'ait été auparavant prouvé par de solides raisons. Il fut dès-lors reservé avec les Docteurs Juifs, évita leur commerce autant qu'il lui fut possible, & assista rarement à leurs Synagogues; de sorte qu'ils crurent que bien-tôt il se feroit Chrétien. Ils tâcherent d'empêcher cela, en lui ofrant une pension de mille Florins, pourvû qu'il demeurât dans le Judaïsme, & qu'il se fit voir de tems en tems dans les Synagogues. Mais ce projet n'eut point de suite; car Spinoza aiant pensé être assassiné, se sépara du Judaïsme, & sans néanmoins se faire Chrétien. Les Juifs l'excommunierent, & cela donne lieu à Mr Colerus de rapporter en quoi consistent les excommunications Judaïques. Il fait là-dessus une longue & docte digression, après quoi il nous apprend que les Juifs signifierent à Spinoza une copie de son Excommunication, & qu'il protestra contre cet Acte, & y fit une Réponse en Espagnol.

Il apprit à faire des Verres pour des lunettes d'aproche & pour d'autres usages, & il y réussit si parfaitement qu'on s'adressoit de tous côtez à lui pour en acheter; ce qui lui fournit suffisamment de quoi vivre. Il fut s'établir à la Campagne, tantôt dans un lieu, tantot dans un autre & enfin il se fixa à la Haye jusques à sa mort, qui arriva le 21 de Février 1677.

Mr. Colerus a fait des recherches exactes touchant ce qui concerne les particularitez de la Vie, des Mœurs, & de la Mort de Spinoza, & par ce moien il a réfuté beaucoup de mensonges, qui ont été débitez ou de vive voix, ou dans des ouvrages imprimez. Il nous donne aussi des détails curieux sur les Sentimens & sur les Ouvrages de ce fameux Athée, & sur les Ecrits qu'on a publiez contre lui.

Il remarque quelques méprises dans le récit que Mr. Bayle a fait de la Vie de Spinoza. 1. Il ne convient pas avec Mr. Bayle que *la famille* de Spinoza fût *pauvre & très-peu considérable*. 2. Il observe qu'au lieu de dire, comme on le narre dans le *Dictionnaire Critique*, que Spinoza au *sortir de la Comédie fut attaqué par un Juif, & qu'il en reçut un coup de couteau au visage*, (ce dernier mot ne se trouve point dans le *Dictionnaire*,) il faloit dire qu'*au sortir de la vieille Sygnagogne* il fut attaqué, & qu'*il évita le* coup

(2) *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques du dixseptieme Siecle.* Paris 1708, in 8. 7. volumes Les quatre premiers Tomes traitent des Auteurs morts, qui ont Fleuri depuis le commencement du Siecle jusqu'à la fin; & les trois derniers parlent des Auteurs vivans.

(3) *Tables universelle des Auteurs Ecclésiastiques disposées par ordre Chronologique, & de leurs Ouvrages véritables ou supposez.* Paris, 1704. 5. vol. in 8. Cet ouvrage est très-imparfait, tant par rapport au grand nombre de fautes & d'omissions qu'on y trouve, qu'à l'égard de l'ordre & de la disposition des matieres.

(1) Cette Lettre avoit déjà paru en forme d'Extrait de la *Vie de Spinoza par Mr. Colerus*, dans l'édition de Hollande des *Mémoires de Trévoux*, Mai 1705. pag. 358. & suiv. Mr. Bayle y rectifie quelques endroits de l'Article de ce Philosophe, dans son *Dictionnaire*; & comme ces Corrections ne se trouvent point dans le *Supplément*, j'ai crû devoir insérer ici cette petite Piéce, qui est très-peu connuë. On s'appercevra facilement que la premiere période n'est pas de Mr. Bayle.

LETTRE. CCCXXXVII. A Mr. ***

coup qui porta seulement dans ses habits. 3. Qu'il n'a pû apprendre aucune nouvelle de l'*Apologie* que Mr. BAYLE avance que SPINOSA *composa en Espagnol de sa sortie de la Synagogue* (2). 4. Il nie que SPINOSA soit l'Auteur d'un Livre imprimé l'an 1665. sous le titre de *Lucii Antistii Constantis de jure Ecclesiasticorum*, &c. & que le *stile* de ce Livre ressemble à celui du *Tractatus Theologico-Politicus.* Il fait entendre qu'un Médecin d'Amsterdam, qu'il ne désigne que par ces deux Lettres L...M... (cela veut dire *Louis Meier*,) est l'Auteur du *Lucii Antistii* &c. & du Traité qui parut en 1666. sous le titre de *Philosophia Scripturæ interpres.*

Il est sur que Mr. COLE'RUS est plus croïable sur le premier & sur le second de ces quatre Articles, que Mr. BAYLE. Ce dernier suivit un Mémoire qu'on avoit communiqué à son Libraire, comme il en avertit à la marge, & qui avoit été dressé à la hâte. Mr. COLE'RUS a eu le tems de s'informer pendant plusieurs années de chaque chose. Pour ce qui regarde le 3. fait, Mr. BAYLE a suivi Mr. VAN TIL, & l'a cité à la marge. C'est donc à Mr. VAN TIL que l'on de voit imputer l'erreur, s'il y en a. Il ne faloit point non plus s'en prendre à Mr. BAYLE sur le 4. fait; car il a cité simplement les paroles du *Journal de Hambourg*, sans y ajoûter aucun mot d'aprobation.

Mr. COLE'RUS s'est servi de l'Article de SPINOZA, tel qu'il se trouve dans le *Dictionnaire Critique*, & tel qu'il se trouve dans la Traduction Flamande qu'on en publia à Utrecht (3). Mais comme le Traducteur y ajoûta quelques faits qu'il inséra dans des Parentheses, Mr. COLE'RUS distingue fort exactement ces Additions, & ne les impute qu'au Traducteur (4). C'est de quoi le public doit être averti.

Mr. BAYLE avoit remarqué dans sa premiere édition que le Prince DE CONDE' avoit fait venir SPINOZA à Utrecht, & que cependant il ne satisfit point l'envie qu'il avoit de lui parler, parce qu'il avoit été obligé d'aller visiter quelques postes, d'où il ne revint à Utrecht qu'après que SPINOZA fut retourné à la Haye. La chose se passa ainsi, comme Mr. COLE'RUS nous l'apprend; ce qui réfute l'addition du Traducteur, qui avoit assûré que ce Prince s'entretint effectivement avec SPINOZA. Cette addition affirmant le fait d'une maniere si positive, & venant d'un homme intelligent qui demeuroit à Utrecht depuis plusieurs années, Mr. BAYLE y ajoûta foi, & sans rien changer à ce qu'il avoit narré dans sa premiere Edition, il inséra dans la seconde deux ou trois lignes pour le rectifier à ce qu'il croioit. Il faut donc avertir ici qu'elles doivent être effacées, & que le narré de la premiere édition est le véritable (5).

(2) C'est peut-être la Réponse à l'Acte d'Excommunication de laquelle Mr. Colérus a parlé ci-dessus. (Cette Remarque est de Mr. Bayle).

(3) Mr Halma, Libraire d'Utrecht, & homme de Lettres, a traduit en Flamand l'Article de SPINOZA, qui se trouve dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle; & y a fait quelques Additions. Cet Ouvrage parut en 1698, in 8, sous ce titre, *Het Levenuan B. de Spinoza* &c. Voiez *Bibliotheca Librorum novorum* par Messieurs Neocorus & Sike, Juillet & Août 1698, Art. pag. 536.

(4) On n'assûre ceci qu'à l'égard de la version Françoise de cet Ouvrage de Mr. Colérus, laquelle seule est le sujet de cet Article. On n'a point vû l'original qui est en Flamand; mais on croit sur la bonne fois de Mr. Gaveren, qui a donné une analyse fort longue de cet Original dans son *Boekzaal*, que toutes les méprises du Traducteur y sont imputées à Mr. Bayle. C'est de quoi Mr. Gaveren a éclairci le public dans son dernier Journal. (Cette Remarque est de Mr. Bayle).

(5) Mr. Bayle préfere ici l'autorité de Mr. Colérus, fondée sur le rapport de l'Hôte de Spinoza, au témoignage de Mr. Halma. Mais il se peut fort bien que Spinoza, pour ôter tout sujet de soupçon ou de crainte à son Hôte, ne jugea pas à propos de lui dire qu'il avoit vû le Prince de Condé. En effet, Mr. Colérus remarque pag. 85. & 86, qu'*après son retour, la Populace de la Haye s'émut extraordinairement à son occasion: il en étoit,* ajoute il, *regardé comme un Espion; & ils se disoient déjà à l'oreille, qu'il falloit se défaire d'un homme si dangereux, qui traitoit sans doute d'affaire d'Etat, dans un commerce si public qu'il entretenoit avec l'Ennemi. L'Hôte de Spinoza en fut alarmé, & craignit avec raison, que la canaille ne l'arrachat de sa maison, après l'avoir forcée & peut-être pillée.*

Comme Mr. Morelli, dont j'ai parlé dans la Remarque sur la Lettre à Mr. Minutoli du 26. de Mai 1679, avoit connu Spinoza, & m'en avoit dit plusieurs particularitez, je le consultai sur le fait dont il s'agit, & voici ce qu'il me répondit:

„ J'ai connu très-particulierement Mr. Spinoza Il m'a „ dit plus d'une fois qu'étant à Utrecht avec Mr. le Prin„ce de Condé, ce Prince après s'être entretenu avec lui, „ lui fit de grandes instances pour l'engager de le suivre „ à Paris, & d'y rester auprès de sa personne; ajoûtant „ qu'outre sa Protection sur laquelle il pouvoit comp„ter, il y auroit logement, bouche à cour, & mille „ écus de pension: à quoi Spinoza répondit, qu'il supplioit „ son Altesse de considérer que tout son pouvoir ne se„roit pas capable de le soûtenir contre la bigoterie de la „ Cour; d'autant plus que son nom étoit déjà fort dé„crié par le *Traité Théologique & Politique*; & qu'il n'y „ auroit point de sûreté pour lui, ni de satisfaction pour „ son Altesse, les Prêtres étant ennemis jurez des per„sonnes qui pensent & qui écrivent librement sur la „ Religion; mais qu'il étoit prêt d'accompagner son „ Altesse dans les Armées, pour le délasser, s'il en „ étoit capable, de ses travaux guerriers. Mr. le Prince „ goûta ces raisons, & le remercia.

J'ai aussi consulté Mr. Buissiere, célebre Chirurgien de Londres, qui étoit alors à Utrecht en qualité de Chirurgien de l'Hôpital de l'Armée. Il m'a assûré qu'il avoit vû plusieurs fois Spinoza entrer dans l'Appartement de Mr. le Prince de Condé. Ainsi, il n'y a plus lieu de douter que ce Prince ne se soit effectivement entretenu avec ce Philosophe.

LETTRE

LETTRE CCCXXXVIII.

A MYLORD DUC DE BUCKINGHAM (*).

A Rotterdam le 14. de Mai 1706.

LETTRE CCCXXXVIII A MILORD DUC DE BUCKINGHAM & CCCXXXIX. A MR. CRELLIUS.

MYLORD,

ON ne peut pas être plus sensible que je le suis à l'honneur qu'il a plû à Votre Grandeur de me faire, par une Lettre infiniment obligeante. « L'ambition la plus vive d'un Auteur ne sauroit aller plus loin qu'à meriter d'être approuvé des Grands du monde, lorsque par un avantage très-rare ils ont comme vous, Mylord, si bien cultivé un heureux génie naturel, qu'ils se distinguent encore plus par leurs lumieres, & par les belles qualitez de l'ame, que par leur haute naissance, & par la sublimité de leurs rangs. C'est, Mylord, ce que remarquent en vous tous ceux qui ont le bonheur de vous connoître. Il n'y auroit donc rien de si capable de m'inspirer une vanité excessive que la Lettre dont il a plû à votre Grandeur de m'honorer, si je ne considerois pas que par un effet de sa générosité & de sa bonté, elle a bien voulu ne pas regler ses expressions sur ce qu'elle juge effectivement de mes Ouvrages. Quoi qu'il en soit, Mylord, il m'est si glorieux qu'un aussi grand Esprit me temoigne que mon *Dictionnaire* a eu le bonheur de lui plaire, que je me flaterai là-dessus toute ma vie, quand je devrois me faire illusion.

Mr. LEERS fera relier incessamment avec beuucoup de propreté un exemplaire de la derniere édition de cet Ouvrage, & l'enverra par la premiere commodité à votre Grandeur. Il y a deux éditions de mon *Dictionnaire* : la premiere parut l'an 1697. en 2 volumes, & la seconde en 1702, en 3. volumes d'un plus petit caractere que la précedente. Je mappliquai ave soin pendant tout le tems d'entre les deux éditions à corriger l'Ouvrage, à le mieux digerer, & à l'augmenter de près de la moitié. Ainsi cette seconde édition, qui sera celle dont on vous enverra un Exemplaire, Mylord, est beaucoup plus correcte & plus ample que la premiere. Elle ne laisseroit pas d'avoir besoin d'une seconde revision ; mais comme je n'ai pas vu beaucoup d'apparence qu'il fût necessaire de donner une troisieme édition, je ne me suis pas appliqué à faire de nouvelles corrections, ou tout au plus j'ai marqué en general à la marge de mon exemplaire les endroits qui devront être retouchez, en cas que le Libraire ayant debité la seconde édition, juge à propos d'en entreprendre une nouvelle : à quoi je ne vois point d'apparence.

Je m'estimerois infiniment heureux, Mylord, si je pouvois marquer l'admiration que j'ai depuis long-tems pour vour excellent merite. Je suis avec une très profond respect, Mylord, &c

LETTRE CCCXXXIX.

SAMUELI CRELLIO (*)

LETTRE, CCCXXXIX. A MR. CRELLIUS.

VIR CLARISSIME,

I*Mparem me agnosco agendis gratiis quotquot debeo pro tam luculentis atque copiosis Observationibus collectionibusque circa* ROCOS *quibus me locupletasti. Conabor earum operâ, elucidare hoc Argumentum Historicum, in* Supplemento Lexici *mei,) cujus Impressio necdum scio quando inchoabitur :)*

(*) Jean Sheffield, Duc de Buckingham & Normanby. Il publia deux Poëmes Anglois qui eurent une approbation général : l'un intitulé le *Temple de la Mort*, fait à l'imitation de l'Ouvrage de Mr. Habert qui porte le même titre, & qui au jugement de Mr. Pélisson *est une des plus belles pieces de notre Poësie Françoise* : l'autre est un art *Poëtique*, sous le titre d'*Essai sur la Poësie*. Il donna aussi le *Caractere de Charles* II, que l'on trouvera traduit en François, dans le *Mélange curieux des meilleures pieces attribuées à Mr. de St. Evremond* &c. Tom. I. pag. 193. de l'édition d'Amesterdam 1726. Il mourut le 24. de Février 1720. Trois ans après, on publia un Recueil de ses Ouvrages en deux volumes in4. On voit dans l'Abbaye ou Eglise Collégiale de Westminster le superbe Mausolée que Madame la Duchesse de Buckingham lui a dressé, & où l'on a gravé cette Epitaphe, qu'il s'étoit faite lui même.

Pro Rege sæpe, pro Republica semper.
Dubius, sed non Improbus Vixi.
Incertus morior, non Perturbatus;
Humanum est Nescire & Errare.
Deo confido Omnipotenti, benevolentissimo.
Ens Entium miserere mei.

CATHARINA BUCKINGHAMIÆ *Ducissa mœrens extrui curavit An. MDCCXXII.*

(*) Mr. Crellius, petit fils du fameux Jean Crellius, a été pendant quelque tems Ministre d'une Eglise Unitaire dans les Etats du Roi Roi de Prusse. Etant en Angleterre en 1697, il y fit imprimer sous le nom de LUCAS MELLIERUS, qui est l'anagramme de SAMUEL CRELLIUS, *Fides primorum Christianorum ex Barnaba, Herme, & Clemente Romano demostrata ; Defensioni Fidei Nicenæ D. Georgii Bulli opposita. Auctore Luca Melliore V. D. M.*

 Lon-

LETTRE CCCXXXIX. A M. CRELLIUS, CCCXL. A Mr. CRENIUS. & CCCXLI. A Mr. DES MAIZEAUX.

tur :) *nec prætermittam frui subsidiis, quæ adnexa esse voluisti, egregia sané & quæ virum subacti ingenii ac judicii redoleant; quæ non adulandi animo dico, sed ex sincero testimonio. Pergratum mihi fuit, Vir Illustrissime, talem accipere notam amicitiæ diligentiæque tuæ, sed pudet ac piget non adesse mihi occasionem animum operâ quadam testificandi, libentissimè acciperem, si qua se offerret.*

Fratrem tuum, dignum sanè suo nomine audio Cantabrigiæ versari, & in optimarum Artium uberiori cognitione comparanda gnaviter laborare. Hinc ejus Patroni, præstantissimi Comitis, amori erga antiquam litteraturam ingens accedet commodum (2).

Salutem plurimam tibi dicit LEERSIUS *noster, omniaque fausta precatur. Idem est meum votum ferventissimum. Vale, Vir Clarissime, & me amare pergito,*

Tui studiosissimum,

Roterod. 21. Juin. 1706. BAYLE.

LETTRE CCCXL.

VIRO ILLUSTRISSIMO

Dom. THOMÆ CRENIO

PETRUS BÆLIUS. S.

LETTRE CCCXL. A Mr. CRENIUS.

ACceptis tuis novissimis litteris, quibus significasti amicum Tibi esse qui summopere cupiat emere Historiam Ecclesiasticam TH. BEZÆ, *nullum non movi lapidem ut ille voti sui compos fieret, & tandem incidi in virum qui se expugnari passus est ut careret suo exemplari, & pretio quinque florenorum quos ipsi illico numeravi contentus esset. Exemplar illud est satis nitidè compactum, nihilque deest; exploratâ re diligentiùs, illud Tibi affirmare valeo. Adscriptum est in fronte manu cujusdam emptoris constitisse illud quatuor florenis anno* 1655. *Ab eo tempore liber rarior longe factus est. Itaque non vereor ne amicus ille Tuus credat pretium quinque florenorum esse immodicum. Non me latet posse fieri ut in auctione quadam valde incelebri forte vendatur nonnunquam vili pretio. Sed ea ex casu valde incerto pendent, & moram trahunt. Ceterùm, quia mihi est geminus liber* DALLÆI *de imaginibus, mitto Tibi alterum, quo forte nondum est instructa ingens Tua Bibliotheca. Quidquid id est, boni consulas rogo munusculum istud. Gratissimum est munus cujus spem facis XV. Tomi egregiarum Animadversionum Tuarum. Vale plurimùm & me Tui studiosissimum amare pergito. Dabam Roterodami* IV. *Kal. Quintil.* CIↃ IↃ CCVI.

LETTRE CCCXLI.

A

Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam le 29. de Juin 1706.

LETTRE CCCXLI. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE dois Reponse, Monsieur, à deux de vos Lettres à celle du 12 d'Avril, & à celle du 9. de ce Mois. Si j'avois eu l'honneur de voir Mylord HALIFAX, & Mylord MONTHERMER, & le plaisir d'embrasser Mr. SILVESTRE, je vous aurois fait Reponse beaucoup plûtôt; mais j'ai attendu vainement l'exécution de la promesse que ce dernier nous avoit faite de venir en cette Ville. Je crois qu'il renvoie cela au tems qu'il reviendra de l'Armée, pour repasser en Angleterre.

Je craignis que votre séjour à la campagne ne causât quelque désordre au Paquet que je voulois vous envoier, dès qu'une *Réponse* que j'ai faite à la derniere incartade de Mr. LE CLERC eut paru. Mais puisque vous m'apprenez que je puis me servir de l'ancienne adresse, je mets aujourd'hui ce Paquet-là à la Poste; & pour ce qui est de cet-

Londini 1697. in 8. Deux ans après, il publia en Hollande, *Cogitationum novarum de primo & secundo Adamo, sive de ratione salutis per illum amissæ per hunc recuperatæ, Compendium.* Amstelædami 1700. in 8. Etant revenu en Angletere en 1725, il y a fait imprimer, en 1727. un Ouvrage intitulé: *Initium Evangelii S. Johannis Apostoli ex Antiquitate Eclesiastica restitutum: indidemque nova ratione illustratum. In hoc Opere ante omnia probatur, Johannem non scripsisse*, Et Deus erat, *sed* Et Dei erat Verbum. *Tum etiam multa dicta Scripturæ S. illustrantur, & non pauca antiquorum Ecclesiasticorum ac Hæreticorum loca ventilantur & emendatur. Per L. M. Artemonium. Anno Domini* 1727. C'est un gros volume in 8.

(2) Mylord Shaftsbury avoit envoyé le frere de Mr. Crellius à Cambridge, pour y continuer ses études, & faire des Extraits de quelques Manuscrits.

cette Lettre-ci, je vous l'envoie à part, comme vous me l'avez marqué.

Il ne se peut rien voir de plus judicieux, que les ouvertures que vous avez eues sur mes disputes, soit avec Mr. LE CLERC, soit avec Messieurs JAQUELOT & BERNARD. Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, de me les avoir communiquées, & je vous prie de me dire, sans aucun déguisement; ce que vous pensez de ma *Réponse* à Mr. LE CLERC (1). J'espere que les manieres emportées dont il répliquera, & les différends personnels qu'il mêlera, me dispenseront de toute nouvelle Réplique. Tous mes Amis me conseillent d'en demeurer où j'en suis: c'est mon inclination.

J'ai lû avec beaucoup de plaisir la *Lettre* que vous avez fait mettre dans les *Nouvelles* de Mr. BERNARD, & je vous suis très-obligé d'avoir voulu faire quelque usage de ce que je vous avois écrit (2). C'est me faire trop d'honneur.

J'ai vû dans le *Colomesiana*, une *Histoire de Naples*, *par* FAVIN, citée. C'est une faute. FAVIN dit cela dans son *Histoire de Navarre*: il n'a point fait celle de *Naples*,

J'ai la *Vie de* MALHERBE *par* RACAN; mais c'est une édition où elle est jointe à trois ou quatre Traitez (3), lesquels j'ai fait relier avec quelques autres. Cependant si vous ne la trouvez pas, je la détacherai de ce volume, & vous l'enverrai. Je pourrai aussi vous fournir la *Vie de Mr.* DAILLÉ (4). Pour celle de Mr. DRELINCOURT, je ne l'ai jamais vû; & je crois que c'est plûtôt un récit de ses dernieres heures, qu'un narré historique de tout le cours de son Ministere. Je n'ai guéres de piéces, qui me paroissent dignes de votre *Recueil* (5); mais si j'en découvre, je vous les indiquerai.

Le quatrieme Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (6), est sous la presse depuis plusieurs mois. La *Réponse à Mr.* LE CLERC, que je vous envoie, fera partie de cet Ouvrage, on la mettra à la fin.

LETTRE CCCXLI. A M. DES MAIZEAUX, & CCCXLII. A Mr. ROU.

Je répondrai à Mr. BERNARD, sur sa Critique du second Tome de la *Continuation des Pensées diverses*, & du second & troisieme Tome de la *Réponse au Provincial*. Il y a assez long-tems que toute la Copie est prête; mais le Libraire aiant d'autres Livres à achever, nommément l'*Histoire des Juifs* par Mr. BASNAGE, qui est commencée d'imprimer depuis quelques années, va si lentement pour moi, que je ne crois pas que ce quatrieme Volume paroisse que vers la fin de l'année (7). Cela est désagréable: mais voilà l'un des dégoûts inséparables de la qualité d'Auteur. Ils ont répondu en très-peu de tems à un Adversaire; mais le Public en considerant le tems où leur Réponse paroît, juge qu'elle leur a coûté bien du tems.

Il y a plusieurs semaines que le bruit s'est répandu que Mr. JAQUELOT étoit en chemin pour la Haye, & qu'il apportoit sa Réplique, pour la faire imprimer incessamment. Je ne pense pas qu'il soit encore arrivé. J'ai de la peine à croire qu'il se tire des difficultez, & j'ai résolu de lui répliquer, dès que j'aurai vû ses défenses. Il n'y a rien de plus aisé dans une matiere comme celle-là que de tromper le Public, en s'étendant beaucoup sur ce qui est moins difficile, & supprimant tout ce qu'il y a de plus embroüillé. Ainsi je conjecture que Mr. JAQUELOT aura besoin qu'on lui montre une liste des objections qu'il n'aura pas réfutées, ni même entrepris de réfuter.

Je vous demande instamment la continuation de votre amitié, & je vous supplie de croire que vous n'en pourriez honorer personne qui ait autant d'attachement & de consideration pour vous, Monsieur, que Votre, &c.

LETTRE CCCXLII.

A

MR. ROU.

A Rotterdam, le 3. de Juillet 1706.

LETTRE CCCXLII. A ROU.

ON vient de m'envoier de chez Mr. BASNAGE votre Lettre du 30. du mois dernier, mon très-cher Monsieur. Je l'ai lûe avec tout le plaisir que vos Lettres, m'ont toujours fait goûter, & tout aussi-tôt j'ai consulté une vieille édition que j'ai *Epistolarum familiarium* de PÉTRARQUE

(1) Cet Ecrit est intitulé, *Réponse pour Mr. Bayle au sujet du 3. & du 13. Articles du IX. Tome de la Bibliotheque choisie.* Il se trouve à la fin du IV. Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, & ci-dessus Tome III. pag. 989. & suiv.

(2) Voiez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1706. Art. IV. pag. 415. *& suiv.*

(3) Ce Recueil est intitulé, *Divers Traitez d'Histoire, de Morale & d'Eloquence. I. La Vie de Malherbe. II. L'Orateur. III. De la maniere de vivre avec honneur & avec estime dans le monde. IV. Si l'Empire de l'Eloquence est plus grand que celui de l'Amour. V. Méthode pour lire l'Histoire. VI. Discours de la Musique d'Italie & des Opéra.* Paris 1672. in 12. Les Traitez second & troisieme sont de Mr. Gueret, qui nous a donné le *Parnasse réformé*, *la Guerre des Auteurs*, &c.

(4) Cette Vie de Mr. Daillé est écrite par son fils, qui la publia dans un volume intitulé: *Les deux derniers Sermons de Mr. Daillé, prononcez à Charenton le jour de Pasques, sixieme Avril 1670. & le Jeudi suivant. Avec un Abregé de sa Vie, & le Catalogue de ses Oeuvres.* Paris 1670. in 8.

(5) J'avois dessein de donner un Recueil de Vies d'Hommes illustres dans les Lettres, & d'y joindre quelques Ecrits qui sont devenus rares; mais Mr. de Sallengre, qui travailloit à un semblable Recueil, m'aiant prié de lui fournir des Pieces qu'il avoit cherchées inutilement, comme la *Vie de Mr. le Fevre* de Saumur par Madame Dacier, &c. je les lui envoiai. Il en fit entrer quelques-unes dans le second Tome de ses *Mémoires de Littérature*, & il se proposoit d'inserer les autres dans les Volumes suivans.

(6) On trouvera ce vol. ci-dessus Tome III. C'est la III. partie de la *Réponse aux Questions d'un provincial*.

(7) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. de la Croze du 3. d'Août 1706, Nota (1).

Lettre CCCXLII. a Mr. Rou, & CCCXLIII. a Mr. Des Maizeaux.

trarque. Cette édition est de Lyon 1601. *in* 8. On voit au titre Francisci Petrarchæ, &c. Elle fut faite sur un Manuscrit, qu'un certain Jean Chasas, natif de Nîmes, communiqua au Libraire. La Préface, faite par Pétrarque, est marquée au titre, Petrarchæ; & toujours au commencement de chaque Lettre, on écrit Petrarcha. Cependant cela ne prouve rien, parce que le Copiste de ce Manuscrit a pû suive un Original, où l'aspiration avoit été inserée par abus. Ce qu'il y a de plus fort, est que le Thomasini, dans son *Petrarcha redivivus*, rapporte ainsi l'inscription, qui est au bas de l'Effigie de Pétrarque à Padouë dans un lieu public; Franciscus Petrarcha, &c. Le Thomasini se sert toujours de l'aspiration, & il s'en justifie dans un Chapitre à part, où il cite de savans hommes, qui soutenoient (ainsi que vous le prétendez,) qu'il falloit écrire Petrarcha. Mais il repond diverses choses, & entr'autres qu'un Manuscrit du Vatican, qui lui a été communiqué, & qui est de la main de Pétrarque, porte le nom de ce Poëte avec aspiration. Le Gésualdo, qui, comme vous savez, a fait en Italien des Notes sur les Poësies Italiennes de Pétrarque, le nomme toûjours, & lors même qu'il fait sa Vie, Petrarcha.

Pour ce qui est des Vers Léonins que vous m'alleguez, mon très-cher Monsieur, permettez-moi de vous dire qu'ils ne sont pas une bonne preuve; car le Poëte, pour trouver sa rime, a pû retrancher la lettre *H*. Les Oeuvres imprimez de Pétrarque en Latin ne sont point parmi mes Livres, mais je conjecture, par ce qu'en dit la *Bibliotheque* de Gesner, que son nom y est avec l'aspiration. Cela ne prouve rien encore, parce que les Libraires auront pû suivre une Orthographe gâtée par les Copistes. La décision dépend des Manuscrits originaux de Pétrarque, ou de quelque contemporain qui l'eût connu particulierement.

J'ajoute que notre terminaison, Pétrarque favorise l'aspiration; car si le mot Italien eût été Pétrarca, nous eussions dit Pétrarche; comme d'*Arca*, Arche; *Marca*, Marche, &c. (1). Mais vous pouvez très-bien répondre à cela, que l'aspiration y a été introduite depuis long-tems, sur la fausse conformité de ce nom avec les Exemples que vous me citez, *Monarcha*, &c. Votre Critique de Moréri, est très-juste.

A l'égard de l'*Enigme*, vous me permettrez selon votre bonté ordinaire, de vous répondre simplement, Davus *sum*, *non* Oedipus. Votre Savant y trouve, si je ne me trompe, la *Pierre Philosophale*. Pour moi, j'aurois besoin d'y rêver bien des semaines, si je voulois remplir ces lettres initiales; & après tout, je serois bien incertain, si j'aurois trouvé la Pie au nid.

Je vous rends mille graces, mon très-cher Monsieur de l'honneur de votre souvenir, & je vous supplie de croire que je suis très-absolument à vous, & votre très-humble, &c.

LETTRE CCCXLIII.

A

Mr. DES MAIZEAUX,

A Rotterdam, le 23. de Juillet 1706.

Lettre CCCXLIII. a Mr. des Maizeaux.

Je suis bien aise, Monsieur, que ma *Réponse* à Mr. le Clerc ne vous ait pas déplu. Il vous est arrivé la même chose qu'à quelques personnes de ce Païs-ci: ils avoient oüi dire qu'elle étoit pleine d'emportement, & ils n'ont point trouvé que cela fût vrai. On ne peut rien voir de plus injuste que la plûpart des Lecteurs. Je suis très-persuadé que ceux qui ont dit que je m'étois emporté dans cette derniere Réponse, sont les mêmes qui ont dit que mes précédentes Réponses étoient molles, & marquoient un ménagement trop timide. Ils ont deux cordes à leur arc: si un Auteur ne leur donne point lieu d'en emploier une contre lui, ils emploient l'autre; & quoiqu'il fasse, il ne sauroit échapper à leur censure.

Je vous suis le plus obligé du monde de la maniere généreuse dont vous vous interessez à tout ce qui me regarde; & je vous prie de croire que je m'en estime très-heureux, & que j'en suis très-reconnoissant. Le mépris que je sai que Mylord Shaftsbury a pour les petites disputes qui s'élevent entre les Auteurs, m'a obligé de ne lui rendre aucun compte de ce qui se passoit entre Mr. le Clerc & moi. Mais depuis que j'ai sû la conversation que vous avez eüe avec lui, je ne puis me dispenser de lui en écrire.

Mr.

(1) Voici la Remarque que Mr. Rou a faite sur ces paroles de Mr. Bayle. „ J'observerai, dit-il, avec tout „ le ménagement qui est dû à la mémoire de cet habile „ homme, & d'ailleurs mon ancien ami, qu'il n'avoit „ pas assez fait réflexion sur ce qu'il avance ici. 1. Il y „ paroît mettre en balance l'alternative de l'Orthogra- „ phe Italienne sur le nom *Petrarca*, ce qui n'a aucun „ fondement. Avoit-il oublié ce que je lui venois de dire, „ & qui est incontestable, que les Italiens hors les mots „ tirez du Latin ou du Grec, ne se servent point de la „ Lettre *H*? & qu'ils ne le font point, en tout cas dans „ les terminaisons, puisqu'ils l'ôtent même des mots „ Grecs & Latins, comme il paroît dans leur *Monarca* „ *Patriarca* &c. En un mot *Petrarcha* ne s'est jamais dit en „ Italien, mais seulement *Petrarca*, 2. Mr. Bayle prétend „ que si le mot Italien eût été *Petrarca*, nous eussions dit „ *Petrarche*, comme d'*arca*, *arche*, de *marca*, *marche*, „ &c. Mais cette conséquence n'est pas bonne, par la rai- „ son que nous avons des *ca* Latins traduis par *que*, & „ non pas par *che*, comme, par exemple, *Respublica*, „ *République*, *Spelunca*, *Spélonque*, vieux mot François à „ la vérité; mais qui, quoiqu'il en soit, s'est dit autre- „ fois comme il seroit facile de le justifier. De même, „ *truncare*, *tronquer*, *communicare*, *communiquer*, *implicare*, *impliquer*, & une infinité d'autres.

LETTRE CCCXLIII. A Mr DES MAIZEAUX, & CCCXLIV. A MYLORD SHAFTSBURY.

Mr. SILVESTRE m'apprit la mauvaise humeur de Mylord SUNDERLAND, fondée sur ce que j'avois eu des conférences avec le Marquis D'ALLEGRE. C'est la plus grande fausseté du monde. Mr. LEERS se joignit à moi pour le protester, & Mr. SILVESTRE m'a promis de rapporter à ce Comte ce qu'il nous avoit ouï dire. Mais par votre Lettre, j'apprens que les plaintes que ce Seigneur fait contre moi, sont fondées sur la supposition que je seme des Principes monarchiques & arbitraires; que j'éleve perpétuellement la grandeur de la France, & que je rabaisse le mérite des Alliez, de leurs Généraux, &c (1). Je défie mes plus violens ennemis de trouver dans mes Ouvrages la moindre ombre d'affectation de parler à l'avantage du Roi de France, & de ses Ministres & Généraux, ni au désavantage des Alliez; car il ne faut pas mettre en ligne de compte les *pensées sur les Cométes;* Livre, comme j'en ai averti au devant de la troisieme édition, qui fut fait dans la vûë de le faire imprimer à Paris, &c. On sait que l'Abbé RENAUDOT se fonda, entre autres choses, pour empêcher que mon *Dictionnaire* n'entrât en France, sur ce qu'il contenoit des choses contre l'Etat.

Mais qu'est-il besoin de me justifier? Je n'ai qu'à défier de montrer dans ce *Dictionnaire*, ou dans les Ecrits postérieurs, la preuve de ce qu'on avance. Si j'ai parlé des confusions des Républiques de l'ancienne Grece, je n'ai fait que rapporter ce qu'en ont dit les Grecs mêmes, & les Romains; & l'on ne peut se plaindre, si ce n'est de ce que je n'ai pas donné dans les Préjugez Républicains, mais que je me suis réservé le droit de parler de ces Matieres sans préoccupation, & avec impartialité. Dequoi est-ce que cela importe à Mylord SUNDERLAND, ni au reste des Anglois, puisqu'ils veulent que l'on considere comme un des bons fruits des Gouvernemens libres, que l'on y permet d'écrire en faveur du Gouvernement absolu?

Je n'ai pû avoir l'honneur de saluer Mylord HALIFAX, ni Mr. ADDISSON: ils sont à la Brille depuis long-tems, attendant d'heure en heure le bon vent pour faire voile. Mr. SILVESTRE, aiant eu quelque affaire à Rotterdam, y vint de la Brille, il y a une quinzaine de jours: je fus averti qu'il seroit chez Mr. LEERS; & c'est là que j'eus le plaisir de m'entretenir avec lui une heure ou deux.

J'ai oublié de marquer, que si c'est un signe de bonne intention pour la France, que d'élever sa puissance; le feu *Roi* GUILLAUME, ceux qui composérent les addresses des Provinces pour l'exhorter à la Guerre, ceux qui dressent les Harangues de la Reine ANNE, ont été, & sont les mieux intentionnez du monde pour la France: car ils n'ont point eu, & n'ont point d'autre refrein, que de dire que sa puissance est exorbitante, & que si on ne la réprime, c'en est fait de toute l'Europe. Je ne vous remarque point cela pour ma justification, puisqu'il est faux que j'aie rien imprimé touchant ce pouvoir exorbitant.

Au reste, Monsieur, le Plan que vous me marquez, comme une chose qui désarmeroit mes Ennemis, est un conseil de bon ami: je vous en remercie de tout mon cœur; mais cela est impraticable pour moi. Il ne me conviendroit pas à mon *âge* de cinquante-neuf ans, qui est quant à la foiblesse de tempérament que la nature m'a donnée, une vieillesse plus infirme qu'à l'égard des autres hommes l'âge de soixante-dix, ou de soixante-quinze ans; qui d'ailleurs, lute depuis plus de six mois contre une maladie de Poitrine, mal héréditaire, dont ma Mere & sa Mere sont mortes, & qui, par conséquent, ne me permet pas de me proposer un long séjour en ce monde: il ne me conviendroit pas, dis-je, d'écrire en Courtisan & en Flateur, des personnes en place (2). Mes ennemis voudroient bien que cette inégalité de conduite me pût être reprochée.

Vous ne comprenez pas qu'il puisse y avoir en Angleterre des Partisans du Pouvoir absolu. Je le comprens bien, ce me semble; car il n'est pas plus facile en Angleterre de satisfaire son ambition qu'en France, sans ramper, & sans s'accomoder au goût du Parti qui prévaut. Il y a autant de sources de mécontentement là qu'ailleurs.

Je vous envoie la *Vie de Mr.* DAILLÉ (*) par cette Poste, & je me servirai de la même voie mardi prochain pour la *Vie de* MALHERBE.

Je suis très-infiniment, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCCXLIV.

A

MYLORD COMTE DE SHAFTSBURY.

A Rotterdam, le 23. de Juillet 1706.

MYLORD,

LETTRE CCCXLIV. A MYLORD SHAFTSBURY.

POur ne pas interrompre le noble & important usage que vous faites de votre tems, je me contenterois de vous rendre dans le secret du cœur les hommages que je dois à votre incomparable mérite. Mais une raison particuliere me fait prendre la liberté de vous fatiguer aujourd'hui d'une Lettre. C'est Mylord, que j'ai été averti que Mr. LE CLERC a tâché de vous prévenir contre moi & pour lui, dans la querelle qu'il m'a faite. Sans craindre que l'on puisse surprendre un Jugement aussi équitable, aussi solide, & aussi éclairé que le vôtre, Mylord, j'ai crû qu'il étoit de

(1) Voiez l'*Histoire de Mr. Bayle & de ses Ouvrages*, pag. 285, l'édition d'Amsterdam 1716.

(2) Voiez l'*Histoire de Mr. Bayle* &c., *ubi supra*, pag. 287, 288.

(*) *Voyez ci-dessus la* Lettre CCCXLI, Notes (3, 4, 5.

Lettre cccxliv. a Mylord Shaftsbury, & cccxlv. a M. la Croze.

de mon devoir, de me donner l'honneur de vous écrire sur ce sujet.

Depuis votre départ de ce Païs en 1704, j'ai publié quelques petits Livres, dont je n'ai osé vous envoier des Exemplaires, tant à cause de la magnificence des présens dont il vous a plû de m'honorer, ce qui eût pû passer pour un motif d'intérêt, si j'avois continué à vous envoier mes Livres, qu'à cause que par rapport à la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, je n'ai point voulu passer pour en être l'Auteur, ni faire aucune démarche qui fit connoître que j'avoüois pour mien cet Ouvrage-là: enfin, à cause que ces Livres sont si éloignez de votre goût, & se rapportent si peu aux objets de vos études, qu'ils ne méritent nullement d'arrêter vos yeux un seul moment.

Je glissai dans la *Continuation* de mes *Pensées diverses* une petite Remarque concernant un Dogme de Mr. Cudworth. Cette Remarque déplut à Mr. le Clerc, il la refuta: je lui répondis, il repliqua: je repliquai, & me servis du Journal de Mr. de Beauval: il dupliqua, & il joignit sa Défense pour l'*Origénisme*, contre ce que je lui avois repliqué dans la seconde édition de mon *Dictionnaire*. J'ai dupliqué à tout cela dans le troisieme volume de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (1). Jusques-là Mr. le Clerc avoit gardé quelques mesures d'honnêteté, & j'en avois gardé encore plus. Mais enfin, dans le neuvieme volume de sa *Bibliotheque Choisie*, il s'est declaré mon Accusateur en forme, & d'une maniere qui ressemble à celle de Mr. Jurieu. J'ai repoussé cette accusation par un imprimé de quatre feuilles, dont il est fort mécontent & piqué. Mais il écrira ce qu'il voudra en Angleterre, pour y faire sa cause bonne; je suis sûr que tous ceux qui se donneront la peine d'examiner les pieces de ce Procès, lui donneront tout le tort.

Voilà, Mylord, ce que je vous supplie très-humblement de me permettre de vous déclarer. Ce Procès est si peu digne de votre attention, que je serois fâché que vous perdissiez le moindre moment à l'examiner; mais je suis sûr que la connoissance que vous en prendriez, ne me feroit rien perdre de vos bonnes graces.

Mr. Des Maizeaux vient de me faire savoir la bonté avec laquelle vous lui avez parlé de moi: cela me remplit d'une consolation infinie; d'autant plus, Mylord, que mes ennemis s'efforcent de me faire des affaires en Angleterre, où ils ont déja eu l'adresse de prévenir le Comte de Sunderland. On lui a fait accroire, que j'avois eu des conversations avec le Marquis d'Allegre. Rien de plus faux que cela. Ce Marquis, comme la plûpart des personnes de son rang en France, ne lit point, & ne sait pas que je sois au monde. S'il aimoit la Lecture & la Litérature, il pourroit connoître de nom les François Réfugiez qui publient des Livres en ce Païs-ci, & en ce cas-là il eût pû souhaiter de me voir, ce qui n'auroit pû tirer à aucune conséquence; car tous ceux qui me connoissent, savent que je ne sais sur les affaires d'Etat, que ce que les *Gazettes* m'en peuvent apprendre. Mais la verité est que je n'ai jamais sû que par les Gazettes, que le Marquis d'Allegre fût en Hollande, & qu'il passât en Angleterre.

Personne, Mylord, ne peut mieux connoître que vous quels sont mes Principes sur le Gouvernement: j'ai eu l'honneur de vous en parler plus d'une fois. Je vous demande donc la grace de détromper Mylord Sunderland.

Je ne doute point que la Lettre, que je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Grandeur, pour lui témoigner ma reconnoissance du Suidas, & de tant d'autres beaux Livres, dont elle m'a fait présent, ne lui ait été renduë. Je suis avec le plus profond respect, Votre &c.

LETTRE CCCXLV.

A

Mr. LA CROZE.

A Rotterdam, le 3. d'Août 1706.

Lettre cccxlv. a Mr. la Croze.

IL y a quelques jours, Monsieur, que j'ai reçu la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 24. de Juin dernier. Mr. Wolters me la rendit en main propre, en m'honorant d'une visite. Je vous suis infiniment obligé, de m'avoir procuré la connoissance d'une personne d'autant de mérite. Je le priai instamment de vous témoigner combien je serois toûjours sensible à ce témoignage de votre bonté pour moi. Vous m'en donnez plusieurs autres dans votre Lettre, dont j'ai une parfaite reconnoissance, & je la dois avoir d'autant plus que je n'ai rien fait qui méritât ces marques obligeantes de votre affection. Je souhaiterois passionnément que les occasions se présentassent de vous témoigner la haute estime, & la très-forte amitié que j'ai pour vous; & c'est de quoi je vous supplie très-humblement d'être bien persuadé.

Je ne saurois vous exprimer, Monsieur, la joie que j'ai sentie, en voiant que ma *Réponse* à Mr. le Clerc vous a paru bonne. Un suffrage comme le vôtre est d'un si grand poids, qu'on ne sauroit trop s'en féliciter. Je ne saurois être indiférent à ce que vous ajoûtez, que ceux qui ne se sont pas laissé prévenir contre moi, se sont fortifiez par cette Réponse dans leurs bonnes dispositions, & que bien d'autres ne savent plus que dire contre mon Orthodoxie. Cela m'est d'autant plus agréable, qu'un Réfugié au Païs de Brandebourg m'avoit écrit qu'un homme impor-

tant

(1) Voiez ci-dessus Tome III. pag. 881, & suiv.

Lettre CCCXLV. a Mr. La Croze. & CCCXLVI. a Mr. Ancillon.

tant, & par ses Emplois, & par son Savoir, lui avoit dit, après avoir lû le IX. Tome de Mr. le Clerc, *que je ne me tirerois jamais de ce mauvais pas.* Une infinité de gens avoient crû en ce Païs-ci la même chose, & la débitoient dans les boutiques de Libraires.

Il a couru long-tems un bruit, que Mr. Jaquelot venoit en Hollande, pour y faire imprimer la Réplique qu'il a composée contre moi. On a même dit plus d'une fois qu'il étoit déjà à la Haie; mais on sait présentement que ce Voiage est rompu. J'attens avec quelque impatience l'impression de sa Réplique; car ma résolution est de la réfuter, dès que je l'aurai luë, & de m'attacher aux points surquoi roule notre différend. S'il s'écarte sur d'autres choses, je pourrai bien négliger de lui répondre, en l'avertissant qu'il sera tems d'entrer dans ces nouvelles discussions, après que la premiere Controverse sera vuidée, & qu'il aura satisfait à telles & à telles difficultez.

Il y a sous la presse, mais sous une presse qui va lentement, un quatrieme Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial.* Il est achevé de composer depuis long-tems. On y réfute les Remarques de Mr. Bernard avec beaucoup de précision, tant celles qui concernent le second Tome de la *Continuation des Pensées diverses*, que celles qui regardent le second & le troisieme volume de la *Réponse au Provincial* (1).

Je vous remercie de la Remarque sur Quinte-Curce (2). Vous êtes peut-être le seul qui l'ait faite, & il est bien juste que je vous en fasse honneur en l'emploiant. C'est à quoi je ferai fort ponctuel, comme à l'égard des autres belles observations que je tiens de votre exacte & savante Critique. Je suis, &c.

LETTRE CCCXLVI.

A

Mr. ANCILLON.

A Rotterdam, le 12. d'Août 1706.

Lettre CCCXLVI. a Mr. Ancillon.

Depuis la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, j'ai attendu de semaine en semaine avec la derniere impatience, l'exemplaire de votre *Soliman* (1) qu'il vous avoit plû de me destiner; mais je ne l'ai reçu que depuis cinq ou six jours. Je vous fais mes remerciemens très-humbles pour un si beau présent, aussi bien que pour la mention honorable qu'il vous a plû de faire de moi, & qui m'est un si juste fondement de gloire.

Vous m'avez fait l'honneur, Monsieur, de me demander mes avis sur le grand projet dont vous avez donné le prémier Essai, par l'*Histoire de Sultan* Soliman II; & je vous ai promis de vous dire sincérement ma pensée. Pour m'aquiter de cette promesse, je vous dirai que votre entreprise, quelque vaste qu'elle soit, ne doit pas vous détourner de l'éxécution (2). Vous faites voir par les prémieres, que vous avez toutes les forces nécessaires à l'éxécution de ce grand projet. Votre *Préface* fait voir d'une maniere très-noble l'utilité de l'Histoire en général. Les grandes qualitez de Soliman, & ses hauts exploits, paroissent sous votre plume dans l'éclat qui leur convient. Vous aurez cet avantage dans la plûpart des Autres Articles, que les Lecteurs n'en ont pas déjà des Histoires toutes dressées, comme l'on a l'Histoire de Soliman, dans divers Auteurs, qui ont écrit l'Histoire des Turcs. La Liste des personnes illustres, dont vous promettez de donner l'Histoire, est fort ample, & à-peu-près complete. Je m'exprime ainsi, parce que, par exemple, je n'y trouve pas le Cardinal Christophle Madruce, mais seulement Louis son Neveu.

J'ai dressé un petit état des Remarques, que j'ai faites en lisant votre Ouvrage; & j'espere, Monsieur, que vous les regarderez comme un effet de mon zêle, qui me porte à vous communiquer des choses inutiles, & à préférer ce parti à celui de ne vous rien communiquer.

Je vous supplie d'assûrer de mes très-humbles respects Mr. Ancillon, votre Beau-Pere, dont vous faites un si digne éloge (3), & de croire que je suis avec toute sorte de considération & d'attachement, Monsieur, Votre, &c.

RE-

(1) Mr. Bernard aiant critiqué le second Tome de la *Continuation des Pensées sur les Cométes* dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* du mois de Mars 1705. & le second & troisieme Tome de la *Réponse aux questions d'un Provincial* dans celles de Janvier & de Fevrier 1706. Mr. Bayle se proposoit de publier la Réponse dans le IV. Tome des Lettres au Provincial; mais ce volume aiant grossi sous sa main, il ne pût y faire entrer que la réfutation des remarques sur la *Continuation des Pensées sur les Cométes*, & renvoia sa défense du second & troisiéme Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial* au V. Tome de cet Ouvrage, qui n'a paru qu'après sa mort.

(2) Mr. de la Croze avoit écrit à Mr. Bayle, que Jean de Salisbery au XII. Siecle, & Michel Scot au XIII. ont cité Quinte-Curce. Voyez l'Article QuinteCurce dans l'édition postume de 1720. Rem. A. note marginale (5). Le Pere de Montfaucon, dans la Préface de sa *Péléographie Gréque*, nous apprend que dans la Bibliotheque de Mrs Colbert il y a un Manuscrit de Quinte-Curce qui a plus de huit cens ans d'antiquité. Voiez aussi l'édition de cet Auteur publiée par Mr. Snakenburg en 1724, in 4.

(1) *Histoire de la Vie de Soliman second, Empereur des Turcs. Par Charles Ancillon, Conseiller d'Ambassade de sa Majesté le Roi de Prusse, Juge supérieur des François qui sont dans son Royaume & dans ses autres Etats.* Rotterdam (Berlin) 1706, in 8.

(2) Mr. Ancillon se proposoit de nous donner les *Eloges des hommes illustres*, c'est-à-dire, des Empereurs, des Rois, des Princes, des Papes, des Cardinaux, grands Capitaines &c. répandus dans l'*Histoire* de Mr. de Thou, & d'y joindre les Additions que ces lectures lui pourroient fournir, à l'exemple de Mr. Teissier qui nous a donné les *Eloges des Hommes savans*, tirez de la même *Histoire*, avec des Additions; mais Mr. Ancillon est mort sans avoir pû exécuter ce dessein.

(3) Joseph Ancillon, très-savant homme, & le meilleur Jurisconsulte de sa Province, né à Mets, & mort à Berlin le 4 de Novembre 1719, âgé de 93. ans.

LETTRE CCCXLVI. A Mr. ANCILLON, & CCCXLVII. Mr. DES MAIZEAUX.

REMARQUES
SUR
L'HISTOIRE DE LA VIE DE SOLIMAN II,
Empereur des Turcs

L'Une des choses, que je vous recommande avec le plus de soin, Monsieur, c'est de faire corriger à l'avenir les fautes d'impression le plus impitoiablement qu'il sera possible. Rien ne dégoûte davantage un Lecteur, que de supposer qu'on s'est comporté en cela avec beaucoup de négligence. Je voudrois aussi que chaque citation eût une Note particuliere.

Dans la Traduction Françoise de l'*Eloge de* SOLIMAN par Mr. DE THOU, page 4, on lui faire dire que SOLIMAN étoit *petit-Fils de* MAHOMET II; & page 1, qu'il mourut *le dernier jour d'Août*; mais il est sûr que Mr. DE THOU le fait *arriere-petit-fils*; (car il qualifie MAHOMET *proavus*;) & qu'il met sa mort au *quatrieme* de *Septembre*.

Page 7. du même *Eloge*; *avoient conjecturées*. Si c'est une faute d'impression, les Imprimeurs l'ont très-souvent répétée; & quoiqu'il en soit, il falloit dire *conjecturé*; car le participe auxiliaire ne se décline point par Genres & Nombres, si ce n'est lorsqu'il est précédé d'un Relatif: par exemple, *les choses qu'ils ont aimées*; *ils ont aimé ces choses*. C'est mal parler François que de dire, *ils ont aimez ces choses*.

Page 11. de la *Vie de* SOLIMAN, *étant encor enfant, même fort jeune;* ces trois dernieres paroles me paroissent inutiles; car *enfant* est plus significatif tout seul, que *fort jeune*.

Page 17, ligne derniere, on ne sait qui est ce SIGISMOND. Il falloit le faire connoître là, ou l'avoir fait connoître auparavant.

Page 24, vers la fin; il manque pour faire un sens, plusieurs paroles.

Page 107, on ne comprend point ces *Milanois, ennemis jurez des Espagnols*.

Page 109. & ailleurs, CHALCONDYLE, mis au lieu de son *Continuateur*.

Outre la faute d'impression, (Page 16. de la *Préface*,) marquée dans l'*Avis au Lecteur*, il y en a une autre qu'il falloit marquer; car non seulement on y lit, que PHILOSTRATE & EUNAPIUS ont *écrit la Vie des grands Capitaines* (4); mais on donne comme deux Auteurs, CORNELIUS NEPOS & ÆMILIUS PROBUS, qui sont le même.

A la page suivante, j'aurois mieux aimé JEAN NOSTRADAMUS que JEAN DE NOSTREDAME. Il est vrai que COLLETET a travaillé à la *Vie des Poëtes François:* mais son Ouvrage n'a point encore paru (5).

Au feuillet *b*. 3 de la *Préface*, (il auroit fallu que les pages de cette longue Préface eussent été numerotées par votre Imprimeur), il y a une négligence de stile dans ces paroles, *& traduit peu après du Langage Turc, en Allemand:* car si l'on rapporte *traduit* à *Relation*, c'est un Solécisme, puisque *Relation* est du Genre Féminin; & outre cela il n'est pas vrai que cette *Relation* ait été *traduite* du *Turc:* elle a été composée en Latin par un Chrétien, & jointe à la Traduction des *Annales Turques:* si l'on rapporte le mot *traduit* à *Annales*, il y aura deux Solécismes, puisqu'*Annales* est un Pluriel Féminin.

Je vous supplie très-humblement, Monsieur, de faire mes complimens à l'illustre Monsieur LEIBNITZ, & de lui dire que Mr. DE WOLDER m'a communiqué ses nouvelles Réfléxions, que je les lui ai renvoiées, après les avoir luës avec admiration, & que j'y ai joint une Lettre, que Mr. DE VOLDER aura dû faire tenir.

Les Nouvelles Littéraires sont si stériles, qu'elles ne me fournissent rien à vous mander. Je finis donc par la protestation d'être, Monsieur, Votre, &c.

LETTRE CCCXLVII.
A
Mr. DES MAIZEAUX.

A Rotterdam, le 21. de Septembre 1706.

LETTRE CCCXLVII. A Mr. DES MAIZEAUX.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de votre dernier Paquet, tant à cause du plaisir que j'ai eu par la lecture des pieces qu'il y avoit, qu'à cause des témoignages d'amitié contenus si tendrement dans votre Lettre.

Puisque vous vous interessez à l'état de ma Santé, je vous dirai que ma Toux & ma Fluxion sur la Poitrine continuent. Je m'abstiens de l'étude; mais je suis résolu néanmoins de composer quelque chose sur l'Ouvrage que Mr. JAQUELOT fait imprimer contre moi, & sur les nouvelles Répliques de Mr. LE CLERC (1). Le Jugement que vous en faites, est le plus exact du monde. Si la plûpart des Lecteurs vous ressembloient, je me garderois bien de songer à une nouvelle Réplique. Je n'y songe que parce que je suis persuadé que le plus grand nombre des Lecteurs ne se souviennent plus de la Réplique de l'un des Tenans, lorsqu'ils lisent la derniere de l'autre Tenant. Ils sont toûjours pour celui qui parle

(4) Philostrate & Eunapius ont écrit la *Vie des Sophistes* c'est-à dire des Philosophes, des Rhéteurs., &c.

(5) Cet Ouvrage contient l'Histoire de cent trente Poëtes François qui ont fleuri depuis l'an 1300 jusqu'en 1659. Voiez la *Bibliotheque Historique* du Pere le Long. No. 17334.

(1) Voiez ci-après la Lettre à Mylord Shaftsbury du 29. d'Octobre, Note (3).

Lettre CCCXLVII. A M. Des Maizeaux, & CCCXLVIII. A M. La Croze.

parle le dernier; & ils s'imagineroient, si je me taisois, que cela vient de ce qu'enfin Mr. le Clerc avoit mis la chose hors de toute mon atteinte. Vous savez combien les Lecteurs sont favorables à ceux qui disent *qu'ils plaident la Cause de Dieu.*

Les trois Traitez que Mr. de St. Evremond attribue à Plutarque, sont de lui, & ont été traduits par Amiot (2). Vous trouverez dans le *Censura celebriorum Autorum* de Thomas Pope-Blount, imprimée à Londres l'an 1690. *in folio*, les Jugemens que les Anciens & les Modernes ont fait de Séneque. On en voit aussi un Recueil, à la tête de plusieurs éditions de Séneque. Dion Cassius l'a maltraité en rapportant les défauts moraux qu'on lui imputoit. Il y a certains rapports entre le stile de Séneque & celui de Saint-Evremond, & Mr. le Clerc n'a pas tout-à-fait tort de les faire ressembler (3).

Je ne pense pas que la bonne foi permette que l'on cache au Public, que Mr. de St. Evremond ne voulut communier, ni à la Catholique, ni à la Protestante (4). Le Public sait déja cela, & on le confirme dans cette opinion si l'on se tait. On ne sauroit rendre douteuse la Tradition, qu'en affirmant qu'il communia. Or on ne le pourroit dire sans un mensonge. Il seroit inutile de renvoier cela à une Lettre, que j'insererois dans mon *Supplement*; car ce seroit renvoier *ad Kalendas Græcas*. Ce *Supplément* n'est point avancé, & je me sens du dégoût pour cette espece de travail, depuis que je me suis occupé pendant quelques années à des matieres de raisonnement. Il me tarde de voir les additions que vous faites à la *Vie* de Mr. de St. Evremond.

Le quatrieme Tome de la *Réponse au Provincial* paroitroit depuis long-tems, si le Libraire avoit voulu; mais il n'y fait presque point travailler, & je le laisse faire.

Je vous prie de me faire savoir, si Mr. l'Evêque de Salisbury, dans l'*Exposition de la Confession de Foi* des Episcopaux, a étalé avec une extrême force tout ce qui se peut dire contre les Calvinistes & contre les Arminiens; & s'il a déclaré que les difficultez sont si grandes de part & d'autre, que l'on ne peut raisonnablement condamner aucun de ces deux partis, mais qu'ils doivent se tolerer réciproquement (5). Cela ne pourra servir.

Je finis en vous assurant que je suis avec tout l'attachement possible, Monsieur, votre, &c.

LETTRE CCCXLVIII.

A

Mr. LA CROZE.

A Rotterdam, le 24 de Septembre 1706.

Lettre CCCXLVIII. A M. La Croze.

Je me donne l'honneur dès aujourd'hui, Monsieur, de répondre à votre Lettre du 20 du courant, que j'ai reçu ce matin; & je commence par vous protester que je suis très particulierement sensible aux marques obligeantes que vous continuez à me donner de votre amitié. Je voudrois que vous connuissiez à quel point je m'estime heureux d'y avoir si bonne part, & quel est mon envie de vous convaincre de la grande estime & de l'amitié intime que j'ai pour vous.

N'aiez, je vous prie, aucun égard aux ports de Lettres, quand vous voudrés m'honorer d'une marque de votre souvenir par écrit. Je n'ai jamais regretté ce que m'ont coûté les Lettres qui me sont venues par la poste. Je le regrette à present moins que jamais, & quand même il y auroit en moi quelque esprit d'économie, ce ne seroit point à l'égard des Lettres, qui me sont autant de plaisir que les vôtres. Ne me faites point d'excuse de ce que vous croiez n'être pas assez châtié dans vos expressions; car outre que vos scrupules sont mal fondez, il n'y a rien qui me plaise davantage que la négligence, & j'ai besoin que ceux qui reçoivent de mes Lettres, soient dans ce goût-là. Mais pour revenir aux frais de la poste, ce qui me fâche, est que vous ne pouvez m'écrire sans affranchir jusqu'à certain lieu. Je voudrois que vous n'eussiez pas cette charge; quoique je me figure que vous êtes aussi peu interessé que moi.

Je ne m'étonne pas qu'on grossisse ce qui concerne les Grands du monde, puisqu'à l'égard d'un petit particulier, tel que je suis, on a écrit de Hollande à Berlin, que j'étois à l'extrémité. Le fondement de cela est, que depuis le commencement de l'hyver dernier, je suis travaillé d'une toux fort importune, qui est un grand acheminement à une maladie de Poumon, chose héréditaire, car plusieurs de mes parens en sont morts. A la toux près, & à l'amaigrissement qui est survenu, je suis comme auparavant. je me suis toujours levé, j'ai toujours mangé à mes heures ordinaires, on m'a pû voir par les ruës chaque jour, j'ai fait, & j'ai reçu des visites à l'ordinaire. Voila l'extrémité où j'ai été.

J'ai déja composé plus de la moitié de ma nouvelle Réplique à Mr. le Clerc, & j'ai dessein de la joindre avec ce que j'aurai à dire contre Mr. Jaquelot, dont le Livre ne paroît point

(2) Voiez le *Jugement sur Senéque, Plutarque & Pétrone*, dans les Oeuvres de Mr. de St. Evremond, Tom. II. pag. 154. de l'édition d'Amsterdam 1726.

(3) Voiez la *Bibliotheque universelle*, Tome XII. Art. XIV. §. 2. pag. 561, & la *Bibliotheque choisie* Tome IX. Art. VIII. pag. 327.

(4) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. Marais du 28. de Décembre 1705.

(5) Mr. Burnet dans son *Exposition des trente-neuf Articles de la Confession de Foi de l'Eglise Anglicanne*, a rapporté tout ce qui se peut dire de plus fort en faveur du sentiment des Calvinistes & des Arminiens, au sujet de la Prédestination; & après avoir fait sentir les difficultez qui se trouvent de part & d'autre, il conclud que ces deux partis doivent se tolerer réciproquement. J'envoiai à Mr. Bernard un Extrait de cet Ouvrage, qu'il inséra dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, Aout 1702. Art. II. Voiez la pag. 154. & suiv.

LETTRE CCCXLVIII. & CCCXLIX. A Mr. LA CROZE.

point encore. Vous serez surpris de voir les bévûës, la mauvaise foi, & les méchans Sophismes, dont je convaincrai Mr. LE CLERC. Tous les Connoisseurs conviennent, qu'il a laissé sans réponse les endroits les plus importans & les plus pressans de ma Lettre. Le Réfugié qui m'écrivit ce qu'il avoit oüi dire, *que je ne me tirerois jamais de ce mauvais pas* (6), vouloit parler, non de Mr. JAQUELOT, mais d'un homme de la Magistrature, qui réside en Province aussi bien que le Réfugié.

Je n'avois aucune connoissance de l'Imprimé qui a paru contre moi à Berlin; vous m'obligerez de me l'envoier. Si j'étois d'une autre humeur, je vous prierois d'en solliciter la suppression; mais dans l'indifférence, où je suis encore plus que par ci-devant, par rapport à la Gloire humaine, je n'ai aucune grace à vous demander. Je soumets tout à votre prudence, & à votre bonté pour moi.

Ne me louez point, je vous prie, dans les Lettres, que vous me ferez l'honneur de m'écrire. Je prendrai cette suppression de tout éloge, comme une marque sincere de votre bonne amitié. Suivez mon exemple; je ne vous dis rien de la haute idée que j'ai de votre érudition, de votre bon goût, de tant d'autres riches talens que vous possedez. Je me borne à vous assûrer, que je suis avec une estime, une gratitude, & une amitié singuliere, Monsieur, votre, &c.

LETTRE CCCXLIX.

A

Mr. LA CROZE.

A Rotterdam, le 25. d'Octobre 1706.

LETTRE CCCXLIX. A Mr. LA CROZE.

JE vous suis infiniment obligé, Monsieur, de la promptitude de votre Réponse à ma derniere Lettre. L'imprimé, que vous avez pris la peine de m'envoier, répond à l'idée que j'en avois conçuë sur ce que vous m'en aviez écrit (1). C'est un déshonneur pour les Lettres, que des gens aussi brutaux que celui qui a fait cette Satire, se mêlent de manier la plume, pour donner au Public quelque production. Je me garderai bien de faire semblant d'avoir vû cette piéce-là, & de rien écrire qui pût faire soupçonner que je voulusse faire allusion aux Remarques d'un tel fou. Ce seroit un honneur dont il est indigne, que de se justifier, soit directement, soit indirectement d'aucune chose qu'il m'ait imputée. Il a été si sot, qu'il a pris pour une médisance contre le feu Duc de Lorraine, laquelle il me dût imputer, une chose que je rejette & que je condamne hautement dans la même page. L'exemple de l'Infante ISABELLE, & de l'Archi-Duc ALBERT, est impertinent. Je n'ai point nié que les Empereurs, & les Rois, ne mariassent leurs filles dans les Maisons Electorales, & n'y prissent des Femmes, il ne s'agit que d'une Reine Doüairiere, qui épouseroit un Cadet d'une telle Maison, ou de quelque autre de pareille volée; un Cadet, dis-je, à la solde & au serment du Roi son Fils; ou en général du successeur du Roi son Mari. Vous m'avoüerez, que si MARIE DE MÉDICIS, après la mort de HENRI IV, ou ANNE D'AUTRICHE, après la mort de LOUIS XIII. avoit épousé un Duc DE GUISE, ou le Prince THOMAS DE SAVOIE qui avoit une Charge dans la Maison du Roi, elles se seroient deshonorées; mais ce n'étoit pas un déshonneur pour MARIE DE MÉDICIS d'avoir marié l'une de ses filles au Duc de Savoie. Je serois fâché, que vous eussiez demandé la suppression de cette Pasquinade; on n'a point dû témoigner qu'on l'en jugeât digne.

Ma toux n'augmente ni ne diminuë. Je suis pourtant persuadé que mon mal est une affection de poitrine; & parce que les remedes ne peuvent que prolonger ces maux-là, je ne veux me servir d'aucun remede; car une vie languissante me paroît pire que la mort. Il vaut mieux laisser agir la nature & lui laisser faire son coup, sans la traverser par des Médicamens. Elle sera plus expéditive, quoiqu'assez souvent les Médecins la fassent plus avancer que reculer.

Il y a environ trois semaines, que j'ai un exemplaire de la Réplique que Mr. JAQUELOT m'a faite (2). J'ai déja composé une partie de la mienne. Je la joindrai à celle que j'ai faite au dernier Ecrit de Mr. LE CLERC, laquelle est actuellement sous la presse. J'en corrigeai hier la quatrieme feüille. Elle en pourra contenir huit ou neuf, parce que le Caractere est gros.

Je vous dirai en confidence, que l'ouvrage de Mr. JAQUELOT est plein de malignité, de mauvaise foi, & de foibles raisonnemens. Il abandonne, aussi bien que moi, les notions communes de la Bonté, & de la Sainteté, & par conséquent, il est percé de tous les coups que Mr. LE CLERC me porte. Je n'oublierai pas de faire cette Remarque, qui embarassera le délateur, car il est ami de Mr. JAQUELOT, qui a fait passer par ses mains son manuscrit. Jusqu'ici, Mr. LE CLERC s'est dispensé de répondre aux objections les plus embarassantes que je lui aie faites; mais je ne crois pas que de la maniere que je le nécessite à parler dans mon dernier écrit, il se puisse dispenser d'entreprendre sa justification. Je suis, &c.

(6) Voiez ci-dessus la Lettre à Mr. de la Croze du 3. d'Aout 1706.

(1) Cet Ecrit n'est qu'une feüille volante, imprimée à Berlin sous ce titre: *Avis charitable donné à Mr. Bayle, Auteur célebre, touchant un fait historique, qui regarde la Sérénissime Maison de Brandenbourg, & qui se trouve dans la réponse aux questions d'un Provincial, Tom. 2. Chap. 94.* Mr. de la Croze nous a donné un échantillon de ce Libelle, & le Portrait de l'extravagant Auteur dans ses *Entretiens sur divers sujets d'Histoire, de Littérature, de Religion & de Critique*, imprimez à Cologne (Amsterdam) en 1711, in 12. Voiez pag. 234. & suiv.

(2) Cet Ouvrage est intitulé *Examen de la Théologie de Mr. Bayle, répanduë dans son* Dictionnaire Critique, *dans ses* Pensées sur les Cometes, *& dans ses* Réponses à un Provincial, *où on défend la* Conformité de la Foi avec la Raison, *contre sa Réponse.* Amsterdam 1706., in 12. à la fin de cet Ouvrage on trouve une *Addition à l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle, concernant les conséquences d'une Théologie, qui feroit Dieu Auteur du Péché.*

LETTRE CCCL.

A

MADEMOISELLE BARICAVE.

A Rotterdam, le 28. d'Octobre 1706.

MADEMOISELLE,

TT. CCCL. Mlle. BARICAVE, & CCLI. A MYLORD SHAFTSBURY.

JE viens de recevoir la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire le 17. du courant; & tout aussitôt, quoique ma santé ne soit pas en bon état, j'ai mis la plume à la main, pour avoir l'honneur de vous répondre, & pour écrire à Mr. le Marquis de GUISCARD. Je n'ai sçû que par votre Lettre, que Mr. DE LA RIVIERE m'avoit déjà demandé une Lettre de recommandation pour vous auprès de ce Marquis. Je souhaite passionnément, Mademoiselle, qu'elle produise tout l'effet que vous pouvez souhaiter.

Mr. SILVESTRE vous a pû dire, que mon mal ne vient point du travail de l'étude. Je lui dis que c'étoit une toux fâcheuse, & une fluxion sur la poitrine qui affectoit déjà le Poumon, & que c'est une Maladie héréditaire, puisque ma Mere & sa Mere, quelques Oncles & Tantes, en sont morts. C'est en effet l'état où je me trouve; c'est un mal incurable. Je ne me sers d'aucun remede, étant très-persuadé que les meilleurs remedes contre ce mal ne font tout au plus que faire traîner un peu plus long-tems une vie languissante; ce que je compte plûtôt pour un désavantage, que pour un avantage. Le seul remede dont je me sers, est de parler le moins que je puis; car pour peu que je parle, je m'en sens incommodé. Ainsi je renonce à toutes visites actives & passives, & j'ai fait goûter cela à mes meilleurs amis. Si cette solitude pouvoit être accompagnée d'une cessation entiere de travail, je ne sais si je m'en trouverois mieux que de l'amusement nécessaire qu'il faut que je me donne, pour repliquer à des Ecrits fort violens, qui ont paru contre moi. J'emploie à cela les forces qui me restent, & j'espere qu'elles m'accompagneront assez long-tems, pour achever ma Réplique à Monsieur JAQUELOT.

Pardonnez-moi, Mademoiselle, ce détail si superflu. Je suis avec toute la considération & tout l'attachement imaginable, Votre &c.

LETTRE CCCLI.

A

MYLORD COMTE DE SHAFTSBURY.

A Rotterdam, le 29. d'Octobre 1706.

MYLORD,

LETTRE CCLI. A MYLORD SHAFTSBURY.

IL y a long-tems que j'aurois eu l'honneur de répondre à votre précédente Lettre, si ma santé me l'eût permis. Elle n'est pas meilleure aujourd'hui. Cependant je veux faire un effort, pour vous marquer la vive reconnoissance que je sens, de la bonté avec laquelle vous m'avez justifié auprès de Mylord SUNDERLAND (1).

L'estime que vous avez, Mylord, pour ce Seigneur, est pour moi une preuve plus certaine de mérite, que la bonne réputation qu'il a par tout où il est connu. Je suis ravi, que les impressions calomnieuses dont mes ennemis l'avoient prévenu, soient heureusement dissipées par vos soins, Mylord. On ne pouvoit pas choisir une occasion plus favorable, que celle que vous avez choisie dans votre belle Bibliothéque. C'est là savoir *molles viri aditus, mollissima fandi tempora.*

J'aurois crû qu'une querelle avec des Théologiens me chagrineroit; mais j'éprouve par expérience qu'elle me sert d'amusement, dans la soli-

(1) Voiez ci-dessus les Lettres à Mr. Des Maizeaux & à Mylord Shaftsbury, du 23. de Juillet 1706.

Lett. cccli. a Mylord Shaftsbury.

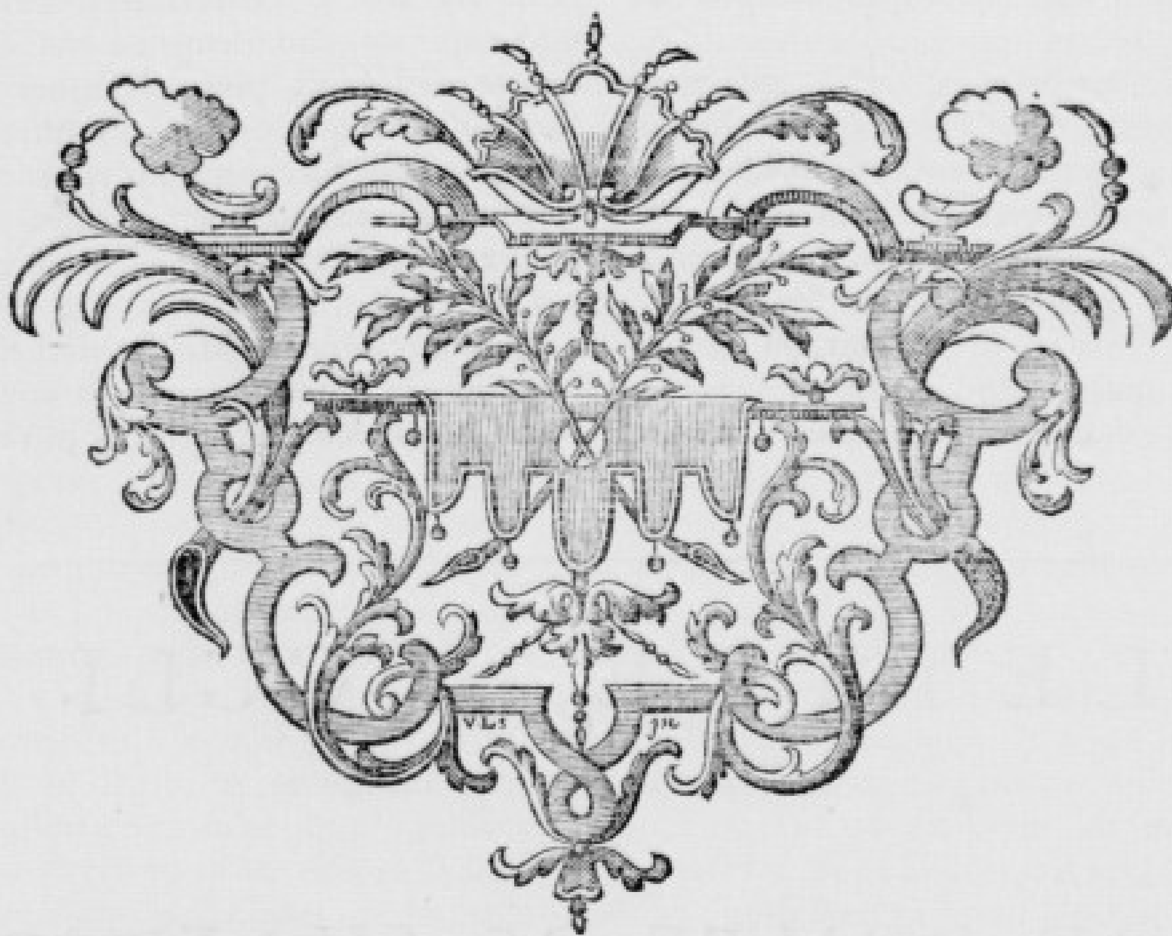
solitude à quoi je me suis réduit. Car comme mon mal est une affection de Poitrine, rien ne m'incommode autant que de parler, & c'est pourquoi je ne reçois, ni ne fais aucune visite; mais je m'amuse à refuter Mr. le Clerc & Mr. Jaquelot, que je trouve perpetuellement coupables de mauvaise foi (2). Mr. Jurieu s'est mis de la partie, & a donné de grands éloges à Mr. le Clerc (3). Ils vont devenir amis intimes. Je vous souhaite une longue suite de prospéritez, & je suis avec toute la vénération & toute la gratitude possible, Mylord, &c.

(2) M. Bayle mourut le 28. du mois de Décembre de cette même année 1706, sans avoir pû achever sa Réponse à Mr. Jaquelot. Celle qu'il fit à Mr. le Clerc étoit déjà imprimée. Elles parurent toutes deux en 1707, sous le titre d'*Entretiens de Maxime & de Thémiste*: l'une est intitulée, *Entretiens de Maxime & de Thémiste, ou Réponse à l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle par Mr. Jaquelot*: & l'autre, *Entretiens de Maxime & de Thémiste, ou Réponse à ce que Mr. le Clerc a écrit dans son X. Tome de la Bibliothéque Choisie contre Mr. Bayle*. Rotterdam, 1707, 2. vol. in 12. Ces *Entretiens* sont à la tête de ce IV. Tom. des *Oeuvres de Mr. Bayle* in folio.

Mrs. Jaquelot & le Clerc n'ont point laissé ces Entretiens sans réplique. Celle de Mr. Jaquelot est intitulée: *Réponse aux Entretiens, composez par Mr. Bayle, contre la Conformité de la Foi avec la Raison, & l'Examen de sa Théologie. Amsterdam* 1707. *in* 12. Et celle de Mr. le Clerc, qu'il a insérée dans la *Bibliothéque choisie*, Tom. XII, Article V, pag. 198, a pour titre: *Remarques sur les Entretiens Posthumes de Mr. Bayle, contre la Bibliothéque choisie.*

(3) Mr. Jurieu avoit publié un Ecrit intitulé: *Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint & convaincu*. Amsterdam 1706, in 12.

FIN DES LETTRES.



DISCOURS



DISCOURS HISTORIQUE
SUR LA VIE DE
GUSTAVE ADOLFE,
ROI DE SUEDE.

CHAPITRE PREMIER.

CONTENANT CE QU'IL A FAIT JUSQUES A LA TREVE CONCLUE AVEC LA POLOGNE L'AN 1629, QUELQUE TEMS AVANT QU'IL ENTRAT EN ALLEMAGNE POUR FAIRE LA GUERRE A L'EMPEREUR FERDINAND II.

IL y avoit déjà près d'un ſiecle que la Suede étoit gouvernée par des Princes différens de ceux qui régnoient en Danemarc, lorſque GUSTAVE ADOLPHE monta ſur le Trône. Le voiſinage & l'humeur guerriere de ces deux Nations ont produit entre elles; une ſi grande antipathie, que l'une a toûjours tâché de ſubjuguer l'autre. Ces efforts leur ont réuſſi quelquefois; & l'on a vû tour à tour la Suede régner ſur le Danemarc, & le Danemarc ſur la Suede. C'étoit le tour du Danemarc vers la fin du quinzieme ſiecle; car CHRISTIERNE I, Roi de Danemarc, qui mourut en 1482, fut auſſi Roi de Suede, & laiſſa un fils, nommé JEAN II, qui poſſéda quelque tems l'un & l'autre de ces deux Roiaumes. Il fut chaſſé par les Suédois; & cela même donna plus d'envie à CHRISTIERNE II, ſon fils, de réünir en ſa perſonne ces deux Couronnes. Il y réuſſit d'abord, puiſque malgré la valeur & la réſiſtance des Suédois, il mit le ſiege devant Stockholm, & les obligea à le reconnoître pour leur Roi. Mais il ne joüit pas long-tems ni de ce nouveau Roiaume, ni de celui qu'il avoit déjà. Ses cruautez le rendirent ſi exécrable, qu'à ſon retour de Suede, les Danois lui ôterent la Couronne de Danemarc, pour la donner à ſon Oncle
1523. FRIDÉRIC, Duc de Holſtein, qui aiant défait CHRISTIERNE, l'enferma dans un Château pour le reſte de ſes jours.

Ce changement donna lieu à la Suede de ſecouer le joug des Danois. La fortune ſeconda ſi bien le courage d'un Prince de la Maiſon de VASA, nommé GUSTAVE ERIC-SON, c'eſt-à-dire, fils d'ERIC, iſſu des Anciens Rois Gots, & de CHARLES CANUT, qui avoit été ſoixante ans auparavant Roi de Suede, qu'il chaſſa les Danois de toutes les Villes où ils avoient garniſon, & qu'il fut enſuite proclamé Roi de Suede, avec les applaudiſſemens de tout le Peuple. C'eſt de lui qu'eſt deſcendu le célebre GUSTAVE ADOLPHE, dont j'ai deſſein de 1523.
parler dans cet Ouvrage.

Cette grande Révolution, qui dans une même année donna un nouveau Roi à la Suede, & un nouveau Roi au Danemarc, ne ſembloit pas propre à aſſoupir les vieilles querelles de ces deux Roiaumes. On pouvoit croire que FRIDÉRIC, pour juſtifier d'autant mieux le choix qui avoit été fait de ſa perſonne, travailleroit à redonner aux Danois la ſuperiorité qu'ils venoient de perdre, & que GUSTAVE, par une ſemblable raiſon, s'efforceroit d'obtenir le même avantage qu'il venoit de leur enlever. Cependant il arriva tout le contraire; les nouveaux Rois ne ſongerent qu'à ſe maintenir chacun ſur le Trône qu'il avoit obtenu par les ſuffrages de ſes Sujets, & comme ils crurent avoir beſoin pour cela de l'amitié l'un de l'autre, ils contracterent enſemble une Alliance très-étroite, ce qui, ſans doute, contribua beaucoup à l'introduction du Luthéraniſme dans ces deux Royaumes du Nord; car de la maniere que les Princes ſont faits ordinairement, ils ne donnent gueres dans les mêmes nouveautez, lorſqu'ils ſe haïſſent; & c'eſt pour eux une forte preuve de fauſſeté que l'attachement de leurs Ennemis à une nouvelle Religion.

Je m'éloignerois de mon ſujet, ſi je voulois expliquer comment ERIC, fils ainé de GUSTAVE ERIC-SON, fut dépouillé de la Couronne par JEAN, ſon frere, Duc de Finlande, mari de la Princeſſe CATHERINE, Sœur de SIGISMOND AUGUSTE, Roi de Pologne, & comment enſuite CHARLES, Duc de Sudermanie, autre fils du Roi GUSTAVE ERIC-SON, fut fait Roi de Suede, au préjudice, du Prince SIGISMOND, fils aîné du Roi JEAN, ſon frere. Je me contente de remarquer que cette excluſion de SIGISMOND a ſemé beau-

coup de discorde entre les Polonois & les Suédois, parce que SIGISMOND aiant été élû
1587. Roi de Pologne du vivant de son Pere, & n'aiant pas pû empêcher que son Oncle CHARLES, Duc de Sudermanie, ne fût déclaré Roi de Suede par les Etats du Roiaume; il se servit des forces de la Pologne pour tirer raison de l'injure qu'il croioit avoir reçuë des Suédois, & transmit à ses Enfans le soin de faire valoir ses prétentions: Mais cela n'a pas empêché, que comme le Regne de SIGISMOND & celui de son fils VLADISLAS ont été fort glorieux dans la Pologne, de même CHARLES n'ait possédé la Couronne de Suede avec beaucoup de reputation jusques à sa mort, & qu'il ne l'ait laissée à un fils, sous lequel elle est devenuë l'une des plus glorieuses & des plus florissantes de l'Europe.

Ce fut en l'année 1611. que la mort de CHARLES éleva sur le Trône de Suede ce Fils Illustre, qui a tant fait d'honneur à sa Nation, le fameux GUSTAVE ADOLPHE, le fleau de la Maison d'Autriche, la terreur de la Cour de Rome, & le Libérateur de la Religion Protestante. Il naquit à Stockholm le 9. de Decembre 1594, & causa une joie très-sensible à son Pere, & à la Princesse CHRISTINE, sa Mere, seconde femme de CHARLES, & fille d'un Duc Holstein. SIGISMOND, Roi, de Pologne, avoit été couronné Roi de Suede cette même année là, & avoit laissé la Régence du Royaume à CHARLE's, son Oncle, en s'en retournant en Pologne. Cette Régence fut convertie en vraie & pleine Roiauté l'an 1600, par les Etats du Roiaume, d'une maniere authentique, & qui met à couvert la mémoire de ce Prince de tout juste reproche d'Usurpation. Autrement il faudroit dire que SIGISMOND n'eût dû rien prétendre à la Gouronne de Suede, puisqu'il étoit fils d'un Prince qui n'étoit monté sur le Trône, que par l'exclusion donnée
1596. par les Etats à celui qui l'occupoit. Mais quoique le nom & l'autorité Royale eussent été conférées à CHARLES, dès l'année 1600. il ne fut pourtant couronné qu'en 1607, trois ans après que les Etats du Royaume eurent affecté à sa Famille la succession à la Couronne de Suede par voie d'Election, sans exclure les filles, au cas que les mâles vinssent à manquer.

Il est aisé de s'imaginer que la Pologne ne se tint pas en repos, & que CHARLES se mit en état de lui tenir tête. Il passa d'abord en Livonie, aimant mieux porter la Guerre hors de son Roiaume, que d'attendre les Ennemis dans
1600. ses Etats. Il savoit d'ailleurs que les Places qui appartenoient à la Suede en ce Pays, étoient les plus exposées aux attaques de l'Ennemi. La Livonie devint donc le Théatre de la Guerre qui s'éleva entre les Suédois & les Polonois.

La premiere Campagne fut très-heureuse au Roi de Suede, par la réduction de la plus grande partie de la Livonie; mais à leur tour les Polonois remporterent sur lui des avantages très-considerables les deux années d'après, par la valeur de JEAN ZAMOISKI, l'un de leurs plus célebres Généraux. Les succès furent fort mêlez dans la suite, & chaque Parti goûta un peu de la bonne & de la mauvaise fortune.

Le bruit aiant couru en l'année 1609. que SIGISMOND avoit attaqué la Moscovie, afin de s'en faire declarer Grand Duc, CHARLES se crut obligé de traverser ce dessein, dont le succès ne lui pouvoit être que funeste. Les affaires des Moscovites étoient en mauvais état, à cause des fréquentes séditions, qui avoient en très-peu de tems coûté la vie à trois ou quatre de leurs Empereurs.

BASILE ZUSKI (1), qui régnoit alors, n'étoit monté sur le Trône qu'en faisant mourir DÉMÉTRIUS, qui s'en étoit emparé, en faisant accroire faussement au peuple qu'il étoit fils du Grand Duc JEAN BASILLE II. du nom, mort l'an 1584. A la faveur de cette imposture, il avoit formé un grand Parti; & par les puissans secours des Polonois, il avoit fait étrangler le Grand Duc FOEDOR-BORIS-LOUITS, qui avoit succedé à BORIS-GUDENOU, son Pere, mort depuis deux mois (2) du chagrin que lui causa l'armement du prétendu DÉMÉTRIUS. Il n'y avoit personne qui connût mieux l'imposture de ce DÉMÉTRIUS que BORIS-GUDENOU, parce qu'il savoit fort bien qu'il s'étoit deffait du véritable DÉMÉTRIUS, frere du Grand Duc THÉODORE, aussi bien que de THÉODORE lui même, qu'il avoit empoisonné l'an 1597. Le bonheur qu'avoit eu DÉMÉTRIUS de devenir Empereur, fit plus d'impression sur quelques esprits turbulens, que la mort violente qui le précipita du Trône, puisque BASILE ZUSKI, devenu Grand Duc par sa mort, se vit en peu de tems deux autres faux DÉMÉTRIUS sur les bras, qui causerent mille desordres dans la Moscovie. Tel étoit l'état des choses en ce Païs-là, lorsque le Roi de Pologne y porta la Guerre. Il étoit fort apparent qu'il obligeroit les Moscovites à le choisir pour leur Empereur, & même cette nouvelle Dignité l'eût mis en état de subjuguer les Suédois, qu'il ne regardoit que comme des Sujets Rébelles. Toutes les maximes de la prudence vouloient que CHARLES donnât du secours au Grand Duc qui l'en sollicitoit instamment.

La chose aiant été proposée aux Etats Généraux du Roiaume, il y fut résolu de faire un Traité d'alliance avec le Grand Duc; ensuite de quoi le Roi CHARLES lui envoia de fort bonnes Troupes, sous la conduite du Comte JAQUES DE LA GARDIE, qui rendirent de très-grands services au Czat, & se signalerent en mille occasions. Mais l'humeur inquiete, farouche & bizarre des Moscovites ne fournit que trop de moyens aux Factieux de se maintenir; & d'ailleurs les Troupes de Suede s'étant mutinées, parce que le Czar ne leur faisoit point toucher la solde qu'il leur devoit, ce misérable Empereur manquant de toutes ressources, fut dépoüillé de sa Dignité, & confiné dans un Monastere. Ce fut alors que SIGISMOND conçut de plus grandes espérances, ou pour lui, ou pour son Fils VLADISLAS. En effet on parla fort d'élire son Fils Empereur de Moscovie. Quelques-uns jetterent aussi les yeux sur le Prince CHARLES PHILIPPES, second Fils du Roi de Suede, & on en parla fort, même après la mort de ce Roi; cependant ni l'un ni l'autre ne fut élu. Les Moscovites aimerent mieux un Maître qui fut né dans leur Païs, & ils élurent un parent (3) de JEAN BASILIDE, MICHEL FÉDÉROUITS.

Pendant ces derniers désordres de la Moscovie,

(1) Il fut couronné le premier de Juin 1606.
(2) Boris-Gudenou mourut le 3. Avril 1605.
(3) Michel Fœderowits étoit Fils de Théodore Kikitits. Patriarche de Moscou, & de Marie, Fille de Jean Basilide, & Sœur du vrai Démétrius.

vie, CHARLES eut une nouvelle Guerre sur les bras. CHRISTIEN IV, Roi de Dannemarc, pour ne manquer pas une occasion aussi favorable, que celle que lui fournissoit l'engagement du Roi de Suede dans la Guerre de Moscovie & de Pologne, résolut de rompre avec lui. Il ramassa plusieurs prétextes, & plusieurs sujets de plainte, il écrivit, il fit valoir sa patience, il proposa des voies d'accommodement, comme font toûjours ceux mêmes qui ont le plus fortement résolu d'en venir à une rupture. En un mot il fit toutes les façons que l'on emploie ordinairement, ou pour empêcher le Public de connoître l'injustice de l'aggresseur, ou pour retarder les préparatifs de son adversaire, à quoi il n'y a que des Gens bien simples qui se laissent attraper. Enfin après toutes ces petites façons, il écrivit au Roi CHARLES, qu'il lui déclaroit la Guerre, & en même tems il alla mettre le Siege tout à la fois devant Calmar & devant Elfsbourg.

Ce fut dans cette Guerre que GUSTAVE fit ses prémieres armes, âgé seulement de seize à dix-sept ans. On avoit toûjours remarqué en lui quelque chose qui faisoit croire qu'il seroit un jour un Grand homme ; & le Roi, son Pere, qui s'en étoit apperçû mieux que tout autre, comptant sur cela, avoit pris un soin extrême de son éducation, & n'avoit rien négligé de tout ce qui le pouvoit rendre un Prince accompli, tant pour les qualitez du corps, que pour les qualitez de l'ame. Se voiant obligé de repousser les Danois, qui assiégeoient deux de ses Places en même tems, il mena son Fils avec lui à l'Armée, & l'envoia du côté de Christianopel, Place qui appartenoit aux Danois, espérant de faire diversion à leurs forces, en menaçant une de leurs Villes. Le succès fut plus grand qu'on n'avoit crû ; car quoiqu'il y eût une bonne garnison dans Christianopel, on ne laissa pas de s'en emparer d'emblée, après avoir fait sauter les portes à coups de petard. La Garnison n'aiant pû capituler, fut passée au fil de l'épée, & on mit le feu à la Ville.

GUSTAVE emporté par l'ardeur de son courage courut grand risque dans cette expédition; car s'étant trop exposé, il fut contraint pour sortir d'affaire de pousser son cheval dans une eau à demi glacée, où il fût péri sans le secours de PIERRE BANNIER, Chevalier de l'Ordre, & ensuite Sénateur du Roiaume.

La prise & le sac de Christianopel, & quelques autres tentatives qui furent faites sur les Danois, n'empêcherent pas qu'après s'être rendus maîtres de la Ville de Calmar, ils ne prissent aussi la Citadelle. Il est vrai que ce ne fut pas tant par leur valeur, ou par la négligence de CHARLES à la secourir, que par l'infidélité de celui, qui y commandoit. La reddition de cette Place fut bientôt suivie de l'invasion de l'Isle d'Oeland, & de la prise du Château de Borcholm.

Ces disgraces outrerent si fort le Roi de Suede, que n'aiant pû en tirer raison dans quelques Combats qu'il hazarda, il proposa à son Ennemi de vuider leur querelle par un Duel. Le Roi de Dannemarc se moqua d'une telle proposition, & lui répondit que cette sorte de Combat étoit plûtôt l'affaire d'un Avanturier, que celle d'un Prince. Il le railla même sur les infirmitez de sa vieillesse, comme s'il n'y eût pas eu beaucoup de gloire à attendre de l'avantage qu'on remporteroit sur un homme de son âge, ou comme s'il y eût eu de la supercherie à vouloir mettre en balance la vie d'un jeune Roi avec celle d'un Vieillard, que le simple cours de la nature ôteroit bientôt du monde. Il alla peu après attaquer le Roi de Suede dans son Camp, & lui tua plus de monde qu'il n'en perdit.

On s'imaginera aisément que toutes ces choses excitoient un cruel dépit dans l'ame du Roi de Suede, qui n'avoit jamais manqué de vigueur, ni de courage, & qui avoit acquis beaucoup de gloire en mille rencontres. Il songea aux moïens de se vanger, & en trouva quelques-uns ; mais le plus doux fut, sans doute, celui que le jeune GUSTAVE lui procura, par la reprise de l'Isle d'Oeland & du Château de Borckholm, faisant voir que ses coups d'essay étoient de vrais coups de Maître.

Quel chagrin de mourir, quand on se voit un tel Fils, de qui on peut espérer tous les jours tant de sujets de consolation ! Il fallut pourtant s'y résoudre sur la fin de cette même Campagne ; car ce fut le 30. d'Octobre 1611. que CHARLES, Roi de Suede, IX du nom, mourut après quelques jours de maladie. Il avoit sû quatre jours avant sa mort que le Comte de la GARDIE avoit repris plusieurs Places sur les Moscovites Rébelles, & que les Habitans de Novogrod, qu'il avoit subjuguez, lui avoient engagé leur parole pour l'élection du Prince CHARLES-PHILIPPES à la Couronne de Moscovie ; mais il témoigna prendre peu de part à tout cela. Il fit voir que sa seule affaire étoit désormais de se préparer à la mort, & qu'il laissoit à son Fils GUSTAVE le soin de toutes les choses d'ici bas. Il mourut fort chrétiennement la 61 année de son âge, fort regretté de ses Sujets, qui le regardoient comme le Conservateur de la Religion Protestante, que les artifices des Jésuites auroient infailliblement chassée de la Suede par le crédit de SIGISMOND, si la vigilance de CHARLES n'y eût mis bon ordre.

La perte d'un si grand Prince eût causé à tout le Roiaume une plus longue & plus vive douleur, sans les grandes qualitez du jeune GUSTAVE qui lui succéda. J'ay déjà dit que son Pere avoit conçû de très-hautes espérances d'un Fils si bien né, & si soigneusement élevé. Il avoit souvent appris à toute sa Cour la bonne opinion qu'il avoit de son cher GUSTAVE ; car en parlant de diverses choses & grandes & glorieuses à la Nation qu'il eut souhaitées, mais qu'il n'espéroit pas de faire, il avoit coutume de dire à ceux qui étoient présens, *celui-ci le fera*, en passant la main sur la tête de son Fils. Et comme cette sorte de discours ne manque jamais de passer de la Cour à la Ville, & de courir de bouche en bouche par tout le Roiaume, toute la Suede savoit l'estime que le Roi CHARLES avoit pour son Successeur, & en avoit conçû de très-grandes espérances, aussi bien que lui. Grand fardeau pour les épaules d'un Prince ; car il n'y a rien de plus difficile d'un côté que de remplir les hautes idées dont tout un Peuple est prevenu, & rien de plus flétrissant de l'autre que de ne les pas remplir. On verra dans la suite que GUSTAVE a surpassé tout ce qu'on avoit attendu de lui.

Un long Interregne ne pouvant être que préjudiciable aux Suédois, dans la situation où se trouvoient les affaires générales du Roiaume ; en guerre avec la Pologne & le Dannemarc, & avec la Moscovie : les Etats du Roiaume, sans per-

perdre de tems, s'assemblerent à Nicoping dès le mois de Décembre qui suivit la mort du Roi, & par le commun suffrage de tous les Deputez, éleverent sur le Trône GUSTAVE ADOLPHE, son Fils. Ce Prince, âgé seulement de dix sept ans, fit un discours qui charma toute l'Assemblée, tant il étoit plein de grandeur d'ame, & de modestie tout ensemble. Il dit; » que considérant sa jeunesse & la difficulté des » affaires du Roiaume, il eût mieux aimé n'ê» tre point chargé d'un si grand fardeau; mais » que les Etats l'aiant trouvé à propos, il s'en » chargeroit au Nom de la Très-Sainte Trinité, » & appliqueroit tous ses soins & toutes ses » forces à maintenir tous les Ordres de l'Etat » dans la vraie Religion, & dans tous leurs Pri» vileges.

Il donna tous ses soins dès les premiers jours de son Regne à la Guerre contre les Danois, parce que c'étoit le mal qui pressoit le plus, à cause qu'il menaçoit de plus près le cœur & le centre du Roiaume. Ainsi il se mit en Campagne dès que la saison le permit, résolu de recouvrer Calmar, & de repousser l'Ennemi sur les frontieres; mais avant que de partir, il pourvut aux principales Charges de la Couronne qui étoient vacantes, & y mit des personnes d'un mérite fort distingué, sur tout dans celle de Grand Chancelier du Roiaume, laquelle il donna au célebre AXEL OXENSTIERN, l'une des meilleures têtes qui aient jamais paru dans l'Europe.

Un Roi qui n'auroit eu que le courage de GUSTAVE, n'eût pas manqué de débuter par le Siege de Calmar; mais pour lui, qui, malgré son feu & l'impétuosité que son âge lui inspiroit, n'étoit pas incapable de rentrer dans lui même pour consulter mûrement les maximes de la prudence, il considéra que les Danois avoient si bien fortifié cette Place, qu'il étoit plus à propos de songer à la recouvrer en remportant des avantages équivalens, qu'en l'attaquant de vive force. C'est pourquoi on ne songea point à faire ce Siege, on s'attacha à faire des diversions, & pour cet effet le Roi entra lui même dans la Scanie le plus avant qu'il lui fut possible; & l'aiant ravagée, il s'en retourna dans son Camp, après avoir essuié un choc dans sa retraite.

Mais quelque soin qu'il pût prendre, ou de vaincre les Danois, ou du moins de faire manquer leurs entreprises, il n'en vint pas trop bien à bout. CHRISTIEN IV, Roi de Dannemarc, étoit fort brave de sa personne, entendoit fort bien la guerre, & avoit plus de Troupes que son Ennemi. Ainsi il lui prit quelques Villes, & mit en Mer une Flotte qui donna l'allarme à la Ville de Stockholm; & pour dire franchement la vérité, l'avantage de cette guerre lui demeura. Car quoique par le Traité de Paix, qui fut conclu au commencement de l'année 1613, il rendit toutes les Places qu'il avoit prises aux Suédois, il fallut lui conter de grosses sommes pour son dédommagement, & lui céder bien des choses. De là, pour le dire en passant, on peut recueillir, qu'il n'est pas toûjours bien sûr de juger du Regne d'un Prince par le succès de ses premieres années; car voici un des plus glorieux Regnes qui aient jamais été, dont néanmoins les commencemens ont été accompagnez d'une espece de disgrace. Voici le grand GUSTAVE, qui, se trouvant une guerre sur les bras à son avenement à la Couronne, n'en sort qu'en achettant cherement la Paix par la médiation du Roi d'Angleterre.

Il n'y alla point de son honneur; car il y a une infinité de rencontres, où l'on a du désavantage sans qu'on mérite d'être blâmé. Pour avoir lieu de blâmer un Prince, il ne suffit pas de pouvoir dire qu'il n'a pas réussi; il faut outre cela, qu'il n'ait eu à combattre que de fort petits obstacles, ce qu'on ne pouvoit pas alléguer contre le Roi de Suede. De plus toutes les regles de la prudence vouloient qu'il s'accommodât avec le Roi de Dannemarc, parce qu'outre l'inclination du Roi de Pologne à susciter toûjours des affaires aux Suédois, il voioit encore les Moscovites brouillez avec la Suede. Le Roi CHARLES instamment prié par le Grand Duc de le secourir contre les entreprises de SIGISMOND, & porté assez à le faire par son propre intérêt, avoit envoié de fort bonnes Troupes en Moscovie, comme nous avons déjà dit. Ces Troupes contribuerent beaucoup à tenir les choses en balance; & si elles n'obtinrent pas que le Frere de GUSTAVE fût élu Grand Duc à la place de BASILE ZUSKI, confiné dans un Monastere, comme on l'avoit fait esperer, les Polonois, de leur côté, ne purent obtenir ni l'élection de SIGISMOND, ni celle de VLADISLAS. Les Moscovites se choisirent un Empereur parmi leurs Princes, & à tout le moins ils devoient reconnoître que les secours de Suede leur avoient été fort utiles pour avoir la liberté de cette élection. Cependant le nouveau Czar ne fut pas plûtôt installé, qu'il déclara la Guerre à cette Couronne.

GUSTAVE, pour lui faire voir qu'il avoit mal raisonné, s'il avoit fondé ses espérances sur la grande jeunesse du Roi de Suede, résolut le voiage de Moscovie l'an 1615. Il y alla en effet, s'empara d'abord de quelques Places, batit les Moscovites qui oserent tenir la campagne en sa présence, & alla mettre le Siege devant Pleskow, Ville riche, & une des principales clefs de la Moscovie. Il fit ouvrir la Tranchée avec beaucoup de vigueur, & déjà ses batteries avoient fait une breche raisonnable aux murailles de la Ville, lorsqu'aux pressantes sollicitations du Roi de la Grande Bretagne, le plus grand Pacificateur du monde, il leva le siege. La rigueur de la saison, qui étoit déjà fort avancée, n'eût pas été capable de l'y faire résoudre; mais les prieres du Roi JACQUES se joignant à cette considération, il s'y résolut de bonne grace, faisant voir contre les idées de certaines gens, que les plus grands Capitaines & ceux que le Ciel destine aux plus grandes choses, ne prennent pas toutes les Villes qu'ils attaquent.

Il faut ajoûter pour sa justification, qu'il n'étoit point entré en Moscovie à dessein d'y faire des Conquêtes; mais seulement pour obliger le Czar à faire la Paix. S'il eût eu des vûës de Conquérant, ce n'eût pas été de ce côté-là qu'il les eût portées; il se fût contenté de n'en avoir rien à craindre. Ainsi l'Ambassadeur d'Angleterre l'aïant assûré que le Grand Duc souhaitoit la Paix; mais que par fierté il ne vouloit point entrer en négociation pendant qu'il verroit ses Places assiégées, il abandonna l'attaque de Pleskouw, & écrivit une belle Lettre au Roi JACQUES, où il ne manqua pas de lui bien faire valoir le sacrifice qu'il venoit de faire, en sa considération, à l'ouvrage de la Paix, aïant levé le Siege d'une Place très-considérable, dont la prise lui paroissoit immanquable. Après cela il revint en Suede, & alla tenir les Etats de Finlande & de Norlande, qu'il avoit convoquez pour le 19. de Janvier 1616.

Com-

Comme ce n'étoit pas un Prince qui cherchât uniquement à se faire admirer de ses Sujets par sa valeur, il fit dans l'Assemblée un Discours fort éloquent, & fort propre à persuader aux peuples qu'il souhaitoit principalement d'être aimé d'eux, comme un Prince incapable de sacrifier à sa gloire leur argent & leur repos. Cela étoit fort bien entendu à lui. Car il ne faut point douter qu'il n'y eut des personnes mal intentionnées dans le Roiaume, qui accusoient sourdement GUSTAVE de trop d'ambition, & qui disoient qu'il avoit eu plus d'égard à sa propre gloire, qu'au repos de ses Sujets, lorsqu'il s'étoit engagé à faire la Guerre aux Moscovites. Non seulement cela se disoit, mais aussi cela s'écrivoit dans certains Libelles que SIGISMOND, Roi de Pologne, répandoit dans la Suéde pour y semer la discorde. Afin de dissiper ces soupçons, GUSTAVE fit voir dans sa Harangue quelle avoit été la conduite des Moscovites à l'égard de la Suede, & il trouva dans cette conduite plusieurs raisons indispensables d'entreprendre & de continuer la Guerre contre eux. Il n'oublia point de prévenir les esprits, contre lés artifices de SIGISMOND; & après avoir fait le détail de ce qui s'étoit passé en Moscovie, il conclut par une protestation, que tous ses desseins ne tendoient qu'à obtenir une bonne Paix, & qu'à l'affermissement du repos public. Cette Harangue produisit le meilleur effet du monde pour le Roi de Suede, & celui où il avoit prévû le plus de difficultez, puisque les Etats consentirent aux levées de deniers qui étoient nécessaires pour continuer la Guerre. Il ne seroit pas malaisé de faire approuver aux peuples les Conquêtes & les Batailles, pourvû qu'il ne leur en coûtât point d'argent. Le principal est de leur persuader que la prudence & l'œconomie veulent souvent que l'on dépense beaucoup pour cela, ce qui est très-vrai.

On eut lieu de croire que GUSTAVE avoit parlé sincerement, puisqu'en effet la Paix fut concluë avec l'Empereur de Moscovie l'an 1617, par la Médiation de l'Angleterre & de la Hollande, & elle l'auroit été plûtôt sans les longs préliminaires qu'il fallut emploier à l'examen des pleins-pouvoirs, & à convenir des Titres, ce qu'il n'est pas trop aisé de régler avec les Ambassadeurs du Grand Duc; car pour l'ordinaire le plus important de leur Ambassade se trouve vuidé, quand l'affaire des qualitez à donner de part & d'autre se trouve vuidée. On céda à la Suede par cette Paix toute la Province d'Ingrie, qui n'est pas peu considérable.

Le Roi GUSTAVE s'appliqua après cette Paix à l'établissement de plusieurs choses qui concernoient la félicité intérieure du Roiaume, ce qui n'est jamais plus nécessaire que sous un Prince conquérant, parce qu'il arrive presque toûjours qu'un Etat qui acquiert beaucoup de gloire au dehors, est épuisé & misérable dans ses parties intérieures. Il établit de beaux réglemens sur la tenuë des Etats, un Conseil de la Marine, une Chancellerie, un Conseil des Finances, & outre cela une Chambre de Commerce, avec plusieurs beaux statuts concernant les Négocians, soit qu'ils fussent du Païs, soit qu'ils fussent Etrangers.

Mais comme il ne suffisoit pas de pourvoir aux choses du dedans, GUSTAVE n'oublia pas quel homme c'étoit que son Cousin SIGISMOND, Roi de Pologne. Il n'oublia pas que c'étoit un Prince qui mettoit tout en usage pour rentrer en possession de la Suede, où il avoit des Emissaires, qui semoient des Libelles contre le Gouvernement présent, & tâchoient de débaucher de l'obéïssance qui étoit dûë à GUSTAVE le plus de gens qu'ils pouvoient. C'étoit pour empêcher l'effet de ces mystérieuses pratiques que l'an 1614, on avoit publié dans l'Assemblée générale des Etats du Roiaume un Arrêt du Roi, portant deffense à tous ses Sujets d'aller étudier dans les Colleges des Catholiques Romains, & de voiager à la Cour du Roi de Pologne, ou d'avoir des liaisons avec ses Courtisans, & ses Officiers. On ne se contentoit pas de suborner les gens par des Libelles, SIGISMOND en vint jusqu'à faire répandre dans la Suede des Edits, par lesquels il exhortoit les Suédois à prendre les armes contre leur Roi.

GUSTAVE ne trouva point de meilleur moïen de se garentir de ses hostilitez obliques, que d'attaquer la Pologne à force ouverte. Il avoit assez d'esprit pour se deffendre contre son Ennemi par les armes du Cabinet; mais outre que ce ne sont pas trop les manieres des peuples du Nord, il avoit trop de grandeur d'ame pour s'assujettir à ces artifices; & pour dire la vérité, la partie eût été trop mal faite à cet égard, entre un Prince Luthérien, & un Prince qui étoit assisté des conseils de la Cour de Rome, & qui avoit à son service autant de Moines & de Jésuites qu'il en vouloit. Ainsi GUSTAVE prit fort sagement le parti de repousser les intrigues du Roi de Pologne par la voie des armes, & il n'eut point de peine à y faire consentir les Etats.

Après une telle résolution prise, l'importance étoit de prévenir son Ennemi. C'est pourquoi le Roi de Suede, sans perdre de tems, envoia des Troupes en Livonie, avec une Flotte de dix-huit vaisseaux de Guerre, & s'empara de Dunamonde, Lieu qui tient en bride la Ville de Riga à l'embouchure de la Riviere, & qui deffend le port de Mer. Il joignit peu après à cette conquête, celle de Pernaw, & de Windaw, & il eût pû facilement pousser ses Conquêtes plus loin, parce que le Roi de Pologne étoit fort pressé en ce tems-là par les Turcs & par les Tartares; mais il sacrifia tous ces avantages à la générosité, & accorda à son Ennemi la Treve de deux ans qu'il lui demandoit. Exemple de modération que les Suédois eussent orné de mille panégyriques pompeux, s'ils avoient connu la Rhétorique moderne.

La Modération de GUSTAVE ne lui fit point oublier ce qu'il devoit à la tranquillité de ses Etats, & il ne voulut point s'attirer de loüanges par cette vertu, aux dépens des ses autres qualitez. Ainsi en accordant une Treve à SIGISMOND qui lui donnoit le loisir de se deffendre contre les Troupes Infidelles, il se crut obligé d'y mettre cette condition, que pendant ces deux ans on travailleroit à mettre une bonne fin à tous les démêlez qui étoient entre la Suede & la Pologne. Cela étoit raisonnable; car il n'étoit point juste que GUSTAVE renonçat à ses avantages sans se précautionner contre le mal à venir, & d'ailleurs il accordoit une Treve aussi longue qu'on la pouvoit souhaiter pour la discussion des différends qu'il avoit avec SIGISMOND. Deux ans n'eussent point peut-être suffi pour cela à la Diette de Ratisbonne; mais ils devoient suffire aux Polonois, de sorte que GUSTAVE avec la modération de ne vouloir pas se prévaloir des courses que les Turcs & les Tar-

Tartares faisoient sur les frontieres de son Ennemi, eut encore la générosité de ne lui point prescrire un terme trop court pour la pacification de leurs différends. Mais comme il étoit fort persuadé que SIGISMOND n'avoit demandé la Treve que pour avoir le loisir de mieux faire sa partie, & d'assembler plus de Troupes, il prit avec son Conseil & les Etats du Roiaume toutes les mesures nécessaires pour n'être pas surpris par ce dangereux voisin, & pour commencer la Guerre dès que la Tréve seroit expirée.

S'il se fût piqué de ruse, il eût caché son dessein & donné diverses causes plausibles à tous ces préparatifs de Guerre; mais son grand courage ne lui permettoit pas de donner dans ces voies de dissimulation. Bien loin de là, il fit écrire par le Comte JACQUES DE LA GARDIE, Gouverneur d'Estonie, & grand Maréchal du Roiaume, au Gouverneur de Livonie pour le Roi de Pologne, qu'il ne prétendoit pas être éternellement en suspens entre la Paix & la Guerre, & qu'ainsi il étoit résolu dès que les deux ans de la Tréve seroient expirez, ou de faire avec le Roi de Pologne une Paix perpétuelle & irrévocable, ou du moins une Tréve pour longues années, ou de l'attaquer à toute outrance. C'est assurément une sincérité qui ne se pratique plus, & où sont les Princes qui avertissent de si longue main leurs Ennemis, qu'ils ont résolu de leur déclarer la Guerre en un certain tems? Combien en voit-on qui attaquent, en protestant qu'ils ne veulent point rompre la Paix? Ceux qui loüeront d'un côté la grande franchise de GUSTAVE, ne le blâmeront point de l'autre d'avoir manqué de prudence, s'ils apprennent les grands préparatifs qu'il fit pour la Guerre de Pologne, à laquelle il vouloit bien que SIGISMOND se preparât, puisqu'il l'avertissoit de son déssein. Ces préparatifs étoient tels qu'ils montrent bien que GUSTAVE avoit autant de prudence que de courage. Il donna pleine satisfaction à CHRISTIEN IV, Roi de Dannemarc, sur quelques griefs dont il se plaignoit, & s'aboucha avec lui aux confins des deux Roiaumes, afin de confirmer l'amitié & la bonne intelligence qui étoit entre eux, & de se pouvoir assûrer que tandis qu'il faisoit la Guerre en Pologne, il n'auroit rien à craindre du côté du Dannemarc.

Sachant bien de quelle importance sont les forces navales dans une Guerre, il s'appliqua extrêmement à équiper une belle Flotte, & il s'y appliqua si bien qu'il la rendit la principale espérance, & le plus ferme apui de l'Etat. Il fit fondre une grande quantité de Canons, & forger toutes sortes d'armes, & de machines de Guerre. Il fit lever beaucoup de Troupes, & donna ordre à des Officiers très-entendus dans la Discipline militaire de leur faire faire l'exercice régulierement, de les faire camper, & en général de les tenir accoûtumées à toutes les fonctions de la Guerre. Il assistoit souvent à tout cela, & mettoit bon ordre à tout, autant par sa présence que par son habileté.

1620. Avant que de rompre avec la Pologne, il se maria avec la Princesse ELÉONORE, Fille de JEAN SIGISMOND, Electeur de Brandebourg, & après la solemnité des nôces il convoqua les Etats du Roiaume, où il fit prendre les résolutions nécessaires, concernant les fraix de la Guerre. On n'oublia pas d'ordonner que l'on célébreroit par des prieres, & des réjouïssances publiques, la mémoire de la Réformation qui avoit été introduite dans le Roiaume cent ans auparavant, de sorte que ce fut une fête séculaire.

La Treve ayant fini sans que le Roi de Pologne eût accepté la condition qui lui avoit été proposée, ni témoigné aucune inclination pour un Traité de Paix décisif, GUSTAVE commença la Guerre par une irruption dans la Livonie. Il n'envoia point de Héraut d'armes au Roi de Pologne pour lui déclarer la Guerre dans les formes, parce qu'il lui avoit assez nettement & publiquement signifié qu'il l'attaqueroit dès le moment que la Tréve seroit expirée, s'il n'y avoit point de Traité conclu. Les Polonois se plaignirent d'avoir été attaquez sans aucune déclaration de Guerre précédente; mais en cela ils avoient le plus grand tort du monde, puisqu'on les avoit menacez de la Guerre depuis deux ans.

(margin: 1621)

La premiere chose que fit GUSTAVE fut d'assiéger Riga, la plus forte & la plus importante Ville de tout le Païs. On ne réussit pas toûjours en tenant cette conduite, & il semble qu'il y ait de la témérité à s'attacher d'abord aux meilleures Places, parce que si on échouë, on se met en mauvaise réputation, on décourage le Soldat, & on augmente le courage de l'Ennemi, au lieu que si on s'attache à un Siege moins difficile, on peut s'assurer de réussir, ou de se procurer tous les favorables préjugez qui accompagnent les commencemens heureux. Mais d'un autre côté, si on emporte la Ville Capitale, on fait trembler tout le reste de lui même, & c'est ordinairement par ces coups de partie, que l'on fait de grandes choses en peu de temps. GUSTAVE ayant mûrement balancé toutes les raisons de part & d'autre, se fixa à commencer sa Campagne par le Siege de Riga, Capitale de Livonie.

Riga est une Ville fort grande, fortifiée de bons bastions & de demi lunes fraisées, fort marchande à cause de sa situation à deux lieuës de la Mer, où le Fleuve Dwina qui la traverse lui va ouvrir un port si commode, que toutes sortes de Vaisseaux vont & viennent dans son enceinte. Elle se donna à ETIENNE BATTORY, Roi de Pologne, l'an 1581, ayant auparavant été soûmise à la jurisdiction temporelle de son Archevêque. La Livonie avoit déjà été presque toute subjuguée par le Roi SIGISMOND AUGUSTE, le dernier de la Race des JAGELLONS, qui avoit vaincu GOTHARD KETHLER, Grand Maître de l'Ordre Teutonique en Livonie, & obligé les Livoniens à lui prêter serment de fidélité, & à se reconnoître sujets de la Couronne de Pologne. Il contraignit aussi le Grand Maître à consentir à la supression de son Ordre, & à ceder tous ses droits sur la Livonie à la Pologne. En récompense dequoi, il fut investi pour lui & pour ses descendans de la Duché de Curlande & de Semigale l'an 1561. Il ne fut pas malaisé de subjuguer la Livonie, puisque le Grand Maître, les Chevaliers de son Ordre, & la plûpart des Ecclésiastiques ayant embrassé la Réformation de LUTHER, ne trouverent plus que rébellion & que désobéïssance parmi leurs Sujets, ce qui forma différens Partis dans cette Province. GUILLAUME DE BRANDEBOURG, Frere d'ALBERT, Duc de Prusse, & Neveu du Roi de Pologne, & Archevêque de Riga, étant mort Protestant à peu près lorsque le Grand

Maître KETHLER fit son Traité avec SIGISMOND, la Ville s'érigea en République & SIGISMOND s'empara du reste du Dioceze; mais ensuite, sous le Roi ETIENNE BATTORY, elle se donna à la Pologne pour joüir des mêmes Privileges que Dantzic, & s'assûrer d'une puissante protection. Voilà en peu de mots la Révolution qui fut cause que la Ville de Riga étoit au pouvoir des Polonois, lorsque GUSTAVE l'assiegea l'an 1621.

Sa Flotte essuia une si rude tempête assez près de l'embouchure de la Dwina, qu'un esprit timide, & superstitieux se fût imaginé que le Ciel l'avertissoit de ne point continuer l'entreprise. Mais GUSTAVE, sans s'étonner de ce triste commencement, qui avoit fait périr quelquesuns de ses Vaisseaux, & dispersé les autres, ne laissa pas de s'affermir dans sa premiere résolution; si bien qu'aiant rassemblé sa Flotte, & débarqué son Armée, qui étoit d'environ vingt à vingt-cinq mille Combattans, il alla se camper devant la Ville de Riga. Les principaux Officiers qui servoient sous lui étoient le Prince CHARLES PHILIPPE, son Frere, le Comte JACQUES DE LA GARDIE, grand Maréchal du Roiaume, HERMAN WRANGEL, Maréchal de Camp, GUSTAVE HORN, JEAN BANIER, MANSFELD, ROSENCRANTS, OXENSTIERN, Noms illustres dans l'Histoire du Siecle, & deux Colonels Ecossois fort braves, SEATON & RUDHVEN. Les quartiers aïant été marquez, & occupez par les Troupes qui devoient être postées on travailla promptement aux Lignes de Circonvalation,& cependant l'Amiral CHARLES GYLDENTRILHM, & CLAUDE FLEMMING commandant la Flotte sous lui, eurent ordre de tenir la Mer à l'embouchure de la Riviere, afin qu'il n'entrât dans la Ville aucuns secours ni d'hommes ni de munitions.

Les Habitans songerent à se défendre avec d'autant plus d'application, qu'ils jugerent bien de l'air dont GUSTAVE s'y prenoit, qu'il ne vouloit point partir de là sans se rendre maître de la Place. La Citadelle étoit suffisamment pourvûë de garnison, & de munitions de Guerre & de bouche. La Ville n'avoit à la vérité que trois cents Soldats pour sa défense; mais la Bourgeoisie jalouse de sa liberté, & bien disciplinée supléoit à ce deffaut. On jugera de leur résistance par la longueur du siege, & par le génie & par l'activité intrépide de GUSTAVE, & on se formera d'assez grandes idées de la difficulté que l'on trouva à réduire les Assiegez, si je dis seulement qu'ils ne se rendirent à GUSTAVE qu'aprés un Siege de six semaines. Ainsi je ne m'amuserai pas à parler de tous les assauts, & de toutes les sorties; ces détails qui sont bons dans un Journal, & qui ne déplairoient pas si j'avois à parler du dernier Siege de Vienne, ennuieroient étrangement le Lecteur,s'agissant d'une Ville attaquée l'an 1621. Je me contenterai donc de dire que les batteries des Suédois renverserent plusieurs Clochers & plusieurs Edifices publics, & qu'elles firent plusieurs brêches aux bastions & aux murailles; qu'on n'épargna ni les grenades, ni les bombes, ni les mines, ni les contremines, ni rien de ce que le lecteur s'imagine assez de lui même, quand il sait qu'une Ville a été bien ataquée & bien deffenduë.

L'intrépidité & l'activité de GUSTAVE éclattoient par tout, & quelquefois même un peu trop; car on dit qu'il ne se souvenoit pas toûjours qu'il étoit Roi, tant il s'exposoit au péril comme le moindre Soldat de fortune. Il étoit bien éloigné de la circonspection de ces Princes qui se tiennent toûjours au delà de la portée du canon; car dès les premieres approches, regardant de dessus une hauteur quels lieux étoient les plus propres pour tous les différens quartiers de l'Armée, un boulet de canon vint justement sur le lieu dont il ne faisoit que de sortir. Une autre fois il y eut des gens emportez d'un coup de canon si près de lui, que ses habits furent ensanglantez; une autre fois un boulet de canon perça dans sa Tente, & fit une espece de mouvement circulaire, comme pour chercher la tête du Roi, à ce que disent ceux qui trouvent du merveilleux par tout. Enfin il ne s'en fallu gueres qu'il ne fît trouver fausse la remarque de CHARLES V, qui dit un jour à l'un de ses Généraux, qui l'exhortoit de ne se pas tant hasarder, que jamais Roi n'est mort d'un coup de canon.

Si quelqu'un s'imaginoit sur cela que GUSTAVE eût été fâché de prendre la Ville sans y trouver de la résistance, il se tromperoit sans doute; car il exhortoit plusieurs fois par ses lettres, les Sénateurs & les Bourgeois à se rendre de bonne grace, & à n'attendre point les extrémitez fâcheuses qu'ils pourroient craindre. Il tâcha de leur faire peur. Il leur promit une Capitulation avantageuse, & il ne fut pas assurément fort aise qu'ils ne tinssent aucun compte de ses sommations. Je veux croire que ce fut en partie parce qu'il se voioit obligé à désoler une belle Ville par ses canons & par ses bombes, & à faire périr bien des gens; mais il ne faut point douter qu'il n'eût encore un motif de plus grande force, savoir l'épargne du tems & de ses préparatifs, qu'il eût emploiez plus utilement, s'il eût été bientôt maître de la Ville & de la Citadelle de Riga. On est bien aise de persuader aux Assiégez que la bonté qu'on a pour eux est la seule cause des exhortations qu'on leur fait à se rendre de bonne heure; mais la plûpart du tems la clémence n'en est point la cause,& les Assiégez n'en croient rien aussi.

Quoique le Roi de Pologne eût encore alors une Guerre difficile avec la Porte, il ne laissa pas d'envoier des Troupes au secours de Riga, sous la conduite du Prince CHRISTOPHE DE RADZIVIL. Elles s'approcherent des Lignes; mais aiant connu par quelques légeres escarmouches, qu'il n'y avoit rien à faire, elles se retirerent promptement. On fit espérer aux Habitans qu'on les secoureroit bientôt, & cela les opiniatra davantage à rejetter toute sorte de Capitulation.

Enfin GUSTAVE, dépité d'être si longtems à prendre une Ville, se résolut de faire joüer les mines qu'il avoit prêtes sous les murailles, de faire donner en même tems un assaut général, d'exposer la Ville au pillage, & ensuite de la raser rez-pied-rez-terre. Mais le Prince, son Frere, & les autres grands Seigneurs du Roiaume intercéderent pour cette Ville, obtinrent du Roi qu'on avertiroit les Habitans du péril qui les menaçoit, & qu'on leur accorderoit six heures pour prendre une derniere résolution. Les Magistrats & les Habitans aiant mûrement considéré l'état où ils se trouvoient, résolurent enfin de se rendre, & se sauverent par là d'une affreuse désolation qui leur pendoit sur la tête.

Le Roi usa d'une singuliere clémence envers eux, quoique leur obstination l'eût fort irrité, &

& leur promit non-seulement de les laisser joüir de leur liberté; mais aussi d'augmenter leurs Privileges, pourvû qu'ils eussent pour lui la même fidélité qu'ils avoient témoignée au Roi de Pologne. Les Polonois ne manquerent pas de publier que GUSTAVE s'étoit rendu maître de la Ville par intelligence, la faction qui le favorisoit dans la Ville aiant excité une sédition en sa faveur. C'est ainsi qu'on tâche de se consoler dans ses disgraces, en diminuant la gloire de l'ennemi qui nous a battu; mais comme on ne sauroit nier qu'on a fort souvent raison d'attribuer la prise des Villes à la perfidie des Gouverneurs & des Habitans, il faut aussi avoüer qu'on recourt fort mal à propos en bien des rencontres à cette foible consolation, & qu'on seroit plus équitable si on loüoit davantage la valeur de son Ennemi. La prise de Riga est une de ces conjonctures.

Après cette importante conquête, le Roi s'assûra de Mittau, qui est le lieu de la résidence du Duc de Curlande, l'y rétablit peu après à certaines conditions; aiant conclu une Treve d'un an avec le Roi de Pologne. La Ville de Riga comparut par ses Députez aux Etats Généraux de Suede convoquez à Stockholm l'année suivante, & y prêta foi & hommage à GUSTATE.

La Treve ne sembla avoir été accordée que pour donner plus de loisir de faire de grands Armemens. On comprit par les démarches de SIGISMOND qu'il vouloit faire de grands efforts pour entrer dans la Suede. En effet, c'est à quoi tendoient ses préparatifs dans la Prusse. Pour prévenir cette irruption, le Roi GUSTAVE ne se contenta pas, en discutant quelques différends qu'il avoit avec le Roi de Danemarc sur les droits d'entrée & de sortie des marchandises, de lui demander, qu'il ne permit pas que SIGISMOND fît des levées en Danemarc, ni qu'il fît passer des Vaisseaux par le détroit. Il fit de plus ordonner dans les Etats du Roïaume, que l'on transporteroit la Guerre dans la Prusse, pour assûrer d'autant mieux aux Suédois le Commerce de la Mer Baltique; & parce que les impôts établis l'an 1620. sur les bestiaux & sur les terres ensemencées n'étoient pas un fond capable de soûtenir les frais de la Guerre, il fut résolu dans l'Assemblée des mêmes Etats, quoique cela eût d'abord éfarouché la plûpart des membres, de lever un droit inconnu jusques alors en Suede, sur toutes les denrées qui se consumeroient dans le Roïaume. On trouva que cette sorte d'impôts chargeroit moins les Habitans, & seroit d'un plus grand revenu, parce que personne de quelque qualité ou condition qu'il fut, n'en seroit exempt; & afin de mieux obtenir le consentement de tous les Ordres, on promit que dès que ce nouveau droit auroit été établi, on révoqueroit, ou on diminueroit les autres charges extraordinaires. Ces promesses se font très-souvent, & s'éxécutent très-rarement.

Outre cela, le Roi voulut prendre sous sa protection par un Edit solemnel tous ceux qui seroient préposez à l'exaction de cet impôt, car on vit bien qu'ils seroient exposez à la fureur de la populace, ou du moins qu'ils s'attireroient une grêle d'injures & de malédictions. Il étoit porté par l'Edit que tous ceux qui useroient de violence envers ces personnes-là, ou de fait ou de paroles, seroient punis de mort, comme perturbateurs du repos public, infracteurs des Ordonnances Roiales; & parce qu'il est souvent utile au Prince, pour avoir de l'argent tout à la fois, de mettre ses droits en parti, & qu'il est à craindre que les Traitans & sous-Traitans ne soûlevent le Peuple; le Roi fit un autre Edit où il régloit fort exactement ce que le Partisan pouvoit exiger sans fraude, & quand & comment il le pouvoit exiger de chaque personne.

Je remarque toutes ces choses pour mieux faire connoître l'esprit & la prudence de GUSTAVE; car on voit qu'il connoissoit bien ce qu'il avoit à craindre des peuples, & ce qu'il falloit faire pour les amener à son point, & pour empêcher les plus grands inconveniens de part & d'autre. On a beau murmurer, il est impossible qu'un Etat conserve sa réputation au dehors, & tienne ses voisins en respect, si les Souverains n'ont en main des fonds & des Finances; mais pour en avoir ne faut-il pas qu'il y ait des impôts & des Exacteurs de ces impôts, sous la protection des Loix? Il est vrai que si l'on excepte les premiers commencemens, le repos public demande bien plus que l'on fasse des Loix contre l'Exacteur, afin de réprimer son avarice, que non pas qu'on en fasse pour garentir de toute insulte.

Le Roi GUSTAVE eut le déplaisir dès le commencement de cette année de perdre le seul Frere qu'il avoit. C'étoit une perte d'autant plus chagrinante, que GUSTAVE n'avoit point d'enfans, & que par là les prétentions du Roi de Pologne sembloient trouver plus de prise, du moins pour un jour à venir. C'étoit un terrible prétendant que ce Roi là, & il seroit difficile de trouver une Maison qui ait produit en même-tems deux Rois aussi belliqueux que GUSTAVE, & que SIGISMOND, celui-là Roi de Suede, & celui-ci Roi de Pologne, tous deux de l'illustre Maison de VASA, & Cousins germains. Le mal est qu'ils étoient fort mal ensemble, & cela par des raisons d'intérêt, qui rendoient irréconciliables leurs différends. Aussi voions-nous qu'ils ne trouvoient pas seulement le moindre jour de traiter du fond de leur démêlé; tout le mieux qu'ils pouvoient faire étoit de convenir d'une cessation d'armes. Mais quoiqu'ils en convinssent, afin de mieux examiner le fond de l'affaire, & d'entamer un Traité de Paix décisif, ils n'en venoient jamais là; car la Treve expirée, c'étoit ou à la prolonger encore pour quelque tems, ou à se faire la Guerre.

On prit le premier de ces deux partis l'an 1623. GUSTAVE ne voulant pas donner à son ennemi l'avantage de faire la Guerre hors de son Païs s'alla poster avec une Flotte de soixante-six Vaisseaux auprès de Dantzic, & par cette prompte & hardie expédition, non seulement il empêcha que SIGISMOND n'exécutât le dessein qu'il avoit de porter la Guerre en Suede; mais il l'obligea aussi à demander la prolongation de la Treve, jusqu'au premier de Juin 1625. ce qui lui fut accordé.

Parmi les actions pacifiques qu'il fit durant cette cessation d'armes, les Historiens parlent fort de ses libéralitez envers la célebre Université d'Upsal, à laquelle il accorda plusieurs fonds considérables en possession perpétuelle, même de ses biens patrimoniaux, ce qui fit qu'elle eut 161
le moien d'entretenir un plus grand nombre de Professeurs & d'Etudians nécessiteux.

Huit ans après, le même Prince fonda l'Université de Derpt en Livonie, & cela n'a garde d'être oublié par les Historiens, qui pour l'ordinaire

dinaire étant des personnes d'étude, se croient fort obligez de consacrer à l'immortalité l'honneur que les Princes ont fait aux Lettres, en leur accordant leur protection; & on peut dire que plus un Prince fait des choses dignes de loüanges, plus il se doit rendre favorables les hommes savans, parce que ce n'est que sur la foi de leurs Livres que la postérité connoît les plus grands Héros. AUGUSTE doit la meilleure partie de sa gloire aux créatures qu'il s'étoit faites parmi les Savans de sa Cour. Il n'y avoit donc rien de mieux entendu à GUSTAVE que de s'attirer par ses bienfaits l'amour d'une célebre Université.

Il avoit été arrêté entre les Rois de Suede & de Pologne, que si pendant la Tréve qui devoit durer jusqu'au premier de Juin 1625. la Paix ne se concluoit pas, l'une des parties ne pourroit pas attaquer l'autre sans lui avoir déclaré la Guerre deux mois avant ce premier de Juin. GUSTAVE, voulant observer cette condition, dépécha un Courier au Roi de Pologne pour lui dénoncer qu'il l'attaqueroit après la fin de la Tréve. Il le dépêcha, dis-je, dans le tems qu'il le falloit pour ne manquer pas à ce dont on étoit convenu; mais la rigueur de la saison retarda tellement le voiage du Courier, qu'il ne l'acheva point deux mois avant que la Tréve fut expirée. Les Polonois se plaignirent hautement de ce manque de bonne foi; on s'excusa sur les difficultez des chemins, & on se plaignit à son tour de plusieurs choses, & sur tout du peu de penchant que l'on remarquoit dans l'esprit du Roi de Pologne pour la Paix. Les Ambassadeurs de Pologne étoient d'avis que toutes sortes d'actes d'hostilité cessassent pendant que l'on négocieroit l'accommodement des deux Couronnes; mais le Chancelier OXENSTIERN, Chef de l'Ambassade de Suede, fit voir qu'il y avoit de l'artifice à exiger cela, quand on voioit la Suede si en état de faire de grands progrès, & il représenta les Dommages que son Maître souffriroit, s'il négligeoit de si favorables occasions, & s'il attendoit tranquillement que les Troupes de ses Ennemis se fortifiassent. Enfin il vouloit que l'on lui passât divers Articles avant que de promettre la cessation des actes d'hostilité.

Les Polonois ne répondant rien de positif, mais déchirant la conduite de la Suede de vive voix & par écrit, GUSTAVE prit le parti de leur répondre l'épée à la main; & comme sa valeur & sa bonne fortune lui avoient acquis une grande autorité dans son Roiaume, il obtint des Etats toutes les assistances qu'il souhaita. Il fit augmenter le tribut qui se levoit sur les bestiaux & imposa un nouveau droit sur tous les grains que l'on faisoit moudre, droit qui passa d'autant plus facilement, que le menu peuple voioit que les riches en feroient plus chargez que les pauvres. Outre tout cela, les Etats Généraux du Roiaume firent un Décret pour l'entretien fixe d'un certain nombre de Troupes, & promirent une somme d'argent au Roi pour l'entretien des Armées de Mer, & de Terre.

Avec tant de bonnes ressources, GUSTAVE se voiant en état de faire une puissante irruption sur les Etats de son Ennemi, fait voile vers la Livonie avec une Flotte de soixante-seize Vaisseaux, & chasse en peu de tems les Polonois de toutes les Places qui leur restoient dans la Province, de l'importante Forteresse de Kokenhuse, de Felburg, de Duneburg, de Nidorp, de Derpt. Il découvre les intelligences que les Polonois avoient pratiquées dans la Ville de Riga, & taille en pieces le jeune SAPIEHA, qui avec plus de bravoure que de prudence, s'étoit osé présenter devant lui. Il passa la Dwina, il entra en Lithuanie, & s'empara de Poswol, où les Cosaques s'étoient retirez après avoir fait des courses sur les Suédois, & de la forte Place de Birsen, où il trouva plus de soixante pieces de Canon. Il s'en retourna par la Curlande, & par la Province de Semigal, se saisit de Mittau, de Bouschia, & de plusieurs autres Places, & ne laissa pas dans une si belle suite de bons succès de pousser son accommodement avec SIGISMOND.

Il ne s'en faut pas étonner. Aiant un jugement très-solide, il n'ignoroit pas que le véritable tems de faire la Paix est celui de la mauvaise fortune de son Ennemi; car si on ne peut pas le ruïner entierement, il vaut beaucoup mieux assurer ses conquêtes par un bon Traité pendant qu'il est foible & malheureux, que de s'exposer à perdre ses avantages en continuant la Guerre, dont tant d'expériences nous aprennent que le sort est si journalier. Aussi voit-on que les Princes qui ont eu du désavantage différent le plus qu'ils peuvent de s'accommoder avec le vainqueur, ce qui leur réussit tantôt bien, tantôt mal, n'y aiant point de regle fixe & assurée des actions humaines.

GUSTAVE donc, jugeant que le tems favorable de faire la Paix étoit venu, envoia des saufconduits aux Ambassadeurs du Roi de Pologne, par les Sieurs HARWITS, HORN, & par SALVIUS, grand Subdélégué du Chancelier OXENSTIERN dans les Conférences de la Paix. Mais SIGISMOND par la même raison qui faisoit souhaiter à GUSTAVE le renouement des conférences, ne souhaitoit rien moins que cela, de sorte qu'il fallut tourner ses pensées du côté de la Guerre, à quoi GUSTAVE fut, sans doute, bientôt résolu, étant aussi brave qu'il l'étoit.

L'événement fit voir au Roi de Pologne que les espérances qu'il avoit que la Fortune quitteroit GUSTAVE étoient fort vaines. Les Troupes de Lithuanie commandées par le Général SAPIEHA, & renforcées de plusieurs Régimens Cosaques, Hussars, Heyducs, & Allemans, se tenoient assûrez de la Victoire, si elles se pouvoient battre avec l'Ennemi en rase campagne. Cependant elles furent battuës par les Suedois dans une plaine de la Province de Semigale auprès de Walonia, & apprirent à mieux connoître GUSTAVE. Il leur fit voir en cette rencontre qu'il n'étoit point de ces Guerriers dont le talent est borné à une seule maniere de combat, qui étant propres à prendre des Villes, ne le sont pas à gagner des batailles rangées, ou qui pouvant réussir dans les lieux pleins de défilez & de montagnes, ne savent comment faire dans un Païs uni & ouvert. Il remplit dans cette journée toutes les fonctions d'un Général également habile & courageux, & remporta une victoire si mémorable, qu'on s'étonne avec raison que les Historiens n'en aient pas plus exactement conservé le souvenir. Mais c'est peut-être que les dernieres Campagnes de GUSTAVE leur ont paru si glorieuses, qu'ils ont gardé toutes leurs forces pour en parler dignement, sans se mettre fort en peine du reste. Le Comte de TURN qui commandoit l'aile droite, & GUSTAVE HORN qui commandoit l'aile gauche acquirent beaucoup de loüanges en cette journée-là.

Cette nouvelle Victoire ne changea ni les dispositions que GUSTAVE avoit pour la Paix, ni la répugnance de SIGISMOND à traiter avec un Ennemi victorieux, de sorte que le Roi de Suede se résolut à essaier si un plus grand accablement obligeroit enfin la Pologne à terminer les différends qui divisoient les deux Roiaumes. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait souhaité si passionnément la fin de cette querelle; car outre la raison que j'ai déjà alléguée, il aimoit ses Sujets & en étoit tendrement aimé; & comme il savoit que SIGISMOND & ses descendans protesteroient dans toutes rencontres contre l'exclusion que les Etats de Suede leur avoient donnée, & qu'ainsi la Pologne ne manqueroit jamais d'un prétexte plausible de faire la Guerre aux Suédois, il eût été bien aise d'extirper la semence de ces troubles, & de mettre sa Patrie en repos de ce côté là, tant pour le tems présent que pour le tems à venir. C'est pour cela qu'il souhaitoit de régler les prétentions de SIGISMOND, & de les fixer de telle sorte par un Traité décisif, que l'on sût au vrai à qui apartiendroit la succession à la Couronne de Suede, sans être éternellement exposée aux vicissitudes de la Fortune, & au sort des armes des deux Rivaux.

Afin de réduire le Roi de Pologne à la nécessité de traiter pour une bonne fois de ses prétentions, le Roi de Suede s'avisa de porter la Guerre dans la Prusse. C'est ainsi qu'on nomme une Province très-considérable, située entre la Poméranie, la Mer Baltique, la Pologne, la Lithuanie, la Livonie, & la Curlande. Elle a été possédée long-tems par les Chevaliers Teutoniques, dont la valeur & la puissance paroissent avec éclat dans l'Histoire. Mais cette puissance tomba enfin par les deux causes les plus générales du renversement des grandeurs du monde, savoir par la vanité, & par la corruption des mœurs. L'orgüeil de cet Ordre de Chevalerie l'aiant porté à se vouloir agrandir aux dépens de ses voisins, lui attira des Ennemis qui le perdirent; & les débauches des Chevaliers les rendirent si odieux à Dieu & aux Hommes, qu'on fut bien aise de ne les avoir plus pour maîtres. Ainsi après que JAGELLON, grand Duc de Lithuanie, & ensuite roi de Pologne, qu'ils avoient osé provoquer, les eût châtiez d'une maniere terrible, sans que pour cela ils s'amandassent, les Prussiens secoüant leur joug, se donnerent à CASIMIR III. du nom, Roi de Pologne.

Cependant l'Ordre ne fut point ruiné, parce que le Grand Maître LOÜIS D'ERTICHAUSEN aiant remporté une Victoire sur CASIMIR, fit sa composition avec lui l'an 1466, qu'il céderoit au Roi de Pologne la Prusse Occidentale, & tiendroit à foi & hommage de sa Couronne la Prusse Orientale. De cette façon, cette partie de la Prusse devint un fief de la Couronne de Pologne; mais parce que le Grand Maître ALBERT DE BRANDEBOURG refusa de prêter l'hommage qu'il devoit au Roi SIGISMOND, son Oncle, il fut cause que l'Ordre fut suprimé, & converti en Duché héréditaire mouvant de la Couronne de Pologne, duquel il fut investi l'an 1525. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Prusse Ducale, pour la distinguer de la Roiale qui appartient à la Pologne depuis l'an 1466. Cette Prusse Ducale appartient aux Electeurs de Brandebourg depuis l'an 1611: mais ce n'est que depuis l'an 1657, que l'Electeur FREDERIC GUILLAUME, (*) plein de vie & de gloire encore aujourd'hui, en possede la souveraineté. J'ai crû que cette petite digression historique ne déplairoit pas au Lecteur.

Il paroît par ce que je viens de dire, que quand le Roi de Suede passa en Prusse, elle appartenoit en partie à la Pologne, & en partie à l'Electeur de Brandebourg. GUSTAVE offrit la neutralité à ce dernier, & fut bien aise qu'il l'acceptât; mais il ne laissa pas pour une plus grande précaution de lui demander le Port de Pillaw comme un gage de sa parole, ce qui lui fut accordé. Ce Port lui fut fort utile pour exiger de grosses contributions des Habitans de Dantzic. Il se rendit bientôt après maître de Frawemberg & de Braunsberg, d'où il chassa les Jésuites, & envoia leur Bibliotheque à l'Université d'Upsal, ce qui ne dédommage point le parti Protestant de la Bibliotheque Palatine qui avoit été envoiée à Rome depuis peu d'années; car il n'y avoit point de comparaison entre ces deux Bibliotheques.

Je ne sai si les Jésuites qui avoient été chassez de Riga par GUSTAVE l'an 1621. s'estimerent fort malheureux d'être ainsi traitez par un Prince Protestant. Comme on ne les accuse pas d'être trop humbles ni trop désintéressez, il y a quelque apparence qu'ils ne furent pas marris de se voir traitez avec cette distinction, & d'avoir un si beau prétexte de se glorifier que c'est à eux principalement que les Hérétiques en veulent. Il est sûr qu'ils se font honneur de tout, & qu'ils font si bien valoir leurs pertes, en représentant au monde qu'ils sont les seules victimes immolées à la fureur des Sectaires, qu'on leur donne beaucoup plus de biens, qu'ils n'en ont perdus. Mais il n'est pas moins certain que GUSTAVE ne les chassa pas par un coup de persécution; il les chassa, parce qu'il avoit oüi dire qu'ils se mêloient de trop d'affaires, & qu'ils ne valent rien dans une Ville conquise par un Prince qu'ils croient hérétique. Ils ont donc tort de se tant glorifier d'être plus en butte aux Protestans que le reste de leur communion. Les plus éclairez de leur Eglise ont reconnu que la véritable cause de cela n'est pas une chose dont on se puisse glorifier. Mais revenons à GUSTAVE.

Il étoit déja du nombre de ces Guerriers dont le nom seul épouvante l'Ennemi, & empêche les Villes fortes de songer à la défense. C'est pourquoi le bruit de son arrivée s'étant répandu par toutes les Villes de la Prusse Polonoise, on vit tomber en très-peu de tems sous son joug Varmie, Ravensberg, Elbing, Marienbourg, Stum, Christburg, Brodnitz, Wormitz, & les deux Isles qui se forment au dessus de Dantzic, entre les branches de la Vistule, & du Nagpth. Je veux croire que l'absence de SIGISMOND, & la jalousie secrete qui régnoit entre ses Généraux, contribuerent aux succez du Roi de Suede. Mais il ne laisse pas d'être vrai que la principale gloire en est dûë à sa diligence, à sa vigueur, & à la réputation qu'il s'étoit aquise par ses beaux exploits, laquelle marchant au devant de lui, éton-

(*) Frederic Guillaume, l'Electeur de Brandebourg, & premier Duc Souverain de Prusse, mourut le 29. d'Avril 1688. Ainsi comme ce Prince étoit encore vivant, lorsque Mr. Bayle composa son *Discours Historique sur la vie de Gustave Adolphe*, il faut nécessairement qu'il l'ait écrit avant l'année 1688.

étonnoit le monde & le préparoit ; outre qu'il avoit de très-bonnes Troupes, & des Capitaines d'une expérience consommée, à qui l'exemple & la gloire d'un si grand Roi inspiroient une confiance & une ardeur, capables de surmonter les plus grandes difficultez.

La prise de Dantzic eût fort augmenté la gloire du Roi de Suede. Néanmoins il n'attaqua point cette florissante Ville, voiant bien qu'il n'auroit pas assez de Troupes, ni de force pour la subjuguer. Il se contenta de ne l'avoir pas contraire, & de la menacer de tems en tems, afin d'en tirer le plus d'avantage qu'il pourroit, & de la rendre inutile au Roi de Pologne. Mais les Habitans fiers de leurs richesses, & pleins de la bonne opinion d'eux mêmes, n'accordoient pas à GUSTAVE tout ce qu'il leur demandoit. Cela l'obligea de s'approcher d'eux avec son Armée, après avoir passé la Vistule, & s'être emparé de Dirschaw qu'il mit en état de deffense. Il fit dire à ceux de Dantzic qu'il prétendoit que tous leurs Vaisseaux lui païassent un tribut ; qu'ils gardassent une parfaite neutralité ; qu'ils lui fournissent des vivres en païant ; & qu'ils fissent sortir de leur port tous les Navires Polonois. Ils convinrent de tout cela à la réserve du dernier article ; & pour ne pas irriter GUSTAVE par un refus trop brusque de ce dernier point, ils députerent vers lui plusieurs fois, pour lui faire entendre leurs raisons. Par ce moien ils arriverent à leur principale fin, qui étoit d'amuser GUSTAVE & de gagner du tems jusqu'à l'arrivée du Roi de Pologne, pour lequel ils avoient dessein de se déclarer hautement, dès qu'ils le pourroient faire sans se mettre trop en danger.

SIGISMOND arriva en effet dans la Prusse à quelque tems de là avec une Armée considérable. La perte de tant de Villes & de Châteaux, & le cours impétueux des victoires de GUSTAVE, lui avoient donné un cruel chagrin, & une envie démesurée d'en tirer raison. Ayant donc assemblé environ vingt mille Hommes, il vint camper à Graudentz, & dès lors ceux de Dantzic embrasserent si vivement son parti qu'ils allerent mettre le Siege devant Pautske, où GUSTAVE, avoit garnison, & s'en rendirent les maîtres, & dès lors aussi les Suédois les traiterent en Ennemis, & leur firent beaucoup de mal.

Après quelques tentatives sur Mariembourg & sur le Château de Munde, qui furent très-malheureuses aux Polonois, SIGISMOND n'ignorant pas qu'il perdroit toute sa réputation, s'il demeuroit plus long-tems en Prusse sans rien faire, décampa de Graudentz, & ayant passé la Vistule, alla faire le Siege de Meue dans la petite Province de Pomereillie. Il connoissoit assez GUSTAVE pour ne douter pas qu'il viendroit au secours des Assiegez. C'est pourquoi il se fortifia sur une hauteur par où il falloit nécessairement passer pour aller à Meue.

GUSTAVE, s'étant approché de ce poste pour tenter le secours de la Place, fut fort incommodé du canon des Ennemis ; mais cela ne fit que lui augmenter l'envie de forcer leurs retranchemens. S'étant donc mis à couvert lui même contre les insultes des Polonois, il fit reconnoître les lieux, & apprit qu'il y avoit un petit sentier détourné qui conduisoit au sommet de la hauteur. Il falloit plûtôt grimper que marcher pour s'y rendre. Néanmoins une petite exhortation qu'il fit aux Soldats, pour leur montrer qu'il n'y avoit rien dont le courage & la fidélité ne viennent à bout, les anima tellement qu'ils ne demanderent qu'à marcher. Le Comte de TURN, & le Général MUSTEN furent chargez de cette affaire. Ils la conduisirent si sagement, qu'ils gagnerent la hauteur, le Soldat s'aidant de quelques branches d'arbres pour monter. Ils firent main basse sur les sentinelles, & sur tout ce qu'ils rencontrerent d'abord, & ils commençoient déjà à se retrancher sur la hauteur, lorsqu'ils furent vivement attaquez par des Troupes Polonoises. Le Combat fut soûtenu pendant deux heures avec beaucoup de vigueur, & l'avantage demeura au Général MUSTEN, puisqu'il mit en fuite les Ennemis ; mais cela n'empêcha pas que quand on les vit revenir à la charge, le Comte de TURN ne se retirât, non pas pour fuir en effet, mais pour se porter en un lieu plus favorable. On le suivit, le combat recommença, & les Suédois se vantent d'avoir fait un grand carnage. Quand cela ne seroit pas, on ne sauroit leur ôter la gloire d'avoir secouru la Place, puisqu'il est constant que SIGISMOND leva le Siege de Meue.

Peu de tems après, il témoigna quelques dispositions à un accommodement : on convint d'un Lieu où les Députez des deux Couronnes conféreroient de cette importante affaire ; mais cela n'aboutit à rien. Les Députez étant sortis de leurs Tentes, s'observerent long-tems les uns les autres, sans ouvrir la bouche, & même sans se saluer. Chacun craignoit de ne pas soûtenir assez gravement l'honneur de son Maître. Ainsi c'étoit à bien prendre garde de n'avancer pas plus vîte que ceux de l'autre Parti, & de ne point commencer à rendre des civilitez. Enfin après plusieurs démarches graves, plusieurs regards majestueux, & un long silence, SCHEMUKI, l'un des Ambassadeurs de Pologne s'ennuiant, sans doute, d'une contenance si forcée & si inutile au dessein qui les avoit amené là, ouvrit la conférence, & demanda pour son Maître des Conditions qui furent rejettées absolument. On ne songea donc qu'à la Guerre. KONIECKSPOLSKI, fameux Capitaine Polonois, formoit une entreprise sur Dirschaw ; mais GUSTAVE y ayant jetté du monde & des vivres, l'obligea de se retirer avec perte. Les autres tentatives du Roi de Pologne sur Meue & sur Mariembourg ne furent pas plus heureuses ; ainsi la Campagne fut très-favorable aux Suédois.

Pour comble de satisfaction, GUSTAVE se vit pere sur la fin de cette même année *1626*. Il est vrai que ce ne fut que d'une Fille ; mais comme les Etats du Roiaume avoient déjà déclaré les Filles de la postérité de CHARLES IX. capables de succéder à la Couronne, & qu'ils en renouvellerent le Décret en ce même tems ci, GUSTAVE n'eut plus le chagrin de ne produire pas un Héritier de son Roiaume. Cette Fille, dont la Reine de Suede accoucha le 8. de Décembre *1626*, a effectivement succédé à GUSTAVE, & a pour le moins autant fait parler d'elle que lui, sous le nom fameux de CHRISTINE.

Ce qui obligea les Etats de Suede à déclarer CHRISTINE héritiere du Roiaume peu après sa naissance, fut qu'ils remarquoient que SIGISMOND étoit plus fier & plus inflexible, sous prétexte qu'il n'y avoit point de Prince en Suede qui pût succéder à GUSTAVE. Ainsi on crut que pour rabattre cette fierté, il falloit lui montrer qu'on avoit un successeur tout prêt en la personne d'un enfant qui venoit de naître.

Ce ne fut pas la seule chose dont les Etats se servirent en ce tems-là pour rabattre la fierté de SIGISMOND; ils en firent bien d'autres qui le devoient plus mortifier; car GUSTAVE leur aiant donné à examiner les conditions de Paix qu'il lui avoit proposées, ils prononcerent qu'il falloit bien se garder de lui en offrir de meilleures, & que s'il ne les acceptoit pas il falloit continuer la Guerre avec plus d'ardeur que jamais. Et pour y mieux réussir, ils promirent au Roi, non seulement les contributions d'argent qui lui seroient nécessaires; mais aussi leurs services personnels & leurs vies. En quoi il faut admirer la conduite & le bonheur de GUSTAVE; car au lieu qu'en bien des Roiaumes les Assemblées des Etats ne sont qu'un théatre de disputes, où on ne conclut jamais rien qu'après mille plaintes, & mille reproches, ceux de Suede s'assemblant presque tous les ans sous le Regne de GUSTAVE, s'accordoient parfaitement à lui fournir tout ce qu'il vouloit, & prévenoient même ses desirs. C'est déja une chose bien particuliere; mais elle le paroîtra bien davantage si on fait réflexion, qu'il falloit faire consentir les Députez à la continuation & bien souvent même à l'augmentation de l'Etat de Guerre, & qu'il s'agissoit presque toujours de nouvelles levées de Soldats, ou de nouveaux équippemens de Flottes. On doit attribuer ce bonheur 1. à l'adresse de GUSTAVE, qui persuadoit à ses Sujets qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir finir la Guerre, & que toutes les peines qu'il se donnoit, & tous les périls où il s'exposoit, n'avoient pour but que cela; mais qu'il avoit à faire à un Ennemi qui ne se proposoit pas moins que d'envahir tout le Roiaume, & d'en exterminer la Religion Protestante; 2. à la gloire qu'il avoit acquise; car encore que les Conquêtes d'un Roi soient le plus souvent très-inutiles à ses Sujets, & que ce soit la même chose pour eux que leur Souverain se contente des Etats de ses Ancêtres, ou qu'il les agrandisse; néanmoins ils se laissent toucher de je ne sai quelle admiration mêlée d'amour pour leur Prince, lorsqu'il fait parler de lui par toute la Terre. Les *Te Deum* qu'ils entendent chanter souvent, & les feux de joie qu'ils allument pour la prise de quelques Villes, ou pour le gain de quelques Batailles, les disposent à fournir plus gaiement aux frais de la Guerre. Et comme on a fort bien remarqué qu'encore que la valeur ne soit pas la vertu des Femmes, elles ne laissent pas de préférer les gens de Guerre à tout le reste du monde; on peut dire qu'encore que les Conquêtes du Monarque ne soient pas l'affaire des Peuples, ils ne laissent pas de se ruiner plus agréablement pour un Prince belliqueux, que pour un autre.

Avant que de se mettre en Campagne, le Roi de Suede fit deux choses qui témoignent la bonté de son ame, & le soin qu'il prenoit de ses Sujets. Il fit publier un Edit en faveur de ceux qui à cause de leur Religion se trouvoient contraints de sortir de leur Patrie. Il leur offrit une retraite sûre dans ses Etats, & leur promit une exemtion générale de toutes les charges publiques. Comme ces malheureux persécutez étoient en grand nombre par le zele furieux & tirannique dont l'Empereur s'étoit misérablement coiffé, il y en eut plusieurs qui se prévalurent de la générosité de GUSTAVE, ce qui rendit son Roiaume encore plus florissant.

Outre cela, il voulut que les Etats examinassent soigneusement le conseil qui lui avoit été donné d'établir une Compagnie pour la navigation des Indes Occidentales. Elle fut établie; mais le succès ne répondit pas à l'espérance que l'on en avoit conçuë. Il faut néanmoins loüer en cela la vertu de ce grand Prince, qui ne se sentit poussé à faire ce nouvel établissement, que par la facilité qu'il en espéra de travailler à l'instruction des Infidelles & au bien de tout le Roiaume.

Le Printems revenu, GUSTAVE repassa en Prusse, résolu de dompter la fierté de ceux de Dantzic. Pour cet effet, il passa dans une des Isles de la Vistule, où ils avoient plusieurs Forts, & fit attaquer le principal. Il l'eût emporté, sans doute, si un coup de mousquet qu'il reçut au ventre, ne l'eût contraint d'abandonner cette entreprise. Cette disgrace fut largement recompensée par l'avantage que les Suédois remportérent à Kesmarck. C'étoit un Fort, où les Polonois avoient garnison. On les en délogea, & immédiatement après on défit le détachement de l'Armée Polonoise qui venoit au secours de la garnison.

Il y eut quelque tems après un rude combat entre les deux Armées à Dirschaw, où les Suédois avoient leur Camp. L'Infanterie Polonoise les y étant venu attaquer, fut si bien reçuë par la Cavalerie de GUSTAVE, qu'elle eût été taillée en piéces, si la Cavalerie du Roi de Pologne ne fût venuë à son secours. Les Polonois étant supérieurs en nombre, ne furent repoussez qu'avec peine: néanmoins ils furent repoussez; & si GUSTAVE n'eût été dangereusement blessé d'un coup de fauconneau, en regardant de dessus une hauteur le camp du Roi de Pologne, il y a beaucoup d'apparence que les Suédois eussent, ou taillé en pieces, ou mis en fuite les Polonois.

Ce fut alors que les principaux Officiers de l'Armée, aiant à leur tête le Chancelier OXENSTIERN, firent une très-humble remontrance au Roi, pour le supplier d'avoir plus de soin de sa personne qu'il n'en avoit. Ils lui representérent que sa vie étoit absolument nécessaire au bien de tout le Roiaume, & qu'ainsi il la devoit ménager avec les mêmes précautions que le salut de ses sujets, pour qui il avoit une si particuliere tendresse. GUSTAVE leur fit connoître qu'il étoit sensible à cette marque de leur affection; mais il leur témoigna en même tems qu'il ne se croioit pas si nécessaire à son Roiaume qu'ils le disoient, & qu'il étoit persuadé qu'après sa mort la Providence de Dieu déploieroit sur la Suede les mêmes soins, qu'elle en avoit eu jusques alors. » Dieu m'a commis cette charge, poursuivit-il, » il ne faut pas que la peur ou la paresse me la » fasse négliger; & que me pourroit-il arriver de plus glorieux que de perdre la vie en » combattant pour la gloire de Dieu, & pour » le bien de mes Sujets? " L'événement n'a que trop fait voir, que la remontrance fit moins d'impression que la réponse.

Son courage le soutenoit tellement au milieu des plus vives douleurs, qu'il y conservoit toute la présence de son esprit, & même sa gaïeté; car son Médecin ne s'étant pat contenté de considerer la playe; mais aiant aussi voulu l'exhorter à se ménager mieux à l'avenir, il l'exhorta lui-même à son tour en riant de n'entreprendre pas sur la profession d'autrui, ce qu'il exprima par le proverbe latin, *ne sutor ultra Crepidam.* Une autre fois son Chirurgien ne pouvant pas lui ôter d'une blessure les balles qui l'avoient faire,

te, *qu'elles y demeurent*, dit-il, *comme un monument illustre d'une vie qui n'a pas été passée dans la molesse.* Faisant sans doute allusion à un bon mot qui fut dit autrefois par ALEXANDRE le Grand.

Comme GUSTAVE étoit le premier mobile de son Armée, il ne faut pas s'imaginer que pendant qu'il ne pouvoit pas agir à cause de ses blessures, elle fit de grands mouvemens. On se contenta d'observer les Polonois, qui ne firent pas grand chose non plus dans tout le reste de la Campagne, quoiqu'ils eussent reçu quelques Troupes auxiliaires de l'Empereur, commandées par le Duc de Holstein. On parla de Paix, & il y avoit lieu d'esperer qu'elle seroit acceptée des deux Parties, lorsque l'Ambassadeur d'Espagne en vint rompre toutes les mesures. Il avoit ses raisons, la Maison d'AUTRICHE commençoit à craindre GUSTAVE, & ne devoit rien négliger pour le commettre avec la Pologne. Par ce principe l'Ambassadeur d'Espagne flatta SIGISMOND de mille vaines espérances. Il lui promit une Flotte de vingt-quatre Vaisseaux de Guerre, dix mille Hommes, & deux cent mille écus en argent; ce qui, à son compte, le rendroit Maître de la Suede. SIGISMOND fut assez crédule pour donner dans ce piege-là; & comptoit que la Campagne suivante il seroit Roi de Suede. Effectivement il n'eût garde de conclure le Traité de Paix, & par ce moien GUSTAVE eut encore une Expédition à faire dans la Prusse l'an 1628.

Il avoit toujours pour maxime de faire la Guerre dans le Païs ennemi. C'est pourquoi il se hâta cette année de retourner dans la Prusse, sachant que les Polonois avoient envie de porter la Guerre chez lui. Sa principale pensée étoit de mortifier la superbe Ville de Dantzic, d'où SIGISMOND tiroit les meilleures de ses ressources pour la Guerre, qui se faisoit dans la Prusse Roiale depuis quelques tems. Dans cette vuë, il fit publier un Edit, avant que de s'embarquer, par lequel il déclaroit qu'il confisqueroit tous les Vaisseaux, qui apporteroient à Dantzic, des marchandises de contrebande, & qu'à l'égard des marchandises d'une autre espece, il ne souffriroit pas qu'on y en portât, qu'à condition de payer un certain droit aux Vaisseaux, qu'il tiendroit à l'entrée de la Vistule; ce qui fait voir qu'il ne se préparoit pas de prendre la Ville, mais seulement de l'humilier. Les premieres approches de GUSTAVE furent heureuses; car sa Flotte rencontrant sept Navires de Dantzic entre la Ville & l'embouchure de la Riviere, en prit trois ou quatre, & en coula un à fond. La suite ne répondit pas à cet heureux commencement, car un fort petit nombre de Navires Polonois en battirent quarante de Suede. Les assauts qu'on donna à quelques Forts de Dantzic furent si vigoureusement repoussez, qu'on y perdit bien du monde, au lieu que les Polonois recouvrerent Potzke & Meue, sans aucune perte. Ces disgraces furent un peu adoucies par la surprise de l'une des Isles de la Vistule, où les Suédois trouverent une vingtaine de canons de fonte.

Les Polonois ne voiant pas que leurs avantages eussent encore quelque chose de décisif, tâcherent d'engager une Bataille rangée. Pour cet effet ils se vinrent camper assez proche des Suédois, & firent plusieurs escarmouches, GUSTAVE qui n'étoit pas homme à se laisser insulter, sur tout quand il avoit de quoi tenir tête, se voiant vingt-quatre mille hommes de pied, deux mille chevaux & trois mille Archers, rangea son Armée en Bataille, pour faire voir aux Polonois qu'il ne tiendroit pas à lui, qu'on en vint à un Combat général. On y vint, & on se battit vigoureusement; mais tandis que GUSTAVE soûtient l'effort de l'Armée Polonoise, & l'amuse avec une partie de ses Troupes, il envoie l'Élite de sa Cavalerie, & de son infanterie par un chemin détourné attaquer en queuë les Ennemis; & par ce mouvement bien conçu, & bien exécuté, il met en désordre les Polonois, en tuë trois mille, blesse KONIEKPOLSCKI, le meilleur de leurs Généraux, leur prend quatre pieces de Campagne, quatorze Drapeaux, & revient Victorieux dans son Camp, avec d'autant plus de gloire, que la perte de plusieurs des siens témoignoit que l'avantage lui avoit été opiniâtrément disputé.

Ce fut alors que la Ville de Dantzic commença de sentir quelque inquiétude, parce que peu après la Bataille, elle fut plus pressée qu'auparavant, & du côté de la mer & du côté de la terre. En effet le Roi GUSTAVE s'attacha principalement à cette Ville, dès qu'il eut remporté cet avantage sur l'Armée de Pologne. Il donna ordre à huit grands Vaisseaux de Guerre, de croiser perpétuellement sur la côte, afin que rien ne pût entrer dans la Ville, pendant qu'il s'en approcheroit avec son Armée le plus près qu'il pourroit. Les Habitans qui souhaitoient sur toutes choses d'avoir la mer libre, & qui d'ailleurs étoient de fort bons hommes de mer, s'attacherent principalement à l'attaque de huit Vaisseaux. Ils les firent attaquer par dix des leurs, & après un combat de trois heures donnerent la chasse à quatre, se rendirent maîtres de l'Amiral, & eussent pris aussi le Vice-Amiral, si celui qui le montoit, n'eût fait mettre le feu aux poudres; pour ôter aux Ennemis le plaisir & l'avantage de cette capture. Ils perdirent quatre cens Hommes, & le Commandant de leur Flotte. On se peut imaginer facilement le chagrin & le dépit dont GUSTAVE fut transporté, en voiant que des Marchands, (car c'est ainsi que les Monarques traitent les Républiques, qui s'adonnent au Commerce) triomphoient de ses Vaisseaux, & conduisoient dans leur Havre son Amiral, comme en spectacle à tous les Bourgeois, & comme un monument de leur Victoire. Mais que faire à tout cela? Le mieux étoit sans doute de renvoier d'autres Vaisseaux, au lieu de se chagriner inutilement; c'est aussi ce que fit GUSTAVE.

Il en envoia douze aux embouchures de la Vistule pour bloquer la Ville encore de ce côté là, & par ce moien il fut cause que le commerce commença s'établir à KONIGSBERG, Ville de Prusse Ducale, & à diminuer d'autant à Dantzic. Ces douze Vaisseaux ne se contentant pas de croiser, attaquerent la Flotte ennemie sur la Vistule, & après un combat, qui dura un jour entier, ils se rendirent maîtres d'un des plus gros Vaisseaux de Dantzic, nommé *la Maison de Hollande*. Ils ne l'emmenerent pourtant pas, à cause qu'un bout de méche tombé par hazard dans le Magasin à poudre, fit sauter tout le Vaisseau; mais ils gagnerent plus par cette perte, qu'ils n'y perdirent, puisque la consternation qui saisit les Ennemis à vuë de ce fracas, les obligea de s'enfuir, & que leur Amiral échoüa sur un banc de sable, où il périt entierement par le canon des Suédois.

Le Roi cependant avoit occupé divers postes

autour de la Ville, passé un marais de la longueur de près de trois lieues d'Allemagne, avec beaucoup de travail, & construit trois ponts de batteaux, pour faire passer son Armée dans une Forêt, d'où il seroit de plus près la Place, & alors enfin les Habitans ne parurent plus si superbes. Le Magistrat craignoit une sédition de la populace, à cause que la cessation du Commerce, & le blocus de la Ville avoit fait succéder la disette à l'abondance, à laquelle on étoit accoutumé; & pour cette raison il pressa le Roi de Pologne de faire la paix avec la Suede. Toutes choses y devoient porter SIGISMOND; mais surtout le peu de suite qu'avoient eue les promesses de l'Ambassadeur d'Espagne; car bien loin que les vingt-quatre Vaisseaux de Guerre, qu'il avoit promis à la Pologne, fussent venus, il avoit fallu au contraire que SIGISMOND en envoiât neuf de ceux qui étoient à Dantzic, à WALLESTEIN, qui commandoit alors pour l'Empereur dans les Provinces voisines de la mer Baltique. Cet envoi fut doublement préjudiciable à Dantzic, 1. en ce qu'il affoiblissoit ses forces de mer, 2. en ce qu'il irrita contre elle le Roi de Danemarc, parce que WALLESTEIN se servit de ces neuf Vaisseaux pour affermir l'injuste Domination, qu'il usurpoit sur la mer Baltique, & pour inquieter les deux Roiaumes du Nord.

CHRISTIERN IV. s'en vengea en permettant à ses sujets d'arrêter tous les Vaisseaux de Dantzic, & tous ceux qui iroient y négocier. Tout cela n'empêcha pas que cette célebre Ville ne se conservât.

Les pluies vinrent à son secours, la Vistule se déborda d'une telle force, qu'elle rompit tous les ponts, après quoi les différens quartiers de l'Armée Suédoise manquerent de communication & de vivres. Les eaux étant diminuées, il fallut partir de là, & se consoler comme l'on put de cette retraite, en prenant avec un butin immense Newembourg sur la Vistule, & Strasberc sur les Frontieres du Roiaume.

Newembourg fut reprise quelque tems après, & l'avidité du Soldat en fut cause. Comme ils trouvoient beaucoup de butin en ce quartier-là, ils s'écartérent, & ne firent pas bonne garde, de sorte que les Polonois, fondant sur eux dans un Village, en tuerent quantité. Ce qui réchapa se retira dans la Ville, & promit de la rendre si on lui sauvoit la vie, On le lui promit; mais on n'en tint rien. Alors GUSTAVE d'autant plus irrité contre la Pologne, qu'elle avoit violé le droit des gens, fit des courses jusques aux portes de Warsovie, & renversa tout ce qui le voulut arrêter. On trouva plusieurs Femmes & Filles parmi les Prisonniers, qui avoient été faits dans ces Courses, GUSTAVE ordonna soigneusement qu'on les traitât avec toute sorte d'honnêtetez, & ses ordres eurent tant de pouvoir, qu'il ne fut fait aucune injure à leur honneur, ce qui arrive très-rarement à des Prisonnieres de Guerre.

GUSTAVE eut encore de l'avantage deux fois avant que de repasser à Stockolm; car le Général WRANGEL, Gouverneur d'Elbing, aiant appris que les Polonois marchoient vers Brodnitz à dessein de l'assiéger, passa la Dwina à un gué mal deffendu, & tombant à l'improviste sur eux, les défit, & s'empara de leur canon, & de leur bagage. Outre cela, le même WRANGEL aiant été commandé avec huit mille Hommes pour courir le Pais, afin de faire venir des vivres dans le Camp des Suédois, qui en avoient un besoin extrême, rencontra un Corps considérable de Hussards, & de Cosaques du côté de Strasberg, avec lesquels il fallut combattre. Il n'en seroit peut-être pas venu à bout, s'ils eussent été bien d'accord; mais s'apercevant de quelque mésintelligence entre eux, il sût si adroitement profiter de l'occasion, en ne leur donnant pas le tems de se reconnoître, qu'il en prit, & qu'il en tua un grand nombre, &, ce qui étoit encore plus nécessaire, il leur enleva un convoi de deux mille Chariots chargés de vivres. Par ce moien l'abondance fut répandue dans le Camp des Suédois, qui avoient été fort persécutez de la disette une bonne partie de la Campagne.

Ce fut en ce tems-ci que la Ville de Stralsonde, menacée par WALLESTEIN, implora l'assistance du Roi de Suede, qui lui envoia de la poudre, & un secours de cinq cens Hommes. Cette action irrita terriblement les Impériaux & leur fit tenir une conduite, qui les mit aux mains avec GUSTAVE, un grand & irréparable préjudice de la Cour de Vienne, comme nous le verrons en son lieu.

On diroit que la Maison d'Autriche avoit quelque pressentiment du mal que GUSTAVE lui devoit faire, tant elle cherchoit à le tenir engagé dans la Guerre de Pologne. Nous avons déja vû comment l'Ambassadeur d'Espagne fit de magnifiques promesses, pour eloigner la conclusion de la Paix entre le Roi de Suede & SIGISMOND. L'Espagne n'avoit point intention de fournir ni vingt-quatre Vaisseaux de Guerre, ni dix mille hommes, ni deux cens mille écus d'argent au Roi de Pologne, pour dépoüiller GUSTAVE de ses Etats. Néanmoins elle en donna des espérances, parce qu'il lui importoit que la Pologne & la Suede continuassent à se battre, & qu'elle n'ignoroit pas qu'il lui seroit plus facile de trouver des excuses à son peu de bonne foi, que de réparer les maux qu'elle craignoit de la Suede. Ainsi elle ne fit point de scrupule de faire agir son Ambassadeur selon la définition que l'on a donnée des personnes de son caractere, que ce sont des Hommes envoiez au loin, afin de mentir pour la République.

L'Espagne avoit fait son coup l'an 1627, la Cour de Vienne fit le sien dans les annés suivantes, en envoiant des Troupes à SIGISMOND, pour l'obstiner à ne vouloir point d'accommodement. Le Général ARNHEIM commandoit ces Troupes auxiliaires l'an 1629, qui étoient de cinq mille Hommes de pied & de deux mille Chevaux, & il eut le malheur de passer pour la cause de tous les mauvais succès, soit qu'effectivement il n'agît pas comme il eût été nécessaire pour l'avantage de SIGISMOND, soit que SIGISMOND cherchant sur qui décharger son chagrin (car il faut toujours avoir quelqu'un qui soit chargé de la faute) ne trouva point de sujet plus propre que le Général des Troupes Impériales. Mais au reste cette Campagne de l'année 1629 n'a pas été si malheureuse pour SIGISMOND, que GUSTAVE n'ait partagé avec lui les caprices de la Fortune. Car si d'un côté HERMAN VRANGEL, Maréchal de Camp, défit STANISLAS POLOSKI, Châtelain de Caminiek, les Suédois furent obligez de l'autre de lever le siege de Thorn, & quelque tems après il se donna un Combat où GUSTAVE fut fait prisonnier, mais sans être reconnu; & de cette façon il regagna son Armée. Je m'en vais dire en peu de mots comment les Auteurs Polonois racontent cette avanture.

Ils

Ils disent que le Grand Général KONIECKPOLSKI ayant donné sur l'Armée de Suede commandée par GUSTAVE en propre personne, la mit en fuite; que GUSTAVE l'ayant ralliée, revint à la charge, & tomba entre les mains d'un Cavalier qui le prit par le baudrier : qu'il s'échappa des mains de ce Cavalier en lui laissant son baudrier, & son chapeau, & qu'il fut aussitôt repris par un autre qui le voulut tuer; qu'un Allemand qui le reconnut, s'écria, que c'étoit un Valet du Rheingrave; que là dessus le Cavalier l'abandonna, & que l'Allemand l'ayant remonté, GUSTAVE s'en alla toute la nuit à Marienbourg.

Les Suedois disent que l'Armée du Roi de Pologne renforcée de Troupes Impériales marchant contre eux, GUSTAVE se prépara à les recevoir avec son intrepidité ordinaire, donnant ordre au Rheingrave, qui étoit plus près de l'Ennemi avec un détachement de l'Armée, de ne point s'engager au combat; que le Rheingrave ne laissa pas d'attaquer les Impériaux, s'imaginant que l'occasion en étoit belle; qu'il fut contraint de se retirer en désordre & avec perte; que GUSTAVE, l'ayant joint, fit retirer les Impériaux, qu'après cela ceux-ci firent mine de vouloir gagner la grande Isle de la Vistule proche de Dantzic; qu'il y eut un rude combat pour les en empêcher, & que GUSTAVE s'étant mêlé avec eux, fut pris par un Polonois, qui le connoissant en général pour être du parti contraire, lui commanda de le suivre; que GUSTAVE faisant difficulté de lui obéir, étoit sur le point d'en être tué, lorsqu'un Capitaine de Cavalerie, nommé HENRI SOOP, survint & tira le Roi de ce péril en tuant le Polonois; & que ce Capitaine fut créé ensuite Chevalier de l'Ordre dans l'Assemblée des Etats. Ce que l'on peut recueillir de certain de ces deux différentes narrations, c'est que le Roi de Suede, emporté par l'ardeur de son courage, se mêla trop avant, & trop mal accompagné au milieu des Ennemis. Il étoit grand Capitaine, & pesoit les choses avec tout le sang froid imaginable; mais il s'oublioit quelquefois dans l'action, & n'étoit pas toûjours le maître de son tempérament échaufé par l'ardeur de vaincre un Ennemi qui lui disputoit vigoureusement la Victoire.

Les Historiens de Suede ajoûtent que depuis ce jour-là jusques à la Trêve, il se fit divers Combats, où l'Armé de SIGISMOND fut toûjours battuë; & en quelques lieux avec une perte irréparable. Mais ceux de Pologne disent, au contraire, que SIGISMOND ayant appris le grand avantage que le Général KONIECKPOLSKI avoit remporté sur l'Armée de Suede, le jour que GUSTAVE s'étoit si heureusement sauvé, se rendit aussi-tôt à son Armée pour profiter de cet avantage; mais que le Général ARNHEIM, ne voulant point consentir au Siege de Marienbourg, fit perdre tout le fruit de cette importante victoire; que le Roi se plaignoit à WALLESTEIN de la perfidie de ce Général, & que WALLESTEIN le rappella, & mit en sa place ADOLPHE, Duc de Holstein, qui rendit peu de service, à cause du peu de déférence qu'avoient pour lui les Allemans qui avoient servi sous le Général ARNHEIM. Enfin que le dernier exploit de Guerre se fit par les Cosaques, dans l'Isle de Marienbourg, où ils défirent & tuerent le jeune WRANGEL. De cette façon le désavantage de la Pologne durant cette Campagne ne consisteroit qu'en ce qu'elle n'avoit pas profité de sa victoire.

Ce seroit un travail fort difficile, & d'un succès fort douteux que de chercher qui a raison en cela des Polonois, ou des Suedois. Contentons nous de savoir qu'il est pour le moins incontestable que SIGISMOND consentit à une Trêve de six ans, bien que l'Empereur & le Roi d'Espagne l'en dissuadassent autant qu'il leur étoit possible, par des offres de grands secours, s'il continuoit la Guerre. Il n'est pas moins incontestable que SIGISMOND étoit un Prince fort belliqueux, & qui souhaitoit si passionnément de recouvrer le Roiaume de Suede, dont il prétendoit que GUSTAVE n'étoit point légitime possesseur, qu'il ne consentit à la Trêve qu'avec mille répugnances. Enfin il est incontestable que la Trêve fut concluë à des conditions glorieuses à la Suede, parce qu'il fut dit que le Port de Memel en Prusse, Elbing, Brunsberg, Pillaw, & tout ce que le Roi de Suede tenoit dans la Livonie lui demeureroient; que Marienbourg seroit mis en dépôt entre les mains de l'Electeur de Brandebourg, & que si la Paix ne se faisoit pas, Marienbourg & Dirsaw restituez à la Pologne retourneroient à la Suede.

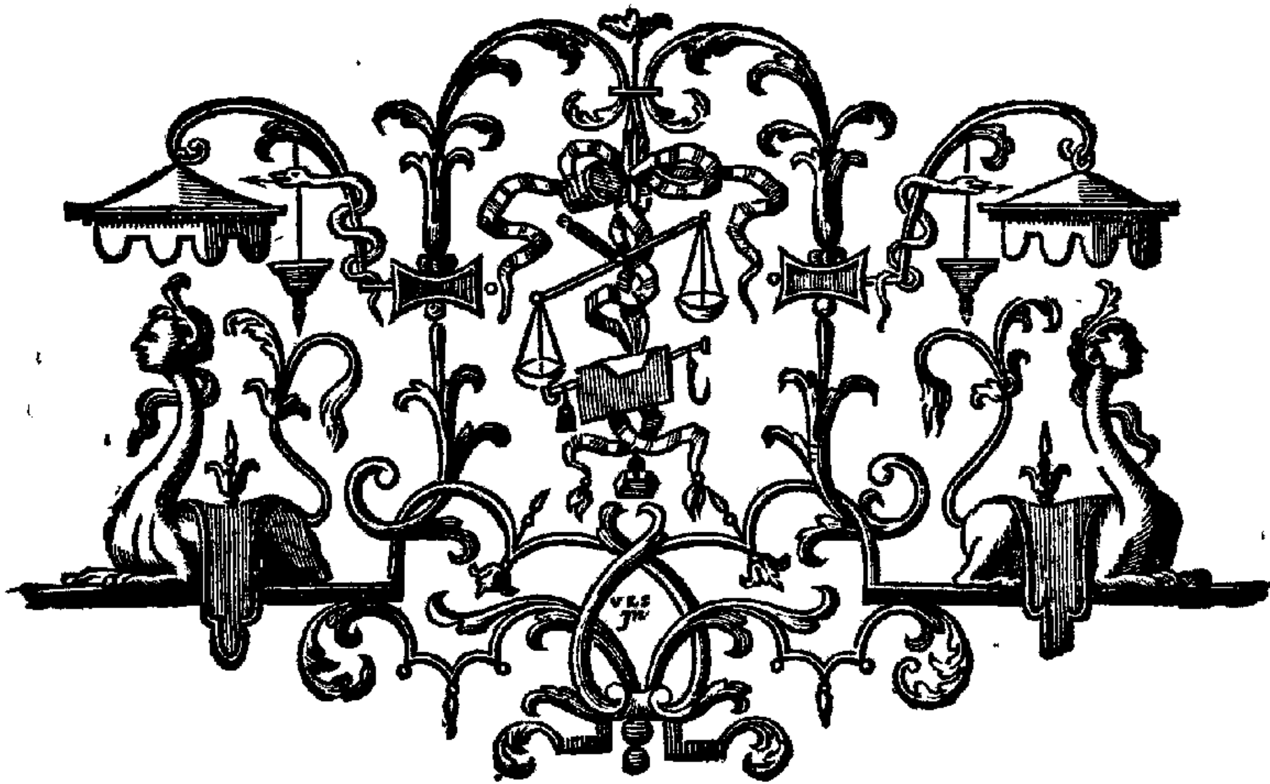
Les Historiens de Pologne pourront après cela falsifier ou obscurcir tant qu'ils voudront les détails de cette Guerre, jamais ils ne viendront à bout d'obscurcir cette vérité, que la gloire & l'avantage en demeurera à GUSTAVE, & qu'il fut à tout le moins *Victor bello*, s'il ne fut pas le plus souvent *Victor pugna*. Il étoit difficile que la Trêve ne se conclût pas alors; car les Ambassadeurs de France, d'Angleterre & de Brandebourg y sollicitoient puissamment les deux Partis.

Cet Electeur s'étoit vû fort embarassé pendant le cours de cette Guerre. D'abord il favorisa sous main GUSTAVE; ensuite, voiant qu'il avoit conquis la meilleure partie de la Prusse, il ne savoit à quel Voisin porter ses souhaits, ni s'il valoit mieux pour lui que la Suede s'emparât de cette Province, que de l'en voir chassée par SIGISMOND, & alors ses sentimens furent si confus, que GUSTAVE même ne savoit pas s'il se devoit fier à lui, ou non; & c'est pour cela qu'il lui fit dire, qu'il lui donnoit six mois pour se déterminer à l'un ou à l'autre des deux partis. Il traita sécretement avec GUSTAVE; mais parce que SIGISMOND, duquel il étoit Vassal à cause de la Prusse Ducale, qui étoit alors un Fief mouvant de la Couronne de Pologne, le menaça de le dépouiller de ce Fief, s'il n'embrassoit ouvertement son parti, il rompit avec la Suede, & envoia du secours au Roi de Pologne. Pour se tirer de tant de fâcheux embarras, il devoit souhaiter plus que tout autre l'accommodement de ces deux Princes.

En second lieu la République de Pologne étoit si lasse d'une Guerre, que SIGISMOND n'avoit entreprise que pour vanger ses querelles particulieres, & pour recouvrer un Roiaume, qu'il n'avoit perdu que parce qu'il avoit trop aveuglement suivi les maximes & les conseils des Jésuites, elle étoit, dis-je, si lasse d'une Guerre, qui ne la concernoit point & qui n'avoit fait que diminuer les anciennes bornes de la Couronne, sans qu'il y eût seulement aucune apparence de réparer cette brêche, bien loin qu'il fallut s'attendre à conquérir un nouveau Roiaume, que son mécontentement à ce sujet n'étoit plus une chose connuë de peu de gens. La Ville

le de Dantzic en particulier étoit si lasse d'une guerre qui affoiblissoit son commerce, & par conséquent qui lui ôtoit ce qu'elle avoit de meilleur, qu'elle pressoit extrêmement le Roi de Pologne de s'accommoder avec la Suede.

Enfin il ne faut pas douter que GUSTAVE, quelque insatiable de Guerre qu'on le suppose, ne souhaitât de s'accommoder avec la Pologne, ou par une Paix, ou par une Cessation d'armes. Car en s'accommodant il ne perdoit pas l'espérance de satisfaire ses inclinations belliqueuses. Les désordres de l'Allemagne, l'intérêt qu'il avoit lui-même à diminuer la puissance de l'Empereur, qui s'étoit rendu formidable sur la mer Baltique, les sollicitations de plusieurs Etats, qui souhaitoient que l'on resserrât la Maison d'Autriche dans ses justes bornes, & les desseins de cette Maison pour la Monarchie universelle, tout cela ouvroit à GUSTAVE le plus beau champ du monde, & il n'avoit besoin que d'être libre du côté de la Pologne, pour entreprendre le plus hardi & le plus glorieux dessein qu'on eût vû depuis très-long-long-tems. La Maison d'Autriche ne l'ignoroit pas, & c'est pour cela qu'elle travailloit si fortement à tenir la Guerre allumée entre lui & SIGISMOND. Mais ses efforts furent inutiles. GUSTAVE conclut un Traité avec lui l'année 1629, pour plus de tems qu'ils ne devoient vivre l'un & l'autre. Voions donc présentement l'emploi qu'il a fait des années qui ont suivi cette Trêve; & parce que pour mieux comprendre les raisons qu'il a euës de faire ce qu'il a fait, il est bon de connoître en quel état étoit l'Allemagne, faisons ici une courte & fidelle description des entreprises de la Maison d'Autriche sur la liberté de l'Europe en général, & sur celle de la Religion Protestante en particulier.



DISCOURS



DISCOURS HISTORIQUE SUR LA VIE DE GUSTAVE ADOLPHE, ROI DE SUEDE.

CHAPITRE SECOND.

De la Situation des affaires en Allemagne lorsque Gustave y entra.

La Maison d'Autriche doit le commencement de sa gloire & de sa puissance à Rodolphe, Comte de Hapsbourg, élû Empereur l'an 1273. Le mérite de Rodolphe étoit si généralement reconnu, que les Electeurs de l'Empire lui ayant donné leurs suffrages, firent cesser toutes les Factions & toutes les Brigues qui divisoient les esprits depuis long-tems, & les réunirent tous dans l'approbation du sujet qu'ils avoient choisi. Il soutint dignement la Dignité qu'on lui avoit confiée, & travailla puissamment à maintenir l'honneur de l'Empire; mais sans oublier les intérêts particuliers de sa Maison. En effet, s'il ne voulut pas souffrir qu'Ottocare, Roi de Boheme, s'emparât de l'Autriche au préjudice des droits de l'Empire, ce fut pour la donner à son propre Fils.

L'Autriche avoit été érigée en Marquisat par l'Empereur Othon I. en faveur de Leopold, son beaufrere, qui s'étoit fort dignement aquitté de la commission qu'il avoit reçuë de l'Empereur Henri I, de garder cette Frontiere contre les incursions des Hongrois. Elle avoit été depuis érigée en Duché par Frideric Barberousse, en faveur de l'un des descendans de Leopold; & enfin le dernier Mâle de cette famille nommé Frideric, ayant peri dans la malheureuse expédition de Conradin contre Charles d'Anjou
1260, de la maniere tragique que chacun sait, Ottocare s'en étoit emparé en vertu des prétentions de sa Femme, héritiere de Frideric. Rodolphe, parvenu à l'Empire fit connoître qu'il s'étoit saisi d'un bien qui ne lui appartenoit pas, puisque c'étoit un Fief masculin. Mais ses raisons n'étant pas assez persuasives, il les fortifia de bonnes Troupes, & fit périr Ottocare dans une Bataille qu'il gagna sur lui auprès de Vienne, l'an 1278, après quoi il investit son Fils Albert du Duché d'Autriche, de celui de Stirie, & des Seigneuries de Carniole & de Windismarck. Depuis ce tems là, on ne voit plus paroître le nom de Hapsbourg. La Postérité de Rodolphe fut uniquement attachée à celui d'Autriche, & l'a rendu tout-à-fait célébre. Elle a érigé ce Fief en Archiduché, & l'a orné de plusieurs belles prérogatives.

Cette Maison a donné quatorze Empereurs à l'Allemagne, qui se sont tous suivis sans interruption, à la réserve des trois premiers, & six Rois à l'Espagne; en comptant Philippe, Pere de l'Empereur Charles-Quint. Quoique Rodolphe eût laissé des Fils capables de lui succéder, ce ne fut pourtant point dans sa Famille que les Electeurs chercherent un Chef à l'Allemagne, mais dans l'illustre Maison de Nassaw, encore aujourd'hui l'une des plus glorieuses & des plus florissantes de l'Europe. On se figure aisément qu'Albert d'Autriche, Fils de l'Empereur Rodolphe, fut fâché de cette Election, & qu'il menagea toutes les conjonctures qui pourroient ruiner son Rival. Il eut de puissans Amis. Il forma une Faction formidable, travailla à le faire déposer, & à se faire élire en sa place, en un mot il vainquit l'Empereur Adolphe de Nassaw à la Bataille de Hasenfuet, près de Spire. L'ayant reconnu à la tête d'un Escadron, au plus fort de la mêlée, il s'attacha personnellement à lui, & le tua; & s'assûra par ce moyen la qualité d'Empereur. Il 1298.
fut tué par son propre Neveu dix ans après, laissant plusieurs enfans de son mariage avec Elisabeth de Carinthie, qui a été cause que la Maison d'Autriche a uni à son patrimoine la Carinthie & le Tirol, & ç'a été comme le prélude de l'étoile qui a présidé à l'agrandissement de cette Maison.

Frideric, Fils aîné d'Albert, fut, sans doute, affligé de l'action barbare de son Cousin; mais peut-être le fut-il encore plus de ce que la Maison de Luxembourg fut mise alors sur le Trône Impérial en la personne de Henri VII. Il s'en consola le mieux qu'il put dans l'attente d'une occasion favorable, & il crut l'avoir trouvée après la mort de Henri. Car
il y eut une partie des Electeurs qui l'éleverent à 1314.
l'Empire. Il est vrai que ce fut la moindre,

& par conséquent que son élection ne se fit pas dans les formes. Mais il trouvoit trop d'avantages à la croire bonne, pour ne pas soûtenir qu'elle l'étoit; & sachant d'ailleurs que pourvû qu'on vainque son Rival, on trouve assez de moyens de rectifier l'irrégularité d'une élection, il donna tous ses soins à détruire LOUIS DE BAVIERE qui avoit été élu par le plus grand nombre de suffrages & plus dans les formes. Comme c'étoit deux Concurrens fort braves & appuiez de beaucoup d'Amis, leur dispute alluma une guerre dans l'Empire, qui dura huit ans. Tout ce qui rend une Guerre considérable se trouva dans celle-ci; plusieurs Combats, plusieurs Sieges, plusieurs prises de Villes, & deux Batailles, à la derniere desquelles la fortune se déclara hautement contre FRIDERIC, le faisant tomber entre les mains de son Concurrent, qui ne le remit en liberté qu'après trois ans de prison, & qu'en le faisant jurer qu'il se contenteroit du vain titre de Roi des Romains, sans prétendre jamais à l'Empire. Il tint sa parole, quoique les grands démêlez de LOUIS DE BAVIERE avec le Pape le sollicitassent à croire, qu'on n'est pas obligé de tenir ce qu'on a promis en prison; & quoique le Pape lui-même l'eût fait solliciter fortement de venir prendre la Couronne Impériale à Avignon ou à Rome. Après sa mort qui arriva l'année 1330. il se passa bien un siecle sans que la postérité de RODOLPHE de Hapspourg revint à l'Empire; mais en l'année 1438, l'étoile des mariages, qui a été si favorable à cette Maison, le lui fit si bien rattraper, qu'elle n'a point lâché prise depuis ce tems-là.

La Maison de Luxembourg qui avoit perdu la possession de l'Empire par la mort de HENRI VII, la recouvra au bout de trente trois
1346. ans, par l'élection qui fut faite de CHARLES IV, petit Fils de HENRI, du vivant même de LOUIS DE BAVIERE, & cela à l'instigation du Pape ennemi mortel de l'Empereur; mais CHARLES ne fut bien reconnu, qu'après la mort de LOUIS, la plûpart des Princes & toutes les Villes Impériales ayant jugé que les foudres de la Cour de Rome n'empêchoient pas que LOUIS DE BAVIERE ne regnât légitimement.

WENCESLAS & SIGISMOND, tous deux Fils de CHARLES IV, ont été Empereurs après lui, le premier immédiatement après son pere, décédé l'an 1378. & le dernier après la mort de RUPERT, Comte Palatin, qui ayant succédé à WENCESLAS déposé par les Electeurs de l'Empire l'an 1400, mourut l'an 1411. SIGISMOND ne laissa qu'une seule Fille, qui fut mariée avec ALBERT, Duc d'Autriche, & lui apporta la Couronne Impériale avec les Roiaumes de Boheme, & de Hongrie l'an 1438, par la raison que dans tous les Roiaumes électifs on préfere ordinairement celui qui épouse l'héritiere du défunt Roi à tous les autres. Le Regne d'ALBERT fut fort court, mais en récompense FREDERIC D'AUTRICHE, son Cousin, qui lui succéda fut Empereur 53. ans. Il eut le bonheur & l'adresse de faire épouser à son Fils MAXIMILIEN la plus riche Héritiere de l'Europe, savoir MARIE DE BOURGOGNE, Fille unique de CHARLES LE HARDI, dont l'ambition & l'humeur guerriere sont si connuës. Ce mariage accrut si considérablement les forces de la Maison d'Autriche, qu'il eut peut-être été bon pour le repos de la Chrétienté qu'elles ne fussent pas devenuës plus grandes. C'eût été bien assez pour une Maison que d'avoir joint à son ancien patrimoine, & à la Dignité d'Empereur, les Provinces du Païs-Bas, si riches, si florissantes, & si avantageusement situées. Néanmoins la Providence de Dieu voulut permettre que le grand pouvoir des uns, la jalousie & les défiances des autres fussent une source continuelle de Guerre, d'où on peut conclure que le bien de la Société publique demande qu'aucun Prince ne devienne trop puissant.

Quoiqu'il en soit, MAXIMILIEN ayant été élu Empereur en 1493. après la mort de son Pere, maria son Fils avec JEANNE D'ARRAGON, Fille DE FERDINAND D'ARRAGON, & d'ISABELLE DE CASTILLE, & par ce moyen il fit entrer dans sa Maison les grands & vastes Etats dont FERDINAND se vit le Maître, soit dans le vieux monde, soit dans le nouveau. Le mariage de FERDINAND avec ISABELLE DE CASTILLE lui apporta de grands avantages, tant parce qu'elle étoit héritiere de plusieurs grands Roiaumes, que parce qu'elle étoit fort propre à seconder son Mari dans ses grands desseins. Il ajoûta au Roiaume de ses Peres, & à ceux de sa Femme, Grenade & la Navarre, Naples & Sicile, & toutes les découvertes du nouveau Monde.

Difficilement se seroit-on imaginé que cette grande Succession regardât la Maison d'Autriche; car outre que FERDINAND avoit un Fils qu'il eut très-grand soin de marier de bonne heure avec la Fille de MAXIMILIEN, il n'avoit donné à PHILIPPES, Fils du même MAXIMILIEN, que la seconde de ses quatre Filles; mais tout cela n'empêcha pas qu'elle ne fût l'héritiere de FERDINAND. Le Prince, son frere, mourut sans postérité, l'Infante ISABELLE sa sœur aînée, Femme de Dom EMANUEL Roi de Portugal, ne laissa qu'un Fils qui mourut dès les premieres années de sa vie. Ainsi la Princesse JEANNE recueillit toute cette grande succession, & la transféra à son Fils aîné, qui sous le nom de CHARLES-QUINT a tant fait parler de lui dans l'Europe.

CHARLES, né à Gand le jour de l'Apôtre S. MATHIAS, qui étoit le 25. de Février cette année-là, n'avoit plus de pere, quand la mort 1500
de son Aieul maternel lui ouvrit la succession de tous ses Roiaumes. A la vérité, sa Mere vivoit 1516
encore; mais l'égarement de son esprit ne lui permettant pas de regner, on la fit démettre de toute son autorité, & ainsi CHARLES regna seul quelque tems après la mort du Roi FERDINAND. Il ne fut pas long-tems revêtu de la seule possession de tant de Roiaumes. La mort de l'Empereur MAXIMILIEN, son grand Pere, arrivée le 22. de Janvier 1519, lui procura la Couronne Impériale six mois après. Il en eut l'obligation en partie à son extraction Allemande, & à la médiocrité apparente de son esprit. Sans cela, on ne doute pas que FRANÇOIS PREMIER, Roi de France, ne lui eût été préféré; mais on redouta l'humeur, l'esprit & le grand courage de ce dernier, qui avoit paru en plusieurs rencontres. Il n'est pas nécessaire d'avertir que CHARLES devint dès lors le plus puissant Prince de l'Europe, cela s'entend assez de soi-même; mais après ce que j'ai touché de la médiocrité apparente de son esprit, il est nécessaire de dire, ou qu'on le connoissoit fort mal quand on croioit qu'il n'étoit pas un grand homme, ou que son esprit se developpa peu

peu à peu, & se forma par l'expérience des affaires. En effet, il est sûr que ce Prince a été doüé de fort grandes qualitez, & qu'avec un grand cœur il a eu beaucoup de jugement & beaucoup de cet esprit qu'il faut avoir quand on est maître d'un vaste Empire.

Comme les miracles sont fort rares, & qu'il en eût fallu nécessairement pour empêcher que Charles-Quint avec tant de qualitez & tant de forces, n'aspirât à de nouvelles Couronnes, bien des gens ont crû que c'est lui qui a introduit dans la Maison d'Autriche le dessein de la Monarchie Universelle, duquel on ne l'accuse plus, (on auroit grand tort,) mais qu'on lui a imputé autrefois. Ce dessein demandoit nécessairement que les Terres héréditaires fussent confinées avec le Roïaume d'Espagne, ou du moins qu'il ne fût pas mal aisé de faire passer des Troupes d'Espagne en Allemagne, & d'Allemagne en Espagne. C'est pour cela que Charles, non content d'avoir ajoûté au patrimoine de la Maison de Bourgogne, ce qui lui manquoit des dix-sept Provinces du Païs-bas, se fortifia en Italie le mieux qu'il put. Connoissant aussi combien il est nécessaire d'être assuré de l'Angleterre pour réduire l'Europe sous sa puissance, il ne laissa pas échaper l'occasion qui se présenta de se rendre maître de ce beau Roïaume, en mariant son Fils aîné avec la Reine Marie Fille de Henri VIII. Je n'entre point dans des considérations plus particulieres, parce que ce seroit trop m'écarter de mon sujet.

Plusieurs choses firent que Charles-Quint ne réussit pas dans le dessein de la Monarchie Universelle, supposé qu'il l'ait eu, mais rien n'y nuisit d'avantage que le contretems facheux pour lui de vivre dans un siecle qui produisit un bon nombre de grands Hommes. Car au lieu qu'il y a souvent des siecles entiers où l'on ne sauroit remarquer des princes d'un mérite fort éclatant, le siecle de Charles fit voir un Henri VIII; Roi d'Angletere, brave & hardi, qui ne laissoit jamais pencher la balance trop d'un côté. Un François Premier, Roi de France, qui traversoit la Maison d'Autriche en tout & par tout, & qui avoit un cœur de Lion, & un génie le plus actif & le plus remuant qu'on put avoir. Un Soliman Empereur des Turcs, Grand Conquerant & l'un des plus redoutables voisins qui ait jamais ravagé la Hongrie.

Je ne dis rien de plusieurs Princes d'Allemagne, très-braves & très-prudens, qui s'opposerent à Charles-Quint avec beaucoup de résolution & de gloire.

Il étoit trop grand homme pour se laisser posséder à un esprit sanguinaire & superstitieux, qui inspire aux Princes la persécution des Religions différentes de la leur; de sorte qui est vraisemblable que tout ce qu'il fit à l'égard des Protestans venoit, ou du dessein d'attirer toûjours le Pape de son côté, ou de la crainte que l'établissement du Luthéranisme ne continuât à lui être quelquefois préjudiciable par le zele trop passionné des Catholiques. Mais dès qu'il eut bien connu que son intérêt n'étoit pas de persécuter les Luthériens, il se défit en grand homme de toutes les complaisances qu'il avoit eües pour le Pape, & rejetta le conseil des Ecclesiastiques, Ennemis du repos public. De là vint le célébre Traité de Passaw, qui donnoit pleine liberté de Conscience à tous les Etats de l'Empire. S'il eut fait cela vingt ans plûtôt, il se fût apparamment épargné plusieurs obstacles qui reculerent l'exécution de son grand dessein; mais il s'avisa un peu trop tard de parcifier les différends de Religion.

La Fortune l'avoit déjà quitté pour se rendre auprès de Henri II, imitant les Coquettes (comme il le disoit lui-même fort tristement) auprès de qui quinze ou vingt années de moins sont une grande raison de préférence. Le dépit de survivre à son bonheur lui fit prendre la résolution de quitter le monde, mais d'une maniere dont il se pût faire un grand mérite; car ce fut en se confinant dans les solitudes d'un Monastere. N'ignorant pas que les gens d'Eglise donneroient un beau tour à cela, & que de toutes les actions de sa vie ce seroit celle qu'on éleveroit le plus.

Il avoit fait une faute qu'il tâcha en vain de réparer; ce fut de faire élire Ferdinand, son Frere, Roi des Romains, Il comprit un peu trop tard que pour bien conserver, & pour augmenter la puissance de sa Maison, il étoit de la derniere importance qne toutes ses forces fussent entre les mains d'un même homme. C'est pourquoi il eût bien voulu faire révoquer l'élection de Ferdinand, afin de lui substituer Philippe, son Fils. Mais comme Ferdinand en rejetta les propositions, il fallut que Charles, en remettant la Monarchie d'Espagne à son Fils, renvoïât la Couronne Impériale à son Frere, & en effet ce fut Ferdinand, déjà Roi de Hongrie, & de Boheme, qui obtint l'Empire aprés la retraite de Charles-Quint.

Le refus qu'il fit de céder l'Empire à son Neveu causa pendant un assez long-tems une espece de mes intelligence entre les deux branches de la Maison d'Autriche, dont l'Aînée régnoit en Espagne, & la Cadette en Allemagne, comme elles sont encore. Ferdinand entra tout-à-fait dans les principes de tolérance, qui avoient été si sagement suivis par son prédecesseur dans le Traité de Passaw. Il avoit confirmée ce Traité au nom de l'Empereur, son Frere, dans une Diette tenuë à Ausbourg l'an 1555, & trois ans après il le confirma tout de nouveau; non plus comme simple Lieutenant de son Frere, mais comme pleinement revêtu de l'autorité Impériale.

Son Fils Maximilien II, qui lui succéda, suivit les traces de cette belle modération & l'étendit encore plus que son Pere n'avoit fait, puisqu'il toléra l'exercice du Luthéranisme dans ses Etats, & détesta hautement le massacre de la St. Barthelemi, exécuté par les ordres de Charles IX, son beau Fils, & représenta à Henri III passant par Vienne, que les Princes qui tirannisent les consciences attaquent Dieu dans son fort, & perdent souvent la Terre pour se trop mêler des choses du Ciel. 1564.

Il mourut au grand regret des Protestans l'an 1576, & fit place à Rodolphe II, son Fils, dont les manieres ne dégénérerent point pendant qu'on le laissa faire; car il s'appliqua à maintenir la tranquilité publique dont l'Allemagne jouissoit depuis la Paix de Passaw; & imitant la modération de son Pere & de son Aïeul, il n'inquiéta personne dans la possession de ses Privileges, s'imaginant avec beaucoup de raison, que la principale vertu d'un Souverain est de se contenter de la puissance qu'il posséde légitimement. Bien loin d'être de ces Princes dont l'ambition trouble le repos public, on peut dire qu'il

aima trop le repos, & qu'il n'eut pas même l'ambition d'être le maître chez lui, ce qui fut un très-grand mal dans l'Allemagne, parce que des personnes mal intentionnées abusant de la facilité du RODOLPHE, trouverent le moïen de s'insinuer dans le Conseil Impérial & d'extorquer de ce Prince quelques atteintes à la Liberté de l'Allemagne, comme il parut principalement dans l'Affaire de Juliers.

1608. Ce bon Empereur porta la peine de sa trop grande facilité; son propre Frere MATHIAS en abusa si hautement qu'il le força de lui céder le Roiaume de Hongrie & l'Autriche, & de consentir qu'il se fit couronner Roi de Boheme. Ces violences dénaturées de MATHIAS & la foiblesse qu'eut RODOLPHE d'ajoûter foi aux prédictions de TICHO-BRAHÉ qui se mêloit d'Astrologie, aussi bien que d'Astronomie, perdirent ce pauvre Empereur. Car TICHO-BRAHE lui aïant dit que son étoile le menaçoit des embuches de ses Parens, & qu'il s'en donnât de garde, le jetta dans une si grande apprehension qu'il n'osoit plus sortir, ni se montrer à personne; & parce que la conduite de MATHIAS confirmoit l'avertissement de l'Astrologie, l'Empereur succomba enfin à ses inquiétudes chagrinantes, & mourut âgé de cinquante-neuf ans le dix-huit de Janvier 1612.

Quoique les Protestans d'Allemagne généralement parlant eussent quelque sujet de se plaindre de RODOLPHE, qui s'étoit laissé supprendre quelques fois par les Emissaires de la Cour de Rome, ceux de Boheme en particulier se loüoient extrêmement de la clémence de cet Empereur. En effet, il avoit permis la liberté de Conscience dans la Boheme, dans la Moravie, & dans la Silésie, & c'est une chose incontestable, qu'avant la Guerre de Boheme les Protestans y étoient égaux aux Catholiques en toutes choses; excepté qu'ils n'avoient pas un Roi de leur Religion. Cette égalité au reste n'étoit pas une puissance usurpée, elle venoit des grands Privileges que RODOLPHE & son succeur MATHIAS avoient accordez aux Bohémiens de la Communion *sub utraque*, c'est ainsi que l'on distinguoit les Protestans d'avec ceux de la Communion de Rome.

L'Empereur MATHIAS éprouva les mêmes jalousies d'autorité qu'il avoit causées à RODOLPHE, son prédécesseur. Il n'avoit point d'Enfans; ses deux Freres, l'Archiduc MAXIMILIEN, Grand Maître de l'ordre Teutonique, & l'Archiduc, ALBERT, Gouverneur des Païs-bas, n'en avoient point non plus. Ainsi la succession regardoit les Enfans de l'Archiduc CHARLES, fils de l'Empereur FERDINAND.

Cette conjoncture fut favorable aux Espagnols. Ils avoient extrêmement à cœur la gloire de la Maison d'Autriche, & ils croioient qu'il étoit de son intérêt que les deux branches fussent gouvernées par un même esprit; & comme ils avoient meilleure opinion de leur Politique, que de celle des Allemans, ils étoient persuadez qu'il valoit mieux pour la gloire commune de la Maison, que la Cour de Vienne, au lieu de vouloir gouverner la Cour d'Espagne, s'en laissât au contraire gouverner. C'est pourquoi ils résolurent de ne pas différer plus long-tems à se rendre nécessaires à la Cour Impériale. Voïant que l'occasion se présentoit si à propos dans la prochaine élection d'un Empereur, ils firent comprendre à FERDINAND, Fils aîné de l'Archiduc CHARLES, qu'il avoit un grand besoin de leurs bons offices, pour succéder à l'Empereur MATHIAS. Il le crut, & s'attacha à eux, autant qu'ils le souhaiterent; de sorte qu'ils ne firent plus de doute, que si l'Empire étoit une fois entre ses mains, ils n'en disposassent comme bon leur sembleroit.

Ils entreprirent donc cette affaire avec chaleur, & proposerent FERDINAND à MATHIAS, comme un sujet qu'il feroit bien d'adopter incessamment. Ils firent consentir sans beaucoup de peine les Freres de MATHIAS à céder toutes leurs prétentions au même FERDINAND. Enfin ils s'intéresserent si fort à le revêtir bientôt de toute l'autorité, que l'Empereur en conçût beaucoup de chagrin. Tant il est naturel aux Souverains, qui n'ont point d'Enfans, & quelquefois même à ceux qui en ont, de se chagriner de l'attachement qu'ils voient que l'on a pour celui qui doit régner en leur place. Mais malgré cette jalousie, MATHIAS ne laissa pas d'aquiescer aux raisons des Espagnols à l'égard de la Couronne de Boheme, dont ils souhaiterent qu'il disposa de son vivant en faveur de celui qu'ils protégeoient. Ils lui firent comprendre, qu'il ne falloit pas laisser la chose au hazard d'une élection faite pendant l'Interregne, de peur que l'on ne donnât l'exclusion à son héritier; qu'il pourroit arriver qu'après sa mort, les Etats de Boheme prétendant que le Roiaume est électif, confèreroient la Couronne à quelque Prince hérétique, & qu'en ce cas il étoit indubitable, que l'Empire passeroit dans une autre Maison. MATHIAS, ébranlé par une crainte si adroitement inspirée, fit déclarer FERDINAND son successeur au Roiaume de Boheme, l'an 1617.

Outre cela, les Espagnols firent un Traité secret avec FERDINAND, par lequel le Roi PHILIPPE III. renonçoit en sa faveur à tous les droits qu'il avoit sur les terres héréditaires de la Maison d'Autriche situées en Allemagne, moïennant quoi FERDINAND s'engageoit à remetre l'Alsace au pouvoir des Espagnols.

J'ai crû devoir faire toutes ces remarques sur la conduite des quatre premiers successeurs de CHARLES-QUINT, afin de désabuser la plûpart du monde, qui ne prenant jamais qu'une connoissance superficielle & générale des choses, s'imagine faussement que toutes les plaintes qui ont été faites contre la Maison d'Autriche tombent aussi bien sur la branche d'Allemagne, que sur la branche Espagnole. Il n'y a rien de plus faux; car on a trouvé ou loüable ou supportable tout ce qui a été fait par la Maison d'Autriche d'Allemagne, pendant qu'elle n'a point été dirigée par les Espagnols; & il est certain que les Princes de l'Empire n'eussent jamais recouru aux remedes dont ils userent, s'ils n'eussent été persuadez que la Cour Impériale suivoit aveuglément les ordres de celle de Madrid, & que les Jésuites inspiroient à l'une & à l'autre le dessein d'exterminer toutes les Sectes par l'établissement de l'Inquisition. En quoi on voit un exemple de la foiblesse de nos lumieres. Car qu'y avoit-il de plus sensé en apparence, que de dire que pour la plus grande gloire de la Maison d'Autriche il falloit que la Cour de Vienne agît toûjours de concert avec l'Espagne, où il y avoit tant de sages têtes, instruites à l'Ecole de PHILIPPE II? Cependant c'est ce qui a le plus nui & à l'Empereur & aux Espagnols, parce qu'on s'étoit fait une idée affreuse de la politique d'Espagne; sur tout ce qui s'étoit passé dans les Païs-bas

bas, sur la part qu'elle avoit prise aux Guerres Civiles de France, sur l'Invasion du Portugal, sur les efforts extraordinaires qu'elle avoit faites de détrôner ELISABETH, du tems de la Flotte surnommée l'Invincible, & sur quelques autres choses qui s'étoient passées. Soit qu'on eût raison, soit qu'on eût tort, il est certain qu'on ne concevoit la domination Espagnole, que sous une idée terrible; & c'est ce qui fit que les Princes d'Allemagne se remuerent tant, dès qu'ils crurent que l'Empereur étoit abandonné à la conduite de cette Nation étrangere. Or c'est ce grand remuëment qui a excité de si rudes tempêtes contre l'Empereur & contre l'Espagne.

Au reste, si j'ai dit, ou si je dis quelque fois dans la suite, que l'Espagne étoit accusée d'aspirer à la Monarchie Universelle, il ne faut pas croire pour cela que je prétende que cela fut vrai. J'agis en cela comme simple Historien, qui rapporte les bruits communs, sans se rendre garant de leur certitude. Ainsi je n'ai pas lieu de craindre d'irriter les Espagnols; & quand même je déclamerois contre leur ambition passée, je crois qu'ils ne s'en formaliseroient pas. En effet, ils sont aujourd'hui les premiers à condamner ceux qui tiennent une conduite semblable à celle dont on les accusoit il y a cinquante ou soixante ans; ils sont les premiers à crier contre ceux qui s'agrandissent aux dépens de leurs voisins, & ils voudroient que l'on s'armât de toute part contre ces Princes ambitieux. Ils ont raison de le souhaiter; car c'est bien assez que les Nations ambitieuses se repaissent de la douce imagination, qu'il est d'une grande ame de souhaiter la Conquête d'un grand Empire. Il est juste qu'elles n'aient pas avec cela le plaisir de le conquérir. Ce seroit trop de choses ensemble. Qu'elles aient d'agréables imaginations, à la bonne heure; mais qu'on les empêche vigoureusement & comme la justice le demande d'y joindre aucune réalité.

Revenons à l'Archiduc & à FERDINAND. Dès que l'Empereur MATHIAS l'eût fait déclarer Roi de Bohéme, on ne douta plus qu'il n'eût dessein de le faire élire Roi des Romains, sur tout quand on eut vû, que s'étant transporté peu après dans la Hongrie, il l'en fit déclarer Roi à Presbourg le premier de Juin 1618.

La pensée que FERDINAND seroit Empereur allarmoit extrêmement plusieurs Princes d'Allemagne, tant parce qu'ils voioient inévitable par là que l'Empire se perpetueroit dans une même Maison, en dépit de la Bulle d'Or, que parce que FERDINAND devoit réunir en sa personne tous les Etas héréditaires de la branche d'Allemagne. Ils ne comprenoient pas comment ils pourroient conserver leur Liberté sous un Empereur si puissant, & possédé par les Espagnols. Les Princes Protestans le craignoient plus que tous les autres, parce qu'ils se le représentoient comme un éleve des Jésuites, qui avoit déjà si bien profité des leçons qu'ils lui avoient données à Ingolstad, où il avoit étudié, qu'il n'avoit pas voulu souffrir aucune Secte dans ses Etats depuis qu'il avoit succedé à son Pere. Il les avoit pourtant trouvez tout pleins de gens qui suivoient les nouvelles opinions; mais à force de menaces & de mauvais traitemens, il en avoit fait changer une partie, & il avoit banni tous les autres, que ni la crainte de l'Exil, ni la confiscation des biens n'avoient pû faire passer dans la Communion de Rome. Cela le rendoit odieux, & terrible tout ensemble à tous les Protestans; mais d'un autre côté ce lui étoit un grand titre de recommandation auprès des trois Electeurs Ecclésiastiques; & comme il ne lui falloit plus qu'une voix, & qu'il étoit assûré de se donner à lui-même celle du Roi de Boheme, il avoit grand lieu de s'assûrer, qu'il succéderoit à l'Empereur MATHIAS.

Plus cela étoit apparent, plus il y avoit de Princes en Allemagne qui tâchoient de l'empêcher; mais il n'y en eut point qui prît plus cette affaire à cœur que FRIDÉRIC, Electeur Palatin, celui là même qui fut Roi de Boheme quelque tems après. C'étoit un Prince de grand mérite, & d'un courage fort élevé; & ceux qui en parlent autrement sont, sans doute, de ces Esprits vulgaires, qui ne jugeant des choses que par le succès qu'elles ont, s'imaginent que puisqu'il n'a pas été heureux dans son entreprise, il n'a pas été un grand homme. Ce Prince donc prit grand soin de représenter à ses Collegues, combien il étoit important de ne point procéder à l'Election d'un Roi des Romains du vivant de MATHIAS. Il leur disoit que l'on auroit plus de liberté pendant l'interregne, de faire passer l'Empire dans une autre Maison, & qu'il falloit faire ce transport nécessairement, parce que s'ils n'interrompoient pas la succession des Princes de la Maison d'Autriche en cette rencontre, où la ligne directe manquoit, il ne falloit point espérer de la pouvoir jamais interrompre, surtout si on élisoit FERDINAND, qui soûtenu par des forces étrangeres & par une nombreuse Famille, s'établiroit pour jamais lui & les siens dans la Dignité Impériale.

Mais comme c'étoit des discours en l'air, à moins qu'on ne trouvât un Prince Catholique, qui fût propre à être Empereur (car les Protestans n'avoient que trois voix, & il en falloit quatre pour le moins) FRIDÉRIC jetta les yeux sur MAXIMILIEN, Duc de Baviere, Prince d'un mérite fort distingué, & l'alla visiter exprès à Munich, pour lui persuader d'accepter l'Empire, lui promettant les suffrages des trois Electeurs Protestans, qui avec celui de l'Archevêque de Cologne, dont on pouvoit être assûré, puisqu'il étoit Frere du Duc de Baviere rendroient l'élection infaillible. La tentation étoit grande. Néanmoins MAXIMILIEN résista, soit parce qu'il se connut trop bien pour se commettre avec une si forte partie, soit parce que les Ministres du Pape & du Roi d'Espagne lui promirent d'autres avantages, au lieu d'un Empire qu'il ne pourroit jamais garder contre les Ennemis, qu'il s'attireroit, en sorte qu'il préfera une fortune moins élevée, mais solide, à une autre plus pompeuse, mais chancelante. Que sait-on même si on ne le fit pas menacer de la part de Dieu de quelque châtiment horrible dans ce monde, & des peines de l'Enfer dans l'autre, s'il acceptoit une Dignité, qui au sentiment de la Cour de Rome, ne pouvoit être arrachée à la Maison d'Autriche sans un péril manifeste de la Religion?

J'ai dit un mot ci-dessus d'un voiage de l'Empereur MATHIAS en Hongrie. J'ajoûte ici que ce fut durant ce voiage, que les troubles de Bohëme commencerent, & que l'Archevêque de Prague & l'Abbé de Bruneau en furent la premiere cause; le premier parce qu'il fit démolir un Temple que les Protestans avoient fait à Clostergrab, & le dernier parce qu'il en fit

fermer un autre. L'Empereur RODOLPHE avoit permis aux Protestans par ses Lettres patentes du neuf de Juillet 1609. de bâtir des Temples, des Hôpitaux, & des Ecoles sur leurs fonds en quelque Jurisdiction qu'ils fussent situez, même sans permission du Seigneur du Fief, ou du haut Justicier. Ils avoient tranquillement joüi de ce Privilege sous le Regne de MATHIAS, & tout d'un coup ils virent que deux particuliers sans ordre de l'Empereur, mais de leur propre mouvement, oserent démolir & fermer leurs Temples. Cela les piqua jusqu'au vif, non pas tant pour les deux Lieux de leur Assemblée, qu'ils venoient de perdre, que parce qu'ils virent bien que c'étoit là des premices de FERDINAND, dont ils ne pouvoient augurer que des suites lamentables; car puisque sans attendre la mort prochaine du bon Empereur MATHIAS, il signaloit les premiers jours de son Regne par des violences extrêmement dures, on pouvoit s'assûrer qu'il ne tarderoit pas long-tems à se servir de la proscription, & de tout ce que les Jésuites, dont il étoit obsédé, lui suggereroient.

Ces craintes s'augmenterent quelque temps après par l'approbation, que l'on donna dans le Conseil de l'Empereur aux violences de l'Archevêque de Prague & de l'Abbé de Bruneau. Les Protestans virent alors que la vieillesse de MATHIAS l'avoit livré en proie à son Successeur, de sorte que n'esperant plus rien que de la fermeté, qu'ils témoigneroient, ils crurent être obligez de faire voir à FERDINAND, & aux Espagnols dont il suivoit les impressions, qu'ils s'engageroient à une affaire très-difficile & très-périlleuse, s'ils entreprenoient de casser leurs Privileges. Ils crurent que plus ils seroient obéissans, plus on les fouleroit aux pieds, & qu'il n'y avoit qu'à se rendre redoutables par quelque coup hardi, pour étouffer dans leur naissance les pernicieux Conseils, qui avoient été suggerez à FERDINAND.

C'est pourquoi ils se porterent à des résolutions, non seulement trop hardies, mais aussi d'une violence inexcusable. Car ils ne se contenterent pas de convoquer les Etats du Roiaume, afin d'aviser aux moyens convenables de conserver les Privileges du Païs; mais aussi ils en firent l'ouverture le 21 de May 1618. sans avoir égard aux deffenses de l'Empereur, & envoierent deux jours après au Conseil plusieurs Seigneurs, & plusieurs Députez des Villes, pour faire des remontrances. Ceux-ci s'aquitterent de leur commission d'un air, qui ne sentoit pas trop les Suplians. Aussi ne reçut-on pas leur Requête de la maniere, qu'ils croioient être dûë à l'équité de leur cause; ce qui les irrita si fort, qu'ils jetterent par les fenêtres les Comtes MARTINITS & NAUATA avec le Secretaire d'Etat PHILIPPE FABRICIO, comme traîtres à la Patrie.

Après une telle démarche, les Bohémiens se virent engagez tout de nouveau à ne garder plus de mesures, parce qu'ils ne pouvoient rien espérer, qu'en se rendant les plus forts. C'est pourquoi le Comte DE LA TOUR leur ayant fait comprendre la nécessité inévitable, où ils étoient de repousser la force par la force, on envoya aussi-tot des Commissions pour lever des Troupes par tout le Royaume. Ce Comte avoit été fort mal traité par FERDINAND, en haine de sa Religion; car on l'avoit chassé du Païs d'Autriche, & dépouillé de tous ses biens, & il n'attendoit pas un traitement plus favorable quand ce Prince seroit parvenu à la Couronne de Boheme. Cet intérêt personnel fut un grand mobile pour l'obliger à faire soulever tout le Royaume, & lui donna une éloquence fort vive, & fort animée dans la Harangue, qu'il fit à une Assemblée, qu'il convoqua. Il leur représenta les douceurs de la Liberté, à laquelle il les appelloit. Il leur fit ensuite envisager la perte de leurs Privileges, & la captivité de Conscience qui les attendoit infailliblement sous un Prince gouverné par les conseils des Espagnols, & par des Moines, également opposez à leur Liberté & à leur croiance; sous un Prince élevé dans la haine des Protestans, & qui apprenoit assez ce qu'il feroit dans la suite par la maniere dont il en avoit usé dans ses Etats, où le bannissement des personnes, la ruïne & la désolation des Familles, & la confiscation des biens étoient les seuls monumens, qu'il avoit élevez à sa gloire. Il conclut par ces paroles mémorables: *Souvenez-vous qu'il n'y a plus de lieu au repentir, ni au pardon. Il ne faut plus raisonner, ni prendre conseil. Il n'est plus besoin que de Concorde & de Constance. Le sort en est jetté. Si nous sommes victorieux, nous serons justes, libres, & souverains; si nous sommes vaincus, nous serons des perfides, des parjures, & des rebelles.* Il fut si bien les animer, qu'ils conclurent tous au soulévement. Ceux qui le désaprouvoient n'osoient le faire paroître, de peur d'être mal traitez par les autres; & c'est ordinairement par là que les esprits pacifiques se laissent emporter au torrent d'une Faction.

La Nouvelle de cette grande Révolution partagea la Cour de Vienne. La Cabale de FERDINAND étoit d'avis, qu'on châtiât séverement ces Révoltez. MATHIAS, au contraire, croioit qu'il falloit les ramener dans leur devoir par la douceur & par des offres de nouveaux Privileges. C'étoit aussi l'avis du Cardinal GLESEL, son prémier Ministre. La véritable cause de cet avis ne venoit pas tant de la clémence de l'Empereur, de celle du Cardinal, quoiqu'ils fussent tous deux assez moderez, que de la jalousie qu'ils avoient des Espagnols. On ne pouvoit envoier des troupes en Boheme, sans en donner le commandement à FERDINAND, & c'étoit le donner aux Espagnols, dont il y avoit long-tems que les manieres déplaisoient à MATHIAS, comme il l'avoit montré en se déclarant pour la nouvelle République de Hollande. Ainsi l'Empereur & son Ministre eussent fort souhaité d'éviter la Guerre: mais ils ne purent en venir à bout, ni refuser à FERDINAND le commandement de l'Armée.

Tout ce qu'ils purent faire fut de limiter son autorité, en lui donnant un Conseil, composé des Créatures de MATHIAS. Cela lui déplut de telle sorte, qu'animé par l'Ambassadeur d'Espagne, sans qui il ne faisoit rien, il résolut la perte du Cardinal GLESEL, qu'il croioit être la cause des restrictions, que l'on avoit mises à son autorité. En effet, après quelques plaintes contre la conduite du Cardinal, qui tendoient à le décrier, comme trop favorable aux Hérétiques, & trop peu à l'agrandissement des Autrichiens, il fut enlevé dans l'Antichambre de l'Archiduc MAXIMILIEN, & mené en diligence à Inspruch.

On fit des excuses fort soumises à MATHIAS; mais comme il aimoit fort la personne qu'on lui avoit enlevée, & que d'ailleurs cet enlevement étoit un mépris énorme de son autorité, on ne l'appaisa point par toutes ces soumissions. Soit qu'il veillât, soit qu'il dormît, on l'entendoit crier

crier à haute voix, qu'il falloit qu'on lui rendît son Glesel. On dit même que dans le dessein de se venger de cet affront, il fut sur le point de s'aller jetter entre les bras des Mécontens de Boheme. Le Cardinal Dietrichstein l'appaisa un peu, en amenant le Roi de Boheme, & l'Archiduc dans sa Chambre, pour lui demander pardon, & pour lui protester qu'ils ne donneroient désormais aucune atteinte à l'Autorité Impériale. Néanmoins le peu de tems qu'il survécut, il le passa dans de continuelles apréhensions, sentant le jugement de Dieu, qui permettoit que son Cousin Ferdinand lui ôtat cette même autorité, qu'il avoit lui même arrachée à son Frere l'Empereur Rodolphe. Mathias mourut le vingtiéme de Mars 1619.

Pour mieux comprendre comment les désordres de la Boheme ébranlerent tout l'Empire, il est bon de savoir que dès l'an 1608. les Protestans maltraitez en divers Lieux, & craignant que leur patience ne leur attirât de nouvelles disgraces, avoient jetté les fondemens d'une Alliance particuliere entre plusieurs, pour leur mutuelle conservation. Ce fut dans l'Assemblée d'Ahausen, que ces fondemens furent jettez le quatriéme de Mai 1618; mais l'Alliance ne fut concluë qu'en l'Assemblée de Hall en Souabe. L'année d'après, on donna à cette Alliance le nom *d'Union* & aux Princes qui y entrerent celui de *Correspondans*. L'Electeur Palatin fut choisi pour Chef de l'Union.

Les Catholiques s'étant assemblez à Munich, firent en même tems une autre Alliance entre eux, & lui donnerent le titre pompeux de *Ligue Catholique*, dont ils firent Chef le Duc de Baviere, Prince extrêmement adroit, & qui sut bien profiter à l'avantage de sa Maison de toutes les calamitez publiques. Ces deux grands Partis, ou, si l'on veut, ces deux grandes Ligues s'observoient mutuellement sans en venir à de plus grandes extrémitez; mais enfin les Troubles de Boheme aïant pris naissance d'une Affaire de Religion, & tout l'Empire se trouvant imbu ou de la crainte, ou de l'espérance que celui qui succéderoit à Mathias persécuteroit les Protestans, l'Union & la Ligue se préparerent chacun de son côté à la Guerre, qui paroissoit inévitable.

Mais il y eut cette différence entre les Chefs de l'Union, & ceux de la Ligue, que ceux-ci agirent avec beaucoup plus de prudence, & plus de concorde que les autres, & qu'ils triomphe-rent hautement du Parti qui leur étoit opposé. Les Princes qui composoient l'Union, ne s'intriguerent pas assez dans la Guerre. Ils se laissérent amuser à des propositions d'accommodement, ils donnerent le tems à la Ligue d'assembler de grandes forces, & après cela il ne fut plus tems de faire le brave. Ils firent la faute qui est si ordinaire dans les Guerres civiles, & qui consiste en ce qu'on veut sauver les apparences. Si on veut les sauver, il faut se tenir en repos; mais si on ne veut pas se tenir en repos, il faut pousser les choses à l'extrémité, sans garder nulles mesures. Il est bien rare qu'autrement on ne soit criminel & malheureux tout ensemble. Ce qui soit dit, sans préjudice des droits des Princes d'Allemagne, qui prétendent qu'il leur a été aussi bien permis pour des intérêts de Politique & de Religion, de favoriser la cause de l'Electeur Palatin contre Ferdinand, qu'il a été permis au Roi de France de favoriser les Provinces-Unies contre les Espagnols, & aux Rois d'Espagne de favoriser tantôt la Ligue contre le légitime Héritier de la Couronne de France, & tantôt le Duc de Rohan contre Louis le Juste. Mais s'ils ont eu droit de secourir les Protestans de Boheme armez contre Ferdinand, il faut du moins qu'ils avouent qu'ils s'en sont très-mal aquitez. Celui qui donna plus de réputation aux Armes des Bohémiens, fut Ernest, Comte de Mansfeld, qui aiant appris leur soulévement, lorsqu'il étoit en Piedmond au service du Duc de Savoye, embrassa avec ardeur cette occasion de se signaler, & leur alla offrir ses services, avec deux mille Soldats, que le Duc de Savoye lui laissa choisir dans ses Troupes, & qu'il lui entretint jusques à son arrivée dans la Boheme. C'étoit un homme fort brave, & qui ne cherchoit que de semblables occasions, afin de s'élever & de subsister avec éclat. Il étoit Fils naturel de Pierre Ernest, Comte de Mansfeld, Gouverneur des Païs-bas pour le Roi d'Espagne, & avoit quitté la Religion Romaine, après avoir fait plusieurs Campagnes au service de l'Empereur. Il fut reçu à bras ouvert par les Mécontems de Boheme, qui l'honorérent de la Charge de Général de l'Artillerie, & il devint avec le Comte de la Tour un des principaux appuis du Parti.

Les Troupes Impériales, qui avoient été envoiées en Boheme sous le Commandement du Comte de Buquoi, y exercerent des cruautez & des violences inoüies, ce qui acheva d'aigrir les Esprits, & détermina la Silésie & la Lusace à se joindre aux Bohémiens. On se battit, on assiégea des Villes, on en perdit, & l'on en gagna; mais il est sûr que dans ce commencement les Troupes Impériales eurent du dessous, & que presque toutes les Villes du Roiaume subirent le joug des Mécontens.

Pour les Princes de l'Union, ils se contenterent de s'assembler à Rottembourg sur le Tauber, d'où ils envoierent supplier sa Majesté Impériale de considérer que tous les Protestans d'Allemagne avoient un grand intérêt à l'Affaire de Boheme, & d'en retirer ses Troupes. L'Affaire fut mise en négociation. On nomma l'Archevêque de Mayence, l'Electeur Palatin, l'Electeur de Saxe, & le Duc de Baviere pour travailler à cet accommodement; mais les longueurs si ordinaires en ce Païs-là dans les choses de cette nature, & la mort de l'Empereur Mathias empêcherent que l'on ne remédiât à rien.

Comme la Maison d'Autriche prétendoit que le Roiaume de Boheme fût héréditaire, au lieu que les Etats du Roiaume le soûtenoient électif, Mathias n'avoit eu garde de soûmettre son Cousin Ferdinand à l'élection des Bohémiens, lorsqu'il le leur donna pour Roi; car c'eût été reconnoître la justice de leurs prétentions. Ainsi Ferdinand n'avoit point obtenu le Couronne de Boheme par la voie de l'élection, & par conséquent, au dire des Bohémiens, il n'avoit nul droit à leur Roiaume. De là vint qu'aiant appris que Ferdinand avoit été prié de se trouver à l'élection d'un Empereur en qualité de Roi de Boheme, ils firent représenter au College Electoral, qu'il ne pouvoit pas assister à la Diette en cette qualité là. Mais ces Remontrances ne furent comptées pour rien. Non seulement il se trouva à l'élection, mais aussi il fut élu Empereur le vingt-huitiéme d'Août 1619.

Le Pape, le Roi d'Espagne, & tout le Parti Catholique avoient une si grande impatience de voir la Couronne Impériale sur la Tête de Fer-

DI-

DINAND, parce qu'ils espéroient qu'il abimeroit la Religion Protestante par tout l'Empire, qu'il n'y eut jamais moïen de faire différer la Diete, où l'on devoit élire le Successeur de MATHIAS. On eut beau représenter, qu'il falloit attendre que ses désordres fussent un peu apaisez. Le Parti Catholique prit tout cela pour une ruse, & s'imagina que l'on ne demandoit du tems, que pour mieux concerter les biais de donner l'exclusion au Roi de Boheme. Là-dessus SUICOSD, Archevêque de Mayence, l'un des principaux appuis de la Ligue Catholique, convoqua la Diete Electorale à Francfort pour le vingtiéme Juillet 1619. Cette fonction lui appartenoit, & comme grand Chancelier de l'Empire d'Allemagne en qualité d'Archevêque de Mayence, & comme le Doyen de tout le College Electoral. FERDINAND fut élu Empereur, comme je l'ai déjà dit le vingt-huit d'Août suivant, & couronné peu de jours après, savoir le neuviéme de Septembre.

Jamais, peut-être, il ne s'est vû plus embarassé que la premiere année, qui suivit la mort de l'Empereur MATHIAS. Cette mort renflamma l'animosité des Bohémiens; parce qu'ils entrerent dans de nouvelles défiances, sachant que MATHIAS, plus capable d'adoucir les choses que de les aigrir, ne pourroit plus s'opposer à l'humeur de FERDINAND. Il eut beau leur faire des promesses avantageuses, ils n'étoient point capables de les écouter, ni de croire que ce n'étoient pas des artifices de Jésuite; outre qu'en acceptant l'amnistie, qu'il leur offroit, ils l'eussent reconnu pour leur légitime souverain, ce qui étoit bien éloigné de leurs prétentions. La plûpart des Provinces voisines imiterent leur exemple. La Silésie & la Lusace l'avoient déjà imité; la Moravie le suivit quelque tems après.

L'Autriche supérieure arrêta, qu'elle se gouverneroit par elle même jusqu'à ce qu'il fut décidé à qui appartenoit légitimement la succession, ou à FERDINAND, ou à ALBERT, Frere de MATHIAS; l'Autriche inférieure auroit suivi le même exemple, tant elle étoit pleine de Mécontens. Mais si sa présence empêcha qu'elle ne se révoltât, il n'en fut pas de même des efforts du Comte de LA TOUR. Car malgré la présence & l'autorité de FERDINAND, il s'approcha du Danube, le passa, se saisit des Fauxbourgs de Vienne, & assiégea la Ville avec beaucoup d'espérance de la prendre par les intelligences qu'il y avoit. Par bonheur pour FERDINAND, le Comte de Dampierre battit MANSFELD, ce qui obligea LA TOUR de se retirer. Ce bonheur aiant été suivi d'un autre plus considérable, je veux dire de l'élection de FERDINAND, il ne laissa pas de se voir plongé dans de nouvelles inquiétudes; parce que d'un côté les Bohémiens créérent Roi FRIDÉRIC, Comte Palatin, & que de l'autre BETHLEN GABOR, Prince de Transilvanie, entra comme un torrent dans la Hongrie, souleva, & se rendit Maître de Cassovie, d'Altembourg, de Presbourg, & de plusieurs autres Places, pendant que les Troupes de Boheme commandées par le Comte de LA TOUR, côtoiant l'Autriche, en menaçoient la Capitale, & se rendoient dans la Hongrie, pour se joindre au Transilvain.

En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre bien en peine l'ame la plus résoluë, & il faut convenir de bonne foi que FERDINAND devoit avoir plus de mérite & plus de grande qualitez, que beaucoup d'Historiens ne lui en donnent, puisqu'il tint bon contre tant de rudes assauts, & que non seulement, il agit en homme, qui n'étoit pas étonné, mais aussi qu'il dissipa toutes ces Factions, & rendit vaines toutes les Entreprises de ses Ennemis.

Si je ne me souvenois pas, que je ne parle de ceci que par maniere de digression, je débrouillerois avec plaisir tous les Evénemens qui releverent la fortune de ce Prince; mais comme il faut que je retourne bientôt à GUSTAVE, je ne parlerai du reste, qu'autant qu'il sera nécessaire pour faire bien comprendre à mon lecteur, l'état où se trouvoit l'Allemagne, lorsque le Roi de Suede y entra. Je ferai néanmoins en sorte que ma briéveté ne rende pas trop seche ma narration, & n'obscurcisse pas la suite des Evénemens.

Pour voir tout d'un coup le mauvais état des Affaires de l'Empereur, il faut se représenter la Boheme, la Silésie, la Lusace, la Moravie, & l'Autriche soulevées contre lui pendant que BETHLEN GABOR, Prince de Transilvanie, fort accrédité à la Porte Ottomane, fort ambitieux & fort courageux, déjà Maître de la plus grande partie de la Hongrie, court avec une extrême avidité à de nouvelles Conquêtes, & se va joindre aux Mécontens. Il faut se représenter outre cela, que le soulevement de ces Provinces n'est pas une de ces émotions populaires qui n'ont ni Chef considérable, ni Discipline, ni Conseil. Ce sont de grandes Provinces, qui après avoir secoué le joug, se conduisent par des Directeurs sages & expérimentez qui entretiennent commerce avec tous les Etats voisins. Ce sont des Provinces, qui donnent le Commandement de leurs Troupes à de fameux Capitaines, ou plûtôt ce sont des Provinces très-considérables par leur nombre, & par leurs forces, qui élisent pour Roi un des premiers Princes de l'Empire, jeune, vaillant, Gendre du Roi d'Angleterre, & Neveu du Prince MAURICE, qui a passé pour un très-grand Capitaine, & qui avoit un très-grand pouvoir dans une florissante République, ennemie des Espagnols. Il faut se représenter encore, que la Maison d'Autriche paroît trop puissante à plusieurs Princes de l'Europe; que la France, son ancienne ennemie, n'est pas la seule à vouloir mettre des bornes à cette grande élévation, & que l'Electeur Palatin a accepté le Roiaume de Boheme, du consentement des Princes Protestans d'Allemagne. Ce qui suppose, qu'ils l'aideront de toutes leurs forces contre un Ennemi qu'ils craignent tous, tant pour les intérêts de leur Religion, que pour ceux de leurs Etats.

En faisant voir toutes les choses que FERDINAND avoit à craindre dans les commencemens de son Empire, j'ai solidement réfuté, ce me semble, ceux qui ont tant crié contre l'Electeur Palatin. Les uns ont dit, que ce fut un étourdi, qui accepta la Couronne de Boheme contre toutes les regles du bon sens; les autres, qu'il fut assez simple, pour céder aux persécutions de sa Femme, fille du Roi d'Angleterre, & à cause de cela fort dégoûtée de ne pas porter le glorieux titre de MAJESTÉ. Je dis que tous ces Censeurs sont de ces Esprits vulgaires, qui ne trouvent rien de loüable que ce qui a réussi, & qui blament toutes les Entreprises malheureuses. S'ils avoient plus de lumieres, ils sauroient que la prudence de l'Homme n'est à proprement parler que le joüet de la Providence de Dieu, qui pour nous humilier, & pour nous convaincre, que c'est lui qui gouverne toutes choses, per-

met

met très-souvent que les Entreprises les mieux concertées n'ayent aucun succès, & que les plus téméraires réüssissent.

Je ne mettrai point en exemple celle de l'Electeur Palatin; car j'avouë qu'il faut la ranger parmi celles dont l'évenement étoit douteux. Mais je croi que si on examine bien toutes choses, on m'accordera qu'il n'y avoit pas plus à craindre qu'à espérer, & qu'ainsi ce Prince n'a rien fait, qu'un Homme de cœur ne pût faire, sans choquer les lumieres de la prudence. Desorte que quand même on accorderoit, que l'ambition & la fierté de son Epouse l'aiderent à se déterminer, sa conduite ne laisseroit pas d'être loüable, puisqu'il est sûr, s'agissant d'une Couronne, que si l'apparence de réussir étant égale à l apparence de ne réussir pas, on peut s'engager dans l'Entreprise sans témérité, bien plus le peut-on faire à la sollicitation d'une Femme, qui vous prie de lui donner un rang égal à sa naissance. Mais on a beau dire & beau faire, on ne persuadera jamais au monde, qu'un Prince qui a perdu tout son bien, pour avoir accepté un Royaume, l'ait accepté prudemment. On veut que pour être sage, il ne suffise pas de se régler sur les apparences de l'avenir, mais qu'on devine encore parmi les choses à venir, celles qui arrivent contre toutes les apparences. On s'imagine ridiculement que ceux qui ont réussi, ont prévû toutes les bizareries de la fortune, qui ont été cause de leur bon succès, & à cause de cela on s'imagine encore ridiculement, qu'un malheureux est fort coupable de n'avoir pas prévû ces bizareries.

C'est par des choses arrivées contre toutes les apparences que l'Electeur Palatin échoüa miserablement. Il étoit aisé, dit-on, de prévoir que le Roi JAQUES n'assisteroit son beau-Fils, que par quelques offres de médiation, par des Lettres, par des Ambassadeurs. C'est le seul & unique service qu'il ait jamais rendu à ses Alliez; mais c'est outrer les choses. Car il n'étoit pas hors d'apparence, qu'un Pere feroit quelques efforts sur son humeur pacifique, en faveur de ses Enfans; & quand même on accorderoit que l'Electeur devoit regarder l'Angleterre, comme un Pays perdu pour le reste de l'Europe, & dont il semble que l'étoile soit de ne s'intéresser aucunement à l'oppression des plus foibles, ne restoit-il pas assez de Princes dont toutes les apparences vouloient que l'on attendît du secours?

Qui eût jamais crû que les Protestans d'Allemagne abandonneroient le Palatin, eux qui sous le nom de Correspondans, s'étoient engagez dès l'année 1609. à maintenir la liberté & la Réformation dans l'Empire? Eux qui croyoient que l'Empereur en vouloit à l'une & à l'autre? Eux enfin, qui ayant été consultez par FRIDERIC, leur Chef, dans l'assemblée de Rottembourg du douziéme de Septembre 1619, lui répondirent qu'il devoit accepter la Couronne de Boheme, non seulement comme une nouvelle Dignité, mais aussi comme une chose necessaire au bien public de l'Allemagne, & à celui de leurs Alliez; & qu'ils lui conseilloient de s'en aller incessamment en Boheme? Qui eût crû que la France, qui en ce tems-là crioit si fort contre les Princes trop puissans, & qui sollicitoit tout le monde à faire des Ligues contre la Maison d'Autriche, négligeroit une si belle occasion de l'affoiblir? Qui eût crû qu'Elle prendroit le parti de FERDINAND contre ceux qui lui vouloient ôter une partie de sa puissance? Qui eût crû que BETHLEN-GABOR, après de si heureux commencemens, & après toute la réputation qu'il avoit acquise, & le crédit qu'il avoit auprès du grand Turc, ne feroit rien qui vaille? Disons donc que FRIDERIC a été trompé par une suite d'événemens si singuliers, que la plus fine prudence ne l'eût jamais soupçonnée. Ne croyons pas ceux qui disent que la vanité du Duc de BOUILLON, son Oncle, jointe à celle de l'Electrice, le précipiterent dans un dessein imprudent. On dit que le Duc écrivoit à ses Amis de Paris, que pendant que le Roi de France faisoit des Chevaliers à Fontainebleau, il faisoit lui des Rois en Allemagne. Cela peut être; mais comme c'étoit un des plus habiles Hommes de son tems, il n'y a point d'apparence qu'il eût conseillé à son Neveu d'accepter une Couronne, si la prudence eût voulu qu'il l'eût refusée.

J'avertis que je ne parle que de la prudence humaine & politique; je n'entre point dans la question, si FERDINAND étoit le véritable Roi de Boheme, & si en suivant l'esprit de la Religion Chrétienne, le Palatin pouvoit consentir à l'élection qui fut faite de sa personne par les Etats du Royaume. Il ne s'agit point de cela. Il s'agit de savoir, si selon les maximes d'une Ambition, voilée par la prudence politique, il fit bien d'accepter la Couronne de Boheme; & après tout je ne vois pas grande difference entre un Homme qui accepte un Royaume dont on a déposé le Roi, & un autre Homme qui fait la guerre à son voisin pour le dépoüiller de ses Etats. Mais quoique le Palatin eût de grands sujets d'espérance que son entreprise réussiroit, elle ne laissa pas d'être très-infortunée; tant il est vrai que la prudence de Dieu se plaît à confondre notre sagesse.

Dès qu'il eût appris, que les Etats de Boheme, de Silésie, de Lusace, & de Moravie l'avoient unanimement élu pour leur Roi le vingt-septiéme d'Août 1619, la veille du jour précisément, que FERDINAND fut élu Empereur à Francfort, il assembla les Princes, ou les Correspondans à Rottembourg, qui, comme nous avons déja vû, lui conseillerent de s'aller mettre en possession au plûtôt de la Couronne de Boheme. C'étoit une chose pour laquelle ni lui, ni la Princesse son Epouse, n'avoient aucune répugnance; ainsi la Cérémonie de leur Couronnement ne fut différée que jusqu'au quatriéme de Novembre pour lui, & jusqu'au septiéme pour elle. Le vingt-huit d'Avril suivant, son Fils aîné, âgé de six ans, fut élu pour lui succeder, par les Etats du Royaume. Les Impériaux n'y avoient pû conserver que deux places. Voyons maintenant par quels moyens l'Empereur vint à bout de cet embarras.

La principale de ses machines fut celle de la Religion. Il avoit témoigné son attachement à la Communion du Pape par les deux méthodes qui plaisent le plus au Peuple & au Clergé, savoir par une grande dévotion pour la Sainte Vierge, pour les Saints, pour les Reliques, pour les Images, & par les persecutions des Protestans. La premiere chose qu'il fit lorsqu'il succeda à son Pere, ce fut de visiter l'Eglise de Notre-Dame de Lorette, & d'y faire un Vœu solemnel, que quand il lui en devroit coûter la vie, il extermineroit toutes les Sectes de la Stirie, de la Carinthie & de la Carniole. Il fit un semblable vœu, ayant été couronné Roi de Boheme & de Hongrie; car il fit un petit Pelerinage à Notre-Dame, qui est en grande réputation

tation sur les frontieres de Stirie, & promit là solemnellement à Dieu de repurger du venin de l'Héréfie la Boheme & les Provinces adjacentes. Il fit un troisiéme vœu plusieurs années avant sa mort, qui concernoit la Hongrie, & promit d'employer tous les moyens imaginables pour réduire tout sous l'obéïssance de la Vierge, à qui il avoit accoûtumé de donner le nom de *Généralissime* dans les Lettres, & dans les ordres qu'il envoyoit à ses Généraux.

Cette grande dévotion, comme l'appelloient les Catholiques, ou superstition, comme l'appelloient les Protestans, lui a fait beaucoup de bien & beaucoup de mal aussi. Il en a tiré de grands avantages pendant fort long-tems; mais il s'est trouvé au bout du compte, qu'elle a été fort préjudiciable à toute la Maison d'Autriche, & qu'elle a plus affoibli que fortifié le Parti Romain dans l'Allemagne. Si l'on s'étonne après cela que ses Successeurs ayent suivi son exemple, non seulement à l'égard du culte excessif des Créatures, & de l'esprit de persecution, mais aussi à l'égard de la complaisance aveugle qu'il avoit pour les Moines, on doit considérer, (& on ne s'étonnera plus) que les Moines ont eu l'adresse de leur faire accroire, que toutes les prosperitez que Dieu répand sur la très Auguste Maison d'Autriche, sont la récompense de son zele pour l'extirpation des Protestans; que toutes les afflictions que Dieu lui envoye, procedent de ce qu'elle n'est pas assez rigoureuse contre les Ennemis de l'Eglise. En quoi il y a une contradiction manifeste; car si la severité des Autrichiens est assez grande pour être récompensée de Dieu, il est impossible que leur indulgence mérite des châtimens. Mais un Roi ni un Empereur n'y regardent pas de si près.

Quoiqu'il en soit, c'est dommage que FERDINAND ait eu un zele si superstitieux & si dur; car on ne peut nier qu'il n'ait eu beaucoup de mérite, & qu'il ne doive être placé parmi les illustres de ce Siecle. S'il ne faut pas croire tous les éloges que le Jesuite LE MORMAN son Confesseur, lui a donnez, il ne faut pas croire non-plus tout ce qu'en ont dit des Historiens du Parti contraire. On attribuë à BETHLEN GABOR d'avoir dit qu'il étoit fort dangereux de faire la Guerre à FERDINAND, parceque l'adversité ne l'étonnoit, ni la prosperité ne l'éblouïssoit. Il fit voir après le Couronnement du Palatin, qu'il savoit faire autre chose que des vœux à la Sainte Vierge, car il se servit d'une politique fort adroite.

Comme il craignoit sur toutes choses, que la France n'envoyât des Troupes au nouveau Roi de Boheme, il y envoya en Ambassade le Comte de FURSTEMBERG, avec ordre de représenter que les Protestans d'Allemagne ne cherchoient qu'à ruïner la Religion Catholique, & qu'on esperoit du Roy Très-Chrétien, qu'il armeroit puissamment pour l'Empereur, engagé dans une si sainte querelle. Mais il se gardoit bien de mettre la chose sur ce pied-là dans les Assemblées des Princes Correspondans. Il s'en tint une fort celebre à Nuremberg, peu après le Couronnement de FRIDERIC, qui ne manqua pas de s'y rendre. Le Comte de HOHENZOLLERN y fut envoyé par Sa Majesté Imperiale, & protesta de sa part, qu'Elle n'avoit jamais rien eu tant à cœur que la tranquillité publique, que la Paix de la Religion, & de l'Etat, & que la conservation des Loix. Il parla ensuite des Affaires de Boheme, & soûtint que la Religion n'étoit que le prétexte de la Révolte, & que l'Empereur n'avoit point de démêlé avec les Bohemiens sur ce sujet-là, ni n'en vouloit avoir. Enfin il exhorta l'Assemblée à chercher des voyes d'accommodement, qui remissent le calme dans l'Empire, sans choquer l'honneur de Sa Majesté Imperiale.

Cela étoit fort adroit; car on s'étoit figuré, que FERDINAND n'avoit pour but que de ruïner la Religion Protestante au gré des Jesuites; & cependant il fait dire aux Princes de cette Religion, que ce n'est point cela du tout; qu'il ne s'agit nullement de Religion dans tous les désordres de l'Allemagne, & qu'il n'entend pas toucher le moins du monde à la liberté de conscience. Il les endormit si bien par ces belles protestations, qu'ils abandonnerent le pauvre Roi de Boheme.

Il est vrai qu'ils ne passerent pas tout d'un coup à une résolution si étrange; car la réponse qu'ils firent au Comte de HOHENZOLLERN, lui fit clairement connoître qu'ils n'avoient pas donné dans le piege, & qu'ils avoient dessein de secourir le Palatin; mais ils ne tinrent pas long-tems ce langage.

Les Princes de la Ligue Catholique s'étant assemblez à Wirtsbourg, au même tems que ceux de l'Union Evangelique s'assemblerent à Nuremberg, délibérerent de mettre une Armée sur pied, qui seroit commandée par le Duc de Baviere. Cette Assemblée de Wirtsbourg fut très-nombreuse. Il s'y trouva des Ambassadeurs de l'Empereur, des Agens du Roi d'Espagne, & des Députez du Duc de Lorraine. Les Ambassadeurs de FERDINAND se garderent bien de dire qu'il ne s'agissoit point de Religion; car au contraire ils insisterent fort sur cela; desorte qu'un des principaux points qui furent donnez à examiner à l'Assemblée, fut la conservation de la Religion Catholique, menacée d'une entiere ruïne de toutes parts. Cela étoit pour le moins aussi adroit, que de déclarer aux Protestans, qu'il ne s'agissoit point de Religion, & qu'on n'avoit nul dessein de toucher à une Affaire si délicate; car comme la plûpart des membres de la Ligue Catholique étoient des Prélats ou des Abbez, c'étoit les prendre par leur foible, que de leur persuader que les Protestans vouloient détruire l'Eglise Romaine. C'étoit les intéresser à la cause de FERDINAND par tout ce à quoi ils étoient les plus sensibles, savoir par la crainte de perdre un Empire temporel & spirituel, qui leur apportoit de grands revenus, & leur faisoit mener une vie très-délicieuse.

Les Princes Correspondans, allarmez des grandes levées de la Ligue Catholique, députerent au Duc de Baviere, pour lui témoigner leur inclination à la Paix, & lui présenterent une longue déduction de leurs sentimens & de leurs demandes. Il répondit; ils répliquerent, & il répliqua aussi à son tour. C'étoit de part & d'autre des plaintes, des reproches, des justifications, des protestations, & en général tout ce qui s'employe dans les démêlez de plume, qui précedent ou qui accompagnent les premiers actes d'hostilité. La conclusion fut que la Ligue Catholique fit des Armemens prodigieux, & amusa fort adroitement les Princes de l'Union Evangelique, qui se contenterent de se tenir sur leurs gardes.

Nous verrons bientôt l'effet de l'Ambassade de FERDINAND à la Cour de France. Pour ce qui

qui est des Ambassadeurs qu'il envoya à CHRISTIEN IV. Roi de Dannemark & au Duc de Brunswick, ils obtinrent tout ce que leur Maître pouvoit raisonnablement attendre, puisqu'on leur promit qu'on garderoit une parfaite neutralité. Ceux qui furent envoyez au-delà des Monts, obtinrent du Pape des secours considérables en argent, outre les Soldats que quelques Princes d'Italie fournirent, & les deux levées qu'on fit en Sicile & au Royaume de Naples. FERDINAND avoit si bien persuadé au monde que sa cause étoit celle de l'Eglise, qu'il y a lieu de s'étonner que le Pape n'ait pas fait publier une Croisade contre les Correspondans.

Je ne sai si ce fut ou l'adresse de ce Prince, ou la stupidité de la Cour de France, qui obligea les François à se déclarer hautement pour lui. Mais au moins est-il bien certain, qu'il n'y eut jamais une conduite plus imprudente que celle-là. La France & la Maison d'Autriche en étoient depuis long-temps sur un certain pied, qu'elles ne se pardonnoient rien, & il n'y avoit pas encore dix ans que HENRY IV. étoit mort, prêt à commencer une Guerre qui avoit pour but de réduire l'Empereur & le Roy d'Espagne à une condition fort médiocre. On avoit long-tems songé à cela, & préparé toutes les machines nécessaires. Il y avoit aussi fort long-tems que la France appuyoit ouvertement les Provinces-Unies des Pays-Bas, qui avoient secoué le joug des Espagnols. L'Espagne de son côté ne s'étoit pas oubliée, & peu s'en étoit fallu qu'elle n'eût ruïné la Monarchie de France du temps de la Ligue. Enfin il n'y avoit point de Prince dans l'Europe, qui crût avoir plus de raison de travailler à l'affoiblissement des Autrichiens, que la France; & cependant elle négligea la plus belle occasion du monde de les affoiblir, & non contente de ne leur point nuire, elle leur rendit un service signalé, puisqu'elle fut la principale cause du Traité d'Ulm, qui désarma les Princes Correspondans, & ruïna les Affaires du Palatin. Les François se font honneur de cette bévûë, qui, en matiere de politique, fut une faute d'Ecolier, & un pas de Clerc impardonnable. Et ils ont dit que la France fit cela pour l'amour de la Religion. Il faut bien dire quelque chose pour justifier ses fautes, & les couvrir, si on peut, du manteau de la pieté. Mais qui trompera-t-on? Si la Catholicité a été cause que l'on n'a pas voulu assister le Roi de Boheme, pourquoi donc favoriser les Hollandois? Pourquoi s'est-on ligué avec le Roy de Suede?

Ce qu'il y a de plus apparent, est que l'Ambassadeur de l'Empereur arriva à Paris sous le Regne d'un Favori, qui s'étoit mis dans la tête la ruïne du Calvinisme. On ne sauroit bien dire si l'adresse des Espagnols, qui en ce temps-là avoient beaucoup de créatures à la Cour de France, lesquels ils payoient bien, inspira au Connétable de LUYNES la pensée d'attaquer les Huguenots; ou si cette pensée lui vint de l'espérance qu'il eut, qu'en signalant son Ministere par une entreprise infiniment agréable aux Moines & à la lie du Peuple, il effaceroit le souvenir des voyes basses par où il étoit monté à la faveur. Mais quoiqu'il en soit, ce fut lui qui alluma le feu des Guerres civiles, dont la France a été agitée sous LOUIS LE JUSTE. Il avoit déja entamé ce dessein, lorsque FERDINAND envoya demander du secours au Roi de France. Il avoit vû que l'Empereur faisoit une Affaire de Religion du démêlé qu'il avoit avec le nouveau Roy de Boheme, & que le Duc de BOUILLON n'avoit pas ruïné cet artifice, en écrivant à LOUIS XIII, que les Catholiques avoient toute sorte de liberté dans les Etats mécontens, & qu'ainsi l'Empereur le trompoit, quand il lui faisoit représenter qu'on en vouloit à sa Religion. Sur cela le Connétable eut, ou assez de bonne foy, ou assez de simplicité, pour croire qu'il ne falloit pas secourir les Hérétiques hors du Royaume, pendant qu'on les persecutoit dans le Royaume.

Il y en a qui ont voulu dire, qu'il s'engagea à ruïner les Affaires du Palatin, parceque l'Ambassadeur d'Espagne lui promit qu'on marieroit son Frere avec l'heritiere de CHAULNES, qui étoit à la Cour de l'Infante. D'où que cela vint, il est certain qu'il fit résoudre qu'on favoriseroit la cause de FERDINAND. C'étoit ajoûter une seconde faute à la premiere; car il avoit très-mal fait d'entreprendre la ruïne des Huguenots. Il témoigna par le Traité d'Ulm, qu'il ignoroit absolument les principes sur lesquels la Politique de France rouloit depuis un assez long-tems.

Ce Traité d'Ulm fut conclu le troisieme de Juillet 1620, par l'entremise du Duc d'ANGOULEME, du Comte de BETHUNE, & de Mr. de CHATEAUNEUF, Ambassadeurs Extraordinaires de France. Il y fut arrêté que la Ligue Catholique pourroit faire & entreprendre contre la Boheme & contre les Provinces incorporées à la Boheme, tout ce que bon leur sembleroit, sans qu'il fût permis à l'Union Evangelique de s'y opposer. Il falloit que les Princes qui composoient cette Union, fussent frappez d'un esprit d'étourdissement, puisqu'ils signerent ce Traité, qui fut sans doute l'un des plus grands coups qui releverent la fortune de l'Empereur.

On y en peut ajoûter deux autres, dont le premier fut la Treve concluë avec le Prince de Transilvanie, & le second, les Armées formidables qui furent levées pour l'Empereur sous le commandement des plus experimentez Capitaines de l'Europe. Pour ce qui est de cette Treve, il faut savoir que l'Archiduc CHARLES, Frere de l'Empereur FERDINAND, ayant été chassé de son Evêché de Breslaw, quand la Silesie secoüa le joug, se retira auprès du Roi de Pologne, son Beaufrere, & obtint de lui la permission de lever dix mille Soldats, qui rendirent à l'Empereur un grand service; car HOMONAI, Baron Hongrois, se mit à leur tête, entra dans la Haute Hongrie, défit RAGOSTKI, Général de l'Armée de BETLEHEN GABOR, & contribua beaucoup à la Treve de dix mois, qui fut concluë entre l'Empereur & le Prince de Transilvanie. Pendant cette Treve les Troupes de FERDINAND, délivrées d'un grand souci, appliquerent tous leurs soins à la réduction des Provinces qui ne vouloient plus obéir à l'Empereur. Et comme ces Troupes étoient en grand nombre, & n'avoient que cette seule Affaire à executer, il ne faut pas trouver étrange qu'elles en soient venuës à bout, ni tant s'écrier que la dévotion de FERDINAND fit là des miracles; car assurément tout autre que lui, sans connoître la Sainte Vierge, ni St. IGNACE, eût fait de pareils exploits, s'il eût été dans les mêmes circonstances.

Outre l'Armée de la Ligue Catholique, qui avoit paru en Suabe, forte de trente mille Hommes, dans le même tems que l'Empereur publia l'Arrêt de proscription contre FRIDERIC, Le 17. Fevrier 1620.

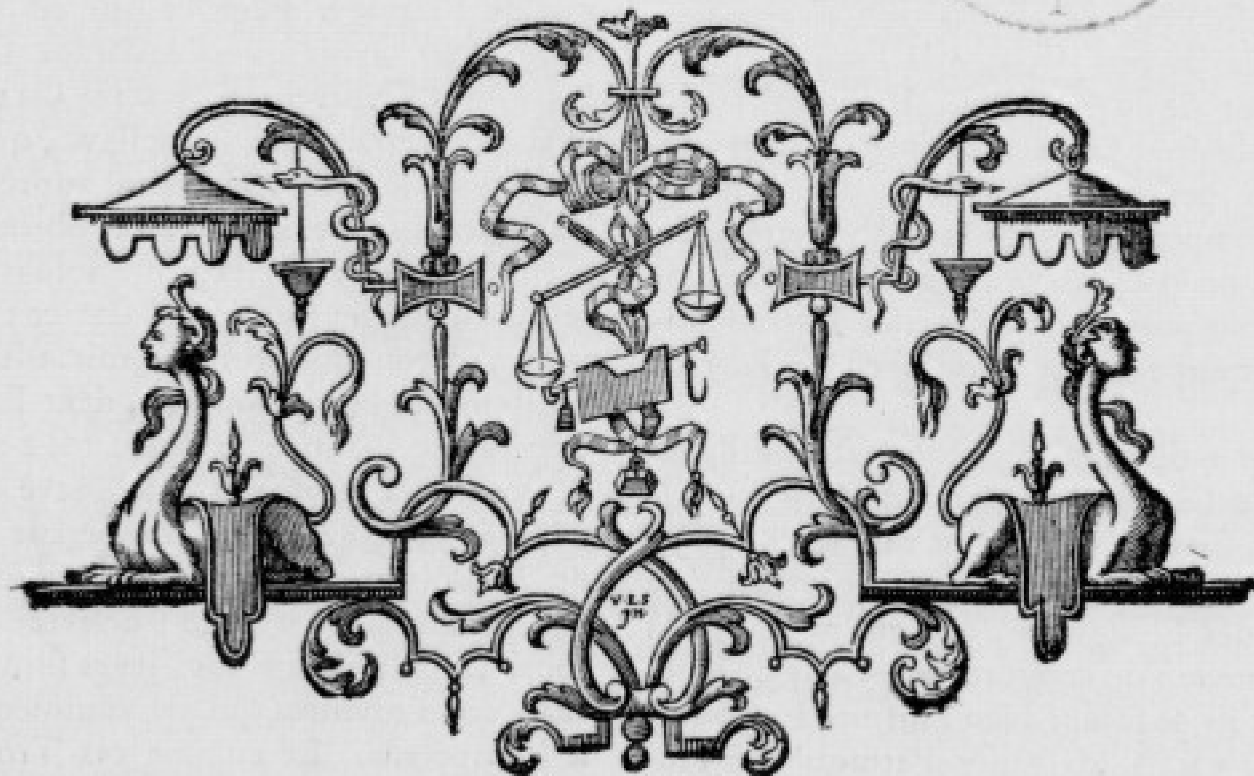
ou

outre cette Armée, dis-je, dont le Duc de Baviere donna le commandement à TILLY, Capitaine de grande réputation, le Roy d'Eſpagne envoya trois mille Chevaux, & vingt mille Hommes de pied à l'Empereur, ſans compter les levées qu'il fit faire dans les Etats d'Italie & dans l'Autriche par le Comte d'OGNATE, ſon Ambaſſadeur à Vienne. Le Roy de Pologne envoya quatre mille Coſaques à l'Empereur, & pluſieurs Princes d'Italie lui fournirent ou de l'argent ou des Soldats. Les Troupes que le Comte de BUQUOY commandoit dans la Hongrie, s'approcherent des Provinces Rébelles, dès que la Treve eût été concluë avec BETHLEN-GABOR, & preſſerent fort les Bohemiens du côté de la Baſſe Autriche, & les battirent en pluſieurs rencontres. En même tems HOMONAI entra dans la Moravie & dans la Sileſie, & y fit de grands ravages, & le Comte de DAMPIERRE pourſuivit juſques dans la Boheme les Troupes du Comte de LA TOUR.

Tel étant l'état des choſes lorſque les Princes de l'Union Evangelique promirent par le Traité d'Ulm de laiſſer faire à la Ligue Catholique tout ce qu'elle voudroit en faveur de FERDINAND contre l'Electeur Palatin, il étoit humainement impoſſible, que l'Empereur ne réduisît à ce néant ce malheureux Prince, Roy de Boheme. Et il ne faut pas oublier que le Roy d'Eſpagne envoya le Marquis SPINOLA, avec une Armée de vingt-cinq à trente mille Hommes dans le Palatinat, où malgré la réſiſtance des Princes Correſpondans, il ſe rendit maître d'un très-grand nombre de Places. Il ne faut pas non-plus oublier, que le Duc de Saxe, tout Proteſtant qu'il étoit, ſe chargea d'executer le Ban Imperial contre la Boheme, & attaqua la Luſace, dans le même tems que le Duc de Baviere marchoit contre FRIDERIC.

Ce Duc ne pouvoit guéres douter de la ruïne de FRIDERIC dans l'état où il voyoit les Affaires. Néanmoins comme il étoit fort habile, il jugea qu'il falloit uſer de diligence, de-peur que quelque changement imprévû ne fît manquer l'occaſion. Ainſi dès que le Traité d'Ulm eut été ſigné, ſon Armée s'avança dans l'Autriche, & déſola tellement tout le Pays, paſſant au fil de l'épée les Payſans, & mettant le feu aux Maiſons, que les Villes fort épouvantées, & deſeſpérant de leur ſalut, rentrerent dans l'obéïſſance, & ſe ſoumirent à la diſcretion du vainqueur. Enſuite le Duc de Baviere s'étant joint avec BUQUOY, ils réſolurent de porter la Guerre juſques dans le cœur de la Boheme, & de s'en aller tout droit à Prague, puiſque FRIDERIC, 1620.
ſe fiant aux promeſſes du Tranſilvain, dont la Treve avec l'Empereur devoit être bientôt expirée, ne ſe vouloit point démettre de ſa Couronne. Ils y entrerent en effet. . . . . . .

FIN DU QUATRIEME ET DERNIER TOME DES OEUVRES DE Mr. BAYLE.



TABLE



TABLE
DES MATIERES
Contenuës dans les
OEUVRES DIVERSES
DE MR. PIERRE BAYLE.

A, *signifie le premier Volume*; B, *le second*; C, *le troisiéme*; *&* D, *le quatriéme.*

A.

Au-

B.

Chiffres,

D.

E.

voir

F.

Fausse.

Ce

Guise,

H.

I.

M.

N.

O.

P.

Polyhistor

Priscillianistes.

Q.

R.

S.

Fou,

Tonnerre.

V.

W.

Fin de la Table des Matieres.



CORRECTIONS ET ADDITIONS POUR LE DICTIONNAIRE DE MORERI.

POUR LA LETTRE J.

P. 276. col. 2. lig. 6. ôtez Platon. lig. 63. ôtez depuis Diogene inclus jusqu'à la fin de l'Article, & mettez Vossius & d'autres, qui disent que *Jon* fit représenter sa premiere Tragedie en la 72. Olympiade, ont été trompez par Portus le Traducteur de Suidas; car ce Traducteur a mal entendu ces mots Grecs ὀλυμπιάδι qui signifient l'Olympiade 82. lorsqu'il les a traduits par l'Olympiade 72. Il y a un Dialogue de Platon intitulé *Jon*, où Socrate s'entretient avec *Jon* touchant la fureur Poëtique. Ceux qui veulent que ce soit *Jon* le Poëte Tragique se trompent; car Platon dit expressement que celui dont il s'agit-là étoit d'Ephese, & qu'il étoit Rhapsodeur, c'est-à-dire qu'il chantoit les Vers d'Homere. * Le Fevre *Des Poëtes Grecs.* Allatius *De Patria Homeri* p. 273.

Mettez dans la même colonne, avant l'Article *Jon*, Poëte, celui-ci.

JON, Fils de Xuthus, petit fils d'Hellen, & arriere-petit-fils de Deucalion, fut le premier qui donna le nom d'Joniens aux Habitans de l'Attique; car il s'aquit tant de gloire par la défaite des Thraces, que les Athéniens le voulurent avoir pour Maître. Il établit parmi eux plusieurs reglemens; & comme il fut nécessaire de décharger le Pays d'une partie des Habitans qui s'étoient trop multipliez, on en transporta plusieurs dans le Péloponnese qui donnerent le nom d'Jonie au Pays qu'ils y occuperent. Après le retour des Héraclides, on les chassa, & alors ils retournerent dans l'Attique, & se joignant à d'autres formerent la fameuse Colonie d'Joniens qui devint si florissante dans l'Asie Mineure. * *Strabon. liv.* 8.

Pag. 278. col. 2. lig. 57. ôtez Herithrée, & mettez Erithrée. Lig. dern. après Japhet, ajoûtez voyez ce qui a été dit ci-dessus sous l'Article *d'Jon*, Fils de Xuthus.

JUL.

JULIEN. (ANTOINE) en Latin *Antonius Julianus*, Espagnol de Nation, a été un Rhétoricien célebre dans le second Siécle, contemporain d'Aulugelle qui parle de lui avec éloge, le représentant d'un esprit honnête & agréable, & rempli d'une curieuse littérature; grand puriste d'ailleurs, & qui épluchoit si finement & si subtilement le Stile des Auteurs, qu'il n'y avoit guéres d'inexactitudes qui lui échapassent. Aulugelle nous en donne un échantillon par la critique d'un endroit de Cicéron, qu'il rapporte de lui au Chap. 4. du 1. Livre. Il rapporte au Chap. 9. du 19. Livre, la maniere dont il soûtint l'honneur de la Langue Latine contre quelques Grecs, qui l'avoient fort ravalée au dessous de la leur. Ce fut en opposant à quelques vers d'amours qu'ils avoient fait chanter en Grec, quelques Vers pareillement d'amour composez par des Poëtes Latins, qu'il chanta lui-même. Il est différent, selon toute les apparences, de cet *Antonius* JULIANUS, dont il fait mention dans l'Octave de Minucius Felix. *Ayez soin*, dit Octave à Cecilius, *de relire les Ecrits des Juifs, ou si vous aimez mieux les Auteurs Romains, informez-vous, pour ne pas remonter aux anciens, de Flavius-Joseph, & d'Antonius-Julianus, qui étoient les Juifs, &c.*

POUR LA LETTRE V.

Pag. 1212. du Supplément col. 1. par tout où il y a Wignerot mettez Vignerot, & ôtez depuis ces paroles de la ligne 33. de laquelle il eût jusqu'à l'Article Villaret, & mettez ceci en place, de laquelle il eût 1. *Arnaud* de Vignerot du-Plessis, Duc de Richelieu, Pair de France, Prince de Mortagne, Marquis du Pont de Courlai, Comte de Cosnac, Baron de Barbezieux, de Coze, &c. qui fut pourvu de la Charge de General des Galeres en 1643. & s'en démit en 1661. en faveur du Marquis de Créqui. Il épousa en 1649. Anne Poussart, Fille de François Poussart, Marquis de Fors, & Baron de Vigean, Veuve de François Alexandre d'Albret, laquelle a été premiere Dame d'honneur de la feuë Reine Marie Thérese, & puis de Madame la Dauphine, & est morte vers l'an 1683. sans posterité. Le Duc de Richelieu s'est remarié en 1684. avec Mademoiselle d'Acigné, fille de Jean Leonard Comte d'Acigné, & en a des enfans. 2. *Amador Jean-Baptiste* de Vignot du Plessis, Marquis de Richelieu, Lieutenant General des Armées du Roi, Capitaine & Gouverneur des Châteaux de St. Germain en Laye, & de Versailles, mort à Paris l'onziéme Avril 1662 âgé de 29. ans, laissant d'Anne-Jeanne-Baptiste de Beauvais, sa Femme, trois filles, & deux fils, dont le Cadet mourut le 7. Août 1668. L'aîné Louis, Marquis de Richelieu, a épousé l'une des filles du Duc Mazarin. 3. *Emanuel-Joseph*, Comte de Richelieu, Abbé de Maire Montier, & de St. Oüen de Roüen, Prieur de St. Martin des Champs, qui assista au Combat de St. Godard en Hongrie le 1. Août 1664. & mourut au retour à Venise le 9. Janvier 1665. 4. *Marie-Marthe* Demoiselle de Richelieu, morte sans Alliance. 5. *Marie-Magdelaine* Demoiselle d'Agennois, non mariée, à laquelle la Duchesse d'Aiguillon sa tante, décedée l'an 1675. a laissé la terre d'Aiguillon, comme je l'ai dit en son lieu. * P. Anselme *Histoire des grands Officiers de la Couronne.*

Pag.

V E N.

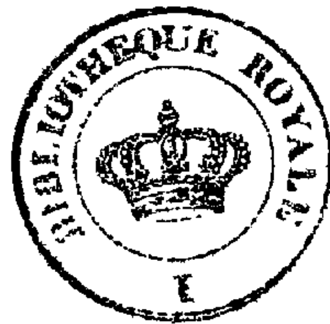
Pag. 1031. col. 2. lig. 19. ôtez Romain lequel étant, & mettez (P) Picentin, fut mené en triomphe à Rome sur le giron de sa Mere par Pompée Strabon, pere du grand Pompée, après qu'il eût soûmis les Estulans durant la Guerre sociale. Il étoit de. . . . Lig. 24. ôtez Souverain. . . . Lig. 26. avant triompha, ajoûtez fut le premier qui.

V I N.

VINDEX (Caius Julius) issu de Famille Royale dans les Gaules, & fils d'un Sénateur Romain, fut la principale cause de la ruine de Néron. Il commandoit dans les Gaules; & comme il avoit beaucoup de prudence & de capacité dans la Guerre, & la hardiesse nécessaire à une grande entreprise, il se crut en état de mettre ce méchant Empereur à la raison. Pour cet effet il harangua les Gaulois opprimez d'impôts & de charges, & leur ayant représenté les infamies de Néron, il les porta aisément à se soûlever. Ne travaillant pas, pour satisfaire son ambition, il écrivit à Galba qui commandoit en Espagne, & l'exhorta à accepter l'Empire pour le bien commun du genre humain. Néron ayant appris cette nouvelle à Naples, en écrivit au Sénat, puis offrit une grande somme d'argent à celui qui lui apporteroit la Tête de Vindex. Celui-ci fit publier là-dessus, qu'il donneroit sa Tête pour recompense à celui qui lui apporteroit celle de Néron. Virginius Rufus qui commandoit alors les Légions d'Allemagne, résolut d'attaquer Vindex. N'ayant pas été reçu par ceux de Bezançon, il commença de les assiéger. Vindex accourut à leur secours, & campa proche de la Ville. Ces deux Generaux s'étant écrit des Lettres s'aboucherent, &c.

Pag. 1217. du Suplément col. 2. lig. 10. Après le mot incertaine, ajoûtez ce qui suit. Ceci est plus certain, c'est qu'Eberhard le jeune, Comte de Wirtemberg, mort l'an 1419. épousa Henriette héritiere du Comte de Monbelliard, & en eut Louis & Ulric. Louis fut le premier Comte de Wirtemberg qui fit battre Monnoye, & mourut en 1450. laissant Eberhard dit le Barbu, qui pour son merite fut honnoré de l'Ordre de la Toison d'Or, & créé Duc de Wirtemberg par Maximilien I. & mourut sans enfans l'an 1496. Ulric eut deux Fils, dont le premier, nommé Eberhard, mourut sans posterité à Heidelberg en 1504. L'autre nommé Henri, eut aussi deux Fils Ulric, Duc de Wirtemberg, & George Comte de Monbelliard. Ulric fut chassé de son Etat par l'Empereur Charles-Quint en 1519. & rétabli l'an 1538. à condition qu'il releveroit son Duché de l'Archiduc Ferdinand. Ce fut lui qui introduisit dans son Païs la Confession d'Augsbourg, entra dans la Ligue de Smalcalde, & mourut l'an 1550. laissant Christophle, dit le Pacifique, pere de Louis, dit le Débonnaire, fondateur de l'Université de Tubingen, lequel mourut sans enfans en 1593. Son Cousin Frederic, fils de George, Comte de Monbelliard, fut son Héritier au Duché de Wirtemberg : Il fut Chevalier de St. Michel & de la Jarretiere, & fit exempter le Duché de la sujettion féodale de la Maison d'Autriche en 1601. & mourut en 1608. laissant trois Fils qui ont fondé les 3. Branches qui composent présentement la Maison de Wirtemberg : La 1. est celle de Wirtemberg-Stutgard : La 2. est celle de Monbelliard, & la 3. est la Julienne. Jean-Frederic, dit le Magnifique, a fait la 1. Branche, & a laissé entre autres enfans 1. Eberhard, mort en 1674. ayant eu de son premier mariage 14. enfans, & quatre du second. L'aîné Guillaume-Louis est mort le 24. Juin 1677. pere d'Eberhard-Louis né l'an 1676. aujourd'hui Duc de Wirtemberg sous la tutelle d'un de ses Oncles, Frederic-Charles, Administrateur du Duché, né l'an 1652. 2. Frederic, qui a élevé en sa Résidence de Neustat plusieurs enfans de son mariage avec Claire Auguste, fille du Duc de Wolfenbuttel. 3. Ulric qui a été General dans les Armées de France après avoir commandé la Cavalerie Etrangere dans celle des Espagnols en Flandre, & est mort en 1671. ne laissant qu'une fille de son mariage avec Isabelle d'Aremberg, Princesse de Barbançon, qu'il avoit épousé veuve du Comte de Hochstraten. Pour ce qui est de la Branche de Monbelliard, elle a commencé en Louis-Frederic, frere de Jean-Frederic, dit le Magnifique, & subsiste aujourd'hui en la personne de George, son Fils, qui a des enfans de son mariage avec Anne de Colligny, fille du Maréchal de Chatillon morte l'an 1680. La Branche Julienne a commencé par Jules-Frederic troisieme frere de Jean-Frederic, dit le Magnifique, qui s'en alla résider en Silesie, & mourut l'an 1635. pere de Silvius-Nimrod, & de Manfrede qui ont laissé plusieurs enfans, le 1. de son mariage avec la fille de Charles-Frederic, dernier Duc de Monsterberg, & le 2. de son mariage avec Julienne, fille d'Antoine, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst. * Heiss. *Etat de l'Emp.*

Pag. 1280. col. 2. lig. 27. ôtez depuis Evêque jusqu'au monde en inclus, & mettez, & Comte de Lisieux, en Normandie, & Garde des Sceaux de France, fils de Jean de Vair Maître des Requêtes de l'Hôtel, naquit à Paris le 6. Mars . . . . . Lig. 53. ôtez Maître des Requêtes & mettez en 1616. après qu'il eût été 20. ans à la tête du Parlement de Provence. Il les remit quelques mois après entre les mains du Roi qui les donna à Claude Mangot; mais ils furent rendus à du Vair le 25. Avril 1617. & demeurerent entre ses mains jusques à sa mort, ayant été aussi elevé. . . . Lig. 61. après il mourut, ajoûtez le 3. Août. . . . Lig. 67. ôtez 7. & mettez 6. . . . ôtez 1558. & mettez 1556. . . . Lig. 68. ôtez depuis Traitez exclus jusqu'à de *Epis. Lexov.* Robert inclus, & mettez de pieté, de Philosophie Morale, d'Eloquence & de Jurisprudence, qui ayant été imprimez separément, furent par lui-même rédigez en un Corps & publiez en 1607. Il les revit depuis, les augmenta, & les arrangea d'une autre maniere, comme on le peut voir dans l'édition *in folio* qui en fut faite à Paris en 1625. Il passoit pour un des plus grands Orateurs de son tems, & ce n'est pas sans raison que Robert dans sa *Gallia Christiana*. . . . Col. suiv. lig. 2. ajoûtez. * Grammond. *lib. 9. Hist. Gall.* Sainte Marthe, *De Episcop. Lexoviens.* Le P. Anselme, *Hist. des grands Offic.*



F I N.

